LE CORAN

Photo HARCOURT

LE CHEIKH SI ḤAMZA BOUBAKEUR

Recteur de l'Institut musulman de la mosquée de Paris

professeur agrégé de l'Université de France,
docteur en droit honoris causa de l'Université de Mexico,
membre associé du Conseil suprême des Affaires islamiques (Le Caire),
membre correspondant de l'Académie des recherches islamiques d'Al Azhar,
ancien membre du Comité constitutionnel français,
ancien vice-président de la Commission des Affaires étrangères
de l'Assemblée nationale française,
membre d'honneur de l'Académie d'études et de recherches
européennes (Belgique)

libislam.fr

Le Coran

libislam.fr

(Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée)

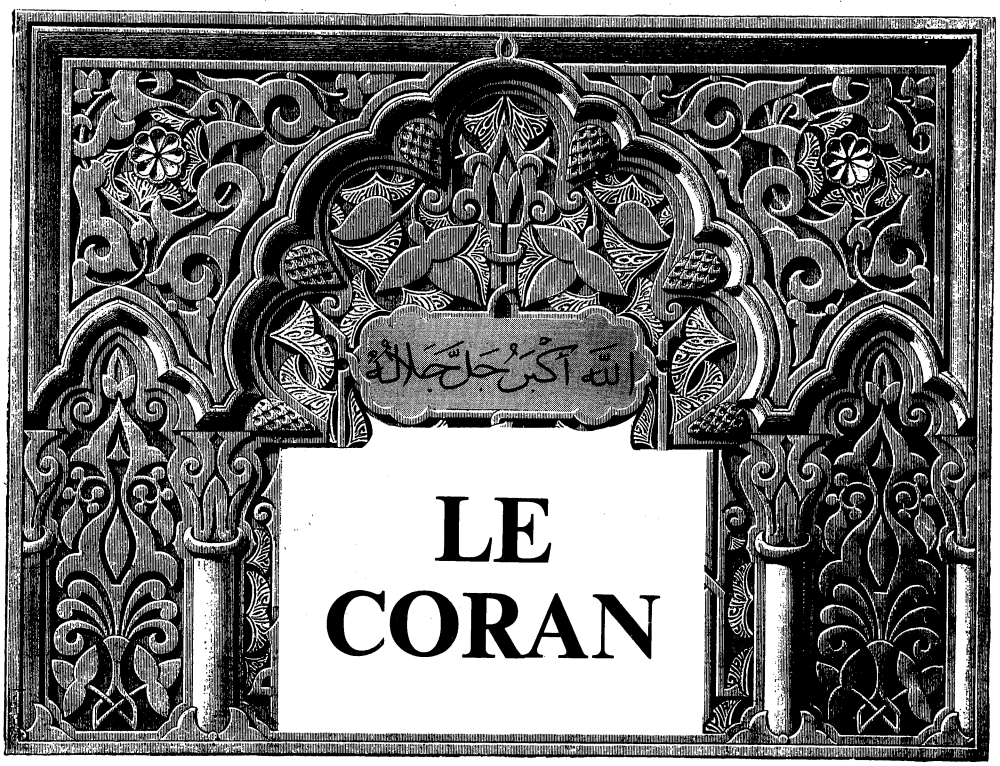

LE CORAN

Texte, traduction française et commentaire
d'après la tradition, les différentes écoles de lecture, d'exégèse,
de jurisprudence et de théologie, les interprétations mystiques,
les tendances schismatiques et les doctrines hérétiques de l'Islâm,
et à la lumière des théories scientifiques, philosophiques
et politiques modernes

par

LE CHEIKH SI ḤAMZA BOUBAKEUR
Recteur de l'Institut musulman de la mosquée de Paris

Tome I
SOURATES I à XXV

Fayard

Traduction faite

d'après le Mushaf devenu classique, conforme à la version de Ḥafs b ; Sulaymân de Kûfa, établi selon la lecture de Nâfi' b. Abî-n-Nujûd, de la génération qui a suivi immédiatement celle du Prophète (Tâbi'i), reçue par 'Abd-l-Lah b. Ḥabîb-s-Sulami, de 'Uthmân b. 'Affân, 'Ali b. Abî Ṭâlib (3e et 4e califes et compagnons intimes de Muḥammad (bénédictions et salut de Dieu soient sur lui), Zayd b. Abî Thâbit et 'Ubay b. Ka'b, membres de la première commission officielle d'experts chargée de la recension définitive du Texte Sacré. Mushaf vu et cautionné par les spécialistes de la lecture coranique et les Autorités supérieures d'Al Azhar, le recteur 'Abd-l-Hamid Salîm et le curateur 'Abd-r-Raḥmân Ḥasan.

Édition Al 'Amîriyya, Le Caire, Rabî' 1 1333/février 1915.

Édition de notre ami le cheikh Maḥmud-l-Ḥuṣari, grand maître des lecteurs du Coran et expert en lectures coraniques auprès de l'Académie des recherches coraniques du Caire s.d. (1389/1970).

Tous droits réservés

© Librairie Arthème Fayard, 1979.

MAHOMET FUT MOINS QU'UN DIEU, PLUS QU'UN HOMME : UN PROPHÈTE.

LAMARTINE

MAHOMET EST A COUP SÛR UN PROPHÈTE DE LA LIGNÉE BIBLIQUE.

ÉMILE DERMENGHEM

SI TEL EST L'ISLÂM, NE SOMMES-NOUS PAS TOUS MUSULMANS ?

GOETHE

A MON REGRETTÉ MAÎTRE D'ÉTUDES CORANIQUES SI IBNU 'AMIR AL-QAWÂDIRI, ANCIEN IMÂM DE LA MOSQUÉE DE BRÉZINA (SUD-ORANAIS), QUI M'A SOUVENT BATTU POUR ME FAIRE APPRENDRE LE TEXTE SACRÉ. DIEU LE REÇOIVE AU SEIN DE SA MISÉRICORDE.

A SON ÉMINENCE SI MUḤAMMAD BABA-AMEUR, GRAND MUFHTI D'ALGER DONT LA PATERNELLE BIENVEILLANCE ET LES PRÉCIEUX ÉCLAIRCISSEMENTS THÉOLOGIQUES M'ONT ÉTÉ SI PROFITABLES, DÉCÉDÉ RÉCEMMENT (1976), DIEU L'AGRÉE ET LUI FASSE MISÉRICORDE.

A MON CHER MAÎTRE JEAN CHOSKI, PROFESSEUR AGRÉGÉ DE PHILOSOPHIE, QUI S'EST DONNÉ BEAUCOUP DE MAL POUR M'APPRENDRE À PENSER CORRECTEMENT. DIEU PROLONGE SES JOURS DANS LA JOIE, LA PAIX ET LA SANTÉ.

EN TÉMOIGNAGE DE GRATITUDE ET DE FIDÈLE AFFECTION.

Médine, le 1er Ramaḍân 1388

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux et tout-compatissant. Puisse-t-il bénir notre Seigneur Mahomet, clef et sceau [de la prophétie], ainsi que sa famille et ses compagnons, et leur accorder le salut !

Il est parmi les musulmans des hommes qui pratiquent en toute sincérité leur religion et répondent aux exigences que leur impose, comme devoirs, la doctrine de l'Islâm. [Ce faisant], dans la mesure de leurs possibilités, ils n'épargnent ni leur peine, ni les connaissances approfondies qu'ils ont pu acquérir.

Parmi de tels hommes sincères et actifs compte l'éminent professeur à l'esprit pénétrant, Ḥadj Ḥamza Boubakeur, descendant d'Abû Bakr as-Saddîq, directeur de l'Institut musulman de la mosquée de Paris. Il a jugé – puisse Dieu le conserver – que le noble Coran est en tête des sujets dont les musulmans ont le devoir de se préoccuper, le fait de le publier, de le diffuser, de faciliter sa compréhension, d'en expliquer le sens étant de nature à augmenter l'attachement que les croyants lui portent et à mettre les non-croyants, grâce à sa lumière, dans la bonne voie permettant de parvenir au bonheur [que procure] la foi en un Dieu unique.

Ayant observé l'effet que le Coran sublime produit sur les Français avertis, la bonne disposition de ces derniers à l'égard du dévoilement de ses sens, leur adhésion à ses principes politiques élevés, il s'est empressé – puisse Dieu le conserver – de consacrer une vaste encyclopédie à sa traduction en langue française, se référant, dans cette œuvre pie, aux sources arabes dignes de confiance parmi les commentaires, les biographies du Prophète et les ouvrages de tradition : Ibn Jarîr aṭ-Ṭabari, al-Fakhru-r-Râzi, al-Khazîn, al-Jalâlayni, parmi les exégètes ; Ibn Hishâm et al-Wâqidi, parmi les auteurs de biographies du Prophète ; al-Bukhari, Muslim et l'imâm Aḥmad b. Ḥanbal parmi les traditionnistes. – Dieu leur fasse à tous miséricorde.

Le professeur Boubakeur Ḥamza as-Siddiqi étant amplement qualifié pour une telle initiative, je nourris l'espoir qu'il sera assisté par Dieu pour mener à bonne fin son entreprise et en recueillir tout le fruit – plaise à Dieu !

Pour une tâche aussi haute, il a droit à la gratitude, à l'estime et aux encouragements. Aussi souhaité-je de tout cœur que son travail soit répandu et diffusé, sa plus juste rétribution [quant à lui] incombant à Dieu, qu'il soit exalté.

Le président de l'administration du noble Ḥaram
du Prophète et guide officiel [des pèlerins]
d'Algérie, lui et ses frères.

(Traduction du destinataire.)

Lettre de Son Éminence Sayed Ahmad b. Ḥamza Elrefai, adressée au Cheikh Si Ḥamza Boubakeur au sujet de ce travail *

بسم الله الرحمن الرحيم الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله وعلى آله وصحبه ومن والاه

برقياً (رفاعي) (١)
صندوق البريد ١٠
الهاتف ١٩٣

السيد أحمد بن السيد حمزة رفاعي

المدينة المنورة - المملكة العربية السعودية

Tele. (REFAI)
P.O. BOX No. 10
TLF. 193

Sayed Ahmed Bin S. Hamza Refai

Madina (Saudi Arabia)

و س جوان ٩٦٩

بسم الله الرحمن الرحيم

وصلى الله على سيدنا محمد الفاتح الخاتم وعلى آله وصحبه وسلم .

وبعد فان من المسلمين رجال اخلصوا لدينهم فاستجابوا لما تفرضه عليهم تعاليم الاسلام من واجبات فلم يألوا فى بذل ما استطاعوا من جهد وما اتقنوا من معرفة . ومن هؤلاء الرجال المخلصين العاملين . الاستاذ الكبير والجهبذ القدير مدير المعهد الاسلامى بمسجد باريس السيد الحاج ابو بكر حمزة العديقى تسبا حفظه الله الذى رأى ان القران الكريم فى مقدمة المواضيع التى يجب على المسلمين القيام بها من حيث نشره وتيسير فهمه وحل معانيه . ليزداد المؤمنون تمسكا به ويهتدى بنبراسه غير المؤمنين لينالوا سعادة التوحيد .

وقد سارع بما شاهده من تأثير القرآن العظيم فى النابهين من الفرنسيين واقبالهم لاستجلاء معانيه واعتناقهم لمباديه السامية فنهض حفظه الله لوضع موسوعة لترجمة الفاظه الكريمة الى اللغة الفرنسية . وقد رجع فى عمله المبرور الى مصادر عربية وثيقة من التفاسير والسير والحديث الشريف والتاريخ .

١ ـ من التفسير ابن جرير الطبرى رحمه الله
٢ ـ = = الفخر الرازى = =
٣ ـ = = الخازن = =
٤ ـ = = الجلالين رحمهما الله
٥ ـ = = للواحدى رحمه الله
من السير سيرة ابن هشام = =
= = للواقدى = =
= الحديث الشريف صحيح الامام البخارى = =
= = = الامام مسلم = =
مسند الامام احمد بن حنبل = =
من التاريخ ابن خلدون = =
= = مختصر ابى الفداء = =

ولما كان الاستاذ ابو بكر حمزة العديقى موفقا كل توفيق فيما نصب نفسه اليه ارجو ان يصاحبه التوفيق فى انجازه لياتى ثمرة جنية ان شاء الله تعالى وهو بهذا العمل الجليل يستحق الشكر والتقدير والتشجيع وانى اتمنى من صميم القلب لموسوعته الانتشار والرواج وجزاؤه الاوفى على الله تعالى

من احقر الورى واحوجهم الى رحمة المولى الراجى حمزة الساعى احمد بن السيد حمزة الرفاعى الحسنى
خادم الحرم النبوى الشريف

---

* *Voir ci-contre la traduction de cette lettre*

Le Coran

Liminaire de la première édition

Il ne sied pas que le texte du Coran soit précédé d'une quelconque préface. Le respect dû à Dieu et les règles de bienséance prescrites par la tradition de l'Islâm en matière religieuse (*adabu-d-Dîn*) interdisent toute présentation, toute introduction, tout avant-propos s'interposant entre un texte exprimant la parole incréée de Dieu et le lecteur désireux de le connaître et de s'en pénétrer.

Je demande à Dieu pardon de déroger à cette règle, en rédigeant cette note imposée par la nécessité d'informer ceux qui liront ce travail sur la raison et le but qui m'ont amené, Sa volonté aidant, à l'entreprendre.

*
* *

Ce travail a été entrepris d'une manière fortuite. En mai 1965, il m'a été donné de faire à Paris une conférence devant un congrès international de soufisme sur la signification mystique de la première formule de la profession de foi musulmane : « Pas de divinité, en dehors de Dieu ! » Mon exposé dut produire sur l'auditoire une certaine impression, car, le lendemain, une dizaine de personnes, dont un avocat et un docteur en médecine, vinrent me trouver à la mosquée de Paris, pour me demander de prendre acte, comme témoin, de leur conversion à l'Islâm. Une semaine plus tard, un des esprits les plus droits et les mieux informés de ce temps, Jean Chevalier, me rendit visite et me demanda de me charger de la traduction du Coran pour compléter la collection du « Trésor spirituel de l'humanité », publiée sous sa direction. Je mesurai d'emblée l'ampleur de la tâche, mais malgré les difficultés aussi sérieuses qu'évidentes, qui ne pouvaient que m'inciter à répondre négativement à sa proposition, j'accédai à son désir pour trois raisons.

La première c'est qu'un chrétien, pour un musulman, est a priori un ami : « Tu te rendras assurément compte que ceux qui sont les plus proches des musulmans par l'amitié sont ceux qui disent : nous sommes chrétiens. Cela tient à ce qu'ils ont parmi eux des prêtres et des moines et qu'ils ne suent pas d'orgueil » (S. V, 82). « Ne discutez avec les scripturaires (chrétiens et juifs) que de la manière la plus aimable » (S. XXIX, 46).

L'amitié et l'affabilité prescrites par le Coran à l'égard de tout chrétien eurent donc raison des réticences et des réserves que je pouvais, pour des causes réelles, formuler. Ma seule objection fut la question du délai à prévoir pour mener à bonne fin une tâche aussi difficile qu'épuisante. Il fut convenu que mon labeur, eu égard à mes multiples occupations et à mes charges harassantes, se ferait sans condition de temps. Aussi n'ai-je commencé cette traduction commentée qu'en 1966. Le travail fut interrompu, durant des mois et à plusieurs reprises, par suite de mes déplacements, de mes obligations professionnelles et de ma santé chancelante.

Deuxième raison : si les traductions du Coran – on a pu en dénombrer, sans compter les langues d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, deux cent trente-trois dans les seules langues européennes – sont très nombreuses, elles laissent cependant, à mon humble avis, fort à désirer tant au point de vue du fond qu'au point de vue de la forme. C'est que le texte du Coran est difficile à saisir. L'extraordinaire richesse de la langue arabe, les modes de sentir, de penser, de s'exprimer, en un mot le psychisme du peuple qui la parle ne rendent pas aisée la tâche du traducteur qui refuse de trahir ou de donner une interprétation

personnelle à ce qui paraît obscur ou ambigu. Aucune traduction à ma connaissance n'offre toutes les garanties, toutes les exactitudes, toute la fidélité requises en un domaine pareil, et les traductions françaises les moins sujettes à caution sont faites dans une langue quasi incompréhensible, même lorsque leurs auteurs sont des savants de souche française. Leur louable intention de conserver au texte coranique son relief et le mouvement de son style les a conduits parfois à un galimatias, à des amphibologies et à des barbarismes écœurants.

A ces difficultés de forme s'en ajoutent d'autres – troisième raison de ma tentative – d'ordre spécifiquement culturel. Le Coran impose, pour être compris, des exigences déroutantes. Sa compréhension nécessite la connaissance de plusieurs disciplines, en plus de la grammaire et de la philologie arabes, des traditions, de la théologie, des théories d'écoles, des schismes des sectes et de l'histoire de l'Islâm. Pour comprendre et faire comprendre la Vulgate de l'Islâm, son traducteur doit être, sous peine d'échec lamentable, une sorte d'encyclopédie vivante : il lui faut une information aussi vaste que précise en langues anciennes, en théologie comparée, en hérésiologie, en mythologie, en philosophie, en sociologie, en mathématiques, en sciences inductives, etc. Autant dire que de telles exigences, à l'ère des spécialistes, sont impossibles à satisfaire, et à Dieu ne plaise que nous ayons la prétention d'être une exception dans cet ordre d'idées.

Nous avons néanmoins entrepris cette tâche en comptant sur l'assistance divine et sur l'indulgence du lecteur. Devant chaque difficulté, nous avons cru devoir prier, nous prosterner et souvent jeûner en vue de la résoudre, Dieu aidant, par des recherches inlassables.

Notre travail s'adresse au public musulman et non musulman. Loin de nous toute idée d'éclairer les spécialistes. Nous avons au contraire profité de leurs savants travaux et, s'il nous est arrivé de reprendre quelques-uns d'entre eux, c'est que nous avons eu à déplorer quelque suffisance ou parti pris, sans nous en prendre à leur personne et sans esprit de polémique.

Nous nous sommes efforcé de traduire aussi fidèlement que possible le Coran et de faire connaître la vérité islamique à ceux qui l'ignorent encore, c'est-à-dire à la grande majorité du public européen et américain. Au cours de nos voyages dans le monde, nous avons été vraiment ahuris par une telle ignorance. Des esprit respectables ont encore sur l'Islâm des idées peu différentes de celles du monde chrétien du VIIIe siècle. Pour des mobiles faciles à comprendre, aucune religion n'a été, en Europe, l'objet d'autant de calomnies. Calomnies gratuites dont les effets subsistent encore dans les milieux les plus cultivés, par suite d'un manque d'information claire et objective. Puissent-ils se rendre compte à la lumière de ce travail, fruit d'un long et pénible labeur, que l'Islâm véritable est sans rapport avec l'image grossière que ses détracteurs se sont évertués à donner de lui, que son idéal spirituel ne correspond nullement à l'idée qu'ils continuent de s'en faire, à la suite d'une diffamation séculaire. Ils apprendront sans doute, grâce à ces pages, que l'Islâm proclame l'unicité divine absolue et exclut toute association à Dieu d'une autre divinité, tout panthéisme, toute incarnation, toute théorie d'un Dieu enfanté ou ayant enfanté, toute métempsycose, toute errance philosophique qui ne reconnaît pas à la foi, complément de la raison humaine limitée dans sa nature, la valeur de sa primauté et la réalité de son objet.

Le message du Prophète qui confirme, précise et complète les messages confiés par Dieu aux prophètes antérieurs et en particulier à Abraham, à Moïse et à Jésus est un message de paix, de bonheur, de perfectionnement moral, une annonce de bonne nouvelle pour l'au-delà, à l'intention de ceux qui craignent Dieu, et en même temps un avertissement pour les impies, les hypocrites, les imposteurs et tous ceux qui, pour un plaisir ou un intérêt éphémères, violent des lois éternelles.

Pour l'Islâm, Dieu est un, vérité des vérités, lumière des lumières, et sa doctrine une : la confiance en Dieu, une foi qui doit être attestée par des paroles et par des actes conformes aux prescriptions divines. Les turpitudes, l'exploitation du sentiment religieux, l'irrationalisme, l'immixtion de tout individu dans les rapports entre l'homme et son Créateur, le paganisme, les absolutions de péchés sont frappés par l'Islâm d'une condamnation majeure en tant qu'imposture flagrante.

Il n'y a pas d'organisation cléricale en Islâm et la vie monastique est contraire à la tradition du Prophète. L'Islâm interdit la confession, condamne les faux dévôts, les faiseurs de miracles, les intermédiaires, en un mot tous ceux, musulmans ou non musulmans, qui cherchent dans la religion non une vérité transformante, un perfectionnement inlassable de la vie intérieure, une voie salutaire pour l'au-delà, mais un moyen d'abêtir les masses au point de les rendre sourdes et aveugles devant l'égarement, l'erreur et l'injustice. L'Islâm recommande la science, honore les savants et combat l'ignorance.

L'Islâm glorifie la vertu et condamne le vice, adjure les fidèles à lutter pour le triomphe du bien sur le mal, prêche la charité et la tolérance, interdit le fanatisme et la contrainte en matière de foi, réprouve les passions criminelles, la haine, le racisme, la cupidité, les représentations figurées de Dieu, l'attachement excessif aux vaines richesses de ce monde.

Pour l'Islâm, Dieu, en son mystère, est justice, raison et miséricorde. A Lui appartiennent parmi les plus beaux noms, l'éternité, l'omnipotence, l'omniscience, l'immuabilité, la volonté, la liberté, la perfection. L'univers est son ouvrage. Il est transcendant à sa création.

N'est pas musulman qui veut, sans l'appel et la grâce de Dieu.

La spiritualité et l'éthique de l'Islâm reposent sur cinq piliers :

la profession de foi,
la prière,
l'aumône,
le jeûne,
le pèlerinage à la Ka ʿba, temple de Dieu, à La Mekke et au mont ʿArafa.

En ce moment décisif pour l'avenir des religions dans le monde, je me suis efforcé de donner de l'Islâm, en sa Vulgate et à travers sa théologie propre, une idée exacte et de dégager, en toute objectivité, la valeur spirituelle du message qu'il apporte au monde. Qu'il me soit permis de rendre hommage et de remercier les éminentes autorités religieuses juives, chrétiennes, brahmanistes et bouddhistes avec lesquelles Dieu m'a permis de prendre contact et dont le savoir et la probité m'ont, autant que leur bienveillante tolérance, fortifié dans l'idée que tous les hommes sont, par-delà les frontières de race, de religion ou de géographie, des frères solidaires dans le bien et dans le mal.

Puisse Dieu nous guider les uns et les autres, unis dans l'amour et l'espérance d'une humanité mieux éclairée, plus tolérante et plus soucieuse de sa vocation, de sa faiblesse et aussi de sa grandeur, lorsque la foi éclaire sa raison et sert de principe directeur à sa conscience morale.

Bois-le-Roi, le 14 décembre 1970.

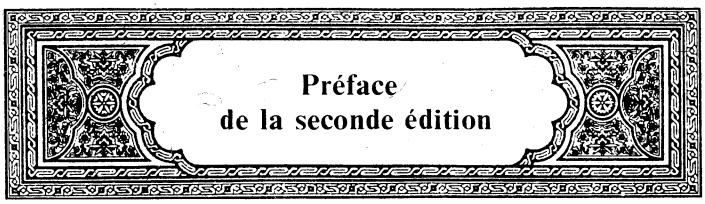

Préface de la seconde édition

Le succès remporté, auprès du grand public, musulman et non musulman des cinq continents, des islamologues et des étudiants par la première édition de notre ouvrage, a été pour moi et pour la Maison Fayard, une satisfaction si inattendue que nous nous sommes décidés à en donner une seconde pour répondre aux très nombreuses et pressantes demandes qui nous sont quotidiennement adressées, et dont quelques-unes dénotent une vive impatience.

En fait, à une époque où les mass média, les romans policiers, la lecture des fictions d'une part, et d'autre part les innombrables travaux scientifiques, techniques, économiques et sociaux accaparent l'attention et l'intérêt du public, au détriment de la poésie, de la philosophie et de la théologie, l'épuisement rapide de la première édition peut paraître d'autant plus paradoxal qu'il s'agit de la connaissance de la Vulgate de l'Islâm et que l'Islâm ne semble guère intéresser et depuis fort longtemps les Européens et les Américains. Du moins jusqu'ici.

Que le public veuille donc trouver ici l'expression de nos remerciements pour l'accueil sympathique et combien empressé qu'il a bien voulu réserver à notre travail.

Et que la presse et toutes les personnalités qui nous ont écrit et témoigné leurs encouragements veuillent également accepter l'assurance de notre gratitude.

Cette réédition est en elle-même une refonte de la première. A la demande d'un grand nombre de musulmans d'Afrique et d'Asie et aussi de professeurs islamisants et d'étudiants, nous avons inclus le texte arabe dans le corps de la traduction.

Elle diffère de la précédente par les addenda et les corrigenda qui rétablissent le texte intégral et suppriment les détestables fautes d'impression.

Nous avons mis à profit, pour enrichir notre premier texte, de nombreux ouvrages publiés en diverses langues, depuis sa première parution (mars 1972), augmenté et précisé nos références bibliques.

A cet égard, nous croyons devoir faire une recommandation, à la lumière de notre propre expérience, à tous ceux qui seraient tentés de traduire le Coran et d'en expliquer le contenu — Dieu fasse qu'ils soient nombreux ! Je voudrais leur recommander de lire préalablement et de méditer attentivement la Thora et l'Évangile en leurs diverses versions ainsi que leurs annexes (Talmud, Actes et Epîtres des Apôtres), de vérifier soigneusement leur traduction originelle en grec et en latin, et surtout de se méfier de leur transposition en langues européennes modernes, farcies de contresens, de faux sens, d'inepties et dénotant une ignorance renversante de la mentalité, des langues et de l'histoire des Sémites. Ils se doivent, sous peine de perdre leur temps, d'étudier la théologie judaïque et la théologie chrétienne, sans le moindre préjugé.

Il serait insensé d'entreprendre une traduction commentée du Coran en français ou en toute autre langue, si l'on ne se sent pas, en vieux routier des sciences religieuses, à l'aise dans ce que nous pourrions appeler les disciplines de base (langue et littérature arabes, ḥadîth, exégèse coranique, théologie, droit, histoire générale de la communauté, de la civilisation et de la doctrine générale de l'Islâm en son orthodoxie, son soufisme et ses schismes) et sans avoir une sérieuse connaissance de la linguistique sémitique, de l'hébreu, du grec et du latin, et parmi les langues vivantes, de l'allemand surtout ; enfin, une solide information philosophique et scientifique. Ils doivent, avant de se mettre à l'œuvre, avoir exploré avec le plus grand soin, une probité toute scientifique et le plus grand respect, le fond, la forme et les références des deux Écritures bibliques auxquelles le Coran sert de restauration et de confirmation.

M. le professeur Abd-l-Hamîd Chirane, de la Faculté des Lettres d'Alger, a pris la peine d'entreprendre une lecture comparative de notre traduction et du Texte coranique et a eu l'extrême amabilité de noter avec le plus grand soin les versets et les fragments de versets omis par l'imprimeur dans la précédente édition.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de mes remerciements et l'assurance de ma réelle estime.

Ma femme, née Kiouane Zoubida, a contribué largement dans cette seconde édition à établir la correspondance dans la mise en page du texte arabe avec sa traduction française et le contrôle des index. Dieu veuille la récompenser pour sa patiente contribution.

Qu'il me soit permis de m'acquitter d'une dette de reconnaissance, en exprimant ma gratitude, envers M. Roger Vinciguerra, qui a mis, pour la réalisation sur le plan de la correction des épreuves, de l'illustration et de la mise en pages de cet ouvrage, tout son talent, toute sa technicité hors ligne et tout son cœur, sans lassitude et avec un réel intérêt.

Paris, le 12 juillet 1978

Note sur la transcription, les conventions, les abréviations et les sigles

Transcription

ا (de prolongation)	*â*	ط	*ṭ*	ء	’
ب	*b*	ظ	*dh*	ة absolu	*a*
ت	*t*	ع	*c*	ة (en liaison)	*at*
ث	*th*	غ	*gh*	ـَى	*â*
ج	*j*	ف	*f*	ال article	*al, -l-*
ح	*ḥ*	ق	*q*	ـَ	*a*
خ	*kh*	ك	*k*	ـِ	*i*
د	*d*	ل	*l*	ـُ	*u*
ذ	*ż*	م	*m*		
ر	*r*	ن	*n*		
ز	*z*	ه	*h*		
س	*s*	و (semi-voyelle, diphtongue)	*w*		
ش	*sh*	و (de prolongation)	*û*		
ص	*ṣ*	ي (semi-voyelle)	*y*		
ض	*ḍ*	ـِي (de prolongation	*î*		

I. Conventions

a) Dans les références coraniques les chiffres romains précédant les sourates (S.) indiquent le numéro d'ordre traditionnel et les chiffres arabes précédant les versets (V.) le numéro d'ordre du verset dans la sourate.

b) La table des sourates selon l'ordre traditionnel et selon l'ordre chronologique de leur révélation est donnée à la fin de l'ouvrage (Tome II).

c) La terminale de relation ou d'éthnicité iyy est abrégée en i. Les noms communs ou propres sont cités à l'état neutre, c'est-à-dire compte non tenu de leur cas de déclinaison.

d) Dans la correspondance chronologique le trait oblique sépare l'ère hégirienne (622) donnée en premier lieu, de l'ère chrétienne.

e) Caractères d'imprimerie employés : la traduction des sourates, pour être parfaitement distinguée des introductions et des commentaires, est imprimée en italique et encadrée de filets. Ceux qui le désirent peuvent ainsi lire le texte coranique sans interruption ; ceux qui veulent en pénétrer la signification doctrinale et historique trouveront aisément le commentaire verset par verset ou par groupe de versets.

II. Principales abréviations

B = Banu (fils au pluriel, famille, clan, tribu de)
bn = ibn, bn (fils de)
bt = bint (fille de)
Dbs = Dieu le bénisse et le sauve (formule qui doit être obligatoirement dite par un musulman après l'énoncé du nom du Prophète).
Ds = Dieu lui accorde le salut (formule qui doit, pour un musulman, suivre obligatoirement le nom cité de tout Prophète de Dieu.
m. = mort en.
Muḥ = Muḥammad (Mahomet).
n. = né le ou à.
Qur. = Qur'ân (Coran).
S. = sourate.
V. = verset.

III. Emploi des sigles dans les références bibliographiques.

Les références bibliographiques se trouvent à la fin du volume, avec les sigles correspondants. Les sigles de quatre lettres (les trois premières du nom de l'auteur et la première du nom de l'œuvre) sont utilisés dans le corps de l'ouvrage pour éviter d'inutiles et nombreuses répétitions de longs titres.

Font exception à cette convention les commentateurs classiques les plus importants dont les œuvres sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'user, en ce qui les concerne, de sigles. Ils seront donc cités par ordre alphabétique sous une forme abrégée, suivie du terme tafsîr (commentaire, explication, glose), quel que soit le titre de leur ouvrage, lequel est donné à toutes fins utiles ci-dessous, sous sa forme exacte, avec la date de la mort de l'auteur, sauf les contemporains.

Nous avons tiré un grand profit des commentaires partiels, anciens et modernes, consacrés à un groupe de sourates, à une seule sourate, à un fragment ou à un verset de sourate, ou encore d'études spéciales ayant trait à la chronologie, aux circonstances de la Révélation ('asbâb-n-Nuzûl), aux légendes ('Asâtir), à l'interprétation ésotérique (Bâtin), à l'inimitabilité ('Iʿjâz), aux lois ('aḥkâm), aux versets abrogés et abrogeants (Nâsikh wa Mansûkh) du Coran, de même des ouvrages consacrés à l'exégèse, à son évolution, aux générations (Ṭabaqât) de commentateurs, etc.

On en mentionne les références au fur et à mesure, et à l'occasion dans l'ouvrage, références qui seront précisées, bien entendu, et classées alphabétiquement dans notre bibliographie générale. On ne trouvera dans la liste ci-dessous que les commentaires complets et devenus classiques ou les études marginales qui intéressent l'exégèse : c'est le cas du travail grammatical d'Az-Zajâz et de l'étude du style coranique de Bint-sh-Shâti' ʿAysha, etc.

ʿAbbâs (Ibn) =	Tanwîr-l-Miqbâs min Tafsîr bni ʿAbbâs (m. 69/689) éd. par Muḥ. Qamḥâwi et Muḥ. ʿIsâ, Le Caire 1393/1972.
'Alûsi =	Maḥmûd-l-'Alûsi (m. 1270/1853). Rûḥ-l-Ma ʿâni fî Tafsîr-l-Qur'ân-l-ʿadhîm wa Sabʿ-l-Mathâni, 15 vol., Beyrouth s.d. (tendance soufie).
Anbâri =	'Abû-l-Barakât ʿAbd-r-Raḥmân b. Muḥ.-l-Anbâri (m. 577/1182). Kitâb-l-Bayân fî gharîb 'Iʿrâb-l-Qur'ân. Le Caire 1389/1969, 2 vol. (Se signale par son analyse grammaticale du Coran et par l'intérêt que l'auteur porte aux lectures -qirâ'ât- du Coran.)

ʿAysha ʿAbd-r-Raḥmân « Bint-sh-Shâti » (contemporaine).
At-Tafsîr-l-Bayâni lil Qur'ân, Le Caire 1387/1968, 2 vol.

Baghawi = Al Ḥusayn-l-Baghawi (m. 515/1123).
Maʿalim-t-Tanzîl, Le Caire 1321, 5 vol. en 7 tomes, en marge d'Al Khâzin.

Bayḍâwi = ʿAbd-l-Lah b. ʿUmar-l-Bayḍâwi (m. 716/1316).
'Anwâr-t-Tanzîl wa 'Asrâr-t-Ta'wîl ; plusieurs éditions à des dates et en des pays divers, notamment éd. H.O. Fleischer, 2 vol., Osnabrück, 1846-48, reproduction photo ; 1968 (c'est une des meilleures éditions de cet ouvrage).
(Compilation habile des redites de ses prédécesseurs, notamment Zamakhshari.)

Dîrîni = ʿAbd-l-ʿAziz-d-Dîrîni (m. 694/1295).
Taysîr fî ʿUlûm-t-Tafsîr, Le Caire 1310 (vers rajaz).
(Sa mise en vers mnémotechnique en fait un ouvrage qu'on apprend souvent par cœur.)

Gharnaṭi = ʿAbd-l-Haqq-l-Gharnaṭi (m. 541/1147).
Al Muḥarrar-l-wajîz fî Tafsîr-l-Kitâb-l-ʿAzîz, Le Caire 1394/1974, 4 vol.
(Remarquable par la sûreté de son information.)

Ḥamza = Muḥ. Ḥamza, H. ʿAlwân, Muh. Barâniq (contemporains).
Tafsîr-l-Qur'ân-l-Karîm. Le Caire 1954, 7 fascicules.

Ḥayyân = 'Abû Ḥayyân Muḥammad-l-Gharnaṭi (m. 754/1354).
Al Baḥr-l-Muḥîṭ, Riyâd 1328/1968, 8 vol. (vaste encyclopédie, claire, précise).

Dam = Al Ḥâjj 'Aḥmad Dam-s-Sûkûni-s-Sinighali (m. 1970).
Diyâ'-n-Nayrîn, 3 vol. Le Caire 1386/1966.

Fayrûzâbâdî = Majd-d-Dîn Muḥ. b. Ya ʿqûb-l-Fayrûzâbâdî (m. 817/1415).
Basâ'ir ẓawî-t-Tamyîz fî Laṭâ' if-l-Kitâb-l-ʿAzîz. Le Caire 1393/1973, 5 vol.

ʿIsâ = ʿAbd-l-Jalîl ʿIsâ (contemporain).
Al Muṣḥaf-l-Muyassar, Le Caire 1337, 1 vol. (Se signale par la maîtrise de son auteur en langue arabe.)

'Ismâʿil = Ḍiya'-d-Dîn 'Ismâ ʿil b. Hibat-l-Lah-l-'Ismâʿili (m. 1173/1760).
Mazâj-t-Tasnim, éd. assez désordonnée de R. Strothmann, Göttingen 1955 (commentaire schismatique de tendance fortement 'ismâʿilite de la 11e à la 30e fraction (juz') du Coran).

Jalâlayni (Al) = cf. As-Suyûṭi.

Jawzî (Al) = ʿAbd-r-Raḥmân b. ʿAli-l-Jawzi-l-Baghdâdi (m. 597/1201).
Zâd-l-Masîr fî ʿIlm-t-Tafsîr, Beyrouth 1384/1964, 9 vol.
(Se réfère fréquemment à la poésie, souvent pour le plaisir de citer un vers, aux isrâ' iliyyâtes et aux anecdotes.)

Kathîr (Ibn) = 'Ismâ ʿîl b. Kathîr-d-Dimashqi (m. 774/1373).
Tafsîr-l-Qur'ân-l-ʿadhîm, Le Caire s.d., 4 vol. (Excellent par ses références au Ḥadîth.)

Khâzin = ʿAlâ'-d-Dîn ʿAli b. Muḥ.-l-Baghdâdi-l-Khâzin
(m. ? l'ouvrage fut achevé en 720/1321).
Lubab-t-Ta'wîl fî Maʿani-t-Tanzîl, Le Caire 1381, 7 t. en 4 vol. (tendance soufie, avec abus des isrâ' iliyyâtes).

Makhlûf = Ṣafwat-l-Bayân li Maʿâni-l-Qur'ân, Le Caire 1370/1956, 2 vol. (honnête sans plus, utile surtout aux étudiants du cycle secondaire).

Marâghi = Aḥmad Muṣṭafa-l-Marâghi (contemporain).
Tafsîr-l-Kitâb-l-ʿaziz plus connu sous le titre de Tafsîr-l-Marâghi, Le Caire 1382/1962 ; 30 vol. (un des meilleurs de notre époque).

Mîrghini = Muḥ. ʿUthman b. Muḥ. Abibakr (m. 1262/1852).
Tâj-t-Tafâsîr li Kalâm-l-Malik-l-Kabîr (tendance shi'ite et soufie, très succinct), Bulâq, 1313, 1 vol.

Nasâfi = ʿAbd-l-Lah 'Abû-l-Barakât b. Aḥmad-n-Nasâfi (m. 701/1301).
Tafsîr-l-Qur'ân-l-jalîl, Le Caire 1387/1967, 3 vol. (se recommande par son style simple).

Qâsimi = Muḥ. Jamâl-d-Dîn-l-Qâsimi-sh-Shâmî (m. 1332/1914).
Maḥâsin-t-Ta'wîl (appelé aussi Tafsîr-l-Qâsimi), Le Caire 1386/1957, 17 vol. (un des meilleurs du début de ce siècle, assorti de judicieuses critiques intéressant les commentaires modernes, avec de larges emprunts au Tafsîr d'Al Qurṭubi).

Qurṭubi = 'Abû 'Abd-l-Lah Muḥ. b. Aḥmad-l-Ansari-l-Qurṭubi (m. 671/1273).
Al Jâmi' li Aḥkâm-l-Qur'ân, Le Caire 1387/1967, 20 vol.
(Fait honneur à la culture exégétique et philologique de la prestigieuse et douloureusement regrettée Espagne musulmane du Moyen Age.)

Qushayri = 'Abd-l-Karîm b. Hawâzin surnommé Zayn-l-Islâm-l-Qushayri (m. 465/1084).
Latâ'if-l-Ishârât, éd. Bisyûni, Le Caire 1969, 3 vol. avec une excellente introduction de H. 'Abbâs Zaki.
(Dans l'histoire de l'exégèse soufie, on peut considérer cet ouvrage comme le meilleur et le plus complet. C'est sans conteste le plus sûr et le plus attachant du genre, constituant en lui-même une réaction vigoureuse contre les littéralistes extrémistes comme Ibn Taymiyya, Ibn-l-Jawzi, etc., enfin contre l'intellectualisme outrancier des Ikhwân-ṣ-Ṣafâ.)

Qutayba (Ibn) = 'Abd-l-Lah b. Muslim b. Qutayba-d-Dînawari (m. 275/889).
Tafsîr-l-Gharîb fî-l-Qur'ân, éd. Aḥ. Saqr, Le Caire 1378/1958, 1 vol.

id. Ta'wîl Mushkil-l-Qur'ân, id. 1393/1973.

Rashîd Riḍa = Muḥammad Rashîd Riḍa, Syrien disciple des pionniers de l'Islâm moderne, Jamal-d-Dîn-l-Afghâni et Muḥ. 'Abdu (m. 1354/1935).
Tafsîr-l-Qur'ân-l-Ḥakîm, plus connu sous le titre de Tafsîr-l-Manâr (une ardente défense et illustration du Coran et de l'Islâm), Le Caire 1373/1954, 12 vol.

Râzi = Fakhr-d-Dîn 'Abû 'Abd-l-Lah Muḥ. b. 'Umar-t-Tabaristâni r-Râzi (m. 606/1210).
At-Tafsîr-l-Kabîr, Le Caire 1368, 32 tomes en 16 vol.
(Un des piliers les plus solides du Tafsîr, inégalé sur le plan de l'exégèse selon le kalam (théologie et philosophie spéculatives.)

Samarqandi = 'Abû Manṣûr Muḥ.-l-Maturîdi-s-Samarqandi (m. 333/945).
Ta'wilât 'Ahl-s-Sunna, Le Caire, 1391/1971, 2 vol. (très appuyé sur le Ḥadîth à bon escient).

Sijistâni = 'Abû Bakr 'Abd-l-Lah b. 'Abi Dâwud-s-Sijistâni (m. 361/929).
Kitâb-l-Maṣâḥif, Le Caire 1355/1936, 1 vol.
(Indispensable pour la connaissance des variantes et l'histoire de l'établissement du Texte Sacré.)

Suyûṭi = Jalâl-d-Dîn 'Abd-r-Raḥmân b. 'Abû Bakr-s-Suyûṭi originaire d'Al 'Asiyûṭ, localité d'Égypte (son appartenance ethnique est 'Asyûti), surnommé à juste titre Imâm-l-'Asr (Imâm de son époque) par son savoir et ses écrits dont beaucoup lui sont, il est vrai, attribués sans qu'il en soit l'auteur. Un des savants les plus féconds de l'Islâm du Xe / XVIe siècle et dernier représentant de la haute culture islamique, à la veille de son éclipse (m. 911/1505).

a) Kitâb-l-Itqân fî 'Ulûm-l-Qur'ân, Bûlaq 1317, 2 vol.
(Absolument indispensable pour toute étude coranique.)

b) Asbâb-n-Nuzûl, en marge de l'édition de Damas.

c) Tabaqât-l-Mufassirin (génération des exégètes) ; Leyde 1839 ; Téhéran 1960, 1 vol.

d) Tafsîr-l-Qur'ân, en collaboration avec Jalâl-d-Dîn Muḥ. b. Aḥ.-l-Maḥali, d'où le titre donné habituellement à ce commentaire, Tafsîr-l-Jalâlayni (commentaire des deux Jalâl), Damas 1379/1960, 1 vol. Plusieurs fois édité, à des dates et en des villes diverses. Purement linguistique et sans tendance, sauf peut-être une influence de l'École shafi'ite à laquelle appartenaient les deux auteurs, dépouillé de tout récit légendaire et notamment des légendes bibliques (Isrâ' iliyyâtes).

Ṭabari = 'Abû Ja 'far Muḥ. b. Jarîr-t-Ṭabari (m. 310/923).
Jâmi-'-l-Bayân 'an Ta'wîl 'Ayi-l-Qur'ân, Le Caire 1373/1954, 30 tomes en 12 vol.
(Pôle incontestable de l'exégèse coranique et Imâm de tous les commentateurs d'hier et d'aujourd'hui.)

Ṭabarisi = (ou Ṭabarsi, ou Ṭabrasi, la vocalisation est incertaine) 'Abû-l-Fadl b. Ḥusayn-t-Ṭabarisi-t-Ṭûsi (m. 548/1154).
Majama'-l-Bayân Tafsîr-l-Qur'ân, Téhéran 1372 ; 10 t. en 5 vol. (commentaire shi'ite imâmite).

Tamîmi = An Nuʿmân b. Ḥayyûn-t-Tamîmi-l-Maghribi (m. 363/974).
Asâs-t-Ta'wîl, Beyrouth 1960, 1 vol. (shi'ite de tendance fatimide.)

Ṭanṭawi = Ṭanṭawi-l-Jawhari (contemporain né en 1287/1870).
Al Jawahir fî Tafsîr-l-Qur'ân-l-Karîm, Le Caire 1350 ; 26 vol.
(Excellente encyclopédie moderne, soucieuse de la concordance entre le Texte Sacré et les sciences positives.)

Taymiyya (Ibn) = Aḥmad b. ʿAbd-l-Ḥalîm b. Taymiyya-l-Ḥurrâni (m. 728/1328).
Majmûʿat Tafsîr b. Taymiyya, Bombay 1374/1954 ; 1 vol.
(Ḥanbalite maladivement borné, ternit l'éclat de l'École syrienne par son anthropomorphisme outrancier, les excès de ses interprétations extravagantes, précurseur des Wahabites.)

Thaʿâlibi = ʿAbd-r-Raḥmân b. Muḥammad b. Makhluf Ath-Thaʿâlibi-l-Jazâ'iri (m. 875/1470).
Al Jawâhir-l-Ḥisân, Alger 1323/1905, 2 vol. incomplets.
(Compilation sans grande originalité, mais bonne dans l'ensemble.)

Wajdi = Muḥ Farîd b. Muṣṭafa Wajdi (comtemporain, né en 1272/1875).
Al Muṣḥaf-l-Mufassar, Le Caire (?)
(Manuel très pratique, sans rien d'exceptionnel.)

Żahabi = Muḥammad Ḥusayn-z-Żahabi (contemporain, mort en 1396/1976).
a) Al 'Isra'iliyyât fî-l-Qur'ân wa-l-Ḥadîth, Le Caire 1391/1971, 1 vol.
b) At-Tafsîr wa-l-Mufassirûn, Le Caire 1381/1961, 3 vol.
(Décevant par la forme et le fond.)

Zajjâj = Ibrahim b.-s. Sarri (m. 311/924) auquel on attribue : 'Iʿrâb-l-Qur'ân, Le Caire, 1963, 3 vol.
(Étude grammaticale du Coran, selon l'École de Baṣra.)

Zamakhshari = Maḥmûd-z-Zamakhshari surnommé Jâr-l-Lah (m. 528/1134).
Al-Kashshâf ʿan Ḥaqâ'iq ghawâmiḍ-t-Tanzîl, Le Caire 1354/1935, 4 vol.
(De tendance muʿtazilite, mais remarquable par la maîtrise de l'illustre auteur en langue arabe et la sûreté de son information. La haute valeur de son commentaire est prouvée par les critiques mêmes soulevées de la part de nombreux sunnites et mutakallimûn comme l'ancien cadi d'Alexandrie, Aḥ. b.-l-Munîr (m. 683/1285) et au début de ce siècle, Muḥ. ʿUliyan, un 'azharite, intraitable sur la sunna.)

Zamzami = ʿAbd-l-ʿAziz ʿIzz-d-Dîn b. ʿAli (m. 977/1570).
Fayḍ-l-Khabîr ʿalâ Sharḥ Mandhûmat 'Usûl-t-Tafsîr, glosée par ʿAlawi ʿAbbas, éd. Le Caire 1380/1960.

Cette liste des ouvrages les plus importants n'est évidemment pas exhaustive. Les études intéressant tel ou tel aspect du Coran seront citées à l'occasion, sous forme de sigles.

Quant à la Biographie du Prophète, elle est traitée, non pas avant le texte coranique (Muḥammad n'étant, pour le musulman, nullement l'auteur du Coran, œuvre essentiellement divine et dont il est le transmetteur fidèle), mais à l'occasion de la sourate qui porte, comme titre, son nom (S. XLV).

Sourate I

Prologue (Al-Fâtiḥa)

Révélée à La Mekke après la sourate LXXIV, 5e dans l'ordre chronologique, cette sourate date du début de la prédication (610 ou 611), au moment où les musulmans formaient déjà autour du Prophète un groupe suffisant pour la célébration en commun de la prière. (*cf.* Cheikh Muḥammad ʿAbdu, Durûs min Tafsîr-l-Qur'ân, Le Caire s.d. pp.41, 46, et aussi Muḥammad-l. Judayli, Nadharât ḥadîtha fi-t-Tafsîr, Beyrouth, 1936, p.16).

Cette opinion qui s'appuie sur l'autorité de l'imâm ʿAlî est admise par la majorité des commentateurs qui ne citent que pour mémoire l'affirmation de Mujâhid, selon laquelle cette sourate aurait été révélée à Médine ; affirmation aussi peu digne de crédit que celle d'après laquelle elle aurait été révélée deux fois, ou en deux fois, à La Mekke et à Médine. Mais c'est surtout à l'importance toute spéciale qu'elle revêt quant au dogme, aux rites et aux actes de la vie quotidienne qu'elle doit la première place dans l'ordre traditionnel de la classification des sourates, non à la date et au lieu de sa révélation.

On l'intitule de diverses manières (près de vingt-cinq) dont les plus courantes sont : *Al-fâtiḥa* (celle qui ouvre, celle par laquelle débute le Livre) ; *surât-ul-madḥ* (sourate de la louange), *surât-ul-'asâs* (sourate du fondement), *'umm-ul-Kitâb* ou *ʿumm-ul-Qur'ân* (l'emblème du Livre, du Coran, le vocable *'umm,* qui ordinairement signifie mère, a ici l'un des sens qu'il avait en arabe ancien, « emblème, drapeau, étendard » ; Ṭab., I, 48).

Les sept versets qui la composent lui ont valu une autre dénomination : *sab ʿu-l-mathânî* ; expression sur le sens de laquelle les auteurs ne sont pas d'accord et qu'on retrouve dans la XVe sourate, V. 27. Le désaccord est dû au sens ambigu du terme *mathânî*, pluriel dérivant d'une racine à sens complexe, « plier, ployer, doubler, réitérer, détourner, louer » ; d'où une pluralité d'interprétations : la sourate des sept versets qu'on répète en priant ; ou la sourate doublée d'une autre sourate qu'on récite avant chacune des deux premières prosternations de la prière canonique. Râzî énumère tous les sens possibles de cette dénomination et semble tenir compte, dans son interprétation, surtout de l'exceptionnelle importance que le Prophète lui-même lui donnait. Son début étant consacré à la louange et sa fin aux bienfaits de Dieu, le Prophète aurait déclaré qu'elle contenait en ses sept versets tout l'enseignement du Coran. On considère aussi que la lecture de la *fâtiḥa* équivaut à la lecture du Coran tout entier (Râz., I, 173-177).

Les mystiques voient dans cette expression les sept dons que Dieu a accordés au Prophète (Jily, p. 24). Nous reviendrons, dans la traduction du verset 87 de la S. XV, sur cette interprétation.

Le rôle que joue cette sourate dans le culte, les relations humaines, les faits de la vie quotidienne du musulman est considérable. Sans sa récitation, la prière canonique n'est pas valable, sauf cas de force majeure. Sa récitation est requise pour la consécration des unions conjugales. Elle est la base de toute oraison, le point de départ de toute méditation, le cadre de toute vie contemplative islamique.

Le Coran est une somme de préceptes, de récits, d'exhortations, de normes juridiques, de mémorations. C'est un tout affirmant solennellement l'unicité de Dieu et Sa transcendance, la voie du bonheur ici-bas et dans l'au-delà, la résurrection et la rétribution des actes humains, en toute équité, le culte et l'amour de Dieu, le rappel d'exemples édifiants à l'intention de ceux qui réfléchissent.

C'est une somme de principes et de règles d'un dogme monothéiste infractionnable. Et pourtant bon nombre de commentateurs se sont plu à dire que si nous n'avions pas le Coran dans son intégralité

telle ou telle sourate aurait suffi à nous servir de guide spirituel. C'est ce qu'on a cru pouvoir dire de la sourate « Al 'Aṣr » (S. CIII) et de la Fâtiḥa. On a pu aussi dire que tout le contenu ésotérique et exotérique du Coran était dans la Fâtiḥa. C'est là une pure vue de l'esprit. Dire que telle ou telle sourate représente la totalité, la moitié, le quart, les trois septièmes du Coran relève d'une arithmétique aussi absurde que fantaisiste. Le Texte Sacré de l'Islâm est un tout indivisible, intangible, où tout est harmonieusement agencé. Des assertions de ce genre dénotent une tendance à une schizophrénie plus amusante qu'inquiétante. Si l'on veut souligner la beauté, l'étendue et la profondeur spirituelles de la Fâtiḥa, il suffit de rappeler qu'elle est surnommée « umm-ul-Kitâb », l'emblème (et non pas la mère) du Livre (Coran).

CANEVAS

Louange, glorification et adoration de Dieu dont relève la création et dépendent toute assistance et toute orientation vers la grâce.

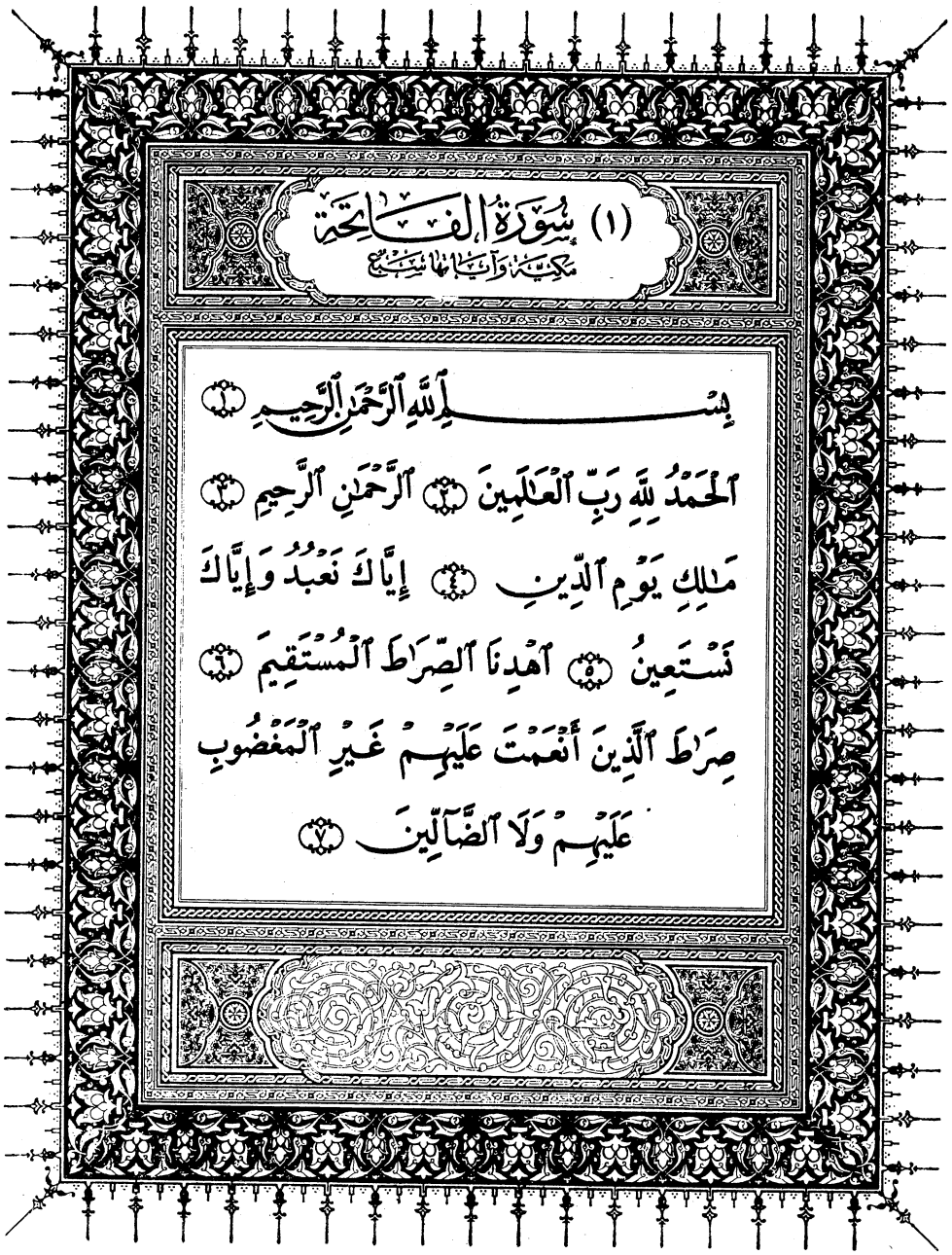

De par le nom de Dieu, tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *Louange à Dieu, maître des mondes,*
2. *tout-miséricordieux, tout-compatissant,*
3. *maître du jour de la rétribution.*
4. *C'est toi que nous adorons ! C'est de toi que nous implorons le secours !*
5. *Dirige-nous dans la bonne voie ;*
6. *la voie de ceux que tu as favorisés de tes bienfaits,*
7. *non de ceux qui ont démérité de ta grâce et des égarés.*

Incipit : La formule « De par le nom de Dieu... » (*basmala* ou simplement *tasmiyya*) sert d'introduction aux sourates coraniques. La fréquence de son emploi a entraîné de légères modifications orthographiques, eu égard à la stricte observance des règles grammaticales, modifications que les commentateurs attribuent à l'un des rares omeyyades qui leur soient sympathiques, le calife ʿUmar b. ʿAbdul ʿAzîz (m. 120/720). Mais elles n'ont aucune importance pour le sens (Zam., I, 5). L'idée exprimée par cette formule est la subordination de toute action humaine à Dieu. Elle équivaut à : « Je commence en parlant, en agissant, en récitant, ou en lisant, par le nom de Dieu dont tout procède, vers qui tout retourne et sans lequel rien ne s'accomplit. » Elle n'implique ni serment, ni proximité, ni causalité : elle est essentiellement propitiatoire (*Iftitâḥ*).

Le sens qui s'attache à la place qu'occupe cette formule dans la sourate a soulevé également, dès le début de l'Islâm, un autre débat. Doit-on considérer la *basmala* comme un verset faisant partie intégrante des sourates ou comme un hors-texte servant simplement d'introduction propitiatoire ? Les opinions des commentateurs et des fondateurs des écoles juridico-théologiques ne concordent pas. L'opinion selon laquelle la *basmala* serait un verset de la seule sourate « Al Fâtiḥa » est un compromis ḥanafite inadmissible. L'Imâm 'Aḥmad b. Ḥanbal, qui le cautionne, fait preuve de son manque habituel de prudence et de son goût pour les affirmations simples et péremptoires. Pour l'Imâm Ash-Shafi ʿi, elle serait le premier verset de chaque sourate et doit être dite à la prière avant la Fâtiḥa. Il se réfère, en cela, à l'École mekkoise, moins informée sur les faits, gestes et dires du Prophète et de ses compagnons que l'École médinoise. Or, l'Imâm de Médine, Mâlik b. 'Anas, la considère non pas comme un verset coranique, mais comme une simple formule propitiatoire servant d'indice de séparation (*fâṣila*) aux sourates, et nous nous rangeons à son avis.

Cette divergence ne concerne heureusement ni la composition ni la lecture du texte coranique, car invariablement la formule est placée au début de chaque sourate, à l'exception de la IXe, exception sur laquelle nous aurons à revenir. Elle est cependant importante pour la prière. Doit-on commencer la prière par ou sans la formule en question ? Sur ce point, la position de l'école malékite, selon laquelle il s'agirait en l'occurrence d'un hors-texte ne faisant pas partie de la sourate, apparaît conforme à la manière dont le Prophète et les quatre premiers califes priaient (*cf.* Murm, p. 30). L'école ḥanafite ne fait pas non plus précéder la Fâtiḥa par la *basmala* au cours de la prière.

Ce qu'il importe aussi de signaler, c'est l'importance que cette formule revêt dans la vie musulmane. Elle établit en effet une connexion entre la Providence et la pensée et l'acte du croyant, en plaçant la volonté humaine dans le cadre de la volonté divine. Elle implique en même temps un témoignage : le témoignage de la présence divine en tout, quelles que soient les circonstances. Tout acte est rapporté à Dieu en pensée, avant même d'être entrepris, qu'il s'agisse de travailler, de boire, de manger, de parler, de changer d'attitude ou d'orientation, de dormir, de se lever, etc. Noé la prononce avant de pousser son arche vers les flots (S. XI. 43). Salomon la place en tête de sa missive à la reine de Saba (S. XXVII, 30). Selon Bukhâri et Muslim, le Prophète disait que tout acte entrepris sans l'invocation de Dieu est dépourvu de bénédiction et comporte, en conséquence, un risque d'échec ou d'immixtion de Satan, ennemi du genre humain. Ni la pensée ni l'acte ne sont ainsi dissociés de Dieu, en qui le croyant place sa foi, sa volonté, son activité, car c'est à lui qu'il doit s'en remettre, en tout et pour tout. L'action acquiert ainsi bénédiction et licéité. Une telle conception est bien dans la ligne de la pensée sémitique. Déjà avant l'Islâm, les Arabes païens disaient, en invoquant leurs divinités : « De par le nom d'al-Lât, de par le nom de ʿUzza » avant d'entreprendre un voyage, de sacrifier un animal ou de prier (Zam., I, 6). Il est d'ailleurs curieux de noter que les rites de l'Islâm et du judaïsme prescrivent d'invoquer le nom de Dieu en des termes presque identiques avant tout geste sacrificatoire, sinon la chair de la bête sacrifiée est réputée illicite. La formule coranique correspond, en effet, à la formule biblique : *ba shem Yahvé,* quant à sa signification et à son emploi dans la vie quotidienne. Elle constitue dans la vie musulmane une ligne de démarcation entre le licite et l'illicite, le pur et l'impur, le sacré et le profane, entre deux états de pensée et deux catégories d'actes. Elle est indicative, mais également propitiatoire, voire prophylactique. Elle éloigne les esprits malfaisants *(djinn)* et préserve du mauvais œil. Les magiciens et les exorciseurs l'emploient dans leurs incantations comme dans leurs talismans, et ajoutent qu'elle était inscrite dans le flanc d'Adam et l'aile droite de l'ange Gabriel, sous la forme d'un pentagone régulier étoilé identique au pentogramme pythagoricien. C'est ce qui expliquerait l'emploi de cette figure géométrique dans la décoration en général et en particulier dans l'architecture. Depuis les Croisades, les Turcs l'ont combinée avec le croissant lunaire et en ont fait un symbole distinctif des drapeaux musulmans.

Selon une tradition rapportée par Ibn ʿAbbâs (Ṭab., I, 51, 52), les premiers mots révélés par l'ange Gabriel au Prophète furent : « Dis : je cherche un refuge auprès de Dieu, qui entend tout et connaît tout, contre Satan, le lapidé. Dis : de par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant. »

Aussi certains auteurs mystiques ont-ils été amenés à lui consacrer des ouvrages entiers. De nombreux théologiens à tendance mystique comme Abûl Karîm-l-Jily (m. 889 h/1494) affirment, en se référant à une tradition (assez peu vraisemblable, il est vrai), que tout le contenu des Livres révélés est dans le Coran, tout le contenu du Coran est inclus dans le prologue *(Fâtiḥa)* et tout ce qui est dans la *Fâtiḥa* est dans la *ḥasmala* dont le sens est mystérieusement représenté par le point diacritique du (ḥ), signe ineffable de l'essence et de l'existence, et qui est à l'origine de l'espace où, par sagesse divine, se situent tous les univers existants. Ces interprétations allégoriques ne sont pas admises par l'orthodoxie qui s'en tient en général au sens littéral du texte. Ṭabari les rejette, de même qu'une tradition rapportée par Ibn Masʿûd qui fait état d'un lien entre la miséricorde divine que révèle cette formule et un propos attribué à Jésus, selon lequel chaque lettre (b s m) du début de la formule aurait un sens allégorique : b symboliserait la beauté éclatante de Dieu *(bahâ)* ; s, sa grandeur *(sanâ)* et m son royaume *(mamlaka)* (Ṭab., I, 53).

La particule bi à signification complexe par laquelle elle débute a, ici, un sens de liaison, de corrélation, non de moyen ou d'instrument. Sa signification est nuancée. La traduire par « au », comme on l'a toujours fait et comme on continue à le faire, est une erreur absolue sur le plan dogmatique. Le Coran est la parole de Dieu communiquée au Prophète et transmise par lui : d'où notre traduction « de par », ce qui signifie par ordre, sur le commandement. Le texte coranique le montre sans ambiguïté (S. XCVI, 1). La formule française « de par le roi » se mettait au commencement de divers actes officiels portant sommation, injonction (*cf.* Littré ; La Fontaine (fable VI, 14).

Et c'est dans ce sens que cette formule doit être comprise, au début de chaque sourate. Muḥammad (Dieu le bénisse et le sauve) transmet un ordre de Dieu, un message. Traduire par « au nom de Dieu » supposerait que c'est lui l'auteur du Coran. C'est donc vouloir saper inconsciemment, par ignorance ou mauvaise intention, le fondement de l'Islâm en faisant passer le verbe de Dieu *(Kalâm-l-Lah)* pour une œuvre humaine. C'est ce qu'ont compris tous les commentateurs musulmans d'hier et d'aujourd'hui, sauf le professeur Muḥammad Ḥamidullah dont la foi est profonde, mais dont la connaissance de la langue française et du génie de la langue arabe sont sujets à caution.

Cette nuance n'a pas manqué de retenir l'attention du Cheikh ʿAbdu, dans ses leçons exégétiques sur le Coran (*cf.* ses « Durus mina-l-Qur'an », Le Caire s.d. p. 46), et aussi de Muḥammad-l-Judayli, *Nadharât ḥaditha fi-t Tafsir,* Beyrouth, 1963, p. 16).

Au reste, aucun traducteur à notre connaissance n'a saisi ou rendu cette différence sémantique en français, comme en allemand, en anglais, en italien, etc.

Ism : nom. Nous aurons à examiner cet important problème plus loin (S. II, 31).

Allah : Contraction de l'article défini *al* et du mot *ilah,* divinité. C'est le nom primordial de Dieu, que Sa majesté et Sa puissance soient proclamées et qu'Il soit exalté. Immuable en Son unicité et en Sa transcendance absolues. Il est à l'origine de tout ce qui existe et tout ce qui existe retourne à Lui *(maṣîr).* Éternel, Infini, Il est antérieur au temps et à l'espace. Échappant au champ d'investigation de la raison humaine, Il nous a fait la grâce de Se faire connaître à nous par révélation *(Waḥiy)* transmise par des prophètes *('anbiya)* et des messagers *(rusul)* de Son choix. Il requiert des hommes la croyance en Son unicité et en Sa grandeur, Sa transcendance, Son omniscience et Son omnipotence, Sa supervolonté, Sa sagesse, Sa perfection, Sa liberté, Sa miséricorde absolues en vertu de Sa grâce, de Ses bienfaits et l'engagement *(mithâq)* pris par les âmes en leur pré-existence de L'adorer et de Lui rendre le culte qui Lui est dû (S. II, 27, 40 ; VII, 171, 172 ; IX, 111 ; XIII, 20 ; Râz. II, 148).

Si le mystère de Son essence est inaccessible à la raison, nous Le connaissons grâce à Ses attributs *(ṣifât)* et Ses plus beaux noms *(al asmâ'-l-ḥusnâ)* qu'Il nous a fait connaître Lui-même de Lui (S. II, 255 ; IV, 65 ; XIII, 30 ; XX, 8 ; XL, 15 ; XLIII, 21 ; XCVI, 1 ; CXII) ; *cf.* aussi notre *Traité complet de théologie islamique,* chapitre « Dieu ».

Raḥmân, Raḥîm : ces deux qualificatifs, sur un plan purement théologique, ont soulevé, comme tous les attributs de Dieu, une controverse qui, par ses incidences sur l'évolution de la pensée islamique et ses répercussions sur certaines étapes de l'histoire politico-religieuse du monde musulman, mérite d'être rappelée sommairement ici même. Il s'agit de la querelle qui mit aux prises les différentes écoles théologiques musulmanes (sunnites, mu'tazilites, ash'arites, kharijites, maturidites, dhahirites) à propos des noms et attributs de Dieu, des noms épithètes et des noms adjectifs qui impliquent une idée *(maʿnân)* aussi bien qu'une essence *(ẕât).*

Par *raḥmân, raḥîm,* et tous les noms ou attributs de Dieu connus des hommes (99 selon certains, 101 selon d'autres), doit-on entendre des qualités abstraites *(ṣifa),* éternelles et subsistantes en Son essence, ou simplement des descriptifs, traduisant, à l'échelle et d'après l'optique humaine, une réalité impénétrable, avec toute la part d'anthropomorphisme qu'ils comportent nécessairement ? Si ces attributs présentaient une identité avec l'essence, ils n'auraient par eux-mêmes aucune existence. Mais s'ils existaient effectivement tout en différant des attributs humains, traduisent-ils une connexion

interprétative entre Dieu et sa création, ou une manifestation mystique de Dieu au moyen de ces qualités de conception et d'expression humaines ?

On devine aisément les subtilités et le caractère passionné d'un tel débat autour de l'unicité, de l'essence et de la transcendance divines, débat dont nous avons schématisé l'objet, et dont on peut constater la résurgence, aussi bien chez les réformistes d'hier que chez ceux d'aujourd'hui.

Débat stérile, en vérité, à propos d'un problème mal posé. Mal posé par suite de l'omission des déficiences inhérentes à la nature humaine par rapport à la réalité divine, mystérieuse, insaisissable, éternelle, inétendue, immuable, à laquelle nous sommes portés à donner, à notre insu, étendue, variabilité et durée, parce que nous sommes condamnés de par notre nature à penser dans le temps, l'espace et le relatif. Les mystiques, eux, ont compris cette contradiction. L'ordre des shâdulites dit honnêtement qu'il ne s'agit que de mots portés à notre connaissance indirectement par Dieu « pour que nous l'adorions dans la mesure de nos moyens », non d'après « sa nature » (SHAL, II, 51, en marge).

V.1 Louange... : Quatre sourates (V, XVIII, XXXIV, XXXV) débutent par cette expression qu'on rencontre souvent sous la même forme, ou sous une forme légèrement différente dans le corps du texte de vingt-deux autres sourates.

Il nous semble utile de dire que si nous voulions donner un commentaire complet et approfondi du Texte Sacré, il nous faudrait une dizaine d'années de travail et prévoir au moins vingt volumes du format de celui-ci. Et encore n'aurions-nous pas pu pour autant épuiser le sujet. Nous avouons donc, honnêtement, que notre commentaire est très sommaire et nous en rougissons lorsque nous pensons à tout ce que nous aurions pu dire à propos de chaque phrase, de chaque mot. Nous demandons à Dieu de nous juger non d'après nos résultats qui sont très modestes, mais d'après notre sincère intention, nos efforts et aussi d'après les possibilités limitées d'impression qui nous sont offertes. Nous nous en remettons à Lui en pensant aux versets S. II, 285-286 : « Seigneur, ne nous tiens pas rigueur de nos fautes ou de nos omissions ! » En ce qui concerne précisément ce terme, il y aurait des pages et des pages à écrire. A commencer par l'article, élément déterminatif du nom, Al Ḥamdu (la louange). S'agit-il d'une détermination d'espèce *(jins)* ou d'époque *(ʿAhd)* ? Non ! Il lui confère une valeur absolue : en tout lieu, en tout temps, en tout état, en toute circonstance, dans l'heur et le malheur : ʿAlâ kulli ḥâl !

Louanger (latin *laudare,* louer) signifie relever les mérites *(Thâna')* de quelqu'un, lui rendre hommage pour un bienfait, ou pour son comportement. Ici, le sens est plus général ; il équivaut à rendre grâce à Dieu, s'attacher à Son culte, L'adorer en acceptant pieusement tout ce qui nous satisfait ou nous accable sans porter de jugement, en raison même de Son amour.

Les *mondes* des anges, des hommes, et des génies selon bon nombre de commentateurs, dont Zam. (I,8-9). Ṭabari (I, 63) pense qu'il faudrait entendre, par ce pluriel, les cieux, la terre, avec tout ce qu'ils contiennent de connu et d'inconnu. Quelques versets coraniques pourraient apporter des éclaircissements au sens de ce terme (S. XVI, 8 et 10 ; XXI, 31 ; XLI, 11 ; XLII, 28).

De telles références et bien d'autres encore permettent d'admettre qu'au regard de l'Islâm l'univers est formé d'une pluralité de mondes, vides de vie ou peuplés d'êtres inconnus. Dieu, dans sa transcendance, ne se confond pas avec cet univers qui, pour être un effet de sa puissance et une émanation de sa sagesse, n'en est pas moins post-existant et extérieur à lui (Râz., I, 181).

Ainsi compris, le terme ʿâlamûn doit s'entendre, selon certains mystiques et aussi de nombreux commentateurs orthodoxes, dans le sens de tout ce qui n'est pas Dieu *(kullu mâ siwâ Allah).* Râzi adopte cette interprétation et fait remarquer que l'expression « Maître des mondes » implique un rapport entre Dieu et sa création. Dieu a créé les mondes, mais ne s'en désintéresse pas, puisqu'il en est le maître, et les mondes ont dans leur durée besoin de Lui (I, 179).

Est-il besoin de dire que sur le plan philosophique et aussi par rapport à la doctrine brahmanique et aux religions qui en sont issues comme le bouddhisme, l'annexion de 'Alâmîn par Rabb ou en d'autres termes la détermination du premier par le second de ces deux mots est d'une importance capitale ? La signification profonde qui s'en dégage c'est que Dieu est maître de tout ce qui existe.

Une telle transcendance est en opposition formelle avec le panthéisme et toute doctrine selon laquelle Dieu serait une « nature naturante » et que la création serait l'émanation de Dieu.

Pareillement l'immanence si chère à certains soufis comme Ibn 'Arabi et Suhrawardi est en contradiction avec la transcendance et l'unicité absolues de Dieu.

Mâlik : comment lire ce mot ?

Mâlik (maître, propriétaire, possesseur) selon Nâfiʿ, ʿAsim, Al Kisâ'i, Yaʿqûb, par référence aux versets S. XL, 16 ; XXXIX, 116, etc. ? Malik (roi, souverain) selon Ibn Kathir, Ibn ʿAmir, Ibn 'Aʿlâ, Ḥamza, et tous les autres lecteurs par référence aux versets S. XX, 114. Nous pensons pour notre part que la bonne leçon est Mâlik (*wa-l-Lahu 'a'lam,* Dieu en est mieux instruit).

Sur les autorités citées ci-dessus, *cf.* les annexes à la fin de l'ouvrage.

V. 3 : Yawmu-d-Dîn. Comment rendre fidèlement un terme aussi instable que Dîn qui dérive d'une vieille racine sémitique et qu'on retrouve déjà dans la langue arabe ancienne avec le sens de débiteur... et de créancier, et dont les maṣdar (nom d'action) signifient « dette » *(Dayn)* et *Dîn,* religion. Un vieux proverbe arabe en précise le sens : *kamâ tadînu tudânu* : tu seras traité comme tu auras traité (comme tu l'auras mérité). En fait, il s'agit d'une reddition de comptes, d'un jugement final rendu en faveur ou à l'encontre de l'homme, après examen de ses actes et suivi d'une récompense *(Mukâfa'a)* ou d'une punition *('Iqâb),* étant bien entendu que toute punition à l'échelle divine est un acte de justice et toute récompense un acte de grâce. *('Iqâbuhu Aḍl wa Jazâ'uhu Faḍl.)*

Nous traduisons donc par jour de la rétribution *(Jazâ')* en nous référant à divers versets du Texte Sacré : « En ce jour chaque âme sera rétribuée selon ses œuvres », S. XIV, 51. Quiconque aura accompli un atome de mal le verra, S. XCIV, 7-8 ; *cf.* aussi : S. XXXI, 33, 53 ; XXXVI, 45 ; XLV, 14.

V. 4 : Pour rendre la force affirmative de l'expression, il faudrait traduire par « C'est toi seul que nous adorons et c'est à toi seul que nous demandons toute assistance » (Ṭab., I, 69).

V. 5 : La voie droite est le chemin qui conduit vers Dieu, le chemin suivi par celui qui fait preuve d'obéissance (Ṭab., I, 72), aux prescriptions divines et de courage *(shaja'a)* en face de l'adversité (Râz., I, 183).

Ihdinâ : de la racine hadâ, doublement transitif comme bon nombre de verbes arabes, notamment ceux qui signifient offrir, donner, etc. Il faut entendre par voie droite, religion. L'exégèse classique note comme faveurs insignes dont Dieu a gratifié l'homme, l'existence *('Ujûd),* la sensibilité *(Iḥsâs, Shu'ûr),* la raison *('Aql)* et la foi *(Dîn). cf.* Muḥammad 'Abduh o.c. 58-59.

L'Islâm, religion d'amour, de perfectionnement et d'équilibre intérieur, d'harmonie sociale, de vaillance morale et de fermeté dans l'adversité répond à ces exigences. Son enseignement, en effet, n'implique ni haine, ni injustice, ni insubordination, ni révolte contre la volonté de Dieu, ni faiblesse, ni lâcheté, ni versatilité (Zam., I, II. Ṭab., I, 75). Compte tenu du dernier verset, il s'agit de la voie du bien et de la vérité, opposée à la voie du mal, du retour au chaos, et à celle de l'erreur conçue comme une atteinte à la vérité et offense pour Dieu. En suivant la voie droite, c'est-à-dire le chemin le plus court dans son élan vers Dieu, l'homme préserve son unité intérieure, devient réfractaire au mal et partant inaccessible à la crainte et à la souffrance, à l'injustice, à l'intolérance.

V. 6 : Ceux : les anges, les prophètes, les saints, les véridiques, les martyrs, ceux qui adorent Dieu et obéissent à ses commandements, pratiquent la vertu et le bien, exècrent le vice et le mal (Ṭab., I, 86, par référence à la sourate IV, 65 à 68).

Tes bienfaits : la foi, la grâce, l'aversion du mal et de l'injustice, le désir de se perfectionner, le choix, comme règle de vie, de la pureté, de la recherche en soi de la vérité et de la lumière de Dieu (Râz., I, 75 ; Zam., I, II).

V. 7 : Textuellement ceux qui ont encouru Ta colère. Nous n'avons pas traduit à la lettre cette expression, attendu que Dieu est, selon la théologie de l'Islâm, inaccessible aux passions, en particulier au ressentiment et à la vengeance. Tout en Lui est équité et grâce. C'est dans ce sens qu'il est dit dans un ḥadîth qudsi : « Ma miséricorde devance mon courroux » *(Sabaqat raḥmatî ghaḍabî).*

Tous les commentateurs affirment que par « ceux qui ont démérité de Ta grâce » il faut entendre les Juifs et par « égarés » les Chrétiens, par référence à la sourate V, 59, 63-82. Râzi pense cependant qu'il s'agit d'un sens plus général. Il faudrait, selon lui, entendre par cette expression – et c'est notre point de vue – *'arwâḥ khabîtha* (âmes perverses, corrompues) et *kuffâr* (réfractaires à la vérité, mécréants). La première expression désignerait les dévoyés, les vicieux, les transgresseurs *(fussâq)* et la seconde, les infidèles *(kuffâr)* (Râz., I, 186).

Les participes actif et passif employés et que nous avons rendus par « Ceux que Tu as comblés de Tes bienfaits », « Ceux qui ont démérité de Ta grâce » sont au passé et concernent des générations humaines antérieures à l'Islâm. Lesquelles ? Certaines sont précisées par le Coran (S. XXXI ; XXXV, 38 ; etc.). Selon les sourates III, 20 et VI, 90 il s'agit des croyants sincères des peuples anté-islamiques. Le Cheikh 'Abdu (o.c. pp. 58-59) y inclut également tous les hommes de bien des différents peuples anté-islamiques *(mina-l-'Umam-s-sâlifa).*

Remarque importante :

La tradition recommande de terminer la récitation de la *Fâtiḥa* par le souhait *'amîn* (amen, ainsi soit-il !) commun aux trois confessions monothéistes, terme appartenant étymologiquement au sémitique commun. On le retrouve dans les invocations des Assyriens, des Chaldéens, des Babyloniens, etc.

Sourate II

La vache (Albaqara)

Première sourate révélée à Médine (286 versets), au lendemain de l'hégire (vendredi 1 Muḥarram/16 juillet 622), sauf le 281e verset qui fut révélé à Minâ, lors du dernier pèlerinage du Prophète, communément appelé pèlerinage de l'Adieu (10/632). Elle contient cinq cents sentences, quinze proverbes (*cf.* Tha., I, 18).

C'est la sourate la plus longue du Coran, formant cinq sections *(ḥizb)* sur soixante. C'est à sa longueur exceptionnelle et aussi aux nombreux préceptes religieux et juridiques qu'elle doit son numéro d'ordre dans le classement du texte sacré, non à son ancienneté. Elle est importante aussi en raison des célèbres versets du Trône *('Ayât-l-Kursî)* qu'elle contient. « Toute chose a son point culminant, la Baqara est le point culminant du Coran », disait le Prophète qui l'appelait avec la première sourate les « deux éclatantes ». Elle éloigne les mauvais esprits, rend la sorcellerie inopérante, selon Tha. (I, 18-19), et constitue une charnière entre les sourates mekkoises et les sourates médinoises.

Son titre fait allusion au 67e verset où il est question d'une vache, « d'âge moyen, de couleur jaune clair », dont Moïse avait, sur révélation divine, prescrit aux juifs l'immolation.

Canevas

Dieu seul est Dieu, vivant, éternel, créateur, absolu, omnipotent, omniscient, libre, sage, miséricordieux, 29, 110, 163 à 167, 255, 284.
Adam, sa création, son drame, 30 à 39.
Des Prophètes et de leur hiérarchie, 140, 213, 253, 285.
Abraham, 124-133, 258, 260.
Jacob, 132.
Ismaél, Isaac, 136.
Élie, 259.
Moïse, 48, 59.
Samuel, 245.
Saul, 249.
David, 251.
Salomon, 102.
Jésus, assisté de l'Esprit Saint, 87, 110, 253.
Proclamation d'un monothéisme intransigeant ; exhortation ; invectives. Solennel appel à l'adresse des détenteurs des Écritures ; évocations bibliques ; appel renouvelé aux juifs ; refus du rabbinat et du clergé chrétien de reconnaître la mission du Prophète d'amertume, découragement et désespérance, 21-24, 40-140, 159-162, 211.

Confiant en lui-même, l'Islâm sur ordre divin s'affirme l'héritier authentique du Message d'Abraham, de Moïse et de Jésus, 111 à 113, 120, 142-152.

Rupture avec le judaïsme et le christianisme, 142-152.
Des faussaires et des marchands d'apocryphes, 159, 174 à 176.
De la liberté religieuse : pas de contrainte en matière de foi, 256.
A l'impossible nulle âme n'est tenue. L'âme n'est responsable que de ses propres actes, 48, et de ce qu'elle est capable de faire, 286.
Du crédo de l'Islâm, 2-5, 136 et 137, 284 à 286.
De la Bonne Nouvelle et de l'emploi des paraboles, 25 et 26.
Paradis, 25.
Enfer, 24, 162.
Des vrais croyants, 2-5, 207-210, 214.
Des différentes formes d'infidélité, d'hypocrisie et de mécréance, 6-24.
Pour la défense et le triomphe de la cause de Dieu, 190-195, 216, 218, 244-253.
Des épreuves, 155-157.
De la patience, 45, 153.
Des martyrs, 153-157.
De la prière et de son orientation, 3, 43-45, 142-152, 238-239.
Du jeûne, 183-187.
Du pèlerinage et du mois sacré, 158, 189, 194-217.
De la charité et de l'aumône, 3, 177, 215, 219, 254, 261-274.
Des indigents et des orphelins, 220, 259, 275.
Des gens particulièrement attachés à la vie d'ici-bas, 95 et 96, 200 à 206.
Du mariage, 221-223, 234 et 235.
Du divorce et de la répudiation, 226-232, 236-241.
De l'allaitement, 233.
Des serments, 234.
Du témoignage, 283.
Des testaments, 180-182, 240.
Du principe du talion et du prix du sang, 178 et 179.
Des dettes, 283.
De l'interdiction de l'usure, 275-281.
Des nantissements, 283.
De la corruption des juges, 184.
Interdiction de certains aliments et des boissons alcoolisées, 168-173, 219.
Pratiques païennes interdites, 189.

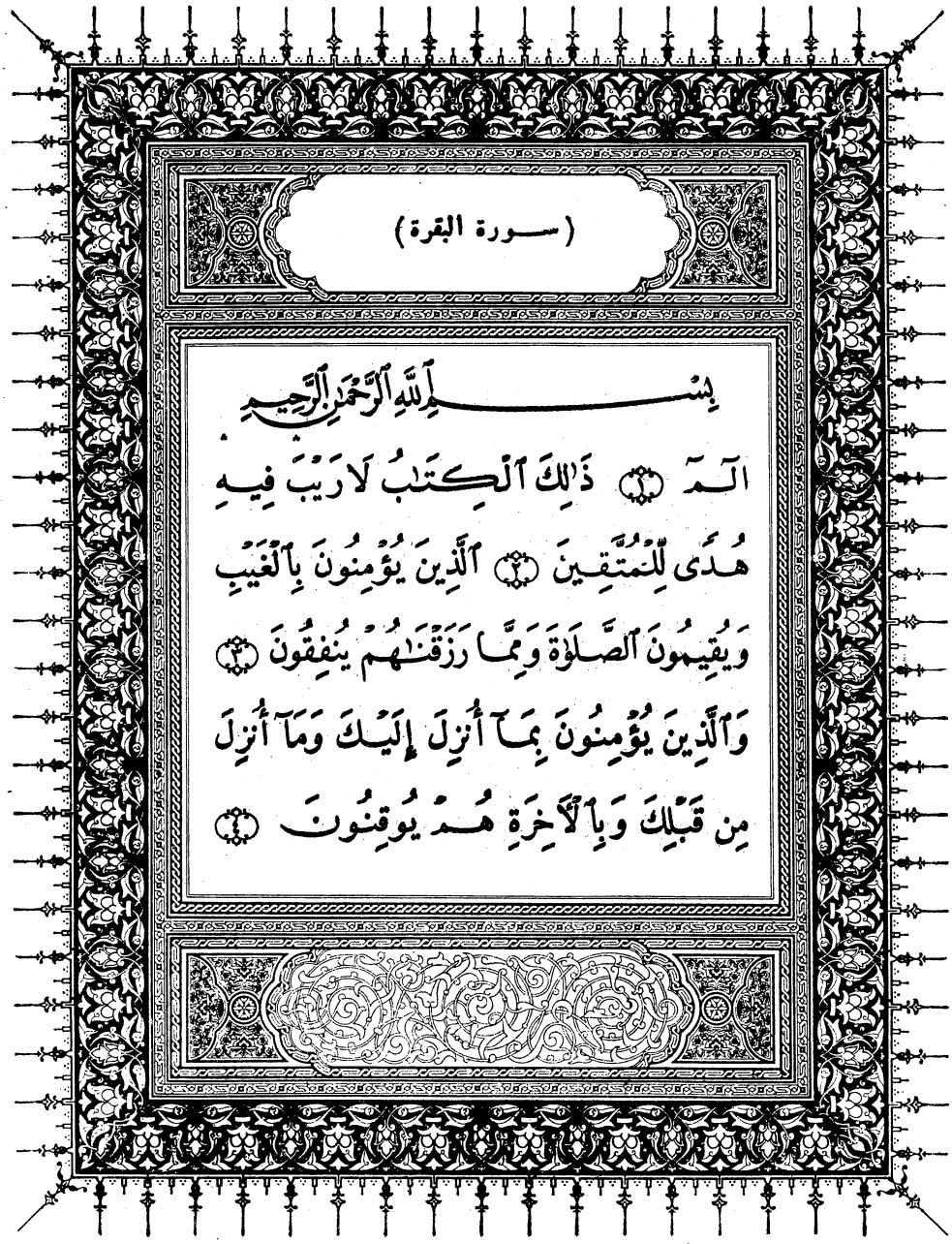

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *A. L. M...*

2. *Ce Livre, sur lequel il n'y a point de doute, est une bonne direction pour ceux qui craignent [Dieu],*

3. *ajoutent foi à l'irrévélé, s'acquittent de la prière, effectuent [au profit des nécessiteux] des prélèvements sur ce dont nous les avons enrichis ;*

4. *[pour] ceux qui tiennent pour vraies la révélation qui t'a été transmise d'en haut ainsi que les révélations faites avant toi, et sont convaincus de la vie future.*

V. 1 A. L. M. se prononce conformément au nom de chacune de ces lettres dans l'alphabet arabe : *'Alîf, Lâm, Mîm.*

Vingt-neuf sourates, dont celle-ci, débutent par des sigles dont le sens et l'emploi demeurent, malgré l'effort interprétatif des commentateurs et l'ingéniosité des théologiens, une énigme.

Rappelons-en très sommairement les données.

Les signes coraniques *(fawâtiḥ-Ḥurûf muqaṭṭa'a)* sont simples ou constitués par des groupes de 2, 3, 4 et même 5 lettres. Ils forment un ensemble de 14 lettres (la moitié de l'alphabet arabe) : A, Ḥ, R, S, Ṣ, Ṭ, ', Q, K, L, M, N, H, Y.

Compte tenu du nombre des lettres composant chaque sigle et de l'ordre alphabétique arabe de celles-ci, on a le tableau suivant :

N	sert de sigle à 1 sourate	: LXVIII
Q	sert de sigle à 1 sourate	: L
Ṣ	sert de sigle à 1 sourate	: XXXVIII
H.M.	sert de sigle à 7 sourates	: de XL à XLVI
T.S.	sert de sigle à 1 sourate	: XXVII
T.H.	sert de sigle à 1 sourate	: XX
Y.S.	sert de sigle à 1 sourate	: XXXVI
A.L.R.	sert de sigle à 5 sourates	: X à XII, XIV, XV
A.L.M.	sert de sigle à 5 sourates	: II, XXIX, XXX à XXXII
A.L.M.R.	sert de sigle à 1 sourate	: XIII
A.L.M.Ṣ.	sert de sigle à 1 sourate	: VII
T.S.M.	sert de sigle à 2 sourates	: XXVI, XXXIII
K.H.Y.'.Ṣ.	sert de sigle à 1 sourate	: XIX

A chacune de ces lettres on attribue ordinairement, comme à toutes les lettres de l'alphabet arabe, une valeur numérique. En ce qui concerne les 14 lettres sus-indiquées, on a les correspondances numériques suivantes : A = 1 ; H = 5 ; R = 200 ; S = 60 (300 en Af. du Nord et Afrique Noire) ; S = 90 (60 en Afrique du Nord et en Afrique Noire) ; Ṭ = 9 ; ' = 70 ; Q = 100 ; K = 20 ; L = 30 ; M = 40 ; N = 50 ; H = 8 ; Y = 10. Certaines de ces lettres ont dans la langue courante une signification : ' signifie source, trou, œil, essence, etc. ; S signifie cuivre ; Q est le nom d'une montagne légendaire ; L s'emploie comme nom propre ; N signifie poisson (*cf.* Râz., II, 5-6).

Par ailleurs en invoquant Dieu, le Prophète disait souvent :

O « ka-ha-ya-'ayn-sâd » (K-H-Y-'-Ṣ)

O « hâ-mîm-'ayn-sîn-qâf » (H-M-'-*S-Q)*

On a aussi remarqué que certains sigles groupés formaient un mot ayant un sens clair A.L.R. + H.M. + N = Al-Rahmân = ar-Rahmân : le très Miséricordieux.

Les commentateurs, soucieux de donner à tout prix un sens à ces sigles, ont émis de nombreuses hypothèses (douze selon Tha., I, 3), dont aucune n'a été retenue par la piété musulmane comme une explication absolument valable. S'agit-il d'initiales, d'abréviations, d'expressions explicatives, de noms ou attributs divins inconnus des hommes, de symboles du Nom ineffable, d'un des noms du Coran ? S'agit-il d'un serment, de louanges ou simplement de noms de sourates ?

Aucune des réponses proposées à chacune de ces questions n'a paru plausible. Certains mystiques leur ont donné une signification allusive. Ainsi A. L. M. serviraient de sigle à *'Aḥad* (un), *Lâṭif* (bienveillant), *Malik* (roi) dont le sens est : « Dieu est un et plein de grâce envers ses créatures. »

A. L. M. serait, selon d'autres auteurs, l'abréviation de trois mots, *'Anâ Allah 'a 'lamu* « Je suis Dieu et je sais » *(Ibn 'Abbâs)*. La récitation du Coran étant psalmodiée, on a voulu voir également dans ces lettres une indication de modes, des sortes de clefs pour la psalmodie.

Les auteurs qui ont cherché à fonder eeeurs hypothèses sur les ressources fournies par la langue arabe ont fait remarquer que souvent des syllabes sont retranchées dans le corps d'un mot pour des raisons d'euphonie, par euphémisme ou encore par mignardise. On dit : *Ya Sâhî* pour *Ya Sahîbî* (mon ami), *Qâf* pour *'aqifu* (je m'arrête). Souvent ces abréviations aboutissent à des sigles ayant une valeur propitiatoire (Ṭab., I, 90-91).

« Chaque livre révélé a son mystère et le mystère du Coran est dans ses sigles », fait-on remarquer, en désespoir de cause. Jalâl (Com. S. II, 1), qui se méfie autant des interprétations d'inspiration judaïque *('isrâ'iliyyât)* que des hypothèses hasardeuses, traduit avec une extrême prudence son point de vue qui est en fait celui de toute la communauté musulmane au sujet de ce mystère : *Dieu sait mieux que quiconque ce qu'il a voulu dire par ces lettres.* Cette idée rejoint quelque peu celle de la Bible (Deut., XXIX, 29) à propos de ce qui relève de Dieu.

On se reportera pour cette question aux commentaires de Ṭab., I, 86 à 96 ; Râz., II, 2 à 11 ; Zam., I, 12 à 19 ; Ibn Kath., I, 35 à 38 ; Khaz., I, 22 et 23 ; Tha., I, 30. Makhlûf, Introduction 8 à 10 ; Qushayri I, 25 et 26.

V. 2 : Il n'y a point de doute sur l'authenticité du Coran en tant que message transmis au Prophète par l'ange Gabriel, ni sur son contenu en tant que parole divine (cf. S. X, 36). En récuser un seul de ses versets équivaudrait à sa récusation totale et donc à rompre avec l'Islâm dans son ensemble. Complet, cohérent, il est infractionnable, irréductible. Dieu l'ayant parachevé (cf. S. III, 85 ; V, 3) l'a rendu par là même intangible. Avec la Tradition *(Sunna)* du Prophète il assure à la communauté musulmane un dogme *(dîn)* et une loi *(sharî'a)* stables, invariables dans le temps et dans l'espace, non sujets à des suppressions ou des transformations dictées par le goût ou l'opinion d'un individu ou d'une génération. La vérité divine est ainsi garantie contre les fluctuations de la mode, la contestation des « esprits forts », les ingérences politiques.

Le terme *hudâ* ne peut s'entendre en langue arabe que dans le sens de bonne direction. Il est opposé au mot *ḍalâl,* « égarement », perte du bon chemin. Des commentateurs comme Ṭab. (I, 98) lui donnent le sens de lumière. Nous préférons nous en tenir au sens littéral.

Ceux qui craignent Dieu redoutent de lui désobéir, de transgresser ses lois, d'encourir un châtiment en s'écartant de la voie tracée par lui. Ce sont les croyants (Ṭab. I, 100 ; Qurtubi, I, 159 à 161).

V. 3 : *L'irrévélé* c'est, littéralement, « l'absence », terme difficile à rendre en français par un équivalent précis. Malgré la fréquence de son emploi dans le Texte Sacré (53 fois) généralement au singulier et parfois au pluriel. Son sens est stable. Il est précisé par l'emploi conjoint de son opposé *shahâda* : Dieu connaît le *ghayb* et la *shahâda. Il est au-dessus des divinités que les infidèles lui associent* (S. XXX, 5). Cette *shahâda* (témoignage) désigne la connaissance inspirée ou acquise par la raison, l'interprétation des données des sens et ce dont on peut témoigner.

Le *ghayb* est justement ce dont on ne peut honnêtement témoigner, ce qui englobe le mystère de l'univers, les secrets du monde, sa durée et son extinction, le destin imprévisible de l'homme, la vie future et l'ensemble de la création, tout ce qui est en dehors du champ de la connaissance inspirée, intellectuelle ou sensible. Ce que l'homme connaît de l'univers et de lui-même ne dépasse ni en étendue, ni en profondeur les limites fixées par Dieu. Il ne peut connaître que ce que Dieu a permis qu'il connaisse. Pour acquérir un savoir infini, il faudrait être soi-même infini. Aussi bien, le savoir infini de Dieu échappe-t-il aux anges eux-mêmes (S. II, 30) et aux prophètes (S. VI, 50). Il est inscrit sur une mystérieuse « Table préservée » à l'abri de toute indiscrétion *(al-Lawḥ-ul-maḥfûdh).* (S. LXXII, 26.) Ce savoir infini, impénétrable et inviolable de Dieu, les êtres en général et l'homme en particulier n'en connaissent qu'une infime partie : celle qui leur a été dévoilée dans leur intérêt, compte tenu de leur nature et de leur vocation, par Dieu lui-même (S. XVII, 85). Le *ghayb* est précisément ce que Dieu n'a pas révélé, ce qui est « absent » dans l'ordre de la connaissance humaine et cette absence rend celle-ci foncièrement lacunaire, limitée, relative. C'est ce qui nous conduit à traduire ce terme arabe — en serrant le texte de près à la lumière des commentaires (Ṭab., I, 101 ; Râz., II, 28 et 29) — non pas par invisible, inconnaissable, ou surnaturel, peu conforme au mot arabe, mais par irrévélé, ou mystère du monde selon la bonne expression de G. Demonbynes, *Mélanges Massignon,* II, 245. Ajoutons que pour les shi'ites, *ghayb* signifie imâm caché ou mahdî (Râz., II, 28). Qushayri, I, 68.

Ṣalât est étymologiquement l'appel adressé à Dieu *(du'â),* la prière. Il s'agit ici de la prière liturgique musulmane (les cinq prières ordinaires par jour et les prières extraordinaires dites à l'occasion des fêtes canoniques, des éclipses et des inhumations) qui exige une purification corporelle, des attitudes, des gestes, des récitations coraniques, des génuflexions et des prosternations fixés par la tradition. Elle témoigne de l'intention de se rapprocher de Dieu, d'obéir à ses prescriptions et éloigne, selon les théologiens, de l'immoralité, du mal, incite à la pratique du bien et de la vertu (S. XXIX, 45). (*Cf.* notre *Traité complet de théologie musulmane,* chapitre de la prière.)

Le Prophète disait, selon Bukhâri : « *La prière est une guérison [pour l'âme] »,* aṣ-*Ṣalât shifâ'* (*cf.* Kath. 57).

Guérison pour l'âme et aussi pour soulager les souffrances physiques. Le Prophète, ayant aperçu un jour 'Abû Ḥurayra, qui était persan, allongé et visiblement malade, lui demanda : « As-tu des douleurs stomacales ? » Et il lui recommanda de prier. La question posée en persan laisse supposer que le Prophète parlait cette langue.

Les deux dernières lignes doivent être prises au sens large : donner de ses biens à son prochain, comme de son cœur qui est la richesse par excellence accordée par Dieu à l'homme (Râz., II, 30 et 31).

Par prélèvement, il faut comprendre aussi bien la contribution obligatoire prélevée légalement et annuellement sur les fortunes pour le Trésor public au profit des nécessiteux, des infirmes, des orphelins

(zakât), que l'aumône *(Ṣadaqâ)* faite de plein gré, directement, par charité, pour aider ses semblables et plaire ainsi à Dieu.

V. 4 : Pour ceux qui tiennent pour vraies..., litt. : *« qui croient à ce qui a été descendu vers toi et à ce qui a été descendu avant toi ».* Les commentateurs donnent un sens restreint à cette expression. Il s'agit du Coran, de l'Évangile, du Pentateuque.

Le verbe *'anzala* est souvent employé dans le Coran pour indiquer la *« descente de la révélation entendue par Gabriel dans le ciel et rapportée fidèlement à Muḥammad sur terre ».* Dieu étant partout, nous traduisons « faire descendre » par « transmettre ».

Ce verset exprime l'obligation faite au musulman d'inclure, dans son credo, l'enseignement véritable de l'Ancien et du Nouveau Testament selon leur authenticité originelle. Selon l'Islâm, le message dont Dieu avait chargé Moïse n'a pas été respecté dans son fond et dans sa forme par les juifs. Rétabli par Jésus, il a encore été retouché, dévié de son sens profond, par saint Paul et falsifié par l'Église quant à l'unicité de Dieu et à l'annonce qu'il implique. Le message coranique, conforme à celui d'Abraham, de Moïse et de Jésus, est à la fois un rétablissement de l'Écriture trahie et un dernier appel à l'adresse des hommes, en particulier des juifs et des chrétiens. La mission de Muḥammad consiste donc à prêcher à tous les hommes le parfait monothéisme et la soumission inconditionnelle à Dieu, inclus dans la doctrine professée et enseignée par ses prédécesseurs Noé, Abraham, Moïse, Jésus, à inviter les juifs et les chrétiens à revenir à l'Écriture authentique, à participer à l'œuvre de restauration qu'est l'Islâm, à remettre en vigueur le vrai culte du seul et unique Dieu, à répandre son enseignement pour la régénérescence et le salut des hommes égaux devant lui, sans distinction de race, de sexe, ni de condition sociale. C'est dans ce sens qu'il est prescrit aux musulmans de faire appel à cet effet à la collaboration des juifs et des chrétiens avec courtoisie et de discuter aimablement avec eux. C'est ce que rappelle la sourate XXIV, 46 (la 102e dans l'ordre chronologique).

La vie future, litt. : « la vie dernière » *('akhira)* par opposition à la vie en ce bas monde *(dunyâ).* Cette conviction implique la croyance à la résurrection, au Jugement dernier, au paradis, à la géhenne. (*Cf.* notre *Traité complet de théologie islamique* aux chapitres traitant de ces questions.)

(الجـــزء الأوّل)

أُولَٰٓئِكَ عَلَىٰ هُدًى مِّن رَّبِّهِمْ ۖ وَأُولَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٥﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ سَوَآءٌ عَلَيْهِمْ ءَأَنذَرْتَهُمْ أَمْ لَمْ تُنذِرْهُمْ
لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٦﴾ خَتَمَ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ وَعَلَىٰ سَمْعِهِمْ ۖ وَعَلَىٰٓ
أَبْصَٰرِهِمْ غِشَٰوَةٌ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٧﴾ وَمِنَ ٱلنَّاسِ
مَن يَقُولُ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَبِٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَمَا هُم بِمُؤْمِنِينَ ﴿٨﴾
يُخَٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَمَا يَخْدَعُونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ
وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿٩﴾ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ فَزَادَهُمُ ٱللَّهُ مَرَضًا ۖ
وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌۢ بِمَا كَانُوا۟ يَكْذِبُونَ ﴿١٠﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ
لَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ قَالُوٓا۟ إِنَّمَا نَحْنُ مُصْلِحُونَ ﴿١١﴾
أَلَآ إِنَّهُمْ هُمُ ٱلْمُفْسِدُونَ وَلَٰكِن لَّا يَشْعُرُونَ ﴿١٢﴾ وَإِذَا
قِيلَ لَهُمْ ءَامِنُوا۟ كَمَآ ءَامَنَ ٱلنَّاسُ قَالُوٓا۟ أَنُؤْمِنُ كَمَآ ءَامَنَ
ٱلسُّفَهَآءُ ۗ أَلَآ إِنَّهُمْ هُمُ ٱلسُّفَهَآءُ وَلَٰكِن لَّا يَعْلَمُونَ ﴿١٣﴾

5. *Ceux-là sont par [la grâce de] leur Seigneur dans une bonne direction. Ceux-là connaîtront le succès.*

6. *Quant aux incrédules, il leur est égal que tu les avertisses ou non ; ils ne croiront pas !*

7. *Dieu a scellé leur cœur et leur ouïe ; leurs yeux sont voilés d'un bandeau. Un immense châtiment leur est réservé.*

8. *Il est des hommes qui disent : « Nous croyons en Dieu et au Jour dernier », alors qu'ils ne sont pas croyants.*

9. *Ils cherchent à tromper Dieu et ceux qui croient. Mais ils se leurrent en réalité, sans se rendre compte.*

10. *Leur cœur recèle une maladie ; Dieu en a augmenté la gravité. Un cruel tourment leur est réservé, comme prix de leurs dénégations.*

11. *Lorsqu'on leur dit : « Ne répandez pas l'immoralité sur terre », ils rétorquent : « Bien au contraire, nous sommes des réformateurs. »*

12. *Or ça, ne sont-ils pas en vérité eux-mêmes des [êtres] malfaisants sans en avoir conscience ?*

13. *Lorsqu'on leur dit : « Croyez comme les autres croient ! », ils rétorquent : « Croirons-nous à l'instar des insensés ? » Hélas ! ce sont eux les insensés, mais ils ne s'en rendent pas compte.*

V. 5 : La *bonne direction* c'est la foi qui, dans l'Islâm, implique la croyance en Dieu, aux anges, aux livres révélés, aux prophètes sans distinction, à la résurrection, au paradis et à l'enfer, au déterminisme *(qaḍâ)* et à la prédestination *(qadar).*

V. 6 : Le verbe *kafara* (recouvrir, renier, s'impatienter, etc.), nom d'agent au pl. *kâfirûna,* appelle quelques remarques : les *incrédules* (infidèles, impies, idolâtres, etc., selon le contexte) qui sont imperméables à la foi, désignent les premiers adversaires du Prophète, ceux qui manifestèrent à La Mekke une hostilité irréductible et croissante à l'égard de l'Islâm. Aussi son emploi est-il plus fréquent dans les sourates de révélation mekkoise. Il vise des opposants comme 'Abû Jahl et 'Abû Lahab qui, en refusant de reconnaître la mission de Muḥammad, entendaient rester fidèles à la religion de leurs ancêtres, donc au vieux polythéisme arabe. D'où la difficulté de rendre ce mot par infidèle, mécréant, etc., puisque les intéressés croyaient à leurs divinités et entendaient leur rester fidèles. Il faut donc entendre par *kâfirûna* dans le Coran les négateurs de l'Islâm ou les idolâtres.

V. 8 : Quelques remarques historiques éclaireront le sens des versets 8 et 9. Ceux qui *cherchent à tromper Dieu et ceux qui croient*, sont précisément ceux qui avaient embrassé l'Islâm par conformisme ou opportunisme. L'expression, ou son équivalent « munâfiqûn », se rencontre surtout dans les sourates post-hégiriennes, en particulier celles révélées à Médine. Parmi les hypocrites dont l'hostilité discrète ou la duplicité sont dénoncées dans le Coran, il y a lieu de citer tout d'abord le petit groupe d'opposants qui s'était formé autour d'une notabilité prestigieuse de Yathrib, 'Abdallah b. 'Ubay b. Salûl, dont les deux clans importants de la célèbre cité voulaient faire leur roi, avant l'arrivée du Prophète. L'hostilité de ce groupe visait peut-être moins l'Islâm lui-même que Muḥammad et ceux des musulmans mekkois qui l'avaient suivi dans sa nouvelle résidence *(muhâjirûn).* Leur conversion équivoque, leurs intrigues, leurs réunions secrètes faillirent plus d'une fois provoquer une grave crise au sein de la communauté musulmane à ses débuts.

Sont rangés également parmi les hypocrites les plus notoires et les plus dangereux les nomades *('aʿrâb)*, les tribus bédouines qui n'avaient embrassé l'Islâm que du bout des lèvres et qui se hâtaient d'abjurer à la moindre occasion. Leur instabilité religieuse, leur perfidie, leur matérialisme grossier, leurs superstitions sont stigmatisés plus d'une fois dans le Coran qui signale leur comportement comme l'exemple le plus typique de l'incrédulité *(kufr)* et de l'hypocrisie *(nifâq)* (S. IX, 97).

Ajoutons que l'Islâm considère l'hypocrisie en matière religieuse, comme la forme la plus grave de la mécréance et la classe parmi les péchés irrémissibles *(kabâ'ir).*

V. 10 : Tous les commentateurs donnent au mot maladie le sens de « doute » *(shakk).*

Dénégations : nous traduisons d'après la lecture de Médine, de La Mekke et de Baṣra *(kadhdhaba*, nier, démentir). Autre lecture admise *(Kûfa)* : *yakdhibûn, comme prix de leurs mensonges.*

V. 11 : *Immoralité* : tout ce qui est contraire aux prescriptions divines et constitue, en tant que tel, un acte de désobéissance, d'indiscipline, suscite le désordre, la corruption, la dépravation, l'avilissement.

(سورة البقرة)

وَإِذَا لَقُوا الَّذِينَ آمَنُوا قَالُوا آمَنَّا وَإِذَا خَلَوْا إِلَىٰ شَيَاطِينِهِمْ
قَالُوا إِنَّا مَعَكُمْ إِنَّمَا نَحْنُ مُسْتَهْزِئُونَ ﴿١٤﴾ اللَّهُ يَسْتَهْزِئُ
بِهِمْ وَيَمُدُّهُمْ فِي طُغْيَانِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١٥﴾ أُولَٰئِكَ الَّذِينَ
اشْتَرَوُا الضَّلَالَةَ بِالْهُدَىٰ فَمَا رَبِحَتْ تِجَارَتُهُمْ وَمَا كَانُوا
مُهْتَدِينَ ﴿١٦﴾ مَثَلُهُمْ كَمَثَلِ الَّذِي اسْتَوْقَدَ نَارًا فَلَمَّا
أَضَاءَتْ مَا حَوْلَهُ ذَهَبَ اللَّهُ بِنُورِهِمْ وَتَرَكَهُمْ فِي ظُلُمَاتٍ
لَا يُبْصِرُونَ ﴿١٧﴾ صُمٌّ بُكْمٌ عُمْيٌ فَهُمْ لَا يَرْجِعُونَ ﴿١٨﴾
أَوْ كَصَيِّبٍ مِنَ السَّمَاءِ فِيهِ ظُلُمَاتٌ وَرَعْدٌ وَبَرْقٌ يَجْعَلُونَ
أَصَابِعَهُمْ فِي آذَانِهِمْ مِنَ الصَّوَاعِقِ حَذَرَ الْمَوْتِ ۚ وَاللَّهُ
مُحِيطٌ بِالْكَافِرِينَ ﴿١٩﴾ يَكَادُ الْبَرْقُ يَخْطَفُ أَبْصَارَهُمْ ۖ
كُلَّمَا أَضَاءَ لَهُمْ مَشَوْا فِيهِ وَإِذَا أَظْلَمَ عَلَيْهِمْ قَامُوا ۚ
وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَذَهَبَ بِسَمْعِهِمْ وَأَبْصَارِهِمْ ۚ إِنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ

14. *Rencontrent-ils ceux qui ont la foi, ils [leur] disent : « Nous croyons. » Mais dès qu'ils se retrouvent avec leurs démons, ils [leur] déclarent : « Nous sommes assurément avec vous ; nous nous moquons [de ces gens], rien de plus. »*

15. *Dieu se moquera d'eux : il les laissera persister dans leur aberration !*

16. *Voilà ceux qui ont troqué la vérité contre l'erreur ! Leur commerce n'est point profitable et ils ne sont pas dans la bonne direction.*

17. *Ils ressemblent à ceux qui allument un feu. Dès que celui-ci jette sa clarté sur ce qui les entoure, Dieu les prive de la lumière, les abandonne dans les ténèbres, et l'incapacité de voir.*

18. *Sourds, muets, aveugles, ils ne sauraient revenir sur leurs pas.*

19. *[On peut les comparer à des gens qui], lorsque, dans la nuit, du fond du ciel [éclate] une nuée orageuse, chargée de ténèbres, de tonnerre et d'éclairs, se bouchent les oreilles de leurs doigts contre la foudre, par crainte de la mort. Mais Dieu cerne les mécréants [de sa puissance].*

20. *Peu s'en faut que l'éclair ne leur crève les yeux. Chaque fois qu'il leur apparaît, ils marchent sous sa clarté ; dès qu'il disparaît, ils s'arrêtent. Si Dieu le voulait, il les priverait de l'ouïe et de la vue, car, en vérité, Dieu est absolument omnipotent.*

V. 14 : *Shayâṭîn* pl. de *shayṭân* d'origine hébraïque désigne aussi bien les démons que les êtres humains agissant diaboliquement *(shayâṭîn-l-'ans).* Ici il s'agit des autorités religieuses juives et chrétiennes et des notables arabes polythéistes qui détournaient les gens de la nouvelle religion (I. Kath., I, 51).

Nous nous moquons..., tournure arabe qui n'implique pas que Dieu se moque de ces hypocrites, mais les rétribue selon leurs actes. De même Dieu ne trompe pas les hommes, mais les traite d'après leurs fourberies. « Tu as voulu me tromper ; c'est moi qui te trompe », dit-on en arabe, en s'emparant d'un adversaire qui prémédite de tuer traîtreusement, pour dire : « Ta ruse n'a pas été payante pour toi et tu seras traité en conséquence. » (I. Kath., I, 51.) Le premier acte est un acte d'injustice, la réaction est un acte d'équité.

V. 16 : *La vérité contre l'erreur,* litt. : « la bonne direction contre l'égarement ».

V. 17 : *Ils* : l'image incite à penser qu'il s'agit de ceux qui se sont convertis à l'Islâm et ont ensuite apostasié. Ils n'ont eu de la lumière divine qu'une vision fugitive avant d'être replongés dans les ténèbres de la mécréance.

V. 18 : *Ils ne sauraient revenir...*, sous-entendu, « en se convertissant à l'Islâm ».

V. 19 : Pour les mystiques, ces comparaisons symbolisent l'angoisse que suscitent le désarroi de l'âme, l'inquiétude et le désespoir que l'impiété comporte. Par *éclairs* on doit entendre la foi et la vérité qui sont une lueur fulgurante dans la nuit d'une existence matérialiste. Le pluriel se justifie par la double obscurité de la nuit et de l'orage (Râz., II, 77) et symbolise la « nuit de l'esprit » ou encore le retrait de la grâce *(faḍl).* Selon l'opinion d'Ibn ʿAbbâs (I. Kath. I, 55), il est question ici du double jeu des hypocrites : quand l'Islâm enregistrait des victoires, ils se déclaraient convaincus de ses vérités ; mais au moindre revers, ils cessaient de croire et retombaient dans leur errance.

V. 20 : Les commentateurs, se référant aux versets précédents et à d'autres versets coraniques, distinguent deux catégories d'hypocrites : les endurcis et les opportunistes qui sont croyants ou incroyants suivant les circonstances, de même qu'ils distinguent deux catégories d'infidèles : les systématiques et ceux qui les suivent, deux catégories de croyants, ceux qui sont tout près de Dieu *(muqarrabûn)* et les pieux *('abrâr)* (I. Kath., I, 56, et S. IX et XXIV).

(الجـــزء الأوّل)

شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٠﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱعْبُدُوا۟ رَبَّكُمُ ٱلَّذِى خَلَقَكُمْ
وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ
ٱلْأَرْضَ فِرَٰشًا وَٱلسَّمَآءَ بِنَآءً وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً
فَأَخْرَجَ بِهِۦ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ رِزْقًا لَّكُمْ ۖ فَلَا تَجْعَلُوا۟ لِلَّهِ أَندَادًا
وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢٢﴾ وَإِن كُنتُمْ فِى رَيْبٍ مِّمَّا نَزَّلْنَا عَلَىٰ عَبْدِنَا
فَأْتُوا۟ بِسُورَةٍ مِّن مِّثْلِهِۦ وَٱدْعُوا۟ شُهَدَآءَكُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ
إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٢٣﴾ فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا۟ وَلَن تَفْعَلُوا۟ فَٱتَّقُوا۟
ٱلنَّارَ ٱلَّتِى وَقُودُهَا ٱلنَّاسُ وَٱلْحِجَارَةُ ۖ أُعِدَّتْ لِلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٤﴾
وَبَشِّرِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ أَنَّ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى
مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ ۖ كُلَّمَا رُزِقُوا۟ مِنْهَا مِن ثَمَرَةٍ رِّزْقًا ۙ قَالُوا۟ هَٰذَا
ٱلَّذِى رُزِقْنَا مِن قَبْلُ ۖ وَأُتُوا۟ بِهِۦ مُتَشَٰبِهًا ۖ وَلَهُمْ فِيهَآ أَزْوَٰجٌ
مُّطَهَّرَةٌ ۖ وَهُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢٥﴾ * إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَسْتَحْيِۦٓ

21. *Hommes ! adorez votre Maître qui vous a créés, vous et ceux qui furent avant vous ! Ainsi vous le craindrez.*

22. *C'est lui qui a fait pour vous de la terre un lit et du ciel un édifice ; qui fait descendre du ciel une eau grâce à laquelle surgissent des fruits à votre intention. Ne donnez pas d'associés à Dieu, sachant [qu'il est l'Unique].*

23. *Si vous doutez de ce que nous avons fait descendre sur notre serviteur, apportez donc une sourate qui soit semblable [à l'une de celles que le Coran renferme] et citez vos témoins, en dehors de Dieu, si vous êtes sincères.*

24. *Si vous n'y parvenez pas – et jamais vous n'y parviendrez –, redoutez alors un feu, qui aura pour combustible les hommes et les pierres, réservé aux mécréants.*

25. *Annonce à ceux qui croient et accomplissent des œuvres pies qu'ils auront des jardins sous [les arbres desquels] couleront des ruisseaux. Chaque fois qu'ils en recevront quelques fruits, ils s'écrieront : « Voilà qui [ressemble] à ce dont nous étions gratifiés ! » Ces fruits auront l'apparence, en effet, des fruits terrestres. Là, ils auront des épouses purifiées et ils y demeureront éternellement.*

V. 21 : L'apostrophe *Hommes ! (yâ 'ayyuhâ-n-Nâs)* s'adresse habituellement aux Mekkois. Pour les Médinois l'expression la plus usitée est : « O vous qui croyez ! » *(Ya 'ayyuhâ-l-lażîna 'âmanû).* L'apostrophe a une portée générale ; elle s'adresse ici à tous les hommes, croyants et incroyants.

Ainsi vous le craindrez, litt : « Peut-être craindriez-vous ? » Les commentateurs expliquent : « En l'adorant, vous redouterez d'enfreindre ses lois et d'encourir ses châtiments » (Jalâl., 7). Il ne s'agit pas de probabilité ou d'espoir, mais de certitude.

V. 23 : *Ce que nous avons fait descendre* : le Coran *(cf.* S. II, 4).

Notre serviteur : Muḥammad.

V. 24 : *Un feu !* l'enfer, en arabe *Nâr, Jahannamu, Jaḥîm, Saʿîr, Ḥuṭâma, Hâwiya.* C'est un feu aux multiples supplices. Il en est question dans de nombreux versets coraniques, comme ultime sanction infligée par Dieu aux mécréants, aux hypocrites, aux transgresseurs des lois divines, aux fourbes, à tous ceux dont la vie sur terre n'aura été que crime, injustice et immoralité *(cf.* S. IV, 55 ; VI, 128 ; VII, 38 ; XI, 106-7 ; XIV, 16, 49, 50 ; XXXVII, 53, 68 ; XXXVIII, 56, 58 ; XXXIX, 47 ; XLI, 24 ; L, 30 ; LXXXVIII, 2, 7). Sur ce point important de la doctrine musulmane on se reportera à l'opinion littéraliste d'ath-Tha'âlibi (THAU) et à celui plus spiritualiste d'Al Ghazâli *(Iḥyâ,* IV, 53-55). Il est à peine besoin de dire que sur cette question les différentes religions offrent des divergences accusées en raison des différences qui séparent leurs conceptions de Dieu, des rapports de l'homme avec Dieu, de la mort, du caractère individuel ou collectif de la sanction, du bien et du mal, etc. On lira avec intérêt la théorie biblique en la matière avalisée par saint Matthieu (V, XIII, XVIII, XXVIII, XXX, etc.) et aussi l'étude comparative que lui consacre Glassenapp (GLAC, pp. 521-522).

Ce verset et le précédent évoquent le caractère inimitable du Coran. Au regard de la Vulgate et de la tradition de l'Islâm, il tient du prodige et constitue un argument fréquemment invoqué en faveur de l'authenticité divine du texte sacré *(cf.* S. X, 38 ; S. XI, 1, 13 ; S. XVII, 88 ; S. XXVIII, 49).

V. 25 : Les termes imagés sont fréquemment employés dans le Coran *(cf.* S. III, 15 ; S. IV, 57) chaque fois qu'une description sommaire ou une allusion brève évoque le paradis *(firdaws, janna),* demeure éternelle des croyants, symbolisée par un verger traversé de cours d'eau, où se dressent des palais et où vivent avec les bienheureux des épouses exemptes de souillures.

Il est question dans ce verset de délices, de jouissances de toutes sortes, de plaisirs variés, de conversations entre bienheureux fiers de leur récompense, satisfaits de leurs compagnes, de leurs amis, de leurs échansons, du merveilleux décor de leur vie et des paroles qu'il leur sera donné d'entendre.

Les versets les plus expressifs, à cet égard, sont d'inspiration mekkoise et datent par conséquent du début de l'apostolat du Prophète. Ils soulèvent un ensemble complexe de problèmes.

Tout d'abord de quoi s'agit-il exactement ? De descriptions qui, par les eaux vives, les paysages et les scènes qu'elles évoquent sont destinées à frapper l'imagination d'un auditoire fruste, pour lequel de tels tableaux présentent un intérêt particulier ? D'une description d'un paradis ineffable rendu accessible à l'entendement de gens incapables d'abstraire, n'aspirant qu'aux joies matérielles par des évocations terrestres ? Le paradis musulman se réduirait-il à des plaisirs matériels, à la satisfaction des sens de joyeux viveurs épris de bonne chair, de bonne compagnie, de gaieté, de volupté, de palais et de jardins merveilleux ? Cette dernière interprétation est courante en Europe où l'Islâm est si mal connu, où même à l'heure actuelle le Coran est confondu... avec les Mille et Une Nuits et où des plaisantins incultes et sans vergogne font gorge chaude de son dogme et de son éthique. Et c'est ce qui irrite le plus et à juste titre les musulmans et suscite chez eux des rancunes tenaces contre les Européens qu'ils tiennent pour des rieurs blasphémateurs qui se moquent de la vérité. Plusieurs siècles d'information tendancieuse, de dénigrement systématique sont à inscrire à l'actif de tous ceux qui avaient intérêt à desservir une religion rivale. Le résultat de ces délations et de ces moqueries est évident : une idée absolument fausse et une caricature on ne peut plus grotesque.

Les insulteurs de son Prophète, les fanatiques fiévreux qui se sont donné pour mission céleste de rendre son message ridicule, antipathique, odieux, aux Européens, se sont justement attaqués, dans leurs paroles et leurs écrits, avec autant de mauvaise foi que de moquerie à la conception coranique du paradis. Selon eux, le paradis musulman serait une sorte de « night-club » où tout est permis, gratuit, et réservé à une clientèle pacifique, raffinée et de bon goût. Or, rien n'est plus contraire à l'esprit de l'Islâm car le paradis qu'annonce l'Islâm dépasse, par sa conception profonde, aussi bien ce qui est sensible que ce qui est intelligible. Certes, le paradis musulman est évoqué en des termes qui relèvent du terrestre et le bonheur qu'il implique est, par pure analogie, assimilé, mais non confondu, avec les plaisirs et les joies d'ici-bas. Mais peut-on exprimer autrement l'inexprimable ? Au reste, peut-on affirmer en toute bonne foi que l'Islâm est la seule religion qui use de tels procédés ? Le paradis selon la Bible – et sur ce point elle n'est pas contredite par l'Évangile – est un magnifique jardin céleste. Le paradis où, selon la Thora et l'Évangile, Adam et Ève promenaient leur nudité et leur solitude, est un jardin avec ses cours d'eau,

ses arbres et ses fruits comestibles ou défendus. En ce domaine l'Islâm n'a pas tout innové, à dire vrai, et il suffira de se reporter à l'Évangile et à l'Apocalypse (Jn XIV, 2 ; Apoc. XIV, 3 ; XIX, 7-17). S'il s'agit d'allégories, pourquoi refuser à l'Islâm d'en user ?

En se référant à l'idéal paradisiaque offert par l'exemple du bonheur d'Adam et d'Ève avant leur chute, on peut dire que, sur ce point, les trois confessions monothéistes ne sont pas séparées par des différences fondamentales. Entre l'Islâm et le christianisme en particulier, les divergences, à cet égard, résultent bien plus de l'évolution de cette conception que des textes de base. Si la théorie de la vision béatifique a fini par s'imposer dans le christianisme depuis saint Augustin (AUGC, XXII, 29 a, b, c), par référence à saint Matthieu (v, 8), il n'en demeure pas moins vrai que la notion de paradis sensible n'est pas absolument absente dans les écrits des premiers théologiens chrétiens qui se réfèrent à saint Luc (XX, 30). Saint Éphraïm le Syrien parle de houries.

Pour l'Islâm, le paradis est un jardin incommensurable, comparable à celui où vivaient Adam et Ève. Les élus y séjourneront dans la paix et parmi des êtres d'une beauté et d'une douceur dépassant tout ce qu'on peut imaginer sur terre. Mais pour les grands théologiens sunnites et pour les mystiques de l'Islâm, la description qu'en donne le Coran doit être comprise dans un sens symbolique. Le Coran enseigne que les comparaisons et les métaphores doivent être prises dans un sens allégorique (S. II, 26). Il est certain que les allégories et les métaphores dans le Coran étaient destinées à rendre cette notion accessible à l'entendement d'un auditoire composé de gens plus portés aux jouissances sensuelles qu'aux dissertations abstraites et avec lesquels il fallait user du seul langage que leurs facultés intellectuelles et morales leur permissent de comprendre.

Ces tableaux de la vie au paradis doivent être compris comme des *mathal* (proverbe, allégorie, exemple, parabole) que le Coran recommande bien de ne pas prendre à la lettre (*cf.* S. LIX, 21). « Si ce Coran était descendu sur une montagne, on l'aurait vue humiliée, saisie d'épouvante. Ce sont des allégories dont nous usons à l'intention des hommes. Or ça, réfléchiront-ils ?. » Il est malheureusement hors de doute que les adversaires de l'Islâm continueront à le dénigrer sans trop réfléchir. Un auteur musulman surnommé à juste titre « l'argument de l'Islâm », le célèbre Ghazâli (mort en 1111) que nous avons déjà cité et dont l'œuvre mit fin à la grave crise religieuse qui minait la communauté musulmane depuis le Xe siècle, précise (GHAU) le véritable point de vue de l'Islâm en la matière. Après avoir longuement examiné ce problème, il conclut que la félicité paradisiaque réside essentiellement dans la contemplation directe ou indirecte de Dieu. Il fait remarquer que la S. IX, 72 dit explicitement : *Aux croyants et aux croyantes, Dieu a promis des jardins sous [les arbres desquels] couleront des ruisseaux, où ils demeureront éternellement... Or, la satisfaction de Dieu est plus grande encore. C'est là l'énorme succès.* « L'énorme succès », dit-il, est dans la satisfaction que Dieu éprouve à l'endroit des élus dont le bonheur n'a par lui-même aucun rapport d'identité avec les jouissances terrestres. Commentant la S. X, 26, il voit dans « ce surplus » la fixation de l'âme dans la contemplation éternelle de Dieu, félicité ineffable, délice suprême qui fera oublier aux élus du paradis le bonheur qui leur aura été promis sous une forme métaphorique et en termes terrestres. Il renvoie, à cet égard, à son iiivre sur l'amour dont les cinq formes atteignent, selon lui, leur degré le plus élevé dans l'amour divin (*ibid.*, IV, 322 et suiv.). Il y a, ajoute-t-il, une étroite liaison de sens entre les délices édéniques et le ravissement de l'âme lors de la « rencontre » avec Dieu (*ibib.*, IV, 343).

De leur côté, les mystiques musulmans rejettent toute conception d'un paradis dont les jouissances seraient essentiellement matérielles. Pour eux, le bonheur paradisiaque n'est ni dans la bonne compagnie, ni dans la satisfaction des sens. Il est dans la « rencontre » avec Dieu et dans la fusion en lui.

Par « jardins arrosés de ruisseaux », les soufis entendent « levée du voile qui couvre les mystères » *(Kashf-l-ghitâ' 'an-s-Sarâ'ir)* parmi lesquels il y a précisément les jardins des grâces et la nature de l'union permanente *(Hudâ'iq-l-Afḍâl wa Haqâ'iq-l-wisâl)* (*cf.* Qushayri, I, 82).

La mort étant une fixation dans le bien ou dans le mal et donc un éternel ravissement de l'âme des élus dans leur fusion en Dieu *(ittihâd)* ou un éternel désespoir de s'être éloigné de Lui *(ḍalâl)*, le paradis est une suprême ivresse consécutive à son agrément *(riḍâ)* et l'ultime retour vers lui et en lui, et l'enfer est le constat de la définitive rupture avec lui, pour l'éternité. (*Cf.* notre *Traité complet de théologie islamique,* chapitres du Paradis et de l'Enfer.)

(سورة البقرة)

أَن يَضْرِبَ مَثَلًا مَّا بَعُوضَةً فَمَا فَوْقَهَا ۚ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
فَيَعْلَمُونَ أَنَّهُ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّهِمْ ۖ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَيَقُولُونَ
مَاذَآ أَرَادَ ٱللَّهُ بِهَٰذَا مَثَلًا ۘ يُضِلُّ بِهِۦ كَثِيرًا وَيَهْدِى بِهِۦ كَثِيرًا ۚ
وَمَا يُضِلُّ بِهِۦٓ إِلَّا ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٢٦﴾ ٱلَّذِينَ يَنقُضُونَ عَهْدَ ٱللَّهِ
مِنۢ بَعْدِ مِيثَٰقِهِۦ وَيَقْطَعُونَ مَآ أَمَرَ ٱللَّهُ بِهِۦٓ أَن يُوصَلَ
وَيُفْسِدُونَ فِى ٱلْأَرْضِ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٢٧﴾ كَيْفَ
تَكْفُرُونَ بِٱللَّهِ وَكُنتُمْ أَمْوَٰتًا فَأَحْيَٰكُمْ ۖ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ
ثُمَّ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٢٨﴾ هُوَ ٱلَّذِى خَلَقَ لَكُم مَّا فِى ٱلْأَرْضِ
جَمِيعًا ثُمَّ ٱسْتَوَىٰٓ إِلَى ٱلسَّمَآءِ فَسَوَّىٰهُنَّ سَبْعَ سَمَٰوَٰتٍ ۚ وَهُوَ
بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿٢٩﴾ وَإِذْ قَالَ رَبُّكَ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ إِنِّى جَاعِلٌ
فِى ٱلْأَرْضِ خَلِيفَةً ۖ قَالُوٓا۟ أَتَجْعَلُ فِيهَا مَن يُفْسِدُ فِيهَا
وَيَسْفِكُ ٱلدِّمَآءَ وَنَحْنُ نُسَبِّحُ بِحَمْدِكَ وَنُقَدِّسُ لَكَ ۖ

26. *En vérité, Dieu n'éprouve aucune gêne à se servir allégoriquement d'un quelconque moustique ou de tout être au-dessus. Les croyants savent que c'est la vérité qui [leur vient] de Dieu. Quant aux incrédules, ils s'interrogeront : « Qu'est-ce que Dieu a voulu [enseigner] par une telle parabole ? » Dieu, en cela, égare beaucoup de gens et dirige vers le salut beaucoup d'autres et en vérité il n'égare que les pervers*

27. *qui violent l'engagement qu'ils ont pris envers Dieu, après l'avoir conclu, rompent ce que Dieu ordonne de lier et répandent le désordre sur terre. Ce sont ceux-là, en vérité, les perdants.*

28. *Comment pouvez-vous renier Dieu ? Vous étiez dans le néant, il vous a donné la vie. Il vous fera mourir, puis vous ressuscitera et c'est à lui que vous serez ramenés.*

29. *C'est lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre, puis, se tournant vers le ciel, il en fit sept régions. Il est omniscient.*

30. *[Rappelle aux hommes] lorsque Dieu dit aux anges : « Je vais instituer un vicaire sur terre. » Et ceux-ci de répartir : « Y placeras-tu quelqu'un qui y sèmera le désordre et y versera le sang, alors que par nos louanges, nous publions ta gloire et magnifions [par nos prières] ta sainteté ? — En vérité [rappela Dieu], je sais ce que vous ne savez pas. »*

V. 26 : *Moustique (baʿû ḍa)* s'emploie ordinairement pour désigner un insecte infime. Le verset est en lui-même une objection faite à ceux qui s'étonnaient de trouver dans le Coran une haute sagesse émaillée d'exemples tirés d'objets ou d'êtres vils ou d'importance négligeable : fourmi, abeille, araignée, arbre, esclave. A cette critique de forme, le verset rappelle que Dieu est libre d'user d'un tel procédé, les paraboles étant destinées avant tout à rendre accessibles à l'intelligence humaine, en particulier dans le milieu où la révélation s'est manifestée, un enseignement et des vérités qui, par leur caractère supra-terrestre ou trop abstrait, risquaient de rester incompris. Il n'est pas sans intérêt d'indiquer à ce propos les paraboles les plus importantes : S. II, 17, 19, 26, 171-174 ; 264-265 ; III, 11 ; VII, 8, 55 ; X, 25 ; XI, 24 ; XIII, 17 ; XIV, 18, 24-26 ; XVI, 75, 76, 92 ; XVIII, 32-46 ; XXII, 73 ; XXIV, 35 (la célèbre parabole relative à Dieu : *Lumière des cieux et de la terre... lumière sur lumière,* Dieu guide vers sa lumière qui il veut ; XXIV, 39) ; XXX, 28 ; XXXIX, 29 ; XLI, 39 (parabole de la Résurrection) ; XLV, 23 ; LVI, 63 et suiv. ; LVII, 20 ; LIX, 21 ; LXIII, 4 ; LXVII, 22 ; LXVIII, 17-32.

Dieu égare les incrédules, les hypocrites, les transgresseurs, les mécréants, les rebelles. Certains commentateurs voient là la condamnation anticipée des sectaires kharijites (I. Kath. I, 65).

Les pervers désignaient, dans l'Antiquité arabe, des animaux considérés comme particulièrement nuisibles et qu'on retrouve au centre de certaines légendes et de certaines superstitions : chacal, hérisson, corbeau, milan, sauterelles, puces, etc.

V. 27 : *Engagement,* textuellement : pacte. On éprouve quelque scrupule à user du terme « pacte » ou d'alliance quand il s'agit de Dieu. Dire ou concevoir qu'il puisse exister entre Dieu et ses créatures, en l'occurrence les hommes, un quelconque contrat, est un blasphème au regard de l'Islâm qui enseigne que Dieu ne s'est imposé à l'égard des hommes qu'une obligation : la miséricorde. Dès lors, on ne saurait traduire ce mot autrement que par engagement, si l'on veut respecter le texte arabe et rester dans le cadre de l'orthodoxie islamique. L'Islâm enseigne que le genre humain, dans son existence virtuelle en Adam, bien avant son apparition sur terre, s'était engagé à reconnaître l'unicité divine et avait promis à Dieu de n'adorer que lui (Râz., II, 148) : il est ainsi « objet » par sa création, « projet » par sa vocation.

Ce « pacte » unilatéral est rappelé dans S. VII, 171.

Le Coran insiste sur cet engagement pris par les hommes dans leur existence pré-terrestre de rester fidèles au culte de Dieu et à son enseignement (S. II, 40 ; I. Kath., I, 66). Selon Râzi, il s'agirait des violations que commettent les hommes, en particulier les hypocrites (II, 14) qu'un hadith bien connu présente ainsi : « Quand ils parlent, ils enjolivent leurs discours de mensonges ; quand ils promettent, ils ne tiennent pas leurs engagements ; quand on a confiance en eux, ils trahissent. Ils méprisent les lois divines qu'ils feignent de respecter. Ils délient ce que Dieu a ordonné de lier. Quand une querelle les oppose à quelqu'un, ils profèrent des injures. »

Lier désigne les liens de parenté (*cf.* S. XLVII, 22). Des commentateurs donnent cependant au mot « lien » un sens plus général : tout ce que Dieu ordonne de faire crée un lien de piété et d'amour entre l'homme et Dieu d'une part, et d'autre part entre l'homme et ses semblables.

Les perdants sont les mécréants qui, par leur impiété, ont démérité et perdu à jamais tout espoir en la miséricorde divine (I. Kath., I, 66).

V. 28 : *Vous étiez dans le néant,* litt. : « Vous étiez morts. » Les commentateurs expliquent ainsi ce passage : Vous n'étiez rien et il vous a fait surgir du néant. Ce rappel de la vie humaine passant par quatre phases (néant, vie, mort, résurrection et retour à Dieu) est très fréquent dans la vulgate de l'Islâm (*cf.* notamment S. LXXVI, 1 ; et aussi S. XL, 11).

V. 29 : *Se tournant,* litt. : « Il s'est établi vers... » Le verbe *istawâ* suivi de *'ilâ,* comme ici, a le sens de *qaṣada,* « tendre vers, se résoudre à ». L'affixe *hunna* (plur. fém.) pour *ha* (fém. sing.), grammaticalement plus régulier, est justifié par le sens du mot précédent qui n'est pas un nom d'unité, mais d'espèce *(ism jins)* (I. Kath., I, 67).

Il en fit sept régions, litt. : « Il les *(sic)* arrangea en sept cieux. »

V. 30 : Tous les commentateurs expliquent que la particule *'iẕ* implique cet impératif et rejettent l'opinion du philologue Abû ʿUbayda, rapportée par Ṭabari (I, 195 et suiv.), selon laquelle *'iẕ* serait ici purement explétif. Le sens est : rappelle, ô Muḥammad, lorsque... (Kath., I, 69 ; Jalâl p. 8).

Khalîfa : vicaire, lieutenant, successeur. La racine *khalafa* signifie venir après, par opposition à *salafa,* venir avant, précéder. Ce sens de suivre, remplacer, succéder à quelqu'un se retrouve dans *khalûf*

(rejeton, descendant, héritier, etc.). Le terme *khalîfa* qu'on retrouve au singulier et au pluriel dans d'autres versets (S. VI, 13, 14, 73 ; VII, 69 ; 74 ; XXVII, 39 ; XXXVIII, 26) est assez mal expliqué dans l'exégèse (*cf.* par exemple Kath. I, 70 et Qushayri I, 87). Malgré la fréquence de son emploi dans le Texte Sacré et le contexte, le commentaire que les exégètes lui consacrent est d'une insuffisance notoire. Pourtant le terme est d'une importance capitale. Seuls les commentateurs de tendance 'ash'arite comme ar-Râzi et quelques exégètes modernes comme Al Marâghi ont effleuré le sens véritable qui s'attache à ce vocable sans avoir pour autant mis en lumière toutes les conséquences qui en découlent sur le plan philosophique et juridique.

D'où la question : de quoi s'agit-il ?

Quelles précisions fournit l'exégèse islamique d'hier et d'aujourd'hui pour y répondre en toute sécurité intellectuelle ?

Voyons d'abord les points d'accord des commentateurs.

Tous sont d'accord pour rejeter la lecture *khaliqa* (créature) rapportée par Zayd b. 'Ali, de même sur le sens de *jâ'il* (créant) et celui de *khalîfa* dont la racine implique une lieutenance, et admettent que par Adam il y a lieu d'entendre Adam et sa postérité *(zurriyyatuhu),* donc l'homme en général.

Presque tous les commentateurs optent pour l'opinion d'Ibn 'Abbâs (I, 6) selon laquelle le terme *khalîfa* qui signifie aussi remplaçant suppose une permutation *(badal),* celle des anges, puis des démons qui auraient, avant les générations humaines, peuplé la terre. Quoique discutable du fait qu'elle ne s'appuie sur aucune référence valable, elle est pourtant retenue par Ṭabari (I, 198), Zam. (I, 60), Qushayri (I, 87), Gharnati (I, 216), Jalâl (S. II, 30), Samargandi (I, 87), Tûsi Tabarsi (I, 74), Qurtubi (I, 263), Mîrghani (I, 8), Wajdi (7), Al Anbari (70), Makhlûf (I, 23), 'Abd-l-Jalîl 'Isâ (S. II, 30). Elle n'a pas cependant convaincu certains grands commentateurs modernes, notamment Al Marâghi (I, 80-81) et surtout Rashîd Rida (I, 262) qui la tient pour une fable tout à fait inconsistante d'origine iranienne *(sic).*

Elle semble plutôt d'inspiration juive, c'est-à-dire de toute cette littérature folklorique *(Hagada, Halaka)* qui s'est forgée au cours des siècles autour de la *Thora* (loi) et qui a fortement influencé l'exégèse coranique à ses débuts. Les légendes et les fables qu'elle y a introduites et qu'on connaît sous le nom d'*isrâ 'iliyyât,* sont dues aux juifs convertis, en particulier à Ka'b b. Aḥbar dont l'autorité était grande en milieu médinois du premier siècle de l'Islâm.

Al Marâghi, comme Rashîd Rida, penche pour l'interprétation d'Ar Râzi (I, 159-166) et d'Ibn-l-Jawzi (I, 60) et voit dans ce vicariat une mission dont Dieu a fait un privilège distinctif à l'homme, impliquant une jouissance *(tamathu'),* un usufruit *(istighlâl),* une libre disposition de tout ce qui existe sur terre, dans le cadre de Ses lois et à la lumière de la raison dont Il l'a doté *(at-Tasarruf fi-l-kawni bi mâ mayyazahu bihi min Quwwati-l-'Aql, wa Tanfîzi 'Ahkâmihi wa 'Awâmirihi).*

Quelles sont l'étendue et la nature d'une telle prérogative ? Doit-on y voir l'indice d'une supériorité *(Faḍl)* sur le reste de la création ? Oui (S. X, 60). Ce privilège implique-t-il une succession totale, absolue, irrévocable ? Non, car Dieu est vivant, immuable en Son essence et Ses attributs, vigilant, et rien ne se fait sans Sa volonté (S. II, 255). Il s'agit donc d'un vicariat octroyé, limité et relatif, en corrélation avec le mystère du nom dont il va être question. Dans la Bible (Genèse II, 18-20) c'est l'homme lui-même qui, comme s'il était nanti d'une science infuse, assigne en présence de Dieu aux animaux leurs noms, affirmant ainsi sa souveraineté sur eux et par conséquent sur le reste de tout ce qui existe sur terre. Il n'en est pas de même dans le Coran. Selon l'Écriture Sacrée de l'Islâm (infra V, 31) c'est Dieu qui apprend *('allama)* à Adam non seulement le nom des animaux, mais tous les noms *(al 'Asmâ'a kullaha),* le rendant ainsi apte à accéder à l'ordre de la connaissance grâce à l'acquisition des sciences positives qui lèvent le voile qui couvre les réalités *(ma bihi ya 'lamu-l-'Ashyâ wa hya-l-'Ulûm-l-muta 'allaqa bi-l-Ḥabiqâ'iq).* Cette vocation comporte une souveraineté *(Ḥukm)* sur les êtres et les choses terrestres (Ṭanṭawi I, 52-54) ; Ibn-l-Jawzi (I, 60). Mais cette souveraineté, loin d'être absolue *(rubûbiyya),* est une simple suppléance *(Khilâfa),* alors que la Bible en fait une souveraineté dominatrice absolue (Genèse I, 26).

D'où une différence capitale entre la conception islamique d'une part, et la conception judéo-chrétienne d'autre part, de la vocation humaine, du fondement de la propriété *(milk)* et de la richesse *(mâl).* Différence que les exégètes de l'Islâm n'ont pas sérieusement approfondie dans leur méconnaissance des langues anciennes et de la Bible. Nous aurons à revenir sur cette importante question — s'il plaît à Dieu — à propos de la S. IX, 34.

Publions, dans le sens du XVIIe siècle. Cette interrogation n'implique aucun reproche ; elle marque le simple désir de s'informer et de dire : « si ton intention est d'être adoré des hommes, nous remplissons déjà cet office ». (I. Kath., I, 69.) *At taqdîs ṣalât* (magnifier la sainteté de Dieu, c'est prier), c'est-à-dire réciter la formule : « Gloire à notre Seigneur, que sa sainteté soit magnifiée. Notre Seigneur est le Seigneur des anges et de l'âme » (I. Kath., I, 71).

Vous ne savez pas qu'il y aura parmi les hommes des pécheurs, des criminels et des impies, mais aussi des prophètes, des saints, des martyrs, des ascètes, des sages, des hommes de bien et des hommes de science. C'est dans ce sens qu'on peut entendre l'expression « je sais » (I. Kath., I, 70). On pourrait comparer ces versets avec S. V, 99 ; XXIV, 29 et aussi avec ceux de la Genèse II et III.

(الجـــزء الأوّل)

قَالَ إِنِّيٓ أَعۡلَمُ مَا لَا تَعۡلَمُونَ ﴿٣٠﴾ وَعَلَّمَ ءَادَمَ ٱلۡأَسۡمَآءَ كُلَّهَا
ثُمَّ عَرَضَهُمۡ عَلَى ٱلۡمَلَٰٓئِكَةِ فَقَالَ أَنۢبِـُٔونِي بِأَسۡمَآءِ هَٰٓؤُلَآءِ
إِن كُنتُمۡ صَٰدِقِينَ ﴿٣١﴾ قَالُواْ سُبۡحَٰنَكَ لَا عِلۡمَ لَنَآ
إِلَّا مَا عَلَّمۡتَنَآۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلۡعَلِيمُ ٱلۡحَكِيمُ ﴿٣٢﴾ قَالَ يَٰٓـَٔادَمُ
أَنۢبِئۡهُم بِأَسۡمَآئِهِمۡۖ فَلَمَّآ أَنۢبَأَهُم بِأَسۡمَآئِهِمۡ قَالَ أَلَمۡ أَقُل لَّكُمۡ
إِنِّيٓ أَعۡلَمُ غَيۡبَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ وَأَعۡلَمُ مَا تُبۡدُونَ وَمَا كُنتُمۡ
تَكۡتُمُونَ ﴿٣٣﴾ وَإِذۡ قُلۡنَا لِلۡمَلَٰٓئِكَةِ ٱسۡجُدُواْ لِأٓدَمَ فَسَجَدُوٓاْ
إِلَّآ إِبۡلِيسَ أَبَىٰ وَٱسۡتَكۡبَرَ وَكَانَ مِنَ ٱلۡكَٰفِرِينَ ﴿٣٤﴾
وَقُلۡنَا يَٰٓـَٔادَمُ ٱسۡكُنۡ أَنتَ وَزَوۡجُكَ ٱلۡجَنَّةَ وَكُلَا مِنۡهَا
رَغَدًا حَيۡثُ شِئۡتُمَا وَلَا تَقۡرَبَا هَٰذِهِ ٱلشَّجَرَةَ فَتَكُونَا مِنَ
ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٣٥﴾ فَأَزَلَّهُمَا ٱلشَّيۡطَٰنُ عَنۡهَا فَأَخۡرَجَهُمَا مِمَّا كَانَا
فِيهِۖ وَقُلۡنَا ٱهۡبِطُواْ بَعۡضُكُمۡ لِبَعۡضٍ عَدُوّٞۖ وَلَكُمۡ فِي ٱلۡأَرۡضِ

31. *Il enseigna à Adam tous les noms et présenta aux anges [tout ce] qu'ils désignent, en leur demandant : « Dites-moi donc les noms des êtres et des choses que voici, si vous êtes véridiques.*

32. *— Gloire à toi, proclamèrent les anges, nous n'avons aucun savoir en dehors de ce que tu nous as toi-même enseigné, car, en vérité, tu es le Savant, le Sage par excellence !*

33. *— Adam, dit-il, fais-leur connaître leurs noms ! » Quand celui-ci les en eut instruits, Dieu leur demanda : « Ne vous avais-je pas dit que je connais le mystère du ciel et de la terre, de même que je n'ignore rien de ce que vous divulguez et de ce que vous cachez ? »*

34. *[Rappelle également aux hommes] lorsque nous ordonnâmes aux anges de se prosterner devant Adam, que tous obéirent à l'exception d'Iblîs qui refusa, s'estimant supérieur [à l'homme] et qui fut, en conséquence, du nombre des infidèles.*

35. *Nous dîmes : « Adam, séjourne dans le paradis, en compagnie de ton épouse. Mangez [de ses fruits] en toute quiétude, partout où vous le désirez. Mais n'approchez pas de cet arbre : vous seriez du nombre des injustes. »*

V. 31 : *Les noms* de tous les êtres et de tous les objets créés : animaux, végétaux, minéraux, gaz, astres, dans leur essence et leurs attributs, leur mouvement et leur inertie, leurs actes bons ou mauvais (*cf.* I. Kath., I, 174 ; Râz., I, 176-209).

Selon ce verset, la connaissance des noms est primordiale. L'initiation d'Adam aux noms des êtres et des choses semble voiler une énigme que les théologiens et les philosophes d'hier et les sociologues d'aujourd'hui ont essayé de comprendre. Initiation qui témoigne de la faveur particulière de Dieu envers Adam, car les anges en sont exclus. Le nom en lui-même marque un pas vers la connaissance. Entre le nom et la réalité, il existe un lien mystérieux établi par Dieu. Tant qu'une chose n'est pas nommée, l'esprit n'en a aucune conscience claire et donc elle n'existe pas pour lui. La création devient dès lors, grâce à l'attribution des noms, une différenciation des éléments issus du chaos. Selon la Genèse (II, 9), en accord sur ce point avec le Coran, Dieu ayant créé les animaux les fit venir devant Adam et c'est lorsqu'ils reçurent leur nom qu'ils eurent une véritable existence. Il y aurait assurément beaucoup à dire sur une telle conception qui a donné naissance à une véritable doctrine « nominale » chez les peuples antiques. Chez les Égyptiens, le nom participe à l'essence même des choses ou des êtres, selon le *Livre des morts* (CHAL, t. VIII, 1897, col. 217-286).

Chez les Babyloniens, une chose n'existe que si elle a un nom. Les Suméro-Akkadiens ont appliqué cette conception dans leur magie. Pour eux comme pour les Babyloniens « tout ce qui existe porte un nom ». Pour les juifs « le nom de la personne est la personne elle-même » (RENH, I, 228).

On a longtemps pensé que cette doctrine du nom était propre à la mentalité sémitique. En réalité, l'importance et la vertu du nom appartiennent à toutes les vieilles civilisations. Un antique adage toujours vrai montre que les Grecs et les Romains avaient eux aussi leur doctrine du nom : *Nomina sunt consequentia rerum* (Voir LEFI, p. 52 ; COND, pp. 127-185).

Si vous êtes véridiques : si vous avez vraiment connaissance (I. Kath., I, 74). Le contexte laisse supposer que Dieu avait déjà entretenu les anges de son intention de créer Adam et de lui assigner une vocation. Le Coran ne rapporterait qu'un fragment de cet entretien (I. Kath., I, 70).

V. 32 : *Gloire à toi :* formule qui ne s'emploie que pour Dieu. « C'est une expression que Dieu a réservée pour lui-même ; il l'a agréée et il aime qu'elle soit prononcée », disait ʿAli à ʿUmar (I. Kath., I, 74).

Par cette proclamation *les anges* reconnaissent que Dieu a donné à Adam la supériorité sur eux : *Aqarru lahu bil faḍli,* « Ils lui (Adam) reconnurent la supériorité » (I. Kath., I, 74).

V. 33 : *Cf.* S. II, 3 et S. XX,7 : « *Il connaît le secret et au-delà du secret.* »

Je n'ignore rien : expression d'un emploi fréquent (*cf.* S. V, 99 ; XXIV, 29 ; *cf.* V. 30). S'agissant des anges qui ne peuvent rien cacher à Dieu, on traduirait plus exactement cette phrase par « ce que vous exprimez et ce que vous n'osez dire ». On pourrait aussi y voir une allusion à Satan qui prémédite sa désobéissance, que Dieu dans sa prescience ne pouvait ignorer.

V. 34 : *Iblîs,* l'un des noms de Satan, mot d'origine hébraïque, comme beaucoup de termes religieux. Certains philologues lui attribuent cependant une origine arabe : dérivé de *balasa,* être désespéré. Avant de porter ce nom, Satan s'appelait Azâzil, nom sous lequel les sorciers l'invoquent encore.

S'estimant supérieur : acte d'orgueil et de désobéissance. La tradition de l'Islâm enseigne que le paradis est inaccessible à quiconque porte en son cœur « un grain de sénevé d'orgueil » (I. Kath., I, 78).

Il fut ainsi : ce passage suppose qu'il était déjà compté par Dieu, dans sa prescience, parmi les damnés (I. Kath., I, 78).

Au nombre de ceux qui se rendent *infidèles* par orgueil, il faut compter aussi ceux qui accomplissent un exploit, font une découverte ou inventent quelque chose *(khawâriq)* et en tirent une vanité tapageuse. L'imâm Shâfi'y (mort en 204/820) fait à cet égard cette troublante recommandation : « Quand vous verrez l'homme marcher sur l'eau ou voler dans les airs, ne vous faites pas d'illusions au point de consulter le Coran ou la tradition sur ce qu'il en est » (I. Kath., I, 78, il n'y a pas lieu d'en faire un titre d'orgueil).

V. 35 : Où est situé *le paradis ?* Dans le ciel et quel ciel ? Sur terre ? Question fort controversée par les exégètes. On y reviendra plus loin.

Ton épouse : Ève. Il n'est nullement question dans le Coran de la manière dont elle fut créée. Quelques commentateurs s'en rapportent à la version biblique : elle fut créée d'une côte d'Adam. I. Kathîr rattache Ève (Ḥawwâ') à un vocable arabe *ḥaï,* « vivant », et ajoute qu'« elle fut créée de quelque chose de vivant » (I, 79). Cette théorie biblique de la création d'Ève d'une côte d'Adam a amené le christianisme primitif à admettre l'infériorité de la femme par rapport à l'homme. C'est ainsi

que saint Paul, dont la méfiance à l'égard de la femme est connue, enseigne que l'homme n'existe pas pour la femme, mais bien la femme pour l'homme (I. Cor. II, 9).

Cet arbre. De quel végétal s'agit-il ? Les commentateurs en proposent plusieurs : vigne, blé, olivier, palmier, lavande, figuier, pommier (I. Kath., I, 79). S'agit-il d'une métaphore pour exprimer une tout autre interdiction. Ajoutons, néanmoins, que certains anagogistes extrémistes voient dans l'arbre interdit le sexe d'Ève et l'interdiction faite à Adam de s'en approcher, à titre d'épreuve *(imtiḥân),* serait une interdiction d'approche charnelle. En fait, et faute d'interprétation et de référence sérieuse, le mieux est de s'aligner sur le plus prudent et le plus sûr des commentateurs, Ṭabari, qui avoue en toute probité intellectuelle : « Nous n'en savons rien ! » (*Cf.* I, 223).

(سورة البقرة)

مُسْتَقَرٌّ وَمَتَٰعٌ إِلَىٰ حِينٍ ﴿٣٦﴾ فَتَلَقَّىٰٓ ءَادَمُ مِن رَّبِّهِۦ كَلِمَٰتٍ
فَتَابَ عَلَيْهِ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٣٧﴾ قُلْنَا ٱهْبِطُوا۟
مِنْهَا جَمِيعًا ۖ فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُم مِّنِّى هُدًى فَمَن تَبِعَ هُدَاىَ فَلَا
خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٣٨﴾ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَكَذَّبُوا۟
بِـَٔايَٰتِنَآ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٣٩﴾
يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتِىَ ٱلَّتِىٓ أَنْعَمْتُ عَلَيْكُمْ
وَأَوْفُوا۟ بِعَهْدِىٓ أُوفِ بِعَهْدِكُمْ وَإِيَّٰىَ فَٱرْهَبُونِ ﴿٤٠﴾
وَءَامِنُوا۟ بِمَآ أَنزَلْتُ مُصَدِّقًا لِّمَا مَعَكُمْ وَلَا تَكُونُوٓا۟ أَوَّلَ كَافِرٍۭ
بِهِۦ ۖ وَلَا تَشْتَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِى ثَمَنًا قَلِيلًا وَإِيَّٰىَ فَٱتَّقُونِ ﴿٤١﴾ وَلَا
تَلْبِسُوا۟ ٱلْحَقَّ بِٱلْبَٰطِلِ وَتَكْتُمُوا۟ ٱلْحَقَّ وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٤٢﴾
وَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ وَٱرْكَعُوا۟ مَعَ ٱلرَّٰكِعِينَ ﴿٤٣﴾
نصف الحزب
* أَتَأْمُرُونَ ٱلنَّاسَ بِٱلْبِرِّ وَتَنسَوْنَ أَنفُسَكُمْ وَأَنتُمْ تَتْلُونَ ٱلْكِتَٰبَ

36. *Iblîs les séduisit pour les en éloigner et les fit sortir du lieu où ils séjournaient.*
« Descendez tous du paradis, leur ordonnâmes-nous ; vous serez [vous et vos descendants] les uns ennemis des autres. Vous aurez sur terre un refuge temporaire et un usufruit pour un laps de temps. »

37. *Adam apprit cependant de son Seigneur les paroles exprimant le repentir. Dieu se montra indulgent à son égard. Il est, en vérité, tout-clément, tout-miséricordieux.*

38. *« Descendez tous du paradis ! leur dîmes-nous ; vous recevrez, certes, de moi, une bonne direction ! ceux qui la suivront [n'éprouveront] ni peur ni affliction.*

39. *« [Par contre] ceux qui n'auront pas cru et auront traité nos signes de mensonges, ceux-là seront livrés au feu pour l'éternité. »*

40. *Enfants d'Israël, souvenez-vous des bienfaits dont je vous ai comblés. Soyez fidèles à votre engagement envers moi pour que je tienne les promesses que je vous ai faites. A mon égard, soyez pleins d'appréhension.*

41. *Croyez à ce que j'ai révélé à [Muḥammad] pour confirmer le message que vous avez déjà reçu. Ne soyez point les premiers à le récuser. Ne vendez point mes signes à un vil prix. A mon égard, soyez craintifs.*

42. *N'affublez pas de faux la vérité. Ne cachez point la vérité alors que vous savez.*

43. *Accomplissez la prière [prescrite], faites l'aumône et [devant moi] courbez-vous avec ceux qui se courbent.*

V. 36 : Deux lectures possibles : *azalla,* « faire trébucher », et *azâla,* « éloigner, écarter, faire cesser ». Cette dernière leçon est de ʿAṣîm. (I. Kath., I, 89.) Nous adoptons la première leçon *(zallahumâ)* avec le sens de faire commettre un péché, une erreur, séduire dans le sens du XVIIe siècle.

Les commentateurs donnent l'Inde comme lieu de chute d'Adam qui aurait apporté un bouquet de feuilles et la célèbre pierre noire de la Kaʿba comme souvenir du paradis (I. Kath., I, 80).

Il y a d'autres versions. Adam serait descendu en un lieu situé entre Ṭâ'îf et La Mekke, Ève se serait trouvée à Jedda et Adam à Dastamîsân, près de Baṣra, le serpent à Ispahan. Cet événement aurait eu lieu un vendredi, jour aussi de la création d'Adam, d'où le caractère sacré de ce jour de la semaine chez les musulmans (I. Kath., I, 80).

Un laps de temps : pour la durée fixée de votre vie. Le dialogue qui eut lieu entre Dieu et les deux pécheurs est souvent rappelé dans le Coran (*cf.* S. VII, 9-25).

V. 37 : Selon les commentateurs, les paroles que Dieu apprit à Adam pour exprimer son repentir et obtenir la clémence divine étaient les suivantes : « Seigneur, il n'y a d'autre divinité que toi ! Gloire à toi, que tes louanges soient proclamées ! Seigneur, j'ai été injuste envers moi-même ! Pardonne-moi, tu es le meilleur pardonneur » (*cf.* I. Kath., I, 81). Ces mots seraient, selon d'autres sources, le verset 22 de la sourate VII.

V. 38 : Cette seconde injonction est conditionnelle et implique une atténuation de la première, trop catégorique (Jalâl, p. 9).

Certes : adverbe implicite dans le verbe au mode énergique, précédé de la particule *immâ,* insertion de *in* (condition) dans *mâ* explétif.

Bonne direction : indiquée par les prophètes et incluse dans les livres révélés.

N'éprouveront... : dans l'au-delà, car sur terre les épreuves les attendent.

V. 39 : *Signes,* désigne, ici, aussi bien les livres révélés que les annonces faites par les prophètes et les données à caractère rationnel ou irrationnel de l'extérieur dont on doit tirer un enseignement salutaire, individuellement ou collectivement.

Dieu, ayant mesuré le désespoir d'Adam, agrée son repentir et se montre miséricordieux à son égard, la miséricorde étant un attribut de son essence. Il lui pardonne, comme il pardonnera à sa descendance selon sa loi absolue (*cf.* S. XXXIX, 53). Ce pardon fait du « péché originel » un non-sens. Mais ce n'est certes pas une absolution totale. La désobéissance d'Adam modifie, à titre de sanction, sa situation : il n'est plus replacé comme originellement dans le paradis, mais celui-ci devient pour lui un but à atteindre, un bonheur futur qui n'est pas acquis a priori, mais à acquérir au prix de grands efforts, la grâce divine aidant.

La vie d'Adam et ultérieurement celle de sa descendance prennent alors un nouveau sens ; elles deviennent une aspiration à un idéal, une résolution de s'élever pour se rapprocher de Dieu par la piété, la charité, la soumission inconditionnelle à sa volonté (Islâm), la proclamation de son unicité absolue.

Le paradis n'est plus un don offert par Dieu, mais une rétribution, le résultat d'un mérite. La vie spirituelle suppose dès lors, dans l'Islâm, un progrès continu qui exige de grands efforts dans le sens du bien et de la vérité, non un rachat, un désir d'obtenir le pardon d'un péché originel déjà pardonné. Et cette vie comporte en elle-même, selon les mystiques de l'Islâm, une vocation, une aptitude, une volonté à toute épreuve. Aussi bien la théologie islamique, comme la théologie judaïque, exclut-elle de ses spéculations toute notion de péché originel, toute idée de rédemption par le sacrifice... de Dieu (Jésus).

V. 40 : *Israël,* surnom de Jacob fils d'Isaac. Il hérita, au détriment d'Esaü, des promesses faites à Abraham son grand-père ; ses douze fils, Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issacar, Zabulon, Joseph, Benyamen, Dan, Nephthali, Gad, Asser, sont les ancêtres des douze tribus d'Israël.

Des bienfaits. Il s'agit non seulement des miracles produits en leur faveur, généralement pour les convaincre, et des multiples interventions divines pour les délivrer de leurs ennemis, mais encore de leur qualité de peuple élu, parmi lequel la plupart des prophètes de Dieu et de ses messagers ont été choisis. Les bienfaits dont il est question ici sont amplement énumérés dans la Bible, notamment dans l'Exode (XXXI-XXXIV) et le Deutéronome (XXX). Ils trouvent leur évocation dans d'autres sourates du Coran.

L'*engagement* de ne lui associer aucune divinité, de rester fidèles au message transmis par Abraham, codifié par Moïse, confirmé par Jésus et restauré par Muḥammad (I. Kath, I, 82-83).

Soyez fidèles à votre engagement envers moi, littéralement : « *Observez mon pacte et j'observerai votre pacte.* » La traduction littérale conduirait à une équivoque qui, dans sa forme apparente, n'est ni dans l'esprit du texte, ni dans l'enseignement de l'Islâm comme il a été dit plus haut (*cf.* S. II, 27).

V. 42 : *La vérité,* c'est-à-dire l'Islâm (I. Kath, I, 84). L'authenticité de la mission de Muḥammad annoncée par l'Ancien et le Nouveau Testament (I. Kath, I, 85).

V. 43 : Le prélèvement effectué par l'État sur les fortunes, théoriquement au profit des pauvres, assimilé à une *aumône.* Son taux est variable, suivant la nature et la quantité de la matière imposable. Les ouvrages de droit donnent d'amples détails sur cette obligation sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Courbez-vous..., littéralement : « Agenouillez-vous avec ceux qui s'agenouillent. »

(الجـــزء الأوّل)

أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٤٤﴾ وَٱسْتَعِينُوا۟ بِٱلصَّبْرِ وَٱلصَّلَوٰةِ ۚ وَإِنَّهَا لَكَبِيرَةٌ
إِلَّا عَلَى ٱلْخَٰشِعِينَ ﴿٤٥﴾ ٱلَّذِينَ يَظُنُّونَ أَنَّهُم مُّلَٰقُوا۟ رَبِّهِمْ
وَأَنَّهُمْ إِلَيْهِ رَٰجِعُونَ ﴿٤٦﴾ يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتِىَ
ٱلَّتِىٓ أَنْعَمْتُ عَلَيْكُمْ وَأَنِّى فَضَّلْتُكُمْ عَلَى ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٤٧﴾ وَٱتَّقُوا۟
يَوْمًا لَّا تَجْزِى نَفْسٌ عَن نَّفْسٍ شَيْـًٔا وَلَا يُقْبَلُ مِنْهَا شَفَٰعَةٌ
وَلَا يُؤْخَذُ مِنْهَا عَدْلٌ وَلَا هُمْ يُنصَرُونَ ﴿٤٨﴾ وَإِذْ نَجَّيْنَٰكُم
مِّنْ ءَالِ فِرْعَوْنَ يَسُومُونَكُمْ سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ يُذَبِّحُونَ أَبْنَآءَكُمْ
وَيَسْتَحْيُونَ نِسَآءَكُمْ ۚ وَفِى ذَٰلِكُم بَلَآءٌ مِّن رَّبِّكُمْ عَظِيمٌ ﴿٤٩﴾
وَإِذْ فَرَقْنَا بِكُمُ ٱلْبَحْرَ فَأَنجَيْنَٰكُمْ وَأَغْرَقْنَآ ءَالَ فِرْعَوْنَ وَأَنتُمْ
تَنظُرُونَ ﴿٥٠﴾ وَإِذْ وَٰعَدْنَا مُوسَىٰٓ أَرْبَعِينَ لَيْلَةً ثُمَّ ٱتَّخَذْتُمُ
ٱلْعِجْلَ مِنۢ بَعْدِهِۦ وَأَنتُمْ ظَٰلِمُونَ ﴿٥١﴾ ثُمَّ عَفَوْنَا عَنكُم مِّنۢ بَعْدِ
ذَٰلِكَ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٥٢﴾ وَإِذْ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ

44. *Ordonnerez-vous aux gens [de pratiquer] la charité en oubliant [de la faire] vous-mêmes ? Pourtant vous récitez l'Écriture. Ne raisonnerez-vous donc pas ?*

45. *Cherchez du secours dans la patience et la prière. La prière est, certes, une charge considérable [pour les hommes] à l'exception des humbles*

46. *qui ont la conviction de rencontrer leur Seigneur et de retourner à lui.*

47. *Enfants d'Israël ! Rappelez-vous que je vous ai comblés de mes faveurs et que je vous ai donné la préséance sur tous les peuples.*

48. *Craignez le jour où aucune âme ne paiera pour une autre, où aucune intercession ne sera acceptée d'elle, où aucune rançon [offerte] par elle ne sera prise [en considération], et [au cours duquel les impies] ne trouveront nul secours [pour échapper au châtiment mérité].*

49. *[Souvenez-vous] aussi du jour où nous vous sauvâmes des gens de Pharaon qui vous infligeaient les pires cruautés : ils égorgeaient vos fils et conservaient vos femmes en vie. En cette délivrance, il y avait, de la part de votre Seigneur, une immense faveur.*

50. *[Souvenez-vous] du jour où, pour vous [donner passage], nous séparâmes la mer. Nous vous sauvâmes ainsi et engloutîmes les gens de Pharaon sous vos yeux.*

51. *[Souvenez-vous] quand nous donnâmes rendez-vous à Moïse durant quarante nuits et que vous prîtes, en son absence, le Veau [d'or comme idole], montrant ainsi votre ingratitude.*

52. *[Souvenez-vous] que nous vous pardonnâmes [cette transgression] pour que vous soyez reconnaissants.*

V. 44 : L'Islâm est en général extrêmement sévère à l'égard de ceux qui enseignent la vertu sans la pratiquer eux-mêmes, à l'instar des poètes qui *disent ce qu'ils ne font pas* (S. XXVII, 226). Le Prophète disait : « Dieu pardonne au fidèle [ignorant] ce qu'il ne pardonne pas à l'homme de science » (I. Kath., I, 86). Cette contradiction est en effet particulièrement grave quand le conseilleur est doué de savoir et de raison (*cf.* S. XXXIX, 9).

Dans ce verset comme en d'autres, la raison est solennellement invoquée. Le Coran en tant que message divin est un appel adressé à l'homme, dans l'intégrité de ses facultés de perception, d'interprétation, de raisonnement, de jugement et de sensibilité, un appel à sa conscience. La raison humaine est conçue non seulement comme un moyen sûr, capable, la grâce divine aidant, de conduire l'homme vers la foi, mais encore et surtout comme une faculté d'action et d'investigation dans le domaine qui lui est dévolu sur terre, de discernement entre la vérité et l'erreur, la justice et l'injustice, la bonne foi et l'hypocrisie. Le message coranique s'adresse donc, comme on le verra en d'autres versets, aux hommes doués de raison, faculté spécifique de l'espèce adamique, et sans laquelle le savoir et la responsabilité perdent, dans le domaine de la vie courante, toute signification. La raison est donc à la base de la morale, de la religion et de la science.

V. 45 : *La patience* est une vertu dont l'Islâm fait une condition du salut. La patience en tant que force d'âme et résistance à l'adversité permet de triompher des obstacles, de rester égal à soi-même malgré les aléas de la vie et la méchanceté des hommes. Elle est en elle-même une forme élevée de la sagesse (S. II, 153 ; S. XVI, 127 ; S. III, 3).

Et cette vertu première est rappelée à l'intention des croyants cent et une fois dans le Texte Sacré, sous forme nominale ou verbale.

La prière. Cf. S. II, 3. Il s'agit de la prière prescrite, canonique, avec ses règles.

Charge considérable, litt. : « grande ». L'observance de la prière avec tout ce qu'elle comporte est une obligation dont le Coran ne méconnaît point les difficultés.

V. 46 : *conviction, dhanna,* « conjecturer, opiner ». A remarquer que ce terme appartient au fameux groupe de mots équivoques bien connu des arabisants. *Dhann,* « croire avec certitude et aussi douter » (I. Kath., I, 88).

V. 47 : *Je vous ai donné la préséance :* expression qui revient souvent dans le Coran, rappelant le choix que Dieu avait fait, avant l'Islâm, du peuple juif, le mettant au-dessus de toutes les communautés humaines, pour recevoir ses commandements, être le dépositaire de ses messages par l'entremise de prophètes choisis en son sein. Un autre verset précise ce choix : *Nous les choisîmes en connaissance de cause, parmi les autres peuples, en leur fournissant des signes, comme preuves manifestes* (S. XLIV, 32). Ce choix n'a pas été justifié par la fidélité éprouvée aux prescriptions divines et l'observance des avertissements prodigués par les prophètes. La dramatique mission de Jésus y mit fin et entraîna pour les juifs un ressentiment divin. C'est ce qui ressort de la S. I, 7 et des commentaires qui lui ont été consacrés.

Sur tous les peuples, litt. : « sur les mondes », *cf.* ci-dessus S. I, 1. Il faut l'entendre ici dans un sens restreint. Les commentateurs revenant sur la fin de cette élection ajoutent que le choix fut, depuis, reporté sur la communauté musulmane surnommée communauté de Muḥammad et aussi de Dieu (S. III, 110).

V. 48 : *Le jour :* du Jugement dernier et de la rétribution.

De nombreux versets corroborent cette idée de rétribution individuelle proportionnée en toute équité à la stricte responsabilité de chacun.

Cette affirmation de l'inutilité des intercessions est tempérée par d'autres versets et surtout par la tradition. A cet égard, il y a lieu de retenir la faveur consentie par Dieu à son Prophète d'intercéder pour les pécheurs et celui-ci dit dans un hadith bien connu : *Shafâ'atî li ahlil-kabâ'ir,* « Mon intercession [s'exercera] au profit de ceux qui auront commis les péchés les plus graves. »

Le péché soulève un autre problème à propos duquel la position de l'Islâm doit être précisée. Au regard de l'Islâm, tout péché – qu'il soit capital ou véniel, selon la distinction qu'en font les catholiques – est mortel en soi, étant une violation pour une cause éphémère (plaisir, intérêt, etc.) d'une loi éternelle, instituée par Dieu. Commis par un être « fini » (l'homme dans son existence sur terre), le péché n'en revêt pas moins une gravité infinie, en tant qu'offense faite à Dieu infini. Logiquement, tout péché est a priori irrémissible de par sa gravité infinie. Mais Dieu, dans son omniscience, sa miséricorde et sa sagesse a tenu compte de la faiblesse et de l'imperfection humaines, faiblesse et imperfection contre

lesquelles l'homme a précisément mission de lutter. Là est le sens de la vie : elle consiste à se rapprocher de Dieu par l'obéissance, la charité, la piété, la confiance et les victoires quotidiennes qu'on doit remporter sur ses mauvais penchants. Là est « la vraie guerre sainte » *(jihâd).* Or, *Dieu a prescrit pour lui-même la miséricorde. Il vous rassemblera, certes, le jour de la Résurrection sur lequel il n'y a pas lieu de douter. Ceux qui auront œuvré pour leur perte seront ceux qui n'auront pas cru* (S. VI, 12). En vertu de cette miséricorde, Dieu, dans sa bienveillance, a disproportionné la sanction du péché, par rapport à la sanction du mérite : *Quiconque accomplira une bonne action aura dix récompenses [correspondantes] et quiconque aura commis un péché ne subira qu'un châtiment en rapport. Les hommes ne seront point lésés* (S. VI, 160 ; *cf.* aussi S. IV, 40).

Aux croyants, quels que soient la gravité et le nombre de leurs péchés, il a interdit le désespoir (*cf.* S. XXIX, 53 ; S. XV, 56).

Cependant il y a des péchés que Dieu ne pardonne pas et en particulier « l'associationnisme » *(ishrâk).* C'est le plus grave des péchés. *Dieu ne pardonne pas qu'on lui donne des associés. Il pardonne les péchés moins graves à qui il veut* (S. IV, 48). Dans des termes identiques, le verset 116 de la même sourate exclut du pardon divin le polythéisme et d'une manière générale, selon les mystiques de l'Islâm, tout ce qui pourrait porter atteinte à l'unicité de Dieu, détourner de son amour, faire l'objet d'un culte (prophète, saint) ou être adoré ou servi dans un sens métaphorique autant que lui : richesse, ascendant, amis, femmes, pouvoir, en un mot tout ce à quoi on s'attache à un point tel qu'on oublie Dieu.

Au péché irrémissible est opposé le péché « moindre » ou véniel. La sourate IV, 31 dit : *Si vous vous abstenez de commettre les péchés les plus graves* (kabâ'ir) *qui sont interdits pour vous, nous tiendrons pour expiées vos mauvaises actions et vous réserverons une entrée digne [au paradis].*

La même différence de gravité entre les péchés est exprimée par les S. XLII, 37 ; S. LIII, 32, etc. Les théologiens et les traditionnistes distinguent « les péchés d'âmes », des péchés des sens ou de langage, distinction sur laquelle ils sont en général d'accord. Mais ils divergent au sujet de leur nombre. Selon Ibn Mas'ûd et Ibn 'Umar, les péchés impardonnables sont : le polythéisme *(ishrâk),* la calomnie *(ghayba),* la persistance dans le mal *(iṣrâr)* qui est une malédiction et une aberration (S. II, 15). Elle consiste à sortir d'un péché pour retomber dans un autre. Comme autres péchés irrémissibles, on mentionne le fait de désespérer de la miséricorde de Dieu *(qunût),* le prêt usuraire *(ribâ),* le faux témoignage *(zûr),* le mépris des châtiments divins *('amn min makri l-Lâh),* la sorcellerie *(siḥr),* le meurtre *(qatl),* l'appréhension ou la jouissance des biens de l'orphelin *('akl mâli-l-yatîm),* l'ingratitude envers les ascendants *('uqûqu-l-wâlidîn),* la fornication avec la femme du voisin *(zinâ bi mar'ati-l-jâr)* (*cf.* Safûri, *Nuzhat, I,* 186-187, en marge).

Ces péchés impardonnables peuvent cependant être remis par Dieu, sur intervention du Prophète, exception faite du polythéisme. En outre, le croyant peut obtenir, par une bonne action, la rémission de ses fautes. Mais après la mort, la rémission des péchés peut-elle être concevable puisque aucune bonne action ne pourrait servir de rachat au défunt ? Sur cette question, les opinions sont assez divergentes. Certains auteurs extrémistes et les sectes hérétiques issues du ḥanbalisme (wahabisme) nient toute possibilité de rémission des péchés après la mort, en soutenant que le trépas entraîne l'extinction de tout mérite ou démérite.

Cette thèse n'est pas admise par la tradition. A ce point de vue Muslin et Bûkharî rapportent de nombreux hadîth du Prophète d'où il ressort que ce que laisse le défunt peut servir à lui faire pardonner ses péchés dans l'au-delà. « Le Prophète de Dieu, rapporte Abû Hurayra, a dit : "Lorsque l'homme (*insân* et non seulement le croyant) meurt, ses actes cessent [d'être d'un quelconque effet] pour lui, exception faite de trois [catégories] d'entre eux : une charité « courante » *(sadaqa jâriya),* une science profitable à l'humanité, un fils vertueux qui invoque Dieu en sa faveur." »

La charité, la science utile, une postérité pratiquant le bien peuvent plaider donc en faveur du défunt. A ces trois causes de rémission des crimes, même après la mort, les théologiens en ajoutent d'autres, par référence à l'expression « une charité courante », c'est-à-dire dont les effets continuent à profiter aux hommes après la mort du défunt. Suyûtî en a dénombré dix dans une pièce didactique fort connue et dans laquelle on peut relever, en plus des trois catégories précitées, sept autres « œuvres d'utilité publique » pouvant jouer en faveur de tout défunt, pour le pardon de ses péchés : la création d'un point d'eau dans un désert ; la constitution d'une fondation pieuse ou d'un institut d'enseignement ; la construction d'une mosquée ; la plantation d'un arbre fruitier, etc.

V. 49 : *Vous,* dans le sens de « vos ancêtres », c'est-à-dire la génération de Moïse (Ex., I).

Gens, litt. : « famille ». Toutefois en arabe ancien, le terme *'âl* signifie coreligionnaires, contribules, partisans (*cf.* Ṭab., I, 270). Il s'emploie ordinairement pour désigner une famille illustre, en particulier celle du Prophète.

Faveur, balâ', appartient à cette catégorie de mots équivoques *(ʿaḍḍâd)* dont nous avons parlé plus haut et qui pour raison d'euphémisme peuvent avoir des sens opposés. *Balâ' signifie « heur et malheur », « faveur et défaveur ». D'après le contexte il a ici le sens de niʿma,* faveur, et non *miḥna,* épreuve (*cf.* Ṭab., I, 272 ; Jalâl, p. 11).

V. 51 : *Nous donnâmes... :* traduction littérale. Le sens est : nous fixâmes un rendez-vous à Moïse qui obligea celui-ci à rester quarante jours sur le mont Sinaï. (Ṭab., I, 280 ; Ex., XXXII, 1 et suiv.)

Montrant ainsi votre ingratitude, litt. : « et vous fûtes injustes ». Nous reviendrons sur la question du Veau d'or, ci-dessous S. II, 69, 80 ; IV, 153 ; XX, 85 ; XXV, titre. Sur Moïse et sa mission, *cf.* ci-dessous S. III, 81 ; IV, 153 ; V, 26 ; VII, 85, 108, 141, 197 ; X, titre ; XVII, titre ; XVIII, 60 ; XX, 10, 69 ; XXI, titre ; XXVII, 3, 20, 21, 76 ; XXIII, 69 ; XLIII, 52.

V. 52 : *Pour que, la ʿalla* (peut-être) a fréquemment, comme nous l'avons déjà indiqué, dans le Coran, le sens de *kay,* afin que (*cf.* Ṭab., I, 284).

(سورة البقرة)

وَٱلْفُرْقَانَ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿٥٣﴾ وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦ
يَٰقَوْمِ إِنَّكُمْ ظَلَمْتُمْ أَنفُسَكُم بِٱتِّخَاذِكُمُ ٱلْعِجْلَ فَتُوبُوٓا۟ إِلَىٰ
بَارِئِكُمْ فَٱقْتُلُوٓا۟ أَنفُسَكُمْ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ عِندَ بَارِئِكُمْ فَتَابَ
عَلَيْكُمْ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٥٤﴾ وَإِذْ قُلْتُمْ يَٰمُوسَىٰ
لَن نُّؤْمِنَ لَكَ حَتَّىٰ نَرَى ٱللَّهَ جَهْرَةً فَأَخَذَتْكُمُ ٱلصَّٰعِقَةُ
وَأَنتُمْ تَنظُرُونَ ﴿٥٥﴾ ثُمَّ بَعَثْنَٰكُم مِّنۢ بَعْدِ مَوْتِكُمْ لَعَلَّكُمْ
تَشْكُرُونَ ﴿٥٦﴾ وَظَلَّلْنَا عَلَيْكُمُ ٱلْغَمَامَ وَأَنزَلْنَا عَلَيْكُمُ ٱلْمَنَّ
وَٱلسَّلْوَىٰ ۖ كُلُوا۟ مِن طَيِّبَٰتِ مَا رَزَقْنَٰكُمْ ۚ وَمَا ظَلَمُونَا وَلَٰكِن
كَانُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٥٧﴾ وَإِذْ قُلْنَا ٱدْخُلُوا۟ هَٰذِهِ ٱلْقَرْيَةَ
فَكُلُوا۟ مِنْهَا حَيْثُ شِئْتُمْ رَغَدًا وَٱدْخُلُوا۟ ٱلْبَابَ سُجَّدًا وَقُولُوا۟
حِطَّةٌ نَّغْفِرْ لَكُمْ خَطَٰيَٰكُمْ ۚ وَسَنَزِيدُ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٥٨﴾
فَبَدَّلَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ قَوْلًا غَيْرَ ٱلَّذِى قِيلَ لَهُمْ فَأَنزَلْنَا عَلَى

53. *[Souvenez-vous] lorsque nous donnâmes à Moïse le Livre et le discernement pour que vous suiviez la bonne direction.*

54. *[Souvenez-vous] lorsque Moïse dit : « O mon peuple ! Vous avez commis une injustice contre vous-mêmes en rendant un culte au Veau ! Repentez-vous donc à votre Créateur ! Tuez-vous ! Cela vaudrait mieux pour vous, auprès de votre Créateur !... » Dieu agréa votre repentir ; il est si clément, si compatissant, en vérité.*

55. *[Souvenez-vous] quand vous dîtes à Moïse : « Nous ne croirons jamais, tant que nous n'aurons pas vu Dieu de nos propres yeux ! » Le feu [du ciel] s'abattit sur vous, d'une manière manifeste.*

56. *Après votre mort, nous vous rappelâmes à la vie pour que vous fussiez reconnaissants.*

57. *Nous couvrîmes le ciel d'un léger nuage pour que vous soyez à l'ombre et fîmes descendre à votre intention la manne et les cailles [en vous disant] : « Mangez de cette délicieuse nourriture que nous vous avons accordée ! » Leur iniquité ne pouvait [, en effet,] nous avoir touché. C'était à eux-mêmes qu'ils avaient fait du tort !*

58. *[Souvenez-vous] quand nous dîmes : « Entrez dans cette cité et mangez [de ses produits] partout, à votre gré. Prosternez-vous en franchissant la porte et dites : « Absoute ! » Nous vous pardonnerons vos fautes et augmenterons [la récompense] des hommes de bien. »*

59. *Or, les injustes substituèrent une autre parole à celle qui leur avait été indiquée. Alors nous fîmes descendre du ciel, sur eux, un châtiment comme sanction de leur perversion.*

V. 53 : *Le Livre :* le Pentateuque ou plus exactement l'Hexateuque, compte tenu du livre de Josué (*cf.* TOUO, p. 19).

Discernement : faculté de distinguer le bien du mal, le vrai du faux, le licite de l'illicite. Le mot *furqân* (séparation) s'emploie pour désigner en général tout livre révélé et notamment le Coran. Le même terme désigne métaphoriquement la bataille de Badr, (2/624) au cours de laquelle l'Islâm triompha du paganisme (Ṭab., I , 285).

V. 54 : *Tuez-vous : cf.* Ex., XXXII, 26-28. Ṭab. (I, 287) explique ce passage en disant que les Hébreux se divisèrent en deux clans qui s'affrontèrent en un combat meurtrier.

V. 55 : *Le feu du ciel, ṣâ'iqa :* mot signifiant tout ce qui provoque la terreur (mort, feu, foudre) ou l'effet même que cette terreur produit ; tremblement, cri, saisissement (Ṭab., I, 290 ; I. Kath., I, 93 ; Jalâl p. 11).

D'une manière manifeste, litt. : « tandis que vous regardiez ».

V. 57 : *Nous couvrîmes...,* litt. : « Nous vous couvrîmes de l'ombre du nuage blanc. » Sur les faits mentionnés *cf.* Ex., XVI.

Les commentateurs ne sont pas d'accord sur la nature de la *manne* céleste : suc, résine, vin, hydromel, miel, pain azyme, cédrat, *cf.* Ṭab., I, 294. « Elle ressemblait à de la graine de coriandre, était blanche et avait « un goût de miel » (Ex., XVI, 31).

Leur iniquité..., litt. : « Ils ne nous ont pas lésé, mais ils se sont lésés eux-mêmes. »

V. 58 : *Souvenez-vous... :* quarante ans après, lorsque Josué vainquit Amalek (*cf.* Ex., XVII, 8-13).

Cette cité : plus exactement village, bourgade. Il s'agit de Jérusalem (Ṭab., I, 299).

L'une des *portes* de l'ancienne Jérusalem (Bab al Ḥiṭṭa).

Absoute, ḥiṭṭaṭun : terme peu clair quant à son origine, comme à son emploi (nominatif), malgré les longs développements des commentateurs. Nous retenons l'explication de Ṭab. (I, 300-303) : le terme dérive de *ḥaṭa,* déposer, décharger, faire rémission des péchés. On serait presque tenté de traduire trivialement par : « A bas les péchés ! »

V. 59 : Au mot *ḥiṭṭa,* ils *substituèrent ḥinta* (grain de blé) ou *ḥabba* (grain d'orge) (Ṭab., I, 304).

On ne peut comprendre ce passage sur l'explication duquel les commentateurs ainsi que les traducteurs apportent peu de lumière que si on le rattache à certaines superstitions en cours, alors, et de nos jours, dans de nombreux pays et notamment au Proche-Orient. Ces superstitions se rapportent au seuil des portes des demeures, des temples et des cités. L'épouse, par exemple chez certaines tribus sémites, franchissait le seuil de la maison de son mari en avançant le pied droit, pour se concilier les divinités du foyer et porter bonheur à son époux. Très souvent, elle était accueillie à la porte par une femme âgée ou par son mari lui-même, qui l'aidait à sauter par-dessus le seuil et lui jetait sur la tête trois poignées de blé, symbole de prospérité et de bien-être. A Jérusalem, il y avait d'ailleurs trois officiants qui portaient le titre de « gardiens du seuil ». Or, le fait de sauter par-dessus le seuil ou de jeter des grains de blé sur celui ou celle qui le franchit pour la première fois avait été déjà interdit par Dieu, d'après une tradition rapportée par le prophète Saphonie (*cf.* FRAF, pp. 272 et suiv.). Ce verset est donc une allusion à la condamnation de ces superstitions dénoncées maintes fois, et véhémentement, par les prophètes.

Châtiment. Sens également possibles : souillure, pollution, colère. Certains commentateurs font état d'une tradition qui précise la nature de la punition : Dieu leur aurait infligé la peste (I. Kath., I, 100).

(الجـــزء الأوّل)

ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ رِجْزًا مِّنَ ٱلسَّمَآءِ بِمَا كَانُوا۟ يَفْسُقُونَ ﴿٥٩﴾
* وَإِذِ ٱسْتَسْقَىٰ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦ فَقُلْنَا ٱضْرِب بِّعَصَاكَ
ٱلْحَجَرَ ۖ فَٱنفَجَرَتْ مِنْهُ ٱثْنَتَا عَشْرَةَ عَيْنًا ۖ قَدْ عَلِمَ كُلُّ أُنَاسٍ
مَّشْرَبَهُمْ ۖ كُلُوا۟ وَٱشْرَبُوا۟ مِن رِّزْقِ ٱللَّهِ وَلَا تَعْثَوْا۟ فِى ٱلْأَرْضِ
مُفْسِدِينَ ﴿٦٠﴾ وَإِذْ قُلْتُمْ يَٰمُوسَىٰ لَن نَّصْبِرَ عَلَىٰ طَعَامٍ
وَٰحِدٍ فَٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ يُخْرِجْ لَنَا مِمَّا تُنۢبِتُ ٱلْأَرْضُ مِنۢ
بَقْلِهَا وَقِثَّآئِهَا وَفُومِهَا وَعَدَسِهَا وَبَصَلِهَا ۖ قَالَ أَتَسْتَبْدِلُونَ
ٱلَّذِى هُوَ أَدْنَىٰ بِٱلَّذِى هُوَ خَيْرٌ ۚ ٱهْبِطُوا۟ مِصْرًا فَإِنَّ لَكُم مَّا
سَأَلْتُمْ ۗ وَضُرِبَتْ عَلَيْهِمُ ٱلذِّلَّةُ وَٱلْمَسْكَنَةُ وَبَآءُو بِغَضَبٍ
مِّنَ ٱللَّهِ ۗ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ كَانُوا۟ يَكْفُرُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَيَقْتُلُونَ
ٱلنَّبِيِّـۧنَ بِغَيْرِ ٱلْحَقِّ ۗ ذَٰلِكَ بِمَا عَصَوا۟ وَّكَانُوا۟ يَعْتَدُونَ ﴿٦١﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَٱلَّذِينَ هَادُوا۟ وَٱلنَّصَٰرَىٰ وَٱلصَّٰبِـِٔينَ مَنْ

60. *[Souvenez-vous] lorsque Moïse demanda de l'eau pour son peuple et que nous lui dîmes : « Frappe le rocher de ton bâton ! » Aussitôt douze sources jaillirent et ainsi chaque tribu sut où elle devait boire : « Mangez et buvez, leur dîmes-nous, de ce que nous vous dispensons, et ne répandez pas, en trublions, de désordre excessif sur terre. »*

61. *[Souvenez-vous] quand vous dites : « Moïse ! nous ne [pouvons] plus supporter une seule et même nourriture. Fais appel à ton Maître, en notre faveur, pour qu'il fasse pousser pour nous, entre autres produits de la terre, des légumes, des concombres, de l'ail, des lentilles, des oignons. »*
« Échangerez-vous ce qui est meilleur, contre ce qui est moins bon ? » demanda Moïse ; « descendez alors en Égypte où vous aurez sûrement ce que vous souhaitez ! »
Ils furent frappés d'avilissement et d'indigence, et subirent le courroux de Dieu pour n'avoir pas tenu compte de ses signes et pour avoir massacré injustement ses prophètes.
Telle fut [la conséquence] de leur désobéissance et de leur transgression.

62. *Ceux qui ont cru [en Dieu], ceux qui ont pratiqué le judaïsme, les nazaréens, les sabéens, quiconque a cru en Dieu, a au Jugement dernier, accompli une œuvre méritoire, tous ceux-là trouveront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils seront inaccessibles à la peur et à la tristesse.*

V. 60 : *cf.* Ex., XVII.

V. 61 : *Une seule et même nourriture :* la manne.

De l'ail : l'opinion selon laquelle *fûm (= thûm)* désignerait le froment n'est pas admissible.

Oignons : cf. Nombres, XI, 5.

Égypte : Ṭab., I, 314. Autre sens dicté par des considérations grammaticales (triptosie) : ville (I. Kath., I, 102).

Sûrement : adverbe employé ironiquement.

Pour n'avoir pas tenu compte, litt. : « n'avaient pas cru en ses signes ».

Massacré... ses prophètes, allusion au meurtre de Zacharie.

V. 62 : *Ont cru,* est au passé et non présent.

Cette énumération est à situer dans le temps, par rapport à l'avènement de l'Islâm. Le sens est : les croyants juifs et chrétiens, tous ceux qui croyaient, avant le message du Prophète Muḥammad, en Dieu et pratiquaient le bien recevront de Dieu leur juste rétribution. Il s'agit donc des monothéistes antérieurs à l'Islâm ; et cette précision est corroborée en des termes identiques par la S. V, 75. Mais après la proclamation de l'Islâm qui, en rétablissant l'Écriture dans sa véritable authenticité, en a confirmé l'enseignement, les adeptes des religions citées ne peuvent plus se prévaloir de ce verset, pas plus que les athées qui font le bien sans croire en Dieu. C'est ce qui ressort de la S. III, 75 : *Quiconque en dehors de l'Islâm voudra une autre religion, celle-ci ne sera pas acceptée de lui, et dans l'au-delà, il comptera parmi les perdants.*

Le christianisme qui professait la même exclusivité est devenu moins intransigeant à ce point de vue, depuis les conclusions du dernier concile (1965). L'Islâm maintient sa formule : « En dehors de l'Islâm, il n'y a point de salut ! ». Si l'on pense que ce verset fut révélé à la suite d'un entretien entre le Prophète et le célèbre Salman Pak, on peut également dire que cette prise de position exclut tout syncrétisme. Mais sur le plan pratique et social, le verset 62 de cette sourate a eu une portée considérable. Il est à la base du statut juridique si libéral que l'Islâm a institué en faveur des non-musulmans, de ceux qui professent une autre confession, quant aux personnes et aux biens et aussi sur le plan fiscal.

Durant des siècles, les chrétiens, les juifs, les sabéens (assimilés) ont bénéficié, au sein de la communauté musulmane, du libre exercice de leur culte, de la garantie de leur statut matrimonial et successoral, de la libre circulation en terre d'Islâm. Ces protégés étaient en outre dispensés du service militaire (*cf.* FATS).

Nazaréens : de *Nâṣira* (Nazareth). Terme désignant les chrétiens en général, tandis que le mot *rûmi* (plur. *rûm*) désignait les Byzantins et, de nos jours, les Européens. Actuellement le mot chrétien est traduit par *masîḥi* (adepte de l'Oint).

Sabéens : branche sémitique, dont les origines remontent à Babylone, qui forment une communauté religieuse antérieure à l'Islâm. Elle comprenait deux groupes importants : les mandéens, secte judéo-chrétienne se réclamant de saint Jean Baptiste, et les sabéens proprement dits cantonnés dans le Ḥurrân. Ces derniers semblent avoir eu, dans leurs croyances, des liens étroits avec les doctrines zoroastriennes et manichéennes ; ils cachaient prudemment leurs idées, leurs rites. Les deux sectes étaient confondues généralement et on les prenait volontiers pour des déistes « sans livre révélé ». Ils ont longtemps détenu, avec les juifs, le monopole du commerce entre l'Inde, les pays musulmans et les pays méditerranéens. L'Islâm les protégea et favorisa leurs activités commerciales et artisanales. Les annales du califat abbasside comptent un haut fonctionnaire sabéen fort célèbre, Hilâl aṣ-Ṣabi (IVe/Xe) qui, malgré de nombreuses sollicitations, refusa d'abjurer sa religion pour se convertir à l'Islâm. Il a laissé un intéressant ouvrage sur les vizirs. Les sabéens se faisaient également remarquer par leurs connaissances astrologiques, leur religion étant une astrolâtrie évoluée. Il était interdit aux musulmans d'épouser une sabéenne, alors que le mariage d'un musulman avec une juive ou une chrétienne est toléré (cette tolérance ne s'applique pas à une femme musulmane qui épouse un chrétien ou un juif).

C'est à tort que J.T. Katsch affirme dans l'article qu'il leur consacre dans l'*Encyclopédie de l'Islâm* (s.v. Sabéens) que cette communauté a disparu au Ve/XIe s. après J.-C. En fait les crises et les invasions qui troublèrent la vie et brisèrent les structures sociales et politiques du Proche-Orient au cours des Xe et XIe siècles de l'ère chrétienne ont porté un coup terrible aux sabéens. Leur communauté formée de minorités agissantes dans les grandes cités perdit sa cohésion. Sa dispersion fut telle qu'on la crut à jamais disparue. Il n'en est rien car les sabéens sont encore représentés par quelques groupuscules dans beaucoup de villes de l'Irâk. A Bagdad, ils se livrent au commerce des pierres et des métaux précieux et maintiennent leur réputation de joailliers et d'orfèvres incomparables. (*Cf.* SHAM, I, pp. 230 et suiv. ;

SPRL, pp. 242-247 ; Ps. LXXII, 15 ; Ez., XXXII, 13, 22, 38 ; Jér., VI, 20 ; AZRB ; SCHA ; GRIM, p. 18 ; BRAM.)

Journal Asiatique : Études sabéennes, 7e série, I, II, 1873.

Ad Dimashqi : *Cosmographie,* éd. A.F. Mehren.

H. Schaeder, *in der Islâm,* XIII (1913), pp. 320-333.

Mas'ûdi : *Murûj,* éd. Barbier de Meynard, IV, 263.

D. Shwolson, *die Ssabier und Ssabismus,* Saint-Pétersbourg, 1856.

Hommel : *Explorations in Bible Lands,* Philadelphie, 1903, p. 739.

Miller : *Burgen und Schlösser Südarabiens,* 1881, t. II, p. 989.

Miller : *Sabaische Germöler,* 1803, p. 303.

Glazer : *Skizze der Gesch. und Geogr. Arabiens,* Berlin, 1890, t. II, p. 263.

Weber : *Studien I,* p. 32.

Encyclo. Islâm, s.v. Sabéens (article confus, farci d'erreurs, sans réel intérêt).

Revue Archéologique : 3e série, XXXV, 1889.

Répertoire d'épigraphie sémitique, I (1901-1902) ; II (1907).

(سورة البقرة)

ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَعَمِلَ صَٰلِحًا فَلَهُمْ أَجْرُهُمْ عِندَ
رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٦٢﴾ وَإِذْ أَخَذْنَا
مِيثَٰقَكُمْ وَرَفَعْنَا فَوْقَكُمُ ٱلطُّورَ خُذُوا۟ مَآ ءَاتَيْنَٰكُم بِقُوَّةٍ
وَٱذْكُرُوا۟ مَا فِيهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٦٣﴾ ثُمَّ تَوَلَّيْتُم مِّنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ
فَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُۥ لَكُنتُم مِّنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٦٤﴾
وَلَقَدْ عَلِمْتُمُ ٱلَّذِينَ ٱعْتَدَوْا۟ مِنكُمْ فِى ٱلسَّبْتِ فَقُلْنَا لَهُمْ
كُونُوا۟ قِرَدَةً خَٰسِـِٔينَ ﴿٦٥﴾ فَجَعَلْنَٰهَا نَكَٰلًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهَا
وَمَا خَلْفَهَا وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٦٦﴾ وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦٓ
إِنَّ ٱللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَن تَذْبَحُوا۟ بَقَرَةً قَالُوٓا۟ أَتَتَّخِذُنَا هُزُوًا
قَالَ أَعُوذُ بِٱللَّهِ أَنْ أَكُونَ مِنَ ٱلْجَٰهِلِينَ ﴿٦٧﴾ قَالُوا۟ ٱدْعُ لَنَا
رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا هِىَ قَالَ إِنَّهُۥ يَقُولُ إِنَّهَا بَقَرَةٌ لَّا فَارِضٌ
وَلَا بِكْرٌ عَوَانٌۢ بَيْنَ ذَٰلِكَ فَٱفْعَلُوا۟ مَا تُؤْمَرُونَ ﴿٦٨﴾

63. *[Souvenez-vous] quand nous prîmes [acte de] votre engagement et qu'au-dessus de vous nous élevâmes le mont [Sinaï en vous ordonnant] : « Prenez résolument ce que nous vous avons donné et ayez présent à l'esprit ce qu'il enseigne », afin que vous soyez pieux.*

64. *Vous vous en êtes détournés, par la suite, et sans la faveur et la miséricorde de Dieu à votre égard, vous auriez été assurément du nombre des perdants.*

65. *Vous savez bien [ce qui est arrivé] à ceux d'entre vous qui ont transgressé le sabbat : « Soyez [métamorphosés] en singes repoussants », [leur dîmes-nous].*

66. *Nous leur infligeâmes [ainsi] une sanction qui servira d'exemple à leurs contemporains et à leurs descendants et d'exhortation à ceux qui craignent Dieu.*

67. *Et [souvenez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Dieu vous ordonne d'immoler une vache », et qu'il lui fut répondu : « Te moques-tu de nous ? » « A Dieu ne plaise que je sois du nombre des ignorants, [leur répondit-il].*

68. *– Prie ton Seigneur [dirent les juifs], de nous en donner le signalement précis.*
– Dieu dit qu'il s'agit d'une vache ni trop vieille, ni trop jeune pour porter, répondit Moïse, d'une vache d'un âge moyen. Exécutez donc ce qui vous est ordonné.

V. 63 : *Nous élevâmes le mont Sinaï, cf.* S. V, 171.

Ce qu'il enseigne : la Thora, ce qu'elle contient, c'est-à-dire les lois qu'elle renferme.

V. 65 : *Ceux d'entre vous :* vos ancêtres.

Événement survenu aux juifs de Madyan (bourgade située autrefois entre Aïla (Eilat) et le mont Sinaï, dans le golfe d'Akaba) sous le règne de David, qui malgré l'interdiction frappant la pêche et la chasse le jour du sabbat, se laissèrent tenter par les poissons qui pullulaient tout près des rivages (I. Kath., I, 106. Sur ce même événement *cf.* S. V, 163).

Soyez métamorphosés... Les mystiques interprètent cette métamorphose comme une malédiction allégorique : leurs cœurs furent transformés en cœurs de singes ; ils furent donc éloignés à jamais de l'adoration de Dieu (I. Kath., I, 106-107).

V. 66 : *Leur :* le texte donne *lui,* c'est-à-dire la bourgade où vivaient ces transgresseurs qui osaient pêcher et vendre au marché du village, du poisson, le samedi (*cf.* S. III, 155-178 ; VI, 129-248 ; VII, 241. A propos de Madyan, voir FAQK, I, pp. 12, 20, III, pp. 155-178, VI, pp. 129-248, VII, p. 241 ; YAQM, V, pp. 77-78 ; BURL, II, p. 184 et suiv. ; *Encycl. Isl.,* s.v. Madyan Shuʿayb ; HAWS, I, p. 32).

V. 67 : *Immoler,* mot à mot : « égorger ». S'agissant d'un sacrifice avec toutes les formules propitiatoires et les rites qu'il comporte, le verbe immoler est plus indiqué.

Sur la place qu'occupe la *vache* dans le folklore des peuples anciens on consultera les ouvrages de sociologie et les relations de voyage, notamment en Inde. En ce qui concerne les peuples sémitiques *cf.* FRAF, pp. 317 et suiv. *cf.* aussi le Talmud en de nombreux passages ainsi que TOUO.

Te moques-tu de nous ? Cette interrogation sous forme brève, où l'étonnement se mêle à l'indignation, ne se justifie que si l'on pense au récit rapporté par de nombreux commentateurs, dont I. Kath. (I, 108-110) et Ṭab. (I, 337), récit quelque peu légendaire, mais qui semble justifier le titre de la sourate : *La Vache.*

Un jeune juif avait assassiné son oncle paternel et mis son cadavre à l'entrée d'un village voisin du sien, dans l'intention de rejeter sur ses habitants la responsabilité du meurtre et d'obtenir d'eux un dédommagement matériel. Ceux-ci protestèrent et firent appel à l'autorité du prophète Moïse qui leur demanda, sur inspiration divine, d'immoler une vache pour pouvoir découvrir le meurtrier. Étonnés, les juifs s'écrièrent : « Te moques-tu de nous ? » Cependant ils s'exécutèrent et le véritable assassin fut démasqué.

A Dieu ne plaise, litt. : je cherche un refuge auprès de Dieu, contre une telle idée, Dieu m'en garde ; formule de négation et de protestation.

L'Islâm distingue deux catégories d'*ignorants :* l'ignorant dans le sens intellectuel, c'est-à-dire sans instruction, illettré *(ʿummî).* Cette forme d'ignorance n'est pas à confondre avec l'ignorance morale *(jahl)* qui suppose l'absence du sentiment du bien et du sens religieux. Elle est propre au païen jouisseur, sans foi ni loi morale *(jâhil).* C'est ce terme qui est employé dans ce verset. Le Prophète disait, sans aucun complexe, des premiers musulmans : « Nous sommes une communauté d'illettrés ; nous ne savons ni lire ni compter » (Ṭab., I, 333).

V. 68 : Pour éviter de dérouter ou de heurter le lecteur francophone par un style alourdi de redites ou de redondances, nous supprimons dans la traduction, surtout dans les dialogues, tout mot et toute phrase qui ne sont pas absolument nécessaires à la compréhension du texte et qui peuvent être rendus avantageusement par une ponctuation appropriée, sans naturellement fausser le texte arabe. Ainsi dans ce passage, nous avons supprimé « pour nous » et au verset suivant « prie ton Seigneur de nous en indiquer la couleur ».

(الجـــزء الأوّل)

قَالُوا۟ ٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا لَوْنُهَا ۚ قَالَ إِنَّهُۥ يَقُولُ
إِنَّهَا بَقَرَةٌ صَفْرَآءُ فَاقِعٌ لَّوْنُهَا تَسُرُّ ٱلنَّـٰظِرِينَ ﴿٦٩﴾
قَالُوا۟ ٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا هِىَ إِنَّ ٱلْبَقَرَ تَشَـٰبَهَ عَلَيْنَا
وَإِنَّآ إِن شَآءَ ٱللَّهُ لَمُهْتَدُونَ ﴿٧٠﴾ قَالَ إِنَّهُۥ يَقُولُ إِنَّهَا بَقَرَةٌ
لَّا ذَلُولٌ تُثِيرُ ٱلْأَرْضَ وَلَا تَسْقِى ٱلْحَرْثَ مُسَلَّمَةٌ لَّا شِيَةَ فِيهَا ۚ
قَالُوا۟ ٱلْـَٔـٰنَ جِئْتَ بِٱلْحَقِّ ۚ فَذَبَحُوهَا وَمَا كَادُوا۟ يَفْعَلُونَ ﴿٧١﴾
وَإِذْ قَتَلْتُمْ نَفْسًا فَٱدَّٰرَْٔتُمْ فِيهَا ۖ وَٱللَّهُ مُخْرِجٌ مَّا كُنتُمْ
تَكْتُمُونَ ﴿٧٢﴾ فَقُلْنَا ٱضْرِبُوهُ بِبَعْضِهَا ۚ كَذَٰلِكَ يُحْىِ ٱللَّهُ
ٱلْمَوْتَىٰ وَيُرِيكُمْ ءَايَـٰتِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٧٣﴾ ثُمَّ قَسَتْ
قُلُوبُكُم مِّنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ فَهِىَ كَٱلْحِجَارَةِ أَوْ أَشَدُّ قَسْوَةً ۚ
وَإِنَّ مِنَ ٱلْحِجَارَةِ لَمَا يَتَفَجَّرُ مِنْهُ ٱلْأَنْهَـٰرُ ۚ وَإِنَّ مِنْهَا لَمَا
يَشَّقَّقُ فَيَخْرُجُ مِنْهُ ٱلْمَآءُ ۚ وَإِنَّ مِنْهَا لَمَا يَهْبِطُ مِنْ خَشْيَةِ ٱللَّهِ ۗ

69. — *De quelle couleur ?*
— *D'un jaune clair, agréable à la vue, reprit Moïse.*

70. — *Qu'il [veuille] nous préciser encore ce qu'elle est ! Pour nous les vaches se ressemblent tellement ! [Ainsi] nous serons, s'il plaît à Dieu, bien inspirés [dans notre choix].*

71. — *Il s'agit d'une vache qui n'a pas été flétrie par le labeur, ni l'arrosage des sols défrichés, exempte d'infirmités et de tavelures.*
— *Maintenant [nous savons que] tu dis la vérité. » Puis ils immolèrent la vache. Peu s'en est fallu qu'ils ne l'eussent point fait.*

72. *[Souvenez-vous] de ce meurtre commis sur l'un d'entre vous et qui suscita une discorde entre vous. Dieu, cependant, divulgua ce que vous cachiez.*

73. *Nous dîmes « Frappez [ce cadavre] avec un os de cette vache. » [Le mort ressuscita].*
C'est ainsi que Dieu ramène les morts à la vie et vous montre ses signes afin que vous raisonniez.

V. 69 : Pour les mystiques, les détails descriptifs donnés par Moïse, ainsi que le nom (vache) auquel ils se rapportent, doivent être pris dans un sens allégorique. C'est du Veau d'or qu'il s'agirait. Par *safrâ' fâqiʿun lawanuhâ,* certains auteurs, tenant compte de la construction *(naʿt sababi,* adjectif de cause) et de la place que tiennent les euphémismes dans la langue arabe, pensent qu'il s'agit au contraire d'une vache très noire (Ṭab., I, 345).

Cependant, ce sens spécial est valable pour les camelins, mais non pour les bovins, en langue arabe.

Le Prophète, que les premiers musulmans harcelaient de questions, les rappelait souvent à l'ordre en les invitant à ne pas prendre exemple sur les juifs qui posaient trop de questions à Moïse au point de l'agacer (*cf.* S. II, 108).

V. 70 : Les juifs avaient déjà remarqué chez un jeune homme une vache correspondant à ce signalement. L'insistance avec laquelle ils demandent à Moïse tant de précisions montre leur désir de mettre celui-ci à l'épreuve, car il n'avait pas encore vu la vache en question, avant de leur donner tous ces détails (I. Kath., I, 109 ; Ṭab., I, 339).

V. 71 : *Le labeur, ḥarth,* litt. : labourage et aussi ce qui a été labouré.

Exempte d'infirmités et de tavelures : de robe unie, sans tache noire, ni blanche.

Ils immolèrent la vache, après l'avoir achetée à son jeune propriétaire, non sans un long marchandage (I. Kath., I, 109 ; Ṭab., I, 339).

V. 72 : *Le meurtre* dont il est question plus haut (S. II, 67). Ce verset qui se rapporte au début du récit avait logiquement sa place après le verset 66 (Jalâl, 15). Ajoutons que la Bible ne fait pas état de ce récit.

V. 73 : *Un os,* litt. : « un membre ».

(سورة البقرة)

وَمَا ٱللَّهُ بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعۡمَلُونَ ﴿٧٤﴾ * أَفَتَطۡمَعُونَ أَن يُؤۡمِنُواْ
لَكُمۡ وَقَدۡ كَانَ فَرِيقٞ مِّنۡهُمۡ يَسۡمَعُونَ كَلَٰمَ ٱللَّهِ ثُمَّ يُحَرِّفُونَهُۥ
مِنۢ بَعۡدِ مَا عَقَلُوهُ وَهُمۡ يَعۡلَمُونَ ﴿٧٥﴾ وَإِذَا لَقُواْ ٱلَّذِينَ
ءَامَنُواْ قَالُوٓاْ ءَامَنَّا وَإِذَا خَلَا بَعۡضُهُمۡ إِلَىٰ بَعۡضٖ قَالُوٓاْ
أَتُحَدِّثُونَهُم بِمَا فَتَحَ ٱللَّهُ عَلَيۡكُمۡ لِيُحَآجُّوكُم بِهِۦ عِندَ رَبِّكُمۡۚ
أَفَلَا تَعۡقِلُونَ ﴿٧٦﴾ أَوَلَا يَعۡلَمُونَ أَنَّ ٱللَّهَ يَعۡلَمُ مَا يُسِرُّونَ
وَمَا يُعۡلِنُونَ ﴿٧٧﴾ وَمِنۡهُمۡ أُمِّيُّونَ لَا يَعۡلَمُونَ ٱلۡكِتَٰبَ إِلَّآ
أَمَانِيَّ وَإِنۡ هُمۡ إِلَّا يَظُنُّونَ ﴿٧٨﴾ فَوَيۡلٞ لِّلَّذِينَ يَكۡتُبُونَ
ٱلۡكِتَٰبَ بِأَيۡدِيهِمۡ ثُمَّ يَقُولُونَ هَٰذَا مِنۡ عِندِ ٱللَّهِ لِيَشۡتَرُواْ بِهِۦ
ثَمَنٗا قَلِيلٗاۖ فَوَيۡلٞ لَّهُم مِّمَّا كَتَبَتۡ أَيۡدِيهِمۡ وَوَيۡلٞ لَّهُم مِّمَّا
يَكۡسِبُونَ ﴿٧٩﴾ وَقَالُواْ لَن تَمَسَّنَا ٱلنَّارُ إِلَّآ أَيَّامٗا مَّعۡدُودَةٗۚ
قُلۡ أَتَّخَذۡتُمۡ عِندَ ٱللَّهِ عَهۡدٗا فَلَن يُخۡلِفَ ٱللَّهُ عَهۡدَهُۥٓۖ أَمۡ تَقُولُونَ

74. *Mais depuis, vos cœurs se sont endurcis comme des pierres. Il est des pierres d'où jaillissent des ruisseaux ; il en est qui se fendent pour livrer passage à l'eau et il en est qui dévalent par crainte de Dieu. Dieu n'est point inattentif à vos actions.*

75. *Espérez-vous qu'ils partageront vos convictions ? Déjà un groupe d'entre eux entendait la parole de Dieu et la faussait sciemment, après l'avoir comprise.*

76. *Rencontrent-ils des croyants, ils affirment aussitôt : « Nous croyons ! » Mais dès qu'ils sont entre eux, ils disent : « Les entretiendrez-vous de ce que Dieu vous a révélé pour qu'ils s'en servent comme argument contre vous, auprès de votre Seigneur ? Ne raisonnerez-vous donc pas ? »*

77. *Or çà ! Ne savent-ils donc pas qu'en vérité, Dieu sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent ?*

78. *Il y a parmi eux des illettrés qui ne savent du Livre que [ce qui correspond à leurs] convoitises ou à de simples conjectures.*

79. *Malheur à ceux qui, de leur main, écrivent un livre pour le vendre à vil prix en prétendant qu'il est de Dieu ! Malheur à eux pour ce que leur main a tracé ! Malheur à eux pour le profit qu'ils en tirent !*

80. *« Le feu ne nous touchera qu'un nombre limité de jours ! » ont-ils affirmé. Dis-leur : « Auriez-vous reçu de Dieu une promesse ? Dieu ne viole jamais la sienne ! Ne racontez-vous pas plutôt sur Dieu ce que vous ne savez pas ? »*

V. 74 : *Vos cœurs :* il s'agit des juifs.

V. 75 : *Espérez-vous,* mot à mot : « désirez-vous, ambitionnez-vous ». *Vous* désigne les musulmans, *ils* les juifs (*cf.* Jér., VII, 24 ; VIII, 8-9).

Partageront vos convictions, litt. : « qu'ils croiront pour vous ».

Un groupe d'entre eux, en particulier le clan juif médinois des Banû Quraydha.

V. 76 : *Ils :* les hypocrites parmi les juifs.

Ce que Dieu vous a révélé, mot-à-mot : « a découvert pour vous ». Dieu leur avait annoncé la venue de Muḥammad. Ils disaient aux musulmans : « Nous sommes persuadés que Muḥammad est Prophète, mais sa mission vous concerne, vous exclusivement et non pas nous » (Ṭab., I, 369). Cette restriction de la mission de Muḥammad auprès des seuls Arabes a souvent été exprimée par des penseurs juifs et des rabbins qui admettent la sincérité du Prophète. (Thaia I, 80. Le rabbinat recommandait aux juifs de ne pas révéler aux musulmans ce qui dans la Thora annonçait la venue de Muḥammad, Thaia I, 80.)

V. 77 : *Ne savent-ils donc pas,* dans le sens expliqué plus haut ; voir V. 67.

V. 78 : *Le Livre :* le Pentateuque.

V. 79 : *Malheur, wayl :* châtiment, nom d'une vallée selon certains, d'une montagne de la géhenne selon d'autres.

Ceux qui... écrivent un livre : allusion à un apocryphe composé par les juifs et vendu aux Arabes païens comme livre émanant de Dieu (Ṭab., I, 378).

V. 80 : *Un nombre limité de jours :* quarante selon les commentateurs, « tout juste le temps, disaient-ils, pendant lequel nos ancêtres ont adoré le Veau d'or ». Le verset fait allusion à une controverse qui avait opposé le Prophète aux juifs de Médine. (Ṭab., I, 381.)

Une promesse, en échange de la reconnaissance de son unicité, mot-à-mot « un engagement ».

(الجـــزء الأوّل)

عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٨٠﴾ بَلَىٰ مَن كَسَبَ سَيِّئَةً وَأَحَٰطَتْ
بِهِۦ خَطِيٓـَٔتُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٨١﴾
وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلْجَنَّةِ ۖ
هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٨٢﴾ وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ
لَا تَعْبُدُونَ إِلَّا ٱللَّهَ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَانًا وَذِى ٱلْقُرْبَىٰ
وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينِ وَقُولُوا۟ لِلنَّاسِ حُسْنًا وَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ
وَءَاتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ ثُمَّ تَوَلَّيْتُمْ إِلَّا قَلِيلًا مِّنكُمْ وَأَنتُم مُّعْرِضُونَ ﴿٨٣﴾
وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَكُمْ لَا تَسْفِكُونَ دِمَآءَكُمْ وَلَا تُخْرِجُونَ
أَنفُسَكُم مِّن دِيَٰرِكُمْ ثُمَّ أَقْرَرْتُمْ وَأَنتُمْ تَشْهَدُونَ ﴿٨٤﴾ ثُمَّ أَنتُمْ
هَٰٓؤُلَآءِ تَقْتُلُونَ أَنفُسَكُمْ وَتُخْرِجُونَ فَرِيقًا مِّنكُم مِّن دِيَٰرِهِمْ
تَظَٰهَرُونَ عَلَيْهِم بِٱلْإِثْمِ وَٱلْعُدْوَٰنِ وَإِن يَأْتُوكُمْ أُسَٰرَىٰ
تُفَٰدُوهُمْ وَهُوَ مُحَرَّمٌ عَلَيْكُمْ إِخْرَاجُهُمْ ۚ أَفَتُؤْمِنُونَ بِبَعْضِ

81. *Que non pas ! Quiconque aura commis un mal et sera [en conséquence] cerné par le péché, celui-là sera voué au feu, où il demeurera éternellement.*

82. *Par contre, ceux qui croient [en Dieu] et font le bien, ceux-là auront le paradis pour séjour éternel.*

83. *[Souvenez-vous] quand nous prîmes acte de l'engagement des Israélites de n'adorer qu'un Dieu, d'être bienveillants envers leurs père et mère, leurs proches parents, les orphelins, les pauvres, de parler avec bonté aux hommes, d'accomplir la prière et de faire l'aumône.*
Puis, vous avez fait volte-face, sauf un petit nombre, et vous vous en êtes éloignés.

84. *[Souvenez-vous] lorsque nous prîmes acte de votre engagement de ne pas verser [par le meurtre] votre sang ; de ne pas vous expulser les uns les autres de vos maisons. Vous y avez souscrit et en étiez témoins.*

85. *Et voilà où vous en êtes : vous vous entre-tuez, vous expulsez un certain nombre d'entre vous de leurs demeures, vous vous prêtez main-forte pour les accabler d'abus et d'oppression, et s'ils deviennent captifs, vous payez leur rançon, alors que leur expulsion vous est interdite. Admettriez-vous une partie de l'Écriture et en rejetteriez-vous l'autre ? Quelle rétribution mérite celui qui se comporte ainsi, sinon l'ignominie en la vie d'ici-bas et le châtiment le plus douloureux, le jour de la résurrection ? Dieu n'est point inattentif à vos actions !*

V. 81 : *Celui-là :* au pluriel dans le texte. Littéralement : « voilà les gens du feu... ». Il s'agit de ceux qui commettent des péchés irrémissibles dont le plus grave est le polythéisme *(shirk)* et de ceux qui meurent dans le péché sans avoir fait pénitence (Ṭab., I, 385).

V. 82 : *Le bien* consiste à observer les prescriptions divines, à s'acquitter des obligations qu'il impose (prière, jeûne, pèlerinage, etc.), à pratiquer la charité, à s'interdire ce que Dieu a prohibé (Ṭab., I, 387).

V. 85 : *Et voilà où vous en êtes,* litt. : « puis vous êtes [devenus] ceux-ci », c'est-à-dire, après votre engagement envers Dieu, vous êtes devenus ce que vous êtes actuellement (*cf.* Ṭab., I, 396 et suiv.). Cette formule interpellative a suscité quelques divergences d'interprétation. Implique-t-elle l'ellipse du vocatif yâ (ô) ? Le grammairien Sibawayh récuse une telle hypothèse. S'adresse-t-elle à un auditoire ? (*cf.* Thaia I, 84-83. Doit-on voir dans Hawlâ'i un inchoatif et 'Autum un annonciatif ? En tout état de cause nous avons traduit d'après le contexte.

Vous payez leur rançon : allusion aux juifs de Médine qui se trouvaient souvent dans une situation embarrassante entre leurs convictions religieuses et leurs obligations politiques. Formant une communauté homogène, ils étaient toutefois clients des deux principaux clans arabes de Yathrib (ancien nom de Médine) 'Aws et Khazraj. Lorsqu'un conflit, comme celui de Samîr, éclatait entre ces derniers, les juifs se trouvaient, en vertu des règles de la clientèle, entraînés dans le combat pour soutenir la cause de leurs alliés. Qaynuqâ' étaient les clients de Khazraj, Naḍîr et Quraydha étaient ceux de 'Aws. Ils étaient ainsi amenés à s'entre-tuer et à commettre des déprédations les uns au détriment des autres. Mais, lorsque la guerre cessait, les juifs se cotisaient pour racheter leurs coreligionnaires captifs sans distinction de clan. Les Arabes se moquaient d'eux. Les juifs expliquaient qu'en agissant ainsi ils se conformaient à leurs coutumes. Le Coran leur rappelle qu'en pactisant avec les idolâtres, ils violaient une loi divine qu'ils prétendaient par ailleurs respecter (Ṭab., I, 397) et qu'entre Dieu et les hommes il fallait choisir.

Admettriez-vous, litt. : « croyez-vous ».

Le châtiment le plus douloureux, litt. : « ils seront repoussés vers le plus dur châtiment ».

(سورة البقرة)

ٱلْكِتَٰبِ وَتَكْفُرُونَ بِبَعْضٍ ۚ فَمَا جَزَآءُ مَن يَفْعَلُ ذَٰلِكَ مِنكُمْ
إِلَّا خِزْىٌ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۖ وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ يُرَدُّونَ إِلَىٰٓ أَشَدِّ
ٱلْعَذَابِ ۗ وَمَا ٱللَّهُ بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿٨٥﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ
ٱشْتَرَوُا۟ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا بِٱلْءَاخِرَةِ ۖ فَلَا يُخَفَّفُ عَنْهُمُ ٱلْعَذَابُ
وَلَا هُمْ يُنصَرُونَ ﴿٨٦﴾ وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ وَقَفَّيْنَا
مِنۢ بَعْدِهِۦ بِٱلرُّسُلِ ۖ وَءَاتَيْنَا عِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ٱلْبَيِّنَٰتِ وَأَيَّدْنَٰهُ
بِرُوحِ ٱلْقُدُسِ ۗ أَفَكُلَّمَا جَآءَكُمْ رَسُولٌۢ بِمَا لَا تَهْوَىٰٓ أَنفُسُكُمُ
ٱسْتَكْبَرْتُمْ فَفَرِيقًا كَذَّبْتُمْ وَفَرِيقًا تَقْتُلُونَ ﴿٨٧﴾ وَقَالُوا۟ قُلُوبُنَا
غُلْفٌۢ ۚ بَل لَّعَنَهُمُ ٱللَّهُ بِكُفْرِهِمْ فَقَلِيلًا مَّا يُؤْمِنُونَ ﴿٨٨﴾
وَلَمَّا جَآءَهُمْ كِتَٰبٌ مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ مُصَدِّقٌ لِّمَا مَعَهُمْ
وَكَانُوا۟ مِن قَبْلُ يَسْتَفْتِحُونَ عَلَى ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَلَمَّا جَآءَهُم
مَّا عَرَفُوا۟ كَفَرُوا۟ بِهِۦ ۚ فَلَعْنَةُ ٱللَّهِ عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٨٩﴾

86. *Voilà des gens qui ont troqué la vie future pour la vie d'ici-bas. Aucun adoucissement ne sera porté à leur tourment et ils ne bénéficieront d'aucune assistance.*

87. *Nous avons donné le Livre [de la loi] à Moïse et après celui-ci nous avons envoyé d'autres prophètes. Nous avons fourni des preuves à Jésus, fils de Marie, et l'avons soutenu par l'Esprit Saint. [Se peut-il] que chaque fois qu'un apôtre vous apporte [un message] qui ne flatte pas vos passions, vous le receviez avec morgue ? Vous avez [déjà] traité les uns d'imposteurs et massacré les autres.*

88. *« Nos cœurs sont remplis de science », disent-ils.*
Pas du tout ! Dieu les maudisse pour leur incrédulité !
Il est rare qu'ils croient [sincèrement].

89. *Quand leur vint de Dieu un Livre confirmant les [révélations] qu'ils avaient déjà reçues – ils imploraient auparavant l'assistance divine contre les infidèles –, quand leur vint donc ce qu'ils savaient [devoir venir] ils refusèrent d'y croire. Que la malédiction divine soit sur les incrédules !*

V. 87 : *L'Esprit Saint.* L'exégèse et le ḥadîth hésitent dans l'interprétation qu'ils donnent à cette expression, entre l'ange Gabriel, l'Évangile (Ṭab., I, 404-405) et le nom ineffable (I. Kath., I, 123). Cependant aucune de ces deux interprétations ne correspond au sens mystérieux que *ar-Rūḥ-ul-qudus* a dans le Coran et en particulier la S. XXI, 91 : *Souviens-toi de celle* (Marie) *qui conserva sa virginité et en qui nous avons insufflé une parcelle de notre Esprit.*

Les uns; litt. : « une fraction d'entre eux ».

V. 88 : (Ṭab., I, 407-408 ; I. Kath., I, 125). *Ghulf* ou *ghuluf.* Le sens d'« incirconcis » qui ne peut s'appliquer aux cœurs est mentionné et rejeté par les commentateurs qui interprètent ainsi ce passage : « Nos cœurs sont déjà pleins de science ; nous n'avons pas besoin de connaître le message de Muḥammad. » Le mot *ghulf* est également interprété dans le sens de « voile » ou « couvert d'un voile ».

L'expression *qalîlan mâ,* « il est rare que » s'oppose à *kathîran mâ* « il est fréquent que » (Ṭab., I, 409 ; I. Kath., I, 124). On doit donc traduire par « il est rare que » et non pas « peu d'entre eux ».

V. 89 : *Un Livre :* le Coran.

Les révélations, litt. : « ce que ».

Ils imploraient... : proposition incidente dans le Texte Sacré.

Le verset fait allusion à une discussion entre les compagnons du Prophète et les clans juifs de Médine. Les premiers reprochaient aux juifs d'avoir affirmé la venue d'un prophète qui mettra fin aux excès des païens et de refuser, une fois ce prophète (Muḥammad) venu, de croire en son message. Les juifs répliquaient qu'il n'était pas du sang d'Israël (Ṭab., I, 411). Le Coran revient souvent, en de vives et solennelles protestations, contre le monopole raciste de la prophétie que les Israélites voulaient s'arroger.

(الجـــزء الأوّل)

بِئْسَمَا ٱشْتَرَوْا۟ بِهِۦٓ أَنفُسَهُمْ أَن يَكْفُرُوا۟ بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ بَغْيًا
أَن يُنَزِّلَ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۖ فَبَآءُو
بِغَضَبٍ عَلَىٰ غَضَبٍ ۚ وَلِلْكَٰفِرِينَ عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿٩٠﴾
وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ ءَامِنُوا۟ بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ قَالُوا۟ نُؤْمِنُ بِمَآ أُنزِلَ
عَلَيْنَا وَيَكْفُرُونَ بِمَا وَرَآءَهُۥ وَهُوَ ٱلْحَقُّ مُصَدِّقًا لِّمَا مَعَهُمْ ۗ
قُلْ فَلِمَ تَقْتُلُونَ أَنۢبِيَآءَ ٱللَّهِ مِن قَبْلُ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٩١﴾
* وَلَقَدْ جَآءَكُم مُّوسَىٰ بِٱلْبَيِّنَٰتِ ثُمَّ ٱتَّخَذْتُمُ ٱلْعِجْلَ مِنۢ بَعْدِهِۦ
وَأَنتُمْ ظَٰلِمُونَ ﴿٩٢﴾ وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَكُمْ وَرَفَعْنَا فَوْقَكُمُ
ٱلطُّورَ خُذُوا۟ مَآ ءَاتَيْنَٰكُم بِقُوَّةٍ وَٱسْمَعُوا۟ ۖ قَالُوا۟ سَمِعْنَا وَعَصَيْنَا
وَأُشْرِبُوا۟ فِى قُلُوبِهِمُ ٱلْعِجْلَ بِكُفْرِهِمْ ۚ قُلْ بِئْسَمَا يَأْمُرُكُم بِهِۦٓ
إِيمَٰنُكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٩٣﴾ قُلْ إِن كَانَتْ لَكُمُ ٱلدَّارُ
ٱلْءَاخِرَةُ عِندَ ٱللَّهِ خَالِصَةً مِّن دُونِ ٱلنَّاسِ فَتَمَنَّوُا۟ ٱلْمَوْتَ إِن

90. *Combien est mauvais le prix pour lequel ils ont vendu leur âme ! Par jalousie, ils nient ce que Dieu a révélé [à son prophète], n'admettant pas que, par effet de sa grâce, Dieu fasse descendre [un livre] sur n'importe qui parmi ses serviteurs, selon sa volonté. Ils se sont attiré colère sur colère. Aux impies est réservé un châtiment avilissant.*

91. *Leur dit-on : « Croyez-vous à ce que Dieu a révélé ? Nous croyons à ce qui a été révélé à nous ! » objectent-ils [aussitôt]. Or, ils ne croient pas au message venu depuis. Pourtant [le Coran] est la vérité confirmant ce qu'ils ont déjà reçu. Demande-leur : « Mais pourquoi aviez-vous tué les prophètes de Dieu, antérieurement, si vous étiez croyants ? »*

92. *Certes, Moïse vous a apporté les preuves. Néanmoins, vous avez pris le Veau d'or [comme objet d'adoration]. Vous êtes des injustes !*

93. *[Souvenez-vous] lorsque nous prîmes acte de votre engagement et qu'au-dessus de vos têtes nous élevâmes le mont [Sinaï en vous disant] : « Tenez fermement ce que nous vous donnons et écoutez. Nous avons entendu et nous avons désobéi ! » dirent-ils.*
Dans leur impiété, ils s'adonnèrent [au culte] du Veau [d'or].
Dis-[leur] : « Combien est mauvais ce que votre credo vous incite [à faire], si tant est que vous soyez de [vrais] croyants. »

94. *Dis-leur : « Si la demeure ultime vous est réservée auprès de Dieu, à l'exclusion des autres hommes, [osez] donc souhaiter la mort, si vous êtes sincères. »*

V. 90 : *Ce que Dieu a révélé,* litt. : « ce que Dieu a fait descendre », expression très fréquente dans le Coran désignant la révélation faite par Dieu.

N'admettant pas que... : les juifs disaient, comme il vient d'être précisé, que le prophète annoncé par l'Écriture devait être de race juive. Ils refusaient en conséquence d'admettre qu'un message prophétique fût confié par Dieu à Muḥammad, descendant d'Ismaël, fils d'Abraham dont le charisme est patent dans la Bible (Gen., XVI, 18-27).

Ils se sont attiré... : pour avoir transgressé la Thora, en premier lieu, et en second lieu, pour avoir rejeté le Coran.

V. 91 : *Ce que Dieu a révélé :* le Coran.

Depuis Moïse.

Ce qu'ils ont déjà reçu, litt. : « ce qu'ils ont avec eux ».

Mais pourquoi aviez-vous tué... Il est remarquable que Jésus adresse, selon saint Matthieu (XXIII, 29), le même reproche aux juifs : « Vous témoignez ainsi, contre vous-mêmes, que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes. »

V. 93 : *Tenez fermement...,* c'est-à-dire : « Recevez nos lois avec résolution et observez-les. »

Ils s'adonnèrent, litt. : « ils furent abreuvés dans leur cœur ».

V. 94 : *Vous :* les juifs.

Si vous êtes sincères : « si vous êtes logiques ».

(سورة البقرة)

كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٩٤﴾ وَلَن يَتَمَنَّوْهُ أَبَدًۢا بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيهِمْ
وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٩٥﴾ وَلَتَجِدَنَّهُمْ أَحْرَصَ ٱلنَّاسِ
عَلَىٰ حَيَوٰةٍ وَمِنَ ٱلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ يَوَدُّ أَحَدُهُمْ لَوْ يُعَمَّرُ أَلْفَ
سَنَةٍ وَمَا هُوَ بِمُزَحْزِحِهِۦ مِنَ ٱلْعَذَابِ أَن يُعَمَّرَ وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ
بِمَا يَعْمَلُونَ ﴿٩٦﴾ قُلْ مَن كَانَ عَدُوًّا لِّجِبْرِيلَ فَإِنَّهُۥ نَزَّلَهُۥ
عَلَىٰ قَلْبِكَ بِإِذْنِ ٱللَّهِ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ وَهُدًى وَبُشْرَىٰ
لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿٩٧﴾ مَن كَانَ عَدُوًّا لِّلَّهِ وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَرُسُلِهِۦ
وَجِبْرِيلَ وَمِيكَىٰلَ فَإِنَّ ٱللَّهَ عَدُوٌّ لِّلْكَٰفِرِينَ ﴿٩٨﴾ وَلَقَدْ أَنزَلْنَآ
إِلَيْكَ ءَايَٰتٍۭ بَيِّنَٰتٍ وَمَا يَكْفُرُ بِهَآ إِلَّا ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٩٩﴾
أَوَكُلَّمَا عَٰهَدُوا۟ عَهْدًا نَّبَذَهُۥ فَرِيقٌ مِّنْهُم بَلْ أَكْثَرُهُمْ
لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٠٠﴾ وَلَمَّا جَآءَهُمْ رَسُولٌ مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ مُصَدِّقٌ
لِّمَا مَعَهُمْ نَبَذَ فَرِيقٌ مِّنَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ كِتَٰبَ ٱللَّهِ

95. *Mais, jamais ils ne la souhaiteront, sachant [le mal] que leurs mains ont commis. Dieu connaît bien les injustes.*

96. *Tu t'apercevras certainement que les juifs sont de tous les hommes, même des polythéistes, les plus attachés à la vie. Tel d'entre eux voudrait vivre mille ans. Une telle longévité ne lui épargnerait pas pour autant le supplice. Dieu voit ce qu'ils font.*

97. *Dis-[leur] : « Qui se déclare ennemi de Gabriel ? C'est lui qui, par la permission de Dieu, a fait descendre sur ton cœur [son message] qui confirme une [Écriture] antérieure et servira de bonne direction et de bonne nouvelle aux croyants.*

98. *« Quiconque se déclare ennemi de Dieu, de ses anges, de ses prophètes, de Gabriel, de Michel [aura Dieu pour ennemi]. Dieu est l'adversaire des incrédules. »*

99. *Nous t'avons envoyé des signes évidents. Seuls les pervers les mettent en doute.*

100. *Eh quoi ! chaque fois qu'ils prennent un engagement, y aura-t-il [toujours] une fraction parmi eux pour le violer ? Non !*
La plupart d'entre eux ne croient pas !

101. *Lorsqu'un envoyé de Dieu est venu leur confirmer [les vérités qu'ils avaient reçues], certains de ceux qui détiennent l'Écriture se sont catégoriquement détournés de lui — comme s'ils n'étaient pas au courant —*

V. 95 : *Ont commis,* litt. : « ont avancé ».

V. 96 : *Tu t'apercevras,* litt. : « tu trouveras ».

Vivre, litt. : « avoir comme âge à vivre ».

V. 97 : *Qui se déclare...* : allusion à certaines opinions juives selon lesquelles Gabriel, pour avoir annoncé aux Israélites des catastrophes, serait leur ennemi.

Son message : le Coran. *Une Écriture antérieure :* le Pentateuque et l'Évangile authentiques (Ṭab., I, 438).

V. 101 : *Envoyé :* Muḥammad.

Certains, litt. : « une fraction », ici le consistoire juif.

Se sont catégoriquement détournés, litt. : ont jeté derrière leur dos ; expression arabe marquant un refus irrévocable.

Comme s'ils n'étaient pas au courant : comme si les livres révélés antérieurement au Coran n'avaient pas annoncé Muḥammad (*cf.* ci-dessous S. X).

(الجـــزء الأوّل)

وَرَآءَ ظُهُورِهِمْ كَأَنَّهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٠١﴾ وَٱتَّبَعُوا۟ مَا تَتْلُوا۟
ٱلشَّيَـٰطِينُ عَلَىٰ مُلْكِ سُلَيْمَـٰنَ ۖ وَمَا كَفَرَ سُلَيْمَـٰنُ وَلَـٰكِنَّ
ٱلشَّيَـٰطِينَ كَفَرُوا۟ يُعَلِّمُونَ ٱلنَّاسَ ٱلسِّحْرَ وَمَآ أُنزِلَ عَلَى
ٱلْمَلَكَيْنِ بِبَابِلَ هَـٰرُوتَ وَمَـٰرُوتَ ۚ وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ
حَتَّىٰ يَقُولَآ إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ ۖ فَيَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا
مَا يُفَرِّقُونَ بِهِۦ بَيْنَ ٱلْمَرْءِ وَزَوْجِهِۦ ۚ وَمَا هُم بِضَآرِّينَ بِهِۦ
مِنْ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۚ وَيَتَعَلَّمُونَ مَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ ۚ
وَلَقَدْ عَلِمُوا۟ لَمَنِ ٱشْتَرَىٰهُ مَا لَهُۥ فِى ٱلْـَٔاخِرَةِ مِنْ خَلَـٰقٍ ۚ وَلَبِئْسَ
مَا شَرَوْا۟ بِهِۦٓ أَنفُسَهُمْ ۚ لَوْ كَانُوا۟ يَعْلَمُونَ ﴿١٠٢﴾ وَلَوْ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟
وَٱتَّقَوْا۟ لَمَثُوبَةٌ مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ خَيْرٌ ۚ لَّوْ كَانُوا۟ يَعْلَمُونَ ﴿١٠٣﴾
يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَقُولُوا۟ رَٰعِنَا وَقُولُوا۟ ٱنظُرْنَا وَٱسْمَعُوا۟ ۗ
وَلِلْكَـٰفِرِينَ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٠٤﴾ مَّا يَوَدُّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْ

102. *[et] ont suivi les assertions que les démons inspiraient sous le règne de Salomon. Or, Salomon n'était pas infidèle, tandis que les démons l'étaient : ils enseignaient aux hommes la sorcellerie ainsi que les secrets confiés aux deux anges [déchus] Harout et Marout à Babylone.*
Or, ceux-ci n'apprenaient rien à personne avant de dire : « nous ne sommes que des tentateurs. Ne sois pas infidèle ! » sachant qu'ils étaient incapables de nuire à quelqu'un sans la permission de Dieu. [Les gens] apprenaient des deux anges ce qui jette la division entre mari et femme. Ils s'initiaient à ce qui ne pouvait leur être utile, mais risquait de leur être nuisible. Ils savaient pourtant que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune ressource en la vie future. Combien pernicieux est le troc auquel ils se sont livrés ! Si [seulement] ils savaient.

103. *Certes, s'ils avaient cru et craint [Dieu], la récompense divine eût été pour eux bien meilleure. Si [seulement] ils savaient.*

104. *O croyants ! n'usez pas de l'expression « Ra'ina », mais dites « Ndhurnâ ! » et écoutez. Aux infidèles est réservé un cruel châtiment.*

105. *Il ne plaît pas aux incrédules, parmi les détenteurs du Livre, ni aux polythéistes qu'un bien quelconque vous soit accordé par Dieu. Mais Dieu accorde en particulier sa miséricorde à qui il veut. Il détient la grâce infinie.*

V. 102 : *Et ont suivi...,* en pratiquant la sorcellerie. A l'égard de Salomon la position du Coran est différente (Ṭab., I, 448) de celle de la Bible (I. Rois, XI). A l'époque de la révélation, les juifs de Médine qui considéraient Salomon seulement comme un sorcier habile, se moquaient de Muḥammad qui le rangeait parmi les sages et les hommes inspirés de Dieu (Jalâl., 21).

Tandis que les démons l'étaient : allusion à la légende selon laquelle les démons conseillèrent aux hommes, après la mort de Salomon, de déterrer les livres de magie enfouis sous le trône de celui-ci pour acquérir comme lui un pouvoir surnaturel.

Harout et Marout : les deux anges légendaires mis à l'épreuve par Dieu. Séduits par une belle femme, ils furent condamnés pour expier leur chute sur terre.

Tentateurs, litt. : une tentation.

Ils : ce pronom personnel se rapporte selon Ṭab. (I, 464) aux rabbins.

N'aura aucune ressource, litt. : « certes, quiconque l'a troqué n'aura pas dans la dernière de part ». Le terme *khalâq* a également le sens d'« argument, place, lot » (Ṭab., I, 422).

Le verset est difficile à rendre en français en raison des amphibologies, des pronoms équivoques, des incidences et des répétitions.

V. 104 : *Raʿina :* « prête-nous l'oreille, écoute-nous ». Dans le parler juif de Médine, il signifiait péjorativement notre malchanceux, notre pauvre hère. Les juifs, en parlant de Muḥammad ou en s'adressant à lui, en usaient. Ce calembour de mépris, et de mauvais augure, était compris du Prophète, mais non des musulmans émigrés de La Mekke (Muhâjirûn). Ce verset en interdit donc l'usage (Ṭab., I, 470-471).

Ndhurnâ : « Donne-nous le temps de comprendre » (Ṭab., I, 473).

V. 105 : *Ahlu-l-Kitâb :* les gens du *Livre,* les scripturaires, les détenteurs des Écritures révélées, les juifs et les chrétiens.

Dieu accorde..., litt. : Dieu particularise de sa miséricorde qui il veut.

(سورة البقرة)

أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ وَلَا ٱلْمُشْرِكِينَ أَن يُنَزَّلَ عَلَيْكُم مِّنْ خَيْرٍ مِّن
رَّبِّكُمْ ۗ وَٱللَّهُ يَخْتَصُّ بِرَحْمَتِهِۦ مَن يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ ذُو ٱلْفَضْلِ
ٱلْعَظِيمِ ﴿١٠٥﴾ * مَا نَنسَخْ مِنْ ءَايَةٍ أَوْ نُنسِهَا نَأْتِ بِخَيْرٍ مِّنْهَآ
أَوْ مِثْلِهَآ ۗ أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٠٦﴾ أَلَمْ تَعْلَمْ
أَنَّ ٱللَّهَ لَهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۗ وَمَا لَكُم مِّن دُونِ
ٱللَّهِ مِن وَلِىٍّ وَلَا نَصِيرٍ ﴿١٠٧﴾ أَمْ تُرِيدُونَ أَن تَسْـَٔلُوا۟ رَسُولَكُمْ
كَمَا سُئِلَ مُوسَىٰ مِن قَبْلُ ۗ وَمَن يَتَبَدَّلِ ٱلْكُفْرَ بِٱلْإِيمَٰنِ
فَقَدْ ضَلَّ سَوَآءَ ٱلسَّبِيلِ ﴿١٠٨﴾ وَدَّ كَثِيرٌ مِّنْ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ
لَوْ يَرُدُّونَكُم مِّنۢ بَعْدِ إِيمَٰنِكُمْ كُفَّارًا حَسَدًا مِّنْ عِندِ أَنفُسِهِم
مِّنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمُ ٱلْحَقُّ ۚ فَٱعْفُوا۟ وَٱصْفَحُوا۟ حَتَّىٰ يَأْتِىَ ٱللَّهُ
بِأَمْرِهِۦٓ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٠٩﴾ وَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ
وَءَاتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ ۚ وَمَا تُقَدِّمُوا۟ لِأَنفُسِكُم مِّنْ خَيْرٍ تَجِدُوهُ

106. *Abrogeons-nous un verset ou le faisons-nous oublier, nous le remplaçons aussitôt par un verset meilleur ou équivalent. Ne sais-tu pas que Dieu peut tout faire ?*

107. *Ne sais-tu pas qu'à Dieu appartient le royaume des cieux et de la terre et que vous n'avez, en dehors de lui, ni mandataire ni assistant ?*

108. *[Allez-vous] questionner votre apôtre comme fut questionné Moïse antérieurement ? [Sachez que] quiconque échange la foi contre l'infidélité, perd le droit chemin.*

109. *Beaucoup parmi les détenteurs du Livre aimeraient vous ramener à l'infidélité après [avoir reçu] la foi, et ce, par jalousie, la vérité s'étant manifestée à leurs yeux.*
Pardonnez [-leur] et détournez-vous-en, jusqu'à ce que Dieu fasse connaître son commandement. En vérité, Dieu peut tout faire.

110. *Accomplissez la prière et acquittez-vous de l'aumône ! Quoi que vous avanciez comme bien, pour vous-mêmes, vous le retrouverez auprès de Dieu.*
Dieu voit clairement ce que vous faites.

V. 106 : La révélation du Coran s'étant faite durant plusieurs années, certains versets, valables à un moment donné, devaient devenir caducs par la suite. Ils furent ou transformés ou remplacés par d'autres versets. C'est ainsi que le vin fut d'abord déconseillé au même titre que les jeux de hasard ; il fut ensuite prohibé pendant la prière : un homme ivre ne pouvait s'en acquitter valablement. Un troisième verset vint finalement le frapper d'interdiction majeure. Cette évolution imposée par les changements des circonstances ou l'adaptation progressive des institutions, ne concerne ni le dogme, ni les grandes conceptions de l'Islâm. Elle intéresse surtout les rites.

De telles permutations ou modifications ont donné naissance à toute une branche de l'exégèse, la science des versets abrogeants *(nâsikh)* et des versets abrogés *(mansûkh).* De nombreux ouvrages lui ont été consacrés (SALM ; WAHA). *Cf.* aussi Ṭantawi, I, 108-112.

Meilleur pour les hommes ; plus utile ou plus facile à appliquer.

Perd le droit chemin : abandonne la vérité pour l'erreur.

V. 109 : *La vérité :* l'Islâm et la prophétie. Allusion aux juifs qui se livraient auprès des musulmans à une propagande outrancière contre l'Islâm. On cite entre autres les deux frères Aktab et Rifâ'a Benzayd, et Ka'b Ben al-Ashraf (Ṭab., I, 471-488).

Fasse connaître, litt. : « apporte son ordre ». Le passage laisse prévoir que cette attitude passive est purement provisoire. Les insolences et les excès des juifs contre les musulmans susciteront une réaction. Et, en effet, ce verset sera abrogé par la S. IX, 29, 36, 123, etc.

(الجـــزء الأوّل)

عِندَ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ بِمَا تَعۡمَلُونَ بَصِيرٞ ﴿١١١﴾ وَقَالُواْ لَن يَدۡخُلَ
ٱلۡجَنَّةَ إِلَّا مَن كَانَ هُودًا أَوۡ نَصَٰرَىٰۗ تِلۡكَ أَمَانِيُّهُمۡۗ
قُلۡ هَاتُواْ بُرۡهَٰنَكُمۡ إِن كُنتُمۡ صَٰدِقِينَ ﴿١١٢﴾ بَلَىٰ مَنۡ أَسۡلَمَ
وَجۡهَهُۥ لِلَّهِ وَهُوَ مُحۡسِنٞ فَلَهُۥٓ أَجۡرُهُۥ عِندَ رَبِّهِۦ وَلَا خَوۡفٌ
عَلَيۡهِمۡ وَلَا هُمۡ يَحۡزَنُونَ ﴿١١٣﴾ وَقَالَتِ ٱلۡيَهُودُ لَيۡسَتِ ٱلنَّصَٰرَىٰ
عَلَىٰ شَيۡءٖ وَقَالَتِ ٱلنَّصَٰرَىٰ لَيۡسَتِ ٱلۡيَهُودُ عَلَىٰ شَيۡءٖ وَهُمۡ
يَتۡلُونَ ٱلۡكِتَٰبَۗ كَذَٰلِكَ قَالَ ٱلَّذِينَ لَا يَعۡلَمُونَ مِثۡلَ قَوۡلِهِمۡۚ
فَٱللَّهُ يَحۡكُمُ بَيۡنَهُمۡ يَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِ فِيمَا كَانُواْ فِيهِ يَخۡتَلِفُونَ ﴿١١٣﴾
وَمَنۡ أَظۡلَمُ مِمَّن مَّنَعَ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ أَن يُذۡكَرَ فِيهَا ٱسۡمُهُۥ وَسَعَىٰ
فِي خَرَابِهَآۚ أُوْلَٰٓئِكَ مَا كَانَ لَهُمۡ أَن يَدۡخُلُوهَآ إِلَّا خَآئِفِينَۚ
لَهُمۡ فِي ٱلدُّنۡيَا خِزۡيٞ وَلَهُمۡ فِي ٱلۡأٓخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٞ ﴿١١٤﴾
وَلِلَّهِ ٱلۡمَشۡرِقُ وَٱلۡمَغۡرِبُۚ فَأَيۡنَمَا تُوَلُّواْ فَثَمَّ وَجۡهُ ٱللَّهِۚ إِنَّ ٱللَّهَ

111. *« Nul n'entrera au paradis, hormis les juifs et les chrétiens », affirment les détenteurs de l'Écriture ! Voilà bien leurs illusions. Dis-leur : « Apportez votre preuve, si vous êtes véridiques ! »*

112. *Il n'en est rien ! Quiconque se soumet à Dieu et fait du bien, aura sa rétribution auprès du Seigneur et ne connaîtra ni peur ni affliction.*

113. *« Les chrétiens, affirment les juifs, ne sont pas dans le vrai », et les chrétiens disent : « Les juifs ne sont pas dans le vrai. » Les [uns et les autres] récitent l'Écriture pourtant. Ainsi s'expriment ceux qui ne savent rien. Dieu tranchera leurs divergences, le jour de la résurrection.*

114. *Qui est plus injuste que celui qui empêche que dans les temples de Dieu son nom soit cité et qui entreprend leur ruine ? Des gens pareils ne devraient y entrer que [tremblant] de peur. Honte à eux dans ce monde ! Un immense châtiment les attend dans la vie future.*

115. *A Dieu appartient l'Orient et l'Occident. En quelque direction que vous vous orientiez, vous serez en face de lui. Dieu est immense et omniscient.*

V. 111 : *Illusions,* litt. : « désirs, espoirs ». « Faux désirs », dit Ṭab. (I, 492).

V. 112 : *Connaîtra :* au pluriel dans le texte.

V. 114 : *Temples,* litt. : « mosquée » ; étymologiquement : « lieu où l'on se prosterne ».

Qui entreprend leur ruine : allusion à un événement difficile à préciser. Les commentateurs hésitent dans leur interprétation entre la destruction du temple de Jérusalem et la ruine de la célèbre cité par Nabuchodonosor II, en 597 avant Jésus-Christ (Ṭab., I, 498-99, qui met en cause anachroniquement les chrétiens dans cette affaire), et l'opposition des qurayshites à l'entrée du Prophète et des musulmans à La Mekke pour prier au temple de la Ka'ba et accomplir le pèlerinage, lors de l'entrevue de Ḥudaybiyya (6/628).

V. 115 : *Vous serez en face,* litt. : « là est la face de Dieu ».

Nous reviendrons (verset 142 de cette sourate) sur le changement de l'orientation de la prière implicite dans ce verset auquel Ṭabari donne (I, 504) un sens plus général : en cas de difficulté (obscurité, difficulté de se situer géographiquement, etc.), l'orientation, quand on prie, devient une disposition relative. On peut s'orienter, si l'on ne peut connaître la direction de la Ka'ba, dans n'importe quelle direction, car la difficulté de s'orienter ne saurait constituer un obstacle à la prière. Ce qui compte c'est l'intention *(niyya),* non la forme. Le formalisme tue, l'esprit vivifie. La religion est dans le cœur, non dans les gestes ostentatoires et les rites figés.

(سورة البقرة)

وَٱسِعٌ عَلِيمٌ ﴿١١٥﴾ وَقَالُوا۟ ٱتَّخَذَ ٱللَّهُ وَلَدًا ۗ سُبْحَٰنَهُۥ ۖ بَل لَّهُۥ
مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ كُلٌّ لَّهُۥ قَٰنِتُونَ ﴿١١٦﴾ بَدِيعُ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ وَإِذَا قَضَىٰٓ أَمْرًا فَإِنَّمَا يَقُولُ لَهُۥ
كُن فَيَكُونُ ﴿١١٧﴾ وَقَالَ ٱلَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ لَوْلَا يُكَلِّمُنَا ٱللَّهُ
أَوْ تَأْتِينَآ ءَايَةٌ ۗ كَذَٰلِكَ قَالَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِم مِّثْلَ قَوْلِهِمْ ۘ
تَشَٰبَهَتْ قُلُوبُهُمْ ۗ قَدْ بَيَّنَّا ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يُوقِنُونَ ﴿١١٨﴾
إِنَّآ أَرْسَلْنَٰكَ بِٱلْحَقِّ بَشِيرًا وَنَذِيرًا ۖ وَلَا تُسْـَٔلُ عَنْ أَصْحَٰبِ
ٱلْجَحِيمِ ﴿١١٩﴾ وَلَن تَرْضَىٰ عَنكَ ٱلْيَهُودُ وَلَا ٱلنَّصَٰرَىٰ حَتَّىٰ
تَتَّبِعَ مِلَّتَهُمْ ۗ قُلْ إِنَّ هُدَى ٱللَّهِ هُوَ ٱلْهُدَىٰ ۗ وَلَئِنِ ٱتَّبَعْتَ
أَهْوَآءَهُم بَعْدَ ٱلَّذِى جَآءَكَ مِنَ ٱلْعِلْمِ ۙ مَا لَكَ مِنَ ٱللَّهِ مِن
وَلِىٍّ وَلَا نَصِيرٍ ﴿١٢٠﴾ ٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَتْلُونَهُۥ حَقَّ
تِلَاوَتِهِۦٓ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ يُؤْمِنُونَ بِهِۦ ۗ وَمَن يَكْفُرْ بِهِۦ فَأُو۟لَٰٓئِكَ

116. *Ils affirment que Dieu a adopté un fils. Tant s'en faut ! Gloire à lui ! Ce qui est dans les cieux et sur la terre lui appartient. Tout lui est soumis.*

117. *Il est l'unique créateur des cieux et de la terre. Quand il prend une décision, il lui suffit de dire : « Sois » et elle est.*

118. *Ceux qui ne savent pas disent : « Pourquoi Dieu ne nous parle-t-il pas [directement], ou ne nous adresse-t-il pas un signe ? » Ainsi s'exprimaient les générations qui les ont précédés. Leurs cœurs sont semblables. En vérité, nous avons clairement manifesté nos signes à des gens qui ont la foi.*

119. *[Prophète !] Nous t'avons envoyé [chargé d'une mission] de vérité, en annonciateur et en avertisseur. Tu n'auras pas à rendre compte [des actes] des partisans de la fournaise.*

120. *Jamais tu ne seras agréé des juifs, ni des chrétiens, tant que tu n'auras pas embrassé leur religion. Dis : « La direction de Dieu est la [vraie] direction ! » Certes, si tu [les] suivais [dans] leurs passions, après ce que tu as reçu comme science, tu ne trouverais [pour te protéger] contre Dieu, ni mandataire, ni soutien.*

121. *Croient à l'Écriture que nous leur avons donnée, ceux qui la récitent correctement. Ceux qui la falsifient sont, quant à eux, des perdants.*

V. 116 : *Ils :* les chrétiens.

Dieu a adopté un fils, litt. : « Dieu a pris pour lui un fils », affirmation qui avait déjà opposé les juifs aux chrétiens et les chrétiens entre eux, et contre laquelle l'Islâm n'a cessé de protester. Filiation miraculeuse ? Filiation mystique ? Il n'en demeure pas moins que des centaines et des centaines de milliers d'hommes sont morts au cours des âges pour l'avoir proclamée, ou au contraire pour l'avoir rejetée et combattue.

Le Coran dénonce fréquemment cette filiation et la tient pour un blasphème, une atteinte à l'unicité divine ; d'où l'expression souvent rappelée : « Gloire à lui, il est au-dessus d'une pareille assertion. » Question de vocabulaire, semble-t-il, aggravée par le fanatisme et des intérêts souvent sordides. Les chrétiens qui fondent leur dogme sur une version grecque de l'Évangile, non sur l'original araméen, n'ont jamais fixé en toute objectivité l'acception des termes de parenté chez les sémites tels que *'Ab* (père), *Ibn* (fils), *'Akh* (frère), etc. Ils les prennent à la lettre, alors que leur signification est très complexe. Mais, en persistant dans l'interprétation radicale qu'ils leur donnent, ils n'ont guère pu expliquer d'une manière satisfaisante et accessible à l'entendement humain cette filiation. En tout état de cause, l'Ancien Testament en parle (Gen., VI, 2, 4 ; Job, I, 6, ainsi que Mtt., XXVI, 63 ; Lc., III, 38).

V. 118 : *Ceux qui ne savent pas :* il s'agit aussi bien des Arabes polythéistes que des chrétiens et des juifs (Ṭab., I, 514-515).

V. 119 : *Nous t'avons envoyé,* litt. : « Nous t'avons envoyé avec la vérité. »

La fournaise : nom de l'enfer.

V. 121 : *Ceux qui la falsifient,* litt. : « n'y croient pas », en la falsifiant et refusent de croire à la mission prophétique de Muḥammad annoncée pourtant dans l'Écriture (Ṭab., I, 522-523).

(الجـــزء الأوّل)

هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿١٢١﴾ يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتِىَ ٱلَّتِىٓ
أَنْعَمْتُ عَلَيْكُمْ وَأَنِّى فَضَّلْتُكُمْ عَلَى ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٢٢﴾ وَٱتَّقُوا۟
يَوْمًا لَّا تَجْزِى نَفْسٌ عَن نَّفْسٍ شَيْـًٔا وَلَا يُقْبَلُ مِنْهَا عَدْلٌ
وَلَا تَنفَعُهَا شَفَٰعَةٌ وَلَا هُمْ يُنصَرُونَ ﴿١٢٣﴾ * وَإِذِ ٱبْتَلَىٰٓ
إِبْرَٰهِـۧمَ رَبُّهُۥ بِكَلِمَٰتٍ فَأَتَمَّهُنَّ ۖ قَالَ إِنِّى جَاعِلُكَ لِلنَّاسِ
إِمَامًا ۖ قَالَ وَمِن ذُرِّيَّتِى ۖ قَالَ لَا يَنَالُ عَهْدِى ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٢٤﴾
وَإِذْ جَعَلْنَا ٱلْبَيْتَ مَثَابَةً لِّلنَّاسِ وَأَمْنًا وَٱتَّخِذُوا۟ مِن مَّقَامِ
إِبْرَٰهِـۧمَ مُصَلًّى ۖ وَعَهِدْنَآ إِلَىٰٓ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ أَن طَهِّرَا
بَيْتِىَ لِلطَّآئِفِينَ وَٱلْعَٰكِفِينَ وَٱلرُّكَّعِ ٱلسُّجُودِ ﴿١٢٥﴾
وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ رَبِّ ٱجْعَلْ هَٰذَا بَلَدًا ءَامِنًا وَٱرْزُقْ
أَهْلَهُۥ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ مَنْ ءَامَنَ مِنْهُم بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۖ
قَالَ وَمَن كَفَرَ فَأُمَتِّعُهُۥ قَلِيلًا ثُمَّ أَضْطَرُّهُۥٓ إِلَىٰ عَذَابِ

122. *Enfants d'Israël ! Rappelez-vous les bienfaits dont je vous ai comblés. [N'oubliez pas que] je vous ai donné la préférence sur les peuples de la terre.*

123. *Redoutez le jour où aucune âme ne pourra en rien cautionner une autre âme, où aucune équivalence ne sera acceptée d'elle, où elle ne pourra profiter d'aucune intercession et où [les mécréants] ne seront point secourus.*

124. *[Souvenez-vous] quand par certaines prescriptions Abraham fut mis à l'épreuve par son Seigneur ! Lorsqu'il les eut accomplies, le Seigneur lui dit : « Je ferai de toi un guide spirituel pour les hommes.*
– Et ma descendance ? s'inquiéta Abraham.
– Ma promesse ne concerne pas les injustes » annonça Dieu.

125. *[Souvenez-vous] lorsque nous fîmes du temple [de la Ka'ba] un lieu de visitation et un asile sûr pour les hommes [en disant] : « Adoptez la station d'Abraham comme oratoire. »*
Nous reçûmes d'Abraham et d'Ismaël l'engagement de purifier mon temple à l'intention de ceux qui [viendront] tourner autour, y faire une retraite, s'incliner et se prosterner.

126. *[Souvenez-vous] lorsque Abraham dit : « Seigneur ! fais de ce lieu une cité sûre et accorde à ceux de ses habitants qui auront cru en toi et au Jour ultime, des fruits. » Dieu dit : « Et aux infidèles aussi, mais pour une faible durée, après quoi, je leur infligerai le châtiment du feu. » Quelle triste fin !*

V. 122 : *Je vous ai donné la préférence : cf.* v. 47.

V. 123 : Le *jour* du Jugement dernier (*cf.* S. II, 48).

Les mécréants : « ils », dans le texte.

V. 124 : *Certaines prescriptions,* litt. : « des paroles ». Les commentateurs, se référant aux sourates IX, XXIII, XXXIII, et LXX, se sont efforcés de dénombrer et de préciser ces prescriptions ; ils les ramènent aux fondements de l'Islâm et à ses rites. Le verset 37 de la sourate LIII est cité à l'appui de cette explication : *Et Abraham qui fut très fidèle !* D'autres y voient avant tout les épreuves subies par Abraham : supplice du feu, épreuve de la lune, du soleil, ses tribulations, sa patience et sa fidélité, la construction du temple de la Ka'ba, l'épreuve du sacrifice de son fils Ismaël (Ṭab., I, 524-532 ; Gen., XVII, 5-20). Comme prescriptions possibles auxquelles ce verset fait allusion on peut également mentionner les rites du pèlerinage, la circumambulation autour de la Ka'ba (I. Kath., I, 165).

Guide spirituel, imâm, terme désignant ordinairement un ministre du culte qui dirige les prières. Ici, le mot doit être entendu dans le sens de modèle parfait du monothéiste.

S'inquiéta..., annonça... : pour tous ces verbes, l'équivalent en arabe est *qâla* (il dit). Nous en avons varié la traduction pour échapper aux répétitions.

Ma promesse, ʿahdî : mon engagement plutôt que « mon alliance » (*cf.* S. II, 27).

V. 125 : *Ka'ba*, litt. : « la maison, le temple ».

Lieu de visitation : Tab., I, 533.

Asile sûr : endroit tout près du temple où Abraham travaillait à la construction de la Ka'ba.

Nous reçûmes d'Abraham et d'Ismaël l'engagement de purifier : en l'expurgeant des idôles. Il en était encombré à l'époque de Noé. La tradition enseigne qu'à l'emplacement du temple actuel de la Ka'ba (mot signifiant « cube » en chaldéen) Noé avait déjà élevé un temple à Dieu que le Déluge détruisit.

Tourner autour, ṭâ'if même racine que *ṭawâf*, circumambulation, l'un des rites du pèlerinage. *cf.* notre *Traité complet de théologie islamique,* chapit. « pèlerinage ».

S'incliner et se prosterner : attitudes rituelles qu'on observe au cours de la prière islamique. *cf.* id.

V. 126 : *Quelle triste fin,* litt. : « Quel mauvais devenir. »

(سورة البقرة)

ٱلنَّارِ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ ﴿١٢٦﴾ وَإِذْ يَرْفَعُ إِبْرَٰهِـۧمُ ٱلْقَوَاعِدَ
مِنَ ٱلْبَيْتِ وَإِسْمَـٰعِيلُ رَبَّنَا تَقَبَّلْ مِنَّآ ۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلسَّمِيعُ
ٱلْعَلِيمُ ﴿١٢٧﴾ رَبَّنَا وَٱجْعَلْنَا مُسْلِمَيْنِ لَكَ وَمِن ذُرِّيَّتِنَآ أُمَّةً
مُّسْلِمَةً لَّكَ وَأَرِنَا مَنَاسِكَنَا وَتُبْ عَلَيْنَآ ۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلتَّوَّابُ
ٱلرَّحِيمُ ﴿١٢٨﴾ رَبَّنَا وَٱبْعَثْ فِيهِمْ رَسُولًا مِّنْهُمْ يَتْلُوا۟ عَلَيْهِمْ
ءَايَـٰتِكَ وَيُعَلِّمُهُمُ ٱلْكِتَـٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَيُزَكِّيهِمْ ۚ إِنَّكَ أَنتَ
ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١٢٩﴾ وَمَن يَرْغَبُ عَن مِّلَّةِ إِبْرَٰهِـۧمَ
إِلَّا مَن سَفِهَ نَفْسَهُۥ ۚ وَلَقَدِ ٱصْطَفَيْنَـٰهُ فِى ٱلدُّنْيَا ۖ وَإِنَّهُۥ
فِى ٱلْءَاخِرَةِ لَمِنَ ٱلصَّـٰلِحِينَ ﴿١٣٠﴾ إِذْ قَالَ لَهُۥ رَبُّهُۥٓ أَسْلِمْ ۖ
قَالَ أَسْلَمْتُ لِرَبِّ ٱلْعَـٰلَمِينَ ﴿١٣١﴾ وَوَصَّىٰ بِهَآ إِبْرَٰهِـۧمُ
بَنِيهِ وَيَعْقُوبُ يَـٰبَنِىَّ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصْطَفَىٰ لَكُمُ ٱلدِّينَ فَلَا تَمُوتُنَّ
إِلَّا وَأَنتُم مُّسْلِمُونَ ﴿١٣٢﴾ أَمْ كُنتُمْ شُهَدَآءَ إِذْ حَضَرَ يَعْقُوبَ

127. *Et lorsque Abraham et Ismaël eurent élevé les assises du temple et dirent : « Seigneur ! accepte [cet ouvrage] de nous. Tu es l'Omniaudiant et l'Omniscient.*

128. *« Seigneur ! fais de nous des musulmans et de notre postérité une communauté musulmane. Indique-nous les rites [que nous devons observer] et agrée notre repentir, car tu es l'Indulgent et le Compatissant par excellence.*

129. *« Seigneur ! envoie [aux habitants de cette cité] un apôtre [choisi] parmi eux, qui leur récitera tes versets, leur enseignera l'Écriture et la sagesse, et les purifiera [de l'idolâtrie] ! Tu es, en vérité, tout-puissant et tout-sage. »*

130. *Qui se détourne, à moins d'être sot, de la religion d'Abraham ? Abraham, Nous l'avons, en vérité, choisi en ce bas monde et il comptera parmi les saints dans la vie future.*

131. *« Soumets-toi ! » lui avait dit son Seigneur.*
« Je me soumets au Maître des mondes ! » dit-il.

132. *Cette soumission [Islâm] fut le testament d'Abraham pour ses enfants. Jacob lui aussi [recommanda] aux siens : « Mes enfants, Dieu a choisi pour vous cette religion. Ne mourez point sans que vous soyez des croyants soumis ».*

V. 127 : Comme beaucoup de versets qui précèdent ou qui suivront, celui-ci est lié au rappel si souvent répété de l'évocation : [Souvenez-vous, enfants d'Israël]. Nous pensons qu'il serait superflu de répéter cette proposition implicite, sauf en cas de nécessité.

V. 128 : *Musulmans, muslimîna laka*, litt. : « livrés, soumis à toi, à ta volonté ». L'Islâm, nom d'action du verbe 'aslama, signifie se livrer à la volonté de Dieu, s'en remettre à lui et à sa sagesse. En vertu de ce verset, la tradition fait d'Abraham le premier musulman sur terre et c'est dans ce sens que le Coran adresse d'inlassables appels aux chrétiens et aux juifs pour un retour à la religion d'Abraham, c'est-à-dire l'Islâm en tant que religion originelle professant un monothéisme pur (Ṭab., I, 558-559).

V. 129 : *Verset, 'aya* : « signe ou verset ». Le sens est précisé ici par le verbe *yatlû*, « il récite ».

V. 130 : *Ḥanîfiyya :* religion du salut (Ṭab., I, 564), fondée sur le culte d'un Dieu unique, la condamnation de l'idolâtrie et la confiance totale *(tawakkul)* en Dieu créateur, maître de l'univers, souverain juge, omniscient, omnipotent, absolu, libre et sage. A lui le croyant doit se livrer entièrement, se soumettre inconditionnellement et directement à sa volonté. Dès ses débuts, l'Islâm s'est proclamé comme la résurgence de la religion d'Abraham (*millatu Jbrâhima*) dont le judaïsme, malgré le message de Moïse, et le christianisme, malgré le message de Jésus, ont, au regard du Coran, faussé l'authenticité.

Abraham : « il n'était ni juif, ni chrétien, mais monothéiste convaincu *(ḥanîf)* et soumis sincèrement à Dieu *(muslim)* », dit la S. III, 67. *Ḥanîf* signifie aussi pèlerin. En fait, Abraham n'était pas juif mais babylonien (*cf.* ci-dessous S. XIV).

L'exégèse juive et l'exégèse chrétienne n'ont jamais expliqué d'une façon satisfaisante la signification du nom d'Abraham (primitivement Abram). Elles se sont contentées arbitrairement de paraphraser le verset XVII, 5 de la Genèse. L'exégèse islamique n'est ni plus claire ni plus juste. En fait le terme ne peut s'expliquer qu'à la lumière du sémitique commun. Abraham est en effet un vieux terme signifiant blanc en sémitique primitif. Nous le retrouvons en éthiopien sous la forme Abraha (blanc, pur).

Nous l'avons... choisi. Ce choix intervient après les épreuves subies par Abraham et lorsque celui-ci eut déclaré : *O mon peuple, je dénonce en toute innocence tout ce que vous associez à Dieu ! J'oriente mon visage vers le Créateur des cieux et de la terre, en monothéiste sincère ; je ne suis point du nombre des polythéistes* (S. VI, 78). Abraham fut alors choisi par Dieu comme ami *(khalîl)* et premier guide *(imâm)* pour diriger les hommes vers le vrai culte de Dieu. Entre autres rites, il institua le pèlerinage et la circoncision (Ṭab., I, 565). La tradition attribue l'institution du rite de circoncision à Abraham. En fait, selon Hérodote, il était pratiqué communément en Égypte bien avant Abraham. Le tombeau d'un médecin, mis au jour à Memphis, montre comment se pratiquait l'opération. Sur les détails et les croyances qui s'attachaient chez les anciens Égyptiens et aussi chez les Assyriens et les Chaldéens à la circoncision, *cf.* Alghalayunji Paul « Aṭ Ṭib 'inda-l-qudamâ'i-l-Maṣriy-yn, Le Caire, 1958, pp. 35-37. Ce qu'il faut retenir de ce rite physique c'est qu'il est obligatoire (farḍ) chez les juifs et traditionnels (Sunna) chez les musulmans.

Saints, pluriel de *ṣâliḥ :* qui s'acquitte consciencieusement de ses devoirs envers Dieu, pratique le bien et la vertu, exècre le mal et le vice, et demeure, sa vie durant, fidèle et confiant en la miséricorde divine (Ṭab., I, 559).

V. 131 : *Soumets-toi*, litt. : « livre-toi ». Ici, se livrer à Dieu et donc se soumettre entièrement à sa volonté et n'adorer que lui. A ce verbe correspond comme nom d'action Islâm.

V. 132 : *Cette :* l'article a ici une valeur démonstrative.

Ne mourez point : expression pour dire « soyez, votre vie durant, fidèles à cette religion » ; la mort dépend de Dieu et non de l'homme, car le suicide lui-même ne dépend qu'apparemment de l'homme.

(الجـــزء الأوّل)

ٱلْمَوْتُ إِذْ قَالَ لِبَنِيهِ مَا تَعْبُدُونَ مِنۢ بَعْدِى قَالُوا۟ نَعْبُدُ
إِلَٰهَكَ وَإِلَٰهَ ءَابَآئِكَ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ إِلَٰهًا
وَٰحِدًا وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ ﴿١٣٣﴾ تِلْكَ أُمَّةٌ قَدْ خَلَتْ
لَهَا مَا كَسَبَتْ وَلَكُم مَّا كَسَبْتُمْ وَلَا تُسْـَٔلُونَ عَمَّا كَانُوا۟
يَعْمَلُونَ ﴿١٣٤﴾ وَقَالُوا۟ كُونُوا۟ هُودًا أَوْ نَصَٰرَىٰ تَهْتَدُوا۟ قُلْ بَلْ
مِلَّةَ إِبْرَٰهِـۧمَ حَنِيفًا وَمَا كَانَ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٣٥﴾
قُولُوٓا۟ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَآ أُنزِلَ إِلَىٰٓ إِبْرَٰهِـۧمَ
وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ وَٱلْأَسْبَاطِ وَمَآ أُوتِىَ مُوسَىٰ
وَعِيسَىٰ وَمَآ أُوتِىَ ٱلنَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ
مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ ﴿١٣٦﴾ فَإِنْ ءَامَنُوا۟ بِمِثْلِ مَآ ءَامَنتُم بِهِۦ
فَقَدِ ٱهْتَدَوا۟ وَّإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنَّمَا هُمْ فِى شِقَاقٍ فَسَيَكْفِيكَهُمُ
ٱللَّهُ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿١٣٧﴾ صِبْغَةَ ٱللَّهِ وَمَنْ أَحْسَنُ

133. *Étiez-vous témoins lorsque, sur le point de mourir, Jacob demanda à ses fils : « Qu'adorerez-vous, après moi ? » Et eux de dire : « Nous adorerons ton Dieu, le Dieu même de tes pères, Abraham, Ismaël, Isaac, Dieu l'unique à qui nous sommes soumis. »*

134. *Une telle génération est disparue. A elle ce qu'elle a acquis et à vous ce que vous avez acquis. Vous ne serez point tenus pour responsables de ses actes [bons ou mauvais].*

135. *« Soyez juifs ou chrétiens et vous serez dans la bonne voie », ont prétendu [ceux qui se réclament de l'Écriture]. Dis-[leur] : « Il n'en est rien ! [Suivons plutôt] la religion d'Abraham, ce croyant sincère qui ne donna jamais d'associé à Dieu. »*

136. *Dites : « Nous croyons en Dieu, à ce qui nous a été révélé, à ce qui a été révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, aux [douze] tribus, à ce qui a été confié à Moïse, à Jésus, aux prophètes par leur Seigneur. Nous ne faisons aucune distinction entre eux et à Dieu nous sommes soumis.*

137. *Si [les chrétiens et les juifs] adoptent votre croyance, ils sont sur la bonne voie ; s'il s'en détournent, c'est qu'ils sont en désaccord [avec vous] et Dieu vous suffira contre eux : il entend et sait tout.*

V. 133 : *Étiez-vous témoins...* La question est posée aux juifs, aux chrétiens et à tous ceux qui refusent de reconnaître la mission et le message de Muḥammad.

V. 134 : *Une telle génération* : celle d'Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob. Le mot *'umma* signifie génération et communauté.

Vous : il s'agit des juifs et des chrétiens. Cette conception de la responsabilité sera rappelée fréquemment dans le texte coranique. Pour l'Islâm, la théorie du péché originel est un non-sens. C'est ce que confirme le dernier verset de la présente sourate.

V. 135 : *Soyez...* : objection faite au Prophète et aux premiers musulmans, à leur arrivée à Médine, par les chrétiens et les juifs parmi lesquels on cite Abdallah b. Sûrayâ le Borgne (Ṭab., I, 564).

V. 136 : *Dites :* l'ordre s'adresse aux musulmans qui doivent dire aux juifs et aux chrétiens ce que ce verset enseigne.

A ce qui nous a été révélé, litt. : « à ce qui nous a été descendu » ; par *nous* il faut entendre par l'entremise de Muḥammad.

A ce qui a été révélé à Abraham..., litt. : « à ce qui a été donné, remis, accordé ». *cf.* Gen., XLVI, XLIX, Jos., III, 12 ; (Ṭab., I, 568).

A ce qui a été confié à Moïse : le Pentateuque.

A Jésus : l'Évangile.

Aux prophètes : parmi lesquels Muḥammad et Jésus.

Nous ne faisons point de distinction entre eux : nous croyons à leur mission sans faire d'exception, comme les juifs, qui nient celle de Jésus et de Muḥammad (*cf.* V. 285).

A propos de cette révélation, on cite comme circonstance une entrevue entre le Prophète et une délégation juive chargée de le questionner au sujet de son message. Les réserves faites par le rabbinat sur l'ange Gabriel et sur Jésus furent à l'origine d'un malentendu qui devait s'accentuer (Ṭab., I, 567).

(سورة البقرة)

مِنَ ٱللَّهِ صِبْغَةً وَنَحْنُ لَهُۥ عَٰبِدُونَ ﴿١٣٨﴾ قُلْ أَتُحَآجُّونَنَا فِى ٱللَّهِ
وَهُوَ رَبُّنَا وَرَبُّكُمْ وَلَنَآ أَعْمَٰلُنَا وَلَكُمْ أَعْمَٰلُكُمْ وَنَحْنُ لَهُۥ
مُخْلِصُونَ ﴿١٣٩﴾ أَمْ تَقُولُونَ إِنَّ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ
وَيَعْقُوبَ وَٱلْأَسْبَاطَ كَانُوا۟ هُودًا أَوْ نَصَٰرَىٰ ۗ قُلْ ءَأَنتُمْ أَعْلَمُ
أَمِ ٱللَّهُ ۗ وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّن كَتَمَ شَهَٰدَةً عِندَهُۥ مِنَ ٱللَّهِ ۗ وَمَا ٱللَّهُ
بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٤٠﴾ تِلْكَ أُمَّةٌ قَدْ خَلَتْ ۖ لَهَا مَا كَسَبَتْ
وَلَكُم مَّا كَسَبْتُمْ ۖ وَلَا تُسْـَٔلُونَ عَمَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٤١﴾
* سَيَقُولُ ٱلسُّفَهَآءُ مِنَ ٱلنَّاسِ مَا وَلَّىٰهُمْ عَن قِبْلَتِهِمُ ٱلَّتِى
كَانُوا۟ عَلَيْهَا ۚ قُل لِّلَّهِ ٱلْمَشْرِقُ وَٱلْمَغْرِبُ ۚ يَهْدِى مَن يَشَآءُ
إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿١٤٢﴾ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَٰكُمْ أُمَّةً وَسَطًا
لِّتَكُونُوا۟ شُهَدَآءَ عَلَى ٱلنَّاسِ وَيَكُونَ ٱلرَّسُولُ عَلَيْكُمْ شَهِيدًا ۗ
وَمَا جَعَلْنَا ٱلْقِبْلَةَ ٱلَّتِى كُنتَ عَلَيْهَآ إِلَّا لِنَعْلَمَ مَن يَتَّبِعُ

138. *Baptême de Dieu ! Mais qui donc peut administrer le baptême hormis Dieu lui-même ? Dites plutôt : « Nous l'adorons ! »*

139. *Dis : « Disputerez-vous avec nous au sujet de Dieu, alors qu'il est notre maître et le vôtre, qu'à nous appartiennent nos œuvres et à vous les vôtres et que nous sommes sincères envers lui ? »*

140. *Diront-ils : « Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, les [douze] tribus étaient juifs ou chrétiens ? » Réponds-[leur] : « Qui en est mieux informé, vous ou Dieu ? Qui est plus injuste que celui qui dissimule un témoignage qu'il détient de Dieu ? Dieu n'est pas inattentif à ce que vous faites. »*

141. *[Ils appartiennent à] des générations révolues. A elles leurs acquisitions [sur terre] et à vous les vôtres. Vous n'aurez pas à rendre compte de leurs actes.*

142. *Les insensés parmi les hommes s'écrieront : « Qu'est-ce qui les a détournés de la "qibla" vers laquelle ils s'orientaient [pour prier] ? » Dis-leur : « L'Orient appartient, comme l'Occident, à Dieu qui dirige qui il veut vers un droit chemin.*

143. *Aussi avons-nous fait de vous une communauté de juste milieu afin que vous soyez témoins à l'encontre des hommes et que le Prophète soit témoin à votre encontre.*
Nous n'avons fixé pour toi la « qibla » [vers Jérusalem, comme direction de la prière] que pour que tu distingues celui qui te suit de celui qui se détache de toi. Ce changement est assurément grave, sauf pour ceux que Dieu conduit. Ce n'est pas Dieu qui vous privera du bénéfice de votre foi, car Dieu est plein de bienveillance et de compassion à l'égard des hommes.

V. 138 : *Baptême*, litt. : « couleur, teinte ». Les commentateurs pensent en général que par « teinte de Dieu » il faut entendre l'Islâm. Ṭab. (I, 570) y voit une allusion au baptême administré par les chrétiens à leurs nouveau-nés et c'est sa leçon que nous adoptons. Une traduction littérale donnerait : « A la teinte de Dieu ! et qui est plus beau que Dieu dans sa teinte ? nous sommes ses adorateurs. »

V. 140 : *Diront-ils*, text. : « direz-vous ». Pour respecter l'impératif de la réponse à la personne voulue, il est nécessaire de remplacer la 2e personne par la 3e du pluriel.

V. 141 ; *Ils :* Abraham, Ismaël, etc.
Générations, litt. : « une communauté ».

V. 142 : *Les insensés*, les juifs et les hypocrites.

Qibla : point de l'espace vers lequel le musulman tourne son visage en priant. Au début de l'Islâm, à La Mekke, les musulmans accomplissaient leurs prières canoniques, le visage tourné vers Jérusalem, berceau de la prophétie (Ṭab., I 502). Réfugiés à Médine (622 apr. J.-C.), ils maintinrent cette orientation encore dix mois, selon certains auteurs, seize selon d'autres. Ce verset implique un changement de direction. Il fut en effet décidé de se tourner, en priant, non plus vers Jérusalem, mais vers le temple de La Mekke, vers la Kaʿba édifiée par Abraham à la gloire de Dieu et comme symbole de son unicité.

Ce changement n'échappa pas à l'attention des juifs. Les inconscients y trouvèrent un nouveau sujet de raillerie. Mais la majorité d'entre eux comprit d'emblée la gravité d'une telle décision. Ils eurent de mauvais pressentiments, car ce changement dans l'orientation de la prière traduisait une hostilité à l'égard des « gens du Livre » et une prise de position : c'était une rupture non avec le message invariable d'Abraham, de Moïse et de Jésus, mais avec le judaïsme et le christianisme officiels.

Il mettait fin à une grande espérance : l'union de l'Islâm, du christianisme et du judaïsme autour d'un monothéisme absolu. L'Islâm qui avait espéré et tenté une restauration unitaire par une refonte et une rénovation des textes sacrés révélés antérieurement, désespéra de rallier les juifs et les chrétiens à toute idée de retourner aux sources originelles : la religion professée et transmise par Abraham. Il prend donc ses distances et s'oriente vers une nouvelle direction. Malgré la faiblesse de ses moyens d'alors, il n'en prend pas moins la résolution de s'affirmer en toute indépendance, comme la seule religion héritière de la doctrine enseignée par Abraham, Moïse et Jésus. Il s'élève contre les compromissions, les falsifications et les erreurs d'interprétation introduites dans le message primordial communiqué maintes fois par Dieu.

Le dialogue s'étant donc révélé inutile, et pour toujours, l'Islâm, confiant en lui-même, en son destin, entend faire appel à son originalité et à ses propres forces pour le triomphe de la cause de Dieu.

Cette nouvelle orientation ne manqua pas non plus d'intriguer les *munâfiqûn* (hypocrites) et les idolâtres. Ils la commentèrent avec moquerie et malveillance.

Chez les musulmans, l'étonnement fut quasi général. Beaucoup d'entre eux s'imaginèrent que toutes les prières canoniques dont ils s'étaient acquittés antérieurement, en s'orientant vers Jérusalem, étaient sans valeur. Le Prophète s'efforça avec succès de les rassurer et le verset suivant mit fin à leur trouble.

A un autre point de vue, ce verset marqua une nouveauté : il fut le premier de la série des versets abrogeants *(nâsikh)* dont nous avons parlé dans ce qui précède, *'Awwalu mâ nusikha fil Qur'ân al Qibla*, selon Ibnʿ Abbas.

V. 143 : *Une communauté de juste milieu,* litt. : une génération intermédiaire, modérée, de bon équilibre, éloignée des extrémismes et hostile aux fanatismes (Ṭab., II, 2 et suiv.).

Pour que tu distingues, litt. : « que nous sachions pour que tu saches » (Ṭab., II, 13).

Qui se détache de toi, litt. : « qui tourne les talons ».

(الجـــزء الثـانى)

ٱلرَّسُولَ مِمَّن يَنقَلِبُ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ ۚ وَإِن كَانَتْ لَكَبِيرَةً إِلَّا
عَلَى ٱلَّذِينَ هَدَى ٱللَّهُ ۗ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُضِيعَ إِيمَـٰنَكُمْ ۚ إِنَّ
ٱللَّهَ بِٱلنَّاسِ لَرَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١٤٣﴾ قَدْ نَرَىٰ تَقَلُّبَ وَجْهِكَ
فِى ٱلسَّمَآءِ ۖ فَلَنُوَلِّيَنَّكَ قِبْلَةً تَرْضَىٰهَا ۖ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ
ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ ۚ وَحَيْثُ مَا كُنتُمْ فَوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُۥ ۗ
وَإِنَّ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَـٰبَ لَيَعْلَمُونَ أَنَّهُ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّهِمْ ۗ
وَمَا ٱللَّهُ بِغَـٰفِلٍ عَمَّا يَعْمَلُونَ ﴿١٤٤﴾ وَلَئِنْ أَتَيْتَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟
ٱلْكِتَـٰبَ بِكُلِّ ءَايَةٍ مَّا تَبِعُوا۟ قِبْلَتَكَ ۚ وَمَآ أَنتَ بِتَابِعٍ قِبْلَتَهُمْ ۚ
وَمَا بَعْضُهُم بِتَابِعٍ قِبْلَةَ بَعْضٍ ۚ وَلَئِنِ ٱتَّبَعْتَ أَهْوَآءَهُم
مِّنۢ بَعْدِ مَا جَآءَكَ مِنَ ٱلْعِلْمِ ۙ إِنَّكَ إِذًا لَّمِنَ ٱلظَّـٰلِمِينَ ﴿١٤٥﴾
ٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَـٰهُمُ ٱلْكِتَـٰبَ يَعْرِفُونَهُۥ كَمَا يَعْرِفُونَ أَبْنَآءَهُمْ ۖ
وَإِنَّ فَرِيقًا مِّنْهُمْ لَيَكْتُمُونَ ٱلْحَقَّ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿١٤٦﴾

144. *Nous te voyions souvent tourner ton visage vers le ciel. Nous t'orientons donc [pour la prière] vers une direction qui te donnera satisfaction. Tourne donc ton visage vers la Mosquée Sacrée. [Croyants], où que vous soyez, tournez votre face dans sa direction. Certes, ceux qui ont reçu l'Écriture savent que c'est une vérité [venue] de leur Seigneur qui n'est point inattentif à ce qu'ils font.*

145. *Quelque preuve que tu fournisses à ceux qui ont reçu l'Écriture, ils ne s'orienteront point vers ta qibla. Tu n'as pas à t'orienter vers la leur ! [Eux-mêmes] ne s'orientent pas les uns vers la qibla des autres. Tu serais assurément du nombre des injustes si, malgré la science que tu as reçue, tu suivais leurs passions.*

146. *Ceux à qui nous avons donné l'Écriture la connaissent comme ils connaissent leurs fils. Pourtant une fraction d'entre eux cachent sciemment la vérité.*

V. 144 : *Direction :* en arabe *qibla.*

Mosquée Sacrée : la Kaʿba, surnommée le temple sacré de Dieu (*cf.* S. XVII, 1). Bayt-l-Lah-l-Ḥâram.

Ceux : le rabbinat et le clergé chrétien.

V. 145 : *Malgré,* litt. : « après ».

V. 146 : *Ceux :* les juifs et les chrétiens.

(سورة البقرة)

ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ ۖ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُمْتَرِينَ ﴿١٤٧﴾ وَلِكُلٍّ
وِجْهَةٌ هُوَ مُوَلِّيهَا ۖ فَٱسْتَبِقُوا۟ ٱلْخَيْرَٰتِ ۚ أَيْنَ مَا تَكُونُوا۟
يَأْتِ بِكُمُ ٱللَّهُ جَمِيعًا ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٤٨﴾
وَمِنْ حَيْثُ خَرَجْتَ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ ۚ
وَإِنَّهُۥ لَلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ ۗ وَمَا ٱللَّهُ بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٤٩﴾
وَمِنْ حَيْثُ خَرَجْتَ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ ۚ
وَحَيْثُ مَا كُنتُمْ فَوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُۥ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ
عَلَيْكُمْ حُجَّةٌ إِلَّا ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ مِنْهُمْ فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَٱخْشَوْنِى
وَلِأُتِمَّ نِعْمَتِى عَلَيْكُمْ وَلَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥٠﴾ كَمَآ أَرْسَلْنَا
فِيكُمْ رَسُولًا مِّنكُمْ يَتْلُوا۟ عَلَيْكُمْ ءَايَٰتِنَا وَيُزَكِّيكُمْ وَيُعَلِّمُكُمُ
ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَيُعَلِّمُكُم مَّا لَمْ تَكُونُوا۟ تَعْلَمُونَ ﴿١٥١﴾
فَٱذْكُرُونِىٓ أَذْكُرْكُمْ وَٱشْكُرُوا۟ لِى وَلَا تَكْفُرُونِ ﴿١٥٢﴾

147. *La vérité [vient] de ton Seigneur. Ne sois pas sceptique !*

148. *A chacun une direction vers laquelle il se tourne. Concourez aux œuvres pies. Où que vous soyez, Dieu vous rassemblera tous, car Dieu est, en tout, omnipotent.*

149. *De quelque lieu que tu sortes, oriente ton visage vers la Mosquée Sacrée. Telle est, certes, la vérité venue de ton Seigneur qui n'est point inattentif à ce que vous faites.*

150. *De quelque lieu que tu sortes, oriente ton visage vers la Mosquée Sacrée. Où que vous soyez, tournez vos visages dans sa direction, afin que vos contradicteurs n'aient point d'argument contre vous, exception faite des prévaricateurs d'entre eux que vous n'avez pas à redouter. C'est moi qu'il faut redouter, pour que je parachève mes bienfaits à votre égard et pour que vous soyez sur la bonne voie.*

151. *Ainsi nous vous avons envoyé un messager [choisi] parmi vous pour vous réciter nos versets, vous rendre purs, vous apprendre le Livre, vous enseigner la sagesse et ce que vous ne saviez pas.*

152. *Souvenez-vous de moi et je me souviendrai de vous ! Rendez-moi grâces ! Ne soyez pas ingrats !*

V. 148 : Ceux qui s'orientent vers la nouvelle *qibla* comme ceux qui s'orientent vers toute autre direction, musulmans, juifs, chrétiens, hypocrites et athées seront rassemblés le jour du Jugement dernier (Ṭab., II, 30).

V. 150 : *Vos contradicteurs,* text. : « les gens » ; il s'agit des juifs et des chrétiens et aussi des polythéistes qurayshites qui s'imaginaient que le changement de l'orientation de la prière vers la Ka'ba signifiait un alignement de l'Islâm sur le paganisme arabe (Ṭab., II, 31, 32).

Bienfaits : au singulier dans le texte.

La 'alla ne signifie pas ici peut-être que, mais *et pour que* (Ṭab., II, 35).

La bonne voie : avant l'hégire, on s'orientait vers la Kaʿba d'une manière telle que la direction de la prière était à la fois La Mekke et Jérusalem.

V. 151 : Ce verset correspond au vœu exprimé aux versets 128, 129 de la même sourate, par Abraham et Ismaêl, vœu exaucé par Dieu en confiant cette mission à Muḥammad (Ṭab., II, 36).

Ce que vous ne saviez pas : au sujet des prophètes et des anciens peuples (Ṭab., ibid.).

V. 152 : *Souvenez-vous* de mes prescriptions et de l'obéissance qui m'est due *et je me souviendrai de vous* pour vous pardonner (Ṭab., II, 37).

Ingrats : sens voulu par le contexte ; litt. : « infidèles » (Ṭab., II, 38).

(الجـــزء الثـانى)

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱسْتَعِينُوا۟ بِٱلصَّبْرِ وَٱلصَّلَوٰةِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ
مَعَ ٱلصَّـٰبِرِينَ ﴿١٥٣﴾ وَلَا تَقُولُوا۟ لِمَن يُقْتَلُ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ
أَمْوَٰتٌۢ ۚ بَلْ أَحْيَآءٌ وَلَـٰكِن لَّا تَشْعُرُونَ ﴿١٥٤﴾ وَلَنَبْلُوَنَّكُمْ
بِشَىْءٍ مِّنَ ٱلْخَوْفِ وَٱلْجُوعِ وَنَقْصٍ مِّنَ ٱلْأَمْوَٰلِ
وَٱلْأَنفُسِ وَٱلثَّمَرَٰتِ ۗ وَبَشِّرِ ٱلصَّـٰبِرِينَ ﴿١٥٥﴾ ٱلَّذِينَ إِذَآ
أَصَـٰبَتْهُم مُّصِيبَةٌ قَالُوٓا۟ إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّآ إِلَيْهِ رَٰجِعُونَ ﴿١٥٦﴾
أُو۟لَـٰٓئِكَ عَلَيْهِمْ صَلَوَٰتٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَرَحْمَةٌ ۖ وَأُو۟لَـٰٓئِكَ هُمُ
ٱلْمُهْتَدُونَ ﴿١٥٧﴾ * إِنَّ ٱلصَّفَا وَٱلْمَرْوَةَ مِن شَعَآئِرِ ٱللَّهِ ۖ
فَمَنْ حَجَّ ٱلْبَيْتَ أَوِ ٱعْتَمَرَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِ أَن يَطَّوَّفَ بِهِمَا ۚ
وَمَن تَطَوَّعَ خَيْرًا فَإِنَّ ٱللَّهَ شَاكِرٌ عَلِيمٌ ﴿١٥٨﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ
يَكْتُمُونَ مَآ أَنزَلْنَا مِنَ ٱلْبَيِّنَـٰتِ وَٱلْهُدَىٰ مِنۢ بَعْدِ مَا بَيَّنَّـٰهُ
لِلنَّاسِ فِى ٱلْكِتَـٰبِ ۙ أُو۟لَـٰٓئِكَ يَلْعَنُهُمُ ٱللَّهُ وَيَلْعَنُهُمُ

153. *O croyants ! cherchez du secours dans la patience et la prière ! En vérité, Dieu est avec ceux qui persévèrent.*

154. *Ne dites pas : « Ils sont morts », à propos de ceux qui meurent pour la cause de Dieu. Ils sont vivants, au contraire, mais vous ne vous en rendez pas compte.*

155. *Certes, nous vous éprouverons par quelque terreur, par la faim, par une diminution de vos biens, dans vos personnes, dans vos récoltes. [Prophète] ! annonce la bonne nouvelle à ceux qui patientent,*

156. *A ceux qui, lorsqu'un malheur les frappe, disent : « Nous sommes à Dieu et c'est à Dieu que nous retournerons. »*

157. *Sur eux s'étendront les bénédictions et la miséricorde de leur Seigneur. Ceux-là sont dans la bonne voie.*

158. *[La course entre] Ṣafā et Marwa fait partie des rites dont Dieu a prescrit l'observance. Ne commet aucun péché celui qui accomplit la circumambulation autour d'elles lors du pèlerinage du temple de Dieu ou du petit pèlerinage. Dieu sait gré à quiconque s'impose volontairement une œuvre méritoire, car il sait tout.*

159. *Ceux qui dissimulent les preuves et la bonne direction depuis que nous les avons portées clairement à la connaissance des hommes dans l'Écriture, encourent la malédiction de Dieu et celle des maudisseurs,*

V. 153 : *Cherchez du secours...* : est-ce l'annonce des épreuves qui attendent les musulmans dans les combats qu'ils vont livrer pour la cause de Dieu ? Le brusque changement de sujet et de style à partir de ce verset le laisse supposer, à moins qu'il ne s'agisse du revers de la bataille d'Uḥud (3/625).

V. 154 : *La cause de Dieu,* text. : « la voie de Dieu ».

V. 158 : *Ṣafâ* (étym., rocher) et *Marwa* (gravier), noms de deux buttes distantes l'une de l'autre d'un demi-kilomètre environ, situées non loin du temple de la Ka'ba. A l'époque païenne la statue d'une divinité mâle, 'Isâf, était érigée sur Ṣafâ tandis que sur Marwa se dressait celle d'une divinité femelle, Nâ'ila. La légende dit que ces deux statues étaient celles d'un couple amoureux qui avait péché dans le temple et qui fut pétrifié. Leurs statues furent exposées alors sur les deux buttes. L'une et l'autre finirent par devenir l'objet d'un culte. A l'époque du pèlerinage annuel, les polythéistes couraient de l'une à l'autre pour la réalisation de leurs vœux. Ce rite fut maintenu par l'Islâm parmi d'autres rites du pèlerinage et a lieu immédiatement après la circumambulation *(ṭawâf)* autour de la Ka'ba. La tradition fait remonter cette course *(saʿy)* aller et retour d'une butte à l'autre (7 fois), au pas de gymnastique, à Abraham (Ṭab., II, 44-46).

Autour d'elles : en réalité on ne court pas actuellement autour de ces deux buttes comme il est dit dans le texte *(yaṭṭawwafa),* mais de l'une à l'autre.

Ḥajj ou *pèlerinage* collectif à date fixe (10 de *żûl ḥijja*).

ʿUmra, pèlerinage individuel à une date choisie par le pèlerin.

V. 159 : *Ceux :* les docteurs de la loi, juifs et chrétiens.

La bonne direction : l'Islâm et la mission de Muḥammad.

L'Écriture : le Pentateuque.

Maudisseurs : les animaux selon certains, les anges selon d'autres. Une troisième opinion veut que par maudisseurs il faille entendre tous les êtres créés (Ṭab., II, 55-56).

(سورة البقرة)

ٱللَّٰعِنُونَ ﴿١٥٩﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُوا۟ وَأَصْلَحُوا۟ وَبَيَّنُوا۟ فَأُو۟لَٰٓئِكَ
أَتُوبُ عَلَيْهِمْ ۚ وَأَنَا ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٦٠﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟
وَمَاتُوا۟ وَهُمْ كُفَّارٌ أُو۟لَٰٓئِكَ عَلَيْهِمْ لَعْنَةُ ٱللَّهِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةِ
وَٱلنَّاسِ أَجْمَعِينَ ﴿١٦١﴾ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۖ لَا يُخَفَّفُ عَنْهُمُ ٱلْعَذَابُ
وَلَا هُمْ يُنظَرُونَ ﴿١٦٢﴾ وَإِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ
ٱلرَّحْمَٰنُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٦٣﴾ إِنَّ فِى خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ
وَٱخْتِلَٰفِ ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ وَٱلْفُلْكِ ٱلَّتِى تَجْرِى فِى ٱلْبَحْرِ بِمَا
يَنفَعُ ٱلنَّاسَ وَمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مِن مَّآءٍ فَأَحْيَا بِهِ
ٱلْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَا وَبَثَّ فِيهَا مِن كُلِّ دَآبَّةٍ وَتَصْرِيفِ
ٱلرِّيَٰحِ وَٱلسَّحَابِ ٱلْمُسَخَّرِ بَيْنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ لَءَايَٰتٍ
لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿١٦٤﴾ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ
ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ۗ

160. *exception faite de ceux qui se repentent, s'amendent et font connaître aux autres la vérité. A ceux-là je leur pardonnerai, car je suis le Tout-Clément, le Tout-Compatissant.*

161. *Sont maudits de Dieu, des anges et des hommes dans leur ensemble, les infidèles qui meurent dans l'infidélité.*

162. *Ils subiront éternellement [cette malédiction]. Il ne sera porté aucun allégement à leur tourment et ils ne bénéficieront d'aucune excuse.*

163. *Votre Dieu est un Dieu unique. Il n'y a pas d'autre dieu que lui, le Tout-Miséricordieux, le Tout-Compatissant.*

164. *En vérité, dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, les vaisseaux qui voguent sur la mer [avec des cargaisons] profitables aux hommes, l'eau de pluie que Dieu fait descendre du ciel pour redonner la vie à une terre morte, où il a disséminé toute espèce d'animaux, dans les variations des vents et des nuages soumis entre ciel et terre [à la volonté de Dieu], dans tout cela, il y a des signes pour les hommes doués d'intelligence.*

165. *Il est des hommes qui prennent en dehors de Dieu des idoles qu'ils aiment à l'égal de Dieu. Il est vrai que les croyants vouent à Dieu un amour plus profond. Ah ! si tu voyais les injustes, lorsqu'ils connaîtront leur supplice et [se rendront compte] que la force appartient entièrement à Dieu et que Dieu est redoutable en son châtiment !*

V. 160 : *Ceux :* allusion aux chrétiens et aux juifs qui, après avoir combattu le Prophète, se sont convertis à l'Islâm, notamment Abdallah b. Sallâm et les siens dont l'attitude est soulignée par le verset 10 de la sourate XLVI, *...un témoin parmi les enfants d'Israël témoigne...,* et à qui tout un chapitre est consacré dans Ṣaḥîḥ (Authentique) de Bukhâri (chap. Manâqib-l-'Ansar).

V. 162 : *Excuse :* sens donné par Ṭab. (II, 59) ; Jalâl (p. 33).

V. 164 : *Vaisseaux, fulk,* invariable quant au genre et au nombre, peut s'employer pour le singulier et le pluriel, au féminin et au masculin (Ṭab., II, 64).

Tout le verset est une réponse indirecte aux polythéistes qurayshites qui soutenaient qu'il y avait trop de besogne dans l'univers pour un seul dieu.

Intelligence : l'Islâm reconnaît la primauté de la raison dans le domaine qui lui est propre, mais la déclare incapable d'atteindre l'absolu. Ghazâli la considère comme complément de la foi.

V. 165 : *Tu,* text. : « s'il voyait ». Sens donné par Ṭab. (II, 67) ; Jalâl (p. 33). Si l'on ne tient pas compte des commentaires, on pourrait ainsi traduire ce passage : « Si les injustes se rendaient compte en subissant le châtiment que la force... »

(الجـزء الثـانى)

وَلَوْ يَرَى ٱلَّذِينَ ظَلَمُوٓا۟ إِذْ يَرَوْنَ ٱلْعَذَابَ أَنَّ ٱلْقُوَّةَ لِلَّهِ
جَمِيعًا وَأَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعَذَابِ ﴿١٦٥﴾ إِذْ تَبَرَّأَ ٱلَّذِينَ
ٱتُّبِعُوا۟ مِنَ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوا۟ وَرَأَوُا۟ ٱلْعَذَابَ وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ
ٱلْأَسْبَابُ ﴿١٦٦﴾ وَقَالَ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوا۟ لَوْ أَنَّ لَنَا كَرَّةً فَنَتَبَرَّأَ
مِنْهُمْ كَمَا تَبَرَّءُوا۟ مِنَّا ۗ كَذَٰلِكَ يُرِيهِمُ ٱللَّهُ أَعْمَٰلَهُمْ حَسَرَٰتٍ
عَلَيْهِمْ ۖ وَمَا هُم بِخَٰرِجِينَ مِنَ ٱلنَّارِ ﴿١٦٧﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ كُلُوا۟
مِمَّا فِى ٱلْأَرْضِ حَلَٰلًا طَيِّبًا وَلَا تَتَّبِعُوا۟ خُطُوَٰتِ ٱلشَّيْطَٰنِ
إِنَّهُۥ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿١٦٨﴾ إِنَّمَا يَأْمُرُكُم بِٱلسُّوٓءِ وَٱلْفَحْشَآءِ
وَأَن تَقُولُوا۟ عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿١٦٩﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ ٱتَّبِعُوا۟
مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ قَالُوا۟ بَلْ نَتَّبِعُ مَآ أَلْفَيْنَا عَلَيْهِ ءَابَآءَنَآ ۗ أَوَلَوْ
كَانَ ءَابَآؤُهُمْ لَا يَعْقِلُونَ شَيْـًٔا وَلَا يَهْتَدُونَ ﴿١٧٠﴾ وَمَثَلُ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ كَمَثَلِ ٱلَّذِى يَنْعِقُ بِمَا لَا يَسْمَعُ إِلَّا دُعَآءً وَنِدَآءً

166. *Lorsque les meneurs se déclareront irresponsables, à la vue du supplice, de ceux qui les auront suivis, qu'entre les uns et les autres tous les liens seront rompus,*

167. *ceux qui les auront suivis s'écrieront : « Ah ! si nous pouvions retourner sur terre et nous désolidariser d'eux comme ils nous désavouent [en ce jour] ! »*
C'est ainsi que Dieu les mettra en face de leurs œuvres [qui leur feront pousser] des soupirs de regret. Ils ne sortiront pas du feu, pour autant.

168. *O hommes ! De ce qui est sur terre, mangez ce qui est licite et bon. Ne suivez pas les traces de Satan ! Il est pour vous un ennemi déclaré ;*

169. *il ne vous inspire que le mal, les turpitudes et [vous incite] à dire contre Dieu ce que vous ne savez pas.*

170. *Lorsqu'on dit aux infidèles : « Suivez ce que a Dieu vous révèle », ils rétorquent : « Non ! nous nous conformons aux traditions de nos pères ! » Eh, quoi ! et si leurs pères étaient incapables de raisonner et privés d'une bonne direction... ?*

171. *Les infidèles ressemblent, [quand on les prêche, à du bétail qui n'entend de ce qu'on lui crie] que [le son] des voix : sourds, muets, aveugles, ils ne raisonnent pas.*

V. 166 : *Les meneurs,* text. : « ceux qui auront été suivis », les chefs, les responsables temporels ou religieux qui détournent du culte de Dieu leurs adeptes, leurs partisans ou leurs sujets.

V. 167 : Ce verset, comme les commentateurs le font remarquer, exclut la théorie des sanctions temporaires, la notion de purgatoire, etc. Les sanctions divines sont infinies et éternelles (Ṭab., II, 75).

V. 168 : *Licite,* au regard de l'Islâm.
Ne suivez pas... : n'obéissez pas à Satan.
Un ennemi déclaré : pour avoir refusé de se prosterner devant Adam qu'il fit expulser du paradis.

V. 170 : *Ce que Dieu vous révèle,* litt. : a fait descendre par l'entremise de Muḥammad (Coran).

V. 171 : Verset difficile à saisir en raison des sous-entendus, des prétéritions et des suspensions. Les commentateurs mentionnent les nombreuses interprétations auxquelles il a donné lieu. Notre traduction correspond à celle de Ṭab. (II, 79-83).

(سورة البقرة)

صُمٌّۢ بُكۡمٌ عُمۡيٞ فَهُمۡ لَا يَعۡقِلُونَ ١٧١ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ
كُلُواْ مِن طَيِّبَٰتِ مَا رَزَقۡنَٰكُمۡ وَٱشۡكُرُواْ لِلَّهِ إِن كُنتُمۡ إِيَّاهُ
تَعۡبُدُونَ ١٧٢ إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيۡكُمُ ٱلۡمَيۡتَةَ وَٱلدَّمَ وَلَحۡمَ ٱلۡخِنزِيرِ
وَمَآ أُهِلَّ بِهِۦ لِغَيۡرِ ٱللَّهِۖ فَمَنِ ٱضۡطُرَّ غَيۡرَ بَاغٖ وَلَا عَادٖ
فَلَآ إِثۡمَ عَلَيۡهِۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٌ ١٧٣ إِنَّ ٱلَّذِينَ
يَكۡتُمُونَ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ مِنَ ٱلۡكِتَٰبِ وَيَشۡتَرُونَ بِهِۦ ثَمَنٗا
قَلِيلًاۙ أُوْلَٰٓئِكَ مَا يَأۡكُلُونَ فِي بُطُونِهِمۡ إِلَّا ٱلنَّارَ وَلَا يُكَلِّمُهُمُ
ٱللَّهُ يَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِ وَلَا يُزَكِّيهِمۡ وَلَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمٌ ١٧٤
أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ ٱشۡتَرَوُاْ ٱلضَّلَٰلَةَ بِٱلۡهُدَىٰ وَٱلۡعَذَابَ بِٱلۡمَغۡفِرَةِ
فَمَآ أَصۡبَرَهُمۡ عَلَى ٱلنَّارِ ١٧٥ ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ نَزَّلَ ٱلۡكِتَٰبَ
بِٱلۡحَقِّۗ وَإِنَّ ٱلَّذِينَ ٱخۡتَلَفُواْ فِي ٱلۡكِتَٰبِ لَفِي شِقَاقِۭ
بَعِيدٖ ١٧٦ * لَّيۡسَ ٱلۡبِرَّ أَن تُوَلُّواْ وُجُوهَكُمۡ قِبَلَ ٱلۡمَشۡرِقِ

172. *Croyants ! Mangez des mets agréables dont nous vous avons gratifiés et rendez grâces à Dieu, si vous l'adorez vraiment.*

173. *Il vous interdit seulement [de manger la chair d'une bête] morte, le sang, la viande de porc et [celle de] tout animal sur lequel on aura [en l'égorgeant] invoqué un nom autre que celui de Dieu. Cependant celui qui est contraint [d'en consommer] par nécessité, et non par esprit d'opposition ou désinvolture, ne commet aucun péché. Dieu est tout-indulgent et tout-compatissant.*

174. *Ceux qui cachent [aux hommes quelques parties] de l'Écriture envoyée d'en haut et les vendent à vil prix, se préparent [au supplice] du feu et Dieu ne leur adressera pas la parole, le jour de la résurrection. Il ne les absoudra point ; un châtiment douloureux leur sera réservé.*

175. *Ceux-là auront troqué la bonne direction contre l'égarement, le pardon contre le supplice. Comme ils semblent endurcis contre le feu !*

176. *C'est que Dieu a fait descendre le Livre avec la vérité. Certes, ceux qui se livrent à des controverses à son sujet, créent une lointaine scission.*

177. *La charité ne consiste nullement à tourner [en priant] votre visage du côté du levant ou du couchant. Elle consiste à croire en Dieu, au Jour dernier, aux anges, au Livre, aux prophètes, à donner de son bien, quelque attachement qu'on lui porte, à ses proches, aux orphelins, aux indigents, aux voyageurs, aux mendiants et pour l'affranchissement des esclaves. [Elle consiste] à observer la prière, à s'acquitter de l'aumône. Sont charitables ceux qui demeurent fidèles aux engagements qu'ils ont contractés, se montrent patients dans l'adversité, dans la douleur et au moment du danger. Voilà les hommes sincères ! Voilà les hommes pieux !*

V. 174 : *Ceux qui... vendent à vil prix :* qui tirent un profit de cette dissimulation ou défendent un intérêt ; allusion au rabbinat et au clergé chrétien.

Se préparent au supplice du feu, text. : « n'absorbent que du feu », pour dire : ne font qu'augmenter les actes qui les conduiront au feu.

V. 176 : *Créent une lointaine scission.* On serait tenté de traduire librement par « aux conséquences lointaines ». Les commentateurs retiennent comme sens : « éloignée de la vérité, grave ».

V. 177 : *La charité, birr :* piété, charité, bonté. Nous traduisons par « charité », par référence au contenu du verset 1 et au verset 2 de la sourate V (*cf.* aussi Ṭab., II, 94).

(الجـــزء الثـانى)

وَٱلْمَغْرِبِ وَلَٰكِنَّ ٱلْبِرَّ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ
وَٱلْمَلَٰٓئِكَةِ وَٱلْكِتَٰبِ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ وَءَاتَى ٱلْمَالَ عَلَىٰ حُبِّهِۦ
ذَوِى ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينَ وَٱبْنَ ٱلسَّبِيلِ وَٱلسَّآئِلِينَ
وَفِى ٱلرِّقَابِ وَأَقَامَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَى ٱلزَّكَوٰةَ وَٱلْمُوفُونَ
بِعَهْدِهِمْ إِذَا عَٰهَدُوا۟ ۖ وَٱلصَّٰبِرِينَ فِى ٱلْبَأْسَآءِ وَٱلضَّرَّآءِ
وَحِينَ ٱلْبَأْسِ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ صَدَقُوا۟ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ
ٱلْمُتَّقُونَ ﴿١٧٧﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ كُتِبَ عَلَيْكُمُ ٱلْقِصَاصُ
فِى ٱلْقَتْلَى ۖ ٱلْحُرُّ بِٱلْحُرِّ وَٱلْعَبْدُ بِٱلْعَبْدِ وَٱلْأُنثَىٰ بِٱلْأُنثَىٰ ۚ
فَمَنْ عُفِىَ لَهُۥ مِنْ أَخِيهِ شَىْءٌ فَٱتِّبَاعٌۢ بِٱلْمَعْرُوفِ وَأَدَآءٌ إِلَيْهِ
بِإِحْسَٰنٍ ۗ ذَٰلِكَ تَخْفِيفٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَرَحْمَةٌ ۗ فَمَنِ ٱعْتَدَىٰ
بَعْدَ ذَٰلِكَ فَلَهُۥ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٧٨﴾ وَلَكُمْ فِى ٱلْقِصَاصِ
حَيَوٰةٌ يَٰٓأُو۟لِى ٱلْأَلْبَٰبِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٧٩﴾ كُتِبَ عَلَيْكُمْ

178. *O croyants ! Il vous est prescrit [d'appliquer] la loi du talion en cas de meurtre : un homme libre pour un homme libre, un esclave pour un esclave, une femme pour une femme. Contre celui qui aura bénéficié d'une remise de cette peine de la part de son frère [en Dieu] au nom de la victime, sera exercée une poursuite conforme à la coutume, en vue d'un dédommagement [comme prix du sang] dont le meurtrier devra s'acquitter avec empressement [au profit de l'ayant droit]. C'est là un adoucissement et une miséricorde de la part de votre Seigneur. Mais quiconque se rendra coupable après [ce compromis] d'un crime semblable, une sanction cruelle lui sera infligée.*

179. *Dans la loi du talion il y a pour vous une [chance] de survie, ô hommes doués d'intelligence. Peut-être craindrez-vous Dieu.*

V. 178 : *La loi du talion :* forme primitive de la poursuite du droit privé chez les peuples sémitiques (*cf.* Lév., XXIV, 19-21 ; Deut., XIX, 19-21, etc.). Elle constitue, à dire vrai, un progrès sur le *thâr* ou vengeance aveugle qui mettait tout le clan de la victime dans l'obligation de tirer vengeance du meurtrier ou de n'importe quel membre de son clan, ce qui entraînait des guerres longues et souvent sanglantes. La coutume païenne arabe avait, bien avant l'Islâm, atténué les effets du *thâr* en laissant aux ayants droit la possibilité d'exiger du meurtrier (seul ou aidé de son clan) le paiement du prix du sang *(diya)* de la victime (*cf.* TIAO, t. I, pp. 82 et suiv.) : un seul coupable, non tout son clan.

V. 179 : *Chance de survie :* la loi du talion a une valeur préventive, par la crainte des représailles qu'elle inspire.

(سورة البقرة)

إِذَا حَضَرَ أَحَدَكُمُ ٱلْمَوْتُ إِن تَرَكَ خَيْرًا ٱلْوَصِيَّةُ لِلْوَٰلِدَيْنِ
وَٱلْأَقْرَبِينَ بِٱلْمَعْرُوفِ حَقًّا عَلَى ٱلْمُتَّقِينَ ﴿١٨٠﴾ فَمَنْ بَدَّلَهُۥ
بَعْدَ مَا سَمِعَهُۥ فَإِنَّمَآ إِثْمُهُۥ عَلَى ٱلَّذِينَ يُبَدِّلُونَهُۥٓ إِنَّ ٱللَّهَ
سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٨١﴾ فَمَنْ خَافَ مِن مُّوصٍ جَنَفًا أَوْ إِثْمًا
فَأَصْلَحَ بَيْنَهُمْ فَلَآ إِثْمَ عَلَيْهِ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٨٢﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ كُتِبَ عَلَيْكُمُ ٱلصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى
ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٨٣﴾ أَيَّامًا مَّعْدُودَٰتٍ
فَمَن كَانَ مِنكُم مَّرِيضًا أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ أَيَّامٍ أُخَرَ
وَعَلَى ٱلَّذِينَ يُطِيقُونَهُۥ فِدْيَةٌ طَعَامُ مِسْكِينٍ فَمَن تَطَوَّعَ
خَيْرًا فَهُوَ خَيْرٌ لَّهُۥ وَأَن تَصُومُوا۟ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ
تَعْلَمُونَ ﴿١٨٤﴾ شَهْرُ رَمَضَانَ ٱلَّذِىٓ أُنزِلَ فِيهِ ٱلْقُرْءَانُ هُدًى
لِّلنَّاسِ وَبَيِّنَٰتٍ مِّنَ ٱلْهُدَىٰ وَٱلْفُرْقَانِ فَمَن شَهِدَ مِنكُمُ

180. *Il vous est prescrit [ceci] : lorsque l'un d'entre vous est sur le point de mourir, s'il laisse un bien, il est tenu de tester en faveur de ses père et mère et des plus proches des siens, conformément à l'usage. C'est une obligation pour ceux qui craignent Dieu.*

181. *Quiconque modifie les dispositions d'un testament qu'il a entendu [commet un délit] entraînant un péché incombant à son auteur [non au testateur]. Dieu entend et sait tout.*

182. *Ne commet aucun péché celui qui, craignant de la part du testateur une partialité ou une illégalité, réalise un accord entre les successibles. Dieu est tout-clément et tout-compatissant.*

183. *Il vous est prescrit de jeûner à l'instar de ceux qui vous ont précédés, afin que vous manifestiez votre piété.*

184. *[Il vous est prescrit de jeûner] un nombre déterminé de jours. Celui qui d'entre vous est malade ou en voyage [peut s'en dispenser, quitte à jeûner plus tard] un nombre de jours [égal]. Ceux qui peuvent observer le jeûne et le rompent doivent se racheter, moyennant la nourriture d'un pauvre [pour un jour]. Quiconque se montrera, [ce faisant], très large, en retirera un plus grand avantage. Mais en tout état de cause, il est préférable pour vous de jeûner.*

185. *Le mois de Ramaḍân est celui au cours duquel le Coran fut révélé pour servir de bonne direction aux hommes, d'explication claire aux préceptes [divins], de critère à la vérité et à l'erreur. Quiconque aura aperçu la nouvelle lune [marquant le commencement de ce mois] observera le jeûne. Celui qui est malade ou en voyage devra [plus tard] jeûner un nombre de jours égal au [nombre de jours de rupture]. Dieu veut rendre non pas difficile mais facile pour vous [l'accomplissement des obligations religieuses]. Jeûnez jusqu'à la fin de la durée fixée et magnifiez Dieu pour la bonne direction où il vous a mis, pour lui prouver votre reconnaissance.*

V. 180 : Verset modifié par la sourate IV, 11. Dans les successions ab-intestat seuls les ascendants avaient, au début de l'Islâm, vocation héréditaire. Le testateur pouvait cependant disposer du tiers de son patrimoine en faveur de ses autres proches. Dans l'antique Arabie, l'alliance *(ḥilf)* créait une vocation successorale. L'Islâm mit fin à cette coutume (*cf.* Bukhâri ; *Ṣaḥîḥ (Kitâb al Kafâla)* et le commentaire de Nawawî ; Abdul Bâqî : *Al Lu'lu' wal Murjân,* III, 235 note 1).

V. 181 : *Délit :* une atteinte répréhensible.

V. 182 : *Illégalité,* text. : « péché ».

V. 183 : *Il vous est prescrit,* text. : « Il est écrit à votre encontre. » Il s'agit de l'une des cinq obligations fondamentales de l'Islâm : le jeûne. Institution qui, comme la prière, subit du vivant même du Prophète trois transformations. Au début, les musulmans jeûnaient le jour de *'Ashûrâ ;* quelque temps après, on jeûna les trois premiers jours de chaque mois. Par ce verset et le suivant, le jeûne fut fixé à un mois de l'année et ce mois est le 9e du calendrier : le Ramaḍân, terme signifiant étymologiquement chaleur, ardeur de l'été, ce qui laisse supposer qu'il tombait en été, en pleine canicule, à l'époque où les anciens Arabes, au moyen d'un mois intercalaire, établissaient une coïncidence entre leur année et l'année solaire.

L'importance du jeûne dans les différentes confessions du monde est bien connue. En ce qui concerne l'Islâm, le jeûne est rattaché par la tradition à Noé (I. Kath., II, 213) et surtout à Abraham (Ṭab., II, 130). Il ne peut être question ici de mentionner tout ce que les traditionnistes classiques (Bukhâri, Muslim, Dawwûd, Aḥmad Ibn Ḥanbal, Tirmîzî, Nasâ'i) ont rapporté sur les origines, les rites et les mérites de cette obligation islamique. Il nous suffira, dans les notes qui suivent, de mettre en relief l'importance de ce *farḍ* (obligation) dans la vie religieuse islamique.

Jeûner, ṣiyâm : action de s'abstenir. Étymologiquement ce nom verbal signifie renoncer, ou s'interdire de faire quelque chose, se taire, se radoucir (vent, chaleur), s'abriter sous un arbre contre l'ardeur du soleil, être à midi (jour), mourir. De toutes ces acceptions, il faut retenir, dans le cas qui nous préoccupe, le sens d'abstention et par extension abstinence. Abstinence complète que le musulman s'impose en s'interdisant, de l'aube jusqu'au coucher du soleil, de boire, de manger, de fumer, d'avoir un commerce charnel, de se parfumer. Le *ṣyâm* est en lui-même une prière physique : la pensée et le corps doivent dans un même élan tendre vers Dieu, vers la méditation, vers le prochain. On doit jeûner même si l'on ne s'acquitte pas des cinq prières canoniques ; mais il ne sert à rien de jeûner, si l'on ne professe pas la croyance en l'unicité divine et en la mission de son Prophète *(shahâda).* Les interdictions que le croyant s'impose sont levées la nuit.

L'accomplissement de ce *farḍ* est, comme pour toutes les obligations de l'Islâm, conditionné, sous peine de nullité, par la *niyya* ou intention. Les mosquées sont, durant ce mois, particulièrement fréquentées le soir. Après la prière ordinaire de la nuit *('ishâ')* les fidèles se réunissent sous la direction d'un imâm, accomplissent « la prière des pauses » *(Tarâwiḥ)* comportant une récitation coranique alternée de huit ou dix *rak'a* (génuflexions), selon les écoles. *Cf.* notre *Traité complet de théologie islamique,* chap. du « Jeûne ».

C'est en l'an 2 de l'hégire (624) que le jeûne du Ramaḍân fut institué. Al Birûni mentionne dans son *Athâr* (éd. Sachau, pp. 60, 325, 331, etc.) divers événements mémorables survenus durant ce mois : le 17 Ramaḍân eut lieu la fameuse bataille de Badr qui fut en même temps la première victoire de l'Islâm sur le paganisme de Quraysh (624). Le 19 du même mois, l'Islâm enregistra une autre victoire plus importante encore : la conquête pacifique de La Mekke par le Prophète. Le 21 Ramaḍân (an 40/26 mars 661), 'Ali fut assassiné et le 10 du même mois mourut Khadija, première épouse du Prophète à qui l'Islâm doit tant (619).

Le Coran et la tradition enseignent que c'est durant le mois de Ramaḍân que la révélation coranique *(tanzîl)* fut « descendue » en la nuit sacrée entre toutes, la Nuit de la destinée (S. II, 185), *Laylatul Qadr* dont la date est à situer dans les dix derniers jours du même mois, mais la coutume beaucoup plus que la tradition la fixe au 26 Ramaḍân, au soir (27e nuit ; on sait que chez les Sémites, la nuit précède le jour). Durant cette nuit à laquelle est consacrée la sourate CXVII, des récitations coraniques, des psalmodies, des prières spéciales, la scansion des panégyriques du Prophète sont organisées dans les mosquées. Le jeûne du Ramaḍân est une obligation pour quiconque est en état de le faire : capacité légale, liberté, raison, santé. En sont dispensés les femmes indisposées ou en couches, les malades, les débiles mentaux, les voyageurs. La formule est : *'alâ min istaṭa'a* (« le jeûne est obligatoire pour celui qui peut l'observer »). On peut et donc on doit jeûner quand on voyage de nos jours ; le confort, les moyens de déplacement et les conditions de transport modernes excluant toute dispense. La dispense du jeûne n'a qu'un caractère circonstanciel et limité dans le temps. C'est beaucoup plus un report de date, au cours de l'année, qu'une dispense définitive. Ceux qui ne peuvent jeûner doivent s'acquitter d'une aumône expiatoire *(fidya)* correspondant à la nourriture d'un pauvre. Cette même *fidya*

s'aggrave en cas de violation sans motif valable et devient *kaffâra* (sanction), entraînant un jeûne de deux mois ou la nourriture de soixante nécessiteux.

A l'instar de ceux, text. : « comme il fut prescrit ».

Les théologiens s'étendent longuement sur cet adverbe de manière. En fait, le jeûne musulman ne ressemble ni par sa durée, ni par ses rites au jeûne des juifs ou des chrétiens. Dans l'Arabie anté-islamique, il existait des interdictions frappant certains aliments, liées à des tabous religieux ou à des vœux individuels. Mais le jeûne était ignoré. Le *tichri* judaïque et le carême chrétien constituent, certes, pour l'Islâm des antécédents mais non une servile imitation. Le mois lunaire durant lequel le musulman jeûne et prie est une institution coranique intervenue en l'année même où la direction de la prière *(qibla)* fut orientée vers La Mekke au lieu de Jérusalem (an. 2/624).

La médecine d'aujourd'hui fournit aux modernistes de l'Islâm de nombreux et sérieux arguments en faveur de l'utilité physique de cette institution. Quand le musulman jeûne et prie, il n'a d'autre préoccupation que de se soumettre aux normes fixées par Dieu. Certains ont cru devoir se singulariser, voire marquer leur époque ou du moins l'histoire du pays soumis à leur autorité, par l'abrogation, au nom des lois économiques, de cette obligation. Le résultat le plus clair de l'intolérante entreprise aura été une réaction spectaculaire en faveur de l'observance du Ramaḍân qui honore les musulmans du pays en question. Ceux-là mêmes qui ne jeûnaient pas se sont mis à jeûner avec plus de ferveur que jamais.

Quelle est, en dernière analyse, à la lumière du Texte Sacré et de la Tradition, la signification profonde du jeûne pendant tout le mois de Ramaḍân ? Alors que la *shahadâ* ou profession de foi est l'affirmation de l'existence de Dieu en Son unicité et Sa transcendance, que la *ṣalât,* ou prière, traduit le désir d'être constamment en Sa présence, que la *zakât,* ou charité, manifeste l'amour qu'on lui porte, que le *ḥajj,* ou pèlerinage, signifie en son intention et en ses rites la quête de Son pardon, le renoncement aux séductions du monde quand il s'agit d'opter pour Dieu, le jeûne, quant à lui, est l'expression la plus haute de la reconnaissance envers Dieu qui nous a donné la vie, notre pensée, notre sensibilité et la possibilité de L'adorer. Une telle reconnaissance ne saurait être symbolisée par l'offrande de l'or, de l'argent, des oblations, des cierges, etc., car tout est à Dieu sur terre comme tout le reste de l'univers. La vraie reconnaissance est celle qui est attestée par l'offrande de ce qui nous appartient en propre. Or, ce qui appartient à l'homme c'est avant tout sa souffrance, et le jeûne est en lui-même une souffrance physique. C'est donc le véritable témoignage de la gratitude de l'homme envers son Créateur. C'est ce dont témoigne le musulman lorsque, après une journée de jeûne particulièrement pénible, il dit, après le coucher du soleil *(maghrib)* en rompant son jeûne : « Seigneur, agrée la souffrance que j'ai endurée en ce jour comme témoignage de ma foi et de ma reconnaissance. »

On voit par là même que le jeûne n'a nullement pour but premier de soulager le foie ou de combattre l'obésité, comme le prétendent certains matérialistes qui voient dans les religions des sommes de préceptes hygiéniques, lesquels préceptes hygiéniques peuvent être en rapport indirect avec les prescriptions divines, mais n'en constituent absolument pas le but essentiel. (*Cf.* notre *Traité complet de théologie islamique.)*

V. 184 : L'interprétation selon laquelle les *jours comptés* seraient les trois premiers jours de chaque mois durant lesquels jeûnaient les musulmans au début, ne semble pas acceptable du fait que le jeûne en question était un acte volontaire et individuel de dévotion *(taṭawwuʿ)* alors qu'il s'agit ici d'une obligation collective : *kutiba ʿalaykum* (il est écrit pour vous).

Se racheter : il était loisible, au début de cette institution, de jeûner ou de fournir à titre d'expiation *(fidya)* la nourriture d'un jour à un nécessiteux. Cette partie du verset est modifiée par le verset suivant (I. Kath., II, 215 ; Ṭab., II, 132).

Se montrera très large : donnera pour se rédimer plus qu'il n'est dû.

En tout état de cause, text. : « si vous saviez ».

V. 185 : La tradition enseigne qu'au cours du mois de Ramaḍân fut révélée, avant le Coran, l'Écriture à Abraham puis à Moïse et à Jésus (Ṭab., II, 145).

Le Coran fut graduellement révélé durant plus de vingt ans. Il faut entendre par ce message, disent les commentateurs, la révélation du Coran dans son ensemble à l'ange Gabriel, qui le transmit au gré des circonstances au Prophète.

(الجـــزء الثـانى)

ٱلشَّهْرُ فَلْيَصُمْهُ ۖ وَمَن كَانَ مَرِيضًا أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ
أَيَّامٍ أُخَرَ ۗ يُرِيدُ ٱللَّهُ بِكُمُ ٱلْيُسْرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمُ ٱلْعُسْرَ وَلِتُكْمِلُوا۟
ٱلْعِدَّةَ وَلِتُكَبِّرُوا۟ ٱللَّهَ عَلَىٰ مَا هَدَىٰكُمْ وَلَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿١٨٥﴾
وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِى عَنِّى فَإِنِّى قَرِيبٌ ۖ أُجِيبُ دَعْوَةَ ٱلدَّاعِ
إِذَا دَعَانِ ۖ فَلْيَسْتَجِيبُوا۟ لِى وَلْيُؤْمِنُوا۟ بِى لَعَلَّهُمْ يَرْشُدُونَ ﴿١٨٦﴾
أُحِلَّ لَكُمْ لَيْلَةَ ٱلصِّيَامِ ٱلرَّفَثُ إِلَىٰ نِسَآئِكُمْ ۚ هُنَّ لِبَاسٌ
لَّكُمْ وَأَنتُمْ لِبَاسٌ لَّهُنَّ ۗ عَلِمَ ٱللَّهُ أَنَّكُمْ كُنتُمْ تَخْتَانُونَ
أَنفُسَكُمْ فَتَابَ عَلَيْكُمْ وَعَفَا عَنكُمْ ۖ فَٱلْـَٔـٰنَ بَـٰشِرُوهُنَّ
وَٱبْتَغُوا۟ مَا كَتَبَ ٱللَّهُ لَكُمْ ۚ وَكُلُوا۟ وَٱشْرَبُوا۟ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ
لَكُمُ ٱلْخَيْطُ ٱلْأَبْيَضُ مِنَ ٱلْخَيْطِ ٱلْأَسْوَدِ مِنَ ٱلْفَجْرِ ۖ
ثُمَّ أَتِمُّوا۟ ٱلصِّيَامَ إِلَى ٱلَّيْلِ ۚ وَلَا تُبَـٰشِرُوهُنَّ وَأَنتُمْ عَـٰكِفُونَ
فِى ٱلْمَسَـٰجِدِ ۗ تِلْكَ حُدُودُ ٱللَّهِ فَلَا تَقْرَبُوهَا ۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ

186. *Lorsque mes serviteurs t'interrogeront à mon sujet, dis-leur que je suis [près d'eux], que j'exauce le vœu de celui qui m'invoque. Qu'ils répondent donc à mon appel [par leur soumission] et croient en moi pour être bien dirigés.*

187. *Il vous est permis, la nuit [durant le mois] du jeûne, d'avoir des rapports avec vos épouses qui sont pour vous un vêtement autant que vous l'êtes pour elles. Dieu n'ignore pas que vous usez de ruse, à votre détriment, et vous absout. Fréquentez-les maintenant et recherchez ce que Dieu a institué en votre faveur. Mangez et buvez jusqu'au moment où un fil blanc peut être distingué d'un fil noir, à l'aube. Observez alors une abstinence totale jusqu'à la nuit. N'ayez aucun commerce avec elles durant votre retraite spirituelle dans les mosquées. Ce sont là les limites imposées par Dieu ; ne vous en approchez point ! C'est ainsi que Dieu éclaire les hommes sur ses versets afin qu'ils le craignent.*

V. 186 : Ce verset était destiné à satisfaire ceux qui interrogeaient le Prophète sur la distance qui les séparait de Dieu et sur le moment le plus propice pour l'implorer (Ṭab., II, 158-159).

V. 187 : *Rapports,* text. : « des propos galants » pour dire des rapports sexuels.

Vêtement : métaphore arabe d'un emploi fréquent dans la poésie ancienne, pour dire : couverture, lit, demeure, et aussi étreinte.

Vous usez de ruse : allusion à une violation des prescriptions relatives au Ramaḍân commise par Omar (Ṭab., II, 165).

Mangez et buvez jusqu'au moment où... : ce critère peut être entendu littéralement ou métaphoriquement. L'expression s'emploie en effet pour désigner l'horizon au moment où les lueurs de l'aube chassent les ténèbres de la nuit et où le jour commence à poindre. A remarquer que l'exégèse moderne s'est efforcée de déterminer pour les musulmans vivant ou appelés à vivre au voisinage des pôles des durées théoriques de jeûne quotidien variant entre douze et quatorze heures.

(سورة البقرة)

ءَايَٰتِهِۦ لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿١٨٧﴾ وَلَا تَأْكُلُوٓا۟ أَمْوَٰلَكُم
بَيْنَكُم بِٱلْبَٰطِلِ وَتُدْلُوا۟ بِهَآ إِلَى ٱلْحُكَّامِ لِتَأْكُلُوا۟ فَرِيقًا
مِّنْ أَمْوَٰلِ ٱلنَّاسِ بِٱلْإِثْمِ وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿١٨٨﴾ * يَسْـَٔلُونَكَ
عَنِ ٱلْأَهِلَّةِ ۖ قُلْ هِىَ مَوَٰقِيتُ لِلنَّاسِ وَٱلْحَجِّ ۗ وَلَيْسَ ٱلْبِرُّ
بِأَن تَأْتُوا۟ ٱلْبُيُوتَ مِن ظُهُورِهَا وَلَٰكِنَّ ٱلْبِرَّ مَنِ ٱتَّقَىٰ ۗ
وَأْتُوا۟ ٱلْبُيُوتَ مِنْ أَبْوَٰبِهَا ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿١٨٩﴾
وَقَٰتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ٱلَّذِينَ يُقَٰتِلُونَكُمْ وَلَا تَعْتَدُوٓا۟ ۚ
إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلْمُعْتَدِينَ ﴿١٩٠﴾ وَٱقْتُلُوهُمْ حَيْثُ ثَقِفْتُمُوهُمْ
وَأَخْرِجُوهُم مِّنْ حَيْثُ أَخْرَجُوكُمْ ۚ وَٱلْفِتْنَةُ أَشَدُّ مِنَ ٱلْقَتْلِ ۚ
وَلَا تُقَٰتِلُوهُمْ عِندَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ حَتَّىٰ يُقَٰتِلُوكُمْ فِيهِ ۖ
فَإِن قَٰتَلُوكُمْ فَٱقْتُلُوهُمْ ۗ كَذَٰلِكَ جَزَآءُ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٩١﴾
فَإِنِ ٱنتَهَوْا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٩٢﴾ وَقَٰتِلُوهُمْ حَتَّىٰ

188. *Que les uns ne s'emparent pas illicitement des biens des autres ; ne vous en servez pas pour corrompre les juges dans le dessein d'accaparer une fraction du bien d'autrui, injustement et en toute connaissance de cause.*

189. *On t'interroge sur les phases de la lune, dis-leur : « Ce sont des repères dans le temps à l'intention des hommes et pour la fixation du pèlerinage. » La charité ne consiste point à rentrer dans vos demeures par des ouvertures pratiquées par-derrière. La véritable charité est dans la piété. Venez vers vos demeures par leurs portes [habituelles] et craignez Dieu pour réussir.*

190. *Combattez pour la cause de Dieu ceux qui vous combattent, mais ne dépassez pas les limites permises, car Dieu n'aime pas les transgresseurs.*

191. *Tuez-les où que vous les rencontriez et chassez-les d'où ils vous ont chassés. La subversion est pire que le meurtre. Ne les combattez pas, cependant, près de la Mosquée Sacrée, à moins qu'ils ne vous y attaquent. Dans ce cas tuez-les. Telle sera la rétribution des mécréants.*

192. *S'ils renoncent [aux hostilités], Dieu [usera à leur égard] de clémence et de compassion.*

V. 188 : *Que les uns ne s'emparent pas...,* text. : « Ne mangez pas vos biens entre vous. »

Corrompre les juges : sens donné par Jalâl (p. 39). Ce verset met en cause les sentences des juges qui ne correspondaient pas à la réalité des faits. Les jugements rendus par les magistrats sont fondés sur l'apparence, non forcément équitables. La vraie justice est celle de Dieu (I. Kath., II, 225). La justice rendue par les hommes est, d'une manière générale, suspecte.

V. 189 : *Rentrer dans vos demeures... par-derrière :* allusion à une curieuse superstition de l'Arabie anté-islamique, en vogue alors chez de nombreux clans bédouins et citadins, surtout chez les Médinois, et qui consistait à rentrer dans sa maison ou sa tente par une ouverture opposée à l'entrée normale, au retour d'une retraite, d'un pèlerinage ou d'un voyage interrompu. Seuls les qurayshites n'observaient pas cette coutume et portaient pour cette raison même le surnom de *ḥums,* plur. de *'aḥmas* (énergique, résolu dans sa croyance). L'Islâm a, par ce verset, mis fin à cette superstition.

V. 190 : C'est le premier verset ordonnant de repousser, les armes à la main, toute agression dirigée par les mécréants contre les musulmans. Plus tard un hadîth renforcera ce droit à la riposte et servira de fondement juridique à la légitime défense : « Et repousse l'agresseur selon toutes les possibilités » d'après le précepte du juriste Khalîl.

La cause de Dieu, text. : « le sentier d'Allah », expression d'un emploi fréquent dans le Coran. Ce combat « dans le sentier de Dieu », donc pour sa cause, c'est-à-dire pour sa religion, est d'après ce verset un combat défensif. Des versets ultérieurs en feront une lutte offensive pour le triomphe de la foi (*cf.* notamment les S. II, 218 ; IX, 15).

Dieu n'aime pas les transgresseurs : il s'agit de la condamnation de toutes les formes de tortures et de toute violence exercée sur les femmes, les enfants, les vieillards, les esclaves ou les religieux *(ruhbân)* et d'une manière générale de toute cruauté exercée sur la personne de ceux qui ne participent pas à la guerre (Ṭab., II, 190). Les tortionnaires devraient méditer cette prescription coranique.

Sont considérés également comme une transgression de la loi divine les démolitions d'édifices, les destructions d'arbres ou de récoltes, l'incendie, le massacre des animaux (*cf.* I. Kath., II, 226). C'est la condamnation de la violence en général et de la torture, sous toutes leurs formes.

V. 191 : *La subversion, fitna,* « séduction, discorde, sédition, incrédulité » ; ici, il s'agit du danger d'apostasie que les polythéistes faisaient courir aux croyants (Ṭab., II, 194-195).

(الجـــزء الثـانى)

لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ لِلَّهِ ۖ فَإِنِ ٱنتَهَوْا۟ فَلَا عُدْوَٰنَ
إِلَّا عَلَى ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٩٣﴾ ٱلشَّهْرُ ٱلْحَرَامُ بِٱلشَّهْرِ ٱلْحَرَامِ
وَٱلْحُرُمَٰتُ قِصَاصٌ ۚ فَمَنِ ٱعْتَدَىٰ عَلَيْكُمْ فَٱعْتَدُوا۟ عَلَيْهِ
بِمِثْلِ مَا ٱعْتَدَىٰ عَلَيْكُمْ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ مَعَ
ٱلْمُتَّقِينَ ﴿١٩٤﴾ وَأَنفِقُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَلَا تُلْقُوا۟ بِأَيْدِيكُمْ
إِلَى ٱلتَّهْلُكَةِ ۛ وَأَحْسِنُوٓا۟ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٩٥﴾
وَأَتِمُّوا۟ ٱلْحَجَّ وَٱلْعُمْرَةَ لِلَّهِ ۚ فَإِنْ أُحْصِرْتُمْ فَمَا ٱسْتَيْسَرَ مِنَ
ٱلْهَدْىِ ۖ وَلَا تَحْلِقُوا۟ رُءُوسَكُمْ حَتَّىٰ يَبْلُغَ ٱلْهَدْىُ مَحِلَّهُۥ ۚ
فَمَن كَانَ مِنكُم مَّرِيضًا أَوْ بِهِۦٓ أَذًى مِّن رَّأْسِهِۦ فَفِدْيَةٌ
مِّن صِيَامٍ أَوْ صَدَقَةٍ أَوْ نُسُكٍ ۚ فَإِذَآ أَمِنتُمْ فَمَن تَمَتَّعَ
بِٱلْعُمْرَةِ إِلَى ٱلْحَجِّ فَمَا ٱسْتَيْسَرَ مِنَ ٱلْهَدْىِ ۚ فَمَن لَّمْ يَجِدْ
فَصِيَامُ ثَلَٰثَةِ أَيَّامٍ فِى ٱلْحَجِّ وَسَبْعَةٍ إِذَا رَجَعْتُمْ ۗ تِلْكَ عَشَرَةٌ

193. *Combattez-les jusqu'à l'élimination de toute subversion et jusqu'à ce que le culte soit [rendu seulement] à Dieu. S'ils cessent le combat, [fin doit être mise à tout] déni de droit sauf à l'encontre des injustes.*

194. *Le mois sacré pour le mois sacré. Tout ce qui est sacré est soumis au talion. Usez de réciprocité à l'égard de quiconque marque de l'hostilité contre vous. Craignez Dieu et sachez que Dieu est avec ceux qui le craignent.*

195. *Soutenez par vos richesses la cause de Dieu et ne soyez pas téméraires. Soyez bons, car Dieu aime ceux qui font le bien.*

196. *Acquittez-vous intégralement du pèlerinage [annuel] et du pèlerinage individuel envers Dieu. En cas d'empêchement, faites un don proportionné à vos moyens. Ne vous rasez point la tête avant que votre offrande ne soit parvenue à son lieu de destination. Celui d'entre vous qui sera malade ou souffrira d'un mal de tête devra s'imposer une expiation [sous forme] de jeûne, d'aumône ou de sacrifice. Lorsque vous serez en sécurité, celui qui [,n'ayant pu s'acquitter du pèlerinage annuel,] aura profité [de son séjour dans les lieux saints] pour accomplir un pèlerinage individuel, devra, [en attendant] le pèlerinage annuel [suivant], faire une offrande suivant ses possibilités.*
A défaut, il s'en acquittera par un jeûne de trois jours pendant le pèlerinage annuel et de sept jours à son retour, soit dix jours entiers. [Cette expiation est imposée] à celui dont la famille ne réside pas dans le voisinage du temple sacré. Craignez Dieu et soyez convaincus qu'il est implacable dans ses sanctions.

V. 194 : *Le mois sacré :* allusion à la convention de Ḥudaybiyya (zû-l-Qiʿda 6/mars 628). Le Prophète, à la tête de ses contingents, se rendit à La Mekke pour accomplir le pèlerinage. Les polythéistes qurayshites s'y opposèrent. Le Prophète, malgré les protestations d'Omar et le mécontentement de ses troupes, refusa d'attaquer La Mekke, et, faisant preuve d'une souplesse et d'une patience extraordinaires, accepta, pour éviter un affrontement sanglant, un compromis : la remise de son pèlerinage à l'année suivante. La ville devait alors lui être livrée pendant trois jours pour accomplir ses dévotions, après évacuation de ses habitants. Par *mois sacré,* il faut entendre le onzième mois de l'année musulmane, *żû-l-Qiʿda,* qui, dans l'antique Arabie, était un mois durant lequel les armes devaient être déposées ; c'était, comme son nom l'indique, un mois de trêve générale et c'est durant ce mois que les Arabes organisaient leur pèlerinage à la Kaʿba, sanctuaire renfermant leurs idoles, pour organiser leurs foires annuelles et se livrer à une intense activité commerciale.

Tout ce qui est sacré, text. : « les choses sacrées » [sont régies par la loi] du talion. Il s'agit du temple, du lieu et du mois de trêve (Ṭab., II, 198).

V. 195 : *Soutenez par vos richesses la cause de Dieu :* allusion à certains Médinois qui estimaient qu'ils ne devaient pas être les seuls à supporter les frais des expéditions militaires (I. Kath., I, 229).

Ne soyez pas téméraires : vieille expression arabe signifiant : « ne vous jetez pas de vos mains vers le péril », c'est-à-dire ne vous exposez pas de vous-mêmes à la mort. Pour certains commentateurs, ce péril est le refus de dépenser pour la guerre sainte ou encore l'accumulation des péchés.

V. 196 : *Pèlerinage annuel, ḥajj :* l'une des obligations de l'Islâm que le croyant, ayant les moyens de l'entreprendre, doit accomplir au moins une fois dans sa vie. Il a lieu à date fixe : du 8 au 12 du mois de żû-l Ḥijja (12e mois de l'année musulmane). De ce fait, il a un caractère collectif et attire à La Mekke une foule considérable, comme d'ailleurs à l'époque païenne, puisque l'Islâm n'a fait, en l'occurrence, qu'avaliser, en se référant au sacrifice d'Abraham en ces lieux, cette très ancienne coutume de l'Arabie anté-islamique. C'est faute de terme approprié que nous traduisons ce mot par pèlerinage annuel. Les rites du *ḥajj* sont variés et s'accompagnent de nombreuses prières spéciales et de formules dont la plus employée est : *Labbayka Allahumma labbayka :* « Me voici Seigneur, me voici. » Il peut être accompli également par l'entremise d'un mandataire. On trouvera dans tous les ouvrages d'islamologie la description de cette cérémonie qui comporte entre autres rites l'*iḥrâm* ou sacralisation qui impose le port d'un vêtement non cousu, un pagne qu'on met autour du corps, l'interdiction de tuer quoi que ce soit, pas même un insecte, le *ṭawâf* (circumambulation autour de la Kaʿba), le *saʿy* ou course comprenant sept aller-retour entre les deux monticules de Ṣâfa et Marwa ; le *ḥalâq* ou coupe des cheveux (une mèche pour les femmes) et des ongles ; des stations *(wuqûf)* en des lieux sacrés : ʿArafa, Muzdalifa, Minâ ; le sacrifice *(naḥr)* d'un animal licite *(ʾiḍḥiyya),* etc. (Voir GAUP ; DINP.)

Le fond de ces rites est essentiellement anté-islamique et spécifiquement arabe. L'Islâm en a canalisé la ferveur vers Dieu unique. Ces rites avaient évolué avant d'être fixés définitivement, à compter de l'an 9/631, avec la formation des grandes écoles juridico-théologiques de l'Islâm. Il va sans dire que des mystiques comme al-Ghazâli se sont efforcés d'en dégager les symboles spirituels. Le célèbre mystique al-Ḥallâj a payé de sa vie son intention de donner plus d'importance au sens spirituel du pèlerinage qu'à sa forme qu'il voulait modifier.

Pèlerinage individuel, ʿumra : il s'agit d'un pèlerinage à caractère individuel et facultatif qui peut être accompli par le fidèle à n'importe quel moment de l'année. Les rites en sont légèrement réduits et simplifiés par rapport à ceux du pèlerinage collectif et annuel (DEMOMBYNES : *op. cit.,* pp. 192-200).

L'Islâm (en particulier les mystiques) donne au pèlerinage la valeur d'un sacrifice (d'où le nom de la fête du sacrifice) et le sens d'une prière physique, en raison même de l'effort matériel et des fatigues considérables que son accomplissement impose. Il signifie, en dernière analyse, la purification, le renoncement au monde et à ses séductions quand il s'agit d'opter pour Dieu, l'élan, la course vers Lui et la quête de son pardon. (*Cf.* notre *Traité complet de théologie islamique,* chapitre du pèlerinage.)

Empêchement survenu au cours du voyage du pèlerin vers La Mekke : maladie, danger, etc. Ce passage semble lié à l'affaire de Ḥudaybiyya dont il vient d'être question ci-dessus.

Un don : chameau, bœuf, mouton ou chèvre ou leur valeur en espèces.

Lieu de destination : lieu d'immolation de la bête à sacrifier, La Mekke ou Minâ, selon Shâfiʿy.

Celui d'entre vous qui sera malade : allusion à l'un des compagnons du Prophète, Kaʿb b. ʿUjra, qui se plaignait de démangeaisons intolérables occasionnées par des lentes.

Aumône : nourriture suffisante pour six pauvres (1/2 sac de blé pour chacun) (Ṭab., II, 236).

Jeûne de trois jours (Ṭab., II, 232). *Sacrifice :* un mouton immolé à Minâ ou ailleurs (Ṭab., II, 238-239). La fréquence des crochets et des parenthèses est nécessitée par un désir de clarté, dans la traduction d'un passage assez ambigu et que seuls les commentaires rendent intelligible (Ṭab., II, 245 ; I. Kath., I, 233). *Dans le voisinage :* soit à La Mekke même, soit à un jour de distance de cette cité. Les localités de ʿArafa, Minâ, Fajj Żû Ṭuwâ sont incluses dans ces limites (Ṭab., II, 256).

(سورة البقرة)

كَامِلَةٌ ۗ ذَٰلِكَ لِمَن لَّمْ يَكُنْ أَهْلُهُۥ حَاضِرِى ٱلْمَسْجِدِ
ٱلْحَرَامِ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿١٩٦﴾
ٱلْحَجُّ أَشْهُرٌ مَّعْلُومَٰتٌ ۚ فَمَن فَرَضَ فِيهِنَّ ٱلْحَجَّ فَلَا رَفَثَ
وَلَا فُسُوقَ وَلَا جِدَالَ فِى ٱلْحَجِّ ۗ وَمَا تَفْعَلُوا۟ مِنْ خَيْرٍ
يَعْلَمْهُ ٱللَّهُ ۗ وَتَزَوَّدُوا۟ فَإِنَّ خَيْرَ ٱلزَّادِ ٱلتَّقْوَىٰ ۚ وَٱتَّقُونِ
يَٰٓأُو۟لِى ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿١٩٧﴾ لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَبْتَغُوا۟ فَضْلًا
مِّن رَّبِّكُمْ ۚ فَإِذَآ أَفَضْتُم مِّنْ عَرَفَٰتٍ فَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ عِندَ
ٱلْمَشْعَرِ ٱلْحَرَامِ ۖ وَٱذْكُرُوهُ كَمَا هَدَىٰكُمْ وَإِن كُنتُم مِّن قَبْلِهِۦ
لَمِنَ ٱلضَّآلِّينَ ﴿١٩٨﴾ ثُمَّ أَفِيضُوا۟ مِنْ حَيْثُ أَفَاضَ ٱلنَّاسُ
وَٱسْتَغْفِرُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٩٩﴾ فَإِذَا قَضَيْتُم
مَّنَٰسِكَكُمْ فَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ كَذِكْرِكُمْ ءَابَآءَكُمْ أَوْ أَشَدَّ ذِكْرًا ۗ
فَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَقُولُ رَبَّنَآ ءَاتِنَا فِى ٱلدُّنْيَا وَمَا لَهُۥ

197. *Le pèlerinage annuel a lieu en des mois connus. A quiconque décide [de l'effectuer] sont interdits tout rapport sexuel, tout acte pervers, toute polémique. Quelque bien que vous fassiez, Dieu le sait. Approvisionnez-vous. En vérité, le meilleur viatique est la piété. Craignez-moi, ô hommes doués de raison !*

198. *[Durant le pèlerinage] il ne vous est point interdit de demander une faveur à votre Seigneur. Près de la station sacrée, lorsqu'en foule vous aurez quitté ʿArafa, souvenez-vous de Dieu. Invoquez-le, car il vous a mis sur la bonne voie, quoique vous fussiez auparavant des égarés.*

199. *Que vos processions s'effectuent là où s'effectuent celles des autres. Demandez pardon à Dieu, car Dieu est clément et compatissant.*

200. *Les rites du pèlerinage terminés, invoquez Dieu, en évoquant vos ancêtres, avec une ferveur plus vive encore. Il est des gens qui disent en implorant : « Seigneur, favorise-nous en ce monde ! » Mais ils n'auront aucune part dans la vie future.*

V. 197 : *Mois connus :* Shawwâl (10e mois de l'année musulmane), Żû-l-Qiʿda (11e mois) et les dix premiers jours de l'Ḥijja (12e mois).

Rapport sexuel, ainsi que tout propos, tout geste de galanterie (Ṭab., II, 264).

V. 198 : *Il ne vous est point interdit... :* possibilité de se livrer au négoce, comme avant l'Islâm, lorsque les foires de ʿUkadh et de Mijanna connaissaient une animation commerciale extraordinaire.

La station sacrée : Al mashʿar al ḥarâm, espace compris entre les deux monts de Muzdalifa, selon l'opinion courante. Selon certains auteurs, il s'agirait d'un mont près du même lieu, appelé Quzaḥ (Jalâl, p. 41).

ʿArafa, de la racine *ʿarafa* (connaître), lieu qu'Abraham aurait reconnu d'après les indications données par Dieu. Selon d'autres sources mystiques et dans les ouvrages traitant de la naissance des corporations musulmanes, c'est près ou sur ce mont qu'Adam et Ève, après leur expulsion du paradis, se retrouvèrent et se reconnurent.

V. 199 : Passage apparemment banal, mais fort important en réalité. Text. : « Allez et revenez en foule dans les lieux où les gens vont et viennent. »

L'ordre concerne les qurayshites et met fin à l'une de leurs pratiques. Il a été signalé, à propos du verset 189, que les qurayshites étaient surnommés les Ḥums, titre qui leur conférait un privilège qui s'étendait à leurs alliés, notamment les tribus de Kinâna et de Khuzâʿa et à quiconque leur était apparenté par les femmes (vestiges du matriarcat). Cette suprématie les dispensait d'aller jusqu'au mont ʿArafa, pour ne pas sortir du territoire sacré de la Kaʿba. Leurs processions s'arrêtaient au mont Quzaḥ près de Muzdalifa. En cette qualité, ils devaient observer certains rites dont quelques-uns constituaient une exploitation du sentiment religieux dans un dessein commercial évident (*cf.* Ṭab., II, 293). Il s'agit donc ici de la suppression de ce privilège et d'une uniformisation des rites du pèlerinage : « Faites comme tout le monde, conformez-vous à ce que les autres font », c'est-à-dire les musulmans en général. Ṭabari (II, 293-294) pense à tort, semble-t-il, que par gens il faille entendre Abraham. Il s'agit plutôt de ceux qui dans l'ancienne Arabie n'étaient pas Ḥums et qui étaient désignés sous le vocable de Ḥilla. La sourate VII, 26 et suiv. condamne les rites touchant la nourriture et les vêtements observés par les Ḥums (HISS, pp. 126 et suiv. ; YAQT, I, p. 217 ; WUSC, I, pp. 118-125, 130-131, *Encycl. Isl.,* II, pp. 356-357).

V. 200 : A la fin du pèlerinage, les Arabes païens évoquaient à Minâ et plus souvent à la Kaʿba les vertus de leurs ancêtres et tiraient gloire de leurs exploits, de leur générosité ainsi que des victoires qu'ils avaient remportées sur leurs ennemis (*mafâkhir, manâfir,* jactance). Sans l'interdire, le Coran ordonne d'invoquer Dieu, avec plus de conviction.

Les anciens Arabes, qui ne croyaient pas à la vie future, se contentaient de demander à leurs divinités, à la fin des cérémonies du pèlerinage, de les favoriser, de leur donner la victoire sur leurs ennemis, d'augmenter leurs troupeaux de chameaux ou de leur donner la pluie.

(الجـــزء الثـانى)

فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنْ خَلَٰقٍ ﴿٢٠٠﴾ وَمِنْهُم مَّن يَقُولُ رَبَّنَآ ءَاتِنَا
فِى ٱلدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ ٱلنَّارِ ﴿٢٠١﴾
أُوْلَٰٓئِكَ لَهُمْ نَصِيبٌ مِّمَّا كَسَبُواْ ۚ وَٱللَّهُ سَرِيعُ ٱلْحِسَابِ ﴿٢٠٢﴾
* وَٱذْكُرُواْ ٱللَّهَ فِىٓ أَيَّامٍ مَّعْدُودَٰتٍ ۚ فَمَن تَعَجَّلَ فِى يَوْمَيْنِ
فَلَآ إِثْمَ عَلَيْهِ وَمَن تَأَخَّرَ فَلَآ إِثْمَ عَلَيْهِ ۖ لِمَنِ ٱتَّقَىٰ ۗ وَٱتَّقُواْ
ٱللَّهَ وَٱعْلَمُوٓاْ أَنَّكُمْ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ ﴿٢٠٣﴾ وَمِنَ ٱلنَّاسِ
مَن يُعْجِبُكَ قَوْلُهُۥ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَيُشْهِدُ ٱللَّهَ عَلَىٰ
مَا فِى قَلْبِهِۦ وَهُوَ أَلَدُّ ٱلْخِصَامِ ﴿٢٠٤﴾ وَإِذَا تَوَلَّىٰ سَعَىٰ
فِى ٱلْأَرْضِ لِيُفْسِدَ فِيهَا وَيُهْلِكَ ٱلْحَرْثَ وَٱلنَّسْلَ ۗ وَٱللَّهُ
لَا يُحِبُّ ٱلْفَسَادَ ﴿٢٠٥﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُ ٱتَّقِ ٱللَّهَ أَخَذَتْهُ ٱلْعِزَّةُ
بِٱلْإِثْمِ ۚ فَحَسْبُهُۥ جَهَنَّمُ ۚ وَلَبِئْسَ ٱلْمِهَادُ ﴿٢٠٦﴾ وَمِنَ ٱلنَّاسِ
مَن يَشْرِى نَفْسَهُ ٱبْتِغَآءَ مَرْضَاتِ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ رَءُوفٌۢ

201. *D'autres disent : « Seigneur, favorise-nous d'un bienfait en ce monde et d'un bienfait en la vie future, et préserve-nous du supplice du feu. »*

202. *Ceux-là y auront une part pour ce qu'ils auront acquis.*
Dieu est prompt dans ses comptes.

203. *Invoquez Dieu au cours des jours comptés. Celui qui, trop pressé, [les ramène] à deux jours ne commet point de péché.*
Ne commet aucun péché non plus, celui qui, plein de piété, retarde son départ. Craignez Dieu et sachez que vous serez rassemblés devant lui.

204. *Tel homme te plaira par les propos qu'il tient sur ce bas monde, en prenant Dieu à témoin de ce que son cœur recèle, alors [qu'en réalité] c'est un disputeur retors,*

205. *qui, dès qu'il te tourne le dos, saccage sur son passage récolte et bétail, et Dieu n'aime pas le sabotage.*

206. *Lui conseille-t-on de redouter Dieu, il affiche un orgueil criminel ; la géhenne lui suffira [comme rétribution] et quel affreux séjour !*

207. *Il est des hommes qui, pour plaire à Dieu, se sacrifient [pour sa cause]. Dieu est plein de bonté pour ses serviteurs.*

V. 201 : *Bienfait (ḥasana) :* les commentateurs ont cherché à préciser le sens de ce mot dans les deux cas : la paix ici-bas et le paradis dans la vie future ; la foi et la science en ce monde et le paradis dans l'autre (Ṭab., II, 300 ; Jalâl, p. 42).

V. 202 : *Ce qu'ils auront acquis :* comme mite en tant que pèlerin ; *min* (de) a ici le sens de *'ajl,* pour, à cause (Jalâl, p. 42).

Ses comptes, textuellement : son calcul.

V. 203 : *Jours comptés :* les jours qui suivent le jet des sept pierres *(jamarât)* à Minâ, contre Satan, symbolisent l'option du pèlerin pour le bien, contre le mal. C'est à partir de l'immolation des bêtes à sacrifier *(naḥr)* que commence la période de *tashrîq* (dessiccation des viandes des bêtes immolées, au soleil, ou encore dans un sens mystique, illuminescence) soit trois jours (11e, 12e et 13e de żû-l-Ḥijja) appelés ici *jours comptés.*

Ne commet aucun péché... La phrase étant ambiguë, des commentateurs comme Ṭabari (II, 310 et suiv.) interprètent l'expression « point de péché sur lui » comme pardon de tous les péchés commis avant le pèlerinage, d'où l'expression populaire : « se laver les os par le pèlerinage », c'est-à-dire obtenir une rémission plénière de tous les péchés commis avant son accomplissement.

V. 204 : Le Coran revient de nouveau sur la duplicité de ceux qui protestaient de la sincérité de leurs convictions, alors qu'ils étaient idolâtres ; de leur amitié pour le Prophète, alors qu'ils le détestaient et saisissaient toute occasion pour lui nuire ou le trahir.

Dans une note précédente, nous avons donné quelques précisions sur les hypocrites. A propos des « disputeurs retors », rappelons un hadîth souvent invoqué : « L'être le plus détestable, aux yeux de Dieu, c'est le discutailleur de mauvaise foi » (I. Kath., II, 246).

V. 205 : Ce verset de portée générale fait allusion au comportement d'un ennemi du Prophète, al-Akhnas b. Shurayq-th-Thaqîfi, qui s'était rendu spécialement à Médine pour faire état de son adhésion à l'Islâm. Il profita de son séjour auprès du Prophète pour se livrer au négoce. Ses affaires réglées, il prit congé de lui pour rentrer dans sa tribu. S'étant aperçu que les alentours de Médine n'étaient pas surveillés, il saccagea les cultures sur son passage et coupa les jarrets des bêtes appartenant aux musulmans.

V. 206 : *Lui conseille-t-on,* litt. : « lui dit-on ».

Quel affreux séjour, litt. : « quel mauvais lit ».

V. 207 : *Se sacrifient,* textuellement : « vendent leur âme par désir des agréments de Dieu ». Verset d'une portée générale, en parfait accord avec la S. IX, 111. La tradition rapporte que ce verset fait allusion à quelques musulmans restés à La Mekke après la fuite du Prophète et qui durent consentir beaucoup de sacrifices pour pouvoir le rejoindre. Ce fut le cas de Abû żarr et surtout du Grec Suhayb b. Sînnân, qui abandonna tout ce qu'il possédait aux qurayshites pour être autorisé à quitter La Mekke et rejoindre le Prophète réfugié à Médine. Celui-ci disait de lui : « Suhayb a fait une vente avantageuse », c'est-à-dire a troqué sa fortune contre le salut de son âme (I. Kath., I, 247).

(سورة البقرة)

بِالْعِبَادِ ﴿٢٠٧﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا ادْخُلُوا فِي السِّلْمِ كَافَّةً
وَلَا تَتَّبِعُوا خُطُوَاتِ الشَّيْطَانِ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُبِينٌ ﴿٢٠٨﴾
فَإِنْ زَلَلْتُمْ مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَتْكُمُ الْبَيِّنَاتُ فَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ
عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٠٩﴾ هَلْ يَنْظُرُونَ إِلَّا أَنْ يَأْتِيَهُمُ اللَّهُ
فِي ظُلَلٍ مِنَ الْغَمَامِ وَالْمَلَائِكَةُ وَقُضِيَ الْأَمْرُ وَإِلَى اللَّهِ
تُرْجَعُ الْأُمُورُ ﴿٢١٠﴾ سَلْ بَنِي إِسْرَائِيلَ كَمْ آتَيْنَاهُمْ مِنْ
آيَةٍ بَيِّنَةٍ وَمَنْ يُبَدِّلْ نِعْمَةَ اللَّهِ مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَتْهُ فَإِنَّ اللَّهَ
شَدِيدُ الْعِقَابِ ﴿٢١١﴾ زُيِّنَ لِلَّذِينَ كَفَرُوا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا
وَيَسْخَرُونَ مِنَ الَّذِينَ آمَنُوا وَالَّذِينَ اتَّقَوْا فَوْقَهُمْ يَوْمَ
الْقِيَامَةِ وَاللَّهُ يَرْزُقُ مَنْ يَشَاءُ بِغَيْرِ حِسَابٍ ﴿٢١٢﴾ كَانَ
النَّاسُ أُمَّةً وَاحِدَةً فَبَعَثَ اللَّهُ النَّبِيِّينَ مُبَشِّرِينَ وَمُنْذِرِينَ
وَأَنْزَلَ مَعَهُمُ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ لِيَحْكُمَ بَيْنَ النَّاسِ

208. *O vous qui croyez ! entrez tous dans la paix [de l'Islâm] ; ne suivez pas les pas de Satan, car il est pour vous un ennemi déclaré.*

209. *Si vous glissez [loin de la vérité] après avoir reçu les preuves, sachez que Dieu est tout-puissant et tout-sage.*

210. *Qu'attendent-ils sinon que Dieu et les anges viennent à eux, à l'ombre des nuages, et que tout soit fini ? A Dieu [en effet] tout sera ramené.*

211. *Demande aux fils d'Israël combien de signes manifestes nous leur avons fournis. Quiconque aura changé [le sens] d'une faveur dont Dieu l'aura gratifié [saura] que Dieu est implacable dans sa sanction.*

212. *La vie d'ici-bas a été embellie à l'intention de ceux qui sont infidèles et se gaussent des croyants. Ceux qui craignent Dieu seront, le jour de la résurrection, au-dessus d'eux. Dieu enrichit sans compter qui il veut.*

213. *Les hommes formaient une même communauté. Dieu [leur] envoya des prophètes pour annoncer et avertir, et par eux il transmit l'Écriture renfermant la vérité afin d'arbitrer leurs différends. Ceux-là mêmes qui l'avaient reçue y trouvèrent matière à controverse en dépit des preuves qui leur furent apportées et ce, par esprit de contradiction. Dieu permit que les croyants fussent conduits vers la part de vérité sur laquelle justement les autres disputent, car il dirige qui il veut vers une voie droite.*

V. 208 : *La paix de l'Islâm :* le dogme et les rites de l'Islâm. Ce verset fait penser à un groupe de juifs convertis à l'Islâm comme Benyamin, Abdallah b. Sallâm, Thaʿlaba, etc., et qui voulaient observer le Sabbat (Ṭab., II, 224-225). Par *O vous qui croyez,* il faut entendre ici les juifs et les chrétiens.

V. 209 : *Après avoir reçu les preuves :* l'Islâm et son Prophète.

V. 210 : *Tout soit fini,* text. : « l'affaire soit jugée ». Il s'agit du jour de la résurrection où la justice sera rendue à chacun selon ses mérites.

A Dieu... tout sera ramené, text. : « les choses, les ordres ». C'est à Dieu qu'il appartiendra de juger en dernier ressort.

V. 212 : *Dieu enrichit... qui il veut,* en ce monde et dans l'au-delà. La tradition rapporte à propos de ce verset ce hadîth : « Le monde d'ici-bas est une maison pour celui qui n'a point de maison, une richesse pour celui qui n'a point de richesse ; amassera des richesses pour ici-bas celui qui sera dépourvu de raison » (*cf.* HANM dans I. Kath., II, 249).

V. 213 : *Les hommes formaient* une même communauté depuis Adam jusqu'à Noé, après quoi ils se sont divisés. Le premier prophète chargé de les ramener à la vérité fut Noé (Ṭab., II, 234-235 ; I. Kath., II, 250). Une liste sommaire de ces prophètes est donnée par Ṭabari (II, 339). Ils étaient tous dans la bonne direction tracée par Adam (I. Kath., II, 250) et la religion que les hommes professaient alors était la « religion de la vérité » (Ṭab., II, 336).

Il transmit, text. : « il fit descendre ».

L'Écriture : le Pentateuque et l'Évangile.

(الجزء الثانى)

فِيمَا ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ ۚ وَمَا ٱخْتَلَفَ فِيهِ إِلَّا ٱلَّذِينَ أُوتُوهُ مِنۢ
بَعْدِ مَا جَآءَتْهُمُ ٱلْبَيِّنَٰتُ بَغْيًۢا بَيْنَهُمْ ۖ فَهَدَى ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ لِمَا ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ مِنَ ٱلْحَقِّ بِإِذْنِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ يَهْدِى
مَن يَشَآءُ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٢١٣﴾ أَمْ حَسِبْتُمْ أَن تَدْخُلُوا۟
ٱلْجَنَّةَ وَلَمَّا يَأْتِكُم مَّثَلُ ٱلَّذِينَ خَلَوْا۟ مِن قَبْلِكُم ۖ مَّسَّتْهُمُ
ٱلْبَأْسَآءُ وَٱلضَّرَّآءُ وَزُلْزِلُوا۟ حَتَّىٰ يَقُولَ ٱلرَّسُولُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
مَعَهُۥ مَتَىٰ نَصْرُ ٱللَّهِ ۗ أَلَآ إِنَّ نَصْرَ ٱللَّهِ قَرِيبٌ ﴿٢١٤﴾ يَسْـَٔلُونَكَ
مَاذَا يُنفِقُونَ ۖ قُلْ مَآ أَنفَقْتُم مِّنْ خَيْرٍ فَلِلْوَٰلِدَيْنِ وَٱلْأَقْرَبِينَ
وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينِ وَٱبْنِ ٱلسَّبِيلِ ۗ وَمَا تَفْعَلُوا۟ مِنْ خَيْرٍ
فَإِنَّ ٱللَّهَ بِهِۦ عَلِيمٌ ﴿٢١٥﴾ كُتِبَ عَلَيْكُمُ ٱلْقِتَالُ وَهُوَ كُرْهٌ
لَّكُمْ ۖ وَعَسَىٰٓ أَن تَكْرَهُوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۖ وَعَسَىٰٓ أَن
تُحِبُّوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ شَرٌّ لَّكُمْ ۗ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢١٦﴾

214. *Espérez-vous accéder au paradis sans avoir enduré les épreuves subies par ceux qui vous ont précédés ? Ils furent accablés par la misère, la douleur, ébranlés [par la terreur] au point que le messager [de Dieu] et ceux qui avaient cru avec lui, s'écrièrent : « A quand le secours de Dieu ? » Eh quoi ! l'assistance de Dieu est sûrement proche !*

215. *On t'interrogera sur ce qu'on doit dépenser [par charité] ; dis-leur : « Le bien que vous dépensez [charitablement] doit profiter à vos ascendants, à vos proches, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs. »*
Quelque bien que vous fassiez, Dieu le sait.

216. *Il vous est prescrit de combattre et cette prescription vous l'avez en aversion. Il se peut que vous détestiez ce qui est [en lui-même] un bien pour vous, comme il se peut que vous aimiez ce qui [en lui-même] est un mal pour vous. Mais Dieu sait et vous ne savez pas !*

V. 214 : Ce verset semble se rapporter à « la guerre de la tranchée » *(ghazwat al khandaq)* au cours de laquelle les musulmans furent assiégés à Médine en plein hiver (5/627) par les qurayshites, à l'instigation et avec le concours des juifs. Découragés, transis de froid, affamés, les musulmans se plaignaient au Prophète et disaient : « Quand serons-nous secourus par Dieu ? » (*cf.* HISS, III, p. 229 ; TABT, III, p. 129 ; WAQK; t. II, pp. 140-180).

Ébranlés, zulzilû : ils furent secoués non par un séisme, mais ils tremblaient de froid et de peur (Jalâl, p. 46).

V. 215 : *Voyageurs,* text. : « le fils du chemin », expression métaphorique au singulier désignant le voyageur étranger, l'inconnu qui se déplace et qui a droit de par la loi religieuse et la coutume arabe à l'hospitalité durant au moins trois jours.

V. 216 : *Il vous est prescrit de combattre :* obligation incombant seulement aux premiers musulmans. La majorité des commentateurs en font un devoir pour les musulmans, sans rapport avec le lieu et le temps (Ṭab., II, 344).

(سورة البقرة)

يَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلشَّهْرِ ٱلْحَرَامِ قِتَالٍ فِيهِ ۖ قُلْ قِتَالٌ فِيهِ كَبِيرٌ ۖ
وَصَدٌّ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ وَكُفْرٌۢ بِهِۦ وَٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ وَإِخْرَاجُ
أَهْلِهِۦ مِنْهُ أَكْبَرُ عِندَ ٱللَّهِ ۚ وَٱلْفِتْنَةُ أَكْبَرُ مِنَ ٱلْقَتْلِ ۗ
وَلَا يَزَالُونَ يُقَٰتِلُونَكُمْ حَتَّىٰ يَرُدُّوكُمْ عَن دِينِكُمْ إِنِ
ٱسْتَطَٰعُوا۟ ۚ وَمَن يَرْتَدِدْ مِنكُمْ عَن دِينِهِۦ فَيَمُتْ وَهُوَ كَافِرٌ
فَأُو۟لَٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ
أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢١٧﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
وَٱلَّذِينَ هَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ أُو۟لَٰٓئِكَ يَرْجُونَ
رَحْمَتَ ٱللَّهِ ۚ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٢١٨﴾ * يَسْـَٔلُونَكَ عَنِ
ٱلْخَمْرِ وَٱلْمَيْسِرِ ۖ قُلْ فِيهِمَآ إِثْمٌ كَبِيرٌ وَمَنَٰفِعُ لِلنَّاسِ
وَإِثْمُهُمَآ أَكْبَرُ مِن نَّفْعِهِمَا ۗ وَيَسْـَٔلُونَكَ مَاذَا يُنفِقُونَ ۖ قُلِ
ٱلْعَفْوَ ۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمُ ٱلْءَايَٰتِ لَعَلَّكُمْ تَتَفَكَّرُونَ ﴿٢١٩﴾

217. *On t'interrogera sur le mois sacré et la guerre en un tel mois [de trêve]. Réponds : « Combattre en ce mois est un péché grave. Mais il est plus grave de détourner [les gens] de la voie de Dieu, de le renier, de [profaner] la Mosquée Sacrée [de La Mekke], d'expulser [de La Mekke] ses habitants. La subversion est pire que le meurtre. Les idolâtres ne cesseront de vous combattre tant qu'ils ne vous auront pas fait abjurer votre religion, s'ils le peuvent, toutefois. Or, ceux d'entre vous qui apostasient et meurent en état d'infidélité, ceux-là perdront le fruit de leurs œuvres en ce monde et dans le monde futur ; ils seront voués au feu et y demeureront éternellement.*

218. *En vérité, ceux qui croient, ceux qui ont émigré [de La Mekke vers Médine], ceux qui combattent pour la cause de Dieu, ceux-là peuvent espérer en sa miséricorde, car il est clément et compatissant.*

219. *On t'interrogera sur le vin et le jeu de hasard, réponds : « Il y a dans l'un et l'autre un grave péché et des avantages pour les hommes. Mais le péché l'emporte sur les avantages [qu'ils procurent]. » On t'interrogera aussi sur ce qu'on doit dépenser [par charité]. Réponds : « Selon vos moyens ! » Dieu vous explique ainsi ses versets afin que vous réfléchissiez.*

V. 217 : *Le mois sacré,* text. : « mois de l'illicéité », le mois sacré durant lequel la guerre était prohibée. Il s'agit ici du mois de Rajab (7e mois de l'année lunaire arabe). On le qualifiait de *fard* (l'isolé) parce qu'il était séparé des trois autres mois sacrés durant lesquels les Arabes païens, bien avant l'Islâm, observaient une trêve, c'est-à-dire les mois de żû-l-Qi'da, żû-l-Ḥijja, Muḥarram (11e, 12e, 1er mois). A noter que Rajab ne fut compris dans les mois de trêve que parce qu'il était particulièrement sacré chez les Arabes de souche muḍarite. On l'appelait Rajab Muḍar et le « mois sourd » *(Al 'aṣamm).* On n'entendait pas de cliquetis d'armes durant ce laps de temps.

Le renier : ce verset se rapporte à un événement qui a horrifié les Arabes, au début de l'Islâm, et suscité des commentaires aussi passionnés que malveillants. Il s'agit de la violation de la trêve, au mois sacré de Rajab de l'année 2 de l'hégire (janvier 624), par un groupe de huit musulmans d'origine mekkoise conduits par un compagnon du Prophète, 'Abdallah b. Jaḥsh, qui attaquèrent, à Baṭn-l-Nakhla, entre Ṭâ'if et La Mekke, une petite caravane appartenant aux qurayshites, tuèrent son chef 'Amr al Ḥaḍrami, firent deux prisonniers et s'emparèrent d'un butin assez important (huile, beurre et autres denrées) (I. Kath., II, 253). Le Coran explique le comportement d'Ibn Jaḥsh et de ses compagnons, tout en désapprouvant la violation de la trêve.

Expulser : il s'agit de la fuite du Prophète et des muhâjirûn motivée par la persécution dont ils étaient l'objet de la part des qurayshites.

Nous nous sommes efforcé de rendre la phrase claire en mettant entre crochets des termes fournis par l'exégèse (Ṭab., II, 346-355 ; I. Kath., II, 252-255).

V. 218 : Conscients d'avoir violé une très vieille institution et désapprouvés (quoique modérément) par le Prophète, 'Abdallah b. Jaḥsh et ses compagnons étaient fort inquiets de leur sort. Ce verset leur donnait un apaisement.

V. 219 : *Le jeu de hasard, maysir,* jeu en vogue chez les anciens Arabes auquel Ibn Qutayba a consacré tout un ouvrage (QUTK, pp. 56, 110-120, 128-152. *Cf.* aussi HUBU ; FARH, pp. 92-94). Mais il ne s'agit point d'une interdiction, frappant uniquement cette sorte de jeu. Ici, selon l'opinion de tous les commentateurs, le particulier a une valeur générale : tous les jeux de hasard sont interdits aux musulmans et en général tout ce qui relève du hasard.

L'Islâm condamne les jeux de hasard – les loteries comprises – en raison des risques qu'ils font courir à l'équilibre psychique des individus et au bien-être des foyers. En créant de fausses espérances chez les hommes, surtout chez les gens de condition modeste et les ouvriers, ils deviennent vite une passion ruineuse qui détourne de Dieu et sape toute notion saine des acquisitions par l'effort persévérant. L'exploitation de cette passion revêt au regard de l'Islâm le caractère d'une immoralité aux conséquences hautement condamnables. La seule exception que l'Islâm tolère est le pari sur les chevaux de course et le tir.

Il a été déjà dit que l'Islâm a procédé graduellement aux interdictions : les déconseiller, puis les restreindre et finalement les dénoncer formellement. Ce verset est la première révélation concernant les boissons fermentées en général. Il sera suivi du verset 43 de la S. IV, lequel sera suivi des versets 90-91 de la S. V. On ne peut penser à l'interdiction frappant les boissons alcoolisées sans évoquer la défense faite aux juifs concernant le vin (*cf.* Lév., X, 9 et Jug., XIII, 4), aujourd'hui tombée dans l'oubli.

En ce qui concerne l'interdiction dont le Coran frappe les boissons fermentées, le rôle et aussi le comportement du futur et fougueux calife Omar ont été décisifs. Le scandale qu'il provoqua par sa brutalité et la récitation d'un poème d'une incroyable impiété nous est rapporté par différents auteurs, dont Al'Ibshîhi (*cf.* IBSM, pp. 626-627).

Selon vos moyens, al 'afwa : meilleure partie d'une chose, pardon, excédent. Ce terme est diversement interprété par les commentateurs : « surplus », ou encore « ce qu'on a de meilleur ». L'Islâm, recommandant le juste milieu en toute chose, interdit l'exagération. La meilleure façon de faire la charité, sur le plan matériel, consiste à donner tout ce que l'on peut à son prochain de ce que l'on possède, sans toutefois s'exposer à la gêne, au point d'imposer, à ceux qu'on a à sa charge, des privations (femme, enfants, proches, domestiques).

D'après certaines traditions assez discutables, ce verset serait abrogé par celui instituant l'aumône légale (*cf.* Ṭab., II, 364-367).

Ses versets, text. : « les signes ».

(الجزء الثانى)

فِي ٱلدُّنْيَا وَٱلْآخِرَةِ ۗ وَيَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلْيَتَٰمَىٰ ۖ قُلْ إِصْلَاحٌ
لَّهُمْ خَيْرٌ ۖ وَإِن تُخَالِطُوهُمْ فَإِخْوَٰنُكُمْ ۚ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ ٱلْمُفْسِدَ
مِنَ ٱلْمُصْلِحِ ۚ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَأَعْنَتَكُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ
حَكِيمٌ ﴿٢٢٠﴾ وَلَا تَنكِحُوا۟ ٱلْمُشْرِكَٰتِ حَتَّىٰ يُؤْمِنَّ ۚ وَلَأَمَةٌ
مُّؤْمِنَةٌ خَيْرٌ مِّن مُّشْرِكَةٍ وَلَوْ أَعْجَبَتْكُمْ ۗ وَلَا تُنكِحُوا۟
ٱلْمُشْرِكِينَ حَتَّىٰ يُؤْمِنُوا۟ ۚ وَلَعَبْدٌ مُّؤْمِنٌ خَيْرٌ مِّن مُّشْرِكٍ
وَلَوْ أَعْجَبَكُمْ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ يَدْعُونَ إِلَى ٱلنَّارِ ۖ وَٱللَّهُ يَدْعُوٓا۟ إِلَى
ٱلْجَنَّةِ وَٱلْمَغْفِرَةِ بِإِذْنِهِۦ ۖ وَيُبَيِّنُ ءَايَٰتِهِۦ لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ
يَتَذَكَّرُونَ ﴿٢٢١﴾ وَيَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلْمَحِيضِ ۖ قُلْ هُوَ أَذًى
فَٱعْتَزِلُوا۟ ٱلنِّسَآءَ فِى ٱلْمَحِيضِ وَلَا تَقْرَبُوهُنَّ حَتَّىٰ يَطْهُرْنَ ۖ
فَإِذَا تَطَهَّرْنَ فَأْتُوهُنَّ مِنْ حَيْثُ أَمَرَكُمُ ٱللَّهُ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ
ٱلتَّوَّٰبِينَ وَيُحِبُّ ٱلْمُتَطَهِّرِينَ ﴿٢٢٢﴾ نِسَآؤُكُمْ حَرْثٌ لَّكُمْ

220. *sur la vie présente et la vie future.*
On te questionnera au sujet des orphelins.
Réponds : « Améliorer leur condition est une belle action. Si vous les mêlez à vous, ils deviennent vos frères. »
Dieu distingue celui qui fait le mal de celui qui fait le bien. Il vous plongerait dans l'affliction, s'il voulait, car il est tout-puissant et tout-sage.

221. *N'épousez point les femmes polythéistes avant qu'elles ne croient [en Dieu l'Unique]. Une esclave croyante est certainement préférable à une idolâtre libre, même si celle-ci vous plaît [davantage]. Ne mariez pas vos filles aux polythéistes tant qu'ils n'ont pas cru [en Dieu l'Unique], car un esclave croyant est certainement meilleur qu'un polythéiste libre, même si celui-ci a votre préférence. Les polythéistes vous appellent vers le feu, tandis que Dieu vous appelle vers le paradis et le pardon, avec sa permission; et explique clairement ses versets aux hommes afin qu'ils les méditent.*

222. *On te posera des questions sur la menstruation [des femmes]. Réponds : « C'est une souillure. » Ne vous approchez pas d'elles durant la menstruation ; n'ayez point de rapport charnel avec elles tant qu'elles sont en état d'impureté. Quand elles se seront purifiées, reprenez vos rapports avec elles suivant ce que Dieu vous a prescrit. Dieu aime ceux qui se repentent et ceux qui se purifient.*

223. *Vos femmes sont pour vous comme un champ de culture. Allez à vos champs comme bon vous semble et accomplissez à l'avance quelque œuvre méritoire pour vous-même.*
Craignez Dieu et sachez que vous le rencontrerez ! Annonce une bonne nouvelle aux croyants !

V. 220 : Il s'agit de la saine gestion des biens des orphelins au mieux de leurs intérêts.

Si vous les mêlez à vous, c'est-à-dire si vos propres dépenses et celles afférentes à leur entretien deviennent communes (*cf.* Jalâl, p. 46).

On retiendra les versets de cette sourate en faveur de l'orphelin. D'autres versets interviendront dans le même sens et font de la condition de l'orphelin, que le Prophète connaît bien pour l'avoir vécue, une préoccupation coranique constante. Le texte sacré recommande de traiter l'orphelin avec douceur, de respecter sa personne, de gérer honnêtement son patrimoine, de lui épargner toute vexation, d'observer des règles strictes à propos de son mariage, etc.

V. 221 : L'interdiction de se marier avec une femme idolâtre ne concerne ni les juives, ni les chrétiennes. Les femmes idolâtres sont surnommées *mushrikât* (associatrices) et les autres *kitabiyyât* (détentrices de l'Écriture). La sourate V dissipe toute équivoque à cet égard.

Les musulmanes, au contraire, ne sont autorisées à épouser ni des polythéistes, ni des chrétiens, ni des juifs. Aucune dérogation n'est possible à moins que les prétendants ne se convertissent à l'Islâm ; pour une musulmane l'époux doit être obligatoirement musulman en vertu d'une tradition bien connue selon laquelle le Prophète disait : « Nous [pouvons] épouser les femmes de confession chrétienne ou juive, mais les gens de l'Écriture (chrétiens et juifs) ne peuvent épouser les musulmanes. » Une autre tradition recommande expressément, et sous peine d'encourir la malédiction divine, d'épouser une femme, non pour sa beauté, sa richesse ou son origine, mais pour sa foi et sa vertu.

V. 222 : *La menstruation* est une question abondamment traitée dans les ouvrages de sociologie et d'ethnographie. Sur les croyances qui s'attachent en général au sang chez les peuples primitifs et au sang cataminal en particulier, considéré comme un poison mystérieux qui porte ou attire les esprits malfaisants, *cf.* CASI, pp. 179 et suiv. ; WEBT, pp. 96-113 ; RUFS, pp. 81-84 ; GOBC ; DOUM ; WESS, index ; Lév. XV, 19 et suiv. ; COHT ; MODC, V ; MAIG, p. 239 ; FRAF, index.

Ce qu'il faut retenir de ce verset, c'est l'abrogation des superstitions qui s'attachaient, chez les Arabes païens, à la menstruation : la femme était isolée. Il était non seulement interdit d'avoir des rapports charnels avec elle, mais encore de manger ou de boire d'un plat ou d'une écuelle touchés par elle. L'Islâm ramène tous les rites observés jusqu'alors à la seule interdiction du sexe de la femme pour des considérations hygiéniques *(ṭahâra).* La tradition précise cette attitude à l'égard d'une femme indisposée : « Tout vous est permis sauf son sexe. » (I. Kath., I, 258 à 260 ; Ṭab., II, 280-291).

C'est une souillure, text. : « c'est un mal ». Les commentateurs interprètent ce mot par danger, sang, souillure, puanteur. La femme durant ses règles ne peut ni jeûner ni prier. Elle doit attendre la fin des menstrues pour se purifier par de grandes ablutions et s'acquitter aussitôt que possible des obligations religieuses qu'elle n'a pas pu accomplir durant son indisposition. Ajoutons aussi que cette prescription, qui mettait fin aux anciens rites arabes et aux innombrables superstitions inspirées par la menstruation, fut fort mal interprétée et blâmée pour sa simplification par les juifs. (I. Kath., I, 258.)

Ce que Dieu vous a prescrit : la voie naturelle (Ṭab., I, 257). L'Islâm réprouve tout acte contre nature.

Se purifient : en se lavant soigneusement (grandes ablutions) après l'acte sexuel pour pouvoir prier. Ces ablutions constituent un préalable impératif sans lequel la prière ne peut être accomplie par le fidèle, sauf en cas de force majeure (maladie, blessure, manque d'eau). Elles sont obligatoires pour les femmes comme pour les hommes. La purification symbolique par le sable *(tayammum)* est admise à titre provisoire, en attendant qu'on puisse se laver à l'eau.

V. 223 : *Champ de culture :* métaphore assimilant la femme à un terrain de culture et les enfants à une semence. A propos de cette métaphore les commentateurs, après de longs développements, arrivent à la même conclusion : l'acte sexuel doit être un acte conforme à la nature. La sodomie est interdite de même que l'onanisme, l'inceste, la bestialité. (Râz., VI, 75 ; Zam., I, 134-145 ; Ṭab., II, 391-399 ; I. Kath., I, 261-265).

Allez à vos champs : allusion à un fait qui intéresserait des sexologues (KRAP). Les premiers musulmans qui avaient abandonné La Mekke pour suivre le Prophète (les Muhâjirûn) à Médine, ne tardèrent pas à contracter mariage avec des femmes et des filles appartenant à des familles 'Anṣâr (partisans et auxiliaires médinois du Prophète) dans leur cité d'adoption. Les mœurs sexuelles assez primitives de La Mekke étaient toutes différentes de celles de Yathrib, devenue Médine, où, sur ce point comme sur bien d'autres, l'influence juive s'était fortement exercée. On devine l'étonnement des Médinoises devant les « drôleries mekkoises ». Elles se mirent à jaser sur le comportement étrange et brutal de leurs époux. Ce verset mettait fin aux commentaires antimekkois que ces conflits intimes suscitaient, aux plaintes et aux moqueries auxquelles ils donnaient lieu. Il mettait également fin aux superstitions relatives à la sexualité et notamment à celle qui interdisait certaines positions jugées susceptibles d'engendrer des maladies, des déficiences physiques, comme le strabisme. (I. Kath., I, 262 et suiv.) *Et accomplissez à l'avance...* : selon certains commentateurs cette phrase doit être entendue dans le sens de récitation d'une formule avant l'acte, pour le bénir (Jalâl, p. 47, v. 223).

(سورة البقرة)

فَأْتُوا حَرْثَكُمْ أَنَّىٰ شِئْتُمْ ۖ وَقَدِّمُوا لِأَنفُسِكُمْ ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ
وَاعْلَمُوا أَنَّكُم مُّلَاقُوهُ ۗ وَبَشِّرِ الْمُؤْمِنِينَ ﴿٢٢٣﴾ وَلَا تَجْعَلُوا اللَّهَ
عُرْضَةً لِّأَيْمَانِكُمْ أَن تَبَرُّوا وَتَتَّقُوا وَتُصْلِحُوا بَيْنَ النَّاسِ ۗ
وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٢٤﴾ لَّا يُؤَاخِذُكُمُ اللَّهُ بِاللَّغْوِ فِي أَيْمَانِكُمْ
وَلَٰكِن يُؤَاخِذُكُم بِمَا كَسَبَتْ قُلُوبُكُمْ ۗ وَاللَّهُ غَفُورٌ
حَلِيمٌ ﴿٢٢٥﴾ لِّلَّذِينَ يُؤْلُونَ مِن نِّسَائِهِمْ تَرَبُّصُ أَرْبَعَةِ
أَشْهُرٍ ۖ فَإِن فَاءُو فَإِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٢٢٦﴾ وَإِنْ
عَزَمُوا الطَّلَاقَ فَإِنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٢٧﴾ وَالْمُطَلَّقَاتُ
يَتَرَبَّصْنَ بِأَنفُسِهِنَّ ثَلَاثَةَ قُرُوءٍ ۚ وَلَا يَحِلُّ لَهُنَّ أَن يَكْتُمْنَ
مَا خَلَقَ اللَّهُ فِي أَرْحَامِهِنَّ إِن كُنَّ يُؤْمِنَّ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۚ
وَبُعُولَتُهُنَّ أَحَقُّ بِرَدِّهِنَّ فِي ذَٰلِكَ إِنْ أَرَادُوا إِصْلَاحًا ۚ
وَلَهُنَّ مِثْلُ الَّذِي عَلَيْهِنَّ بِالْمَعْرُوفِ ۚ وَلِلرِّجَالِ عَلَيْهِنَّ

224. *Ne faites pas de Dieu, dans vos serments, un obstacle vous dispensant d'être charitables, d'être pieux ou de réconcilier vos semblables, alors qu'il entend et sait tout.*

225. *Dieu ne vous tiendra pas rigueur des expressions oiseuses incluses dans vos serments, mais [vous jugera] d'après ce que vos cœurs auront acquis. Il est clément et longanime.*

226. *A ceux qui, par suite d'un serment, s'abstiennent d'approcher leurs femmes [est accordé] un délai d'attente de quatre mois.*
Si, avant son expiration, ils se rétractent, Dieu [sera à leur égard] clément et miséricordieux.

227. *S'ils décident de divorcer, Dieu entend et sait tout.*

228. *Les femmes divorcées sont tenues d'observer un délai d'attente correspondant à trois périodes menstruelles. Il est illicite pour elles de taire ce que Dieu a [pu] créer en leur sein, si vraiment elles croient en Dieu et au Jour dernier.*
Durant cette attente, les maris ont un droit prioritaire à reprendre, s'ils souhaitent une réconciliation, leur épouse.
Les femmes ont des droits équivalents à leurs devoirs, en toute honnêteté. Les hommes sont à un degré au-dessus des femmes. Dieu est tout-puissant et sage.

V. 224 : Sur les serments en Islâm, on consultera les ouvrages de *fiqh* (jurisprudence) qui consacrent d'amples développements à cette question. Une thèse soutenue par un érudit égyptien, Zazâ (ZAZS), apporte d'utiles suggestions et de nombreuses précisions sur la question. Le Coran, en de nombreux versets, aborde le problème du serment (S., V, 53, 89 ; VI, 109 ; IX, 12, 13 ; XVI, 38, 94 ; XXIV, 53 ; XXV, 42 ; LXIII, 2, etc.). L'idée qui s'en dégage est que le serment crée un engagement grave et ne peut être violé. Aussi l'Islâm condamne-t-il formellement la félonie et le parjure. Néanmoins, la doctrine enseigne (et c'est le sens de ce verset) qu'un serment, même prêté sur Dieu, ne peut servir de prétexte pour renoncer à la pratique de la charité ou se dispenser de servir la paix. Le bien et la paix justifient la violation d'un serment même grave. On expie alors (sans que ce soit une obligation pour l'école ḥanbalite) cette rétractation par le jeûne ou des distributions de vivres aux indigents (I. Kath., I, 266).

Mais il y a des serments graves et des serments qui ne sont que des formules familières sans grande importance, employées habituellement dans la conversation par simple conformité à l'usage, telles que « oui, par Allah », « non, je le jure par Allah ». Ces formules d'un usage courant, de même que les serments prêtés sous contrainte ou en état de surexcitation (colère) n'ont pas une valeur absolue (*cf.* I. Kath., I, 266-267 ; Ṭab., II, 399-404). Ils ne nécessitent aucune expiation (Ṭab., II, 411). Le verset semble par ailleurs en rapport avec un petit fait divers que la tradition rapporte : Abû Bakr ayant juré par Dieu qu'il n'assisterait plus un nécessiteux nommé Misṭâḥ qui vivait à sa charge, et ce, en raison de son ingratitude, le Prophète lui enseigna qu'en aucun cas un serment ne peut être considéré comme prétexte valable dispensant de la charité, de la piété ou de la recherche de la paix.

V. 225 : *Expressions oiseuses, laghw :* langage futile ou incorrect, parole vaine.

Vos cœurs auront acquis : traduction littérale. L'idée est que Dieu juge celui qui prête serment non d'après ses paroles, mais d'après sa pensée profonde et son intention. Il tient compte du fond, non de la forme, juge selon l'esprit, non selon la lettre, punit l'imposteur et pardonne à l'homme de bonne foi (Ṭab., II, 414).

Longanime, ḥilm. Autre sens : « patience ». Le *ḥilm* fait partie de cette catégorie des grandes vertus dont les Arabes aimaient à se réclamer *(ʿirḍ)* dans leurs joutes d'honneur *(mafâḫir)* (*cf.* FARH, pp. 22, 91 et suiv., et 185) et que les poètes chantaient au même titre que la générosité, la vaillance, l'éloquence, le comportement élégant devant la mort, la fidélité à la parole donnée, etc. La littérature reflète l'importance que les Arabes accordaient et accordent toujours à cette qualité. Le Coran en fait un thème moral relié dans le texte à des attributs divins tels que clément, riche, savant, ou à des qualificatifs humains comme pieux, confiant, bien guidé, reconnaissant, repentant (S. II, 235, 263 ; III, 155 ; IV, 12 ; XXXIII, 51 ; XXXV, 41 ; LXIV, 17, etc.).

V. 226 : Ce verset tranche une question de droit privé. Un homme qui sous serment ne peut s'acquitter de ses devoirs conjugaux frustre son épouse de ce à quoi elle a droit, pour une cause à laquelle elle est souvent étrangère. Le Coran fixe le délai d'attente pour elle à quatre mois, à l'expiration duquel elle se trouve en droit d'exiger le divorce.

Ils se rétractent, fa'a : « changer, se déplacer (ombre), tourner ». Verbe employé métaphoriquement pour dire si les rapports conjugaux redeviennent normaux.

V. 227 : *Dieu entend et sait tout* : formule ayant ici le sens de « il y a lieu d'en prendre acte ». Mais s'il leur est loisible de le faire, l'épouse ne peut pour autant subir longtemps une frustration de cet ordre. Le divorce devient nécessaire et ne peut être révoqué que sous condition d'un mariage nouveau librement consenti par la femme avec constitution d'une dot en sa faveur et d'un nouveau contrat dûment établi (Ṭab., II, 428).

V. 228 : *Observer un délai de viduité,* text. : « attendront ». Le même verbe signifie suspendre une affaire, épier une occasion favorable. Nous traduisons par délai de viduité, dans le sens d'isolement, de privation, non dans le sens étymologique de veuvage.

Taire ce que Dieu a [pu] créer en leur sein : interdiction leur est faite de dissimuler aussi bien les menstrues qu'une grossesse éventuelle (I. Kath., I, 270).

Droit prioritaire : cette priorité disparaît à l'apparition ou à la fin du troisième flux menstruel. Telle était d'ailleurs la coutume généralement appliquée à Médine, sans doute sous l'influence juive, car la loi judaïque prévoit effectivement trois menstrues avant qu'un remariage soit valable. Pendant cette retraite, les frais d'entretien de l'épouse divorcée sont à la charge du mari. Avant ce verset, le mari pouvait en tout temps user d'un droit de priorité pour reprendre sa femme divorcée ou répudiée. L'Islâm mit fin à cet abus et limita à deux le nombre de divorces éventuels avec la même femme.

Les hommes sont à un degré au-dessus des femmes : l'équivalence des devoirs et des droits reconnus aux époux n'implique pas une équivalence de nature. L'Islâm dans sa doctrine et sa jurisprudence reconnaît à

l'homme dans l'ordre moral, non dans l'ordre intellectuel, plus de bon sens et de mesure qu'à la femme. L'homme est en général supérieur à la femme par sa raison, la femme le surpasse par sa sensibilité et ses intuitions plus vives. La loi de l'Islâm tient compte de ce côté affectif de la nature féminine et attribue en priorité à la femme le droit de garder ses enfants en bas âge, en cas de divorce *(ḥaḍâna).* Cette garde est dévolue en deuxième rang à la mère de celle-ci, puis à sa sœur, à la mère du père, et au cinquième rang au père. Mais la femme, par sa nature très sensible, est portée volontiers à l'extravagance, aux impulsions, à l'ingratitude, à l'égoïsme, à la ruse, à l'instabilité. « Elles sont gourmandes, écoutent aux portes, paresseuses et jalouses » (Gen., XVIII, 2). La supériorité que la Bible reconnaît à l'homme sur la femme s'appuie sur un autre argument : « Plus il y a de femmes, plus les sortilèges foisonnent » (Aboth, II, 8) et l'Exode (XXII, 18) prescrit : « Tu ne laisseras pas vivre une sorcière. »

Le mariage permet à ces deux natures différentes de se compléter. Le degré de supériorité reconnu à l'homme sur la femme est le degré même reconnu à la raison sur la sensibilité. L'homme se laisse conduire par sa raison, la femme par son cœur. Avec la sensibilité, on ne peut gouverner le monde, ni établir les lois. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre ce verset. La Genèse justifie la subordination de la femme à l'homme en enseignant que la création de la femme procède d'une côte d'Adam.

(الجـــزء الثـانى)

دَرَجَةٌ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٢٨﴾ ٱلطَّلَٰقُ مَرَّتَانِ ۖ فَإِمْسَاكٌۢ
بِمَعْرُوفٍ أَوْ تَسْرِيحٌۢ بِإِحْسَٰنٍ ۗ وَلَا يَحِلُّ لَكُمْ أَن تَأْخُذُوا۟
مِمَّآ ءَاتَيْتُمُوهُنَّ شَيْـًٔا إِلَّآ أَن يَخَافَآ أَلَّا يُقِيمَا حُدُودَ ٱللَّهِ ۖ
فَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا يُقِيمَا حُدُودَ ٱللَّهِ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا فِيمَا
ٱفْتَدَتْ بِهِۦ ۗ تِلْكَ حُدُودُ ٱللَّهِ فَلَا تَعْتَدُوهَا ۚ وَمَن يَتَعَدَّ
حُدُودَ ٱللَّهِ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٢٢٩﴾ فَإِن طَلَّقَهَا فَلَا
تَحِلُّ لَهُۥ مِنۢ بَعْدُ حَتَّىٰ تَنكِحَ زَوْجًا غَيْرَهُۥ ۗ فَإِن طَلَّقَهَا فَلَا
جُنَاحَ عَلَيْهِمَآ أَن يَتَرَاجَعَآ إِن ظَنَّآ أَن يُقِيمَا حُدُودَ ٱللَّهِ ۗ
وَتِلْكَ حُدُودُ ٱللَّهِ يُبَيِّنُهَا لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٢٣٠﴾ وَإِذَا طَلَّقْتُمُ
ٱلنِّسَآءَ فَبَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ فَأَمْسِكُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ أَوْ سَرِّحُوهُنَّ
بِمَعْرُوفٍ ۚ وَلَا تُمْسِكُوهُنَّ ضِرَارًا لِّتَعْتَدُوا۟ ۚ وَمَن يَفْعَلْ
ذَٰلِكَ فَقَدْ ظَلَمَ نَفْسَهُۥ ۚ وَلَا تَتَّخِذُوٓا۟ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ هُزُوًا ۚ

229. *On ne peut divorcer que deux fois : ou on garde son épouse et on la traite convenablement, ou on lui rend sa liberté, avec bonté.*
Il est illicite pour vous de reprendre quoi que ce soit [en cas de divorce] du douaire que vous leur avez donné, à moins que les deux époux ne risquent d'outrepasser les limites fixées par Dieu. Si vous craignez de ne pouvoir respecter ses limites, il n'y a aucun inconvénient à ce que la femme obtienne sa liberté moyennant un dédommagement matériel au profit de l'époux. Telles sont les lois de Dieu. Ne les transgressez pas. Ceux qui les transgressent sont des injustes.

230. *Si l'époux répudie [une troisième fois] sa femme, celle-ci n'est plus licite pour lui, avant qu'elle ne soit remariée avec un autre époux. Si celui-ci la répudie, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'elle reprenne avec son premier époux la vie commune, s'ils pensent tous deux pouvoir observer les prescriptions divines. Voilà les lois de Dieu [à ce sujet]. Il les expose clairement aux hommes doués de savoir.*

231. *Quand la femme que vous avez répudiée arrive au terme de sa retraite légale, il vous faudra ou la reprendre sérieusement ou vous en séparer avec bonté. Ne la retenez pas arbitrairement pour lui causer quelque préjudice.*
Celui qui agit ainsi ne lèse que lui-même. Ne prenez point en dérision les versets de Dieu. Rappelez-vous plutôt les bienfaits dont il vous a comblés, le Livre et la sagesse qu'il vous a révélés et par lesquels il vous exhorte. Craignez Dieu et apprenez que Dieu connaît toute chose.

V. 229 : *Divorcer, ṭalâq* : ce terme d'une racine signifiant « lâcher, mettre en liberté », désigne aussi bien le divorce que la répudiation décidée par le mari, en présence ou en l'absence de l'épouse, sans qu'il soit besoin pour lui de justifier sa décision. Le *ṭalâq* est valable quand la formule consacrée qui l'accompagne est faite en présence de deux témoins honorables, ou devant un groupe de notables *(jamâʿa).* Quand le *ṭalâq* est porté devant le magistrat *(qâḍi, cadi)* il devient un divorce judiciaire *(ṭalâq sharʿi).*

Le *ṭalâq* en tant que répudiation n'est pas une forme primitive de séparation propre aux Arabes, encore moins une institution admise seulement par l'Islâm. C'est une forme de dissolution valable du mariage commune à tous les Sémites. Les juifs en particulier l'ont largement pratiquée. Pour qu'une femme soit répudiée, il suffit « qu'elle ne trouve pas grâce aux yeux de son mari » (Deut., XXIV, 1 et suiv. ; Yebamoth, XIV, 1 ; COHT, pp. 219-220).

La répudiation telle qu'elle est conçue dans l'Islâm n'entraîne pas pour la femme la suppression de tout recours contre son mari devant le magistrat, ni des droits que la loi et la coutume lui reconnaissent. Sous le bénéfice de ces remarques, nous traduisons le terme par « divorce », que ce soit sous forme répudiaire ou judiciaire.

Lui rend sa liberté avec bonté : eu égard au préjudice que lui cause le divorce, la séparation ne doit comporter ni sévices ni rancune. Après le troisième divorce, la séparation devient irrévocable et la reprise ne peut être tolérée que si la femme ayant contracté mariage avec un nouvel époux, celui-ci s'en sépare légalement et valablement. A remarquer que certaines formules rendent, quand elles sont prononcées, le divorce irrévocable. La formule la plus fréquente est : « Je te répudie trois fois. » Les ouvrages de droit font état de ces « serments d'anathème » et des cas d'espèce qu'ils soulèvent. Dans les unions et les désunions conjugales, l'Islâm a réellement apporté de profondes et judicieuses réformes aux vieilles et parfois étranges coutumes qui régissaient le mariage *(nikâḥ)* dans l'antique Arabie. Le terme *nikâḥ* lui-même exprime étymologiquement l'action de perforer et métaphoriquement de déflorer. En donnant une base juridique au mariage coutumier, l'Islâm, tout en conservant le terme, l'a dépouillé de son sens de mariage par achat (nous reviendrons plus loin sur cette substitution). Dans les ouvrages de *fiqh* (jurisprudence) c'est sous ce terme que l'union conjugale est désignée, quoique certains auteurs lui donnent comme synonyme, et pour faire abstraction du sens sexuel qu'il revêtait à l'origine, le mot *zawâj.* Néanmoins les deux mots impliquent étymologiquement l'idée d'accouplement.

Il serait trop long de s'étendre ici sur toutes les réformes que l'Islâm a apportées au mariage coutumier dans la vieille Arabie. Il suffira de rappeler, pour s'en faire une idée, quelques étranges cas d'unions conjugales dont l'Islâm a décidé la suppression : le mariage de jouissance temporaire *(mutʿa)* conclu pour une période fixée par les conjoints eux-mêmes ; le mariage par substitution *(badal)* ou échange d'épouses consenti par les maris ; le mariage de compensation *(shighâr)* grâce auquel un homme pouvait faire épouser à quelqu'un sa fille, sa sœur ou une proche parente à charge de réciprocité ; dans un tel cas la dot n'était pas exigible. Il y avait aussi, en plus de ces unions coutumières, le mariage putatif *(khidn)* auquel le Coran fait allusion (S. IV, 25) ; le lévirat, la polyandrie ou *sifâḥ,* terme qu'on traduit habituellement et sans doute à tort par « débauche, prostitution ». On peut citer aussi une curieuse forme d'union dite de location *(ta'jîr)* : un homme durant son absence pouvait louer les faveurs de son épouse à un homme de son choix, qui consentait à lui payer le prix de cette jouissance à terme. Non moins curieux était le mariage dit d'insémination *(istibʿâḍ)* : un mari pouvait placer son épouse chez un bon géniteur *(faḥl)* dont il voulait avoir un fils ayant ses qualités physiques et morales.

Ces formes d'unions conjugales laissent supposer que la filiation chez les anciens Arabes était considérée, non comme la conséquence de l'acte sexuel du père, mais comme fondée sur des conventions coutumières. Dans le cas de la polyandrie, c'est la mère qui conférait en présence de ses époux – la coutume les fixait à dix au maximum – la paternité de l'enfant à l'un d'entre eux. Quand l'enfant était une fille, elle s'abstenait de désigner pour elle un père, de peur que celui-ci ne l'enterrât vivante, selon les pratiques alors en cours. Cette conception de la filiation, fondée sur la coutume et non sur la nature, semble au reste commune à tous les anciens Sémites. Dans la Bible, Rachel obtient de sa sœur Léa les faveurs de son fils Ruben et donne un fils (Joseph) à Jacob (Gen., XXX, 14-24 ; XLIX, 4) ; Jér. (II, 27) s'élève contre les paternités attribuées au bois et aux pierres. Chez les Cananéens « les stèles phalliques ont peut-être servi à illustrer certaines pratiques, à commémorer des fécondations miraculeuses » (DELB, p. 26). Ce sont parfois les anges (Gen., XX, 22-24) qui annoncent comme une faveur du ciel la naissance miraculeuse d'un garçon. Plus souvent, ce sont les étrangers qui se chargent de rendre féconde une épouse stérile « en ouvrant ses entrailles », expression métaphorique signifiant faire enfanter.

Autant dire que chez les anciens Arabes, le mariage était un lien assez circonstanciel, très proche de la promiscuité. Il différait peu des pratiques en usage non seulement chez les autres branches sémitiques, mais encore dans toutes les civilisations primitives (STRG, t. III, XIV, pp. 390-391, XVI, p. 357 ; ISFA ; ALUB ; AFIM ; SMIK ; WILR ; WILM ; WESH ; DELB).

Les limites fixées par Dieu : le sens du verset est le suivant. En cas de divorce par consentement mutuel, l'époux se sépare de sa femme en prenant à sa charge pendant le délai légal (trois mois) son entretien matériel (nourriture, vêtements, logement). Si le divorce est prononcé judiciairement, les conditions de la séparation dépendent de la sentence du juge. Si la femme exige elle-même la dissolution du lien conjugal *(khulʿ)* pour des raisons personnelles et non valables légalement, elle est tenue, si le mari en fait une condition, de lui restituer ce qu'il lui a consenti comme douaire ou don nuptial *(ṣadâq),* voire de lui consentir un dédommagement supérieur à ce douaire pour le préjudice moral et matériel subi par lui. En effet, si aucun tort n'est légalement retenu à l'encontre de l'époux, il est en droit de refuser le divorce.

A remarquer que, dans tous les cas, la formule à prononcer pour mettre fin à l'union conjugale et sous réserve de quelques légères variantes (*anti* ou *ʿinnakiṯ ṭâliq,* « tu es libre ») suppose une liberté recouvrée et la possibilité pour la femme de se remarier à son gré.

Ce verset donnait aux premières musulmanes la faculté de révoquer les unions sous contrainte *(jabr)* consacrées par la coutume arabe. Quelques femmes ne tardèrent pas à en tirer profit. L'une d'elles, Ḥabîba bt. 'Ubay, à qui le Prophète demanda pourquoi elle voulait rompre avec son mari, répondit : « Je n'ai à me plaindre ni de sa foi, ni de son caractère, seulement de son physique. En soulevant le store de ma tente je l'ai vu venir en compagnie d'un groupe d'hommes. Il était le plus noir, le plus chétif, le plus laid. Par Dieu, jamais ma tête ne sera à côté de la sienne sur un même oreiller... Je lui rends le jardin qu'il m'a donné à titre de douaire et même un supplément s'il l'exige. » Le Prophète ne put que déclarer dissoute leur union conjugale (Ṭab., II, 461-462). Naturellement il y eut des abus et de nombreux ménages furent brisés.

La tradition intervient pour rappeler les croyantes au sentiment du devoir : *al mukhtali ʿat-hunna-l-munâfiqât,* « les femmes hypocrites sont celles qui divorcent moyennant un rachat de leur liberté » (Ṭab., II, 467). Le *khulʿ* est-il un véritable divorce ? Oui, répondent les autorités sunnites. (Voir la discussion à ce sujet dans I. Kath., I, 276-279.) Les droits et devoirs respectifs des conjoints sont, outre l'assistance matérielle à la charge de l'époux, la séparation des biens, la propreté corporelle, la fidélité à l'Islâm, le respect et la compréhension mutuels, l'obligation faite à la femme de vivre sous le toit du mari, de n'admettre aucun homme dans sa maison sans sa permission, de lui obéir, de le suivre dans son lieu de résidence, de ne commettre aucun acte d'insubordination à son égard, de prendre soin de son patrimoine et de ses enfants, de ne pas se refuser à son mari, de ne pas négliger sa personne au point de provoquer un dégoût intime, etc.

Ajoutons que le mariage musulman n'est pas un sacrement ; c'est essentiellement un contrat qui peut être dénoncé par l'un ou l'autre des époux, s'il s'estime lésé ou considère que son conjoint ne respecte plus les clauses, résolutions ou stipulations particulières du contrat de mariage établi entre eux.

V. 230 : Cette disposition relative au remariage a été interprétée par certains auteurs comme de pure forme *(dulsa).* En réalité, ce remariage avec un autre époux que le premier doit être réel et non fictif, et n'est valable que si les nouveaux conjoints se sont connus charnellement (*cf.* Ṭab., II, 475 ; I. Kath., I, 277-80).

V. 231 : *La femme :* au pluriel dans le texte.

Avec bonté, text. : « d'une manière reconnue convenable, honnêtement ou encore avec bonté ».

'Aya : signe ou *verset,* comme il a été dit plus haut. C'est de verset qu'il s'agit ici, car les versets que nous venons de traduire furent commentés en milieu arabe avec une hostilité mêlée d'ironie. Dans une société où, depuis des millénaires, la femme était, dans bien des cas, assimilée à un objet, où, en tout cas, ses droits se ramenaient à fort peu de chose, la position que l'Islâm lui assignait ne pouvait être facilement acceptée. Les unions conjugales forcées pouvaient, en vertu de ces versets, être aisément dissoutes par les épouses. Il leur suffisait pratiquement de restituer la dot, de « rembourser » ce qu'elles avaient coûté à l'époux, pour racheter leur liberté et disposer d'elles-mêmes pour se remarier. D'où une réaction faite de rétivité et de réticence enrobées de persiflage. « Ne vous moquez pas des versets de Dieu », ordonne le Coran. En fait, dans l'histoire des institutions humaines, l'Islâm fut la première doctrine religieuse dans le monde à reconnaître à la femme ses droits, sa fonction sociale et à défendre sa liberté et sa vocation dans l'hostilité générale. Pourtant, beaucoup de ceux-là mêmes qui l'ont rendue responsable de la chute de l'humanité (idée absolument étrangère à l'Islâm) et qui lui ont durant des siècles dénié jusqu'à une âme, osent, sans sourciller, accuser paradoxalement la religion du Prophète d'être hostile à la femme !

(سورة البقرة)

وَٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَمَآ أَنزَلَ عَلَيْكُم مِّنَ ٱلْكِتَٰبِ
وَٱلْحِكْمَةِ يَعِظُكُم بِهِۦ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ
شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿٢٣١﴾ وَإِذَا طَلَّقْتُمُ ٱلنِّسَآءَ فَبَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ
فَلَا تَعْضُلُوهُنَّ أَن يَنكِحْنَ أَزْوَٰجَهُنَّ إِذَا تَرَٰضَوْا۟ بَيْنَهُم
بِٱلْمَعْرُوفِ ۗ ذَٰلِكَ يُوعَظُ بِهِۦ مَن كَانَ مِنكُمْ يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ
وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۗ ذَٰلِكُمْ أَزْكَىٰ لَكُمْ وَأَطْهَرُ ۗ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ
لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢٣٢﴾ * وَٱلْوَٰلِدَٰتُ يُرْضِعْنَ أَوْلَٰدَهُنَّ حَوْلَيْنِ
كَامِلَيْنِ ۖ لِمَنْ أَرَادَ أَن يُتِمَّ ٱلرَّضَاعَةَ ۚ وَعَلَى ٱلْمَوْلُودِ لَهُۥ
رِزْقُهُنَّ وَكِسْوَتُهُنَّ بِٱلْمَعْرُوفِ ۚ لَا تُكَلَّفُ نَفْسٌ إِلَّا وُسْعَهَا ۚ
لَا تُضَآرَّ وَٰلِدَةٌۢ بِوَلَدِهَا وَلَا مَوْلُودٌ لَّهُۥ بِوَلَدِهِۦ ۚ وَعَلَى ٱلْوَارِثِ
مِثْلُ ذَٰلِكَ ۗ فَإِنْ أَرَادَا فِصَالًا عَن تَرَاضٍ مِّنْهُمَا وَتَشَاوُرٍ
فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا ۗ وَإِنْ أَرَدتُّمْ أَن تَسْتَرْضِعُوٓا۟ أَوْلَٰدَكُمْ

232. *Lorsqu'une femme divorcée arrive à l'expiration de sa retraite légale, ne l'empêchez pas de se remarier avec son ex-mari, si tous deux sont honnêtement d'accord. C'est là une exhortation à l'adresse de celui d'entre vous qui croit en Dieu et au Jour dernier. Cela est plus sain et plus pur pour vous. Dieu sait et vous ne savez pas.*

233. *Les mères allaiteront leurs enfants deux années entières, lorsque [le père] exige que l'allaitement soit complet, à charge pour lui de pourvoir à la nourriture et à l'habillement de la mère d'une manière convenable. A l'impossible nul n'est tenu. La mère n'a pas à subir de tort en raison de son enfant et le père non plus.*
L'héritier [du père] supportera éventuellement la même charge. Il n'y a aucun inconvénient à ce que [le père et la mère] s'accordent après s'être consultés pour sevrer l'enfant [avant terme]. Il n'y a aucun inconvénient [non plus] à ce que vous placiez vos enfants en nourrice, sous réserve de payer honnêtement ce que vous allouez [à cet effet]. Craignez Dieu et sachez que Dieu est parfaitement au courant de ce que vous faites.

V. 232 : *Une femme :* au pluriel dans le texte. L'emploi du singulier, dans ce passage de portée générale, correspond mieux au génie de la langue française.

Ce verset met fin à un autre abus. Il arrivait souvent qu'une femme divorcée se vît empêchée, contre son gré, par sa famille ou son curateur de reprendre la vie commune avec son ex-époux, pour des raisons étrangères à ses propres intérêts. Ces mœurs s'observent encore de nos jours et il n'est pas rare que la femme s'insurge contre l'avis des siens et « se sauve » chez son mari (*cf.* DESA, p. 230).

Le mandataire préférait la garder pour la faire travailler chez lui ; ou la remarier avec un autre prétendant dans l'espoir d'une nouvelle dot. Souvent, il l'empêchait de retourner chez son premier mari pour l'épouser lui-même.

C'est contre de tels abus que le Coran lance à l'adresse des croyants cette admonition. Admonition d'autant plus nécessaire que la doctrine, la tradition et la coutume de l'Islâm n'autorisent pas la femme à contracter elle-même et directement un mariage. La femme pense aux réalités immédiates et ses sentiments compromettent souvent ses intérêts et son avenir. L'Islâm prévoit pour elle un fondé de pouvoir pour négocier en son nom et objectivement, avec le prétendant ou le mandataire de celui-ci, le principe, les conditions et les modalités de son mariage. Ce mandataire est choisi par elle, quand ce n'est pas son père, son frère ou l'un de ses proches. Mais une telle disposition n'est pas admise par les shi'ites pour qui la femme n'a pas besoin d'un mandataire pour se marier.

V. 233 : *A l'impossible nul n'est tenu,* text. : « Une âme ne peut être chargée que de ce qu'elle peut. » Formule, assez fréquente dans le Coran, que nous traduisons un peu librement en français sans en trahir le sens. Une mère n'est tenue d'allaiter son enfant que si elle est physiquement en état de le faire.

L'héritier (ou les héritiers) du père, en cas de décès de celui-ci, ne peut arracher à une mère son enfant pour le confier à une nourrice, ou contraindre la mère à l'allaiter, pendant deux ans, si des raisons valables ne l'y autorisent pas.

La mère ne doit pas mettre dans l'embarras le père de l'enfant, ou lui créer des difficultés en refusant d'allaiter celui-ci, en le lui abandonnant, s'il ne trouve personne pour l'allaiter, ou en exigeant, pendant la période de l'allaitement, une pension au-dessus de ses moyens.

La doctrine de l'Islâm et surtout sa jurisprudence en la matière se soucient avant toute autre considération de l'intérêt de l'enfant, comme on le verra plus loin (*cf.* Ṭab., II, 498-499).

L'héritier (ou les héritiers) *du père.* En cas de décès de celui-ci, si le père ne laisse aucun bien, cette charge incombe aux proches de lignée masculine du défunt : frère, oncle, cousin consanguin. Si ces derniers n'ont pas la possibilité de supporter cette charge, la mère est obligée de l'allaiter, sous peine d'y être contrainte judiciairement. Recours purement théorique, car les mères musulmanes ont trop de tendresse pour le fruit de leurs entrailles pour refuser de l'allaiter ou de l'entourer de soins.

(الجـــزء الثـانى)

فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ إِذَا سَلَّمْتُم مَّآ ءَاتَيْتُم بِٱلْمَعْرُوفِ ۗ وَٱتَّقُوا۟
ٱللَّهَ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٢٣٣﴾ وَٱلَّذِينَ يُتَوَفَّوْنَ
مِنكُمْ وَيَذَرُونَ أَزْوَٰجًا يَتَرَبَّصْنَ بِأَنفُسِهِنَّ أَرْبَعَةَ أَشْهُرٍ
وَعَشْرًا ۖ فَإِذَا بَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ فِيمَا فَعَلْنَ
فِىٓ أَنفُسِهِنَّ بِٱلْمَعْرُوفِ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿٢٣٤﴾
وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ فِيمَا عَرَّضْتُم بِهِۦ مِنْ خِطْبَةِ ٱلنِّسَآءِ أَوْ
أَكْنَنتُمْ فِىٓ أَنفُسِكُمْ ۚ عَلِمَ ٱللَّهُ أَنَّكُمْ سَتَذْكُرُونَهُنَّ وَلَٰكِن
لَّا تُوَاعِدُوهُنَّ سِرًّا إِلَّآ أَن تَقُولُوا۟ قَوْلًا مَّعْرُوفًا ۚ وَلَا تَعْزِمُوا۟
عُقْدَةَ ٱلنِّكَاحِ حَتَّىٰ يَبْلُغَ ٱلْكِتَٰبُ أَجَلَهُۥ ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ
ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِىٓ أَنفُسِكُمْ فَٱحْذَرُوهُ ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ
حَلِيمٌ ﴿٢٣٥﴾ لَّا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ إِن طَلَّقْتُمُ ٱلنِّسَآءَ مَا لَمْ
تَمَسُّوهُنَّ أَوْ تَفْرِضُوا۟ لَهُنَّ فَرِيضَةً ۚ وَمَتِّعُوهُنَّ عَلَى ٱلْمُوسِعِ

234. *Les veuves de ceux qui décèdent parmi vous doivent personnellement observer une viduité de quatre mois et dix nuits.*
A l'expiration de ce délai, vous n'êtes plus responsables de ce qu'elles décideront honnêtement d'elles-mêmes, et Dieu est amplement informé de ce que vous faites.

235. *Vous n'encourez aucun reproche en faisant aux femmes [durant le délai de viduité] allusion à une proposition de mariage, ni d'en nourrir secrètement l'intention. Dieu sait que vous aurez à vous souvenir d'elles. Mais ne vous liez pas à elles par des promesses secrètes et ne leur tenez qu'un langage honnête. Ne décidez [de vous unir à elles] par le lien du mariage qu'à l'expiration du délai imparti et sachez que Dieu connaît vos pensées. Gardez-vous [de l'offenser] et sachez qu'il est clément et longanime.*

236. *Aucun grief ne sera retenu contre vous si vous répudiez une femme avec laquelle vous n'avez pas cohabité ou à laquelle vous n'aurez pas fixé une dot. Néanmoins, faites-lui honnêtement un don [de consolation], le riche selon ses facultés, l'indigent selon les siennes. C'est là une obligation incombant aux hommes de bien.*

V. 234 : *Les,* littéralement : « ceux d'entre vous qui meurent en laissant des épouses, celles-ci doivent », etc.

Décèdent, tu'uffiya, « être accueilli par Dieu, être rappelé à lui, mourir ».

Le délai de viduité : il s'agit du délai pendant lequel la veuve doit observer le deuil *(ʿIdda, ḥidâd).* Le Coran et la tradition fixent pour la femme ce délai à quatre mois et dix jours à compter du jour du décès de son époux. Si elle est enceinte, le deuil dure jusqu'à la fin de la grossesse. Pour toute autre personne qui décède parmi ses proches, ascendants, descendants ou collatéraux, la durée du deuil est de trois mois. Il y aurait naturellement beaucoup à dire sur les rites du deuil pour les veuves. Si les anciens Arabes ne poussaient pas la cruauté jusqu'à condamner une veuve à mort ou à lui imposer une mortification outrancière, comme cela se pratiquait dans un pays voisin comme l'Inde, il n'en demeure pas moins que les rites du deuil pour la veuve étaient extrêmement durs avant l'Islâm. Pendant un an, la femme qui avait perdu son mari se retirait dans l'endroit le moins confortable de sa tente, revêtait une tunique en poil de chameau et, à défaut, des vêtements usés. Il lui était interdit de se parer, de se farder, de se noircir les yeux à l'antimoine, de mettre des vêtements teints au safran, de se peigner, de se parfumer, de changer de résidence. La couleur de la tunique et du voile dont elle se couvrait la tête variait selon les régions. Elle était généralement blanche dans le Yémen et les régions sous son influence. Rarement, les vêtements de deuil étaient noirs. Au bout d'un an, le deuil cessait. La femme prenait un crottin de chameau et le jetait à un chien, ou encore le faisait rouler sur le dos d'un âne (Ṭab., II, 511-516). Un des rites intimes *(iftiḍâd),* marquant la fin du deuil à l'époque païenne, imposait à la veuve de frotter son sexe contre un animal pour se décharger sur lui de toute malédiction, de tout mauvais sort pouvant peser sur elle (I. Kath., I, 285).

Elles décideront... : il n'y a pas lieu de s'offusquer si la veuve se pare, change de résidence ou se remarie honnêtement avec un homme de son choix.

V. 235 : Ce verset est encore une réforme en faveur de la femme, il réduit le délai de deuil de douze à quatre mois, interdit que la femme soit considérée comme faisant partie du patrimoine du défunt et attribuée successoralement à l'aîné de ses beaux-fils, qui pouvait l'épouser, la garder ou la marier à son gré, moyennant une dot qu'il recevait pour son compte et non pour sa belle-mère.

Ne décidez de vous unir à elles : pour certains commentateurs le sens serait légèrement différent : « Ne les incitez pas à la débauche » ; ou encore, « ne leur donnez pas de rendez-vous pour forniquer » (Ṭab., II, 522-523).

V. 236 : *Avec laquelle vous n'avez pas cohabité,* text. : « que vous n'aurez pas touchée ».

Dot, fariḍa. Ce terme qui signifie habituellement « obligation, précepte divin, quote-part d'un successible, partie d'un troupeau soumise à la dîme », etc., a ici une signification spéciale. Il s'agit du don que le mari attribue obligatoirement à son épouse, avant la consommation du mariage. C'est un des huit noms *(mahr, ṣadâq, niḥla, hibâ; 'ajr, ʿuqr, ʿalâq)* qui désignent avec des nuances diverses la dot versée par l'époux à l'épouse pour légitimer leur union. Ces synonymes méritent d'être précisés, en raison du flottement qu'on constate à propos de leur acception aussi bien dans les ouvrages de *fiqh* que dans les traductions. Ils signifient tous « don, présent, douaire », mais si leur sens au point de vue juridique est à peu près le même, leur contenu sociologique, par contre, est différent. Par *mahr,* il faut entendre avant tout le don offert au père ou au représentant qualifié de l'épouse, à titre de compensation assimilable à un prix d'achat de l'épouse et dont le père ou un membre responsable de la famille de la femme doit bénéficier. Sans le *mahr,* le mariage revêt le caractère d'une déchéance pour le père comme pour la femme elle-même (ALUB, II, pp. 4 et suiv. ; WESH, II, pp. 144 et suiv.). Le *ṣadâq* est un don nuptial qui appartient à la femme en propre. A l'origine, ce don n'impliquait pas pour la femme l'obligation de quitter sa famille, mais seulement la faculté de passer une partie de son temps avec son mari. Bien souvent celui-ci était admis à vivre ns la famille de sa femme. Cette forme d'union résultant du *ṣadâq* était en cours chez maint peuple sémitique (c'est le cas de Jacob durant son séjour chez Laban, Gen. XXIX, et de Moïse, Ex. II, 21 ; LODI, p. 219). Elle entraînait pour le mari une certaine déconsidération. Inversement, le *ta'jîr* (salaire, rétribution) ne rehaussait pas le prestige de la femme. Elle se trouvait de ce fait assimilée à une concubine et cette conception n'est pas inconnue chez les juifs (Gen., XXXIV, 2, où le mot *etnah* correspond à l'arabe *'ajr*). Le terme *farîḍa* exprime l'obligation d'attribuer une dot au mandataire de la famille *wali* et un don nuptial à la femme elle-même. Le terme *ʿuqr,* qui ne peut être employé que pour une vierge, désigne la dot versée comme prix de sa virginité de jeune fille. *Niḥla, ʿalâq, hidâ* désignent non seulement la dot qui légitime le mariage, mais aussi tous les cadeaux et accessoires coutumiers des épousailles à la charge de l'époux. La plupart de ces termes sont employés dans le Coran, mais avec une acception nouvelle. C'est ainsi que l'Islâm qui a prohibé le mariage par achat pour en faire un contrat a adouci le sens de *mahr* et l'a assimilé au *ṣadâq* (don nuptial), défini comme un gage d'attachement *(ṣadâqa)* et un témoignage de sincérité *(ṣidq)* de l'époux. Il en a fait

une condition sans laquelle le mariage est entaché de nullité. En cas de rupture, le *mahr* ou *ṣadâq* est conservé en toute jouissance par l'épouse divorcée comme propriété personnelle. Avant toute prise de possession, le *mahr* doit être déterminé ou tacitement proportionné à la naissance, à la fortune et à la beauté de l'épousée. Il est pratiquement exagéré et l'orgueil bourgeois en fait bien souvent une « affaire commerciale ». Néanmoins, en théorie, l'Islâm est hostile à toute exigence exorbitante en cette matière. La tradition recommande les dots modiques et cite comme références des cas de *ṣadâq* ramenés, du vivant du Prophète, à dix dirhems, à une bague en fer ou même à la récitation d'une sourate coranique. (*Cf.* KHAM, II, pp. 74 et suiv. ; ASIT ; BERP ; *Encycl. Isl.,* S. v. *mahr ;* SMIK ; NOLA.)

Un don de consolation : une pension, des vêtements, une servante, une somme d'argent. (*cf.* Ṭab., II, 531). Selon l'imâm 'Abû Ḥanîfa, ce don doit être égal à la moitié de la dot prévue habituellement pour une femme de même condition et celle-ci n'est pas soumise, en cas de non-consommation du mariage, à la retraite de continence légale après la signification de rupture.

(سورة البقرة)

قَدَرُهُۥ وَعَلَى ٱلْمُقْتِرِ قَدَرُهُۥ مَتَٰعًۢا بِٱلْمَعْرُوفِ ۖ حَقًّا عَلَى
ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٢٣٦﴾ وَإِن طَلَّقْتُمُوهُنَّ مِن قَبْلِ أَن تَمَسُّوهُنَّ
وَقَدْ فَرَضْتُمْ لَهُنَّ فَرِيضَةً فَنِصْفُ مَا فَرَضْتُمْ إِلَّآ أَن يَعْفُونَ
أَوْ يَعْفُوَا۟ ٱلَّذِى بِيَدِهِۦ عُقْدَةُ ٱلنِّكَاحِ ۚ وَأَن تَعْفُوٓا۟ أَقْرَبُ
لِلتَّقْوَىٰ ۚ وَلَا تَنسَوُا۟ ٱلْفَضْلَ بَيْنَكُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ بِمَا تَعْمَلُونَ
بَصِيرٌ ﴿٢٣٧﴾ حَٰفِظُوا۟ عَلَى ٱلصَّلَوَٰتِ وَٱلصَّلَوٰةِ ٱلْوُسْطَىٰ
وَقُومُوا۟ لِلَّهِ قَٰنِتِينَ ﴿٢٣٨﴾ فَإِنْ خِفْتُمْ فَرِجَالًا أَوْ رُكْبَانًا ۖ فَإِذَآ
أَمِنتُمْ فَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ كَمَا عَلَّمَكُم مَّا لَمْ تَكُونُوا۟ تَعْلَمُونَ ﴿٢٣٩﴾
وَٱلَّذِينَ يُتَوَفَّوْنَ مِنكُمْ وَيَذَرُونَ أَزْوَٰجًا وَصِيَّةً لِّأَزْوَٰجِهِم
مَّتَٰعًا إِلَى ٱلْحَوْلِ غَيْرَ إِخْرَاجٍ ۚ فَإِنْ خَرَجْنَ فَلَا جُنَاحَ
عَلَيْكُمْ فِى مَا فَعَلْنَ فِىٓ أَنفُسِهِنَّ مِن مَّعْرُوفٍ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ
حَكِيمٌ ﴿٢٤٠﴾ وَلِلْمُطَلَّقَٰتِ مَتَٰعٌۢ بِٱلْمَعْرُوفِ ۖ حَقًّا عَلَى

237. *Si vous divorcez avant la consommation du mariage, la dot étant fixée, la moitié de celle-ci revient de droit à l'épouse, à moins de désistement [décidé] par elle ou par son curateur.*
Le désistement [dans un tel cas] est très méritoire. N'oubliez pas d'être généreux dans vos rapports mutuels. Dieu voit ce que vous faites, en vérité.

238. *Accomplissez assidûment vos prières [aux heures fixées] ainsi que la prière médiane et levez-vous pieusement devant Dieu.*

239. *Si vous vous sentez en danger, priez en marchant ou sur vos montures. La sécurité retrouvée, souvenez-vous de Dieu selon ce qu'il vous a enseigné et que vous ne connaissiez point.*

240. *Ceux d'entre vous qui meurent en laissant des épouses [doivent avant de passer de vie à trépas] assigner à celles-ci [un legs] pour leur entretien pendant une année au domicile conjugal. Si, de leur propre gré, elles abandonnent ce domicile, vous n'y êtes plus tenus. Dieu est tout-puissant et sage.*

V. 237 : *Curateur :* son fondé de pouvoir, père, frère, oncle, etc. Telle est du moins l'opinion des écoles malikite et shafi'ite. Cependant, pour l'école hanafite, l'expression « celui qui tient le nœud du mariage » désigne le mari et c'est le sens retenu par Jalâlayni dans le commentaire du verset 237. Le verset signifierait alors : « à moins qu'elle ne se désiste ou que son mari ne lui fasse don de la totalité de la dot fixée » (*cf.* I. Kath., I, 289 ; Ṭab., II, 552).

Très méritoire, text. : « plus proche de la piété ».

V. 238 : *La prière médiane :* on ne sait pas exactement de quelle prière il s'agit parmi les cinq prières canoniques quotidiennes. L'opinion la plus courante est qu'il s'agit de la prière de l'après-midi *(al 'aṣr).* Il n'y a pas lieu ici de résumer la discussion fort longue qui s'est instaurée autour de cette expression énigmatique. Disons seulement que le milieu de l'après-midi *('aṣr)* est considéré comme un moment particulièrement important, voire sacré.

Pieusement, autre sens : « silencieusement ». Les premiers musulmans se permettaient de parler au cours de la prière en commun (I. Kath., I, 294 ; Jalâl, p. 52 ; Ṭab., II, 569). Ce verset impose le silence durant l'office.

V. 239 : En cas de *danger,* la prière est abrégée. La direction de la Ka'ba n'est plus obligatoire. Une ou deux génuflexions et prosternations suffisent. Dans certains cas, il est permis de faire seulement signe de la tête en guise de prière.

V. 240 : Ce verset est abrogé par le verset 234 de la même sourate. Il rappelle la coutume anté-islamique qui imposait à la femme une retraite d'un an (*cf.* ci-dessus II, 234).

Au domicile conjugal, text. : « et sans qu'elles soient l'objet d'une expulsion par la famille du défunt ».

La possibilité pour la veuve de demeurer par disposition testamentaire sous le toit de son défunt mari à la charge des successibles deviendra ultérieurement un droit comportant pour elle son entretien imprescriptible pendant quatre mois et dix jours et une participation à la succession à raison d'un quart du patrimoine si le défunt ne laisse pas d'enfant, ou d'un huitième s'il en laisse (*cf.* S. IV, 12).

(الجـــزء الثـانى)

ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٢٤١﴾ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمْ ءَايَٰتِهِۦ لَعَلَّكُمْ
تَعْقِلُونَ ﴿٢٤٢﴾ * أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ خَرَجُوا۟ مِن دِيَٰرِهِمْ
وَهُمْ أُلُوفٌ حَذَرَ ٱلْمَوْتِ فَقَالَ لَهُمُ ٱللَّهُ مُوتُوا۟ ثُمَّ أَحْيَٰهُمْ
إِنَّ ٱللَّهَ لَذُو فَضْلٍ عَلَى ٱلنَّاسِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ
لَا يَشْكُرُونَ ﴿٢٤٣﴾ وَقَٰتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ
سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٤٤﴾ مَّن ذَا ٱلَّذِى يُقْرِضُ ٱللَّهَ قَرْضًا حَسَنًا
فَيُضَٰعِفَهُۥ لَهُۥٓ أَضْعَافًا كَثِيرَةً وَٱللَّهُ يَقْبِضُ وَيَبْصُۜطُ
وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٢٤٥﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلْمَلَإِ مِنۢ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ
مِنۢ بَعْدِ مُوسَىٰٓ إِذْ قَالُوا۟ لِنَبِىٍّ لَّهُمُ ٱبْعَثْ لَنَا مَلِكًا نُّقَٰتِلْ
فِى سَبِيلِ ٱللَّهِۖ قَالَ هَلْ عَسَيْتُمْ إِن كُتِبَ عَلَيْكُمُ ٱلْقِتَالُ
أَلَّا تُقَٰتِلُوا۟ۖ قَالُوا۟ وَمَا لَنَآ أَلَّا نُقَٰتِلَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَقَدْ
أُخْرِجْنَا مِن دِيَٰرِنَا وَأَبْنَآئِنَاۖ فَلَمَّا كُتِبَ عَلَيْهِمُ ٱلْقِتَالُ تَوَلَّوْا۟

241. *Les femmes répudiées ont droit à une honnête indemnité d'entretien, [constituant] un devoir pour les hommes qui craignent Dieu.*

242. *C'est ainsi que Dieu vous explique clairement ses versets afin que vous soyez raisonnables.*

243. *N'as-tu point vu ceux qui ont déserté par milliers leurs demeures par crainte de la mort ? Dieu leur dit : « Mourez. » Puis il les ressuscita. Dieu est, certes, plein de bonté pour les hommes, mais la plupart d'entre eux ne sont guère reconnaissants.*

244. *Combattez pour la cause de Dieu et sachez que Dieu entend et sait tout.*

245. *Qui désire [se constituer] une belle créance sur Dieu ? Dieu le lui rendrait au centuple ! Dieu répand à son gré abondance ou disette et à lui vous serez ramenés.*

246. *Te souviens-tu de cette assemblée de notables juifs qui demandèrent, après la mort de Moïse, à l'un de leurs prophètes, de leur désigner un roi sous les ordres duquel ils combattraient pour la cause de Dieu ? « S'il vous était prescrit de combattre, ne refuseriez-vous pas de vous y astreindre ? répliqua-t-il.*
— Et pourquoi ne combattrions-nous pas pour la cause divine ?
« N'avons-nous pas été chassés de notre habitat et séparés de nos enfants ? » dirent-ils.
Mais, lorsque la guerre fut prescrite pour eux, ils changèrent d'avis, exception faite de quelques-uns. Dieu connaît bien les fourbes.

V. 243 : *Une honnête indemnité d'entretien,* litt. : « une jouissance ».

N'as-tu... ? la question est posée au Prophète.

Ceux qui ont déserté... : l'événement s'était passé avant le Prophète ; on serait tenté de traduire par « n'as-tu point entendu parler de... ». L'expression est fréquente dans le Coran et est employée dans ce dernier sens. Cependant les commentateurs lui donnent la valeur d'une vision par le cœur et par l'esprit (Ṭab., II, 575).

Dieu leur dit : allusion aux habitants d'une cité légendaire qui avaient fui leurs demeures en raison d'une épidémie de peste. Aucune précision historique n'est fournie à son sujet par les commentateurs. Ṭab. parle d'un cimetière sans autre précision et ne paraît pas très sûr de son information (II, 576-577). Le passage paraît en rapport avec un paragraphe d'Ezéchiel (XXXII, 1-14) où il est question d'une vallée remplie d'ossements et d'une résurrection. Jalâl (p. 53) et I. Kath. (I, 298) pensent qu'il s'agit d'un événement survenu à une cité israélite.

V. 244 : *La cause,* text. : « le chemin » ou « le sentier » de Dieu.

V. 245 : *Qui désire...,* text. : « qui veut faire un beau prêt à Dieu ». Expression commerciale destinée à faire comprendre aux foules le sens de l'échange. Pour les biens matériels que le croyant sacrifie pour la cause de Dieu sur terre, il recevra une récompense supérieure dans la vie future. Le verset s'adressait aux riches musulmans pour les inciter à prendre à leur charge l'approvisionnement et l'équipement des combattants de la foi sans ressources (*cf.* plus loin versets 261, 262, 273).

Dieu répand à son gré... : allusion à une pénurie de denrées survenue à Médine. Litt. : « Dieu serre et ouvre la main » (Ṭab., II, 594).

V. 246 : *Te souviens-tu,* text. : « As-tu vu » (par le cœur, la pensée). La question est posée au Prophète (Ṭab., II, 595. *Cf.* ci-dessus S. II, 243).

Un de leurs prophètes : Jossué b. Nûn selon certains commentateurs. Mais la concordance avec la Bible n'est pas très nette. Il s'agirait plutôt de Samuel, selon Ṭab. (II, 596) et I. Kath. (I, 300) ; *cf.* I Samuel, VIII, 1-22.

Les fourbes, text. : « les injustes, les hypocrites ».

A remarquer que le « livre de la guerre » a disparu de la Bible. *Cf.* notre *Traité complet de théologie islamique,* chapitre des Écritures.

(سورة البقرة)

إِلَّا قَلِيلًا مِّنْهُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٢٤٦﴾ وَقَالَ لَهُمْ
نَبِيُّهُمْ إِنَّ ٱللَّهَ قَدْ بَعَثَ لَكُمْ طَالُوتَ مَلِكًا ۚ قَالُوٓا۟ أَنَّىٰ
يَكُونُ لَهُ ٱلْمُلْكُ عَلَيْنَا وَنَحْنُ أَحَقُّ بِٱلْمُلْكِ مِنْهُ وَلَمْ يُؤْتَ
سَعَةً مِّنَ ٱلْمَالِ ۚ قَالَ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصْطَفَىٰهُ عَلَيْكُمْ وَزَادَهُۥ
بَسْطَةً فِى ٱلْعِلْمِ وَٱلْجِسْمِ ۖ وَٱللَّهُ يُؤْتِى مُلْكَهُۥ مَن يَشَآءُ ۚ
وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٤٧﴾ وَقَالَ لَهُمْ نَبِيُّهُمْ إِنَّ ءَايَةَ مُلْكِهِۦٓ
أَن يَأْتِيَكُمُ ٱلتَّابُوتُ فِيهِ سَكِينَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَبَقِيَّةٌ مِّمَّا تَرَكَ
ءَالُ مُوسَىٰ وَءَالُ هَٰرُونَ تَحْمِلُهُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ
لَءَايَةً لَّكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٢٤٨﴾ فَلَمَّا فَصَلَ طَالُوتُ
بِٱلْجُنُودِ قَالَ إِنَّ ٱللَّهَ مُبْتَلِيكُم بِنَهَرٍ فَمَن شَرِبَ مِنْهُ فَلَيْسَ
مِنِّى وَمَن لَّمْ يَطْعَمْهُ فَإِنَّهُۥ مِنِّىٓ إِلَّا مَنِ ٱغْتَرَفَ غُرْفَةًۢ
بِيَدِهِۦ ۚ فَشَرِبُوا۟ مِنْهُ إِلَّا قَلِيلًا مِّنْهُمْ ۚ فَلَمَّا جَاوَزَهُۥ هُوَ وَٱلَّذِينَ

247. *Leur prophète leur dit : « Dieu a choisi Saül comme roi pour vous.*
– Comment Saül aurait-il le pouvoir sur nous ? objectèrent-ils. Nous y avons plus droit que lui et il n'est pas très riche !
– Dieu l'a préféré [pour régner sur] sur vous et lui a donné plus de science et de force physique [qu'à vous]. Dieu accorde le pouvoir à qui il veut ; il est infini et omniscient.

248. *« Le signe de sa royauté sera le retour du reliquaire porté par des anges et contenant un symbole de quiétude accordé par votre Seigneur, des reliques de la famille de Moïse et d'Aaron.*
« C'est là, en vérité, un signe pour vous, si vous êtes des croyants. »

249. *S'étant mis en marche avec ses troupes, Saül leur dit : « Dieu vous mettra à l'épreuve en arrivant près d'une rivière. Quiconque boira de son eau ne sera pas des miens ; par contre, celui qui ne se désaltérera point et [se contentera] d'en puiser une fois dans le creux de la main, celui-là comptera parmi mes compagnons. »*
Tous y burent [à leur soif] sauf quelques-uns. Quand Saül et les croyants qui l'accompagnaient eurent traversé la rivière, ces derniers s'écrièrent : « Nous ne nous sentons pas en force aujourd'hui d'affronter Goliath et son armée. » Mais ceux qui pensaient sincèrement [qu'au Jour dernier] ils rencontreraient Dieu, proclamèrent : « Que de fois une cohorte peu nombreuse a triomphé, avec la permission de Dieu, d'une bande considérable. Dieu est avec ceux qui persévèrent [dans la lutte] ! »

V. 247 : *choisi,* text. : « envoyé ».

Saül était de la lignée de Benjamin, donc non d'une lignée royale, et avait exercé de bas métiers (porteur d'eau, tanneur). Il est paradoxal de constater combien les juifs, qui sont antiracistes, se montrent pointilleux sur la notion de race ou de lignée. Ajoutons que le roi des juifs est, en général, leur chef militaire (I. Kath., I, 201 ; Ṭab., II, 604).

V. 248 : *Reliquaire* : l'arche de l'Alliance selon la conception biblique (*cf.* Ex., XXV, 10 ; I Sam., XIV ; II Sam., VI, 2 et suiv.).

Quiétude, sakîna : les commentateurs se sont efforcés de préciser ce terme et ne semblent pas l'avoir compris, par suite d'un manque de connaissance approfondie de la théologie judaïque. Nous n'avons pas cru devoir retenir leurs hypothèses, préférant traduire une expression vague d'une manière vague : tranquillité, repos, demeure, résidence, confiance. Il semble en effet, d'après le contexte et aussi d'après l'analogie étymologique, que le terme arabe *sakîna* corresponde à l'hébreu *shekhina,* signifiant, comme en arabe, littéralement, résidence, et que la théologie judaïque explique comme la manifestation de la présence divine en ce monde, exclusion faite de toute notion de matérialité. C'est l'éclat de Dieu sur la terre, rayonnant sa présence, sa grâce, sa paix et sa miséricorde. Comme il est question de reliquaire, on ne peut, dans cet ordre d'idées, s'empêcher de penser, pour comprendre ce mot, à la conception hébraïque de la présence de la *shekhina* parmi les Israélites avec comme résidence symbolique la synagogue et le tabernacle (*cf.* Sanh., 39 a ; Éz., XLIII, 2 ; Nb., II, 5 ; VI, 25 ; XIII, 6 ; Khag, 15 b ; Ex., XXIV, 3 ; Chab., 22 b ; I Rois, VIII, 27 ; Ps., XL, 1, etc.).

Reliques : les chaussures et le bâton de Moïse, le turban d'Aaron, un vase plein de manne et les débris des deux Tables de la loi (I. Kath., I, 301 ; Ṭab., II, 610 et suiv.).

V. 249 : *Tous y burent à leur soif...* : la construction de la phrase donne lieu à deux interprétations : « ceux qui avaient cru comme lui », ou encore « en compagnie des croyants ». Nous avons préféré la plus logique, qui est retenue, d'ailleurs par Ṭab., II, 631.

Ces derniers s'écrièrent : au sujet de cette proposition les commentaires divergent quelque peu. S'agit-il de toutes les troupes de Saül (80 000 hommes) ou seulement de ceux qui n'avaient pas transgressé (4 000 hommes) et qui ne se sentaient pas en mesure de se battre contre l'armée de Goliath ? La tradition, voulant assimiler cet événement biblique à la bataille de Badr, au cours de laquelle le nombre des croyants ne dépassait guère trois cent dix, retient par analogie arbitraire le même nombre pour les compagnons de Saül (Jalâl, p. 54 ; I. Kath., I, 302). La rivière en question serait Nahr Sharî'a située entre la Palestine ancienne et le Jourdain.

L'épreuve de l'eau est attribuée par la Bible à Gédéon. Trois cents croyants qui n'avaient pas bu d'eau, selon les ordres de Gédéon, purent, sous le commandement de ce dernier, triompher de Madyan (Jug., VII, 1-8).

Goliath (en arabe, *Jalût),* homme géant, à qui la Bible attribue, avec ses exagérations habituelles dès qu'il s'agit de force ou de lutte, une puissance, une taille et un visage terrifiants, chef de la cité de Geth. Il défia, à la tête des Philistins, durant quarante jours, en combat singulier, Saül et les héros juifs. Il fut finalement vaincu par David (I Sam., XVII, 1 et suiv.).

(الجـــزء الثانى)

ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ قَالُوا۟ لَا طَاقَةَ لَنَا ٱلْيَوْمَ بِجَالُوتَ وَجُنُودِهِۦ ۚ
قَالَ ٱلَّذِينَ يَظُنُّونَ أَنَّهُم مُّلَٰقُوا۟ ٱللَّهِ كَم مِّن فِئَةٍ قَلِيلَةٍ
غَلَبَتْ فِئَةً كَثِيرَةًۢ بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿٢٤٩﴾
وَلَمَّا بَرَزُوا۟ لِجَالُوتَ وَجُنُودِهِۦ قَالُوا۟ رَبَّنَآ أَفْرِغْ عَلَيْنَا صَبْرًا
وَثَبِّتْ أَقْدَامَنَا وَٱنصُرْنَا عَلَى ٱلْقَوْمِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٥٠﴾
فَهَزَمُوهُم بِإِذْنِ ٱللَّهِ وَقَتَلَ دَاوُۥدُ جَالُوتَ وَءَاتَىٰهُ ٱللَّهُ ٱلْمُلْكَ
وَٱلْحِكْمَةَ وَعَلَّمَهُۥ مِمَّا يَشَآءُ ۗ وَلَوْلَا دَفْعُ ٱللَّهِ ٱلنَّاسَ بَعْضَهُم
بِبَعْضٍ لَّفَسَدَتِ ٱلْأَرْضُ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ ذُو فَضْلٍ عَلَى
ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٥١﴾ تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱللَّهِ نَتْلُوهَا عَلَيْكَ بِٱلْحَقِّ ۗ
وَإِنَّكَ لَمِنَ ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٢٥٢﴾ * تِلْكَ ٱلرُّسُلُ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ
عَلَىٰ بَعْضٍ ۘ مِّنْهُم مَّن كَلَّمَ ٱللَّهُ ۖ وَرَفَعَ بَعْضَهُمْ دَرَجَٰتٍ ۚ
وَءَاتَيْنَا عِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ٱلْبَيِّنَٰتِ وَأَيَّدْنَٰهُ بِرُوحِ ٱلْقُدُسِ

250. *Lorsqu'ils avancèrent vers Goliath et ses troupes, [Saül et ses compagnons] dirent : « Seigneur armenous de patience, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur ces mécréants ! »*

251. *Par la permission de Dieu, ils les mirent en déroute. David tua Goliath et Dieu lui donna la royauté, la sagesse, et lui enseigna ce qu'il voulut. Si Dieu ne repoussait pas les peuples les uns par les autres, la terre serait assurément corrompue. Mais Dieu est plein de grâce envers les mondes.*

252. *Tels sont les versets de Dieu : nous te les révélons en toute vérité. Certes, tu es du nombre des envoyés.*

253. *Nous avons davantage favorisé certains prophètes par rapport à d'autres. A certains, Dieu a parlé. Il en a élevé d'autres à des degrés [dans la hiérarchie]. Nous avons donné les preuves à Jésus, fils de Marie, en l'assistant de l'Esprit-Saint. Si Dieu l'avait voulu, les hommes, après les envoyés et après les preuves qui leur furent fournies, ne se seraient point entre-tués. Mais ils chicanèrent si bien que les uns crurent et les autres sombrèrent dans l'infidélité. Si Dieu l'avait voulu, ils ne se seraient point entre-tués, car Dieu fait ce qu'il veut.*

V. 250 : *Arme-nous,* text. : « déverse sur nous ».

V. 251 : *Et lui enseigna ce qu'il voulut* : les psaumes ou encore, selon les commentateurs, la prophétie et le pouvoir, car il fut le premier à assumer ces deux responsabilités. Avant lui, les rois juifs étaient en réalité des chefs d'armée, toujours assistés de juges ou de prophètes. David put hériter du royaume de Goliath et du pouvoir spirituel de Samuel. Par l'expression *ce qu'il voulut,* les commentateurs entendent l'art de fabriquer des cottes de mailles, le langage des oiseaux (Ṭab., II, 632 ; Jalâl, p. 51).

Selon la version biblique ce n'est pas sans difficulté que David fut reconnu roi par les juifs. C'est seulement après la mort d'Isbaseth, fils de Saül, assassiné par Baana et Rechab, que sa royauté fut établie. Le Coran passe sous silence l'adultère commis par David et Bethsabée, le meurtre d'Urie son mari, le scandale provoqué par sa fille Thamar et son fils Amnon (II Sam., I-IV ; BAED).

Si Dieu ne repoussait pas les peuples les uns par les autres : passage d'une très grande importance philosophique qui a échappé aux commentateurs. La vie est, certes, une lutte constante qui dans l'ordre universel n'est pas un effet du hasard ou d'un quelconque arbitraire. Cette lutte a un but sans lequel la terre serait un foyer de corruption. La sauvegarde des valeurs acquises, voire le progrès humain sont à ce prix. Les guerres qui opposent les hommes les uns aux autres aboutissent en fin de compte à leur amélioration par la victoire des justes sur les criminels. Ainsi, le bien dans la lutte universelle triomphe du mal, sans quoi la terre serait pourrie et la pérennité des principes et valeurs acquis par l'humanité serait en péril. Ainsi l'ordre naît du désordre, la paix de la violence, la construction de la destruction et le mal contribue au bien de l'ensemble : il n'est qu'apparent ou provisoire et aboutit, en dernière analyse, à la victoire du bien et du vrai. On devine le sens donné par les mystiques à ce verset. Les schismatiques de l'Islâm lui ont donné de leur côté une signification exagérée et l'ont exploité à des fins politiques (Ṭab., II, 632 ; I. Kath., I, 303 ; Râz., VI, 203-206). Est-ce à dire que l'Islâm légitime le bellicisme ? Certes, non. Il ne voit pas dans la guerre un mal nécessaire, mais donne à ses effets indirects une explication et une fin.

V. 252 : *Nous te les révélons,* text. : « nous te les récitons ».

V. 253 : *A d'autres,* c'est-à-dire aux Prophètes cités dans cette sourate (Moïse, Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, Samuel, David, etc.) (Ṭab., III, 1).

Il en a élevé d'autres. Parmi les faveurs dont le Prophète de l'Islâm fut spécialement gratifié, la tradition en mentionne cinq :

a) sa mission, non auprès d'une tribu, d'un peuple, d'une contrée, comme les autres prophètes, Jésus excepté, mais auprès de tous les hommes, sans distinction de race, ni de pays ou de siècle ;

b) la victoire par les armes sur les polythéistes, en même temps que par la persuasion ;

c) « la terre entière comme mosquée pour prier ». Le musulman peut s'acquitter des prières canoniques n'importe où, en plein air, chez lui, dans un temple ;

d) la permission de tirer profit des prises de guerre faites sur les païens ;

e) la faculté d'intercéder auprès de Dieu en faveur de sa communauté.

Nous avons donné les preuves : le pouvoir de faire des miracles (Ṭab., III, 2). *Les envoyés* : surtout Moïse et Jésus (Ṭab., *ibid.*).

(سورة البقرة)

وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَا ٱقْتَتَلَ ٱلَّذِينَ مِنۢ بَعْدِهِم مِّنۢ بَعْدِ مَا جَآءَتْهُمُ
ٱلْبَيِّنَٰتُ وَلَٰكِنِ ٱخْتَلَفُوا۟ فَمِنْهُم مَّنْ ءَامَنَ وَمِنْهُم مَّن كَفَرَ
وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَا ٱقْتَتَلُوا۟ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَفْعَلُ مَا يُرِيدُ ﴿٢٥٣﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَنفِقُوا۟ مِمَّا رَزَقْنَٰكُم مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِىَ
يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خُلَّةٌ وَلَا شَفَٰعَةٌ ۗ وَٱلْكَٰفِرُونَ
هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٢٥٤﴾ ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ ٱلْحَىُّ ٱلْقَيُّومُ ۚ
لَا تَأْخُذُهُۥ سِنَةٌ وَلَا نَوْمٌ ۚ لَّهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۗ
مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ ۚ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ
وَمَا خَلْفَهُمْ ۖ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَىْءٍ مِّنْ عِلْمِهِۦٓ إِلَّا بِمَا شَآءَ ۚ
وَسِعَ كُرْسِيُّهُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ ۖ وَلَا يَـُٔودُهُۥ حِفْظُهُمَا ۚ
وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْعَظِيمُ ﴿٢٥٥﴾ لَآ إِكْرَاهَ فِى ٱلدِّينِ ۖ قَد تَّبَيَّنَ
ٱلرُّشْدُ مِنَ ٱلْغَىِّ ۚ فَمَن يَكْفُرْ بِٱلطَّٰغُوتِ وَيُؤْمِنۢ بِٱللَّهِ فَقَدِ

254. *Croyants ! montrez-vous charitables avec ce que nous vous avons attribué, avant que ne vienne le jour où troc, amitié et intercession ne seront d'aucune utilité. Les injustes sont les mécréants.*

255. *Dieu ! Il n'y a point de dieu hormis lui, le vivant, le subsistant. Il n'est sujet ni à la somnolence, ni au sommeil. A lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui [peut] intercéder auprès de lui sans sa permission ? Il sait ce qui est devant et derrière eux, alors qu'ils n'embrassent de sa science que ce qu'il veut. Son trône s'étend sur les cieux et sur la terre dont la conservation ne lui est d'aucun poids. Il est le Très-Haut, l'Infini.*

256. *Point de contrainte en religion. La vérité se distingue de l'erreur. Celui qui renie Taghût pour croire en Dieu s'est saisi du lien le plus solide, [un lien] qui ne peut être rompu. Dieu entend et sait tout.*

V. 255 : Ce verset d'un usage très fréquent dans la vie musulmane est connu sous le nom de « verset du Trône ».

I. Kathir donne la plupart des hadîth que la tradition lui consacre. Il correspond, selon elle, au quart du livre sacré par le haut enseignement qu'il contient. Le début du verset renfermerait le nom ineffable de Dieu. On sait toute l'importance que les fondateurs d'écoles et les mystiques attachent à ce terme. On se reportera aux ouvrages classiques en la matière et aux oraisons d'ash-Shâẓuli, notamment la grande oraison et l'oraison de la lumière (SHAL, II, pp. 37-73) ; notre *Traité complet de théologie islamique,* chapitre Soufisme.

Cette même notion a autant d'importance dans la théologie judaïque. Josèphe écrit à propos du tétragramme I.H.V.H. : « Dieu fit connaître son nom à Moïse. Ce nom n'avait jamais été révélé auparavant et la Loi ne permet pas d'en traiter » (FLAA, 2, 12, 14).

Le vivant, le subsistant, Qayyûm : autres sens : « immuable, absolu ». La langue française n'offre pas de terme qui lui corresponde parfaitement. L'exégèse l'explique ainsi : Il pourvoit à tout ce qui intéresse sa création (naissance, développement, extinction). Il est transcendant et subsistant par lui-même, immuablement. En lui et grâce à lui tout subsiste (*cf.* Râz., VII, 5-8 ; Ṭab., III, 5-6).

Eux : les hommes. Dieu sait ce qui dans le présent et la vie future les concerne ou encore ce qui était avant et ce qui sera après eux (Râz., VII, 11).

ʿArsh, litt. : « trône ». Certains donnent à ce mot le sens de « science » (Ṭab., III, 9).

Le Très-Haut, l'Infini (immense). Nous traduisons ces attributs par les mots français qui les rendent le mieux, faute de termes absolument équivalents, étant entendu que Dieu est transcendant, hors de l'espace et du temps (Râz., VII, 14), car l'éternité c'est l'absence de toute notion de temps et l'infinité celle d'espace. *Cf.* notre *Traité complet de théologie islamique,* chapitre de Dieu et de ses noms les plus beaux.

V. 256 : *Point de contrainte en religion :* nul ne peut être contraint de professer une religion malgré lui et nul ne peut être empêché d'embrasser la religion de son choix. C'est ce que, chez les chrétiens, le dernier concile (1964) a fini par proclamer sous le titre de « liberté religieuse ». Les commentateurs s'accordent sur la cause de la révélation de ce verset. Des musulmans, originaires de Médine, voulaient contraindre leurs enfants nés dans le judaïsme ou le christianisme à embrasser l'Islâm. Le Prophète les désapprouva et ce verset finit par interdire toute pression en cette matière (*cf.* Ṭab., III, 14 ; Râz., VII, 15, 16 ; I. Kath., I, 310, 311). Le même verset justifie le respect des autres religions en terre d'Islâm.

La vérité se distingue de l'erreur : sens donné par Ṭab. (III, 18). Text. : « la bonne direction s'est distinguée de l'égarement ».

Taghût : terme ayant la valeur d'un pluriel et d'un singulier et désignant toute divinité autre que le vrai Dieu : diable, idole, Nemrod, sorcier, démon (Ṭab., III, 18-19). Nous reviendrons sur cet appellatif.

Lien, ʿurwa (pl. *ʿurâ*). Dans la langue ancienne ce terme désigne un cordonnet très solide permettant d'attacher l'un à l'autre deux sacs sur le dos d'un chameau. C'est à tort que certains dictionnaires traduisent ce mot par anse, terme qui s'emploie en français plutôt pour des vases ou des ustensiles. Le mot ganse serait plus près du mot arabe.

(الجـــزء الثـالث)

ٱسْتَمْسَكَ بِٱلْعُرْوَةِ ٱلْوُثْقَىٰ لَا ٱنفِصَامَ لَهَا ۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ
عَلِيمٌ ﴿٢٥٦﴾ ٱللَّهُ وَلِيُّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ يُخْرِجُهُم مِّنَ ٱلظُّلُمَـٰتِ
إِلَى ٱلنُّورِ ۖ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَوْلِيَآؤُهُمُ ٱلطَّـٰغُوتُ يُخْرِجُونَهُم
مِّنَ ٱلنُّورِ إِلَى ٱلظُّلُمَـٰتِ ۗ أُو۟لَـٰٓئِكَ أَصْحَـٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا
خَـٰلِدُونَ ﴿٢٥٧﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِى حَآجَّ إِبْرَٰهِـۧمَ فِى رَبِّهِۦٓ
أَنْ ءَاتَىٰهُ ٱللَّهُ ٱلْمُلْكَ إِذْ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ رَبِّىَ ٱلَّذِى يُحْىِۦ
وَيُمِيتُ قَالَ أَنَا۠ أُحْىِۦ وَأُمِيتُ ۖ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَأْتِى
بِٱلشَّمْسِ مِنَ ٱلْمَشْرِقِ فَأْتِ بِهَا مِنَ ٱلْمَغْرِبِ فَبُهِتَ ٱلَّذِى
كَفَرَ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّـٰلِمِينَ ﴿٢٥٨﴾ أَوْ كَٱلَّذِى مَرَّ
عَلَىٰ قَرْيَةٍ وَهِىَ خَاوِيَةٌ عَلَىٰ عُرُوشِهَا قَالَ أَنَّىٰ يُحْىِۦ هَـٰذِهِ
ٱللَّهُ بَعْدَ مَوْتِهَا ۖ فَأَمَاتَهُ ٱللَّهُ مِا۟ئَةَ عَامٍ ثُمَّ بَعَثَهُۥ ۖ قَالَ كَمْ لَبِثْتَ
قَالَ لَبِثْتُ يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ ۖ قَالَ بَل لَّبِثْتَ مِا۟ئَةَ عَامٍ

257. *Dieu est le fondé de pouvoir de ceux qui croient. Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière. Quant aux mécréants, leurs mandataires sont les démons qui les tireront de la lumière pour les plonger dans les ténèbres. Ceux-là sont voués au feu pour l'éternité.*

258. *Ne te souviens-tu pas de ce personnage qui avait reçu la royauté de Dieu et qui engagea une dispute contre Abraham au sujet de son Seigneur ? Abraham ayant dit : « Mon Seigneur est celui qui donne la vie et la mort », il lui rétorqua : « C'est moi qui fais vivre et mourir.*
— Dieu fait venir le soleil de l'orient, objecta Abraham ; fais-le donc venir de l'occident ! »
L'impie demeura confondu. Dieu ne dirige point les injustes.

259. *[Ne te souviens-tu pas] de cet autre personnage qui, passant près d'une cité déserte et en ruine, se dit : « Comment Dieu redonnerait-il la vie à cette ville après sa destruction ? » Dieu le fit mourir [et il resta ainsi] pendant cent ans.*
L'ayant rappelé à la vie, Dieu lui demanda : « Combien de temps es-tu demeuré ainsi ?
— Un jour ou moins, dit-il.
— Non pas, reprit le Seigneur ; tu es resté ainsi durant un siècle. Regarde ta nourriture et ta boisson ! Elles ne se sont pas gâtées. Regarde [un peu] ton âne ! Nous faisons de toi un signe pour le genre humain. Regarde comment nous ressuscitons les ossements [de ton âne] et les recouvrons de chair ! »
L'homme s'écria, ébloui [par ce prodige] : « Je reconnais que Dieu est omnipotent. »

V. 257 : Râz., VII, 190.
Les ténèbres : l'incroyance (Râz., VII, 20).
La lumière : la foi *(ibid.).*

V. 258 : *Ce personnage* : Nemrod, fils de Ka'ân, petit-fils de Sem, fils de Noé, roi de Babylone (le Nemrod de la Bible, Gen., X, 6 ; XLIX, 1). On trouve au début du roman d'Antar un long développement sur ce souverain légendaire contemporain d'Abraham (*cf.* FRAF, pp. 125 et suiv. ; ATHK, I, pp. 29, 37-40 ; THAQ, pp. 48-49 ; DAMH ; CHAB, pp. 81-107 ; SIDO, pp. 31-35 ; *Encycl. Isl.,* s. v. Namrod ; ZAHQ, pp. 47-79 ; ILYB, pp. 75-92).

V. 259 : *Cet autre personnage* : les commentateurs proposent parmi les Prophètes possibles auxquels l'allusion est faite : Esdras, Élie, Jérémie (Ṭab., III, 31-34 ; *Encycl. Isl.,* s. v. Jérémie).
Passant : monté sur un âne, selon les commentateurs.
Une cité : Jérusalem, après sa destruction par Nabuchodonosor. Au cours de cette destruction les livres sacrés furent brûlés (Ṭab., III, 35).
Un jour au moins, text. : « une certaine partie du jour ».
L'âne était mort depuis cent ans et il n'en restait que les ossements.
Je reconnais, text. : « Je sais. »

(سورة البقرة)

فَٱنظُرْ إِلَىٰ طَعَامِكَ وَشَرَابِكَ لَمْ يَتَسَنَّهْ ۖ وَٱنظُرْ إِلَىٰ حِمَارِكَ
وَلِنَجْعَلَكَ ءَايَةً لِّلنَّاسِ ۖ وَٱنظُرْ إِلَى ٱلْعِظَامِ كَيْفَ نُنشِزُهَا
ثُمَّ نَكْسُوهَا لَحْمًا ۚ فَلَمَّا تَبَيَّنَ لَهُۥ قَالَ أَعْلَمُ أَنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ
شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٥٩﴾ وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ رَبِّ أَرِنِى كَيْفَ تُحْىِ
ٱلْمَوْتَىٰ ۖ قَالَ أَوَلَمْ تُؤْمِن ۖ قَالَ بَلَىٰ وَلَٰكِن لِّيَطْمَئِنَّ قَلْبِى ۖ
قَالَ فَخُذْ أَرْبَعَةً مِّنَ ٱلطَّيْرِ فَصُرْهُنَّ إِلَيْكَ ثُمَّ ٱجْعَلْ عَلَىٰ
كُلِّ جَبَلٍ مِّنْهُنَّ جُزْءًا ثُمَّ ٱدْعُهُنَّ يَأْتِينَكَ سَعْيًا ۚ وَٱعْلَمْ
أَنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٦٠﴾ مَّثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ
فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ كَمَثَلِ حَبَّةٍ أَنۢبَتَتْ سَبْعَ سَنَابِلَ فِى كُلِّ
سُنۢبُلَةٍ مِّا۟ئَةُ حَبَّةٍ ۗ وَٱللَّهُ يُضَٰعِفُ لِمَن يَشَآءُ ۗ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ
عَلِيمٌ ﴿٢٦١﴾ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ثُمَّ لَا يُتْبِعُونَ
مَآ أَنفَقُوا۟ مَنًّا وَلَآ أَذًى ۙ لَّهُمْ أَجْرُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ

260. *[Souviens-toi] lorsque Abraham dit : « Seigneur, montre-moi comment tu fais revivre les morts.*
– Or ça, ne crois-tu point ? répondit le Seigneur
– Mais si [Seigneur] ! Ce n'est que pour la sérénité de mon cœur !
– Prends, dit le Seigneur, quatre volatiles. Découpe-les et mets un morceau sur chaque montagne, puis rappelle-les. Ils accourront vers toi. Sache que Dieu est tout-puissant et sage. »

261. *Ceux qui dépensent leurs biens pour la cause de Dieu, sont comparables à un grain qui fait germer cent épis contenant chacun cent grains. [Ainsi] Dieu multiplie la [récompense] de celui qu'il veut. Il est immense et omniscient.*

262. *Ceux qui dépensent leurs biens pour la cause de Dieu, sans le ressasser et sans en faire grief par la suite, trouveront leur rétribution auprès de leur Seigneur. Ils seront à l'abri de la peur et ne connaîtront pas la tristesse.*

V. 260 : *Découpe-les, Surhuna.* De longs développements sont consacrés dans les commentaires à cet impératif d'origine nabatéenne. Nous avons retenu le sens donné par Ṭab. (III, 58, 59), I. Kath. (I, 315), Jalâl (p. 58).

Ils accourront vers toi. Le miracle est rapporté différemment et d'une manière un peu décousue dans la Bible. La narration coranique est plus cohérente et plus claire (*cf.* Gen., XV, 9-11). Ajoutons que les commentateurs supposent que les quatre oiseaux en question étaient un coq, un paon, un pigeon et un corbeau.

V. 262 : *Ressasser* : nous traduisons ainsi, dans ce passage, le verbe *manna* à sens complexe, « accorder » et « reprocher » un cadeau ou un service, « fatiguer, couper », etc. Son emploi très fréquent dans le Coran avec le sens de tirer vanité d'un service rendu ou de rappeler un bienfait qui mérite une compensation ou une considération quelconque, éclaire sur la mentalité de certains musulmans que le Livre Sacré reprend vivement (S. XLIX, 18).

Aussi l'Islâm a-t-il fait d'un tel rappel une cause de perte de tout bénéfice moral d'une bonne action. On comprend ainsi l'admonition exprimée par ce verset.

Ils seront à l'abri..., text. : « pas de peur pour eux et ils ne s'attristeront pas ».

(الجـــزء الثـالث)

عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٢٦٢﴾ * قَوْلٌ مَّعْرُوفٌ وَمَغْفِرَةٌ خَيْرٌ
مِّن صَدَقَةٍ يَتْبَعُهَآ أَذًى ۗ وَٱللَّهُ غَنِىٌّ حَلِيمٌ ﴿٢٦٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ لَا تُبْطِلُوا۟ صَدَقَٰتِكُم بِٱلْمَنِّ وَٱلْأَذَىٰ كَٱلَّذِى يُنفِقُ
مَالَهُۥ رِئَآءَ ٱلنَّاسِ وَلَا يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۖ فَمَثَلُهُۥ
كَمَثَلِ صَفْوَانٍ عَلَيْهِ تُرَابٌ فَأَصَابَهُۥ وَابِلٌ فَتَرَكَهُۥ صَلْدًا ۖ
لَّا يَقْدِرُونَ عَلَىٰ شَىْءٍ مِّمَّا كَسَبُوا۟ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ
ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٦٤﴾ وَمَثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمُ ٱبْتِغَآءَ
مَرْضَاتِ ٱللَّهِ وَتَثْبِيتًا مِّنْ أَنفُسِهِمْ كَمَثَلِ جَنَّةٍۭ بِرَبْوَةٍ أَصَابَهَا
وَابِلٌ فَـَٔاتَتْ أُكُلَهَا ضِعْفَيْنِ فَإِن لَّمْ يُصِبْهَا وَابِلٌ فَطَلٌّ ۗ
وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٢٦٥﴾ أَيَوَدُّ أَحَدُكُمْ أَن تَكُونَ لَهُۥ
جَنَّةٌ مِّن نَّخِيلٍ وَأَعْنَابٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ لَهُۥ فِيهَا مِن
كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ وَأَصَابَهُ ٱلْكِبَرُ وَلَهُۥ ذُرِّيَّةٌ ضُعَفَآءُ فَأَصَابَهَآ

263. *Une parole agréable ou un pardon valent mieux qu'une aumône suivie d'une vexation, Dieu est riche et longanime.*

264. *O vous qui croyez ! Ne détruisez point le mérite de vos aumônes en les rappelant sans cesse ou en faisant [un prétexte] pour commettre un tort, à l'instar de celui qui se montre prodigue par ostentation, sans croire en Dieu, ni au Jour dernier. Un tel homme est comparable à un rocher couvert d'un [peu] de terre. Un orage l'atteint-il et la pierre est mise à nu. [Ces hommes] sont incapables de [tirer profit] de ce qu'ils possèdent et Dieu ne met point sur la bonne voie les incrédules.*

265. *Ceux qui se montrent charitables pour plaire à Dieu et fortifier leur âme sont comparables à un jardin sur un coteau. Lorsqu'il est arrosé par une pluie abondante, il donne deux fois plus de fruits. A défaut de pluie, il sera [humecté] par la rosée. Dieu observe ce que vous faites.*

266. *L'un de vous aimerait-il avoir un jardin complanté de palmiers-dattiers et de vignes arrosés par des ruisseaux et qui lui donnerait toutes sortes de fruits ? [Tiendrait-il à ce jardin,] s'il était atteint de vieillesse ou s'il avait des enfants chétifs ? Qu'un vent infernal survienne et [sa propriété] est ravagée. C'est ainsi que Dieu vous explique ses versets afin que vous réfléchissiez.*

V. 263 : *Vexation, 'aẓan :* « grief, tort, mal ».

V. 264 : *Ne détruisez point...,* text. : « n'annulez pas vos aumônes ».

V. 265 : *Fortifier leur âme,* text. : « par raffermissement d'eux-mêmes ». I. Kath. (I, 317) explique ainsi ce passage : « convaincus que Dieu les rétribuera ».

(سورة البقرة)

إِعْصَارٌ فِيهِ نَارٌ فَٱحْتَرَقَتْ ۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمُ ٱلْءَايَٰتِ
لَعَلَّكُمْ تَتَفَكَّرُونَ ﴿٢٦٦﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَنفِقُوا۟
مِن طَيِّبَٰتِ مَا كَسَبْتُمْ وَمِمَّآ أَخْرَجْنَا لَكُم مِّنَ ٱلْأَرْضِ ۖ
وَلَا تَيَمَّمُوا۟ ٱلْخَبِيثَ مِنْهُ تُنفِقُونَ وَلَسْتُم بِـَٔاخِذِيهِ إِلَّآ أَن
تُغْمِضُوا۟ فِيهِ ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ غَنِىٌّ حَمِيدٌ ﴿٢٦٧﴾ ٱلشَّيْطَٰنُ
يَعِدُكُمُ ٱلْفَقْرَ وَيَأْمُرُكُم بِٱلْفَحْشَآءِ ۖ وَٱللَّهُ يَعِدُكُم مَّغْفِرَةً مِّنْهُ
وَفَضْلًا ۗ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٦٨﴾ يُؤْتِى ٱلْحِكْمَةَ مَن يَشَآءُ ۚ
وَمَن يُؤْتَ ٱلْحِكْمَةَ فَقَدْ أُوتِىَ خَيْرًا كَثِيرًا ۗ وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّآ
أُو۟لُوا۟ ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿٢٦٩﴾ وَمَآ أَنفَقْتُم مِّن نَّفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُم مِّن نَّذْرٍ
فَإِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُهُۥ ۗ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿٢٧٠﴾ إِن تُبْدُوا۟
ٱلصَّدَقَٰتِ فَنِعِمَّا هِىَ ۖ وَإِن تُخْفُوهَا وَتُؤْتُوهَا ٱلْفُقَرَآءَ فَهُوَ
خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ وَيُكَفِّرُ عَنكُم مِّن سَيِّـَٔاتِكُمْ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ

267. *O vous qui croyez ! montrez-vous charitables avec les meilleures choses que vous possédez ainsi qu'avec ce que nous avons fait sortir de terre à votre intention. Ne portez pas votre préférence [ce faisant] sur ce qui est de mauvaise qualité et que vous ne prendriez vous-mêmes qu'en fermant les yeux. Sachez que Dieu est riche et digne de louanges.*

268. *Satan vous fait craindre la misère [comme conséquence de vos largesses] et vous ordonne les turpitudes, alors que Dieu vous promet son pardon et sa grâce, et Dieu est immense et omniscient.*

269. *Dieu accorde la sagesse à qui il veut et quiconque reçoit la sagesse acquiert un bien considérable. Seuls les hommes doués d'intelligence y pensent.*

270. *Quelque aumône que vous fassiez, quelque vœu que vous formiez, Dieu les connaît. Les injustes n'auront personne pour les aider à triompher.*

271. *Si vous faites publiquement la charité, c'est sans doute une bonne action. Mais la charité est plus méritoire et contribuera mieux à la remise de vos péchés si elle est faite discrètement [au profit] des indigents. De tout ce que vous faites, Dieu est parfaitement informé.*

(الجـــزء الثـالث)

خَبِيرٌ ﴿٢٧١﴾ * لَّيْسَ عَلَيْكَ هُدَىٰهُمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى
مَن يَشَآءُ ۗ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِنْ خَيْرٍ فَلِأَنفُسِكُمْ ۚ وَمَا تُنفِقُونَ
إِلَّا ٱبْتِغَآءَ وَجْهِ ٱللَّهِ ۚ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِنْ خَيْرٍ يُوَفَّ إِلَيْكُمْ
وَأَنتُمْ لَا تُظْلَمُونَ ﴿٢٧٢﴾ لِلْفُقَرَآءِ ٱلَّذِينَ أُحْصِرُوا۟ فِى سَبِيلِ
ٱللَّهِ لَا يَسْتَطِيعُونَ ضَرْبًا فِى ٱلْأَرْضِ يَحْسَبُهُمُ ٱلْجَاهِلُ
أَغْنِيَآءَ مِنَ ٱلتَّعَفُّفِ تَعْرِفُهُم بِسِيمَٰهُمْ لَا يَسْـَٔلُونَ ٱلنَّاسَ
إِلْحَافًا ۗ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ بِهِۦ عَلِيمٌ ﴿٢٧٣﴾
ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُم بِٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ سِرًّا وَعَلَانِيَةً فَلَهُمْ
أَجْرُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٢٧٤﴾
ٱلَّذِينَ يَأْكُلُونَ ٱلرِّبَوٰا۟ لَا يَقُومُونَ إِلَّا كَمَا يَقُومُ ٱلَّذِى
يَتَخَبَّطُهُ ٱلشَّيْطَٰنُ مِنَ ٱلْمَسِّ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوٓا۟ إِنَّمَا
ٱلْبَيْعُ مِثْلُ ٱلرِّبَوٰا۟ ۗ وَأَحَلَّ ٱللَّهُ ٱلْبَيْعَ وَحَرَّمَ ٱلرِّبَوٰا۟ ۚ فَمَن

272. *Il ne t'incombe point de les mettre sur la bonne voie ; c'est plutôt à Dieu qu'il appartient de bien diriger qui il veut. Quelque dépense que vous vous imposiez en œuvres pies, c'est pour vous-mêmes et vous n'aurez à dépenser que dans l'intention de [contempler] la face de Dieu. Quelque dépense que vous vous imposiez pour faire le bien, elle vous sera fidèlement remboursée et vous ne serez point lésés.*

273. *[Vos aumônes doivent être distribuées] aux indigents qui, pour la cause de Dieu, sont [comme] des assiégés, et qui ne peuvent se déplacer sur la terre. L'ignorant les croit riches parce qu'ils s'abstiennent [de mendier]. On les reconnaît à leur aspect ; ils n'importunent personne par une demande de secours. Quelque dépense que vous supportiez en œuvres pies, Dieu, en vérité, le sait.*

274. *Ceux qui dépensent leurs biens, par charité, la nuit et le jour, en secret et en public, recevront de Dieu leur récompense. Ils seront à l'abri de la peur et ne connaîtront pas la tristesse.*

275. *Ceux qui pratiquent l'usure se lèveront [le jour de la résurrection] tels des possédés touchés par Satan et cela parce qu'ils auront prétendu que le troc est assimilable à l'usure, alors que Dieu a permis le commerce et rendu l'usure illicite. Celui qui, exhorté par son Seigneur, s'interdira cette pratique conservera ses acquis usuraires antérieurs et son cas relève de Dieu. Ceux qui récidiveront, au contraire, ceux-là auront le feu pour séjour éternel.*

V. 272 : *Il ne t'incombe point de les mettre sur la bonne voie.* Le Prophète ayant recommandé de réserver les aumônes aux musulmans, de ne se montrer charitable envers les chrétiens, les juifs et les païens que s'ils embrassaient l'Islâm, Dieu le rappelle à l'ordre par ce verset. On doit pratiquer la charité sans tenir compte de la race ni de la religion de ceux au profit desquels elle est faite. La charité sans désintéressement n'a aucune valeur. Elle ne peut être mise au service d'une cause même intrinsèquement bonne, tel que le prosélytisme. Pratiquer la charité pour attirer les gens vers une religion constitue une ruse honteuse, une inadmissible pression sur les consciences que l'Islâm condamne sévèrement : « Pas de contrainte en matière de foi » (S. II, 256 ; Ṭab., III, 194 ; Jalâl, p. 59).

V. 273 : *Vos aumônes doivent être distribuées* : passage ajouté compte tenu de l'interprétation de Ṭab. (III, 96) et sans lequel le verset ne serait pas très clair. Il s'agit des musulmans qui avaient fui La Mekke pour rejoindre le Prophète à Médine *(Muhajjirûn)* et dont certains étaient dans un dénuement complet. On les appelait *'Aṣḥâbu ṣuffa* (les gens du péristyle). Ils étaient plus de quatre cents assis à l'entrée de la mosquée du Prophète, sous un auvent fait de branches de palmiers. Ils passaient leur temps à apprendre le Coran, à jeûner, à prier. Ils étaient sans logis, sans famille (Râz., VII, 84).

Comme des assiégés, text. : « qui sont assiégés ». Leurs ennemis polythéistes, c'est-à-dire leurs contribules qurayshites, leur livraient un combat sans quartier, les contraignaient à vivre à Médine sans pouvoir en sortir, tels des assiégés.

Qui ne peuvent se déplacer sur la terre : en voyageant pour faire du commerce ou toute autre activité leur permettant de gagner leur vie.

On : « tu » dans le texte.

A leur aspect : « A leurs marques », c'est-à-dire à leurs vêtements, à leur air affamé, à leur dignité et à leur piété.

V. 275 : *Pratiquent l'usure,* text. : « mangent l'usure ». Il faut entendre ici non seulement un taux exagéré, mais tout intérêt grevant une créance en espèces ou en nature. De nos jours la notion d'intérêt semble évoluer avec les différents systèmes bancaires et les opérations auxquelles se livrent ces organismes. Les juristes modernes de l'Islâm, tenant compte du principe d'investissement *(tawdhîf-l-mâl),* tendent de plus en plus à considérer l'intérêt non pas comme une forme d'usure *(ribâ),* en tant qu'apport d'une somme d'argent intrinsèque, mais comme le fruit *(istighlâl')* d'un capital « qu'on a fait travailler ». Ce n'est naturellement valable que pour les dépôts bancaires et les valeurs boursières. L'intérêt en tant que pourcentage produit par une somme prêtée est formellement interdit par l'Islâm. Mais distinction est faite par les juristes musulmans entre le placement, l'investissement, la spéculation boursière et les opérations usuraires. Cette interdiction ne fut pas acceptée sans réticence. Le Coran reviendra sur la question le jour de la rentrée triomphale du Prophète à La Mekke. Celui-ci dénoncera à nouveau l'usure comme une pratique païenne, lors de son dernier pèlerinage. Dans le Coran, l'usure sera évoquée dans les S. III, 130, et IV, 161. La question de l'usure est amplement développée dans les commentaires et les ouvrages de tradition. Il ne peut être question ici d'en donner une bibliographie même sommaire. On trouvera dans l'*Encyclopédie de l'Islâm* un article de J. Schacht (s. v. *ribâ*) discutable sur certains points, mais ses références sont suffisantes pour la période ancienne.

(سورة البقرة)

جَآءَهُۥ مَوْعِظَةٌ مِّن رَّبِّهِۦ فَٱنتَهَىٰ فَلَهُۥ مَا سَلَفَ وَأَمْرُهُۥٓ
إِلَى ٱللَّهِ ۖ وَمَنْ عَادَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا
خَٰلِدُونَ ﴿٢٧٥﴾ يَمْحَقُ ٱللَّهُ ٱلرِّبَوٰا۟ وَيُرْبِى ٱلصَّدَقَٰتِ ۗ وَٱللَّهُ
لَا يُحِبُّ كُلَّ كَفَّارٍ أَثِيمٍ ﴿٢٧٦﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟
ٱلصَّٰلِحَٰتِ وَأَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُا۟ ٱلزَّكَوٰةَ لَهُمْ أَجْرُهُمْ
عِندَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٢٧٧﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَذَرُوا۟ مَا بَقِىَ مِنَ ٱلرِّبَوٰٓا۟
إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٢٧٨﴾ فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا۟ فَأْذَنُوا۟ بِحَرْبٍ مِّنَ ٱللَّهِ
وَرَسُولِهِۦ ۖ وَإِن تُبْتُمْ فَلَكُمْ رُءُوسُ أَمْوَٰلِكُمْ لَا تَظْلِمُونَ
وَلَا تُظْلَمُونَ ﴿٢٧٩﴾ وَإِن كَانَ ذُو عُسْرَةٍ فَنَظِرَةٌ إِلَىٰ مَيْسَرَةٍ ۚ
وَأَن تَصَدَّقُوا۟ خَيْرٌ لَّكُمْ ۖ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢٨٠﴾ وَٱتَّقُوا۟
يَوْمًا تُرْجَعُونَ فِيهِ إِلَى ٱللَّهِ ۖ ثُمَّ تُوَفَّىٰ كُلُّ نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ

276. *Dieu réduit à néant le profit usuraire et accroît [le mérite] des aumônes. Dieu tient en aversion tout mécréant endurci et pécheur.*

277. *Ceux qui croient font des œuvres méritoires, s'acquittent de la prière, font l'aumône, recevront de leur Seigneur leur récompense. Ils seront à l'abri de la peur et de la tristesse.*

278. *O vous qui croyez ! craignez Dieu et renoncez à ce qui reste encore [dû] comme produit de l'usure, si vous êtes des croyants [sincères].*

279. *Si vous refusez [de le faire], attendez-vous à une guerre [entreprise contre vous] par Dieu et son Prophète. Si vous faites amende honorable, vos capitaux vous appartiennent [en principal]. Ainsi vous ne léserez personne et personne ne vous lésera.*

280. *Si [votre débiteur] est dans la gêne, [accordez-lui] un délai, jusqu'à ce qu'il puisse se libérer. Il serait toutefois préférable pour vous de lui en faire remise, si vous connaissiez [mieux votre intérêt].*

281. *Craignez le jour où vous serez ramenés à Dieu, où chaque âme recevra [le prix] de ce qu'elle aura acquis [sur terre], où les hommes ne subiront aucune injustice.*

V. 277 : *L'aumône, zakât,* ou prélèvement sur les fortunes, à l'origine, au profit des nécessiteux.

V. 281 : Selon une tradition rapportée par Ibn 'Abbas, ce verset serait la dernière révélation faite au Prophète, treize jours avant sa mort (Ṭab., III, 115). Mais l'opinion la plus courante est que le verset marquant la fin du Texte Sacré serait le verset 3 de la sourate V : *Aujourd'hui j'ai parachevé pour vous votre religion...*

(الجـــزء الثـالث)

وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٢٨١﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِذَا تَدَايَنتُم
بِدَيْنٍ إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى فَٱكْتُبُوهُ ۚ وَلْيَكْتُب بَّيْنَكُمْ
كَاتِبٌۢ بِٱلْعَدْلِ ۚ وَلَا يَأْبَ كَاتِبٌ أَن يَكْتُبَ كَمَا عَلَّمَهُ ٱللَّهُ ۚ
فَلْيَكْتُبْ وَلْيُمْلِلِ ٱلَّذِى عَلَيْهِ ٱلْحَقُّ وَلْيَتَّقِ ٱللَّهَ رَبَّهُۥ
وَلَا يَبْخَسْ مِنْهُ شَيْـًٔا ۚ فَإِن كَانَ ٱلَّذِى عَلَيْهِ ٱلْحَقُّ سَفِيهًا
أَوْ ضَعِيفًا أَوْ لَا يَسْتَطِيعُ أَن يُمِلَّ هُوَ فَلْيُمْلِلْ وَلِيُّهُۥ بِٱلْعَدْلِ ۚ
وَٱسْتَشْهِدُوا۟ شَهِيدَيْنِ مِن رِّجَالِكُمْ ۖ فَإِن لَّمْ يَكُونَا رَجُلَيْنِ
فَرَجُلٌ وَٱمْرَأَتَانِ مِمَّن تَرْضَوْنَ مِنَ ٱلشُّهَدَآءِ أَن تَضِلَّ
إِحْدَىٰهُمَا فَتُذَكِّرَ إِحْدَىٰهُمَا ٱلْأُخْرَىٰ ۚ وَلَا يَأْبَ ٱلشُّهَدَآءُ
إِذَا مَا دُعُوا۟ ۚ وَلَا تَسْـَٔمُوٓا۟ أَن تَكْتُبُوهُ صَغِيرًا أَوْ كَبِيرًا
إِلَىٰٓ أَجَلِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمْ أَقْسَطُ عِندَ ٱللَّهِ وَأَقْوَمُ لِلشَّهَٰدَةِ وَأَدْنَىٰٓ
أَلَّا تَرْتَابُوٓا۟ ۖ إِلَّآ أَن تَكُونَ تِجَٰرَةً حَاضِرَةً تُدِيرُونَهَا بَيْنَكُمْ

282. *Croyants, quand vous contractez une dette à terme, mettez cela par écrit ; qu'un scribe le note fidèlement entre vous. Que nul scribe ne refuse ses services selon ce que Dieu lui a permis d'apprendre. Qu'il écrive, que le débiteur lui dicte, qu'il craigne Dieu, son Seigneur, et qu'il ne défalque rien de l'obligation. Si le débiteur est sot, faible ou incapable de dicter, que son mandataire dicte [en son nom] loyalement. Faites appel à deux témoins parmi vos hommes, à défaut de deux hommes, prenez un homme et deux femmes parmi ceux que vous agréerez en cette qualité. Si l'une d'elles se trompe, l'autre suppléera à la carence de sa mémoire.*

Que les témoins ne se récusent pas quand ils sont requis. Ne dédaignez pas de consigner par écrit une créance quelle qu'en soit l'importance et [d'en préciser le terme]. Une telle procédure est plus équitable auprès de Dieu, plus utile pour le témoignage et plus propre à écarter le doute, à moins qu'il ne s'agisse d'une opération commerciale à laquelle vous procédez immédiatement. [Dans ce cas], il n'y a aucun inconvénient à ce que vous ne la consigniez pas par écrit. Dans vos transactions, prenez néanmoins des témoins et que ni le scribe ni le témoin n'aient des ennuis [en prêtant leur concours] car ce serait immoral. Craignez Dieu ! Dieu vous instruit ! Dieu sait tout.

V. 282 : *Lui a permis d'apprendre,* text. : « lui a enseigné » (la faculté de lire et d'écrire). Le sens est le suivant : « Que nul scribe ne refuse d'écrire et de faire ainsi profiter ses semblables de ce que Dieu lui a appris. »

Hommes sains d'esprit, majeurs, libres et de bonne moralité.

Plus équitable, text. : « plus normal, plus convenable » ; *'aʿwan* (aidant plus) explique Jalâlayni, V, 282.

(سورة البقرة)

فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَلَّا تَكْتُبُوهَا ۗ وَأَشْهِدُوٓا۟ إِذَا تَبَايَعْتُمْ ۚ
وَلَا يُضَآرَّ كَاتِبٌ وَلَا شَهِيدٌ ۚ وَإِن تَفْعَلُوا۟ فَإِنَّهُۥ فُسُوقٌۢ بِكُمْ ۗ
وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۖ وَيُعَلِّمُكُمُ ٱللَّهُ ۗ وَٱللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿٢٨٢﴾
* وَإِن كُنتُمْ عَلَىٰ سَفَرٍ وَلَمْ تَجِدُوا۟ كَاتِبًا فَرِهَٰنٌ مَّقْبُوضَةٌ ۚ
فَإِنْ أَمِنَ بَعْضُكُم بَعْضًا فَلْيُؤَدِّ ٱلَّذِى ٱؤْتُمِنَ أَمَٰنَتَهُۥ
وَلْيَتَّقِ ٱللَّهَ رَبَّهُۥ ۗ وَلَا تَكْتُمُوا۟ ٱلشَّهَٰدَةَ ۚ وَمَن يَكْتُمْهَا
فَإِنَّهُۥٓ ءَاثِمٌ قَلْبُهُۥ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ عَلِيمٌ ﴿٢٨٣﴾ لِّلَّهِ مَا فِى
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۗ وَإِن تُبْدُوا۟ مَا فِىٓ أَنفُسِكُمْ
أَوْ تُخْفُوهُ يُحَاسِبْكُم بِهِ ٱللَّهُ ۖ فَيَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ وَيُعَذِّبُ
مَن يَشَآءُ ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٨٤﴾ ءَامَنَ ٱلرَّسُولُ
بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْهِ مِن رَّبِّهِۦ وَٱلْمُؤْمِنُونَ ۚ كُلٌّ ءَامَنَ بِٱللَّهِ
وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَكُتُبِهِۦ وَرُسُلِهِۦ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ

283. *Si vous êtes en voyage et ne trouvez point de scribe [pour consigner par écrit vos transactions], la remise d'un gage est alors [exigible]. Si l'un d'entre vous confie à un autre un objet, que le dépositaire le restitue à son propriétaire et qu'il craigne Dieu, son Seigneur. Ne dissimulez pas le témoignage. Quiconque le dissimule a un cœur de pécheur et Dieu connaît vos actes.*

284. *A Dieu appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. Que vous exprimiez ou que vous cachiez ce qui est en votre âme, Dieu vous en demandera compte. Il pardonnera à qui il veut et tourmentera qui il veut. Dieu est omnipotent.*

285. *Le messager a cru à ce qui lui a été révélé par son Seigneur ainsi que les croyants. Tous ont cru en Dieu, en ses anges, en ses Écritures et en ses envoyés. Nous ne faisons aucune différence entre ses apôtres. Ils ont affirmé : « Nous avons entendu et nous avons obéi. [Nous te demandons] pardon, Seigneur ! vers toi est le devenir ! »*

V. 283 : *Un cœur de pécheur,* text. : « est pécheur son cœur ».

V. 285 : *Le messager :* le Prophète Muḥammad.

Ce qui lui a été révélé, text. : « à ce qui a été descendu vers lui de son Seigneur ».

Tous ont cru en Dieu. Si l'on se réfère au verset 253 de la même sourate et à d'autres versets que nous aurons à traduire plus loin, on serait tenté de croire qu'il s'agit d'une contradiction. Il n'en est rien, car l'exclusion de toute distinction entre les prophètes, Jésus y compris, marque l'attitude des musulmans à leur égard. Le musulman croit à tout ce qui a été révélé, à la sincérité de tous les envoyés de Dieu, sans exception. L'allusion vise les chrétiens qui admettent tous les prophètes sauf Muḥammad et les juifs qui n'admettent ni Jésus, ni Muḥammad.

C'est dans ce sens qu'est employé le verbe *farraqa* (séparer) que nous avons traduit par « faire une différence » plutôt que par « distinguer », pour éviter toute équivoque, et qui signifie littéralement « séparer, diviser, distinguer, distribuer » (Ṭab., III, 152 ; Râz., VII, 143). S'il y a une distinction, c'est du ressort de Dieu. Du point de vue humain, aucune distinction de valeur n'est permise. La seule différence admise porte sur la nature et l'importance de la mission confiée par Dieu aux hommes de son choix. Adam, Noé, Abraham, Jacob et d'autres prophètes ont été des *Nabi* (plur. *nabiyyânq* et *'anbiyâ'*, terme d'origine araméenne), des porteurs de bonnes nouvelles, dépositaires de l'idée et du culte du seul et vrai Dieu, au milieu de l'idolâtrie et de l'immoralité. Moïse, Jésus et Muḥammad sont des *nabi* et des *rasûl* (plur. *rusul,* syn. *mursalûn*), des envoyés chargés d'un apostolat, d'une mission : ils doivent transmettre fidèlement une révélation, une doctrine, un livre, une loi, un culte avec ses modalités et ses rites.

Devenir, masîr : destin et retour des hommes, des êtres et de la création en général vers ou à Dieu.

(الجـــزء الثـالث)

مِّن رُّسُلِهِۦ ۚ وَقَالُوا۟ سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا ۖ غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ
ٱلْمَصِيرُ ﴿٢٨٥﴾ لَا يُكَلِّفُ ٱللَّهُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا ۚ لَهَا
مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا ٱكْتَسَبَتْ ۗ رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَآ إِن
نَّسِينَآ أَوْ أَخْطَأْنَا ۚ رَبَّنَا وَلَا تَحْمِلْ عَلَيْنَآ إِصْرًا كَمَا حَمَلْتَهُۥ
عَلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِنَا ۚ رَبَّنَا وَلَا تُحَمِّلْنَا مَا لَا طَاقَةَ لَنَا بِهِۦ ۖ
وَٱعْفُ عَنَّا وَٱغْفِرْ لَنَا وَٱرْحَمْنَآ ۚ أَنتَ مَوْلَىٰنَا فَٱنصُرْنَا
عَلَى ٱلْقَوْمِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٨٦﴾

286. *Dieu n'impose rien à l'âme qui soit au-dessus de ses capacités ! Ce qu'elle aura acquis [par ses œuvres sur terre] jouera pour ou contre elle. Seigneur ! ne nous tiens pas rigueur de nos oublis ni de nos fautes. Seigneur ! ne nous charge pas d'un fardeau écrasant à l'instar de ceux qui ont vécu avant nous. Seigneur ! ne nous impose pas de charge au-dessus de nos forces ! Pardonne-nous ! Absous nos péchés ! Fais-nous miséricorde ! Tu es notre maître ! Accorde-nous la victoire sur les mécréants !*

Sourate III

La famille d'ʿAmram (Al ʿImrân)

La sourate III est la 89e dans l'ordre chronologique, et se compose de deux cents versets révélés à Médine. Les commentateurs (Ṭab., III, 26 ; NISA, p. 67) considèrent sa révélation comme occasionnée par l'arrivée en l'an 9 de l'hégire (631), à Médine, d'une délégation chrétienne de Najrân, nom d'une région et d'une ancienne ville du Yémen septentrional. Elle comprenait une soixantaine de professeurs, de théologiens et de notabilités, ayant à leur tête l'évêque 'Abû Ḥâritha b. ʿAlqama. L'objet de leur visite était une prise de contact avec le Prophète pour s'informer de sa mission et des rapports de celle-ci avec le christianisme. Au cours de leur séjour, les chrétiens purent célébrer, chose remarquable, leur messe dans la mosquée même du Prophète.

La discussion entre eux et le Prophète porta sur divers points théologiques, et en particulier sur la nature du Christ. Pour l'Islâm, Jésus procède de l'Esprit de Dieu et est son prophète, mais non son fils. Toute la théorie de la Trinité est à exclure. Si on peut admettre métaphoriquement une « paternité spirituelle », ce ne peut être que dans le sens d'inspiration spirituelle, jamais dans le sens d'une filiation physique ou de volonté. Pour la députation chrétienne, « le Père, le Fils et le Saint-Esprit » sont consubstantiels et forment une même unité dans le mystère de la Trinité. C'était, sous une forme légèrement différente, l'objet même du débat autour du monophysisme, moins de deux siècles plus tôt, qui avait abouti à la condamnation d'Eutychès par le concile de Chalcédoine (451).

L'affirmation d'un Dieu unique, vivant, et tout le début de cette sourate reflètent cette discussion qui se solda par un désaccord.

C'est au cours de cette discussion que l'évêque chrétien refusa l'épreuve de l'imprécation *(mubâhala)* proposée par le Prophète (Qurṭubi IV, 4).

Quant à son titre, la sourate III le doit à ʿImrân (en hébreu ʿAmram), petit-fils de Lévi, qui épousa sa tante Jokébed, dont il eut deux fils, Mûsâ et Hârûn (Moïse et Aaron). Il aurait vécu cent trente-sept ans (Ex., VI, 18 et suiv. ; *cf.* commentaire du verset 33 de la même sourate).

Canevas

Les deux événements historiquement établis auxquels elle fait allusion (affaire d'Uḥud et controverse avec les chrétiens de Najrân) se situent autour des années 3/625 après J.-C. et 9/631 apr. J.-C.

Dieu : Omniscient, Miséricordieux, Omnipotent, 1-6, 25-20, 189.

Révélation du Coran, 7-8.

Les croyants et leur foi, 15-17, 30-31, 84, 130-137, 198, 200.

Il n'y a pas de différence devant Dieu, entre l'homme et la femme, 195.

Les apostats, 85-91.

Les hypocrites, 118-120, 175-184.

Les polythéistes, 9-11, 116-117.
Les juifs de Médine, 20-25, 93, 181-184.
Mise en garde des croyants contre les menées antimusulmanes des juifs de Médine, 69-73, 78, 98-103, 112-115, 118.
Abraham, monothéiste sincère, n'appartenait à aucune Église, ni à aucune race, 64-68.
Dieu Seul est Dieu et l'Islâm est Sa seule religion, 18-19.
La communauté islamique, 104-111.
Le pèlerinage au Temple de la Ka'bâ, 96-97.
Dieu seul doit être adoré, les Prophètes et les anges ne sauraient faire l'objet d'un culte, 79.
De certains croyants exceptionnels chrétiens et juifs, 198-199.
Controverse avec l'évêque et les chrétiens de Najrân/an 9/631 ap. J.-C., 59-63.
Nativité de la Vierge Marie et l'Annonce faite à Zacharie, 38-46.
Nativité de Jésus, mystère de sa nature, ses miracles, sa mission, 47-58.
Allusion à des événements historiques :
combat victorieux de Badr et expédition contre le bourg juif des B. Qaynuqaᶜ / 2/624 ap. J.-C.
combat désastreux d'Uḥud et réflexion qu'il appelle, 121-184.
Respect des engagements, 74-77.
Les biens et les plaisirs de ce monde sont illusoires, 196-197.
Les épreuves qui attendent le croyant, 186.
La mort est inéluctable, 198-199.
Prières 190-198.

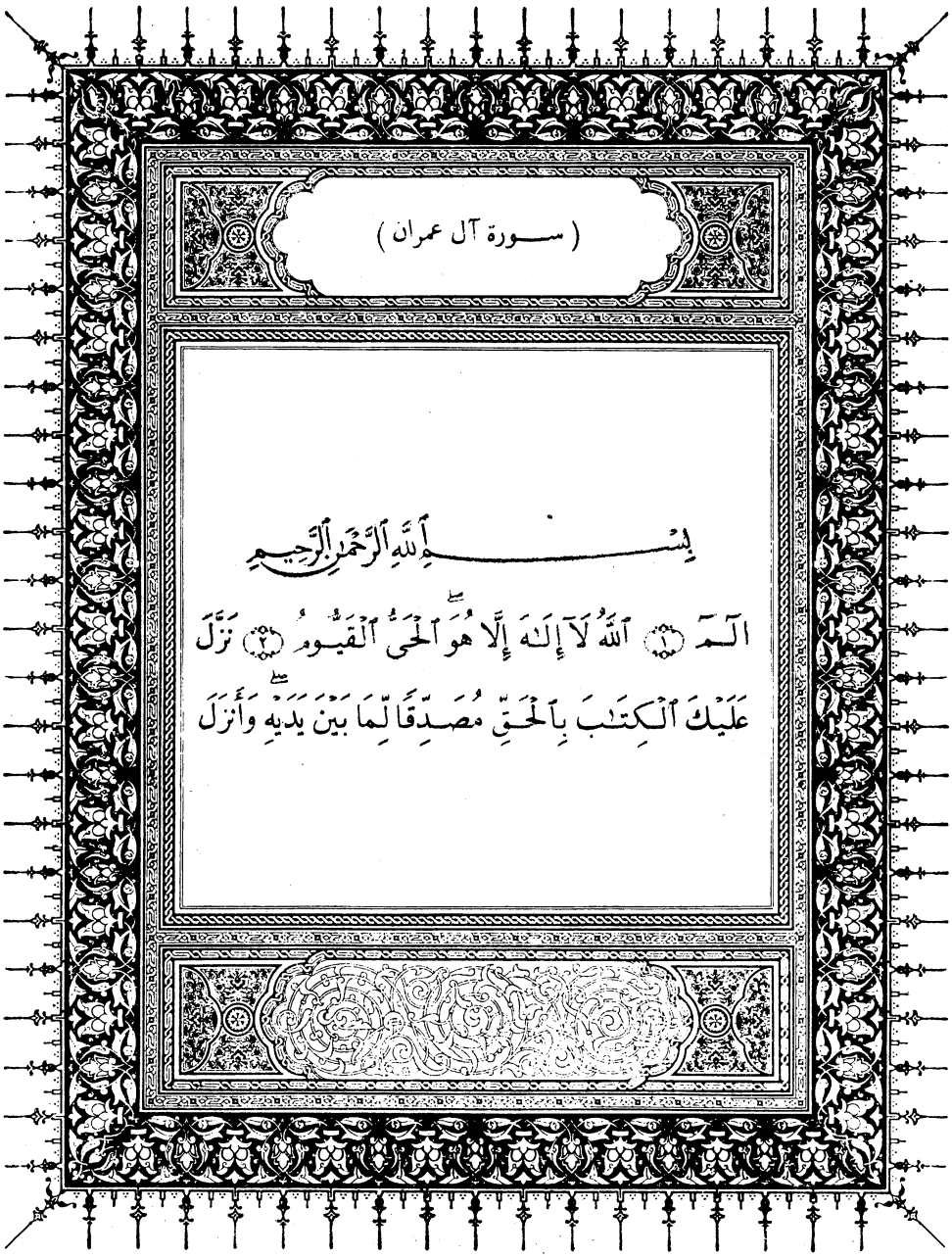

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout compatissant.

1. *A.L.M.:. (Alîf, lâm, mîm).*

2. *Dieu ! Il n'y a d'autre Dieu que lui, le vivant, le subsistant.*

3. *Il t'a révélé graduellement le Livre avec la vérité pour confirmer ce qui l'a précédé. Il a révélé la Thora et l'Évangile*

V. 1 : *cf.* ci-dessus S. I, v. 1.

V. 3 : *Révélé graduellement, nazzala.* Ce verbe est employé ici sous une forme intensive impliquant la lenteur, la minutie, l'idée de faire descendre lentement et avec soin. Le pronom t' remplace Muḥammad.

Ce qui l'a précédé : les Écritures sacrées transmises antérieurement par Abraham (*Ṣuḥûf,* Feuillets), Moïse (*Thora*), David (*Psaumes*), Jésus (*Évangile*) (*cf.* Ṭabari, III, 166 ; ʿIsâ, 62).

Révélé. Le même verbe est employé à nouveau, mais sous une forme qui marque la rapidité. En langue arabe la différence entre *'anzala* et *nazzala* est très nette et le mufti Makhlûf (Tafsîr, 95) fait justement remarquer que le Coran fut effectivement révélé lentement, progressivement (*ʿalâ-t-Tadrîj*) alors que la *Thora* et l'*Évangile* le furent en une seule fois (*jumlatan*).

Thora. Tawrât à rapprocher de *turâth* (ce que l'on possède par droit d'héritage), en hébreu *Thora* (loi), ensemble des prescriptions contenues dans le Pentateuque.

L'Évangile. Il eût été utile d'exposer le point de vue de l'Islâm au sujet de l'Ancien Testament et de l'Évangile. Mais on risque de faire renaître la vieille polémique islamo-chrétienne du Moyen Age. Chrétiens et juifs ont répandu sur le Prophète, sur l'Islâm et sur les musulmans beaucoup d'inexactitudes. Un musulman n'a pas l'habitude d'injurier les prophètes, ni de voir une imposture dans les Écritures. De par sa religion, il est tenu de vénérer tous les envoyés de Dieu, d'invoquer Noé, Abraham, Moïse et Jésus dans ses prières. Il doit voir dans le judaïsme et le christianisme des voies respectables de perfectionnement moral, sans oublier qu'il appartient à Dieu et à Dieu seul d'éclairer les hommes et de leur indiquer la vérité, le chemin qui mène vers sa miséricorde. Nous aurons à revenir sur l'aspect historique et non doctrinal des Écritures saintes.

Le christianisme et le judaïsme ont exercé sur la civilisation occidentale une influence indéniable. A ce seul titre ils méritent respect et considération de la part de tout musulman de ce siècle de dégénérescence des mœurs, de dégradation des consciences, de machinisme et de matérialisme. Pour épargner à l'humanité de sombrer dans le confort déliquescent, les jouissances avilissantes et la négation même de la vocation surnaturelle de l'homme, tous les croyants doivent prendre leurs responsabilités. La crise que traverse à l'heure actuelle le christianisme est un avertissement pour tout le monde. Ils doivent se sentir solidaires dans la défense de la primauté du spirituel contre l'engouement pour le confort, le retour au paganisme et le matérialisme historique, au lieu de s'hypnotiser sur les différences qui les séparent. A l'heure où l'idée même de religion est mise en péril, ils doivent s'unir autour de leur fonds commun pour le salut de l'humanité et fraterniser sans arrière-pensée au service de Dieu. Il serait criminel de leur part de pérorer, à l'instar des théologiens de Byzance, sur le sexe des anges quand la cité est assiégée. Cette union, dans le respect absolu de la spécificité de chaque religion, conditionne tout l'avenir des hommes.

(سورة آل عمران)

ٱلتَّوْرَىٰةَ وَٱلْإِنجِيلَ ﴿٣﴾ مِن قَبْلُ هُدًى لِّلنَّاسِ وَأَنزَلَ
ٱلْفُرْقَانَ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ لَهُمْ عَذَابٌ شَدِيدٌ
وَٱللَّهُ عَزِيزٌ ذُو ٱنتِقَامٍ ﴿٤﴾ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَخْفَىٰ عَلَيْهِ شَىْءٌ
فِى ٱلْأَرْضِ وَلَا فِى ٱلسَّمَآءِ ﴿٥﴾ هُوَ ٱلَّذِى يُصَوِّرُكُمْ
فِى ٱلْأَرْحَامِ كَيْفَ يَشَآءُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٦﴾
هُوَ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ عَلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ مِنْهُ ءَايَٰتٌ مُّحْكَمَٰتٌ
هُنَّ أُمُّ ٱلْكِتَٰبِ وَأُخَرُ مُتَشَٰبِهَٰتٌ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِمْ
زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَٰبَهَ مِنْهُ ٱبْتِغَآءَ ٱلْفِتْنَةِ وَٱبْتِغَآءَ تَأْوِيلِهِۦ
وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُۥٓ إِلَّا ٱللَّهُ وَٱلرَّٰسِخُونَ فِى ٱلْعِلْمِ يَقُولُونَ ءَامَنَّا
بِهِۦ كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّآ أُو۟لُوا۟ ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿٧﴾
رَبَّنَا لَا تُزِغْ قُلُوبَنَا بَعْدَ إِذْ هَدَيْتَنَا وَهَبْ لَنَا مِن لَّدُنكَ

4. *auparavant pour [qu'ils servent] de bonne direction aux hommes ainsi que le [Livre du] discernement. Un cruel châtiment [est réservé] à ceux qui renient les versets de Dieu, car Dieu est puissant et vindicatif.*

5. *Rien n'est caché à Dieu, sur terre et dans le ciel.*

6. *C'est lui qui vous forme selon sa volonté dans les matrices. Il n'y a point de divinité sauf lui, le Puissant, le Sage.*

7. *C'est lui qui t'a révélé le livre contenant des versets parachevés — qui en sont la base — et des versets ambigus. Les sceptiques s'attachent à ce qui est équivoque par esprit de contradiction ou en quête d'interprétation [tendancieuse], alors que son interprétation relève uniquement du savoir divin. Ceux qui ont approfondi la science diront : « Nous y ajoutons foi ! Tous [les versets de ce livre] émanent de Dieu », car seuls ceux qui sont doués d'intelligence sont enclins à se remémorer.*

V. 4 : *Le livre du discernement, Furqân* : autre nom du Coran. Étymologiquement : « séparation, fuite, distinction ». Autre sens : premières lueurs de l'aurore marquant la fin de la nuit et le commencement du jour et par extension livre sacré permettant de distinguer la vérité de l'erreur et le bien du mal (*cf.* ci-dessus S. II, 53).

Vindicatif, intiqâm : « vengeance ». Le mot doit être compris non dans un sens péjoratif, mais comme effet de la justice absolue de Dieu. Quiconque s'écarte de sa voie erre, pèche et mérite par là même une sanction (*ʿiqâb*) sans laquelle le mal et l'erreur triompheraient du bien et de la vérité. Il en est de même du mot *ghaḍab* (colère) que nous avons déjà rencontré à la sourate I, 7. Dieu étant au-dessus des faiblesses propres aux hommes (colère, vengeance, etc.) sa désapprobation et son courroux à l'encontre de ceux qui méprisent ses lois traduisent non des passions, mais une attitude défavorable, une antipathie qui excluent l'indifférence de Dieu à l'égard du mal et du bien et de ceux qui les pratiquent.

Étant pour la vérité et le bien, contre l'erreur et le mal, Dieu punit les incrédules et les transgresseurs. C'est dans le sens de punition que le terme *intiqâm* doit être entendu, de refus de sa grâce aux impies.

V. 6 : *Vous forme* : « vous donne taille, couleur, corpulence », etc. *Dans les matrices :* « dans le sein de vos mères ».

V. 7 : *Parachevés, muḥkamât.* Nous nous en tenons au sens littéral. Non sans raison les commentateurs s'étendent longuement sur le sens de ce mot ; on doit entendre par là, disent-ils, les versets précis et clairs qui servent de fondement aux rites, aux prescriptions et aux lois de l'Islâm ou encore les versets qui n'appellent aucune modification ou abrogent d'autres versets. (Ṭab., III, 171-177 ; I. Kath. I, 344 et suiv. ; Râz., VII, 179-189 ; Jalâl, p. 67).

Ambigus, mutashâbihât : versets qui par analogie ou amphibologie donnent lieu à des sens imprécis, douteux ou à une interprétation incertaine. Les commentateurs citent comme exemple de *mutashâbihât* les différentes lectures admises (sept selon le Prophète), les sigles servant de début à certaines sourates, les versets abrogés, les versets apparemment contradictoires. *Les sceptiques,* text. : « ceux qui ont une déviation dans le cœur », c'est-à-dire ceux dont le cœur est rongé par le doute (Ṭab. III, 176).

Se remémorer, yaẓẓakkaru, pour *yataẓakkaru* suivant un phénomène phonétique, très fréquent dans le Coran (haplologie) : « se rappeler, réfléchir, être sensible à une exhortation, s'en souvenir ».

(الجزء الثالث)

رَحْمَةً إِنَّكَ أَنتَ ٱلْوَهَّابُ ﴿٨﴾ رَبَّنَآ إِنَّكَ جَامِعُ ٱلنَّاسِ
لِيَوْمٍ لَّا رَيْبَ فِيهِ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُخْلِفُ ٱلْمِيعَادَ ﴿٩﴾ إِنَّ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَن تُغْنِىَ عَنْهُمْ أَمْوَٰلُهُمْ وَلَآ أَوْلَٰدُهُم
مِّنَ ٱللَّهِ شَيْـًٔا وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمْ وَقُودُ ٱلنَّارِ ﴿١٠﴾ كَدَأْبِ
ءَالِ فِرْعَوْنَ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا فَأَخَذَهُمُ
ٱللَّهُ بِذُنُوبِهِمْ وَٱللَّهُ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿١١﴾ قُل لِّلَّذِينَ كَفَرُوا۟
سَتُغْلَبُونَ وَتُحْشَرُونَ إِلَىٰ جَهَنَّمَ وَبِئْسَ ٱلْمِهَادُ ﴿١٢﴾
قَدْ كَانَ لَكُمْ ءَايَةٌ فِى فِئَتَيْنِ ٱلْتَقَتَا فِئَةٌ تُقَٰتِلُ فِى سَبِيلِ
ٱللَّهِ وَأُخْرَىٰ كَافِرَةٌ يَرَوْنَهُم مِّثْلَيْهِمْ رَأْىَ ٱلْعَيْنِ وَٱللَّهُ يُؤَيِّدُ
بِنَصْرِهِۦ مَن يَشَآءُ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَعِبْرَةً لِّأُو۟لِى ٱلْأَبْصَٰرِ ﴿١٣﴾
زُيِّنَ لِلنَّاسِ حُبُّ ٱلشَّهَوَٰتِ مِنَ ٱلنِّسَآءِ وَٱلْبَنِينَ وَٱلْقَنَٰطِيرِ
ٱلْمُقَنطَرَةِ مِنَ ٱلذَّهَبِ وَٱلْفِضَّةِ وَٱلْخَيْلِ ٱلْمُسَوَّمَةِ

8. *Seigneur n'imprime aucune déviation à nos cœurs après nous avoir guidés. Accorde-nous ta miséricorde ! Certes, tu es le dispensateur [de toutes les grâces].*

9. *Seigneur, tu réuniras le genre humain en un jour sur lequel il n'y a point de doute. Sur sa promesse Dieu ne revient pas.*

10. *En vérité, ni les richesses ni les enfants ne garantiront, ce jour-là, les mécréants contre Dieu. Ceux-là serviront de combustible au feu,*

11. *à l'instar des gens de Pharaon et de ceux qui les avaient précédés. Ceux qui avaient tenu les signes de Dieu pour mensongers, Dieu les sanctionna pour leurs péchés, car il est sévère dans son châtiment.*

12. *Dis aux mécréants : « Vous serez vaincus et rassemblés dans la géhenne ! Quelle affreuse demeure ! »*

13. *Il y a dans l'affrontement des deux troupes un signe pour vous. L'une combattait pour la cause de Dieu, l'autre était mécréante. Apparemment, elles se voyaient en nombre égal. Mais Dieu soutient de son assistance qui il veut. Voilà bien une leçon à méditer pour les [hommes] clairvoyants.*

V. 11 : *A l'instar, da'b*, vieux mot arabe d'un emploi fréquent encore aujourd'hui, signifiant à l'origine « effort, persévérance ». Il est employé dans le Coran avec le sens d'habitude, manière, de même que.

Gens, text. : « famille » et par extension « peuple, sujets ».

Ceux qui les avaient précédés : les anciennes peuplades averties par Noé, Ṣâliḥ, Loth, etc. (*cf.* S. V, 80 ; S. VII, 77 ; S. XI, 53, 62, etc.).

V. 12 : *Vous serez vaincus.* Ce passage nous ramène à la bataille de Badr (Ramaḍân, an 2 de l'hégire/mars 624) dont il a été déjà question ci-dessus. Revenu victorieux à Médine, le Prophète ne tarda pas à aller au plus grand marché juif de Médine, celui de Banû Qaynuqâ' et, faisant état de son triomphe miraculeux, il demanda aux Israélites d'embrasser l'Islâm. Ceux-ci objectèrent qu'une victoire remportée facilement sur des gens aussi peu aguerris que les qurayshites ne représentait aucun prodige et que, s'il avait eu affaire à une autre tribu polythéiste et guerrière ou à eux-mêmes, il aurait été écrasé. Outré de cette réponse méprisante et ne pouvant supporter après la victoire de Badr une telle intimidation, le Prophète décida de relever le défi. Le 15 Shawwâl, an 2/ 1er avril 624, il se mit en campagne contre eux, en confiant le drapeau de l'Islâm à son oncle Ḥamza.

Les B. Qaynuqâ' résidaient en un bourg fortifié, dans la banlieue de la ville, célèbre par son marché et son artisanat. Ils n'étaient pas propriétaires fonciers, mais possédaient un bétail nombreux et détenaient le monopole de tout ce qu'on pourrait appeler industrie : armurerie, bijouterie, joaillerie, forge, cordonnerie. Des postes fortifiés, sept cents hommes valides et bien armés, un traité d'alliance avec le clan médinois le plus important (Khazraj), tout cela donnait à ces juifs un sentiment de sécurité et les rendait arrogants.

A l'approche des troupes musulmanes (cent fantassins) le bourg ferma ses portes et se mit en état de défense, comptant sur l'intervention des Khazraj. Mais le secours extérieur ne vint pas. 'Abdallah b.' Ubay dont il sera parlé à propos de la bataille d'Uḥud, ennemi juré pourtant du Prophète (il était surnommé le « prophète des hypocrites »), n'avait pu tenir sa promesse de soutien. Au bout de quinze jours, les assiégés capitulèrent. Le Prophète leur accorda la vie sauve et déclara prise de guerre la totalité de leurs biens. Les Banû Qaynuqâ' ruinés furent contraints de quitter le territoire de Médine et se réfugièrent pour la plupart en Syrie.

C'est à cette occasion que fut institué, en vertu du verset 41 de la S. VIII, le « quinte » *(khumus)* ou part revenant sur les prises de guerre au Prophète, à ses proches, aux exilés de La Mekke, aux orphelins, aux infirmes, aux veuves, aux vieillards et aux indigents de Médine. (*cf.* TABT, pp. 479-483). Ce fut l'amorce de l'institution du Trésor public (*Bayt-l-Mâl*).

Quelle affreuse demeure, text. : « quel mauvais lit ».

V. 13 : La cohorte du Prophète à la bataille de Badr était composée de trois cent onze fantassins et deux cavaliers, en tout trois cent treize selon certains, trois cent vingt selon d'autres. Au cours de cet engagement les bourgeois peu aguerris de Médine combattaient pour la première fois. Le clan Khazraj avait fourni cent soixante-dix combattants et celui d' 'Aws soixante-dix. Les émigrés de La Mekke (Muhâjirûn) formèrent le reste. Parmi ces soldats improvisés, six seulement étaient vêtus de cottes de mailles. Divers drapeaux furent déployés : un drapeau blanc confié par le Prophète à un futur martyr, Mus'ab b. 'Umayr, représentant les émigrés de La Mekke. Un deuxième emblème décoré d'un aigle fut remis à 'Ali, sans doute comme représentant de la famille du Prophète (Ahl-l-Bayt), et un troisième étendard fut confié à un représentant de Médine choisi parmi les Khazrajites. Pour le transport, on disposait de soixante-dix chameaux.

La troupe qurayshite était sous les ordres d' 'Abû Jahl, l'ennemi implacable du Prophète. Elle comprenait un millier de fantassins supérieurement équipés et une centaine de cavaliers. Le combat eut lieu dans la vallée de Badr située à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Médine. Il sera souvent question de cette bataille dans le Coran (*cf.* GHEV. pp. 206 et suiv., bibl., p. 308), bataille dont le souvenir est concrétisé par une mosquée érigée près du « cimetière des martyrs de Badr ».

La disproportion des forces disparut au regard des combattants : ou les musulmans se virent aussi nombreux que les idolâtres, ou ceux-ci crurent voir leurs adversaires au nombre, non pas de trois cent treize, mais de mille.

Les commentateurs y voient le miracle auquel ce verset fait allusion.

(سورة آل عمران)

وَٱلْأَنْعَٰمِ وَٱلْحَرْثِ ۗ ذَٰلِكَ مَتَٰعُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۖ وَٱللَّهُ
عِندَهُۥ حُسْنُ ٱلْمَـَٔابِ ﴿١٤﴾ * قُلْ أَؤُنَبِّئُكُم بِخَيْرٍ مِّن
ذَٰلِكُمْ ۚ لِلَّذِينَ ٱتَّقَوْا۟ عِندَ رَبِّهِمْ جَنَّٰتٌ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا
ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا وَأَزْوَٰجٌ مُّطَهَّرَةٌ وَرِضْوَٰنٌ مِّنَ ٱللَّهِ ۗ
وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ بِٱلْعِبَادِ ﴿١٥﴾ ٱلَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَآ إِنَّنَآ ءَامَنَّا فَٱغْفِرْ
لَنَا ذُنُوبَنَا وَقِنَا عَذَابَ ٱلنَّارِ ﴿١٦﴾ ٱلصَّٰبِرِينَ وَٱلصَّٰدِقِينَ
وَٱلْقَٰنِتِينَ وَٱلْمُنفِقِينَ وَٱلْمُسْتَغْفِرِينَ بِٱلْأَسْحَارِ ﴿١٧﴾ شَهِدَ
ٱللَّهُ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَأُو۟لُوا۟ ٱلْعِلْمِ قَآئِمًۢا
بِٱلْقِسْطِ ۚ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١٨﴾ إِنَّ ٱلدِّينَ
عِندَ ٱللَّهِ ٱلْإِسْلَٰمُ ۗ وَمَا ٱخْتَلَفَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ إِلَّا
مِنۢ بَعْدِ مَا جَآءَهُمُ ٱلْعِلْمُ بَغْيًۢا بَيْنَهُمْ ۗ وَمَن يَكْفُرْ بِـَٔايَٰتِ
ٱللَّهِ فَإِنَّ ٱللَّهَ سَرِيعُ ٱلْحِسَابِ ﴿١٩﴾ فَإِنْ حَآجُّوكَ فَقُلْ

14. *L'amour des choses désirables a été paré [d'attraits] pour les hommes : [passion] pour les femmes, [affection] pour les fils, [rapacité de posséder] de l'or et de l'argent par quintaux bien remplis, des chevaux de race, des troupeaux, des terres cultivables. C'est une jouissance de la vie d'ici-bas. Mais, c'est auprès de Dieu qu'est le refuge [le plus] beau.*

15. *Dis : « Vous annoncerai-je quelque chose qui vaille mieux que cela ? Ceux qui auront fait preuve de piété trouveront auprès de leur Seigneur des jardins arrosés par des ruisseaux, où ils vivront éternellement, des épouses exemptes de souillure. Dieu sera satisfait d'eux. Il voit ses serviteurs. Il est attentif*

16. *à [ceux de] ses serviteurs qui disent : « Seigneur ! nous avons la foi ; pardonne-nous nos péchés et préserve-nous du supplice du feu ! »,*

17. *[qui se montrent] patients, véridiques, qui prient assidûment, pratiquent la charité, implorent son pardon à la fin de la nuit.*

18. *Dieu atteste, ainsi que les anges et les hommes de science, qu'il n'y a de Dieu que lui, qu'il maintient la justice. Il n'y a d'autre Dieu que lui, le Puissant, le Sage.*

19. *Certes, l'Islâm est, pour Dieu, la religion même.*
Ceux à qui l'Écriture fut transmise ne se sont divisés – par jalousie – qu'après avoir reçu la science.
Quiconque refuse d'ajouter foi aux versets de Dieu [sera châtié], car Dieu est rapide dans ses comptes.

V. 14 : *Désirables, shahawât,* plur. de *shahwa,* mot à sens multiples : « désir, plaisir, passion », souvent employé dans le Coran avec l'idée de vanité ou d'appétit.

Attraits : il s'agit ici (Râz., VII, 220) du sentiment qui pousse l'homme à désirer sa femme, à aimer ses enfants, à acquérir des richesses.

Passion pour les femmes. Contrairement à une opinion fort répandue par les ennemis de l'Islâm, le Coran et la tradition sont très favorables à la femme. Il l'a émancipée dès ses débuts et affirmé ses droits et ses devoirs. Le Prophète : disait : « La vie ici-bas est une éphémère jouissance. Une femme vertueuse est ce qu'il y a de mieux au monde » (I. Kath., I, 351).

Quintaux bien remplis, qanâṭir (sing. *quinṭâr*), mot d'un emploi fréquent dans la langue ordinaire et dans le Coran, emprunté au byzantin comme beaucoup de termes relatifs à la monnaie et aux poids et mesures. C'est une déformation de *kentenarion* (latin, *centenarium*). Poids variable dans le temps et d'un lieu à un autre. Aussi sa valeur est-elle fort imprécise. Par référence à ce qu'il représentait dans le monde byzantin, Ṭabari et Râzi l'estiment à une charge de bœuf. Ce qui est très vague. Les chiffres donnés par les auteurs sont des plus variables : 100 ritl, 1 200 onces, 80 000 dirhems, 1 000 dinârs. Compte tenu de ce que ces unités représentaient dans le Ḥijâz à l'époque du Prophète, on peut estimer approximativement le quinṭâr à un poids variant entre 66 et 83 kg. Ces indications n'ont d'autre but que d'éclairer le lecteur sur l'origine et le sens de ce mot en langue arabe, car il est clair que son emploi dans le Coran n'implique et ne nécessite aucune précision. Il désigne essentiellement un poids considérable. Ajoutons que le participe de même racine *muqanṭar,* qui accompagne ici ce vocable, est destiné à en renforcer le sens *(ta' kid).* (Voir SAUM ; MAUL ; COUT ; COUM ; VASE.)

De race : text. marqués, portant le chiffre de leur propriétaire.

'Anᶜâm (sing. *naᶜam*) : troupeaux, bétail, bestiaux et en particulier les quatre catégories animales dont la viande est licite pour les musulmans : camelins, bovins, ovins, caprins (Zam., I, 178). Le mot dérive d'une racine *(naᶜama)* signifiant vivre dans le bien-être ; autant dire que ces troupeaux constituent pour l'Arabe les éléments essentiels du bonheur sur terre.

V. 17 : *'Asḥâr* (sing. *saḥar*) : *la fin de la nuit,* le moment où le jour commence à poindre. Il a été recommandé aux croyants, selon Malik b. Anas, de demander pardon à Dieu soixante-dix fois à l'aube.

V. 18 : *Dieu atteste :* trad. littérale, pour respecter la forme d'un passage que les commentateurs n'expliquent pas d'une manière satisfaisante en dépit de longs développements. La construction est d'ailleurs unique dans le Texte Sacré. Dieu ne peut, au point de vue de la théologie islamique, témoigner lui-même de sa propre unicité. Il faudrait alors traduire : Dieu proclame, et les anges et les hommes de science attestent. Selon Râzi, VII, 231, il faut entendre par attester, en ce qui concerne Dieu, les signes et les moyens par lesquels il témoigne de son unicité pour mettre les hommes sur la voie de la vérité et du salut.

V. 19 : *Ceux à qui l'Écriture fut transmise* : les juifs et les chrétiens.

Se sont divisés : allusion aux discordes suscitées bien avant l'Islâm dans le judaïsme par les esséniens, les thérapeutes, les kabbalistes, les ébionites, les millénaristes, les hassidites, etc., et dans le christianisme par les adeptes d'Arius (condamné par le concile de Nicée en 325), de Macédonius (condamné par le concile de Constantinople en 381), de Nestorius (condamné par le concile d'Éphèse en 431), d'Eutychès (condamné par le concile de Chalcédoine en 451), etc. Discordes qui sont à l'origine des divisions juives (Sephardim, Askinazim) et chrétiennes (Églises arménienne, byzantine, jacobite, melkide, copte-éthiopienne, romaine, etc.).

La science : l'enseignement inclus dans l'Évangile et la Thora authentiques.

(الجـــزء الثـالث)

أَسْلَمْتُ وَجْهِيَ لِلَّهِ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِ ۗ وَقُل لِّلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَـٰبَ
وَٱلْأُمِّيِّـۧنَ ءَأَسْلَمْتُمْ ۚ فَإِنْ أَسْلَمُوا۟ فَقَدِ ٱهْتَدَوا۟ ۖ وَّإِن تَوَلَّوْا۟
فَإِنَّمَا عَلَيْكَ ٱلْبَلَـٰغُ ۗ وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ بِٱلْعِبَادِ ﴿٢٠﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ
يَكْفُرُونَ بِـَٔايَـٰتِ ٱللَّهِ وَيَقْتُلُونَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ بِغَيْرِ حَقٍّ
وَيَقْتُلُونَ ٱلَّذِينَ يَأْمُرُونَ بِٱلْقِسْطِ مِنَ ٱلنَّاسِ فَبَشِّرْهُم
بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٢١﴾ أُو۟لَـٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ حَبِطَتْ أَعْمَـٰلُهُمْ
فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْـَٔاخِرَةِ وَمَا لَهُم مِّن نَّـٰصِرِينَ ﴿٢٢﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى
ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ نَصِيبًا مِّنَ ٱلْكِتَـٰبِ يُدْعَوْنَ إِلَىٰ كِتَـٰبِ ٱللَّهِ
لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ يَتَوَلَّىٰ فَرِيقٌ مِّنْهُمْ وَهُم مُّعْرِضُونَ ﴿٢٣﴾
ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا۟ لَن تَمَسَّنَا ٱلنَّارُ إِلَّآ أَيَّامًا مَّعْدُودَٰتٍ ۖ
وَغَرَّهُمْ فِى دِينِهِم مَّا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿٢٤﴾ فَكَيْفَ إِذَا
جَمَعْنَـٰهُمْ لِيَوْمٍ لَّا رَيْبَ فِيهِ وَوُفِّيَتْ كُلُّ نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ

20. *S'ils te prennent à partie, réponds : « Je me suis livré à Dieu de même que ceux qui m'ont suivi ! » et demande à ceux qui ont reçu l'Écriture et aux illettrés : « Professez-vous l'Islâm ? » S'ils se déclarent musulmans, ils sont dans la bonne voie ; s'ils s'en détournent [tu n'es pas responsable d'eux]. Seule la transmission [du message] t'incombe et Dieu voit ses serviteurs.*

21. *Annonce un douloureux supplice à ceux qui nient les signes de Dieu, massacrent sans droit les prophètes et les hommes qui prêchent la justice.*

22. *Voilà les gens dont les œuvres auront été vaines ici-bas et dans la vie future, et qui ne trouveront personne pour les secourir.*

23. *N'as-tu pas vu un groupe de ceux qui ont reçu une partie de l'Écriture tourner le dos et s'éloigner [lorsqu'ils] furent invités à se reporter au Livre de Dieu pour trancher leurs différends ?*

24. *C'est qu'ils prétendent que le feu ne les brûlera qu'un nombre déterminé de jours. Ils sont abusés par leurs propres mensonges.*

25. *Qu'adviendra-t-il d'eux, lorsque nous les réunirons pour [qu'ils rendent compte de leurs actes] un jour indubitable, où chaque âme recevra la rétribution de ses acquis et où [même] les mécréants ne seront point lésés.*

V. 20 : *Je me suis livré à Dieu, aslamtu wajhy lillah,* text. : « J'ai soumis (ou livré) mon visage à Dieu », c'est-à-dire : je suis musulman.

V. 22 : *Voilà les gens dont...,* text. : « ceux-là sont ceux qui... »

V. 23 : *N'as-tu pas vu, 'alam tara* : expression qui, dans le Coran, a généralement le sens de : « n'as-tu point appris ». Le contexte ici impose une traduction littérale.

Ceux : les juifs.

Une partie de l'Écriture : l'Ancien Testament ; les juifs rejettent l'Évangile, d'où l'emploi du mot *naṣib* (une portion).

Livre de Dieu : le Pentateuque et les Psaumes.

Nous avons renversé la phrase pour la rendre intelligible au lecteur français. La traduction littérale serait : *N'as-tu point vu ceux qui ont reçu une portion de l'Écriture appelés au Livre de Dieu pour qu'il juge entre eux, puis une fraction d'entre eux retourne et ils s'éloignent.*

Pour trancher leurs différends : allusion à un fait divers survenu à Médine. Un juif et une juive ayant été convaincus d'adultère furent condamnés par le tribunal rabbinique à la peine de mort par lapidation. La sanction parut d'autant plus excessive qu'il s'agissait de notabilités fort estimées. On décida de soumettre le délit au Prophète qui confirma la sentence rabbinique ; les deux pécheurs furent lapidés, ce qui suscita des commentaires indignés dans le milieu israélite (Râz., II, 232). Ce verset rappelle les juifs au respect de leurs lois, en l'occurrence aux sentences du Lévitique, XX, 10.

V. 24 : *Un nombre déterminé de jours :* quarante correspondant au nombre de jours durant lesquels ils ont adoré le Veau d'or. Ce verset rappelle le 80e de la S. II.

V. 25 : *Qu'adviendra-t-il...,* text. : « comment, lorsque... »

Li yawmin, pour un jour, expression claire et qui ne doit pas être confondue avec *fy yawmin* (dans un jour, en un jour). La première a un sens de but : les réunir pour ce que leur réserve le jour de la résurrection. Cette nuance, soulignée par Ṭab., III, 220 et Râz., VII, 234, est passée sous silence par I. Kath.

(سورة آل عمران)

وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٢٥﴾ قُلِ ٱللَّهُمَّ مَٰلِكَ ٱلْمُلْكِ تُؤْتِى ٱلْمُلْكَ
مَن تَشَآءُ وَتَنزِعُ ٱلْمُلْكَ مِمَّن تَشَآءُ وَتُعِزُّ مَن تَشَآءُ وَتُذِلُّ
مَن تَشَآءُ بِيَدِكَ ٱلْخَيْرُ إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٦﴾
تُولِجُ ٱلَّيْلَ فِى ٱلنَّهَارِ وَتُولِجُ ٱلنَّهَارَ فِى ٱلَّيْلِ وَتُخْرِجُ ٱلْحَىَّ
مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَتُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ وَتَرْزُقُ مَن تَشَآءُ
بِغَيْرِ حِسَابٍ ﴿٢٧﴾ لَّا يَتَّخِذِ ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلْكَٰفِرِينَ أَوْلِيَآءَ
مِن دُونِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۚ وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ فَلَيْسَ مِنَ ٱللَّهِ
فِى شَىْءٍ إِلَّآ أَن تَتَّقُوا۟ مِنْهُمْ تُقَىٰةً ۗ وَيُحَذِّرُكُمُ ٱللَّهُ نَفْسَهُۥ ۗ
وَإِلَى ٱللَّهِ ٱلْمَصِيرُ ﴿٢٨﴾ قُلْ إِن تُخْفُوا۟ مَا فِى صُدُورِكُمْ أَوْ
تُبْدُوهُ يَعْلَمْهُ ٱللَّهُ ۗ وَيَعْلَمُ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۗ
وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٩﴾ يَوْمَ تَجِدُ كُلُّ نَفْسٍ مَّا عَمِلَتْ
مِنْ خَيْرٍ مُّحْضَرًا وَمَا عَمِلَتْ مِن سُوٓءٍ تَوَدُّ لَوْ أَنَّ بَيْنَهَا وَبَيْنَهُۥٓ

26. *Dis : « O mon Dieu, Souverain absolu ! Tu investis de la royauté qui tu veux et détrônes qui tu veux ! Tu donnes la puissance à qui tu veux et tu avilis qui tu veux ! Tu détiens le bien ! Tu es omnipotent !*

27. *Tu insères la nuit dans le jour et le jour dans la nuit. Tu fais sortir le vivant du mort et le mort du vivant.*
Tu enrichis sans compter qui tu veux.

28. *Que les croyants ne prennent pas, en dehors des croyants, d'alliés parmi les infidèles. Quiconque contractera une telle alliance aura rompu avec Dieu, à moins que vous n'ayez quelque méfait à redouter de leur part. Dieu vous avertit d'être circonspects à son égard. C'est vers lui qu'est le devenir.*

29. *Dis : « Que vous cachiez ou que vous divulguiez ce qui est en votre cœur, Dieu le sait. Il sait ce qui est dans les cieux et sur la terre. Dieu est omnipotent. »*

V. 26 : *O mon Dieu, Souverain absolu, Allahumma* : expression invocative, sur l'origine et la formation de laquelle les grammairiens et les commentateurs se sont longuement étendus sans apporter une réponse décisive. Le fait est qu'on la rencontre dans la langue ancienne si influencée, quant au vocabulaire religieux, par l'hébreu. L'expression pourrait dériver du terme Allah suivi du suffixe possessif hébreu de la première personne *ma*. Mais reste le problème de la gémination du *m* (SIBK ; HISS, I, p. 747 : GOLA, I, pp. 35-36 ; NOLA, p. 6).

V. 27 : *Tu fais sortir...* Ce mystérieux cycle de la vie et de la mort trouve son expression en d'autres versets : S. III, 27 ; S. VI, 95 ; S. X, 31 ; S. XXX, 19, etc. Cette même connexion est interprétée par certains mystiques dans un sens métaphorique : le vivant est celui à qui Dieu a donné la foi, c'est celui qui, par effet de la grâce divine, croit, prie et s'efforce d'être dans l'intimité de Dieu. Le mort, c'est celui qui, privé des lumières de la foi, s'abîme dans les plaisirs éphémères, les ténèbres et la solitude de la mécréance (Ṭab., III, 225).

V. 28 : *A moins que vous n'ayez...* Dans ce cas toute relation doit être verbale (Ṭab., III, 228 et suiv.). Mais cette mise en garde n'est pas une interdiction et les relations amicales personnelles ne posent pas de cas de conscience pour le musulman (Râz., VIII, 12).

(الجـــزء الثـالث)

أَمَدًا بَعِيدًا ۚ وَيُحَذِّرُكُمُ ٱللَّهُ نَفْسَهُۥ ۗ وَٱللَّهُ رَءُوفٌۢ بِٱلْعِبَادِ ﴿٣٠﴾
قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ
لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣١﴾ قُلْ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ
وَٱلرَّسُولَ ۖ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلْكَـٰفِرِينَ ﴿٣٢﴾
* إِنَّ ٱللَّهَ ٱصْطَفَىٰٓ ءَادَمَ وَنُوحًا وَءَالَ إِبْرَٰهِيمَ وَءَالَ عِمْرَٰنَ
عَلَى ٱلْعَـٰلَمِينَ ﴿٣٣﴾ ذُرِّيَّةًۢ بَعْضُهَا مِنۢ بَعْضٍ ۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ
عَلِيمٌ ﴿٣٤﴾ إِذْ قَالَتِ ٱمْرَأَتُ عِمْرَٰنَ رَبِّ إِنِّى نَذَرْتُ
لَكَ مَا فِى بَطْنِى مُحَرَّرًا فَتَقَبَّلْ مِنِّىٓ ۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلسَّمِيعُ
ٱلْعَلِيمُ ﴿٣٥﴾ فَلَمَّا وَضَعَتْهَا قَالَتْ رَبِّ إِنِّى وَضَعْتُهَآ أُنثَىٰ
وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا وَضَعَتْ وَلَيْسَ ٱلذَّكَرُ كَٱلْأُنثَىٰ ۖ وَإِنِّى
سَمَّيْتُهَا مَرْيَمَ وَإِنِّىٓ أُعِيذُهَا بِكَ وَذُرِّيَّتَهَا مِنَ ٱلشَّيْطَـٰنِ
ٱلرَّجِيمِ ﴿٣٦﴾ فَتَقَبَّلَهَا رَبُّهَا بِقَبُولٍ حَسَنٍ وَأَنۢبَتَهَا نَبَاتًا

30. *Le jour où chaque âme sera confrontée avec le bien et le mal qu'elle aura faits, elle souhaitera qu'il y ait un long intervalle entre elle et ce jour. Dieu vous avertit d'être circonspects à son égard et il est plein de bienveillance envers ses serviteurs.*

31. *Dis : « Si [depuis toujours] vous aimez Dieu, alors suivez-moi ! » Il vous aimera et vous pardonnera vos péchés, car il est tout-indulgent et tout-compatissant. »*

32. *Dis : « Obéissez à Dieu et à son apôtre ! » Si vous vous en détournez, [sachez que] Dieu n'aime pas les infidèles.*

33. *Dieu a choisi Adam, Noé, la famille d'Abraham et la famille d'ʿAmram parmi le monde,*

34. *en tant qu'issus les uns des autres. Dieu entend et sait tout.*

35. *[Rappelle] lorsque la femme d'Amram dit : « Seigneur ! à ton culte exclusif je voue ce que je porte en mon sein ! Accepte [-le] de moi, toi qui entends et sais tout. »*

36. *« Seigneur, s'écria-t-elle, quand elle l'eut enfantée, j'ai mis au monde une fille. » Dieu le savait bien, car le mâle n'est point comparable à la femme. « Je la nomme Marie [, ajouta-t-elle,] et la mets, elle et sa postérité, sous ta sauvegarde contre Satan le lapidé. »*

V. 30 : *Intervalle, 'amad* s'emploie pour le temps et l'espace. Mot très ancien comme *'abad,* durée sans fin, mais ayant eu un commencement, opposé à *'azal* (éternité) *'Amad* est connu aussi comme nom de l'un des sept vautours légendaires de Lokman (*cf.* SIJK).

V. 31 : *[Depuis toujours]* : c'est le sens inclus dans l'auxiliaire *kân.*

V. 32 : *Vous vous en détournez, tawallû* pour *tatawallû* par suite d'un phénomène phonétique (haplologie) déjà signalé dans le Coran.

V. 33 : *'Amram, 'Imrân,* d'où la sourate tire son titre. Nous avons dit plus haut ce que l'Ancien Testament nous fournit sur ce personnage qui serait mort en 2249 avant Jésus-Christ, à l'âge de cent trente-sept ans, dont l'existence se passa en Égypte et qui eut de sa femme Jokébed, Moïse, Aaron et Marie (*cf.* Ex., VI, 18-20, Nb., XII, 1 et suiv.). Mais ce n'est pas de lui qu'il s'agit dans ce verset.

V. 35 : Le 'Imrân dont il est question dans ce verset est séparé par un intervalle de plus de 2 000 ans du premier. Le fait le plus étonnant c'est que les anciennes sources chrétiennes ne nous fournissent presque aucune information substantielle sur la généalogie de la Vierge. Saint Matthieu lui-même est sur cette question d'une indigence extraordinaire ; extraordinaire, car sur la généalogie paradoxalement masculine de Jésus, saint Matthieu (I, 1) et saint Luc (III, 23 et suiv.) sont prolixes, « étant comme on le croyait, dit saint Luc, le fils de Joseph ». Les sources chrétiennes orthodoxes donnent cependant quelques renseignements. La tradition arménienne donne comme père à la Vierge Joachim (Év. de l'Enfance, II, 2).

Sur la Vierge, la tradition musulmane est autrement copieuse et elle est la seule à donner la généalogie d'Anne (Ḥanna), mère de la Vierge et grand-mère de Jésus. Son père était Fakudh b. Katîl ; son époux, 'Imrân b. Yashihim, descendait de Salomon, fils de David (Ṭab., III, 235). Dans la polémique islamo-chrétienne, on a longtemps cru qu'il y avait dans le Coran une confusion entre le premier et le second 'Imrân et par conséquent entre la prophétesse Marie et la Sainte Vierge. Pourtant nulle part dans le Texte Sacré et dans ses commentaires, on ne trouve trace de cette prétendue confusion. Des auteurs comme Ibn Khaldûn connaissent 'Imrân b. Mathân sous le nom de Joachim (*cf.* 'Ibar, II, 144). Nous reviendrons plus loin sur cette généalogie. Retenons seulement ici l'explication que fournit la tradition musulmane sur le vœu d'Anne. Elle et son mari étaient vieux déjà et sans enfant. Ayant un jour aperçu un oiseau en haut d'un arbre, donnant la becquée à ses petits, elle fut prise de tendresse et souhaita avoir un enfant en promettant à Dieu, s'il exauçait son vœu, de le vouer au service du temple. Elle donna naissance à une fille, Maryam (Marie). Or la loi juive refusait cet honneur aux femmes. C'est ce que nous aurons à examiner plus loin, à propos de la sourate XIX. (Sur la position de l'Islâm à l'égard de la Vierge, voir TABT ; THAQ, p. 91 ; THAA, p. 326 ; ATHK, I, p. 119 ; MASO, t. I, p. 120, t. IV, p. 79 ; KISQ, pp. 139 et suiv. ; KHAI, II, p. 144 ; GROV, pp. 22, 72 ; SAYJ.)

V. 36 : La naissance d'une fille dans les milieux sémitiques est saluée toujours avec moins de joie que celle d'un garçon, quand elle n'est pas interprétée comme un mauvais présage. Le Coran condamne une telle mentalité. En l'occurrence, l'exclamation empreinte de déception d'Anne doit être attribuée au fait que la loi juive interdisait le service du temple aux femmes.

Selon une autre lecture signalée par Ṭab., elle aurait dit : « Dieu sait mieux que quiconque ce que j'ai mis au monde. »

Car le mâle n'est point comparable à la femelle, traduction littérale. Le sens est qu'un garçon peut devenir ministre de Dieu, mais non une fille.

Marie, Maryam. Le sens de ce mot en arabe est « pieuse » (Râz., VIII, 29). A remarquer que le suffixe *am* en hébreu indique l'appartenance à une ethnie ou à une localité.

Le lapidé : Abraham l'avait accueilli à coups de pierres. Le vœu d'Anne est conforme aux coutumes sémitiques relatives aux naissances. Le démon Lilith est né de ces superstitions. Par ailleurs, le hadîth enseigne que tout enfant est touché à sa naissance par le diable. Marie et Jésus font exception. On serait tenté d'attribuer à ce privilège divin l'idée d'immaculée conception (Ṭab., III, 239), expression qui chez les chrétiens indique que la Vierge avait été préservée du péché originel.

(سورة آل عمران)

حَسَنًا وَكَفَّلَهَا زَكَرِيَّا ۖ كُلَّمَا دَخَلَ عَلَيْهَا زَكَرِيَّا الْمِحْرَابَ
وَجَدَ عِندَهَا رِزْقًا ۖ قَالَ يَا مَرْيَمُ أَنَّىٰ لَكِ هَٰذَا ۖ قَالَتْ هُوَ
مِنْ عِندِ اللَّهِ ۖ إِنَّ اللَّهَ يَرْزُقُ مَن يَشَاءُ بِغَيْرِ حِسَابٍ ﴿٣٧﴾
هُنَالِكَ دَعَا زَكَرِيَّا رَبَّهُ ۖ قَالَ رَبِّ هَبْ لِي مِن لَّدُنكَ
ذُرِّيَّةً طَيِّبَةً ۖ إِنَّكَ سَمِيعُ الدُّعَاءِ ﴿٣٨﴾ فَنَادَتْهُ الْمَلَائِكَةُ وَهُوَ
قَائِمٌ يُصَلِّي فِي الْمِحْرَابِ أَنَّ اللَّهَ يُبَشِّرُكِ بِيَحْيَىٰ مُصَدِّقًا
بِكَلِمَةٍ مِّنَ اللَّهِ وَسَيِّدًا وَحَصُورًا وَنَبِيًّا مِّنَ الصَّالِحِينَ ﴿٣٩﴾
قَالَ رَبِّ أَنَّىٰ يَكُونُ لِي غُلَامٌ وَقَدْ بَلَغَنِيَ الْكِبَرُ وَامْرَأَتِي
عَاقِرٌ ۖ قَالَ كَذَٰلِكَ اللَّهُ يَفْعَلُ مَا يَشَاءُ ﴿٤٠﴾ قَالَ رَبِّ اجْعَل
لِّي آيَةً ۖ قَالَ آيَتُكَ أَلَّا تُكَلِّمَ النَّاسَ ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ إِلَّا
رَمْزًا ۗ وَاذْكُر رَّبَّكَ كَثِيرًا وَسَبِّحْ بِالْعَشِيِّ وَالْإِبْكَارِ ﴿٤١﴾
وَإِذْ قَالَتِ الْمَلَائِكَةُ يَا مَرْيَمُ إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَاكِ وَطَهَّرَكِ

37. *Dieu réserva un accueil favorable à l'enfant, lui assura une belle croissance et la confia à Zacharie. Or, chaque fois que celui-ci entrait au sanctuaire, il trouvait de la nourriture près d'elle. « Marie, d'où te viennent [ces aliments ?] disait-il. – De la part de Dieu, répondait-elle, car Dieu gratifie de ses biens qui il veut, sans compter. »*

38. *C'est alors que Zacharie invoqua Dieu : « Seigneur, accorde-moi une descendance vertueuse. Tu es celui qui entend la prière ! »*

39. *Les anges l'appelèrent tandis que, debout, il priait dans le sanctuaire : « Dieu t'annonce la naissance de Jean qui confirmera un Verbe émanant de Dieu. Il sera un chef, un homme chaste et un prophète du nombre des saints.*

40. *– Comment aurai-je, Seigneur, un garçon alors que la vieillesse m'a atteint et que ma femme est stérile ? demanda Zacharie. – Il en sera ainsi ! Dieu fait ce qu'il veut ! lui fut-il dit.*

41. *– Seigneur, dit Zacharie, édifie-moi par un signe !*
– Pendant trois jours, lui fut-il dit, tu ne pourras parler aux gens que par gestes. Ce sera le signe que tu réclames !
Prononce souvent le nom du Seigneur et glorifie-le le soir et de bon matin. »

V. 37 : *L'enfant :* la Vierge Marie.

'Imrân (Joachim), père de la Vierge, mourut avant la naissance de celle-ci et il lui fallait un tuteur. Zacharie, époux de sa tante Ishbâ (Élisabeth), s'offrit comme l'homme le plus proche de l'orpheline. Mais sa requête fut contestée pour des raisons qui ne sont pas claires. Après tirage au sort, il fut désigné par les rabbins pour assurer cette tutelle.

Marie, quoique femme, restait dans le temple qu'elle ne quittait qu'au moment de ses règles. Le Coran ne parle pas de Joseph, mais les commentateurs disent que lorsque Zacharie devint très vieux, Joseph s'occupa de sa cousine. Comment expliquer ce cousinage ? La tradition chrétienne n'est pas très nette. D'abord elle est contradictoire sur sa généalogie. Saint Matthieu (I, 1) le fait descendre de Jacob, fils de Nathan, fils d'Éléazar, et saint Luc (III, 23-38) lui donne comme lignée Joseph, fils d'Héli, fils de Matthat, fils de Lévi.

La tradition chrétienne soutient que Joseph la prit dans sa maison alors que la tradition musulmane affirme que la Vierge ne quitta pas le temple. Le lieu qu'elle occupait est appelé dans le Coran *miḥrâb* que nous traduisons, faute de terme plus approprié, par sanctuaire. Il est clair que ce terme qui désigne dans les mosquées la niche où l'imâm se place pour diriger la prière, et donc dans la direction de celle-ci, n'a pas de rapport avec l'autel du temple de Jérusalem.

La tradition musulmane soutient que les premiers chrétiens orientaient l'office vers cet endroit. Il a été dit plus haut qu'au début de l'Islâm, les musulmans s'orientaient pour la prière vers le temple de Jérusalem.

V. 38 : *Vertueuse,* text. : « agréable ».

V. 39 : *Jean* : saint Jean Baptiste, « qui cria dans le désert pour annoncer le Messie ». Se rapporter aux Évangiles, en particulier Lc., I, 13-20. Décapité par Hérode à l'instigation d'Hérodiade (32, ère chrétienne).

V. 40 : *Comment aurai-je...* Pour avoir douté de cette bonne nouvelle, Dieu lui fit perdre l'usage de la parole trois jours durant, selon le Coran, jusqu'à la naissance de Jean, selon saint Luc (I, 20).

Lui fut-il dit : le sujet n'est pas indiqué. Mais le verbe se rapporte implicitement à Dieu qui s'exprime directement ou par l'entremise des anges.

V. 41 : *Ce sera le signe,* text. : « ton signe est que tu ne parleras pas ».

(الجـــزء الثـالث)

وَٱصْطَفَىٰكِ عَلَىٰ نِسَآءِ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٤٢﴾ يَٰمَرْيَمُ ٱقْنُتِى لِرَبِّكِ
وَٱسْجُدِى وَٱرْكَعِى مَعَ ٱلرَّٰكِعِينَ ﴿٤٣﴾ ذَٰلِكَ مِنْ أَنۢبَآءِ
ٱلْغَيْبِ نُوحِيهِ إِلَيْكَ ۚ وَمَا كُنتَ لَدَيْهِمْ إِذْ يُلْقُونَ أَقْلَٰمَهُمْ
أَيُّهُمْ يَكْفُلُ مَرْيَمَ ۖ وَمَا كُنتَ لَدَيْهِمْ إِذْ يَخْتَصِمُونَ ﴿٤٤﴾
إِذْ قَالَتِ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يَٰمَرْيَمُ إِنَّ ٱللَّهَ يُبَشِّرُكِ بِكَلِمَةٍ مِّنْهُ ٱسْمُهُ
ٱلْمَسِيحُ عِيسَى ٱبْنُ مَرْيَمَ وَجِيهًا فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ وَمِنَ
ٱلْمُقَرَّبِينَ ﴿٤٥﴾ وَيُكَلِّمُ ٱلنَّاسَ فِى ٱلْمَهْدِ وَكَهْلًا وَمِنَ
ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٤٦﴾ قَالَتْ رَبِّ أَنَّىٰ يَكُونُ لِى وَلَدٌ وَلَمْ يَمْسَسْنِى
بَشَرٌ ۖ قَالَ كَذَٰلِكِ ٱللَّهُ يَخْلُقُ مَا يَشَآءُ ۚ إِذَا قَضَىٰٓ أَمْرًا فَإِنَّمَا
يَقُولُ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٤٧﴾ وَيُعَلِّمُهُ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ
وَٱلتَّوْرَىٰةَ وَٱلْإِنجِيلَ ﴿٤٨﴾ وَرَسُولًا إِلَىٰ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ أَنِّى
قَدْ جِئْتُكُم بِـَٔايَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ ۖ أَنِّىٓ أَخْلُقُ لَكُم مِّنَ ٱلطِّينِ

42. *[Rappelle] lorsque les anges dirent : « O Marie ! Dieu a porté son choix sur toi et t'a purifiée. Il t'a choisie parmi les femmes des mondes.*

43. *O Marie ! prie assidûment, prosterne-toi et incline-toi avec ceux qui s'inclinent. »*

44. *Ce sont là des nouvelles qui relèvent du mystère et que nous te révélons car tu n'étais pas devant eux quand ils jetaient leurs calames pour savoir qui d'entre eux devait être tuteur de Marie, encore moins lorsqu'ils se querellaient [à ce sujet].*

45. *[Rappelle] lorsque les anges dirent : « O Marie ! Dieu, en vérité, t'annonce comme bonne nouvelle un Verbe émanant de lui dont le nom sera l'Oint Jésus fils de Marie. Il [sera] illustre en la vie d'ici-bas et dans la vie future, et comptera parmi les rapprochés [du Seigneur].*

46. *« Il parlera dans son berceau et lorsqu'il sera adulte il comptera parmi les saints.*

47. *— Seigneur ! Comment puis-je avoir un enfant alors qu'aucun être humain ne m'a touchée ? demanda Marie. — Dieu crée ainsi ce qu'il veut, lui fut-il répondu ; quand il juge qu'une chose [doit être], il lui suffit de dire « Sois », et elle est.*

48. *« Dieu lui enseignera l'Écriture, la sagesse, la Thora et l'Évangile.*

49. *« Il sera le messager de Dieu auprès des Israélites [et leur dira] : "En vérité, je vous apporte un signe de la part de votre Seigneur : je formerai pour vous avec de la glaise un oiseau ; je soufflerai dessus et par la permission de Dieu il sera un oiseau [vivant]. Je guérirai l'aveugle et le lépreux, ressusciterai les morts, par la permission de Dieu. Je vous apprendrai ce que vous mangez et ce que vous cachez dans vos demeures. En cela il y aura certainement un signe pour vous, si vous êtes [vraiment] croyants.*

V. 42 : *Cf.* Lc, I, 18-20 ; Mtt., I, 26-38.

V. 43 : *Prie :* nous traduisons ainsi – faute de terme plus approprié – le verbe *qanata,* qui implique en arabe une idée d'ascèse : être en oraison, prier longuement dans un total abandon de soi à Dieu, s'imposer une sévère abstinence. Selon la tradition musulmane, la Vierge restait en état d'adoration si longuement que ses jambes enflaient et que ses pieds se couvraient d'escarres purulentes (Ṭab., III, 278).

V. 44 : *Te :* il s'agit du Prophète.

Quand ils jetaient leurs calames : allusion à l'épreuve concernant la dévolution de la tutelle sur Marie après la mort de son père. Les droits de Zacharie ayant été contestés, on procéda à l'épreuve du lancement des calames ou flèches divinatoires dans une rivière, pour savoir à qui revenait un tel droit, de par le sort. Le seul calame qui flotta fut celui de Zacharie qui fut, alors, chargé de cette tutelle. La tradition chrétienne ne fait pas état de cet épisode et ne signale comme épreuve que la colombe qui surgit du bâton de Joseph et permit de reconnaître en celui-ci son tuteur (Ṭab., III, 268 ; Râz., VIII, 48) ; sur la magie chez les Juifs et les flèches divinatoires, *cf.* COHT, pp. 337 et suiv., RUFS, p. 81).

V. 45 : *Les anges :* pluriel désignant ordinairement Gabriel (Râz., VII, 50).

Verbe, kalima, « parole ». Cette parole serait le verbe *kâna* (être) qui devient à l'impératif *kun* (sois). Dieu ayant décidé qu'il en fût ainsi de la nativité de Jésus, Jésus fut. La nativité étant surnaturelle, Jésus est lui-même l'essence du verbe. Telle est l'opinion de Râzi (VIII, 50). D'où une profonde divergence à propos du sens à donner à ce mot, entre l'Islâm et le christianisme pour qui le Verbe est la deuxième personne divine dans le mystère de la Trinité. Pourtant un verbe est un verbe quel que soit son mode. Pourquoi faire d'un ordre divin clair, donc du verbe dont il s'est servi à l'impératif, une entité déroutante pour la raison et une nébuleuse théorie que rien ne nécessite ni ne justifie ?

Oint, masîḥ, pour *mamsûḥ* (essuyé), mot dérivant d'une vieille racine sémitique qu'on retrouve non seulement en arabe et en hébreu, mais aussi en éthiopien et en araméen, langue du Christ. En langue arabe, le mot est attesté par l'ancienne poésie, le hadîth et la langue courante, avec le sens de mesuré, essuyé, purifié, effacé, oint, frappé du glaive. Il est employé dans le Coran avec la valeur d'un surnom ou d'un qualificatif, mais non comme nom propre, car dans ce cas l'article qui l'accompagne ne se justifierait pas. On l'y rencontre isolément (S. IV, 172 ; IX, 30), soit suivi du nom de la Vierge (V, 17, 72, 75), ou comme dans ce passage *l'Oint Jésus fils de Marie* (IV, 157). L'exégèse de l'Islâm justifie ainsi l'emploi de ce qualificatif : Jésus en parcourant la terre passait la main sur les infirmités des handicapés pour les guérir, caressait de la main la tête des orphelins pour les consoler, « essuyer » les péchés. Il était oint en naissant de l'huile sacrée des prophètes (Râz., VIII, 52 ; Ṭab., VI, 35).

Rapprochés : terme d'un emploi fréquent avec le sens de « ceux qui seront admis dans l'intimité de Dieu ».

V. 46 : *Adulte, kahl,* « âge mûr ». En langue arabe, on le place entre trente et cinquante ans ou encore entre trente-cinq et quarante ans (*cf.* Thâ., I, 267-268 ; Lc, I, 34-38, III, 23).

V. 47 : *Il lui suffit de dire... :* en parfaite musulmane (soumise à la volonté de Dieu), Marie s'inclina non sans pressentir toutes les épreuves qui l'attendaient. Les sources musulmanes ne mentionnent nulle part le célèbre Magnificat (Lc, I, 46-55), qu'elles considèrent comme une interpolation tardive, comme d'ailleurs le roman fantaisiste de Judith que nulle référence ne signale dans la version hébraïque de l'Ancien Testament.

V. 49 : *Il sera le messager... : cf.* Lc, I, 34-38 ; Mtt., XV, 24.

Je guérirai l'aveugle : cf. Jn, IX, 1 et suiv. Cette guérison s'étant accomplie le jour du sabbat, les pharisiens y virent une violation de la loi.

Le lépreux : allusion à la résurrection du fils unique de la veuve de Naïn (*cf.* Lc, VII, 11-16).

[Je] ressusciterai les morts : cf. Mtt., VIII, 1 et suiv. Au cours de la même journée, Jésus guérit un paralytique à Capharnaüm et la mère de Pierre qui souffrait d'une forte fièvre.

(سورة آل عمران)

كَهَيْـَٔةِ ٱلطَّيْرِ فَأَنفُخُ فِيهِ فَيَكُونُ طَيْرًۢا بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۖ وَأُبْرِئُ
ٱلْأَكْمَهَ وَٱلْأَبْرَصَ وَأُحْيِ ٱلْمَوْتَىٰ بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۖ وَأُنَبِّئُكُم
بِمَا تَأْكُلُونَ وَمَا تَدَّخِرُونَ فِى بُيُوتِكُمْ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لَّكُمْ
إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٤٩﴾ وَمُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَىَّ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ
وَلِأُحِلَّ لَكُم بَعْضَ ٱلَّذِى حُرِّمَ عَلَيْكُمْ ۚ وَجِئْتُكُم بِـَٔايَةٍ مِّن
رَّبِّكُمْ ۖ فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُونِ ﴿٥٠﴾ إِنَّ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبُّكُمْ
فَٱعْبُدُوهُ ۚ هَٰذَا صِرَٰطٌ مُّسْتَقِيمٌ ﴿٥١﴾ * فَلَمَّآ أَحَسَّ عِيسَىٰ
مِنْهُمُ ٱلْكُفْرَ قَالَ مَنْ أَنصَارِىٓ إِلَى ٱللَّهِ ۖ قَالَ ٱلْحَوَارِيُّونَ
نَحْنُ أَنصَارُ ٱللَّهِ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَٱشْهَدْ بِأَنَّا مُسْلِمُونَ ﴿٥٢﴾ رَبَّنَآ
ءَامَنَّا بِمَآ أَنزَلْتَ وَٱتَّبَعْنَا ٱلرَّسُولَ فَٱكْتُبْنَا مَعَ ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿٥٣﴾
وَمَكَرُوا۟ وَمَكَرَ ٱللَّهُ ۖ وَٱللَّهُ خَيْرُ ٱلْمَٰكِرِينَ ﴿٥٤﴾ إِذْ قَالَ ٱللَّهُ
يَٰعِيسَىٰٓ إِنِّى مُتَوَفِّيكَ وَرَافِعُكَ إِلَىَّ وَمُطَهِّرُكَ مِنَ ٱلَّذِينَ

50. *« [Je viens] confirmer la Thora [que vous avez reçue] avant moi, lever pour vous certaines interdictions et vous apporter un signe de votre Seigneur. Craignez Dieu et obéissez-moi.*

51. *« En vérité, Dieu est mon Seigneur et le vôtre. Adorez-le ! C'est une voie droite !'' »*

52. *Lorsque Jésus s'aperçut de leur incrédulité, il demanda : « Qui seront mes auxiliaires [dans la voie qui mène] vers Dieu ? » Et les Apôtres de répondre : « C'est nous qui serons les auxiliaires de Dieu. Nous croyons en Dieu ! Sois témoin qu'à sa volonté nous sommes soumis !*

53. *« Seigneur ! Nous croyons à ce que tu as révélé et suivrons ton messager. Inscris-nous parmi ceux qui témoignent. »*

54. *[Les juifs] ourdirent des complots contre Jésus ; mais Dieu déjoua leurs machinations, car il est plus habile que les conspirateurs.*

55. *[Rappelle] lorsque Dieu dit : « O Jésus, je vais, certes, te rappeler, t'élever vers moi et t'éloigner des infidèles ! Place ceux qui t'ont suivi au-dessus des mécréants jusqu'au jour de la résurrection. Vous retournerez ensuite à moi. Je trancherai le différend qui vous oppose.*

V. 50 : *Certaines interdictions :* les choses illicites pour les juifs étaient si nombreuses que souvent la religion se réduisait à l'observance des rites, donc au formalisme. Les interdictions qui se référaient à la loi mosaïque étaient augmentées par Dieu comme punition. Mais les plus nombreuses étaient celles que le rabbinat avait instituées pour des causes et dans des circonstances diverses et qu'il attribuait, pour se donner plus d'autorité, à Moïse. Il suffit de lire le Talmud pour se rendre compte de toute la portée de ces interdictions dans la vie juive. L'allégement annoncé par Jésus n'était donc pas en contradiction avec la Thora, c'est-à-dire avec le dogme, ni avec la spiritualité qui en découlait (*cf.* S. IV, 160).

V. 52 : *Les Apôtres :* les douze premiers disciples de Jésus qui seront aussi des apôtres.

Ḥawâriyyûna, sing. *ḥawâriyyûn.* Étymologiquement ce mot signifie « être d'un blanc très vif » et désigne par extension un lavandier, un ami sincère, un disciple dévoué. Les commentateurs pensent qu'ils étaient appelés ainsi, parce qu'ils étaient blanchisseurs *(qassâr)* ou portaient eux-mêmes des vêtements d'une blancheur distinctive (Ṭab., III, 278 ; Râz., VIII, 66 ; Zam., I, 191).

Soumis, muslimûn (musulmans). Nous avons déjà expliqué le sens du mot Islâm et *muslim.*

V. 54 : *Il est plus habile.* Nous avons traduit l'idée sans suivre le texte de près à dessein. Une traduction littérale aurait complètement trahi le verset et faussé son contenu. En effet, la traduction textuelle donnerait : « Ils usèrent de ruse contre Jésus ; mais Dieu usa de ruse contre eux et Dieu est le meilleur des rusés. »

Il s'agit en fait de la décision prise par le vieux parti juif, à l'instigation de la « famille sacerdotale » des Kaïapha et Hanan, de le dénoncer à la fois comme perturbateur religieux et ennemi de l'ordre romain, auprès de Ponce Pilate et de l'empereur Tibère, et d'obtenir sa condamnation à mort, non par lapidation suivant la coutume mosaïque, mais par crucifixion, supplice romain cruel et infamant, réservé aux esclaves et aux brigands. Pour arriver à cette fin, les ennemis de Jésus avaient usé de toutes sortes de machinations.

Pour l'Islâm, Jésus ne fut pas crucifié : Dieu opéra une substitution qui déjoua la malveillance des criminels (Ṭab., III, 289. *Cf.* S. IV, 57).

V. 55 : *Rappeler, tawaffâ :* « récupérer intégralement une dette, recevoir » ; *tawaffâhu-l-Lahu,* « Dieu l'a reçu ». Au passif, son sens habituel est « il est mort ». La racine *(wafâ)* implique une idée d'achèvement, de fidèle accomplissement d'un vœu, d'acquittement loyal d'une promesse. Nous rendons ici ce verbe par « rappeler », en pensant à l'expression française « Dieu a rappelé untel à lui ». Or, pour l'Islâm, Jésus n'est pas mort et ne mourra qu'après la destruction de l'Antéchrist (Dajjâl).

Les commentateurs donnent arbitrairement à ce participe le sens de « saisir, prendre » (Ṭab., III, 289-290, Râz., VIII, 71-73), « garantir » (Zam., I, 192). I. Kathîr l'interprète comme un sommeil profond semblable à la mort (I, 366). Notre traduction qui n'est pas littérale rend l'idée qu'implique ce passage : « Je mets fin à ta vie », c'est-à-dire à ta mission ou à ton passage sur terre. On peut, comme certains commentateurs le suggèrent, considérer *mutawaffika* comme un futur et le sens serait : « Je t'élève vers moi et te ferai mourir. » Selon une loi instituée par Dieu (*cf.* V. 185 de cette même sourate), tout être créé, Jésus y compris, est appelé à subir l'épreuve de la mort.

T'éloigner : sens donné par Jalâl (V, 55). Autre sens, « délivrer » (Ṭab., III, 292), « faire sortir, séparer » (Râz., VIII, 73). Sens habituel : « purifier ».

(الجـــزء الثـالث)

كَفَرُوا۟ وَجَاعِلُ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوكَ فَوْقَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ إِلَىٰ يَوْمِ
ٱلْقِيَـٰمَةِ ۖ ثُمَّ إِلَىَّ مَرْجِعُكُمْ فَأَحْكُمُ بَيْنَكُمْ فِيمَا كُنتُمْ فِيهِ
تَخْتَلِفُونَ ﴿٥٥﴾ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَأُعَذِّبُهُمْ عَذَابًا شَدِيدًا
فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْـَٔاخِرَةِ ۖ وَمَا لَهُم مِّن نَّـٰصِرِينَ ﴿٥٦﴾ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّـٰلِحَـٰتِ فَيُوَفِّيهِمْ أُجُورَهُمْ ۗ وَٱللَّهُ لَا يُحِبُّ
ٱلظَّـٰلِمِينَ ﴿٥٧﴾ ذَٰلِكَ نَتْلُوهُ عَلَيْكَ مِنَ ٱلْـَٔايَـٰتِ وَٱلذِّكْرِ
ٱلْحَكِيمِ ﴿٥٨﴾ إِنَّ مَثَلَ عِيسَىٰ عِندَ ٱللَّهِ كَمَثَلِ ءَادَمَ ۖ خَلَقَهُۥ
مِن تُرَابٍ ثُمَّ قَالَ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٥٩﴾ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ
فَلَا تَكُن مِّنَ ٱلْمُمْتَرِينَ ﴿٦٠﴾ فَمَنْ حَآجَّكَ فِيهِ مِنۢ بَعْدِ
مَا جَآءَكَ مِنَ ٱلْعِلْمِ فَقُلْ تَعَالَوْا۟ نَدْعُ أَبْنَآءَنَا وَأَبْنَآءَكُمْ
وَنِسَآءَنَا وَنِسَآءَكُمْ وَأَنفُسَنَا وَأَنفُسَكُمْ ثُمَّ نَبْتَهِلْ فَنَجْعَل
لَّعْنَتَ ٱللَّهِ عَلَى ٱلْكَـٰذِبِينَ ﴿٦١﴾ إِنَّ هَـٰذَا لَهُوَ ٱلْقَصَصُ

56. *« J'infligerai un cruel supplice à ceux qui auront été infidèles, en cette vie et dans l'autre. Personne ne viendra à leur secours.*

57. *« Quant à ceux qui auront cru et fait des œuvres pies, Dieu les rétribuera intégralement. Il n'aime pas les injustes. »*

58. *Voilà ce que nous te communiquons comme versets et rappel de sagesse.*

59. *Pour Dieu, il en est de Jésus comme d'Adam qu'il forma de terre, puis dit : « Sois ! » et il fut.*

60. *La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois pas du nombre des sceptiques.*

61. *Ayant été instruit [au sujet de Jésus], dis à quiconque voudrait engager avec toi une controverse sur son cas : « Venez ! appelons nos fils et vos fils, nos femmes et les vôtres, nos personnes et les vôtres, et livrons-nous ensuite à un duel imprécatoire, en proférant la malédiction divine contre les imposteurs. »*

62. *Voilà une narration authentique, en vérité. Il n'est point de dieu en dehors de Dieu et, en vérité, Dieu est tout-puissant et tout-sage.*

V. 58 : *Communiquons,* text. : « récitons ».

Rappel de sagesse : le Coran. Les commentateurs s'accordent sur le sens de cette expression : Coran plein de sagesse (Ṭab., III, 294 ; Jalâl, V, 58 ; Zam., I, 192). Cependant Râzi (VIII, 78) et I. Kathîr (I, 367) penchent plutôt pour « table bien gardée ». Cette divergence nous impose une traduction littérale.

V. 59 : *Sois, kun fayakûnu* (sois et il sera) : le verbe *(kâna),* dans cette phrase, coordonné sous sa forme impérative au futur du même verbe, a soulevé des discussions grammaticales. Régulièrement la construction eût été *kun fakâna.* Ṭabari (III, 297) donne à cet égard une subtile explication. Zamakhshari dont l'autorité en langue arabe est incontestable l'explique sans l'appuyer d'exemple comme narration d'un état passé avec emploi au futur du verbe principal. C'est aussi le point de vue de Jalâl (V, 59). Quant à Ibn al-Kathîr, il passe sous silence la difficulté, ce qui est un peu dans ses habitudes. En réalité, il s'agit d'une expression constituant un tout, d'un emploi très fréquent, ayant fini par avoir la valeur et la construction figée d'une formule courante.

Et il fut. L'idée est que Jésus est une créature de Dieu, non consubstantiel au créateur. Dieu l'a créé, sans l'intervention d'un géniteur, dans le sein d'une vierge, et cette création doit moins étonner que celle d'Adam créé de limon ou d'Ève issue d'Adam. Dans chaque cas, Dieu dit : « Sois ! » et l'être est formé, dans l'ordre naturel ou l'ordre surnaturel. L'Islâm qui admet la naissance surnaturelle de Jésus rejette toute idée d'assimilation d'une nature créée surnaturellement à la nature créatrice inconnaissable.

Kâna, tour à tour à l'impératif et à l'indicatif, est le verbe dont Dieu use ; c'est son verbe habituel. C'est dans ce sens que doit être compris « le verbe de Dieu », comme il a été dit ci-dessus.

V. 61 : Ayant été instruit, text. : « quiconque discute avec toi à son sujet, après ce qui t'est venu en science ».

Venez : très vieil impératif « figé » à la 6e forme, sur lequel les grammairiens s'étendent et dont les analogues sont numériquement limités, dérivé de *ʿalâ,* « être haut, s'élever en honneur et considération ». C'est une façon très polie de dire « venez » (Thaʿa., I, 274). Encore employé dans les parlers bédouins, sa nuance courtoise s'est perdue de nos jours.

Nos fils et vos fils : le Prophète songeait à ses petits-enfants, Ḥasân et Ḥusayn.

Nos femmes : pour le Prophète, disent les commentateurs, il s'agissait, en ce qui le concernait, de sa fille Fâṭima.

Nos personnes et les vôtres : selon les commentateurs schiʿites ou de tendance alide le Prophète entendait par l'expression *'anfusanâ* (text. : « nos âmes ») « moi-même et *ʿAli* qui devenait ainsi son alter ego. On devine aisément tout le parti que les schiʿites tirèrent de ce verset. En cette circonstance solennelle, le Prophète considère ʿAli comme lié à lui, formant avec lui deux âmes inséparables, et ses petits-enfants comme ses propres enfants. Donc la succession, la direction temporelle et spirituelle de la communauté musulmane devaient revenir à ʿAli, Ḥasân et Ḥusayn, comme un droit légitime (TAYM, II, p. 113 ; IV, pp. 33-36 ; 96 ; MUFK).

Les quatre-vingts premiers versets de cette sourate sont en rapport avec un épisode de la vie du Prophète dont nous avons parlé plus haut, la députation des chrétiens de Najrân et le dialogue engagé entre elle et Muḥammad [Dieu le bénisse et le sauve] en l'année 9 de l'hégire (631). Le Prophète reçut les autorités chrétiennes (dont un évêque) avec égards et les autorisa à célébrer la messe dans sa propre mosquée, ce qui a fait dire à Virgil Gheorghiu (GHEV., p. 305) : « Nul n'a jamais dépassé Mahomet en tolérance. » Malgré cette tolérance et une grande affabilité dans la discussion, les arguments, les arguties et les répétitions finirent par lasser le Prophète. Selon un *ḥadîth* bien connu (Ṭab., III, 298), le Prophète aurait dit : « Plût à Dieu qu'un voile me séparât des gens de Najrân pour que je ne les visse pas et qu'ils ne me vissent pas ». La controverse concernait, comme il a été dit plus haut, la nature et la filiation du Christ.

C'est pour mettre fin à des tergiversations subtiles et interminables que le Prophète décida de recourir, suivant une vieille coutume arabe (*cf.* LABD, p. 17) à la *mubâhala,* épreuve de mutuelle malédiction par laquelle la manifestation de la vérité était subordonnée à une dangereuse intervention divine. Cette sorte d'ordalie revêtait volontiers chez les Arabes la forme d'un duel imprécatoire. Chaque partie en cause devait se présenter au moment et au lieu convenus, accompagnée des êtres qui lui étaient particulièrement chers et invoquer la divinité choisie comme arbitre, pour qu'elle frappât de sa foudre le menteur dans sa personne et dans ses proches, présents à cette démonstration organisée publiquement. Dans les commentaires que l'exégèse islamique fournit indirectement au sujet des ordalies en cours chez les anciens Arabes, on ne relève comme épreuve ni le fer, ni le poison, ni le feu, ni la torture, ni la mutilation. Rien ne rappelle chez eux l'épreuve du feu pratiquée chez les Hindous – le *Rayamana* atteste que Sita, épouse de Rama, y fut soumise –, ni les formes aussi élémentaires que cruelles des ordalies que le monde chrétien a connues jusqu'au XIIe siècle. On sait, par exemple, qu'en France, l'interdiction des jugements de Dieu ne fut décidée qu'en 1258 par un édit de Saint Louis. Chez les

Grecs, de tels recours ressemblaient à ceux répandus en Arabie. La loi de Gortyne consacre les imprécations dans les serments.

La *mubâhala* proposée par le Prophète aux délégués chrétiens avait précisément ce caractère imprécatoire. Ils devaient simultanément ou alternativement répéter un nombre indéterminé de fois la formule : « Que la malédiction de Dieu frappe celui qui ment au sujet de Jésus ! » Zamakhshari donne (I, 195), à propos de ce duel, quelques détails qui méritent d'être notés : le Prophète en se rendant à l'endroit choisi pour l'épreuve, tenait Ḥasân d'une main et Ḥusayn de l'autre. Sa fille Fâṭima marchait derrière lui suivie d'ʿAli. Il était vêtu d'une tunique noire en poil de chèvre, galonnée de soie. Arrivés au lieu convenu, ils prirent place en face des chrétiens. Mais, pour une raison qui n'est pas précisée, l'évêque et ses compagnons refusèrent de se prêter à cette épreuve et proposèrent un compromis au Prophète : le paiement d'une capitation (ils furent les premiers *ẓimmiy* dans l'histoire de la fiscalité islamique) à un délégué choisi par lui moyennant le respect de leurs personnes, de leurs biens et le libre exercice de leur culte. Le Prophète accepta et chargea de cette mission un de ses premiers compagnons : 'Abû ʿUbayda b. Jarrâḥ. (*Cf.* Ṭab., III, 300 ; I. Kath., I, 369 ; Zam., I, 193 ; Râz., VIII, 82-88 ; Jalâl, 77, MASM).

Sur les ordalies en général, *cf.* Frazer, *Folklore,* p. 235, D'Alviella, *Croyances, rites, institutions,* Paris 1911, II, p. 402, Rufat, *o.c.,* etc.

Ajoutons qu'à cette même *Mubâhala* L. Massignon a consacré un intéressant article in *An. de l'École des Hautes Études,* Section des sciences religieuses, 1943, pp. 5-25, article repris sous le titre de *La* Mubâhala *de Médine et l'hyperdulie de Faṭima,* Paris 1955.

(سورة آل عمران)

ٱلْحَقُّ ۚ وَمَا مِنْ إِلَٰهٍ إِلَّا ٱللَّهُ ۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَهُوَ ٱلْعَزِيزُ
ٱلْحَكِيمُ ﴿٦٢﴾ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌۢ بِٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٦٣﴾
قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ كَلِمَةٍ سَوَآءٍۭ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ
أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا ٱللَّهَ وَلَا نُشْرِكَ بِهِۦ شَيْـًٔا وَلَا يَتَّخِذَ بَعْضُنَا
بَعْضًا أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ ۚ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَقُولُوا۟ ٱشْهَدُوا۟ بِأَنَّا
مُسْلِمُونَ ﴿٦٤﴾ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لِمَ تُحَآجُّونَ فِىٓ إِبْرَٰهِيمَ وَمَآ
أُنزِلَتِ ٱلتَّوْرَىٰةُ وَٱلْإِنجِيلُ إِلَّا مِنۢ بَعْدِهِۦٓ ۚ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٦٥﴾
هَٰٓأَنتُمْ هَٰٓؤُلَآءِ حَٰجَجْتُمْ فِيمَا لَكُم بِهِۦ عِلْمٌ فَلِمَ تُحَآجُّونَ
فِيمَا لَيْسَ لَكُم بِهِۦ عِلْمٌ ۚ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٦٦﴾
مَا كَانَ إِبْرَٰهِيمُ يَهُودِيًّا وَلَا نَصْرَانِيًّا وَلَٰكِن كَانَ حَنِيفًا
مُّسْلِمًا ۖ وَمَا كَانَ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿٦٧﴾ إِنَّ أَوْلَى ٱلنَّاسِ
بِإِبْرَٰهِيمَ لَلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُ وَهَٰذَا ٱلنَّبِىُّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ۗ وَٱللَّهُ

63. *S'ils s'en détournent, Dieu connaît bien les perturbateurs.*

64. *Dis [aux chrétiens et aux juifs] : « O vous qui avez reçu l'Écriture, adoptez une formule valable pour nous et pour vous [impliquant] que nous n'adorerons que Dieu, que nous ne lui associerons rien d'autre, que nous ne prendrons point les uns parmi les autres des maîtres en dehors de Dieu. S'ils refusent, dites-[leur] : "Soyez témoins qu'à la volonté de Dieu nous sommes soumis" ».*

65. *O vous qui avez reçu l'Écriture ! pourquoi discutez-vous à propos d'Abraham ? La Thora et l'Évangile n'ont été révélés qu'après lui. Ne raisonnez-vous donc pas ?*

66. *Vous êtes enclins à disputer de ce que vous connaissez. Pourquoi chicaner encore à propos de ce dont vous n'avez aucune connaissance ? Dieu sait, mais vous, vous ne savez pas !*

67. *Abraham n'était ni juif ni chrétien, mais un monothéiste convaincu et soumis à la volonté de Dieu. Il n'était pas polythéiste.*

68. *Ceux qui ont plus droit à se réclamer d'Abraham sont ceux qui l'ont suivi et [en particulier] ce Prophète et les musulmans. Dieu est le protecteur des croyants.*

V. 64 : *Adoptez une formule valable,* text. : « venez vers une parole d'égalité entre nous et vous ». Nous traduisons *kalima* par « formule » suivant le sens donné à ce mot par Abd. Thaʿ. (I, 275).

Nous ne prendrons point... des maîtres en dehors de Dieu : allusion à la vénération exagérée que les grands, les riches et les clercs imposaient à leurs esclaves et à leur clientèle, ce qui, au regard de l'Islâm, équivaut à un culte déplacé de la personne humaine, frisant le polythéisme. Condamnation aussi de toute hiérarchie sacerdotale et du principe même de la papauté. Sur ce point les protestants luthériens ou calvinistes n'ont rien inventé dans leur intransigeance antipapiste, soit dit en passant et à toutes fins utiles.

S'ils refusent. Changement de sujet ; ce n'est plus du Prophète seul dont il s'agit, mais de l'ensemble des musulmans (Ṭab., III, 304).

Soyez témoins qu'à la volonté de Dieu nous sommes soumis. Il y a là un appel à l'unité religieuse fondée sur le monothéisme intransigeant et éprouvé d'Abraham. A ceux qui, de nos jours, souhaitent un dialogue inter-religieux, il y a là un témoignage d'un appel islamique solennel et autorisé qui n'a pas été entendu, appel que personne n'était plus qualifié que le Prophète à lancer. Si l'occasion fut manquée, ce n'est assurément pas la faute du Coran. En dehors de cette proposition, aucun musulman ne peut engager, dans d'autres conditions, le dialogue sans renier sa foi, à moins que les chrétiens ne reconnaissent la mission authentiquement divine du Prophète de l'Islâm.

V. 65 : *Pourquoi discutez-vous, hâ 'antum hâwlâ'i :* expression sur laquelle il y a des divergences aussi bien chez les lecteurs du Coran que chez les commentateurs. Seul Zamakhshari (I, 194) l'analyse et l'explique : « Vous êtes donc ces individus qui aviez déjà discuté », etc. Text. : « Eh ! vous êtes ceux-ci, vous avez discuté », etc. (Ṭab., III, 309). L'idée est la suivante : Que vous discutiez de ce que vous connaissez, passe encore. Mais que vous engagiez des controverses à propos de ce que vous ignorez, voilà qui dépasse la mesure !

V. 67 : *Abraham.* Nous reviendrons plus loin (S. XIV) sur l'ethnicité et la pensée religieuse d'Abraham. Ici, l'idée est la suivante : ni les juifs ni les chrétiens n'ont à se réclamer en tant que tels, et à l'exclusion des autres monothéistes, d'Abraham. Il n'était ni juif ni chrétien, puisque l'Ancien et le Nouveau Testament sont postérieurs à son message. Au surplus, ce qui compte, ce n'est pas la race, mais la foi en Dieu. Or, Abraham n'était pas polythéiste !

Un monothéiste : cf. S. II, 130.

V. 68 : *L'ont suivi,* en se conformant à son comportement et à sa profession de foi.

Nuance donnée à cette coordination par Zam. (I, 194). On ne peut lire ce passage sans songer à la discussion que soutint Jésus contre les juifs à propos d'Abraham (Jn, VIII, 30-43).

Ce Prophète : Muḥammad (Dieu le bénisse et le sauve).

Les musulmans, text. : « ceux qui croient au message du Prophète ». Nous avons traduit un peu librement ce mot, sans fausser l'idée du verset, pour éviter des répétitions.

Protecteur, waliyy : « proche, préposé, partisan, compagnon, ami, maître, patron, curateur ».

(الجـــزء الثـالث)

وَلِيُّ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٨﴾ وَدَّت طَّآئِفَةٌ مِّنْ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ
لَوْ يُضِلُّونَكُمْ ۖ وَمَا يُضِلُّونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿٦٩﴾
يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لِمَ تَكْفُرُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَأَنتُمْ
تَشْهَدُونَ ﴿٧٠﴾ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لِمَ تَلْبِسُونَ ٱلْحَقَّ بِٱلْبَٰطِلِ
وَتَكْتُمُونَ ٱلْحَقَّ وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٧١﴾ وَقَالَت طَّآئِفَةٌ مِّنْ
أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ ءَامِنُوا۟ بِٱلَّذِىٓ أُنزِلَ عَلَى ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَجْهَ
ٱلنَّهَارِ وَٱكْفُرُوٓا۟ ءَاخِرَهُۥ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿٧٢﴾ وَلَا تُؤْمِنُوٓا۟
إِلَّا لِمَن تَبِعَ دِينَكُمْ قُلْ إِنَّ ٱلْهُدَىٰ هُدَى ٱللَّهِ أَن يُؤْتَىٰٓ
أَحَدٌ مِّثْلَ مَآ أُوتِيتُمْ أَوْ يُحَآجُّوكُمْ عِندَ رَبِّكُمْ ۗ قُلْ إِنَّ
ٱلْفَضْلَ بِيَدِ ٱللَّهِ يُؤْتِيهِ مَن يَشَآءُ ۗ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٧٣﴾
يَخْتَصُّ بِرَحْمَتِهِۦ مَن يَشَآءُ ۗ وَٱللَّهُ ذُو ٱلْفَضْلِ ٱلْعَظِيمِ ﴿٧٤﴾
* وَمِنْ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ مَنْ إِن تَأْمَنْهُ بِقِنطَارٍ يُؤَدِّهِۦٓ إِلَيْكَ

69. *Une bande parmi les détenteurs de l'Écriture serait heureuse de vous égarer. Mais, ils n'égarent qu'eux-mêmes, sans s'en rendre compte.*

70. *O vous qui avez reçu l'Écriture ! pourquoi ne croyez-vous pas aux signes de Dieu, alors que vous en êtes témoins ?*

71. *O vous qui avez reçu l'Écriture ! pourquoi affublez-vous de mensonge la vérité, alors que vous savez ?*

72. *Une bande parmi les détenteurs de l'Écriture a dit : « Croyez au début du jour à ce qui a été révélé aux musulmans et rejetez-le le soir, afin de les faire revenir [à leurs anciennes croyances],*

73. *et n'ayez foi qu'en vos coreligionnaires. » Dis : « Certes, la bonne voie est celle de Dieu ! [Ne niez pas a priori] que quelqu'un puisse recevoir une révélation comparable à celle que vous avez reçue et discuter avec vous au sujet de votre Seigneur ! » Et ajoute : « En vérité, la grâce dépend de Dieu ! Il l'accorde à qui il veut, car il est immense et omniscient. »*

74. *Il accorde spécialement sa miséricorde à qui il veut, car à lui appartient la grâce infinie.*

75. *Tel, parmi ceux qui ont reçu l'Écriture, à qui tu confieras un quintal [d'or] te le rendrait, tandis que tel autre à qui tu confierais un dinâr, ne te le restituerait que si [inlassablement] tu te tiens debout [près de lui]. Cela tient au fait qu'ils prétendent n'être tenus à aucun scrupule à l'égard des gentils. Ils prêtent sciemment leurs propres mensonges à Dieu.*

V. 69 : *De vous égarer :* de vous détourner de votre religion. Allusion à la campagne antimusulmane déployée par des notables juifs et à ses effets sur quelques compagnons fidèles du Prophète dont Muʿadh, Ḥadhîfa, etc.

V. 70 : Par *signes,* il faut entendre ici la Thora et l'Évangile qui annoncent la venue et la mission de Muḥammad (D.b.s.) et dont les juifs et les chrétiens de bonne foi pouvaient témoigner (Ṭab., III, 309 ; Zam., I, 195).

V. 71 : *Alors que vous savez : cf.* S. II, 42, dénonciation du parti pris.

V. 72 : *Croyez au début du jour...* Il s'agit d'une ruse imaginée par quelques juifs pour jeter la confusion dans l'esprit des premiers musulmans. Ils devaient faire semblant de se convertir à l'Islâm, prier avec les musulmans le matin dans la direction de la Kaʿba et revenir à leur religion le soir en expliquant que leur expérience de la religion musulmane n'avait pas été édifiante.

V. 73 : *Certes, la bonne voie est celle de Dieu !...* Râzi déclare honnêtement qu'il y a là un problème difficile, posé par le Texte Sacré (VIII, 102). Ṭabari (III, 314) et Zamakhshari (I, 195) voient dans « Dis-leur : Certes, la véritable voie est celle de Dieu » une simple incidente qui s'insère dans la phrase allant de « Croyez au début du jour » à « et discuter avec vous au sujet de votre Seigneur ». I. Kath. (I, 313) et Jalâl (V, 72-73) partagent cette manière de voir. Râzi (VIII, 102-104) expose les différentes possibilités d'interpréter cette phrase ; c'est la deuxième interprétation (VIII, 103) que nous avons retenue dans notre traduction en admettant comme lui l'ellipse de la proposition *ne niez pas a priori (ḥaẓ f falâ tunkirû).* Nous restons ainsi dans le cadre de l'interprétation traditionnelle. Mais, à notre humble avis, la partie du verset allant de « Certes, la véritable voie » à « auprès de votre Seigneur » doit être scindée en deux : un inchoatif *(mubtadâ)* formé par « Certes, la véritable voie, la voie de Dieu » et un énonciatif *(khabar)* formé par le reste de la phrase. On obtient ainsi : « Certes, la véritable voie, la voie de Dieu est que quelqu'un reçoive, etc. » Mais le savoir est à Dieu, gloire à lui !

V. 74 : *Miséricorde :* l'Islâm (Ṭab., III, 316).
Infinie, text. : « considérable, immense ».

V. 75 : *Scrupule,* text. : « voie ».
Gentils, text. : « les ignorants, les illettrés ». Allusion aux différends qui surgissaient à Médine, entre juifs et Arabes. Les juifs, selon les commentateurs, n'hésitaient pas à user de moyens malhonnêtes pour ruiner les Arabes polythéistes en considérant comme licite toute escroquerie commise d'une façon ou d'une autre sur les biens des non-juifs (Ṭab., III, 318 ; Zam., I, 196 ; Jalâl, V, p. 75).

L'exception signalée dans le Coran est un hommage rendu à un juif, ʿAbdallah b. Sallâm, qui avait rendu à un Mekkois un dépôt de mille deux cents onces d'or avec une parfaite probité.

Sur la probité et la restitution des dépôts confiés *(ʾamâna),* le Coran revient avec une insistance toute particulière. La littérature arabe s'étend également sur cette vertu, qui fait partie des éléments servant de fondements à la noblesse de rang *(ḥasab).* L'insécurité des routes et le nomadisme obligeaient les Arabes à déposer leurs provisions, leurs objets de valeur ou leur argent chez les sédentaires qui parfois refusaient de les leur restituer. Aussi le Coran insiste-t-il sur la restitution loyale des dépôts, sur le plan général.

(سورة آل عمران)

وَمِنْهُم مَّنْ إِن تَأْمَنْهُ بِدِينَارٍ لَّا يُؤَدِّهِۦٓ إِلَيْكَ إِلَّا مَا دُمْتَ
عَلَيْهِ قَآئِمًا ۗ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا۟ لَيْسَ عَلَيْنَا فِى ٱلْأُمِّيِّـۧنَ
سَبِيلٌ وَيَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿٧٥﴾
بَلَىٰ مَنْ أَوْفَىٰ بِعَهْدِهِۦ وَٱتَّقَىٰ فَإِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٧٦﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ يَشْتَرُونَ بِعَهْدِ ٱللَّهِ وَأَيْمَـٰنِهِمْ ثَمَنًا قَلِيلًا أُو۟لَـٰٓئِكَ
لَا خَلَـٰقَ لَهُمْ فِى ٱلْـَٔاخِرَةِ وَلَا يُكَلِّمُهُمُ ٱللَّهُ وَلَا يَنظُرُ
إِلَيْهِمْ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ وَلَا يُزَكِّيهِمْ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٧٧﴾
وَإِنَّ مِنْهُمْ لَفَرِيقًا يَلْوُۥنَ أَلْسِنَتَهُم بِٱلْكِتَـٰبِ لِتَحْسَبُوهُ مِنَ
ٱلْكِتَـٰبِ وَمَا هُوَ مِنَ ٱلْكِتَـٰبِ وَيَقُولُونَ هُوَ مِنْ عِندِ
ٱللَّهِ وَمَا هُوَ مِنْ عِندِ ٱللَّهِ وَيَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ وَهُمْ
يَعْلَمُونَ ﴿٧٨﴾ مَا كَانَ لِبَشَرٍ أَن يُؤْتِيَهُ ٱللَّهُ ٱلْكِتَـٰبَ وَٱلْحُكْمَ
وَٱلنُّبُوَّةَ ثُمَّ يَقُولَ لِلنَّاسِ كُونُوا۟ عِبَادًا لِّى مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلَـٰكِن

76. *Mais si ! [Ils sont tenus d'être scrupuleux avec tout le monde], car quiconque tient sa promesse et craint Dieu [saura que] Dieu aime ceux qui le craignent.*

77. *Ceux qui troquent leur engagement envers Dieu et leurs serments contre un vil prix, n'auront pas de part dans la vie future. Dieu ne leur adressera pas la parole, ni les regardera le jour de la résurrection. Il ne les purifiera point et leur supplice sera cruel.*

78. *Certes, une fraction d'entre eux altère par une articulation intentionnellement défectueuse [le texte] de l'Écriture pour vous faire croire que ce [qu'ils lisent] y est. Or, ce [qu'ils prétendent lire] n'est pas dans l'Écriture. Ils affirment que cela vient de Dieu. Ils attribuent leurs propres mensonges à Dieu, sciemment !*

79. *Il n'appartient à aucun homme à qui Dieu a accordé le Livre, l'intelligence et la prophétie de dire aux gens d'être ses serviteurs et non les serviteurs de Dieu. Soyez plutôt des savants pratiquants attendu que vous enseignez et étudiez l'Écriture.*

V. 77 : *Un vil prix :* une valeur terrestre, toujours vile par rapport à la valeur de la foi dans l'au-delà.

Yuzakki : « purifiera ». Sens donné par Zam., I, 197 : Complimentera *(yuthnî).*

V. 78 : *Une fraction d'entre eux :* allusion aux juifs qui s'étaient déclarés ennemis jurés du Prophète.

Altère par une articulation défectueuse : telle est l'idée exprimée par cette phrase qui donnerait textuellement : « Ils roulent leur langue avec l'Écriture. »

V. 79 : *L'intelligence,* text. : « le pouvoir, le jugement ». Ce mot a le même sens que dans le verset où il est dit à propos de saint Jean Baptiste : « Et nous lui avons donné, tout jeune, l'intelligence » (Râz., VIII, 118).

Plusieurs circonstances sont citées comme ayant été à l'origine de ce verset. Des musulmans avaient proposé au Prophète de se prosterner devant lui à l'exemple des esclaves et des domestiques au service des juifs et aussi à l'instar des chrétiens qui se prosternent devant les statues. Celui-ci refusa énergiquement et récita ce verset (Râz., VIII, 117 ; Zam., I, 198).

Enseignez : deux lectures possibles, avec ou sans renforcement de la deuxième radicale *(taʿlamûna* ou *tuʿallimûna).* Nous retenons à la leçon de Zam. (I, 198) et Râz. (VIII, 116) conforme à la lecture de Kûfa.

(الجـــزء الثـالث)

كُونُوا۟ رَبَّـٰنِيِّـۧنَ بِمَا كُنتُمْ تُعَلِّمُونَ ٱلْكِتَـٰبَ وَبِمَا كُنتُمْ
تَدْرُسُونَ ﴿٧٩﴾ وَلَا يَأْمُرَكُمْ أَن تَتَّخِذُوا۟ ٱلْمَلَـٰٓئِكَةَ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ
أَرْبَابًا ۗ أَيَأْمُرُكُم بِٱلْكُفْرِ بَعْدَ إِذْ أَنتُم مُّسْلِمُونَ ﴿٨٠﴾
وَإِذْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَـٰقَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ لَمَآ ءَاتَيْتُكُم مِّن كِتَـٰبٍ
وَحِكْمَةٍ ثُمَّ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مُّصَدِّقٌ لِّمَا مَعَكُمْ لَتُؤْمِنُنَّ بِهِۦ
وَلَتَنصُرُنَّهُۥ ۚ قَالَ ءَأَقْرَرْتُمْ وَأَخَذْتُمْ عَلَىٰ ذَٰلِكُمْ إِصْرِى ۖ
قَالُوٓا۟ أَقْرَرْنَا ۚ قَالَ فَٱشْهَدُوا۟ وَأَنَا۠ مَعَكُم مِّنَ ٱلشَّـٰهِدِينَ ﴿٨١﴾
فَمَن تَوَلَّىٰ بَعْدَ ذَٰلِكَ فَأُو۟لَـٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَـٰسِقُونَ ﴿٨٢﴾
أَفَغَيْرَ دِينِ ٱللَّهِ يَبْغُونَ وَلَهُۥٓ أَسْلَمَ مَن فِى ٱلسَّمَـٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ طَوْعًا وَكَرْهًا وَإِلَيْهِ يُرْجَعُونَ ﴿٨٣﴾ قُلْ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ
وَمَآ أُنزِلَ عَلَيْنَا وَمَآ أُنزِلَ عَلَىٰٓ إِبْرَٰهِيمَ وَإِسْمَـٰعِيلَ وَإِسْحَـٰقَ
وَيَعْقُوبَ وَٱلْأَسْبَاطِ وَمَآ أُوتِىَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَٱلنَّبِيُّونَ

80. *Dieu ne vous prescrit nullement d'adorer les anges, ni les prophètes. Vous ordonnerait-il d'être polythéistes maintenant que vous êtes musulmans ?*

81. *[Rappelez-vous] quand Dieu reçut cet engagement des prophètes : « Lorsqu'un messager viendra pour confirmer ce que vous aurez reçu de moi comme Écriture et comme sagesse, vous croirez en lui et lui apporterez votre soutien ! Y consentez-vous, ajouta-t-il, et vous chargez-vous [de cette responsabilité] ? — Nous y consentons ! dirent-ils. — Soyez témoins et je serai parmi ceux qui attestent », dit-il.*

82. *Ceux qui se détournent [de Muḥammad] après un tel engagement sont des pervers.*

83. *Désireraient-ils une religion autre que celle de Dieu alors qu'à sa volonté sont soumis, bon gré, mal gré, ceux qui sont dans les cieux et sur la terre et qu'à lui ils retourneront ?*

84. *Dis : « Nous croyons en Dieu, à ce qu'il t'a révélé, à ce qu'il a révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob, aux tribus, à ce qu'ont reçu Moïse, Jésus et [les autres] prophètes de leur Seigneur. Nous ne faisons aucune différence entre eux et à la volonté de Dieu nous nous abandonnons.*

V. 80 : *Adorer les anges, ni les prophètes :* allusion aux croyances des qurayshites (Râz., VIII, 121), au dogme chrétien (pour l'Islâm, Jésus est un prophète) et au culte dont Esdras (ʿUzayr) était l'objet chez les juifs.

V. 81 : *Mithâq :* une précision s'impose. Alors que le *ʿAhd* est un engagement ayant valeur d'un contrat ou d'une promesse, le *mithâq* est un engagement corroboré par un serment et ayant valeur de pacte solennel qui, en l'occurrence, lie les prophètes vis-à-vis de Dieu, mais non inversement. Intentionnellement ou par ignorance les traducteurs de la bible en grec ou en latin, ont rendu le terme hébreu par pacte (du latin *pangere,* fixer), ce qui est correct, mais ils l'ont arbitrairement assimilé puis confondu, pour les besoins de leur théorie blasphématoire, avec alliance (du latin *ad ligare, alligare*), ce qui implique un engagement mutuel, comme si Dieu, dont la liberté est absolue, pouvait ou avait besoin de contracter une union avec une quelconque catégorie humaine. Le seul engagement pris par Dieu, selon le Coran est d'être miséricordieux envers les hommes (S. VI, 12). Lorsqu'on rappelle cette vérité aux théologiens judéo-chrétiens qui possèdent au suprême degré l'art de jongler avec les mots, ils se réfèrent au verbe lier. Alors, qu'ils disent lien et non pas alliance !

Pour l'Islâm, le *ʿAhd* suppose un engagement mutuel et *mithâq,* eu égard à Dieu, un engagement unilatéral des hommes. Les prophètes se sont engagés à communiquer à leur communauté l'éternel et invariable message de Dieu – Dieu seul est Dieu, il n'y a qu'un Dieu – et en même temps d'annoncer la venue d'un futur prophète : Abraham a annoncé Moïse, celui-ci a annoncé Jésus et Jésus a annoncé Muḥammad (D.b.s.) : *cf.* Ṭab., III, 332 ; Râz., VIII, 114 ; Jalâl, V, 81 ; Qurtubi, IV, 124 , Makhlûf, 115 ; Deutéronome, XVIII, 8, XXX, 2. Évangile selon saint Jean, XVI, 5-15 (annonçant la venue du Prophète de l'Islâm).

Messager : Muḥammad (D.b.s.).

Ajoutons que le verset est de construction compliquée et de sens difficile à saisir, en raison de l'enchaînement anormal des mots. Mots de construction que les commentateurs se sont évertués avec un zèle louable de rendre accessibles à l'entendement. Les divergences qui les séparent sont importantes. En pareil cas, nous nous reférons à l'interprétation de Zamakhshari, non pas parce qu'il était de tendance muʿtazilite, mais parce que son autorité en grammaire et en philologie arabes est incontestable.

Attestent : dans le sens de : « j'en prends acte ».

V. 83 : *Désireraient-ils une religion...* selon la lecture de Ḥafs, d'après ʿAṣim. Autre lecture : « Désireriez-vous, ô détenteurs de l'Écriture » (Râz., VIII, 129).

Celle de Dieu : l'Islâm (Ṭab., III, 338).

V. 84 : *Tribus :* les douze tribus d'Israël.

Aucune différence, text. : « nous ne séparons », dans le sens de mettre à l'écart, de récuser un prophète, comme les juifs à propos de Jésus et de Muḥammad et les chrétiens à propos de Muḥammad. L'Islâm croit en la mission de tous les envoyés de Dieu.

(سورة آل عمران)

مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ ﴿٨٤﴾
وَمَن يَبْتَغِ غَيْرَ ٱلْإِسْلَٰمِ دِينًا فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِى ٱلْءَاخِرَةِ
مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٨٥﴾ كَيْفَ يَهْدِى ٱللَّهُ قَوْمًا كَفَرُوا۟
بَعْدَ إِيمَٰنِهِمْ وَشَهِدُوٓا۟ أَنَّ ٱلرَّسُولَ حَقٌّ وَجَآءَهُمُ ٱلْبَيِّنَٰتُ
وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٨٦﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ جَزَآؤُهُمْ
أَنَّ عَلَيْهِمْ لَعْنَةَ ٱللَّهِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةِ وَٱلنَّاسِ أَجْمَعِينَ ﴿٨٧﴾
خَٰلِدِينَ فِيهَا لَا يُخَفَّفُ عَنْهُمُ ٱلْعَذَابُ وَلَا هُمْ يُنظَرُونَ ﴿٨٨﴾
إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُوا۟ مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ وَأَصْلَحُوا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ
رَّحِيمٌ ﴿٨٩﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بَعْدَ إِيمَٰنِهِمْ ثُمَّ ٱزْدَادُوا۟
كُفْرًا لَّن تُقْبَلَ تَوْبَتُهُمْ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلضَّآلُّونَ ﴿٩٠﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَمَاتُوا۟ وَهُمْ كُفَّارٌ فَلَن يُقْبَلَ مِنْ أَحَدِهِم
مِّلْءُ ٱلْأَرْضِ ذَهَبًا وَلَوِ ٱفْتَدَىٰ بِهِۦٓ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ

85. *Quiconque recherche, en dehors de l'Islâm, une autre religion, celle-ci ne sera jamais acceptée de lui et dans l'au-delà il comptera parmi les perdants.*

86. *Comment Dieu [pourrait-il] mettre dans la bonne voie des gens tombés dans l'infidélité après avoir cru et après avoir été témoins de la véracité du Prophète et des preuves qui leur ont été fournies ? Dieu ne met pas sur la bonne voie les injustes.*

87. *Leur rétribution [ne peut être] que la malédiction de Dieu, des anges et des hommes, dans leur ensemble.*

88. *[Ils la porteront] éternellement et leur supplice ne sera ni retardé ni allégé,*

89. *exception faite de ceux qui, après leur apostasie, se repentent et s'amendent, car Dieu est tout-clément et tout-miséricordieux.*

90. *Ceux qui après avoir cru deviennent infidèles et aggravent ensuite leur impiété, jamais leur repentir ne sera accepté. Ce sont manifestement des égarés.*

91. *En vérité, les impies qui meurent en état de mécréance, la contenance de la terre elle-même en or ne saurait leur servir de rançon. Il ne sera accepté d'aucun incrédule mourant en état de mécréance [de rançon], pas même la contenance de la terre en or, au cas où il désirerait [le jour de la résurrection] se racheter. Ceux-là subiront un châtiment douloureux et personne ne les assistera.*

V. 85 : *lan* (jamais) : *nafy muṭlaq* (négation absolue). Verset en corrélation étroite avec la S. V, 3 : *En ce jour, j'ai parachevé pour vous votre religion, vous ai comblés de ma grâce et agréé l'Islâm comme dogme pour vous...*

V. 86 : *Véracité,* text. : « est vérité ». Ce terme ne peut s'appliquer qu'à Dieu.

Qui leur ont été fournies, text. : « qui leur sont venues ».

V. 88 : *Ils la porteront éternellement,* text. : « Ils y seront éternels ». Autre interprétation : « Seront éternellement dans l'enfer. »

Et leur supplice..., text. : « ils ne seront pas attendus, on n'attendra pas pour les châtier » (Râz., VIII, 137).

V. 89 : Allusion à quelques Médinois dont al-Ḥârith b. Suwayd qui avaient abjuré l'Islâm, puis pris de remords vinrent demander au Prophète s'ils pouvaient se reconvertir (Ṭab., III, 340 ; Zam., I, 200).

V. 90 : *Ceux qui...* : allusion aux juifs qui se sont montrés infidèles en reniant le Christ et ont redoublé d'infidélité en reniant Muḥammad (Ṭab., III, 343 ; Zam., I, 200).

V. 91 : *Incrédule :* le mot arabe est au pluriel. Il s'agit de ceux qui rejettent le message du Prophète Muḥammad (Ṭab., III, 345). Allusion à quelques musulmans qui avaient apostasié et regagné La Mekke (Zam., I, 200).

(الجـــزء الثـالث)

أَلِيمٌ وَمَا لَهُم مِّن نَّٰصِرِينَ ﴿٩١﴾ لَن تَنَالُوا۟ ٱلْبِرَّ حَتَّىٰ تُنفِقُوا۟
مِمَّا تُحِبُّونَ ۚ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِن شَىْءٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ بِهِۦ عَلِيمٌ ﴿٩٢﴾
* كُلُّ ٱلطَّعَامِ كَانَ حِلًّا لِّبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ إِلَّا مَا حَرَّمَ
إِسْرَٰٓءِيلُ عَلَىٰ نَفْسِهِۦ مِن قَبْلِ أَن تُنَزَّلَ ٱلتَّوْرَىٰةُ ۗ قُلْ فَأْتُوا۟
بِٱلتَّوْرَىٰةِ فَٱتْلُوهَآ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٩٣﴾ فَمَنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى
ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٩٤﴾
قُلْ صَدَقَ ٱللَّهُ ۗ فَٱتَّبِعُوا۟ مِلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا ۖ وَمَا كَانَ
مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿٩٥﴾ إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِى
بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَٰلَمِينَ ﴿٩٦﴾ فِيهِ ءَايَٰتٌۢ بَيِّنَٰتٌ
مَّقَامُ إِبْرَٰهِيمَ ۖ وَمَن دَخَلَهُۥ كَانَ ءَامِنًا ۗ وَلِلَّهِ عَلَى ٱلنَّاسِ
حِجُّ ٱلْبَيْتِ مَنِ ٱسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا ۚ وَمَن كَفَرَ فَإِنَّ ٱللَّهَ
غَنِىٌّ عَنِ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٩٧﴾ قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لِمَ تَكْفُرُونَ

92. *Jamais vous ne parviendrez à la [véritable] piété sans avoir sacrifié de ce que vous aimez et quelque aumône que vous fassiez, Dieu, en vérité, le sait parfaitement.*

93. *Toute nourriture était licite pour les Israélites, sauf ce qu'Israël lui-même a déclaré illicite, avant même de recevoir la Thora. Lisez-la, si vous êtes sincères.*

94. *Cela étant, quiconque forgera un mensonge contre Dieu sera un imposteur.*

95. *Dis : « Dieu a manifesté sa vérité ! Suivez la religion d'Abraham, monothéiste sincère, qui ne fut point polythéiste. »*

96. *Certes, le premier temple édifié pour les hommes est celui de Bakka, temple béni, [servant] de bonne direction aux mondes.*

97. *Là il y a un des signes manifestes : la station d'Abraham et quiconque y entre est en sécurité. Dieu prescrit aux hommes, comme devoir envers lui, le pèlerinage à ce temple – [un devoir] pour ceux qui en ont les moyens. Quiconque est infidèle [doit savoir] que Dieu peut se passer des mondes.*

98. *Dis : « O vous qui avez reçu l'Écriture ! pourquoi n'ajoutez-vous pas foi aux signes de Dieu ? Dieu est témoin de ce que vous faites. »*

V. 92 : *Piété,* autre sens : « charité, paradis », la récompense de Dieu (Zam., I, 202).

Sans avoir sacrifié de ce que vous aimez, sens habituel : « dépenser pour faire l'aumône, subvenir aux besoins des siens ou de toute autre personne ». La révélation de ce verset exerça sur les croyants, selon les commentateurs, une profonde impression. Ils firent preuve d'un extraordinaire esprit de charité, s'empressant de faire don de ce qu'ils avaient de meilleur, offrant, pour plaire à Dieu, qui un jardin, qui un cheval. Ils affranchissaient leurs esclaves, même les plus chers (*cf.* Ṭab., IV, 1 et suiv., et surtout le Ḥadîth).

V. 93 : Israël : Jacob. Genèse, XXXII, 28. Ṭab., IV, 2 ; Zam., I, 202.

Illicite : viande de chameau, lait de chamelle, graisse, etc., selon les commentateurs. Jacob souffrait d'une sciatique et promit de s'abstenir de manger toute viande contenant un nerf. Les juifs firent de cette interdiction personnelle une interdiction générale. Selon l'Islâm, la plupart des aliments réputés illicites pour les juifs ne le devinrent que de leur propre initiative ou à titre de punition infligée par Dieu, à la suite d'une transgression (*cf.* S. IV, 160 ; S. VI, 146 ; S. XVI, 118 ; Gen., IX, 394).

V. 95 : *Dis :* aux juifs.

Cet appel à la *religion d'Abraham* est en lui-même un appel à l'Islâm défini comme tel par les S. VI, 161 ; S. XII, 38 ; S. XVI, 123 ; S. XXII, 76.

V. 96 : *Le premier temple, bayt,* tente, pièce, maison, etc. La tradition fait remonter la construction du temple de la Kaʿba à Adam. Noé puis Abraham aidé par Ismaël le reconstruisirent (*cf.* Râz., VIII, 151-161).

Bakka, autre nom donné à La Mekke. Selon Yâqût (YAQM, V, 182 et suiv.), Bakka désigne l'emplacement de la Kaʿba. Tandis que Mekka désigne l'ensemble de l'illustre cité qui porte une vingtaine de noms : Nassa, Bassa, Kûtha, al Harâm, ar-Râs, al Qâdis, al Ḥaṭima et métaphoriquement 'Umm-l-Qurâ (métropole), al Bayt-l-ʿatiq (le temple antique), al Balad-l-'amîn (territoire sacré), etc.

Les historiens, les géographes et les commentateurs s'étendent longuement sur l'étymologie de ce terme. Peut-être serait-il d'origine chaldéenne. En tout cas, la Bible mentionne Bakka : « Heureux ceux qui placent en toi leur appui... lorsqu'ils traverseront la vallée de Bacca, ils la transformeront en un jardin... » (Ps., LXXXIV, 6, 7) (*cf.* WUSC ; AZRA ; BATR, début ; GAUP, début ; *Encycl. Isl.* s. v. Mekka, et toute la littér. géogr. connue sous le nom de Rihla (peuple), qui a comme but et point d'arrivée La Mekke, à l'exception de l'ouvrage de l'Imâm Shafiʿy, dont le point de départ fut l'illustre cité).

V. 97 : *La station,* text. : « le lieu où il s'est tenu ». Le mot désigne plus spécialement la pierre sacrée apportée à Abraham par Ismaël lorsqu'il construisait la Kaʿba, et qui porte encore l'empreinte des pieds du patriarche (*cf.* BATR ; GAUP).

Est en sécurité. On ne peut saisir ni tuer un homme, même convaincu d'un vol ou d'un crime, tant qu'il est dans les limites du lieu sacré *(ḥadd-l-ḥarâm).*

Dieu peut se passer des mondes, expression pour dire : « Dieu peut se passer de la foi et du culte que peut lui vouer un être quelconque. » Malgré la S. LI, 56, il lui est indifférent qu'un mécréant ne l'adore pas. La Sourate LI, 56 dit bien que Dieu n'a créé les hommes et les génies que pour l'adorer. Il n'en demeure pas moins vrai que leur adoration n'est d'aucune nécessité pour Dieu, maître absolu, omnipotent, parfait et libre.

(سورة آل عمران)

بِـَٔايَـٰتِ ٱللَّهِ وَٱللَّهُ شَهِيدٌ عَلَىٰ مَا تَعۡمَلُونَ ﴿٩٨﴾ قُلۡ يَـٰٓأَهۡلَ
ٱلۡكِتَـٰبِ لِمَ تَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ مَنۡ ءَامَنَ تَبۡغُونَهَا
عِوَجٗا وَأَنتُمۡ شُهَدَآءُۗ وَمَا ٱللَّهُ بِغَـٰفِلٍ عَمَّا تَعۡمَلُونَ ﴿٩٩﴾
يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِن تُطِيعُواْ فَرِيقٗا مِّنَ ٱلَّذِينَ أُوتُواْ
ٱلۡكِتَـٰبَ يَرُدُّوكُم بَعۡدَ إِيمَـٰنِكُمۡ كَـٰفِرِينَ ﴿١٠٠﴾ وَكَيۡفَ
تَكۡفُرُونَ وَأَنتُمۡ تُتۡلَىٰ عَلَيۡكُمۡ ءَايَـٰتُ ٱللَّهِ وَفِيكُمۡ رَسُولُهُۥۗ
وَمَن يَعۡتَصِم بِٱللَّهِ فَقَدۡ هُدِيَ إِلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسۡتَقِيمٖ ﴿١٠١﴾
يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ حَقَّ تُقَاتِهِۦ وَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا
وَأَنتُم مُّسۡلِمُونَ ﴿١٠٢﴾ وَٱعۡتَصِمُواْ بِحَبۡلِ ٱللَّهِ جَمِيعٗا وَلَا تَفَرَّقُواْ
وَٱذۡكُرُواْ نِعۡمَتَ ٱللَّهِ عَلَيۡكُمۡ إِذۡ كُنتُمۡ أَعۡدَآءٗ فَأَلَّفَ بَيۡنَ
قُلُوبِكُمۡ فَأَصۡبَحۡتُم بِنِعۡمَتِهِۦٓ إِخۡوَٰنٗا وَكُنتُمۡ عَلَىٰ شَفَا حُفۡرَةٖ
مِّنَ ٱلنَّارِ فَأَنقَذَكُم مِّنۡهَاۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمۡ ءَايَـٰتِهِۦ

99. *Dis : « O vous qui avez reçu l'Écriture ! pourquoi détournez-vous ceux qui croient du droit chemin ? Vous voudriez que celui-ci soit tortueux alors que vous êtes témoins ! Dieu n'est point inattentif à ce que vous faites. »*

100. *O vous qui croyez ! Si vous vous laissez entraîner par une fraction de ceux qui ont reçu l'Écriture, ils feront de vous qui avez reçu la foi, des mécréants.*

101. *Comment apostasiriez-vous, alors que les versets de Dieu vous sont récités et que le Prophète est parmi vous ? Celui qui s'attache fortement à Dieu est guidé vers la voie droite.*

102. *O croyants ! craignez Dieu comme il doit être craint ! Ne mourez qu'en musulmans !*

103. *Maintenez-vous tous fermement attachés au lien de Dieu, et ne vous divisez pas. Rappelez-vous le bienfait que Dieu vous a accordé en unissant [par l'affection] vos cœurs, pour que vous deveniez des frères, alors qu'auparavant vous étiez ennemis ! Vous étiez, en effet, au bord d'un abîme infernal et il vous a sauvés. C'est ainsi que Dieu vous montre clairement ses signes afin que vous trouviez la bonne voie.*

V. 99 : *Dieu n'est point inattentif à ce que vous faites :* allusion aux fréquents incidents suscités à Médine par la campagne de dénigrement et de division entreprise par les juifs contre l'Islâm. Un jour, l'un d'entre eux, le nommé Mirshâsh b. Qays, vit un groupe de Khazrajites et de ʿAwsites, naguère ennemis, assis, devisant. Il chargea un jeune juif d'aller prendre place à côté d'eux et de scander des poèmes de jactance que les poètes des deux clans avaient composés à l'époque où ils étaient en guerre et notamment à propos de la sanglante bataille de Buʿâth. En entendant ces pièces de vers, ils se souvinrent de leurs luttes et de leurs morts et allaient s'affronter de nouveau quand le Prophète survint et mit fin à leur querelle (Ṭab., IV, 23).

V. 100 : *Si vous vous laissez entraîner...,* text. : « N'obéissez pas à une fraction... »
Ils feront de vous... : mise en garde des croyants, après l'incident mentionné au verset 99.

V. 102 : *Musulmans, muslimûn* : soumis à la volonté de Dieu.

V. 103 : *Lien,* text. : « corde ». Métaphoriquement « au Coran », ou encore « à une foi sincère » (Ṭab., IV, 31 ; Zam., I, 206). Selon une tradition, le Prophète a dit : « Le livre de Dieu (Coran) est la corde tendue du ciel jusqu'à la terre. »

Ne vous divisez pas. Inyunce relative au même incident (*cf.* versets 99 et 100) qui fera l'objet d'une sévère admonition dans la S. CII. Il faut croire, à la lumière du texte sacré, que cette machination a dû être grave ; elle faillit saper l'union des musulmans d'origine médinoise, qui s'étaient mis jusqu'alors si loyalement au service du Prophète.

Ce verset a également une autre importance : la condamnation de l'esprit de clan *(ʿasabiyya).* On sait que cet esprit de clan sera la base de la théorie sociologique d'Ibn Khaldûn sur l'évolution cyclique de la civilisation, dans son introduction à l'*Histoire* (*cf.* MADA ; KHAM 2e éd., 1961).

Vous étiez ennemis : le conflit opposant les deux clans avait duré cent vingt ans.

(الجـــزء الرابـع)

لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٠٤﴾ وَلْتَكُن مِّنكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى ٱلْخَيْرِ
وَيَأْمُرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ
ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿١٠٥﴾ وَلَا تَكُونُوا۟ كَٱلَّذِينَ تَفَرَّقُوا۟ وَٱخْتَلَفُوا۟ مِنۢ
بَعْدِ مَا جَآءَهُمُ ٱلْبَيِّنَٰتُ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١٠٦﴾
يَوْمَ تَبْيَضُّ وُجُوهٌ وَتَسْوَدُّ وُجُوهٌ ۚ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ٱسْوَدَّتْ
وُجُوهُهُمْ أَكَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَٰنِكُمْ فَذُوقُوا۟ ٱلْعَذَابَ بِمَا
كُنتُمْ تَكْفُرُونَ ﴿١٠٧﴾ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ ٱبْيَضَّتْ وُجُوهُهُمْ
فَفِى رَحْمَةِ ٱللَّهِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿١٠٧﴾ تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱللَّهِ
نَتْلُوهَا عَلَيْكَ بِٱلْحَقِّ ۗ وَمَا ٱللَّهُ يُرِيدُ ظُلْمًا لِّلْعَٰلَمِينَ ﴿١٠٨﴾
وَلِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ وَإِلَى ٱللَّهِ تُرْجَعُ
ٱلْأُمُورُ ﴿١٠٩﴾ كُنتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ
بِٱلْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَتُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ ۗ وَلَوْ ءَامَنَ

104. *Que soit [formée] de vous une communauté qui appelle au bien, recommande les bonnes actions et réprouve ce qui est répréhensible. Ceux qui agissent ainsi seront les bienheureux.*

105. *Ne soyez pas comme ceux qui, après avoir eu les preuves, se sont divisés et livrés aux controverses. A ceux-là est réservé un immense châtiment,*

106. *le jour où des visages rayonneront et d'autres s'assombriront. A ceux dont les visages seront assombris [on dira] : « Êtes-vous devenus mécréants après avoir cru ? Eh bien, goûtez au châtiment en raison de votre infidélité. »*

107. *Quant à ceux dont les visages seront rayonnants, ils seront pour l'éternité au sein de la miséricorde divine.*

108. *Voilà les versets de Dieu que nous te récitons en toute vérité. Dieu ne nourrit aucune injustice contre les mondes.*

109. *A Dieu appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre et à lui tout sera ramené.*

110. *Vous êtes la meilleure communauté qui ait été donnée comme exemple aux hommes : vous recommandez les bonnes actions et réprouvez ce qui est répréhensible, et vous croyez en Dieu. Il eût mieux valu pour ceux qui détiennent l'Écriture, de croire. Il y a parmi eux des croyants, mais les pervers sont en majorité.*

V. 104 : *Recommande les bonnes actions...,* text. : « ordonne ce qui est convenable (ou reconnu) et prohibe le répréhensible ».

V. 105 : *Ceux qui...* : les chrétiens et les juifs (Ṭab., IV, 39).

V. 106 : *Rayonneront,* text. : « deviendront blancs ».
S'assombriront, text. : « deviendront noirs ».
A ceux dont les visages seront assombris. Plusieurs interprétations sont proposées : les chrétiens et les juifs, les hypocrites, les excommuniés kharijites surnommés « les chiens du feu », les apostats en général (Zam., I, 209).

V. 108 : *Te :* se rapporte au Prophète.
Ne nourrit, text. : « ne veut ».

V. 109 : *Tout* : tous les êtres et toutes les choses, *'umûr,* plur. de *'amr,* mot à sens complexe : chose, affaire, autorité, ordre dans le sens de commandement.

V. 110 : *Qui ait été donnée...,* text. : « qu'on ait fait sortir aux hommes ». A propos du mot *'umma,* les shi'ites ont cru pouvoir lire *'a'imma* avec le sens de « meilleurs imâms », les alides. Cette interprétation élogieuse concerne particulièrement les *muhâjirûn,* c'est-à-dire les Mekkois qui avaient tout abandonné pour s'expatrier avec le Prophète et servir la cause de l'Islâm (Ṭab., IV, 43).

Ce verset et le verset 104 auront une importance considérable au point de vue institutionnel. Ils justifieront la création d'une juridiction spéciale *(ḥisba)* intéressant, entre autres manières, le contrôle des marchés, la censure des mœurs, la protection des esclaves, les décisions et enquêtes *de commodo et incommodo* (*cf.* MAWS ; KHAT ; MAQK ; SAQA ; UKHM ; ABDR ; BEHM).

(سورة آل عمران)

أَهْلُ ٱلْكِتَٰبِ لَكَانَ خَيْرًا لَّهُم ۚ مِّنْهُمُ ٱلْمُؤْمِنُونَ وَأَكْثَرُهُمُ
ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿١١٠﴾ لَن يَضُرُّوكُمْ إِلَّآ أَذًى ۖ وَإِن يُقَٰتِلُوكُمْ
يُوَلُّوكُمُ ٱلْأَدْبَٰرَ ثُمَّ لَا يُنصَرُونَ ﴿١١١﴾ ضُرِبَتْ عَلَيْهِمُ ٱلذِّلَّةُ
أَيْنَ مَا ثُقِفُوٓا۟ إِلَّا بِحَبْلٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَحَبْلٍ مِّنَ ٱلنَّاسِ وَبَآءُو
بِغَضَبٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَضُرِبَتْ عَلَيْهِمُ ٱلْمَسْكَنَةُ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ
كَانُوا۟ يَكْفُرُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَيَقْتُلُونَ ٱلْأَنۢبِيَآءَ بِغَيْرِ حَقٍّ ۚ
ذَٰلِكَ بِمَا عَصَوا۟ وَّكَانُوا۟ يَعْتَدُونَ ﴿١١٢﴾ * لَيْسُوا۟ سَوَآءً ۗ
مِّنْ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ أُمَّةٌ قَآئِمَةٌ يَتْلُونَ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ ءَانَآءَ
ٱلَّيْلِ وَهُمْ يَسْجُدُونَ ﴿١١٣﴾ يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ
وَيَأْمُرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَيُسَٰرِعُونَ
فِى ٱلْخَيْرَٰتِ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ مِنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١١٤﴾ وَمَا يَفْعَلُوا۟
مِنْ خَيْرٍ فَلَن يُكْفَرُوهُ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلْمُتَّقِينَ ﴿١١٥﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ

111. *Ils ne vous causeront aucun tort, en dehors [de leurs propos] ennuyeux, car s'ils vous combattent, ils vous montreront le dos [en fuyant] et ils ne recevront aucune aide [pour triompher].*

112. *Ils seront, où qu'ils soient, couverts d'avilissement, sauf dans le cas où ils sont garantis par leur attachement à Dieu ou par un pacte conclu avec les hommes. Ils ont encouru le courroux de Dieu et la misère est leur sanction, pour avoir renié les signes de Dieu, assassiné sans droit les prophètes et aussi pour leur insubordination et leur insolence.*

113. *Les détenteurs de l'Écriture ne sont pas, il est vrai, tous les mêmes. Il y a parmi eux une communauté rigide en matière de foi qui, aux heures de la nuit, psalmodie les versets de Dieu en se prosternant.*

114. *Ils croient en Dieu, au Jour dernier, recommandent les bonnes actions, réprouvent ce qui est répréhensible et s'empressent à l'envi de faire des œuvres pies. Ceux-là [comptent] parmi les saints.*

115. *Le bien qu'ils font ne leur sera jamais dénié. Dieu connaît bien ceux qui le craignent.*

V. 111 : *Ennuyeux* (Jalâl., p. 85).

V. 113 : *Une communauté rigide...* : sens donné par Ṭabari. Litt. : « se tenant debout », c'est-à-dire croyant en Dieu et s'acquittant avec droiture des pratiques religieuses. Il faut voir dans ce verset une défense des chrétiens et des juifs qui s'étaient convertis à l'Islâm et souffraient de la malveillance de leurs coreligionnaires (leurs noms figurent dans Ṭab., IV, 52, et Râz., VIII, 20).

En se prosternant : attitude particulière à observer dans les prières de l'Islâm. C'est ce terme qui montre qu'il s'agit bien de ceux qui se sont convertis à l'Islâm (Ṭab., IV, 56).

(الجـزء الرابع)

كَفَرُوا۟ لَن تُغْنِىَ عَنْهُمْ أَمْوَٰلُهُمْ وَلَآ أَوْلَٰدُهُم مِّنَ ٱللَّهِ
شَيْـًٔا ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿١١٦﴾ مَثَلُ
مَا يُنفِقُونَ فِى هَٰذِهِ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا كَمَثَلِ رِيحٍ فِيهَا صِرٌّ
أَصَابَتْ حَرْثَ قَوْمٍ ظَلَمُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ فَأَهْلَكَتْهُ ۚ وَمَا ظَلَمَهُمُ
ٱللَّهُ وَلَٰكِنْ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿١١٧﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
لَا تَتَّخِذُوا۟ بِطَانَةً مِّن دُونِكُمْ لَا يَأْلُونَكُمْ خَبَالًا ۚ وَدُّوا۟ مَا عَنِتُّمْ
قَدْ بَدَتِ ٱلْبَغْضَآءُ مِنْ أَفْوَٰهِهِمْ وَمَا تُخْفِى صُدُورُهُمْ أَكْبَرُ ۚ
قَدْ بَيَّنَّا لَكُمُ ٱلْءَايَٰتِ ۖ إِن كُنتُمْ تَعْقِلُونَ ﴿١١٨﴾ هَٰٓأَنتُمْ أُو۟لَآءِ
تُحِبُّونَهُمْ وَلَا يُحِبُّونَكُمْ وَتُؤْمِنُونَ بِٱلْكِتَٰبِ كُلِّهِۦ وَإِذَا لَقُوكُمْ
قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا وَإِذَا خَلَوْا۟ عَضُّوا۟ عَلَيْكُمُ ٱلْأَنَامِلَ مِنَ ٱلْغَيْظِ ۚ
قُلْ مُوتُوا۟ بِغَيْظِكُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌۢ بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ﴿١١٩﴾
إِن تَمْسَسْكُمْ حَسَنَةٌ تَسُؤْهُمْ وَإِن تُصِبْكُمْ سَيِّئَةٌ يَفْرَحُوا۟ بِهَا ۖ

116. *Les mécréants ne seront garantis contre Dieu, ni par leurs richesses, ni par leurs enfants. Ils seront voués au feu pour l'éternité.*

117. *Leurs aumônes dans la vie d'ici-bas sont comparables à un vent glacial qui souffle et abîme des cultures appartenant à des gens ayant injustement agi contre eux-mêmes. Dieu ne les a point lésés. Ce sont eux qui ont plutôt agi injustement à leur propre détriment.*

118. *Croyants ! Ne prenez pas de confidents en dehors de vous. [Ceux que vous prendriez comme tels parmi les infidèles] mettraient tout en œuvre pour vous corrompre. Ils voudraient que vous soyez en difficulté. La haine est exprimée par leur bouche ; mais ce que dissimule leur cœur est encore pire. Nous vous avons clairement exposé les versets, si [toutefois] vous [êtes aptes] à raisonner.*

119. *Voilà où vous en êtes [dans vos rapports avec eux] : vous les aimez et ils ne vous aiment pas. Vous ajoutez foi à la totalité de l'Écriture... Quand ils vous rencontrent, ils vous disent qu'ils croient [eux aussi]. Mais, dès qu'ils sont seuls, ils se mordent les doigts de colère. Dis-[leur] : « Crevez de votre rage ! » En vérité, Dieu connaît bien le tréfonds des cœurs.*

120. *Si un bien vous touche, cela les afflige ; si un malheur vous frappe, ils s'en réjouissent. Mais si vous patientez en craignant Dieu, leurs machinations ne vous causeront aucun tort, car Dieu cerne leurs méfaits.*

V. 118 : Sur les différentes interprétations données au verbe *ʿanita* dans ce verset, *cf.* Râz. (VIII, 211-212),

Est exprimée, text. : « paraît dans leur bouche ».

Leur cœur, text. : « leur poitrine ».

V. 120 : *Leurs machinations... :* allusion à la bataille de Badr (Ṭab., IV, 69).

(سورة آل عمران)

وَإِن تَصْبِرُوا وَتَتَّقُوا لَا يَضُرُّكُمْ كَيْدُهُمْ شَيْـًٔا ۚ إِنَّ ٱللَّهَ
بِمَا يَعْمَلُونَ مُحِيطٌ ﴿١٢٠﴾ وَإِذْ غَدَوْتَ مِنْ أَهْلِكَ تُبَوِّئُ
ٱلْمُؤْمِنِينَ مَقَٰعِدَ لِلْقِتَالِ ۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٢١﴾ إِذْ هَمَّت
طَّآئِفَتَانِ مِنكُمْ أَن تَفْشَلَا ۗ وَٱللَّهُ وَلِيُّهُمَا ۗ وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ
ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١٢٢﴾ وَلَقَدْ نَصَرَكُمُ ٱللَّهُ بِبَدْرٍ وَأَنتُمْ أَذِلَّةٌ ۖ فَٱتَّقُوا
ٱللَّهَ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿١٢٣﴾ إِذْ تَقُولُ لِلْمُؤْمِنِينَ أَلَن
يَكْفِيَكُمْ أَن يُمِدَّكُمْ رَبُّكُم بِثَلَٰثَةِ ءَالَٰفٍ مِّنَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ
مُنزَلِينَ ﴿١٢٤﴾ بَلَىٰٓ ۚ إِن تَصْبِرُوا وَتَتَّقُوا وَيَأْتُوكُم مِّن
فَوْرِهِمْ هَٰذَا يُمْدِدْكُمْ رَبُّكُم بِخَمْسَةِ ءَالَٰفٍ مِّنَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ
مُسَوِّمِينَ ﴿١٢٥﴾ وَمَا جَعَلَهُ ٱللَّهُ إِلَّا بُشْرَىٰ لَكُمْ وَلِتَطْمَئِنَّ
قُلُوبُكُم بِهِۦ ۚ وَمَا ٱلنَّصْرُ إِلَّا مِنْ عِندِ ٱللَّهِ ٱلْعَزِيزِ
ٱلْحَكِيمِ ﴿١٢٦﴾ لِيَقْطَعَ طَرَفًا مِّنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا أَوْ يَكْبِتَهُمْ

121. *[Prophète ! évoque] ton départ matinal de chez toi, pour assigner aux croyants leurs postes de combat, – Dieu entend et sait tout –,*

122. *lorsque deux troupes parmi vous songèrent à fléchir alors que Dieu était leur protecteur ! Que les croyants s'en remettent à Dieu !*

123. *Dieu vous a accordé la victoire à Badr, alors que vous étiez faibles. Craignez Dieu donc pour lui manifester votre reconnaissance.*

124. *[Souviens-toi, Prophète,] lorsque tu disais aux croyants : « Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous assiste de trois mille de ses anges descendus [en renfort] ? »*

125. *Mais oui ! Si vous êtes persévérants et si vous craignez Dieu et qu'ils vous assaillent impétueusement, votre Seigneur vous assistera de cinq mille de ses anges portant des marques distinctives.*

126. *Dieu n'a fait cela qu'à titre d'heureuse nouvelle à votre intention, pour tranquilliser vos cœurs, car la victoire ne [peut] venir que de Dieu, le Tout-puissant, le Tout-sage,*

127. *[et aussi] pour tailler en pièces une bande d'infidèles, les culbuter et les [contraindre] à une retraite décevante [pour eux].*

V. 121 : *Ton départ matinal :* allusion à la bataille malheureuse d'Uḥud (*cf.* ci-dessous, verset 152). Badr ou Uḥud ? Les opinions divergent. S'il s'agit d'Uḥud, et c'est vraisemblable, le départ du Prophète vers le champ de bataille eut lieu le samedi 7 Shawwal, an 3/23 mars 624.

Ces événements sont connus et il n'y a pas lieu de les rapporter ici. Tous les ouvrages qui traitent des expéditions militaires *(ghazawât)* ou de la vie du Prophète leur consacrent de longs développements (*cf.* BIJA, pp. 1-44).

V. 122 : Avant le combat d'Uḥud, l'ennemi juré du Prophète, ʿAbdallah b. ʾUbay, ancien édile principal de Médine, fit défection avec trois cents de ses partisans. Les deux ailes de l'armée du Prophète formées par les Banû Salima (et non Salama) de Khazraj et les Banû Ḥâriṯha de ʿAws, voyant leurs compagnons réduits à sept cents combattants, au lieu d'un millier, contre trois mille ennemis, songèrent à rentrer chez eux. Mais ils décidèrent finalement de participer (Ṭab., I, 75-76 ; Râz., VIII, 318).

V. 123 : *Faibles,* sens donné par les commentateurs : peu nombreux. Text. : « humiliés ».

Afin, pour. Nous avons déjà signalé la nuance de *laʿalla,* qui ne signifie pas ici « peut-être que », ce qui ne donnerait aucun sens, mais « pour que » (*cf.* Ṭab., IV, 54).

V. 125 : *Persévérants,* dans le combat.

Si vous craignez Dieu, vous ne pouvez déserter. On sait que la désertion *(firar yawm-z-Zaḥf),* en pleine bataille, est considérée comme un péché irrémissible (Kabîra).

Impétueusement, autre sens : « soudain, à l'improviste » (Râz., VIII, 229).

Marques distinctives : expression très discutée par les commentateurs et il est difficile de tirer une conclusion de leurs développements. Nous avons retenu l'interprétation donnée par Zam. (I, 215). Les traditions précisent ces marques : les chevaux étaient rouans et les anges portaient des turbans jaunes ou blancs (Jalâl, p. 88). Râz (VIII, 227) pense qu'il s'agit d'une amphibologie, les anges n'étant pas visibles pour les hommes.

(الجـــزء الرابع)

فَيَنقَلِبُوا۟ خَآئِبِينَ ﴿١٢٧﴾ لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ أَوْ يَتُوبَ
عَلَيْهِمْ أَوْ يُعَذِّبَهُمْ فَإِنَّهُمْ ظَـٰلِمُونَ ﴿١٢٨﴾ وَلِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَـٰوَٰتِ
وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ يَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ وَيُعَذِّبُ مَن يَشَآءُ ۚ
وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٢٩﴾ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَأْكُلُوا۟
ٱلرِّبَوٰٓا۟ أَضْعَـٰفًا مُّضَـٰعَفَةً ۖ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿١٣٠﴾
وَٱتَّقُوا۟ ٱلنَّارَ ٱلَّتِىٓ أُعِدَّتْ لِلْكَـٰفِرِينَ ﴿١٣١﴾ وَأَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ
وَٱلرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿١٣٢﴾ * وَسَارِعُوٓا۟ إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ
مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا ٱلسَّمَـٰوَٰتُ وَٱلْأَرْضُ أُعِدَّتْ
لِلْمُتَّقِينَ ﴿١٣٣﴾ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ فِى ٱلسَّرَّآءِ وَٱلضَّرَّآءِ
وَٱلْكَـٰظِمِينَ ٱلْغَيْظَ وَٱلْعَافِينَ عَنِ ٱلنَّاسِ ۗ وَٱللَّهُ يُحِبُّ
ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٣٤﴾ وَٱلَّذِينَ إِذَا فَعَلُوا۟ فَـٰحِشَةً أَوْ ظَلَمُوٓا۟
أَنفُسَهُمْ ذَكَرُوا۟ ٱللَّهَ فَٱسْتَغْفَرُوا۟ لِذُنُوبِهِمْ وَمَن يَغْفِرُ

نصف الحزب

128. *Il ne t'appartient pas d'en décider, [mais à Dieu] d'agréer leur repentir ou de les châtier. En fait, ils sont injustes.*

129. *A Dieu appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. Il pardonne à qui il veut et châtie qui il veut. Dieu est tout-clément et tout-miséricordieux.*

130. *Croyants ! ne vous livrez pas à l'usure en portant de double en double [votre créance]. Craignez Dieu pour être heureux.*

131. *Redoutez le feu réservé aux mécréants*

132. *Obéissez à Dieu et au Prophète pour [mériter] la miséricorde [divine].*

133. *Hâtez-vous [d'obtenir] un pardon de votre Seigneur et un paradis aussi vaste que les cieux et la terre, préparé à l'intention de ceux qui craignent le Seigneur,*

134. *se montrent charitables dans la félicité aussi bien que dans l'adversité, dominent leur colère, pardonnent à leurs semblables – Dieu aime ceux qui font le bien –,*

135. *[à ceux qui craignent le Seigneur] et qui, ayant commis une turpitude ou agi injustement contre eux-mêmes, s'adressent à Dieu pour lui demander d'absoudre leurs péchés – et qui peut absoudre ces péchés, en dehors de Dieu ? – et ne persistent pas délibérément dans le mal, en connaissance de cause.*

V. 129 : *Qui il veut :* Dieu dispose librement de ses créatures, indépendamment de leurs actes. La conséquence logique de cette liberté est objet d'interprétations divergentes chez les commentateurs (Ṭab., IV, 86-89 ; Râz., VIII, 232-234 ; Zam., I, 216 ; Jalâl, p. 88 ; I. Kath., I, 402-403). Le Coran revient fréquemment sur le principe du jugement et de la décision qui relèvent, non du Prophète, mais uniquement de Dieu. Il incombe au Prophète de transmettre *(balâgh)* et à Dieu de juger et de rétribuer *(ḥisâb)* (*cf.* S. XIII, 40 ; S. V, 99 ; S. XVI, 83 ; S. XXIV, 45 ; S. II, 272, etc.). Ce principe est rappelé au Prophète, lors de la bataille d'Uḥud (*cf.* ci-dessous verset 152). Il s'essuyait le visage couvert de sang, en maudissant ses ennemis.

V. 130 : *Craignez Dieu,* en pensant que la pratique de l'usure constitue un péché irrémissible.

Sur les coutumes en matière de prêt en espèces et en nature et les accords de délais supplémentaires, *cf.* Ṭab. (IV, 90) ; I. Kath. (I, 404) ; Râz. (XIX, 28).

V. 131 : L'imâm 'Abû Ḥanîfa disait que ce verset constituait l'avertissement le plus terrifiant du Coran.

V. 133 : *Un paradis,* text. : « un jardin ».

V. 135 : *S'adressent,* text. : « citent, mentionnent Dieu ».

En connaissance de cause, text. : « ne persévèrent point dans ce qu'ils font en le sachant ». Une telle persistance constituerait un péché irrémissible (*cf.* ci-dessus S. II, 48) *(al Iṣrâr fi-l-Fuḥsh).*

(سورة آل عمران)

ٱلذُّنُوبَ إِلَّا ٱللَّهُ وَلَمْ يُصِرُّوا۟ عَلَىٰ مَا فَعَلُوا۟ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿١٣٥﴾
أُو۟لَٰٓئِكَ جَزَآؤُهُم مَّغْفِرَةٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَجَنَّٰتٌ تَجْرِى
مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ وَنِعْمَ أَجْرُ ٱلْعَٰمِلِينَ ﴿١٣٦﴾
قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِكُمْ سُنَنٌ فَسِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ فَٱنظُرُوا۟
كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُكَذِّبِينَ ﴿١٣٧﴾ هَٰذَا بَيَانٌ لِّلنَّاسِ
وَهُدًى وَمَوْعِظَةٌ لِّلْمُتَّقِينَ ﴿١٣٨﴾ وَلَا تَهِنُوا۟ وَلَا تَحْزَنُوا۟ وَأَنتُمُ
ٱلْأَعْلَوْنَ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٣٩﴾ إِن يَمْسَسْكُمْ قَرْحٌ فَقَدْ
مَسَّ ٱلْقَوْمَ قَرْحٌ مِّثْلُهُۥ ۚ وَتِلْكَ ٱلْأَيَّامُ نُدَاوِلُهَا بَيْنَ ٱلنَّاسِ
وَلِيَعْلَمَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَيَتَّخِذَ مِنكُمْ شُهَدَآءَ ۗ وَٱللَّهُ لَا يُحِبُّ
ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٤٠﴾ وَلِيُمَحِّصَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَيَمْحَقَ
ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٤١﴾ أَمْ حَسِبْتُمْ أَن تَدْخُلُوا۟ ٱلْجَنَّةَ وَلَمَّا
يَعْلَمِ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ جَٰهَدُوا۟ مِنكُمْ وَيَعْلَمَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿١٤٢﴾

136. *Ceux-là, leur récompense sera une absolution émanant de leur Seigneur et des jardins arrosés par des ruisseaux. Ils y séjourneront éternellement. Quelle excellente rétribution pour ceux qui pratiquent [le bien] !*

137. *Les châtiments exemplaires [infligés aux générations d'impies] qui nous ont précédés, se sont déjà accomplis. Parcourez la terre et méditez la fin de ceux qui [traitaient les prophètes] d'imposteurs.*

138. *Voilà un manifeste pour les hommes, une bonne direction et une exhortation pour ceux qui craignent Dieu.*

139. *Ne vous découragez pas ! Ne vous affligez pas ! Vous êtes les plus élevés, si vous avez la crainte de Dieu !*

140. *Si vous souffrez d'une blessure, vos adversaires ont déjà souffert d'une blessure semblable. Ces jours [fastes ou néfastes], nous les faisons alterner parmi les hommes pour reconnaître ceux qui croient et prendre parmi vous des témoins – Dieu n'aime pas les injustes –*

141. *[et aussi] pour purifier [de leurs péchés] les croyants et anéantir les infidèles.*

142. *Comptiez-vous entrer au paradis sans que Dieu reconnaisse ceux d'entre vous qui ont combattu [pour sa cause] et ceux qui patientent ?*

V. 137 : *Châtiments exemplaires, sunan = mathulât :* sens donné par Ṭab. (IV, 99).

Parcourez la terre..., text. : « allez sur la terre et regardez ce que fut la fin de ceux qui traitaient d'imposteurs ».

V. 139 : *Ne vous découragez pas :* allusion à l'abattement et à la douleur ressentie par les musulmans après le revers d'Uḥud (*cf.* ci-dessous, verset 152). Plus de soixante croyants furent tués, sans compter les blessés. Le parangon de l'Islâm, Ḥamza b. ʿAbdil Muṭṭalib, l'oncle du Prophète, fut tué et odieusement mutilé. Le Prophète avait ordonné d'enterrer sur place les victimes et le Coran dit à propos de ces martyrs : *Ne dites pas que ceux qui ont été tués pour la cause de Dieu, sont morts. Non ! Ils sont vivants sans que vous vous en aperceviez !* (S. II, 154).

Les plus élevés, en mérite.

V. 140 : *Si vous souffrez...,* consolation raisonnée : si vous avez subi une défaite à Uḥud, vos ennemis (mot à mot : « les gens ») ont connu celle de Badr.

Les jours..., fragment de verset souvent cité dans un sens plus général : la vie humaine est une succession de joies et de peines, de victoires et de défaites. On dit proverbialement : *Ḥârib bi ʿayyamika,* littéralement, « Lutte au moyen de tes jours », pour dire : « Ne livre de combat que si le moment t'est favorable ».

V. 141 : *Purifier :* sens donné par Jalâl (V, 141), I. Kath. (I, 408), Râz. (XIX, 16). Ṭabari retient comme sens : « s'informer, éprouver » (IV, 107).

(الجـــزء الرابـع)

وَلَقَدْ كُنتُمْ تَمَنَّوْنَ ٱلْمَوْتَ مِن قَبْلِ أَن تَلْقَوْهُ فَقَدْ رَأَيْتُمُوهُ
وَأَنتُمْ تَنظُرُونَ ﴿١٤٣﴾ وَمَا مُحَمَّدٌ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ
مِن قَبْلِهِ ٱلرُّسُلُ ۚ أَفَإِيْن مَّاتَ أَوْ قُتِلَ ٱنقَلَبْتُمْ عَلَىٰٓ أَعْقَٰبِكُمْ ۚ
وَمَن يَنقَلِبْ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ فَلَن يَضُرَّ ٱللَّهَ شَيْـًٔا ۗ وَسَيَجْزِى ٱللَّهُ
ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿١٤٤﴾ وَمَا كَانَ لِنَفْسٍ أَن تَمُوتَ إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ
كِتَٰبًا مُّؤَجَّلًا ۗ وَمَن يُرِدْ ثَوَابَ ٱلدُّنْيَا نُؤْتِهِۦ مِنْهَا ۖ وَمَن يُرِدْ
ثَوَابَ ٱلْءَاخِرَةِ نُؤْتِهِۦ مِنْهَا ۚ وَسَنَجْزِى ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿١٤٥﴾
وَكَأَيِّن مِّن نَّبِىٍّ قَٰتَلَ مَعَهُۥ رِبِّيُّونَ كَثِيرٌ فَمَا وَهَنُوا۟ لِمَآ
أَصَابَهُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَمَا ضَعُفُوا۟ وَمَا ٱسْتَكَانُوا۟ ۗ وَٱللَّهُ
يُحِبُّ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿١٤٦﴾ وَمَا كَانَ قَوْلَهُمْ إِلَّآ أَن قَالُوا۟ رَبَّنَا
ٱغْفِرْ لَنَا ذُنُوبَنَا وَإِسْرَافَنَا فِىٓ أَمْرِنَا وَثَبِّتْ أَقْدَامَنَا وَٱنصُرْنَا
عَلَى ٱلْقَوْمِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٤٧﴾ فَـَٔاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ ثَوَابَ ٱلدُّنْيَا

143. *Certes, vous souhaitiez la mort avant de la rencontrer. Vous l'avez vue de vos propres yeux.*

144. *Muḥammad n'est qu'un prophète. D'autres prophètes l'ont déjà précédé.*
Retourneriez-vous sur vos pas, s'il mourait d'[une mort naturelle] ou s'il était tué ?
Retourner sur ses pas ne nuit en rien à Dieu qui récompensera ceux qui sont reconnaissants.

145. *Personne ne peut rendre l'âme sans la permission de Dieu, au terme écrit et préfixé. Quiconque désire la récompense de la vie d'ici-bas, nous lui en donnons un lot. Quiconque désire la récompense de la vie future, nous lui en donnons un lot. Nous récompenserons ceux qui sont reconnaissants.*

146. *Que de prophètes ont combattu avec de nombreux disciples ! Ils ne se sont pas laissé abattre par les revers subis [au cours de leur lutte] pour la cause de Dieu. Ils n'ont ni faibli, ni capitulé. Dieu aime les endurants !*

147. *Leur seule parole était : « Seigneur, pardonne-nous nos péchés, nos excès dans notre conduite, affermis nos pas et accorde-nous la victoire sur les mécréants. »*

148. *Dieu leur a donné la récompense de la vie ici-bas et la belle récompense de la vie future. Dieu aime ceux qui pratiquent le bien.*

V. 143 : *La mort* au combat pour accéder au rang de martyr.

Vous l'avez vue : sens de voir et non d'attendre (*cf.* Jalâl, p. 90, Zam., I, 220 ; Ṭab., IV, 109, etc.). C'est un reproche adressé indirectement à ceux qui avaient fui, notamment à ʿUthmân b. ʿAffân.

V. 144 : *Muḥammad :* le loué.

Retourneriez-vous sur vos pas. Lorsque Ibn Qamya-l-Ḥârithi (Utba b. Abî Waqqâs, selon d'autres ; *cf.* Ṭab., IV, 136) eut, d'un jet de pierre, brisé les incisives du Prophète, il s'avança pour le tuer. Mais le valeureux Muṣʿab b. ʿUmayr, porte-drapeau de l'Islâm à Badr et à Uḥud, s'interposa. Il fut tué par l'assaillant qui, le prenant pour le Prophète, se mit à crier : *J'ai tué Muḥammad.* Un commencement de sauve-qui-peut se produisit parmi les musulmans dont quelques-uns, trop lâches, abandonnèrent le combat et « retournèrent sur leurs pas » à Médine. C'est à cette fuite et à l'éventuel abandon de l'Islâm en cas de décès ou d'assassinat du Prophète que le verset fait allusion (*cf.* v. 152). Et ce même verset aura une autre importance. Lorsque la mort du Prophète (lundi 13 Rabiʿ I, 11/8 juin 631) jeta la communauté musulmane dans la consternation, un commencement de désordre et de retour à l'idolâtrie se produisit. ʿUmar menaça de mort quiconque oserait dire que le Prophète était mort. Mais, 'Abû Bakr monta sur la chaire oratoire et annonça la triste nouvelle par un discours resté célèbre commençant par ce même verset : *Muḥammad n'est qu'un prophète. D'autres prophètes l'ont déjà précédé... »*

Dieu... récompensera..., allusion à 'Abû Bakr, qui, aux dires de ʿAli lui-même, se montra ce jour-là admirable (Ṭab., IV, 111). Par *« retourner sur ses pas »* il faut entendre aussi bien la fuite que le retour à l'idolâtrie.

V. 146 : *Disciples.* On serait tenté de traduire par « rabbins ». En fait, le mot *ribby* signifie pour l'école philologique de Baṣra, qui le fait dériver de *rabb,* un dévôt monothéiste, et pour l'école de Kûfa, un groupe important. Autre sens : « docte » (Ṭab., IV, 117-118).

(سورة آل عمران)

وَحُسْنَ ثَوَابِ ٱلْـَٔاخِرَةِ ۚ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٤٨﴾
يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِن تُطِيعُوا۟ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يَرُدُّوكُمْ عَلَىٰٓ
أَعْقَـٰبِكُمْ فَتَنقَلِبُوا۟ خَـٰسِرِينَ ﴿١٤٩﴾ بَلِ ٱللَّهُ مَوْلَىٰكُمْ ۖ وَهُوَ خَيْرُ
ٱلنَّـٰصِرِينَ ﴿١٥٠﴾ سَنُلْقِى فِى قُلُوبِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلرُّعْبَ بِمَآ
أَشْرَكُوا۟ بِٱللَّهِ مَا لَمْ يُنَزِّلْ بِهِۦ سُلْطَـٰنًا ۖ وَمَأْوَىٰهُمُ ٱلنَّارُ ۖ
وَبِئْسَ مَثْوَى ٱلظَّـٰلِمِينَ ﴿١٥١﴾ وَلَقَدْ صَدَقَكُمُ ٱللَّهُ وَعْدَهُۥٓ
إِذْ تَحُسُّونَهُم بِإِذْنِهِۦ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَا فَشِلْتُمْ وَتَنَـٰزَعْتُمْ فِى ٱلْأَمْرِ
وَعَصَيْتُم مِّنۢ بَعْدِ مَآ أَرَىٰكُم مَّا تُحِبُّونَ ۚ مِنكُم مَّن يُرِيدُ ٱلدُّنْيَا
وَمِنكُم مَّن يُرِيدُ ٱلْـَٔاخِرَةَ ۚ ثُمَّ صَرَفَكُمْ عَنْهُمْ لِيَبْتَلِيَكُمْ ۖ
وَلَقَدْ عَفَا عَنكُمْ ۗ وَٱللَّهُ ذُو فَضْلٍ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٥٢﴾
* إِذْ تُصْعِدُونَ وَلَا تَلْوُۥنَ عَلَىٰٓ أَحَدٍ وَٱلرَّسُولُ يَدْعُوكُمْ
فِىٓ أُخْرَىٰكُمْ فَأَثَـٰبَكُمْ غَمًّۢا بِغَمٍّ لِّكَيْلَا تَحْزَنُوا۟ عَلَىٰ مَا فَاتَكُمْ

149. *O vous qui croyez ! Si vous obéissez aux mécréants, ils vous ramèneront à vos erreurs et vous serez perdants.*

150. *Non ! Dieu est votre maître ! Il est le meilleur assistant [pour remporter la victoire].*

151. *Bientôt, nous jetterons l'effroi dans le cœur des mécréants pour avoir associé à Dieu [des divinités] qu'il n'a nanties d'aucun pouvoir. Leur refuge sera le feu. Quel affreux asile pour les injustes !*

152. *Dieu a loyalement tenu sa promesse envers vous, en vous permettant [au début du combat] de massacrer vos ennemis. Il vous a fait entrevoir [la victoire] désirée, jusqu'au moment où vous avez fléchi pour vous disputer sur l'ordre qui vous avait été donné, faisant ainsi preuve de désobéissance. Il en est parmi vous qui désirent [les biens] de ce monde et il en est d'autres qui désirent [la félicité] de la vie future. Dieu, pour vous éprouver, vous a fait reculer devant eux. Il vous a pardonné ensuite, car Dieu use de sa grâce en faveur des croyants.*

153. *[Souvenez-vous] quand vous remontiez sans vous préoccuper de personne tandis que sur votre arrière le Prophète vous appelait. Dieu [en l'occurrence] vous a gratifiés d'une angoisse qui s'ajoutait à une [autre] angoisse, afin que vous ne vous affligiez ni de ce qui vous a échappé, ni de ce qui vous a accablés. Dieu est bien informé de ce que vous faites.*

V. 149 : *A vos erreurs :* text. : « sur vos pas ».

V. 152 : L'enchaînement des propositions, que nous avons quelque peu bouleversé, et les faits auxquels ce verset fait allusion rendent nécessaire, dans un dessein de clarté, le rappel succinct des circonstances de cette rencontre.

L'armée qurayshite comprenait trois mille hommes, dont deux cents cavaliers sous le commandement de 'Abû Sufyân. La cavalerie était placée, en partie, sous les ordres de Khâlid b.-l-Walîd et en partie sous les ordres de ʿIkrima b. 'Abû Jahl. Son porte-drapeau était Talḥa b. ʿUthmân.

Derrière l'armée, selon la coutume arabe, les femmes battaient du tambour ; elle s'était déployée devant Médine, saccageant les cultures et le bétail des 'Anṣâr. L'armée du Prophète, qu'il commandait lui-même, s'était placée entre la rivière et le mont Uḥud, auquel elle était adossée. Après la défection de 'Abdallah b. 'Ubay, elle était réduite à sept cents combattants dont quelques cavaliers sous les ordres de Zubayr b. Al ʿAwwâm et Muqdad b.-l-Aswad. Les archers, une cinquantaine, sous le commandement de ʿAbdallah b. Jubayr, faisaient face à la cavalerie qurayshite, formant l'aile droite. Le porte-drapeau de l'Islâm était le même qu'à Badr : Muṣʿab b. ʿUmayr.

C'est le porte-drapeau des qurayshites qui commença, l'invective à la bouche, à défier les musulmans. ʿAli, d'un coup de sabre, lui coupa les jambes et renonça à l'achever par « décence pour sa nudité ». Ḥamza, oncle du Prophète, Saʿd b. Waqqâs et 'Abû Dujâna à qui le Prophète avait confié son sabre, firent des prodiges de vaillance. Leurs prouesses restèrent légendaires.

Une charge de cavalerie déclenchée par Khâlid b.-l-Walîd fut repoussée par les archers et, peu après, la mêlée devint générale. Les qurayshites reculèrent, leurs femmes se mirent à fuir le champ de bataille. C'est alors que les archers de l'armée musulmane, malgré l'ordre donné par le Prophète et l'opposition de leur commandant, quittèrent leur position et coururent vers le butin.

Khâlid b.-l-Walîd, qui donnera, après sa conversion, toute sa mesure de grand chef militaire, saisit cette circonstance inespérée et attaqua les arrières de l'armée du Prophète. Tout le plan de bataille fut bouleversé et l'espoir de la victoire changea de camp. Les qurayshites se ressaisirent et l'affrontement reprit. La défaite des musulmans fut complète.

Après des invectives et des propos de jactance, selon la coutume, le combat cessa et l'on se donna rendez-vous pour l'année suivante, à Badr même où les qurayshites avaient, un an auparavant, subi une cruelle défaite.

On s'est demandé pourquoi 'Abû Sufyân n'avait pas exploité son succès par une victoire totale, comportant le sac de Médine, la mort du Prophète et l'anéantissement de l'Islâm. Il faut, en l'occurrence, tenir compte de la mentalité arabe. Les qurayshites n'étaient pas en guerre et ne voulaient pas de guerre avec Médine. Pour eux, il s'agissait avant tout de venger leurs morts tombés à Badr et d'effacer la honte de leur défaite. C'était une guerre d'honneur, non de conquête ou de pillage.

Il n'y avait, semble-t-il, ni calcul chez 'Abû Sufyân, ni accord secret, ni inexpérience de la guerre.

Il a bien dit avant de se retirer : « La guerre est une question de chance. » La chance était contre eux à Badr ; elle les favorisa à Uḥud. Leur victoire était éclatante et leur honneur était sauf : leur but de guerre était atteint ! Il n'y avait plus de raison de poursuivre le combat.

Deux femmes méritent d'être mentionnées dans ce drame sanglant : Hind bt. ʿUtba, épouse d''Abû Sufyân, qui avait payé un esclave abyssin, Waḥshi, pour tuer Ḥamza. Au début de la bataille, le repli des qurayshites l'avait épouvantée. Avec d'autres femmes, elle s'était mise à courir : « On voyait ses jambes noires et ses bracelets de pieds. » Après la victoire, elle chercha la dépouille de Ḥamza, l'ouvrit, en arracha le foie qu'elle dévora pour assouvir sa vengeance. Ce cas de cannibalisme inspiré par un sentiment de vengeance était assez fréquent en Asie et en Afrique. Les langues anciennes de ces continents nous ont conservé, comme vestiges de coutumes révolues, les expressions « boire le sang de quelqu'un », « manger son foie tout cru », etc. (ROTN, p. 391).

Une autre femme peu connue, dont les historiens et les commentateurs ne parlent pas ou qu'ils mentionnent d'une manière vague et très succincte : 'Umm ʿImâra Nuṣayba bt. Kaʿb. Elle avait rejoint le camp du Prophète pour donner à boire aux combattants ; lorsque ces derniers furent mis en déroute, elle se porta au secours du Prophète et, s'étant saisie d'un sabre, elle se mit à le défendre avec une vaillance incroyable ; malgré ses blessures, elle tint tête aux assaillants jusqu'à l'arrivée de ʿAli et de Dujâna. Cet acte d'héroïsme est à inscrire à l'actif des femmes dans le soutien qu'elles apportèrent au triomphe de la nouvelle religion : Khadîdja avait mis toute sa fortune et toute la force de son caractère au service de l'Islâm naissant ; Nuṣayba le défendit sur le champ de bataille au péril de sa vie. Aussi serait-il contraire à la vérité d'affirmer que l'Islâm ne doit rien aux femmes ou que l'Islâm leur est hostile. Dès le début et tout au long de sa diffusion, les femmes lui apportèrent le poids de leur adhésion sans réserve et l'Islâm s'est évertué à améliorer leur condition, à soutenir leurs droits et à mettre fin à la situation dégradante où le paganisme arabe les avait mises.

Il est temps que cessent les calomnies et les fables diffamatoires répandues par les Églises chrétiennes et maintenues contre l'Islâm qui aux dires de ses adversaires serait une religion misogyne et esclavagiste (*cf.* Elie Blanc, *Dictionnaire alph. et logique,* Paris-Lyon, 1923, s. v. Islâm). Aucune religion au monde n'a, en faveur de la femme, fait autant que l'Islâm. Elle l'a émancipée, proclamé l'égalité de l'homme et de la femme devant Dieu, soumis son mariage à son libre consentement, lui a reconnu une vocation successorale, la libre gestion de ses biens et un droit préférentiel en matière de garde des enfants en cas de divorce. Le Prophète disait : « Le paradis est aux pieds des mères. » En interdisant le meurtre des fillettes, il a assuré l'entrée du paradis à tout père de famille qui élève aux moins deux filles.

En faisant, avant de mourir, ses adieux à sa communauté, il a rappelé aux hommes : « Elles ont des droits sur vous comme vous avez des droits sur elles... Une femme vertueuse est ce qu'il y a de meilleur au monde. » On cite volontiers un autre hadîth que les ignorants et les détracteurs de l'Islâm ont complètement faussé quant à sa signification véritable et à sa portée générale par une interprétation stupidement ironique et tendancieuse. On demanda au Prophète ce qu'il avait de plus cher au monde : « La prière qui emplit mon cœur de joie, les parfums et les femmes ! » dit-il. La fin de cette réponse fut considérée par les malveillants comme un aveu de sensualisme, de concupiscence, voire de luxure. La vérité est pourtant tout autre. Il est d'abord impensable de supposer que la déclaration du Prophète ne visait que la beauté de la femme ou la satisfaction des désirs qu'elle puisse procurer. La femme a, Dieu merci, d'autres titres à l'attachement de l'homme et le Prophète appréciait hautement sa sensibilité, la profondeur de ses convictions, son dévouement, sa capacité de souffrir pour son idéal ou son amour. Il n'ignorait rien de ses difficultés, des injustices dont elle était victime et recommandait : « Craignez Dieu dans votre comportement à l'égard des femmes ! » Il les préférait aux hommes – et c'est le sens de ce hadîth – pour leur abnégation, leur sincérité dans la part qu'elles prenaient dans la lutte pour le triomphe de l'Islâm et surtout leur désintéressement. Il savait que, par dévouement, elles se surpassent en s'oubliant et en oubliant plus volontiers encore leurs déceptions.

On ne doit pas non plus omettre l'enthousiasme avec lequel les femmes arabes se convertirent à l'Islâm, leur participation à l'exode vers l'Éthiopie et plus tard vers Médine pour leur foi, ni les délégations de femmes qui venaient trouver le Prophète chez lui pour recevoir de lui une véritable initiation à leur nouvelle religion.

Quel a été le comportement des femmes après le désastre d'Uḥud ? Elles ont pleuré, mais jamais désespéré. On voudrait citer quelques exemples.

A l'annonce du repli des croyants, beaucoup de femmes quittèrent Médine pour se porter à leur rencontre et s'informer sur le sort des leurs. Fâṭima, fille du Prophète, était naturellement du nombre. Pieds nus, les cheveux au vent, elle courait, suivie de près par une femme des Banû Dinâr qui lui dit : « Fille du Prophète, ne va pas plus loin, il déplairait au Prophète et à ʿAli de te voir dans cet état, j'irai prendre des nouvelles pour toi ! » Fâṭima s'assit et cette femme dont le fils, le père et le frère étaient avec l'armée du Prophète, alla jusqu'au champ de bataille. Elle vit un mort étendu par terre : c'était son frère. Elle se détourna en disant : « Il me faut voir le visage du Prophète avant le tien. » Elle trouva aussi le corps de son père et elle prononça les mêmes paroles en continuant d'avancer. Quand elle arriva près de l'étendard de l'Islâm et vit le Prophète et ʿAli au milieu de leurs compagnons, elle éprouva une grande joie et s'en retourna près de Fâṭima à qui elle donna ces renseignements. Ensuite elle revint sur ses pas vers ses morts, s'assit près des corps et pleura.

Ṣafiya, sœur de Ḥamza, une des femmes les plus distinguées des Muhâjirûn, se rendit, elle aussi, vers le champ de bataille pour voir la dépouille mortelle de son frère dont on avait annoncé la mort.

Le Prophète, voulant lui épargner la vue du cadavre mutilé, envoya Zubayr, le fils même de Ṣafiya, pour lui conseiller de retourner à la ville. Mais elle dit : « Je veux le voir tel qu'il a été mutilé, afin que mon cœur soit rempli de douleur et qu'en faisant preuve d'une belle endurance j'obtienne de Dieu la récompense réservée à une vraie musulmane ! » Hind, qui avait perdu à Badr son père ʿUtba, son oncle Shayba, son fils Walîd, lui avait coupé de sa propre main, comme il a été dit ci-dessus, le nez, les oreilles et la langue et, lui ayant ouvert le corps, en avait arraché le foie pour le dévorer.

Il est vrai que parfois la nature féminine se retrouvait dans la douleur égale à elle-même avec ses raisons que la raison ne connaît pas. Hamma bt. Jaḥsh, une nièce de Ḥamza, alla également vers le champ de bataille ; on lui annonça la mort affreuse de son oncle : « Nous sommes tous à Dieu ! A lui nous retournerons ! » dit-elle avec résignation, rappelant ainsi une sagesse coranique. En apprenant la mort de son frère ʿAbdallah, elle prononça les mêmes paroles. Mais lorsqu'on lui annonça la mort de son mari Muṣʿab, elle se mit à pleurer en poussant des cris déchirants. Ce qui amena le Prophète à faire cette réflexion : « A Dieu les louanges ! Il n'y a rien de plus cher à une femme qu'un mari [bien-aimé]. »

On trouvera d'autres détails encore dans les ouvrages classiques d'histoire, notamment dans Ṭabari et aussi dans Ibn Saʿid (SAIT).

Certains réformistes d'aujourd'hui condamnent, en se prévalant d'un retour à l'Islâm primitif, les pleurs et les sanglots, lors d'un décès. Qu'ils fassent un vrai retour à l'Islâm, à l'époque du Prophète, pour se rendre compte que lui-même souhaita que son oncle Ḥamza fût pleuré, ce que les Médinoises s'empressèrent de faire à haute voix.

Dieu, pour vous éprouver..., il s'agit toujours de la leçon à retenir et des faits saillants de la défaite d'Uḥud.

V. 153 : *Vous remontiez :* vers Médine ou vers le rocher du mont Uḥud, en fuyant dans le désordre.

Sans vous préoccuper... : sans vous attendrir sur le sort de quelqu'un, ni songer à porter secours à l'un des vôtres. Text. : « sans vous retourner vers quelqu'un ».

Le Prophète vous appelait. Pour éviter une déroute complète, le Prophète, resté sur le champ de bataille, criait aux fuyards : « A moi serviteurs de Dieu ! »

Vous a gratifiés, text. : « Vous a récompensés », sans aucune ironie dans l'expression arabe.

Angoisse suscitée par la défaite, angoisse sur le sort du Prophète, douleur consécutive aux pertes subies, souffrance endurée par les blessés (Ṭab., IV, 133, etc.). Autre sens : « a chassé en vous une angoisse par une autre ».

Ce qui vous a échappé : le butin convoité.

Ce qui vous a accablés : la défaite.

(الجـــزء الرابع)

وَلَا مَآ أَصَـٰبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ خَبِيرٌۢ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿١٥٣﴾ ثُمَّ أَنزَلَ
عَلَيْكُم مِّنۢ بَعْدِ ٱلْغَمِّ أَمَنَةً نُّعَاسًا يَغْشَىٰ طَآئِفَةً مِّنكُمْ ۙ
وَطَآئِفَةٌ قَدْ أَهَمَّتْهُمْ أَنفُسُهُمْ يَظُنُّونَ بِٱللَّهِ غَيْرَ ٱلْحَقِّ ظَنَّ
ٱلْجَـٰهِلِيَّةِ ۖ يَقُولُونَ هَل لَّنَا مِنَ ٱلْأَمْرِ مِن شَىْءٍ ۗ قُلْ إِنَّ
ٱلْأَمْرَ كُلَّهُۥ لِلَّهِ ۗ يُخْفُونَ فِىٓ أَنفُسِهِم مَّا لَا يُبْدُونَ لَكَ ۖ يَقُولُونَ
لَوْ كَانَ لَنَا مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ مَّا قُتِلْنَا هَـٰهُنَا ۗ قُل لَّوْ كُنتُمْ
فِى بُيُوتِكُمْ لَبَرَزَ ٱلَّذِينَ كُتِبَ عَلَيْهِمُ ٱلْقَتْلُ إِلَىٰ مَضَاجِعِهِمْ ۖ
وَلِيَبْتَلِىَ ٱللَّهُ مَا فِى صُدُورِكُمْ وَلِيُمَحِّصَ مَا فِى قُلُوبِكُمْ ۗ
وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ﴿١٥٤﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَوَلَّوْا۟ مِنكُمْ يَوْمَ
ٱلْتَقَى ٱلْجَمْعَانِ إِنَّمَا ٱسْتَزَلَّهُمُ ٱلشَّيْطَـٰنُ بِبَعْضِ مَا كَسَبُوا۟ ۖ
وَلَقَدْ عَفَا ٱللَّهُ عَنْهُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ حَلِيمٌ ﴿١٥٥﴾ يَـٰٓأَيُّهَا
ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَكُونُوا۟ كَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَقَالُوا۟ لِإِخْوَٰنِهِمْ إِذَا

154. *Après l'angoisse, Dieu a fait descendre sur vous une sécurité, un assoupissement qui a profité à un groupe d'entre vous, tandis qu'un autre groupe préoccupé [uniquement] de son sort et pensant de Dieu autre chose que la vérité, à l'instar des idolâtres, disait : « Avons-nous une part dans le commandement ? » Dis : « Le commandement entier est à Dieu ! » Leurs pensées secrètes, ils ne te les dévoilent pas. Ils disent : « Si nous avions eu une part tant soit peu dans le commandement, nous n'aurions pas eu des morts à déplorer ici. »*
Réponds-leur : « Fussiez-vous restés dans vos demeures que la mort aurait frappé dans leurs lits ceux dont le destin était de mourir. [Tout cela est arrivé] pour que Dieu éprouve votre patience et votre fermeté [dans l'infortune]. Dieu connaît bien ce que recèlent les cœurs. »

155. *Ceux qui, le jour où les deux armées se sont rencontrées, ont fui ont seulement cédé aux suggestions de Satan pour quelque péché qu'ils ont pu commettre. Dieu les a absous, car Dieu est indulgent et longanime.*

156. *Croyants ! Ne soyez pas comme ces infidèles qui disent de leurs frères [morts] en voyage ou en guerroyant : « S'ils étaient restés parmi nous, ils ne seraient pas morts, ou ils n'auraient pas été tués. » Dieu a voulu en faire un [sujet] d'amertume pour eux, car Dieu [à vrai dire] fait vivre et fait mourir. Dieu voit clairement ce que vous faites.*

V. 154 : *Qui a profité :* text. : « qui a couvert ».

Le Prophète avait fait surveiller le départ des Mekkois. A la lumière des renseignements reçus, il conclut qu'aucun retour offensif n'était à redouter et annonça aux survivants qu'ils pouvaient dormir en toute sécurité. Ceux qui avaient une foi inébranlable en sa mission s'endormirent, mais les sceptiques restèrent sur le qui-vive.

A l'annonce de l'arrivée de l'armée mekkoise, le Prophète avait songé tout d'abord à rester sur la défensive, en mettant la ville en état de siège. Mais la majorité de ses conseillers insistèrent pour une bataille rangée à l'extérieur de la ville. Le Prophète rentra chez lui et après avoir prié, prit ses armes et ordonna à ses troupes de se porter vers le lieu-dit Shawṭ, entre la rivière et le mont Uḥud. Son ennemi ʿAbdallah b. 'Ubay était d'avis de contenir le choc qurayshite en restant à l'intérieur de Médine. Après la défaite, il disait d'un air triomphal : « Vous voyez ! Si nous avions eu une responsabilité dans le commandement, ce désastre ne serait pas arrivé ! » Et c'est la phrase même de ʿAbdallah b. 'Ubay qui revient à deux reprises dans le verset : *Hal lana minal 'amri shay. Law kana lana minal 'amri shay* (Ṭab., IV, 142).

Ce que recèlent les cœurs (Zam., I, 223), litt. : « ce qui est dans vos poitrines et purifie ce que vous avez dans vos cœurs ».

V. 155 : *Ont fui,* text. : « ont tourné le dos ».

C'est seulement Satan qui les a fait trébucher [et n'a pu les séduire qu'en raison] d'une partie de ce qu'ils ont acquis. La fuite en plein combat est, sur le plan de la vie quotidienne, sanctionnée par la mise en quarantaine. L'excommunication prononcée par une autorité religieuse étant une notion étrangère à l'Islâm, la sanction infamante et insupportable à l'époque du Prophète, était la rupture de toute relation avec le fuyard, une mise au ban de la communauté sous forme de silence méprisant. Elle frappa, au lendemain d'Uḥud, les « lâcheurs » et notamment le futur calife ʿUthmân.

La situation créée pour eux par ce bannissement moral devint intolérable et ils usèrent de tous les moyens pour le faire lever. Ils finirent par obtenir du Prophète leur réhabilitation dans sa communauté et ce verset concerne avant tout cette décision.

A propos d'excommunication *(tabri'a)* ajoutons que seule une secte islamique en use : le kharijisme. En fait, les kharijites (Khawârij) sont sortis eux-mêmes de la communauté du Prophète ; ils se sont littéralement excommuniés.

V. 156 : *A voulu :* il s'agit d'un indicatif (Ṭab., IV, 148), non d'un optatif (BLAC, p. 97 ; MASC, p. 83).

Eux : les infidèles.

(سورة آل عمران)

ضَرَبُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ أَوْ كَانُوا۟ غُزًّى لَّوْ كَانُوا۟ عِندَنَا مَا مَاتُوا۟
وَمَا قُتِلُوا۟ لِيَجْعَلَ ٱللَّهُ ذَٰلِكَ حَسْرَةً فِى قُلُوبِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ يُحْىِۦ
وَيُمِيتُ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿١٥٦﴾ وَلَئِن قُتِلْتُمْ فِى سَبِيلِ
ٱللَّهِ أَوْ مُتُّمْ لَمَغْفِرَةٌ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَحْمَةٌ خَيْرٌ مِّمَّا يَجْمَعُونَ ﴿١٥٧﴾
وَلَئِن مُّتُّمْ أَوْ قُتِلْتُمْ لَإِلَى ٱللَّهِ تُحْشَرُونَ ﴿١٥٨﴾ فَبِمَا رَحْمَةٍ مِّنَ
ٱللَّهِ لِنتَ لَهُمْ ۖ وَلَوْ كُنتَ فَظًّا غَلِيظَ ٱلْقَلْبِ لَٱنفَضُّوا۟ مِنْ
حَوْلِكَ ۖ فَٱعْفُ عَنْهُمْ وَٱسْتَغْفِرْ لَهُمْ وَشَاوِرْهُمْ فِى ٱلْأَمْرِ ۖ
فَإِذَا عَزَمْتَ فَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُتَوَكِّلِينَ ﴿١٥٩﴾
إِن يَنصُرْكُمُ ٱللَّهُ فَلَا غَالِبَ لَكُمْ ۖ وَإِن يَخْذُلْكُمْ
فَمَن ذَا ٱلَّذِى يَنصُرُكُم مِّنۢ بَعْدِهِۦ ۗ وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ
ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١٦٠﴾ وَمَا كَانَ لِنَبِىٍّ أَن يَغُلَّ ۚ وَمَن يَغْلُلْ يَأْتِ
بِمَا غَلَّ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ ثُمَّ تُوَفَّىٰ كُلُّ نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ وَهُمْ

157. *Que vous soyez tués pour la cause de Dieu ou que vous mouriez [d'une mort naturelle], il y a là assurément [une possibilité d'obtenir] le pardon et la miséricorde de Dieu, qui sont préférables aux richesses [que vous amassez].*

158. *Morts naturellement ou pour la cause de Dieu, vous serez, certes, rassemblés devant Dieu.*

159. *C'est par miséricorde divine que tu as été conciliant avec eux. Si tu avais été rude et sévère, ils se seraient dispersés loin de toi. Excuse-les, implore le pardon de Dieu en leur faveur, consulte-les, quand des ordres sont à donner. Mais, quand ta décision est prise, mets ta confiance en Dieu car, en vérité, Dieu aime ceux qui s'en remettent à lui.*

160. *Si Dieu vous prête secours, personne ne vous vaincra. S'il se désintéresse de vous, qui pourrait, alors, vous servir de soutien ? Que les croyants s'en rapportent en tout à lui !*

161. *Il ne sied point à un prophète de frauder, car quiconque fraude se présentera, le jour de la résurrection, avec ce qu'il aura détourné ; chaque âme recevra alors ce qu'elle aura acquis et personne ne sera lésé.*

V. 157 : Allusion à ceux qui comme Ibn Salûl prêchaient le défaitisme.

V. 158 : La mort est inévitable quelle qu'en soit la cause et le terme de la vie est préfixé. Un vers arabe rappelle cette inéluctable donnée de la condition humaine : « Celui qui ne meurt pas par le sabre, meurt par autre chose. Les causes peuvent varier, mais la mort est la même. »

V. 159 : *C'est par miséricorde divine... :* la phrase peut être comprise sous une forme affirmative ou interrogative (I. Kath., I, 421). Le pronom *tu* se rapporte au Prophète.

Quand ta décision est prise. Il a été dit plus haut que les Médinois récriminaient après la défaite d'Uḥud, en disant qu'on n'avait pas tenu compte de leur avis dans l'organisation de la bataille. Le Prophète qui partageait leur point de vue (lutte organisée dans la ville) avait finalement adopté le point de vue de ʿUmar, de ʿAli et d'autres muhâjirûn qui voulaient un combat à l'extérieur de Médine dans le style arabe, avec joutes poétiques, bravades et duels, avant la mêlée.

V. 161 : *Ghalla,* fut. *yaghullu,* « frauder, tromper, insérer ».

Deux interprétations possibles : ou il s'agit du partage des prises de guerre entre les croyants avec équité, ou d'une allusion aux accusations portées faussement contre le Prophète par ses ennemis qui affirmaient qu'il avait conservé pour lui tout seul un coupon de velours rouge sur le butin pris à Badr.

Une autre lecture au passif proposée par certains lecteurs donnerait : « Il ne convient pas qu'un prophète soit trompé ou fraudé » (Ṭab., IV, 155).

(الجـــزء الرابـع)

لَا يُظْلَمُونَ ﴿١٦١﴾ أَفَمَنِ ٱتَّبَعَ رِضْوَٰنَ ٱللَّهِ كَمَنۢ بَآءَ بِسَخَطٍ
مِّنَ ٱللَّهِ وَمَأْوَىٰهُ جَهَنَّمُ ۚ وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ ﴿١٦٢﴾ هُمْ دَرَجَٰتٌ
عِندَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ بِمَا يَعْمَلُونَ ﴿١٦٣﴾ لَقَدْ مَنَّ ٱللَّهُ عَلَى
ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ بَعَثَ فِيهِمْ رَسُولًا مِّنْ أَنفُسِهِمْ يَتْلُوا۟ عَلَيْهِمْ
ءَايَٰتِهِۦ وَيُزَكِّيهِمْ وَيُعَلِّمُهُمُ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَإِن كَانُوا۟
مِن قَبْلُ لَفِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿١٦٤﴾ أَوَلَمَّآ أَصَٰبَتْكُم مُّصِيبَةٌ
قَدْ أَصَبْتُم مِّثْلَيْهَا قُلْتُمْ أَنَّىٰ هَٰذَا ۖ قُلْ هُوَ مِنْ عِندِ أَنفُسِكُمْ ۗ
إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٦٥﴾ وَمَآ أَصَٰبَكُمْ يَوْمَ ٱلْتَقَى
ٱلْجَمْعَانِ فَبِإِذْنِ ٱللَّهِ وَلِيَعْلَمَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٦٦﴾ وَلِيَعْلَمَ ٱلَّذِينَ
نَافَقُوا۟ ۚ وَقِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا۟ قَٰتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ أَوِ ٱدْفَعُوا۟ ۖ
قَالُوا۟ لَوْ نَعْلَمُ قِتَالًا لَّٱتَّبَعْنَٰكُمْ ۗ هُمْ لِلْكُفْرِ يَوْمَئِذٍ أَقْرَبُ
مِنْهُمْ لِلْإِيمَٰنِ ۚ يَقُولُونَ بِأَفْوَٰهِهِم مَّا لَيْسَ فِى قُلُوبِهِمْ ۗ

162. *En est-il donc de celui qui se conforme à ce que Dieu agrée, comme de celui qui s'attire son courroux et dont le refuge sera la géhenne ? Et quel affreux devenir !*

163. *Ils forment une hiérarchie auprès de Dieu qui voit clairement ce que vous faites.*

164. *En vérité, Dieu a usé de bonté envers les croyants en leur envoyant un prophète [choisi] parmi eux pour leur communiquer ses versets, les purifier [de leurs péchés], leur enseigner le Coran et la sagesse, bien qu'ils fussent antérieurement dans un égarement manifeste.*

165. *Quoi donc ! Ayant subi un malheur après avoir infligé une double défaite [à vos ennemis] vous dites [maintenant] : « Comment cela nous est-il arrivé ? » Dis-leur : « Cela vient de vous-mêmes ! » Dieu est omnipotent en tout.*

166. *[Le malheur] qui vous a frappés le jour où les deux troupes se sont rencontrées est conforme à la permission de Dieu qui [voulait] connaître les [vrais] croyants*

167. *ainsi que les hypocrites. Il fut dit à ces derniers : « Venez combattre pour la cause de Dieu et repousser [l'ennemi]*
– Nous vous suivrions, si nous savions qu'un combat [va être déclenché] », répliquèrent-ils. Ils étaient ce jour-là plus près de la mécréance que de la foi. Leur bouche exprimait ce qui n'était pas dans leur cœur. Mais Dieu connaît mieux [que quiconque] les pensées secrètes

V. 164 : Ce verset vise ceux qui ne cessaient d'exploiter leur adhésion à l'Islâm. Ce rappel à la réalité des choses est souvent souligné et notamment par S. II, 262, et XI, 18.

V. 165 : *Défaite :* à Uḥud, où les qurayshites avaient tué soixante-dix musulmans et n'avaient fait aucun prisonnier.

Double défaite : à Badr où les qurayshites avaient perdu soixante-dix tués et soixante-dix prisonniers.

V. 167 : Ce verset vise la trahison de ʿAbdallah b. 'Ubay et de ses trois cents partisans à Uḥud, lorsqu'ils se retirèrent, avant le combat, du champ de bataille, et il donne, sans doute, une partie du dialogue entre lui et ʿAbdallah b. ʿAmr qui l'avait rejoint pour le supplier de ne pas abandonner ses compatriotes et le Prophète, en face de l'ennemi. Ce passage est en général mal compris, la phrase étant assez équivoque. A la lumière de ce que les historiens rapportent, elle devient claire. ʿAbdallah b. 'Ubay, vieux guerrier et vainqueur de Buʿath, ne pouvait dire « si nous savions combattre ». En réalité, il détestait le Prophète et il était outré que son point de vue dans l'élaboration de la défense ne fût pas retenu. Les Mekkois étaient arrivés le mercredi. Le samedi, le combat n'avait pas encore commencé. Pensait-il que c'était plus une démonstration de force qu'une vraie bataille qui allait être déclenchée ? Quoi qu'il en soit, la raison qu'il opposa à son compatriote khazrajite venu l'exhorter pour rester avec les siens, il l'a exprimée sans ambages : « Si nous étions convaincus que vous allez livrer bataille, nous ne vous laisserions pas aller sans nous. Mais vous voyez bien qu'il n'y a pas de lutte... Par Dieu, nous ne savons pas pourquoi nous nous suiciderions *(sic)*. Allons-nous-en ! » (*cf.* BIJA, p. 30. La source principale de ces deux auteurs est naturellement Ṭab., IV, 167).

(سورة آل عمران)

وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا يَكْتُمُونَ ﴿١٦٧﴾ ٱلَّذِينَ قَالُوا۟ لِإِخْوَٰنِهِمْ وَقَعَدُوا۟
لَوْ أَطَاعُونَا مَا قُتِلُوا۟ ۗ قُلْ فَٱدْرَءُوا۟ عَنْ أَنفُسِكُمُ ٱلْمَوْتَ إِن
كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿١٦٨﴾ وَلَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ قُتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ
أَمْوَٰتًۢا ۚ بَلْ أَحْيَآءٌ عِندَ رَبِّهِمْ يُرْزَقُونَ ﴿١٦٩﴾ فَرِحِينَ بِمَآ
ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ وَيَسْتَبْشِرُونَ بِٱلَّذِينَ لَمْ يَلْحَقُوا۟
بِهِم مِّنْ خَلْفِهِمْ أَلَّا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿١٧٠﴾
* يَسْتَبْشِرُونَ بِنِعْمَةٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَفَضْلٍ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَا يُضِيعُ
أَجْرَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٧١﴾ ٱلَّذِينَ ٱسْتَجَابُوا۟ لِلَّهِ وَٱلرَّسُولِ مِنۢ بَعْدِ
مَآ أَصَابَهُمُ ٱلْقَرْحُ ۛ لِلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ مِنْهُمْ وَٱتَّقَوْا۟ أَجْرٌ
عَظِيمٌ ﴿١٧٢﴾ ٱلَّذِينَ قَالَ لَهُمُ ٱلنَّاسُ إِنَّ ٱلنَّاسَ قَدْ جَمَعُوا۟ لَكُمْ
فَٱخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَٰنًا وَقَالُوا۟ حَسْبُنَا ٱللَّهُ وَنِعْمَ ٱلْوَكِيلُ ﴿١٧٣﴾
فَٱنقَلَبُوا۟ بِنِعْمَةٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَفَضْلٍ لَّمْ يَمْسَسْهُمْ سُوٓءٌ وَٱتَّبَعُوا۟

168. *[de ces mêmes hypocrites] qui, restés chez eux, dirent à propos de leurs frères [tombés au combat] : « S'ils nous avaient écoutés ils n'auraient pas été tués. » Dis-leur : « Si vous êtes véridiques, empêchez la mort de vous atteindre vous-mêmes ! »*

169. *Ne pense point que ceux qui sont tombés pour la cause de Dieu sont morts. Ils sont, au contraire, vivants auprès de leur Seigneur et comblés de faveurs,*

170. *heureux de ce que Dieu leur a prodigué de sa grâce et ravis que ceux qui [avaient combattu avec eux] et qui ne les ont pas encore rejoints ne connaîtront ni la peur, ni la douleur [de l'au-delà],*

171. *ravis des bienfaits et de la grâce dont Dieu [les a comblés] et aussi [à l'idée] que Dieu ne frustre point de leur dû les croyants*

172. *qui ont répondu à l'appel de Dieu et du Prophète, malgré les blessures reçues. A ceux d'entre eux qui se sont vaillamment comportés et ont craint Dieu, est [réservée] une magnifique récompense.*

173. *Ceux à qui on disait : « Vos ennemis se sont regroupés pour vous attaquer ; méfiez-vous ! » leur foi en fut accrue et ils s'écrièrent : « Dieu nous suffit ! Quel excellent garant ! »*

174. *Ils sont retournés [dans leurs foyers] comblés d'un bienfait et d'une grâce accordée par Dieu, sans subir le moindre mal. Ils ont suivi ce qui satisfait Dieu et Dieu détient une grâce immense.*

V. 168 : Zam., I, 229 ; Ṭab., IV, 169.
Écoutés, text. : « obéis ».

V. 172 : Nous adoptons la deuxième interprétation donnée par Râz. (IX, 97).

Ce verset concerne les suites du combat d'Uḥud. Les Arabes disent proverbialement : « la guerre est une ruse ». A la fin de la bataille, le Prophète redoutait un retour offensif des Mekkois, leur départ pouvant être une simple tactique. De son côté, 'Abû Sufyân craignait une contre-offensive des musulmans. Le Prophète ordonna, malgré la défaite et les nombreux blessés parmi les survivants, de poursuivre l'ennemi jusqu'à Ḥamrâ-l-Asad, lieu-dit situé à une quinzaine de kilomètres de Médine et dépêcha quelqu'un pour rejoindre 'Abû Sufyân et lui faire croire que les musulmans renforcés étaient à ses trousses. 'Abû Sufyân de son côté chargea une caravane de faire croire au Prophète que les Mekkois, ayant décidé d'attaquer Médine, revenaient sur leurs pas. Il s'agit de ceux qui, bien que gravement blessés, avaient accepté d'accompagner le Prophète à Ḥamrâ-l-Asad.

Qui se sont vaillamment comportés, text. : « ceux qui ont bien agi ».

V. 173 : *Ceux,* text. : « les gens ». Il s'agit des émissaires de 'Abû Sufyân, une caravane appartenant à la tribu des Banû ʿAbd-l-Qays.

Vos ennemis, text. : « les gens ».

Garant : le meilleur de ceux à qui on puisse confier son sort. C'est faute d'un terme mieux approprié que nous avons traduit par « garant » le mot arabe *wakîl,* littéralement « mandataire, curateur, procureur, fondé de pouvoir », etc.

V. 174 : *Comblés d'un bienfait :* sains et saufs (Zam., I, 231).

(الجـــزء الرابـع)

رِضْوَٰنَ ٱللَّهِ ۚ وَٱللَّهُ ذُو فَضْلٍ عَظِيمٍ ﴿١٧٤﴾ إِنَّمَا ذَٰلِكُمُ
ٱلشَّيْطَٰنُ يُخَوِّفُ أَوْلِيَآءَهُۥ فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُونِ إِن كُنتُم
مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧٥﴾ وَلَا يَحْزُنكَ ٱلَّذِينَ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْكُفْرِ ۚ
إِنَّهُمْ لَن يَضُرُّوا۟ ٱللَّهَ شَيْـًٔا ۚ يُرِيدُ ٱللَّهُ أَلَّا يَجْعَلَ لَهُمْ حَظًّا
فِى ٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١٧٦﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ٱشْتَرَوُا۟
ٱلْكُفْرَ بِٱلْإِيمَٰنِ لَن يَضُرُّوا۟ ٱللَّهَ شَيْـًٔا وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٧٧﴾
وَلَا يَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَنَّمَا نُمْلِى لَهُمْ خَيْرٌ لِّأَنفُسِهِمْ ۚ
إِنَّمَا نُمْلِى لَهُمْ لِيَزْدَادُوٓا۟ إِثْمًا ۚ وَلَهُمْ عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿١٧٨﴾
مَّا كَانَ ٱللَّهُ لِيَذَرَ ٱلْمُؤْمِنِينَ عَلَىٰ مَآ أَنتُمْ عَلَيْهِ حَتَّىٰ يَمِيزَ
ٱلْخَبِيثَ مِنَ ٱلطَّيِّبِ ۗ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُطْلِعَكُمْ عَلَى ٱلْغَيْبِ
وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَجْتَبِى مِن رُّسُلِهِۦ مَن يَشَآءُ ۖ فَـَٔامِنُوا۟ بِٱللَّهِ
وَرُسُلِهِۦ ۚ وَإِن تُؤْمِنُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ فَلَكُمْ أَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿١٧٩﴾

175. *N'y voyez que Satan ! Il effraie ses adeptes. Ne le redoutez pas, mais redoutez-moi, si vous êtes [vraiment] croyants.*

176. *Ne t'afflige pas pour ceux qui se précipitent vers l'infidélité ! En vérité, ils ne nuisent en rien à Dieu ; c'est [plutôt] Dieu qui ne veut leur accorder aucun lot dans la vie future. Un terrible châtiment les attend.*

177. *Car ceux qui troquent la foi contre l'infidélité ne nuisent en rien à Dieu et un châtiment douloureux leur est réservé.*

178. *Que les mécréants ne s'imaginent pas que le long délai que nous leur impartissons soit un bien pour eux. Nous leur impartissons un [long] délai uniquement pour qu'ils s'enfoncent davantage dans le péché ; un châtiment avilissant leur est réservé.*

179. *Dieu ne saurait abandonner les croyants au sort où vous êtes [que le temps qu'il faut] pour distinguer le fourbe de l'homme honnête. Dieu ne saurait vous dévoiler l'irrévélé. Mais il choisit, parmi ses envoyés, qui il veut. Croyez en Dieu et en ses envoyés. Si vous croyez et craignez Dieu, vous aurez une récompense magnifique.*

V. 175 : *Y :* dans les fausses nouvelles qui vous parviennent sur les intentions de l'ennemi.

V. 178 : *Long délai :* en prolongeant leur vie sur terre.

(سورة آل عمران)

وَلَا يَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ يَبْخَلُونَ بِمَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ
هُوَ خَيْرًا لَّهُم ۖ بَلْ هُوَ شَرٌّ لَّهُمْ ۖ سَيُطَوَّقُونَ مَا بَخِلُوا۟ بِهِۦ
يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ وَلِلَّهِ مِيرَٰثُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۗ وَٱللَّهُ
بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿١٨٠﴾ لَّقَدْ سَمِعَ ٱللَّهُ قَوْلَ ٱلَّذِينَ
قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ فَقِيرٌ وَنَحْنُ أَغْنِيَآءُ ۘ سَنَكْتُبُ مَا قَالُوا۟ وَقَتْلَهُمُ
ٱلْأَنۢبِيَآءَ بِغَيْرِ حَقٍّ وَنَقُولُ ذُوقُوا۟ عَذَابَ ٱلْحَرِيقِ ﴿١٨١﴾
ذَٰلِكَ بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيكُمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَيْسَ بِظَلَّٰمٍ لِّلْعَبِيدِ ﴿١٨٢﴾
ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ عَهِدَ إِلَيْنَآ أَلَّا نُؤْمِنَ لِرَسُولٍ حَتَّىٰ
يَأْتِيَنَا بِقُرْبَانٍ تَأْكُلُهُ ٱلنَّارُ ۗ قُلْ قَدْ جَآءَكُمْ رُسُلٌ مِّن
قَبْلِى بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَبِٱلَّذِى قُلْتُمْ فَلِمَ قَتَلْتُمُوهُمْ إِن كُنتُمْ
صَٰدِقِينَ ﴿١٨٣﴾ فَإِن كَذَّبُوكَ فَقَدْ كُذِّبَ رُسُلٌ مِّن
قَبْلِكَ جَآءُو بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَٱلزُّبُرِ وَٱلْكِتَٰبِ ٱلْمُنِيرِ ﴿١٨٤﴾

180. *Que ceux qui se montrent avares de ce dont Dieu les a gratifiés ne s'imaginent pas que cela soit pour eux un bien. C'est, au contraire, un mal pour eux. L'objet de leur avarice sera attaché comme un collier à leur cou, le jour de la résurrection. A Dieu revient l'héritage des cieux et de la terre et Dieu est parfaitement informé de ce que vous faites.*

181. *Dieu a entendu les paroles de ceux qui ont dit : « Dieu est pauvre et nous sommes riches ! » Nous inscrivons leurs propos ainsi que leur meurtre injustifié des prophètes et nous leur disons : « Goûtez le supplice de l'enfer !*

182. *Tel est le prix des actes que vous avez commis sur terre, car en vérité Dieu n'est nullement injuste envers [ses] serviteurs. »*

183. *[Dieu a entendu] ceux qui ont dit : « Dieu nous a prescrit de ne croire en un prophète qu'autant qu'il nous apporte une offrande que le feu consume. »*
Dis-leur : « Des prophètes vous ont déjà apporté, avant moi, des preuves ainsi que ce dont vous parlez. Pourquoi les avez-vous donc tués, si vous êtes véridiques ? »

184. *S'ils te traitent de menteur, ils ont traité pareillement des prophètes venus avant toi avec des preuves, les Psaumes et le Livre lumineux.*

V. 180 : *Que ceux qui se montrent avares...* Après avoir été exhortés pour combattre, les armes à la main pour la cause de Dieu, les croyants sont invités à soutenir le même combat de leurs biens. Autre sens : « Ceux qui possèdent la science et n'en font pas profiter leurs semblables », en l'occurrence les juifs et les chrétiens qui ne veulent pas reconnaître en Muḥammad l'envoyé de Dieu annoncé dans l'Écriture (Ṭab., IV, 190).

Ne s'imaginent pas : autre lecture : « ne t'imagine pas que... » (Ṭab., IV, 190).

Un bien, khayran : au cas *naṣb* comme dépendant du verbe principal. Les grammairiens de l'école de Baṣra voient dans cette construction une disjonction *(faṣl)* tandis que leurs adversaires de l'école de Kûfa y voient un appui *(ʿimâd).*

A Dieu revient l'héritage : les hommes meurent et leurs biens passent à leurs successibles. Mais l'héritier ultime et absolu est Dieu.

V. 181 : Ce verset vise un incident survenu entre 'Abû Bakr et un rabbin nommé Pinhas. 'Abû Bakr ayant demandé aux juifs de contribuer financièrement à la guerre contre les polythéistes, le rabbin lui dit ironiquement : « Dieu est donc pauvre et nous riches ? » (Ṭab., IV, 194, 195).

Enfer, ḥarîq, text. : « incendie, fournaise », un des noms de l'enfer.

V. 182 : *Tel est le prix...* text. : « et ceci à cause de ce que vos mains ont avancé ».

V. 183 : *Dieu nous a prescrit...* Nous n'avons trouvé dans la Thora aucune mention de cette condition imposée aux prophètes pour être crus. Il s'agit certainement d'une croyance répandue parmi les Sémites et selon laquelle une oblation était agréée quand une flamme descendait du ciel et la consumait. Dans l'Ancien Testament, il est question d'un feu mystérieux qui descendit du ciel et consuma les animaux dépecés par Abraham (Gen., XV, 17). Le Lévitique mentionne, au chapitre des holocaustes, des offrandes de morceaux de viande et de graisse que le sacrificateur (un descendant d'Aaron) doit faire brûler sur l'autel. Mais les juifs n'en ont pas fait une condition à leurs prophètes. Pourtant une délégation de notables religieux juifs, comprenant, entre autres, le rabbin Pinhas, alla trouver Muḥammad et exigea de lui ce miracle. C'est à cette exigence extraordinaire que ce verset fait allusion. Le Prophète n'a jamais cessé de se défendre d'être un thaumaturge, « Je ne suis qu'un homme comme vous qui reçoit une révélation ! » dira-t-il bien souvent (*cf.* S. XLI, 6).

Muḥammad ne fut pas le seul à se heurter à de telles exigences. Saint Paul disait déjà : « Les juifs demandent, pour croire, des miracles et les Grecs, des raisonnements : *Quoniam et Judaei signa petunt et Graeci sapientiam quaerunt* (1 Cor., I, 22).

Le Livre lumineux : le véritable Évangile (non les narrations biographiques de Matthieu, Luc, Marc et Jean) (Ṭab., IV, 198 ; Râz., IX, 124-125).

(الجـــزء الرابع)

كُلُّ نَفْسٍ ذَآئِقَةُ ٱلْمَوْتِ ۗ وَإِنَّمَا تُوَفَّوْنَ أُجُورَكُمْ
يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ ۖ فَمَن زُحْزِحَ عَنِ ٱلنَّارِ وَأُدْخِلَ ٱلْجَنَّةَ
فَقَدْ فَازَ ۗ وَمَا ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَآ إِلَّا مَتَـٰعُ ٱلْغُرُورِ ﴿١٨٥﴾
* لَتُبْلَوُنَّ فِىٓ أَمْوَٰلِكُمْ وَأَنفُسِكُمْ وَلَتَسْمَعُنَّ مِنَ ٱلَّذِينَ
أُوتُوا۟ ٱلْكِتَـٰبَ مِن قَبْلِكُمْ وَمِنَ ٱلَّذِينَ أَشْرَكُوٓا۟ أَذًى كَثِيرًا ۚ
وَإِن تَصْبِرُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ فَإِنَّ ذَٰلِكَ مِنْ عَزْمِ ٱلْأُمُورِ ﴿١٨٦﴾
وَإِذْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَـٰقَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَـٰبَ لَتُبَيِّنُنَّهُۥ
لِلنَّاسِ وَلَا تَكْتُمُونَهُۥ فَنَبَذُوهُ وَرَآءَ ظُهُورِهِمْ وَٱشْتَرَوْا۟
بِهِۦ ثَمَنًا قَلِيلًا ۖ فَبِئْسَ مَا يَشْتَرُونَ ﴿١٨٧﴾ لَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ
يَفْرَحُونَ بِمَآ أَتَوا۟ وَّيُحِبُّونَ أَن يُحْمَدُوا۟ بِمَا لَمْ يَفْعَلُوا۟ فَلَا
تَحْسَبَنَّهُم بِمَفَازَةٍ مِّنَ ٱلْعَذَابِ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٨٨﴾
وَلِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَـٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ

185. *Chaque âme goûtera la mort, mais vous ne recevrez votre exacte rétribution que le jour de la résurrection. Quiconque sera écarté du feu et introduit dans le paradis aura triomphé. La vie d'ici-bas n'est qu'une jouissance illusoire.*

186. *Certes, vous serez éprouvés dans vos biens et dans vos personnes et vous entendrez de ceux qui ont reçu l'Écriture avant vous et des polythéistes des choses très pénibles. Mais si vous patientez et craignez Dieu [vous vous apercevrez que] c'est dans l'ordre des choses.*

187. *[Rappelle], lorsque Dieu prit acte de la promesse des détenteurs de l'Écriture, qu'ils publieraient celle-ci et ne la garderaient pas secrète... Ils l'ont [en fait] rejetée derrière leur dos et vendue à vil prix ! Quel détestable marché !*

188. *Ne t'imagine point que ceux qui se réjouissent de leurs œuvres et [qui] aiment à être louangés... pour ce qu'ils n'ont pas fait, soient à l'abri du châtiment, [car] un supplice douloureux leur est réservé.*

189. *A Dieu appartient le royaume des cieux et de la terre ; il est omnipotent en tout.*

(سورة آل عمران)

قَدِيرٌ ﴿١٨٩﴾ إِنَّ فِي خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَٱخْتِلَٰفِ
ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ لَءَايَٰتٍ لِّأُو۟لِى ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿١٩٠﴾ ٱلَّذِينَ يَذْكُرُونَ
ٱللَّهَ قِيَٰمًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ جُنُوبِهِمْ وَيَتَفَكَّرُونَ فِى خَلْقِ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ رَبَّنَا مَا خَلَقْتَ هَٰذَا بَٰطِلًا سُبْحَٰنَكَ
فَقِنَا عَذَابَ ٱلنَّارِ ﴿١٩١﴾ رَبَّنَآ إِنَّكَ مَن تُدْخِلِ ٱلنَّارَ فَقَدْ
أَخْزَيْتَهُۥ ۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿١٩٢﴾ رَّبَّنَآ إِنَّنَا سَمِعْنَا
مُنَادِيًا يُنَادِى لِلْإِيمَٰنِ أَنْ ءَامِنُوا۟ بِرَبِّكُمْ فَـَٔامَنَّا ۚ رَبَّنَا فَٱغْفِرْ
لَنَا ذُنُوبَنَا وَكَفِّرْ عَنَّا سَيِّـَٔاتِنَا وَتَوَفَّنَا مَعَ ٱلْأَبْرَارِ ﴿١٩٣﴾
رَبَّنَا وَءَاتِنَا مَا وَعَدتَّنَا عَلَىٰ رُسُلِكَ وَلَا تُخْزِنَا يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ
إِنَّكَ لَا تُخْلِفُ ٱلْمِيعَادَ ﴿١٩٤﴾ فَٱسْتَجَابَ لَهُمْ رَبُّهُمْ أَنِّى
لَآ أُضِيعُ عَمَلَ عَٰمِلٍ مِّنكُم مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ ۖ بَعْضُكُم
مِّنۢ بَعْضٍ ۖ فَٱلَّذِينَ هَاجَرُوا۟ وَأُخْرِجُوا۟ مِن دِيَٰرِهِمْ وَأُوذُوا۟

190. *En vérité, il y a, dans la création des cieux et de la terre et dans l'alternance de la nuit et du jour, des signes certains pour les hommes doués d'intelligence,*

191. *qui assis, debout ou couchés se souviennent de Dieu, méditent sur la création des cieux et de la terre [en disant] : « Seigneur, ce n'est pas en vain que tu as créé cela ! Gloire à toi ! Préserve-nous du supplice du feu !*

192. *« Seigneur ! celui que tu introduis dans le feu, tu l'as déjà couvert d'ignominie. Les injustes n'auront pas d'auxiliaires.*

193. *« Seigneur ! nous avons entendu un homme appeler à la foi [disant] : "Croyez en votre Seigneur !" et nous avons cru ; Seigneur, absous nos péchés, pardonne-nous nos mauvaises actions et reçois-nous une fois morts, parmi les hommes de bien.*

194. *« Seigneur, accorde-nous ce que tu nous as promis par [l'intermédiaire] de tes messagers ! Ne nous couvre pas d'ignominie, le jour de ta résurrection ! Tu ne manques pas, en vérité, à ta promesse. »*

195. *Leur Seigneur a répondu à leur appel [disant] : « En vérité, je ne perds pas [de vue] l'œuvre de celui qui fait [du bien], qu'il soit homme ou femme, [les hommes et les femmes étant] issus les uns des autres. Ceux qui se sont expatriés pour ma cause, qui ont combattu, qui ont été tués, je leur pardonne leurs mauvaises actions et les ferai entrer dans les jardins arrosés par des ruisseaux [à titre] de récompense divine, et Dieu a auprès de lui la belle récompense.*

V. 195 : *Qu'il soit homme ou femme :* allusion à une question posée au Prophète au sujet des femmes qui avaient souffert, quitté leurs maisons, combattu pour l'Islâm et qui n'étaient que rarement mentionnées dans le Coran. Le verset met fin à l'équivoque : hommes et femmes sont égaux devant Dieu et seules leurs œuvres les différencient (Jalâl, V, 195 ; Ṭab., IV, 215 ; Zam., I, 238 ; Râz., IX, 150).

(الجـــزء الرابـع)

فِي سَبِيلِي وَقَٰتَلُواْ وَقُتِلُواْ لَأُكَفِّرَنَّ عَنۡهُمۡ سَيِّـَٔاتِهِمۡ
وَلَأُدۡخِلَنَّهُمۡ جَنَّٰتٖ تَجۡرِي مِن تَحۡتِهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ ثَوَابٗا مِّنۡ
عِندِ ٱللَّهِۗ وَٱللَّهُ عِندَهُۥ حُسۡنُ ٱلثَّوَابِ ١٩٥ لَا يَغُرَّنَّكَ
تَقَلُّبُ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ فِي ٱلۡبِلَٰدِ ١٩٦ مَتَٰعٞ قَلِيلٞ ثُمَّ مَأۡوَىٰهُمۡ
جَهَنَّمُۚ وَبِئۡسَ ٱلۡمِهَادُ ١٩٧ لَٰكِنِ ٱلَّذِينَ ٱتَّقَوۡاْ رَبَّهُمۡ لَهُمۡ
جَنَّٰتٞ تَجۡرِي مِن تَحۡتِهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا نُزُلٗا مِّنۡ
عِندِ ٱللَّهِۗ وَمَا عِندَ ٱللَّهِ خَيۡرٞ لِّلۡأَبۡرَارِ ١٩٨ وَإِنَّ مِنۡ
أَهۡلِ ٱلۡكِتَٰبِ لَمَن يُؤۡمِنُ بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيۡكُمۡ وَمَآ
أُنزِلَ إِلَيۡهِمۡ خَٰشِعِينَ لِلَّهِ لَا يَشۡتَرُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ ثَمَنٗا
قَلِيلًاۚ أُوْلَٰٓئِكَ لَهُمۡ أَجۡرُهُمۡ عِندَ رَبِّهِمۡۗ إِنَّ ٱللَّهَ سَرِيعُ
ٱلۡحِسَابِ ١٩٩ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱصۡبِرُواْ وَصَابِرُواْ
وَرَابِطُواْ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمۡ تُفۡلِحُونَ ٢٠٠

196. *Que la fébrilité des mécréants dans ce pays ne t'abuse point !*

197. *[C'est une] jouissance éphémère ! Leur refuge sera la géhenne ! Quel affreux séjour !*

198. *Mais ceux qui craignent Dieu auront des jardins arrosés par des ruisseaux, comme séjour éternel, préparé par Dieu à leur intention. Ce qui est auprès de Dieu est préférable pour les hommes de bien.*

199. *Parmi ceux qui ont reçu l'Écriture, il en est, en vérité, qui croient en Dieu, à ce qui vous a été révélé : humbles, ils ne troquent pas à vil prix les versets de Dieu. Ceux-là auront leur rétribution auprès de leur Seigneur, car les comptes de Dieu sont rapides.*

200. *O vous qui croyez ! De la patience ! Rivalisez de patience et de fermeté [avec vos ennemis] ! Craignez Dieu et vous serez heureux !*

V. 196 : *Fébrilité, taqallub :* « retournement, versatilité, changement ». Par cette expression il faut entendre, selon les commentateurs, la fébrile activité commerciale des Mekkois et des juifs (Râz., IX, 152 ; Jalâl, V, 196).

V. 197 : *Séjour,* text. : « lit ».

V. 198 : *Comme séjour éternel...,* autre sens : ils y séjourneront effectivement pour l'éternité (Râz., IX, 153 ; Ṭab., IV, 217).

V. 199 : Le passage vise les chrétiens et les juifs convertis à l'Islâm et, ajoutent les commentateurs, le négus qui avait pris sous sa protection les réfugiés musulmans et refusé de les livrer à leurs ennemis venus les réclamer. A sa mort, le Prophète organisa une prière spéciale à son intention en disant : « Prions pour un frère à vous, qui vient de mourir » (Ṭab., IV, 219).

V. 200 : *Fermeté, râbiṭû* (de *râbaṭa*) : « menacer l'ennemi sur les frontières ». On sait que ce mot est de même racine que *ribâṭ,* couvent fortifié occupé par des dévots musulmans, au Moyen Age, pour défendre les frontières de l'Islâm. Ces « postes d'attache » pour les guerriers de la foi étaient, en Orient comme en Occident, destinés surtout à endiguer la poussée chrétienne. On remarquera que *ribâṭ* est étymologiquement à l'origine des noms Rabat (capitale du Maroc) et Almoravide ('Almorabiṭûn), nom d'une dynastie nord-africaine bien connue (448-541/1056-1146). Ce vocable a donné en français « marabout ». Nous n'avons pas suivi l'interprétation assez anachronique des commentateurs, nous nous en tenons au sens primitif (lier) qui, à la forme conative, implique une idée de fermeté, de vaillance.

Sourate IV

Les femmes (An-nisâ')

Quatre-vingt-douzième dans l'ordre chronologique de la révélation, cent soixante-seize versets révélés à Médine, sauf le verset 85 qui fut révélé à La Mekke, selon ʿAbd. Thâʿa. I, 345.

Tire son titre du premier verset. Essentiellement institutionnelle, les faits historiques auxquels certains versets font allusion ne permettent pas de préciser la date de sa révélation. Tout ce que la tradition rapporte c'est qu'elle fut révélée après la sourate LX. Selon une tradition rapportée par Al-Bukhâri, elle fut révélée alors que ʿAysha était déjà mariée avec le Prophète, donc après l'année 2/623.

Canevas

Dieu seul, unique, créateur. Tout lui appartient. Sa science embrasse tout. Sa puissance est sans limite. Il doit être adoré. Soumission lui est due ainsi qu'à Son Prophète : 1, 36, 79-80, 125-126, 131-132, 171, 176.

Condamnation absolue du polythéisme et de l'idolâtrie : 48, 87, 116, 126.

Témoignage des anges : 166.

Des démons : condamnation de certaines superstitions relatives aux démons : 51, 117, 120.

Des Prophètes : 152-163.

Moïse, interlocuteur de Dieu : 164.

Jésus, esprit et prophète de Dieu ; sa mort apparente ; son ascension auprès de Dieu : 157-158, 171-172.

De la Vierge Marie, immaculée conception ; infamie portée contre elle par les juifs ; elle est la meilleure femme en ce bas-monde : 156 ; 164.

Rejet de la Trinité : 172-173.

Des descendants d'Abraham : 54-55.

De la révélation islamique, confirmant et complétant la révélation antérieure : 125.

De la foi : 136-137, 140, 167-170, 104, 179.

La meilleure religion est celle qui proclame l'unicité de Dieu et prescrit l'amour entre les hommes : 125.

Appel aux chrétiens : 171.

Des juifs : leur persiflage et leur soif des miracles ; interdictions alimentaires qui leur ont été faites ; de certains érudits juifs ; du Sabbat : 40, 47, 54, 150, 160-162.

Recommandations aux musulmans de La Mekke : 10.

L'homme et la femme créatures de Dieu, égaux en devoirs et en droit devant Dieu : 1, 24.

De la relativité des jugements humains : 78.

De la justice : 135.
Du mal : 110, 123, 148.
De la mort : 17, 18.
De la lutte pour le triomphe de la foi ; règles qui doivent être observées à cet égard : 71-77, 94-96.
Respect de l'ordre établi : 59.
Des croyants : 29-35.
Des salutations : 86.
Des mécréants : 39-42.
Des traîtres à l'Islâm : 105-115.
Des hypocrites et de leur duplicité : 60-66, 81-84, 88-91, 136-149.
Des imposteurs : 50-52.
De la délation calomnieuse : 112.
De l'avarice : 37-38, 53-54, 128.
De l'homicide volontaire et involontaire : 92.
Des interventions en faveur de ses semblables : 85.
Pas d'avocats pour les criminels patents : 105-107.
Des dépôts : ils doivent être restitués en toute honnêteté : 58.
Du mariage, du divorce, de l'épouse : 19-26, 127-130.
De la fornication et de l'adultère : 15-18.
Des successions : 7, 14, 176.
Des orphelins et de leurs biens : 2-10, 127.
De la prière et de ses préalables physiques, normalement ou dans des cas exceptionnels (maladie, danger) : 43, 49, 101-103.

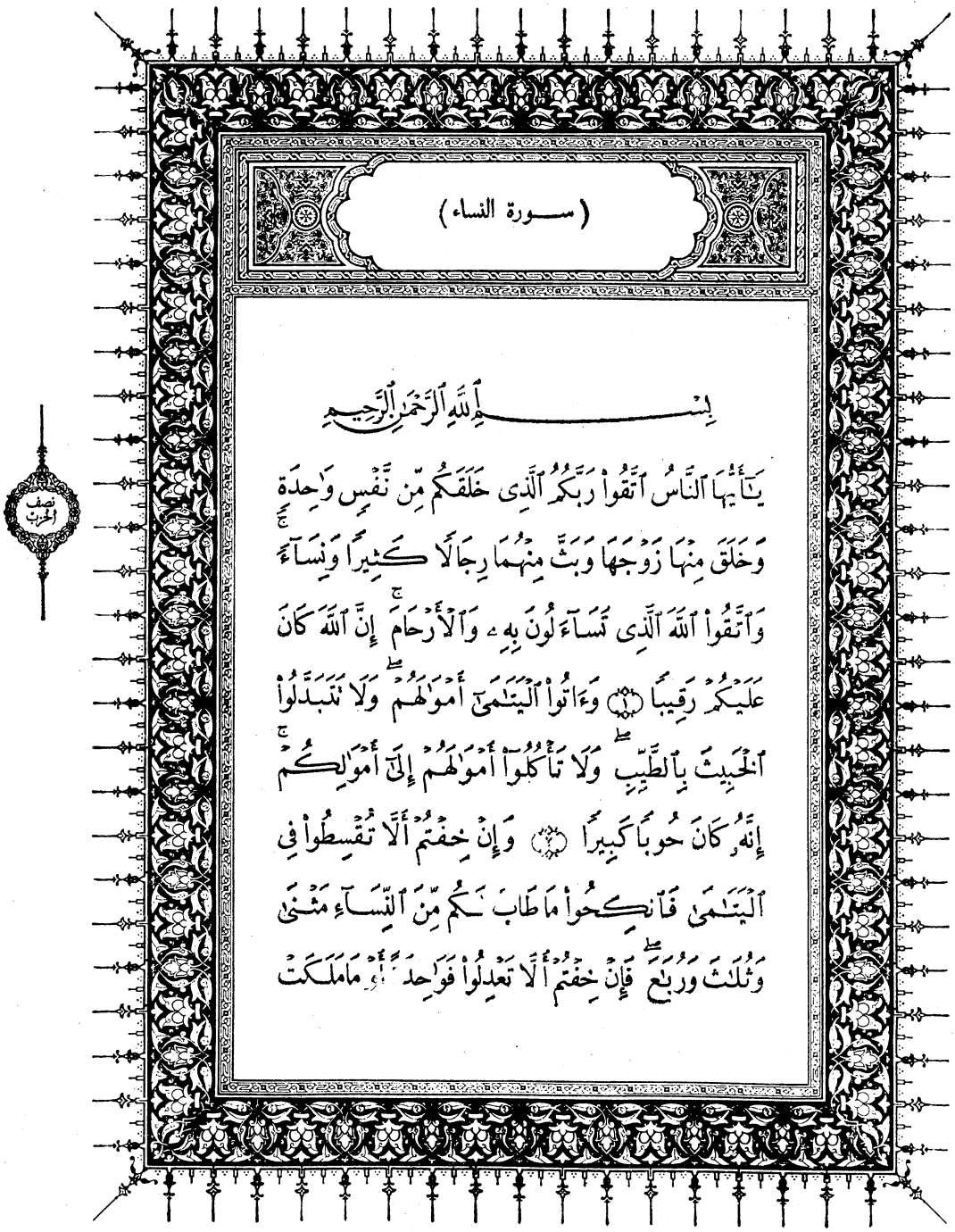

(سورة النساء)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱتَّقُوا۟ رَبَّكُمُ ٱلَّذِى خَلَقَكُم مِّن نَّفْسٍ وَٰحِدَةٍ
وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَآءً ۚ
وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ٱلَّذِى تَسَآءَلُونَ بِهِۦ وَٱلْأَرْحَامَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ
عَلَيْكُمْ رَقِيبًا ﴿١﴾ وَءَاتُوا۟ ٱلْيَتَٰمَىٰٓ أَمْوَٰلَهُمْ ۖ وَلَا تَتَبَدَّلُوا۟
ٱلْخَبِيثَ بِٱلطَّيِّبِ ۖ وَلَا تَأْكُلُوٓا۟ أَمْوَٰلَهُمْ إِلَىٰٓ أَمْوَٰلِكُمْ ۚ
إِنَّهُۥ كَانَ حُوبًا كَبِيرًا ﴿٢﴾ وَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تُقْسِطُوا۟ فِى
ٱلْيَتَٰمَىٰ فَٱنكِحُوا۟ مَا طَابَ لَكُم مِّنَ ٱلنِّسَآءِ مَثْنَىٰ
وَثُلَٰثَ وَرُبَٰعَ ۖ فَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تَعْدِلُوا۟ فَوَٰحِدَةً أَوْ مَا مَلَكَتْ

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *O hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et qui, ayant créé de celui-ci une épouse, fit naître de leur union un grand nombre d'hommes et de femmes. Craignez Dieu que vous invoquez dans vos requêtes mutuelles ; craignez [de rompre] les liens du sang. Certes, Dieu vous observe.*

2. *Restituez aux orphelins leurs biens. Ne substituez pas ce qui est mauvais [dans vos biens] à ce qui est bon [dans les leurs]. Ne dilapidez pas ce qui leur appartient [en l'incorporant] dans ce que vous possédez. Ce serait un grand crime.*

3. *Si vous craignez d'être injustes envers les orphelins, [craignez également d'être injustes à l'égard des femmes]. Épousez deux, trois ou quatre femmes parmi celles que vous trouverez agréables. Si vous craignez de ne pas être équitables [envers elles], n'épousez qu'une femme [libre] ou encore une esclave en votre possession, plutôt que de vous charger de famille.*

V. 1 : *Un seul être... une épouse :* Adam (Gen., II, 7-17), Ève créée d'une côte d'Adam (Gen., II, 18-24). Il n'est pas question dans le Coran de la création d'Ève d'une côte, mais seulement d'Adam.

Craignez de rompre les liens du sang (Ṭab., IV, 233). Autre sens possible : « Craignez de même les liens de consanguinité que vous invoquez dans vos requêtes mutuelles » (Râz., IX, 165).

Placer la crainte qu'inspire la rupture ou l'inobservance de ce qui est dû aux liens du sang, donc de parenté, juste après la crainte que Dieu doit inspirer au croyant, peut paraître insolite. Ce rapprochement (qui n'est certes pas une assimilation dans le verset) paraît normal, eu égard à l'importance du lien du sang dans le clan arabe d'hier et même d'aujourd'hui. Alors que les clans primitifs liaient leur généalogie à un totem – il est vrai que les idées en cette matière ont évolué depuis Frazer –, les Arabes rattachaient par le lien du sang la leur à un ancêtre éponyme (*cf.* KHAM, chap. du Nasab ; SMIK ; FARH ; MADA).

V. 2 : *Restituez aux orphelins,* à leur puberté. A remarquer que dans l'antique Arabie les enfants en bas âge et les femmes étaient exclus de toute succession (Ṭab., IV, 229).

Ne dilapidez pas..., text. : « Ne mélangez pas leurs biens aux vôtres » (*cf.* I. Kath., I, 449).

V. 3 : *Craignez également...* Nous avons ajouté le passage mis entre crochets pour justifier la juxtaposition de deux propositions, nous conformant à l'une des interprétations proposées par Ṭab. (IV, 233) : « De même que vous craignez de ne pas être équitables envers les orphelins, craignez pareillement, à propos des femmes, de ne pas être équitables envers elles. » C'est cette interprétation qui est également donnée par Jalâl (p. 102).

Selon certaines opinions, par « orphelins » il faut entendre « orphelines » et le sens serait : « Si vous craignez d'être injustes envers les orphelines [placées sous votre tutelle, en vous mariant avec elles], épousez deux, trois, quatre femmes qui vous plairont. » Ou encore : « Si vous craignez d'être injustes envers les orphelins, [en vous emparant de leurs biens pour augmenter le nombre de vos épouses], n'épousez que deux, trois, quatre femmes... »

On se reportera aux commentaires pour se rendre compte de toutes les interprétations proposées : Ṭab., IV, 231-238 ; Zam., I, 244-245 ; I. Kath., I, 449 et suiv. ; Râs., IX, 171, etc.

On voudrait examiner sommairement ici le problème de la polygamie, puisqu'elle est l'un des reproches les plus fréquents que le monde chrétien adresse à l'Islâm. Examen qui porte, non sur le fond même du problème d'un point de vue scientifique, mais uniquement sur son aspect social. Il est faux de dire et de répéter que l'Islâm est la religion de la polygamie, comme il est absurde d'accuser l'Islâm de l'avoir instituée. Il s'agit en fait d'une institution fort répandue et fort ancienne dans le monde, bien avant l'Islâm, institution concernant l'organisation de la vie sexuelle beaucoup plus qu'un credo religieux (*cf.* KRAP ; LEWH ; MEIH ; CARV ; OZAG). D.P. de Pédrals, *La vie sexuelle en Afrique Noire,* Paris, 1950.

Mais sur le plan essentiellement religieux, aucune doctrine ne condamne ni même ne restreint la polygamie, laquelle est pratiquée chez les hindous, chez les adeptes de Zoroastre, etc. L'Ancien Testament tolère le polygamie, sans aucune restriction. Comme la Bible, le Talmud autorise la polygamie sans la conseiller et sans lui donner de limite (Yeb., 65, a), sans quoi on ne comprendrait pas le harem de David, ni surtout celui de Salomon qui comptait jusqu'à sept cents princesses, épouses légitimes, dont la fille de Pharaon et trois cents concubines (I. Rois, XI, 1-3). Dans le Nouveau Testament, il n'y a ni interdiction, ni limitation de la polygamie avant saint Paul et l'œuvre des Pères de l'Église. Saint Matthieu, dans ses paraboles, parle de la polygamie (XXV, 1-12) comme d'une chose ordinaire : « Le royaume des cieux sera semblable à dix vierges, qui ayant pris leurs lampes allèrent à la rencontre de l'époux... celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui dans la salle des noces et la porte fut fermée. »

A l'époque de Charlemagne, des prêtres étaient polygames (*cf.* WESO). On sait que c'est à partir de Grégoire VII que le vœu de chasteté, aujourd'hui mis en cause, devint obligatoire pour le clergé catholique. On connaît aussi les idées de Luther sur la polygamie, comme on sait que « le bon roi Dagobert » avait un harem et que Pépin d'Héristal, père de Charles Martel et arrière-grand-père de Charlemagne, était bigame : ses co-épouses étaient Plectrude et Alpaïde.

Nous n'avons cru donner ces brèves références (on pourrait écrire tout un livre sur la question) que pour signaler à l'attention du lecteur que la polygamie n'est nullement une institution propre à l'Islâm. L'Islâm a restreint la polygamie ; il la tolère tout en recommandant la monogamie. Que l'on se souvienne que les Arabes païens avaient jusqu'à vingt épouses (SMIK ; STRCG). Chez les anciens Arabes, la polygamie était, comme chez les Germains, un signe extérieur de richesse et de grandeur.

Muḥammad est monogame pendant toute la durée de la vie de Khadidja, c'est-à-dire jusqu'à près de 50 ans. Mais la polygamie est courante autour de lui et dans tous les grands empires. Disons même bien pire : la corruption est partout, notamment à Byzance.

Après la mort de Khadidja, Muḥammad contracte d'autres unions ; une révélation lui enjoint de réduire les épouses à quatre ; non seulement pour lui, mais pour tous les musulmans. Entre autres causes, l'Islâm fait valoir la nécessité de constituer rapidement une élite musulmane (épouses du Prophète = mères des croyants) et de répondre aux coutumes. Pour obtenir la soumission d'une tribu, le Prophète acceptait la fille du chef comme épouse.

Muḥammad n'ignore pas cependant la valeur de la virginité consacrée, gardée par vocation divine, puisqu'il a connaissance de la virginité de Marie, mère de Jésus, et la présente comme un point important auquel doit adhérer la foi.

De nombreux versets coraniques exhortent à la chasteté, tant avant le mariage, que dans cet état. Le thème des « houris » lui-même est à comprendre dans un contexte de chasteté et de résurrection.

Il est frappant aussi de remarquer que la limitation à quatre épouses est accompagnée aussitôt d'un conseil orientant vers la monogamie : *quatre parmi les femmes qui vous plaisent, mais si vous craignez de n'être pas justes, une seule...* (S. IV, 3). Un autre passage reviendra sur la difficulté de cette parfaite égalité de justice de traitement, sinon d'amour (IV, 129 ; XXXIII, 4). C'est dire suffisamment que le Coran est loin d'encourager la polygamie et que certainement beaucoup de chrétiens ont longtemps cru le contraire.

L'exemple des mystiques musulmans dont beaucoup sont même célibataires, la pratique des peuples musulmans, sur lesquels ne pèsent pas de trop lourdes contraintes de coutumes sociales contraires, prouvent aussi que la tendance générale va plutôt vers la monogamie qui semble selon la psychologie de tous les êtres humains du monde, de valeur supérieure et donc plus souhaitable.

Notons cependant que la pensée coranique insiste davantage sur deux points et c'est ce qui la différencie de la tradition chrétienne (surtout le second) :

1. le mariage est fortement conseillé (tandis que le conseil de virginité n'existe pas) pour donner une plus sûre garantie de bonnes mœurs ;

2. la polygamie est tolérée, autorisée même pour permettre une solution facile et moralement bonne, quand le foyer se trouve déséquilibré par une première épouse déficiente, ou quand des circonstances extérieures (un peu analogues à celles du lévirat antique, par exemple) semblent l'appeler.

Bien que le Coran présente une doctrine beaucoup plus insistante sur l'inaccessibilité de Dieu, la non-participation de l'homme à son mystère, et que leur « approche » mutuelle reste marquée par le « jujubier de la limite », il y a cependant des traces d'intimité profonde pour les plus « rapprochés » des élus au ciel (II, 19, 20, 75, 84 ; XX, 27, 28, 43, 81).

Quant aux mystiques musulmans, ils vont aussi loin que les mystiques chrétiens, dans leur expression d'union. (Lettre de sœur Tâhira Y. Lemaréchal.)

D'autre part, le thème des « houris » paraît être un stade de perfection conjugale humaine absolument idéale, vécue dans une pureté inexprimable, à peine différente de la virginité (*cf.* S. LVI, 22, 23, 36) et qui préparerait à la vision divine (S. XXXVII, 48-49 ; S. XXXVIII, 52).

A l'époque actuelle, la polygamie est de moins en moins pratiquée dans les pays musulmans. Un recensement du début du siècle en Inde fit connaître, par exemple, que deux familles pour mille seulement des musulmans indiens étaient polygames.

Agréables : licites (Ṭab., IV, 236).

Une esclave en votre possession, peut s'entendre au pluriel ; text. : « ce que possèdent vos mains droites ».

Vous charger de famille. Cette raison économique sera souvent prise en considération et servira de base à la théorie de la limitation des naissances (problème éminemment moderne) élaborée plus tard par al-Ghazali (GHAU, II, 51-53). L'illustre auteur qui met l'accent sur l'interdiction des avortements et des infanticides retient comme cas possibles de limitation des naissances, avec l'accord formel de l'épouse, les suivants :

a) une naissance qui pourrait porter préjudice à la santé de la mère ;

b) cas où une naissance pourrait compromettre sa beauté ;

c) cas où une naissance briserait le tonus économique familial et créerait une gêne matérielle pour les époux et les enfants déjà nés.

Dans l'un ou l'autre de ces cas, il est permis, au regard de l'Islâm, d'user de moyens contraceptifs ou anticonceptionnels, pour prévenir les naissances, ce qui marque une avance de huit siècles sur les doctrines économiques et sociales modernes, en ce qui touche la question du planning familial et la régulation des naissances.

(الجـــزء الرابـع)

أَيْمَٰنُكُمْ ۚ ذَٰلِكَ أَدْنَىٰٓ أَلَّا تَعُولُوا۟ ﴿٣﴾ وَءَاتُوا۟ ٱلنِّسَآءَ
صَدُقَٰتِهِنَّ نِحْلَةً ۚ فَإِن طِبْنَ لَكُمْ عَن شَىْءٍ مِّنْهُ نَفْسًا فَكُلُوهُ
هَنِيٓـًٔا مَّرِيٓـًٔا ﴿٤﴾ وَلَا تُؤْتُوا۟ ٱلسُّفَهَآءَ أَمْوَٰلَكُمُ ٱلَّتِى جَعَلَ
ٱللَّهُ لَكُمْ قِيَٰمًا وَٱرْزُقُوهُمْ فِيهَا وَٱكْسُوهُمْ وَقُولُوا۟ لَهُمْ قَوْلًا
مَّعْرُوفًا ﴿٥﴾ وَٱبْتَلُوا۟ ٱلْيَتَٰمَىٰ حَتَّىٰٓ إِذَا بَلَغُوا۟ ٱلنِّكَاحَ فَإِنْ
ءَانَسْتُم مِّنْهُمْ رُشْدًا فَٱدْفَعُوٓا۟ إِلَيْهِمْ أَمْوَٰلَهُمْ ۖ وَلَا تَأْكُلُوهَآ
إِسْرَافًا وَبِدَارًا أَن يَكْبَرُوا۟ ۚ وَمَن كَانَ غَنِيًّا فَلْيَسْتَعْفِفْ ۖ
وَمَن كَانَ فَقِيرًا فَلْيَأْكُلْ بِٱلْمَعْرُوفِ ۚ فَإِذَا دَفَعْتُمْ إِلَيْهِمْ
أَمْوَٰلَهُمْ فَأَشْهِدُوا۟ عَلَيْهِمْ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ حَسِيبًا ﴿٦﴾ لِّلرِّجَالِ
نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ ٱلْوَٰلِدَانِ وَٱلْأَقْرَبُونَ وَلِلنِّسَآءِ نَصِيبٌ
مِّمَّا تَرَكَ ٱلْوَٰلِدَانِ وَٱلْأَقْرَبُونَ مِمَّا قَلَّ مِنْهُ أَوْ كَثُرَ ۚ
نَصِيبًا مَّفْرُوضًا ﴿٧﴾ وَإِذَا حَضَرَ ٱلْقِسْمَةَ أُو۟لُوا۟ ٱلْقُرْبَىٰ

4. *Donnez aux femmes des douaires à titre de don nuptial. Si, de bonne grâce, elles vous en abandonnent quelque chose, disposez-en à votre aise et en toute quiétude.*

5. *Ne confiez pas aux insensés les biens que Dieu vous a donnés pour vivre. Donnez-leur sur [ces biens] nourriture et vêtements et parlez-leur avec bonté.*

6. *Éprouvez [l'aptitude à juger] des orphelins jusqu'à l'âge du mariage. A leur majorité constatée, remettez-leur leurs biens et ne vous hâtez pas de dilapider leur patrimoine avec prodigalité et dissipation. Que le [tuteur] riche s'abstienne [d'employer] les biens de son pupille à des fins personnelles.*
Le [tuteur] besogneux peut par contre vivre sur les biens de [son pupille] d'une manière honnête. En leur remettant leurs biens, requérez des témoins et Dieu suffit pour [tout apurement] de compte.

7. *Aux hommes revient une part dans les successions de leurs ascendants ou de leurs proches ; aux femmes revient une part dans les successions [ouvertes par le décès] de leurs ascendants et de leurs proches. Que les biens laissés soient importants ou négligeables, cette part est obligatoire.*

8. *Lorsque des parents [non successibles], des orphelins ou des nécessiteux assistent au partage, offrez-leur quelque chose et parlez-leur avec bonté.*

V. 4 : *Don nuptial, niḥla :* un des huit noms désignant la dot due par l'époux à l'épouse (*cf.* S. II, 236).

Le verset met fin à une pratique de l'Arabie païenne. La dot appartenait à celui qui avait négocié le mariage de la femme, en premier lieu son père, son frère, son oncle, etc. Le Coran proclame ainsi que la dot appartient en propre à la femme et à elle seule, en toute propriété.

Le terme employé, *ṣaduqât,* pluriel de *ṣaduqa* (var. *ṣadaqa, ṣudqa, ṣadqa*), dérive d'une racine à signification complexe, *ṣadaqa,* « dire vrai, être sincère » ; au thème conatif, « faire un don pour témoigner de son amitié, s'acquitter du don nuptial ».

C'est dans le sens de témoignage d'attachement ou de sincérité qu'il convient d'entendre ce terme dont l'équivalent dans la terminologie juridique est *ṣadâq* (var. *ṣidâq*), synonyme d'un terme ancien (*mahr,* plur. *muhûr).* C'est un des éléments constitutifs du mariage islamique.

Autres conditions requises pour la validité du mariage : l'absence d'empêchement, le consentement des personnes déterminées, l'observance des formalités prescrites par la loi ou la coutume. Un mariage sans dot est irrégulier *(fâsid).* La littérature populaire *(Mille et Une Nuits, Roman d'Antar)* présente le mariage sans *ṣadâq* comme un acte déshonorant que toute femme respectable doit repousser. Les conventions matrimoniales ne doivent pas en contenir la simple promesse, mais en déterminer avec précision le montant *(mahr musammâ).* Si le mariage est dissous avant sa consommation, la moitié de ce montant doit être remis, dans des cas prévus par la loi ou la coutume, à la fiancée. Pour permettre à la femme de disposer effectivement de sa dot, l'Islâm donne, comme conséquence au mariage, l'émancipation de l'épouse, même si elle est mineure, et il a fait du régime de séparation des biens un principe fondamental du mariage.

Par ignorance ou par malveillance, on a longtemps soutenu et enseigné dans les facultés que « le mariage musulman était un achat et, comme il n'y a pas d'achat sans prix, il n'y a pas de mariage sans dot », sans tenir compte le moins du monde de la définition et des effets de l'achat dans son acception juridique. En fait, il s'agit d'une institution qui n'est spéciale ni aux Arabes, ni à l'Islâm. Elle est fort répandue chez les Germains, selon Tacite (*cf.* chap. XVIII). C'est un don que le mari doit faire à sa femme le lendemain de la première nuit de noces et la langue allemande nous a conservé le joli terme qui désignait ce don nuptial : *Morgengabe.* Cette coutume était, en ce qui concerne les Sémites, fort répandue chez les Chaldéens. Chez les Cananéens, elle apparaît comme l'élément constitutif du mariage (*cf.* DELB, pp. 21-26).

Le terme arabe *mahr* se retrouve chez les Araméens *(mahrâ)* et chez les Hébreux (*muhr*).

Ajoutons que la question du *ṣadâq* a soulevé et soulève encore de vives controverses entre l'ancienne et la nouvelle génération dans le monde musulman d'aujourd'hui, aussi bien en Afrique qu'en Asie. Le principe de la dot n'est pas mis en cause, c'est le montant exagéré qui suscite d'âpres polémiques. A remarquer que l'Islâm n'a pas fixé de maximum pour la dot et la tradition rapporte que le Prophète a indiqué comme minimum l'initiation de l'épousée à quelques sourates du Coran (*cf.* S. II, 236) (*Cf.* MORF ; LAOP ; MILI ; ACET ; WELE ; SMIK ; NOLA ; MAZF, p. 107 et suiv. ; MAUE, t. I, 1923-1924 ; WING ; SCHL ; SCHS ; MARS ; PESF ; RAGF.)

Khalîl b. 'Isḥaq : *Mukhtasar,* text. et commentaire par Dirdîr et Dasûqi, Le Caire 1345/1927, 2 vol. Traduction fr. par Dr Perron, Paris 1848-1854, 6 vol. + index ; traduction fr. par Seignette, Paris 1911. Chap. du mariage et divorce, trad. Faguan, Alger, 1909. Ibn ʿAṣim (Abû Bakr), *Tuḥfa,* plusieurs fois éditée avec ou sans commentaire, à diverses dates et en diverses villes, notamment Alger 1322/1904. Trad. fr. par Houdas et Martel, Alger 1882.

V. 5 : *Aux insensés :* dans le sens juridique du mot, c'est-à-dire « incapables ».

V. 6 : *L'aptitude,* text. : « bonne conduite ».

A leur majorité constatée, text. : « si vous constatez en eux une bonne conduite ». *Rushd,* terme juridique signifiant majorité, émancipation, opposé à *ʿajz* ou *quṣûr* (minorité).

Le tuteur... peut... vivre... d'une manière honnête, comme prix des soins qu'il fournit à son pupille ou de la peine qu'il se donne pour faire fructifier ses biens.

V. 7 : *Aux hommes,* majeurs ou mineurs, sans distinction d'âge ou d'aptitude physique.

Obligatoire, mafruḍ : obligation divine.

C'est un des versets institutionnels les plus importants quant à ses conséquences sociales. Ce qu'il prescrit est une révolution dans les annales juridico-coutumières de l'Arabie anté-islamique. Pour la première fois, la femme, considérée jusqu'alors comme un élément du patrimoine dont héritait le successible privilégié, se voit reconnaître une vocation successorale. C'est aussi l'abolition d'une coutume millénaire qui excluait des successions les garçons mineurs, réservant la totalité des biens laissés aux héritiers ou à l'héritier majeur de lignée masculine.

V. 8 : *Offrez-leur :* obligation morale non abrogée (Ṭab., IV, 263).

(سورة النساء)

وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينُ فَٱرْزُقُوهُم مِّنْهُ وَقُولُوا۟ لَهُمْ قَوْلًا
مَّعْرُوفًا ﴿٨﴾ وَلْيَخْشَ ٱلَّذِينَ لَوْ تَرَكُوا۟ مِنْ خَلْفِهِمْ ذُرِّيَّةً
ضِعَٰفًا خَافُوا۟ عَلَيْهِمْ فَلْيَتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَلْيَقُولُوا۟ قَوْلًا سَدِيدًا ﴿٩﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ يَأْكُلُونَ أَمْوَٰلَ ٱلْيَتَٰمَىٰ ظُلْمًا إِنَّمَا يَأْكُلُونَ
فِى بُطُونِهِمْ نَارًا وَسَيَصْلَوْنَ سَعِيرًا ﴿١٠﴾ يُوصِيكُمُ ٱللَّهُ
فِىٓ أَوْلَٰدِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ ٱلْأُنثَيَيْنِ فَإِن كُنَّ نِسَآءً
فَوْقَ ٱثْنَتَيْنِ فَلَهُنَّ ثُلُثَا مَا تَرَكَ وَإِن كَانَتْ وَٰحِدَةً فَلَهَا
ٱلنِّصْفُ وَلِأَبَوَيْهِ لِكُلِّ وَٰحِدٍ مِّنْهُمَا ٱلسُّدُسُ مِمَّا تَرَكَ
إِن كَانَ لَهُۥ وَلَدٌ فَإِن لَّمْ يَكُن لَّهُۥ وَلَدٌ وَوَرِثَهُۥٓ أَبَوَاهُ فَلِأُمِّهِ
ٱلثُّلُثُ فَإِن كَانَ لَهُۥٓ إِخْوَةٌ فَلِأُمِّهِ ٱلسُّدُسُ مِنۢ
بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصِى بِهَآ أَوْ دَيْنٍ ءَابَآؤُكُمْ وَأَبْنَآؤُكُمْ لَا
تَدْرُونَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ لَكُمْ نَفْعًا فَرِيضَةً مِّنَ ٱللَّهِ إِنَّ ٱللَّهَ

9. *Que ceux [qui voudraient, à l'article de la mort] tester [en faveur d'un non-successible] craignent [de commettre une injustice], s'ils laissent des enfants en bas âge, au sujet desquels ils éprouvent quelque inquiétude. Qu'ils craignent Dieu et tiennent des propos raisonnables.*

10. *Ceux qui dilapident injustement les biens des orphelins introduisent le feu dans leurs entrailles. Ils seront la proie des flammes de l'enfer.*

11. *Dieu vous recommande [ceci] au sujet de vos enfants : au garçon revient une quote-part équivalente à celle de deux filles. [A défaut d'héritier mâle], les deux tiers de ce que laisse [le défunt] reviennent à ses filles, si elles sont plus de deux. Si l'héritière est fille unique, la moitié [de la succession] lui revient ; les ascendants, père et mère, auront chacun un sixième, si le défunt laisse un garçon.*
A défaut, et si le père et la mère sont ses seuls héritiers, le tiers de la succession revient à la mère ; s'il laisse des frères, le sixième de la succession revient à la mère, déduction faite de [tout] legs testamentaire ou dette [éventuels].
De vos ascendants et de vos descendants, vous ne savez lequel est le plus utile. [Une telle répartition constitue] une obligation imposée par Dieu qui est omniscient et sage.

V. 9 : Assez difficile à saisir, il ne peut être compris qu'à la lumière de la tradition. Nous avons suivi l'interprétation de I. Kath. (I, 456). Râzi, Jalâl et même Ṭabari penchent, en forçant la phrase, pour un autre sens : « Que les tuteurs qui en mourant laissent des enfants susceptibles de dilapider des biens appartenant à des orphelins faibles, craignent, etc. » A remarquer que le testateur peut, en droit musulman, disposer librement du tiers de sa fortune.

V. 11 : Le verset est muet sur le sort réservé aux ascendants : grand-père, grand-mère, arrière-grand-père, arrière-grand-mère. Par référence à une décision du calife 'Abû Bakr, on les assimile, par analogie, au père et à la mère.

Si le défunt laisse un frère, la quote-part de la mère est d'un tiers. Elle a droit au sixième, si le défunt laisse deux frères ou plus.

Ce qui mérite d'être noté à cet égard c'est que, par une disposition curieuse du droit musulman, la mère du défunt exclut de la succession ses grand-mères paternelle et maternelle. Par contre, le père du défunt exclut la grand-mère paternelle, mais non la grand-mère maternelle à laquelle sont étendus les droits de la mère prédécédée.

(الجـــزء الرابع)

كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١١﴾ * وَلَكُمْ نِصْفُ مَا تَرَكَ أَزْوَاجُكُمْ
إِن لَّمْ يَكُن لَّهُنَّ وَلَدٌ ۚ فَإِن كَانَ لَهُنَّ وَلَدٌ فَلَكُمُ الرُّبُعُ مِمَّا
تَرَكْنَ مِن بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصِينَ بِهَا أَوْ دَيْنٍ ۚ وَلَهُنَّ الرُّبُعُ
مِمَّا تَرَكْتُمْ إِن لَّمْ يَكُن لَّكُمْ وَلَدٌ ۚ فَإِن كَانَ لَكُمْ وَلَدٌ
فَلَهُنَّ الثُّمُنُ مِمَّا تَرَكْتُم مِّن بَعْدِ وَصِيَّةٍ تُوصُونَ بِهَا
أَوْ دَيْنٍ ۗ وَإِن كَانَ رَجُلٌ يُورَثُ كَلَالَةً أَوِ امْرَأَةٌ وَلَهُ أَخٌ
أَوْ أُخْتٌ فَلِكُلِّ وَاحِدٍ مِّنْهُمَا السُّدُسُ ۚ فَإِن كَانُوا أَكْثَرَ مِن
ذَٰلِكَ فَهُمْ شُرَكَاءُ فِي الثُّلُثِ ۚ مِن بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصَىٰ بِهَا
أَوْ دَيْنٍ غَيْرَ مُضَارٍّ ۚ وَصِيَّةً مِّنَ اللَّهِ ۗ وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَلِيمٌ ﴿١٢﴾
تِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ ۚ وَمَن يُطِعِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ يُدْخِلْهُ جَنَّاتٍ
تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا ۚ وَذَٰلِكَ الْفَوْزُ
الْعَظِيمُ ﴿١٣﴾ وَمَن يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَيَتَعَدَّ حُدُودَهُ

12. *[Vous avez droit] à la moitié de ce que laissent vos épouses si elles meurent sans laisser d'enfants, [garçon ou fille]. Si elles ont un enfant [survivant], le quart de ce qu'elles laissent vous revient, déduction faite de tout legs testamentaire ou dette [éventuels]. Vos épouses ont droit au quart de ce que vous laissez, à défaut d'enfants, [garçon ou fille], survivants.*
Si vous avez un enfant [qui vous survive], elles ont droit au huitième de ce que vous laissez, déduction faite de tout legs testamentaire ou dette [éventuels]. Si un homme ou une femme [meurt] sans laisser d'héritier en ligne directe, [ascendant ou descendant], et a un frère ou une sœur, la part revenant à l'un ou à l'autre de ces derniers est égale au sixième [de la succession]. S'ils sont plus de deux, ils cohéritent du tiers, déduction faite de tout legs testamentaire ou dette [éventuels] non préjudiciables [aux ayants droit]. [Cette réparation constitue] une obligation imposée par Dieu qui est omniscient et sage.

13. *Voilà les limites [fixées] par Dieu. Quiconque obéit à Dieu et à son prophète, Dieu le fera entrer dans les jardins arrosés par des ruisseaux pour l'éternité et c'est [pour lui] un succès considérable.*

14. *Quiconque désobéit à Dieu et à son prophète en transgressant ses lois, Dieu le fera entrer dans un feu où il demeurera éternellement. Un châtiment avilissant lui sera réservé.*

V. 12 : Rappelons qu'en se référant à ce verset et au précédent, les théoriciens du droit musulman distinguent trois (quatre selon l'école ḥanafite) ordres d'héritiers :
– les successibles *farḍ,* ayant droit au prélèvement d'une quote-part sur la succession ;
– les successibles *ʿaṣab,* parents par les mâles ou assimilés qui ont droit à ce qui reste de la succession après ce prélèvement ;
– les successibles *żawil ʿarḥâm* ou parents par les femmes que l'école hanafite admet comme héritiers, à défaut de parents par les mâles ;
– à défaut d'héritiers, la succession échoit au Trésor public.

Quant à la petite-fille, on lui applique par analogie les solutions admises pour la fille.

Non préjudiciables : il y a préjudice, quand le legs dépasse le tiers de l'actif ou quand la dette est fictive.

V. 13 : *Les limites :* les lois.

V. 14 : *Ses lois,* text. : « limites ».

(سورة النساء)

يُدْخِلْهُ نَارًا خَٰلِدًا فِيهَا وَلَهُۥ عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿١٤﴾ وَٱلَّٰتِى يَأْتِينَ
ٱلْفَٰحِشَةَ مِن نِّسَآئِكُمْ فَٱسْتَشْهِدُوا۟ عَلَيْهِنَّ أَرْبَعَةً مِّنكُمْ ۖ
فَإِن شَهِدُوا۟ فَأَمْسِكُوهُنَّ فِى ٱلْبُيُوتِ حَتَّىٰ يَتَوَفَّىٰهُنَّ
ٱلْمَوْتُ أَوْ يَجْعَلَ ٱللَّهُ لَهُنَّ سَبِيلًا ﴿١٥﴾ وَٱلَّذَانِ يَأْتِيَٰنِهَا مِنكُمْ
فَـَٔاذُوهُمَا ۖ فَإِن تَابَا وَأَصْلَحَا فَأَعْرِضُوا۟ عَنْهُمَآ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ
كَانَ تَوَّابًا رَّحِيمًا ﴿١٦﴾ إِنَّمَا ٱلتَّوْبَةُ عَلَى ٱللَّهِ لِلَّذِينَ يَعْمَلُونَ
ٱلسُّوٓءَ بِجَهَٰلَةٍ ثُمَّ يَتُوبُونَ مِن قَرِيبٍ فَأُو۟لَٰٓئِكَ يَتُوبُ ٱللَّهُ
عَلَيْهِمْ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١٧﴾ وَلَيْسَتِ ٱلتَّوْبَةُ
لِلَّذِينَ يَعْمَلُونَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ حَتَّىٰٓ إِذَا حَضَرَ أَحَدَهُمُ ٱلْمَوْتُ
قَالَ إِنِّى تُبْتُ ٱلْـَٰٔنَ وَلَا ٱلَّذِينَ يَمُوتُونَ وَهُمْ كُفَّارٌ ۚ
أُو۟لَٰٓئِكَ أَعْتَدْنَا لَهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿١٨﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
لَا يَحِلُّ لَكُمْ أَن تَرِثُوا۟ ٱلنِّسَآءَ كَرْهًا ۖ وَلَا تَعْضُلُوهُنَّ لِتَذْهَبُوا۟

15. *Requérez le témoignage de quatre d'entre vous contre les femmes [soupçonnées] de fornication. S'ils témoignent [contre elles], enfermez-les dans vos demeures jusqu'à ce que mort s'ensuive ou que Dieu leur procure une voie [salutaire].*

16. *[Lorsque] deux individus parmi vous s'en rendent coupables, sévissez contre eux. S'ils se repentent et s'amendent, laissez-les en paix, car Dieu est tout-clément et tout-miséricordieux.*

17. *La rémission des péchés relève exclusivement de Dieu en faveur de ceux qui font le mal par ignorance et se repentent aussitôt. Dieu usera de clémence à leur égard, car Dieu est omniscient et sage.*

18. *Il n'y a pas de rémission pour ceux qui font le mal et qui disent, à l'article de la mort : « Certes, nous nous repentons maintenant », ni pour ceux qui meurent en état d'infidélité. Nous avons pour ceux-là préparé un châtiment douloureux.*

19. *O vous qui croyez ! Il n'est pas licite pour vous de vous constituer héritiers des femmes contre leur gré, ni de les empêcher de se marier, dans le dessein de reprendre une portion de ce que vous leur avez donné, sauf en cas de turpitude prouvée. [Dans votre vie commune] comportez-vous avec elles d'une manière honnête. Si vous éprouvez de l'antipathie pour elles, il se peut que vous ayez de l'antipathie pour ce dont Dieu a fait [une source] de grand bien.*

V. 15 : *Les femmes,* en général et non uniquement les épouses (Ṭab., IV, 291).

Sur la morale sexuelle, l'Islâm est aussi strict que le judaïsme. La gravité du délit d'adultère et les peines qui le sanctionnent dans l'une et l'autre religion présentent des similitudes frappantes. La critique moderne européenne y voit une influence du judaïsme sur l'Islâm, oubliant paradoxalement que les prescriptions édictées par Dieu pour le peuple d'Israël ne pouvaient être différentes pour le peuple d'Ismaël. La loi divine, en l'occurrence, ne pouvait varier d'une communauté humaine à l'autre.

Si entre le judaïsme, le christianisme et l'Islâm, il n'y a pas une identité absolue, il y a cependant des similitudes indéniables, leur doctrine fondamentale étant la même. C'est ainsi que l'adultère, au regard de la loi mosaïque comme au regard de l'Islâm, est assimilé à une rébellion contre Dieu, voire à une forme d'athéisme (Job., XXIV, 15), qu'il s'agisse d'acte, de pensée ou de simples propos (Aboth., I, 15, 3, 17 ; Bar., 61, a). Compte tenu des divergences qui séparent les écoles chamaïte et hillélite dans leur interprétation des dispositions bibliques (Lév., XX, 10-14) frappant la fornication, l'inceste, l'adultère, la bestialité, on peut dire que l'immoralité sexuelle est toujours sévèrement punie. La sanction est d'ordinaire une mort cruelle : lapidation, mise à mort par le feu, strangulation, décapitation (Sanh., II, 1).

Ajoutons que Jésus, dans sa discussion avec les pharisiens, fait de l'adultère le seul mobile de divorce possible (Mtt., XXIX, 9), ce qui lui confère un caractère de gravité exceptionnelle. Nous aurons à revenir plus loin sur le point de vue de l'Islâm en cette matière.

Cette *voie salutaire* est précisée par le verset 2 de la S. XXIV qui atténue la rigueur de la sanction (isolement de la coupable jusqu'à sa mort). Les commentateurs considèrent ce verset comme abrogé (Ṭab., IV, 297-298).

V. 16 : *Deux individus,* text. : « un homme et une femme célibataires » (Ṭab., IV, 296 et suiv.). L'opinion des commentateurs penche plutôt pour la condamnation de l'homosexualité. Les délinquants doivent être convaincus du délit de fornication ou de sodomie. L'Islâm les condamne au même titre que la loi mosaïque avec cette différence que le Lévitique prévoit la peine capitale pour les homosexuels (XX, 13). L'Islâm prévoit surtout une peine infamante : réprimandes et injures publiques, soufflets infligés publiquement aux délinquants avec leurs chaussures. A remarquer que ce verset sera précisé par la S. XXIV, 2, 8.

V. 17 : On ne peut en son nom absoudre, ni accorder des indulgences aux pécheurs (Ṭab., IV, 298).

V. 18 : La tradition atténue, par référence aux propos du Prophète, la sévérité de cette révélation. Tous les traditionnistes classiques admettent que tant que l'homme est encore capable d'articuler son repentir, la clémence divine est possible (I. Kath., I, 463 ; Râz., X, 9 ; Ṭab., IV, 303).

V. 19 : Il ne s'agit pas des biens laissés par les femmes, mais de leur personne même. Dans l'Arabie ancienne, une femme répudiée ne pouvait se remarier qu'avec le consentement de son ex-époux, moyennant restitution d'une partie de la dot. Les Arabes païens pratiquaient aussi le lévirat. A Médine, selon divers auteurs, dont Ṭab. (IV, 307), lorsqu'un homme décédait, il était fréquent que son frère, se précipitant chez lui et jetant son manteau sur la veuve, devînt ainsi l'héritier du mariage de son frère, c'est-à-dire mît celle-ci dans l'obligation de l'épouser.

L'héritier (fils ou frère ayant atteint sa majorité, allié déclaré) d'un homme décédé prenait possession de ses biens et de... ses femmes. Il les épousait à son gré, et recevait une dot pour son compte, ou encore les obligeait à demeurer chez lui pour travailler. Cette coutume est condamnée par ce verset : la femme divorcée ou répudiée est libre et peut se remarier sans être obligée de racheter sa liberté. Elle n'est plus objet de succession. A remarquer que cette coutume est curieusement pratiquée par certaines tribus berbères, et notamment en Kabylie : une femme répudiée ne peut se remarier que si le prétendant verse à l'ex-époux un « dédommagement d'honneur » proportionné à sa position sociale et ce, sous peine de mort.

Turpitude : fornication, insubordination, haine, etc. ; la femme pour obtenir le divorce doit restituer la dot, en tout ou en partie *(khulʿ).*

Pour ce dont..., text. : « pour une chose dans laquelle Dieu a mis un grand bien ».

(الجـــزء الرابـع)

بِبَعْضٍ مَآ ءَاتَيْتُمُوهُنَّ إِلَّآ أَن يَأْتِينَ بِفَٰحِشَةٍ مُّبَيِّنَةٍ ۚ
وَعَاشِرُوهُنَّ بِٱلْمَعْرُوفِ ۚ فَإِن كَرِهْتُمُوهُنَّ فَعَسَىٰٓ أَن
تَكْرَهُوا۟ شَيْـًٔا وَيَجْعَلَ ٱللَّهُ فِيهِ خَيْرًا كَثِيرًا ﴿١٩﴾ وَإِنْ أَرَدتُّمُ
ٱسْتِبْدَالَ زَوْجٍ مَّكَانَ زَوْجٍ وَءَاتَيْتُمْ إِحْدَىٰهُنَّ قِنطَارًا
فَلَا تَأْخُذُوا۟ مِنْهُ شَيْـًٔا ۚ أَتَأْخُذُونَهُۥ بُهْتَٰنًا وَإِثْمًا مُّبِينًا ﴿٢٠﴾
وَكَيْفَ تَأْخُذُونَهُۥ وَقَدْ أَفْضَىٰ بَعْضُكُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ وَأَخَذْنَ
مِنكُم مِّيثَٰقًا غَلِيظًا ﴿٢١﴾ وَلَا تَنكِحُوا۟ مَا نَكَحَ ءَابَآؤُكُم
مِّنَ ٱلنِّسَآءِ إِلَّا مَا قَدْ سَلَفَ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ فَٰحِشَةً وَمَقْتًا وَسَآءَ
سَبِيلًا ﴿٢٢﴾ حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أُمَّهَٰتُكُمْ وَبَنَاتُكُمْ وَأَخَوَٰتُكُمْ
وَعَمَّٰتُكُمْ وَخَٰلَٰتُكُمْ وَبَنَاتُ ٱلْأَخِ وَبَنَاتُ ٱلْأُخْتِ
وَأُمَّهَٰتُكُمُ ٱلَّٰتِىٓ أَرْضَعْنَكُمْ وَأَخَوَٰتُكُم مِّنَ ٱلرَّضَٰعَةِ
وَأُمَّهَٰتُ نِسَآئِكُمْ وَرَبَٰٓئِبُكُمُ ٱلَّٰتِى فِى حُجُورِكُم مِّن

20. *Si vous désirez substituer une épouse à une autre épouse et si vous avez doté l'une d'elles d'un quintal [d'or], n'en reprenez rien. Ce serait un scandale et un crime flagrant !*

21. *Comment le reprendriez-vous, après votre union intime, vos épouses ayant reçu de vous une solennelle alliance ?*

22. *N'épousez plus désormais les femmes que vos pères ont épousées. C'est une turpitude, une ignominie, une fausse voie, en vérité.*

23. *Est illicite pour vous [tout rapport sexuel] avec vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles, vos tantes maternelles, vos [nièces], filles de vos frères ou de vos sœurs, les nourrices qui vous ont allaités, vos sœurs de lait, vos belles-mères, vos belles-filles encore dans votre giron et nées de femmes avec lesquelles vous avez consommé le mariage – toutefois, si vous n'avez pas consommé le mariage avec ces épouses, il n'y a pas d'opposition à votre mariage avec leurs filles –, avec les épouses de vos fils tirés de vos reins, [comme il est illicite pour vous] d'épouser en même temps deux sœurs. [Cette interdiction] ne concerne pas le passé. Dieu est en vérité tout-indulgent, tout-miséricordieux.*

V. 21 : *Union intime, 'afḍâ :* « arriver à, sortir dans une plaine ». Périphrase pour exprimer les rapports sexuels « qui justifient, ajoute Jalâl (V, 20), la dot ».

Solennelle alliance. Au début de l'Islâm, le mariage était assorti d'un engagement que l'époux prenait devant Dieu et devant les hommes. Il promettait publiquement de garder son épouse d'une manière convenable et de la libérer avec bonté, en cas de vie commune impossible. Cet engagement, abandonné depuis, était la formule qui rendait licites les rapports intimes entre conjoints (Ṭab., IV, 310-311).

V. 22 : *Désormais,* text. : « sauf ce qui est passé », c'est-à-dire que cette interdiction n'a pas d'effet rétroactif sur de telles unions quand elles sont déjà conclues, l'Islâm, en sa théologie comme en sa législation, excluant la rétroactivité des lois. Cette exception laisse supposer que ces mariages étaient à l'époque du Prophète en nombre considérable. C'est aussi ce qui ressort des commentaires. L'Ancien Testament les interdit sous peine de mort (Lév., XX, 11).

V. 23 : Si le Coran frappe d'interdit de tels rapports et de telles unions, c'est que beaucoup d'entre elles existaient. A la lumière de l'énumération des femmes visées, on peut se faire une idée des mœurs dans lesquelles était plongée la vieille société arabe et on se rendra peut-être mieux compte de ce que la vie morale et sociale des Arabes doit à l'Islâm. Sur les quatorze unions incestueuses interdites par l'Islâm, sept l'étaient pour des raisons de consanguinité et sept pour des raisons d'alliance (Ṭab., IV, 320).

Par analogie, les ascendantes et les descendantes de toutes les femmes énumérées dans ce verset sont frappées de la même interdiction.

L'imâm Shâfi'i qui, en matière d'union conjugale, est assez indulgent, exclut de cette illicéité les filles naturelles en raison du principe : « Il n'y a pas de lien de parenté entre l'auteur d'un adultère et sa progéniture. » L'imâm Abû Ḥanifa est d'un avis contraire (Râz., X, 28).

Sur les unions incestueuses, chez les Arabes et les peuples de l'Antiquité, il y aurait évidemment beaucoup à dire. Rappelons sommairement que les mythologies égyptienne et grecque nous fournissent des exemples fort curieux : Osiris et Isis étaient frère et sœur de même que Jupiter et Héra. On compte, en Égypte, pour la seule période des Ptolémée, plus de trente mariages sororaux (*cf.* W.M. Flinters Petrie, *Social Life in ancient Egypt*, Londres, 1923).

Dans l'ancienne Perse, il existait une forme sacrée de mariage incestueux (*cf.* E. Lewinschn, *Histoire de la vie sexuelle*, p. 25). Chez les derniers représentants des Zoroastriens, les Parsis de Bombay, les unions incestueuses sont encore courantes. Chez les Sémites, et en particulier chez les juifs, leur fréquence était telle que la Bible les condamne avec une extrême sévérité (*cf.* Lévitique, XX, 11-29 ; Sanh. IX, 1). En fait, cette organisation de la vie sexuelle particulière aux communautés chez lesquelles le mariage était endogamique est aussi vieille que le monde. On lira avec intérêt l'article de Durkheim, bien qu'un peu dépassé aujourd'hui, sur « la prohibition de l'inceste et ses origines » in *Année sociologique*, Paris, 1896-97, T. 1 ; J.J. Meyer, *The sexual Life in Ancient India*, Londres 1930 ; Max Marcuse, *Vom Inzest*, Halle, a.s. 1915 (fort intéressant). Freud, étendant à la généralité des hommes ses propres inclinations sexuelles obsessionnelles pour sa mère, a fait du « complexe d'Œdipe » tout un système dans son *Introduction à la psychanalyse*. Son école, exagérant ses théories de plus en plus abandonnées, a donné à ses conclusions, discutables en elles-mêmes, une portée extraordinaire aggravant la dépravation des mœurs modernes. Ce qui est déplorable, c'est que ces soi-disant psychothérapeutes sont moins animés par la recherche scientifique pure que par un déshonorant esprit de lucre.

(سورة النساء)

نِّسَآئِكُمُ ٱلَّٰتِي دَخَلۡتُم بِهِنَّ فَإِن لَّمۡ تَكُونُواْ دَخَلۡتُم بِهِنَّ
فَلَا جُنَاحَ عَلَيۡكُمۡ وَحَلَٰٓئِلُ أَبۡنَآئِكُمُ ٱلَّذِينَ مِنۡ أَصۡلَٰبِكُمۡ
وَأَن تَجۡمَعُواْ بَيۡنَ ٱلۡأُخۡتَيۡنِ إِلَّا مَا قَدۡ سَلَفَ إِنَّ ٱللَّهَ
كَانَ غَفُورٗا رَّحِيمٗا ﴿٢٣﴾ * وَٱلۡمُحۡصَنَٰتُ مِنَ ٱلنِّسَآءِ
إِلَّا مَا مَلَكَتۡ أَيۡمَٰنُكُمۡ كِتَٰبَ ٱللَّهِ عَلَيۡكُمۡ وَأُحِلَّ لَكُم
مَّا وَرَآءَ ذَٰلِكُمۡ أَن تَبۡتَغُواْ بِأَمۡوَٰلِكُم مُّحۡصِنِينَ غَيۡرَ مُسَٰفِحِينَ
فَمَا ٱسۡتَمۡتَعۡتُم بِهِۦ مِنۡهُنَّ فَـَٔاتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ فَرِيضَةٗ
وَلَا جُنَاحَ عَلَيۡكُمۡ فِيمَا تَرَٰضَيۡتُم بِهِۦ مِنۢ بَعۡدِ ٱلۡفَرِيضَةِ
إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمٗا ﴿٢٤﴾ وَمَن لَّمۡ يَسۡتَطِعۡ مِنكُمۡ
طَوۡلًا أَن يَنكِحَ ٱلۡمُحۡصَنَٰتِ ٱلۡمُؤۡمِنَٰتِ فَمِن مَّا مَلَكَتۡ
أَيۡمَٰنُكُم مِّن فَتَيَٰتِكُمُ ٱلۡمُؤۡمِنَٰتِۚ وَٱللَّهُ أَعۡلَمُ بِإِيمَٰنِكُم
بَعۡضُكُم مِّنۢ بَعۡضٖۚ فَٱنكِحُوهُنَّ بِإِذۡنِ أَهۡلِهِنَّ وَءَاتُوهُنَّ

24. *[Il est illicite pour vous d'avoir des rapports sexuels] avec des femmes mariées, exception faite des captives. [Voilà] ce que Dieu vous prescrit. Hormis les cas énumérés, il est licite pour vous de rechercher [des épouses], en y employant vos biens, en hommes désirant se marier honnêtement, non en débauchés. A celles dont vous avez tiré jouissance remettez le don qui leur est obligatoirement dû. Il n'y a aucun inconvénient à ce que vous vous fassiez des concessions mutuelles après [détermination] de la dot obligatoire. Dieu est, en vérité, omniscient et sage.*

25. *Quiconque parmi vous ne peut, de par sa situation, épouser des femmes libres et croyantes, doit prendre femme parmi vos jeunes esclaves croyantes. Dieu connaît mieux [que quiconque] votre foi. Vous êtes issus les uns des autres. Épousez-les avec la permission de leurs maîtres et dotez-les convenablement à l'instar des femmes libres et non des prostituées ou des courtisanes. Lorsqu'elles sont affranchies par le mariage, et qu'elles tombent dans le vice, elles doivent subir la moitié de la peine prévue pour les femmes libres. Voilà [ce qui est édicté en faveur de celui qui craint de commettre] un adultère. Cependant il est préférable pour vous de patienter et Dieu est tout-clément et tout-miséricordieux.*

V. 24 : *Femmes mariées, muḥṣanât :* « les femmes interdites » (du verbe *ḥaṣuna,* « être fortifié, chaste, inaccessible, vertueux »). Les femmes « protégées » contre tout rapport sexuel illicite en raison de leur qualité de femme noble, leur foi ou leur fidélité à leur époux (Râz., X, 39).

Captives, text. : « ce que possèdent vos mains droites », les femmes prises au cours d'une guerre, même si elles sont mariées.

Tiré jouissance : le verbe *istamtaʿa* a fait penser au mariage temporaire *(nikâḥ-l-mutʿa)* largement pratiqué en Arabie ancienne et que le Prophète, après l'avoir toléré quelque temps, a fini par interdire, au lendemain de la conquête de La Mekke.

Le don, text. : « leurs salaires ». Le mot *'ajr* (rétribution, gage, salaire) est employé dans le Coran avec le sens qu'il avait dans l'Arabie païenne (don nuptial). Nous avons signalé dans ce qui précède que c'est un des huit noms qui désignent la dot *(ṣadâq)* que l'époux doit verser à l'épouse (*cf.* S. II, 236).

V. 25 : *Dieu connaît* la religiosité de ces esclaves. Une esclave est plus pieuse qu'une femme libre et une femme libre est plus pieuse qu'un homme libre, en général, ajoute Zam. (I, 263). Abû Ḥanîfa considère comme illicite le mariage avec une esclave non croyante.

Vous êtes issus les uns des autres : les hommes et les femmes, esclaves ou libres, sont des êtres humains, il n'y a aucune mésalliance dans une union avec une esclave (Râz., X, 61).

La moitié de la peine, cinquante coups de bâton et la mise à l'index durant six mois. Il n'y a pas de similitude dans la sanction entre cette peine réduite prévue par l'Islâm et le principe judaïque de la lapidation. Les excommuniés de l'Islâm *(khawârij),* par référence à ce verset, n'admettent pas la peine de mort par lapidation, en cas d'adultère. Nous reviendrons sur cette question au verset 2 de la S. XXIV.

Patienter, jusqu'à ce que vous ayez les moyens de vous marier avec une femme libre plutôt qu'avec une esclave (Jalâl, p. 108). L'enfant né de cette union *(hajîn)* est régi par le statut de sa mère et n'est affranchi que par décision de son père.

Prostituées ou courtisanes, muttakhidât 'akhdân. Le mot *akhdân* (plur. de *khidn, khadîn*) que les dictionnaires expliquent superficiellement (ami, compagnon, camarade, amant) semble cacher une réalité plus complexe. Il s'agit beaucoup plus d'une sorte de conjoint *(baʿl)* que d'un simple ami et on serait fondé d'y voir un terme désignant l'époux d'une femme qui en a plusieurs. Ces femmes qui prennent *(sic)* des compagnons ne seraient-elles pas des femmes polyandres ? Le terme *mukhâdana* semble bien signifier polyandrie et c'est cette forme d'union, qui remonte à l'époque matriarcale, que ce verset condamne s'il ne s'agit pas d'une forme particulière de mariage putatif.

(الجـــزء الخامس)

أُجُورَهُنَّ بِٱلْمَعْرُوفِ مُحْصَنَٰتٍ غَيْرَ مُسَٰفِحَٰتٍ وَلَا
مُتَّخِذَٰتِ أَخْدَانٍ ۚ فَإِذَآ أُحْصِنَّ فَإِنْ أَتَيْنَ بِفَٰحِشَةٍ ۚ
فَعَلَيْهِنَّ نِصْفُ مَا عَلَى ٱلْمُحْصَنَٰتِ مِنَ ٱلْعَذَابِ ۚ ذَٰلِكَ
لِمَنْ خَشِىَ ٱلْعَنَتَ مِنكُمْ ۚ وَأَن تَصْبِرُوا۟ خَيْرٌ لَّكُمْ ۗ وَٱللَّهُ
غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٢٥﴾ يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُبَيِّنَ لَكُمْ وَيَهْدِيَكُمْ سُنَنَ
ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ وَيَتُوبَ عَلَيْكُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٢٦﴾
وَٱللَّهُ يُرِيدُ أَن يَتُوبَ عَلَيْكُمْ وَيُرِيدُ ٱلَّذِينَ يَتَّبِعُونَ ٱلشَّهَوَٰتِ
أَن تَمِيلُوا۟ مَيْلًا عَظِيمًا ﴿٢٧﴾ يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُخَفِّفَ عَنكُمْ ۚ
وَخُلِقَ ٱلْإِنسَٰنُ ضَعِيفًا ﴿٢٨﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَأْكُلُوٓا۟
أَمْوَٰلَكُم بَيْنَكُم بِٱلْبَٰطِلِ إِلَّآ أَن تَكُونَ تِجَٰرَةً عَن تَرَاضٍ
مِّنكُمْ ۚ وَلَا تَقْتُلُوٓا۟ أَنفُسَكُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِكُمْ رَحِيمًا ﴿٢٩﴾
وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ عُدْوَٰنًا وَظُلْمًا فَسَوْفَ نُصْلِيهِ نَارًا ۚ

26. *Dieu veut vous éclairer en vous indiquant les traditions de ceux qui vous ont précédés. Il agrée votre repentir, car il est omniscient et tout-sage.*

27. *Dieu voudrait agréer votre repentir. Ceux qui suivent leurs passions voudraient que vous obliquiez vers une pente dangereuse.*

28. *Dieu veut [ainsi] vous faciliter [les choses], car il sait que l'homme est faible par nature.*

29. *Croyants ! que les uns ne spolient pas les biens des autres d'une manière déloyale, sauf s'il s'agit d'une transaction par consentement mutuel. Ne vous tuez pas. Dieu est plein de compassion pour vous.*

30. *Quiconque s'en rendra coupable, abusivement et par iniquité, nous le livrerons au feu et ce sera facile pour Dieu.*

V. 26 : *Dieu veut vous éclairer.* Dans la construction de la phrase, *li* a la valeur de *'an* (Zam., I, 263 ; Ṭab., V, 27).

En vous indiquant les traditions, text. : « en vous mettant sur les voies suivies par ceux qui furent avant vous ».

V. 27 : *Voudraient*, à l'indicatif dans le texte arabe.

Que vous obliquiez..., text. : « que vous penchiez d'un penchement immense ».

V. 28 : *Vous faciliter les choses,* en vous permettant d'épouser des esclaves (Ṭab., V, 29).

Faible par nature, text. : « a été créé faible ».

V. 29 : *Ne spolient pas...*, text. : « ne mangez pas vos biens entre vous ».

D'une manière déloyale : par l'usure, les jeux ou une appréhension sans droit (Ṭab., V, 30).

Ne vous tuez pas, litt. : « ne tuez pas vos âmes ». Diverses interprétations sont proposées : ne commettez pas de meurtre, ne vous entre-tuez pas (Ṭab., V, 35) ; ne vous suicidez pas (Zam., I, 264 ; Râz., X, 72). *Cf.* S. IV, 66.

(سورة النساء)

وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرًا ﴿٣٠﴾ إِن تَجْتَنِبُوا۟ كَبَآئِرَ مَا تُنْهَوْنَ
عَنْهُ نُكَفِّرْ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ وَنُدْخِلْكُم مُّدْخَلًا كَرِيمًا ﴿٣١﴾
وَلَا تَتَمَنَّوْا۟ مَا فَضَّلَ ٱللَّهُ بِهِۦ بَعْضَكُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ۚ لِّلرِّجَالِ
نَصِيبٌ مِّمَّا ٱكْتَسَبُوا۟ ۖ وَلِلنِّسَآءِ نَصِيبٌ مِّمَّا ٱكْتَسَبْنَ ۚ
وَسْـَٔلُوا۟ ٱللَّهَ مِن فَضْلِهِۦٓ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمًا ﴿٣٢﴾
وَلِكُلٍّ جَعَلْنَا مَوَٰلِىَ مِمَّا تَرَكَ ٱلْوَٰلِدَانِ وَٱلْأَقْرَبُونَ ۚ وَٱلَّذِينَ
عَقَدَتْ أَيْمَٰنُكُمْ فَـَٔاتُوهُمْ نَصِيبَهُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلَىٰ كُلِّ
شَىْءٍ شَهِيدًا ﴿٣٣﴾ ٱلرِّجَالُ قَوَّٰمُونَ عَلَى ٱلنِّسَآءِ بِمَا
فَضَّلَ ٱللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ وَبِمَآ أَنفَقُوا۟ مِنْ أَمْوَٰلِهِمْ ۚ
فَٱلصَّٰلِحَٰتُ قَٰنِتَٰتٌ حَٰفِظَٰتٌ لِّلْغَيْبِ بِمَا حَفِظَ ٱللَّهُ ۚ
وَٱلَّٰتِى تَخَافُونَ نُشُوزَهُنَّ فَعِظُوهُنَّ وَٱهْجُرُوهُنَّ فِى ٱلْمَضَاجِعِ
وَٱضْرِبُوهُنَّ ۖ فَإِنْ أَطَعْنَكُمْ فَلَا تَبْغُوا۟ عَلَيْهِنَّ سَبِيلًا ۗ

31. *Si, dans ce qui vous est interdit, vous évitez [de commettre] les péchés les plus graves, nous vous pardonnerons vos méfaits [véniels] et nous vous ferons entrer généreusement dans le paradis.*

32. *Ne convoitez pas ce par quoi Dieu a élevé certains d'entre vous au-dessus des autres. Appartient aux hommes une part de ce qu'ils se seront acquis et aux femmes pareillement. Demandez à Dieu [plutôt un peu] de sa grâce, car Dieu est bien au courant de tout.*

33. *A chacun, nous avons donné des successibles [pour recueillir] ce qu'ils laissent : père, mère, proches parents. Remettez ce qui revient à ceux auxquels vous êtes liés par serment. Dieu est témoin de tout.*

34. *Les hommes ont autorité sur les femmes en raison [des qualités] par lesquelles Dieu vous a élevés les uns au-dessus des autres et en raison des dépenses qu'ils prélèvent sur leurs biens [au profit de leurs femmes]. Les [femmes] vertueuses sont sobres et maintiennent intact en l'absence de leur mari ce que Dieu a prescrit de conserver [ainsi]. Exhortez celles dont vous redoutez l'insubordination. Reléguez-les dans des lits à part et sévissez contre elles. Si elles vous obéissent, ne leur cherchez plus querelle. En vérité Dieu est très haut et très grand.*

V. 31 : *Ce qui vous est interdit* : les crimes signalés versets 1-30 de la présente sourate (Ṭab., V, 37).

Les péchés les plus graves, al-kabâ'ir : les grands péchés. Nous avons, dans ce qui précède, parlé de la nature du péché selon l'Islâm, des péchés capitaux et irrémissibles et des péchés véniels au nombre de sept cents selon Ibn ʿAbbas (*cf.* Jalâl, p. 109). Le péché le plus grave consiste à associer quelqu'un ou quelque chose à Dieu *(shirk)*. Ajoutons que le péché capital est en général explicitement dénoncé dans un verset et la condamnation qui le frappe est suivie d'un des mots « supplice, feu, malédiction, courroux de Dieu ». Ce sont :

- l'idolâtrie, *ishrâk* (S. XXII, 31) ;
- la dilapidation des biens des orphelins, *'akl-mâli-l-yatâmâ* (S. IV, 10) ;
- la délation calomnieuse à l'égard des femmes honnêtes, *qaẓfu-l-muḥṣanât* (S. XXIV, 23) ;
- la désertion en plein combat, *al firâr yawma-l-Zaḥf* (S. VIII, 15) ;
- l'usure, *ribâ* (S. II, 275) ;
- l'apostasie, *ridda* (S. XL, 25) ;
- le meurtre, *qatl* (S. IV, 10 ; VI, 151 ; XVII, 33).

Cette liste, à laquelle la tradition ajoute la sorcellerie *(siḥr)*, l'ingratitude envers les parents *(ʿuqûq)*, le faux témoignage *(zûr)*, est donnée avec des variantes par Ṭab. (V, 37-45). Il ne peut être question ici de faire de la théologie comparée. Néanmoins, la curiosité du lecteur peut être sollicitée par les différents points de vue des trois religions monothéistes issues de la pensée et du message d'Abraham sur le péché. Pour chacune d'elles le péché est une entorse à la loi divine, une violation des prescriptions de Dieu, par dédain, rébellion, vice ou ignorance. Nous avons, dans ce qui précède, indiqué à ce sujet le point de vue de l'Islâm. Pour le judaïsme, la définition est la même : le péché est la rébellion contre Dieu, la négligence ou le mépris de la Thora, source de toutes les vertus. Toute violation des dix commandements constitue un péché grave. Mais les péchés les plus graves sont au nombre de quatre : l'idolâtrie, l'impureté, le meurtre et la calomnie. Dieu peut tout pardonner sauf l'idolâtrie (le point de vue de l'Islâm est identique). L'idolâtrie, à elle seule, équivaut aux trois autres réunis. La profanation du nom de Dieu est absolument mortelle. On ne peut, à cet égard, lire sans émotion la décision prise par le rabbinat lorsque Hadrien interdit les pratiques religieuses (Sanh., 74 a ; *cf.* Yoma 86 a ; Sifra sur Lévit., XX, 26 ; Aboth, IV, 5 ; Genèse, IV, 13, XXXIX, 9 ; Nombres, XV, 31 ; Sifra sur Nombres, parg. III, 52 a ; Ps., XII, 3 ; Sanh. 90 a).

Le christianisme distingue, à côté du péché originel permanent, notion étrangère à l'Islâm et au judaïsme (Yoma 22, b ; Eccles., III, 2 p Ber., 4 d'Eccles., XII, 7 ; Chab, 152 b), les péchés qui résultent d'un acte de l'individu (péchés actuels) tels que les péchés contre l'esprit (faute commise contre la foi ou impénitence finale, Mtt, XII, 31-32), le péché d'Onan, le péché réservé qui ne peut être absous que par le pape ou un évêque ; le péché de commission ou d'omission (violation ou mépris de la loi divine). Au point de vue de leur gravité, tous les péchés sont rapportés à la grâce et se divisent en deux catégories : les péchés qui affaiblissent la grâce sans la détruire (péchés véniels) et les péchés qui entraînent sa perte et donc la mort de l'âme. Ce sont les péchés mortels dont les sept principaux ou péchés capitaux (orgueil, envie, avarice, luxure, gourmandise, colère, paresse) sont considérés comme la source de toutes les déchéances humaines.

V. 32 : *Ne convoitez pas... :* Ne soyez pas jaloux des faveurs spéciales, richesses, aptitudes physiques accordées à d'autres que vous (Tab., V, 46, 47).

Appartient... aux femmes... : réponse à certaines femmes, dont 'Umm Salîma, épouse du Prophète, qui souhaitaient combattre au même titre que les hommes pour la cause divine, avoir une part égale à celle des hommes dans les successions, en un mot l'égalité entre l'homme et la femme, en devoir et en droit (Râz, X, 82).

V. 33 : *Nous avons donné des successibles,* autre sens : « à tout patrimoine laissé par les ascendants et les proches, nous avons institué des ayants droit » (Râz. X, 82).

Remettez... Pour comprendre ce passage, il faut penser aux coutumes successorales anté-islamiques. Il arrivait à deux proches ou à deux amis de se mettre d'accord et sous la foi d'un serment pour que l'un hérite de l'autre, à sa survie, avec obligation de le venger, le cas échéant, en tuant le meurtrier. Cette alliance comportait comme formule : « Ton sang est mon sang ; tu hériteras de moi ou j'hériterai de toi ; tu me vengeras ou je te vengerai. » Cette coutume successorale par alliance est tolérée par l'Islâm, qui permit, provisoirement d'abord, qu'au survivant des alliés soit attribué le sixième de ce que laisse le défunt (Ṭab. V, 52). Puis il l'abolit finalement par le verset modificatif 75 de la S. VIII. Selon la tradition, le Prophète disait : « Il n'y a pas d'alliance sous serment en Islâm [en matière de succession] », ce qui exclut toute vocation par voie d'adoption *(tabanni)* ou de fraternité conventionnelle *(ta'akhkhi)* (Ṭab., V, 55).

V. 34 : *En l'absence de leur mari*, elles le respectent quand il est absent dans son honneur et ses biens. En d'autres termes, la femme vertueuse doit être obéissante, fidèle et économe. Pour l'Islâm, la femme idéale est, selon une parole du Prophète, « celle qui réjouit le cœur quand on la voit, obéit quand on lui demande quelque chose et veille sur sa personne autant que sur les biens de son conjoint en l'absence de celui-ci » (Râz., X, 89).

Dans sa première lettre à Timothée, saint Paul écrit : « Je veux que les femmes vêtues d'une manière descente, avec pudeur et modestie, ne se parent ni de tresses, ni d'or, ni de perles, ni d'habits somptueux... que la femme écoute l'instruction en silence avec une entière soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur son mari. Car Adam a été formé avant Ève et c'est Ève qui a été séduite et s'est rendue coupable d'une transgression » (II, 9-14). Au regard de la loi mosaïque la femme n'est pas mieux traitée. Un dicton juif dit : « Tout individu de sexe masculin est tenu de prononcer trois bénédictions par jour pour remercier Dieu d'avoir fait de lui un israélite, de ne l'avoir pas fait naître femme, ni un rustre » (Meng. 43 b ; Aboth, 2, 6). L'Ancien Testament dénonce chez elle six défauts : la gourmandise, l'indiscrétion, la paresse, la jalousie, le commérage, les scènes conjugales. On trouvera dans la Thora des anecdotes fort amusantes sur la femme, *cf.* Genèse, XLV, 5 ; XVIII, 2. « Dix mesures de paroles sont descendues en ce monde. Les femmes en prirent neuf et les hommes une », relève-t-on in Kid, 49 b qui explique ainsi leur propension au bavardage et aux cris.

Sévissez contre elles. Les sévices, sans être interdits, sont déconseillés par la tradition. On rapporte à ce sujet que les femmes qurayshites qui émigrèrent pour rejoindre le Prophète, furent fortement influencées par les Médinoises qui avaient beaucoup d'autorité sur leurs maris. 'Umar, le futur calife, alla trouver le Prophète et lui dit : « Nos femmes sont en révolte contre nous. Autorise-nous à les frapper ! » Mais le Prophète lui dit : « Soixante-dix femmes sont venues se plaindre de leurs maris à la famille de Muḥammad cette nuit, et ceux qui ont battu leurs femmes ne sont pas en meilleure situation que ceux qui ne les ont pas battues » (Râz., X, 90).

(الجـــزء الخامس)

إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيًّا كَبِيرًا ﴿٣٤﴾ وَإِنْ خِفْتُمْ شِقَاقَ بَيْنِهِمَا
فَٱبْعَثُوا۟ حَكَمًا مِّنْ أَهْلِهِۦ وَحَكَمًا مِّنْ أَهْلِهَآ إِن يُرِيدَآ إِصْلَٰحًا
يُوَفِّقِ ٱللَّهُ بَيْنَهُمَآ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا خَبِيرًا ﴿٣٥﴾ * وَٱعْبُدُوا۟
ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ۖ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا وَبِذِى
ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينِ وَٱلْجَارِ ذِى ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْجَارِ
ٱلْجُنُبِ وَٱلصَّاحِبِ بِٱلْجَنۢبِ وَٱبْنِ ٱلسَّبِيلِ وَمَا مَلَكَتْ
أَيْمَٰنُكُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ مَن كَانَ مُخْتَالًا فَخُورًا ﴿٣٦﴾
ٱلَّذِينَ يَبْخَلُونَ وَيَأْمُرُونَ ٱلنَّاسَ بِٱلْبُخْلِ وَيَكْتُمُونَ مَآ ءَاتَىٰهُمُ
ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ ۗ وَأَعْتَدْنَا لِلْكَٰفِرِينَ عَذَابًا مُّهِينًا ﴿٣٧﴾
وَٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ رِئَآءَ ٱلنَّاسِ وَلَا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ
وَلَا بِٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۗ وَمَن يَكُنِ ٱلشَّيْطَٰنُ لَهُۥ قَرِينًا فَسَآءَ
قَرِينًا ﴿٣٨﴾ وَمَاذَا عَلَيْهِمْ لَوْ ءَامَنُوا۟ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ

35. *Si vous craignez une scission entre époux et épouse, envoyez un arbitre choisi dans la famille du mari et un arbitre choisi dans la famille de la femme [pour s'informer de leurs griefs et intentions]. S'ils désirent une réconciliation, Dieu les y aidera, car Dieu est omniscient et amplement informé.*

36. *Adorez Dieu et ne lui associez rien ! [soyez] bons envers votre père et votre mère, tout proche parent, les orphelins, les indigents, le voisin ayant des liens de parenté avec vous, comme le voisin étranger, le compagnon de voyage, le voyageur [de passage], les esclaves que vous possédez. Dieu n'aime pas les insolents vantards,*

37. *[ni] ceux qui sont avares, recommandent l'avarice aux autres et dissimulent les faveurs dont Dieu les a gratifiés. Aux impies nous avons préparé un châtiment avilissant.*

38. *[Dieu n'aime pas] ceux qui dépensent ostensiblement devant les gens leurs biens, sans croire en Dieu, ni au Jour Dernier. Prendre Satan pour compagnon, c'est prendre un bien méchant acolyte.*

39. *Que leur en eût-il coûté, s'ils avaient cru en Dieu, au Jour dernier, et dépensé [pour une bonne cause] de ce que Dieu leur a accordé ? Dieu les connaît bien.*

V. 35 : *Ils* : les arbitres (Ṭab., V, 70). Les arbitres peuvent entendre les époux, mais n'ont pas qualité pour les séparer, selon certaines opinions (Ṭab., V, 73).

V. 36 : *Le compagnon de voyage, aṣâḥib-bil janb* : selon certains traditionnistes, cette expression désigne métaphoriquement l'épouse (Ṭab., V, 81-82 ; Zam., I, 267).

V. 38 : *Prendre Satan pour compagnon,* text. : « quiconque prend Satan comme compagnon, quel mauvais compagnon ! » *Fasa'â,* analogue de *bi'sa* ; *cf.* en grammaire les verbes d'étonnement *('afʿâlu-t-taʿajjub).*

(سورة النساء)

وَأَنفَقُوا مِمَّا رَزَقَهُمُ اللَّهُ ۚ وَكَانَ اللَّهُ بِهِمْ عَلِيمًا ﴿٣٩﴾ إِنَّ اللَّهَ
لَا يَظْلِمُ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ ۖ وَإِن تَكُ حَسَنَةً يُضَاعِفْهَا وَيُؤْتِ
مِن لَّدُنْهُ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٤٠﴾ فَكَيْفَ إِذَا جِئْنَا مِن كُلِّ أُمَّةٍ
بِشَهِيدٍ وَجِئْنَا بِكَ عَلَىٰ هَٰؤُلَاءِ شَهِيدًا ﴿٤١﴾ يَوْمَئِذٍ يَوَدُّ
الَّذِينَ كَفَرُوا وَعَصَوُا الرَّسُولَ لَوْ تُسَوَّىٰ بِهِمُ الْأَرْضُ وَلَا
يَكْتُمُونَ اللَّهَ حَدِيثًا ﴿٤٢﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَقْرَبُوا
الصَّلَاةَ وَأَنتُمْ سُكَارَىٰ حَتَّىٰ تَعْلَمُوا مَا تَقُولُونَ وَلَا جُنُبًا
إِلَّا عَابِرِي سَبِيلٍ حَتَّىٰ تَغْتَسِلُوا ۚ وَإِن كُنتُم مَّرْضَىٰ أَوْ
عَلَىٰ سَفَرٍ أَوْ جَاءَ أَحَدٌ مِّنكُم مِّنَ الْغَائِطِ أَوْ لَامَسْتُمُ
النِّسَاءَ فَلَمْ تَجِدُوا مَاءً فَتَيَمَّمُوا صَعِيدًا طَيِّبًا فَامْسَحُوا
بِوُجُوهِكُمْ وَأَيْدِيكُمْ ۗ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَفُوًّا غَفُورًا ﴿٤٣﴾
أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ أُوتُوا نَصِيبًا مِّنَ الْكِتَابِ يَشْتَرُونَ

40. *Certes, Dieu ne lèse [personne, fût-ce] du poids d'un atome. Si [vous faites] une bonne action, il en multipliera [la rétribution, le jour du Jugement dernier] et il accordera une immense récompense [aux hommes de bien].*

41. *Qu'adviendra-t-il lorsque nous amènerons un témoin [pris] dans chaque communauté et que nous t'amènerons [toi aussi] comme témoin à charge ?*

42. *Ce jour-là ceux qui auront été infidèles et auront désobéi au Prophète souhaiteront que la terre soit nivelée sur eux [pour les cacher]. Ils ne pourront dissimuler aucun récit à Dieu.*

43. *Croyants ! ne priez point lorsque vous êtes ivres et avant de comprendre ce que vous dites. [Ne priez point] en état de pollution – sauf quand vous faites route – avant d'avoir fait vos grandes ablutions. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si vous venez de satisfaire vos besoins naturels, ou si vous avez touché une femme et que vous ne trouviez pas d'eau, purifiez-vous avec du sable propre. Passez les mains sur le visage, puis l'une sur l'autre. Dieu est tout-indulgent et tout-clément.*

44. *N'as-tu point remarqué que ceux qui ont reçu une partie de l'Écriture achètent [leur propre] égarement et voudraient vous faire perdre le [bon] chemin ?*

V. 40 : *Dieu ne lèse personne :* en se référant à ce verset, les muʿtazilites ont rejeté la théorie de la prédestination selon laquelle Dieu décide a priori des actes de ses créatures, et à laquelle ils ont opposé celle du libre choix individuel (Râz., X, 102 ; Zam., I, 268).

Atome, żarra : « grain de sénevé ». Il désigne dans la langue ancienne une variété de fourmis rouges et très petites. Par extension il signifie poids infime (1/100 de grain d'orge). Le terme indique la plus petite partie d'un tout. Dans la langue philosophique, il est employé avec le sens d'atome (Zam., I, 268). En arabe moderne il a conservé cette dernière acception.

Le verbe *ḍaʿâfa* (doubler) a ici le sens de *multiplier* (Râz., X, 104 ; Zam., I, 269 ; Ṭab., V, 90 ; Jalâl., V, 40). La « rétribution multipliée » est selon Râz. (X, 105) un bonheur d'ordre matériel. La « récompense immense » est la béatitude, le ravissement de l'âme contemplant Dieu.

V. 41 : *Un témoin :* un prophète (Râz, X, 105-106 ; *cf.* S. X, 47 ; XVI, 36, 84, 89 ; XXVIII, 75). *Cf.* aussi S. II, 143.

Ils ne pourront dissimuler, car ce jour-là le corps lui-même témoignera contre l'âme (S. XL, 21-22).

Aucun récit : aucun fait, notamment leur idolâtrie et leurs péchés (Zam., I, 269).

V. 43 : *Ne priez point,* text. : « n'approchez pas de la prière ». Certains auteurs assimilent à tort le mot *ṣalât* à *masjid* (mosquée).

Lorsque vous êtes ivres. Sur l'interdiction frappant les boissons alcoolisées, voir S. II, 219. Dans l'évolution de cette mesure, ce verset constitue la deuxième étape, la première étant exprimée par la S. II, 219. L'interdiction finale est exprimée par la S. V, 90-91. Les commentateurs donnent un sens très large au mot ivresse. Tout ce qui peut troubler l'esprit, atteindre la raison, jeter dans la torpeur ou l'inconscience est concerné par ce terme *(sukâra,* « ivres ») est finalement interdit : boissons alcoolisées, quelle que soit leur nature, stupéfiants *(mukhaddirât).* La bière et le hachisch entrent dans cette catégorie, mais pas le tabac.

En état de pollution. La prière exige une purification corporelle obligatoire : « Celui qui prie confie les secrets de son cœur à son Seigneur. Il doit donc se préparer à cet acte par l'ablution *(wuḍu')* ou par la purification *(ṭuhûr)* par lavage dans le cas où cette dernière est obligatoire. Ablution et purification se feront avec de l'eau propre... » (QAYE, p. 33). Cette purification est rendue obligatoire par tout ce qui sort des deux issues (vent, urine, fèces, liquide prostatique, liqueur séminale, flux menstruiforme, lochies) et par tout contact sexuel, l'ivresse, l'accès de démence, un sommeil profond, etc. Les vêtements ne doivent pas être souillés par une quelconque impureté.

La pollution *(janâba)* visée dans ce verset est l'une des trois causes qui rendent la grande ablution obligatoire. Les deux autres sont les menstrues *(ḥayḍ)* et les lochies *(nafas).*

Le *sable, tayammum*, est, à défaut d'eau, en cas de maladie, une purification symbolique. Il suffit alors d'imposer ses deux mains sur une terre propre (sable, sol dur, pierre lisse) et de les passer sur le visage, puis l'une sur l'autre et sur les avant-bras. Il fut institué en l'an 5 de l'hégire (627) (Ṭab., V, 106).

(الجـــزء الخامس)

ٱلضَّلَٰلَةَ وَيُرِيدُونَ أَن تَضِلُّوا۟ ٱلسَّبِيلَ ﴿٤٤﴾ وَٱللَّهُ أَعْلَمُ
بِأَعْدَآئِكُمْ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَلِيًّا وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ نَصِيرًا ﴿٤٥﴾ مِّنَ
ٱلَّذِينَ هَادُوا۟ يُحَرِّفُونَ ٱلْكَلِمَ عَن مَّوَاضِعِهِۦ وَيَقُولُونَ سَمِعْنَا
وَعَصَيْنَا وَٱسْمَعْ غَيْرَ مُسْمَعٍ وَرَٰعِنَا لَيًّۢا بِأَلْسِنَتِهِمْ وَطَعْنًا
فِى ٱلدِّينِ ۚ وَلَوْ أَنَّهُمْ قَالُوا۟ سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا وَٱسْمَعْ وَٱنظُرْنَا لَكَانَ
خَيْرًا لَّهُمْ وَأَقْوَمَ وَلَٰكِن لَّعَنَهُمُ ٱللَّهُ بِكُفْرِهِمْ فَلَا يُؤْمِنُونَ
إِلَّا قَلِيلًا ﴿٤٦﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ ءَامِنُوا۟ بِمَا
نَزَّلْنَا مُصَدِّقًا لِّمَا مَعَكُم مِّن قَبْلِ أَن نَّطْمِسَ وُجُوهًا فَنَرُدَّهَا
عَلَىٰٓ أَدْبَارِهَآ أَوْ نَلْعَنَهُمْ كَمَا لَعَنَّآ أَصْحَٰبَ ٱلسَّبْتِ ۚ وَكَانَ أَمْرُ
ٱللَّهِ مَفْعُولًا ﴿٤٧﴾ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ
مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ۚ وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱفْتَرَىٰٓ
إِثْمًا عَظِيمًا ﴿٤٨﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يُزَكُّونَ أَنفُسَهُم ۚ بَلِ ٱللَّهُ

45. *Dieu connaît mieux que personne vos ennemis. Dieu vous suffit comme patron. Dieu vous suffit pour triompher.*

46. *Il en est parmi les juifs qui, adultérant les mots, disent : « Nous avons entendu et nous avons désobéi... Écoute ! puisses-tu n'être jamais entendu. » S'ils disaient : « Nous avons entendu et nous avons obéi... Écoute et regarde-nous », cela serait préférable pour eux et plus loyal. Mais Dieu les a maudits pour leur infidélité ! Ils ne croient en [Dieu] que médiocrement.*

47. *O vous qui avez reçu l'Écriture ! Ajoutez foi à ce que nous avons minutieusement révélé pour confirmer [les livres] que vous détenez et ce, avant que nous effacions les [traits] des visages, [avant] que nous les retournions sens devant derrière ou que nous les maudissions comme nous avons maudit les [transgresseurs] du sabbat. L'ordre de Dieu a été exécuté.*

48. *Dieu ne pardonne pas qu'on lui associe [d'autres divinités]. Il pardonne à qui il veut les péchés moins graves que celui-là. Quiconque associe [d'autres divinités] à Dieu, commet un péché infini.*

49. *N'as-tu point vu ceux qui se purifient ? Cependant c'est Dieu qui purifie qui il veut. Ils ne seront pas lésés d'un brin de dattes [le jour du Jugement dernier].*

V. 46 : *Les mots.* Le terme *kilam*, plur. de *kalima*, a ici la valeur d'un collectif dont le nom d'unité est caractérisé par l'adjonction d'un *t* final. Au surplus, en langue arabe, suivant une règle courante, un pluriel formé d'un nombre de lettres inférieur à celui du singulier est de genre indifférent (Râz., X, 117). Par *kilam* il faut entendre les paroles ou les mots du Pentateuque (Ṭab., V, 118).

Râz. (X, 117-118) et Zam. (I, 217) citent quelques mots intentionnellement déformés par les juifs tout en indiquant qu'il s'agit d'altérations de sens plutôt que de vocables. Nous avons signalé, aux S. II, 104 et III, 78, les jeux de mots auxquels se livraient les juifs, en particulier un notable fort riche, Rifaʿa b. Zayd b. Tâbût, pour se moquer du Prophète et de sa religion. En quoi consiste la plaisanterie dans les expressions citées dans le Coran ? Pour s'en rendre compte, il ne faut pas perdre de vue les similitudes de l'hébreu et de l'arabe, deux langues sœurs. Dans leur entretien avec le Prophète, ils disaient fréquemment par référence à une formule employée au cours de l'office juif : *Shâmaʿnû wa ʿâsinû* (nous avons entendu et nous exécutons). Transposée en arabe, avec un léger gauchissement, la formule devenait : *Sami ʿnâ wa ʿaṣaynâ* (nous avons entendu et nous avons désobéi).

Ghayra musmaʿ, expression optative à double sens suivant l'intonation : « Entends, puisses-tu ne rien entendre de désagréable » et « Entends, puisses-tu n'être plus entendu » (puisses-tu mourir, disparaître).

Râ'ina : expression à double sens suivant la prononciation *Ra'inâ* (regarde-nous) et *Râʿinâ* (notre berger !) (Râz., X, 118 ; Zam., I, 271-272).

Au reste cette tournure d'esprit est toujours vivace chez les juifs. A Alger, les juifs disaient en riant sous cape, aux notables arabes : *Sid Baba* (Seigneur de mon père). C'est ce que comprenait l'Arabe. Mais ils prononçaient *Si dbaba* (monsieur moucheron). Un autre jeu de mots dont les juifs usaient à l'égard du Prophète était : *as-sâmu ʿalayka* (que la mort t'emporte) pour *as-salâmu ʿalayka* (que le salut soit sur toi) (Râz., X, 207).

Regarde-nous, autre sens : « attends-nous » (Ṭab., V, 120). Le verbe *nadhara* se construit en général avec *'ilâ* ou *fî*, ce qui n'est pas le cas.

Dieu les a maudits, expression narrative, non optative (Ṭab., V, 121 ; Zam., I, 272).

V. 47 : *Minutieusement :* adverbe inclus dans le verbe à la forme intensive (*faʿ ʿala,* 2e forme).

Comme nous avons maudit les transgresseurs du sabbat : allusion à l'affaire de Madyan dont il a été question déjà S. II, 65. Sur l'institution du sabbat, *cf.* Ex. XXX, 14-15.

V. 48 : *Dieu ne pardonne pas... :* c'est le péché le plus grave au regard de l'Islâm. Tout ce qui peut être aimé, adoré, invoqué à l'égal de Dieu ou comme intermédiaire entre Dieu et l'homme entre dans cette catégorie : faux dieux, ascendants, descendants, amis, femmes, richesse, saints, confesseurs, etc.

Moins graves, text. : « en deçà ». La rémission des péchés après le repentir est, au regard des muʿtazilites, un droit (Râz., X, 164).

Infini, text. : « immense ». Dieu est un et seul dans son essence ; mettre en cause son unicité en pensée ou en acte constitue un péché irrémissible, infini comme offense à Dieu infini. Ce verset sert de mise au point au verset 53 de la S. XXXIX.

V. 49 : *Brin* : voir verset 53.

(سورة النساء)

يُزَكِّي مَن يَشَآءُ وَلَا يُظْلَمُونَ فَتِيلًا ﴿٤٩﴾ ٱنظُرْ كَيْفَ
يَفْتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ ۖ وَكَفَىٰ بِهِۦٓ إِثْمًا مُّبِينًا ﴿٥٠﴾
أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ نَصِيبًا مِّنَ ٱلْكِتَٰبِ يُؤْمِنُونَ بِٱلْجِبْتِ
وَٱلطَّٰغُوتِ وَيَقُولُونَ لِلَّذِينَ كَفَرُوا۟ هَٰٓؤُلَآءِ أَهْدَىٰ
مِنَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ سَبِيلًا ﴿٥١﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَعَنَهُمُ ٱللَّهُ ۖ
وَمَن يَلْعَنِ ٱللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُۥ نَصِيرًا ﴿٥٢﴾ أَمْ لَهُمْ نَصِيبٌ
مِّنَ ٱلْمُلْكِ فَإِذًا لَّا يُؤْتُونَ ٱلنَّاسَ نَقِيرًا ﴿٥٣﴾ أَمْ يَحْسُدُونَ
ٱلنَّاسَ عَلَىٰ مَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ ۖ فَقَدْ ءَاتَيْنَآ ءَالَ
إِبْرَٰهِيمَ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَءَاتَيْنَٰهُم مُّلْكًا عَظِيمًا ﴿٥٤﴾
فَمِنْهُم مَّنْ ءَامَنَ بِهِۦ وَمِنْهُم مَّن صَدَّ عَنْهُ ۚ وَكَفَىٰ بِجَهَنَّمَ
سَعِيرًا ﴿٥٥﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا سَوْفَ نُصْلِيهِمْ نَارًا ۖ
كُلَّمَا نَضِجَتْ جُلُودُهُم بَدَّلْنَٰهُمْ جُلُودًا غَيْرَهَا لِيَذُوقُوا۟

50. *Regarde comme ils fabriquent des mensonges contre Dieu ! Et c'est assez comme péché manifeste.*

51. *N'as-tu point vu ceux qui ont reçu une partie de l'Écriture ajouter foi à Jibt et Taghût et dire aux païens qu'ils sont sur une meilleure voie que les [musulmans] qui croient ?*

52. *Voilà les gens que Dieu a maudits ! Or, jamais celui que Dieu a maudit ne trouvera de secours.*

53. *Auraient-ils une part dans l'empire [du monde] qu'ils ne donneraient même pas aux gens un infime brin de datte.*

54. *Seraient-ils jaloux de ce que Dieu a accordé aux autres de sa grâce ? Nous avons accordé à la famille d'Abraham l'Écriture et la sagesse ainsi qu'un immense empire.*

55. *Il en est parmi eux qui y croient et il en est qui s'en écartent. La géhenne suffira [à ces derniers] comme flamme.*

56. *Nous livrerons au feu ceux qui auront refusé de croire à nos versets. Chaque fois que leur peau aura été consumée, nous leur en donnerons une autre en échange pour qu'ils goûtent au supplice, car Dieu est tout-puissant et tout-sage.*

V. 51 : *Jibt,* plur. *jubût, taghût,* plur. *tawâghît :* noms de deux démons ou de deux idoles. Les commentateurs fournissent peu de précisions sur ces appellatifs *Jibt* = magie, sorcier, devin, démon. *Taghût* = Satan, oracle, devin, sorcier (*cf.* Ṭab., V, 131-132). Pour Zam. (I, 274) *Jibt* = idoles *(aṣnâm)* et tout ce qui est objet de culte en dehors de Dieu. *Taghût* = Satan. (*Cf.* KALK, p. 108 ; LAND, pp. 13-62 ; WEBA, pp. 3 et suiv. ; GUIP, pp. 9 et suiv. ; WELR, p. 149 ; CAND, p. 5 et suiv. ; BAUS, p. 132 ; KINB, p. 175 ; IDRM, pp. 95 et suiv. ; COND, pp. 362-373 ; SAIM, p. 95 ; SMIR, p. 199 ; THOD, t. I, XXIII.) R. Smith, *Early History of Assyria*, Londres (1928), p. 11 ; Lenormand, *La Magie chez les Chaldéens*, Paris (1874), p. 45 ; King, *Babylonian Religion and Mythology*, Londres (1899), p. 175 ; Idries Sayad, *La Magie orientale*, trad. Mazé, Paris (1957), p. 95 et suiv. ; G. Contenau, *La Divination chez les Assyriens et les Babyloniens*, Paris (1940). Une excellente bibliographie est donnée à la fin de l'ouvrage, pp. 362-373.

Par *païens,* il faut entendre les qurayshites. Le verset fait allusion à un événement connu. Les deux chefs de la communauté juive de Médine, Ḥayy b. 'Akhtab et Ka'b b. 'Ashraf s'étaient rendus à La Mekke en l'an 2/623 pour conclure une alliance avec les qurayshites contre le Prophète ; ceux-ci furent quelque peu étonnés de voir des monothéistes se réclamant de l'Écriture chercher une alliance contre Muḥammad qui confirmait l'essentiel de leur religion. Pour éprouver leur sincérité ils leur demandèrent de se prosterner devant quelques-unes de leurs idoles *(Jibt* et *Taghût),* ce que les juifs firent avec empressement. A l'une de leurs questions, les deux délégués juifs déclarèrent que l'idolâtrie qurayshite était supérieure à la religion de Muḥammad (Zam., I, 274 ; Ṭab., V, 134).

V. 52 : *Ne trouvera,* text. : « tu ne trouveras pour lui ».

V. 53 : *Auraient, 'am,* introduit ici une interrogation négative *(istifhâm 'inkâri)* (Râz., X, 130).

Ils. Il s'agit du clan juif des Banû Naḍîra auquel le Prophète s'était adressé pour participer à la collecte faite pour payer le prix du sang *(diya)* de deux Mekkois tués pendant le mois de trêve, à Nakhla en l'an 2/623. Les juifs refusèrent et envoyèrent, comme il vient d'être dit, une délégation à La Mekke pour négocier une alliance contre Muḥammad et les musulmans désignés dans le verset par *nâs* (gens) (Ṭab., V, 134).

Brin de datte, naqîr : creux du noyau de datte, filament de datte remplissant ce creux. Expression arabe pour dire l'infime partie d'une chose et, quand il s'agit de don, une extrême avarice. Elle correspond à peu près en français à « pas même une miette de pain ».

V. 54 : *Aux gens :* au Prophète et aux musulmans.

Grâce : la prophétie (Ṭab., V, 139).

Immense empire. La plupart des commentateurs signalent à propos de ce mot *(mulk)* que les juifs reprochaient au Prophète d'avoir épousé neuf femmes. Le mot *mulk* signifierait alors le privilège accordé au Prophète, comme à Abraham et aux autres prophètes juifs, d'épouser plusieurs femmes (Ṭab., V, 139-140 ; Râz., X, 132).

V. 55 : *Eux :* parmi les descendants d'Abraham.

Y : l'Ecriture.

(الجـــزء الخامس)

ٱلْعَذَابَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿٥٦﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ سَنُدْخِلُهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا
ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۖ لَّهُمْ فِيهَآ أَزْوَٰجٌ مُّطَهَّرَةٌ ۖ
وَنُدْخِلُهُمْ ظِلًّا ظَلِيلًا ﴿٥٧﴾ * إِنَّ ٱللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَن تُؤَدُّوا۟
ٱلْأَمَٰنَٰتِ إِلَىٰٓ أَهْلِهَا وَإِذَا حَكَمْتُم بَيْنَ ٱلنَّاسِ أَن تَحْكُمُوا۟
بِٱلْعَدْلِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ نِعِمَّا يَعِظُكُم بِهِۦٓ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ سَمِيعًۢا
بَصِيرًا ﴿٥٨﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟
ٱلرَّسُولَ وَأُو۟لِى ٱلْأَمْرِ مِنكُمْ ۖ فَإِن تَنَٰزَعْتُمْ فِى شَىْءٍ فَرُدُّوهُ
إِلَى ٱللَّهِ وَٱلرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۚ
ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا ﴿٥٩﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ
أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ يُرِيدُونَ
أَن يَتَحَاكَمُوٓا۟ إِلَى ٱلطَّٰغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوٓا۟ أَن يَكْفُرُوا۟ بِهِۦ

نصف الحزب

57. *Ceux qui croient et font œuvres pies, nous les introduirons dans les jardins arrosés par des ruisseaux, où, immortels, ils auront pour l'éternité des épouses exemptes de souillure. Nous les mettrons sous une ombre épaisse.*

58. *Dieu vous prescrit de restituer les dépôts à leurs propriétaires et de juger avec équité quand vous arbitrez entre vos semblables. Excellente [mission] que celle à laquelle Dieu vous convie ! Dieu entend et voit tout.*

59. *Croyants ! Obéissez à Dieu ! Obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Qu'un litige vous oppose, remettez-vous-en à Dieu et au Prophète, si vous croyez [vraiment] en Dieu et au Jour dernier. C'est un bien et la meilleure des issues.*

60. *As-tu prêté attention à ceux qui prétendent croire à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi ? Ils veulent recourir à l'arbitrage de Taghût alors qu'il leur a été ordonné de le renier. Satan veut les [pousser] très loin dans l'égarement.*

V. 58 : *Restituer les dépôts.* Le Prophète disait : « Restitue son dépôt à celui qui t'a fait confiance et ne trahis pas celui qui t'a trahi » (Jalâl, p. 115).

Arbitrez, ḥakama, « prononcez une sentence, jugez ». Ce verset et le suivant, connus sous le nom de *'ayâtu-l-'Umarâ* (versets des commandants), ont servi à l'élaboration de la législation sur les droits, les devoirs et les limites du pouvoir du chef de l'État islamique (*cf.* MAWS, pp. 5-43). Le Prophète disait : « Dieu jettera dans le feu quiconque, gouvernant ma communauté ou une fraction de ma communauté, aura fait preuve d'injustice » (Jalâl, p. 115). Le pouvoir, conféré par désignation du prédécesseur, avalisé par élection, appartient en théorie à la communauté musulmane. Il doit être restitué en cas d'incapacité ou de forfaiture. C'est ce même verset que le Prophète invoqua, en l'an 7/630, lorsque, entrant triomphalement à La Mekke, il visita le temple de la Kaʿba. En sortant, il remit les clefs au portier, ʿUthmân b. Talḥa, au grand étonnement de ʿUmar qui déclara n'avoir jamais entendu, auparavant, le Prophète réciter ce verset (Ṭab., V, 145). Ces clefs sont, depuis, détenues par les descendants dudit ʿUthmân, même à l'heure actuelle.

Excellente, text. : « quelle excellente... », *niʿimma* pour *niʿma mâ* par insertion phonétique *(idghâm).*

V. 59 : *Obéissez à Dieu,* en vous référant au Coran et, ajoutent les commentateurs, à la tradition.

Obéissez au Prophète. Un cas de refus d'accepter la sentence du Prophète est fourni par un litige survenu entre un juif et un musulman assez tiède. Le Prophète ayant jugé en faveur du juif, le musulman, furieux, refusa la sentence du Prophète et porta l'affaire devant ʿUmar. Informé des faits et du jugement du Prophète, ʿUmar entra chez lui, prit son sabre, revint et trancha la tête du musulman. Il fut surnommé depuis *al Fârûq* (le très équitable) (Zam., I, 276).

Il était ainsi mis fin à certains conflits qui surgissaient au cours des expéditions militaires entre le commandant en chef et ses subordonnés. On cite, entre autres cas, celui d'un compagnon du Prophète, ʿAmir b. Yasîr, qui s'opposa à l'exécution d'un Bédouin, fraîchement converti, ordonnée par Khâlid b. Walîd. Le conflit fut porté devant le Prophète qui donna raison à ʿAmir et le blâma, néanmoins, pour son indiscipline et pour avoir injurié son chef.

Bien, autre sens : « meilleur ». Mais la comparaison serait alors incomplète.

Issues, litt. : « interprétait ». Cependant le sens est ici : « recours, procédure, solution, référence ». etc.

V. 60 : *Ceux :* les juifs nouvellement convertis à l'Islâm (Ṭab., V, 152 et suiv.).

Taghût : cf. verset 51. Sens courant : « démon ». Surnom donné aux adversaires les plus acharnés du Prophète et aussi à un prêtre devin *(kâhin)* nommé ʿAbû Barza, que les juifs nouvellement convertis à l'Islâm avaient choisi, au lieu du Prophète, pour arbitrer un litige (Ṭab., V, 153 et suiv.). Ce verset implique en lui-même la condamnation de cet embryon de juridiction arbitrale de l'Arabie païenne, détenu par des juges devins *(kâhin, ḥakam, dayyan).* Ces juges choisis par les parties elles-mêmes avaient à connaître des conflits d'intérêt privé, des litiges de prééminence, des successions, des contestations d'eau, des meurtres. (*Cf.* YAQT, I, 299 ; HISS, pp. 36, 77 ; GOLM, I, p. 23 ; IBSM, II, 73 ; JAḤB, pp. 113, 235, 261, 306, II, 162, III, 27 ; NUWN, III, p. 129 ; TYAO, I, pp. 13-138, 515-524, II, 485-486.)

(سورة النساء)

وَيُرِيدُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُضِلَّهُمْ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿٦٠﴾ وَإِذَا قِيلَ
لَهُمْ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ وَإِلَى ٱلرَّسُولِ رَأَيْتَ ٱلْمُنَٰفِقِينَ
يَصُدُّونَ عَنكَ صُدُودًا ﴿٦١﴾ فَكَيْفَ إِذَآ أَصَٰبَتْهُم
مُّصِيبَةٌۢ بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيهِمْ ثُمَّ جَآءُوكَ يَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ إِنْ
أَرَدْنَآ إِلَّآ إِحْسَٰنًا وَتَوْفِيقًا ﴿٦٢﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَعْلَمُ ٱللَّهُ
مَا فِى قُلُوبِهِمْ فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ وَعِظْهُمْ وَقُل لَّهُمْ فِىٓ أَنفُسِهِمْ
قَوْلًۢا بَلِيغًا ﴿٦٣﴾ وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن رَّسُولٍ إِلَّا لِيُطَاعَ بِإِذْنِ
ٱللَّهِ ۚ وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذ ظَّلَمُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ جَآءُوكَ فَٱسْتَغْفَرُوا۟ ٱللَّهَ
وَٱسْتَغْفَرَ لَهُمُ ٱلرَّسُولُ لَوَجَدُوا۟ ٱللَّهَ تَوَّابًا رَّحِيمًا ﴿٦٤﴾ فَلَا
وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا۟
فِىٓ أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا۟ تَسْلِيمًا ﴿٦٥﴾ وَلَوْ أَنَّا
كَتَبْنَا عَلَيْهِمْ أَنِ ٱقْتُلُوٓا۟ أَنفُسَكُمْ أَوِ ٱخْرُجُوا۟ مِن دِيَٰرِكُم

61. *Lorsqu'on leur dit : « Reportez-vous à ce qui a été révélé et à l'envoyé », tu vois les hypocrites se détourner de toi péremptoirement.*

62. *Qu'adviendra-t-il, lorsqu'un malheur les atteindra, sanctionnant [les méfaits] qu'ils ont accomplis, et qu'ils viendront alors vers toi, jurant par Dieu qu'ils n'ont voulu que le bien et la concorde ?*

63. *Ceux-là, Dieu sait ce que recèle leur cœur. Laisse-les ! Exhorte-les [plutôt] et tiens-leur, sur leur cas, un langage efficace !*

64. *Si nous envoyons quelque prophète, c'est pour qu'il soit, avec la permission de Dieu, obéi. S'étant lésés eux-mêmes, s'ils étaient venus te [voir] et avaient demandé pardon à Dieu, si le Prophète avait sollicité pour eux un pardon divin, assurément ils auraient trouvé [auprès] de Dieu une indulgence et une compassion plénières.*

65. *Non ! par ton Seigneur ! ils ne [pourront dire] qu'ils croient [réellement] que s'ils te prennent comme arbitre de leurs différends, qu'ils ne trouvent dans tes sentences aucun sujet de récrimination et s'y soumettent volontiers.*

66. *Si nous leur avions prescrit de se suicider ou de s'expatrier [pour notre cause], ils ne l'auraient pas fait, hormis un petit nombre d'entre eux. Il eût été meilleur pour eux de se conformer à nos exhortations ; [leur foi] en eût été raffermie ;*

V. 63 : *Laisse-les,* text. : « éloigne-toi d'eux ».

Langage efficace, balîgh, se dit d'une flèche qui a atteint son but. En d'autres termes : sois éloquent, persuasif.

V. 64 : *Si nous envoyons,* text. : « Nous n'envoyons de prophète que pour qu'il soit obéi. » Rappelons que les prophètes juifs étaient en général des juges.

S'ils étaient venus [te voir] : au sujet des litiges soumis aux juges-devins (Ṭab., V, 157).

Ils auraient trouvé..., text. : « ils auraient trouvé Dieu très indulgent et très compatissant ».

V. 65 : La justice étant un attribut de Dieu, son envoyé est annonciateur, avertisseur et juge. C'est là une notion foncièrement sémitique. Les prophètes sont des juges. Pour une époque où la norme juridique se réfère aux coutumes et aux oracles, ce glissement de la notion de justice vers une base morale et des principes divins révélés était inévitable. Selon l'auteur des *'Aghânî* (XV, 57), les Arabes païens faisaient volontiers appel aux qurayshites pour arbitrer leurs différends. Les conflits que le prophète entendait juger étaient d'ordre aussi bien criminel et correctionnel que civil et commercial. (*Cf.* TYAO, I, 17.)

(الجـــزء الخامس)

مَّا فَعَلُوهُ إِلَّا قَلِيلٌ مِّنْهُمْ ۖ وَلَوْ أَنَّهُمْ فَعَلُوا مَا يُوعَظُونَ بِهِۦ
لَكَانَ خَيْرًا لَّهُمْ وَأَشَدَّ تَثْبِيتًا ﴿٦٦﴾ وَإِذًا لَّآتَيْنَٰهُم مِّن
لَّدُنَّآ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٦٧﴾ وَلَهَدَيْنَٰهُمْ صِرَٰطًا مُّسْتَقِيمًا ﴿٦٨﴾
وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ مَعَ ٱلَّذِينَ أَنْعَمَ ٱللَّهُ
عَلَيْهِم مِّنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ وَٱلصِّدِّيقِينَ وَٱلشُّهَدَآءِ وَٱلصَّٰلِحِينَ ۚ
وَحَسُنَ أُو۟لَٰٓئِكَ رَفِيقًا ﴿٦٩﴾ ذَٰلِكَ ٱلْفَضْلُ مِنَ ٱللَّهِ
وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ عَلِيمًا ﴿٧٠﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ خُذُوا۟ حِذْرَكُمْ
فَٱنفِرُوا۟ ثُبَاتٍ أَوِ ٱنفِرُوا۟ جَمِيعًا ﴿٧١﴾ وَإِنَّ مِنكُمْ لَمَن
لَّيُبَطِّئَنَّ ۖ فَإِنْ أَصَٰبَتْكُم مُّصِيبَةٌ قَالَ قَدْ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَىَّ إِذْ لَمْ
أَكُن مَّعَهُمْ شَهِيدًا ﴿٧٢﴾ وَلَئِنْ أَصَٰبَكُمْ فَضْلٌ مِّنَ ٱللَّهِ
لَيَقُولَنَّ كَأَن لَّمْ تَكُنۢ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُۥ مَوَدَّةٌ يَٰلَيْتَنِى كُنتُ
مَعَهُمْ فَأَفُوزَ فَوْزًا عَظِيمًا ﴿٧٣﴾ * فَلْيُقَٰتِلْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ

67. *nous leur aurions, alors, consenti une immense rétribution*

68. *et les aurions mis dans la voie droite.*

69. *Obéir à Dieu et à son prophète, c'est faire partie de ceux que Dieu a comblés de ses bienfaits : prophètes, hommes véridiques, martyrs, saints. Quels bons compagnons !*

70. *Telle est la grâce de Dieu. Il suffit que Dieu soit omniscient.*

71. *Croyants ! Méfiez-vous ! Foncez [dans le combat] par détachement ou en masse !*

72. *Tel parmi vous lambine exagérément, et clame en cas de revers subi par vous : « Dieu m'a favorisé en m'épargnant de combattre avec eux ! »*

73. *Mais, en cas de succès [remporté] grâce à Dieu, il déclare, comme si aucune amitié ne le liait à vous : « Plût à Dieu que je fusse avec eux dans la bataille pour triompher avec éclat. »*

74. *Que ceux qui troquent la vie présente contre la vie future, combattent pour la cause de Dieu ! Qu'ils soient [en combattant] tués ou vainqueurs, nous leur accorderons une énorme rétribution.*

V. 70 : *Il suffit que Dieu soit omniscient* et qu'il sache qui, parmi les hommes, mérite sa grâce et son assistance (I. Kath., I, 524).

V. 72 : *En m'épargnant de combattre,* sens donné par Jalâl (V, 72) ; litt. : « témoin, martyr ».
Eux : en aparté.

V. 73 : *Triompher avec éclat,* trad. littér. Autre sens possible : « avoir dans le butin une part énorme » (Ṭab., V, 166).

V. 74 : *Troquent, sharâ,* verbe à sens double : « acheter ou vendre ». (Ṭab., V, 167 ; Zam., I, 380 , Jalâl, V, 74).

(سورة النساء)

ٱلَّذِينَ يَشْرُونَ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا بِٱلْءَاخِرَةِ ۚ وَمَن يُقَٰتِلْ فِى سَبِيلِ
ٱللَّهِ فَيُقْتَلْ أَوْ يَغْلِبْ فَسَوْفَ نُؤْتِيهِ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٧٤﴾
وَمَا لَكُمْ لَا تُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ
ٱلرِّجَالِ وَٱلنِّسَآءِ وَٱلْوِلْدَٰنِ ٱلَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَآ أَخْرِجْنَا مِنْ
هَٰذِهِ ٱلْقَرْيَةِ ٱلظَّالِمِ أَهْلُهَا وَٱجْعَل لَّنَا مِن لَّدُنكَ وَلِيًّا
وَٱجْعَل لَّنَا مِن لَّدُنكَ نَصِيرًا ﴿٧٥﴾ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ يُقَٰتِلُونَ
فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱلطَّٰغُوتِ
فَقَٰتِلُوٓا۟ أَوْلِيَآءَ ٱلشَّيْطَٰنِ ۖ إِنَّ كَيْدَ ٱلشَّيْطَٰنِ كَانَ ضَعِيفًا ﴿٧٦﴾
أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ قِيلَ لَهُمْ كُفُّوٓا۟ أَيْدِيَكُمْ وَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ
وَءَاتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ فَلَمَّا كُتِبَ عَلَيْهِمُ ٱلْقِتَالُ إِذَا فَرِيقٌ مِّنْهُمْ
يَخْشَوْنَ ٱلنَّاسَ كَخَشْيَةِ ٱللَّهِ أَوْ أَشَدَّ خَشْيَةً ۚ وَقَالُوا۟ رَبَّنَا لِمَ
كَتَبْتَ عَلَيْنَا ٱلْقِتَالَ لَوْلَآ أَخَّرْتَنَآ إِلَىٰٓ أَجَلٍ قَرِيبٍ ۗ قُلْ مَتَٰعُ

75. *Pourquoi ne combattez-vous pas pour la cause de Dieu [et surtout pour défendre] les faibles parmi les hommes, les femmes et les enfants qui disent : « Seigneur ! fais-nous sortir de cette cité dont les habitants sont injustes et donne-nous un protecteur et un assistant de ton choix » ?*

76. *Les croyants combattent pour la cause de Dieu. Les mécréants combattent pour la cause de Satan. Combattez donc les partisans de Satan, car, en vérité, ses machinations sont faibles.*

77. *As-tu remarqué le [comportement] de ceux à qui [naguère] il fut dit : « Pas d'hostilité, accomplissez la prière et pratiquez la charité. » La lutte leur étant [maintenant] imposée, voici qu'une fraction d'entre eux redoute les hommes à l'égal de Dieu, même davantage, et s'écrie : « Seigneur pourquoi [nous] as-tu prescrit de combattre ? Que ne reportes-tu [cela] à une date ultérieure ! » Dis-[leur] : « Le bien-être d'ici-bas est peu de chose et la vie future est meilleure pour celui qui craint Dieu. Vous ne serez point lésés, pas même d'un brin de datte. »*

V. 75 : *Et surtout...* Cette coordination est diversement interprétée : concomitance, coordination simple, particularisation ? Nous adoptons la seconde interprétation retenue par Zam. (I, 281).

Les enfants, autre sens possible : « esclaves ». Ce pluriel correspond en effet également au singulier *walîd* qui, entre autres sens, désigne l'enfant d'une esclave ou *hajîn.*

Cité. Il s'agit de La Mekke dont les habitants persécutaient impitoyablement les musulmans, hommes, femmes, enfants, esclaves, qui n'avaient pu ou que les qurayshites avaient empêchés de rejoindre le Prophète à Médine (Zam., I, 281 ; Ṭab., V, 168 ; I. Kath., I, 525).

Ses machinations : au singulier dans le texte. Autre sens : « ruse, piège, stratagème ».

V. 77 : *Le comportement :* allusion aux volte-face de certains croyants comme ʿAbdu-r-Raḥmân b. ʿAwf, Muqdâd, Saʿd b. Waqqâs, etc. Avant l'hégire et alors que le Prophète était à La Mekke et que les persécutions étaient de plus en plus intolérables, ils lui demandaient l'autorisation de s'armer de haches *(mᵡwal)* et de se défendre contre leurs adversaires. Mais une fois à Médine, et la lutte contre les idolâtres ayant été prescrite, ils s'y dérobaient et se plaignaient de cette prescription (Râz., X, 184 ; Ṭab., V, 181 ; Zam., I, 181-182).

Naguère : à l'époque où le Prophète était encore à La Mekke, donc avant 622.

Pas d'hostilité, litt. : « éloignez vos mains », pour dire abstenez-vous de les combattre.

Cette énumération a permis aux commentateurs de classer par ordre chronologique et aussi par ordre d'importance les obligations *(farâ'iḍ)* primitives de l'Islâm : d'abord la profession de foi, puis la prière pour glorifier Dieu, en troisième lieu la charité pour témoigner de sa compassion pour ses créatures (Râz., X, 185). A ces trois obligations fondamentales prescrites, se sont ajoutés plus tard, à Médine, le jeûne du Ramaḍân et le pèlerinage.

A une date ultérieure : au terme de la vie, jusqu'à leur mort naturelle, dans leur lit (Ṭab., V, 170) ; text. : « Pourquoi ne nous reportes-tu pas... »

Le bien-être, text. : « jouissance ».

(الجـــزء الخامس)

ٱلدُّنْيَا قَلِيلٌ وَٱلْآخِرَةُ خَيْرٌ لِّمَنِ ٱتَّقَىٰ وَلَا تُظْلَمُونَ فَتِيلًا ﴿٧٧﴾
أَيْنَمَا تَكُونُوا۟ يُدْرِككُّمُ ٱلْمَوْتُ وَلَوْ كُنتُمْ فِى بُرُوجٍ
مُّشَيَّدَةٍ ۗ وَإِن تُصِبْهُمْ حَسَنَةٌ يَقُولُوا۟ هَٰذِهِۦ مِنْ عِندِ ٱللَّهِ ۖ
وَإِن تُصِبْهُمْ سَيِّئَةٌ يَقُولُوا۟ هَٰذِهِۦ مِنْ عِندِكَ ۚ قُلْ كُلٌّ
مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ ۖ فَمَالِ هَٰٓؤُلَآءِ ٱلْقَوْمِ لَا يَكَادُونَ يَفْقَهُونَ
حَدِيثًا ﴿٧٨﴾ مَّآ أَصَابَكَ مِنْ حَسَنَةٍ فَمِنَ ٱللَّهِ ۖ وَمَآ أَصَابَكَ
مِن سَيِّئَةٍ فَمِن نَّفْسِكَ ۚ وَأَرْسَلْنَٰكَ لِلنَّاسِ رَسُولًا ۚ
وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًا ﴿٧٩﴾ مَّن يُطِعِ ٱلرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ ٱللَّهَ ۖ
وَمَن تَوَلَّىٰ فَمَآ أَرْسَلْنَٰكَ عَلَيْهِمْ حَفِيظًا ﴿٨٠﴾ وَيَقُولُونَ طَاعَةٌ ۖ
فَإِذَا بَرَزُوا۟ مِنْ عِندِكَ بَيَّتَ طَآئِفَةٌ مِّنْهُمْ غَيْرَ ٱلَّذِى تَقُولُ ۖ
وَٱللَّهُ يَكْتُبُ مَا يُبَيِّتُونَ ۖ فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ
وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا ﴿٨١﴾ أَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ ٱلْقُرْءَانَ ۚ وَلَوْ كَانَ

78. *Où que vous soyez, la mort vous atteindra, fussiez-vous en des tours élevées. Quelque bien leur arrive-t-il ? Ils l'attribuent à Dieu. Quelque malheur les afflige-t-il ? Ils [disent aussitôt] : « Cela vient de toi ! ». Dis-leur : « Tout vient de Dieu ! » Qu'ont donc ces gens à ne comprendre presque pas ce qu'on leur dit ?*

79. *Tout bien qui t'arrive vient de Dieu ! Tout mal qui t'atteint vient de toi ! Nous t'avons envoyé aux hommes comme messager. Dieu suffit comme témoin.*

80. *Quiconque obéit au Prophète obéit [par là même] à Dieu. Quiconque tourne le dos... Nous ne t'avons pas envoyé pour être leur gardien.*

81. *« Nous t'obéissons », disent-ils. Mais quand ils sortent de chez toi, une bande d'entre eux manigance dans la nuit des choses contraires à ce que tu dis. Dieu enregistre leurs manigances. Éloigne-toi d'eux ! Mets plutôt ta confiance en Dieu ! Dieu suffit comme garant !*

82. *Ne méditent-ils donc pas le Coran ? S'il venait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient de nombreuses contradictions.*

V. 78 : *Cela vient de toi,* c'est-à-dire à cause de toi, Muḥammad. Allusion à la campagne malveillante menée par les juifs qui accusaient le Prophète d'être un porte-malheur. Depuis son arrivée, disaient-ils, les récoltes sont mauvaises, les palmiers produisent moins et les denrées se sont raréfiées. Il est certain que la population de Médine ayant brusquement augmenté par suite de l'arrivée croissante des réfugiés musulmans, le coût de la vie montait sans cesse. Le Prophète n'y était personnellement pour rien et c'est ce que souligne ce verset (Râz., X, 188).

Ce qu'on leur dit, hadîth : entretien, propos. Ce verset a été invoqué par les mu'tazilites pour soutenir que le Coran est créé, thèse combattue par la *Sunna* (tradition). (*Cf.* TABT ; HAZK, IV, 192 et suiv. ; ATHK, V, 222 et suiv. ; BAGK, pp. 93-189 ; SHAM, I, pp. 43 et suiv. ; BASK ; *Enc. Isl.)*

V. 79 : *Tout mal qui t'atteint...,* tu l'as mérité en raison de tes péchés, quoique le bien comme le mal dépendent de Dieu (Ṭab., V, 175). Le terme employé, *sayyi'a*, s'emploie aussi bien avec le sens de malheur, d'épreuve qu'avec le sens de péché et de désobéissance (Râz., X, 190).

Le problème du bien et du mal est ainsi posé. Problème inséparable de celui de la liberté, de la responsabilité, de la sanction. Il ne peut être question de le traiter ici sur le plan philosophique. Nous signalerons au fur et à mesure de cette traduction quelques-uns de ses aspects. Mais il importe dès maintenant de préciser la position de l'Islâm orthodoxe à cet égard : le mal, comme le bien, est lié à la volonté divine. C'est ce qu'exprime ce verset. « Tout vient de Dieu », le mal comme le bien, par prédestination. Les mu'tazilites rejettent cette théorie en proclamant la libre détermination de l'homme et la justice en matière de rétribution *('adl).*

Témoin : de ta mission.

V. 80 : *Quiconque tourne le dos...* La proposition est suspendue. Le sens est : « quiconque se détourne de la voie de Dieu est dans l'erreur ».

Ḥafidh pour *ḥâfidh :* « conservateur, protecteur ». Le sens ici est : Nous ne t'avons pas envoyé pour leur servir de protecteur, ni pour répondre de leurs actes (Ṭab., V, 177).

(سورة النساء)

مِنْ عِندِ غَيْرِ ٱللَّهِ لَوَجَدُوا۟ فِيهِ ٱخْتِلَٰفًا كَثِيرًا ﴿٨٢﴾ وَإِذَا جَآءَهُمْ
أَمْرٌ مِّنَ ٱلْأَمْنِ أَوِ ٱلْخَوْفِ أَذَاعُوا۟ بِهِۦ ۖ وَلَوْ رَدُّوهُ إِلَى
ٱلرَّسُولِ وَإِلَىٰٓ أُو۟لِى ٱلْأَمْرِ مِنْهُمْ لَعَلِمَهُ ٱلَّذِينَ يَسْتَنۢبِطُونَهُۥ
مِنْهُمْ ۗ وَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُۥ لَٱتَّبَعْتُمُ ٱلشَّيْطَٰنَ
إِلَّا قَلِيلًا ﴿٨٣﴾ فَقَٰتِلْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ لَا تُكَلَّفُ إِلَّا نَفْسَكَ ۚ
وَحَرِّضِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۖ عَسَى ٱللَّهُ أَن يَكُفَّ بَأْسَ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ ۚ وَٱللَّهُ أَشَدُّ بَأْسًا وَأَشَدُّ تَنكِيلًا ﴿٨٤﴾ مَّن يَشْفَعْ
شَفَٰعَةً حَسَنَةً يَكُن لَّهُۥ نَصِيبٌ مِّنْهَا ۖ وَمَن يَشْفَعْ شَفَٰعَةً
سَيِّئَةً يَكُن لَّهُۥ كِفْلٌ مِّنْهَا ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ
مُّقِيتًا ﴿٨٥﴾ وَإِذَا حُيِّيتُم بِتَحِيَّةٍ فَحَيُّوا۟ بِأَحْسَنَ مِنْهَآ أَوْ رُدُّوهَآ ۗ
إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ حَسِيبًا ﴿٨٦﴾ ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ
لَيَجْمَعَنَّكُمْ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ لَا رَيْبَ فِيهِ ۗ وَمَنْ أَصْدَقُ

83. *Quand leur parvient une nouvelle de sécurité ou d'alarme, ils la diffusent. S'ils l'annonçaient [tout d'abord] au Prophète, ou à leurs chefs, ceux d'entre eux qui désirent être éclairés l'apprendraient alors [de la bouche même] de ces derniers.*
Sans la grâce de Dieu et sa miséricorde, vous auriez suivi Satan, hormis un petit nombre.

84. *Combats pour la cause de Dieu ! Tu n'es responsable que de toi-même. Stimule le courage des croyants. Il se peut que Dieu écarte le danger [provenant] des mécréants, car Dieu est redoutable et très sévère dans sa répression.*

85. *Quiconque s'impose une intercession louable aura une part de son bénéfice. Quiconque use d'une intercession malhonnête, subira le double de sa conséquence. Dieu veille bien sur tout.*

86. *Lorsqu'on vous salue, saluez plus aimablement encore ou rendez au moins le salut. Dieu tient compte de tout.*

87. *Dieu ! Il n'y a pas de dieu hormis lui ! Il vous réunira assurément le jour de la résurrection, sur lequel il n'y a pas de doute. Et qui est plus véridique que Dieu, dans ce qu'il dit ?*

V. 83 : *Une nouvelle,* text. : « un sujet, un motif, un ordre ».

L'annonçaient, text. : « la rendaient, la reportaient ».

La facilité extraordinaire avec laquelle se propagent en milieu arabe les nouvelles (« téléphone arabe ») incitait le Prophète à garder le secret absolu sur ses intentions quand il organisait une expédition militaire. Lorsqu'il décida d'attaquer La Mekke, il procéda minutieusement aux préparatifs et ne fit part à personne du but de l'opération, pas même à son meilleur confident, 'Abû Bakr. C'est seulement au milieu de la route qu'il en informa quelques-uns de ses intimes.

V. 84 : *Responsable :* sens donné par Râz. (X, 204.)

Dieu est redoutable : allusion à la seconde affaire de Badr, an 4/625 (Badru-ṣ-ṣughrâ). Devant les réticences des croyants, le Prophète décida d'y aller tout seul. Finalement soixante-dix croyants l'accompagnèrent (Jalâl, V, 84).

V. 86 : *Ḥayyâ (maṣdar taḥiyya),* « saluer », étym., « souhaiter à quelqu'un longue vie » *(ḥayât).*

Si celui qui salue dit : « Que la paix soit avec vous » *(as-salâmu ʿalaykum),* on répond alors : « que soient avec toi la paix ainsi que la miséricorde et la bénédiction de Dieu », ou simplement : « qu'avec toi soit le salut » *(ʿalayka-s-salâm).* Ces termes d'un usage ancien chez les Arabes sont employés de nos jours à travers tout le monde musulman en des formules de politesse qui font penser à une question plus vaste sur l'eulogie chez les Sémites en général et les musulmans en particulier : modes, formules, signification. Le *Lisân-l-l-ʿArab* fournit des données étymologiques intéressantes sur les vocables *salâm* et *taḥiyya.* Selon un vers de 'Umayya b. 'Abî-ṣ-Ṣalt, la formule de salut avec *salâm* paraît très ancienne. L'exégèse et la tradition fournissent d'autres formules païennes et islamiques de salut. Mais la plus usitée de nos jours est celle qui renferme le mot *salâm* dérivant d'une racine signifiant échapper à un danger, être sain et sauf. Le mot *salâm* (salut, paix) est aussi un des noms de Dieu. L'expression *darû-s-Salâm* employée dans le Coran signifie paradis.

La même expression chez les historiens sert de surnom à la ville de Baghdad (fondée en 145/762) et désigne aussi les pays d'Islâm par opposition à *dâru-l-Kufr,* pays des non-musulmans. L'expression *subûlu-s-salâm* (sentiers du salut et de la paix) est interprétée comme voies conduisant vers Dieu. Avec son synonyme *taḥiyya, salâm* est d'un emploi fréquent dans la liturgie. Il marque notamment la fin d'une prière canonique. Le Coran recommande par ailleurs de dire *salâm* en entrant dans une maison, en accostant un musulman qu'on le connaisse ou non, en passant près d'un cimetière, etc. C'est le terme *salâm* que, selon le Coran, Abraham, Moïse et d'autres prophètes employaient contre le mal, l'égarement et les tentations. Le Prophète en usait fréquemment et recommandait aux croyants d'en faire autant. Avec le terme *salâm* (ou tout autre vocable équivalent), les salutations expriment un vœu, des paroles de prophylaxie ou de fraternité religieuse chez les musulmans, auxquelles on est tenu de répondre. S'abstenir de le faire constitue un acte blâmable *(makrûh).* A remarquer que certaines expressions avec *salâm* traduisent parfois l'ironie, tandis que d'autres indiquent, dans les correspondances, la séparation entre la partie laudative qui sert de début et l'objet de la lettre. Le même terme doit obligatoirement servir de fin à une lettre adressée à un musulman.

Le terme *salâm,* élément essentiel des formules de salutation, joue un rôle analogue dans le langage et les relations des autres peuples sémitiques. La formule *Shalôm 'aleqâm,* avec ses variantes, est la formule habituelle de salutation chez les juifs. La lecture des Évangiles autorise à croire qu'elle était courante chez les premiers chrétiens. Dans les inscriptions nabatéennes du nord-ouest de l'Arabie, on a souvent relevé le mot *shlem* et *slem.*

On pourra se reporter au sujet des salutations chez les Sémites à ces quelques références :

Coran, S. IV, 92, 94 ; V, 15 ; VI, 54, 127 ; VII, 44 ; X, 10, 25 ; XI, 48, 49 ; XIII, 24 ; XIV, 23 ; XV, 46, 52 ; XVI, 15, 28, 32 ; XIX, 15, 33, 47, 62 ; XX, 47 ; XXI, 69 ; XXIV, 27, 61 ; XXV, 63, 75 ; XXVII, 60 ; XXVIII, 55 ; XXXIII, 44 ; XXXVI, 58 ; XXXVII, 79, 109, 120, 130, 181 ; XXXIX, 73 ; XLIII, 89 ; L, 34 ; LI, 25 ; LVI, 26, 91 ; LIX, 23 ; XCVII, 5 ; Raz., X, pp. 207 et suiv. ; RAZM, II, pp. 501-502 ; III, pp. 54, 512 ; BADT, V, 18 ; VI, 127 ; X, 25 ; XXVIII, 55 ; HISS, pp. 482, 916 et suiv. ; BMIS, chap. de l'Isti'dhân ; BAJH, pp. 168, 170 ; SADT, IV, pp. 915 et suiv. ; V, p. 369 ; VIII, p. 163 ; TABT, III, pp. 2395, 2402 ; ATHN, II, p. 176 ; HARD, p. 208 ; ABRB, I, pp. 273 et suiv. ; GOLM, I, 264 ; DJAI, pp. 186 et suiv. ; Mtt., X, 12 ; XXVI, 49 ; Lc, X, 5 ; Jug., XIX, 20 ; I Sam., XVIII, 28 ; Dan., XIX, 1 ; I Chron., XII, 19 ; Is., CLIX, 8 ; CODM, pp. 9, 10 ; LANE, II, *pass. ;* BECP, I, 29 ; II, 40, 41 ; III, 87, 88 ; SNOM, p. 218 ; LANM, I, p. 299, n. ; NALA, p. 121 ; SPRL, III, p. 482 ; MITZ, p. 18 ; LITE, *pass. ;* LITS, n°s 5, 8, 12, 69, 128, 134 ; PAYT, 4189-4190 ; DALG, p. 244 ; *Enc. Isl.,* s. v. « Salâm » ; ʿAntara, Muʿallaqa, vers. 3 et 6.

V. 87 : *Il vous réunira :* verbe employé sous une double corroboration. La particule *l* qui le précède lui confère la valeur d'un serment (Râz., X, 116 ; Zam., I, 287).

Le, text. : « vers ». Sur la justification de l'emploi insolite de cette particule (*cf.* Râz., X, 216-217).

Dans ce qu'il dit..., text. : « Qui est plus véridique que Dieu en récit. »

(الجـــزء الخامس)

مِنَ ٱللَّهِ حَدِيثًا ﴿٨٧﴾ * فَمَا لَكُمْ فِى ٱلْمُنَـٰفِقِينَ فِئَتَيْنِ وَٱللَّهُ
أَرْكَسَهُم بِمَا كَسَبُوٓا۟ ۚ أَتُرِيدُونَ أَن تَهْدُوا۟ مَنْ أَضَلَّ ٱللَّهُ ۖ
وَمَن يُضْلِلِ ٱللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُۥ سَبِيلًا ﴿٨٨﴾ وَدُّوا۟ لَوْ تَكْفُرُونَ
كَمَا كَفَرُوا۟ فَتَكُونُونَ سَوَآءً ۖ فَلَا تَتَّخِذُوا۟ مِنْهُمْ أَوْلِيَآءَ حَتَّىٰ
يُهَاجِرُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَخُذُوهُمْ وَٱقْتُلُوهُمْ
حَيْثُ وَجَدتُّمُوهُمْ ۖ وَلَا تَتَّخِذُوا۟ مِنْهُمْ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿٨٩﴾
إِلَّا ٱلَّذِينَ يَصِلُونَ إِلَىٰ قَوْمٍۭ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُم مِّيثَـٰقٌ
أَوْ جَآءُوكُمْ حَصِرَتْ صُدُورُهُمْ أَن يُقَـٰتِلُوكُمْ أَوْ يُقَـٰتِلُوا۟
قَوْمَهُمْ ۚ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَسَلَّطَهُمْ عَلَيْكُمْ فَلَـٰقَـٰتَلُوكُمْ ۚ فَإِنِ
ٱعْتَزَلُوكُمْ فَلَمْ يُقَـٰتِلُوكُمْ وَأَلْقَوْا۟ إِلَيْكُمُ ٱلسَّلَمَ فَمَا جَعَلَ
ٱللَّهُ لَكُمْ عَلَيْهِمْ سَبِيلًا ﴿٩٠﴾ سَتَجِدُونَ ءَاخَرِينَ يُرِيدُونَ
أَن يَأْمَنُوكُمْ وَيَأْمَنُوا۟ قَوْمَهُمْ كُلَّ مَا رُدُّوٓا۟ إِلَى ٱلْفِتْنَةِ

88. *Pourquoi [vous diviser en] deux fractions à propos des hypocrites ? Dieu les a replongés [dans l'infidélité] en raison de leurs actes. Voudriez-vous mettre sur la bonne voie ceux que Dieu égare ?*

89. *Ils aimeraient que vous soyez mécréants comme eux, pour être tous pareils. Ne vous liez pas avec eux, tant qu'ils n'ont pas émigré pour la cause de Dieu. Mais s'ils apostasient, appréhendez-les et tuez-les où que vous les trouviez. Ne choisissez parmi eux ni ami, ni auxiliaire,*

90. *exception faite de ceux qui rejoignent un clan auquel vous êtes liés par un pacte et de ceux qui marchent contre vous le cœur serré d'avoir ou à vous combattre ou à combattre leurs contribules. Si Dieu avait voulu, il les aurait poussés contre vous pour vous combattre hardiment. Si donc ces gens vous évitent [au combat] et, au lieu de vous attaquer, vous offrent la paix, Dieu ne vous permet aucun acte d'hostilité à leur égard.*

91. *Vous en trouverez d'autres désireux d'avoir des rapports pacifiques aussi bien avec vous qu'avec les leurs. Chaque fois qu'ils sont [invités à] pratiquer l'idolâtrie, ils apostasient. S'ils ne se tiennent pas à l'écart, ne vous offrent pas la paix et ne s'abstiennent pas de toute agression contre vous, usez de représailles contre eux et massacrez-les où que vous les surpreniez. A leur encontre nous vous donnons un plein pouvoir.*

V. 88 : *Hypocrites :* il s'agit des musulmans restés à La Mekke et qui aidaient les idolâtres contre le Prophète. Les croyants étaient divisés sur leur cas. D'autres motifs sont invoqués par les commentateurs à propos de la révélation de ce verset (Râz., X, 218, 219 ; Ṭab., V, 192-195).

En raison de leurs actes, text. : « pour ce qu'ils possèdent ».

Voudriez-vous..., text. : « tu ne trouveras pas ».

V. 90 : *Qui rejoignent.* Autre sens que le contexte n'autorise pas : « sont liés à ».

Un clan, text. : « un groupe de gens ».

Auquel vous êtes liés par un pacte. On cite, parmi ceux qui n'avaient pu prendre ouvertement fait et cause pour le Prophète et qui avaient conclu avec lui une alliance secrète, des notables de La Mekke ('Ibn Ju'shum, Ibn ʿAbd Manâf) et des tribus (Islam, Khuzâʿa) (Zam., I, 228 ; Râz., X, 223-224).

Marchent contre vous..., text. : « viennent vers vous leurs cœurs se sont serrés ». Phrase souvent citée par les grammairiens comme exemple de construction où toute une proposition avec le verbe principal au passé a la valeur d'un complément d'état *(ḥâl),* malgré l'omission de la particule *qad* dont l'une des nuances qu'elle confère au verbe qu'elle précède est un sens d'état (Ṭab., V, 199).

Il les aurait poussés, sallaṭa : « a donné le pouvoir ». Ici, ce verbe à la forme intensive a le sens d'infliger quelque chose à quelqu'un, de l'accabler de quelque chose, d'exciter quelqu'un contre lui (Jalâl, V, 90 ; Râz., X, 224).

Dieu ne vous permet aucun acte d'hostilité..., text. : « Dieu n'a pas fait un chemin pour vous contre eux », c'est-à-dire ne vous donne aucune raison valable pour les combattre (Râz., X, 225).

V. 91 : *Chaque fois qu'ils sont invités... :* allusion au clan de 'Asad et de Ghaṭafân. Lorsque les caravaniers de ces deux tribus venaient à Médine pour leurs transactions commerciales, ils se convertissaient à l'Islâm. Mais, dès leur retour dans leurs campements dans le Tihâma, ils redevenaient polythéistes, voire zoolâtres, adorant le scorpion ou le scarabée noir. Qui plus est, lorsque leurs contribules faisaient appel à eux pour combattre les musulmans, ils faisaient preuve d'un acharnement particulier (Râz., X, 225 ; Ṭab., V, 202).

Usez de représailles, khuẓû : impératif de *'akhaẓa,* « prendre, tirer vengeance ».

Nous vous donnons un plein pouvoir, text. : « sur eux nous mettons pour vous un pouvoir manifeste ». Ṭab. (V, 202-203) donne au mot *sulṭan* le sens d'argument *(ḥujja)* pour agir légitimement contre eux.

(سورة النساء)

أُرْكِسُوا۟ فِيهَا ۚ فَإِن لَّمْ يَعْتَزِلُوكُمْ وَيُلْقُوٓا۟ إِلَيْكُمُ ٱلسَّلَمَ
وَيَكُفُّوٓا۟ أَيْدِيَهُمْ فَخُذُوهُمْ وَٱقْتُلُوهُمْ حَيْثُ ثَقِفْتُمُوهُمْ ۚ
وَأُو۟لَٰٓئِكُمْ جَعَلْنَا لَكُمْ عَلَيْهِمْ سُلْطَٰنًا مُّبِينًا ﴿٩١﴾ وَمَا كَانَ
لِمُؤْمِنٍ أَن يَقْتُلَ مُؤْمِنًا إِلَّا خَطَـًٔا ۚ وَمَن قَتَلَ مُؤْمِنًا خَطَـًٔا
فَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُّؤْمِنَةٍ وَدِيَةٌ مُّسَلَّمَةٌ إِلَىٰٓ أَهْلِهِۦٓ إِلَّآ أَن
يَصَّدَّقُوا۟ ۚ فَإِن كَانَ مِن قَوْمٍ عَدُوٍّ لَّكُمْ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَتَحْرِيرُ
رَقَبَةٍ مُّؤْمِنَةٍ ۖ وَإِن كَانَ مِن قَوْمٍۭ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُم مِّيثَٰقٌ
فَدِيَةٌ مُّسَلَّمَةٌ إِلَىٰٓ أَهْلِهِۦ وَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُّؤْمِنَةٍ ۖ فَمَن لَّمْ يَجِدْ
فَصِيَامُ شَهْرَيْنِ مُتَتَابِعَيْنِ تَوْبَةً مِّنَ ٱللَّهِ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا
حَكِيمًا ﴿٩٢﴾ وَمَن يَقْتُلْ مُؤْمِنًا مُّتَعَمِّدًا فَجَزَآؤُهُۥ جَهَنَّمُ
خَٰلِدًا فِيهَا وَغَضِبَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَلَعَنَهُۥ وَأَعَدَّ لَهُۥ عَذَابًا
عَظِيمًا ﴿٩٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِذَا ضَرَبْتُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ

92. *Il n'appartient pas au croyant de tuer un autre croyant sauf par erreur. Quiconque tue un croyant involontairement [est tenu] de libérer un esclave croyant et de remettre à la famille [de la victime] le prix du sang, à moins que celle-ci n'y renonce charitablement. Si la victime a la foi et appartient à un clan ennemi, l'affranchissement d'un esclave croyant [suffit] ; si elle appartient à un clan lié à vous par un pacte, la remise du prix du sang à sa famille et la libération d'un esclave croyant [sont de rigueur]. A défaut de moyens [pour se libérer], le meurtrier doit observer un jeûne de deux mois consécutifs, à titre d'expiation fixée par Dieu, dans son omniscience et sa sagesse.*

93. *Quiconque tue intentionnellement un croyant, subira comme sanction éternelle la géhenne. Dieu sera courroucé contre lui, le maudira [ici-bas] et lui réservera un terrible châtiment [dans la vie future].*

94. *Croyants ! lorsque vous entreprenez une action pour la cause de Dieu, éclairez-vous [sur les gens] et ne dites pas à celui qui vous adresse le salut : « Tu n'es pas croyant ! » en convoitant [au fond] ce qu'offre la vie d'ici-bas !*
Il y a beaucoup de prises de guerre auprès de Dieu [si vous désirez, en agissant ainsi, le butin]. Naguère, vous étiez vous aussi dans la même situation ; mais Dieu a usé de sa bonté envers vous. Éclairez-vous donc [sur vos semblables, avant de les condamner], car Dieu est, en vérité, parfaitement au courant de vos actes.

V. 92 : Voir Ṭab. (V, 205) sur les faits qui sont à l'origine de cette révélation.

Croyant : qui croit en Dieu et s'acquitte des pratiques du culte (Ṭab., V, 205 et suiv.).

Sur le quantum du *prix du sang,* Ṭab. (V, 210 et suiv.) donne d'amples détails ; *cf.* aussi Râz. (X, 231 et suiv.). On sait que dans l'Ancien Testament, le meurtre volontaire est sanctionné par la peine capitale. L'homicide involontaire est puni par le bannissement (Nb. XXXV, 10 et suiv. ; I Mach., II, 1 et suiv.).

Un clan lié : les commentateurs admettent que les chrétiens et les juifs entrent dans cette catégorie (Ṭab., V, 209).

Dieu sera courroucé... : le contexte et la coordination ne permettent pas de donner une nuance optative. On doit ajouter que ce verset modifie et abroge toute disposition contraire, notamment le verset 68 de la S. XXV, l'homicide volontaire entrant, quel qu'en soit le mobile, dans la catégorie des péchés mortels *(kabâ'ir) cf.* ci-dessus et Jalâl (V, 93) ; (Ṭab., V, 218 et suiv.).

V. 94 : Condamnation de ceux qui, sous couvert de religion, assouvissent une vengeance ou cherchent à profiter de la guerre sainte pour s'enrichir. De nombreux cas d'espèce sont cités par les commentateurs, notamment Ṭab. (V, 222, 223).

Dans la même situation : vous étiez des infidèles (Ṭab., V, 222). Il vous suffisait de dire que vous étiez musulmans pour obtenir le respect de vos biens et de vos personnes (Jalâl, V, 94).

Éclairez-vous. Autre sens possible : « entourez-vous de preuves *(bayyinât)* avant de condamner ».

(الجـــزء الخامس)

فَتَبَيَّنُوا۟ وَلَا تَقُولُوا۟ لِمَنْ أَلْقَىٰٓ إِلَيْكُمُ ٱلسَّلَٰمَ لَسْتَ مُؤْمِنًا
تَبْتَغُونَ عَرَضَ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا فَعِندَ ٱللَّهِ مَغَانِمُ كَثِيرَةٌ
كَذَٰلِكَ كُنتُم مِّن قَبْلُ فَمَنَّ ٱللَّهُ عَلَيْكُمْ فَتَبَيَّنُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ
كَانَ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرًا ﴿٩٤﴾ لَّا يَسْتَوِى ٱلْقَٰعِدُونَ مِنَ
ٱلْمُؤْمِنِينَ غَيْرُ أُو۟لِى ٱلضَّرَرِ وَٱلْمُجَٰهِدُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ
بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ فَضَّلَ ٱللَّهُ ٱلْمُجَٰهِدِينَ بِأَمْوَٰلِهِمْ
وَأَنفُسِهِمْ عَلَى ٱلْقَٰعِدِينَ دَرَجَةً وَكُلًّا وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلْحُسْنَىٰ
وَفَضَّلَ ٱللَّهُ ٱلْمُجَٰهِدِينَ عَلَى ٱلْقَٰعِدِينَ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٩٥﴾
دَرَجَٰتٍ مِّنْهُ وَمَغْفِرَةً وَرَحْمَةً وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿٩٦﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ تَوَفَّىٰهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ ظَالِمِىٓ أَنفُسِهِمْ قَالُوا۟ فِيمَ كُنتُمْ
قَالُوا۟ كُنَّا مُسْتَضْعَفِينَ فِى ٱلْأَرْضِ قَالُوٓا۟ أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ ٱللَّهِ
وَٰسِعَةً فَتُهَاجِرُوا۟ فِيهَا فَأُو۟لَٰٓئِكَ مَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ وَسَآءَتْ

95. *Ceux des croyants qui demeurent [sans risque] dans leurs foyers [exception faite des physiquement déficients], ne sont pas égaux [en mérite] aux croyants qui exposent, dans la lutte pour la cause de Dieu, leurs biens et leur personne. Dieu a marqué d'un degré sa préférence pour ces derniers. A chaque croyant, Dieu a promis cependant la meilleure récompense. Dieu marque sa préférence pour les combattants par rapport aux non-combattants, par une immense rétribution,*

96. *par leurs rangs auprès de lui, par son pardon, sa miséricorde, car il est clément et compatissant.*

97. *Les anges diront à ceux qu'ils rappelleront [à Dieu] et qui auront été injustes envers eux-mêmes : « Où en étiez-vous, [au point de vue de la foi] ?*
– Nous étions impuissants sur terre, répondront-ils.
– La terre de Dieu n'était-elle pas assez vaste pour que vous puissiez vous expatrier ? » demanderont les anges.
L'asile de ces gens-là sera la géhenne. Quel triste devenir [pour eux],

V. 96 : *Leurs rangs,* text. : « les degrés », le premier étant l'Islâm, le second l'émigration pour l'Islâm, le troisième est le combat pour l'Islâm, le quatrième degré la mort pour l'Islâm. Selon certaines traditions, ces degrés distinctifs seraient au nombre de sept et indiqueraient les différents rangs assignés aux uns et aux autres dans le paradis (Ṭab., V, 231 et suiv.).

V. 97 : Ce verset vise, selon certains commentateurs, des musulmans qui n'avaient pu émigrer vers Médine et qui, au combat de Badr, furent tués aux côtés des polythéistes (Ṭab., V, 234 et suiv. ; Jalâl, V, 97).

Vous expatrier, vers Médine pour suivre le Prophète et ses compagnons.

(سورة النساء)

مَصِيرًا ﴿٩٧﴾ إِلَّا ٱلْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ ٱلرِّجَالِ وَٱلنِّسَآءِ
وَٱلْوِلْدَٰنِ لَا يَسْتَطِيعُونَ حِيلَةً وَلَا يَهْتَدُونَ سَبِيلًا ﴿٩٨﴾
فَأُو۟لَٰٓئِكَ عَسَى ٱللَّهُ أَن يَعْفُوَ عَنْهُمْ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَفُوًّا
غَفُورًا ﴿٩٩﴾ * وَمَن يُهَاجِرْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ يَجِدْ فِى ٱلْأَرْضِ
مُرَٰغَمًا كَثِيرًا وَسَعَةً ۚ وَمَن يَخْرُجْ مِنۢ بَيْتِهِۦ مُهَاجِرًا إِلَى
ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ثُمَّ يُدْرِكْهُ ٱلْمَوْتُ فَقَدْ وَقَعَ أَجْرُهُۥ عَلَى ٱللَّهِ ۗ
وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٠٠﴾ وَإِذَا ضَرَبْتُمْ فِى ٱلْأَرْضِ
فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَقْصُرُوا۟ مِنَ ٱلصَّلَوٰةِ إِنْ خِفْتُمْ
أَن يَفْتِنَكُمُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ ۚ إِنَّ ٱلْكَٰفِرِينَ كَانُوا۟ لَكُمْ عَدُوًّا
مُّبِينًا ﴿١٠١﴾ وَإِذَا كُنتَ فِيهِمْ فَأَقَمْتَ لَهُمُ ٱلصَّلَوٰةَ فَلْتَقُمْ
طَآئِفَةٌ مِّنْهُم مَّعَكَ وَلْيَأْخُذُوٓا۟ أَسْلِحَتَهُمْ ۖ فَإِذَا سَجَدُوا۟
فَلْيَكُونُوا۟ مِن وَرَآئِكُمْ وَلْتَأْتِ طَآئِفَةٌ أُخْرَىٰ لَمْ يُصَلُّوا۟

98. *exception faite des hommes, des femmes, des enfants réduits à l'impuissance, incapables d'imaginer un stratagème ou de découvrir une voie [pour échapper à la contrainte des idolâtres].*

99. *Il se peut que Dieu use de pardon en leur faveur, car Dieu absout et pardonne.*

100. *Quiconque s'expatrie pour la cause divine, trouvera sur la terre de nombreux motifs de fierté vis-à-vis de ses adversaires, et de l'espace [pour vivre librement]. La rétribution de quiconque déserte sa demeure pour aller vers Dieu et son prophète et meurt en cours de route, incombera à Dieu. Dieu est tout-clément et compatissant.*

101. *Quand vous vous déplacez sur terre, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous abrégiez la prière, si vous craignez des infidèles une attaque surprise, car les infidèles sont pour vous des ennemis déclarés.*

102. *Quand tu te trouves au milieu des combattants et que tu diriges pour eux la prière, qu'une partie d'entre eux se tienne munie de ses armes, à tes côtés. Après s'être prosternés, qu'ils se tiennent derrière vous et que vienne alors une autre partie, n'ayant pas encore prié, pour prier avec toi, vigilante et armée. Les mécréants voudraient bien que vous ne pensiez pas à vos armes et vos bagages pour pouvoir fondre massivement sur vous. Il n'y a pas d'inconvénient toutefois à ce que vous déposiez vos armes, si vous êtes incommodés par la pluie ou si vous êtes malades. [Néanmoins] soyez sur vos gardes [tout en étant assurés que] Dieu réserve aux mécréants un châtiment avilissant.*

V. 99 : *Absout et pardonne :* adjectifs verbaux de forme intensive dans le texte.

V. 100 : *Motifs de fierté, murâgham :* terme assez mal expliqué dans les commentaires, exception faite de celui de Râzi. Sa forme *râghama* (avoir de l'aversion) signifie sous sa racine primitive *raghima,* « être humilié », sens qu'on rencontre surtout avec le mot *'anf* (nez). Contraindre ou « écraser le nez de quelqu'un », c'est l'humilier et le forcer à faire quelque chose malgré lui. C'est ce sens d'abaisser qui ressort d'un vers d'Al 'Aʿsha. Selon un vers souvent cité d'an-Nabîgha-l-l Jaʿdi, *murâgham* a le sens de « refuge », de « forteresse ». Nous suivons, dans notre traduction, l'interprétation de Râz. (XI, 15) : celui qui émigre pour la cause de Dieu trouvera de par le monde des moyens (richesse, gloire) qui rendront ses ennemis jaloux. De la même racine, dérive *raghman,* « malgré, en dépit de ».

La rétribution... incombera à Dieu : sa récompense devient une obligation pour Dieu (Zam., I, 294, thèse muʿtazilite). C'est le sens qu'il donne au verbe *waqaʿa* (tomber, se produire). Pour les sunnites c'est une simple possibilité, un titre à la récompense qui ne constitue aucune obligation pour Dieu qui est libre (Râz., XI, 16).

V. 101 : *Vous abrégiez la prière :* la ramener à deux prosternations, voire à une seule, selon la gravité du danger. Cet « indult » peut s'étendre au simple voyage, même en dehors de tout danger (Ṭab., V, 243 et suiv.).

V. 102 : *Tu :* il s'agit du Prophète.

(الجـــزء الخامس)

فَلْيُصَلُّوا مَعَكَ وَلْيَأْخُذُوا حِذْرَهُمْ وَأَسْلِحَتَهُمْ ۚ وَدَّ الَّذِينَ
كَفَرُوا لَوْ تَغْفُلُونَ عَنْ أَسْلِحَتِكُمْ وَأَمْتِعَتِكُمْ فَيَمِيلُونَ عَلَيْكُم
مَّيْلَةً وَاحِدَةً ۚ وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ إِن كَانَ بِكُمْ أَذًى مِّن مَّطَرٍ
أَوْ كُنتُم مَّرْضَىٰ أَن تَضَعُوا أَسْلِحَتَكُمْ ۖ وَخُذُوا حِذْرَكُمْ ۗ
إِنَّ اللَّهَ أَعَدَّ لِلْكَافِرِينَ عَذَابًا مُّهِينًا ﴿١٠٢﴾ فَإِذَا قَضَيْتُمُ الصَّلَاةَ
فَاذْكُرُوا اللَّهَ قِيَامًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ جُنُوبِكُمْ ۚ فَإِذَا اطْمَأْنَنتُمْ
فَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ ۚ إِنَّ الصَّلَاةَ كَانَتْ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ كِتَابًا
مَّوْقُوتًا ﴿١٠٣﴾ وَلَا تَهِنُوا فِي ابْتِغَاءِ الْقَوْمِ ۖ إِن تَكُونُوا تَأْلَمُونَ
فَإِنَّهُمْ يَأْلَمُونَ كَمَا تَأْلَمُونَ ۖ وَتَرْجُونَ مِنَ اللَّهِ مَا لَا يَرْجُونَ ۗ
وَكَانَ اللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١٠٤﴾ إِنَّا أَنزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ
لِتَحْكُمَ بَيْنَ النَّاسِ بِمَا أَرَاكَ اللَّهُ ۚ وَلَا تَكُن لِّلْخَائِنِينَ
خَصِيمًا ﴿١٠٥﴾ وَاسْتَغْفِرِ اللَّهَ ۚ إِنَّ اللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٠٦﴾

103. *Ayant ainsi prié, pensez sans cesse à Dieu, que vous soyez debout, assis ou couchés. La tranquillité retrouvée, priez alors [normalement], car la prière est pour le croyant une prescription à des moments déterminés.*

104. *Ne mollissez point en affrontant ces gens, car si vous souffrez, eux aussi souffrent, [avec cette différence] que vous espérez en Dieu, ce qu'ils ne sauraient espérer. Dieu est omniscient et sage.*

105. *Nous t'avons révélé le Coran [renfermant] la vérité pour arbitrer [les conflits] qui opposent les hommes, selon ce que Dieu te montre. Mais, ne te fais pas l'avocat des traîtres.*

106. *Demande pardon à Dieu. Dieu est, en vérité, tout-clément et tout-compatissant.*

V. 103 : *Pensez sans cesse à Dieu :* souvenez-vous de Dieu, en quelque position que ce soit, la nuit comme le jour, sur terre comme sur mer, quand vous êtes en voyage et quand vous êtes chez vous, malades ou en bonne santé, dans la richesse ou dans le dénuement, en un mot en toute circonstance (Ṭab., V, 260).

A des moments déterminés. Elle doit être accomplie cinq fois par jour. Autre sens possible : « une prescription obligatoire » (Ṭab., V, 161).

V. 104 : *Ces gens :* les polythéistes.

V. 105 : *Ne te fais pas l'avocat des traîtres.* Allusion à un vol commis par un Médinois nommé Ibn 'Ubayrik. Le Prophète, sur l'intervention de la famille de celui-ci, voulut l'innocenter. Le verset est un rappel à l'ordre (Ṭab., V, 265 et suiv.).

V. 106 : La famille du voleur était allée, la nuit, trouver le Prophète pour accuser un juif nommé Zayd b. Samîn d'avoir commis le vol. Le Prophète avait d'abord cru qu'elle disait vrai. Mais ce verset innocente le juif, et le voleur fut finalement démasqué. Il apostasia et s'enfuit vers La Mekke où il commit plusieurs autres vols. Il en fut expulsé. S'étant à nouveau rendu coupable d'une escroquerie commise au préjudice d'une caravane appartenant à la tribu Quḍâ'a, il fut rattrapé et tué par lapidation (Ṭab., V 270). Nous donnons ces détails non seulement parce que ce fait divers suscita beaucoup de commentaires à l'époque, mais surtout parce qu'il éclaire le sens de tous ces versets et des suivants.

(سورة النساء)

وَلَا تُجَٰدِلْ عَنِ ٱلَّذِينَ يَخْتَانُونَ أَنفُسَهُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ
مَن كَانَ خَوَّانًا أَثِيمًا ﴿١٠٧﴾ يَسْتَخْفُونَ مِنَ ٱلنَّاسِ وَلَا
يَسْتَخْفُونَ مِنَ ٱللَّهِ وَهُوَ مَعَهُمْ إِذْ يُبَيِّتُونَ مَا لَا يَرْضَىٰ
مِنَ ٱلْقَوْلِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ بِمَا يَعْمَلُونَ مُحِيطًا ﴿١٠٨﴾ هَٰٓأَنتُمْ
هَٰٓؤُلَآءِ جَٰدَلْتُمْ عَنْهُمْ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا فَمَن يُجَٰدِلُ ٱللَّهَ
عَنْهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ أَم مَّن يَكُونُ عَلَيْهِمْ وَكِيلًا ﴿١٠٩﴾ وَمَن
يَعْمَلْ سُوٓءًا أَوْ يَظْلِمْ نَفْسَهُۥ ثُمَّ يَسْتَغْفِرِ ٱللَّهَ يَجِدِ ٱللَّهَ
غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١١٠﴾ وَمَن يَكْسِبْ إِثْمًا فَإِنَّمَا يَكْسِبُهُۥ
عَلَىٰ نَفْسِهِۦ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١١١﴾ وَمَن يَكْسِبْ
خَطِيٓـَٔةً أَوْ إِثْمًا ثُمَّ يَرْمِ بِهِۦ بَرِيٓـًٔا فَقَدِ ٱحْتَمَلَ بُهْتَٰنًا
وَإِثْمًا مُّبِينًا ﴿١١٢﴾ وَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكَ وَرَحْمَتُهُۥ
لَهَمَّت طَّآئِفَةٌ مِّنْهُمْ أَن يُضِلُّوكَ ۚ وَمَا يُضِلُّونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ

107. *Ne plaide pas en faveur de ceux qui agissent perfidement envers eux-mêmes. Dieu n'aime point celui qui est traître et pécheur.*

108. *Ils tentent de se cacher des hommes et ne se cachent pas de Dieu, alors qu'il est avec eux, quand, la nuit, ils forgent des propos qui déplaisent à Dieu, qui cerne tout ce qu'ils font.*

109. *Vous voilà plaidant en leur faveur, en la vie d'ici-bas ! Mais qui plaidera pour eux, le jour de la résurrection ? Ou encore qui leur servira de garant, [contre le châtiment de Dieu] ?*

110. *Quiconque fait un mal ou agit injustement envers soi-même et demande pardon à Dieu, trouvera, auprès de lui, clémence et compassion.*

111. *Quiconque commet un péché, ne le commet qu'à son détriment. Dieu est omniscient et sage.*

112. *Quiconque commet une faute ou un péché, qu'il rejette ensuite sur un innocent, se rend coupable d'une imposture cynique et d'un crime manifeste.*

113. *Sans la grâce et la miséricorde de Dieu en ta faveur, une bande de ces gens se serait évertuée à t'induire en erreur. Mais, ils n'induisent en erreur qu'eux-mêmes et ne te nuisent en rien. Dieu t'ayant révélé le Coran, la sagesse, et appris ce que tu ne savais pas. La grâce de Dieu à ton égard fut immense.*

V. 108 : *Ils tentent de se cacher :* ils veulent dissimuler leurs méfaits aux hommes, sans se soucier de Dieu.

V. 110 : *Trouvera auprès de lui...,* text. : « il le trouvera clément et compatissant ».

V. 111 : *Commet,* text. : « possède, acquiert ».

V. 112 : *Cynique, buhtân :* « qui jette dans la stupéfaction ou laisse interdit ». Calomnie, effronterie.

V. 113 : *Ta :* il s'agit du Prophète.

T'induire en erreur : en imputant le vol dont il a été question dans ce qui précède, à un juif innocent.

(الجـــزء الخامس)

وَمَا يَضُرُّونَكَ مِن شَيْءٍ ۚ وَأَنزَلَ ٱللَّهُ عَلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ
وَٱلْحِكْمَةَ وَعَلَّمَكَ مَا لَمْ تَكُن تَعْلَمُ ۚ وَكَانَ فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكَ
عَظِيمًا ﴿١١٣﴾ * لَّا خَيْرَ فِى كَثِيرٍ مِّن نَّجْوَىٰهُمْ إِلَّا مَنْ أَمَرَ
بِصَدَقَةٍ أَوْ مَعْرُوفٍ أَوْ إِصْلَٰحٍۭ بَيْنَ ٱلنَّاسِ ۚ وَمَن يَفْعَلْ
ذَٰلِكَ ٱبْتِغَآءَ مَرْضَاتِ ٱللَّهِ فَسَوْفَ نُؤْتِيهِ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿١١٤﴾
وَمَن يُشَاقِقِ ٱلرَّسُولَ مِنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ ٱلْهُدَىٰ وَيَتَّبِعْ
غَيْرَ سَبِيلِ ٱلْمُؤْمِنِينَ نُوَلِّهِۦ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصْلِهِۦ جَهَنَّمَ ۖ وَسَآءَتْ
مَصِيرًا ﴿١١٥﴾ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ
ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ۚ وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَٰلًۢا
بَعِيدًا ﴿١١٦﴾ إِن يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦٓ إِلَّآ إِنَٰثًا وَإِن يَدْعُونَ
إِلَّا شَيْطَٰنًا مَّرِيدًا ﴿١١٧﴾ لَّعَنَهُ ٱللَّهُ ۘ وَقَالَ لَأَتَّخِذَنَّ مِنْ عِبَادِكَ
نَصِيبًا مَّفْرُوضًا ﴿١١٨﴾ وَلَأُضِلَّنَّهُمْ وَلَأُمَنِّيَنَّهُمْ وَلَءَامُرَنَّهُمْ

نصف الحزب

114. *Il n'y a rien de bon dans la plupart de leurs colloques, exception faite des propos de celui qui ordonne une aumône, [l'observance] d'une prescription divine ou [prêche] la réconciliation entre les hommes. Quiconque agit ainsi pour plaire à Dieu, nous lui attribuerons une immense rétribution.*

115. *Quiconque se sépare du messager [de Dieu], après avoir eu pleine connaissance de la bonne direction, et suit une voie autre que celle des croyants, celui-là nous l'abandonnerons dans la voie qu'il aura choisie et le précipiterons dans la géhenne. Quel triste devenir !*

116. *Dieu ne pardonne pas que lui soient donnés des associés. Il pardonne les péchés moins graves [que le polythéisme] à qui il veut. Quiconque donne des associés à Dieu erre très loin [de la bonne voie].*

117. *[Les polythéistes] n'invoquent que des femelles ; ils n'invoquent qu'un démon rebelle,*

118. *— maudit soit-il — qui a dit : « Certes, je prendrai, de tes serviteurs, une partie déterminée ;*

119. *je les égarerai, leur ferai des promesses [fallacieuses], leur ordonnerai de fendre les oreilles des bêtes [formant leurs troupeaux] ; je leur commanderai d'altérer la création de Dieu. » Quiconque prendra Satan comme patron, plutôt que Dieu, est voué à une perte certaine.*

V. 114 : Allusion aux Médinois dont certains déploraient, dans leurs entretiens privés, avoir dépensé toute leur fortune pour le triomphe de l'Islâm, sans rien récolter en échange.

L'Islâm fait, par ailleurs, de tout effort en faveur de la paix et de la concorde entre les hommes, une grande vertu sociale. Le Prophète dit dans un hadîth : « Tout ce que dit l'homme plaidera contre lui, sauf les propos où il se remémore Dieu ou par lesquels il ordonne le bien et interdit le mal. » Le Prophète ajoute encore : « Ne ment pas celui qui invente des propos [inexacts] pour réconcilier ses semblables. Quiconque réconcilie deux ennemis acquiert le mérite de deux martyrs » (Jalâl, V, 114).

V. 115 : *Abandonnerons :* sens donné à *wallâ* (tourner le dos) par Râz. (XI, 43).

V. 116 : *Erre très loin,* text. : « s'égare d'un égarement très loin ».

V. 117 : 'In : a ici une valeur négative et non restrictive. Sens fréquent dans le Coran (*cf.* même S. verset 159).

Femelles. Chaque tribu arabe ancienne avait une divinité et, chose à noter, ces divinités en général étaient des femelles, car dans leurs croyances, ils les considéraient, ainsi que les anges, comme les filles de Dieu. C'est le cas d'al Lât, de 'Uzza, de Manât, de 'Isâf, de Nâ'ilâ, de Dashrâ. On disait communément « la femelle (c'est-à-dire l'idole) de telle tribu ». Selon certaines opinions rapportées par les commentateurs, par *'inâth,* il faut entendre idoles, s'agissant de choses sans vie, d'objets inertes (Ṭab., V, 279). Cette féminisation des divinités dans l'Arabie antique s'explique, à notre avis, par d'autres considérations d'ordre sociologique. Les Arabes avaient coutume de donner un genre de moindre valeur à tout ce qui leur inspirait la crainte. C'est bien pour des raisons magiques que le genre naturel ne se confond pas avec le genre grammatical. C'est par euphémisme qu'en arabe, comme dans la plupart des langues sémitiques, les êtres malfaisants et les éléments qui symbolisent une puissance mystérieuse ou maléfique sont du genre féminin : feu, vent, aigle, vipère, soleil, bâton, puits, arc, scorpion, guerre, vin œil, chemin, etc. En les féminisant, on pense atténuer la force maléfique qu'ils évoquent. Il y a, certes, quelques exceptions : Ḥubal dont les qurayshites se réclamaient à la bataille d'Uḥud était une divinité masculine ayant l'aspect d'un homme. Sa statue était en cornaline, sa main droite en or. Cette dérogation à la règle est sans doute due au fait qu'il s'agit d'une divinité étrangère importée de Moab ou de Mésopotamie. (*Cf.* YAQM, IV, pp. 949 et suiv. ; HISS, I, pp. 50-51 ; YAQT, I, p. 205 ; TABT, I, 1075 ; WELR, pp. 75, 221 ; CAUE, I, pp. 215 et suiv.) ; Krehl, *Über die Relig. der vorisl. Arab.,* p. 90.

V. 118 : *Tes :* il s'agit de Dieu. *Une partie déterminée :* neuf cent quatre-vingt-dix-neuf sur mille selon un hadîth rapporté par Râz. (XI, 47). L'exégèse s'accorde pour affirmer que les partisans de Satan sont beaucoup plus nombreux que ceux qui croient en Dieu et appliquent ses prescriptions.

V. 119 : *Fendre les oreilles.* Allusion à certaines coutumes du paganisme arabe. Lorsqu'une chamelle avait mis bas cinq ans de suite, et une brebis sept ans de suite, l'une et l'autre devenaient tabous. Elles étaient affranchies de tout travail et leur chair était interdite *(sa'iba, baḥîra, waṣîla).* On leur fendait l'oreille pour les marquer. De même, lorsqu'un troupeau de chameaux dépassait mille unités, on crevait un œil au chameau étalon. Lorsqu'on dédiait une bête à une divinité, on lui fendait également l'oreille (*cf.* S. V, 103).

Altérer la création de Dieu : par le tatouage, les fards, le maquillage ou les mutilations (Râz., XI, 49). Un hadîth rapporté par 'Abdallah b. 'Umar frappe de malédiction les femmes qui soignent leur corps non dans un but d'hygiène mais uniquement pour plaire aux hommes et dans cette dernière catégorie sont comprises les femmes qui se font affiler ou écarter les incisives *(wâshirât, mutafallijât),* celles qui s'épilent les jambes *(mutanammisât),* qui se tatouent *(mustawshimât).* Le tatouage qui, à l'origine, était chez les Arabes une marque distinctive tribale a survécu jusqu'à nos jours et ne semble disparaître que sous l'influence de l'Europe. Durant l'occupation du nord de l'Oranie au XVIe siècle par les Espagnols, ces derniers obligeaient leurs partisans autochtones à se tatouer (un trait vertical au front) pour qu'ils pussent les distinguer de leurs adversaires. C'est ainsi que dans la plaine d'Ighris (Mascara) dans diverses tribus de Tiaret, Frenda, Bou-Hadjar, etc., cette coutume, paradoxalement masculine, a pu subsister jusqu'à nos jours au grand étonnement des sociologues, qui y voyaient un préservatif magique, et des anciens colons qui l'attribuaient à une superstition islamique !

A remarquer aussi que ne pouvant se distinguer par tatouage, les tribus de l'Afrique noire usent de cicatrices et d'incisions faciales.

(سورة النساء)

فَلَيُبَتِّكُنَّ ءَاذَانَ ٱلْأَنْعَٰمِ وَلَءَامُرَنَّهُمْ فَلَيُغَيِّرُنَّ خَلْقَ ٱللَّهِ
وَمَن يَتَّخِذِ ٱلشَّيْطَٰنَ وَلِيًّا مِّن دُونِ ٱللَّهِ فَقَدْ خَسِرَ خُسْرَانًا
مُّبِينًا ﴿١١٩﴾ يَعِدُهُمْ وَيُمَنِّيهِمْ وَمَا يَعِدُهُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ
إِلَّا غُرُورًا ﴿١٢٠﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ مَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ وَلَا يَجِدُونَ عَنْهَا
مَحِيصًا ﴿١٢١﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ سَنُدْخِلُهُمْ
جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا وَعْدَ
ٱللَّهِ حَقًّا وَمَنْ أَصْدَقُ مِنَ ٱللَّهِ قِيلًا ﴿١٢٢﴾ لَّيْسَ بِأَمَانِيِّكُمْ
وَلَآ أَمَانِىِّ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ مَن يَعْمَلْ سُوٓءًا يُجْزَ بِهِۦ وَلَا
يَجِدْ لَهُۥ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿١٢٣﴾ وَمَن يَعْمَلْ
مِنَ ٱلصَّٰلِحَٰتِ مِن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَأُو۟لَٰٓئِكَ
يَدْخُلُونَ ٱلْجَنَّةَ وَلَا يُظْلَمُونَ نَقِيرًا ﴿١٢٤﴾ وَمَنْ أَحْسَنُ دِينًا
مِّمَّنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُۥ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ وَٱتَّبَعَ مِلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا

120. *Satan leur fait des promesses, leur inspire de [faux] espoirs. Mais ce qu'il leur promet n'est qu'une illusion.*

121. *Ces gens-là auront la géhenne pour refuge et rien ne les en écartera.*

122. *Quant à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, nous les ferons entrer dans les jardins arrosés par des ruisseaux. Ils y demeureront éternellement, promesse de Dieu [qui est, quant à elle,] vraie. Et qui est plus véridique que Dieu en ce qu'il dit ?*

123. *[Cela] ne dépend ni de vos souhaits, ni des souhaits de ceux qui ont reçu l'Écriture ! Quiconque fait un mal en subira la sanction et ne trouvera, en dehors de Dieu, ni protecteur ni auxiliaire.*

124. *Hommes ou femmes, quiconque fait des œuvres pies, pourvu qu'il croie en Dieu, entrera au paradis et ne sera pas lésé d'un infime brin de datte.*

125. *Qui donc professe une plus belle religion que celui qui, se soumettant à Dieu, pratique la charité et suit, en monothéiste sincère, la religion d'Abraham – Abraham dont Dieu a fait un intime ?*

V. 122 : *Vraie,* en comparaison des fausses promesses de Satan.

V. 123 : *Cela :* ce qui vient d'être dit et promis (Râz., XI, 52).

Selon une autre opinion rapportée par Ṭab. (V, 288 et suiv.) et Jalâl (V, 123), ce verset vise une controverse qui opposa, à Médine, musulmans, juifs et chrétiens sur la supériorité de leurs religions respectives. Le démonstratif sujet (qui n'est pas exprimé, mais est implicite dans le verbe négatif *laysa*) correspondrait alors à la supériorité religieuse qui dépend de la lutte contre le mal, car quiconque fait un mal en subit les conséquences, quelle que soit sa confession.

Quiconque. Qu'il soit musulman, juif ou chrétien, le pécheur sera toujours puni. Aucune religion n'autorise le crime, ni ne conseille le mal (Ṭab., V, 291).

Sanction, infligée par Dieu (maladie, malheur, enfer), et aussi par application des lois humaines.

V. 124 : *Brin de datte : cf.* S. IV, 53.

V. 125 : *Une plus belle religion.* La controverse opposant musulmans, chrétiens et juifs, à propos de la supériorité religieuse, reçoit dans ce verset une réponse qui complète les deux précédentes : cette supériorité est fondée, sans distinction de sexe, sur l'horreur du mal, la foi en Dieu, la pratique de la charité, un monothéisme intransigeant et la vertu.

(الجـــزء الخامس)

وَٱتَّخَذَ ٱللَّهُ إِبْرَٰهِيمَ خَلِيلًا ﴿١٢٥﴾ وَلِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ مُّحِيطًا ﴿١٢٦﴾
وَيَسْتَفْتُونَكَ فِى ٱلنِّسَآءِ ۖ قُلِ ٱللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِيهِنَّ وَمَا يُتْلَىٰ
عَلَيْكُمْ فِى ٱلْكِتَٰبِ فِى يَتَٰمَى ٱلنِّسَآءِ ٱلَّٰتِى لَا تُؤْتُونَهُنَّ
مَا كُتِبَ لَهُنَّ وَتَرْغَبُونَ أَن تَنكِحُوهُنَّ وَٱلْمُسْتَضْعَفِينَ
مِنَ ٱلْوِلْدَٰنِ وَأَن تَقُومُوا۟ لِلْيَتَٰمَىٰ بِٱلْقِسْطِ ۚ وَمَا تَفْعَلُوا۟ مِنْ
خَيْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِهِۦ عَلِيمًا ﴿١٢٧﴾ وَإِنِ ٱمْرَأَةٌ خَافَتْ مِنۢ
بَعْلِهَا نُشُوزًا أَوْ إِعْرَاضًا فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَآ أَن يُصْلِحَا
بَيْنَهُمَا صُلْحًا ۚ وَٱلصُّلْحُ خَيْرٌ ۗ وَأُحْضِرَتِ ٱلْأَنفُسُ ٱلشُّحَّ ۚ
وَإِن تُحْسِنُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرًا ﴿١٢٨﴾
وَلَن تَسْتَطِيعُوٓا۟ أَن تَعْدِلُوا۟ بَيْنَ ٱلنِّسَآءِ وَلَوْ حَرَصْتُمْ ۖ
فَلَا تَمِيلُوا۟ كُلَّ ٱلْمَيْلِ فَتَذَرُوهَا كَٱلْمُعَلَّقَةِ ۚ وَإِن تُصْلِحُوا۟

126. *A Dieu appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre, car Dieu cerne tout.*

127. *On te consultera à propos des femmes. Dis : « Dieu vous dictera des préceptes à leur sujet, en plus de ce qui vous a [déjà] été révélé dans le Coran. [Il vous prescrit également] d'être équitables à l'égard des orphelines auxquelles vous n'avez pas encore remis ce qui leur revient et que vous désirez épouser, et à l'égard des mineurs sans soutien. Quelque bien que vous fassiez, Dieu le sait parfaitement.*

128. *Si une femme redoute de son époux une attitude hostile ou une répugnance, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'ils procèdent à quelque compromis. Le compromis est préférable [au divorce]. Les âmes sont enclines à l'avarice; mais si vous êtes charitables et si vous craignez Dieu [sachez qu']il est parfaitement informé de ce que vous faites.*

129. *Jamais vous ne pourrez être équitables, [si vous êtes polygames], envers vos épouses, même si vous vous efforcez de l'être. Du moins ne soyez pas trop partiaux au point de laisser [l'épouse que vous n'aimez pas] comme en suspens. Si vous améliorez [vos rapports avec vos épouses] en craignant d'être injustes, Dieu est, certes, clément et compatissant.*

V. 127 : *Te consultera :* il s'agit du Prophète. *Istaftâ :* demander une *fatwâ* (consultation juridique).

Des préceptes relatifs au mariage et aux successions.

Le verset n'est pas clair. Nous suivons l'interprétation de Jalâl (p. 129). Autre sens possible admis par Zam. (I, 301) : « On te consultera à propos des femmes. Réponds : Dieu vous prescrit – et cela vous est dicté dans le Coran – au sujet des orphelines auxquelles, etc. »

Les commentateurs (Ṭab., V, 301 et suiv. ; Zam., *ibid.*) hésitent sur le sens de la particule *ʿan* dans ce verset. Le verbe *raghiba* peut aussi bien signifier désirer que ne pas désirer. En fait, le verset vise les fréquents abus commis à l'encontre des orphelins, filles ou garçons, mineurs. En ce qui concerne les orphelines, il arrivait souvent que le tuteur de l'une d'elles, soucieux de conserver ce qui lui appartenait, mais ne désirant pas l'épouser, refusât de la donner en mariage pour pouvoir hériter d'elle à sa mort ou encore la forçât à l'épouser pour pouvoir disposer de ses biens quand elle en avait. C'est cet abus qui amènera le calife Omar à se faire présenter, durant son califat, toute orpheline en âge de se marier. Si elle était laide, il obligeait son tuteur à l'épouser. Si elle était belle, il ordonnait à celui-ci de la marier à un homme de son choix (Zam., *ibid.*).

V. 128 : *Si une femme redoute... :* par dégoût intime, infirmité, stérilité ou sénilité, caractère acariâtre (Ṭab., V, 305 et suiv.).

Compromis, tel que renoncement partiel ou total à tout rapport intime, diminution des frais d'entretien, révision du douaire, etc. (Ṭab., V, 308 et suiv.).

Les âmes sont enclines à l'avarice. Dans les arrangements, les gens sont en général portés à n'accepter aucun sacrifice, oubliant que les plus accommodants sont souvent les plus habiles.

V. 129 : *Comme en suspens :* dans une situation équivoque, entre le célibat et le mariage.

(سورة النساء)

وَتَتَّقُوا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٢٩﴾ وَإِن يَتَفَرَّقَا يُغْنِ
ٱللَّهُ كُلًّا مِّن سَعَتِهِۦ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ وَٰسِعًا حَكِيمًا ﴿١٣٠﴾
وَلِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ وَلَقَدْ وَصَّيْنَا ٱلَّذِينَ
أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ مِن قَبْلِكُمْ وَإِيَّاكُمْ أَنِ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ وَإِن
تَكْفُرُوا۟ فَإِنَّ لِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ وَكَانَ
ٱللَّهُ غَنِيًّا حَمِيدًا ﴿١٣١﴾ وَلِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ
وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا ﴿١٣٢﴾ إِن يَشَأْ يُذْهِبْكُمْ أَيُّهَا ٱلنَّاسُ
وَيَأْتِ بِـَٔاخَرِينَ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلَىٰ ذَٰلِكَ قَدِيرًا ﴿١٣٣﴾ مَّن
كَانَ يُرِيدُ ثَوَابَ ٱلدُّنْيَا فَعِندَ ٱللَّهِ ثَوَابُ ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ ۚ
وَكَانَ ٱللَّهُ سَمِيعًۢا بَصِيرًا ﴿١٣٤﴾ * يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ كُونُوا۟
قَوَّٰمِينَ بِٱلْقِسْطِ شُهَدَآءَ لِلَّهِ وَلَوْ عَلَىٰٓ أَنفُسِكُمْ أَوِ ٱلْوَٰلِدَيْنِ
وَٱلْأَقْرَبِينَ ۚ إِن يَكُنْ غَنِيًّا أَوْ فَقِيرًا فَٱللَّهُ أَوْلَىٰ بِهِمَا

130. *Si les deux époux se séparent, Dieu permettra à chacun d'eux de se passer de l'autre, grâce à sa richesse. Dieu est riche et sage.*

131. *A Dieu appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. Certes, nous avons recommandé à ceux qui ont reçu l'Écriture avant vous et à vous-mêmes de craindre Dieu. Si vous êtes mécréants [cela importe peu à Dieu], car à lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre ; il se suffit à lui-même et est digne de louanges.*

132. *A Dieu appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. Dieu suffit comme protecteur.*

133. *S'il veut, il vous fera disparaître, ô hommes, et en fera venir d'autres. Dieu est assez puissant pour le faire !*

134. *Celui qui désire une récompense ici-bas [doit savoir] qu'auprès de Dieu il y a une récompense en ce monde et celle du monde futur. Dieu entend et voit tout.*

135. *Vous qui croyez ! Observez strictement la justice en témoins de Dieu, fût-ce contre vous-mêmes, vos ascendants ou vos proches ! Qu'il s'agisse de riche ou de pauvre, Dieu porte plus d'intérêt [que vous] à l'un et à l'autre. Ne suivez point la passion [dans vos témoignages] et ce, pour être justes. Si vous portez un faux témoignage ou si vous vous récusez, Dieu, en vérité, est, de tout ce que vous faites, parfaitement informé.*

V. 130 : *Se passer, aghnâ,* avec *ʿan,* sous-entendu « dédommager, compenser ». Le sens est : « Dieu satisfera chacun d'eux en lui accordant une tranquillité d'esprit ou en lui donnant la possibilité de refaire sa vie » (Râz., XI, 68).

Richesse; riche, saʿa, « largeur, vastitude, opulence ». *wâsiʿ* : « riche et puissant » (Zam., I, 303).

V. 134 : Sont visés ici les hypocrites qui avaient embrassé l'Islâm uniquement par intérêt matériel (Ṭab., V, 320). La même idée est rappelée à la S. XI, 15.

V. 135 : *Observez strictement la justice.* Râz. (XI, 73) fait observer qu'il s'agit ou d'un complément d'état *(ḥâl)* ou d'un complément descriptif *(ṣîfa).* Les commentateurs pensent que ce verset vise plus particulièrement les juges. Les ouvrages de droit ou de judicature soulignent la sévérité de la doctrine islamique et de l'opinion publique à l'égard des magistrats. Le Prophète disait : « Sur trois cadis, deux vont en enfer », et aussi : « Quiconque est investi de la fonction de juge, est [pour ainsi dire] égorgé sans couteau. »

A l'un et à l'autre, duel. Dieu est plus concerné que vous par le sort du pauvre. Les commentateurs rapportent l'opinion de ceux qui considèrent qu'il s'agit de tous ceux qui sont cités (ascendants, proches) et donnent à l'affixe de rappel, la valeur d'un pluriel *(hum* au lieu de *humâ)* (Ṭab., V, 322).

Ne suivez point la passion..., sens donné par Râz. (XI, 74). Autre sens possible : « N'obéissez pas à vos inclinations au point de vous écarter de la justice. » L'expression signifierait donc : au point d'être injustes (Ṭab., V, 323).

Faux témoignage, lawâ : « tordre, plier, nier une dette, bégayer, louvoyer, éluder ».

Si vous vous récusez. Nous suivons, en évitant le mot à mot, Ṭab. (V, 323) : « Si vous vous éloignez de la justice en refusant de témoigner. »

Les commentateurs, notamment Ṭab. (V, 321), établissent, non sans vraisemblance, un rapport entre ce verset et l'affaire d'Ibn 'Ubayrik signalée plus haut. Il faut croire que le scandale provoqué par ce vol et les intrigues auxquelles il donna lieu avaient créé un grave remous dans la communauté musulmane de Médine.

(الجـــزء الخامس)

فَلَا تَتَّبِعُوا۟ ٱلْهَوَىٰٓ أَن تَعْدِلُوا۟ ۚ وَإِن تَلْوُۥٓا۟ أَوْ تُعْرِضُوا۟ فَإِنَّ
ٱللَّهَ كَانَ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرًا ﴿١٣٥﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟
ءَامِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَٱلْكِتَٰبِ ٱلَّذِى نَزَّلَ عَلَىٰ رَسُولِهِۦ
وَٱلْكِتَٰبِ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ مِن قَبْلُ ۚ وَمَن يَكْفُرْ بِٱللَّهِ
وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَكُتُبِهِۦ وَرُسُلِهِۦ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ فَقَدْ ضَلَّ
ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿١٣٦﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ثُمَّ كَفَرُوا۟ ثُمَّ ءَامَنُوا۟
ثُمَّ كَفَرُوا۟ ثُمَّ ٱزْدَادُوا۟ كُفْرًا لَّمْ يَكُنِ ٱللَّهُ لِيَغْفِرَ لَهُمْ
وَلَا لِيَهْدِيَهُمْ سَبِيلًۢا ﴿١٣٧﴾ بَشِّرِ ٱلْمُنَٰفِقِينَ بِأَنَّ لَهُمْ عَذَابًا
أَلِيمًا ﴿١٣٨﴾ ٱلَّذِينَ يَتَّخِذُونَ ٱلْكَٰفِرِينَ أَوْلِيَآءَ مِن دُونِ
ٱلْمُؤْمِنِينَ ۚ أَيَبْتَغُونَ عِندَهُمُ ٱلْعِزَّةَ فَإِنَّ ٱلْعِزَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا ﴿١٣٩﴾
وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِى ٱلْكِتَٰبِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ
يُكْفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلَا تَقْعُدُوا۟ مَعَهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا۟

136. *Vous qui avez la foi ! croyez en Dieu, en son messager, au livre qu'il a progressivement révélé à son messager, au livre qu'il a révélé antérieurement. Quiconque ne croit pas en Dieu, en ses anges, à ses écritures, en ses prophètes et au Jour dernier erre très loin [de la bonne voie].*

137. *Ceux qui eurent la foi puis ne crurent plus, puis crurent, puis redevinrent infidèles et dont l'infidélité ne fit que croître, Dieu n'est plus disposé à leur pardonner, ni à les diriger vers la bonne voie.*

138. *Annonce comme « bonne nouvelle » aux hypocrites qu'ils auront un châtiment douloureux.*

139. *Ceux qui prennent les infidèles pour protecteurs, à l'exclusion des croyants, recherchent-ils la puissance auprès d'eux ? En vérité, la puissance appartient en totalité à Dieu.*

140. *Dieu vous a déjà bien révélé ceci dans le Coran : Quand vous entendez [les infidèles] nier ou tourner en dérision les versets de Dieu, ne vous asseyez pas avec eux tant qu'ils n'auront pas entamé un autre sujet de conversation, autrement vous deviendriez leurs complices et Dieu réunira ensemble dans la géhenne les hypocrites et les impies*

V. 136 : *Progressivement révélé.* Sur la nuance entre *nazzala* et *anzala, cf.* S. II, 48 et III, début.

Erre très loin, text. : « S'égare d'un égarement très loin » ; se met dans un égarement à une grande distance [de la bonne voie] (*cf.* verset 116).

V. 137 : Ce verset et les suivants peuvent être mis au présent ou au futur antérieur. Mais les commentateurs considèrent qu'il s'agit ici d'un passé, s'agissant des fluctuations religieuses des juifs et des chrétiens avant et après Moïse, avant et après Jésus (Ṭab., V, 327 ; Jalâl, V, 137 ; Râz., XI, 78 ; Zam., I, 305).

V. 139 : *Ceux :* les hypocrites et les athées (Ṭab., V, 329).

(سورة النساء)

فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِۦٓ ۚ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ جَامِعُ
ٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱلْكَٰفِرِينَ فِي جَهَنَّمَ جَمِيعًا ﴿١٤٠﴾ ٱلَّذِينَ
يَتَرَبَّصُونَ بِكُمْ فَإِن كَانَ لَكُمْ فَتْحٌ مِّنَ ٱللَّهِ قَالُوٓا۟ أَلَمْ نَكُن
مَّعَكُمْ وَإِن كَانَ لِلْكَٰفِرِينَ نَصِيبٌ قَالُوٓا۟ أَلَمْ نَسْتَحْوِذْ
عَلَيْكُمْ وَنَمْنَعْكُم مِّنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۚ فَٱللَّهُ يَحْكُمُ بَيْنَكُمْ
يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ وَلَن يَجْعَلَ ٱللَّهُ لِلْكَٰفِرِينَ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ
سَبِيلًا ﴿١٤١﴾ إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ يُخَٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَهُوَ خَٰدِعُهُمْ
وَإِذَا قَامُوٓا۟ إِلَى ٱلصَّلَوٰةِ قَامُوا۟ كُسَالَىٰ يُرَآءُونَ ٱلنَّاسَ
وَلَا يَذْكُرُونَ ٱللَّهَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿١٤٢﴾ مُّذَبْذَبِينَ بَيْنَ ذَٰلِكَ
لَآ إِلَىٰ هَٰٓؤُلَآءِ وَلَآ إِلَىٰ هَٰٓؤُلَآءِ ۚ وَمَن يُضْلِلِ ٱللَّهُ فَلَن
تَجِدَ لَهُۥ سَبِيلًا ﴿١٤٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوا۟
ٱلْكَٰفِرِينَ أَوْلِيَآءَ مِن دُونِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۚ أَتُرِيدُونَ أَن

141. *qui se tiennent sur la réserve dans leurs rapports avec vous. Remportez-vous une victoire, grâce à Dieu, ils vous disent : « N'étions-nous pas avec vous ? » Les infidèles ont-ils une part de succès [contre vous], aussitôt ils leur déclarent : « N'avions-nous pas [l'occasion] de vous vaincre et ne vous avions-nous pas défendus contre les croyants ? » Dieu vous départagera, le jour de la résurrection. Mais, il ne mettra aucun moyen [à la portée] des infidèles [pour l'emporter] sur les croyants.*

142. *Les hypocrites, certes, voudraient trahir Dieu ; mais c'est Dieu qui les leurre. Quand ils s'apprêtent à faire la prière, ils se lèvent paresseusement et ostensiblement devant les gens, car [en réalité] ils se soucient fort peu de Dieu,*

143. *ne sachant [se ranger] dans leur perplexité, ni du côté de ceux-ci ni du côté de ceux-là. Jamais tu ne pourras trouver une bonne voie pour celui que Dieu égare.*

144. *Vous qui avez la foi ! ne prenez pas les infidèles comme protecteurs, à l'exclusion des croyants. Voudriez-vous donner un argument irréfragable à Dieu contre vous ?*

V. 141 : *Pour l'emporter sur les croyants,* par le mérite, le jour de la résurrection (Ṭab., V, 334). Si la phrase concerne la vie d'ici-bas, ce même commentateur et Râz. (XI, 83) disent : « quant à l'argument *(ḥujja)* » dans les controverses religieuses.

V. 142 : *Qui les leurre,* text. : « qui les trahit ». Nous avons expliqué dans ce qui précède (S. II, 9) dans quel sens il faut entendre cette expression dont nous avons atténué, pour rester dans le contexte coranique, la forme. Il a été dit dans le Coran, à maintes reprises, que Dieu ne lèse personne et ne trahit personne. Il s'agit donc d'un acte de réciprocité ou encore d'une prédétermination immuable des actes et des événements futurs. Ce dernier point de vue, conforme à la doctrine de la prédestination islamique, n'est pas différent de celui de Calvin, ni de celui de Jansénius chez les chrétiens. Des commentateurs pensent qu'il s'agit d'un leurre dans l'au-delà : Dieu leur donnera la lumière d'abord, puis les en privera brusquement (Ṭab., V, 334 ; Râz., XI, 83). Selon Jalâl, il s'agit de la rétribution méritée par leur trahison (V, 142). Zam. donne par déduction à ce participe actif le sens de vaincre (I, 306).

V. 143 : *Ni du côté de ceux-ci* (les croyants), *ni du côté de ceux-là* (les infidèles).

V. 144 : *Protecteur, sulṭân* (pouvoir), ici : « argument, preuve » (Ṭab., V, 337 ; Râz., XI, 87 ; Jalâl, p. 133). Un argument justifiant une punition.

(الجـــزء الخامس)

تَجْعَلُوا لِلَّهِ عَلَيْكُمْ سُلْطَانًا مُبِينًا ﴿١٤٤﴾ إِنَّ الْمُنَافِقِينَ
فِي الدَّرْكِ الْأَسْفَلِ مِنَ النَّارِ وَلَن تَجِدَ لَهُمْ نَصِيرًا ﴿١٤٥﴾
إِلَّا الَّذِينَ تَابُوا وَأَصْلَحُوا وَاعْتَصَمُوا بِاللَّهِ وَأَخْلَصُوا دِينَهُمْ
لِلَّهِ فَأُولَٰئِكَ مَعَ الْمُؤْمِنِينَ ۖ وَسَوْفَ يُؤْتِ اللَّهُ الْمُؤْمِنِينَ
أَجْرًا عَظِيمًا ﴿١٤٦﴾ مَّا يَفْعَلُ اللَّهُ بِعَذَابِكُمْ إِن شَكَرْتُمْ وَآمَنتُمْ ۚ
وَكَانَ اللَّهُ شَاكِرًا عَلِيمًا ﴿١٤٧﴾ * لَّا يُحِبُّ اللَّهُ الْجَهْرَ بِالسُّوءِ
مِنَ الْقَوْلِ إِلَّا مَن ظُلِمَ ۚ وَكَانَ اللَّهُ سَمِيعًا عَلِيمًا ﴿١٤٨﴾
إِن تُبْدُوا خَيْرًا أَوْ تُخْفُوهُ أَوْ تَعْفُوا عَن سُوءٍ فَإِنَّ اللَّهَ كَانَ
عَفُوًّا قَدِيرًا ﴿١٤٩﴾ إِنَّ الَّذِينَ يَكْفُرُونَ بِاللَّهِ وَرُسُلِهِ
وَيُرِيدُونَ أَن يُفَرِّقُوا بَيْنَ اللَّهِ وَرُسُلِهِ وَيَقُولُونَ نُؤْمِنُ
بِبَعْضٍ وَنَكْفُرُ بِبَعْضٍ وَيُرِيدُونَ أَن يَتَّخِذُوا بَيْنَ ذَٰلِكَ
سَبِيلًا ﴿١٥٠﴾ أُولَٰئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ حَقًّا ۚ وَأَعْتَدْنَا

145. *Certes, les hypocrites seront au plus bas degré de l'enfer et jamais tu ne leur trouveras d'auxiliaire,*

146. *excepté les repentants qui s'amendent, s'attachent fermement à Dieu et lui vouent un culte sincère. Ceux-là seront avec les croyants que Dieu comblera d'une rétribution immense.*

147. *Pourquoi Dieu vous châtiera-t-il, si vous êtes reconnaissants et si vous avez la foi ? Dieu vous saura gré de votre reconnaissance ; il est omniscient.*

148. *Dieu n'aime pas qu'on médise à haute voix, sauf [quand celui qui médit] est victime d'une injustice. Dieu entend et sait tout.*

149. *Que vous divulguiez un bien ou que vous le cachiez, que vous pardonniez un mal [dont vous êtes victimes], Dieu absout et est omnipotent.*

150. *Ceux qui, reniant Dieu et ses prophètes, voudraient le séparer de ces derniers — disant : « Nous croyons en certains [messagers] mais pas en d'autres » — et suivre une piste intermédiaire [entre la foi et la mécréance],*

151. *ceux-là sont vraiment des impies ! Or, nous avons réservé aux impies un châtiment avilissant.*

V. 145 : *Auxiliaire,* pour les tirer du gouffre. L'enfer est étagé et c'est à l'étage le plus bas que seront placés les hypocrites (Râz., XI, 87 ; Ṭab., V, 338).

V. 147 : *Reconnaissants.* Par ce terme, il faut entendre : Dieu récompense ses serviteurs pour leur gratitude (Râz., XI, 89 ; Jalâl, p. 133 ; Zam., I, 308).

V. 148 : *Médise,* text. : « l'expression à haute voix, du mal ». Autres sens possibles : « maudire (Ṭab., VI, 1), diffamer, injurier » (Râz., XI, 89-90). Dieu n'aime pas qu'on maudisse ou qu'on diffame. C'est un des versets sur lesquels les muʿtazilites s'appuient pour soutenir que Dieu ne crée pas le mal. Il ne peut créer, disent-ils, ce qu'il n'aime pas. A cette thèse, les sunnites opposent celle de la toute-puissance de Dieu et ajoutent que par l'expression « n'aime pas », il faut entendre « n'aime pas sanctionner » (Râz., XI, 90).

V. 149 : *Un bien* que vous faites ou qu'on vous fait (Ṭab., VI, 4).

V. 150 : Jalâl, V, 150 ; Râz., XI, 92.

(سورة النساء)

لِلْكَٰفِرِينَ عَذَابًا مُّهِينًا ﴿١٥١﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ
وَلَمْ يُفَرِّقُوا۟ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ أُو۟لَٰٓئِكَ سَوْفَ يُؤْتِيهِمْ أُجُورَهُمْ
وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٥٢﴾ يَسْـَٔلُكَ أَهْلُ ٱلْكِتَٰبِ أَن
تُنَزِّلَ عَلَيْهِمْ كِتَٰبًا مِّنَ ٱلسَّمَآءِ فَقَدْ سَأَلُوا۟ مُوسَىٰٓ أَكْبَرَ
مِن ذَٰلِكَ فَقَالُوٓا۟ أَرِنَا ٱللَّهَ جَهْرَةً فَأَخَذَتْهُمُ ٱلصَّٰعِقَةُ بِظُلْمِهِمْ
ثُمَّ ٱتَّخَذُوا۟ ٱلْعِجْلَ مِنۢ بَعْدِ مَا جَآءَتْهُمُ ٱلْبَيِّنَٰتُ فَعَفَوْنَا عَن
ذَٰلِكَ وَءَاتَيْنَا مُوسَىٰ سُلْطَٰنًا مُّبِينًا ﴿١٥٣﴾ وَرَفَعْنَا فَوْقَهُمُ
ٱلطُّورَ بِمِيثَٰقِهِمْ وَقُلْنَا لَهُمُ ٱدْخُلُوا۟ ٱلْبَابَ سُجَّدًا وَقُلْنَا
لَهُمْ لَا تَعْدُوا۟ فِى ٱلسَّبْتِ وَأَخَذْنَا مِنْهُم مِّيثَٰقًا غَلِيظًا ﴿١٥٤﴾
فَبِمَا نَقْضِهِم مِّيثَٰقَهُمْ وَكُفْرِهِم بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَقَتْلِهِمُ
ٱلْأَنۢبِيَآءَ بِغَيْرِ حَقٍّ وَقَوْلِهِمْ قُلُوبُنَا غُلْفٌۢ بَلْ طَبَعَ ٱللَّهُ عَلَيْهَا
بِكُفْرِهِمْ فَلَا يُؤْمِنُونَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿١٥٥﴾ وَبِكُفْرِهِمْ وَقَوْلِهِمْ

152. *[Par contre], ceux qui croient en Dieu et en ses prophètes et ne font pas de distinction entre ces derniers, Dieu leur accordera leur rétribution, car il est clément et miséricordieux.*

153. *Ceux qui ont reçu l'Écriture te demandent de leur faire descendre du ciel un livre ! Ils ont demandé à Moïse bien plus encore. « Fais-nous voir Dieu face à face », dirent-ils. La foudre fondit sur eux, pour leur insolence. Nous les avons absous et avons donné à Moïse sur eux une autorité manifeste.*

154. *Nous élevâmes au-dessus d'eux le mont [Sinaï] pour [obtenir] leur engagement et nous leur dîmes : « Prosternez-vous en franchissant la porte. Ne transgressez pas le sabbat ! » Nous reçûmes d'eux un engagement ferme.*

155. *Pour avoir violé leur engagement, nié les signes de Dieu, assassiné sans droit les prophètes, déclaré que leurs cœurs étaient insensibles, alors qu'en réalité c'est Dieu qui les avait scellés en raison de leur incrédulité, [nous les avons maudits], et rares sont ceux qui parmi eux ont la foi.*

156. *[Nous les avons maudits aussi] pour leur mécréance et pour l'horrible infamie qu'ils ont portée contre Marie.*

V. 153 : *Ceux :* les juifs ; par *Écriture,* il faut entendre la Thora.

Un livre : de nouvelles Tables. « Les deux Tables du Témoignage, tables de pierre, écrites du doigt de Dieu », furent remises sur le mont Sinaï, à Moïse (Ex., XXXI, 18). Selon d'autres versions, elles furent écrites par Moïse lui-même sous la dictée de Dieu : « Je taillai deux tables de pierre et je montai au ciel et je vis la Schekhîna et je parlai avec elle face à face et je reçus le Thora au milieu des flammes de feu, de la droite et de la gauche du saint, et j'écrivis sous sa dictée trois cent seize commandements et je les appris aux Israélites » (MEYL, p. 110).

Face à face, text. : « ouvertement, publiquement, *de visu* ». On sait que ce verset est de ceux que les mu'tazilites invoquent pour nier la vision *(ru'yâ)* de Dieu (Râz., XI, 95).

Pour leur insolence, text. : « en prix de leur iniquité ».

Le Veau d'or, comme idole (Ex., XXXII, 1-14).

V. 154 : *Pour obtenir :* pour les intimider et obtenir leur engagement d'avoir à observer strictement les prescriptions, Dieu éleva le mont Sinaï au-dessus de leurs têtes (Râz., XI, 96 ; Jalâl, p. 134).

Ferme, text. : « épais, gros ».

Sur les explications qu'appelle ce verset, *cf.* S. II, 59-1.

V. 155 : *Violé, fabimâ (fa bi mâ) ;* dans cette locution *mâ* est explétif, le sens est : *fa bi naqḍihim mithâqahum* (Râz., XI, 97 ; Zam., I, 310).

Insensibles, ghulf, plur. de *'aghlaf :* « mis dans un fourneau, couvert, voilé, réfractaire, insensible ». L'assimilation métaphorique du prépuce *(ghulfa)* à un fourreau permet de traduire aussi *aghlaf* par incirconcis, ce qui n'est pas ici le cas, s'agissant des cœurs, et les commentateurs expliquent unanimement *ghulf* par « couverts d'un voile », donc réfractaires à la foi, insensibles (Ṭab., VI, 10 ; Râz., XI, 98 ; Zam., I, 311 ; Jalâl, p. 135, etc.).

V. 156 : *Nous les avons maudits.* Verbe sous-entendu dans le texte (Râz., XI, 97 ; Zam., I, 311 ; Ṭab., VI, 11).

Horrible, buhtân (de *bahita*), « surprendre, calomnier, étonner ». Text. : « énorme stupéfaction ».

« *L'horrible infamie* »... qui faisait radier le nom du père légal de Jésus dans les rouleaux généalogiques, avec cette glose marginale : « fils d'une adultère » (JALM ; FLES, p. 115). Sur la Vierge, on connaît la thèse de l'Islâm : *Dieu [pour donner Jésus au monde] a choisi, élu et purifié Marie entre toutes les femmes de l'univers* (S. III, 42). Nous reviendrons plus loin sur cette question, à propos de la sourate de Maryam (S. XIX).

(الجـــزء السادس)

عَلَىٰ مَرْيَمَ بُهْتَٰنًا عَظِيمًا ﴿١٥٦﴾ وَقَوْلِهِمْ إِنَّا قَتَلْنَا ٱلْمَسِيحَ
عِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ رَسُولَ ٱللَّهِ وَمَا قَتَلُوهُ وَمَا صَلَبُوهُ وَلَٰكِن
شُبِّهَ لَهُمْ ۚ وَإِنَّ ٱلَّذِينَ ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ لَفِى شَكٍّ مِّنْهُ ۚ مَا لَهُم
بِهِۦ مِنْ عِلْمٍ إِلَّا ٱتِّبَاعَ ٱلظَّنِّ ۚ وَمَا قَتَلُوهُ يَقِينًۢا ﴿١٥٧﴾ بَل
رَّفَعَهُ ٱللَّهُ إِلَيْهِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿١٥٨﴾ وَإِن مِّنْ
أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ إِلَّا لَيُؤْمِنَنَّ بِهِۦ قَبْلَ مَوْتِهِۦ ۖ وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ
يَكُونُ عَلَيْهِمْ شَهِيدًا ﴿١٥٩﴾ فَبِظُلْمٍ مِّنَ ٱلَّذِينَ هَادُوا۟ حَرَّمْنَا
عَلَيْهِمْ طَيِّبَٰتٍ أُحِلَّتْ لَهُمْ وَبِصَدِّهِمْ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ
كَثِيرًا ﴿١٦٠﴾ وَأَخْذِهِمُ ٱلرِّبَوٰا۟ وَقَدْ نُهُوا۟ عَنْهُ وَأَكْلِهِمْ أَمْوَٰلَ
ٱلنَّاسِ بِٱلْبَٰطِلِ ۚ وَأَعْتَدْنَا لِلْكَٰفِرِينَ مِنْهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿١٦١﴾
لَّٰكِنِ ٱلرَّٰسِخُونَ فِى ٱلْعِلْمِ مِنْهُمْ وَٱلْمُؤْمِنُونَ يُؤْمِنُونَ بِمَآ أُنزِلَ
إِلَيْكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ ۚ وَٱلْمُقِيمِينَ ٱلصَّلَوٰةَ ۚ وَٱلْمُؤْتُونَ

157. *[Nous les avons également maudits] pour avoir déclaré : « Nous avons tué l'oint Jésus, fils de Marie, messager de Dieu ! » Ils ne l'ont point tué, ni crucifié ; ce n'était qu'un faux-semblant. Ceux qui, en vérité, se livrent à des controverses à son sujet sont encore dans l'incertitude. En ce qui le concerne ils n'ont aucune connaissance. [Ce qu'ils affirment] est purement conjectural. Ils ne l'ont pas tué, c'est certain.*

158. *Tout au contraire, Dieu l'a élevé vers lui, car Dieu est puissant et sage.*

159. *Avant la mort [de Jésus], il n'y aura pas un homme parmi les détenteurs de l'Écriture qui ne croie en lui, et au jour de la résurrection, il servira de témoin contre eux.*

160. *Pour punir ceux qui professent le judaïsme d'avoir été iniques et d'avoir détourné trop de gens de la voie de Dieu, nous leur avons interdit des aliments délicieux qui avaient été déclarés [d'abord] licites [pour eux],*

161. *[et aussi] parce qu'ils pratiquent illicitement l'usure et accaparent malhonnêtement les biens d'autrui. Aux impies nous avons réservé un châtiment douloureux.*

162. *Mais les hommes à la science profonde, parmi eux et parmi les croyants, ajoutent foi à ce qui t'a été révélé et à ce qui fut révélé avant toi. Ceux qui s'acquittent de la prière, ceux qui font l'aumône, ceux qui croient en Dieu et au Jour dernier, à tous ceux-là nous accorderons une rétribution immense.*

V. 157 : « *Faux-semblant* ». Devant une phrase où le verbe principal est au passif avec un sujet équivoque, relative au mystère de la prétendue « mort de Jésus », on ne nous tiendra pas rigueur de nous réfugier dans l'obscurité du mot à mot, plutôt que de solliciter une phrase impénétrable, en vérité. Les commentateurs du Coran interprètent conjecturalement le terme, avec la réserve habituelle qui élimine en pareille matière toute insécurité intellectuelle : *al ʿilmu lillah !* « le savoir est à Dieu ». Loin de se livrer à des hypothèses fantaisistes, ils interprètent littéralement, avec une prudence qui les honore, l'expression *shubbiha lahum* : « il fut comparé ou assimilé pour eux ».

La thèse de l'Islâm à propos de la fin de la première mission de Jésus est qu'il n'est pas mort. Dieu l'a simplement rappelé à lui en donnant à ses ennemis l'illusion qu'ils l'avaient tué.

Par *shubbiha lahum,* on peut littéralement entendre : « quelqu'un fut rendu semblable à Jésus et livré aux juifs, à la place de Jésus », ou encore « les juifs appréhendèrent et tuèrent quelqu'un qui lui ressemblait à s'y méprendre ». Ils crurent ainsi l'avoir crucifié alors qu'il n'en était rien. Mais en tout état de cause, on ne peut sans blasphémer accuser les juifs d'être des déicides. A Dieu ne plaise que la créature fasse périr le Créateur ! Jésus n'était pas Dieu, mais l'Esprit de Dieu, le prophète de la guérison et de la pitié, le messager de l'amour et de la vérité, l'annonciateur, au cours de ses derniers entretiens avec ses disciples, de la venue du consolateur (Muḥammad) « qui convaincra le monde » (*cf.* Jn, XVI, 7-15).

Rappelé mystérieusement par Dieu, Jésus reviendra sur terre pour une seconde mission : destruction de l'antéchrist ; rétablissement de la paix et de la justice. Son règne servira de prélude à l'extinction du genre humain et à l'heure solennelle de la résurrection (Ṭab., VI, 12-17 ; Râz., XI, 99-110 ; Zam., I, 312).

Ils ne l'ont pas tué, c'est certain : autre sens possible : « ils n'ont pas la certitude de l'avoir tué » (Râz., XI, 102 ; Zam., I, 312).

V. 159 : Pour l'Islâm, Jésus est toujours vivant auprès de Dieu, comme il vient d'être dit. A son retour et durant son règne (quarante ans), le triomphe de l'Islâm sera total : les juifs croiront en lui et les chrétiens renonceront à leur théorie de la Trinité (Ṭab., VI, 18 et suiv.). Le Prophète disait : « De tous les hommes, je suis le plus près de Jésus, en ce monde, et le serai dans l'autre » (I. Kath., I, 578-584 ; Ṭab., VI, 22).

Il attestera qu'il a transmis aux détenteurs de l'Écriture le message *(risâla)* que Dieu lui avait confié.

V. 160 : *Iniques :* Ṭab., VI, 24 ; Râz., XI, 105 ; Zam., I, 313.

Aliments. Sur les mets interdits aux Israélites (viande de chameau, certaines graisses, etc.) on se reportera au Talmud et aussi au trop bref paragraphe que consacre à cette question A. Ruffat (RUFS, pp. 79-80 ; Zam., I, 313 ; Râz., XI, 105).

V. 161 : *Ils pratiquaient illicitement l'usure.* Selon le Deutéronome (XXIII, 19-20) il est permis aux juifs de pratiquer l'usure à l'égard des non-juifs, mais non à l'égard de leurs coreligionnaires.

Accaparent malhonnêtement, text. : « pour avoir mangé injustement les biens des gens ».

V. 162 : L'emploi du cas construit *(muqîmîna)* au lieu du nominatif *(muqîmûna)* pose des problèmes de syntaxe et de sens, et soulève de longues discussions entre les grammairiens de Baṣra et ceux de Kûfa. Selon ʿAysha et ʿUthmân, le passage aurait été altéré. Par *ceux qui s'acquittent de la prière,* on doit entendre, selon Râz. (XI, 106), les prophètes ou, selon Ṭab. (VI, 26), les anges.

(سورة النساء)

ٱلزَّكَوٰةَ وَٱلْمُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۚ أُو۟لَـٰٓئِكَ سَنُؤْتِيهِمْ
أَجْرًا عَظِيمًا ﴿١٦٢﴾ * إِنَّآ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ كَمَآ أَوْحَيْنَآ
إِلَىٰ نُوحٍ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ مِنۢ بَعْدِهِۦ ۚ وَأَوْحَيْنَآ إِلَىٰٓ إِبْرَٰهِيمَ
وَإِسْمَـٰعِيلَ وَإِسْحَـٰقَ وَيَعْقُوبَ وَٱلْأَسْبَاطِ وَعِيسَىٰ وَأَيُّوبَ
وَيُونُسَ وَهَـٰرُونَ وَسُلَيْمَـٰنَ ۚ وَءَاتَيْنَا دَاوُۥدَ زَبُورًا ﴿١٦٣﴾
وَرُسُلًا قَدْ قَصَصْنَـٰهُمْ عَلَيْكَ مِن قَبْلُ وَرُسُلًا لَّمْ
نَقْصُصْهُمْ عَلَيْكَ ۚ وَكَلَّمَ ٱللَّهُ مُوسَىٰ تَكْلِيمًا ﴿١٦٤﴾
رُّسُلًا مُّبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى ٱللَّهِ
حُجَّةٌۢ بَعْدَ ٱلرُّسُلِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿١٦٥﴾ لَّـٰكِنِ ٱللَّهُ
يَشْهَدُ بِمَآ أَنزَلَ إِلَيْكَ ۖ أَنزَلَهُۥ بِعِلْمِهِۦ ۖ وَٱلْمَلَـٰٓئِكَةُ يَشْهَدُونَ ۚ
وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًا ﴿١٦٦﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَصَدُّوا۟ عَن
سَبِيلِ ٱللَّهِ قَدْ ضَلُّوا۟ ضَلَـٰلًۢا بَعِيدًا ﴿١٦٧﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟

163. *Nous t'avons fait une révélation, comme nous avons fait une révélation à Noé et aux prophètes [venus] après lui. Nous avons inspiré Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, les [douze] tribus, Jésus, Job, Aaron, Salomon et nous avons donné à David un psautier.*

164. *[Nous avons fait une révélation] à des prophètes dont nous t'avons précédemment narré [le récit] et à d'autres que nous ne t'avons pas cités. Dieu a parlé à Moïse de vive voix.*

165. *[Nous avons fait une révélation] à des prophètes annonciateurs et avertisseurs afin que les hommes n'aient à invoquer aucun argument devant Dieu, [la mission] des prophètes une fois accomplie. Dieu est puissant et sage.*

166. *Dieu témoigne de ce qu'il t'a révélé à bon escient. Les anges en témoignent aussi. [Au reste] Dieu suffit comme témoin.*

167. *Les mécréants qui s'écartent de la voie de Dieu errent, dans leur égarement, bien loin [de la bonne voie].*

168. *Les mécréants qui agissent injustement, Dieu n'est nullement disposé à leur pardonner, ni à les mettre sur un chemin*

V. 163 : *Aux prophètes...* Sur les prophètes chargés de mission auprès d'une communauté et les prophètes prédicateurs, *cf. Encycl. Islâm* s. v. rasûl ; THIR ; BAED.

Nous avons donné..., zabûr, de *zabara,* « transcrire un livre » (Ṭab., VI, 28). Sur l'importance des psaumes dans l'Islâm, *cf. Encycl. de l'Isl.,* s. v. zabûr.

V. 164 : *Que nous ne t'avons pas cités.* Dans cette énumération manquent les prophètes non mentionnés dans la Bible : Hûd, Ṣâliḥ, Shuʿayb. Visiblement – et le fait a été relevé par les commentateurs – ce verset est une réponse aux juifs qui soutenaient que la prophétie était un privilège conféré par Dieu aux seuls juifs sur terre (Ṭab., VI, 27 suiv. ; Râz., XI, 108).

De vive voix : privilège *(khuṣûṣiyya)* accordé par Moïse sur les autres prophètes auxquels Dieu s'est adressé par l'intermédiaire des anges (*cf.* Ex., 21 et suiv.). L'Islâm retient, comme autres moyens d'inspiration divine, les signes et les songes.

Nous signalons à l'attention des lecteurs un livre intéressant : *Salomon et son temps*, de F. Thieberger, trad. fr. par S.N. Guillemin (Paris, 1957) ; il fournit une bonne contribution à la connaissance du milieu et du moment où Salomon occupe une place sur la scène historique du Proche-Orient. Sur David, un autre ouvrage mérite d'être cité, *David, roi d'Israël*, de B. Baentsch, trad. fr. par J. Marty (Paris, 1935).

V. 165 : *Devant Dieu,* text. : « contre Dieu ». Les hommes instruits par les prophètes ne pourront plus dire qu'ils n'ont pas été avertis, ni présenter une quelconque excuse ou argument pour se disculper. On ne peut traduire par « contre Dieu » ; ce serait une hérésie au regard de l'Islâm, car si l'on pouvait invoquer un argument contre Dieu, on ferait de Dieu non plus le Souverain Juge, mais une partie adverse, ce qui est une absurdité, voire un blasphème. Les muʿtazilites ont exploité ce verset pour étayer leur théorie du libre choix et de la justice (Râz., XI, 111).

(الجـــزء السادس)

وَظَلَمُوا۟ لَمْ يَكُنِ ٱللَّهُ لِيَغْفِرَ لَهُمْ وَلَا لِيَهْدِيَهُمْ طَرِيقًا ﴿١٦٨﴾
إِلَّا طَرِيقَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى
ٱللَّهِ يَسِيرًا ﴿١٦٩﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ قَدْ جَآءَكُمُ ٱلرَّسُولُ
بِٱلْحَقِّ مِن رَّبِّكُمْ فَـَٔامِنُوا۟ خَيْرًا لَّكُمْ ۚ وَإِن تَكْفُرُوا۟
فَإِنَّ لِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا
حَكِيمًا ﴿١٧٠﴾ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا تَغْلُوا۟ فِى دِينِكُمْ وَلَا
تَقُولُوا۟ عَلَى ٱللَّهِ إِلَّا ٱلْحَقَّ ۚ إِنَّمَا ٱلْمَسِيحُ عِيسَى ٱبْنُ
مَرْيَمَ رَسُولُ ٱللَّهِ وَكَلِمَتُهُۥٓ أَلْقَىٰهَآ إِلَىٰ مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِّنْهُ ۖ
فَـَٔامِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ ۖ وَلَا تَقُولُوا۟ ثَلَٰثَةٌ ۚ ٱنتَهُوا۟ خَيْرًا
لَّكُمْ ۚ إِنَّمَا ٱللَّهُ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۖ سُبْحَٰنَهُۥٓ أَن يَكُونَ لَهُۥ
وَلَدٌ ۘ لَّهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۗ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ
وَكِيلًا ﴿١٧١﴾ لَّن يَسْتَنكِفَ ٱلْمَسِيحُ أَن يَكُونَ عَبْدًا

169. *autre que celui de la géhenne où ils séjourneront éternellement. Ce sera facile pour Dieu.*

170. *Hommes ! Le Prophète vous a apporté la vérité de la part de votre Seigneur ! Croyez-y, dans votre intérêt mieux compris. Si vous n'y croyez pas, [sachez] qu'à Dieu appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre, et qu'il est omniscient et sage.*

171. *Vous qui avez reçu l'Écriture ! n'exagérez pas en votre religion ! Ne dites de Dieu que la vérité ! l'oint Jésus, fils de Marie, est seulement un prophète de Dieu, son verbe qu'il jeta vers Marie, un esprit émanant de lui.*
Croyez en Dieu, en ses prophètes, et ne parlez plus de trinité. Cessez [de dire cela], dans votre intérêt mieux [compris].
Dieu n'est qu'Un ! Gloire à lui ! [Il est trop haut] pour avoir un fils ! A lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre, et il suffit comme protecteur.

172. *Jamais l'Oint n'a dédaigné — pas plus que les anges rapprochés [du Seigneur] — d'être un serviteur de Dieu.*
Ceux qui trouvent indigne de l'adorer et s'enflent d'orgueil, Dieu les ramènera en masse vers lui.

V. 170 : *Dans votre intérêt mieux compris,* text. : « cela vaut mieux pour vous ». Le mot *khayr* (bien) n'étant pas au nominatif, on pourrait traduire : « ce serait un bien pour vous » (Ṭab., VI, 33).

V. 171 : *Vous qui avez reçu l'Écriture.* Il s'agit ici plus spécialement des chrétiens (Râz., XI, 115).

N'exagérez pas : si les juifs dénient toute mission à Jésus, n'enchérissez pas en le prenant pour Dieu (Zam., I, 315). *Ghalâ,* que nous avons traduit par « exagérer », signifie se comporter en extrémiste, dépasser les limites.

L'oint Jésus, cf. S. III, 45.

Trad. littérale. Par *verbe,* il faut entendre le verbe être à l'impératif « Sois ! » et Jésus « fut » (*cf.* S. III, 59). Ou encore : « Il en informa Marie » (Ṭab., VI, 36).

Un esprit. Autre sens : « un souffle » (Râz., XI, 115 ; Ṭab., VI, 36).

Ne parlez plus de trinité, text. : « ne dites pas : trois ».

Dieu n'est qu'Un, text. : « Dieu est seulement un dieu un ». C'est la thèse islamique de l'unicité de Dieu opposée à la conception chrétienne de la Trinité. Les chrétiens pensent que l'Islâm n'a jamais compris leur conception de Dieu en trois personnes : le Père, le Fils, ou Verbe, par qui la révélation a été donnée, et le Saint-Esprit qui procède des deux premières personnes. Ils croient que les musulmans confondent une trinité, qui soulève des problèmes de nature et d'attributs, avec un vulgaire trithéisme. Il n'en est rien. Râzi. écrit, à cet égard (XI, 116-117) : « Nous ne connaissons aucune doctrine au monde plus inconsistante *(rakâka)* et plus éloignée de la raison que la doctrine des chrétiens. » Au sein du christianisme même des « hérétiques » contestèrent la déité de Jésus. Arius ne fut condamné que pour cela par le concile de Nicée (325). Nous reviendrons plus loin sur cette question.

(سورة النساء)

لِلَّهِ وَلَا ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ ٱلْمُقَرَّبُونَ ۚ وَمَن يَسْتَنكِفْ عَنْ عِبَادَتِهِۦ
وَيَسْتَكْبِرْ فَسَيَحْشُرُهُمْ إِلَيْهِ جَمِيعًا ﴿١٧٢﴾ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ فَيُوَفِّيهِمْ أُجُورَهُمْ وَيَزِيدُهُم مِّن
فَضْلِهِۦ ۖ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ ٱسْتَنكَفُوا۟ وَٱسْتَكْبَرُوا۟ فَيُعَذِّبُهُمْ عَذَابًا
أَلِيمًا وَلَا يَجِدُونَ لَهُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿١٧٣﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ قَدْ جَآءَكُم بُرْهَٰنٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَأَنزَلْنَآ
إِلَيْكُمْ نُورًا مُّبِينًا ﴿١٧٤﴾ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱللَّهِ وَٱعْتَصَمُوا۟
بِهِۦ فَسَيُدْخِلُهُمْ فِى رَحْمَةٍ مِّنْهُ وَفَضْلٍ وَيَهْدِيهِمْ إِلَيْهِ
صِرَٰطًا مُّسْتَقِيمًا ﴿١٧٥﴾ يَسْتَفْتُونَكَ قُلِ ٱللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِى ٱلْكَلَٰلَةِ ۚ
إِنِ ٱمْرُؤٌا۟ هَلَكَ لَيْسَ لَهُۥ وَلَدٌ وَلَهُۥٓ أُخْتٌ فَلَهَا نِصْفُ
مَا تَرَكَ ۚ وَهُوَ يَرِثُهَآ إِن لَّمْ يَكُن لَّهَا وَلَدٌ ۚ فَإِن كَانَتَا ٱثْنَتَيْنِ
فَلَهُمَا ٱلثُّلُثَانِ مِمَّا تَرَكَ ۚ وَإِن كَانُوٓا۟ إِخْوَةً رِّجَالًا وَنِسَآءً
فَلِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ ٱلْأُنثَيَيْنِ ۗ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمْ أَن تَضِلُّوا۟ ۗ
وَٱللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌۢ ﴿١٧٦﴾

173. *Quant à ceux qui auront cru et fait œuvres pies, Dieu les rétribuera intégralement et accroîtra généreusement [leur mérite].*
En ce qui concerne les dédaigneux et les orgueilleux, il leur infligera un supplice cruel et ils ne trouveront ni garant ni auxiliaire.

174. *Hommes ! Une preuve vous est, certes, venue de la part de votre Seigneur. Nous avons fait descendre sur vous une lumière éclatante !*

175. *Ceux qui auront cru en Dieu et se seront attachés résolument à lui, il les fera entrer en une miséricorde et une grâce qui émanent de lui et les dirigera vers lui par une voie droite.*

176. *On te consultera [sur les droits des collatéraux]. Réponds : « Dieu vous dicte [au sujet de la dévolution] d'une succession sans ayant droit, descendant ou ascendant [ceci] : "Si un homme sans enfant décède, laissant une sœur, celle-ci hérite de la moitié [du patrimoine devenu vacant]. [Inversement] un homme hérite [de la totalité] de ce que laisse sa sœur, si elle décède sans postérité. Si le défunt laisse deux sœurs, celles-ci héritent des deux tiers. [Si dans de telles conditions, les successibles sont des frères et sœurs, la part revenant au mâle [doit être] égale à celle de deux femmes." » Dieu vous explique [cela] pour que vous ne vous égariez pas. Dieu sait absolument tout.*

V. 174 : *La mission* de Muḥammad destinée à vous faire renoncer à vos erreurs et à vous mettre sur le chemin de la vérité (Ṭab., VI, 37).

Lumière éclatante : le Coran (Ṭab., VI, 37).

V. 176 : L'exégèse islamique n'ignore point le manque d'enchaînement chronologique et parfois de mise en ordre logique qu'on peut remarquer dans le Texte Sacré, manque d'enchaînement dû aux conditions mêmes de la recension du Coran. Ce *nota bene* hâtif a sa place plutôt après le verset 127. 'Abu Bakr disait : « Les premières prescriptions du début de cette sourate intéressent les successibles en ligne directe, les secondes, les conjoints et les frères utérins ; ce verset intéresse les frères et sœurs consanguins » (Ṭab., VI, 41).

Sourate V

La table (Al mâ' ida)

Cent douzième dans l'ordre chronologique, révélée à 'Arafa lors du pèlerinage de l'« adieu » (vendredi 26 février 632). Cent vingt versets (Râz., XI, 123). L'exégèse place sa révélation après celle de la victoire (XLVIII) et la considère non comme la dernière, mais l'une des dernières.

Elle tire son titre du cent douzième verset qui fait une brève allusion à une scène de la vie de Jésus, à une descente miraculeuse d'une table garnie à l'intention des Apôtres. On a voulu trouver un rapport entre cet événement rappelé dans le Coran et le dernier repas de Jésus avec ses disciples au cours duquel l'eucharistie fut instituée (Mtt., XIV, 20-29) ; et avec la vision que saint Pierre eut « d'un objet semblable à une grande nappe attachée par les quatre coins qui descendait et s'abaissait vers la terre... » (Act., X, 9-16). Mais tous ces rapprochements ne sont que des conjectures. Pourquoi ne pas admettre le fait tel qu'il est : il s'agit d'un événement de la vie de Jésus qui est rapporté par le Coran et dont on ne trouve pas mention dans les quatre Évangiles officialisés par l'Église.

Canevas

Dieu, omniscient et omnipotent. Tout Lui appartient : 17, 18, 40, 120.
Il est indulgent et miséricordieux : 34, 98.
Il faut se souvenir de Ses bienfaits : 7, 11.
L'Islâm est parachevé et devient la doctrine des vrais croyants : 3.
Mission des prophètes : 32.
Instructions données à Muḥammad : 48, 67, 98.
De la rébellion contre Dieu : 33.
Du Paradis : 110.
De l'Enfer : 37.
Caïn et Abel : 27 - 31.
Moïse en conflit avec les juifs : 20 - 25.
Jésus est un prophète : 16, 46, 74 - 76, 110 - 118.
Recommandations aux musulmans : 35, 48, 51, 54 - 59, 69, 100 - 102, 105.
Des juifs : 12, 13, 20 - 26, 41 - 45, 64, 70, 71, 78 - 82.
Des chrétiens : 14, 47, 82 - 85.
Des juifs et des chrétiens. Leurs illusions et leurs railleries : 15, 18, 19, 61 - 66, 77.
Des hypocrites : 41, 52.
Des infidèles : 36, 73, 104.
De l'idolâtrie : 61.
Du bon et du mauvais : 100.
Du sacré et du profane : 2.
Du pèlerinage du temple de la Ka'ba : 2, 97.

De la chasse et de la pêche durant le pèlerinage : 2, 94 - 96.
Des ablutions : 6.
Des nourritures licites : 1, 3 - 5, 87 - 88, 93.
Interdiction des boissons fermentées : 90 - 91.
Interdiction des jeux de hasard : 90 - 91.
Respect des engagements pris : 1.
Des conflits et des procédures : 49.
Des témoignages et des testaments : 106 - 108.
Des serments : 89.
Du mariage avec les chrétiennes et les juives : 5.
Du meurtre : 32.
Du vol : 38 - 39.
De certaines coutumes païennes abolies : 50, 97, 103.

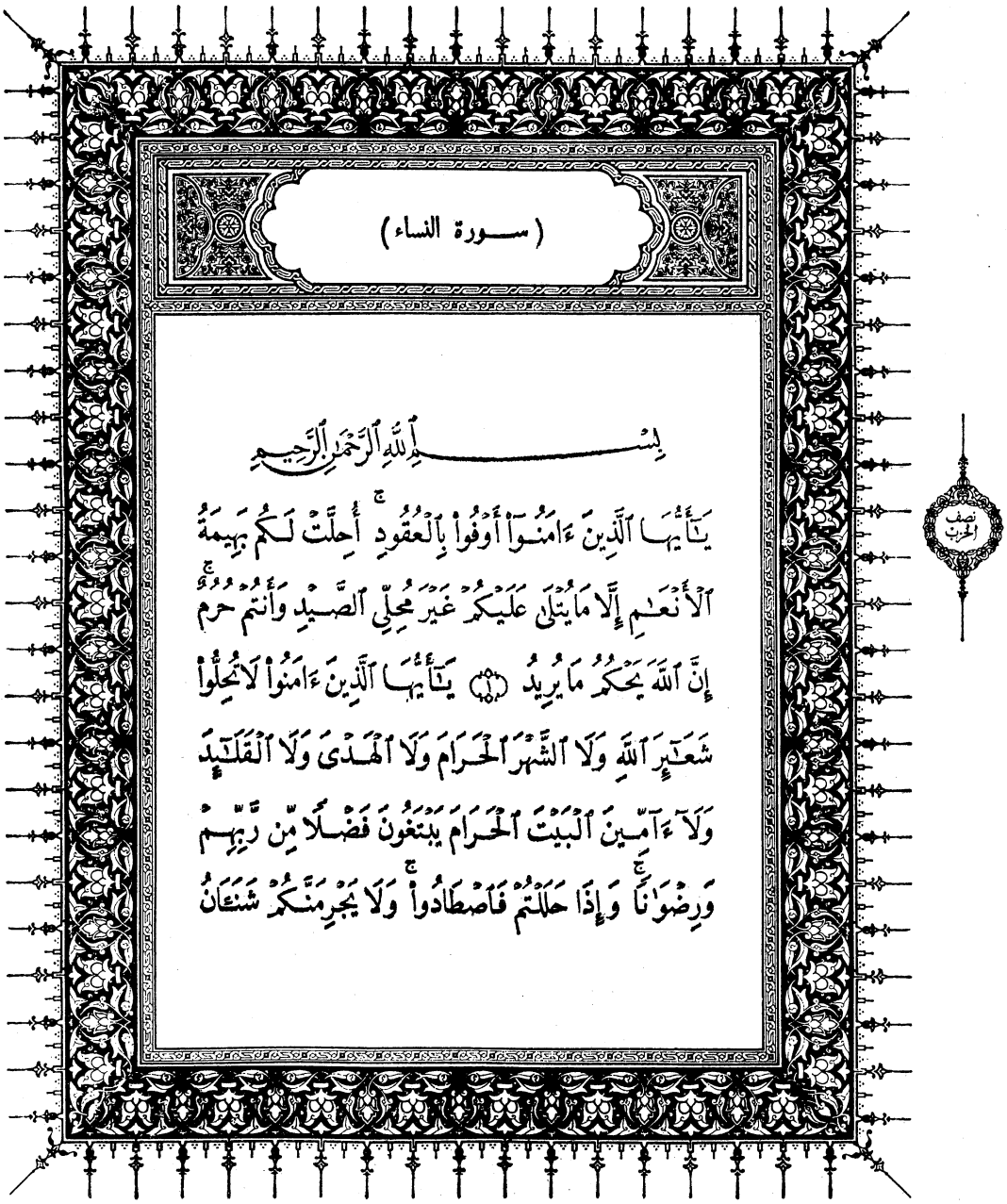

(سورة النساء)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَوْفُواْ بِٱلْعُقُودِ ۚ أُحِلَّتْ لَكُم بَهِيمَةُ
ٱلْأَنْعَٰمِ إِلَّا مَا يُتْلَىٰ عَلَيْكُمْ غَيْرَ مُحِلِّى ٱلصَّيْدِ وَأَنتُمْ حُرُمٌ ۗ
إِنَّ ٱللَّهَ يَحْكُمُ مَا يُرِيدُ ﴿١﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تُحِلُّواْ
شَعَٰٓئِرَ ٱللَّهِ وَلَا ٱلشَّهْرَ ٱلْحَرَامَ وَلَا ٱلْهَدْىَ وَلَا ٱلْقَلَٰٓئِدَ
وَلَآ ءَآمِّينَ ٱلْبَيْتَ ٱلْحَرَامَ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّن رَّبِّهِمْ
وَرِضْوَٰنًا ۚ وَإِذَا حَلَلْتُمْ فَٱصْطَادُواْ ۚ وَلَا يَجْرِمَنَّكُمْ شَنَـَٔانُ

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *O vous qui croyez ! respectez vos engagements. Est licite pour vous [la consommation de la chair] de votre bétail excepté celle [des animaux] énumérés et du gibier [tué], lorsque vous êtes en état de sacralisation. Dieu dicte, en vérité, ce qu'il veut.*

2. *O vous qui croyez ! ne profanez ni les rites de Dieu, ni le mois sacré, ni les offrandes, ni les guirlandes. [Il vous est interdit d'attaquer] ceux qui se rendent au temple sacré pour obtenir la faveur de leur Seigneur et sa satisfaction.*
Quand vous êtes désacralisés [il vous est loisible] de vous livrer à la chasse. Que le ressentiment contre ceux qui [naguère] se sont opposés à votre approche de la mosquée sacrée ne vous incite point à transgresser. Soyez plutôt solidaires dans la charité et la piété et non dans le péché et la transgression.
Craignez Dieu ! En vérité, Dieu est redoutable dans sa sanction.

V. 1 : *Engagements :* le mot *ʿaqd,* pluriel *ʿuqûd* (nom d'action d'une racine signifiant nouer) est fréquemment employé dans le Coran avec le sens de *ʿahd,* pluriel *ʿuhûd :* « lien, acte, contrat, pacte, engagement, serment » (Râz., XI, 24). Les engagements qui lient solennellement, quand ils sont pris, l'individu aussi bien envers Dieu qu'envers ses semblables appartiennent, selon la théologie de l'Islâm, à cinq catégories : la foi (avec les obligations et les rites qui en découlent), le mariage, l'alliance, la transaction, la promesse. L'exégèse lui donne cependant un sens plus général (Ṭab., VI, 46-49).

Votre bétail, text. : « est licite pour vous la bête du cheptel ». Par *bahîma,* il faut entendre « un animal incapable de s'exprimer, non doué de raison » (Râz., XI, 125). *'Anʿâm* (sing. *naʿam*) désigne quatre variétés de ruminants vivant en troupeaux dont la chair est licite au regard de l'Islâm : bovins, camelins, ovins, caprins. L'expression *bahîmatul 'anʿâm,* dont la traduction est quelque peu embarrassante, est expliquée par Zam. (I, 320) comme une annexion impliquant la préposition *min* (de). Ainsi, en français, on dit « une bague d' (en) argent ». Cependant l'expression est discutée par l'exégèse classique et selon des opinions assez discutables, il s'agirait d'une assimilation des animaux sauvages (antilopes, gazelles, onagres) aux animaux qui ruminent, n'ont pas de canines et dont le sabot est fendu comme les bovins, les ovins, etc.

Énumérés. Cette énumération se trouve au verset 3 de la présente sourate et aussi de la S. II, 173.

Gibier : il s'agit des animaux sauvages licites dont la chasse est interdite en cours de route, à quiconque accomplit le grand pèlerinage annuel collectif *(ḥajj)* ou le petit pèlerinage individuel *(ʿumra)* sur lesquels nous aurons à revenir.

Cette *sacralisation ('iḥrâm)* se traduit par le port d'un vêtement spécial sans couture comprenant deux pièces : un *'izâr* dont on s'entoure la partie inférieure du corps, du ventre aux mollets, et un *ridâ'* qui couvre l'épaule gauche, le dos, la poitrine et se noue sur l'épaule droite. La tête reste nue. On peut marcher pieds nus ou chaussés de sandales. Les femmes s'enveloppent d'un vêtement allant de la tête aux pieds, laissant le visage découvert. Durant cette période, les rapports sexuels, la chasse, l'arrachage des plantes sont interdits. Cependant il est permis, comme on le verra plus loin, de se livrer au commerce.

V. 2 : *Ne profanez...,* text. : « ne considérez pas comme licite ».

Les rites, shaʿâir (plur. de *shaʿîra* : marque distinctive, signe extérieur), désigne plus spécialement, dans le Coran, les règles à observer et les cérémonies du pèlerinage au temple de la Kaʿba, à La Mekke, appelé également, dans ce même verset, mosquée sacrée. L'expression est également un rappel de l'observance de la « course » *(saʿy)* entre Ṣafa et Marwa que beaucoup de tribus arabes ne considéraient pas comme un rite obligatoire.

Le mois sacré : le mois durant lequel a lieu le pèlerinage annuel et qui, déjà avant l'Islâm, était un mois de trêve respectée par tous les Arabes. Profaner le mois de trêve, c'est commettre un meurtre. Il a été dit plus haut que les anciens Arabes observaient annuellement une trêve de quatre mois *(żûl Qiʿda, żûl Ḥijja, Muḥarram, Rajab).* Il se peut que par « mois sacré » il faille entendre ces quatre mois dans leur ensemble (en raison du principe si fréquent en langue arabe de la partie pour le tout) comme on peut aussi l'appliquer plus spécialement au mois de Rajab (Râz., XI, 129).

Offrande, hady, sing hadya et *hadiyya* (dans le Coran, offrande faite spécialement au temple sacré), c'est-à-dire un animal destiné à être immolé en son honneur : chamelle, vache ou brebis (Râz., XI, 129). Ces offrandes portaient d'ailleurs, avant l'Islâm, divers insignes pour marquer leur destination : des colliers de fleurs et plus souvent de feuilles d'une variété de mimosa, d'un arbrisseau épineux *(Spina aegyptiaca)* connu en Arabie sous le nom de samur ou d'aubier *(lihâ) ;* une jarre *(dann) ;* une cordelette *(ʿurwa) ;* des chaussures *(naʿl).* Quand la bête à immoler était un chameau, on lui transperçait la bosse d'une lance qu'on laissait dans la plaie. L'offrande devenait ainsi imprenable. Parfois, les pèlerins portaient eux-mêmes ces « décorations » pour rendre leur personne inviolable. Plus souvent, ils portaient, en quittant leur foyer, un collier de feuilles de l'arbrisseau ci-dessus indiqué et, au retour, un collier de poil de chèvre *(shaʿar)* ou de feuilles d'un arbre quelconque du territoire sacré *(ḥarâm).*

Il vous est interdit... : allusion à l'affaire de Ḥuṭam b. Hind-l-Bakiri, un riche trafiquant du Yamâma (Ṭab., VI, 62). S'étant rendu auprès du Prophète à Médine, il se fit passer pour un délégué de sa tribu (Rabîʿa) venu s'informer sur la nouvelle religion. Instruit sur l'Islâm, il prit congé du Prophète en déclarant qu'il retournait au Yamâma, son pays, pour en référer aux siens. Il s'empara, au passage, d'un troupeau de chameaux appartenant aux Médinois et s'en fut chez lui. L'année suivante, il se présenta à La Mekke pour accomplir le pèlerinage. C'est alors que les musulmans voulurent, malgré la sainteté du mois et du lieu, se venger de lui. Ce verset mit fin à leur projet.

Contre ceux qui [naguère]... : allusion à l'opposition des qurayshites à l'entrée du Prophète pour accomplir le pèlerinage et à la convention de Ḥudaybiyya. On remarquera que les rites et coutumes du pèlerinage païen sont d'abord avalisés par l'Islâm. Mais ce n'était qu'une transition. Ce verset est, en effet, partiellement modifié par le verset 89 de la S. IV et le verset 28 de la S. IX.

(سورة المائدة)

قَوْمٍ أَن صَدُّوكُمْ عَنِ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ أَن تَعْتَدُوا۟ ۘ
وَتَعَاوَنُوا۟ عَلَى ٱلْبِرِّ وَٱلتَّقْوَىٰ ۖ وَلَا تَعَاوَنُوا۟ عَلَى ٱلْإِثْمِ
وَٱلْعُدْوَٰنِ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٢﴾
حُرِّمَتْ عَلَيْكُمُ ٱلْمَيْتَةُ وَٱلدَّمُ وَلَحْمُ ٱلْخِنزِيرِ وَمَآ أُهِلَّ
لِغَيْرِ ٱللَّهِ بِهِۦ وَٱلْمُنْخَنِقَةُ وَٱلْمَوْقُوذَةُ وَٱلْمُتَرَدِّيَةُ وَٱلنَّطِيحَةُ
وَمَآ أَكَلَ ٱلسَّبُعُ إِلَّا مَا ذَكَّيْتُمْ وَمَا ذُبِحَ عَلَى ٱلنُّصُبِ وَأَن
تَسْتَقْسِمُوا۟ بِٱلْأَزْلَٰمِ ۚ ذَٰلِكُمْ فِسْقٌ ۗ ٱلْيَوْمَ يَئِسَ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ مِن دِينِكُمْ فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَٱخْشَوْنِ ۚ ٱلْيَوْمَ أَكْمَلْتُ
لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِى وَرَضِيتُ لَكُمُ
ٱلْإِسْلَٰمَ دِينًا ۚ فَمَنِ ٱضْطُرَّ فِى مَخْمَصَةٍ غَيْرَ مُتَجَانِفٍ
لِّإِثْمٍ ۙ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣﴾ يَسْـَٔلُونَكَ مَاذَآ أُحِلَّ
لَهُمْ ۖ قُلْ أُحِلَّ لَكُمُ ٱلطَّيِّبَٰتُ ۙ وَمَا عَلَّمْتُم مِّنَ ٱلْجَوَارِحِ

3. *Il vous est interdit [de manger la chair d'une] bête morte, le sang, la viande de porc, la viande d'un animal sur lequel on aura invoqué [en l'égorgeant, le nom] d'une divinité autre que Dieu, de toute bête morte par étouffement, sous des coups, des suites d'une chute ou d'un coup de corne, mise en pièces par des fauves [à moins qu'elle n'ait été saignée à temps], immolée sur les pierres dressées. [Il vous est interdit d'attribuer les parts de viande d'une bête égorgée en commun] par tirage au sort, au moyen de flèches, ce qui est [en soi] une perversité.*
Aujourd'hui, les mécréants désespèrent [de vous détourner] de votre religion. Ne les redoutez pas, redoutez-moi.
Aujourd'hui, j'ai parachevé pour vous votre religion, vous ai comblés de mon bienfait et ai agréé l'Islâm comme doctrine religieuse pour vous. Quiconque [contreviendra à ces interdictions], contraint par la faim et non par intention de commettre délibérément un péché, [sera absous] car, en vérité, Dieu est clément et compatissant.

4. *Ils t'interrogeront sur ce qui est licite pour eux. Réponds : « Vous sont permis les bons aliments. Mangez [en considérant comme licite] ce que prennent pour vous les animaux de proie que vous avez dressés, comme les chiens [par exemple] suivant les procédés que Dieu vous a enseignés. Invoquez le nom de Dieu sur leur prise et craignez-le, car il est prompt dans ses comptes.*

V. 3 : *Il vous est interdit.* Ces interdictions complètent la liste déjà donnée au verset 173 de la S. II.

La viande de porc. Le sanglier est compris dans cette interdiction (Ṭab., VI, 67).

Un animal sur lequel on aura invoqué... A ce titre, l'abattage rituel rabbinique est licite pour les musulmans (viande kashir). Sur l'abattage effectué par un chrétien, les écoles théologico-juridiques *(ma âhib)* divergent comme on le verra au verset suivant.

La viande d'un animal est licite pour les musulmans s'il rumine et a la patte fourchue ou la corne fendue. Le même critère (le chameau et le lièvre mis à part) est à peu près valable pour les juifs (*cf.* Deut., XIV, 4-21).

Nuṣub : pierres dressées. Les commentateurs sont embarrassés pour expliquer avec toute la clarté désirable le sens de ce mot. Les traducteurs du Coran dans les diverses langues n'ont pas prêté à ce terme toute l'attention qu'il mérite, ne fût-ce que pour nous permettre de mieux connaître la litholâtrie des anciens Arabes. Leur traduction du mot *nuṣub* est des plus décevantes : « autel des idoles, *Altar als Götzenopfer, Götzensteine, stone altars,* menhirs grossièrement retaillés, pierres sacrées », etc.

Pourtant ce vocable semble cacher une réalité sociologique qui mérite d'être examinée. Sa forme grammaticale *(fuʿul)* est valable pour le singulier et pour le pluriel. La plupart des commentateurs (Ṭab., VI, 75 ; Jalâl, p. 140) penchent cependant pour le pluriel. Sa signification précise soulève des divergences accusées. Selon Ṭab. *(ibid.),* Râz. (XI, 135), Jalâl *(ibid.),* et I. Kath. (I, 11), il désigne les trois cent soixante pierres dressées autour du temple de la Kaʿba et que les Arabes vénéraient avant l'Islâm. Selon Zam. (I, 322) il s'agit d'idoles *(ʾaṣnâm)* devant ou sur lesquelles les Arabes païens immolaient leurs oblations. Ils aspergeaient ces idoles du sang des victimes et faisaient sécher sur elles les viandes disséquées et débitées en morceaux de grosseur variable *(tashrîḥ).*

Le folklore et la poésie de l'ancienne Arabie sont à peu près muets sur ces cérémonies. Les quelques vers attribués à ʿAû-r-Rumma et à Al'Aʿshâ n'apportent aucun éclaircissement sur le culte de ces mystérieuses pierres. Nous savons cependant que, dans la langue ancienne, *naṣb* signifiait aussi « malheur, fatigue, difficulté ». La vieille expression *massanî sh-Shaytânu bi-n-Nasbi* (le démon m'a atteint d'une calamité) nous est rapportée par Tahżîbu-ṣ-Ṣiḥâḥ (I, 94), qui nous apprend également que le terme désignait une variété de mélodies lyriques divinatoires ou incantatoires propres aux Bédouins et qui étaient composées en prose rimée *(saǰʿ).* Parfois des montants dressés verticalement remplaçaient, sous le nom de *nuṣub,* les « pierres dressées » et étaient l'objet de diverses croyances dont la survivance a pu être constatée dans le pays de Moab. Lorsque les habitants de cette région souffraient d'un fléau (sécheresse, disette, choléra), chaque famille, à l'appel du chef de la tribu, sacrifiait un mouton, le coupait en deux, le suspendait à deux montants dressés verticalement devant l'entrée de la tente. Tous les membres de la famille défilaient alors entre les deux moitiés encore sanglantes de l'animal sacrifié en disant : « Voici notre rançon pour nous et pour nos troupeaux » (JANC, pp. 361-363).

On doit par ailleurs remarquer que les juifs offraient leurs holocaustes sur des « pierres dressées » non taillées et enduites de chaux (Deut., XXVII, 4-10). En outre, les « pierres » habitées appelées *bet'el* (maison de Dieu) passaient pour avoir des vertus magiques (FRAF, pp. 145-146). Philon de Byblos les appelait les « pierres animées ». Les douze pierres sacrées du mont Sinaï auraient été dressées par Moïse qui voulait qu'on immolât des victimes en l'honneur de Yahvé. D'autres pierres sacrées passaient pour être descendues du ciel. On les caressait, on les baisait et on les « oignait » d'huile. Le Livre des Juges s'élève contre l'ephod-oracle créé par Gédéon à Ophra « où il était l'objet des prostitutions de tout Israël » (Jug., I, VIII, 27). Il est également question dans l'Ancien Testament des tas de pierres « dressées » *(matsewah)* et connus sous le nom de *gal.* Ézéchiel les dénonce véhémentement (XVI, 17). Jérémie s'élève avec non moins d'indignation (II, 27) contre « ceux qui disent du bois : "Tu es mon père, et de la pierre, tu m'as procréé." » Le Deutéronome ordonne la destruction des stèles et des statues élevées en l'honneur des divinités étrangères, c'est-à-dire égyptiennes, babyloniennes, cananéennes.

Chez les Cananéens auxquels les juifs avaient emprunté plus d'une croyance (TOUO), notamment l'*achera* ou « pieu sacré », le culte des grottes, des rivières, des montagnes et des pierres était fort en honneur. Il comprenait, entre autres rites, des processions, des offrandes, des chants et des danses. L'élément caractéristique de leurs sanctuaires était la « pierre dressée », la fameuse pierre de bethel sur laquelle s'accomplissaient les sacrifices. Sur ces pierres que Plutarque considère comme la représentation de l'Adonis phénicien, les tribus versaient l'eau, le vin et le lait des libations. Ils se livraient sur elles à des onctions d'huile et des aspersions de sang. Ils immolaient en leur honneur des animaux et parfois même des enfants. Les jours de fêtes consacrées à ces divinités étaient, pour les prêtres de Cybèle, hommes émasculés habillés en femmes (les fameuses galles), et pour les hétaïres sacrées *(qedhéshoth)* l'occasion d'une démence sexuelle avec danses lubriques aux sons des harpes, des tambourins, des sistres et des crotales (RUFS, p. 73). Les circumambulations autour de ces pierres auxquelles se livraient des extatiques agités ne laissaient pas insensibles, par l'hystérie collective qu'elles suscitaient, des personnages comme le roi Saül, malgré les admonestations de Samuel. A juste raison, Del Medico (DELB, p. 26)

signale le rôle que ces stèles phalliques jouaient dans les fécondations miraculeuses. Par ailleurs, lorsqu'on parcourt l'Inde, notamment la région d'Aurangabad et qu'on visite les extraordinaires grottes d'Ellora et d'Ajanta, les temples et sanctuaires de Bénarès, de Jaypur et de leurs environs, les grottes d'Éléphanta non loin de Bombay, et qu'on songe à cette profusion de pierres érigées dans les champs, ou à l'entrée des sanctuaires, on ne peut s'empêcher de songer aux « pierres dressées » dénoncées par le Coran, ni d'entrevoir des rapports entre elles et les stupas, c'est-à-dire les symboles d'un culte phallique (*cf.* COME, IV). Ces rapports viennent d'autant plus à l'esprit que les idées religieuses de l'Inde étaient assez répandues dans l'ancienne Arabie (*cf.* SHAM, II, pp. 233 et suiv.). Les commentateurs signalent de leur côté que les pèlerins arabes, à l'époque de la Jâhiliyya (paganisme) portaient à l'aller comme au retour de la Kaʿba, des colliers de feuilles et d'écorce de certains arbres particuliers. Or, chacun sait que chez les Hindous, le bois constitue une cuirasse magique. L'écorce de certains végétaux surnommés « plantes de longue vie » entre dans la confection de certains talismans. Sur un plan plus général, il paraît a priori difficile de supposer que les Arabes païens aient ignoré un hétaïrisme pourtant universel, répandu depuis des millénaires chez tous les peuples et en particulier chez leurs voisins.

L'adoration du phallus symbolise dans l'Inde, comme naguère en Orient, en Grèce, à Rome, le culte de la nature créatrice, de la fécondité, de la force de vie. La procession des phallories chez les Grecs lors des petites dionysies, les bacchanales romaines au cours des *liberia,* aux fêtes de Vénus et de Priape, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, et il n'est pas nécessaire non plus de signaler l'existence de ce culte en Europe et en Amérique Centrale, notamment au Pérou.

L'universalisme du culte phallique chez les peuples primitifs autorise-t-il à identifier les « pierres dressées » dont le culte est sévèrement dénoncé par le Coran avec les stèles phalliques ? Le hadîth ne fournit à cet égard aucune indication intéressante. L'exégèse, en ses prudentes et brèves allusions aux rites des *nuṣub,* n'est pas plus riche en renseignements utiles. L'ancienne poésie est également quasi muette sur ces pierres qu'elle appelle métaphoriquement *nâṣib manṣûb* (érigeant érigé). C'est à peine si la lexicographie arabe permet d'établir un lien entre un tel culte et les *nuṣub* signalés et interdits dans cette sourate. En effet, le terme au duel *ghariyâni* (syn. de *nuṣub*) désignait deux stèles dressées par le célèbre souverain ghasanide, Nuʿmân b. Al Munżir que l'on aspergeait du sang des bêtes immolées, à l'occasion de certaines cérémonies phalliques.

Les dolmens et les menhirs sont aussi des « pierres dressées » qui en Europe, comme partout dans le monde, attestent un état religieux, projettent sur le plan des croyances et des mythes la nébuleuse préhistoire des communautés humaines. Elles ont inspiré, en plusieurs langues, une surabondante littérature, confuse, filandreuse, conjecturale, où l'archéologie, la sociologie, l'histoire s'entremêlent et se contredisent. Mais une telle surabondance prouve à elle seule que dans ce domaine nous sommes encore dans la nuit. Elles sont assurément en rapport avec un culte ou des rites funéraires. Les études entreprises jusqu'ici ne vont pas au-delà de cette hypothèse souvent étayée de mensurations qui au reste n'expliquent rien. Un travail remarquablement décevant a été récemment publié en France par un certain Henry Bar sur précisément les « Pierres levées, porte de la vie », Paris, 1973. L'auteur qui, d'après sa copieuse bibliographie, semble avoir beaucoup lu, n'a certainement pas beaucoup retenu. On se demande même s'il a compris ses sources référencielles, car son délayage indigeste peut être considéré comme un modèle du travail bâclé, aux conclusions inconsistantes. Le génial Champollion nous a livré le secret des hiéroglyphes. Les « pierres dressées », faute d'écriture déchiffrable, demeurent mystérieuses encore.

J'ai parachevé pour vous votre religion. Lorsque le Prophète, monté sur sa chamelle Ażbâ (à l'oreille fendue) prononça ce verset, la foule fut bouleversée. ʿUmar, au comble de l'émotion, se mit à sangloter : « Pourquoi pleures-tu ? lui demanda le Prophète. — Je pleure parce que [jusqu'à ce jour] nous étions en progrès dans notre religion. Étant parachevée, [elle va régresser], car toute chose qui atteint son point culminant de perfection *(kamala)* est appelée à diminuer *(naqasa).* — Tu as raison ! » lui dit le Prophète qui devait mourir quatre-vingt-un jours après cette proclamation (Ṭab., VI, 80). Râz. (XI, 139) donne de ce dialogue une interprétation originale. Il s'agirait, selon lui, d'une dégradation de la ferveur, de l'effort spirituel et du dévouement mis au service de la cause divine, non de l'expansion de la religion musulmane. En effet, la communauté musulmane n'a pas cessé d'augmenter numériquement depuis cet événement. L'Islâm couvre à l'heure actuelle, par exemple en Asie, en Océanie, en Afrique, en Europe et en Amérique, une surface incomparablement plus étendue qu'à la veille de la mort du Prophète. Il compte selon les derniers recensements (1963) plus de 703 000 000 d'adeptes. Mais en ce siècle de déliquescence morale, il a perdu en profondeur ce qu'il a gagné en surface.

A ce verset, les shiʿites attachent une autre importance. On peut même dire qu'il sert de fondement essentiel à leur théorie du légitimisme alide. Selon les auteurs de ce schisme (*cf.* MUFK pp. 81-83) sa révélation eut lieu dans les circonstances suivantes. Accompagné, à son retour de La Mekke, de ʿAli et de ses compagnons, le Prophète fit halte près de l'étang de Ghadîr Khumm. Dieu

lui ordonna par le verset 67 de cette même sourate ceci : « Prophète, communique [intégralement] ce qui t'a été révélé de ton Seigneur ! Si tu en caches une partie [c'est comme si] tu ne communiquais pas son message. » Muḥammad adressa alors une *khuṭba* (sermon) à ceux qui étaient autour de lui et dans laquelle il dit : « Tous ceux dont je suis l'ami ont aussi ʿAli pour ami ! Seigneur, sois l'ami de quiconque est l'ami de ʿAli et ennemi de quiconque est son ennemi. » C'est alors et alors seulement (18, żûl Ḥijja an 10/16 mars 632) qu'à Ghadîr Khumm, Dieu annonça, par ce verset, la clôture de la révélation, la fin de l'apostolat de Muḥammad et implicitement le commencement de la mission de ʿAli comme héritier du Prophète et chef spirituel et temporel légitime *(imâm)* de la communauté islamique. La *sunna* (orthodoxie musulmane) rejette formellement cette présentation des faits et considère le ḥadith cité comme de transmission douteuse *(ḍaʿif)* au point de vue de la forme. Au point de vue du fond, il s'agirait, selon elle, d'une justification de la vénération due à la famille du Prophète *(Ahlu-l-Bayt)* non d'une légitimation des prétentions alides au califat. Ibn Ḥazm lui dénie toute authenticité. Moins intransigeant, Al-Bukhari le considère comme de transmission discutable. Tirmiżi et Ibn Ḥanbal, par vénération pour la famille du Prophète beaucoup plus que par confiance en la chaîne de transmission *('isnad),* le jugent recevable, mais refusent d'admettre les conclusions qu'en tirent les shiʿites, les rafidites surtout. Les historiens et les commentateurs en soulignent les inexactitudes. Ils font remarquer que la révélation du verset a eu lieu non à Ghadîr Khumm, mais à ʿArafa, non le 18, mais le 9 de żûl Ḥijja. Ils ajoutent que ce verset où ʿAli n'est pas nommément désigné, loin de militer en faveur de sa légitimité, prouve plutôt le contraire (Râz., XI, 139 ; TAYM, IV, 84).

Nous ne sommes pas de cet avis car en plusieurs autres occasions la préférence du Prophète pour ʿAli était évidente, sauf en ce qui concerne la prière pour laquelle il délégua 'Abou Bakr.

V. 4 : *Ils :* les musulmans.

Ce qui : les aliments.

Les animaux de proie : chiens, lévriers, guépards, faucons (Ṭab., VI, 89).

Sur leur prise ou sur l'animal ou l'oiseau de proie, en le lâchant (Ṭab., VI, 99).

Craignez Dieu en vous abstenant de manger une viande provenant d'un animal sur lequel le nom de Dieu n'aura pas été invoqué, lors de son abattage, ou d'une prise de chasse faite par un idolâtre, un polythéiste, ou un animal de proie dressé, mais lâché sans qu'on ait prononcé le nom de Dieu.

(الجـــزء السادس)

مُكَلِّبِينَ تُعَلِّمُونَهُنَّ مِمَّا عَلَّمَكُمُ ٱللَّهُ ۖ فَكُلُوا۟ مِمَّآ أَمْسَكْنَ
عَلَيْكُمْ وَٱذْكُرُوا۟ ٱسْمَ ٱللَّهِ عَلَيْهِ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ
سَرِيعُ ٱلْحِسَابِ ﴿٤﴾ ٱلْيَوْمَ أُحِلَّ لَكُمُ ٱلطَّيِّبَٰتُ ۖ
وَطَعَامُ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ حِلٌّ لَّكُمْ وَطَعَامُكُمْ
حِلٌّ لَّهُمْ ۖ وَٱلْمُحْصَنَٰتُ مِنَ ٱلْمُؤْمِنَٰتِ وَٱلْمُحْصَنَٰتُ
مِنَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ مِن قَبْلِكُمْ إِذَآ ءَاتَيْتُمُوهُنَّ
أُجُورَهُنَّ مُحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَٰفِحِينَ وَلَا مُتَّخِذِىٓ أَخْدَانٍ ۗ
وَمَن يَكْفُرْ بِٱلْإِيمَٰنِ فَقَدْ حَبِطَ عَمَلُهُۥ وَهُوَ فِى ٱلْءَاخِرَةِ
مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٥﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِذَا قُمْتُمْ إِلَى
ٱلصَّلَوٰةِ فَٱغْسِلُوا۟ وُجُوهَكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ إِلَى ٱلْمَرَافِقِ
وَٱمْسَحُوا۟ بِرُءُوسِكُمْ وَأَرْجُلَكُمْ إِلَى ٱلْكَعْبَيْنِ ۚ وَإِن كُنتُمْ
جُنُبًا فَٱطَّهَّرُوا۟ ۚ وَإِن كُنتُم مَّرْضَىٰٓ أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوْ جَآءَ

5. *« Est [déclaré] licite pour vous, en ce jour, [toute] bonne nourriture. La nourriture de ceux qui ont reçu l'Écriture est licite pour vous et la vôtre l'est pour eux. Est licite pour vous [le mariage] avec les femmes libres et chastes, musulmanes, juives ou chrétiennes, après vous être acquittés de leurs douaires, en hommes vertueux et non en fornicateurs ou amateurs de maîtresses. Quiconque trahit sa foi perd le bénéfice de ses bonnes œuvres et sera dans la vie future du nombre des perdants. »*

6. *Vous qui croyez, quand vous vous levez pour la prière, lavez-vous [préalablement] le visage, les mains [et les bras] jusqu'aux coudes ; passez [vos mains mouillées] sur votre tête ; [lavez-vous] les pieds jusqu'aux chevilles. Purifiez-vous, si vous êtes en état de pollution. Si vous êtes malades ou en voyage, si vous venez de satisfaire vos besoins naturels, si vous avez caressé vos épouses et que vous ne trouviez point d'eau, purifiez-vous [symboliquement] en imposant vos mains sur de la terre lisse et propre, et essuyez-vous la figure et les mains.*
Dieu n'entend vous imposer aucune gêne ; il veut cependant vous purifier et parachever ses bienfaits envers vous afin que vous soyez reconnaissants.

V. 5 : *Bonne nourriture,* text. : « les agréables ». Le mot n'est pas dans le texte, mais la désignation d'un objet par son qualificatif habituel exclut en arabe toute ambiguïté. Par *ṭayyibât* on doit entendre une nourriture agréable, désirable, saine (Râz., XI, 142). *Mâ laysa bi khabîth,* « ce qui n'est pas corrompu, pernicieux » (Zam., I, 323). En principe et à l'exclusion de ce qui est explicitement interdit, toute nourriture saine est permise pour le musulman. Dans cet ordre d'idées, l'Imâm Shafiʿi a, contrairement aux théories des autres écoles théologico-juridiques, toléré la consommation de la viande des équidés (Râz., XI, 142).

Ceux qui ont reçu l'Écriture. Qu'en est-il de la nourriture des non-musulmans ? Celle des idolâtres doit d'abord être éliminée de la discussion : la nourriture des sabéens, des païens et des idolâtres est formellement interdite aux musulmans. Celle des juifs ne soulève aucun problème : tout ce qui est permis aux juifs l'est aux musulmans.

La question de la licéité de la nourriture des chrétiens est, par contre, très complexe. L'accord des docteurs de la loi islamique n'est pas unanime. Du moins soulignent-ils tous l'interdiction qui frappe la charcuterie pour les musulmans, au même titre que pour les juifs. Les auteurs musulmans font remarquer que même pour les chrétiens, la viande de porc est interdite puisque Jésus et ses disciples n'en mangeaient pas. L'interdiction de la charcuterie ne fut levée que par saint Paul.

Les aliments confectionnés par les chrétiens sont considérés par les auteurs musulmans comme licites, sauf naturellement ceux dans la préparation desquels on emploie des boissons alcoolisées. Mais en ce qui concerne les viandes, il y a entre les fondateurs d'écoles des divergences. L'école malékite considère la consommation de la viande d'une bête licite saignée par un chrétien comme seulement blâmable *(makrûh),* alors que d'autres autorités la tiennent pour *ḥarâm* (illicite).

Ces divergences qui constituent des cas de conscience pour le musulman vivant en terre chrétienne se trouvent encore compliquées par l'évolution des modes d'abattage industriel pratiqués dans les abattoirs d'Europe et d'Amérique (assommement, emploi du merlin ou du masque frontal dit de Bruneau, énervation, énucage, procédés électriques, etc.). En règle générale, l'abattage reconnu licite par l'Islâm doit obéir à deux conditions *sine qua non :* le minimum de souffrance dans le minimum de temps pour l'animal saigné ; la prononciation par le musulman qui l'égorge de la formule : *Bismillah wa Allah Akbar* (de par le nom de Dieu ! Dieu est très grand !). Selon l'exégèse et la tradition, la viande provenant d'un abattage tel qu'il est pratiqué actuellement en Europe et en Amérique est illicite pour les musulmans, car si la bête souffre moins, il n'en demeure pas moins que le second préalable n'est pas rempli, ce qui entraîne l'illicéité *(ḥarâm)* de sa viande. Néanmoins, l'opinion courante est qu'en cas de nécessité absolue *(ḍarûra),* « le musulman doit considérer comme licite ce que les chrétiens tiennent pour licite et comme illicite ce qu'ils tiennent pour illicite » *(ʿAḥillu ma 'aḥallu wa ḥarrimû mâ ḥarramû)* (Ṭab., VI, 102). En vertu de cette formule quelque peu discutable et qui n'est valable qu'en cas de force majeure, les autorités islamiques modernes se montrent moins intransigeantes sur ce problème pour des raisons pratiques. C'est ainsi qu'un auteur comme Yusûf al Qarḍâwi affirme, en s'appuyant sur la modération de l'école malékite en la matière : « Ce qu'ils jugent valablement égorgé pour eux, nous pouvons en manger en le tenant pour licite » (*cf.* QARH, p. 49).

Cette tolérance joue en faveur du musulman qui vit en pays chrétien. Elle ne concerne pas les viandes congelées et importées en pays d'Islâm, car le mobile qui sert d'appui à cette tolérance (nécessité) ne pourrait plus être invoqué. Mais, quoi qu'il en soit, le musulman ne doit pas oublier, quand il est tenu de résoudre un problème de conscience comme celui-ci, que l'Islâm est très libéral, qu'il tient compte autant de la faiblesse humaine que des situations personnelles. Il enseigne, en vertu des versets 3 et 6 de la présente sourate, des versets 173 et 175 de la S. II, du verset 28 de la S. IV qu'en cas de gêne, de misère ou de contrainte, ce qui est illicite devient licite. C'est dans ce sens que les docteurs de la loi islamique ont énoncé ce principe fondamental : *aḍ ḍarûrât tubîḥu'l maḥdhûrât* (les nécessités [de l'existence] rendent permises les choses défendues).

Les femmes libres et chastes..., text. : « les femmes croyantes libres et chastes et les femmes libres et chastes de ceux qui ont reçu l'Écriture » (*cf.* S. IV, 24). Celles-ci peuvent, en épousant un musulman, conserver leur religion et s'acquitter de ses pratiques. Mais, elles n'hériteraient pas de leur mari et inversement. Le terme *muḥṣanât* signifie textuellement *fortifiées.* Les commentateurs l'interprètent ainsi : *tuḥṣin farjaha mina-z-zinâ* (elles protègent leur sexe contre la fornication) et par extension *ʿafîfa,* « chaste, vertueuse ». Est-ce à dire qu'une femme convaincue de commerce illicite, même suivi d'une conception, ne doive pas se marier ? Selon des sentences rendues par ʿUmar, les parents de cette femme ou son tuteur doivent se préoccuper de la marier. Une sanction sévère est infligée à quiconque rend publique sa chute. S'il s'agit d'une fille non mariée, la perte de sa virginité entraîne celle de son douaire. Par ailleurs, la tolérance laissée au musulman d'épouser une chrétienne ou une juive ne joue pas pour la musulmane. Elle ne peut épouser ni un chrétien, ni un juif, ni un idolâtre, ni un esclave (*cf.* Ṭab., VI, 106 et suiv.).

Maîtresses, khidn (mot invariable en genre), plur. *'akhdân :* « amant, maîtresse, courtisane ». L'Islâm interdit l'union libre, quelle qu'en soit la forme, le concubinage et le mariage putatif. Le concubinat a existé en Islâm, mais la concubine *(jâriya)* est une esclave.

Perd le bénéfice..., text. : « sera vaine son action ».

V. 6 : Il a été déjà dit que ces ablutions symboliques comportent de simples gestes après une imposition des mains sur du sable propre ou sur une pierre (*cf.* S. IV, 43). Ce verset diminue, en en précisant la signification profonde, la rigueur des ablutions. Au début de la prophétie, celles-ci étaient obligatoires avant chaque prière. Ce n'est qu'après la conquête de La Mekke qu'il fut permis de faire ses ablutions une fois seulement dans la journée pour s'acquitter de l'ensemble des cinq prières quotidiennes, à moins de s'être souillé soit en satisfaisant un besoin naturel, soit à la suite d'un commerce charnel. Dans ces cas, les ablutions deviennent obligatoires. (On consultera à propos de cette question : Ṭab., VI, 111-139 ; I. Kath., II, 21-30 ; Râz., XI, 151-178 ; Zam., I, 325-326 ; et notre *Traité de Théologie islamique*).

Les *fuqâhâ'* (jurisconsultes) établissent cependant une différence entre la *ṭahâra'* (pureté) et la *naḍâfa* (propreté). La pureté implique la propreté, mais on peut être propre sans être pur. Ces subtilités mises à part, on peut affirmer que les ablutions ne sont pas imposées comme une fin en soi, ou un rite ayant une signification particulière ; il s'agit essentiellement d'une question d'intention et d'hygiène. « La pureté représente la moitié de la foi », précise un hadîth (I. Kath., II, 30). Ajoutons que ces ablutions doivent être précédées d'une toilette intime *('istinjâ')* exigée par la tradition.

(سورة المائدة)

أَحَدٌ مِّنكُم مِّنَ ٱلْغَآئِطِ أَوْ لَٰمَسْتُمُ ٱلنِّسَآءَ فَلَمْ تَجِدُوا۟ مَآءً
فَتَيَمَّمُوا۟ صَعِيدًا طَيِّبًا فَٱمْسَحُوا۟ بِوُجُوهِكُمْ وَأَيْدِيكُم مِّنْهُ
مَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيَجْعَلَ عَلَيْكُم مِّنْ حَرَجٍ وَلَٰكِن يُرِيدُ لِيُطَهِّرَكُمْ
وَلِيُتِمَّ نِعْمَتَهُۥ عَلَيْكُمْ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٦﴾ وَٱذْكُرُوا۟
نِعْمَةَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَمِيثَٰقَهُ ٱلَّذِى وَاثَقَكُم بِهِۦٓ إِذْ قُلْتُمْ سَمِعْنَا
وَأَطَعْنَا وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌۢ بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ﴿٧﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ كُونُوا۟ قَوَّٰمِينَ لِلَّهِ شُهَدَآءَ بِٱلْقِسْطِ
وَلَا يَجْرِمَنَّكُمْ شَنَـَٔانُ قَوْمٍ عَلَىٰٓ أَلَّا تَعْدِلُوا۟ ۚ ٱعْدِلُوا۟ هُوَ أَقْرَبُ
لِلتَّقْوَىٰ ۖ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ خَبِيرٌۢ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿٨﴾
وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَأَجْرٌ
عَظِيمٌ ﴿٩﴾ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَكَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَآ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ
ٱلْجَحِيمِ ﴿١٠﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ

7. *Souvenez-vous des bienfaits de Dieu et de l'engagement qui vous a liés envers lui, lorsque vous avez dit : « Nous avons entendu et nous avons obéi ! » Craignez Dieu, car, en vérité, il connaît parfaitement vos pensées intimes.*

8. *O vous qui croyez ! soyez stricts [dans vos devoirs] envers Dieu, en témoins de l'équité ! Que la haine d'un peuple ne vous incite point à user d'injustice ! Soyez justes, car cela est très près de la [véritable] piété. Craignez Dieu, car Dieu est parfaitement au courant de vos actes.*

9. *Dieu a promis, à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, [son] pardon et une magnifique rétribution.*

10. *Les mécréants qui traitent nos versets de mensonges seront, quant à eux, voués à l'enfer.*

11. *Vous qui croyez ! souvenez-vous des bienfaits dont Dieu vous a comblés en détournant de vous la main de ceux qui voulaient la porter sur vous. Craignez Dieu ! Que les croyants mettent leur confiance en Dieu !*

V. 7 : *Bienfaits :* au singulier dans le texte.

Nous traduisons d'après le sens général : Dieu n'étant lié vis-à-vis de ses créatures par aucun pacte, en dehors de la miséricorde qu'il s'est lui-même imposée à leur égard. L'Islâm exclut toute idée de pacte conclu ou d'alliance dans le sens où nous entendons ce mot, entre Dieu et ses créatures. Textuellement : « Rappelez-vous le pacte qu'il a conclu avec vous... » C'est-à-dire votre engagement de reconnaître le Prophète comme son envoyé et de lui obéir (Ṭab., VI, 140). Autre sens : pacte pré-existentiel.

Vos pensées intimes, text. : « le contenu des poitrines ». Craignez le courroux de Dieu si vous violez vos engagements.

V. 8 : *Soyez stricts.* Selon la leçon de Jalâl (p. 142), text. : « soyez droits pour Dieu ».

Ce verset et le verset 11 de la même sourate dénoncent les excès et la généralisation des mesures de réprésailles (I. Kath., II, 32 ; NISA, pp. 143 et suiv. : Ṭab., VI, 144 et suiv.). Ayant organisé une collecte pour « payer le prix du sang » de deux meurtres commis durant la trêve sacrée, par des musulmans, le Prophète s'était rendu chez le clan juif des Banû Naḍîr. Ceux-ci voulurent profiter de l'occasion ainsi offerte pour le supprimer. Ils chargèrent un tueur à gages de l'assassiner. Mais l'attentat fut manqué et les musulmans voulurent, à titre de représailles, exterminer les juifs de Médine. Ce verset les rappela à l'ordre contre tout excès et toute action menée à l'aveuglette contre un ennemi quelconque. L'Islâm interdit ainsi toute forme de génocide, toute entreprise raciste, tout raid punitif dirigé contre une communauté ou un peuple dans son ensemble, la seule distinction étant celle établie entre les innocents et les coupables.

Cela est très près. Le terme auquel l'énonciatif est comparé n'étant pas exprimé, l'élatif acquiert la valeur d'un superlatif absolu. Text. : « cela est plus proche de la piété [que la tyrannie] ».

V. 11 : *Ceux :* les juifs. Ṭab. (VI, 144 et suiv.) met la révélation de ce verset en rapport avec l'affaire de l'attentat manqué que les juifs du clan des Banû Naḍir avaient projeté, et celle du verset 8 avec un autre attentat ourdi par les juifs de Khaybar (VI, 141). I. Kath. mentionne (II, 31) également, à propos du verset 8 précédent, l'assassinat vainement tenté contre le Prophète à l'instigation d'une bande de Bédouins, par un nommé Ghawrath b.-l-l-Ḥârith.

(الجـــزء السادس)

إِذْ هَمَّ قَوْمٌ أَن يَبْسُطُوٓا۟ إِلَيْكُمْ أَيْدِيَهُمْ فَكَفَّ أَيْدِيَهُمْ
عَنكُمْ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١١﴾
* وَلَقَدْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَٰقَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ وَبَعَثْنَا مِنْهُمُ
ٱثْنَىْ عَشَرَ نَقِيبًا ۖ وَقَالَ ٱللَّهُ إِنِّى مَعَكُمْ ۖ لَئِنْ أَقَمْتُمُ ٱلصَّلَوٰةَ
وَءَاتَيْتُمُ ٱلزَّكَوٰةَ وَءَامَنتُم بِرُسُلِى وَعَزَّرْتُمُوهُمْ وَأَقْرَضْتُمُ
ٱللَّهَ قَرْضًا حَسَنًا لَّأُكَفِّرَنَّ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ وَلَأُدْخِلَنَّكُمْ
جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ ۚ فَمَن كَفَرَ بَعْدَ ذَٰلِكَ
مِنكُمْ فَقَدْ ضَلَّ سَوَآءَ ٱلسَّبِيلِ ﴿١٢﴾ فَبِمَا نَقْضِهِم مِّيثَٰقَهُمْ
لَعَنَّٰهُمْ وَجَعَلْنَا قُلُوبَهُمْ قَٰسِيَةً ۖ يُحَرِّفُونَ ٱلْكَلِمَ عَن
مَّوَاضِعِهِۦ وَنَسُوا۟ حَظًّا مِّمَّا ذُكِّرُوا۟ بِهِۦ ۚ وَلَا تَزَالُ تَطَّلِعُ
عَلَىٰ خَآئِنَةٍ مِّنْهُمْ إِلَّا قَلِيلًا مِّنْهُمْ ۖ فَٱعْفُ عَنْهُمْ وَٱصْفَحْ
إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٣﴾ وَمِنَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّا نَصَٰرَىٰٓ

12. *Dieu avait pris acte de l'engagement des Israélites et suscité parmi eux douze syndics. Il leur dit : « Je suis avec vous ! Si vous vous acquittez de la prière, faites l'aumône, croyez en mes envoyés et les assistez, [si] vous consentez un "prêt généreux" à Dieu, je vous absoudrai de vos mauvaises actions et vous ferai assurément entrer dans les jardins arrosés par des ruisseaux. Quiconque parmi vous ferait par la suite preuve d'infidélité, perdrait le droit chemin. »*

13. *Pour avoir violé leur engagement, nous les avons maudits et avons rendu leurs cœurs durs. Ils adultèrent les mots et oublient une partie de ce qui, [dans l'Écriture], leur sert d'avertissement. Tu ne cesseras pas de t'apercevoir de leur perfidie, mis à part un petit nombre d'entre eux. Excuse-les et ne leur en tiens pas rigueur, car Dieu, en vérité, aime ceux qui sont bienveillants.*

14. *Nous avons également pris [acte] de l'engagement de ceux qui se disent chrétiens. Eux [aussi] ont oublié une partie de ce qui [dans l'Écriture devait] leur servir d'avertissement. Nous avons suscité entre eux l'inimitié et la haine et ce jusqu'au jour de la résurrection. Dieu leur fera connaître alors leurs actes.*

V. 12 : *Suscité,* text. : « nous avons fait surgir ou ressusciter ». Il s'agit de l'ordre donné par Dieu à Moïse de choisir un représentant parmi chacune des douze tribus d'Israël et de les envoyer explorer le territoire de Canaan (Nb., XIII, 1-16).

Syndics, naqîb, syn. *ʿarif, kâfil :* le représentant d'un parti, d'un clan, d'une corporation. Nous dirions, de nos jours, un délégué *(nâ'ib).* De la même racine dérive, en arabe moderne, le terme *niqâba* « syndicat ».

Si vous consentez un prêt généreux à Dieu. Phrase métaphorique. Il ne s'agit pas d'un prêt, mais d'une action qui mérite une récompense divine.

Pour comprendre le rapport de ce verset avec ce qui précède (v. 7, 8), il faut se souvenir qu'entre le Prophète et les juifs de Médine il y avait un pacte. Les Banû Naḍir, en organisant un attentat contre lui, violaient ce pacte. Les musulmans voulurent les massacrer pour leur félonie. Ce verset les en empêcha en leur rappelant que ce n'était pas la première fois que les juifs violaient leurs engagements solennels. Il fait, à titre d'exemple, une discrète allusion à leur comportement à l'égard de Moïse qu'ils voulurent lapider (*cf.* Nb., 1-35).

V. 13 : *Nous les avons maudits.* La malédiction divine équivaut à l'exclusion de la grâce et de la miséricorde (Râz., XI, 186, première interprétation).

Durs : insensibles, incapables de refléter la vérité.

Ils adultèrent leurs mots, text. : « ils changent les mots de leurs places ». Allusion aux modifications et interpolations introduites dans le Pentateuque depuis Moïse (Ṭab., VI, 155).

Ce qui... leur sert d'avertissement, text. : « ce par quoi ils furent rappelés ». Nous avons traduit un peu librement cette expression en tenant compte du sens général du verset. Il s'agit, selon tous les commentateurs, de la fausse interprétation donnée à tous les passages du Pentateuque qui leur annoncent la mission de Muḥammad (Ṭab., VI, 152 ; Zam., I, 328 ; Râz., XI, 187, etc). On sait que de la Thora nous n'avons pas une version originale, mais une reconstitution réalisée par Esdras (VI s. av. J-C.).

Tu : il s'agit du Prophète.

Leur perfidie, text. : « la traîtresse ». Grammaticalement, ce nom d'agent a la valeur d'un nom d'action (Ṭab., VI, 156).

Excuse-les, text. : « efface ».

Ceux qui sont bienveillants, text. : « ceux qui font le bien ».

V. 14 : *Avertissement :* voir verset précédent.

L'inimitié ou discorde qui oppose les sectes chrétiennes les unes aux autres : nestoriens, jacobites, melchites, etc. On consultera sur les sectes chrétiennes connues plus tard dans le monde musulman : HAZK, pp. 1-75 ; SHAM, I, pp. 220-226.

Ces sources ne font évidemment pas état des divergences qui opposent protestants et catholiques. Ce verset vise toutes les discordes qui ont bouleversé et bouleverseront le monde chrétien y compris les tendances modernistes dites « nouvelle Église » qui en substituant la notion sociale à la notion spirituelle cherchent au fond à saper les fondements d'une religion devenue plus que jamais compréhensive, tolérante, et humaine. Les tenants de ces tendances voudraient et ont partiellement réussi, chez les catholiques surtout, à faire du christianisme un suppôt de l'athéisme marxiste, un terrain de lutte où les mots dialogue, démarche, contestation, pastorale, concertation et tout un vocabulaire aussi insolite que creux font penser à tout sauf à Dieu. Le catholicisme naguère pointilleux, exclusif, intransigeant, agressif, persécuteur, se trouve actuellement ébranlé par l'aventurisme religieux, tend à tourner le dos à la charité, à l'humilité et à la spiritualité pour s'orienter vers de soi-disant constructions politico-sociales, vers un renouveau séducteur, des innovations discutables et des divagations d'une verbosité déroutante. L'Église romaine vérifie à ses dépens la nocivité de la politique de la facilité, de la « main tendue » à ses pires ennemis. La persistance dans une aussi dangereuse illusion a fini par mettre tout en cause chez elle : hiérarchie, célibat, confession, eucharistie, c'est-à-dire le fond même d'une doctrine qui durant des siècles a soutenu des millions d'hommes dans leurs douleurs et leurs joies, leurs misères et leur espérance. Mektoub !

(سورة المائدة)

أَخَذْنَا مِيثَٰقَهُمْ فَنَسُوا۟ حَظًّا مِّمَّا ذُكِّرُوا۟ بِهِۦ ۖ فَأَغْرَيْنَا بَيْنَهُمُ
ٱلْعَدَٰوَةَ وَٱلْبَغْضَآءَ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ وَسَوْفَ يُنَبِّئُهُمُ ٱللَّهُ
بِمَا كَانُوا۟ يَصْنَعُونَ ﴿١٤﴾ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ قَدْ جَآءَكُمْ
رَسُولُنَا يُبَيِّنُ لَكُمْ كَثِيرًا مِّمَّا كُنتُمْ تُخْفُونَ مِنَ ٱلْكِتَٰبِ
وَيَعْفُوا۟ عَن كَثِيرٍ ۚ قَدْ جَآءَكُم مِّنَ ٱللَّهِ نُورٌ وَكِتَٰبٌ
مُّبِينٌ ﴿١٥﴾ يَهْدِى بِهِ ٱللَّهُ مَنِ ٱتَّبَعَ رِضْوَٰنَهُۥ سُبُلَ ٱلسَّلَٰمِ
وَيُخْرِجُهُم مِّنَ ٱلظُّلُمَٰتِ إِلَى ٱلنُّورِ بِإِذْنِهِۦ وَيَهْدِيهِمْ إِلَىٰ
صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿١٦﴾ لَّقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ
ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ ۚ قُلْ فَمَن يَمْلِكُ مِنَ ٱللَّهِ شَيْـًٔا إِنْ
أَرَادَ أَن يُهْلِكَ ٱلْمَسِيحَ ٱبْنَ مَرْيَمَ وَأُمَّهُۥ وَمَن فِى ٱلْأَرْضِ
جَمِيعًا ۗ وَلِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَمَا بَيْنَهُمَا ۚ يَخْلُقُ
مَا يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٧﴾ وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ

15. *O vous qui avez reçu l'Écriture ! Notre envoyé est venu à vous pour mettre en évidence pour vous une grande partie de l'Écriture que vous cachiez, en négligeant [d'ailleurs] de divulguer bien d'autres choses. Une lumière est venue vers vous ainsi qu'un livre édifiant,*

16. *par lequel Dieu guide ceux qui cherchent à lui plaire, vers les sentiers du salut, en les faisant sortir, avec sa permission, des ténèbres vers la clarté et en les mettant sur la voie droite.*

17. *Sont assurément des infidèles ceux qui disent : « Dieu est l'Oint, fils de Marie ! » Dis-[leur] : « Qui donc disposerait d'un quelconque moyen [contre la volonté de Dieu, pour empêcher] celui-ci de faire périr l'Oint, sa mère et tous ceux qui sont sur terre ? »*
A Dieu appartient la souveraineté des cieux et de la terre et de ce qui existe entre eux. Il crée ce qu'il veut ! Son omnipotence s'étend sur tout.

18. *Les juifs et les chrétiens disent : « Nous sommes les fils de Dieu et ses amis ! » Demande-leur : « [S'il en était ainsi] pourquoi vous torture-t-il pour vos péchés ? Non, vous êtes des hommes [faisant partie] de ce qu'il a créé. Il pardonne à qui il veut et châtie qui il veut ! » A Dieu appartient la souveraineté des cieux et de la terre, ainsi que ce qui existe entre eux. Vers lui [tend] le devenir.*

V. 15 : *En négligeant... de divulguer bien autre chose :* interprétation de Râz. (XI, 189). La révélation de ce verset est en relation avec une controverse entre le rabbinat de Médine et le Prophète autour de la sanction de l'adultère (Ṭab., VI, 161).

Une lumière : Muḥammad (Ṭab., VI, 161 ; Jalâl, verset 15) ; l'Islâm (Râz., XI, 189).

Édifiant, mubîn : évident, explicite, manifeste, démonstratif.

V. 17 : *Ce qui existe entre eux.* Chaque fois qu'il est question des cieux et de la terre, le Coran ajoute invariablement, en les énumérant, « et ce qui est entre eux ». Les astrophysiciens et les spécialistes modernes du cosmos nous permettent de mieux comprendre maintenant cette expression. Nous aurons à revenir sur cette question.

V. 18 : *Le devenir, al maṣîr :* le devenir de l'univers, de tout ce qui existe. Le terme implique à la fois un mouvement, un acheminement vers un terme, ou une limite, un transformisme, une évolution, une expansion qui finalement aboutira à son point de départ : Dieu.

(الجـــزء السادس)

وَٱلنَّصَٰرَىٰ نَحْنُ أَبْنَٰٓؤُا۟ ٱللَّهِ وَأَحِبَّٰٓؤُهُۥ ۚ قُلْ فَلِمَ يُعَذِّبُكُم
بِذُنُوبِكُم ۖ بَلْ أَنتُم بَشَرٌ مِّمَّنْ خَلَقَ ۚ يَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ
وَيُعَذِّبُ مَن يَشَآءُ ۚ وَلِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَمَا
بَيْنَهُمَا ۖ وَإِلَيْهِ ٱلْمَصِيرُ ﴿١٨﴾ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ قَدْ جَآءَكُمْ
رَسُولُنَا يُبَيِّنُ لَكُمْ عَلَىٰ فَتْرَةٍ مِّنَ ٱلرُّسُلِ أَن تَقُولُوا۟ مَا جَآءَنَا
مِنۢ بَشِيرٍ وَلَا نَذِيرٍ ۖ فَقَدْ جَآءَكُم بَشِيرٌ وَنَذِيرٌ ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ
كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٩﴾ وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦ يَٰقَوْمِ
ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَةَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ جَعَلَ فِيكُمْ أَنۢبِيَآءَ وَجَعَلَكُم
مُّلُوكًا وَءَاتَىٰكُم مَّا لَمْ يُؤْتِ أَحَدًا مِّنَ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٠﴾
يَٰقَوْمِ ٱدْخُلُوا۟ ٱلْأَرْضَ ٱلْمُقَدَّسَةَ ٱلَّتِى كَتَبَ ٱللَّهُ لَكُمْ
وَلَا تَرْتَدُّوا۟ عَلَىٰٓ أَدْبَارِكُمْ فَتَنقَلِبُوا۟ خَٰسِرِينَ ﴿٢١﴾
قَالُوا۟ يَٰمُوسَىٰٓ إِنَّ فِيهَا قَوْمًا جَبَّارِينَ وَإِنَّا لَن نَّدْخُلَهَا

19. *O vous qui avez reçu l'Écriture ! Notre envoyé est venu à vous, pour vous édifier, après une interruption de la prophétie pour que vous ne puissiez pas dire : « N'est venu à nous ni annonciateur, ni avertisseur. » [Voilà donc] venu à vous un annonciateur et un avertisseur, et Dieu étend son omnipotence à tout.*

20. *[Souvenez-vous] lorsque Moïse dit aux juifs : « O mon peuple ! rappelez-vous le bienfait de Dieu à votre égard : il a choisi des prophètes parmi vous et a fait de vous des rois. Il vous a accordé ce qu'il n'a accordé à nul autre aux mondes.*

21. *« O mon peuple ! entrez en Terre Sainte que Dieu vous a destinée ! Ne revenez plus sur vos pas, vous seriez perdants !*

22. *— O Moïse ! Il y a [en Terre Sainte] des gens trop forts [pour nous], rétorquèrent les juifs. Jamais nous ne nous y risquerons tant qu'ils ne l'auront pas quittée. S'ils en sortent, nous y entrerons, certainement. »*

V. 19 : *Notre envoyé :* Muḥammad.

Pour vous édifier, text. : « pour vous expliquer, vous démontrer, rendre clair pour vous ».

Après une interruption de la prophétie, text. : « depuis une cessation des prophètes ».

N'est venu à nous ni annonciateur, ni avertisseur : depuis Moïse pour les juifs et Jésus pour les chrétiens (Ṭab., VI, 167).

V. 20 : *Aux juifs,* text. : « à son peuple ». Nous avons traduit ainsi pour éviter une répétition.

Il a choisi, text. : « il a mis en vous ». Il vous a favorisés en prenant des prophètes parmi vous.

Des rois. Les commentateurs, en s'appuyant sur le hadîth, précisent l'acception de ce mot chez les juifs et chez les Arabes : « Posséder une monture, une demeure, une femme et une servante, c'est être roi » (Ṭab., VI, 169).

Aux mondes, text. : « parmi les mondes ».

V. 21 : *Vous seriez perdants.* Deux sens possibles selon Zam. (I, 330) : « vous deviendriez perdants en refusant de vous soumettre aux prescriptions divines », ou encore, « vous perdriez la faveur que Dieu vous accorde, en refusant d'entrer en Terre Sainte et en voulant retourner en Égypte ». Ce dernier sens semble conforme à la narration biblique : « Tous les enfants d'Israël murmurèrent contre Moïse et Aaron... "Pourquoi l'Éternel [dirent-ils], nous fait-il aller dans ce pays où nous tomberons par l'épée, où nos femmes et nos petits enfants deviendront une proie. Nommons un chef et retournons en Égypte" » (Nb., XIV, 2-4).

V. 22 : *Terre Sainte :* le pays promis à Abraham pour ses descendants et correspondant à ce que sa vue pouvait embrasser du haut de la montagne : Syrie, Palestine et le Nord de la Jordanie (Ṭab., VI, 171-173). La version biblique est légèrement différente (Gen., XV, 18).

Trop forts, jabbâr (in), mot à signification complexe : « fort, orgueilleux, fier, oppresseur, géant, rebouteux, algébriste ». Sa racine implique avant tout l'idée de réduire une fracture et, par extension, celle de forcer, contraindre. Au pluriel, *jabâbira* a le sens d'oppresseurs, tandis que *jabbarûn* signifie plus volontiers rebouteux.

Nous y entrerons : text. : jamais nous n'y entrerons tant qu'ils n'en seront pas sortis.

(سورة المائدة)

حَتَّىٰ يَخْرُجُوا مِنْهَا فَإِن يَخْرُجُوا مِنْهَا فَإِنَّا دَٰخِلُونَ ﴿٢٢﴾
قَالَ رَجُلَانِ مِنَ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمَا ٱدْخُلُوا
عَلَيْهِمُ ٱلْبَابَ فَإِذَا دَخَلْتُمُوهُ فَإِنَّكُمْ غَٰلِبُونَ وَعَلَى ٱللَّهِ
فَتَوَكَّلُوٓا إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٢٣﴾ قَالُوا يَٰمُوسَىٰٓ إِنَّا لَن
نَّدْخُلَهَآ أَبَدًا مَّا دَامُوا فِيهَا فَٱذْهَبْ أَنتَ وَرَبُّكَ فَقَٰتِلَآ
إِنَّا هَٰهُنَا قَٰعِدُونَ ﴿٢٤﴾ قَالَ رَبِّ إِنِّي لَآ أَمْلِكُ إِلَّا
نَفْسِي وَأَخِي فَٱفْرُقْ بَيْنَنَا وَبَيْنَ ٱلْقَوْمِ ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٢٥﴾
قَالَ فَإِنَّهَا مُحَرَّمَةٌ عَلَيْهِمْ أَرْبَعِينَ سَنَةً يَتِيهُونَ فِي ٱلْأَرْضِ
فَلَا تَأْسَ عَلَى ٱلْقَوْمِ ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٢٦﴾ * وَٱتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ
ٱبْنَيْ ءَادَمَ بِٱلْحَقِّ إِذْ قَرَّبَا قُرْبَانًا فَتُقُبِّلَ مِنْ أَحَدِهِمَا وَلَمْ
يُتَقَبَّلْ مِنَ ٱلْءَاخَرِ قَالَ لَأَقْتُلَنَّكَ قَالَ إِنَّمَا يَتَقَبَّلُ ٱللَّهُ مِنَ
ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٢٧﴾ لَئِنۢ بَسَطتَ إِلَيَّ يَدَكَ لِتَقْتُلَنِي مَآ أَنَا۠ بِبَاسِطٍ

حزب ١٢

23. *Deux hommes craignant [Dieu] et favorisés de sa grâce dirent : « Surprenez-les par la porte ! Lorsque vous l'aurez franchie vous serez vainqueurs. Mettez votre confiance en Dieu, si vous êtes des croyants [sincères]. »*

24. *[Mais les juifs] s'écrièrent : « Non, Moïse ! Nous n'y entrerons jamais tant que [ces gens-là] y seront ! Allez-y, toi et ton Dieu, pour les combattre ! [Quant à nous] c'est ici que nous resterons !*

25. *— Seigneur ! dit Moïse, je n'ai de pouvoir que sur moi-même et sur mon frère. Sépare-nous de ce peuble dévoyé. »*

26. *[L'accès de] cette terre leur fut interdit quarante ans durant lesquels ils errèrent dans le désert. Ne te désole point au sujet de ces gens pervers.*

27. *Narre-leur en toute vérité ce qui advint aux deux fils d'Adam, lorsqu'ils offrirent à [Dieu] leurs oblations. Celle de l'un fut acceptée, celle de l'autre refusée : « Certes, je te tuerai », s'écria celui-ci [à l'adresse de son frère] qui dit : « Dieu n'accepte que les offrandes de ceux qui le craignent.*

28. *« Si tu portes la main sur moi pour me tuer, je n'userai pas de réciprocité [pour autant, dit Abel], car je crains Dieu, maître des mondes ;*

V. 23 : Josué (Hosée) fils de Nun, de la tribu d'Éphraïm, et Caleb fils de Jephunné, de la tribu de Juda.

De sa grâce, text. : « de son bienfait ». Ils avaient observé la recommandation que Moïse leur avait faite de tenir secrète la puissance des Cananéens et des Amalécites, alors que les dix autres espions n'avaient pas craint de décourager les juifs en leur parlant de la taille et de la force gigantesques des hommes qu'ils avaient vus au cours de leur exploration du pays ennemi (Ṭab., VI, 174-176 ; Deut., IX, 2). Autre lecture de *yakhâfûna : yukhâfûna* (qui étaient craints des juifs) (Ṭab., VI, 177).

Surprenez-les par la porte, text. : « entrez chez eux par la porte ». De quelle porte s'agit-il ? La Bible et l'exégèse islamique ne fournissent à ce sujet aucune explication. Les commentateurs se contentent de cette indication *bâbu qaryatihim* (la porte de leur cité), sans même indiquer à quelle communauté se rapporte ce pronom, car, en plus des Amalécites (au sud), il y avait entre autres peuples les Hittites, les Jébusiens et les Amoréens (dans les régions montagneuses), les Cananéens dans les régions comprises entre le Jourdain et la Méditerranée. Si par « porte » il faut entendre porte d'une enceinte, il ne peut s'agir que de Jéricho, conquise par Josué. Jébus, capitale des Jébusiens, ne sera conquise que deux siècles plus tard.

Historiquement, l'événement se situe autour de l'année 2000 avant Jésus-Christ. Après une longue période caractérisée par une pénétration progressive des juifs et des raids dirigés par eux contre les habitants de cette contrée, Jébus fut prise vers l'an 1000 avant Jésus-Christ par David qui lui donna un nouveau nom, Jérusalem (cité du salut), et en fit le point de ralliement de la nation juive.

V. 25 : *Mon frère :* Harûn (Aaron).

Dévoyé, fâsiq : racine *fasaqa* (s'écarter des préceptes de Dieu) ; ce terme, qui revient fréquemment à la fin d'un verset, se traduit, suivant le contexte, par « pervers, dévoyé, infâme ».

Il est à remarquer que la version coranique est, à propos de ce passage, diamétralement opposée à celle de la Bible, selon laquelle Moïse, loin de se décourager, se fait au contraire l'avocat des juifs et plaide leur cause auprès de Dieu fort irrité contre leur insoumission et sur le point de leur infliger la peste à titre de sanction (Nb., XIV, 13-19).

V. 26 : *Le désert,* text. : « la terre ». « Vos enfants paîtront quarante années dans le désert et porteront la peine de vos infidélités » (Nb., XIV, 33).

Ne te désole point. L'exégèse islamique explique que Moïse, revenu de son emportement contre les siens et craignant une sanction divine contre eux, éprouva un grand désespoir. C'est seulement après ce changement d'humeur qu'il se mit à implorer Dieu en faveur de son peuple. La version de cette prière telle qu'elle est rapportée par la Bible correspond presque textuellement à la version de l'exégèse islamique (*cf.* Ṭab., VI, 183 ; Nb., XIV, 13-19).

V. 27 : *Ce qui advint,* text. : « nouvelle ».

Aux deux fils : Caïn et Abel (Gen., IV, 1-16). Ce fratricide est rappelé ici, à propos de l'attentat manqué ourdi par les juifs contre Muḥammad.

La critique moderne s'est demandé comment les deux frères se sont rendu compte de l'accueil réservé par Dieu à leurs offrandes (*cf.* BOIE, p. 5). Ils furent renseignés par certains indices, des signes qui ont pu leur permettre de deviner.

V. 28 : *Si tu portes,* text. : « si tu étends vers moi ».

(الجـــزء السادس)

يَدِيَ إِلَيْكَ لِأَقْتُلَكَ ۖ إِنِّيٓ أَخَافُ ٱللَّهَ رَبَّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٨﴾
إِنِّيٓ أُرِيدُ أَن تَبُوٓأَ بِإِثْمِي وَإِثْمِكَ فَتَكُونَ مِنْ أَصْحَٰبِ
ٱلنَّارِ ۚ وَذَٰلِكَ جَزَٰٓؤُا۟ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٢٩﴾ فَطَوَّعَتْ لَهُۥ نَفْسُهُۥ
قَتْلَ أَخِيهِ فَقَتَلَهُۥ فَأَصْبَحَ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٣٠﴾ فَبَعَثَ ٱللَّهُ
غُرَابًا يَبْحَثُ فِى ٱلْأَرْضِ لِيُرِيَهُۥ كَيْفَ يُوَٰرِى سَوْءَةَ أَخِيهِ ۚ
قَالَ يَٰوَيْلَتَىٰٓ أَعَجَزْتُ أَنْ أَكُونَ مِثْلَ هَٰذَا ٱلْغُرَابِ
فَأُوَٰرِىَ سَوْءَةَ أَخِى ۖ فَأَصْبَحَ مِنَ ٱلنَّٰدِمِينَ ﴿٣١﴾ مِنْ أَجْلِ
ذَٰلِكَ كَتَبْنَا عَلَىٰ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ أَنَّهُۥ مَن قَتَلَ نَفْسًۢا بِغَيْرِ
نَفْسٍ أَوْ فَسَادٍ فِى ٱلْأَرْضِ فَكَأَنَّمَا قَتَلَ ٱلنَّاسَ جَمِيعًا
وَمَنْ أَحْيَاهَا فَكَأَنَّمَآ أَحْيَا ٱلنَّاسَ جَمِيعًا ۚ وَلَقَدْ جَآءَتْهُمْ
رُسُلُنَا بِٱلْبَيِّنَٰتِ ثُمَّ إِنَّ كَثِيرًا مِّنْهُم بَعْدَ ذَٰلِكَ فِى ٱلْأَرْضِ
لَمُسْرِفُونَ ﴿٣٢﴾ إِنَّمَا جَزَٰٓؤُا۟ ٱلَّذِينَ يُحَارِبُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ

29. *« Certes, je préfère que tu te charges ainsi de mes péchés et des tiens, et que tu sois voué au feu qui sera la rétribution des injustes. »*

30. *Son âme l'incita à tuer son frère. Caïn tua donc Abel et fut du nombre des perdants.*

31. *Dieu dépêcha un corbeau qui gratta la terre pour montrer à Caïn comment couvrir le cadavre d'Abel. « Malheur à moi, dit-il, je ne suis [même] pas capable, comme ce corbeau, d'ensevelir la dépouille de mon frère ! » Il fut du nombre de ceux que ronge le remords.*

32. *C'est pourquoi nous avons édicté pour les juifs [cette loi] : Quiconque tue une personne non convaincue de meurtre ou de dépravation sur terre est à assimiler au meurtrier de tout le genre humain. Quiconque fait revivre une personne doit être considéré comme ayant fait revivre tout le genre humain ! Nos employés leur ont fourni des preuves. Mais, par la suite, beaucoup de juifs commirent des excès sur terre.*

33. *La rétribution de ceux qui font la guerre à Dieu et à son Prophète et sèment le désordre sur terre sera l'exécution ou la crucifixion ou l'ablation des mains et des pieds opposés ou le bannissement de leur pays. Cela sera pour eux un opprobre ici-bas, et dans la vie future, leur supplice sera immense,*

V. 29 : *Mes péchés :* au singulier dans le texte. Deux sens possibles : « tu te charges du crime de fratricide en plus de tes autres péchés », ou « du péché résultant d'un tel crime et des péchés que j'ai pu commettre moi-même ». Cependant, la doctrine de l'Islâm n'admet pas la théorie selon laquelle un criminel expie, en plus du crime qu'il commet, la totalité des péchés de sa victime (Ṭab., VI, 193).

V. 30 : *L'incita,* text. : « l'encouragea, lui permit ».
Caïn tua donc Abel, text. : « il le tua ».
La Bible ne donne que de vagues détails sur ce fratricide. Selon l'exégèse islamique, Abel se réfugia, pour échapper à son frère, dans les montagnes. Caïn s'étant mis à sa recherche le surprit un jour endormi auprès de son troupeau. Il prit une grosse pierre dont il brisa la tête d'Abel et s'en alla, sans se préoccuper du cadavre (Ṭab., VI, 195).

V. 31 : Deux corbeaux s'étant disputés, l'un tua l'autre et se mit à gratter la terre et à en couvrir son cadavre pour le soustraire aux rapaces. Ayant vu la scène, Caïn, déjà rongé par le remords, imita le volatile en se lamentant sur son propre sort (Ṭab., VI, 198-199 ; Jalâl, p. 147). Sur tous ces détails, la Bible est muette. L'exégèse islamique ajoute que pour empêcher les musulmans de tuer les juifs, auteurs de l'attentat, le Prophète cita l'exemple du « signe que Dieu mit sur Caïn pour que quiconque le trouverait ne le tuât point » (*cf.* Gen., IV, 15).

V. 32 : *A assimiler :* quant à la sanction qu'il encourt.
Être considéré : quant à la récompense qu'il mérite.

V. 33 : Il ne s'agit plus des juifs et de la sanction à leur infliger après l'attentat manqué contre le Prophète. Ce verset se rapporte, en effet, à un incident survenu à Médine, provoqué par quelques individus des tribus de ʿUkayl, Sulaym, ʿUrîna et *Bajîla* qui avaient trahi le Prophète, assassiné un berger médinois et razzié un troupeau de chameaux (Ṭab., VI, 206 et suiv.).

(سورة المائدة)

وَيَسْعَوْنَ فِي ٱلْأَرْضِ فَسَادًا أَن يُقَتَّلُوٓا۟ أَوْ يُصَلَّبُوٓا۟ أَوْ تُقَطَّعَ
أَيْدِيهِمْ وَأَرْجُلُهُم مِّنْ خِلَٰفٍ أَوْ يُنفَوْا۟ مِنَ ٱلْأَرْضِ ۚ ذَٰلِكَ
لَهُمْ خِزْىٌ فِى ٱلدُّنْيَا ۖ وَلَهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٣٣﴾
إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُوا۟ مِن قَبْلِ أَن تَقْدِرُوا۟ عَلَيْهِمْ ۖ فَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ
ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣٤﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ
وَٱبْتَغُوٓا۟ إِلَيْهِ ٱلْوَسِيلَةَ وَجَٰهِدُوا۟ فِى سَبِيلِهِۦ لَعَلَّكُمْ
تُفْلِحُونَ ﴿٣٥﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَوْ أَنَّ لَهُم مَّا فِى ٱلْأَرْضِ
جَمِيعًا وَمِثْلَهُۥ مَعَهُۥ لِيَفْتَدُوا۟ بِهِۦ مِنْ عَذَابِ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ
مَا تُقُبِّلَ مِنْهُمْ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٣٦﴾ يُرِيدُونَ أَن يَخْرُجُوا۟
مِنَ ٱلنَّارِ وَمَا هُم بِخَٰرِجِينَ مِنْهَا ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ مُّقِيمٌ ﴿٣٧﴾
وَٱلسَّارِقُ وَٱلسَّارِقَةُ فَٱقْطَعُوٓا۟ أَيْدِيَهُمَا جَزَآءًۢ بِمَا كَسَبَا نَكَٰلًا
مِّنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٣٨﴾ فَمَن تَابَ مِنۢ بَعْدِ ظُلْمِهِۦ

34. *à l'exception de ceux qui se seront repentis avant que vous les ayez en votre pouvoir. Sachez que Dieu est clément et compatissant.*

35. *Croyants ! craignez Dieu et cherchez le moyen [de vous rapprocher] de lui ! Luttez pour sa cause afin que vous soyez heureux !*

36. *Les infidèles posséderaient-ils tout ce qui est dans la terre et autant encore pour se racheter [et échapper] au châtiment du jour de la résurrection, que cela ne serait point accepté d'eux. Leur supplice sera atroce.*

37. *Ils voudront sortir du feu et n'en sortiront pas. Leur supplice sera perpétuel.*

38. *Au voleur et à la voleuse, coupez les mains en punition de ce qu'ils auront perpétré et à titre de sanction de Dieu. Dieu est puissant et sage.*

39. *Dieu accueillera le repentir de quiconque se repentira et s'amendera après avoir été injuste, car Dieu est clément et compatissant.*

V. 34 : *Ceux,* parmi les idolâtres (Ṭab., VI, 220).

V. 35 : *Le moyen :* l'Islâm (Ṭab., VI, 227).

V. 38 : *Les mains :* la main du voleur ou de la voleuse, d'où le pluriel. En réalité la peine à appliquer au voleur ou à la voleuse est l'amputation de la main droite (Ṭab., VI, 228). Les avis divergent cependant sur la valeur minime à compter de laquelle le vol justifie cette sanction : trois dirhems (environ un franc français nouveau) selon Malik b. Anas, 1/4 de dinâr (1,20 de la même monnaie) selon ʿAysha ; et 3,75 selon Abû Ḥanîfa. En d'autres termes, le délit est sanctionné indépendamment de l'importance du vol (Ṭab., VI, 229).

(الجـــزء السادس)

وَأَصْلَحَ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَتُوبُ عَلَيْهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣٩﴾
أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ لَهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ يُعَذِّبُ مَن
يَشَآءُ وَيَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٤٠﴾
* يَٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ لَا يَحْزُنكَ ٱلَّذِينَ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْكُفْرِ مِنَ
ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا بِأَفْوَٰهِهِمْ وَلَمْ تُؤْمِن قُلُوبُهُمْ ۛ وَمِنَ ٱلَّذِينَ
هَادُوا۟ ۛ سَمَّٰعُونَ لِلْكَذِبِ سَمَّٰعُونَ لِقَوْمٍ ءَاخَرِينَ لَمْ يَأْتُوكَ ۖ
يُحَرِّفُونَ ٱلْكَلِمَ مِنۢ بَعْدِ مَوَاضِعِهِۦ ۖ يَقُولُونَ إِنْ أُوتِيتُمْ هَٰذَا
فَخُذُوهُ وَإِن لَّمْ تُؤْتَوْهُ فَٱحْذَرُوا۟ ۚ وَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ فِتْنَتَهُۥ
فَلَن تَمْلِكَ لَهُۥ مِنَ ٱللَّهِ شَيْـًٔا ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَمْ يُرِدِ ٱللَّهُ أَن
يُطَهِّرَ قُلُوبَهُمْ ۚ لَهُمْ فِى ٱلدُّنْيَا خِزْىٌ ۖ وَلَهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ
عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٤١﴾ سَمَّٰعُونَ لِلْكَذِبِ أَكَّٰلُونَ لِلسُّحْتِ ۚ
فَإِن جَآءُوكَ فَٱحْكُم بَيْنَهُمْ أَوْ أَعْرِضْ عَنْهُمْ ۖ وَإِن تُعْرِضْ

40. *Ne sais-tu point qu'à Dieu appartient la souveraineté des cieux et de la terre ? Il châtie qui il veut et pardonne à qui il veut et son omnipotence s'étend à tout.*

41. *Prophète ! Ne t'afflige point à cause de ceux qui se ruent à l'envi vers l'infidélité parmi ceux dont la bouche proclame : « Nous sommes croyants », et qui ne le sont point par le cœur ; ni à cause de ceux qui pratiquent le judaïsme et sont tout oreilles pour [écouter] les mensonges et entendre d'autres personnes qui n'ont pas pris contact avec toi. Ils faussent le sens des mots et disent : « Si on vous propose ceci, prenez-le ; dans le cas contraire, méfiez-vous ! » Tu ne pourras rien faire [en faveur] de celui que Dieu jette dans le désarroi. Ceux-là sont ceux dont Dieu ne veut point purifier les cœurs. A eux l'opprobre ici-bas et un supplice immense dans la vie future.*

42. *[Ce sont] des amateurs de fausses nouvelles et des fricoteurs [épris] de trafic louche. S'ils viennent te trouver [pour te saisir de leurs différends] juge entre eux et détourne-toi d'eux. Si tu refuses [de leur servir d'arbitre], ils ne sauront te nuire en rien. Mais si tu juges, départage-les selon l'équité, car Dieu aime ceux qui sont équitables.*

V. 41 : *Qui ne le sont point par le cœur,* text. : « dont les cœurs ne sont pas croyants ».

Désarroi, autre sens valable ici : « égarement » (Ṭab., VI, 238).

Ce verset se rapporte à une autre affaire de mœurs qui agita l'élément juif de Médine, quelque temps avant l'arrivée du Prophète dans cette cité. Un notable juif fut convaincu d'adultère. La peine appliquée à Médine en pareil cas consistait à donner un certain nombre de coups, avec une corde trempée dans du goudron, aux coupables, homme et femme, de leur souiller le visage avec du noir de fumée, de les faires monter sur un âne et de les promener à travers la ville, la tête tournée vers la queue de la bête. Le Prophète, dont Médine avait fait son juge suprême, reprocha aux juifs de violer, ce faisant, la loi mosaïque qui prévoit pour ce délit la peine capitale par lapidation. Le rabbinat objecta qu'il y avait trop de cas d'adultère dans la cité et que, s'il fallait appliquer strictement la loi, de nombreux notables juifs et de nombreuses femmes de la bourgeoisie perdraient la vie. Le Prophète refusa de prendre cet argument en considération et fit mourir par lapidation, devant la mosquée, les deux coupables. La population juive réagit en menant une vive campagne contre Muḥammad qui en fut navré. D'où le verset (Ṭab., VI, 232).

V. 42 : *Amateurs de fausses nouvelles,* text. : « écouteurs de mensonges et goinfres en profits illicites ».

Trafic louche. On doit entendre par cette expression non seulement tout trafic illicite, mais aussi la vénalité et la corruption des Juges (Ṭab. VI, 239-240). Il a été fait mention dans ce qui précède de la sévérité de l'Islâm à l'égard des corrupteurs. La vénalité est assimilée à la mécréance *(fa huwa kufr).* Autre sens : « usure » (Râz., XI, 234 ; Ṭab., VI, 243).

Départage-les selon l'équité : allusion aux coutumes qui, en matière criminelle, étaient en usage chez les juifs de Médine. Le prix du sang *(diya)* pour le meurtre d'un juif des Banû Quraydha correspondait à la moitié de ce qui était exigé quand la victime était du clan des Banû Naḍîr qui constituaient l'aristocratie israélite. Le Prophète voulant uniformiser la *diya* s'attira à nouveau la colère de la bourgeoisie juive (Râz., XI, 235).

Il est à noter que les adversaires les plus acharnés du Prophète parmi les juifs et les Arabes furent les bourgeois. Les réformes apportées par l'Islâm en matière sociale, ses théories sur la richesse, la justice, l'égalité des hommes sans distinction de race, de sexe, de condition sociale, le mérite étant fondé uniquement sur la foi, la vertu et l'intérêt général, ne pouvaient satisfaire la bourgeoisie qurayshite de La Mekke, ni la bourgeoisie naḍîrite de Médine. Son enseignement compromettait leurs intérêts et mettait en cause la domination de l'argent. La violente réaction de cette bourgeoisie, plus soucieuse de ses privilèges que de vérités religieuses, contre l'Islâm à ses débuts ne s'explique pas autrement. Le Prophète s'irritait de l'alliance des juifs, pourtant monothéistes, avec les idolâtres arabes contre lui, qui prêchait le monothéisme le plus pur. Le Coran dénonce par de nombreux versets cette coalition capitaliste, en rappelant aux « fricoteurs du trafic louche » l'enseignement d'Abraham, de Moïse, de Jésus, etc., et la vanité des biens de ce monde eu égard à la vie future.

(سورة المائدة)

عَنْهُمْ فَلَن يَضُرُّوكَ شَيْـًٔا ۖ وَإِنْ حَكَمْتَ فَٱحْكُم بَيْنَهُم
بِٱلْقِسْطِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُقْسِطِينَ ﴿٤٢﴾ وَكَيْفَ يُحَكِّمُونَكَ
وَعِندَهُمُ ٱلتَّوْرَىٰةُ فِيهَا حُكْمُ ٱللَّهِ ثُمَّ يَتَوَلَّوْنَ مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ ۚ
وَمَآ أُو۟لَـٰٓئِكَ بِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٤٣﴾ إِنَّآ أَنزَلْنَا ٱلتَّوْرَىٰةَ فِيهَا
هُدًى وَنُورٌ ۖ يَحْكُمُ بِهَا ٱلنَّبِيُّونَ ٱلَّذِينَ أَسْلَمُوا۟ لِلَّذِينَ هَادُوا۟
وَٱلرَّبَّـٰنِيُّونَ وَٱلْأَحْبَارُ بِمَا ٱسْتُحْفِظُوا۟ مِن كِتَـٰبِ ٱللَّهِ وَكَانُوا۟
عَلَيْهِ شُهَدَآءَ ۚ فَلَا تَخْشَوُا۟ ٱلنَّاسَ وَٱخْشَوْنِ ۖ وَلَا تَشْتَرُوا۟
بِـَٔايَـٰتِى ثَمَنًا قَلِيلًا ۚ وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَـٰٓئِكَ
هُمُ ٱلْكَـٰفِرُونَ ﴿٤٤﴾ وَكَتَبْنَا عَلَيْهِمْ فِيهَآ أَنَّ ٱلنَّفْسَ
بِٱلنَّفْسِ وَٱلْعَيْنَ بِٱلْعَيْنِ وَٱلْأَنفَ بِٱلْأَنفِ وَٱلْأُذُنَ بِٱلْأُذُنِ
وَٱلسِّنَّ بِٱلسِّنِّ وَٱلْجُرُوحَ قِصَاصٌ ۚ فَمَن تَصَدَّقَ بِهِۦ فَهُوَ
كَفَّارَةٌ لَّهُۥ ۚ وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَـٰٓئِكَ هُمُ

43. *Pourquoi te soumettent-ils leurs différends, alors qu'ils ont la Thora qui contient la législation de Dieu ? [Ils t'ont pris comme arbitre] pour te récuser ensuite ! Ces gens-là ne sont pas des croyants !*

44. *Nous avons révélé la Thora où il y a une direction, une lumière [et une référence] pour les prophètes soumis à la volonté divine, les rabbins, les grands prêtres gardiens et témoins de l'Écriture de Dieu, [appelés] à rendre justice parmi ceux qui pratiquent le judaïsme. Ne redoutez donc point les hommes, mais redoutez-moi ! Ne vendez point mes signes à un vil prix. Ceux qui ne jugent pas selon ce que Dieu a révélé, ceux-là sont des infidèles.*

45. *Nous y avons prescrit : « Ame pour âme, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent ; les blessures sont soumises à la loi du talion. » Quiconque fera preuve de charité [en renonçant à l'application du talion] méritera la rémission de ses péchés. Ceux qui ne jugent pas conformément à ce que Dieu a révélé sont des injustes.*

V. 43 : *Pourquoi,* text. : « comment ».
La législation de Dieu, text. : « le jugement, la sentence ».
Pour te récuser, text. : « ils reviennent sur leurs pas ».

V. 45 : Cette forme de poursuite du droit privé en matière criminelle (homicide ou blessures), que l'Islâm avalise et que déjà la législation grecque et la législation romaine avaient autorisée, est l'une des bases essentielles de la loi judaïque. Nous savons un peu mieux aujourd'hui toute l'influence que l'Égypte et la Babylonie anciennes ont exercée sur les mœurs et coutumes juives. Aussi n'est-il pas étonnant de trouver des similitudes frappantes entre la législation pharaonique et celle instituée par Hammourabi (2 000 av. J.-C.) (SCHL, art. 196 et suiv.) d'une part, et d'autre part le code mosaïque (Ex., XXI, Lév., XXIV). La loi du talion, telle qu'elle est conçue par la doctrine judaïque et l'Islâm, n'est pas, quoi qu'en pensent les criminalistes modernes d'Europe et d'Amérique et les partisans de l'abolition de la peine capitale, une institution aussi barbare que primitive. Telle qu'elle est définie dans la Thora et le Coran, elle marque au contraire un progrès sur les codes coutumiers anciens. Elle limite la sanction au meurtrier, au lieu de l'étendre à tous les membres du clan. La responsabilité d'un meurtre rejeté sur l'ensemble de ses contribules entraînait, comme on le sait, des guerres entre clans qui bien souvent prenaient le caractère d'un génocide. La limitation de la responsabilité et de la peine au seul meurtrier était pour ceux qui étaient étrangers au crime, une protection de leur personne et une sauvegarde de leurs droits.

(الجـــزء السادس)

ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٤٥﴾ وَقَفَّيْنَا عَلَىٰٓ ءَاثَٰرِهِم بِعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ
مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ ۖ وَءَاتَيْنَٰهُ ٱلْإِنجِيلَ فِيهِ
هُدًى وَنُورٌ وَمُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ وَهُدًى
وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٤٦﴾ وَلْيَحْكُمْ أَهْلُ ٱلْإِنجِيلِ بِمَآ
أَنزَلَ ٱللَّهُ فِيهِ ۚ وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ
ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٤٧﴾ وَأَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ بِٱلْحَقِّ مُصَدِّقًا
لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلْكِتَٰبِ وَمُهَيْمِنًا عَلَيْهِ ۖ فَٱحْكُم بَيْنَهُم
بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَهُمْ عَمَّا جَآءَكَ مِنَ
ٱلْحَقِّ ۚ لِكُلٍّ جَعَلْنَا مِنكُمْ شِرْعَةً وَمِنْهَاجًا ۚ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ
لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَٰحِدَةً وَلَٰكِن لِّيَبْلُوَكُمْ فِى مَآ ءَاتَىٰكُمْ ۖ
فَٱسْتَبِقُوا۟ ٱلْخَيْرَٰتِ ۚ إِلَى ٱللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا فَيُنَبِّئُكُم بِمَا
كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿٤٨﴾ وَأَنِ ٱحْكُم بَيْنَهُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ

46. *Nous envoyâmes, à leur suite, Jésus, fils de Marie, pour confirmer ce qui, dans la Thora, avait été antérieurement révélé. Nous lui donnâmes l'Évangile contenant une direction et une lumière. [L'Évangile devait] confirmer l'ancienne Thora et [servir] de direction et d'exhortation à ceux qui craignaient Dieu.*

47. *Que les chrétiens jugent d'après ce qui est révélé dans l'Évangile ! Ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu a révélé, sont des pervers.*

48. *A toi aussi il a révélé le Livre [contenant] la vérité pour confirmer l'Écriture antérieure et la préserver de toute altération. Juge entre eux d'après ce que Dieu a révélé et ne les suis pas dans leurs passions [qui les écartent] de la vérité que tu as reçue. A chacun de vous, nous avons donné une loi et une voie. Si Dieu l'avait voulu, il aurait fait de vous une seule communauté. [S'il ne l'a pas fait] cependant, c'est pour vous mettre à l'épreuve eu égard à ce qu'il vous a donné. Rivalisez de vitesse vers les bonnes actions. Vous retournerez tous à Dieu. Il vous informera sur ce qui vous divise.*

49. *Et juge d'après ce qui t'a été révélé ; ne les suis pas dans leurs passions. Méfie-toi d'eux [pour éviter] qu'ils ne te détournent par tentation d'une partie de ce que Dieu t'a révélé. Sache que s'ils te tournent le dos, c'est que Dieu veut leur infliger la sanction de quelques-uns de leurs péchés et que beaucoup d'hommes sont pervers.*

V. 46 : *L'Évangile.* Nous reviendrons sur la position de l'Islâm sur l'Évangile primitif et les Évangiles ultérieurs.

[L'Évangile devait] confirmer l'ancienne Thora. « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non point pour abolir, mais pour accomplir » (Mtt, V, 17).

V. 47 : *Les chrétiens,* text. : « les gens de l'Évangile ».

Ceux qui ne jugent pas... « Celui donc qui supprimera l'un de mes plus petits commandements et enseignera aux hommes à faire de même sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux... Car, je vous le dis, en vérité, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux » (Mtt., *ibid.*).

V. 48 : *Le Livre :* le Coran.

Préserver de toute altération. Nous avons suivi l'interprétation de Zam. (I, 342). Autre sens : « la cautionner, l'authentifier, lui servir de témoin » (Ṭab., VI, 266). *Muhaymin,* mot d'origine hébraïque dérive d'une racine signifiant observer, avoir l'œil sur quelque chose (Râz., XII, 11). A remarquer que le *h* est la transformation par altération inconditionnée du ʾ *(ḥamza).*

Une loi, shirʿa, syn. *sharīʿa :* « une doctrine juridique ». Étymologiquement le mot désigne la corde d'un arc, un chemin conduisant vers un abreuvoir (Râz., XII, 12).

(سورة المائدة)

وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَهُمْ وَٱحْذَرْهُمْ أَن يَفْتِنُوكَ عَنۢ بَعْضِ
مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ إِلَيْكَ ۚ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَٱعْلَمْ أَنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ
أَن يُصِيبَهُم بِبَعْضِ ذُنُوبِهِمْ ۗ وَإِنَّ كَثِيرًا مِّنَ ٱلنَّاسِ
لَفَٰسِقُونَ ﴿٤٩﴾ أَفَحُكْمَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ يَبْغُونَ ۚ وَمَنْ أَحْسَنُ
مِنَ ٱللَّهِ حُكْمًا لِّقَوْمٍ يُوقِنُونَ ﴿٥٠﴾ * يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
لَا تَتَّخِذُوا۟ ٱلْيَهُودَ وَٱلنَّصَٰرَىٰٓ أَوْلِيَآءَ ۘ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ
وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَإِنَّهُۥ مِنْهُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ
ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٥١﴾ فَتَرَى ٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ يُسَٰرِعُونَ
فِيهِمْ يَقُولُونَ نَخْشَىٰٓ أَن تُصِيبَنَا دَآئِرَةٌ ۚ فَعَسَى ٱللَّهُ أَن
يَأْتِىَ بِٱلْفَتْحِ أَوْ أَمْرٍ مِّنْ عِندِهِۦ فَيُصْبِحُوا۟ عَلَىٰ مَآ أَسَرُّوا۟
فِىٓ أَنفُسِهِمْ نَٰدِمِينَ ﴿٥٢﴾ وَيَقُولُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَهَٰٓؤُلَآءِ
ٱلَّذِينَ أَقْسَمُوا۟ بِٱللَّهِ جَهْدَ أَيْمَٰنِهِمْ ۙ إِنَّهُمْ لَمَعَكُمْ ۚ

نصف الحزب

50. *Voudraient-ils être jugés d'après les coutumes païennes ? Mais qui donc est meilleur juge que Dieu pour un peuple qui a la foi ?*

51. *Vous qui croyez ! ne prenez point les juifs et les chrétiens pour alliés. Ils sont alliés les uns des autres. Quiconque parmi vous s'alliera avec eux [finira] par être des leurs. Dieu ne mettra point sur la bonne voie les gens injustes.*

52. *Tu verras ceux dont le cœur est miné par une maladie rivaliser de vitesse [en se rendant] auprès d'eux. Ils disent [en guise d'excuse] : « Nous redoutons d'être victimes d'un revirement du sort ! » Or, il se peut que Dieu accorde [aux croyants] un succès ou les mette dans une situation [favorable], qu'alors [ces gens-là] regrettent ce que [présentement] ils pensent secrètement,*

53. *et que les croyants disent [à leur sujet] : « Sont-ce là les gens qui juraient par Dieu, en leurs solennels serments, qu'ils étaient avec vous ? » Leurs œuvres sont sans mérite. Ils se retrouveront parmi les perdants.*

V. 50 : *Ils :* les juifs.

D'après les coutumes païennes, text. : « est-ce le jugement de l'ignorance qu'ils désirent ».

Pour un peuple qui a la foi, text. : « pour un peuple pieux, qui craint Dieu ».

V. 51 : *Alliés, wali,* plur. *'awliyâ.* Nous avons, à plusieurs reprises déjà, traduit ce mot dont le sens est complexe : « ami, patron, seigneur, bienfaiteur, protecteur, compagnon, partisan, etc. » (de la racine *walâ,* var. *waliyâ,* signifiant être proche de, être contigu, suivre, etc.). Ici, le sens est précisé par l'événement auquel se rapporte ce verset. Il s'agit des Médinois musulmans liés, avant leur conversion à l'Islâm, aux juifs par des pactes privés d'assistance. L'hostilité croissante des juifs à l'égard de l'Islâm amena leurs alliés musulmans à soumettre leur cas de conscience au Prophète. Ce verset les éclaire sur l'attitude qu'ils doivent prendre. Il s'agit donc d'une question d'alliance et non d'amitié (*cf.* Ṭab., VI, 275 et suiv.).

V. 52 : *Tu :* il s'agit du Prophète.

Dont le cœur est miné... expression fréquente dans le texte coranique désignant les sceptiques, les hypocrites, les négateurs.

Victimes d'un revirement du sort. On trouve dans le terme *dâ'ira,* un reflet de la vieille conception sémitique du destin humain et du temps : il n'y a pas de bonheur durable sur terre ; tout est instable, la tristesse comme la joie, la chance comme la malchance. La « roue du temps » tourne dans le bon ou le mauvais sens pour l'homme. D'où l'emploi du terme *da'ira* qui signifie cercle et aussi un mauvais coup du sort.

V. 53 : *Leurs œuvres sont sans mérite.* Il s'agit ici de ceux qui usent de duplicité et trahissent leurs serments.

(الجـــزء السادس)

حَبِطَتْ أَعْمَـٰلُهُمْ فَأَصْبَحُوا۟ خَـٰسِرِينَ ﴿٥٣﴾ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ مَن يَرْتَدَّ مِنكُمْ عَن دِينِهِۦ فَسَوْفَ يَأْتِى ٱللَّهُ بِقَوْمٍ
يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُۥٓ أَذِلَّةٍ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٍ عَلَى ٱلْكَـٰفِرِينَ
يُجَـٰهِدُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَلَا يَخَافُونَ لَوْمَةَ لَآئِمٍ ۚ ذَٰلِكَ
فَضْلُ ٱللَّهِ يُؤْتِيهِ مَن يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٥٤﴾ إِنَّمَا
وَلِيُّكُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱلَّذِينَ يُقِيمُونَ
ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَهُمْ رَٰكِعُونَ ﴿٥٥﴾ وَمَن يَتَوَلَّ ٱللَّهَ
وَرَسُولَهُۥ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فَإِنَّ حِزْبَ ٱللَّهِ هُمُ ٱلْغَـٰلِبُونَ ﴿٥٦﴾
يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوا۟ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ دِينَكُمْ هُزُوًا
وَلَعِبًا مِّنَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَـٰبَ مِن قَبْلِكُمْ وَٱلْكُفَّارَ أَوْلِيَآءَ ۚ
وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٥٧﴾ وَإِذَا نَادَيْتُمْ إِلَى ٱلصَّلَوٰةِ
ٱتَّخَذُوهَا هُزُوًا وَلَعِبًا ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَّا يَعْقِلُونَ ﴿٥٨﴾

54. *O vous qui croyez ! quiconque parmi vous apostasie..., Dieu fera venir des hommes qu'il aimera et qui l'aimeront. Humbles avec les croyants, superbes à l'égard des infidèles, ils combattront pour la cause de Dieu et ne craindront le blâme d'aucun censeur. Telle est la grâce de Dieu. Il l'accorde à qui il veut. Dieu est le détenteur par excellence des faveurs et de la science.*

55. *Vous n'avez d'autres alliés que Dieu, son Prophète et les croyants qui accomplissent la prière et font l'aumône en se prosternant [devant Dieu].*

56. *Quiconque prend pour alliés Dieu, son Prophète et ceux qui croient... En vérité, les partisans de Dieu seront les vainqueurs.*

57. *Croyants ! ne vous alliez point avec ceux qui ont pris votre religion [comme sujet] de dérision et de badinage parmi ceux qui ont reçu l'Écriture avant vous et les infidèles. Craignez Dieu, si vous êtes [vraiment] croyants.*

58. *Quand vous appelez [les fidèles] à la prière, ils prennent celle-ci [comme sujet] de dérision et de badinage et ce, parce qu'ils ne raisonnent pas.*

59. *Dis : « O vous qui avez reçu l'Écriture ! nous tiendriez-vous rigueur uniquement [de ce que] nous croyons en Dieu, à ce qui nous a été révélé et à ce qui a été révélé auparavant et [de ce que] la plupart d'entre vous soient des pervers ? »*

V. 54 : *Apostasie...* L'exégèse supplée à cette lacune par « ne nuit en rien à Dieu » (Ṭab., VI, 282).

Détenteur par excellence des faveurs..., text. : « large ». Notre traduction s'inspire de l'interprétation que donnent les commentateurs au mot *wâṣi* (Jalâl, v. 54 ; Zam., I, 347 ; Ṭab., VI, 287 ; I. Kath., I, 180). Selon l'exégèse, ce verset traduit une vision anticipée de ce qui attendait l'Islâm après la mort du Prophète, du rôle que devait jouer le calife 'Abû Bakr et ses compagnons pour réprimer le mouvement d'apostasie qui devait dangereusement menacer les assises de la nouvelle religion (Ṭab., VI, 283 et suiv.). Râz. (XII, 2-23) voit dans cette vision anticipée de l'avenir de l'Islâm, après la mort du Prophète, un argument contre le shi'isme, en particulier contre les sectes extrémistes des rafidites et des ismaéliens.

V. 55 : Allusion à un geste de charité accompli par 'Ali. Un mendiant passa près de lui pendant qu'il priait. Il lui remit une bague tout en se prosternant dans la mosquée du Prophète (Ṭab., VI, 288 ; Zam., I, 347 ; I. Kath., I, 347).

V. 56 : *Ceux qui croient...* L'exégèse supplée à cette lacune par « doit savoir », ou encore « Dieu l'assistera » (Jalâl, V, 56).

Les partisans, text. : « le parti », traduction conforme au sens donné par Zam. (I, 344).

V. 57 : *Infidèles.* Autre sens, non littéral, donné par l'exégèse : « hypocrites, polythéistes » (Ṭab., VI, 290).

V. 58 : *Quand vous appelez les fidèles à la prière... :* allusion à un chrétien de Médine qui disait, en entendant le muezzin appeler à la prière : « Puisse l'imposteur être brûlé vif. » Il périt lui-même au cours d'un incendie (Ṭab., VI, 291 ; Zam., I, 348).

V. 59 : *Dis :* il s'agit du Prophète.

Nous tiendrez-vous rigueur, litt. : « vous vengerez-vous de nous, nous reprocherez-vous ? »

A ce qui a été révélé auparavant : aux prophètes qui ont précédé, et en particulier l'Évangile. Ce verset est en rapport avec une entrevue entre le Prophète et les autorités religieuses juives de Médine. L'exégèse donne leurs noms. Au cours de l'entretien, le Prophète précisa que sa mission était de confirmer les messages de ses prédécesseurs, entre autres Noé, Abraham, Moïse, Jésus. Dès que le nom de Jésus fut prononcé, la discussion devint acerbe. Le Prophète fut intraitable sur le caractère miraculeux de sa nativité, sur sa qualité de prophète authentique et la véracité de son divin message. La délégation juive n'estima plus utile de continuer la discussion et se retira en déclarant : « Nous ne pouvons croire au [message] de quiconque croit [au message] de Jésus » (Ṭab., VI, 292).

Et [de ce que], wa'anna : « et que ». Il s'agit d'une coordination sous la dépendance du verbe principal (Jalâl, p. 154) et non d'une proposition nouvelle et indépendante, comme l'ont compris, à tort, à peu près tous les traducteurs.

(سورة المائدة)

قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ هَلْ تَنقِمُونَ مِنَّآ إِلَّآ أَنْ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ
وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلُ وَأَنَّ أَكْثَرَكُمْ
فَٰسِقُونَ ﴿٥٩﴾ قُلْ هَلْ أُنَبِّئُكُم بِشَرٍّ مِّن ذَٰلِكَ مَثُوبَةً عِندَ
ٱللَّهِ ۚ مَن لَّعَنَهُ ٱللَّهُ وَغَضِبَ عَلَيْهِ وَجَعَلَ مِنْهُمُ ٱلْقِرَدَةَ
وَٱلْخَنَازِيرَ وَعَبَدَ ٱلطَّٰغُوتَ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ شَرٌّ مَّكَانًا وَأَضَلُّ
عَن سَوَآءِ ٱلسَّبِيلِ ﴿٦٠﴾ وَإِذَا جَآءُوكُمْ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا وَقَدْ
دَّخَلُوا۟ بِٱلْكُفْرِ وَهُمْ قَدْ خَرَجُوا۟ بِهِۦ ۚ وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا
كَانُوا۟ يَكْتُمُونَ ﴿٦١﴾ وَتَرَىٰ كَثِيرًا مِّنْهُمْ يُسَٰرِعُونَ
فِى ٱلْإِثْمِ وَٱلْعُدْوَٰنِ وَأَكْلِهِمُ ٱلسُّحْتَ ۚ لَبِئْسَ مَا كَانُوا۟
يَعْمَلُونَ ﴿٦٢﴾ لَوْلَا يَنْهَىٰهُمُ ٱلرَّبَّٰنِيُّونَ وَٱلْأَحْبَارُ عَن قَوْلِهِمُ
ٱلْإِثْمَ وَأَكْلِهِمُ ٱلسُّحْتَ ۚ لَبِئْسَ مَا كَانُوا۟ يَصْنَعُونَ ﴿٦٣﴾
وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ يَدُ ٱللَّهِ مَغْلُولَةٌ ۚ غُلَّتْ أَيْدِيهِمْ وَلُعِنُوا۟ بِمَا قَالُوا۟

60. *Dis : « Vous annoncerai-je une sanction pire encore ? » Celui que Dieu a maudit, contre lequel il est courroucé, ceux qu'il a transformés en singes et en porcs, celui qui adore le rebelle, ceux-là ont la pire place et sont, dans leur égarement, les plus éloignés du droit chemin.*

61. *Lorsqu'ils viennent à vous, ils disent : « Nous croyons. » [En fait], ils entrent [chez vous] en mécréants et en mécréants ils sortent. Dieu connaît mieux [que quiconque] leurs pensées intimes.*

62. *Tu vois beaucoup d'entre eux rivaliser de vitesse vers le péché, la transgression et le trafic louche. Que leur comportement est ignoble !*

63. *D'où vient que leurs rabbins et leurs grands-prêtres ne les empêchent point de tenir des propos criminels et de se livrer à un trafic louche ? Que leurs œuvres sont ignobles !*

64. *« La main de Dieu est fermée », disent les juifs. Fermées soient les leurs et maudits soient-ils, pour un tel blasphème ! Les mains de Dieu sont, au contraire, ouvertes. Il distribue largement [ses dons] comme il veut. Ce qui t'a été révélé de ton Seigneur accroît certainement chez beaucoup d'entre eux l'esprit de rébellion et la mécréance. Nous avons jeté parmi eux l'inimitié et la haine jusqu'au jour de la résurrection. Chaque fois qu'ils allument le feu de la guerre, Dieu l'éteindra. Ils s'appliquent à répandre la corruption sur terre et Dieu n'aime pas les corrupteurs.*

V. 60 : *Sanction,* text. : « une récompense, un salaire ».

Celui que Dieu a maudit. Nous avons déjà expliqué que la malédiction divine signifie, au regard de l'Islâm, la rupture avec Dieu et la perte à jamais de sa miséricorde et de sa grâce (Ṭab., VI, 293).

Ceux qu'il a transformés en singes et en porcs : allusion à un événement biblique dont il a été question dans ce qui précède. Il nous a été donné alors de faire remarquer que, pour les mystiques, la transformation des hommes en singes et en porcs doit être comprise dans un sens allégorique : leur cœur devient analogue à celui des singes et des porcs.

V. 61 : *Ils :* allusion à de faux convertis juifs (Ṭab., VI, 296).

Ils entrent... ils sortent, text. : « ils entrent avec l'infidélité et sortent avec elle ».

V. 62 : *Rivaliser de vitesse.* Ce sens est exigé par la forme conative du verbe qui, à la forme primitive, signifie « s'empresser, se hâter, se précipiter vers », etc.

Trafic louche, autre sens : « corruption, usure » (*cf.* S. V, 42).

V. 63 : *D'où vient,* sens donné par l'exégèse : *hal lâ = hallâ,* « pourquoi, ne pas » (Ṭab., VI, 155 ; Jalâl, p. 155). Text. : « si seulement ».

Leurs œuvres, text. : « ce qu'ils fabriquent ».

V. 64 : *La main de Dieu est fermée, yad maghlûla.* L'expression est fréquente dans le Coran (*cf.,* en particulier, S. XVII, 29). Par « main enchaînée », il faut entendre « don limité ». Ici le sens est : « Dieu se montre avare envers nous. »

Le mot *yad* est employé dans diverses expressions, en arabe ancien et aussi en arabe moderne, métaphoriquement dans le sens de « générosité, puissance, avarice », etc., suivant le qualificatif ou le déterminatif qui l'accompagne : « main blanche » = « main généreuse », ou « pouvoir », par allusion à Moïse dont la main devint blanche en réalisant des miracles devant le pharaon. On se reportera aux ouvrages de lexicographie et de lexicologie pour les différentes acceptions de ce mot. On retiendra aussi que la main ouverte est un emblème chez les Sémites. Chez les Phéniciens, elle est le symbole de la déesse Astarté. Chez les Arabes, elle représente la puissance et, à ce titre, elle sert de préservatif (phylactère) contre le mauvais œil, l'envie, les esprits mauvais (*cf.* RUFS, p. 142 ; DOUM ; WESS).

Ce qui doit être également noté c'est que ce terme *(yad)* appartient à cette catégorie de vocables qui ont suscité entre les théologiens de l'Islâm (traditionalistes, littéralistes, atomistes, mystiques, anthropomorphistes) d'âpres controverses, marquant profondément l'histoire religieuse et politique de l'Islâm. Il suffit de rappeler la querelle suscitée en Orient au IIIe/IXe siècle par les muʿtazilites et le mouvement almohade en Occident musulman à compter du VIe/XIIe siècle. Peut-on dire sans blasphémer que Dieu a une main, des yeux, des oreilles, etc., sans tomber dans l'anthropomorphisme ? Or, pour l'Islâm, la nature de Dieu est aussi mystérieuse que sa forme. Personne ne peut affirmer qu'il possède des pieds, des mains, etc. Dieu a créé l'homme en lui donnant la forme la plus belle (S. XC, 4), mais non d'après la sienne (Gen., I, 26).

On trouvera les échos de cette querelle dans Râz. (XII, 42 et suiv.). On consultera également à cet égard, en plus des ouvrages déjà cités d'Ibn Ḥazm et de Shahrastani, l'*Encyclopédie de l'Islâm,* s. v. « Kalâm », « Muʿtazila », « Almoḥades », « Ibn Tumart ». La bibliographie qui accompagne ces articles est malheureusement très insuffisante. On pourra aussi consulter CARL, IV, pp. 133-194.

Les mains de Dieu sont... ouvertes : ses dons sont sans restriction, sa générosité est illimitée.

Eux : les juifs et les chrétiens (Ṭab., VI, 302).

La guerre, contre le Prophète (Jalâl, v. 64).

(الجـــزء السادس)

بَلْ يَدَاهُ مَبْسُوطَتَانِ يُنفِقُ كَيْفَ يَشَآءُ ۚ وَلَيَزِيدَنَّ كَثِيرًا
مِّنْهُم مَّآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ طُغْيَٰنًا وَكُفْرًا ۚ وَأَلْقَيْنَا
بَيْنَهُمُ ٱلْعَدَٰوَةَ وَٱلْبَغْضَآءَ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ كُلَّمَآ أَوْقَدُوا۟
نَارًا لِّلْحَرْبِ أَطْفَأَهَا ٱللَّهُ ۚ وَيَسْعَوْنَ فِى ٱلْأَرْضِ فَسَادًا ۚ
وَٱللَّهُ لَا يُحِبُّ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٦٤﴾ وَلَوْ أَنَّ أَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ
ءَامَنُوا۟ وَٱتَّقَوْا۟ لَكَفَّرْنَا عَنْهُمْ سَيِّـَٔاتِهِمْ وَلَأَدْخَلْنَٰهُمْ جَنَّٰتِ
ٱلنَّعِيمِ ﴿٦٥﴾ وَلَوْ أَنَّهُمْ أَقَامُوا۟ ٱلتَّوْرَىٰةَ وَٱلْإِنجِيلَ وَمَآ أُنزِلَ
إِلَيْهِم مِّن رَّبِّهِمْ لَأَكَلُوا۟ مِن فَوْقِهِمْ وَمِن تَحْتِ أَرْجُلِهِم ۚ
مِّنْهُمْ أُمَّةٌ مُّقْتَصِدَةٌ ۖ وَكَثِيرٌ مِّنْهُمْ سَآءَ مَا يَعْمَلُونَ ﴿٦٦﴾
* يَٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ بَلِّغْ مَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ۖ وَإِن لَّمْ
تَفْعَلْ فَمَا بَلَّغْتَ رِسَالَتَهُۥ ۚ وَٱللَّهُ يَعْصِمُكَ مِنَ ٱلنَّاسِ ۗ
إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٦٧﴾ قُلْ يَٰٓأَهْلَ

65. *Si ceux qui ont reçu l'Écriture avaient la foi et la crainte de Dieu, nous les aurions absous assurément de leurs crimes et introduits dans les jardins du délice.*

66. *S'ils s'étaient conformés à la Thora, à l'Évangile et à ce qui leur est transmis de la part de leur Seigneur, ils auraient joui [des biens] qui se trouvent au-dessus de leur tête et sous leurs pieds. Il y a bien parmi eux un groupe modéré [mais] combien sont infâmes les actes de beaucoup d'entre eux.*

67. *Prophète ! Communique intégralement ce qui t'a été révélé de ton Seigneur. Si tu en caches une partie [par crainte des hommes, c'est comme si] tu ne communiquais pas [la totalité] de son message. [Ne crains rien]. Dieu te protégera des hommes. En vérité, Dieu ne met pas les infidèles sur la bonne voie.*

68. *Dis : « Vous qui avez reçu l'Écriture ! Vous serez dans l'erreur, tant que vous ne vous conformerez pas à la Thora, à l'Évangile et à ce qui vous est révélé de la part de votre Seigneur. »*
Certes, ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur accroît, chez beaucoup d'entre eux, l'esprit de rébellion et la mécréance. Ne t'afflige point sur [le sort] des infidèles.

V. 65 : *Ceux qui ont reçu l'Écriture :* les chrétiens et les juifs.

Les jardins du délice, naʿim : «vie confortable, bonheur, bien-être, bienfait de Dieu, paradis ».

V. 66 : *Ce qui leur est transmis :* le Coran (Ṭab., VI, 305).

Des biens qui se trouvent... : ce qui tombe du ciel (pluie) et ce qui pousse sur terre. Autre sens : « les bénédictions du ciel et de la terre » (Ṭab., VI, 305).

Un groupe modéré, text. : « une communauté qui ne médit pas de Jésus » (Ṭab., VI, 306) et « croit en Muḥammad », comme ʿAbdallah b. Sallâm (Jallâl, p. 156) et le négus d'Éthiopie (Râz., XII, 47-48) et d'autres chrétiens (Zam., I, 352).

V. 67 : *Prophète ! Communique intégralement...* Nous avons traduit l'idée en nous référant aux commentaires classiques (*cf.* Jalâl, V, 67 ; Ṭab., VI, 307 et suiv.). Litt. : « Prophète ! fais parvenir ce qui est descendu vers toi de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, tu ne ferais pas parvenir son message. » Sur la portée que des shiʿites ont donnée à ce verset *cf.* S. V, 3-6.

Dieu te protégera des hommes. Avant la révélation de ce verset, le Prophète était toujours accompagné dans ses déplacements par quelques-uns de ses compagnons qui assuraient nuit et jour sa protection contre tout mauvais coup. Depuis, il mit fin lui-même à cette garde du corps (Ṭab., VI, 308).

V. 68 : *Vous serez dans l'erreur,* text. : « Vous n'êtes sur rien », c'est-à-dire : vous ne vous appuyez sur rien.

Quel Évangile ? L'Évangile disparu. On trouvera dans Ibn Ḥazm (HAZK, t. I, 47-63, t. II, 2-75), Shahrastani (SHAM, I, 219-226), Ibn Taymiyya (TAYS) l'essentiel de la position classique de l'Islâm vis-à-vis de la doctrine chrétienne en général et des Évangiles en particulier. Il ne peut être question ici d'en donner les détails, ni de dire les points sur lesquels elle concorde (ou diverge) avec les opinions d'E. Renan et de son école. On doit cependant rappeler les grandes lignes de la thèse musulmane sur les Évangiles puisqu'il est question d'Évangile dans ce verset et ce, uniquement pour l'information du lecteur.

Le Nouveau Testament forme un tout, en accord avec l'Ancien Testament, mais ne se confondant pas avec lui. L'Évangile tient une place relativement restreinte dans les bases de la doctrine chrétienne dont près de la moitié est constituée par les Épîtres qui ne sont pas du Christ et ne constituent donc pas, à nos yeux, une révélation divine.

L'original araméen (ou hébreu) de l'Évangile a complètement et sans doute définitivement disparu, si toutefois il a jamais existé puisque Jésus n'a rien écrit, rien dicté, mais prêché par la parole et l'exemple de sa vie, durant son court apostolat (deux à trois ans). Les versions que les premiers chrétiens ont pu constituer de la « Bonne Nouvelle » sont l'œuvre non de ses disciples immédiats, mais de divers traditionnistes et scribes appartenant à des époques et à des milieux différents. Elles ne sauraient, de ce fait, prétendre à une fidélité rigoureuse, ni se prévaloir d'une authenticité absolue. Parmi les dizaines d'écrits qui, sous le titre d'Évangile, surgirent un peu partout durant le Ier siècle après Jésus-Christ dans le Proche-Orient, l'Église chrétienne en a officialisé quatre. Celui de Luc, celui de Marc, celui de Matthieu et celui de Jean. Ces versions établies par voie orale, d'après des témoignages recueillis, donc indirectement et bien après les Actes des Apôtres et les Épîtres de saint Paul, soulèvent au regard de l'Islâm de nombreuses objections qui ont, durant des siècles, alimenté la polémique islamo-chrétienne. Il ne peut être question ici de les rappeler toutes. Il suffira d'en résumer les points de discussion importants, en tenant compte également des arguments développés par la critique moderne.

Saint Matthieu, qui se dit lui-même un scribe parfaitement instruit en ce qui concerne le « royaume des cieux » (XIII, 52), s'est attaché avant tout à la « mise en ordre des dits de Jésus », selon l'expression de Papias, évêque de Hiérapolis (*cf. Explication des dits du Seigneur,* écrite en 125 et 130 apr. J.-C.). Cette recension laisse supposer une certaine anarchie dans la transmission des faits et gestes de Jésus à l'époque de saint Matthieu, c'est-à-dire autour de l'année 75. Il est vrai que l'érudition chrétienne s'est évertuée désespérément à la placer avant 70 sans fournir à cet égard des preuves irrécusables. Le plan quadripartite de cette version (rapport avec saint Jean Baptiste, prédication en Galilée, voyage vers Jérusalem, Passion) et son didactisme autorisent à penser qu'il s'agit d'un travail de seconde main établi en grec sur une version hébraïque, elle-même traduite d'une version araméenne, langue du Christ et de la Palestine d'alors. Or, nulle part la lecture de l'Évangile ne laisse supposer qu'il s'agisse d'un témoignage oculaire et le passage où il est question de la rencontre de Jésus avec Matthieu est visiblement ajouté (IX, 9).

Le but de Matthieu semble avoir été de persuader les juifs que Jésus est bien le Messie tant attendu et qu'il est le fils de Dieu.

L'Évangile de saint Marc est plus discret sur les dits de Jésus. Il rapporte surtout les faits, mis un peu bout à bout. Il ne présente pas l'ordonnance de celui de Matthieu, mais donne plutôt l'impression

d'une compilation de récits, de témoignages, de sentences, de notes éparses destinés aux Grecs et aux Romains plutôt qu'aux Palestiniens. Cette compilation a servi de base aux autres synoptiques. C'est le témoignage de saint Pierre que saint Marc était allé rejoindre à Rome, rapporté honnêtement, semble-t-il, mais incomplètement. La narration des faits miraculeux y élimine les préoccupations messianiques qui alourdissent la version de saint Matthieu.

Celle de saint Luc, un médecin cultivé, raffiné, mais tout à fait étranger à la mentalité sémitique, est une œuvre remarquable, fort documentée, bien charpentée, persuasive et de style alerte. Mais elle ressemble beaucoup moins à un témoignage qu'à une illustration de l'enseignement de saint Paul dont saint Luc était le disciple, le compagnon et l'ami préféré. Pour cette raison même, elle passe pour la plus suspecte au regard des théologiens et des hérésiologues musulmans qui ont pu approfondir les sources chrétiennes relatives à la vie de Notre Seigneur Jésus.

La version de saint Jean est toute différente des synoptiques. La documentation, son plan et son style contrastent étrangement avec ceux des trois premiers. Elle s'adresse bien plus à des chrétiens qu'à des juifs ou des païens. L'intention de l'auteur est d'attester que les Apôtres n'ont pas toujours compris les intentions de Jésus et que c'est seulement plus tard qu'ils les ont méditées et saisies. Elle est sévère pour les juifs, annonce des catastrophes et combat des déviations doctrinales surgies au sein de la première communauté chrétienne, déjà à cette époque (fin du 1er siècle), ce qui donne à sa narration un caractère plus théologique, plus réfléchi, plus nostalgique, et c'est dans son Évangile que Muḥammad est annoncé par Jésus (XVI, 12-15).

A côté de ces versions officielles, il y a évidemment les versions apocryphes, une soixantaine. Mais qu'il s'agisse des unes ou des autres (celle de saint Barnabé mise à part), l'attitude de l'Islâm à leur égard est la même. Les auteurs musulmans les rejettent sinon en bloc, du moins les trois premières en raison des omissions, des fausses interprétations, des interpolations et des corrections tardives qu'elles ont subies : suppression favorable à la venue et la mission de Muḥammad, thèse de la déité de Jésus, du péché originel, de l'incarnation, de la trinité, etc.

Au surplus, aucune de ces versions n'offre la forme d'une doctrine religieuse individualisée, comme la Thora ou le Coran. Toutes sont des biographies de Jésus, des *sîra* qui correspondent, dans l'Islâm, non à une vulgate de révélation divine, mais à des traditions attestées, à des faits, des gestes et des dires analogues à notre hadîth. L'Évangile officiel, quelle que soit sa version, est essentiellement le témoignage d'une réalité, non cette réalité elle-même. D'où l'existence des multiples courants qui, sur le plan dogmatique comme sur le plan des rites, n'ont pas manqué de se manifester successivement ou d'une manière concomitante dans la première communauté chrétienne (*cf.* SHAM, I, 220-221). Avec son érudition et sa bonne foi coutumière, le cardinal Daniélou a analysé (*Études,* 1967, n° 4, pp. 594-608) ces courants, dont le premier s'était cristallisé autour de saint Pierre (Kephah), de la Mère Virginale (Maryam), de saint Jean (Yaḥya) et des parents du côté maternel de Jésus, en particulier saint Jacques (Yaʿqûb) le Juste, premier évêque de Jérusalem intronisé en l'an 49. Avec eux et grâce à eux, le christianisme apparaît comme une refonte d'un judaïsme repensé, une doctrine religieuse peu éloignée de ses origines sémitiques, fidèle à une tradition prophétique dont elle prétendait être la résurgence attendue et la surnaturelle continuation.

La seconde tendance représentée par l'Apôtre des gentils, Saül, dit saint Paul, et ses disciples avait un caractère hellénistique accusé. Elle se distinguait à peine, du moins à ses débuts, du mouvement essénien. Ayant peu à peu polarisé ses aspirations, elle finit par s'affirmer fondamentalement universaliste et par se montrer intransigeante sur la déité de Jésus. Préoccupée par ses perspectives d'organisation, de centralisation et de hiérarchie selon le style romain, elle ne tarda pas à rompre définitivement et radicalement avec la tradition judaïque en rejetant le sabbat, la circoncision, la notion de peuple élu et le culte du temple de Jérusalem (*cf.* EUSH, t. II, début ; PINJ).

C'est donc seulement après une transformation interne de la doctrine chrétienne que les Évangiles qui, normalement, auraient dû la précéder, ont pu être composés, soit plus de trois quarts de siècle après l'ascension de Jésus. Il y a eu donc, comme des autorités chrétiennes modernes ont pu elles-mêmes le reconnaître, « un Évangile avant les Évangiles » (*cf.* BRUE, pp. 89-102).

Cette métamorphose du christianisme originel qui marque une indéniable dogmatique s'est réalisée grâce aux écrits et au prosélytisme de saint Paul, celui-là même qu'on avait accusé naguère de duplicité et que les premiers textes judéo-chrétiens (Tathbît Dalâ) avaient dénoncé comme un ennemi public. *cf.* notre *Traité de Théologie islamique.*

Une telle élaboration essentiellement humaine qui sert de préfiguration à un texte réputé essentiellement divin et établi a posteriori apparaît à l'analyse plus soucieuse de conformisme aux conceptions pauliennes que d'authenticité et de fidélité à l'original. Aussi est-elle considérée par les docteurs de l'Islâm (*cf.* HAZK, II, 2) comme une « déraisonnable altération » qui ne correspond

historiquement et dogmatiquement ni au message de Dieu, ni à l'enseignement de Jésus, ni au rituel observé par celui-ci.

Ce *fasâd* (corruption), constaté par les théologiens, les historiens et les polémistes musulmans (Ibn Taymia), est à l'origine de la barrière qui sépare l'Islâm du christianisme. Nos auteurs ont mis l'accent uniquement sur les contradictions et les anachronismes du christianisme sans se pencher de très près sur son charisme, son haut enseignement moral, sur sa vénération de la Vierge et sur le témoignage de saint Jean, l'annonciateur de Muḥammad, du consolateur (Paraclet) qui n'a « fait que dire ce qu'il a entendu ». Ils ont aussi aggravé les différences. Il en est résulté une véritable polémique. Polémique tout à fait stérile et dépassée aujourd'hui.

Je ne pense pas qu'un croyant musulman, juif, chrétien, bouddhiste ou tout autre puisse imaginer un seul instant qu'il aura à répondre dans l'au-delà, non de ses actes, mais de son savoir exégétique. Il est assurément insensé de supposer que l'accession au paradis et le salut dépendent d'un examen probatoire d'histoire des religions.

L'attitude des mystiques (Al Ḥallâj, Bisṭami) et des philosophes musulmans aux tendances syncrétistes comme le panthéiste Ibn ʿArabi est sans doute fantaisiste mais moins sectaire. Tout en étant convaincus d'une adultération certaine subie par le christianisme, ils ne refusent pas à ce dernier la valeur d'une étape sérieuse dans la voie spirituelle, d'une institution monothéiste propice aux grands élans vers Dieu. Leur discrétion n'est donc pas hostile à un rapprochement devant « le seuil de Dieu », selon l'expression de Louis Massignon.

Le plus grand de nos penseurs, l'imâm al Ghazâli, qui représente pour l'Islâm ce que, sur un autre plan, saint Augustin représente pour la chrétienté, est à citer dans cet ordre d'idées comme le meilleur exemple de tolérance et de compréhension. Dans son *Qisṭâṣ* (GHAQ p. 60), il conseille justement à son disciple d'aller au-delà des apparences, jusqu'au cœur des choses. Convaincu, comme tous les penseurs de l'Islâm, du *ḍalâl* (égarement) de la dogmatique chrétienne et tout en s'efforçant d'être indulgent à l'égard des chrétiens et de leur manie de l'anagogie, il ne condamne pas en bloc et d'une manière absolue la doctrine chrétienne dont les locutions métaphoriques mal interprétées ne sauraient justifier à ses yeux une position systématiquement négative.

De leur côté, les chrétiens persistent de moins en moins dans une attitude irréductiblement anti-islamique. Si les protestants, en général axés sur l'Ancien Testament, se montrent volontiers incisifs (Doughty) ou très nettement hostiles (Bousquet), les catholiques, par contre, sont moins sévères dans leur condamnation naguère « dissocialisante » (concile de Constantinople, 680), et peu d'entre eux restent radicalement hostiles à l'Islâm à la manière du théologien arménien Tathéwatsi (*cf.* MASE, cahier IV, p. 492). Conscients de la nécessité d'un dialogue judéo-christiano-islamique ou tout au moins d'un dialogue islamo-chrétien, en raison de la déchéance spirituelle qui menace l'homme dans sa dignité et sa vocation, ils recherchent des contacts avec les musulmans sans trop savoir, bien souvent, à quelle porte frapper. Ils semblent répondre positivement à la condition posée par le Coran : l'adoration exclusive de Dieu et de Dieu seul (S. III, 64). Il leur reste encore une étape difficile à franchir dans la voie de l'union fraternelle autour de notre Créateur et Maître : la reconnaissance de la mission de Muḥammad comme inspiré par Dieu (S. XVIII, 140), envoyé à tous les hommes, sans exception et non pas seulement aux Arabes, comme disent certains docteurs juifs, pour annoncer, avertir et servir de témoin (S. XXXIII, 45). Ils doivent admettre avec nous qu'il était porteur d'un message (Coran) confirmant les messages transmis antérieurement (S. III, 3) par Abraham, Moïse et Jésus.

Il ne sied pas que nos amis chrétiens s'abusent, car ce serait dangereux. Pour les musulmans dont ils admirent la religiosité, il est absolument impossible de détacher Muḥammad de leur profession de foi, alors qu'il est facile aux chrétiens de reconnaître le charisme d'Ismaël et de conclure à la mission divine de notre Prophète. Il n'y a pas d'Islâm sans Muḥammad ! Beaucoup d'entre eux ont eu le courage et la franchise de le dire et même de l'écrire (*cf.* LEDM, chap. IV).

Voilà, non pas l'objet, mais le point de départ d'un dialogue loyal et utile, en dehors duquel tout ne serait que divagation et verbosité stérile. Au surplus, il est impossible que les musulmans renient, à Dieu ne plaise, leur Prophète à un moment historique particulièrement difficile pour toutes les confessions et où seul l'Islâm s'avère aux yeux de tous comme le seul idéal religieux qui, non seulement réponde aux exigences spirituelles de la jeunesse moderne mais résiste victorieusement aux puissantes vagues d'assaut d'un athéisme envahissant, et le fait reculer honteusement jusqu'à ses derniers retranchements et progresse à ses dépens.

(سورة المائدة)

ٱلْكِتَٰبِ لَسْتُمْ عَلَىٰ شَىْءٍ حَتَّىٰ تُقِيمُوا۟ ٱلتَّوْرَىٰةَ وَٱلْإِنجِيلَ
وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ ۗ وَلَيَزِيدَنَّ كَثِيرًا مِّنْهُم مَّآ أُنزِلَ
إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ طُغْيَٰنًا وَكُفْرًا ۚ فَلَا تَأْسَ عَلَى ٱلْقَوْمِ
ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٦٨﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَٱلَّذِينَ هَادُوا۟ وَٱلصَّٰبِـُٔونَ
وَٱلنَّصَٰرَىٰ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَعَمِلَ صَٰلِحًا
فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٦٩﴾ لَقَدْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَ
بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ وَأَرْسَلْنَآ إِلَيْهِمْ رُسُلًا ۖ كُلَّمَا جَآءَهُمْ رَسُولٌۢ
بِمَا لَا تَهْوَىٰٓ أَنفُسُهُمْ فَرِيقًا كَذَّبُوا۟ وَفَرِيقًا يَقْتُلُونَ ﴿٧٠﴾
وَحَسِبُوٓا۟ أَلَّا تَكُونَ فِتْنَةٌ فَعَمُوا۟ وَصَمُّوا۟ ثُمَّ تَابَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ
ثُمَّ عَمُوا۟ وَصَمُّوا۟ كَثِيرٌ مِّنْهُمْ ۚ وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ بِمَا يَعْمَلُونَ ﴿٧١﴾
لَّقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ ۖ
وَقَالَ ٱلْمَسِيحُ يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ ۖ

69. *En vérité, les musulmans, ceux qui pratiquent le judaïsme, les sabéens, les chrétiens, quiconque croit en Dieu, au Jour dernier et fait œuvre pie n'ont rien à craindre, ni à s'attrister [sur leur sort dans l'au-delà].*

70. *Nous avons pris acte de l'engagement des juifs et leur avons envoyé des prophètes. Chaque fois que ces prophètes leur apportaient [des messages] contraires à leurs passions, ils les traitaient d'imposteurs ou les tuaient.*

71. *Ils ont cru qu'il n'y aurait aucune sanction. Ils se [sont montrés, ce faisant], aveugles et sourds. Puis, Dieu usa de pardon à leur endroit. Ensuite beaucoup d'entre eux [se sont de nouveau comportés en] aveugles et en sourds. Mais Dieu voit bien ce qu'ils font.*

72. *Sont mécréants ceux qui disent : « Dieu est l'Oint, fils de Marie. » Or, l'Oint a dit lui-même : « O fils d'Israël, adorez Dieu, mon Seigneur et le vôtre. » En vérité, Dieu interdira le paradis à quiconque associe [une autre divinité] à Dieu ; son refuge sera le feu et les injustes n'auront point d'auxiliaire.*

V. 69 : *Les musulmans,* text. : « ceux qui croient » (Ṭab., VI, 311).

On a souvent cité ce verset en faveur du libéralisme et de la tolérance de l'Islâm. Toute foi sincère, toute religion, qui par son dogme et ses rites contribue au perfectionnement intérieur de l'individu, l'arrache à ses mauvais penchants pour le rapprocher de Dieu par la recherche de la vérité, la pratique de la vertu et l'amour, est en elle-même valable. Il n'y a pas lieu de désespérer, dans la mesure où Dieu devient l'axe de notre vie, en pensée et en actes. La vie spirituelle ainsi comprise peut servir de point de départ, et de point de départ seulement vers les « terrains où poussent les remèdes », selon l'expression de Muḥâsibî, « vers les horizons où les divergences disparaissent, où l'exilé par amour allume son flambeau à l'âtre de la douleur » pour se dissoudre dans la lumière de Dieu. C'est ainsi que des mystiques syncrétistes comme Muh.-d-Dîn – ʿArabi (né à Murcie en 560/1165, mort à Damas en 628/1240) a pu écrire dans « son ivresse spirituelle » : « Mon cœur est devenu capable de toute forme. C'est une pâture pour les gazelles, un couvent pour les moines chrétiens, un temple pour les idoles, la Kaʿba pour les pèlerins, les Tables de la loi et le livre du Coran. Je suis la religion de l'amour » (CARL, V, 229 ; *cf.* aussi AAMQ).

Mais les tendances favorables à la reconnaissance de la validité du dogme d'une quelconque confession autre que l'Islâm sont en contradiction flagrante avec l'esprit et la lettre de l'Islâm classique (sunnisme et shiʿisme compris). L'Islâm les tient non pour des hérésies (*zaygh*), mais pour une véritable infidélité (*kufr*). Il condamne sans aucune ambiguïté le syncrétisme et proclame qu'en dehors du Coran, il n'y a point de salut. Ce verset 69 est du reste abrogé par la S. III, 85.

V. 70 : *Engagement* : de sincérité et de fidélité à l'unicité divine et l'observance de la loi (Ṭab., VI, 311).

Chaque fois que ces prophètes..., text. : « chaque fois qu'un prophète leur apportait ce que leurs âmes ne désiraient pas, les uns, ils les traitaient de menteurs, les autres, ils les tuaient ». L'exégèse est assez embarrassée pour justifier l'emploi de *rasûl* au singulier, traité en pluriel dans le reste de la phrase (Zam., I, 355 ; Râz, XII, 55).

V. 71 : *Sanction* (Râz., XII, 57 ; Jalâl, p. 157 ; Ṭab., VI, 310). Litt. : « tentation, révolte ».

Mais Dieu voit bien ce qu'ils font, sans se soucier de leur engagement envers lui (Ṭab., VI, 313).

(الجـــزء السادس)

إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ
وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿٧٢﴾ لَّقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ
ثَالِثُ ثَلَٰثَةٍ ۘ وَمَا مِنْ إِلَٰهٍ إِلَّآ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۚ وَإِن لَّمْ يَنتَهُوا۟
عَمَّا يَقُولُونَ لَيَمَسَّنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٧٣﴾
أَفَلَا يَتُوبُونَ إِلَى ٱللَّهِ وَيَسْتَغْفِرُونَهُۥ ۚ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٧٤﴾
مَّا ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِهِ ٱلرُّسُلُ
وَأُمُّهُۥ صِدِّيقَةٌ ۖ كَانَا يَأْكُلَانِ ٱلطَّعَامَ ۗ ٱنظُرْ كَيْفَ نُبَيِّنُ لَهُمُ
ٱلْءَايَٰتِ ثُمَّ ٱنظُرْ أَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ ﴿٧٥﴾ قُلْ أَتَعْبُدُونَ مِن
دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا ۚ وَٱللَّهُ هُوَ ٱلسَّمِيعُ
ٱلْعَلِيمُ ﴿٧٦﴾ قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا تَغْلُوا۟ فِى دِينِكُمْ غَيْرَ
ٱلْحَقِّ وَلَا تَتَّبِعُوٓا۟ أَهْوَآءَ قَوْمٍ قَدْ ضَلُّوا۟ مِن قَبْلُ وَأَضَلُّوا۟
كَثِيرًا وَضَلُّوا۟ عَن سَوَآءِ ٱلسَّبِيلِ ﴿٧٧﴾ لُعِنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟

73. *Sont mécréants ceux qui disent : « Dieu est le troisième d'une trinité. » Il n'est pas de divinité sans qu'elle soit unique. S'ils ne cessent pas de tenir un pareil langage, un douloureux châtiment atteindra les infidèles parmi eux.*

74. *Pourquoi donc ne se repentent-ils pas et n'implorent-ils pas le pardon de Dieu [pour un tel blasphème] ? Dieu est [pourtant] tout-clément et tout-compatissant !*

75. *L'Oint, fils de Marie, n'est qu'un envoyé que d'autres envoyés ont précédé. Sa mère était [une femme] véridique. Ils prenaient tous deux de la nourriture. Regarde comment nous mettons en évidence nos signes pour les chrétiens. Et regarde comme ils s'en écartent !*

76. *Dis [-leur] : « Adorerez-vous, en dehors de Dieu, ce qui n'a aucun pouvoir pour vous nuire ou vous procurer un profit, alors que Dieu entend et sait tout ? »*

77. *Dis : « O vous qui avez reçu l'Écriture ! N'exagérez point dans votre religion [au point] de vous éloigner de la vérité. Ne suivez pas [dans] leurs passions les gens qui se sont égarés antérieurement, qui ont égaré un grand nombre [d'hommes] et qui se sont [encore] égarés, loin du droit chemin [à propos de Jésus, fils de Marie].*

78. *Les mécréants parmi les juifs ont été maudits par la bouche de David et de Jésus, fils de Marie, pour leur désobéissance et leur transgression [de la loi].*

V. 73 : Il n'existe pas de divinité, sans qu'elle soit unique (Zam., I, 313).

Nous voudrions à cet égard dissiper une équivoque. Bon nombre de chrétiens soutiennent que les divergences doctrinales qui les séparent des musulmans résultent d'une incompréhension. Les musulmans ne comprendraient pas, selon eux, ce que l'Église entend par Trinité. Il n'est pas honnête de dire de pareilles choses !

Sur la Sainte Vierge notre point de vue concorde avec celui de l'Église romaine. La seule nuance porte sur la thèse de l'Immaculée conception. La Sainte Vierge, étant pour l'Islâm naturellement pure, fut l'objet d'un choix pour être la mère de Jésus. Elle fut conçue sans péché et ne pouvait porter en elle le péché originel pour la simple raison que pour l'Islâm il n'y a pas de péché originel propre à l'espèce humaine résultant du péché adamique.

Sur la personne de Jésus, notre accord est partiel, Jésus, né miraculeusement, est l'Esprit de Dieu. Dieu l'a ainsi créé, car rien ne lui est impossible. N'avait-il pas déjà créé Adam de limon ? Jésus procède de Dieu comme Verbe, mais sa nature essentiellement humaine et créée par Dieu procède non de l'essence divine (monophysisme), mais de sa volonté : elle est son œuvre, comme toute la création. Les chrétiens disent qu'il n'y a qu'un Dieu et nous sommes d'accord avec eux, car pour eux, comme pour nous, une divinité ne peut avoir d'égale et ne peut être divisible. Mais là s'arrête l'accord. Pour nous, si Dieu seul est Dieu, Jésus est son envoyé et son prophète. S'il y a, métaphoriquement parlant, une filiation spirituelle cette filiation s'étend à tous les prophètes, depuis Adam jusqu'à Muḥammad en passant par Noé, Abraham, Moïse et Jésus, et, dans ce cas, il faudrait entendre par filiation uniquement une inspiration d'ordre surnaturel. Jésus a pu dire familièrement « Notre Père » en parlant de Dieu, en pensant à sa bonté non à sa nature. De cette expression, la Bible nous fournit plus d'un exemple. Une des plus célèbres et des plus émouvantes prières juives, psalmodiée à l'adresse de Dieu, comme confession, glorification et consolation aux offices solennels de Roch Hachana et Yom Kippour, débute par : « *Avinû, Malkenû* » (Notre Père, notre roi). Ce que l'Islâm rejette, c'est le malentendu sur la filiation d'où découlent pour les chrétiens les autres aspects de la Trinité, Dieu en trois personnes : le Père, le Fils, le Saint-Esprit. Le Père est Dieu, le Fils ou Verbe est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu tout en étant un seul Dieu. Le Père est éternel, le Fils est éternel, le Saint-Esprit est éternel ; néanmoins il n'y a pas trois éternels, mais un seul éternel ; de même pour la toute-puissance. Le Fils procède du Père éternellement, il est consubstantiel à son principe. Du père et du Fils réunis procède, éternellement à son tour, le Saint-Esprit, comme leur amour, leur souffle, leur don mutuel. Les trois personnes divines qui ont créé le monde, le conservent et le gouvernent. Mais Dieu a envoyé son Fils sur terre pour la rédemption des hommes (*Sic Deus dilexit mundum).* Le Fils seul s'est incarné et est mort (quoique éternel), puis est ressuscité et est monté au ciel auprès de son Père d'où il a envoyé le Saint-Esprit à son Église. L'Islâm pour lequel Dieu est unique, seul, omnipotent, omniscient, absolu, parfait, n'admet pas cette conception d'une consubstantialité que les chrétiens eux-mêmes n'arrivent à faire admettre aux autres qu'en invoquant le « mystère ». Or, ce mystère suppose l'irrationnel qui exclut, par là même, toute interprétation rationnelle. C'est un moyen pour admettre et croire, non un argument pour expliquer ou convaincre. A Dieu ne plaise que l'abêtissement soit nécessaire à la foi, comme le prétendait Blaise Pascal. La foi est une intuition intellectuelle, une perméabilité émotionnelle à ce qui est spécifiquement divin, un dépassement et une clarté intérieure qui, la grâce aidant, nous rend dignes d'adorer Dieu. C'est dans ce sens et en raison de ce dilemme d'espoir et de désespoir que le musulman affirme que Dieu est un, témoigne qu'à lui seul appartient la science absolue, qu'en aucun cas « il n'a enfanté ou été enfanté », que rien ne peut lui être comparé (S. CXII, 3-4).

V. 75 : *Sa mère était une femme véridique.* Condamnation de certaines sectes chrétiennes orientales que nous connaissons assez mal, mais dont l'adoration pour la Sainte Vierge devrait être telle, qu'elles la déifiaient. Ce verset condamne une telle croyance en affirmant que la Sainte Vierge était une femme, mais une femme très véridique (Zam., I, 356).

Ils prenaient tous deux de la nourriture : ils avaient des besoins comme tous les êtres humains, alors que Dieu ne connaît nul besoin (Jalâl, p. 158).

V. 76 : *Dis :* il s'agit du Prophète.

V. 77 : *Vous qui avez reçu l'Écriture :* en particulier les chrétiens (Ṭab., VI, 316).

Vous éloigner de la vérité : sur la nature et la mission de Jésus.

Les gens : les juifs (Ṭab., VI, 316).

Qui ont égaré (Ṭab., VI, 316). On notera la répétition du verbe *ḍalla* (s'égarer). Par déférence pour la Sainte Vierge, le Coran ne reproduit pas les « atroces calomnies » portées contre elle par les juifs qui tenaient son fils pour un enfant naturel. Il est certain que tout musulman se sent blessé dans ses convictions, horrifié dans sa vénération pour la Vierge, chaque fois que la Mère Virginale est discutée.

V. 78 : *Par la bouche de David* (*cf.* S., II, 65. Ps. CIX). « Dieu de ma louange, ne te tais pas, car ils ouvrent contre moi une bouche méchante et trompeuse... Tandis que je les aime, ils sont mes adversaires... Il (le peuple juif) aimait la malédiction, que la malédiction tombe sur lui ; il ne se plaisait pas à la bénédiction, qu'elle s'éloigne de lui. »

Cf. Mtt. (XXIII, 13, 28-29, 31-35, etc.) : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux ! vous n'y entrez pas vous-mêmes et vous n'y laissez pas entrer ceux qui veulent entrer... Au-dehors, vous paraissez justes aux hommes, mais au-dedans, vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites... Vous témoignez ainsi contre vous-mêmes que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes. Comblez donc la mesure de vos pères ! Serpents, race de vipères ! comment échapperez-vous au châtiment de la géhenne ? C'est pourquoi, voici, je vous envoie des prophètes, des sages et des scribes. Vous tuerez et crucifierez les uns, vous battrez les autres de verges dans vos synagogues et vous les persécuterez de ville en ville afin que retombe sur vous tout le sang innocent répandu sur la terre depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie... ».

(سورة المائدة)

مِنۢ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ عَلَىٰ لِسَانِ دَاوُۥدَ وَعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ ۚ
ذَٰلِكَ بِمَا عَصَوا۟ وَّكَانُوا۟ يَعْتَدُونَ ﴿٧٨﴾ كَانُوا۟ لَا يَتَنَاهَوْنَ
عَن مُّنكَرٍ فَعَلُوهُ ۚ لَبِئْسَ مَا كَانُوا۟ يَفْعَلُونَ ﴿٧٩﴾ تَرَىٰ كَثِيرًا
مِّنْهُمْ يَتَوَلَّوْنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۚ لَبِئْسَ مَا قَدَّمَتْ لَهُمْ أَنفُسُهُمْ
أَن سَخِطَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ وَفِى ٱلْعَذَابِ هُمْ خَٰلِدُونَ ﴿٨٠﴾
وَلَوْ كَانُوا۟ يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلنَّبِىِّ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْهِ مَا ٱتَّخَذُوهُمْ
أَوْلِيَآءَ وَلَٰكِنَّ كَثِيرًا مِّنْهُمْ فَٰسِقُونَ ﴿٨١﴾ * لَتَجِدَنَّ
أَشَدَّ ٱلنَّاسِ عَدَٰوَةً لِّلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱلْيَهُودَ وَٱلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ ۖ
وَلَتَجِدَنَّ أَقْرَبَهُم مَّوَدَّةً لِّلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّا نَصَٰرَىٰ ۚ
ذَٰلِكَ بِأَنَّ مِنْهُمْ قِسِّيسِينَ وَرُهْبَانًا وَأَنَّهُمْ لَا يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٨٢﴾
وَإِذَا سَمِعُوا۟ مَآ أُنزِلَ إِلَى ٱلرَّسُولِ تَرَىٰٓ أَعْيُنَهُمْ تَفِيضُ مِنَ
ٱلدَّمْعِ مِمَّا عَرَفُوا۟ مِنَ ٱلْحَقِّ ۖ يَقُولُونَ رَبَّنَآ ءَامَنَّا فَٱكْتُبْنَا

79. *Ils ne s'interdisaient pas mutuellement de commettre des actes blâmables. Que les actes auxquels ils se livraient étaient ignobles !*

80. *Tu verras beaucoup d'entre eux s'allier avec les mécréants. Certes, ce que leurs passions leur suggèrent est si détestable que Dieu s'irrite contre eux. Leur supplice sera éternel.*

81. *S'ils croyaient en Dieu et au Prophète et à ce qui leur a été révélé, ils ne prendraient pas [les idolâtres] pour alliés. Mais, beaucoup d'entre eux sont pervers.*

82. *Tu te rendras assurément compte que ceux qui ressentent l'inimitié la plus vive à l'égard des musulmans sont les juifs et les polythéistes. Tu te rendras assurément compte que ceux qui sont les plus proches des musulmans par l'amitié sont ceux qui disent : « Nous sommes chrétiens. » Cela tient à ce que les chrétiens ont parmi eux des prêtres et des moines et qu'ils ne suent pas d'orgueil.*

83. *Lorsqu'ils entendent [la récitation] de ce qui a été révélé à l'envoyé on voit leurs yeux déborder de larmes, par suite de la vérité qu'ils y reconnaissent ; ils disent : « Seigneur, nous croyons ! Inscris-nous au nombre des témoins ! » [et ajoutent] :*

V. 80 : *Tu verras beaucoup d'entre eux s'allier... :* allusion aux idolâtres de La Mekke (Jalâl, p. 159).

Leurs passions, text. : « leurs âmes, leur propre personne ».

V. 82 : *Tu te rendras assurément compte,* text. : « tu trouveras, certes ».

Mu'minûn : « ceux qui croient » (au Prophète et à ce qui lui a été révélé, c'est-à-dire les musulmans). Nous avons traduit ainsi pour éviter toute ambiguïté puisque les juifs et les chrétiens sont des croyants.

Nous sommes chrétiens, text. : « Nazaréens de Nâṣira » (Nazareth).

Prêtres, qissîs : « pasteur, religieux, prêtre » : de *qassa,* « faire bien paître son bétail » et par extension devenir prêtre. Le pluriel de ce mot est *qussûs.*

Moines, ruhbân, pluriel de *râhib,* « qui craint (Dieu) ». Nom donné primitivement aux cénobites, aux ermites, aux anachorètes dont les cellules, les ermitages et les couvents servaient souvent, avant et après l'Islâm, de relais hospitaliers chrétiens dans le désert, pour les voyageurs et les caravaniers.

Ils ne suent pas d'orgueil, text. : « ils ne se considèrent pas comme supérieurs [à leurs semblables] ». Allusion aux bonnes relations qui se sont établies entre les premiers musulmans et l'Église orthodoxe éthiopienne, dès le début de l'apostolat du Prophète. Les fugitifs musulmans trouvèrent en Éthiopie asile et protection contre les persécutions des polythéistes et le négus refusa leur extradition à une députation qurayshite chargée de présents et conduite par 'Amr b. Al 'Aṣ venue le solliciter. Autre fait : lorsque le négus mourut, le Prophète prononça une prière solennelle pour le repos de son âme. Ce verset et le suivant concernent plus particulièrement une mission éthiopienne, comprenant une soixantaine de notables parmi lesquels une dizaine de religieux, venue à Médine pour prendre contact avec le Prophète et s'informer de sa mission. Le Prophète leur récita la Sourate « Ya Sîn » (XXXVI). Ils ne purent s'empêcher, en entendant sa psalmodie, de verser des larmes et ils se convertirent à l'Islâm (Ṭab., VII, 1-2).

Il est à remarquer, à propos du sens général de ce verset, que la distinction faite ici entre juifs et chrétiens, au point de vue de leurs rapports avec les musulmans, est essentiellement affective et non dogmatique. Par leur conception de la vie d'ici-bas, par leur modestie, leur conception de la charité, les chrétiens sont plus proches des musulmans. Seuls la déification du Christ et leur refus d'admettre la mission de Muḥammad les en éloignent. Par contre, les juifs sont plus proches des musulmans au point de vue de leur conception de l'unicité de Dieu et de leurs rites ; mais, par leur conception de la vie, de leurs rapports avec les non-juifs et par leur mentalité, ils sont plus éloignés des musulmans que les chrétiens. C'est ce que souligne Râz. dans son commentaire (XII, 6-7).

V. 83 : *L'envoyé :* Muḥammad.

Par suite de la vérité qu'ils y reconnaissent : parce qu'ils ne se rendent pas compte que ce qui leur est récité du Coran révélé à son envoyé est vrai (Ṭab., VII, 5).

Nous croyons ! Inscris-nous au nombre des témoins, qui attestent, le jour de la résurrection, que les prophètes ont bien rempli leur mission auprès des hommes. Autre sens : « que ce que tu as révélé à tes prophètes est vrai ». Ou encore : « accorde-nous la même récompense qu'aux martyrs » (Ṭab., VII, 6).

(الجـــزء السابع)

مَعَ ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿٨٣﴾ وَمَا لَنَا لَا نُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَمَا جَآءَنَا مِنَ
ٱلْحَقِّ وَنَطْمَعُ أَن يُدْخِلَنَا رَبُّنَا مَعَ ٱلْقَوْمِ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٨٤﴾
فَأَثَٰبَهُمُ ٱللَّهُ بِمَا قَالُوا۟ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ
خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ وَذَٰلِكَ جَزَآءُ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٨٥﴾ وَٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ وَكَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَآ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلْجَحِيمِ ﴿٨٦﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تُحَرِّمُوا۟ طَيِّبَٰتِ مَآ أَحَلَّ ٱللَّهُ لَكُمْ
وَلَا تَعْتَدُوٓا۟ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلْمُعْتَدِينَ ﴿٨٧﴾ وَكُلُوا۟ مِمَّا
رَزَقَكُمُ ٱللَّهُ حَلَٰلًا طَيِّبًا ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ٱلَّذِىٓ أَنتُم بِهِۦ
مُؤْمِنُونَ ﴿٨٨﴾ لَا يُؤَاخِذُكُمُ ٱللَّهُ بِٱللَّغْوِ فِىٓ أَيْمَٰنِكُمْ وَلَٰكِن
يُؤَاخِذُكُم بِمَا عَقَّدتُّمُ ٱلْأَيْمَٰنَ ۖ فَكَفَّٰرَتُهُۥٓ إِطْعَامُ عَشَرَةِ
مَسَٰكِينَ مِنْ أَوْسَطِ مَا تُطْعِمُونَ أَهْلِيكُمْ أَوْ كِسْوَتُهُمْ أَوْ
تَحْرِيرُ رَقَبَةٍ ۖ فَمَن لَّمْ يَجِدْ فَصِيَامُ ثَلَٰثَةِ أَيَّامٍ ۚ ذَٰلِكَ كَفَّٰرَةُ

84. *« Pourquoi ne croirions-nous pas en Dieu, à ce qui nous est parvenu de la vérité, et n'espérerions-nous pas que notre Seigneur nous introduira [au paradis] avec les saints ? »*

85. *Dieu leur accordera, en récompense de leurs déclarations, des jardins sous [les arbres desquels] couleront des ruisseaux, où ils [séjourneront] éternellement ; car c'est [en effet] la rétribution de ceux qui font le bien.*

86. *[Quant] aux infidèles et à ceux qui nient nos signes, ils sont voués à l'enfer.*

87. *O vous qui croyez ! ne déclarez pas illicites les bonnes choses que Dieu a rendues licites pour vous et ne commettez point d'excès, car Dieu n'aime pas ceux qui dépassent les limites [fixées par lui].*

88. *Mangez de ce que Dieu vous a accordé de licite et d'agréable ! Craignez Dieu en qui vous croyez !*

89. *Dieu ne vous tiendra pas rigueur de la futilité de vos serments, mais vous sanctionnera pour [la violation] de ceux que vous aurez intentionnellement prêtés. L'expiation d'un parjure sera de nourrir dix pauvres, d'après la nourriture moyenne que vous donnez [habituellement] à vos familles, ou d'en vêtir dix ou encore l'affranchissement d'un esclave. A défaut de moyens [pour se racheter ainsi], un jeûne de trois jours [en tiendra lieu]. Telle sera l'expiation, quand vous aurez juré, des serments auxquels vous aurez manqué. Soyez fidèles à vos serments. Dieu vous éclaire ainsi par ses versets afin que vous lui manifestiez votre reconnaissance.*

V. 84 : *N'espérerions-nous pas.* Autre sens : « alors que nous espérons... » (Ṭab., VII, 7). Mais il s'agit d'une coordination plutôt que d'une simultanéité (Jalâl, p. 160). C'est leur objection aux juifs de Médine qui les raillaient de s'être convertis (Jalâl, *ibid.*).

V. 85 : *Dieu leur accordera.* Sens indicatif et non optatif, car Dieu ne peut se supplier lui-même pour exaucer ses propres vœux.

V. 87 : Ce verset, en plus de l'interdiction de tout extrémisme en matière religieuse et de dévotion outrancière qu'il implique, reflète l'effet produit par les prêtres et les moines chrétiens sur la communauté musulmane de Médine. Beaucoup de musulmans songèrent à prendre ces religieux comme modèles de chasteté et voulurent eux aussi faire vœu de célibat et pratiquer une vie monacale. Or, l'Islâm voit dans le mariage le facteur principal de l'équilibre individuel, en même temps qu'une institution sociale devant assurer la permanence de l'espèce humaine et la santé morale de toute communauté.

Ce verset les rappelle à une saine compréhension de la vocation humaine. Par ailleurs, un propos du Prophète fort connu énonce : « Pas de vie monacale dans l'Islâm. » Rappelons également l'hostilité maintes fois affichée du Prophète à la bigoterie. Un hadîth (propos) rapporté par divers traditionnistes, dont Bukhâri, précise son attitude à cet égard. Des musulmans trop zélés dans leur piété s'adressèrent aux femmes du Prophète pour être éclairés sur les exercices spirituels auxquels celui-ci se livrait en privé. Il leur fut répondu que ces exercices n'avaient rien d'excessif. Ils se retirèrent et les jugèrent à la portée de tout le monde. « Moi, dit l'un d'eux, je jeûne tout le temps. – Et moi, dit l'autre, je ne dors pas, je passe toute la nuit à prier. – Quant à moi, dit le troisième, je m'abstiens des femmes, ayant décidé de ne jamais me marier. » Informé de leur conversation, le Prophète les appela et leur tint ce langage : « Je connais Dieu mieux que vous et je le crains plus que vous ! Je me lève pour prier et je dors ; je jeûne, je mange et je me marie ! Mais quiconque trouve ma loi *(sunnatî)* insuffisante [pour lui] ne doit jamais se réclamer de moi. » Ce hadîth est rapporté avec quelques variantes par Ṭab. (VII, 9-10).

V. 89 : *Futilité.* Autre sens : « frivolité ». Il s'agit des serments qui interviennent dans le langage beaucoup plus par manière ḥabituelle de s'exprimer que par intention. Les écoles sont partagées sur la portée exacte de ces serments. Pour l'école shafiʿite un serment est réputé futile quand on dit par exemple : « Un tel est venu, par Dieu », cette dernière expression étant simplement un superflu de langage. Pour l'école ḥanafite, un serment est « futile » quand on jure en toute bonne foi et qu'on se rend compte, par la suite, qu'on s'est trompé. On trouvera dans les ouvrages de *fiqh*, de longs développements consacrés aux serments et à leur expiation évaluée avec précision, ainsi que dans Ṭab. (VII, 13-33).

(سورة المائدة)

أَيْمَٰنِكُمْ إِذَا حَلَفْتُمْ ۚ وَٱحْفَظُوٓا۟ أَيْمَٰنَكُمْ ۚ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ
لَكُمْ ءَايَٰتِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٨٩﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟
إِنَّمَا ٱلْخَمْرُ وَٱلْمَيْسِرُ وَٱلْأَنصَابُ وَٱلْأَزْلَٰمُ رِجْسٌ مِّنْ
عَمَلِ ٱلشَّيْطَٰنِ فَٱجْتَنِبُوهُ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٩٠﴾ إِنَّمَا يُرِيدُ
ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُوقِعَ بَيْنَكُمُ ٱلْعَدَٰوَةَ وَٱلْبَغْضَآءَ فِى ٱلْخَمْرِ
وَٱلْمَيْسِرِ وَيَصُدَّكُمْ عَن ذِكْرِ ٱللَّهِ وَعَنِ ٱلصَّلَوٰةِ ۖ فَهَلْ أَنتُم
مُّنتَهُونَ ﴿٩١﴾ وَأَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ وَٱحْذَرُوا۟ ۚ
فَإِن تَوَلَّيْتُمْ فَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّمَا عَلَىٰ رَسُولِنَا ٱلْبَلَٰغُ ٱلْمُبِينُ ﴿٩٢﴾
لَيْسَ عَلَى ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ جُنَاحٌ فِيمَا
طَعِمُوٓا۟ إِذَا مَا ٱتَّقَوا۟ وَّءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ ثُمَّ ٱتَّقَوا۟
وَّءَامَنُوا۟ ثُمَّ ٱتَّقَوا۟ وَّأَحْسَنُوا۟ ۗ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٩٣﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَيَبْلُوَنَّكُمُ ٱللَّهُ بِشَىْءٍ مِّنَ ٱلصَّيْدِ

90. *Croyants ! Les boissons fermentées, le jeu de hasard, les stèles, les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Évitez-les et vous serez heureux.*

91. *Le diable désire uniquement susciter entre vous, par le vin et le jeu du hasard, l'inimitié, la haine et vous détourner de la remémoration de Dieu et de la prière. Est-ce que vous [allez y] renoncer ?*

92. *Obéissez à Dieu ! Obéissez à son envoyé ! Prenez garde ! Si vous apostasiez, sachez que notre envoyé n'a d'autre [responsabilité que celle] d'une transmission claire [de la loi divine].*

93. *Ceux qui ont cru et ont fait œuvres pies, n'encourront aucune rigueur pour avoir consommé [antérieurement ce qui est prohibé maintenant], pourvu qu'ils aient craint Dieu, qu'ils aient eu la foi et pratiqué le bien, puis ont craint [Dieu] et fait œuvres pies, ensuite ont craint [Dieu et se sont montrés charitables]. Dieu aime ceux qui sont charitables.*

94. *Croyants ! Dieu vous éprouvera certainement [en votre état de sacralisation pour accomplir le pèlerinage] à propos de quelque gibier [qui sera] à la portée de vos mains ou de vos lances. Dieu connaîtra ainsi celui qui le craint au fond de son cœur [comme en public]. Quiconque se rendra coupable d'une transgression [après cet avertissement] aura un châtiment douloureux.*

V. 90 : *Boissons fermentées...* Sur tous ces termes, nos commentaires précédents éclaireront le lecteur (*cf.* S. II, 219 ; S. III, 44 ; S. IV, 43).

Souillure diabolique, text. : « une saleté faite par Satan ».

V. 91 : *Est-ce que vous allez y renoncer ?* Cette question, sous une forme injonctive qu'il est difficile de rendre en français en serrant le texte de près, est en rapport avec un incident provoqué par 'Omar, en état d'ébriété, que nous avons relaté plus haut (S. II, 219). En entendant ce verset, l'intransigeant futur calife s'écria : « Nous nous en abstiendrons ! Nous nous en abstiendrons ! » (Ṭab., VII, 33).

Par ailleurs, l'interdiction du vin n'est pas spéciale à l'Islâm. Le judaïsme connaît cette prohibition : « Maintenant, prends bien garde, ne bois ni vin ni liqueur forte... » (Jg., XIII, 4). On lira avec fruit le commentaire de I. Kath. (II, 92-97) où sont groupés à peu près tous les propos attribués au Prophète concernant les boissons alcoolisées et les jeux de hasard. La tradition a aggravé d'ailleurs ces interdictions puisqu'elle considère comme jeux interdits, le trictrac et le jeu d'échecs. En ce qui concerne les boissons alcoolisées, elle les frappe d'illicéité en tant que telles ainsi que la culture des plantes destinées à leur fabrication, leur commercialisation, leur transport, voire le simple fait de les servir, même à un chrétien. Cette prohibition s'étend aux stupéfiants. Le Prophète a dit : « Tout ce qui provoque l'ivresse est à assimiler à une boisson alcoolisée et toute boisson alcoolisée est interdite. » Un autre hadîth enseigne : « Est interdite toute petite quantité de ce qui, [consommé] en grande quantité, provoque l'ivresse. »

V. 93 : La triple répétition, en termes presque identiques, de l'idée qu'exprime ce verset n'a pas reçu de l'exégèse une interprétation satisfaisante. La plupart des commentateurs éludent la question. Seul Râz. (XII, 84) soulève le problème sans le résoudre. Le texte donne, litt. : « rien contre ceux qui ont craint, accompli de bonnes actions comme grief dans ce qu'ils ont mangé lorsqu'ils ont craint Dieu, cru et fait de bonnes actions, puis ont craint et cru, puis ont craint et pratiqué le bien ».

Selon une opinion rapportée par Râzi, la première expression « ont craint Dieu et cru... » exprime le « non-lieu » avant l'interdiction ; la deuxième après l'interdiction explicitement formulée ; la troisième intéresse les interdictions ultérieures. Le mérite de Râzi est de n'avoir pas passé sous silence la difficulté. Mais nous ne pensons pas que son hypothèse soit valable et le problème reste à résoudre. Ce qui doit être souligné à ce propos, c'est que l'interdiction des boissons fermentées suscita des réactions du moins aussi vives que celles provoquées par le changement de direction de la prière. D'aucuns objectèrent que les boissons fermentées déclarées illicites étaient pourtant licites pour les martyrs de Badr et d'Uḥud auxquels le paradis était promis. Le sens du verset, avec sa triple répétition, apparaît – Dieu seul possédant la science absolue – comme une insistance sur la non-rétroactivité des mesures divines édictées graduellement et la nécessité pour le croyant d'être stable dans ses convictions et la pratique de la charité.

V. 94 : *A la portée de vos mains :* petit gibier ou œufs.

De vos lances : gros gibier.

Au fond de son cœur, ghayb : nous traduisons souvent ce mot par « irrévélé ». Ici, il conserve son sens litt., « être inaccessible aux sens, échappant à la vue » (Ṭab., VII, 40)

Cet avertissement est intervenu selon Zam. (I, 363) au cours du pèlerinage manqué et reporté à l'année suivante, après l'accord de Ḥudaybiyya (6/628).

(الجـــزء السابـع)

تَنَالُهُۥٓ أَيۡدِيكُمۡ وَرِمَاحُكُمۡ لِيَعۡلَمَ ٱللَّهُ مَن يَخَافُهُۥ بِٱلۡغَيۡبِ
فَمَنِ ٱعۡتَدَىٰ بَعۡدَ ذَٰلِكَ فَلَهُۥ عَذَابٌ أَلِيمٞ ﴿٩٤﴾ يَٰٓأَيُّهَا
ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَقۡتُلُواْ ٱلصَّيۡدَ وَأَنتُمۡ حُرُمٞۚ وَمَن قَتَلَهُۥ مِنكُم
مُّتَعَمِّدٗا فَجَزَآءٞ مِّثۡلُ مَا قَتَلَ مِنَ ٱلنَّعَمِ يَحۡكُمُ بِهِۦ ذَوَا عَدۡلٖ
مِّنكُمۡ هَدۡيَۢا بَٰلِغَ ٱلۡكَعۡبَةِ أَوۡ كَفَّٰرَةٞ طَعَامُ مَسَٰكِينَ
أَوۡ عَدۡلُ ذَٰلِكَ صِيَامٗا لِّيَذُوقَ وَبَالَ أَمۡرِهِۦۚ عَفَا ٱللَّهُ
عَمَّا سَلَفَۚ وَمَنۡ عَادَ فَيَنتَقِمُ ٱللَّهُ مِنۡهُۚ وَٱللَّهُ عَزِيزٞ ذُو
ٱنتِقَامٍ ﴿٩٥﴾ أُحِلَّ لَكُمۡ صَيۡدُ ٱلۡبَحۡرِ وَطَعَامُهُۥ مَتَٰعٗا لَّكُمۡ
وَلِلسَّيَّارَةِۖ وَحُرِّمَ عَلَيۡكُمۡ صَيۡدُ ٱلۡبَرِّ مَا دُمۡتُمۡ حُرُمٗاۗ وَٱتَّقُواْ
ٱللَّهَ ٱلَّذِيٓ إِلَيۡهِ تُحۡشَرُونَ ﴿٩٦﴾ * جَعَلَ ٱللَّهُ ٱلۡكَعۡبَةَ
ٱلۡبَيۡتَ ٱلۡحَرَامَ قِيَٰمٗا لِّلنَّاسِ وَٱلشَّهۡرَ ٱلۡحَرَامَ وَٱلۡهَدۡيَ
وَٱلۡقَلَٰٓئِدَۚ ذَٰلِكَ لِتَعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ يَعۡلَمُ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ

95. *O vous qui croyez ! ne tuez pas le gibier, lorsque vous êtes en état de sacralisation. Quiconque parmi vous passera outre volontairement se rachètera, en envoyant une offrande à la Kaʿba, un animal pris sur [son] cheptel correspondant à la bête abattue sur estimation de deux hommes équitables d'entre vous. [Il peut aussi se racheter]en donnant [pour une valeur égale] de la nourriture aux pauvres ou en endurant un jeûne équivalent, afin d'expier le tort qu'il a causé. Dieu pardonne [toute transgression de cette nature commise] antérieurement. Dieu tirera vengeance de tout récidiviste, car Dieu est puissant et vindicatif.*

96. *La pêche en mer est licite pour vous ainsi que la nourriture que la mer [rejette]. C'est une subsistance licite pour vous et également pour tout convoi [se rendant à La Mekke pour le pèlerinage]. Néanmoins la chasse vous est interdite tant que vous êtes en état de sacralisation. Craignez Dieu vers qui vous serez ramenés.*

97. *Dieu a fait de la Kaʿba, le temple sacré, une station sûre pour les hommes [et a de même institué] le mois sacré, les offrandes, les guirlandes [parant les bêtes à sacrifier] afin que vous sachiez que Dieu connaît ce qui est dans les cieux et sur la terre, et qu'il embrasse tout de sa science.*

V. 95 : *En état de sacralisation :* en tenue sacrée du pèlerinage *(iḥrâm).*

En endurant un jeûne : trois à dix jours (Ṭab., VII, 57). On trouvera dans le commentaire de cet auteur l'estimation de la nourriture qui doit être donnée aux pauvres en expiation (VII, 52).

Expier, text. : « goûter ».

Vengeance... vindicatif. Nous avons signalé que ces termes doivent être entendus dans le sens de punition et qu'il n'y a pas lieu de leur attacher la nuance qu'ils ont en français (*cf.* S. III, 4).

V. 96 : *La pêche en mer.* Le mot est dans le texte. Or, durant la période païenne et du vivant du Prophète, les seuls pèlerins qui se rendaient annuellement à La Mekke pour le pèlerinage du temple sacré (Kaʿba), étaient des Arabes qui venaient de la presqu'île arabique. D'où venaient donc ces pèlerins qui, à l'époque du Prophète, avaient une mer à traverser ? Qui étaient-ils ? De quelle mer s'agit-il ? Du golfe Persique ? De la mer de Qulzum ? (mer Rouge). A moins qu'il ne s'agisse des Éthiopiens convertis à l'Islâm dont il a été question plus haut. Tout ce que nous pouvons dire c'est que nous sommes très mal informés sur l'Arabie anté-islamique dont l'histoire reste entièrement à faire. G. Demonbynes s'en est préoccupé dans son étude sur *Le Pèlerinage à La Mekke* (*cf.* GAUPT). Avec sa prudence habituelle, il pense (p. 11) que l'allusion vise un trafic plus intense, avant l'Islâm, entre le Yémen et Shuʿayba, ancien port de La Mekke. Un théologien interprétait ce passage comme une vision de l'avenir de l'Islâm. De nos jours, les pèlerins qui se rendent à La Mekke traversent des continents, des océans, des mers et des fleuves.

V. 97 : *Qiyâm :* mot difficile à rendre en français, d'autant plus que l'exégèse n'est pas unanime sur son sens. Nous avons, faute de terme plus approprié, rendu ce mot par *station sûre,* en tenant compte du caractère sacré de ce lieu et aussi du fait qu'il s'agit d'un centre où les hommes sont protégés dans leur vie et leurs biens, et où ils peuvent – les qurayshites surtout – se livrer, en même temps qu'à la dévotion, à un commerce varié et lucratif. Ṭabari (VII, 76) est très sommaire et vague dans son interprétation. Il restitue au terme *qiyâm* sa forme originelle *(qiwâm)* et lui donne assez paradoxalement le sens de « chef, soutien, président, appui ». Jalâl (p. 163) est peut-être plus près du sens voulu ici : « un lieu où les hommes accomplissent *(yaqûm)* les obligations de leur religion en s'y rendant à l'époque du pèlerinage et vaquent à leurs affaires en toute sécurité », etc.

Le mois sacré : le mois de pèlerinage et de trêve, *żûl Ḥijja.*

Les offrandes, les guirlandes : cf. S. V, 2.

(سورة المائدة)

وَمَا فِي ٱلْأَرْضِ وَأَنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ﴿٩٧﴾ ٱعْلَمُوٓا
أَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ وَأَنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩٨﴾
مَّا عَلَى ٱلرَّسُولِ إِلَّا ٱلْبَلَٰغُ ۗ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ مَا تُبْدُونَ
وَمَا تَكْتُمُونَ ﴿٩٩﴾ قُل لَّا يَسْتَوِي ٱلْخَبِيثُ وَٱلطَّيِّبُ
وَلَوْ أَعْجَبَكَ كَثْرَةُ ٱلْخَبِيثِ ۚ فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ يَٰٓأُو۟لِي ٱلْأَلْبَٰبِ
لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿١٠٠﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَسْـَٔلُوا۟ عَنْ
أَشْيَآءَ إِن تُبْدَ لَكُمْ تَسُؤْكُمْ وَإِن تَسْـَٔلُوا۟ عَنْهَا حِينَ يُنَزَّلُ
ٱلْقُرْءَانُ تُبْدَ لَكُمْ عَفَا ٱللَّهُ عَنْهَا ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ حَلِيمٌ ﴿١٠١﴾
قَدْ سَأَلَهَا قَوْمٌ مِّن قَبْلِكُمْ ثُمَّ أَصْبَحُوا۟ بِهَا كَٰفِرِينَ ﴿١٠٢﴾
مَا جَعَلَ ٱللَّهُ مِنۢ بَحِيرَةٍ وَلَا سَآئِبَةٍ وَلَا وَصِيلَةٍ وَلَا حَامٍ ۙ
وَلَٰكِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يَفْتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ ۖ وَأَكْثَرُهُمْ
لَا يَعْقِلُونَ ﴿١٠٣﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ

98. *Sachez que Dieu est sévère dans [sa] répression, indulgent et compatissant.*

99. *Le Prophète n'est responsable que de la transmission du [message]. Dieu sait ce que vous divulguez et ce que vous tenez caché.*

100. *Dis : « Le mauvais ne saurait égaler le bon, même si le mauvais plaisait [davantage] par son [apparente] qualité. » Craignez Dieu, hommes doués d'intelligence, pour que vous soyez exaucés dans vos vœux !*

101. *O vous qui croyez ! ne posez pas de questions à propos de choses dont la divulgation vous nuirait. Si vous questionnez cependant à leur sujet, lorsque le Coran est révélé, elles vous seront exposées. Dieu vous pardonnera [votre indiscrétion] car il est indulgent et longanime.*

102. *Des gens, avant vous, avaient posé ces questions, lesquelles causèrent leur chute dans la mécréance.*

103. *Dieu n'a consacré ni* baḥira, *ni* sâ'iba, *ni* waṣîla, *ni* ḥâmî. *Mais les mécréants lui attribuent des mensonges et la plupart d'entre eux ne raisonnent pas.*

104. *Lorsqu'on leur dit : « Venez [entendre] la révélation de Dieu et [vous instruire] auprès de son envoyé », ils rétorquent : « [la religion] que nous avons vu nos pères pratiquer nous suffit ! » et ce, quand bien même leurs pères n'ont eu ni science, ni bonne direction.*

V. 99 : *Message* : le Coran.

V. 100 : *Dis* : il s'agit du Prophète.

Le mauvais... le bon. Ces termes doivent être pris dans leur sens général. On est tenté de traduire « le vice ne peut égaler la vertu ». Ils s'appliquent aux êtres comme aux choses dans un sens matériel comme dans un sens moral. L'exégèse les applique surtout aux mécréants, aux vicieux, aux libertins, opposés aux croyants sincères, vertueux, soumis à la volonté divine (Ṭab., VII, 79).

Pour que vous soyez exaucés : interprétation de Ṭab. (VII, 79).

V. 101 : *Longanime, ḥalîm.* Il faut rappeler que le *ḥilm*, qui implique une idée de maîtrise de soi et une attitude chevaleresque dans les circonstances graves, est un élément de l'honneur chez les Arabes, dont Bichr Farès a donné une pénétrante analyse appuyée sur les meilleures sources dans son *Honneur chez les Arabes* (p. 55). Le verset dans son sens général constitue une mise en garde contre toute méprise au sujet de la prophétie : la prophétie n'est pas un art divinatoire. Les Arabes avaient pris l'habitude d'interroger le Prophète, pour le mettre à l'épreuve, sur leur ascendance, leurs pensées secrètes, un objet perdu, etc. Tab. (VII, 80-85) fait état d'anecdotes amusantes concernant la naïve indiscrétion de ces questionneurs.

V. 103 : *Baḥîra, sâ'iba, waṣîla, ḥâmî.* Nous avons déjà expliqué, dans ce qui précède (S. IV, 119), le sens de quelques-uns de ces termes et les coutumes païennes qui s'y attachaient, notamment l'interdiction de faire travailler, de consommer le lait ou la chair, de monter ou de priver de liberté les animaux ainsi désignés : *baḥîra*, chamelle ayant produit cinq fois, à laquelle on fendait l'oreille pour indiquer qu'elle était libre de paître partout et consacrée à une divinité ; *sâ'iba,* chamelle laissée en liberté et consacrée à la suite d'un vœu, à une divinité ; *waṣîla*, brebis ayant donné naissance cinq fois consécutives à des jumeaux ; *ḥâmî,* chameau étalon ayant sailli dix fois un troupeau (Zam., I, 368 ; Ṭab., VII, 86-93).

V. 104 : *Vu,* text. : « trouvé ».

(الجـــزء السابـع)

وَإِلَى ٱلرَّسُولِ قَالُوا۟ حَسْبُنَا مَا وَجَدْنَا عَلَيْهِ ءَابَآءَنَآ ۚ
أَوَلَوْ كَانَ ءَابَآؤُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ شَيْـًٔا وَلَا يَهْتَدُونَ ﴿١٠٤﴾
يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ عَلَيْكُمْ أَنفُسَكُمْ ۖ لَا يَضُرُّكُم مَّن ضَلَّ
إِذَا ٱهْتَدَيْتُمْ ۚ إِلَى ٱللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ
تَعْمَلُونَ ﴿١٠٥﴾ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ شَهَـٰدَةُ بَيْنِكُمْ إِذَا
حَضَرَ أَحَدَكُمُ ٱلْمَوْتُ حِينَ ٱلْوَصِيَّةِ ٱثْنَانِ ذَوَا عَدْلٍ
مِّنكُمْ أَوْ ءَاخَرَانِ مِنْ غَيْرِكُمْ إِنْ أَنتُمْ ضَرَبْتُمْ فِى ٱلْأَرْضِ
فَأَصَـٰبَتْكُم مُّصِيبَةُ ٱلْمَوْتِ ۚ تَحْبِسُونَهُمَا مِنۢ بَعْدِ ٱلصَّلَوٰةِ
فَيُقْسِمَانِ بِٱللَّهِ إِنِ ٱرْتَبْتُمْ لَا نَشْتَرِى بِهِۦ ثَمَنًا وَلَوْ كَانَ
ذَا قُرْبَىٰ ۙ وَلَا نَكْتُمُ شَهَـٰدَةَ ٱللَّهِ إِنَّآ إِذًا لَّمِنَ ٱلْـَٔاثِمِينَ ﴿١٠٦﴾
فَإِنْ عُثِرَ عَلَىٰٓ أَنَّهُمَا ٱسْتَحَقَّآ إِثْمًا فَـَٔاخَرَانِ يَقُومَانِ مَقَامَهُمَا
مِنَ ٱلَّذِينَ ٱسْتَحَقَّ عَلَيْهِمُ ٱلْأَوْلَيَـٰنِ فَيُقْسِمَانِ بِٱللَّهِ

105. *Croyants ! ne vous souciez que de vous-mêmes. Celui qui s'égare ne saurait vous nuire, quand vous êtes dans la bonne direction. A Dieu vous retournerez tous et il vous informera de ce que vous aurez accompli.*

106. *Croyants ! Quand l'un de vous est à l'article de la mort, au moment de tester, prenez à témoin deux hommes équitables choisis parmi vous ou en dehors de vous, si vous êtes en voyage et que la détresse de la mort vous atteint. Vous les retiendrez après la prière et leur ferez, en cas de suspicion, prêter ce serment : « Par Dieu, nous ne vendrons à aucun prix notre témoignage, même quand il s'agit d'un proche, sinon nous serions, en vérité, des pécheurs. »*

107. *Si l'on découvre qu'ils sont de mauvaise foi, deux autres témoins choisis parmi les victimes du parjure, [de préférence] les deux plus proches parents [du défunt], se substitueront à eux et jureront [en disant] : « Par Dieu, notre témoignage est plus valable que le leur. Nous n'outrepassons nullement nos droits, autrement nous commettrions un déni de justice. »*

V. 106 : *Deux hommes... choisis... en dehors de vous :* des chrétiens ou des juifs (Ṭab., VII, 103). A remarquer que la doctrine juridique de l'Islâm suspecte le témoignage des *Ahl al-Kitâb*, en raison sans doute des accusations portées par les juifs contre la Vierge et des idées prêtées par les chrétiens à Jésus (*cf.* Zam. I, 369). En fait, au regard de la loi islamique, le témoignage du non-musulman est toujours récusable (Jalâl, V, 107).

V. 107 : *Qu'ils sont de mauvaise foi*, text. : « qu'ils méritent d'être accusés de péché », c'est-à-dire que leur serment étant faux, leur témoignage constitue un péché irrémissible.

Passage difficile à saisir. Sur la construction comme sur le sens de la phrase, l'exégèse est flottante. Ṭab. lui-même, en douze pages (VII, 112-123), n'apporte aucune explication satisfaisante. La meilleure interprétation – disons la plus claire – est celle de Râz. (XII, 119). C'est d'après elle que nous avons traduit.

Nous n'outrepassons nullement nos droits..., text. : « Nous ne transgressons pas, nous serions du nombre des injustes. »

(سورة المائدة)

لَشَهَٰدَتُنَآ أَحَقُّ مِن شَهَٰدَتِهِمَا وَمَا ٱعۡتَدَيۡنَآ إِنَّآ إِذٗا لَّمِنَ
ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٠٧﴾ ذَٰلِكَ أَدۡنَىٰٓ أَن يَأۡتُواْ بِٱلشَّهَٰدَةِ عَلَىٰ وَجۡهِهَآ
أَوۡ يَخَافُوٓاْ أَن تُرَدَّ أَيۡمَٰنُۢ بَعۡدَ أَيۡمَٰنِهِمۡۗ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَٱسۡمَعُواْۗ
وَٱللَّهُ لَا يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ ٱلۡفَٰسِقِينَ ﴿١٠٨﴾ * يَوۡمَ يَجۡمَعُ ٱللَّهُ
ٱلرُّسُلَ فَيَقُولُ مَاذَآ أُجِبۡتُمۡۖ قَالُواْ لَا عِلۡمَ لَنَآۖ إِنَّكَ أَنتَ
عَلَّٰمُ ٱلۡغُيُوبِ ﴿١٠٩﴾ إِذۡ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبۡنَ مَرۡيَمَ ٱذۡكُرۡ
نِعۡمَتِي عَلَيۡكَ وَعَلَىٰ وَٰلِدَتِكَ إِذۡ أَيَّدتُّكَ بِرُوحِ ٱلۡقُدُسِ
تُكَلِّمُ ٱلنَّاسَ فِي ٱلۡمَهۡدِ وَكَهۡلٗاۖ وَإِذۡ عَلَّمۡتُكَ ٱلۡكِتَٰبَ
وَٱلۡحِكۡمَةَ وَٱلتَّوۡرَىٰةَ وَٱلۡإِنجِيلَۖ وَإِذۡ تَخۡلُقُ مِنَ ٱلطِّينِ
كَهَيۡـَٔةِ ٱلطَّيۡرِ بِإِذۡنِي فَتَنفُخُ فِيهَا فَتَكُونُ طَيۡرَۢا بِإِذۡنِيۖ
وَتُبۡرِئُ ٱلۡأَكۡمَهَ وَٱلۡأَبۡرَصَ بِإِذۡنِيۖ وَإِذۡ تُخۡرِجُ ٱلۡمَوۡتَىٰ
بِإِذۡنِيۖ وَإِذۡ كَفَفۡتُ بَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ عَنكَ إِذۡ جِئۡتَهُمۡ

108. *C'est le moyen le plus facile d'obtenir d'eux un témoignage sincère et de leur faire craindre une récusation de leurs serments après prestation. Craignez Dieu ! Écoutez [ses prescriptions] ! Dieu ne met point les pervers dans la bonne voie.*

109. *Le jour où Dieu réunira les envoyés et dira : « Que vous a-t-il été répondu ? — Nous ne savons rien ! C'est toi, en vérité, qui connais parfaitement l'inconnu sous toutes ses formes », diront-ils.*

110. *[Rappelez-vous] quand Dieu dit : « Souviens-toi, Jésus, fils de Marie, de mon bienfait envers toi et envers ta mère, lorsque je t'ai soutenu de l'Esprit saint. Tu as pu [ainsi], dans ton berceau, aussi bien que lorsque tu parvins à l'âge mûr, parler aux hommes. [Souviens-toi] quand je t'enseignai l'écriture, la sagesse, la Thora, l'Évangile ; quand, par ma permission, tu [pus]créer d'argile une forme de volatile en laquelle tu soufflas et qui, par ma permission, devint oiseau [vivant] ; quand tu [pus] guérir l'aveugle-né et le lépreux ; quand tu [pus] ressusciter les morts par ma permission ; quand j'empêchai les fils d'Israël [de te nuire] alors que tu leur apportais les preuves et que les infidèles d'entre eux s'écrièrent : « Magie manifeste que tout cela, en vérité ! »*

V. 108 : *C'est le moyen le plus facile...*, texte. : « cela est plus proche pour qu'ils apportent le témoignage sur son visage » (sous sa forme véritable).

Et, text. : « ou » avec valeur coordinative *(waʿan)* (Ṭab., VII, 123).

V. 109 : *Inconnu, ghayb,* plur. *ghuyûb* (*cf.* V. 94). Le contexte nous incite à traduire ici ce mot par « inconnu » et non par « irrévélé », comme précédemment. Text. : « En vérité, c'est toi le savantissime des inconnus. » Le jour de la résurrection, les prophètes seront si troublés par tout ce qu'ils verront qu'ils oublieront tout et ce n'est que peu à peu qu'ils reprendront conscience et qu'ils témoigneront en toute bonne foi et à bon escient (Ṭab., VII, 125). Selon Zam. (I, 370), c'est par déférence pour la science divine qu'ils se déclareront ignorants.

V. 110 : *L'Esprit saint,* text. : « de l'esprit de la sainteté ». Pour l'Islâm, l'Esprit de sainteté ou Esprit saint est l'ange Gabriel, intermédiaire habituel entre Dieu et ses élus (Ṭab., VII, 127). Selon Zam. (I, 370) il s'agit de l'Esprit grâce auquel « la religion devait être revivifiée ». Par « Esprit » il faut entendre, selon Râz. (XII, 125), Gabriel et par « sainteté », Dieu ; c'est donc dans ce sens qu'il faut comprendre « Esprit de Dieu ». Le même commentateur se référant à un ḥadîth du Prophète affirmant la variation à l'infini de la nature des âmes (âme perverse, âme abjecte, âme pure, âme luminescente, etc.) ajoute : « Dieu a "particularisé" *(khaṣṣa)* Jésus d'un esprit pur, éblouissant, supérieur, noble. » Cette *khuṣûṣiyya* ou privilège spécial, tous les auteurs musulmans l'admettent. Al-Ghazâli (GHAJ) la souligne en ajoutant que la filiation divine que les chrétiens attribuent à Jésus doit être comprise dans un sens métaphorique.

Age mûr, kahl : homme d'âge mûr. Il s'agit d'un complément d'état *(ḥâl)* et non d'une comparaison. Ṭab. (VII, 127), Râz (XII, 125), Zam. (I, 371), I. Kath. (II, 115). Jalâl (V. 110) pense que le terme *kahl* est une allusion au retour de Jésus sur terre pour y régner avant la fin du monde. Il fonde son affirmation sur le fait que Jésus monta au ciel assez jeune, avant d'avoir atteint en tout cas la *kuhûla* (trente-cinq à cinquante-cinq ans).

L'écriture. Il ne s'agit pas de l'Écriture Sainte, mais de l'art d'écrire. Le Christ savait-il lire et écrire ? A cette question souvent posée, le Coran répond ainsi par l'affirmative (Ṭab., VII, 127 ; Râz., XII, 125 ; I. Kath., II, 115). Zam. (I, 371) est cependant moins catégorique : « Et on dit par *(kitâb)* l'écriture. »

Aveugle-né. La langue arabe, par la richesse de son vocabulaire, permet d'exprimer toutes les précisions. *Akmah,* « né aveugle » ; *ʿamâ,* « aveugle non de naissance » (Râz., XII, 146).

Ressusciter les morts, text. : « faire surgir les morts [de leurs tombeaux] ».

La répétition de *ma permission* souligne la transcendance et la liberté absolues de Dieu dans les actes et la subordination de tout ce qui se produit à sa volonté.

Par *preuves,* il faut entendre « miracles », en particulier ceux qui sont énumérés dans ce verset.

(الجـــزء السابع)

بِٱلْبَيِّنَٰتِ فَقَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ إِنْ هَٰذَآ إِلَّا سِحْرٌ
مُّبِينٌ ﴿١١١﴾ وَإِذْ أَوْحَيْتُ إِلَى ٱلْحَوَارِيِّـۧنَ أَنْ ءَامِنُوا۟ بِى
وَبِرَسُولِى قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا وَٱشْهَدْ بِأَنَّنَا مُسْلِمُونَ ﴿١١٢﴾ إِذْ قَالَ
ٱلْحَوَارِيُّونَ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ هَلْ يَسْتَطِيعُ رَبُّكَ أَن
يُنَزِّلَ عَلَيْنَا مَآئِدَةً مِّنَ ٱلسَّمَآءِ ۖ قَالَ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ إِن كُنتُم
مُّؤْمِنِينَ ﴿١١٣﴾ قَالُوا۟ نُرِيدُ أَن نَّأْكُلَ مِنْهَا وَتَطْمَئِنَّ قُلُوبُنَا
وَنَعْلَمَ أَن قَدْ صَدَقْتَنَا وَنَكُونَ عَلَيْهَا مِنَ ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿١١٤﴾
قَالَ عِيسَى ٱبْنُ مَرْيَمَ ٱللَّهُمَّ رَبَّنَآ أَنزِلْ عَلَيْنَا مَآئِدَةً مِّنَ
ٱلسَّمَآءِ تَكُونُ لَنَا عِيدًا لِّأَوَّلِنَا وَءَاخِرِنَا وَءَايَةً مِّنكَ ۖ
وَٱرْزُقْنَا وَأَنتَ خَيْرُ ٱلرَّٰزِقِينَ ﴿١١٥﴾ قَالَ ٱللَّهُ إِنِّى مُنَزِّلُهَا
عَلَيْكُمْ ۖ فَمَن يَكْفُرْ بَعْدُ مِنكُمْ فَإِنِّىٓ أُعَذِّبُهُۥ عَذَابًا لَّآ أُعَذِّبُهُۥٓ
أَحَدًا مِّنَ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١١٦﴾ وَإِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ

111. *[Souviens-toi] lorsque j'ai inspiré aux Apôtres de croire en moi et en mon messager et qu'ils dirent : « Nous croyons et sois témoin que nous sommes musulmans. »*

112. *[Souviens-toi] lorsque les Apôtres dirent : « O Jésus, fils de Marie ! Ton Seigneur peut-il faire descendre du ciel une table sur nous ? – Craignez Dieu, leur dit-il, si vous êtes [sincèrement] croyants !*

113. *– Nous voulons manger de ce qui y est [servi]. Ainsi nous serons satisfaits, saurons que tu nous as dit la vérité et nous serons du nombre de ses témoins.*

114. *– Mon Dieu ! notre Seigneur [à tous] ! dit Jésus, fils de Marie, fais descendre sur nous une table du ciel qui sera un festin pour nous, pour le premier et pour le dernier, en même temps qu'un signe de toi. Nourris-nous car tu es le meilleur dispensateur de nourriture. »*

115. *Alors Dieu dit : « Je vais la faire descendre pour vous. Mais quiconque d'entre vous sera, par la suite, infidèle, je lui infligerai un supplice comme à nul autre de par les mondes. »*

116. *[Souvenez-vous] lorsque Dieu demanda à Jésus, fils de Marie : « Est-ce toi qui as dit aux hommes de vous prendre, toi et ta mère, pour deux divinités au-dessus de Dieu ?*
– Gloire à toi ! dit Jésus, il ne m'appartient pas de dire ce qui pour moi n'est pas une vérité. Si j'avais dit cela tu l'aurais su ! Tu sais ce qui est en moi, alors que j'ignore ce qui est en toi. C'est toi, en vérité, qui connais, au suprême degré, [toutes les formes de] l'inconnu. »

V. 111 : *Inspiré, 'awḥâ* (révéler) a ici le sens d'*'alhama* (inspirer, suggérer) (Ṭab., VII, 128 , I. Kath, II, 115 ; Râz., XII, 128). Selon Jahâl (V. 111) et Zam. (I, 371), il faut comprendre ce verbe dans le sens d'« inspirer aux Apôtres par l'entremise de Jésus ».

Musulmans. Le mot est, dans le texte, avec le sens de « se livrer à Dieu et se soumettre à sa volonté ».

A remarquer que selon l'opinion d'Ibn Ḥazm (HAZK, II, 38 et suiv.), les Apôtres dont il est question dans le Coran ne sont pas ceux que les chrétiens considèrent comme tels. Il ne peut être question d'examiner cette thèse ici, mais ce qui est certain, c'est qu'on confond volontiers « disciples » (du latin *discipulus*, de *discere,* « apprendre ») et « apôtre » (du grec *apostolos* « messager »), ce qui conduit à des méprises et des erreurs fort graves, dans le domaine des religions. Le mot arabe *ḥawâri* que nous traduisons ainsi est d'origine éthiopienne (*ḥawâriyyâ,* « aide, assistant, apôtre »). On le rencontre souvent dans les textes avec un autre sens : porteur de vêtements blancs, car *'aḥwar* signifie avoir le blanc des yeux très vif, très contrasté par rapport au noir, et *'ahwari* désigne la farine de blé tendre (très blanche par rapport à celle du blé dur). Le terme *'ahwari* fut porté comme surnom par le valeureux Zubayr b.-l-'Awwâm et par d'autres compagnons du Prophète à Médine.

On traduit en général ce terme coranique par les douze Apôtres, alors qu'il n'y a dans le texte aucune précision numérique. Certes, les Apôtres de Jésus étaient douze. Mais saint Luc parle de douze (X, 1) et de soixante-dix (X, 17).

V. 112 : *Ton Seigneur peut-il... ?* Les Apôtres doutaient-ils de l'omnipotence de Dieu pour employer le verbe à la forme interrogative ? La question est posée par l'exégèse qui interprète la phrase : « Jésus, peux-tu demander à ton Seigneur » ou encore « ton Seigneur voudrait-il... » (Ṭab. VII, 129-131). Selon elle, le doute inclus dans l'interrogation justifie le rappel de la crainte de Dieu prononcé par Jésus.

Une table garnie, les anges l'apportèrent ; y étaient servis sept poissons et quatre pains. Nous avons dit plus haut qu'il s'agit sans doute d'un miracle qui n'est pas rapporté par l'Évangile, à moins que ce récit ne soit en connexion avec la vision de saint Pierre d'un plateau servi (Act., X, 19) ou avec un passage de l'Évangile selon saint Marc (VI, 38-44) rapporté en des termes étrangement identiques par saint Luc (IX, 12-17) et saint Matthieu, qui leur est postérieur (XIV, 17-22). Dans ces passages, bien connus sous le titre « multiplication des pains », il est question de deux poissons et cinq pains.

Le R.P. Charles Ledit, sur notre demande, nous a donné quelques renseignements concernant cette table :

« ... Pour la pensée catholique, il n'est qu'une seule table de Jésus, figurée d'ailleurs par la multiplication des pains (Mtt., XIV, etc.) à laquelle Ṭabari fait écho. C'est le « repas du Seigneur » tel que l'Église le commémore chaque année depuis toujours en liaison avec la Pâque. Et les fidèles qui y communient peuvent y éprouver jusqu'à la fin des temps (des premiers aux derniers... Jusqu'au retour du Seigneur !) la joie de la fête où Dieu, "le meilleur des hôtes", rassasie qui il veut sans mesure (*cf.* V, 114, et III, 32, satiété de Marie au Temple). Le Coran témoignerait donc à sa manière de l'eucharistie des chrétiens, tout comme il reprend, par exemple, les principaux thèmes de leur mariologie (et particulièrement la maternité virginale).

« Nos amis musulmans ont regretté que la déclaration conciliaire, tout en reconnaissant l'authenticité de leur fidélité au Dieu d'Abraham, le leur et le nôtre, n'ait point abordé le domaine de la prophétologie. Ils savent reconnaître pourtant le caractère positif de la déclaration. Le premier texte officiel de l'Église ne consacre pas l'apologétique de combat, mais un esprit de dialogue. Il doit se faire à l'intérieur d'une même famille : celle d'Abraham. »

V. 113 : *Ses témoins :* les témoins de la table (Ṭab., VII, 131) ou les commensaux.

V. 114 : *Festin*, text. : « fête » ; autre sens, « le jour de sa descente sera une fête qui sera à jamais célébrée » (Jalâl, p. 166). Fête de l'allégresse (Zam., I, 372). On trouvera dans I. Kath. (II, 119) à peu près tout ce que la tradition islamique rapporte sur cette table miraculeuse.

V. 116 : Ce verset ne concerne pas la Trinité, mais implique la condamnation de tout culte exagéré de la Vierge, tendant à la placer sur un plan divin. A moins qu'il ne s'agisse de sectes chrétiennes aujourd'hui disparues, qui déifiaient la Vierge en tant que « mère de Dieu », selon la conception chrétienne. Le dogme de l'Assomption, instauré par le pape Pie XII (1946), est en contradiction avec l'Islâm.

Au-dessous, text. : « en deçà de ».

(سورة المائدة)

ءَأَنتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ ٱتَّخِذُونِي وَأُمِّيَ إِلَٰهَيْنِ مِن دُونِ ٱللَّهِ ۖ
قَالَ سُبْحَٰنَكَ مَا يَكُونُ لِيٓ أَنْ أَقُولَ مَا لَيْسَ لِي بِحَقٍّ ۚ إِن
كُنتُ قُلْتُهُۥ فَقَدْ عَلِمْتَهُۥ ۚ تَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِي وَلَآ أَعْلَمُ مَا فِي
نَفْسِكَ ۚ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّٰمُ ٱلْغُيُوبِ ﴿١١٦﴾ مَا قُلْتُ لَهُمْ إِلَّا مَآ
أَمَرْتَنِي بِهِۦٓ أَنِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ رَبِّي وَرَبَّكُمْ ۚ وَكُنتُ عَلَيْهِمْ
شَهِيدًا مَّا دُمْتُ فِيهِمْ ۖ فَلَمَّا تَوَفَّيْتَنِي كُنتَ أَنتَ ٱلرَّقِيبَ
عَلَيْهِمْ ۚ وَأَنتَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ شَهِيدٌ ﴿١١٧﴾ إِن تُعَذِّبْهُمْ فَإِنَّهُمْ
عِبَادُكَ ۖ وَإِن تَغْفِرْ لَهُمْ فَإِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١١٨﴾
قَالَ ٱللَّهُ هَٰذَا يَوْمُ يَنفَعُ ٱلصَّٰدِقِينَ صِدْقُهُمْ ۚ لَهُمْ جَنَّٰتٌ
تَجْرِي مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ رَّضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ
وَرَضُوا۟ عَنْهُ ۚ ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١١٩﴾ لِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ وَمَا فِيهِنَّ ۚ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٢٠﴾

117. *« Je ne leur ai dit que ce que tu m'as ordonné [de leur apprendre, à savoir] : "Adorez Dieu, mon Seigneur et le vôtre". J'ai été témoin contre eux tant que je suis demeuré parmi eux. Lorsque tu m'eus rappelé vers toi, tu étais à même de les observer, car tu es témoin de tout.*

118. *« Si tu les châties, ce sont, en vérité, tes serviteurs. Si tu leur pardonnes, tu es, en vérité, le Puissant, le Sage. »*

119. *Dieu dit : « Voici le jour où les véridiques tireront profit de leur sincérité. Leur appartiennent des jardins arrosés par des ruisseaux ; ils y demeureront toujours, pour l'éternité. » Dieu sera satisfait d'eux et ils seront satisfaits [de ses bienfaits]. C'est là l'immense triomphe.*

120. *A Dieu appartient la royauté des cieux et de la terre et de ce qu'ils contiennent ; il possède l'omnipotence absolue.*

V. 117 : *Lorsque tu m'eus rappelé.* Autre sens, inadmissible pour l'Islâm : « Lorsque tu m'as fait mourir ». Nous avons dit plus haut (S. V, 60) que la mission de Jésus dura selon les estimations des historiens et des exégètes de l'Islâm deux à trois ans. Shahrastani (*Milal,* I, 120) est plus précis encore : l'apostolat de Jésus dura trois ans, trois mois et trois jours.

V. 118 : Ce verset et les suivants font partie de ceux qui sont récités sur les dépouilles mortelles avant leur inhumation (prière des morts).

Sourate VI

Les bestiaux (Al 'an 'âm)

Cent soixante-cinquième dans l'ordre chronologique, révélée à La Mekke, sauf neuf versets à Médine : 20, 23, 91, 114, 141, 151, 152, 153 (*cf.* Râz., XII, 141). Sa révélation se place après celle d'Al Ḥijr (S. XV) (Jalâl, p. 168). Son titre est tiré des versets 136, 138, 139, 142, 143, 144, où il est question de bétail.

CANEVAS

Dieu : unique : 19, 100-103, 114, 154, 164 ; Lui seul connaît le mystère d'un univers qui ne dépend que de Lui : 58-62, 73 ; ses attributs : 3, 12, 18, 57, 60, 114-115, 117, 164 ;
Ténèbres, lumière, univers sont Son œuvre : 1, 172 ;
A Lui tout retourne : 30, 60, 72 ;
Il est le Témoin par excellence : 19 ;
Pas d'intermédiaire, ni d'intercesseur entre Lui et Ses créatures : 51, 70 ;
Le choix de Ses messagers relève de Sa science et de Sa volonté : 124 ;
La voie qui mène vers Lui : 88-90, 125-127, 153, 161 ;
A Lui le vrai croyant doit faire don de sa vie entière, de sa prière, de sa mort : 22, 162 ;
Il faut Le prier, Le craindre : 72.
Il ne faut pas blasphémer : 180.
La création : son harmonie et son mystère : 95, 122, 141-142.
Les démons et les hommes : 114, 128, 130.
L'homme créé d'argile ; il ne pense à Dieu que dans le malheur : 263-265 ; appel aux hommes de bonne volonté : 135, 151-153.
La prédestination : 2, 106, 114.
La vie : la vie d'ici-bas n'est que jeu, distraction, épreuve et séduction : 32, 70 ; la promesse d'une vie future sera tenue : 67, 134-135.
La foi : sans œuvres méritoires elle ne suffit pas : 158 ; une foi tardive est inutile : 158.
L'âme : il n'est rien exigé d'elle qui ne soit au-dessus de ses possibilités : 132 ; chacun est responsable de ses propres actes et d'eux seulement : 104, 160, 164.
Les actes humains : une bonne action reçoit une récompense dix fois supérieure à son mérite réel ; une mauvaise action est punie proportionnellement à sa gravité : 160.
Les générations se succèdent en usufruitières de la terre : 165.
Les cités : leurs chefs sont des pervers : 123-124, 129, 131.
Abraham : son évolution spirituelle vers le culte du vrai Dieu : 74-83, 161 ; sa lignée prophétique postérieure jusqu'à Muḥammad : 84.

Muhammad : un homme inspiré par Dieu, non un ange ou un faiseur de miracles : 50, 57 ; il est le premier musulman de sa communauté : 163 ; sa souffrance : Dieu le réconforte et l'encourage et lui dicte ses prescriptions : 33, 36, 51-55, 66-71, 106, 116 ;
Hostilité des idolâtres à son égard : 37-38.
Le Coran : livre béni, complète la Thora reçue par Moïse : 91-93, 154-157.
Les croyants : ce que Dieu leur prescrit : 151.
Les scripturaires : juifs et chrétiens : 20, 146.
Les polythéistes idolâtres par prédestination ; Dieu l'a ainsi voulu : 106, 110, 148-149 ; leur mécréance est systématique : 4-11, 23-31, 111-112, 124 ; leurs objections, leurs arguties, leurs prétentions : 8, 25-29, 68, 91, 100, 105, 109, 158.
Règles morales : ne pécher ni secrètement, ni publiquement : 120 ;
Attention au bien de l'orphelin : 152.
Attention aux poids et mesures dans les transactions : 152.
Soyez bons envers vos parents : 151.
Prescriptions alimentaires : 118-121, 143-144.
Prohibitions : interdictions des pratiques païennes : 136-140 ; notamment l'infanticide : 140.
Condamnation des sectes, des hérésies et des doctrines inspirées par le fanatisme : 56, 159.

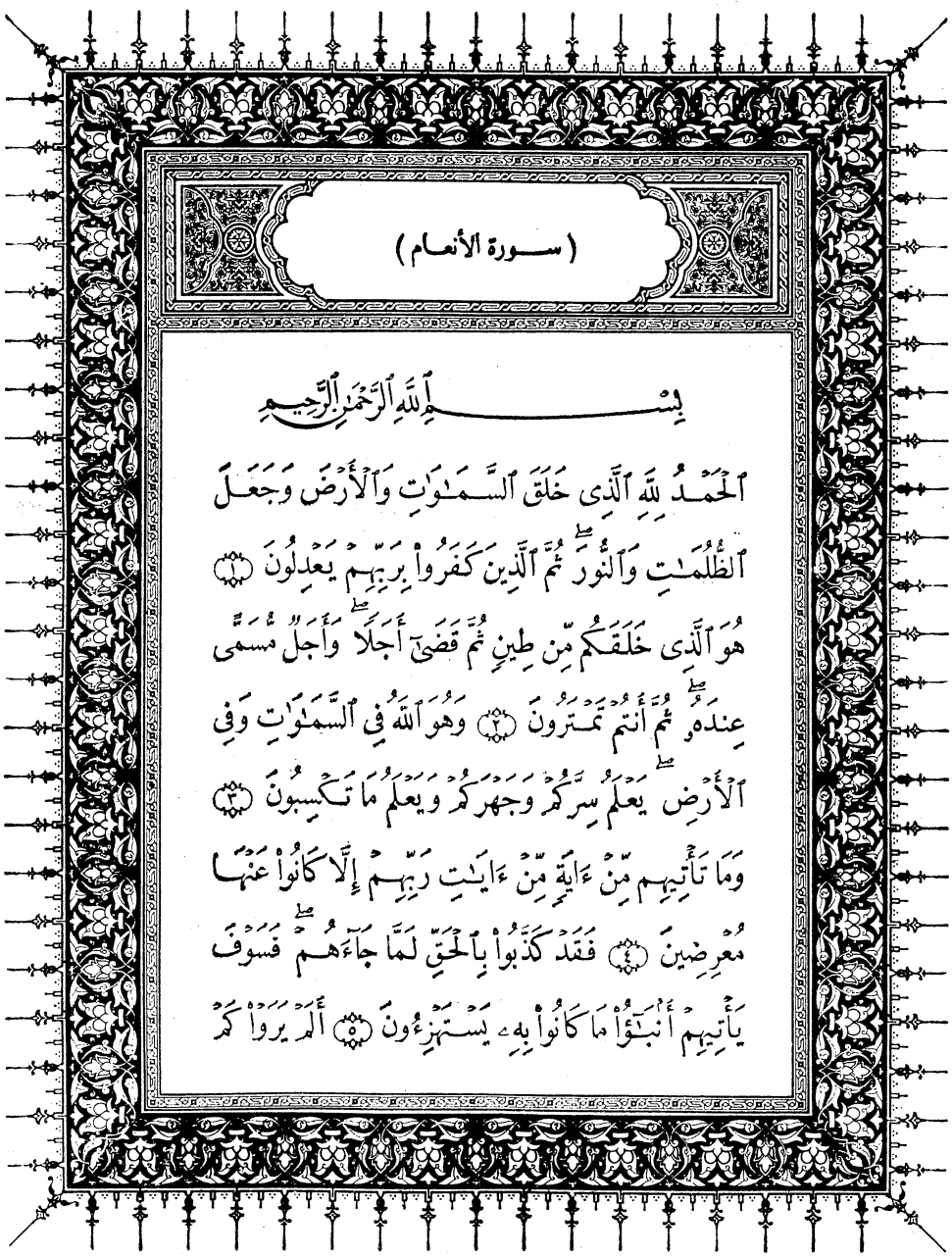

(سورة الأنعام)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَجَعَلَ
ٱلظُّلُمَٰتِ وَٱلنُّورَ ۖ ثُمَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِرَبِّهِمْ يَعْدِلُونَ ﴿١﴾
هُوَ ٱلَّذِى خَلَقَكُم مِّن طِينٍ ثُمَّ قَضَىٰٓ أَجَلًا ۖ وَأَجَلٌ مُّسَمًّى
عِندَهُۥ ۖ ثُمَّ أَنتُمْ تَمْتَرُونَ ﴿٢﴾ وَهُوَ ٱللَّهُ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَفِى
ٱلْأَرْضِ ۖ يَعْلَمُ سِرَّكُمْ وَجَهْرَكُمْ وَيَعْلَمُ مَا تَكْسِبُونَ ﴿٣﴾
وَمَا تَأْتِيهِم مِّنْ ءَايَةٍ مِّنْ ءَايَٰتِ رَبِّهِمْ إِلَّا كَانُوا۟ عَنْهَا
مُعْرِضِينَ ﴿٤﴾ فَقَدْ كَذَّبُوا۟ بِٱلْحَقِّ لَمَّا جَآءَهُمْ ۖ فَسَوْفَ
يَأْتِيهِمْ أَنۢبَٰٓؤُا۟ مَا كَانُوا۟ بِهِۦ يَسْتَهْزِءُونَ ﴿٥﴾ أَلَمْ يَرَوْا۟ كَمْ

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *Louange à Dieu qui a créé les cieux et la terre et établi les ténèbres et la lumière ! Les infidèles, pourtant, lui donnent des égaux !*

2. *C'est lui qui vous a créés d'argile et a fixé un terme [à la vie de chaque être]. Un autre terme connu de lui [est fixé pour la fin du monde]. Et vous en doutez [encore] !*

3. *Il est Dieu dans les cieux et sur la terre ; il sait ce que vous cachez et ce que vous divulguez, ainsi que ce que vous acquérez.*

4. *Aucun signe, parmi les signes de leur Seigneur, ne leur parvient sans qu'ils ne s'en détournent.*

5. *Lorsque la vérité leur est venue, ils l'ont traitée de mensonge. Mais plus tard, leur parviendront les nouvelles de l'objet [même] de leurs moqueries.*

6. *Ne songent-ils pas à toutes les générations que nous avons fait périr avant eux ? Nous leur avions accordé sur terre ce que nous ne vous avons pas accordé. Nous avions fait pleuvoir abondamment du ciel [à leur profit]. A leurs pieds nous avions fait couler des ruisseaux. Nous les avions anéantis en punition de leurs péchés et fait naître, à leur suite, d'autres générations.*

V. 1 : *Louange à Dieu,* formule qui sert de début à cinq sourates : I, VI, XVIII, XXXIV, XXXV.

Établi, jaʿala : « faire, façonner, inventer, créer », etc. (Râz., XII, 150). La construction suppose que les ténèbres furent antérieures à la lumière (*id.*, XII, 151), ce qui explique que, dans la datation, la nuit précède le jour, chez les musulmans.

V. 2 : *Vous a créés d'argile.* Il a ainsi créé Adam, père du genre humain (I. Kath., II, 123). L'homme, de par ses moyens d'existence, depuis sa procréation jusqu'à sa mort, est tributaire de la terre (Râz., XII, 152).

Fixé, text. : « jugé, décrété ».

Connu, text. : « nommé auprès de lui, indiqué dans la Table *(lawḥ)* bien conservée ».

La fin du monde. Dieu a décrété pour la vie de chacun un terme ; mais le terme qui marquera la fin du monde et préludera à la résurrection est connu de lui seul (Ṭab., VII, 149 ; Râz., XII, 153-154 ; I. Kath., II, 123).

V. 4 : *Ils :* les polythéistes de La Mekke. Le lecteur de langue française se reportera à Virgil Gheorghiu (GHEV), pour se rendre compte des moqueries d'abord, puis des persécutions dont le Prophète eut à souffrir au début de sa mission, dans le milieu foncièrement jouisseur et conservateur de La Mekke, d'autant plus hostile à toute innovation religieuse, qu'il tirait largement profit des croyances ancestrales établies. Leurs réactions sont, en quelque sorte, classées d'après leur évolution dans ces versets : indifférence, scepticisme, refus, railleries (Râz., XII, 157). Aux railleries succéderont les persécutions, le complot et la fuite des musulmans vers l'Abyssinie, puis celle du Prophète vers Médine (juillet 622).

V. 6 : *Ne songent-ils pas...,* text. : « n'ont-ils point vu combien de générations ». *Qarn* s'emploie pour le singulier et le pluriel *(qurûn),* avec le sens de « génération ». On évalue la durée d'une génération de soixante à cent ans, d'où un autre sens de ce mot : « siècle » (Râz., XII, 158).

Nous leur avions accordé. Sens habituel : « rendre possible, consolider, établir », donné par l'exégèse (Jalâl, p. 169 ; Ṭab., VII, 149 ; Râz., XII, 158).

Les détails donnés dans ce verset incitent à penser qu'il s'agit des anciennes peuplades de ʿAd et de Thamûd, sur lesquelles nous aurons à revenir (*cf.* Râz., XII, 159).

(سورة الأنعام)

أَهْلَكْنَا مِن قَبْلِهِم مِّن قَرْنٍ مَّكَّنَّٰهُمْ فِى ٱلْأَرْضِ مَا لَمْ نُمَكِّن
لَّكُمْ وَأَرْسَلْنَا ٱلسَّمَآءَ عَلَيْهِم مِّدْرَارًا وَجَعَلْنَا ٱلْأَنْهَٰرَ تَجْرِى
مِن تَحْتِهِمْ فَأَهْلَكْنَٰهُم بِذُنُوبِهِمْ وَأَنشَأْنَا مِنۢ بَعْدِهِمْ قَرْنًا
ءَاخَرِينَ ﴿٦﴾ وَلَوْ نَزَّلْنَا عَلَيْكَ كِتَٰبًا فِى قِرْطَاسٍ فَلَمَسُوهُ
بِأَيْدِيهِمْ لَقَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ إِنْ هَٰذَآ إِلَّا سِحْرٌ مُّبِينٌ ﴿٧﴾
وَقَالُوا۟ لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْهِ مَلَكٌ ۖ وَلَوْ أَنزَلْنَا مَلَكًا لَّقُضِىَ ٱلْأَمْرُ
ثُمَّ لَا يُنظَرُونَ ﴿٨﴾ وَلَوْ جَعَلْنَٰهُ مَلَكًا لَّجَعَلْنَٰهُ رَجُلًا
وَلَلَبَسْنَا عَلَيْهِم مَّا يَلْبِسُونَ ﴿٩﴾ وَلَقَدِ ٱسْتُهْزِئَ بِرُسُلٍ مِّن
قَبْلِكَ فَحَاقَ بِٱلَّذِينَ سَخِرُوا۟ مِنْهُم مَّا كَانُوا۟ بِهِۦ يَسْتَهْزِءُونَ ﴿١٠﴾
قُلْ سِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ ثُمَّ ٱنظُرُوا۟ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ
ٱلْمُكَذِّبِينَ ﴿١١﴾ قُل لِّمَن مَّا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ
قُل لِّلَّهِ ۚ كَتَبَ عَلَىٰ نَفْسِهِ ٱلرَّحْمَةَ ۚ لَيَجْمَعَنَّكُمْ إِلَىٰ

7. *Eussions-nous fait descendre sur toi un livre [contenant la révélation écrite entièrement] sur un feuillet qu'ils eussent touché de leurs mains, ils se seraient quand même écriés avec assurance : « Magie manifeste que tout cela ! »*

8. *« Pourquoi, disent les infidèles, un ange n'est-il pas descendu [du ciel] pour étayer ses dires ? » [Or], si nous avions fait descendre un ange, l'ordre eût été accompli et ils n'eussent plus eu à attendre.*

9. *Si [nous avions envoyé, comme ils l'exigent,] un ange, nous lui aurions donné une forme humaine et une apparence qui les aurait jetés dans la même méprise [qu'à ton sujet].*

10. *Des envoyés ont été raillés déjà avant toi. Mais ceux qui se moquaient d'eux [n'ont pas manqué] d'être cernés par ce dont ils se gaussaient.*

11. *Dis-[leur] : « Parcourez la terre et méditez la sanction réservée aux négateurs ! »*

12. *Demande-[leur] : « A qui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre ? » Ajoute : « A Dieu ! Il a prescrit pour lui-même d'être miséricordieux. Il vous rassemblera, certes, le jour de la résurrection sur lequel il n'y a point de doute. Ceux qui auront œuvré à leur propre perte seront ceux qui n'auront pas cru.*

V. 7 : *Eussions-nous fait descendre,* trad. litt. exigée par le contexte. Habituellement nous traduisons ce verbe par « révélé ».

Toi : il s'agit du Prophète.

Un feuillet, qirṭâs, plur. *qarâṭîs :* « parchemin ou papyrus, papier roulé en forme de tuyau, feuillet, assignat, cartouche ». Mot d'origine incertaine. Copte ? grec ? latin (avec élargissement) ? Le fait est qu'il est connu dans la langue ancienne avec le sens de couleur blanche de la peau (femme), du pelage d'un animal (cheval, chameau) ou d'une étoffe, en particulier d'une variété provenant d'Égypte. Il était également employé pour désigner un morceau de cuir de couleur blanche que les archers prenaient comme cible en s'exerçant au tir. Par *qirṭâs,* il faut entendre ici un rouleau de papyrus (Zam., II, 4). Le papyrus était en usage à l'époque du Prophète : le Coran emploie le mot *qirṭâs* dans ce verset et son pluriel au verset 91 de la même sourate. L'archéologie a permis, en effet, de faire remonter l'emploi du papyrus (hiératique et linéotique) à la XVIIIe dynastie pharaonique, soit 1800 ans avant Jésus-Christ. Ibn Nadîm parle (NADF, p. 31) de papyrus fabriqué au moyen d'une variété de roseau *(bardî)* et rapporte l'opinion selon laquelle l'invention des *qirṭâs* aurait été l'œuvre de Joseph.

Ils : les idolâtres, c'est-à-dire les qurayshites.

V. 8 : *Un ange... pour étayer ses dires.* C'est une des preuves souvent réclamées par les polythéistes. Ce miracle devait, à leurs yeux, prouver que la doctrine que Muḥammad prêchait était d'inspiration divine (*cf.* S. XI, 12 ; S. XXV, 7). Text. : « pourquoi n'a pas été descendu sur lui un ange » (Ṭab., VII, 152).

L'ordre : la fin du monde et la résurrection (Ṭab., VII, 151).

Ils n'eussent plus eu à attendre, soit pour se repentir et se racheter, soit pour subir le châtiment qu'ils méritent (Jalâl, v. 8).

En théologie islamique, de par sa nature physique et morale, l'homme est dans l'impossibilité de voir sur terre les anges et à plus forte raison Dieu. La vision des anges l'éblouirait et l'anéantirait. Le Prophète lui-même fut bouleversé et tomba évanoui quand il vit directement l'ange Gabriel. C'est sous une forme humaine qu'il put le voir et recevoir de lui le message divin (Râz., XII, 162 ; Zam., II, 5 ; Ṭab., VII, 153). Pour faire parvenir son message aux hommes, Dieu charge, pour cette même raison, un de leurs semblables (I. Kath., II, 124).

V. 9 : Nous nous écartons d'une traduction trop littérale pour rendre le sens de la phrase d'après les commentaires les plus autorisés (Ṭab., VII, 153 ; Râz., XII, 162 ; Zam., II, 5 ; Jalâl, p. 169, etc.) On serait tenté de traduire par « nous aurions déguisé [la vérité] comme ils la déguisent ». Mais ce ne serait conforme ni au génie de la langue arabe, ni à l'exégèse classique. Le mot-à-mot donnerait : « Nous aurions fait revêtir pour eux au moyen de ce dont ils revêtissent = Nous aurions créé une confusion pour eux au moyen de ce dont ils créent une confusion. » L'interprétation exégétique est la suivante : en donnant une forme forcément humaine à l'ange que nous aurions envoyé, il aurait été pris pour un simple mortel. Les hommes se seraient mépris sur sa nature et auraient refusé de le suivre, comme ils le font avec toi (Muḥammad) (Ṭab., VII, 153).

V. 10 : *Être cernés :* Ṭab., (VII, 153) ; Zam., (II, 5).

Ce dont ils se gaussaient : les sanctions annoncées par les prophètes (Râz., XII, 163).

V. 11 : *Méditez,* text. : « regardez ».

Négateurs : ceux qui traitent les prophètes de menteurs et refusent de croire en Dieu.

V. 12 : *Il a prescrit pour lui-même... :* il s'est imposé la miséricorde à l'égard des pécheurs auxquels il pardonne s'ils se remettent sur la bonne voie et se repentent. Le Coran revient fréquemment sur la miséricorde de Dieu. Dieu peut tout pardonner sauf d'idolâtrie et le polythéisme (*cf.* S. II, 48). Les ouvrages de théologie et les mystiques s'étendent sur l'indulgence, la clémence et la bonté divines à un point tel que le croyant pécheur éprouve une immense joie intérieure. La miséricorde infinie de Dieu interdit au musulman de désespérer (*cf.* S. VII, 156 ; XL, 7). Le Prophète dit dans un hadîth bien connu : « Dieu, après avoir créé le monde, a proclamé : "Ma miséricorde précède mon courroux" » (Ṭab., VII, 155).

(الجـــزء السابع)

يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ لَا رَيْبَ فِيهِ ۚ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ فَهُمْ
لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٢﴾ ۞ وَلَهُۥ مَا سَكَنَ فِى ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ ۚ وَهُوَ
ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿١٣﴾ قُلْ أَغَيْرَ ٱللَّهِ أَتَّخِذُ وَلِيًّا فَاطِرِ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَهُوَ يُطْعِمُ وَلَا يُطْعَمُ ۗ قُلْ إِنِّىٓ
أُمِرْتُ أَنْ أَكُونَ أَوَّلَ مَنْ أَسْلَمَ ۖ وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ
ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٤﴾ قُلْ إِنِّىٓ أَخَافُ إِنْ عَصَيْتُ رَبِّى عَذَابَ
يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿١٥﴾ مَّن يُصْرَفْ عَنْهُ يَوْمَئِذٍ فَقَدْ رَحِمَهُۥ ۚ
وَذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْمُبِينُ ﴿١٦﴾ وَإِن يَمْسَسْكَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا
كَاشِفَ لَهُۥٓ إِلَّا هُوَ ۖ وَإِن يَمْسَسْكَ بِخَيْرٍ فَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ
شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٧﴾ وَهُوَ ٱلْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلْحَكِيمُ
ٱلْخَبِيرُ ﴿١٨﴾ قُلْ أَىُّ شَىْءٍ أَكْبَرُ شَهَٰدَةً ۖ قُلِ ٱللَّهُ ۖ شَهِيدٌۢ بَيْنِى
وَبَيْنَكُمْ ۚ وَأُوحِىَ إِلَىَّ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانُ لِأُنذِرَكُم بِهِۦ وَمَنۢ بَلَغَ

13. *« A lui appartient ce qui est dans la nuit et le jour. Il est celui qui entend et sait tout. »*

14. *Dis : « Prendrai-je un maître, autre que Dieu, créateur des cieux et de la terre, qui nourrit [ses créatures] et n'est point nourri ? »*
Dis : « Il m'a été ordonné d'être le premier de ceux qui se livrent à Dieu et s'abandonnent à sa volonté et de n'être jamais du nombre des polythéistes. »

15. *Dis : « Certes, je redoute le châtiment d'un grand jour si je désobéis à mon Seigneur. »*

16. *Celui qui sera ce jour-là épargné, Dieu lui aura fait miséricorde et ce sera pour lui un triomphe éclatant.*

17. *Si Dieu t'inflige un malheur, en dehors de lui nul ne saurait t'en délivrer. S'il te gratifie d'un bien [nul ne saurait t'en priver] car Dieu peut tout.*

18. *Il est le dominateur, au-dessus de ses créatures, le Sage, l'Informé par excellence.*

19. *Demande [aux infidèles] : « Qu'y a-t-il de plus grand au point de vue du témoignage ? »*
Ajoute : « Entre vous et moi, Dieu est témoin. Ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse vous et ceux auxquels il parviendra. Témoignerez-vous sérieusement qu'il y a d'autres divinités avec Dieu ? »
Dis [encore] : « Je n'en témoignerai pas ! » Affirme : « Dieu est unique et je désavoue ce que vous [lui] associez ! »

V. 13 : A Dieu appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre (verset précédent) comme ce qui se situe dans la nuit et le jour. Rien n'échappe à sa science. La théologie et l'exégèse font observer que par ces deux versets consécutifs et concis sont affirmées la transcendance divine, la science infinie et la subordination de l'espace (les cieux et la terre) et du temps (la nuit et le jour) à sa puissance et à sa volonté. Toute la création, l'espace et le temps qui lui servent de supports circonstanciels *(dharf)* lui appartiennent (Râz., XII, 167) et il est en dehors d'eux.

V. 14 : *Sa volonté.* C'est l'idée qu'exprime le terme *'aslama.*

Polythéistes, text. : « de ceux qui associent une divinité ou toute autre chose à Dieu ».

V. 15 : *Un grand jour :* le jour du Jugement dernier.

V. 19 : *Qu'y a-t-il de plus grand...,* text. : « quelle chose est plus grande quant au témoignage ? » Des notabilités de La Mekke avaient dit au Prophète : « Dieu n'a donc trouvé personne, en dehors de toi, comme envoyé ? Nous constatons que personne n'ajoute foi à ta prophétie. Nous nous sommes adressés aux chrétiens et aux juifs à ton sujet. Or, ils nous ont dit qu'il n'y a nulle annonce dans leurs Écritures relative à la mission que tu prétends avoir reçue. Montre-nous donc quelqu'un qui puisse témoigner que tu es un prophète. » Le verset sert de réponse à leur demande (Râz., XII, 175-176).

Ceux auxquels il parviendra. Sans considération de lieu, ni de temps. Le message islamique s'avère ainsi destiné à l'humanité entière, pour toujours.

(سورة الأنعام)

أَئِنَّكُمْ لَتَشْهَدُونَ أَنَّ مَعَ ٱللَّهِ ءَالِهَةً أُخْرَىٰ ۚ قُل لَّآ أَشْهَدُ
قُلْ إِنَّمَا هُوَ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ وَإِنَّنِى بَرِىٓءٌ مِّمَّا تُشْرِكُونَ ﴿١٩﴾
ٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَعْرِفُونَهُۥ كَمَا يَعْرِفُونَ أَبْنَآءَهُمُ
ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٢٠﴾ وَمَنْ أَظْلَمُ
مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا أَوْ كَذَّبَ بِـَٔايَٰتِهِۦٓ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ
ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٢١﴾ وَيَوْمَ نَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ نَقُولُ لِلَّذِينَ أَشْرَكُوٓا۟
أَيْنَ شُرَكَآؤُكُمُ ٱلَّذِينَ كُنتُمْ تَزْعُمُونَ ﴿٢٢﴾ ثُمَّ لَمْ تَكُن فِتْنَتُهُمْ
إِلَّآ أَن قَالُوا۟ وَٱللَّهِ رَبِّنَا مَا كُنَّا مُشْرِكِينَ ﴿٢٣﴾ ٱنظُرْ كَيْفَ
كَذَبُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ ۖ وَضَلَّ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿٢٤﴾
وَمِنْهُم مَّن يَسْتَمِعُ إِلَيْكَ ۖ وَجَعَلْنَا عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ أَكِنَّةً أَن
يَفْقَهُوهُ وَفِىٓ ءَاذَانِهِمْ وَقْرًا ۚ وَإِن يَرَوْا۟ كُلَّ ءَايَةٍ لَّا يُؤْمِنُوا۟ بِهَا
حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءُوكَ يُجَٰدِلُونَكَ يَقُولُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ إِنْ هَٰذَآ

20. *Ceux à qui nous avons donné l'Écriture le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs propres enfants. Ceux qui auraient œuvré à leur propre perte, seront ceux qui n'auront pas cru.*

21. *Qui est plus injuste que celui qui attribue à Dieu ses propres mensonges ou traite ses signes de mensonges ? En vérité, les injustes ne prospéreront point [en ce monde]*

22. *[ni] le jour où nous les rassemblerons tous et dirons à ceux qui auront donné des associés à Dieu : « Où sont les divinités que vous prétendiez associer à Dieu ? »*

23. *Leur désarroi sera alors tel qu'ils ne pourront que [jurer], disant : « Par Dieu, notre Seigneur, nous n'étions nullement associateurs. »*

24. *[Nous te dirons, Prophète] : « Regarde comme ils mentent contre eux-mêmes ! Leurs illusions se sont [enfin] évanouies ! »*

25. *D'aucuns parmi [les idolâtres] viennent t'écouter [réciter le Coran]. Mais nous avons mis sur leur cœur des voiles pour qu'ils n'en saisissent pas le sens ; nous avons endurci leurs oreilles [pour qu'ils ne l'entendent pas]. Quelque signe qu'ils voient, ils n'y croient pas. Et quand ils viennent disputer avec toi, les mécréants déclarent : « Ce ne sont là que des fables [qui remontent] aux Anciens. »*

V. 20 : *Ceux à qui nous avons donné l'Écriture :* les chrétiens et les juifs.

Le : le prophète, tel qu'il est annoncé dans le Pentateuque et dans l'Évangile.

V. 22 : *Où sont les divinités...,* text. : « où sont vos associés que vous prétendiez... ».

V. 24 : *Leurs illusions se sont [enfin] évanouies,* text. : « s'est perdu loin d'eux ce qu'ils inventaient comme mensonges », c'est-à-dire les fausses divinités qu'ils adoraient se sont perdues loin d'eux (Ṭab., VII, 167).

V. 25 : *Nous avons endurci leurs oreilles,* text. : « nous avons mis de la lourdeur dans leurs oreilles ». C'est une vieille expression arabe signifiant entendre sans comprendre. Il est question de cette surdité dans la Bible, et dans l'Évangile, saint Matthieu (XIII, 13), se référant à Ésaïe (VI, 10), la reproduit sous une forme analogue. Le même passage, par ailleurs, se retrouve textuellement dans S. XVIII, 46.

Ce ne sont là que des fables : allusion à une controverse que le Prophète eut à soutenir contre les notables qurayshites parmi lesquels on relève le nom de 'Abû Sufiân et de 'Abû Jahl. Elle se termina par cette conclusion prononcée par l'un d'eux : « Ce sont des fables remontant aux Anciens, analogues à celles que je vous ai racontées» (Râz., XII, 185).

(الجـــزء السابع)

إِلَّآ أَسَٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٢٥﴾ وَهُمْ يَنْهَوْنَ عَنْهُ وَيَنْـَٔوْنَ
عَنْهُ ۖ وَإِن يُهْلِكُونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿٢٦﴾ وَلَوْ
تَرَىٰٓ إِذْ وُقِفُوا۟ عَلَى ٱلنَّارِ فَقَالُوا۟ يَٰلَيْتَنَا نُرَدُّ وَلَا نُكَذِّبَ
بِـَٔايَٰتِ رَبِّنَا وَنَكُونَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٢٧﴾ بَلْ بَدَا لَهُم
مَّا كَانُوا۟ يُخْفُونَ مِن قَبْلُ ۖ وَلَوْ رُدُّوا۟ لَعَادُوا۟ لِمَا نُهُوا۟ عَنْهُ
وَإِنَّهُمْ لَكَٰذِبُونَ ﴿٢٨﴾ وَقَالُوٓا۟ إِنْ هِىَ إِلَّا حَيَاتُنَا ٱلدُّنْيَا
وَمَا نَحْنُ بِمَبْعُوثِينَ ﴿٢٩﴾ وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذْ وُقِفُوا۟ عَلَىٰ رَبِّهِمْ ۚ
قَالَ أَلَيْسَ هَٰذَا بِٱلْحَقِّ ۚ قَالُوا۟ بَلَىٰ وَرَبِّنَا ۚ قَالَ فَذُوقُوا۟
ٱلْعَذَابَ بِمَا كُنتُمْ تَكْفُرُونَ ﴿٣٠﴾ قَدْ خَسِرَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟
بِلِقَآءِ ٱللَّهِ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَتْهُمُ ٱلسَّاعَةُ بَغْتَةً قَالُوا۟ يَٰحَسْرَتَنَا
عَلَىٰ مَا فَرَّطْنَا فِيهَا وَهُمْ يَحْمِلُونَ أَوْزَارَهُمْ عَلَىٰ ظُهُورِهِمْ ۚ
أَلَا سَآءَ مَا يَزِرُونَ ﴿٣١﴾ وَمَا ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَآ إِلَّا لَعِبٌ وَلَهْوٌ ۖ

26. *Ils empêchent [les gens] de s'approcher de lui et s'en éloignent [eux-mêmes], mais ils ne mettent en péril [ce faisant] que leur propre personne, sans se rendre compte.*

27. *Ah ! Si tu [les] voyais quand ils seront mis devant le feu ! « Plût à Dieu, diront-ils, que nous fussions renvoyés [sur terre] ; nous ne traiterions plus de mensonges les versets de notre Seigneur et nous serions du nombre des croyants ! »*

28. *Non ! ce qu'ils dissimulaient naguère leur apparaîtra [au grand jour] ! Retourneraient-ils [sur terre] qu'ils referaient ce qui leur était interdit — en vérité, ce sont des menteurs —*

29. *et diraient : « Il n'y a [d'autre vie possible] que celle d'ici-bas ! Nous ne serons pas ressuscités ! »*

30. *Ah ! Si tu les voyais quand ils se tiendront debout devant leur Seigneur et que celui-ci leur demandera : « N'est-ce pas la vérité ? — Mais oui, par notre Seigneur ! diront-ils ! — Alors, leur dira-t-il, goûtez le châtiment, en punition de votre mécréance. »*

31. *Sont dans l'erreur ceux qui nient la rencontre de Dieu. Quand l'heure sonnera enfin pour eux, ils diront : « Hélas ! nous avons négligé de nous y [préparer] ! » Ils porteront le poids [de leurs péchés] sur leur dos. Et quel fardeau abject pour eux, n'est-ce pas ?*

32. *La vie d'ici-bas n'est que jeu et distraction, tandis que la dernière demeure est meilleure pour ceux qui craignent Dieu. Or ça, ne raisonnerez-vous donc point ?*

V. 26 : *Ils* : les polythéistes qurayshites, en particulier les notables. Deux interprétations possibles : les idolâtres empêchaient les gens de prendre contact avec le Prophète ou encore d'aller écouter la lecture du Coran. Nous avons retenu l'interprétation de Ṭab. (VII, 172 et suiv.) qui est celle de la majorité des commentateurs.

Les exégètes font remarquer que selon certaines opinions, le passage viserait l'attitude de 'Abû Ṭâlib, oncle du Prophète et chef du clan hashimite qui, sans croire à la prédication de son neveu, interdisait aux qurayshites de s'en prendre à sa personne (Ṭab., VII, 173 ; Râz., XII, 189 ; Jalâl, p. 172, etc.).

Ils ne mettent en péril, text. : « ils ne font périr ». La particule *'an* a ici un sens négatif *(mâ)* d'où l'absence de son influence sur le verbe qui suit (Jalâl, p. 172 ; Râz., XII, 190).

V. 27 : *Ils seront mis devant le feu,* text. : « ils seront arrêtés ».

Versets, 'ayâ, autre sens : « signe ». Le contexte impose cette traduction, puisque les idolâtres dont il est question traitent de fables le contenu des versets coraniques.

V. 28 : *Ce qu'ils dissimulaient naguère :* leurs actions inavouées sur terre (Ṭab., VII, 176) et leur incroyance en la vie future exprimée dans le verset suivant.

V. 29 : Rappelons que les Arabes païens professaient diverses idées religieuses assez disparates et incohérentes. Ils étaient à peu près d'accord sur l'impossibilité du retour du corps à la vie, la négation de la résurrection, le rejet de toute prédication prophétique dès l'instant qu'elle était faite par un homme, la croyance à certaines divinités protectrices dont ils s'assuraient la bienveillance par les sacrifices. Nous avons, sur l'état religieux des Arabes, avant l'Islâm, de nombreux travaux (*cf.* HAZK ; SHAM ; FAHP, II, 231-238 ; KALA).

V. 31 : *Sont dans l'erreur,* text. : « ont perdu ».

Sonnera, text. : « viendra à eux ».

Nous avons négligé..., text. : « tristesse à nous pour ce que nous avons négligé en elle ». Nous avons négligé de nous préparer à cette fin ultime par une foi sincère et la pratique de la charité (Ṭab., VII, 179 ; Râz., XII, 198).

V. 32 : *La dernière demeure :* la vie future.

(سورة الأنعام)

وَلَلدَّارُ ٱلْـَٔاخِرَةُ خَيْرٌ لِّلَّذِينَ يَتَّقُونَ ۚ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٣٢﴾
قَدْ نَعْلَمُ إِنَّهُۥ لَيَحْزُنُكَ ٱلَّذِى يَقُولُونَ ۖ فَإِنَّهُمْ لَا يُكَذِّبُونَكَ
وَلَٰكِنَّ ٱلظَّٰلِمِينَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ يَجْحَدُونَ ﴿٣٣﴾ وَلَقَدْ كُذِّبَتْ
رُسُلٌ مِّن قَبْلِكَ فَصَبَرُوا۟ عَلَىٰ مَا كُذِّبُوا۟ وَأُوذُوا۟ حَتَّىٰٓ
أَتَىٰهُمْ نَصْرُنَا ۚ وَلَا مُبَدِّلَ لِكَلِمَٰتِ ٱللَّهِ ۚ وَلَقَدْ جَآءَكَ مِن
نَّبَإِى ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٣٤﴾ وَإِن كَانَ كَبُرَ عَلَيْكَ إِعْرَاضُهُمْ فَإِنِ
ٱسْتَطَعْتَ أَن تَبْتَغِىَ نَفَقًا فِى ٱلْأَرْضِ أَوْ سُلَّمًا فِى ٱلسَّمَآءِ
فَتَأْتِيَهُم بِـَٔايَةٍ ۚ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَجَمَعَهُمْ عَلَى ٱلْهُدَىٰ ۚ فَلَا
تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْجَٰهِلِينَ ﴿٣٥﴾ * إِنَّمَا يَسْتَجِيبُ ٱلَّذِينَ
يَسْمَعُونَ ۘ وَٱلْمَوْتَىٰ يَبْعَثُهُمُ ٱللَّهُ ثُمَّ إِلَيْهِ يُرْجَعُونَ ﴿٣٦﴾
وَقَالُوا۟ لَوْلَا نُزِّلَ عَلَيْهِ ءَايَةٌ مِّن رَّبِّهِۦ ۚ قُلْ إِنَّ ٱللَّهَ قَادِرٌ
عَلَىٰٓ أَن يُنَزِّلَ ءَايَةً وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٣٧﴾

حزب ١٤

33. *Nous savons bien que ce qu'ils disent t'attriste. [En réalité], ce n'est pas toi qu'ils traitent de menteur, mais ce sont les signes de Dieu qu'ils nient.*

34. *Antérieurement, des envoyés [de Dieu] ont déjà été traités de menteurs. Ils supportèrent patiemment d'être accusés ainsi et d'être persécutés, jusqu'à ce que notre secours leur vînt. Nul ne peut modifier les paroles de Dieu, et tu es déjà au courant d'une partie de l'histoire de ses envoyés.*

35. *Si leur répulsion [pour la foi de Dieu] te paraît tellement énorme et qu'il est dans ton pouvoir d'utiliser un conduit souterrain ou une échelle pour atteindre le ciel et leur apporter un signe [pour les édifier], fais-le donc ! [Au lieu de t'affliger exagérément de leur mécréance, sache] que si Dieu l'avait voulu, il les aurait tous mis dans la bonne direction. Ne sois donc pas un ignorant !*

36. *Seuls ceux [à qui Dieu aura permis] d'entendre répondront à ton appel. [Les autres sont sourds, tels] des morts que Dieu ressuscitera et ils seront ramenés vers lui.*

37. *Ils disent encore : « Que n'est-il descendu sur lui un signe de son Seigneur ? » Réponds-[leur] : « Dieu peut fort bien faire descendre un signe ! Mais la plupart d'entre vous ne savent pas. »*

V. 33 : Allusion à certains ennemis acharnés du Prophète, en particulier 'Abû Jahl (I. Kath., II, 130).

V. 34 : *Les paroles de Dieu :* la révélation faite à Muḥammad (Ṭab., VII, 183).

V. 36 : *Répondront.* Le sujet du verbe n'est pas Dieu, mais *ceux à qui* (Ṭab., VII, 185 ; Zam., II, 12 ; Râz., XII, 208 ; Jalâl, p. 171, etc.).

Les autres : les idolâtres de Quraysh.

V. 37 : *Ils :* les idolâtres de La Mekke (Jalâl, p. 171).

Lui : Muḥammad.

Dieu peut fort bien... : Ils ne savent pas que lorsqu'un signe vient du ciel pour édifier tout le monde, il est suivi aussitôt pour eux d'une catastrophe (Jalâl, p. 171).

Mais la plupart... Cette partie du verset forme une proposition indépendante de la précédente.

(الجـــزء السابـع)

وَمَا مِن دَآبَّةٍ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَا طَـٰٓئِرٍ يَطِيرُ بِجَنَاحَيْهِ إِلَّآ
أُمَمٌ أَمْثَالُكُم ۚ مَّا فَرَّطْنَا فِي ٱلْكِتَـٰبِ مِن شَىْءٍ ۚ ثُمَّ إِلَىٰ
رَبِّهِمْ يُحْشَرُونَ ﴿٣٨﴾ وَٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَا صُمٌّ وَبُكْمٌ ۗ
فِي ٱلظُّلُمَـٰتِ ۗ مَن يَشَإِ ٱللَّهُ يُضْلِلْهُ ۖ وَمَن يَشَأْ يَجْعَلْهُ عَلَىٰ
صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٣٩﴾ قُلْ أَرَءَيْتَكُمْ إِنْ أَتَىٰكُمْ عَذَابُ ٱللَّهِ
أَوْ أَتَتْكُمُ ٱلسَّاعَةُ أَغَيْرَ ٱللَّهِ تَدْعُونَ إِن كُنتُمْ صَـٰدِقِينَ ﴿٤٠﴾
بَلْ إِيَّاهُ تَدْعُونَ فَيَكْشِفُ مَا تَدْعُونَ إِلَيْهِ إِن شَآءَ
وَتَنسَوْنَ مَا تُشْرِكُونَ ﴿٤١﴾ وَلَقَدْ أَرْسَلْنَآ إِلَىٰٓ أُمَمٍ مِّن قَبْلِكَ
فَأَخَذْنَـٰهُم بِٱلْبَأْسَآءِ وَٱلضَّرَّآءِ لَعَلَّهُمْ يَتَضَرَّعُونَ ﴿٤٢﴾
فَلَوْلَآ إِذْ جَآءَهُم بَأْسُنَا تَضَرَّعُوا۟ وَلَـٰكِن قَسَتْ قُلُوبُهُمْ
وَزَيَّنَ لَهُمُ ٱلشَّيْطَـٰنُ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٤٣﴾ فَلَمَّا نَسُوا۟
مَا ذُكِّرُوا۟ بِهِۦ فَتَحْنَا عَلَيْهِمْ أَبْوَٰبَ كُلِّ شَىْءٍ حَتَّىٰٓ إِذَا فَرِحُوا۟

38. *Il n'est bête [rampant] sur terre, ni volatile qui ne forment, comme vous, des communautés. Nous n'avons rien négligé dans le livre [de la prédestination]. A Dieu, tous retourneront.*

39. *Ceux qui considèrent nos versets comme mensongers sont sourds, muets, [plongés] dans les ténèbres. Dieu égare qui il veut et met sur la voie droite qui il veut.*

40. *Dis-leur : « Si le châtiment divin ou l'heure [du Jugement dernier] vous surprenaient, feriez-vous appel à une [divinité] autre que Dieu ? Répondez-moi en toute sincérité ! »*

41. *C'est plutôt à lui que vous feriez appel. Il dissiperait – s'il voulait – vos alarmes et vous oublieriez ce que vous lui associez.*

42. *Avant toi, nous avons déjà envoyé des messagers à d'autres communautés. [Ayant refusé d'entendre nos messages] nous les avons, à titre de représailles, frappées de malheur et [plongées] dans l'adversité afin qu'elles [nous] implorassent.*

43. *Que ne [nous] ont-ils supplié lorsque notre châtiment s'est abattu sur eux ? Mais leurs cœurs s'étaient endurcis et le démon avait embelli, [à leurs yeux], ce qu'ils faisaient.*

44. *Lorsqu'ils eurent oublié ce qui leur avait été rappelé, nous ouvrîmes à leur intention les portes de toutes choses. Quand ils eurent exulté de joie, en raison des biens qu'ils avaient reçus, nous les surprîmes à l'improviste et les voilà dans le désespoir.*

V. 38 : *Il n'est bête...,* depuis les infiniment petits, « depuis l'atome *(ẕarra)* jusqu'aux plus grandes formes de la création » (Ṭab., VII, 188).

Volatile, text. : « volatile volant de ses deux ailes ».

Qui ne forment... des communautés. Tout est soumis à Dieu qui, dans sa sagesse, a réglé d'avance le destin de tous les êtres, au point de vue de leur naissance, des modes et de la durée de leur existence (Râz., XII, 314 ; Jalâl, p. 171 ; Ṭab., VII, 187 ; Zam., II, 12).

Le livre de la prédestination, al-lawḥ-l-l-maḥfûḍh : la Table bien conservée près du trône divin (Zam., II, 12). Ce qu'il faut retenir de ce verset, c'est avant tout l'instinct qui pousse, selon la sagesse divine, tous les êtres à se grouper pour leur reproduction et à s'organiser en communautés qui exigent, pour être viables, que le travail de chaque membre serve tout le groupe.

Tous retourneront, autre sens : « ils mourront ». Sur ce problème délicat, on peut envisager trois hypothèses possibles : tous les êtres seront ressuscités et chaque être quel qu'il soit recevra sa rétribution. Tous les êtres s'éteindront. Seuls les hommes ressusciteront. Tous les êtres ressusciteront. Les animaux retourneront au néant, les hommes seront fixés dans le bien ou dans le mal pour l'éternité. L'exégèse et la théologie islamiques n'offrent aucune doctrine en la matière. Les auteurs ne s'appuient sur aucune autorité sérieuse pour une interprétation absolument valable. Ils sont très circonspects et se contentent de rapporter, à titre de curiosité sans doute, des opinions assez contradictoires : « Le retour des animaux à Dieu, c'est leur extinction » (Ṭab., VII, 188). « Dieu les ressuscitera, les jugera et les réduira en poussière » (Jalâl, p. 171), etc. Si bien que le problème du devenir des animaux, après leur mort, reste sans réponse bien nette dans l'Islâm.

V. 39 : Nous avons déjà signalé que, dans une telle construction, le verbe *ra'a* (voir, juger) a le sens d'informer, d'aviser (Ṭab. VII, 198 ; Jahâl p. 175).

V. 41 : *Vos alarmes :* le malheur, car les hommes ne pensent volontiers à Dieu que lorsqu'ils sont dans le malheur (Jalâl, p. 175) ; text. : « Il vous délivrerait de ce pour quoi vous l'auriez invoqué. »

V. 42 : *Avant toi* (Muḥammad).

V. 43 : *Law lâ 'ïẕ* : n'a pas ici une valeur hypothétique. Il s'agit d'une interrogation négative *(hal lâ).* (Ṭab., VII, 192). Ce sens que les particules acquièrent lorsqu'elles sont suivies d'un verbe ou d'une proposition à valeur verbale est fréquent dans la langue ancienne. On le retrouve dans le Coran, S. LXIII, 10.

Châtiment, text. : Notre malheur (le malheur que Nous leur infligeons).

V. 44 : *Toutes choses :* les biens de ce monde (richesse, santé, bien-être, etc.) (Ṭab., VII, 194). C'est ce que la théologie musulmane connaît sous le nom d'*istidrâj* (gradation), c'est-à-dire l'illusion que Dieu donne au pécheur et au mécréant de posséder, de jouir de tout ce qu'il désire, graduellement, avant d'être frappé de disgrâce pour son ingratitude et sa perversion. Un hadîth du Prophète précise : « Si vous voyez des créatures recevoir de Dieu tout ce qu'elles souhaitent, malgré leurs péchés, n'y voyez qu'un signe avant-coureur du châtiment » (Ṭab., VII, 195).

Le désespoir, mublisûna de *'ablasa,* « s'attrister, regretter ». De cette racine dériverait *'iblis* (démon) « qui désespère à jamais de la miséricorde divine », selon certains commentateurs (Ṭab., VII, 195).

(سورة الأنعام)

بِمَآ أُوتُوٓاْ أَخَذْنَٰهُم بَغْتَةً فَإِذَا هُم مُّبْلِسُونَ ﴿٤٤﴾ فَقُطِعَ
دَابِرُ ٱلْقَوْمِ ٱلَّذِينَ ظَلَمُواْ ۚ وَٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٤٥﴾
قُلْ أَرَءَيْتُمْ إِنْ أَخَذَ ٱللَّهُ سَمْعَكُمْ وَأَبْصَٰرَكُمْ وَخَتَمَ عَلَىٰ
قُلُوبِكُم مَّنْ إِلَٰهٌ غَيْرُ ٱللَّهِ يَأْتِيكُم بِهِ ۗ ٱنظُرْ كَيْفَ نُصَرِّفُ
ٱلْءَايَٰتِ ثُمَّ هُمْ يَصْدِفُونَ ﴿٤٦﴾ قُلْ أَرَءَيْتَكُمْ إِنْ أَتَىٰكُمْ
عَذَابُ ٱللَّهِ بَغْتَةً أَوْ جَهْرَةً هَلْ يُهْلَكُ إِلَّا ٱلْقَوْمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٤٧﴾
وَمَا نُرْسِلُ ٱلْمُرْسَلِينَ إِلَّا مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ ۖ فَمَنْ ءَامَنَ
وَأَصْلَحَ فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٤٨﴾ وَٱلَّذِينَ
كَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِنَا يَمَسُّهُمُ ٱلْعَذَابُ بِمَا كَانُواْ يَفْسُقُونَ ﴿٤٩﴾
قُل لَّآ أَقُولُ لَكُمْ عِندِى خَزَآئِنُ ٱللَّهِ وَلَآ أَعْلَمُ ٱلْغَيْبَ
وَلَآ أَقُولُ لَكُمْ إِنِّى مَلَكٌ ۖ إِنْ أَتَّبِعُ إِلَّا مَا يُوحَىٰٓ إِلَىَّ ۚ قُلْ
هَلْ يَسْتَوِى ٱلْأَعْمَىٰ وَٱلْبَصِيرُ ۚ أَفَلَا تَتَفَكَّرُونَ ﴿٥٠﴾

45. *Les injustes furent ainsi exterminés jusqu'au dernier. Louange à Dieu maître des mondes !*

46. *Demande [aux idolâtres de La Mekke] : « Si Dieu vous privait de l'ouïe, de la vue, et rendait vos cœurs insensibles, quelle autre divinité vous les rendrait ? Dites-le-moi ! » Regarde comment nous présentons nos versets [à leur intention] et comment ils s'en détournent !*

47. *Demande-[leur] : « Que vous en semble ? Si le châtiment de Dieu s'abattait sur vous, à l'improviste et ouvertement, qui serait anéanti sinon les injustes ? »*

48. *Nous n'envoyons les messagers que pour annoncer et avertir. Ceux qui croient et s'amendent seront à l'abri de la peur et de la tristesse.*

49. *Ceux [au contraire] qui traitent nos versets de mensonges, seront châtiés pour leur perversion.*

50. *Dis-leur : « Je ne prétends point disposer des trésors de Dieu, ni connaître le mystère du monde, ni être un ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. » Dis-[leur encore] : « L'aveugle et celui qui voit sont-ils égaux ? Or ça, ne réfléchirez-vous donc point ? »*

51. *Mets en garde, par le Coran, ceux qui redoutent d'être rassemblés vers leur Seigneur. En dehors de lui, ils n'auront ni maître, ni intercesseur. Peut-être seront-ils pieux ?*

(الجـــزء السابع)

وَأَنذِرْ بِهِ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَن يُحْشَرُوٓا۟ إِلَىٰ رَبِّهِمْ لَيْسَ لَهُم
مِّن دُونِهِۦ وَلِىٌّ وَلَا شَفِيعٌ لَّعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿٥١﴾ وَلَا تَطْرُدِ
ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُم بِٱلْغَدَوٰةِ وَٱلْعَشِىِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُۥ
مَا عَلَيْكَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَىْءٍ وَمَا مِنْ حِسَابِكَ عَلَيْهِم
مِّن شَىْءٍ فَتَطْرُدَهُمْ فَتَكُونَ مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٥٢﴾ وَكَذَٰلِكَ
فَتَنَّا بَعْضَهُم بِبَعْضٍ لِّيَقُولُوٓا۟ أَهَٰٓؤُلَآءِ مَنَّ ٱللَّهُ عَلَيْهِم
مِّنۢ بَيْنِنَآ ۗ أَلَيْسَ ٱللَّهُ بِأَعْلَمَ بِٱلشَّٰكِرِينَ ﴿٥٣﴾ وَإِذَا جَآءَكَ
ٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِـَٔايَٰتِنَا فَقُلْ سَلَٰمٌ عَلَيْكُمْ ۖ كَتَبَ رَبُّكُمْ
عَلَىٰ نَفْسِهِ ٱلرَّحْمَةَ ۖ أَنَّهُۥ مَنْ عَمِلَ مِنكُمْ سُوٓءًۢا بِجَهَٰلَةٍ ثُمَّ
تَابَ مِنۢ بَعْدِهِۦ وَأَصْلَحَ فَأَنَّهُۥ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٥٤﴾ وَكَذَٰلِكَ
نُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ وَلِتَسْتَبِينَ سَبِيلُ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٥٥﴾
قُلْ إِنِّى نُهِيتُ أَنْ أَعْبُدَ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ

52. *[Prophète !] ne chasse point ceux qui, cherchant la face de leur Seigneur, l'invoquent matin et soir. Leur compte ne te concerne point et le tien ne les concerne nullement. Tu serais injuste [en agissant ainsi].*

53. *C'est ainsi que nous avons troublé les uns [par le sort que nous avons réservé] aux autres, afin qu'ils disent : « Sont-ce là les gens que Dieu a favorisés parmi nous ? » Mais, Dieu ne connaît-il pas mieux que quiconque ceux qui sont véritablement reconnaissants ?*

54. *Lorsque viennent à toi ceux qui croient en nos versets, dis-leur : « Le salut soit avec vous ! Votre Seigneur s'est prescrit d'être miséricordieux. Quiconque d'entre vous commet par ignorance un mal, se repent ensuite et s'amende [bénéficiera] de son pardon et de sa compassion. »*

55. *C'est ainsi que nous exposons en détail [nos] versets pour que le chemin suivi par les criminels apparaisse clairement.*

56. *Dis [aux idolâtres] : « Il m'a été interdit d'adorer les divinités que vous invoquez en dehors de Dieu. » Dis-[leur] : « Je ne vous suivrai pas dans vos erreurs, car alors je m'égarerais et ne serais point parmi les bien dirigés. »*

V. 52 : *Ceux qui.* Il s'agit des pauvres et des esclaves qui faisaient cercle, à La Mekke, autour de Muḥammad pour entendre son enseignement. Les bourgeois et les aristocrates de la célèbre cité ayant trouvé avilissant pour eux de l'écouter parmi la lie du peuple, ʿUmar lui conseilla d'éloigner les indigents pour avoir l'audience des personnalités marquantes, plus utiles pour le soutien et la diffusion de l'Islâm. Ce verset rejette cette suggestion (Ṭab., VII, 201 ; Râz., XII, 234 ; Zam., II, 16). A remarquer que les mécréants reprochaient aussi à Noé d'avoir pour adeptes des gens de basse condition et refusaient, de ce fait, de l'entendre (S. XXVI, 111).

La face, autre sens métonymique : « l'amour de Dieu » (Râz., XII, 236).

Matin et soir. Au début de l'Islâm, les prières obligatoires *(mafrûḍa)* étaient celles du matin *(subḥ)* et de l'après-midi *(ʿasr)* (Zam., II, 16 ; Ṭab., VII, 203 ; Râz., XII, 235). Cependant, les commentateurs interprètent cette phrase comme concernant aussi bien les cinq prières obligatoires quotidiennes que toute invocation de Dieu et tout acte d'adoration (Jalâl, p. 179 ; I. Kath., II, 134).

Leur. Ce possessif est ambigu. On ne sait s'il se rapporte aux croyants miséreux qui s'assemblaient autour du Prophète ou aux idolâtres qui estimaient indigne d'eux de prendre place parmi eux pour écouter la révélation. Râz. (XII, 326), qui expose les deux points de vue, pense que selon toute apparence il se rapporte aux premiers.

V. 54 : *Toi :* le Prophète.

Ayant suggéré, comme il vient d'être dit, au Prophète d'éloigner de lui les indigents et les esclaves pour attirer les riches et les notables de La Mekke, ʿUmar s'estima perdu lorsque le verset précédent fut révélé.

V. 55 : *Chemin, sabîl,* sentier, du genre masculin dans le parler de Tamîm et du Najd, alors que dans le parler du Ḥidjaz il appartient au genre féminin (Ṭab., VII, 210).

(سورة الانعام)

قُلْ لَّآ أَتَّبِعُ أَهْوَآءَكُمْ ۙ قَدْ ضَلَلْتُ إِذًا وَمَآ أَنَا مِنَ
ٱلْمُهْتَدِينَ ﴿٥٦﴾ قُلْ إِنِّى عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّى وَكَذَّبْتُم بِهِۦ ۚ
مَا عِندِى مَا تَسْتَعْجِلُونَ بِهِۦٓ ۚ إِنِ ٱلْحُكْمُ إِلَّا لِلَّهِ ۖ يَقُصُّ
ٱلْحَقَّ ۖ وَهُوَ خَيْرُ ٱلْفَٰصِلِينَ ﴿٥٧﴾ قُل لَّوْ أَنَّ عِندِى
مَا تَسْتَعْجِلُونَ بِهِۦ لَقُضِىَ ٱلْأَمْرُ بَيْنِى وَبَيْنَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ أَعْلَمُ
بِٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٥٨﴾ * وَعِندَهُۥ مَفَاتِحُ ٱلْغَيْبِ لَا يَعْلَمُهَآ
إِلَّا هُوَ ۚ وَيَعْلَمُ مَا فِى ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ ۚ وَمَا تَسْقُطُ مِن وَرَقَةٍ
إِلَّا يَعْلَمُهَا وَلَا حَبَّةٍ فِى ظُلُمَٰتِ ٱلْأَرْضِ وَلَا رَطْبٍ
وَلَا يَابِسٍ إِلَّا فِى كِتَٰبٍ مُّبِينٍ ﴿٥٩﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى يَتَوَفَّىٰكُم
بِٱلَّيْلِ وَيَعْلَمُ مَا جَرَحْتُم بِٱلنَّهَارِ ثُمَّ يَبْعَثُكُمْ فِيهِ لِيُقْضَىٰٓ
أَجَلٌ مُّسَمًّى ۖ ثُمَّ إِلَيْهِ مَرْجِعُكُمْ ثُمَّ يُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ
تَعْمَلُونَ ﴿٦٠﴾ وَهُوَ ٱلْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِۦ ۖ وَيُرْسِلُ عَلَيْكُمْ

57. *Dis [aux idolâtres] : « Je [me base] sur une preuve évidente de mon Seigneur que vous niez. Il ne m'appartient point de hâter, [comme vous me défiez de le faire], l'arrivée [du châtiment]. Il appartient plutôt à Dieu de juger. Il tranchera en toute vérité, car il est le meilleur des arbitres. »*

58. *Dis-[leur] : « Si j'avais le pouvoir de [hâter le cours des choses], c'eût été déjà affaire réglée, entre vous et moi, et Dieu connaît mieux que quiconque les injustes. »*

59. *Il détient les clefs du mystère du monde et il est le seul à le connaître. Il connaît ce qui est dans les continents et ce qui est au fond des mers. Nulle feuille ne tombe qu'il n'en ait connaissance. Aucun grain se trouvant dans les ténèbres de la terre, rien de tendre ni de sec qui ne soient [mentionnés] dans un livre évident.*

60. *C'est lui qui reçoit vos âmes [durant votre sommeil], la nuit. Il sait ce que vous avez accompli durant le jour ; puis il vous réveille. Il en est ainsi jusqu'au terme fixé de la durée [de la vie].*
Vous retournerez ensuite à lui et il vous apprendra alors ce que vous faisiez.

61. *Il est le vainqueur, au-dessus de ses créatures. Il envoie à votre rencontre [des anges] gardiens. Lorsque la mort surprend l'un de vous, nos émissaires [parmi les anges] reçoivent son âme, sans aucune négligence.*

V. 57 : *Il ne m'appartient point de hâter... l'arrivée du châtiment.* Les Mekkois traitaient le Prophète tantôt de poète, tantôt de sorcier ou de fabuliste, et le défiaient de hâter les supplices et récompenses qu'inlassablement il annonçait. Il leur est répondu dans ce verset que l'heure du châtiment qu'ils méritent ne dépend pas de lui.

Il tranchera, yaquṣṣu : « il coupera, il indiquera la vérité, narrera ». Autre lecture très possible : *yaqḍi,* « il jugera ». Cette lecture a la préférence de Ṭab. (VII, 211) ; Zam. la considère comme seule valable (II, 18).

V. 58 : Dans ce verset et dans le précédent, nous n'avons pas serré de près le texte pour mieux en rendre le sens.

V. 59 : *Continents... mers,* au singulier dans le texte.

Un livre : le livre de la prédestination où tout est prescrit, prévu, décrété (*al-lawḥ-l-l-maḥfûḍh,* « la table bien gardée »).

V. 60 : *C'est lui qui reçoit,* text. : « Il saisit » (Ṭab., VII, 214 ; Jalâl, p. 175 ; Râz., XIII, 12). *Tawaffâ,* dont nous avons déjà vu l'emploi à propos de l'ascension de Jésus (S. III, 55), signifie, comme nous l'avons déjà traduit, être rappelé à Dieu, être reçu par lui, mourir. Dans la langue ancienne, le même verbe signifie parvenir à un nombre, toucher le paiement entier d'une dette.

Sur le retour de l'âme à Dieu, dans l'état de sommeil et en général en tout état d'inconscience, *cf.* S. XXIX, 42.

Nous suivons l'interprétation que donne Râz. (XII, 12) à ce verset.

V. 61 : *Vainqueur* du néant d'où il a tiré l'existant, et de l'existant qu'il réduit au néant (Râz., XIII, 13).

Les gardiens : les anges chargés d'enregistrer les actes bons ou mauvais de tout homme.

Nos émissaires : l'ange de la mort escorté des anges de la miséricorde et du châtiment. Les âmes des croyants se retrouveront près du lotus *(sidra)* dans le paradis (Ṭab., VII, 217-218).

(الجـــزء السابـع)

حَفَظَةً حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَ أَحَدَكُمُ ٱلْمَوْتُ تَوَفَّتْهُ رُسُلُنَا وَهُمْ
لَا يُفَرِّطُونَ ﴿٦١﴾ ثُمَّ رُدُّوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ مَوْلَىٰهُمُ ٱلْحَقِّ ۚ أَلَا لَهُ
ٱلْحُكْمُ وَهُوَ أَسْرَعُ ٱلْحَـٰسِبِينَ ﴿٦٢﴾ قُلْ مَن يُنَجِّيكُم مِّن
ظُلُمَـٰتِ ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ تَدْعُونَهُۥ تَضَرُّعًا وَخُفْيَةً لَّئِنْ أَنجَىٰنَا
مِنْ هَـٰذِهِۦ لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلشَّـٰكِرِينَ ﴿٦٣﴾ قُلِ ٱللَّهُ يُنَجِّيكُم
مِّنْهَا وَمِن كُلِّ كَرْبٍ ثُمَّ أَنتُمْ تُشْرِكُونَ ﴿٦٤﴾ قُلْ هُوَ ٱلْقَادِرُ
عَلَىٰٓ أَن يَبْعَثَ عَلَيْكُمْ عَذَابًا مِّن فَوْقِكُمْ أَوْ مِن تَحْتِ
أَرْجُلِكُمْ أَوْ يَلْبِسَكُمْ شِيَعًا وَيُذِيقَ بَعْضَكُم بَأْسَ بَعْضٍ ۗ
ٱنظُرْ كَيْفَ نُصَرِّفُ ٱلْـَٔايَـٰتِ لَعَلَّهُمْ يَفْقَهُونَ ﴿٦٥﴾
وَكَذَّبَ بِهِۦ قَوْمُكَ وَهُوَ ٱلْحَقُّ ۚ قُل لَّسْتُ عَلَيْكُم
بِوَكِيلٍ ﴿٦٦﴾ لِّكُلِّ نَبَإٍ مُّسْتَقَرٌّ ۚ وَسَوْفَ تَعْلَمُونَ ﴿٦٧﴾
وَإِذَا رَأَيْتَ ٱلَّذِينَ يَخُوضُونَ فِىٓ ءَايَـٰتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ

62. *« [Les âmes] seront rendues à Dieu, leur vrai maître. N'est-ce pas à lui qu'il appartient de juger ? N'est-il pas le plus prompt des comptables ? »*

63. *Demande [aux idolâtres] : « Qui vous sauvera des ténèbres de la terre et de la mer ? Vous l'implorerez [dans le danger] humblement et secrètement [en disant] : "S'il écarte de nous ce [péril] nous serons, certes, parmi les [gens] reconnaissants." »*

64. *Dis-[leur] : « Dieu vous en préservera, ainsi que de toute affliction ; [mais cela ne vous empêchera pas] de lui associer des idoles [pour autant]. »*

65. *Dis : « Il peut fort bien vous infliger un supplice qui vous atteindra d'en haut et d'en bas ou semer la discorde entre vous et faire goûter aux uns la violence des autres. »*
Regarde comment nous leur présentons les versets, afin qu'ils comprennent.

66. *Ton peuple y voit un mensonge et pourtant c'est la vérité.*
Dis : « Je ne puis vous servir de garant. »

67. *A chaque annonce, son temps et son lieu, et bientôt vous saurez.*

68. *Quand tu vois ceux qui raillent nos versets, éloigne-toi d'eux, jusqu'à ce qu'ils parlent d'autre chose. Si le démon te fait oublier [cette recommandation], dès que tu t'en seras souvenu, ne reste plus assis parmi des gens injustes.*

V. 62 : Quand vous assistez au passage de vie à trépas des vôtres, fermez-leur les yeux, disait le Prophète, car la vision suit l'âme, quand celle-ci se retire du corps... apprenez-leur à dire : « Il n'y a pas de divinité hormis Dieu... « Celui dont les dernières paroles auront été : "Pas de divinité hormis Dieu" entrera au paradis » (Jalâl, p. 178, note 1).

Leur vrai maître, text. : « à Dieu, leur maître, la vérité ».

V. 67 : *Lieu, mustaqarr :* participe passif ayant la valeur d'un *masdar* (nom d'action) et aussi – c'est le cas – un sens local *(makân)* ou temporel *(zamân).*

V. 68 : *Imma* pour *'in* + *mâ* par insertion *(idghâm).*

(سورة الأنعام)

حَتَّىٰ يَخُوضُوا۟ فِى حَدِيثٍ غَيْرِهِۦ ۚ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ ٱلشَّيْطَٰنُ
فَلَا تَقْعُدْ بَعْدَ ٱلذِّكْرَىٰ مَعَ ٱلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٦٨﴾ وَمَا
عَلَى ٱلَّذِينَ يَتَّقُونَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَىْءٍ وَلَٰكِن ذِكْرَىٰ
لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿٦٩﴾ وَذَرِ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ دِينَهُمْ لَعِبًا وَلَهْوًا
وَغَرَّتْهُمُ ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَا ۚ وَذَكِّرْ بِهِۦٓ أَن تُبْسَلَ نَفْسٌۢ بِمَا
كَسَبَتْ لَيْسَ لَهَا مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلِىٌّ وَلَا شَفِيعٌ وَإِن
تَعْدِلْ كُلَّ عَدْلٍ لَّا يُؤْخَذْ مِنْهَآ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ أُبْسِلُوا۟ بِمَا
كَسَبُوا۟ ۖ لَهُمْ شَرَابٌ مِّنْ حَمِيمٍ وَعَذَابٌ أَلِيمٌۢ بِمَا كَانُوا۟
يَكْفُرُونَ ﴿٧٠﴾ قُلْ أَنَدْعُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُنَا
وَلَا يَضُرُّنَا وَنُرَدُّ عَلَىٰٓ أَعْقَٰبِنَا بَعْدَ إِذْ هَدَىٰنَا ٱللَّهُ كَٱلَّذِى
ٱسْتَهْوَتْهُ ٱلشَّيَٰطِينُ فِى ٱلْأَرْضِ حَيْرَانَ لَهُۥٓ أَصْحَٰبٌ
يَدْعُونَهُۥٓ إِلَى ٱلْهُدَى ٱئْتِنَا ۗ قُلْ إِنَّ هُدَى ٱللَّهِ هُوَ ٱلْهُدَىٰ

69. *Il n'incombe en rien à ceux qui craignent Dieu de demander compte [aux persifleurs, de leurs moqueries], mais de leur rappeler seulement les versets de Dieu ; peut-être deviendront-ils pieux ?*

70. *Éloigne-toi de ceux qui prennent leur religion pour un [sujet] de jeu et de distraction et que la vie d'ici-bas a leurrés. Exhorte-[les] par [le Coran] pour qu'aucune âme ne soit exposée, en raison de ce qu'elle aura perpétré, à sa perte. [Rappelle] qu'en dehors de Dieu, il n'y aura pour elle ni maître, ni intercesseur, et quelque équivalent qu'elle présenterait [le jour du Jugement dernier], il ne serait point accepté. Voilà ceux qui auront été abandonnés à leur perte, à cause de leurs acquis [sur terre]. Ils auront une boisson bouillante et un supplice douloureux comme sanction de leur mécréance.*

71. *Dis [aux idolâtres de La Mekke] : « Invoquerons-nous, en dehors de Dieu, ce qui ne [saurait] nous profiter, ni nous nuire ? Reviendrons-nous sur nos pas [vers l'idolâtrie] après la bonne direction dans laquelle Dieu nous a mis, comme un voyageur séduit par les démons en plein désert et qui, [égaré, demeure] perplexe ? ses compagnons l'appellent, alors, vers la bonne direction : « Viens avec nous ! » Dis : « La [vraie] direction est celle de Dieu et il nous a été ordonné de nous livrer et de nous soumettre entièrement au Seigneur des mondes.*

V. 69 : L'exégèse n'est pas sûre de la fonction réelle (nominatif ou accusatif) de ce mot indéclinable. Autre sens : « c'est seulement un rappel ». Ou encore « une remémoration seulement ».

V. 70 : Sens donné par Jalâl, p. 79. Text. : « rappelle ». *Bihi :* par lui ; sens donné par Ṭab., VII, 321. *'an* (que) a ici comme en de nombreux versets une valeur négative *(= 'an lâ),* Ṭab., VII, 321. *Équivalent :* pour se racheter de sa mécréance. *Boisson ḥamîm :* très ancien terme signifiant ardent et par extension eau bouillante (Ṭab., 324).

V. 71 : *Reviendrons-nous* (Ṭab., VII, 324). Le verbe est au futur antérieur dans le texte (serons-nous revenus).

La bonne direction : L'Islâm.

Voyageur, text. : « quelqu'un ». Cette comparaison inachevée ne peut être pleinement comprise que si l'on songe à la légende à laquelle elle fait brièvement allusion. Selon cette légende, il arrive souvent au voyageur, qu'il soit seul ou accompagné d'autres voyageurs, d'entendre des voix mystérieuses, l'appel des goules qui lui crient : « O un tel, fils d'un tel, viens vers nous. » Le voyageur subjugué demeure perplexe, puis se dirige comme hypnotisé vers l'endroit d'où les voix lui semblent venir. Ses compagnons ont beau lui crier : « Viens vers nous ! » mais l'appel des goules plus poignant l'attire irrésistiblement. Il se dirige vers ces démons du désert, s'égare et ne cesse de marcher jusqu'à ce qu'il tombe mort. Ṭab., si bien informé de la langue, des gens et des choses du désert, rapporte (VII, 236), à propos de ce verset, cette légende qui a quelque analogie avec la légende allemande de la Lorelei de H. Heine.

Aslama : devenir musulman, livrer = se livrer à Dieu.

(الجـــزء السابـع)

وَأُمِرْنَا لِنُسْلِمَ لِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٧١﴾ وَأَنْ أَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ
وَٱتَّقُوهُ ۚ وَهُوَ ٱلَّذِىٓ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ ﴿٧٢﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى خَلَقَ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ بِٱلْحَقِّ ۖ وَيَوْمَ يَقُولُ كُن فَيَكُونُ ۚ
قَوْلُهُ ٱلْحَقُّ ۚ وَلَهُ ٱلْمُلْكُ يَوْمَ يُنفَخُ فِى ٱلصُّورِ ۚ عَٰلِمُ ٱلْغَيْبِ
وَٱلشَّهَٰدَةِ ۚ وَهُوَ ٱلْحَكِيمُ ٱلْخَبِيرُ ﴿٧٣﴾ * وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ
لِأَبِيهِ ءَازَرَ أَتَتَّخِذُ أَصْنَامًا ءَالِهَةً ۖ إِنِّىٓ أَرَىٰكَ وَقَوْمَكَ
فِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٧٤﴾ وَكَذَٰلِكَ نُرِىٓ إِبْرَٰهِيمَ مَلَكُوتَ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَلِيَكُونَ مِنَ ٱلْمُوقِنِينَ ﴿٧٥﴾ فَلَمَّا
جَنَّ عَلَيْهِ ٱلَّيْلُ رَءَا كَوْكَبًا ۖ قَالَ هَٰذَا رَبِّى ۖ فَلَمَّآ أَفَلَ
قَالَ لَآ أُحِبُّ ٱلْءَافِلِينَ ﴿٧٦﴾ فَلَمَّا رَءَا ٱلْقَمَرَ بَازِغًا قَالَ
هَٰذَا رَبِّى ۖ فَلَمَّآ أَفَلَ قَالَ لَئِن لَّمْ يَهْدِنِى رَبِّى لَأَكُونَنَّ مِنَ
ٱلْقَوْمِ ٱلضَّآلِّينَ ﴿٧٧﴾ فَلَمَّا رَءَا ٱلشَّمْسَ بَازِغَةً قَالَ هَٰذَا

نصف الحزب

72. *« Accomplissez la prière et craignez Dieu, car c'est vers lui que vous serez rassemblés. »*

73. *C'est lui qui, en toute vérité, a créé les cieux et la terre et [fixé] le jour où il dira : « Sois ! » — et ainsi il en sera. Sa parole est la vérité. A lui appartiendra la royauté, le jour où il sera soufflé dans la trompe [pour annoncer la résurrection]. Il connaît ce qui est irrévélé comme ce dont on peut témoigner. C'est lui le sage, le bien-informé.*

74. *[Rappelle-leur] lorsque Abraham dit à Azar, son père : « Prendras-tu comme divinités des idoles ? Certes, je vous vois, ton peuple et toi, dans un égarement manifeste ! »*

75. *Ainsi, nous faisions voir à Abraham le royaume des cieux et de la terre afin qu'il fût du nombre des convaincus.*

76. *Lorsque l'obscurité de la nuit l'enveloppa, il vit un astre et s'écria : « Voici mon Seigneur ! » Cependant quand l'astre se coucha, il déclara : « Je ne saurais aimer ceux qui disparaissent. »*

77. *Lorsqu'il vit la lune se lever, il s'écria : « Voici mon Seigneur ! » [Mais] lorsque la lune se coucha, il dit : « Certes, si mon Seigneur ne me guide point [pour le découvrir], je serai assurément au nombre des égarés. »*

78. *Lorsqu'il vit le soleil se lever, il s'écria : « Voilà mon Seigneur ! celui-ci est plus grand ! » [Mais], lorsque le soleil se coucha, il déclara : « O mon peuple ! je désavoue ce que vous associez [à Dieu]. »*

V. 73 : *toute vérité,* autre sens : dans sa sagesse (Ṭab., VII, 329 ; Râz., CXIII, 32).

V. 74 : *Azar.* Ce nom soulève un problème de généalogie.

Dans son *Histoire des Prophètes* (p. 44), Tha'âbibi rattache Abraham à une lignée remontant jusqu'à Noé, qui n'est pas en contradiction avec la Genèse (XI, 10-27). En outre, dans la Bible, il est question, à propos d'Abraham, de changement de nom. C'est seulement à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans qu'Abram s'appela Abraham (blanc) et que Dieu lui ordonna de changer le nom de Saraï, sa femme, en Sara (joie) (Gen., XVII, 4-15). Nous reviendrons plus loins (S. XIV) sur cette question.

Cette généalogie de l'illustre patriarche, né d'après la même source 291 ans après le déluge, est reprise par Ibn-l'-Athîr (ad. du Caire, 1938, I, 53) et les auteurs musulmans postérieurs qui donnent au père d'Abraham comme nom Tarah ou Tarakh (Térach de la Genèse). L'exégèse n'est pas unanime avec la valeur et le sens du mot Azar, surnom de Tarah ? Nom d'une idole ? Arabisation d'Éléazar ? Selon Fraenkel (ZDMG, LVI, 72) ce nom serait celui de la servante de Térah, non le sien. Selon Râz. (XIII, 40) et Ibn 'Iyâs (*Badâ'i'*, p. 85) Azar serait le nom de l'oncle d'Abraham, non de son père. Dans la version grecque de la Bible, Térah est orthographié Tharra et Athar. Y aurait-il une transformation du th en z ? C'est probable. Ṭab. écrit (VII, 244) : « Il n'est pas impossible que le père d'Abraham ait eu deux noms, comme beaucoup de gens, même de nos jours. On peut admettre que ce mot fût un sobriquet. » Jacob avait deux noms : Israël et Jacob.

V. 75 : Dieu permit à Abraham de se rendre compte de la vanité de l'idolâtrie de ses contemporains, à commencer par son père. Peu à peu, Dieu lui permit de prendre conscience, depuis sa jeunesse, jusqu'à l'âge mûr, des mystères de l'univers. D'où l'emploi de l'imparfait : *nous faisions voir* (Râz., XIII, 42).

Royaume, malakût de *mulk,* élargissement, avec modification vocalique assez fréquente en arabe, surtout dans les mots de formation nabatéenne que la langue a conservés, comme *jabarût* (var., *jubrût*), « toute-puissance de Dieu », *rahabût* (terreur) (*cf.* Ṭab., VII, 244-245).

Afin qu'il fût du nombre... Il put ainsi voir ce qui existe dans les cieux, même le trône divin et ce qui existe sur terre, ainsi que le lieu de son séjour dans le paradis, d'où le verset : *Nous lui montrâmes en ce monde sa rétribution [future]* (S. XXIX, 27). L'exégèse ajoute : « Il vit tout sur un rocher, lequel était sur un poisson qui lui-même était sur le sceau du Seigneur de la puissance. Il n'y a d'autre divinité que lui » (Ṭab., VII, 246). Sur la naissance d'Abraham, selon la tradition de l'Islâm, sur sa jeunesse, les raisons qui déterminèrent le roi Nemrod à massacrer tous les enfants dans l'année indiquée par les astrologues, sur les spectacles de l'univers qui amenèrent peu à peu Abraham au monothéisme, on consultera parmi les commentaires, celui de Ṭabari (VII, 248), parmi les ouvrages qui traitent de la vie des prophètes Tha'âbibi (p. 44) et parmi les historiens, Ibn al-'Athîr (ATAK, I, 53 et suiv.).

V. 76 : Ce sont d'abord les astres qui retiennent l'attention d'Abraham, en quête du vrai Dieu, et c'est après avoir constaté la vanité de l'astrolâtrie qu'il le découvre. Il ne faut pas oublier qu'il vivait à une époque et dans une région où le culte des astres était partout et depuis longtemps pratiqué. Sin était, chez les Babyloniens, le dieu Lune dont le fils Shamash était le dieu Soleil. Chez les Akkadiens, l'assimilation des différents dieux aux planètes et aux étoiles aboutit à une astrolâtrie doctrinale plus accentuée qu'à l'époque sumérienne : Mardouk devint le maître de la planète Jupiter, Nabou de Mercure, Nergal de Mars, Ninourta de Saturne, Ishtar de Vénus (COND, pp. 305-349 ; IDRM, pp. 40-51 ; RUFS, p. 50 ; BERP, pp. 99 et suiv. ; FLAA, I, 7).

V. 78 : *Je désavoue,* text. : « je suis innocent de, je me déclare irresponsable de ».

(سورة الأنعام)

رَبِّي هَٰذَآ أَكْبَرُ ۖ فَلَمَّآ أَفَلَتْ قَالَ يَٰقَوْمِ إِنِّي بَرِيٓءٌ مِّمَّا
تُشْرِكُونَ ﴿٧٨﴾ إِنِّي وَجَّهْتُ وَجْهِيَ لِلَّذِي فَطَرَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضَ حَنِيفًا ۖ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿٧٩﴾ وَحَآجَّهُۥ
قَوْمُهُۥ ۚ قَالَ أَتُحَٰٓجُّوٓنِّي فِي ٱللَّهِ وَقَدْ هَدَىٰنِ ۚ وَلَآ أَخَافُ
مَا تُشْرِكُونَ بِهِۦٓ إِلَّآ أَن يَشَآءَ رَبِّي شَيْـًٔا ۗ وَسِعَ رَبِّي
كُلَّ شَيْءٍ عِلْمًا ۗ أَفَلَا تَتَذَكَّرُونَ ﴿٨٠﴾ وَكَيْفَ أَخَافُ
مَآ أَشْرَكْتُمْ وَلَا تَخَافُونَ أَنَّكُمْ أَشْرَكْتُم بِٱللَّهِ مَا لَمْ يُنَزِّلْ بِهِۦ
عَلَيْكُمْ سُلْطَٰنًا ۚ فَأَيُّ ٱلْفَرِيقَيْنِ أَحَقُّ بِٱلْأَمْنِ ۖ إِن كُنتُمْ
تَعْلَمُونَ ﴿٨١﴾ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَمْ يَلْبِسُوٓا۟ إِيمَٰنَهُم بِظُلْمٍ
أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلْأَمْنُ ۖ وَهُم مُّهْتَدُونَ ﴿٨٢﴾ وَتِلْكَ حُجَّتُنَآ
ءَاتَيْنَٰهَآ إِبْرَٰهِيمَ عَلَىٰ قَوْمِهِۦ ۚ نَرْفَعُ دَرَجَٰتٍ مَّن نَّشَآءُ ۗ
إِنَّ رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿٨٣﴾ وَوَهَبْنَا لَهُۥٓ إِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ ۖ

79. *En monothéiste sincère, je tourne mon visage vers celui qui a créé les cieux et la terre ; je ne suis point du nombre des associateurs [de fausses divinités à Dieu].*

80. *Son peuple [engagea] une discussion avec lui : « Disputerez-vous, dit-il, avec moi au sujet de Dieu, alors qu'il m'a dirigé ? Je ne crains pas ce que vous lui associez ; [je ne crains] que ce que mon Seigneur veut. Mon Seigneur embrasse tout de sa science. Ne réfléchirez-vous donc pas ?*

81. *« Comment craindrais-je ce que vous lui associez, quand vous ne craignez point [vous-mêmes] de lui avoir associé sans argument fourni par lui de [fausses divinités] ! Lequel des deux partis est le plus en sécurité ? [dites-le], si vous savez ! »*

82. *Ceux qui croient et n'affublent point leur foi d'injustice, ceux-là ont la sécurité et sont dans la bonne direction.*

83. *Tel est l'argument que nous avons fourni à Abraham à l'encontre de son peuple. Nous élevons qui nous voulons, ton Seigneur est sage et omniscient.*

84. *Et nous lui avons accordé Isaac et Jacob. Nous avons dirigé chacun d'eux, [de même que] nous avions antérieurement dirigé Noé et, parmi sa descendance, David, Salomon, Job, Joseph, Moïse, Aaron. Ainsi récompensons-nous ceux qui pratiquent le bien.*

V. 79 : Trad. littér, le sens est : je ne crains pas les représailles des fausses divinités dont vous me menacez, je ne craindrai que ce que le vrai Dieu pourrait m'infliger (Ṭab., VII, 252). Autre sens : je ne crains pas vos fausses divinités à moins que Dieu ne veuille s'en servir pour m'accabler (Râz., XIII, 59).

V. 81 : *argument*, text. : pouvoir. Nous suivons l'interprétation de Ṭab. (VII, 253). Autre sens possible : « craindrais-je ce que vous lui associez quand vous-mêmes vous ne redoutez pas de lui avoir associé de fausses divinités auxquelles Il n'a donné aucun pouvoir sur vous ? » Râz. donne (XIII, 60) à ce passage deux interprétations tendant toutes deux à souligner « l'exclusion de tout ordre émanant de Dieu pouvant justifier l'idolâtrie ». Il résume ce verset ainsi : « Vous me jugez dans l'insécurité, alors que je me trouve en sécurité, et vous vous estimez en sécurité alors que vous êtes dans l'insécurité. » C'est aussi l'interprétation de Zam., II, 25.

Deux partis : vous et moi.

V. 82 : L'idolâtrie est une *injustice* vis-à-vis de Dieu (Râz., XIII, 61 ; Ṭab., VII, 257). C'est dans ce sens que le sage Loqmân dit à son fils : *Mon fils chéri, le polythéisme est la plus grave des injustices* (S. XXXI, 13).

V. 84 : *Lui :* Abraham.

Nous avons dirigé : vers la vraie religion, le culte d'un Dieu unique (Ṭab., VII, 260).

Il s'agit moins d'une énumération historique ou d'un classement de prophètes par ordre de mérite que d'une évocation de dix-huit prophètes, parmi lesquels sont cités d'abord les descendants d'Abraham par Jacob qui forment une lignée israélite monothéiste presque ininterrompue. Ismaël est cité au verset suivant n'ayant eu aucun prophète parmi ses descendants, avant Muḥammad. Râzi s'est efforcé de trouver un fil conducteur à cette évocation et pense qu'elle est faite d'après la nature et le degré des épreuves endurées par ces messagers (XIII, 65 ; Ṭab., VII, 262).

(الجـــزء السابـع)

كُلًّا هَدَيْنَا ۖ وَنُوحًا هَدَيْنَا مِن قَبْلُ ۖ وَمِن ذُرِّيَّتِهِۦ دَاوُۥدَ
وَسُلَيْمَٰنَ وَأَيُّوبَ وَيُوسُفَ وَمُوسَىٰ وَهَٰرُونَ ۚ وَكَذَٰلِكَ
نَجْزِى ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٨٤﴾ وَزَكَرِيَّا وَيَحْيَىٰ وَعِيسَىٰ وَإِلْيَاسَ ۖ
كُلٌّ مِّنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٨٥﴾ وَإِسْمَٰعِيلَ وَٱلْيَسَعَ وَيُونُسَ
وَلُوطًا ۚ وَكُلًّا فَضَّلْنَا عَلَى ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٨٦﴾ وَمِنْ ءَابَآئِهِمْ
وَذُرِّيَّٰتِهِمْ وَإِخْوَٰنِهِمْ ۖ وَٱجْتَبَيْنَٰهُمْ وَهَدَيْنَٰهُمْ إِلَىٰ صِرَٰطٍ
مُّسْتَقِيمٍ ﴿٨٧﴾ ذَٰلِكَ هُدَى ٱللَّهِ يَهْدِى بِهِۦ مَن يَشَآءُ مِنْ
عِبَادِهِۦ ۚ وَلَوْ أَشْرَكُوا۟ لَحَبِطَ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٨٨﴾
أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحُكْمَ وَٱلنُّبُوَّةَ ۚ
فَإِن يَكْفُرْ بِهَا هَٰٓؤُلَآءِ فَقَدْ وَكَّلْنَا بِهَا قَوْمًا لَّيْسُوا۟ بِهَا
بِكَٰفِرِينَ ﴿٨٩﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ هَدَى ٱللَّهُ ۖ فَبِهُدَىٰهُمُ
ٱقْتَدِهْ ۗ قُل لَّآ أَسْـَٔلُكُمْ عَلَيْهِ أَجْرًا ۖ إِنْ هُوَ إِلَّا ذِكْرَىٰ

85. *[Nous avons également dirigé] Zacharie, Jean Baptiste, Jésus et Élie, chacun [d'eux] étant du nombre des saints.*

86. *[Et nous avons dirigé aussi] Ismaël, Élisée, Jonas, Loth. Nous avons donné à chacun d'eux la préséance sur tous les hommes [de son temps].*

87. *[Nous avons de même dirigé] certains de leurs ascendants, de leurs descendants, de leurs collatéraux. Nous les avons choisis et orientés vers la voie droite.*

88. *Telle est la direction de Dieu. Il y dirige, parmi ses serviteurs, qui il veut. Si [ces prophètes] avaient associé [de fausses divinités] à Dieu, toute leur œuvre eût été vaine.*

89. *Voilà ceux à qui nous avons donné l'Écriture, l'intelligence, la prophétie. Si ces gens-ci rejettent [les versets du Coran], [du moins] les avons-nous confiés à d'autres qui ne les nient point.*

90. *Voilà ceux que Dieu a dirigés ! Suis donc leur direction [et] dis [aux polythéistes] : « Je ne vous demande pas pour cela de salaire. Ce n'est qu'une remémoration à l'intention des peuples. »*

(سورة الأنعام)

لِلْعَٰلَمِينَ ﴿٩٠﴾ وَمَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦٓ إِذْ قَالُوا۟ مَآ أَنزَلَ
ٱللَّهُ عَلَىٰ بَشَرٍ مِّن شَىْءٍ ۗ قُلْ مَنْ أَنزَلَ ٱلْكِتَٰبَ ٱلَّذِى
جَآءَ بِهِۦ مُوسَىٰ نُورًا وَهُدًى لِّلنَّاسِ ۖ تَجْعَلُونَهُۥ قَرَاطِيسَ
تُبْدُونَهَا وَتُخْفُونَ كَثِيرًا ۖ وَعُلِّمْتُم مَّا لَمْ تَعْلَمُوٓا۟ أَنتُمْ وَلَآ
ءَابَآؤُكُمْ ۖ قُلِ ٱللَّهُ ۖ ثُمَّ ذَرْهُمْ فِى خَوْضِهِمْ يَلْعَبُونَ ﴿٩١﴾
وَهَٰذَا كِتَٰبٌ أَنزَلْنَٰهُ مُبَارَكٌ مُّصَدِّقُ ٱلَّذِى بَيْنَ يَدَيْهِ
وَلِتُنذِرَ أُمَّ ٱلْقُرَىٰ وَمَنْ حَوْلَهَا ۚ وَٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِٱلْءَاخِرَةِ
يُؤْمِنُونَ بِهِۦ ۖ وَهُمْ عَلَىٰ صَلَاتِهِمْ يُحَافِظُونَ ﴿٩٢﴾ وَمَنْ
أَظْلَمُ مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا أَوْ قَالَ أُوحِىَ إِلَىَّ وَلَمْ يُوحَ
إِلَيْهِ شَىْءٌ وَمَن قَالَ سَأُنزِلُ مِثْلَ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ ۗ وَلَوْ تَرَىٰٓ
إِذِ ٱلظَّٰلِمُونَ فِى غَمَرَٰتِ ٱلْمَوْتِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ بَاسِطُوٓا۟
أَيْدِيهِمْ أَخْرِجُوٓا۟ أَنفُسَكُمُ ۖ ٱلْيَوْمَ تُجْزَوْنَ عَذَابَ ٱلْهُونِ

91. *[Les mécréants] n'ont point estimé Dieu à sa juste valeur lorsqu'ils ont dit : « Dieu n'a rien révélé à un être humain [quel qu'il soit]. » Demande-[leur donc] : « Qui a révélé le livre apporté par Moïse comme lumière et direction pour les hommes ? Vous l'écrivez sur des rouleaux de parchemin que vous montrez aux gens tout en en soustrayant une bonne partie. On vous a enseigné ce que ni vos ancêtres ni vous-mêmes ne saviez. » Dis : « Dieu ! » et laisse-les se divertir en palabrant.*

92. *Et voici le Livre béni que nous avons fait descendre pour confirmer [la révélation] qui l'a précédé, par lequel tu avertiras la métropole et ceux qui vivent autour d'elle. Ceux qui croient à la vie future le tiendront pour vrai et accompliront avec persévérance leurs prières.*

93. *Qui est plus coupable que celui qui attribue à Dieu ou dit : « Il m'a été révélé [par Dieu] ! » alors qu'il n'en est rien, ou qui dit : « Je vais faire descendre un livre pareil à celui que Dieu a fait descendre »... Ah ! Si tu voyais les imposteurs dans les affres de la mort, tandis que les anges, les mains tendues, leur ordonneront : « Rendez vos âmes ! Vous allez recevoir aujourd'hui, en rétribution, le supplice de l'humiliation pour avoir dit, contre Dieu, le contraire de la vérité et vous être [écartés] de ses versets avec hauteur ! »*

V. 91 : *Les mécréants.* Allusion à une discussion entre le Prophète et un juif de Médine apparemment athée nommé Malik b. Sayf (Tab., VII, 267).

V. 92 : *La révélation* reçue par tous les prophètes, notamment Moïse, Jésus.

La métropole, text. : « la mère des cités », surnom de La Mekke. Sur les origines de ce surnom, *cf.* Râz. (XIII, 81) ; Ṭab. (IV, 9) et aussi S. III, 96.

V. 93 : *Qui est plus coupable...* Allusion au pseudo-prophète du Yamâma, Musaylima de la tribu des Banû ʿAdi b. Ḥanîfa (*cf. Encycl. de l'Islâm,* s. v. Musailima).

Je vais faire descendre... Selon Ṭab. (VII, 273) il est fait allusion dans cette phrase à ʿAbdallah b. Saʿd b. Abî Sarḥ, secrétaire du Prophète protégé du calife ʿUthmân, qui ayant indisposé le Prophète à Médine, se sauva à La Mekke où il se livra à une violente campagne contre lui, disant que lui-même pouvait composer un Coran. C'est aussi l'opinion de Zam. (II, 27) et Râzi hésite (XIII, 24) entre le susnommé et un autre adversaire du Prophète, Naṣr b.-l-Ḥarth.

(الجـــزء السابع)

بِمَا كُنتُمْ تَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ غَيْرَ ٱلْحَقِّ وَكُنتُمْ عَنْ ءَايَٰتِهِۦ
تَسْتَكْبِرُونَ ﴿٩٣﴾ وَلَقَدْ جِئْتُمُونَا فُرَٰدَىٰ كَمَا خَلَقْنَٰكُمْ
أَوَّلَ مَرَّةٍ وَتَرَكْتُم مَّا خَوَّلْنَٰكُمْ وَرَآءَ ظُهُورِكُمْ وَمَا نَرَىٰ
مَعَكُمْ شُفَعَآءَكُمُ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُمْ أَنَّهُمْ فِيكُمْ شُرَكَٰٓؤُا۟ۚ
لَقَد تَّقَطَّعَ بَيْنَكُمْ وَضَلَّ عَنكُم مَّا كُنتُمْ تَزْعُمُونَ ﴿٩٤﴾
* إِنَّ ٱللَّهَ فَالِقُ ٱلْحَبِّ وَٱلنَّوَىٰ يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ
وَمُخْرِجُ ٱلْمَيِّتِ مِنَ ٱلْحَىِّ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ فَأَنَّىٰ تُؤْفَكُونَ ﴿٩٥﴾
فَالِقُ ٱلْإِصْبَاحِ وَجَعَلَ ٱلَّيْلَ سَكَنًا وَٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ
حُسْبَانًا ذَٰلِكَ تَقْدِيرُ ٱلْعَزِيزِ ٱلْعَلِيمِ ﴿٩٦﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى
جَعَلَ لَكُمُ ٱلنُّجُومَ لِتَهْتَدُوا۟ بِهَا فِى ظُلُمَٰتِ ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ
قَدْ فَصَّلْنَا ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٩٧﴾ وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَنشَأَكُم
مِّن نَّفْسٍ وَٰحِدَةٍ فَمُسْتَقَرٌّ وَمُسْتَوْدَعٌ قَدْ فَصَّلْنَا ٱلْءَايَٰتِ

94. *[Il leur sera dit] : « Vous êtes [finalement] venus à nous, tels que nous vous avions créés la première fois, laissant derrière vous [tout] ce que nous vous avions accordé. Nous ne vous voyons point accompagnés des intercesseurs auxquels vous prétendiez être associés. Il y a eu donc rupture entre vous et vos prétentions se sont évanouies ! »*

95. *Certes, Dieu fend le grain et le noyau, extrait la vie de la mort et la mort de la vie. Tel est Dieu ! Comment [pouvez-vous] vous détourner de lui ?*

96. *[C'est lui] qui fait surgir la clarté de l'aurore, qui fait de la nuit un repos, détermine un cycle pour [la révolution] du soleil et pour [celle] de la lune. Tel est l'arrêt du Tout-Puissant, de l'Omniscient.*

97. *C'est lui qui a placé pour vous les étoiles [dans le ciel] grâce auxquelles vous vous guidez dans les ténèbres du continent et de la mer. Nous détaillons ainsi nos signes pour ceux qui savent.*

98. *C'est lui qui vous fait naître d'une âme unique, [en vous donnant] un réceptacle et un gîte. Ainsi nous détaillons nos signes pour ceux qui comprennent.*

V. 95 : *Dieu fend le grain...,* text. : « Dieu est le fendeur du grain et du noyau, fait sortir le vivant du mort et ce qui est mort de ce qui est vivant ».

V. 96 : *[La révolution], ḥusbân :* « calcul, comput ». Pour l'exégèse il s'agit de la révolution *(dawarân)* du soleil et de la lune durant un temps prédéterminé et dans l'interdépendance de la création, temps dont la fin marque l'extinction de ce qui existe (Ṭab., VII, 284-285 ; Zam., II, 30 ; Râz., XIII, 96).

V. 98 : *Ame unique,* trad. text. L'exégèse interprète ce terme par « Adam » (Ṭab., VII, 283). Autre sens : « une personne unique, un même individu, un même souffle de vie ».

En vous donnant un réceptacle et un gîte. Nous suivons l'interprétation de Zam. (II, 30). Les reins de vos pères *(mustaqarr)* et le sein de vos mères *(mustawdaᶜ).* L'exégèse est unanime sur le premier et donne comme autre sens possible au dernier mot, « tombe » (Ṭab., VII, 287) ; dans ce cas, le mot *mustaqarr* (réceptacle) signifierait « sein ».

(سورة الأنعام)

لِقَوْمٍ يَفْقَهُونَ ﴿٩٨﴾ وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً
فَأَخْرَجْنَا بِهِۦ نَبَاتَ كُلِّ شَىْءٍ فَأَخْرَجْنَا مِنْهُ خَضِرًا نُّخْرِجُ مِنْهُ
حَبًّا مُّتَرَاكِبًا وَمِنَ ٱلنَّخْلِ مِن طَلْعِهَا قِنْوَانٌ دَانِيَةٌ وَجَنَّٰتٍ
مِّنْ أَعْنَابٍ وَٱلزَّيْتُونَ وَٱلرُّمَّانَ مُشْتَبِهًا وَغَيْرَ مُتَشَٰبِهٍ
ٱنظُرُوٓا۟ إِلَىٰ ثَمَرِهِۦٓ إِذَآ أَثْمَرَ وَيَنْعِهِۦٓ إِنَّ فِى ذَٰلِكُمْ لَءَايَٰتٍ
لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٩٩﴾ وَجَعَلُوا۟ لِلَّهِ شُرَكَآءَ ٱلْجِنَّ وَخَلَقَهُمْ
وَخَرَقُوا۟ لَهُۥ بَنِينَ وَبَنَٰتٍۭ بِغَيْرِ عِلْمٍ سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا
يَصِفُونَ ﴿١٠٠﴾ بَدِيعُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ أَنَّىٰ يَكُونُ
لَهُۥ وَلَدٌ وَلَمْ تَكُن لَّهُۥ صَٰحِبَةٌ وَخَلَقَ كُلَّ شَىْءٍ وَهُوَ بِكُلِّ
شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿١٠١﴾ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمْ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ خَٰلِقُ
كُلِّ شَىْءٍ فَٱعْبُدُوهُ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ وَكِيلٌ ﴿١٠٢﴾
لَّا تُدْرِكُهُ ٱلْأَبْصَٰرُ وَهُوَ يُدْرِكُ ٱلْأَبْصَٰرَ وَهُوَ ٱللَّطِيفُ

99. *C'est lui qui fait descendre l'eau du ciel. Par elle, nous faisons germer toute plante et faisons surgir une verdure d'ou sortent des grains agglomérés. De la spathe du palmier, [nous faisons sortir] des régimes de dattes pendantes ; par l'eau, [nous formons] des vergers complantés de vignes, des oliviers, des grenadiers qui se ressemblent et diffèrent les uns des autres. Regarde leurs fruits au moment de leur production et de leur maturité ! Il y a, en vérité, des signes en tout cela, pour ceux qui croient.*

100. *[Les polythéistes] ont donné comme associés à Dieu les djinns, alors que c'est lui qui les a créés. Ils ont inventé pour lui des fils et des filles dans leur ignorance. Gloire à lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils décrivent !*

101. *Créateur des cieux et de la terre, comment aurait-il un enfant alors qu'il n'a point de compagne, qu'il a créé toute chose et qu'il est omniscient ?*

102. *Tel est Dieu, votre Seigneur : il n'y a point de divinité, excepté lui, le Créateur de tout. Adorez-le ! C'est lui le Curateur de tout.*

103. *Il est inaccessible aux regards, alors qu'ils lui sont accessibles. Il est l'Impondérable, le Bien-Informé.*

V. 100 : *Djinns.* Nous aurons à revenir sur ce mot (*cf.* S. LXXII).

V. 101 : *Un enfant.* Le mot doit être pris au singulier, non au pluriel. L'exégèse dissipe toute équivoque là-dessus (*cf.* Râz., XIII, 118-119 ; Zam., II, 32).

V. 102 : *Tel est*, autre sens : « voilà ». L'affixe qui suit le démonstratif est au pluriel *(dhalikum* et non *dhalika).* Zam. explique cela en rapportant le démonstratif aux attributs donnés à Dieu dans ce qui précède et dans ce qui suit (II, 32).

V. 103 : *Il est inaccessible,* text. : « les regards ne l'atteignent pas alors que lui les atteint ». Selon diverses leçons rapportées par Ṭab. (VII, 299 et suiv.), par *tudrikuhu*, il faut entendre « les regards ne peuvent le cerner » *(tuḥiṭu bihi)* car Dieu demeure, même au paradis, invisible pour ses créatures. Cette opinion est en contradiction avec un propos du Prophète selon lequel les élus verront *(de visu)* leur Seigneur. Nous touchons là un problème qui a suscité de longues discussions entre les différentes écoles théologiques de l'Islâm. Signalons à propos de ce verset que l'exégèse établit nettement la différence entre *ra'a (voir)* et *'adraka* (atteindre) (*cf.* Zam., II, 32 ; I. Kath., II, 161, 162 ; Râz., XIII, 164 et suiv. ; Jalâl, p. 186).

Impondérable, laṭîf. Autre sens : « subtil, délicat envers ses créatures, gracieux » (Râz., XIII, 133). Le sens donné par Zam. (II, 32), repris par Râz., est : « insaisissable pour les regards ».

(الجـــزء السابـع)

ٱلْخَبِيرُ ﴿١٠٣﴾ قَدْ جَآءَكُم بَصَآئِرُ مِن رَّبِّكُمْ ۖ فَمَنْ أَبْصَرَ
فَلِنَفْسِهِۦ ۖ وَمَنْ عَمِىَ فَعَلَيْهَا ۚ وَمَآ أَنَا۠ عَلَيْكُم بِحَفِيظٍ ﴿١٠٤﴾
وَكَذَٰلِكَ نُصَرِّفُ ٱلْءَايَٰتِ وَلِيَقُولُوا۟ دَرَسْتَ وَلِنُبَيِّنَهُۥ لِقَوْمٍ
يَعْلَمُونَ ﴿١٠٥﴾ ٱتَّبِعْ مَآ أُوحِىَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ۖ لَآ إِلَٰهَ
إِلَّا هُوَ ۖ وَأَعْرِضْ عَنِ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٦﴾ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ
مَآ أَشْرَكُوا۟ ۗ وَمَا جَعَلْنَٰكَ عَلَيْهِمْ حَفِيظًا ۖ وَمَآ أَنتَ عَلَيْهِم
بِوَكِيلٍ ﴿١٠٧﴾ وَلَا تَسُبُّوا۟ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ فَيَسُبُّوا۟
ٱللَّهَ عَدْوًۢا بِغَيْرِ عِلْمٍ ۗ كَذَٰلِكَ زَيَّنَّا لِكُلِّ أُمَّةٍ عَمَلَهُمْ
ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّهِم مَّرْجِعُهُمْ فَيُنَبِّئُهُم بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٠٨﴾
وَأَقْسَمُوا۟ بِٱللَّهِ جَهْدَ أَيْمَٰنِهِمْ لَئِن جَآءَتْهُمْ ءَايَةٌ لَّيُؤْمِنُنَّ بِهَا ۚ
قُلْ إِنَّمَا ٱلْءَايَٰتُ عِندَ ٱللَّهِ ۖ وَمَا يُشْعِرُكُمْ أَنَّهَآ إِذَا جَآءَتْ
لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٠٩﴾ وَنُقَلِّبُ أَفْـِٔدَتَهُمْ وَأَبْصَٰرَهُمْ كَمَا لَمْ

104. *Des clartés intérieures vous sont parvenues de la part de votre Seigneur. Quiconque voit clair voit pour lui-même. Quiconque [demeure] aveugle, l'est à son désavantage. Je ne suis point un préservateur pour vous.*

105. *C'est ainsi que nous exposons successivement [nos] versets aux infidèles – qui diront : « Tu as étudié » – et à ceux qui savent.*

106. *Suis ce qui t'a été révélé de ton Seigneur, il n'y a point de divinité en dehors de lui, et détourne-toi des polythéistes.*

107. *Si Dieu l'avait voulu, ils n'auraient pas été associateurs. Nous ne t'avons point chargé de veiller sur eux, ni d'être leur curateur.*

108. *N'insultez pas les [fausses divinités] que les idolâtres invoquent [pour éviter] qu'ils insultent Dieu à leur [tour] dans leur iniquité et leur ignorance. Nous avons ainsi embelli aux yeux de chaque groupement ses propres agissements. A Dieu retourneront ensuite ses membres. C'est alors qu'il les informera de leurs œuvres sur [terre].*

109. *Ils jurent solennellement par Dieu que s'ils assistaient à un prodige ils y croiraient fermement. Dis : « Les prodiges sont du ressort de Dieu. » Qu'en savez-vous ? Il se peut que si un prodige s'accomplissait, ils n'y croiraient pas [pour autant].*

110. *Nous détournerons leur cœur et leurs yeux [de la vérité], ainsi [que nous l'avons fait] lorsque pour la première fois ils refusèrent d'y croire, et nous les laisserons se débattre aveuglément dans leur rébellion.*

V. 104 : *Des clartés intérieures, baṣâ'ir :* « vues intérieures, visions, perceptions, visions par le cœur, non par les yeux » (Ṭab., VII, 304), « lumière, du cœur » (Zam., II, 32).

Étudié. Nous suivons ici la lecture de l'école de Médine et celle de Kûfa.

Accusation portée contre le Prophète de son vivant et même de nos jours par des adversaires de mauvaise foi, selon laquelle le message de Muḥammad lui aurait été dicté par un rabbin ou un prêtre chrétien. Le sens du verset, qui n'est pas très clair, est, selon Râz. (XIII, 135) : « Ainsi faisons-nous suivre les versets les uns aux autres comme preuves, afin que les mécréants endurcis disent : "Muḥammad a appris cela au cours de ses controverses avec des gens qui ont reçu l'Écriture" et que ceux qui ont la foi soient fortifiés dans leurs convictions. »

V. 106 : Ce verset est abrogé par le verset S. IX, 5.

V. 108 : *Ils insultent Dieu.* Allusion à une intervention d'une délégation de notables de La Mekke, qui s'étaient rendus auprès de l'oncle du Prophète, 'Abû Ṭâlib, pour lui demander d'inviter son neveu à s'abstenir d'insulter les divinités qurayshites, faute de quoi ils useraient de réciprocité à l'égard d'Allah (Ṭab., VII, 310).

V. 109 : *Ils n'y croiraient pas [pour autant].* Il s'agit des croyants. Nous suivons la lecture de l'école de Médine et celle de Kûfa plutôt que celles de La Mekke et de Baṣra (*lâ tu'minûna*). Le verset ne devient clair que si l'on donne à *'annahâ* (que) le sens de *la 'allahâ* (peut-être que), selon l'interprétation de Ṭab. (VII, 313) et de Râz. (XIII, 144) (Zam., II, 34). Text. : « Qu'est-ce qui vous fait pressentir que, si le signe venait, ils ne croiraient pas ? »

Les Mekkois avaient juré au Prophète que s'il transformait miraculeusement pour les convaincre les mamelons de Ṣafâ et Marwâ en or, ils croiraient en sa mission. Il leur dit que les miracles n'étaient pas en son pouvoir et s'adressant aux croyants qui souhaitaient un tel miracle : « Qui vous incite à penser que ces polythéistes croiraient en Dieu, si un tel miracle se produisait ? Peut-être ne croiraient-ils pas, même si le miracle se produisait, malgré leurs serments » (Ṭab., VII, 314 ; Râz., XIII, 145).

(سورة الأنعام)

يُؤْمِنُوا بِهِۦٓ أَوَّلَ مَرَّةٍ وَنَذَرُهُمْ فِى طُغْيَٰنِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١١١﴾
* وَلَوْ أَنَّنَا نَزَّلْنَآ إِلَيْهِمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةَ وَكَلَّمَهُمُ ٱلْمَوْتَىٰ وَحَشَرْنَا
عَلَيْهِمْ كُلَّ شَىْءٍ قُبُلًا مَّا كَانُوا۟ لِيُؤْمِنُوٓا۟ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ
وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ يَجْهَلُونَ ﴿١١٢﴾ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَا لِكُلِّ نَبِىٍّ
عَدُوًّا شَيَٰطِينَ ٱلْإِنسِ وَٱلْجِنِّ يُوحِى بَعْضُهُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ
زُخْرُفَ ٱلْقَوْلِ غُرُورًا وَلَوْ شَآءَ رَبُّكَ مَا فَعَلُوهُ فَذَرْهُمْ
وَمَا يَفْتَرُونَ ﴿١١٣﴾ وَلِتَصْغَىٰٓ إِلَيْهِ أَفْـِٔدَةُ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ
بِٱلْءَاخِرَةِ وَلِيَرْضَوْهُ وَلِيَقْتَرِفُوا۟ مَا هُم مُّقْتَرِفُونَ ﴿١١٤﴾ أَفَغَيْرَ ٱللَّهِ
أَبْتَغِى حَكَمًا وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ إِلَيْكُمُ ٱلْكِتَٰبَ مُفَصَّلًا
وَٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَعْلَمُونَ أَنَّهُۥ مُنَزَّلٌ مِّن رَّبِّكَ
بِٱلْحَقِّ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُمْتَرِينَ ﴿١١٥﴾ وَتَمَّتْ كَلِمَتُ
رَبِّكَ صِدْقًا وَعَدْلًا لَّا مُبَدِّلَ لِكَلِمَٰتِهِۦ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ

111. *Eussions-nous fait descendre les anges vers eux, les morts leur eussent-ils parlé, eussions-nous réuni devant eux toutes les choses, qu'ils n'auraient pas cru, à moins que Dieu ne l'eût voulu. Mais la plupart d'entre eux sont ignorants.*

112. *Ainsi avons-nous suscité à chaque prophète un ennemi : des hommes diaboliques et des démons qui, dans leurs illusions, inspirent les uns aux autres un langage enjolivé. Si ton Seigneur l'avait voulu, ils ne l'auraient point fait. Laisse-les donc, eux et les mensonges qu'ils forgent.*

113. *Que les cœurs qui nient la vie future penchent vers [de tels discours], qu'ils s'y complaisent et acquièrent ce qu'ils sont en état d'acquérir !*

114. *Désirerais-je un autre arbitre que Dieu, alors que c'est lui qui a fait descendre pour vous le Livre détaillé ?*
Ceux qui ont reçu l'Écriture savent qu'il est descendu de ton Seigneur avec la vérité. Ne sois pas du nombre de ceux qui doutent.

115. *La parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et en toute justice. Personne ne peut modifier ses paroles. Il est celui qui entend et sait tout.*

(الجـــزء الثـامن)

ٱلْعَلِيمُ ﴿١١٥﴾ وَإِن تُطِعْ أَكْثَرَ مَن فِى ٱلْأَرْضِ يُضِلُّوكَ
عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ إِن يَتَّبِعُونَ إِلَّا ٱلظَّنَّ وَإِنْ هُمْ إِلَّا
يَخْرُصُونَ ﴿١١٦﴾ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ مَن يَضِلُّ عَن سَبِيلِهِۦ ۖ
وَهُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُهْتَدِينَ ﴿١١٧﴾ فَكُلُوا۟ مِمَّا ذُكِرَ ٱسْمُ ٱللَّهِ عَلَيْهِ
إِن كُنتُم بِـَٔايَٰتِهِۦ مُؤْمِنِينَ ﴿١١٨﴾ وَمَا لَكُمْ أَلَّا تَأْكُلُوا۟ مِمَّا
ذُكِرَ ٱسْمُ ٱللَّهِ عَلَيْهِ وَقَدْ فَصَّلَ لَكُم مَّا حَرَّمَ عَلَيْكُمْ إِلَّا
مَا ٱضْطُرِرْتُمْ إِلَيْهِ ۗ وَإِنَّ كَثِيرًا لَّيُضِلُّونَ بِأَهْوَآئِهِم بِغَيْرِ
عِلْمٍ ۗ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُعْتَدِينَ ﴿١١٩﴾ وَذَرُوا۟ ظَٰهِرَ ٱلْإِثْمِ
وَبَاطِنَهُۥٓ ۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَكْسِبُونَ ٱلْإِثْمَ سَيُجْزَوْنَ بِمَا كَانُوا۟
يَقْتَرِفُونَ ﴿١٢٠﴾ وَلَا تَأْكُلُوا۟ مِمَّا لَمْ يُذْكَرِ ٱسْمُ ٱللَّهِ عَلَيْهِ
وَإِنَّهُۥ لَفِسْقٌ ۗ وَإِنَّ ٱلشَّيَٰطِينَ لَيُوحُونَ إِلَىٰٓ أَوْلِيَآئِهِمْ
لِيُجَٰدِلُوكُمْ ۖ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ ﴿١٢١﴾

116. *Si tu suivais les avis de la plupart de ceux qui vivent sur terre, ils te feraient perdre le chemin de Dieu, car ils ne suivent que des conjectures et des suppositions.*

117. *Certes, ton Seigneur connaît mieux que quiconque celui qui s'égare loin de son chemin, et mieux que quiconque il connaît ceux qui sont dans la bonne direction.*

118. *Mangez de toute [viande] sur laquelle le nom de Dieu aura été mentionné, si vous croyez en ses secrets.*

119. *Qu'avez-vous à vous abstenir de manger [d'une nourriture] sur laquelle le nom de Dieu a été mentionné ? Il vous a expliqué ce qui vous est interdit, sauf en cas de nécessité. En vérité, beaucoup de gens mus par leurs passions égarent [leurs semblables] sans le savoir. [Mais] ton Seigneur connaît mieux [que quiconque] les transgresseurs.*

120. *Évitez [de commettre] le péché dans ce qu'il a d'apparent aussi bien que dans ce qu'il a de secret. Ceux qui pèchent seront punis d'après ce qu'ils auront perpétré.*

121. *Ne mangez pas [d'une nourriture] sur laquelle le nom de Dieu n'aura pas été mentionné : ce serait vraiment une perversité. Certes, les démons inspirent à leurs suppôts [des arguments] pour disputer avec vous. Si vous suiviez leurs avis vous seriez certainement des polythéistes.*

122. *Mais enfin, celui qui était mort, que nous avons ramené à la vie [par la foi] et à qui nous avons donné une lumière, [l'Islâm], pour [lui permettre] de marcher parmi les hommes, est-il comparable à celui qui [erre] dans les ténèbres sans pouvoir en sortir ? Ainsi est [faussement] embelli pour les infidèles ce qu'ils font [ici-bas].*

V. 118 : *Toute viande :* viande d'une bête sur laquelle on a prononcé le nom de Dieu en l'égorgeant.

V. 119 : les commentateurs ne fournissent aucun renseignement sur la cause de cette révélation qui débute par une interrogation mêlée de reproche. Selon Al-Wâḥidi-n-n-Nîsâbûri (WAHA, p. 167), le verset précédent et sans doute celui-ci auraient été inspirés par une controverse au sujet de la licéité des viandes. Des zoroastriens auraient suggéré à leurs amis mekkois de demander au Prophète pourquoi la chair d'une bête égorgée était licite et celle d'une bête non égorgée illicite ; les deux bêtes étant mortes toutes les deux au terme de leur vie fixé par Dieu, la cause de leur mort ayant seulement changé. Cette remarque troubla les premiers musulmans dont certains songèrent semble-t-il, à devenir végétariens. D'où « l'attaque » interrogative du verset : *Qu'avez-vous,* etc. Ṭab. (VIII, 15 et suiv.) fait état de cette intervention des zoroastriens contre le Prophète au verset 121 ci-dessous.

Au point de vue rituel, la tradition fournit de nombreux hadith relatifs à la licéité des viandes provenant d'animaux saignés sans que soit prononcée la formule consacrée : « Au nom de Dieu et Dieu est très grand. » Selon un hadîth connu, la viande de tout animal égorgé par un musulman est licite. Pour qu'une viande soit licite, il suffit au musulman de prononcer la formule ci-dessus avant de la consommer, même si elle provient d'un animal abattu par un mécréant (*cf.* Jalâl, p. 188).

V. 120 : *Évitez [de commettre]...*, text. : « laissez l'extérieur du péché et son intérieur ». Le verset a un sens général : l'interdiction du péché en acte et en pensée. Selon quelques opinions rapportées par les commentateurs (Ṭab., VIII, 14 ; Râz., XIII, 167 ; Zam. II, 36), il viserait particulièrement la fornication : tout commerce avec une amie (péché secret) ou une prostituée est interdit. On sait que la prostitution était fort répandue en Arabie ; les professionnelles du désert arboraient des emblèmes sur leurs tentes (*'ulâtu-r-râyât*) et celles des villes exerçaient leur commerce dans les boutiques (*ḥawânît*).

V. 121 : *Les démons.* Il s'agirait, selon des opinions rapportées par les commentateurs (Ṭab., VIII, 15), des zoroastriens qui avaient de nombreux amis et correspondants commerciaux, notamment des bijoutiers, à La Mekke, et qui excitaient indirectement ces derniers contre le Prophète en leur fournissant des arguments pour le combattre.

V. 122 : *Celui qui était mort :* métaphore pour désigner le croyant avant de recevoir la foi, comme don de Dieu.

Les ténèbres : la mécréance.

(سورة الأنعام)

أَوَمَن كَانَ مَيْتًا فَأَحْيَيْنَٰهُ وَجَعَلْنَا لَهُۥ نُورًا يَمْشِى بِهِۦ
فِى ٱلنَّاسِ كَمَن مَّثَلُهُۥ فِى ٱلظُّلُمَٰتِ لَيْسَ بِخَارِجٍ مِّنْهَا
كَذَٰلِكَ زُيِّنَ لِلْكَٰفِرِينَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢٢﴾ وَكَذَٰلِكَ
جَعَلْنَا فِى كُلِّ قَرْيَةٍ أَكَٰبِرَ مُجْرِمِيهَا لِيَمْكُرُوا۟ فِيهَا ۖ وَمَا
يَمْكُرُونَ إِلَّا بِأَنفُسِهِمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿١٢٣﴾ وَإِذَا جَآءَتْهُمْ
ءَايَةٌ قَالُوا۟ لَن نُّؤْمِنَ حَتَّىٰ نُؤْتَىٰ مِثْلَ مَآ أُوتِىَ رُسُلُ ٱللَّهِ ۘ
ٱللَّهُ أَعْلَمُ حَيْثُ يَجْعَلُ رِسَالَتَهُۥ ۗ سَيُصِيبُ ٱلَّذِينَ أَجْرَمُوا۟
صَغَارٌ عِندَ ٱللَّهِ وَعَذَابٌ شَدِيدٌۢ بِمَا كَانُوا۟ يَمْكُرُونَ ﴿١٢٤﴾
فَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يَهْدِيَهُۥ يَشْرَحْ صَدْرَهُۥ لِلْإِسْلَٰمِ ۖ وَمَن
يُرِدْ أَن يُضِلَّهُۥ يَجْعَلْ صَدْرَهُۥ ضَيِّقًا حَرَجًا كَأَنَّمَا
يَصَّعَّدُ فِى ٱلسَّمَآءِ ۚ كَذَٰلِكَ يَجْعَلُ ٱللَّهُ ٱلرِّجْسَ عَلَى
ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٢٥﴾ وَهَٰذَا صِرَٰطُ رَبِّكَ مُسْتَقِيمًا ۗ

123. *Ainsi nous avons donné à chaque cité comme chefs ses criminels afin qu'ils s'y livrassent à des actes perfides. Mais c'est à leur détriment qu'ils se comportent ainsi, sans se rendre compte.*

124. *Un signe leur vient-il, ils disent [aussitôt] : « Jamais nous ne croirons tant que nous n'aurons pas reçu de [signe] semblable à celui qui a été fourni aux envoyés de Dieu. » Mais Dieu sait mieux que quiconque à qui confier son message. Avilissement auprès de Dieu et châtiment sévère seront le lot de ceux qui auront commis des crimes, comme prix de leur perfidie.*

125. *Dieu ouvre à l'Islâm le cœur de celui qu'il veut diriger. Celui qu'il veut perdre, il rend son cœur étroit, oppressé comme s'il [s'efforçait] de monter au ciel. C'est ainsi que Dieu couvre d'opprobre ceux qui n'ont pas la foi.*

126. *Voilà la voie de ton Seigneur [toute] droite.*
Nous avons exposé les versets [du Coran] pour des gens qui se remémorent.

V. 123 : Le verset vise surtout la cité de La Mekke, où les bourgeois (qui en étaient les chefs) se livraient à toutes les formes de persécution contre les premiers musulmans. L'exégèse et la chronique de l'Islâm nous ont conservé les noms de quelques-uns de ces idolâtres fanatiques (Ṭab., VII, 309).

Chefs, text. : « grands, notables ».

V. 124 : *A qui confier,* text. : « où mettre ».

(الجـــزء الثـامن)

قَدْ فَصَّلْنَا ٱلْآيَٰتِ لِقَوْمٍ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٢٦﴾ * لَهُمْ دَارُ
ٱلسَّلَٰمِ عِندَ رَبِّهِمْ ۖ وَهُوَ وَلِيُّهُم بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢٧﴾
وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا يَٰمَعْشَرَ ٱلْجِنِّ قَدِ ٱسْتَكْثَرْتُم مِّنَ
ٱلْإِنسِ ۖ وَقَالَ أَوْلِيَآؤُهُم مِّنَ ٱلْإِنسِ رَبَّنَا ٱسْتَمْتَعَ بَعْضُنَا
بِبَعْضٍ وَبَلَغْنَآ أَجَلَنَا ٱلَّذِىٓ أَجَّلْتَ لَنَا ۚ قَالَ ٱلنَّارُ مَثْوَىٰكُمْ
خَٰلِدِينَ فِيهَآ إِلَّا مَا شَآءَ ٱللَّهُ ۚ إِنَّ رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿١٢٨﴾
وَكَذَٰلِكَ نُوَلِّى بَعْضَ ٱلظَّٰلِمِينَ بَعْضًۢا بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿١٢٩﴾
يَٰمَعْشَرَ ٱلْجِنِّ وَٱلْإِنسِ أَلَمْ يَأْتِكُمْ رُسُلٌ مِّنكُمْ يَقُصُّونَ
عَلَيْكُمْ ءَايَٰتِى وَيُنذِرُونَكُمْ لِقَآءَ يَوْمِكُمْ هَٰذَا ۚ قَالُوا۟ شَهِدْنَا
عَلَىٰٓ أَنفُسِنَا ۖ وَغَرَّتْهُمُ ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَا وَشَهِدُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ
أَنَّهُمْ كَانُوا۟ كَٰفِرِينَ ﴿١٣٠﴾ ذَٰلِكَ أَن لَّمْ يَكُن رَّبُّكَ مُهْلِكَ
ٱلْقُرَىٰ بِظُلْمٍ وَأَهْلُهَا غَٰفِلُونَ ﴿١٣١﴾ وَلِكُلٍّ دَرَجَٰتٌ

127. *A eux la demeure du salut, auprès de leur Seigneur dont [ils auront mérité] la protection par leurs œuvres, [sur terre].*

128. *[Il dira], le jour où il les aura tous rassemblés : « O race des démons, vous avez trop abusé des hommes ! » Et les suppôts des démons parmi les hommes de dire : « Nous avons profité les uns des autres, Seigneur, et nous voici au terme que tu avais fixé pour nous ! — Le feu sera votre séjour pour l'éternité », dira Dieu (sauf s'il en décide autrement). Car, en vérité, Dieu est tout-sage et omniscient.*

129. *Ainsi accordons-nous à certains injustes une autorité sur d'autres, comme prix de ce qu'ils se sont acquis.*

130. *O race des démons et des humains ! Des envoyés [pris] parmi vous ne sont-ils pas venus vous parler de mes signes et vous annoncer la rencontre de ce jour ! « Nous en témoignons », diront-ils contre nous-mêmes ! La vie d'ici-bas les aura abusés et ils s'accuseront eux-mêmes d'avoir été infidèles.*

131. *C'est que ton Seigneur n'anéantit point injustement les cités dont les habitants sont inconscients.*

132. *Tous auront des rangs proportionnés à leurs actes ; ton Seigneur n'est point inattentif à ce qu'ils font.*

V. 131 : *Injustement.* C'est encore un point de divergence entre la sunna et l'école mu'tazilite sur la justice divine envers ses créatures. En vertu de ce verset, Dieu, dans sa souveraine justice, ne punit que les crimes commis malgré ses avertissements, d'où la mise en cause de la théorie de la prédestination *(al jabr wal qadar)* (Râz., XIII, 197).

(سورة الأنعام)

مِّمَّا عَمِلُوا۟ ۚ وَمَا رَبُّكَ بِغَٰفِلٍ عَمَّا يَعْمَلُونَ ﴿١٣٢﴾ وَرَبُّكَ
ٱلْغَنِىُّ ذُو ٱلرَّحْمَةِ ۚ إِن يَشَأْ يُذْهِبْكُمْ وَيَسْتَخْلِفْ مِنۢ بَعْدِكُم
مَّا يَشَآءُ كَمَآ أَنشَأَكُم مِّن ذُرِّيَّةِ قَوْمٍ ءَاخَرِينَ ﴿١٣٣﴾ إِنَّ
مَا تُوعَدُونَ لَءَاتٍ ۖ وَمَآ أَنتُم بِمُعْجِزِينَ ﴿١٣٤﴾ قُلْ يَٰقَوْمِ
ٱعْمَلُوا۟ عَلَىٰ مَكَانَتِكُمْ إِنِّى عَامِلٌ ۖ فَسَوْفَ تَعْلَمُونَ مَن
تَكُونُ لَهُۥ عَٰقِبَةُ ٱلدَّارِ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿١٣٥﴾
وَجَعَلُوا۟ لِلَّهِ مِمَّا ذَرَأَ مِنَ ٱلْحَرْثِ وَٱلْأَنْعَٰمِ نَصِيبًا فَقَالُوا۟
هَٰذَا لِلَّهِ بِزَعْمِهِمْ وَهَٰذَا لِشُرَكَآئِنَا ۖ فَمَا كَانَ لِشُرَكَآئِهِمْ
فَلَا يَصِلُ إِلَى ٱللَّهِ ۖ وَمَا كَانَ لِلَّهِ فَهُوَ يَصِلُ إِلَىٰ شُرَكَآئِهِمْ ۚ
سَآءَ مَا يَحْكُمُونَ ﴿١٣٦﴾ وَكَذَٰلِكَ زَيَّنَ لِكَثِيرٍ مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ
قَتْلَ أَوْلَٰدِهِمْ شُرَكَآؤُهُمْ لِيُرْدُوهُمْ وَلِيَلْبِسُوا۟ عَلَيْهِمْ
دِينَهُمْ ۖ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَا فَعَلُوهُ ۖ فَذَرْهُمْ وَمَا يَفْتَرُونَ ﴿١٣٧﴾

133. *Ton Seigneur se passe [de ses créatures] et détient la miséricorde. S'il voulait, il vous ferait disparaître et vous remplacerait par ce qu'il voudrait, tout comme il vous a fait naître de la descendance d'un autre peuple.*

134. *Certes, ce qui vous a été promis arrivera sûrement. Vous n'en empêcherez pas l'avènement.*

135. *Dis : « O mon peuple ! Agis à ta guise et j'agirai [selon ce que Dieu m'a prescrit]. Vous en connaîtrez bientôt la conséquence [en] la demeure finale. » En vérité, les injustes ne prospéreront pas.*

136. *Ils prélèvent pour Dieu une part sur ce qu'il a fait [lui-même] croître de la terre et des troupeaux. « Ceci est à Dieu, prétendent-ils, et ceci est aux divinités que nous lui associons. » Ce qu'ils leur attribuent ne parvient nullement à Dieu et ce qu'ils attribuent à celui-ci est transféré aux premières. Combien est ignoble leur jugement !*

137. *Les associés des polythéistes ont paré de même, [aux yeux] de bon nombre de ces derniers, le meurtre de leurs enfants et ce, pour les perdre ou dénaturer leur culte. Si Dieu l'avait voulu, ils ne se seraient pas livrés à ces pratiques. Abandonne-les donc et détourne-toi de leurs mensonges.*

138. *« Voilà, disent-ils, des bestiaux et des cultures réservés. Nul ne s'en nourrira hormis celui que nous voulons », prétendent-ils. [Il s'agit] des bêtes dont le dos est sacré et des bêtes sur lesquelles ils ne prononcent pas le nom de Dieu. Imposture que tout cela contre Dieu qui les rétribuera selon leurs mensongères inventions.*

V. 136 : *Aux divinités que nous lui associons,* text. : « à nos associés », c'est-à-dire à ceux que nous avons associés à Dieu (syn. *mushrik*) ; ou encore (et c'est le sens voulu ici) ceux à qui ils sont associés dans leur rébellion contre Dieu (Râz., XIII, 206).

Pour comprendre ce verset, il faut se rappeler que le polythéisme arabe était fondé sur la distinction entre un dieu universel (Allah) et des divinités tribales qui étaient vénérées en tant que divinités domestiques et ancestrales protégeant plus particulièrement leurs clans. On attribuait annuellement, sur les cultures ou le cheptel, une portion qui devait être offerte à Dieu et une autre portion à leurs divinités. Si l'offrande destinée à Dieu était perdue ou subissait une diminution, on ne se considérait pas comme tenu de la remplacer ou de l'augmenter pour autant. Mais si celle de ces divinités subissait le même sort, on transférait à celles-ci la portion ou une partie de la portion prévue pour Dieu. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le verbe parvenir. Ajoutons qu'un tel prélèvement était mis à la disposition des nécessiteux, des orphelins et des voyageurs (Zam., II, 41) et que, de ce fait, il a été considéré par certains juristes comme une forme primitive de la fiscalité volontaire, une sorte de dîme, analogue à l'impôt religieux que l'Islâm imposera plus tard *(zakât)* (Râz., XIII, 204-205 ; Ṭab., VIII, 40-41).

V. 137 : *Les associés.* Nous avons vu, ci-dessus, le sens de ce mot : les démons que les polythéistes associent à Dieu ou auxquels ils se sont associés dans leur impiété ou leur méconnaissance de Dieu. Pour certains commentateurs, ce terme désigne les prêtres et les servants des divinités tribales *(sadana,* plur. de *sâdin,* et *khuddâm* plur. de *khadîm).* Dans ce cas, le sens serait : « Les prêtres [des fausses divinités] persuadent un grand nombre de polythéistes d'immoler leurs enfants, etc. ». (Zam., II, 42-43 ; Râz., XIII, 206).

Ces pratiques. On sait que, chez certaines anciennes tribus de Rabiʿa et de Muḍar (et non chez tous les Arabes), la coutume autorisait les pères de famille à enterrer vivantes leurs filles en bas âge, sous la pression de la disette ou par crainte d'un déshonneur éventuel (Râz., XII, 205 ; *cf.* aussi la S. LXXXI, 8-9).

V. 138 : *Celui que nous voulons :* les prêtres et les hommes à l'exclusion des femmes (Ṭab., VIII, 47 ; Râz., XIII, 207 ; Zam., II, 43).

Ce verset ne devient clair que si l'on tient compte des vieilles coutumes de l'Arabie anté-islamique. Les polythéistes prélevaient sur leurs récoltes ou sur leurs troupeaux une portion annuelle qu'ils attribuaient à des hommes ou à des prêtres, à l'exclusion des femmes. Ils décidaient aussi que telle bête était taboue, telle autre ne pouvait servir de monture pour le pèlerinage. Ils interdisaient de prononcer le nom de Dieu sur telle bête au moment de l'égorger, interdisaient de la monter durant la saison de la traite ou encore quand elle mettait bas. Lorsque l'Islâm eut aboli ces superstitions, ces mêmes polythéistes, pour sauvegarder leurs croyances et leurs coutumes, continuaient à les pratiquer en déclarant que Dieu le leur avait permis. C'est pour dénoncer ces séquelles du paganisme que le verset rappelle ce que Dieu réserve comme rétribution aux imposteurs (Ṭab., VIII, 47-48).

(الجـــزء الثـامن)

وَقَالُوا۟ هَٰذِهِۦٓ أَنْعَٰمٌ وَحَرْثٌ حِجْرٌ لَّا يَطْعَمُهَآ إِلَّا مَن نَّشَآءُ
بِزَعْمِهِمْ وَأَنْعَٰمٌ حُرِّمَتْ ظُهُورُهَا وَأَنْعَٰمٌ لَّا يَذْكُرُونَ ٱسْمَ
ٱللَّهِ عَلَيْهَا ٱفْتِرَآءً عَلَيْهِ ۚ سَيَجْزِيهِم بِمَا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿١٣٨﴾
وَقَالُوا۟ مَا فِى بُطُونِ هَٰذِهِ ٱلْأَنْعَٰمِ خَالِصَةٌ لِّذُكُورِنَا وَمُحَرَّمٌ
عَلَىٰٓ أَزْوَٰجِنَا ۖ وَإِن يَكُن مَّيْتَةً فَهُمْ فِيهِ شُرَكَآءُ ۚ سَيَجْزِيهِمْ
وَصْفَهُمْ ۚ إِنَّهُۥ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿١٣٩﴾ قَدْ خَسِرَ ٱلَّذِينَ قَتَلُوٓا۟
أَوْلَٰدَهُمْ سَفَهًۢا بِغَيْرِ عِلْمٍ وَحَرَّمُوا۟ مَا رَزَقَهُمُ ٱللَّهُ ٱفْتِرَآءً
عَلَى ٱللَّهِ ۚ قَدْ ضَلُّوا۟ وَمَا كَانُوا۟ مُهْتَدِينَ ﴿١٤٠﴾ * وَهُوَ ٱلَّذِىٓ
أَنشَأَ جَنَّٰتٍ مَّعْرُوشَٰتٍ وَغَيْرَ مَعْرُوشَٰتٍ وَٱلنَّخْلَ وَٱلزَّرْعَ
مُخْتَلِفًا أُكُلُهُۥ وَٱلزَّيْتُونَ وَٱلرُّمَّانَ مُتَشَٰبِهًا وَغَيْرَ مُتَشَٰبِهٍ ۚ
كُلُوا۟ مِن ثَمَرِهِۦٓ إِذَآ أَثْمَرَ وَءَاتُوا۟ حَقَّهُۥ يَوْمَ حَصَادِهِۦ ۖ
وَلَا تُسْرِفُوٓا۟ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلْمُسْرِفِينَ ﴿١٤١﴾ وَمِنَ ٱلْأَنْعَٰمِ

139. *Ils disent encore : « Ce qui est dans le ventre de ces bêtes [sacrées] est permis pour nos hommes et interdit pour nos épouses. » Mais si le fœtus est mort-né, ils le consomment [sans réserve]. Dieu sanctionnera cette distinction, car il est tout-sage et omniscient.*

140. *Ceux qui tuent, sottement, dans leur ignorance, leurs enfants sont perdants, de même que ceux qui, mensongèrement, déclarent illicite ce que Dieu leur a accordé. Ils s'égarent, ils ne sont pas dans la bonne direction.*

141. *C'est lui qui a créé des jardins [complantés de vignes] en espalier ou sans treillage, les palmiers, les céréales [avec lesquels on fait] des mets variés, les olives, les grenadiers [d'espèces] semblables ou différentes. Mangez de leurs fruits et acquittez-en les droits. Mais n'en abusez pas, car Dieu n'aime pas ceux qui exagèrent.*

142. *[Il a créé à votre intention] des bestiaux dont certains assurent votre transport et d'autres vous procurent votre literie. Mangez de ce que Dieu vous a accordé ! Ne suivez pas les pas du diable. Il est pour vous un ennemi déclaré.*

V. 139 : *Ce qui est dans le ventre :* le fœtus ou le lait (Ṭab., VIII, 48).

V. 140 : *Ceux qui tuent.* Ces meurtres, auxquels l'Islâm mit fin radicalement, étaient perpétrés d'une manière atroce. Le père ordonnait à la mère de l'enfant de se charger de la besogne et, après lui en avoir intimé l'ordre, il s'éloignait de la tente en prononçant une formule ordurière de répudiation conditionnelle : « Tu serais aussi interdite, pour moi, que le « dos » de ma mère, si à mon retour ta fille n'était pas sous terre. » La mère se rendait à un endroit choisi et creusait une fosse. Les voisines venaient et prenaient place autour d'elle, chacune prenait l'enfant dans ses bras, pleurait et la passait à une autre. Dès que le mari apparaissait, la fille était remise à la mère qui la mettait précipitamment dans la fosse, la couvrait de terre et retournait au logis en sanglotant ou, quand le mari était violent, en dissimulant ses larmes (Ṭab., VIII, 51).

V. 141 : *Les droits :* la *zakât,* 1/10 ou 1/20 de la récolte suivant le cas (Ṭab., VIII, 53-61).

V. 142 : *Des bestiaux.* Les commentateurs sont d'accord sur le sens du mot *ḥamûla* : des chameaux capables de porter des fardeaux ou pouvant servir de monture. Leur interprétation du mot *farsh* est divergente. Pour les uns, il s'agit de chamelons. Pour d'autres – et c'est notre point de vue –, le mot désigne les camelins, les bovins et les caprins dont la peau, la laine et le poil servent à fabriquer des tapis et des vêtements (Ṭab., VIII, 63). Sur le mot *'anʿâm* lui-même, rappelons qu'il désigne les camelins, les bovins, les ovins et les caprins (Ṭab., VIII, 67).

(سورة الأنعام)

حَمُولَةً وَفَرْشًا كُلُوا مِمَّا رَزَقَكُمُ اللَّهُ وَلَا تَتَّبِعُوا خُطُوَاتِ
الشَّيْطَانِ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُبِينٌ ﴿١٤٢﴾ ثَمَانِيَةَ أَزْوَاجٍ مِنَ
الضَّأْنِ اثْنَيْنِ وَمِنَ الْمَعْزِ اثْنَيْنِ قُلْ آلذَّكَرَيْنِ حَرَّمَ أَمِ
الْأُنْثَيَيْنِ أَمَّا اشْتَمَلَتْ عَلَيْهِ أَرْحَامُ الْأُنْثَيَيْنِ نَبِّئُونِي
بِعِلْمٍ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ ﴿١٤٣﴾ وَمِنَ الْإِبِلِ اثْنَيْنِ وَمِنَ الْبَقَرِ
اثْنَيْنِ قُلْ آلذَّكَرَيْنِ حَرَّمَ أَمِ الْأُنْثَيَيْنِ أَمَّا اشْتَمَلَتْ عَلَيْهِ
أَرْحَامُ الْأُنْثَيَيْنِ أَمْ كُنْتُمْ شُهَدَاءَ إِذْ وَصَّاكُمُ اللَّهُ بِهَذَا
فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ افْتَرَى عَلَى اللَّهِ كَذِبًا لِيُضِلَّ النَّاسَ بِغَيْرِ
عِلْمٍ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ ﴿١٤٤﴾ قُلْ لَا أَجِدُ
فِي مَا أُوحِيَ إِلَيَّ مُحَرَّمًا عَلَى طَاعِمٍ يَطْعَمُهُ إِلَّا أَنْ يَكُونَ
مَيْتَةً أَوْ دَمًا مَسْفُوحًا أَوْ لَحْمَ خِنْزِيرٍ فَإِنَّهُ رِجْسٌ أَوْ فِسْقًا
أُهِلَّ لِغَيْرِ اللَّهِ بِهِ فَمَنِ اضْطُرَّ غَيْرَ بَاغٍ وَلَا عَادٍ فَإِنَّ رَبَّكَ

143. *[Il a créé] huit [unités] formant des couples, deux pour les ovins, deux pour les caprins... Demande : « A-t-il interdit [parmi ces deux couples] les deux mâles ou les deux femelles ou ce que renferment les matrices de ces dernières ? » Informez-moi, en connaissance de cause, si vous êtes sincères.*

144. *...deux parmi les camelins et deux parmi les bovins. Demande : « A-t-il déclaré illicite les deux mâles ou les deux femelles [de ces deux couples] ou ce que renferment les matrices de celles-ci ? Étiez-vous présents quand Dieu vous aurait fait une telle recommandation ? » Qui est plus criminel que l'imposteur qui se réfère à Dieu pour égarer, sans aucun savoir, ses semblables ? En vérité, Dieu ne met point dans la bonne direction les prévaricateurs.*

145. *Déclare : « Je ne trouve dans ce qui m'a été révélé rien d'illicite pour celui qui consomme une nourriture en dehors des animaux crevés, du sang répandu, de la viande de porc — car c'est une souillure — ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à [une divinité] autre que Dieu. Cependant celui qui en consommerait par contrainte et non dans l'intention d'être rebelle ou transgresseur, Dieu [lui pardonne], car ton Seigneur est indulgent et miséricordieux.*

V. 143 : *Des couples,* sous-entendu. Dieu a créé huit unités, mâles et femelles, soit quatre couples.

La fin de ces deux versets, *Ne suivez pas... déclaré* et *demande... sincères,* s'intègre comme autant de propositions incidentes dans la phrase plusieurs fois interrompue qui commence au verset 142, *Il a créé à votre intention,* jusqu'au début du verset 144.

V. 144 : La phrase commencée au verset 142 *(Il a créé...)* continue.

Qui est plus criminel, text. : « Qui est plus injuste que celui qui invente des mensonges contre Dieu pour égarer les hommes... » Nous avons suivi le sens très précis donné par Ṭab. (VIII, 68).

(الجـــزء الثـامن)

غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٤٥﴾ وَعَلَى ٱلَّذِينَ هَادُوا۟ حَرَّمْنَا كُلَّ ذِى ظُفُرٍ ۖ
وَمِنَ ٱلْبَقَرِ وَٱلْغَنَمِ حَرَّمْنَا عَلَيْهِمْ شُحُومَهُمَآ إِلَّا مَا حَمَلَتْ
ظُهُورُهُمَآ أَوِ ٱلْحَوَايَآ أَوْ مَا ٱخْتَلَطَ بِعَظْمٍ ۚ ذَٰلِكَ جَزَيْنَٰهُم
بِبَغْيِهِمْ ۖ وَإِنَّا لَصَٰدِقُونَ ﴿١٤٦﴾ فَإِن كَذَّبُوكَ فَقُل رَّبُّكُمْ
ذُو رَحْمَةٍ وَٰسِعَةٍ وَلَا يُرَدُّ بَأْسُهُۥ عَنِ ٱلْقَوْمِ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿١٤٧﴾
سَيَقُولُ ٱلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ لَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَآ أَشْرَكْنَا وَلَآ ءَابَآؤُنَا
وَلَا حَرَّمْنَا مِن شَىْءٍ ۚ كَذَٰلِكَ كَذَّبَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ
حَتَّىٰ ذَاقُوا۟ بَأْسَنَا ۗ قُلْ هَلْ عِندَكُم مِّنْ عِلْمٍ فَتُخْرِجُوهُ لَنَآ ۖ
إِن تَتَّبِعُونَ إِلَّا ٱلظَّنَّ وَإِنْ أَنتُمْ إِلَّا تَخْرُصُونَ ﴿١٤٨﴾ قُلْ فَلِلَّهِ
ٱلْحُجَّةُ ٱلْبَٰلِغَةُ ۖ فَلَوْ شَآءَ لَهَدَىٰكُمْ أَجْمَعِينَ ﴿١٤٩﴾ قُلْ هَلُمَّ
شُهَدَآءَكُمُ ٱلَّذِينَ يَشْهَدُونَ أَنَّ ٱللَّهَ حَرَّمَ هَٰذَا ۖ فَإِن شَهِدُوا۟
فَلَا تَشْهَدْ مَعَهُمْ ۚ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا

146. *A ceux qui pratiquent le judaïsme nous avons interdit toute bête ongulée ainsi que les graisses des bovins et des ovins, exception faite de celles de leur dos, de leurs entrailles et celle qui est mêlée aux os. Nous avons ainsi sanctionné leur rébellion et, certes, nous sommes véridiques.*

147. *S'ils te traitent de menteur, dis-leur : « Votre Seigneur détient une immense miséricorde ; mais sa rigueur contre les criminels ne saurait être entravée. »*

148. *Les polythéistes disent [volontiers] : « Si Dieu l'avait voulu, nous n'aurions pas été des associateurs ; nos ancêtres non plus et nous n'aurions pas déclaré illicite quoi que ce fût. » Ainsi criaient au mensonge ceux qui les ont précédés, jusqu'à ce qu'ils eussent goûté notre rigueur. Demande : « Avez-vous une science dont vous puissiez faire état pour nous ? Vous ne suivez que des conjectures et ne faites que supposer. »*

149. *Dis : « A Dieu appartient l'argument péremptoire. S'il avait voulu, il vous aurait tous unis dans la bonne direction. »*

150. *Dis : « Amenez vos témoins pour attester que Dieu a déclaré ceci illicite ! » S'ils l'attestent, ne témoigne pas avec eux ; ne suis pas les passions de ceux qui traitent nos versets de mensonges, ni de ceux qui ne croient pas à la vie future et donnent des égaux à leur Seigneur.*

V. 146 : *Nous avons interdit...* Pour les animaux interdits aux juifs, *cf.* Deut., XIV, 4 à la fin.

A propos du *sang* et des *graisses, cf.* Lév., III, 3 et 17.

Entrailles, litt. : « le gros intestin ».

Sanctionné, text. : « récompensé ».

Ce verset et le suivant semblent refléter des controverses avec les juifs, avant la rupture qui se produira en l'an 2/624. Sens : ce que nous disons est vrai, contrairement à ce que disent les juifs qui prétendent que ces interdictions ont été dictées par Israël (Jacob) lui-même (Ṭab., VIII, 77).

(سورة الأنعام)

وَٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱلْآخِرَةِ وَهُم بِرَبِّهِمْ يَعْدِلُونَ ﴿١٥٠﴾

* قُلْ تَعَالَوْا۟ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ ۖ أَلَّا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ
شَيْـًٔا ۖ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا ۖ وَلَا تَقْتُلُوٓا۟ أَوْلَٰدَكُم مِّنْ إِمْلَٰقٍ ۖ
نَّحْنُ نَرْزُقُكُمْ وَإِيَّاهُمْ ۖ وَلَا تَقْرَبُوا۟ ٱلْفَوَٰحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا
وَمَا بَطَنَ ۖ وَلَا تَقْتُلُوا۟ ٱلنَّفْسَ ٱلَّتِى حَرَّمَ ٱللَّهُ إِلَّا بِٱلْحَقِّ ۚ
ذَٰلِكُمْ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿١٥١﴾ وَلَا تَقْرَبُوا۟ مَالَ
ٱلْيَتِيمِ إِلَّا بِٱلَّتِى هِىَ أَحْسَنُ حَتَّىٰ يَبْلُغَ أَشُدَّهُۥ ۖ وَأَوْفُوا۟
ٱلْكَيْلَ وَٱلْمِيزَانَ بِٱلْقِسْطِ ۖ لَا نُكَلِّفُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا ۖ
وَإِذَا قُلْتُمْ فَٱعْدِلُوا۟ وَلَوْ كَانَ ذَا قُرْبَىٰ ۖ وَبِعَهْدِ ٱللَّهِ أَوْفُوا۟ ۚ
ذَٰلِكُمْ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ﴿١٥٢﴾ وَأَنَّ هَٰذَا
صِرَٰطِى مُسْتَقِيمًا فَٱتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ
عَن سَبِيلِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمْ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٥٣﴾

151. *Dis : « Venez donc, je vais réciter ce que Dieu vous a interdit : [il vous prescrit] de ne rien lui associer, d'être plein de bonté envers votre père et votre mère, de ne point tuer vos enfants par crainte de tomber dans l'indigence ! Nous vous donnerons à vous et à eux de quoi vivre. N'approchez point des turpitudes dans ce qu'elles ont d'apparent ou de secret ! Ne tuez pas, sauf à bon droit, votre prochain que Dieu a déclaré sacré. ».*
Voilà ce que Dieu vous a recommandé ! Peut-être raisonnerez-vous ?

152. *« Ne touchez pas au bien de l'orphelin, si ce n'est dans son intérêt, [et ce] jusqu'à ce qu'il ait atteint sa capacité. Observez en toute équité la juste mesure et le bon poids [dans vos transactions]. Nous n'imposons à toute âme que ce qu'elle peut. Quand vous parlez [pour arbitrer], soyez impartiaux, même s'il s'agit d'un proche. Soyez fidèles à vos engagements envers Dieu ! Voilà ce que Dieu vous a recommandé ! Peut-être vous souviendrez-vous ?*

153. *« Telle est ma voie, dans sa rectitude, suivez-la ! Ne suivez pas les pistes qui vous écarteront du chemin de Dieu ! Voilà ce que Dieu vous recommande ! Peut-être le craindrez-vous ? »*

154. *Ensuite, nous avons donné à Moïse, à titre de complément [de nos bienfaits à son égard], pour le bien qu'il avait fait, l'Écriture dans laquelle tout est détaillé et [qui constitue en elle-même] une bonne direction et une miséricorde [divine] afin que [les juifs] puissent espérer la rencontre de leur Seigneur.*

V. 152 : *Capacité, 'ashudd :* « pleine force et âge de raison » (Ṭab., VIII, 85). Ce degré de maturité n'est atteint, selon les Arabes, qu'à trente ans. Ce sens est confirmé par S. XXVIII, 14. Toutefois, il sera modifié par S. IV, 6.

Pour les Arabes, l'âge moyen de la puberté est théoriquement compris entre quinze et seize ans, pour les garçons, entre quatorze et quinze ans pour les filles. Mais le terme *'ashudd* n'est pas à confondre avec *bulūgh* (nubilité, puberté).

(الجـــزء الثـامن)

ثُمَّ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ تَمَامًا عَلَى ٱلَّذِىٓ أَحْسَنَ
وَتَفْصِيلًا لِّكُلِّ شَىْءٍ وَهُدًى وَرَحْمَةً لَّعَلَّهُم بِلِقَآءِ رَبِّهِمْ
يُؤْمِنُونَ ﴿١٥٤﴾ وَهَٰذَا كِتَٰبٌ أَنزَلْنَٰهُ مُبَارَكٌ فَٱتَّبِعُوهُ وَٱتَّقُوا۟
لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿١٥٥﴾ أَن تَقُولُوٓا۟ إِنَّمَآ أُنزِلَ ٱلْكِتَٰبُ عَلَىٰ
طَآئِفَتَيْنِ مِن قَبْلِنَا وَإِن كُنَّا عَن دِرَاسَتِهِمْ لَغَٰفِلِينَ ﴿١٥٦﴾
أَوْ تَقُولُوا۟ لَوْ أَنَّآ أُنزِلَ عَلَيْنَا ٱلْكِتَٰبُ لَكُنَّآ أَهْدَىٰ مِنْهُمْ ۚ
فَقَدْ جَآءَكُم بَيِّنَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَهُدًى وَرَحْمَةٌ ۚ فَمَنْ
أَظْلَمُ مِمَّن كَذَّبَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَصَدَفَ عَنْهَا ۗ سَنَجْزِى
ٱلَّذِينَ يَصْدِفُونَ عَنْ ءَايَٰتِنَا سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ بِمَا كَانُوا۟
يَصْدِفُونَ ﴿١٥٧﴾ هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّآ أَن تَأْتِيَهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ
أَوْ يَأْتِىَ رَبُّكَ أَوْ يَأْتِىَ بَعْضُ ءَايَٰتِ رَبِّكَ ۗ يَوْمَ يَأْتِى
بَعْضُ ءَايَٰتِ رَبِّكَ لَا يَنفَعُ نَفْسًا إِيمَٰنُهَا لَمْ تَكُنْ ءَامَنَتْ

155. *Et voici un Livre béni que nous avons fait descendre. Conformez-vous à ce qu'il enseigne et craignez [Dieu] pour [obtenir] sa miséricorde.*

156. *[Craignez] de dire : « L'Écriture n'a été descendue avant nous que sur deux communautés et certes, nous ne nous sommes pas préoccupés de leur enseignement. »*

157. *Ou de dire : « S'il avait fait descendre l'Écriture sur nous, nous aurions certainement été mieux dirigés qu'eux. »*
Voilà venues pour vous une preuve [émanant] de votre Seigneur, une bonne direction et une miséricorde ! Qui est plus injuste que celui qui traite de mensonges les versets de Dieu et s'en détourne ? Nous infligerons à ceux qui font cela le châtiment le plus cruel que mérite leur attitude.

158. *Est-ce que [les infidèles] attendent [par hasard, pour se décider à croire] que les anges viennent à eux ou que Dieu vienne lui-même ou encore que les signes de ton Seigneur se manifestent [à eux] ? Mais, le jour où certains signes de ton Seigneur se manifesteront, il sera inutile alors de croire, pour celui qui n'aura pas cru [en Dieu] auparavant, ni pour celui qui, ayant cru, n'aura pas acquis un mérite. Dis-[leur] : « Attendez ! En vérité, nous aussi, nous attendons. »*

V. 156 : *Craignez de dire.* Nous suivons ici le sens que donne à la particule *'an* l'école des grammairiens de Kûfa. Autre sens : « afin que vous ne disiez pas » (Ṭab., VIII, 93).

Communautés, ṭa'ifa : « catégorie de gens, bande, troupe, peuplade », c'est-à-dire les juifs et les chrétiens (Ṭab., VIII, 93). Cette objection était souvent mise en avant par les polythéistes de La Mekke. Par *Écriture*, il faut entendre la Thora et l'Évangile.

Nous ne nous sommes pas préoccupés... Comme ils étaient écrits en des langues qui n'étaient pas la nôtre, nous ne pouvions entreprendre leur étude (Râz., XIV, 5).

V. 157 : *Une preuve :* le Coran.

V. 158 : *Le jour où certains signes... se manifesteront.* Les idôlatres réclamaient entre autres prodiges, pour leur édification, le lever du soleil à l'ouest (Ṭ., VIII, 96).

Alors : le jour de la résurrection.

Un mérite, text. : « un bien, une œuvre méritoire dans l'au-delà ».

Nous attendons l'heure de la vérité (Ṭab., VIII, 104). C'est une promesse et une menace, selon Râz. (XIV, 7).

(سورة الأنعام)

مِن قَبْلُ أَوْ كَسَبَتْ فِىٓ إِيمَـٰنِهَا خَيْرًا ۗ قُلِ ٱنتَظِرُوٓا۟ إِنَّا
مُنتَظِرُونَ ﴿١٥٨﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ فَرَّقُوا۟ دِينَهُمْ وَكَانُوا۟ شِيَعًا لَّسْتَ
مِنْهُمْ فِى شَىْءٍ ۚ إِنَّمَآ أَمْرُهُمْ إِلَى ٱللَّهِ ثُمَّ يُنَبِّئُهُم بِمَا كَانُوا۟
يَفْعَلُونَ ﴿١٥٩﴾ مَن جَآءَ بِٱلْحَسَنَةِ فَلَهُۥ عَشْرُ أَمْثَالِهَا ۖ وَمَن
جَآءَ بِٱلسَّيِّئَةِ فَلَا يُجْزَىٰٓ إِلَّا مِثْلَهَا وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿١٦٠﴾
قُلْ إِنَّنِى هَدَىٰنِى رَبِّىٓ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ دِينًا قِيَمًا مِّلَّةَ
إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا ۚ وَمَا كَانَ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٦١﴾ قُلْ إِنَّ
صَلَاتِى وَنُسُكِى وَمَحْيَاىَ وَمَمَاتِى لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَـٰلَمِينَ ﴿١٦٢﴾
لَا شَرِيكَ لَهُۥ ۖ وَبِذَٰلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا۠ أَوَّلُ ٱلْمُسْلِمِينَ ﴿١٦٣﴾
قُلْ أَغَيْرَ ٱللَّهِ أَبْغِى رَبًّا وَهُوَ رَبُّ كُلِّ شَىْءٍ ۚ وَلَا تَكْسِبُ
كُلُّ نَفْسٍ إِلَّا عَلَيْهَا ۚ وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ۚ ثُمَّ إِلَىٰ
رَبِّكُم مَّرْجِعُكُمْ فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿١٦٤﴾

159. *Ceux qui suscitent des divisions dans leur religion et forment des sectes, ne te concernent en rien. Leur sort dépend de Dieu, seul, qui les avisera en temps voulu, de ce qu'ils auront fait.*

160. *Quiconque fait une bonne œuvre en recevra une récompense décuplée. A quiconque commet une mauvaise action sera infligée simplement une peine correspondante. Nul ne sera lésé.*

161. *Dis : « Mon Seigneur m'a dirigé, quant à moi, vers une voie droite, une religion droite, la religion d'Abraham [qui fut] un monothéiste sincère et non un polythéiste. »*

162. *Dis : « Ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Dieu, Seigneur des mondes,*

163. *il n'a pas d'associé. Il m'a été ordonné [de confesser] cela et je suis le premier musulman. »*

164. *Dis [aux polythéistes] : « Désirerais-je un autre Seigneur que Dieu qui est le Seigneur de tout ? [Il n'est péché] qu'une âme commette sans qu'il joue contre elle. Aucune âme ne portera le fardeau d'une autre âme. A Dieu, en fin de compte, vous retournerez. Il vous avisera, alors, de l'objet de vos divergences.*

V. 159 : *Ceux qui suscitent des divisions,* par des divergences sur l'interprétation du texte ou des innovations dans les rites *(farraqû),* lecture des écoles de Médine, de Baṣra et de Kûfa ; autre lecture (école de Ḥamza d'après ʿAli b. Abî Ṭâlib) : *fâraqû,* « se séparèrent, apostasièrent ».

Un ḥadith, bien connu, mérite d'être rappelé à propos de ce verset. Le Prophète disait : « Les juifs se sont divisés en soixante et onze sectes qui sont toutes dans l'erreur, sauf une seule qui sera sauvée. Les chrétiens se sont divisés en soixante-douze sectes. Elles sont toutes dans l'erreur, sauf une. Ma communauté se divisera en soixante-treize sectes qui seront toutes dans l'erreur sauf une ! » (Zam., II, 50).

Ne te concernent en rien. Autre sens : « tu n'es point responsable d'eux » (Zam., II, 50 ; Râz., XIV, 8).

En temps voulu, text. : « ensuite ».

V. 160 : *Nul,* text. : « eux », c'est-à-dire les hommes de bien pas plus que les pécheurs. La théologie de l'Islâm insiste sur ce principe : Dieu récompense plus qu'il ne punit (Râz., XIV, 9).

V. 161 : *Religion droite.* Même sens que *mustaqîm* (Ṭab., VIII, 111). *Qiyâman,* lecture de l'école de Médine. Autre lecture (école de Kûfa) : *qayyiman.* Le mot est à l'accusatif comme permutatif de *ṣirâṭ* qui, dans une construction avec le verbe *hadâ,* aurait été mis normalement à l'accusatif, *hadanî ṣirâtan.* Il en est de même pour *milla.*

Un polythéiste, text. : « du nombre des associateurs ».

V. 162 : *Dévotion, nusuk :* vieux terme arabe désignant tout ce qui peut rapprocher de Dieu (Râz., XIV, 11), et, par extension, tout animal offert à Dieu et devant être immolé, le lieu et le moment où on devait le sacrifier (Ṭab., VIII, 112). Avec l'Islâm, le mot a pris le sens de dévotion (Jalâl, p. 198). *Nusuku-l-ḥajj* : les rites du pèlerinage (Zam., II, 51). A remarquer que la prière est souvent associée à l'idée d'oblation (*cf.* S. CVIII, 2).

Appartiennent à Dieu : je les offre ou les consacre à Dieu (Zam., II, 51). Autre sens : « dépendent de Dieu, par prédestination » (Râz., XIV, 11).

V. 163 : *Le premier musulman* de ma génération.

V. 164 : Cette insistance sur la condamnation du polythéisme (*'ishrâk*) offre à l'exégèse l'occasion d'en préciser les formes. Sont réputés *mushrik* (associateurs) ceux qui adorent les idoles (*'awthân, 'aṣnâm*) ; ceux qui adorent les astres (*kawâkib*) ; ceux qui associent les démons (*djinn*) à Dieu ; ceux qui confessent que Jésus est le fils de Dieu ou que les anges sont « des filles de Dieu » (Râz., XIV, 12).

En fin de compte, text. : ensuite.

(الجـــزء الثـامن)

وَهُوَ ٱلَّذِى جَعَلَكُمْ خَلَٰٓئِفَ ٱلْأَرْضِ وَرَفَعَ بَعْضَكُمْ فَوْقَ
بَعْضٍ دَرَجَٰتٍ لِّيَبْلُوَكُمْ فِى مَآ ءَاتَىٰكُمْ ۗ إِنَّ رَبَّكَ سَرِيعُ
ٱلْعِقَابِ وَإِنَّهُۥ لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٦٥﴾

165. *« C'est lui qui a fait de vous les successeurs sur terre des générations révolues, qui vous a élevés, en degré, les uns au-dessus des autres, pour vous éprouver dans ce qu'il vous a donné.*
« En vérité, Dieu est prompt dans ses sanctions !
« En vérité, il est clément et miséricordieux ! »

V. 165 : *Les successeurs sur terre des générations révolues,* text. : « les successeurs de la terre ». Notre traduction s'inspire de l'interprétation de Ṭab. (VIII, 114) et Jalâl (p. 198), I. Kath. (II, 199). Autre sens : « les vicaires de Dieu sur terre ; les usufruitiers, avec pouvoir d'exploiter la terre à votre profit » (Râz., XIV, 13 ; Zam., II, 51).

Qui vous a élevés... les uns au-dessus des autres, au point de vue social. Il a donné plus de richesse ou plus d'honneurs aux uns qu'aux autres. Ce sont des inégalités sociales qui n'impliquent aucune inégalité morale. Ces degrés sont des différences d'état social (*khâlafa bayna' aḥwâlikum*) non de mérite, car à cet égard, la supériorité humaine a son fondement dans la vertu et la foi (*cf.* S. XL, 13).

Sanctions. Le mot est au singulier dans le texte.

Sourate VII

Les murailles (Al 'aʿrâf)

Trente-neuvième dans l'ordre chronologique ; 206 versets (205 selon Jalâl) révélés à La Mekke, sauf les versets 163-170, révélés à Médine ; fait suite à la sourate XXXVIII (Zam., II, 51).

Elle tire son titre du mot *'aʿrâf* employé aux versets 46 et 48. *Al'aʿrâf :* plur. de *ʿurf,* indique dans l'ancienne langue toute élévation de terrain et généralement une dune ; par extension : crinière (du cheval), crête (du coq), ligne de démarcation ; hauteur, enceinte, rempart, frange, bordure. Selon l'exégèse, il s'agit de la muraille *(ṣûr)* qui sépare le paradis de l'enfer (*cf.* Ṭab., VIII, 189-191 ; Zam., II, 64 ; Râz., XIV, 87 ; Jalâl, p. 206). L'identité étymologique de la racine de ce mot avec le verbe *ʿarafa* (connaître) a amené certains commentateurs (Râz., même réf.) à faire état de l'opinion de quelques traditionnistes, selon laquelle il s'agirait d'une sorte de courtine ou de chemin de ronde, du haut duquel certains élus favorisés (anges, prophètes, saints) peuvent observer et reconnaître les damnés. Selon d'autres traditionnistes, il s'agirait plutôt de la zone entre le paradis et l'enfer où les croyants, dont les péchés et les bonnes actions s'équilibrent, attendent que Dieu décide de leur sort. Dans ce cas, la traduction du mot *'aʿrâf* serait « limbes » (selon la théologie catholique, le lieu où les âmes des justes de l'ancienne loi attendaient la mort rédemptrice du Christ, sa descente aux enfers pour les délivrer et leur ascension au ciel). Le mot désigne aussi, selon des auteurs catholiques, le séjour des âmes des enfants nés sans baptême et privés, de ce fait, de la vie surnaturelle. L'interprétation exégétique islamique et la langue arabe ne confèrent nullement à ce mot un tel sens.

L'idée d'une muraille séparant le paradis de l'enfer est souvent exprimée dans le Coran (*cf.* S. LVII, 13).

Canevas

Dieu : Ses attributs ; Son Trône ; Ses plus beaux noms ; Il dirige et égare l'homme selon Sa volonté ; en dehors de Lui point de salut : 54, 57-58, 153, 170, 177-186.
Les anges : 11.
Satan : 11-18, 20-25, 200-202.
Adam et Ève : 11, 19-25, 189-190.
Les djinns et les mortels : 38, 179.
L'homme : son instabilité religieuse ; son témoignage sera requis contre lui-même ; il sera rétribué selon son mérite ; Dieu lui a donné tous les moyens pour vivre sur terre : 7-10, 26-28, 172-174, 196.
Coran : 2-3, 52-53, 203.
Muḥammad : 157-158, 184-188.
Autres prophètes et hommes de Dieu : Noé, Hûd, Sâliḥ ; Loth ; Choaïb ; Balaam : 54-93, 175-176.

Moïse et les Hébreux : les douze tribus d'Israël ; persécutions subies par les juifs ; leurs supplications et leur ingratitude ; Moïse et le Pharaon ; les sept plaies d'Égypte ; l'Exode ; Moïse au mont Sinaï ; les Tables de la Loi ; le Veau d'Or : 103-162, 168-176.
Communautés et cités anéanties en raison de leur perversion par des cataclysmes infligés par Dieu : le Déluge ; ʿAd ; Thamûd ; Madyan ; Eilat (Aïla) : 64-93, 96-100, 163-166.
De la communauté musulmane : 34, 38-39.
Des idolâtres : les idoles ; les impies ; leurs arguments : 94-103, 138-139, 144-147, 179-183, 185, 191-198, 203.
De l'augure : 131.
Des magiciens : 107-126.
De la prière : elle peut être intérieure et être dite en tout lieu : 29-30, 55, 204-206.
De l'équité : 29.
De la vie future : 10, 196.
L'heure solennelle de la fin du monde : 186-187.
Le paradis : 40, 42-44.
Zone intermédiaire entre le paradis et l'enfer ('aʿrâf) : 45-49.
L'enfer : 38-39, 41, 43-44, 49-50, 179.
Exhortations et prescriptions : pardon ; charité ; indulgence pour ceux qui ne savent pas se détourner des mécréants : 31-33, 56, 199.

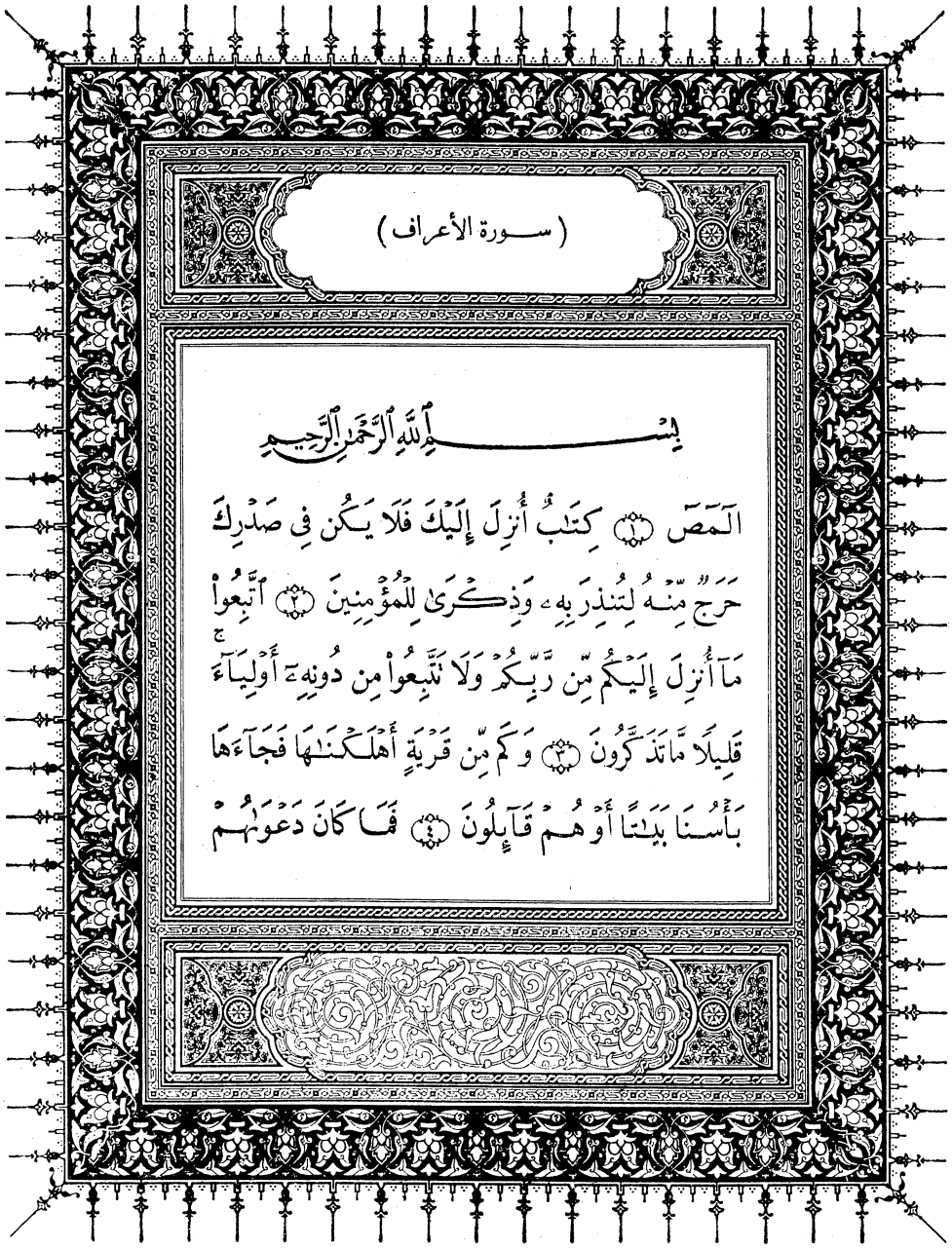

(سورة الأعراف)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

الٓمٓصٓ ﴿١﴾ كِتَٰبٌ أُنزِلَ إِلَيْكَ فَلَا يَكُن فِى صَدْرِكَ
حَرَجٌ مِّنْهُ لِتُنذِرَ بِهِۦ وَذِكْرَىٰ لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿٢﴾ ٱتَّبِعُوا۟
مَآ أُنزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ مِن دُونِهِۦٓ أَوْلِيَآءَ
قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ ﴿٣﴾ وَكَم مِّن قَرْيَةٍ أَهْلَكْنَٰهَا فَجَآءَهَا
بَأْسُنَا بَيَٰتًا أَوْ هُمْ قَآئِلُونَ ﴿٤﴾ فَمَا كَانَ دَعْوَىٰهُمْ

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *A.L.M.Ṣ. (Alîf-Lâm-Mîm-Ṣâd).*

2. *[Voici] un livre descendu vers toi, [livre] grâce auquel tu avertiras et [qui servira] de rappel aux croyants. Qu'il n'y ait aucune gêne en ton cœur à ce sujet.*

3. *[Dis-leur] : « Suivez ce qui vous est révélé de votre Seigneur. En dehors de lui, ne suivez aucun maître. Rarement vous y songez.*

4. *« Que de cités nous avons anéanties. Notre châtiment les a frappées dans la nuit ou pendant le jour. »*

5. *Leur seul cri fut alors : « Nous avons été injustes ! »*

V. 1 : *A.L.M.Ṣ. : cf.* S. II, 1. Selon certains traditionnistes (Ṭab., VIII, 15) ce sigle serait l'abréviation de l'expression *Anâ-l-Lahu 'afṣilu* (je suis Dieu, je sépare). Selon d'autres, il s'agirait de l'abréviation du nom ineffable de Dieu ou d'un nom du Coran.

V. 2 : *Qu'il n'y ait aucune gêne...* Dans la construction de ce verset, cette proposition est incidente après *descendu vers toi.* Nous l'avons placée normalement dans la traduction française en nous fondant sur la restitution même à laquelle a procédé Ṭab. (VIII, 117). Autre sens : « doute, inquiétude » (Ṭab., *ibid.,* 116 ; Râz., XIV, 16). Allusion à ce qu'éprouvait le Prophète du fait des polythéistes mekkois.

V. 4 : *Châtiment, ba's.* Mot à sens complexe, que nous avons traduit déjà (S. VI, 147) par « rigueur ». Sens primitif : « bravoure, audace, puissance ». Par extension : « dommage, mal, affliction ». Dans le Coran, il est employé surtout avec le sens de « punition, sanction, châtiment » (Ṭab., VIII, 118 ; Jalâl, p. 199 ; Râz., XIV, 20).

(سورة الأعراف)

إِذْ جَآءَهُم بَأْسُنَآ إِلَّآ أَن قَالُوٓا۟ إِنَّا كُنَّا ظَٰلِمِينَ ﴿٥﴾
فَلَنَسْـَٔلَنَّ ٱلَّذِينَ أُرْسِلَ إِلَيْهِمْ وَلَنَسْـَٔلَنَّ ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٦﴾
فَلَنَقُصَّنَّ عَلَيْهِم بِعِلْمٍ ۖ وَمَا كُنَّا غَآئِبِينَ ﴿٧﴾ وَٱلْوَزْنُ يَوْمَئِذٍ
ٱلْحَقُّ ۚ فَمَن ثَقُلَتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٨﴾
وَمَنْ خَفَّتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُم
بِمَا كَانُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا يَظْلِمُونَ ﴿٩﴾ وَلَقَدْ مَكَّنَّٰكُمْ فِى ٱلْأَرْضِ
وَجَعَلْنَا لَكُمْ فِيهَا مَعَٰيِشَ ۗ قَلِيلًا مَّا تَشْكُرُونَ ﴿١٠﴾
وَلَقَدْ خَلَقْنَٰكُمْ ثُمَّ صَوَّرْنَٰكُمْ ثُمَّ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟
لِءَادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ لَمْ يَكُن مِّنَ ٱلسَّٰجِدِينَ ﴿١١﴾
قَالَ مَا مَنَعَكَ أَلَّا تَسْجُدَ إِذْ أَمَرْتُكَ ۖ قَالَ أَنَا۠ خَيْرٌ مِّنْهُ
خَلَقْتَنِى مِن نَّارٍ وَخَلَقْتَهُۥ مِن طِينٍ ﴿١٢﴾ قَالَ فَٱهْبِطْ
مِنْهَا فَمَا يَكُونُ لَكَ أَن تَتَكَبَّرَ فِيهَا فَٱخْرُجْ إِنَّكَ

6. *Nous questionnerons très certainement ceux à qui furent envoyés [nos messagers]. Nous questionnerons, très certainement nos envoyés [eux aussi].*

7. *Nous relaterons pour eux [leur histoire] à bon escient, car nous n'étions pas absent.*

8. *Ce jour-là, la pesée sera équitable. Ceux dont les [bonnes actions] pèseront lourd seront les bienheureux ;*

9. *ceux dont les [bonnes actions] seront d'un poids léger, auront causé la perte de leur âme pour avoir été réfractaires à nos signes.*

10. *Nous vous avons installés sur terre et vous y avons procuré des moyens d'existence. Rarement vous manifestez votre reconnaissance.*

11. *Nous vous avons, certes, donné une forme et avons dit aux anges de se prosterner devant Adam. Ils s'inclinèrent, sauf Satan qui ne se prosterna point.*

12. *Dieu [lui] dit : « Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner, alors que je te l'ai ordonné ? — Je suis supérieur à lui ; tu m'as créé de feu et tu l'as créé d'argile », répondit-il.*

13. *Dieu dit : « Descends d'ici ; tu ne saurais te montrer orgueilleux en ce lieu ! Sors ! Tu seras parmi les méprisables.*

V. 8 : Proposition nominale dont l'inchoatif est *pesée* et l'énonciatif *équitable* (Ṭab., VIII, 122) ; text. : « la pesée ce jour-là [sera] l'équité ». Autre nuance : « la pesée équitable [aura lieu] ce jour-là » (Zam., II, 53 ; Râz., XIV, 24).

Sur les différentes acceptions du mot « pesée » et sur la balance qui servira pour peser les actions humaines, se reporter à Râz. (XIV, 24 et suiv.). L'image est d'ailleurs fréquente dans le Coran (*cf.* S. XXIII, 2, 3 ; CI, 6, 8).

V. 10 : *Existence* (Jalâl, p. 200) : *'asbâbu-l-maᶜîsha.*

(الجـــزء الثـامن)

مِنَ ٱلصَّٰغِرِينَ ﴿١٣﴾ قَالَ أَنظِرۡنِيٓ إِلَىٰ يَوۡمِ يُبۡعَثُونَ ﴿١٤﴾
قَالَ إِنَّكَ مِنَ ٱلۡمُنظَرِينَ ﴿١٥﴾ قَالَ فَبِمَآ أَغۡوَيۡتَنِي لَأَقۡعُدَنَّ
لَهُمۡ صِرَٰطَكَ ٱلۡمُسۡتَقِيمَ ﴿١٦﴾ ثُمَّ لَأٓتِيَنَّهُم مِّنۢ بَيۡنِ أَيۡدِيهِمۡ
وَمِنۡ خَلۡفِهِمۡ وَعَنۡ أَيۡمَٰنِهِمۡ وَعَن شَمَآئِلِهِمۡۖ وَلَا تَجِدُ
أَكۡثَرَهُمۡ شَٰكِرِينَ ﴿١٧﴾ قَالَ ٱخۡرُجۡ مِنۡهَا مَذۡءُومٗا مَّدۡحُورٗاۖ
لَّمَن تَبِعَكَ مِنۡهُمۡ لَأَمۡلَأَنَّ جَهَنَّمَ مِنكُمۡ أَجۡمَعِينَ ﴿١٨﴾
وَيَٰٓـَٔادَمُ ٱسۡكُنۡ أَنتَ وَزَوۡجُكَ ٱلۡجَنَّةَ فَكُلَا مِنۡ حَيۡثُ
شِئۡتُمَا وَلَا تَقۡرَبَا هَٰذِهِ ٱلشَّجَرَةَ فَتَكُونَا مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٩﴾
فَوَسۡوَسَ لَهُمَا ٱلشَّيۡطَٰنُ لِيُبۡدِيَ لَهُمَا مَا وُۥرِيَ عَنۡهُمَا مِن
سَوۡءَٰتِهِمَا وَقَالَ مَا نَهَىٰكُمَا رَبُّكُمَا عَنۡ هَٰذِهِ ٱلشَّجَرَةِ إِلَّآ أَن
تَكُونَا مَلَكَيۡنِ أَوۡ تَكُونَا مِنَ ٱلۡخَٰلِدِينَ ﴿٢٠﴾ وَقَاسَمَهُمَآ
إِنِّي لَكُمَا لَمِنَ ٱلنَّٰصِحِينَ ﴿٢١﴾ فَدَلَّىٰهُمَا بِغُرُورٖۚ فَلَمَّا ذَاقَا

14. — *Accorde-moi un délai, demanda Satan, jusqu'au jour où [les hommes] seront ressuscités. »*

15. *Dieu dit : « Tu seras parmi ceux à qui il est donné d'attendre.*

16. — *Puisque tu m'as voué à l'erreur, je les guetterai le long de ta voie droite, répondit Satan.*

17. *« Je les assaillirai par-devant et par-derrière, sur leur droite et sur leur gauche, et tu trouveras la plupart d'entre eux ingrats [envers toi]. »*

18. *Dieu dit : « Hors d'ici, couvert d'opprobre et banni ! De ceux qui parmi eux t'auront suivi, [et de toi], de vous tous j'emplirai la géhenne. »*

19. *[Puis Dieu dit] : « O Adam ! habite avec ton épouse le paradis. Mange [de ses fruits] partout où vous voudrez. Mais n'approchez pas de cet arbre-ci ! Vous seriez, alors, du nombre des injustes. »*

20. *Satan, pour leur montrer leur sexe soustrait [jusqu'alors à leurs regards], leur suggéra [ceci] : « Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour que vous ne soyez ni anges, ni immortels.*

21. *« Je suis, leur jura-t-il, un bon conseiller pour vous. »*

22. *Perfidement, il les séduisit. Lorsqu'ils eurent goûté à l'arbre, leur nudité leur apparut et ils se mirent à la couvrir avec des feuilles du paradis. Leur Seigneur les ayant appelés [leur dit] : « Ne vous avais-je pas interdit cet arbre et ne vous avais-je pas dit que Satan était pour vous un ennemi déclaré ?*

V. 16 : (Ṭab., VIII, 132). Le sens de ce début de verset est très controversé par les mu'tazilites et les partisans de la prédestination. Zam. (II, 55) l'interprète ainsi : « En raison de l'aberration où tu m'as mis, à cause de ma chute dans l'erreur... » Cela pose, en effet, le problème de l'origine du mal. Satan n'était-il pas voué à être damné par prédestination ?

Dans leurs commentaires, Râz. (XIV, 37) et Zam. (II, 55) ont donné à cet question toute l'ampleur qu'elle mérite. Dans l'expression *fabimâ,* Jalâl (p. 201) voit un serment : « J'en jure par ce dont tu m'as séduit... » Pour I. Kath. (II, 204), par *fabimâ,* il faut entendre « ainsi que, de même que tu m'as séduit, je me tiendrai », etc.

V. 18 : *D'ici :* du paradis (Ṭab., VIII, 138).

V. 20 : *Suggéra, waswasa :* « inspirer une mauvaise pensée ». Se construit ordinairement avec *'ilâ, fî* et *li.*

Pour, 'an a ici le sens de *li'alla (li'anla),* « afin que ne pas ».

V. 22 : *Lorsqu'ils eurent goûté à l'arbre,* trad. text. Râz. (XIV, 49) fait remarquer que le verbe employé *(żâqa)* signifie goûter et non manger. L'exégèse islamique suit ici la version biblique presque à la lettre (Gen., III, 1-8). S'agit-il d'un arbre et d'un fruit défendu au sens propre de ces deux mots ? On comprendrait mal, alors, cette association d'arbre défendu, de sexe, de nudité, de honte. Ne s'agirait-il pas plutôt d'une réalité exposée métaphoriquement ? Quoi qu'il en soit – et Dieu seul détient le savoir absolu – l'exégèse met en relief surtout le symbole qui se dégage de l'acte d'Adam : la désobéissance. Désobéissance infinie en tant qu'acte contraire à la volonté infinie de Dieu. Dans son désespoir, Adam tente de se justifier en disant qu'il ne pensait pas que Satan oserait jurer sur Dieu et mentir.

Feuilles de figuier (Ṭab., VIII, 142).

(سورة الأعراف)

ٱلشَّجَرَةِ بَدَتْ لَهُمَا سَوْءَٰتُهُمَا وَطَفِقَا يَخْصِفَانِ عَلَيْهِمَا
مِن وَرَقِ ٱلْجَنَّةِ ۖ وَنَادَىٰهُمَا رَبُّهُمَآ أَلَمْ أَنْهَكُمَا عَن تِلْكُمَا
ٱلشَّجَرَةِ وَأَقُل لَّكُمَآ إِنَّ ٱلشَّيْطَٰنَ لَكُمَا عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿٢٢﴾
قَالَا رَبَّنَا ظَلَمْنَآ أَنفُسَنَا وَإِن لَّمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ
مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٢٣﴾ قَالَ ٱهْبِطُوا۟ بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ ۖ
وَلَكُمْ فِى ٱلْأَرْضِ مُسْتَقَرٌّ وَمَتَٰعٌ إِلَىٰ حِينٍ ﴿٢٤﴾ قَالَ فِيهَا
تَحْيَوْنَ وَفِيهَا تَمُوتُونَ وَمِنْهَا تُخْرَجُونَ ﴿٢٥﴾ يَٰبَنِىٓ ءَادَمَ قَدْ
أَنزَلْنَا عَلَيْكُمْ لِبَاسًا يُوَٰرِى سَوْءَٰتِكُمْ وَرِيشًا ۖ وَلِبَاسُ ٱلتَّقْوَىٰ
ذَٰلِكَ خَيْرٌ ۚ ذَٰلِكَ مِنْ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ لَعَلَّهُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿٢٦﴾
يَٰبَنِىٓ ءَادَمَ لَا يَفْتِنَنَّكُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ كَمَآ أَخْرَجَ أَبَوَيْكُم مِّنَ
ٱلْجَنَّةِ يَنزِعُ عَنْهُمَا لِبَاسَهُمَا لِيُرِيَهُمَا سَوْءَٰتِهِمَآ ۗ إِنَّهُۥ يَرَىٰكُمْ
هُوَ وَقَبِيلُهُۥ مِنْ حَيْثُ لَا تَرَوْنَهُمْ ۗ إِنَّا جَعَلْنَا ٱلشَّيَٰطِينَ

23. — *Seigneur, dirent-ils, nous avons agi injustement envers nous-mêmes. Nous sommes perdus si tu ne nous pardonnes pas et ne nous prends pas en pitié.*

24. — *Descendez [du paradis] ! ordonna Dieu. Vous serez ennemis les uns des autres. Vous aurez un asile sur terre et y jouirez un temps.*

25. *« Vous vivrez, vous y mourrez et vous en serez expulsés », ajouta-t-il.*

26. *O fils d'Adam ! Nous vous avons dotés de vêtements pour couvrir votre sexe, et de parures. [Mais] la pitié est le meilleur vêtement. C'est là un des signes de Dieu. Peut-être s'en souviendront-ils.*

27. *O fils d'Adam ! Que Satan ne vous dupe point, comme vos père et mère qu'il a fait sortir du paradis, [en] leur arrachant leur vêtement pour leur montrer leur sexe. Ils vous voient, lui et ses congénères, d'où vous ne les voyez pas. A ceux qui ne croient pas [en nous], nous avons donné les démons comme patrons.*

V. 23 : *Perdus :* parmi les perdants.

V. 24 : *Ennemis les uns des autres :* Adam, Ève, Satan (Râz., XIV, 50 ; Ṭab., VIII, 144).

V. 26 : *O fils d'Adam !* Cette locution vocative apparaît ici pour la première fois. Or, les locutions interjectives (ô hommes, ô croyants, ô fils d'Israël) correspondent, comme on l'a remarqué à juste raison, à des périodes déterminées dans la chronologie prophétique, et il semble bien que ce verset et ceux dans lesquels elle est employée (S. VII, 27, 31, 35, 172) datent de la période qui a précédé de peu la fuite de l'envoyé de Dieu vers Médine (juillet 622).

Nous vous avons dotés, text. : « nous avons descendu sur vous ».

Sexe, sawa'ât, plur. de *sawa'a.* Le mot nudité *(ʿawra,* plur. *ʿawrât)* appelle quelques remarques pour la compréhension de ce passage. Le verset, apparemment banal, cache pourtant une réalité sociologique que les commentateurs n'ont pas manqué de mettre en lumière, mais sur laquelle les traducteurs du Coran sont restés impardonnablement muets. Avant l'Islâm, certaines tribus arabes et en premier lieu les Qurayshites accomplissaient le *ṭawâf* (circumambulation lors du pèlerinage autour de la Kaʿba) tout nus. Le verset rappelle que les vêtements sont un bienfait de Dieu et qu'il convient de cacher sa nudité en s'acquittant de ce rite. Sur un plan général, le nudisme est frappé d'interdiction par l'Islâm, car un hadîth rapporté par le traditionniste 'Abû Dawd (*cf.* QUSI, p. 88, parag. 196) prescrit de couvrir sa nudité même lorsque l'on se trouve seul. Le récit de la chute d'Adam et d'Ève constitue un argument contre les mœurs païennes. Le nudisme observé durant la circumambulation est présenté comme d'inspiration satanique. S'il n'est pas la cause de la désobéissance originelle de l'homme, du moins en est-il l'indice immédiat : Adam et Ève prennent conscience de leur nudité après avoir, sur suggestion de Satan, désobéi (*cf.* Ṭab., VIII, 147 et suiv. ; Râz., XIV, 52 ; Zam., II, 60 , I. Kath., II, 207).

Parures, text. : « plumes », par extension, « opulence, riches vêtements, beauté, meubles luxueux » (Ṭab. VIII, 147 ; Râz., XIV, 51).

Piété. Autre sens suggéré par le contexte : « pudeur » (Ṭab., VIII, 149). Rappelons que selon un hadîth bien connu, le Prophète a dit : « Chaque religion a son caractère particulier. Ce qui particularise l'Islâm, c'est la pudeur *(ḥayâ').* »

V. 27 : *Leur vêtement.* S'agissant d'Adam et d'Ève, les commentateurs se sont interrogés sur ce que pouvait être leur vêtement avant leur chute et rapportent à ce sujet diverses conjectures. Selon les uns, leur épiderme était carné et leurs descendants en ont conservé les ongles *('adhfâr)* ! Selon d'autres auteurs, ils étaient couverts d'une lumière particulière. Une troisième opinion veut que le vêtement en question doive être pris dans un sens métaphorique, la crainte de Dieu, car le verset le dit bien : « la piété est le meilleur vêtement » (Ṭab., VIII, 152).

Patrons, autre sens : « amis, maîtres, alliés ».

(الجـــزء الثـامن)

أَوْلِيَآءَ لِلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٢٧﴾ وَإِذَا فَعَلُوا۟ فَٰحِشَةً قَالُوا۟
وَجَدْنَا عَلَيْهَآ ءَابَآءَنَا وَٱللَّهُ أَمَرَنَا بِهَا ۗ قُلْ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَأْمُرُ
بِٱلْفَحْشَآءِ ۖ أَتَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢٨﴾ قُلْ أَمَرَ
رَبِّى بِٱلْقِسْطِ ۖ وَأَقِيمُوا۟ وُجُوهَكُمْ عِندَ كُلِّ مَسْجِدٍ وَٱدْعُوهُ
مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ ۚ كَمَا بَدَأَكُمْ تَعُودُونَ ﴿٢٩﴾ فَرِيقًا هَدَىٰ
وَفَرِيقًا حَقَّ عَلَيْهِمُ ٱلضَّلَٰلَةُ ۚ إِنَّهُمُ ٱتَّخَذُوا۟ ٱلشَّيَٰطِينَ
أَوْلِيَآءَ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ ﴿٣٠﴾
* يَٰبَنِىٓ ءَادَمَ خُذُوا۟ زِينَتَكُمْ عِندَ كُلِّ مَسْجِدٍ وَكُلُوا۟
وَٱشْرَبُوا۟ وَلَا تُسْرِفُوٓا۟ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلْمُسْرِفِينَ ﴿٣١﴾
قُلْ مَنْ حَرَّمَ زِينَةَ ٱللَّهِ ٱلَّتِىٓ أَخْرَجَ لِعِبَادِهِۦ وَٱلطَّيِّبَٰتِ
مِنَ ٱلرِّزْقِ ۚ قُلْ هِىَ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا
خَالِصَةً يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ كَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ

28. *Lorsqu'ils commettent une turpitude, ils déclarent : « C'est une coutume léguée par nos ancêtres et prescrite par Dieu ! » Dis : « Dieu n'ordonne aucune turpitude. Direz-vous de Dieu ce que vous ne savez pas ? »*

29. *Dis-leur : « Mon Seigneur a ordonné l'équité ; [il a ordonné] de s'adresser [à lui] à chaque prosternation, de l'invoquer, d'être sincère dans le culte qu'on lui voue. Vous retournerez [à lui] tels qu'il vous a formés au commencement,*

30. *les uns [mis] dans la bonne direction, les autres [laissés] dans l'égarement qu'ils méritent pour avoir pris comme patrons les démons plutôt que Dieu et pensé être [ainsi] bien dirigés. »*

31. *« O fils d'Adam ! revêtez vos plus beaux habits à chaque office ! Mangez et buvez sans excès. Dieu n'aime pas ceux qui exagèrent. »*

32. *Demande : « Qui a déclaré illicites des vêtements et des aliments agréables dont Dieu a gratifié ses serviteurs ? » Dis : « Ils sont destinés à ceux qui ont la foi en cette vie et ils seront leur apanage dans la vie future. » Ainsi nous exposons en détail les versets à des gens qui savent.*

V. 28 : *Turpitude, fâḥisha* : il s'agit de la nudité des femmes dans l'accomplissement du rite indiqué au verset 26. La poésie arabe ancienne nous a conservé quelques vers improvisés par des femmes, accomplissant toutes nues la circumambulation. (Pour tous ces détails on lira avec intérêt Ṭab., VIII, 160 et suiv., et S. VII, 31).

Nous avons forcé un peu le texte dans notre traduction pour conserver au verset toute sa signification en français. Text. : « Nous avons trouvé sur elle nos pères et Dieu nous l'a ordonné. » En fait, c'est l'objection d'un groupe de pèlerins yéménites à qui le Prophète, sans doute, reprochait de faire, tout nus, hommes et femmes, sept fois le tour de la Kaʿba (Ṭab., VIII, 154).

V. 29 : *A ordonné...* Tous les verbes qui suivent sont coordonnés dans le texte à *'amara* avec *'an* sous-entendu.

S'adresser, text. : « dresser ». L'exégèse explique longuement cette partie du verset, hésitant entre le sens qu'il convient de donner au mot *masjid* : sens local ? temporel ? nom d'action ? C'est cette dernière interprétation que nous avons retenue à la lumière de l'opinion de Ṭab. (VIII, 156), Jalâl (p. 203), Zam. (II, 60), Râz. (XIV, 58).

Autre interprétation : « Mon Seigneur a ordonné... que vous tourniez vos visages vers tout temple. »

Tels qu'il vous a formés au commencement, text. : « tels qu'il vous a commencés », c'est-à-dire selon le sort qu'il vous a prédestiné (Ṭab., VIII, 157).

V. 30 : Verset souvent invoqué par les muʿtazilites dans leur théorie du libre choix (*'ikhtiyâr*) (Zam., II, 60).

V. 31 : *A chaque office,* text. : « à chaque prosternation ». Nous donnons à ce mot la valeur d'un geste (*masdar mîmî*) comme au verset 28, plutôt qu'un sens local (mosquée, sanctuaire) ou temporel (moment de la prière). Par *office*, il faut entendre prière ou circumambulation autour du temple de la Kaʿba (Zam., II, 60).

Les pèlerins, qui se dévêtaient et accomplissaient tout nus la circumambulation, s'interdisaient aussi certains aliments, notamment les graisses et la viande. Ce verset dénonce ces rites païens en prescrivant : « Mettez vos plus beaux vêtements, lors du *ṭawâf* (tournée) autour du temple. Mangez et buvez sans excès » (Zam., II, 60 ; Ṭab., VIII, 163).

A remarquer que le mot *zîna*, que nous avons traduit par « vos plus beaux vêtements », signifie « atours, parures », plus généralement des femmes (Ṭab., VIII, 160). Un des vers que les femmes répétaient dans leur course autour du temple, toutes nues, est rapporté par divers auteurs notamment I. Hisham (HISS, I, 202) : « Aujourd'hui, il (son sexe) est visible, partiellement ou totalement. Mais je ne permets point [qu'on touche] à ce qui est visible ! » Nous avons tenu à préciser certains détails à propos de quelques tabous, non seulement pour donner au lecteur une idée de l'entière liberté avec laquelle les auteurs musulmans ont commenté sans la moindre pudibonderie le texte sacré, mais encore pour enrichir l'information des sociologues sur les mœurs et coutumes de l'antique Arabie.

Ajoutons que nous avons déjà, à propos des *ḥums,* évoqué ces courses en tenue naturelle autour du temple, dans le rituel païen. L'une des raisons qui poussaient ces pèlerins à devenir « nudistes » au cours de leur circumambulation était l'obligation pour eux d'abandonner pour toujours tout vêtement porté pendant l'accomplissement de ce rite, au pied du temple. Ceux à qui cette tenue répugnait ou qui ne voulaient pas se priver de leur costume, en louaient un aux qurayshites et le leur remettaient, la cérémonie terminée. On peut voir dans cette coutume une exploitation poussée des rites du pèlerinage par les Mekkois. Quoique sous des formes différentes, ce honteux trafic n'a pas cessé depuis.

(سورة الأعراف)

يَعْلَمُونَ ﴿٣٢﴾ قُلْ إِنَّمَا حَرَّمَ رَبِّيَ ٱلْفَوَاحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا
وَمَا بَطَنَ وَٱلْإِثْمَ وَٱلْبَغْيَ بِغَيْرِ ٱلْحَقِّ وَأَن تُشْرِكُوا۟ بِٱللَّهِ مَا لَمْ
يُنَزِّلْ بِهِۦ سُلْطَٰنًا وَأَن تَقُولُوا۟ عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٣٣﴾
وَلِكُلِّ أُمَّةٍ أَجَلٌ ۖ فَإِذَا جَآءَ أَجَلُهُمْ لَا يَسْتَأْخِرُونَ سَاعَةً ۖ
وَلَا يَسْتَقْدِمُونَ ﴿٣٤﴾ يَٰبَنِىٓ ءَادَمَ إِمَّا يَأْتِيَنَّكُمْ رُسُلٌ مِّنكُمْ
يَقُصُّونَ عَلَيْكُمْ ءَايَٰتِى ۙ فَمَنِ ٱتَّقَىٰ وَأَصْلَحَ فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ
وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٣٥﴾ وَٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا وَٱسْتَكْبَرُوا۟
عَنْهَآ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٣٦﴾ فَمَنْ
أَظْلَمُ مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا أَوْ كَذَّبَ بِـَٔايَٰتِهِۦٓ ۚ
أُو۟لَٰٓئِكَ يَنَالُهُمْ نَصِيبُهُم مِّنَ ٱلْكِتَٰبِ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَتْهُمْ
رُسُلُنَا يَتَوَفَّوْنَهُمْ قَالُوٓا۟ أَيْنَ مَا كُنتُمْ تَدْعُونَ مِن دُونِ
ٱللَّهِ ۖ قَالُوا۟ ضَلُّوا۟ عَنَّا وَشَهِدُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَنَّهُمْ كَانُوا۟

33. *Dis : « Mon Seigneur a interdit les turpitudes tant publiques que secrètes, le péché, l'oppression sans droit, [de même qu'il a interdit] de lui donner sans argument des associés et de dire de lui ce qu'on ne sait pas. »*

34. *A chaque communauté [nous avons fixé] un terme. Lorsque l'échéance arrivera, elle ne pourra ni le retarder, ni l'avancer [fût-ce] d'une heure.*

35. *O fils d'Adam ! Si des envoyés [choisis] parmi vous viennent pour vous transmettre mes versets, [sachez que] quiconque aura cru et amélioré [sa conduite] sera à l'abri de la peur et de l'affliction.*

36. *Ceux, [au contraire], qui auront traité nos versets de mensonges et s'en seront orgueilleusement écartés, ceux-là seront livrés au feu pour l'éternité.*

37. *Qui est plus injuste que celui qui forge des mensonges et les attribue à Dieu et traite nos versets d'imposture ? Ceux-là auront la part [de malheur] qui leur est destinée. [Mais] en se présentant à eux, le moment venu, pour les faire passer de vie à trépas, nos émissaires leur demanderont : « Où sont donc ceux que vous invoquiez, en dehors de Dieu ? » Ils répondront, alors : « Ils ont disparu ! » Et ils attesteront eux-mêmes qu'ils étaient infidèles.*

V. 33 : *Les turpitudes, fawâḥish,* plur. de *fâḥîsha.* Selon Zam. (II, 61) ce terme désigne plus particulièrement les vices sexuels (*mâ yata'allaqu bil furûj*). C'est aussi l'opinion de Râz. (XIV, 165) ; *cf.* S. VII, 28.

Le péché, en général, et surtout la consommation des boissons alcoolisées (Zam., II, 61 ; Râz., XIV, 66).

Lui donner sans argument. Zam. (II, 61) fait remarquer que l'expression implique une certaine ironie, attendu qu'il est inconcevable que Dieu fournisse un argument ou une preuve pour qu'on lui associe d'autres divinités dans le culte qu'on lui voue.

V. 35 : *Si, 'imma*, correspond à l'assimilation du n de *'in* (si) au *m* de *mâ* (explétif).

Mes versets, [sachez que]... La construction de cette phrase est insolite ; elle débute par une particule qui introduit une condition, mais on ne trouve pas, dans la suite, de réponse à cette condition. Les philologues se sont penchés sur cette anomalie (Ṭab., VIII, 168) et considèrent cette réponse comme sous-entendue (*muḍmar*). D'autres voient une substitution de « quiconque aura cru... » à la réponse à la condition. Pour éviter toute amphibologie, nous avons ajouté l'expression mise entre crochets.

V. 36 : *Ceux-là seront livrés...*, text. : « les compagnons du feu et ils y seront éternels ».

V. 37 : *Nos émissaires :* l'ange de la mort et ses auxiliaires (Râz., XIV, 71 ; Zam. , II, 61).

Ceux que vous invoquiez : les faux dieux.

(الجـــزء الثـامن)

كَٰفِرِينَ ﴿٣٧﴾ قَالَ ٱدْخُلُوا۟ فِىٓ أُمَمٍ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِكُم
مِّنَ ٱلْجِنِّ وَٱلْإِنسِ فِى ٱلنَّارِ ۖ كُلَّمَا دَخَلَتْ أُمَّةٌ لَّعَنَتْ أُخْتَهَا ۖ
حَتَّىٰٓ إِذَا ٱدَّارَكُوا۟ فِيهَا جَمِيعًا قَالَتْ أُخْرَىٰهُمْ لِأُولَىٰهُمْ رَبَّنَا
هَٰٓؤُلَآءِ أَضَلُّونَا فَـَٔاتِهِمْ عَذَابًا ضِعْفًا مِّنَ ٱلنَّارِ ۖ قَالَ لِكُلٍّ
ضِعْفٌ وَلَٰكِن لَّا تَعْلَمُونَ ﴿٣٨﴾ وَقَالَتْ أُولَىٰهُمْ لِأُخْرَىٰهُمْ
فَمَا كَانَ لَكُمْ عَلَيْنَا مِن فَضْلٍ فَذُوقُوا۟ ٱلْعَذَابَ بِمَا كُنتُمْ
تَكْسِبُونَ ﴿٣٩﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا وَٱسْتَكْبَرُوا۟ عَنْهَا
لَا تُفَتَّحُ لَهُمْ أَبْوَٰبُ ٱلسَّمَآءِ وَلَا يَدْخُلُونَ ٱلْجَنَّةَ حَتَّىٰ يَلِجَ
ٱلْجَمَلُ فِى سَمِّ ٱلْخِيَاطِ ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٤٠﴾
لَهُم مِّن جَهَنَّمَ مِهَادٌ وَمِن فَوْقِهِمْ غَوَاشٍ ۚ وَكَذَٰلِكَ
نَجْزِى ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤١﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ ۖ
لَا نُكَلِّفُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَآ ۖ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلْجَنَّةِ ۖ

38. *[Alors, Dieu] dira : « Entrez dans le feu, rejoindre les communautés de démons et d'hommes qui ont disparu avant vous ! » Chaque fois qu'une communauté y entrera, elle maudira celle qui l'aura précédée. Quand elles s'y trouveront toutes, la dernière [entrée] dira de la première : « Seigneur, voilà ceux qui nous ont égarés ! Double leur tourment du feu ! » Dieu dira : « A chacun [sera infligé] un châtiment double, mais vous ne savez pas ! »*

39. *La première [communauté] dira à la dernière : « Vous n'avez aucune supériorité sur nous ! Goûtez [vous aussi] au châtiment que vous valent vos œuvres ! »*

40. *Certes, les portes du ciel ne seront pas ouvertes à ceux qui traitent nos versets de mensonges et s'en écartent dédaigneusement. Ils n'entreront pas plus au paradis qu'un chameau ne passera pas le chas d'une aiguille. Ainsi nous rétribuerons les criminels.*

41. *Ils auront dans la géhenne des couches et des couvertures [de feu]. Ainsi nous rétribuerons les coupables.*

42. *Ceux qui auront cru et fait œuvres pies — nous n'imposons à une âme que ce qu'elle peut — seront les hôtes du paradis pour l'éternité.*

V. 38 : *Celle qui l'aura précédée,* text. : « sa sœur », terme qui en arabe marque ici une nuance : une fraternité idéologique, religieuse (Ṭab., VIII, 173).

De la première, text. : « à la première ».

V. 40 : Ce verset présente, au point de vue de la forme, comme au point de vue des sens, une analogie frappante avec un passage de l'Évangile. Tout d'abord l'emploi de l'expression, « portes du ciel » qu'on ne trouve que dans ce verset et aux S. LIV, 11, LXXVIII, 19, et ensuite l'image du chameau passant par le chas d'une aiguille, image fréquente, il est vrai, dans toutes les langues sémitiques pour souligner une impossibilité. Jésus dit à ses disciples... : « il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu... » (Mtt., XIX, 24). Text. : « n'entreront pas au paradis jusqu'à ce qu'un chameau pénètre dans le trou de l'aiguille ». A remarquer aussi que l'exégèse islamique signale, sans le retenir, un autre sens du mot *jamal* (qui peut être lu *jumal*) : câble d'un navire.

(سورة الأعراف)

هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٤٢﴾ وَنَزَعْنَا مَا فِي صُدُورِهِم مِّنْ غِلٍّ
تَجْرِي مِن تَحْتِهِمُ ٱلْأَنْهَٰرُ ۖ وَقَالُوا۟ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِي هَدَىٰنَا
لِهَٰذَا وَمَا كُنَّا لِنَهْتَدِيَ لَوْلَآ أَنْ هَدَىٰنَا ٱللَّهُ ۖ لَقَدْ جَآءَتْ
رُسُلُ رَبِّنَا بِٱلْحَقِّ ۖ وَنُودُوٓا۟ أَن تِلْكُمُ ٱلْجَنَّةُ أُورِثْتُمُوهَا بِمَا
كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٤٣﴾ وَنَادَىٰٓ أَصْحَٰبُ ٱلْجَنَّةِ أَصْحَٰبَ ٱلنَّارِ
أَن قَدْ وَجَدْنَا مَا وَعَدَنَا رَبُّنَا حَقًّا فَهَلْ وَجَدتُّم مَّا وَعَدَ
رَبُّكُمْ حَقًّا ۖ قَالُوا۟ نَعَمْ ۚ فَأَذَّنَ مُؤَذِّنٌۢ بَيْنَهُمْ أَن لَّعْنَةُ
ٱللَّهِ عَلَى ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤٤﴾ ٱلَّذِينَ يَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ
وَيَبْغُونَهَا عِوَجًا وَهُم بِٱلْءَاخِرَةِ كَٰفِرُونَ ﴿٤٥﴾ وَبَيْنَهُمَا
حِجَابٌ ۚ وَعَلَى ٱلْأَعْرَافِ رِجَالٌ يَعْرِفُونَ كُلًّۢا بِسِيمَىٰهُمْ ۚ
وَنَادَوْا۟ أَصْحَٰبَ ٱلْجَنَّةِ أَن سَلَٰمٌ عَلَيْكُمْ ۚ لَمْ يَدْخُلُوهَا
وَهُمْ يَطْمَعُونَ ﴿٤٦﴾ * وَإِذَا صُرِفَتْ أَبْصَٰرُهُمْ تِلْقَآءَ

نصف الحزب

43. *Nous extirperons de leur cœur toute rancune [qu'il puisse recéler]. A leurs pieds couleront des ruisseaux. Alors, ils diront : « Louange à Dieu qui nous a guidés [jusqu'ici]. Nous n'aurions pas [pu] nous guider nous-mêmes, si Dieu ne nous avait pas guidés. Les envoyés de notre Seigneur avaient apporté la vérité. » On proclamera [à leur intention] : « Voici le paradis dont vous avez hérité grâce à vos œuvres ».*

44. *Les hôtes du paradis crieront aux hôtes de l'enfer : « La promesse que notre Seigneur nous avait faite s'est réalisée ! Avez-vous trouvé aussi vrai ce que votre Seigneur vous avait promis ?*
– Oui ! » diront-ils. Un héraut annoncera alors, au milieu d'eux : « Malédiction de Dieu sur les coupables

45. *qui détournaient [les gens] du chemin de Dieu, qui souhaitaient [qu'il fût] tortueux et qui niaient la vie future. »*

46. *Entre [le paradis et l'enfer], il y a un rideau et sur les murailles seront des hommes qui reconnaîtront chacun à son signe distinctif. Ils diront aux hôtes du paradis : « Salut à vous ! » Ils ne pourront y entrer eux-mêmes bien qu'ils le convoitent.*

47. *Lorsque leurs regards seront tournés vers les hôtes de l'enfer, ils diront : « Seigneur, ne nous mets point avec les injustes ! »*

V. 43 : *Cœur,* text. : « poitrine ». Terme employé généralement pour désigner le cœur. A l'entrée du paradis, les élus verront un arbre immense au pied duquel couleront deux sources. Ils boiront de l'eau de l'une d'elles et leur cœur sera à jamais vidé de tout ressentiment. Ils se baigneront dans l'eau de l'autre source et ils seront à jamais incorruptibles (Ṭab., VIII, 183-184).

Nous avons tenu à rendre intégralement ce passage, que nous aurions pu rendre d'une façon aussi exacte, mais plus concise, en raison de l'importance qu'il joue dans le culte et de sa récitation collective au cours de certaines prières surrérogatoires et dans les offices célébrés à l'occasion des fêtes canoniques *(ʿîd).*

Cette fin de verset est exploitée à fond par les muʿtazilites pour soutenir que la sanction est une question de mérite ou de démérite et non de prédestination. Le paradis est la récompense des justes ; l'enfer, celle des criminels. C'est une question de justice distributive, non d'attribution par antériorité. « Le paradis est motivé par les actes, non par la grâce divine », insiste Zam. (II, 63).

(الجـــزء الثـامن)

أَصْحَٰبِ ٱلنَّارِ قَالُوا۟ رَبَّنَا لَا تَجْعَلْنَا مَعَ ٱلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤٧﴾
وَنَادَىٰٓ أَصْحَٰبُ ٱلْأَعْرَافِ رِجَالًا يَعْرِفُونَهُم بِسِيمَىٰهُمْ
قَالُوا۟ مَآ أَغْنَىٰ عَنكُمْ جَمْعُكُمْ وَمَا كُنتُمْ تَسْتَكْبِرُونَ ﴿٤٨﴾
أَهَٰٓؤُلَآءِ ٱلَّذِينَ أَقْسَمْتُمْ لَا يَنَالُهُمُ ٱللَّهُ بِرَحْمَةٍ ۚ ٱدْخُلُوا۟ ٱلْجَنَّةَ
لَا خَوْفٌ عَلَيْكُمْ وَلَآ أَنتُمْ تَحْزَنُونَ ﴿٤٩﴾ وَنَادَىٰٓ أَصْحَٰبُ
ٱلنَّارِ أَصْحَٰبَ ٱلْجَنَّةِ أَنْ أَفِيضُوا۟ عَلَيْنَا مِنَ ٱلْمَآءِ أَوْ مِمَّا
رَزَقَكُمُ ٱللَّهُ ۚ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ حَرَّمَهُمَا عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٥٠﴾
ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ دِينَهُمْ لَهْوًا وَلَعِبًا وَغَرَّتْهُمُ ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَا ۖ
فَٱلْيَوْمَ نَنسَىٰهُمْ كَمَا نَسُوا۟ لِقَآءَ يَوْمِهِمْ هَٰذَا وَمَا كَانُوا۟
بِـَٔايَٰتِنَا يَجْحَدُونَ ﴿٥١﴾ وَلَقَدْ جِئْنَٰهُم بِكِتَٰبٍ فَصَّلْنَٰهُ
عَلَىٰ عِلْمٍ هُدًى وَرَحْمَةً لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٥٢﴾ هَلْ يَنظُرُونَ
إِلَّا تَأْوِيلَهُۥ ۚ يَوْمَ يَأْتِى تَأْوِيلُهُۥ يَقُولُ ٱلَّذِينَ نَسُوهُ مِن

48. *Ceux qui seront postés au sommet des murailles appelleront des hommes qu'ils reconnaîtront à leurs traits distinctifs et leur diront : « Les richesses que vous aviez amassées et votre orgueil ne vous ont [donc] servi à rien ? »*

49. *Sont-ce là ceux à propos desquels vous juriez que Dieu ne leur accorderait aucune miséricorde ?... Entrez [donc] au paradis : vous y serez à l'abri de la peur et de la tristesse !*

50. *Les hôtes de l'enfer crieront aux hôtes du paradis : « Déversez sur nous un peu d'eau ou [donnez-nous] de ce que Dieu vous a accordé ! – En vérité, répondront-ils, Dieu les a interdits aux impies,*

51. *qui ont pris leur religion [pour un sujet] de dérision et d'amusement, [à ceux] que la vie sur terre a abusés. » Nous les oublierons en ce jour, comme eux-mêmes en ont oublié l'arrivée et refusé [de reconnaître] nos signes.*

52. *Nous leur avons apporté un Livre que nous avons détaillé à bon escient, [pour servir] de bonne direction et de miséricorde à ceux qui croiront.*

53. *Attendent-ils uniquement que ce que ce livre annonce se produise ? Le jour où ce qu'il prédit arrivera, ceux qui l'auront auparavant oublié s'écrieront : « Les messagers de notre Seigneur nous avaient bien apporté la vérité ! Y a-t-il quelque intercesseur pour plaider en notre faveur ? Pourrions-nous encore être renvoyés [sur terre] pour agir autrement ? » [Hélas !] ils auront été les artisans de leur propre perte et leurs illusions seront dissipées.*

V. 49 : *Ceux.* L'exégèse est divisée sur l'interprétation de ce démonstratif. S'agit-il des humbles parmi les croyants que les orgueilleux et les riches méprisaient sur terre ? Ou des croyants qui, leurs péchés et leurs bonnes œuvres s'équilibrant, seront assignés à résider d'abord dans cette zone intermédiaire entre le paradis et l'enfer et qui, grâce à l'intercession du Prophète, seront admis au paradis ? (*cf.* Râz., XIV, 91 , Ṭab., VIII, 199-200 ; Zam., II, 64).

V. 53 : *Se produise, ta'wil*, sens habituel : « interprétation », mais ici, il faut remonter au sens ancien du mot, « aboutissement, conséquence ».

(سورة الأعراف)

قَبْلُ قَدْ جَآءَتْ رُسُلُ رَبِّنَا بِٱلْحَقِّ فَهَل لَّنَا مِن
شُفَعَآءَ فَيَشْفَعُوا۟ لَنَآ أَوْ نُرَدُّ فَنَعْمَلَ غَيْرَ ٱلَّذِى كُنَّا نَعْمَلُ ۚ
قَدْ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ وَضَلَّ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿٥٣﴾
إِنَّ رَبَّكُمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ فِى سِتَّةِ
أَيَّامٍ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ يُغْشِى ٱلَّيْلَ ٱلنَّهَارَ يَطْلُبُهُۥ
حَثِيثًا وَٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ وَٱلنُّجُومَ مُسَخَّرَٰتٍۭ بِأَمْرِهِۦٓ ۗ
أَلَا لَهُ ٱلْخَلْقُ وَٱلْأَمْرُ ۗ تَبَارَكَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٥٤﴾
ٱدْعُوا۟ رَبَّكُمْ تَضَرُّعًا وَخُفْيَةً ۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلْمُعْتَدِينَ ﴿٥٥﴾
وَلَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَٰحِهَا وَٱدْعُوهُ خَوْفًا
وَطَمَعًا ۚ إِنَّ رَحْمَتَ ٱللَّهِ قَرِيبٌ مِّنَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٥٦﴾ وَهُوَ
ٱلَّذِى يُرْسِلُ ٱلرِّيَٰحَ بُشْرًۢا بَيْنَ يَدَىْ رَحْمَتِهِۦ ۖ حَتَّىٰٓ
إِذَآ أَقَلَّتْ سَحَابًا ثِقَالًا سُقْنَٰهُ لِبَلَدٍ مَّيِّتٍ فَأَنزَلْنَا بِهِ

54. *Certes, votre Seigneur est Dieu qui a créé les cieux et la terre en six jours puis s'est installé sur le trône. Il enveloppe le jour et la nuit, celle-ci poursuivant rapidement le premier. [Il a créé et] soumis à l'empire [de ses lois] le soleil, la lune, les étoiles. Or ça, la création et l'ordre ne relèvent-ils pas de lui ? Béni soit Dieu, Seigneur des mondes !*

55. *Invoquez votre Seigneur en toute humilité, intérieurement. En vérité, il n'aime pas les transgresseurs.*

56. *Ne semez point le désordre sur terre, une fois qu'elle a été réformée. Invoquez-le, avec crainte et espoir. La miséricorde divine est à la portée de ceux qui font le bien.*

57. *C'est lui qui envoie les vents légers, avant [que ne se manifeste] sa miséricorde. Lorsqu'ils se chargent de lourdes nuées, nous les poussons vers une contrée morte [de sécheresse]. Nous y faisons descendre l'eau [qu'ils portent] et grâce à laquelle nous faisons surgir des arbres fruitiers de toutes sortes. Ainsi nous ferons surgir les morts [de leurs sépulcres]. Peut-être vous en souviendrez-vous !*

V. 54 : *Six jours, 'ayyâm* (plur. de *yawm*) : « jours, cycles, périodes, règnes », etc.

S'est installé, 'istawâ : « être droit, acquérir son équilibre, être égal, juste ou mûrir » (fruit), avec la particule *ʿalâ,* et c'est le cas ici, « s'asseoir, s'établir ». On devine tous les problèmes que ce verset a soulevés en théologie, surtout chez les philosophes dogmatistes *(mutakallimûn).* C'est que la notion de création en six cycles et d'établissement sur le trône pose le problème complexe du temps et de l'espace. Complexe aussi bien dans les théories théologiques islamiques que dans celles de la philosophie européenne classique. Dieu infini, éternel et absolu ne peut être dans le temps et l'espace ? Or, tout objet de connaissance nous apparaît lié à ces deux notions. Quelle réalité leur donner ? sont-ce des « choses » *(ashyâ)* ? Des attributs de Dieu *(ṣifât)* ? Ou sont-ce de pures conceptions *(taṣawwur)* de l'esprit humain ?

On connaît les discussions soulevées en Europe, au cours des siècles, entre les réalistes (Descartes, Malebranche, Spinoza, Locke, Newton), les idéalistes (Leibniz, Kant), les activistes (H. Poincaré) et les néo-réalistes (Bergson, Einstein) autour des notions de durée et d'étendue.

En philosophie et en théologie islamiques, ce même problème a été posé et traité sur un plan essentiellement intellectualiste, avec une même influence certaine des théories grecques, surtout hellénistiques en la matière. On trouvera dans les *Muqâbasât* de Tawḥidi, dans les *Lettres des Frères de la Pureté,* dans l'ensemble de l'œuvre d'Avicenne, d'Averroès, de Ghazali, les différentes thèses avancées et les objections qu'elles ont pu soulever.

Chez les mystiques de l'Islâm, le problème du temps et de l'espace, sans être traité systématiquement, est évoqué subsidiairement, compte tenu de leur conception de l'être *(kawn),* du connaître *(maʿrifa)* et de l'union ou fusion en Dieu *(ittiḥâd).*

Dans l'exégèse coranique, la question du temps et de l'espace n'est évoquée qu'occasionnellement, c'est-à-dire à propos des versets où le problème de l'immanence et de la transcendance appelle une interprétation dogmatique. C'est ainsi que Râzi expose d'une manière serrée, mais d'un point de vue uniquement rationaliste et par rapport à Dieu, les différents points de vue soulevés par la notion de durée *(mudda),* d'étendue *(makân),* de temps *(zamân),* d'antériorité *(qadam),* de simultanéité *(maʿiyya),* d'espace *(faḍâ),* de limite *(hadd),* de dimensions *('abʿâd).* La conclusion qui se dégage de ses développements (XIV, 97-116) est qu'il convient de voir dans les expressions « Dieu a créé... en six jours » (ou cycles), « s'est installé sur le trône », des métonymies *(kinâya)* destinées à rendre accessibles à l'entendement humain, en langage clair, des abstractions particulièrement complexes liées à la nature humaine, mais qui en perdent toute signification dès qu'il s'agit de Dieu. (Cf. notre *Traité de théologie islamique.)*

V. 56 : *Ne semez point le désordre sur terre,* par votre désobéissance à Dieu (Ṭab., VIII, 209).

Une fois qu'elle a été reformée, grâce à l'enseignement des prophètes *(ibid.).*

Espoir, text. : « convoitise, espoir en sa miséricorde ».

V. 57 : *Les vents légers, nushr.* Dans l'ancienne langue : « vent doux au souffle agréable » (Ṭab., VIII, 209 ; Râz., XIV, 137).

Autre lecture : *bushr,* « dispersés » (Jalâl, p. 208).

Avant que se manifeste sa miséricorde : sous forme de pluie. Dans un pays sec et désertique, la pluie est une faveur divine.

Arbres fruitiers, text. : « des fruits ».

Selon une opinion courante, une pluie diluvienne inondera la terre avant la résurrection des morts (Ṭab., VIII, 211).

(الجـــزء الثـامن)

ٱلْمَآءَ فَأَخْرَجْنَا بِهِۦ مِن كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ ۚ كَذَٰلِكَ نُخْرِجُ
ٱلْمَوْتَىٰ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ﴿٥٧﴾ وَٱلْبَلَدُ ٱلطَّيِّبُ يَخْرُجُ نَبَاتُهُۥ
بِإِذْنِ رَبِّهِۦ ۖ وَٱلَّذِى خَبُثَ لَا يَخْرُجُ إِلَّا نَكِدًا ۚ كَذَٰلِكَ
نُصَرِّفُ ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَشْكُرُونَ ﴿٥٨﴾ لَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ
قَوْمِهِۦ فَقَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ ۖ
إِنِّىٓ أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿٥٩﴾ قَالَ ٱلْمَلَأُ
مِن قَوْمِهِۦٓ إِنَّا لَنَرَىٰكَ فِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٦٠﴾ قَالَ يَٰقَوْمِ
لَيْسَ بِى ضَلَٰلَةٌ وَلَٰكِنِّى رَسُولٌ مِّن رَّبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٦١﴾
أُبَلِّغُكُمْ رِسَٰلَٰتِ رَبِّى وَأَنصَحُ لَكُمْ وَأَعْلَمُ مِنَ ٱللَّهِ مَا لَا
تَعْلَمُونَ ﴿٦٢﴾ أَوَعَجِبْتُمْ أَن جَآءَكُمْ ذِكْرٌ مِّن رَّبِّكُمْ عَلَىٰ
رَجُلٍ مِّنكُمْ لِيُنذِرَكُمْ وَلِتَتَّقُوا۟ وَلَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿٦٣﴾
فَكَذَّبُوهُ فَأَنجَيْنَٰهُ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥ فِى ٱلْفُلْكِ وَأَغْرَقْنَا ٱلَّذِينَ

58. *[Dans] un pays de bonne terre, la végétation, Dieu aidant, pousse [drue]. [Au contraire, dans] un pays [au sol] ingrat [la végétation pousse] médiocrement.*
Ainsi nous expliquons nos versets à ceux qui sont reconnaissants.

59. *Nous avons envoyé Noé vers son peuple. « O mon peuple ! a-t-il dit, adorez Dieu ! Il n'y a pas de divinité pour vous en dehors de lui ! Je redoute pour vous le supplice d'un grand jour ! »*

60. *Les notables de ce peuple rétorquèrent : « Vraiment, nous te voyons dans un égarement évident !*

61. *— O mon peuple ! répliqua-t-il, je ne suis nullement [victime] d'un égarement. Je suis plutôt un envoyé du Seigneur des mondes.*

62. *« Je vous transmets les messages de mon Seigneur et vous donne d'excellents conseils, sachant, grâce à Dieu, ce que vous ne savez pas.*

63. *« Tiendrez-vous, par hasard, pour extraordinaire qu'une mémoration de votre Seigneur vous parvienne par l'intermédiaire d'un des vôtres, [avec mission pour lui] de vous mettre en garde, pour que vous craigniez [Dieu] et méritiez sa miséricorde ? »*

64. *Ils le traitèrent de menteur. Nous le sauvâmes ainsi que ceux qui étaient avec lui dans l'Arche et engloutîmes ceux qui avaient pris nos signes pour une imposture. En vérité, c'était un peuple aveugle.*

V. 58 : *Un pays de bonne terre,* text. : « un pays agréable ».
Ingrat, text. : « pourri ».

V. 59 : *Le supplice d'un grand jour :* le Déluge.

V. 60 : *Les notables, malâ :* assemblée, groupe de notables ne comprenant pas de femmes, conseil de tribu.

(سورة الأعراف)

كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَآ ۚ إِنَّهُمْ كَانُوا۟ قَوْمًا عَمِينَ ﴿٦٤﴾ * وَإِلَىٰ عَادٍ
أَخَاهُمْ هُودًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ ۚ
أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٦٥﴾ قَالَ ٱلْمَلَأُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦٓ إِنَّا
لَنَرَىٰكَ فِى سَفَاهَةٍ وَإِنَّا لَنَظُنُّكَ مِنَ ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٦٦﴾
قَالَ يَٰقَوْمِ لَيْسَ بِى سَفَاهَةٌ وَلَٰكِنِّى رَسُولٌ مِّن رَّبِّ
ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٦٧﴾ أُبَلِّغُكُمْ رِسَٰلَٰتِ رَبِّى وَأَنَا۠ لَكُمْ نَاصِحٌ
أَمِينٌ ﴿٦٨﴾ أَوَعَجِبْتُمْ أَن جَآءَكُمْ ذِكْرٌ مِّن رَّبِّكُمْ عَلَىٰ رَجُلٍ
مِّنكُمْ لِيُنذِرَكُمْ ۚ وَٱذْكُرُوٓا۟ إِذْ جَعَلَكُمْ خُلَفَآءَ مِنۢ بَعْدِ
قَوْمِ نُوحٍ وَزَادَكُمْ فِى ٱلْخَلْقِ بَصْۜطَةً ۖ فَٱذْكُرُوٓا۟ ءَالَآءَ
ٱللَّهِ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٦٩﴾ قَالُوٓا۟ أَجِئْتَنَا لِنَعْبُدَ ٱللَّهَ وَحْدَهُۥ
وَنَذَرَ مَا كَانَ يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَا ۖ فَأْتِنَا بِمَا تَعِدُنَآ إِن كُنتَ
مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿٧٠﴾ قَالَ قَدْ وَقَعَ عَلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ

65. *[Nous avons envoyé également] aux ʿAdites leur frère Hûd. [Il dit, lui aussi] : « O mon peuple ! adorez Dieu ! Il n'y a pour vous d'autre divinité que lui. Ne craignez-vous pas [votre Seigneur] ? »*

66. *Les notables de son peuple qui étaient incrédules lui dirent : « Nous voyons bien que tu es en pleine sottise et pensons que tu es un imposteur.*

67. *— O mon peuple ! dit-il, je ne suis pas un sot, mais un envoyé du Seigneur des mondes.*

68. *« Je vous transmets les messages de mon Seigneur en vous donnant d'excellents conseils.*

69. *« Tiendrez-vous, par hasard, pour extraordinaire qu'une mémoration de votre Seigneur vous parvienne par l'intermédiaire d'un des vôtres [chargé] de vous mettre en garde ? Rappelez-vous que le Seigneur a fait de vous les successeurs du peuple de Noé et a augmenté votre corpulence. Souvenez-vous des bienfaits de Dieu, pour que vous puissiez prospérer.*

70. *— Viens-tu nous [conseiller] d'adorer Dieu, tout seul, et de renoncer à ce qu'adoraient nos ancêtres ? Fais donc arriver ce dont tu nous menaces, si tu es sincère !*

71. *— Le châtiment et la colère que vous vous attirez [vont fondre] sur vous, de la part de votre Seigneur. Disputerez-vous avec moi sur des noms que vos ancêtres et vous-mêmes avez donnés [à des mythes] sans aucune preuve venue de Dieu ? Attendez, donc ! Je reste avec vous, parmi ceux qui attendent. »*

V. 65 : *ʿAdites, ʿAd* : nom d'une ancienne peuplade de l'Arabie antique qui vivait après le Déluge dans le désert d'Aḥqâf (pays des dunes légendaires), situé entre Oman et Ḥadramawt. Elle fut longtemps prospère et puissante, créa des cités et construisit des monuments célèbres sur lesquels nous aurons à revenir. Son orgueil la perdit. Malgré les exhortations du prophète Hûd, elle refusa d'abandonner le culte de ses ancêtres pour le monothéisme. Une tempête d'une violence inouïe balaya les hommes et les cités.

Que savons-nous de cette peuplade exterminée ? Peu de chose. Tout ce que l'on peut retenir des chroniques et des légendes encore vivaces, en Arabie, c'est qu'il s'agit d'une communauté sémitique.

L'élevage, le commerce intérieur et maritime les avaient particulièrement enrichis. Ils mouraient presque tous plus que centenaires et leur taille était gigantesque. De nombreuses et longues années de sécheresse furent les signes avant-coureurs de leur extinction. Puis arriva la catastrophe : un ouragan de sable s'abattit sur eux, détruisant tout, soulevant hommes et bétail à une hauteur de vingt coudées pour les précipiter sur un sol brûlant avant de les ensevelir.

Sous l'action de cet ouragan *(simoun),* des dunes recouvrirent les champs cultivés, les prairies, les jardins et les cités. Les troupeaux furent détruits et les hommes anéantis dans leur grande majorité. Des ʿAdites, il ne subsista plus que le récit de leur malheur, récit horrifiant devenu très vite le point de départ d'intarissables légendes, entre autres celle qui leur attribue l'usage, en Arabie, des poids et mesures dans les transactions. Le prophète Hûd (dont on montre encore la tombe à Mahra dans le Yémen) et un petit nombre de monothéistes, probablement des juifs, survécurent à la catastrophe. Mais l'extraordinaire diffusion du récit de leur infortune incite à penser que les rescapés durent être assez nombreux pour répandre dans toute l'Arabie la nouvelle de leur drame.

La poésie anté et post-islamique, les chroniques, les contes, les ouvrages de généalogie – à condition de savoir s'en servir, en histoire – perpétuent, sous forme d'allusions brèves – et ce, depuis des temps immémoriaux –, l'émouvant souvenir de ce vieux peuple dont la tragique histoire demeure un mystère jusqu'à nos jours.

A plusieurs reprises (vingt-quatre fois) le Coran évoque ʿAd, associé dans l'énumération à un autre peuple disparu lui aussi, Thamûd, sur lequel nous aurons à revenir. Il insiste sur le culte des idoles en honneur chez eux, sur leur insolence envers le prophète Hûd dont ils méprisaient les inlassables exhortations. Le fait est qu'ils ont institué en Arabie du Sud les sacrifices humains en l'honneur de leurs divinités.

Un autre fait important est à souligner : leur disparition semble avoir bouleversé profondément la morphologie sociale et les structures économiques de l'antique Arabie et peut-être même sa mentalité. Des recherches archéologiques pourraient sans doute nous éclairer sur cette question. Celles de Ch. Huber (HUBJ), A. Janssen, R. Savignac (JANM), J. Halévy (HALN), nous ont apporté de précieux renseignements sur les Thamûdites. Il est donc permis d'espérer qu'une exploration méthodique de l'Arabie du Sud nous aidera à résoudre le problème des ʿAdites.

Le fait certain c'est qu'ils ont existé et leur dispersion à travers l'Arabie a été radicale si bien qu'on a partout parlé d'eux. Leur patronyme (ʿAd) a fini par être synonyme d'un terme étymologiquement voisin (ʿAhd) signifiant « époque reculée ». Cette synonymie s'ajoutant à leur dispersion et à leur fixation un peu partout en Arabie, ont amené certains orientalistes à se demander si ce patronyme ne désigne pas en réalité une multitude de peuplades de l'Arabie ancienne. Mais les mêmes données ont dérouté F. Buhl, influencé par Welhausen, qui affirme qu'il s'agit d'un mythe.

Cf. HISS, I, 468 ; Coran : S. VII, 65, 74 ; S. IX, 70 ; S. XI, 50, 59, 60 ; S. XIV, 9 ; S. XXII, 42 ; S. XXV, 38 ; S. XXVI, 123 ; S. XXIX, 38 ; S. XXXVIII, 12 ; S. XL, 31 ; S. XLI, 13, 15 ; S. L, 13 ; S. LI, 41 ; S. LIII, 50 ; S. LIV, 6, 18 ; S. LXIX, 4 ; S. XXXIX, 6 ; Ṭab., VIII, 216 sq. et Râz., XIV, 155 et suiv., NABD, XXV, p. 4 ; MUFD, VIII, p. 40 ; YAQT, I, p. 23 ; TABT, I, pp. 216-226 ; KHAI, II, p. 19 ; KHAM, I, pp. 23 et suiv. ; SADT, p. 88 ; ATHK, I, pp. 48-50 ; ZAHQ, pp. 28-30 ; DAYA, p. 7 ; ALUB, pp. 80, 192, 419 ; HAMS, p. 80 ; AMIB, pp. 78 et suiv. ; NAJQ, pp. 31, 38, 265, 276 ; JAWT, I, pp. 230 et suiv. ; HORK, pp. 123 et suiv. ; BLOC, pp. 27 et suiv. ; NIEH, I ; PERE, I, p. 259 ; SPRL, I, pp. 505-518 ; SIDO, p. 27 ; THAQ, p. 63 ; BATV, I, p. 205, II, p. 203 ; *Enc. Isl.*, II, p. 348 ; WASA, pp. 61-69.

Pour Hûd. *cf.* S. XI.

V. 69 : *Les successeurs,* text. : « les vicaires après le peuple de Noé ». Nous suivons dans notre traduction la leçon de Râz. (XIV, 157).

A augmenté votre corpulence. Selon la plupart des auteurs musulmans, les ʿAdites avaient une taille de soixante à cent coudées. C'est une exagération relevée déjà par Ibn Khaldûn (mort en 808/1406). Le même auteur critique vivement certains commentateurs et chroniqueurs d'accepter avec une déconcertante docilité et de transmettre sans aucun esprit critique des récits invraisemblables, des chiffres

ridicules au point de faire de certains faits pouvant pourtant intéresser l'historien des fables grossières indignes de l'histoire. Les vestiges des demeures des ʿAdites et des Thamûdites encore visibles dans les régions où ils vivaient, fait-il remarquer, ne dénotent rien d'extraordinaire quant à leur stature. En tout cas, si ces gens étaient grands, il est impossible d'affirmer qu'ils fussent des géants. Il nous a été signalé cependant par un étudiant originaire de ce pays que les populations y vivant encore sont remarquables par leur taille : les hommes mesurent volontiers plus de deux mètres, se teignent d'indigo et se voilent le visage comme les Touaregs du Hoggar et du Tibesti.

V. 71 : *Le châtiment...* Ce sens donné par tous les commentateurs est contesté par Râz. (XIV, 160), qui attribue au mot *rijs* (souillure) le sens de croyances dégradantes.

Que vous vous attirez, vont fondre sur vous. Sens conforme à l'interprétation de Zam. (II, 69) et Jalâl (p. 210) : *wajaba.*

Sur des noms... Hûd leur reprochait de créer eux-mêmes leurs fausses divinités et de leur donner comme noms propres des noms communs correspondant à leurs propres vœux, à leurs besoins quotidiens ou pour conjurer un mal (WASA, p. 65 ; Râz., XIV, 160).

(الجـــزء الثـامن)

رِجْسٌ وَغَضَبٌ أَتُجَٰدِلُونَنِي فِيٓ أَسْمَآءٍ سَمَّيْتُمُوهَآ أَنتُمْ
وَءَابَآؤُكُم مَّا نَزَّلَ ٱللَّهُ بِهَا مِن سُلْطَٰنٍ فَٱنتَظِرُوٓاْ إِنِّي مَعَكُم
مِّنَ ٱلْمُنتَظِرِينَ ﴿٧١﴾ فَأَنجَيْنَٰهُ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥ بِرَحْمَةٍ مِّنَّا
وَقَطَعْنَا دَابِرَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِنَا وَمَا كَانُواْ مُؤْمِنِينَ ﴿٧٢﴾
وَإِلَىٰ ثَمُودَ أَخَاهُمْ صَٰلِحًا قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُواْ ٱللَّهَ مَا لَكُم
مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥ قَدْ جَآءَتْكُم بَيِّنَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ هَٰذِهِۦ
نَاقَةُ ٱللَّهِ لَكُمْ ءَايَةً فَذَرُوهَا تَأْكُلْ فِيٓ أَرْضِ ٱللَّهِ وَلَا
تَمَسُّوهَا بِسُوٓءٍ فَيَأْخُذَكُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٧٣﴾ وَٱذْكُرُوٓاْ
إِذْ جَعَلَكُمْ خُلَفَآءَ مِنۢ بَعْدِ عَادٍ وَبَوَّأَكُمْ فِي ٱلْأَرْضِ
تَتَّخِذُونَ مِن سُهُولِهَا قُصُورًا وَتَنْحِتُونَ ٱلْجِبَالَ بُيُوتًا
فَٱذْكُرُوٓاْ ءَالَآءَ ٱللَّهِ وَلَا تَعْثَوْاْ فِي ٱلْأَرْضِ مُفْسِدِينَ ﴿٧٤﴾
قَالَ ٱلْمَلَأُ ٱلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُواْ مِن قَوْمِهِۦ لِلَّذِينَ ٱسْتُضْعِفُواْ

72. *Nous le sauvâmes, ainsi que ceux qui [avaient la même foi] que lui, par une miséricorde [émanant] de nous et exterminâmes ceux qui avaient traité nos signes de mensonges. Ils n'avaient pas la foi.*

73. *Aux Thamûdites [nous avons également] envoyé leur frère Ṣâliḥ. Il leur dit : « O mon peuple ! adorez Dieu, il n'y a d'autre divinité que lui, pour vous. Une preuve vous est donnée de la part de votre Seigneur : voici la chamelle de Dieu ; c'est un signe pour vous. Laissez-la paître à son aise ; ne lui faites aucun mal, vous subiriez un châtiment cruel.*

74. *« Souvenez-vous que [Dieu] a fait de vous des successeurs, après ʿAd, et vous a installés sur la terre. Dans ses plaines vous édifiez des palais. Dans ses montagnes vous creusez des demeures. Rappelez-vous les bienfaits de Dieu et ne commettez ni crime, ni corruption sur terre. »*

75. *Les notables [de son peuple], pleins de superbe, dirent à ceux qui avaient été réduits à l'impuissance et avaient cru [au message de Ṣâliḥ] : « Savez-vous si Ṣâliḥ est envoyé par son Seigneur ? — En vérité, dirent-ils, nous croyons [au message] dont il est chargé.*

V. 72 : *Exterminâmes.* L'ouragan de sable brûlant qui ravagea leur pays avait duré huit jours et sept nuits, emportant, incendiant et pulvérisant tout sur son passage (S. LIV, 18-21 ; LI, 41, 42).

V. 73 : *Thamûd,* l'une des plus anciennes peuplades de l'Arabie. Les historiens arabes la classent avec les ʿÂdites, les Tasimites, les Jadîsites, les Amimites, les 'Abilites, les Iramites, les Wabârites parmi les populations primitives de l'Arabie *(ʿArab ʿâriba)* (*cf.* Ibn Khaldûn, II, 19). Mais alors que les ʿÂdites vivaient dans le sud de l'Arabie, dans la zone comprise entre le Yémen, le Ḥadramawt, Oman et l'océan Indien, les Thamûdites habitaient en Arabie du Nord, dans une zone qu'on peut situer *grosso modo* au nord du Ḥijâz, avec comme points de repères, al-Ḥijr, Dawmat-l-l Jandal et Aïla (Eilat) sur le golfe d'Akaba. Ils furent eux aussi anéantis par un cataclysme (la foudre ou un tremblement de terre). Les fouilles archéologiques et le témoignage de l'Antiquité romaine attestent leur existence et leur zone d'habitat. Pline et Ptolémée en parlent. Une inscription, celle de Sargon qui date du VIIe siècle avant Jésus-Christ, les cite nommément. Un bon article leur a été consacré dans l'*Encycl. de l'Islâm,* t. IV, p. 774, par Bräu. Il est question des Thamûdites dans le Coran à plusieurs reprises, soit en même temps que les ʿAdites, soit isolément. Aux sourates : VII, 71-77 ; XI, 68, 95 ; XVII, 59 ; XXVI, 141 ; XXVII, 45 ; XXXVIII, 13 ; XL, 17 ; L, 12 ; LI, 43 ; LIV, 23 ; LIX, 5 ; LXXXV, 18 ; LXXXIX, 9 ; XCI, 11. L'exégèse fournit aussi d'utiles renseignements à leur sujet, notamment Ṭab. (VIII, 224-232).

Ṣâliḥ : prophète non mentionné dans la Bible. On se reportera à son sujet aux sources ci-dessus citées à propos de ʿAd et de Hûd ; *cf.* ci-dessus, verset 65.

V. 74 : *Et vous a installés sur la terre :* Al Hijr, entre le Ḥijâz et la Syrie (Zam., II, 71). Nom de l'actuelle Madâ'in Ṣâliḥ, nord de l'Arabie séoudite (*cf.* HISS, I, p. 898 ; YAQM, II, p. 208 ; DOUA, pp. 44 et suiv. ; HUBJ ; JANM ; PHIL ; *Enc. Isl.,* s. v. Hidjr).

Vous creusez des demeures, text. : « vous taillez les montagnes en demeures ». On sait que les Thamûdites furent pour la plupart des troglodytes.

(سورة الأعراف)

لِمَنْ ءَامَنَ مِنْهُمْ أَتَعْلَمُونَ أَنَّ صَٰلِحًا مُّرْسَلٌ مِّن رَّبِّهِۦ ۚ
قَالُوٓا۟ إِنَّا بِمَآ أُرْسِلَ بِهِۦ مُؤْمِنُونَ ﴿٧٥﴾ قَالَ ٱلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوٓا۟
إِنَّا بِٱلَّذِىٓ ءَامَنتُم بِهِۦ كَٰفِرُونَ ﴿٧٦﴾ فَعَقَرُوا۟ ٱلنَّاقَةَ وَعَتَوْا۟
عَنْ أَمْرِ رَبِّهِمْ وَقَالُوا۟ يَٰصَٰلِحُ ٱئْتِنَا بِمَا تَعِدُنَآ إِن كُنتَ
مِنَ ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٧٧﴾ فَأَخَذَتْهُمُ ٱلرَّجْفَةُ فَأَصْبَحُوا۟ فِى دَارِهِمْ
جَٰثِمِينَ ﴿٧٨﴾ فَتَوَلَّىٰ عَنْهُمْ وَقَالَ يَٰقَوْمِ لَقَدْ أَبْلَغْتُكُمْ رِسَالَةَ
رَبِّى وَنَصَحْتُ لَكُمْ وَلَٰكِن لَّا تُحِبُّونَ ٱلنَّٰصِحِينَ ﴿٧٩﴾
وَلُوطًا إِذْ قَالَ لِقَوْمِهِۦٓ أَتَأْتُونَ ٱلْفَٰحِشَةَ مَا سَبَقَكُم بِهَا
مِنْ أَحَدٍ مِّنَ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٨٠﴾ إِنَّكُمْ لَتَأْتُونَ ٱلرِّجَالَ شَهْوَةً
مِّن دُونِ ٱلنِّسَآءِ ۚ بَلْ أَنتُمْ قَوْمٌ مُّسْرِفُونَ ﴿٨١﴾ وَمَا كَانَ
جَوَابَ قَوْمِهِۦٓ إِلَّآ أَن قَالُوٓا۟ أَخْرِجُوهُم مِّن قَرْيَتِكُمْ ۖ
إِنَّهُمْ أُنَاسٌ يَتَطَهَّرُونَ ﴿٨٢﴾ فَأَنجَيْنَٰهُ وَأَهْلَهُۥٓ إِلَّا ٱمْرَأَتَهُۥ

76. — *Nous refusons de croire à ce que vous avez cru ! » dirent les orgueilleux.*

77. *Ils coupèrent [avec insolence] les jarrets de la chamelle et méprisèrent l'ordre de leur Seigneur en disant : « O Ṣâliḥ ! fais donc arriver ce dont tu nous menaces, si réellement tu es un messager [de Dieu]. »*

78. *Un tremblement les surprit : au matin, ils gisaient dans leur pays.*

79. *Ṣâliḥ les abandonna en disant : « O mon peuple ! je vous avais transmis le message de mon Seigneur : je vous avais donné d'excellents conseils ; mais vous n'aimiez pas les vrais conseillers. »*

80. *Et Loth, quand il dit à son peuple : « Vous livrez-vous à une abomination à laquelle personne de par les mondes ne s'est livré avant vous ?*

81. *« Certes, vous assouvissez vos désirs charnels sur les hommes au lieu des femmes. Vous êtes vraiment des gens outranciers ! »*

82. *Pour toute réponse, ses concitoyens clamèrent : « Expulsez de votre cité ces gens qui affectent d'être chastes ! »*

83. *Nous le sauvâmes lui et les siens, hormis sa femme qui resta parmi les attardés.*

V. 77 : *Couper les jarrets, ʿaqara,* d'une bête de somme peut avoir deux significations chez les nomades : faire acte d'humilité, implorer un secours d'un homme puissant ou auprès d'un sanctuaire. Dans ce cas, on coupe les tendons de la bête qu'on amène, avant de la sacrifier, et le verbe qui exprime ce geste est *ʿarqaba.* Seconde nuance : lancer un défi à quelqu'un, le provoquer en coupant la « tête » de son palmier ou les jarrets d'une bête qui lui est chère. Le verbe qui s'emploie est alors *ʿaqqara* ou *ʿaqara.* C'est pour rendre cette idée de défi que nous avons ajouté dans notre traduction *[avec insolence].*

V. 78 : *Un tremblement, rajfa* : « secousse, ébranlement ». Les commentateurs donnent à ce mot le sens de *ṣayḥa,* « clameur ». En fait, on n'est pas fixé sur la nature du cataclysme qui anéantit Thâmûd. Foudre ? Tremblement de terre ? Des auteurs modernes comme Moritz, pensent que les Thamûdites ont été, à l'instar des habitants de Pompéi, anéantis par une soudaine éruption volcanique. Cependant les recherches géologiques de ces dernières années n'en ont révélé aucune trace.

Pays. Le mot *(dâr)* est au singulier et c'est dans ce sens qu'il convient de l'entendre. Autre sens : « demeures ». Mais ce mot eût été au pluriel, *dûr.*

V. 80 : *Loth :* neveu d'Abraham et père de Moab et d'Ammon. Signalons, pour les lecteurs de langue arabe, l'excellent chapitre que lui a consacré le docteur Wasfi (WASA, pp. 99 et suiv.).

Son peuple : les habitants de Sodome.

Une abomination : l'homosexualité.

V. 82 : *Ces gens :* Loth et ses partisans.

V. 83 : *Attardés.* Nous employons ce mot dans son sens étymologique. Dans la Bible (Gen., XIX, 26), est dit : « la femme de Loth regarda en arrière et elle devint une statue de sel. »

A remarquer aussi que le nom d'agent arabe (*ghabirin*) signifie habituellement : « révolu, passé, demeuré en arrière ». En sollicitant le texte, certains commentateurs (Jalâl, p. 212) le rendent par « demeurés dans le châtiment de Dieu ». C'est aussi un des sens retenus par Ṭab. (VIII, 236).

(الجزء الثامن)

كَانَتْ مِنَ ٱلْغَٰبِرِينَ ﴿٨٣﴾ وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهِم مَّطَرًا ۖ فَٱنظُرْ
كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٨٤﴾ وَإِلَىٰ مَدْيَنَ أَخَاهُمْ
شُعَيْبًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥ ۖ
قَدْ جَآءَتْكُم بَيِّنَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ ۖ فَأَوْفُوا۟ ٱلْكَيْلَ وَٱلْمِيزَانَ
وَلَا تَبْخَسُوا۟ ٱلنَّاسَ أَشْيَآءَهُمْ وَلَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ
بَعْدَ إِصْلَٰحِهَا ۚ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٨٥﴾
وَلَا تَقْعُدُوا۟ بِكُلِّ صِرَٰطٍ تُوعِدُونَ وَتَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ
ٱللَّهِ مَنْ ءَامَنَ بِهِۦ وَتَبْغُونَهَا عِوَجًا ۚ وَٱذْكُرُوٓا۟ إِذْ كُنتُمْ قَلِيلًا
فَكَثَّرَكُمْ ۖ وَٱنظُرُوا۟ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٨٦﴾
وَإِن كَانَ طَآئِفَةٌ مِّنكُمْ ءَامَنُوا۟ بِٱلَّذِىٓ أُرْسِلْتُ بِهِۦ
وَطَآئِفَةٌ لَّمْ يُؤْمِنُوا۟ فَٱصْبِرُوا۟ حَتَّىٰ يَحْكُمَ ٱللَّهُ بَيْنَنَا ۚ وَهُوَ
خَيْرُ ٱلْحَٰكِمِينَ ﴿٨٧﴾ * قَالَ ٱلْمَلَأُ ٱلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوا۟

84. *Nous fîmes tomber sur eux une pluie... Regarde ce que fut la fin des criminels.*

85. *[Nous avons envoyé aux habitants] de Madyan leur frère Shuʿayb. Il leur dit : « O mon peuple ! adorez Dieu ! Il n'y a pas d'autre divinité que lui pour vous. Vous avez déjà reçu une preuve de la part de votre Seigneur. Faites bonne mesure et bon poids [dans vos transactions] et ne causez pas de tort aux gens dans leurs biens. Ne semez pas la corruption sur terre, après son amélioration. Cela est meilleur pour vous, si vous êtes des croyants [sincères].*

86. *« Ne vous placez pas sur tous les chemins pour menacer ceux qui croient et les détourner de la voie de Dieu que vous auriez souhaitée tortueuse. Souvenez-vous, lorsque vous étiez quelques-uns [seulement] et qu'il a augmenté votre nombre. Regardez ce que fut la fin des criminels.*

87. *« Si une partie d'entre vous croit à ma mission et l'autre la rejette, patientez jusqu'à ce que Dieu nous départage : il est le meilleur des arbitres ! »*

88. *Les notables de son peuple qui s'étaient montrés orgueilleux [lui] dirent : « Shuʿayb, nous vous expulserons certainement de notre cité, toi et ceux qui partagent ton credo, à moins que vous ne reveniez à notre religion. — Et [nous y contraindriez-vous] même s'il nous répugnait [de l'embrasser] ? demanda Shuʿayb.*

V. 84 : « Dieu fit pleuvoir sur Sodome et sur Gomorrhe, du soufre et du feu » (Gen., XIX, 23). La fin de ce chapitre est pénible à lire dans la Bible puisque Loth, réfugié dans la montagne, eut, en état d'ivresse, des rapports avec l'une et l'autre de ses filles qui devinrent enceintes et donnèrent naissance, l'aînée à Moab, ancêtre des Moabites, et la plus jeune à Ben-Ammi, ancêtre des Ammonites (Gen., *ibid.*, 31-38).

V. 85 : Sur *Madyan* (golfe d'Akaba) et sur ses habitants nous avons donné dans ce qui précède un bref commentaire.

V. 88 : Selon les historiens musulmans de la prophétologie, *Shuʿayb* est un descendant au 6e degré d'Abraham par la branche de Lévy. Il est le beau-père de Moïse et est représenté comme originaire de Madyan. Il exhortait de temps à autre ses concitoyens à demeurer fidèles aux prescriptions divines. La Bible est incertaine sur le nom exact de ce personnage signalé d'abord comme sacrificateur de Madyan et dont le nom varie d'un passage à l'autre : Reuel selon l'Exode (II, 1) ; Hobab ou Reuel, selon les Nombres (X, 23) ; Jethro, selon l'Exode (III, 1). Or, sur ce dernier nom, entre la Bible et l'exégèse islamique, il y a accord, car Ṭabari signale, dans son commentaire (VIII, 237), que le patronyme syriaque de Shuʿayb est Yethron (Jethro). (*cf.* S. VII, 90, 92, 96 ; S. XXIX, 36 ; Ṭab., I, 532 ; Thaʿa ; WASA, pp. 139-150 ; ZHAQ, pp. 43-150 ; HORK, p. 119).

(سورة الأعراف)

مِن قَوْمِهِۦ لَنُخْرِجَنَّكَ يَٰشُعَيْبُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَكَ مِن
قَرْيَتِنَآ أَوْ لَتَعُودُنَّ فِى مِلَّتِنَا ۚ قَالَ أَوَلَوْ كُنَّا كَٰرِهِينَ ﴿٨٨﴾
قَدِ ٱفْتَرَيْنَا عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا إِنْ عُدْنَا فِى مِلَّتِكُم بَعْدَ إِذْ
نَجَّىٰنَا ٱللَّهُ مِنْهَا ۚ وَمَا يَكُونُ لَنَآ أَن نَّعُودَ فِيهَآ إِلَّآ
أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ رَبُّنَا ۚ وَسِعَ رَبُّنَا كُلَّ شَىْءٍ عِلْمًا ۚ عَلَى
ٱللَّهِ تَوَكَّلْنَا ۚ رَبَّنَا ٱفْتَحْ بَيْنَنَا وَبَيْنَ قَوْمِنَا بِٱلْحَقِّ
وَأَنتَ خَيْرُ ٱلْفَٰتِحِينَ ﴿٨٩﴾ وَقَالَ ٱلْمَلَأُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟
مِن قَوْمِهِۦ لَئِنِ ٱتَّبَعْتُمْ شُعَيْبًا إِنَّكُمْ إِذًا لَّخَٰسِرُونَ ﴿٩٠﴾
فَأَخَذَتْهُمُ ٱلرَّجْفَةُ فَأَصْبَحُوا۟ فِى دَارِهِمْ جَٰثِمِينَ ﴿٩١﴾
ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ شُعَيْبًا كَأَن لَّمْ يَغْنَوْا۟ فِيهَا ۚ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ شُعَيْبًا
كَانُوا۟ هُمُ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٩٢﴾ فَتَوَلَّىٰ عَنْهُمْ وَقَالَ يَٰقَوْمِ لَقَدْ
أَبْلَغْتُكُمْ رِسَٰلَٰتِ رَبِّى وَنَصَحْتُ لَكُمْ ۖ فَكَيْفَ ءَاسَىٰ

89. *« Nous commettrions une imposture à l'encontre de Dieu, si nous revenions à votre religion, alors qu'il nous en a préservés. Il n'est plus [possible] pour nous de nous y convertir à moins que Dieu, notre Seigneur, ne le veuille. Notre Seigneur embrasse tout de sa science. Nous nous en remettons à lui. « Seigneur, tranche par la vérité entre notre peuple et nous, tu es le meilleur des juges. »*

90. *Les notables de son peuple qui s'étaient montrés mécréants dirent : « Vous courez à votre perte, si vous suivez Shuʿayb ! »*

91. *Ils furent surpris par un tremblement. Au matin, ils gisaient dans leur pays.*

92. *Ceux qui avaient traité Shuʿayb d'imposteur, furent comme s'ils n'y avaient jamais vécu. Ce sont ceux qui avaient traité Shuʿayb d'imposteur qui furent perdus.*

93. *Il se détourna d'eux en disant : « O mon peuple ! je vous ai transmis les messages de mon Seigneur en vous donnant d'excellents conseils. Comment puis-je m'affliger sur le sort d'un peuple infidèle ? »*

V. 89 : *Tranche, fataḥa :* « ouvrir, conquérir », etc., en arabe ancien, « juger ». Dans la langue d'Oman un juge est appelé *fâtiḥ* ou *fattâḥ* et *fatâḥa* signifie gouvernement (Zam., II, 76). Dans la langue du Yémen, *fatâḥa* signifie jugement et *fattâḥ* juge et gouvernement (*cf.* Lisân, s.v. *ataḥa*).

V. 91 : *Pays : cf.* verset 78.

V. 92 : *Vécu, ghaniya (yaghnâ, ghinan et ghaniyân)* en arabe ancien, « descendre en un lieu, y vivre » (*cf.* ABRD, p. 58).

(الجـــزء التـاسع)

عَلَىٰ قَوْمٍ كَٰفِرِينَ ﴿٩٣﴾ وَمَآ أَرْسَلْنَا فِى قَرْيَةٍ مِّن نَّبِىٍّ إِلَّآ
أَخَذْنَآ أَهْلَهَا بِٱلْبَأْسَآءِ وَٱلضَّرَّآءِ لَعَلَّهُمْ يَضَّرَّعُونَ ﴿٩٤﴾
ثُمَّ بَدَّلْنَا مَكَانَ ٱلسَّيِّئَةِ ٱلْحَسَنَةَ حَتَّىٰ عَفَوا۟ وَّقَالُوا۟ قَدْ
مَسَّ ءَابَآءَنَا ٱلضَّرَّآءُ وَٱلسَّرَّآءُ فَأَخَذْنَٰهُم بَغْتَةً وَهُمْ
لَا يَشْعُرُونَ ﴿٩٥﴾ وَلَوْ أَنَّ أَهْلَ ٱلْقُرَىٰٓ ءَامَنُوا۟ وَٱتَّقَوْا۟
لَفَتَحْنَا عَلَيْهِم بَرَكَٰتٍ مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ وَلَٰكِن
كَذَّبُوا۟ فَأَخَذْنَٰهُم بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿٩٦﴾ أَفَأَمِنَ أَهْلُ
ٱلْقُرَىٰٓ أَن يَأْتِيَهُم بَأْسُنَا بَيَٰتًا وَهُمْ نَآئِمُونَ ﴿٩٧﴾
أَوَأَمِنَ أَهْلُ ٱلْقُرَىٰٓ أَن يَأْتِيَهُم بَأْسُنَا ضُحًى وَهُمْ
يَلْعَبُونَ ﴿٩٨﴾ أَفَأَمِنُوا۟ مَكْرَ ٱللَّهِ ۚ فَلَا يَأْمَنُ مَكْرَ ٱللَّهِ إِلَّا
ٱلْقَوْمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٩٩﴾ أَوَلَمْ يَهْدِ لِلَّذِينَ يَرِثُونَ ٱلْأَرْضَ
مِنۢ بَعْدِ أَهْلِهَآ أَن لَّوْ نَشَآءُ أَصَبْنَٰهُم بِذُنُوبِهِمْ ۚ وَنَطْبَعُ

94. *Nous n'avons envoyé aucun messager dans une cité sans que nous ayons accablé sa population d'adversité et de calamités pour qu'elle s'humiliât.*

95. *Nous avons substitué, ensuite, l'heur au malheur, au point que ces gens-là prospérèrent. C'est alors [qu'ayant tout oublié] ils s'écrièrent : « Nos ancêtres ont déjà éprouvé la joie et la douleur ; [quant à nous, nous ne connaîtrons pas une telle alternative]. » Nous les anéantîmes brusquement, sans qu'ils l'eussent pressenti.*

96. *Si les habitants de [ces] cités avaient cru et craint Dieu, nous aurions répandu sur eux les bénédictions du ciel et de la terre. Mais ils ont traité [les prophètes] d'imposteurs. Nous les avons sanctionnés d'après ce qu'ils se sont acquis.*

97. *Les habitants de ces cités ont-ils été sûrs que notre châtiment n'[allait] pas les atteindre la nuit, pendant leur sommeil ?*

98. *Les habitants de ces cités ont-ils été sûrs que notre châtiment n'[allait] pas les atteindre à l'aurore, alors qu'ils s'amusaient ?*

99. *Se croyaient-ils à l'abri du mauvais dessein de Dieu ? Ne se croient à l'abri du mauvais dessein de Dieu que ceux qui courent à leur perte.*

100. *N'a-t-il pas prouvé à ceux qui ont hérité de la terre, après ses [précédents] occupants, que, s'il le voulait, il les frapperait en raison de leurs péchés et qu'il imprimerait [le sceau de la mécréance] sur leur cœur au point qu'ils n'entendraient plus rien ?*

V. 100 : Ṭab. IX, 9 ; Jalâl, p. 216. *N'a-t-il pas prouvé,* text. : « n'a-t-il pas mis sur la bonne direction ».

Verset où le sujet principal (Dieu) est d'abord à la troisième personne (style indirect) puis brusquement – ce qui est courant en arabe – à la première personne (style direct). Nous avons unifié ces pronoms personnels pour éviter des lourdeurs qui eussent rendu la phrase peu compréhensible, en traduisant, ici, « nous » (Dieu) par « il ».

Qu'ils n'entendraient : qu'ils ne comprendraient plus rien.

(سورة الأعراف)

عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ لَا يَسْمَعُونَ ﴿١٠٠﴾ تِلْكَ ٱلْقُرَىٰ نَقُصُّ
عَلَيْكَ مِنْ أَنۢبَآئِهَا ۚ وَلَقَدْ جَآءَتْهُمْ رُسُلُهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ فَمَا
كَانُوا۟ لِيُؤْمِنُوا۟ بِمَا كَذَّبُوا۟ مِن قَبْلُ ۚ كَذَٰلِكَ يَطْبَعُ ٱللَّهُ
عَلَىٰ قُلُوبِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٠١﴾ وَمَا وَجَدْنَا لِأَكْثَرِهِم مِّنْ
عَهْدٍ ۖ وَإِن وَجَدْنَآ أَكْثَرَهُمْ لَفَٰسِقِينَ ﴿١٠٢﴾ ثُمَّ بَعَثْنَا مِنۢ
بَعْدِهِم مُّوسَىٰ بِـَٔايَٰتِنَآ إِلَىٰ فِرْعَوْنَ وَمَلَإِيْهِۦ فَظَلَمُوا۟ بِهَا ۖ
فَٱنظُرْ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿١٠٣﴾ وَقَالَ مُوسَىٰ
يَٰفِرْعَوْنُ إِنِّى رَسُولٌ مِّن رَّبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٠٤﴾ حَقِيقٌ عَلَىٰٓ
أَن لَّآ أَقُولَ عَلَى ٱللَّهِ إِلَّا ٱلْحَقَّ ۚ قَدْ جِئْتُكُم بِبَيِّنَةٍ مِّن
رَّبِّكُمْ فَأَرْسِلْ مَعِىَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ﴿١٠٥﴾ قَالَ إِن كُنتَ
جِئْتَ بِـَٔايَةٍ فَأْتِ بِهَآ إِن كُنتَ مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿١٠٦﴾
فَأَلْقَىٰ عَصَاهُ فَإِذَا هِىَ ثُعْبَانٌ مُّبِينٌ ﴿١٠٧﴾ وَنَزَعَ يَدَهُۥ فَإِذَا

101. *Nous relatons pour toi [quelques] nouvelles de ces cités. Des messagers leur avaient [pourtant] apporté des preuves. Ils ne pouvaient croire à ce qu'ils avaient auparavant traité d'imposture, car Dieu avait imprimé sur le cœur des infidèles [le sceau de la mécréance].*

102. *Nous n'avons trouvé, chez la plupart d'entre eux, aucune fidélité à leur engagement [envers nous]. Nous avons constaté, au contraire, qu'ils étaient pervers, en majorité.*

103. *Puis, nous envoyâmes, après [ces prophètes], Moïse [muni] de nos preuves vers Pharaon et ses dignitaires qui les méprisèrent. Songe à ce que fut la fin de ces fauteurs de trouble.*

104. *Et Moïse dit : « O Pharaon ! je suis un messager du Seigneur des mondes.*

105. *« Il est de mon devoir de ne dire sur Dieu que la vérité. Je vous ai apporté une preuve de votre Seigneur. Envoie avec moi les enfants d'Israël.*

106. *— Tu apportes, [dis-tu], un signe ? Eh bien, montre-le, si tu es sincère ! »*

107. *Moïse jeta sa verge et voici qu'elle devint un véritable dragon.*

108. *Il retira sa main et voici qu'elle apparut blanche aux spectateurs.*

V. 102 : *L'engagement* qui liait Adam envers Dieu (Ṭab., IX, 12).

V. 103 : *La fin* : allusion aux dix plaies d'Égypte (*cf.* Ex., X, XI).

V. 104 : Moïse était alors âgé de quatre-vingts ans et Aaron qui l'accompagnait de quatre-vingt-trois ans. A remarquer que dans le Coran, Dieu est qualifié de « Seigneur des mondes » et dans la Bible de « Dieu des Hébreux » (Ex., V, 1-3).

V. 105 : *Envoie*, trad. text. Dans la Bible, ce verbe correspond à « laisser aller ».

V. 107 : Il apparut ainsi à ceux qui le voyaient (Ṭab., IX, 14). On remarquera la concision et le caractère admirablement vivant de la narration coranique de ces événements. Sur les miracles mentionnés, que certains commentateurs discutent en tant que faits contraires aux lois de la nature, on lira Râz. (XIV, 193-196). Il est à remarquer aussi que, dans la Bible, c'est Aaron qui, jouant le rôle d'officiant, jette la verge et non Moïse (*cf.* Ex., VII, 9). Autre remarque singulière, il est dit dans la Bible (Ex., VII, 1) : « L'Éternel dit à Moïse : "Vois, je te fais Dieu (!) et Aaron ton frère sera ton prophète..." » Le Coran ne fait pas état de cette version, si contraire à sa définition de la transcendance divine.

V. 108 : « Il (Moïse) mit sa main dans son sein, puis la retira et voici, sa main était couverte de lèpre blanche comme la neige » (Ex., IV, 6-7). Moïse était très brun *(âdim)* ; des commentateurs (Zam., II, 81) n'attribuent pas cette blancheur à la lèpre dont il est question dans la Bible, mais à une mystérieuse lumière divine aussi éblouissante que l'éclat du soleil. Sur l'emploi métaphorique de « main blanche » *(yad bayḍâ)*, en hébreu *yad hazḳa, cf.* S. V, 64. A remarquer aussi que la lèpre n'est pas de couleur blanche. Nous reviendrons plus loin sur ces détails.

(الجـــزء التـاسع)

هِىَ بَيْضَآءُ لِلنَّـٰظِرِينَ ﴿١٠٨﴾ قَالَ ٱلْمَلَأُ مِن قَوْمِ فِرْعَوْنَ إِنَّ
هَـٰذَا لَسَـٰحِرٌ عَلِيمٌ ﴿١٠٩﴾ يُرِيدُ أَن يُخْرِجَكُم مِّنْ أَرْضِكُمْ
فَمَاذَا تَأْمُرُونَ ﴿١١٠﴾ قَالُوٓا۟ أَرْجِهْ وَأَخَاهُ وَأَرْسِلْ فِى ٱلْمَدَآئِنِ
حَـٰشِرِينَ ﴿١١١﴾ يَأْتُوكَ بِكُلِّ سَـٰحِرٍ عَلِيمٍ ﴿١١٢﴾ وَجَآءَ ٱلسَّحَرَةُ
فِرْعَوْنَ قَالُوٓا۟ إِنَّ لَنَا لَأَجْرًا إِن كُنَّا نَحْنُ ٱلْغَـٰلِبِينَ ﴿١١٣﴾
قَالَ نَعَمْ وَإِنَّكُمْ لَمِنَ ٱلْمُقَرَّبِينَ ﴿١١٤﴾ قَالُوا۟ يَـٰمُوسَىٰٓ إِمَّآ
أَن تُلْقِىَ وَإِمَّآ أَن نَّكُونَ نَحْنُ ٱلْمُلْقِينَ ﴿١١٥﴾ قَالَ أَلْقُوا۟ۖ
فَلَمَّآ أَلْقَوْا۟ سَحَرُوٓا۟ أَعْيُنَ ٱلنَّاسِ وَٱسْتَرْهَبُوهُمْ وَجَآءُو
بِسِحْرٍ عَظِيمٍ ﴿١١٦﴾ * وَأَوْحَيْنَآ إِلَىٰ مُوسَىٰٓ أَنْ أَلْقِ
عَصَاكَ ۖ فَإِذَا هِىَ تَلْقَفُ مَا يَأْفِكُونَ ﴿١١٧﴾ فَوَقَعَ ٱلْحَقُّ
وَبَطَلَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١١٨﴾ فَغُلِبُوا۟ هُنَالِكَ وَٱنقَلَبُوا۟
صَـٰغِرِينَ ﴿١١٩﴾ وَأُلْقِىَ ٱلسَّحَرَةُ سَـٰجِدِينَ ﴿١٢٠﴾ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا

109. *« Voilà vraiment un magicien savantissime ! s'écrièrent les dignitaires du peuple de Pharaon.*

110. *— Il veut vous faire sortir de votre terre ! Que conseillez-vous donc ? [demanda Pharaon].*

111. *— Temporise avec lui et avec son frère, lui dirent-ils, et envoie des agents dans les cités,*

112. *pour t'amener tout homme très versé dans la magie. »*

113. *Les magiciens vinrent chez Pharaon. « Aurons-nous une récompense certaine si nous sommes vainqueurs ? demandèrent-ils.*

114. *— Oui ! et [, en plus,] vous ferez partie de mes courtisans.*

115. *— Moïse ! dirent-ils [alors], jette ton bâton, ou est-ce à nous de jeter les nôtres les premiers ?*

116. *— A vous de jeter ! » dit Moïse. Quand ils eurent jeté [leurs bâtons], ils fascinèrent les yeux des gens et les terrifièrent. Ils déployèrent [une habileté] extraordinaire dans leur art.*

117. *Nous inspirâmes alors à Moïse de jeter sa verge et, aussitôt [fait], elle happa ce que les magiciens avaient inventé.*

118. *La vérité éclata et vaines furent les manœuvres des magiciens.*

119. *Vaincus, alors ils se retirèrent humiliés.*

120. *Les magiciens [ainsi] culbutés se prosternèrent*

121. *en disant : « Nous croyons au Seigneur des mondes,*

V. 110 : *Demanda Pharaon* (Ṭab., IX, 17 ; Jalâl, p. 217). Râz. (XIV, 197) retient les deux sujets possibles du verbe sous-entendu. Le verset suivant montre bien, malgré les réticences de certains commentateurs, qu'il s'agit de Pharaon et non des dignitaires qui l'assistent comme conseillers.

V. 111 : *Temporise, 'arjâ,* en arabe ancien, « faire attendre quelqu'un, retarder une affaire ». Il est employé ici, selon les dialectes des tribus de Tamîm et d''Asad. *'Arja'a, yurji'u.* Cette dernière forme a été retenue par l'école de Baṣra, alors que celle de Médine lit *'Arjihi* et celle de Kufa *'Arjih.*

Agents : policiers ou troupe de garde, selon Ṭab. (IX, 18). Dans la Bible, ce mot est rendu par inspecteur, commissaire.

V. 112 : *Tout homme très versé dans la magie,* text. : « tout magicien savantissime ». Nous traduisons ainsi la même expression que ci-dessus, verset 109, pour éviter une répétition. Le mot *sâhir* est rendu, dans la traduction française de la Bible, par « magicien, enchanteur ou sage ».

On sait qu'en Égypte – de même qu'en Babylonie –, la magie apparaît comme une doctrine non seulement licite mais officielle, et c'est des dieux qu'elle procède, dans ses principes comme dans ses formules et ses rites. En tant que doctrine officielle, elle est intimement liée à la religion : elle suppose un esprit universel animant tout (animal, végétal, minéral). Le magicien ou « scribe de la double maison de vie », le « savantissime », est un prêtre qui connaît les sympathies et les antipathies qui attirent ou repoussent les choses les unes par rapport aux autres. Ce que l'on peut ajouter, à propos des croyances de l'Égypte ancienne, c'est que les divinités égyptiennes des cités n'étaient pas toujours des fictions magiques ou des symbolisations grossières. L'égyptologie nous fournit sur Pitah quelques précisions singulièrement troublantes.

Les habitants de Memphis le considéraient comme un esprit né de lui-même. Cause éternelle de toute chose, créateur de tout ce qui existe sur terre, dans le ciel et le monde inférieur, il était l'âme de l'univers dans son ensemble et la lumière était son rayonnement. Il était seul dieu, alors que les autres divinités n'étaient que le fruit de ses pensées. Cette religion philosophique, professée 4 000 ans avant Jésus-Christ, ne semble donc pas une vulgaire idolâtrie imaginée par les prêtres sorciers.

Dans le conflit opposant Moïse au pharaon, l'illustre prophète use de prodiges que la magie égyptienne parvient à imiter. Imitation qui laisse perplexe. Ibn Ḥazm (HAZK, I, 154), qui soulève ce problème, établit une différence entre les miracles qui sont des faits en contradiction avec les lois de la nature, mais conformes à la volonté de Dieu et donc dans l'ordre des choses, et les prodiges magiques qui ne sont qu'une « fourberie » et une illusion d'optique. Rappelons que la loi mosaïque interdit formellement la magie et la sorcellerie. Cependant les soldats de Judas Macchabée portaient des amulettes et les juifs attachent une grande importance aux talismans, aux phylactères attachés entre les yeux, et au credo fixé aux portes des maisons (Ex., XIII, 9, 16 ; Deut., VI, 8, XI, 18 ; BUDA, VIII ; VANR, VI, col. Mana ; SPEE, II, p. 443 ; ERMR, pp. 338 et suiv. ; FOUH, pp. 176 et suiv. ; BUDE ; MORM ; MORL, pp. 245-279 ; FISA ; LEXM ; LEVH ; SETA ; CASI, pp. 419 et suiv. ; ERMC, pp. 419 et suiv. ; WIEM ; GROE ; CRUM ; DRIC ; CHAL ; GARV ; GARR ; JEQC ; KESG ; LEFH ; BRED ; VANP, fasc. 2-3 ; HUBM, p. 1505 ; GASE, pp. 300 et suiv., pp. 451 et suiv.).

(سورة الأعراف)

بِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٢١﴾ رَبِّ مُوسَىٰ وَهَٰرُونَ ﴿١٢٢﴾ قَالَ فِرْعَوْنُ
ءَامَنتُم بِهِۦ قَبْلَ أَنْ ءَاذَنَ لَكُمْ ۖ إِنَّ هَٰذَا لَمَكْرٌ مَّكَرْتُمُوهُ
فِى ٱلْمَدِينَةِ لِتُخْرِجُوا۟ مِنْهَآ أَهْلَهَا ۖ فَسَوْفَ تَعْلَمُونَ ﴿١٢٣﴾
لَأُقَطِّعَنَّ أَيْدِيَكُمْ وَأَرْجُلَكُم مِّنْ خِلَٰفٍ ثُمَّ لَأُصَلِّبَنَّكُمْ
أَجْمَعِينَ ﴿١٢٤﴾ قَالُوٓا۟ إِنَّآ إِلَىٰ رَبِّنَا مُنقَلِبُونَ ﴿١٢٥﴾ وَمَا
تَنقِمُ مِنَّآ إِلَّآ أَنْ ءَامَنَّا بِـَٔايَٰتِ رَبِّنَا لَمَّا جَآءَتْنَا ۚ رَبَّنَآ
أَفْرِغْ عَلَيْنَا صَبْرًا وَتَوَفَّنَا مُسْلِمِينَ ﴿١٢٦﴾ وَقَالَ ٱلْمَلَأُ مِن
قَوْمِ فِرْعَوْنَ أَتَذَرُ مُوسَىٰ وَقَوْمَهُۥ لِيُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ
وَيَذَرَكَ وَءَالِهَتَكَ ۚ قَالَ سَنُقَتِّلُ أَبْنَآءَهُمْ وَنَسْتَحْىِۦ
نِسَآءَهُمْ وَإِنَّا فَوْقَهُمْ قَٰهِرُونَ ﴿١٢٧﴾ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِ
ٱسْتَعِينُوا۟ بِٱللَّهِ وَٱصْبِرُوٓا۟ ۖ إِنَّ ٱلْأَرْضَ لِلَّهِ يُورِثُهَا مَن يَشَآءُ
مِنْ عِبَادِهِۦ ۖ وَٱلْعَٰقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ ﴿١٢٨﴾ قَالُوٓا۟ أُوذِينَا

122. *au Seigneur de Moïse et d'Aaron.*

123. *— Vous croyez en lui avant que je ne vous l'aie permis ? s'écria Pharaon. C'est là assurément une perfidie que vous avez manigancée dans la ville pour en chasser les habitants ! Vous allez voir !*

124. *« Certes, je vous [ferai subir] une ablation alternée des mains et des pieds avant de vous faire tous crucifier !*

125. *— En vérité, répondirent-ils, nous retournerons à notre Seigneur.*

126. *« Tu [veux] te venger de nous uniquement parce que nous ajoutons foi aux signes qui nous viennent de notre Seigneur. Seigneur ! fortifie-nous de patience et reçois-nous en croyants soumis à ta volonté. »*

127. *Les dignitaires parmi les sujets de Pharaon s'écrièrent : « Laisseras-tu Moïse et son peuple semer le désordre dans le pays et t'abandonner, toi et tes divinités ? — Nous massacrerons leurs fils et épargnerons leurs femmes. En vérité, nous les dominerons en vainqueurs. »*

128. *« Implorez l'assistance de Dieu, recommanda Moïse à son peuple, soyez patients ! La terre est à Dieu : il en fait héritier qui il veut parmi ses serviteurs. L'issue finale sera favorable à ceux qui le craignent. »*

129. *Les juifs dirent [à Moïse] : « Nous avons été maltraités avant et après ton arrivée parmi nous ! — Il se pourrait bien que votre Seigneur fasse périr votre ennemi, répliqua Moïse, et fasse de vous les successeurs de ses terres, pour voir comment vous agirez. »*

V. 124 : *Une ablation alternée :* main droite et pied gauche ou main gauche et pied droit. Cette mutilation, fort répandue, aurait été instituée comme sanction pour la première fois dans le monde (méditerranéen) par Pharaon (Ṭab., IX, 23).

V. 126 : *Fortifie,* text. : « verse, répands sur nous ».
Soumis à ta volonté : « en musulmans », dans le texte.

V. 127 : *Dans le pays,* text. : « sur terre ».
T'abandonner, toi et tes divinités, en quittant l'Égypte. A remarquer qu'il est question de divinités égyptiennes et non plus de Pharaon adoré à l'égal d'un dieu, c'est-à-dire de Râh (soleil), Isis, Osiris. A cet égard, il y a lieu de rappeler qu'il n'y avait pas de religion officiellement commune à tout le pays. Chaque localité avait sa divinité particulière qui s'incarnait dans les animaux sacrés. Ptah (représenté par le taureau Apis) était la divinité adorée à Memphis ; Atoum (même représentation) à Héliopolis ; Thot à Schmoum ; Horus à Edfou ; Amon (représenté par un bélier) à Thèbes ; Osiris à Ombos ; Month à Hermontis ; Hathar (déesse) à Dendra ; Bastet à Bubastis ; Sobk (représenté par un crocodile) dans la région de Fayoum ; Neith à Saïs, etc. (*cf.* ERMC).

V. 129 : *Nous avons été maltraités...* On sait que c'est au cours de ces événements que fut instituée la Pâque juive et fixé le premier mois de l'année du calendrier mosaïque. Cette objection qui est, en elle-même, une plainte, traduit les réticences des juifs devant l'effort et les sacrifices que Moïse leur demandait de supporter encore, avant leur délivrance. On lira pour la compréhension de ce passage, Exode, XII, XIII.

(الجـــزء التـاسع)

مِن قَبْلِ أَن تَأْتِيَنَا وَمِنۢ بَعْدِ مَا جِئْتَنَا ۚ قَالَ عَسَىٰ رَبُّكُمْ أَن
يُهْلِكَ عَدُوَّكُمْ وَيَسْتَخْلِفَكُمْ فِى ٱلْأَرْضِ فَيَنظُرَ كَيْفَ
تَعْمَلُونَ ﴿١٢٩﴾ وَلَقَدْ أَخَذْنَآ ءَالَ فِرْعَوْنَ بِٱلسِّنِينَ وَنَقْصٍ
مِّنَ ٱلثَّمَرَٰتِ لَعَلَّهُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٣٠﴾ فَإِذَا جَآءَتْهُمُ ٱلْحَسَنَةُ
قَالُوا۟ لَنَا هَٰذِهِۦ ۖ وَإِن تُصِبْهُمْ سَيِّئَةٌ يَطَّيَّرُوا۟ بِمُوسَىٰ
وَمَن مَّعَهُۥٓ ۗ أَلَآ إِنَّمَا طَٰٓئِرُهُمْ عِندَ ٱللَّهِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ
لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٣١﴾ وَقَالُوا۟ مَهْمَا تَأْتِنَا بِهِۦ مِنْ ءَايَةٍ لِّتَسْحَرَنَا
بِهَا فَمَا نَحْنُ لَكَ بِمُؤْمِنِينَ ﴿١٣٢﴾ فَأَرْسَلْنَا عَلَيْهِمُ ٱلطُّوفَانَ
وَٱلْجَرَادَ وَٱلْقُمَّلَ وَٱلضَّفَادِعَ وَٱلدَّمَ ءَايَٰتٍ مُّفَصَّلَٰتٍ
فَٱسْتَكْبَرُوا۟ وَكَانُوا۟ قَوْمًا مُّجْرِمِينَ ﴿١٣٣﴾ وَلَمَّا وَقَعَ عَلَيْهِمُ ٱلرِّجْزُ
قَالُوا۟ يَٰمُوسَى ٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ بِمَا عَهِدَ عِندَكَ ۖ لَئِن كَشَفْتَ
عَنَّا ٱلرِّجْزَ لَنُؤْمِنَنَّ لَكَ وَلَنُرْسِلَنَّ مَعَكَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ﴿١٣٤﴾

130. *Certes, nous avons éprouvé le peuple de Pharaon par des années de sécheresse et de pénurie de fruits, afin qu'il se souvienne.*

131. *Un bienfait s'offrait-il à eux, ils disaient : « Ceci nous revient [de droit] » ; mais quand une vicissitude les frappait, ils voyaient en Moïse et en ceux qui étaient avec lui, un oiseau de [mauvais] augure. Or ça, ce qui leur arrive ne dépend-il pas uniquement de Dieu ? Mais la plupart d'entre eux ne le savaient pas.*

132. *Ils dirent : « Quelques signes que tu apportes, pour nous fasciner, nous ne croirons pas en toi. »*

133. *Alors, nous envoyâmes, contre eux, une pluie diluvienne, les sauterelles, les poux, les grenouilles, le sang, en signes distincts. Ils s'endurcirent dans leur orgueil : c'étaient des criminels.*

134. *Chaque fois que [l'effet de notre] courroux s'abattait sur eux, ils s'écriaient : « O Moïse, invoque ton Seigneur pour nous, d'après l'engagement qu'il a pris envers toi. Si tu écartes de nous sa colère, nous croirons, certes, en toi et nous laisserons partir avec toi les enfants d'Israël. »*

V. 131 : *Ils :* les juifs.

Un oiseau. L'art augural d'après le vol des oiseaux (ornithomancie) chez les différents peuples antiques est bien connu (hibou, corbeau, épervier, aigle, colombe, etc.). Il est connu chez les Arabes, avant et après l'Islâm qui, selon le ḥadîth, et non selon le Coran, admet l'idée de présage (*fâl,* mot étymologiquement obscur), mais interdit formellement l'augure d'après le vol des oiseaux *(ṭiyâra),* sans doute en raison des idées païennes qui s'y attachent.

On se reportera au bon article que consacre D. B. MacDonald dans l'*Encyc. de l'Islâm* à cette question, s. v. *fâl.* (Voir aussi TANN, p. 295, 1re part. ; RUFS, p. 53 ; COND, p. 227 ; IDRM, pp. 24-113 ; DOUM, pp. 353-364 ; WESS, index, p. 325).

V. 133 : *...signes distincts :* manquent dans cette énumération (où il n'est question que de cinq plaies) les mouches, le feu, l'obscurité, la mortalité des troupeaux, la mortalité infantile.

Ṭab., qui est un commentateur et un historien, consacre une longue digression à ces faits bibliques (IX, 34-40).

(سورة الأعراف)

فَلَمَّا كَشَفْنَا عَنْهُمُ ٱلرِّجْزَ إِلَىٰٓ أَجَلٍ هُم بَٰلِغُوهُ إِذَا هُمْ
يَنكُثُونَ ﴿١٣٥﴾ فَٱنتَقَمْنَا مِنْهُمْ فَأَغْرَقْنَٰهُمْ فِى ٱلْيَمِّ بِأَنَّهُمْ
كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا وَكَانُوا۟ عَنْهَا غَٰفِلِينَ ﴿١٣٦﴾ وَأَوْرَثْنَا ٱلْقَوْمَ
ٱلَّذِينَ كَانُوا۟ يُسْتَضْعَفُونَ مَشَٰرِقَ ٱلْأَرْضِ وَمَغَٰرِبَهَا ٱلَّتِى
بَٰرَكْنَا فِيهَا ۖ وَتَمَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ ٱلْحُسْنَىٰ عَلَىٰ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ
بِمَا صَبَرُوا۟ ۖ وَدَمَّرْنَا مَا كَانَ يَصْنَعُ فِرْعَوْنُ وَقَوْمُهُۥ
وَمَا كَانُوا۟ يَعْرِشُونَ ﴿١٣٧﴾ وَجَٰوَزْنَا بِبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱلْبَحْرَ
فَأَتَوْا۟ عَلَىٰ قَوْمٍ يَعْكُفُونَ عَلَىٰٓ أَصْنَامٍ لَّهُمْ ۚ قَالُوا۟ يَٰمُوسَى
ٱجْعَل لَّنَآ إِلَٰهًا كَمَا لَهُمْ ءَالِهَةٌ ۚ قَالَ إِنَّكُمْ قَوْمٌ
تَجْهَلُونَ ﴿١٣٨﴾ إِنَّ هَٰٓؤُلَآءِ مُتَبَّرٌ مَّا هُمْ فِيهِ وَبَٰطِلٌ مَّا كَانُوا۟
يَعْمَلُونَ ﴿١٣٩﴾ قَالَ أَغَيْرَ ٱللَّهِ أَبْغِيكُمْ إِلَٰهًا وَهُوَ فَضَّلَكُمْ عَلَى
ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٤٠﴾ وَإِذْ أَنجَيْنَٰكُم مِّنْ ءَالِ فِرْعَوْنَ يَسُومُونَكُمْ

135. *Lorsque nous eûmes écarté d'eux [l'effet de notre] courroux, jusqu'à l'expiration du terme fixé [par nous], voici qu'ils violèrent leur promesse.*

136. *Nous les sanctionnâmes en les engloutissant dans la mer, pour avoir traité nos signes de mensonges et ne leur avoir accordé aucune attention.*

137. *Et nous fîmes de gens, naguère méprisés, les héritiers des contrées [situées] en Orient et en Occident que nous avions bénies. [Ainsi] s'accomplit la très belle promesse faite par ton Seigneur aux enfants d'Israël, en récompense de leur patience. Nous détruisîmes ce que Pharaon et son peuple avaient façonné ou érigé.*

138. *Nous fîmes traverser aux enfants d'Israël, la mer. Ils arrivèrent chez un peuple qui vouait un culte à des idoles qui lui étaient propres. « Moïse, dirent [les juifs], donne-nous une divinité semblable aux leurs. — Vous êtes des gens ignorants ! s'écria Moïse.*

139. *« [La religion] qu'ils professent [porte en elle] leur ruine ; leurs œuvres sont vaines ! »*

140. *Et il ajouta : « Désirerais-je pour vous une divinité autre que Dieu qui vous a préférés aux mondes ? »*

141. *[Souvenez-vous] lorsque nous vous délivrâmes des gens de Pharaon qui vous infligeaient les pires sévices, tuant vos fils et épargnant vos femmes. Il y avait en cela une dure épreuve [à laquelle] votre Seigneur [vous avait soumis].*

V. 138 : Les juifs avaient habité l'Égypte pendant quatre cent trente ans, selon le Pentateuque samaritain. D'après une note explicative, il est dit non pas en Égypte, mais dans le pays de Canaan. Le polémiste Ibn Ḥazm conteste cette durée. Le séjour des juifs en Égypte n'aurait pas dépassé, même en comptant les années de servitude de Joseph, deux cent trente-neuf ans (NAZK, pp. 168 et suiv.). Ils étaient à leur départ d'Égypte 600 000 (Ex., XII, 37-41 ; 603 550 selon Nb., I, 46). Ces chiffres sont cependant contestés par Ibn Khaldûn (KHAM, p. 14).

L'évocation coranique de ces événements pose un problème historique. L'opinion acquise jusqu'à ces dernières années selon laquelle Moïse aurait eu affaire à Ramsès II (1225 av. J.-C.) est de plus en plus abandonnée. Il est vrai que dans ce domaine, encore flou, nos connaissances sont plutôt insuffisantes et nos conclusions incertaines. La datation se fait par siècle et les gigantesques dynasties pharaoniques sont connues paradoxalement sous des numéros d'ordre qui ressemblent davantage à des épitaphes qu'à de véritables points de repère pour une véritable histoire.

Compte tenu des rapports qui existaient entre Égyptiens et Hyksos d'une part, et de la politique envahissante de Thoutmosis (XVIe siècle av. J.-C.), on a pensé qu'on pouvait approximativement situer l'Exode autour de l'année 1540 avant Jésus-Christ, et que, selon toute probabilité, ce serait la fille de Thoutmosis Ier, la célèbre Hatshepsout, qui aurait « sauvé Moïse des eaux » et l'aurait élevé dans le merveilleux palais royal de Thèbes, dont les splendeurs ont pu être mises en lumière par les archéologues. Néanmoins, ce ne sont là que des hypothèses. Selon l'historien E. Cavaignac (CAVE, p. 57), c'est seulement aux environs de 1225 avant Jésus-Christ que le nom d'Israël est mentionné dans les annales de l'Égypte, à l'occasion du rétablissement, par le pharaon Minephtah, de l'autorité égyptienne sur la Palestine. On pouvait être en droit de s'attendre à trouver mentionné, dans la narration biblique de cette délivrance, le nom du monarque égyptien qui persécutait « les fils d'Israël ». Des roitelets, des satrapes, voire des chefs de vagues tribus y sont pourtant cités. Aucun nom historique ou géographique n'éclaire malheureusement ce passage pour le situer dans le temps. Cela tient sans doute au fait, devenu indiscutable, que la version que nous avons du Pentateuque en général et du Shemoth (Exode) en particulier, n'est pas de première main.

Que doit donc penser un croyant sans préjugé ni parti pris de l'historicité de ces événements que la Bible, l'Évangile et le Coran admettent ? A notre connaissance, dans les annales de l'Égypte antique, aucun document ne fait allusion à ces miracles, ni à cet Exode, ni à la traversée pourtant stupéfiante de la mer Rouge par les juifs. L'historien Josèphe n'a recueilli aucun témoignage sur de tels miracles ; Sanchinothon, Mégasthène, Hérodote n'y font aucune allusion. On connaît la position de la critique historique moderne : le Pentateuque a dû être écrit plus de mille ans après la sortie des juifs de l'Égypte (*cf.* LODI, pp. 199-205 ; DHORM, pp. 146 et 195). Mais l'auteur tardif de l'Exode a omis, et pour cause, de mentionner le nom du pharaon sous lequel ces événements se sont produits, il ne parle pas non plus de l'endroit de la mer Rouge où eut lieu le passage miraculeux des juifs. Cette appellation (mer Rouge) est d'ailleurs grecque (PTOT, IV, 713 ; BBLA, n° 1 346, 19 ; NOMG, V, 615). Les Arabes ne la connaissent que sous le nom de *Baḥr Qulzum* (la mer de Qulzum), d'après le nom de l'ancienne ville de Klysma non loin du golfe de Suez. Avant d'user de l'expression « mer Rouge », tardivement d'ailleurs, les musulmans l'ont appelée *Baḥr-l-l-Ḥijâz* (mer du Ḥijâz). On pourra consulter, à cet égard, les œuvres des géographes arabes publiées à des dates diverses par de Goeje et Dozy, dans la collection *Bibliotheca geographorum arabicorum,* et l'intéressant article de C. H. Becker dans l'*Encycl. de l'Islâm,* s. v. « Kulzûm ».

Mais l'appellation « mer rouge » est inconnue chez les Hébreux. Dans le Cantique de Miriam on trouve bien *'iam sûf* (Ex., XI, 1, 21) qui signifie mer des Roseaux et non mer Rouge. Et cette mer des Roseaux, certains historiens, par référence à l'Exode (XXIII, 31), l'ont identifiée, non avec la mer Rouge, mais avec le fleuve Oronte. Dans le panégyrique bien connu sous le nom de *Poème de Pentaour* consacré par les Égyptiens à la victoire des armées de Ramsès II sur les Hittites à Qadesh, sur l'Oronte, non loin du lac de Ḥims (Ḥoms), vers 1294 av. J.-C., il est question de la précipitation et de l'engloutissement des chars hittites dans l'Oronte. Le commandant des chars, Muwattali, s'y noya. Les juifs (*Ḥabiru*) participèrent à ce combat au côté des Hittites. Y a-t-il un lien entre ces faits historiques et les faits bibliques ? L'exégèse coranique suit docilement la version hébraïque de tous les événements qui se rapportent à l'Exode et illustre son interprétation de légendes empruntées au folklore israélite. Par contre, des historiens comme Ibn Khaldûn, des théologiens comme Ibn Ḥazm, ont rejeté cette version, en critiquant sans ménagement les données bibliques et pris violemment à partie ceux des historiens musulmans, notamment Mas'ûdi, qui ont reçu et accepté ces « vains simulacres dépourvus de substance » (*sic*), passivement et sans aucun esprit critique ! (KHAM, I, pp. 7, 13, 17, 72).

Les données bibliques relatives à cet événement ont appelé de leur part les objections suivantes :

1. A leur sortie d'Égypte, les juifs ne pouvaient être aussi nombreux, 600 000 combattants, sans compter les femmes, les enfants et les invalides. Ils n'étaient pas assez riches, ni assez outillés pour fabriquer, en plein désert, un veau d'or.

2. Le Pentateuque n'est mentionné ni dans les Psaumes, ni dans les livres attribués à Salomon et à Jérémie. Il contient des contradictions internes (lévirat autorisé dans le Deutéronome et interdit dans le Lévitique). Le Livre de la guerre pourtant mentionné n'y figure pas.

3. Moïse et les juifs, à leur sortie d'Egypte, ne pouvaient parler et écrire que l'égyptien. Mais que ce texte fût écrit en égyptien ou en hébreu, il a dû être détruit par Nabuchodonosor en même temps que la cité sainte (Jérusalem). La version actuelle, restituée sous Josias, date du retour des juifs après leur captivité à Babylone, grâce d'ailleurs au prophète Esdras qui ne dit nullement que le Pentateuque est l'œuvre de Moïse. En tout cas, on n'a pas la version originale.

4. Mais alors, sur ces miracles, la théologie et la critique historique musulmanes seraient-elles en contradiction avec la Bible, avec le Coran, confirmation de la Thora ? N'y aurait-il pas contradiction entre cet ordre et le fait exceptionnel ou surnaturel qu'est le miracle ? Le miracle n'est pas à exclure a priori. Seulement il faut songer que le Prophète lui-même, disent théologiens et historiens, a donné l'exemple de la prudence en ce domaine (S. VI, 4 ; S. VII, 158, 188 ; S. XI, 14 ; S. XC, 17).

Au surplus, dans cette sourate, il y a certes confirmation du *Schemoth*, au sujet du dialogue entre Dieu et Moïse, de l'ingratitude des juifs par ignorance et esprit de contradiction, mais il n'est pas question de « mer Rouge ». Dans le Coran, il est dit seulement et laconiquement : *Nous fîmes passer la mer aux fils d'Israël* (S. VII, 138).

(الجزء التاسع)

سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ يُقَتِّلُونَ أَبْنَآءَكُمْ وَيَسْتَحْيُونَ نِسَآءَكُمْ
وَفِى ذَٰلِكُم بَلَآءٌ مِّن رَّبِّكُمْ عَظِيمٌ ﴿١٤١﴾ * وَوَٰعَدْنَا مُوسَىٰ
ثَلَٰثِينَ لَيْلَةً وَأَتْمَمْنَٰهَا بِعَشْرٍ فَتَمَّ مِيقَٰتُ رَبِّهِۦٓ أَرْبَعِينَ
لَيْلَةً وَقَالَ مُوسَىٰ لِأَخِيهِ هَٰرُونَ ٱخْلُفْنِى فِى قَوْمِى وَأَصْلِحْ
وَلَا تَتَّبِعْ سَبِيلَ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿١٤٢﴾ وَلَمَّا جَآءَ مُوسَىٰ
لِمِيقَٰتِنَا وَكَلَّمَهُۥ رَبُّهُۥ قَالَ رَبِّ أَرِنِىٓ أَنظُرْ إِلَيْكَ قَالَ
لَن تَرَىٰنِى وَلَٰكِنِ ٱنظُرْ إِلَى ٱلْجَبَلِ فَإِنِ ٱسْتَقَرَّ مَكَانَهُۥ
فَسَوْفَ تَرَىٰنِى فَلَمَّا تَجَلَّىٰ رَبُّهُۥ لِلْجَبَلِ جَعَلَهُۥ دَكًّا
وَخَرَّ مُوسَىٰ صَعِقًا فَلَمَّآ أَفَاقَ قَالَ سُبْحَٰنَكَ تُبْتُ إِلَيْكَ
وَأَنَا۠ أَوَّلُ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٤٣﴾ قَالَ يَٰمُوسَىٰٓ إِنِّى ٱصْطَفَيْتُكَ
عَلَى ٱلنَّاسِ بِرِسَٰلَٰتِى وَبِكَلَٰمِى فَخُذْ مَآ ءَاتَيْتُكَ وَكُن مِّنَ
ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿١٤٤﴾ وَكَتَبْنَا لَهُۥ فِى ٱلْأَلْوَاحِ مِن كُلِّ شَىْءٍ

نصف الحزب

142. *Nous fixâmes à Moïse un rendez-vous de trente nuits que nous complétâmes par dix autres ; la durée [de l'entretien] avec son Seigneur fut de quarante nuits. Moïse recommanda à son frère Aaron : « Remplace-moi [durant ce temps à la tête] de mon peuple. Rectifie [le cas échéant] mais ne suis pas le sentier des perturbateurs. »*

143. *Et Moïse dit en se présentant pour le rendez-vous fixé et lorsque son Seigneur lui eut parlé : « Seigneur, permets-moi de te voir ! — Jamais tu ne me verras ! répondit le Seigneur. Néanmoins, regarde la montagne et tu verras. » Lorsque son Seigneur [rayonna] son éclat sur la montagne, il la pulvérisa et Moïse tomba foudroyé. A son réveil, il s'écria : « Gloire à toi ! Je me repens et suis le premier des croyants.*

144. *— Moïse, dit le Seigneur, je t'ai choisi, sur tous les hommes pour [te confier] mon message et [t'adresser] la parole. Prends ce que je te donne et sois reconnaissant. »*

145. *Nous avions écrit pour lui sur des tables une exhortation à propos de tout et le détail de tout [et lui dîmes] : « Prends-les fermement et ordonne à ton peuple de s'attacher à ce qu'il y a d'essentiel. Je vous montrerai le pays des pervers.*

V. 144 : *En t'adressant la parole.* « Dieu a parlé à Moïse. » Si Moïse n'avait pu supporter la vision de Dieu, comment pouvait-il entendre sa voix, dans le sens humain du mot ?

L'exégèse islamique est divisée sur la question : les uns optent pour une interprétation littérale du texte et selon le sens ordinaire du mot. Plus nombreux sont ceux qui optent pour le sens figuré, le mot *kallama* et *kalima* désignant, selon eux, seulement la modalité d'une communication directe de la volonté de Dieu à son prophète. Il ne peut être question d'exposer une telle controverse, longue et subtile. On consultera Râz. (XI, 228), Zam. (II, 90-91), Ṭab. (IX, 49-59). Ibn Hazm, adversaire intransigeant de l'interprétation littérale de la Bible, discute ce problème, s'attaque aux chapitres XV, 1-31 ; XX, 22-23 de l'Exode et au Psaume LXXVIII, 65, et rejette toute théorie d'intervention directe.

Moïse Ibn Maymûn (Maïmonide), qui connaissait à fond et la théologie hébraïque et la théologie islamique, se penche sur ce problème de la prophétie lui aussi dans son *Dalâlatul Ḥâ'irîn* (Maïmonide écrivait en arabe, le titre doit être traduit par le *Guide des perplexes*, et non des « égarés »). Il lui consacre près de dix-sept chapitres. Par la formule « Le Seigneur parla à », on doit, selon le célèbre théologien, comprendre, non pas une voix audible, mais le fait que les prophètes parvenaient à connaître la volonté divine, et que ce qu'ils disent doit être retenu par eux comme émanant de Dieu. « Il faut savoir que toutes les fois qu'un passage de l'Écriture dit de quelqu'un qu'un ange lui parla ou que la parole de Dieu lui fut adressée, cela n'a pu avoir lieu que dans un songe ou dans une vision prophétique » (MAIG, p. 168).

Le même auteur remarque qu'il faut comprendre au sens figuré les mots du premier chapitre de la Genèse : « Dieu dit », car un ordre ne peut être donné qu'à un être qui existe et capable de le recevoir.

Ce que je te donne : les Tables (Ex., XXXI, 18).

V. 145 : *Une exhortation :* les dix commandements.

A propos de tout et le détail : les lois relatives à la vie et à la liberté, à la propriété et aux mœurs, à la morale et aux cérémonies, les ordres concernant la construction du Tabernacle, sa description, celle de l'autel, des vêtements sacerdotaux, etc.

Dâr (maison, *pays*). Les commentateurs hésitent à propos de l'interprétation de ce mot. L'enfer ? L'Égypte ? Les lieux habités autrefois par les Thamûdites ? (Ṭab., IX, 59, Zam., II, 93 ; Jalâl, p. 222 ; Râz., XIV, 238).

(سورة الأعراف)

مَّوْعِظَةً وَتَفْصِيلًا لِّكُلِّ شَيْءٍ فَخُذْهَا بِقُوَّةٍ وَأْمُرْ قَوْمَكَ
يَأْخُذُوا بِأَحْسَنِهَا ۚ سَأُورِيكُمْ دَارَ الْفَاسِقِينَ ﴿١٤٥﴾
سَأَصْرِفُ عَنْ آيَاتِيَ الَّذِينَ يَتَكَبَّرُونَ فِي الْأَرْضِ بِغَيْرِ
الْحَقِّ وَإِن يَرَوْا كُلَّ آيَةٍ لَّا يُؤْمِنُوا بِهَا وَإِن يَرَوْا سَبِيلَ
الرُّشْدِ لَا يَتَّخِذُوهُ سَبِيلًا وَإِن يَرَوْا سَبِيلَ الْغَيِّ يَتَّخِذُوهُ
سَبِيلًا ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ كَذَّبُوا بِآيَاتِنَا وَكَانُوا عَنْهَا غَافِلِينَ ﴿١٤٦﴾
وَالَّذِينَ كَذَّبُوا بِآيَاتِنَا وَلِقَاءِ الْآخِرَةِ حَبِطَتْ أَعْمَالُهُمْ ۚ
هَلْ يُجْزَوْنَ إِلَّا مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿١٤٧﴾ وَاتَّخَذَ قَوْمُ مُوسَىٰ مِن
بَعْدِهِ مِنْ حُلِيِّهِمْ عِجْلًا جَسَدًا لَّهُ خُوَارٌ ۚ أَلَمْ يَرَوْا أَنَّهُ
لَا يُكَلِّمُهُمْ وَلَا يَهْدِيهِمْ سَبِيلًا ۘ اتَّخَذُوهُ وَكَانُوا ظَالِمِينَ ﴿١٤٨﴾
وَلَمَّا سُقِطَ فِي أَيْدِيهِمْ وَرَأَوْا أَنَّهُمْ قَدْ ضَلُّوا قَالُوا لَئِن لَّمْ
يَرْحَمْنَا رَبُّنَا وَيَغْفِرْ لَنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴿١٤٩﴾

146. *« J'écarterai de mes signes ceux qui, sans raison, se comportent orgueilleusement sur terre. Quelque signe qu'ils voient, ils n'y croient pas. Voient-ils le droit chemin ? ils ne le prennent point. Mais s'ils voient le chemin de l'égarement, ils s'y engagent. Il en est ainsi parce qu'ils ont traité nos signes de mensonges et affichent à leur égard une attitude insouciante. »*

147. *Vaines seront les œuvres de ceux qui tiennent pour mensonges et nos signes et la vie future. Seront-ils rétribués autrement que selon leurs actes ?*

148. *Le peuple de Moïse, en l'absence de celui-ci, avait pris pour idole un veau [façonné] de ses bijoux ; [c'était] un corps capable de mugir. Ne s'était-il pas aperçu que le veau ne lui parlait point et ne le guidait vers aucune vie ? Il le prit pourtant [comme divinité], faisant ainsi preuve d'iniquité.*

149. *Lorsqu'ils eurent éprouvé des regrets et se furent rendu compte de leur égarement, ils s'écrièrent : « Si notre Seigneur ne nous fait pas miséricorde et ne nous pardonne pas, nous sommes perdus ».*

V. 148 : *Un corps.* Dans la phrase arabe, ce mot joue le rôle d'un permutatif. Text. : un veau, « un corps qui avait un mugissement ».

Ne s'était-il pas... Ces verbes sont au pluriel dans le texte, le sujet étant *qawm* (gens), que nous avons traduit par peuple.

V. 149 : *Lorsqu'ils eurent éprouvé des regrets :* au retour de Moïse, lorsque celui-ci les eut réprimandés (Ṭab., IX, 62). Cette vieille expression arabe (text. : « lorsqu'il fut tombé dans leurs mains ») est peu courante et signifie regretter, se repentir (*cf.* Lisân et S. VI, *saqata* ; Zam., II, 94 ; Râz., XV, 7-8).

(الجـــزء التـاسع)

وَلَمَّا رَجَعَ مُوسَىٰٓ إِلَىٰ قَوْمِهِۦ غَضْبَٰنَ أَسِفًا قَالَ بِئْسَمَا
خَلَفْتُمُونِى مِنۢ بَعْدِىٓ ۖ أَعَجِلْتُمْ أَمْرَ رَبِّكُمْ ۖ وَأَلْقَى ٱلْأَلْوَاحَ
وَأَخَذَ بِرَأْسِ أَخِيهِ يَجُرُّهُۥٓ إِلَيْهِ ۚ قَالَ ٱبْنَ أُمَّ إِنَّ ٱلْقَوْمَ
ٱسْتَضْعَفُونِى وَكَادُوا۟ يَقْتُلُونَنِى فَلَا تُشْمِتْ بِىَ ٱلْأَعْدَآءَ
وَلَا تَجْعَلْنِى مَعَ ٱلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٥٠﴾ قَالَ رَبِّ ٱغْفِرْ لِى
وَلِأَخِى وَأَدْخِلْنَا فِى رَحْمَتِكَ ۖ وَأَنتَ أَرْحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿١٥١﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ ٱلْعِجْلَ سَيَنَالُهُمْ غَضَبٌ مِّن رَّبِّهِمْ
وَذِلَّةٌ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْمُفْتَرِينَ ﴿١٥٢﴾
وَٱلَّذِينَ عَمِلُوا۟ ٱلسَّيِّـَٔاتِ ثُمَّ تَابُوا۟ مِنۢ بَعْدِهَا وَءَامَنُوٓا۟ إِنَّ
رَبَّكَ مِنۢ بَعْدِهَا لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٥٣﴾ وَلَمَّا سَكَتَ عَن
مُّوسَى ٱلْغَضَبُ أَخَذَ ٱلْأَلْوَاحَ ۖ وَفِى نُسْخَتِهَا هُدًى وَرَحْمَةٌ
لِّلَّذِينَ هُمْ لِرَبِّهِمْ يَرْهَبُونَ ﴿١٥٤﴾ وَٱخْتَارَ مُوسَىٰ قَوْمَهُۥ

150. *Moïse dit, à son retour parmi son peuple, fâché et désolé : « Quel abject comportement a été le vôtre en mon absence. Avez-vous [cherché] à brusquer l'ordre de votre Seigneur ? » Puis, jetant les Tables, il saisit son frère par la tête et le tira vers lui. « O fils de ma mère ! s'écria Aaron, ces gens ont estimé que j'étais faible et peu s'en est fallu qu'ils ne m'aient tué. Ne réjouis point nos ennemis à mes dépens [en me maltraitant] et ne me range point parmi les injustes ! »*

151. *Et il ajouta : « Seigneur, pardonne-moi ainsi qu'à mon frère ! Reçois-nous au sein de ta miséricorde ! Tu es le Miséricordieux absolu ! »*

152. *Le courroux de leur Seigneur et l'avilissement en cette vie seront le lot de ceux qui ont pris le Veau d'or [pour objet de leur adoration]. Ainsi nous rétribuerons les imposteurs.*

153. *[A l'égard de] ceux qui, après avoir péché, se repentent et croient, Dieu sera, certes, indulgent et miséricordieux.*

154. *Lorsque Moïse retrouva son calme, il reprit les Tables [de la loi] dont le texte contenait une bonne direction et une miséricorde pour ceux qui redoutent leur Seigneur.*

155. *Moïse choisit soixante-dix hommes parmi son peuple pour notre rendez-vous. Lorsqu'ils furent saisis par le cataclysme, Moïse s'écria : « Que ne les as-tu fait périr ainsi que moi avant [ce jour] ? Nous feras-tu périr pour ce que des sots parmi nous ont commis ? Ce n'est là qu'une tentation de toi par laquelle tu diriges qui tu veux et égares qui tu veux. Tu es notre Maître ! Pardonne-nous et fais-nous miséricorde ! Tu es le meilleur de ceux qui pardonnent !*

V. 150 : *O fils de ma mère ! Yâ bna 'umma*, pour *yâ bna 'ummî* : cette expression a été l'objet d'une controverse entre les grammairiens de Baṣra et ceux de Kûfa. Ces derniers justifient la mise de *'umm* à l'accusatif par l'emploi fréquent de l'expression ou encore en vertu des règles qui régissent le vocatif, les deux mots étant considérés comme formant un tout.

Faible : sans force, ni moyen d'imposer mon autorité (Ṭab., IX, 68).

Nos ennemis, text. : « les ennemis ».

V. 154 : *Le texte,* text. : « leur copie ». Il s'agit des dix commandements, des lois relatives à la vie, à la liberté à la propriété, aux mœurs, à la morale, aux rites, etc. (*cf.* Ex., XX-XXIII).

V. 155 : *Soixante-dix hommes parmi son peuple.* Double accusatif qui fait de *ikhtâra* un verbe doublement transitif.

C'est sur les ordres de Dieu que Moïse fait ce choix pour lui présenter le témoignage de leur repentir. Ayant entendu Moïse parler à Dieu, les notables voulurent le voir. Ils furent anéantis par un tremblement de la montagne, la fameuse « montagne de Dieu ». Moïse, en disant cela, semble redouter d'être accusé par les juifs d'avoir tué ses compagnons (Ṭab., IX, 72 et suiv. ; Jalâl, p. 224). Text. : « si tu avais voulu, tu les aurais fait périr... ».

(سورة الأعراف)

سَبْعِينَ رَجُلًا لِّمِيقَٰتِنَا ۖ فَلَمَّآ أَخَذَتْهُمُ ٱلرَّجْفَةُ قَالَ رَبِّ
لَوْ شِئْتَ أَهْلَكْتَهُم مِّن قَبْلُ وَإِيَّٰىَ ۖ أَتُهْلِكُنَا بِمَا فَعَلَ
ٱلسُّفَهَآءُ مِنَّآ ۖ إِنْ هِىَ إِلَّا فِتْنَتُكَ تُضِلُّ بِهَا مَن تَشَآءُ
وَتَهْدِى مَن تَشَآءُ ۖ أَنتَ وَلِيُّنَا فَٱغْفِرْ لَنَا وَٱرْحَمْنَا ۖ وَأَنتَ
خَيْرُ ٱلْغَٰفِرِينَ ﴿١٥٥﴾ * وَٱكْتُبْ لَنَا فِى هَٰذِهِ ٱلدُّنْيَا
حَسَنَةً وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ إِنَّا هُدْنَآ إِلَيْكَ ۚ قَالَ عَذَابِىٓ أُصِيبُ بِهِۦ
مَنْ أَشَآءُ ۖ وَرَحْمَتِى وَسِعَتْ كُلَّ شَىْءٍ ۚ فَسَأَكْتُبُهَا لِلَّذِينَ
يَتَّقُونَ وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَٱلَّذِينَ هُم بِـَٔايَٰتِنَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٥٦﴾
ٱلَّذِينَ يَتَّبِعُونَ ٱلرَّسُولَ ٱلنَّبِىَّ ٱلْأُمِّىَّ ٱلَّذِى يَجِدُونَهُۥ مَكْتُوبًا
عِندَهُمْ فِى ٱلتَّوْرَىٰةِ وَٱلْإِنجِيلِ يَأْمُرُهُم بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَىٰهُمْ
عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَيُحِلُّ لَهُمُ ٱلطَّيِّبَٰتِ وَيُحَرِّمُ عَلَيْهِمُ ٱلْخَبَٰٓئِثَ
وَيَضَعُ عَنْهُمْ إِصْرَهُمْ وَٱلْأَغْلَٰلَ ٱلَّتِى كَانَتْ عَلَيْهِمْ

156. *« Prédestine-nous le bonheur en la vie présente et en la vie future ! Nous nous repentons à toi. » Dieu répondit : « J'infligerai mon châtiment à qui je veux. Ma miséricorde embrasse tout. Je l'inscrirai pour ceux qui [me] craignent, font l'aumône et tiennent nos signes pour vrais,*

157. *qui suivent l'envoyé, le Prophète illettré qu'ils trouvent mentionné dans leur [Écriture], dans la Thora et l'Évangile, [Prophète] qui leur ordonne le bien et les met en garde contre [toute action] blâmable, déclare licite pour eux ce qui est bon et illicite ce qui est impur, les dégage des contraintes et des carcans qui les entravent. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, contribueront à son succès et s'éclaireront à la lumière qui l'accompagne, ceux-là seront les bienheureux. »*

V. 157 : *Illettré, 'ummi.* La langue arabe, si nuancée, établit une distinction entre *'ummi*, ignorant au point de vue intellectuel (illettré), et *jâhil*, ignorant au point de vue moral (païen).

On ne peut donner à ce verset tout le commentaire qu'il mérite à la lumière de l'Ancien et du Nouveau Testament sans susciter de polémiques, ce qui n'est nullement dans nos intentions. Il nous suffira d'indiquer les quelques points de référence suivants sur lesquels s'appuie l'exégèse de l'Islâm, en commentant ce verset : Gen., XVII, 20 ; XLIX, 10 ; Deut., XVIII, 15-20 ; Dan., VII, 13-14 ; Is., XLII, 1-5 ; Jn, XVI, 7-16. Tout le malentendu qui sépare juifs, chrétiens et musulmans tient en somme à la manière de prononcer ou d'écrire paraclet, que les traducteurs des Évangiles ont rendu par « consolateur ». Doit-on lire paraklétos ou périklytos ? Cf. S. III, 81 ; S. LXI, 6.

(الجـــزء التـاسع)

فَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِهِۦ وَعَزَّرُوهُ وَنَصَرُوهُ وَٱتَّبَعُوا۟ ٱلنُّورَ ٱلَّذِىٓ
أُنزِلَ مَعَهُۥٓ ۙ أُو۟لَـٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿١٥٧﴾ قُلْ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ
إِنِّى رَسُولُ ٱللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا ٱلَّذِى لَهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَـٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ ۖ لَآ إِلَـٰهَ إِلَّا هُوَ يُحْىِۦ وَيُمِيتُ ۖ فَـَٔامِنُوا۟ بِٱللَّهِ
وَرَسُولِهِ ٱلنَّبِىِّ ٱلْأُمِّىِّ ٱلَّذِى يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَكَلِمَـٰتِهِۦ وَٱتَّبِعُوهُ
لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥٨﴾ وَمِن قَوْمِ مُوسَىٰٓ أُمَّةٌ يَهْدُونَ بِٱلْحَقِّ
وَبِهِۦ يَعْدِلُونَ ﴿١٥٩﴾ وَقَطَّعْنَـٰهُمُ ٱثْنَتَىْ عَشْرَةَ أَسْبَاطًا
أُمَمًا ۚ وَأَوْحَيْنَآ إِلَىٰ مُوسَىٰٓ إِذِ ٱسْتَسْقَىٰهُ قَوْمُهُۥٓ أَنِ ٱضْرِب
بِّعَصَاكَ ٱلْحَجَرَ ۖ فَٱنۢبَجَسَتْ مِنْهُ ٱثْنَتَا عَشْرَةَ عَيْنًا ۖ قَدْ
عَلِمَ كُلُّ أُنَاسٍ مَّشْرَبَهُمْ ۚ وَظَلَّلْنَا عَلَيْهِمُ ٱلْغَمَـٰمَ وَأَنزَلْنَا
عَلَيْهِمُ ٱلْمَنَّ وَٱلسَّلْوَىٰ ۖ كُلُوا۟ مِن طَيِّبَـٰتِ مَا رَزَقْنَـٰكُمْ ۚ
وَمَا ظَلَمُونَا وَلَـٰكِن كَانُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿١٦٠﴾ وَإِذْ قِيلَ

158. *Dis : « O hommes ! Je suis pour vous tous un envoyé de Dieu à qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Il n'y a d'autre divinité que lui ! Il donne la vie et il donne la mort. Croyez en Dieu et en son envoyé, le Prophète illettré qui croit en Dieu et en ses paroles ! Suivez-le pour que vous soyez dans la bonne direction ! »*

159. *Il y a, parmi le peuple de Moïse, un groupe [d'hommes] qui se dirigent et jugent selon la vérité.*

160. *Nous répartîmes les juifs en douze tribus [formant douze] communautés. Nous révélâmes [ceci] à Moïse, lorsque son peuple lui eut demandé de l'eau : « Frappe le rocher de ton bâton. » Alors douze sources en jaillirent [lorsque Moïse eut accompli son geste, si bien que] tous surent de laquelle ils devaient boire. Nous les mîmes à l'ombre de la Nuée et fîmes descendre manne et cailles sur eux [en disant] : « Mangez de cette agréable nourriture que nous vous avons accordée ! » Ils n'ont pas été [à dire vrai], injustes envers nous, ils l'ont été envers eux-mêmes !*

161. *[Rappelle-leur] lorsqu'il leur fut dit : « Habitez cette cité et mangez [de ses produits] à votre guise. Entrez-y en disant : "Absolution !" et franchissez-en la porte, prosternés. Alors nous vous pardonnerons vos péchés et donnerons encore davantage à ceux [d'entre vous] qui pratiqueront le bien. »*

V. 160 : *La Nuée, ghamâm :* « nuage blanchâtre ». Nous avons traduit par nuée, en référence à la Bible.

V. 161 : *Leur :* aux juifs. Cet appel discret par narration des faits bibliques et réminiscences persuasives, adressé aux juifs en faveur de la nouvelle doctrine, a amené le savant professeur Régis Blachère (BLAC, p. 194, note 1) à penser que leur révélation a pu avoir lieu, non à La Mekke, mais à Médine, peu après l'arrivée du Prophète dans la célèbre cité. Ṭab. (IX, 90) parle, au verset suivant, de juifs qui vivaient dans le voisinage du Prophète, ce qui confirme cette hypothèse.

Cette cité. Sur la cité en question (Aïla, l'actuelle Eilat), l'interdiction d'un rite magique observé par les juifs, en franchissant le seuil d'une porte, la substitution du mot *ḥinta* à *ḥiṭṭa* (déchargement, en hébreu *ḥatta,* faute) transforment ainsi une imploration en formule magique. *Cf.* S. II, 58.

D'entre vous (Ṭab., IX, 90).

(سورة الأعراف)

لَهُمُ ٱسْكُنُوا۟ هَٰذِهِ ٱلْقَرْيَةَ وَكُلُوا۟ مِنْهَا حَيْثُ شِئْتُمْ وَقُولُوا۟
حِطَّةٌ وَٱدْخُلُوا۟ ٱلْبَابَ سُجَّدًا نَّغْفِرْ لَكُمْ خَطِيٓـَٔـٰتِكُمْ ۚ
سَنَزِيدُ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٦١﴾ فَبَدَّلَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ مِنْهُمْ قَوْلًا
غَيْرَ ٱلَّذِى قِيلَ لَهُمْ فَأَرْسَلْنَا عَلَيْهِمْ رِجْزًا مِّنَ ٱلسَّمَآءِ
بِمَا كَانُوا۟ يَظْلِمُونَ ﴿١٦٢﴾ وَسْـَٔلْهُمْ عَنِ ٱلْقَرْيَةِ ٱلَّتِى كَانَتْ
حَاضِرَةَ ٱلْبَحْرِ إِذْ يَعْدُونَ فِى ٱلسَّبْتِ إِذْ تَأْتِيهِمْ حِيتَانُهُمْ
يَوْمَ سَبْتِهِمْ شُرَّعًا وَيَوْمَ لَا يَسْبِتُونَ ۙ لَا تَأْتِيهِمْ ۚ كَذَٰلِكَ
نَبْلُوهُم بِمَا كَانُوا۟ يَفْسُقُونَ ﴿١٦٣﴾ وَإِذْ قَالَتْ أُمَّةٌ مِّنْهُمْ
لِمَ تَعِظُونَ قَوْمًا ۙ ٱللَّهُ مُهْلِكُهُمْ أَوْ مُعَذِّبُهُمْ عَذَابًا شَدِيدًا ۖ
قَالُوا۟ مَعْذِرَةً إِلَىٰ رَبِّكُمْ وَلَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿١٦٤﴾ فَلَمَّا نَسُوا۟
مَا ذُكِّرُوا۟ بِهِۦٓ أَنجَيْنَا ٱلَّذِينَ يَنْهَوْنَ عَنِ ٱلسُّوٓءِ وَأَخَذْنَا
ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ بِعَذَابٍۭ بَـِٔيسٍۭ بِمَا كَانُوا۟ يَفْسُقُونَ ﴿١٦٥﴾ فَلَمَّا

162. *Or, les injustes d'entre eux substituèrent une autre parole à celle qui leur fut indiquée. Nous fîmes descendre du ciel un châtiment, comme sanction de leur prévarication.*

163. *Et questionne-les [aussi] sur cette cité au bord de la mer [dont les habitants] transgressaient le sabbat. Le samedi, les poissons affluaient à la surface de l'eau [tout à leur portée], mais disparaissaient [de leur voisinage] les autres jours. Nous les éprouvâmes, pour sanctionner leur perversion.*

164. *Un groupe d'entre eux dit [à ceux qui sermonnaient les transgresseurs du sabbat] : « Pourquoi exhortez-vous ces gens que Dieu va faire périr ou châtier sévèrement ? — Pour n'encourir aucun reproche devant notre Seigneur, répondirent-ils, et pour qu'ils le craignent. »*

165. *Lorsque les transgresseurs [du sabbat] eurent oublié ce qui leur avait été rappelé, nous préservâmes ceux qui avaient dénoncé le mal et infligeâmes un funeste châtiment, à titre de sanction, aux pervers.*

166. *Lorsqu'ils eurent à l'égard des interdictions une attitude insolente, nous leur dîmes : « Soyez [changés] en singes répugnants. »*

V. 163 : *Des habitants :* des Israélites. Ils transgressaient le sabbat en allant à la pêche et en vendant au marché le produit de leur prise.

Nous les éprouvâmes. Pour les tenter, éprouver leur obéissance et leur observance des interdictions édictées, les poissons venaient, selon la volonté de Dieu, tout près d'eux le jour du sabbat (samedi) et disparaissaient les autres jours de la semaine.

V. 164 : *Pour n'encourir aucun reproche...* Cette réponse traduit un aspect de l'esprit sémitique : l'individu se considère comme mandataire de sa communauté pour s'opposer à bon droit à tout ce qui pourrait lui causer du tort. L'Islâm a maintenu parmi ses adeptes ces obligations qui découlent de l'esprit communautaire. L'opposition au mal, aux abus, à l'immoralité, au mépris des lois divines est prescrite par la tradition, comme une obligation collective, un devoir incombant à tout croyant qui, ce faisant, doit se considérer comme agissant au nom de tous les autres. Cette obligation collective à l'accomplissement de laquelle quelques-uns ou même un seul croyant « suffit » est appelée par les juristes *farḍ kifâya.* C'est aussi un principe institutionnel qui a légitimé, au regard de la loi religieuse, les services de police, le contrôle des marchés, la censure des mœurs, l'urbanisme, la protection des animaux, le recours pour les esclaves contre les mauvais traitements de leurs maîtres, etc. On trouvera au début de tous les ouvrages de « Ḥisba » de longs développements sur ce principe *Al 'amr bil maʿrûf wa-n-nahy ʿan il munkar.* Cette réplique est donc, dans ce verset, conforme à ce principe d'opposition aux transgressions, aux injustices (*cf.* Râz., XV, 39).

C'est dans ce même ordre d'idées que le Prophète recommande, dans un ḥadîth bien connu et dont nous rendons le sens sans serrer le texte de près : « Dressez-vous contre les abus de droit, le sabre à la main, à défaut par la langue (la parole pour les dénoncer). Si vous êtes dans l'impossibilité de parler, du moins désapprouvez-les par le cœur. »

Pour qu'ils le craignent. Le sens habituel de cette expression dans le Coran est : afin que, pour que. *Laʿalla* reprend son sens habituel sous l'influence d'une particule de coordination.

V. 165 : *Funeste, ba'is.* La lecture de ce qualificatif, en raison de sa rareté, a soulevé une âpre controverse entre les grammairiens et aussi entre les différentes écoles de lecture coranique. Zam. (II, 101) fait état de six formes de lectures possibles (Ṭab., IX, 100 ; Râz., XV, 39-40).

V. 166 : *Singes répugnants.* A propos de l'interprétation que donnent les mystiques à ce terme, *cf.* ci-dessus. Text. : « en singes qu'on repousse ».

(الجزء التاسع)

عَتَوْا عَن مَّا نُهُوا عَنْهُ قُلْنَا لَهُمْ كُونُوا قِرَدَةً خَاسِئِينَ ﴿١٦٦﴾
وَإِذْ تَأَذَّنَ رَبُّكَ لَيَبْعَثَنَّ عَلَيْهِمْ إِلَىٰ يَوْمِ الْقِيَامَةِ مَن
يَسُومُهُمْ سُوءَ الْعَذَابِ ۗ إِنَّ رَبَّكَ لَسَرِيعُ الْعِقَابِ ۖ
وَإِنَّهُ لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٦٧﴾ وَقَطَّعْنَاهُمْ فِي الْأَرْضِ أُمَمًا ۖ
مِّنْهُمُ الصَّالِحُونَ وَمِنْهُمْ دُونَ ذَٰلِكَ ۖ وَبَلَوْنَاهُم بِالْحَسَنَاتِ
وَالسَّيِّئَاتِ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿١٦٨﴾ فَخَلَفَ مِن بَعْدِهِمْ
خَلْفٌ وَرِثُوا الْكِتَابَ يَأْخُذُونَ عَرَضَ هَٰذَا الْأَدْنَىٰ
وَيَقُولُونَ سَيُغْفَرُ لَنَا وَإِن يَأْتِهِمْ عَرَضٌ مِّثْلُهُ يَأْخُذُوهُ ۚ
أَلَمْ يُؤْخَذْ عَلَيْهِم مِّيثَاقُ الْكِتَابِ أَن لَّا يَقُولُوا عَلَى اللَّهِ إِلَّا
الْحَقَّ وَدَرَسُوا مَا فِيهِ ۗ وَالدَّارُ الْآخِرَةُ خَيْرٌ لِّلَّذِينَ يَتَّقُونَ ۗ
أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿١٦٩﴾ وَالَّذِينَ يُمَسِّكُونَ بِالْكِتَابِ وَأَقَامُوا
الصَّلَاةَ إِنَّا لَا نُضِيعُ أَجْرَ الْمُصْلِحِينَ ﴿١٧٠﴾ * وَإِذْ نَتَقْنَا

167. *[Rappelle] lorsque ton Seigneur annonça qu'il enverrait, contre eux, quelqu'un qui jusqu'au jour de la résurrection leur ferait endurer le pire châtiment. En vérité, ton Seigneur est aussi prompt dans ses sanctions qu'il est clément et compatissant.*

168. *Nous avons réparti les fils d'Israël sur terre en communautés parmi lesquelles il y avait des saints et des hommes qui ne le sont pas. Nous les avons gratifiés de faveurs et éprouvés par des maux pour qu'ils reviennent [vers nous].*

169. *La génération issue d'eux qui leur succéda, hérita de l'Écriture et accueillit ce que ce bas monde lui offrait, en disant : « Il nous sera pardonné ! » Mais à l'occasion, ils récidivaient. L'Écriture ne les liait-elle pas à ne dire de Dieu que la vérité ? Ils en avaient étudié pourtant le contenu et [savaient] que la vie future est meilleure que celle d'ici-bas, pour ceux qui craignent [Dieu] – ne raisonnerez-vous point ? –,*

170. *[pour] ceux qui se conforment à l'Écriture et accomplissent la prière. Nous ne laisserons point perdre ce qui est dû à ceux qui font le bien.*

171. *Et [rappelle] lorsque nous arrachâmes la montagne [pour la placer] au-dessus d'eux, telle une ombrelle, et qu'ils crurent qu'elle allait tomber sur eux. [Nous leur dîmes] : « Prenez résolument ce que nous vous donnons. Souvenez-vous de ce qui s'y trouve pour que vous craigniez Dieu ! »*

V. 167 : *Quelqu'un,* ou une nation dominatrice.

Des commentateurs interprètent sans aucune ironie l'expression *pire châtiment* par « impôt ». Cette assimilation du fisc au « pire châtiment » doit être comprise dans le sens d'avilissement, d'asservissement et d'abus d'autorité exercé à l'encontre des individus, non dans le sens de condamnation de toute contribution. Dans leur esprit, l'impôt sur la propriété foncière *(kharâj),* sur les personnes physiques, le travail, la capitation *(jizya)* est avilissant, non en tant que contribution, mais en tant qu'obligation relevant d'une servitude exercée par le groupe sur l'individu. D'où la distinction dans l'Islâm entre le devoir librement accompli (*zakât,* assimilée à une aumône) et l'imposition (*cf.* Ṭab., IX, 103). Nous aurons à revenir sur cette interprétation.

V. 169 : *Issue d'eux, khalf,* ce qui vient après une descendance, une génération (HISS, I, 77). Ici, le mot est employé péjorativement (*cf.* Râz., XV, 43). Il s'agit sans doute des juifs de Médine contemporains du Prophète (Zam., II, 101).

Ce que ce bas monde lui offrait : l'usure, les plaisirs défendus, etc. (Ṭab., IX, 105).

(سورة الأعراف)

ٱلْجَبَلَ فَوْقَهُمْ كَأَنَّهُۥ ظُلَّةٌ وَظَنُّوٓا۟ أَنَّهُۥ وَاقِعٌۢ بِهِمْ خُذُوا۟
مَآ ءَاتَيْنَٰكُم بِقُوَّةٍ وَٱذْكُرُوا۟ مَا فِيهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٧١﴾
وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِىٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ
وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ ۖ قَالُوا۟ بَلَىٰ ۛ شَهِدْنَآ
أَن تَقُولُوا۟ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَٰذَا غَٰفِلِينَ ﴿١٧٢﴾
أَوْ تَقُولُوٓا۟ إِنَّمَآ أَشْرَكَ ءَابَآؤُنَا مِن قَبْلُ وَكُنَّا ذُرِّيَّةً مِّنۢ
بَعْدِهِمْ ۖ أَفَتُهْلِكُنَا بِمَا فَعَلَ ٱلْمُبْطِلُونَ ﴿١٧٣﴾ وَكَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ
ٱلْءَايَٰتِ وَلَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿١٧٤﴾ وَٱتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ ٱلَّذِىٓ
ءَاتَيْنَٰهُ ءَايَٰتِنَا فَٱنسَلَخَ مِنْهَا فَأَتْبَعَهُ ٱلشَّيْطَٰنُ فَكَانَ مِنَ
ٱلْغَاوِينَ ﴿١٧٥﴾ وَلَوْ شِئْنَا لَرَفَعْنَٰهُ بِهَا وَلَٰكِنَّهُۥٓ أَخْلَدَ إِلَى
ٱلْأَرْضِ وَٱتَّبَعَ هَوَىٰهُ ۚ فَمَثَلُهُۥ كَمَثَلِ ٱلْكَلْبِ إِن تَحْمِلْ
عَلَيْهِ يَلْهَثْ أَوْ تَتْرُكْهُ يَلْهَث ۚ ذَّٰلِكَ مَثَلُ ٱلْقَوْمِ ٱلَّذِينَ

172. *Et [rappelle] lorsque Dieu retira des lombes des enfants d'Adam leur postérité et prit à témoin [chaque homme] contre lui-même : « Ne suis-je pas votre Seigneur ? [leur demanda-t-il] — Mais, certainement, affirmèrent-ils, nous [en] témoignons ! » Nous [requîmes ce témoignage] pour que vous ne [puissiez] pas dire, au jour de la résurrection : « Nous n'y avons pas prêté attention, en vérité ! »*

173. *Ou dire [encore] : « Nous n'avons fait que suivre nos ancêtres dans leur polythéisme. Nous sommes leurs descendants ! Nous feras-tu périr pour [l'impiété] des négateurs ? »*

174. *Ainsi, nous exposons en détail nos versets ; peut-être reviendront-ils [à la vraie foi].*

175. *Relate-leur la nouvelle [concernant] celui à qui nous avions communiqué nos signes et qui s'en est dépouillé. Satan l'avait suivi et il [sombra] parmi les illusionnés.*

176. *Si nous l'avions voulu, nous aurions élevé [cet homme] grâce à nos signes ; mais, il s'était attaché [aux choses] terrestres et avait suivi sa passion. Il ressemblait au chien qui halète, qu'on l'attaque ou qu'on le laisse tranquille. Tel fut l'exemple des gens qui nièrent nos signes. Narre-leur ces récits afin qu'ils réfléchissent.*

V. 172 : *Lombes,* text. : « dos », dans le sens qu'a, au figuré, le mot rein. Autre synonyme plus fréquent : *ṣulb,* plur. *aṣlâb.*

Leur postérité, żurriyya, les descendants, même racine que *żarra,* atome. Le verbe *żarr yażurr* signifie « répandre une poudre ».

Et prit à témoin [chaque homme] contre lui-même. Nous touchons là un des problèmes les plus controversés de la théologie musulmane. L'Islâm enseigne, en vertu de ce verset et d'après de nombreux ḥadîth dont on trouvera la majeure partie dans le commentaire de Ṭab. (IX, 111-118) et I. Kath. (II, 261-264), qu'après la chute d'Adam, Dieu fit comparaître, avant leur naissance, la totalité des descendants de celui-ci et prit leur engagement *(mithâq),* qu'on traduit à tort par alliance, de ne reconnaître que lui comme Dieu et de n'adorer que lui. Cet engagement solennel, pris à Nuʿmân près du mont ʿArafa, devait jouer pleinement contre eux, s'ils sombraient dans le polythéisme et l'idolâtrie. En la même circonstance, fut fixé le destin de chaque homme, quant à son comportement sur terre et à sa fin : il était ainsi prédestiné au paradis ou à l'enfer. On devine la réaction des rationalistes fondée sur la notion de justice, de mérite et de responsabilité. On lira avec intérêt les thèses exposées par Râz. (XV, 46-52) et Zam. (II, 103). Selon celui-ci, il ne faudrait y voir qu'une de ces analogies symboliques propres à la langue arabe et d'un usage très fréquent dans la langue courante aussi bien que dans le Coran. En fait, il s'agit bien d'un « pacte pré-existentiel » auquel le soufisme donnera une grande ampleur.

V. 173 : *Négateurs, mubiṭl,* part. actif correspondant à *abṭala,* « abroger (une loi), réfuter, annuler, résilier », etc.

V. 175 : *Relate-leur,* aux juifs de Médine.

Celui à qui nous avions communiqué... De qui s'agit-il ? L'exégèse propose plusieurs noms :

1. – 'Umaiyya b. 'Abi Ṣalt, le poète thaqifite de Ṭâ'if, partisan des qurayshites, adversaire du Prophète, hostile à l'Islâm, puis converti. Élégiaque et louangeur à ses heures, il a consacré plus d'un poème à des thèmes religieux inspirés vraisemblablement par les légendes haggadiennes et chrétiennes répandues en Arabie, à l'avènement du Prophète. Il mourut vers l'an 9/631. Nous ne pensons pas qu'il soit visé dans ce verset.

2. – Balaam, fils de Beor (Ba'ir et non Abir, selon certains commentateurs), personnage obscur, en vérité, qui aurait reçu de Dieu le pouvoir de deviner (Ṭab., IX, 122). Il est mentionné dans la Bible comme seul prophète d'origine non israélite. Mais ce qui est surprenant, c'est que certains textes (Ancien Midrach Sifré, commentaire du Deut., XXXIV, 10) le présentent comme supérieur à Moïse ! D'où vient-il ? de Palestine ? du désert d'Arabie ? du Yémen ? Où a-t-il vécu ? dans le pays de Canaan ? à Pethor (Mésopotamie) ? Tout ce que l'on sait, c'est qu'il fut en rapport avec Balak, roi de Moab, qui le combla d'honneurs et de richesses pour l'amener à jeter la malédiction sur les Israélites, ses ennemis. Après quelques hésitations, il céda et maudit Israël. Mais un ange menaçant lui apparut au cours d'une vision et il se vit contraint de bénir les juifs (Nb., XXII, XXIV). D'excellentes remarques à son sujet se trouvent dans (GUIP, pp. 164 et suiv., 180 ; 201, 308, 354) (Ṭab., IX, 124-126 ; Râz., XV, 54-55 ; I. Kath., II, 365 ; Zam., II, 164 ; *Encycl. de l'Islâm,* s. v. Bal'am, article de Macdonald). Notons que le personnage n'est pas absent dans le folklore européen où il joue un rôle burlesque dans des scènes mi-populaires, mi-religieuses (*cf.* VARP, p. 68).

Nos signes. Selon certaines opinions rappelées par Ṭab. (IX, 122), il s'agirait d'une révélation écrite *(kitâb)* ou de la connaissance du nom suprême de Dieu *(al-Asm-ul 'Aʿdham).* Rien n'autorise à le penser. Nous retenons plutôt la troisième hypothèse : *nubuwwa* (prophétie, divination). L'Ancien Testament nous a conservé quelques-uns de ces oracles.

V. 176 : *Qui halète (sic).* On s'attendrait à *ʿawâ, harra, nabaḥa* (japper, grogner, aboyer). La comparaison porte sur l'inassouvissement, le désarroi de celui qui rompt avec Dieu.

(الجـــزء التـاسع)

كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا ۚ فَٱقْصُصِ ٱلْقَصَصَ لَعَلَّهُمْ يَتَفَكَّرُونَ ﴿١٧٦﴾
سَآءَ مَثَلًا ٱلْقَوْمُ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا وَأَنفُسَهُمْ كَانُوا۟
يَظْلِمُونَ ﴿١٧٧﴾ مَن يَهْدِ ٱللَّهُ فَهُوَ ٱلْمُهْتَدِى ۖ وَمَن يُضْلِلْ
فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿١٧٨﴾ وَلَقَدْ ذَرَأْنَا لِجَهَنَّمَ كَثِيرًا
مِّنَ ٱلْجِنِّ وَٱلْإِنسِ ۖ لَهُمْ قُلُوبٌ لَّا يَفْقَهُونَ بِهَا وَلَهُمْ أَعْيُنٌ
لَّا يُبْصِرُونَ بِهَا وَلَهُمْ ءَاذَانٌ لَّا يَسْمَعُونَ بِهَآ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ
كَٱلْأَنْعَٰمِ بَلْ هُمْ أَضَلُّ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْغَٰفِلُونَ ﴿١٧٩﴾
وَلِلَّهِ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ فَٱدْعُوهُ بِهَا ۖ وَذَرُوا۟ ٱلَّذِينَ
يُلْحِدُونَ فِىٓ أَسْمَٰٓئِهِۦ ۚ سَيُجْزَوْنَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٨٠﴾
وَمِمَّنْ خَلَقْنَآ أُمَّةٌ يَهْدُونَ بِٱلْحَقِّ وَبِهِۦ يَعْدِلُونَ ﴿١٨١﴾
وَٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا سَنَسْتَدْرِجُهُم مِّنْ حَيْثُ
لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٨٢﴾ وَأُمْلِى لَهُمْ ۚ إِنَّ كَيْدِى مَتِينٌ ﴿١٨٣﴾

177. *Ceux qui traitent nos versets de mensonges, se comportent méchamment par l'exemple [qu'ils donnent]. En vérité, ils ne causent de tort qu'à eux-mêmes.*

178. *Est bien guidé celui que Dieu guide. Les perdants sont ceux qu'il égare.*

179. *Nous avons créé pour la géhenne beaucoup de djinns et beaucoup d'hommes. Ils ont des cœurs par lesquels ils ne comprennent pas, des yeux avec lesquels ils ne voient pas, des oreilles avec lesquelles ils n'entendent pas. Ceux-là sont semblables aux bestiaux ; ils sont même plus égarés. Ce sont ceux-là les insouciants.*

180. *A Dieu appartiennent les plus beaux noms. Invoquez-le par ces noms et délaissez ceux qui nient. Ils seront rétribués selon leurs actes.*

181. *Parmi ceux que nous avons créés se trouve une communauté qui se dirige selon la vérité, et par la vérité elle rend la justice.*

182. *Ceux qui traitent nos versets de mensonges, nous les conduirons graduellement [vers leur perte] sans qu'ils sachent par où,*

183. *et je leur accorde un délai, car, en vérité, mon procédé est sûr !*

V. 177 : *Ceux qui traitent nos versets de mensonges...* En ramenant à tort le verbe *(sâ'a)* ayant un sujet exprimé *(alqawm)* et précisé par un spécificatif *(mathalan),* à un verbe d'étonnement *(taʿajjub),* sans raison plausible, certains commentateurs ont cru comprendre autrement cette phrase. Nous ne les avons pas suivis, d'autant plus que Râz. (XV, 57) lui donne le sens indicatif que nous avons adopté. Selon Jalâl (p. 229), *sâ'a* aurait le sens de *bi'sa.* Le sens serait : « Quel mauvais exemple donnent ceux qui traitent », etc.

V. 180 : *Les plus beaux noms.* Voir ci-dessus. Ajoutons que ce superlatif absolu s'explique, quant à son emploi, par le fait que les polythéistes donnaient des attributs à leurs divinités qui pouvaient se confondre avec les noms divins. C'est ainsi que de *ʿazîz* ils avaient tiré *ʿUzza,* d'*Allah* ils avaient tiré *Allât,* divinité bien connue (Ṭab., IX, 133). Sur leur liste et leur traduction, *cf.* notre *Traité de théologie islamique.*

V. 183 : *Mon procédé est sûr,* text. : « mon stratagème est solide ». Comme dans d'autres versets, le mot arabe *kayd* (piège, ruse, stratagème) ne permet pas d'attribuer à Dieu de tels moyens, puisqu'il est la puissance absolue. L'idée est que Dieu donne aux pécheurs assez de temps pour qu'ils s'endurcissent délibérément dans leur erreur et leur perversion avant de les sanctionner. Ce répit plein d'illusions accordé aux pervers est appelé *kayd,* c'est-à-dire une période durant laquelle ils se laissent tromper. Zam. (II, 106) l'interprète ainsi : « en apparence c'est un bien, en réalité un abandon ».

(سورة الأعراف)

أَوَلَمْ يَتَفَكَّرُوا ۗ مَا بِصَاحِبِهِم مِّن جِنَّةٍ ۚ إِنْ هُوَ إِلَّا نَذِيرٌ
مُّبِينٌ ﴿١٨٤﴾ أَوَلَمْ يَنظُرُوا فِي مَلَكُوتِ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ
وَمَا خَلَقَ اللَّهُ مِن شَيْءٍ وَأَنْ عَسَىٰ أَن يَكُونَ قَدِ اقْتَرَبَ
أَجَلُهُمْ ۖ فَبِأَيِّ حَدِيثٍ بَعْدَهُ يُؤْمِنُونَ ﴿١٨٥﴾ مَن يُضْلِلِ اللَّهُ
فَلَا هَادِيَ لَهُ ۚ وَيَذَرُهُمْ فِي طُغْيَانِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١٨٦﴾
يَسْأَلُونَكَ عَنِ السَّاعَةِ أَيَّانَ مُرْسَاهَا ۖ قُلْ إِنَّمَا عِلْمُهَا
عِندَ رَبِّي ۖ لَا يُجَلِّيهَا لِوَقْتِهَا إِلَّا هُوَ ۚ ثَقُلَتْ فِي السَّمَاوَاتِ
وَالْأَرْضِ ۚ لَا تَأْتِيكُمْ إِلَّا بَغْتَةً ۗ يَسْأَلُونَكَ كَأَنَّكَ
حَفِيٌّ عَنْهَا ۖ قُلْ إِنَّمَا عِلْمُهَا عِندَ اللَّهِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ
لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٨٧﴾ قُل لَّا أَمْلِكُ لِنَفْسِي نَفْعًا وَلَا ضَرًّا إِلَّا
مَا شَاءَ اللَّهُ ۚ وَلَوْ كُنتُ أَعْلَمُ الْغَيْبَ لَاسْتَكْثَرْتُ مِنَ
الْخَيْرِ وَمَا مَسَّنِيَ السُّوءُ ۚ إِنْ أَنَا إِلَّا نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ لِّقَوْمٍ

184. *Eh bien ! N'ont-ils donc pas réfléchi ? Leur compagnon n'est nullement [possédé] par les djinns ! Il est seulement un avertisseur clair [dans ce qu'il dit] !*

185. *Est-ce qu'ils n'ont pas porté leurs regards vers le royaume des cieux et de la terre et vers ce que Dieu a créé ? [Se doutent-ils] que leur terme est peut-être proche ? Par quel langage seront-ils convaincus, après celui [que tu leur tiens] ?*

186. *Celui que Dieu égare ne trouvera pas de guide. Dieu le laissera marcher en aveugle dans sa rébellion.*

187. *Ils t'interrogeront sur l'heure [en disant] : « Quand sonnera-t-elle ? » Réponds-leur : « Mon Seigneur sait cela ! Lui seul en dévoilera le terme. [Sa méconnaissance] pèse aux habitants des cieux et de la terre. Elle vous surprendra à l'improviste. » Ils t'interrogeront à son sujet, comme si tu en étais informé ! Réponds : « Seul Dieu en a connaissance ! » Mais la plupart des hommes sont ignorants.*

188. *Dis : « Je ne dispose pour moi-même de ce qui est utile ou nuisible, qu'autant que Dieu [le] veuille ! Si je connaissais le mystère du monde, j'aurais des biens en abondance et le mal ne saurait m'atteindre. Mais, je ne suis, en vérité, qu'un avertisseur et un annonciateur [de bonnes nouvelles] pour un peuple [capable de] croire. »*

V. 184 : *Ils :* les Mekkois.

Leur compagnon, ṣâḥib : « compagnon de route » et par extension « ami », celui à qui on a affaire. Il s'agit ici du Prophète dans ses rapports avec les qurayshites qui l'accusaient d'être un possédé (HISS, p. 289). Accusation déjà portée par les juifs contre Jésus, traité de démon, de sorcier, de poète (*cf.* Jn, VII, 20 et VIII, 52).

V. 186 : *Le,* text. : « les », mais le premier mot du verset (*man,* quiconque) implique une pluralité.

V. 187 : *Ils :* les Arabes païens et plus vraisemblablement les juifs de Médine (Ṭab., IX, 138 et suiv.). Les Arabes païens tenaient pour fable la résurrection et la vie future, tandis que les juifs posaient habituellement cette question. Jésus questionné sur le même sujet répondit : « Pour ce qui est du jour et de l'heure, personne ne le sait, ni les anges dans les cieux, ni le Fils, mais le Père seul ! » (Mtt., XXIV, 36).

Pèse aux habitants, text. : « elle est lourde dans les cieux et la terre ». Les anges, les prophètes, les hommes l'ignorent. Aussi ce secret préoccupe-t-il ces derniers.

(الجـــزء التـاسع)

يُؤْمِنُونَ ﴿١٨٨﴾ * هُوَ ٱلَّذِى خَلَقَكُم مِّن نَّفْسٍ وَٰحِدَةٍ
وَجَعَلَ مِنْهَا زَوْجَهَا لِيَسْكُنَ إِلَيْهَا ۖ فَلَمَّا تَغَشَّىٰهَا حَمَلَتْ
حَمْلًا خَفِيفًا فَمَرَّتْ بِهِۦ ۖ فَلَمَّآ أَثْقَلَت دَّعَوَا ٱللَّهَ رَبَّهُمَا لَئِنْ
ءَاتَيْتَنَا صَٰلِحًا لَّنَكُونَنَّ مِنَ ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿١٨٩﴾ فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُمَا
صَٰلِحًا جَعَلَا لَهُۥ شُرَكَآءَ فِيمَآ ءَاتَىٰهُمَا ۚ فَتَعَٰلَى ٱللَّهُ عَمَّا
يُشْرِكُونَ ﴿١٩٠﴾ أَيُشْرِكُونَ مَا لَا يَخْلُقُ شَيْـًٔا وَهُمْ يُخْلَقُونَ ﴿١٩١﴾
وَلَا يَسْتَطِيعُونَ لَهُمْ نَصْرًا وَلَآ أَنفُسَهُمْ يَنصُرُونَ ﴿١٩٢﴾
وَإِن تَدْعُوهُمْ إِلَى ٱلْهُدَىٰ لَا يَتَّبِعُوكُمْ ۚ سَوَآءٌ عَلَيْكُمْ
أَدَعَوْتُمُوهُمْ أَمْ أَنتُمْ صَٰمِتُونَ ﴿١٩٣﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ
مِن دُونِ ٱللَّهِ عِبَادٌ أَمْثَالُكُمْ ۖ فَٱدْعُوهُمْ فَلْيَسْتَجِيبُوا۟ لَكُمْ
إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿١٩٤﴾ أَلَهُمْ أَرْجُلٌ يَمْشُونَ بِهَآ ۖ أَمْ لَهُمْ
أَيْدٍ يَبْطِشُونَ بِهَآ ۖ أَمْ لَهُمْ أَعْيُنٌ يُبْصِرُونَ بِهَآ ۖ أَمْ لَهُمْ

189. *C'est lui qui vous a créés d'un seul être. Il en a tiré une épouse à qui celui-ci pouvait se fier. Lorsqu'il eut connu cette épouse, celle-ci conçut et sa grossesse fut pendant quelque temps facile. Mais lorsqu'elle se sentit alourdie, ils invoquèrent Dieu, leur Seigneur [en disant] : « Certes, si tu nous donnes un [être] saint, nous te serons reconnaissants ».*

190. *Lorsqu'il les eut gratifiés d'un enfant bien formé, ils donnèrent à Dieu des associés dans ce qu'il leur avait donné. Mais Dieu est bien au-dessus de ce qu'on lui associe.*

191. *Lui associeront-ils [de fausses divinités] qui ne créent rien, qui sont elles-mêmes créées,*

192. *et qui ne sont d'aucun secours pour [leurs adorateurs], ni pour elles-mêmes ?*

193. *Les appelleriez-vous à [votre prétendue bonne] direction, qu'elles ne vous suivraient pas. Il leur est [en effet] égal que vous les invoquiez ou que vous restiez silencieux.*

194. *Ceux que vous invoquez en dehors de Dieu, sont des serviteurs [de Dieu] comme vous. Invoquez-les donc ! Qu'ils comblent vos vœux, si vous êtes véridiques !*

195. *Ont-ils des pieds pour marcher, des mains pour saisir, des yeux pour voir, des oreilles pour entendre ? Dis-[leur] : « Priez donc vos associés et usez de perfidie contre moi. Ne me faites pas attendre !*

V. 189 : *Un seul être :* Adam. Text. : « âme, souffle ».

Sakana : « habiter, demeurer ». Mais *sakana 'ilâ :* « se fier à ». Autre sens : « habiter près d'elle, trouver sa quiétude auprès d'elle ».

Lorsqu'il eut connu, text. : « lorsqu'il l'eut couverte ».

Celle-ci conçut... text. : « Celle-ci porta d'une portée légère. Elle fut ainsi et lorsqu'elle fut alourdie... »

Satan qui avait déjà tenté Ève, avait fait croire à celle-ci, étonnée de sa grossesse, que comme tous les êtres, elle allait enfanter et qu'elle accoucherait d'un monstre si elle ne donnait au futur nouveau-né le nom d'ʿAbdul Ḥârith (l'esclave du laboureur, nom qu'avait Satan avant sa damnation). Or, au mot *ʿabd* (serviteur), dans les noms propres, on ne peut ajouter que l'un des quatre-vingt-dix neuf noms de Dieu connus des hommes. Donner le nom du diable au fruit de la grossesse d'Ève eût été, de la part de celle-ci et de celle d'Adam, un nouvel acte d'insoumission à Dieu. D'où leur prière : « Si tu nous donnes un fils sain de corps et d'esprit... » (Ṭab., IX, 145 ; Râz., XV, 86-89).

V. 190 : *Des associés.* Adam et Ève avaient néanmoins donné au nouveau-né le nom satanique d'ʿAbdul Ḥârith, associant ainsi le nom de Satan à Dieu dans son œuvre.

L'exégèse est embarrassée pour expliquer ce verset et le précédent et on la sent nettement influencée, non par le texte même de l'Ancien Testament (Gen., IV, 12), mais par les légendes qui avaient cours dans les milieux juifs d'Arabie et notamment de Médine, légendes répandues parmi les premiers musulmans par les juifs convertis. Selon ces légendes, Ève et Adam avaient eu d'abord plusieurs enfants auxquels ils avaient donné comme nom ʿAbdullah (esclave de Dieu), ʿUbaydullah (petit esclave de Dieu). Mais tous mouraient et Satan ne cessait de tenter Ève. Elle finit par décider Adam à donner au nouveau-né dont il est question, le nom d'ʿAbdul Ḥârith. Pour une raison mystérieuse, cet enfant ne mourut pas (Ṭab., IX, 146 et suiv.). Des commentateurs ne pouvant accepter cette interprétation expliquent les deux versets, en les rapportant aux qurayshites qui donnaient à leurs enfants des noms d'idoles (ʿAbdul 'Uzza, ʿAbdullât) ou d'astres (ʿAbdush-shams) (Zam., II, 109).

V. 191 : *Qui sont elles-mêmes créées,* par la superstition des idolâtres. A moins qu'il ne s'agisse d'astres (soleil, lune) créés par Dieu et que les polythéistes adoraient (Ṭab., IX, 150).

V. 195 : *Ont-ils...* David use des mêmes expressions pour dénoncer l'idolâtrie : « Leurs idoles sont d'argent et d'or. Elles sont l'ouvrage de la manie des hommes. Elles ont une bouche et ne parlent point. Elles ont des yeux et ne voient pas. Elles ont des oreilles et n'entendent pas », etc. (Ps. CXV, 4-7).

Moi : Muḥammad. C'est la réplique à ceux qui menaçaient le Prophète de terribles réactions de la part de leurs divinités bafouées (Zam., II, 110).

Ne me faites pas attendre. Inutile de souligner l'ironie dans cette fin de verset.

(سورة الأعراف)

ءَاذَانٌ يَسْمَعُونَ بِهَا ۗ قُلِ ٱدْعُوا۟ شُرَكَآءَكُمْ ثُمَّ كِيدُونِ
فَلَا تُنظِرُونِ ﴿١٩٥﴾ إِنَّ وَلِيِّىَ ٱللَّهُ ٱلَّذِى نَزَّلَ ٱلْكِتَٰبَ ۖ
وَهُوَ يَتَوَلَّى ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٩٦﴾ وَٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ
لَا يَسْتَطِيعُونَ نَصْرَكُمْ وَلَآ أَنفُسَهُمْ يَنصُرُونَ ﴿١٩٧﴾ وَإِن
تَدْعُوهُمْ إِلَى ٱلْهُدَىٰ لَا يَسْمَعُوا۟ ۖ وَتَرَىٰهُمْ يَنظُرُونَ
إِلَيْكَ وَهُمْ لَا يُبْصِرُونَ ﴿١٩٨﴾ خُذِ ٱلْعَفْوَ وَأْمُرْ بِٱلْعُرْفِ
وَأَعْرِضْ عَنِ ٱلْجَٰهِلِينَ ﴿١٩٩﴾ وَإِمَّا يَنزَغَنَّكَ مِنَ ٱلشَّيْطَٰنِ
نَزْغٌ فَٱسْتَعِذْ بِٱللَّهِ ۚ إِنَّهُۥ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٠٠﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ
ٱتَّقَوْا۟ إِذَا مَسَّهُمْ طَٰٓئِفٌ مِّنَ ٱلشَّيْطَٰنِ تَذَكَّرُوا۟ فَإِذَا
هُم مُّبْصِرُونَ ﴿٢٠١﴾ وَإِخْوَٰنُهُمْ يَمُدُّونَهُمْ فِى ٱلْغَىِّ ثُمَّ
لَا يُقْصِرُونَ ﴿٢٠٢﴾ وَإِذَا لَمْ تَأْتِهِم بِـَٔايَةٍ قَالُوا۟ لَوْلَا ٱجْتَبَيْتَهَا ۚ
قُلْ إِنَّمَآ أَتَّبِعُ مَا يُوحَىٰٓ إِلَىَّ مِن رَّبِّى ۚ هَٰذَا بَصَآئِرُ

196. *« Mon maître, en vérité, est Dieu qui [m'a] révélé le Coran. C'est lui qui protège les saints.*

197. *« Les divinités que vous invoquez en dehors de Dieu, ne pourraient vous porter secours, ni se secourir elles-mêmes. »*

198. *Les appelleriez-vous à la bonne direction qu'ils n'entendraient pas. Tu les verras les yeux fixés sur toi, [mais] elles ne voient pas.*

199. *Prends les choses du bon côté ! Ordonne le bien et évite les ignorants !*

200. *Si tu étais l'objet d'une suggestion de Satan, cherche refuge auprès de Dieu. Il entend et sait tout.*

201. *Ceux qui craignent Dieu, lorsque quelque fantôme diabolique les atteint, se souviennent [de la puissance et de la protection de Dieu] ; alors ils deviennent clairvoyants.*

202. *Les démons enfoncent leurs partisans dans l'aberration et ceux-ci ne se restreignent plus alors.*

203. *Lorsque tu ne leur apportes pas de verset, ils disent : « Eh quoi, tu n'as pas encore choisi de verset [parmi ceux que tu forges] ? » Dis-leur : « En vérité, je ne fais que suivre ce qui m'est révélé, de mon Seigneur. » Ces versets sont des preuves éclatantes de la part de votre Seigneur, une bonne direction et une miséricorde pour des gens qui ont la foi.*

V. 197 : *Les divinités,* text. : « ceux ».

Cette répétition presque mot à mot du verset 192 et d'autres versets avant et après celui-ci, apparaîtrait comme du « déjà dit ou redit ». Elle n'est cependant pas fastidieuse, car elle témoigne de toute l'insistance inlassable, de toute l'éloquence persuasive, de toute l'ampleur de l'action déployée par l'Islâm pour déraciner le polythéisme. Comparée à celle des prophètes de l'Ancien et du Nouveau Testament, la mission de Muḥammad apparaît autrement plus difficile et plus périlleuse.

Dans les milieux juifs, l'idée du monothéisme s'était déjà implantée depuis Abraham. Les prophètes qui le suivirent furent avant tout des réformateurs. Moïse lui-même n'a pas eu affaire à un peuple réfractaire au culte du seul et vrai Dieu. Jésus a eu affaire à des monothéistes, non à des païens peu préparés à la conception d'un Dieu unique et attachés à une idolâtrie grossière. Muḥammad a eu, au contraire, à imposer une religion abrahamique à des idolâtres endurcis en un pays fortement attaché à son polythéisme séculaire et, pour certaines tribus (quraysh), fort lucratif. Sa tâche fut plus lourde et son mérite plus éclatant.

V. 198 : Nous suivons l'interprétation de Ṭab. (IX, 152 ; Jalâl, p. 232). Le début de ce verset correspond au début du verset 193. Si vous appelez vos idoles à la bonne direction, elles ne vous entendent pas. On les voit regarder, mais elles ne voient pas (*cf.* aussi Râz., XV, 95 ; Tam., II, 110).

Fait singulier, presque tous les traducteurs de ce passage se sont donné rendez-vous pour un beau contresens : « Si tu appelles [les infidèles] à la bonne direction, ils n'entendent pas... *ils* (les infidèles) ne voient pas ! » Contresens d'autant plus grave qu'il semble résulter d'une confusion grammaticale élémentaire. Le verbe *daʿâ* à l'apocope, 2e personne du singulier masculin, donnerait : *'in tadʿu* et non *'intadʿû.* Or, 'in tadʿû est bien la forme donnée par le texte et c'est la deuxième personne du pluriel et non du singulier. C'est ce que les commentateurs, qui, eux, connaissent leur langue, ont compris d'emblée. Erreur de conjugaison et aussi méprise sur l'accord naturel et l'accord grammatical en arabe.

Le mot sous-entendu « divinités » (*'alihât*) est grammaticalement un pluriel de choses non raisonnables, les verbes auxquels ce pluriel sert de sujet et les pronoms qui les représentent auraient dû être, en vertu d'une règle bien connue, au féminin singulier. Ce « désaccord » insolite est purement apparent. Il n'est, par ailleurs, nullement exceptionnel dans le Coran et il n'a pas échappé à des commentateurs comme Ṭab. qui l'expliquent ainsi (IX, 153) : « parce qu'il s'agit de statues qui représentent des hommes ». (*Cf.* KAZC, I, p. 136 ; BLAC, p. 200 ; PESC, p. 105 ; HENK, p. 184 ; MIRH, p. 163 ; YUSH I, p. 400.)

Ce qu'il faut retenir également de ce verset, comme du verset 194, c'est donc ce détail qui a retenu l'attention des commentateurs : les idoles qui existaient à La Mekke dans le temple de la Kaʿba, à Ṣafâ et ailleurs, à l'époque du Prophète, avaient une forme humaine. Elles avaient des pieds, des mains, des yeux, des oreilles.

V. 199 : *Prends les choses du bon côté,* text. : « prends le pardon », vieille expression souvent employée en poésie, signifiant : « ne sois pas exigeant, sois accommodant ». Dans le même sens, le Coran recommande au sujet des relations humaines : *Discute avec eux avec affabilité* (S. XVI, 125). Le Prophète recommande également dans un hadîth bien connu : « Facilitez les choses, ne les rendez pas pénibles ! » Sur l'emploi de ce mot dans l'ancienne poésie, *cf.* Zam. (II, 110) ; I. Kath. (II, 278).

Des commentateurs signalent un rapport entre cette révélation et l'institution de l'impôt (*zakât*) (Ṭab., IX, 154). Ajoutons que le Prophète affirme dans un ḥadîth : « Dieu donne un bon caractère à celui à qui il veut du bien. »

V. 200 : *Si.* Nous avons déjà signalé cette assimilation (*'idghâm*) du *n* de *'in* au *m* de *mâ : 'in + mâ = 'mmâ*, selon une règle constante du *tajwîd* (diction parfaite du Coran) et de la psalmodie (*tartîl*).

Si tu étais l'objet..., sens habituel : « ôter, arracher ». Sens ancien : « corrompre », et par extension, « fâcher, irriter ». Text. : « si le diable suscite en toi une colère... »

Les deux formules courantes qui préservent de Satan et de ses maléfices sont : « Je cherche un refuge auprès de Dieu, contre Satan le Lapidé », et « Au nom de Dieu, tout-miséricordieux et tout-compatissant ». Cette dernière est la formule prophylactique par excellence contre les mauvais esprits en général.

V. 201 : *Fantôme, tâ'if,* selon les écoles de lecture coranique de Médine et de Kûfa. Selon les lectures de l'école de Baṣra et quelques lecteurs de celle de La Mekke, on doit lire *ṭayf.* D'après la première lecture, le mot dérivant de la racine de *ṭâfa (yaṭûfu)* « tourner autour », signifierait « rôdeur ». Nous pensons que *ṭayf* de *ṭâfa yaṭîfu* (apparaître en songe) est la bonne leçon.

Les commentateurs admettent les deux lectures (Zam., II, 111 ; Ṭab., IX, 157 ; I. Kath., II, 279 ; Râz., XV, 99 ; Jalâl, p. 233) et donnent à ce mot comme sens possible : épilepsie, colère, apparition, spectre, hallucination, mélancolie, dépression nerveuse, etc.

On sait que chez les Arabes anciens, les atrabilaires étaient considérés, ainsi que les épileptiques, comme habités par des démons ou les djinns (Râz., XV, 99-100). C'est dans ce sens qu'Abû Bakr, qui était nerveux, disait : « J'ai un diable qui me poursuit » (Zam., II, 111). Le fait à retenir c'est que le mot *ṭayf* traduit une croyance courante de la vieille Arabie, avant et après l'Islâm. On croyait que les « possédés », les gens à tempérament coléreux et les amoureux étaient hantés la nuit par un spectre *(ṭayf)*.

Les mystiques y voient, quant à eux, un signe, non de Satan, mais de Dieu (voir BUSB, V. 9 ; GUIP, pp. 224-280 ; ADLT ; LAND).

V. 202 : Ce verset n'a guère été compris par les traducteurs. On peut ainsi décomposer le texte : « Et les démons enfoncent leurs frères (leurs partisans) dans l'aberration et ensuite [ceux-ci] ne coupent plus court. »

V. 203 : *Ils* : les Mekkois.

Ces versets, text. : « cela, ce Coran » (Ṭab., IX, 162).

Preuves éclatantes, text. : « des visions » (*baṣâ'ir*) (Zam., II, 111 ; Ṭab., IX, 162).

C'est une réplique aux railleries et au persiflage des qurayshites qui accusaient le Prophète de composer lui-même les versets coraniques et d'en attribuer la révélation à Dieu.

(الجـــزء التـاسع)

مِن رَّبِّكُمْ وَهُدًى وَرَحْمَةٌ لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٢٠٣﴾ وَإِذَا قُرِئَ
ٱلْقُرْءَانُ فَٱسْتَمِعُوا۟ لَهُۥ وَأَنصِتُوا۟ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿٢٠٤﴾
وَٱذْكُر رَّبَّكَ فِى نَفْسِكَ تَضَرُّعًا وَخِيفَةً وَدُونَ ٱلْجَهْرِ مِنَ
ٱلْقَوْلِ بِٱلْغُدُوِّ وَٱلْءَاصَالِ وَلَا تَكُن مِّنَ ٱلْغَٰفِلِينَ ﴿٢٠٥﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ عِندَ رَبِّكَ لَا يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِهِۦ
وَيُسَبِّحُونَهُۥ وَلَهُۥ يَسْجُدُونَ ﴿٢٠٦﴾ ۩

204. *Lorsque le Coran est récité, apprêtez-vous à l'entendre et observez le silence afin qu'il vous soit fait miséricorde.*

205. *Souviens-toi de ton Seigneur, en ton âme, humblement et avec respect, non à haute voix, matin et soir, et ne sois pas du nombre des insouciants.*

206. *Ceux qui sont auprès de ton Seigneur, ne dédaignent pas de l'adorer. Ils le glorifient [au contraire] et devant lui se prosternent.*

V. 204 : *Apprêtez-vous à l'entendre.* Nous rendons ainsi la nuance entre *'istamaʿa* (s'efforcer, se disposer à l'écouter) et *samʿa* (écouter, entendre).

Observez le silence. Selon une tradition rapportée par un compagnon du Prophète bien connu, 'Abû Ḥurayra, cette partie du verset a été révélée pour mettre fin à l'habitude qu'avaient les musulmans de bavarder durant l'office de la prière, sous la direction du Prophète. Depuis, cette formule est devenue le début sacramentel des prières solennelles (*ʿid,* vendredi). Avant le sermon prononcé du haut de la chaire par un imâm et plus souvent par un muphti, le muezzin se lève et, rappelant cette tradition, proclame : « Observez le silence, serviteurs de Dieu ! Observez-le, afin que miséricorde vous soit faite... »

V. 205 : *Non à haute voix,* lorsqu'on prie derrière l'imâm. Mais d'une façon générale, les invocations à haute voix sont déconseillées (Ṭab., IX, 166-167).

Matin et soir. Ces mots sont au pluriel dans le texte. *'aṣâl,* plur. de *'asîl,* très vieux mot qui désigne le moment compris entre le milieu de l'après-midi *(ʿaṣr)* et le coucher du soleil *(maghrib). Ghuduww,* aussi ancien que le précédent, désigne la fin de l'aube, alors que *bukra* et *'ibkâr* indiquent le commencement de celle-ci.

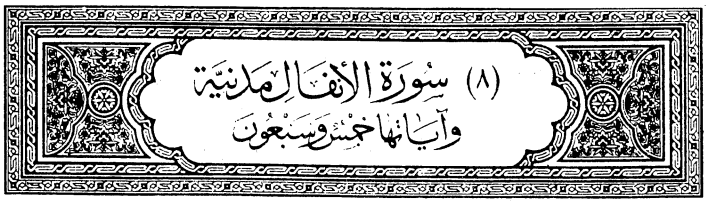

Sourate VIII

Les prises de guerre (Al 'anfâl)

Quatre-vingt-huitième dans l'ordre chronologique ; soixante-quinze versets révélés à Médine sauf les versets 30 à 36. Sa révélation est à situer après le combat de Badr (Ramaḍan an 2/mars 622).

Le titre est le pluriel d'un vieux mot arabe, *nafal,* d'un emploi de moins en moins fréquent : « excédent, surplus, supplément, gratification » et aussi « trèfle ». Par extension, « butin ».

Sa révélation est en rapport étroit avec les zizanies et les discussions suscitées par le butin pris sur les qurayshites, après la victoire de Badr, et l'exégèse hésite quant au sens précis à donner à ce pluriel coranique : captifs, dépouilles, armes, bagages, chevaux, bétail pris sur l'ennemi (Ṭab., IX, 168-176 ; Zam., II, 112 ; Râz., XV, 113 et suiv.). Le féminin du nom d'agent de la même racine désigne une prière surrérogatoire : *nâfila,* plur. *nawâfil.*

Canevas

De la vraie foi : 2-4, 29.
Du service du temple sacré de la Ka'ba : 34.
De la première communauté islamique de Médine : 72-75.
De la fraternité islamique : 63.
Des bons et des mauvais : 36-37.
Des pratiques cultuelles et des rites extatiques des idolâtres : 35.
Des infidèles et de leur passage de vie à trépas : 13-14, 22, 50, 53-55.
Réminiscences mekkoises : du complot ourdi par les qurayshites pour assassiner le Prophète ; persiflage blasphématoire des impies : 30-32.
Du combat de Badr : les qurayshites recrutent des mercenaires ; hésitations des croyants à attaquer l'armée polythéiste ; le lieu de la bataille ; le combat ; le démon aux côtés des idolâtres ; assistance de Dieu en faveur des musulmans : 5-12, 36, 42-44, 48-49, 68-69.
Des prises de guerre : de leur dévolution et de leur partage ; zizanies autour du butin ; du sort réservé aux captifs : 1, 41, 46, 67-70.
Appel, après la victoire, aux idolâtres et aux croyants : 19-29, 38, 59.
Des pactes et de la félonie : 27, 56-58, 62, 71.
Leçon à tirer de la bataille victorieuse de Badr : une guerre sévère a un effet préventif ; la lutte doit être poursuivie jusqu'à la victoire complète de la cause de Dieu sur l'idolâtrie : 13-18, 39, 45, 53-54, 57, 60-61, 65-66.

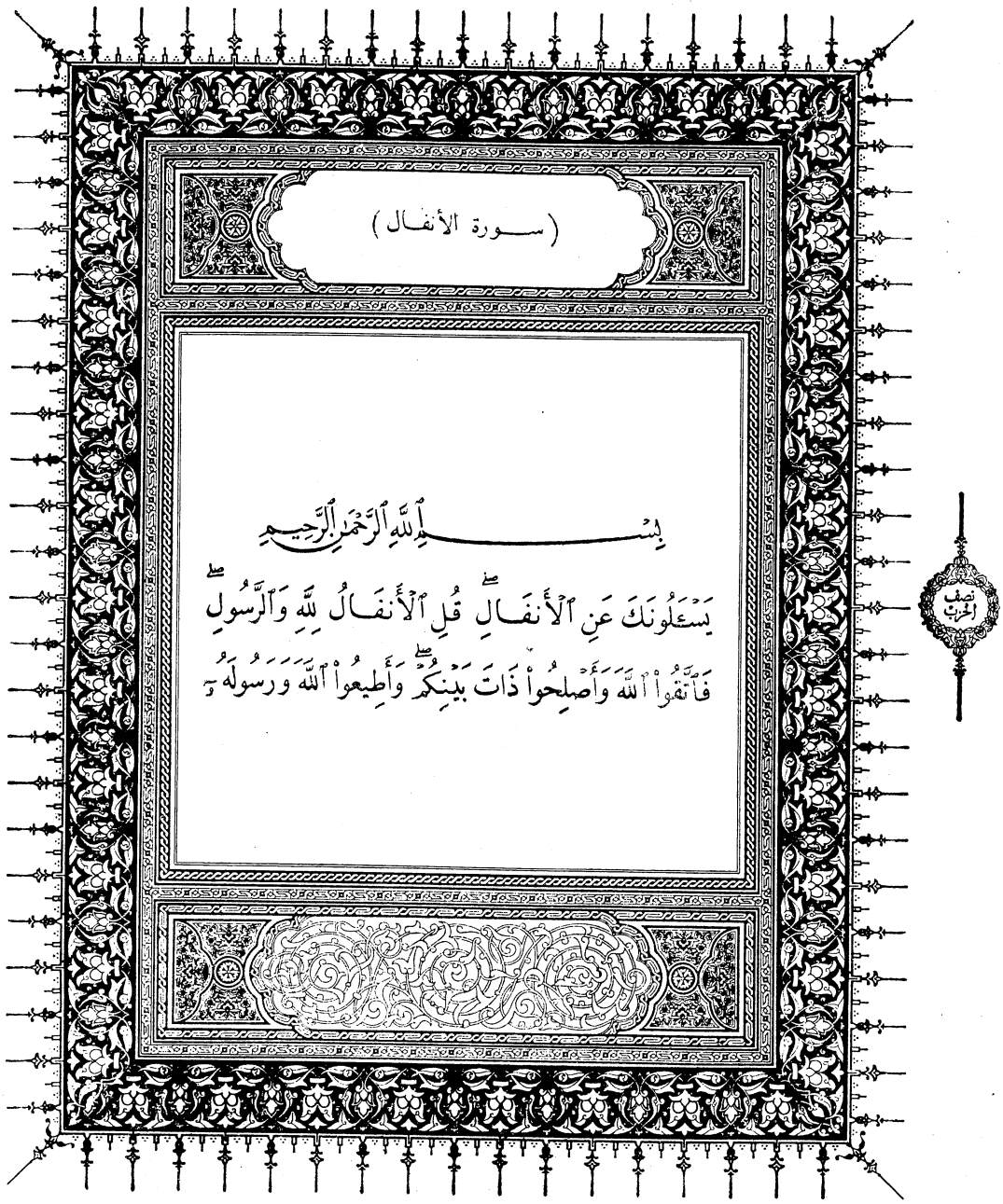

De par le nom de Dieu, tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *On t'interrogera sur les prises de guerre. Réponds : « Elles sont à Dieu et au Prophète. Craignez Dieu et améliorez vos rapports mutuels. Obéissez à Dieu et à son Prophète, si vous êtes des croyants sincères. »*

V. 1 : *On :* les croyants *('anṣâr* et *muhâjirûn).*

T', remplace le Prophète.

Au Prophète. Il ne s'agit pas d'une appropriation, mais du droit réservé au Prophète de répartir le butin entre les croyants, en toute équité et selon la volonté de Dieu. L'opinion selon laquelle ce verset serait abrogé par le 41e de la même sourate n'a pas été retenue.

Améliorez vos rapports mutuels, żâta baynakum. On trouvera dans les ouvrages de lexicographie l'emploi de *żât* (féminin de *żû*) dans un grand nombre de cas : *żatul yad,* « puissance », *żatul mâl,* « richesse », et *ażżât,* « essence de Dieu ». Pourquoi *żât* et non *żû* ? Les grammairiens de Kûfa y voient un *ḥâl* (état) (Ṭab., IX, 178). Text. : « améliorez ce qui est entre vous ». Zam. (II, 113) l'interprète ainsi : *mâ baynakum minal aḥwâl,* « les situations qui existent entre vous ». Dans d'autres cas *bayn* signifie « communauté, lien » et aussi « jonction », séparation, intervalle, différence.

(سورة الأنفال)

إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١﴾ إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ
ٱللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتُهُۥ زَادَتْهُمْ
إِيمَٰنًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴿٢﴾ ٱلَّذِينَ يُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ
وَمِمَّا رَزَقْنَٰهُمْ يُنفِقُونَ ﴿٣﴾ أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُؤْمِنُونَ حَقًّا
لَّهُمْ دَرَجَٰتٌ عِندَ رَبِّهِمْ وَمَغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ ﴿٤﴾
كَمَآ أَخْرَجَكَ رَبُّكَ مِنۢ بَيْتِكَ بِٱلْحَقِّ وَإِنَّ فَرِيقًا مِّنَ
ٱلْمُؤْمِنِينَ لَكَٰرِهُونَ ﴿٥﴾ يُجَٰدِلُونَكَ فِى ٱلْحَقِّ بَعْدَ
مَا تَبَيَّنَ كَأَنَّمَا يُسَاقُونَ إِلَى ٱلْمَوْتِ وَهُمْ يَنظُرُونَ ﴿٦﴾
وَإِذْ يَعِدُكُمُ ٱللَّهُ إِحْدَى ٱلطَّآئِفَتَيْنِ أَنَّهَا لَكُمْ وَتَوَدُّونَ أَنَّ
غَيْرَ ذَاتِ ٱلشَّوْكَةِ تَكُونُ لَكُمْ وَيُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُحِقَّ ٱلْحَقَّ
بِكَلِمَٰتِهِۦ وَيَقْطَعَ دَابِرَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٧﴾ لِيُحِقَّ ٱلْحَقَّ
وَيُبْطِلَ ٱلْبَٰطِلَ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْمُجْرِمُونَ ﴿٨﴾ إِذْ تَسْتَغِيثُونَ

2. *Les croyants sont seulement ceux dont les cœurs frémissent quand Dieu est mentionné, dont la foi augmente lorsque ses versets leur sont récités, qui [en tout] s'en remettent à leur Seigneur,*

3. *accomplissent la prière et dépensent [au profit des nécessiteux] de ce que nous leur avons accordé.*

4. *Ceux-là sont vraiment des croyants. Auprès de leur Seigneur, ils auront des rangs [élevés], [bénéficieront] de sa miséricorde et d'une généreuse [marque] de faveur.*

5. *De même qu'une fraction des croyants affichait sa répugnance lorsque Dieu t'a fait sortir à bon droit de ta demeure,*

6. *[de même] elle t'oppose des objections à propos d'une vérité qui s'est clairement manifestée, comme si elle était poussée vers la mort et qu'elle la voyait.*

7. *[Rappelez-vous] lorsque Dieu vous promettait [d'avoir la victoire] sur l'une ou l'autre des deux bandes et que vous préfériez triompher de celle qui n'était pas armée. Dieu voulait ainsi faire explicitement triompher la vérité et exterminer les infidèles jusqu'au dernier.*

8. *[Oui, il voulait] faire éclater la vérité et abolir l'erreur malgré la répulsion des criminels.*

9. *[Souvenez-vous] quand vous imploriez l'assistance de votre Seigneur et qu'il [vous répondit] : « Je vais vous accorder en renfort mille anges qui se succéderont [au cours du combat]. »*

V. 4 : *Généreuse [marque] de faveur :* paradis (Ṭab., IX, 181) ; text. : « moyen d'existence ».

V. 5 : L'exégèse discute longuement de la similitude incluse dans *kamâ* (de même que) (Zam., II, 114 ; Râz., XV, 125). Elle est également embarrassée pour trouver un lien entre ce verset et les précédents. Nous avons suivi dans notre traduction la leçon de Ṭab. (IX, 182).

Avant la bataille de Badr, le Prophète avait demandé aux croyants de choisir entre l'attaque de la caravane qu'Abû Sufyân avait détournée de ce lieu pour lui faire suivre le littoral et l'armée de secours commandée par 'Abûl Jahl désireux de se livrer à une démonstration de force. Les musulmans optèrent pour un raid sans grand risque de la caravane, ce qui déplut au Prophète. Après une longue discussion, on décida d'attaquer l'armée qurayshite. C'est à cette discussion que le verset fait allusion (Ṭab., IX, 183 ; Zam., II, 114-115).

Ta demeure : ta maison à Médine.

V. 6 : *Elle t'oppose des objections...* Ils se plaignaient d'être peu nombreux, mal armés et sans cavalerie pour les soutenir (Râz., XV, 127 ; Zam., II, 115). Le Prophète leur avait annoncé que Dieu leur promettait la victoire (Râz., XV, 127 ; *cf.* verset suivant).

Qu'elle la voyait : comme s'ils la voyaient de leurs yeux (Jalâl, p. 235).

V. 7 : *Bandes.* La caravane *(ʿîr)* avec quarante cavaliers seulement et l'armée envoyée par les qurayshites à son secours *(nafîr) :* 950 fantassins, 100 cavaliers et 700 méharistes.

V. 9 : Les commentateurs ne sont pas d'accord sur l'interprétation qu'il convient de donner à cette intervention des anges dans un combat entre hommes. Les anges ont-ils réellement combattu les polythéistes ou s'agit-il d'une métaphore exprimant, en termes accessibles aux premiers musulmans, la bienveillance divine jouant en leur faveur pour obtenir la victoire sur leurs ennemis ? L'opinion répandue parmi les premiers musulmans est que les anges avaient réellement combattu : « cinq cents sur l'aile droite de l'armée du Prophète commandée par 'Abû Bakr, et cinq cents sur l'aile gauche commandée par ʿAli. Ces anges ressemblaient à des hommes vêtus de blanc et coiffés de turbans *(ʿamâ'im)...* On entendait des cris de guerre, mais on ne voyait pas qui les poussait... », etc. Cette opinion était renforcée par les déclarations du chef de l'armée qurayshite qui, « pour sauver la face », proclamait : « Ce sont les anges qui nous ont vaincus, non les partisans de Muḥammad ! » (Zam., II, 116). L'exégèse rationaliste ne retient pas cette version, rejette l'intervention des anges dans le combat et explique ce passage comme un affermissement du courage des croyants et une terreur subite éprouvée au cours de la lutte par les polythéistes (Râz., XV, 130-131).

Cette interprétation est étayée par la S. III, 126 et le fait qu'on ne doit pas prendre tout à la lettre dans la narration de cet événement, car la même intervention divine s'exprime sous forme tantôt de mille, tantôt de trois, tantôt de cinq mille anges (S. III, 124-125).

Selon une tradition qui remonte à Ibn ʿAbbas et sous une forme légèrement différente, à ʿUmar b. al-Khattâb, « à la bataille de Badr, le Prophète était assis sous un abri de branchages. 'Abû Bakr seul était avec lui assis à sa droite. Le Prophète s'assoupit un instant, puis, [revenant à lui] il donna de la main droite une tape sur la jambe d'Abû Bakr en disant : « Je t'annonce une bonne nouvelle : l'assistance *(naṣr)* de Dieu ! J'ai vu en mon rêve *(manâmî)* Gabriel faire avancer des chevaux ! » Râz. (XV, 131) conclut ainsi après avoir rapporté cette tradition : « Il s'ensuit que par descente *('inzâl)* des anges, on n'entendait rien d'autre *(lâ gharaḍ)* que l'annonce de la bonne nouvelle, ce qui exclut la marche des anges à la tête [de l'armée du Prophète] vers le combat. »

Selon le même commentateur qui nous semble le plus près de la réalité, les versets suivants servent d'explication à celui-ci.

Qui se succéderont (*cf.* Ṭab., IX, 190-191), et non pas « ayant compagnon en croupe ». L'exégèse soucieuse de rapporter toutes les interprétations émises, signale celle-ci sans la tenir pour vraie. Peut-on la choisir alors dans une traduction sans être en contradiction formelle avec la théologie de l'Islâm et le simple bon sens ? Si Dieu avait engagé des anges dans un combat réel contre les idolâtres, il pouvait aussi bien leur fournir des montures, au lieu de leur faire enfourcher, en croupe, des chevaux montés par des hommes.

(سورة الأنفال)

رَبَّكُمْ فَٱسْتَجَابَ لَكُمْ أَنِّى مُمِدُّكُم بِأَلْفٍ مِّنَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ
مُرْدِفِينَ ﴿٩﴾ وَمَا جَعَلَهُ ٱللَّهُ إِلَّا بُشْرَىٰ وَلِتَطْمَئِنَّ بِهِۦ
قُلُوبُكُمْ ۚ وَمَا ٱلنَّصْرُ إِلَّا مِنْ عِندِ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ
حَكِيمٌ ﴿١٠﴾ إِذْ يُغَشِّيكُمُ ٱلنُّعَاسَ أَمَنَةً مِّنْهُ وَيُنَزِّلُ عَلَيْكُم
مِّنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً لِّيُطَهِّرَكُم بِهِۦ وَيُذْهِبَ عَنكُمْ رِجْزَ
ٱلشَّيْطَٰنِ وَلِيَرْبِطَ عَلَىٰ قُلُوبِكُمْ وَيُثَبِّتَ بِهِ ٱلْأَقْدَامَ ﴿١١﴾
إِذْ يُوحِى رَبُّكَ إِلَى ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ أَنِّى مَعَكُمْ فَثَبِّتُوا۟ ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ ۚ سَأُلْقِى فِى قُلُوبِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلرُّعْبَ فَٱضْرِبُوا۟
فَوْقَ ٱلْأَعْنَاقِ وَٱضْرِبُوا۟ مِنْهُمْ كُلَّ بَنَانٍ ﴿١٢﴾ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ
شَآقُّوا۟ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ ۚ وَمَن يُشَاقِقِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَإِنَّ ٱللَّهَ
شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿١٣﴾ ذَٰلِكُمْ فَذُوقُوهُ وَأَنَّ لِلْكَٰفِرِينَ
عَذَابَ ٱلنَّارِ ﴿١٤﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِذَا لَقِيتُمُ ٱلَّذِينَ

10. *Dieu n'avait fait cela qu'à titre de bonne nouvelle pour rasséréner vos cœurs, car il n'est de secours que de Dieu qui est, en vérité, puissant et sage.*

11. *[Souvenez-vous] qu'en signe de sécurité de sa part, il vous avait plongés dans la somnolence et qu'il avait fait descendre une eau du ciel pour vous purifier, éloigner de vous toute suggestion de Satan, soutenir vos cœurs et raffermir vos pas.*

12. *[Souvenez-vous] que votre Seigneur révélait aux anges : « Je suis avec vous ; affermissez les cœurs de ceux qui croient. Je vais jeter la panique dans le cœur des mécréants. Frappez-les au-dessous du cou et sur les doigts ! »*

13. *Ils ont fait scission contre Dieu et son Prophète, mais quiconque agit de la sorte [doit savoir] que Dieu est terrible en son châtiment.*

14. *Voilà, [mécréants], ce qui vous échoit ! Goûtez-le, certains que le supplice du feu est réservé aux infidèles.*

15. *O vous qui croyez ! Quand vous rencontrerez les infidèles en marche [contre vous], ne leur montrez pas le dos !*

V. 10 : *Dieu n'avait fait cela :* l'annonce de l'intervention des anges ou encore la vision que les croyants ont eue de leur participation en file ininterrompue dans le combat.

V. 11 : Comme il a déjà été dit, le combat avait débuté dans des conditions difficiles pour les musulmans dans la célèbre vallée de Badr, où d'ordinaire était organisée une foire annuelle. Les polythéistes, sous les ordres d'Abû Jahl, avaient occupé les points d'eau. L'armée du Prophète se vit obligée de se grouper sur une colline sablonneuse, peu favorable au corps à corps. Le combat ne devait être engagé que le lendemain. Les musulmans ne tardèrent pas à manquer d'eau et à tirer un mauvais présage de la nature du terrain. Ils furent ulcérés à l'idée de prier sans faire leurs ablutions rituelles. Lorsque la nuit survint, ils s'endormirent tandis que le Prophète veillait avec angoisse, parcourant leur camp et répétant : « Seigneur, accorde la victoire à cette phalange, sans quoi tu ne seras jamais adoré [comme il convient] sur terre » (Ṭab., IX, 190 et suiv.). Une pluie froide et rapide commença à tomber, provoquant une crue de l'oued. Aucun combattant, « plongé dans une somnolence de paix », ne se réveilla pourtant. Le lendemain débute l'action : un contre trois et à armes inégales. Obéissant à une inspiration géniale, le Prophète renonce à la vieille tactique arabe du combat individuel suivi d'une mêlée ; il impose une tactique toute nouvelle pour l'Arabie, dont l'invention remonte, suppose-t-on, non aux Romains, mais à Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand : la phalange disposée en ordre géométrique.

Le drapeau de l'Islâm est confié à Muṣʿab b. 'Umaya ; un étendard décoré d'un aigle est confié à ʿAli. Un autre étendard, à un Médinois. A l'aurore, le choc se produisit avec les invectives, les déclamations de poésie de jactance, les rites ostentatoires, suivis non d'une mêlée comme le prévoyaient les Mekkois, mais d'un affrontement entre une phalange solide, aux rangs serrés, et une multitude disparate, indisciplinée. 'Abû Jahl, l'ennemi implacable du Prophète, qui voulait boire du vin et organiser des danses spectaculaires à Badr pour le prestige de Quraysh, est tué. Son armée perd pied et finit par être écrasée.

V. 14 : *Ce qui vous échoit :* la défaite de Badr (Ṭab., IX, 200).

V. 15 : *Ne leur montrez pas le dos :* ne fuyez pas, ne reculez pas devant eux.

(سورة الأنفال)

كَفَرُوا۟ زَحْفًا فَلَا تُوَلُّوهُمُ ٱلْأَدْبَارَ ﴿١٥﴾ وَمَن يُوَلِّهِمْ يَوْمَئِذٍ
دُبُرَهُۥٓ إِلَّا مُتَحَرِّفًا لِّقِتَالٍ أَوْ مُتَحَيِّزًا إِلَىٰ فِئَةٍ فَقَدْ بَآءَ
بِغَضَبٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَمَأْوَىٰهُ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ ﴿١٦﴾
فَلَمْ تَقْتُلُوهُمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ قَتَلَهُمْ ۚ وَمَا رَمَيْتَ إِذْ رَمَيْتَ
وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ رَمَىٰ ۚ وَلِيُبْلِيَ ٱلْمُؤْمِنِينَ مِنْهُ بَلَآءً حَسَنًا ۚ إِنَّ
ٱللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٧﴾ ذَٰلِكُمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ مُوهِنُ كَيْدِ
ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٨﴾ إِن تَسْتَفْتِحُوا۟ فَقَدْ جَآءَكُمُ ٱلْفَتْحُ ۖ وَإِن
تَنتَهُوا۟ فَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ وَإِن تَعُودُوا۟ نَعُدْ وَلَن تُغْنِىَ عَنكُمْ
فِئَتُكُمْ شَيْـًٔا وَلَوْ كَثُرَتْ ۙ وَأَنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٩﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَلَا تَوَلَّوْا۟ عَنْهُ
وَأَنتُمْ تَسْمَعُونَ ﴿٢٠﴾ وَلَا تَكُونُوا۟ كَٱلَّذِينَ قَالُوا۟ سَمِعْنَا
وَهُمْ لَا يَسْمَعُونَ ﴿٢١﴾ * إِنَّ شَرَّ ٱلدَّوَآبِّ عِندَ ٱللَّهِ

16. *Quiconque fuira devant eux en ce jour – sauf s'il se détache pour se porter à un autre point ou rallier un autre groupe – s'attirera la colère de Dieu et aura la géhenne pour refuge. Et quel affreux devenir [pour lui] !*

17. *[Croyants] ! Ce n'est pas vous qui avez tué [les infidèles] ! C'est Dieu qui les a tués ! Ce n'est pas toi, [Prophète], qui as jeté [la poignée de sable] ! C'est Dieu qui [l'a] jetée ! Il voulait ainsi accorder aux croyants une marque de sa faveur, car il entend et sait tout.*

18. *Voilà [ce que Dieu avait décidé à votre endroit] et [sachez] qu'il rendra inopérante la perfidie des infidèles.*

19. *[Quant à vous, infidèles], si vous escomptiez une victoire vous voilà servis ! Si vous renoncez [à votre hostilité contre le Prophète], cela vaudra mieux pour vous. Si vous reprenez la lutte, nous la reprendrons [nous aussi] et votre faction, quelque nombreuse qu'elle soit, ne servira à rien, car Dieu est avec les croyants.*

20. *O vous qui croyez ! obéissez à Dieu et à son Prophète. Ne vous détournez pas de celui-ci [quand] vous entendez ses instructions.*

21. *Ne soyez pas comme ceux qui disent : « Nous avons entendu ! » alors qu'ils n'entendent point.*

22. *Au regard de Dieu, les pires des bêtes sont celles qui sont sourdes et muettes et qui ne raisonnent pas.*

V. 16 : *En ce jour :* Badr, dimanche 17 Ramaḍan an 2/4 mars 624. Autre remarque : il est certain que ce verset n'est pas ici à sa véritable place.

L'interdiction de fuir devant l'ennemi ne concerne pas seulement le combat de Badr. Elle est de portée générale et compte parmi les *kabâ'ir,* c'est-à-dire péchés irrémissibles (Ṭab., IX, 203). Cependant l'histoire a enregistré quelques fuites de croyants devant les idolâtres du vivant même du Prophète, notamment, un an plus tard, au combat d'Uḥud, et aussi au cours des péripéties du combat de Ḥunayn (an 9/631). Ces graves désertions et leurs conséquences furent cependant pardonnées (S. III, 115 et S. IX, 28).

V. 17 : *C'est Dieu qui les a tués.* Tout se ramène à Dieu, les êtres et leurs actes. Les créatures ne sont que les instruments apparents de ce qui se produit. Nous n'avons pas à entamer ici l'épineuse question de la responsabilité et de la prédestination que nous avons partiellement évoquée dans ce qui précède. Pour le commentaire théologique de ce transfert d'action (l'homme n'étant qu'un instrument agissant selon la volonté divine) et de la responsabilité qui en découle, *cf.* Ṭab., IX, 204 ; Zam., II, 119 ; Râz., XV, 139-140.

[La poignée de sable] : du sable ou du gravier. Avant l'engagement, le Prophète avait dit à ʿAli : « Donne-moi un peu de terre de la berge de la rivière. » Il en jeta une poignée dans la direction des polythéistes (Râz., XV, 139 ; Ṭab., IX, 205).

Une marque de sa faveur : leur victoire sur un ennemi plus nombreux et mieux armé (Ṭab., IX, 106).

V. 18 : *La perfidie,* text. : « la ruse ».

V. 19 : Ce verset qui concerne les qurayshites n'est pas très facile à comprendre. *'Istaftaḥa,* sens habituel, « demander un succès à Dieu, implorer son secours pour avoir quelque chose ». Des commentateurs (Ṭab., IX, 207 ; Jalâl, p. 236) lui donnent le sens de « demander l'arbitrage de quelqu'un », en l'occurrence Dieu, le prendre comme juge. Mais cette interprétation nous paraît assez loin du sens qui serait en rapport, selon d'autres sources, avec une anecdote rapportée sous des formes sensiblement voisines concernant l'ennemi juré du Prophète, 'Abû Jahl, chef de l'armée qurayshite. Celui-ci aurait fait cette prière près du temple de la Kaʿba, en s'adressant à Allah *(sic) :* « Seigneur, accorde la victoire à l'armée qui défend la cause la plus juste et fais périr celui qui, en brisant les liens de la consanguinité, trahit notre vieille religion et veut lui en substituer une nouvelle ! » A Badr, la défaite des qurayshites fut complète et 'Abû Jahl fut tué au cours de l'engagement. D'où le sens du verset : « Infidèles, vous avez demandé [à Dieu] le triomphe [de la cause la plus juste], eh bien, vous voilà édifiés ! » (Râz., XV, 139 et suiv. ; Zam., II, 120). Ces diverses données de l'exégèse classique ne nous paraissent pas pour autant correspondre fidèlement au vrai sens de *tastafiḥû.* Il nous semble d'abord absurde de traduire ce verbe par « si vous cherchez le succès », car les idolâtres en avaient la certitude en décidant, malgré l'avis contraire d'Abû Sufyân, d'attaquer le Prophète et de se livrer à des libations triomphales. Il nous semble par ailleurs surprenant également qu'Abû Jahl, le chef des idolâtres, ait invoqué Allah (Dieu unique) pour la victoire de la cause la plus juste. Hubal, divinité de Quraysh, eût été plus indiqué.

L'explication de la phrase paraît plus simple lorsqu'on pense à un autre sens de ce verbe que les dictionnaires ne donnent pas, mais qui est courant chez les auteurs classiques : « augurer, conjecturer avec optimisme, escompter, annoncer, présager favorablement ». A la veille de son apostolat, le Prophète était précisément l'objet d'un *'istiftâḥ.* L'idée de son avènement était dans l'air. Dans les milieux juifs de Médine et aussi en milieu chrétien, on parlait de la proche apparition du Messie. On tenait pour imminente son arrivée. Le verbe qui exprime cette idée (augurer, s'attendre à) est précisément *'istiftaḥa* (*cf.* HISS, p. 457). Notre traduction s'inspire de cette nuance : « Vous vous attendiez, vous auguriez, vous escomptiez », etc.

Vous voilà servis, text. : « la victoire est venue à vous ». L'expression est ironique, bien entendu.

Si vous reprenez la lutte, text. : « si vous recommencez ».

V. 21 : *Ils n'entendent point.* La formule usitée est *Samiʿnâ wa 'aṭaʿnâ* ou plus brièvement. *Samʿan wa ṭaʿatan :* « nous avons entendu et nous obéissons ». Si l'on dit seulement *Samiʿnâ,* l'idée d'obéissance est sinon rejetée, du moins incertaine. L'allusion concerne les idolâtres et les hypocrites (Râz., XV, 144 ; Zam., II, 120 ; Ṭab., IX, 210, 211).

V. 22 : *Bêtes,* autre sens : « les êtres » (Ṭab., IX, 211 ; Zam., II, 120).

Par cette expression métaphorique, il faut entendre : les pires parmi les hommes auxquels le Prophète s'adresse sont ceux qui entendent son exhortation et restent muets, comme s'ils n'avaient rien entendu, et n'extériorisent, par prudence ou hypocrisie, aucune réaction (Ṭab., IX, *ibid.*). Il ne s'agit donc pas des animaux, mais de ceux qui se comportent comme tels. Le verset suivant confirme ce sens.

(الجـــزء التـاسع)

ٱلصُّمُّ ٱلۡبُكۡمُ ٱلَّذِينَ لَا يَعۡقِلُونَ ﴿٢٢﴾ وَلَوۡ عَلِمَ ٱللَّهُ فِيهِمۡ
خَيۡرٗا لَّأَسۡمَعَهُمۡۖ وَلَوۡ أَسۡمَعَهُمۡ لَتَوَلَّواْ وَّهُم مُّعۡرِضُونَ ﴿٢٣﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱسۡتَجِيبُواْ لِلَّهِ وَلِلرَّسُولِ إِذَا دَعَاكُمۡ لِمَا
يُحۡيِيكُمۡۖ وَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ يَحُولُ بَيۡنَ ٱلۡمَرۡءِ وَقَلۡبِهِۦ وَأَنَّهُۥٓ
إِلَيۡهِ تُحۡشَرُونَ ﴿٢٤﴾ وَٱتَّقُواْ فِتۡنَةٗ لَّا تُصِيبَنَّ ٱلَّذِينَ ظَلَمُواْ
مِنكُمۡ خَآصَّةٗۖ وَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلۡعِقَابِ ﴿٢٥﴾
وَٱذۡكُرُوٓاْ إِذۡ أَنتُمۡ قَلِيلٞ مُّسۡتَضۡعَفُونَ فِي ٱلۡأَرۡضِ تَخَافُونَ
أَن يَتَخَطَّفَكُمُ ٱلنَّاسُ فَـَٔاوَىٰكُمۡ وَأَيَّدَكُم بِنَصۡرِهِۦ وَرَزَقَكُم
مِّنَ ٱلطَّيِّبَٰتِ لَعَلَّكُمۡ تَشۡكُرُونَ ﴿٢٦﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُواْ لَا تَخُونُواْ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ وَتَخُونُوٓاْ أَمَٰنَٰتِكُمۡ وَأَنتُمۡ
تَعۡلَمُونَ ﴿٢٧﴾ وَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّمَآ أَمۡوَٰلُكُمۡ وَأَوۡلَٰدُكُمۡ فِتۡنَةٞ
وَأَنَّ ٱللَّهَ عِندَهُۥٓ أَجۡرٌ عَظِيمٞ ﴿٢٨﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ

23. *Si Dieu avait reconnu en eux quelque bien, il leur aurait [permis] d'entendre [son enseignement]. [Mais], même s'il leur avait donné cette aptitude, ils s'en seraient détournés, étant réfractaires à la foi.*

24. *Croyants ! répondez à l'appel de Dieu et du Prophète lorsque celui-ci vous appelle à ce qui vous donne la vie ! Sachez que Dieu s'introduit entre l'homme et son cœur, que vous serez rassemblés devant lui.*

25. *Craignez une sédition qui n'atteindra, certes, pas spécialement les injustes et sachez que Dieu est implacable en son châtiment.*

26. *Souvenez-vous [de l'époque] où vous étiez peu nombreux, méprisés sur terre, craignant d'être capturés par vos ennemis. Dieu vous a donné un refuge, assistés de son soutien, comblés de choses agréables afin que vous vous montriez reconnaissants.*

27. *Croyants ! ne trahissez pas Dieu, ni le Prophète ! Vous commettriez sciemment un abus de confiance.*

28. *Sachez que vos richesses et vos enfants ne sont qu'une tentation et qu'auprès de Dieu il y a une magnifique récompense.*

29. *O vous qui croyez ! Si vous craignez Dieu, il établira une distinction entre vous et les infidèles, effacera vos péchés et vous accordera son pardon, car il détient la grâce infinie.*

V. 24 : *Ce qui vous donne la vie.* Les commentateurs ne sont pas d'accord sur l'interprétation de cette expression (text. : « à ce qui vous fait vivre »). Le verset est en relation avec l'attitude d'un notable de Médine dont il a été déjà question, Ibn 'Ubay. Le Prophète l'ayant appelé, alors qu'il priait, celui-ci se garda d'interrompre sa prière et n'alla trouver le Prophète que lorsqu'il l'eut terminée. D'où le verset *...répondez à l'appel de Dieu et du Prophète.* Par *vie,* il faut entendre l'Islâm pour les uns, la vérité pour les autres, la lutte pour la cause de Dieu selon une troisième opinion (Ṭab., IX, 213-214 ; Râz., XV, 147 ; Zam, II, 121).

Son cœur, autre sens : « sa raison ». Dieu s'interpose entre l'homme et son cœur pour le jeter dans le désarroi, le désespoir, en le privant de la lumière de la foi (Ṭab. IX, 217). On devine l'interprétation donnée par les mystiques à ce verset et au précédent.

Devant lui, text. : « vers lui ».

V. 25 : *Sédition, fitna,* autre sens : « révolte, tentation, désarroi, séduction » (*cf.* verset 39).

N'atteindra. L'emploi insolite de cet énergique au deuxième degré après un impératif a suscité une controverse entre les grammairiens de Baṣra et ceux de Kûfa. Zam. (II, 122) considère cependant cette construction comme normale, s'agissant d'un verbe qui sert de réponse *(jawâb)* à un prohibitif *(nahy).* Il est utile de retenir que selon la version d'Ibn Masʿûd, il ne s'agit pas de négation, mais au contraire d'une corroboration. Cet auteur lit, non pas *lâ tuṣîbanna,* mais *latuṣîbanna...* Le sens serait alors : « Redoutez une sédition qui atteindra certainement... » Grammaticalement, cette dernière lecture ne soulève aucun problème.

Quand un malheur atteint une collectivité, il n'épargne ni les vertueux, ni les criminels, « les bons paient pour les mauvais », en raison même de la solidarité qui unit les hommes dans le bien comme dans le mal. L'exégèse hésite sur le fait précis auquel ce verset fait allusion. D'aucuns y voient une prédiction des dissensions qui devaient, après la mort du Prophète, opposer les musulmans les uns aux autres, notamment ʿUthmân, Ṭalḥa, Zubayr, ʿAli, et qui devaient aboutir à la bataille fratricide connue sous le nom de « bataille du chameau » (9 Jumadâ, 36/4 décembre 656) qui est racontée par tous les historiens et d'une manière particulièrement détaillée par Ṭab. (TABT, t. IV, 508-532, DAYA, p. 153 et suiv.). Selon d'autres auteurs, il s'agirait plutôt des rancœurs suscitées par les prises de guerre, après la victoire de Badr (Râz, XV, 151).

V. 26 : *Méprisés sur terre* : allusions aux persécutions dont les premiers musulmans étaient victimes avant l'hégire. Par *terre,* il faut entendre le territoire de La Mekke (Zam., II, 122).

Vos ennemis, text. : « les gens », bannis et non protégés par la loi de la solidarité tribale *(ʿaṣabiyya).* Les premiers musulmans risquaient à tout moment d'être pris et traités comme captifs ou encore tués par les Bédouins, impunément, sans réaction de leurs tribus ou clans *(thâr).*

Un refuge : Médine.

Assistés de son soutien : victoire de Badr.

Comblés de choses agréables. Les prises de guerre sont déclarées licites pour les croyants (Râz., XV, 151).

V. 27 : *Ne trahissez pas Dieu.* Il s'agit de la divulgation des intentions du Prophète dans la lutte contre les idolâtres. Il était souvent trahi par des croyants qui communiquaient ses projets à ses ennemis. L'exégèse cite deux personnages : 'Abû Lubâna Marwân. Envoyé par le Prophète auprès du clan juif des Banû Quraydha, il conseilla à ces derniers de se méfier des conditions de paix qu'il était chargé de transmettre. L'autre personnage cité est un nommé Ḥâṭib b. ' Balṭaʿa qui avait envoyé secrètement un message aux qurayshites pour les mettre au courant des préparatifs du Prophète en vue de les attaquer ou d'attaquer leur caravane (Ṭab., IX, 221 et suiv. ; Jalâl, p. 238 ; Râz, XV, 151).

Confiance. Le mot est au pluriel dans le texte. L'exégèse donne comme interprétation à cette expression : vous trahiriez votre foi ou encore la confiance mise en vous. Vous divulgueriez les secrets dont vous êtes les dépositaires. Sens littéral : « dépôts ».

V. 28 : *Tentation,* autre sens : « épreuve ». « Vous êtes tentés, en raison de vos richesses et de vos enfants, de vous écarter de la vie de Dieu ; ou encore, « il y a en vos richesses et en vos enfants une épreuve grâce à laquelle Dieu vous juge selon que vous observez ou non ce qu'il prescrit à leur sujet ».

A propos de ce verset, mon illustre et éminent ami, le Cheikh Muḥammad-l-Fahham, ancien recteur de l'Université d'Al-Azhar, m'a dit au cours d'un entretien à Paris, que j'aurais dû profiter du commentaire de ce verset pour préciser davantage l'enseignement de l'Islâm sur la richesse. Un autre esprit aussi averti que mesuré, conseiller à la Cour de Cassation de Tunis, m'a écrit pour me dire qu'il aurait souhaité que je « situasse » clairement la signification et la portée de ce verset, par rapport aux doctrines économico-sociales qui, à l'heure actuelle, et sous des influences diverses, agitent la communauté musulmane.

Je pense combler cette lacune et donner satisfaction à l'un et à l'autre en reproduisant ici le texte d'une communication que j'ai faite à l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris (nov. 1973) sur la théorie de la richesse selon la doctrine et les penseurs de l'Islâm.

Ce faisant, je tiens à préciser, dans un but de clarté, l'objet et les limites de ce commentaire. Il n'y sera point question de richesse publique, ni de l'aspect subjectif de la richesse. Son aspect politique lui-même sera réduit au minimum. Aucune confusion ne se fait en mon esprit entre la richesse *(mâl)* et le capitalisme *(rasmâliyya)*. La première est définie par les auteurs de l'Islâm comme une abondance de biens répondant aux besoins de l'homme et juridiquement appropriables. Le capitalisme est plutôt un système de production, fondé sur l'entreprise privée, la mise en œuvre de grands moyens financiers et techniques, du travail fourni par des ouvriers salariés et la liberté du marché. J'écarte également, comme contraire à la doctrine musulmane, sa définition marxiste selon laquelle il ne s'agit plus d'un système, mais d'un régime économico-socialo-politique assurant, par l'exploitation des travailleurs, un profit aux propriétaires des moyens de production et d'échange.

Mon exposé se borne donc à la richesse privée sous son aspect éthique, juridique et social, quitte à revenir plus loin, à propos du verset 34 de la sourate IX, sur la théorie de la propriété et le problème de la richesse publique.

Pour l'Islâm, comme pour les autres religions célestes, la richesse n'inspire qu'antipathie, méfiance et mépris. Il convient à cet égard de rappeler que l'Islâm est un dogme *(Dîn)* et une loi *('sharî'a)*. Tous les théologiens et tous les juristes musulmans insistent sur ce double caractère de l'Islâm qui est à la fois une Église et un État. Son dogme, intransigeant sur l'unicité et la transcendance de Dieu, est assorti d'une loi positive qui s'exprime dans un système juridico-théologique complet, cohérent, adapté dans sa construction au groupe social qu'il prétend réglementer et conduire vers le bonheur ici-bas et dans l'au-delà. Les groupements humains, nomades ou sédentaires, obéissent dans leur désir d'être, et d'être le mieux et le plus possible, dans leur formation, leurs mœurs et leurs lois, à divers facteurs dont les plus importants, selon Taine, sont la race et le milieu. La communauté musulmane, dans son hétérogénéité éthnique, ses antécédents historiques et sa diversité géographique, doit son origine et son devenir dans le temps et dans l'espace à une idée, c'est-à-dire à une force morale sans frontière qui explique son énergie et ses aptitudes, ses dons organiques et ses déficiences, ses variations et ses mutations, ses conceptions et ses réflexes... Ce n'est pas, en d'autres termes, la communauté musulmane qui a élaboré son unité originelle et ses lois, c'est plutôt une loi d'inspiration surnaturelle qui l'a cimentée et a forgé sa mentalité. Dans le système juridico-théologique que ses penseurs ont édifié, la notion de richesse n'occupe pas, à dire vrai, une place aussi importante que la prière ou la famille, par exemple. Elle n'est pas l'objet d'une spéculation systématique.

Envisagée avant tout sous un angle économique, moral et social, les normes qu'elle a inspirées se réfèrent à deux sources fondamentales : le Coran, parole incréée de Dieu révélée à Muḥammad et transmise par lui, et la *Sunna* ou Tradition, vaste corpus dans lequel ont été consignés les ḥadîth ou propos, les faits et gestes du Prophète, au cours des trois premiers siècles de l'Islâm (VIIe au IXe siècles de l'ère chrétienne). L'authenticité de ces traditions a été discutée par les spécialistes musulmans et les orientalistes. Dans les ouvrages qui leur sont consacrés, le degré de leur crédibilité est indiqué. Sur le plan qui nous préoccupe, ces traditions, quelle que soit leur authenticité, constituent des documents d'époque et, en indiquant l'enseignement moral du Prophète et son comportement dans telle ou telle circonstance, elles jettent une certaine lumière sur les tendances spirituelles, sociales, juridiques et économiques de la communauté musulmane au cours des trois premiers siècles.

Or, selon le Coran et la *Sunna*, « tout ce qui est sur terre, dans les cieux et entre eux, appartient et retourne à Dieu » (Coran, sourates II, 29 et X, 55-56). La richesse est à Dieu, dont il attribue une portion infime à l'homme son serviteur et son vicaire sur terre (S. II, 30) pour en jouir (S. II, 36), la faire fructifier, lui offrant ainsi la possibilité de donner la mesure de sa foi, de son amour du prochain, de sa modestie et de sa reconnaissance. Sur cette richesse, le prochain, les parents, les orphelins, les nécessiteux et les voyageurs sans ressources et sans soutien ont un droit prescrit par Dieu (S. XVII, 26). Étant en elle-même corruptrice, instable, périssable et dangereuse pour le salut de l'âme (S. XI, 16), Dieu met en garde l'homme d'en faire une fin en soi (S. III, 180), un motif d'insolence envers ses semblables et d'ingratitude envers Dieu. La générosité est louée et l'hospitalité encouragée (S. LXXVI, 7-9) : « Malheur à celui qui amasse des richesses et se complaît à les compter ! Il s'imagine que sa richesse le rendra immortel ! » (S. CIV, 1-3) « Annonce un terrible châtiment à ceux qui thésaurisent or et argent, au lieu de les dépenser pour la cause de Dieu » (S. IX, 34). Le récit de Coré rapporté dans une autre sourate (S. XXXVIII, 76-82) est un exemple édifiant du mauvais riche offert à la méditation des sages.

De son côté la *Sunna* enseigne : « Dieu prive de sa protection toute cité au sein de laquelle un seul homme souffre de la faim. » « Périsse l'or ! Périsse l'argent ! » Le calife Umar, deuxième futur successeur du Prophète, demanda à celui-ci : « Tes compagnons voudraient savoir ce qu'il leur est

permis de posséder, puisqu'une telle malédiction pèse sur la richesse liquide ! » La seule richesse à recommander aux croyants, dit le Prophète, c'est « une langue qui loue Dieu, un cœur reconnaissant, une épouse qui soutient son mari dans l'épreuve et l'aide à demeurer fidèle à sa foi ! » A un autre croyant qui voulait être fixé sur la richesse la plus profitable le Prophète conseilla : « Pratique donc l'ascèse ! le renoncement au monde te vaudra la satisfaction de Dieu et t'épargnera la jalousie des hommes ! J'ai eu une vision de l'enfer : la plupart de ses hôtes étaient d'anciens mauvais riches. »

Cette attitude première de l'Islâm vis-à-vis de la richesse, n'est pas en contradiction avec l'idéal égalitaire et la mentalité de l'Arabie païenne dont la morphologie sociale est à base tribale. La tribu bédouine ne devait sa force et sa cohésion qu'à sa densité *(kathra)* et à son esprit de clan *('asabiyya)* – si violemment combattus par le Coran – et à sa généalogie ou *nasab* que la commune renommée plaçait au-dessus de toute considération matérielle *(hasab)*.

Fondée, non sur un totem, mais sur le sang et l'appartenance à un ancêtre éponyme commun, la généalogie, dans un milieu en lutte continuelle pour les pâturages et les points d'eau et aussi par goût du pillage, offrait plus de sécurité et de solidarité à des tribus errantes et toujours sur le qui-vive, qu'une richesse aléatoire, aussi facile à perdre qu'à ravir et qui ne garantissait à son détenteur ni stabilité, ni notoriété.

Autre question : la position de l'Islâm à l'égard de la richesse est-elle différente de celle des autres confessions révélées ? L'Islâm s'étant proclamé, à ses débuts, comme réforme du judaïsme et du christianisme pour un retour à la *milla* (doctrine) véritable d'Abraham, sa conception est conforme à la parole de l'Ecclésiaste (I, 2-3) : *Vanitas, vanitatum et omnia vanitas.* Sur ce point, comme sur bien d'autres, les différences qui séparent les trois doctrines monothéistes sont plus extérieures et apparentes que réelles et profondes et, à mesure qu'on les analyse, leurs similitudes s'accentuent et leur unité se révèle profonde. L'Islâm a fait siens tous les prophètes de la Bible, y compris Jésus qu'il tient pour un messager divin.

Or, tous les envoyés de Dieu avaient tour à tour et inlassablement, au nom de la morale et de la justice sociale, condamné non pas le fondement de la richesse, mais ses effets pernicieux sur les individus et sur la société. Au VIIIe siècle avant J.-C., Amos avait pointé un doigt accusateur vers les mauvais riches « qui se vautrent dans des lits d'ivoire ». Isaïe s'était, un peu plus tard, écrié : « Malheur à ceux qui annexent, maison à maison, champ à champ, jusqu'à ce qu'il ne reste plus de place (pour les pauvres) et qu'ils soient les maîtres du pays. » Jérémie, à la fin du VIIe siècle et Ezéchiel au VIe siècle avaient dénoncé, eux aussi, la richesse et annoncé aux mauvais riches des lendemains désenchanteurs. Au Ier s., le philosophe néo-platonien Philon et l'historien Josèphe rattachent la propriété privée au crime de Caïn – et Jésus affirme : « Il est plus difficile aux riches d'entrer dans le royaume de Dieu qu'à un chameau de passer par le chas d'une aiguille » (Matth., VI, 24, etc.).

Les sarcasmes suscités par la richesse sont, en vérité, anciens et généraux. Dans les religions révélées ou philosophiques, comme dans les différentes formes de paganisme, on constate la même attitude négative à son égard.

Les textes sacrés, les légendes, les apologues, les sentences, les fables, les paraboles, les maximes, les dictons, les gnomes, les proverbes, les apophtegmes expriment la même hostilité et donnent les mêmes avertissements. Aussi, peut-on se demander si cette constante historico-sociologique dont témoigne la sagesse des nations est liée à la richesse elle-même et en tant que telle ou à la nature spécifique de l'homme, plutôt, dont l'unité à travers la diversité serait ainsi confirmée.

Sans en mettre en cause le fondement, l'Islâm voit en elle une éventuelle source d'iniquité, de corruption et de déliquescence morale. Aussi lui assigne-t-il des limites et la grève-t-il de charges communautaires, que la richesse soit *nâtiq* (parlante, vive) ou *samit* (muette, inerte). L'acquisition *(kasb)* de la richesse, selon la doctrine et la jurisprudence de l'Islâm, est licite. Elle confère un droit exprimant le rapport existant entre le détenteur, en l'occurrence l'homme, et la chose *(shay)*. Sont exclues de ce rapport pour le musulman, les choses prohibées comme les porcins et les boissons alcoolisées. Le terme *mâl* ou richesse, signifie étymologiquement « ce qui est à » et le possédant, musulman ou non, homme ou femme, est appelé *mâlik*, ce qui veut dire possesseur ou dominateur. Le droit reconnu par la loi au *mâlik* s'exerce sur la propriété mobilière *(manqûl)* autant que la propriété immobilière *(ghayr manqûl)*, la richesse foncière *('aqar)*, mesurables ou comptables *(muqaddarât)*, fongibles *(mithli)* ou non fongibles *(qamî)*, déterminées *('ayn)* ou de genre *(dayn)*. Le droit reconnu à son détenteur *(zû mâl)* s'exerce sur le fonds en matière foncière, le tréfonds et la surface. Mais alors qu'en droit français par exemple, la possession implique un double élément de la nue-propriété et l'usufruit, ou encore le *corpus* et l'*animus* (articles 547-49), en droit musulman le *corpus* suffit. Le fait est à noter puisque la distinction de l'*animus possidentis* est retenue par plusieurs législations modernes, notamment le code civil allemand (article 854). Autre remarque sur le droit que confère la richesse : alors qu'en droit français la propriété est le premier des droits avec ce qu'il implique (usage, usufruit, habitation), le *milk* au regard de la théorie musulmane

dépasse en étendue le droit de propriété : l'un de ses éléments, la possession, doit être considéré comme une preuve qui confère des prérogatives dont les principales *(manâfi')* sont l'usufruit et les servitudes. Parmi les droits réels accessoires qui s'y rattachent, il y a le droit de rétention et les privilèges (le droit musulman rangeant le gage parmi les contrats de garantie) et l'hypothèque.

Les juristes de l'Islâm comme Khâlil (mort en 1374 ap. J.-C.) et Ibn'Asim (mort en 1426 ap. J.-C.) décomposent avec la plus grande exactitude les éléments constitutifs du droit de propriété :

a) la *raqâba* ou pouvoir de domination sur la chose, correspondant en droit romain au *plenum rei potestatis ;*

b) le *yad* (main) ou détention effective ;

c) le *tamattu'* ou droit absolu de jouissance avec son corollaire le *tasarruf* ou libre disposition.

Mais le musulman ne doit pas perdre de vue que la richesse qu'il détient lui est attribuée par Dieu. Le bénéfice qu'il en tire lui est également consenti par Dieu. Les ressources qui peuvent survenir ne lui appartiennent pas en propre et comme effet de son droit, mais comme une faveur de Dieu. Les acquisitions, Dieu en permet le démembrement et la transmission par voie de donation entre vifs, de fondation d'intérêt public, de mutation ou de succession. Il permet de les faires fructifier sauf par des opérations usuraires ou les jeux *(qamar)* tels que les loteries, les jeux et les paris, la loi divine frappant d'une interdiction majeure l'usure *(ribâ)* et le hasard *(gharâr)* dans les transactions.

Parmi les obligations mises à la charge de la richesse, il y a les expiations compensatoires *(takfîr),* les aumônes *(sadaqa)* et l'impôt *(zakât).* Les aumônes ayant généralement un caractère subjectif et donc aléatoire sont forcément insuffisantes : l'Islâm a fini par instituer, en 629 ap. J.-C., un prélèvement annuel sur les fortunes privées en fonction de leur nature et leur volume, au profit d'une caisse centrale *(Baytul mâl)* destinée à assister les besogneux, les infirmes, les veuves et les orphelins. Cette caisse, jouant primitivement le rôle d'un bureau de bienfaisance, servira d'embryon au futur Trésor public de l'empire musulman et sera alimentée par cette dîme et d'autres impôts tels que l'impôt foncier *(kharâj)* qui frappe les terres conquises d'après le mode de leur conquête et l'impôt sur les personnes physiques *(gizya)* auquel sont assujettis les *zimmi,* c'est-à-dire les chrétiens et les juifs en échange de la protection que l'Islâm assure à leur personne, à leurs biens, au libre exercice de leur culte tout en les dispensant des obligations militaires imposées aux musulmans. Ce prélèvement sur la richesse privée est désigné sous un nom assez suggestif : *zakât.* Le vocabulaire fiscal arabe est en général imprécatoire. Les termes qu'il englobe évoquent tous une idée de malheur, d'humiliation, de catastrophe ; l'organisation anarchique millénaire des Arabes païens et leur humeur indépendante leur faisaient dire : « L'impôt est assurément le plus grand châtiment sur terre. » Il symbolise à leurs yeux la sujétion, une atteinte à leur honneur, une menace pour leur cheptel. La sourate IX du Coran, révélée la même année, parle d'une « recrudescence » d'hypocrisie frisant l'apostasie et une rébellion ouverte contre l'ordre voulu par Dieu. Le terme *zakât,* qui signifie accroissement et, par extension, purification de la richesse, est traduit maladroitement par les arabisants par « aumône légale », expression amusante qui voile la réalité historique. Les Arabes ne furent pas dupes d'un euphémisme qui n'était propitiatoire qu'en apparence ; « Qu'entendez-vous, disaient-ils dans leur exaspération, par accroissement et purification des patrimoines quand, en fait, vous les diminuez et les *purgez* en quelque sorte ?

Cette réaction mit deux fois l'Islam à deux doigts de sa perte : en 629, année de l'institution de la *zakât,* et au lendemain de la mort du Prophète, en 632, marqué par la sédition armée et antifiscale des bédouins du Yamâma. La *zakât* fut néanmoins maintenue, malgré les récriminations, et les premiers ouvrages du *fiqh* en précisent l'assiette et le taux.

Telles sont, en matière de richesse privée, les principales normes édictées par le Coran et la *Sunna,* normes essentiellement morales, en rapport étroit non seulement avec les normes judéo-chrétiennes, mais encore avec la mentalité arabe anté-islamique. La fonction qu'il lui assigne est avant tout morale.

Est-ce à dire que ces normes doivent être tenues pour définitives ?

*

* *

Je crois qu'à cette question il faille répondre par la négative, car cette première conception a, en réalité, évolué. Évolution si lente et à peine perceptible qu'elle a dérouté bon nombre de chercheurs et on est tenté, en lisant certains ouvrages récents consacrés par des auteurs musulmans et des orientalistes à ce problème, de croire que la position de l'Islâm, à ce sujet, fut définitivement fixée dès la première moitié du VIIe s. Tout semble s'être dès cette époque figé, le lien social s'étant, à leurs yeux, induré et la vie communautaire mécanisée dans une armature d'institutions immuables. En fait il n'en est rien et ce pour deux raisons déterminantes.

Sous le règne du second calife de l'Islâm 'Umar (634-644) l'Islâm a élargi ses frontières, conquis de gré ou de force d'innombrables terres de rapport et accumulé des richesses inouïes.

A la faveur de dissensions internes (644-661) les Umayyâdes s'emparent du pouvoir et choisissent Damas comme capitale, au détriment de Médine, la cité accueillante du Prophète, capitale des quatre premiers califes, surnommés Rashidûn, ou bien dirigés. Le pouvoir électif est pratiquement transformé en pouvoir dynastique. L'Islâm devient un immense empire, allant des confins de la Chine aux Pyrénées. L'or afflue de partout vers les cités musulmanes. Le calife Abdul Malik crée en 694 une monnaie musulmane, ce qui provoque une guerre avec Justinien II, empereur de Byzance, qui entendait conserver le monopole de la frappe internationale. Le *Baytul Mâl* ou Trésor public connaît une aisance extraordinaire ; la morphologie de la communauté musulmane se transforme en raison de l'intégration en son sein d'une multitude de peuples soumis. Le commerce, l'agriculture, l'artisanat connaissent un essor qui, en favorisant la richesse privée, donne naissance à une nouvelle classe : la bourgeoisie. Le fondateur de la dynastie, Mu'awiyya, appartient lui-même à une vieille famille de banquiers mekkois. Avec les changements de condition de vie, les idées et les sentiments se modifient. La richesse inspire divers auteurs dont les ouvrages sont, en général, des traités de législation fiscale tel le *Kitabul' Amwâl* d'Ibn Sallâm (mort en 846). Le califat repose sur l'armée et le soutien de la bourgeoisie syrienne.

Un siècle plus tard environ (en 750 ap. J.-C.), une nouvelle dynastie, celle des Abbassides, prend le pouvoir et fait de Bagdâd, ville qu'elle crée en Irak, sa capitale. Elle instaure un régime pseudo-légitimiste et poursuit sur le plan expansionniste la politique de ses prédécesseurs. La civilisation cesse d'être arabe et bédouine pour devenir urbaine et iranienne. La richesse publique connaît une nouvelle poussée et le *Baytul Mâl,* malgré les récriminations des théologiens, est laissé à la discrétion du souverain. La bourgeoisie déploie une activité aussi diversifiée que fructueuse et ne tarde pas à promouvoir dans les grandes villes un mécénat qui protège et favorise les lettres, les sciences et les arts. La culture se décentralise. Les salons et les cercles fréquentés par des artistes et des intellectuels musulmans, juifs, chrétiens et libres penseurs se multiplient un peu partout. Le calife Al Ma'mûn, fils et second successeur du calife Harûn Rashîd (813-833), prend une initiative qui devait exercer une influence décisive sur la pensée musulmane et indirectement sur celle de l'Europe médiévale du XIIIe au XVIe s. : il décide de faire traduire tout l'héritage intellectuel de l'Antiquité. Par des achats massifs et aussi grâce à l'obligeance des souverains étrangers auxquels il s'adresse, grâce à l'obligeance des couvents et des bibliophiles, il réunit un nombre considérable d'ouvrages chinois, hindous, iraniens, hébreux, éthiopiens, coptes, latins et grecs qu'il confie à une commission de traducteurs experts pour les transposer en arabe.

La pensée hellénique et hellénistique fut celle qui exerça la plus forte influence sur la culture arabe. Grâce à elle d'autres disciplines furent abordées et la primauté de la raison s'imposa graduellement. Il s'ensuivit un renouveau intellectuel qui, s'ajoutant au prodigieux développement d'une civilisation sur le point d'atteindre son apogée, ne pouvait manquer d'avoir sur les esprits des répercussions assez inattendues. Les nécessiteux, les salariés et les penseurs se mirent peu à peu à tourner leurs regards vers la richesse et à méditer sur le travail et l'organisation rationnelle de la cité. La littérature, et en particulier cette œuvre populaire que sont *les Mille et Une Nuits,* reflète ces nouvelles préoccupations et retentit çà et là des murmures du prolétariat. (*Cf.* Premier Voyage de Sindbâd le marin.)

Dans le Bas-Irak la grève des ouvriers agricoles se transforme vite en révolte armée et ébranle le califat de Bagdad pendant plusieurs années, à la fin du IIIe/IXe s., qui est marqué par la naissance un peu partout du corporatisme. Le mouvement de ces formations artisanales s'amplifie et devient de plus en plus revendicatif. Les corporations réussissent à arracher à l'autorité régnante des franchises ouvrières et la création de tribunaux spéciaux pour les conflits du travail. Leurs règlements (*dustûr,* en arabe moderne : constitution) comportent une initiation secrète et la reconnaissance de l'autorité d'un grand maître, qui chez les shi'ites devient un Imâm caché ou *Mahdi.* L'une d'elles, celle des tuiliers *(Qarmât),* s'organise en société communiste et entre en dissidence dans le Bahrein, au début du IVe/Xe s. Le califat fatimide du Caire n'a pas d'autres origines. Cette effervescence sociale et politique est parallèle à la querelle qui, à la même époque et dans la même aire géographique, met aux prises les philosophes rationalistes imbus d'hellénisme et les philosophes dogmatistes *(Mutakallimûn).* On étudie avec passion la *Politique* et l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, dont le traité de la richesse est déjà à cette époque considéré comme perdu. Mais c'est surtout Platon qui est médité pour les questions sociales et économiques. Héritier, comme chacun sait, d'une ligne de penseurs comme l'Ionien Héraclite (VIe s. av. J.-C.), l'Éléate Parménide (Ve s.) et son contemporain l'Athénien Socrate, l'illustre philosophe rattache dans sa *République* la notion de richesse à une métaphysique qui fait de la justice une condition de l'harmonie, sans laquelle l'unité ne saurait triompher de la pluralité, et voit dans la propriété un obstacle à la réalisation du communisme utopique qu'il préconise.

Reprise par d'autres penseurs comme l'Iranien Mazdak, sa théorie est exploitée en vue d'un communisme intégral réalisant la communauté des biens, des femmes et des enfants. Le premier ouvrage d'inspiration platonicienne paru dans le monde musulman date du IV/Xe s. Il porte un titre curieux : *Les Frères fidèles* (*Ikhwân-ṣ-Ṣafâ,* littéralement : les frères de la pureté). C'est une encyclopédie anonyme

antireligieuse qui, sous couvert d'initiation aux sciences et aux techniques agricoles et artisanales, prêche le progrès, l'égalité, la justice sociale et bien entendu le culte de la raison. D'inspiration indéniablement maçonnique, son style inégal incite à penser qu'il fut l'œuvre de plusieurs auteurs dont seul a pu être identifié Abû Ḥayyan al-Tawhidî (919-1026).

L'effort des penseurs musulmans, sous l'influence de ces facteurs, fut de concilier la doctrine islamique avec les exigences de la raison. L'égalité algébrique sur le plan social leur parut illusoire parce qu'essentiellement quantitative et non qualitative. Le Coran enseigne d'ailleurs que Dieu donne ou prive de ses dons qui Il veut et qu'Il a placé en ce bas monde les hommes les uns au-dessus des autres (S. XVII, 21 et 30).

Al Farabi (mort en 950 ap. J.-C.), dans son traité de la Raison, a consacré à la vie sociale dans ses rapports avec le travail et la richesse, un copieux chapitre sous le titre de : *La Cité modèle.* Avicenne (mort en 1037), dans son *Ḥavy b. Yaqdhân,* et Al Ghazâli (mort en 1111) dans son *Iḥya'. Ulum-d-Dîn* réexaminent les mêmes problèmes. En les étudiant dans sa *Muqaddina,* Ibn Kaldûn (mort en 1406) insiste surtout sur le mystère des décrets divins contre lesquels bute la raison.

Fortement influencés les uns et les autres par Platon, Aristote et à un moindre degré par Plotin, ils donnent une interprétation nouvelle aux versets coraniques qui font de l'effort de réforme la condition de perfectionnement des groupements humains (S. XIII, 11), interdisent de confier les richesses aux insensés (S. IV, 5), donnent mission à la communauté musulmane d'ordonner le bien et de réprimer le mal jusqu'à la fin des siècles et rattachent les notions de richesse et de travail aux statuts de la raison, de la liberté et de l'harmonie sociale.

Les inégalités sociales ont un sens : elles sont un point de départ pour parvenir à la justice sociale véritable qui doit être conçue comme le résultat d'un effort collectif permettant à l'homme de construire lui-même son idéal et de justifier son mérite. La réalisation des équilibres sociaux est donc du ressort de l'homme, non un présent à attendre du ciel. L'initiative et la responsabilité dépendent de l'homme, l'assistance et la récompense du mérite de Dieu (S. XIII, 11). L'expulsion d'Adam du paradis n'est pas en elle-même une chute, mais une ascension qui suppose la substitution du don et du salut mérités par l'effort humain au don et au salut octroyés sans droit naturel par Dieu. L'égalité et la justice sociales doivent, grâce à l'homme lui-même, jaillir des inégalités et des injustices, de même que la vie jaillit de la mort et la lumière des ténèbres (S. III, 27). Les impératifs divins ordinatifs ou prohibitifs sont des points de repère qui jalonnent la voie de la justice et de l'égalité à construire pour réaliser la perfection exigée par Dieu. Toute richesse acquise par des moyens malhonnêtes est *ḥarâm* ou illicite. La richesse n'est ni pour la société ni pour l'individu une source de bonheur. Au contraire, lorsque Dieu veut ruiner une cité, il permet aux riches de la gouverner (S. XVII, 16). Il n'y a pas d'harmonie dans une société où la richesse écrase l'individu et facilite la domination des pervers et des médiocres. Le travail est la meilleure justification de la richesse et, dans le profit, la part du travailleur est de droit. La richesse ouvre par sa nature la voie aux abus. Or, l'abus de droit est prohibé *(lâ dharâr walâ dhirâr).* L'accaparement des denrées alimentaires et la spéculation sont interdites. Les richesses naturelles d'intérêt général ne sont pas juridiquement appropriables ; c'est le cas pour l'eau, le sel, les pâturages, les mines, le feu et toutes les formes de l'énergie. Elles relèvent du haut domaine de l'État, qui est tenu d'assurer la prospérité économique de la communauté, de stimuler en la contrôlant l'activité des commerçants, des artisants et des paysans sans tarir les sources de production par les taxes et des impôts exorbitants. La richesse privée doit supporter les charges prévues par la loi et par l'intérêt général de la communauté et remplir une *fonction sociale* en contribuant au bien-être de tous. Toute richesse qui perd de vue cette fonction fondamentale est à ranger parmi les choses nuisibles.

Entre la richesse et la liberté il y a un rapport que les penseurs ont mis en relief et analysé avec le plus grand soin, malgré sa complexité théologique, sociale et philosophique. L'Islâm enseigne que tout est à Dieu et tout dépend de Dieu. Mais si tout est par prédestination fixé à l'avance, les notions d'effort, de droit, de responsabilité et de sanction perdent logiquement toute signification. Tel est le problème que les penseurs de l'Islâm, et en particulier Al' Ash'ari (mort en 941) et Al Ghazâli déjà cité et surnommé « l'argument de l'Islâm », se sont posé et ont tenté de résoudre, par rapport à la société, au travail et à la richesse.

La liberté, à leur point de vue, est une notion qui revêt un double aspect : un aspect métaphysique qui, à l'échelle de Dieu, lui confère une valeur absolue, et un aspect juridique qui la place à l'échelle humaine. Le vocabulaire coranique justifie cette distinction. Le *qadar* exprime la toute-puissance de Dieu et le mystère de ses décrets alors que le terme *ikhtiyar* ou libre arbitre implique la liberté du choix pour l'homme ou *ḥurriyya.*

Les juristes et les théologiens se sont efforcés d'analyser le contenu de cette liberté relative. Sur le plan de la richesse et, d'une façon générale, au sein de la société, l'homme est *ḥurr,* c'est-à-dire libre de ses actes et indépendant de ses semblables, tout en restant sous la dépendance de Dieu. A cette

indépendance se rattachent son travail, sa responsabilité et tous ses droits, en particulier son droit à la propriété. C'est à cette liberté relative, conçue à l'échelle humaine et donc sous un angle juridique, que se rattachent la richesse et sa possession, c'est-à-dire la propriété, quelles qu'en soient la nature et la quantité. L'Islâm apporte à la notion de propriété une définition qui ne se confond nullement avec la définition judaïque ou chrétienne, si on les analyse à la lumière de la Bible et de la *Somme théologique* de saint Thomas (II, a, II, ac, 66, etc.). On a pu noter, et nous l'avons nous-mêmes déjà signalé supra (S. II, 31), que : « Dans le récit de la Genèse, c'est l'homme qui, en présence de Dieu, assigne aux animaux leurs noms, marquant ainsi sa souveraineté sur eux. Dans le Coran c'est Dieu qui apprend à l'homme leurs noms, en d'autres termes qui révèle à Adam, devant les anges étonnés, le secret du *voile du nom* dont les êtres et les choses sont couverts. Cette révélation constitue en elle-même un décret positif en rapport étroit avec la suppléance sur terre conférée à l'homme par Dieu en qualité de vicaire (S. II, 29). Or, disent les Ash'arites, qui dit suppléance ne dit point souveraineté dominatrice reconnue à l'homme. Le mystère dévoilé des noms — à l'exclusion du Nom ineffable — a rendu l'homme maître des choses à titre de vicaire, mais Dieu s'est réservé la faculté d'attribuer telle richesse en telle quantité à tel de ses serviteurs parmi les humains (S. XL, 19).

« Dès lors la possession *(kash)* et le libre usage *(ibâha)* des choses de ce monde sont permis à tous, à l'exception de ce que Dieu par un ordre *(ḥukm)* dont il s'est réservé le mobile, a attribué à un seul homme ou à un groupe d'hommes. Dans la mesure où un lien causal existe entre la possession et l'effort de l'homme, celui-ci ne saurait prétendre pour autant avoir acquis la propriété absolue de la chose, car c'est Dieu qui a mis par une harmonie préétablie la chose dans un état de propriété collective ou privée. D'où la distinction entre la richesse privée et la richesse collective. »

Al Ghazâli, tout en s'alignant sur la thèse ash'arite, fait observer que la richesse est par rapport à l'âme la meilleure et la pire des choses. Le droit inclus dans la possession de la chose par l'individu ou par la collectivité se manifeste par une spécificité qui en sera non pas la cause, mais le signe (Iḥyâ, livre XXXIV).

Le travail sera l'indice privilégié de la richesse privée, Ibn Khaldûn met en relief cet indice ; il insiste sur son rapport avec l'acquisition des richesses et conclut, avec des juristes comme Khâlil et certains fondateurs d'écoles comme Abu Ḥanîfa (mort en 767), qu'en théorie l'idée de propriété est intimement liée à celle de mise en valeur ; le droit de propriété doit être mérité. Néanmoins l'usucapion ne saurait l'établir.

Ainsi s'est élaborée lentement une seconde conception de la richesse, conception profondément musulmane, certes, mais comme sur d'autres plans de la pensée musulmane indéniablement influencée par la pensée grecque et à un moindre degré la pensée iranienne. Conception à la fois morale, juridique et sociale qui sans être une théorie économique systématique avec définition, postulats et conséquences, exigeant éventuellement pour son application l'intervention d'une force coercitive, n'en revêt pas moins le caractère d'une doctrine cohérente dont le côté matériel s'appuie sur le côté spirituel. Les données coraniques énoncées dans ce qui précède sont ainsi complétées par les normes suivantes :

1° la richesse n'étant ni la condition du bonheur individuel, ni le but primordial de la société sur terre, ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme moyen permettant la réalisation, par l'effort de l'homme, de l'ordre voulu par Dieu ;

2° le statut de la richesse est lié aux statuts de la raison, des équilibres sociaux et de la liberté ; son indice le plus licite est le travail et elle doit, à ce titre, contribuer au bien-être général et à l'élévation des niveaux moraux et intellectuels des hommes ; elle exerce donc une fonction morale ;

3° la richesse acquise par des procédés illicites est illicite ; à ce titre la spéculation sur les denrées essentielles, les opérations usuraires et les jeux de hasard sont interdits ;

4° elle a aussi une fonction sociale à remplir et doit, en conséquence, contribuer au progrès de la société, non ouvrir la voie aux abus et à la corruption des mœurs ;

5° le rôle de l'État est de stimuler l'initiative privée, d'encourager la production, de faciliter les échanges et d'assurer l'ordre public, non de s'immiscer dans la vie de l'entreprise, ni de s'arroger le droit d'appréhender les richesses privées, la liberté et le droit de propriété étant conformes à l'ordre voulu par Dieu et devant par conséquent être respectés ;

6° le travail qui porte en lui une valeur sanctifiante, doit être honoré, contrôlé et équitablement rémunéré dans un système corporatif organisé.

Si cette doctrine n'a pas inspiré l'élaboration d'un code spécial — le droit musulman classique n'est pas codifié —, elle a du moins et jusqu'à ces toutes dernières années donné lieu à une jurisprudence copieuse, aux limites indécises, axée sur les *nawâzil* ou cas d'espèces. Depuis la dernière guerre, elle se trouve confrontée avec des conceptions nouvelles, d'origine étrangère, nées à la faveur d'un ensemble d'événements politiques dont les incidences culturelles et sociales ont bouleversé la communauté islamique. Plongé depuis le XVe s. dans un profond assoupissement intellectuel, le monde musulman ne

s'est réveillé à la vie moderne qu'au début du siècle dernier. Pour le Proche-Orient, la campagne de Bonaparte en Egypte (1798-1799) a été la cause d'un réveil qui lui a révélé son terrible retard sur l'Europe au point de vue intellectuel, technique et social. Menacée dans sa liberté, là où elle subsistait encore, la communauté musulmane ainsi ébranlée s'impose hâtivement, pour assurer sa survie, un immense effort d'information didactique. La culture étrangère européenne fait son entrée de gré dans les pays encore indépendants, de force dans les pays colonisés. Un immense transformisme intellectuel et technique s'effectue, suivi d'une volonté de révisionnisme formulée à la fin du XIXe s. par des penseurs infatigables, de formation maçonnique : l'Iranien Jamâlud Dîn-l-l-Alfghâni, mort en 1897, et son disciple, l'Égyptien Cheikh Muḥammad ʿAbdu, mort en 1905.

Les controverses qui agitent l'Europe depuis le XVIIIe s. autour de la propriété et du travail ont leur résonance en Asie et en Afrique, et accentuent ce révisionnisme qui se veut un effort de progrès dans tous les domaines de la vie, sans rupture avec les valeurs religieuses. Le Coran et la *Sunna* sont au contraire considérés comme base incontestable du réformisme constructif préconisé et comme moteurs de la rénovation et de l'orientation qu'appelle la vie musulmane dans toutes ses manifestations. Aussi deviennent-ils une source inépuisable d'arguments pour les thèses les plus contradictoires. Les textes sont sollicités abusivement et les leitmotive arbitrairement interprétés et souvent déviés de leur contexte d'une manière fantaisiste. Autant dire que les premiers auteurs musulmans qui se sont préoccupés de cette *nahdha* (essor), de ce sursaut réformateur et rénovateur et de self-défense, se sont montrés plus juristes et polémistes que sociologues et économistes. C'est le cas de Rashîd Ridâ, de Rafi' Sadîq, de Abdur-Razzâq Ali et de tant d'autres. Les thèses soutenues ne devinrent réellement claires et systématiques que lorsque les controverses autour de la richesse, du travail et de l'émancipation politique et sociale, du progrès, des valeurs traditionnelles et des valeurs européennes, abandonnèrent les salons, les cercles, les universités, les journaux et les revues pour les salles de réunion, les usines et la rue.

Le débat mettant aux prises les traditionalistes et les progressistes se transforma d'abord, sous l'influence de l'évolution culturelle, sociale et économique anglo-française et du marxisme soviétique, en un conflit entre capitalistes et dirigistes qui prit très vite l'allure d'une lutte passionnée entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires. De part et d'autre on se réclame toujours du Coran et de la *Sunna*, par tactique beaucoup plus que par conviction, et l'Islâm est tour à tour présenté comme capitaliste ou socialiste. Classification sommaire et artificielle supposant une ignorance indéniable du véritable Islâm et du véritable socialisme, car jamais la doctrine islamique n'a placé Dieu à droite ou à gauche et Satan à gauche ou à droite.

Deux thèses finirent par se dégager de cet affrontement rendu confus par le sectarisme, les remous politiques, les ingérences étrangères et les querelles de générations. Le mot *shuyûʿiyya* ou communisme, évocateur d'un athéisme intolérant, est banni du vocabulaire des partisans du collectivisme, en raison de la répulsion qu'il suscite parmi les masses populaires, et est remplacé par le terme *ishtirâkiyya* qui étymologiquement signifie associationnisme ou participation, et auquel on donna le sens de socialisme. De même le terme *rasmâliyya* ou capitalisme lié dans les esprits à l'idée de stagnation rétrograde (*muhâfadha*) et d'impérialisme (*istʿmâr*) étranger est écarté du vocabulaire des conservateurs au profit du mot propitiatoire *islâh* ou amélioration et donc saine réforme dans le cadre de l'Islâm. L'Islâm n'est d'ailleurs chez eux qu'une couverture destinée à masquer les intérêts et les situations politiques acquises qu'ils défendent.

L'*ishtirâkiyya* ou collectivisme dirigiste, qui bénéficie de l'appui de l'U.R.S.S. et de ses satellites, de la Chine maoïste, des pays communistes indépendants comme la Yougoslavie, est érigée en régime politique par des dirigeants de formation socialiste douteuse, et parvenus au pouvoir par des moyens n'ayant aucun rapport avec la volonté profonde des populations utilisées à leur corps défendant comme masses de manœuvre. C'est le cas, par ordre chronologique, de l'Égypte, de la Syrie, de l'Algérie, de la République du Yémen, de la Guinée, les autres pays de l'Afrique noire n'ayant pas encore polarisé leurs aspirations.

L'un de ses exégètes les plus autorisés, Khâlid Muhyd-Dîn, a formulé son programme en six points :

1. lutte contre le pacte colonial érigé en système de domination des pays sous-développés par les colonialistes occidentaux ;

2. le pouvoir doit appartenir exclusivement au prolétariat urbain et rural, jamais à la bourgeoisie, capitaliste alliée de l'impérialisme étranger ;

3. les institutions politiques, juridiques, administratives, économiques et sociales doivent être socialisées ;

4. les entreprises, les sources et les moyens de production, la distribution, les exportations et les importations doivent être étatisés, la richesse privée devant céder la place à la richesse nationale, dans tous les domaines, par voie de nationalisation et de réforme agraire ;

5. l'industrialisation du pays et la mise en valeur de ses richesses doivent s'effectuer par plans quinquénaux grâce à une revalorisation du travail, une réorganisation des secteurs économiques et une politique d'investissements s'appuyant sur une banque d'État ;

6. l'État socialiste, républicain, démocratique et populaire, doit en politique extérieure observer un neutralisme positif.

Cette *ishtirâkiyya* agnostique et universaliste, Jamâl Abd-n-Nâṣir la transforme en socialisme arabe. Il l'adapte au milieu ethnique, moral et géographique. Dans un discours retentissant, prononcé le 24 avril 1964 devant les foules de Sana'a, capitale du Yémen, Nâṣir s'exprime ainsi : « La révolution déclenchée le 23 juillet 1952 en Egypte porte en elle le même but que l'Islâm, quand il fut proclamé. Il nous faut libérer l'individu de l'asservissement de la féodalité et de l'oppression du capitalisme. La liberté nationale est subordonnée à l'égalité et à la fraternité des hommes, base du socialisme économique. La première religion qui ait appelé les hommes au socialisme est l'Islâm et Muḥammad fut l'Imam du socialisme. »

Les masses musulmanes étant assez amorphes et comme non concernées par toutes ces controverses, certains de leurs dirigeants, effarés et inquiets sur leur avenir, ne partagent pas du tout ce point de vue. Ils se voient, néanmoins, contraints d'opter pour un réformisme plus religieux que social. C'est le cas des rois d'Arabie Séoudite, de Jordanie, du Maroc, du Shahanshah d'Iran et des Emirats du golfe Persique. Les autres pays musulmans (Libye, Pakistan, Indonésie, Malaisie, Afghanistan, Oman, Tunisie, Liban, Turquie) observent une position neutre ou instable entre les deux tendances, suivant leur passé, leurs intérêts, leurs sympathies et leurs relations internationales. Mais les uns et les autres ont la faveur des Anglo-Saxons, les pays germaniques et latins cultivant depuis la dernière guerre, dans leurs relations avec le monde musulman, une politique opportuniste, et donc passive et de faible portée.

L'un des militants de ce réformisme nullement institutionnel ou économique et social, Munajjad Salih-d-Dîn, résume ainsi la thèse iṣlahite dans un ouvrage au titre suggestif : *Leur socialisme et notre Islâm.* Après avoir rappelé la doctrine primitive de l'Islâm en la matière, il se livre à une critique acerbe du socialisme arabe sans proposer pour autant une solution constructive au problème posé :

1° l'Islâm, écrit-il n'est pas une religion socialiste, pas plus d'ailleurs que toutes les religions célestes, attendu que le socialisme méconnaît la vocation surnaturelle de l'homme, méprise sa liberté et le frustre de ses droits naturels dont le premier est celui de la propriété privée, conforme en son principe à la loi divine ;

2° il est faux de prétendre que le socialisme arabe est marxiste en son origine, islamique en ses applications, car l'athéisme est le fondement même du matérialisme historique qui voit dans l'âme humaine une émanation de la matière et en la religion l'opium du peuple ; il est marxiste sans contredit en son but, son programme et ses moyens ;

3° or, si le marxisme est conçu par ses théoriciens classiques comme un régime inéluctable découlant d'une évolution ayant comme étapes successives l'esclavage, le féodalisme, le servage, le capitalisme, le socialisme et comme phase ultime le communisme, l'histoire des peuples musulmans prouve au contraire qu'ils ont connu une évolution inverse : la propriété collective et la communauté des troupeaux ont précédé chez eux, et en particulier chez les Arabes, la richesse privée ; en outre le féodalisme et le servage sont à l'opposé de leur morphologie sociale, originellement tribale et anarchique ; au surplus, le régime patriarcal propre aux systèmes tribaux n'a jamais connu de lutte de classes ;

4° le socialisme arabe se réclame d'une révolution fondée sur la volonté populaire : or, on n'a encore enregistré aucune formation socialo-arabe qui puisse se vanter d'être l'expression du choix libre et éclairé des masses : les régimes qui actuellement se réclament de cette idéologie ne sont que des dictatures sans foi ni loi instaurées par des minorités qui ont usurpé le pouvoir par la force et voué les opposants à la mort, à l'exil ou à la prison ; le libéralisme n'a jamais étouffé « le képi » qui en renversant l'ordre légitime s'est empressé de mettre la vie parlementaire au réfrigérateur, se contentant de créer des assemblées formées d'un ramassis de partisans pré-désignés par un parti unique et élus sous contrôle policier par vote forcé ;

5° en supprimant les anciennes classes, le socialisme arabe a créé une nouvelle classe de privilégiés, de parvenus opportunistes, intellectuels pleutres ou stipendiés, et chez laquelle le sectarisme et l'intérêt ont remplacé la justice, l'ignorance et l'incompétence ont détrôné la science et la technicité ;

6° il accuse le capitalisme bourgeois d'avoir trahi les intérêts du peuple et l'indépendance du pays au profit de l'impérialisme étranger, comme si les riches étaient *a priori* des étrangers chez eux et comme si la pauvreté était l'indice de la loyauté, du civisme et du patriotisme ;

7° en plaçant des militants ignorants à la tête des grands services et des grands secteurs économiques, il a faussé les rouages de l'État, aggravé la lenteur et la corruption administratives :

il ne se maintient que grâce à l'institution du parti unique, à l'information policière, aux rapports de ses services secrets, à la dénonciation anonyme. En supprimant les libertés publiques et en interdisant toute presse libre, il a voué le peuple à l'étouffement, au mépris de la liberté, de l'égalité et de la fraternité dont il se dit le promoteur et le défenseur ;

8° les appréhensions sans droit des fortunes privées n'ont été qu'un prétexte pour assouvir des vengeances personnelles et usurper la richesse privée au profit d'une oligarchie sans foi, ni loi, oppressive, bien organisée et cynique, chez qui les slogans ont plus de poids que les réalisations ;

9° le socialisme arabe prétendument scientifique, méprise la religion et entend, en fait, domestiquer les hommes de science, favoriser l'incompétence, faire passer ses faillites retentissantes pour des incidents propres et convaincre par la démagogie, non par l'efficacité.

10° les nationalisations et les réformes agraires inscrites au programme de ces pseudo-dirigistes révolutionnaires et réputées dictées par une juste distribution des richesses ne sont qu'une cascade de fables et de mystifications destinées non à élever les prolétaires au rang des riches, mais à rabaisser les riches au niveau des mendiants ;

11° les nationalisations des secteurs économiques, des entreprises, des moyens de production et de la circulation de la richesse, n'ont abouti qu'à la nationalisation de l'injustice, de l'ignorance et du chômage et à la généralisation de l'oppression et de la misère. Le socialisme arabe est un faux socialisme et son Islâm un manifeste égarement.

Quelle conclusion peut-on tirer de ce trop rapide tour d'horizon ? Quelle est la position actuelle de l'Islâm, à travers sa doctrine, sa tradition, ses penseurs et ses hommes d'action vis-à-vis de la richesse ?

Sa conception originelle a évolué sous diverses influences et grâce à l'apport original de ses penseurs. Elle peut donc encore évoluer. Mais dans quel sens ? En tant qu'État, son unité a été brisée sous l'action de l'expansionnisme européen. En tant qu'Église ses élites et, à un moindre degré, ses masses sont soumises à une triple attraction : celle des valeurs traditionnelles, celle du capitalisme libéral et enfin celle du marxisme étatiste.

Celui-ci l'effraie par sa philosophie matérialiste et lui paraît plus dirigiste et contraignant qu'égalitaire et soucieux des libertés naturelles.

Si l'État ne peut sans droit s'emparer des entreprises privées, ni monopoliser les richesses de la nation, il doit intervenir comme catalyseur de la volonté et de l'effort des travailleurs, sur la juste rémunération de qui il doit veiller, et comme initiateur d'une organisation économique libérale pour réaliser la justice sociale idéale prescrite par Dieu, conçue non comme un point de départ, mais un point d'arrivée et donc le résultat de l'effort collectif bien compris.

Depuis le démembrement du califat ottoman, l'Islâm n'a ni chef temporel, ni chef spirituel, d'où la difficulté pour lui de décider de son orientation. Dans la situation présente, on peut dire qu'il est aussi distant du marxisme que du capitalisme sous sa forme américaine, sans qu'on puisse affirmer qu'il est pro-socialiste ou pro-capitaliste.

*

* *

V. 29 : *Il établira une distinction entre vous et les infidèles,* selon Râz. (XV, 153). Autre sens : « une démarcation entre vous et ce que vous redoutez » (Jalâl, p. 238). « Il vous mettra à l'abri de l'erreur et de la méchanceté de vos ennemis » (Ṭab., IX, 224). Selon Zam. (II, 133), il s'agit de la victoire remportée grâce à l'assistance divine par l'Islâm sur l'idolâtrie. Dieu a ainsi établi une différence entre les croyants et les mécréants. C'est dans ce sens que le mot *furqân* est expliqué *(yawn-n-Naṣri)* par Dîrîni (DIRK, p. 46).

Infinie, text. : « considérable, immense ».

(سورة الأنفال)

إِن تَتَّقُوا۟ ٱللَّهَ يَجْعَل لَّكُمْ فُرْقَانًا وَيُكَفِّرْ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ
وَيَغْفِرْ لَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ ذُو ٱلْفَضْلِ ٱلْعَظِيمِ ﴿٢٩﴾ وَإِذْ يَمْكُرُ بِكَ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لِيُثْبِتُوكَ أَوْ يَقْتُلُوكَ أَوْ يُخْرِجُوكَ ۚ وَيَمْكُرُونَ
وَيَمْكُرُ ٱللَّهُ ۖ وَٱللَّهُ خَيْرُ ٱلْمَـٰكِرِينَ ﴿٣٠﴾ وَإِذَا تُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ
ءَايَـٰتُنَا قَالُوا۟ قَدْ سَمِعْنَا لَوْ نَشَآءُ لَقُلْنَا مِثْلَ هَـٰذَآ ۙ إِنْ هَـٰذَآ
إِلَّآ أَسَـٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٣١﴾ وَإِذْ قَالُوا۟ ٱللَّهُمَّ إِن كَانَ هَـٰذَا
هُوَ ٱلْحَقَّ مِنْ عِندِكَ فَأَمْطِرْ عَلَيْنَا حِجَارَةً مِّنَ ٱلسَّمَآءِ أَوِ ٱئْتِنَا
بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣٢﴾ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُعَذِّبَهُمْ وَأَنتَ فِيهِمْ ۚ
وَمَا كَانَ ٱللَّهُ مُعَذِّبَهُمْ وَهُمْ يَسْتَغْفِرُونَ ﴿٣٣﴾ وَمَا لَهُمْ
أَلَّا يُعَذِّبَهُمُ ٱللَّهُ وَهُمْ يَصُدُّونَ عَنِ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ وَمَا
كَانُوٓا۟ أَوْلِيَآءَهُۥٓ ۚ إِنْ أَوْلِيَآؤُهُۥٓ إِلَّا ٱلْمُتَّقُونَ وَلَـٰكِنَّ
أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٣٤﴾ وَمَا كَانَ صَلَاتُهُمْ عِندَ ٱلْبَيْتِ إِلَّا

30. *[Rappelle-toi l'époque] où les infidèles complotaient contre toi pour t'arrêter, t'assassiner ou te bannir [de La Mekke]. Ils tramaient leur plan, tandis que Dieu le déjouait, car il est supérieur en matière de stratagème.*

31. *[Rappelle-toi] lorsque nos versets leur étaient récités et qu'ils disaient : « Nous les avons déjà entendus et si nous voulions, nous ferions des versets semblables. Ce ne sont que des fables remontant aux Anciens. »*

32. *[Rappelle-toi] lorsqu'ils disaient : « Seigneur, si ce que [Muḥammad enseigne] est une vérité [venue] de ta part, fais pleuvoir du ciel, sur nous, des pierres ou accable-nous d'un tourment douloureux [immédiatement] ! »*

33. *Dieu n'était nullement [disposé] à les châtier alors que tu te trouvais parmi eux ou lorsqu'ils imploraient [son] pardon.*

34. *Qu'ont-ils [de particulier] pour que Dieu ne les châtie pas, alors qu'ils écartent du temple sacré [les croyants] et qu'ils n'en sont pas les servants ? Ses seuls servants sont ceux qui craignent Dieu. Or, la plupart d'entre eux ne savent pas.*

35. *Leur prière [d'ailleurs] n'était que sifflement entre les doigts et battement des mains. Goûtez le châtiment mérité par votre infidélité !*

V. 30 : *T'arrêter,* text. : « te consolide », verbe qui à la forme causative est synonyme de *'awthaqa,* c'est-à-dire « lier à l'aide d'une corde » *(wathâq).* On se méprend généralement sur cette signification particulière que les dictionnaires bilingues ne donnent pas. De quoi s'agit-il ? Il s'agit du complot ourdi par les notables de Quraysh, quelques jours avant la fuite *(hijra)* du Prophète vers Yathrib, devenue depuis Médine. S'étant réunis dans la salle de leur conseil *(nadwa),* ils discutèrent du grave problème posé par la prédication de Muḥammad. La mort d''Abû Ṭâlib, oncle du Prophète, chef du clan des ʿAbdul Muṭṭalib, avait enhardi ses ennemis. Les uns proposèrent de l'arrêter, de lui lier les pieds et les mains *(athbata),* de l'écrouer jusqu'à ce que mort s'en suivît. D'autres conseillèrent de l'expulser de la cité. On décida finalement de l'assassiner en faisant assumer la responsabilité de son meurtre à tous les clans de La Mekke. Averti, le Prophète fit coucher son cousin ʿAli dans sa chambre et s'enfuit le soir même en compagnie d''Abû Bakr. (On trouvera les détails de ce complot dans le commentaire et l'histoire de Ṭab. et surtout dans HISS, pp. 480-490.)

Nous avons traduit ce verset d'après l'idée sans serrer le texte de près pour les raisons déjà exposées. Le terme complot *(makr)* n'ayant pas la même acception dans les deux langues. Text. : « ils ourdissaient leur complot tandis que Dieu tramait un complot, car il est le meilleur des comploteurs ». C'est dans le même esprit que Zam. (II, 123) l'explique : le complot ou stratagème *(makr)* de Dieu est plus efficace *('anfaẓ)* que celui de tout autre, étant conforme à la vérité *(ḥaqq)* et à la justice *(ʿadl)* et ne pouvant atteindre qu'en vertu de ce qui est mérité ou dû *(mustajab),* selon la théorie bien connue des muʿtazilites.

V. 32 : Il s'agit des persifleurs polythéistes dont l'un des plus exaltés, Nadhir b. Kalada, du clan des Banû ʿAbd-Dâr, avait lancé ce défi blasphématoire au Dieu dont se réclamait Muḥammad (Ṭab., IX, 232).

V. 33 : Selon l'interprétation de Ṭab. (IX, 232), Dieu ne releva point le défi lancé par les idolâtres tant que le Prophète vivait parmi ses persécuteurs qui méritaient bien un châtiment, ni immédiatement après son émigration vers Yathrib, car des croyants demeuraient encore à La Mekke et imploraient son pardon et son assistance. Par le pronom *ils* il faut entendre les musulmans restés à La Mekke, après l'hégire (16 juillet 622). Cependant Jalâl (p. 239) retient l'interprétation selon laquelle le pronom *ils* remplacerait les polythéistes qui demandaient pardon à Dieu, au cours de leur circumambulation.

V. 34 : *Temple sacré :* le temple de la Kaʿba. Text. : « la mosquée sacrée ».

Le pronom *hu* (de lui) prête à équivoque, pouvant se rapporter à Dieu ou au temple. Nous suivons l'interprétation de Zam. (II, 124). Le service du temple et sa garde *(sadâna)* étaient assurés traditionnellement par une famille influente de La Mekke. Le Prophète, après la conquête de La Mekke, maintiendra, malgré ʿUmar, le représentant de cette même famille, ʿUthmân b. Ṭalḥa, dans ses prérogatives exercées encore de nos jours par les descendants de ce dernier.

V. 35 : Passage intéressant pour la connaissance des rites religieux des Mekkois. Ils se livraient à une circumambulation tout nus, hommes et femmes, en mettant leurs doigts dans leur bouche pour siffler et en récitant des formules sacramentelles dont la plus fréquente était : *labbayka Allahuma* (Seigneur, me voici !). Ces formules récitées par la foule étaient scandées par des battements de mains. Dans leur *ṭawâf* (circumambulation), ils avaient le dos tourné vers le temple et la face orientée vers la célèbre montagne qui domine la cité, 'Abû Qubays. Quelques-uns de ces rites ont été avalisés par l'Islâm qui, néanmoins, interdit le nudisme purificatoire et le remplace par l'actuel costume de sacralisation *('iḥrâm)* du pèlerinage (*cf.* S. VII, 32 ; Ṭab., IX, 241-244).

(الجـــزء التـاسع)

مُكَآءً وَتَصۡدِيَةً ۚ فَذُوقُواْ ٱلۡعَذَابَ بِمَا كُنتُمۡ تَكۡفُرُونَ ﴿٣٥﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ يُنفِقُونَ أَمۡوَٰلَهُمۡ لِيَصُدُّواْ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ
فَسَيُنفِقُونَهَا ثُمَّ تَكُونُ عَلَيۡهِمۡ حَسۡرَةً ثُمَّ يُغۡلَبُونَ ۗ وَٱلَّذِينَ
كَفَرُوٓاْ إِلَىٰ جَهَنَّمَ يُحۡشَرُونَ ﴿٣٦﴾ لِيَمِيزَ ٱللَّهُ ٱلۡخَبِيثَ مِنَ
ٱلطَّيِّبِ وَيَجۡعَلَ ٱلۡخَبِيثَ بَعۡضَهُۥ عَلَىٰ بَعۡضٖ فَيَرۡكُمَهُۥ
جَمِيعٗا فَيَجۡعَلَهُۥ فِي جَهَنَّمَ ۚ أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡخَٰسِرُونَ ﴿٣٧﴾
قُل لِّلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ إِن يَنتَهُواْ يُغۡفَرۡ لَهُم مَّا قَدۡ سَلَفَ وَإِن
يَعُودُواْ فَقَدۡ مَضَتۡ سُنَّتُ ٱلۡأَوَّلِينَ ﴿٣٨﴾ وَقَٰتِلُوهُمۡ حَتَّىٰ
لَا تَكُونَ فِتۡنَةٞ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ كُلُّهُۥ لِلَّهِ ۚ فَإِنِ ٱنتَهَوۡاْ فَإِنَّ
ٱللَّهَ بِمَا يَعۡمَلُونَ بَصِيرٞ ﴿٣٩﴾ وَإِن تَوَلَّوۡاْ فَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ
مَوۡلَىٰكُمۡ ۚ نِعۡمَ ٱلۡمَوۡلَىٰ وَنِعۡمَ ٱلنَّصِيرُ ﴿٤٠﴾ * وَٱعۡلَمُوٓاْ
أَنَّمَا غَنِمۡتُم مِّن شَيۡءٖ فَأَنَّ لِلَّهِ خُمُسَهُۥ وَلِلرَّسُولِ وَلِذِي

حزب ١٩ جزء ١٠

36. *Les infidèles dépensent leurs richesses pour détourner les gens du chemin de Dieu. Ils les dépensent et ils le regretteront, car ils seront finalement vaincus et rassemblés vers la géhenne [en la vie future],*

37. *afin que Dieu distingue les mauvais des bons et entasse les premiers pour en faire un amoncellement qu'il jettera dans l'enfer. Ceux-là seront les perdants.*

38. *Dis à ceux qui sont infidèles que s'ils cessent, ce qui est passé leur sera pardonné. Mais, s'ils récidivent [ils doivent songer aux rigueurs] subies traditionnellement par leurs devanciers.*

39. *Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de discorde et que tout culte soit rendu à Dieu. [Mais] s'ils cessent, [qu'ils sachent] que Dieu voit parfaitement ce qu'ils font.*

40. *S'ils tournent le dos [à la vraie foi et à la paix] sachez que Dieu est votre maître ! Et quel excellent maître ! Quel excellent soutien pour la victoire !*

41. *Quelque butin [que vous puissiez] faire, sachez que le cinquième en revient à Dieu, au Prophète, aux proches de [celui-ci], aux orphelins, aux pauvres, au voyageur, si vous croyez [sincèrement] en Dieu et à ce que nous avons fait descendre sur notre serviteur le jour de la distinction, le jour où les deux armées se rencontrèrent. Dieu est omnipotent !*

V. 36 : Ce verset révélé à Médine concerne un événement postérieur à la bataille de Badr elle-même. Il s'agit de la revanche des qurayshites, l'année suivante à Uḥud, dont il a déjà été fait mention. Il y est question des dépenses considérables supportées par les banquiers de La Mekke pour équiper les mercenaires bédouins et les contingents fournis par les tribus alliées. On leur donnait le nom de 'Aḥâbish, terme dont le sens et l'origine sont incertains, mais qui ne doit en aucun cas être rapproché, au point de vue étymologique, de Ḥabash (Abyssins). L'ancienne poésie nous rapporte qu'ils n'avaient pas de cottes de mailles, mais portaient des casques de fer (Ṭab., IX, 244 ; HISS, III, p. 141 ; YAQT, I, pp. 278-279 ; YAQM, s. v. ubshi ; HAMP, I, pp. 183 et suiv.).

Leur chef, au cours de l'expédition d'Uḥud, était un nommé Ḥulays b. Zibbân. Le chef des qurayshites, 'Abû Sufiyân b. Ḥarb, dut payer à chacun d'eux pour sa participation à la guerre, quarante onces d'or, ce qui est considérable. Il serait tentant d'évaluer d'après ce chiffre le coût de cette campagne dirigée par l'opulente cité contre le Prophète. Mais l'once avait un poids variable et la valeur de l'or en francs français actuels est des plus instables.

V. 37 : *Les mauvais des bons.* Les deux mots sont au singulier dans le texte. Il s'agit des infidèles et des croyants.

V. 38 : *S'ils cessent,* de pratiquer l'idolâtrie et de persécuter le Prophète. Appel indirect au culte du vrai Dieu et à la paix, adressé à 'Abû Sufiyân (Jalâl, p. 239).

Ce qui est passé leur sera pardonné. Cette affirmation a soulevé une controverse théologique : le juif, le chrétien, l'infidèle, le polythéiste, l'apostolat convertis ou revenus à l'Islâm doivent-ils s'acquitter des obligations postérieures à leur islamisation (pratiques de l'Islâm, dîme, etc.) ? A cette question, la majorité des théologiens et des juristes, en particulier ceux de l'école ḥanafite, répondent par la négative (Râz., XV, 160-161).

Traditionnellement, text. : « la tradition (ou encore la loi) des anciens est passée », c'est-à-dire les infidèles connaissent le sort des anciens : invariablement, ils ont été châtiés pour leur impiété (Ṭab., IX, 247 ; Zam., II, 126 ; Râz., XV, 162).

V. 39 : *Discorde, fitna.* Nous avons traduit déjà ce mot à sens complexe, tantôt par « sédition », tantôt par « tentation ». Râz. (XV, 162), considérant l'hostilité des Mekkois à l'égard des premiers musulmans, lui donne le sens de persécution, désordre, passion. Pour Ṭab. (IX, 248), par *fitna* il faut entendre polythéisme *(shirk)* ou encore le mal dont souffre l'humanité par suite des divergences religieuses, de la pluralité des cultes et de l'imperfection de la nature humaine.

Si, en poésie, ce mot a le sens de « charme », « séduction, bouleversement intérieur », les historiens l'emploient en général dans le sens de « révolte, émeute, épreuve ». En ce qui concerne particulièrement la biographie du Prophète et l'histoire de l'Islâm à ses débuts, les auteurs mentionnent deux *fitna* importantes : la première désigne le déchaînement des Mekkois contre les premiers musulmans après la proclamation de l'Islâm. La persécution dont ils furent l'objet obligea un grand nombre d'entre eux à émigrer, avec l'accord du Prophète, vers l'Abyssinie. Le second déchaînement fut consécutif au traité conclu entre le Prophète et les Médinois à 'Aqaba et dont il a été question déjà. La persécution déclenchée contre les musulmans fut si violente que beaucoup d'entre eux se réfugièrent à Médine, suivis peu après par le Prophète (Ṭab., IX, 249-250).

V. 40 : *S'ils tournent le dos* (Ṭab., IX, 250 ; Jalâl, p. 240 ; Râz., XV, 164). Zam. (II, 127) donne à l'expression (text. : « tourner le dos à quelque chose ou à quelqu'un », avec la particule *'an*) un sens plus restreint : « s'ils ne cessent pas [de vous combattre] ». Ce serait la contrepartie du verset précédent.

Quel excellent soutien, text. : « quel excellent auxiliaire ». Nous traduisons ainsi ce terme, s'agissant de Dieu et en raison même de sa nuance en français.

V. 41 : *Quelque butin [que vous puissiez] faire...* Le premier verset de cette sourate est ainsi précisé. Dieu ne pouvait, théologiquement parlant, être dévolutaire d'une quelconque part dans les prises de guerre, puisque à Dieu appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Les quatre cinquièmes du butin étaient partagés entre les combattants et le cinquième réservé au Prophète. Sur cette part, celui-ci effectuait un prélèvement au profit du temple de la Ka'ba (part de Dieu) et répartissait le reste en parts égales entre ses proches (à qui l'aumône était et demeure théoriquement interdite), les orphelins, les pauvres, les hôtes et les gens de passage (fils du chemin). Il en gardait une pour lui (Ṭab., X, 3-4 ; Zam., II, 126). Selon d'autres sources, le Prophète ne gardait rien pour lui. Après sa mort, le quint était distribué aux nécessiteux du moins sous le règne d''Abû Bakr et celui de 'Umar (Ṭab., X, 7).

Notre serviteur : Muḥammad.

Le jour de la distinction, de la séparation. Nous avons cité déjà les références interprétatives de ce mot : distinction entre les partisans de la vérité et ceux de l'erreur, victoire de Badr.

Les deux armées, text. : « les deux groupes ». Il s'agit de la rencontre de Badr.

(سورة الأنفال)

ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينِ وَٱبْنِ ٱلسَّبِيلِ إِن كُنتُمْ
ءَامَنتُم بِٱللَّهِ وَمَآ أَنزَلْنَا عَلَىٰ عَبْدِنَا يَوْمَ ٱلْفُرْقَانِ يَوْمَ ٱلْتَقَى
ٱلْجَمْعَانِ ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٤١﴾ إِذْ أَنتُم بِٱلْعُدْوَةِ
ٱلدُّنْيَا وَهُم بِٱلْعُدْوَةِ ٱلْقُصْوَىٰ وَٱلرَّكْبُ أَسْفَلَ مِنكُمْ ۚ
وَلَوْ تَوَاعَدتُّمْ لَٱخْتَلَفْتُمْ فِى ٱلْمِيعَٰدِ ۙ وَلَٰكِن لِّيَقْضِىَ ٱللَّهُ
أَمْرًا كَانَ مَفْعُولًا لِّيَهْلِكَ مَنْ هَلَكَ عَنۢ بَيِّنَةٍ وَيَحْيَىٰ مَنْ
حَىَّ عَنۢ بَيِّنَةٍ ۗ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَسَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٤٢﴾ إِذْ يُرِيكَهُمُ ٱللَّهُ
فِى مَنَامِكَ قَلِيلًا ۖ وَلَوْ أَرَىٰكَهُمْ كَثِيرًا لَّفَشِلْتُمْ وَلَتَنَٰزَعْتُمْ
فِى ٱلْأَمْرِ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ سَلَّمَ ۚ إِنَّهُۥ عَلِيمٌۢ بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ﴿٤٣﴾
وَإِذْ يُرِيكُمُوهُمْ إِذِ ٱلْتَقَيْتُمْ فِىٓ أَعْيُنِكُمْ قَلِيلًا وَيُقَلِّلُكُمْ
فِىٓ أَعْيُنِهِمْ لِيَقْضِىَ ٱللَّهُ أَمْرًا كَانَ مَفْعُولًا ۗ وَإِلَى ٱللَّهِ
تُرْجَعُ ٱلْأُمُورُ ﴿٤٤﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِذَا لَقِيتُمْ فِئَةً

42. *[Ce jour-là], vous vous trouviez sur la berge la plus proche et vos ennemis sur la plus éloignée, tandis que la caravane était en contrebas. Si vous vous étiez donné rendez-vous, vous vous seriez manqués. Mais Dieu devait accomplir un ordre déjà décidé pour que, sur preuve, périt celui qui [devait] périr et vécût celui qui [devait] vivre. Certes, Dieu entend et sait tout.*

43. *[Souviens-toi] lorsque Dieu te les avait, en songe, montrés en petit nombre, sans quoi vous auriez fléchi et vous vous seriez disputés sur la décision [à prendre]. Il vous a préservés [de tout cela], car il connaît parfaitement vos pensées.*

44. *[Souviens-toi] lorsque Dieu vous montrait vos ennemis moins nombreux [qu'ils n'étaient] au moment de la rencontre, et qu'il vous faisait apparaître pareillement à leurs yeux, pour accomplir un dessein déjà décidé [par lui]. Tout revient à Dieu.*

45. *Croyants ! Quand vous vous trouvez en face d'une troupe [ennemie], soyez fermes et invoquez sans cesse Dieu pour [obtenir] le succès.*

V. 42 : *La berge la plus proche :* la berge sablonneuse de Badr *(oued)* se situe à une vingtaine de kilomètres de Médine, en direction de La Mekke, « la plus proche » de Médine. La berge opposée, occupée par les idolâtres, était la plus éloignée par rapport à Médine. Les points d'eau si précieux dans le désert ou au cours d'un combat, s'y trouvaient, ce qui provoqua un commencement de découragement chez les musulmans, comme il a déjà été dit plus haut.

La caravane était en contrebas. La caravane d'Abû Sufyân s'était déroutée pour éviter de rencontrer les musulmans et longea le rivage de la mer Rouge à environ vingt-cinq kilomètres au sud-ouest de Badr.

Vous vous seriez manqués. Les musulmans conduits par le Prophète, et l'armée de secours envoyée par les Mekkois sous les ordres d'Abû Jahl, ignoraient qu'ils marchaient les uns vers les autres. Leur brusque rencontre fut une surprise pour eux. Aussi le verset nous apprend-il que si les musulmans avaient su qu'une armée aussi nombreuse et bien équipée marchait contre eux, ils l'auraient sans doute évitée. Mais le destin les mit en présence d'une situation de fait et ils durent livrer bataille pour que l'ordre de Dieu s'accomplît (Ṭab., X, 11).

Sur preuve. La victoire inattendue des croyants, en petit nombre et mal armés, sur les idolâtres mieux équipés et en nombre imposant tenait du prodige. C'était une preuve, en faveur de l'Islâm, pour ceux qui devaient, au cours de cet engagement, mourir ou survivre (*ibid.*, X, 12).

(الجـــزء العـاشر)

فَٱثْبُتُوا۟ وَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ كَثِيرًا لَّعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٤٥﴾ وَأَطِيعُوا۟
ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَلَا تَنَٰزَعُوا۟ فَتَفْشَلُوا۟ وَتَذْهَبَ رِيحُكُمْ ۖ
وَٱصْبِرُوٓا۟ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿٤٦﴾ وَلَا تَكُونُوا۟ كَٱلَّذِينَ
خَرَجُوا۟ مِن دِيَٰرِهِم بَطَرًا وَرِئَآءَ ٱلنَّاسِ وَيَصُدُّونَ عَن
سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ وَٱللَّهُ بِمَا يَعْمَلُونَ مُحِيطٌ ﴿٤٧﴾ وَإِذْ زَيَّنَ
لَهُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَعْمَٰلَهُمْ وَقَالَ لَا غَالِبَ لَكُمُ ٱلْيَوْمَ مِنَ
ٱلنَّاسِ وَإِنِّى جَارٌ لَّكُمْ ۖ فَلَمَّا تَرَآءَتِ ٱلْفِئَتَانِ نَكَصَ
عَلَىٰ عَقِبَيْهِ وَقَالَ إِنِّى بَرِىٓءٌ مِّنكُمْ إِنِّىٓ أَرَىٰ مَا لَا تَرَوْنَ
إِنِّىٓ أَخَافُ ٱللَّهَ ۚ وَٱللَّهُ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٤٨﴾ إِذْ يَقُولُ
ٱلْمُنَٰفِقُونَ وَٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ غَرَّ هَٰٓؤُلَآءِ دِينُهُمْ ۗ
وَمَن يَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ فَإِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٤٩﴾ وَلَوْ تَرَىٰٓ
إِذْ يَتَوَفَّى ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۙ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يَضْرِبُونَ وُجُوهَهُمْ

46. *Obéissez à Dieu et à son Prophète ! Ne vous livrez pas à des disputes démoralisantes qui entameraient votre résolution ! Soyez persévérants ! Dieu est avec ceux qui patientent.*

47. *Ne soyez point comme ceux qui sortirent de leur pays avec arrogance et ostentation [pour impressionner] les gens et les détourner du chemin de Dieu. Rien n'échappe à Dieu de ce qu'ils font.*

48. *[Souviens-toi] lorsque Satan donna un lustre à leurs préparatifs et leur dit : « Nul ne peut triompher de vous aujourd'hui. Je suis votre soutien. » [Mais] lorsque les deux troupes furent l'une en vue de l'autre, Satan tourna sur ses talons en disant : « Je me désolidarise de vous, je vois ce que vous ne voyez pas. Certes, je crains Dieu dont les sanctions sont terribles. »*

49. *[Souviens-toi] lorsque les hypocrites et les sceptiques disaient : « Ces gens-ci ont été abusés par leur religion », [ignorant] que Dieu est tout-puissant et sage et [qu'il protège] quiconque s'en remet à lui !*

50. *Si tu voyais comment les anges font passer les infidèles de vie à trépas, les frappant au visage et au dos [en disant] : « Goûtez le supplice du feu*

V. 46 : *Entameraient votre résolution, taẕhabu rîḥukum* : vieille expression arabe signifiant text. : « votre vent s'en irait ». On est favorisé ou défavorisé par le vent (on a un vent debout ou en poupe, diraient les marins). Le sens ici, est : « l'élan qui vous anime se briserait ».

V. 47 : *Ceux qui sortirent de leur pays :* il s'agit de l'armée envoyée sous les ordres d''Abû Jahl pour protéger la caravane mekkoise. 'Abû Sufyân, estimant qu'il était hors de danger et informé du mouvement des siens à son secours, avait dépêché un messager pour informer Abû Jahl qu'il était inutile de poursuivre sa marche vers Badr. Celui-ci ne l'entendit pas ainsi. Il voulait une démonstration spectaculaire et une victoire morale sur son ennemi. Il décida donc de se rendre à Badr, centre bien connu des Arabes pour la foire qui s'y était annuellement organisée, pour se livrer à des libations impressionnantes avec sacrifice de chameaux, vin, chants et danses exécutés par des esclaves musiciennes *(qiyân)* au son des tambours *(dufûf)* et des timbales *(maʿâzif).*

V. 48 : *Soutien, jâr :* « voisin ». Dans la langue ancienne ce mot désignait celui qui, à la suite d'une déclaration publique, devenait le protecteur ou le protégé d'un autre et, par extension, patron, client. Ce sens s'explique sans doute par la sécurité dont jouissait celui qui élisait domicile près de la Kaʿba et devenait ainsi *jâr-l-Lah,* voisin de Dieu, c'est-à-dire de son temple. C'est cette vieille coutume qui est à l'origine du droit que la loi et la coutume de l'Islâm reconnaissent au voisin. Le voisin est tabou. Séduire sa femme est un péché irrémissible. Attenter à son honneur, le traiter sans égards, négliger de le protéger ou de le convier à une réception qu'on offre, soulèvent la réprobation unanime en milieu arabe.

Ce verset fait état des commentaires des Mekkois après leur défaite. Pour « sauver la face », ils prétendaient avoir été induits en erreur par Satan qui leur serait apparu, pour les encourager, sous les traits du chef d'une tribu (Banû Kinâna) avec laquelle ils étaient en état d'hostilités et dont ils craignaient une attaque sur leurs arrières. Des commentateurs supposent, en expliquant ce passage, qu'il s'agit non d'une vision réelle de Satan, mais d'une simple hallucination ou encore d'une suggestion satanique (Râz., XV, 174).

Certes, je crains Dieu. Les commentateurs interprètent cette déclaration comme une excuse fallacieuse de la part de Satan (Râz., XV, 176 ; Ṭab., X, 20).

Les sanctions. Le mot arabe *(ʿiqâb)* est au singulier.

La fin du verset peut être, selon certains auteurs, considérée comme ne faisant pas partie du discours de Satan (Râz., XV, 176).

V. 49 : *Les sceptiques,* text. : « ceux qui ont une maladie dans le cœur », expression fréquente dans le Coran, pour désigner les hésitants, les indécis, ceux qui doutent. Un nombre appréciable de Mekkois étaient troublés par le message du Prophète. Un notable qurayshite, très influent et très pondéré, souvent mentionné dans les ouvrages de Sîra, Qays b. Walid b. Mughîra, était de ceux-là. Ayant accompagné l'armée mekkoise vers Badr, ces « perplexes » s'écrièrent à la vue du petit nombre de combattants musulmans (313 environ) : « Mais c'est de la folie ! vraiment ces gens-là se font de graves illusions sur leur religion ! »

Ces gens-ci : les musulmans.

V. 50 : Nous aurons à revenir plus loin sur le problème de l'angélologie selon l'Islâm. Remarquons, pour le moment, que ce n'est plus l'ange de la mort *(ʿIzra'il)* qui ôte la vie (S. XXXII, 11). Mais ce verset n'est pas le seul où il est question d'une pluralité d'anges de la mort (*cf.* S. LXXIX, 1). L'exégèse les considère comme des anges assistant l'ange de la mort dans sa mission. On consultera l'article de Wensinck assorti d'une bonne bibliographie dans *Encycl. de l'Islâm,* s. v. « ʿIzra'îl ».

(سورة الأنفال)

وَأَدْبَٰرَهُمْ وَذُوقُوا۟ عَذَابَ ٱلْحَرِيقِ ﴿٥٠﴾ ذَٰلِكَ بِمَا قَدَّمَتْ
أَيْدِيكُمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَيْسَ بِظَلَّٰمٍ لِّلْعَبِيدِ ﴿٥١﴾ كَدَأْبِ ءَالِ
فِرْعَوْنَ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ كَفَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ فَأَخَذَهُمُ
ٱللَّهُ بِذُنُوبِهِمْ إِنَّ ٱللَّهَ قَوِىٌّ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٥٢﴾ ذَٰلِكَ بِأَنَّ
ٱللَّهَ لَمْ يَكُ مُغَيِّرًا نِّعْمَةً أَنْعَمَهَا عَلَىٰ قَوْمٍ حَتَّىٰ يُغَيِّرُوا۟
مَا بِأَنفُسِهِمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٥٣﴾ كَدَأْبِ ءَالِ
فِرْعَوْنَ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِمْ
فَأَهْلَكْنَٰهُم بِذُنُوبِهِمْ وَأَغْرَقْنَآ ءَالَ فِرْعَوْنَ وَكُلٌّ كَانُوا۟
ظَٰلِمِينَ ﴿٥٤﴾ إِنَّ شَرَّ ٱلدَّوَآبِّ عِندَ ٱللَّهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟
فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٥٥﴾ ٱلَّذِينَ عَٰهَدتَّ مِنْهُمْ ثُمَّ يَنقُضُونَ
عَهْدَهُمْ فِى كُلِّ مَرَّةٍ وَهُمْ لَا يَتَّقُونَ ﴿٥٦﴾ فَإِمَّا تَثْقَفَنَّهُمْ
فِى ٱلْحَرْبِ فَشَرِّدْ بِهِم مَّنْ خَلْفَهُمْ لَعَلَّهُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿٥٧﴾

51. *et ce, en prix de vos œuvres antérieures, car Dieu n'est point injuste envers [ses] serviteurs. »*

52. *Il en fut de même des gens de Pharaon et de ceux qui, avant eux, ont refusé de croire aux signes divins. Dieu les a punis pour leurs péchés, car il est fort et sévère dans ses sanctions.*

53. *Dieu ne modifie, en effet, un bienfait dont il a gratifié un peuple qu'autant que celui-ci modifie ce qu'il a en lui-même, car Dieu entend et sait tout.*

54. *Il en fut de même des gens de Pharaon et de ceux qui les ont précédés : ayant déclaré mensongers les signes de leur Seigneur, nous les avons fait périr, en prix de leurs péchés. Nous avons noyé les gens de Pharaon, car tous étaient injustes.*

55. *Les pires [parmi] les bêtes auprès de Dieu sont les infidèles qui ne croient pas,*

56. *qui violent chaque fois le pacte que tu as conclu avec eux, et n'éprouvent aucune crainte de Dieu.*

57. *Si donc tu les rencontres à la guerre [inflige-leur une leçon exemplaire] pour effaroucher ceux qui à leur suite [seraient tentés de violer leurs pactes et les inciter ainsi] à réfléchir.*

V. 53 : *Modifie,* text. : « change », ici en mal, d'où notre traduction.

Le bienfait dont Dieu avait gratifié les qurayshites est, en premier lieu, le choix d'un prophète parmi eux. L'ayant persécuté pour persister dans l'idolâtrie, ils ont donc démérité délibérément de la grâce dont les 'Anṣâr de Médine, en accueillant Muḥammad, purent bénéficier (Ṭab., X, 24). Ce n'était pas le seul bienfait d'ailleurs dont Dieu avait comblé les qurayshites. D'autres marques de la faveur divine sont énumérées dans le Coran : autorisation accordée en 467 par les empereurs de Byzance, les rois de Perse, le négus d'Éthiopie et le souverain ḥimyarite du Yémen de faire librement du commerce dans leur pays, garantie contre la faim, sécurité (*cf.* S. CVI, dite de *Quraysh ;* Jalâl, p. 242). L'expression « ne modifie point » se retrouve sous une forme voisine à la S. XI, 13, avec le sens de changer en bien, améliorer, forme sous laquelle, comme on le précisera dans la traduction du passage en question, elle servira de point de départ à l'idée de progrès social et moral et permettra à des auteurs modernes comme Jamal-d-Dîn-l-Afghâni et le Shaykh Muh. Abduh d'envisager les réformes dont l'Islâm avait besoin au début du XXe siècle.

V. 54 : A quelques variantes près, ce verset fait double emploi avec le verset 52 de la même sourate. Comment expliquer cette répétition ? Seul parmi les commentateurs, Râz. (XV, 181) essaie de la justifier. Ce verset complète le précédent. Mais on ne voit pas en quoi. Il semble plutôt qu'en reprenant la version coranique établie sous le règne d'Abû Bakr, la commission chargée par le calife ʿUthmân de procéder à la recension du texte sacré pour en donner une version officielle (*Suyûtî, Itqân,* éd. du Bulâq 1306, I, 63), a dû entendre et retenir par scrupule les deux formes du même verset rapportées par deux informateurs différents. Zam. (II, 131) pense qu'il s'agit d'une répétition corroborative.

Injustes, envers eux-mêmes, en abandonnant le culte de Dieu, en transgressant ses lois, en pratiquant l'idolâtrie et en persécutant les prophètes (Ṭab., X, 24).

V. 55 : *Les bêtes.* Nous avons vu plus haut ce mot. Il désigne métaphoriquement les infidèles endurcis. La mention d'un pacte violé fait penser au clan juif des Banû Quraydha, les tanneurs de Médine qui, quoique liés par pacte de non-agression et d'assistance mutuelle, trahirent le Prophète lors de la guerre (Ẕul Qaʿda, an 6/mars 627).

V. 57 : *Si donc, immâ,* assimilation de *'in* (condition) et du *m* de *mâ* (explétif) *'in* + *mâ* → *immâ.* Ce phénomène d'*idghâm* est assez fréquent.

(الجـــزء العـاشر)

وَإِمَّا تَخَافَنَّ مِن قَوْمٍ خِيَانَةً فَٱنۢبِذْ إِلَيْهِمْ عَلَىٰ سَوَآءٍ ۚ إِنَّ
ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلْخَآئِنِينَ ﴿٥٨﴾ وَلَا يَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟
سَبَقُوٓا۟ ۚ إِنَّهُمْ لَا يُعْجِزُونَ ﴿٥٩﴾ وَأَعِدُّوا۟ لَهُم مَّا ٱسْتَطَعْتُم
مِّن قُوَّةٍ وَمِن رِّبَاطِ ٱلْخَيْلِ تُرْهِبُونَ بِهِۦ عَدُوَّ ٱللَّهِ وَعَدُوَّكُمْ
وَءَاخَرِينَ مِن دُونِهِمْ لَا تَعْلَمُونَهُمُ ٱللَّهُ يَعْلَمُهُمْ ۚ وَمَا تُنفِقُوا۟
مِن شَىْءٍ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ يُوَفَّ إِلَيْكُمْ وَأَنتُمْ لَا تُظْلَمُونَ ﴿٦٠﴾
* وَإِن جَنَحُوا۟ لِلسَّلْمِ فَٱجْنَحْ لَهَا وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ إِنَّهُۥ
هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٦١﴾ وَإِن يُرِيدُوٓا۟ أَن يَخْدَعُوكَ فَإِنَّ
حَسْبَكَ ٱللَّهُ ۚ هُوَ ٱلَّذِىٓ أَيَّدَكَ بِنَصْرِهِۦ وَبِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٢﴾
وَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ ۚ لَوْ أَنفَقْتَ مَا فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا مَّآ
أَلَّفْتَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ أَلَّفَ بَيْنَهُمْ ۚ إِنَّهُۥ عَزِيزٌ
حَكِيمٌ ﴿٦٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِىُّ حَسْبُكَ ٱللَّهُ وَمَنِ ٱتَّبَعَكَ مِنَ

58. *Si tu redoutes la félonie d'un peuple [auquel tu es lié par un pacte], dénonce-le, signifie-lui cette dénonciation [pour que vous en soyez tous] également [informés], car Dieu n'aime pas les traîtres.*

59. *Que les infidèles ne s'imaginent pas qu'ils ont pris de l'avance. Certes, ils ne sauraient nous tenir en échec.*

60. *Préparez contre eux ce dont vous puissiez [disposer] comme force et comme chevaux. Ainsi vous terroriserez les ennemis de Dieu, les vôtres et d'autres encore que vous ne connaissez pas, mais que Dieu connaît. Quoi que vous dépensiez pour la cause de Dieu, vous serez largement remboursés et vous ne serez nullement lésés.*

61. *[Par contre] s'ils inclinent à la paix prête-toi à cette paix [toi aussi] en t'en rapportant à Dieu qui entend et sait tout.*

62. *S'ils veulent te tromper, Dieu te suffira, car c'est lui qui t'a fortifié de son secours et de [l'assistance] des croyants*

63. *dont il a uni les cœurs par l'affection. Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre que tu n'aurais pas, [quant à toi], réalisé cette union. Mais Dieu a mis de l'affection entre eux, car il est tout-puissant et sage.*

64. *O Prophète ! Dieu te suffira et [suffira] aux croyants qui t'ont suivi.*

V. 58 : Recommandation faite au Prophète de ne pas prendre au dépourvu les alliés dont il redoute la félonie, mais de dénoncer, le cas échéant, l'alliance et de signifier cette rupture aux intéressés afin qu'en toute loyauté ils prennent leurs dispositions pour se défendre (Ṭab., X, 26).

V. 59 : *Que les infidèles ne s'imaginent pas,* autre lecture : « [Prophète] ne t'imagine pas que... » (Ṭab., X, 28). L'idée est que les infidèles ne peuvent échapper au châtiment de Dieu, quelque effort qu'ils fassent pour prendre les devants, pour trahir sa cause ou se rendre inaccessibles à ses atteintes.

V. 60 : *Chevaux :* les haras (Ṭab., X, 30). Cette mention particulière des chevaux dans le texte s'explique par la force qu'ils représentent dans les combats (Zam;, II, 132). Elle s'étend aussi aux chevaux mis par piété à la disposition des combattants pour la cause de Dieu (Râz., XV, 186) et aux chevaux déclarés *waqf* (fondation pieuse) (Jalâl, p. 243).

On sait par ailleurs toute l'importance que joue le cheval dans la vie, la littérature et aussi dans la mentalité des Arabes. « Le bonheur est dans les feuillets des livres, entre les seins des femmes et sur le dos des chevaux », dit un proverbe. Le singulier *(ḥiṣân)* correspondant à ce collectif *(khayl)* est de même racine que forteresse *(ḥiṣn).*

« Le hennissement des chevaux terrifie les djinns » (Zam., II, 133). L'expression *ribâṭ-l-khayl* (litt. : « action d'entraver les chevaux ») n'est pas très claire a priori.

Existait-il déjà à l'époque du Prophète, comme le suggère le regretté savant G. Marçais, des stations de chevaux... où l'on avait des montures, pour les tenir prêtes à partir en expédition. Le même auteur ajoute : « le mot *ribâṭ* a désigné de bonne heure un genre d'établissement à la fois religieux et militaire qui semble assez spécifiquement musulman » (*cf. Encycl. Isl.,* s. v. « ribât » ; HUDP, p. 210 ; HUDO, p. 59 et index).

Ainsi vous terroriserez. On ne peut traduire « préparez... afin de terroriser... », car dans le verset le verbe *arhaba* n'est pas à l'apocope. Il y a donc deux propositions distinctes. Dans *bihi,* le *hi* remplace *mâ stataʿtum* (Zam., II, 133).

Les ennemis de Dieu : les Mekkois (Zam., II, 133).

Les vôtres : les juifs de Médine *(ibid.).*

Et d'autres encore : les hypocrites *(ibid.).*

Pour la cause de Dieu, text. : « dans le chemin de Dieu ».

V. 61 : *S'ils inclinent à la paix,* en embrassant l'Islâm ou en promettant de se convertir dans un délai déterminé ou en payant un tribut. Mais ce verset qui exprime la politique de l'Islâm à ses débuts envers les idolâtres, sera abrogé par la S. IX, 33-34.

V. 62 : *Croyants :* les 'Anṣâr (Khazraj et 'Aws) (Ṭab., X, 35).

V. 63 : Il a été signalé plus haut que les deux principales tribus de Khazraj et de 'Aws étaient, avant leur adhésion à l'Islâm, déchirées par des rivalités séculaires qui se traduisaient parfois par des affrontements sanglants, comme celui de Buʿath (HISS, pp. 555 et suiv.). L'Islâm a, en effet, condamné l'esprit de clan *(ʿaṣabiyya)* qui, selon les auteurs comme Ibn Khaldûn, explique toute l'histoire, les guerres et les tribulations des Arabes.

V. 64 : *Dieu te suffira.* L'indéclinabilité du relatif *allaẓî* autorise un autre sens : « Dieu et les croyants qui t'ont suivi te suffiront. » Ce verset, selon l'exégèse, fut révélé dans le désert, avant le combat de Badr. Selon une opinion peu plausible, attribuée à Ibn ʿAbbas, il l'aurait été à l'occasion de la conversion de ʿUmar. Les musulmans étaient alors trente-trois hommes et six femmes (Zam., II, 133). On ne voit pas le lien précis entre cette révélation post-hégirienne et la conversion de ʿUmar qui est pré-hégirienne.

(سورة الأنفال)

ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٤﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِىُّ حَرِّضِ ٱلْمُؤْمِنِينَ عَلَى ٱلْقِتَالِ
إِن يَكُن مِّنكُمْ عِشْرُونَ صَٰبِرُونَ يَغْلِبُوا۟ مِا۟ئَتَيْنِ وَإِن
يَكُن مِّنكُم مِّا۟ئَةٌ يَغْلِبُوٓا۟ أَلْفًا مِّنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ
لَّا يَفْقَهُونَ ﴿٦٥﴾ ٱلْـَٰٔنَ خَفَّفَ ٱللَّهُ عَنكُمْ وَعَلِمَ أَنَّ فِيكُمْ
ضَعْفًا فَإِن يَكُن مِّنكُم مِّا۟ئَةٌ صَابِرَةٌ يَغْلِبُوا۟ مِا۟ئَتَيْنِ
وَإِن يَكُن مِّنكُمْ أَلْفٌ يَغْلِبُوٓا۟ أَلْفَيْنِ بِإِذْنِ ٱللَّهِ وَٱللَّهُ مَعَ
ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿٦٦﴾ مَا كَانَ لِنَبِىٍّ أَن يَكُونَ لَهُۥٓ أَسْرَىٰ حَتَّىٰ
يُثْخِنَ فِى ٱلْأَرْضِ تُرِيدُونَ عَرَضَ ٱلدُّنْيَا وَٱللَّهُ يُرِيدُ
ٱلْـَٔاخِرَةَ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٦٧﴾ لَّوْلَا كِتَٰبٌ مِّنَ ٱللَّهِ
سَبَقَ لَمَسَّكُمْ فِيمَآ أَخَذْتُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٦٨﴾ فَكُلُوا۟ مِمَّا
غَنِمْتُمْ حَلَٰلًا طَيِّبًا وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٦٩﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِىُّ قُل لِّمَن فِىٓ أَيْدِيكُم مِّنَ ٱلْأَسْرَىٰٓ إِن يَعْلَمِ

65. *Prophète ! incite les croyants à combattre. S'il se trouve parmi vous vingt [combattants] fermes [dans la lutte], ils vaincront deux cents [infidèles]. S'ils s'en trouve cent, ils en vaincront mille, car leurs [adversaires] sont des gens qui ne comprennent pas.*

66. *Maintenant Dieu vous soulage, sachant qu'il y a de la faiblesse en vous. S'il se trouve donc cent [combattants] fermes [dans la lutte], ils vaincront deux cents [infidèles]. S'il s'en trouve mille, ils en vaincront deux mille, selon la volonté de Dieu, car Dieu est avec ceux qui sont persévérants.*

67. *Il n'est donné à aucun prophète de faire des prisonniers tant qu'il n'a pas mis [les mécréants] hors de combat sur la terre. [Croyants], vous voulez les biens fortuits de ce monde, alors que Dieu veut, [pour vous, le bonheur] de la vie future. Dieu est tout-puissant et sage.*

68. *N'eût été une prescription préalable de Dieu, vous auriez subi un grave châtiment au sujet de ce que vous avez pris.*

69. *Profitez donc de ce que vous avez pris comme butin, comme d'un bien parfaitement licite et craignez Dieu. En vérité, Dieu est tout-clément et compatissant.*

70. *O Prophète ! dis aux captifs qui sont entre vos mains : « Si Dieu découvre en vos cœurs un bon [penchant], il vous accordera plus qu'il ne vous a été pris : il vous pardonnera, car Dieu est tout-clément et compatissant. »*

V. 66 : Cette modification d'un verset par le suivant ne laisse pas de surprendre. Mais leur juxtaposition n'est pas conforme à la chronologie, car le verset 66 a été révélé bien après le verset 65 qu'il abroge du reste (Ṭab., X, 39). En vertu du verset 64, obligation était faite aux croyants de combattre à un contre dix. Le bilan de cette discipline fut désavantageux. Le verset 65 réduisant cette disproportion à un contre deux ne jouait plus (Zam., II, 134). Cet « allégement » n'est pas sans rapport avec le refus de Ḥamza, oncle du Prophète, d'engager à la tête d'une cohorte de trente guerriers, le combat contre 'Abû Jahl, à la tête de trois cents qurayshites (Râz., XV, 194).

V. 67 : L'exégèse expose, sur ce verset, les divergences qui séparèrent les combattants au sujet des prisonniers capturés au cours de la bataille de Badr. Il est à peine besoin de souligner le caractère de cette tragique rencontre qui, dès ses débuts, prit l'aspect d'un sanglant règlement de compte familial. Avant le combat, les qurayshites l'avaient déclaré sans ambages aux Médinois : « Nous ne vous connaissons pas ! C'est une guerre entre nous » (Mekkois). Et en fait on vit le frère luttant contre son frère (Ḥamza et ʿAbbas, ʿAli et ʿAqil, etc.), le père opposé au fils ('Abû Bakr et son fils ʿAbd-r-Raḥman), de proches parents et des alliés s'entre-tuer impitoyablement et surtout – ce qui était réellement nouveau et contraire à la coutume arabe – sans tenir le moins du monde compte de cet esprit de clan *(ʿaṣabiyya)* dont nous avons déjà noté l'importance. *Quid* des prisonniers ? ʿUmar, avec sa logique implacable de musulman intransigeant, déclara, sans autre considération, qu'il fallait les massacrer tous purement et simplement. Ḥamza, oncle du Prophète, devait être invité à trancher la tête de son frère ʿAbbas ; ʿAli, celle de son frère ʿAqil. Lui-même devait « s'offrir » l'un de ses proches. Plus chevaleresque, moins vindicatif, plus sensible et surtout très attentif aux débats intérieurs qui agitaient le Prophète qu'il ne voulait contrarier en rien, 'Abû Bakr proposa une solution moins inhumaine et largement appliquée partout : le rachat et le pardon. « Ah ! Abû Bakr, tu es comme Abraham, dit le Prophète, ou encore comme Jésus qui, suppliant Dieu en faveur des pécheurs, disait : "Seigneur, si tu les châties ce sont tes serviteurs, et si tu leur pardonnes, tu es tout-puissant et sage !" » Le principe du rachat prévalut, alors que le Prophète souhaitait visiblement une remise en liberté sans conditions de tous les détenus. Le bénéfice d'un tel geste étant plus important à ses yeux que la rançon. Le penchant des croyants pour le butin le fit pleurer ainsi qu''Abû Bakr.

On exigea, non sans tergiverser, pour chaque prisonnier, vingt onces (cent selon certains). L'once valait 40 dirhems ou 6 dinârs. Détail émouvant : au moment du règlement, Zaynab, fille du Prophète, qui vivait à La Mekke avec son mari 'Abûl-l-ʿAṣ b. Rabîʿ, envoya pour obtenir la libération de celui-ci, fait prisonnier à Badr, le seul objet de valeur qu'elle possédât : un collier *(qilâda)* que sa mère (Khadîdja) lui avait offert comme cadeau de noce.

Lorsque le Prophète vit ce collier, il le reconnut, car il l'avait lui-même offert à Khadîdja. Il s'attendrit au souvenir de celle qui l'avait soutenu, de sa fille, du drame de sa mission. Son émotion fut remarquée par l'assistance : « Si vous vouliez bien libérer ce prisonnier et lui (à sa fille) rendre son collier ! – Mais certainement, Prophète de Dieu ! » dirent les croyants émus eux aussi et ils le relâchèrent (*cf.* BIJA, pp. 23-24 ; Ṭab., X, 43-44 ; Ibn Kath., II, 325-326).

Pour se faire une idée du prix de rachat d'un prisonnier de guerre, notons qu'un dirhem – compte non tenu de l'origine et de l'époque de la frappe, ni du titre – pesait 2,97 g d'argent et un dinâr, 4,25 g d'or. Le rapport légal dinâr-dirhem était alors de 1/6,66. Ce rapport variera au cours des siècles de 1/10 à 1/14 (TANN, I, 66) et même 1/20 (AIRS ; HUAH, t. I, p. 378 ; SAUI, p. 184 ; voir aussi : BGAG, VI, p. 249 ; ATHK, VIII, 14 ; MAQS, pp. 9-22 ; ABFM, III, p. 181 ; QALN, III, pp. 102, 198, 467 ; SAUM, pp. 102, 198 ; Râz., XV, 201).

Évalué en monnaie actuelle le rachat d'un prisonnier était approximativement, et compte tenu de l'instabilité de la valeur de l'or exprimée en francs français, de :

$$4{,}25 \text{ g} \times 6 \text{ din.} \times 30 \text{ F} = 765 \text{ FF.}$$

Les biens fortuits : le butin.

V. 68 : La loi mosaïque interdit aux prophètes et aux croyants de tirer profit des prises de guerre. Les prisonniers étaient massacrés et le butin était livré au feu en offrande à Dieu. Quiconque transgressait cette loi de guerre encourait une grave sanction (Deut., XIII, 15-17 ; XX, 10-14). Cette différence d'attitude de l'Islâm marque dans l'histoire des religions monothéistes une humanisation de la guerre (*cf.* Ṭab., X, 45 ; Zam., II, 135 ; Râz., XV, 202-203). Au surplus, ce verset servait d'argument pour réfuter les critiques des juifs de Médine qui trouvaient anormal que les musulmans profitassent du butin, du rachat des prisonniers, contrairement à la tradition et à la loi de Moïse dont ils se déclaraient les héritiers spirituels.

Autre interprétation de ce verset : les musulmans avaient en quelque sorte forcé la main au Prophète et décidé eux-mêmes de s'attribuer le butin et la rançon des prisonniers. Ce verset entérina leur comportement tout en les mettant en garde contre des initiatives sans référence à une prescription divine

(Ṭab., x, 48). Cette interprétation, qui nous paraît la plus plausible, est en rapport logique avec le verset suivant.

V. 70 : Cette consolation semble concerner surtout ʿAbbas, l'oncle du Prophète, et les autres membres de sa famille comme son neveu ʿAqîl et son gendre ʾAbûl ʿAṣ (Ṭab., x, 50).

Découvre, text. : « sait ».

(الجـــزء العـاشر)

ٱللَّهُ فِى قُلُوبِكُمْ خَيْرًا يُؤْتِكُمْ خَيْرًا مِّمَّآ أُخِذَ مِنكُمْ وَيَغْفِرْ
لَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٧٠﴾ وَإِن يُرِيدُوا۟ خِيَانَتَكَ فَقَدْ
خَانُوا۟ ٱللَّهَ مِن قَبْلُ فَأَمْكَنَ مِنْهُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٧١﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَهَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ
فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلَّذِينَ ءَاوَوا۟ وَّنَصَرُوٓا۟ أُو۟لَٰٓئِكَ بَعْضُهُمْ
أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَمْ يُهَاجِرُوا۟ مَا لَكُم مِّن
وَلَٰيَتِهِم مِّن شَىْءٍ حَتَّىٰ يُهَاجِرُوا۟ ۚ وَإِنِ ٱسْتَنصَرُوكُمْ فِى
ٱلدِّينِ فَعَلَيْكُمُ ٱلنَّصْرُ إِلَّا عَلَىٰ قَوْمٍۭ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُم مِّيثَٰقٌ ۗ
وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٧٢﴾ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بَعْضُهُمْ
أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ إِلَّا تَفْعَلُوهُ تَكُن فِتْنَةٌ فِى ٱلْأَرْضِ وَفَسَادٌ
كَبِيرٌ ﴿٧٣﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَهَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ فِى سَبِيلِ
ٱللَّهِ وَٱلَّذِينَ ءَاوَوا۟ وَّنَصَرُوٓا۟ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُؤْمِنُونَ حَقًّا ۚ

71. *S'ils nourrissent le dessein de te trahir, ils ont déjà trahi Dieu avant toi et Dieu a rendu possible [leur capture], car il est omniscient et sage.*

72. *Les croyants qui ont émigré, livré combat de leurs biens et de leurs personnes pour la cause de Dieu, ceux qui les ont accueillis et secourus, sont liés les uns aux autres par une fraternelle solidarité. A ceux des croyants qui n'ont pas déserté leurs foyers vous ne serez pareillement liés que lorsqu'ils auront émigré. S'ils vous demandent de les secourir, en tant que coreligionnaires, vous devez leur fournir aide et assistance, sauf contre des gens entre lesquels et vous existe un pacte [d'alliance] et Dieu voit parfaitement ce que vous faites.*

73. *Les infidèles sont liés [par la même obligation] les uns aux autres : si vous n'observez pas [ces prescriptions], il y aura du désordre sur terre ainsi qu'une grande dépravation.*

74. *Ceux qui ont cru, émigré et lutté pour la cause de Dieu, de même que ceux qui les ont accueillis et secourus, ceux-là sont des croyants de droit. L'absolution [de leurs péchés] et des biens généreusement accordés [par Dieu seront leur récompense].*

V. 71 : *Ils :* les prisonniers qui devaient être libérés contre rançon et qui étaient tout repentants. Étaient-ils sincères ou s'agissait-il d'une attitude de circonstance ?

V. 72 : *Les uns aux autres :* les Muhâjirûn et les 'Anṣâr.

Il existait entre eux un lien successoral *(mirâth)* qui devait être abrogé ultérieurement par le verset final de la présente sourate et la sourate IX, 71.

Déserté leurs foyers, text. : « émigré ».

S'ils vous demandent de les secourir... Cette phrase vise surtout les Bédouins : il n'y avait plus entre eux et les musulmans citadins de lien successoral. Bien plus, les premiers refusaient de leur porter secours quand ils faisaient appel à eux contre leurs ennemis et en qualité de musulmans. Le verset précise ainsi le droit et le devoir de chacun (Ṭab., X, 54).

V. 73 : *La même obligation :* le devoir d'assistance et les liens successoraux (Ṭab., X, 54-55).

Si, illâ pou *in lâ.*

Le musulman n'hérite pas du non-musulman et inversement l'infidèle n'hérite pas du musulman. C'est là un principe dont on trouvera de longs développements dans les traités de droit musulman et les commentaires (Jalâl, p. 246 ; Ibn Kath., II, 229-230 ; Râz., XV, 211 ; Zam., II, 137).

(سورة الأنفال)

لَّهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ ﴿٧٤﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مِنۢ
بَعْدُ وَهَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ مَعَكُمْ فَأُو۟لَٰٓئِكَ مِنكُمْ ۚ وَأُو۟لُوا۟
ٱلْأَرْحَامِ بَعْضُهُمْ أَوْلَىٰ بِبَعْضٍ فِى كِتَٰبِ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ
بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌۢ ﴿٧٥﴾

75. *Ceux qui ont cru depuis, émigré et combattu avec vous, ceux-là sont [aussi] des vôtres. [Néanmoins], ceux qui sont liés par la consanguinité sont plus proches les uns des autres selon la prescription de Dieu. En vérité, Dieu est omniscient.*

V. 75 : *Plus proches les uns des autres :* en matière successorale.

Il a été dit plus haut que ce verset abroge les dispositions successorales du verset 72 de la même sourate. Le lien de parenté devient ainsi la base de toute vocation successorale. Il prime, et finalement se substitue au lien religieux retenu au début de l'Islâm et à l'alliance consacrée par la coutume anté-islamique qui servaient de fondement à la dévolution des héritages.

Par *prescription de Dieu,* on peut comprendre également une pré-disposition de la « Table bien gardée » *(Allawḥ-l-l-Maḥfûdh)* (Ṭab., X, 57).

Sourate IX

La repentance (Tawba)

La dernière sourate révélée, selon une tradition rapportée par Al Bukhâri (Jalâl, p. 246), à Médine, après la sourate V, selon Zam. (II, 139) ; 129 versets (130, selon d'autres commentateurs), dont les deux derniers ont été révélés à La Mekke. Elle soulève un problème de classement lié à l'absence de la formule initiale habituelle *(basmala)* : *De par le nom de Dieu, tout-miséricordieux, tout-compatissant.* Plusieurs hypothèses sont avancées par les commentateurs (voir Râz., XV, 215-217). Les principales sont les suivantes :

Aucune indication relative à l'emploi de la *basmala* ou au classement de cette sourate n'a été donnée par le Prophète.

Cette sourate aurait fait partie de la S. VIII et en aurait été séparée en raison même de la longueur que leur juxtaposition eût créée (204 versets), alors que les sourates sont en général classées par ordre décroissant. Pour tenir compte de l'opposition de certains compagnons à cette séparation, la commission chargée par le calife ʿUthmân de la recension officielle du Coran aurait supprimé la formule, pour bien marquer qu'il s'agissait d'une amputation, et passa outre, en séparant les deux sourates.

La suppression de la *basmala* montre bien que cette formule fait partie intégrante de chaque sourate, formant un verset, sauf dans celle-ci.

La *basmala* est une formule de paix : or, cette sourate supprime toute compromission avec les polythéistes, en dénonçant les pactes conclus par le Prophète avec eux.

En fait, il s'agit bien de la dénonciation de tous les accords de trêve saisonnière ou de paix, de durée déterminée ou indéterminée, intervenus entre les musulmans et les idolâtres, sauf celui conclu avec les chrétiens de Najrân. Cette dénonciation fut portée à la connaissance des Arabes demeurés païens dans les circonstances suivantes : à l'occasion du pèlerinage solennel de l'an 9 (mars 631), le Prophète avait envoyé comme chef *('amîr)* du convoi des pèlerins partis de Médine et comme président de la cérémonie, 'Abû Bakr.

Peu après il dépêcha auprès de lui ʿAbi b. 'Abî Ṭâlib pour annoncer aux idolâtres que le paradis était interdit aux polythéistes, qu'aucun associateur *(mushrik)* ne serait autorisé à l'avenir, dès l'année suivante, à accomplir le pèlerinage, que les rites païens tolérés par la convention de Ḥudaybiyya intervenue avant la prise de La Mekke, l'année précédente, étaient interdits, cet accord étant lui-même frappé de caducité. Cette dénonciation fut proclamée au moment solennel du sacrifice *(naḥr)*, à Minâ, c'est-à-dire au lendemain même de la station *('uqûf* ou *waqfa)* près du mont ʿArafa (Ṭab., X, 65).

Tawba, maṣdar de *tâba* : « se repentir », revenir à Dieu par la pénitence, tel est le titre de la sourate qui signifie aussi « affranchissement » et dans le texte, « rupture, désolidarisation, excommunication » frappant les idolâtres. A remarquer, dans cet ordre d'idées, que cette sourate porte une douzaine de titres que cite Zam. (II, 137) : irresponsabilité ou innocence *(barâ'a)*, contrition *(tawba)*, immunisante *(muqashisha)*, détergente ou résolvante *(mubaʿthira)*, terrifiante *(musharrida)*, humiliante *(mukhziya)*, infamante *(fâḍiha)*, invectivante *(mudamdima)*, etc.

CANEVAS

Dieu, Seigneur du trône sublime ; Il « achète » aux croyants leur âme : 111, 129.
La vie d'ici-bas et la vie future : 38, 55.
L'Islâm, religion de vérité : 36-37.
Muḥammad : critiques dont il est l'objet. Dieu lui suffit : 40, 58-61, 63, 128-129.
Des croyants : les premiers musulmans ; des recommandations à leur intention ; commencement de déviationnisme ; une mosquée rivale : 20-22, 100, 107-111, 129.
Des juifs et des rabbins : 30-35.
Des chrétiens et de leurs prêtres, *id.*
Des sceptiques et des inquiets : 106, 125.
Des hypocrites : 50-56, 61-64, 101, 123, 127.
Des bédouins : 90, 97-99, 101-105.
Des idolâtres : proclamation de la rupture définitive avec eux ; dénonciation de tout pacte conclu antérieurement avec eux ; le pèlerinage annuel et le temple de la Kaʿba leur sont interdits ; interdiction de prier sur leurs dépouilles mortelles : 1-4, 13-17, 23-24, 28-29, 84.
De la guerre sainte : guerre aux impies ; des traités et des trêves ; des dépenses de guerre ; arguments fallacieux des hypocrites pour en être dispensés ; exemption des femmes, des inaptes et des enfants ; des objecteurs : 13-16, 29, 45-49, 51-52, 81-87, 91, 123.
Deux expéditions importantes : Ḥunayn et Tabûk ; défaillance inexcusable des lâches et des hypocrites ; sanctions économiques prises contre eux : 38-43, 80, 92-96, 103.
Mesures de clémence en faveur des embusqués repentants : 112-118.
De l'impôt et des œuvres de charité : 58, 77, 121.
Abolition des privilèges sacerdotaux : 17.
Du calendrier : 3.
Testament : premiers objectifs pour l'expansion de l'Islâm ; l'Empire byzantin et l'Empire sassanide : 115-118.

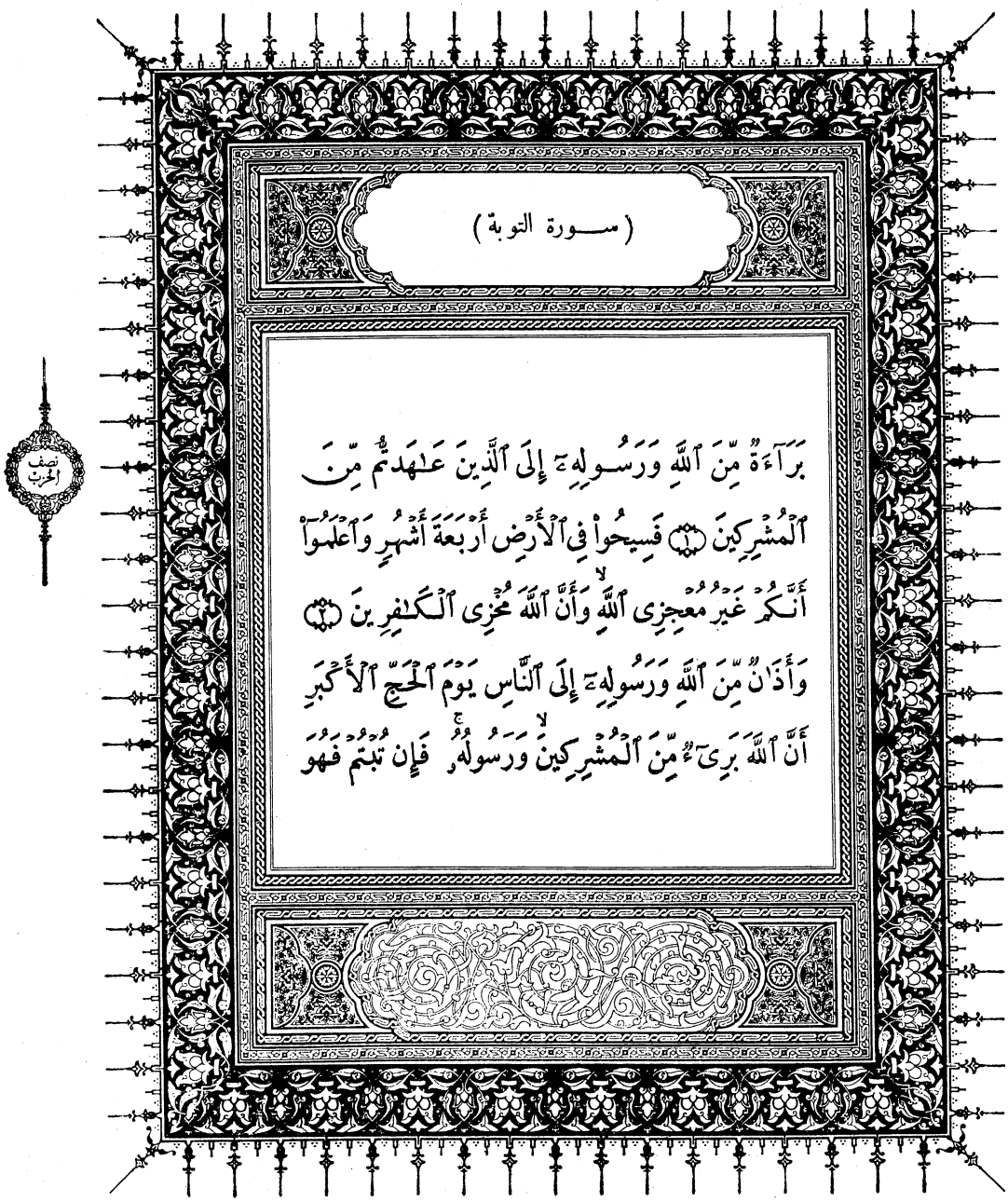

(سورة التوبة)

نصف الحزب

بَرَآءَةٌ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦٓ إِلَى ٱلَّذِينَ عَٰهَدتُّم مِّنَ
ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١﴾ فَسِيحُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ أَرْبَعَةَ أَشْهُرٍ وَٱعْلَمُوٓا۟
أَنَّكُمْ غَيْرُ مُعْجِزِى ٱللَّهِ ۙ وَأَنَّ ٱللَّهَ مُخْزِى ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢﴾
وَأَذَٰنٌ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦٓ إِلَى ٱلنَّاسِ يَوْمَ ٱلْحَجِّ ٱلْأَكْبَرِ
أَنَّ ٱللَّهَ بَرِىٓءٌ مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ۙ وَرَسُولُهُۥ ۚ فَإِن تُبْتُمْ فَهُوَ

1. *[Voici une déclaration de] rupture émanant de Dieu et de son envoyé à [l'adresse] des polythéistes avec qui vous avez conclu un pacte.*

2. *[Que les polythéistes] se déplacent [en toute sécurité] dans le pays pendant [un délai] de quatre mois, convaincus qu'ils ne réduiront pas Dieu à l'impuissance, mais que Dieu couvrira les infidèles d'ignominie.*

3. *[C'est] une proclamation adressée aux hommes, [faite] le jour du pèlerinage le plus solennel. Dieu est, certes, délié de tout engagement vis-à-vis des polythéistes, et son envoyé [l'est aussi]. Si vous vous repentez, ce sera mieux pour vous. Si vous vous détournez [de la foi], sachez que vous n'êtes pas [en état] de réduire Dieu à l'impuissance.*
Annonce aux infidèles un supplice douloureux !

V. 1 : *[Voici une déclaration de]*, sous-entendu, *hażihi* (Ṭab., X, 58 ; Zam., II, 137).

Rupture, barâ'a : action de prendre ses distances vis-à-vis de quelqu'un ou de quelque chose, de se déclarer affranchi d'une obligation, innocent, guéri. Autre sens : « dénonciation, irresponsabilité ». De la même racine et sous une forme différente, dérive le terme *tabria*, sanction par laquelle on met quelqu'un au ban d'une communauté, ou excommunication (peine en usage chez les khârijites), rupture.

V. 2 : *Se déplacent.* Le verbe est à l'impératif dans le texte. Pour rendre la traduction moins lourde, nous avons, tout en respectant le sens du verset, substitué la 3e à la 2e personne.

Dans le pays, text. : « dans la terre », c'est-à-dire à travers l'Arabie.

Le délai de quatre mois courait du 10 de Żul Ḥijja an 9, au 10 de Rabîʿ II de l'an 10, soit du jeudi 21 mars au 7 juillet 631, compte tenu de la durée des mois musulmans par rapport à celle des mois du calendrier grégorien. Ce délai correspond aux mois de trêve coutumière et aussi au terme de la convention de Ḥudaybiyya, conclue avec les qurayshites (Ṭab., X, 77).

Convaincus qu'ils ne réduiront pas... Qu'ils ne s'imaginent pas qu'ils peuvent défier Dieu, ou échapper à ses sanctions ou encore que la dénonciation de leur alliance puisse affaiblir l'Islâm.

Dieu couvrira les infidèles... La formule consacrée est *alʿâr fi-d-Dunyâ wa-n-Nâr fi-l-'âkhira* (la honte ici-bas et le feu dans la vie future) (Ṭab., X, 67). Après un tel délai, l'Islâm devait être considéré comme en état de guerre permanent avec les idolâtres.

V. 3 : *C'est une proclamation...* L'expression est importante : il ne s'agit plus des croyants ou des mécréants, mais des hommes en général. Autant dire qu'elle marque l'interdiction définitive de l'idolâtrie en Arabie, durant et après ce pèlerinage historique.

Le jour du pèlerinage... : le jour du sacrifice *(naḥr)* à Minâ qui marque la fin du pèlerinage prescrit et l'accomplissement de tous ses rites. Selon une autre opinion peu plausible, à notre sens, c'est le jour de la station *'uqûf* à *ʿArafa* (Ṭab., X, 68-75 ; Râz., XV, 221). Text. : « le jour du plus grand pèlerinage ». L'exégèse s'est interrogée sur le jour du « petit pèlerinage » et donne comme réponse : le pèlerinage individuel accompli durant le mois de Ramaḍân *(ʿumra)* (Ṭab., X, 76).

Délié de tout engagement : de tout pacte conclu antérieurement par les musulmans avec les Arabes idolâtres. Autre sens : « irresponsable ». Selon une tradition bien connue, c'est à la suite d'une mauvaise lecture de cette phrase par un Bédouin (*'inna-l-Laha barî'un minal mushrikîna wa rasûlihi,* au lieu de *rasûluhu*) que le calife ʿAli chargea le philologue 'Abûl 'Aswad-d-d-Du'ali, mort en 69/688-689, de composer un traité (le premier) de grammaire arabe.

(الجـــزء العـاشر)

خَيْرٌ لَّكُمْ ۖ وَإِن تَوَلَّيْتُمْ فَاعْلَمُوا أَنَّكُمْ غَيْرُ مُعْجِزِي اللَّهِ ۗ
وَبَشِّرِ الَّذِينَ كَفَرُوا بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣﴾ إِلَّا الَّذِينَ عَاهَدتُّم
مِّنَ الْمُشْرِكِينَ ثُمَّ لَمْ يَنقُصُوكُمْ شَيْئًا وَلَمْ يُظَاهِرُوا
عَلَيْكُمْ أَحَدًا فَأَتِمُّوا إِلَيْهِمْ عَهْدَهُمْ إِلَىٰ مُدَّتِهِمْ ۚ إِنَّ اللَّهَ
يُحِبُّ الْمُتَّقِينَ ﴿٤﴾ فَإِذَا انسَلَخَ الْأَشْهُرُ الْحُرُمُ فَاقْتُلُوا
الْمُشْرِكِينَ حَيْثُ وَجَدتُّمُوهُمْ وَخُذُوهُمْ وَاحْصُرُوهُمْ
وَاقْعُدُوا لَهُمْ كُلَّ مَرْصَدٍ ۚ فَإِن تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ
وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَخَلُّوا سَبِيلَهُمْ ۚ إِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٥﴾
وَإِنْ أَحَدٌ مِّنَ الْمُشْرِكِينَ اسْتَجَارَكَ فَأَجِرْهُ حَتَّىٰ يَسْمَعَ
كَلَامَ اللَّهِ ثُمَّ أَبْلِغْهُ مَأْمَنَهُ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَّا يَعْلَمُونَ ﴿٦﴾
كَيْفَ يَكُونُ لِلْمُشْرِكِينَ عَهْدٌ عِندَ اللَّهِ وَعِندَ رَسُولِهِ
إِلَّا الَّذِينَ عَاهَدتُّمْ عِندَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ ۖ فَمَا اسْتَقَامُوا

4. *Exception faite des polythéistes avec qui vous avez conclu un pacte, qui n'ont manqué à aucune [stipulation] et qui n'ont prêté à personne main-forte contre vous. Respectez [dans ce cas] le pacte qui les lie [à vous] jusqu'à son terme. Dieu aime ceux qui le craignent.*

5. *A l'expiration des mois sacrés, tuez les associateurs partout où vous les trouverez. Emparez-vous de leur personne, assiégez-les, dressez contre eux des embuscades. S'ils reviennent à Dieu par la prière et [le versement de] l'aumône légale, alors laissez-leur le champ libre, car Dieu est tout-indulgent, tout-compatissant.*

6. *Si un polythéiste cherche protection auprès de toi, protège-le jusqu'à ce qu'il entende la parole de Dieu. Fais-le parvenir ensuite en lieu sûr [pour lui], car [les polythéistes] sont, en vérité, des gens qui ne savent pas.*

7. *Comment les polythéistes pourraient-ils [se prévaloir] d'un pacte de Dieu et de son envoyé, excepté ceux avec qui vous avez pactisé près de la mosquée sacrée ? Tant qu'ils seront loyaux avec vous, soyez loyaux avec eux. Dieu aime les gens pieux.*

V. 4 : *Dieu aime ceux qui le craignent.* Expression fréquente. Il ne s'agit point pourtant ici, comme dans d'autres versets, d'une simple répétition. Dieu aime ceux qui le craignent en toute circonstance et c'en est une : ceux qui craignent Dieu, respectent leurs engagements.

Cette prolongation exceptionnelle de délai vise les qurayshites. La convention de Ḥudaybiyya arrivait à son terme à la fin du délai imparti.

V. 5 : *Des mois sacrés :* Żul Qiʿda, Żul Ḥijja, Muḥarram, mois de trêve coutumière, à moins qu'il ne s'agisse des mois dont il est question ci-dessus, c'est-à-dire les vingt jours restant de Żul Ḥijja, Muḥarram, Ṣafar, Rabîʿ I, et les dix premiers jours de Rabîʿ II (Ṭab., X, 78-79).

L'aumône légale. Il a été dit plus haut que cette aumône prélevée par le pouvoir, équivalait à un impôt sur les biens *(zakât)*, théoriquement au profit des nécessiteux.

Laissez-leur le champ libre, text. : « laissez leur chemin ».

V. 6 : *Cherche protection, istajâra :* se réfugier dans le voisinage de quelqu'un en invoquant le droit du voisin *(jâr)* et devenir son protégé, son client. Sur le droit d'asile, *cf.* verset 2.

Protège-le jusqu'à ce qu'il entende..., pour qu'il puisse entendre et comprendre le message coranique (Ṭab., X, 80). L'exégèse discute du maintien et de l'abrogation de ce verset, sans arriver à une conclusion. Selon Ṭab. (X, 80), cette disposition demeure toujours valable : le polythéisme conserve un tel privilège.

V. 7 : *Comment les polythéistes pourraient-ils se prévaloir...*, alors qu'ils ne croient pas et qu'ils sont félons (Jalâl, p. 248).

Ceux : il s'agit des tribus alliées des qurayshites et couvertes par la convention de Ḥudaybiyya : Banû Jaẓîma, Banû Bakr et naturellement les qurayshites. Cette mise en demeure assortie de quelques amendements devait amener toutes ces tribus, bien avant le délai de quatre mois, à embrasser l'Islâm (Ṭab., X, 81-82).

(سورة التوبة)

لَكُمْ فَٱسْتَقِيمُوا۟ لَهُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٧﴾ كَيْفَ
وَإِن يَظْهَرُوا۟ عَلَيْكُمْ لَا يَرْقُبُوا۟ فِيكُمْ إِلًّا وَلَا ذِمَّةً ۚ
يُرْضُونَكُم بِأَفْوَٰهِهِمْ وَتَأْبَىٰ قُلُوبُهُمْ وَأَكْثَرُهُمْ فَٰسِقُونَ ﴿٨﴾
ٱشْتَرَوْا۟ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ ثَمَنًا قَلِيلًا فَصَدُّوا۟ عَن سَبِيلِهِۦٓ ۚ
إِنَّهُمْ سَآءَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٩﴾ لَا يَرْقُبُونَ فِى مُؤْمِنٍ إِلًّا
وَلَا ذِمَّةً ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُعْتَدُونَ ﴿١٠﴾ فَإِن تَابُوا۟ وَأَقَامُوا۟
ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُا۟ ٱلزَّكَوٰةَ فَإِخْوَٰنُكُمْ فِى ٱلدِّينِ ۗ وَنُفَصِّلُ
ٱلْـَٔايَٰتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿١١﴾ وَإِن نَّكَثُوٓا۟ أَيْمَٰنَهُم مِّنۢ
بَعْدِ عَهْدِهِمْ وَطَعَنُوا۟ فِى دِينِكُمْ فَقَٰتِلُوٓا۟ أَئِمَّةَ ٱلْكُفْرِ ۙ
إِنَّهُمْ لَآ أَيْمَٰنَ لَهُمْ لَعَلَّهُمْ يَنتَهُونَ ﴿١٢﴾ أَلَا تُقَٰتِلُونَ قَوْمًا
نَّكَثُوٓا۟ أَيْمَٰنَهُمْ وَهَمُّوا۟ بِإِخْرَاجِ ٱلرَّسُولِ وَهُم بَدَءُوكُمْ أَوَّلَ
مَرَّةٍ ۚ أَتَخْشَوْنَهُمْ ۚ فَٱللَّهُ أَحَقُّ أَن تَخْشَوْهُ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٣﴾

8. *Comment [admettre] qu'ils n'aient à tenir compte ni d'un lien de parenté, ni de la foi jurée à votre égard, lorsqu'ils ont le dessus ? Ils vous satisfont par leurs propos, mais leurs cœurs n'y sont pas. La plupart d'entre eux sont pervers.*

9. *Ils ont troqué à vil prix les versets de Dieu et détourné [les gens] de son chemin. Que ce qu'ils font est abject !*

10. *Ils n'observent, envers un croyant, ni lien de parenté, ni foi jurée. Ce sont des transgresseurs.*

11. *S'ils se repentent, accomplissent la prière et s'acquittent de l'aumône légale, ils deviennent vos frères en religion. Nous détaillons ainsi les versets pour ceux qui savent.*

12. *S'ils violent leurs serments, après avoir conclu un pacte [avec vous], et s'attaquent à votre religion, combattez les chefs des infidèles car, pour eux, il n'y a pas de serment [qui vaille], et ce afin qu'ils renoncent [à leur hostilité].*

13. *Or ça, ne combattrez-vous point des gens qui ont trahi leurs serments, envisagé l'expulsion de l'envoyé [de Dieu] et commencé les hostilités [contre vous] ? Dieu est pour vous, et à bon droit, plus à redouter [que ces gens-là], si vous croyez vraiment en lui.*

V. 8 : *Lien,* text. : « droits ».

'Ill, très vieux mot signifiant pacte, *parenté*, alliance, à rapprocher de l'hébreu *'ail.*

La foi jurée (Ṭab., X, 85). Autre sens : « engagement, parole donnée, alliance ». Le mot sera employé ultérieurement avec le sens de protection accordée en terre d'Islâm aux juifs et aux chrétiens.

La plupart d'entre eux sont pervers, text. : « ils vous satisfont par leurs bouches et leurs cœurs refusent ».

V. 9 : *Ils ont troqué à vil prix :* allusion à la félonie de certaines tribus bédouines qui s'étaient mises, après un festin offert par 'Abû Sufyân, au service des qurayshites pour attaquer les alliés du Prophète (Zam. II, 139 ; Ṭab., X, 86 ; *cf.* S. IX, 14).

V. 11 : *S'ils... accomplissent la prière...* Selon une opinion remontant à 'Abû Bakr, la prière n'est valable que dans la mesure où elle est accompagnée d'une aumône : « Pas de prière sans aumône » (Ṭab., X, 87). En fait, les deux obligations ont été instituées en même temps, et sont étroitement liées dans le texte coranique.

V. 12 : *Les chefs des infidèles*, text. : « les *imâms* de l'infidélité », allusion aux ennemis jurés du Prophète, tels ʿUtba b. Rabîʿa, 'Abû Sufyân, etc. (*cf.* HISS, p. 416).

V. 13 : Le passage vise les qurayshites. Sur les différentes solutions envisagées par les qurayshites (persuasion, promesses, persécutions, bannissement, assassinat, expulsion, etc.), *cf.* (HISS, pp. 480-483 ; Zam., II, 142).

(الجـــزء العـاشر)

قَـٰتِلُوهُمْ يُعَذِّبْهُمُ ٱللَّهُ بِأَيْدِيكُمْ وَيُخْزِهِمْ وَيَنصُرْكُمْ عَلَيْهِمْ
وَيَشْفِ صُدُورَ قَوْمٍ مُّؤْمِنِينَ ﴿١٤﴾ وَيُذْهِبْ غَيْظَ قُلُوبِهِمْ
وَيَتُوبُ ٱللَّهُ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٥﴾ أَمْ
حَسِبْتُمْ أَن تُتْرَكُوا۟ وَلَمَّا يَعْلَمِ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ جَٰهَدُوا۟ مِنكُمْ
وَلَمْ يَتَّخِذُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلَا رَسُولِهِۦ وَلَا ٱلْمُؤْمِنِينَ
وَلِيجَةً وَٱللَّهُ خَبِيرٌۢ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿١٦﴾ مَا كَانَ لِلْمُشْرِكِينَ
أَن يَعْمُرُوا۟ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ شَٰهِدِينَ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِم بِٱلْكُفْرِ
أُو۟لَٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ وَفِى ٱلنَّارِ هُمْ خَٰلِدُونَ ﴿١٧﴾
إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ
وَأَقَامَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَى ٱلزَّكَوٰةَ وَلَمْ يَخْشَ إِلَّا ٱللَّهَ فَعَسَىٰٓ
أُو۟لَٰٓئِكَ أَن يَكُونُوا۟ مِنَ ٱلْمُهْتَدِينَ ﴿١٨﴾ * أَجَعَلْتُمْ سِقَايَةَ
ٱلْحَآجِّ وَعِمَارَةَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ كَمَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ

14. *Combattez-les donc ! Dieu les châtiera par vos mains et les couvrira d'ignominie. Il vous fera triompher d'eux, guérira [ainsi] les cœurs [meurtris d'un groupe] de croyants,*

15. *et dissipera leur rancœur. Dieu agrée le repentir de qui il veut, car il est omniscient et sage.*

16. *Avez-vous supputé que vous serez laissés [à l'abri de toute épreuve], que Dieu ne connaît pas ceux d'entre vous qui, luttant [pour sa cause], n'ont pris aucun correspondant secret en dehors de lui, de son Prophète et des croyants ? Dieu est, en vérité, informé de ce que vous faites.*

17. *Il n'appartient pas aux polythéistes de fréquenter les mosquées de Dieu, alors qu'ils sont témoins à charge, contre eux-mêmes, de leur impiété. Ceux-là, leurs œuvres sont vaines et ils seront dans le feu pour l'éternité.*

18. *Ne fréquentera les mosquées de Dieu que celui qui croit en Dieu, au jour dernier, accomplit la prière, s'acquitte de l'aumône légale et ne redoute que Dieu. Il se peut que ceux [qui se comportent ainsi] soient du nombre des bien dirigés.*

19. *Ferez-vous de la charge de servir à boire aux pèlerins et de celle d'entretenir le temple sacré [des titres] comparables [aux mérites] de celui qui croit en Dieu, au jour dernier et lutte pour sa cause ? Ils ne sont point égaux devant Dieu, qui ne met nullement les injustes dans la bonne voie.*

V. 14 : *[Un groupe] de croyants :* il s'agit des Khuzâ'a, alliés du Prophète qui avaient subi une sanglante attaque des Banû Bakr à l'instigation d''Abû Sufyân, chef des qurayshites (Ṭab., X, 91 ; Râz., XV, 224). La victoire des Banû Bakr sur les Khuzâ'a fut due à la qualité et à la quantité des armes *('udda)* mises à leur disposition par les qurayshites (Zam., II, 139).

V. 16 : Notre ponctuation tient compte de la nuance que donne la particule *'am* (employée ici au lieu de *'a*) à l'interrogation. Elle en fait une incidente au milieu du discours (Ṭab., X, 93 ; Zam., II, 112).

[A l'abri de toute épreuve], restitution de Ṭab. (X, 92).

Correspondant secret, walija (racine *walaja :* pénétrer) : « grand sac, doublure, ami secret », s'emploie dans ce sens au singulier et au pluriel (MAKK, pp. 129 ; Râz., XVI, 5).

V. 17 : *Les mosquées :* il s'agit du temple de la Ka'ba. Le mot est au pluriel dans le texte avec la valeur d'un singulier, ce qui est assez fréquent en langue arabe (Ṭab., X, 93 ; Râz., XVI, 7 ; Zam., II, 143). Ce qu'il importe surtout de noter, c'est que désormais, en dehors de l'Islâm, tout culte est interdit à la Ka'ba. C'est la fin des rites du paganisme, la prohibition du polythéisme, la condamnation définitive de l'idolâtrie que la vieille cité de La Mekke avait accueillie, tolérée et exploitée depuis des siècles.

V. 18 : Au début du verset, le sujet est au singulier. Dans cette phrase il est au pluriel, construction fréquente dans le Coran. *Ceux [qui se comportent ainsi],* text. : « ceux-là ».

V. 19 : 'Abbâs, oncle du Prophète, vivement pris à partie par 'Ali pour n'avoir pas suivi son neveu à Médine et pour avoir participé à la bataille de Badr dans les rangs de ses ennemis, rappela pour se défendre que s'il n'avait ni émigré ni combattu pour la cause de Dieu, du moins il assumait diverses charges au service de son temple. Le verset met les choses au point. Cette controverse est d'ailleurs rapportée assez diversement par les auteurs (Zam., II, 143 ; Râz., XVI, 11). Les charges imposées par le service du pèlerinage et l'entretien du temple sacré étaient les suivantes :
Al ḥijâba : charge d'appariteur, de détenteur des clefs du temple et d'introducteur des visiteurs ;
As-siqâya : office conférant le droit de fournir aux pèlerins de l'eau de Zemzem, coupée parfois de lait, de miel (aux 2/3) ou de vin *(nabîdh) ;*
Ar-rifâda : privilège conférant le droit de percevoir les oboles des habitants de La Mekke avec mission de pourvoir à la nourriture des pèlerins durant tout leur séjour ;
An-nadwa : privilège de recevoir dans une salle de séances les notabilités de la cité lors de leur réunion pour examiner et décider de toute affaire importante (affaires municipales, traités, conflits, organisation du pèlerinage, mariages, réceptions d'ambassade, etc.) ;
Al-liwâ : honneur de porter les étendards de la cité en cas de guerre (*cf.* HISS, pp. 125, 130, 132, etc.) ;
Al-imâra : entretien du temple et restauration, si besoin était, de ses murs (Râz., XVI, 12) ;
As-sidâna : charge de bedeau du temple (*cf.* Lisân).

L'origine de ces charges (*cf.* HISS, pp. 125-132), qui rapportaient beaucoup à ceux qui en étaient investis, remonte à Qusay b. Kilâb qui, par sa victoire (à une date non précisée, mais certainement de plusieurs siècles antérieure à l'Islâm) sur les maîtres de La Mekke (les Ṣûfa), avait permis à sa tribu, quraysh, de s'établir dans la vieille cité religieuse et d'y exploiter le pèlerinage.

Leur caractère était à la fois sacerdotal, héréditaire et lucratif. L'exploitation du sentiment religieux est générale et aussi vieille que le monde. Voltaire qui, non sans raison, disait : « Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ; notre crédulité fait toute leur science », pouvait aussi bien ajouter : « et leur fournit un excellent moyen de nous exploiter ». L'hostilité des qurayshites contre l'Islâm apparaît, à bien des égards, comme inspirée avant tout par l'âpre défense des privilèges dont profitaient certains clans sacerdotaux de La Mekke.

Rappelons, à l'intention des sociologues et à titre de digression, que le sens étymologique de quraysh est « petit requin ». Cependant, le rapport ironique qu'on serait tenté d'établir entre l'exploitation du pèlerinage par les qurayshites et la voracité du *Sqalus carcharius* apparaît comme une simple coïncidence. Le totémisme était largement répandu à travers toute la péninsule arabique et chaque tribu considérait comme ancêtre éponyme ou, à tout le moins, attachait des croyances complexes à un animal déterminé qui était sacré (tabou) pour elle et dont elle portait le nom : *'asad* (lion) ; *kalb* (chien) ; *nimr* (panthère, léopard) ; *ẕib* (chacal) ; *tha'lab* (renard), etc. (WELR ; WILM ; SMIK ; ZAYA ; GOLA ; GOLM ; JADK ; NUMA ; AAHF ; ALUB ; AZRA).

(سورة التوبة)

وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَجَٰهَدَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ لَا يَسْتَوُۥنَ عِندَ
ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٩﴾ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
وَهَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ
أَعْظَمُ دَرَجَةً عِندَ ٱللَّهِ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَآئِزُونَ ﴿٢٠﴾
يُبَشِّرُهُمْ رَبُّهُم بِرَحْمَةٍ مِّنْهُ وَرِضْوَٰنٍ وَجَنَّٰتٍ لَّهُمْ فِيهَا
نَعِيمٌ مُّقِيمٌ ﴿٢١﴾ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عِندَهُۥٓ
أَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿٢٢﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوٓا۟ ءَابَآءَكُمْ
وَإِخْوَٰنَكُمْ أَوْلِيَآءَ إِنِ ٱسْتَحَبُّوا۟ ٱلْكُفْرَ عَلَى ٱلْإِيمَٰنِ ۚ
وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٢٣﴾ قُلْ إِن
كَانَ ءَابَآؤُكُمْ وَأَبْنَآؤُكُمْ وَإِخْوَٰنُكُمْ وَأَزْوَٰجُكُمْ
وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَٰلٌ ٱقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَٰرَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا
وَمَسَٰكِنُ تَرْضَوْنَهَآ أَحَبَّ إِلَيْكُم مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ

20. *Ceux qui croient, émigrent, mettent leur fortune et leur personne dans la lutte qu'ils livrent pour la cause de Dieu, sont à un rang plus considérable auprès de Dieu [que les officiants du temple]. Ce sont eux qui gagnent [le paradis].*

21. *[Comme bonne nouvelle] leur Seigneur leur annonce sa miséricorde, sa satisfaction, des jardins où ils jouiront d'une félicité permanente et*

22. *séjourneront pour l'éternité. Certes, il y a auprès de Dieu un salaire immense.*

23. *Croyants ! ne prenez point pour amis vos pères et vos frères s'ils préferent l'impiété à la foi. Quiconque parmi vous les prend pour tels [malgré leur impiété] est injuste.*

24. *[Prophète], dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos proches, les biens que vous avez acquis, un commerce pour lequel vous redoutez un manque de débit, des demeures qui vous satisfont vous sont plus chers que Dieu, son Prophète et la lutte pour sa cause, alors attendez que vienne l'ordre de Dieu, car il ne met point les pervers dans la bonne voie.*

V. 24 : Aux points de vue chronologique et herméneutique, ce verset et le précédent rendent le lecteur un peu perplexe. L'exégèse admet unanimement que cette sourate est l'une des dernières révélées, en tout cas bien après la conquête de La Mekke. Or, ces deux versets prescrivent, selon bon nombre de commentateurs, et notamment Ṭab., (X, 98), de renoncer à toute relation avec les musulmans qui, pour des raisons diverses, n'avaient pas suivi le Prophète à Médine. C'est ainsi qu'ils interprètent *que vienne l'ordre de Dieu* par la conquête de La Mekke, ce qui est un anachronisme évident, dans la mesure où ce verset fait originellement partie d'une sourate révélée bien après la conquête de la célèbre cité (Ṭab., X, 99 ; Zam., II, 145). Aussi apparaît-il plus logique de rejeter cette interprétation et de voir dans ce verset une particulière insistance sur la rupture de tout lien avec les polythéistes, même parents ou alliés, après la dénonciation définitive et sans réserve de l'idolâtrie par l'Islâm, l'interdiction de toute compromission avec elle et la défense faite aux païens de participer selon leurs rites ancestraux au grand pèlerinage annuel. On se reportera à cet égard aux diverses opinions rapportées par Râz. (XVI, 18-19).

Ce verset appelle d'autres remarques au point de vue théologique. L'amour de Dieu ne peut être qu'intégral, perpétuel, absolu. Il dépasse et surpasse tout. Ni l'affection qu'on porte aux siens, ni l'attachement qui nous lie à ce qui nous est cher, ni ce qui est précieux ou utile, ni la passion des plaisirs de ce monde ne sauraient l'égaler. *Cf.* notre *Traité de théologie islamique,* chap. Dieu.

L'amour de Dieu absolu et infini n'est du reste pas à confondre avec l'amour qu'on porte aux êtres et aux choses. Ils diffèrent l'un et l'autre par leur objet et leur niveau. L'un est un simple sentiment, l'autre un élan de tout notre être. L'amour de ce qui est humain ou terrestre est un attachement limité, relatif, variable, fragile dans son essence. L'amour que Dieu nous inspire est une tendance plus ou moins irrésistible, selon la grâce qui l'anime et la volonté qui le soutient, vers l'infini et l'absolu. Il suppose donc, s'il est sincère, dès ses débuts, un terrible effort pour réduire d'abord et annihiler ensuite toutes les autres tendances, une lutte résolue et inlassable pour la vraie vie contre la vraie mort.

Nous avons traduit le comparatif *aḥabb* par « plus cher », faute de mieux, son correspondant français « plus aimable » ne rendant pas toute la force, ni la réelle nuance de ce terme qui dérive d'une racine signifiant aimer.

L'idée qu'exprime le verset est : « Dieu seul est digne d'amour. »

Empédocle définissait l'amour comme une force efficiente qui vient de l'intérieur et produit une attraction des semblables ou dissemblables. L'amour de Dieu, lui, est une tendance au surpassement, comportant le renoncement à tout et à l'oubli de soi-même. C'est un sacrifice immense, l'abandon de tout ce qui n'est pas lui, une vision de l'unité ramenant la pluralité universelle à lui, une sorte de retraite de l'âme en lui, une « vision du dedans ». Plotin disait, en un autre sens, une « intimité de soi-même ».

Ce verset fait inévitablement penser à ce que disait Jésus : « Et quiconque aura quitté, à cause de mon nom ses frères ou ses sœurs, ou son père et sa mère, ou sa femme ou ses enfants, ou ses terres, ou ses maisons, recevra le centuple et héritera de la vie éternelle. Plusieurs des premiers seront les derniers et plusieurs des derniers seront les premiers » (Mtt., XIX, 29).

On devine la portée donnée à ce verset par les mystiques de l'Islâm comme fondement du détachement de tout ce que le monde offre et de l'amour ardent qu'ils portent à Dieu. Pour eux, l'accès de ce que Pascal appelait, d'un point de vue chrétien, « royaume de la grâce » n'est possible qu'en cessant d'être possédé ou possédant et dans la mesure où l'on reflète en soi l'éclat de la lumière de Dieu qui subjugue et attire le postulant *(murîd),* tel un naufragé qu'attire un phare dans la nuit. Le ravissement dans lequel son amour jette certaines âmes – pas toutes –, après leur errance, leur désespoir, des épreuves anéantissantes, est un thème fréquent dans les relations des soufis sur leur expérience de la douleur. Les épreuves qui préludent à son ultime découverte sont ainsi énumérées par le plus connu en Europe des mystiques de l'Islâm, Al-Ḥallâj, qui n'est assurément ni le plus grand ni, tant s'en faut, le plus fidèle à la discipline de l'ordre : « C'est le recueillement, puis le silence, puis l'aphasie ; puis la découverte ; puis la mise à nu ! Et c'est l'argile, puis le feu, puis la clarté et le froid ; puis l'ombre ; puis le soleil... »

« O mon bonheur en cette vie, ô mon repos dans ma sépulture. Il n'est plus pour moi, fors que toi, de liesse, car tu es ma crainte comme ma confiance ; dans les jardins de tes emblèmes est embrassée toute science, et, si j'ai encore un désir, c'est toi qui es tout désir » (ḤALD, extraits IV et IX).

(الجـــزء العـاشر)

وَجِهَادٍ فِي سَبِيلِهِۦ فَتَرَبَّصُوا۟ حَتَّىٰ يَأْتِيَ ٱللَّهُ بِأَمْرِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ
لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْفَـٰسِقِينَ ﴿٢٤﴾ لَقَدْ نَصَرَكُمُ ٱللَّهُ فِى مَوَاطِنَ
كَثِيرَةٍ وَيَوْمَ حُنَيْنٍ ۙ إِذْ أَعْجَبَتْكُمْ كَثْرَتُكُمْ فَلَمْ تُغْنِ عَنكُمْ
شَيْـًٔا وَضَاقَتْ عَلَيْكُمُ ٱلْأَرْضُ بِمَا رَحُبَتْ ثُمَّ وَلَّيْتُم
مُّدْبِرِينَ ﴿٢٥﴾ ثُمَّ أَنزَلَ ٱللَّهُ سَكِينَتَهُۥ عَلَىٰ رَسُولِهِۦ وَعَلَى
ٱلْمُؤْمِنِينَ وَأَنزَلَ جُنُودًا لَّمْ تَرَوْهَا وَعَذَّبَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۚ
وَذَٰلِكَ جَزَآءُ ٱلْكَـٰفِرِينَ ﴿٢٦﴾ ثُمَّ يَتُوبُ ٱللَّهُ مِنۢ بَعْدِ
ذَٰلِكَ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٢٧﴾ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوٓا۟ إِنَّمَا ٱلْمُشْرِكُونَ نَجَسٌ فَلَا يَقْرَبُوا۟ ٱلْمَسْجِدَ ٱلْحَرَامَ
بَعْدَ عَامِهِمْ هَـٰذَا ۚ وَإِنْ خِفْتُمْ عَيْلَةً فَسَوْفَ يُغْنِيكُمُ ٱللَّهُ
مِن فَضْلِهِۦٓ إِن شَآءَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٢٨﴾ قَـٰتِلُوا۟
ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَلَا بِٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ وَلَا يُحَرِّمُونَ

25. *Dieu vous a assistés victorieusement en maints endroits, notamment au combat de Ḥunayn, où [d'abord] grisés par votre grand nombre – qui ne servit à rien – vous avez peu après [trouvé] la terre si vaste pourtant, trop exiguë, et tourné le dos pour fuir.*

26. *C'est alors que Dieu réconforta de sa quiétude son envoyé et les croyants, en faisant descendre des troupes invisibles pour vous. Il châtia les mécréants, car telle est la rétribution des impies.*

27. *Cela étant, Dieu accueillera le repentir de qui il voudra. Dieu est clément et compatissant.*

28. *O vous qui croyez ! Les polythéistes ne sont rien de moins qu'une souillure. Qu'ils ne s'approchent donc plus du temple sacré, après cette année-ci. Si vous redoutez une gêne [économique], Dieu y pourvoira par faveur, s'il [le] veut, car il est omniscient et sage.*

29. *Combattez ceux qui ne croient pas en Dieu ni au jour dernier et ne s'interdisent pas ce que Dieu et son envoyé ont prohibé. [Combattez] également ceux, parmi les gens du Livre, qui ne professent pas la religion de la vérité, à moins qu'ils ne versent la capitation directement et en toute humilité.*

V. 25 : *En maints endroits, mawâṭin,* sens local. On peut aussi le comprendre dans un sens temporel (Zam., II, 145). L'exégèse précise : « en quatre-vingts endroits environ » (Râz., XVI, 21).

Ḥunayn : nom d'une vallée qui fut le théâtre, en l'an 8/631, d'une grande bataille livrée par les musulmans contre les vieilles tribus des Hawâzin et de Thaqîf, dont la zone de parcours s'étendait des environs de La Mekke jusqu'aux confins du Yémen. Après la conquête, presque sans coup férir, de sa ville natale (quinze morts, dont deux musulmans), la destruction des idoles et l'amnistie générale, le Prophète souhaitait la conquête des cœurs de ses concitoyens en se montrant plein de mansuétude à leur égard. Non seulement, il interdit de les humilier, mais il s'efforça encore de leur être agréable, de leur prouver que l'Islâm qu'ils venaient d'embrasser – beaucoup d'entre eux du bout des lèvres – est une force redoutable pour assurer leur bien-être et rehausser leur gloire. Or, les Hawâzin (Banû Saʿd, Banû Bakr, Banû Hilâl, Banû Sulaym) qui parlaient l'arabe le plus pur, étaient, pour les qurayshites, des voisins encombrants. Ils avaient déjà dirigé plus d'une fois des raids meurtriers contre eux, même en période de trêve coutumière *(ghifâr).* Le Prophète les connaissait bien pour avoir vécu parmi eux, chez l'une des leurs, Ḥalîma b. al-Ḥarith, sa nourrice. Les Thaqîfites étaient pour lui un souvenir plutôt mauvais. En prêchant dans leur florissante cité, Ṭâ'if, où se trouvait le temple de la déesse al-Lât, il avait été hué, blessé, lapidé. Le célèbre marché de ʿUkkhâdh, où chaque année étaient organisés des foires, des joutes poétiques et le pèlerinage de la déesse Jihâr, était sur le territoire de ces tribus ainsi que Nakhla qui devait sa célébrité au temple de la déesse ʿUzza. Pour toutes ces raisons, le Prophète décida, au lendemain de la reddition de La Mekke, de les attaquer. Le chef des Mekkois, 'Abû Sufyân, fournit les armes. Le 17 Shawwal de l'an 8/27 janvier 630, l'armée musulmane, comprenant les 'Anṣâr, les Muhâjirûn et un contingent important de Mekkois (deux mille), en tout douze à seize mille hommes, quitte La Mekke en direction de la vallée de Ḥunayn située sur la route qui conduit vers Ṭâ'if, à environ une journée de marche de La Mekke.

L'armée ennemie était composée en majeure partie de Bédouins aguerris. A la tête des Hawâzin était Malik b. ʿAwf. Les Thaqîfites étaient sous les ordres de ʿAbd Yalîl b. ʿAmr.

Le 20 Shawwal de l'an 8/1er février 630, l'action commence. Les nomades déferlent de partout. La cavalerie musulmane est vite disloquée. Les archers sont démoralisés. L'armée du Prophète recule en désordre et finit par battre en retraite. Celui-ci monte sur sa mule blanche, rappelle les fuyards en criant : « A moi, 'Anṣâr ! A moi, les compagnons de l'arbre de Ḥudaybiyya ! Je suis le Prophète, le véridique ! Je suis le fils de Abd-l-l-Muṭṭalib ! » Et les fuyards de revenir en criant *« Labbayka ! »* (Nous voici !). Le combat reprend avec plus d'acharnement et les nomades sont finalement mis en déroute. Ils étaient venus avec leurs troupeaux et leurs familles, résolus à vaincre ou mourir. Leur défaite leur coûta cher : un nombre considérable de moutons, vingt-quatre mille chameaux et six mille femmes et enfants, en plus des combattants capturés. Shima, fille de Ḥalîma, sœur de lait du Prophète, était parmi les prisonniers. Il la traita avec bienveillance, lui fit des cadeaux et la libéra ainsi qu'un de ses contribules. Ce geste de longanimité incita les Hawâzin à envoyer une délégation pour annoncer leur conversion et solliciter la restitution de ce qu'ils avaient perdu. Les captifs furent libérés. Aussitôt après, le Prophète, à la tête de son armée, alla assiéger Ṭâ'if.

Ajoutons que, dans le partage du butin, les Mekkois, surtout les anciens ennemis déclarés du Prophète, comme 'Abû Sufyân, al Ḥârith b. Hishâm, Suhayb b. 'Amr, furent si avantagés que les Médinois scandalisés s'écrièrent : « Notre homme (le Prophète) penche vers ses contribules ! » Pour les apaiser, le Prophète leur posa cette question : « N'êtes-vous pas satisfaits de voir les Mekkois retourner chez eux avec des brebis et des chameaux, alors que vous, vous allez regagner vos demeures en compagnie du Prophète de Dieu ? – Mais si, nous sommes satisfaits ! » déclarèrent-ils (*cf.* Ṭab., X, 100 et suiv. ; HISS, pp. 844-850 ; MAQK, I, p. 509 ; BALF, p. 59 ; BAKM, III, 354 ; YAQT, II, p. 64 ; NAWT, p. 450 ; CAEA, II, p. 167 ; HAMP, I, p. 322 et suiv. ; GHEV, pp. 297 et suiv. ; SADT, III, I, pp. 108-113, 111, 112, 124, 195).

V. 26 : *Réconforta,* text. : « fit descendre ».

V. 28 : Les chrétiens, les juifs et les esclaves ne sont pas visés par ce verset (Ṭab., X, 108). *Najas :* impureté nécessitant pour la prière de grandes ablutions ou un bain complet. Un musulman ayant déclaré au Prophète : « Je suis en état d'impureté *(junub)* », celui-ci lui enseigna : « Certes, le croyant n'est jamais impur » *('innal mu'mina lâ yanjusu)* (Ṭab., X, 105). C'est ce qui a amené certains auteurs à considérer la pureté *(ṭahâra)* comme un état de pureté morale (absence de péché) (Râz., XVI, 25). Cette interprétation est conforme aux données coraniques (S. III, 42 ; S. V, 7, 44 ; S. XXXIII, 33, etc.).

La fin du verset vise surtout les Mekkois pour qui le pèlerinage était l'occasion d'un gros trafic (Ṭab., X, 106 et suiv.).

Par faveur, text. : « par, de ou sur sa faveur ». Allusion sans doute à l'impôt qui va frapper les « gens du Livre » *(ahlu-l-kitâb)* qui en échange du libre exercice de leur culte et du respect de leur statut personnel, allaient payer en qualité de *ahl aż-żimma* un impôt, *al-jizya* (capitation) (Ṭab., x, 108). En seront exonérés les femmes, les enfants, les économiquement faibles, et ceux qui remplissent des obligations militaires.

V. 29 : *La capitation.* Cet impôt sur les personnes physiques souleva de vives protestations parmi les juifs. D'où l'attitude qui leur est prescrite. Text. : « de la main [à la main] et en étant petits ». C'est-à-dire qu'ils s'acquittent de cette taxe sans arrogance, ni récrimination.

Un passage de Ṭab. (x, 110) veut que ce verset fût révélé lors de l'expédition dirigée par le Prophète, cette même année, contre Tabûk, en territoire byzantin et sur laquelle nous aurons à revenir plus loin.

(سورة التوبة)

مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَلَا يَدِينُونَ دِينَ ٱلْحَقِّ مِنَ ٱلَّذِينَ
أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ حَتَّىٰ يُعْطُوا۟ ٱلْجِزْيَةَ عَن يَدٍ وَهُمْ
صَٰغِرُونَ ﴿٢٩﴾ وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ عُزَيْرٌ ٱبْنُ ٱللَّهِ وَقَالَتِ
ٱلنَّصَٰرَى ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ ٱللَّهِ ۖ ذَٰلِكَ قَوْلُهُم بِأَفْوَٰهِهِمْ ۖ
يُضَٰهِـُٔونَ قَوْلَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَبْلُ ۚ قَٰتَلَهُمُ ٱللَّهُ ۚ أَنَّىٰ
يُؤْفَكُونَ ﴿٣٠﴾ ٱتَّخَذُوٓا۟ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن
دُونِ ٱللَّهِ وَٱلْمَسِيحَ ٱبْنَ مَرْيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓا۟ إِلَّا لِيَعْبُدُوٓا۟
إِلَٰهًا وَٰحِدًا ۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ سُبْحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٣١﴾
يُرِيدُونَ أَن يُطْفِـُٔوا۟ نُورَ ٱللَّهِ بِأَفْوَٰهِهِمْ وَيَأْبَى ٱللَّهُ إِلَّآ أَن
يُتِمَّ نُورَهُۥ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿٣٢﴾ هُوَ ٱلَّذِىٓ أَرْسَلَ
رَسُولَهُۥ بِٱلْهُدَىٰ وَدِينِ ٱلْحَقِّ لِيُظْهِرَهُۥ عَلَى ٱلدِّينِ كُلِّهِۦ
وَلَوْ كَرِهَ ٱلْمُشْرِكُونَ ﴿٣٣﴾ * يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِنَّ

حزب ٢٠

30. *Les juifs disent : « Ozaïr est fils de Dieu » et les chrétiens disent : « L'Oint est fils de Dieu. » Voilà ce qu'ils disent de leur [propre] bouche. Ils ressassent les assertions des impies qui les ont précédés. Dieu les confonde ! Comme ils se trompent !*

31. *Ils ont pris leurs grands prêtres et leurs moines ainsi que Jésus, fils de Marie, comme maîtres plutôt que Dieu. Pourtant ils n'avaient reçu d'autre ordre que celui d'adorer un dieu unique en dehors duquel il n'y a pas de divinité. Gloire à lui ! [Il est au-dessus] de ce qu'ils [lui] associent !*

32. *Ils veulent par leurs mensonges éteindre la lumière de Dieu alors qu'il est décidé à en parachever l'éclat, en dépit de la répugnance des infidèles.*

33. *C'est lui qui a envoyé son messager avec la bonne direction, la religion de la vérité, pour en montrer la précellence sur toutes les religions, en dépit de la répugnance des polythéistes.*

34. *O vous qui croyez ! [sachez] que beaucoup de grands prêtres [juifs] et de moines [chrétiens] dépouillent abusivement les gens de leurs biens et [les] écartent de la voie de Dieu.*
Annonce à ceux qui thésaurisent or et argent sans dépenser pour la cause de Dieu un châtiment douloureux,

V. 30 : *Ozaïr est fils de Dieu :* allusion à un excité juif, nommé Pinhâs, qui disait qu'Ozaïr était fils de Dieu et que les juifs étaient plus riches que Dieu. Selon une autre source, beaucoup de juifs à Médine avaient la même opinion (Ṭab., X, 110).

On ne peut traduire ce verset sans penser à la querelle de conception et de langage qui sépare les formes religieuses monothéistes, querelle qui a suscité tant de guerres et de polémiques.

L'Islâm ne tient ni les juifs ni les chrétiens pour des polythéistes. Ils sont appelés « gens qui ont reçu l'Écriture » et non *mushrik* (associateurs). Ce que l'Islâm affirme avec force et soutient solennellement, c'est la nature spécifique, unique, mystérieuse et la transcendance absolue de Dieu. De là l'exclusion véhémente de tout lien d'origine, de tout rapport d'essence de l'homme avec Dieu. Ce qu'il dénonce avant tout, c'est toute tentative d'assimilation ou de rapprochement de la nature créatrice de la nature créée. L'expression (même allégorique) d'une filiation physique ou métaphorique est, au regard de l'Islâm, une hérésie blasphématoire (S. VII, 190 ; S. X, 18 ; S. XVI, 1, 3 ; S. XXIII, 92 ; S. XXVII, 63 ; S. XXVIII, 68 ; S. XXX, 40 ; S. XXXIX, 67). Dieu transcende ce que les infidèles décrivent (S. VI, 100) ou disent à tort et à travers (S. XVII, 43). Or, comme il a été déjà dit, cette expression (fils de Dieu, enfants d'Éloïm) est fréquente dans l'Ancien Testament (Gen., VI, 2, 4 ; Ex., IV, 22, 23 ; Deut., XIV, 1 ; II Samuel, VII, 14 ; Job, I, 6, etc.). Elle est non moins fréquente sous une forme aggravante au regard de l'Islâm dans le Nouveau Testament : « Fils d'Énos, fils de Leth, fils d'Adam, fils de Dieu » (Lc, III, 38 ; Jn, X, 36).

L'affirmation de cette filiation avait déjà exaspéré les juifs eux-mêmes, car nous lisons dans Matthieu (XXVI, 63-67) à propos du procès de Jésus devant le sanhédrin présidé par Caïpha : « Et le souverain sacrificateur prenant la parole, lui dit : "Je t'adjure par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le fils de Dieu", Jésus répondit : "Tu l'as dit !..." Alors le souverain sacrificateur déchira ses vêtements, disant : "Il a blasphémé ! Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Voici, vous venez d'entendre son blasphème. Que vous en semble ?" Ils répondirent : "Il mérite la mort !" »

Établir une filiation entre une quelconque créature et Dieu est pour l'Islâm une impiété que Dieu ne pardonne pas *(kabîra).* Cette intransigeance au sujet de l'unicité de Dieu faisait dire à Ibn Maymûn (Maïmonide), le plus cultivé des théologiens juifs et le plus objectif des penseurs de son temps : « Il n'y a pas de monothéisme plus pur que celui du Coran ! Il n'y a pas de tache dans l'Islâm ! »

Si, en raison du dogme de la Trinité, le monothéisme chrétien apparaît au musulman compliqué, incertain, suspect, celui des Israélites est, par contre, clair, net, exclusif et n'a, à ce titre, soulevé de la part de l'Islâm aucune contestation sérieuse. D'où vient donc, alors, que ce verset reproche aux juifs de prendre Ozaïr pour fils de Dieu ?

Il s'agit non d'une donnée dogmatique du judaïsme, mais d'une légende fortement enracinée dans certaines communautés juives de l'époque du Prophète. A Médine, notamment, des docteurs juifs professaient cette croyance (Ṭab., X, 12). Selon cette légende, Ozaïr serait un prophète que Dieu avait plongé dans le sommeil pendant cent ans. A son réveil, il constata la disparition de la Thora, à la suite de la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor. Dieu aidant, il put réciter de mémoire le Pentateuque et parvint ainsi à rétablir la Bible pour les juifs. Il fut considéré par certains rabbins comme un homme providentiel, « le fils de Dieu ». Faut-il voir dans ce restaurateur légendaire de la Thora le prophète Esdras ? On consultera à ce sujet l'article de Bernard Heller, dans *Encycl. de l'Islâm,* s. v. « ʿUzair ».

Dieu les confonde, text. : « puisse Dieu les combattre ». Sur la valeur de ce verbe, les formes de son emploi dans les invocations, ainsi que sur les formes du verbe *ḍâha'a* dans les parlers bédouins et celui de Ṭâ'if, *cf.* Ṭab., X, 113.

Comme ils se trompent, text. : « comme ils sont écartés de la vérité ».

V. 31 : *Grands prêtres, aḥbâr,* docteurs de la loi, savants théologiens chez les juifs.

Il fut objecté au Prophète que les juifs et les chrétiens ne vouent aucun culte à leurs pontifes. « Certes, dit-il, mais ils les suivent dans ce qu'ils interdisent, nonobstant les prescriptions divines » (Ṭab., X, 114 et suiv.).

V. 32 : *Par leurs mensonges,* text. : « par leurs bouches ».

La lumière de Dieu : l'Islâm (Ṭab., X, 116).

En parachever l'éclat, text. : « mais Dieu ne veut rien, si ce n'est terminer sa lumière ».

V. 33 : *Son messager :* Muḥammad.

Pour en montrer la précellence..., text. : « pour la faire apparaître sur toute la religion » (Ṭab., X, 116).

V. 34 : *Dépouillent,* text. : « mangent ».

Abusivement, text. : « avec le faux ». Allusion aux quêtes et aux présents offerts aux prêtres pour obtenir des indulgences ou des dispenses (Ṭab., X, 117).

Thésaurisent, kanaza, yaknizu : « cacher, enfouir un objet précieux, tasser sous terre un trésor » (*kanz,* plur. *kûnûz*). Par extension, richesse sur laquelle l'impôt *(zakât)* n'a pas été prélevé, richesse superflue (Ṭab., X, 119).

L'exégèse fait état de l'émotion qui s'empara des premiers musulmans, lorsque ce verset fut révélé : la richesse thésaurisée porte-t-elle en elle la marque de la perdition ? A cette question, certains commentateurs et certains traditionnistes répondent : « Oui ! si la richesse accumulée excède quatre mille dirhems. »

Cette dénonciation de la thésaurisation a reçu une interprétation moderne : la justification des théories collectivistes *(nadharât ishâ'iyya)* et la condamnation du capitalisme *(ra'smaliyya).* Mais comme une idée en appelle une autre, le même verset et la même condamnation sont invoqués fréquemment pour « islamiser » ce qu'il est convenu d'appeler « socialisme arabe » *(al ishtirâkiyya-l-'arabiyya).* Aussi nous semble-t-il utile de revenir sommairement et en toute objectivité, bien entendu, sur le point de vue de l'Islâm à cet égard. La thésaurisation dont il est question dans ce verset concerne, disent les commentateurs, des biens – qu'ils soient enfouis sous terre ou qu'ils existent à la surface du sol – qui ne sont pas « purifiés » par l'aumône légale *(lâ tu'adda zakâtuhu).* Selon certaines opinions rapportées par la tradition et l'exégèse, le Prophète disait : « Dieu prive de sa sauvegarde une communauté dans laquelle se trouve un homme qui a faim », et il répétait volontiers : « Périsse l'or ! Périsse l'argent ! » Devant la stupeur des croyants, 'Umar lui demanda : « Tes compagnons voudraient savoir ce qui leur est permis de posséder, si une malédiction pèse sur l'or et l'argent. – La richesse recommandable, enseigna le Prophète, est une langue qui cite Dieu, un cœur reconnaissant, une épouse qui aide son mari à vivre selon la foi ! » (Ṭab., X, 118-120).

Si la *zakât* légitime la richesse, cette condamnation de l'or et de l'argent concerne-t-elle les non-musulmans, en particulier les chrétiens et les juifs ? La tradition affirme qu'elle concerne tout le monde, les musulmans comme les non-musulmans. Cette thèse devait coûter quelques désagréments à un compagnon du Prophète, 'Abû Żarr, qui eut maille à partir avec le pouvoir central, lorsqu'une trentaine d'années après la mort de celui-ci, Mu'awia, fondateur de la dynastie des Ommeyyades de Damas, voulut lui donner une interprétation restrictive. Malgré les pressions du pouvoir, 'Abû Żarr fut intransigeant et son point de vue fut adopté par les théologiens de l'Islâm, qui atténuèrent néanmoins la portée de l'anathème frappant les richesses non légitimées par la *zakât*, c'est-à-dire sur lesquelles aucun prélèvement n'a été effectué au profit des nécessiteux et du Trésor public *(Bayt-l-mâl).* L'exégèse fait remarquer que rarement l'obligation *(farḍ)* de la prière *(ṣalât)* est mentionnée dans le Coran, sans être associée en même temps à l'obligation de la *zakât* (Ṭab., X, 121) et affirme que par thésaurisation, il faut entendre toute richesse *(mâl)* amassée, qu'elle soit visible ou cachée sous terre.

Les partisans musulmans des doctrines collectivistes modernes étendent volontiers ces réserves sur la richesse au principe général de la propriété qu'ils mettent en cause, avec l'intention bien nette d'en saper les fondements islamiques. Diverses raisons sont invoquées à cet égard : justice sociale, utilité publique, contenu abusif, mauvaise gestion, etc. En tout état de cause, l'Islâm ne condamne ni *de jure,* ni *de facto* le principe de propriété *(milk, mulk).* Certes, il est souvent rappelé que tout est à Dieu (S. XIV, 42 ; S. XXV, 2 ; S. LVII, 5, etc.), que l'homme tient tout de Dieu, qu'il n'est qu'un détenteur fictif des biens dont la bonté divine lui a attribué une jouissance éphémère, un usufruit précaire. Mais, c'est là un énoncé purement théologique et la preuve est que du vivant du Prophète le principe de propriété a été respecté tant pour les fortunes des musulmans que pour celles des juifs et des chrétiens.

Le christianisme enseigne lui aussi et sur un plan purement théologique et non juridique : « Tout est à vous, ô mon Dieu, ce que vous nous avez donné et ce que vous nous avez fait » (*Imitation de Jésus-Christ,* V, 1). « Seigneur, tout ce que renferme le ciel et la terre vous appartient » (*ibid.,* IV, 1).

L'Islâm consacre indiscutablement le principe de propriété en maints versets coraniques, parmi lesquels : S. II, 247 ; S. III, 26 ; S. IV, 54, etc. C'est seulement de nos jours, comme nous venons de le dire, que les théoriciens du socialisme arabe mettent en doute ou interprètent à leur manière, pour les besoins de la cause qu'ils défendent, ce principe dans sa portée absolue. Doute qui remonte paradoxalement à l'époque coloniale et émis précisément par les impérialistes qui voulaient justifier, pour leur opinion publique libérale, l'appropriation des terres appartenant à des indigènes musulmans.

Sur le principe et le droit de propriété, l'Islâm a sa définition et sa théorie. Théorie élaborée au cours du 1er siècle, à la lumière du Coran, des propos et des gestes du Prophète, des solutions données aux terres conquises par les premiers califes.

Quant à sa définition, les traités fondamentaux de droit l'énoncent invariablement comme l'expression du rapport existant entre l'homme et une chose *(shay)* qui est en son pouvoir absolu (exception faite de l'esclave), lorsque ce rapport exclut le pouvoir de disposer de tout autre homme. La personne (musulmane ou non, homme ou femme) qui détient est appelée *mâlik* (possesseur, dominateur). Mais alors qu'en droit français, par exemple, la possession suppose un double élément, l'*animus* et le *corpus,* en droit musulman le *corpus* suffit. *Cf.* supra S. VIII, 28.

A ce point de vue, la définition de la propriété est, dans l'Islâm, conforme aux conceptions les plus modernes et aussi à certains codes européens qui écartent la notion d'*animus possidentis.*

(*Cf.* article 854 du code civil allemand ; BERP p. 117).

L'Islâm non seulement consacre ce principe, mais encore en décompose avec la plus grande précision les trois éléments constitutifs qu'il n'est pas inutile de rappeler :

a. le pouvoir de domination sur la chose ou *raqaba* qui correspond exactement, en droit romain, au principe du *plenum rei potestatis* ;

b. la détention ou possession matérielle de la chose *(yad, main)* ;

c. le droit absolu de jouissance et de libre disposition *(taṣarruf).*

En vertu de ces éléments et eu égard aux interdictions qui les frappent, le musulman ne peut se prévaloir d'un droit de propriété sur les porcins et les boissons alcoolisées. Les individus ou les pays musulmans qui, directement ou indirectement, se livrent au commerce du vin et de la charcuterie sont en contradiction formelle avec l'Islâm. Le pouvoir établi qui favorise de telles transactions est infondé au regard de la doctrine musulmane. Il doit être combattu par tous les moyens et rejeté par les musulmans qui lui sont soumis, s'ils croient sincèrement en Dieu et à la mission surnaturelle du Prophète.

Le terme *milk,* qui désigne ce droit, s'applique à tout bien libre, aliénable à la volonté du possesseur et implique tous les aspects de la propriété, telle qu'elle est définie dans les traités de droit européens tributaires plus ou moins du droit romain *(jus utendi, fruendi, abutendi).* Ce droit existe tant sur la propriété immobilière que sur la propriété mobilière que les juristes classent en meubles *(manqûl),* immeubles *(ghayr manqûl),* foncières *(ʿaqar),* choses mesurables ou comptables *(muqaddarât),* fongibles *(mithli),* non fongibles *(qimmi),* déterminées ou spécifiques *(ʿayn),* indéterminées ou de genre (*dayn*). Il s'exerce sur le fonds, le tréfonds et la superficie.

L'Islâm n'est collectiviste qu'en cinq choses : l'eau, les pâturages, le sel, les mines, le feu et, par voie de conséquence, toute forme d'énergie.

La propriété est si sacrée en Islâm que le principe d'expropriation pour cause d'intérêt général n'a pas été facilement admis (*cf.* KHAE, pp. 69-79).

Selon l'école ḥanafite, plus intransigeante sur ce point que l'école malékite, on ne peut appréhender le bien d'une personne, même moyennant une indemnité, sans son consentement. C'est seulement en 1885 que l'expropriation pour cause d'utilité publique fut admise dans l'Empire ottoman. De même, c'est assez tard qu'il fut permis au créancier de prendre les biens de son débiteur, et seulement sous forme de saisie-gagerie.

Pour les mêmes raisons, le propriétaire ne perd pas son droit, au regard de l'Islâm, sur ce qu'il possède du simple fait de non-usage. La prescription ne put non plus jouer pour éteindre ce droit : « Il nous paraît difficile, disait le professeur Abû-l-Hulla Bey, de l'université de Constantinople, qu'un droit de propriété puisse jamais s'éteindre et impossible qu'il naisse de la prescription. Chez nous, la propriété, selon le droit canonique, est éternelle et ne peut jamais être abolie. Le droit de propriété a beau ne pas être exercé, il n'en existe pas moins. Nos lois n'autorisent l'expropriation que dans des cas extraordinaires » (*Revue des Deux Mondes,* 1er mars 1922, p. 181).

Un régime qui, sous le fallacieux prétexte de l'intérêt général ou de la juste répartition des biens, appréhende ce que les gens possèdent à bon droit, est, au regard de l'Islâm, inique et intolérable : il porte, ce faisant, atteinte à la dignité de la personne humaine, à l'ordre naturel et sape, en méprisant la liberté individuelle, les fondements de la société qui ne saurait réaliser l'idéal humain sans assurer à l'individu son libre épanouissement, la garantie de sa personne et de ses biens.

Le Prophète disait : « Celui qui incite son semblable à faire le bien, a le même mérite que lui. Celui qui incite au mal est assimilable au malfaiteur et encourt en conséquence la damnation éternelle. » L'indifférence équivaut à la malfaisance. Par malfaisance, il faut entendre tout ce qui est contraire à l'ordre voulu par Dieu, compromet l'harmonie de la société, porte atteinte au bonheur de l'individu, inséparable de sa liberté. C'est un retour au chaos découlant d'un soutien apporté à un pouvoir dictatorial, une glorification du vice et de l'erreur, car on ne peut rendre les hommes heureux par la socialisation de leurs pensées et de leurs biens au nom du groupe, dans l'intérêt des dirigeants. On ne peut fallacieusement, par l'abus et la contrainte, les priver de ce qu'ils ont de plus précieux sur terre, leur liberté et le respect de leurs droits naturels, ni tolérer que les riches exploitent leurs semblables grâce à leur richesse et pour leur seul profit. Comme toutes les religions, l'Islâm consacre, certes, le droit de propriété mobilière et immobilière, mais sa méfiance à l'égard de la richesse est plus accentuée, car il voit en elle une source de corruption et de domination. A son point de vue, une société bien organisée ne saurait vivre dans l'anarchie économique et l'injustice sociale. Par là même l'Islâm se trouve à égale distance du capitalisme et du marxisme, et ses théories économiques et sociales s'inspirent des principes suivants :

1. La richesse ne doit pas être recherchée comme but primordial de la vie. C'est un moyen et un usufruit (S. II, 36).

2. Son organisation ne saurait en aucun cas priver l'individu de sa liberté, ni le ravaler au rang d'un simple rouage dans le corps social.

3. Elle ne saurait servir de base à la hiérarchie sociale.

4. Une richesse acquise par des moyens malhonnêtes est illicite. La thésaurisation est aussi contraire à l'ordre voulu par Dieu que la prodigalité.

5. La richesse doit jouer pleinement son rôle social et profiter aussi bien à celui qui la possède qu'à ceux qui la font fructifier.

6. La richesse est condamnable dès qu'elle détourne l'homme de sa vocation et devient pour le groupe une cause d'inégalité dégradante ou de corruption (*cf.* ISMI, pp. 78 et suiv. ; TAII ; ABUT ; KAMN ; WAHM).

Il serait donc contraire à la vérité de dire que l'Islâm est plus près du collectivisme en général, de l'étatisation de la propriété, du dirigisme agraire ou du communisme des biens, que de la propriété privative et des droits réels dont ni la mise en valeur, ni l'étendue exagérée ne sauraient en justifier l'appropriation par l'État sans le libre consentement préalable de leurs détenteurs. Pareillement, il serait contraire à la vérité de dire que l'Islâm est plus près du capitalisme oppresseur et immoral que d'une équitable répartition des sources, des moyens et des fruits de la productivité.

Ce principe et ce droit que le Coran sanctifie, en en faisant une faveur divine accordée par Dieu à l'homme *(niᶜma)*, n'ont été effectivement mis en cause dans certains pays musulmans (Iraq, Syrie, République arabe unie, Algérie, Mali, Guinée, etc.) que depuis la fin de l'impérialisme qui exerçait une pesée réelle et injuste devant Dieu, sur la liberté, les biens et les personnes des ressortissants de ces pays. C'est alors que *Le Capital* de Karl Marx est devenu, pour certains pays musulmans libérés du colonialisme, une base d'organisation possible. Son socialisme économique et son matérialisme historique apparaissent aux auteurs et aux jeunes chefs d'État progressistes, comme un horizon de justice, d'égalité et de libération des masses. Ces auteurs et ces chefs d'État musulmans qui n'ignorent nullement l'attachement de ces mêmes masses à leur religion s'efforcent de trouver une solution intermédiaire, en conciliant la doctrine marxiste avec la doctrine musulmane.

La propriété a donc reçu une définition nouvelle. A la lumière des lois promulguées en République arabe unie sur la limitation de la propriété et l'instauration de nouvelles relations sociales (1961) et de la charte nationale votée par son parlement en 1962, la propriété est conçue comme « une fonction sociale qui ne peut être utilisée que pour le bien et dans l'intérêt de la collectivité. Elle ne doit pas nuire aux autres » (*cf.* MEGS, p. 25).

On s'est souvent posé cette question : l'Islâm est-il compatible avec le communisme ? Pour y répondre, il faudrait d'abord examiner les principes énoncés dans la science des sources juridiques *(ᶜIlm-l-l-'Usûl)* et notamment la question de l'*'Ijmâᶜ (consensus universalis)*. En droit musulman, une opinion de portée générale, une décision juridique ne deviennent religieusement valables, à défaut de sources canoniques (Coran, hadîth), que dans la mesure où elles s'appuient sur le consentement de toute la communauté musulmane, à travers les docteurs de la Loi. Ce consentement universel exclut, en matière religieuse et donc sociale, le principe de la majorité. Étant donné un nombre N de personnes dont on sollicite l'avis sur une question, donc de votants, il suffit qu'il y ait une seule voix opposée à l'avis de la majorité pour faire obstacle à cet avis et rendre inopérante toute décision qui en découlerait. Une décision de cet ordre requerrait, pour être valable, l'unanimité des avis des participants qualifiés *('Ijmâᶜ)* et non plus la sanction de la majorité *('akthariyya)*. La formule enseignée par les principes de la jurisprudence est : $N - 1 = 0$. Par conséquent, si dans un pays musulman donné, le communisme sous son aspect de justice sociale est proclamé par la totalité des intéressés (ce qui est pratiquement impossible), il devient applicable comme expression de la volonté unanime des populations. On pourrait objecter que par *'Ijmâᶜ*, il faut entendre docteurs de la Loi. Or, à notre connaissance, les docteurs de la Loi islamique n'ont, à aucun moment et en aucun pays musulman, été invités à se prononcer sur le communisme. Au demeurant, le problème du communisme n'est pas seulement économique et social. Il est également métaphysique, car le communisme entend disposer des biens et des personnes au nom de l'État et de ses dirigeants, dénier à l'individu tout droit à la liberté, socialiser la production et, ce qui est plus grave et particulièrement outrageant, socialiser la pensée. C'est qu'il a la prétention d'être une dialectique qui se suffit à elle-même. Or, sa métaphysique et son matérialisme historique sont en opposition avec la doctrine musulmane. Autant dire qu'au point de vue de la forme, comme au point de vue du fond, entre l'Islâm et le communisme il y a antinomie absolue. Ajoutons qu'il n'y a ni honneur, ni déshonneur à être communiste. Être communiste c'est opter, militer et vouloir instaurer un ordre social, une conception de la vie sans Dieu, sans foi, ni croyance à la vie future, une subordination totale de la personne humaine au groupe et à l'État. Un tel idéal a fait ses preuves et possède déjà un beau palmarès de martyrs. Ce qui est grave pour un musulman, c'est vouloir concilier les inconciliables.

Tout musulman, homme ou femme, majeur, libre et doué de raison qui opte pour l'idéal métaphysique du communisme ou nourrit seulement en son cœur la moindre sympathie pour son matérialisme historique est théoriquement en contradiction avec les principes directeurs de la vie communautaire islamique. Néanmoins, des millions de musulmans de l'U.R.S.S. connaissent, à l'heure actuelle, un régime d'un libéralisme relatif. Cela tient, sans doute, à ce que le communisme se heurte, quand il s'agit de l'Islâm, à un obstacle d'une solidité avérée et non à un simple problème de subjectivité. Si l'Islam peut se concilier avec le socialisme, il est en revanche anticommuniste.

Mais cela ne veut point dire que l'Islâm soit favorable au capitalisme. Il lui est, au contraire, foncièrement hostile et c'est ce qui ressort de ce verset (*cf.* Râz., XVI, 44-48). MARN ; JAMI ; DAWI ; CHAH ; MARA ; MUNT ; ISMI ; AWBI ; SOUI ; TOLS, pp. 221-222 ; ALES ; J. Rouanet : « En Azerbaïdjan », dans *La Presse,* Tunis, 1er octobre 1950 ; Grande Encyl. soviétique, 1935, XXIX, s. v., « Islâm » ; A. Jakovenko : « le Marxisme-léninisme et la religion », dans *Pravda da Vostoka*, 29 octobre 1950 ; *Komsolkaïa Pravda,* 25 avril 1951 ; Klimovitch : « le Koumban Khait », dans *Pravda da Vostoka,* 28 août 1952 ; Zoulfia : « La femme portant la parandja », dans *Literaturnaïa Gazetta,* 19 avril 1950 ; SABP ; Robert Lacontre : « Trente Jours en Islâm soviétique », dans *Le Figaro,* 24 septembre 1965 ; AUSI).

(الجـــزء العـاشر)

كَثِيرًا مِّنَ ٱلْأَحْبَارِ وَٱلرُّهْبَانِ لَيَأْكُلُونَ أَمْوَٰلَ ٱلنَّاسِ
بِٱلْبَٰطِلِ وَيَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۗ وَٱلَّذِينَ يَكْنِزُونَ
ٱلذَّهَبَ وَٱلْفِضَّةَ وَلَا يُنفِقُونَهَا فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ فَبَشِّرْهُم
بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣٤﴾ يَوْمَ يُحْمَىٰ عَلَيْهَا فِى نَارِ جَهَنَّمَ فَتُكْوَىٰ
بِهَا جِبَاهُهُمْ وَجُنُوبُهُمْ وَظُهُورُهُمْ ۖ هَٰذَا مَا كَنَزْتُمْ
لِأَنفُسِكُمْ فَذُوقُوا۟ مَا كُنتُمْ تَكْنِزُونَ ﴿٣٥﴾ إِنَّ عِدَّةَ ٱلشُّهُورِ
عِندَ ٱللَّهِ ٱثْنَا عَشَرَ شَهْرًا فِى كِتَٰبِ ٱللَّهِ يَوْمَ خَلَقَ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ مِنْهَآ أَرْبَعَةٌ حُرُمٌ ۚ ذَٰلِكَ ٱلدِّينُ ٱلْقَيِّمُ ۚ
فَلَا تَظْلِمُوا۟ فِيهِنَّ أَنفُسَكُمْ ۚ وَقَٰتِلُوا۟ ٱلْمُشْرِكِينَ كَآفَّةً كَمَا
يُقَٰتِلُونَكُمْ كَآفَّةً ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٣٦﴾
إِنَّمَا ٱلنَّسِىٓءُ زِيَادَةٌ فِى ٱلْكُفْرِ ۖ يُضَلُّ بِهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟
يُحِلُّونَهُۥ عَامًا وَيُحَرِّمُونَهُۥ عَامًا لِّيُوَاطِـُٔوا۟ عِدَّةَ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ

35. *le jour où ces métaux portés à l'incandescence dans le feu de la gêhenne seront appliqués sur leur front, sur leurs flancs, sur leur dos, et [où on leur dira] : « Voici ce que vous amassiez pour vous-mêmes ! Savourez donc ce que vous avez thésaurisé ! »*

36. *Certes, le nombre des mois est, auprès de Dieu, de douze ; [il en fut ainsi décidé] dans l'Écriture de Dieu, le jour où il créa les cieux et la terre. Quatre de ces mois sont sacrés. Telle est la religion dans sa rectitude. Ne soyez pas injustes, durant ces mois, envers vous-mêmes. Combattez tous les polythéistes comme ils vous combattent. Sachez que Dieu est avec ceux qui le craignent.*

37. *Le report [à une autre date de la trêve des mois sacrés] n'est qu'un surcroît d'impiété, induisant en erreur les infidèles. Ils le tiennent pour profane une année et pour sacré une autre, pour être en accord avec le nombre de mois que Dieu a déclarés sacrés. Ainsi ils déclarent licite ce que Dieu déclare illicite ! La laideur de leurs œuvres leur apparaît ainsi embellie ! Dieu ne dirige pas [dans la bonne direction] les impies.*

V. 36 : *Combattez les polythéistes.* Même durant la période sacrée ? L'exégèse ne tranche pas. L'interprétation qui semble prévaloir est la suivante : durant les mois sacrés, la trêve doit être observée, même vis-à-vis des idolâtres. Mais elle peut être rompue par mesure de réciprocité, c'est-à-dire si les idolâtres attaquent les croyants durant cette période (Râz., XVI, 54).

V. 37 : *Le report.* Il s'agit du nom d'un mois. Étymologiquement ce mot dérive d'un verbe *(nasa'a)* ayant divers sens (Ṭab., X, 129 ; Zam., II, 151 ; Râz., XVI, 55).

Les Arabes, trouvant trop longue la durée de la trêve, la rompaient assez souvent en en reportant l'application à une date ultérieure. Ce report de la trêve du mois de Muḥarram au mois de Ṣafar, s'accompagnait, semble-t-il, d'un certain cérémonial. Celui qui l'annonçait publiquement jouissait, d'après quelques vers anté-islamiques rapportés par l'exégèse (Ṭab., X, 132), d'un grand prestige. C'est à la fin du pèlerinage annuel *(ḥajj),* au moment de quitter Minâ, que le report était décidé, par le chef du *ḥajj,* qui était en même temps maître des cérémonies *(ra'is al mawsam).* Celui-ci se présentait sur un chameau devant la foule assemblée, en disant en prose rimée, à l'instar des oracles et des devins : « Je suis l'irréprochable, celui qui ne peut être contredit, celui dont le jugement est irrécusable ! » Les assistants répondaient : « Certes, tu as dit vrai ! Décale pour nous la trêve du Muḥarram ! » (*cf.* FARA).

Il arrivait aussi que celui qui était nanti de ce pouvoir de décalage se présentât dans les mêmes conditions et annonçât le report de la trêve au nom des divinités païennes. Il agissait, en conséquence, comme oracle (Zam., II, 151).

Cette adaptation du calendrier aux besoins de leurs causes, à leur humeur encline aux combats et aux rapines, est ainsi condamnée par ce verset qui fixe l'invariabilité de la trêve.

Par ailleurs (nous l'avons déjà signalé), pour rattraper le comput de l'année solaire, les Arabes, dont le calendrier était lunaire, étaient amenés à intercaler, tous les trois ans, un mois supplémentaire, Ṣafar. Mois particulièrement néfaste à toute entreprise, selon le folklore arabe, et dont le sens étymologique implique une idée de vide, de pauvreté, de faim, de jaunisse, etc.

Le Coran, en rappelant que l'année compte douze mois (sous-entendu : et non treize), condamne donc également cette intercalation et avalise une tradition babylonienne transmise aux Hébreux et aux Arabes par Abraham.

Induisant. Deux lectures possibles : *yudhallu,* pour laquelle nous avons opté (écoles de Basra, de Médine, et quelques lecteurs de Kûfa), *yudhillu* (la majorité des lecteurs de Kûfa).

Ils le tiennent : le mois qu'il leur arrivait d'intercaler.

(سورة التوبة)

فَيُحِلُّوا۟ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ ۚ زُيِّنَ لَهُمْ سُوٓءُ أَعْمَٰلِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى
ٱلْقَوْمَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٣٧﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَا لَكُمْ
إِذَا قِيلَ لَكُمُ ٱنفِرُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ٱثَّاقَلْتُمْ إِلَى ٱلْأَرْضِ ۚ
أَرَضِيتُم بِٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا مِنَ ٱلْءَاخِرَةِ ۚ فَمَا مَتَٰعُ ٱلْحَيَوٰةِ
ٱلدُّنْيَا فِى ٱلْءَاخِرَةِ إِلَّا قَلِيلٌ ﴿٣٨﴾ إِلَّا تَنفِرُوا۟ يُعَذِّبْكُمْ
عَذَابًا أَلِيمًا وَيَسْتَبْدِلْ قَوْمًا غَيْرَكُمْ وَلَا تَضُرُّوهُ شَيْـًٔا ۗ
وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٣٩﴾ إِلَّا تَنصُرُوهُ فَقَدْ نَصَرَهُ ٱللَّهُ
إِذْ أَخْرَجَهُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ثَانِىَ ٱثْنَيْنِ إِذْ هُمَا فِى ٱلْغَارِ
إِذْ يَقُولُ لِصَٰحِبِهِۦ لَا تَحْزَنْ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَنَا ۖ فَأَنزَلَ ٱللَّهُ
سَكِينَتَهُۥ عَلَيْهِ وَأَيَّدَهُۥ بِجُنُودٍ لَّمْ تَرَوْهَا وَجَعَلَ كَلِمَةَ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلسُّفْلَىٰ ۗ وَكَلِمَةُ ٱللَّهِ هِىَ ٱلْعُلْيَا ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ
حَكِيمٌ ﴿٤٠﴾ ٱنفِرُوا۟ خِفَافًا وَثِقَالًا وَجَٰهِدُوا۟ بِأَمْوَٰلِكُمْ

38. *Croyants ! qu'avez-vous à vous appesantir [comme si vous étiez cloués] au sol, lorsqu'on dit : « Partez en campagne [combattre] pour la cause de Dieu » ? Préféreriez-vous la vie présente à la vie future ? La jouissance de la vie d'ici-bas sera peu de chose, dans l'au-delà.*

39. *Si vous ne partez pas en campagne, Dieu vous infligera un châtiment douloureux et vous substituera un autre peuple sans que vous puissiez lui nuire en rien, car il est omnipotent.*

40. *Si vous lui refusez votre secours, Dieu lui a déjà porté le sien lorsque expulsé par les impies, avec son compagnon, il disait à celui-ci dans la grotte [où ils s'étaient réfugiés] : « Ne t'attriste pas ! Dieu est avec nous ! » Dieu fit descendre sur lui sa quiétude, le soutint par des armées que vous ne voyiez point, et fit [en sorte que] la parole des mécréants fût la plus basse et la sienne la plus élevée. Dieu est tout-puissant et sage.*

41. *Qu'il soit aisé ou difficile pour vous [de combattre], partez en campagne ! Engagez, dans la lutte pour la cause de Dieu, vos biens et vos personnes ! Cela sera plus avantageux pour vous, si vous comprenez !*

V. 38 : Le verset fait allusion à la rétivité des musulmans, lorsque le Prophète décida de diriger sa première campagne contre l'Empire byzantin, contre la ville de Tabûk, en Rajab an 8/octobre 630, peu après l'expédition de Ṭâ'if, ce qui fit dire aux faux musulmans : « Vraiment, le Prophète ne termine une guerre que pour en commencer une autre ! » Pourtant la conquête de l'Arabie avait coûté à l'Islâm naissant moins de cent guerriers : quatorze à Badr, soixante-dix à 'Uḥud, un contre les Bédouins Musṭaliqa, six lors de la guerre de la tranchée, deux lors de la prise de La Mekke. L'histoire n'avait et n'aura sans doute jamais enregistré la conquête de plus de territoire avec moins de perte (GHEV, p. 303). En fait, la répugnance des musulmans à entreprendre cette guerre s'expliquait pour diverses raisons. Cette fois-là, il ne s'agissait plus d'une expédition contre les Bédouins, mais contre un empire : l'Empire byzantin !

Lorsque le Prophète projetait une expédition, il ne révélait jamais à l'armée où elle allait. Il redoutait l'espionnage et les indiscrétions. Or, cette fois, en raison de la distance et de la durée de la campagne, il en fit connaître le but aux croyants pour qu'ils pussent s'y préparer et s'approvisionner en conséquence : Tabûk, cité byzantine située sur les confins de la Syrie. Pour le Prophète, il fallait venger la défaite subie par son armée à Mu'ta (an 7/629) et au cours de laquelle son valeureux oncle Ja'far avait trouvé la mort. Mais la route parut longue aux musulmans, l'ennemi puissant, la chaleur intense et la disette régnaient à Médine. Les gens attendaient avec impatience la récolte des dattes. Il leur était donc pénible de se remettre à la disposition de l'envoyé de Dieu pour aller guerroyer. Cette expédition qui fut décidée malgré ces circonstances défavorables fut appelée « l'expédition de la détresse ».

Beaucoup de versets de cette sourate se rapportent directement à cet événement. Par ailleurs, une déclaration faite par le Prophète à propos d'ʿAli au cours de cette expédition est fréquemment citée et exploitée par les shiʿites. Pour toutes ces raisons, nous croyons utile de donner d'autres détails à propos du commentaire de ce verset.

Le commencement du refus d'obéissance fut réprimé par le verset 39 de cette sourate. Il fut ensuite ordonné aux riches d'aider à l'équipement des besogneux et on dit que le calife ʿUthmân se surpassa à cette occasion. Les infirmes et les malades furent dispensés, de même que tous ceux qui ne purent être équipés (*cf.* versets 91-92). Les alliés bédouins de la tribu de Ghaṭafân s'excusèrent et reçurent la permission de rester, de même que les faux musulmans (*munafiqûn,* hypocrites) à la tête desquels les historiens citent naturellement ʿAbdallah b. 'Ubay (*cf.* versets 42 et 90).

Le Prophète laissa un lieutenant à Médine, ordonna à ʿAli b. 'Abî Ṭâlib de rester pour veiller sur sa famille et donna l'ordre de départ. Mais le bruit se répandit à Médine que le Prophète n'avait pas emmené ʿAli parce qu'il l'avait en aversion. ʿAli prit ses armes, rejoignit le Prophète et lui fit part des rumeurs répandues à son sujet. Le Prophète s'écria : « Ils mentent, ô ʿAli. Car je te considère comme un autre moi-même, et je t'ai confié ma maison et ma famille. Tu es pour moi ce qu'Aaron était pour Moïse. S'il était possible qu'il y ait un prophète après moi, je suis certain que ce serait toi. » On devine aisément l'importance de cette déclaration pour les shiʿites, partisans de la légitimité d'ʿAli comme héritier de Muḥammad et imâm (chef spirituel) de la communauté musulmane.

L'expédition eut une fin heureuse. Le gouverneur byzantin de Tabûk obtint la paix sans combat, moyennant le versement d'un tribut. Les localités voisines (Jarba, Adhruḥ, Duma, Aïla, etc.) en firent autant (*cf.* TABT, III, 100-111).

Nous aurons à donner d'autres détails sur les à-côtés de cette expédition, à propos des versets 43, 65, 107 à 109, 117, etc.

V. 39 : Cette menace à l'encontre des récalcitrants, mit fin à la discussion soulevée par l'annonce de l'expédition de Tabûk.

V. 40 : *Lui :* il s'agit du Prophète, des persécutions qu'il avait endurées au début de son apostolat et de sa fuite vers Médine (16 juillet 622). L'hostilité des qurayshites avait obligé les premiers musulmans, avec le consentement du Prophète protégé par son clan (les hashimites), à émigrer en Abyssinie. Le refus du négus de livrer les fugitifs à une députation envoyée par La Mekke pour les réclamer avait exaspéré les qurayshites décidés coûte que coûte à abattre l'Islâm. Leur conseil se réunit, selon la forme accoutumée, et prit, contre le Prophète et ses partisans, une cruelle décision. Décision qui, pour être plus solennelle, fut écrite sur un parchemin *(ṣaḥîfa)* et affichée au sanctuaire. Toute relation avec eux est interdite : commerce, mariage, invitation, salutation, conversation, etc., et ce, « jusqu'au jour où Muḥammad renonce à l'Islâm ou est livré par son clan pour être tué » (BALF, pp. 105-106). Cette ordonnance de mise hors la loi devait être aggravée par la mort de Khadîja, l'épouse dévouée et courageuse du Prophète, et celle de son oncle, 'Abû Ṭâlib, chef du clan hashimite, qui rendirent sa sécurité précaire en décuplant le nombre et l'acharnement de ses adversaires idolâtres.

Un plan d'assassinat anonyme fut décidé. Il fallait rendre inopérante la solidarité du clan *(ʿaṣabiyya)* qui pouvait jouer automatiquement pour venger son meurtre, prévenir toute poursuite de vengeance *(thâr)* et faire endosser la responsabilité de sa mort à tous les clans de La Mekke. Instruit par sa tante

Ruqayya de l'exécution imminente de ce plan, il chargea son jeune cousin ʿAli d'occuper sa chambre, de revêtir son manteau pour tromper la vigilance des tueurs et des gardes, chargés de surveiller sa demeure, et se rendit à la dérobée chez son meilleur ami (*aṣ-ṣiddîq,* le très sincère) 'Abû Bakr. Celui-ci projetait depuis longtemps une fuite vers Médine et l'avait, à plusieurs reprises, conseillée au Prophète qui lui répondait invariablement : « J'attends pour le faire la permission de Dieu. »

'Abû Bakr avait donc préparé montures, viatique, guide et mis au point tous les détails de l'inévitable évasion. Il fut aidé en cela, par son affranchi Fuhayra, son fils 'Abdu-lah et un guide polythéiste, de la tribu des Banû ʿAdî, soucieux surtout de gagner de l'argent.

A la faveur de la nuit, le Prophète et son fidèle compagnon se rendirent au mont Thawr, situé à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de La Mekke, et se cachèrent dans une grotte, « la grotte des serpents ».

Lorsque leur fuite fut découverte, les qurayshites organisèrent des battues dans tous les environs et sur toutes les routes pour les capturer. Des crieurs publics *(ʿmunâdî)* furent dépêchés partout pour annoncer que celui qui permettrait de les arrêter recevrait en récompense cent chameaux. Pour une telle mise à prix, tout le monde se mit à leur recherche. Plusieurs fois on passa devant et au-dessus de la grotte où les deux fugitifs s'étaient retirés et où ils devaient rester cachés pendant trois jours. « Si nous étions découverts, disait 'Abû Bakr, en entendant les pas de leurs ennemis, c'en serait fini de la religion de Dieu. – Ne crains rien, lui répondait le Prophète, Dieu est avec nous » (*cf.* HISS, t. I, 480 à 495).

Son compagnon, thâni-thnayni : « le deuxième de deux », arabisme bien connu. Il s'agit du Prophète et de son compagnon 'Abû Bakr, à qui le triomphe de l'Islâm doit tant et qui est le seul compagnon du Prophète mentionné par allusion dans le Coran. Un honneur aussi insigne assure à sa descendance un prestige tout particulier dans tout le monde musulman.

Ce passage est en outre très embarrassant pour les shiʿites et en particulier les extrémistes rafidites qui voient en 'Abû Bakr et en ʿUmar les responsables de l'évincement d'ʿAli, du califat. Les sunnites leur objectent par référence à ce passage et à d'autres encore : « Quiconque doute de la sincérité d''Abû Bakr ou nie l'amitié qui le liait au Prophète est mécréant *(kâfir),* car il mettrait par là même en doute le texte coranique » (*cf.* Zam., II, 152).

Il avait mis au service de l'Islâm, pour son affermissement et sa diffusion, toute sa fortune (près de 200 000 francs français), sa haute lignée, son ascendant personnel et sa profonde conviction. Sa bonté, sa modération, son autorité et surtout sa sincérité (il n'avait jamais contrarié le Prophète) furent d'une utilité incomparable. C'est grâce à lui que l'Islâm se répandit peu à peu dans les milieux aristocratiques et les milieux bourgeois de La Mekke. Il était l'ami des pauvres et des esclaves qu'il rachetait et affranchissait pour les arracher à leurs mauvais maîtres *(Bilâl).*

C'est grâce à lui que des Mekkois de renom furent convertis. Citons, entre autres, le futur calife ʿUthmân, Zubayr b. al ʿAwnâm, Talḥa, 'Abû ʿUbayda, al 'Arqam (dont la maison devint le lieu de prière et un refuge pour les premiers musulmans), Ibn Masʿûd, des Banû Jaḥsh, etc. Après la mort du Prophète, l'Islâm lui doit son triomphe sur le mouvement général d'apostasie qui faillit l'anéantir (HISS, pp. 249-261 ; HAYA ; RIDA ; TANA ; AFIK ; KHUS, pp. 17-61 ; IBRK.).

Et fit [en sorte que]..., text. : « Dieu fit la parole des mécréants la plus basse et la parole de Dieu la plus haute. » Dieu fit triompher sa religion sur celle des idolâtres (*cf.* Ṭab., X, 137).

V. 41 : *Qu'il soit aisé ou difficile,* text. : « que vous soyez légers ou lourds ». Ces deux épithètes ont reçu plusieurs interprétations : jeunes ou vieux, disponibles ou en difficulté, à cheval ou à pied, pourvus ou dépourvus de moyens pour partir en campagne, couverts de cuirasses ou non, capables ou inaptes (Ṭab., X, 137-140 ; Râz., XVI, 69 et suiv. ; DIRK, p. 17 ; MAKK, p. 131).

(الجـــزء العـاشر)

وَأَنفُسِكُمْ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ
تَعْلَمُونَ ﴿٤١﴾ لَوْ كَانَ عَرَضًا قَرِيبًا وَسَفَرًا قَاصِدًا
لَّٱتَّبَعُوكَ وَلَٰكِن بَعُدَتْ عَلَيْهِمُ ٱلشُّقَّةُ ۚ وَسَيَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ
لَوِ ٱسْتَطَعْنَا لَخَرَجْنَا مَعَكُمْ يُهْلِكُونَ أَنفُسَهُمْ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ
إِنَّهُمْ لَكَٰذِبُونَ ﴿٤٢﴾ عَفَا ٱللَّهُ عَنكَ لِمَ أَذِنتَ لَهُمْ
حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَكَ ٱلَّذِينَ صَدَقُوا۟ وَتَعْلَمَ ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٤٣﴾
لَا يَسْتَـْٔذِنُكَ ٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ أَن
يُجَٰهِدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلْمُتَّقِينَ ﴿٤٤﴾
إِنَّمَا يَسْتَـْٔذِنُكَ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ
وَٱرْتَابَتْ قُلُوبُهُمْ فَهُمْ فِي رَيْبِهِمْ يَتَرَدَّدُونَ ﴿٤٥﴾
* وَلَوْ أَرَادُوا۟ ٱلْخُرُوجَ لَأَعَدُّوا۟ لَهُۥ عُدَّةً وَلَٰكِن كَرِهَ ٱللَّهُ
ٱنۢبِعَاثَهُمْ فَثَبَّطَهُمْ وَقِيلَ ٱقْعُدُوا۟ مَعَ ٱلْقَٰعِدِينَ ﴿٤٦﴾

42. *[Ah !] s'il s'était agi d'une bonne aubaine à leur portée ou d'un voyage [vers un lieu] peu éloigné, ils t'auraient assurément suivi ! Mais, [cette fois-ci] la distance leur paraît trop longue. Aussi jurent-ils par Dieu [en disant] : « Si nous le pouvions, nous partirions, certes, avec vous ! » [Ce faisant], ils s'exposent eux-mêmes à un péril, car Dieu sait qu'ils mentent.*

43. *Dieu te pardonne ! Pourquoi les as-tu autorisés [à ne pas participer à l'expédition, plutôt que de rester intransigeant] jusqu'à ce que tu eusses distingué ceux qui disaient vrai et reconnu les menteurs ?*

44. *Ceux qui croient en Dieu et au Jour dernier ne te demandent pas de dispense quand il s'agit de combattre pour la cause divine, avec leurs biens et leur personne. Dieu connaît bien les hypocrites.*

45. *Ce sont seulement ceux qui ne croient ni en Dieu ni au Jour dernier qui sollicitent [cette dispense]. Leurs cœurs sont emplis de doute en sorte qu'ils ne savent quel parti prendre dans leur incertitude.*

46. *S'ils avaient voulu participer à l'expédition, ils auraient [bien pu] faire leurs préparatifs. Mais leur départ répugna à Dieu ; aussi les rendit-il apathiques et il leur fut dit : « Restez donc avec ceux qui restent ! »*

V. 42 : *Bonne aubaine, ʿaraḍ :* « proie facile, profit fortuit ». La plupart des commentateurs lui donnent le sens de « butin ».

Mais [cette fois-ci]... L'expédition vers Tabûk en territoire byzantin, en plein été et... à l'approche de la récolte des dattes à Médine ! (Ṭab., X, 141).

Un péril : la colère de Dieu (Ṭab., X, 141).

V. 43 : *Dieu te pardonne :* d'avoir tenu compte de leurs excuses fallacieuses et de leurs faux serments. Il ne s'agit pas d'un optatif, comme on serait tenté de le comprendre, mais d'un indicatif impliquant un reproche. Reproche d'avoir pris lui-même cette initiative dans la permission de Dieu sous forme de révélation. Tous les commentateurs sont unanimes sur cette interprétation. Une intéressante discussion sur ce pardon et l'erreur qu'il a impliquée est soulevée par Râz. (XVI, 73-74). Il y a lieu de remarquer que cette rigueur sera atténuée ultérieurement par le verset 62 de la S. XXIV.

V. 45 : Ce verset a été abrogé par le 62e de la S. XXIV, que nous avons déjà cité (Ṭab., X, 143).

V. 46 : *Leur départ répugna à Dieu.* L'allusion vise en particulier deux notables des 'Anṣâr, ʿAbdallah b. 'Ubay b. Salûl et Jadd b. Qyas, qui avaient fait une vive campagne contre l'entreprise du Prophète et qui auraient, s'ils l'avaient accompagné, entamé le moral des troupes. C'est ce qui ressort du verset suivant.

Ceux qui restent, c'est-à-dire avec les inaptes, les femmes, les enfants et ceux qui, faute de moyens *(ḍuʿâfa'),* n'avaient pu s'équiper (Ṭab., X, 144).

(سورة التوبة)

لَوْ خَرَجُوا۟ فِيكُم مَّا زَادُوكُمْ إِلَّا خَبَالًا وَلَأَوْضَعُوا۟ خِلَٰلَكُمْ
يَبْغُونَكُمُ ٱلْفِتْنَةَ وَفِيكُمْ سَمَّٰعُونَ لَهُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ
بِٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤٧﴾ لَقَدِ ٱبْتَغَوُا۟ ٱلْفِتْنَةَ مِن قَبْلُ وَقَلَّبُوا۟ لَكَ
ٱلْأُمُورَ حَتَّىٰ جَآءَ ٱلْحَقُّ وَظَهَرَ أَمْرُ ٱللَّهِ وَهُمْ كَٰرِهُونَ ﴿٤٨﴾
وَمِنْهُم مَّن يَقُولُ ٱئْذَن لِّى وَلَا تَفْتِنِّىٓ ۚ أَلَا فِى ٱلْفِتْنَةِ سَقَطُوا۟ ۗ
وَإِنَّ جَهَنَّمَ لَمُحِيطَةٌۢ بِٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٤٩﴾ إِن تُصِبْكَ حَسَنَةٌ
تَسُؤْهُمْ ۖ وَإِن تُصِبْكَ مُصِيبَةٌ يَقُولُوا۟ قَدْ أَخَذْنَآ أَمْرَنَا مِن
قَبْلُ وَيَتَوَلَّوا۟ وَّهُمْ فَرِحُونَ ﴿٥٠﴾ قُل لَّن يُصِيبَنَآ إِلَّا مَا كَتَبَ
ٱللَّهُ لَنَا هُوَ مَوْلَىٰنَا ۚ وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿٥١﴾
قُلْ هَلْ تَرَبَّصُونَ بِنَآ إِلَّآ إِحْدَى ٱلْحُسْنَيَيْنِ ۖ وَنَحْنُ نَتَرَبَّصُ
بِكُمْ أَن يُصِيبَكُمُ ٱللَّهُ بِعَذَابٍ مِّنْ عِندِهِۦٓ أَوْ بِأَيْدِينَا ۖ
فَتَرَبَّصُوٓا۟ إِنَّا مَعَكُم مُّتَرَبِّصُونَ ﴿٥٢﴾ قُلْ أَنفِقُوا۟ طَوْعًا

47. *S'ils étaient sortis avec vous, ils n'auraient fait qu'accroître votre trouble et jeté la dissension dans vos rangs avec le désir d'y susciter des zizanies, car il y a parmi vous des gens qui les écoutent volontiers. Or, Dieu connaît bien les fauteurs de désordre.*

48. *Ils ont déjà cherché auparavant à semer la discorde [parmi vous] et à embrouiller les affaires, jusqu'à ce que vînt la vérité et qu'apparût l'ordre de Dieu, malgré leur hostilité.*

49. *Tel d'entre eux dit : « Permets-moi [de partir en campagne] ! Ne me pousse pas vers la tentation ! » Or ça, n'ont-ils pas déjà succombé à la tentation ? En vérité la géhenne encercle les impies !*

50. *Obtiens-tu un succès ! Ils en éprouvent du dépit. Subis-tu en revers ? Ils déclarent, alors, en se détournant, le cœur plein de joie : « Nous avions [heureusement] pris nos précautions ! »*

51. *Dis-leur : « Nous ne serons jamais atteints que par ce à quoi Dieu nous a déjà prédestinés ; il est notre maître. Et qu'en Dieu les croyants mettent leur confiance ! »*

52. *Dis-leur : « Que pourriez-vous prévoir, à notre sujet, hormis [l'une ou l'autre] des deux plus belles [éventualités] ? Nous attendons quant à nous, en ce qui nous concerne, que Dieu vous inflige un châtiment directement ou par notre intermédiaire. Attendez-donc et nous attendons, certes, nous aussi, avec vous !*

53. *« Que vous dépensiez de bon ou de mauvais gré, jamais vos dépenses ne seront acceptées [par Dieu comme œuvre méritoire], car vous êtes des pervers. »*

V. 47 : *Il y a parmi vous...* text. : « il y a parmi vous des auditeurs à eux ». Nous ne suivons pas l'interprétation de Ṭab. (X, 145) : « Ils ont parmi vous des gens à eux (des espions) qui vous écoutent. » Notre interprétation est plus littérale et d'ailleurs conforme au deuxième sens donné à cette partie de la phrase par Zam. (II, 155) et Râz. (XVI, 82).

V. 48 : *Auparavant*, notamment à 'Uḥud et lors de certaines expéditions antérieures au cours desquelles le même Ibn Salûl, nom devenu depuis synonyme d'hypocrite, s'était vainement évertué à opposer les 'Anṣâr aux Muhâjirûn.

Discorde. A propos de *fitna* et de ses divers sens (discorde, séduction, tentation, querelle, etc.), *cf.* ci-dessus.

La vérité : l'Islâm (Ṭab., X, 147).

V. 49 : *Ne me pousse pas vers la tentation.* Allusion à l'ironie insolente d'un des adversaires médinois du Prophète, Jadd b. Qays, notable des Banû Salâma, clan important de Médine réputé pour son avarice, sa poltronnerie et sa concupiscence. Lorsque le Prophète donna l'ordre de s'équiper pour l'expédition vers Tabûk, il lui demanda : « Tu connais mon inclination pour les femmes, épargne-moi d'être tenté, après la victoire, par les belles Byzantines (ce qui serait un péché !). » L'expression employée pour désigner celles-ci est *nisâ' banî-l-' Aṣfar* (Ṭab., X, 140) : « les femmes du fils du Jaune » (Ésaü, Gen., XXXVI, 10), expression par laquelle les Arabes désignent les Romains et par extension les Européens et plus fréquemment aussi les juifs, en souvenir du passage biblique : « Ésaü dit à Jacob : "Laisse-moi, je te prie, manger de ce roux-là, car je suis fatigué !" C'est pour cela qu'on a donné à Ésaü le nom d'Édom » (Gen., XXV, 30). Sa fréquence et ses variations ont appelé déjà des notes abondantes de la part des orientalistes. (*Cf. Encycl. de l'Islâm,* s. v. Aṣfar ; DOZD, I, 836 ; PERP, p. 286).

V. 52 : *Les deux plus belles éventualités* : la victoire ou le martyre dont la récompense est le paradis (Ṭab., X, 151 ; Zam., II, 156 ; Râz., XVI, 85). Text. : « Dis-leur : "A quoi pouvez-vous vous attendre pour nous... ?" »

V. 53 : *Que vous dépensiez.* La forme de la phrase est impérative, mais sa valeur, à cause de la particule *lan* qui suit, est essentiellement énonciative (*cf.* Zam., II, 156 ; Ṭab., X, 152 ; Jalaî, p. 257).

(الجـــزء العـاشر)

أَوْ كَرْهًا لَّن يُتَقَبَّلَ مِنكُمْ ۖ إِنَّكُمْ كُنتُمْ قَوْمًا فَاسِقِينَ ﴿٥٣﴾
وَمَا مَنَعَهُمْ أَن تُقْبَلَ مِنْهُمْ نَفَقَاتُهُمْ إِلَّا أَنَّهُمْ كَفَرُوا بِاللَّهِ
وَبِرَسُولِهِ وَلَا يَأْتُونَ الصَّلَاةَ إِلَّا وَهُمْ كُسَالَىٰ وَلَا يُنفِقُونَ
إِلَّا وَهُمْ كَارِهُونَ ﴿٥٤﴾ فَلَا تُعْجِبْكَ أَمْوَالُهُمْ وَلَا أَوْلَادُهُمْ ۚ
إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُعَذِّبَهُم بِهَا فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَتَزْهَقَ أَنفُسُهُمْ
وَهُمْ كَافِرُونَ ﴿٥٥﴾ وَيَحْلِفُونَ بِاللَّهِ إِنَّهُمْ لَمِنكُمْ وَمَا هُم
مِّنكُمْ وَلَٰكِنَّهُمْ قَوْمٌ يَفْرَقُونَ ﴿٥٦﴾ لَوْ يَجِدُونَ مَلْجَأً
أَوْ مَغَارَاتٍ أَوْ مُدَّخَلًا لَّوَلَّوْا إِلَيْهِ وَهُمْ يَجْمَحُونَ ﴿٥٧﴾
وَمِنْهُم مَّن يَلْمِزُكَ فِي الصَّدَقَاتِ فَإِنْ أُعْطُوا مِنْهَا رَضُوا
وَإِن لَّمْ يُعْطَوْا مِنْهَا إِذَا هُمْ يَسْخَطُونَ ﴿٥٨﴾ وَلَوْ أَنَّهُمْ
رَضُوا مَا آتَاهُمُ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَقَالُوا حَسْبُنَا اللَّهُ سَيُؤْتِينَا
اللَّهُ مِن فَضْلِهِ وَرَسُولُهُ إِنَّا إِلَى اللَّهِ رَاغِبُونَ ﴿٥٩﴾

54. *Il en est ainsi parce qu'ils ne croient ni en Dieu, ni en son Prophète, prient avec indifférence, et qu'ils ne dépensent qu'à contrecœur [pour les œuvres pieuses].*

55. *Que leurs richesses et leurs enfants ne t'émerveillent point : Dieu veut seulement en faire, pour eux, un sujet de tourment en cette vie. [Il veut aussi] qu'ils rendent le dernier soupir dans l'impiété.*

56. *Ils jurent par Dieu qu'ils sont des vôtres alors que, [loin] de l'être, ils ont simplement peur [de vous].*

57. *S'ils trouvaient un asile, des grottes ou un souterrain, ils se détourneraient de vous pour s'y réfugier à toutes jambes.*

58. *Il en est parmi eux des gens qui te calomnient au sujet de [la distribution]des aumônes : s'ils en reçoivent une part, ils sont satisfaits ; dans le cas contraire, ils s'irritent.*

59. *Que ne sont-ils plutôt satisfaits de ce que Dieu et son envoyé leur attribuent et disent : « Dieu nous suffit ! Il nous fera profiter d'un effet de sa grâce et son envoyé aussi ! Certes, c'est vers Dieu que vont nos désirs. »*

V. 58 : *Dans le cas contraire,* text. : « s'ils n'en reçoivent rien ».

Selon certains commentateurs, il s'agirait d'un Bédouin de la tribu de Tamîn qui accusait le Prophète de distribuer les aumônes d'une manière injuste. Selon d'autres sources, les adversaires médinois du Prophète contestaient le principe, en vertu duquel les seuls besogneux avaient droit aux aumônes et prétendaient qu'il les distribuait selon ses préférences (Ṭab., X, 156-157).

(سورة التوبة)

نصف الحزب

* إِنَّمَا ٱلصَّدَقَٰتُ لِلْفُقَرَآءِ وَٱلْمَسَٰكِينِ وَٱلْعَٰمِلِينَ عَلَيْهَا
وَٱلْمُؤَلَّفَةِ قُلُوبُهُمْ وَفِى ٱلرِّقَابِ وَٱلْغَٰرِمِينَ وَفِى سَبِيلِ ٱللَّهِ
وَٱبْنِ ٱلسَّبِيلِ ۖ فَرِيضَةً مِّنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٦٠﴾
وَمِنْهُمُ ٱلَّذِينَ يُؤْذُونَ ٱلنَّبِىَّ وَيَقُولُونَ هُوَ أُذُنٌ ۚ قُلْ أُذُنُ خَيْرٍ
لَّكُمْ يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَيُؤْمِنُ لِلْمُؤْمِنِينَ وَرَحْمَةٌ لِّلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
مِنكُمْ ۚ وَٱلَّذِينَ يُؤْذُونَ رَسُولَ ٱللَّهِ لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٦١﴾
يَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ لَكُمْ لِيُرْضُوكُمْ وَٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥٓ أَحَقُّ أَن
يُرْضُوهُ إِن كَانُوا۟ مُؤْمِنِينَ ﴿٦٢﴾ أَلَمْ يَعْلَمُوٓا۟ أَنَّهُۥ مَن يُحَادِدِ
ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَأَنَّ لَهُۥ نَارَ جَهَنَّمَ خَٰلِدًا فِيهَا ۚ ذَٰلِكَ ٱلْخِزْىُ
ٱلْعَظِيمُ ﴿٦٣﴾ يَحْذَرُ ٱلْمُنَٰفِقُونَ أَن تُنَزَّلَ عَلَيْهِمْ سُورَةٌ
تُنَبِّئُهُم بِمَا فِى قُلُوبِهِمْ ۚ قُلِ ٱسْتَهْزِءُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ مُخْرِجٌ
مَّا تَحْذَرُونَ ﴿٦٤﴾ وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ

60. *Les œuvres de charité sont [destinées] aux besogneux, aux mendiants, à ceux qui s'occupent [de ces œuvres], aux sympathisants, aux esclaves, aux sinistrés, au [combat] pour la cause de Dieu, aux voyageurs : [c'est là] un arrêt de Dieu qui est omniscient et plein de sagesse.*

61. *Il en est parmi eux qui causent du tort au Prophète en disant : « Il est tout oreille. » Réponds : « [Il est] l'oreille du bien, pour vous. Il croit en Dieu et fait confiance aux croyants ; [il est] une miséricorde pour ceux d'entre vous qui ont la foi ; un cruel châtiment [est réservé] à ceux qui lui causent du tort. »*

62. *Ils vous prêtent serment par Dieu pour vous satisfaire, alors que Dieu est en droit — ainsi que son envoyé — d'être satisfait d'eux, si ces gens ont la foi.*

63. *Ne savent-ils donc point que quiconque s'oppose à Dieu et à son envoyé est voué au feu de la géhenne et qu'il y sera éternellement ? Voilà la grave ignominie !*

64. *Les hypocrites craignent qu'une sourate ne soit révélée et ne dévoile ce que recèlent leurs cœurs aux croyants. Dis-leur : « Raillez ! Dieu fera sortir [au grand jour] ce que vous redoutez. »*

65. *Certes, si tu les questionnais [au sujet de leur persiflage], ils répondraient avec assurance : « On bavardait à tort et à travers, on plaisantait ! » Dis-leur : « [Osez-vous] vous moquer de Dieu, de son Prophète et de ses versets ? »*

V. 60 : *Les œuvres de charité*, text. : « les aumônes ». Nous traduirons ainsi, s'agissant de tous les dons offerts charitablement *(ṣadaqa)*, des offrandes pour expier un péché *(kaffâra)*, de la dîme prélevée sur les fortunes dans un but de charité ou d'assistance sociale *(zakât)*, lesquelles constituaient les recettes primitives de l'État naissant.

La charité islamique n'est pas exclusive. Elle s'exerce sans distinction de race, ni de confession et c'est important du point de vue institutionnel. Ces dernières années, dans certains pays musulmans et notamment en République arabe unie, on a été amené à se demander si les bureaux de bienfaisance musulmans qui tirent leurs moyens des fondations pieuses *(ḥubûs* ou *waqf)* et des dons consentis par les musulmans, doivent intervenir pour soulager la misère des indigents chrétiens ou juifs. Par référence à ce verset et aussi à une anecdote présentant le calife ʿUmar secourant, sur les revenus de l'État *(bayt-l-Mâl)*, une juive de Médine ayant plusieurs orphelins à sa charge, la jurisprudence de l'Islâm moderne répond à cette question par l'affirmative.

Ceux qui s'occupent [de ces œuvres] : percepteurs, receveurs, répartiteurs ou régisseurs et qui doivent à ce titre, même s'ils sont riches, recevoir, sur ces recettes de caractère philanthropique, un salaire variable. L'opinion de certains auteurs selon laquelle ce salaire doit correspondre au 1/8 des recettes est sans fondement (Ṭab., X, 161).

Aux sympathisants, al mu'allafatu qulubuhum (ceux dont les cœurs sont rendus ou sont à rendre sympathiques [à l'Islâm]). Diverses traductions ont été proposées pour rendre cette expression, complexe en vérité. Il s'agit de la propagande à soutenir en faveur de l'Islâm, pour décider les hésitants à s'y convertir, maintenir dans sa doctrine ceux qui s'y étaient fraîchement convertis et inciter les notables et chefs de clan à mettre leur influence à son service. C'est ainsi qu'on cite parmi ces *mu'allafatu qulûbuhum* qui s'étaient signalés à l'attention du Prophète par leur sympathie pour l'Islâm : 'Abû Sufyân b. Ḥarb, chef du clan des Banû 'Umayya, al-Ḥârith b. Hishâm, chef du clan des Banû Makhzûm, et une dizaine d'autres notables de La Mekke, à qui il avait attribué de cinquante à cent chameaux chacun, après la bataille de Ḥunayn, sur le butin, ce qui souleva de violentes réactions chez les 'Anṣâr. On se reportera à cet égard au commentaire de Ṭab. (X, 161-162). A remarquer que cette obligation a cessé d'en être une, dès le règne du calife ʿUmar. L'Islâm s'étant propagé sur une grande étendue, on n'a plus jugé nécessaire d'inscrire au budget un chapitre pour sa diffusion grâce aux sympathisants influents. Cette thèse soutenue pas l'imâm Shafiʿi est combattue par Ṭab. (X, 163).

Aux esclaves, text. : *riqâb* (plur. de *raqaba*), « cou, nuque, esclave, serf », affranchissement des esclaves *('ariqqâ')* et rachat des prisonniers de guerre *('asrâ)*. Selon cet arrêt de Dieu, le rachat des captifs et l'affranchissement des esclaves sont une obligation à la charge de l'État.

Sinistrés, autre sens : « débiteurs insolvables de bonne foi ». Nous avons traduit par sinistrés, le terme *ghârim* s'appliquant plutôt aux victimes d'un sinistre, inondation *(sayl)*, incendie *(ḥarîq)*, etc., car pratiquement, le pouvoir est rarement intervenu financièrement, hier comme aujourd'hui, pour renflouer un failli ou libérer de sa dette un débiteur *(mudîn)* de bonne foi et ne pouvant s'acquitter.

Voyageurs, le mot est au sing. dans le texte : *ibnu-s-sabîl* (le fils de la route). Les œuvres de charité à défaut d'hospitalité privée, doivent intervenir en faveur du voyageur de passage, loin des siens et obligé d'interrompre son voyage *(munqaṭiʿ)*.

Ce sont là les huit cas précis dans lesquels les œuvres de charité doivent jouer leur rôle d'assistance. On trouvera dans le commentaire de Râzi un long développement consacré à cette question (XVI, 100-115). Les fondateurs d'écoles théologico-juridiques *(mażâhib)* se sont posé la question sur cette limitation. L'imâm Malik et Ibn Hanbal ne se sont pas prononcés d'une manière précise à ce sujet. L'imâm Shafiʿi considère ce nombre comme limitatif. Par contre l'imâm 'Abû Ḥanîfa soutient avec beaucoup de talent que les œuvres de charité ont un champ d'action plus étendu et peuvent intervenir dans d'autres cas d'assistance (Zam., II, 108).

V. 61 : *Il en est parmi eux* : les hypocrites, c'est-à-dire les Médinois qui étaient hostiles au Prophète. On cite parmi ceux qui le critiquaient avec malveillance, Nabtal b.-l-l-Ḥârith, du clan de ʿAwf.

Il est tout oreille : il est trop crédule, il croit tout ce qu'on lui raconte.

Il est l'oreille du bien : il entend dire du bien et y croit (Ṭab., X, 168). Autre lecture (Ḥasan-l-l-Baṣri) : *'uẓunun khayrun lakum*, « il est tout oreille et c'est préférable pour vous ».

V. 62 : La construction arabe permet de se rendre mieux compte de l'intransigeance de l'Islâm à propos de l'unicité de Dieu, sa nature absolument incomparable à toute autre nature et sa transcendance par rapport à ses créatures. Text. : « Et Dieu et son envoyé *est* plus digne d'être satisfait » (et non « sont plus dignes d'être satisfaits »), le Prophète lui-même ne pouvait être mis sur le même plan que Dieu. Peu de traducteurs ont saisi cette nuance et séparé dans leur traduction Dieu de son messager (HAMC, 177).

V. 63 : *Est voué au feu de la géhenne*, text. : « qu'à lui le feu de la géhenne ». L'emploi insolite de *'anna*, suppose une suspension : « ne savent-ils pas que quiconque s'oppose à Dieu et à son envoyé mérite que... » (Zam., II, 160). Cependant les grammairiens de Baṣra comme Zajjâj ont opté pour une lecture sans suspension de l'énonciatif, c'est-à-dire avec *'inna* au lieu de *'anna* (Ṭab., X, 170 ; Râz., XVI, 120).

V. 64 : Text. : « *Les hypocrites craignent* qu'on fasse descendre une sourate sur eux leur dévoilant ce qui est dans leurs cœurs. »

Notre traduction s'écartant de l'interprétation de Ṭab. (X, 171), nous adoptons celle de Jalâl (p. 258) et Zam. (II, 160). Cependant Râz. (XVI, 121) admet comme possible une deuxième interprétation qui rapporte tous les pronoms personnels et adjectifs possessifs aux hypocrites : « Les hypocrites craignent qu'une sourate ne soit descendue sur eux et ne leur divulgue ce qu'ils ont dans le cœur. » Nous avons déjà dit que cette sourate portait comme nom, *La repentance*, l'irresponsabilité. A cause de ces versets-ci qui dénoncent les hypocrites, elle fut longtemps appelée *La déshonorante (al-Fâḍiḥa).*

Selon une opinion rapportée par Râz. (XVI, 120), ce verset viserait un complot ourdi contre le Prophète, à son retour de Tabûk, par douze de ses adversaires médinois, complot qui aurait été déjoué grâce à une inspiration divine, à la grande confusion des instigateurs. Nous pensons qu'il concerne plutôt des persifleurs qui affirmaient que le Prophète mettait sur le compte de la révélation tout ce qui lui passait par la tête, *yaẓkuru kulla shay'in wa yaddaʿi annahu ʿani-l-wahyi* (Râz., XVI, 121). D'où l'apostrophe pleine de menaces : « Raillez ! En vérité, Dieu... »

V. 65 : Au cours de cette expédition, les commentaires allèrent bon train. Les adversaires disaient : « Les croyants veulent attaquer la Syrie (Shâm). Nul au monde n'est plus peureux, ni plus menteur qu'eux. » L'armée du Prophète était en marche vers Tabûk ; deux soldats de l'avant-garde bavardaient : « Crois-tu vraiment, disait l'un, que cet homme (le Prophète) va s'emparer de la Syrie et de ses palais ? Jamais ! Au grand jamais ! » Le Prophète fut tenu au courant de ces propos, par une inspiration divine selon les uns, à la suite d'une dénonciation selon d'autres. Il fit venir les deux défaitistes et les interrogea. Ils s'excusèrent en disant qu'ils plaisantaient (Ṭab., X, 172 et ; Râz., XVI, 122).

(الجـــزء العـاشر)

وَنَلْعَبُ ۚ قُلْ أَبِٱللَّهِ وَءَايَٰتِهِۦ وَرَسُولِهِۦ كُنتُمْ تَسْتَهْزِءُونَ ﴿٦٥﴾
لَا تَعْتَذِرُوا۟ ۖ قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَٰنِكُمْ ۚ إِن نَّعْفُ عَن طَآئِفَةٍ
مِّنكُمْ نُعَذِّبْ طَآئِفَةًۢ بِأَنَّهُمْ كَانُوا۟ مُجْرِمِينَ ﴿٦٦﴾ ٱلْمُنَٰفِقُونَ
وَٱلْمُنَٰفِقَٰتُ بَعْضُهُم مِّنۢ بَعْضٍ ۚ يَأْمُرُونَ بِٱلْمُنكَرِ
وَيَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمَعْرُوفِ وَيَقْبِضُونَ أَيْدِيَهُمْ ۚ نَسُوا۟ ٱللَّهَ
فَنَسِيَهُمْ ۗ إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٦٧﴾ وَعَدَ ٱللَّهُ
ٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱلْمُنَٰفِقَٰتِ وَٱلْكُفَّارَ نَارَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ
فِيهَا ۚ هِىَ حَسْبُهُمْ ۚ وَلَعَنَهُمُ ٱللَّهُ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ مُّقِيمٌ ﴿٦٨﴾
كَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ كَانُوٓا۟ أَشَدَّ مِنكُمْ قُوَّةً وَأَكْثَرَ أَمْوَٰلًا
وَأَوْلَٰدًا فَٱسْتَمْتَعُوا۟ بِخَلَٰقِهِمْ فَٱسْتَمْتَعْتُم بِخَلَٰقِكُمْ كَمَا
ٱسْتَمْتَعَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُم بِخَلَٰقِهِمْ وَخُضْتُمْ كَٱلَّذِى
خَاضُوٓا۟ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ ۖ

66. *Ne vous excusez pas ! Vous êtes bien devenus des infidèles après avoir eu la foi ! Si nous pardonnons à un groupe d'entre vous, nous en châtierons un autre pour avoir été criminel.*

67. *Les hypocrites, hommes et femmes, sont de même acabit. Ils incitent au mal, déconseillent le bien et ferment les mains [pour ne faire aucune largesse]. Ils ont oublié Dieu et Dieu les a oubliés. En vérité, les hypocrites sont des pervers !*

68. *Dieu a promis aux hypocrites, hommes et femmes, ainsi qu'aux fidèles, le feu de la géhenne. Ils y seront éternellement. Ce sera [comme châtiment] suffisant pour eux. Dieu les maudit et leur réserve un supplice permanent.*

69. *[Il en fut] de même de ceux qui vous ont précédés : ils étaient plus forts que vous, plus riches et avaient plus d'enfants. Ils jouirent de leur lot [en ce monde] et vous jouissez du vôtre, comme eux avant vous. Vous bavardez à tort et à travers, comme eux. Or, les actes de ces gens-là ont été vains, dans cette vie, et le seront dans la vie future. Voilà les perdants.*

(سورة التوبة)

وَأُولَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٦٩﴾ أَلَمْ يَأْتِهِمْ نَبَأُ ٱلَّذِينَ مِن
قَبْلِهِمْ قَوْمِ نُوحٍ وَعَادٍ وَثَمُودَ وَقَوْمِ إِبْرَٰهِيمَ وَأَصْحَٰبِ مَدْيَنَ
وَٱلْمُؤْتَفِكَٰتِ ۚ أَتَتْهُمْ رُسُلُهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ ۖ فَمَا كَانَ ٱللَّهُ
لِيَظْلِمَهُمْ وَلَٰكِن كَانُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٧٠﴾ وَٱلْمُؤْمِنُونَ
وَٱلْمُؤْمِنَٰتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ يَأْمُرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ
وَيَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَيُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ
وَيُطِيعُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ سَيَرْحَمُهُمُ ٱللَّهُ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ
عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٧١﴾ وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلْمُؤْمِنِينَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتِ
جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا وَمَسَٰكِنَ
طَيِّبَةً فِى جَنَّٰتِ عَدْنٍ ۚ وَرِضْوَٰنٌ مِّنَ ٱللَّهِ أَكْبَرُ ۚ ذَٰلِكَ
هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٧٢﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِىُّ جَٰهِدِ ٱلْكُفَّارَ
وَٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱغْلُظْ عَلَيْهِمْ ۚ وَمَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ

70. *L'histoire de ceux qui les ont précédés ne leur est-elle point parvenue ? [Celles] du peuple de Noé, des ʿAdites, des Thamûdites, du peuple d'Abraham, des habitants de Madyan, des cités renversées ! Leurs prophètes leur avaient apporté des preuves ! Dieu ne les a nullement lésés ; ils se sont lésés eux-mêmes.*

71. *Les croyants et les croyantes sont amis les uns des autres. Ils recommandent le bien, déconseillent le mal, accomplissent la prière, s'acquittent de l'aumône légale et obéissent à Dieu et à son prophète. Voilà ceux à qui Dieu fera miséricorde. Il est, en vérité, puissant et sage.*

72. *Dieu a promis aux croyants et aux croyantes des jardins arrosés par des ruisseaux, où ils séjourneront éternellement, des demeures agréables, dans les jardins d'Éden. [Mais] la satisfaction de Dieu est plus grande encore. Là est l'immense succès.*

73. *Prophète ! Combats les infidèles et les hypocrites, et sois rude avec eux. Leur asile sera la géhenne ! Quel affreux devenir !*

V. 70 : *Al Mu'tafikât : les cités renversées.* Allusion à la destruction de Sodome et Gomorrhe (Zam., II, 162). Ce verset fait penser au passage de l'Ancien Testament : « Abraham... porta ses regards du côté de Sodome et de Gomorrhe et sur tout le territoire de la plaine, et voici qu'il vit s'élever de la terre une fumée comme la fumée d'une fournaise. Lorsque Dieu détruisit les villes de la plaine, il se souvint d'Abraham... » (Gen., XIX, 28-29).

V. 72 : Il est utile de répéter que le degré suprême du bonheur paradisiaque est, comme le confirme cette fin de verset, d'ordre spirituel : *riḍwânu-l-Lâh*, la satisfaction qu'aura Dieu des élus (Ṭab., X, 182). Râzi en commentant ce passage, ajoute (XVI, 133) : « C'est la preuve décisive que le bonheur spirituel est plus noble que le bonheur [matériel]. »

(الجـــزء العـاشر)

ٱلْمَصِيرُ ﴿٧٣﴾ يَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ مَا قَالُوا۟ وَلَقَدْ قَالُوا۟ كَلِمَةَ ٱلْكُفْرِ
وَكَفَرُوا۟ بَعْدَ إِسْلَـٰمِهِمْ وَهَمُّوا۟ بِمَا لَمْ يَنَالُوا۟ ۚ وَمَا نَقَمُوٓا۟
إِلَّآ أَنْ أَغْنَىٰهُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ مِن فَضْلِهِۦ ۚ فَإِن يَتُوبُوا۟ يَكُ
خَيْرًا لَّهُمْ ۖ وَإِن يَتَوَلَّوْا۟ يُعَذِّبْهُمُ ٱللَّهُ عَذَابًا أَلِيمًا فِى ٱلدُّنْيَا
وَٱلْـَٔاخِرَةِ ۚ وَمَا لَهُمْ فِى ٱلْأَرْضِ مِن وَلِىٍّ وَلَا نَصِيرٍ ﴿٧٤﴾
* وَمِنْهُم مَّنْ عَـٰهَدَ ٱللَّهَ لَئِنْ ءَاتَىٰنَا مِن فَضْلِهِۦ لَنَصَّدَّقَنَّ
وَلَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلصَّـٰلِحِينَ ﴿٧٥﴾ فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُم مِّن فَضْلِهِۦ
بَخِلُوا۟ بِهِۦ وَتَوَلَّوا۟ وَّهُم مُّعْرِضُونَ ﴿٧٦﴾ فَأَعْقَبَهُمْ نِفَاقًا
فِى قُلُوبِهِمْ إِلَىٰ يَوْمِ يَلْقَوْنَهُۥ بِمَآ أَخْلَفُوا۟ ٱللَّهَ مَا وَعَدُوهُ
وَبِمَا كَانُوا۟ يَكْذِبُونَ ﴿٧٧﴾ أَلَمْ يَعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ سِرَّهُمْ
وَنَجْوَىٰهُمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ عَلَّـٰمُ ٱلْغُيُوبِ ﴿٧٨﴾ ٱلَّذِينَ يَلْمِزُونَ
ٱلْمُطَّوِّعِينَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ فِى ٱلصَّدَقَـٰتِ وَٱلَّذِينَ لَا يَجِدُونَ

74. *Ils jurent par Dieu qu'ils n'ont rien dit. Ils ont pourtant bien proféré une parole d'impiété et sont devenus infidèles après avoir embrassé l'Islâm. Ils se sont préoccupés de ce qu'ils n'ont [pu] obtenir. Ils n'ont d'autre reproche à faire, si ce n'est que Dieu — et aussi son envoyé — les a enrichis par effet de sa bonté. S'ils se repentaient ce serait mieux pour eux. S'ils tournent le dos [à son envoyé], Dieu leur infligera un douloureux châtiment en cette vie et dans l'autre. Sur terre, ils n'auront ni bienfaiteur, ni auxiliaire.*

75. *Certains d'entre eux se sont engagés vis-à-vis de Dieu en disant : « S'il nous gratifiait [de quelques effets] de sa bonté, nous ferions des aumônes et compterions parmi les gens de bien. »*

76. *Lorsqu'il leur eut accordé [des richesses], ils se montrèrent avares, manquant ainsi à leur engagement, et s'écartèrent [de la religion].*

77. *Conséquemment, Dieu en fit une hypocrisie en leurs cœurs jusqu'au jour où ils le rencontreront, en punition de leurs promesses non tenues et de leurs mensonges.*

78. *Ne savent-ils donc pas que Dieu connaît leurs secrets et leurs conciliabules, et qu'il possède parfaitement la clef des mystères ?*

79. *Ceux qui médisent aussi bien des croyants qui s'acquittent de l'aumône légale [en offrant] plus que leur dû que de ceux d'entre eux qui trouvent tout juste pour s'en acquitter, et les raillent, ceux-là, Dieu les raillera et un châtiment douloureux leur est réservé.*

V. 74 : Verset difficile à saisir, si l'on ne connaît pas les faits et les circonstances historiques auxquels il fait allusion. Il révèle, ainsi que les précédents, qu'autour de l'an 8 de l'hégire (629), la première communauté musulmane était, sinon menacée d'écroulement, du moins minée par de graves dissensions. L'expédition (victorieuse au demeurant) de Tabûk, dans des conditions particulièrement pénibles, ne peut expliquer à elle seule cette recrudescence d'« hypocrisie », ni la campagne diffamatoire entreprise contre le Prophète par les notables médinois au sein de cette cité qui avait tant fait et tant risqué pour l'accueillir, le protéger et assurer par ses guerriers ses succès militaires sur ses propres compatriotes. Il y a quelque chose de changé dans leurs sentiments et parfois dans leur attitude : la révélation est dénoncée comme une simple supercherie. Un complot est organisé pour attenter à ses jours après son retour de Tabûk. « Engraisse ton chien et il te mordra », osa dire du Prophète l'irréductible ʿAbdallah b. ʾUbay, dont les partisans étaient devenus subitement plus nombreux (Ṭab., X, 185-186). Comment expliquer changement aussi inattendu ?

Une des raisons de ce malaise est l'institution de l'impôt que la tradition elle-même, s'appuyant sur l'interprétation de certains versets et sur le ḥadîth, définit comme « le pire châtiment sur terre ». Châtiment d'autant plus insupportable qu'en raison de l'anarchie tribale de l'antique péninsule, toute notion fiscale apparaissait étrangère à la mentalité arabe de l'époque. Le paiement de l'impôt était pour eux une atteinte à la souveraineté de la tribu. Or, la tribu, dans la vie arabe anté-islamique, était beaucoup plus que la famille, l'unité de base de la morphologie sociale. Et cette unité de structure patriarcale fortement charpentée grâce à l'endogamie et à l'esprit de clan, était réfractaire à toute organisation à caractère fédéral impliquant une quelconque contrainte, en dehors des coutumes ancestrales qui, durant des millénaires, avaient assuré sa cohésion et son indépendance.

Menant une existence errante et misérable, au milieu d'une nature ingrate, elle était condamnée à pratiquer une économie pastorale fermée, à vivre toujours sur le qui-vive, subissant et organisant des raids de rapines meurtriers. Autant dire que chaque tribu formait un petit État dans le corps social, fier de son autonomie et hostile à toute servitude morale ou matérielle incompatible avec l'idée qu'elle se faisait de son indépendance.

Le paiement de l'impôt au profit d'un État en formation, et encore discuté, ne pouvait donc qu'exaspérer les clans arabes, nomades ou sédentaires. Non seulement l'impôt leur semblait un prélèvement intolérable sur leur patrimoine, mais les irritait encore parce qu'il était à leur point de vue et en raison même de son caractère obligatoire, contraire à l'honneur de la tribu, à la liberté des individus et au respect des patrimoines acquis.

Il est d'ailleurs remarquable que presque tout le vocabulaire fiscal arabe, anté- et post-islamique, implique étymologiquement une idée d'avilissement, d'escroquerie déguisée, de catastrophe. Le mot le plus usité dans cet ordre d'idées est *ḍariba*. Or, *ḍariba* dérive d'une racine signifiant frapper. Le mot lui-même désigne la pointe ou le tranchant d'un sabre et a, comme autre acception, celle d'être blessé d'un coup de glaive. Un autre terme fort connu est *maks* qui signifie flouerie, amoindrissement et techniquement droits de douane et taxes frappant les marchés. Le terme *ḫarâj* dérive d'une racine signifiant sortir, avec une grande variété de nuances suivant la particule qui la suit. Par extension, il exprime tout ce qui peut être expulsé (excréments, crachats, etc.). Son doublet *ḫurâj* signifie « ulcères ». Le mot *jibâya* (tribut, collecte) dérive d'une racine qui, entre autres sens, signifie « quémander, quêter, extorquer » (*cf.* DOZD, I, 172).

La racine du mot *jizya* (taxe, capitation) signifie rétribuer et aussi punir, assujettir, subjuguer. Le terme lui-même exprime un dommage, une perte, une amende imposée par un envahisseur, une livraison forcée de denrées. Son correspondant masculin a, entre autres sens, celui de ruine, châtiment, passion. On peut allonger cette liste. Loin de nous d'ailleurs toute idée d'affirmer que toutes ces redevances existaient avant l'Islâm. Notre intention est d'essayer de montrer que toute notion de fiscalité évoque, dans l'esprit des Arabes d'avant et d'après l'Islâm, une idée de servitude ou de malheur.

Pour atténuer cette conception, l'Islâm a, dès ses débuts, usé de termes nouveaux et appropriés, d'euphémismes propitiatoires ou moraux. L'impôt est présenté comme une œuvre privée et libre, on en a fait une obligation qu'on a légalisée (aumône légale) et désignée par le joli terme de *zakât* dont la racine à la deuxième forme, signifie « accroître, augmenter ».

Mais ce n'est pas à des arabes besogneux, méfiants et peu religieux qu'on pouvait faire croire qu'on augmentait son avoir... en le diminuant d'une fraction au profit du fisc. C'est alors qu'on attribua à ce terme technique, une valeur purificatoire. Payer ses impôts, c'est purifier son patrimoine, faire œuvre de charité et donc l'accroître en attirant sur lui, par un tel sacrifice, la bénédiction de Dieu. S'acquitter de l'impôt, c'est s'acquitter de l'une des plus grandes obligations religieuses. Ce qui n'empêche pas certains gros propriétaires de dire : « La *zakât*, c'est la sœur *(ʿukht)* de la capitation » (Zam., II, 163). D'autres accusaient ceux qui prétendaient avoir une bonne moralité fiscale d'être des vantards. Néanmoins, cette confusion de la *ṣadaqa* et de la *zakât* sera entretenue par tacite consentement jusqu'au IIIe s./IXe s.

En fait, la communauté musulmane, ou plutôt l'État musulman naissant, avait de plus en plus besoin d'argent. Les expéditions militaires coûtent cher. L'entretien de tous ceux qui gravitaient autour du Prophète (veuves et orphelins de guerre nécessiteux) exigeait lui aussi des revenus considérables. Ce qui a amené le Prophète à rendre, en l'an 8/629, la perception de la *zakât* impérative. La *zakât* eut ses fonctionnaires et le devoir de tout chef de tribu maintenu par l'Islâm, de tout préfet, gouverneur ou préposé nommé par le Prophète, était de faire rentrer les « contributions purifiantes ».

C'était une obligation communautaire, un devoir religieux. Quiconque ne s'acquittait pas de ses contributions était dénoncé comme rebelle, hypocrite, adversaire du Prophète, ennemi de Dieu. D'où un profond malaise dans les villes et surtout parmi les tribus nomades. Malaise qui a été exploité contre le Prophète et ses premiers compagnons, mais à la lumière duquel on saisit mieux le sens de ces versets contre les hypocrites. On peut également y voir les germes d'une sédition qui n'attendait qu'une occasion favorable pour éclater, les signes précurseurs du futur et vaste mouvement d'apostasie *(ridda)* qui ébranlera gravement l'Islâm deux ans plus tard, au lendemain même de la mort du Prophète (lundi 13 Rabiʿ, de l'année 2 de l'hégire /8 juin 632). Apostasie qui, sans l'intransigeance et la foi d'Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq, eût sapé la nouvelle religion dans son fondement et son avenir.

Autre raison non moins sérieuse d'un tel changement dans les propos et l'attitude des fidèles vis-à-vis du Prophète : sa politique pour assurer la diffusion de l'Islâm. Politique de conciliation pratiquée surtout en faveur des qurayshites dont le Prophète voulait « acheter les chefs », les *al-Mu'allafatu qulûbuhum*, mots que nous avons traduits un peu sommairement pour rester dans le ton de l'époque, par « sympathisants influents » et que le Prophète voulait mettre au service du rayonnement rapide de l'Islâm. Cette politique ne pouvait que déplaire aux Médinois qui se voyaient frustrés des avantages matériels d'une religion qu'ils avaient eux-mêmes contribué à défendre et à imposer.

On murmura d'abord que le Prophète voulait rompre avec ses anciens soutiens et rejoindre ses compatriotes. Puis on cria au scandale, lorsque, après la reddition de La Mekke et la victoire de Ḥunayn (9/629), il remit presque tout le butin aux qurayshites qui n'avaient pas pris part au combat et ce, uniquement pour leur être agréable : près de vingt-quatre mille chameaux. Les historiens atténuent en général la violence de la réaction des 'Anṣâr sur le champ de bataille même, après la prise de l'opulente cité. En fait, le Prophète fut assez malmené : on lui arracha son manteau et on l'injuria grossièrement au cours de la bagarre. Grâce à sa douceur et à ses promesses, il réussit à calmer les esprits. Pas pour longtemps. Le présent verset reflète l'agitation, les rancœurs et les propos blessants tenus par les mécontents dénoncés ici comme des impies et des hypocrites.

Ils jurent qu'ils n'ont rien dit : les propos rapportés tels que : « Si ce que Mahomet dit de nos chefs est vrai, nous sommes des ânes ! » ; « Expulsons-les (le Prophète et les réfugiés mekkois) de notre cité » ; « Nourris ton chien et il te mordra ». On trouvera dans les commentaires classiques la teneur de ce qu'ils ont juré de n'avoir pas dit.

De ce qu'ils n'ont pu obtenir : le complot de ʿAqaba (*cf.* Zam., II, 163).

Reproche, naqama, « se venger », mais aussi « blâmer, accuser, punir ».

Text. : « et ils n'ont pas reproché si ce n'est que les a enrichis Dieu et son prophète par sa faveur ». L'idée est la suivante : les Médinois vivaient modestement. Grâce aux victoires remportées par le Prophète, au butin, au rachat des prisonniers, etc., ils ont des serviteurs, des chevaux, de l'argent et vivent dans l'opulence. Qu'ont-ils donc à reprocher à l'Islâm si ce n'est d'être devenus riches grâce à lui (*cf.* Râz., XVI, 138 ; Zam., II, 163 ; Ṭab., X, 187). Ce sens, assez subtil il est vrai, n'a été souligné par aucun traducteur.

V. 75 : *Certains d'entre eux :* les hypocrites. Ṭab. (X, 189 et suiv.) cite quelques noms.

V. 76 : *Manquant... à leur engagement,* text. : « tournèrent le dos ». Ils refusèrent de s'acquitter de l'aumône légale *(zakât).*

L'un d'eux, ʿUtba b. Ḥâṭib, des 'Anṣâr pourtant, non seulement renonça aux pratiques de l'Islâm une fois devenu riche, mais il s'opposa encore au versement de l'aumône légale sur ses troupeaux, en prétendant que « la *zakât* était analogue à la *jizya* » (Ṭab., X, 189 ; Zam., II, 164), c'est-à-dire assimilable à la capitation à laquelle seuls les non-musulmans étaient soumis, ces derniers étant exonérés de la *zakât.* Cette *jizya*, jugée alors humiliante, peut être assimilée à ce que, par euphémisme, on appelle actuellement en France impôt sur les « personnes physiques ». Les mots changent, mais les réalités demeurent.

V. 77 : L'ambiguïté de ce verset a amené l'exégèse à lui donner plusieurs interprétations compte tenu de l'incertitude du sujet du verbe *aʿqaba* (faire suivre). Nous nous conformons aux données de la langue, à l'interprétation de Zam. (II, 164), reprise et exposée intelligemment par Râz. (XVI, 142) et à celle plus concise, mais substantielle, de Jalâl (p. 261).

Dieu en fit une hypocrisie : transforma leur avarice en hypocrisie. A ce propos, le Prophète donne de l'hypocrite la définition bien connue : « Il ment quand il parle, trahit quand on lui fait confiance, ne tient pas parole quand il promet » (Ṭab., X, 191).

V. 78 : *Il possède...,* text. : « il connaît parfaitement les choses absentes ou inconnues » (ce qui échappe aux hommes) (Râz., XVI, 144).

V. 79 : Les hypocrites accusaient les contribuables généreux de faire du zèle par ostentation *(riyâ)*, pour soigner leur publicité *(sumʿa)*, et ajoutaient à l'intention des économiquement faibles : « Mais Dieu n'a pas besoin de votre aumône ! » (Ṭab., X, 195 et suiv.).

(سورة التوبة)

إِلَّا جُهْدَهُمْ فَيَسْخَرُونَ مِنْهُمْ سَخِرَ ٱللَّهُ مِنْهُمْ وَلَهُمْ عَذَابٌ
أَلِيمٌ ﴿٧٩﴾ ٱسْتَغْفِرْ لَهُمْ أَوْ لَا تَسْتَغْفِرْ لَهُمْ إِن تَسْتَغْفِرْ
لَهُمْ سَبْعِينَ مَرَّةً فَلَن يَغْفِرَ ٱللَّهُ لَهُمْ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ كَفَرُوا۟
بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٨٠﴾
فَرِحَ ٱلْمُخَلَّفُونَ بِمَقْعَدِهِمْ خِلَٰفَ رَسُولِ ٱللَّهِ وَكَرِهُوٓا۟
أَن يُجَٰهِدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَقَالُوا۟ لَا
تَنفِرُوا۟ فِى ٱلْحَرِّ قُلْ نَارُ جَهَنَّمَ أَشَدُّ حَرًّا لَّوْ كَانُوا۟
يَفْقَهُونَ ﴿٨١﴾ فَلْيَضْحَكُوا۟ قَلِيلًا وَلْيَبْكُوا۟ كَثِيرًا جَزَآءًۢ
بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿٨٢﴾ فَإِن رَّجَعَكَ ٱللَّهُ إِلَىٰ طَآئِفَةٍ
مِّنْهُمْ فَٱسْتَـْٔذَنُوكَ لِلْخُرُوجِ فَقُل لَّن تَخْرُجُوا۟ مَعِىَ أَبَدًا
وَلَن تُقَٰتِلُوا۟ مَعِىَ عَدُوًّا إِنَّكُمْ رَضِيتُم بِٱلْقُعُودِ أَوَّلَ مَرَّةٍ
فَٱقْعُدُوا۟ مَعَ ٱلْخَٰلِفِينَ ﴿٨٣﴾ وَلَا تُصَلِّ عَلَىٰٓ أَحَدٍ مِّنْهُم

80. *Que tu demandes à Dieu de leur pardonner ou non et dusses-tu exprimer soixante-dix fois cette demande, jamais Dieu ne leur pardonnera. C'est qu'en vérité, ils ont été trop infidèles envers Dieu et son envoyé, et Dieu ne met pas dans la bonne direction les gens pervers.*

81. *Ceux laissés en arrière se sont réjouis [d'être restés dans leurs foyers] par opposition à l'envoyé de Dieu. Il leur a répugné d'exposer leur personne et leurs biens dans la lutte pour la cause de Dieu, en disant : « Ne partez pas en campagne, par ces chaleurs. » Dis-[leur] : « Le feu de la géhenne est plus ardent encore. » Si seulement ils comprenaient !*

82. *Qu'ils rient peu et pleurent beaucoup sur [la cruelle] sanction de ce qu'ils se sont acquis.*

83. *Si Dieu te ramène [à Médine, que tu retrouves] un groupe de ces [embusqués] et qu'ils te demandent de partir en campagne [avec toi], dis-[leur : « Jamais plus vous ne sortirez avec moi ! Jamais vous ne combattrez un ennemi à mes côtés. Vous avez accepté de rester [dans vos foyers] une première fois, eh bien, restez-[y] avec ceux qui restent. »*

84. *Ne prie sur la dépouille d'aucun d'entre eux qui meurt et ne te tiens pas debout près de sa tombe. Ils ont été trop infidèles envers Dieu et son envoyé, et sont morts en état de perversion.*

V. 80 : Dans sa mansuétude, le Prophète accepta de prier sur la dépouille mortelle de son plus implacable ennemi, ʿAbd. b. ʾUbay b. Salûl, à la demande du fils de ce dernier qui était bon musulman. On devine la réaction du fougueux ʿUmar. Le Prophète, pour le calmer, lui récita ce verset en ajoutant : « Je vais prier et demander soixante-dix fois, plus soixante-dix fois encore à Dieu de lui pardonner. Peut-être sera-t-il sauvé ! » (Ṭab., X, 199, 205).

V. 81 : *Ceux laissés en arrière* : en refusant de participer à l'expédition de Tabûk.

V. 84 : Cette prière et les rites funèbres constituent pour l'ensemble des musulmans une obligation communautaire. Un seul musulman peut en dispenser les autres *(farḍ kifâya)*. Il ne peut être question de traiter ici de cette cérémonie dans tous ses détails. Contentons-nous de noter ses éléments essentiels. Elle comporte une toilette mortuaire *(ghusl)*, la mise en linceul *(kafn)*, un embaumement *(taḥnît)*, le transport de la dépouille vers la tombe *(ḥaml)* et l'inhumation *(dafn)* (*cf.* MALM, t. I, pp. 172 et suiv.).

La prière est soumise à quatre règles :

a. L'intention ;

b. le *takbîr* ou proclamation, répétée quatre fois (en levant les bras), de la grandeur divine : *Allahu Akbar ;*

c. une invocation à voix basse en faveur du défunt *(duʿâ)*, entre les formules précédentes ;

d. le salut final *(taslîm)*.

L'invocation peut être simple (Seigneur, pardonnez-lui). On n'est pas tenu de réciter des formules invariables. Parmi les invocations les plus courantes et aussi les plus solennelles dites immédiatement après le salut final, la tradition recommande celle-ci, qu'elle tient pour conforme à celle qu'employa le Prophète et que transmit son compagnon ʾAbû Hurayra. Cette invocation qui est dite avec des variantes est la suivante :

« Louange à Dieu qui donne la vie et la mort. Louange à Dieu qui ressuscite les morts. A lui appartiennent la majesté, la grandeur, la souveraineté, la puissance et l'élévation. Il est le Tout-Puissant. Seigneur, répands tes bénédictions et tes grâces sur ton serviteur et ton envoyé Muḥammad et sa famille, de même que tu as répandu ta bénédiction et tes grâces sur Abraham et sur sa famille dans le monde. Tu es digne de louange et de glorification. Seigneur, cette dépouille est celle de ton serviteur, le fils de ton serviteur et de ta servante. C'est toi qui l'as fait vivre et c'est toi qui le ressusciteras. Tu es plus informé que quiconque sur lui, intérieurement et extérieurement. Nous venons en intercesseurs pour lui. Agrée notre intercession en sa faveur. Seigneur nous cherchons protection pour lui dans ta promesse de miséricorde, car tu es fidèle à tes engagements ! Seigneur, protège-le contre le châtiment du tombeau. Préserve-le du supplice de l'enfer ! Pardonne-lui ! Fais-lui miséricorde ! Épargne-lui les tourments ! Réserve-lui un honorable accueil ! Purifie-le [comme on purifie] par l'eau, la neige et la fraîcheur ! Purifie-le de ses péchés, comme l'étoffe blanche est lavée de toute souillure. Donne-lui une meilleure demeure que la sienne, une famille meilleure que la sienne. Seigneur, s'il a été un bienfaiteur, augmente la récompense de ses œuvres pies. S'il a été un pécheur, sois indulgent à son égard. Seigneur, il est devenu ton hôte et tu es le meilleur des hôtes. Il a besoin de ta miséricorde ! Tu peux te passer de le punir. Seigneur, affermis ses paroles quand il sera interrogé. Ne l'accable point d'épreuves en son tombeau qu'il ne pourrait pas supporter. Seigneur, ne nous prive point de la récompense que tu lui accorderas et fais que rien ne nous détourne de toi après lui ! » (QAYR, pp. 64 et suiv.).

(الجـــزء العـاشر)

مَّاتَ أَبَدًا وَلَا تَقُمْ عَلَىٰ قَبْرِهِۦٓ ۖ إِنَّهُمْ كَفَرُوا۟ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ
وَمَاتُوا۟ وَهُمْ فَٰسِقُونَ ﴿٨٤﴾ وَلَا تُعْجِبْكَ أَمْوَٰلُهُمْ وَأَوْلَٰدُهُمْ ۚ
إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُعَذِّبَهُم بِهَا فِى ٱلدُّنْيَا وَتَزْهَقَ أَنفُسُهُمْ
وَهُمْ كَٰفِرُونَ ﴿٨٥﴾ وَإِذَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ أَنْ ءَامِنُوا۟ بِٱللَّهِ
وَجَٰهِدُوا۟ مَعَ رَسُولِهِ ٱسْتَـْٔذَنَكَ أُو۟لُوا۟ ٱلطَّوْلِ مِنْهُمْ وَقَالُوا۟
ذَرْنَا نَكُن مَّعَ ٱلْقَٰعِدِينَ ﴿٨٦﴾ رَضُوا۟ بِأَن يَكُونُوا۟ مَعَ
ٱلْخَوَالِفِ وَطُبِعَ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ لَا يَفْقَهُونَ ﴿٨٧﴾ لَٰكِنِ
ٱلرَّسُولُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ جَٰهَدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ ۚ
وَأُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلْخَيْرَٰتُ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٨٨﴾
أَعَدَّ ٱللَّهُ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ
ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٨٩﴾ وَجَآءَ ٱلْمُعَذِّرُونَ مِنَ ٱلْأَعْرَابِ ۚ
لِيُؤْذَنَ لَهُمْ وَقَعَدَ ٱلَّذِينَ كَذَبُوا۟ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ ۚ سَيُصِيبُ

85. *Que leurs richesses et leurs enfants ne t'émerveillent point, Dieu veut seulement en faire pour eux un sujet de tourment en cette vie et il veut aussi qu'ils rendent le dernier soupir dans l'impiété.*

86. *Quand une sourate est révélée [prescrivant] de croire en Dieu et de combattre avec son envoyé, les plus riches d'entre eux disent pour en être dispensés : « Laisse-nous avec ceux qui restent ! »*

87. *Ils ont accepté de rester avec les femmes laissées à l'arrière. Leurs cœurs ont été scellés. Ils ne comprennent pas.*

88. *Mais le Prophète et ceux qui croient [vraiment] ont engagé, dans le combat, leurs biens et leur personne. A eux [sont réservés] les biens [de ce monde et du monde futur]. Ceux-là seront les bienheureux.*

89. *Dieu leur a préparé des jardins arrosés par des ruisseaux. Ils y seront éternellement. C'est là un triomphe immense.*

90. *Ceux parmi les Bédouins qui allèguent de mauvaises excuses sont venus pour obtenir une permission [les dispensant de participer à l'expédition]. Quant à ceux [d'entre eux] qui accusent d'imposture Dieu et son envoyé, ils sont restés [chez eux]. Les mécréants parmi eux subiront un douloureux châtiment.*

V. 85 : Reprise textuelle du verset 55 de la présente sourate qui sert de justification au précédent : ne prie pas sur les dépouilles mortelles des hypocrites pour des raisons de richesse ou de postérité (Ṭab., X, 207).

V. 87 : Il s'agit des femmes : *khawâlif* est au pluriel féminin. Le masculin *khâlif* devient *khâlifûna* (Ṭab., X, 204 et 208 ; Jalâl, p. 263).

V. 88 : *[De ce monde et du monde futur]* : *fi-d-Dunya wal 'âkhira* (Jalâl, p. 263).

V. 90 : *Les Bédouins* : il s'agit des Banû Ghifar, dont la zone de parcours était non loin de Médine, des Muzayna, qui campaient ordinairement dans les alentours de Yanbûʿ, et des Juhayna, qui nomadisaient un peu plus au nord de ce havre. Toutes ces tribus s'étaient pourtant converties à l'Islâm d'assez bonne heure (autour de l'an 2/624). Elles avaient conclu des pactes d'alliance avec le Prophète (*cf.* HISS, pp. 146 et suiv. : MAQU, I, p. 373 ; HAMP, I, pp. 282 et suiv.). On cite aussi les tribus de 'Asad, Ghaṭafân, Banû ʿAmir (Ṭab., X, 210 ; Zam., II, 167). Quant au mot lui-même qui les qualifie (*muʿaẓẓir*), il est assez insolite pour le sens du verset. Il faut admettre une insertion interne : *al-muʿtaẓirûn = al muʿaẓẓirûn.* Cette assimilation du *t* au *ẓ* est connue en grammaire arabe (Ṭab., X, 209-210 ; Jalâl, p. 264 ; Zam., II, 167 ; Râz., XVI, 158).

Ce passage a été rarement bien compris. Ceux des Bédouins qui avaient la foi, ou se disaient musulmans, sont venus s'excuser par acquit de conscience. Mais ceux qui n'avaient pas la foi et traitaient le Prophète de menteur étaient restés chez eux. Ils ne prirent pas la peine de venir s'excuser pour sauver les formes (*cf.* Zam., II, 167).

(سورة التوبة)

ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٩٠﴾ لَّيْسَ عَلَى ٱلضُّعَفَآءِ
وَلَا عَلَى ٱلْمَرْضَىٰ وَلَا عَلَى ٱلَّذِينَ لَا يَجِدُونَ مَا يُنفِقُونَ حَرَجٌ
إِذَا نَصَحُوا۟ لِلَّهِ وَرَسُولِهِۦ ۚ مَا عَلَى ٱلْمُحْسِنِينَ مِن سَبِيلٍ
وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩١﴾ وَلَا عَلَى ٱلَّذِينَ إِذَا مَآ أَتَوْكَ
لِتَحْمِلَهُمْ قُلْتَ لَآ أَجِدُ مَآ أَحْمِلُكُمْ عَلَيْهِ تَوَلَّوا۟ وَّأَعْيُنُهُمْ
تَفِيضُ مِنَ ٱلدَّمْعِ حَزَنًا أَلَّا يَجِدُوا۟ مَا يُنفِقُونَ ﴿٩٢﴾
* إِنَّمَا ٱلسَّبِيلُ عَلَى ٱلَّذِينَ يَسْتَـْٔذِنُونَكَ وَهُمْ أَغْنِيَآءُ
رَضُوا۟ بِأَن يَكُونُوا۟ مَعَ ٱلْخَوَالِفِ وَطَبَعَ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ
فَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٩٣﴾ يَعْتَذِرُونَ إِلَيْكُمْ إِذَا رَجَعْتُمْ إِلَيْهِمْ
قُل لَّا تَعْتَذِرُوا۟ لَن نُّؤْمِنَ لَكُمْ قَدْ نَبَّأَنَا ٱللَّهُ مِنْ أَخْبَارِكُمْ
وَسَيَرَى ٱللَّهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُۥ ثُمَّ تُرَدُّونَ إِلَىٰ عَٰلِمِ ٱلْغَيْبِ
وَٱلشَّهَٰدَةِ فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٩٤﴾ سَيَحْلِفُونَ

91. *Aucune contrainte [ne pèse] sur les faibles, les malades, ni sur ceux qui sont dépourvus de moyens pour s'équiper, pourvu qu'ils soient sincères envers Dieu et envers son envoyé. Aucun grief n'est à faire à [cet égard] à ceux qui font le bien. Dieu est clément et miséricordieux.*

92. *[Nul grief, non plus, n'est à faire] à ceux qui vinrent te trouver pour leur procurer une monture et qui, lorsque tu leur as répondu que tu n'avais rien pour assurer leur transport, s'en retournèrent en versant d'abondantes larmes, [le cœur gros] de chagrin, n'ayant rien trouvé à dépenser [pour s'équiper par leurs propres moyens].*

93. *Il n'y a de grief à faire qu'à ceux qui te demandent de les exempter, alors qu'ils sont riches, préférant rester avec les femmes laissées à l'arrière. Dieu a scellé leurs cœurs et ils ne savent point.*

94. *Ils vous présenteront des excuses à votre retour. Tu [leur] diras : « Ne vous excusez pas ! Nous ne vous croirons pas ! Dieu nous a mis au courant de vos nouvelles ! Dieu verra ce que vous ferez et son envoyé aussi ; ensuite vous retournerez auprès de celui qui connaît ce qui échappe à l'entendement humain et ce dont les hommes peuvent témoigner. Il vous instruira sur ce que vous aurez fait.*

95. *A votre retour, ils vous jureront par Dieu [qu'ils n'ont vraiment pas pu vous accompagner] pour que vous vous absteniez de [les blâmer]. Il faudra vous détourner d'eux ! Ils sont immondes et leur asile sera la géhenne en rétribution des œuvres qu'ils auront accomplies.*

V. 91 : *Aucune contrainte ne pèse...* : à propos de la guerre, s'ils sont obligés de rester dans leur foyers.

Aucun grief, text. : « pas de voie contre ceux qui font le bien ». L'exégèse donne au mot *sabîl* (voie) le sens de *mu'âkhaża* (représailles) (Jalâl, p. 264). *Junâḥ* (péché) ; *'itâb* (reproche) (Zam., II, 167).

Qui font le bien : qui ont la foi, car le fondement du bien est la profession de foi (Râz., XVI, 160).

V. 92 : *Ceux qui vinrent te trouver* : il s'agit d'une fraction de Muzayna, les Banû Muqarrin, et sept autres Médinois dont on trouvera la liste dans Ṭab. (X, 213).

V. 94 : *Ce que vous ferez* après votre défection et votre hypocrisie. Il verra si vous vous repentirez ou non (Ṭab., XI, 1).

Ce qui échappe... et ce dont les hommes peuvent témoigner, text. : « l'absent et le témoignage ». Ce qui est secret et ce qui est apparent (Ṭab., XI, 2 ; Zam., II, 168).

V. 95 : *Ils vous jureront...* : les « objecteurs », en tout quatre-vingts hommes valides et pouvant participer à l'expédition (Ṭab., XI, 3). L'objet du serment est suspendu, mais cette suspension est conforme au génie de la langue arabe.

En fait, à son retour, le Prophète accepta de les entendre, reçut leur serment et leur pardonna, laissant à Dieu le soin de les juger lui-même (Ṭab., XI, 3).

(الجزء الحادى عشر)

بِٱللَّهِ لَكُمْ إِذَا ٱنقَلَبْتُمْ إِلَيْهِمْ لِتُعْرِضُوا۟ عَنْهُمْ ۖ فَأَعْرِضُوا۟
عَنْهُمْ ۖ إِنَّهُمْ رِجْسٌ ۖ وَمَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ جَزَآءًۢ بِمَا كَانُوا۟
يَكْسِبُونَ ﴿٩٥﴾ يَحْلِفُونَ لَكُمْ لِتَرْضَوْا۟ عَنْهُمْ ۖ فَإِن تَرْضَوْا۟
عَنْهُمْ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يَرْضَىٰ عَنِ ٱلْقَوْمِ ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٩٦﴾
ٱلْأَعْرَابُ أَشَدُّ كُفْرًا وَنِفَاقًا وَأَجْدَرُ أَلَّا يَعْلَمُوا۟ حُدُودَ
مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ عَلَىٰ رَسُولِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٩٧﴾
وَمِنَ ٱلْأَعْرَابِ مَن يَتَّخِذُ مَا يُنفِقُ مَغْرَمًا وَيَتَرَبَّصُ بِكُمُ
ٱلدَّوَآئِرَ ۚ عَلَيْهِمْ دَآئِرَةُ ٱلسَّوْءِ ۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٩٨﴾ وَمِنَ
ٱلْأَعْرَابِ مَن يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَيَتَّخِذُ مَا يُنفِقُ
قُرُبَٰتٍ عِندَ ٱللَّهِ وَصَلَوَٰتِ ٱلرَّسُولِ ۚ أَلَآ إِنَّهَا قُرْبَةٌ لَّهُمْ ۚ
سَيُدْخِلُهُمُ ٱللَّهُ فِى رَحْمَتِهِۦٓ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩٩﴾
وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلْأَوَّلُونَ مِنَ ٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ وَٱلَّذِينَ

96. *Ils jurent pour que vous acceptiez [leurs excuses]. Si vous le faites, Dieu n'agréera point [les excuses] des pervers.*

97. *Les Bédouins sont plus endurcis dans l'impiété et l'hypocrisie [que les citadins], plus enclins à ignorer les normes de ce que Dieu a révélé à son envoyé. Dieu est omniscient et sage.*

98. *Il est des Bédouins qui considèrent comme une imposition de pure perte ce qu'ils dépensent [pour la cause de Dieu] et ils guettent les revers que vous pourriez subir. Que les revers soient subis par eux-mêmes ! Dieu entend et sait tout.*

99. *Il est aussi des Bédouins qui croient en Dieu et au Jour dernier, considèrent ce qu'ils dépensent [pour la cause de Dieu] comme autant de [moyens] pour se rapprocher de lui et [obtenir en leur faveur] les invocations du Prophète. Or ça, n'est-ce pas [un moyen] de se rapprocher [de Dieu] ? Il les fera entrer en sa miséricorde, car il est clément et miséricordieux.*

100. *Les tout premiers [croyants] parmi les émigrés et les auxiliaires, et ceux qui les ont suivis dans leur beau comportement, Dieu est satisfait d'eux et ils seront satisfaits [de ce qu'il leur accordera]. Il a préparé, pour eux, des jardins arrosés par des ruisseaux. Ils y séjourneront éternellement. Voilà l'immense succès.*

V. 97 : (Ṭab., XI, 3.) Cette sévérité du texte sacré à l'endroit des Arabes nomades ou Bédouins *('aʿrâb)* est expliquée par l'exégèse comme motivée par leur grossièreté, leur nature fruste, leur orgueil, la rudesse de leur langage, leur perfidie, leur esprit anarchique, leur opposition à la discipline imposée par la nouvelle religion, la liberté excessive avec laquelle ils parlaient au Prophète et les mauvais tours qu'ils lui jouaient. Les Ghaṭafân et les Hawâzin l'avaient exaspéré par leur duplicité et leurs trahisons (Râz., XVI, 166). Ajoutons également la répugnance des Bédouins à combattre pour une cause sans profit matériel ou qui n'intéressait pas directement la vie de leurs clans : pâturage, points d'eau, vengeance *(thâr)*, honneur des femmes, honorabilité *(ʿird)*, etc. (*cf.* FARH, pp. 44-163). Mais ce qui devait créer chez le Prophète et les Bédouins une incompréhension irréductible, c'étaient les impôts, le refus de croire à la vie future, l'indiscipline et l'hostilité à l'ordre social et religieux nouveau. On se reportera à l'excellente étude que le professeur Ḥamidullah consacre aux difficiles rapports du Prophète avec les tribus arabes dans l'ouvrage déjà cité (HAMP, t. I, pp. 279-364).

Les normes : le dogme et les prescriptions de l'Islâm.

Dieu est omniscient : en les dénonçant ainsi (Ṭab., XI, 4).

V. 98 : *Une imposition de pure perte, gharâma wa khusrân* (Zam., II, 168). La voilà bien la raison du malentendu entre le Prophète et les Bédouins.

[Pour la cause de Dieu]. Ṣalawât (prière) a ici le même sens que *duʿa,* invocation adressée à Dieu en faveur de quelqu'un. Le mot *ṣalawât*, plur. de *ṣalât*, a intrigué par sa graphie *(ṣalawt)* des auteurs comme Noeldeke et Frünkel. Le premier y voit à tort une prononciation dialectale (*cf.* NOLQ, p. 235) et le second le rattache uniquement, pour établir une influence judéo-chrétienne sur les rites de l'Islâm, à une racine araméenne *(selôtâ)* (*cf. Encycl. de l'Islâm*, s. v. « Salat »). En réalité, la racine appartient à la langue arabe (Râz., XVI, 180), et signifiait à l'origine une invocation *(duʿa)* comme l'indique le présent verset. C'est seulement avec l'Islâm que le mot a fini par s'appliquer plus spécialement aux offices ou prières canoniques.

Ajoutons que le verbe *ṣallâ* (prier) ne peut être employé que lorsqu'il s'agit du Prophète : sur lui seul le musulman peut prier, invoquer Dieu en sa faveur en récitant les formules habituelles. Les shiʿites, s'appuyant sur ce verset, soutiennent que l'exception de cet emploi ne concerne pas ʿAli et qu'on doit employer les mêmes formules invocatrices (*ṣalawât*) lorsqu'on prononce son nom que lorsqu'on prononce celui du Prophète, thèse que la Sunna rejette naturellement, refusant de mettre ʿAli sur le même plan que Muḥammad (Râz., XVI, 180).

(سورة التوبة)

ٱتَّبَعُوهُم بِإِحْسَٰنٍ رَّضِىَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ وَأَعَدَّ
لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى تَحْتَهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ
ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١٠٠﴾ وَمِمَّنْ حَوْلَكُم مِّنَ ٱلْأَعْرَابِ
مُنَٰفِقُونَ ۖ وَمِنْ أَهْلِ ٱلْمَدِينَةِ مَرَدُوا۟ عَلَى ٱلنِّفَاقِ لَا تَعْلَمُهُمْ ۖ
نَحْنُ نَعْلَمُهُمْ ۚ سَنُعَذِّبُهُم مَّرَّتَيْنِ ثُمَّ يُرَدُّونَ إِلَىٰ عَذَابٍ
عَظِيمٍ ﴿١٠١﴾ وَءَاخَرُونَ ٱعْتَرَفُوا۟ بِذُنُوبِهِمْ خَلَطُوا۟ عَمَلًا
صَٰلِحًا وَءَاخَرَ سَيِّئًا عَسَى ٱللَّهُ أَن يَتُوبَ عَلَيْهِمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ
غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٠٢﴾ خُذْ مِنْ أَمْوَٰلِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ
وَتُزَكِّيهِم بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهِمْ ۖ إِنَّ صَلَوٰتَكَ سَكَنٌ لَّهُمْ ۗ
وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٠٣﴾ أَلَمْ يَعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ هُوَ يَقْبَلُ ٱلتَّوْبَةَ
عَنْ عِبَادِهِۦ وَيَأْخُذُ ٱلصَّدَقَٰتِ وَأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلتَّوَّابُ
ٱلرَّحِيمُ ﴿١٠٤﴾ وَقُلِ ٱعْمَلُوا۟ فَسَيَرَى ٱللَّهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُۥ

101. *Il y a parmi les Bédouins [campés] autour de vous, des hypocrites, et aussi parmi les habitants de Médine. Ils persistent diaboliquement dans l'hypocrisie. Tu ne les connais pas, mais nous, nous les connaissons et nous les tourmentons doublement, avant de leur infliger un châtiment extrême.*

102. *D'autres ont confessé leurs péchés, mêlant ainsi la bonne à la mauvaise action. Il se peut que Dieu agrée leur repentir. Il est, en effet, clément et miséricordieux.*

103. *Prélève sur leur fortune une amende : tu les purifieras ainsi et tu augmenteras [leurs mérites et leurs biens]. Prie en leur faveur, car tes prières sont une quiétude pour eux et Dieu entend et sait tout.*

104. *Ne savent-ils pas que Dieu seul accueille le repentir de ses serviteurs [pour leurs péchés], que c'est lui qui agrée les aumônes et qu'il est indulgent et miséricordieux ?*

105. *Dis-[leur] : « Apprenez que Dieu verra vos œuvres, ainsi que son Prophète et les croyants, que vous serez ramenés vers celui qui connaît ce qui échappe à l'entendement des hommes et ce dont ils peuvent témoigner. Il vous informera de ce que vous aurez fait.*

V. 101 : L'avillissement en cette vie, les tourments du tombeau et, dans la vie future, le châtiment suprême (text. : « considérable »), c'est-à-dire l'enfer (Râz., XVI, 173-174).

V. 102 : *D'autres ont confessé leurs péchés.* Il s'agit de ceux qui avaient refusé de participer à l'expédition de Tabûk et qui ont amèrement regretté leur défection (Ṭab., XI, 12-13).

Il se peut. La probabilité ici, s'agissant de Dieu, a la valeur d'une certitude (Ṭab., XI, 12 ; Râz., XVI, 176 et suiv.)

V. 103 : *Une amende*, text. : « une aumône », par euphémisme, comme nous l'avons indiqué plus haut. Cette sanction économique fut assez grave : « Une fraction de leurs biens », selon Ṭab. (XI, 17) ; un tiers, selon Râz. (XVI, 178) et Jalâl (p. 266).

Tu les purifieras... tu augmenteras : les deux verbes employés *ṭahhara* et *zakkâ* ont, à une nuance près, le même sens : le premier exprime une purification physique, le second une purification morale. Nous préférons traduire le second par « accroître, augmenter », selon son sens étymologique, compte tenu de l'idée qu'il évoque ; on accroît son patrimoine en le purifiant par la *zakât* (dîme).

Tes prières, ṣalawât (*cf.* verset 98). Autre lecture : *ṣalât* (Kûfa, Baṣra, La Mekke). Les « rebelles de l'impôt » prétendaient que son versement était subordonné à la prière du Prophète, à l'apaisement qu'elle procure (Râz., XVI, 180). Plus tard, après la mort du Prophète, dès le début du califat d'Abû Bakr, ils déclarèrent que cette obligation était devenue caduque puisque le Prophète ne pouvait plus prier pour eux et ils participèrent à la campagne d'apostasie dont il a été question ci-dessus.

Quiétude : autre interprétation donnée à *sakan* par les philologues : « miséricorde » *(raḥma)*, « dignité » *(waqâr)*, « apaisement » *(tum'aniyya)*.

V. 104 : *Agrée*, text. : « prélève » (Ṭab., XI, 20). En fait, c'est le Prophète qui prélève sur l'ordre de Dieu (Râz., XVI, 186). Il s'agit d'une métaphore selon Zam. (II, 171).

Il est indulgent. Cette indulgence, lorsqu'elle est méritée, est un devoir *(wâjib)* pour Dieu selon l'école mu'tazilite. Tel n'est point l'avis de Râz. (XVI, 186).

V. 105 : *Dis-[leur]* : aux défaillants repentants.

(الجزء الحادى عشر)

وَٱلْمُؤْمِنُونَ ۖ وَسَتُرَدُّونَ إِلَىٰ عَٰلِمِ ٱلْغَيْبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ
فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿١٠٥﴾ وَءَاخَرُونَ مُرْجَوْنَ
لِأَمْرِ ٱللَّهِ إِمَّا يُعَذِّبُهُمْ وَإِمَّا يَتُوبُ عَلَيْهِمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ
حَكِيمٌ ﴿١٠٦﴾ وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ مَسْجِدًا ضِرَارًا وَكُفْرًا
وَتَفْرِيقًۢا بَيْنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ وَإِرْصَادًا لِّمَنْ حَارَبَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ
مِن قَبْلُ ۚ وَلَيَحْلِفُنَّ إِنْ أَرَدْنَآ إِلَّا ٱلْحُسْنَىٰ ۖ وَٱللَّهُ يَشْهَدُ
إِنَّهُمْ لَكَٰذِبُونَ ﴿١٠٧﴾ لَا تَقُمْ فِيهِ أَبَدًا ۚ لَّمَسْجِدٌ أُسِّسَ
عَلَى ٱلتَّقْوَىٰ مِنْ أَوَّلِ يَوْمٍ أَحَقُّ أَن تَقُومَ فِيهِ ۚ فِيهِ رِجَالٌ
يُحِبُّونَ أَن يَتَطَهَّرُوا۟ ۚ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُطَّهِّرِينَ ﴿١٠٨﴾
أَفَمَنْ أَسَّسَ بُنْيَٰنَهُۥ عَلَىٰ تَقْوَىٰ مِنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَٰنٍ خَيْرٌ
أَم مَّنْ أَسَّسَ بُنْيَٰنَهُۥ عَلَىٰ شَفَا جُرُفٍ هَارٍ فَٱنْهَارَ بِهِۦ
فِى نَارِ جَهَنَّمَ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٠٩﴾

106. *« Et il y en a d'autres qui sont en attente [quant] à ce que Dieu décidera d'eux : ou il les châtiera, ou il leur pardonnera. Dieu est omniscient et sage. »*

107. *Ceux qui ont [édifié] une mosquée pour en faire [un mobile] de rivalité, d'impiété et de division entre les croyants, qui la préparent pour celui qui auparavant avait combattu Dieu et son envoyé et jurent en disant : « Nous ne voulions que le bien ! » [Ceux-là] Dieu atteste qu'ils mentent.*

108. *N'y prie jamais ! En vérité une mosquée fondée dès le premier jour sur la piété mérite davantage que tu t'y tiennes debout [pour prier]. Il y a des hommes qui aiment à se purifier et Dieu aime les gens propres.*

109. *Lequel est plus méritant ? Celui qui a fondé son édifice [animé par] la crainte de Dieu [et dans le dessein] de lui plaire ou celui qui a fondé son édifice sur un escarpement instable qui s'écroule en l'emportant dans le feu de la géhenne ? Dieu ne met point dans la bonne direction les injustes.*

V. 106 : Ce verset est coordonné au verset 102 (Ṭab., XI, 21).

Il y en a d'autres, parmi ceux qui ont refusé de se joindre aux partants pour Tabûk. Ce verset de « l'attente de l'ordre ou de la décision de Dieu » a servi de base à la thèse de la secte murjite. Al Murji'a, contrairement à la thèse mu'tazilite, considère le repentir, même valable, comme essentiellement subordonné à la volonté *(mashi'a)* divine (*cf.* Râz., XVI, 191 ; SHAM, II, 146).

V. 107 : *Ceux qui ont édifié une mosquée* : douze hommes parmi les Médinois, du clan des Banû Ghasnâm. L'exégèse donne leur liste (Ṭab., XI, 23, 25).

Il s'agit d'une mosquée construite par les adversaires du Prophète durant son absence de Médine. Apparemment, ceux qui avaient pris cette initiative prétextaient que la mosquée du Prophète était loin de leurs demeures et qu'ils rendaient service aux malades, à ceux qui ne pouvaient se déplacer en leur permettant de prier dans une nouvelle mosquée, non loin de leurs maisons.

En réalité ces « bonnes volontés » avaient été travaillées par un dissident, 'Abû 'Amir surnommé al-Kâfir (l'infidèle), qui avait rompu avec le Prophète et pris les armes contre lui à Ḥunayn. Il devait par la suite, après s'être converti au christianisme, fuir en territoire byzantin. Il resta en relation épistolaire avec ses amis de Médine et leur demanda de lui construire une mosquée pour l'accueillir bientôt. En fait, il mourut en Syrie, sans les avoir revus. Informé de l'existence de ce nid d'intrigues et d'opposition latente, le Prophète envoya, dès qu'il fut à une dizaine de kilomètres de Médine (à 'Awân plus exactement), deux croyants avec mission de détruire cette mosquée en l'incendiant. L'ordre fut exécuté sans incident et les conjurés protestèrent de leurs bonnes intentions en disant : *Nous ne voulions que le bien.*

Les causes de cet événement sont rapportées avec quelques variantes. C'est ainsi que l'instigateur dont il a été question, 'Abû 'Amir, est appelé al-Fâsid (le pervers, le libertin) (Ṭab., XI, 24-25). Selon une autre version, ce personnage était chrétien et s'était acquis un certain prestige à Médine au point qu'on le surnommait Râhib (le moine), avant l'arrivée du Prophète dans l'illustre cité (Râz., XVI, 193).

V. 108 : *N'y prie jamais,* text. : « ne te mets jamais debout dans cette mosquée rivale ». La position debout est une des attitudes qui s'imposent quand on prie. Le terme suffit à exprimer tout l'office. On se tient debout pour prier, d'où notre traduction qui rend l'idée et non le mot. En cas de nécessité, on peut prier assis.

Une mosquée. De quelle mosquée s'agit-il ? Le premier sanctuaire construit par le Prophète et 'Abû Bakr dans le faubourg sud de Médine dès leur arrivée, appelé Masjid Qubâ ? La mosquée de Médine construite peu de temps après ? L'exégèse penche pour cette dernière (Ṭab., XI, 26 et suiv.).

Les gens propres, muṭṭahhirin, ce mot ne doit pas être pris – sauf pour les mystiques – dans un sens figuré. Il désigne seulement ceux qui prennent soin de leur toilette intime *(istinjâ)* et font leurs ablutions avant de prier (Ṭab., XI, 31 ; Râz., XVI, 196).

(سورة التوبة)

لَا يَزَالُ بُنْيَٰنُهُمُ ٱلَّذِى بَنَوْا۟ رِيبَةً فِى قُلُوبِهِمْ إِلَّآ أَن تَقَطَّعَ
قُلُوبُهُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١١٠﴾ * إِنَّ ٱللَّهَ ٱشْتَرَىٰ مِنَ
ٱلْمُؤْمِنِينَ أَنفُسَهُمْ وَأَمْوَٰلَهُم بِأَنَّ لَهُمُ ٱلْجَنَّةَ ۚ يُقَٰتِلُونَ
فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ فَيَقْتُلُونَ وَيُقْتَلُونَ ۖ وَعْدًا عَلَيْهِ حَقًّا فِى
ٱلتَّوْرَىٰةِ وَٱلْإِنجِيلِ وَٱلْقُرْءَانِ ۚ وَمَنْ أَوْفَىٰ بِعَهْدِهِۦ مِنَ
ٱللَّهِ ۚ فَٱسْتَبْشِرُوا۟ بِبَيْعِكُمُ ٱلَّذِى بَايَعْتُم بِهِۦ ۚ وَذَٰلِكَ هُوَ
ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١١١﴾ ٱلتَّٰٓئِبُونَ ٱلْعَٰبِدُونَ ٱلْحَٰمِدُونَ
ٱلسَّٰٓئِحُونَ ٱلرَّٰكِعُونَ ٱلسَّٰجِدُونَ ٱلْءَامِرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ
وَٱلنَّاهُونَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَٱلْحَٰفِظُونَ لِحُدُودِ ٱللَّهِ ۗ وَبَشِّرِ
ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١١٢﴾ مَا كَانَ لِلنَّبِىِّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَن يَسْتَغْفِرُوا۟
لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوٓا۟ أُو۟لِى قُرْبَىٰ مِنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ
أَنَّهُمْ أَصْحَٰبُ ٱلْجَحِيمِ ﴿١١٣﴾ وَمَا كَانَ ٱسْتِغْفَارُ إِبْرَٰهِيمَ لِأَبِيهِ

110. *L'édifice qu'ils ont construit ne cessera pas d'être pour eux un doute et un crève-cœur. Dieu est omniscient et sage !*

111. *Dieu a acheté aux croyants leur personne et leurs biens en échange du paradis. [Aussi] combattront-ils pour sa cause : ils tueront et seront tués. Promesse ferme [constituant] un devoir pour lui [comme il l'a affirmé] dans la Thora, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle [à ses promesses] que Dieu. Réjouissez-vous du troc que vous avez réalisé. C'est un succès immense.*

112. *[Heureux les croyants] qui se repentent, qui adorent, qui louent, qui jeûnent, qui s'inclinent, qui se prosternent, qui recommandent le bien, qui désavouent le mal, qui observent les lois de Dieu ! Annonce la bonne nouvelle aux croyants !*

113. *Il ne [convient] ni au Prophète ni aux croyants d'implorer le pardon en faveur des polythéistes, fussent-ils leurs proches, dès l'instant qu'il est devenu manifeste pour eux qu'ils seront les hôtes de l'enfer.*

114. *La demande de pardon d'Abraham en faveur de son père ne fut exprimée qu'en vertu d'une promesse qui lui avait été faite. Lorsqu'il fut devenu clair pour lui que son père était un ennemi de Dieu, il se déclara irresponsable de lui. Abraham était, en vérité, la contrition et la longanimité mêmes !*

V. 111 : Ce verset a soulevé de graves problèmes théologiques : un achat suppose un transfert de propriété. Or, il est dit à de multiples reprises que tout ce qui est sur terre et dans les cieux appartient à Dieu, y compris le genre humain et donc les croyants. Comment peut-on acheter ce qui lui appartient ? On a beaucoup discuté cette apparente contradiction qui fait du propriétaire absolu, l'acheteur et le vendeur. Les explications données ne sont pas absolument satisfaisantes (Râz., XVI, 199), sauf peut-être Zam. (II, 173) qui se réfère à al-Ḥasân-l-l-Baṣri. Ce sont les mystiques de l'Islâm – traités de nos jours d'hérétiques par de soi-disant ultra-musulmans (wahabisme, 'iṣlaḥiyyun, etc.) – qui ont donné à ce verset la meilleure interprétation. Un des fondateurs du soufisme, al-Ḥasân-l-l-Baṣri, né à Médine, mort en 110/772, y voit une exigence de Dieu : le mépris du monde, une des conditions de l'engagement des hommes vis-à-vis de Dieu, engagement initial et pré-éternel *(mithâq)* sur lequel le Coran revient si souvent. Cette exigence implique le renoncement à tout ce qui est périssable *(zuḥd)*, la crainte permanente de Dieu *(khawf)*, la douloureuse nostalgie de Dieu *(ḥuzn)*, une scrupuleuse méditation de nos actes pour qu'en rien ils ne soient offensants pour Dieu *(waraʿ)*. Cet immense sacrifice de tout à Dieu, ce mépris de la vie illusoire d'ici-bas pour la vraie vie sont en eux-mêmes un échange ; on troque tout pour parvenir au « royaume de la grâce », et c'est dans ce sens qu'il faut entendre l'achat en question. Al-Ḥasân-l-Baṣri lui-même use du verbe acheter et vendre : « Vends ta vie présente pour la vie future et tu gagneras toutes les deux ! » « Garde-toi de vendre ta vie future contre ta vie présente : tu les perdrais toutes les deux ! » (*cf.* JAHB, II, 34 ; III, 68-72 ; MASCO, pp. 192 et suiv.).

Il s'agit donc d'une idée de don à Dieu, de sacrifice du moi et de mépris du monde. C'est une condition beaucoup plus qu'un achat, une exigence d'accès à la vraie vie. Ce sens conditionnel est d'ailleurs inclus dans un fait historique, au souvenir duquel ce verset semble se référer : au cours de l'entrevue nocturne entre le Prophète et la délégation des soixante-dix Médinois venus négocier son départ vers Médine, entrevue qui aboutit à une convention dite « pacte des femmes ». L'un des porte-parole des 'Anṣâr, ʿAbdallah b. Rawâḥa, demanda au Prophète : « Exprime des conditions *(ishṭariṭ)* en ce qui concerne ton Dieu aussi bien qu'en ce qui te concerne !

– J'exige pour mon Seigneur que vous n'adoriez que lui, que vous ne lui associiez rien ! Pour moi, que vous me protégiez comme vous protégeriez vos propres personnes, vos enfants, vos femmes et vos biens !

– Et si nous prenions cet engagement, qu'aurions-nous en échange ? demandèrent-ils.

– Le paradis ! répondit le Prophète.

– Marché profitable ! Jamais nous le résilierons ! » (Râz., XVI, 199, et Zam., II, 173).

Il convient donc d'écarter toute idée de vente, au sens habituel du mot. Le salut de l'homme, du point de vue de l'Islâm, ne dépend même pas de nos œuvres uniquement, mais essentiellement de la volonté divine, ce qui exclut toute idée d'achat ou de vente. Le paradis est une faveur, le salut une grâce divine, non un simple dû.

[Aussi] combattront-ils pour sa cause... Râzi fait remarquer à cet égard (XVI, 201) que l'idée de guerre est incluse dans toutes les religions.

Nous trouvons effectivement dans l'Ancien Testament, entre autres passages, ceux-ci : « Le sort de l'homme sur la terre est celui d'un soldat. Et ses jours ceux d'un mercenaire » (Job, VII, 1-2). « Écoute, Israël ! vous allez aujourd'hui livrer bataille à vos ennemis... l'Éternel votre Dieu marche avec vous pour combattre... » (Deut., XX, 2), etc.

Dans le Nouveau Testament on peut citer le passage bien connu rapporté par saint Matthieu (X, 34) : « Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur terre, je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée. Car je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre le fils et sa mère. »

Promesse ferme, waʿdan : cet accusatif suppose que le verbe *waʿada* est sous-entendu. C'est-à-dire un *ta'kîd* (corroboratif) (Râz., XVI, 201 ; Ṭab., XI, 35 ; Zam., II, 173).

V. 112 : Les participes actifs sont au nominatif : c'est en effet une louange à l'adresse des croyants mentionnés au début du verset précédent *(rafʿun ʿalâ al madḥ)* (Jalâl, p. 268). Selon le grammairien az-Zajjâj, il s'agit plutôt d'un inchoatif *(mubtadâ)* dont l'énonciatif est sous-entendu ou suspendu *(khabaruhu maḥdhûf)* (Râz., XVI, 202).

Jeûnent, sâ'iḥ : qui voyage sans but apparent, qui pérégrine, qui voyage pour rechercher la science. Dans ce sens, on a pu croire qu'il s'agit d'ascète. L'exégèse est pourtant formelle : par *sâ'iḥ*, il faut entendre *sâ'im* (jeûneur) (Ṭab., XI, 37-38 ; Jalâl, p. 268 ; Râz., XVI, 203 ; Zam., II, 174). Le ḥadîth confirme ce sens. Le Prophète disait : « La pérégrination pour ma communauté est le jeûne. »

S'inclinent... se prosternent : deux attitudes à observer quand on prie. On pourrait traduire aussi bien par « qui prient, qui s'acquittent des prières canoniques » (Ṭab., XI, 39).

Qui observent les lois de Dieu, text. : « qui conservent les limites de Dieu ».

Annonce... aux croyants, autre sens admis : « annonce à de tels croyants » (Ṭab., XI, 40).

V. 113 : On lie ce verset à deux faits survenus dans la vie du Prophète. Avant sa fuite vers Médine, il avait, à plusieurs reprises, supplié son oncle, son protecteur et chef de sa famille de reconnaître l'unicité de Dieu. Celui-ci refusa, préférant mourir dans la foi de ses ancêtres. A sa rentrée victorieuse à La Mekke, le Prophète visita la tombe de sa mère. Il se mit à pleurer et à solliciter le pardon divin en sa faveur. Mais dans le premier cas, comme dans le second, ce verset et le verset 56 de la S. XXVIII sont venus annoncer implacablement que de telles prières sont sans effet, Dieu pouvant tout pardonner, sauf le polythéisme (Ṭab., XI, 41).

Ce verset appelle un autre commentaire : ceux qui n'ont pas reçu la révélation, pour une raison ou pour une autre, sont-ils voués fatalement au feu ? et c'est le cas du père et de la mère du Prophète. Sur cette question l'exégèse est très prolixe et incline en général vers leur damnation. Les arguments avancés ne sont pourtant pas décisifs. Aussi contentons-nous de rappeler la fin du verset précité : « Dieu pardonne à qui il veut. »

Aux croyants. Beaucoup d'entre eux priaient et imploraient le pardon de Dieu en faveur de leurs morts, avant la révélation du Coran. A l'un d'eux qui questionna le Prophète sur la valeur de ses suppliques en faveur de son père, homme de bien, mort avant l'Islâm, le Prophète répondit : « Certes, mon père, ton père et le père d'Abraham sont dans l'enfer ! » (Râz., XVI, 209).

V. 114 : *Abraham était en vérité,* text. : « Il répétait inlassablement : "Hélas ! Hélas !" et était longanime. » Autre sens pour *'awwâh :* « croyant humble, soumis, docte, clément », etc.

(الجزء الحادى عشر)

إِلَّا عَن مَّوْعِدَةٍ وَعَدَهَآ إِيَّاهُ فَلَمَّا تَبَيَّنَ لَهُۥٓ أَنَّهُۥ عَدُوٌّ لِّلَّهِ
تَبَرَّأَ مِنْهُ ۚ إِنَّ إِبْرَٰهِيمَ لَأَوَّٰهٌ حَلِيمٌ ﴿١١٤﴾ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُضِلَّ
قَوْمًۢا بَعْدَ إِذْ هَدَىٰهُمْ حَتَّىٰ يُبَيِّنَ لَهُم مَّا يَتَّقُونَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ
بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿١١٥﴾ إِنَّ ٱللَّهَ لَهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ ۖ يُحْىِۦ وَيُمِيتُ ۚ وَمَا لَكُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ مِن وَلِىٍّ
وَلَا نَصِيرٍ ﴿١١٦﴾ لَّقَد تَّابَ ٱللَّهُ عَلَى ٱلنَّبِىِّ وَٱلْمُهَٰجِرِينَ
وَٱلْأَنصَارِ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُ فِى سَاعَةِ ٱلْعُسْرَةِ مِنۢ بَعْدِ مَا كَادَ
يَزِيغُ قُلُوبُ فَرِيقٍ مِّنْهُمْ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ ۚ إِنَّهُۥ بِهِمْ
رَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١١٧﴾ وَعَلَى ٱلثَّلَٰثَةِ ٱلَّذِينَ خُلِّفُوا۟ حَتَّىٰٓ
إِذَا ضَاقَتْ عَلَيْهِمُ ٱلْأَرْضُ بِمَا رَحُبَتْ وَضَاقَتْ عَلَيْهِمْ
أَنفُسُهُمْ وَظَنُّوٓا۟ أَن لَّا مَلْجَأَ مِنَ ٱللَّهِ إِلَّآ إِلَيْهِ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ
لِيَتُوبُوٓا۟ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١١٨﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ

115. *Il ne sied point à Dieu d'égarer un peuple qu'il a mis sur la bonne direction avant de lui avoir clairement indiqué ce qu'il doit craindre. Dieu sait parfaitement tout.*

116. *A Dieu [appartient] la royauté des cieux et de la terre : il donne la vie et la mort. Vous n'avez en dehors de Dieu ni maître ni assistant [pour triompher].*

117. *Dieu a agréé le repentir du Prophète, des émigrés et des auxiliaires qui l'ont suivi à l'heure difficile. Les cœurs d'une fraction d'entre eux avaient failli dévier, en effet. Il agrée leur repentir car il est bienveillant et compatissant à leur égard.*

118. *[Il a agréé le repentir] des trois [personnages] qui furent laissés [entre l'espoir et le désespoir] au point que la terre, quelque vaste qu'elle soit, fut exiguë pour eux, qu'ils se sentirent à l'étroit dans leurs propres corps. Ils ont pensé qu'il n'y avait pas de refuge pour [échapper] à Dieu si ce n'est en Dieu [lui-même]. Dieu a agréé leur repentir pour qu'ils reviennent à lui. En vérité, Dieu est enclin à accueillir les repentirs et est plein de compassion.*

119. *Croyants ! craignez Dieu et soyez avec les véridiques.*

V. 117 : *A l'heure difficile :* au moment de partir en expédition pour Tabûk.

L'aller comme le retour furent pénibles et beaucoup de musulmans s'énervèrent et faillirent perdre la foi (Ṭab., XI, 54). Ils durent monter par deux et trois sur un même chameau, souffrirent atrocement de la soif et de la faim.

V. 118 : *Trois [personnages] :* il s'agit de trois Médinois qui, ayant refusé de partir, avouèrent sincèrement au Prophète à son retour, au lieu de mentir et de jurer comme les autres, qu'ils n'avaient aucune excuse à présenter et qu'ils auraient bien pu partir avec lui, mais qu'ils regrettaient leur défaillance. Le Prophète apprécia leur franchise, mais refusa de se prononcer sur leur cas, sans révélation spéciale. Pendant cinquante jours, les trois malheureux vécurent dans l'angoisse et la solitude. Personne ne leur parlait. Il s'agit du poète Kaʿb b. Malik et de deux notables, Hilâl b. 'Umayya et Murâra b. Rabîʿa. D'abord ils déclarèrent s'en remettre à Dieu et attendre de lui seul toute décision les concernant. Puis, ils s'attachèrent aux piliers de la mosquée, disant qu'ils y resteraient jusqu'à ce que le Prophète les en détachât. Finalement, ce verset qui les absout a été révélé (Ṭab., XI, 57). On lira avec intérêt la longue mais combien pittoresque et émouvante confession de Kaʿb b. Malik dans Ṭab. (XI, 58-61).

(سورة التوبة)

ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَكُونُوا۟ مَعَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿١١٩﴾ مَا كَانَ لِأَهْلِ
ٱلْمَدِينَةِ وَمَنْ حَوْلَهُم مِّنَ ٱلْأَعْرَابِ أَن يَتَخَلَّفُوا۟ عَن
رَّسُولِ ٱللَّهِ وَلَا يَرْغَبُوا۟ بِأَنفُسِهِمْ عَن نَّفْسِهِۦ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ
لَا يُصِيبُهُمْ ظَمَأٌ وَلَا نَصَبٌ وَلَا مَخْمَصَةٌ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ
وَلَا يَطَـُٔونَ مَوْطِئًا يَغِيظُ ٱلْكُفَّارَ وَلَا يَنَالُونَ مِنْ عَدُوٍّ
نَّيْلًا إِلَّا كُتِبَ لَهُم بِهِۦ عَمَلٌ صَٰلِحٌ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ
ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٢٠﴾ وَلَا يُنفِقُونَ نَفَقَةً صَغِيرَةً وَلَا كَبِيرَةً
وَلَا يَقْطَعُونَ وَادِيًا إِلَّا كُتِبَ لَهُمْ لِيَجْزِيَهُمُ ٱللَّهُ أَحْسَنَ
مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢١﴾ ۞ وَمَا كَانَ ٱلْمُؤْمِنُونَ لِيَنفِرُوا۟ كَآفَّةً ۚ
فَلَوْلَا نَفَرَ مِن كُلِّ فِرْقَةٍ مِّنْهُمْ طَآئِفَةٌ لِّيَتَفَقَّهُوا۟ فِى ٱلدِّينِ
وَلِيُنذِرُوا۟ قَوْمَهُمْ إِذَا رَجَعُوٓا۟ إِلَيْهِمْ لَعَلَّهُمْ يَحْذَرُونَ ﴿١٢٢﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ قَٰتِلُوا۟ ٱلَّذِينَ يَلُونَكُم مِّنَ ٱلْكُفَّارِ

نصف الحزب

120. *Il ne peut être question pour les Médinois et les Bédouins [campant] autour d'eux de rester à l'arrière [quand l'envoyé de Dieu entreprend une campagne] et de lui préférer leurs aises, car ni la soif, ni la fatigue, ni la faim ne sauraient les toucher dans le sentier de Dieu. Ils ne fouleront aucun lieu – à la grande irritation des infidèles – et n'obtiendront aucun avantage sur les ennemis, sans que soit inscrite à leur actif une œuvre pie. En vérité, Dieu ne laisse point perdre la rétribution de ceux qui font le bien.*

121. *Ils ne supporteront [dans la même voie] aucune dépense qu'elle soit peu importante ou considérable, ne traverseront aucune vallée, [en allant au combat] sans que [cela] ne soit inscrit à leur actif, en sorte que Dieu rétribuera leurs actes sur terre de la manière la plus [généreuse].*

122. *Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers. Pourquoi de chaque clan ne viendrait-il pas un groupe s'instruire dans la religion pour pouvoir à son retour enseigner les siens afin qu'ils soient sur leur garde ?*

123. *O vous qui croyez ! attaquez ceux des infidèles qui vivent dans votre voisinage immédiat. Qu'ils éprouvent votre rudesse [combative] ! Sachez que Dieu est avec ceux qui le craignent !*

V. 122 : *Les croyants.* Ici, il s'agit des Bédouins. Pour s'initier à l'Islâm, ils venaient en grand nombre à Médine et gênaient les sédentaires. Le verset recommande que de chaque tribu vienne seulement un petit groupe s'instruire dans la religion et qu'il retourne ensuite dans son campement pour enseigner ses contribules (*cf.* Ṭab., XI, 66). Cette interprétation est la plus plausible. Il y en a d'autres (*cf.* Zab., XI, 67 ; Râz., XVI, 223).

V. 123 : Ce verset semble tracer déjà le programme expansionniste de l'Islâm au détriment des empires limitrophes, byzantin et iranien. L'exégèse (Ṭab. XI, 71) donne à l'expression *qui vivent dans votre voisinage* le sens de *Rûm* (Grec, Byzantin). Tabûk semble bien une orientation de l'action de l'Islâm pour sa diffusion et ses conquêtes, une fois l'Arabie unifiée.

L'impopularité des Daylamites qui avaient ravagé l'Empire abbasside au IVe/Xe siècle a conduit certains commentateurs à interpréter *kuffâr* (infidèles) par Daylamites. Cette opinion rapportée par Ṭab. (XI, 72), mort en 310/923, est surprenante. C'est seulement à compter de l'année 302/914 qu'un imâm alide réussit à donner aux hordes daylamites une forte organisation et à les dresser contre le pouvoir abbasside, à qui ces montagnards donnaient des inquiétudes depuis le calife Muʿtaḍid.

Leur mouvement, qui s'amplifiait de plus en plus, aboutit, à la faveur de la crise du califat, à la création de plusieurs dynasties (dynasties d'émirs suprêmes) et à la prise de Badgad par l'un de leurs chefs Muʿizz ad-Dawla (334/946). On se reportera à l'excellente monographie que leur consacre Minorsky (MIND) ainsi qu'aux sources qu'il utilise.

Nous donnons ces précisions pour souligner l'anachronisme de cette interprétation. Il ne peut être question, dans ce verset, d'une allusion à des gens qui vivaient sur des territoires voisins de la mer Caspienne, séparés de l'Arabie par l'Empire sassanide, et dont on ne parlera qu'à l'époque omeyyade, après les tentatives de conquête du Daylam, opérées par al-Ḥajjab b. Yusûf (B.G.A., 151). Aussi cette interprétation nous paraît-elle une insertion ultérieure dans le *Tafsîr* de Ṭabari.

(الجزء الحادى عشر)

وَلْيَجِدُوا۟ فِيكُمْ غِلْظَةً ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿١٢٣﴾
وَإِذَا مَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ فَمِنْهُم مَّن يَقُولُ أَيُّكُمْ زَادَتْهُ
هَٰذِهِۦٓ إِيمَٰنًا ۚ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فَزَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَهُمْ
يَسْتَبْشِرُونَ ﴿١٢٤﴾ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ فَزَادَتْهُمْ
رِجْسًا إِلَىٰ رِجْسِهِمْ وَمَاتُوا۟ وَهُمْ كَٰفِرُونَ ﴿١٢٥﴾ أَوَلَا يَرَوْنَ
أَنَّهُمْ يُفْتَنُونَ فِى كُلِّ عَامٍ مَّرَّةً أَوْ مَرَّتَيْنِ ثُمَّ لَا يَتُوبُونَ
وَلَا هُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٢٦﴾ وَإِذَا مَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ نَّظَرَ بَعْضُهُمْ
إِلَىٰ بَعْضٍ هَلْ يَرَىٰكُم مِّنْ أَحَدٍ ثُمَّ ٱنصَرَفُوا۟ ۚ صَرَفَ ٱللَّهُ
قُلُوبَهُم بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَّا يَفْقَهُونَ ﴿١٢٧﴾ لَقَدْ جَآءَكُمْ رَسُولٌ
مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُم بِٱلْمُؤْمِنِينَ
رَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١٢٨﴾ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَقُلْ حَسْبِىَ ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ
إِلَّا هُوَ ۖ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ ۖ وَهُوَ رَبُّ ٱلْعَرْشِ ٱلْعَظِيمِ ﴿١٢٩﴾

124. *Lorsqu'une sourate est révélée, il y en a parmi eux qui disent : « Duquel d'entre vous cette [nouvelle] sourate a accru la foi ? » Quant aux croyants, [toute nouvelle révélation] les fortifie dans leurs convictions et ils s'en réjouissent,*

125. *alors qu'elle accable d'une souillure supplémentaire ceux dont les cœurs sont rongés par le doute et qui mourront dans l'impiété.*

126. *Ne se rendent-ils pas compte qu'ils sont chaque année soumis à une ou deux tentations [de rupture avec l'Islâm] ? Ils ne se repentent nullement, néanmoins, et ne se souviennent [de rien].*

127. *Lorsqu'une sourate est révélée [accablant certains d'entre eux, ces derniers] se regardent et se demandent, [avant de s'éclipser] : « Quelqu'un vous voit-il ? » Puis ils se retirent. Dieu détourne leurs cœurs parce qu'ils ne comprennent pas.*

128. *Un messager [issu] de vous est venu à vous.*
Ce que vous endurez lui pèse. [Votre salut] lui tient au cœur ! Il est plein de bonté et de compassion à votre égard !

129. *S'ils se détournent [de ton message] dis-[leur] : « Dieu me suffit ! Il n'y a d'autre divinité que lui. Je m'en remets à lui. Il est le Maître du trône sublime.*

V. 124 : *Duquel d'entre vous...* Autrement dit : « A quoi sert encore cette nouvelle sourate ? N'est-elle pas une simple répétition ? » Ce verset est révélateur d'un état d'esprit surprenant, s'agissant des Médinois. Les commentateurs ne nous donnent aucun renseignement sur ces « excédés ».

V. 128 : Ce passage, très connu des musulmans, même de ceux qui ne savent pas le Coran entièrement, est souvent reproduit sous forme d'arabesques, à l'entrée des mosquées, notamment sur la grande porte intérieure de la mosquée de Paris.

V. 129 : *Sublime,* text. : « immense ».

Sourate X

Jonas (Yûnus)

Cent neuf versets, révélés après la S. XVII, à La Mekke, sauf les versets 40, 94, 95, 96, révélés à Médine.

Elle tire son nom du prophète Jonas, fils de Matthay, descendant de Jacob, successeur dans l'ordre de la prophétie d'Ilyas (Élie) et contemporain de Jéroboam, qui prit le pouvoir vers 823 avant Jésus-Christ (*cf.* II, Rois, XIV, 25).

Jonas est non seulement mentionné dans cette sourate au verset 98, mais encore aux sourates IV, 161 ; VI, 86 ; XXIX, 25-26 ; XXXVII, 139-146 ; LVIII, 48-49, etc. Il est également cité sous le nom de Żu-n-Nûn « l'homme au poisson », dans la S. XXI, 87.

Les sources arabes qui relatent sa vie légendaire et son enseignement se réfèrent en général aux sources bibliques (TABT, II, 11 ; QUTK, p. 24 ; ATHK, I, pp. 143-145 ; THAQ, pp. 257-260 ; AMIB, p. 194 ; NAJQ, pp. 350-352 ; WASA, pp. 217-219 ; *Enc. Isl.*, s. v. Jonas).

C'est le prophète de Ninwâ (Ninive) : sa vie entourée de miracles, ses mésaventures, son attachement à l'unicité de Dieu, son apostolat faisaient dire au Prophète, selon une tradition bien connue rapportée par Al Bukhâri : « Il ne convient plus qu'un homme dise : "Je suis supérieur à Jonas !" »

CANEVAS

Dieu : Ses attributs ; n'a pas d'enfants ; s'en remettre en tout à Lui ; ne lèse point les hommes ; témoin de leurs actes ; plus enclin à récompenser qu'à punir ; rien ne Lui échappe ; a tout prévu et prédestiné : 3, 26, 29, 31-33, 36, 55, 61, 68, 71, 82, 84, 107.

De la création : l'univers en expansion ; devenir universel et infini ; d'une création naît une autre création ; la vie procède de la mort et la mort de la vie ; le soleil est un éclat, la lune une lumière ; du temps, de la nuit et du jour ; des êtres terrestres et extra-terrestres ; retour du tout à Dieu : 3, 5, 6, 66-67, 101.

De la vanité de la vie ici-bas, illusoire et éphémère : 24.

Unité de l'espèce humaine ; des générations se succèdent les unes aux autres ; à chaque communauté un envoyé : 13, 19, 47.

L'homme : son ingratitude, sa versatilité ; enclin aux jouissances immédiates ; son retour inéluctable à Dieu : 4, 7, 11-14, 19-23, 44, 70, 99.

L'Islâm : religion éternelle, d'inspiration authentiquement divine, remède pour les cœurs et salut pour les hommes ; sert de direction et de mise en garde pour les hommes : 15-20, 37, 55-57, 94, 104, 108.

De la foi : elle est une grâce de Dieu ; bonne nouvelle pour les croyants ; des saints ; ils sont inaccessibles à la peur et à l'affliction ; ils rayonnent la remémoration de Dieu ; rétribution selon les œuvres accomplies ; parabole du voyage périlleux en mer : 4-10, 22-26, 57-58, 62-65, 108.

De la liberté de conscience : pas de contrainte en matière de foi : 99.
Muḥammad : persécutions dont il est l'objet ; ses controverses avec les idolâtres farouchement attachés à leurs fausses croyances ; les objections de ces derniers, leur opposition à l'Islâm et le défi qu'ils lancent. Il n'est pas responsable de la mécréance du peuple auquel il est envoyé ; son désespoir et ses exhortations ; ordre lui est intimé par Dieu d'être un monothéiste intransigeant, d'adorer le seul vrai Dieu, de prier et de patienter ; les arrêts de Dieu devant s'accomplir inévitablement, mais au moment fixé par Lui dans le Livre de la prédestination : 1-2, 15, 18, 31-41, 48-53, 58, 65, 68, 72, 94-95, 99, 104-109.
Des prophètes : Noé, Moïse, Aaron, Jonas : 45, 71-94, 98, 103.
Des fausses divinités : 18, 31-35, 104.
Des impies : 20, 31, 53, 66, 96.
De l'imminence de l'Heure : 3, 28, 45-49, 54, 60.
Du grand châtiment : 50-54, 70, 96, 98.
Du paradis : au-delà du bonheur paradisiaque, il y a la sublime contemplation de Dieu : 9-10, 25-26.
De l'enfer, séjour des impies : 8, 27.

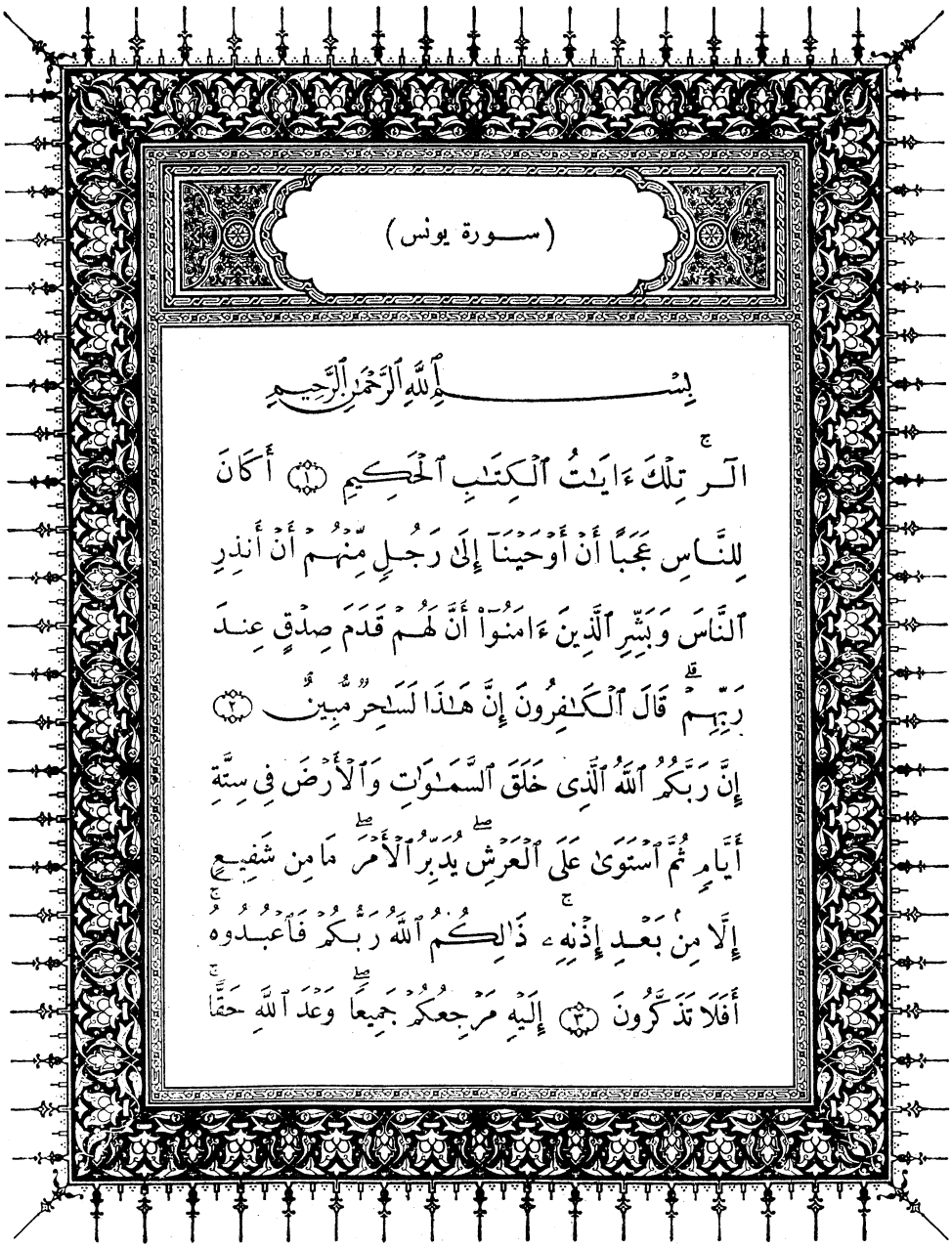

(سورة يونس)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

الٓر تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱلْكِتَٰبِ ٱلْحَكِيمِ ﴿١﴾ أَكَانَ
لِلنَّاسِ عَجَبًا أَنْ أَوْحَيْنَآ إِلَىٰ رَجُلٍ مِّنْهُمْ أَنْ أَنذِرِ
ٱلنَّاسَ وَبَشِّرِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَنَّ لَهُمْ قَدَمَ صِدْقٍ عِندَ
رَبِّهِمْ ۗ قَالَ ٱلْكَٰفِرُونَ إِنَّ هَٰذَا لَسَٰحِرٌ مُّبِينٌ ﴿٢﴾
إِنَّ رَبَّكُمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ فِى سِتَّةِ
أَيَّامٍ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ ۖ يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۖ مَا مِن شَفِيعٍ
إِلَّا مِنۢ بَعْدِ إِذْنِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمْ فَٱعْبُدُوهُ ۚ
أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٣﴾ إِلَيْهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا ۖ وَعْدَ ٱللَّهِ حَقًّا ۚ

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *A. L. R. (Alif-Lâm-Râ'). Voici les versets du Livre plein de sagesse.*

2. *Qu'y a-t-il d'étonnant pour les hommes que nous ayons révélé à l'un d'entre eux d'avoir à les alerter et à leur annoncer comme bonne nouvelle qu'ils seront précédés [avant de comparaître] devant leur Seigneur par [le mérite des œuvres que leur aura dictées] leur foi sincère. Les infidèles affirment : « A vrai dire, c'est manifestement un magicien. »*

3. *Certes, votre Seigneur est le Dieu qui créa les cieux et la terre en six jours et s'établit sur le trône pour régler l'ordre [de la création].*
Nul ne peut intercéder auprès de lui sans sa permission. Tel est [le vrai] Dieu, votre Seigneur. Adorez-le ! Ne réfléchirez-vous donc pas ?

4. *Tous vous retournerez à Lui ! [C'est] de Dieu, en vérité, une promesse ! Certes, il commence la création et la recommence afin de rétribuer ceux qui croient et font œuvre pie en toute équité. Quant aux mécréants, ils auront une boisson portée à l'ébullition et un châtiment douloureux en prix de leur impiété.*

V. 1 : *A. L. R.* Sur ce sigle *cf.* supra S. II, 1. Selon des traditions concordantes qui remontent à Ibn ʿAbbâs, la clef de ceux-ci serait : « *Ana-l-Lahu 'Arâ* » (Je suis Dieu, je vois).

On pourrait obtenir avec ces sigles, selon une opinion rapportée par Râz. (XVII, 3), et avec ceux qui servent de début aux sept Ḥawâmim (S. XL à XLVI et LXVIII) le mot R. H. M. N., consonnes fondamentales du mot Raḥmân (miséricordieux), un des noms de Dieu ou simplement le nom du Coran (Ṭab., XI, 80 ; Râz., XVII, 3). Mais, il ne s'agit là que de spéculation sans fondement sérieux.

Nous avons traduit le démonstratif *tilka* (celle-là, voilà), en lui donnant le sens de *hażihi* (celle-ci, voici), compte tenu des différentes interprétations fournies par l'exégèse (Râz., XVII, 4). Ne s'agirait-il pas plutôt des versets de cette même sourate ? De quel livre s'agit-il ? L'exégèse propose d'abord le Coran, l'archétype du même livre inscrit sur la Table bien gardée au ciel. Elle propose aussi l'Évangile, la Thora, que le Coran rétablit dans leur authenticité originelle (Râz., XVII, 3 ; Ṭab., XI, 80).

Plein de sagesse, ḥakîm : « sage ». Autre sens par équivalence avec *ḥâkim* (jugeant) : « qui arbitre, qui tranche en matière de foi : pour distinguer les vraies des fausses doctrines (Râz., XVII, 4). Ṭab. (XI, 80) opte pour le sens *muḥkam,* « solidement établi, parfait en sa réalisation » ; et Râz. (XVII, 4) ajoute « qui ne peut être détruit par l'eau ou le feu, modifié par le temps, donc inaltérable ». Dernier sens, *maḥkum fih,* « il y est légiféré ». Le sens serait alors : « le livre code ». Nous donnons ici tous les sens possibles de cette épithète très souvent employée dans le Coran et dont l'étymologie implique à la fois l'idée de sagesse et de jugement.

V. 2 : *Qu'y a-t-il d'étonnant...,* car d'autres hommes ont été choisis comme prophètes (*cf.* S. XXXIX, 65).

Qu'ils seront précédés..., d'après Ṭab. (XI, 81-82) et Jalâl (p. 272). Autre sens : « ils auront le pas (la préséance) que mérite leur sincérité, auprès de leur Seigneur » (Râz., XVII, 7 ; Ṭab., XI, 82).

C'est la première accusation portée par les qurayshites contre Muḥammad, au début de son apostolat, accusation contre laquelle le Prophète s'est véhémentement défendu en déclarant qu'il n'était ni fou, ni poète, ni magicien, mais *un homme comme les autres à qui il est révélé que Dieu est unique !* (S. XVIII, 110). Le Coran rejette péremptoirement cette accusation portée contre le Prophète (S. VI, 93).

Nous avons déjà vu que les qurayshites n'admettaient pas qu'une mission divine pût être confiée, non pas à un ange ou à un messager divin d'une nature particulière, mais à un simple mortel, au surplus à l'un des leurs. Devant leur incrédulité systématique, leurs moqueries et leur insolence, le Prophète se conformait à ce qui lui était dicté par Dieu : *Récite ce qui t'est révélé et prie !* (S. XXIX, 45).

V. 3 : *Le Dieu,* non les idoles (Ṭab., XI, 83).

La création des cieux et de la terre en six jours est une simple confirmation de la théorie biblique (Gen., I, 11) répandue parmi les Arabes par les juifs. Confirmation qui avait sans doute un but : maintenir provisoirement l'unité de point de vue des religions monothéistes à cet égard et ne pas trop heurter les Arabes qui professaient cette croyance. Il ne fallait pas trop les dérouter et augmenter leur répulsion pour la nouvelle religion par un enseignement divergent relatif à la création.

En fait, dans le Coran, il y a d'autres conceptions sur l'origine de l'univers (une nuée, une fumée céleste, un gaz) et de la vie (eau) comme on le verra plus loin. Dans quelle mesure les données coraniques coïncident-elles avec les théories modernes ? Sujet tentant en vérité ! (*cf.* M. Bucaille, la Bible, le Coran et la Science, Paris 1976, pp. 113-207.)

Rappelons seulement que le problème de la création sous ses divers aspects est un lieu commun de la théologie et de la philosophie de l'Islâm. L'exégèse sunnite est en opposition sur ce point avec l'école muʿtazilite et la secte ismaïlienne. (*Cf.* notre *Traité de théologie islamique.*)

a. Selon elle, dans l'expression « six jours », le dernier terme doit être pris dans le sens de durée. *Yawm* signifie bien en arabe « jour », mais dans le sens de clarté, car la durée d'une journée dans le sens de laps de temps allant du coucher du soleil à celui du lendemain s'exprime par le mot *layl* (nuit). Au pluriel, il signifie une bataille, un règne, une longue durée. On dit bien *yawmun ka'ayyâm* (un jour comme des siècles) ; *yawmun Żû'ayyâm* (même sens). Par *fi sittati 'ayyâm,* il faut entendre six phases ou six cycles. Et cette interprétation est d'autant plus plausible que sur la relativité de la durée du jour *(yawm)* dans le Coran, le texte sacré lui-même nous fournit d'utiles indications. Dans certains versets la durée d'un jour à l'échelle de Dieu correspond à mille ans (S. XXII, 47), ou encore à toute la durée de l'existence humaine sur terre, depuis la création de l'homme jusqu'à la résurrection (S. XX, 103-104). Au surplus, Dieu omnipotent et éternel agit en dehors du temps. Il était absolument à même de réaliser sa création d'une manière immédiate, instantanée, *daf'a wâḥida* (Râz., XVII, 11), sans se fatiguer, ni éprouver le moindre besoin de se reposer comme il est dit dans la Genèse (II, 2).

b. Cette création est identique à elle-même : son unité est fondamentale. Ses formes multiples se ramènent, en dernière analyse, à l'énergie et au mouvement. Elle n'est ni l'effet d'une causalité universelle (thèse muʿtazilite), ni une émanation (thèse de l'instauration créatrice ou *'ibdâ'*, des ismaïliens). Les plus illustres représentants de la Sunna en cette matière, dont 'Abûl Ḥasan-l-l-'Ashʿari (mort à Bagdâd , en 324/936), rejettent la théorie de l'émanation en tant qu'aboutissant par voie de conséquence à l'identification du principe et de l'effet sur le plan de l'essence *(ẕât)* et de l'existence *(ujûd).* Ils rejettent également celle de causalité en tant qu'impliquant un déterminisme primordial liant Dieu et donc incompatible avec sa liberté absolue et sa transcendance, qui est efficiente par elle-même selon l'Islâm. La seule relation qui puisse exister, au regard de la Sunna, entre Dieu et sa création est à rechercher dans la puissance infinie de Dieu et dans la matière une par ses origines, mais composée d'atomes indivisibles *(ʿajzaʿ la tatajazzâ)* (Râz., XVII, 9). Ce qui conduit à la conception d'un Dieu qui donne à sa création (qui n'est plurale qu'en apparence) un but prédestiné et donc un déterminisme, spécifique dans tout ce qui la compose et une programmation inéluctable.

La matière étant fondamentalement indivisible ne peut trouver en elle-même une cause suffisante de ses différenciations. Chacune de ses formes étant purement accidentelle est en perpétuel changement. Cette théorie éminemment atomiste rejette toute idée d'un monde figé jusqu'à sa phase finale : l'avènement du Messie.

L'Islâm sunnite oppose à l'idée d'immuabilité et de permanence de l'univers, celle d'un univers successif, momentané, voué à l'anéantissement *(fanâ).* Mais l'accidentel nécessite en premier lieu l'intervention constante d'un principe universel transcendant, en l'occurrence Dieu, qui en est le créateur et le soutien. La matière et l'accident sont donc créés ou recréés à chaque instant (*cf.* S. X, 4). La vie elle-même dérive de la mort et la mort de la vie (*cf.* S. X, 31).

c. L'univers en pleine transformation et expansion est maintenu par la sagesse et la puissance de Dieu. Sa mouvance a pour cadres l'espace et le temps. De Dieu procède son perpétuel devenir *(maṣîr)* que le Coran évoque fréquemment. Tout est à Dieu (S. V, 18). Tout, de par le destin décidé par Dieu, est mobile, changeant, mouvant. Or, ce devenir universel, qui n'est pas à confondre avec la métempsycose hindoue, exclut toute idée de panthéisme, de « nature naturante », d' « instauration créatrice », de « causalité universelle », et son terme ultime est un retour à Dieu. La création dans son unité, sa mouvance, son harmonie, témoigne de l'ordre *('amr)* du Dieu transcendant dont elle est l'œuvre. Sa nature, sa mobilité, les changements qui l'affectent procèdent d'une source unique, la volonté de Dieu, et obéissent à une tendance irréversible, le retour à Dieu.

Retour à Dieu et non retour de Dieu appelé à y régner. Jésus, prophète de Dieu (et non son fils ou Dieu lui-même), reviendra sur terre et y régnera. C'est plutôt l'inverse : ce n'est pas le Créateur qui retournera à sa création, mais la création tout entière qui retournera à Dieu dans sa puissance, sa sagesse et son mystère. « Nous sommes à Dieu et à lui nous retournerons », « à Dieu tout retourne ». Cette formule du *maṣîr* exprimée plus de trente fois dans le Coran marque ainsi une orientation, donne une interprétation à l'univers mobile et successif et un sens à la vie ici-bas, vie éphémère et sujette aux tentations. C'est l'élan de la création dans son ensemble, par phases et métamorphoses internes et externes, vers la source créatrice.

d. Ce *maṣîr* (devenir) a reçu du soufisme musulman, sur un plan purement humain, une interprétation originale centrée non sur l'univers, mais sur l'individu. Il s'agit, selon lui, de l'ascension par le renoncement, la méditation, l'adoration et le perfectionnement graduel de l'être vers Dieu. Il est à situer entre le *lâ* (pas, dans la négation, pas de divinité hormis Dieu) et l'*ittiḥâd* (union ou fusion en Dieu). C'est le sens de toute une aventure spirituelle qui doit être vécue étape par étape pour arriver jusqu'à Dieu. C'est la pensée des mystiques sunnites (orthodoxes), et non de ceux qui, par leur manie de l'anagogie, des jeux de mots, des divagations sur l'immanence ou le syncrétisme, se classent parmi les hérétiques les plus fantaisistes.

Tel est, en un résumé très sommaire, la position de l'Islâm au sujet de la création et de ses problèmes. Signalons, à l'attention du lecteur européen cultivé, un excellent condensé publié récemment par Henry Corbin (CORH, pp. 347-363). Malheureusement, l'auteur en a, pour des raisons très spécieuses, écarté les sources arabes, persanes et hindoues. L'auteur semble en outre plus en sympathie avec le shiʿisme qu'avec la Sunna. Mais sa bonne foi est exemplaire, ce qui est rare et c'est beaucoup. (Voir aussi GOID, QUAP.)

Ne réfléchissez-vous donc pas : interprétation de Zam. (II, 181) ; Râz. (XVII, 15). Sens littéral : « ne vous souviendrez-vous pas ».

V. 4 : *Et la recommence,* text. : « ensuite il la répète, la fait retourner ». L'exégèse interprète cette phrase ainsi : « Il crée une première fois et après l'anéantissement de la création *(fanâ'),* Il lui redonne la vie » (résurrection). (Jalâl, p. 273 ; Ṭab., XI, 84-85 ; Râz., XVII, 16-30.) Ce dernier commentateur qui discute longuement cette question se réfère, dans son commentaire, à S. LVI, 61 : « Nous vous remplacerons par vos semblables et nous vous créerons en ce que vous ne savez pas ! » On devine tout le parti que la gnose ismaïlienne a tiré de ce verset (IVAI ; STRI ; SIJM ; CORG).

(الجزء الحادى عشر)

إِنَّهُۥ يَبْدَؤُا۟ ٱلْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُۥ لِيَجْزِىَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟
ٱلصَّٰلِحَٰتِ بِٱلْقِسْطِ ۚ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَهُمْ شَرَابٌ مِّنْ
حَمِيمٍ وَعَذَابٌ أَلِيمٌۢ بِمَا كَانُوا۟ يَكْفُرُونَ ﴿٤﴾ هُوَ ٱلَّذِى
جَعَلَ ٱلشَّمْسَ ضِيَآءً وَٱلْقَمَرَ نُورًا وَقَدَّرَهُۥ مَنَازِلَ لِتَعْلَمُوا۟
عَدَدَ ٱلسِّنِينَ وَٱلْحِسَابَ ۚ مَا خَلَقَ ٱللَّهُ ذَٰلِكَ إِلَّا بِٱلْحَقِّ ۚ
يُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٥﴾ إِنَّ فِى ٱخْتِلَٰفِ ٱلَّيْلِ
وَٱلنَّهَارِ وَمَا خَلَقَ ٱللَّهُ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ لَءَايَٰتٍ
لِّقَوْمٍ يَتَّقُونَ ﴿٦﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ لَا يَرْجُونَ لِقَآءَنَا وَرَضُوا۟
بِٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَٱطْمَأَنُّوا۟ بِهَا وَٱلَّذِينَ هُمْ عَنْ ءَايَٰتِنَا
غَٰفِلُونَ ﴿٧﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ مَأْوَىٰهُمُ ٱلنَّارُ بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿٨﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ يَهْدِيهِمْ رَبُّهُم بِإِيمَٰنِهِمْ ۖ
تَجْرِى مِن تَحْتِهِمُ ٱلْأَنْهَٰرُ فِى جَنَّٰتِ ٱلنَّعِيمِ ﴿٩﴾ دَعْوَىٰهُمْ

5. *C'est lui qui a fait du soleil une clarté, de la lune une lumière, et déterminé les phases de celle-ci pour que vous sachiez le nombre des années [qui s'écoulent] et le calcul [du temps]. Dieu n'a créé cela qu'en toute vérité et détaille les signes pour ceux qui comprennent.*

6. *Car en vérité il y a, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans [tout] ce que Dieu a créé dans les cieux et [sur] terre, des signes certains pour des gens qui craignent [leur Seigneur].*

7. *En vérité, ceux qui n'espèrent pas notre rencontre se contentent de la vie présente et [y] trouvent leur quiétude ainsi que ceux qui ne prêtent aucune attention à nos signes,*

8. *ceux-là auront pour asile le feu, comme prix de leurs [mauvaises] acquisitions.*

9. *En vérité, les croyants qui font le bien, Dieu les dirigera, grâce à leur foi. A leurs pieds couleront des ruisseaux dans les jardins de la félicité.*

10. *Là, leur prière sera « Gloire à toi, Seigneur ! ». Leur salutation sera « Paix ! » et leur invocation finale sera « Louange à Dieu, maître des mondes ! »*

V. 10 : Dans ce verset, révélé à La Mekke, dès le début de l'apostolat, nous retrouvons les termes techniques de la prière canonique qui n'était pas définitivement fixée. Le mot qui la désigne habituellement *ṣalât* (prière) n'est pas employé, mais le terme *daʿwâ* (allégation, réclamation, procès, querelle) employé dans le sens de *duʿâ* (invocation, prière, appel adressé à Dieu). La *taḥiyya* (maintenir en vie) est la formule récitée après deux prosternations et se ramène, à l'analyse, à la proclamation de l'unicité de Dieu et de la mission de Muḥammad (formule de profession de foi). Elle est rappelée à la fin de la dernière prosternation de l'office et est suivie de la formule de salutation « Paix sur vous ! »

(سورة يونس)

فِيهَا سُبْحَٰنَكَ ٱللَّهُمَّ وَتَحِيَّتُهُمْ فِيهَا سَلَٰمٌ ۚ وَءَاخِرُ دَعْوَىٰهُمْ
أَنِ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٠﴾ * وَلَوْ يُعَجِّلُ ٱللَّهُ
لِلنَّاسِ ٱلشَّرَّ ٱسْتِعْجَالَهُم بِٱلْخَيْرِ لَقُضِىَ إِلَيْهِمْ أَجَلُهُمْ ۚ
فَنَذَرُ ٱلَّذِينَ لَا يَرْجُونَ لِقَآءَنَا فِى طُغْيَٰنِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١١﴾
وَإِذَا مَسَّ ٱلْإِنسَٰنَ ٱلضُّرُّ دَعَانَا لِجَنۢبِهِۦٓ أَوْ قَاعِدًا أَوْ قَآئِمًا
فَلَمَّا كَشَفْنَا عَنْهُ ضُرَّهُۥ مَرَّ كَأَن لَّمْ يَدْعُنَآ إِلَىٰ ضُرٍّ
مَّسَّهُۥ ۚ كَذَٰلِكَ زُيِّنَ لِلْمُسْرِفِينَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢﴾
وَلَقَدْ أَهْلَكْنَا ٱلْقُرُونَ مِن قَبْلِكُمْ لَمَّا ظَلَمُوا۟ ۙ وَجَآءَتْهُمْ
رُسُلُهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَمَا كَانُوا۟ لِيُؤْمِنُوا۟ ۚ كَذَٰلِكَ نَجْزِى
ٱلْقَوْمَ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿١٣﴾ ثُمَّ جَعَلْنَٰكُمْ خَلَٰٓئِفَ فِى ٱلْأَرْضِ
مِنۢ بَعْدِهِمْ لِنَنظُرَ كَيْفَ تَعْمَلُونَ ﴿١٤﴾ وَإِذَا تُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ
ءَايَاتُنَا بَيِّنَٰتٍ قَالَ ٱلَّذِينَ لَا يَرْجُونَ لِقَآءَنَا ٱئْتِ بِقُرْءَانٍ

11. *Si Dieu hâtait le mal destiné aux hommes aussi vite que ceux-ci recherchent le bonheur, le terme de leur vie aurait été déjà accompli. Mais nous laissons ceux qui n'espèrent pas notre rencontre se débattre dans leur aveuglement.*

12. *Un malheur touche-t-il un homme, [aussitôt] il nous appelle à son secours, quelle que soit sa position. Mais dès que nous l'en délivrons, le revoilà obstiné [dans son ingratitude] comme s'il ne nous avait jamais invoqué.*
Ainsi, pour les outranciers, un [faux] lustre est donné à ce qu'ils font.

13. *Nous avons déjà fait périr des générations avant vous, lorsqu'elles eurent prévariqué malgré les preuves apportées par les prophètes [que nous leur avions envoyés]. Elles n'étaient pas disposées à croire [en Dieu]. Ainsi nous rétribuons les peuples criminels.*

14. *Nous avons ensuite fait de vous [leurs] successeurs sur terre pour voir comment vous agiriez.*

15. *Quand nos versets leur sont récités comme preuves, ceux qui n'espèrent pas notre rencontre [te] disent : « Apporte un autre Coran ou change celui-ci. » Réponds : « Je ne puis de moi-même le changer ! Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. En vérité, je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un grand jour. »*

V. 11 : *Si Dieu hâtait le mal*, autre sens : « Si Dieu mettait autant de hâte à exaucer les imprécations des hommes qu'à exaucer leurs bons vœux, leur vie eût été déjà achevée » (*cf.* Ṭab., XI, 91-92).

Le terme de leur vie aurait été déjà accompli, autre lecture (école de Damas) : *la quḍiya 'ilayhim 'ajalahum,* « aurait été accompli pour eux leur terme » (Ṭab., XI, 92 ; Râz., XVII, 49).

V. 12 : *A son secours,* text. : « à son côté » (Ṭab., XI, 93).

Quelle que soit sa position, text. : « assis ou debout, au moment où le malheur le frappe » (*ibid.*).

Délivrons, text. : « dévoilons, découvrons, débarrassons » (*ibid.*).

Ainsi, pour les outranciers : de même que l'ingratitude de l'homme frappé de malheur est enjolivée à ses yeux au point qu'il ne la voit pas, de même ceux qui exagèrent dans les mensonges qu'ils attribuent à Dieu et à ses prophètes ne se rendent pas compte du mal qu'ils font (Ṭab., *ibid.*).

(الجزء الحادى عشر)

غَيْرِ هَٰذَآ أَوْ بَدِّلْهُ ۚ قُلْ مَا يَكُونُ لِىٓ أَنْ أُبَدِّلَهُۥ مِن تِلْقَآئِ
نَفْسِىٓ ۖ إِنْ أَتَّبِعُ إِلَّا مَا يُوحَىٰٓ إِلَىَّ ۖ إِنِّىٓ أَخَافُ إِنْ
عَصَيْتُ رَبِّى عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿١٥﴾ قُل لَّوْ شَآءَ ٱللَّهُ
مَا تَلَوْتُهُۥ عَلَيْكُمْ وَلَآ أَدْرَىٰكُم بِهِۦ ۖ فَقَدْ لَبِثْتُ فِيكُمْ
عُمُرًا مِّن قَبْلِهِۦٓ ۚ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿١٦﴾ فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ
ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا أَوْ كَذَّبَ بِـَٔايَٰتِهِۦٓ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ
ٱلْمُجْرِمُونَ ﴿١٧﴾ وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ
وَلَا يَنفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِ ۚ قُلْ
أَتُنَبِّـُٔونَ ٱللَّهَ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ
سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿١٨﴾ وَمَا كَانَ ٱلنَّاسُ
إِلَّآ أُمَّةً وَٰحِدَةً فَٱخْتَلَفُوا۟ ۚ وَلَوْلَا كَلِمَةٌ سَبَقَتْ مِن رَّبِّكَ
لَقُضِىَ بَيْنَهُمْ فِيمَا فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ﴿١٩﴾ وَيَقُولُونَ لَوْلَآ أُنزِلَ

16. *Dis-[leur] : « Si Dieu [l']avait voulu, je ne vous l'aurais pas récité et il ne vous l'aurait pas fait connaître. Je suis bien demeuré au milieu de vous [toute] une vie avant cela ! Ne raisonnerez-vous donc point ?*

17. *Qui donc est plus injuste que celui qui use d'imposture envers Dieu ou traite ses versets de mensonges ? Vraiment, les criminels ne prospéreront pas !*

18. *Ils adorent — au lieu de Dieu — ce qui ne peut ni leur nuire ni leur procurer un avantage, et ils disent : « Voilà nos intercesseurs auprès de Dieu ! » Dis-leur : « Aviseriez-vous Dieu de ce qu'il ne saurait pas dans les cieux et sur la terre ? » Gloire à lui ! Il est au-dessus de ce qu'on lui associe !*

19. *Les hommes formaient une seule communauté. Ils furent d'avis différents [à propos de Dieu], et n'eût été une décision de ton Seigneur prise antérieurement, le litige qui les opposait eût été tranché.*

20. *« Qu'au moins un signe de son Seigneur se manifeste en lui », disent-ils. Réponds : « Le mystère est du seul ressort de Dieu ! » Mais attendez ! Je serai avec vous, parmi ceux qui attendent !*

V. 16 : *Je ne vous l'aurais pas récité :* le Coran.

Vie, autre sens : « âge ». Au début de sa mission, le Prophète avait quarante ans environ. Il vivait alors dans l'opulence et la haute considération de ses concitoyens. Le sens est : « Si je pouvais vous tromper, en prétendant que je reçois une révélation, je l'aurais fait plutôt quand j'étais jeune ! » (Ṭab., XI, 25).

V. 18 : Les sources sont à peu près unanimes à affirmer que les anciens Arabes croyaient à l'existence d'un Dieu suprême et universel, mais lui associaient des divinités tribales pour intercéder auprès de lui en leur faveur. C'étaient des divinités de clan, de tribu ou de ville, un peu comme l'étaient certaines divinités romaines, dont beaucoup, du reste, étaient d'importation orientale (*cf.* CARV, pp. 154-162 ; ALTR, pp. 73-137, 298-310). Mais ce que les idolâtres de l'antique Arabie rejetaient et tenaient même en dérision, c'était la croyance à la vie future. Les réformistes modernes de l'Islâm *('iṣlâḥiyyûn)* ont repris ce problème de l'intercession pour le condamner avec une véhémence passionnée dans leur querelle avec les « marabouts » et leurs partisans. Il est vrai que les descendants des fondateurs de confréries ont exagéré manifestement la théorie peu soutenable de la transmission de l'influence mystique d'un saint *(baraka)* à ses descendants avec le pouvoir de faire des prodiges et le pseudo-privilège d'intercéder auprès de Dieu en faveur de ceux qui leur donnent une obole annuelle « de visite » *(ziyâra)* ou travaillent gratuitement pour eux (*twîza*, en Afrique du Nord).

Ces exagérations maraboutiques, contraires à l'Islâm bien compris, en ont suscité d'autres dans un sens opposé. En condamnant le maraboutisme (ce qui est un bien) les 'iṣlâḥiyyûn ont dénoncé toute la mystique de l'Islâm, alors que les penseurs de l'Occident l'étudient, l'admirent et y voient, à juste raison, l'un des plus beaux fleurons de l'Islâm et l'un des meilleurs apports que l'humanité lui doive. Ils ne se doutent guère que le wahabisme auquel se réfère leur pseudo-réformisme est une machination anglo-saxonne et que ses représentants sont des alcooliques et des clients enragés des salles de jeux.

V. 19 : *N'eût été une décision...*, text. : « et sans une parole qui avait devancé émanant de ton Seigneur ». Si Dieu n'avait décidé, avant leur division, qu'il les ferait parvenir jusqu'à leur terme, il aurait châtié les méchants et préservé les bons.

V. 20 : *Lui* : Muḥammad (Jalâl, p. 275). Text. : « que n'est-il pas descendu sur lui un signe de son Seigneur ». Les idolâtres exigeaient, pour prendre Muḥammad au sérieux, un miracle (signe).

(سورة يونس)

عَلَيْهِ ءَايَةٌ مِّن رَّبِّهِۦ ۖ فَقُلْ إِنَّمَا ٱلْغَيْبُ لِلَّهِ فَٱنتَظِرُوٓا۟ إِنِّى
مَعَكُم مِّنَ ٱلْمُنتَظِرِينَ ﴿٢٠﴾ وَإِذَآ أَذَقْنَا ٱلنَّاسَ رَحْمَةً مِّنۢ
بَعْدِ ضَرَّآءَ مَسَّتْهُمْ إِذَا لَهُم مَّكْرٌ فِىٓ ءَايَاتِنَا ۚ قُلِ ٱللَّهُ أَسْرَعُ
مَكْرًا ۚ إِنَّ رُسُلَنَا يَكْتُبُونَ مَا تَمْكُرُونَ ﴿٢١﴾ هُوَ ٱلَّذِى
يُسَيِّرُكُمْ فِى ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَا كُنتُمْ فِى ٱلْفُلْكِ
وَجَرَيْنَ بِهِم بِرِيحٍ طَيِّبَةٍ وَفَرِحُوا۟ بِهَا جَآءَتْهَا رِيحٌ عَاصِفٌ
وَجَآءَهُمُ ٱلْمَوْجُ مِن كُلِّ مَكَانٍ وَظَنُّوٓا۟ أَنَّهُمْ أُحِيطَ بِهِمْ ۙ
دَعَوُا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ لَئِنْ أَنجَيْتَنَا مِنْ هَٰذِهِۦ
لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿٢٢﴾ فَلَمَّآ أَنجَىٰهُمْ إِذَا هُمْ يَبْغُونَ
فِى ٱلْأَرْضِ بِغَيْرِ ٱلْحَقِّ ۗ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِنَّمَا بَغْيُكُمْ عَلَىٰٓ
أَنفُسِكُم ۖ مَّتَٰعَ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۖ ثُمَّ إِلَيْنَا مَرْجِعُكُمْ فَنُنَبِّئُكُم
بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٢٣﴾ إِنَّمَا مَثَلُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا كَمَآءٍ

21. *Si nous faisons éprouver aux hommes notre miséricorde après une calamité qui les a touchés, ils intriguent aussitôt contre nos signes. Dis-leur : « Dieu est plus prompt que vous pour en user ! » En vérité, nos émissaires inscrivent ce que vous manigancez !*

22. *C'est lui qui vous fait aller sur terre et sur mer. Êtes-vous dans des embarcations voguant gaiement par bon vent et que survienne une tempête qui provoque un déchaînement de vagues autour de vous, aussitôt vous implorez Dieu avec ferveur et dites : « Si tu nous sauves de ce [péril] nous serons, certes, parmi les reconnaissants. »*

23. *Les délivre-t-il, et voilà qu'injustement ils font preuve d'insolence sur terre. O hommes ! Votre iniquité ne [jouera] que contre vous-mêmes, comme jouissance en cette vie ! Vous reviendrez à nous et nous vous aviserons, alors, de ce que vous faisiez !*

24. *En vérité, la vie présente est comparable à une eau que nous faisons descendre du ciel. Grâce à elle les végétaux [poussent] s'enchevêtrent. Les hommes et les troupeaux s'en nourrissent. La terre prend des couleurs variées et s'embellit. Les hommes s'imaginent qu'ils sont [par eux-mêmes] capables d'en [récolter les fruits]. C'est alors que notre ordre l'atteint de nuit ou de jour : nous en faisons un chaume comme si [cette végétation florissante] n'y avait pas poussé la veille. Nous exposons ainsi en détail nos signes pour ceux qui réfléchissent.*

V. 21 : *Si, idhâ* (lorsque). Cette particule qui confère ordinairement au verbe au passé qui la suit la valeur d'un présent ou d'un futur, est employée ici, dans un sens conditionnel *(sharṭ)* et non temporel *(dharf zamân)* (*cf.* Zam., II, 185 ; Zajjâj dans Râz., XVII, 66).

Éprouver, text. : « goûter ».

Miséricorde : terme métaphorique désignant la pluie (Ṭab., XI, 99).

Après une calamité : allusion à la disette dont La Mekke a souffert peu auparavant : sept années de sécheresse (Zam., II, 185).

Pour en user, makr : « procédé malveillant, machination ».

Nos émissaires : les anges chargés d'inscrire pour chaque homme ses actes sur terre (Ṭab., XI, 99).

V. 22 : Verset facile à comprendre en arabe, mais sa traduction en français n'en rend le sens qu'avec une modification du sujet (2e personne du pluriel partout). Text. : « C'est lui qui vous fait aller sur terre et sur mer jusqu'au moment où vous êtes dans les felouques et elles courent avec eux grâce à un vent agréable et ils se réjouissent de lui (le vent) ; vient un vent impétueux et viennent à eux les vagues de tout lieu et ils pensent qu'ils sont cernés, ils invoquent Dieu, étant sincères dans le culte qu'ils lui vouent, que si tu nous sauves de celles-ci, nous serons certainement parmi les reconnaissants. »

V. 23 : *Votre iniquité ne [jouera] que contre vous-mêmes,* en tant que préjudice causé aux uns par les autres (Zam., II, 187).

Jouissance, matâʿa, au cas *naṣb*, comme complément d'état *(ḥâl)* (Ṭab., XI, 111), ou encore comme complément absolu *(muṭlaq)* ou corroboratif *(ta'kîd)* (Zam., II, 186) Autre lecture admise : *matâʿu,* avec la valeur d'un énonciatif *(khabar)* de *baghy, mubtadâ* (Râz., XVII, 81).

V. 24 : *Grâce à elle, ikhtalaṭa bihi* : contresens à éviter. Ce n'est pas l'eau qui se mêle à la terre, mais les végétaux qui grâce à l'eau *(bihi)* se mêlent entre eux, s'enchevêtrent dans leur abondance (Ṭab., XI, 101).

La terre prend des couleurs... Ces termes évoquent l'image d'une mariée, la nuit de noce *(ʿarûs)* (Zam., II, 187). D'où l'idée d'instabilité de tout ce qui existe, en dehors de Dieu : à cette fête de la nature a succédé aussitôt la désolation.

[Récolter les fruits] : Zam., *ibib.*

En français, *chaume* désigne aussi bien les tiges des graminées après la moisson que le champ sur lequel le chaume est encore sur pied.

Y, hâ se rapporte à végétaux (Ṭab., XI, 102) et non au sol.

(الجزء الحادى عشر)

أَنزَلْنَٰهُ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَٱخْتَلَطَ بِهِۦ نَبَاتُ ٱلْأَرْضِ مِمَّا
يَأْكُلُ ٱلنَّاسُ وَٱلْأَنْعَٰمُ حَتَّىٰٓ إِذَآ أَخَذَتِ ٱلْأَرْضُ
زُخْرُفَهَا وَٱزَّيَّنَتْ وَظَنَّ أَهْلُهَآ أَنَّهُمْ قَٰدِرُونَ عَلَيْهَآ أَتَىٰهَآ
أَمْرُنَا لَيْلًا أَوْ نَهَارًا فَجَعَلْنَٰهَا حَصِيدًا كَأَن لَّمْ تَغْنَ
بِٱلْأَمْسِ ۚ كَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٢٤﴾
وَٱللَّهُ يَدْعُوٓا۟ إِلَىٰ دَارِ ٱلسَّلَٰمِ وَيَهْدِى مَن يَشَآءُ إِلَىٰ
صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٢٥﴾ * لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ ٱلْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ ۖ
وَلَا يَرْهَقُ وُجُوهَهُمْ قَتَرٌ وَلَا ذِلَّةٌ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلْجَنَّةِ ۖ
هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢٦﴾ وَٱلَّذِينَ كَسَبُوا۟ ٱلسَّيِّـَٔاتِ جَزَآءُ
سَيِّئَةٍۭ بِمِثْلِهَا وَتَرْهَقُهُمْ ذِلَّةٌ ۖ مَّا لَهُم مِّنَ ٱللَّهِ مِنْ عَاصِمٍ ۖ
كَأَنَّمَآ أُغْشِيَتْ وُجُوهُهُمْ قِطَعًا مِّنَ ٱلَّيْلِ مُظْلِمًا ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ
أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢٧﴾ وَيَوْمَ نَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا

25. *Dieu appelle [les hommes] à la demeure de la paix : il dirige vers une voie droite qui il veut.*

26. *A ceux qui auront pratiqué le bien [sera réservée] la plus belle [récompense] et davantage encore. Leurs visages ne subiront ni [outrage] de la poussière, ni avilissement. Ceux-là seront les hôtes du paradis ; ils y demeureront éternellement.*

27. *[A] ceux qui auront commis de mauvaises actions, sera infligée, pour chaque faute, une sanction proportionnée à [la gravité de] celle-ci. Un avilissement les couvrira — ils n'auront aucun protecteur contre Dieu — [et ils seront] comme si leurs visages étaient voilés des « lambeaux » d'une nuit obscure. Ceux-là seront les hôtes du feu ; ils y seront éternellement.*

28. *Le jour où nous les rassemblerons tous, puis dirons à ceux qui [nous] aurons associé [d'autres divinités] : « A votre place ! vous et vos associés ! » Nous les séparerons les uns des autres et leurs associés diront : « Ce n'est pas nous que vous adoriez ! »*

V. 25 : *La demeure de la paix :* le paradis. A remarquer que le mot *salâm* (paix, salut) est aussi l'un des noms sublimes de Dieu.

Une voie droite : l'Islâm (Ṭab., XI, 103).

V. 26 : *la plus belle [récompense] :* le paradis.

Davantage, ziyâda : le paradis sensible avec ses délices, ce jardin merveilleux que le Coran décrit n'est qu'un prélude, car le bonheur absolu est dans la *ziyâda* (le surplus) dans laquelle le ḥadîth et l'exégèse voient la vision béatifique *(ru'yà)*, le ravissement dans lequel seront les âmes en contemplant Dieu (Ṭab., XI, 104-105 ; Zam., II, 188 ; Jalâl, p. 277 ; Râz, XVII, 77). Sur les ḥadîths concordants relatifs à cette vision supra-paradisiaque, on consultera I. Kath., I, 414. *Cf.* aussi verset 25.

V. 27 : *Une sanction proportionnée...* : le Coran revient souvent sur l'idée que Dieu attribue dix récompenses pour une bonne action et une seule sanction pour une mauvaise.

Des lambeaux d'une nuit obscure, autre sens : « les lambeaux obscurs de la nuit ». L'ambiguité résulte du désaccord de *mudhliman* avec *qiṭaʿan*, au point de vue du genre comme *al layl* au point de vue de la flexion. Nous suivons l'interprétation de Ṭab. (XI, 108).

(سورة يونس)

ثُمَّ نَقُولُ لِلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ مَكَانَكُمْ أَنتُمْ وَشُرَكَآؤُكُمْ ۚ فَزَيَّلْنَا
بَيْنَهُمْ ۖ وَقَالَ شُرَكَآؤُهُم مَّا كُنتُمْ إِيَّانَا تَعْبُدُونَ ﴿٢٨﴾
فَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًۢا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ إِن كُنَّا عَنْ عِبَادَتِكُمْ
لَغَٰفِلِينَ ﴿٢٩﴾ هُنَالِكَ تَبْلُوا۟ كُلُّ نَفْسٍ مَّآ أَسْلَفَتْ ۚ وَرُدُّوٓا۟
إِلَى ٱللَّهِ مَوْلَىٰهُمُ ٱلْحَقِّ ۖ وَضَلَّ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿٣٠﴾
قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ
ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَٰرَ وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ
ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۚ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ فَقُلْ
أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣١﴾ فَذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمُ ٱلْحَقُّ ۖ فَمَاذَا بَعْدَ
ٱلْحَقِّ إِلَّا ٱلضَّلَٰلُ ۖ فَأَنَّىٰ تُصْرَفُونَ ﴿٣٢﴾ كَذَٰلِكَ حَقَّتْ
كَلِمَتُ رَبِّكَ عَلَى ٱلَّذِينَ فَسَقُوٓا۟ أَنَّهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٣٣﴾
قُلْ هَلْ مِن شُرَكَآئِكُم مَّن يَبْدَؤُا۟ ٱلْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُۥ ۚ

29. *« Entre vous et nous, Dieu suffit comme témoin [car], en vérité, nous ne prêtions aucune attention à votre adoration ! »*

30. *Là, chaque âme subira [la sanction] des actes qu'elle aura précédemment accomplis. Les [idolâtres] seront ramenés à Dieu, leur vrai maître, et [les divinités] qu'ils auront mensongèrement inventées s'évanouiront.*

31. *Demande-leur : « Qui vous fournit, du ciel et de la terre, votre nourriture ? [De] qui dépendent votre ouïe, votre vue ? Qui fait sortir le vivant du mort et le mort du vivant ? Qui règle l'ordre [de l'univers] ? » Ils te diront : « Dieu ! » Dis-[leur], alors : « Eh quoi ! ne le craindrez-vous donc pas ? »*

32. *« Voilà votre véritable Dieu ! Qu'y a-t-il au-delà de la vérité, si ce n'est l'égarement ? Comment [pouvez-vous] vous éloigner d'elle ? »*

33. *Pareillement se trouve justifiée la décision [antérieurement prise] par ton Seigneur à l'encontre des pervers [parce] qu'ils ne croient pas.*

34. *Dis : « Lequel de vos associés [peut] commencer la création et la recommencer ? » Ajoute : « Dieu commence la création et la recommence : comment [pouvez]-vous vous en écarter ? »*

V. 29 : Passage apparemment étrange : les fausses divinités ne pourraient s'exprimer, étant purement imaginaires et nées des seules superstitions des idolâtres. L'exégèse résout cette difficulté en disant que Dieu donnera aux idoles la faculté de parler pour témoigner contre leurs inventeurs. Elle ajoute encore que, par « ceux qui associent », il faut entendre les chrétiens qui dans leur culte et leur dogme associent Jésus à Dieu (Zam., II, 189).

V. 30 : *Chaque âme subira...,* autre lecture admise (sur l'autorité de certains lecteurs de Médine, de La Mekke, de Kûfa) : *tatlû* (chaque âme suivra ce qu'elle aura, etc.).

S'évanouiront, text. : « s'égareront ».

(الجزء الحادى عشر)

قُلِ ٱللَّهُ يَبْدَؤُا۟ ٱلْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُۥ ۖ فَأَنَّىٰ تُؤْفَكُونَ ﴿٣٤﴾
قُلْ هَلْ مِن شُرَكَآئِكُم مَّن يَهْدِىٓ إِلَى ٱلْحَقِّ ۚ قُلِ ٱللَّهُ
يَهْدِى لِلْحَقِّ ۗ أَفَمَن يَهْدِىٓ إِلَى ٱلْحَقِّ أَحَقُّ أَن يُتَّبَعَ أَمَّن
لَّا يَهِدِّىٓ إِلَّآ أَن يُهْدَىٰ ۖ فَمَا لَكُمْ كَيْفَ تَحْكُمُونَ ﴿٣٥﴾
وَمَا يَتَّبِعُ أَكْثَرُهُمْ إِلَّا ظَنًّا ۚ إِنَّ ٱلظَّنَّ لَا يُغْنِى مِنَ ٱلْحَقِّ
شَيْـًٔا ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌۢ بِمَا يَفْعَلُونَ ﴿٣٦﴾ وَمَا كَانَ هَٰذَا
ٱلْقُرْءَانُ أَن يُفْتَرَىٰ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلَٰكِن تَصْدِيقَ ٱلَّذِى
بَيْنَ يَدَيْهِ وَتَفْصِيلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا رَيْبَ فِيهِ مِن رَّبِّ
ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٣٧﴾ أَمْ يَقُولُونَ ٱفْتَرَىٰهُ ۖ قُلْ فَأْتُوا۟ بِسُورَةٍ
مِّثْلِهِۦ وَٱدْعُوا۟ مَنِ ٱسْتَطَعْتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ إِن كُنتُمْ
صَٰدِقِينَ ﴿٣٨﴾ بَلْ كَذَّبُوا۟ بِمَا لَمْ يُحِيطُوا۟ بِعِلْمِهِۦ وَلَمَّا يَأْتِهِمْ
تَأْوِيلُهُۥ ۚ كَذَٰلِكَ كَذَّبَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۖ فَٱنظُرْ كَيْفَ

35. *Dis : « Lequel de vos associés [peut] diriger vers la vérité ? » Ajoute : « Dieu dirige vers la vérité ! Est-ce celui qui dirige vers la vérité qui est plus digne d'être suivi ou celui qui ne dirige qu'autant qu'il est lui-même dirigé ? Qu'avez-vous donc ? Comment jugez-vous ? »*

36. *La plupart [des infidèles] ne suivent qu'une conjecture. Mais la conjecture ne saurait en rien servir contre la vérité. Dieu est, certes, parfaitement instruit de ce qu'ils font.*

37. *Ce Coran ne peut être mensongèrement récusé [comme étant inspiré] par un autre que Dieu. Il sert de confirmation à ce qui l'a précédé et d'exposé détaillé de l'Écriture venue, à n'en pas douter, du Seigneur des mondes.*

38. *Diront-ils encore : « Il l'a [lui-même] inventé. » Réponds : « Apportez une sourate semblable [à l'une de celles qu'il contient] et faites appel [à cet effet] à qui vous voudrez, hormis Dieu, si vous êtes sincères. »*

39. *Ils traitent au contraire de mensonges ce qu'ils ne comprennent pas et dont l'interprétation ne leur est pas encore parvenue. Ceux qui les ont précédés ont comme eux proféré les mêmes accusations. Mais considère ce que fut la fin des injustes.*

V. 35 : *Celui qui ne dirige...* Nous traduisons d'après la lecture des écoles de La Mekke, de Baṣra et de Damas : *yahaddy* pour *yahtadî,* par assimilation *(idghâm)* du *t* au *d.* La lecture de l'école de Médine est sensiblement la même, pour la même raison, *yahddî,* et celle de Kûfa, *yahiddî.*

V. 37 : *[Comme étant inspiré] par un autre que Dieu.* Les polythéistes prétendaient que le Coran n'était pas d'inspiration divine. Tantôt ils accusaient le Prophète d'être un magicien ou un poète, tantôt ils l'accusaient de recevoir sa prédication d'un Byzantin nommé Yaʿîsh (Ṭab., XI, 117).

Le plus curieux, c'est que le même Yaʿîsh a fait parler de lui ces dernières années, la nouvelle d'une découverte « sensationnelle » s'étant répandue : l'inspirateur chrétien de Muḥammad, nommé Yaʿîsh, serait l'auteur véritable mais secret du Coran ! D'autres pensent qu'il s'agit d'un juif, d'un rabbin. Singulier rabbin qui reconnaîtrait la sainteté de la Vierge Marie et affirmerait que Jésus est le Verbe de Dieu !

Ce qui l'a précédé : les livres révélés.

L'Écriture : la Thora et l'Évangile.

V. 38 : *[Lui-même] :* Muḥammad.

Apportez une sourate semblable. Cet argument est souvent invoqué dans le Coran (*cf.* S. II, 23).

(سورة يونس)

كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٣٩﴾ وَمِنْهُم مَّن يُؤْمِنُ بِهِۦ
وَمِنْهُم مَّن لَّا يُؤْمِنُ بِهِۦ ۚ وَرَبُّكَ أَعْلَمُ بِٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٤٠﴾
وَإِن كَذَّبُوكَ فَقُل لِّى عَمَلِى وَلَكُمْ عَمَلُكُمْ ۖ أَنتُم بَرِيٓـُٔونَ
مِمَّآ أَعْمَلُ وَأَنَا۠ بَرِىٓءٌ مِّمَّا تَعْمَلُونَ ﴿٤١﴾ وَمِنْهُم
مَّن يَسْتَمِعُونَ إِلَيْكَ ۚ أَفَأَنتَ تُسْمِعُ ٱلصُّمَّ وَلَوْ كَانُوا۟
لَا يَعْقِلُونَ ﴿٤٢﴾ وَمِنْهُم مَّن يَنظُرُ إِلَيْكَ ۚ أَفَأَنتَ تَهْدِى
ٱلْعُمْىَ وَلَوْ كَانُوا۟ لَا يُبْصِرُونَ ﴿٤٣﴾ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَظْلِمُ ٱلنَّاسَ
شَيْـًٔا وَلَٰكِنَّ ٱلنَّاسَ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٤٤﴾ وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ
كَأَن لَّمْ يَلْبَثُوٓا۟ إِلَّا سَاعَةً مِّنَ ٱلنَّهَارِ يَتَعَارَفُونَ بَيْنَهُمْ ۚ
قَدْ خَسِرَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِلِقَآءِ ٱللَّهِ وَمَا كَانُوا۟ مُهْتَدِينَ ﴿٤٥﴾
وَإِمَّا نُرِيَنَّكَ بَعْضَ ٱلَّذِى نَعِدُهُمْ أَوْ نَتَوَفَّيَنَّكَ فَإِلَيْنَا
مَرْجِعُهُمْ ثُمَّ ٱللَّهُ شَهِيدٌ عَلَىٰ مَا يَفْعَلُونَ ﴿٤٦﴾ وَلِكُلِّ

40. *Il en est parmi eux qui y croient, et d'autres qui n'y croient point. Ton Seigneur connaît mieux les corrupteurs.*

41. *S'ils te traitent d'imposteur, dis-leur : « A moi mes actes et à vous les vôtres. Vous êtes irresponsables de ce que je fais et moi irresponsable de ce que vous faites. »*

42. *Il en est parmi eux qui te prêtent l'oreille. Est-ce donc toi [qui] feras entendre les sourds, même s'ils ne raisonnent pas ?*

43. *Il en est parmi eux qui te regardent. Est-ce toi [qui] guideras les aveugles, même s'ils ne voient pas ?*

44. *En vérité, Dieu n'use d'aucune injustice envers les hommes. Ce sont plutôt les hommes qui se lèsent eux-mêmes.*

45. *Le jour où nous les rassemblerons, [ce sera] comme s'ils ne s'étaient attardés qu'une heure. Ils se reconnaîtront mutuellement. Ceux qui nient la rencontre avec Dieu seront perdants, n'ayant pas été bien dirigés.*

46. *Que nous te fassions voir un peu de ce que nous leur réservons ou que nous te fassions mourir [auparavant], leur retour sera vers nous. En outre, Dieu est témoin de ce qu'ils font.*

47. *Chaque communauté a eu un messager. Lorsque [, le jour du rassemblement,] son messager se présentera, alors un jugement équitable interviendra entre elle et lui. Ils ne seront point lésés.*

(الجزء الحادى عشر)

أُمَّةٍ رَّسُولٌ فَإِذَا جَآءَ رَسُولُهُمْ قُضِىَ بَيْنَهُم بِٱلْقِسْطِ
وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٤٧﴾ وَيَقُولُونَ مَتَىٰ هَٰذَا ٱلْوَعْدُ إِن
كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٤٨﴾ قُل لَّآ أَمْلِكُ لِنَفْسِى ضَرًّا وَلَا
نَفْعًا إِلَّا مَا شَآءَ ٱللَّهُ لِكُلِّ أُمَّةٍ أَجَلٌ إِذَا جَآءَ أَجَلُهُمْ
فَلَا يَسْتَـْٔخِرُونَ سَاعَةً وَلَا يَسْتَقْدِمُونَ ﴿٤٩﴾ قُلْ أَرَءَيْتُمْ
إِنْ أَتَىٰكُمْ عَذَابُهُۥ بَيَٰتًا أَوْ نَهَارًا مَّاذَا يَسْتَعْجِلُ مِنْهُ
ٱلْمُجْرِمُونَ ﴿٥٠﴾ أَثُمَّ إِذَا مَا وَقَعَ ءَامَنتُم بِهِۦٓ ءَآلْـَٰٔنَ وَقَدْ
كُنتُم بِهِۦ تَسْتَعْجِلُونَ ﴿٥١﴾ ثُمَّ قِيلَ لِلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ذُوقُوا۟
عَذَابَ ٱلْخُلْدِ هَلْ تُجْزَوْنَ إِلَّا بِمَا كُنتُمْ تَكْسِبُونَ ﴿٥٢﴾
* وَيَسْتَنۢبِـُٔونَكَ أَحَقٌّ هُوَ قُلْ إِى وَرَبِّىٓ إِنَّهُۥ لَحَقٌّ
وَمَآ أَنتُم بِمُعْجِزِينَ ﴿٥٣﴾ وَلَوْ أَنَّ لِكُلِّ نَفْسٍ ظَلَمَتْ
مَا فِى ٱلْأَرْضِ لَٱفْتَدَتْ بِهِۦ وَأَسَرُّوا۟ ٱلنَّدَامَةَ لَمَّا رَأَوُا۟

48. *Ils diront : « A quand cette promesse, si vous êtes véridiques ? »*

49. *Réponds : « Hormis ce que Dieu veut, je ne possède [aucun pouvoir] sur ce qui peut me nuire ou me profiter. »*
A chaque communauté [est fixé] un terme. Elle ne pourra ni reculer ce terme d'une heure ni l'avancer, quand il arrivera.

50. *Dis : « Que vous en semble ? si le châtiment de Dieu vous surprenait de nuit ou de jour, les criminels pourraient-ils en hâter [quelque chose] ?*

51. *Est-ce au moment où le châtiment se produira que vous croirez ? [Il vous sera dit : « Inutile »] maintenant ! Autrefois, vous en réclamiez [ironiquement] la prompte arrivée ! »*

52. *Et il sera dit à ceux qui auront commis des injustices : « Goûtez le châtiment éternel ! Êtes-vous rétribués autrement que selon vos acquisitions [sur terre] ? »*

53. *Ils se renseigneront auprès de toi [disant] : « Est-ce vrai [ce que tu dis] ? » Réponds : « Oui ! par mon Seigneur ! C'est bien vrai ! et vous ne pourrez pas empêcher [Dieu de vous châtier]. »*

54. *Une âme qui a commis des injustices, posséderait-elle tout ce qu'il y a sur terre, qu'elle le donnerait volontiers pour se racheter. Ils dissimuleront leurs regrets, quand ils verront le châtiment. Un jugement interviendra [pour les départager] en toute équité.*

(سورة يونس)

ٱلْعَذَابَ ۖ وَقُضِىَ بَيْنَهُم بِٱلْقِسْطِ ۚ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٥٤﴾
أَلَآ إِنَّ لِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۗ أَلَآ إِنَّ وَعْدَ ٱللَّهِ
حَقٌّ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٥٥﴾ هُوَ يُحْىِۦ وَيُمِيتُ
وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٥٦﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ قَدْ جَآءَتْكُم مَّوْعِظَةٌ
مِّن رَّبِّكُمْ وَشِفَآءٌ لِّمَا فِى ٱلصُّدُورِ وَهُدًى وَرَحْمَةٌ
لِّلْمُؤْمِنِينَ ﴿٥٧﴾ قُلْ بِفَضْلِ ٱللَّهِ وَبِرَحْمَتِهِۦ فَبِذَٰلِكَ فَلْيَفْرَحُوا۟
هُوَ خَيْرٌ مِّمَّا يَجْمَعُونَ ﴿٥٨﴾ قُلْ أَرَءَيْتُم مَّآ أَنزَلَ ٱللَّهُ لَكُم
مِّن رِّزْقٍ فَجَعَلْتُم مِّنْهُ حَرَامًا وَحَلَٰلًا ۗ قُلْ ءَآللَّهُ أَذِنَ لَكُمْ ۖ
أَمْ عَلَى ٱللَّهِ تَفْتَرُونَ ﴿٥٩﴾ وَمَا ظَنُّ ٱلَّذِينَ يَفْتَرُونَ عَلَى
ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَذُو فَضْلٍ عَلَى ٱلنَّاسِ
وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَشْكُرُونَ ﴿٦٠﴾ وَمَا تَكُونُ فِى شَأْنٍ
وَمَا تَتْلُوا۟ مِنْهُ مِن قُرْءَانٍ وَلَا تَعْمَلُونَ مِنْ عَمَلٍ إِلَّا كُنَّا

55. *Or ça, tout ce qui est dans les cieux et sur la terre n'appartient-il pas à Dieu ?*

56. *C'est lui qui donne la vie et la mort, et c'est à lui que vous serez ramenés !*

57. *O hommes ! Une exhortation vous est venue de votre Seigneur ainsi qu'un remède pour les maux de vos cœurs, une bonne direction et une miséricorde pour les croyants.*

58. *Dis : « [Que les hommes] se réjouissent de la grâce et de la miséricorde de Dieu. Cela est préférable à ce qu'ils amassent. »*

59. *Dis : « Avez-vous vu les dons que Dieu vous a accordés ? Vous tenez les uns pour licites et les autres pour illicites. Dieu vous l'a-t-il permis ? Sont-ce des mensonges que vous attribuez à Dieu ?*

60. *Qu'imaginent ceux qui usent d'imposture contre Dieu, au jour de la résurrection ? [Pourtant] Dieu est si plein de grâce à l'endroit des hommes, mais ceux-ci sont ingrats pour la plupart. »*

61. *Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Coran, vous n'accomplirez aucun acte, sans que nous soyons témoin au moment où vous l'entreprendrez. Il n'échappe à ton Seigneur ni le poids d'un atome sur terre ou dans le ciel, ni un [poids] plus petit ou plus grand qui ne soit déjà inscrit dans le livre évident.*

V. 57 : *Une exhortation :* le Coran.
Les maux : l'ignorance, le paganisme (Ṭab., XI, 124). Text. : « ce qui est dans vos cœurs ».

V. 58 : *La grâce :* l'Islâm (Ṭab., XI, 124).
La miséricorde : le Coran.
Ce qu'ils amassent : les biens de ce monde.

V. 59 : *Les dons :* nourriture (Ṭab., XI, 127).
Illicites : allusion aux interdictions qui frappaient les offrandes faites par les Arabes païens à leurs divinités tribales (récolte, bétail).

V. 61 : *Situation, sha'n,* mot sans équivalent précis en français : « état, condition ».
Tu ne réciteras aucun passage, text. : « tu ne réciteras pas de lui ». Il y a une amphibologie résultant du double emploi de la particule *min* (de) suivie d'abord d'un pronom *(dhamîr sha'n),* puis du nom (Coran) que ce pronom paraît remplacer. Le doute sur le sens de ce passage subsiste. D'où plusieurs hypothèses :
1° le mot *Qur'ân* désigne le Coran, un passage du Coran ou la récitation du Coran et *minhu* équivaut à « livre de Dieu » (Ṭab., XI, 129).
2° « de lui », le pronom remplacerait Dieu.
3° « de lui », le pronom rappellerait *sha'n :* « tu ne réciteras pas, à cause de cette situation, le Coran... » (*cf.* Râz., XVII, 121, 122).
Cependant Zam. (II, 195) propose une autre interprétation : il s'agirait, selon lui, d'une emphase *(tafkhîm)* par permutation : « tu ne réciteras pas de lui » – du Coran s'entend –, etc.
Disons, dans une telle incertitude : *Al ʿilmu lillah !* (le savoir est à Dieu !).
Le livre évident : le livre de la prédestination, l'archétype pré-existentiel.
Ce verset d'une longueur inhabituelle, brisé dans sa structure avec changement inattendu du sujet (2e pers. du sing., Muḥammed, 3e pers. du plur., les hommes), rappelle un autre verset souvent cité, que nous avons déjà traduit (S. VI, 59).

(الجزء الحادى عشر)

عَلَيْكُمْ شُهُودًا إِذْ تُفِيضُونَ فِيهِ ۚ وَمَا يَعْزُبُ عَن رَّبِّكَ
مِن مِّثْقَالِ ذَرَّةٍ فِى ٱلْأَرْضِ وَلَا فِى ٱلسَّمَآءِ وَلَآ أَصْغَرَ
مِن ذَٰلِكَ وَلَآ أَكْبَرَ إِلَّا فِى كِتَٰبٍ مُّبِينٍ ﴿٦١﴾ أَلَآ إِنَّ
أَوْلِيَآءَ ٱللَّهِ لَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٦٢﴾
ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَكَانُوا۟ يَتَّقُونَ ﴿٦٣﴾ لَهُمُ ٱلْبُشْرَىٰ فِى ٱلْحَيَوٰةِ
ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ ۚ لَا تَبْدِيلَ لِكَلِمَٰتِ ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكَ هُوَ
ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٦٤﴾ وَلَا يَحْزُنكَ قَوْلُهُمْ ۘ إِنَّ ٱلْعِزَّةَ لِلَّهِ
جَمِيعًا ۚ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٦٥﴾ أَلَآ إِنَّ لِلَّهِ مَن
فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَن فِى ٱلْأَرْضِ ۗ وَمَا يَتَّبِعُ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ
مِن دُونِ ٱللَّهِ شُرَكَآءَ ۚ إِن يَتَّبِعُونَ إِلَّا ٱلظَّنَّ وَإِنْ
هُمْ إِلَّا يَخْرُصُونَ ﴿٦٦﴾ هُوَ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ ٱلَّيْلَ
لِتَسْكُنُوا۟ فِيهِ وَٱلنَّهَارَ مُبْصِرًا ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَٰتٍ لِّقَوْمٍ

62. *Or ça, n'est-ce pas qu'en vérité les amis de Dieu n'auront rien à redouter et ne s'attristeront pas ?*

63. *Ceux qui croient et auront craint,*

64. *la bonne nouvelle sera pour eux, dans le monde présent et dans la vie future. Aucun changement [n'affectera] les décisions de Dieu. Voilà la grande victoire !*

65. *Que ce qu'ils disent ne t'afflige point. Toute la puissance est à Dieu, en vérité. Il entend et sait tout !*

66. *N'est-ce pas qu'à Dieu appartiennent, en vérité, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ? Que suivent donc ceux qui invoquent, en dehors de Dieu, [des divinités] qu'ils lui associent ? Ils ne suivent que leurs conjectures et leurs hypothèses.*

67. *C'est Dieu qui a institué, pour vous, la nuit pour le repos et le jour pour voir. En cela il y a, certes, des signes pour ceux qui entendent.*

V. 62 : Ce verset important détruit, comme d'autres versets, les assertions des adversaires de la mystique.

Que veut dire dans le texte sacré l'expression « amis (ou proches) de Dieu » ? Ce sont les hommes qui, lorsqu'on les voit, font « penser à Dieu », selon un ḥadîth rapporté par Ṭab. (XI, 131-132). Car leur renoncement au monde, leur humilité, leur piété, leur confiance en Dieu incitent les hommes à songer à leur destin et à méditer sur leurs rapports avec leur Créateur (*cf.* S. II, 273).

A leur sujet, le Prophète disait : « Leur visage est lumière. Lorsque les hommes ont peur, ils n'ont pas peur, lorsque les hommes sont affligés, ils ne sont pas affligés... Lorsqu'on les voit, on pense à Dieu » (Râz., XVII, 125).

La racine du mot *walâ* évoque une idée de proximité, elle s'applique plus spécialement aux hommes qui s'efforcent de se rapprocher de Dieu : ce qui n'est possible que si le cœur est plein de lui « plongé dans la lumière de sa connaissance ».

« Et lorsque le *waly* voit, il voit les signes de Dieu, lorsqu'il écoute il entend les versets de Dieu, lorsqu'il parle, il loue Dieu, lorsqu'il bouge, c'est au service de Dieu ; s'il fait un effort, c'est pour obéir à Dieu. C'est un saint, et c'est en cela que réside la sainteté, Dieu aidant.

« Un tel homme est *wali,* un ami de Dieu, et Dieu est pour lui un ami. Dieu est l'ami de ceux qui croient : il les fait sortir des ténèbres vers la lumière ! » (Râz., XVII, 126).

La peur dont il est question ici est la crainte de déplaire ou de désobéir à Dieu. La tristesse est suscitée par les erreurs et les péchés commis dans le passé. Cette négation *(nafy)* de la peur et de la tristesse concerne l'au-delà. Le Prophète disait en effet (Râz., XVII, 126) : « Ce bas monde est une prison pour le croyant, un paradis pour l'infidèle ! »

Autre sens : « parvenu à ce degré (proximité, approche), le fidèle ne craint plus rien, ne s'attriste plus ». Il est dans la lumière de la certitude. Rien ne l'afflige alors dans son cheminement vers Dieu par la connaissance graduelle *(maʿrifa)* et rien ne lui inspire de l'inquiétude. Plus d'inquiétude sur son unité intérieure : sa pensée étant tendue par, pour et vers Dieu, il n'est plus dispersé. L'amour qu'il porte à Dieu lui procure, par ses fulgurances successives, des joies ineffables et la véritable conscience de son unité.

Nous aurons à revenir sur les différentes étapes ou degrés *(daraja)* de cette ascension. Mais la *wilâya* n'est en elle-même qu'un début sur une voie longue et difficile : vers la vérité et l'absolu. Difficile, mais non vaine, la grâce de Dieu aidant, longue et riche en expériences de la douleur, de l'amour et de la joie véritables, l'effort étant plus méritoire que les résultats.

V. 63 : *Auront craint* Dieu.

V. 64 : *La bonne nouvelle.* Plusieurs interprétations sont fournies par l'exégèse : le paradis, la parole de paix qu'entend le croyant à son dernier soupir, l'amour de Dieu qui dès cette vie anime le croyant, dicte sa conduite et le garantit dans l'au-delà (Râz., XVII, 128). Ṭab. (XI, 133) ajoute : le rêve vrai par lequel se manifeste la volonté divine ; ou encore, une vision féconde *(ru'yâ ṣâliḥa).*

Voilà la grande victoire : sur soi en ce monde (passion, intérêt, instinct) et sur l'enfer de la vie future ; text. : « c'est cela l'immense succès ».

V. 65 : *Ils :* les idolâtres de La Mekke. Que leurs injures, leurs conciliabules à ton sujet et leurs projets de te tuer ne t'attristent pas. Les amis de Dieu n'ont rien à craindre, ni à s'attrister : la bonne nouvelle de leur victoire leur est annoncée par Dieu qui ne revient pas sur ses promesses.

V. 66 : *Tous ceux qui sont dans les cieux...* On sait que selon la conception musulmane, les êtres forment deux univers, l'univers des êtres visibles et celui des êtres invisibles : *ath-thaqalâni.*

En dehors de : 'in a ici une valeur négative (Jalâl, p. 283 ; Ṭab., XI, 139 ; Râz., XVII, 131).

(سورة يونس)

يَسْمَعُونَ ﴿٦٧﴾ قَالُوا اتَّخَذَ اللَّهُ وَلَدًا سُبْحَانَهُ هُوَ الْغَنِيُّ
لَهُ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ إِنْ عِنْدَكُمْ مِنْ
سُلْطَانٍ بِهَذَا أَتَقُولُونَ عَلَى اللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٦٨﴾ قُلْ
إِنَّ الَّذِينَ يَفْتَرُونَ عَلَى اللَّهِ الْكَذِبَ لَا يُفْلِحُونَ ﴿٦٩﴾
مَتَاعٌ فِي الدُّنْيَا ثُمَّ إِلَيْنَا مَرْجِعُهُمْ ثُمَّ نُذِيقُهُمُ الْعَذَابَ
الشَّدِيدَ بِمَا كَانُوا يَكْفُرُونَ ﴿٧٠﴾ * وَاتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ
نُوحٍ إِذْ قَالَ لِقَوْمِهِ يَا قَوْمِ إِنْ كَانَ كَبُرَ عَلَيْكُمْ مَقَامِي
وَتَذْكِيرِي بِآيَاتِ اللَّهِ فَعَلَى اللَّهِ تَوَكَّلْتُ فَأَجْمِعُوا أَمْرَكُمْ
وَشُرَكَاءَكُمْ ثُمَّ لَا يَكُنْ أَمْرُكُمْ عَلَيْكُمْ غُمَّةً ثُمَّ اقْضُوا
إِلَيَّ وَلَا تُنْظِرُونِ ﴿٧١﴾ فَإِنْ تَوَلَّيْتُمْ فَمَا سَأَلْتُكُمْ مِنْ
أَجْرٍ إِنْ أَجْرِيَ إِلَّا عَلَى اللَّهِ وَأُمِرْتُ أَنْ أَكُونَ مِنَ
الْمُسْلِمِينَ ﴿٧٢﴾ فَكَذَّبُوهُ فَنَجَّيْنَاهُ وَمَنْ مَعَهُ فِي الْفُلْكِ

68. *« Dieu s'est donné des enfants », disent-ils. Gloire à lui. Il est celui qui se passe de tout ! A lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre ! Vous n'avez aucune preuve à l'appui [de vos assertions !] Tiendrez-vous sur Dieu des propos dont vous ignorez le sens ?*

69. *Ceux qui tiennent des propos mensongers sur Dieu ne prospéreront pas.*

70. *Leur vie est une [courte] jouissance dans le monde présent, puis vers nous [se fera] leur retour. Nous leur ferons goûter alors, pour prix de leur impiété, le dur châtiment.*

71. *Raconte-leur l'histoire de Noé quand il dit à son peuple : « O mon peuple ! Si mon séjour et mon rappel [à votre intention] des signes de Dieu, vous importunent, c'est à Dieu que je m'en remets. Mettez-vous tous d'accord avec [les divinités] que vous associez à Dieu et ne vous gênez point pour exécuter votre dessein. Allez-y ! ne me faites pas attendre !*

72. *« Si vous vous détournez [de mes exhortations]... je ne vous demande pourtant aucun salaire. Mon salaire n'incombe qu'à Dieu et il m'a été ordonné d'être soumis à sa volonté. »*

73. *Ils le traitèrent de menteur. Nous le sauvâmes ainsi que ceux qui étaient avec lui dans l'arche. Nous fîmes d'eux les successeurs sur terre [des générations] que nous avions englouties pour avoir traité nos signes d'imposture. Médite la fin de ceux qui avaient été [pourtant] avertis.*

V. 68 : *Des enfants, walad* (sing. et plur.). Il s'agit d'un pluriel, d'après le sens : les idolâtres de La Mekke croyaient que les anges et les divinités étaient des enfants, plus précisément des filles de Dieu (Ṭab., XI, 141 ; Râz., XVII, 132). Il se peut que l'allusion vise – mais rien n'est moins sûr – les quelques chrétiens (une dizaine de familles et des esclaves byzantins) qui vivaient alors à La Mekke. La traduction serait alors : « Dieu a pris un fils » (Jésus).

(الجزء الحادى عشر)

وَجَعَلْنَٰهُمْ خَلَٰٓئِفَ وَأَغْرَقْنَا ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا ۖ فَٱنظُرْ
كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُنذَرِينَ ﴿٧٣﴾ ثُمَّ بَعَثْنَا مِنۢ بَعْدِهِۦ رُسُلًا
إِلَىٰ قَوْمِهِمْ فَجَآءُوهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ فَمَا كَانُوا۟ لِيُؤْمِنُوا۟ بِمَا كَذَّبُوا۟
بِهِۦ مِن قَبْلُ ۚ كَذَٰلِكَ نَطْبَعُ عَلَىٰ قُلُوبِ ٱلْمُعْتَدِينَ ﴿٧٤﴾
ثُمَّ بَعَثْنَا مِنۢ بَعْدِهِم مُّوسَىٰ وَهَٰرُونَ إِلَىٰ فِرْعَوْنَ
وَمَلَإِي۟هِۦ بِـَٔايَٰتِنَا فَٱسْتَكْبَرُوا۟ وَكَانُوا۟ قَوْمًا مُّجْرِمِينَ ﴿٧٥﴾
فَلَمَّا جَآءَهُمُ ٱلْحَقُّ مِنْ عِندِنَا قَالُوٓا۟ إِنَّ هَٰذَا لَسِحْرٌ
مُّبِينٌ ﴿٧٦﴾ قَالَ مُوسَىٰٓ أَتَقُولُونَ لِلْحَقِّ لَمَّا جَآءَكُمْ ۖ أَسِحْرٌ
هَٰذَا وَلَا يُفْلِحُ ٱلسَّٰحِرُونَ ﴿٧٧﴾ قَالُوٓا۟ أَجِئْتَنَا لِتَلْفِتَنَا عَمَّا
وَجَدْنَا عَلَيْهِ ءَابَآءَنَا وَتَكُونَ لَكُمَا ٱلْكِبْرِيَآءُ فِى ٱلْأَرْضِ
وَمَا نَحْنُ لَكُمَا بِمُؤْمِنِينَ ﴿٧٨﴾ وَقَالَ فِرْعَوْنُ ٱئْتُونِى بِكُلِّ
سَٰحِرٍ عَلِيمٍ ﴿٧٩﴾ فَلَمَّا جَآءَ ٱلسَّحَرَةُ قَالَ لَهُم مُّوسَىٰٓ

74. *Nous envoyâmes ensuite d'autres prophètes, chacun à son peuple. Ils leur apportèrent des preuves. Mais ces peuples n'étaient pas disposés à croire à ce qu'ils avaient auparavant traité d'imposture. C'est ainsi que nous scellons le cœur des transgresseurs.*

75. *Nous envoyâmes ensuite Moïse et Aaron, munis des signes, au Pharaon et à ses dignitaires qui firent preuve d'orgueil. C'étaient des criminels.*

76. *Quand la vérité leur fut transmise de notre part, ils rétorquèrent : « En voilà une magie manifeste ! »*

77. *Moïse leur demanda : « Direz-vous de la vérité quand elle vous est transmise : c'est de la magie ! [Sachez] que les magiciens ne prospèrent point.*

78. *– Tu es venu pour nous détourner du culte pratiqué par nos ancêtres, dirent-ils, pour que la grandeur en ce pays soit accaparée pour toi. Nous n'ajoutons pas foi [à ce que tu racontes]. »*

79. *Et le Pharaon d'ajouter : « Amenez-moi tout magicien très docte ! »*

80. *Lorsque les magiciens se présentèrent, Moïse leur dit : « Jetez ce que vous avez à jeter ! »*

(سورة يونس)

أَلْقُوا مَا أَنتُم مُّلْقُونَ ﴿٨٠﴾ فَلَمَّا أَلْقَوْا قَالَ مُوسَىٰ مَا جِئْتُم
بِهِ السِّحْرُ إِنَّ اللَّهَ سَيُبْطِلُهُ إِنَّ اللَّهَ لَا يُصْلِحُ عَمَلَ
الْمُفْسِدِينَ ﴿٨١﴾ وَيُحِقُّ اللَّهُ الْحَقَّ بِكَلِمَاتِهِ وَلَوْ كَرِهَ
الْمُجْرِمُونَ ﴿٨٢﴾ فَمَا آمَنَ لِمُوسَىٰ إِلَّا ذُرِّيَّةٌ مِّن قَوْمِهِ
عَلَىٰ خَوْفٍ مِّن فِرْعَوْنَ وَمَلَإِيهِمْ أَن يَفْتِنَهُمْ وَإِنَّ فِرْعَوْنَ
لَعَالٍ فِي الْأَرْضِ وَإِنَّهُ لَمِنَ الْمُسْرِفِينَ ﴿٨٣﴾ وَقَالَ مُوسَىٰ
يَا قَوْمِ إِن كُنتُمْ آمَنتُم بِاللَّهِ فَعَلَيْهِ تَوَكَّلُوا إِن كُنتُم
مُّسْلِمِينَ ﴿٨٤﴾ فَقَالُوا عَلَى اللَّهِ تَوَكَّلْنَا رَبَّنَا لَا تَجْعَلْنَا
فِتْنَةً لِّلْقَوْمِ الظَّالِمِينَ ﴿٨٥﴾ وَنَجِّنَا بِرَحْمَتِكَ مِنَ الْقَوْمِ
الْكَافِرِينَ ﴿٨٦﴾ وَأَوْحَيْنَا إِلَىٰ مُوسَىٰ وَأَخِيهِ أَن تَبَوَّآ
لِقَوْمِكُمَا بِمِصْرَ بُيُوتًا وَاجْعَلُوا بُيُوتَكُمْ قِبْلَةً وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ
وَبَشِّرِ الْمُؤْمِنِينَ ﴿٨٧﴾ وَقَالَ مُوسَىٰ رَبَّنَا إِنَّكَ آتَيْتَ

81. *Lorsqu'ils l'eurent fait, Moïse leur dit : « Ce que vous venez d'accomplir, c'est de la magie ! En vérité, Dieu la rendra vaine, car il ne consolide pas l'œuvre de ceux qui répandent la corruption.*

82. *« Par ses arrêts, Dieu fera éclater la vérité, quelque répugnance qu'en aient les criminels. »*

83. *Personne ne crut [au message] de Moïse, sauf un groupe de jeunes gens de son peuple, par crainte des représailles de Pharaon et des notables [juifs], car Pharaon était, en son pays, hautain et despote.*

84. *« O mon peuple ! dit Moïse [aux juifs]. Si vous croyez en Dieu, et êtes soumis à sa volonté, remettez-vous-en à lui !*

85. *— Nous nous en remettons à Dieu ! » Et ils ajoutèrent : « Seigneur ! ne fais pas de nous [une cause] de tentation pour ce peuple injuste.*

86. *« Délivre-nous, par ta miséricorde, de ce peuple impie ! »*

87. *Nous révélâmes à Moïse : « Invitez, ton frère et toi, votre peuple à prendre en Egypte des demeures. Faites de vos demeures des lieux de recueillement. Accomplissez la prière et annoncez une bonne nouvelle aux croyants. »*

88. *Et Moïse dit : « Seigneur ! tu as gratifié Pharaon et ses dignitaires d'une existence fastueuse et de richesses en cette vie pour les égarer, Seigneur, [loin] de ton sentier ! Seigneur ! dissipe leurs richesses, endurcis leurs cœurs [dans l'impiété] afin qu'ils ne croient que lorsqu'ils auront vu le douloureux châtiment. »*

V. 80 : Sur la signification magique et mystique du bâton dans la tradition de l'Égypte pharaonique, *cf.* notre *Traité de théologie islamique,* chapitre Moïse.

V. 83 : De nombreuses amphibologies pèsent sur le sens précis de ce verset. Notre traduction s'appuie surtout sur l'interprétation de Zam. (II, 199), qui lui-même mentionne, sans prendre parti ouvertement pour un sens ou un autre, d'autres interprétations.

a. *żuriyya* : « descendance, minorité, groupe » ;

b. *min qawmihi* : « de son peuple ». A qui se rapporte le possessif « son » ? A Moïse ? à un groupe d'enfants issus de son peuple (donc de jeunes juifs) ? A Pharaon ? A un groupe d'Égyptiens ? L'exégèse cite, parmi ce groupe de convertis, la reine, le trésorier général (*khâzin*) de Pharaon, ainsi que quelques membres de son entourage ;

c. *'alâ khawfin :* « malgré la crainte » ou « en raison de la crainte » ;

d. *wa malâ'ihim :* « et ses grands » (ses conseillers ou ses dignitaires). Les grands de Pharaon ? Les notables juifs qui interdisaient à leurs enfants d'écouter Moïse par crainte d'une punition infligée par l'implacable Pharaon ? Nous avons retenu cette dernière hypothèse, car ces jeunes gens ou plus littéralement ces enfants (*żuriyya*) étaient pour la plupart de mères juives et de pères coptes (Ṭab., XI, 152).

V. 84 : *Soumis à sa volonté.* Le mot du texte est *muslim* (musulman). La nouvelle religion se place ainsi, grâce à l'emploi du mot *muslim*, mis dans la bouche d'Abraham, de Moïse et des autres prophètes, comme la vraie religion de Dieu (Islâm, objet constant de la prédiction de tous les messagers divins).

V. 85 : *Ne fais pas de nous* : ne mets pas, n'incite pas les Égyptiens à nous persécuter, pour les punir ensuite, à cause de cela (Ṭab., XI, 151-153 ; Zam., II, 200).

V. 87 : *Des demeures,* sans doute groupées par quartiers comme le suggère Ḥamidullah (HAMC, 198, verset 87, note).

Des lieux de recueillement, text. : une *qibla* (orientation de la prière), un lieu où l'on s'incline en priant (Ṭab., XI, 153-155). Une direction pour la prière. Nous traduisons d'après l'interprétation de Jalâl (p. 286) : *musallâ* (oratoire). Le mot *qibla* sera surtout employé à propos du changement intervenu à Médine de la direction à donner à la prière, qui fut orientée vers La Mekke, après Jérusalem, ce qui souleva, comme nous l'avons déjà indiqué, des remous parmi les musulmans et une inquiétude chez les juifs.

V. 88 : *Existence fastueuse*, text. : « parure ».

Afin qu'ils ne croient. Le verbe est au subj. (cas *naṣb*) et la particule *fa* n'influe de la sorte sur le verbe que lorsqu'elle marque une conséquence (Râz., XVII, 152).

Moïse apparaît ici peu universaliste, et moins charitable du point de vue religieux, dans ses malédictions contre un peuple qui refuse de croire en sa mission et surtout contre un souverain, même païen, à la cour duquel il fut élevé. Le verset suivant indique que cette prière était d'Aaron également adressée à Dieu par son entremise. *cf* notre *Traité de théologie islamique,* chapitre Moïse.

(الجزء الحادى عشر)

فِرْعَوْنَ وَمَلَأَهُۥ زِينَةً وَأَمْوَٰلًا فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا رَبَّنَا
لِيُضِلُّوا۟ عَن سَبِيلِكَ ۖ رَبَّنَا ٱطْمِسْ عَلَىٰٓ أَمْوَٰلِهِمْ وَٱشْدُدْ
عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَلَا يُؤْمِنُوا۟ حَتَّىٰ يَرَوُا۟ ٱلْعَذَابَ ٱلْأَلِيمَ ﴿٨٨﴾
قَالَ قَدْ أُجِيبَت دَّعْوَتُكُمَا فَٱسْتَقِيمَا وَلَا تَتَّبِعَآنِّ سَبِيلَ
ٱلَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٨٩﴾ * وَجَٰوَزْنَا بِبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱلْبَحْرَ
فَأَتْبَعَهُمْ فِرْعَوْنُ وَجُنُودُهُۥ بَغْيًا وَعَدْوًا ۖ حَتَّىٰٓ إِذَآ أَدْرَكَهُ
ٱلْغَرَقُ قَالَ ءَامَنتُ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱلَّذِىٓ ءَامَنَتْ بِهِۦ بَنُوٓا۟
إِسْرَٰٓءِيلَ وَأَنَا۠ مِنَ ٱلْمُسْلِمِينَ ﴿٩٠﴾ ءَآلْـَٰٔنَ وَقَدْ عَصَيْتَ
قَبْلُ وَكُنتَ مِنَ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٩١﴾ فَٱلْيَوْمَ نُنَجِّيكَ بِبَدَنِكَ
لِتَكُونَ لِمَنْ خَلْفَكَ ءَايَةً ۚ وَإِنَّ كَثِيرًا مِّنَ ٱلنَّاسِ
عَنْ ءَايَٰتِنَا لَغَٰفِلُونَ ﴿٩٢﴾ وَلَقَدْ بَوَّأْنَا بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ
مُبَوَّأَ صِدْقٍ وَرَزَقْنَٰهُم مِّنَ ٱلطَّيِّبَٰتِ فَمَا ٱخْتَلَفُوا۟ حَتَّىٰ

89. *Dieu dit : « Votre vœu est exaucé ! Suivez le droit chemin, ne suivez pas [l'un et l'autre] le chemin de ceux qui ne savent pas. »*

90. *Et nous fîmes traverser la mer aux enfants d'Israël. Pharaon et ses troupes se [lancèrent] à leur poursuite [par esprit de] rébellion et d'iniquité. Lorsqu'il fut sur le point d'être englouti, il s'écria : « Je crois qu'il n'y a pas d'autres divinités que celui en qui croient les enfants d'Israël. Je suis soumis à sa volonté. »*

91. *Et Dieu de dire : « Ah ! C'est maintenant [que tu crois], alors qu'auparavant tu désobéissais et étais de ceux qui répandaient la corruption !*

92. *« Aujourd'hui, nous te préservons physiquement néanmoins, afin que tu serves de signe à ceux qui viendront après toi. La plupart des hommes, en vérité, ne prêtent aucune attention à nos signes. »*

93. *Nous installâmes les enfants d'Israël en un lieu confortable, leur donnâmes une nourriture variée et agréable. Ils ne furent en désaccord que lorsque la science leur fut venue. Certes, ton Seigneur sera juge de leur différend le jour de la résurrection.*

V. 89 : *Ceux qui ne savent pas.* Ils ne sont apparemment coupables que par ignorance. Pour un Israélite, ils sont coupables et méritent leur damnation, parce qu'ils n'appartiennent pas au peuple élu et ils ont persécuté les juifs. Pour un musulman, la volonté agissante (*mashi'a*) n'est pas à discuter. Ce que Dieu veut est ! (*Mâ shâ'a -l-Lahu kâna*). Pour un chrétien, ils ne sont pas responsables, car « ils ne savent pas » et sont donc innocents. Nous sommes loin, en effet, de la prière de Jésus en faveur de ses persécuteurs.

V. 92 : *Nous te préservons physiquement.* Les flots, selon les commentateurs (Ṭab., XI, 105 ; Zam., II, 202 ; Râz., XVII, 156), auraient rejeté le corps de Pharaon sur la plage pour édifier les juifs, qui le croyaient immortel, sur sa mort.

V. 93 : *Un lieu confortable,* text. : « un lieu de sincérité ». En langue arabe, le terme *ṣidq* sert de déterminatif flatteur à tout ce dont on fait l'éloge (*madḥ*) pour exprimer l'idée d'excellence, de conformité, d'opportunité. Son emploi est fréquent dans le Coran. En plus de la présente sourate (V. 2) on peut citer encore S. XVII, 90 ; XXVI, 84 ; LIV, 55. On dit : *rajulu sidqin,* « un homme comme il faut, qui présente tout ce qu'on peut souhaiter » (Râz., XVII, 158) « parfait et utile en ce qu'on espère » de lui.

Les commentateurs voient dans cette expression, la Terre promise. Râz. (XVII, 159) pense qu'il s'agit de l'installation des juifs à Médine et à Khaybar et de la bonne vie qu'ils y menaient à l'époque du Prophète. Suggestion que la suite du verset confirme et qui amène le professeur Régis Blachère à le considérer comme inspiré non à La Mekke, comme le veut la tradition, mais à Médine.

Par *science*, l'exégèse entend : prophétie de Muhammad, Coran, révélation de l'Islâm. Les juifs vivaient dans l'attente d'un messie issu d'Israël. Mais ils se divisèrent à ce sujet lorsque le messie annoncé fut Muhammad, issu d'Ismaël (Ṭab., XI, 167).

Selon une opinion rapportée par Zam. (II, 202), il s'agit plutôt des divergences dogmatiques et rituelles entre les juifs, depuis la révélation de la Thora, appelée ici *'ilm*, « science ».

(سورة يونس)

جَآءَهُمُ ٱلْعِلْمُ ۚ إِنَّ رَبَّكَ يَقْضِى بَيْنَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ فِيمَا
كَانُوا۟ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ﴿٩٣﴾ فَإِن كُنتَ فِى شَكٍّ مِّمَّآ أَنزَلْنَآ
إِلَيْكَ فَسْـَٔلِ ٱلَّذِينَ يَقْرَءُونَ ٱلْكِتَـٰبَ مِن قَبْلِكَ ۚ لَقَدْ
جَآءَكَ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُمْتَرِينَ ﴿٩٤﴾
وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِ ٱللَّهِ فَتَكُونَ مِنَ
ٱلْخَـٰسِرِينَ ﴿٩٥﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ حَقَّتْ عَلَيْهِمْ كَلِمَتُ رَبِّكَ
لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٩٦﴾ وَلَوْ جَآءَتْهُمْ كُلُّ ءَايَةٍ حَتَّىٰ يَرَوُا۟ ٱلْعَذَابَ
ٱلْأَلِيمَ ﴿٩٧﴾ فَلَوْلَا كَانَتْ قَرْيَةٌ ءَامَنَتْ فَنَفَعَهَآ إِيمَـٰنُهَآ
إِلَّا قَوْمَ يُونُسَ لَمَّآ ءَامَنُوا۟ كَشَفْنَا عَنْهُمْ عَذَابَ ٱلْخِزْىِ
فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَمَتَّعْنَـٰهُمْ إِلَىٰ حِينٍ ﴿٩٨﴾ وَلَوْ شَآءَ رَبُّكَ
لَـَٔامَنَ مَن فِى ٱلْأَرْضِ كُلُّهُمْ جَمِيعًا ۚ أَفَأَنتَ تُكْرِهُ ٱلنَّاسَ
حَتَّىٰ يَكُونُوا۟ مُؤْمِنِينَ ﴿٩٩﴾ وَمَا كَانَ لِنَفْسٍ أَن تُؤْمِنَ

94. *Si tu es dans le doute au sujet de ce que nous t'avons révélé, interroge ceux qui, bien avant toi, lisaient l'Écriture. Certes, la vérité t'est venue de la part de ton Seigneur. Ne sois donc point du nombre des sceptiques.*

95. *Ne sois pas du nombre de ceux qui nient les signes de Dieu. Tu serais alors perdant.*

96. *Certes, ceux qui ont mérité [leur pré-condamnation] par arrêt de ton Seigneur, ne croiront pas,*

97. *même si tous les signes s'offraient à eux et ce, jusqu'à ce qu'ils voient le châtiment douloureux.*

98. *Aucune cité n'a profité de sa foi [tardive], hormis le peuple de Jonas de qui, dès qu'il eut cru, nous écartâmes le châtiment de l'infamie, en ce monde-ci, et à qui nous permîmes de jouir de la vie [jusqu'au terme] du délai imparti.*

99. *Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur terre, croiraient [en lui] dans leur totalité. Est-ce à toi de contraindre les hommes à être croyants,*

100. *alors qu'il n'appartient à aucune âme d'avoir la foi, sans la permission de Dieu qui accablera d'opprobre ceux qui ne raisonnent pas ?*

V. 94 : Il est impensable que le Prophète fût dans le doute sur sa mission, car, s'il en était ainsi, les idolâtres seraient plus excusables encore (Râz., XVII, 160). En réalité, il s'agit du désarroi et du découragement du Prophète devant la persécution dont il était l'objet. Au surplus il était, comme tout homme, aux prises avec les suggestions de Satan. Le Prophète, à cette révélation, aurait répondu : « Seigneur, je n'ai aucun doute et je n'interrogerai personne » (Ṭab., XI, 168). Pour apprécier le dialogue intérieur auquel ce verset fait allusion, on se reportera à la *Sîra* ou à ce qu'en expose Virgil Gheorghiu (GHEV, pp. 90 à 142).

Ceux qui... : les juifs et les chrétiens.

V. 95 : Comme le précédent, ce verset est destiné à réconforter le Prophète, non à constater chez lui la moindre incertitude.

V. 97 : *Les signes*, au singulier dans le texte.

V. 98 : *Aucune*, autre sens et autre lecture : *hallâ*, « n'est-ce pas ». Nous suivons l'interprétation de Ṭab. (XI, 170) et l'opinion d'al-Waḥidi rapportée par Râz. (XVII, 164).

(الجزء الحادى عشر)

إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۚ وَيَجْعَلُ ٱلرِّجْسَ عَلَى ٱلَّذِينَ لَا يَعْقِلُونَ ﴿١٠٠﴾
قُلِ ٱنظُرُوا۟ مَاذَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ وَمَا تُغْنِى
ٱلْءَايَٰتُ وَٱلنُّذُرُ عَن قَوْمٍ لَّا يُؤْمِنُونَ ﴿١٠١﴾ فَهَلْ يَنتَظِرُونَ
إِلَّا مِثْلَ أَيَّامِ ٱلَّذِينَ خَلَوْا۟ مِن قَبْلِهِمْ ۚ قُلْ فَٱنتَظِرُوٓا۟ إِنِّى
مَعَكُم مِّنَ ٱلْمُنتَظِرِينَ ﴿١٠٢﴾ ثُمَّ نُنَجِّى رُسُلَنَا وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ۚ
كَذَٰلِكَ حَقًّا عَلَيْنَا نُنجِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٠٣﴾ قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ
إِن كُنتُمْ فِى شَكٍّ مِّن دِينِى فَلَآ أَعْبُدُ ٱلَّذِينَ تَعْبُدُونَ مِن
دُونِ ٱللَّهِ وَلَٰكِنْ أَعْبُدُ ٱللَّهَ ٱلَّذِى يَتَوَفَّىٰكُمْ ۖ وَأُمِرْتُ أَنْ
أَكُونَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٠٤﴾ وَأَنْ أَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ
حَنِيفًا ۖ وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٥﴾ وَلَا تَدْعُ مِن دُونِ
ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ ۖ فَإِن فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذًا مِّنَ
ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٠٦﴾ وَإِن يَمْسَسْكَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ

101. *Regarde ce qui est dans les cieux et sur la terre [pour te rendre compte] que ni les signes [de Dieu] ni les avertissements [qu'il donne] ne suffisent [pour inculquer la foi] à un peuple qui ne croit pas.*

102. *Qu'attendent-ils [pour avoir la foi] sinon des jours [néfastes] semblables à ceux vécus par ceux qui les ont précédés ? Dis-leur : « Attendez ! Je suis avec vous, parmi ceux qui attendent ! »*

103. *Nous écartons du danger [qui frappe les impies] nos envoyés et ceux qui croient, ainsi que nous l'avons fait [antérieurement], comme un devoir nous incombant de sauver les croyants.*

104. *Dis : « O hommes ! Si vous doutez de ma religion, [sachez que] je n'adorerai pas les divinités que vous adorez en dehors de Dieu ; mais j'adore le Dieu qui vous fera trépasser. Il m'a été ordonné de croire. »*

105. *Tourne-toi, en monothéiste sincère, vers la [vraie religion] et ne sois pas polythéiste.*

106. *N'invoque pas, au lieu de Dieu, une [divinité] qui ne peut ni te nuire ni te procurer un avantage. Si tu fais cela, tu seras alors un injuste.*

107. *Si Dieu te frappait d'un mal, nul ne pourrait t'en délivrer, sauf lui. S'il te destine un bien, personne ne peut s'opposer à sa bonté. Il gratifie qui il veut parmi ses serviteurs, car c'est lui l'Indulgent, le Compatissant.*

V. 103 : *Ainsi que nous l'avons fait... :* pour les envoyés et les croyants des communautés condamnées.

V. 105 : Râz., XVII, 173 ; *tourne-toi*, text. : « lève ton visage ».

(سورة هود)

لَهُۥٓ إِلَّا هُوَ ۖ وَإِن يُرِدْكَ بِخَيْرٍ فَلَا رَآدَّ لِفَضْلِهِۦ ۚ يُصِيبُ
بِهِۦ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلْغَفُورُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٠٧﴾ قُلْ
يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ قَدْ جَآءَكُمُ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكُمْ ۖ فَمَنِ ٱهْتَدَىٰ
فَإِنَّمَا يَهْتَدِى لِنَفْسِهِۦ ۖ وَمَن ضَلَّ فَإِنَّمَا يَضِلُّ عَلَيْهَا ۖ
وَمَآ أَنَا۠ عَلَيْكُم بِوَكِيلٍ ﴿١٠٨﴾ وَٱتَّبِعْ مَا يُوحَىٰٓ إِلَيْكَ ۚ
وَٱصْبِرْ حَتَّىٰ يَحْكُمَ ٱللَّهُ ۚ وَهُوَ خَيْرُ ٱلْحَٰكِمِينَ ﴿١٠٩﴾

108. *Dis : « O hommes ! La vérité vous est parvenue de la part de votre Seigneur ! Quiconque se met dans la bonne direction ne le fait que pour lui-même. Quiconque s'égare ne s'égare qu'à son propre détriment. Je ne suis pas pour vous un fondé de pouvoir. »*

109. *Suis ce qui t'est révélé et patiente jusqu'à ce que Dieu juge. Il est le meilleur des juges.*

V. 109 : Verset abrogé par S. XXV, 52.

Sourate XI

Houd (Hûd)

Cinquante-deuxième dans l'ordre chronologique, cent vingt-trois versets, révélée à La Mekke, sauf les versets 12, 17, 104 révélés à Médine. Elle tire son nom de l'apôtre Hûd envoyé aux peuplades de ʿAd et mentionné aux versets 50 et 53. On se reportera au sujet de ce prophète à notre commentaire du verset 65 de la S. VII.

Cette sourate est remarquable par sa structure et le caractère pathétique de son contenu. Le Prophète dit un jour à son confident ʾAbû Bakr qui s'inquiétait de le voir vieillir rapidement : « Mes cheveux ont vite blanchi à cause de la sourate de Hûd et de celle de l'Événement » (S. LVI) (*cf.* Jalâl, p. 290).

Canevas

Dieu : Ses attributs ; Son trône ; de Lui seul relève le mystère de l'univers ; sublime Créateur ; aucune pensée secrète ne Lui échappe ; la vie des êtres et leur sort dépendent de Lui ; n'est pas indifférent à l'égard de Son œuvre : 1, 6, 13, 49, 112, 123.

La création : œuvre de Dieu, elle est continue et a une fin ; elle retournera dans son universalité à Dieu : 4, 7, 107-108, 123.

La vie d'ici-bas : séduisante et éphémère : 3, 15-16.

Les hommes : foncièrement ingrats et versatiles ; leurs divergences auraient pu leur être épargnées si Dieu l'avait voulu : 9-12, 118-119.

Le Coran : révélation émanant de Dieu : 1, 12, 17.

Muḥammad : n'est pas un faussaire, mais un messager de Dieu ; l'incrédulité de ses semblables et la persécution dont il souffre le découragent ; il est rappelé à l'ordre par Dieu qui lui recommande l'endurance et la persévérance : son rôle est d'être seulement un annonciateur et un avertisseur ; il doit tirer une leçon de ce que fut constamment l'attitude des hommes, dans le passé, à l'égard de tous les prophètes de Dieu, et poursuivre sa mission et s'aider de la prière : 2-3, 12, 17, 49, 100, 112-115, 120, 122.

Les autres prophètes : ils ont connu à peu près le même sort que Muḥammad et se sont heurtés aux mêmes difficultés : les exigences de Dieu et la stupide hostilité des hommes : Noé et son Arche ; Sâliḥ et son peuple ; Abraham et les messagers angéliques : Loth et l'anéantissement de Sodome et de Gomorrhe ; Choaïb et ses contribules ; Moïse aux prises avec Pharaon et en difficulté avec les juifs : 37-38, 41-44, 48, 69-76, 77-83, 84-94, 96-99, 106.

Les croyants : ne doivent pas sympathiser avec les mécréants ; des hommes exceptionnels ; que ne sont-ils plus nombreux ; exhortation : 3, 11, 23, 107, 113, 116.

Des idolâtres : leurs sarcasmes, leurs arguties, leur chantage, leurs accusations, leur défi et leurs moqueries ; qu'ils se souviennent des cités anéanties pour leur impiété et leur arrogance ; qu'ils patientent et attendent ; leur châtiment sera double ; rien ne peut être avancé ni reculé ; tout arrive à son heure selon l'ordre de Dieu et conformément à la pré-détermination fixée par Sa sagesse : 5, 7-8, 10, 12-14, 17-20, 67, 83, 100-106, 112-115, 117, 119.

La résurrection et le jugement dernier : un grand jour où les hommes seront dans le désarroi : 105-106.

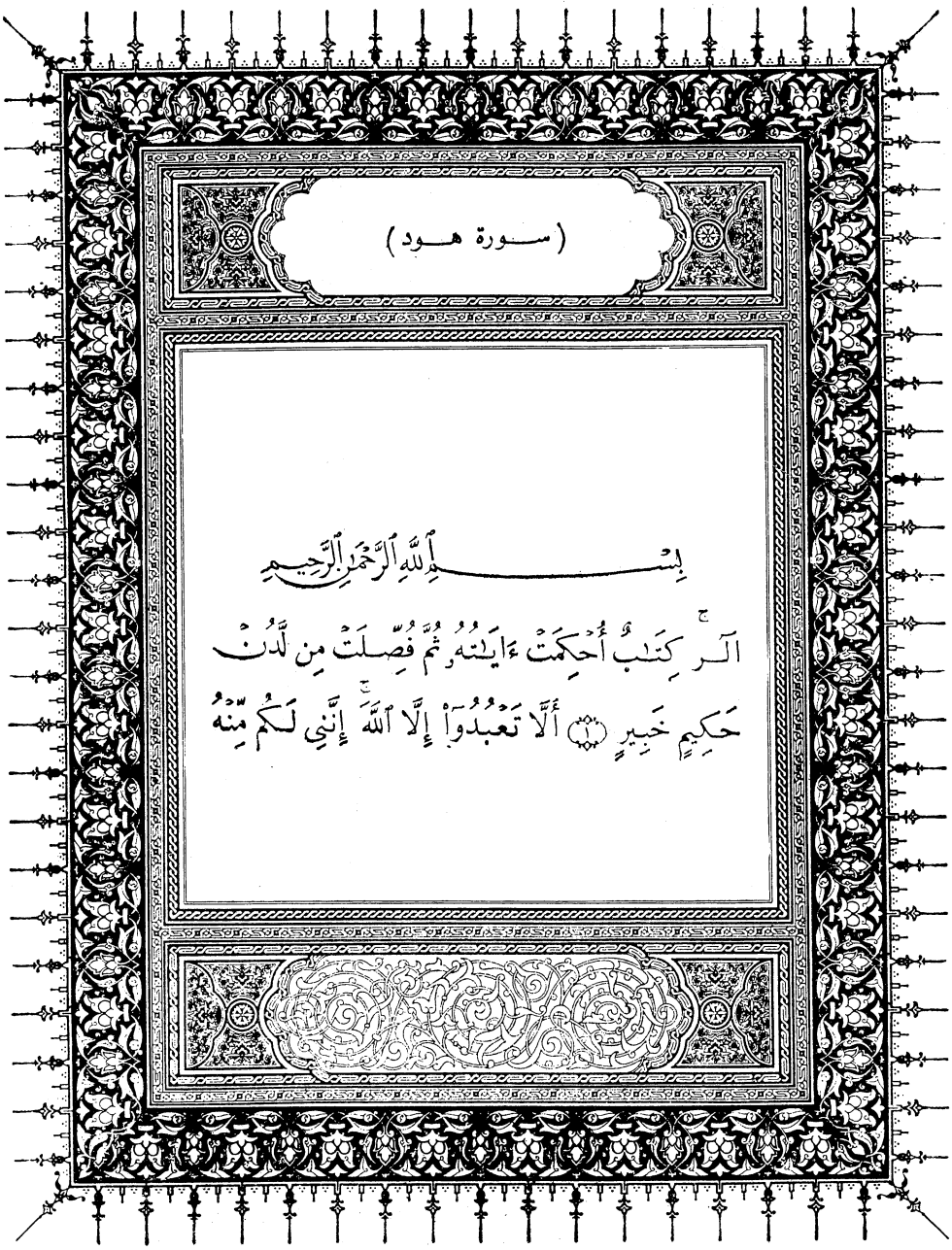

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *A.L.R. ('Alîf-Lâm-Râ). [Voici] un livre dont les versets sont solidement établis, détaillés, émanant d'un Sage bien informé,*

2. *[vous prescrivant] de n'adorer que lui. Je suis, en vérité, pour vous un avertisseur de sa part et un annonciateur.*

V. 1 : Sur les sigles en général *cf.* S. II et S. X, 1. Sur celui-ci, on lira les points de vue exposés après discussion par Ṭab. (XI, 179) et Râz. (XVII, 177).

Détaillés... émanant. Nous avons omis à dessein, dans la traduction, la particule *thumma* (puis) parce qu'elle ne marque pas une succession dans le temps, mais une énumération de qualificatifs simultanés (Râz., XVII, 179).

Sage, Ḥakîm : un des noms sublimes de Dieu.

(الجزء الحادى عشر)

نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ ﴿٢﴾ وَأَنِ ٱسْتَغْفِرُوا۟ رَبَّكُمْ ثُمَّ تُوبُوٓا۟ إِلَيْهِ
يُمَتِّعْكُم مَّتَٰعًا حَسَنًا إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى وَيُؤْتِ كُلَّ ذِى
فَضْلٍ فَضْلَهُۥ ۖ وَإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنِّىٓ أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ
يَوْمٍ كَبِيرٍ ﴿٣﴾ إِلَى ٱللَّهِ مَرْجِعُكُمْ ۖ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ
قَدِيرٌ ﴿٤﴾ أَلَآ إِنَّهُمْ يَثْنُونَ صُدُورَهُمْ لِيَسْتَخْفُوا۟ مِنْهُ ۚ أَلَا
حِينَ يَسْتَغْشُونَ ثِيَابَهُمْ يَعْلَمُ مَا يُسِرُّونَ وَمَا يُعْلِنُونَ ۚ إِنَّهُۥ
عَلِيمٌۢ بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ﴿٥﴾ * وَمَا مِن دَآبَّةٍ فِى ٱلْأَرْضِ
إِلَّا عَلَى ٱللَّهِ رِزْقُهَا وَيَعْلَمُ مُسْتَقَرَّهَا وَمُسْتَوْدَعَهَا ۚ كُلٌّ
فِى كِتَٰبٍ مُّبِينٍ ﴿٦﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضَ فِى سِتَّةِ أَيَّامٍ وَكَانَ عَرْشُهُۥ عَلَى ٱلْمَآءِ لِيَبْلُوَكُمْ
أَيُّكُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا ۗ وَلَئِن قُلْتَ إِنَّكُم مَّبْعُوثُونَ مِنۢ بَعْدِ
ٱلْمَوْتِ لَيَقُولَنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ إِنْ هَٰذَآ إِلَّا سِحْرٌ مُّبِينٌ ﴿٧﴾

حزب ٢٢ جزء ١٢

3. *Demandez pardon à votre Seigneur et revenez à lui en pécheurs repentants. Il vous permettra alors de jouir pleinement de la vie durant le laps de temps fixé et accordera sa faveur à tout homme de mérite. Si vous vous détournez [de lui], je crains pour vous le châtiment d'un grand jour.*

4. *A Dieu vous retournerez [tous]. Il est omnipotent !*

5. *Or ça, se replient-ils sur leurs poitrines pour se dérober à lui ? Lorsqu'ils se couvrent de leurs vêtements, est-ce que Dieu ne voit pas ce qu'ils cachent aussi bien que ce que recèlent leurs cœurs ?*

6. *Il n'y a point de bête sur terre dont la nourriture n'incombe à Dieu qui connaît [en outre] son gîte et son lieu de dépôt.*
Tout est [inscrit] dans le livre évident.

7. *C'est lui qui a créé — son trône étant sur l'eau — les cieux et la terre, en six jours pour vous mettre à l'épreuve [et se rendre compte de] celui d'entre vous qui agirait le mieux. Assurément, si tu leur dis : « Vous serez ressuscités après la mort », les mécréants répondront : « Vraiment, ce que tu dis relève manifestement de la magie ! »*

V. 3 : *Durant le laps de temps fixé,* text. : « jusqu'au terme nommé » (la mort).

V. 5 : *'Alâ.* Nous traduisons, comme dans ce qui précède et sauf exception imposée par le contexte, cette double particule (est-ce que ne pas) par *or ça*, pour sa valeur mi-exclamative, mi-interrogative *(tanbîh).*

Se replient-ils : allusion à ceux des Mekkois qui, pour une raison ou une autre, se cachaient le visage ou se courbaient pour mieux se dérober et éviter de rencontrer le Prophète (Ṭab., XI, 183). Même dérobade chez le peuple de Noé, avec cette différence qu'ils se bouchaient les oreilles avec leurs doigts (Zam., II, 207).

Se couvrent de leurs vêtements. On serait tenté de traduire « se couvrent la tête ». S'agit-il d'une allusion aux croyances de certains idolâtres qui se couvraient soigneusement, dans leurs rapports avec leurs femmes ou lorsqu'ils faisaient leurs besoins, pour ne pas, pensaient-ils, offenser le ciel par leur nudité ? (Ṭab., XI, 185 ; BMIS, VI, pp. 91-92).

Leurs cœurs, text. : « les poitrines ».

V. 6 : *Lieu de dépôt, mustawdaʿ* : lieu où il était en dépôt avant de naître (matrice) ou lieu dans lequel il sera déposé après sa mort (tombe) (Ṭab., XII, 2).

Livre évident. Nous avons déjà vu cette expression qui revient fréquemment dans le Coran : *kitâb mubîn* pour désigner le livre où tout est, par prédestination, prévu et fixé avant même la création.

V. 7 : Sur la création de la terre et des cieux en six jours, voir notre commentaire à S. X, 3. Nous avons dit qu'il s'agit d'une simple expression consacrée pour exprimer la durée et que l'exégèse admet une création instantanée et en dehors du temps. La création fut complètement réalisée un vendredi, ajoutent les commentateurs, d'où le caractère sacré de ce jour de la semaine pour les musulmans (Ṭab., XII, 3).

Son trône étant sur l'eau. On interrogea le Prophète sur le sens de cette phrase. Selon un propos rapporté par le ḥadîth et l'exégèse (Ṭab., XII, 4-5 ; I. Kath., II, 437, etc.), il donna cette réponse : « Dieu, avant la création, était dans une masse nébuleuse » (*'mâ :* nuage ; brouillard). Les commentateurs sont très embarrassés pour expliquer cette expression, mais s'écartent délibérément de toute interprétation impliquant un quelconque anthropomorphisme. Par eau, il faut comprendre, selon Ṭab. (XII, 5) et Zam. (II, 208), un élément au-dessus de la contexture *(sic)* du vent, ce qui ne veut rien dire. Étymologiquement le mot *ʿarsh* évoque une idée d'élévation ou de périmètre et désigne soit un bâti de forme carrée, soit les quatre côtés d'un rectangle entourant une phrase ou un mot. De là l'idée d'un cadre (*'iṭâr*), d'une entité qui dépasse en étendue la création et l'englobe. Selon une interprétation qui remonte à Ibn ʿAbbâs, il semble qu'il faille voir dans cette expression une allégorie : *ʿarsh* (synonyme de *kursî*) désignerait la science de Dieu qui embrasse tout.

Avec une légère nuance, la Bible enseigne : « Et l'esprit de Dieu se mouvait sur les eaux » (Gen., I, 2).

Ces notions ne correspondent pas d'une manière absolue aux données de la Bible sur l'origine de la création. Le Coran (qui n'est pas et ne saurait être un traité d'astronomie, ni de cosmologie) n'est pas en difficulté avec les théories modernes sur l'origine de l'univers. Le lecteur qui ne croit pas à la mission de Muhammad ne manquera pas de s'étonner en trouvant dans la bouche d'un illettré de l'Arabie du VIIe s. des expressions familières, même de nos jours, aux seuls savants de la physique céleste et retiendra qu'il ne pouvait qu'être inspiré par une source supérieure, que sa sincérité était indiscutable.

Vous serez ressuscités après la mort... Le grave conflit entre des païens arabes et la prédication du Prophète était là : « Il n'y a pas de résurrection après la mort ! soutenaient-ils. C'est de la magie, de la poésie ou de la folie ! »

Or, la promesse d'une vie future est une donnée fondamentale dans une religion : sans l'affirmation de la résurrection, les dogmes, en général, n'auraient aucun sens spirituel et deviendraient de simples codes moraux « sans obligation, ni sanction ».

(سورة هود)

وَلَئِنْ أَخَّرْنَا عَنْهُمُ ٱلْعَذَابَ إِلَىٰٓ أُمَّةٍ مَّعْدُودَةٍ لَّيَقُولُنَّ
مَا يَحْبِسُهُۥٓ ۗ أَلَا يَوْمَ يَأْتِيهِمْ لَيْسَ مَصْرُوفًا عَنْهُمْ وَحَاقَ
بِهِم مَّا كَانُوا۟ بِهِۦ يَسْتَهْزِءُونَ ﴿٨﴾ وَلَئِنْ أَذَقْنَا ٱلْإِنسَٰنَ
مِنَّا رَحْمَةً ثُمَّ نَزَعْنَٰهَا مِنْهُ إِنَّهُۥ لَيَـُٔوسٌ كَفُورٌ ﴿٩﴾
وَلَئِنْ أَذَقْنَٰهُ نَعْمَآءَ بَعْدَ ضَرَّآءَ مَسَّتْهُ لَيَقُولَنَّ ذَهَبَ
ٱلسَّيِّـَٔاتُ عَنِّىٓ ۚ إِنَّهُۥ لَفَرِحٌ فَخُورٌ ﴿١٠﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ صَبَرُوا۟
وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَأَجْرٌ كَبِيرٌ ﴿١١﴾
فَلَعَلَّكَ تَارِكٌۢ بَعْضَ مَا يُوحَىٰٓ إِلَيْكَ وَضَآئِقٌۢ بِهِۦ صَدْرُكَ
أَن يَقُولُوا۟ لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْهِ كَنزٌ أَوْ جَآءَ مَعَهُۥ مَلَكٌ ۚ إِنَّمَآ
أَنتَ نَذِيرٌ ۚ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ وَكِيلٌ ﴿١٢﴾ أَمْ يَقُولُونَ
ٱفْتَرَىٰهُ ۖ قُلْ فَأْتُوا۟ بِعَشْرِ سُوَرٍ مِّثْلِهِۦ مُفْتَرَيَٰتٍ وَٱدْعُوا۟
مَنِ ٱسْتَطَعْتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿١٣﴾

8. *Certes, si nous reportons à une époque déterminée leur châtiment, ils s'écrient : « Qu'est-ce qui l'arrête [de l'infliger sans délai] ? » N'est-ce pas que le jour où il se produira, rien ne le détournera d'eux et que ce dont ils se gaussent [maintenant] s'abattra sur eux de toutes parts ?*

9. *Faisons-nous éprouver à l'homme [l'effet] d'une miséricorde [émanant] de nous et l'en privons-nous ensuite, le voilà en proie au désespoir et [animé] d'ingratitude.*

10. *Lui accordons-nous une félicité après une infortune, il s'écrie [aussitôt] dans sa joie et sa vantardise : « Les maux se sont éloignés de moi ! »*

11. *Ceux qui patientent et font des œuvres pies obtiennent notre pardon et une magnifique récompense.*

12. *Peut-être abandonnes-tu une partie de ce qui t'est révélé et te sens-tu étouffer en le récitant [par crainte de les entendre dire] : « Que ne fait-on descendre sur lui un trésor ? » ou bien « Que n'est-il accompagné d'un ange ? » Or, tu n'es, en vérité, qu'un avertisseur et c'est Dieu qui est le curateur de tout.*

13. *Diront-ils : « Il l'a inventé » ? Réponds : « Apportez donc dix sourates inventées comparables et appelez, en dehors de Dieu, qui vous voudrez [comme arbitre], si vous êtes véridiques.*

V. 8 : *Époque déterminée, 'umma ma'dûda*, litt. : « communauté comptée ». Le sens complexe de ce mot (communauté, tradition, période) est à comparer à celui d'un terme que nous avons déjà vu et que nous verrons fréquemment, *qarn*, qui signifie lui aussi « génération » et « siècle » (ou une période allant de quatre-vingts à cent vingt ans).

V. 11 : *Notre*, text. : « un ».

V. 12 : *Que ne fait-on descendre sur lui un trésor ?* Pour prouver la véracité de ce qu'il dit. Objection de la bourgeoisie mekkoise pour laquelle l'argent a autant de valeur probante qu'un ange. Elle lui dira aussi, quelque temps plus tard, sur un autre plan : « Nous n'avons pas à consentir de prêt à ton Dieu, que tu dis très riche ! »

Faut-il conclure, d'après cette expression, que d'autres sourates étaient déjà révélées et que celle-ci précéderait la sourate de Jonas ? La question est posée par Râz. (XVII, 195). Faut-il regarder comme une expression courante indiquant une pluralité (une dizaine) sans aucune signification numérique précise, comme semblent l'admettre la plupart des commentateurs ? Quoi qu'il en soit, cette sourate occupe la 52e place dans l'ordre chronologique de la révélation proposée par les auteurs musulmans (*cf.* SUYK, I, 16). Cet ordre chronologique, étudié avec objectivité par Nöldeke dans (NOLQ), fut repris et bouleversé maladroitement par ses élèves, en particulier Schwally qui n'avait ni la science, ni la prudence du grand orientaliste allemand. L'objection de l'inimitabilité du texte coranique à ceux qui doutaient de son authenticité est un argument fréquent dans le texte sacré (S. II, 23 ; XVII, 80 ; XXX, 157 ; XLIV, 36 ; XLVI, 4).

(الجزء الثانى عشر)

فَإِلَّمْ يَسْتَجِيبُوا لَكُمْ فَاعْلَمُوا أَنَّمَا أُنزِلَ بِعِلْمِ ٱللَّهِ وَأَن
لَّا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ فَهَلْ أَنتُم مُّسْلِمُونَ ﴿١٤﴾ مَن كَانَ يُرِيدُ
ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا وَزِينَتَهَا نُوَفِّ إِلَيْهِمْ أَعْمَٰلَهُمْ فِيهَا وَهُمْ فِيهَا
لَا يُبْخَسُونَ ﴿١٥﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَيْسَ لَهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ إِلَّا
ٱلنَّارُ ۖ وَحَبِطَ مَا صَنَعُوا۟ فِيهَا وَبَٰطِلٌ مَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٦﴾
أَفَمَن كَانَ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّهِۦ وَيَتْلُوهُ شَاهِدٌ مِّنْهُ وَمِن
قَبْلِهِۦ كِتَٰبُ مُوسَىٰٓ إِمَامًا وَرَحْمَةً ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ يُؤْمِنُونَ بِهِۦ
وَمَن يَكْفُرْ بِهِۦ مِنَ ٱلْأَحْزَابِ فَٱلنَّارُ مَوْعِدُهُۥ ۚ فَلَا تَكُ
فِى مِرْيَةٍ مِّنْهُ ۚ إِنَّهُ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ
لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٧﴾ وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا ۚ
أُو۟لَٰٓئِكَ يُعْرَضُونَ عَلَىٰ رَبِّهِمْ وَيَقُولُ ٱلْأَشْهَٰدُ هَٰٓؤُلَآءِ
ٱلَّذِينَ كَذَبُوا۟ عَلَىٰ رَبِّهِمْ ۚ أَلَا لَعْنَةُ ٱللَّهِ عَلَى ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٨﴾

14. *« Si [les divinités que vous invoquez d'ordinaire] n'exaucent pas vos vœux, alors apprenez que ce qui est révélé [relève du] savoir de Dieu en dehors de qui il n'y a aucune autre divinité que lui. Êtes-vous musulmans ? »*

15. *Ceux qui s'attachent [trop] à la vie d'ici-bas et à son lustre, nous les rétribuerons exactement selon leurs œuvres et ils ne seront nullement sous-estimés.*

16. *[Or] ces gens-là n'auront dans la vie future d'autre rétribution que le feu, car leurs actes auront été vains. Ce qu'ils auront fait [sur terre] sera un échec.*

17. *Celui qui se réfère à une preuve émanant de son Seigneur, qu'un témoin de celui-ci [lui] récite, est-il comparable à un mécréant ? Déjà avant cette épreuve, l'Écriture de Moïse était révélée pour servir de guide et de miséricorde. Ceux-là y ajoutent foi. Quiconque refuse d'y croire parmi les factions aura rendez-vous [avec] l'enfer. N'en doutez pas. C'est la vérité venant de ton Seigneur, quoique la plupart des hommes ne croient pas.*

18. *Qui est plus imposteur que celui qui attribue des mensonges à Dieu ? Ceux-là seront présentés à leur Seigneur et les témoins diront : « Voilà ceux qui ont attribué des mensonges à Dieu. » La malédiction de Dieu ne tombera-t-elle pas sur les injustes*

V. 15 : *Ceux*, au singulier dans le texte, alors que les autres pronoms, sujets ou compléments, sont au pluriel.

V. 16 : *Ces gens-là.* Variante, grammaticalement plus régulière : *nuaffi* ou *nufi* selon la lecture d'Al-Ḥasan-l-l-Baṣri. Autre variante : *yuaffi* (Zam., II, 211). De qui peut-il s'agir ? On pense qu'il s'agissait des faux dévots, ou des juifs trop attachés aux profits terrestres, ou des femmes trop instables dans leurs sentiments et souvent ingrates envers leur époux.

L'exégèse cite à cet égard deux ḥadîths bien connus : « Prophète de Dieu, dit un homme, je voudrais me livrer à un travail qui me vaille la satisfaction de Dieu et l'amitié des hommes.

– Pratique, répondit le Prophète, l'ascèse *(zuhd)* : ton renoncement au monde plaira à Dieu et ton renoncement à tes biens t'épargnera la jalousie des hommes. » Et il ajouta : « J'ai eu une vision du paradis et de l'enfer : la plupart des habitants de l'enfer étaient les riches et les femmes, les premiers pour leur dureté et leur attachement à la vie terrestre, les secondes pour leur versatilité, et les propos calomnieux qu'elles tiennent sur leurs époux. » (BMIS, VII, 40 ; Jalâl, p. 292, note I.)

V. 17 : Nous traduisons ce verset en tenant compte surtout des interprétations de Ṭab. (XII, 14-20), Zam. (II, 210-11) et Jalâl (p. 293). L'exégèse est incertaine sur le rôle des pronoms de la 3e personne, sur ce qu'ils représentent exactement, sur leur nombre et aussi sur le sens exact de certains termes comme *bayyina* et *shâhid.*

Certains orientalistes (Barth) proposent une transformation du texte coranique. Méthode dangereuse qui consiste à résoudre les difficultés d'un texte par la modification de tout ce qui gêne. On s'étonne que des savants comme Régis Blachère accordèrent du crédit à de telles hypothèses.

Les commentateurs, plus au courant des modes d'expression arabes et du style spécial du Coran, ont mis justement l'accent sur la suspension de la partie de la phrase que nous avons traduite et mise entre crochets. Mais ils hésitent à propos de la précision à apporter à la représentation pronominale sur laquelle l'interprétation shiʿite et celle de la Sunna sont en conflit : celle-ci soutient que ces désignations pronominales imprécises concernent le Prophète lui-même. Pour les shiʿites, elles concernent ʿAli b. ʾAbî Ṭâlib (*cf.* Ṭab., XII, 14-16). Il nous semble – et sans solliciter aucunement le texte – que par *celui qui,* il faut entendre le Prophète, *preuve,* le Coran.

Un témoin : l'ange Gabriel.

L'Écriture : le Pentateuque.

Révélée, text. : « venue ».

Ceux-là y ajoutent foi : les croyants. Autre sens proposé par l'exégèse, certains juifs et certains chrétiens.

Quiconque... parmi les factions, text. : « partis » (les idolâtres arabes).

C'est la vérité venant de ton Seigneur : le Coran. C'est ce qui nous a amené à faire correspondre les pronoms ambigus à Dieu, au prophète et au texte sacré.

V. 18 : *Ceux-là* : les impies et les hypocrites (Ṭab., XII, 20).

Les témoins : les anges (*ibid.).*

(سورة هود)

ٱلَّذِينَ يَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ وَيَبْغُونَهَا عِوَجًا وَهُم
بِٱلْءَاخِرَةِ هُمْ كَٰفِرُونَ ﴿١٩﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ لَمْ يَكُونُوا۟ مُعْجِزِينَ
فِى ٱلْأَرْضِ وَمَا كَانَ لَهُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ مِنْ أَوْلِيَآءَ
يُضَٰعَفُ لَهُمُ ٱلْعَذَابُ ۚ مَا كَانُوا۟ يَسْتَطِيعُونَ ٱلسَّمْعَ وَمَا
كَانُوا۟ يُبْصِرُونَ ﴿٢٠﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ
وَضَلَّ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿٢١﴾ لَا جَرَمَ أَنَّهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ
هُمُ ٱلْأَخْسَرُونَ ﴿٢٢﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ
وَأَخْبَتُوٓا۟ إِلَىٰ رَبِّهِمْ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلْجَنَّةِ ۖ هُمْ فِيهَا
خَٰلِدُونَ ﴿٢٣﴾ * مَثَلُ ٱلْفَرِيقَيْنِ كَٱلْأَعْمَىٰ وَٱلْأَصَمِّ
وَٱلْبَصِيرِ وَٱلسَّمِيعِ ۚ هَلْ يَسْتَوِيَانِ مَثَلًا ۚ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٢٤﴾
وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِۦٓ إِنِّى لَكُمْ نَذِيرٌ مُّبِينٌ ﴿٢٥﴾
أَن لَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّا ٱللَّهَ ۖ إِنِّىٓ أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ

19. *qui détournent [les gens] de la voie de Dieu et s'évertuent à la rendre tortueuse, en niant la vie future ?*

20. *Ces gens-là n'auront pas tenu [Dieu] en échec sur terre, ni [trouvé] d'autres maîtres que lui. Leur châtiment sera double, car ils n'ont pas été en mesure d'entendre, ni de voir.*

21. *Ce sont ceux-là qui auront [provoqué] leur propre perte, car [les divinités] qu'ils inventent auront disparu.*

22. *Ils seront immanquablement les plus grands perdants du monde futur.*

23. *Certes, ceux qui auront cru, pratiqué des œuvres pies et fait preuve d'humilité devant leur Seigneur, ceux-là seront les hôtes du paradis où ils demeureront éternellement.*

24. *Ces deux catégories [de gens] sont comparables à l'aveugle et au sourd [par rapport] à celui qui voit et à celui qui entend. Sont-ils comparativement égaux ? Ne réfléchirez-vous donc pas ?*

25. *Nous avons, certes, envoyé Noé à son peuple [pour qu'il lui dise] : « Je suis pour vous un avertisseur éloquent,*

26. *[afin] que vous n'adoriez que Dieu. En vérité, je redoute pour vous le châtiment d'un jour douloureux. »*

V. 19 : *La voie :* l'Islâm (*ibid.,* 22).

V. 21 : *Auront [provoqué] leur propre perte,* text. : « se seront égarés loin d'eux ». Tous ces verbes sont au passé dans le texte. Le contexte impose l'emploi, en français, du futur antérieur.

V. 24 : *Ces deux catégories de gens :* les croyants et les impies.

(الجزء الثانى عشر)

أَلِيمٍ ﴿٢٦﴾ فَقَالَ ٱلْمَلَأُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦ مَا نَرَىٰكَ
إِلَّا بَشَرًا مِّثْلَنَا وَمَا نَرَىٰكَ ٱتَّبَعَكَ إِلَّا ٱلَّذِينَ هُمْ أَرَاذِلُنَا
بَادِىَ ٱلرَّأْىِ وَمَا نَرَىٰ لَكُمْ عَلَيْنَا مِن فَضْلٍۭ بَلْ نَظُنُّكُمْ
كَٰذِبِينَ ﴿٢٧﴾ قَالَ يَٰقَوْمِ أَرَءَيْتُمْ إِن كُنتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن
رَّبِّى وَءَاتَىٰنِى رَحْمَةً مِّنْ عِندِهِۦ فَعُمِّيَتْ عَلَيْكُمْ أَنُلْزِمُكُمُوهَا
وَأَنتُمْ لَهَا كَٰرِهُونَ ﴿٢٨﴾ وَيَٰقَوْمِ لَآ أَسْـَٔلُكُمْ عَلَيْهِ مَالًا
إِنْ أَجْرِىَ إِلَّا عَلَى ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ بِطَارِدِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِنَّهُم
مُّلَٰقُوا۟ رَبِّهِمْ وَلَٰكِنِّىٓ أَرَىٰكُمْ قَوْمًا تَجْهَلُونَ ﴿٢٩﴾ وَيَٰقَوْمِ
مَن يَنصُرُنِى مِنَ ٱللَّهِ إِن طَرَدتُّهُمْ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٣٠﴾
وَلَآ أَقُولُ لَكُمْ عِندِى خَزَآئِنُ ٱللَّهِ وَلَآ أَعْلَمُ ٱلْغَيْبَ وَلَآ
أَقُولُ إِنِّى مَلَكٌ وَلَآ أَقُولُ لِلَّذِينَ تَزْدَرِىٓ أَعْيُنُكُمْ لَن
يُؤْتِيَهُمُ ٱللَّهُ خَيْرًا ٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا فِىٓ أَنفُسِهِمْ إِنِّىٓ إِذًا لَّمِنَ

27. *Les notables de son peuple, qui avaient nié Dieu, lui rétorquèrent : « Nous ne voyons [en] toi qu'un individu comme nous. A première vue, nous constatons que la lie du peuple te suit. Nous ne voyons en vous aucune supériorité sur nous. Nous pensons au contraire que vous êtes des imposteurs !*

28. *— O mon peuple ! s'écria-t-il, que vous en semble ? Si, par la grâce de mon Seigneur, je suis nanti d'une preuve émanant de lui et qui vous échappe, pourrons-nous [pour autant] vous l'imposer, malgré votre répugnance ?*

29. *« O mon peuple ! Je ne vous demande pas d'argent en échange ! Mon salaire n'incombe qu'à Dieu. Je ne puis chasser ceux qui croient, car ils rencontreront leur Seigneur et je vois bien que vous êtes des ignorants.*

30. *« O mon peuple ! Qui me prêterait secours contre Dieu si je les chassais ? Ne réfléchirez-vous donc pas ?*

31. *« Je ne vous dis point que je détiens les trésors de Dieu, ni que je connais l'irrévélé. Je ne vous dis pas non plus que je suis un ange. Je ne puis dire à ceux que vous regardez avec mépris qu'ils ne recevront aucun bien de Dieu. Dieu est plus au courant de leurs pensées. [Si je le leur disais], je serais certainement du nombre des injustes.*

V. 27 : *A première vue :* l'expression *'a râ'aytum* (avez-vous vu ?) a généralement le sens *akhbirûnî* (informez-moi). Sur ce sens, l'exégèse est unanime (Zam., II, 21).

V. 28 : Nous avons traduit toute cette partie de la phrase selon l'interprétation de Zam. *(ibid),* Jalâl (p. 294), Ṭab. (XII, 28) et d'après la lecture de Médine et celle de Baṣra. Celle de Kûfa, la plus courante, est, comme tout ce qui se réfère à Ibn Masʿud, sujette à caution. C'est ce qui a amené l'imâm de Médine, l'illustre Mâlik, à déclarer non valable la prière dite selon la lecture tendancieuse de la version coranique du célèbre compagnon du Prophète.

(سورة هود)

ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٣١﴾ قَالُواْ يَٰنُوحُ قَدۡ جَٰدَلۡتَنَا فَأَكۡثَرۡتَ
جِدَٰلَنَا فَأۡتِنَا بِمَا تَعِدُنَآ إِن كُنتَ مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿٣٢﴾
قَالَ إِنَّمَا يَأۡتِيكُم بِهِ ٱللَّهُ إِن شَآءَ وَمَآ أَنتُم بِمُعۡجِزِينَ ﴿٣٣﴾
وَلَا يَنفَعُكُمۡ نُصۡحِيٓ إِنۡ أَرَدتُّ أَنۡ أَنصَحَ لَكُمۡ إِن كَانَ
ٱللَّهُ يُرِيدُ أَن يُغۡوِيَكُمۡۚ هُوَ رَبُّكُمۡ وَإِلَيۡهِ تُرۡجَعُونَ ﴿٣٤﴾
أَمۡ يَقُولُونَ ٱفۡتَرَىٰهُۖ قُلۡ إِنِ ٱفۡتَرَيۡتُهُۥ فَعَلَيَّ إِجۡرَامِي وَأَنَا۠
بَرِيٓءٞ مِّمَّا تُجۡرِمُونَ ﴿٣٥﴾ وَأُوحِيَ إِلَىٰ نُوحٍ أَنَّهُۥ لَن يُؤۡمِنَ مِن
قَوۡمِكَ إِلَّا مَن قَدۡ ءَامَنَ فَلَا تَبۡتَئِسۡ بِمَا كَانُواْ يَفۡعَلُونَ ﴿٣٦﴾
وَٱصۡنَعِ ٱلۡفُلۡكَ بِأَعۡيُنِنَا وَوَحۡيِنَا وَلَا تُخَٰطِبۡنِي فِي ٱلَّذِينَ
ظَلَمُوٓاْۚ إِنَّهُم مُّغۡرَقُونَ ﴿٣٧﴾ وَيَصۡنَعُ ٱلۡفُلۡكَ وَكُلَّمَا
مَرَّ عَلَيۡهِ مَلَأٞ مِّن قَوۡمِهِۦ سَخِرُواْ مِنۡهُۚ قَالَ إِن تَسۡخَرُواْ مِنَّا
فَإِنَّا نَسۡخَرُ مِنكُمۡ كَمَا تَسۡخَرُونَ ﴿٣٨﴾ فَسَوۡفَ تَعۡلَمُونَ

32. — *Noé, dirent-ils, tu as discuté et même trop discuté avec nous. Fais donc, si tu es sincère, arriver ce dont tu nous menaces.*

33. — *Dieu seul, reprit Noé, le fera arriver à votre intention et vous ne serez pas en mesure de vous y opposer.*

34. *« Mes bons conseils, [même] si je vous en donnais [à ce moment-là] et que Dieu veuille vous perdre, ne vous seraient d'aucune utilité. Il est votre Seigneur et c'est à lui que vous serez ramenés. »*

35. *Diront-ils qu'il l'a inventé ? Réponds : « Si je l'ai inventé, que mon crime retombe sur moi ! Je suis innocent de vos criminelles accusations. »*

36. *Il fut révélé à Noé : « Plus personne parmi ton peuple ne croira, excepté ceux qui ont déjà cru. Ne t'afflige point de ce qu'ils font.*

37. *« Construis une arche sous nos yeux et d'après notre révélation, et ne me parle plus des injustes, ils seront noyés ! »*

38. *Il construisait l'arche, tandis que chaque fois qu'un des notables de son peuple passait près de lui, se moquait de lui : « Si vous nous raillez, disait Noé, bientôt les rôles seront renversés !*

39. *« Bientôt vous saurez à qui sera infligé un châtiment avilissant et sur qui s'abattra un supplice perpétuel ! »*

V. 35 : Que remplacent les pronoms *il* et *l'* ? L'exégèse est, une fois de plus, flottante. Ṭab. (XII, 32), Jalâl (p. 296), I. Kath. (II, 444) considèrent ce verset comme une incidente qui nous place dans le vif de la discussion entre le Prophète et les idolâtres. Il constitue une interruption, suivie d'une brève riposte avec reprise du récit. Pour eux, *il,* remplace Muḥammad et *l'* le Coran. Zam. (II, 215) esquive la discussion.

V. 37 : *Une arche :* un bateau de transport de trois cents coudées de long, cinquante de large et trente de hauteur . Ṭab. (XII, 35) cite d'autres chiffres. *Cf.* aussi Gen., VI, 14-16.

V. 38 : *Si vous nous raillez... :* si vous vous moquez de nous, de la même manière nous nous moquerons de vous. Les plaisanteries des païens n'étaient pas sans saveur : « Te voilà charpentier, après le métier de prophète », disaient les uns. « Un bateau c'est tellement utile sur... la terre ferme », ironisaient les autres (Ṭab., XII, 35).

(الجزء الثانى عشر)

مَن يَأْتِيهِ عَذَابٌ يُخْزِيهِ وَيَحِلُّ عَلَيْهِ عَذَابٌ مُّقِيمٌ ﴿٣٩﴾
حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَ أَمْرُنَا وَفَارَ ٱلتَّنُّورُ قُلْنَا ٱحْمِلْ فِيهَا مِن كُلٍّ
زَوْجَيْنِ ٱثْنَيْنِ وَأَهْلَكَ إِلَّا مَن سَبَقَ عَلَيْهِ ٱلْقَوْلُ وَمَنْ ءَامَنَ
وَمَآ ءَامَنَ مَعَهُۥٓ إِلَّا قَلِيلٌ ﴿٤٠﴾ * وَقَالَ ٱرْكَبُوا۟ فِيهَا
بِسْمِ ٱللَّهِ مَجْرِىٰهَا وَمُرْسَىٰهَآ إِنَّ رَبِّى لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٤١﴾
وَهِىَ تَجْرِى بِهِمْ فِى مَوْجٍ كَٱلْجِبَالِ وَنَادَىٰ نُوحٌ ٱبْنَهُۥ وَكَانَ
فِى مَعْزِلٍ يَٰبُنَىَّ ٱرْكَب مَّعَنَا وَلَا تَكُن مَّعَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٤٢﴾
قَالَ سَـَٔاوِىٓ إِلَىٰ جَبَلٍ يَعْصِمُنِى مِنَ ٱلْمَآءِ قَالَ لَا عَاصِمَ
ٱلْيَوْمَ مِنْ أَمْرِ ٱللَّهِ إِلَّا مَن رَّحِمَ وَحَالَ بَيْنَهُمَا ٱلْمَوْجُ
فَكَانَ مِنَ ٱلْمُغْرَقِينَ ﴿٤٣﴾ وَقِيلَ يَٰٓأَرْضُ ٱبْلَعِى مَآءَكِ
وَيَٰسَمَآءُ أَقْلِعِى وَغِيضَ ٱلْمَآءُ وَقُضِىَ ٱلْأَمْرُ وَٱسْتَوَتْ
عَلَى ٱلْجُودِىِّ وَقِيلَ بُعْدًا لِّلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤٤﴾

نصف الحزب

40. *Lorsque notre ordre intervint et que le four bouillonna, nous dîmes à Noé : « Charge [dans l'arche] un couple de chaque espèce, ta famille (exception faite de ceux contre qui l'arrêt a été prononcé) et ceux qui croient. » Or, ceux qui, avec Noé, avaient cru, étaient peu nombreux.*

41. *« Montez dans l'arche, s'écria Noé, [qu'] au nom de Dieu s'accomplissent sa course et son mouillage ! En vérité, mon Seigneur est clément et compatissant ! »*

42. *Et l'arche de voguer avec [ses occupants] au milieu des vagues [hautes] comme des montagnes. Noé appela son fils resté en un lieu à l'écart. « Mon cher enfant, monte avec nous, ne reste pas avec les impies, dit-il.*

43. *— [Non !] dit-il, je vais me réfugier sur une montagne qui me préservera de l'eau !*
— Il n'y a [, reprit Noé,] aucun protecteur aujourd'hui contre l'ordre de Dieu, hormis [Dieu lui-même] qui fait miséricorde ! »
Les vagues s'interposèrent alors entre eux. Il fut parmi les noyés.

44. *Puis il fut dit : « O terre, absorbe ton eau ! O ciel, cesse [de pleuvoir] ! » Aussitôt l'eau décrut et l'ordre fut accompli. L'arche atterrit au mont Jûdy. « Loin [de nous] les injustes ! »*

V. 40 : *Le four.* L'exégèse interprète de façon embarrassée cette expression : surface de la terre, lever de l'aurore, four près de Kûfa, jaillissement d'eau. La Genèse parle de « sources qui jaillissent de l'abîme » (VII, 11). La région de Kûfa, où le naphte (mot persan) était à fleur de sol, est devenue depuis l'une des plus riches du monde en pétrole.

Ta famille : son épouse qui avait prévariqué (Ṭab., XII, 42) le traitait de fou et était fort volage (Râz., XVII, 232), ou son fils dont il sera question plus loin aux versets 42-46.

Reprendre le problème du Déluge et l'exposer même brièvement à la lumière des données coraniques (la version biblique ayant été âprement discutée sous tous ses aspects) nous entraînerait trop loin. Les sources bibliques et coraniques ne sont pas les seules à faire état de cet événement qui a dû bouleverser le monde oriental et affecter l'évolution de la civilisation.

Avant les Arabes et avant les juifs d'autres peuples sémitiques ont fait parler d'eux, en premier lieu les Sumériens et les Babyloniens. Sumériens et Babyloniens ont créé de prestigieuses civilisations dont les foyers de rayonnement ont été, voici près de trois mille ans, Sumer, Babylone, Ur, Akkad, etc. Leur grandeur, leur art, leur culture et surtout leurs religions ont profondément marqué la mentalité judéo-arabe. Le Coran condamne les emprunts faits par les Arabes païens aux religions mésopotamiennes.

En ce qui concerne le Déluge, les découvertes archéologiques ont permis d'admettre avec certitude qu'il n'était pas absent dans la tradition des Sumériens et des Babyloniens. Ces peuples évaluaient le temps en disant : *lam Abudi* (avant le Déluge) ou *arki Abudi* (après le Déluge). Selon certaines hypothèses, Noé serait le Taglug de la version sumérienne du Déluge (LANP ; COND, II, pp. 50-76).

Pour l'Islâm, le Déluge revêt le caractère d'un châtiment, l'anéantissement d'une humanité pervertie et son remplacement par une humanité nouvelle. Une époque est abolie par une catastrophe et une ère toute nouvelle est offerte au devenir des hommes. L'idée d'une régénérescence de la terre, d'un renouvellement de l'humanité, est constante chez les Sémites : l'eau purifie tout. Le Déluge a purgé la terre de la perversion humaine (*cf.* NINB ; HARW ; SAIC, pp. 20-21, 139-196 ; FRAF, pp. 42-124, 387-408. Voir aussi les travaux consacrés à la Bible, les fragments conservés de Bérose ; MULF; II, p. 496 ; *Enc. Isl.*, s. v. Nûh ; QUSR, pp. 122 et suiv. ; JURK, p. 171, *Revue du monde musulman,* LIII, pp. 19-21, LVIII, 111).

Noé, annonciateur d'une purification de la terre par les eaux diluviennes, est, pour l'Islâm, un grand prophète. Des mystiques l'ont pris comme modèle de constance et d'ascèse. Les corporations musulmanes *(ṣinf, kâr, ḥanta, ḥirfa)* ont, dès leur naissance (IIIe/IXe s.) et leur organisation sous l'influence de l'hérésie karmate dont le centre, Al 'Aḥsa, n'était pas très loin de l'antique Ur, choisi Noé parmi leurs grands maîtres. Dans leur initiation égalitaire *(shadd),* leurs structures socialo-mystiques, leurs constitutions *(dustûr)* et leurs coutumiers *(futuwwa),* elles se sont toujours réclamées de l'illustre prophète qu'elles ont donné comme patron aux charpentiers.

V. 41 : *Course, majrâha,* autre lecture admise : *mujrâha* (Médine, Baṣra).

Qu'au nom de Dieu... compatissant. Ce passage est ordinairement récité par les musulmans au moment de prendre la mer.

Les mystiques assimilent Noé et son embarcation au milieu des éléments déchaînés au postulant *(murîd)* cherchant Dieu (Râz., XVII, 229-230).

V. 42 : *Son fils :* lequel ? Sem, Cham, Japhet ? L'exégèse s'est interrogée sur ce fils infidèle, sans apporter de précision. S'agit-il d'un de ses petits-fils ? ou d'un enfant adopté ? Sur ces hypothèses, *cf.* Râz. (XVII, 231), Gen. (X, 2).

V. 43 : *Aucun protecteur, lâ 'Aṣima :* cet accusatif indéterminé et sans *tanwîn* après la négation *lâ* met souvent dans l'embarras les arabisants. En réalité, cette syntaxe varie suivant les parlers. Chez les Ḥijâziens, le mot précédé de la négation *lâ* doit être décliné à l'accusatif indéterminé et sans *tanwîn,* comme c'est le cas ici. Pour la grande tribu Tamîm, il doit être au nominatif indéterminé et les exemples sont nombreux dans le Coran (*cf.* notamment S. II, 112, 262, 274 ; S. III, 170, etc.).

Sur cette règle que la grammaire n'enseigne guère, *cf.* Ṭab., XII, 45, note 1.

V. 44 : *Aussitôt l'eau décrut.* « Les sources de l'abîme et les écluses du ciel furent fermées. Les eaux se retirèrent de dessus la terre » (Gen., VIII, 2-3).

Mont Jûdy : le nom d'un des sommets du massif volcanique arménien connu sous le nom d'Ararat et dont le point culminant atteint 5 157 mètres. Cette précision n'est pas fournie par la Bible. Cet atterrissage eut lieu six mois après le jour de ʿAshûrâ (Ṭab., XII, 47), c'est-à-dire le premier du mois de Muḥarram, selon le calendrier musulman.

« Loin [de nous] les injustes ! » L'exégèse hésite sur l'interprétation de cette apostrophe. Qui parle ? Noé ? Les autres passagers ? Râz. (XVII, 235) pense qu'il s'agit d'un vœu, d'un cri de soulagement poussé par les rescapés en débarquant, en souvenir des disparus qui les avaient, par leurs crimes, mis à deux doigts de leur perte. Dans ce récit, ce verset devrait suivre le verset 47. Il est maintenu ici, par respect pour la recension de ʿUthmân.

(سورة هود)

وَنَادَىٰ نُوحٌ رَّبَّهُۥ فَقَالَ رَبِّ إِنَّ ٱبْنِى مِنْ أَهْلِى وَإِنَّ وَعْدَكَ
ٱلْحَقُّ وَأَنتَ أَحْكَمُ ٱلْحَٰكِمِينَ ﴿٤٥﴾ قَالَ يَٰنُوحُ إِنَّهُۥ
لَيْسَ مِنْ أَهْلِكَ ۖ إِنَّهُۥ عَمَلٌ غَيْرُ صَٰلِحٍ ۖ فَلَا تَسْـَٔلْنِ مَا لَيْسَ
لَكَ بِهِۦ عِلْمٌ ۖ إِنِّىٓ أَعِظُكَ أَن تَكُونَ مِنَ ٱلْجَٰهِلِينَ ﴿٤٦﴾
قَالَ رَبِّ إِنِّىٓ أَعُوذُ بِكَ أَنْ أَسْـَٔلَكَ مَا لَيْسَ لِى بِهِۦ عِلْمٌ ۖ
وَإِلَّا تَغْفِرْ لِى وَتَرْحَمْنِىٓ أَكُن مِّنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٤٧﴾ قِيلَ
يَٰنُوحُ ٱهْبِطْ بِسَلَٰمٍ مِّنَّا وَبَرَكَٰتٍ عَلَيْكَ وَعَلَىٰٓ أُمَمٍ مِّمَّن
مَّعَكَ ۚ وَأُمَمٌ سَنُمَتِّعُهُمْ ثُمَّ يَمَسُّهُم مِّنَّا عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٤٨﴾
تِلْكَ مِنْ أَنۢبَآءِ ٱلْغَيْبِ نُوحِيهَآ إِلَيْكَ ۖ مَا كُنتَ تَعْلَمُهَآ
أَنتَ وَلَا قَوْمُكَ مِن قَبْلِ هَٰذَا ۖ فَٱصْبِرْ ۖ إِنَّ ٱلْعَٰقِبَةَ
لِلْمُتَّقِينَ ﴿٤٩﴾ وَإِلَىٰ عَادٍ أَخَاهُمْ هُودًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟
ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ ۖ إِنْ أَنتُمْ إِلَّا مُفْتَرُونَ ﴿٥٠﴾

45. *Et Noé adressa cet appel à Dieu : « Seigneur, mon fils est de ma famille, ta promesse est la vérité et tu es le plus équitable des juges !*

46. *— Il n'est pas des tiens, répondit Dieu. Il a commis un acte inconvenant. Ne me parle pas de ce que tu ne sais pas. Certes, je te mets en garde contre le paganisme.*

47. *— Seigneur, dit Noé ! je me réfugie en toi, contre toute demande [de ma part] concernant ce que je ne sais pas. Si tu ne me pardonnes pas, et ne me fais pas miséricorde, je compterai parmi les perdants. »*

48. *Il fut dit : « Débarque en paix ! Nous vous bénissons, toi et les communautés [qui seront issues] de ceux qui sont avec toi. [Il y aura] des communautés que nous ferons jouir de la vie [sur terre] et qui seront frappées d'un châtiment douloureux infligé par nous.*

49. *« Voilà quelques nouvelles du mystère du monde que nous te révélons. Tu ne les connaissais pas auparavant, pas plus que ton peuple. Patiente ! L'[heureux] dénouement sera pour ceux qui [nous] craignent. »*

50. *Aux ʿAdites nous avons envoyé leur compatriote Hûd, qui dit [lui aussi] : « O mon peuple ! Vous n'avez d'autre Dieu que lui ! Vous n'êtes que des imposteurs [dans votre idôlâtrie].*

V. 46 : *Un acte inconvenant.* Nous traduisons d'après la lecture d'Al Ḥasan-l-l-Baṣri : *'innahu ʿamila ghayra ṣâliḥin.* Autres lectures admises : « ce que tu fais (en exprimant ce souhait) n'est pas bon » ; « il a commis un acte répréhensible » ; « c'est un acte non vertueux » (c'est un bâtard). (*Cf.* Ṭab., XII, 48 et suiv. ; Jalâl, p. 297 ; I. Kath, II, 448.)

Contre le paganisme, text. : « de n'être pas parmi les ignorants ». Il n'y en avait plus, selon le récit, au lendemain du Déluge. Nous avons expliqué la différence entre *jâhil* (ignorant dans le sens moral) et *'ummi* (ignorant dans le sens intellectuel).

V. 48 : *Les communautés* issues des premières générations, mais n'ayant pas la foi.

V. 49 : *Dénouement, ʿâqiba* : « fin, issue, résultat ».

(الجزء الثانى عشر)

يَٰقَوۡمِ لَآ أَسۡـَٔلُكُمۡ عَلَيۡهِ أَجۡرًاۖ إِنۡ أَجۡرِيَ إِلَّا عَلَى ٱلَّذِي
فَطَرَنِيٓۚ أَفَلَا تَعۡقِلُونَ ﴿٥١﴾ وَيَٰقَوۡمِ ٱسۡتَغۡفِرُواْ رَبَّكُمۡ ثُمَّ
تُوبُوٓاْ إِلَيۡهِ يُرۡسِلِ ٱلسَّمَآءَ عَلَيۡكُم مِّدۡرَارٗا وَيَزِدۡكُمۡ قُوَّةً
إِلَىٰ قُوَّتِكُمۡ وَلَا تَتَوَلَّوۡاْ مُجۡرِمِينَ ﴿٥٢﴾ قَالُواْ يَٰهُودُ مَا جِئۡتَنَا
بِبَيِّنَةٖ وَمَا نَحۡنُ بِتَارِكِيٓ ءَالِهَتِنَا عَن قَوۡلِكَ وَمَا نَحۡنُ لَكَ
بِمُؤۡمِنِينَ ﴿٥٣﴾ إِن نَّقُولُ إِلَّا ٱعۡتَرَىٰكَ بَعۡضُ ءَالِهَتِنَا بِسُوٓءٖۗ
قَالَ إِنِّيٓ أُشۡهِدُ ٱللَّهَ وَٱشۡهَدُوٓاْ أَنِّي بَرِيٓءٞ مِّمَّا تُشۡرِكُونَ ﴿٥٤﴾
مِن دُونِهِۦ فَكِيدُونِي جَمِيعٗا ثُمَّ لَا تُنظِرُونِ ﴿٥٥﴾ إِنِّي
تَوَكَّلۡتُ عَلَى ٱللَّهِ رَبِّي وَرَبِّكُمۚ مَّا مِن دَآبَّةٍ إِلَّا هُوَ ءَاخِذُۢ
بِنَاصِيَتِهَآۚ إِنَّ رَبِّي عَلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسۡتَقِيمٖ ﴿٥٦﴾ فَإِن
تَوَلَّوۡاْ فَقَدۡ أَبۡلَغۡتُكُم مَّآ أُرۡسِلۡتُ بِهِۦٓ إِلَيۡكُمۡۚ وَيَسۡتَخۡلِفُ
رَبِّي قَوۡمًا غَيۡرَكُمۡ وَلَا تَضُرُّونَهُۥ شَيۡـًٔاۚ إِنَّ رَبِّي عَلَىٰ كُلِّ

51. *« Je ne vous demande aucun salaire, ô mon peuple, [en vous prêchant la vérité] ! Certes, mon salaire n'incombe qu'à celui qui m'a créé. Or ça, ne raisonnerez-vous point ?*

52. *« O mon peuple ! demandez pardon à votre Seigneur ! Revenez repentants à lui ! Il vous enverra du ciel une [pluie] abondante. Il augmentera votre force. Ne vous détournez pas criminellement de lui !*

53. *— Tu ne nous apportes aucune preuve, ô Hûd, lui dirent [les ʿAdites]. Nous ne sommes pas [disposés] à renoncer à nos divinités, à ta [seule] parole. Nous n'ajouterons pas foi à ce que tu racontes.*

54. *« Nous n'avons rien à dire de plus, si ce n'est qu'une de nos divinités a [dû] te porter un mauvais coup ! — Je prends Dieu à témoin ! s'écria Hûd. Attestez, vous aussi, que je me déclare irresponsable de ce que vous adorez*

55. *en dehors de lui. Usez tous de vos perfidies contre moi ! Ne me faites pas attendre !*

56. *« En vérité, je m'en remets à Dieu, mon Seigneur et le vôtre. Il n'est bête sur terre qui ne soit soumise à son pouvoir. Mon Seigneur est, certes, sur une voie droite.*

57. *« Si vous vous en détournez, je vous aurai [du moins fait connaître] l'objet de ma mission et mon Seigneur vous remplacera par un autre peuple sans que vous puissiez lui causer le moindre mal, car, en vérité, mon Seigneur veille sur tout. »*

(سورة هود)

شَيْءٍ حَفِيظٌ ﴿٥٧﴾ وَلَمَّا جَآءَ أَمْرُنَا نَجَّيْنَا هُودًا وَٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ بِرَحْمَةٍ مِّنَّا وَنَجَّيْنَٰهُم مِّنْ عَذَابٍ غَلِيظٍ ﴿٥٨﴾
وَتِلْكَ عَادٌ جَحَدُوا۟ بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِمْ وَعَصَوْا۟ رُسُلَهُۥ وَٱتَّبَعُوٓا۟
أَمْرَ كُلِّ جَبَّارٍ عَنِيدٍ ﴿٥٩﴾ وَأُتْبِعُوا۟ فِى هَٰذِهِ ٱلدُّنْيَا لَعْنَةً
وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ أَلَآ إِنَّ عَادًا كَفَرُوا۟ رَبَّهُمْ ۗ أَلَا بُعْدًا لِّعَادٍ
قَوْمِ هُودٍ ﴿٦٠﴾ * وَإِلَىٰ ثَمُودَ أَخَاهُمْ صَٰلِحًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ
ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥ ۖ هُوَ أَنشَأَكُم مِّنَ
ٱلْأَرْضِ وَٱسْتَعْمَرَكُمْ فِيهَا فَٱسْتَغْفِرُوهُ ثُمَّ تُوبُوٓا۟ إِلَيْهِ ۚ
إِنَّ رَبِّى قَرِيبٌ مُّجِيبٌ ﴿٦١﴾ قَالُوا۟ يَٰصَٰلِحُ قَدْ كُنتَ فِينَا
مَرْجُوًّا قَبْلَ هَٰذَآ ۖ أَتَنْهَىٰنَآ أَن نَّعْبُدَ مَا يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَا وَإِنَّنَا
لَفِى شَكٍّ مِّمَّا تَدْعُونَآ إِلَيْهِ مُرِيبٍ ﴿٦٢﴾ قَالَ يَٰقَوْمِ أَرَءَيْتُمْ
إِن كُنتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّى وَءَاتَىٰنِى مِنْهُ رَحْمَةً فَمَن يَنصُرُنِى

58. *Lorsque notre ordre intervint, nous sauvâmes, par notre miséricorde, Hûd et ceux qui, avec lui, avaient cru. Nous les sauvâmes d'un châtiment terrible.*

59. *Ces ʿAdites avaient nié les signes de leur Seigneur, désobéi à ses prophètes et suivi les ordres de tout tyran opiniâtre.*

60. *Ils ont été poursuivis par une malédiction dans ce monde-ci et [ils le seront encore] le jour de la résurrection. Or ça, les ʿAdites n'avaient-ils pas, en vérité, été des impies ? Que soient éloignés [de la miséricorde de Dieu] les ʿAdites, peuple de Hûd.*

61. *[Nous avons envoyé de même] à Thamûd, leur compatriote Ṣâliḥ qui leur dit : « O mon peuple ! adorez Dieu, vous n'avez d'autres divinités que lui ! C'est lui qui vous a formés de terre et vous a [permis] de la peupler. Implorez son pardon et repentez-vous à lui ! Mon Seigneur est si près des hommes : il exauce [leurs vœux].*

62. *— O Ṣâliḥ ! répondirent-ils, tu étais jusqu'ici parmi nous un sujet d'espérance. Nous déconseilles-tu d'adorer ce que nos ancêtres ont adoré ? Nous sommes dans un doute troublant à propos de [la religion] à laquelle tu nous convies.*

63. *— O mon peuple ! dit-il, supposez que je sois nanti d'une preuve émanant de mon Seigneur et qu'une miséricorde me soit parvenue de lui : qui donc me prêterait secours contre lui, si je lui désobéissais ? Vous ne feriez alors qu'aggraver ma perte, [si je vous écoutais].*

V. 59 : *Ces :* allusion à leurs vestiges et à leurs tombes (Zam., II, 222).

Les ʿAdites n'avaient été alertés que par un prophète. L'emploi du pluriel est justifié par le fait qu'en désobéissant à un prophète, on est censé avoir désobéi à tous les autres, étant donné l'identité de leur mission et leur solidarité spirituelle (Râz., XVIII, 15).

Opiniâtre, autres sens : « rival, rebelle, opposant ; entêté, qui s'écarte ».

V. 60 : Nous avons signalé déjà que le mot *laʿn,* que nous traduisons ici par *malédiction,* signifie aussi « colère » *(ghażab)*, « irritation » *(sakhaṭ)* de Dieu.

Que soient éloignés... les ʿAdites..., autre sens : « périssent les ʿAdites ! Arrière les ʿAdites ! Loin [de nous ou hors d'ici les ʿAdites !] » Nous avons suivi l'interprétation de Zam. (II, 222), Jalâl (p. 299), Ṭab. (XII, 62). L'expression « les ʿAdites de Hûd » apporte une précision, car il y a eu deux générations de ʿAdites qui ont fait parler d'elles, dans l'antique Arabie : les ʿAdites contemporains du prophète Hûd et les ʿAdites d'Iram (Râz., XVIII, 16), la mystérieuse cité aux colonnes gigantesques *(Iram żatul ʿimâd)* sur laquelle nous aurons à revenir à propos du verset 6 de la sourate LXXXIX.

V. 62 : *Un sujet d'espérance :* nous espérions faire de toi un chef *(sayyid)* (Ṭab., XII, 63).

V. 63 : *Supposez :* sens donné par Zam. (II, 223). Selon M. H. Makhlûf (MAKK, 3e éd., p. 152) : « Informez-moi ! » Text. : « Avez-vous vu ? »

(الجزء الثانى عشر)

مِنَ ٱللَّهِ إِنْ عَصَيْتُهُۥ ۖ فَمَا تَزِيدُونَنِى غَيْرَ تَخْسِيرٍ ﴿٦٣﴾
وَيَٰقَوْمِ هَٰذِهِۦ نَاقَةُ ٱللَّهِ لَكُمْ ءَايَةً فَذَرُوهَا تَأْكُلْ فِىٓ أَرْضِ
ٱللَّهِ وَلَا تَمَسُّوهَا بِسُوٓءٍ فَيَأْخُذَكُمْ عَذَابٌ قَرِيبٌ ﴿٦٤﴾
فَعَقَرُوهَا فَقَالَ تَمَتَّعُوا۟ فِى دَارِكُمْ ثَلَٰثَةَ أَيَّامٍ ۖ ذَٰلِكَ وَعْدٌ
غَيْرُ مَكْذُوبٍ ﴿٦٥﴾ فَلَمَّا جَآءَ أَمْرُنَا نَجَّيْنَا صَٰلِحًا وَٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ بِرَحْمَةٍ مِّنَّا وَمِنْ خِزْىِ يَوْمِئِذٍ ۚ إِنَّ رَبَّكَ
هُوَ ٱلْقَوِىُّ ٱلْعَزِيزُ ﴿٦٦﴾ وَأَخَذَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ٱلصَّيْحَةُ
فَأَصْبَحُوا۟ فِى دِيَٰرِهِمْ جَٰثِمِينَ ﴿٦٧﴾ كَأَن لَّمْ يَغْنَوْا۟ فِيهَآ ۗ
أَلَآ إِنَّ ثَمُودَا۟ كَفَرُوا۟ رَبَّهُمْ ۗ أَلَا بُعْدًا لِّثَمُودَ ﴿٦٨﴾ وَلَقَدْ
جَآءَتْ رُسُلُنَآ إِبْرَٰهِيمَ بِٱلْبُشْرَىٰ قَالُوا۟ سَلَٰمًا ۖ قَالَ سَلَٰمٌ ۖ
فَمَا لَبِثَ أَن جَآءَ بِعِجْلٍ حَنِيذٍ ﴿٦٩﴾ فَلَمَّا رَءَآ أَيْدِيَهُمْ
لَا تَصِلُ إِلَيْهِ نَكِرَهُمْ وَأَوْجَسَ مِنْهُمْ خِيفَةً ۚ قَالُوا۟ لَا تَخَفْ

64. *« Mon peuple ! Voici comme signe pour vous, la chamelle de Dieu ! Laissez-la paître librement et ne lui faites aucun mal : vous subiriez un châtiment rapide. »*

65. *Ils lui coupèrent les jarrets et Ṣâliḥ de leur annoncer : « Profitez trois jours encore de votre pays. C'est là une promesse que rien ne démentira. »*

66. *Lorsque notre ordre intervint, nous préservâmes du châtiment et de l'opprobre de ce jour-là Ṣâliḥ et ceux qui avaient cru avec lui, car, en vérité, ton Seigneur est le Fort, le Puissant.*

67. *Ceux qui avaient commis des injustices furent saisis par le grondement. Le lendemain, ils gisaient [inertes] dans leurs demeures,*

68. *comme s'ils n'y avaient jamais vécu.*
Or ça, les Thamûdites n'avaient-ils pas renié leur Seigneur ?
Or ça, que les Thamûdites soient éloignés [de la miséricorde de Dieu] !

69. *Certes, nos messagers dirent à Abraham en [lui] apportant la bonne nouvelle : « Paix ! — Que la paix soit avec vous ! » répondit-il. Peu après, il apporta un veau rôti.*

70. *Ayant remarqué que leurs mains n'y touchaient pas, il fut pris de soupçon et éprouva de la frayeur. « Ne t'effraie pas, lui dirent-ils, c'est vers le peuple de Loth que nous sommes envoyés. »*

V. 64 : *Cf.* S. VII, 71. Cette chamelle que Dieu avait fait surgir miraculeusement d'un rocher était pleine (Râz., XVIII, 19).

V. 65 : *De votre pays,* text. : « sur la terre de Dieu » (Zam., II, 223). Selon la légende, un chamelon sortit du ventre de la bête abattue, se réfugia sur la montagne et, le troisième jour, il se mit à gémir : « Seigneur, ma mère ! Seigneur, ma mère ! » (Ṭab., XII, 64).

V. 67 : *Ṣayḥa,* autre sens, clameurs.

V. 69 : *Nos messagers :* les anges, parmi lesquels Gabriel et Michel (Ṭab., XII, 68).

Paix ! Ici le terme est à l'accusatif avec le sens de : « Nous te souhaitons la paix. » Dans le cas suivant, il est au nominatif avec le rôle que nous lui donnons. Le mot est, en général, un indice d'amitié et de bon augure, car il n'est jamais adressé à un ennemi (Ṭab., XII, 68-69).

(سورة هود)

إِنَّآ أُرْسِلْنَآ إِلَىٰ قَوْمِ لُوطٍ ﴿٧٠﴾ وَٱمْرَأَتُهُۥ قَآئِمَةٌ فَضَحِكَتْ
فَبَشَّرْنَٰهَا بِإِسْحَٰقَ وَمِن وَرَآءِ إِسْحَٰقَ يَعْقُوبَ ﴿٧١﴾ قَالَتْ
يَٰوَيْلَتَىٰٓ ءَأَلِدُ وَأَنَا۠ عَجُوزٌ وَهَٰذَا بَعْلِى شَيْخًا ۖ إِنَّ هَٰذَا
لَشَىْءٌ عَجِيبٌ ﴿٧٢﴾ قَالُوٓا۟ أَتَعْجَبِينَ مِنْ أَمْرِ ٱللَّهِ ۖ رَحْمَتُ
ٱللَّهِ وَبَرَكَٰتُهُۥ عَلَيْكُمْ أَهْلَ ٱلْبَيْتِ ۚ إِنَّهُۥ حَمِيدٌ مَّجِيدٌ ﴿٧٣﴾
فَلَمَّا ذَهَبَ عَنْ إِبْرَٰهِيمَ ٱلرَّوْعُ وَجَآءَتْهُ ٱلْبُشْرَىٰ يُجَٰدِلُنَا
فِى قَوْمِ لُوطٍ ﴿٧٤﴾ إِنَّ إِبْرَٰهِيمَ لَحَلِيمٌ أَوَّٰهٌ مُّنِيبٌ ﴿٧٥﴾
يَٰٓإِبْرَٰهِيمُ أَعْرِضْ عَنْ هَٰذَآ ۖ إِنَّهُۥ قَدْ جَآءَ أَمْرُ رَبِّكَ ۖ
وَإِنَّهُمْ ءَاتِيهِمْ عَذَابٌ غَيْرُ مَرْدُودٍ ﴿٧٦﴾ وَلَمَّا جَآءَتْ
رُسُلُنَا لُوطًا سِىٓءَ بِهِمْ وَضَاقَ بِهِمْ ذَرْعًا وَقَالَ هَٰذَا يَوْمٌ
عَصِيبٌ ﴿٧٧﴾ وَجَآءَهُۥ قَوْمُهُۥ يُهْرَعُونَ إِلَيْهِ وَمِن قَبْلُ
كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ هَٰٓؤُلَآءِ بَنَاتِى هُنَّ

71. *Son épouse debout [derrière les stores de la tente] éclata de rire [lorsque] nous lui annonçâmes [la naissance] d'Isaac et celle de Jacob après lui.*

72. *« Quoi, donc ? s'écria-t-elle. Enfanterai-je à mon âge et alors que mon époux que voici est un vieillard ? Ce serait une chose vraiment extraordinaire.*

73. *— T'étonnes-tu de l'ordre de Dieu ? demandèrent les anges. Que la miséricorde et les bénédictions de Dieu soient sur vous, ô gens de la tente ! Dieu est digne d'être loué et glorifié ! »*

74. *Lorsque la frayeur d'Abraham se dissipa et qu'il eut reçu la bonne nouvelle, il [se mit] à plaider la cause du peuple de Loth.*

75. *Car, en vérité, Abraham était longanime, enclin à l'humilité et au repentir.*

76. *« O Abraham ! [dirent les anges], cesse de plaider leur cause. L'ordre vient de ton Seigneur. Un irrésistible châtiment de ton Seigneur va s'abattre sur eux. »*

77. *Lorsque nos messagers vinrent chez Loth, celui-ci fut consterné et malheureux [, ne pouvant] les protéger : « C'est une dure journée », dit-il.*

78. *Ses concitoyens, habitués à commettre des actes contre nature, accoururent vers lui : « Concitoyens, dit-il, voici mes filles [à votre disposition] ! Elles sont plus indiquées pour vous. Craignez Dieu ! Ne me couvrez pas d'opprobre [en abusant] de mes hôtes. N'y a-t-il parmi vous aucun homme honnête ?*

V. 71 : *[Derrière les stores de la tente]* : Ṭab. (XII, 71) ; Gen. (XVIII, 10).
Éclata de rire : étymologiquement *isḥaq* signifie en hébreu, « il rira » ou « il rit » (étym. de Isaac).

V. 72 : *A mon âge,* text. : « vieille que je suis ». Selon la Genèse (XVII, 17), Abraham avait cent ans et Sarah quatre-vingts ans. Ṭab. (XII, 76) mentionne quatre-vingt-dix-neuf ans pour Sarah et cent pour Abraham.

V. 73 : *O gens de la tente !* Formule usuelle prononcée avant de quitter un hôte, encore employée sous une forme légèrement différente, aujourd'hui, surtout chez les tribus nomades. Nous traduisons par *tente*, car c'est le sens primitif du mot ; au surplus Abraham était nomade (Gen., XVIII, 1).

V. 77 : *Lorsque nos messagers vinrent chez Loth :* entre le lieu où campait Abraham et Sodome, il y avait quatre parasanges (vingt et un kilomètres, environ) selon Râz. (XVIII, 31). Abraham nomadisait alors, près de l'actuelle Beersheba où l'on montre son puits.
Celui-ci fut consterné, car ils étaient beaux, et il connaissait les mœurs des Sodomites.

V. 78 : *Plus indiquées,* text. : « plus pures, plus propres ».
[En abusant] de mes hôtes, car, au surplus, l'hôte est sacré.

(الجزء الثانى عشر)

أَطْهَرُ لَكُمْ ۖ فَاتَّقُوا اللَّهَ وَلَا تُخْزُونِ فِي ضَيْفِي ۖ أَلَيْسَ
مِنكُمْ رَجُلٌ رَّشِيدٌ ﴿٧٨﴾ قَالُوا لَقَدْ عَلِمْتَ مَا لَنَا فِي بَنَاتِكَ
مِنْ حَقٍّ وَإِنَّكَ لَتَعْلَمُ مَا نُرِيدُ ﴿٧٩﴾ قَالَ لَوْ أَنَّ لِي بِكُمْ قُوَّةً
أَوْ آوِي إِلَىٰ رُكْنٍ شَدِيدٍ ﴿٨٠﴾ قَالُوا يَا لُوطُ إِنَّا رُسُلُ
رَبِّكَ لَن يَصِلُوا إِلَيْكَ ۖ فَأَسْرِ بِأَهْلِكَ بِقِطْعٍ مِّنَ اللَّيْلِ وَلَا
يَلْتَفِتْ مِنكُمْ أَحَدٌ إِلَّا امْرَأَتَكَ ۖ إِنَّهُ مُصِيبُهَا مَا أَصَابَهُمْ ۚ
إِنَّ مَوْعِدَهُمُ الصُّبْحُ ۚ أَلَيْسَ الصُّبْحُ بِقَرِيبٍ ﴿٨١﴾ فَلَمَّا
جَاءَ أَمْرُنَا جَعَلْنَا عَالِيَهَا سَافِلَهَا وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهَا حِجَارَةً
مِّن سِجِّيلٍ مَّنضُودٍ ﴿٨٢﴾ مُّسَوَّمَةً عِندَ رَبِّكَ ۖ وَمَا هِيَ مِنَ
الظَّالِمِينَ بِبَعِيدٍ ﴿٨٣﴾ * وَإِلَىٰ مَدْيَنَ أَخَاهُمْ شُعَيْبًا ۚ
قَالَ يَا قَوْمِ اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُ ۖ وَلَا تَنقُصُوا
الْمِكْيَالَ وَالْمِيزَانَ ۖ إِنِّي أَرَاكُم بِخَيْرٍ وَإِنِّي أَخَافُ عَلَيْكُمْ

79. *— Tu sais bien, lui dirent-ils, que nous n'avons aucun droit sur tes filles et tu sais aussi ce que nous voulons.*

80. *— [Ah !] Si je disposais d'une force contre vous ou trouvais refuge auprès d'un soutien ferme... ! »*

81. *Les anges dirent alors à Loth : « Nous sommes les envoyés de Dieu. Ces gens-là n'arriveront jamais jusqu'à toi. Pars à la fin de la nuit avec ta famille et que personne ne se retourne. Exception faite de ta femme qui subira le même sort que les impies. Le moment fixé pour eux est l'aurore. N'est-elle pas proche déjà ? »*

82. *Lorsque notre ordre intervint, nous mîmes la ville sens dessus dessous et fîmes pleuvoir sur elle des pierres ignées succédant les unes aux autres.*

83. *Pierres marquées auprès de ton Seigneur. Elles ne sont [toujours] pas loin des injustes !*

84. *Nous avons également envoyé aux habitants de Madyan leur concitoyen Choaib. Il leur dit : « O mon peuple ! adorez Dieu ! Vous n'avez d'autre divinité que lui. Ne trichez point sur les mesures et les poids. Je vous vois [vivant] dans le bien-être et je crains pour vous le châtiment d'un jour où tout sera encerclé.*

V. 79 : *Nous n'avons aucun droit sur tes filles :* n'étant pas mariés avec elles, ils estimaient qu'ils n'avaient pas le droit de forniquer avec elles ; par contre, la sodomie était chez eux une règle courante (Ṭab., XII, 86).

V. 81 : *Exception faite de ta femme :* elle avait informé les concitoyens de Loth de l'arrivée des anges.

V. 82 : *Des pierres ignées, sijjîl :* mot mystérieux, employé deux fois dans le Coran (S. XV, 74 ; S. CV, 4) en plus du présent verset. Aucune explication satisfaisante n'a été fournie jusqu'ici à son sujet.

Ṣijjîl ne désigne ni poterie (*fakhkhar*, ni brique (*âjurr*) que le Coran aurait indiqué dans un cas comme dans l'autre par un nom arabe correspondant et d'un usage courant au lieu de recourir à un étrange mot composé et emprunté à une langue étrangère. L'adjectif *mandûd* (empilé, superposé) semble bien indiquer une série de couches de lave ou une déjection de matières ignées.

Par ailleurs (S. CV, 4), il est question de pierres brûlantes tombant du ciel, lancées par des oiseaux *'abâbil* (nous aurons à revenir sur cette expression). Faut-il admettre que l'armée éthiopienne dirigée contre La Mekke (vers 570) fut décimée par des « pierres brûlantes » qui pouvaient aussi bien être une pluie de météorites tombant par vagues serrées que provenir d'un volcan entrant en activité ? Nous reprendrons cette question, tout en déplorant d'ores et déjà que nous n'ayons aucune étude géologique satisfaisante qui précise la nature des roches sur les lieux en cause.

V. 84 : *Encerclé*, text., « jour encerclant » : le jour du grand châtiment, le jour où les impies seront cernés, entourés partout par leurs crimes et incapables d'échapper à la rigueur de Dieu (Ṭab., XII, 99).

(سورة هود)

عَذَابَ يَوْمٍ مُّحِيطٍ ﴿٨٤﴾ وَيَٰقَوْمِ أَوْفُوا۟ ٱلْمِكْيَالَ وَٱلْمِيزَانَ
بِٱلْقِسْطِ ۖ وَلَا تَبْخَسُوا۟ ٱلنَّاسَ أَشْيَآءَهُمْ وَلَا تَعْثَوْا۟
فِى ٱلْأَرْضِ مُفْسِدِينَ ﴿٨٥﴾ بَقِيَّتُ ٱللَّهِ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُم
مُّؤْمِنِينَ ۚ وَمَآ أَنَا۠ عَلَيْكُم بِحَفِيظٍ ﴿٨٦﴾ قَالُوا۟ يَٰشُعَيْبُ
أَصَلَوٰتُكَ تَأْمُرُكَ أَن نَّتْرُكَ مَا يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَآ أَوْ أَن نَّفْعَلَ
فِىٓ أَمْوَٰلِنَا مَا نَشَٰٓؤُا۟ ۖ إِنَّكَ لَأَنتَ ٱلْحَلِيمُ ٱلرَّشِيدُ ﴿٨٧﴾
قَالَ يَٰقَوْمِ أَرَءَيْتُمْ إِن كُنتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّى وَرَزَقَنِى
مِنْهُ رِزْقًا حَسَنًا ۚ وَمَآ أُرِيدُ أَنْ أُخَالِفَكُمْ إِلَىٰ مَآ أَنْهَىٰكُمْ عَنْهُ ۚ
إِنْ أُرِيدُ إِلَّا ٱلْإِصْلَٰحَ مَا ٱسْتَطَعْتُ ۚ وَمَا تَوْفِيقِىٓ إِلَّا بِٱللَّهِ ۚ
عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ ﴿٨٨﴾ وَيَٰقَوْمِ لَا يَجْرِمَنَّكُمْ
شِقَاقِىٓ أَن يُصِيبَكُم مِّثْلُ مَآ أَصَابَ قَوْمَ نُوحٍ أَوْ قَوْمَ
هُودٍ أَوْ قَوْمَ صَٰلِحٍ ۚ وَمَا قَوْمُ لُوطٍ مِّنكُم بِبَعِيدٍ ﴿٨٩﴾

85. *« O mon peuple ! mesurez et pesez équitablement ! Ne faites subir ni vol ni fraude aux gens sur les marchandises ! Ne commettez aucune iniquité sur terre en gens malhonnêtes.*

86. *« Ce que Dieu vous laisse [après les justes transactions] est meilleur pour vous. [Je vous le dis] sans être pour autant responsable de vous.*

87. *— Choaib, dirent-ils, sont-ce tes prières qui t'incitent à nous déconseiller le culte de nos ancêtres et à [renoncer] à disposer librement de nos biens ? Pourtant tu es un homme longanime et honnête.*

88. *— O mon peuple, répliqua-t-il, que penseriez-vous si j'étais nanti d'une preuve de mon Seigneur et que, de par sa bonté, une faveur insigne m'était accordée ?*
« Je n'ai nullement l'intention de faire ce que je déconseille ; je veux seulement réformer autant que je puis. Je ne saurais être assisté que par Dieu. A lui je m'en remets et à lui je retournerai !

89. *« Que ma scission d'avec vous ne vous amène pas à subir les maux mêmes subis par le peuple de Noé, celui de Hûd ou celui de Ṣâliḥ. Le peuple de Loth [d'ailleurs] n'est pas éloigné de vous.*

(الجزء الثانى عشر)

وَٱسْتَغْفِرُوا۟ رَبَّكُمْ ثُمَّ تُوبُوٓا۟ إِلَيْهِ ۚ إِنَّ رَبِّى رَحِيمٌ
وَدُودٌ ﴿٩٠﴾ قَالُوا۟ يَٰشُعَيْبُ مَا نَفْقَهُ كَثِيرًا مِّمَّا تَقُولُ وَإِنَّا
لَنَرَىٰكَ فِينَا ضَعِيفًا ۖ وَلَوْلَا رَهْطُكَ لَرَجَمْنَٰكَ ۖ وَمَآ أَنتَ
عَلَيْنَا بِعَزِيزٍ ﴿٩١﴾ قَالَ يَٰقَوْمِ أَرَهْطِىٓ أَعَزُّ عَلَيْكُم مِّنَ ٱللَّهِ
وَٱتَّخَذْتُمُوهُ وَرَآءَكُمْ ظِهْرِيًّا ۖ إِنَّ رَبِّى بِمَا تَعْمَلُونَ
مُحِيطٌ ﴿٩٢﴾ وَيَٰقَوْمِ ٱعْمَلُوا۟ عَلَىٰ مَكَانَتِكُمْ إِنِّى عَٰمِلٌ ۖ
سَوْفَ تَعْلَمُونَ مَن يَأْتِيهِ عَذَابٌ يُخْزِيهِ وَمَنْ هُوَ كَٰذِبٌ ۖ
وَٱرْتَقِبُوٓا۟ إِنِّى مَعَكُمْ رَقِيبٌ ﴿٩٣﴾ وَلَمَّا جَآءَ أَمْرُنَا نَجَّيْنَا
شُعَيْبًا وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ بِرَحْمَةٍ مِّنَّا وَأَخَذَتِ ٱلَّذِينَ
ظَلَمُوا۟ ٱلصَّيْحَةُ فَأَصْبَحُوا۟ فِى دِيَٰرِهِمْ جَٰثِمِينَ ﴿٩٤﴾ كَأَن
لَّمْ يَغْنَوْا۟ فِيهَآ ۗ أَلَا بُعْدًا لِّمَدْيَنَ كَمَا بَعِدَتْ ثَمُودُ ﴿٩٥﴾
وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا مُوسَىٰ بِـَٔايَٰتِنَا وَسُلْطَٰنٍ مُّبِينٍ ﴿٩٦﴾

90. *« Implorez [plutôt] le pardon de votre Seigneur, puis repentez-vous à lui. Mon Seigneur est plein d'amour.*

91. *— Choaib, dirent-ils, nous ne saisissons pas grand-chose de tes discours. On te considère parmi nous comme un individu faible. Sans ton clan, nous t'aurions volontiers lapidé, car tu ne nous en imposes point.*

92. *— O mon peuple ! reprit Choaib. Mon clan est-il à vos yeux plus puissant que Dieu à qui vous tournez ouvertement le dos ?*
« En vérité, mon Seigneur embrasse [de sa connaissance] ce que vous faites.

93. *« O mon peuple ! fais-en à ta guise. J'agirai, [quant à moi], selon la volonté de Dieu. Vous verrez bientôt à qui sera infligé un châtiment ignominieux et aussi qui aura été un imposteur. Guettez ! Je guetterai avec vous. »*

94. *Quand notre ordre intervint, nous sauvâmes par un effet de notre miséricorde Choaib et ceux qui, avec lui, avaient cru [en nous]. Les clameurs surprirent les injustes. [Ils moururent] et au matin, ils gisaient inertes dans leurs demeures.*

95. *On eût dit qu'ils n'y avaient jamais séjourné. Or ça, que loin de nous soient les Madyanites, ainsi qu'il en a été des Thamûdites !*

96. *Nous avons, certes, envoyé aussi Moïse, pourvu de nos signes et d'un pouvoir évident,*

V. 91 : *Un individu faible :* il était aveugle *(ḍarîr)* (Ṭab., XII, 105).

Ton clan. Nous avons eu l'occasion de parler des clans sémites et de signaler parmi les coutumes qui les régissent, la vendetta *(thâr).* L'individu est protégé par son clan dans sa vie, ses biens, son honneur.

Tu ne nous en imposes point, text. : « tu n'es pas sur nous puissant ; tu ne nous fais pas peur, par toi-même ».

(سورة هود)

إِلَىٰ فِرْعَوْنَ وَمَلَإِيْهِۦ فَٱتَّبَعُوٓاْ أَمْرَ فِرْعَوْنَ ۖ وَمَآ أَمْرُ فِرْعَوْنَ
بِرَشِيدٍ ﴿٩٧﴾ يَقْدُمُ قَوْمَهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ فَأَوْرَدَهُمُ ٱلنَّارَ ۖ
وَبِئْسَ ٱلْوِرْدُ ٱلْمَوْرُودُ ﴿٩٨﴾ وَأُتْبِعُواْ فِى هَـٰذِهِۦ لَعْنَةً وَيَوْمَ
ٱلْقِيَـٰمَةِ ۚ بِئْسَ ٱلرِّفْدُ ٱلْمَرْفُودُ ﴿٩٩﴾ ذَٰلِكَ مِنْ أَنۢبَآءِ ٱلْقُرَىٰ
نَقُصُّهُۥ عَلَيْكَ ۖ مِنْهَا قَآئِمٌ وَحَصِيدٌ ﴿١٠٠﴾ وَمَا ظَلَمْنَـٰهُمْ
وَلَـٰكِن ظَلَمُوٓاْ أَنفُسَهُمْ ۖ فَمَآ أَغْنَتْ عَنْهُمْ ءَالِهَتُهُمُ
ٱلَّتِى يَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مِن شَىْءٍ لَّمَّا جَآءَ أَمْرُ رَبِّكَ ۖ
وَمَا زَادُوهُمْ غَيْرَ تَتْبِيبٍ ﴿١٠١﴾ وَكَذَٰلِكَ أَخْذُ رَبِّكَ إِذَآ
أَخَذَ ٱلْقُرَىٰ وَهِىَ ظَـٰلِمَةٌ ۚ إِنَّ أَخْذَهُۥٓ أَلِيمٌ شَدِيدٌ ﴿١٠٢﴾
إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لِّمَنْ خَافَ عَذَابَ ٱلْـَٔاخِرَةِ ۚ ذَٰلِكَ يَوْمٌ
مَّجْمُوعٌ لَّهُ ٱلنَّاسُ وَذَٰلِكَ يَوْمٌ مَّشْهُودٌ ﴿١٠٣﴾ وَمَا نُؤَخِّرُهُۥٓ إِلَّا
لِأَجَلٍ مَّعْدُودٍ ﴿١٠٤﴾ يَوْمَ يَأْتِ لَا تَكَلَّمُ نَفْسٌ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ

97. *vers le Pharaon et ses dignitaires. Ces derniers se conformèrent à l'ordre de leur souverain, mais l'ordre de celui-ci n'était point empreint de sagesse.*

98. *Il précédera ses sujets, le jour de la résurrection, et les conduira, tel un troupeau allant à l'abreuvoir, vers le feu. Quelle aiguade détestable que celle vers laquelle ils se rendront.*

99. *Ils furent poursuivis par une malédiction en ce [bas monde] et le seront aussi le jour de la résurrection ! Quel détestable cadeau que celui qui leur sera offert !*

100. *Nous te faisons là le récit de ce qui est arrivé aux cités [que nous avons frappées]. Les [vestiges des] unes sont encore debout, tandis que d'autres ont été [complètement]rasées.*

101. *Nous n'avons pas traité injustement leurs habitants. Ce sont [ces derniers] qui se sont lésés eux-mêmes. Les divinités qu'ils invoquaient en dehors de Dieu ne leur servirent à rien, lorsque l'ordre de ton Seigneur fut donné, sinon à aggraver leur perte.*

102. *Telle est la riposte de ton Seigneur, quand il porte un coup aux cités convaincues d'iniquité. Son coup est, en vérité, douloureux, violent.*

103. *Il y a en ces récits, certainement, un enseignement pour la vie future. Ce sera un jour où les hommes seront réunis. Ce sera un jour solennel.*

104. *Nous ne le retardons qu'en raison de la pré-fixation de son terme.*

105. *Le jour où aura lieu [la résurrection], aucune âme ne parlera sans sa permission. [Les hommes] seront alors ou malheureux ou heureux.*

V. 103 : *Ces récits,* text. : « cela ».
Enseignement, text. : « signe ».
Solennel, text. : « attesté, visible ».

V. 104 : *Nous ne le retardons...,* text. : « nous ne le retardons que pour un délai compté ».

V. 105 : *Aura lieu.* Nous suivons l'interprétation de Ṭab. (XII, 115) et I. Kath. (II, 459). Régulièrement on doit lire avec l'école de Médine *ya'tî.* La suppression du *ya* de prolongation atteste une fois de plus l'influence des parlers tribaux sur la langue coranique. Chez les *Huẓaylites* par exemple, la suppression du *yâ* et du *waw* en pareil cas est constante. Cette même suppression se constate dans le manuscrit prototype de ʿUthmân que nous avons pu voir à Istanbûl (Musée). Nous pensons aussi que cette suppression est imposée par une règle de la psalmodie *(cf.* Ṭab., XII, 116 ; Zam., II, 235 ; Râz., XVIII, 59-60).

Les divergences de lecture ont donné lieu à diverses interprétations. Pour Zam. (II, 235), le sujet de *ya'ti* est Dieu, « Le jour où Dieu viendra... » Mais ce sens qui est repris par Râz. (XVIII, 59-60) est en contradiction avec les données générales de la théologie de l'Islâm : Dieu est éternellement présent, il est en dehors du temps et de l'espace. On remarquera enfin que par un phénomène d'haplologie fréquent dans le Coran, *tatakallamu* est devenu *takallamu.*

(الجزء الثانى عشر)

فَمِنْهُمْ شَقِيٌّ وَسَعِيدٌ ﴿١٠٥﴾ فَأَمَّا الَّذِينَ شَقُوا فَفِي النَّارِ لَهُمْ
فِيهَا زَفِيرٌ وَشَهِيقٌ ﴿١٠٦﴾ خَالِدِينَ فِيهَا مَا دَامَتِ السَّمَاوَاتُ
وَالْأَرْضُ إِلَّا مَا شَاءَ رَبُّكَ إِنَّ رَبَّكَ فَعَّالٌ لِمَا يُرِيدُ ﴿١٠٧﴾
* وَأَمَّا الَّذِينَ سُعِدُوا فَفِي الْجَنَّةِ خَالِدِينَ فِيهَا مَا دَامَتِ
السَّمَاوَاتُ وَالْأَرْضُ إِلَّا مَا شَاءَ رَبُّكَ عَطَاءً غَيْرَ
مَجْذُوذٍ ﴿١٠٨﴾ فَلَا تَكُ فِي مِرْيَةٍ مِمَّا يَعْبُدُ هَؤُلَاءِ مَا يَعْبُدُونَ
إِلَّا كَمَا يَعْبُدُ آبَاؤُهُمْ مِنْ قَبْلُ وَإِنَّا لَمُوَفُّوهُمْ
نَصِيبَهُمْ غَيْرَ مَنْقُوصٍ ﴿١٠٩﴾ وَلَقَدْ آتَيْنَا مُوسَى الْكِتَابَ
فَاخْتُلِفَ فِيهِ وَلَوْلَا كَلِمَةٌ سَبَقَتْ مِنْ رَبِّكَ لَقُضِيَ بَيْنَهُمْ
وَإِنَّهُمْ لَفِي شَكٍّ مِنْهُ مُرِيبٍ ﴿١١٠﴾ وَإِنَّ كُلًّا لَمَّا لَيُوَفِّيَنَّهُمْ
رَبُّكَ أَعْمَالَهُمْ إِنَّهُ بِمَا يَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿١١١﴾ فَاسْتَقِمْ كَمَا
أُمِرْتَ وَمَنْ تَابَ مَعَكَ وَلَا تَطْغَوْا إِنَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ

ربع الحزب

106. *Les malheureux seront, quant à eux, dans le feu où ils [feront entendre] leurs gémissements et leurs sanglots.*

107. *Ils y séjourneront tant que dureront les cieux et la terre, à moins que Dieu n'en décide autrement. Car ton Seigneur fait absolument tout ce qu'il veut.*

108. *Les bienheureux seront, par contre, dans le paradis où ils séjourneront tant que les cieux et la terre dureront, à moins que ton Seigneur ne [le] veuille autrement. [Ce sera] un don permanent.*

109. *N'aie aucune illusion sur ce qu'adorent ces gens-là ! Ils n'adorent que ce que leurs ancêtres ont antérieurement adoré [et], certes, nous leur attribuerons exactement leur lot, sans en rien diminuer.*

110. *Nous avons donné l'Écriture à Moïse. Des controverses furent suscitées à son sujet. N'eût été un arrêt pris antérieurement par ton Seigneur, ils auraient déjà été jugés. Ils sont à son sujet dans un doute qui les trouble.*

111. *Certes, [à] tous – nous en faisons le serment – nous attribuerons [le mérite] exact de leurs actes. Dieu est parfaitement au courant de ce qu'ils font.*

112. *Sois sur le droit chemin, comme tu en as reçu l'ordre – toi et quiconque se repent avec toi. Ne commettez plus d'iniquité ! Dieu voit parfaitement ce que vous faites.*

V. 107 : *N'en décide autrement,* text. : « ne veuille autrement ». L'enfer n'est pas éternel pour certains pécheurs. C'est là une « exception » longuement traitée par les théologiens (Ṭab., XII, 17 ; Râz., XVIII, 63 et suiv.). Autre sens : à moins que Dieu ne décide autrement de la durée de l'univers et non plus du séjour des impies dans l'enfer.

V. 108 : *Tant que les cieux...* Cette expression et la précédente soulèvent le problème de l'univers par rapport au temps. Elles confirment d'autres passages du texte sacré sur l'extinction de l'univers qui n'est ni infini, ni éternel, selon le Coran. La notion de vie présente et de vie future signifie une vie avant et après l'anéantissement du monde. Est-ce dans le sens astronomique du terme qu'on doive l'entendre ? Il serait hasardeux de l'affirmer. Mais, ce qui est certain, c'est que, pour le Coran, l'univers du temps et de l'espace a un commencement et une fin. L'exégèse a cru voir dans ce passage comme la possibilité d'une « modification de la durée de l'univers » (Ṭab., XII, 120).

V. 110 : *Nous avons donné l'Écriture à Moïse.* Ce rappel est destiné à assimiler l'attitude des idolâtres de La Mekke, disputant au sujet du Coran, à celle des juifs à propos du Pentateuque.

Un arrêt, text. : « une parole ». Il s'agit du terme rigoureusement fixé par Dieu, antérieurement à tout (prédestination). Ce terme ne peut être ni avancé ni reculé.

Ils auraient déjà été jugés, text. : « il eût été jugé entre eux » (les juifs). On eût prononcé un jugement pour les départager au sujet de leurs divergences sur l'Écriture.

A son sujet : du Coran, comme autrefois de la Thora (Zam., II, 236).

(سورة هود)

بَصِيرٌ ﴿١١٢﴾ وَلَا تَرْكَنُوٓا۟ إِلَى ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ فَتَمَسَّكُمُ ٱلنَّارُ
وَمَا لَكُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ مِنْ أَوْلِيَآءَ ثُمَّ لَا تُنصَرُونَ ﴿١١٣﴾
وَأَقِمِ ٱلصَّلَوٰةَ طَرَفَىِ ٱلنَّهَارِ وَزُلَفًا مِّنَ ٱلَّيْلِ ۚ إِنَّ ٱلْحَسَنَٰتِ
يُذْهِبْنَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ ۚ ذَٰلِكَ ذِكْرَىٰ لِلذَّٰكِرِينَ ﴿١١٤﴾ وَٱصْبِرْ فَإِنَّ
ٱللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١١٥﴾ فَلَوْلَا كَانَ مِنَ ٱلْقُرُونِ
مِن قَبْلِكُمْ أُو۟لُوا۟ بَقِيَّةٍ يَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْفَسَادِ فِى ٱلْأَرْضِ
إِلَّا قَلِيلًا مِّمَّنْ أَنجَيْنَا مِنْهُمْ ۗ وَٱتَّبَعَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ مَآ أُتْرِفُوا۟
فِيهِ وَكَانُوا۟ مُجْرِمِينَ ﴿١١٦﴾ وَمَا كَانَ رَبُّكَ لِيُهْلِكَ ٱلْقُرَىٰ
بِظُلْمٍ وَأَهْلُهَا مُصْلِحُونَ ﴿١١٧﴾ وَلَوْ شَآءَ رَبُّكَ لَجَعَلَ
ٱلنَّاسَ أُمَّةً وَٰحِدَةً ۖ وَلَا يَزَالُونَ مُخْتَلِفِينَ ﴿١١٨﴾ إِلَّا مَن رَّحِمَ
رَبُّكَ ۚ وَلِذَٰلِكَ خَلَقَهُمْ ۗ وَتَمَّتْ كَلِمَةُ رَبِّكَ لَأَمْلَأَنَّ جَهَنَّمَ
مِنَ ٱلْجِنَّةِ وَٱلنَّاسِ أَجْمَعِينَ ﴿١١٩﴾ وَكُلًّا نَّقُصُّ عَلَيْكَ

113. *Ne sympathisez pas avec ceux qui commettent des injustices ! le feu vous atteindrait. Vous n'avez, en dehors de Dieu, aucun protecteur. Vous ne seriez pas secourus.*

114. *Prie aux deux extrémités du jour et aux premières heures de la nuit. Les œuvres méritoires dissipent les péchés. Voilà un rappel pour ceux qui se souviennent !*

115. *Patiente ! Dieu, en vérité, ne frustre point les hommes de bien de leur salaire.*

116. *Pourquoi, parmi les générations qui vous ont précédés, les gens vertueux, qui déconseillaient la corruption sur terre et que nous avions sauvés, étaient-ils si peu nombreux, tandis que les prévaricateurs, qui furent des criminels, persistaient dans leur attachement au luxe ?*

117. *Ton Seigneur ne saurait faire périr injustement les cités, alors que leurs habitants s'amendent.*

118. *Si ton Seigneur avait voulu, il aurait fait des hommes une seule communauté. Or, ils sont en divergence continuelle,*

119. *sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé sa grâce. C'est pour cela qu'il les a créés. Ainsi s'accomplit la parole de ton Seigneur [aux anges] : « Certes, je remplirai la géhenne de djinns et d'hommes réunis ensemble. »*

V. 114 : *Aux deux extrémités du jour :* au début du matin et à la fin du jour, ainsi qu'aux heures proches de la nuit. Il s'agit de la prière de l'aube et de l'*aṣr.* Les prières des heures proches de la nuit sont, semble-t-il, la prière du *maghrib* et du *ʿisha*ʿ Comme le mot est non au duel, mais au pluriel, on le complète par une prière d'une génuflexion suivie d'une prosternation *(witr)* (Râz., XVIII, 73).

Il y a lieu d'ajouter aussi que ce verset peut concerner un cas précis : le rachat de l'adultère. Un homme ayant cédé à son inclination pour une femme eut des remords et alla trouver le Prophète pour lui demander ce qu'il fallait faire pour se racheter. « Deux prières, recommanda le Prophète, l'une au commencement et l'autre à la fin du jour et des prières à d'autres moments de la nuit. » La fin du verset (« les bonnes actions effacent les mauvaises ») confirme ce sens (Ṭab., XII, 136-138).

Il n'est pas question, dans ces indications, de la prière du milieu du jour *(dhuhr).* La prière canonique sous sa forme actuelle n'a été fixée qu'après la XVIIe sourate dite du *Voyage nocturne (ʾIsrâ),* révélée peu avant celle-ci. Voir commentaire détaillé de Ṭab. (XII, 127-131) ; sur l'étymologie des termes employés on consultera Zam. (II, 237-238).

V. 118 : *Communauté :* religieuse (Ṭab., XII, 141 et tous les commentateurs).

Ils sont en divergence continuelle : sur la voie à suivre, sur le culte de Dieu. A ce sujet, rappelons le hadîth bien connu du Prophète qui donne une idée des controverses et des hérésies religieuses qui minaient le monothéisme, à son époque : « Les juifs se sont divisés [au point de vue dogmatique] en soixante et onze sectes : les chrétiens en soixante-douze, et cette communauté [musulmane] se divisera en soixante-treize. Toutes ces sectes seront dans l'enfer, sauf une ! – Et quelle est-elle, Prophète de Dieu ? demanda l'assistance. – [Celle qui se conformera strictement à la doctrine] que nous professons moi-même et mes compagnons ! » *(cf.* I. Kath., II, 465 ; Jalâl, p. 308). Et par « doctrine que je professe », il faut entendre le monothéisme pur, intransigeant, tel qu'il était pratiqué par Abraham, qui, lui, était un vrai monothéiste (Ṭab., XII, 141).

V. 119 : *C'est pour cela qu'il les a créés.* En les mettant sur la bonne voie du monothéisme (Ṭab., XII, 141).

(الجزء الثانى عشر)

مِنْ أَنۢبَآءِ ٱلرُّسُلِ مَا نُثَبِّتُ بِهِۦ فُؤَادَكَ ۚ وَجَآءَكَ فِى هَٰذِهِ
ٱلْحَقُّ وَمَوْعِظَةٌ وَذِكْرَىٰ لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٢٠﴾ وَقُل لِّلَّذِينَ لَا
يُؤْمِنُونَ ٱعْمَلُوا۟ عَلَىٰ مَكَانَتِكُمْ إِنَّا عَٰمِلُونَ ﴿١٢١﴾ وَٱنتَظِرُوٓا۟
إِنَّا مُنتَظِرُونَ ﴿١٢٢﴾ وَلِلَّهِ غَيْبُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ
وَإِلَيْهِ يُرْجَعُ ٱلْأَمْرُ كُلُّهُۥ فَٱعْبُدْهُ وَتَوَكَّلْ عَلَيْهِ ۚ وَمَا رَبُّكَ
بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٢٣﴾

120. *Nous narrons pour toi tous ces récits [choisis] parmi les nouvelles des prophètes pour raffermir ton cœur. La vérité t'est parvenue dans cette [sourate], ainsi qu'une exhortation et un rappel pour les croyants.*

121. *Dis aux mécréants : « Agissez à votre guise ! » Nous agissons, en vérité, nous aussi !*

122. *Attendez ! Nous attendons, en vérité, nous aussi, [l'heure de vérité].*

123. *A Dieu appartient le mystère des cieux et de la terre. A lui tout retournera ! Adorez-le ! Mets ta confiance en lui ! Ton Seigneur ne saurait être inattentif à ce que vous faites.*

V. 123 : *A lui tout retournera,* text. : « vers lui sera ramené l'ordre entier ». L'idée d'un Dieu indifférent à sa création est ainsi rejetée. Cette haute conclusion, après des développements bien équilibrés et introduits par des versets d'une rare beauté, donne à cette sourate une remarquable unité et une harmonie particulière.

Sourate XII

Joseph (Yûsuf)

Cinquante-troisième dans l'ordre chronologique, cent onze versets révélés à La Mekke, sauf les versets 1, 2, 3, 7 qui sont d'inspiration médinoise. Elle tire son titre du nom du patriarche biblique Joseph (verset 4), arrière-petit-fils d'Abraham par Isaac et Jacob surnommé Israël.

Joseph naquit de l'union de Jacob et de Rachel, fille de Laban. Il fut l'ancêtre de Moïse, à un degré non précisé, par la branche de Lévi (Gen., XXV, 19 ; XXX, 29 ; XXXV, 25 ; XXXVII ; XXXIX ; L ; Ex., II, 10). Cette sourate a fait couler beaucoup d'encre et il importe de dissiper une équivoque. Certains orientalistes, enclins à opposer le shiʿisme au sunnisme, prétendent que la sourate de Joseph est suspecte aux yeux des shiʿites. Elle serait pour eux apocryphe. Ils y verraient, en raison de l'amour profane qui lui sert de thème, une légende romancée empruntée à la littérature juive, une sorte de « cantique des cantiques » de composition humaine, non une révélation faite au Prophète et transmise fidèlement par lui.

Et pourtant, dans les éditions shiʿites du texte sacré, cette sourate figure à sa place habituelle et l'exégèse des partisans du légitimisme alide n'a jamais, que nous sachions, expurgé le Coran de cette sourate, ni mis en doute son authenticité.

Dans l'exemplaire, d'une valeur inestimable, que sa Majesté Impériale Muḥammad Riza Pahlevwi, shahanshâh d'Iran, nous a offert, en 1966, de sa propre bibliothèque, cette sourate n'est nullement omise. Il s'agit pourtant d'une édition officielle. Elle est au contraire bien à sa place, richement présentée, comme toutes les autres sourates, avec des enluminures et des miniatures calligraphiques qui honorent l'art sacré iranien.

La littérature persane s'est saisie du thème de cette sourate, « la plus belle des histoires », et y a trouvé une source d'inspiration. Dix-sept romans poétiques ont été consacrés à l'histoire de Joseph, esclave juif, et à sa tentatrice. Citons en particulier celui de Firdawsi et celui de Djami, édités et traduits par A. Bricteux (Paris, 1927).

D'où vient donc cette légende savamment orchestrée et entretenue ? Il s'agit, en réalité, non des shiʿites, comme on le laisse entendre, mais d'une secte du Khorasân qui se rattache non pas au shiʿisme ou au sunnisme, mais au kharijisme ! Et même au sein de cette dernière hérésie, elle apparaît beaucoup plus une résurgence du zendiqisme qu'une théorie vraiment kharijite. Elle doit son origine à un manichéen du nom de ʿAbdûl Karîm b. ʾAjrad et les hérésiologues musulmans citent les *ʾajârida* plutôt pour mémoire, qu'en raison de leur importance doctrinale. Elle n'a compté que trois adeptes, le susnommé et deux autres comparses (*cf.* SHAM, I, p. 128 ; HAZK, V, p. 191 ; DIMS, pp. 30-31 ; IRAB, p. 11).

En fait, pour les shiʿites comme pour les sunnites, cette sourate est, par la valeur morale du thème développé, la gamme des sentiments, la variété des animateurs de la scène, la leçon spirituelle qui s'en dégage, le plus beau récit qu'on ait pu faire d'un homme symbolisant au plus haut degré la confiance en Dieu et la fidélité dans le malheur. Elle est l'image même de l'innocence et de la vertu de l'homme supérieur constamment menacé par la méchanceté, l'ignorance et la passion. Pour demeurer sage, concilier sa vie avec sa pensée, opposer à l'injustice la sérénité et la confiance en Dieu, il faut être un héros, un martyr.

L'exemple offert par le récit de Joseph est le drame même d'un homme de bien, de l'homme juste qui souffre de la jalousie, de l'ingratitude et du mensonge de ses semblables, à commencer par ses frères, et qui pardonne invariablement à ceux-là mêmes par qui et pour qui il a souffert *(ḥilm)*.

Un congrès de savants musulmans s'est tenu à Damas, autour du célèbre commentateur le cheikh ʿAbdûl-Lâh-l-l-ʿAlami, professeur d'exégèse à la mosquée-université des Omeyyades de cette ville (mort en 1936), pour procéder à la mise au point du commentaire de cette sourate.

Les actes de ce congrès ont été publiés en 1381/1963, sous le titre de *Mu'tamar Surat Yûsuf*, par le secrétaire du congrès, ʿAbdul-Lâh-l-ʿAlami.

Le récit des aventures de Joseph est souvent pris comme thème dans la littérature arabe, notamment dans un conte des *Mille et Une Nuits* : *Jawdar le pêcheur*, de même qu'il a souvent inspiré, en Europe, écrivains et artistes. On connaît les fresques et tableaux célèbres de Benozzo Gozzili (Campo Santo, Pise), Raphaël (Loges du Vatican), Rembrand (*Joseph racontant son songe à ses frères, la Robe de Joseph rapportée à Jacob,* etc.).

Rappelons dans cette note l'étymologie hébraïque des noms des personnages qui intéressent ce récit :

Yûsuf, « il naîtra » ; Jacob, « il suivra » ; Rachel (Raḥil), « agnelle » ; Benjamin, « le fils de la force » (par euphémisme, car il était de frêle constitution).

A quelle époque vivait Joseph par rapport à l'ère chrétienne ? Les approximations proposées jusqu'ici sont purement hypothétiques. La Bible ne fournit guère de détails intéressant les historiens. Il y est question de Putiphar (déformation du mot égyptien *pétiphré*, don de soleil), intendant et chef des eunuques du pharaon.

Certains commentateurs du Coran, fortement influencés par la littérature aggadique, avancent comme nom de l'épouse séductrice de Putiphar, Zulîkhâ ou Zulaykha et aussi Râ'il. Selon eux, le pharaon converti au monothéisme et à la soumission à Dieu par Joseph – nous reviendrons plus loin sur cet important détail – s'appellerait Rayyân b. Walîd, son échanson Nabû, son panetier Mujlib. Joseph avait été vendu par un Madyanite nommé Mâlik b. Da'r, à un Égyptien nommé Qitfîr, etc. Des allusions bibliques et aggadiques nous permettent d'y voir certaines mœurs propres aux Hyksos, cette peuplade sémitique de pasteurs *(ru'ât)* qui envahit et occupa le Nord de l'Égypte, de 1788 à 1580 avant Jésus-Christ. Moïse et son apostolat se situent autour de l'année 1225. Entre ces deux dates, nous savons qu'eut lieu une grande réforme religieuse en Égypte, dont la capitale n'était pas Thèbes (XVIIIe dynastie), mais Tell-l-l-Amarna.

Aux environs de l'année 1375, une lueur monothéiste apparaît avec le pharaon Aménophis IV, Akhenaton, qui, malgré l'opposition de son clergé traditionaliste fortement organisé et idolâtre, proclame la doctrine d'un dieu unique, éternel, omnipotent, omniprésent. La Bible, comme l'exégèse coranique, parle de la forte influence religieuse de Joseph sur un souverain égyptien qui avait fait de lui son ministre de l'Agriculture, autant dire son Premier ministre, si l'on songe à l'importance des récoltes dans la vie des Égyptiens qui vouaient un culte au Nil bienfaisant.

S'agirait-il donc d'Aménophis IV qui serait devenu monothéiste sous l'influence de Joseph avant d'amorcer sa réforme religieuse ? La question reste posée. La chronique égyptienne est à ce point de vue des plus incertaines (MEYE). Cette hypothèse est cependant contredite par les données archéologiques qui ont mis également fin aux thèses de la critique moderne selon lesquelles Jacob ne serait qu'une fiction, un ancêtre éponyme des juifs, dans le sens sociologique du mot.

Joseph serait né en 2316 avant l'hégire, soit 1694 avant Jésus-Christ, et Jacob aurait émigré en Égypte vers 2276 avant l'hégire soit 1654 avant Jésus-Christ (DIMS, I, pp. 61, 66). Or, ces dates correspondent bien à l'époque où le pays du Nil et la majeure partie du Proche-Orient étaient sous la domination des Hyksos.

Selon le docteur Wasfi, le récit de Joseph doit être placé à l'époque du roi hyksos'Abibî (WASA, p. 118). Il est donc en accord avec ces dates.

Entre la version biblique et la version coranique y a-t-il concordance absolue ? Dans le Coran, il n'est pas question du rêve des gerbes (Gen. XXXVII, 7-8). Aucun nom propre n'y est donné, sauf Jacob et Joseph. Le nombre des enfants de Jacob n'est pas indiqué. Certains détails coraniques (*cf.* versets 5, 17-18, 24-28, 31, 37-40, 49, 50-51, 55, 67, 69, 77, 93-95, 101) ne figurent pas dans la Bible. Pas plus qu'elle, le Coran ne donne aucune indication précise sur la mort, le cercueil et la tombe de Joseph. La Genèse lui prête, à sa mort, cent dix ans et ajoute : « on l'embauma et on le mit dans un cercueil en Égypte » (Gen., L, 20). Selon l'*Aggada*, il aurait été enterré non loin du Nil ou immergé dans ce fleuve et son cercueil aurait été retrouvé par Moïse sur les indications d'une vieille femme. Selon l'exégèse coranique, le cercueil aurait été immergé dans le Nil et ses deux rives bénéficient de sa présence sanctifiante. (*Cf. Enc. Isl. ;* AMIB, p. 102 ; NAJK, pp. 101-138 ; WASA ; DIMS ; S. VI, 84 ; S. XL, 34.)

CANEVAS

Dieu : on doit s'en remettre en tout à Lui, car on risque de s'égarer et de devenir la proie des passions avilissantes : 24, 58, 64, 67.

L'homme : porté à faire le mal de par sa nature imparfaite ; enclin à céder aux passions qui le conduisent au crime ; son salut dépend de sa droiture et de la crainte que Dieu doit lui inspirer : 8-11, 31-32, 58, 83.

La femme : sa sensibilité est à l'origine de sa faiblesse ; elle devient volontiers l'instrument de ses passions ; l'amour lui fait perdre la raison et l'incite à ruser ; elle devient alors perfide et ne recule devant rien : 28, 31-32.

Conflit permanent opposant la sagesse aux passions immorales, en particulier l'amour, la jalousie, la haine, la vengeance. Avec la grâce de Dieu, on ne succombe pas aux tentations : 1-2, 8-32, 108.

Un exemple de cette lutte : l'histoire de Joseph victime d'un complot, vendu à vil prix, poursuivi par la passion d'une femme égarée et déchaînée. Il résiste au désir, préférant les rigueurs de la prison à l'esclavage moral : 8-56.

Autre exemple : on ne regrette jamais d'avoir une confiance absolue en Dieu : Jacob, dont la confiance est trahie, ne désespère pas de la justice et de la bonté divines. Malgré la douleur, la méchanceté et les moqueries de ses semblables, il demeure fidèle à ses convictions, constant dans son espérance. Son enfant préféré, Joseph, victime de la jalousie de ses frères est finalement retrouvé, vivant en Égypte où il est tout-puissant. Il l'y rejoint ainsi que tous les siens et le bonheur de sa famille se réalise : 61-101.

Leçon : la vie d'ici-bas avec ses passions, ses embûches, ses tentations et ses drames est illusoire et éphémère et la vie future est préférable pour ceux qui ont la foi. La sagesse divine aidant, l'homme peut triompher de tout. Cette sagesse est inséparable de la clémence. Le sens de la vraie libération : se soumettre à Dieu, refuser d'être l'esclave de ses passions, assurer par l'exemple de sa vie le triomphe de la loi morale. Le Coran, livre s'adressant à l'humanité entière, invite les hommes chez qui la raison l'emporte sur les passions et les instincts dégradants, à adorer le seul et vrai Dieu, à pratiquer la vertu et à exécrer le mal. Les aventures de Joseph sont celles de tous les hommes qui ont la foi et s'en remettent en tout à Dieu : la persécution, la douleur, les tentations, l'espérance en Dieu, la persévérance dans la foi, condition du salut ici-bas et dans l'au-delà : 1-2, 48-50, 57, 102-111.

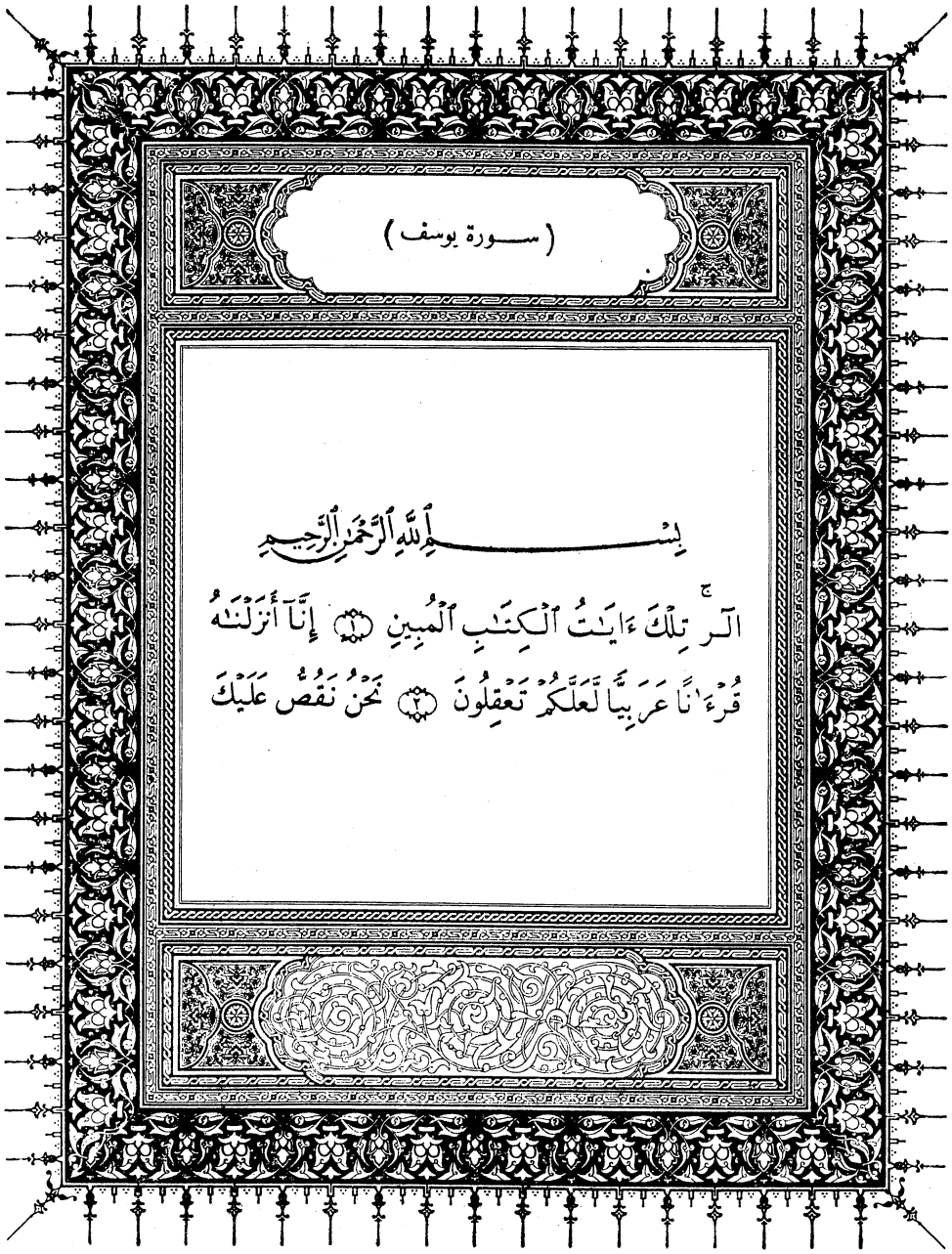

(سورة يوسف)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

الٓرۚ تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱلْكِتَٰبِ ٱلْمُبِينِ ﴿١﴾ إِنَّآ أَنزَلْنَٰهُ
قُرْءَٰنًا عَرَبِيًّا لَّعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٢﴾ نَحْنُ نَقُصُّ عَلَيْكَ

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *A.L.R. ('Alîf-Lâm-Râ). Voici les versets du livre qui éclaire.*

2. *Nous l'avons révélé sous forme d'une lecture [en langue] arabe, afin que vous raisonniez.*

3. *Grâce à la révélation que nous te faisons de ce Coran, nous te narrons le plus beau des récits, bien qu'auparavant tu fusses du nombre des insouciants.*

V. 1 : Sur les sigles, voir ce qui a été dit précédemment, notamment S. II, 1 et S. XI.

On traduit habituellement *kitâb mubîn* par « livre évident », explicite. Or, c'est un sens actif : c'est le livre qui prouve, qui rend évident ce qui ne l'est pas. Selon l'interprétation de Zam. (II, 240), des rabbins avaient demandé aux notables idolâtres de La Mekke que Muḥammad, s'il voulait prouver qu'il était inspiré par Dieu, les éclaire sur les raisons qui avaient poussé Jacob et les siens à quitter la Palestine pour s'installer en Égypte. Cette sourate est la réponse à la question posée.

(الجزء الثانى عشر)

أَحْسَنَ ٱلْقَصَصِ بِمَآ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانَ وَإِن
كُنتَ مِن قَبْلِهِۦ لَمِنَ ٱلْغَٰفِلِينَ ﴿٣﴾ إِذْ قَالَ يُوسُفُ
لِأَبِيهِ يَٰٓأَبَتِ إِنِّى رَأَيْتُ أَحَدَ عَشَرَ كَوْكَبًا وَٱلشَّمْسَ
وَٱلْقَمَرَ رَأَيْتُهُمْ لِى سَٰجِدِينَ ﴿٤﴾ قَالَ يَٰبُنَىَّ لَا تَقْصُصْ
رُءْيَاكَ عَلَىٰٓ إِخْوَتِكَ فَيَكِيدُوا۟ لَكَ كَيْدًا ۖ إِنَّ ٱلشَّيْطَٰنَ
لِلْإِنسَٰنِ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿٥﴾ وَكَذَٰلِكَ يَجْتَبِيكَ رَبُّكَ وَيُعَلِّمُكَ
مِن تَأْوِيلِ ٱلْأَحَادِيثِ وَيُتِمُّ نِعْمَتَهُۥ عَلَيْكَ وَعَلَىٰٓ ءَالِ
يَعْقُوبَ كَمَآ أَتَمَّهَا عَلَىٰٓ أَبَوَيْكَ مِن قَبْلُ إِبْرَٰهِيمَ وَإِسْحَٰقَ
إِنَّ رَبَّكَ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٦﴾ * لَّقَدْ كَانَ فِى يُوسُفَ
وَإِخْوَتِهِۦٓ ءَايَٰتٌ لِّلسَّآئِلِينَ ﴿٧﴾ إِذْ قَالُوا۟ لَيُوسُفُ
وَأَخُوهُ أَحَبُّ إِلَىٰٓ أَبِينَا مِنَّا وَنَحْنُ عُصْبَةٌ إِنَّ أَبَانَا لَفِى
ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٨﴾ ٱقْتُلُوا۟ يُوسُفَ أَوِ ٱطْرَحُوهُ أَرْضًا يَخْلُ

4. *Lorsque Joseph eut dit à son père : « Père [affectionné], j'ai vu [en songe] onze astres, ainsi que le soleil et la lune prosternés devant moi ! »*

5. *[Jacob] lui répondit : « Mon cher fils, ne raconte pas ton songe à tes frères ! ils ourdiraient contre toi une ruse, car Satan, en vérité, est pour l'homme un ennemi déclaré.*

6. *« Ainsi ton Seigneur te choisira et t'apprendra l'interprétation des rêves. Il achèvera ses bienfaits envers toi, envers la famille de Jacob, comme il a comblé, naguère, tes pères, Abraham et Isaac. Certes, ton Seigneur est omniscient et sage. »*

7. *Il y a assurément, pour ceux qui questionnent, des signes dans [le récit] de Joseph et ses frères,*

8. *quand ces [derniers] dirent : « Joseph et son frère sont plus chers à notre père que nous, qui sommes une dizaine. Vraiment notre père est dans un égarement manifeste.*

9. *« Tuez [donc] Joseph [dirent-ils les uns aux autres] ou éloignez-le en quelque terre pour que votre père ne regarde que vous et pour que vous soyez, après sa disparition, des gens bien en vue. »*

V. 5 : *[Jacob]*, text. : « il ».
Satan inspire à l'homme toutes ses mauvaises pensées.

V. 6 : Dans la Bible l'attitude de Jacob est toute différente. « Son père le réprimanda et lui dit : "Que signifie ce songe que tu as eu ? Faut-il que nous venions, moi, ta mère et tes frères, nous prosterner en terre devant toi ?" Ses frères eurent de l'envie contre lui, mais son père garda le souvenir de ces choses. » (Gen., XXXVII, 10-11).

Des rêves, text. : « des entretiens, des propos, des dires ».

V. 7 : Il y a dans cette insertion d'une sentence à l'adresse de l'auditoire, une tournure narrative, fréquente chez les rhapsodes arabes, qui donne au récit un caractère épique.

Ceux qui questionnent, litt. : « les demandeurs ». Les premiers musulmans questionnaient fréquemment le Prophète pour s'instruire et aussi pour entendre des récits délassants. Il se peut aussi, comme il a été dit ci-dessus, qu'il s'agisse, selon Zam. (II, 240), des idolâtres mekkois, qui, à l'instigation des juifs, lui demandèrent, pour l'embarrasser, de leur parler de Joseph.

V. 8 : *Son frère :* Benjamin, frère de père et de mère (Rachel) de Joseph. Les autres enfants de Jacob (qui était polygame) étaient Ruben (l'aîné), Siméon, Lévi, Juda, Issacar, Zabulon (leur mère était Léa, sœur aînée de Rachel, toutes deux filles de Laban), Dan, Nephtali (fils de Bilha), Gad, Aser (fils de Zilpa). La Bible dit que Bilah était la servante de Rachel et Zilpa, celle de Léa (Gen., XXXV, 23-26). Agar, épouse d'Abraham, était aussi « la servante » de Sarah. Nous n'avons jusqu'ici aucun travail sociologique satisfaisant sur ces « co-épouses adjointes » et sur les formes de mariage chez les anciens Hébreux (endogamie, exogamie, polygamie, degrés d'incestes, rapports, droits et devoirs des conjoints).

Il semble que le terme de servante ne doive pas être pris à la lettre, mais compris comme un terme de respect et de délicatesse envers la première épouse, à laquelle la coutume reconnaissait une préséance et le droit de maîtresse de maison ; elle avait droit à une certaine considération qui se traduisait dans le langage ; la responsabilité dont elle devait bénéficier faisait de sa rivale une « épouse en second ». Le mot servante doit donc être pris dans un sens moral n'impliquant ni servitude, ni servilité *de jure.*

Dizaine, ʿaṣaba. En arabe ancien, ce terme désigne un groupe d'hommes de dix à quinze (Ṭab., XII, 155). C'est de ce terme qu'est dérivé le mot *ʿaṣabiyya*, « esprit de clan », dont nous avons déjà parlé dans ce qui précède.

V. 9 : *Pour que votre père ne regarde que vous,* text. : « pour que le visage de votre père soit vacant pour vous ».

Bien en vue, text. : « des gens de bien, des gens vertueux » : après vous être repentis (Ṭab., XII, 155). Autre sens possible selon le contexte : « ne plus souffrir de cette préférence injuste et être tranquilles, heureux ». On pourrait aussi, en tenant compte du verset 4, comprendre que toutes ces suggestions sont inspirées par Satan qui parle sur un mode impératif et les induit en erreur, en leur faisant croire qu'ils seraient, après avoir commis un fratricide, des gens de bien.

(الجزء الثانى عشر)

لَكُمْ وَجْهُ أَبِيكُمْ وَتَكُونُوا مِنْ بَعْدِهِ قَوْمًا صَالِحِينَ ﴿٩﴾
قَالَ قَائِلٌ مِنْهُمْ لَا تَقْتُلُوا يُوسُفَ وَأَلْقُوهُ فِي غَيَابَتِ
الْجُبِّ يَلْتَقِطْهُ بَعْضُ السَّيَّارَةِ إِنْ كُنْتُمْ فَاعِلِينَ ﴿١٠﴾
قَالُوا يَا أَبَانَا مَا لَكَ لَا تَأْمَنَّا عَلَى يُوسُفَ وَإِنَّا لَهُ
لَنَاصِحُونَ ﴿١١﴾ أَرْسِلْهُ مَعَنَا غَدًا يَرْتَعْ وَيَلْعَبْ وَإِنَّا لَهُ
لَحَافِظُونَ ﴿١٢﴾ قَالَ إِنِّي لَيَحْزُنُنِي أَنْ تَذْهَبُوا بِهِ وَأَخَافُ
أَنْ يَأْكُلَهُ الذِّئْبُ وَأَنْتُمْ عَنْهُ غَافِلُونَ ﴿١٣﴾ قَالُوا لَئِنْ أَكَلَهُ
الذِّئْبُ وَنَحْنُ عُصْبَةٌ إِنَّا إِذًا لَخَاسِرُونَ ﴿١٤﴾ فَلَمَّا ذَهَبُوا
بِهِ وَأَجْمَعُوا أَنْ يَجْعَلُوهُ فِي غَيَابَتِ الْجُبِّ وَأَوْحَيْنَا إِلَيْهِ
لَتُنَبِّئَنَّهُمْ بِأَمْرِهِمْ هَذَا وَهُمْ لَا يَشْعُرُونَ ﴿١٥﴾ وَجَاءُوا أَبَاهُمْ
عِشَاءً يَبْكُونَ ﴿١٦﴾ قَالُوا يَا أَبَانَا إِنَّا ذَهَبْنَا نَسْتَبِقُ وَتَرَكْنَا
يُوسُفَ عِنْدَ مَتَاعِنَا فَأَكَلَهُ الذِّئْبُ وَمَا أَنْتَ بِمُؤْمِنٍ لَنَا

10. *L'un d'eux dit : « Ne tuez pas Joseph, jetez-le plutôt dans les profondeurs de la citerne, si vous êtes décidés [à le faire disparaître]. Quelque caravanier de passage pourrait le recueillir. »*

11. *« Père, dirent-ils, pourquoi te méfies-tu de nous au sujet de Joseph. Nous sommes bien intentionnés à son égard.*

12. *« Envoie-le avec nous, demain, faire paître les troupeaux et jouer. Nous veillerons sur lui.*

13. *— J'éprouverai de la tristesse, répondit-il, si vous l'emmenez avec vous. Je crains qu'un loup ne le dévore, tandis que vous ne ferez pas attention à lui.*

14. *— Si le loup le dévorait, alors que nous sommes une dizaine, nous serions vraiment victimes d'une fatalité. »*

15. *Lorsqu'ils l'eurent emmené et furent unanimes à le jeter dans les profondeurs de la citerne, nous lui révélâmes : « Certes, tu auras à leur rappeler leur présent forfait, au moment où ils s'y attendront le moins. »*

16. *Le soir, à leur retour chez leur père, en pleurant*

17. *ils s'écrièrent : « Père, nous avons joué à la course en laissant Jospeh près de nos effets. Le loup l'a alors dévoré. Tu ne nous croiras pas, bien que nous soyons sincères. »*

V. 10 : *L'un :* Ruben.

Citerne, trad. litt. C'est aussi le mot donné par la Genèse (XXXVII, 22), le mot qui désigne en arabe le puits est *bi'r.*

V. 11 : On retiendra cette négligence des détails inutiles propre à l'art arabe de conter. Après s'être mis d'accord, ils vont ruser avec leur père qui refusait habituellement de leur confier Joseph. On a ainsi l'impression, dans ce drame, de passer d'un tableau à l'autre.

V. 12 : Tous ces mots sont exprimés par le verbe *rataʿa* (Tab., XII, 158). Autre sens : « s'égayer, s'ébattre ».

V. 14 : *Victimes d'une fatalité*, text. : « perdants ».

V. 15 : Toutes ces propositions et les suivantes sont subordonnées à une principale placée trop loin (verset 17). Pour ne pas alourdir la traduction et sans fausser le sens du verset, nous avons fait de celle-ci une principale. Text. : « Lorsqu'ils l'eurent emmené et se mirent d'accord pour le jeter dans les profondeurs de la citerne et que nous lui révélâmes : "Certes, tu leur donneras des nouvelles de leur affaire que voici et qu'eux ne s'en apercevront pas" », etc.

V. 17 : *Bien que nous soyons sincères,* text. : « même si nous étions sincères ».

(سورة يوسف)

وَلَوْ كُنَّا صَٰدِقِينَ ﴿١٧﴾ وَجَآءُو عَلَىٰ قَمِيصِهِۦ بِدَمٍ كَذِبٍ
قَالَ بَلْ سَوَّلَتْ لَكُمْ أَنفُسُكُمْ أَمْرًا فَصَبْرٌ جَمِيلٌ
وَٱللَّهُ ٱلْمُسْتَعَانُ عَلَىٰ مَا تَصِفُونَ ﴿١٨﴾ وَجَآءَتْ سَيَّارَةٌ
فَأَرْسَلُوا۟ وَارِدَهُمْ فَأَدْلَىٰ دَلْوَهُۥ قَالَ يَٰبُشْرَىٰ هَٰذَا غُلَٰمٌ
وَأَسَرُّوهُ بِضَٰعَةً وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِمَا يَعْمَلُونَ ﴿١٩﴾ وَشَرَوْهُ بِثَمَنٍ
بَخْسٍ دَرَٰهِمَ مَعْدُودَةٍ وَكَانُوا۟ فِيهِ مِنَ ٱلزَّٰهِدِينَ ﴿٢٠﴾
وَقَالَ ٱلَّذِى ٱشْتَرَىٰهُ مِن مِّصْرَ لِٱمْرَأَتِهِۦٓ أَكْرِمِى مَثْوَىٰهُ
عَسَىٰٓ أَن يَنفَعَنَآ أَوْ نَتَّخِذَهُۥ وَلَدًا وَكَذَٰلِكَ مَكَّنَّا لِيُوسُفَ
فِى ٱلْأَرْضِ وَلِنُعَلِّمَهُۥ مِن تَأْوِيلِ ٱلْأَحَادِيثِ وَٱللَّهُ غَالِبٌ
عَلَىٰٓ أَمْرِهِۦ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٢١﴾ وَلَمَّا
بَلَغَ أَشُدَّهُۥٓ ءَاتَيْنَٰهُ حُكْمًا وَعِلْمًا وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى
ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٢٢﴾ وَرَٰوَدَتْهُ ٱلَّتِى هُوَ فِى بَيْتِهَا عَن نَّفْسِهِۦ

18. *Et ils lui présentèrent sa chemise tachée d'un sang qui n'était pas le sien. « Vos âmes, leur dit-il, vous ont suggéré un mauvais coup. [Je ferai preuve] d'une belle patience. [J'implorerai] de Dieu toute assistance [pour supporter] ce que vous racontez ».*

19. *Vint une caravane. [Ses convoyeurs] dépêchèrent leur ravitailleur en eau [vers la citerne]. Il y jeta son seau et s'écria : « Bonne nouvelle ! Voici un garçon ! » Ils le dissimulèrent pour le vendre telle une marchandise. Et Dieu savait bien ce qu'ils allaient faire [de lui].*

20. *Ils le vendirent à vil prix — quelques pièces d'argent. [Dans leur ignorance] ils avaient sous-estimé sa valeur.*

21. *L'homme qui, en Égypte, l'avait acheté dit à sa femme : « Traite-le gentiment ! Peut-être nous sera-t-il utile ou l'adopterons-nous comme fils. »*
C'est ainsi que nous avons établi Joseph en ce pays et lui avons appris l'interprétation des songes. Dieu est, [en effet], maître de sa décision, quoique la plupart des gens l'ignorent.

22. *Lorsque Joseph eut atteint la force de l'âge, nous lui donnâmes la sagesse et la science, car c'est ainsi que nous rétribuons les hommes de bien.*

23. *Celle en la maison de qui il vivait essaya de le séduire. Ayant fermé les portes, elle lui dit : « Approche ! Je suis prête pour toi ! — A Dieu ne plaise, s'écria Joseph, [ton mari] est mon maître, et il m'a traité avec bonté ! Les prévaricateurs ne prospèrent pas, en vérité ! »*

V. 18 : *Ont suggéré un mauvais coup,* text. : « ont enjolivé pour vous une affaire ».

Une belle patience : une patience sans plaintes, ni perte de sang-froid. Nous suivons, dans tout ce passage, l'interprétation de Zam. (II, 246) et Ṭab. (XII, 166).

Vous racontez, text. « vous décrivez ».

V. 19 : *Bonne nouvelle :* une bonne trouvaille, un garçon qu'il escompte vendre comme esclave. Dans la Bible, ce sont les frères mêmes de Joseph qui le vendent, sur le conseil de Juda, à une caravane de Madyan « chargée d'aromates, de baume et de myrrhe qu'ils transportaient en Égypte... pour vingt sicles d'argent » (Gen., XXXVII, 25-28).

[De lui] : Ṭab. (XII, 170).

V. 20 : *Ils :* les frères de Joseph.

Quelques pièces d'argent, text. : « des dirhems comptés ». On sait que le dirhem, dont l'origine persane (dirhem sassanide) est certaine, est une unité monétaire arabe dont le poids n'a jamais pu être fixé d'une façon précise. On a proposé 2,97 g d'argent (*cf. Encycl. de l'Isl.,* s. v. « dirhem »). C'est par ce mot qu'est exprimé dans le texte coranique le terme hébreu *shekel* devenu en latin *siclus* (en français « sicle ») dont le poids était de 6 g d'argent pur. *Par dirhems comptés*, fait remarquer Ṭab. (XII, 173), il faut entendre un nombre de dirhems dont la valeur est inférieure à une ocque (*awqia*) (KIAI, p. 34).

Ils ne savaient pas la place qu'il occupait auprès de Dieu en lui attribuant un bas prix.

V. 21 : *L'homme* : Putiphar (ou Potiphar). Il n'avait pas d'enfant (Zam., II, 248). Le nom qui lui est donné dans l'exégèse avec une vocalisation variable est Qitfîr. Il y est aussi désigné sous le titre de grand intendant (*ʿazîz*). Son épouse est désignée sous le nom de Râʿil bint Râʿâ'il (Ṭab., XII, 175).

V. 22 : *La force de l'âge, 'ashudd* (var. *'ushudd*), la force qu'acquiert l'homme entre dix-huit et vingt-deux ans selon Ṭab. (XII, 175-176) qui rapporte d'autres opinions moins en rapport avec le texte. Selon la Bible, les mésaventures de Joseph commencent alors qu'il avait dix-sept ans.

V. 23 : *Je suis prête pour toi : hayta*, mot à vocalisation variable dont l'origine arabe est discutée. D'aucuns y voient une interjection invitative copte : « Je suis à toi ! Allons-y ! » (Ṭab., XII, 179). Nous pensons qu'il s'agit plutôt de l'arabe *tahayya'tu* devenu par déformation *hayta* (vocalisation également admise) : « Je me suis préparée pour toi, je suis prête pour toi. »

A Dieu ne plaise, text. : « Je me réfugie auprès de Dieu, contre ce que tu me proposes. »

(الجزء الثانى عشر)

وَغَلَّقَتِ ٱلْأَبْوَٰبَ وَقَالَتْ هَيْتَ لَكَ ۚ قَالَ مَعَاذَ ٱللَّهِ ۖ
إِنَّهُۥ رَبِّىٓ أَحْسَنَ مَثْوَاىَ ۖ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٢٣﴾
وَلَقَدْ هَمَّتْ بِهِۦ ۖ وَهَمَّ بِهَا لَوْلَآ أَن رَّءَا بُرْهَٰنَ رَبِّهِۦ ۚ
كَذَٰلِكَ لِنَصْرِفَ عَنْهُ ٱلسُّوٓءَ وَٱلْفَحْشَآءَ ۚ إِنَّهُۥ مِنْ عِبَادِنَا
ٱلْمُخْلَصِينَ ﴿٢٤﴾ وَٱسْتَبَقَا ٱلْبَابَ وَقَدَّتْ قَمِيصَهُۥ مِن دُبُرٍ
وَأَلْفَيَا سَيِّدَهَا لَدَا ٱلْبَابِ ۚ قَالَتْ مَا جَزَآءُ مَنْ أَرَادَ بِأَهْلِكَ
سُوٓءًا إِلَّآ أَن يُسْجَنَ أَوْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٢٥﴾ قَالَ هِىَ رَٰوَدَتْنِى
عَن نَّفْسِى ۚ وَشَهِدَ شَاهِدٌ مِّنْ أَهْلِهَآ إِن كَانَ قَمِيصُهُۥ قُدَّ
مِن قُبُلٍ فَصَدَقَتْ وَهُوَ مِنَ ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٢٦﴾ وَإِن كَانَ
قَمِيصُهُۥ قُدَّ مِن دُبُرٍ فَكَذَبَتْ وَهُوَ مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿٢٧﴾
فَلَمَّا رَءَا قَمِيصَهُۥ قُدَّ مِن دُبُرٍ قَالَ إِنَّهُۥ مِن كَيْدِكُنَّ ۖ
إِنَّ كَيْدَكُنَّ عَظِيمٌ ﴿٢٨﴾ يُوسُفُ أَعْرِضْ عَنْ هَٰذَا ۚ

24. *Mais ils furent obsédés l'un de l'autre et il eût succombé [à la tentation] sans un signe évident de son Seigneur. Nous avons ainsi agi pour détourner de lui le mal et la turpitude. Il était, en effet, du nombre de nos serviteurs sincères.*

25. *Ils coururent tous deux vers la porte. Elle déchira la tunique de Joseph par-derrière [en voulant le rattraper]. Ils trouvèrent le mari devant la porte. Aussitôt la femme s'écria : « Quelle sanction mérite celui qui a conçu une intention malhonnête à l'égard de ton épouse, sinon la prison ou un supplice cruel ?*

26. *— C'est elle, répliqua Joseph, qui a voulu me séduire ! » Un témoin de la famille [de Putiphar] intervint, disant : « Si la tunique de Joseph est déchirée par-devant, la femme dit vrai et Joseph ment ;*

27. *mais, si sa tunique est déchirée par-derrière, c'est elle qui ment et Joseph est sincère. »*

28. *Ayant constaté que la tunique était déchirée par-derrière, [Putiphar] déclara : « C'est là un exemple de la perfidie des femmes. Et certes, la perfidie des femmes est sans limite. »*

29. *[Et il ajouta] : « N'y pense plus, Joseph ! Et toi [femme], implore le pardon de ton péché. Tu es fautive, en vérité ! »*

V. 24 : *Signe évident, burhân,* « preuve, argument » : il eut, selon l'exégèse, une apparition, celle de son père qui le rappela à l'ordre. Selon une autre opinion, il entendit une voix qui l'arracha à la tentation (Ṭab., XII, 185-191).

V. 26 : *Intervint, disant,* text. : « témoigna ». Ce témoin serait un enfant ou un courtisan ou un conseiller de l'intendant (Ṭab., XII, 194). Selon la Haggada, il s'agirait d'Asenath, sa fille adoptive.

V. 28 : *La perfidie des femmes...*, text. : « c'est de votre perfidie et votre perfidie est considérable ». Ce verset est proverbialement cité chez les musulmans, dès qu'on évoque ce que les femmes peuvent inventer pour tromper leur mari. Ce passage et ce qui précède ne sont pas dans la Bible.

(سورة يوسف)

وَٱسْتَغْفِرِى لِذَنۢبِكِ ۖ إِنَّكِ كُنتِ مِنَ ٱلْخَـٰطِـِٔينَ ﴿٢٩﴾
* وَقَالَ نِسْوَةٌ فِى ٱلْمَدِينَةِ ٱمْرَأَتُ ٱلْعَزِيزِ تُرَٰوِدُ فَتَىٰهَا عَن
نَّفْسِهِۦ ۖ قَدْ شَغَفَهَا حُبًّا ۖ إِنَّا لَنَرَىٰهَا فِى ضَلَـٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٣٠﴾
فَلَمَّا سَمِعَتْ بِمَكْرِهِنَّ أَرْسَلَتْ إِلَيْهِنَّ وَأَعْتَدَتْ لَهُنَّ
مُتَّكَـًٔا وَءَاتَتْ كُلَّ وَٰحِدَةٍ مِّنْهُنَّ سِكِّينًا وَقَالَتِ ٱخْرُجْ
عَلَيْهِنَّ ۖ فَلَمَّا رَأَيْنَهُۥٓ أَكْبَرْنَهُۥ وَقَطَّعْنَ أَيْدِيَهُنَّ وَقُلْنَ
حَـٰشَ لِلَّهِ مَا هَـٰذَا بَشَرًا إِنْ هَـٰذَآ إِلَّا مَلَكٌ كَرِيمٌ ﴿٣١﴾
قَالَتْ فَذَٰلِكُنَّ ٱلَّذِى لُمْتُنَّنِى فِيهِ ۖ وَلَقَدْ رَٰوَدتُّهُۥ عَن
نَّفْسِهِۦ فَٱسْتَعْصَمَ ۖ وَلَئِن لَّمْ يَفْعَلْ مَآ ءَامُرُهُۥ لَيُسْجَنَنَّ
وَلَيَكُونًا مِّنَ ٱلصَّـٰغِرِينَ ﴿٣٢﴾ قَالَ رَبِّ ٱلسِّجْنُ أَحَبُّ
إِلَىَّ مِمَّا يَدْعُونَنِىٓ إِلَيْهِ ۖ وَإِلَّا تَصْرِفْ عَنِّى كَيْدَهُنَّ أَصْبُ
إِلَيْهِنَّ وَأَكُن مِّنَ ٱلْجَـٰهِلِينَ ﴿٣٣﴾ فَٱسْتَجَابَ لَهُۥ رَبُّهُۥ

30. *Des femmes jasèrent dans la ville : « La femme du grand intendant a tenté de séduire son valet ; il lui a inspiré une folle passion. Nous la voyons vraiment dans un égarement manifeste ».*

31. *Mise au courant de leur médisance, elle leur envoya des invitations, prépara une collation à leur intention, remit, [lorsqu'elles furent réunies], un couteau à chacune et ordonna [à Joseph] d'entrer. Quand [ces femmes] l'eurent vu, elles en furent si émerveillées qu'elles se tailladèrent les mains et s'écrièrent : « Grand Dieu ! ce n'est pas un être humain ! C'est un ange merveilleux ! »*

32. *Elle [leur] dit [alors] : « Voilà celui au sujet de qui vous m'avez blâmée. J'ai effectivement tenté de le séduire, mais il veut rester chaste. Or, s'il refuse [plus longtemps] ce que je lui ordonne de faire, il sera jeté en prison et connaîtra assurément un sort misérable. »*

33. *« Seigneur, dit Joseph, je préfère la prison à [l'acte] auquel ces femmes me convient. Si tu ne me préserves pas de leurs embûches, je [finirai] par céder à mon inclination pour elles et sombrer dans le paganisme. »*

34. *Son Seigneur l'exauça et le préserva de leur perfidie. C'est lui, en vérité, qui entend et sait tout.*

V. 31 : *Médisance,* text. : « malveillance, fourberie ».

Collation, muttaka' : coussin que l'on remet dans un salon au visiteur ou à l'invité, à son arrivée, comme siège ou accoudoir. Ici, le mot peut avoir le sens de siège, salon, banquet ou mets servis (Ṭab., XII, 201 et suiv.). A ce sujet, l'exégèse cite, entre autres fruits servis, des oranges, précision reprise par Blachère (BLAC, S. XII, 31). L'erreur est absolue car, l'orange, de provenance chinoise, n'a fait son apparition dans le Proche-Orient et l'Égypte qu'à la fin du IIIe/IXe siècle ap. J.-C. (*cf.* TANN, I, p. 284 ; MEZR, p. 407).

Un couteau : pour éplucher ou couper les fruits servis.

Elles en furent si émerveillées, text. : « elles le magnifièrent ». Ṭab. (XII, 205) donne à ce verbe entre autres sens : *buhitna,* « elles furent saisies, stupéfaites ».

Elles se tailladèrent les mains (ou elles se coupèrent les doigts) en épluchant les fruits servis, sans même se rendre compte, tant leur ravissement était profond (Ṭab., XII, 207).

Grand Dieu, text. : « sauf le respect de Dieu ». L'expression joue ici le rôle d'une interjection admirative (Zam., II, 253-254).

L'épouse de l'intendant hâtivement jugée a ainsi prouvé qu'elle n'était pas la seule à être éblouie par la beauté de Joseph, au point d'oublier son honneur et son devoir.

V. 33 : *Sombrer dans le paganisme.* Nous traduisons d'après le contexte. Text. : « je serai parmi les ignorants ».

(الجزء الثاني عشر)

فَصَرَفَ عَنْهُ كَيْدَهُنَّ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٣٤﴾
ثُمَّ بَدَا لَهُم مِّنۢ بَعْدِ مَا رَأَوُا۟ ٱلْءَايَٰتِ لَيَسْجُنُنَّهُۥ حَتَّىٰ
حِينٍ ﴿٣٥﴾ وَدَخَلَ مَعَهُ ٱلسِّجْنَ فَتَيَانِ قَالَ أَحَدُهُمَآ
إِنِّىٓ أَرَىٰنِىٓ أَعْصِرُ خَمْرًا وَقَالَ ٱلْءَاخَرُ إِنِّىٓ أَرَىٰنِىٓ أَحْمِلُ
فَوْقَ رَأْسِى خُبْزًا تَأْكُلُ ٱلطَّيْرُ مِنْهُ نَبِّئْنَا بِتَأْوِيلِهِۦٓ
إِنَّا نَرَىٰكَ مِنَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٣٦﴾ قَالَ لَا يَأْتِيكُمَا طَعَامٌ
تُرْزَقَانِهِۦٓ إِلَّا نَبَّأْتُكُمَا بِتَأْوِيلِهِۦ قَبْلَ أَن يَأْتِيَكُمَا
ذَٰلِكُمَا مِمَّا عَلَّمَنِى رَبِّىٓ إِنِّى تَرَكْتُ مِلَّةَ قَوْمٍ لَّا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ
وَهُم بِٱلْءَاخِرَةِ هُمْ كَٰفِرُونَ ﴿٣٧﴾ وَٱتَّبَعْتُ مِلَّةَ ءَابَآءِىٓ
إِبْرَٰهِيمَ وَإِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ مَا كَانَ لَنَآ أَن نُّشْرِكَ بِٱللَّهِ
مِن شَىْءٍ ذَٰلِكَ مِن فَضْلِ ٱللَّهِ عَلَيْنَا وَعَلَى ٱلنَّاسِ وَلَٰكِنَّ
أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَشْكُرُونَ ﴿٣٨﴾ يَٰصَٰحِبَىِ ٱلسِّجْنِ ءَأَرْبَابٌ

35. *Ils jugèrent, par la suite, qu'ils devaient, malgré les preuves [de son innocence], le jeter en prison pour un temps.*

36. *Deux jeunes gens y entrèrent avec lui. L'un d'eux dit : « Je me suis vu, en songe, pressant du raisin. » Le second dit [à son tour] : « J'ai rêvé que je portais sur ma tête des pains que les oiseaux venaient picorer. » [Et ils demandèrent à Joseph] : « Interprète pour nous ces rêves ! Nous voyons en toi un homme de bien.*

37. *— La nourriture qui vous est attribuée ne vous sera pas parvenue avant que je ne vous aie donné l'explication de ces rêves. [Oui], avant qu'elle ne vous soit remise. [L'art d'interpréter les songes] fait partie de ce que mon Seigneur m'a enseigné. En vérité, j'ai renoncé à la religion d'un peuple qui ne croit point en Dieu et nie la vie future.*

38. *« Je professe la religion de mes pères Abraham, Isaac, Jacob. Nous ne pouvons rien associer à Dieu [dans notre culte] et c'est là une grâce accordée par Dieu à nous, comme à [tous] les hommes. Mais, la plupart de ces derniers ne sont pas reconnaissants.*

39. *« O mes compagnons de prison ! Des divinités éparses sont-elles préférables à Dieu, l'Unique, le Dominateur ?*

V. 35 : *Ils :* l'intendant et les siens. Text. : « Il leur sembla ».
Malgré les preuves, text. : « après qu'ils eurent vu les signes ».

V. 36 : *Deux jeunes gens :* L'échanson en chef et le panetier principal de Pharaon (Ṭab., XII, 214). Selon la Bible, ces deux officiers furent mis en prison assez longtemps après l'incarcération de Joseph qui fut chargé de leur surveillance par le chef des gardes de la maison d'arrêt (Gen., XL, 1-4).

V. 37 : La promesse de l'interprétation des songes, avant la remise aux deux détenus de leur prochaine ration, laisse supposer que les prisonniers étaient isolés dans des cellules séparées et ne se retrouvaient ensemble qu'au moment de la distribution de la pitance quotidienne.

V. 39 : Joseph enseigne la religion d'Abraham et essaie de les convertir pour leur permettre, tout au moins au panetier qu'il sait condamné à être pendu, de sauver leur âme (Râz., XVIII, 130 ; Ṭab., XII, 219). C'est aussi un enseignement pour l'auditoire du Prophète.

(سورة يوسف)

مُّتَفَرِّقُونَ خَيْرٌ أَمِ ٱللَّهُ ٱلْوَٰحِدُ ٱلْقَهَّارُ ﴿٣٩﴾ مَا تَعْبُدُونَ مِن
دُونِهِۦٓ إِلَّآ أَسْمَآءً سَمَّيْتُمُوهَآ أَنتُمْ وَءَابَآؤُكُم مَّآ أَنزَلَ ٱللَّهُ
بِهَا مِن سُلْطَٰنٍ ۚ إِنِ ٱلْحُكْمُ إِلَّا لِلَّهِ ۚ أَمَرَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ
إِيَّاهُ ۚ ذَٰلِكَ ٱلدِّينُ ٱلْقَيِّمُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٤٠﴾
يَٰصَٰحِبَىِ ٱلسِّجْنِ أَمَّآ أَحَدُكُمَا فَيَسْقِى رَبَّهُۥ خَمْرًا ۖ
وَأَمَّا ٱلْءَاخَرُ فَيُصْلَبُ فَتَأْكُلُ ٱلطَّيْرُ مِن رَّأْسِهِۦ ۚ قُضِىَ ٱلْأَمْرُ
ٱلَّذِى فِيهِ تَسْتَفْتِيَانِ ﴿٤١﴾ وَقَالَ لِلَّذِى ظَنَّ أَنَّهُۥ نَاجٍ مِّنْهُمَا
ٱذْكُرْنِى عِندَ رَبِّكَ فَأَنسَىٰهُ ٱلشَّيْطَٰنُ ذِكْرَ رَبِّهِۦ فَلَبِثَ
فِى ٱلسِّجْنِ بِضْعَ سِنِينَ ﴿٤٢﴾ وَقَالَ ٱلْمَلِكُ إِنِّىٓ أَرَىٰ سَبْعَ
بَقَرَٰتٍ سِمَانٍ يَأْكُلُهُنَّ سَبْعٌ عِجَافٌ وَسَبْعَ سُنۢبُلَٰتٍ خُضْرٍ
وَأُخَرَ يَابِسَٰتٍ ۖ يَٰٓأَيُّهَا ٱلْمَلَأُ أَفْتُونِى فِى رُءْيَٰىَ إِن كُنتُمْ
لِلرُّءْيَا تَعْبُرُونَ ﴿٤٣﴾ قَالُوٓا۟ أَضْغَٰثُ أَحْلَٰمٍ ۖ وَمَا نَحْنُ

40. *« Les [dieux] que vous adorez en dehors de lui ne sont que des noms que vous et vos ancêtres avez donnés à ce que [vous avez inventé] sans preuve divine à l'appui. En vérité, il appartient à Dieu seul de juger. Il a ordonné que vous n'adoriez que lui. C'est là la religion immuable. Mais, les hommes, la plupart, ne le savent pas.*

41. *« O mes compagnons de prison ! L'un d'entre vous servira d'échanson à son maître. Quant à l'autre il sera pendu et les oiseaux lui picoreront la tête. L'affaire sur laquelle vous m'avez consulté est ainsi décidée. »*

42. *S'adressant à celui dont il avait prédit l'élargissement Joseph ajouta : « Parle de moi à ton maître quand tu seras auprès de lui. » Satan avait ainsi fait oublier à Joseph de se souvenir plutôt de [Dieu] son Seigneur. Aussi demeura-t-il encore quelques années en prison.*

43. *Le monarque [égyptien]dit [un jour] : « J'ai vu [en songe] sept vaches grasses que dévoraient sept vaches maigres. J'ai vu aussi sept épis verts et septs épis desséchés. Dignitaires [de ma cour], éclairez-moi sur ma vision, si vous êtes capables d'interpréter les songes !*

44. *— C'est un amas de rêves [confus], dirent-ils. Au reste nous ne sommes pas versés dans l'interprétation des rêves. »*

V. 41 : *Pendu,* text. : « crucifié ».

L'affaire... est ainsi décidée : telle est l'interprétation que vous m'avez demandée et telle est la décision de Dieu à votre sujet.

V. 42 : *Prédit, dhanna :* « penser, imaginer, supposer, escompter ». L'exégèse rejette ces sens non admissibles pour un prophète (Ṭab., XII, 222 ; Râz., XVIII, 142 et suiv. ; Zam., II, 257).

Parle, text. : « cite-moi, rappelle-moi ». Le texte est quelque peu ambigu. L'exégèse n'est pas unanime sur l'interprétation de cette phrase, apparemment simple. Nous nous en rapportons à l'explication donnée par Ṭab. (XII, 222 et suiv.). Autre sens : « Satan fit oublier la recommandation de Joseph. »

En prison : en punition, pour avoir espéré sa délivrance d'un roi plutôt que de Dieu. *Quelques années :* deux ans selon la Genèse (XLI, 1). *Biḍʿa* : désigne en arabe une pluralité comprise entre 3 et 10.

V. 43 : *J'ai vu,* text. : « je vois ».

(الجزء الثانى عشر)

بِتَأْوِيلِ ٱلْأَحْلَٰمِ بِعَٰلِمِينَ ﴿٤٤﴾ وَقَالَ ٱلَّذِى نَجَا مِنْهُمَا
وَٱدَّكَرَ بَعْدَ أُمَّةٍ أَنَا۠ أُنَبِّئُكُم بِتَأْوِيلِهِۦ فَأَرْسِلُونِ ﴿٤٥﴾
يُوسُفُ أَيُّهَا ٱلصِّدِّيقُ أَفْتِنَا فِى سَبْعِ بَقَرَٰتٍ سِمَانٍ يَأْكُلُهُنَّ
سَبْعٌ عِجَافٌ وَسَبْعِ سُنۢبُلَٰتٍ خُضْرٍ وَأُخَرَ يَابِسَٰتٍ لَّعَلِّىٓ
أَرْجِعُ إِلَى ٱلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿٤٦﴾ قَالَ تَزْرَعُونَ
سَبْعَ سِنِينَ دَأَبًا فَمَا حَصَدتُّمْ فَذَرُوهُ فِى سُنۢبُلِهِۦٓ إِلَّا قَلِيلًا
مِّمَّا تَأْكُلُونَ ﴿٤٧﴾ ثُمَّ يَأْتِى مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ سَبْعٌ شِدَادٌ
يَأْكُلْنَ مَا قَدَّمْتُمْ لَهُنَّ إِلَّا قَلِيلًا مِّمَّا تُحْصِنُونَ ﴿٤٨﴾ ثُمَّ يَأْتِى
مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ عَامٌ فِيهِ يُغَاثُ ٱلنَّاسُ وَفِيهِ يَعْصِرُونَ ﴿٤٩﴾
وَقَالَ ٱلْمَلِكُ ٱئْتُونِى بِهِۦ فَلَمَّا جَآءَهُ ٱلرَّسُولُ قَالَ ٱرْجِعْ
إِلَىٰ رَبِّكَ فَسْـَٔلْهُ مَا بَالُ ٱلنِّسْوَةِ ٱلَّٰتِى قَطَّعْنَ أَيْدِيَهُنَّ
إِنَّ رَبِّى بِكَيْدِهِنَّ عَلِيمٌ ﴿٥٠﴾ قَالَ مَا خَطْبُكُنَّ إِذْ رَٰوَدتُّنَّ

45. *Celui des deux compagnons de prison qui avait été élargi, se souvenant enfin [de Joseph], s'écria : « Je vous en donnerai l'interprétation. Dépêchez-moi ! »*

46. *« O Joseph, dit-il [quand il arriva à destination], ô véridique ! explique-nous [le songe où l'on voit] sept vaches maigres dévorant sept vaches grasses, sept épis verts et sept épis desséchés, pour qu'à mon retour vers les gens [qui m'ont envoyé] je leur en donne l'interprétation. »*

47. *Joseph lui répondit : « Vous sèmerez pendant sept ans comme d'habitude. Laissez en épis tout ce que vous aurez moissonné, sauf une petite quantité que vous aurez gardée.*

48. *« Viendront ensuite sept années de disette qui épuiseront les réserves que vous aurez constituées en prévision d'elles, excepté une petite quantité que vous aurez gardée.*

49. *« Viendra, à leur suite, une bonne année durant laquelle seront favorisés les gens [par] la pluie et ils iront au pressoir. »*

50. *[Instruit de cette interprétation] le monarque ordonna : « Amenez-le-moi ! » Lorsque l'émissaire se présenta, Joseph lui dit : « Retourne auprès de ton maître et demande-lui quelle était l'intention des femmes qui s'étaient tailladé les mains ? Mon Seigneur sait parfaitement leur perfidie. »*

51. *... « Quel a été votre but, lorsque vous avez tenté de séduire Joseph ? leur dit-il.*
– A Dieu ne plaise ! répondirent-elles, il n'a fait aucun mal que nous sachions ! » La femme de l'intendant confessa : « La vérité éclate maintenant : c'est moi qui ai tenté de le faire céder à mes désirs. Certes, tout ce qu'il a dit est vrai ! »

V. 45 : *Enfin, baʿda 'ummatin :* « après un laps de temps ». Autre lecture attribuée à Ibn ʿAbbas : *baʿda 'ummahin,* « après un oubli » (Ṭab., XII, 228).

Dépêchez-moi : auprès de Joseph dans sa prison, ce qui laisse supposer, en raison de l'emploi de *'arsala* (envoyer vers un lieu éloigné), que la prison était en dehors de la ville (Ṭa; XII, 229).

V. 48 : *Que vous aurez gardée :* pour les semences.

V. 49 : *Favorisés,* text. : « secourus ».

V. 51 : Est sous-entendu une série de faits jugés inutiles d'être mentionnés : le roi, informé par l'échanson de la réponse de Joseph, convoque les femmes en cause et les questionne sur cette affaire (Ṭab., XII, 236).

Quel a été votre but, mâ khaṭbu : très vieille expression arabe peu usitée de nos jours : « de quoi s'agit-il, quelle a été votre intention ? »

Confessa, text. : « dit ».

(سورة يوسف)

يُوسُفَ عَن نَّفْسِهِۦ ۚ قُلْنَ حَٰشَ لِلَّهِ مَا عَلِمْنَا عَلَيْهِ مِن سُوٓءٍ ۚ
قَالَتِ ٱمْرَأَتُ ٱلْعَزِيزِ ٱلْـَٰٔنَ حَصْحَصَ ٱلْحَقُّ أَنَا۠ رَٰوَدتُّهُۥ
عَن نَّفْسِهِۦ وَإِنَّهُۥ لَمِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿٥١﴾ ذَٰلِكَ لِيَعْلَمَ
أَنِّى لَمْ أَخُنْهُ بِٱلْغَيْبِ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى كَيْدَ ٱلْخَآئِنِينَ ﴿٥٢﴾
* وَمَآ أُبَرِّئُ نَفْسِىٓ ۚ إِنَّ ٱلنَّفْسَ لَأَمَّارَةٌۢ بِٱلسُّوٓءِ إِلَّا
مَا رَحِمَ رَبِّىٓ ۚ إِنَّ رَبِّى غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٥٣﴾ وَقَالَ ٱلْمَلِكُ
ٱئْتُونِى بِهِۦٓ أَسْتَخْلِصْهُ لِنَفْسِى ۖ فَلَمَّا كَلَّمَهُۥ قَالَ إِنَّكَ ٱلْيَوْمَ
لَدَيْنَا مَكِينٌ أَمِينٌ ﴿٥٤﴾ قَالَ ٱجْعَلْنِى عَلَىٰ خَزَآئِنِ ٱلْأَرْضِ ۖ
إِنِّى حَفِيظٌ عَلِيمٌ ﴿٥٥﴾ وَكَذَٰلِكَ مَكَّنَّا لِيُوسُفَ فِى ٱلْأَرْضِ ۖ
يَتَبَوَّأُ مِنْهَا حَيْثُ يَشَآءُ ۚ نُصِيبُ بِرَحْمَتِنَا مَن نَّشَآءُ ۖ
وَلَا نُضِيعُ أَجْرَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٥٦﴾ وَلَأَجْرُ ٱلْـَٔاخِرَةِ خَيْرٌ
لِّلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَكَانُوا۟ يَتَّقُونَ ﴿٥٧﴾ وَجَآءَ إِخْوَةُ يُوسُفَ

52. *... [j'ai ainsi exigé que la vérité fût rétablie] pour que mon maître sache que je ne l'ai point trahi en son absence et que Dieu déjoue la perfidie des traîtres.*

53. *« Je ne cherche point à m'innocenter : l'âme en vérité pousse au mal, à moins que Dieu, par [l'effet de sa] miséricorde, ne la [préserve du péché]. Mon Seigneur est, certes, clément et miséricordieux. »*

54. *Le monarque dit : « Amenez-le-moi ! Je l'attacherai à ma personne ! » Après lui avoir dit quelques mots, il déclara : « Aujourd'hui, tu es placé auprès de moi, investi de ma confiance !*

55. *— Prépose-moi aux dépôts du pays, répondit Joseph, je serai [à ton service] un intendant averti. »*

56. *Ainsi avons-nous établi Joseph dans ce pays, libre de s'installer où bon lui semblait.*
Nous touchons de notre miséricorde qui nous voulons et ne faisons pas perdre aux hommes de bien le mérite [de leurs œuvres].

57. *Et certes, la rétribution de la vie future est meilleure pour ceux qui auront cru et vécu dans la crainte de Dieu.*

58. *Les frères de Joseph vinrent [en Égypte] et entrèrent auprès de lui. Il les reconnut, mais eux ne le reconnurent point.*

V. 52 : Nouvelle suspension dans le récit : Joseph est informé de l'aveu de sa séductrice et fait une déclaration. On se méprend fréquemment sur le sujet réel représenté par le pronom personnel à la première personne de *innî,* certes, moi. Ce n'est pas la tentatrice qui parle, mais Joseph (Ṭab., XII, 238 ; Zam., II, 261).

V. 53 : Joseph se ravise, car sans une vision ou une voix mystérieuse il aurait succombé (Ṭab., XIII, 9-10).

L'âme... pousse au mal. L'expression *al 'ammâratu bi-s-sû'i* (l'instigatrice du mal) désigne l'âme en proie aux passions et aux désirs sensuels. C'est un thème fréquent de la poésie religieuse et des sermons prononcés dans les mosquées, le vendredi. Chez les mystiques, ce thème a reçu un développement d'une grande ampleur. Les vers qu'il a inspirés au panégyriste Al Buṣîri sont célèbres dans le monde musulman. On les trouve inscrits, sous forme d'arabesques servant de frise au mausolée édifié à Istanbul devant la basilique devenue mosquée, puis musée Sainte-Sophie : « Mon âme qui me poussait au mal ne profitait pas, dans son ignorance, des avertissements de mes cheveux blancs et de ma décrépitude » (BASB, v. 14).

A moins que Dieu..., text. : « sauf celui auquel Dieu fait miséricorde ».

V. 54 : Pharaon donna comme épouse à Joseph, Asnath, fille de Potiphéra, prêtre du dieu On (Gen., XLI, 45).

Selon une version haggadique rapportée par Ṭab. (XIII, 6), le mariage de Joseph fut fort romanesque. Peu après sa libération, Putiphar mourut. Joseph se maria avec sa veuve, celle-la même qui avait cherché à le séduire et que lui-même aimait. Quand il l'épousa, il la trouva vierge, Putiphar n'ayant jamais pu la toucher par suite de sa déficience physique. De ce mariage seraient nés ses deux fils : Manassé et Éphraïm.

V. 55 : *Prépose-moi aux dépôts du pays,* text. : « Place-moi sur les trésors de la terre. » D'après ce passage, Joseph sollicite le ministère de l'Économie, mais en réalité, il s'agit du ministère de l'Agriculture, dont dépendaient les magasins royaux ; là étaient stockées les réserves alimentaires de sécurité pour le ravitaillement de la population en cas de guerre ou de disette.

V. 58 : La famille de Jacob était établie, comme celle d'Abraham auparavant, àébron (étym. : « alliance ») et nomadisait dans les alentours de Bîr-Sheba (étym. : « les septs puits ») au pays de Canaan, dépendance de la Syrie, alors colonie égyptienne (Gen., XLII, 2-4). Ce passage permet aussi de localiser ce « moment » dans le temps. C'est sous les Hyksos (1600 av. J.-C.) que l'actuelle Palestine était sous la domination de l'Égypte. D'autres passages militent en faveur de cette époque.

(الجزء الثالث عشر)

فَدَخَلُوا۟ عَلَيْهِ فَعَرَفَهُمْ وَهُمْ لَهُۥ مُنكِرُونَ ﴿٥٨﴾ وَلَمَّا جَهَّزَهُم
بِجَهَازِهِمْ قَالَ ٱئْتُونِى بِأَخٍ لَّكُم مِّنْ أَبِيكُمْ ۚ أَلَا تَرَوْنَ أَنِّىٓ
أُوفِى ٱلْكَيْلَ وَأَنَا۠ خَيْرُ ٱلْمُنزِلِينَ ﴿٥٩﴾ فَإِن لَّمْ تَأْتُونِى بِهِۦ
فَلَا كَيْلَ لَكُمْ عِندِى وَلَا تَقْرَبُونِ ﴿٦٠﴾ قَالُوا۟ سَنُرَٰوِدُ عَنْهُ
أَبَاهُ وَإِنَّا لَفَٰعِلُونَ ﴿٦١﴾ وَقَالَ لِفِتْيَٰنِهِ ٱجْعَلُوا۟ بِضَٰعَتَهُمْ
فِى رِحَالِهِمْ لَعَلَّهُمْ يَعْرِفُونَهَآ إِذَا ٱنقَلَبُوٓا۟ إِلَىٰٓ أَهْلِهِمْ لَعَلَّهُمْ
يَرْجِعُونَ ﴿٦٢﴾ فَلَمَّا رَجَعُوٓا۟ إِلَىٰٓ أَبِيهِمْ قَالُوا۟ يَٰٓأَبَانَا مُنِعَ مِنَّا
ٱلْكَيْلُ فَأَرْسِلْ مَعَنَآ أَخَانَا نَكْتَلْ وَإِنَّا لَهُۥ لَحَٰفِظُونَ ﴿٦٣﴾
قَالَ هَلْ ءَامَنُكُمْ عَلَيْهِ إِلَّا كَمَآ أَمِنتُكُمْ عَلَىٰٓ أَخِيهِ مِن قَبْلُ ۖ
فَٱللَّهُ خَيْرٌ حَٰفِظًا ۖ وَهُوَ أَرْحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿٦٤﴾ وَلَمَّا فَتَحُوا۟
مَتَٰعَهُمْ وَجَدُوا۟ بِضَٰعَتَهُمْ رُدَّتْ إِلَيْهِمْ ۖ قَالُوا۟ يَٰٓأَبَانَا مَا نَبْغِى ۖ
هَٰذِهِۦ بِضَٰعَتُنَا رُدَّتْ إِلَيْنَا ۖ وَنَمِيرُ أَهْلَنَا وَنَحْفَظُ أَخَانَا

59. *Lorsqu'il leur eut fourni leurs approvisionnements, il leur demanda : « Amenez-moi un frère que vous avez de votre père. N'avez-vous point remarqué que je vous ai donné bonne mesure, que je suis le meilleur hôte [que vous puissiez souhaiter] ?*

60. *« Si vous ne l'amenez pas, il n'y aura pas d'approvisionnement pour vous chez moi et ne revenez plus ici.*

61. *— Nous [tâcherons] de persuader notre père [pour le laisser venir avec nous]. Certes, nous y parviendrons. »*

62. *Joseph ordonna à ses valets de remettre dans les bagages de ses frères les marchandises [troquées] en disant : « Peut-être les reconnaîtront-ils à leur retour dans leur famille et reviendront-ils. »*

63. *De retour chez leur père, ils déclarèrent : « Père, il nous sera interdit à l'avenir de nous ravitailler en grain. Envoie avec nous notre frère [Benjamin]. Nous nous approvisionnerons et, certes, nous veillerons sur lui.*

64. *— L'assurance que vous me donnez [à son sujet] est-elle autre chose que celle donnée déjà, auparavant, à propos de son frère [Joseph] ? demanda Jacob. Dieu est meilleur gardien [que vous] et est le plus miséricordieux des miséricordieux. »*

65. *Lorsqu'ils eurent ouvert leurs bagages, ils trouvèrent que les marchandises [qu'ils avaient troquées] leur avaient été restituées. Ils s'écrièrent : « Père ! Que pouvons-nous désirer [de plus] ? Voici nos marchandises : elles nous ont été rendues ! Nous allons de nouveau ravitailler notre famille ; nous veillerons sur notre frère [que nous emmènerons avec nous] et aurons ainsi le chargement d'un chameau en plus. Ce sera peu de chose [pour notre généreux fournisseur].*

V. 59 : *Un frère...* Benjamin que Jacob avait empêché de partir avec ses autres frères, craignant qu'il ne fût victime de la même jalousie que Joseph et aussi parce que, comme Joseph, Benjamin était fils de Rachel, sa femme préférée (Gen., XXIX, 30-31).

V. 62 : *De remettre :* à leur insu (Ṭab., *ibid.).*

Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer le geste de Joseph : désir d'aider son père et tous les siens en cette période-là de disette ; gentillesse de sa part pour encourager ses frères à revenir ; pression morale exercée sur ses frères pour qu'ils reviennent restituer ce qui ne leur appartenait pas. Nous pensons qu'il a agi ainsi pour leur donner le moyen et l'envie de revenir se ravitailler.

Ici, comme dans les versets suivants, la version coranique est différente de la version biblique, selon laquelle Joseph accuse ses frères d'être des espions, en renvoie neuf et garde le dixième comme otage (Gen., XLII, 9-19). Il y apparaît ainsi, non comme prophète porté vers la mansuétude, mais comme un homme ordinaire et vindicatif.

V. 63 : *Ils déclarèrent,* sous-entendu : après avoir parlé de leur voyage et mis Jacob au courant de la condition exigée par Joseph pour un réapprovisionnement éventuel (Ṭab., XIII, 10).

Blachère s'est mépris sur le temps du passif *muniʿa* et a été ainsi amené à échafauder une hypothèse à propos de ce récit, pour faire admettre sa manière de comprendre. Sa traduction de ce passage et des suivants, avec des contresens absolus, paraît quelque peu hâtive (*cf.* BLAC, pp. 265-266, v. 59-63). Pourtant l'exégèse est claire à ce sujet et le texte sans difficulté.

V. 64 : D'après l'école de Médine et certains lecteurs de Kûfa et de Baṣra. Pour l'interprétation, nous nous en rapportons à Ṭab. (XIII, 11).

V. 65 : *Le chargement d'un chameau...* Cela laisse supposer que chacun des dix fils de Jacob avait eu droit pour son ravitaillement en grains à une charge de chameau. Avec Benjamin, ils pouvaient avoir droit à onze charges.

(سورة يوسف)

وَنَزْدَادُ كَيْلَ بَعِيرٍ ذَٰلِكَ كَيْلٌ يَسِيرٌ ﴿٦٥﴾ قَالَ لَنْ أُرْسِلَهُۥ
مَعَكُمْ حَتَّىٰ تُؤْتُونِ مَوْثِقًا مِّنَ ٱللَّهِ لَتَأْتُنَّنِي بِهِۦٓ إِلَّآ أَن يُحَاطَ
بِكُمْ فَلَمَّآ ءَاتَوْهُ مَوْثِقَهُمْ قَالَ ٱللَّهُ عَلَىٰ مَا نَقُولُ وَكِيلٌ ﴿٦٦﴾
وَقَالَ يَٰبَنِيَّ لَا تَدْخُلُوا۟ مِنۢ بَابٍ وَٰحِدٍ وَٱدْخُلُوا۟ مِنْ أَبْوَٰبٍ
مُّتَفَرِّقَةٍ وَمَآ أُغْنِي عَنكُم مِّنَ ٱللَّهِ مِن شَيْءٍ إِنِ ٱلْحُكْمُ
إِلَّا لِلَّهِ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَعَلَيْهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُتَوَكِّلُونَ ﴿٦٧﴾
وَلَمَّا دَخَلُوا۟ مِنْ حَيْثُ أَمَرَهُمْ أَبُوهُم مَّا كَانَ يُغْنِي عَنْهُم
مِّنَ ٱللَّهِ مِن شَيْءٍ إِلَّا حَاجَةً فِي نَفْسِ يَعْقُوبَ قَضَىٰهَا
وَإِنَّهُۥ لَذُو عِلْمٍ لِّمَا عَلَّمْنَٰهُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ
لَا يَعْلَمُونَ ﴿٦٨﴾ وَلَمَّا دَخَلُوا۟ عَلَىٰ يُوسُفَ ءَاوَىٰٓ إِلَيْهِ أَخَاهُ
قَالَ إِنِّيٓ أَنَا۠ أَخُوكَ فَلَا تَبْتَئِسْ بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٦٩﴾
فَلَمَّا جَهَّزَهُم بِجَهَازِهِمْ جَعَلَ ٱلسِّقَايَةَ فِي رَحْلِ أَخِيهِ

66. — *Jamais, rétorqua Jacob, je ne l'enverrai avec vous, à moins que vous ne vous engagiez devant Dieu à me le ramener, sauf si vous étiez réduits à l'impuissance. » Quand ils eurent pris cet engagement Jacob [accepta de laisser partir Benjamin] en disant : « Dieu est garant de vos déclarations ! »*

67. *Il ajouta : « Mes enfants ! n'entrez pas [dans la ville où vous allez vous ravitailler] par une même porte ! Entrez par des portes différentes. »*

68. *Leur entrée [dans la ville], comme le leur avait ordonné leur père, ne leur servit à rien contre ce que Dieu avait décidé ; ce n'était [au reste] qu'une précaution que Jacob avait jugé de leur recommander, étant, en vérité, instruit de ce que nous lui avions appris. Mais la plupart des hommes ne savent pas.*

69. *Quand ils furent introduits auprès de Joseph, celui-ci donna asile chez lui à son frère et lui dit : « Je suis ton frère. Ne t'afflige pas de ce qu'ils [m']ont fait. »*

70. *Lorsqu'il leur eut fourni leurs approvisionnements, il mit sa coupe à boire dans les bagages de son frère [Benjamin], puis, [sur ses ordres], un héraut se mit à crier : « O [gens] de la caravane ! vous êtes des voleurs ! »*

V. 66 : *Sauf si vous étiez réduits à l'impuissance*, text. : « sauf si vous étiez cernés, sauf cas de force majeure ».

V. 67 : Dans une précédente note, nous avons sommairement indiqué les superstitions des juifs quant aux portes. Jacob se conforme aux idées de son peuple, mais se ravise aussitôt.

V. 68 : *Une précaution*, text. : « un besoin ». Il espérait ainsi les préserver du mauvais œil (Ṭab., XIII, 14 ; Jalâl, p. 319).

ثُمَّ أَذَّنَ مُؤَذِّنٌ أَيَّتُهَا ٱلْعِيرُ إِنَّكُمْ لَسَٰرِقُونَ ﴿٧٠﴾ قَالُوا۟ وَأَقْبَلُوا۟
عَلَيْهِم مَّاذَا تَفْقِدُونَ ﴿٧١﴾ قَالُوا۟ نَفْقِدُ صُوَاعَ ٱلْمَلِكِ وَلِمَن
جَآءَ بِهِۦ حِمْلُ بَعِيرٍ وَأَنَا۠ بِهِۦ زَعِيمٌ ﴿٧٢﴾ قَالُوا۟ تَٱللَّهِ لَقَدْ عَلِمْتُم
مَّا جِئْنَا لِنُفْسِدَ فِى ٱلْأَرْضِ وَمَا كُنَّا سَٰرِقِينَ ﴿٧٣﴾ قَالُوا۟ فَمَا
جَزَآؤُهُۥٓ إِن كُنتُمْ كَٰذِبِينَ ﴿٧٤﴾ قَالُوا۟ جَزَآؤُهُۥ مَن وُجِدَ
فِى رَحْلِهِۦ فَهُوَ جَزَآؤُهُۥ كَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٧٥﴾
فَبَدَأَ بِأَوْعِيَتِهِمْ قَبْلَ وِعَآءِ أَخِيهِ ثُمَّ ٱسْتَخْرَجَهَا مِن وِعَآءِ
أَخِيهِ كَذَٰلِكَ كِدْنَا لِيُوسُفَ مَا كَانَ لِيَأْخُذَ أَخَاهُ فِى دِينِ
ٱلْمَلِكِ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ نَرْفَعُ دَرَجَٰتٍ مَّن نَّشَآءُ وَفَوْقَ
كُلِّ ذِى عِلْمٍ عَلِيمٌ ﴿٧٦﴾ * قَالُوٓا۟ إِن يَسْرِقْ فَقَدْ سَرَقَ
أَخٌ لَّهُۥ مِن قَبْلُ فَأَسَرَّهَا يُوسُفُ فِى نَفْسِهِۦ وَلَمْ يُبْدِهَا
لَهُمْ قَالَ أَنتُمْ شَرٌّ مَّكَانًا وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا تَصِفُونَ ﴿٧٧﴾

71. *Revenant [vers les Égyptiens], les frères de Joseph demandèrent : « Qu'avez-vous perdu ?*

72. *— La coupe du roi ! » répondirent-ils. Et [le héraut] ajouta : « Une charge de chameau [récompensera] celui qui la rapportera. Je m'en porte garant. »*

73. *Les frères de Joseph affirmèrent : « Par Dieu, [nous ne l'avons pas prise]. Vous savez bien que nous ne sommes pas venus pour semer la corruption sur [cette] terre et que nous ne sommes pas des voleurs.*

74. *— Quelle sanction infliger au voleur, s'il [est prouvé] que vous mentez ? dirent les Égyptiens.*

75. *— La sanction à infliger à celui dans les bagages de qui la coupe sera retrouvée est [qu'il soit livré] lui-même [à titre d'esclave à la victime du vol]. C'est ainsi que nous sanctionnons [chez nous, Hébreux,] les injustes. »*

76. *Joseph commença par fouiller leurs sacs avant celui de Benjamin. Enfin il retira la coupe du sac de ce dernier. Nous avions ainsi [amené] Joseph à recourir à cette machination, sans laquelle il ne pouvait s'emparer de son frère selon la loi du monarque — à moins que Dieu ne l'eût voulu. Nous élevons en degré qui nous voulons, et au-dessus de chaque savant, il y a un savant [plus docte que lui].*

77. *[Les frères de Joseph] dirent : « S'il a commis un vol, un sien frère avait déjà volé avant lui. » Joseph se contint, ne voulant pas leur exprimer sa pensée, et dit [à part soi] : « Vous êtes dans une position plus misérable et Dieu sait de quoi vous parlez. »*

V. 75 : *[Qu'il soit livré],* Ṭab. (XIII, 22).

V. 76 : *La loi du monarque*, text. : « religion du roi » [d'Égypte]. Selon la loi pharaonique, un homme ne pouvait être réduit à la condition d'esclave pour un vol. Aussi Joseph, qui connaissait bien cette loi, avait-il préalablement demandé à ses frères, pour pouvoir garder Benjamin, de prononcer eux-mêmes la sanction prévue par la loi hébraïque (Gen., XLIV, 9). Il est à remarquer que le régime pharaonique était fort libéral puisqu'il appliquait aux étrangers les lois de leur pays, en territoire égyptien (Ṭab., XIII, 24).

Nous élevons en degré qui nous voulons... Cette sentence coranique est évoquée proverbialement dans la conversation chez les musulmans, pour inciter à la modestie les hommes de science, et aussi pour bien indiquer que le savoir d'un homme est forcément limité, car au-dessus de chaque savant, il y a un savant plus grand.

V. 77 : *Un sien frère avait déjà volé...* : allusion au vol d'une statuette, commis par Joseph encore jeune, au préjudice de son grand-père Laban (étym. : « laitier »). Lui ayant soustrait cette statuette, il la brisa et la jeta dans un sentier (Ṭab., XIII, 29).

A part soi. Cette précision est importante. Joseph ne divulgue pas à ses frères ce qu'il pense, c'est-à-dire qu'à son égard ils avaient commis un crime plus abominable (Ṭab., XIII, 30).

(سورة يوسف)

قَالُوا۟ يَٰٓأَيُّهَا ٱلْعَزِيزُ إِنَّ لَهُۥٓ أَبًا شَيْخًا كَبِيرًا فَخُذْ أَحَدَنَا
مَكَانَهُۥٓ ۖ إِنَّا نَرَىٰكَ مِنَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٧٨﴾ قَالَ مَعَاذَ ٱللَّهِ أَن
نَّأْخُذَ إِلَّا مَن وَجَدْنَا مَتَٰعَنَا عِندَهُۥٓ ۖ إِنَّآ إِذًا لَّظَٰلِمُونَ ﴿٧٩﴾
فَلَمَّا ٱسْتَيْـَٔسُوا۟ مِنْهُ خَلَصُوا۟ نَجِيًّا ۖ قَالَ كَبِيرُهُمْ أَلَمْ تَعْلَمُوٓا۟
أَنَّ أَبَاكُمْ قَدْ أَخَذَ عَلَيْكُم مَّوْثِقًا مِّنَ ٱللَّهِ وَمِن قَبْلُ مَا فَرَّطتُمْ
فِى يُوسُفَ ۖ فَلَنْ أَبْرَحَ ٱلْأَرْضَ حَتَّىٰ يَأْذَنَ لِىٓ أَبِىٓ أَوْ
يَحْكُمَ ٱللَّهُ لِى ۖ وَهُوَ خَيْرُ ٱلْحَٰكِمِينَ ﴿٨٠﴾ ٱرْجِعُوٓا۟ إِلَىٰٓ
أَبِيكُمْ فَقُولُوا۟ يَٰٓأَبَانَآ إِنَّ ٱبْنَكَ سَرَقَ وَمَا شَهِدْنَآ إِلَّا بِمَا
عَلِمْنَا وَمَا كُنَّا لِلْغَيْبِ حَٰفِظِينَ ﴿٨١﴾ وَسْـَٔلِ ٱلْقَرْيَةَ ٱلَّتِى
كُنَّا فِيهَا وَٱلْعِيرَ ٱلَّتِىٓ أَقْبَلْنَا فِيهَا ۖ وَإِنَّا لَصَٰدِقُونَ ﴿٨٢﴾
قَالَ بَلْ سَوَّلَتْ لَكُمْ أَنفُسُكُمْ أَمْرًا ۖ فَصَبْرٌ جَمِيلٌ ۖ عَسَى
ٱللَّهُ أَن يَأْتِيَنِى بِهِمْ جَمِيعًا ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلْعَلِيمُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٨٣﴾

78. *« O intendant ! dirent-ils, [Benjamin] a un père âgé, très vieux. Prends l'un d'entre nous à sa place. Nous voyons en toi un homme de bien.*

79. *— A Dieu ne plaise, dit-il, que nous prenions un autre que celui chez qui nous avons retrouvé notre coupe. Nous serions alors injuste. »*

80. *Lorsqu'ils eurent perdu tout espoir [de l'attendrir] ils se concertèrent. L'aîné dit : « Oubliez-vous que votre père vous a fait prendre un engagement devant Dieu ? [Oubliez-vous] ce qu'antérieurement vous aviez commis au détriment de Joseph ? Jamais je ne quitterai ce pays, [quant à moi], avant que mon père me l'ait permis ou que Dieu m'ait donné gain de cause, car il est le meilleur des juges.*

81. *« Retournez auprès de votre père et dites-[lui] : "Père, ton fils a commis un vol ! nous n'attestons que ce que nous savons et nous ne pouvions garantir l'imprévisible.*

82. *« Questionne [à ce sujet les gens] de la cité où nous sommes allés [nous approvisionner] ainsi que la caravane avec laquelle nous étions partis : nous te disons la vérité !" »*

83. *— Non pas ! dit Jacob, votre âme vous a suggéré quelque mauvais coup. [Je ferai preuve] d'une patience exemplaire. Il se peut que Dieu me les ramènera tous. En vérité, c'est lui l'Omniscient, le Sage. »*

V. 80 : *L'aîné* : Ruben, fils de Jacob et de Léa.
Oubliez-vous, text. : « ne savez-vous ».
Sur les différentes acceptions de cette phrase, *cf.* Râz. (XVIII, 188).

V. 81 : *Nous n'attestons que ce que nous savons...* : quand nous avons pris notre solennel engagement de veiller sur lui et de le ramener, nous ne pouvions prévoir qu'il allait voler, ni le garantir contre les suites du vol commis.

V. 83 : *Non pas ! dit Jacob...* : c'est à leur retour et après leurs déclarations conseillées par Ruben que Jacob fait cette réponse.

(الجزء الثالث عشر)

وَتَوَلَّىٰ عَنْهُمْ وَقَالَ يَٰٓأَسَفَىٰ عَلَىٰ يُوسُفَ وَٱبْيَضَّتْ عَيْنَاهُ
مِنَ ٱلْحُزْنِ فَهُوَ كَظِيمٌ ﴿٨٤﴾ قَالُوا۟ تَٱللَّهِ تَفْتَؤُا۟ تَذْكُرُ يُوسُفَ
حَتَّىٰ تَكُونَ حَرَضًا أَوْ تَكُونَ مِنَ ٱلْهَٰلِكِينَ ﴿٨٥﴾ قَالَ
إِنَّمَآ أَشْكُوا۟ بَثِّى وَحُزْنِىٓ إِلَى ٱللَّهِ وَأَعْلَمُ مِنَ ٱللَّهِ مَا لَا
تَعْلَمُونَ ﴿٨٦﴾ يَٰبَنِىَّ ٱذْهَبُوا۟ فَتَحَسَّسُوا۟ مِن يُوسُفَ
وَأَخِيهِ وَلَا تَا۟يْـَٔسُوا۟ مِن رَّوْحِ ٱللَّهِ ۖ إِنَّهُۥ لَا يَا۟يْـَٔسُ مِن
رَّوْحِ ٱللَّهِ إِلَّا ٱلْقَوْمُ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿٨٧﴾ فَلَمَّا دَخَلُوا۟ عَلَيْهِ
قَالُوا۟ يَٰٓأَيُّهَا ٱلْعَزِيزُ مَسَّنَا وَأَهْلَنَا ٱلضُّرُّ وَجِئْنَا بِبِضَٰعَةٍ
مُّزْجَىٰةٍ فَأَوْفِ لَنَا ٱلْكَيْلَ وَتَصَدَّقْ عَلَيْنَآ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ
يَجْزِى ٱلْمُتَصَدِّقِينَ ﴿٨٨﴾ قَالَ هَلْ عَلِمْتُم مَّا فَعَلْتُم بِيُوسُفَ
وَأَخِيهِ إِذْ أَنتُمْ جَٰهِلُونَ ﴿٨٩﴾ قَالُوٓا۟ أَءِنَّكَ لَأَنتَ يُوسُفُ ۖ
قَالَ أَنَا۠ يُوسُفُ وَهَٰذَآ أَخِى ۖ قَدْ مَنَّ ٱللَّهُ عَلَيْنَآ ۖ إِنَّهُۥ مَن

84. *Il leur tourna le dos en disant : « O ma douleur pour Joseph ! » Ses yeux furent voilés par suite de son affliction. [Cependant], il domina sa souffrance.*

85. *[Ses fils lui] dirent : « Par Dieu, tu ne cesseras d'évoquer Joseph jusqu'à compromettre ta santé et courir à ta perte !*

86. *— Je ne me plains qu'à Dieu de mon déchirement et de ma tristesse. Je sais de lui ce que vous ne savez pas.*

87. *« Mes enfants, allez vous enquérir de Joseph et de son frère, et ne désespérez point de la bienveillance de Dieu, car seuls les impies désespèrent. »*

88. *[Étant retournés en Égypte], les frères de Joseph dirent, lorsqu'ils furent en présence de celui-ci : « Grand intendant, nous avons, nous et notre famille, été touchés par le malheur. Nous apportons une marchandise insignifiante. Fais-nous bonne mesure [de grains] et sois charitable envers nous, car Dieu récompense ceux qui pratiquent la charité.*

89. *— Vous souvenez-vous de ce que vous avez fait de Joseph et de son frère, dans votre ignorance ? leur demanda-t-il.*

90. *— Est-ce que tu es... Certes, tu es Joseph !*
— Je suis Joseph, déclara-t-il et voici mon frère [Benjamin]. Dieu nous a comblés de sa bonté. En vérité, quiconque craint Dieu et patiente... Dieu ne fait point perdre, aux hommes de bien, le mérite [de leurs œuvres].

V. 84 : *O ma douleur*. L'exégèse rappelle l'attitude du Prophète, lorsqu'il perdit son fils Ibrahim. Il prononça ces mots à l'annonce de sa mort en pleurant : « Le cœur s'afflige, les yeux versent des larmes, mais nous ne dirons rien qui puisse irriter Dieu. O Ibrahim, ta mort nous fait souffrir profondément ! » (Zam., II, 227 ; HISS). L'attitude de Jacob et celle du Prophète sont invoquées à juste titre pour justifier les pleurs, lors d'une grande douleur ou à l'occasion d'un décès, car certains extrémistes de l'Islâm considèrent les larmes versées sur un mort comme une forme de révolte contre le destin voulu par Dieu. L'Islâm n'interdit nullement les pleurs, mais condamne les lamentations, les démonstrations extérieures et les cris des pleureuses professionnelles.

Furent voilés, text. : « blanchirent de douleur ». Il pleura si abondamment, si longtemps « que ses yeux furent couverts d'un voile » (MAKK, p. 165). « Il perdit la vue ou encore sa vue faiblit » (Zam., II, 271).

Il domina sa souffrance, kadhîm : accablé de tristesse, contenu, se retenant d'exhaler sa douleur.

L'exégèse s'est interrogée sur l'évocation, par Jacob, de Joseph plutôt que de Siméon ou de Benjamin dont le malheur était plus récent. Zam. (II, 271) fait remarquer « qu'une douleur récente, réveille et ravive une douleur ancienne ».

V. 87 : *De la bienveillance de Dieu*, text. : « de l'esprit de Dieu » (*rûḥ*). Compte tenu du contexte, le sens de *raḥma* (miséricorde, bonté) *faraj* (joie qu'on ressent à la suite d'une épreuve) (Ṭab., XIII, 49 ; Zam., II, 272).

V. 88 : *Marchandise* : baume, myrrhe, aromates, pistaches, amandes entre autres produits de leur pays (Gen., XLII, 11-12).

V. 89 : *Vous souvenez-vous*, text. : « savez-vous ».

Ignorant : jâhil, dans le sens moral, sans foi ni loi, païen.

V. 90 : Trad. text. Le mot à mot rend peut-être mieux la surprise et l'incertitude des frères de Joseph quand ils posèrent cette question.

(سورة يوسف)

يَتَّقِ وَيَصْبِرْ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٩٠﴾
قَالُوا۟ تَٱللَّهِ لَقَدْ ءَاثَرَكَ ٱللَّهُ عَلَيْنَا وَإِن كُنَّا لَخَٰطِـِٔينَ ﴿٩١﴾
قَالَ لَا تَثْرِيبَ عَلَيْكُمُ ٱلْيَوْمَ ۖ يَغْفِرُ ٱللَّهُ لَكُمْ ۖ وَهُوَ
أَرْحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿٩٢﴾ ٱذْهَبُوا۟ بِقَمِيصِى هَٰذَا فَأَلْقُوهُ عَلَىٰ
وَجْهِ أَبِى يَأْتِ بَصِيرًا وَأْتُونِى بِأَهْلِكُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٩٣﴾
وَلَمَّا فَصَلَتِ ٱلْعِيرُ قَالَ أَبُوهُمْ إِنِّى لَأَجِدُ رِيحَ يُوسُفَ ۖ
لَوْلَآ أَن تُفَنِّدُونِ ﴿٩٤﴾ قَالُوا۟ تَٱللَّهِ إِنَّكَ لَفِى ضَلَٰلِكَ
ٱلْقَدِيمِ ﴿٩٥﴾ فَلَمَّآ أَن جَآءَ ٱلْبَشِيرُ أَلْقَىٰهُ عَلَىٰ وَجْهِهِۦ
فَٱرْتَدَّ بَصِيرًا ۖ قَالَ أَلَمْ أَقُل لَّكُمْ إِنِّىٓ أَعْلَمُ مِنَ ٱللَّهِ
مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٩٦﴾ قَالُوا۟ يَٰٓأَبَانَا ٱسْتَغْفِرْ لَنَا ذُنُوبَنَآ إِنَّا
كُنَّا خَٰطِـِٔينَ ﴿٩٧﴾ قَالَ سَوْفَ أَسْتَغْفِرُ لَكُمْ رَبِّىٓ ۖ إِنَّهُۥ
هُوَ ٱلْغَفُورُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٩٨﴾ فَلَمَّا دَخَلُوا۟ عَلَىٰ يُوسُفَ ءَاوَىٰٓ

91. — *Par Dieu, dirent-ils, Dieu t'a préféré à nous : nous avons été fautifs.*

92. — *Aujourd'hui vous n'essuierez aucune réprimande de ma part. Dieu vous pardonnera, car il est le plus miséricordieux des miséricordieux.*

93. *« Emportez ma tunique que voici et couvrez-en le visage de mon père ; il recouvrera la vue. Amenez-moi ensuite votre famille tout entière. »*

94. *La caravane était [à peine] partie [d'Égypte] que Jacob déclara [à son entourage] : « Si je ne craignais d'être pris pour un radoteur par vous je [dirais que] je sens l'odeur de Joseph.*

95. — *Par Dieu, dirent [les gens], tu persistes dans ta vieille aberration ! »*

96. *Lorsque le porteur de la bonne nouvelle arriva, il couvrit le visage de Jacob de la tunique [de Joseph]. Aussitôt celui-ci recouvra la vue et s'écria : « Ne vous avais-je pas dit que je sais de Dieu ce que vous ne savez pas ?*

97. — *Père, dirent-ils [en arrivant], implore de Dieu le pardon de nos péchés. Nous avons été fautifs.*

98. — *J'implorerai pour vous le pardon de mon Seigneur. Il est le Clément, le Miséricordieux. »*

99. *[Lorsque Jacob et les siens se rendirent en Égypte] et se présentèrent devant Joseph, celui-ci offrit à son père et à sa mère une demeure près de la sienne en disant : « Entrez dans [cette] capitale en toute sécurité et selon la volonté divine. »*

V. 93 : *Couvrez-en*, text. : « jetez-la sur ».

V. 94 : *Jacob*, text. : « leur père ».

Si je ne craignais..., text. : « Je retrouve l'odeur de Joseph, n'était que vous me preniez pour un radoteur ».

V. 96 : *Le porteur* : Juda (Ṭab., XIII, 62). Ce détail comme les précédents n'est pas mentionné dans la Bible.

V. 99 : Selon la Genèse (XXXV, 17-20), Rachel était morte en accouchant de Benjamin et avait été enterrée sur le chemin de l'Éphrata (Bethléem). L'exégèse n'ignore pas ce détail (Zam., II, 275 ; Ṭab., XIII, 67) et suggère comme explication, d'entendre par « mère », sa tante Léa, fille, comme Rachel, de Laban, épouses toutes les deux de Jacob (Gen., XXXVII, 28). La famille de Jacob comprenait en arrivant en Égypte soixante-douze Israélites selon Zam. (II, 275). Le chiffre donné par la Bible est soixante-dix (Gen., XLVI, 27).

Capitale, miṣr : ce terme doit être pris ici dans son sens commun (grande cité, métropole) et non comme nom propre (Égypte).

Selon la volonté divine, text. : « si Dieu le veut ».

إِلَيْهِ أَبَوَيْهِ وَقَالَ ٱدْخُلُوا۟ مِصْرَ إِن شَآءَ ٱللَّهُ ءَامِنِينَ ﴿٩٩﴾
وَرَفَعَ أَبَوَيْهِ عَلَى ٱلْعَرْشِ وَخَرُّوا۟ لَهُۥ سُجَّدًا ۖ وَقَالَ يَٰٓأَبَتِ
هَٰذَا تَأْوِيلُ رُءْيَٰىَ مِن قَبْلُ قَدْ جَعَلَهَا رَبِّى حَقًّا ۖ وَقَدْ
أَحْسَنَ بِىٓ إِذْ أَخْرَجَنِى مِنَ ٱلسِّجْنِ وَجَآءَ بِكُم مِّنَ
ٱلْبَدْوِ مِنۢ بَعْدِ أَن نَّزَغَ ٱلشَّيْطَٰنُ بَيْنِى وَبَيْنَ إِخْوَتِىٓ ۚ إِنَّ
رَبِّى لَطِيفٌ لِّمَا يَشَآءُ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلْعَلِيمُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١٠٠﴾
* رَبِّ قَدْ ءَاتَيْتَنِى مِنَ ٱلْمُلْكِ وَعَلَّمْتَنِى مِن تَأْوِيلِ
ٱلْأَحَادِيثِ ۚ فَاطِرَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ أَنتَ وَلِىِّۦ فِى ٱلدُّنْيَا
وَٱلْءَاخِرَةِ ۖ تَوَفَّنِى مُسْلِمًا وَأَلْحِقْنِى بِٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٠١﴾ ذَٰلِكَ
مِنْ أَنۢبَآءِ ٱلْغَيْبِ نُوحِيهِ إِلَيْكَ ۖ وَمَا كُنتَ لَدَيْهِمْ إِذْ أَجْمَعُوٓا۟
أَمْرَهُمْ وَهُمْ يَمْكُرُونَ ﴿١٠٢﴾ وَمَآ أَكْثَرُ ٱلنَّاسِ وَلَوْ حَرَصْتَ
بِمُؤْمِنِينَ ﴿١٠٣﴾ وَمَا تَسْـَٔلُهُمْ عَلَيْهِ مِنْ أَجْرٍ ۚ إِنْ هُوَ إِلَّا ذِكْرٌ

100. *Il fit monter son père et sa mère sur le trône tandis que [les autres membres de sa famille] tombèrent prosternés devant lui : « Cher père, dit Joseph, voilà l'interprétation de mon songe de jadis. Mon Seigneur en a fait une réalité. Il s'est montré bon envers moi en me faisant sortir de prison et en vous amenant du désert après la discorde jetée par Satan entre mes frères et moi. En vérité, mon Seigneur est plein de grâce en [tout] ce qu'il veut. Il est l'Omniscient, le Sage.*

101. *« Seigneur ! Tu m'as accordé [une parcelle] d'autorité [sur ce pays] et initié à [une partie] de l'interprétation des songes. O Créateur des cieux et de la terre, tu es mon maître en ce monde et dans l'au-delà ! Reçois-moi, quand je serai mort, en homme soumis à ta volonté et fais-moi rejoindre les saints. »*

102. *C'est là une des nouvelles que nous te révélons de l'inconnu. Tu ne te trouvais point parmi [les frères de Joseph] lorsqu'ils se mirent tous d'accord pour perpétrer leur forfait.*

103. *Même si tu déployais beaucoup de zèle [pour les convertir], la plupart des hommes ne croiraient pas.*

104. *[Pourtant], tu ne leur demandes, [dans ton apostolat], aucun salaire ; [ce que tu enseignes] n'est qu'une mémoration à l'intention des mondes.*

V. 103 : *La plupart des hommes* : de La Mekke (Ṭab., XIII, 86).

(سورة يوسف)

لِّلْعَٰلَمِينَ ﴿١٠٤﴾ وَكَأَيِّن مِّنْ ءَايَةٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ
يَمُرُّونَ عَلَيْهَا وَهُمْ عَنْهَا مُعْرِضُونَ ﴿١٠٥﴾ وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُم
بِٱللَّهِ إِلَّا وَهُم مُّشْرِكُونَ ﴿١٠٦﴾ أَفَأَمِنُوٓا۟ أَن تَأْتِيَهُمْ غَٰشِيَةٌ مِّنْ
عَذَابِ ٱللَّهِ أَوْ تَأْتِيَهُمُ ٱلسَّاعَةُ بَغْتَةً وَهُمْ لَا يَشْعُرُونَ ﴿١٠٧﴾
قُلْ هَٰذِهِۦ سَبِيلِىٓ أَدْعُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ ۚ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا۠ وَمَنِ
ٱتَّبَعَنِى ۖ وَسُبْحَٰنَ ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٨﴾ وَمَآ
أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ إِلَّا رِجَالًا نُّوحِىٓ إِلَيْهِم مِّنْ أَهْلِ
ٱلْقُرَىٰٓ ۗ أَفَلَمْ يَسِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ فَيَنظُرُوا۟ كَيْفَ كَانَ
عَٰقِبَةُ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۗ وَلَدَارُ ٱلْءَاخِرَةِ خَيْرٌ لِّلَّذِينَ ٱتَّقَوْا۟ ۗ
أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿١٠٩﴾ حَتَّىٰٓ إِذَا ٱسْتَيْـَٔسَ ٱلرُّسُلُ وَظَنُّوٓا۟ أَنَّهُمْ
قَدْ كُذِبُوا۟ جَآءَهُمْ نَصْرُنَا فَنُجِّىَ مَن نَّشَآءُ ۖ وَلَا يُرَدُّ بَأْسُنَا
عَنِ ٱلْقَوْمِ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿١١٠﴾ لَقَدْ كَانَ فِى قَصَصِهِمْ

105. *Que de signes dans les cieux et sur la terre près desquels les hommes passent sans leur prêter attention.*

106. *La plupart d'entre eux ne croient en Dieu qu'en lui associant [quelque chose].*

107. *Sont-ils sûrs qu'un châtiment de Dieu ne les enveloppera pas, que l'Heure ne les atteindra pas à l'improviste, sans qu'ils [la] pressentent ?*

108. *Dis : « Voici ma voie : j'appelle [les hommes] à Dieu, en toute clairvoyance, moi et ceux qui me suivent. Gloire à Dieu ! Je ne suis point du nombre des polythéistes. »*

109. *Nous n'avions envoyé, avant toi, que des hommes qui recevaient de nous une révélation, [choisis] parmi les gens des cités [où ils devaient prêcher]. [Tes détracteurs] n'ont-ils pas parcouru la terre pour se rendre compte de la fin de leurs prédécesseurs ? La demeure future est, certes, meilleure pour ceux qui craignent [Dieu]. Ne raisonnerez-vous donc pas ?*

110. *Quand les envoyés finirent par désespérer [de leur mission] et crurent qu'ils étaient tenus [à jamais] pour des imposteurs, notre secours leur arriva. Ceux que nous voulions [sauver] furent sauvés, alors que notre rigueur ne saurait être détournée des criminels.*

V. 105 : *Que de signes* : tels les phénomènes célestes, les astres, les océans, les tremblements de terre, les volcans, etc. (Ṭab., XIII, 76).

Sans leur prêter attention, text : « et dont ils se détournent » (Ṭab., XIII, 76).

V. 106 : *[Quelque chose]* : les idoles, intercesseurs, fils (Ṭab., XIII, 77). Ce verset est curieusement invoqué par la secte des karâmites qui affirment entre autres que la foi est une affaire de langage, puisque les « associateurs » sont rangés parmi les croyants (Râz., XVIII, 224).

V. 108 : *Dis* : l'ordre s'adresse au Prophète.

V. 109 : *Que des hommes* : nos envoyés n'étaient ni des anges, ni des fmmes (Ṭab., XIII, 180).

Des cités : non de la campagne (*ibd.).*

[Tes détracteurs] : Ṭab., XIII, 81.

(الجزء الثالث عشر)

عِبْرَةٌ لِّأُوْلِي ٱلْأَلْبَٰبِ ۗ مَا كَانَ حَدِيثًا يُفْتَرَىٰ وَلَٰكِن
تَصْدِيقَ ٱلَّذِي بَيْنَ يَدَيْهِ وَتَفْصِيلَ كُلِّ شَيْءٍ وَهُدًى
وَرَحْمَةً لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿١١١﴾

111. *Dans les récits [relatifs à ces envoyés] il y a, en vérité, un enseignement pour les hommes doués d'intelligence. Ce n'est pas là un récit mensonger, mais une confirmation des messages transmis antérieurement, un exposé détaillé de toute chose, une bonne direction et une miséricorde pour les gens qui ont la foi.*

Sourate XIII

Le tonnerre (Ar-raʿd)

Quatre-vingt-seizième dans l'ordre chronologique, quarante-trois versets révélés à La Mekke, elle tire son titre du verset 13 où il est question du tonnerre.

Jâlal (p. 326) hésite sur le nombre des versets (43, 44, 45 ou 46) et sur le lieu de sa révélation (La Mekke ou Médine). Son hésitation est motivée par le style et par les circonstances des versets 21, 31, 36, 43.

CANEVAS

Dieu : Ses attributs ; Lui seul est digne d'être adoré ; rien ne saurait s'opposer à Sa volonté ; devant Lui tout s'incline ; Maître des éléments ; Juge absolu ; efface et maintient : 2-4, 8-17, 39.
La vie d'ici-bas : elle n'est qu'une jouissance éphémère : 21, 26, 31, 36, 41.
De la révélation : les prophètes reçoivent en leur langue la révélation divine ; ils sont, malgré le choix dont ils sont l'objet, semblables à tous les hommes, se marient et ont des enfants ; des impies les tournent stupidement en dérision ; le Coran et sa révélation : 1, 19, 32, 36-38.
Muḥammad : la révélation qu'il reçoit émane de Dieu qui lui dicte sa mission : 19, 30, 40.
De l'homme et des anges chargés de l'observer : 11.
Des croyants : 18-22, 28-30.
Des impies : ils réclament des miracles, refusent de croire à la vie future ; les frontières à l'intérieur desquelles ils vivent se resserrent ; ils auront à rendre compte à Dieu de leur perfidie ; un supplice cruel les attend : 5-7, 16-18, 27, 31-34, 41-43.
De l'éclair et du tonnerre : 12.
Des miracles : 31.
Du paradis : 23-26, 35.

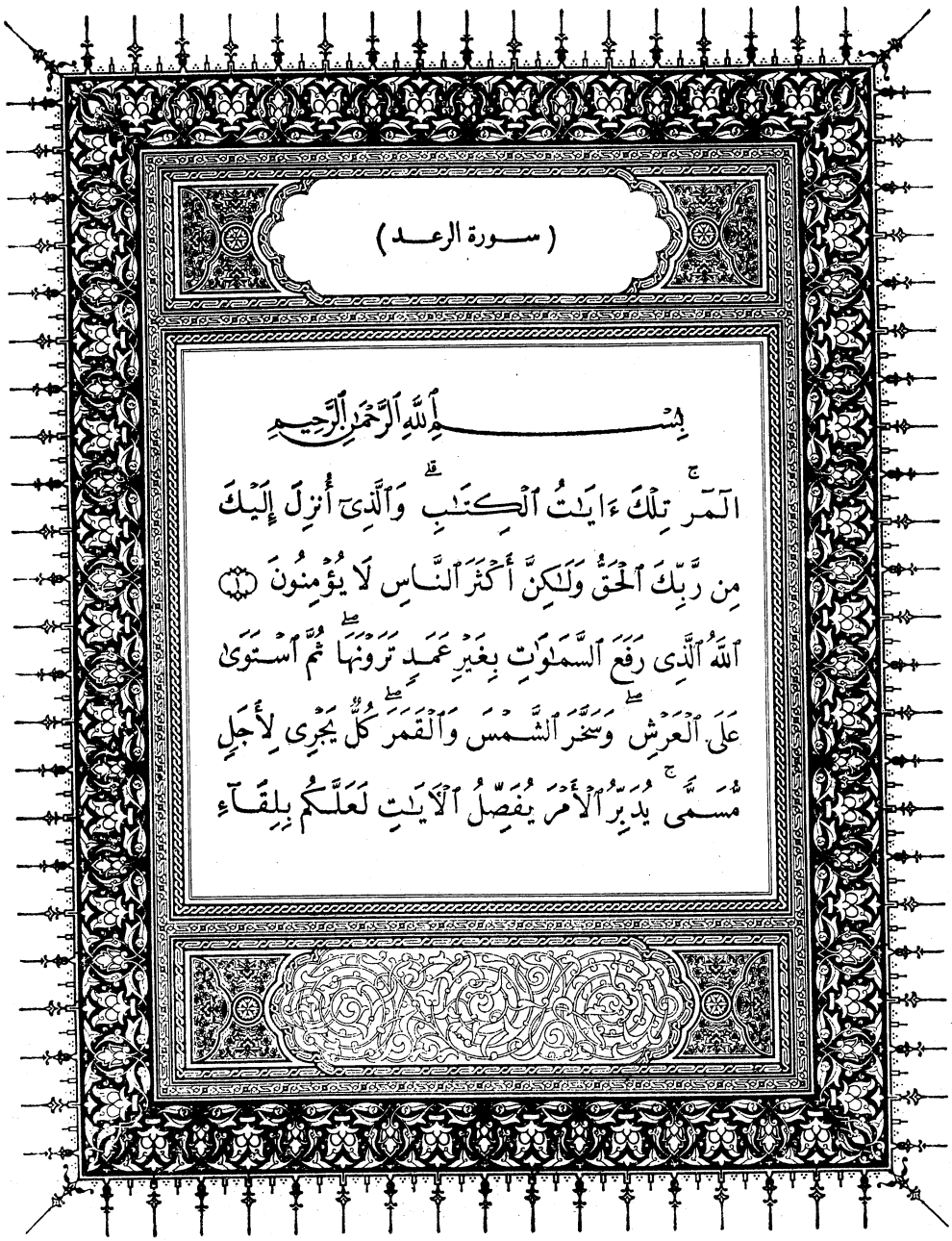

(سورة الرعد)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

الٓمٓرۚ تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱلْكِتَٰبِۗ وَٱلَّذِىٓ أُنزِلَ إِلَيْكَ
مِن رَّبِّكَ ٱلْحَقُّ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يُؤْمِنُونَ ١
ٱللَّهُ ٱلَّذِى رَفَعَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ بِغَيْرِ عَمَدٍ تَرَوْنَهَاۖ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ
عَلَى ٱلْعَرْشِۖ وَسَخَّرَ ٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَۖ كُلٌّ يَجْرِى لِأَجَلٍ
مُّسَمًّىۚ يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ يُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ لَعَلَّكُم بِلِقَآءِ

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *A.L.M.R. (Alif-Lâm-Mîm-Râ). Voici les versets du Livre, et ce qui t'a été révélé par ton Seigneur est la vérité. Néanmoins, la plupart des hommes n'[y] croient point.*

2. *C'est Dieu qui a élevé les cieux sans piliers visibles pour vous et s'est installé sur son trône. Il a imposé au soleil et à la lune [de poursuivre] chacun sa course jusqu'au terme fixé, réglé l'ordre [de l'univers], et [vous] expose en détail ses versets afin que vous ayez la certitude de le rencontrer.*

V.1 : *cf.* S. II, 1. Selon une opinion citée par Ṭab. (XIII, 91) les sigles A.L.M.R. signifieraient *'Anâ-l-Lahu 'arâ,* « Je suis Dieu, je vois. » Râz. (XVIII, 230) en rapporte deux autres : « Je suis Dieu ! Je sais » ; « Je suis Dieu, Roi, Miséricordieux ! »

Livre : les versets des sourates qui ont précédé celle-ci (Zam., II, 279). Autre sens possible : la Thora et l'Évangile (Ṭab., XIII, 92).

Ce qui t'a été révélé... est la vérité. Par voie de conséquence tout ce qui n'est pas révélé d'une manière explicite en matière dogmatique peut être réputé irrecevable. Par référence à ce verset et aux versets 44 et 45 de la S. V, certains spécialistes de la « science des principes » (*'Ilm-ul-'usûl)* dénient toute valeur probante au raisonnement analogique. Ce point de vue extrémiste n'est pas admis par les sunnites (Zam., II, 279 ; Râz., XVIII, 230-231).

La plupart des hommes... : allusion aux idolâtres de La Mekke (Ṭab., XIII, 93).

V.2 : *C'est Dieu,* text. : « Dieu est celui qui ».

Il a imposé, sakhkhara : « humilier, soumettre, contraindre ».

Jusqu'au terme fixé : jusqu'à la fin du monde, lorsque le soleil sera devenu obscur, que la lune aura disparu et que les étoiles seront devenues ternes (Ṭab., XIII, 95). *Cf.* ci-dessus, S. XI, 108.

Il a réglé : il dirige, conduit « l'affaire », gouverne.

De le rencontrer : lors de la résurrection.

(الجزء الثالث عشر)

رَبِّكُمْ تُوقِنُونَ ﴿٣﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى مَدَّ ٱلْأَرْضَ وَجَعَلَ فِيهَا
رَوَٰسِىَ وَأَنْهَٰرًا ۖ وَمِن كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ جَعَلَ فِيهَا زَوْجَيْنِ
ٱثْنَيْنِ ۖ يُغْشِى ٱلَّيْلَ ٱلنَّهَارَ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَٰتٍ لِّقَوْمٍ
يَتَفَكَّرُونَ ﴿٤﴾ وَفِى ٱلْأَرْضِ قِطَعٌ مُّتَجَٰوِرَٰتٌ وَجَنَّٰتٌ
مِّنْ أَعْنَٰبٍ وَزَرْعٌ وَنَخِيلٌ صِنْوَانٌ وَغَيْرُ صِنْوَانٍ يُسْقَىٰ بِمَآءٍ
وَٰحِدٍ وَنُفَضِّلُ بَعْضَهَا عَلَىٰ بَعْضٍ فِى ٱلْأُكُلِ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ
لَءَايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿٤﴾ * وَإِن تَعْجَبْ فَعَجَبٌ
قَوْلُهُمْ أَءِذَا كُنَّا تُرَٰبًا أَءِنَّا لَفِى خَلْقٍ جَدِيدٍ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ بِرَبِّهِمْ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ ٱلْأَغْلَٰلُ فِىٓ أَعْنَاقِهِمْ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ
أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٥﴾ وَيَسْتَعْجِلُونَكَ
بِٱلسَّيِّئَةِ قَبْلَ ٱلْحَسَنَةِ وَقَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِهِمُ ٱلْمَثُلَٰتُ ۗ
وَإِنَّ رَبَّكَ لَذُو مَغْفِرَةٍ لِّلنَّاسِ عَلَىٰ ظُلْمِهِمْ ۖ وَإِنَّ رَبَّكَ

3. *Et c'est lui qui a étendu la terre, y a placé des monts et des cours d'eau, y a fait croître de chaque espèce de fruits deux couples, et couvre le jour de la nuit. Il y a en vérité en [tout] cela des signes pour des gens qui réfléchissent.*

4. *Il y a sur terre des parcelles de terre voisines les unes des autres, des jardins [complantés] de vignes, de céréales et de palmiers-dattiers, en touffes ou espacés, arrosés de la meilleure eau. Nous rendons les produits des uns supérieurs aux produits des autres. En vérité, il y a [aussi] en cela des signes pour des gens qui raisonnent.*

5. *Pour peu que tu t'étonnes, tu seras surpris [en les entendant] dire : « Quand nous serons [redevenus] poussière, serons-nous vraiment [rappelés à la vie] en une création nouvelle ? »*
Voilà les impies [qui, par de tels propos,] nient leur Seigneur. Ce sont ceux-là qui [se présenteront, le jour de la résurrection,] avec des carcans au col ! Ce sont ceux-là qui seront les hôtes éternels du feu.

6. *[Les impies] te défient de hâter l'arrivée du malheur [que tu leur annonces] plutôt que celle du bonheur. Pourtant des exemples de [châtiment] se sont déjà produits avant eux. Certes, ton Seigneur est enclin à pardonner aux hommes, malgré leur iniquité. Mais il est [également] violent dans sa répression.*

V. 4 : *Des parcelles de terre,* dont le sol peut être stérile ou fécond (Ṭab., XIII, 97).

Nous : nous traduisons d'après la lecture de La Mekke, Médine, Baṣra. Autre lecture (Kûfa) : Yufaḍḍilu (Ṭab., XIII, 102).

V. 5 : *Pour peu que tu t'étonnes,* text. : « si tu t'étonnes, étonnement est leur dire ».

(الجزء الثالث عشر)

لَشَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٦﴾ وَيَقُولُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْهِ
ءَايَةٌ مِّن رَّبِّهِۦٓ ۗ إِنَّمَآ أَنتَ مُنذِرٌ ۖ وَلِكُلِّ قَوْمٍ هَادٍ ﴿٧﴾
ٱللَّهُ يَعْلَمُ مَا تَحْمِلُ كُلُّ أُنثَىٰ وَمَا تَغِيضُ ٱلْأَرْحَامُ وَمَا تَزْدَادُ ۖ
وَكُلُّ شَىْءٍ عِندَهُۥ بِمِقْدَارٍ ﴿٨﴾ عَٰلِمُ ٱلْغَيْبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ
ٱلْكَبِيرُ ٱلْمُتَعَالِ ﴿٩﴾ سَوَآءٌ مِّنكُم مَّنْ أَسَرَّ ٱلْقَوْلَ وَمَن
جَهَرَ بِهِۦ وَمَنْ هُوَ مُسْتَخْفٍۭ بِٱلَّيْلِ وَسَارِبٌۢ بِٱلنَّهَارِ ﴿١٠﴾
لَهُۥ مُعَقِّبَٰتٌ مِّنۢ بَيْنِ يَدَيْهِ وَمِنْ خَلْفِهِۦ يَحْفَظُونَهُۥ مِنْ
أَمْرِ ٱللَّهِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُغَيِّرُ مَا بِقَوْمٍ حَتَّىٰ يُغَيِّرُوا۟ مَا بِأَنفُسِهِمْ ۗ
وَإِذَآ أَرَادَ ٱللَّهُ بِقَوْمٍ سُوٓءًا فَلَا مَرَدَّ لَهُۥ ۚ وَمَا لَهُم مِّن
دُونِهِۦ مِن وَالٍ ﴿١١﴾ هُوَ ٱلَّذِى يُرِيكُمُ ٱلْبَرْقَ خَوْفًا وَطَمَعًا
وَيُنشِئُ ٱلسَّحَابَ ٱلثِّقَالَ ﴿١٢﴾ وَيُسَبِّحُ ٱلرَّعْدُ بِحَمْدِهِۦ
وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ مِنْ خِيفَتِهِۦ وَيُرْسِلُ ٱلصَّوَٰعِقَ فَيُصِيبُ بِهَا

7. *Les impies disent [volontiers] : «Que n'a-t-on fait descendre sur lui un signe de son Seigneur. » Or, tu n'es qu'un avertisseur et chaque peuple a un guide.*

8. *Dieu sait ce que porte toute femelle [en son sein], la contraction et la dilatation [qui affectent] les matrices. Toute chose a auprès de lui sa mesure.*

9. *[Dieu] connaît le mystère du monde et ce dont les hommes [peuvent] témoigner. Il est le Grand, le Sublime.*

10. *Tout pour lui est égal : celui d'entre vous qui tient sa parole secrète comme celui qui la divulgue, celui qui se cache la nuit, comme celui qui se manifeste le jour.*

11. *[Tout homme] a par-devant lui, par-derrière lui, [des anges] qui se relaient sur ordre de Dieu. Dieu en vérité ne modifie nullement l'état d'un peuple, tant que les individus [qui le composent] ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. Quand Dieu veut [infliger] un mal à un peuple, celui-ci ne saurait y échapper, n'ayant d'autre protecteur que Dieu.*

12. *C'est lui qui vous fait voir l'éclair [pour vous inspirer] la frayeur et l'espérance et forme de gros nuages.*

13. *Le tonnerre glorifie sa louange et les anges aussi par crainte de lui. Il lance la foudre pour atteindre qui il veut, tandis que les hommes disputent à son sujet. Il est violent dans sa puissance.*

V. 7 : *Sur lui :* Muḥammad.
Un guide : un prophète (Ṭab., XIII, 107).

V. 8 : *La contraction et la dilatation...,* text. : « ce dont les matrices diminuent et ce dont elles augmentent ». Dans les commentaires consacrés à ce passage (disparition des menstrues, formation et nombre d'embryons, durée de la gestation, accroissement du volume de la matrice), mention est faite de triplés et de quadruplés (Zam., II, 281).

V. 11 : *Des anges qui se relaient :* des anges qui se succèdent pour observer et noter ses actes, dix pendant le jour, que relèvent dix autres pendant la nuit, en tout vingt, sans compter Satan et ses suppôts (Ṭab., XIII, 115).

Dieu ne modifie... Ce verset a reçu de nos jours une interprétation particulière : les réformistes modernes s'y réfèrent pour soutenir leurs thèses sur le progrès et l'effort que doit fournir la communauté musulmane afin de parvenir au niveau atteint par les peuples d'Europe et d'Amérique dans l'ordre social, culturel, politique, moral. Ils ont, à juste raison, souligné qu'aucune incompatibilité n'existe entre l'Islâm d'une part, et d'autre part la science, la technique, la philosophie modernes. Aux peuples musulmans de s'éveiller de leur torpeur, de raviver leur énergie, s'ils veulent que Dieu les aide à progresser, sous peine d'être réduits par l'impérialisme politique ou économique à l'état d'esclaves conscients ou inconscients et de sombrer dans un sous-développement social et économique avilissant et indigne de la civilisation que leurs ancêtres ont su créer. La longue et dure pente à gravir par la communauté musulmane, ce qu'elle doit acquérir par un immense effort d'information, de transformation des mentalités, de remplacement des vieilles structures de la société musulmane par des structures toutes neuves et vivifiantes, en un mot son évolution et son adaptation au monde moderne doivent être envisagées dans le cadre de l'Islâm et ne jamais, sous peine d'échec ou de contresens, s'écarter de lui.

Le progrès, pour le musulman, est conçu d'une façon générale par ses théoriciens, non en dehors de l'Islâm, mais suivant ses données fondamentales. Le verset reçoit ainsi une interprétation dogmatique : Dieu n'améliore le sort d'une société que dans la mesure où les éléments actifs et intelligents et les responsables honnêtes de cette société contribuent eux-mêmes à cette amélioration.

La volonté de survie *(baqâ)* des pionniers d'une telle renaissance, leur programme d'organisation *(tandhîm),* de réforme *('iṣlâḥ),* de levée en masse, de marche forcée pour rattraper le temps perdu *(nahḍa)* sont les thèmes communs développés avec une passion qui suppose une lutte *(jihâd),* une confiance totale en l'avenir, une conviction et une résolution d'une remarquable sincérité depuis le milieu du siècle dernier avec Jamal-d-d-Dîn-l-l-Afghâni (1254-1315/1838-1897) et ses disciples, jusqu'à nos jours.

Seule la Turquie kémaliste a rejeté, pour les besoins de sa propagande en Europe, le cadre de l'Islâm de son programme de « modification » et de rénovation. Il est vrai que l'association qui a entrepris la réalisation de ces vastes réformes, « l'Union et Progrès », était d'inspiration maçonnique. Mustapha Kemal devenu Ataturk, son principal dirigeant, avait été lui-même initié à la loge maçonnique de Salonique. On peut enregistrer, dans cet ordre d'idées, surtout depuis la décolonisation, une légère déviation de ce *taghayyur* (modification), de cette soif de rénovation *(tajdîd),* de progrès et de diffusion de la science et de la technique modernes vers un socialisme marxisant *(ishtirâkiyyn)* qu'on s'évertue désespérément à islamiser. A propos de ce verset, *cf.* le commentaire de Cheikh Muḥammad ʿAbduh (1265-1323/1849-1905). Les grandes lignes de cette réforme sont exposées dans les 18 numéros parus de la revue *Al ʿUrwa-l-wuthqâ* publiée à Paris sous l'égide d'Al Afghâni et du cheikh ʿAbduh.

V. 12 : *Gros,* text. : « lourds ».

V. 13 : *La foudre :* le mot est au singulier dans le texte. Ce verset semble en rapport avec un accident survenu à un Bédouin et qui avait plongé les gens dans la stupeur et la crainte. Le Prophète ayant appelé cet homme à l'Islam, s'entendit dire : « De quel dieu parlez-vous ? En quoi consiste-t-il ? en or ? ou en argent ? » Quelques jours après, il fut foudroyé (I. Kath., II, 505). A remarquer aussi que selon un ḥadîth du Prophète, rapporté par Ibn Ḥanbal, la foudre fera chaque jour un nombre considérable de victimes, à l'approche de l'heure (fin du monde).

Disputent : avec le Prophète (Jalâl, p. 329 ; Ṭab., XIII, 125).

Sa puissance, autre sens de *mihâl :* « hostilité, malheur, ruine, ruse, punition ». Nous traduisons ce passage un peu librement. Text. : « Il est violent en son stratagème. »

(سورة الرعد)

مَن يَشَآءُ وَهُمْ يُجَٰدِلُونَ فِى ٱللَّهِ وَهُوَ شَدِيدُ ٱلْمِحَالِ ﴿١٣﴾
لَهُۥ دَعْوَةُ ٱلْحَقِّ ۚ وَٱلَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ لَا يَسْتَجِيبُونَ
لَهُم بِشَىْءٍ إِلَّا كَبَٰسِطِ كَفَّيْهِ إِلَى ٱلْمَآءِ لِيَبْلُغَ فَاهُ وَمَا هُوَ
بِبَٰلِغِهِۦ ۚ وَمَا دُعَآءُ ٱلْكَٰفِرِينَ إِلَّا فِى ضَلَٰلٍ ﴿١٤﴾
وَلِلَّهِ يَسْجُدُ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ طَوْعًا وَكَرْهًا
وَظِلَٰلُهُم بِٱلْغُدُوِّ وَٱلْءَاصَالِ ﴿١٥﴾ ۞ قُلْ مَن رَّبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ قُلِ ٱللَّهُ ۚ قُلْ أَفَٱتَّخَذْتُم مِّن دُونِهِۦٓ أَوْلِيَآءَ
لَا يَمْلِكُونَ لِأَنفُسِهِمْ نَفْعًا وَلَا ضَرًّا ۚ قُلْ هَلْ يَسْتَوِى
ٱلْأَعْمَىٰ وَٱلْبَصِيرُ أَمْ هَلْ تَسْتَوِى ٱلظُّلُمَٰتُ وَٱلنُّورُ ۗ
أَمْ جَعَلُوا۟ لِلَّهِ شُرَكَآءَ خَلَقُوا۟ كَخَلْقِهِۦ فَتَشَٰبَهَ ٱلْخَلْقُ عَلَيْهِمْ ۚ
قُلِ ٱللَّهُ خَٰلِقُ كُلِّ شَىْءٍ وَهُوَ ٱلْوَٰحِدُ ٱلْقَهَّٰرُ ﴿١٦﴾ أَنزَلَ مِنَ
ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَسَالَتْ أَوْدِيَةٌۢ بِقَدَرِهَا فَٱحْتَمَلَ ٱلسَّيْلُ زَبَدًا

14. *A lui [doit être adressé tout] appel à la vérité. Ceux qu'on invoque en dehors de lui ne sauraient exaucer le moindre vœu, de même qu'un homme [altéré] qui tend les deux mains vers l'eau pour les porter à sa bouche ne saurait l'y faire parvenir. L'invocation des impies n'est autre chose qu'une aberration.*

15. *Devant Dieu se prosternent matin et soir, bon gré mal gré, ceux qui sont dans les cieux et sur la terre, de même que leur ombre.*

16. *Dis [aux impies] : « Qui est maître des cieux et de la terre ? » Dis : « Dieu ! » Dis : « [Et] vous avez pris des maîtres plutôt que lui, qui ne détiennent aucun pouvoir sur ce qui leur est utile ou nuisible ! » Dis : « L'aveugle égale-t-il le voyant ? » Ou encore : « Les ténèbres sont-elles comparables à la lumière ? [Les idolâtres] ont-ils associé à Dieu [des divinités capables] de créer, comme Dieu, au point qu'ils se méprennent sur la création ? »*
Dis : « Dieu est créateur de toute chose ! C'est lui l'Unique, le Dominateur. »

17. *Il fait descendre du ciel une eau : des rivières coulent selon la capacité [de leur lit]. Le courant [débordant] charrie une écume impétueuse. Semblable à cette écume est le laitier provenant de ce qu'on porte à la fusion, dans le feu, pour [fabriquer] bijoux et ustensiles. Ainsi Dieu met en parabole le vrai et le faux. L'écume est expurgée. Quant à ce qui est utile aux hommes, il demeure sur la terre.*
Dieu use ainsi de paraboles.

V. 14 : *A lui [doit être adressé tout] appel à la vérité.* Nous nous écartons ici, compte tenu du texte, de l'interprétation de Ṭab. (XIII, 128), Jalâl (p. 229) et I. Kath. (II, 507) qui, se référant à une opinion de ʿAli b. Abî Ṭâlib, lui donnent le sens d'appel à l'unicité de Dieu. Notre traduction s'appuie sur l'interprétation donnée à cette phrase par Zam. (II, 283). Autre sens, selon le même commentateur : « c'est à lui que [doit être adressée] la véritable invocation ».

Ceux : les divinités.

On, text. : « ils » (les polythéistes).

[Altéré] : interprétation de Ṭab. (XIII, 129).

Les deux mains, text. : « ses deux paumes ». Mais ici, la règle grammaticale de la partie pour le tout doit être appliquée.

N'est autre chose qu'une aberration, text. : « n'est que dans l'égarement ».

V. 15 : A la lecture ou à la psalmodie de ce verset, le musulman doit se prosterner.

V. 16 : *Et vous avez pris :* cette interrogation sollicite l'aveu. Nous lui avons donné une tournure exclamative.

L'aveugle égale-t-il le voyant ? Ces mots sont pris dans un sens métaphorique : par aveugle on doit entendre mécréant, par celui qui voit ou voyant, le croyant. Les mots *ténèbres* et *lumière* doivent être compris dans le sens d'athéisme et de foi.

[Les idolâtres] ont-ils associé à Dieu... Phrase embarrassante à rendre en français ; text. : « ou ont-ils donné à Dieu des associés qui ont créé comme sa création au point que la création [de Dieu et celle des associés] soit semblable pour eux ».

V. 17 : *Des rivières, cf.* Râz., XIX, 35-36.

Laitier, terme désignant les impuretés qui surnagent au cours de la fusion d'un métal contenant moins de particules métalliques que les scories.

Dieu use ainsi de paraboles. En ses paraboles, l'écume et le laitier d'une part, d'autre part, l'eau fécondante et le métal utilisable, représentent le doute et la mécréance, opposés à la vérité et à la foi enrichissante (Ṭab., XIII, 134 et suiv. ; Zam., II, 275). Râz. (XIX, 35) ajoute que le lit d'une rivière est comparé au cœur, par où tout passe ; la vérité correspond au Coran.

(الجزء الثالث عشر)

رَّابِيًا ۚ وَمِمَّا يُوقِدُونَ عَلَيْهِ فِي النَّارِ ابْتِغَاءَ حِلْيَةٍ أَوْ مَتَاعٍ زَبَدٌ
مِّثْلُهُ ۚ كَذَٰلِكَ يَضْرِبُ اللَّهُ الْحَقَّ وَالْبَاطِلَ ۚ فَأَمَّا الزَّبَدُ
فَيَذْهَبُ جُفَاءً ۖ وَأَمَّا مَا يَنفَعُ النَّاسَ فَيَمْكُثُ فِي الْأَرْضِ ۚ
كَذَٰلِكَ يَضْرِبُ اللَّهُ الْأَمْثَالَ ﴿١٧﴾ لِلَّذِينَ اسْتَجَابُوا لِرَبِّهِمُ الْحُسْنَىٰ ۚ وَالَّذِينَ لَمْ يَسْتَجِيبُوا لَهُ لَوْ أَنَّ لَهُم
مَّا فِي الْأَرْضِ جَمِيعًا وَمِثْلَهُ مَعَهُ لَافْتَدَوْا بِهِ ۚ أُولَٰئِكَ
لَهُمْ سُوءُ الْحِسَابِ وَمَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ الْمِهَادُ ﴿١٨﴾
* أَفَمَن يَعْلَمُ أَنَّمَا أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ الْحَقُّ كَمَنْ هُوَ
أَعْمَىٰ ۚ إِنَّمَا يَتَذَكَّرُ أُولُو الْأَلْبَابِ ﴿١٩﴾ الَّذِينَ يُوفُونَ
بِعَهْدِ اللَّهِ وَلَا يَنقُضُونَ الْمِيثَاقَ ﴿٢٠﴾ وَالَّذِينَ يَصِلُونَ
مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَن يُوصَلَ وَيَخْشَوْنَ رَبَّهُمْ وَيَخَافُونَ سُوءَ
الْحِسَابِ ﴿٢١﴾ وَالَّذِينَ صَبَرُوا ابْتِغَاءَ وَجْهِ رَبِّهِمْ وَأَقَامُوا

حزب ٢٢

18. *Ceux qui répondent [à l'appel] de leur Seigneur auront la meilleure [fin]. Ceux, [par contre], qui refusent [seront soumis] à une malheureuse reddition de comptes, dussent-ils offrir pour se rédimer tout ce que contient la terre et autant encore, [en plus de cela]. Leur refuge sera la géhenne. Quel affreux berceau !*

19. *Celui qui sait que ce qui t'est révélé de la part de ton Seigneur est la vérité, est-il [à comparer] à celui qui est aveugle ? Ne réfléchissent en vérité que ceux qui sont doués d'intelligence,*

20. *ceux qui sont fidèles à leur engagement envers Dieu et ne violent point leur pacte.*

21. *Ceux qui respectent les liens que Dieu a ordonné de respecter, [qui] craignent leur Seigneur et redoutent une malheureuse reddition de comptes ;*

22. *ceux qui recherchent avec persévérance la face de leur Seigneur, s'acquittent de la prière, effectuent discrètement ou publiquement des prélèvements [pour les œuvres de charité] sur les biens dont nous les avons pourvus, repoussent le mal par le bien, à ceux-là [sont réservés] [comme] ultime demeure*

V. 18 : *[A l'appel]*, Ṭab. (XIII, 138).
La meilleure [fin] : le paradis *(ibid.).*
[Seront soumis]... : leurs péchés seront sanctionnés sans aucune rémission *(ibid.).*
Berceau, text. : « lit ».

V. 19 : Selon Jalâl (p. 330) sont visés par ce verset les deux oncles du Prophète, Ḥamza qui, s'étant converti à l'Islâm, devint un protecteur pour lui, et 'Abû Lahab qui, refusant le message de son neveu, prit ouvertement et violemment parti contre lui.

V. 20 : *Et ne violent point leur pacte,* en demeurant fidèles au monothéisme pur de l'Islâm et sont conscients des rapports existant entre Dieu et les hommes. A dessein nous ne traduisons pas *mithâq* par alliance pour ne pas tomber dans un anthropomorphisme qui fausse ces rapports et crée une confusion dans les dimensions de l'infiniment grand (Dieu) et de l'infiniment petit (l'homme).

V. 21 : *Les liens, wasala :* « arriver, offrir, lier, unir ». Nous avons choisi le sens le plus en rapport avec le contexte et retenu par la plupart des commentateurs : Zam. (II, 286) ; Râz. (XIX, 41-42) ; Ṭab. (XIII, 140). Ceux envers qui Dieu a ordonné de se montrer bon sont en général tous les êtres et en particulier les parents, les coreligionnaires, les hommes de bien en général, les domestiques, les voisins, les animaux, les compagnons de route.

Le cadi 'Ayyaḍ cité par Zam. rapporte ce dialogue. Le Prophète, recevant trois visiteurs, leur demanda : « Qui êtes-vous ? – Nous sommes de Khurâsân. – Soyez qui vous voudrez, mais craignez Dieu et sachez qu'il est possible à un homme de faire facilement du bien : il suffirait, par exemple, qu'il fasse du mal à un animal, à une poule qu'il possède, pour qu'il ne soit pas compté parmi les hommes de bien. » D'où un autre sens possible : « Ceux qui font le bien à ceux à qui Dieu a ordonné de le faire... »

V. 22 : *Ultime demeure :* la demeure réservée finalement aux hommes de bien, le paradis (Râz., XIX, 44). « Ils bénéficieront du résultat de leur soumission à Dieu » (Ṭab., XIII, 141).

(سورة الرعد)

الصَّلَوٰةَ وَأَنفَقُوا مِمَّا رَزَقْنَٰهُمْ سِرًّا وَعَلَانِيَةً وَيَدْرَءُونَ
بِالْحَسَنَةِ السَّيِّئَةَ أُولَٰٓئِكَ لَهُمْ عُقْبَى الدَّارِ ﴿٢٢﴾ جَنَّٰتُ عَدْنٍ
يَدْخُلُونَهَا وَمَن صَلَحَ مِنْ ءَابَآئِهِمْ وَأَزْوَٰجِهِمْ وَذُرِّيَّٰتِهِمْ
وَالْمَلَٰٓئِكَةُ يَدْخُلُونَ عَلَيْهِم مِّن كُلِّ بَابٍ ﴿٢٣﴾ سَلَٰمٌ عَلَيْكُم
بِمَا صَبَرْتُمْ فَنِعْمَ عُقْبَى الدَّارِ ﴿٢٤﴾ وَالَّذِينَ يَنقُضُونَ
عَهْدَ اللَّهِ مِنۢ بَعْدِ مِيثَٰقِهِۦ وَيَقْطَعُونَ مَآ أَمَرَ اللَّهُ بِهِۦٓ أَن
يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِى الْأَرْضِ أُولَٰٓئِكَ لَهُمُ اللَّعْنَةُ وَلَهُمْ
سُوٓءُ الدَّارِ ﴿٢٥﴾ اللَّهُ يَبْسُطُ الرِّزْقَ لِمَن يَشَآءُ وَيَقْدِرُ
وَفَرِحُوا بِالْحَيَوٰةِ الدُّنْيَا وَمَا الْحَيَوٰةُ الدُّنْيَا فِى الْءَاخِرَةِ
إِلَّا مَتَٰعٌ ﴿٢٦﴾ وَيَقُولُ الَّذِينَ كَفَرُوا لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْهِ ءَايَةٌ
مِّن رَّبِّهِۦ قُلْ إِنَّ اللَّهَ يُضِلُّ مَن يَشَآءُ وَيَهْدِىٓ إِلَيْهِ
مَنْ أَنَابَ ﴿٢٧﴾ الَّذِينَ ءَامَنُوا وَتَطْمَئِنُّ قُلُوبُهُم بِذِكْرِ اللَّهِ

23. *les jardins d'Éden. Ils y pénétreront eux et ceux de leurs ascendants, de leurs épouses et de leurs descendants qui ont pratiqué la vertu. Les anges entreront auprès d'eux par chaque porte*

24. *[pour leur dire] : « Que la paix soit avec vous ! Vous avez persévéré. Que votre demeure ultime est belle ! »*

25. *Ceux qui violent leur engagement envers Dieu, après l'avoir pris, brisent les liens que Dieu a ordonné d'établir, sèment la corruption sur terre, ceux-là seront maudits et une demeure affreuse leur [est réservée].*

26. *Dieu se montre prodigue ou parcimonieux dans ses dons envers qui il veut. Ils se réjouissent de la vie d'ici-bas : or, la vie d'ici-bas n'est qu'une méprisable jouissance, eu égard à la vie future.*

27. *Les impies disent : « Que n'est-il descendu sur lui un signe de son Seigneur ? »*
Réponds : « Dieu égare qui il veut et guide vers lui quiconque se repent,

28. *[ainsi] que ceux qui croient et dont les cœurs se réconfortent à la remémoration de Dieu. Les cœurs ne se réconfortent-ils pas en effet au souvenir de Dieu ? »*

V. 26 : *Ils :* les polythéistes de La Mekke (Jalâl, p. 331).

Méprisable. L'exégèse ajoute à ce mot comme qualificatif, vile, éphémère, grossière, modique (Ṭab., XIII, 144).

V. 27 : La plupart des commentateurs interprètent ainsi cette réponse à leur objection : « Vous avez déjà eu tant de signes pour vous édifier et vous ne croyez pas en Dieu pour autant. Dieu égare qui il veut... » (Râz., XIX, 48).

V. 28 : *Ceux :* il s'agit d'un *badal* (permutatif) (Ṭab., XIII, 145 ; Zam., II, 287 ; Râz., XIX, 49). C'est à tort que des traducteurs en ont fait le commencement d'une principale.

(الجزء الثالث عشر)

أَلَا بِذِكْرِ ٱللَّهِ تَطْمَئِنُّ ٱلْقُلُوبُ ﴿٢٨﴾ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟
ٱلصَّٰلِحَٰتِ طُوبَىٰ لَهُمْ وَحُسْنُ مَـَٔابٍ ﴿٢٩﴾ كَذَٰلِكَ
أَرْسَلْنَٰكَ فِىٓ أُمَّةٍ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِهَآ أُمَمٌ لِّتَتْلُوَا۟ عَلَيْهِمُ
ٱلَّذِىٓ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِٱلرَّحْمَٰنِ ۚ قُلْ هُوَ رَبِّى
لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ مَتَابِ ﴿٣٠﴾ وَلَوْ أَنَّ
قُرْءَانًا سُيِّرَتْ بِهِ ٱلْجِبَالُ أَوْ قُطِّعَتْ بِهِ ٱلْأَرْضُ أَوْ كُلِّمَ بِهِ
ٱلْمَوْتَىٰ ۗ بَل لِّلَّهِ ٱلْأَمْرُ جَمِيعًا ۗ أَفَلَمْ يَاْيْـَٔسِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟
أَن لَّوْ يَشَآءُ ٱللَّهُ لَهَدَى ٱلنَّاسَ جَمِيعًا ۗ وَلَا يَزَالُ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ تُصِيبُهُم بِمَا صَنَعُوا۟ قَارِعَةٌ أَوْ تَحُلُّ قَرِيبًا مِّن دَارِهِمْ
حَتَّىٰ يَأْتِىَ وَعْدُ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُخْلِفُ ٱلْمِيعَادَ ﴿٣١﴾
وَلَقَدِ ٱسْتُهْزِئَ بِرُسُلٍ مِّن قَبْلِكَ فَأَمْلَيْتُ لِلَّذِينَ كَفَرُوا۟
ثُمَّ أَخَذْتُهُمْ ۖ فَكَيْفَ كَانَ عِقَابِ ﴿٣٢﴾ أَفَمَنْ هُوَ قَآئِمٌ

29. *Ceux qui croient et font le bien [ceux-là connaîtront] la félicité et la plus belle des retraites.*

30. *C'est ainsi que nous t'envoyons auprès d'une communauté que d'autres communautés ont précédée afin de lui réciter ce que nous te révélons. Ils nient, cependant, le Miséricordieux. Dis : « Il est mon Seigneur ! En dehors de lui, il n'y a point de divinité ! A lui je m'en remets et à lui [j'exprime] mon repentir. »*

31. *S'il [pouvait exister] un Coran grâce auquel les montagnes pouvaient être mises en branle, la terre fendue et les morts amenés à parler [ce serait bien celui-ci]. Mais, c'est hors de question, car l'ordre appartient entièrement à Dieu.*
Or ça, les croyants ne savent-ils pas que si Dieu le voulait, il mettrait tous les hommes sur la bonne voie ? Cependant, les mécréants ne manqueront pas, en sanction de leurs actes, d'être atteints par un cataclysme... à moins que tu ne campes [toi-même] aux approches de leurs demeures, jusqu'à ce que la promesse de Dieu s'accomplisse, car Dieu ne manque nullement à sa promesse.

32. *Et certes, des envoyés [de Dieu] ont été, avant toi, tournés en dérision. J'ai donné un répit aux mécréants, avant de les châtier. Et quelle fut la sanction que je [leur] ai infligée ?*

33. *Celui qui observe chaque âme dans ce qu'elle acquiert, [est-il semblable] aux « associés » qu'ils donnent à Dieu ?*
Dis : « Nommez [ces divinités] ! Apprendriez-vous à Dieu ce qu'il ignorerait sur terre ? Ou bien est-ce une manière apparente de vous exprimer ? Au contraire, la perfidie des mécréants a été parée [à leurs yeux] et ils se sont écartés du [bon] chemin. Or, celui que Dieu égare ne peut trouver aucun guide. »

V. 29 : *Félicité, ṭûbâ,* text. : « béatitude, félicité ». Le mot – dont la racine arabe existe *(ṭâba),* « être agréable, exhaler un parfum » – ainsi que l'emploi (*ṭûbâ laka :* bonheur à toi, sois heureux) serait, selon certains, d'origine amharique ou sanscrite et signifierait « paradis ». Mais, selon l'opinion générale des commentateurs (Ṭab., XIII, 147 et suiv. ; Râz., XIX, 50 ; I. Kath., II, 152, etc.), il s'agirait d'un arbre merveilleux du paradis. On connaît les vers de Victor Hugo :

Ou le fruit de Tuba, de cet arbre si grand
Qu'un cheval au galop, met toujours en courant,
Cent ans à sortir de son ombre ?

Les Orientales : L'Enfant (v. 28-30).

V. 30 : *Le Miséricordieux.* L'emploi du terme *raḥmân,* que nous avons déjà traduit, appelle quelques remarques complémentaires. Nous avons signalé les points sur lesquels les commentateurs se sont penchés et les thèses et les antithèses auxquelles l'appellatif divin « Raḥmân » a donné lieu chez les orientalistes (*cf. Encycl. Isl.,* éd. 1913, s. v. Allah, et livraison VII, 1956, p. 418).

Si dans l'article qu'il consacre à ce vocable, le père Jomier feint d'être prudent (*cf.* JOMN, t.II, pp. 361-381), le père Yves Mourabac, plus catégorique, voit dans le mot « Raḥmân » le nom du « Père Dieu » dans la triade astrale de l'Arabie du Sud, préfiguration ou déformation grossière de la Trinité chrétienne dans laquelle raḥmân représente le nom du Père, car, selon cet islamologue, « l'Islâm se présente comme un alignement du christianisme et du judaïsme sur le paganisme arabe » *(sic)* (*cf. Revue des Études islamiques,* 1957, pp. 13-185).

C'est à désespérer de la probité intellectuelle de certains érudits. Une telle définition est d'autant plus absurde que l'Islâm n'a rien aligné du tout, puisqu'il rejette avec autant de vigueur et de solennité le christianisme trinitaire et clérical que l'idolâtrie polythéiste du paganisme arabe.

Le mot est arabe et appartient à la langue de tous les Arabes.

Dans le Coran, la racine R.H.M. est employée plus de quatre cent cinquante-deux fois sous des formes diverses, le mot *raḥîm* deux cent quatre-vingt-cinq fois et *raḥmân* cent soixante-neuf.

Selon Ṭab. (XIII, 150), la discussion entre le Prophète et les qurayshites à propos de *raḥmân* fut soulevée lors de l'élaboration de la convention de Ḥudaybiyya (mois de Żul Qa'da an 6/février 628).

Les qurayshites, au moment où il fut question d'écrire cet acte, refusèrent d'accepter la mention de *raḥmân* et de Prophète de Dieu dans le texte. Leur négociateur, Suhayl b. 'Amr, non seulement exigea qu'on écrivît sur le document Muḥammad, avec seulement sa filiation (Muḥammad b. 'Abdi-l-Lah), mais rejeta encore le mot *raḥmân,* en disant : « Nous ne connaissons pas de *Raḥmân,* en dehors du dieu de l'homme du Yamâma » (le faux prophète Musaylima). Le Prophète, dans un esprit de conciliation et pour éviter une effusion de sang, accepta que les mots « Prophète de Dieu et *raḥmân* » fussent retranchés du texte, à la grande indignation des croyants présents.

Le rejet de l'appellatif *raḥmân* auquel le verset fait allusion correspond donc, selon Ṭab. (XIII, 150), à une date précise. Mais rien n'est moins sûr. Nous avons déjà signalé que Jalâl n'est pas très affirmatif quant au lieu de la révélation de cette sourate. Le mystique bagdadien al-Khâzin partage (Khâz. IX, 18) cette incertitude. Râz. (XIX, 52) mentionne l'affaire d'al-Ḥudaybia, mais n'en tire aucune conclusion. Zam. n'en parle pas.

Il est donc contraire à la vérité de prétendre que *raḥmân* est le nom d'une divinité avalisée, islamisée et incorporée dans le texte. Il semble plutôt possible qu'on ait inséré dans l'ensemble des versets formant cette sourate des versets post-hégiriens (après 622), celui-ci notamment, et deux ou trois autres sur lesquels nous aurons à revenir (*cf.* Macdonald, *Enc. Isl.,* 1913, s. v. Allah, p. 306 ; JOMN, pp. 361-381 ; Apoc., III, 12).

V. 31 : *S'il, law,* marque un conditionnel hypothétique ou irréel.

Une anecdote éclaire le sens de ce verset. Traversant un jour la place exiguë au milieu de laquelle est érigé le temple de la Ka'ba, le Prophète passa près d'un groupe d'hommes. Parmi eux était son ennemi 'Abû Jahl. Un notable du clan turbulent des Banû Makhzûm, le nommé Ibn 'Umayya, l'interpella : « Muḥammad ! dit-il, tu nous demandes d'embrasser une nouvelle religion en prétendant que tu reçois de Dieu ce que tu nous enseignes. Eh bien, si tu veux que nous ajoutions foi à ta prophétie, déplace, grâce à ton Coran, les montagnes qui enserrent La Mekke pour que nous ayons une place plus vaste ; fais fendre la terre pour que les sources et les fleuves en jaillissent ! Ressuscite-nous quelques-uns de nos morts pour que nous les interrogions sur l'au-delà, nous nous rendrions compte de la véracité de ce que tu dis. Jésus le faisait bien ! Pourquoi pas toi ! Soumets à notre volonté le vent pour nos déplacements ! Salomon l'avait à sa disposition et cela ne doit pas être bien difficile pour ton Dieu ! » Le verset vise ce persiflage et ces invectives (Ṭab., XIII, 151 et suiv. ; Râz., XIX, 52-53 ; Zam., II, 288 ; Khâz., IV, 19).

[Ce serait bien celui-ci]. La réponse à la condition est sous-entendue dans le texte. Autre sens proposé par l'exégèse : « vous ne croiriez pas pour autant en Dieu » (Ṭab., XIII, 152 ; Râz., XIX, 53, etc.).

Ne savent-ils pas... Le verbe *ya'isa* (désespérer) a le sens de savoir, dans le parler des Bédouins hawâzin – célèbres par la pureté de leur langue à laquelle les philologues se réfèrent volontiers. C'est avec le même sens qu'il est employé dans le parler de la tribu de Nakha' (Ṭab., XIII, 153-154 ; Zam., II, 288). Cependant les grammairiens et les lecteurs de Kûfa rejettent cette interprétation et maintiennent à *ya'isa* le sens de « désespérer ». Le sens serait alors, selon Kisâ'i (chef de l'école de Kûfa, mort en 189/805) : « les croyants ne désespèrent-ils pas [de voir un jour] les idolâtres revenir à la foi » (à l'Islâm) (Khâz., IV, 20). Autre sens : « il est clair pour eux » *(tabayyana lahum)* (Ṭab., XIII, 154 ; I. Kath., II, 515).

Ne manqueront pas, text. : « ne cesseront pas d'être ». Ce verset, en raison de ce passage, est réputé avoir été révélé à Médine.

A moins, text. : « ou encore ».

Tu ne campes [toi-même] : ils seront atteints par un cataclysme ou épouvantés, quand tu seras avec ton armée aux approches de La Mekke. Ce serait donc une annonce voilée de l'arrivée, l'année suivante, du Prophète à la tête de son armée pour réduire La Mekke à sa merci. Ce verset, en raison de cette allusion, est considéré, ainsi que le précédent, comme ayant été révélé à Médine, autour de l'an 6/628 (Ṭab., XIII, 54).

Autre sens : « atteints par un cataclysme » ou « menacés d'un cataclysme se trouvant à proximité de leurs demeures » (Khâz., IV, 20 ; Zam., II, 289).

Jusqu'à ce que la promesse de Dieu s'accomplisse. La reddition de La Mekke ou encore la résurrection (Ṭab., XIII, 156 ; Zam., II, 289, etc.).

V. 32 : *Avant de les châtier,* text. : « ensuite, je les ai saisis ». Nous ne traduisons pas la phrase suivante par « quel fut mon châtiment », l'expression étant ambiguë en français.

V. 33 : *Celui qui observe,* text. : « celui qui se tient debout ». *Celui qui,* c'est-à-dire Dieu.

[Est-il semblable]. C'est l'interprétation que tous les commentateurs donnent à la proposition sous-entendue (Ṭab., XIII, 159 ; Zam., II, 279 ; Râz., XIX, 56, etc.). Text. : « Celui qui se tient debout sur toute âme, avec ce qu'elle a acquis... et ils se sont donné des associés à Dieu ». Le sens du verset est le suivant : Dieu qui surveille les âmes, est-il comparable aux idoles que les impies lui associent ?

Nommez : donnez-leur des noms. Nous avons déjà signalé l'importance de la connaissance des noms chez les Sémites.

Ce qu'il ignorerait sur terre : apprendriez-vous à Dieu qu'il existe sur terre des divinités qu'il ne connaît pas ? (Ṭab., XIII, 160).

Une manière apparente..., text. : « est-ce avec l'apparence du langage ».

Ils se sont écartés... : les procédés malveillants dont vous usez complaisamment pour fausser le culte du vrai Dieu vous détournent de la bonne voie.

(سورة الرعد)

عَلَىٰ كُلِّ نَفْسٍۭ بِمَا كَسَبَتْ ۗ وَجَعَلُوا۟ لِلَّهِ شُرَكَآءَ قُلْ سَمُّوهُمْ ۚ
أَمْ تُنَبِّـُٔونَهُۥ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِى ٱلْأَرْضِ أَم بِظَٰهِرٍ مِّنَ ٱلْقَوْلِ ۗ
بَلْ زُيِّنَ لِلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مَكْرُهُمْ وَصُدُّوا۟ عَنِ ٱلسَّبِيلِ ۗ
وَمَن يُضْلِلِ ٱللَّهُ فَمَا لَهُۥ مِنْ هَادٍ ﴿٣٣﴾ لَّهُمْ عَذَابٌ فِى
ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۖ وَلَعَذَابُ ٱلْءَاخِرَةِ أَشَقُّ ۖ وَمَا لَهُم مِّنَ ٱللَّهِ
مِن وَاقٍ ﴿٣٤﴾ ۞ مَّثَلُ ٱلْجَنَّةِ ٱلَّتِى وُعِدَ ٱلْمُتَّقُونَ ۖ تَجْرِى
مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ ۖ أُكُلُهَا دَآئِمٌ وَظِلُّهَا ۚ تِلْكَ عُقْبَى ٱلَّذِينَ
ٱتَّقَوا۟ ۖ وَّعُقْبَى ٱلْكَٰفِرِينَ ٱلنَّارُ ﴿٣٥﴾ وَٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ
ٱلْكِتَٰبَ يَفْرَحُونَ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ ۖ وَمِنَ ٱلْأَحْزَابِ مَن
يُنكِرُ بَعْضَهُۥ ۚ قُلْ إِنَّمَآ أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ ٱللَّهَ وَلَآ أُشْرِكَ بِهِۦٓ ۚ
إِلَيْهِ أَدْعُوا۟ وَإِلَيْهِ مَـَٔابِ ﴿٣٦﴾ وَكَذَٰلِكَ أَنزَلْنَٰهُ حُكْمًا
عَرَبِيًّا ۚ وَلَئِنِ ٱتَّبَعْتَ أَهْوَآءَهُم بَعْدَ مَا جَآءَكَ مِنَ ٱلْعِلْمِ

34. *En la vie d'ici-bas sera infligé un châtiment aux [impies]. Mais le châtiment [qui les attend] en la vie future sera encore plus pénible et personne ne les préservera de la [sanction] de Dieu.*

35. *Le paradis promis à ceux qui craignent Dieu est comparable [à un jardin] arrosé par des ruisseaux. Ses produits consommables et ses ombrages seront perpétuels. Telle sera la fin des hommes pieux; tandis que celle des impies sera le feu.*

36. *Ceux à qui nous avons donné l'Écriture se réjouissent de ce qui t'est révélé, tandis que certaines factions en rejettent une partie. Dis-leur : « Il m'a seulement été ordonné d'adorer Dieu, de ne rien lui associer. C'est [à son culte] que j'appelle et c'est vers lui que je retournerai. »*

37. *[De même que nous avons révélé aux prophètes qui t'ont précédé une prédication dans leur langue], de même nous te révélons [ce Coran] comme une sagesse exprimée en langue arabe. Certes, si tu suivais les mécréants dans leurs passions, après avoir reçu une [partie] de la science, tu n'aurais ni maître ni préservateur [pour te protéger] contre Dieu.*

V. 35 : *[A un jardin]...,* text. : « comme le jardin promis aux hommes pieux couleront sous lui et... » Nous ne suivons pas Sibawayhi (chef de l'école des grammairiens de Baṣra, mort en 177/793) dans l'explication qu'il donne à la construction de cette phrase. L'interprétation de l'école de Kûfa nous semble plus plausible. Le meilleur linguiste des commentateurs, Zam. (II, 90), ne l'interprète pas autrement.

V. 36 : *Ceux à qui nous avons donné...* Cette expression qui désigne généralement, dans le Coran, les juifs et les chrétiens concerne ici les scripturaires (une dizaine de juifs et quatre-vingts chrétiens environ) qui s'étaient convertis à l'Islâm et ne se sentaient nullement dépaysés dans leur nouvelle religion appartenant à la même famille spirituelle. Zam. (II, 290-291) donne la liste de ces premiers convertis. Cependant, Ṭab. (XIII, 162-163) l'interprète autrement : « ceux qui s'étaient réjouis », c'étaient les premiers compagnons du Prophète, tandis que le terme *'aḥzâb* (factions) fait allusion aux juifs, aux chrétiens et aux zoroastriens qui avaient fait cause commune pour combattre l'Islâm.

C'est [à son culte]..., text. : « c'est lui que j'appelle... »

V. 37 : *Nous te révélons ce Coran...,* text. : « et ainsi nous l'avons descendu une sagesse en arabe » (Râz., XIX, 61 ; Khâz., IV, 22 ; I. Kath., II, 518).

Sagesse, ḥukm : autre sens, « ordre, jugement » (Râz., XIX, 61). Il doit être considéré comme un complément d'état *(ḥâl),* non comme un complément d'objet direct (Zam., II, 290).

مَالَكَ مِنَ ٱللَّهِ مِن وَلِيٍّ وَلَا وَاقٍ ﴿٣٧﴾ وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلًا
مِّن قَبْلِكَ وَجَعَلْنَا لَهُمْ أَزْوَٰجًا وَذُرِّيَّةً ۚ وَمَا كَانَ لِرَسُولٍ
أَن يَأْتِيَ بِـَٔايَةٍ إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۗ لِكُلِّ أَجَلٍ كِتَابٌ ﴿٣٨﴾
يَمْحُوا۟ ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ وَيُثْبِتُ ۖ وَعِندَهُۥٓ أُمُّ ٱلْكِتَٰبِ ﴿٣٩﴾
وَإِن مَّا نُرِيَنَّكَ بَعْضَ ٱلَّذِى نَعِدُهُمْ أَوْ نَتَوَفَّيَنَّكَ فَإِنَّمَا
عَلَيْكَ ٱلْبَلَٰغُ وَعَلَيْنَا ٱلْحِسَابُ ﴿٤٠﴾ أَوَلَمْ يَرَوْا۟ أَنَّا نَأْتِى
ٱلْأَرْضَ نَنقُصُهَا مِنْ أَطْرَافِهَا ۚ وَٱللَّهُ يَحْكُمُ لَا مُعَقِّبَ
لِحُكْمِهِۦ ۚ وَهُوَ سَرِيعُ ٱلْحِسَابِ ﴿٤١﴾ وَقَدْ مَكَرَ ٱلَّذِينَ
مِن قَبْلِهِمْ فَلِلَّهِ ٱلْمَكْرُ جَمِيعًا ۖ يَعْلَمُ مَا تَكْسِبُ كُلُّ نَفْسٍ ۗ
وَسَيَعْلَمُ ٱلْكُفَّٰرُ لِمَنْ عُقْبَى ٱلدَّارِ ﴿٤٢﴾ وَيَقُولُ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ لَسْتَ مُرْسَلًا ۚ قُلْ كَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًۢا بَيْنِى وَبَيْنَكُمْ
وَمَنْ عِندَهُۥ عِلْمُ ٱلْكِتَٰبِ ﴿٤٣﴾

38. *Nous avons déjà envoyé des messagers avant toi à qui nous avons accordé des épouses et des descendants. Il n'a nullement appartenu à un prophète de faire des miracles sans la permission de Dieu. Chaque terme est fixé par écrit.*

39. *Dieu efface ou confirme ce qu'il veut. L'Écriture primordiale est à sa portée.*

40. *Que nous te fassions voir quelques-unes de nos menaces [concernant les impies] ou que nous te rappelions à nous [avant leur accomplissement, peu importe], seule la transmission [de nos messages] t'incombe. C'est à nous [de leur demander] des comptes.*

41. *Ne voient-ils pas que nous rétrécissons les frontières de la terre [autour d'eux] ? Dieu juge ! Nul ne peut faire obstacle à son jugement et il est prompt dans ses comptes.*

42. *Ceux qui les ont précédés ont été perfides. Mais [le résultat] de toute perfidie dépend de Dieu. Il sait ce que chaque âme acquiert et les impies sauront à qui [est réservée] l'ultime fin.*

43. *Les impies disent : « Tu n'es pas un envoyé ! » Réponds-[leur] : « Dieu et quiconque possède la science et l'Écriture suffisent comme témoins entre vous et moi. »*

V. 38 : Réponse à une double objection : les idolâtres disaient que Dieu ne pouvait envoyer comme messagers que des anges, non des hommes qui, à l'instar de tous les hommes, se marient, ont des enfants et éprouvent les mêmes besoins (Ṭab., XIII, 165). Par ailleurs, on faisait remarquer au Prophète que les moines et les prêtres chrétiens étaient célibataires et n'avaient pas d'enfants.

Le verset rappelle que les prophètes de la Bible se marièrent et eurent une lignée. Le célibat chez les chrétiens ne pouvait être justifié à la lumière de l'Écriture. Rappelons que le célibat n'a été recommandé pour les hommes de l'Église chrétienne que par saint Paul et qu'il est discuté actuellement.

Il n'a nullement appartenu... : réponse à la preuve exigée par les qurayshites (verset 31).

Chaque terme est fixé par écrit : tout est prévu pour une date fixée, par écrit (Khâz., IV, 22). Autre sens admis : pour chaque époque est prévu un livre ; à chaque révélation est fixé un terme (Ṭab., XIII, 165).

V. 39 : *Efface,* dans le sens d'abroger.

L'Écriture primordiale : l'archétype de toute prescription, la « Table bien gardée » *(Al Lawḥu-l-Maḥfûdh)* (Zam., II, 29).

Rappelons à l'intention de certains traducteurs que le mot *'umm* a le sens de mère et aussi, en arabe ancien, de drapeau, d'emblème. L'expression « mère du livre » n'est ni correcte ni claire.

Sur l'interprétation de ce verset, l'exégèse s'est longuement étendue : si tout est fixé d'avance, à quoi bon prêcher les hommes, les « appeler à Dieu » puisque leur destin est déjà fixé pour le meilleur ou pour le pire ! C'est ce que disaient, au Prophète, les qurayshites, dans leur persiflage, qui trouvaient illogique l'abrogation de certains versets et leur remplacement par d'autres, alors que le Coran enseigne que tout est pré-fixé (Khâz., IV, 23). Les muʿtazilites admettent ces modifications pour des raisons d'utilité *(riʿâyatu-l-Masâliḥ)* (Zam., II, 291). La Sunna enseigne que Dieu est absolu, omnipotent et libre de modifier ses prescriptions et de changer le cours des choses. L'exégèse hésite cependant à donner une conséquence absolue au *maḥu* (effacement) tout en admettant que durant la « Nuit de la destinée » *(Laylatu-l-Qadr)* (*cf.* S. CVII), Dieu supprime, modifie ou maintient pour une année les destinées (Ṭab., XIII, 162-172 ; Râz., XIX, 63-64). Selon un propos du Prophète rapporté par Ibn Ḥanbal (I. Kath., II, 219), la charité peut prolonger la durée fixée de la vie et la prière modifier le sort des hommes.

V. 41 : *Nous rétrécissons les frontières...* Interprétation de Ṭab. (XIII, 172). Les idolâtres qurayshites ne voient-ils pas qu'en permettant au Prophète de faire des conquêtes à partir de Médine, ils diminuent en même temps les limites territoriales de La Mekke ? Ce verset ne peut s'appliquer qu'à la période médinoise post-hégirienne de la révélation. Aussi, sommes-nous de plus en plus convaincus que la révélation de cette sourate date de peu après la convention de Ḥudaybiyya.

Les interprétations selon lesquelles le mot « diminuer » aurait le sens de « ruiner » (*cf.* Ṭab., XIII, 172, et Râz., XIX, 67) ne nous paraissent pas fondées.

Sourate XIV

Abraham ('Ibrâhîm)

Révélée après la S. LXXI, à La Mekke (sauf les versets 28 et 29 révélés à Médine). Cinquante-deux versets, soixante-douxième dans l'ordre chronologique. Elle tire son titre du verset 35 où il est question d'Abraham.

On se reportera, pour la biographie d'Abraham, à l'article que lui consacre A.J. Wensinck dans l'*Encycl. de l'Islâm* (voir aussi WASA ; GOLR ; ABBS ; ALUR ; AAHF ; KHAF).

Dans un commentaire précédent (*cf.* S. II, 130) nous avons déjà indiqué le sens de l'appellatif *khâlil* (ami) qui accompagne, dans le Coran (*cf.* S. IV, 125), le nom d'Abraham.

Sur l'étymologie du mot Abraham, quelques remarques : selon les données mêmes de la Bible, Abraham portait primitivement le nom d'Abram qui signifie « bien-né, noble », ou encore « le père des Araméens ». Sur l'ordre de Dieu (Gen. XVII, 5), l'illustre patriarche prit le nom d'Abraham (déformation dialectale de l'araméen Ab Hamôn) qui signifie « le meilleur de tous » ou encore « le père [spirituel] des peuples » [monothéistes]. C'est dans ce sens que le Coran s'exprime : *... Votre père Abraham qui vous a donné le nom de musulmans* (*cf.* S. XXII, 78). En éthiopien, Abraha signifie blanc.

Les trois religions monothéistes (judaïsme, christianisme, Islâm) se réclament à juste titre d'Abraham et le considèrent comme le père même du monothéisme. Mais elles divergent sur son rôle, sa généalogie, et sa première descendance. Aussi convient-il de préciser ce que l'Islâm enseigne à son sujet et d'examiner les opinions émises par bon nombre de sémitisants et d'arabisants, à propos de certains passages coraniques et des traditions musulmanes qui le concernent.

Rappelons que toute la doctrine islamique est centrée sur la doctrine d'Abraham, *millatu-Ibrâhîm* (S. III, 95 ; VI, 161) consignée sur des « feuillets » ou *ṣuḥuf* (aujourd'hui perdus et sur lesquels nous aurons à revenir à propos du verset 19 de la S. LXXXVII). Le Coran enseigne qu'il n'était pas d'origine juive (S. III, 62).

Des spécialistes modernes des études sémitiques sur Abraham bouleversent toutes les données traditionnelles du judaïsme, du christianisme et de l'Islâm et mettent en cause leurs idées, quant aux sources. Leur hypercritique fait de tous les premiers patriarches bibliques, en particulier d'Abraham, une fiction rappelant des lieux de culte, des rites, des héros légendaires, en un mot des mythes lunaires antérieurs à l'arrivée d'Israël en Palestine. Pour tenir le lecteur informé de quelques-unes de leurs thèses, citons R. Weil (WEIL) : « On constate, écrit-il, que dans la narration organisée, la plupart des actes de fondation d'Isaac et de Jacob ont été dédoublés par attribution artificielle et supplémentaire une première fois au grand ancêtre initial... L'alignement généalogique des personnages patriarcaux a eu pour conséquence, en outre, de rendre nécessaires des modifications dans le détail à l'ordonnance des légendes auparavant indépendantes, construites autour des diverses figures, car il fallait harmoniser les récits et dans l'histoire suivie, les coudre en bonnes conditions de jonction narrative. »

Le point de vue de l'Islâm qui s'honore d'être la *milla* (religion) d'Abraham restaurée et revigorée est diamétralement opposé à ces thèses. Sur un point cependant, des rapprochements pourraient être faits. Les sémitisants tiennent le chapitre XIV de la Genèse comme tardivement remanié et « harmonisé ». Les auteurs musulmans admettent cela et considèrent les chapitres suivants, le chapitre XVII surtout, comme transformés et pratiquement vidés de leur substance, du chef des

compilateurs tardifs des traditions juives qui se sont évertués en arrangeant les textes, à leur manière, de faire d'Isaac et de Jacob les seuls dépositaires de la révélation et les seuls fondateurs du culte. Pour rendre cohérentes la narration biblique et leur conception de la prophétie comme privilège exclusif d'Israël, ils ont modifié le texte sacré et substitué Isaac à Ismaël.

Thèses, dont les origines remontent à Renan, qui ont évolué dans leurs nuances, mettant aux prises les sémitisants en d'âpres controverses, lorsque les documents de Ras Shamra vinrent reposer la question dans toute son ampleur et la remettre sur le plan de l'actualité scientifique (RENH, t. VI, STAE ; WEIL ; WEIS, pp. 72-73 ; GUTG ; WINI ; WINA ; BOHZ, p. 29 ; DOHB, pp. 318-333 ; DHOR ; DHOA ; DHON, 1924, p. 33, 1928, pp. 367-385, 482-511, 1931, pp. 364-375, 503-518 ; DHOH, pp. 162-168 ; DUSD, p. 214 ; DUSO ; MEYG, t. II, LODI, p. 175 ; SELG ; JERA ; LOIR ; MARC).

Pour l'Islam, Abraham est un personnage historique. Son message est un appel au monothéisme opposé aux fictions religieuses régnantes. Mais il n'était pas juif (S. III, 67). Natif d'Our, il était Babylonien, de race sémitique, mais non spécifiquement juive. Son père pratiquait une religion (astrolâtrie) tout à fait différente du judaïsme à une époque où l'appartenance à une confession se confondait avec l'appartenance à une ethnie. Les tribulations d'Abraham à travers le Proche-Orient ne sauraient permettre ni d'en faire un mythe, ni de lui attribuer une origine qui n'était pas la sienne. Le grand rabbin de Paris, Jaïs, nous a assurés que, pour les historiens religieux juifs, Abraham n'était pas d'origine israélite.

Sur la généalogie d'Abraham – ʿUzayr mis à part –, les données de l'Islâm (THAQ, p. 44 ; ATHK, t. I, pp. 53 et suiv., 67, 96) concordent avec celles de la Bible (Gen. XI, 21-26 ; Chroniques I, 17-27). Par référence aux sources bibliques et talmudiques, la tradition musulmane fait naître Abraham en 1263 après le déluge. Ṭab., Ta'rikh, éd. Leyde. reprend. photo. 1965, p. 455 ; Maqdisi, HʿUdda, Le Canisd., p. 85.

En revanche, le point de vue de l'Islam sur les deux fils d'Abraham est radicalement différent de l'enseignement de la Bible et des recherches des orientalistes qui se sont intéressés à cette question.

Aussi le point de vue de l'Islâm mérite-t-il d'être précisé. Abraham eut deux garçons : Ismaël (l'aîné, fruit de son union avec Agar) et Isaac dont la mère était Sara.

Au cours de son apostolat, Abraham fut mis à rude épreuve : le sacrifice de l'un de ses fils. Ayant donné toute la mesure de sa soumission à Dieu, il fut miraculeusement arrêté dans son geste et l'immolation n'eut pas lieu. Mais, lequel de ses deux fils devait être sacrifié *(ẕabîḥ)* ? Ismaël ou Isaac ? La réponse à cette question met en cause certaines positions doctrinales et il importe d'aborder sans parti pris la question. Elle a été examinée par divers auteurs musulmans. Malheureusement, beaucoup d'orientalistes, en raison d'une prévention ancienne, suspectent a priori l'apport des musulmans dans ce domaine. Ce préjugé systématiquement défavorable, dénoncé déjà par le regretté Louis Massignon, a amené quelques-uns d'entre eux, à propos du point de vue de l'Islâm sur Abraham, à des conclusions discutables. I. Goldziher (*cf.* GOLM) soutient que le *ẕabîḥ* était Isaac, non Ismaël. Le père Yves Moubarac souscrit à cette hypothèse, évidemment.

L'un et l'autre entendent sans doute mettre ainsi en cause tout ce que la tradition musulmane fournit au sujet de la construction de la Kaʿba, du drame d'Agar, réduire à néant la signification du pèlerinage canonique et la valeur spirituelle que perpétue pour l'Islâm le sacrifice d'Ismaël.

Le père Yves Moubarac voit dans la conception musulmane du *ẕabîḥ,* deux périodes (MOUA, 86-90). Selon lui, le Coran serait imprécis sur la question et les premières générations de musulmans auraient vu en Isaac le fils porté à l'immolation. Ce serait seulement à partir du règne de ʿUmar b. ʿAbdi-l-ʿAzîr qu'Ismaël aurait été substitué à Isaac dans la version islamique. Or, il est hasardeux de tirer une conclusion en faveur de la tentative d'immolation d'Isaac en invoquant à tort le Coran.

En fait, on peut relever (S. II, 125) dans la vulgate de l'Islâm, ce verset : *Nous avons reçu d'Abraham et d'Ismaël l'engagement de purifier mon temple à l'intention de ceux qui [viendront] tourner autour, y faire une retraite, s'incliner et se prosterner.* Il s'agit, dans le Coran, d'Ismaël et non d'Isaac, du temple de la Kaʿba, de la circumambulation, rite important du pèlerinage lié au jet symbolique des pierres, à Minâ que domine le mont où se place l'événement et de l'intention d'Abraham d'immoler son fils Ismaël à Dieu.

Assurément, le texte biblique place le lieu de l'immolation à Marijja, nom inconnu qu'une tradition tardive hébraïque identifie avec la colline sur laquelle fut construit le temple de Jérusalem. Mais tout le monde n'est pas d'accord sur cette identification. La tradition samaritaine y voit le Garizim et la tradition chrétienne le mont du Calvaire (*cf.* Georges : *Le Sacrifice d'Abraham,* Études des facultés catholiques, Lyon, 1948, p. 99 sq).

Il est, par ailleurs, absolument inexact que la conception des « générations musulmanes » ait varié

au sujet de l'identité de celui des fils d'Abraham offert en holocauste par soumission à Dieu; et il est étonnant de constater qu'un érudit de la valeur du père Yves Moubarac se soit mépris à ce point sur les sources islamiques.

Il n'y a pas eu, à dire vrai, d'évolution dans les idées des « générations musulmanes sur ce problème », mais deux courants d'opinions parallèles chez les tout premiers compagnons du Prophète. Dès le début de l'Islâm, deux traditions concomitantes relatives au *żabîb* se sont manifestées et opposées. L'une, militant en faveur d'Isaac, rapportée par ʿIkrima et ʿAbdullah b. Mas ʿud, compte parmi ses partisans des compagnons de renom comme ʿUmar b. al-Khattâb et ʿAli. Elle s'appuie sur la S. XXXVII, 101, qui fait état de l'annonce faite à Sara de la naissance d'un fils, annonce qui milite en faveur de l'immolation d'Isaac.

La seconde, rapportée par l'une des plus grandes autorités traditionalistes de l'Islâm, Ibn ʿAbbas, soutient que le *żabîb* était Ismaël. Examinant la même référence coranique, Ibn ʿAbbas et ceux qui tiennent pour infondée l'opinion selon laquelle il s'agirait d'Isaac, font observer que le verset invoqué et les suivants ne prouvent rien et peuvent militer en faveur d'Isaac comme en faveur d'Ismaël. Ils font également remarquer que le Prophète disait non sans fierté qu'il « descendait de deux personnes choisies pour l'immolation », faisant ainsi allusion à son père ʿAbdallah qui faillit être sacrifié et à son ancêtre Ismaël qui, bien avant ce dernier, avait failli subir le même sort. L'ordre d'immolation donné à Abraham avant la naissance d'Isaac et alors qu'Ismaël était déjà un jeune garçon, ne pouvait concerner que ce dernier.

Dans la S. XXXVII, la naissance du premier-né (Ismaël) d'Abraham et le récit de l'épreuve de son immolation (v. 101-106) sont placés avant la naissance d'Isaac (v. 112). Au surplus, à l'époque du califat omeyyade de ʿUmar b. ʿAbdu-l-ʿAzîz, les docteurs juifs convertis à l'Islâm convenaient que le *żabîb* était Ismaël, non Isaac (Ṭab. XXIII, 85).

La version biblique, dans son état actuel, relate ainsi l'événement : « Après ces choses, Dieu mit Abraham à l'épreuve et lui dit : "Abraham !" Et il répondit : "Me voici !" Dieu dit : "Prends ton fils, ton unique, celui que tu aimes, Isaac ; va-t'en au pays de Marijja et là, offre-le en holocauste sur l'une des montagnes que je te dirai." » (Gen., XXII, 1-2). Or, il n'est pas dit dans la Bible : « tu prendras », mais « prends » et le texte précise « ton fils unique ». Il s'agit bien d'Ismaël puisqu'il l'était jusqu'à la naissance d'Isaac, quatorze ans après la sienne (Gen., XVI, 16). A aucun moment, Isaac n'a été « fils unique » alors qu'Ismaël le fut et donc le qualificatif ne peut s'appliquer qu'à lui, à moins de suspecter (ce qui serait contraire aux faits et à l'enseignement de la Bible) la filiation d'Ismaël. Or, selon la Bible, Ismaël est annoncé et béni par Dieu : « Agar, enceinte, chassée par Sara, l'ange du Seigneur la rencontra près d'une source au désert et lui dit : "Je multiplierai beaucoup ta descendance tellement qu'on ne pourra pas la compter... Tu es enceinte et tu enfanteras un fils et tu lui donneras le nom d'Ismaël, car Yahvé a entendu ta détresse." » (Gen., XVIII, 7-12).

En fait, c'est Abraham qui lui donne le nom d'Ismaël (Shamaël, Yishma'ël) selon la volonté de Dieu. Le texte devient clair, s'il est ainsi rétabli : « Prends ton fils Ismaël, ton unique fils que tu aimes, etc. » Il s'avère non moins évident, à l'analyse serrée de la narration biblique, qu'il s'agit d'une substitution tardive et maladroite en contradiction formelle avec la logique des faits. Cette altération du texte yahviste est certainement d'inspiration élohiste et avait un but : il s'agissait dans la pensée de son auteur de faire du sacrifice consenti par Abraham, mais non exécuté, d'Isaac (substitué à Ismaël), non seulement une haute leçon spirituelle de foi absolue en Dieu, mais encore et surtout une référence au rachat des premiers-nés juifs et à la condamnation, maintes fois rappelée par les prophètes, de l'immolation d'enfants israélites, par imitation des pratiques païennes (*cf.* Ex., XIII, 12-13, et Lév., XVIII, 2). *Walʿilmu lillah* = « le savoir est à Dieu ».

CANEVAS

Dieu : Ses attributs ; Ses bienfaits envers les humains ; est attentif aux actes des criminels : 2, 19, 32, 34, 42, 51.
Satan : son cynisme : 21-22.
L'homme : Dieu lui a permis de profiter de Sa création, mais il est foncièrement ingrat : 28, 32-34.
Des peuples anéantis pour leur impiété : 9.
Le Coran, livre destiné à servir de guide aux hommes dans la voie de Dieu : 1, 52.
Les prophètes : leur mission auprès des hommes ; ce sont des mortels qui ne peuvent rien contre la volonté de Dieu qui tiendra la promesse qui leur a été faite : 11-12, 47.

Abraham : père du monothéisme universel (ḥanifisme) ; installe sa famille dans la vallée de La Mekke ; sa reconnaissance envers Dieu qui lui donne Ismaël et Isaac ; ses prières : 35-41.
Moïse : son rôle et ses appels aux juifs établis en Égypte : 5-8.
Des croyants : 23, 27, 31.
Des infidèles : ils suivent une voie dangereuse en persécutant les prophètes ; c'est en vain qu'ils se repentiront quand l'heure sonnera : 2-3, 10, 13, 28, 43-44, 46, 49.
Avertissement aux hommes que le jour du jugement dernier n'est pas loin : 44.
Le paradis : 23.
L'enfer : 16, 29, 49.

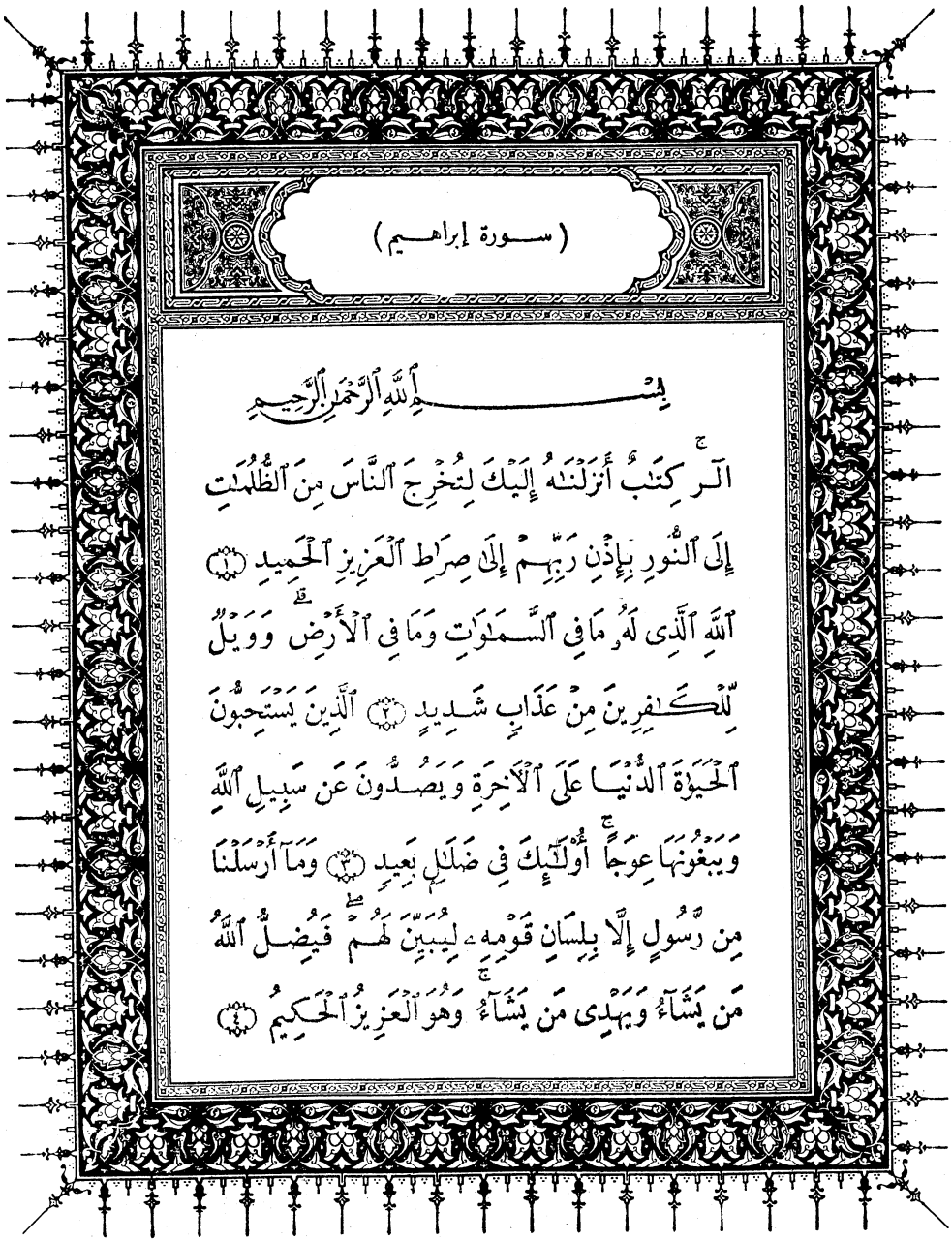

(سورة إبراهيم)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

الٓر كِتَٰبٌ أَنزَلْنَٰهُ إِلَيْكَ لِتُخْرِجَ ٱلنَّاسَ مِنَ ٱلظُّلُمَٰتِ
إِلَى ٱلنُّورِ بِإِذْنِ رَبِّهِمْ إِلَىٰ صِرَٰطِ ٱلْعَزِيزِ ٱلْحَمِيدِ ﴿١﴾
ٱللَّهِ ٱلَّذِى لَهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۗ وَوَيْلٌ
لِّلْكَٰفِرِينَ مِنْ عَذَابٍ شَدِيدٍ ﴿٢﴾ ٱلَّذِينَ يَسْتَحِبُّونَ
ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا عَلَى ٱلْءَاخِرَةِ وَيَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ
وَيَبْغُونَهَا عِوَجًا ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ فِى ضَلَٰلٍۭ بَعِيدٍ ﴿٣﴾ وَمَآ أَرْسَلْنَا
مِن رَّسُولٍ إِلَّا بِلِسَانِ قَوْمِهِۦ لِيُبَيِّنَ لَهُمْ ۖ فَيُضِلُّ ٱللَّهُ
مَن يَشَآءُ وَيَهْدِى مَن يَشَآءُ ۚ وَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٤﴾

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *A., L., R. ('Alif-Lâm-Râ). [Voici] un livre que nous te communiquons pour que tu fasses sortir, avec la permission de leur Seigneur, les gens des ténèbres vers la lumière, vers la voie [de Dieu] tout-puissant et digne de louange,*

2. *[la voie] de Dieu à qui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. Et malheur aux impies ! Ils subiront un supplice atroce.*

3. *[Malheur à] ceux qui trouvent la vie d'ici-bas plus attachante que la vie future et détournent [les gens] du chemin de Dieu, qu'ils cherchent à rendre tortueux. Ceux-là se sont trop éloignés [de la vérité] dans leur égarement.*

4. *Nous n'avons envoyé aucun messager qui ne [s'exprimât] dans l'idiome de son peuple pour l'éclairer. Dieu égare qui il veut et met sur la bonne voie qui il veut. C'est lui le Tout-Puissant, le Sage.*

V. 1 : A. L. R. Sur les sigles voir S. II, 1.
Un livre : le Coran.
Te communiquons, text. : « faisons descendre vers toi ».
Ténèbres, mécréance ; *lumière,* foi.
La voie : l'Islâm.

V. 2 : Nous traduisons d'après la lecture de Médine et de Damas *(al lahi).* Autre sens, d'après la lecture de Baṣra et Kûfa *(al lahu) :* « Dieu, à qui appartient... »

V. 3 : *Ceux-là se sont trop éloignés,* text. : « sont dans un égarement loin » (Ṭab., XIII, 183).

(الجزء الثالث عشر)

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا مُوسَىٰ بِـَٔايَٰتِنَآ أَنْ أَخْرِجْ قَوْمَكَ مِنَ
ٱلظُّلُمَٰتِ إِلَى ٱلنُّورِ وَذَكِّرْهُم بِأَيَّىٰمِ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ
لَءَايَٰتٍ لِّكُلِّ صَبَّارٍ شَكُورٍ ﴿٥﴾ وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِ
ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَةَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ أَنجَىٰكُم مِّنْ ءَالِ فِرْعَوْنَ
يَسُومُونَكُمْ سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ وَيُذَبِّحُونَ أَبْنَآءَكُمْ وَيَسْتَحْيُونَ
نِسَآءَكُمْ ۚ وَفِى ذَٰلِكُم بَلَآءٌ مِّن رَّبِّكُمْ عَظِيمٌ ﴿٦﴾
وَإِذْ تَأَذَّنَ رَبُّكُمْ لَئِن شَكَرْتُمْ لَأَزِيدَنَّكُمْ ۖ وَلَئِن كَفَرْتُمْ إِنَّ
عَذَابِى لَشَدِيدٌ ﴿٧﴾ وَقَالَ مُوسَىٰٓ إِن تَكْفُرُوٓا۟ أَنتُمْ وَمَن
فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا فَإِنَّ ٱللَّهَ لَغَنِىٌّ حَمِيدٌ ﴿٨﴾ أَلَمْ يَأْتِكُمْ
نَبَؤُا۟ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ قَوْمِ نُوحٍ وَعَادٍ وَثَمُودَ ۛ وَٱلَّذِينَ مِنۢ
بَعْدِهِمْ ۛ لَا يَعْلَمُهُمْ إِلَّا ٱللَّهُ ۚ جَآءَتْهُمْ رُسُلُهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ
فَرَدُّوٓا۟ أَيْدِيَهُمْ فِىٓ أَفْوَٰهِهِمْ وَقَالُوٓا۟ إِنَّا كَفَرْنَا بِمَآ

5. *[C'est] ainsi que nous avons envoyé Moïse, accompagné de nos signes [en lui disant] : « Fais sortir ton peuple des ténèbres vers la lumière et rappelle-lui les journées de Dieu. » Il y a en cela des signes pour tout homme plein d'endurance et de reconnaissance.*

6. *Quand Moïse dit à son peuple : « Souvenez-vous des bienfaits dont Dieu vous a comblés : il vous a délivrés des agents de Pharaon qui vous maltraitaient ignominieusement, égorgeaient vos fils et laissaient vos femmes en vie. En cela il y avait une rude épreuve [pour vous de sa part].*

7. *[Souvenez-vous aussi] lorsque votre Seigneur annonça : « Si vous êtes reconnaissants, je ferai, certes, encore plus pour vous. Mais, si vous êtes infidèles, mon châtiment sera terrible pour vous. »*

8. *Et Moïse ajouta : « Seriez-vous infidèles, vous et tous ceux qui sont sur terre, que Dieu [n'en serait pas moins] digne de louange. »*

9. *Les nouvelles de ceux qui furent avant vous ne vous sont-elles point parvenues : [celles] du peuple de Noé, de ʿAd, de Thamûd, de ceux qui furent après eux et que Dieu seul connaît ?*
Les messagers [que nous leur avions envoyés] se présentèrent à eux avec des preuves, [mais] ils portèrent leurs mains à leur bouche en disant : « Nous n'ajoutons pas foi à vos messages ! Nous sommes, en ce qui concerne l'objet de vos appels, dans un doute troublant. »

V. 5 : *Les journées :* les bienfaits (Ṭab., XIII, 182-184), les événements mémorables (Zam., II, 294 ; Râz., XIX, 84). Les jours au cours desquels Dieu se montra particulièrement bienveillant envers les juifs.

V. 6 : Le sens est : « Souviens-toi, Muḥammad, lorsque Moïse dit à son peuple » (Ṭab. XIII, 184).

Bienfaits : au singulier dans le texte.

Agents, text. : « la famille, la maison ».

Et laissaient vos femmes en vie, Tab. (XIII, 185) ;I. Kath. (II, 523) ; Al Khâz. (IV, 28).

V. 9 : *Les nouvelles :* au singulier dans le texte.

Ils portèrent leurs mains à leur bouche, geste sur le sens duquel les commentateurs hésitent : colère, dépit, raillerie ? Le même geste pourrait indiquer que les impies mettaient leurs mains sur la bouche des prophètes pour les empêcher de parler. En se référant au sens que les Arabes donnent actuellement à ce geste, on pourrait dire qu'il s'agit d'un signe de stupeur ou d'une invitation au silence. En Afrique du Nord, les femmes, en entendant un mot maléfique ou une nouvelle bouleversante, portent la main à la bouche et prononcent comme formule prophylactique : *Samʿat lardh-u-balʿat* (la terre a entendu et avalé, c'est-à-dire que la terre engloutisse ce qu'elle a entendu). Ce geste équivaudrait à l'expression grossière française : « Fermez-la ! » Mais si l'on voulait aller au-delà du sens secondaire pour essayer de découvrir le rite magique que ce geste symbolise, il faudrait rappeler les superstitions attachées primitivement à la main et à la bouche, à la salive, aux gestes de salutation, à l'imposition des mains, à la valeur magique des attouchements, au symbole des doigts de la main. De tels gestes impliquent, en général, l'idée d'une protection contre le mal magique évoqué par l'énoncé d'un mot ou d'une phrase néfaste. (*Cf.* WESS, pp. 39, 51-54, 61, 64, 96, 107, 153 ; CONM, pp. 128, 140, 154, 171).

Troublant : qui agite l'esprit, qui énerve et inquiète : *Hua qalaqu-n-nafsi* (Zam., II, 295). On serait presque tenté, compte tenu du contexte, de traduire par « irritant, agaçant ». Par « doute », il faut entendre ici, « négation ».

(سورة إبراهيم)

أُرْسِلْتُم بِهِۦ وَإِنَّا لَفِى شَكٍّ مِّمَّا تَدْعُونَنَآ إِلَيْهِ مُرِيبٍ ﴿٩﴾
* قَالَتْ رُسُلُهُمْ أَفِى ٱللَّهِ شَكٌّ فَاطِرِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ
يَدْعُوكُمْ لِيَغْفِرَ لَكُم مِّن ذُنُوبِكُمْ وَيُؤَخِّرَكُمْ إِلَىٰٓ أَجَلٍ
مُّسَمًّى قَالُوٓا۟ إِنْ أَنتُمْ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُنَا تُرِيدُونَ أَن تَصُدُّونَا
عَمَّا كَانَ يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَا فَأْتُونَا بِسُلْطَٰنٍ مُّبِينٍ ﴿١٠﴾ قَالَتْ
لَهُمْ رُسُلُهُمْ إِن نَّحْنُ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَمُنُّ عَلَىٰ
مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ وَمَا كَانَ لَنَآ أَن نَّأْتِيَكُم بِسُلْطَٰنٍ
إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١١﴾ وَمَا
لَنَآ أَلَّا نَتَوَكَّلَ عَلَى ٱللَّهِ وَقَدْ هَدَىٰنَا سُبُلَنَا وَلَنَصْبِرَنَّ
عَلَىٰ مَآ ءَاذَيْتُمُونَا وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُتَوَكِّلُونَ ﴿١٢﴾
وَقَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لِرُسُلِهِمْ لَنُخْرِجَنَّكُم مِّنْ أَرْضِنَآ
أَوْ لَتَعُودُنَّ فِى مِلَّتِنَا فَأَوْحَىٰٓ إِلَيْهِمْ رَبُّهُمْ لَنُهْلِكَنَّ

10. *Les envoyés leur dirent : « Y a-t-il un doute au sujet de Dieu créateur des cieux et de la terre qui vous appelle pour vous pardonner une partie de vos péchés et vous donner un délai jusqu'au terme arrêté ? — Vous n'êtes que des humains comme nous ! répliquèrent les impies. Vous voulez nous détourner de ce que nos ancêtres adoraient ! Apportez-nous donc un argument décisif ! »*

11. *Les prophètes [dépêchés auprès] d'eux dirent : « Nous sommes, certes, des humains comme vous, mais Dieu comble de sa bonté qui il veut parmi ses serviteurs. Nous ne pourrions vous fournir un argument décisif qu'avec la permission de Dieu. Qu'en Dieu les croyants placent leur confiance !*

12. *« Nous n'avons qu'à nous en remettre à Dieu qui nous a placés sur les chemins [que nous devions suivre] ! Nous supporterons patiemment les persécutions que vous nous infligez. Que ceux qui cherchent à qui se confier s'en remettent à Dieu ! »*

13. *Les impies dirent aux prophètes [qui leur avaient été envoyés] : « Nous vous expulserons de notre territoire, à moins que vous ne reveniez à notre religion ! » C'est alors que leur Seigneur leur fit cette révélation : « Certes, nous allons anéantir les injustes,*

(الجزء الثالث عشر)

ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٣﴾ وَلَنُسْكِنَنَّكُمُ ٱلْأَرْضَ مِنۢ بَعْدِهِمْ ۚ ذَٰلِكَ
لِمَنْ خَافَ مَقَامِى وَخَافَ وَعِيدِ ﴿١٤﴾ وَٱسْتَفْتَحُوا۟ وَخَابَ
كُلُّ جَبَّارٍ عَنِيدٍ ﴿١٥﴾ مِّن وَرَآئِهِۦ جَهَنَّمُ وَيُسْقَىٰ مِن مَّآءٍ
صَدِيدٍ ﴿١٦﴾ يَتَجَرَّعُهُۥ وَلَا يَكَادُ يُسِيغُهُۥ وَيَأْتِيهِ ٱلْمَوْتُ مِن
كُلِّ مَكَانٍ وَمَا هُوَ بِمَيِّتٍ ۖ وَمِن وَرَآئِهِۦ عَذَابٌ غَلِيظٌ ﴿١٧﴾
مَّثَلُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِرَبِّهِمْ ۖ أَعْمَٰلُهُمْ كَرَمَادٍ ٱشْتَدَّتْ بِهِ ٱلرِّيحُ
فِى يَوْمٍ عَاصِفٍ ۖ لَّا يَقْدِرُونَ مِمَّا كَسَبُوا۟ عَلَىٰ شَىْءٍ ۚ ذَٰلِكَ
هُوَ ٱلضَّلَٰلُ ٱلْبَعِيدُ ﴿١٨﴾ أَلَمْ تَرَ أَنَّ ٱللَّهَ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضَ بِٱلْحَقِّ ۚ إِن يَشَأْ يُذْهِبْكُمْ وَيَأْتِ بِخَلْقٍ جَدِيدٍ ﴿١٩﴾
وَمَا ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ بِعَزِيزٍ ﴿٢٠﴾ وَبَرَزُوا۟ لِلَّهِ جَمِيعًا فَقَالَ
ٱلضُّعَفَٰٓؤُا۟ لِلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوٓا۟ إِنَّا كُنَّا لَكُمْ تَبَعًا فَهَلْ أَنتُم
مُّغْنُونَ عَنَّا مِنْ عَذَابِ ٱللَّهِ مِن شَىْءٍ ۚ قَالُوا۟ لَوْ هَدَىٰنَا ٱللَّهُ

14. *et vous installer à leur place, sur cette terre. Telle est [la récompense] de ceux qui respectent ma grandeur et redoutent ma menace .»*

15. *Les prophètes demandèrent alors [à Dieu] de les assister contre eux. Tout tyran insolent fut alors déçu.*

16. *La géhenne est devant lui. Sa boisson sera un mélange de pus et de sang.*

17. *Il l'avalera à petites gorgées, non sans difficultés. La mort l'assaillira de toute part, mais il ne mourra pas car il subira ensuite un gros châtiment.*

18. *Les œuvres de ceux qui nient leur Seigneur sont comparables à de la cendre sur laquelle souffle avec violence le vent, un jour de tempête. Ils ne pourront rien en retirer [le jour de la résurrection] et c'est là un égarement bien éloigné [de la vraie route].*

19. *Ne vois-tu pas que Dieu a, en toute vérité, créé les cieux et la terre et que, s'il voulait, il vous en bannirait pour vous remplacer par de nouvelles créatures ?*

20. *Car, pour Dieu, cela n'est nullement difficile.*

21. *Tous comparaîtront devant Dieu. Les faibles de la terre diront aux orgueilleux : « Nous vous avions suivis : pouvez-vous nous être de quelque utilité contre le châtiment de Dieu ? — Si Dieu vous avait mis dans la bonne voie, diront [ces derniers], nous vous aurions certainement bien guidés. Mais pour nous [maintenant] s'affliger ou endurer revient au même. Pas de refuge pour nous ! »*

V. 15 : *Insolent,* ʿ*anîd*, d'une racine dont le sens signifie « s'écarter du chemin ou du troupeau » (chameau), par extension, rebelle, récalcitrant, opiniâtre, rival (Râz., XIX, 102).

V. 16 : *Devant lui*, text. : « derrière lui ». Ce serait un contresens en français, car le sens est : la géhenne lui est réservée, l'attend. Il marche vers elle et donc elle est devant lui, et non derrière lui (Ṭab., XIII, 194-195).

Un mélange de pus et de sang, text. : « une eau purulente ». Nous traduisons d'après l'interprétation de Ṭab. (XIII, 195).

(سورة إبراهيم)

لَهَدَيْنَٰكُمْ ۖ سَوَآءٌ عَلَيْنَآ أَجَزِعْنَآ أَمْ صَبَرْنَا مَا لَنَا مِن
مَّحِيصٍ ﴿٢١﴾ وَقَالَ ٱلشَّيْطَٰنُ لَمَّا قُضِىَ ٱلْأَمْرُ إِنَّ ٱللَّهَ وَعَدَكُمْ
وَعْدَ ٱلْحَقِّ وَوَعَدتُّكُمْ فَأَخْلَفْتُكُمْ ۖ وَمَا كَانَ لِىَ عَلَيْكُم
مِّن سُلْطَٰنٍ إِلَّآ أَن دَعَوْتُكُمْ فَٱسْتَجَبْتُمْ لِى ۖ فَلَا تَلُومُونِى
وَلُومُوٓا۟ أَنفُسَكُم ۖ مَّآ أَنَا۠ بِمُصْرِخِكُمْ وَمَآ أَنتُم بِمُصْرِخِىَّ ۖ إِنِّى
كَفَرْتُ بِمَآ أَشْرَكْتُمُونِ مِن قَبْلُ ۗ إِنَّ ٱلظَّٰلِمِينَ لَهُمْ عَذَابٌ
أَلِيمٌ ﴿٢٢﴾ وَأُدْخِلَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ جَنَّٰتٍ
تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ ۖ تَحِيَّتُهُمْ
فِيهَا سَلَٰمٌ ﴿٢٣﴾ أَلَمْ تَرَ كَيْفَ ضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا كَلِمَةً طَيِّبَةً
كَشَجَرَةٍ طَيِّبَةٍ أَصْلُهَا ثَابِتٌ وَفَرْعُهَا فِى ٱلسَّمَآءِ ﴿٢٤﴾ تُؤْتِىٓ
أُكُلَهَا كُلَّ حِينٍۭ بِإِذْنِ رَبِّهَا ۗ وَيَضْرِبُ ٱللَّهُ ٱلْأَمْثَٰلَ لِلنَّاسِ
لَعَلَّهُمْ يَتَذَكَّرُونَ ﴿٢٥﴾ وَمَثَلُ كَلِمَةٍ خَبِيثَةٍ كَشَجَرَةٍ خَبِيثَةٍ

22. *Satan dira, lorsque tout sera accompli : « Certes, Dieu vous avait fait une promesse vraie. Moi [aussi] je vous avais fait une promesse, mais je vous ai trompés. Je n'avais aucun pouvoir sur vous, sauf de vous appeler et vous m'avez répondu. Ne me blâmez pas ! Adressez vos blâmes à vous-mêmes ! Je ne puis vous porter secours et vous n'êtes d'aucun secours pour moi. Je nie ce que vous m'aviez associé, autrefois. » Un châtiment douloureux [attend], en vérité, les injustes.*

23. *Ceux qui auront cru [en Dieu] et pratiqué le bien seront, [par contre], introduits dans les jardins arrosés par des ruisseaux pour un séjour éternel, par autorisation de leur Seigneur, où leur salutation sera : « Paix ! »*

24. *N'as-tu point vu comment Dieu exprime [sous forme] de parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est solide, la ramure [dressée] vers le ciel,*

25. *et qui, par la permission de son Seigneur, produit à tout moment des fruits. Dieu propose des paraboles aux hommes afin qu'ils réfléchissent.*

26. *Une parole mauvaise est semblable à un arbre nuisible arraché au sol : elle n'a pas de stabilité.*

V. 26 : *Un arbre nuisible.* Arbre mauvais : la coloquinte *(ḥandhal* ou *shiryân)* (Ṭab., XIII, 211), qui foisonne dans le désert et dont la poésie arabe ancienne a fait le symbole même de l'amertume.

(الجزء الثالث عشر)

ٱجْتُثَّتْ مِن فَوْقِ ٱلْأَرْضِ مَا لَهَا مِن قَرَارٍ ﴿٢٦﴾ يُثَبِّتُ
ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱلْقَوْلِ ٱلثَّابِتِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى
ٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَيُضِلُّ ٱللَّهُ ٱلظَّٰلِمِينَ ۚ وَيَفْعَلُ ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ ﴿٢٧﴾
۞ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ بَدَّلُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ كُفْرًا وَأَحَلُّوا۟ قَوْمَهُمْ
دَارَ ٱلْبَوَارِ ﴿٢٨﴾ جَهَنَّمَ يَصْلَوْنَهَا ۖ وَبِئْسَ ٱلْقَرَارُ ﴿٢٩﴾
وَجَعَلُوا۟ لِلَّهِ أَندَادًا لِّيُضِلُّوا۟ عَن سَبِيلِهِۦ ۗ قُلْ تَمَتَّعُوا۟ فَإِنَّ
مَصِيرَكُمْ إِلَى ٱلنَّارِ ﴿٣٠﴾ قُل لِّعِبَادِىَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ يُقِيمُوا۟
ٱلصَّلَوٰةَ وَيُنفِقُوا۟ مِمَّا رَزَقْنَٰهُمْ سِرًّا وَعَلَانِيَةً مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِىَ
يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خِلَٰلٌ ﴿٣١﴾ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضَ وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَخْرَجَ بِهِۦ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ
رِزْقًا لَّكُمْ ۖ وَسَخَّرَ لَكُمُ ٱلْفُلْكَ لِتَجْرِىَ فِى ٱلْبَحْرِ بِأَمْرِهِۦ ۖ
وَسَخَّرَ لَكُمُ ٱلْأَنْهَٰرَ ﴿٣٢﴾ وَسَخَّرَ لَكُمُ ٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ دَآئِبَيْنِ

27. *Dieu affermit ceux qui croient par une parole ferme en la vie d'ici-bas et dans la vie future. Dieu égare les injustes et fait ce qu'il veut.*

28. *N'as-tu point porté tes regards vers ceux qui échangent les bienfaits de Dieu contre l'impiété et placent leur peuple dans la demeure de la perdition, [en]*

29. *la géhenne dont ils auront à supporter l'ardeur ? Quel affreux asile !*

30. *Ils ont donné des égaux à Dieu pour égarer [les gens] loin du chemin de Dieu.*

31. *Dis-[leur] : « Jouissez [de cette vie] ! En vérité, vous êtes voués au feu [de l'enfer]. »*
Dis à mes serviteurs qui ont cru [en moi] d'accomplir la prière, de faire la charité discrètement et publiquement [en prélevant] sur ce que nous leur avons accordé, avant l'arrivée d'un jour où il n'y aura ni trafic ni amitié.

32. *C'est Dieu qui a créé les cieux et la terre, fait descendre l'eau du ciel grâce à laquelle il fait pousser des fruits pour votre nourriture. Il vous a soumis les vaisseaux qui, par sa permission, voguent sur la mer. Il vous a soumis les cours d'eau.*

33. *Pour vous, il a soumis le soleil et la lune à une révolution invariable ainsi que la nuit et le jour.*

V. 27 : *Parole ferme*, la profession de foi islamique : « Il n'y a qu'un Dieu. Muḥammad est l'envoyé de Dieu » (Ṭab., XIII, 213-217).

Dieu fait ce qu'il veut. Il ne convient pas de se méprendre sur cette formule qui revient fréquemment dans le texte sacré et qui constitue un des principes fondamentaux de l'Islâm. Elle n'implique en elle-même ni arbitraire ni injustice. La liberté de Dieu à l'égard de sa création se situe dans le cadre de sa sagesse absolue. Cette sagesse dont la liberté divine est le corollaire garantit sa justice. C'est dans ce sens que le Coran enseigne aussi : *Dieu ne lèse point, fût-ce du poids d'un atome* (S. IV, 40, *cf.* aussi S. X, 44 ; S. XVIII, 49).

V. 28 : *La perdition, bawâr* : « ruine, péril ». *Daru-l-bawâr* : « enfer ». L'allusion vise les qurayshites qui opposent à la faveur que Dieu leur a faite en choisissant l'un des leurs (Muḥammad) comme prophète leur incrédulité. Par « *ceux* », il faut entendre les notables des deux clans mekkois, les plus riches hostiles au Prophète : les Banû Mughîra et les Banû 'Umayya. Ṭab. (XIII, 220) cite encore, et non sans raison, les clans des Banû Makhzûm et des Banû 'Asad.

V. 30 : *Pour égarer [les gens].* Nous lisons d'après la lecture de Kûfa *(yuḍillu).* Selon l'école de Baṣra, on doit lire *yaḍillu*, avec comme sens : « pour s'égarer ».

[Les gens] : Ṭab., XIII, 225.

V. 31 : *Vous êtes voués au feu,* text. : « votre devenir est vers le feu ».

Un jour : la résurrection.

Trafic, autre sens sollicité : « rachat » (Ṭab., XIII, 224).

V. 32 : *C'est Dieu qui*, text. : « Dieu qui » (Zâm., II, 303).

Pousser, text. : « sortir ».

Il vous a soumis, sakhkhara : « abaisser, soumettre à une corvée, assujettir ». Dieu a assigné aux vaisseaux, aux fleuves, au soleil et à la lune un rôle respectif qui profite indirectement à l'homme (voyage sur mer, fécondité de certaines régions traversées de cours d'eau, ruisseaux, rivières fleuves), chaleur du soleil nécessaire à la vie, sa clarté et celle de la lune déterminant la nuit et le jour, etc. (Râz., XIX, 128-129).

V. 33 : *Invariable, dâ'ibayni,* de *da'ba :* « s'appliquer à faire quelque chose avec soin et d'une manière continue, invariable, selon une habitude établie ». « Invariable dans leur course » (Zâm., II, 303). La racine de ce nom d'agent est très vieille (*cf.* S. III, 11).

(سورة إبراهيم)

وَسَخَّرَ لَكُمُ ٱلَّيْلَ وَٱلنَّهَارَ ﴿٣٣﴾ وَءَاتَىٰكُم مِّن كُلِّ مَا سَأَلْتُمُوهُ ۚ
وَإِن تَعُدُّوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ لَا تُحْصُوهَآ ۗ إِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ لَظَلُومٌ
كَفَّارٌ ﴿٣٤﴾ وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ رَبِّ ٱجْعَلْ هَٰذَا ٱلْبَلَدَ ءَامِنًا
وَٱجْنُبْنِى وَبَنِىَّ أَن نَّعْبُدَ ٱلْأَصْنَامَ ﴿٣٥﴾ رَبِّ إِنَّهُنَّ أَضْلَلْنَ
كَثِيرًا مِّنَ ٱلنَّاسِ ۖ فَمَن تَبِعَنِى فَإِنَّهُۥ مِنِّى ۖ وَمَنْ عَصَانِى
فَإِنَّكَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣٦﴾ رَّبَّنَآ إِنِّىٓ أَسْكَنتُ مِن ذُرِّيَّتِى بِوَادٍ
غَيْرِ ذِى زَرْعٍ عِندَ بَيْتِكَ ٱلْمُحَرَّمِ رَبَّنَا لِيُقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ
فَٱجْعَلْ أَفْـِٔدَةً مِّنَ ٱلنَّاسِ تَهْوِىٓ إِلَيْهِمْ وَٱرْزُقْهُم مِّنَ
ٱلثَّمَرَٰتِ لَعَلَّهُمْ يَشْكُرُونَ ﴿٣٧﴾ رَبَّنَآ إِنَّكَ تَعْلَمُ
مَا نُخْفِى وَمَا نُعْلِنُ ۗ وَمَا يَخْفَىٰ عَلَى ٱللَّهِ مِن شَىْءٍ فِى ٱلْأَرْضِ
وَلَا فِى ٱلسَّمَآءِ ﴿٣٨﴾ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى وَهَبَ لِى عَلَى
ٱلْكِبَرِ إِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ ۚ إِنَّ رَبِّى لَسَمِيعُ ٱلدُّعَآءِ ﴿٣٩﴾

34. *Il vous a accordé [une partie] de tout ce que vous lui avez demandé. Aussi seriez-vous incapables de dénombrer les bienfaits de Dieu si vous les comptiez. [Mais] l'homme en vérité est injuste et ingrat au possible.*

35. *[Souviens-toi] lorsque Abraham dit : « Seigneur ! fais que ce territoire soit un lieu sûr ! Préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des idoles.*

36. *« Seigneur, elles ont égaré beaucoup d'hommes ! Celui qui me suivra sera des miens et celui qui me désobéira... Tu es tout-clément et compatissant !*

37. *« Seigneur ! j'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans culture, près de ta sainte maison afin, Seigneur, qu'ils accomplissent la prière ! Fais que les cœurs d'une [catégorie] d'hommes éprouvent de l'affection pour eux, nourris-les de fruits. Peut-être seront-ils reconnaissants.*

38. *« Seigneur, tu sais, en vérité, ce que nous cachons et ce que nous divulguons ! Rien ne t'est caché sur terre ni dans le ciel.*

39. *« Louange à toi qui m'as gratifié d'Ismaël et d'Isaac, malgré ma vieillesse ! Certes, mon Seigneur entend bien la prière [de ceux qui l'invoquent].*

V. 34 : *Injuste... ingrat.* Nous pensons rendre ainsi le sens intensif de ces deux qualificatifs qui n'ont pas, sous les formes données, d'équivalents en français.

V. 35 : *[Souviens-toi]* : il s'agit du Prophète.

Territoire sacré de La Mekke. Abraham y éleva le temple de la Kaʿba à la gloire de Dieu.

Par *enfants,* il faut entendre Ismaël, Isaac et leurs descendants. La tradition rapporte que les descendants d'Ismaël formèrent eux aussi douze tribus dont les ancêtres naquirent du mariage d'Ismaël avec Raʿla, fille aînée de Midhâdh b. ʿAmr, chef de la tribu de Jurhum : Nâbit, Qaydâr, Wâsil, Myâs, Azar, Timâ (var. Tîmâs), Yatûr, Nibsh (var. Nish), Qidamâ (*cf.* AZRA, t. I, p. 81).

La Bible donne, sur le même sujet : « Voici la postérité d'Ismaël, fils d'Abraham, qu'Agar l'Égyptienne, servante de Sara, avait enfanté d'Abraham : voici les noms des fils d'Ismaël par leurs noms selon leurs générations : Nebajoth, premier né d'Ismaël, Kédar, Abcel, Mibsam, Mischma, Duma, Massa, Hadad, Théma, Jethur, Naphisch et Kedma, ce sont là leurs noms selon leurs parcs et leurs enclos. Ils furent les douze chefs de leurs peuples » (Gen., XXV, 12-18).

Idoles, 'aṣnâm : idoles représentées sous forme d'homme ou d'animal symbolisant une croyance. Rappelons pour la clarté de notre traduction que le mot statue se traduit par *timthâl.* Le mot *ṣanâm* désigne une divinité représentée par une statue, tandis que *wathân,* plur. *'awthân,* indique une représentation de divinité. *Nidd,* pluriel *'andâd,* s'emploie pour tout objet ou tout être vénéré à l'égal de Dieu (fétiche, parèdre, mascotte, etc.) (Ṭab., XIII, 226).

Le culte des *'aṣnâm* a retenu l'attention des traditionnistes et des auteurs de monographies historiques, comme Ibn-l-l-Kalbi *(Kitâb-l-l-Aṣnâm).* Il semble établi que la première statue d'idole introduite dans la région de La Mekke fut celle d'une divinité appelée Khalasa, qu'un certain 'Amr b. Luḥayy avait achetée en Mésopotamie, apportée et dressée dans la vallée de La Mekke. On la parait de beaux vêtements, de colliers et d'œufs d'autruche. On lui offrait de l'orge et du blé, et des sacrifices d'animaux étaient organisés autour de sa statue sur la tête de laquelle on versait du lait (ce qui semble relever des divinités de l'Inde) (*cf.* AZRA, t. I, pp. 124 et suiv. ; FAHP, pp. 61-68).

V. 36 : La phrase sous-entendue pourrait être : « pardonne-lui, car tu es tout-clément... » Cette intercession d'Abraham vise les croyants pécheurs, les « désobéissants » *(ʿuṣât),* non les idolâtres ou les polythéistes *(mushrikûn)* et les athées *(mulḥidûn)* (Râz., XIX, 134).

V. 37 : *J'ai établi.* A propos de cet établissement des descendants d'Abraham dans la vallée de La Mekke, rappelons ce que la tradition de l'Islâm rapporte. Sara n'eut d'abord aucun enfant d'Abraham. Après son installation avec les siens en Égypte, Abraham prit une seconde épouse Hagar (Agar). La Bible et la littérature haggadique présentent cette dernière comme une simple servante, voire une esclave, autant pour la diminuer que pour jeter le discrédit sur sa descendance, eu égard à celle de Sara (*cf.* Gen., XVI, 1 ; XXV, 12, etc., COQA). La tradition chrétienne ne lui réserve pas une condition meilleure (*cf.* saint Paul, Gal., IV, 29).

Il ne semble pourtant pas que cette servilité puisse sérieusement être admise. Égyptienne et vivant dans son pays, elle ne pouvait être que de condition libre. Rien n'indique, par ailleurs, qu'elle fut achetée sur un marché, comme captive. Inversement, des auteurs musulmans lui attribuent une ascendance pharaonique. Ils en font une princesse qu'Abraham aurait épousée sur le tard de sa vie, ce qui semble tout à fait extraordinaire, vu l'âge et la condition sociale du réfugié qui s'était déjà signalé à l'attention de la police égyptienne. Dans un cas comme dans l'autre, l'exagération est manifeste. Tout ce que l'on sait à son sujet, avec quelque certitude, c'est qu'elle était d'origine copte, d'une famille honorable de Farma, localité autrefois située non loin de l'emplacement actuel du vieux Caire (Fusṭâṭ). Abraham l'épousa avec le consentement de Sara qui conservait la direction du foyer, en tant que première épouse et aussi en tant que demi-sœur d'Abraham. La loi judaïque tolère bien le mariage entre oncle et nièce, mais interdit toute union entre frère et sœur, que la coutume babylonienne admettait. Il était donc bien babylonien et non juif.

Dès que Hagar eut donné le jour à Ismaël, ses rapports avec sa *ḍarra* (co-épouse) se gâtèrent au point de devenir tendus. Sara battait « l'étrangère », ne manquait aucune occasion de l'humilier et de lui rendre la vie impossible. Par jalousie, elle poussa la cruauté jusqu'à lui transpercer les oreilles pour la défigurer et l'acculer à fuir le domicile conjugal. En souvenir de cette épreuve, les femmes, en pays d'Islâm, se transpercent les oreilles, rite qui s'accommode au reste fort bien avec la coquetterie du port des girandoles et des boucles d'oreilles. Après la naissance d'Isaac, la mésentente entre les deux femmes s'aggrava, car les enfants se querellaient souvent en jouant. Finalement, Sara mit en demeure Abraham de chasser Hagar et son fils. Le patriarche, pour mettre fin à une situation devenue intolérable, accepta de les éloigner, s'en remettant en tout à Dieu *(tawakkul).* Il les conduisit, obéissant à une inspiration divine, jusqu'à la vallée de Bakka (Ps. LXXXIV, 7), nom babylonien de Makka (La Mekke). Lorsqu'il voulut rentrer en les y abandonnant, Hagar pleura et lui dit dans sa détresse : « A qui vas-tu nous

abandonner dans cette vallée aride, déserte et inculte ? Qui t'a ordonné d'agir ainsi ? – Dieu, répondit Abraham, apparemment impassible. – Si c'est Dieu, il ne manquera pas de nous venir en aide », dit Hagar. Abraham ajouta dans sa résignation, en s'en allant et comme pour exhaler sa peine : « Seigneur, tu sais ce que nous ressentons intérieurement et ce que nous faisons apparaître ! »

Restée seule, Hagar ne tarda pas à voir son enfant sur le point de périr de soif. Elle se mit en quête d'un secours improbable, courant de colline en colline, passant et repassant sept fois entre Ṣafâ et Marwa (cette course est devenue un des rites, *saʿy,* du pèlerinage musulman). L'enfant tiraillé par la soif se mit à creuser le sable de son talon, en se tordant. Une source jaillit miraculeusement, alors Hagar revint et se mit à capter l'eau en l'entourant d'une petite digue de pierres et de sable et disant : « *Zam, zam !* » (murmure, murmure !).

L'eau ainsi répandue à profusion attira les bêtes. Les oiseaux se mirent à planer au-dessus de l'endroit, ce qui intrigua la tribu nomade des Jurhumites qui campait dans les parages. Ils s'y rendirent et découvrirent Hagar et son fils près de la source de « Zemzem », terme babylonien désignant le murmure d'une eau jaillisante ou encore un grognement, un grondement, etc. Des circonstances diverses obligèrent les Jurhumites, plus tard, à combler la source. Pour la découvrir, ultérieurement, il fallut creuser assez profondément. C'est ce que fit ʿAbdul Muṭṭalib, grand-père du Prophète, qui garnit les parois de maçonnerie. Ce faisant, il y trouva divers objets dont des sabres, des cuirasses et deux statuettes de gazelles en or. D'où venaient ces statuettes dans un pays pauvre ? On doit noter à ce sujet que les Persans y venaient faire leurs dévotions et Sassân, l'illustre fondateur de la dynastie des Sassanides, y était passé (selon divers poètes iraniens anciens) à une date qui n'est pas précisée. Ajoutons que le puits de Zemzem existe toujours, non loin du temple de la Kaʿba. Il mesure une quarantaine de mètres de profondeur et est surmonté d'une élégante coupelle. Les pèlerins boivent de son eau et en rapportent chez eux dans des boîtes scellées. On asperge de cette eau, quand on en trouve, les dépouilles mortelles au moment où l'on procède à leur toilette *(ghasl)* (Ṭab., XIII, 230-231 ; AZRA, I, 92, 113 et suiv.).

Ma descendance : Ismaël et sa mère Hagar (Ṭab., XIII, 229-234 ; AZRA, t. I, p. 45).

Ta sainte maison : le temple de la Kaʿba.

Une [catégorie] d'hommes : ce sera la tribu nomade des Jurhum (*cf. Encycl. de l'Islâm,* s. v. « Djurhum »).

Fruits. Ce mot doit être entendu dans un sens général : les fruits ou produits de la terre.

Les tribus qui vivaient autour de la Kaʿba (Ṭasm, Jurhum, Qatûra, ʿAmâlîq, etc. ; AZRA, pp. 57 et suiv., 80-116) ne se comportèrent pas toujours sagement et eurent tour à tour à subir les sanctions de Dieu (Ṭab., XIII, 235).

Ce qu'il importe de signaler, à propos de cette prière d'Abraham, c'est que la tradition de l'Islâm, ne nous rapporte que peu de chose au sujet d'Ismaël, en tant que Prophète de Dieu. Le docteur Wasfi (WASA, pp. 106-109) pense que sa prophétie ne pouvait être différente de celle d'Abraham : monothéisme, prière, charité, condamnation de l'idolâtrie. Mais nous demeurons dans l'ignorance de la diffusion du « ḥanifisme » abrahamique parmi les tribus vivant autour de la vallée de La Mekke et sur le rôle joué à cet effet par Ismaël (*cf.* WINSINCK, *Enc. Isl.,* s. v. Ismaël ; CARL ; Gen., XVII, v. 18-19).

(الجزء الثالث عشر)

رَبِّ ٱجْعَلْنِى مُقِيمَ ٱلصَّلَوٰةِ وَمِن ذُرِّيَّتِى ۚ رَبَّنَا وَتَقَبَّلْ
دُعَآءِ ﴿٤٠﴾ رَبَّنَا ٱغْفِرْ لِى وَلِوَٰلِدَىَّ وَلِلْمُؤْمِنِينَ يَوْمَ يَقُومُ
ٱلْحِسَابُ ﴿٤١﴾ وَلَا تَحْسَبَنَّ ٱللَّهَ غَٰفِلًا عَمَّا يَعْمَلُ ٱلظَّٰلِمُونَ ۚ
إِنَّمَا يُؤَخِّرُهُمْ لِيَوْمٍ تَشْخَصُ فِيهِ ٱلْأَبْصَٰرُ ﴿٤٢﴾
مُهْطِعِينَ مُقْنِعِى رُءُوسِهِمْ لَا يَرْتَدُّ إِلَيْهِمْ طَرْفُهُمْ ۖ وَأَفْـِٔدَتُهُمْ
هَوَآءٌ ﴿٤٣﴾ وَأَنذِرِ ٱلنَّاسَ يَوْمَ يَأْتِيهِمُ ٱلْعَذَابُ فَيَقُولُ
ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ رَبَّنَآ أَخِّرْنَآ إِلَىٰٓ أَجَلٍ قَرِيبٍ نُّجِبْ دَعْوَتَكَ
وَنَتَّبِعِ ٱلرُّسُلَ ۗ أَوَلَمْ تَكُونُوٓا۟ أَقْسَمْتُم مِّن قَبْلُ مَا لَكُم
مِّن زَوَالٍ ﴿٤٤﴾ وَسَكَنتُمْ فِى مَسَٰكِنِ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوٓا۟
أَنفُسَهُمْ وَتَبَيَّنَ لَكُمْ كَيْفَ فَعَلْنَا بِهِمْ وَضَرَبْنَا لَكُمُ
ٱلْأَمْثَالَ ﴿٤٥﴾ وَقَدْ مَكَرُوا۟ مَكْرَهُمْ وَعِندَ ٱللَّهِ مَكْرُهُمْ
وَإِن كَانَ مَكْرُهُمْ لِتَزُولَ مِنْهُ ٱلْجِبَالُ ﴿٤٦﴾ فَلَا تَحْسَبَنَّ ٱللَّهَ

40. *« Fais que j'accomplisse la prière et qu'une partie de mes descendants [l'accomplissent également] ! Seigneur, agrée mon invocation !*

41. *« Seigneur ! Pardonne-moi ainsi qu'à mon père et à ma mère et aux croyants, le jour de la reddition des comptes. »*

42. *[Prophète] ! ne crois pas que Dieu soit inattentif à ce que font les injustes. Il ne fait que reporter [leur châtiment] au jour où les yeux seront hagards,*

43. *tandis qu'ils courront apeurés, la tête levée, les regards figés, les cœurs vides.*

44. *Avertis les hommes du jour où le châtiment aura lieu, où les injustes diront : « Seigneur ! accorde-nous un court délai pour que nous répondions à ton appel et suivions les prophètes. » [Mais Dieu leur dira] : « N'aviez-vous point juré, autrefois, qu'il n'y aurait pas de changement [dans le destin des hommes].*

45. *« Vous avez occupé les demeures de ceux qui s'étaient comportés injustement envers eux-mêmes, pleinement au courant de ce que nous avions fait d'eux. Nous vous avions cité des exemples. »*

46. *Les impies donnent toute la mesure de leur perfidie qui, cependant, n'échappe pas à Dieu, dussent les montagnes en être anéanties.*

47. *Ne pense nullement que Dieu puisse manquer à sa promesse envers ses envoyés. En vérité, il est puissant et vengeur.*

V. 41 : *Le jour de la reddition des comptes :* le jour du Jugement dernier.

V. 43 : *Apeurés,* autre sens admis : « humiliés, silencieux » (Ṭab., XIII, 238-240).
La tête levée..., par épouvante, non par fierté (Râz., XIX, 141).
Les regards figés, text. : « leurs regards ne se tourneront pas vers eux ».

V. 44 : *Changement, zawâl :* déclin du soleil dès qu'il quitte le zénith, disparition, altération. Il s'agit ici du refus des qurayshites de croire à la vie future. Ils affirmaient que « le destin des hommes est limité à leur vie sur terre et qu'aucun changement n'interviendra puisque au-delà de la mort il n'y a rien. » C'est le sens retenu par Zam. (II, 307), Râz. (XIX, 143). Ce sens est conforme au verset 38 de la sourate XVI.

V. 46 : *N'échappe pas à Dieu.* Deux sens possibles : leurs perfidie est inscrite auprès de Dieu ou encore Dieu usera de la même manière à leur égard, il les punira au moment où ils s'y attendront le moins (Zam., II, 307 ; Jalâl, p. 343).

V. 47 : *Il est puissant et vengeur :* il venge ses prophètes pour les persécutions dont les infidèles les accablent, punit les offenses dont il est lui-même l'objet de la part des idolâtres (Zam., II, 208).

(سورة الحجر)

مُخْلِفَ وَعْدِهِۦ رُسُلَهُۥٓ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ ذُو ٱنتِقَامٍ ﴿٤٧﴾
يَوْمَ تُبَدَّلُ ٱلْأَرْضُ غَيْرَ ٱلْأَرْضِ وَٱلسَّمَٰوَٰتُ ۖ وَبَرَزُوا۟
لِلَّهِ ٱلْوَٰحِدِ ٱلْقَهَّارِ ﴿٤٨﴾ وَتَرَى ٱلْمُجْرِمِينَ يَوْمَئِذٍ مُّقَرَّنِينَ
فِى ٱلْأَصْفَادِ ﴿٤٩﴾ سَرَابِيلُهُم مِّن قَطِرَانٍ وَتَغْشَىٰ وُجُوهَهُمُ
ٱلنَّارُ ﴿٥٠﴾ لِيَجْزِىَ ٱللَّهُ كُلَّ نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ سَرِيعُ
ٱلْحِسَابِ ﴿٥١﴾ هَٰذَا بَلَٰغٌ لِّلنَّاسِ وَلِيُنذَرُوا۟ بِهِۦ وَلِيَعْلَمُوٓا۟
أَنَّمَا هُوَ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ وَلِيَذَّكَّرَ أُو۟لُوا۟ ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿٥٢﴾

48. *[On s'en rendra bien compte] le jour où la terre sera changée et les cieux également et où les hommes se présenteront devant Dieu, l'Unique, le Vainqueur.*

49. *Tu verras alors les criminels accouplés par les [pieds et les mains] dans les fers.*

50. *Leurs tuniques seront de goudron et le feu couvrira leurs visages.*

51. *[Il en sera ainsi], Dieu rétribuant chaque âme selon ses actes [sur terre] car il est prompt dans ses comptes.*

52. *Voilà un message pour les hommes, afin qu'ils soient avertis et sachent qu'il est un Dieu unique, et enfin pour que les hommes doués d'intelligence réfléchissent.*

V. 48 : *[On s'en rendra bien compte],* Ṭab., XIII, 249.
Le jour où la terre sera changée, text. : « sera remplacée la terre par autre chose que la terre », le jour où la terre sera différente de cette terre telle qu'elle est présentement.

Sourate XV

Al Ḥijr

Cinquante-quatrième dans l'ordre chronologique de la révélation, 99 versets révélés à La Mekke, sauf le verset 87, révélé à Médine (*cf.* Zam., II, 309).

Le titre est tiré du verset 80 où il est question de Ḥijr, nom d'une région de l'Arabie du Nord qui doit son nom à un certain Ḥijr b.-l-l-Azad. Sa fertilité à l'époque du prophète Ṣaliḥ était proverbiale.

Canevas

Dieu : Créateur de la terre et des cieux et de ce qui est entre eux ; agit selon la sagesse, non en fonction des divagations humaines ; donne la vie et la mort. Héritier suprême de Sa création ; c'est à lui que les hommes doivent les bienfaits dont ils jouissent : beauté de la nature, pluie bienfaisante, vaisseaux voguant sur les eaux, rivières, etc. : 8, 16-23, 85-86.

Les anges : leur prosternation devant Adam : 28-30.

Satan : sa désobéissance, sa chute et sa résolution de se venger des hommes ; les démons créés de feu : 27, 31-42.

La vie d'ici-bas : ses jouissances sont éphémères et illusoires : 3, 86.

Les communautés humaines : ne sont pas maîtresses de leur destin : 5.

Les cités victimes de leur impiété : Ḥijr, (Madâ'in Ṣâliḥ) : 4, 80, 85.

Le Coran et les « Sept répétées » : 1, 9, 87.

Muḥammad : avertisseur ; la patience, la douceur, la résistance aux moqueries et à la persécution lui sont recommandées ; Dieu doit lui suffire ; ordre lui est donné de prêcher l'Islâm ouvertement, de se détourner des idolâtres, de prier et d'adorer Dieu jusqu'à la mort : 12, 88-89, 94-99.

Autres prophètes : Abraham et les anges ; Loth et son peuple ; destruction de Sodome et de Gomorrhe ; le destin de tous les prophètes est le même : souffrir la raillerie et la méchanceté des hommes : 10-11, 49-75.

Les croyants : doivent se fier et se soumettre à Dieu pour mériter le nom de musulmans ; leur récompense future ; les signes de Dieu doivent les inciter à réfléchir et leur servir de leçon : 2, 45-48, 75-77.

Les impies : leurs exigences, leurs moqueries, leur refus de croire en Dieu et de croire en la mission de Muḥammad ; ils répondront de leurs actes : 1, 6-7, 14-15, 92-93.

L'approche de l'Heure : 85.

Le paradis : 45.

L'enfer et ses portes : 43-44.

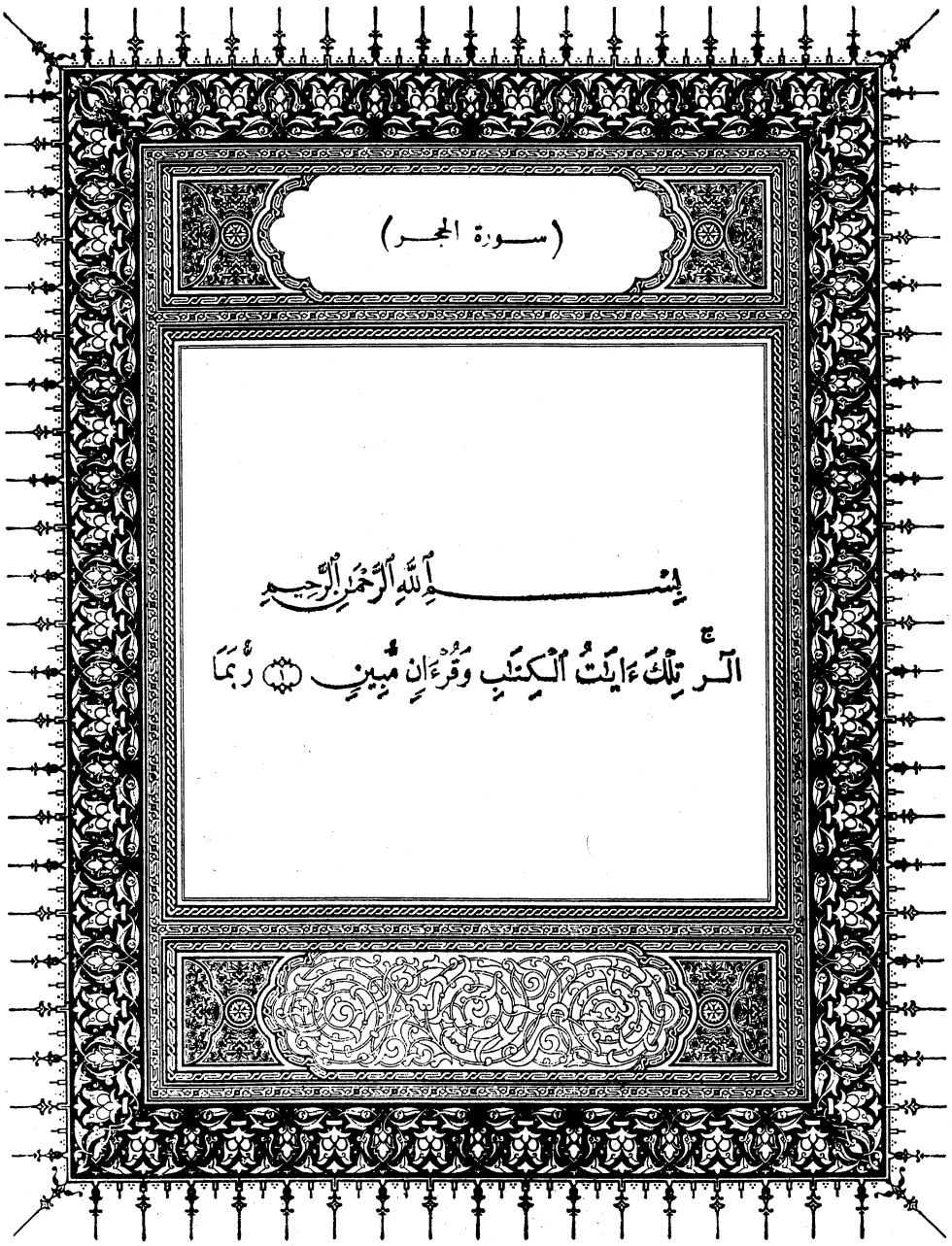

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *A., L., R. ('Alîf-Lâm-Râ). Voici les versets d'une Écriture, d'un Coran édifiant.*

2. *Les infidèles aimeraient parfois être musulmans.*

V. 1 : *Édifiant, mubîn* : qui éclaire, qui démontre, qui prouve (sens actif).

V. 2 : *Parfois, rubamâ* (lecture de Médine), synonyme de *rubbamâ* (lecture de Kûfa et Baṣra) : « c'est souvent que, peut-être que ». Sur les nuances de cette particule, *cf.* Râz. (XIX, 152-153).

Musulmans. Le mot est dans le texte. Nous en avons donné le sens (soumis à la volonté de Dieu).

(الجـــزء الرابع عشر)

يَوَدُّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَوْ كَانُوا۟ مُسْلِمِينَ ﴿٢﴾ ذَرْهُمْ يَأْكُلُوا۟
وَيَتَمَتَّعُوا۟ وَيُلْهِهِمُ ٱلْأَمَلُ ۖ فَسَوْفَ يَعْلَمُونَ ﴿٣﴾ وَمَآ
أَهْلَكْنَا مِن قَرْيَةٍ إِلَّا وَلَهَا كِتَابٌ مَّعْلُومٌ ﴿٤﴾ مَّا تَسْبِقُ
مِنْ أُمَّةٍ أَجَلَهَا وَمَا يَسْتَـْٔخِرُونَ ﴿٥﴾ وَقَالُوا۟ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِى
نُزِّلَ عَلَيْهِ ٱلذِّكْرُ إِنَّكَ لَمَجْنُونٌ ﴿٦﴾ لَّوْ مَا تَأْتِينَا بِٱلْمَلَـٰٓئِكَةِ
إِن كُنتَ مِنَ ٱلصَّـٰدِقِينَ ﴿٧﴾ مَا نُنَزِّلُ ٱلْمَلَـٰٓئِكَةَ إِلَّا
بِٱلْحَقِّ وَمَا كَانُوٓا۟ إِذًا مُّنظَرِينَ ﴿٨﴾ إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا ٱلذِّكْرَ
وَإِنَّا لَهُۥ لَحَـٰفِظُونَ ﴿٩﴾ وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ فِى شِيَعِ
ٱلْأَوَّلِينَ ﴿١٠﴾ وَمَا يَأْتِيهِم مِّن رَّسُولٍ إِلَّا كَانُوا۟ بِهِۦ
يَسْتَهْزِءُونَ ﴿١١﴾ كَذَٰلِكَ نَسْلُكُهُۥ فِى قُلُوبِ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿١٢﴾
لَا يُؤْمِنُونَ بِهِۦ ۖ وَقَدْ خَلَتْ سُنَّةُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿١٣﴾ وَلَوْ فَتَحْنَا
عَلَيْهِم بَابًا مِّنَ ٱلسَّمَآءِ فَظَلُّوا۟ فِيهِ يَعْرُجُونَ ﴿١٤﴾

3. *Laissez-les manger et jouir [de la vie] et se complaire dans [une fausse] espérance. Bientôt ils sauront !*
4. *Nous n'avons détruit aucune cité qui n'ait eu [un terme fixé en] une Écriture connue.*
5. *Aucune communauté ne devance son terme, ni ne le retarde.*
6. *« O [toi] à qui la remémoration a été communiquée, disent-ils, tu es en vérité un fou !*
7. *« Que ne nous amènes-tu des anges, si tu es du nombre des véridiques ? »*
8. *Nous ne faisons descendre les anges qu'avec la vérité, et les impies, alors, n'auront pas à attendre.*
9. *C'est nous, en vérité, qui t'avons communiqué la remémoration et, certes, c'est nous qui en sommes les gardiens.*
10. *Avant toi, nous avons envoyé [des messagers] parmi les anciennes peuplades.*
11. *Aucun envoyé ne s'est présenté à eux sans qu'elles l'aient tourné en dérision.*
12. *C'est ainsi que nous l'inculquons aux criminels.*
13. *Ils ne croiront pas [n'étant nullement édifiés] par le sort traditionnel des anciens [peuples idolâtres].*
14. *Dussions-nous leur ouvrir une porte du ciel et qu'ils pussent, le jour durant, y monter,*
15. *qu'ils diraient encore : « Nos yeux sont seulement sous l'effet d'une ivresse, à moins que nous soyons envoûtés ».*

V. 3 : *Se complaire... :* une vie longue, dans le bien-être (Zam., II, 310). Text. : « l'espérance les distrait ».

V. 4 : *Qui n'ait eu*, text. : « sans qu'elle ait ».

V. 6 : *la remémoration :* le Coran rappelle ce qui avait été déjà révélé dans les autres livres révélés.
Un fou, majnûn : « possédé par un djinn ».

V. 8 : *Nous ne faisons descendre les anges*, lecture de Kûfa. Autre lecture (Médine, Baṣra) : « les anges ne descendent pas » (Ṭab., XIV, 7).
Avec la vérité : non au premier défi des impies, mais lorsque c'est nécessaire ; la transmission d'un message doit précéder le châtiment (Ṭab., *ibid.*).

V. 10 : *Peuplades,* shiya' : « sectes ».

V. 12 : *Nous l'inculquons aux criminels :* l'idolâtrie ou la raillerie (Ṭab., XIV, 9 ; Râz., XIX, 163). Text. : « que nous l'introduisons dans le cœur des criminels ».

V. 13 : *Ils ne croiront pas* : les idolâtres de La Mekke (Ṭab., *ibid.* ; Zam., II, 311). Text. : « est révolue la tradition des premiers », c'est-à-dire, bien qu'ils connaissent le châtiment infligé, conformément à la règle divine, aux anciens peuples, qui ont maltraité les prophètes et refusé de croire en Dieu.

V. 14 : *Et qu'ils pussent le jour durant... :* autre sens admis : « et par où durant tout le jour les anges passent et repassent » (Ṭab., XIV, 11 ; Râz., XIX, 167).

V. 15 : *Sous l'effet d'une ivresse,* text. : « enivrés ». Autre sens : voient trouble, s'arrêtent de voir, sont charmés, frappés de cécité, etc. (Ṭab., XIV, 11-13).

(سورة الحجر)

لَقَالُوٓا۟ إِنَّمَا سُكِّرَتْ أَبْصَٰرُنَا بَلْ نَحْنُ قَوْمٌ مَّسْحُورُونَ ﴿١٥﴾
وَلَقَدْ جَعَلْنَا فِى ٱلسَّمَآءِ بُرُوجًا وَزَيَّنَّٰهَا لِلنَّٰظِرِينَ ﴿١٦﴾
وَحَفِظْنَٰهَا مِن كُلِّ شَيْطَٰنٍ رَّجِيمٍ ﴿١٧﴾ إِلَّا مَنِ ٱسْتَرَقَ
ٱلسَّمْعَ فَأَتْبَعَهُۥ شِهَابٌ مُّبِينٌ ﴿١٨﴾ وَٱلْأَرْضَ مَدَدْنَٰهَا
وَأَلْقَيْنَا فِيهَا رَوَٰسِىَ وَأَنۢبَتْنَا فِيهَا مِن كُلِّ شَىْءٍ مَّوْزُونٍ ﴿١٩﴾
وَجَعَلْنَا لَكُمْ فِيهَا مَعَٰيِشَ وَمَن لَّسْتُمْ لَهُۥ بِرَٰزِقِينَ ﴿٢٠﴾
وَإِن مِّن شَىْءٍ إِلَّا عِندَنَا خَزَآئِنُهُۥ وَمَا نُنَزِّلُهُۥٓ إِلَّا بِقَدَرٍ
مَّعْلُومٍ ﴿٢١﴾ وَأَرْسَلْنَا ٱلرِّيَٰحَ لَوَٰقِحَ فَأَنزَلْنَا مِنَ ٱلسَّمَآءِ
مَآءً فَأَسْقَيْنَٰكُمُوهُ وَمَآ أَنتُمْ لَهُۥ بِخَٰزِنِينَ ﴿٢٢﴾ وَإِنَّا لَنَحْنُ
نُحْىِۦ وَنُمِيتُ وَنَحْنُ ٱلْوَٰرِثُونَ ﴿٢٣﴾ وَلَقَدْ عَلِمْنَا ٱلْمُسْتَقْدِمِينَ
مِنكُمْ وَلَقَدْ عَلِمْنَا ٱلْمُسْتَـْٔخِرِينَ ﴿٢٤﴾ وَإِنَّ رَبَّكَ هُوَ
يَحْشُرُهُمْ ۚ إِنَّهُۥ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿٢٥﴾ وَلَقَدْ خَلَقْنَا ٱلْإِنسَٰنَ

16. *Nous avons placé des astres, des constellations zodiacales dans le ciel, embelli celui-ci pour ceux qui regardent,*

17. *et protégé contre tout démon maudit,*

18. *sauf contre ceux qui s'efforcent d'en voler, par audition, [les secrets] et qu'une flamme éblouissante poursuit.*

19. *La terre, nous l'avons étendue, y avons érigé des cimes et y avons fait pousser toute chose [dans une proportion] mesurée.*

20. *Nous y avons mis des vivres pour vous et pour ceux dont vous n'êtes pas les nourriciers.*

21. *Il n'est rien dont nous n'ayons des réserves. Nous ne le faisons descendre que selon une mesure connue.*

22. *Nous envoyons des vents fécondants et faisons descendre du ciel une eau avec laquelle nous étanchons votre soif et dont vous n'étiez pas les magasiniers.*

23. *C'est nous qui donnons la vie et la mort et c'est nous les successibles.*

24. *Certes, nous connaissons parmi vous ceux qui précèdent, et certes, nous connaissons aussi ceux qui s'attardent.*

25. *En vérité, c'est ton Seigneur qui les rassemblera. Il est, en vérité, sage et omniscient.*

26. *Nous avons créé l'homme d'une argile crissante [prise] d'un limon fétide.*

V. 17 : *Maudit*, sens étymologique : « lapidé ».

V. 18 : L'exégèse ancienne (Ṭab., XIV, 14-15 ; Zam., II, 312 ; Râz., XIX, 169 : Ibn Kath., IV, 49, etc.) suppose qu'il s'agit de démons qui s'approchent du ciel pour écouter indiscrètement les anges et reviennent sur terre mettre au courant de ce qu'ils ont entendu les sorciers et les devins. Les anges leur lancent des tisons et des flammes pour les chasser. C'est une interprétation selon les croyances de l'époque : on supposait que les étoiles filantes et les pluies d'étoiles étaient des bolides enflammés que les anges gardiens du ciel lançaient contre les démons indiscrets. La Bible enseigne, dans cet ordre d'idées : « Il (Dieu) mit à l'orient du jardin d'Éden des chérubins qui agitent une épée flamboyante, pour garder le chemin de l'arbre de vie » (Gen., III, 24).

En tout état de cause, le texte sacré de l'Islâm enseigne, comme nous le verrons dans d'autres versets, qu'il existe d'autres mondes habités que le nôtre et que tout est possible avec la permission de Dieu.

V. 22 : *Fécondants, lawâqiḥ*, racine *laqaḥa* : « féconder un arbre ». L'expression elle-même est d'un emploi fréquent, même de nos jours ; elle désigne les vents chargés de pollen mâle, en particulier le pollen de palmier, *talqiḥu al ashjâr* (BAGM, IV, p. 51 ; I. Kath., II, 549).

Nous étanchons votre soif. Nous traduisons ainsi plutôt que par « abreuver », compte tenu de la nuance de ce mot en français.

Une eau... : pluie que vous n'aviez pas en réserve avant sa chute.

V. 23 : *C'est nous les successibles,* au pluriel dans le texte. Métaphore : Dieu demeure après l'extinction des êtres tel un héritier unique après un décès, tout lui revient.

V. 24 : Verset diversement interprété : les générations révolues et les générations à venir dans l'ordre de la création ; les premiers à embrasser la religion de Dieu et ceux qui tardent encore à l'adopter ; ceux qui arrivent les premiers à la prière et les retardataires. Selon une opinion peu vraisemblable – puisque la sourate est mekkoise et que la première mosquée du Prophète fut construite à Médine – il s'agirait d'une allusion à la présence d'une belle femme dans la mosquée du Prophète au moment de la prière. A la fin de l'office, certains croyants se hâtaient de sortir pour ne pas la regarder par piété, et discrétion, tandis que d'autres s'attardaient pour la voir (Ṭab., XIV, 23-26).

V. 26 : *Argile crissante, ṣalṣâl* : argile sèche qui fait du bruit en s'effritant (Ṭab., XIV, 27). La racine *ṣalṣala* signifie « résonner, retentir, crépiter ».

Fétide, Ṭab. (XIV, 28-29). Autre sens : tendre, façonné, aiguisé, dépouillé (d'herbe), lisse, brillant (teint), modelable, puant, affilé (fer).

« L'Éternel forma l'homme de la poussière de la terre. Il souffla dans ses narines un souffle de vie et l'homme devint un être vivant » (Gen., II, 7).

(الجـــزء الرابع عشر)

مِن صَلْصَٰلٍ مِّنْ حَمَإٍ مَّسْنُونٍ ﴿٢٦﴾ وَٱلْجَآنَّ خَلَقْنَٰهُ
مِن قَبْلُ مِن نَّارِ ٱلسَّمُومِ ﴿٢٧﴾ وَإِذْ قَالَ رَبُّكَ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ
إِنِّى خَٰلِقٌۢ بَشَرًا مِّن صَلْصَٰلٍ مِّنْ حَمَإٍ مَّسْنُونٍ ﴿٢٨﴾ فَإِذَا
سَوَّيْتُهُۥ وَنَفَخْتُ فِيهِ مِن رُّوحِى فَقَعُوا۟ لَهُۥ سَٰجِدِينَ ﴿٢٩﴾
فَسَجَدَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ كُلُّهُمْ أَجْمَعُونَ ﴿٣٠﴾ إِلَّآ إِبْلِيسَ أَبَىٰٓ
أَن يَكُونَ مَعَ ٱلسَّٰجِدِينَ ﴿٣١﴾ قَالَ يَٰٓإِبْلِيسُ مَا لَكَ
أَلَّا تَكُونَ مَعَ ٱلسَّٰجِدِينَ ﴿٣٢﴾ قَالَ لَمْ أَكُن لِّأَسْجُدَ لِبَشَرٍ
خَلَقْتَهُۥ مِن صَلْصَٰلٍ مِّنْ حَمَإٍ مَّسْنُونٍ ﴿٣٣﴾ قَالَ فَٱخْرُجْ مِنْهَا
فَإِنَّكَ رَجِيمٌ ﴿٣٤﴾ وَإِنَّ عَلَيْكَ ٱللَّعْنَةَ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلدِّينِ ﴿٣٥﴾
قَالَ رَبِّ فَأَنظِرْنِىٓ إِلَىٰ يَوْمِ يُبْعَثُونَ ﴿٣٦﴾ قَالَ فَإِنَّكَ مِنَ
ٱلْمُنظَرِينَ ﴿٣٧﴾ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْوَقْتِ ٱلْمَعْلُومِ ﴿٣٨﴾ قَالَ
رَبِّ بِمَآ أَغْوَيْتَنِى لَأُزَيِّنَنَّ لَهُمْ فِى ٱلْأَرْضِ وَلَأُغْوِيَنَّهُمْ

27. *Quant au Jânn, nous l'avons créé auparavant d'un feu d'une ardeur mortelle.*
28. *Quand ton Seigneur dit aux anges : « Je vais créer un être humain d'une argile crissante [prise] d'une boue fétide,*
29. *et lorsque j'en aurai parfait la forme et insufflé en lui mon esprit vous vous jetterez devant lui et vous vous prosternerez ! »*
30. *[Cela étant], tous les anges se prosternèrent ensemble,*
31. *hormis Iblis. Il refusa d'en faire autant.*
32. *Dieu dit : « Iblis ! Pourquoi n'es-tu point parmi ceux qui se prosternent ?*
33. *— Je ne puis me prosterner devant un être humain que tu as créé d'une argile crissante [prise] d'une boue puante.*
34. *— Hors d'ici ! ordonna Dieu, tu es maudit !*
35. *« Que la malédiction soit sur toi jusqu'au jour de la résurrection !*
36. *— Seigneur, dit Satan, fais-moi attendre jusqu'au jour où [les hommes] seront ressuscités.*
37. *— Tu seras, dit-il, parmi ceux qui attendront*
38. *jusqu'au jour du temps connu.*
39. *— Seigneur, dit Satan, puisque tu m'as égaré, je les égarerai tous en enjolivant [le mal] pour eux sur terre,*

V. 27 : *Jánn*, Satan, père des esprits mauvais *(djinns)* (Ṭab., XIV, 30).

Mortelle, Ṭab. (XIV, 30). L'emploi de ce mot *(samûm)* a amené certains auteurs à considérer la vie humaine comme impossible sur les planètes autres que la terre (Râz., XIX, 181). Mais la vie sous des formes différentes y est, selon le Coran, non seulement possible, mais réelle.

V. 28 : *Être humain, bashar* (humain, genre humain, homme), d'une racine *(bashara)* signifiant se réjouir de quelque chose (Râz., XIX, 181).

V. 29 : *Insufflé en lui mon esprit.* « Il ne peut être question ni de souffle *(nafkh)* ni d'être gonflé *(manfûkh)*, fait remarquer Zam. (II, 313). C'est seulement une comparaison pour dire comment il a réalisé la vie en lui. »

Vous vous jetterez, text. : « tombez ».

V. 31 : *Iblîs :* Satan. Nous avons mentionné les noms de Satan avant sa damnation.

V. 33 : Dieu donna à la glaise la forme qu'il voulait et l'exposa au soleil durant quarante ans. Selon une opinion shiʿite rapportée par Râz. (XIX, 189), « il y eut, avant Adam père de l'humanité, des millions d'Adam et plus encore ».

Sous-entendu : alors que tu m'as créé de feu *(nâr)* (Ṭab., XIV, 32).

V. 34 : *Hors d'ici*, text. : sors d'elle, de l'Éden, du ciel, de l'assemblée des anges (Râz., XIX, 183).

Maudit, Ṭab. (XIV, 32). Autre sens : « expulsé, banni, proscrit » *(ṭarîd).*

V. 35 : *De la résurrection*, Ṭab. (XIV, 32). Autre sens : « du jugement ».

V. 38 : *Jusqu'au jour...* : jusqu'au jour fixé, en un temps où la vie n'existera plus sur terre (Ṭab., XIV, 32).

V. 39 : *Puisque, bimâ* (par + ce que) : s'agit-il d'un serment (Zam., II, 313) ? On ne jure point d'ordinaire par l'erreur, car ce serait en faire une chose sacrée. C'est la raison pour laquelle nous pensons, en nous écartant de l'interprétation de la majorité des commentateurs, qu'il s'agit d'une causalité. Cette manière de voir est d'ailleurs admise par certains auteurs (Râz., XIX, 185).

Égaré, 'aghwâ : « induire en erreur ». Conséquence théologique : les sunnites admettent que le mal comme le bien, la foi comme la mécréance procèdent de Dieu (Râz., *ibid.*).

(سورة الحجر)

أَجْمَعِينَ ﴿٣٩﴾ إِلَّا عِبَادَكَ مِنْهُمُ ٱلْمُخْلَصِينَ ﴿٤٠﴾ قَالَ هَٰذَا
صِرَٰطٌ عَلَيَّ مُسْتَقِيمٌ ﴿٤١﴾ إِنَّ عِبَادِي لَيْسَ لَكَ عَلَيْهِمْ
سُلْطَٰنٌ إِلَّا مَنِ ٱتَّبَعَكَ مِنَ ٱلْغَاوِينَ ﴿٤٢﴾ وَإِنَّ جَهَنَّمَ
لَمَوْعِدُهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٤٣﴾ لَهَا سَبْعَةُ أَبْوَٰبٍ لِّكُلِّ بَابٍ مِّنْهُمْ
جُزْءٌ مَّقْسُومٌ ﴿٤٤﴾ إِنَّ ٱلْمُتَّقِينَ فِي جَنَّٰتٍ وَعُيُونٍ ﴿٤٥﴾
ٱدْخُلُوهَا بِسَلَٰمٍ ءَامِنِينَ ﴿٤٦﴾ وَنَزَعْنَا مَا فِي صُدُورِهِم مِّنْ
غِلٍّ إِخْوَٰنًا عَلَىٰ سُرُرٍ مُّتَقَٰبِلِينَ ﴿٤٧﴾ لَا يَمَسُّهُمْ فِيهَا نَصَبٌ
وَمَا هُم مِّنْهَا بِمُخْرَجِينَ ﴿٤٨﴾ * نَبِّئْ عِبَادِيٓ أَنِّيٓ أَنَا
ٱلْغَفُورُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٤٩﴾ وَأَنَّ عَذَابِي هُوَ ٱلْعَذَابُ ٱلْأَلِيمُ ﴿٥٠﴾
وَنَبِّئْهُمْ عَن ضَيْفِ إِبْرَٰهِيمَ ﴿٥١﴾ إِذْ دَخَلُوا۟ عَلَيْهِ فَقَالُوا۟
سَلَٰمًا قَالَ إِنَّا مِنكُمْ وَجِلُونَ ﴿٥٢﴾ قَالُوا۟ لَا تَوْجَلْ إِنَّا
نُبَشِّرُكَ بِغُلَٰمٍ عَلِيمٍ ﴿٥٣﴾ قَالَ أَبَشَّرْتُمُونِي عَلَىٰٓ أَن مَّسَّنِيَ

40. *« à l'exception des [croyants] sincères parmi tes serviteurs.*
41. *— Voici dit Dieu, la voie droite [qui mène] vers moi :*
42. *« Tu n'auras aucun pouvoir sur mes serviteurs, excepté ceux qui te suivront parmi les dévoyés.*
43. *« La géhenne sera, en vérité, un rendez-vous pour tous [ceux qui te suivront].*
44. *« Elle a sept portes et à chacune d'elles se tiendra à part un groupe [d'égarés].*
45. *« Ceux qui [me] craindront seront [par contre] en des jardins et [parmi] des sources*
46. *« [où il leur sera dit] : "Entrez-y paisibles et confiants."*
47. *« Nous aurons arraché de leurs cœurs toute haine. [Ils seront] sur des trônes, assis fraternellement, les uns en face des autres.*
48. *« Ils n'auront à y supporter aucune fatigue et ils n'en seront pas expulsés. »*
49. *Informe mes serviteurs que je suis le Clément, le Compatissant, en vérité,*
50. *et que mon châtiment est [assurément] douloureux.*
51. *Informe-les au sujet des hôtes d'Abraham,*
52. *qui dirent, en entrant chez celui-ci : « Salut ! » Abraham leur dit : « Vous me faites peur, en vérité !*
53. *— Ne sois pas effrayé, dirent les anges, nous t'annonçons, comme bonne nouvelle, la [naissance] d'un garçon plein de science.*
54. *— M'annoncez-vous cette bonne nouvelle, dit Abraham, malgré les atteintes de la vieillesse ? Que m'annoncez-vous [au juste] ?*

V. 40 : *[Croyants]*, restitution de Ṭab. (XIV, 33).

V. 41 : Interprétation de Ṭab. (XIV, 33), d'après la lecture de Médine, de La Mekke, de Kûfa et de Baṣra.

V. 42 : *Parmi les dévoyés :* parmi les « séduits », ceux qui se laissent suborner, ceux qui sont esclaves de leurs passions. Le ḥadîth enseigne que Satan séduit l'homme surtout lorsqu'il éprouve une passion comme l'amour ou la colère (Ṭab., XIV, 34).

V. 44 : Par *portes* il faut entendre *ṭabâq,* plur. *'aṭbâq* (couvercle, plateau, étage) et chacune porte un nom : Jahannamu (géhenne), Ladhâ (feu), Ḥutama (consumante), Sa'ir (en flamme), Saqar (ardeur), Jaḥîm (fournaise), Hawiya (abîme) (Ṭab., XIV, 35).

V. 46 : *Paisibles,* text. : « avec la paix » et confiants (en son éternité, Râz., XIX, 192).

V. 47 : *Toute haine,* text. : « ce qu'il y a de haine ».
Les uns en face des autres : le visage de l'un en face de l'autre (et non pas les trônes se faisant face) (Ṭab., XIV, 38).

V. 51 : *Hôtes :* le mot est au singulier. Mais il s'agit, grammaticalement, d'un *maṣdar* (nom d'action) ayant une valeur collective (Râz., XIX, 196). Il s'agit ici des anges qui rendirent visite à Abraham avant d'aller à Sodome et Gomorrhe pour détruire le peuple de Loth.

(الجـــزء الرابع عشر)

ٱلْكِبَرُ فَبِمَ تُبَشِّرُونَ ﴿٥٤﴾ قَالُوا۟ بَشَّرْنَـٰكَ بِٱلْحَقِّ فَلَا تَكُن
مِّنَ ٱلْقَـٰنِطِينَ ﴿٥٥﴾ قَالَ وَمَن يَقْنَطُ مِن رَّحْمَةِ رَبِّهِۦٓ إِلَّا
ٱلضَّآلُّونَ ﴿٥٦﴾ قَالَ فَمَا خَطْبُكُمْ أَيُّهَا ٱلْمُرْسَلُونَ ﴿٥٧﴾
قَالُوٓا۟ إِنَّآ أُرْسِلْنَآ إِلَىٰ قَوْمٍ مُّجْرِمِينَ ﴿٥٨﴾ إِلَّآ ءَالَ لُوطٍ
إِنَّا لَمُنَجُّوهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٥٩﴾ إِلَّا ٱمْرَأَتَهُۥ قَدَّرْنَآ إِنَّهَا لَمِنَ
ٱلْغَـٰبِرِينَ ﴿٦٠﴾ فَلَمَّا جَآءَ ءَالَ لُوطٍ ٱلْمُرْسَلُونَ ﴿٦١﴾ قَالَ
إِنَّكُمْ قَوْمٌ مُّنكَرُونَ ﴿٦٢﴾ قَالُوا۟ بَلْ جِئْنَـٰكَ بِمَا كَانُوا۟ فِيهِ
يَمْتَرُونَ ﴿٦٣﴾ وَأَتَيْنَـٰكَ بِٱلْحَقِّ وَإِنَّا لَصَـٰدِقُونَ ﴿٦٤﴾ فَأَسْرِ
بِأَهْلِكَ بِقِطْعٍ مِّنَ ٱلَّيْلِ وَٱتَّبِعْ أَدْبَـٰرَهُمْ وَلَا يَلْتَفِتْ
مِنكُمْ أَحَدٌ وَٱمْضُوا۟ حَيْثُ تُؤْمَرُونَ ﴿٦٥﴾ وَقَضَيْنَآ إِلَيْهِ
ذَٰلِكَ ٱلْأَمْرَ أَنَّ دَابِرَ هَـٰٓؤُلَآءِ مَقْطُوعٌ مُّصْبِحِينَ ﴿٦٦﴾
وَجَآءَ أَهْلُ ٱلْمَدِينَةِ يَسْتَبْشِرُونَ ﴿٦٧﴾ قَالَ إِنَّ هَـٰٓؤُلَآءِ

55. — *Nous te l'annonçons, selon la vérité ! Ne sois pas du nombre de ceux qui désespèrent !*
56. — *Mais qui pourrait désespérer de la miséricorde de son Seigneur, dit Abraham, hormis les égarés ?*
57. *« Cependant, de quoi s'agit-il, ô messagers ? dit-il.*
58. — *Nous sommes envoyés vers un peuple criminel, déclarèrent-ils,*
59. *exception faite de la famille de Loth que nous sauverons toute,*
60. *sa femme mise à part. » Nous avions décidé, en effet, qu'elle serait parmi ceux qui devaient rester en arrière.*
61. *Lorsque les envoyés se présentèrent chez Loth,*
62. *celui-ci [leur] dit : « Vous êtes [pour moi] des inconnus !*
63. — *Au contraire, dirent les anges, nous venons avec ce dont ils doutaient.*
64. *« Nous t'apportons la vérité et sommes véridiques.*
65. *« Pars avec les tiens à la fin de la nuit. Marche derrière eux et que nul d'entre vous ne se retourne. Allez où il vous sera ordonné. »*
66. *Nous avisâmes Loth de cette décision : le dernier d'entre eux sera anéanti au matin.*
67. *Les gens de la ville vinrent [chez Loth], en quête de bonnes nouvelles.*
68. *[Loth leur] dit : « En vérité [ces gens] sont mes hôtes ! Ne me déshonorez pas !*

V. 60 : *Nous :* changement de sujet. Brusquement, le dialogue est interrompu et c'est Dieu qui parle.

V. 63 : Nous ne sommes pas venus chez toi avec une mauvaise intention. Nous sommes venus au contraire *(bal)* pour t'apporter la vérité.

Ce dont ils doutaient : le châtiment annoncé par Loth et dont son peuple doutait (Ṭab., XIV, 41).

V. 65 : *A la fin de la nuit :* Ṭab. (XIV, 42) ; Râz. (XIX, 201).

Où il vous sera ordonné : l'Égypte (Zam., II, 317).

V. 66 : *Nous avisâmes, qaḍḍaynâ = 'awḥaynâ :* « nous avons révélé » (Ṭab., XIV, 43 ; Jalâl, p. 349).

Au matin ils seront anéantis jusqu'au dernier (Râz., XIX, 201 ; Khâz., IV, 58).

V. 68 : *Ne me déshonorez pas :* en vous livrant sur eux à des actes contre nature. L'hôte est sacré.

(سورة الحجر)

ضَيْفِي فَلَا تَفْضَحُونِ ﴿٦٨﴾ وَاتَّقُوا اللَّهَ وَلَا تُخْزُونِ ﴿٦٩﴾
قَالُوا أَوَلَمْ نَنْهَكَ عَنِ الْعَالَمِينَ ﴿٧٠﴾ قَالَ هَٰؤُلَاءِ بَنَاتِي إِنْ
كُنْتُمْ فَاعِلِينَ ﴿٧١﴾ لَعَمْرُكَ إِنَّهُمْ لَفِي سَكْرَتِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿٧٢﴾
فَأَخَذَتْهُمُ الصَّيْحَةُ مُشْرِقِينَ ﴿٧٣﴾ فَجَعَلْنَا عَالِيَهَا سَافِلَهَا
وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهِمْ حِجَارَةً مِنْ سِجِّيلٍ ﴿٧٤﴾ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَآيَاتٍ
لِلْمُتَوَسِّمِينَ ﴿٧٥﴾ وَإِنَّهَا لَبِسَبِيلٍ مُقِيمٍ ﴿٧٦﴾ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَآيَةً
لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿٧٧﴾ وَإِنْ كَانَ أَصْحَابُ الْأَيْكَةِ لَظَالِمِينَ ﴿٧٨﴾
فَانْتَقَمْنَا مِنْهُمْ وَإِنَّهُمَا لَبِإِمَامٍ مُبِينٍ ﴿٧٩﴾ وَلَقَدْ كَذَّبَ
أَصْحَابُ الْحِجْرِ الْمُرْسَلِينَ ﴿٨٠﴾ وَآتَيْنَاهُمْ آيَاتِنَا
فَكَانُوا عَنْهَا مُعْرِضِينَ ﴿٨١﴾ وَكَانُوا يَنْحِتُونَ مِنَ الْجِبَالِ
بُيُوتًا آمِنِينَ ﴿٨٢﴾ فَأَخَذَتْهُمُ الصَّيْحَةُ مُصْبِحِينَ ﴿٨٣﴾
فَمَا أَغْنَىٰ عَنْهُمْ مَا كَانُوا يَكْسِبُونَ ﴿٨٤﴾ وَمَا خَلَقْنَا

69. *« Craignez Dieu ! Ne me couvrez pas d'ignominie !*
70. *— Ne t'avions-nous pas interdit d'inviter qui que ce soit ? s'écrièrent-ils.*
71. *— Voici mes filles, dit-il [à votre disposition], si vous êtes décidés à accomplir [un acte charnel]. »*
72. *[Mais], par ta vie, ces gens étaient en plein égarement dans leur ivresse.*
73. *Au lever du soleil ils furent saisis par les clameurs.*
74. *Nous renversâmes [cette ville] sens dessus dessous et fîmes pleuvoir sur elle des pierres brûlantes.*
75. *Il y a en cela des signes, en vérité, pour ceux qui [tirent un enseignement] de ce qu'ils observent,*
76. *car [cette ville] se trouve sur un chemin tracé.*
77. *Il y a en cela des signes pour les croyants.*
78. *Les habitants du Bosquet étaient également injustes.*
79. *Nous avons tiré vengeance d'eux et l'une et l'autre [de ces villes] sont situées sur une route fort reconnaissable.*
80. *Certes, les habitants de Hijr avaient, [eux aussi], traité les envoyés de menteurs.*
81. *Nous leur avions fait parvenir nos signes, mais ils s'en étaient détournés.*
82. *Ils creusaient en toute sécurité des maisons dans les montagnes.*
83. *Ils furent saisis par les clameurs, à l'aurore.*
84. *Ce qu'ils possédaient ne leur servit à rien.*
85. *Nous n'avons créé les cieux et la terre et ce qui est entre eux qu'en toute vérité. L'heure approche, use d'un pardon plénier.*

V. 70 : (Ṭab., XIV, 43 ; Khâz., IV, 58). Text. : « Ne t'avions-nous pas défendu contre les mondes ? » Autres sens : Ne t'avions-nous pas défendu d'introduire des étrangers chez toi ? Ne t'avions-nous pas interdit de t'occuper de quoi que ce soit ? Loth étant étranger, les Sodomites lui avaient interdit de faire chez eux le censeur des mœurs (*cf.* Gen., XIX, 9).

V. 72 : *Par ta vie :* ô Prophète ! Serment familier et d'un emploi très fréquent signifiant à peu près ceci : mais peine perdue !

V. 73 : *Ṣayḥa :* alerte, grondement annonciateur d'épouvante et de supplice. Selon Jalâl (p. 349), le cri en question aurait été celui de l'ange Gabriel. Autre traduction possible : « ils furent terrifiés par le grondement ».

V. 74 : *[Cette ville] :* Sodome (et les quatre autres localités, dont Gomorrhe).
Sur *sijjil, cf.* S. XI, 82.

V. 75 : *Ceux qui [tirent un enseignement] :* Khâz. (IV, 58-59). Autre sens : « physionomistes, sagaces ». Rappelons que le Prophète disait : « Craignez la physiognomonie du croyant, car il voit grâce à la lumière de Dieu » (Ṭab., XIV, 46).

V. 78 : *Bosquet :* surnom de Madyan.

V. 79 : *Sur une route fort reconnaissable, 'imâm : ṭarîq* (Ṭab., XIV, 49 ; Zam., II, 218). Sur la route des qurayshites vers la Syrie (Jalâl, p. 349).

V. 80 : *Ḥijr,* appelée de nos jours Madâ'in Ṣâliḥ, sur le parcours Médine-Syrie. Plusieurs noms de localités mentionnées par les auteurs anciens ont été proposés pour l'identifier : Petra, Hagra (Ptolémée), Egra (Pline), Egracôme (Strabon). Les habitants dont il s'agit sont les Thamûdites et l'envoyé en question Ṣâliḥ.

V. 83 : *Cf.* v. 73.

V. 85 : Grâce aux découvertes modernes relatives aux diverses natures et formes de rayonnements, sur les ceintures magnétiques, les environnements planétaires et stellaires, les météorites, etc., nous commençons à mieux comprendre ce passage mystérieux : « ce qu'il y a entre les cieux et la terre », que nous avons déjà vu dans ce qui précède et dans ce qui va suivre, chaque fois qu'il est question de la terre et du ciel.
Use d'un pardon plénier : à l'égard des Mekkois.

(الجـــزء الرابع عشر)

ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَآ إِلَّا بِٱلْحَقِّ ۗ وَإِنَّ
ٱلسَّاعَةَ لَءَاتِيَةٌ ۖ فَٱصْفَحِ ٱلصَّفْحَ ٱلْجَمِيلَ ﴿٨٥﴾ إِنَّ رَبَّكَ
هُوَ ٱلْخَلَّٰقُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٨٦﴾ وَلَقَدْ ءَاتَيْنَٰكَ سَبْعًا مِّنَ
ٱلْمَثَانِي وَٱلْقُرْءَانَ ٱلْعَظِيمَ ﴿٨٧﴾ لَا تَمُدَّنَّ عَيْنَيْكَ إِلَىٰ
مَا مَتَّعْنَا بِهِۦٓ أَزْوَٰجًا مِّنْهُمْ وَلَا تَحْزَنْ عَلَيْهِمْ وَٱخْفِضْ
جَنَاحَكَ لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿٨٨﴾ وَقُلْ إِنِّيٓ أَنَا ٱلنَّذِيرُ ٱلْمُبِينُ ﴿٨٩﴾
كَمَآ أَنزَلْنَا عَلَى ٱلْمُقْتَسِمِينَ ﴿٩٠﴾ ٱلَّذِينَ جَعَلُوا۟ ٱلْقُرْءَانَ
عِضِينَ ﴿٩١﴾ فَوَرَبِّكَ لَنَسْـَٔلَنَّهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٩٢﴾ عَمَّا كَانُوا۟
يَعْمَلُونَ ﴿٩٣﴾ فَٱصْدَعْ بِمَا تُؤْمَرُ وَأَعْرِضْ عَنِ
ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿٩٤﴾ إِنَّا كَفَيْنَٰكَ ٱلْمُسْتَهْزِءِينَ ﴿٩٥﴾ ٱلَّذِينَ
يَجْعَلُونَ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ ۚ فَسَوْفَ يَعْلَمُونَ ﴿٩٦﴾ وَلَقَدْ
نَعْلَمُ أَنَّكَ يَضِيقُ صَدْرُكَ بِمَا يَقُولُونَ ﴿٩٧﴾ فَسَبِّحْ بِحَمْدِ

86. *En vérité, c'est ton Seigneur, le Créateur par excellence, l'Omniscient.*
87. *Nous t'avons accordé sept des versets répétés et la lecture sublime.*
88. *N'étends point tes regards vers ce que nous avons accordé comme jouissance à certains couples parmi les impies. Ne t'afflige pas à leur sujet. Sois bienveillant envers les croyants.*
89. *Dis : « Je suis, certes, l'avertisseur édifiant ! »*
90. *Pareillement, nous avons infligé [un châtiment] aux conjurés,*
91. *qui ont qualifié le Coran d'œuvre décousue.*
92. *Par ton Seigneur ! Nous leur demanderons à tous*
93. *de rendre compte de leurs actes.*
94. *Proclame les ordres que tu as reçus et détourne-toi des polythéistes !*
95. *En vérité, nous te suffisons contre les persifleurs*
96. *qui placent une autre divinité à côté de Dieu. Ils sauront bientôt !*
97. *Nous savons bien que ton cœur est meurtri par leurs dénigrements.*
98. *Exalte ton Seigneur par la louange et sois du nombre de ceux qui se prosternent !*

V. 87 : Sur cette expression *cf.* S. I, préliminaire.

Rappelons que si les soufis donnent à ce passage un sens mystique, les commentateurs classiques hésitent entre les sept versets de la première sourate et les huit premières sourates qui sont les plus longues (II, III, IV, V, VI, X), où les prescriptions sont « doublées » de récits anciens.

Selon Jalâl (p. 350) il s'agit de la première sourate du Coran dont la récitation est doublée de celle d'une autre sourate au début de la prière canonique.

V. 88 : *Sois bienveillant envers les croyants,* text. : « baisse le pan de ta tunique vers les croyants ».

V. 90 : Verset dont le sens est difficile à saisir et qui a dérouté les commentateurs à un point tel que leur interprétation l'a rendu plus obscur encore. La difficulté vient de ce que le verbe transitif *'anzalnâ* (nous avons fait descendre) est employé sans complément. La seconde difficulté vient du sens qu'on a voulu donner au nom d'agent de 8e forme *muqtasimin,* le sens de « ceux qui se sont divisés », ou « ont divergé », ou encore « se sont juré ». Tous ces sens sont un peu sollicités par une synonymie forcée. Au sujet de ce mot, on rapporte une opinion d'Ibn ʿAbbas selon laquelle il s'agirait des chrétiens et des juifs. Rien n'est moins sûr et l'on se demande sur quoi et comment il a pu s'appuyer pour arriver à une interprétation aussi sujette à caution.

Selon une interprétation que tous les commentateurs rapportent, il s'agirait d'une bande d'idolâtres de La Mekke, cinq personnes selon les uns, seize selon les autres, chargés de faire calomnier l'Islâm et son apôtre par l'ennemi juré du Prophète, chef d'un clan mekkois qui s'est distingué par son hostilité vis-à-vis de Muḥammad et de l'Islâm, au début de la prédication, Al Walîd b. Mughîra. Chacun d'eux devait surveiller, au moment du grand pèlerinage *(ḥajj),* un des chemins conduisant vers La Mekke et prévenir tout pèlerin, tout passant, contre le sorcier-poète et son message qui n'était, selon lui, qu'une « suite de fables remontant aux anciens ».

Ils avaient, avant de passer à l'action, prêté serment de faire du zèle dans leur mission. (A moins qu'il s'agisse non d'une prestation de serment, mais d'un partage de la tâche qu'ils devaient accomplir, le mot *muqtasim* pouvant avoir l'un ou l'autre sens.) Chacun d'eux se mit à l'affût des pèlerins, à l'un des nombreux passages débouchant sur la ville. L'exégèse donne leurs noms et ajoute que chacun de ces « coéquipiers » ou conjurés fut frappé d'une mort tragique (Zam., II, 320). D'où le sens du verset : « Pareillement, nous avons fait descendre (infligé) [un châtiment] aux participants ou conjurés. » C'est ce sens que nous avons retenu d'autant plus volontiers qu'Ibn Qutayba (QUTT, p. 239) opte explicitement pour cette interprétation (Ṭab., XIV, pp. 61-65 ; Zam., II, pp. 319-320 ; Râz., XIX, pp. 312-312 ; I. Kath., II, p. 558 ; Khâz., IV, p. 62 ; BAGNI, p. 62 ; Jalâl, p. 350).

V. 91 : Text. : « Qui ont mis la lecture en pièces. » Nous traduisons d'après la dernière interprétation de Jalâl (p. 350). Autre interprétation : « qui ont fractionné les livres révélés ».

V. 95 : *Les persifleurs.* On cite parmi eux : Al 'Walîd b. Mughîra (*cf.* v. 90) ; Al 'As b. Wâ'il, le poète Abû Zamʿa ; Al 'Aswad b. ʿAbd Yaqûth ; Al Ḥârith b. ʿAytala (Ṭab., XIV, 80).

V. 97 : *Ton cœur est meurtri,* text. : « ta poitrine est à l'étroit par ce qu'ils disent ». Tu étouffes en entendant leurs railleries.

(سورة النحل)

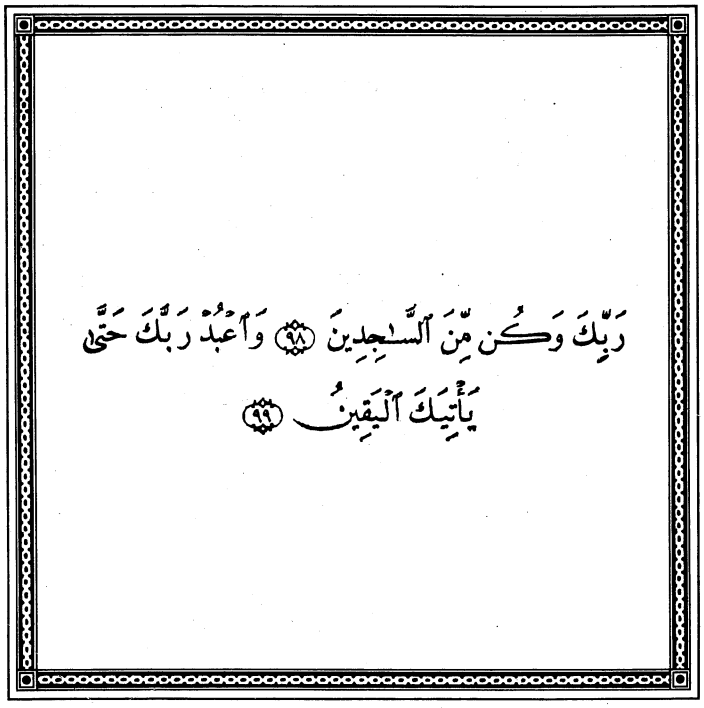

رَبِّكَ وَكُن مِّنَ ٱلسَّٰجِدِينَ ﴿٩٨﴾ وَٱعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّىٰ
يَأْتِيَكَ ٱلْيَقِينُ ﴿٩٩﴾

99. *Adore ton Seigneur jusqu'à ce que vienne à toi la certitude !*

V. 99 : *La certitude :* la mort (Ṭab., XIV, 74 ; Zam., II, 320).

Les deux derniers versets de cette sourate ont été attentivement médités par les commentateurs.

Certains littéralistes interprètent le v. 99 dans le sens d'une interruption des rites à compter du moment où l'on acquiert le *yaqîn* (certitude). Le mot doit, selon eux, conserver son sens étymologique et être entendu comme une certitude dans la foi en Dieu ou *maʿrifa* (connaissance de Dieu, gnose). Cette interprétation aboutit logiquement à l'abandon de toute obligation rituelle après la certitude et la connaissance qu'on peut avoir de Dieu. Elle est violemment combattue par l'orthodoxie (Sunna) qui traite ceux qui la professent de mécréants *(kâfir),* d'athées *(mulḥid),* d'ignorants *(jâhil)* et d'égarés *(ḍâll)* (I. Kath., II, 560).

La Sunna donne au mot *yaqîn* le sens de « mort », celle-ci étant ce qu'il y a de plus certain dans la vie humaine.

Les mystiques (Ahl-l-Maʿrifa) ou Al Muḥaqqiqûn voient dans ces deux derniers versets, les quatre premières étapes de l'ascension spirituelle : remémoration vécue et approfondie des formules qui expriment le *tasbîḥ* (répétition) de la formule *Subḥâna-Llah* (Dieu soit exalté), le *taḥmîd,* répétition de la formule *Al Ḥamdu-li-Llah* (louange à Dieu) inséparable de la prosternation *(sujûd)* et de l'adoration *(ʿibâda).* Ces quatre aspects de la vie spirituelle sont les remèdes pour les cœurs contre la douleur, les déceptions et les vilenies de la vie. « Celui qui les réalise pleinement en soi, par la pensée et les actes, parvient immanquablement à la certitude ou conscience de soi en Dieu avec comme corollaire le mépris du monde, de ses joies et de ses peines. »

Les muʿtazilites, de leur côté, les considèrent comme une juste contrepartie *(ʿadl)* de la capacité du croyant à supporter les peines *(mashâqq)* de ce bas monde (Râz., XIX, 116 ; I. Kath., II, 560 ; Khâz., IV, 64 ; Al Baghaw., en marge, *ibid. ;* Ṭab., XIV, 73).

Pour justifier leur interprétation (la prière et le culte de Dieu apaisent la douleur et donnent une valeur toute relative à la vie et à ce qu'elle offre), certains commentateurs citent l'exemple du Prophète qui se mettait à prier chaque fois qu'il avait une contrariété (Zam., II, 320).

Sourate XVI

Les abeilles (An naḥl)

Soixante-dixième dans l'ordre chronologique, 128 versets révélés à La Mekke, les trois derniers censés révélés à Médine (*cf.* Jalâl, p. 351). Cependant les commentateurs ne sont pas tous d'accord sur le lieu et le moment de sa révélation (Râz., XIX, 217 ; Khâz, IV, 64).

Le terme *naḥl* (abeilles), mentionné au verset 68, qui sert de titre, est un collectif masculin indiquant, non une pluralité, mais l'espèce en général. La sourate porte comme autre titre *an-Naʿam* (le bétail). Les circonstances ou plutôt le leitmotiv de sa révélation serait le *'azab* (châtiment) annoncé aux idolâtres de La Mekke : châtiment sur terre résultant des victoires de l'Islâm sur les polythéistes ; châtiment après la résurrection, sanctionnant leur mécréance et leur hostilité à l'encontre du Prophète.

Enhardis par le fait que ces menaces ne se produisaient pas, les idolâtres lançaient à tout moment ce défi au Prophète : « Mais fais donc arriver les calamités, les supplices et les catastrophes que tu ne cesses de nous annoncer ! » Dans d'autres sourates, le Prophète leur disait, selon ce qui lui était alors révélé : « Attendez ! Je suis moi-même de ceux qui attendent ! »

Dans cette sourate, l'annonce est différente : l'imminente arrivée de graves événements (Ṭab., XIV, 75 ; Râz., XIX, 317-318).

Canevas

Dieu : Ses attributs. A Lui appartient l'univers et de Lui relève son mystère ainsi que tout ce qui est accessible à la raison et aux sens de l'homme ; s'Il avait voulu Il aurait fait des hommes une seule communauté, mais Ses desseins sont impénétrables ; Il est au-dessus de tout ce que l'on peut concevoir et il est interdit de le représenter sous une forme figurée ; n'a pas de filles, étant unique en Sa majesté ; tous les êtres l'adorent à leur manière : 1-3, 6, 9, 18-19, 22, 48-49, 57, 74, 93.

La création : son harmonie ; dans sa diversité elle profite à tous les êtres ; si Dieu punissait ces derniers pour leur iniquité, il n'y aurait plus de vie : 1-18, 53; 61-67, 80-81.

Les anges : soumis à la volonté de Dieu, exécutent Ses ordres, transmettent Ses messages aux prophètes et se prosternent devant Lui : 28-30, 32, 49-50.

L'esprit de Sainteté (archange Gabriel) : 102.

Satan : rebelle, n'a de pouvoir que sur les jouisseurs et les impies : 98-100, 125.

L'Ordre de Dieu : il s'exprime par un seul mot : « Soit » *(kun)* et la chose « est » *(kâna)* ; il est instantané : 1-2, 33, 40.

Le Coran : message de miséricorde et de sagesse révélé graduellement par Dieu ; quelques-uns de ses versets peuvent être modifiés au cours de la révélation sans que son authenticité soit mise en cause ; éclaire les hommes sur leurs rapports avec Dieu ; œuvre de Dieu, non d'un faussaire ; révélé en langue arabe : 64, 89, 101-103.

Muḥammad : prophète de Dieu, successeur spirituel d'Abraham, apôtre du monothéisme le plus pur ; les impies l'accusent de recevoir sa doctrine des chrétiens établis à La Mekke ; doit patienter et continuer sa mission, sans prétendre ramener tous les hommes à Dieu ; le Coran lui est transmis par Gabriel, Esprit de Sainteté ; recommandations qui lui sont faites : 37, 64, 82, 103, 123, 125-127.

Les autres prophètes : messagers de Dieu et témoins des peuples auxquels ils sont envoyés. La vie d'Abraham résume toutes les vertus humaines : 36, 43-44, 63, 84, 89, 120-122.

L'homme créé d'une goutte de sperme, enclin à la mécréance et à la repentance tardive ; se lamente à la naissance d'une fille alors que l'œuvre de Dieu n'est pas à critiquer ; bienfaits de Dieu envers lui ; mais il est ingrat, disputeur, orgueilleux et superstitieux : 4, 22-23, 29, 54-59, 70, 72-78, 83, 87.

Les croyants : se fient et s'en remettent à Dieu ; se soumettent à Sa volonté, pratiquent le bien et la justice. Malheur aux apostats : 30-32, 41-42, 102, 106, 107, 110.

Les impies : la révélation n'est pour eux qu'une série de fables remontant aux anciens ; leurs exigences ; préfèrent l'idolâtrie à la vérité ; font des offrandes aux divinités qu'ils inventent eux-mêmes. Dieu a scellé leur sensibilité et leur raison et les rend réfractaires à Ses lumières ; leurs prétentions absurdes ; leurs machinations ; leur damnation : 20-27, 33-38, 45-47, 54-57, 60, 71-73, 85-88, 104, 108-109.

La vie future est préférable à la vie d'ici-bas qui n'est qu'une piètre jouissance ; les biens de ce monde sont périssables : 30, 41, 96, 117.

Paraboles : 75-76, 112-113.

Les abeilles et leur miel, signe de Dieu : 79.

Rappel de quelques prescriptions et de quelques interdictions élémentaires : interdiction de la torture ; la charité recommandée : 114-118, 124.

La fin du monde : l'heure pré-fixée ne saurait être avancée ni reculée et elle est imminente : 1, 55, 61, 77.

La résurrection : 27.

Le paradis : séjour des justes, hommes et femmes qui croient en Dieu : 97.

L'enfer : séjour des impies : 29.

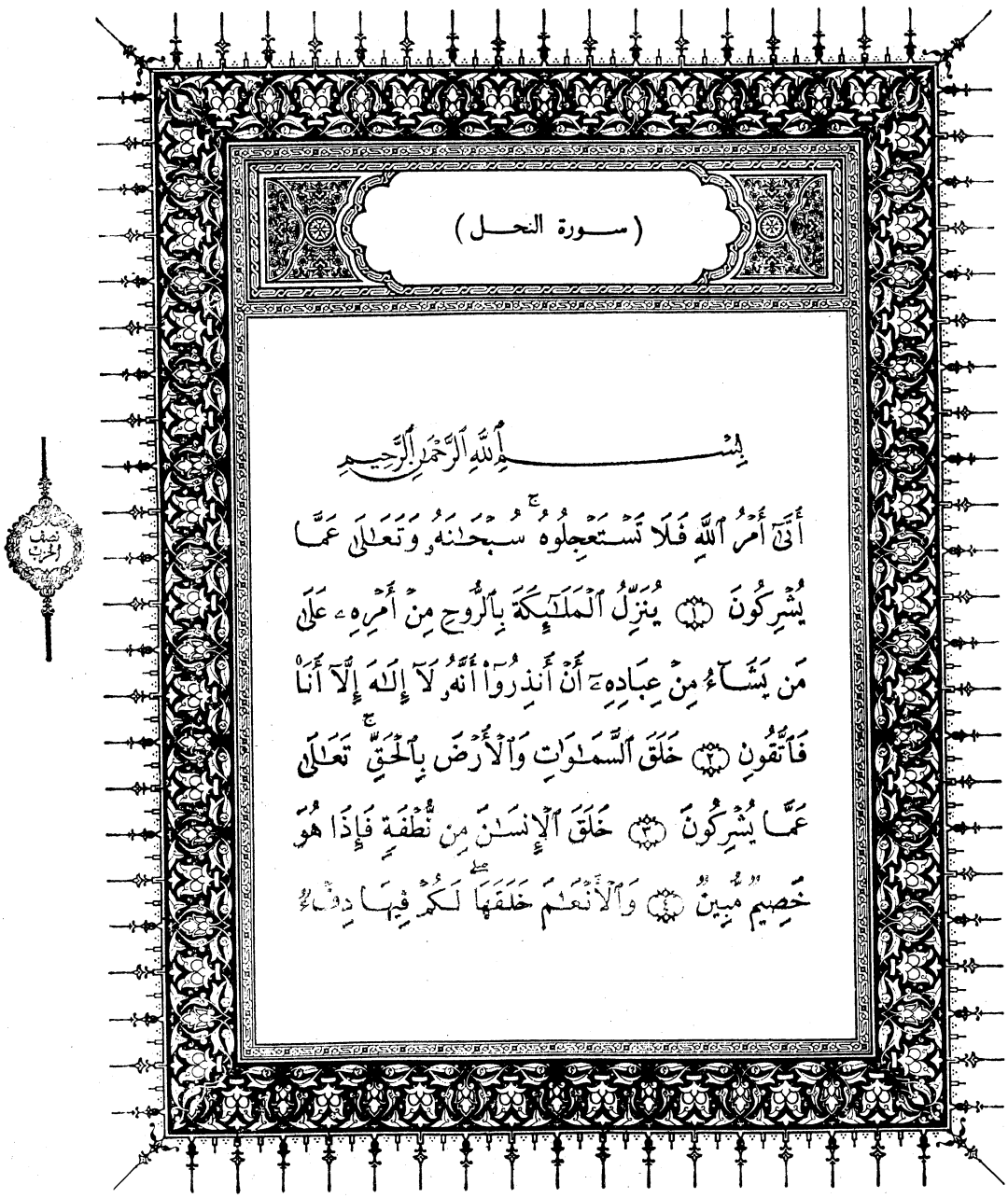

(سورة النحل)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

أَتَىٰٓ أَمْرُ ٱللَّهِ فَلَا تَسْتَعْجِلُوهُ ۚ سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا
يُشْرِكُونَ ﴿١﴾ يُنَزِّلُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةَ بِٱلرُّوحِ مِنْ أَمْرِهِۦ عَلَىٰ
مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦٓ أَنْ أَنذِرُوٓا۟ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠
فَٱتَّقُونِ ﴿٢﴾ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ بِٱلْحَقِّ ۚ تَعَٰلَىٰ
عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٣﴾ خَلَقَ ٱلْإِنسَٰنَ مِن نُّطْفَةٍ فَإِذَا هُوَ
خَصِيمٌ مُّبِينٌ ﴿٤﴾ وَٱلْأَنْعَٰمَ خَلَقَهَا ۖ لَكُمْ فِيهَا دِفْءٌ

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *L'ordre de Dieu arrive ! N'en demandez plus la prompte arrivée ! Gloire à lui ! Il est au-dessus de ce qu'on lui associe !*

2. *Il fait descendre les anges chargés de la révélation, suivant son ordre, auprès de qui il veut, parmi ses serviteurs, avec cet avertissement [à l'adresse des hommes] : il n'y a d'autre dieu que moi ! Craignez-moi !*

3. *Il a créé les cieux et la terre, en toute vérité. Il est au-dessus de ce qu'on lui associe.*

4. *Il a créé l'homme d'une goutte de sperme et voilà que [l'homme] est devenu [au sujet de son Créateur] un disputeur avéré !*

5. *Il a créé les bestiaux. Ils vous procurent vêtements chauds, profits divers et nourriture.*

V. 1 : *L'ordre* : l'heure, la promesse, l'approche du châtiment attendu (Ṭab., XIV, 79).

Ce qu'on lui associe : les Arabes idolâtres et en particulier les Mekkois *(ibid.).*

V. 2 : *Il fait descendre :* forme intensive. Sens : faire descendre graduellement, lentement (Ṭab., XIV, 76).

La révélation, rûḥ, esprit, souffle, etc. Text. : « Il fait descendre les anges avec l'esprit... » Mais il ne peut être question de traduire le Coran d'après la grammaire et la philosophie – ce serait trop facile – en dehors de la doctrine islamique. Or, ni le contexte, ni le dogme musulman, ni à plus forte raison les grands commentaires n'autorisent une interprétation autre que celle d'une révélation divine transmise par les anges aux prophètes « pour vivifier les cœurs par la foi ». Le mot *rûḥ* a ici le sens de *waḥy* (révélation et non esprit) (Zam., II, 321 ; Ṭab., XIV; 77 ; Râz., XIX, 219 ; DIRK, 60 ; Jalâl, p. 351 ; Khâz., IV, 65 ; BAGM ; MAKK, 184, etc.).

Auprès, text. : « sur ».

Ses serviteurs : les prophètes (mêmes références).

V. 3 : *En toute vérité*, text. : « avec la vérité », c'est-à-dire qu'il a procédé, dans sa création, non selon le hasard, accidentellement et sans but, mais à bon escient, et à bon droit, en vertu de sa sagesse et en dehors de toute intervention ou participation étrangère à sa volonté.

L'expression *bil ḥaqqi* que nous avons déjà vue s'oppose à *bil bâtil,* « avec le faux », c'est-à-dire selon le mensonge, l'erreur ou en vain (Ṭab., XIV, 78 ; Râz., XIX, 223).

V. 4 : *Sperme, nuṭfa,* racine *naṭifa :* « être corrompu » (liquide). L'exégèse commence ce terme à divers points de vue dont le plus intéressant est la composition du sperme. Râz. (XIX, 225) écrit : « C'est une humidité *(ruṭuba)* à l'altération rapide... composée d'éléments de nature diverse. » La tradition musulmane enseigne que la « goutte de sperme » se transforme au bout de quarante jours en un grumeau de sang lien, jonction, adhérence *(ʿalaq).*

Disputeur, autre sens : « adversaire déclaré » (dans un procès).

V. 5 : *Il a créé les bestiaux... :* text. : « il a créé les bestiaux pour vous ». Il y a en réalité deux propositions consécutives, l'une verbale, l'autre nominale. Text. : « et les bestiaux il les a créés. A vous, en eux chaude vêture, utilités, et d'eux vous mangez. » Les particules *la* (pour) dans ce verset et *li* (afin que, pour que) dans les versets qui vont suivre ne supposent en réalité aucun finalisme. La création n'a pas été réalisée en fonction de l'homme, mais les besoins de l'homme se trouvent, par la prescience divine, harmonieusement adaptés à certains aspects de la création. Dieu n'a pas créé les végétaux, les animaux, les minéraux, la mer, les étoiles pour répondre aux besoins de l'homme, mais il a créé celui-ci en sorte qu'il profite de leurs fruits, de leur usage ou de leur lumière. Il y a donc adaptation et harmonie, non subordination ou finalité. Des commentateurs comme Jalâl (p. 352) ont restreint la portée de la préposition *la* (pour). L'expression *lakum* (pour vous) est ainsi interprétée : *min jumlati-n-nâs*, c'est-à-dire « parmi l'ensemble des hommes ».

Ce finalisme apparent qui s'avère, à l'analyse, une harmonie préétablie, une adaptation de l'homme et de ses besoins à son milieu naturel, se trouve dans la Bible et c'est dans le même sens qu'il convient d'interpréter à notre avis le Psaume CIV, 14-15.

Nourriture : nous avons signalé les animaux dont la viande est licite. Il sera, au verset 8, question des solipèdes. Rappelons à ce sujet que la viande chevaline, autorisée à l'époque du Prophète, est déconseillée par l'école malékite. Par contre, celle de l'âne domestique est interdite et sa prohibition fut décidée lors de la prise de Khaybar (an 7/628) (Jalâl, pp. 351-352).

(الجـــزء الرابع عشر)

وَمَنَٰفِعُ وَمِنْهَا تَأْكُلُونَ ﴿٥﴾ وَلَكُمْ فِيهَا جَمَالٌ حِينَ تُرِيحُونَ
وَحِينَ تَسْرَحُونَ ﴿٦﴾ وَتَحْمِلُ أَثْقَالَكُمْ إِلَىٰ بَلَدٍ لَّمْ تَكُونُوا۟
بَٰلِغِيهِ إِلَّا بِشِقِّ ٱلْأَنفُسِ ۚ إِنَّ رَبَّكُمْ لَرَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿٧﴾
وَٱلْخَيْلَ وَٱلْبِغَالَ وَٱلْحَمِيرَ لِتَرْكَبُوهَا وَزِينَةً ۚ وَيَخْلُقُ مَا لَا
تَعْلَمُونَ ﴿٨﴾ وَعَلَى ٱللَّهِ قَصْدُ ٱلسَّبِيلِ وَمِنْهَا جَآئِرٌ ۚ وَلَوْ شَآءَ
لَهَدَىٰكُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٩﴾ هُوَ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً ۖ
لَّكُم مِّنْهُ شَرَابٌ وَمِنْهُ شَجَرٌ فِيهِ تُسِيمُونَ ﴿١٠﴾ يُنۢبِتُ لَكُم بِهِ
ٱلزَّرْعَ وَٱلزَّيْتُونَ وَٱلنَّخِيلَ وَٱلْأَعْنَٰبَ وَمِن كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ ۗ
إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لِّقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿١١﴾ وَسَخَّرَ لَكُمُ ٱلَّيْلَ
وَٱلنَّهَارَ وَٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ ۖ وَٱلنُّجُومُ مُسَخَّرَٰتٌۢ بِأَمْرِهِۦٓ ۗ
إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿١٢﴾ وَمَا ذَرَأَ لَكُمْ
فِى ٱلْأَرْضِ مُخْتَلِفًا أَلْوَٰنُهُۥٓ ۗ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لِّقَوْمٍ

6. *Ils vous paraissent beaux quand vous les ramenez le soir [à la bergerie] ou quand vous les conduisez le matin au pâturage.*

7. *Ils portent [vos charges] vers des pays que vous n'atteindriez qu'au prix d'un pénible effort. En vérité, Dieu est bienveillant et compatissant.*

8. *[Il a créé] les chevaux, les mulets et les ânes : ils vous servent de montures et d'apparat. Et Dieu créera ce que vous ne savez pas.*

9. *Il incombe à Dieu d'indiquer le droit chemin et il est des chemins éloignés. S'il avait voulu, il nous aurait tous mis sur la bonne voie.*

10. *C'est lui qui fait descendre l'eau du ciel dont vous tirez une boisson et grâce à laquelle [croissent] des plantes dont vous nourrissez vos [troupeaux].*

11. *Grâce à elle aussi, il fait pousser les cultures, les oliviers, les palmiers, les vignes et [des arbres donnant] toutes sortes de fruits. En vérité, il y a en cela un signe pour les gens qui réfléchissent.*

12. *Il a adapté à vos besoins la nuit et le jour, le soleil et la lune. Les étoiles sont soumises à son ordre. En vérité, il y a en cela des signes pour des gens qui raisonnent.*

13. *Il y a [également] un signe certain pour ceux qui se remémorent, dans les choses aux couleurs variées que Dieu a répandues sur terre pour vous.*

V. 6 : *Ils vous paraissent beaux,* text. : « c'est beau pour vous ». Autre sens : « c'est pour vous un sujet de fierté de les ramener le soir... ».

V. 7 : *Des,* text. : « un ».

V. 8 : *Créera* : le verbe est à l'inaccompli avec un sens d'action permanente, en dehors du temps pour Dieu, future pour les hommes. Régis Blachère écrit (BLAC, p. 292, note 8) : « L'exégèse moderniste utilise cette proposition pour démontrer que le Coran contient l'annonce de toutes les découvertes modernes. »

Nous avons signalé, en effet, que cette prétention existe, mais elle ne relève pas d'une doctrine établie. Elle reflète plutôt quelques opinions individuelles. Aussi serait-il plus juste de dire que la véritable exégèse coranique ne s'estime ni « moderniste » ni « conservatrice ». Elle se trouve aujourd'hui en face de deux problèmes inattendus : le désespoir du monde musulman, conscient de son déclin et placé devant le progrès et les découvertes réalisés par les peuples d'Europe et d'Amérique ; puis, un amoncellement de fables, de déformations systématiques et d'assertions de mauvaise foi, destinées à donner de l'Islâm une idée grossière, à faire croire que Muḥammad était un imposteur, à imputer à sa doctrine la responsabilité de la décadence des peuples musulmans (*cf.* CASE, pp. 14-30 ; GAUM).

Nous nous sommes, dans un précédent commentaire, assez étendu sur la création « continue » du monde selon l'Islâm. Soulignons, néanmoins, que le texte coranique n'a été à cet égard ni trahi, ni même sollicité. C'est en toutes lettres qu'il y est question de création en plein devenir. En intégrant dans cette création les découvertes scientifiques et les nouvelles réalisations techniques, les interprètes du Coran demeurent toujours dans le cadre de l'exégèse classique. Or, aujourd'hui, comme hier, cette exégèse ne cherche pas à prouver, mais à faire comprendre. Elle ne cherche pas à convaincre, mais à expliquer ce qui demeure diffus ou inexpliqué, à la lumière du savoir humain, à son stade présent et dans un dessein de vérité. Il s'agit donc d'une mise au point de nos connaissances en matière coranique d'après les acquisitions intellectuelles du siècle, non d'une thèse nouvelle échafaudée pour les besoins d'une cause.

Il est dit, dans le texte sacré, que Dieu a mis à la disposition des hommes des montures et des vaisseaux pour parcourir la terre et les océans et qu'il créera pour le déplacement des hommes ce que les Arabes du VIIe siècle ignoraient. L'exégèse voit dans les moyens de locomotion modernes terrestres, maritimes et aériens seulement des exemples, qui ne sont pas les derniers, de cette création divine perpétuelle. Ces exemples sont l'œuvre de l'homme, certes. Ils n'en sont pas moins une création divine indirecte, puisque l'homme lui-même est une création de Dieu. Or, sur ce point l'exégèse « moderniste » ne diffère en rien de l'exégèse « ancienne ».

V. 9 : Construction qui induit souvent en erreur les traducteurs. Le sens est qu'il y a le droit chemin, celui de Dieu, et d'autres chemins, ceux de Satan, lesquels s'écartent de la voie de Dieu, s'en trouvent éloignés (Ṭab., XIV, 84-85 ; Khâz., IV, 67).

V. 10 : *Des plantes*, text. : « des arbres ».

V. 12 : *Il a adapté à vos besoins*, text. : « il a subordonné, il vous a soumis ». Pour notre interprétation, *cf.* Ṭab. (XIV, 87) et verset 5.

Les étoiles sont soumises à son ordre : pour vous guider dans la nuit *(ibid.).*

V. 13 : *Les choses,* text. : « ce que » (les animaux et les plantes) (Ṭab., XIV, 87).

(سورة النحل)

يَذَّكَّرُونَ ﴿١٣﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى سَخَّرَ ٱلْبَحْرَ لِتَأْكُلُوا۟ مِنْهُ لَحْمًا
طَرِيًّا وَتَسْتَخْرِجُوا۟ مِنْهُ حِلْيَةً تَلْبَسُونَهَا وَتَرَى ٱلْفُلْكَ
مَوَاخِرَ فِيهِ وَلِتَبْتَغُوا۟ مِن فَضْلِهِۦ وَلَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿١٤﴾
وَأَلْقَىٰ فِى ٱلْأَرْضِ رَوَٰسِىَ أَن تَمِيدَ بِكُمْ وَأَنْهَٰرًا وَسُبُلًا
لَّعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥﴾ وَعَلَٰمَٰتٍ ۚ وَبِٱلنَّجْمِ هُمْ يَهْتَدُونَ ﴿١٦﴾
أَفَمَن يَخْلُقُ كَمَن لَّا يَخْلُقُ ۗ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿١٧﴾ وَإِن تَعُدُّوا۟
نِعْمَةَ ٱللَّهِ لَا تُحْصُوهَآ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٨﴾ وَٱللَّهُ
يَعْلَمُ مَا تُسِرُّونَ وَمَا تُعْلِنُونَ ﴿١٩﴾ وَٱلَّذِينَ يَدْعُونَ مِن
دُونِ ٱللَّهِ لَا يَخْلُقُونَ شَيْـًٔا وَهُمْ يُخْلَقُونَ ﴿٢٠﴾ أَمْوَٰتٌ غَيْرُ
أَحْيَآءٍ ۖ وَمَا يَشْعُرُونَ أَيَّانَ يُبْعَثُونَ ﴿٢١﴾ إِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ
وَٰحِدٌ ۚ فَٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱلْءَاخِرَةِ قُلُوبُهُم مُّنكِرَةٌ وَهُم
مُّسْتَكْبِرُونَ ﴿٢٢﴾ لَا جَرَمَ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا يُسِرُّونَ وَمَا يُعْلِنُونَ ۚ

14. *C'est lui qui a soumis la mer pour que vous tiriez pour votre consommation une chaire tendre, des joyaux que vous portez ; pour que vous y voyiez des vaisseaux fendre bruyamment les flots, que vous cherchiez [un peu] de sa grâce et pour que vous soyez reconnaissants.*

15. *Il a érigé sur terre des montagnes solidement établies pour qu'elle ne vacille pas sous vos pas. Il y a mis des cours d'eau et des sentiers pour que vous vous guidiez.*

16. *[Il a établi] des repères et grâce aux étoiles ils se guident.*

17. *Celui qui crée est-il comparable à celui qui ne crée pas ? Or ça, ne vous souvenez-vous pas ?*

18. *Si vous comptiez les bienfaits de Dieu, vous ne sauriez les dénombrer. Dieu, est, en vérité, clément et compatissant.*

19. *Dieu connaît vos secrets et ce que vous divulguez.*

20. *Les divinités que vous invoquez, en dehors de Dieu, ne créent rien ; elles sont elles-mêmes créées.*

21. *[Elles sont] mortes et non pas vivantes et ne savent même pas quand elles seront ressuscitées.*

22. *Quant à votre Dieu, c'est un Dieu unique. Ceux qui nient la vie future ont des cœurs [foncièrement] négateurs. Ils sont pleins d'orgueil !*

23. *Dieu sait assurément ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent et, en vérité, il n'aime pas les orgueilleux.*

V. 14 : *Des joyaux* : perles et corail (Ṭab., XIV, 88).
Vous y voyiez, text. : « tu vois ».

V. 15 : *Il a érigé*, text. : « il a jeté ».
Vacillent, mâda : « être agité, balancé, avoir le vertige, vaciller ». Selon divers commentateurs, la terre était si agitée au début de sa création que les anges déclarèrent : « Aucun être ne pourra tenir dessus ! » C'est alors que Dieu y a créé mystérieusement des montagnes pour la stabiliser et y rendre la vie et l'équilibre des êtres possibles (Khâz., IV, 69). Nous mentionnons cette interprétation avec la formule islamique habituelle : « La science est à Dieu ! »

V. 16 : *Ils* : il s'agit, selon toute apparence, des hommes.

V. 20 : *Les divinités,* text. : « ceux que ».

(الجـــزء الرابع عشر)

إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلْمُسْتَكْبِرِينَ ﴿٢٣﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُم مَّاذَآ أَنزَلَ
رَبُّكُمْ ۙ قَالُوٓا۟ أَسَٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٢٤﴾ لِيَحْمِلُوٓا۟ أَوْزَارَهُمْ
كَامِلَةً يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۙ وَمِنْ أَوْزَارِ ٱلَّذِينَ يُضِلُّونَهُم بِغَيْرِ
عِلْمٍ ۗ أَلَا سَآءَ مَا يَزِرُونَ ﴿٢٥﴾ قَدْ مَكَرَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ
فَأَتَى ٱللَّهُ بُنْيَٰنَهُم مِّنَ ٱلْقَوَاعِدِ فَخَرَّ عَلَيْهِمُ ٱلسَّقْفُ مِن
فَوْقِهِمْ وَأَتَىٰهُمُ ٱلْعَذَابُ مِنْ حَيْثُ لَا يَشْعُرُونَ ﴿٢٦﴾
ثُمَّ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ يُخْزِيهِمْ وَيَقُولُ أَيْنَ شُرَكَآءِىَ ٱلَّذِينَ كُنتُمْ
تُشَٰٓقُّونَ فِيهِمْ ۚ قَالَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْعِلْمَ إِنَّ ٱلْخِزْىَ ٱلْيَوْمَ
وَٱلسُّوٓءَ عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٧﴾ ٱلَّذِينَ تَتَوَفَّىٰهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ
ظَالِمِىٓ أَنفُسِهِمْ ۖ فَأَلْقَوُا۟ ٱلسَّلَمَ مَا كُنَّا نَعْمَلُ مِن سُوٓءٍۭ ۚ
بَلَىٰٓ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌۢ بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٢٨﴾ فَٱدْخُلُوٓا۟ أَبْوَٰبَ
جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۖ فَلَبِئْسَ مَثْوَى ٱلْمُتَكَبِّرِينَ ﴿٢٩﴾

24. *Lorsqu'on leur demande : « Qu'a révélé votre Seigneur ? » ils répondent : « Des fables remontant aux anciens ! »*

25. *Qu'ils portent donc tout le poids de leur faix, le jour de la résurrection, ainsi qu'une partie du faix de ceux qu'ils égarent dans leur ignorance ! Or ça, leur fardeau ne sera-t-il pas affreux ?*

26. *Ceux qui furent avant eux, [eux aussi] ont usé de perfidie. Mais Dieu sapa les fondements de leur édifice ; son toit s'effondra sur eux et un châtiment dont ils ignoraient la provenance les frappa.*

27. *Puis, au jour de la résurrection, il les couvrira d'ignominie et leur demandera : « Où sont [les divinités] que vous m'associiez et au sujet desquelles vous étiez en divergence [avec les croyants] ? » Ceux qui auront reçu la science diront : « C'est aujourd'hui que l'ignominie et le malheur [accablent] les impies,*

28. *que les anges [de la mort] les reçoivent en état d'injustice envers eux-mêmes. » [Ils diront] après avoir salué : « Nous ne faisions aucun mal ! — Mais si ! [leur sera-t-il dit]. Dieu sait bien ce que vous faisiez.*

29. *« Franchissez les portes de la géhenne : vous y serez pour l'éternité ! » Fi de l'asile des fats !*

V. 25 : *Faix :* péché (Ṭab., XIV, 95).

V. 27 : *Leur demandera,* par l'intermédiaire des anges (Jalâl, p. 354).
[Avec les croyants] : restitution de Jalâl (*ibid.* ; Khâz., IV, 73 ; Zam., II, 327).
Ceux qui auront reçu la science : les prophètes, certains hommes, les anges (mêmes références).

(سورة النحل)

* وَقِيلَ لِلَّذِينَ ٱتَّقَوْا۟ مَاذَآ أَنزَلَ رَبُّكُمْ ۚ قَالُوا۟ خَيْرًا ۗ
لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ فِى هَٰذِهِ ٱلدُّنْيَا حَسَنَةٌ ۚ وَلَدَارُ ٱلْءَاخِرَةِ خَيْرٌ ۚ
وَلَنِعْمَ دَارُ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٣٠﴾ جَنَّٰتُ عَدْنٍ يَدْخُلُونَهَا تَجْرِى
مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ ۖ لَهُمْ فِيهَا مَا يَشَآءُونَ ۚ كَذَٰلِكَ يَجْزِى ٱللَّهُ
ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٣١﴾ ٱلَّذِينَ تَتَوَفَّىٰهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ طَيِّبِينَ ۙ يَقُولُونَ
سَلَٰمٌ عَلَيْكُمُ ۙ ٱدْخُلُوا۟ ٱلْجَنَّةَ بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٣٢﴾ هَلْ
يَنظُرُونَ إِلَّآ أَن تَأْتِيَهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ أَوْ يَأْتِىَ أَمْرُ رَبِّكَ ۚ
كَذَٰلِكَ فَعَلَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۚ وَمَا ظَلَمَهُمُ ٱللَّهُ وَلَٰكِن
كَانُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٣٣﴾ فَأَصَابَهُمْ سَيِّـَٔاتُ مَا عَمِلُوا۟
وَحَاقَ بِهِم مَّا كَانُوا۟ بِهِۦ يَسْتَهْزِءُونَ ﴿٣٤﴾ وَقَالَ ٱلَّذِينَ
أَشْرَكُوا۟ لَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَا عَبَدْنَا مِن دُونِهِۦ مِن شَىْءٍ نَّحْنُ
وَلَآ ءَابَآؤُنَا وَلَا حَرَّمْنَا مِن دُونِهِۦ مِن شَىْءٍ ۚ كَذَٰلِكَ فَعَلَ

30. *Il sera dit à ceux qui auront craint [Dieu] : « Qu'a révélé votre Seigneur ? — Un bienfait ! » diront-ils. Ceux qui font le bien auront en cette vie une belle [récompense]. Mais la dernière demeure est [encore] meilleure. Quel excellent séjour sera celui de ceux qui auront craint [Dieu] !*

31. *Ils accéderont aux jardins d'Éden arrosés par des ruisseaux. Ils y auront ce qu'ils voudront. C'est ainsi que Dieu rétribue ceux qui [le] craignent,*

32. *ceux qui seront rappelés par les anges [de la mort] et à qui ces derniers diront : « Que la paix soit avec vous ! Entrez dans le jardin, en récompense de ce que vous faisiez [sur terre]. »*

33. *Qu'attendent les impies sinon que les anges se présentent à eux ou encore que l'ordre de ton Seigneur survienne ? Ainsi avaient agi ceux qui les avaient précédés. Dieu ne les lésa point, mais eux-mêmes se causaient du tort.*

34. *Les maux découlant de leurs actes les atteignirent et ils furent étreints par l'objet même de leurs moqueries.*

35. *Les polythéistes disent : « Si Dieu avait voulu, nous n'aurions rien adoré en dehors de lui. Nous n'aurions rien déclaré interdit sans lui. » Ainsi avaient prétendu ceux qui les avaient précédés. Mais [quelle mission] incombe aux prophètes si ce n'est la transmission claire ?*

V. 34 : *L'objet même de leurs moqueries :* leur impiété.

V. 35 : *Avaient prétendu,* text. : « faisaient ».
La transmission claire du message dont Dieu les charge (Ṭab., XIV, 103).

(الجـــزء الرابع عشر)

ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِهِمۡۚ فَهَلۡ عَلَى ٱلرُّسُلِ إِلَّا ٱلۡبَلَٰغُ ٱلۡمُبِينُ ﴿٣٥﴾
وَلَقَدۡ بَعَثۡنَا فِي كُلِّ أُمَّةٖ رَّسُولًا أَنِ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ وَٱجۡتَنِبُواْ
ٱلطَّٰغُوتَۖ فَمِنۡهُم مَّنۡ هَدَى ٱللَّهُ وَمِنۡهُم مَّنۡ حَقَّتۡ عَلَيۡهِ
ٱلضَّلَٰلَةُۚ فَسِيرُواْ فِي ٱلۡأَرۡضِ فَٱنظُرُواْ كَيۡفَ كَانَ
عَٰقِبَةُ ٱلۡمُكَذِّبِينَ ﴿٣٦﴾ إِن تَحۡرِصۡ عَلَىٰ هُدَىٰهُمۡ فَإِنَّ ٱللَّهَ
لَا يَهۡدِي مَن يُضِلُّۖ وَمَا لَهُم مِّن نَّٰصِرِينَ ﴿٣٧﴾ وَأَقۡسَمُواْ
بِٱللَّهِ جَهۡدَ أَيۡمَٰنِهِمۡۙ لَا يَبۡعَثُ ٱللَّهُ مَن يَمُوتُۚ بَلَىٰ وَعۡدًا
عَلَيۡهِ حَقًّا وَلَٰكِنَّ أَكۡثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعۡلَمُونَ ﴿٣٨﴾ لِيُبَيِّنَ
لَهُمُ ٱلَّذِي يَخۡتَلِفُونَ فِيهِ وَلِيَعۡلَمَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ أَنَّهُمۡ كَانُواْ
كَٰذِبِينَ ﴿٣٩﴾ إِنَّمَا قَوۡلُنَا لِشَيۡءٍ إِذَآ أَرَدۡنَٰهُ أَن نَّقُولَ لَهُۥ
كُن فَيَكُونُ ﴿٤٠﴾ وَٱلَّذِينَ هَاجَرُواْ فِي ٱللَّهِ مِنۢ بَعۡدِ مَا ظُلِمُواْ
لَنُبَوِّئَنَّهُمۡ فِي ٱلدُّنۡيَا حَسَنَةٗۖ وَلَأَجۡرُ ٱلۡأٓخِرَةِ أَكۡبَرُۘ لَوۡ كَانُواْ

36. *Nous avons envoyé à chaque communauté un messager pour la sommer de n'adorer que Dieu et de s'écarter du rebelle. Il y en eut qui furent guidés par Dieu. D'autres méritèrent l'égarement. Parcourez la terre et voyez quelle a été la fin de ceux qui criaient au mensonge.*

37. *Si tu t'appliques avec zèle [à les orienter vers] la bonne direction, [sache du moins] que Dieu ne dirige point celui qu'il égare et que [les égarés] n'auront pas de soutiens.*

38. *Ils jurèrent par Dieu, avec toute la force de leurs convictions, [affirmant] : « Dieu ne ressuscitera pas celui qui meurt ! » [Pourtant] si ! Il ressuscitera [les morts] selon une promesse qu'il se doit de tenir — mais la plupart des hommes ne savent pas —*

39. *pour les éclairer pleinement sur l'objet de leur controverse et pour que les mécréants sachent qu'ils furent des menteurs.*

40. *Lorsque nous voulons une chose, nous disons seulement : « Sois ! » et elle est.*

41. *Ceux qui ont émigré pour [la cause] de Dieu, par suite des injustices qu'ils ont endurées, nous les installerons en un lieu agréable en cette vie et leur rétribution [en] la vie future sera plus grande. Si seulement ils savaient !*

V. 36 : *Rebelle,* text. : « Taghût ».

Méritèrent l'égarement, ḥaqqa ʿala + wajiba ʿala. Text. : « fut le droit contre lui » (Jalâl, p. 356), « fut établie contre eux la privation de la grâce » (Zam., II, 328).

V. 37 : *Zèle : ḥaraṣa,* dans le parler du Ḥijaz, a le sens de désirer, insister pour arriver à une fin, déployer du zèle.

Celui qu'il égare. Nous traduisons d'après la lecture de Médine, Baṣra et Damas.

V. 41 : *Nous les installerons en un lieu agréable* (Zam., II, 329). Text. : « nous les ferons habiter dans ce bas monde une belle demeure » (*cf.* aussi Khâz., IV, 75).

Ils : les infidèles : si seulement les infidèles savaient ce que Dieu réserve aux croyants (Khâz., IV, 75). Khâz. Râz. (XIX, 34), et Zam. (II, 330) admettent deux sens possibles : les infidèles et les croyants.

(سورة النحل)

يَعْلَمُونَ ﴿٤١﴾ ٱلَّذِينَ صَبَرُوا۟ وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴿٤٢﴾
وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ إِلَّا رِجَالًا نُّوحِىٓ إِلَيْهِمْ ۚ فَسْـَٔلُوٓا۟
أَهْلَ ٱلذِّكْرِ إِن كُنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٤٣﴾ بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَٱلزُّبُرِ ۗ
وَأَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ وَلَعَلَّهُمْ
يَتَفَكَّرُونَ ﴿٤٤﴾ أَفَأَمِنَ ٱلَّذِينَ مَكَرُوا۟ ٱلسَّيِّـَٔاتِ أَن
يَخْسِفَ ٱللَّهُ بِهِمُ ٱلْأَرْضَ أَوْ يَأْتِيَهُمُ ٱلْعَذَابُ مِنْ حَيْثُ
لَا يَشْعُرُونَ ﴿٤٥﴾ أَوْ يَأْخُذَهُمْ فِى تَقَلُّبِهِمْ فَمَا هُم
بِمُعْجِزِينَ ﴿٤٦﴾ أَوْ يَأْخُذَهُمْ عَلَىٰ تَخَوُّفٍ فَإِنَّ رَبَّكُمْ
لَرَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿٤٧﴾ أَوَلَمْ يَرَوْا۟ إِلَىٰ مَا خَلَقَ ٱللَّهُ مِن شَىْءٍ
يَتَفَيَّؤُا۟ ظِلَٰلُهُۥ عَنِ ٱلْيَمِينِ وَٱلشَّمَآئِلِ سُجَّدًا لِّلَّهِ وَهُمْ
دَٰخِرُونَ ﴿٤٨﴾ وَلِلَّهِ يَسْجُدُ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ
مِن دَآبَّةٍ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَهُمْ لَا يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٤٩﴾

42. *[Heureux] ceux qui font preuve de patience et mettent leur confiance en leur Seigneur !*

43. *Les prophètes que nous avons envoyés avant toi n'étaient [eux aussi] que des hommes à qui nous avions fait une révélation. Interrogez [à leur sujet], si vous ne le savez [déjà], ceux qui détiennent les Écritures.*

44. *[C'étaient des hommes] apportant des preuves et les Écritures. Nous t'avons [pareillement] révélé une Écriture pour édifier les hommes sur ce qui leur a été adressé afin qu'ils réfléchissent.*

45. *Ceux qui perfidement ourdissent des forfaits sont-ils sûrs que Dieu ne les engloutira pas sous terre, ou qu'un châtiment [venant] d'où ils ne se doutent pas ne les atteindra pas,*

46. *ou ne les frappera pas en pleine activité, sans possibilité pour eux de le rendre inopérant,*

47. *ou encore ne les surprendra pas dans leur effroi ? En vérité, votre Seigneur est bienveillant et compatissant.*

48. *N'ont-ils point vu que les ombres de tout ce que Dieu a créé changent de place à droite et à gauche, [dans un état] de prosternation et de soumission ?*

49. *Devant Dieu se prosternent tout ce qui est dans les cieux, tout animal [existant] sur terre, ainsi que les anges, sans le moindre orgueil.*

V. 42 : Le verset est en rapport avec le précédent (les croyants qui ont émigré) mais il a un sens laudatif. Il s'agit de leur éloge, de l'hommage à rendre à leur fidélité dans le malheur *(madḥ)* (Râz., XX, 35 ; Khâz., IV, 75 ; Zam., II, 330).

V. 43 : Réponse à l'objection des Mekkois qui soutenaient que Dieu ne pouvait envoyer aux hommes que des êtres surnaturels ou des anges. L'impératif *interrogez* concerne les qurayshites.

Les Écritures, ẕikr : remémoration, rappel, tout livre révélé qu'on lit et relit. Ici, il s'agit de la Thora et de l'Évangile (Ṭab., XIV, 108).

V. 44 : Le verset est lié au précédent : nous n'avons envoyé que des hommes... (Ṭab., XIV, 111).

Les Écritures, Zubûr, plur. de *Zabûr,* très vieux mot arabe, fréquent dans les parlers de l'Arabie méridionale, signifiant écrits, écritures. Il est habituellement employé au singulier avec le sens de « Psaumes de David ». Le terme ne semble pas étymologiquement en rapport cependant avec son équivalent hébreu *mizmûr* (*cf.* Horovitz, *Encycl. Isl.,* s. v. Zabûr).

Adressé, text. : « descendra vers eux ».

V. 47 : *En vérité :* s'il n'inflige pas de tels châtiments aux impies, c'est que votre Seigneur est plein de bienveillance et de compassion.

V. 48 : *N'ont-ils point vu :* les mécréants. Lecture de Médine et de Baṣra. Autre lecture (Kûfa) : « N'avez-vous point vu ».

A droite et à gauche, au plur. dans le texte.

(الجـــزء الرابع عشر)

يَخَافُونَ رَبَّهُم مِّن فَوْقِهِمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ ﴿٥٠﴾ ۩
* وَقَالَ ٱللَّهُ لَا تَتَّخِذُوٓا۟ إِلَٰهَيْنِ ٱثْنَيْنِ ۖ إِنَّمَا هُوَ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۖ
فَإِيَّٰىَ فَٱرْهَبُونِ ﴿٥١﴾ وَلَهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ
وَلَهُ ٱلدِّينُ وَاصِبًا ۚ أَفَغَيْرَ ٱللَّهِ تَتَّقُونَ ﴿٥٢﴾ وَمَا بِكُم مِّن
نِّعْمَةٍ فَمِنَ ٱللَّهِ ۖ ثُمَّ إِذَا مَسَّكُمُ ٱلضُّرُّ فَإِلَيْهِ تَجْـَٔرُونَ ﴿٥٣﴾
ثُمَّ إِذَا كَشَفَ ٱلضُّرَّ عَنكُمْ إِذَا فَرِيقٌ مِّنكُم بِرَبِّهِمْ
يُشْرِكُونَ ﴿٥٤﴾ لِيَكْفُرُوا۟ بِمَآ ءَاتَيْنَٰهُمْ ۚ فَتَمَتَّعُوا۟ ۖ فَسَوْفَ
تَعْلَمُونَ ﴿٥٥﴾ وَيَجْعَلُونَ لِمَا لَا يَعْلَمُونَ نَصِيبًا مِّمَّا
رَزَقْنَٰهُمْ ۗ تَٱللَّهِ لَتُسْـَٔلُنَّ عَمَّا كُنتُمْ تَفْتَرُونَ ﴿٥٦﴾ وَيَجْعَلُونَ
لِلَّهِ ٱلْبَنَٰتِ سُبْحَٰنَهُۥ ۙ وَلَهُم مَّا يَشْتَهُونَ ﴿٥٧﴾ وَإِذَا بُشِّرَ
أَحَدُهُم بِٱلْأُنثَىٰ ظَلَّ وَجْهُهُۥ مُسْوَدًّا وَهُوَ كَظِيمٌ ﴿٥٨﴾
يَتَوَٰرَىٰ مِنَ ٱلْقَوْمِ مِن سُوٓءِ مَا بُشِّرَ بِهِۦٓ ۚ أَيُمْسِكُهُۥ عَلَىٰ

50. *Ils redoutent leur Seigneur qui est au-dessus d'eux et exécutent ce qui leur est ordonné.*

51. *Dieu a dit : « Ne prenez pas deux divinités ! Dieu est un dieu unique. Redoutez-moi donc ! »*

52. *A lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. Un culte permanent lui est dû. Craindrez-vous donc un autre que Dieu ?*

53. *Quelque bien dont vous puissiez jouir, il vient de Dieu. Lorsqu'une souffrance vous afflige, c'est à lui que vous adressez vos supplications.*

54. *Puis, lorsqu'il vous en délivre, une fraction d'entre vous associe [des divinités] à son Seigneur,*

55. *méprisant ainsi ce que nous leur avons accordé. Jouissez donc ! Bientôt vous apprendrez !*

56. *Ils assignent une partie de ce que nous leur avons accordé à [des divinités] dont ils ne savent rien. Par Dieu, vous serez interrogés sur vos inventions mensongères !*

57. *Ils attribuent des filles à Dieu. Qu'il soit exalté ! [Il est au-dessus de leurs blasphèmes !]. Et ils s'attribuent à eux-mêmes ce qu'ils désirent.*

58. *Lorsqu'on annonce à l'un d'entre eux [la naissance] d'une fille, son visage noircit et il suffoque [de colère contenue].*

59. *Il ne se montre plus aux gens, par suite du malheur annoncé, partagé entre l'idée de garder [une fille venant de naître] malgré le déshonneur et celle de l'ensevelir dans la poussière. Or ça, leurs préjugés ne sont-ils pas ignobles ?*

V. 50 : *Ils :* les anges et les animaux (Ṭab., XIV, 117).

V. 51 : *Deux divinités :* Dieu et tout ce qui n'est pas lui. Autre interprétation possible : condamnation du dualisme, assez répandu en Arabie à l'avènement de l'Islâm.

V. 57 : Le verset vise les Arabes des tribus Khuzâʿa et de Kinâna qui croyaient que les anges étaient les filles de Dieu. Les Arabes païens, d'une façon générale, considéraient la naissance d'une fille comme une catastrophe. Certains, comme nous l'avons vu plus haut (S. VI, 137 et 140), allaient jusqu'à les enterrer vivantes. La naissance d'un garçon était au contraire saluée par des démonstrations d'allégresse.

Le verset doit être ainsi compris : A Dieu ils attribuent la paternité des filles qu'ils détestaient et à eux celle de ce qu'ils souhaitaient (des garçons) (Khâz., IV, 79).

[Il est au-dessus de leurs blasphèmes], restitution de Ṭab. (XIV, 123).

V. 59 : *Déshonneur* d'une inconduite de son épouse ou de sa fille une fois grande, ou encore déshonneur résultant d'une gêne économique (Khâz., IV, 79).

Leurs préjugés, text. : « ce qu'ils jugent ».

(سورة النحل)

هُونٍ أَمْ يَدُسُّهُۥ فِى ٱلتُّرَابِ ۗ أَلَا سَآءَ مَا يَحْكُمُونَ ﴿٥٩﴾
لِلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱلْءَاخِرَةِ مَثَلُ ٱلسَّوْءِ ۖ وَلِلَّهِ ٱلْمَثَلُ ٱلْأَعْلَىٰ ۚ
وَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٦٠﴾ وَلَوْ يُؤَاخِذُ ٱللَّهُ ٱلنَّاسَ بِظُلْمِهِم
مَّا تَرَكَ عَلَيْهَا مِن دَآبَّةٍ وَلَٰكِن يُؤَخِّرُهُمْ إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى ۖ
فَإِذَا جَآءَ أَجَلُهُمْ لَا يَسْتَـْٔخِرُونَ سَاعَةً ۖ وَلَا يَسْتَقْدِمُونَ ﴿٦١﴾
وَيَجْعَلُونَ لِلَّهِ مَا يَكْرَهُونَ ۚ وَتَصِفُ أَلْسِنَتُهُمُ ٱلْكَذِبَ أَنَّ
لَهُمُ ٱلْحُسْنَىٰ ۚ لَا جَرَمَ أَنَّ لَهُمُ ٱلنَّارَ وَأَنَّهُم مُّفْرَطُونَ ﴿٦٢﴾
تَٱللَّهِ لَقَدْ أَرْسَلْنَآ إِلَىٰٓ أُمَمٍ مِّن قَبْلِكَ فَزَيَّنَ لَهُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ
أَعْمَٰلَهُمْ فَهُوَ وَلِيُّهُمُ ٱلْيَوْمَ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٦٣﴾ وَمَآ أَنزَلْنَا
عَلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ إِلَّا لِتُبَيِّنَ لَهُمُ ٱلَّذِى ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ ۙ وَهُدًى
وَرَحْمَةً لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٦٤﴾ وَٱللَّهُ أَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً
فَأَحْيَا بِهِ ٱلْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَآ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لِّقَوْمٍ

60. *Ceux qui ne croient pas à la vie future représentent le mal, tandis que Dieu représente l'idéal ; c'est lui, le Puissant, le Sage.*

61. *Si Dieu réprimait les hommes pour leur iniquité, il ne laisserait sur la terre aucun être vivant. Il diffère cependant [leur châtiment] jusqu'au terme fixé. Lorsque ce terme arrivera, ils ne pourront ni le reculer, ni l'avancer [fût-ce] d'une heure.*

62. *Ils assignent à Dieu ce qu'ils détestent. Leurs bouches proferent des mensonges [en prétendant] que la meilleure postérité leur appartient. Le feu leur est réservé, à n'en pas douter, et ils y seront précipités en premier lieu.*

63. *Par Allah, nous avons envoyé à des communautés [des messages] avant toi. Mais Satan a enjolivé leurs actes [à leurs yeux] et il est aujourd'hui leur patron. Il leur sera infligé un châtiment douloureux.*

64. *Nous ne révélons ce Livre que pour que tu les éclaires sur l'objet de leurs divergences [et aussi pour qu'il serve] de bonne direction et de miséricorde à un peuple qui croit.*

65. *Dieu a fait descendre du ciel une eau par laquelle il a revivifié la terre morte. Il y a, certes, en cela un signe pour les gens qui entendent.*

V. 60 : Nous traduisons ce verset dont le sens est délicat à saisir, d'après l'interprétation de Khâz. (IV, 80), Zam. (II, 333), Râz. (XX, 36). Text. : « A ceux qui ne croient pas à la vie future l'exemple du mal, et à Dieu l'exemple le plus élevé. » Le sens nous semble le suivant : l'exemple achevé du mal nous est fourni par ces idolâtres qui se réjouissent de la naissance d'un garçon et tiennent pour une catastrophe celle d'une fille, tandis que Dieu, qui n'a besoin ni de fille ni de garçon, offre l'exemple de ce qui est sublime.

V. 61 : *Aucun être vivant,* text. : « aucune bête ». L'injustice des mauvais entraînerait une sanction pour tous les hommes et la sanction des hommes atteindrait indirectement les animaux. Il y a donc, comme lors du Déluge, une solidarité de tous les êtres dans le mal comme dans le bien. Sur cette interprétation, *cf.* Zam. (II, 333), Khâz. (IV, 80), Râz. (XX, 57-58).

V. 62 : *Ils assignent à Dieu...* Reprise de l'idée incluse dans le verset 57 : ils détestent les filles et ils donnent des filles à Dieu.

Leurs bouches, text. : « leurs langues ».

La meilleure postérité : une descendance masculine (Ṭab., XIV, 126). Autre sens : « fin, récompense ».

Ils y seront précipités, autre sens : « ils y seront oubliés » (*ibid.,* XIV, 127-128).

V. 64 : Text. : « Nous n'avons fait descendre sur toi le Livre que pour leur montrer ce en quoi ils sont en désaccord et comme direction et miséricorde pour des gens qui croient. »

(الجـــزء الرابع عشر)

يَسْمَعُونَ ﴿٦٥﴾ وَإِنَّ لَكُمْ فِي ٱلْأَنْعَٰمِ لَعِبْرَةً ۖ نُّسْقِيكُم
مِّمَّا فِي بُطُونِهِۦ مِنۢ بَيْنِ فَرْثٍ وَدَمٍ لَّبَنًا خَالِصًا سَآئِغًا
لِّلشَّٰرِبِينَ ﴿٦٦﴾ وَمِن ثَمَرَٰتِ ٱلنَّخِيلِ وَٱلْأَعْنَٰبِ تَتَّخِذُونَ
مِنْهُ سَكَرًا وَرِزْقًا حَسَنًا ۗ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَءَايَةً لِّقَوْمٍ
يَعْقِلُونَ ﴿٦٧﴾ وَأَوْحَىٰ رَبُّكَ إِلَى ٱلنَّحْلِ أَنِ ٱتَّخِذِي مِنَ
ٱلْجِبَالِ بُيُوتًا وَمِنَ ٱلشَّجَرِ وَمِمَّا يَعْرِشُونَ ﴿٦٨﴾ ثُمَّ كُلِي مِن
كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ فَٱسْلُكِي سُبُلَ رَبِّكِ ذُلُلًا ۚ يَخْرُجُ مِنۢ بُطُونِهَا
شَرَابٌ مُّخْتَلِفٌ أَلْوَٰنُهُۥ فِيهِ شِفَآءٌ لِّلنَّاسِ ۚ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ
لَءَايَةً لِّقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٦٩﴾ وَٱللَّهُ خَلَقَكُمْ ثُمَّ يَتَوَفَّىٰكُمْ ۗ
وَمِنكُم مَّن يُرَدُّ إِلَىٰٓ أَرْذَلِ ٱلْعُمُرِ لِكَيْ لَا يَعْلَمَ بَعْدَ
عِلْمٍ شَيْـًٔا ۗ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌ قَدِيرٌ ﴿٧٠﴾ وَٱللَّهُ فَضَّلَ بَعْضَكُمْ
عَلَىٰ بَعْضٍ فِي ٱلرِّزْقِ ۚ فَمَا ٱلَّذِينَ فُضِّلُوا۟ بِرَآدِّي رِزْقِهِمْ

66. *Vous avez, en vérité, un enseignement [à tirer] des troupeaux. De ce que leurs entrailles contiennent de chyme et de sang, nous vous donnons comme boisson un lait pur, agréable pour ceux qui le boivent.*

67. *Des fruits des palmiers et des vignes vous tirez une boisson enivrante. Il y a en cela un signe pour les gens qui raisonnent.*

68. *Ton Seigneur a inspiré aux abeilles de prendre des demeures dans la montagne, les arbres et dans ce que les hommes érigent,*

69. *de butiner de toutes les fleurs et de suivre docilement les chemins de leur Seigneur. De leurs abdomens elles sécrètent une liqueur aux couleurs variées renfermant une guérison pour les hommes qui réfléchissent.*

70. *Dieu vous a créés et vous rappellera à lui. Parmi vous, il en est dont [la vie] se prolonge jusqu'à l'âge le plus vil, afin qu'après avoir su, ils ne sachent plus rien. En vérité, Dieu est omniscient et omnipotent.*

71. *Dieu a établi entre vous des différences dans [les richesses] qu'il [vous a accordées]. Or, ceux qui ont été favorisés ne remettent guère [le surplus de] leurs richesses aux esclaves qu'ils détiennent, en sorte qu'ils deviennent tous égaux. Nient-ils donc les bienfaits de Dieu ?*

V. 66 : *Agréable,* text. : « permis, facile à avaler ».

Nous ne traduisons pas littéralement le mot : *saqâ* (donner à boire) par abreuver, s'agissant d'hommes et non d'animaux.

V. 67 : Ce verset est antérieur à l'interdiction définitive du vin en l'an 4/626, par révélation (S. v, 90). Le vin de dattes *(nabîz)* a été, durant les premiers siècles, l'objet d'âpres discussions. On consultera à ce sujet les chapitres traitant des boissons *('ashriba)* dans les différents recueils de tradition, notamment Bukhari, Muslim, Ibn Ḥanbal, Nasa'i, Nawawi, Tirmiżi, etc.

Trois écoles sunnites (malékisme, shafi'isme, ḥanbalisme) et le shi'isme tiennent le *nabîz* pour une boisson prohibée par l'Islam (*cf.* MALM ; HANM). Seule l'école ḥanafite tolère le *nabîz,* pris en petite quantité (ce qui ne fut jamais le cas, si l'on se rapporte aux poèmes bacchiques d'Abû Nuwâs, d'Ibn al Mu'atzz et aux *Mille et Une Nuits).*

Il nous a été déjà donné de signaler que, par assimilation d'effet, toutes les boissons enivrantes, tous les stupéfiants sont interdits par l'Islâm, ainsi que le commerce du vin. (A.J. Wensinck résume substantiellement dans l'*Encycl. de l'Islâm,* s. v. Khamr, la question du vin dans l'Islâm.)

V. 68 : *A inspiré, 'awḥâ :* « révéler ». Ce terme s'emploie en général avec le sens d'inspirer, car même les prophètes et les saints ne peuvent être guidés par la voix de Dieu. Jamais Dieu n'adresse la parole aux hommes. Les abeilles et tous les êtres ont été doués d'instincts *(gharâ'iz wa ṭabâ'i')* fait remarquer Râz. (XX, 70). Le Coran enseigne : *Dieu ne parle à aucun mortel, si ce n'est par inspiration ou derrière un voile* (S. XLII, 51). Dieu fait également connaître sa volonté aux saints, aux prophètes et en général aux hommes, sous forme de songes (DIRK, p. 61).

Ce que les hommes érigent, « édifices » (Ṭab., XIV, 139) ; « ruches » (Jalâl, p. 360 ; BAGM, IV, 83).

V. 69 : *De butiner* au style direct, comme dans la phrase qui précède. Text. : « mangez ».

Toutes les fleurs, text. : « ce que les végétaux produisent (fruits) ». *Thamarât* peut avoir ici le sens de 'azhâr, 'anwâr.

V. 70 : *Jusqu'à l'âge le plus vil :* jusqu'à ce qu'ils retombent en enfance (Ṭab., XIV, 142 ; Zam., II, 336).

V. 71 : De rares traducteurs (Kazimirski, Pesle-Tdjani, Régis Blachère) ont saisi le sens de ce verset qui prête à confusion. Certains commentateurs (Râz., XX, 79 ; Jalâl, p. 360 ; I. Kath., 577 ; Khâz., IV, 85, etc.) ne l'ont eux-mêmes pas compris. L'interprétation qu'en donne Râz. (reprise à tort par Ḥamidullah) est la suivante : n'ont pas à remettre à leurs esclaves une partie des richesses que Dieu leur a attribuées, car il appartient à Dieu seul d'enrichir ces esclaves ou de les maintenir dans l'état où il les a réduits. Cette interprétation est en contradiction avec la doctrine de l'Islâm. Le Prophète dans un ḥadîth célèbre avait prescrit : « Ce sont vos frères ! Habillez-les comme vous vous habillez vous-mêmes. Donnez-leur à manger de ce que vous mangez ! » Les commentateurs comme Ṭab. (XIV, 142) et Zam. (II, 336) n'ont pas commis ce contresens. Ce dernier écrit : « Il vous a donné plus de richesses que vos esclaves qui sont des hommes comme vous. Aussi conviendrait-il que vous remettiez le surplus de ce qui vous a été accordé, afin qu'il y ait égalité entre vous, en vêtements et en nourriture. »

Mais il ne s'agit pas d'une recommandation indirecte pour une équitable répartition des richesses de ce monde. Il s'agit surtout de l'ingratitude des idolâtres et de leur répugnance à considérer leurs esclaves comme leurs égaux, eux qui n'hésitent pas à donner des égaux ou des associés à Dieu (Ṭab., XIV, 142).

(سورة النحل)

عَلَىٰ مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُهُمْ فَهُمْ فِيهِ سَوَآءٌ ۚ أَفَبِنِعْمَةِ ٱللَّهِ
يَجْحَدُونَ ﴿٧١﴾ وَٱللَّهُ جَعَلَ لَكُم مِّنْ أَنفُسِكُمْ أَزْوَٰجًا وَجَعَلَ
لَكُم مِّنْ أَزْوَٰجِكُم بَنِينَ وَحَفَدَةً وَرَزَقَكُم مِّنَ ٱلطَّيِّبَٰتِ ۚ
أَفَبِٱلْبَٰطِلِ يُؤْمِنُونَ وَبِنِعْمَتِ ٱللَّهِ هُمْ يَكْفُرُونَ ﴿٧٢﴾
وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَمْلِكُ لَهُمْ رِزْقًا مِّنَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ شَيْـًٔا وَلَا يَسْتَطِيعُونَ ﴿٧٣﴾ فَلَا تَضْرِبُوا۟ لِلَّهِ
ٱلْأَمْثَالَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٧٤﴾ * ضَرَبَ
ٱللَّهُ مَثَلًا عَبْدًا مَّمْلُوكًا لَّا يَقْدِرُ عَلَىٰ شَىْءٍ وَمَن رَّزَقْنَٰهُ مِنَّا
رِزْقًا حَسَنًا فَهُوَ يُنفِقُ مِنْهُ سِرًّا وَجَهْرًا ۖ هَلْ يَسْتَوُۥنَ ۚ ٱلْحَمْدُ
لِلَّهِ ۚ بَلْ أَكْثَرُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٧٥﴾ وَضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا رَّجُلَيْنِ
أَحَدُهُمَآ أَبْكَمُ لَا يَقْدِرُ عَلَىٰ شَىْءٍ وَهُوَ كَلٌّ عَلَىٰ مَوْلَىٰهُ أَيْنَمَا
يُوَجِّههُّ لَا يَأْتِ بِخَيْرٍ ۖ هَلْ يَسْتَوِى هُوَ وَمَن يَأْمُرُ بِٱلْعَدْلِ ۙ

72. *Dieu vous a donné des épouses de votre espèce. Il vous a donné des fils et des petits-fils [issus de vous et] de vos épouses et vous a accordé des choses agréables. [Les idolâtres] croiront-ils donc à ce qui est faux et nieront-ils les bienfaits de Dieu ?*

73. *Adoreront-ils, en dehors de Dieu, ce qui n'a rien à leur accorder ni des cieux ni de la terre, et ne peut rien ?*

74. *Ne comparez rien à Dieu ! Dieu sait et vous ne savez pas !*

75. *Dieu propose cette parabole : un esclave appartenant à autrui et ne pouvant rien et un homme [libre] à qui Dieu a attribué de belles richesses qu'il dépense en secret et publiquement. Ces deux hommes sont-ils égaux ? Louange à Dieu ! La plupart d'entre eux ne savent pas.*

76. *Dieu propose [encore] en parabole deux hommes dont l'un est muet, ne pouvant rien et constituant pour son patron une charge. En quelque lieu où celui-ci l'envoie, il ne lui rapporte rien de bon. [Un tel homme] est-il l'égal de celui qui ordonne la justice et suit la voie droite ?*

V. 72 : *De votre espèce,* text. : « de vous-mêmes » : issus d'Adam et d'Ève (Ṭab., XIV, 143).

V. 74 : *Ne comparez rien à Dieu,* text. : « ne donnez pas à Dieu de semblables ». Interdiction des représentations figurées de Dieu (images, statues) et de l'adoration de tout ce qui n'est pas lui (Ṭab., XIV, 147).

V. 75 : *Dieu,* text. : « nous ».

Dans cette *parabole,* l'esclave représente l'homme sans foi, l'impie qui ne fait aucun effort et ne s'impose aucune dépense pour la cause de Dieu. L'homme libre qui dispose de ses biens, en secret ou en public, représente le croyant qui n'est pas esclave de ses richesses et qui n'hésite devant aucun sacrifice quand il s'agit de Dieu (Ṭab., XIV, 149).

V. 76 : Le *muet* représente dans cette parabole le polythéiste qui adore stupidement une idole et l'invoque (Ṭab., XIV, 150).

Celui qui : le croyant que Dieu a mis dans la bonne direction, fait le bien et recommande l'équité (*ibid.,* 151).

(الجـــزء الرابع عشر)

وَهُوَ عَلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسۡتَقِيمٖ ﴿٧٦﴾ وَلِلَّهِ غَيۡبُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلۡأَرۡضِۚ وَمَآ أَمۡرُ ٱلسَّاعَةِ إِلَّا كَلَمۡحِ ٱلۡبَصَرِ أَوۡ هُوَ أَقۡرَبُۚ
إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ قَدِيرٞ ﴿٧٧﴾ وَٱللَّهُ أَخۡرَجَكُم مِّنۢ بُطُونِ
أُمَّهَٰتِكُمۡ لَا تَعۡلَمُونَ شَيۡـٔٗا وَجَعَلَ لَكُمُ ٱلسَّمۡعَ وَٱلۡأَبۡصَٰرَ
وَٱلۡأَفۡـِٔدَةَۙ لَعَلَّكُمۡ تَشۡكُرُونَ ﴿٧٨﴾ أَلَمۡ يَرَوۡاْ إِلَى ٱلطَّيۡرِ
مُسَخَّرَٰتٖ فِي جَوِّ ٱلسَّمَآءِ مَا يُمۡسِكُهُنَّ إِلَّا ٱللَّهُۚ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ
لَأٓيَٰتٖ لِّقَوۡمٖ يُؤۡمِنُونَ ﴿٧٩﴾ وَٱللَّهُ جَعَلَ لَكُم مِّنۢ بُيُوتِكُمۡ
سَكَنٗا وَجَعَلَ لَكُم مِّن جُلُودِ ٱلۡأَنۡعَٰمِ بُيُوتٗا تَسۡتَخِفُّونَهَا
يَوۡمَ ظَعۡنِكُمۡ وَيَوۡمَ إِقَامَتِكُمۡۙ وَمِنۡ أَصۡوَافِهَا وَأَوۡبَارِهَا
وَأَشۡعَارِهَآ أَثَٰثٗا وَمَتَٰعًا إِلَىٰ حِينٖ ﴿٨٠﴾ وَٱللَّهُ جَعَلَ لَكُم
مِّمَّا خَلَقَ ظِلَٰلٗا وَجَعَلَ لَكُم مِّنَ ٱلۡجِبَالِ أَكۡنَٰنٗا وَجَعَلَ
لَكُمۡ سَرَٰبِيلَ تَقِيكُمُ ٱلۡحَرَّ وَسَرَٰبِيلَ تَقِيكُم بَأۡسَكُمۡۚ كَذَٰلِكَ

77. *Dieu détient le mystère des cieux et de la terre. En ce qui concerne la fin du monde [tout se passera] comme en un clin d'œil, ou moins encore. Dieu a la suprême puissance sur tout.*

78. *Dieu vous a fait sortir du sein de vos mères dénués de tout savoir. Il vous a donné l'ouïe, la vue, l'intelligence. Peut-être [lui] manifesterez-vous votre reconnaissance ?*

79. *Ont-ils vu les oiseaux, soumis [à la volonté de Dieu] dans l'air du ciel où rien en dehors de lui ne les soutient ? En vérité, il y a en cela des signes pour des gens qui croient.*

80. *Dieu a fait de vos demeures un habitat pour vous. Il vous a procuré des tentes [faites] avec des peaux [provenant] de vos troupeaux, [tentes] que vous trouvez légères à transporter lors de vos déplacements et lorsque vous campez. [Il vous a procuré] de leur laine, du poil de chameau et du poil de chèvre, des meubles et des objets utiles.*

81. *De ce qu'il a créé, Dieu vous a procuré des ombrages, des asiles dans les montagnes, des vêtements qui vous protègent de la chaleur, des cottes qui vous préservent des coups. C'est ainsi que Dieu accomplit ses bienfaits [à votre endroit], afin que vous vous soumettiez à lui.*

V. 77 : *La fin du monde,* text. : « l'affaire de l'heure ».

V. 78 : *L'intelligence :* « les cœurs » avec le sens d'aptitude à comprendre (Ṭab., XIV, 152).
[Lui] manifesterez-vous... Le sens, selon Ṭab., est : « remerciez-le ! »

V. 80 : *[Faites] avec des peaux.* Ce détail semble indiquer que les tentes d'alors étaient dans leur majorité, non en poil de chameau, de chèvre et de laine mais en peau tannée, analogue à celle des Touaregs de nos jours.

Lors de vos déplacements : lorsque la tribu change de lieu de campement. *Dhaʿn* est un terme technique ; il s'agit d'un déplacement de chameaux portant des tentes ou des litières.

A remarquer aussi que l'expression *tentes que vous trouvez légères lors de vos déplacements* reflète un trait de la mentalité arabe : la tente est supérieure, selon les Arabes, à la maison « lourde et fixée », en ce qu'elle est légère à transporter, lorsqu'on veut changer de camp ou lorsqu'on est contraint de fuir. Cette légèreté de la tente et la possibilité qu'elle offre de se déplacer, de changer facilement et constamment de cadre de vie et aussi de se sauver sans peine, corps et biens, en cas de danger, est un thème fréquent qu'on retrouve dans le folklore, la poésie ancienne et moderne, classique et populaire. On connaît le fameux poème que l'émir Abd el-Kader consacre, lors de sa captivité en France, à l'éloge de la vie bédouine, « aux tentes légères à transporter », à l'intention des personnalités françaises qui trouvaient bizarre qu'il ne préférât pas la vie en des châteaux somptueux, comme ceux où il était en résidence forcée, à celle des nomades et de leurs tentes (*cf.* JAZA, t. II, 17).

V. 81 : *Vous a procuré :* a fait ou mis pour vous.

Asiles, aḳnân, sing. *ḳinn,* « maison, abri », etc. Ce passage comme le précédent est intéressant en ce qui concerne les modes d'habitat arabe au début de l'Islâm (VIIe siècle). A côté des citadins et des nomades, il y avait encore des troglodytes. Selon Zam. (II, 339), il s'agit de refuges dans les cavernes et de maisons creusées dans la roche.

Vêtements, sirbâl, plur. *sarâbîl :* « vêtement, cotte de mailles, cuirasse ».

Des coups : contre les coups que les uns portent aux autres.

(سورة النحل)

يُتِمُّ نِعْمَتَهُۥ عَلَيْكُمْ لَعَلَّكُمْ تُسْلِمُونَ ﴿٨١﴾ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنَّمَا
عَلَيْكَ ٱلْبَلَٰغُ ٱلْمُبِينُ ﴿٨٢﴾ يَعْرِفُونَ نِعْمَتَ ٱللَّهِ ثُمَّ يُنكِرُونَهَا
وَأَكْثَرُهُمُ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿٨٣﴾ وَيَوْمَ نَبْعَثُ مِن كُلِّ أُمَّةٍ شَهِيدًا
ثُمَّ لَا يُؤْذَنُ لِلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَلَا هُمْ يُسْتَعْتَبُونَ ﴿٨٤﴾ وَإِذَا
رَءَا ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ٱلْعَذَابَ فَلَا يُخَفَّفُ عَنْهُمْ وَلَا هُمْ
يُنظَرُونَ ﴿٨٥﴾ وَإِذَا رَءَا ٱلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ شُرَكَآءَهُمْ قَالُوا۟
رَبَّنَا هَٰٓؤُلَآءِ شُرَكَآؤُنَا ٱلَّذِينَ كُنَّا نَدْعُوا۟ مِن دُونِكَ ۖ
فَأَلْقَوْا۟ إِلَيْهِمُ ٱلْقَوْلَ إِنَّكُمْ لَكَٰذِبُونَ ﴿٨٦﴾ وَأَلْقَوْا۟ إِلَى
ٱللَّهِ يَوْمَئِذٍ ٱلسَّلَمَ ۖ وَضَلَّ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿٨٧﴾
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَصَدُّوا۟ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ زِدْنَٰهُمْ عَذَابًا
فَوْقَ ٱلْعَذَابِ بِمَا كَانُوا۟ يُفْسِدُونَ ﴿٨٨﴾ وَيَوْمَ نَبْعَثُ فِى
كُلِّ أُمَّةٍ شَهِيدًا عَلَيْهِم مِّنْ أَنفُسِهِمْ ۖ وَجِئْنَا بِكَ شَهِيدًا

82. *[Prophète], s'ils se détournent [de l'Islâm], seule la transmission édifiante [de celui-ci] t'incombe.*

83. *Ils connaissent les bienfaits de Dieu, mais les nient, [car] la plupart d'entre eux sont des impies.*

84. *Le jour où nous susciterons un témoin parmi chaque communauté, où il ne sera point permis aux mécréants [de faire valoir leurs arguments], ni de venir à résipiscence,*

85. *où les prévaricateurs, à qui il ne sera accordé aucun délai d'attente, verront un châtiment qui ne sera point adouci pour eux,*

86. *où les associateurs verront ce qu'ils auront associé à Dieu et diront : « Seigneur ! voici les [divinités] que nous t'avons associées et que nous invoquions, en dehors de toi », c'est alors que celles-ci s'adressant à eux, leur déclareront : « Vous êtes en vérité des menteurs ! »*

87. *[Et c'est alors que] les impies offriront leur soumission à Dieu et [que] leurs chimères seront évanouies.*

88. *Aux impies qui se seront écartés de la voie de Dieu, nous ferons subir châtiment sur châtiment, pour prix de la corruption qu'ils auront répandue [sur terre].*

89. *Le jour où nous aurons suscité un témoin dans chaque communauté, à charge et issu d'elle, nous t'amènerons comme témoin contre ces gens-ci. Nous t'avons révélé le Coran comme explication claire de toutes les choses, comme direction, miséricorde et bonne nouvelle pour les musulmans.*

V. 82 : *S'ils se détournent,* text. : s'ils tournent le dos.

V. 84 : *Un témoin,* un prophète.

V. 87 : *Soumission,* text. : « paix ».
Leurs chimères seront évanouies, text. : « et perdu sera pour eux ce qu'ils inventaient ».

V. 89 : *Nous t'amènerons,* text. : « et que nous t'amènerons ». On doit admettre que la coordination et la conjontion ont ici la valeur d'une conséquence, sans quoi, et faute de proposition principale, la phrase serait inachevée. Là s'arrête le discours, la dernière proposition marquant la fin du sens du verset : *wa tamma-l-kalâmu hunâ* (Khâz., IV, 90).
Ces gens-ci : les Arabes et en particulier les Mekkois.
Nous t'avons révélé le Coran, text. : « nous avons descendu sur toi l'Écriture ».
Toutes les choses : toutes les questions religieuses. C'est ce passage qui a amené certains musulmans exaltés à prétendre que toutes les inventions et toutes les découvertes sont mentionnées dans le Coran. Ce point de vue n'est pas celui de l'exégèse traditionnelle. Le sens est : il jette de la lumière sur toutes les choses de la religion (Zam., II, 341).

(الجـــزء الرابع عشر)

عَلَىٰ هَٰٓؤُلَآءِ ۚ وَنَزَّلْنَا عَلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ تِبْيَٰنًا لِّكُلِّ شَىْءٍ
وَهُدًى وَرَحْمَةً وَبُشْرَىٰ لِلْمُسْلِمِينَ ﴿٨٩﴾ * إِنَّ ٱللَّهَ يَأْمُرُ
بِٱلْعَدْلِ وَٱلْإِحْسَٰنِ وَإِيتَآئِ ذِى ٱلْقُرْبَىٰ وَيَنْهَىٰ عَنِ
ٱلْفَحْشَآءِ وَٱلْمُنكَرِ وَٱلْبَغْىِ ۚ يَعِظُكُمْ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ﴿٩٠﴾
وَأَوْفُوا۟ بِعَهْدِ ٱللَّهِ إِذَا عَٰهَدتُّمْ وَلَا تَنقُضُوا۟ ٱلْأَيْمَٰنَ بَعْدَ
تَوْكِيدِهَا وَقَدْ جَعَلْتُمُ ٱللَّهَ عَلَيْكُمْ كَفِيلًا ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ
مَا تَفْعَلُونَ ﴿٩١﴾ وَلَا تَكُونُوا۟ كَٱلَّتِى نَقَضَتْ غَزْلَهَا مِنۢ
بَعْدِ قُوَّةٍ أَنكَٰثًا تَتَّخِذُونَ أَيْمَٰنَكُمْ دَخَلًۢا بَيْنَكُمْ أَن
تَكُونَ أُمَّةٌ هِىَ أَرْبَىٰ مِنْ أُمَّةٍ ۚ إِنَّمَا يَبْلُوكُمُ ٱللَّهُ بِهِۦ ۚ
وَلَيُبَيِّنَنَّ لَكُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ مَا كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿٩٢﴾
وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَٰحِدَةً وَلَٰكِن يُضِلُّ مَن يَشَآءُ
وَيَهْدِى مَن يَشَآءُ ۚ وَلَتُسْـَٔلُنَّ عَمَّا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٩٣﴾

90. *Dieu ordonne l'équité, la bienfaisance, la libéralité envers les proches parents et interdit la turpitude, tout ce qui soulève la réprobation, l'insolence. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez.*

91. *Soyez fidèles à vos engagements envers Dieu, une fois que vous les avez contractés ! Ne trahissez point vos serments après les avoir solennellement prêtés, en prenant Dieu [comme] garant [de leur observance] contre vous !*

92. *Ne ressemblez pas à celle qui défait ce qu'elle a solidement filé, en faisant de vos serments une manœuvre, sous prétexte qu'un groupement est plus nombreux qu'un autre. Ce n'est qu'une épreuve à laquelle Dieu vous soumet et il vous montrera clairement, le jour de la résurrection, l'objet de vos divergences.*

93. *Si Dieu avait voulu, il aurait fait de vous une seule communauté ; mais, il égare qui il veut et met sur la bonne voie qui il veut ; et certes, vous serez interrogés sur ce que vous faisiez.*

V. 90 : *Insolence :* dans le sens latin *(insolentia)* du mot : ce qui est contraire à la coutume, à la loi, bizarrerie, révolte ; ici, mépris des prescriptions divines.

V. 91 : *Vous les avez contractés.* L'expression *wakkada-l-yamîn* (consolider le serment) est propre au parler du Ḥijâz : renforcer un serment, le prêter solennellement en demandant à Dieu de sanctionner toute félonie, de punir qui ne le respecte pas.

V. 92 : *Celle :* allusion à une femme, nommé Kharqa, atteinte de débilité mentale, célèbre à La Mekke par ses lubies.

Sous prétexte qu'un groupement... : condamnation de la mauvaise foi de certaines tribus arabes qui renversaient les alliances par intérêt ou sous prétexte que la tribu avec laquelle elles contractaient alliance était plus nombreuse que la tribu avec laquelle elles brisaient d'autres liens d'assistance mutuelle.

Groupement, text. : « communauté ».

(سورة النحل)

وَلَا تَتَّخِذُوٓا۟ أَيْمَٰنَكُمْ دَخَلًۢا بَيْنَكُمْ فَتَزِلَّ قَدَمٌۢ بَعْدَ ثُبُوتِهَا
وَتَذُوقُوا۟ ٱلسُّوٓءَ بِمَا صَدَدتُّمْ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۖ وَلَكُمْ عَذَابٌ
عَظِيمٌ ﴿٩٤﴾ وَلَا تَشْتَرُوا۟ بِعَهْدِ ٱللَّهِ ثَمَنًا قَلِيلًا ۚ إِنَّمَا عِندَ
ٱللَّهِ هُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٩٥﴾ مَا عِندَكُمْ يَنفَدُ ۖ
وَمَا عِندَ ٱللَّهِ بَاقٍ ۗ وَلَنَجْزِيَنَّ ٱلَّذِينَ صَبَرُوٓا۟ أَجْرَهُم بِأَحْسَنِ
مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٩٦﴾ مَنْ عَمِلَ صَٰلِحًا مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ
وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهُۥ حَيَوٰةً طَيِّبَةً ۖ وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُم
بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٩٧﴾ فَإِذَا قَرَأْتَ ٱلْقُرْءَانَ فَٱسْتَعِذْ
بِٱللَّهِ مِنَ ٱلشَّيْطَٰنِ ٱلرَّجِيمِ ﴿٩٨﴾ إِنَّهُۥ لَيْسَ لَهُۥ سُلْطَٰنٌ عَلَى
ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴿٩٩﴾ إِنَّمَا سُلْطَٰنُهُۥ
عَلَى ٱلَّذِينَ يَتَوَلَّوْنَهُۥ وَٱلَّذِينَ هُم بِهِۦ مُشْرِكُونَ ﴿١٠٠﴾ وَإِذَا
بَدَّلْنَآ ءَايَةً مَّكَانَ ءَايَةٍ ۙ وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا يُنَزِّلُ قَالُوٓا۟

94. *Ne faites pas de vos serments une manœuvre : « Un pied glisse après avoir été fermement posé ! » Vous connaîtriez le malheur, en vous écartant du chemin de Dieu et un grave châtiment vous serait infligé.*

95. *Ne troquez pas à vil prix vos engagements envers Dieu. En vérité, ce qui est auprès de Dieu est meilleur pour vous, si vous saviez.*

96. *Ce que vous possédez est périssable et ce que Dieu détient est durable. Nous rétribuerons, certes, ceux qui auront patienté, d'après ce qu'ils auront accompli de mieux [sur terre].*

97. *Certes, nous assurerons une vie agréable à tout croyant, homme ou femme, qui accomplit une bonne action, [car] nous rétribuerons [les gens de bien] d'après ce qu'ils auront accompli de mieux.*

98. *Quand tu lis le Coran, demande à Dieu de te préserver contre Satan le maudit,*

99. *qui n'a, en vérité, aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui s'en remettent à leur Seigneur.*

100. *Son pouvoir ne [s'exerce] que sur ceux qui le prennent comme maître ou, par lui, deviennent des associateurs.*

101. *Lorsque nous substituons un verset à un autre verset — et Dieu sait mieux [que quiconque] ce qu'il révèle —, les [idolâtres] disent : « Tu n'es qu'un imposteur ! » Mais, la plupart ne savent pas.*

V. 94 : « *Un pied glisse...* » : proverbe arabe exprimant l'instabilité de toute situation.

En vous écartant..., autre sens admis : « en écartant les gens du chemin de Dieu » (Islâm) (Zam., II, 343).

V. 97 : *Assurerons une vie*, text. : « ferons vivre ». L'exégèse est partagée entre la vie sur terre, d'une manière honnête, et la vie future dans le paradis. C'est dans cette dernière hypothèse seulement que le verbe serait à traduire par « faire revivre » ou « ressusciter » (Ṭab., XIV, 170-171).

L'exégèse insiste sur le fait que la bonne action sans la foi n'est pas méritoire, par rapport à Dieu. L'œuvre pie n'est valable que si l'on croit en un seul Dieu et à la vie future. « La bonne action de l'impie n'est pas rétribuable », enseignent le ḥadîth et la sourate XXIV, 39.

V. 98 : *De te préserver*, text. : « un refuge ».

Maudit, rajîm, text. : « lapidé ». Ce terme a, dans le Coran, le sens de *laʿîn* (maudit). Il rappelle, selon la tradition, le jet de pierres d'Abraham contre Satan, lorsqu'il voulut détourner l'illustre patriarche de Dieu, au moment où il s'apprêtait à lui sacrifier son fils.

En vertu de ce verset, la lecture ou la récitation du Coran doit être précédée *(wâjib)* de la récitation de la formule bien connue : « Je cherche un refuge en Dieu contre Satan le maudit. » Sur cette obligation, l'exégèse est unanime. Ce verset est en fait d'un emploi fréquent comme formule propitiatoire pour se prémunir contre les suggestions du diable et se protéger des maléfices des démons. Elle est accompagnée, alors, de la *Basmalah* (De par le nom de Dieu, tout-miséricordieux, tout-compatissant).

V. 100 : *Par lui, bihi* : le pronom *hi* (lui) peut se rapporter à Dieu et aussi à Satan. D'où deux sens possibles, celui que nous venons de donner et le suivant : « Ceux qui prennent Satan pour patron et lui (c'est-à-dire Dieu) associent [des divinités] » (Ṭab., XIV, 175-176 ; Zam., II, 344).

V. 101 : Dieu, par l'entremise de son prophète, modifie, au cours d'une révélation graduelle, certains versets, les abroge et les remplace par d'autres versets (*nasîkh* et *mansûkh*). Mais, la révélation terminée, aucune modification n'est permise. Le Coran demeure intangible. Ni le ḥadîth du Prophète, ni l'analogie *(qiyâs)*, ni l'accord unanime des docteurs de la loi *(ʾijmâʿ)* ne sauraient servir de référence ou d'appui pour altérer, transformer, changer ou négliger un seul de ses versets (Zam., II, 344).

(الجـــزء الرابع عشر)

إِنَّمَآ أَنتَ مُفۡتَرٍۭۚ بَلۡ أَكۡثَرُهُمۡ لَا يَعۡلَمُونَ ﴿١٠١﴾ قُلۡ نَزَّلَهُۥ
رُوحُ ٱلۡقُدُسِ مِن رَّبِّكَ بِٱلۡحَقِّ لِيُثَبِّتَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ
وَهُدٗى وَبُشۡرَىٰ لِلۡمُسۡلِمِينَ ﴿١٠٢﴾ وَلَقَدۡ نَعۡلَمُ أَنَّهُمۡ يَقُولُونَ
إِنَّمَا يُعَلِّمُهُۥ بَشَرٞۗ لِّسَانُ ٱلَّذِي يُلۡحِدُونَ إِلَيۡهِ أَعۡجَمِيّٞ
وَهَٰذَا لِسَانٌ عَرَبِيّٞ مُّبِينٌ ﴿١٠٣﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ لَا يُؤۡمِنُونَ بِـَٔايَٰتِ
ٱللَّهِ لَا يَهۡدِيهِمُ ٱللَّهُ وَلَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٠٤﴾ إِنَّمَا يَفۡتَرِي
ٱلۡكَذِبَ ٱلَّذِينَ لَا يُؤۡمِنُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِۖ وَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ
ٱلۡكَٰذِبُونَ ﴿١٠٥﴾ مَن كَفَرَ بِٱللَّهِ مِنۢ بَعۡدِ إِيمَٰنِهِۦٓ إِلَّا
مَنۡ أُكۡرِهَ وَقَلۡبُهُۥ مُطۡمَئِنُّۢ بِٱلۡإِيمَٰنِ وَلَٰكِن مَّن شَرَحَ
بِٱلۡكُفۡرِ صَدۡرٗا فَعَلَيۡهِمۡ غَضَبٞ مِّنَ ٱللَّهِ وَلَهُمۡ عَذَابٌ
عَظِيمٞ ﴿١٠٦﴾ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمُ ٱسۡتَحَبُّواْ ٱلۡحَيَوٰةَ ٱلدُّنۡيَا عَلَى
ٱلۡأٓخِرَةِ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَا يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ ٱلۡكَٰفِرِينَ ﴿١٠٧﴾

102. *Dis : « L'esprit de sainteté l'a révélé en toute vérité, de la part de ton Seigneur, pour raffermir [dans leurs convictions] ceux qui croient et aussi comme bonne direction et bonne nouvelle pour les musulmans. »*

103. *Nous savons bien que les [idolâtres] disent : « C'est un homme qui l'enseigne ! » [Or] la langue de celui qu'ils suspectent [d'être ton inspirateur] est une langue barbare, tandis que [le Coran] est en langue arabe claire.*

104. *En vérité, ceux qui ne croient pas [à l'authenticité] des versets de Dieu, celui-ci ne les mettra pas dans la bonne voie et un châtiment douloureux leur sera [infligé].*

105. *Les imposteurs sont ceux qui ne croient pas [à l'authenticité] des versets de Dieu. Ce sont ceux-là les menteurs.*

106. *Quiconque renie Dieu après avoir cru en lui – exception faite de celui sur qui s'exerce une contrainte et dont le cœur demeure, néanmoins, tranquille [en sa foi] –, ceux qui ouvrent leurs cœurs à l'infidélité, le courroux de Dieu [tombera] sur eux et un immense châtiment leur sera réservé*

107. *pour avoir préféré la vie présente à la vie future, car Dieu ne met point les mécréants sur la bonne voie.*

V. 102 : *L'esprit de sainteté* : l'ange Gabriel (Ṭab., XIV, 177 ; Zam., II, 344 et tous les commentateurs).

V. 103 : *Suspectent, alḥada* : dévier, être athée, calomnier, etc.

Nous avons déjà noté cette accusation dont certains voudraient faire une découverte moderne, alors qu'elle avait cours dès le début de la prédication islamique.

Quels sont les hommes que les qurayshites suspectaient d'être les « informateurs » du Prophète : On cite beaucoup de personnages, surtout parmi les chrétiens byzantins, esclaves ou artisans établis à La Mekke. Sur leurs noms, l'exégèse n'est pas unanime. En réalité, les qurayshites interrogeaient ces personnes (dont certaines comme Yaʿîsh s'étaient converties à la nouvelle religion et devaient subir la persécution des idolâtres, après la fuite du Prophète vers Médine), pour savoir s'ils « enseignaient » le Prophète. Or ceux-ci leur disaient : « Non, au contraire, c'est lui qui nous prêche ! » (Ṭab., XIV, 178-179 ; Zam., II, 344 ; Râz, XX, 117 ; Khâz., IV, 94-95, etc.).

On cite aussi parmi ces pseudo-informateurs, Salmân-l-l-Fârisi. Or, Salmân ne s'est mis en rapport avec le Prophète qu'après l'hégire (*cf.* MASI). Pour la bibliographie intéressant ce célèbre compagnon du Prophète, qui était chrétien avant de devenir musulman et que la mystique musulmane revendique comme un de ses premiers fondateurs, *cf. Encycl. Isl.*, s. v. « Salmân-l-l-Fârisi ».

V. 106 : L'allusion concerne les premiers musulmans (dont une femme) qui déclarèrent publiquement leur adhésion à l'Islâm : le Prophète, 'Abû Bakr, Khubâb, Ṣaḥîb, Sâlim, ʿAmmâr, Samiya et Bilâl. Le Prophète fut protégé par son oncle 'Abû Ṭâlib ; 'Abû Bakr fut défendu par son clan ; mais les autres furent « soumis à la question ». Tous désavouèrent le Prophète du bout des lèvres, il est vrai, pour échapper aux tortures. Seul, Bilâl demeura inébranlable, répétant malgré les supplices : « Dieu est Un ! Dieu est Un ! » (Râz., XX, 121).

En vertu de ce verset, il est prescrit au musulman, dans les cas extrêmes et notamment devant la menace de mort, de dissimuler – mais non d'abjurer – sa foi. Cette dissimulation exclut toute adhésion en parole, en acte ou en pensée à une autre confession. Mais cette attitude est discutée par quelques théologiens et par des commentateurs. Les auteurs considèrent que la foi doit être affirmée en toute circonstance, en s'appuyant sur l'attitude de Bilâl (Râz., XX, 121-122).

Nous suivons la lecture et l'interprétation de l'école de Kûfa, celles de Baṣra nous paraissant insoutenables. Sur la construction grammaticale du verset, *cf.* Ṭab. (XIV, 181) et Zam (II, 345).

(سورة النحل)

أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ طَبَعَ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ وَسَمْعِهِمْ وَأَبْصَٰرِهِمْ ۖ
وَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْغَٰفِلُونَ ﴿١٠٨﴾ لَا جَرَمَ أَنَّهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ
هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿١٠٩﴾ ثُمَّ إِنَّ رَبَّكَ لِلَّذِينَ هَاجَرُوا۟
مِنۢ بَعْدِ مَا فُتِنُوا۟ ثُمَّ جَٰهَدُوا۟ وَصَبَرُوٓا۟ إِنَّ رَبَّكَ مِنۢ
بَعْدِهَا لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١١٠﴾ * يَوْمَ تَأْتِى كُلُّ نَفْسٍ
تُجَٰدِلُ عَن نَّفْسِهَا وَتُوَفَّىٰ كُلُّ نَفْسٍ مَّا عَمِلَتْ وَهُمْ
لَا يُظْلَمُونَ ﴿١١١﴾ وَضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا قَرْيَةً كَانَتْ ءَامِنَةً
مُّطْمَئِنَّةً يَأْتِيهَا رِزْقُهَا رَغَدًا مِّن كُلِّ مَكَانٍ فَكَفَرَتْ
بِأَنْعُمِ ٱللَّهِ فَأَذَٰقَهَا ٱللَّهُ لِبَاسَ ٱلْجُوعِ وَٱلْخَوْفِ بِمَا
كَانُوا۟ يَصْنَعُونَ ﴿١١٢﴾ وَلَقَدْ جَآءَهُمْ رَسُولٌ مِّنْهُمْ
فَكَذَّبُوهُ فَأَخَذَهُمُ ٱلْعَذَابُ وَهُمْ ظَٰلِمُونَ ﴿١١٣﴾ فَكُلُوا۟
مِمَّا رَزَقَكُمُ ٱللَّهُ حَلَٰلًا طَيِّبًا وَٱشْكُرُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ

108. *Voilà ceux dont Dieu a scellé le cœur, l'ouïe, la vue ! Voilà les inconscients !*

109. *Assurément, ce sont eux les perdants, en la vie future.*

110. *Ton Seigneur, néanmoins, sera, à l'égard de ceux qui, après avoir été [durement] tentés, ont émigré, puis combattu avec persévérance pour sa cause, plein de pardon et de compassion,*

111. *le jour où chaque âme viendra défendre sa propre cause et recevra l'exacte rétribution de ses actes, [où nul] ne sera lésé.*

112. *Dieu propose la parabole d'une cité qui jouissait de la sécurité et de la tranquillité. D'abondantes richesses affluaient de toutes parts vers elle. Or, elle nia les bienfaits de Dieu qui lui infligea, en sanction de ses méfaits, la faim et la peur.*

113. *Un envoyé [issu] d'eux leur est venu. Ils l'ont traité de menteur, et le châtiment de Dieu les a atteints tandis qu'ils prévariquaient.*

114. *Consommez de ce que Dieu vous a accordé de licite et d'agréable. Remerciez-le de ses bienfaits, si c'est bien lui que vous adorez.*

V. 110 : Ce verset est, pour bon nombre de commentateurs, de révélation médinoise. Il vise, en effet, les musulmans restés à La Mekke, après l'hégire, et qui finirent par rejoindre le Prophète à Médine. Alertés de leur départ, les qurayshites se mirent à leur poursuite et les rattrapèrent. Ils refusèrent de rentrer à La Mekke. Au cours du combat qui s'ensuivit ils se défendirent avec courage. Les uns furent tués, les autres réussirent à regagner Médine. On pense à tort, à notre sens, que le verset vise l'intrigant secrétaire du Prophète ʿAbdu-l-Lâh b. Saʿd b. 'Abî Sarḥ, frère de lait de ʿUthmân (futur 3e calife). L'astucieux secrétaire écrivait sous la dictée du Prophète et lui faisait répéter malicieusement certaines expressions terminant les versets révélés comme *samiʿ*, *ʿalîm* (Dieu entend et sait tout) ou encore *ʿazîz ḥakîm* (Dieu est tout-puissant et sage). « Écris l'un ou l'autre ! » lui disait le Prophète. Il déclara alors qu'une telle instabilité dans la dictée rendait la révélation suspecte. Il railla le Prophète et finit par retourner à La Mekke. Lors de la reddition de la vieille cité, le Prophète ordonna de le mettre à mort. Mais ʿUthmân intervint en sa faveur. Il fut gracié à regret par le Prophète (Ṭab., XIV, 179, 184-185).

Le même personnage fit parler de lui comme gouverneur d'Égypte, lors des premières expéditions musulmanes contre l'Afrique du Nord et pendant la crise du califat qui aboutit à l'assassinat de ʿUthmân.

V. 112 : *Une cité* : La Mekke et les années de disette consécutives qui l'accablèrent après l'hégire. Les gens se nourrissaient alors de n'importe quoi et notamment d'un mélange bizarre de sang et de poil de chameau *('ilḥiz)* (Ṭab., XIV, 187).

V. 113 : *Eux* : les Mekkois.

(الجـــزء الرابع عشر)

إِن كُنتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ ﴿١١٤﴾ إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيْكُمُ ٱلْمَيْتَةَ
وَٱلدَّمَ وَلَحْمَ ٱلْخِنزِيرِ وَمَآ أُهِلَّ لِغَيْرِ ٱللَّهِ بِهِۦ ۖ فَمَنِ ٱضْطُرَّ
غَيْرَ بَاغٍ وَلَا عَادٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١١٥﴾ وَلَا تَقُولُوا۟ لِمَا
تَصِفُ أَلْسِنَتُكُمُ ٱلْكَذِبَ هَٰذَا حَلَٰلٌ وَهَٰذَا حَرَامٌ لِّتَفْتَرُوا۟
عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ ۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَفْتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ
لَا يُفْلِحُونَ ﴿١١٦﴾ مَتَٰعٌ قَلِيلٌ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١١٧﴾
وَعَلَى ٱلَّذِينَ هَادُوا۟ حَرَّمْنَا مَا قَصَصْنَا عَلَيْكَ مِن قَبْلُ ۖ
وَمَا ظَلَمْنَٰهُمْ وَلَٰكِن كَانُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿١١٨﴾ ثُمَّ
إِنَّ رَبَّكَ لِلَّذِينَ عَمِلُوا۟ ٱلسُّوٓءَ بِجَهَٰلَةٍ ثُمَّ تَابُوا۟ مِنۢ بَعْدِ
ذَٰلِكَ وَأَصْلَحُوٓا۟ إِنَّ رَبَّكَ مِنۢ بَعْدِهَا لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١١٩﴾
إِنَّ إِبْرَٰهِيمَ كَانَ أُمَّةً قَانِتًا لِّلَّهِ حَنِيفًا وَلَمْ يَكُ مِنَ
ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٢٠﴾ شَاكِرًا لِّأَنْعُمِهِ ۚ ٱجْتَبَىٰهُ وَهَدَىٰهُ إِلَىٰ

115. *[Dieu] ne vous interdit [de consommer] que [la chair] d'une bête crevée, le sang, la chair du porc et celle de tout animal sur lequel aura été prononcé [lors de son abattage] le nom d'une autre [divinité] que Dieu. Mais [pour] quiconque est forcé d'en manger, sans gourmandise ni intention de transgresser, Dieu sera indulgent et compatissant !*

116. *Ne dites pas, selon ce que vos langues proferent comme mensonges : « Ceci est licite et ceci est illicite ! » en attribuant ainsi des mensonges à Dieu. Ceux qui attribuent des mensonges à Dieu ne prospéreront pas.*

117. *Piètre jouissance ! Un douloureux châtiment leur est réservé.*

118. *Aux adeptes du judaïsme, nous avons interdit ce que nous avons précédemment mentionné pour toi. Nous ne les avons point lésés, il se sont lésés eux-mêmes.*

119. *Ton Seigneur est néanmoins plein de pardon et de compassion à l'égard de ceux qui ont fait le mal par ignorance et qui après s'être repentis se sont amendés.*

120. *Abraham était le modèle parfait de la bonté, de l'obéissance à Dieu et du monothéisme pur. Il n'était nullement de ceux qui associent [des divinités à Dieu]*

121. *et il était reconnaissant [envers Dieu] pour ses bienfaits. [Dieu] l'a choisi et mis sur une voie droite.*

V. 115 : *Sans gourmandise* (*cf.* MAKK, 192). *Baghin*, nom d'agent de *baghâ* : désirer, entre autres sens, non valable ici.

V. 116 : La construction de la phrase et le sens vague de *limâ* (pour, à ce que) ont amené l'exégèse à lui donner plusieurs interprétations. Nous avons retenu celle de Zam. (II, 347) et celle de Khâz. (IV, 99) qui donnent à *limâ* le sens de *li'ajli* (à cause de, en raison de). Le verset vise les interdictions que les polythéistes s'imposaient et nous avons eu déjà l'occasion d'en parler (*cf.* S. V, 87).

V. 118 : Les interdictions imposées par Dieu aux juifs sont mentionnées dans diverses sourates et notamment S. III, 50, 93 ; IV, 160 ; VI, 146.

V. 120 : *Le modèle, 'umma.* On serait tenté, en sollicitant le texte et aussi en vertu d'une identité absolue de forme grammaticale, de donner, à ce mot, le sens de « communauté » (Ṭab., XIV, 190 ; Khâz., IV, 100) : Abraham réunissait en lui les vertus de toute une communauté. Cependant, le mot qui paraissait déjà désuet et obscur à l'époque du Prophète signifie : « exemple, type par excellence, emblème », etc. La première génération musulmane lui donnait (comme l'attestent Zam., II, 348 ; Jalâl, p. 369 ; ABDA, III, 1407) le sens de : « imâm, guide, homme qui enseigne et qui pratique le bien ».

V. 121 : Par reconnaissance envers Dieu, Abraham avait toujours un hôte à sa table (Râz., XX, 135).

(سورة النحل)

صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿١٢١﴾ وَءَاتَيْنَٰهُ فِى ٱلدُّنْيَا حَسَنَةً ۖ وَإِنَّهُۥ
فِى ٱلْءَاخِرَةِ لَمِنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٢٢﴾ ثُمَّ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ أَنِ
ٱتَّبِعْ مِلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا ۖ وَمَا كَانَ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٢٣﴾
إِنَّمَا جُعِلَ ٱلسَّبْتُ عَلَى ٱلَّذِينَ ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ ۚ وَإِنَّ رَبَّكَ
لَيَحْكُمُ بَيْنَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ فِيمَا كَانُوا۟ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ﴿١٢٤﴾
ٱدْعُ إِلَىٰ سَبِيلِ رَبِّكَ بِٱلْحِكْمَةِ وَٱلْمَوْعِظَةِ ٱلْحَسَنَةِ ۖ
وَجَٰدِلْهُم بِٱلَّتِى هِىَ أَحْسَنُ ۚ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِمَن
ضَلَّ عَن سَبِيلِهِۦ ۖ وَهُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُهْتَدِينَ ﴿١٢٥﴾ وَإِنْ عَاقَبْتُمْ
فَعَاقِبُوا۟ بِمِثْلِ مَا عُوقِبْتُم بِهِۦ ۖ وَلَئِن صَبَرْتُمْ لَهُوَ خَيْرٌ
لِّلصَّٰبِرِينَ ﴿١٢٦﴾ وَٱصْبِرْ وَمَا صَبْرُكَ إِلَّا بِٱللَّهِ ۚ وَلَا تَحْزَنْ
عَلَيْهِمْ وَلَا تَكُ فِى ضَيْقٍ مِّمَّا يَمْكُرُونَ ﴿١٢٧﴾ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ
ٱلَّذِينَ ٱتَّقَوا۟ وَّٱلَّذِينَ هُم مُّحْسِنُونَ ﴿١٢٨﴾

122. *Nous lui avons accordé une belle [faveur] en ce bas monde et, dans la vie future, il sera, certes, parmi les saints.*

123. *C'est ensuite que nous t'avons fait cette révélation : « Suis en monothéiste parfait la religion d'Abraham qui n'était point du nombre des associateurs. »*

124. *Le sabbat n'a été imposé qu'à ceux qui se livraient à des controverses à son sujet. En vérité, Dieu arbitrera leur litige le jour de la résurrection.*

125. *Appelle [les hommes] vers le chemin de ton Seigneur par la sagesse et la bonne exhortation. Discute avec eux de la meilleure façon. En vérité, c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui suit la bonne voie.*

126. *Si vous sanctionnez, sanctionnez de la même façon que vous aurez été sanctionnés et, certes, si vous patientez ce sera mieux pour ceux qui patientent.*

127. *Patiente [prophète] ! C'est avec l'assistance de Dieu seulement que tu [arriveras] à patienter ! Ne t'attriste pas à leur sujet. Que leur perfidie ne te cause aucune angoisse !*

128. *Dieu est avec ceux qui s'adonnent à la piété et avec ceux qui font le bien !*

V. 123 : *Thumma* (puis, ensuite). L'emploi de cette conjonction marque ici une nuance de considération particulière pour Muḥammad, selon Zam. (II, 348) dont l'interprétation est partagée par Râz. (XX, 136).

V. 124 : Selon la tradition de l'Islâm, le samedi n'a été imposé comme jour sacré aux juifs qu'après leurs âpres discussions au sujet du vendredi, véritable jour où Dieu agréa le repentir d'Adam. Ce jour était sacré pour Adam et l'Islâm l'a rétabli (Râz., XX, 138).

V. 125 : *Le chemin de ton Seigneur* : l'Islâm (Ṭab., XIV, 144).
La bonne exhortation : le Coran (*ibid.*).
Eux : les idolâtres, les chrétiens et les juifs.

V. 126 : il faut entendre par *patienter (ṣabara)*, « pardonner » (Zam., II, 349). L'emploi de ce verbe avec le sens que lui confère l'exégèse laisse supposer que la révélation de ce verset était en rapport avec le désastre d'Uḥud. Les polythéistes avaient fait « des exemples » *(maththalû bi)*, c'est-à-dire mutilé sauvagement les dépouilles de leurs victimes, en particulier le cadavre de Ḥamza, oncle du Prophète. Celui-ci jura d'infliger les mêmes mutilations à soixante-dix idolâtres de La Mekke. La révélation de ce verset le rappela à l'ordre. Il devait revenir sur son serment par des offrandes et le jeûne de trois jours. Plus tard, dans différents ḥadîths, il recommandait la même humanité : « Ne vous vengez pas outre mesure ! » (Ṭab., XIV, 195.)

V. 127 : *Ne t'attriste pas à leur sujet* : en désespérant de voir les polythéistes revenir à Dieu (*ibid.*, 197).

On appréciera la belle leçon spirituelle qui se dégage des derniers versets de cette sourate.

Sourate XVII

Le voyage nocturne ('Al 'isrâ')

Cinquantième dans l'ordre chronologique de la révélation, 111 versets d'inspiration mekkoise, sauf les versets 26, 32, 33, 57 et 73-80 révélés à Médine. Elle tire son titre des versets 1-2. Autres titres moins usuels « Gloire (à Dieu) », par référence au verset 1 (I. Kath., III, 2), et « Les Israélites », par référence au verset 4.

Il s'agit du voyage céleste du Prophète, sur lequel la concision coranique contraste avec la prolixité de la tradition, de la théologie et de la mystique. Voyage qui soulève un ensemble complexe de problèmes délicats, malgré l'abondante littérature élaborée par les musulmans d'hier et les orientalistes occidentaux de nos jours.

Quand, où, comment ce voyage a-t-il eu lieu ? S'agit-il d'une vision ou d'une réalité ? Point de départ ? Étapes ? Quel était le but de ce voyage nocturne *('Isrâ)*, que la tradition de l'Islâm rattache à l'ascension *(Miʿrâj)* du Prophète jusqu'au « Lotus de la limite » *(Sidrat-ul-Muntahâ)* ? L'événement se place après « l'année du chagrin » (619-620) *(ʿâm ul ḥuzn)*, au cours de laquelle le Prophète perdit en trois jours ses meilleurs soutiens, sa femme, Khadija, et son oncle et chef de son clan, 'Abû Ṭâlib. Son autre oncle, Abû Lahab, qui lui vouait une haine implacable, était devenu le chef du clan des hashimites. Grâce à une manœuvre habile, il réussit à le déclarer « hors la loi ».

Devenu un être sans défense, privé de la protection qu'assure la solidarité tribale *(ʿasabiyya)*, un isolé que n'importe qui pouvait impunément tuer, maltraiter ou vendre, le Prophète finit par se réfugier dans l'oasis de Ṭâ'if où il se mit à prêcher. Mais l'accueil que la population réserva à sa prédication fut cruel : il faillit perdre la vie. Abandonné, inquiet, sans patrie, le Prophète adressa cette prière à Dieu : « Je me réfugie en toi, Seigneur, contre ma faiblesse et mon impuissance. Tu es le Dieu des faibles. Tu es mon Seigneur et mon Dieu. M'abandonneras-tu aux inconnus et à mes ennemis ? Si je n'ai pas démérité de toi, je ne crains rien ! Je me réfugie dans la lumière de ta face qui affermit le monde et l'au-delà. Il n'y a de force et de secours qu'en toi ».

Pour retourner à La Mekke sans s'exposer à une mort certaine, il lui fallait une protection *(jiwâr)*. Un homme de bien, Al Muth'im b. ʿAdiyya accepta de lui accorder la sienne. Muḥammad rentra à La Mekke. S'il n'avait plus, en vertu de la coutume arabe, « ni identité, ni patrie », du moins il avait la certitude, malgré l'angoisse, d'être le citoyen du Ciel qui doit subir, comme tous les élus de Dieu, son lot d'épreuves. Le 27 du mois de Rajâb de l'année 620 (un an et demi avant l'hégire), Muḥammad dormait dans la maison de 'Umm Hânî, fille de son oncle 'Abû Ṭalîb et sœur de son cousin ʿAli, maison située à proximité du temple de la Kaʿba. C'est là que se produisirent des faits que la tradition rapporte avec des détails minutieux et selon la version même exposée le lendemain par le Prophète.

Au milieu de la nuit il se fit une brèche dans le plafond de la chambre où il se trouvait pour laisser apparaître des myriades d'étoiles dont le scintillement donnait au silence régnant une froide clarté et une poignante solennité. Muḥammad fut réveillé par l'ange Gabriel accompagné de l'ange Michel et d'un troisième et mystérieux personnage sur lequel la tradition ne fournit aucune précision. « Dormeur, réveille-toi ! » L'ange Gabriel, le front radieux, le visage blanc comme la neige, les cheveux blonds flottants, était devant lui. D'innombrables ailes frémissantes jetaient d'indescriptibles lumières. L'ange fendit la poitrine du Prophète, lava son cœur avec l'eau de Zemzem de tout ce qu'il pouvait contenir de doute, d'idolâtrie, de paganisme et d'erreur et l'emplit de sagesse et de foi puisées dans une aiguière merveilleuse qu'ils avaient apportée. Gabriel le saisit par la main après avoir refermé sa poitrine et le

conduisit vers une monture mystérieuse, resplendissante et rapide comme l'éclair *(burâq)*, de taille moyenne « entre la mule et l'âne, ayant une tête de femme ». Al Burâq partit comme une flèche au-dessus des montagnes et des dunes dans la direction de Jérusalem *('Iliya)* où était le temple sacré *(Baytul Maqdis)*. L'ange les accompagna dans leur essor prodigieux. Il fit arrêter Muḥammad pour prier au mont Sinaï où Dieu avait parlé à Moïse, puis à Bethléem où naquit Jésus, à Hébron où se trouvait le tombeau d'Abraham. Arrivé à Jérusalem, Muḥammad descendit de sa mystérieuse monture et pria sur les ruines du temple de Salomon, avec Abraham, Moïse et Jésus. C'est à cette étape que prend fin la première partie du voyage *('isrâ')* effectué de la mosquée sacrée *(Al Masjidul Ḥarâm)* à La Mekke, à la mosquée lointaine *(Al Masjidul 'Aqsâ)* de Jérusalem. Le sens en est l'affirmation de l'unité de la prophétie, la proclamation, sous forme d'une chaîne symbolique d'union des envoyés de Dieu, de l'identité des messages divins transmis par tous les prophètes notamment Abraham, Moïse, Jésus, Muḥammad.

A cette étape terrestre succède l'étape la plus importante de ce voyage : l'étape céleste. Avant de quitter Jérusalem, Muḥammed laisse l'empreinte de son pied sur la coupole du Rocher *(Qubbatu-s-Sakhra)*. Puis l'ascension commence, grâce à une échelle de lumière posée sur la pierre de Jacob. Il parvient d'abord au premier ciel ou ciel inférieur de la lune et des étoiles, où il salue au passage Adam, père du genre humain, et où il remarque des animaux « idées, prototypes de toutes les catégories d'êtres, chantant la gloire de Dieu ». Dans les six autres cieux, il rencontre ses pères spirituels, les prophètes dont la liste varie selon les auteurs : Noé, Joseph, Moïse, Idris (Hénoch), Jésus. Au septième ciel, il trouve l'Ami de Dieu, Abraham-l-Khalîl, appuyé contre la maison fréquentée par les anges *(al Bayt ul ma'mûr)*. Les êtres et les choses qu'il voit le frappent par l'immensité de leur forme : l'ange de la mort, l'ange des larmes, l'ange du châtiment au visage de cuivre assis sur un trône de flammes, un autre ange mi-feu, mi-neige entouré de chœurs célestes implorant : « O Dieu ! tu as uni la neige et le feu, uni de même tous les serviteurs dans la foi et l'obéissance à ta loi ! »

Muḥammad est ensuite transporté vers le « Lotus de la Limite » *(Sidrat-ul-Muntahâ)* qui fleurit à la droite du trône invisible de Dieu et au-delà duquel est l'inconnu. Puis « en un clin d'œil ou moins encore », il traverse des océans sans fin, d'immenses zones séparées comme par des voiles de gaze et distantes les unes des autres par cinq cents années de marche, zone d'obscurité absolue, de feu, de gaz, de vide, de lumière éblouissante au-dessus desquelles s'étagent d'autres zones non moins vertigineuses où se succèdent, dans leur idéal absolu, la Beauté, la Perfection, la Souveraineté, l'Unité. Derrière celle-ci étaient en adoration des milliers d'anges prosternés immobiles dans un silence total. Puis il fut « happé » par une mystérieuse lumière qui le mit à proximité du trône divin, « à une distance de deux portées d'arc ou moins encore » (S. LIII, V. 9). Il se sentit dans un état de ravissement voisin de l'anéantissement, tout en conservant ses facultés perceptives. Un froid glacial le saisit, suivi d'une douceur rayonnante qui le rendit plus sensible encore à une ineffable secousse : l'extase contemplative. L'univers dans sa radieuse immensité et sa diversité lui sembla à peine perceptible : « Il n'était pas plus gros qu'un grain de sénevé, un atome au milieu du champ de l'infini. » Muḥammad était lui-même « comme rentré dans le néant » par rapport à son Créateur. Le Coran nous apprend qu'il était à l'horizon supérieur... « rapproché puis suspendu... et Dieu lui révéla ce qui'il lui révéla » (S. LIII, V. 7-10).

Muḥammad contemplait Dieu avec les yeux de son esprit, « Dieu que rien ne peut exprimer et qui surpasse l'entendement des hommes ».

Après un entretien par l'intermédiaire d'un ange, qui le marquera toute sa vie, le Prophète reçoit, à l'intention des croyants, divers commandements sur le nombre et l'objet desquels la tradition varie quelque peu :

N'adorer que Dieu, et Dieu seul, parfait en son essence et en son unité.

Aimer son prochain comme soi-même et protéger les faibles.

Aimer, vénérer et assister son père, sa mère, ses proches.

Accueillir les infortunés, les orphelins, les abandonnés, les voyageurs, les étrangers, en les considérant comme des hôtes de Dieu *(ḍayf-ul-Lâh)*.

Ne pas tuer ni commettre d'adultère.

N'être ni prodigue, ni avare, ni concupiscent, ni orgueilleux.

Respecter tous les êtres.

Respecter la propriété d'autrui et prendre soin des biens des orphelins.

Être honnête et loyal en tout et envers tout : s'interdire de falsifier les écrits, de pratiquer l'usure, de frauder sur les poids et mesures, de porter un faux témoignage.

Pour sa mission, Dieu lui recommande la patience, la bonté, le pardon des offenses, la pitié pour ses persécuteurs « qui ne savent pas ». Il lui fait connaître qu'il doit se préparer à l'exil, ce qui exigera de lui et des croyants courage et volonté, un sincère esprit de sacrifice. Il lui donne l'ordre d'exiger de ces derniers cinquante prières par jour. A son retour, il rencontre Moïse qu'il met au courant. Celui-ci

conseille : « Retourne auprès de notre Seigneur et demande une diminution du nombre des prières quotidiennes. Mon expérience avec les fils d'Israël m'a édifié sur le degré de piété des hommes. » Muḥammad dut retourner à plusieurs reprises pour obtenir finalement la prescription de cinq prières par jour, obligatoires *(farḍ)* pour tout croyant soumis à Dieu *(Muslim)*. Après avoir perçu, sous l'égide de l'ange Gabriel, le paradis, l'enfer, et appris du ciel tout ce qu'il devait connaître, Muḥammad redescend par l'échelle lumineuse sur Jérusalem, enfourche à nouveau la monture ailée, et de là rentre à La Mekke.

Au moment de son départ, pour le mystérieux voyage, Muḥammad était dans un « état intermédiaire entre le sommeil et l'éveil » *(Bayna nâ'im wa yaqdhân')*.

A son réveil, il raconta sa vision à sa cousine, celle-ci n'en fut pas persuadée et voulut même l'empêcher de sortir pour qu'il ne racontât pas cet *'isrâ'* à son auditoire. Son oncle ʿAbbâs fut du même avis, « car ses adeptes eux-mêmes ne pourraient croire à une histoire aussi invraisemblable, et ses ennemis en profiteraient pour se moquer davantage de lui et accentuer leurs persécutions ». Le Prophète refusa, s'estimant tenu de divulguer tout ce qu'il recevait comme révélation. Il alla s'asseoir sur le parvis de la Kaʿba. Son fidèle ennemi 'Abû Jahl vint à passer et le voyant, prit place lui aussi sur le parvis, selon la coutume des Mekkois. Il lui demanda en plaisantant : « Quoi de nouveau ?

– Dieu m'a fait faire un merveilleux voyage, dit Muḥammad. Je suis allé à Jérusalem puis au ciel !

– Et te voilà déjà de retour ! dit ironiquement 'Abû Jahl en appelant les passants. Venez entendre ce qu'il raconte ! » Muḥammad refit en toute bonne foi le récit de sa vision, parla d'une caravane rencontrée en route, décrivit le temple de Jérusalem qu'il n'avait jamais vu auparavant, les sept cieux, les anges et les prophètes qu'il y avait rencontrés. « Abraham me ressemble, dit-il, mais il est de taille gigantesque ; Moïse est brun ; son nez est aquilin, et ses cheveux légèrement crépus ; Jésus est de taille moyenne, son front est rayonnant, ses cheveux lisses, son teint entre le rose et le blanc ; Zacharie est roux, trapu et ses cheveux semblent avoir été " grillés " au soleil... ».

Tout le monde éclata de rire, y compris les croyants présents. « Il ment ! il ment ! C'est un fou ! » cria-t-on.

Plusieurs fidèles, troublés, allèrent trouver 'Abû Bakr et lui firent part de ce récit jugé « scandaleux » par les Mekkois. « L'envoyé de Dieu a dit cela ? demanda-t-il.

– Eh oui ! lui répondit-on.

– Eh bien, s'il le dit, c'est que c'est vrai ! » Puis il alla retrouver son ami qui lui refit le récit de l'*'isrâ'* et du *miʿrâj*. A chaque détail important, 'Abû Bakr, qui connaissait Jérusalem, disait : « *Ṣadaqta* » (tu dis vrai). C'est alors que le Prophète lui décerna le titre de *ṣiddîq* (le très véridique). Et en fait son attitude et son autorité dissipèrent les doutes et les hésitations des premiers musulmans et atténuèrent les insolences des adversaires du Prophète de Dieu.

Cette note résume sommairement, mais sans omission importante, les données de la tradition et de l'exégèse à ce sujet (HISS, t. I, pp. 398-407 ; HALS, t. I, pp. 397-467 ; Ṭab., XV, pp. 1-18 ; Zam., II, pp. 350-351 ; Râz., XX, pp. 145-153 ; Khâz, IV, pp. 104-112 ; BAGM, IV, pp. 104-113 ; I. Kath., III, pp. 2-24 ; BIMS, IV, pp. 66-69). Il faudrait des pages pour établir une liste complète des références historiques, théologiques, mystiques concernant ce mystérieux voyage.

L'érudition orientaliste n'a pas manqué, évidemment, de se pencher sur cet épineux et à vrai dire extraordinaire problème. Horovitz et Schrieke, dans l'*Encl. Isl.* (s. v. « 'Isrâ » et « Miʿrâj ») et dans la revue allemande *Der Islâm* (VI, 1-14), affirment, l'un et l'autre, que l'interprétation du voyage nocturne de La Mekke vers Jérusalem est une invention tardive, inconnue de la première génération musulmane, non antérieure au calife omeyyade ʿAbdûl Malik b. Marwân 26-86/647-705.

En lutte contre ʿAbdul Lâh b. Zubayr, son rival (il en avait d'autres), il voulait, disent-ils, en rehaussant le prestige de Jérusalem auprès des fidèles, priver son dangereux compétiteur du privilège d'être établi à La Mekke, capitale légitime de l'empire musulman. Il avait, ajoutent-ils, grand besoin d'un texte sacré qui affirmât la supériorité du sanctuaire de Jérusalem sur la Kaʿba ! Hypothèse sans référence sérieuse. D'abord, ʿAbdul Malik b. Marwân, au dire des historiens, portait, comme tous les musulmans, une vénération sans borne au temple de Dieu (la Kaʿba), que n'égale ni celle de la mosquée du Prophète (Médine), ni celle du temple de Jérusalem. On connaît le souci et le zèle dont il fit preuve lorsque, La Mekke reprise, il ordonna d'apporter des modifications à l'édifice, après sa reconstruction par son rival durant son très court règne, et son scrupule de le maintenir dans la pureté de ses lignes originelles. Ensuite la « supériorité » qu'il aurait voulu établir aurait irrémédiablement compromis sa cause trop menacée par ses cousins, par les alides et par les partisans d'ʿAbdûl Lâh b. Zubayr. Une telle « supériorité » recherchée aurait porté, non sur l'interprétation d'une vision, mais sur l'orientation de la prière et sur le lieu de rendez-vous pour le pèlerinage annuel, ce qui aurait provoqué un déchaînement général des fidèles contre lui. Or, il était trop fin politique pour s'engager dans une voie aussi périlleuse et susciter par une hérésie patente des passions au moment même où son pouvoir était mis en cause.

Cette hypothèse, que Gaudefroy-Demonbynes (GAUM, p. 94) et Régis Blachère (BLAC, p. 305-306, note 1) admettent docilement et sans examen sérieux, se trouve sous une forme discrète dans Goldziher (GOLM, II, 55 et suiv.) et Bevan (BEVM, p. 56).

Ṭabari ne consacre qu'un bref passage à ce voyage nocturne dans son histoire (et on le comprend ; *cf.* nouv. éd., II, 307-309) ; il écrit textuellement dans son *Tafsîr* (Commentaire), XV, 5 : « L'opinion la plus plausible est la suivante : Dieu, que sa puissance et sa majesté soient proclamées, révèle [dans le premier verset de cette sourate] qu'il fit voyager de nuit son serviteur (Muḥammad) du temple sacré *(Al Masjid al Ḥarâm)* bien connu des hommes (la Kaʿba). Par Masjid al'Aqsâ (le temple le plus éloigné) Dieu veut dire « le temple de Jérusalem » *(Bayt ul Maqdis)* et il est qualifié de « plus éloigné » parce qu'il est le plus éloigné des temples objets de pèlerinage, par rapport à La Mekke. » Ibn Hishâm, que les mêmes auteurs invoquent, est lui aussi formel sur ce point et cite comme informateurs (nouv. éd., 396 et suiv.) des contemporains du Prophète, dont son compagnon Ibn Masʿud et son épouse ʿAysha.

La tradition musulmane n'a nullement varié à cet égard, car, pour elle, le « voyage nocturne » a eu lieu de La Mekke à Jérusalem, de Jérusalem au ciel et vice-versa. Ce qu'il convient de dire plutôt, c'est qu'elle est hésitante quant à la signification à donner à ce voyage ; voyage accompli physiquement ou par l'esprit ? Le Prophète a-t-il fait l'ascension avec son âme seule *(rûḥ)* ou a-t-il accompli ce mystérieux voyage âme et corps ?

Selon ʿAysha (HISS, p. 399) il s'agit d'une vision vraie *(ru'yà ṣadîqa)*, mais, seule l'âme du Prophète a été emmenée au ciel *(Al-Lahu 'asrâ birûḥihi)*. ʿAysha n'était pas encore mariée avec le Prophète et elle devait tenir sa version du Prophète lui-même. Mais, sous l'influence des courants shiʿites, hostiles à ʿAysha (en raison de sa prise de position contre ʿAli lors de l'assassinat du calife ʿUthmân), son témoignage fut discuté et on invoqua d'autres traditions pour faire accréditer l'opinion d'une ascension corporelle et d'un voyage réel *(rûḥ wa nafs)*.

Les littéralistes, à l'appui de cette opinion, font état du témoignage d''Umm Hânî selon lequel le voyage du Prophète a été réel, mais si rapide qu'à son retour son lit était encore chaud et qu'un pot plein d'eau, posé près de son lit et qu'il avait renversé de son pied en partant précipitamment, n'avait pas eu le temps de se vider complètement.

Les grands commentateurs comme Ṭabari et Râzi penchent plutôt dans leur interprétation pour un voyage essentiellement spirituel (Ṭab., XV, 17 ; Râz., XX, 148 ; Khâz., IV, 109). Le muʿtazilite Zamakhshari (II, 351) mentionne la plupart des opinions sans donner son avis personnel.

La tradition est donc partagée sur l'interprétation de cette ascension. Al Bukhâri dit bien, en accord avec tous les autres traditionnistes, que la nature des prophètes est nettement différente dans ses possibilités de celle du commun des mortels et il consacre tout un chapitre, qu'on lira avec intérêt dans son *Ṣaḥîḥ,* au thème : « Les yeux du Prophète dormaient, mais son cœur ne dormait point. »

Cette hésitation de la tradition est dénuée de fondement, selon les mystiques. Pour les *Ahl -l-Bâṭin* (les partisans du sens intime des choses) il s'agit d'un symbole *(ramz)* : le symbole de l'âme qui brise les liens qui l'attachent au monde avec ses vanités et sa séduction et fuit vers les cimes de la connaissance vécue *(maʿrifa)*, qui sert de prélude à la fusion en Dieu *(ittiḥâd)*. Pour ces derniers, ce voyage nocturne est essentiellement spirituel : il s'agit d'une vision ou *ru'yà'*, car le Coran dit bien : *Son cœur n'a point inventé ce qu'il a dit* (S. LIII, 11).

Les controverses suscitées par cet *'isrâ'* et ce *miʿrâj*, qui remplissent des volumes, nous paraissent en vérité stériles. Le « voyage nocturne » du Prophète est riche en enseignements, qu'il fût réel ou qu'il s'agît d'une simple vision. Il marque l'unité de la prophétie. Depuis Adam jusqu'à Muḥammad, en passant par Noé, Abraham, Joseph, Moïse et Jésus, Dieu a exigé des hommes les mêmes devoirs et leur a imposé les mêmes prescriptions : n'adorer que lui, aimer son prochain, rechercher en tout l'équilibre, prier et s'en rapporter en tout à lui.

En ce qui concerne l'Islâm, les cinq prières obligatoires quotidiennes y trouvent leur justification, car, auparavant, leur nombre n'avait pas reçu de consécration définitive. Ainsi, la prière apparaît, non une simple formalité prescrite, mais l'entrée du fidèle cinq fois par jour en la présence divine, une possibilité d'accéder à sa sainte intimité. Cette présence est en effet incluse dans les formules terminales de chaque prière : le témoignage de la profession de foi *(tashahhud)* et les salutations de paix *(taslîm)* qui sont les formules mêmes employées par le Prophète dans sa vision, lors de son approche de Dieu.

Abraham, l'exemple même du parfait monothéiste, est au-dessus de tous les apôtres ; il est au septième ciel ; par ce mot, il faut entendre avant tout le suprême degré dans l'ordre de la spiritualité : la proximité de Dieu.

Ainsi le « voyage nocturne », au regard de l'Islâm, n'est pas à distinguer des autres visions des mystiques et des prophètes. La Bible reconnaît aux élus de Dieu ces possiblités extraordinaires. C'est ce qu'ont compris les auteurs catholiques ou orthodoxes contemporains qui, mieux qualifiés que les auteurs juifs, protestants ou libres penseurs, se sont efforcés de pénétrer ce mystère pour lui donner sa pleine

valeur spirituelle. « Ces discussions... paraissent oiseuses. Ce qui est intéressant c'est l'apport de méditation spirituelle que beaucoup de mystiques ont fait en prenant ce thème pour base » (DERV, p. 153).

Massignon, dans sa thèse de doctorat sur Al Ḥallaj, a pu écrire (p. 743), à propos de cette ascension nocturne : « Mohammed fut... suspendu à l'horizon extrême... du créé. Son regard détaché un instant des créatures... plongea directement dans une essence immense, incompréhensible, qu'il dut s'avouer impuissant à louer dignement. Cette vision simple et négative purifia définitivement sa foi, lui donna la *sakina*, sans l'unir à Dieu, sa mission étant de prêcher le Juge qui isole la divinité d'avec les créatures, non l'esprit qui unit l'humanité avec Dieu... ».

Virgil Gheorghiu, de son côté, écrit : « Et – en vérité – en ces heures de solitude, de crainte et de terrible angoisse, Dieu fait à Muḥammad un don exceptionnel : Dieu invite Muḥammad au ciel » (GHEV, p. 136).

Si les auteurs musulmans littéralistes optent pour un « voyage » véritable, en corps et en esprit, l'imâm Al Ghazali, pour qui « les sciences rationnelles sont une nourriture et les sciences religieuses un remède pour le cœur », lui donne un sens essentiellement spirituel. Il faut, dit-il, distinguer le cœur, l'essence des choses et la présence de celles-ci dans le cœur. Entre le cœur et la vérité s'interpose un voile. Lorsque le voile est levé l'homme a connaissance de la forme du monde physique et surnaturel et il aperçoit un paradis qui englobe les cieux et la terre et les surpasse amplement. Le ciel et la terre constituent le monde matériel visible qui malgré son étendue est limité. Par contre, le monde surnaturel qui ne peut être saisi que par une puissance de perception spirituelle est infini. Et cette faculté de saisir ainsi l'univers de Dieu est une grâce *(lutf khâfi)* que Dieu accorde aux prophètes et dans certains cas aux mystiques (GHAU, III, 16-17).

La critique moderne a par ailleurs établi une relation certaine entre ce voyage nocturne et l'*Épître sur le Pardon* (Risâlat-l-l-Ghufrân), « parodie docte et bouffonne » des exposés de la tradition par un auteur sur la pensée religieuse de qui tout le monde n'est pas d'accord, le philosophe aveugle, et poète amer Abul ʿAlâ-l-Maʿarri, mort en 449/1058 (*cf.* MEIM ; voir aussi ASIE, pp. 7-52 ; ASID, pp. 25-71 ; CAUB, XI, 27 ; NALR, VIII, 802).

CANEVAS

Dieu : Ses attributs, n'a ni enfant ni associé, ni maître ; juge et témoin des hommes ; a fait faire à Son prophète un voyage nocturne et mystérieux de La Mekke jusqu'à Son trône, en passant par Jérusalem, berceau traditionnel de la prophétie. Libre dans Ses décisions, châtie les impies et pardonne aux croyants repentants : 1, 18, 30, 39-44, 60, 66-70, 111.

Les anges : 61, 95.

Satan : 61-65.

L'âme humaine : 85.

Les signes de Dieu : 12.

Les hommes : prompts dans leurs jugements ; ingrats par nature, avaricieux ; Dieu a établi entre eux des différences ; ils n'ont reçu de Dieu qu'une science infime et pourtant ils sont orgueilleux : 11, 21, 27, 70-72, 83-85, 100.

Le Coran : révélation divine authentique, prédication inimitable ayant pour but la mise des hommes dans la voie du salut. Elle est pour les croyants une miséricorde et une guérison et pour les impies la confirmation de leur perte : 9, 13-14, 45, 82, 88-89, 105-109.

Muḥammad : sa mission d'avertisseur et d'annonciateur ; il est rappelé à l'ordre par Dieu pour pratiquer et enseigner un monothéisme pur. Les mécréants exigent de lui des miracles qui ne dépendent pas de lui : 22, 54, 74-81, 90-95, 105-111.

Les croyants : ce que Dieu leur a prescrit : 10, 19, 23, 54-54.

Les Israélites : promesses conditionnelles que Dieu leur a faites ; Moïse et les neuf miracles ; Moïse et Pharaon : 23-29, 101-104.

Les idolâtres : leur insolence et leur impiété ; leurs arguties ; menaces proférées à leur encontre : 13-18, 46-48, 55-59, 73, 94-98.

Préceptes moraux : interdiction de l'infanticide, de l'adultère, de la prodigalité ; condamnation de l'avarice, de l'homicide, de la préhension des biens de l'orphelin, de l'insolence et de l'orgueil. L'affabilité, la conciliation, l'honnêteté dans les transactions sont recommandées : 27, 29, 32-33, 35, 37, 53, 100.

Les riches : quand ils gouvernent les cités, ils y sèment la corruption et provoquent leur destruction : 16.

Exhortation et proclamation de l'unicité de Dieu : 107-111.

La prière : 78-80, 110.

La vie future : 50-52, 99.

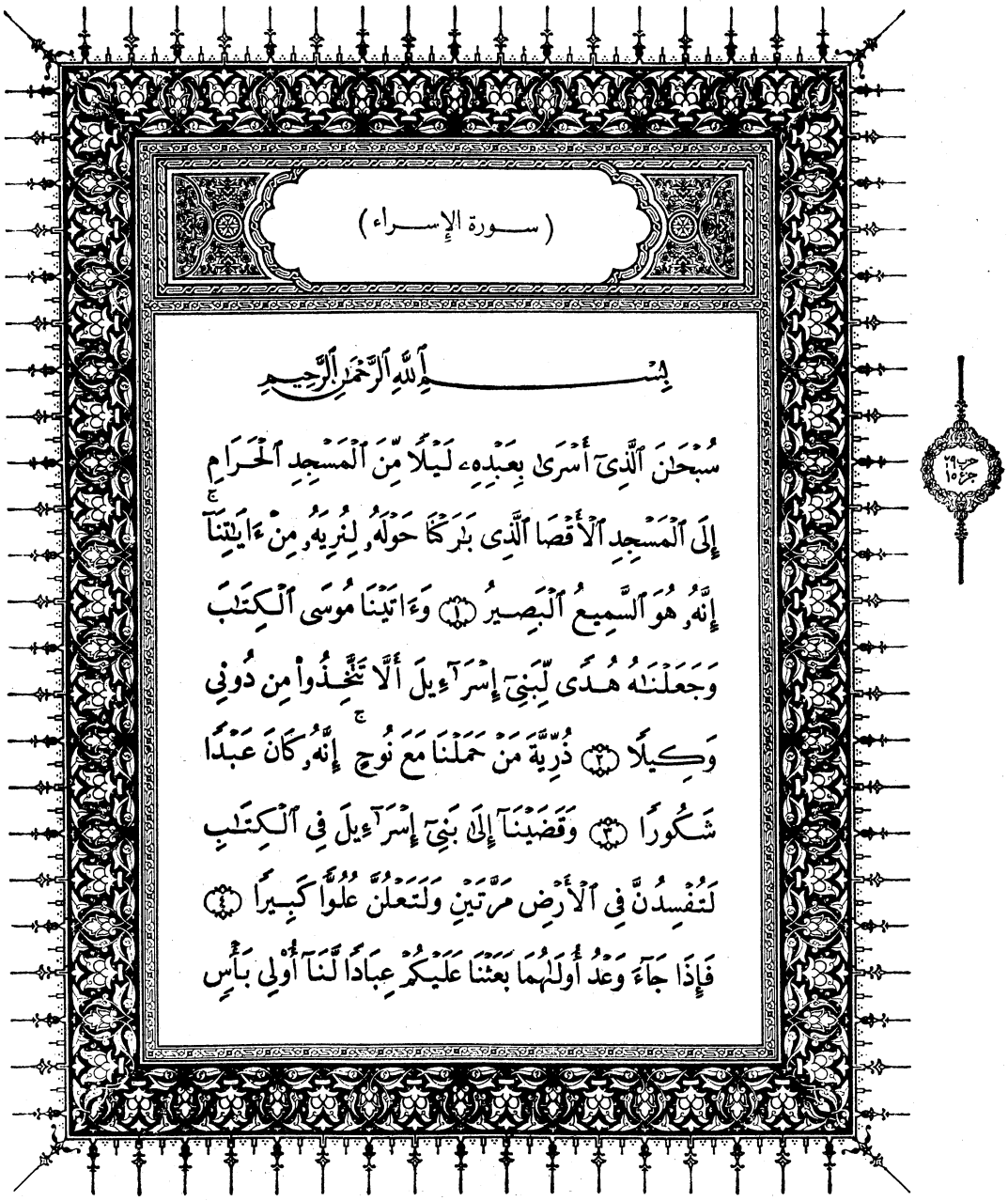

(سورة الإسراء)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

سُبْحَٰنَ ٱلَّذِىٓ أَسْرَىٰ بِعَبْدِهِۦ لَيْلًا مِّنَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ
إِلَى ٱلْمَسْجِدِ ٱلْأَقْصَا ٱلَّذِى بَٰرَكْنَا حَوْلَهُۥ لِنُرِيَهُۥ مِنْ ءَايَٰتِنَآ
إِنَّهُۥ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ ﴿١﴾ وَءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ
وَجَعَلْنَٰهُ هُدًى لِّبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ أَلَّا تَتَّخِذُوا۟ مِن دُونِى
وَكِيلًا ﴿٢﴾ ذُرِّيَّةَ مَنْ حَمَلْنَا مَعَ نُوحٍ إِنَّهُۥ كَانَ عَبْدًا
شَكُورًا ﴿٣﴾ وَقَضَيْنَآ إِلَىٰ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ فِى ٱلْكِتَٰبِ
لَتُفْسِدُنَّ فِى ٱلْأَرْضِ مَرَّتَيْنِ وَلَتَعْلُنَّ عُلُوًّا كَبِيرًا ﴿٤﴾
فَإِذَا جَآءَ وَعْدُ أُولَىٰهُمَا بَعَثْنَا عَلَيْكُمْ عِبَادًا لَّنَآ أُو۟لِى بَأْسٍ

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *Gloire à celui qui fit voyager son serviteur la nuit, de la Sainte-Mosquée à la mosquée éloignée dont nous avons béni les alentours afin de lui montrer quelques-uns de nos signes ! Dieu est, en vérité, celui qui entend et sait tout.*

2. *Nous avions donné à Moïse l'Écriture qui devait servir de direction aux Israélites [en leur prescrivant] : « Ne vous confiez à personne en dehors de moi,*

3. *[ô vous], les descendants de ceux que nous avions chargés [dans l'Arche] avec Noé, [lequel] était vraiment un serviteur plein de reconnaissance ! »*

4. *Nous avons annoncé dans le [même] livre : « Par deux fois, vous commettrez du désordre sur la terre et afficherez un orgueil excessif.*

5. *« Lorque viendra [l'heure d'exécuter] la première promesse, nous lâcherons contre vous des serviteurs à nous, d'une dureté implacable. Ils s'infiltreront dans les demeures et la promesse sera ainsi tenue. »*

V. 1 : *'Asrâ, faire voyager la nuit.* Ce verbe eût suffi pour exprimer l'idée d'un déplacement nocturne. Le circonstanciel *laylan* (de nuit) est un pléonasme corroboratif (Zam., II, 350 ; Ṭab., XV, 2 et suiv.).

Il fit voyager son serviteur, Muḥammad, alors qu'il était dans un état intermédiaire entre le sommeil et la veille, de La Mekke à Jérusalem et de Jérusalem au ciel, sur une monture mystérieuse « L'Éclair » *(Burâq).* « Il fit voyager son âme *(rûḥ)*, mais dans sa somnolence, il semblait au Prophète qu'il voyageait corporellement et qu'il enfourchait une monture. Le mouvement apparent exprimé par les mots est en réalité la levée des voiles qui privent notre nature physique de percevoir les réalités divines (Ṭab., XV, 17 et suiv. ; Râz., XX, 148 ; Zam., II, 351). Les mêmes auteurs font état des opinions de ceux qui soutiennent qu'il s'agit d'un voyage accompli corps et âme.

La Sainte Mosquée : la Kaʿba (Zam., II, 350 ; Ṭab., XV, 3).

La mosquée éloignée : le temple de Jérusalem *(ibid.).* Text. : « la mosquée extrême ». Plus tard et sur l'emplacement visé par ce verset fut édifiée l'une des plus belles et des plus sacrées mosquées de l'Islâm, incendiée en août 1969 dans des circonstances pénibles et peu claires : *al Masjid au 'Aqṣâ.*

V. 2 : *L'Écriture :* la Thora.

V. 3 : *Les descendants* des trois fils de Noé, Sâm (Sem), Cham, Japhet et leurs épouses.

Plein de reconnaissance : en toute circonstance il louait Dieu (Ṭab., XV, 19).

V. 4 : *Nous avons annoncé,* text. : « nous avons jugé (à l'avance) ».

Vous commettrez du désordre. Ce verbe vise le meurtre des prophètes (Jérémie, Isaïe, Zacharie et Jean Baptiste).

V. 5 : *Viendra.* Grammaticalement, le verbe *jâ'a* sous l'influence de la particule *'idhâ* a un sens futur. Cependant l'exégèse hésite, à tort, à notre avis, entre le passé et le futur.

Des serviteurs à nous. Les commentateurs, considérant cette menace comme déjà accomplie, citent comme « fléaux de Dieu » le Philistin Jalût (Goliath), l'Assyrien Sanahârîb (Sennacherib) et le Babylonien Bakhtinaṣar (Nabuchodonosor).

(سورة الإسراء)

شَدِيدٍ فَجَاسُوا خِلَالَ الدِّيَارِ ۚ وَكَانَ وَعْدًا مَّفْعُولًا ﴿٥﴾
ثُمَّ رَدَدْنَا لَكُمُ الْكَرَّةَ عَلَيْهِمْ وَأَمْدَدْنَاكُم بِأَمْوَالٍ وَبَنِينَ
وَجَعَلْنَاكُمْ أَكْثَرَ نَفِيرًا ﴿٦﴾ إِنْ أَحْسَنتُمْ أَحْسَنتُمْ لِأَنفُسِكُمْ ۖ
وَإِنْ أَسَأْتُمْ فَلَهَا ۚ فَإِذَا جَاءَ وَعْدُ الْآخِرَةِ لِيَسُوءُوا
وُجُوهَكُمْ وَلِيَدْخُلُوا الْمَسْجِدَ كَمَا دَخَلُوهُ أَوَّلَ مَرَّةٍ
وَلِيُتَبِّرُوا مَا عَلَوْا تَتْبِيرًا ﴿٧﴾ عَسَىٰ رَبُّكُمْ أَن يَرْحَمَكُمْ ۚ
وَإِنْ عُدتُّمْ عُدْنَا ۘ وَجَعَلْنَا جَهَنَّمَ لِلْكَافِرِينَ حَصِيرًا ﴿٨﴾
إِنَّ هَٰذَا الْقُرْآنَ يَهْدِي لِلَّتِي هِيَ أَقْوَمُ وَيُبَشِّرُ الْمُؤْمِنِينَ
الَّذِينَ يَعْمَلُونَ الصَّالِحَاتِ أَنَّ لَهُمْ أَجْرًا كَبِيرًا ﴿٩﴾ وَأَنَّ
الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ أَعْتَدْنَا لَهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿١٠﴾
وَيَدْعُ الْإِنسَانُ بِالشَّرِّ دُعَاءَهُ بِالْخَيْرِ ۖ وَكَانَ الْإِنسَانُ
عَجُولًا ﴿١١﴾ وَجَعَلْنَا اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ آيَتَيْنِ ۖ فَمَحَوْنَا آيَةَ

6. *Plus tard, nous vous permîmes de prendre votre revanche sur eux, multipliâmes vos richesses et votre descendance et fîmes de vous une cohorte plus nombreuse,*

7. *[en vous disant] : « Si vous faites le bien, vous le faites pour vous-mêmes. Si vous faites le mal, c'est à votre détriment. Mais quand le terme de la dernière promesse arrivera, [nous lâcherons contre vous des ennemis] qui vous jetteront dans l'affliction, s'introduiront comme la première fois dans le temple et saccageront de fond en comble ce dont ils se seront emparés.*

8. *Il se peut que votre Seigneur vous fasse miséricorde. Si vous récidivez, nous récidiverons, et nous avons assigné la géhenne comme camp de détention aux infidèles.*

9. *Certes, le Coran conduit vers ce qu'il y a de plus droit et annonce aux croyants qui font des œuvres pies que leur mérite sera grand,*

10. *[de même qu'il annonce] que nous avons préparé un châtiment douloureux pour ceux qui ne croient pas à la vie future.*

11. *L'homme appelle [de ses vœux] le mal comme il appelle le bien. En vérité, l'homme est porté à la précipitation.*

12. *De la nuit et du jour nous avons fait deux signes. Nous avons effacé le signe de la nuit et rendu luminescent le signe du jour, afin que vous recherchiez la grâce de votre Seigneur, que vous connaissiez le nombre des années et le comput. Nous avons exposé toute chose d'une manière détaillée.*

V. 7 : *Détriment, falaha* pour *fa'ilayha ;* emploi fréquent dans le Coran de la particule *lâ* avec le sens de *'ilâ* (Ṭab., XV, 31).

Qui vous jetteront dans l'affliction. Nous traduisons selon la lecture de Médine et de Baṣra. Text. : « qui enlaidiront vos visages » (Ṭab., XV).

Saccageront de fond en comble (Zam., II, 352 ; Jalâl, p. 372). Selon Ṭab. (XV, 42), l'allusion vise la destruction de Jérusalem par Titus en 79-81.

V. 10 : *Nous :* en français.

V. 11 : *Appelle :* grammaticalement *yad'û.* Cette orthographe insolite, imposée par le respect de la graphie traditionnelle et par la psalmodie, est fréquente dans le Coran (*cf.* S. IV, 146 ; S. L, 4 ; S. LIV, 5 ; S. XCVI, 18). Le sens est « invoquer contre » ou « pour », « bénir, maudire ».

V. 12 : Trad. littérale. Selon l'exégèse, par « signe de la nuit et du jour », il faut entendre la lune et le soleil. (*cf.* Ṭab., XV, 51 et suiv. ; Râz., XX, 164 et suiv.).

(الجزء الخامس عشر)

ٱلَّيْلِ وَجَعَلْنَآ ءَايَةَ ٱلنَّهَارِ مُبْصِرَةً لِّتَبْتَغُوا۟ فَضْلًا مِّن رَّبِّكُمْ
وَلِتَعْلَمُوا۟ عَدَدَ ٱلسِّنِينَ وَٱلْحِسَابَ ۚ وَكُلَّ شَىْءٍ فَصَّلْنَٰهُ
تَفْصِيلًا ﴿١٢﴾ وَكُلَّ إِنسَٰنٍ أَلْزَمْنَٰهُ طَٰٓئِرَهُۥ فِى عُنُقِهِۦ ۖ
وَنُخْرِجُ لَهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ كِتَٰبًا يَلْقَىٰهُ مَنشُورًا ﴿١٣﴾ ٱقْرَأْ
كِتَٰبَكَ كَفَىٰ بِنَفْسِكَ ٱلْيَوْمَ عَلَيْكَ حَسِيبًا ﴿١٤﴾ مَّنِ ٱهْتَدَىٰ
فَإِنَّمَا يَهْتَدِى لِنَفْسِهِۦ ۖ وَمَن ضَلَّ فَإِنَّمَا يَضِلُّ عَلَيْهَا ۚ
وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ۗ وَمَا كُنَّا مُعَذِّبِينَ حَتَّىٰ نَبْعَثَ
رَسُولًا ﴿١٥﴾ وَإِذَآ أَرَدْنَآ أَن نُّهْلِكَ قَرْيَةً أَمَرْنَا مُتْرَفِيهَا
فَفَسَقُوا۟ فِيهَا فَحَقَّ عَلَيْهَا ٱلْقَوْلُ فَدَمَّرْنَٰهَا تَدْمِيرًا ﴿١٦﴾
وَكَمْ أَهْلَكْنَا مِنَ ٱلْقُرُونِ مِنۢ بَعْدِ نُوحٍ ۗ وَكَفَىٰ بِرَبِّكَ بِذُنُوبِ
عِبَادِهِۦ خَبِيرًۢا بَصِيرًا ﴿١٧﴾ مَّن كَانَ يُرِيدُ ٱلْعَاجِلَةَ عَجَّلْنَا
لَهُۥ فِيهَا مَا نَشَآءُ لِمَن نُّرِيدُ ثُمَّ جَعَلْنَا لَهُۥ جَهَنَّمَ يَصْلَىٰهَا

13. *Nous avons assigné à chaque homme son lot. Le jour de la résurrection, nous exhiberons à son intention un écrit qu'il trouvera déroulé*

14. *[et il lui sera ordonné] : « Lis ton écrit ! Il te suffit d'être ton propre comptable, aujourd'hui. »*

15. *Quiconque suit la bonne voie la suit pour lui-même ; quiconque s'égare ne s'égare qu'à ses dépens. Nul ne portera le fardeau d'un autre. Nous n'avons châtié [aucun peuple] avant de lui envoyer un messager.*

16. *Quand nous voulons anéantir une cité, nous ordonnons à ses riches [d'obéir à nos prescriptions]. Mais ils se livrent à la perversion et justifient ainsi la sentence prononcée contre leur cité. Aussi la saccageons-nous de fond en comble.*

17. *Que de générations nous avons exterminées après Noé ! Il suffit que ton Seigneur sache et observe les péchés de ses serviteurs.*

18. *A celui qui désire [jouir de la vie] immédiate, nous nous hâtons d'accorder de ce que nous voulons — à qui nous voulons. Pour plus tard, nous lui destinons la géhenne dont il aura à subir l'ardeur, honni et exclu [de la miséricorde divine].*

V. 13 : *Nous avons assigné...,* text. : « chaque homme, nous lui avons imposé son volatile en son cou ». *Ṭâ'ir* a ici le sens de « sort », ce qui échoit à quelqu'un et, métaphoriquement, ce terme signifie « oiseau ». Dans l'Arabie païenne, non seulement certains oiseaux étaient l'objet d'un culte ou permettaient de tirer augure de leurs cris ou de leur vol, mais encore servaient de symbole. La langue nous a conservé quelques vestiges de l'ornitholâtrie et de l'ornithomancie de la vieille Arabie, ainsi que des symboles attachés à certaines parties du corps humain : le cou représente la responsabilité ; la main, la force ou le crime ; le cœur symbolise l'intelligence ; le foie, l'affection ; la langue, l'indiscrétion, etc. (Ṭab., XV, 51 ; Râz., XX, 167-169).

V. 14 : *Ton écrit :* le document où sont inscrits les actes (Ṭab., XV, 53).

V. 16 : *Nous ordonnons à ses riches...* On serait tenté de croire que c'est Dieu qui ordonne aux gens riches de vivre dans la corruption. C'est ce que la plupart des traducteurs ont cru comprendre et aussi certains commentateurs comme Zam. (II, 355). Cette manière de voir est d'abord en contradiction formelle avec la S. VII, 28. L'exégèse suppose un sous-entendu, *ṭâ'a* (obéissance) (Ṭab., XV, 52 et 55). Selon une autre interprétation, le verbe *'amarnâ* doit être lu à la forme intensive (2e forme verbale) *'ammarnâ.* Le sens est alors : « Nous faisons de ses riches les détenteurs du pouvoir » (Ṭab., XV, 55 ; Râz., XX, 174 et suiv.).

V. 18 : *[De la miséricorde divine],* restitution de Jalâl (p. 373).

(سورة الإسراء)

مَذْمُومًا مَّدْحُورًا ﴿١٨﴾ وَمَنْ أَرَادَ ٱلْآخِرَةَ وَسَعَىٰ لَهَا
سَعْيَهَا وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَأُو۟لَـٰٓئِكَ كَانَ سَعْيُهُم مَّشْكُورًا ﴿١٩﴾
كُلًّا نُّمِدُّ هَـٰٓؤُلَآءِ وَهَـٰٓؤُلَآءِ مِنْ عَطَآءِ رَبِّكَ ۚ وَمَا كَانَ
عَطَآءُ رَبِّكَ مَحْظُورًا ﴿٢٠﴾ ٱنظُرْ كَيْفَ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ
عَلَىٰ بَعْضٍ ۚ وَلَلْـَٔاخِرَةُ أَكْبَرُ دَرَجَـٰتٍ وَأَكْبَرُ تَفْضِيلًا ﴿٢١﴾
لَّا تَجْعَلْ مَعَ ٱللَّهِ إِلَـٰهًا ءَاخَرَ فَتَقْعُدَ مَذْمُومًا مَّخْذُولًا ﴿٢٢﴾
ع ۞ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَـٰنًا ۚ
إِمَّا يَبْلُغَنَّ عِندَكَ ٱلْكِبَرَ أَحَدُهُمَآ أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُل
لَّهُمَآ أُفٍّ وَلَا تَنْهَرْهُمَا وَقُل لَّهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴿٢٣﴾
وَٱخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ ٱلذُّلِّ مِنَ ٱلرَّحْمَةِ وَقُل رَّبِّ ٱرْحَمْهُمَا
كَمَا رَبَّيَانِى صَغِيرًا ﴿٢٤﴾ رَّبُّكُمْ أَعْلَمُ بِمَا فِى نُفُوسِكُمْ ۚ
إِن تَكُونُوا۟ صَـٰلِحِينَ فَإِنَّهُۥ كَانَ لِلْأَوَّٰبِينَ غَفُورًا ﴿٢٥﴾

19. *Ceux qui préfèrent la vie future déploient dans ce dessein l'effort qu'il convient et ont la foi. Ceux-là leur effort sera reconnu.*

20. *Les uns et les autres, tous nous les soutiendrons de nos dons. Les dons de ton Seigneur ne sont interdits à personne.*

21. *Regarde comme nous les avons placés les uns au-dessus des autres [en cette vie]. Mais la vie future offrira plus de degrés et plus de supériorité [encore].*

22. *Ne mets point un autre dieu à côté de Dieu, sans quoi tu te trouverais honni et abandonné.*

23. *Ton Seigneur a décrété que vous n'adoriez que lui, que vous témoigniez de la bonté envers votre père et votre mère. Si l'un d'eux ou tous les deux vivent jusqu'à un âge fort avancé chez toi, ne leur dis pas : « Fi ! » [par lassitude] et ne les brusque point. Tiens-leur [au contraire] un langage affectueux.*

24. *Incline vers eux, par piété filiale, l'aile de l'humilité et adresse [à Dieu] cette prière : « Seigneur, sois miséricordieux envers eux comme [ils le furent envers moi], lorsqu'ils m'élevèrent tout petit. »*

25. *Votre Seigneur est parfaitement informé de ce qui est en vos âmes, [Il sait] si vous êtes vertueux. Il est, en vérité, plein de pardon pour ceux qui reviennent à lui.*

V. 23 : « Fi ! », *'uffin :* sur ses différents sens et sur sa flexion (6 possibilités), le lecteur qui s'intéresse à la langue arabe lira avec intérêt l'étude que lui consacrent Ṭab. (XV, 64) et Zam. (II, 357).

L'Islâm attache à la piété filiale une importance particulière. Toute une littérature anecdotique est consacrée à ce thème et beaucoup de théologiens font de la vénération, de l'assistance et de l'affection dues aux parents une condition du salut (*cf.* Râz., XX, 184-192).

Ce verset sert de début à toute une série de prescriptions morales qui rappellent les dix commandements (Ex., XX, 3-17 et Deut., V, 7-21 : « Honore ton père et ta mère comme l'Éternel ton Dieu te l'a ordonné »).

V. 24 : *Par piété filiale,* text. : « par miséricorde ».

(الجزء الخامس عشر)

وَءَاتِ ذَا ٱلْقُرْبَىٰ حَقَّهُۥ وَٱلْمِسْكِينَ وَٱبْنَ ٱلسَّبِيلِ وَلَا تُبَذِّرْ
تَبْذِيرًا ﴿٢٦﴾ إِنَّ ٱلْمُبَذِّرِينَ كَانُوٓا۟ إِخْوَٰنَ ٱلشَّيَٰطِينِ ۖ وَكَانَ
ٱلشَّيْطَٰنُ لِرَبِّهِۦ كَفُورًا ﴿٢٧﴾ وَإِمَّا تُعْرِضَنَّ عَنْهُمُ ٱبْتِغَآءَ
رَحْمَةٍ مِّن رَّبِّكَ تَرْجُوهَا فَقُل لَّهُمْ قَوْلًا مَّيْسُورًا ﴿٢٨﴾
وَلَا تَجْعَلْ يَدَكَ مَغْلُولَةً إِلَىٰ عُنُقِكَ وَلَا تَبْسُطْهَا كُلَّ
ٱلْبَسْطِ فَتَقْعُدَ مَلُومًا مَّحْسُورًا ﴿٢٩﴾ إِنَّ رَبَّكَ يَبْسُطُ ٱلرِّزْقَ
لِمَن يَشَآءُ وَيَقْدِرُ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ بِعِبَادِهِۦ خَبِيرًۢا بَصِيرًا ﴿٣٠﴾
وَلَا تَقْتُلُوٓا۟ أَوْلَٰدَكُمْ خَشْيَةَ إِمْلَٰقٍ ۖ نَّحْنُ نَرْزُقُهُمْ وَإِيَّاكُمْ ۚ
إِنَّ قَتْلَهُمْ كَانَ خِطْـًٔا كَبِيرًا ﴿٣١﴾ وَلَا تَقْرَبُوا۟ ٱلزِّنَىٰٓ ۖ إِنَّهُۥ
كَانَ فَٰحِشَةً وَسَآءَ سَبِيلًا ﴿٣٢﴾ وَلَا تَقْتُلُوا۟ ٱلنَّفْسَ ٱلَّتِى
حَرَّمَ ٱللَّهُ إِلَّا بِٱلْحَقِّ ۗ وَمَن قُتِلَ مَظْلُومًا فَقَدْ جَعَلْنَا لِوَلِيِّهِۦ
سُلْطَٰنًا فَلَا يُسْرِف فِّى ٱلْقَتْلِ ۖ إِنَّهُۥ كَانَ مَنصُورًا ﴿٣٣﴾

26. *Donne à ton proche ce qui lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur, et ne gaspille pas exagérément [pour autant].*

27. *En vérité, les gaspilleurs sont frères de Satan et Satan a été très ingrat envers Dieu.*

28. *Si, [dépourvu de moyens], tu t'écartes d'eux en espérant que, dans sa miséricorde, ton Seigneur [te permettra plus tard de leur venir en aide], du moins adresse-leur des paroles pleines de douceur.*

29. *Ne porte pas ta main fermée à ton cou et ne l'étends pas non plus outre mesure : tu serais blâmé et épuisé !*

30. *En vérité, ton Seigneur accorde largement ou parcimonieusement ses dons à qui il veut. Il connaît parfaitement ses serviteurs et les voit fort bien.*

31. *Ne tuez pas vos enfants par crainte du dénuement. C'est nous qui leur accordons leur nourriture comme à vous. Si vous les tuiez [vous commettriez] en vérité un forfait horrible.*

32. *Ne forniquez point ! La fornication est en vérité une turpitude et un mauvais chemin.*

33. *Ne tuez pas, sans droit, votre semblable dont Dieu a rendu [la vie] sacrée pour vous. Quiconque est injustement tué, nous donnons à son proche [parent] un pouvoir [à son sujet]. Mais que celui-ci n'excède pas les limites du meurtre. Il sera assisté !*

V. 26 : *Ce qui lui est dû,* text. : « droit ». Ce droit qui devient un devoir envers les catégories énumérées doit se traduire par le soutien matériel et moral des proches parents, l'assistance aux indigents, l'hospitalité offerte durant trois jours au moins au voyageur de passage et inconnu ou encore une aide matérielle au voyageur en difficulté (Ṭab., XV, 72).

Gaspille, tabdhîr. Le gaspillage consiste à dépenser son bien sans raison valable (Ṭab., XV, 73).

V. 27 : Ceux qui dilapident leur bien dans la voie du péché sont des démons car leur désobéissance est analogue à celle de Satan (Ṭab., XV, 74).

V. 29 : *Ne porte pas ta main fermée à ton cou :* expression arabe imagée signifiant se montrer avare, faire le signe du serment en disant : « Je n'ai rien! »

Ne l'étends pas non plus outre mesure : expression opposée : « se montrer prodigue, ouvrir largement la main pour donner tout ce qu'elle tient, tout ce que l'on possède ».

Blâmé par ceux qui n'aiment pas la dissipation ou par soi-même, c'est-à-dire regretter ce que l'on a donné trop spontanément.

Épuisé : « ruiné, fourbu » (monture) (Ṭab., XV, 76).

V. 31 : Sur l'infanticide, dans l'Arabie païenne, *cf.* S. VI, 137 et 140.

V. 32 : Text. : « N'approchez pas la fornication. Certes, elle est une turpitude et quel mauvais chemin ! »

V. 33 : *Ne tuez pas sans droit.* L'Islâm interdit l'homicide sauf en trois cas, le meurtre, l'apostasie et l'adultère. Mais, dans la plupart des pays musulmans et sous l'influence du droit européen, on constate une évolution. On tient compte des circonstances et surtout du degré de responsabilité. L'homicide involontaire, l'homicide en cas de légitime défense, l'homicide commis par un dément ou un mineur ne sont pas punis de mort (*cf.* MUAF, pp. 40-59, 216-251). Sur la loi du talion chez les juifs, *cf.* Deut., XIX, 12 ; Nb., XXV, 9-34.

Son proche [parent] : son plus proche héritier ou le chef de famille après lui, à défaut la société, en la personne du magistrat du lieu.

On sait que c'est en vertu de ce verset que Muʿawiyya, après l'assassinat du calife ʿUthmân, entendit exercer son droit de vengeance et entra finalement en guerre contre ʿAli.

Un pouvoir, d'exiger sa mort par application de la loi du talion, d'accepter, en prix de son sang, un dédommagement matériel *(diya).*

Nous avons déjà traité de cette question dans un précédent commentaire (*cf.* S. IV, 29 ; S. V, 45, etc.). Rappelons cependant que chez les anciens Arabes, la poursuite du droit privé en matière criminelle *(thâr)* donnait aux ayants droit et à tous les membres de leur clan, collectivement tenus de le venger, la possibilité de punir de mort n'importe quel membre du clan meurtrier. On s'attaquait en général aux chefs et aux notables du clan ennemi, au meurtrier et à ses proches en premier lieu. Cette responsabilité collective entraînait non seulement une condamnation des innocents, mais dégénérait en guerre d'extermination entre les deux clans. L'esprit tribal *(ʿasabiyya)* et ses conséquences sont ainsi interdits par le Coran.

Il sera assisté. La victime ou celui qui a pouvoir pour la venger a la loi pour lui. Il sera assisté, car son droit est reconnu par Dieu (Râz., XX, 203).

(سورة الإسراء)

وَلَا تَقْرَبُوا۟ مَالَ ٱلْيَتِيمِ إِلَّا بِٱلَّتِى هِىَ أَحْسَنُ حَتَّىٰ يَبْلُغَ
أَشُدَّهُۥ ۚ وَأَوْفُوا۟ بِٱلْعَهْدِ ۖ إِنَّ ٱلْعَهْدَ كَانَ مَسْـُٔولًا ﴿٣٤﴾
وَأَوْفُوا۟ ٱلْكَيْلَ إِذَا كِلْتُمْ وَزِنُوا۟ بِٱلْقِسْطَاسِ ٱلْمُسْتَقِيمِ ۚ ذَٰلِكَ
خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا ﴿٣٥﴾ وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِۦ
عِلْمٌ ۚ إِنَّ ٱلسَّمْعَ وَٱلْبَصَرَ وَٱلْفُؤَادَ كُلُّ أُو۟لَٰٓئِكَ كَانَ عَنْهُ
مَسْـُٔولًا ﴿٣٦﴾ وَلَا تَمْشِ فِى ٱلْأَرْضِ مَرَحًا ۖ إِنَّكَ لَن تَخْرِقَ
ٱلْأَرْضَ وَلَن تَبْلُغَ ٱلْجِبَالَ طُولًا ﴿٣٧﴾ كُلُّ ذَٰلِكَ كَانَ
سَيِّئُهُۥ عِندَ رَبِّكَ مَكْرُوهًا ﴿٣٨﴾ ذَٰلِكَ مِمَّآ أَوْحَىٰٓ إِلَيْكَ
رَبُّكَ مِنَ ٱلْحِكْمَةِ ۗ وَلَا تَجْعَلْ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ فَتُلْقَىٰ
فِى جَهَنَّمَ مَلُومًا مَّدْحُورًا ﴿٣٩﴾ أَفَأَصْفَىٰكُمْ رَبُّكُم بِٱلْبَنِينَ
وَٱتَّخَذَ مِنَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ إِنَٰثًا ۚ إِنَّكُمْ لَتَقُولُونَ قَوْلًا عَظِيمًا ﴿٤٠﴾
وَلَقَدْ صَرَّفْنَا فِى هَٰذَا ٱلْقُرْءَانِ لِيَذَّكَّرُوا۟ وَمَا يَزِيدُهُمْ

34. *Ne touchez au bien de l'orphelin que de la manière la plus honnête et ce, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. Soyez fidèles à vos engagements car, en vérité, il [vous] en sera demandé compte.*

35. *Soyez scrupuleux, quand vous mesurez et pesez à l'aide d'une balance exacte. C'est mieux [pour vous d'agir ainsi] et plus beau quant aux conséquences.*

36. *N'accusez pas sans connaissance de cause. En vérité, sur l'ouïe, la vue, le cœur, sur tout, on sera interrogé.*

37. *Ne marche point orgueilleusement sur terre. Jamais tu ne saurais fendre la terre, ni te hausser au niveau de [ses] monts.*

38. *Ce qui est mauvais en tout cela est détesté de Dieu.*

39. *Voilà [des prescriptions faisant partie] de la sagesse que ton Seigneur t'a révélée. Ne mets donc point un autre dieu à côté de Dieu, sans quoi tu serais jeté dans la gehenne, honni, banni.*

40. *Quoi donc ? Votre Seigneur aurait choisi de vous octroyer [à vous] des garçons et de prendre pour lui des filles parmi les anges ? Ce que vous dites est vraiment grave !*

41. *Dans ce Coran, nous avons exposé aux hommes une [doctrine] leur permettant de réfléchir. Mais en fait cela ne contribue qu'à accroître leur aversion [de la vérité].*

V. 34 : *Ne touchez au bien de l'orphelin...*, text : « n'approchez le bien de l'orphelin qu'avec le meillleur, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa pleine force ».

V. 35 : *Soyez scrupuleux...*, text. : « soyez fidèles [dans] la mesure ».

V. 36 : Nous traduisons d'après l'interprétation de Ṭab. (XV, 86-87), Râz. (XX, 207). Les sens du verbe *qafâ* (accuser quelqu'un de commettre des actes honteux, suivre la trace, effacer la trace, frapper à la nuque, faire rimer deux versets ensemble, etc.) ont amené quelques commentateurs (Jalâl, p. 375) à donner un autre sens à ce passage : « Ne suis pas ou ne cours pas après ce dont tu n'as pas connaissance. » Cette interprétation nous paraît bien loin du sens et peu en rapport avec le contexte.

V. 38 : *Tout cela :* tout ce qui est énuméré et condamné dans les versets précédents (Ṭab. XV, 89 ; Râz, XX, 213-214).

V. 40 : L'idée est la suivante : vous préférez les garçons aux filles ; vous tuez celles-ci. Pourquoi voulez-vous, si ce que vous dites est vrai, que Dieu choisisse pour lui les filles (puisque vous les considérez comme une calamité) et vous octroie des garçons ? Si ce que vous dites était fondé, il aurait plutôt choisi pour lui des garçons. Ce que vous dites est insensé (Ṭab., XV, 90 ; Râz., XX, 215).

Des filles, text. : « des femelles ».

V. 41 : *[Doctrine] :* Ṭab. (XV, 91).

Leur permettant de réfléchir, autre sens : « pour qu'ils se souviennent de nous ».

Leur aversion [de la vérité] : contenue dans le Coran (Ṭab., *ibid.).*

(الجزء الخامس عشر)

إِلَّا نُفُورًا ﴿٤١﴾ قُل لَّوْ كَانَ مَعَهُۥٓ ءَالِهَةٌ كَمَا يَقُولُونَ إِذًا
لَّٱبْتَغَوْا۟ إِلَىٰ ذِى ٱلْعَرْشِ سَبِيلًا ﴿٤٢﴾ سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ
عَمَّا يَقُولُونَ عُلُوًّا كَبِيرًا ﴿٤٣﴾ تُسَبِّحُ لَهُ ٱلسَّمَٰوَٰتُ ٱلسَّبْعُ
وَٱلْأَرْضُ وَمَن فِيهِنَّ ۚ وَإِن مِّن شَىْءٍ إِلَّا يُسَبِّحُ بِحَمْدِهِۦ
وَلَٰكِن لَّا تَفْقَهُونَ تَسْبِيحَهُمْ ۗ إِنَّهُۥ كَانَ حَلِيمًا غَفُورًا ﴿٤٤﴾
وَإِذَا قَرَأْتَ ٱلْقُرْءَانَ جَعَلْنَا بَيْنَكَ وَبَيْنَ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ
بِٱلْءَاخِرَةِ حِجَابًا مَّسْتُورًا ﴿٤٥﴾ وَجَعَلْنَا عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ أَكِنَّةً
أَن يَفْقَهُوهُ وَفِىٓ ءَاذَانِهِمْ وَقْرًا ۚ وَإِذَا ذَكَرْتَ رَبَّكَ
فِى ٱلْقُرْءَانِ وَحْدَهُۥ وَلَّوْا۟ عَلَىٰٓ أَدْبَٰرِهِمْ نُفُورًا ﴿٤٦﴾ نَّحْنُ أَعْلَمُ
بِمَا يَسْتَمِعُونَ بِهِۦٓ إِذْ يَسْتَمِعُونَ إِلَيْكَ وَإِذْ هُمْ نَجْوَىٰٓ
إِذْ يَقُولُ ٱلظَّٰلِمُونَ إِن تَتَّبِعُونَ إِلَّا رَجُلًا مَّسْحُورًا ﴿٤٧﴾
ٱنظُرْ كَيْفَ ضَرَبُوا۟ لَكَ ٱلْأَمْثَالَ فَضَلُّوا۟ فَلَا يَسْتَطِيعُونَ

42. *Dis : « S'il y avait avec Dieu d'autres divinités — comme ils prétendent — celles-ci chercheraient une voie [pour se rapprocher] du possesseur du trône. »*

43. *Gloire à lui ! Il est plus haut et plus auguste que ce qu'ils disent.*

44. *Les sept cieux, la terre et ce qui s'y trouve l'exaltent. Il n'est rien qui ne proclame sa louange. Mais [vous les infidèles], vous ne comprenez rien à leur glorification. En vérité, Dieu est pleinement enclin à la mansuétude et au pardon.*

45. *Lorsque tu récites le Coran, nous plaçons un rideau invisible entre toi et ceux qui ne croient pas à la vie future ;*

46. *nous voilons leurs cœurs pour qu'ils ne comprennent pas et frappons leurs oreilles de surdité Quand, dans le Coran, tu évoques ton Seigneur dans son unicité, ils [te] tournent le dos par répulsion.*

47. *Nous savons bien ce qu'ils entendent quand ils t'écoutent ou se font des confidences. Les injustes d'entre eux disent : « Vous ne suivez qu'un homme ensorcelé ! »*

48. *Regarde ce à quoi ils te comparent ! Ils s'égarent et ne sauront [retrouver le bon] chemin.*

V. 42 : *Ils :* les polythéistes de La Mekke.

[Pour se rapprocher] : elles reconnaîtraient sa grandeur et sa supériorité par rapport à elles et désireraient se rapprocher de lui (Ṭab., XV, 90).

V. 45 : *Un rideau*, text. : « un voile caché, un rideau que les idolâtres ne voient pas » (Râz., XX, 22) ; « un rideau couvrant le cœur des idolâtres » (Ṭab., XV, 93). *Mastûr*, de la racine *satara*, d'où dérive le nom *sitar* (rideau fermant l'entrée d'une tente), en rapport étymologique étroit avec le latin *storea* dont dérive le français « store ».

V. 46 : *Nous voilons leurs cœurs,* text. : « nous avons placé des voiles sur leurs cœurs ».

Surdité, text. : « lourdeur ». Allusion à ceux qui, vainement, s'efforçaient la nuit d'écouter le Prophète réciter le Coran, pour découvrir où il se trouvait et le tuer (Râz., XX, 222).

Quand... tu évoques... : Quand tu dis : « il n'y a d'autre divinité que Dieu ! » (Ṭab., XV, 94). Text. : « seul, unique ».

V. 48 : Allusion aux adversaires du Prophète, notamment l'influent Al Walîd b.-l-l-Mughîra et les édiles de La Mekke, qui se réunissaient fréquemment dans la salle des séances de la cité *(nadwa)*, pour discuter entre autres choses du cas de Muḥammad.

(سورة الإسراء)

سَبِيلًا ﴿٤٨﴾ وَقَالُوٓا۟ أَءِذَا كُنَّا عِظَٰمًا وَرُفَٰتًا أَءِنَّا لَمَبْعُوثُونَ
خَلْقًا جَدِيدًا ﴿٤٩﴾ * قُلْ كُونُوا۟ حِجَارَةً أَوْ حَدِيدًا ﴿٥٠﴾
أَوْ خَلْقًا مِّمَّا يَكْبُرُ فِى صُدُورِكُمْ ۚ فَسَيَقُولُونَ مَن يُعِيدُنَا ۖ
قُلِ ٱلَّذِى فَطَرَكُمْ أَوَّلَ مَرَّةٍ ۚ فَسَيُنْغِضُونَ إِلَيْكَ رُءُوسَهُمْ
وَيَقُولُونَ مَتَىٰ هُوَ ۖ قُلْ عَسَىٰٓ أَن يَكُونَ قَرِيبًا ﴿٥١﴾
يَوْمَ يَدْعُوكُمْ فَتَسْتَجِيبُونَ بِحَمْدِهِۦ وَتَظُنُّونَ إِن لَّبِثْتُمْ إِلَّا
قَلِيلًا ﴿٥٢﴾ وَقُل لِّعِبَادِى يَقُولُوا۟ ٱلَّتِى هِىَ أَحْسَنُ ۚ إِنَّ
ٱلشَّيْطَٰنَ يَنزَغُ بَيْنَهُمْ ۚ إِنَّ ٱلشَّيْطَٰنَ كَانَ لِلْإِنسَٰنِ عَدُوًّا
مُّبِينًا ﴿٥٣﴾ رَّبُّكُمْ أَعْلَمُ بِكُمْ ۖ إِن يَشَأْ يَرْحَمْكُمْ أَوْ إِن يَشَأْ
يُعَذِّبْكُمْ ۚ وَمَآ أَرْسَلْنَٰكَ عَلَيْهِمْ وَكِيلًا ﴿٥٤﴾ وَرَبُّكَ أَعْلَمُ
بِمَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۗ وَلَقَدْ فَضَّلْنَا بَعْضَ ٱلنَّبِيِّۦنَ
عَلَىٰ بَعْضٍ ۖ وَءَاتَيْنَا دَاوُۥدَ زَبُورًا ﴿٥٥﴾ قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱلَّذِينَ

49. *« Quand nous serons [réduits] en ossements et en poussière, serons-nous ressuscités [sous] une nouvelle forme ? » disent-ils.*

50. *Réponds-[leur] : « Soyez pierre ou fer,*

51. *ou tel autre objet parmi les choses extraordinaires que vous puissiez concevoir, [vous serez ressuscités]. » Ils disent : « Qui nous ramènera donc à la vie ? » Dis : « Celui-là même qui vous a créés la première fois ! » Ils diront alors, en secouant la tête dans ta direction [en signe de dérision]. Quand cela ? » Réponds : « Il se peut que ce soit avant longtemps ! ».*

52. *Le jour où Dieu vous rappellera [pour une nouvelle vie] vous lui répondrez par sa louange et vous penserez n'être demeurés que peu de temps [dans vos tombes].*

53. *Dis à mes serviteurs d'exprimer les paroles les plus affables, car Satan se glisse entre eux ; or, Satan est pour l'homme un ennemi déclaré.*

54. *Votre Seigneur vous connaît bien ! Il vous fera miséricorde ou, s'il le veut, vous châtiera. Nous ne t'avons pas envoyé auprès d'eux pour leur servir de garant.*

55. *Ton Seigneur connaît bien ceux qui sont dans les cieux et sur la terre. Nous avons donné à certains prophètes la précellence sur d'autres prophètes et avons gratifié David des psaumes.*

56. *Dis : « Invoquez ceux que vous prétendez être [des divinités] en dehors de lui : ils ne sauront ni vous préserver du mal, ni le modifier. »*

V. 49 : *Forme,* text. : « création ».

V. 51 : *Les choses extraordinaires* : des choses pour lesquelles il ne peut être question de vie ou de mort (Ṭab., XV, 98-99 ; Râz., XX, 226).

[Vous serez ressuscités]. La phrase est suspendue et nous la restituons, d'après les auteurs cités dans la note précédente.

[En signe de dérision], restitution de Ṭab. (XV, 100).

Il se peut que ce soit avant longtemps : selon la tradition, la fin du monde a toujours été considérée comme imminente. Le Prophète disait : « La durée entre ma mission et l'heure ultime est comparable à la distance qui sépare mon index de mon majeur » (Ṭab., XV, 101).

V. 53 : Les discordes et les guerres qui opposent les croyants sont toutes d'inspiration satanique, selon le Coran et la tradition, d'où l'expression que les musulmans emploient pour calmer deux antagonistes : « Maudissez Satan ! »

V. 54 : *Nous ne t'avons pas envoyé :* il s'agit du Prophète.

V. 55 : *Précellence,* fondée sur l'importance de leur mission, selon qu'ils sont envoyés auprès d'un clan, d'une tribu, d'une communauté ou pour servir de guide à l'humanité entière comme Abraham, Jésus, Muḥammad (Ṭab., XV, 103).

(الجزء الخامس عشر)

زَعَمْتُم مِّن دُونِهِۦ فَلَا يَمْلِكُونَ كَشْفَ ٱلضُّرِّ عَنكُمْ وَلَا
تَحْوِيلًا ﴿٥٦﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ
ٱلْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ
إِنَّ عَذَابَ رَبِّكَ كَانَ مَحْذُورًا ﴿٥٧﴾ وَإِن مِّن قَرْيَةٍ إِلَّا نَحْنُ
مُهْلِكُوهَا قَبْلَ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ أَوْ مُعَذِّبُوهَا عَذَابًا شَدِيدًا
كَانَ ذَٰلِكَ فِى ٱلْكِتَٰبِ مَسْطُورًا ﴿٥٨﴾ وَمَا مَنَعَنَآ أَن نُّرْسِلَ
بِٱلْءَايَٰتِ إِلَّآ أَن كَذَّبَ بِهَا ٱلْأَوَّلُونَ وَءَاتَيْنَا ثَمُودَ ٱلنَّاقَةَ
مُبْصِرَةً فَظَلَمُوا۟ بِهَا وَمَا نُرْسِلُ بِٱلْءَايَٰتِ إِلَّا تَخْوِيفًا ﴿٥٩﴾
وَإِذْ قُلْنَا لَكَ إِنَّ رَبَّكَ أَحَاطَ بِٱلنَّاسِ وَمَا جَعَلْنَا
ٱلرُّءْيَا ٱلَّتِىٓ أَرَيْنَٰكَ إِلَّا فِتْنَةً لِّلنَّاسِ وَٱلشَّجَرَةَ ٱلْمَلْعُونَةَ
فِى ٱلْقُرْءَانِ وَنُخَوِّفُهُمْ فَمَا يَزِيدُهُمْ إِلَّا طُغْيَٰنًا كَبِيرًا ﴿٦٠﴾
وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِءَادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ

57. *Ceux qu'ils invoquent recherchent [eux-mêmes] le moyen qui les rapproche le plus de leur Seigneur, espèrent en sa miséricorde et redoutent son châtiment. En vérité, le châtiment de ton Seigneur est effrayant.*

58. *Il n'est point de cité que nous ne fassions périr ou dont nous ne tourmentions cruellement les habitants, avant le jour de la résurrection. Cela est bien tracé dans le Livre.*

59. *Rien ne nous empêche de faire des miracles sinon que les anciens les ont [déjà] traités de mensonges. Nous avons fourni la chamelle aux Thamûdites comme [miracle] visible. Mais ils se comportèrent injustement [en la tuant]. En outre, nous n'usons de signes [miraculeux] qu'à titre de menace.*

60. *[Souviens-toi] lorsque nous te disons que ton Seigneur [en sa puissance] encercle les hommes. Quant à la vision dont nous t'avons gratifié, elle n'est de par nous qu'une tentation pour les hommes. Il en est de même de l'arbre maudit mentionné dans le Coran. [Plus] nous les menaçons et [plus] leur insolence augmente.*

61. *[Souviens-toi] lorsque nous dîmes aux anges de se prosterner devant Adam. Ils se prosternèrent, sauf Satan [qui] dit : « Moi, me prosterner devant celui que tu as créé d'argile ?*

V. 57 : Il s'agit de tout intermédiaire *(wasîla)* invoqué par les hommes en s'adressant à Dieu : anges, saints, etc. (Ṭab., XV, 106).

V. 58 : *Dont nous ne tourmentions... :* par les guerres, les épidémies, les famines, etc. (Ṭab., XV, 107).

Le Livre des « Décrets immuables », de la prédestination, « La Table bien gardée » (Ṭab., *ibid.*).

V. 59 : *Faire des miracles,* text. : « envoyer des signes ». Le miracle est non seulement grave en tant que dérogation aux lois établies, mais encore par la contrepartie qu'il implique : si ceux auxquels il est destiné pour leur édification persistent dans l'athéisme ou l'idolâtrie, ils sont frappés d'un châtiment exemplaire (Ṭab., XV, 108-109).

Fourni, text. : « apporté ».

Nous n'usons, text. : « nous n'envoyons ».

V. 60 : *Les hommes :* les Mekkois qui ne peuvent rien contre toi (Ṭab., XV, 109-110).

La vision : le voyage nocturne vers Jérusalem et l'ascension au ciel (Ṭab., XV, 110-113).

L'arbre maudit, zaqûm : arbre infernal que l'exégèse assimile au cactus et dont les fruits répugnants serviront de nourriture aux impies (Ṭab., XV, 113 et suiv. ; *cf.* S.XXXVII, 62-66 ; XLIV, 43 ; LVI, 52). Les adversaires du Prophète, en particulier 'Abû Jahl, le raillaient et parlaient de cet arbre, « car, disaient-ils, si l'enfer existe, aucun arbre ne pourrait prendre racine dans le feu qui fond les métaux et les pierres et consume à plus forte raison tout végétal et tout bois » (Ṭab., XV, 115 et suiv.).

V. 61 : Ce refus de Satan de se prosterner, lui créé de feu *(nâr)* – le mot lumière *(nûr)* étant jugé indigne de lui – devant Adam créé d'argile *(ṭîn)*, sera repris comme argument contre l'Islâm, en Irak, sous le califat abbasside, par les mazdéens, les manichéens, les dualistes et les zoroastriens. Selon eux, Satan « avait raison » de refuser de s'incliner devant Adam, la lumière ne pouvant s'abaisser devant une boue argileuse, opaque, donc obscure. Le poète aveugle, Bashshâr b. Burd, pour ne citer qu'un exemple, paiera de sa vie, entre autres motifs, l'audacieux distique dans lequel il soutient cette thèse (il fut exécuté en 167/763).

(سورة الإسراء)

قَالَ ءَأَسْجُدُ لِمَنْ خَلَقْتَ طِينًا ﴿٦١﴾ قَالَ أَرَءَيْتَكَ هَٰذَا
ٱلَّذِى كَرَّمْتَ عَلَىَّ لَئِنْ أَخَّرْتَنِ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ لَأَحْتَنِكَنَّ
ذُرِّيَّتَهُۥٓ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٦٢﴾ قَالَ ٱذْهَبْ فَمَن تَبِعَكَ مِنْهُمْ
فَإِنَّ جَهَنَّمَ جَزَآؤُكُمْ جَزَآءً مَّوْفُورًا ﴿٦٣﴾ وَٱسْتَفْزِزْ مَنِ
ٱسْتَطَعْتَ مِنْهُم بِصَوْتِكَ وَأَجْلِبْ عَلَيْهِم بِخَيْلِكَ وَرَجِلِكَ
وَشَارِكْهُمْ فِى ٱلْأَمْوَٰلِ وَٱلْأَوْلَٰدِ وَعِدْهُمْ ۚ وَمَا يَعِدُهُمُ
ٱلشَّيْطَٰنُ إِلَّا غُرُورًا ﴿٦٤﴾ إِنَّ عِبَادِى لَيْسَ لَكَ عَلَيْهِمْ
سُلْطَٰنٌ ۚ وَكَفَىٰ بِرَبِّكَ وَكِيلًا ﴿٦٥﴾ رَّبُّكُمُ ٱلَّذِى يُزْجِى
لَكُمُ ٱلْفُلْكَ فِى ٱلْبَحْرِ لِتَبْتَغُوا۟ مِن فَضْلِهِۦٓ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ بِكُمْ
رَحِيمًا ﴿٦٦﴾ وَإِذَا مَسَّكُمُ ٱلضُّرُّ فِى ٱلْبَحْرِ ضَلَّ مَن تَدْعُونَ
إِلَّآ إِيَّاهُ ۖ فَلَمَّا نَجَّىٰكُمْ إِلَى ٱلْبَرِّ أَعْرَضْتُمْ ۚ وَكَانَ ٱلْإِنسَٰنُ
كَفُورًا ﴿٦٧﴾ أَفَأَمِنتُمْ أَن يَخْسِفَ بِكُمْ جَانِبَ ٱلْبَرِّ أَوْ يُرْسِلَ

62. *« Vois-tu, ajouta-t-il, si tu reportais [mon châtiment] jusqu'au jour de la résurrection, je dominerais assurément toute la descendance de celui que tu honores, excepté un petit nombre !*

63. *— Va-t'en ! lui dit-il ; la géhenne sera une ample rétribution pour toi et pour quiconque te suivra parmi sa descendance.*

64. *« Séduis de ta voix qui tu pourras parmi eux ! Fonds sur eux avec tes cavaliers et tes fantassins. Associe-toi à eux dans leurs biens et leurs enfants et fais-leur tes promesses ! (Or, ce que Satan leur promet n'est qu'illusion.)*

65. *« Quant à mes serviteurs, tu n'auras aucun pouvoir sur eux ; ton Seigneur [leur] suffira comme protecteur. »*

66. *Votre Seigneur est celui qui fait voguer pour vous le vaisseau sur la mer, pour que vous recherchiez [les dons] de sa grâce, car il est tout-compatissant envers vous.*

67. *Quand le danger vous menace [les divinités] que vous priez s'évanouissent, excepté lui. [Mais] aussitôt qu'il vous a ramenés à terre sains et saufs, vous vous détournez de lui. L'homme est [foncièrement] ingrat.*

68. *Êtes-vous certains qu'il ne nous engloutira pas en quelque coin de la terre ou qu'il ne déchaînera pas contre vous une tempête, sans que vous puissiez trouver un protecteur ?*

V. 62 : *Vois-tu,* text. : « te vois-tu ? » avec le sens de « voyons un peu, que t'en semble, sais-tu que » (Râz., XXI, 3 ; Zam., II, 366 ; Jahâl, p. 379, etc.). Nous traduirons ainsi, faute d'expression française absolument équivalente.

Excepté un petit nombre : les croyants.

V. 64 : *Ta voix :* tes appels, tes suggestions, tes chants et ta musique (Ṭab., XV, 118).

Tes cavaliers et tes fantassins, text. : « tes chevaux et tes piétons ». Expression courante pour désigner une totalité, ici tous les suppôts du démon.

Leurs biens : les richesses acquises illicitement (Ṭab., XV, 119).

Enfants adultérins.

V. 65 : *Mes serviteurs*, terme fréquent ayant le sens d'hommes ayant la foi et soumis à la volonté de Dieu. Text. : « mes esclaves ».

V. 66 : *[Les dons]* : les bénéfices réalisés grâce aux voyages et aux transactions maritimes (Ṭab., XV, 122).

V. 67 : *S'évanouissent*, text. : « se perdent ».

[Foncièrement] : cet adverbe découle de la copule qui exprime un état au passé.

V. 68 : Text. : « Êtes-vous à l'abri que Dieu ne fasse disparaître avec vous une rive de terre ? : Ṭab. donne à « rive » le sens de « région » *(naḥiyya)* (XV, 123) ; Zam. (II, 369) et Râz.(XXI, 11) rejettent explicitement le sens restrictif de *jânib* (bord).

(الجزء الخامس عشر)

عَلَيْكُمْ حَاصِبًا ثُمَّ لَا تَجِدُوا لَكُمْ وَكِيلًا ﴿٦٨﴾ أَمْ أَمِنتُمْ أَن
يُعِيدَكُمْ فِيهِ تَارَةً أُخْرَىٰ فَيُرْسِلَ عَلَيْكُمْ قَاصِفًا مِّنَ الرِّيحِ
فَيُغْرِقَكُم بِمَا كَفَرْتُمْ ثُمَّ لَا تَجِدُوا لَكُمْ عَلَيْنَا بِهِ تَبِيعًا ﴿٦٩﴾
* وَلَقَدْ كَرَّمْنَا بَنِي آدَمَ وَحَمَلْنَاهُمْ فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ
وَرَزَقْنَاهُم مِّنَ الطَّيِّبَاتِ وَفَضَّلْنَاهُمْ عَلَىٰ كَثِيرٍ مِّمَّنْ
خَلَقْنَا تَفْضِيلًا ﴿٧٠﴾ يَوْمَ نَدْعُو كُلَّ أُنَاسٍ بِإِمَامِهِمْ
فَمَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ فَأُولَٰئِكَ يَقْرَءُونَ كِتَابَهُمْ
وَلَا يُظْلَمُونَ فَتِيلًا ﴿٧١﴾ وَمَن كَانَ فِي هَٰذِهِ أَعْمَىٰ
فَهُوَ فِي الْآخِرَةِ أَعْمَىٰ وَأَضَلُّ سَبِيلًا ﴿٧٢﴾ وَإِن كَادُوا
لَيَفْتِنُونَكَ عَنِ الَّذِي أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ لِتَفْتَرِيَ عَلَيْنَا غَيْرَهُ
وَإِذًا لَّاتَّخَذُوكَ خَلِيلًا ﴿٧٣﴾ وَلَوْلَا أَن ثَبَّتْنَاكَ لَقَدْ كِدتَّ
تَرْكَنُ إِلَيْهِمْ شَيْئًا قَلِيلًا ﴿٧٤﴾ إِذًا لَّأَذَقْنَاكَ ضِعْفَ

69. *Êtes-vous certains qu'il ne vous ramènera point [en mer] une autre fois, qu'il ne déchaînera point contre vous un ouragan pour vous noyer en raison de votre ingratitude, sans que vous puissiez exercer de poursuites à son encontre ?*

70. *Certes, nous avons honoré les hommes, nous les avons portés sur terre et sur mer ; nous leur avons procuré d'agréables [nourritures], nous leur avons donné la précellence sur la plupart de nos créatures.*

71. *Le jour où par l'intermédiaire de son dirigeant nous ferons appeler chaque groupement humain, ceux à qui sera remis, en leur dextre, le registre [où sont consignés leurs actes] en prendront connaissance et ne seront pas lésés [pas même] d'un fil.*

72. *Quiconque aura été aveugle ici-bas le sera également dans l'au-delà et il sera plus égaré [encore] par rapport à la bonne route.*

73. *Ils ont failli t'éloigner de ce que nous t'avons révélé, espérant que tu nous imputerais mensongèrement tout autre chose. Ils eussent fait alors de toi leur ami.*

74. *Si nous ne t'avions raffermi [tu aurais accepté leurs propositions, car] tu as failli pencher un peu vers eux.*

75. *Nous t'aurions alors fait goûter le double [supplice] de la vie et le double [supplice] de la mort et tu n'aurais trouvé aucun soutien contre nous.*

V. 69 : *Sans que vous puissiez* : text. : « puis vous ne trouvez pas pour vous un poursuivant contre nous ».

V. 70 : *D'agréables nourritures*, text. : « des choses agréables ». Selon Ṭab. (XV, 125) il s'agit d'aliments et de boissons.

Nous leur avons procuré la précellence. Il a doté l'homme d'une forme gracieuse et plus adaptée aux exigences de la vie sur terre, lui a donné l'intelligence, la parole, le rire, l'usage de l'écriture, la faculté de discerner le bien du mal et le libre usage de ses mains, à l'inverse des quadrupèdes dont les membres assurent avant tout leur déplacement (Râz., XXI, 12-15). Il est, en effet, évident que c'est à compter du moment où l'homme a pu, avec la permission de Dieu, disposer de ses mains, devenues indépendantes de ses pieds – ces derniers étant suffisants pour assurer sa marche –, que la création a pris à ses yeux de nouvelles dimensions. Il a pu marcher debout ! (*cf.* S. LXVII, 22). C'est la libération de ses mains qui a permis à l'homme d'étendre graduellement son empire sur les êtres, les choses et les forces de la nature. La libre disposition des mains, devenues non nécessaires à la marche, marque assurément une grande étape, un événement capital dans l'évolution de l'homme sur terre. Leur disponibilité, au service de son intelligence et de sa force physique, a pu donner et donne chaque jour toute la mesure de leur efficience créatrice et dominatrice. Aussi, le travail manuel est-il béni dans l'Islâm : la main le sanctifie, lui communique la *baraka.*

Notons également, à ce propos, que certains extrémistes kharijites (Zam., II, 368) dédaignent l'usage de la cuiller ou de la fourchette et mangent avec leurs doigts.

V. 71 : *Dirigeant, 'imâm :* guide religieux, ici prophète (Ṭab., XV, 126). L'interprétation selon laquelle par 'imâm, il faut entendre actes *(ʿamâl)* ou encore livre révélé *(Kitâb)* nous semble forcée.

Ceux, au sing. dans le texte. Nous traduisons ainsi parce que, dans la proposition suivante, démonstratifs et verbes sont au pluriel.

En prendront connaissance, text. « ceux-là liront leur registre ».

Fil, text., *fatîl* : « tégument roulé dans le creux du noyau de la datte », par extension « fil très mince ». Autre sens : « mèche de lampe », « fibre de palmier », etc.

V. 72 : *Quiconque aura été aveugle*, moralement parlant. Quiconque se sera, par cécité intellectuelle, détourné de la voie de Dieu ou aura méconnu ses bienfaits, etc. (Ṭab., XV, 128-129).

V. 73 : Allusion à un compromis proposé vers 619 par les qurayshites au Prophète, comportant le respect, par lui, de toutes les divinités adorées à La Mekke et le respect par ses adversaires, du Dieu au nom duquel il prêchait. Le Prophète, porté par sa nature à la conciliation, était sur le point de l'accepter quand, par révélation, Dieu le lui interdit (Ṭab., XV, 120). Selon Zam. (II, 370) il s'agit d'un compromis d'intérêt tribal proposé par les Thaqîfites au Prophète et auquel ʿUmar s'était violemment opposé (*cf.* aussi Râz., XXI, 20).

V. 74 : *Tu as failli pencher...*, en entrant dans leurs vues, en acceptant le compromis proposé.

V. 75 : *[Supplice],* restitution de Ṭab. (XV, 131-132).

Selon l'école de grammaire et de philologie de Baṣra, par « double de vie et double de mort », il faut entendre le supplice de la vie et le supplice de la mort d'où un double supplice (Zam., II, 370-371). Cette expression *ḍiʿf ul ʿaẓâb* (double supplice) est fréquente dans le Coran (*cf.* S. VII, 38 ; S. XXIV, 37 ; S. XXXVIII, 61, etc.).

(سورة الإسراء)

ٱلْحَيَوٰةِ وَضِعْفَ ٱلْمَمَاتِ ثُمَّ لَا تَجِدُ لَكَ عَلَيْنَا نَصِيرًا ﴿٧٥﴾
وَإِن كَادُوا۟ لَيَسْتَفِزُّونَكَ مِنَ ٱلْأَرْضِ لِيُخْرِجُوكَ مِنْهَا
وَإِذًا لَّا يَلْبَثُونَ خِلَٰفَكَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٧٦﴾ سُنَّةَ مَن قَدْ
أَرْسَلْنَا قَبْلَكَ مِن رُّسُلِنَا وَلَا تَجِدُ لِسُنَّتِنَا تَحْوِيلًا ﴿٧٧﴾
أَقِمِ ٱلصَّلَوٰةَ لِدُلُوكِ ٱلشَّمْسِ إِلَىٰ غَسَقِ ٱلَّيْلِ وَقُرْءَانَ
ٱلْفَجْرِ إِنَّ قُرْءَانَ ٱلْفَجْرِ كَانَ مَشْهُودًا ﴿٧٨﴾ وَمِنَ ٱلَّيْلِ
فَتَهَجَّدْ بِهِۦ نَافِلَةً لَّكَ عَسَىٰٓ أَن يَبْعَثَكَ رَبُّكَ مَقَامًا
مَّحْمُودًا ﴿٧٩﴾ وَقُل رَّبِّ أَدْخِلْنِى مُدْخَلَ صِدْقٍ وَأَخْرِجْنِى
مُخْرَجَ صِدْقٍ وَٱجْعَل لِّى مِن لَّدُنكَ سُلْطَٰنًا نَّصِيرًا ﴿٨٠﴾
وَقُلْ جَآءَ ٱلْحَقُّ وَزَهَقَ ٱلْبَٰطِلُ إِنَّ ٱلْبَٰطِلَ كَانَ
زَهُوقًا ﴿٨١﴾ وَنُنَزِّلُ مِنَ ٱلْقُرْءَانِ مَا هُوَ شِفَآءٌ وَرَحْمَةٌ لِّلْمُؤْمِنِينَ
وَلَا يَزِيدُ ٱلظَّٰلِمِينَ إِلَّا خَسَارًا ﴿٨٢﴾ وَإِذَآ أَنْعَمْنَا عَلَى

76. *Ils ont failli t'inciter à abandonner ce pays pour t'en bannir. [S'ils étaient arrivés à leurs fins], ils n'y seraient demeurés que peu de temps après toi,*

77. *conformément à une tradition [déjà connue] de ceux de nos messagers envoyés avant toi. Tu ne trouveras aucune variation dans la loi de ton Seigneur.*

78. *Accomplis la prière du déclin du soleil jusqu'à la tombée de la nuit et [acquitte-toi] de ce que tu récites du Coran à l'aube, car la récitation du Coran à l'aube a des témoins.*

79. *[Veille] une partie de la nuit après un bref sommeil pour réciter le Coran, par une prière surérogatoire, afin que ton Seigneur te ressuscite en t'assignant un rang digne de louange.*

80. *Et dis : « Seigneur ! fais-moi entrer par une porte de vérité, et sortir par une porte de vérité ! Accorde-moi un pouvoir et un secours émanant de toi ! »*

81. *Dis : « La vérité est venue et l'erreur s'est dissipée ! » L'erreur est vouée à disparaître.*

82. *Par le Coran, nous communiquons, ce qui, pour les croyants, est une guérison et une miséricorde et, pour les injustes, une aggravation de leur perte.*

83. *Lorsque nous comblons l'homme de bienfaits, il se détourne et s'éloigne [de nous]. Lorsque le malheur l'atteint, il est profondément désespéré.*

V. 76 : *Ils n'y seraient demeurés... :* ils auraient péri, comme tous les peuples qui persécutaient et chassaient les envoyés de Dieu (Ṭab., XV, 132).

V. 77 : *Tradition, Sunna :* « coutume, loi ». Le sens est le suivant : il est constant que les peuples qui persécutent et chassent les envoyés de Dieu périssent ou subissent une calamité. Autre constante : les lois de Dieu sont immuables.

V. 78 : Ce verset fait état sans les nommer des cinq prières que tout musulman doit rituellement accomplir chaque jour. La prière du *dhuhr*, au moment où le soleil n'est plus au zénith et commence à décliner *(zawal)* ; l'*ʿaṣr*, lorsque le soleil dans sa course apparente est à mi-chemin entre le zénith et l'horizon. Au coucher du soleil *(maghrib)* correspond une prière de même nom, suivie elle-même, une heure et demie environ plus tard, de la prière du soir *(ʿishâ')*. Celle de l'aube *(fajr)* est la première (ici elle est mentionnée en dernier lieu) des cinq prières quotidiennes constituant dans leur ensemble la seconde obligation de l'Islâm.

Le mot *qur'ân,* récitation ou lecture de tout ou d'un fragment du texte sacré, est au cas *nasb* (accusatif) comme coordonné à *ṣalât* (prière) sous la dépendance du verbe « accomplis ».

Il est canoniquement recommandé de faire précéder ou suivre la prière de l'aube d'une psalmodie d'une partie du Coran, car, selon ce verset, à cette récitation assistent les anges qui en témoignent *(mashhûd)* devant Dieu (Râz., XXI, 25-30 ; Ṭab., XV, 134-141).

V. 79 : *Après un bref sommeil, tahajjud* : nom d'action *(maṣdar)* de *tahajjada,* « se réveiller après un court sommeil pour prier », et par extension, « se livrer la nuit à des prières surérogatoires » (Ṭab., XV, 141).

Selon divers témoignages, le Prophète se réveillait la nuit après un court sommeil, levait les yeux vers le ciel, récitait un passage du Coran, plus souvent les quatre derniers versets de la S. III, se curait les dents, faisait ses ablutions et se mettait à prier. Puis il se rendormait, pour se réveiller peu après et recommencer le même exercice spirituel (Ṭab., XV, 141-148).

V. 80 : Trad. littérale. Pour « entrée et sortie » Ṭabari et avec lui tous les commentateurs sérieux proposent : entrée à Médine et sortie de La Mekke , entrée dans la tombe et sortie de celle-ci le jour de la résurrection ; la mort et la résurrection, etc. Pour *pouvoir émanant de toi,* le même auteur propose : « un chef puissant capable de faire triompher l'Islâm, argument décisif, secours contre les polythéistes », etc. Pour les mystiques, par « entrée », « sortie », etc., il faut entendre le début et le terme de l'ascèse et la force permettant au postulant de triompher des obstacles qui se dressent sur la voie vers Dieu (*cf.* Ṭab., XV, 148-151 ; Râz., XXI, 32-33 ; Zam., II, 372 ; Khâz., IV, 146, etc.).

V. 81 : C'est en récitant ce verset que le Prophète entra dans le temple de la Kaʿba et brisa trois cent soixante idoles. Par *vérité,* il faut entendre l'Islâm et par *erreur* l'idolâtrie, « tout ce qui est contraire aux prescriptions de Dieu » (Ṭab., XV, 152).

V. 82 : *Mina-l-Qur'ân*, text. : « du Coran ». Le sens n'est pas très clair et les commentateurs ne sont pas d'accord sur la valeur de la particule *min.* Pour les uns, elle a une valeur partitive ; pour les autres, elle marque une origine ou une catégorie (*cf.* Ṭab., XV, 152 ; Râz., XXI, 34 ; Zam., II, 372 ; Khâz., IV, 146, etc.).

(الجزء الخامس عشر)

ٱلْإِنسَٰنِ أَعْرَضَ وَنَـَٔا بِجَانِبِهِۦ ۖ وَإِذَا مَسَّهُ ٱلشَّرُّ كَانَ
يَـُٔوسًا ﴿٨٣﴾ قُلْ كُلٌّ يَعْمَلُ عَلَىٰ شَاكِلَتِهِۦ ۖ فَرَبُّكُمْ أَعْلَمُ
بِمَنْ هُوَ أَهْدَىٰ سَبِيلًا ﴿٨٤﴾ وَيَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلرُّوحِ ۖ قُلِ
ٱلرُّوحُ مِنْ أَمْرِ رَبِّى وَمَآ أُوتِيتُم مِّنَ ٱلْعِلْمِ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٨٥﴾
وَلَئِن شِئْنَا لَنَذْهَبَنَّ بِٱلَّذِىٓ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ ثُمَّ لَا تَجِدُ لَكَ
بِهِۦ عَلَيْنَا وَكِيلًا ﴿٨٦﴾ إِلَّا رَحْمَةً مِّن رَّبِّكَ ۚ إِنَّ فَضْلَهُۥ
كَانَ عَلَيْكَ كَبِيرًا ﴿٨٧﴾ قُل لَّئِنِ ٱجْتَمَعَتِ ٱلْإِنسُ وَٱلْجِنُّ
عَلَىٰٓ أَن يَأْتُوا۟ بِمِثْلِ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانِ لَا يَأْتُونَ بِمِثْلِهِۦ وَلَوْ كَانَ
بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ ظَهِيرًا ﴿٨٨﴾ وَلَقَدْ صَرَّفْنَا لِلنَّاسِ فِى هَٰذَا
ٱلْقُرْءَانِ مِن كُلِّ مَثَلٍ فَأَبَىٰٓ أَكْثَرُ ٱلنَّاسِ إِلَّا كُفُورًا ﴿٨٩﴾
وَقَالُوا۟ لَن نُّؤْمِنَ لَكَ حَتَّىٰ تَفْجُرَ لَنَا مِنَ ٱلْأَرْضِ يَنۢبُوعًا ﴿٩٠﴾
أَوْ تَكُونَ لَكَ جَنَّةٌ مِّن نَّخِيلٍ وَعِنَبٍ فَتُفَجِّرَ ٱلْأَنْهَٰرَ

84. *Dis : « Chacun se comporte selon sa nature. [Mais] votre Seigneur connaît bien celui qui suit la meilleure route. »*

85. *On t'interrogera sur l'âme. Dis : « L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur et, en fait de science, vous n'avez reçu que peu de chose. »*

86. *Certes, si nous voulions, nous retirerions ce que nous t'avons révélé et tu ne trouverais alors contre Dieu aucun curateur.*

87. *[Mais il n'en est rien] par une miséricorde de ton Seigneur. En vérité, sa grâce sur toi est grande.*

88. *Dis : « Dussent les hommes et les démons s'unir pour produire un Coran pareil à cette prédication, ils n'y parviendraient pas, même en se soutenant les uns les autres. »*

89. *Certes, nous avons donné aux hommes, dans le Coran, toutes sortes d'exemples, [mais] la plupart d'entre eux refusent [tout] sauf d'être mécréants,*

90. *et ils disent : « Jamais nous ne croirons à ta [prédication], à moins que tu ne fasses jaillir de la terre une source pour nous,*

91. *ou que tu aies un jardin [complanté] de palmiers-dattiers et de vigne entre lesquels tu feras couler des ruisseaux abondants,*

V. 85 : *On t'interrogera sur l'âme.* Cette question fut posée au Prophète à Médine par les juifs qui se sentirent offensés par la fin du verset. « Et la Thora ? » demandèrent-ils. Le Prophète leur répondit par le verset 27 de la S. XXXI : *En vérité, si tous les arbres qui existent sur terre étaient transformés en calames et si la mer grossie de sept mers encore [servait] d'encre [tout cela ne parviendrait] pas à épuiser les paroles* (ici science) *de Dieu.* Et le Prophète ajouta : « Le savoir que vous avez reçu n'est destiné qu'à vous préserver de l'enfer » (Ṭab., XV, 155).

Rûḥ (racine *râḥa*, entre autres sens, « souffler » en parlant du vent), plur. *'arwâḥ*, « souffle de vie, esprits vitaux (syn. *nafs*), principe de vie, âme immortelle ». D'où les expressions : *ar-Rûh-ul 'aʿdham* (l'âme suprême), Dieu ; *ar-Rûh-ul 'amin* (l'esprit fidèle, sûr) ; *Rûh-ul-Qudus* (esprit de sainteté), l'ange Gabriel. On trouvera un intéressant développement théologique consacré au mot *rûḥ* par Râzi dans son commentaire (XXI, 36-32).

V. 86 : *Nous retirerions,* text. : « nous remporterions ».

Curateur : gérant, fondé de pouvoir, mandataire.

V. 88 : L'inimitabilité du Coran dans son ensemble ou dans ses fragments est souvent mise en avant comme argument péremptoire (*cf.* S. II, 23 ; S. X, 38 ; XI, 13).

V. 90 : *La terre* de La Mekke (Zam., II, 375).

Les preuves exigées de Muḥammad par les idolâtres, pour qu'ils ajoutassent foi à son message, ont déjà fait l'objet de précédents commentaires. En ce qui concerne ce passage, on se reportera aux biographies *(Sîra)* du Prophète.

V. 91 : *Entre lesquels,* autre sens : « du sein de notre terre » (Ṭab., XV, 160).

Couler, text. : « jaillir d'un puissant jaillissement ».

L'interlocuteur si exigeant s'appelait ʿAbdallah b. 'Umayya, du clan de Makhzûm, cousin du Prophète par sa mère (Râz., XXI, 56).

(سورة الإسراء)

خِلَٰلَهَا تَفۡجِيرًا ﴿٩١﴾ أَوۡ تُسۡقِطَ ٱلسَّمَآءَ كَمَا زَعَمۡتَ عَلَيۡنَا
كِسَفًا أَوۡ تَأۡتِيَ بِٱللَّهِ وَٱلۡمَلَٰٓئِكَةِ قَبِيلًا ﴿٩٢﴾ أَوۡ يَكُونَ لَكَ
بَيۡتٞ مِّن زُخۡرُفٍ أَوۡ تَرۡقَىٰ فِي ٱلسَّمَآءِ وَلَن نُّؤۡمِنَ لِرُقِيِّكَ
حَتَّىٰ تُنَزِّلَ عَلَيۡنَا كِتَٰبٗا نَّقۡرَؤُهُۥۗ قُلۡ سُبۡحَانَ رَبِّي هَلۡ
كُنتُ إِلَّا بَشَرٗا رَّسُولٗا ﴿٩٣﴾ وَمَا مَنَعَ ٱلنَّاسَ أَن يُؤۡمِنُوٓاْ إِذۡ
جَآءَهُمُ ٱلۡهُدَىٰٓ إِلَّآ أَن قَالُوٓاْ أَبَعَثَ ٱللَّهُ بَشَرٗا رَّسُولٗا ﴿٩٤﴾
قُل لَّوۡ كَانَ فِي ٱلۡأَرۡضِ مَلَٰٓئِكَةٞ يَمۡشُونَ مُطۡمَئِنِّينَ لَنَزَّلۡنَا
عَلَيۡهِم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ مَلَكٗا رَّسُولٗا ﴿٩٥﴾ قُلۡ كَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدَۢا
بَيۡنِي وَبَيۡنَكُمۡۚ إِنَّهُۥ كَانَ بِعِبَادِهِۦ خَبِيرَۢا بَصِيرٗا ﴿٩٦﴾
وَمَن يَهۡدِ ٱللَّهُ فَهُوَ ٱلۡمُهۡتَدِۖ وَمَن يُضۡلِلۡ فَلَن تَجِدَ لَهُمۡ
أَوۡلِيَآءَ مِن دُونِهِۦۖ وَنَحۡشُرُهُمۡ يَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِ عَلَىٰ وُجُوهِهِمۡ
عُمۡيٗا وَبُكۡمٗا وَصُمّٗاۖ مَّأۡوَىٰهُمۡ جَهَنَّمُۖ كُلَّمَا خَبَتۡ زِدۡنَٰهُمۡ

92. *ou que tu fasses tomber, comme tu le prétends, le ciel par fragments sur nous, ou que tu amènes Dieu et les anges en face de nous,*

93. *ou encore que tu aies une demeure [garnie] d'ornements, ou [enfin] que tu ne montes vers le ciel [sous nos yeux]. D'ailleurs nous n'ajouterions foi à ton ascension que si tu faisais descendre [du ciel] pour nous un livre que nous puissions lire. » Réponds : « Gloire à mon Seigneur ! [Que] suis-je, sinon un homme, un envoyé [de Dieu] ! »*

94. *Rien n'empêche les gens de croire, lorsque la bonne direction leur est indiquée, si ce n'est [le fait] de dire : « Dieu envoie-t-il un homme comme messager ? »*

95. *Dis-[leur] : « S'il y avait sur terre des anges marchant en toute tranquillité, nous aurions fait descendre un ange comme messager auprès d'eux. »*

96. *Dis-[leur] : « Entre vous et moi, Dieu suffit comme témoin ! Il connaît bien ses serviteurs et il voit bien. »*

97. *Celui que Dieu guide est bien guidé. Ceux qu'il égare, tu ne leur trouveras pas de maître en dehors de lui. Nous les rassemblerons le jour de la résurrection [en les traînant] sur la face, aveugles, muets, sourds ; la géhenne sera leur asile. Chaque fois qu'elle s'éteindra, nous ranimerons sa flamme [pour les châtier].*

V. 92 : *En face de nous*, autre sens rapporté par Ṭab. (XV, 161-162) : « par tribus, par légions » (anges). Nous traduisons d'après la leçon de l'école d'al-Baṣra : *qabîli*, « en face de moi ».

V. 93 : *Une demeure [garnie] d'ornements :* « une maison en or » (Ṭab., XV, 163).

Pour nous, text. : « sur nous ».

(الجزء الخامس عشر)

سَعِيرًا ﴿٩٧﴾ ذَٰلِكَ جَزَآؤُهُم بِأَنَّهُمْ كَفَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا وَقَالُوٓا۟
أَءِذَا كُنَّا عِظَٰمًا وَرُفَٰتًا أَءِنَّا لَمَبْعُوثُونَ خَلْقًا جَدِيدًا ﴿٩٨﴾
* أَوَلَمْ يَرَوْا۟ أَنَّ ٱللَّهَ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ
قَادِرٌ عَلَىٰٓ أَن يَخْلُقَ مِثْلَهُمْ وَجَعَلَ لَهُمْ أَجَلًا لَّا رَيْبَ فِيهِ
فَأَبَى ٱلظَّٰلِمُونَ إِلَّا كُفُورًا ﴿٩٩﴾ قُل لَّوْ أَنتُمْ تَمْلِكُونَ
خَزَآئِنَ رَحْمَةِ رَبِّىٓ إِذًا لَّأَمْسَكْتُمْ خَشْيَةَ ٱلْإِنفَاقِ وَكَانَ
ٱلْإِنسَٰنُ قَتُورًا ﴿١٠٠﴾ وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا مُوسَىٰ تِسْعَ ءَايَٰتٍۭ
بَيِّنَٰتٍ فَسْـَٔلْ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ إِذْ جَآءَهُمْ فَقَالَ لَهُۥ فِرْعَوْنُ
إِنِّى لَأَظُنُّكَ يَٰمُوسَىٰ مَسْحُورًا ﴿١٠١﴾ قَالَ لَقَدْ عَلِمْتَ
مَآ أَنزَلَ هَٰٓؤُلَآءِ إِلَّا رَبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ بَصَآئِرَ
وَإِنِّى لَأَظُنُّكَ يَٰفِرْعَوْنُ مَثْبُورًا ﴿١٠٢﴾ فَأَرَادَ أَن يَسْتَفِزَّهُم
مِّنَ ٱلْأَرْضِ فَأَغْرَقْنَٰهُ وَمَن مَّعَهُۥ جَمِيعًا ﴿١٠٣﴾ وَقُلْنَا

98. *Telle sera leur rétribution pour avoir nié nos signes et avoir dit : « Or ça, quand nous serons ossements et poussière, serons-nous ressuscités en une création nouvelle ? »*

99. *Eh quoi, n'admettent-ils pas que Dieu qui a créé les cieux et la terre soit [aussi] capable de créer [des êtres] semblables à eux ? Il leur a fixé un terme sur lequel il n'y a aucun doute. Mais les injustes n'admettent que leur mécréance.*

100. *Dis-[leur] : « Posséderiez-vous les trésors de la miséricorde de mon Seigneur que vous lésineriez de peur de les dépenser [tant] l'homme est sordidement avare. »*

101. *Nous avons accordé à Moïse neuf signes manifestes. Questionne les fils d'Israël lorsqu'il se présenta à eux et que Pharaon lui dit : « Moïse, je pense que tu es ensorcelé ! »*

102. *[Et Moïse] de rétorquer : « Tu sais bien que seul le Maître des cieux et de la terre a fait descendre de tels [signes] comme preuves évidentes. Je crois, Pharaon, que tu es perdu. »*

103. *Pharaon voulait les expulser de la terre [d'Égypte]. Mais nous l'engloutîmes lui et les siens, tous ensemble.*

104. *Nous dîmes, ensuite, aux enfants d'Israël : « Habitez ce pays. Lorsque [l'accomplissement] de la promesse de la vie future se réalisera, nous vous amènerons en foule. »*

V. 101 : *Neuf signes, 'ayât bayyinât* : le mot *'aya* qui signifie d'ordinaire « signe, verset, miracle », est diversement interprété. Selon certains commentateurs il s'agit du décalogue, moins le commandement du sabbat *qui n'a été imposé qu'à ceux qui se livrent à des controverses à son sujet* (S. XVI, 124). Selon une autre interprétation, il s'agit des neuf prodiges grâce auxquels Moïse pouvait impressionner Pharaon : sa main, son bâton, sa langue, la mer, le déluge, les sauterelles, les poux, les grenouilles, le sang (*cf.* Ṭab., XV, 171 ; Jalâl., p. 385). Zam. (II, 377) et Râz. (XXI, 66) citent d'autres faits comme signes de Dieu, en tout neuf donnés à Moïse.

V. 102 : *Preuves* (Zam., II, 377). Autre sens : « visions, leçons ».

V. 103 : *[D'Égypte],* restitution de Jalâl (p. 385).

V. 104 : *Ce pays*, text. : « la terre ».

(سورة الإسراء)

مِنۢ بَعۡدِهِۦ لِبَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ ٱسۡكُنُواْ ٱلۡأَرۡضَ فَإِذَا جَآءَ وَعۡدُ
ٱلۡأٓخِرَةِ جِئۡنَا بِكُمۡ لَفِيفٗا ﴿١٠٤﴾ وَبِٱلۡحَقِّ أَنزَلۡنَٰهُ وَبِٱلۡحَقِّ نَزَلَۗ
وَمَآ أَرۡسَلۡنَٰكَ إِلَّا مُبَشِّرٗا وَنَذِيرٗا ﴿١٠٥﴾ وَقُرۡءَانٗا فَرَقۡنَٰهُ
لِتَقۡرَأَهُۥ عَلَى ٱلنَّاسِ عَلَىٰ مُكۡثٖ وَنَزَّلۡنَٰهُ تَنزِيلٗا ﴿١٠٦﴾
قُلۡ ءَامِنُواْ بِهِۦٓ أَوۡ لَا تُؤۡمِنُوٓاْۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ أُوتُواْ ٱلۡعِلۡمَ مِن قَبۡلِهِۦٓ
إِذَا يُتۡلَىٰ عَلَيۡهِمۡ يَخِرُّونَ لِلۡأَذۡقَانِ سُجَّدٗا ﴿١٠٧﴾ وَيَقُولُونَ سُبۡحَٰنَ
رَبِّنَآ إِن كَانَ وَعۡدُ رَبِّنَا لَمَفۡعُولٗا ﴿١٠٨﴾ وَيَخِرُّونَ لِلۡأَذۡقَانِ
يَبۡكُونَ وَيَزِيدُهُمۡ خُشُوعٗا ﴿١٠٩﴾ ۩ قُلِ ٱدۡعُواْ ٱللَّهَ أَوِ ٱدۡعُواْ
ٱلرَّحۡمَٰنَۖ أَيّٗا مَّا تَدۡعُواْ فَلَهُ ٱلۡأَسۡمَآءُ ٱلۡحُسۡنَىٰۚ وَلَا تَجۡهَرۡ
بِصَلَاتِكَ وَلَا تُخَافِتۡ بِهَا وَٱبۡتَغِ بَيۡنَ ذَٰلِكَ سَبِيلٗا ﴿١١٠﴾
وَقُلِ ٱلۡحَمۡدُ لِلَّهِ ٱلَّذِي لَمۡ يَتَّخِذۡ وَلَدٗا وَلَمۡ يَكُن لَّهُۥ شَرِيكٞ
فِي ٱلۡمُلۡكِ وَلَمۡ يَكُن لَّهُۥ وَلِيّٞ مِّنَ ٱلذُّلِّۖ وَكَبِّرۡهُ تَكۡبِيرَۢا ﴿١١١﴾

سجدة

105. *Nous l'avons fait descendre en toute vérité et avec la vérité il est descendu. Nous ne t'avons envoyé qu'en annonciateur et avertisseur.*

106. *[Nous l'avons fait descendre en] une prédication que nous avons fragmentée pour que tu le lises aux hommes lentement. Nous l'avons fait descendre graduellement.*

107. *Dis-[leur] : « Croyez-y ou n'y croyez pas ! Ceux qui ont reçu [de Dieu] la science avant [sa révélation] tombent prosternés, le menton contre terre, lorsqu'elle leur est récitée,*

108. *et disent : "Gloire à notre Seigneur ! Sa promesse s'est accomplie".*

109. *« Ils tombent le menton contre terre en pleurant, leur humilité s'en trouvant accrue. »*

110. *Dis : « Appelez-le "Dieu" dans vos invocations ou le Miséricordieux. » Quel que soit le nom employé, il a les plus beaux noms. N'élève pas la voix dans ta prière et ne prie pas non [plus] à voix basse. Entre les deux, choisis le juste milieu.*

111. *Dis : « Louange à Dieu qui n'a ni enfant, ni associé dans la royauté, ni protecteur contre l'humiliation ! » Et magnifie hautement sa grandeur.*

V. 105 : *Nous l'avons fait descendre* : le Coran.

V. 106 : *Prédication,* text. : « le Coran ».
Fragmentée, autre sens : « répartie en sections détaillées » (Ṭab., XV, 178).
Lentement, autre sens proposé : « en le psalmodiant » *(ʿala tartîl).*
Graduellement : en 20 ans (Râz., XXI) ou 23 ans (Khâz., IV, 153).

V. 109 : A la lecture ou à la récitation de ce verset le musulman doit se prosterner.

V. 110 : Sur la récitation à haute voix ou à voix basse durant la prière canonique, *cf.* QAYE, pp. 57 à 117.

Nous avons, dans un précédent commentaire, mentionné les calomnies des idolâtres qui accusaient le Prophète de proposer à leur adoration, Raḥmân, nom d'une divinité du Yamâma (Ṭab., XV, 182).
Le juste milieu, text. : « un chemin entre cela ».
Le juste milieu concerne les invocations *(duʿâ)* (Ṭab., XV, 183 et suiv.). Il est vrai aussi que cette recommandation devait épargner au Prophète les persécutions dont il était l'objet, lorsque les idolâtres de La Mekke l'entendaient prier.

Pour la prière canonique, la récitation à haute voix ou à voix basse devait ultérieurement être réglementée à Médine. La récitation à haute voix de la première sourate du Coran et de celle dont elle est suivie est de rigueur aux deux premières phases de l'office *(rakʿa)*, pour la prière du matin *(subḥ)*, du coucher du soleil *(maghrib)* et du soir *(ʿishâ)* ; ainsi qu'à l'office solennel du vendredi et aux fêtes canoniques. Aux autres phases des prières quotidiennes, la récitation se fait à voix basse. Dans cet ordre d'idées, les femmes doivent élever la voix moins que les hommes.

V. 111 : *Ni protecteur contre l'humiliation* dans le sens de : Dieu ne pouvant subir d'humiliation n'a en conséquence besoin de personne pour la lui épargner.

Sourate XVIII

La caverne (Al kahf)

Soixante-neuvième dans l'ordre chronologique, cent dix versets révélés à La Mekke, sauf les versets 28, 83 et 101 qui sont d'inspiration médinoise. Elle doit son titre aux versets 9 et suivants où il est question de la caverne des Sept Dormants.

Cette sourate est l'une des plus populaires du texte sacré, non, comme on le dit volontiers, la plus importante.

La signification qui lui est donnée par les shi'ites, la place qu'elle occupe dans le folklore musulman, les idées qu'elle a suggérées aux orientalistes et enfin l'importance des Septs Dormants dans le christianisme, nous incitent à lui consacrer un commentaire introductif assez étendu, destiné à dissiper en dehors de toute anagogie creuse certaines équivoques et à lui restituer objectivement sa valeur islamique. En tant que récit légendaire – comme tous les récits du Coran – la signification profonde que lui donne l'Islâm réside dans l'effet qu'elle produit sur le croyant : elle accroît sa ferveur par un exemple où le merveilleux se mêle au rationnel. Cette intégration de l'irrationnel dans la conception qu'a le croyant de l'omnipotence et de l'omniscience de Dieu créateur et libre, dans sa conception du déroulement de la vie, du destin de l'homme et du monothéisme bien compris, offre à son optique religieuse un horizon plus large et plus lumineux. Sa raison, dans ses exigences, ne s'y heurte plus à des zones d'ombres suspectes, mais découvre, la grâce aidant, un domaine attrayant qu'elle se doit de considérer en toute humilité comme inaccessible et en marge de ses possibilités. La connaissance rationnelle est-elle au fond autre chose qu'une rationalisation graduelle de l'irrationnel ? La découverte ne se ramène-t-elle pas à l'analyse, à une acquisition réalisée sur l'irrationnel assez souvent par l'intuition (Bergson), par « pêche en eau trouble » (Claude Bernard), ou par saut dans l'inconnu, acquisition qui, dans le domaine spirituel, est vécue avant d'être pensée, étudiée et connue.

L'Islâm retient de ce récit, comme de toute légende sacrée, ce qui soutient la ferveur et consolide la foi. Ce qui ne veut point dire que le musulman soit un amateur naïf de récits merveilleux ou que sa foi en Dieu repose sur une crédulité excessive qui se rattacherait, par une sorte d'esprit « de non-contradiction », à une forme élémentaire de la religion ou relève d'une quelconque mentalité primitive.

Nous voudrions rapporter la légende de la caverne, telle qu'elle nous a été racontée en notre jeunesse, comme d'ailleurs d'autres récits extraordinaires rapportés par le Coran (Joseph, Moïse, Abraham, Jésus, etc.).

Dans le lointain des temps vivait un roi païen du nom de Daqnûs. C'était un tyran riche, puissant et orgueilleux. Sa capitale était florissante. Mais ses sujets s'étaient détournés de Dieu et commettaient toutes sortes d'actes impies. Leurs crimes finirent par attirer sur eux une sanction. Mais avant de subir, eux et leur monarque, la rigueur divine, six jeunes gens favorisés par la grâce de Dieu avaient tenté de les prêcher. Ils s'étaient évertués à inculquer à leurs concitoyens la croyance en un Dieu unique, maître de tous, créateur de tout, omnipotent et omniscient, à qui toute la création est vouée à revenir un jour, le jour de la résurrection, où chacun doit rendre compte de ces actes et recevoir la juste rétribution de ses mérites, en bien ou en mal.

Informé de la diffusion de ces idées parmi ses sujets, le tyran résolut de s'emparer des jeunes propagandistes et de les mettre hors d'état de lui nuire, car leur prédication pouvait saper son trône. Mis au courant du dessein du monarque, les jeunes gens décidèrent de fuir leur cité et de chercher un refuge pour échapper à leur puissant ennemi et maintenir en eux la flamme de leur foi.

En cours de route, ils rencontrèrent un humble berger qui ramenait son troupeau vers la ville, suivi de son chien. Le berger, las de sa solitude, conscient du vide de sa vie, eut, dès qu'il vit ces jeunes gens de son âge, envie de se joindre à eux. Il leur demanda de lui permettre de les accompagner là où ils allaient. Les jeunes gens, craignant une indiscrétion ou une trahison du berger qu'ils prenaient pour un mécréant, refusèrent d'abord. Mais celui-ci insista et leur déclara qu'il croyait lui aussi en Dieu. Ils finirent par accepter sa proposition et lui conseillèrent de faire rentrer son troupeau et son chien et de venir les rejoindre ensuite.

Entendant et comprenant cette conversation, par la « permission de Dieu », le chien se mit à verser des larmes, au grand étonnement des jeunes gens. Ils comprirent que l'animal désirait accompagner son maître et leur cœur fut pris de pitié pour lui. Ils décidèrent donc de l'emmener lui aussi. Le berger rentra au village, remit le troupeau à ses propriétaires et retourna avec son chien vers ses nouveaux amis. Longtemps, ils marchèrent tous les sept suivis du chien, guidés par la Providence. Fatigués, ils s'arrêtèrent au pied d'une montagne. Ils y trouvèrent une caverne où ils décidèrent de se reposer. Ils s'y endormirent, leur chien à côté d'eux...

Ils se réveillèrent au bout... de trois fois cent trois ans. Trois cent neuf ans de sommeil ininterrompu leur avait fait perdre toute notion précise du temps. Aussi s'interrogèrent-ils sur la durée de leur sommeil : « Un jour et une nuit ! – Trois jours ! – Un mois ! » dirent-ils tour à tour.

Ils voulurent manger. L'un d'eux se rendit à la ville pour chercher des vivres. Arrivé aux portes de la cité, il fut déconcerté, car il ne la reconnut plus. Ses maisons, ses boutiques, le costume de ses habitants, tout avait changé. Il devait apprendre, en interrogeant les passants, que ses habitants pratiquaient le monothéisme et que leur roi était un homme pieux, sage et juste. Son étonnement était si profond qu'il s'arrêta à un coin de rue, se demandant s'il n'était pas victime d'une hallucination. Puis, dominant son bouleversement et ses craintes, il se dirigea vers une boulangerie. Il commanda un pain et, pour le payer, sortit une pièce qu'il présenta au boulanger. Celui-ci l'examina curieusement, la montra à d'autres clients qui attendaient et tous constatèrent qu'elle était à l'effigie d'un roi inconnu et ne pouvait avoir cours chez eux. Le jeune homme fut contrarié et discuta non sans bruit avec tous ces gens. Il fut finalement conduit chez le roi. Celui-ci le réconforta et lui demanda de s'expliquer sur son accoutrement bizarre, sur ses frayeurs, sur la pièce dont la frappe remontait, selon ses experts, au roi Daqnûs et surtout sur son étrange sommeil, car d'après ses propres calculs, il avait duré trois cent neuf ans. Le jeune homme lui fit le récit de tout ce qui lui était arrivé et lui déclara que ses amis, au nombre de six, se trouvaient dans la même situation que lui et qu'ils attendaient son retour pour se sustenter.

La nouvelle de cet extraordinaire événement se répandit dans la ville et tout le monde vint voir le jeune homme et lui demanda sa bénédiction, car chacun le tint pour un saint d'entre les saints de Dieu. Le roi, après l'avoir traité en hôte d'honneur, lui demanda d'aller chercher ses autres compagnons. Il lui remit des vêtements et des vivres pour eux et le fit escorter de cavaliers et de piétons jusqu'à l'endroit dont il avait parlé.

Après une longue marche, la troupe arriva près de la montagne. Le jeune homme demanda à son escorte de s'arrêter et de l'attendre, désirant y aller tout seul pour prévenir ses amis sans les effrayer. Il se dirigea donc vers la caverne où il retrouva ces derniers qu'il mit au courant de tout ce qui lui était arrivé et de ce qu'il avait vu. Après s'être concertés, ils se mirent à prier, suppliant Dieu de les faire mourir plutôt que de les laisser vivre encore en un monde dont les illusions et les vanités risquaient de les détourner de lui. Dieu exauça leur vœu.

Après avoir longtemps attendu, la troupe se remit en marche et finit par découvrir la caverne à l'intérieur de laquelle gisaient les corps des Septs Dormants et celui de leur chien. Ils semblaient éveillés, mais en réalité ils dormaient paisiblement.

La troupe rebroussa chemin et rendit compte au roi de sa mission. Celui-ci ordonna de murer la caverne où les Sept Dormants continuent de se reposer dans la paix de Dieu, jusqu'à la fin du monde. Ils seront alors ressucités parmi les justes.

La sourate XVIII qui relate ce récit préislamique est souvent récitée dans les mosquées, généralement après l'office solennel du vendredi (I. Kath., III, 70 et suiv. ; Jalâl, p. 386 ; Kâz., IV, 155 et suiv.). Cette récitation ne revêt aucun caractère mystique, aucune signification secrète. Elle doit sa généralisation à l'effet que produit le récit sur le lecteur ou l'auditeur, à la beauté du style de la narration.

Selon des hadîths, la psalmodie de la sourate de la caverne, le vendredi, « illumine le récitant, des pieds à la tête », « de la terre au ciel » ; elle fait descendre sur lui la quiétude divine *(sakîna)*. La connaissance des dix premiers ou des dix derniers versets de cette sourate protège contre l'antéchrist *(Dajjâl)*. La même récitation selon d'autres traditionnistes (Nasâ'i, Bayhaqi, etc.) recèle les mêmes vertus.

L'opinion attribuée au célèbre lecteur Nâfi', selon laquelle la récitation de la sourate des Sept Dormants le vendredi fera briller une lumière divine sur le récitant le jour du Jugement dernier et lui

vaut ici-bas la rémission des péchés de la semaine précédente, est violemment combattue par des auteurs comme Żahabi (ŻAM).

Je ne pense pas qu'il y ait un musulman digne de ce nom qui croie que la simple récitation de cette sourate, le vendredi, le rendra blanc comme neige, ici-bas ou dans l'autre monde.

L'importance que les musulmans accordent à la récitation de cette sourate dans les mosquées, le vendredi, tient avant tout aux propos prêtés au Prophète à son sujet et aussi aux leçons de haute spiritualité qui se dégagent du récit, surtout quand il est judicieusement psalmodié ! Ces leçons se ramènent à trois thèmes principaux :

a. *Thème de la caverne,* symbolisant l'ultime asile de l'idée d'immortalité, le refuge vers lequel doit fuir le croyant pour préserver sa foi en un Dieu unique et échapper à la tentation du monde.

b. *Thème de l'instabilité* de tout ce qui existe sur terre. Hommes, empires, civilisations, cités, tout est voué à disparaître ou à se métamorphoser en un perpétuel devenir *(maṣîr).* Les royaumes succèdent aux royaumes ; sur les ruines d'une cité surgit une autre cité. Le vrai Dieu ne meurt pas, il est un, vivant, immuable, inaccessible à la somnolence et à la distraction (S. II, 155).

c. *Thème du mur fermant une caverne* à l'indiscrétion des profanes et préservant les dépouilles mortelles des jeunes élus de Dieu. Il symbolise non seulement la grâce divine qui protège de toute souillure le fidèle et le prémunit contre les séductions de Satan, mais encore l'enceinte protectrice du genre humain contre Gog et Magog, enceinte dont les démons et les pécheurs ne cessent de saper les fondements, heureusement réparés sans cesse par la prière de la communauté des croyants et les sacrifices consentis par les saints. La leçon spirituelle qui s'en dégage est donc avant tout celle d'une recherche de Dieu par le renoncement au monde, le choix d'un asile propice à sa rencontre, le désir d'un cœur marqué par l'amour divin, de sortir des ténèbres de l'existence habituelle vers les clartés ineffables de la splendeur et de la gloire de Dieu. C'est du moins le point de vue des sunnites qui voient également dans cette sourate le mérite reconnu par l'Islâm à la jeunesse, sa capacité de se dégager d'une société corrompue et injuste et l'exaltation des résultats auxquels elle peut parvenir dans le domaine de l'élévation spirituelle au milieu d'un monde impie.

Les shiʿites, en particulier les ismaéliens, ont donné plus d'ampleur à la signification symbolique du récit. Pour eux, les Sept Dormants représentent les « sept légataires » de l'esprit de sainteté de leur communauté, dont l'apparition se manifeste de siècle en siècle. Les Sept Dormants sont les futurs vizirs du Mahdi dont la venue est attendue. Leur résurrection anticipée doit être rapprochée du mouvement religieux corporatif ismaélien des IIIe et IVe s. de l'hégire (IXe et Xe s. apr. J.-C.). On sait que cette sédition a ébranlé le califat ʿabbasside en Orient, sous la pression des Tuiliers (Qarmates) et donné naissance, en Occident musulman, au califat fatimide, lequel partant de l'Afrique du Nord *(Mahdiya)* s'est implanté en Égypte en une nouvelle capitale (La Victorieuse, Al Qahira), Le Caire, où elle accorda aux corporations ouvrières et artisanales des franchises et des tribunaux spéciaux et où elle fonda l'université d'Al Azhar. La date de 309 a pour eux une signification : c'est en 309 de l'hégire (922) que précisément leur Mahdi est apparu en Afrique du Nord.

On a voulu par des comparaisons, des dates et des soustractions étourdissantes établir des concordances, ce qui laisse indirectement croire que les lois des nombres ont leur place dans la vulgate de l'Islâm et qu'elles s'offrent à qui veut se donner la peine d'en pénétrer les mystères. Elles lui permettraient de comprendre bien des événements dont la date au surplus pourrait être révélée par les valeurs numériques combinées de certaines lettres. Cette arithmétique historique combinatoire nous paraît, en tout cas, étrangère à l'Islâm bien compris.

L'Islâm n'a jamais institué une fête canonique annuelle en l'honneur des Sept Dormants, ni fait de la récitation de la XVIIIe sourate un impératif de la liturgie du vendredi.

A quelle époque remonte et en quel lieu peut-on situer le récit rapporté par le texte coranique ? Le chiffre de 309 ans de sommeil est une indication précise. Par ailleurs, il est question dans la même légende d'un monarque du nom de Daqnûs, dans lequel on reconnaît l'empereur romain Decius (249-251). Le monarque que les jeunes gens retrouvèrent à la tête de leur cité, après leur sommeil de 309 ans ou 372 ans, malgré une discordance sur laquelle on reviendra plus loin, semble être Théodose II (408-450).

Dans cet ordre d'idées, le terme *raqîm* (v. 9) qui signifie – entre autres sens que nous verrons plus loin – un écrit, a amené le professeur Ḥamidullah dans sa traduction du Coran (HAMC, pp. 275-276) à penser que les gens de la caverne étaient des esséniens qui « gardaient les écrits dans les cavernes ». Hypothèse séduisante mais discutable, car en fait nous sommes fort mal renseignés sur cette mystérieuse secte et sur ses « précurseurs ». L'étymologie incertaine du terme est en elle-même des plus controversées : on y voit généralement sinon une racine grecque signifiant saint, du moins un vocable en rapport avec l'araméen-syriaque *asya* (guérisseurs) ou encore avec l'hébreu *sanûʿim.*

Les quelques documents de base que nous possédons (GRAG, t. III, XI ; MAYU, t. II, p. 80) nous les devons à Philon, à Flavius Josèphe, à Pline l'Ancien et à divers auteurs postérieurs. Ils ne permettent pas d'avoir une opinion précise sur cette confrérie juive de dévots et de dévotes établis dans les environs d'Alexandrie et aussi en Palestine, pratiquant la vertu, la solidarité, le mépris du corps et le célibat.

Tout ce que l'on savait de certain, jusqu'à ces dernières années, sur leur existence et leur doctrine, c'est qu'il étaient antérieurs au Christ. Des auteurs imprudents ont cru voir dans leur croyance un prélude du christianisme (*cf.* WINH, XXXII). La découverte des manuscrits de la mer Morte a remis tout en question à leur sujet (DAIP ; DELE ; DELM).

Quoi qu'il en soit, la tradition des Sept Dormants est commune au christianisme et à l'Islâm. Celui-ci reconnaît en eux des chrétiens persécutés pour leur foi. Il est vrai que certains commentateurs comme Ibn Kathir ne sont pas très affirmatifs à cet égard. Ce dernier écrit (III, 74) : « Nous avons dit qu'ils professaient la religion de Jésus, fils de Marie, mais Dieu est mieux informé là-dessus. »

Cependant l'opinion courante, étayée de sources aussi importantes que les *Tafsîrs* de Ṭab. (XV, 201 et 216-223), d'Al Khâzin (IV, 160) et d'Al Baghawi (en marge du même ouvrage) affirment qu'il s'agissait bien de chrétiens *(Ahl-l-Injîl)* résolus à sauvegarder leur religion en un milieu idolâtre et ce, malgré leurs persécuteurs.

En ce qui concerne la ville où cet événement se serait produit, les sources européennes – surtout les recherches de Louis Massignon – proposent Éphèse. Cependant le nom arabe de l'antique cité, (Afsûs), désigne également une autre localité en Cappadoce, la vieille Absûs, connue de nos jours sous le nom de Yarpuz. Mais la piété populaire islamique donne de multiples théâtres au déroulement du récit : Qasr al Kâf, près de Tars (Cilicie) ; Ḥadj Ḥamza, ex-ʿAmmuria (ancienne Amorium) immortalisée par un poème bien connu du poète Abû Tammâm célébrant la conquête de cette cité par le calife al-Muʿtasim (223/838) ; Loja, près de Grenade ; Kahf Raqîm (près de ʿAmmân) ; les « Sabʿ Ruqûd » ou tombes des Sept Dormants à Nʿgaous, en Algérie, dans la commune de Barika (dép. de Sétif).

Diverses mosquées, sur un autre plan, leur sont dédiées, notamment à Damas (Masjid Ahl-l-l-Kahf) ; Kâf as-Sudân (caverne des Noirs), au Maghawiri dans le Jebel Aḥmar (mont Rouge) non loin du Caire. Dans le monde chrétien, les Sept Dormants ont depuis les Ve et VIe siècles leur place aussi bien dans la liturgie que dans les légendes populaires. Le Syrien Yaʿqûbas-Sarûji (Jacques de Sarouj) a recueilli, au début du VIe siècle, cette légende. Son texte a été analytiquement traduit par Assemani (*cf.* HERB, I, 235 et 223) ; Grégoire de Tours en a donné, à la fin du même siècle, une traduction plus complète. L'Église orthodoxe célèbre deux fêtes (22 octobre et 4 août) en l'honneur de « ceux qui se sont détournés des choses de ce monde corrompu et ont choisi les grâces perdurables ; ils se sont endormis, ils sont ressuscités hors de la corruption et puis ils se sont levés au bout d'un certain nombre d'années, ensevelissant l'impiété de leurs adversaires qui avaient péri avec eux. » (MASS, pp. 93-112).

CANEVAS

Dieu : Ses attributs ; Sa science infinie ; n'a ni associé, ni enfant ; Ses décisions sont immuables ; Lui seul connaît le mystère du monde : 1, 4, 26, 38-39, 43-44, 53, 58, 109-110.
Satan et son engeance : 50-52.
La terre : créée sans témoin ; ses merveilles doivent inciter les hommes à la réflexion ; son devenir : 7-8, 47, 51.
L'homme : créé de poussière et de sperme ; il sera jugé : 37, 48-49, 57, 99.
Les enfants : parure et joie de la vie ici-bas : 46.
La foi : c'est une question de libre choix : 29.
Le Coran : message clair émanant de Dieu, transmis à Son serviteur Muḥammad : 1-2, 27, 54.
Muḥammad : un homme qui reçoit une révélation doit se contenter de transmettre et ne pas céder aux riches qui vivent dans la mécréance : 5-27.
Les autres prophètes : rencontre d'Elie et de Moïse ; la connaissance humaine est essentiellement apparente ; la sagesse et la justice de Dieu sont impénétrables pour les mortels : 56, 60- 82.
Paraboles : les deux jardins ; la vie présente, les cités détruites : 32-44, 54, 59.
Les croyants : les plus humbles d'entre eux sont supérieurs aux riches impies et orgueilleux : 28.

Les anachorètes et les moines : 103.
Blasphèmes : 3.
Les incroyants : 55, 57, 100-102, 106.
Calamités annoncées : 2.
La légende d'Alexandre le Grand ; Gog et Magog : 83-98.
Les gens de la caverne ou les Sept Dormants : 9-26.
La résurrection : 48, 52-53, 99.
La rétribution : 2, 30, 49, 106.
Le paradis : 31, 107-108.
L'enfer : 29, 53, 100, 106.

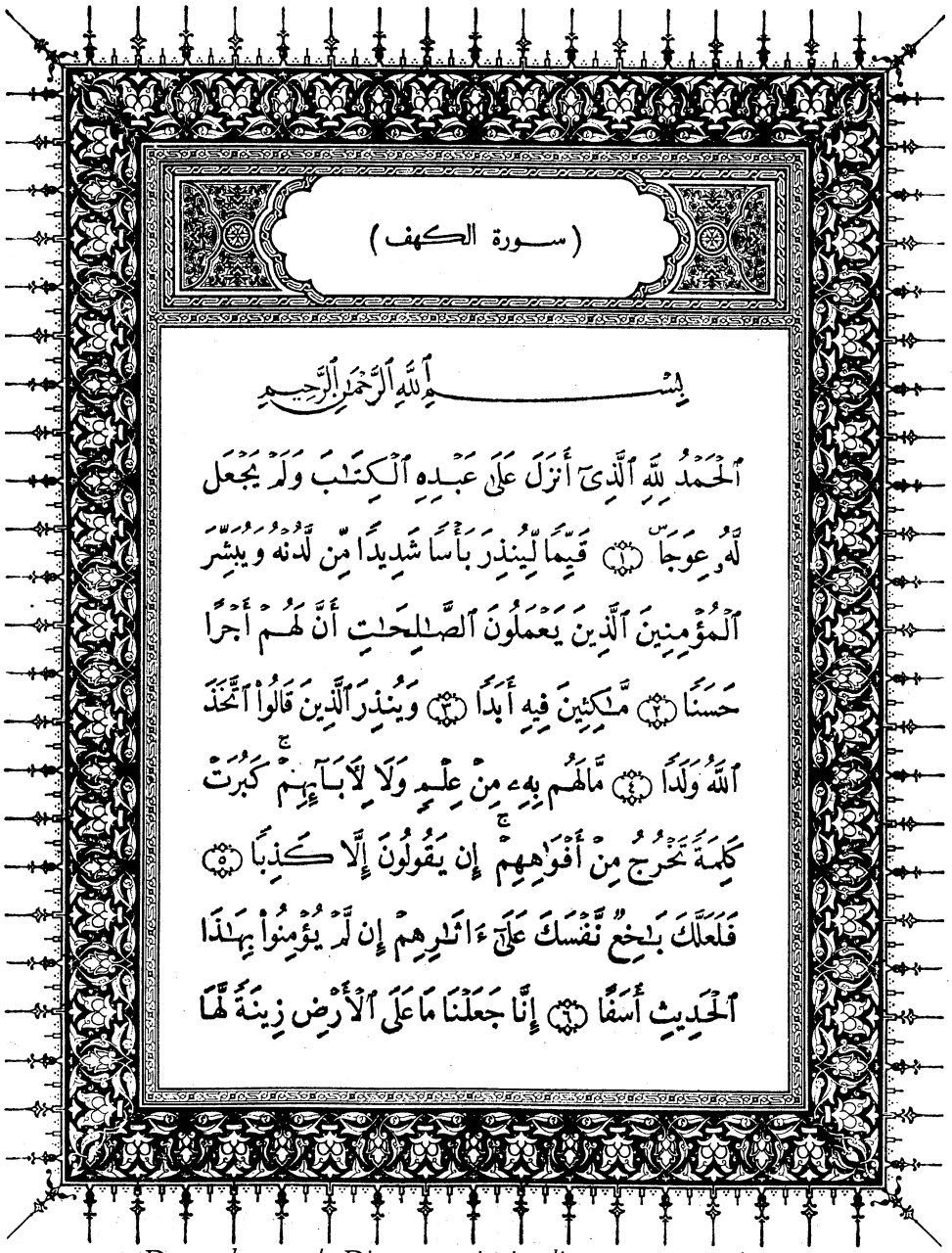

(سورة الكهف)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ عَلَىٰ عَبْدِهِ ٱلْكِتَٰبَ وَلَمْ يَجْعَل
لَّهُۥ عِوَجَا ۜ ﴿١﴾ قَيِّمًا لِّيُنذِرَ بَأْسًا شَدِيدًا مِّن لَّدُنْهُ وَيُبَشِّرَ
ٱلْمُؤْمِنِينَ ٱلَّذِينَ يَعْمَلُونَ ٱلصَّٰلِحَٰتِ أَنَّ لَهُمْ أَجْرًا
حَسَنًا ﴿٢﴾ مَّٰكِثِينَ فِيهِ أَبَدًا ﴿٣﴾ وَيُنذِرَ ٱلَّذِينَ قَالُوا۟ ٱتَّخَذَ
ٱللَّهُ وَلَدًا ﴿٤﴾ مَّا لَهُم بِهِۦ مِنْ عِلْمٍ وَلَا لِءَابَآئِهِمْ ۚ كَبُرَتْ
كَلِمَةً تَخْرُجُ مِنْ أَفْوَٰهِهِمْ ۚ إِن يَقُولُونَ إِلَّا كَذِبًا ﴿٥﴾
فَلَعَلَّكَ بَٰخِعٌ نَّفْسَكَ عَلَىٰٓ ءَاثَٰرِهِمْ إِن لَّمْ يُؤْمِنُوا۟ بِهَٰذَا
ٱلْحَدِيثِ أَسَفًا ﴿٦﴾ إِنَّا جَعَلْنَا مَا عَلَى ٱلْأَرْضِ زِينَةً لَّهَا

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *Louange à Dieu qui a révélé à son serviteur un livre exempt d'ambiguïté,*

2. *[un livre] d'une grande rectitude émanant de Dieu, pour avertir [qu']une terrible calamité [menace les hommes] et annoncer aux croyants qui se livrent à de bonnes œuvres une belle récompense,*

3. *[une demeure] où ils séjourneront toujours ;*

4. *[pour lui permettre aussi] de mettre en garde ceux qui prétendent que Dieu s'est octroyé des enfants.*

5. *De Dieu ils n'ont aucune connaissance et leurs ancêtres non plus. Ce que leurs bouches expriment est un blasphème grave.*
Ce qu'ils racontent n'est que mensonge.

6. *Tu risques de te laisser miner par le chagrin [en constatant] qu'ils se détournent de toi et refusent de croire à cette narration.*

7. *En vérité, nous avons fait de ce qui existe sur terre une parure pour celle-ci, afin de les éprouver [et savoir] qui parmi eux, en œuvres, est le meilleur.*

V. 1 : *Son serviteur* : Muḥammad. Text. : « qui fait descendre sur son serviteur ». Nous avons dit que *'anzala* a dans le Coran, selon divers commentateurs et notamment Râz. (XXI, 84), le sens de « révéler ».

Un livre, text. : « le livre », c'est-à-dire le Coran.

Exempt d'ambiguïté, text. : « il n'y a point de tortuosité ». Nous traduisons d'après le sens (Ṭab., XV, 190 ; Zam., II, 370), le mot « tortuosité » étant du reste peu usité en français.

V. 2 : *[Un livre] d'une grande rectitude.* On serait tenté de traduire, compte tenu de l'étymologie, par « orthodoxe ». Les commentateurs remplacent ce qualificatif par un synonyme plus obscur encore, *mustaqîm,* sauf Al Khâzin (IV, 155) qui lui donne le sens de « juste, vrai ».

V. 3 : *[Une demeure]* : Ṭab. (XV, 193) ; « le paradis » *(janna)* selon Zam. (II, 380).

V. 4 : *S'est octroyé des enfants*, text. : « a pris des enfants ». Le mot *walad*, valable pour le singulier et le pluriel (enfants ou enfant), doit être pris dans le sens que nous avons retenu. Dans divers versets traduits plus haut, il est question des polythéistes arabes qui croyaient que les anges étaient filles de Dieu (*banâtu-l-Lah*) (Ṭab., XV, 193). Néanmoins, Râz. (XXI, 77) pense que « ce blasphème irrémissible concerne aussi bien les polythéistes arabes que les juifs qui prétendent que ʿUzayr est le fils de Dieu et les chrétiens qui soutiennent que Jésus est le fils de Dieu ».

V. 5 : *Blasphème grave.* Selon les lecteurs de Baṣra, Kûfa et Médine, l'accusatif *(naṣb)* auquel est mis le terme *kalîma* (parole) a une valeur spécificative. Une seconde interprétation admise est celle d'étonnement *(taʿajjub)* : « Quelle grave parole que celle qui sort de leurs bouches ! » Selon les lecteurs de La Mekke, le mot *kalîma* doit être lu au nominatif et le sens de la phrase deviendrait : « La parole sortant de leurs bouches est grave » (Ṭab., XV, 194 ; Zam., II, 380).

V. 6 : *Tu risques*, text. : « peut-être que ».

Chagrin, autre sens : « tristesse, regret ».

Qu'ils se détournent de toi, text. : « à cause de leurs traces ». Nous traduisons ainsi par référence à tous les commentateurs.

Cette narration, au singulier dans le texte. Le terme *ḥadîth* a d'autres sens : « entretien, propos, récit », etc.

(سورة الكهف)

لِنَبْلُوَهُمْ أَيُّهُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا ﴿٧﴾ وَإِنَّا لَجَٰعِلُونَ مَا عَلَيْهَا
صَعِيدًا جُرُزًا ﴿٨﴾ أَمْ حَسِبْتَ أَنَّ أَصْحَٰبَ ٱلْكَهْفِ
وَٱلرَّقِيمِ كَانُوا۟ مِنْ ءَايَٰتِنَا عَجَبًا ﴿٩﴾ إِذْ أَوَى ٱلْفِتْيَةُ إِلَى
ٱلْكَهْفِ فَقَالُوا۟ رَبَّنَآ ءَاتِنَا مِن لَّدُنكَ رَحْمَةً وَهَيِّئْ لَنَا
مِنْ أَمْرِنَا رَشَدًا ﴿١٠﴾ فَضَرَبْنَا عَلَىٰٓ ءَاذَانِهِمْ فِى ٱلْكَهْفِ
سِنِينَ عَدَدًا ﴿١١﴾ ثُمَّ بَعَثْنَٰهُمْ لِنَعْلَمَ أَىُّ ٱلْحِزْبَيْنِ أَحْصَىٰ
لِمَا لَبِثُوٓا۟ أَمَدًا ﴿١٢﴾ نَّحْنُ نَقُصُّ عَلَيْكَ نَبَأَهُم بِٱلْحَقِّ
إِنَّهُمْ فِتْيَةٌ ءَامَنُوا۟ بِرَبِّهِمْ وَزِدْنَٰهُمْ هُدًى ﴿١٣﴾ وَرَبَطْنَا عَلَىٰ
قُلُوبِهِمْ إِذْ قَامُوا۟ فَقَالُوا۟ رَبُّنَا رَبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ
لَن نَّدْعُوَا۟ مِن دُونِهِۦٓ إِلَٰهًا لَّقَدْ قُلْنَآ إِذًا شَطَطًا ﴿١٤﴾
هَٰٓؤُلَآءِ قَوْمُنَا ٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِهِۦٓ ءَالِهَةً لَّوْلَا يَأْتُونَ عَلَيْهِم
بِسُلْطَٰنٍۭ بَيِّنٍ فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا ﴿١٥﴾

8. *Nous ferons assurément de ce qui existe sur terre un sol nu.*

9. *Penses-tu que les gens de la caverne et d'ar-Raqîm soient une merveille parmi nos signes ?*

10. *Lorsque ces jeunes gens se furent réfugiés dans la caverne, ils dirent : « Seigneur, assiste-nous d'une grâce émanant de toi et rends-nous aptes à nous conduire avec rectitude en une telle situation. »*

11. *Nous les plongeâmes dans le sommeil un [certain] nombre d'années dans la caverne.*

12. *Puis, nous les réveillâmes pour savoir lequel des deux partis évaluerait le mieux la durée de leur séjour.*

13. *Nous allons te raconter leur véritable histoire :*
C'étaient, en vérité, des jeunes gens qui croyaient en leur Seigneur et que nous avions fortifiés dans la bonne voie.

14. *Nous raffermîmes leurs cœurs lorsqu'ils se dressèrent [devant le monarque persécuteur] et lui dirent : « Notre Seigneur est le Seigneur des cieux et de la terre ! Jamais nous n'invoquerons une autre divinité que lui. Nous proférerions autrement un blasphème énorme. »*

15. *Voilà [où en sont] nos gens ! Ils ont adopté des divinités en dehors de lui. Que n'apportent-ils une preuve éclatante [pour justifier] le culte qu'ils leur [vouent].*
Et qui est plus injuste que celui qui profère des mensonges sur le compte de Dieu ?

V. 9 : *Raqîm :* racine *raqama* signifiant « écrire, chiffrer, barioler, dessiner, esquisser, limiter par des pointillés le contour d'un dessin (terme de tissage), brocher », etc. Diverses interprétations ont été proposées à ce sujet : tablette en bois, en pierre ou en plomb sur laquelle était écrite l'histoire des Sept Dormants ; nom d'une vallée ou d'une montagne de Palestine ; nom de la cité natale des Sept Dormants ; nom de leur chien. Autre sens : « missive, inscriptions, millésime ». Sa forme *(fa'il)* est de même sens que *(maf'ûl).* Selon Ṭab. (XV, 198), il s'agirait d'une inscription mentionnant les noms et l'histoire des Sept Dormants placée au-dessus de l'entrée de leur caverne.

V. 10 : *Ces jeunes gens,* text. : « les ». Ṭab. (XV, 201) donne leur nom (huit au lieu de sept) que nous transcrivons fidèlement sans chercher les équivalences grecques de ces noms propres : Maxilîmina, Mahsîmîlinâ, Yamlikhâ, Martûs, Kashutûs (ou Kshutûs), Bîrûnus (ou Bîrûns), Dînimûs (ou Dinmus), Yatûnus (ou Ytûns), Calûs.

Une telle situation, text. : « notre affaire ».

V. 11 : *Nous les plongeâmes* (Ṭab., XV, 205), arabisme dont le mot à mot est : « nous frappâmes sur leurs oreilles ».

V. 12 : *Nous les réveillâmes,* text. : « nous les ressuscitâmes ».

Les deux partis : les deux groupes parmi les habitants de leur cité qui s'étaient formés autour du calcul du nombre d'années de leur sommeil dans la caverne.

V. 13 : *Jeunes gens, fitiyatun,* plur. de *fatâ ;* autre pluriel *fityân,* « adolescent, jeune homme généreux, brave, chevalier, mignon, page ».

Selon un ḥadîth, le Prophète aurait dit : « Il n'y a comme *fatâ* que 'Ali et il n'y a comme sabre que żîl Fakâr » (surnom du sabre remis par le Prophète à 'Ali). Les shi'ites donnèrent de bonne heure une signification toute particulière à cette tradition : ils considèrent les descendants du Prophète comme les vrais et seuls *fata* avec le sens de chevaliers. Et c'est ainsi que le calife imamite an-Nâsir li Din-l-Lah (575-622/1188-1225) fait de cette qualité une dignité héréditaire quelque peu mystique (chevalerie), la *Futûwa,* à laquelle étaient attachés des privilèges. Elle était conférée par initiation. Entre autres signes d'admission figuraient une paire de pantalons *(sarâwil)* et une coupe *(kâsu-l-Futûwa).* Le chevalier investi de cette dignité pouvait graver sur ses armes les images de cette coupe et de ces pantalons (*cf.* THOF et *Encycl. Isl.,* s. v. « Futûwa »).

Que nous avions fortifiés, text. : « nous avons augmenté leur bonne direction ». Ils avaient, en effet, tout abandonné pour sauvegarder leur foi (Ṭab., XV, 207).

V. 14 : *Nous avions raffermi leurs cœurs,* arabisme ; text. : « nous avions lié sur leurs cœurs ».

Devant le monarque persécuteur : Daqnûs ou Daqinûs (Decius) (Ṭab., XV, 207).

Autrement, text. : « en conséquence, alors ».

Shaṭaṭ : « exagération » (Râz., XXI, 98 ; Zam., II, 382).

V. 15 : *Le culte qu'ils leur vouent,* text. : « un argument clair sur eux » (Ṭab., XV, 208).

[Vouent], Râz. (XXI, 98) ; Ṭab. (XV, 208).

(الجزء الخامس عشر)

وَإِذِ ٱعْتَزَلْتُمُوهُمْ وَمَا يَعْبُدُونَ إِلَّا ٱللَّهَ فَأْوُۥٓا إِلَى ٱلْكَهْفِ
يَنشُرْ لَكُمْ رَبُّكُم مِّن رَّحْمَتِهِۦ وَيُهَيِّئْ لَكُم مِّنْ أَمْرِكُم
مِّرْفَقًا ﴿١٦﴾ * وَتَرَى ٱلشَّمْسَ إِذَا طَلَعَت تَّزَٰوَرُ عَن
كَهْفِهِمْ ذَاتَ ٱلْيَمِينِ وَإِذَا غَرَبَت تَّقْرِضُهُمْ ذَاتَ
ٱلشِّمَالِ وَهُمْ فِى فَجْوَةٍ مِّنْهُ ۚ ذَٰلِكَ مِنْ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ ۗ مَن
يَهْدِ ٱللَّهُ فَهُوَ ٱلْمُهْتَدِ ۖ وَمَن يُضْلِلْ فَلَن تَجِدَ لَهُۥ وَلِيًّا
مُّرْشِدًا ﴿١٧﴾ وَتَحْسَبُهُمْ أَيْقَاظًا وَهُمْ رُقُودٌ ۚ وَنُقَلِّبُهُمْ ذَاتَ
ٱلْيَمِينِ وَذَاتَ ٱلشِّمَالِ ۖ وَكَلْبُهُم بَٰسِطٌ ذِرَاعَيْهِ بِٱلْوَصِيدِ ۚ
لَوِ ٱطَّلَعْتَ عَلَيْهِمْ لَوَلَّيْتَ مِنْهُمْ فِرَارًا وَلَمُلِئْتَ مِنْهُمْ
رُعْبًا ﴿١٨﴾ وَكَذَٰلِكَ بَعَثْنَٰهُمْ لِيَتَسَآءَلُوا۟ بَيْنَهُمْ ۚ قَالَ قَآئِلٌ
مِّنْهُمْ كَمْ لَبِثْتُمْ ۖ قَالُوا۟ لَبِثْنَا يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ ۚ قَالُوا۟ رَبُّكُمْ
أَعْلَمُ بِمَا لَبِثْتُمْ فَٱبْعَثُوٓا۟ أَحَدَكُم بِوَرِقِكُمْ هَٰذِهِۦٓ إِلَى ٱلْمَدِينَةِ

16. *[L'un des jeunes gens dit] : « Lorsque vous vous séparerez d'eux et de ce qu'ils adorent en dehors de Dieu, retirez-vous dans une caverne. Votre Seigneur étendra sa miséricorde sur vous et apportera un adoucissement à votre sort. »*

17. *Tu aurais vu le soleil s'écarter à droite à son lever et, le soir, incliner à gauche de la caverne, au centre de laquelle ils s'étaient installés. C'est là un des signes de Dieu. Celui que Dieu dirige est bien dirigé. Celui que Dieu égare, tu ne lui trouveras aucun maître pour le mettre dans la bonne direction.*

18. *Tu les aurais crus éveillés alors qu'[en réalité] ils dormaient. Nous les retournions sur le côté droit et sur le côté gauche, tandis que leur chien [dormait] à l'entrée, les pattes étendues. Si tu les avais aperçus, tu serais revenu sur tes pas, en fuyant, le [cœur] rempli d'effroi à leur vue.*

19. *Nous les avons de même réveillés pour qu'ils s'interrogeassent les uns les autres.*
« Combien [de temps] êtes-vous demeurés [ici] ? demanda l'un d'eux.
– Un jour, dirent les autres, ou une fraction de jour !
– Notre Seigneur, reprirent-ils, sait mieux [que nous] le temps que nous avons passé ici. Dépêchons l'un d'entre nous vers la ville avec la monnaie que voici. Qu'il cherche la nourriture la plus pure et qu'il nous en apporte. Qu'il se montre courtois et n'attire aucune attention sur nous.

V. 16 : *Vous.* La deuxième personne du pluriel correspond ici à la première : le sens est : « lorsque nous nous séparerons ».

Une caverne, text. : « la caverne située », selon Ṭab. (XV, 209) dans la montagne de Banjâlus (?).

Apportera un adoucissement à votre sort, text. : « préparera pour vous de votre sort un profit ».

V. 17 : *Tu :* Muḥammad.

Tu aurais vu le soleil s'écarter... Ils étaient, matin et soir, à l'ombre, à l'abri de l'ardeur du soleil, ce qui est important en pays chaud. D'après ce détail, l'entrée de la caverne devait donner au nord.

Centre, autre sens : « endroit spacieux », ou « à l'intérieur de la caverne » (Ṭab., XV, 212-213 ; Zam., II, 382). Text. : « alors qu'ils se trouvaient... »

Tu : Muḥammad. A remarquer aussi que ce pronom personnel à la deuxième personne peut aussi bien exprimer ici le pronom indéfini français « on ».

V. 18 : *Nous les retournions...,* pour leur épargner les effets d'un contact permanent d'un même côté sur le sol (Ṭab., XV, 214).

A leur vue, text. : « d'eux ».

V. 19 : *Nous les avons de même réveillés :* de même que nous les avions plongés dans le sommeil (Ṭab., XV, 216). Text. : « ressuscités ».

Êtes-vous demeurés : en langue arabe, la deuxième personne du pluriel dans un entretien de ce genre correspond à la première personne du pluriel en français. Text. : « Combien vous êtes-vous attardés ? » Sens : « Depuis quand sommes-nous ici ? »

La ville : Afsûs (Ṭab., XV, 216). Sur la localité portant ce nom, voir la note introductive.

La nourriture la plus pure. Ce détail concernant la pureté (licéité) de la nourriture fait penser aux rites juifs et renforce l'hypothèse selon laquelle les Sept Dormants étaient des esséniens.

(سورة الكهف)

فَلْيَنظُرْ أَيُّهَآ أَزْكَىٰ طَعَامًا فَلْيَأْتِكُم بِرِزْقٍ مِّنْهُ وَلْيَتَلَطَّفْ
وَلَا يُشْعِرَنَّ بِكُمْ أَحَدًا ﴿١٩﴾ إِنَّهُمْ إِن يَظْهَرُوا۟ عَلَيْكُمْ
يَرْجُمُوكُمْ أَوْ يُعِيدُوكُمْ فِى مِلَّتِهِمْ وَلَن تُفْلِحُوٓا۟ إِذًا أَبَدًا ﴿٢٠﴾
وَكَذَٰلِكَ أَعْثَرْنَا عَلَيْهِمْ لِيَعْلَمُوٓا۟ أَنَّ وَعْدَ ٱللَّهِ حَقٌّ وَأَنَّ
ٱلسَّاعَةَ لَا رَيْبَ فِيهَآ إِذْ يَتَنَٰزَعُونَ بَيْنَهُمْ أَمْرَهُمْ فَقَالُوا۟
ٱبْنُوا۟ عَلَيْهِم بُنْيَٰنًا رَّبُّهُمْ أَعْلَمُ بِهِمْ قَالَ ٱلَّذِينَ غَلَبُوا۟ عَلَىٰٓ
أَمْرِهِمْ لَنَتَّخِذَنَّ عَلَيْهِم مَّسْجِدًا ﴿٢١﴾ سَيَقُولُونَ ثَلَٰثَةٌ
رَّابِعُهُمْ كَلْبُهُمْ وَيَقُولُونَ خَمْسَةٌ سَادِسُهُمْ كَلْبُهُمْ رَجْمًۢا
بِٱلْغَيْبِ وَيَقُولُونَ سَبْعَةٌ وَثَامِنُهُمْ كَلْبُهُمْ قُل رَّبِّىٓ أَعْلَمُ
بِعِدَّتِهِم مَّا يَعْلَمُهُمْ إِلَّا قَلِيلٌ فَلَا تُمَارِ فِيهِمْ إِلَّا مِرَآءً
ظَٰهِرًا وَلَا تَسْتَفْتِ فِيهِم مِّنْهُمْ أَحَدًا ﴿٢٢﴾ وَلَا تَقُولَنَّ
لِشَاْىْءٍ إِنِّى فَاعِلٌ ذَٰلِكَ غَدًا ﴿٢٣﴾ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ

20. *« S'ils nous découvraient, ils nous lapideraient ou nous obligeraient à professer leur religion, et jamais alors, nous ne parviendrions à la félicité. »*

21. *C'est ainsi que nous mîmes sur leurs traces [les habitants de la cité] pour que [ces derniers] sussent que la promesse de Dieu est vraie et que, sur l'heure, il n'y a aucun doute. Aussi se disputèrent-ils à leur sujet et déclarèrent-ils : « Construisez sur eux un édifice. Leur Seigneur est mieux informé à leur sujet. » Ceux dont l'avis l'emporta dirent : « Élevons sur eux un sanctuaire. »*

22. *On dira qu'ils étaient trois, le quatrième étant leur chien. On dira en conjecturant sur [leur] mystère, qu'ils étaient cinq, le sixième étant leur chien, comme on dira qu'ils étaient sept, le huitième étant leur chien. Dis : « Mon Seigneur est plus informé [que quiconque] sur leur nombre. Peu [de gens] seulement le savent. Ne discute à leur sujet que selon les apparences et ne consulte personne en ce qui les concerne. »*

23. *Ne dis jamais, à propos d'une chose : « Certes, je ferai cela demain »,*

24. *[sans ajouter] « Plaise à Dieu ! »*
Invoque ton Seigneur, quand tu oublies en disant : « Il se peut que mon Seigneur me dirige vers ce qui est plus probant encore que cela. »

V. 20 : *S'ils nous découvraient :* ils pensaient à leurs concitoyens idolâtres, d'il y avait plus de trois siècles. Text. : « vous » ; même rem. que v. 19.

V. 21 : *Nous mîmes sur leurs traces,* text. : « nous les fîmes connaître ».

Aussi, text. : « lorsque ».

Se disputèrent-ils : les uns voulaient seulement murer l'entrée de la caverne, les autres voulaient construire près d'elle un temple (Ṭab., XV, 225). Text. : *masjid* (mosquée). Lieu où l'on se prosterne (pour prier). Il est question, dans Ṭab. (XV, 216), d'une église *(kamîsa)* où l'on se prosternait pour prier.

V. 22 : *Conjecturant, rajman :* de la racine *rajama,* « lapider, maudire, chasser », et aussi « conjecturer » (Zam., II, 385).

Peu de gens seulement le savent : allusion à la longue controverse qui avait opposé, à propos des Sept Dormants, le Prophète et les Mekkois. Ceux-ci l'avaient interrogé à leur sujet (à l'instigation de rabbins que l'exégèse ne nomme pas) et ne cessaient de lui demander des précisions sur leur nombre, le lieu de leur dormition, leur devenir, etc. (Ṭab., XV, 228 ; ZAHQ, p. 231).

V. 24 : *Plaise à Dieu, In shâ Allah,* formule propitiatoire qui depuis est devenue d'un emploi fréquent chez les musulmans et qui marque la subordination absolue de la volonté humaine à la volonté de Dieu. Le Prophète ayant promis aux qurayshites d'apporter, le lendemain, une réponse à l'une de leurs questions sans la prononcer, se vit privé de la révélation pendant quinze jours, à la grande joie des qurayshites (Ṭab., XV, 228).

Invoque (Zam., II, 387). Autre sens : « rappelle-toi, la volonté de Dieu » *(mashî'a).*

Vers ce qui est plus probant : vers une preuve plus éclatante encore de ma mission de prophète que la réponse que je vous donne au sujet des Sept Dormants (Zam., II, 387 ; Jalâl, p. 374).

(الجزء الخامس عشر)

وَٱذْكُر رَّبَّكَ إِذَا نَسِيتَ وَقُلْ عَسَىٰٓ أَن يَهْدِيَنِ رَبِّى
لِأَقْرَبَ مِنْ هَٰذَا رَشَدًا ﴿٢٤﴾ وَلَبِثُوا۟ فِى كَهْفِهِمْ ثَلَٰثَ
مِا۟ئَةٍ سِنِينَ وَٱزْدَادُوا۟ تِسْعًا ﴿٢٥﴾ قُلِ ٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا لَبِثُوا۟
لَهُۥ غَيْبُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ أَبْصِرْ بِهِۦ وَأَسْمِعْ مَا لَهُم
مِّن دُونِهِۦ مِن وَلِىٍّ وَلَا يُشْرِكُ فِى حُكْمِهِۦٓ أَحَدًا ﴿٢٦﴾
وَٱتْلُ مَآ أُوحِىَ إِلَيْكَ مِن كِتَابِ رَبِّكَ لَا مُبَدِّلَ لِكَلِمَٰتِهِۦ
وَلَن تَجِدَ مِن دُونِهِۦ مُلْتَحَدًا ﴿٢٧﴾ وَٱصْبِرْ نَفْسَكَ مَعَ ٱلَّذِينَ
يَدْعُونَ رَبَّهُم بِٱلْغَدَوٰةِ وَٱلْعَشِىِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُۥ وَلَا تَعْدُ
عَيْنَاكَ عَنْهُمْ تُرِيدُ زِينَةَ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَلَا تُطِعْ مَنْ
أَغْفَلْنَا قَلْبَهُۥ عَن ذِكْرِنَا وَٱتَّبَعَ هَوَىٰهُ وَكَانَ أَمْرُهُۥ فُرُطًا ﴿٢٨﴾
وَقُلِ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكُمْ فَمَن شَآءَ فَلْيُؤْمِن وَمَن شَآءَ
فَلْيَكْفُرْ إِنَّآ أَعْتَدْنَا لِلظَّٰلِمِينَ نَارًا أَحَاطَ بِهِمْ سُرَادِقُهَا

25. *Ils demeurèrent en leur caverne trois cents ans, plus neuf.*

26. *Dis : « Dieu est plus informé sur le temps qu'ils demeurèrent. A lui appartient le mystère des cieux et de la terre.*
« Comme il voit bien et entend bien ! Il n'y a d'autre maître que lui. Il n'associe personne à sa sentence. »

27. *Récite ce qui t'a été révélé du livre de ton Seigneur. Nul ne [peut] modifier ses paroles et nulle part tu ne trouveras de refuge en dehors de lui.*

28. *Fais preuve de patience [en restant] avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir et cherchent sa face ! Ne les quitte pas des yeux, à la recherche du clinquant de la vie d'ici-bas. N'obéis point à celui dont nous avons rendu le cœur inattentif à notre mémoration, qui suit sa passion et dont le comportement est outrancier.*

29. *Et dis : « La vérité émane de votre Seigneur. Croie qui veut ! Que soit mécréant qui veut ! »*
Aux injustes nous avons préparé un feu dont les flammes les cerneront. S'ils demandent du secours, ils seront secourus par une eau semblable à du métal fondu qui brûle les visages.
Quel détestable breuvage et quel détestable asile !

V. 25 : Trois cent neuf ans, text : « trois cents ans et en ajoutèrent neuf ». C'est le chiffre donné par les Ahl al Kitâb (chrétiens et juifs) mais non confirmé par la révélation coranique, car le verset suivant oppose à leurs affirmations la formule classique de l'incertitude (Ṭab., XV, 230).

V. 26 : Ṭab., XV, 230. Cette construction avec un impératif de 4e forme à la 2e personne du singulier suivie de la préposition *bi* est une forme d'étonnement ou d'admiration.

V. 27 : Text. *nulle part tu ne trouveras de refuge... :* si tu n'obtempères pas à ses ordres (Ṭab., XV, 233).

V. 28 : *Ceux qui invoquent :* les humbles et les esclaves qui avaient pour tout vêtement une tunique de laine et dont l'odeur était insupportable. Les notables de La Mekke et certains chefs bédouins avaient demandé au Prophète de se séparer de ses amis « puants » pour prendre place parmi eux et discuter. Ce verset interdit au Prophète de leur donner satisfaction. Cette attitude orgueilleuse de la bourgeoisie mekkoise, si méprisante pour les déguenillés et les esclaves, est déjà dénoncée par le verset 53 de la sourate VI et aussi par S. XI, 30 ; S. XXVI, 114, etc.

Notre mémoration : les versets du Coran (Jalâl, p. 391). Autre sens de *żikr :* « évocation, rappel ».

V. 29 : Ce verset revêt une grande importance en théologie musulmane. D'abord et comme première conséquence, la valeur de la foi : que les hommes croient ou ne croient pas, c'est à leur avantage ou à leur détriment. Assurément, Dieu appelle les hommes à la foi en lui, à l'abandon en sa volonté, à la soumission à ses prescriptions (Islâm), dans leur intérêt et pour leur propre salut. Mais, en réalité, « leur foi ne présente aucun ptofit pour Dieu et leur mécréance ne nuit en rien à Dieu » (Râz., XXI, 120).

La seconde conséquence est exploitée par les mu'tazilites ou partisans du libre choix : selon ce verset, la foi relèverait du choix *(ikhtiyâr)* de l'individu qui est libre de croire ou de ne pas croire. Cette thèse est néanmoins combattue par les philosophes dogmalistes *(mutakallimûn)* qui font observer que l'option individuelle demeure, malgré une liberté illusoire, subordonnée à la volonté de Dieu *(mashî'a)* (Râz., XXI, 119), et oppose au libre choix *(ikhtiyar)* la liberté relative *(ḥurriyya).*

Un feu dont les flammes les cerneront, autre sens : « enceinte, murs » (Zam., II, 398).

Métal fondu, autre sens : « huile brûlante » *(ibid.) ;* « breuvage de sang purulent » (Ṭab., XV, 240).

Qui brûle, text. : « qui rôtit ».

(سورة الكهف)

وَإِن يَسْتَغِيثُوا يُغَاثُوا بِمَاءٍ كَالْمُهْلِ يَشْوِي الْوُجُوهَ
بِئْسَ الشَّرَابُ وَسَاءَتْ مُرْتَفَقًا ﴿٢٩﴾ إِنَّ الَّذِينَ آمَنُوا
وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ إِنَّا لَا نُضِيعُ أَجْرَ مَنْ أَحْسَنَ عَمَلًا ﴿٣٠﴾
أُولَٰئِكَ لَهُمْ جَنَّاتُ عَدْنٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهِمُ الْأَنْهَارُ يُحَلَّوْنَ
فِيهَا مِنْ أَسَاوِرَ مِن ذَهَبٍ وَيَلْبَسُونَ ثِيَابًا خُضْرًا مِّن
سُندُسٍ وَإِسْتَبْرَقٍ مُّتَّكِئِينَ فِيهَا عَلَى الْأَرَائِكِ نِعْمَ
الثَّوَابُ وَحَسُنَتْ مُرْتَفَقًا ﴿٣١﴾ * وَاضْرِبْ لَهُم مَّثَلًا
رَّجُلَيْنِ جَعَلْنَا لِأَحَدِهِمَا جَنَّتَيْنِ مِنْ أَعْنَابٍ وَحَفَفْنَاهُمَا
بِنَخْلٍ وَجَعَلْنَا بَيْنَهُمَا زَرْعًا ﴿٣٢﴾ كِلْتَا الْجَنَّتَيْنِ آتَتْ أُكُلَهَا
وَلَمْ تَظْلِم مِّنْهُ شَيْئًا وَفَجَّرْنَا خِلَالَهُمَا نَهَرًا ﴿٣٣﴾ وَكَانَ لَهُ
ثَمَرٌ فَقَالَ لِصَاحِبِهِ وَهُوَ يُحَاوِرُهُ أَنَا أَكْثَرُ مِنكَ مَالًا
وَأَعَزُّ نَفَرًا ﴿٣٤﴾ وَدَخَلَ جَنَّتَهُ وَهُوَ ظَالِمٌ لِّنَفْسِهِ قَالَ

30. *En vérité, ceux qui croient et font œuvres pies [nous les récompenserons car] nous rétribuerons quiconque fait le bien.*

31. *Ceux-là auront les jardins d'Éden ; à leurs pieds couleront des ruisseaux. Là ils seront parés de bracelets d'or, vêtus d'habits de soie et de brocarts verts, et accoudés sur des trônes. Quelle excellente récompense et quel bel asile !*

32. *Propose-leur en parabole [le cas] de deux hommes : à l'un nous donnâmes deux jardins [complantés] de vignes que nous entourâmes de palmiers-dattiers et séparâmes par des champs ensemencés.*

33. *Les deux jardins donnèrent leur récolte, ne trahissant en rien son espérance. Nous fîmes jaillir entre eux un ruisseau.*

34. *Il eut donc des fruits et dit à son compagnon, au cours d'un dialogue : « Je suis plus riche que toi et plus puissant aussi, grâce à mon clan. »*

35. *Il entra ensuite dans son jardin, en disant imprudemment à part soi : « Je ne pense pas que ceci périsse jamais !*

V. 31 : Les croyants qui font le bien, car il ne suffit pas de croire. Le mot « croire » est presque toujours suivi dans le Coran de bonne action, œuvre méritoire, charité, etc., de même que le mot « prière » *(ṣalât)* est, la plupart du temps, accompagné d'aumône, d'œuvre de charité *(zakât).* L'œuvre de charité est le complément nécessaire de la foi.

Trônes, arâ'ik, plur. de *'arîka,* mot d'un emploi fréquent dans le Coran. Autre sens : « sièges munis d'accoudoirs, lits d'apparat, sofas ».

V. 32 : *Propose-leur :* aux idolâtres de La Mekke qui lui demandaient de chasser les croyants pauvres et déguenillés. *En parabole,* text. : « frappe pour eux en exemple ».

V. 33 : *Ne trahissant en rien son espérance,* text. : « ne le lésèrent en rien ».

V. 34 : Nous aurons à revenir sur l orgueil que tiraient les Arabes du grand nombre d'hommes de leur clan, à propos de la S. CII (Ṭab., XV, 246).

V. 35 : *Imprudemment,* text. : « lésant soi-même ».

(الجزء الخامس عشر)

مَآ أَظُنُّ أَن تَبِيدَ هَٰذِهِۦٓ أَبَدًا ﴿٣٥﴾ وَمَآ أَظُنُّ ٱلسَّاعَةَ قَآئِمَةً
وَلَئِن رُّدِدتُّ إِلَىٰ رَبِّى لَأَجِدَنَّ خَيْرًا مِّنْهَا مُنقَلَبًا ﴿٣٦﴾
قَالَ لَهُۥ صَاحِبُهُۥ وَهُوَ يُحَاوِرُهُۥٓ أَكَفَرْتَ بِٱلَّذِى خَلَقَكَ مِن
تُرَابٍ ثُمَّ مِن نُّطْفَةٍ ثُمَّ سَوَّىٰكَ رَجُلًا ﴿٣٧﴾ لَّٰكِنَّا۠ هُوَ ٱللَّهُ
رَبِّى وَلَآ أُشْرِكُ بِرَبِّىٓ أَحَدًا ﴿٣٨﴾ وَلَوْلَآ إِذْ دَخَلْتَ جَنَّتَكَ
قُلْتَ مَا شَآءَ ٱللَّهُ لَا قُوَّةَ إِلَّا بِٱللَّهِ ۚ إِن تَرَنِ أَنَا۠ أَقَلَّ مِنكَ
مَالًا وَوَلَدًا ﴿٣٩﴾ فَعَسَىٰ رَبِّىٓ أَن يُؤْتِيَنِ خَيْرًا مِّن جَنَّتِكَ
وَيُرْسِلَ عَلَيْهَا حُسْبَانًا مِّنَ ٱلسَّمَآءِ فَتُصْبِحَ صَعِيدًا زَلَقًا ﴿٤٠﴾
أَوْ يُصْبِحَ مَآؤُهَا غَوْرًا فَلَن تَسْتَطِيعَ لَهُۥ طَلَبًا ﴿٤١﴾
وَأُحِيطَ بِثَمَرِهِۦ فَأَصْبَحَ يُقَلِّبُ كَفَّيْهِ عَلَىٰ مَآ أَنفَقَ فِيهَا
وَهِىَ خَاوِيَةٌ عَلَىٰ عُرُوشِهَا وَيَقُولُ يَٰلَيْتَنِى لَمْ أُشْرِكْ بِرَبِّىٓ
أَحَدًا ﴿٤٢﴾ وَلَمْ تَكُن لَّهُۥ فِئَةٌ يَنصُرُونَهُۥ مِن دُونِ ٱللَّهِ

36. *« Je ne pense pas que l'heure [de la résurrection] arrive et [même] si j'étais ramené vers mon Seigneur, je trouverais en échange quelque chose qui vaudrait mieux que ce jardin.*

37. *— Serais-tu [devenu] infidèle envers celui qui t'a créé de poussière, puis de sperme, puis façonné en homme ? repartit son compagnon.*

38. *« [Je proclame], quant à moi, que Dieu est mon Seigneur et je ne lui associe personne.*

39. *« Que ne dis-tu, en entrant : "Ce que Dieu veut se produit !" Il n'y a de force que par Dieu ! Si tu me vois moins [favorisé] que toi en biens et en enfants,*

40. *il se peut que mon Seigneur me donne quelque chose de meilleur que ton jardin ; [il se peut aussi] qu'il déchaîne sur ton jardin une calamité qui en fera un sol rasé*

41. *ou que l'eau qui l'arrose tarisse et que tu ne puisses plus la retrouver. »*

42. *[Or], sa récolte fut dévastée, [en effet]. Aussi, se tordit-il les mains, au matin, [se lamentant] sur ce qu'il avait dépensé [pour mettre en valeur] son jardin ainsi dépouillé de ses treilles. « Plût à Dieu, s'écria-t-il, que je n'eusse associé personne à mon Seigneur ! »*

43. *Il ne disposait d'aucune cohorte pour le protéger contre Dieu, et ne trouvait aucun secours en lui-même.*

V. 36 : *Arrive,* text. : « se lève, se dresse ».

V. 38 : *[Je proclame], quant à moi,* text. : « mais ». L'orthographe coranique *(lakinnâ)* de cette particule est insolite. Plusieurs lectures et plusieurs interprétations sont proposées. *Lakinnâ* est le résultat d'une insertion grammaticale *(idghâm) (lakinna + 'anâ* = mais, moi) (Zam., II, 390). Ṭab. (XV, 247) pense que cet allongement, fréquent en poésie, est exigé ici par la pause *(waqf).* Le même allongement semble propre aux parlers de certaines tribus et notamment les Banû Tamîm *(cf.* BAGA, II, p. 390).

V. 39 : *Que ne dis-tu..., mâ shâ'a-l-Lahu,* abréviation de la formule courante *mâ shâ'a l-lahu kâna* (Ṭab., XV, 248). Nous suivons cette interprétation, bien que la formule sous sa forme abrégée implique une nuance exclamative. Le sens nous semble être : « Quelle œuvre admirable ! » ou tout simplement : « Que c'est beau ! »

V. 40 : *Calamité, ḥûsbân,* plur. de *ḥusbâna,* « traits, fléaux, châtiments ».
Sol rasé, zalaq, « endroit glissant » (si nu qu'on y glisserait).

(سورة الكهف)

وَمَا كَانَ مُنتَصِرًا ﴿٤٣﴾ هُنَالِكَ ٱلْوَلَٰيَةُ لِلَّهِ ٱلْحَقِّ ۚ هُوَ خَيْرٌ
ثَوَابًا وَخَيْرٌ عُقْبًا ﴿٤٤﴾ وَٱضْرِبْ لَهُم مَّثَلَ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا
كَمَآءٍ أَنزَلْنَٰهُ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَٱخْتَلَطَ بِهِۦ نَبَاتُ ٱلْأَرْضِ
فَأَصْبَحَ هَشِيمًا تَذْرُوهُ ٱلرِّيَٰحُ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ
مُّقْتَدِرًا ﴿٤٥﴾ ٱلْمَالُ وَٱلْبَنُونَ زِينَةُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۖ وَٱلْبَٰقِيَٰتُ
ٱلصَّٰلِحَٰتُ خَيْرٌ عِندَ رَبِّكَ ثَوَابًا وَخَيْرٌ أَمَلًا ﴿٤٦﴾ وَيَوْمَ
نُسَيِّرُ ٱلْجِبَالَ وَتَرَى ٱلْأَرْضَ بَارِزَةً وَحَشَرْنَٰهُمْ فَلَمْ
نُغَادِرْ مِنْهُمْ أَحَدًا ﴿٤٧﴾ وَعُرِضُوا۟ عَلَىٰ رَبِّكَ صَفًّا ۖ لَّقَدْ
جِئْتُمُونَا كَمَا خَلَقْنَٰكُمْ أَوَّلَ مَرَّةٍۭ ۚ بَلْ زَعَمْتُمْ أَلَّن نَّجْعَلَ
لَكُم مَّوْعِدًا ﴿٤٨﴾ وَوُضِعَ ٱلْكِتَٰبُ فَتَرَى ٱلْمُجْرِمِينَ
مُشْفِقِينَ مِمَّا فِيهِ وَيَقُولُونَ يَٰوَيْلَتَنَا مَالِ هَٰذَا ٱلْكِتَٰبِ
لَا يُغَادِرُ صَغِيرَةً وَلَا كَبِيرَةً إِلَّآ أَحْصَىٰهَا ۚ وَوَجَدُوا۟ مَا عَمِلُوا۟

44. *En l'occurrence, la souveraine protection appartient au vrai Dieu qui est sublime dans sa récompense et dans la suite qu'il donne [à tout].*

45. *Propose-leur la parabole de la vie en ce bas monde comparée à une eau que nous faisons descendre du ciel. Grâce à elle, les végétaux s'enchevêtrent. Puis ils ne [tardent guère] à se transformer en herbage desséché que le vent disperse. Dieu est par lui-même omnipotent.*

46. *La richesse et les enfants sont la parure de la vie en ce bas monde. [Mais] les actes durables, les bonnes œuvres sont meilleurs auprès de Dieu, quant à la récompense et à l'espérance [qu'ils comportent].*

47. *Le jour où nous mettrons les montagnes en branle, où tu verras la terre nivelée sur [toute son étendue], où nous aurons rassemblé les hommes sans exception*

48. *[pour être] alignés devant ton Seigneur, [alors il leur sera dit] : « Vous voilà revenus à nous, tels que nous vous avions créés la première fois ! Vous prétendiez pourtant que jamais nous [ne saurions tenir] le rendez-vous que nous vous avions fixé ! »*

49. *Le registre [des actes humains] sera posé. Tu verras les criminels émus de son contenu. Ils diront : « Malheur à nous ! Qu'a ce registre à n'omettre de mentionner ni péché véniel, ni péché capital ? » Ils se trouveront en présence de leurs actes et ton Seigneur ne lésera [alors] personne.*

V. 44 : *En l'occurrence, hunâlika (lâ) :* circonstanciel de lieu et parfois de temps (Râz., XXI, 139).

La souveraine protection, walâya (lecture de Médine et de Baṣra), forme grammaticale insolite, tolérée quand elle s'applique aux hommes. Plus correcte et plus en rapport avec le sens est la forme *wilâya* (lecture de La Mekke et de Kûfa).

V. 46 : *Parure* illusoire. Ce verset n'est pas sans lien avec le verset 28 où il est question des croyants d'humble condition près de qui il répugnait aux riches et aux puissants de prendre place pour entendre le Prophète. L'idée est que les enfants et les richesses dont ces idolâtres tiraient orgueil sont un ornement de la vie provisoire et sans valeur. Par contre, la prière et la piété des déguenillés mis en cause étaient chose plus durable et plus méritoire. Dans la liturgie, le mot *baqiyât* (actes durables) est un terme technique désignant les cinq formules bien connues : « Pas de divinité hormis Dieu ! Gloire à Dieu ! Louange à Dieu ! Dieu est très grand ! Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu ! » (Ṭab., XV, 254-255).

V. 47 : *Nous mettrons les montagnes en branle,* text. : « nous ferons marcher les montagnes ». Sens : « Nous les pulvériserons, nous les anéantirons » (Râz., XXI, 132). Ce sens est corroboré par le verset 105 de la sourate XX, à moins qu'il ne s'agisse d'un nivellement général.

V. 49 : Râz., XXI, 135, et Ṭab., XV, 258. Ce passage est en contradiction avec les théories des hérétiques qadarites ou jabrites, champions de la prédestination absolue *(qadar),* selon laquelle l'homme est contraint *(majbûr)* dans ses actes ; Dieu, absolu dans sa volonté et sa liberté, pouvant lui imposer de faire le bien comme le mal : l'homme est, selon ces sectaires, l'instrument de la volonté de Dieu et une victime *(madhlûm)* de son arbitraire (*cf.* SHAM, I, p. 43 ; HAZK, III, p. 22, IV, p. 192 ; IRAB, p. 76 ; RAZM, VII, pp. 571 et suiv. ; *Encycl. Isl.,* s. v. Qadar et Qadariyya).

(الجزء الخامس عشر)

حَاضِرًا ۗ وَلَا يَظْلِمُ رَبُّكَ أَحَدًا ﴿٤٩﴾ وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ
ٱسْجُدُوا۟ لِءَادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ كَانَ مِنَ ٱلْجِنِّ فَفَسَقَ
عَنْ أَمْرِ رَبِّهِۦٓ ۗ أَفَتَتَّخِذُونَهُۥ وَذُرِّيَّتَهُۥٓ أَوْلِيَآءَ مِن
دُونِى وَهُمْ لَكُمْ عَدُوٌّۢ ۚ بِئْسَ لِلظَّٰلِمِينَ بَدَلًا ﴿٥٠﴾
* مَّآ أَشْهَدْتُهُمْ خَلْقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَلَا خَلْقَ
أَنفُسِهِمْ وَمَا كُنتُ مُتَّخِذَ ٱلْمُضِلِّينَ عَضُدًا ﴿٥١﴾ وَيَوْمَ
يَقُولُ نَادُوا۟ شُرَكَآءِىَ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُمْ فَدَعَوْهُمْ فَلَمْ يَسْتَجِيبُوا۟
لَهُمْ وَجَعَلْنَا بَيْنَهُم مَّوْبِقًا ﴿٥٢﴾ وَرَءَا ٱلْمُجْرِمُونَ
ٱلنَّارَ فَظَنُّوٓا۟ أَنَّهُم مُّوَاقِعُوهَا وَلَمْ يَجِدُوا۟ عَنْهَا مَصْرِفًا ﴿٥٣﴾
وَلَقَدْ صَرَّفْنَا فِى هَٰذَا ٱلْقُرْءَانِ لِلنَّاسِ مِن كُلِّ مَثَلٍ ۚ وَكَانَ
ٱلْإِنسَٰنُ أَكْثَرَ شَىْءٍ جَدَلًا ﴿٥٤﴾ وَمَا مَنَعَ ٱلنَّاسَ أَن
يُؤْمِنُوٓا۟ إِذْ جَآءَهُمُ ٱلْهُدَىٰ وَيَسْتَغْفِرُوا۟ رَبَّهُمْ إِلَّآ أَن تَأْتِيَهُمْ

50. *[Souviens-toi] lorsque nous dîmes aux anges : « Prosternez-vous devant Adam ! » Tous se prosternèrent, excepté Satan qui était du nombre des démons et qui se révolta contre l'ordre de son Seigneur. Allez-vous le prendre ainsi que sa descendance pour maître en dehors de moi, alors qu'ils sont vos ennemis ? Quelle ignoble substitution pour les injustes !*

51. *Je ne les ai point pris comme témoins de la création des cieux et de la terre, ni de leur propre création. Je n'ai pas pris comme bras droit les suborneurs [des hommes].*

52. *Le jour où Dieu dira : « Appelez ceux que vous prétendez être mes associés ! » Ils les invoqueront. Mais ces derniers ne répondront pas [à leur appel] ; nous les aurons séparés par un abîme.*

53. *Les criminels verront le feu et craindront d'y tomber. Ils ne trouveront aucun [moyen] d'y échapper.*

54. *Certes, nous avons proposé toutes sortes de paraboles, dans ce Coran, à l'intention des hommes. Mais l'homme est le plus ergoteur des êtres.*

55. *Rien n'empêche les hommes de croire, ni d'implorer le pardon de leur Seigneur, la bonne voie leur étant apparue, si ce n'est qu'ils [veulent] subir le sort traditionnel [réservé] aux anciens ou aux êtres placés en face du châtiment [qu'ils méritent].*

V. 50 : *Souviens-toi,* Muḥammad.

Démons : djinn. Nous reviendrons sur les démons dans la conception musulmane, plus loin, à propos de la S. LXXII.

V. 52 : *Abîme, mawbiq :* très vieux mot qu'on trouve dans les parlers des tribus de Tamîn, de Qays et de 'Amir avec le sens de « péril, danger ». Autre sens : « une vallée de l'enfer ; vallée profonde et périlleuse ; rendez-vous » (Ṭab., XV, 264-265).

(سورة الكهف)

سُنَّةُ ٱلْأَوَّلِينَ أَوْ يَأْتِيَهُمُ ٱلْعَذَابُ قُبُلًا ﴿٥٥﴾ وَمَا نُرْسِلُ
ٱلْمُرْسَلِينَ إِلَّا مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ ۚ وَيُجَٰدِلُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟
بِٱلْبَٰطِلِ لِيُدْحِضُوا۟ بِهِ ٱلْحَقَّ ۖ وَٱتَّخَذُوٓا۟ ءَايَٰتِى وَمَآ أُنذِرُوا۟
هُزُوًا ﴿٥٦﴾ وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّن ذُكِّرَ بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِۦ فَأَعْرَضَ
عَنْهَا وَنَسِىَ مَا قَدَّمَتْ يَدَاهُ ۚ إِنَّا جَعَلْنَا عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ أَكِنَّةً
أَن يَفْقَهُوهُ وَفِىٓ ءَاذَانِهِمْ وَقْرًا ۖ وَإِن تَدْعُهُمْ إِلَى ٱلْهُدَىٰ
فَلَن يَهْتَدُوٓا۟ إِذًا أَبَدًا ﴿٥٧﴾ وَرَبُّكَ ٱلْغَفُورُ ذُو ٱلرَّحْمَةِ ۖ
لَوْ يُؤَاخِذُهُم بِمَا كَسَبُوا۟ لَعَجَّلَ لَهُمُ ٱلْعَذَابَ ۚ بَل لَّهُم
مَّوْعِدٌ لَّن يَجِدُوا۟ مِن دُونِهِۦ مَوْئِلًا ﴿٥٨﴾ وَتِلْكَ ٱلْقُرَىٰٓ
أَهْلَكْنَٰهُمْ لَمَّا ظَلَمُوا۟ وَجَعَلْنَا لِمَهْلِكِهِم مَّوْعِدًا ﴿٥٩﴾
وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِفَتَىٰهُ لَآ أَبْرَحُ حَتَّىٰٓ أَبْلُغَ مَجْمَعَ ٱلْبَحْرَيْنِ
أَوْ أَمْضِىَ حُقُبًا ﴿٦٠﴾ فَلَمَّا بَلَغَا مَجْمَعَ بَيْنِهِمَا نَسِيَا حُوتَهُمَا

56. *Nous n'envoyons nos messagers que pour annoncer et avertir. Les impies usent de faux pour réfuter la vérité et tournent en dérision nos versets et nos avertissements.*

57. *Qui donc est plus coupable que celui qui, malgré le rappel qui lui a été fait des signes de Dieu, ne s'en écarte pas moins, oubliant ce que ses mains ont commis ? Nous avons enveloppé leurs cœurs de voiles pour qu'ils ne comprennent pas. Nous les avons rendus durs d'oreille, si bien que si tu les appelles vers la bonne voie, jamais ils ne l'emprunteront [pour autant].*

58. *Ton Seigneur, si clément, est plein de miséricorde. S'il leur tenait rigueur de leurs méfaits, il hâterait certes leur châtiment. Mais un rendez-vous leur est fixé auquel ils ne sauraient manquer.*

59. *Et ces cités dont nous avons fait périr [les habitants], quand ils eurent commis des injustices, en fixant au préalable [l'heure] de leur anéantissement !*

60. *[Souviens-toi] lorsque Moïse dit à son page : « Je n'aurai de cesse que je n'aie atteint le confluent des deux mers, dussé-je marcher durant quatre-vingts ans. »*

61. *Lorsqu'ils parvinrent au confluent des deux océans [ils ne s'étaient pas aperçus] qu'ils avaient oublié leur poisson, lequel avait regagné tranquillement la mer.*

V. 59 : l'emploi de l'élément *hum* (masculin plur.) fait penser aux habitants (ʿAdites, Thamûdites, Madyanites, etc.) des cités auxquelles le verset fait allusion, non aux cités elles-mêmes, car au lieu de *hum* on aurait eu *hâ* (*cf.* Ṭab., XV, 270).

Les versets 60 à 82 constituent un nouveau récit. Cette transition est expliquée ainsi par la plupart des commentateurs : pour mettre à l'épreuve le Prophète, les rabbins de Médine avaient suggéré aux qurayshites de lui demander de les éclairer sur l'âme, sur les Sept Dormants et sur un homme en perpétuelle circumambulation *(ṭawâf)* qui est parvenu aux limites de l'Orient et de l'Occident (Ṭab., XV, 191). Aux deux premières questions, il a été répondu par le verset 85 de la sourate XVII et les versets 9 et suivants de la présente sourate. Ce nouveau récit est donc une réponse à une autre question posée.

Pour comprendre ces indications précises qui émaillent la narration, il convient de résumer cette légende plus importante, du point de vue de l'Islâm, par la leçon morale qui s'en dégage que par son contexte historique. Le thème exposé est celui de la précarité de la science, de la sagesse et de la justice humaines par rapport à celles absolues de Dieu. Les hommes, hâtifs dans leurs jugements, restent extérieurs aux réalités profondes. L'harmonie préétablie par Dieu dans sa création est inaccessible à leur entendement, exception faite de quelques-uns de ses élus. Les mystiques de l'Islâm ont repris ce thème pour le méditer et le vivre dans leur effort d'atteindre les réalités par-delà les apparences. Moïse croyait détenir toute la science qu'un homme puisse posséder. Dieu lui révéla qu'un de ses serviteurs le surpassait dans l'ordre de la connaissance. Le prophète voulut connaître cet heureux privilégié, qui n'était autre que le prophète Al-Khaḍir ou Khiḍer (le vert), éternel voyageur, apparaissant parfois à quelques rares élus de Dieu et dont l'existence semble en dehors du temps et de l'espace. Sur ce mystérieux personnage qui était arrivé à la limite commune à l'océan de la terre (science extérieure) et à l'océan du ciel (connaissance intérieure) et qui, ayant bu à la source de la vie, a reçu en partage la sagesse suprême, il y aurait beaucoup à dire. Rappelons cependant que les points importants de la vie du héros de cette légende, dans la version coranique, se retrouvent dans l'*Épopée de Gilgamesch,* dans le *Roman d'Alexandre,* dans la légende juive d'Élie et du rabbin Josua ben Levy (IIIe s.), compilés avec d'autres légendes juives par le Kairouanais Nessim b. Jacob (IXe s.). Selon les sources musulmanes, Al Khaḍir est à identifier avec Élie.

Moïse et son page étaient guidés par un poisson qui devait disparaître à l'endroit même où cet homme pouvait être rencontré. Fatigué, Moïse ordonna à son compagnon de préparer le déjeuner et s'endormit. Celui-ci mit le poisson à cuire dans une marmite. Mais, le poisson réussit à s'échapper et à fuir vers la mer, car Moïse et son page étaient déjà arrivés sans s'en rendre compte sur les berges de l'étrange confluent. Peu après, Moïse devait rencontrer Élie ; il demanda à celui-ci la permission de l'accompagner. Élie consentit, mais exigea de Moïse de ne s'étonner de rien et surtout de ne lui poser aucune question, car pour Élie ce qui, d'ordinaire, peut heurter l'homme dans sa morale et sa logique, n'est anormal et irrationnel qu'en apparence. Borné dans sa nature, limité dans son intelligence, instable dans ses jugements, impulsif dans ses réactions, l'homme est enclin à s'indigner stupidement, à s'insurger inutilement, à tirer hâtivement des conclusions, lorsqu'en raison même de son incapacité spécifique à comprendre le mystère de l'ordre universel des réalités, il n'arrive pas à saisir la justification, la logique et la sagesse des contradictions, de l'incohérence et du désordre apparents qui semblent régir l'agencement, la succession, la mobilité ou l'immobilité des réalités. Entachés de relativité, ses jugements restent extérieurs aux choses, car sa raison ne saurait cerner ou sonder l'absolu. A bien considérer le spectacle que lui offre l'univers, rien n'est laissé au hasard, car le hasard n'est qu'une illusion. Tout est inscrit dans une harmonie universelle, instituée par Dieu dans sa science et sa sagesse absolues. La logique et la morale humaines ne sauraient pénétrer, encore moins outrepasser un déterminisme immuable, préétabli, et ce qui paraît absurde à l'homme ne l'est qu'en apparence, et à l'échelle qui lui est propre.

Certaines scènes soulevèrent, en cours de route, l'indignation de Moïse. Il ne put s'abstenir d'interroger Élie qui, tout en lui expliquant le bien-fondé des choses, lui rappelait la promesse de s'abstenir de questionner. A la fin ils se séparèrent, l'un comprenant les choses selon une science que Dieu lui avait enseignée et l'autre jugeant d'après une logique étrangère aux réalités absolues et une science différente qu'il détenait également de Dieu, mais toute relative, à l'échelle de la nature et de la vocation humaines (Zam., II, 395 ; Ṭab., XV, 278 et suiv.).

V. 60 : *Moïse dit à son* fatâ *(page).* De quel *fatâ* s'agit-il ? Bon nombre de commentateurs (Ṭab., XV, 271 ; Zam., II, 395 ; Râz., XXI, 143) supposent qu'il s'agit de Yûsha b. Nûn (Josué). Selon d'autres versions, il s'agit non pas du prophète Moïse b'Amrân de la tribu de Lévy, mais d'un autre personnage, Moïse b. Misha (Manassé), descendant de Jacob par Joseph (Zam., II, 397) qui, selon d'autres sources, s'était efforcé de se faire passer pour prophète (Râz., XXI, 149 et 156).

Huqub, plur. de *ḥuqb,* « espace de quatre-vingts ans » (Zam., II, 395 ; Ṭab., XV, 272). Dans le parler de Qays, ce mot est synonyme d'année.

(الجزء الخامس عشر)

فَٱتَّخَذَ سَبِيلَهُۥ فِى ٱلْبَحْرِ سَرَبًا ﴿٦١﴾ فَلَمَّا جَاوَزَا قَالَ لِفَتَىٰهُ
ءَاتِنَا غَدَآءَنَا لَقَدْ لَقِينَا مِن سَفَرِنَا هَٰذَا نَصَبًا ﴿٦٢﴾ قَالَ
أَرَءَيْتَ إِذْ أَوَيْنَآ إِلَى ٱلصَّخْرَةِ فَإِنِّى نَسِيتُ ٱلْحُوتَ
وَمَآ أَنسَىٰنِيهُ إِلَّا ٱلشَّيْطَٰنُ أَنْ أَذْكُرَهُۥ ۚ وَٱتَّخَذَ سَبِيلَهُۥ
فِى ٱلْبَحْرِ عَجَبًا ﴿٦٣﴾ قَالَ ذَٰلِكَ مَا كُنَّا نَبْغِ ۚ فَٱرْتَدَّا عَلَىٰٓ
ءَاثَارِهِمَا قَصَصًا ﴿٦٤﴾ فَوَجَدَا عَبْدًا مِّنْ عِبَادِنَآ ءَاتَيْنَٰهُ
رَحْمَةً مِّنْ عِندِنَا وَعَلَّمْنَٰهُ مِن لَّدُنَّا عِلْمًا ﴿٦٥﴾ قَالَ لَهُۥ مُوسَىٰ
هَلْ أَتَّبِعُكَ عَلَىٰٓ أَن تُعَلِّمَنِ مِمَّا عُلِّمْتَ رُشْدًا ﴿٦٦﴾ قَالَ
إِنَّكَ لَن تَسْتَطِيعَ مَعِىَ صَبْرًا ﴿٦٧﴾ وَكَيْفَ تَصْبِرُ عَلَىٰ
مَا لَمْ تُحِطْ بِهِۦ خُبْرًا ﴿٦٨﴾ قَالَ سَتَجِدُنِىٓ إِن شَآءَ ٱللَّهُ
صَابِرًا وَلَآ أَعْصِى لَكَ أَمْرًا ﴿٦٩﴾ قَالَ فَإِنِ ٱتَّبَعْتَنِى فَلَا
تَسْـَٔلْنِى عَن شَىْءٍ حَتَّىٰٓ أُحْدِثَ لَكَ مِنْهُ ذِكْرًا ﴿٧٠﴾

62. *Lorsqu'ils l'eurent dépassé, Moïse dit à son page : « Apporte-nous notre déjeuner, car notre voyage nous a causé beaucoup de fatigue.*

63. *— Me croirez-vous ? lui dit le page. Lorsque nous nous sommes abrités près du rocher, j'ai oublié le poisson — le démon seul m'a fait oublier d'y penser — et il a pris miraculeusement la direction de la mer.*

64. *— C'est bien ce que nous désirons », déclara Moïse, et ils revinrent, à la trace, sur leurs pas.*

65. *Ils trouvèrent un de nos serviteurs que nous avions gratifié de notre miséricorde et à qui nous avions enseigné une science émanant de nous.*

66. *Moïse lui demanda : « Puis-je te suivre, afin que tu m'enseignes un peu de la science de la bonne direction à laquelle tu as été initié ?*

67. *— Tu ne pourras jamais, lui dit [son interlocuteur], patienter en ma compagnie !*

68. *« Comment pourrais-tu patienter devant ce que tu ne discernes pas ?*

69. *— Tu verras, dit Moïse, que je suis patient, s'il plaît à Dieu, et que je ne te désobéirai point.*

70. *— Eh bien, dit [l'inconnu], si tu [veux] me suivre, ne me questionne sur rien tant que je ne t'en parle pas moi-même. »*

V. 63 : *Me croirez-vous :* sur l'expression *'a ra'yata* (as-tu vu) avec le sens de « informe-moi, qu'en penses-tu, que vous en semble », etc.

V. 64 : *C'est bien ce que nous désirons :* Dieu a informé Moïse qu'il rencontrerait l'homme qu'il souhaitait connaître là où le poisson lui échapperait pour disparaître dans la mer.

V. 66 : *La science de la bonne direction,* interprétation de Zam. (II, 396) : « Une science qui me permette de trouver la bonne direction dans la vie religieuse. » Ce verset a amené quelques commentateurs à retenir comme héros de l'aventure, non pas Moïse qui en tant que prophète n'avait pas à recevoir de « leçon de bonne direction » d'un autre prophète, mais de Moïse fils de Manassé comme il a été dit ci-dessus.

V. 68 : *Ce que tu ne discernes pas* (Zam., *ibid.*). Text. : « ce que tu n'embrasses pas (ou ne cernes pas) par ton expérience ou ta connaissance ».

V. 69 : *Tu verras,* text. : « tu me trouveras ».

(سورة الكهف)

فَٱنطَلَقَا حَتَّىٰٓ إِذَا رَكِبَا فِى ٱلسَّفِينَةِ خَرَقَهَا ۖ قَالَ أَخَرَقْتَهَا
لِتُغْرِقَ أَهْلَهَا لَقَدْ جِئْتَ شَيْـًٔا إِمْرًا ﴿٧١﴾ قَالَ أَلَمْ أَقُلْ
إِنَّكَ لَن تَسْتَطِيعَ مَعِىَ صَبْرًا ﴿٧٢﴾ قَالَ لَا تُؤَاخِذْنِى بِمَا
نَسِيتُ وَلَا تُرْهِقْنِى مِنْ أَمْرِى عُسْرًا ﴿٧٣﴾ فَٱنطَلَقَا حَتَّىٰٓ
إِذَا لَقِيَا غُلَـٰمًا فَقَتَلَهُۥ قَالَ أَقَتَلْتَ نَفْسًا زَكِيَّةًۢ بِغَيْرِ نَفْسٍ
لَّقَدْ جِئْتَ شَيْـًٔا نُّكْرًا ﴿٧٤﴾ * قَالَ أَلَمْ أَقُل لَّكَ إِنَّكَ
لَن تَسْتَطِيعَ مَعِىَ صَبْرًا ﴿٧٥﴾ قَالَ إِن سَأَلْتُكَ عَن شَىْءٍۭ
بَعْدَهَا فَلَا تُصَـٰحِبْنِىْ ۖ قَدْ بَلَغْتَ مِن لَّدُنِّى عُذْرًا ﴿٧٦﴾
فَٱنطَلَقَا حَتَّىٰٓ إِذَآ أَتَيَآ أَهْلَ قَرْيَةٍ ٱسْتَطْعَمَآ أَهْلَهَا فَأَبَوْا۟
أَن يُضَيِّفُوهُمَا فَوَجَدَا فِيهَا جِدَارًا يُرِيدُ أَن يَنقَضَّ فَأَقَامَهُۥ ۖ
قَالَ لَوْ شِئْتَ لَتَّخَذْتَ عَلَيْهِ أَجْرًا ﴿٧٧﴾ قَالَ هَـٰذَا فِرَاقُ بَيْنِى
وَبَيْنِكَ ۚ سَأُنَبِّئُكَ بِتَأْوِيلِ مَا لَمْ تَسْتَطِع عَّلَيْهِ صَبْرًا ﴿٧٨﴾

71. *Ils firent donc route ensemble jusqu'à ce qu'ayant pris place sur un bateau, l'inconnu pratiquât une brèche sur son flanc. Et Moïse de lui dire : « Est-ce pour noyer ses passagers que tu l'as ébréché ? Tu viens de commettre un acte grave !*

72. *— Ne t'avais-je pas dit, rétorqua [l'inconnu], que tu ne pourrais jamais être assez patient pour [rester] en ma compagnie ?*

73. *— Ne m'en veuille pas, dit Moïse, d'avoir oublié, mais ne me soumets pas à une épreuve trop difficile. »*

74. *Ils poursuivirent leur route ensemble et voici qu'ils rencontrèrent un jeune homme. L'inconnu le tua. « [N'] as-tu [pas] tué un être qui n'a tué personne ? dit Moïse. Tu as, ce faisant, commis certainement un acte inadmissible. »*

75. *Et l'inconnu de répliquer : « Ne t'avais-je pas dit que tu ne pourrais jamais être assez patient pour [rester] en ma compagnie ?*

76. *— Si désormais je te questionne sur quoi que ce soit, dit Moïse, tu [pourras] me priver de ta compagnie. Je te fais mes excuses. »*

77. *Ils se remirent en route et arrivèrent près d'une cité. Ils demandèrent à manger à ses habitants qui refusèrent de leur offrir l'hospitalité. Ils y virent un mur qui menaçait de s'écrouler. L'inconnu le consolida. [Moïse] lui dit : « Tu pourrais, si tu le voulais, réclamer un salaire [pour ce travail].*

78. *— Voilà qui [motive] notre séparation, dit l'inconnu. Cependant, je vais te donner l'explication de ce que tu étais impatient [de connaître].*

V. 71 : Cette *brèche* ne créait pas cependant une voie d'eau pouvant entraîner le naufrage du navire, comme on s'en rendra compte d'après le verset 79.

V. 74 : *Et voici,* text. : « jusqu'à ce qu'ils ».

V. 76 : *Je te fais mes excuses,* text. : « tu es parvenu, de ma part, à une excuse ».

V. 77 : *Une cité,* text. : « des habitants d'une cité ».
Virent, text. : « trouvèrent ».

La persistance de Moïse à poser des questions malgré ses promesses, son ressentiment contre des gens qui n'avaient pas voulu ou pu lui donner l'hospitalité prouvent que sa logique et sa sagesse étaient relatives et extérieures aux réalités. Au reste, les prophètes eux-mêmes ne détiennent pas la science absolue, mais seulement une parcelle que Dieu leur accorde. Cette parcelle de science est « accordée » *(mawhûb),* non « acquise » *(maksûb).* Elle est à situer entre le savoir infini de Dieu et celui tout relatif des hommes.

(الجزء السادس عشر)

أَمَّا ٱلسَّفِينَةُ فَكَانَتْ لِمَسَٰكِينَ يَعْمَلُونَ فِى ٱلْبَحْرِ فَأَرَدْتُّ
أَنْ أَعِيبَهَا وَكَانَ وَرَآءَهُم مَّلِكٌ يَأْخُذُ كُلَّ سَفِينَةٍ غَصْبًا ﴿٧٩﴾
وَأَمَّا ٱلْغُلَٰمُ فَكَانَ أَبَوَاهُ مُؤْمِنَيْنِ فَخَشِينَآ أَن يُرْهِقَهُمَا
طُغْيَٰنًا وَكُفْرًا ﴿٨٠﴾ فَأَرَدْنَآ أَن يُبْدِلَهُمَا رَبُّهُمَا خَيْرًا مِّنْهُ
زَكَوٰةً وَأَقْرَبَ رُحْمًا ﴿٨١﴾ وَأَمَّا ٱلْجِدَارُ فَكَانَ لِغُلَٰمَيْنِ
يَتِيمَيْنِ فِى ٱلْمَدِينَةِ وَكَانَ تَحْتَهُۥ كَنزٌ لَّهُمَا وَكَانَ أَبُوهُمَا
صَٰلِحًا فَأَرَادَ رَبُّكَ أَن يَبْلُغَآ أَشُدَّهُمَا وَيَسْتَخْرِجَا كَنزَهُمَا
رَحْمَةً مِّن رَّبِّكَ ۚ وَمَا فَعَلْتُهُۥ عَنْ أَمْرِى ۚ ذَٰلِكَ تَأْوِيلُ مَا لَمْ
تَسْطِع عَّلَيْهِ صَبْرًا ﴿٨٢﴾ وَيَسْـَٔلُونَكَ عَن ذِى ٱلْقَرْنَيْنِ ۖ
قُلْ سَأَتْلُوا۟ عَلَيْكُم مِّنْهُ ذِكْرًا ﴿٨٣﴾ إِنَّا مَكَّنَّا لَهُۥ فِى ٱلْأَرْضِ
وَءَاتَيْنَٰهُ مِن كُلِّ شَىْءٍ سَبَبًا ﴿٨٤﴾ فَأَتْبَعَ سَبَبًا ﴿٨٥﴾ حَتَّىٰٓ
إِذَا بَلَغَ مَغْرِبَ ٱلشَّمْسِ وَجَدَهَا تَغْرُبُ فِى عَيْنٍ حَمِئَةٍ

79. *« Le bateau appartenait à de pauvres gens qui travaillaient sur mer. J'ai voulu l'endommager [en apparence] car derrière eux, il y avait un monarque qui s'emparait de force de toute embarcation [utilisable].*

80. *« Le jeune homme avait comme père et mère deux croyants. Nous avons craint qu'il ne les entraînât dans sa mécréance et sa rébellion.*

81. *« Et nous avons voulu que leur Seigneur leur accordât, en échange, un enfant plus pur et plus affectueux.*

82. *« Quant au mur, il appartient à deux jeunes orphelins de la ville. Sous ce mur il y a un trésor leur revenant. Leur père était vertueux. Ton Seigneur, dans sa bonté pour eux, veut qu'ils ne découvrent ce trésor qu'après leur majorité. Je n'ai pas fait cela de ma propre initiative. Voilà l'explication de ce que tu étais impatient [de connaître]. »*

83. *Ils t'interrogeront sur Żûl Qarnayn. Réponds : « Je vais vous citer quelques faits mémorables à son sujet. »*

84. *Nous avons consolidé [sa puissance] sur terre et aplani tout obstacle devant lui.*

85. *Aussi suivit-il une voie [pour parvenir à ses fins].*

86. *Parvenu au couchant, il s'aperçut que le soleil disparaissait en une source bouillante près de laquelle vivait une [certaine] peuplade. Nous dîmes : « Ô Żûl Qarnayn ! Ou tu les châties ou tu uses de bienveillance à l'égard de [ces gens] ! »*

V. 80 : *Qu'il ne les entraînât... :* soit par son impiété, soit par son ingratitude. Râz. (XXI, 160) interprète ainsi ce passage et fait remarquer qu'une telle éventualité ne justifiait pas un meurtre, sauf sur révélation divine.

V. 81 : *Plus affectueux* (Râz., XXI, 161), text. : « plus proche d'eux », quant à la tendresse.

Les versets 83 à 98 relatent un nouveau récit, celui de *Żûl Qarnayn* (étym. « l'homme aux deux cornes »). Sur ce personnage l'exégèse classique est assez incertaine. Son flottement n'a pas manqué d'être souligné par les orientalistes (*cf.* NOLG, pp. 27, 32 ; WINS, pp. 138, 139 ; KREU, pp. 70 et suiv.).

Et pourtant commentateurs et lexicographes sans être très affirmatifs tiennent Alexandre le Grand pour le Żûl Qarnayn mentionné dans le Coran. Quelques faits historiques expliquent cette hypothèse sans la justifier pour autant. Dans tout le Proche-Orient, en particulier en milieu arabe, Alexandre le Grand passait pour avoir découvert les sources mystérieuses du Nil et ce prétendu exploit, s'ajoutant aux incursions du célèbre conquérant en Iran et dans les Indes, faisait de lui une sorte de surhomme qui avait parcouru la terre d'un bout à l'autre.

Par ailleurs, on sait qu'Alexandre, après l'écrasement de Darius dans les plaines d'Issos, se proclama roi de cette partie du monde et prit Babylone pour capitale. Il constitua une armée de mercenaires barbares, recrutés surtout parmi les Arabes, et en fit une sorte de légion étrangère, toute à sa dévotion. Les éléments de cette armée devaient amplifier sa popularité dans toute l'Arabie septentrionale. Alexandre se considérait lui-même comme un demi-dieu et obligeait Persans et Arabes à se prosterner devant lui. Enfin Alexandre le Grand avait une « politique arabe », au dire de Strabon. Il voulait conquérir l'Arabie. A cet effet, il s'était efforcé de s'assurer l'appui des chefs de tribus pour le succès de la campagne qu'il allait entreprendre lorsque la mort le surprit. Si l'on ajoute qu'il « supposait qu'il pourrait aisément devenir leur troisième divinité », on comprend que de nombreuses légendes et de nombreuses traditions aient pu avoir libre cours, en milieux arabes, autour des souvenirs laissés par l'illustre conquérant.

A l'appui de leur hypothèse, les commentateurs font état de l'opinion du Prophète au sujet de Żûl Qarnayn. Interrogé sur ce personnage, il aurait déclaré qu'il s'agissait du fondateur grec d'Alexandrie (Ṭab., XVI, 8). Cette tradition est pourtant assez suspecte, sa chaîne de transmission étant sujette à caution.

Si le Żûl Qarnayn du Coran est à rapprocher d'Alexandre le Grand, ce n'est certainement pas avec l'Alexandre de l'histoire, mais avec l'Alexandre de la légende. Il convient de voir en ce personnage, non un héros ayant réellement vécu, mais un parangon de type général qui illustre une leçon morale (Voir : YAQT, t. I, pp. 83, 87, 143-144 ; THAA, pp. 203 et suiv. ; MASO, II, p. 250 ; BUDH, pp. 171-175 ; SPIA.)

V. 83 : Le terme *qarn* (corne) qu'on retrouve dans la langue de l'Arabie du Nord et du Sud est d'un usage très ancien. Sous des formes identiques ou très voisines (*qarn, keren, qarnu, qaran)* son sens est très complexe. Sa présence dans la vieille poésie arabe, dans la Bible, dans les inscriptions sumero-babyloniennes, certains détails remarqués sur des statues que les fouilles ont permis de découvrir (*cf.* planche X du tome I des fouilles de Suze) permettent sans doute d'en saisir la signification.

Qarn désigne primitivement, quel que soit son nombre, la corne elle-même ou son contenu, car la corne du bélier ou du taureau a longtemps servi de flacon pour les parfums ou d'huilier pour conserver l'huile destinée aux onctions royales (I Sam., XVI, 1). Il désigne aussi, chez les Hébreux, entre autres choses, la trompe jubilaire. Suivi d'un déterminatif, il sert parfois de nom propre : l'une des filles de Job porte le nom de Keren. Située sur la tête de l'animal et lui servant de moyen de défense, la corne a revêtu très vite une valeur symbolique : force, fierté, courage. Par transposition analogique, la chevelure de l'homme puissant et fougueux, surtout quand elle est tressée, fut assimilée aux cornes d'un taureau ou d'un bélier qui redresse ses cornes pour attaquer. Au sens propre de ce mot en langue arabe – corne, génération, siècle, corde, sommet d'une montagne, entrave, limite, crinière (au singulier), piliers en pierre d'un puits, ovaires (au duel), tresses, premiers rayons du soleil (au pluriel), etc. – s'ajoute toute une série d'acceptions métaphoriques dont le grand dictionnaire *Lisân-l-ʿArab* donne la liste et où l'idée de vaillance, de force, de fougue évoquée par ce terme est étroitement liée à l'idée d'origine et de haute lignée. L'appellatif *Żûl Qarnayn,* ou bicornu, fut appliqué à différentes célébrités du Proche-Orient. Les lexicographes nous fournissent d'autres précisions : être bicornu c'est être de père et de mère nobles. Le *Lisân* nous apprend également que les Romains établis en Syrie étaient appelés, en raison de leur chevelure formant une sorte de crinière ou de leurs tresses, les *żâtu-l-qarûn,* les « cornus ». Ḥamidullah pense que si l'on veut voir dans Żûl Qarnayn, Alexandre le Grand, l'appellation tiendrait à la forme du couvre-chef macédonien. C'est facétieux, car la réalité est beaucoup plus complexe. Les données de

l'archéologie et celles de la philologie sémitique conduisent à d'autres conclusions. La corne désigne non la coiffure elle-même, mais les tresses de cheveux ou simplement la chevelure qu'on laisse pousser librement sur la tête. Au surplus, les « trouvailles » de cet auteur sont sans références.

L'appellatif « bicornu » a été appliqué par les Sémites à certaines divinités. Les deux cornes servent d'emblème au dieu Lune, Sin des Babyloniens et des Assyriens, à Adad, à Ishtâr, etc. (*cf.* DHOE, p. 40). Le mot avait fini d'ailleurs par susciter des croyances magiques. Les vieilles *zigurât* (tours à étages) de la Chaldée se terminaient curieusement par des cornes. Le timon des chars se terminait chez la plupart des peuples sémitiques par la tête d'un animal à cornes. Les autels eux-mêmes des Israélites et des Cananéens n'étaient pas exempts de cornes décoratives, ayant sans doute une valeur magique. Les vaisseaux et les gondoles des Assyriens et des Babyloniens étaient garnis à leurs extrémités de cornes probablement préservatrices (SCHT, II, pl. 17). Chez les Grecs par exemple, la principale divinité, Zeus, portait deux cornes. Aussi sommes-nous enclins à croire que l'expression coranique « l'homme aux deux cornes » ne concerne ni l'élève d'Aristote, ni sa coiffure. Il est d'autant plus permis de l'affirmer que cet appellatif mythique fut porté par de pseudo-prophètes, comme Sédécias b. Kan'ana, qui s'était forgé, pour attirer les foules et prêcher, deux cornes de fer (*cf.* I Rois, XXII, 11).

V. 84 : *Obstacle, sabab :* text. : « cordelette rattachant une tente à un piquet fixé au sol, cause, moyen, syllabe », etc. Diverses acceptions métaphoriques sont proposées dans l'exégèse : route reliant l'Orient à l'Occident, science, étapes, vérités, etc. Nous traduisons d'après Jalâl (p. 399), Zam. (II, 400), qui conserve au mot son étymologie, « route » *(tarîq)* ou *'asbâb* (motifs, moyens) ayant permis à Alexandre de parvenir à ses buts.

V. 86 : *Source bouillante.* Nous traduisons d'après la lecture de Kûfa. Autre sens selon la lecture de Baṣra : « bourbeuse ».

On ne possède aucune indication sur cette source ni sur la peuplade en question. Le commentateur Ar-Razi (mort en 606/1210) fait remarquer que l'expression « source bouillante » doit être prise dans un sens métaphorique. « La terre, dit-il, est ronde au milieu du ciel et il n'y a pas de doute sur la position du soleil dans la sphère céleste... Parvenu à la limite de l'Occident, Alexandre vit le soleil disparaître comme dans une source – alors qu'il n'en était rien en réalité. Sa vision fut analogue à celle d'un navigateur en mer qui assiste à un coucher de soleil... qui disparaît en réalité au-delà de la mer » (XXI, 166-167).

Il n'en est pas moins vrai que le problème de Żûl Qarnayn demeure peu clair dans le Coran.

Ajoutons, à propos du couchant, que le Prophète disait : « Le soleil se couche dans le feu ardent de Dieu, il brûlerait tout ce qui existe sur terre » (Ṭab., VI, 12). Selon le même auteur, le nom de cette peuplade était Nâsik. Selon une opinion rapportée par Zam. (II, 401), il s'agit d'une peuplade noire ne portant pas de vêtements, vivant dans des huttes et tirant sa subsistance de la pêche. Le terme employé dans le texte est *Zanj*, terme qui s'applique ordinairement aux tribus noires de Zanzibar et en général de toute l'Afrique sud-orientale.

(سورة الكهف)

وَوَجَدَ عِندَهَا قَوْمًا ۗ قُلْنَا يَٰذَا ٱلْقَرْنَيْنِ إِمَّآ أَن تُعَذِّبَ
وَإِمَّآ أَن تَتَّخِذَ فِيهِمْ حُسْنًا ﴿٨٦﴾ قَالَ أَمَّا مَن ظَلَمَ فَسَوْفَ
نُعَذِّبُهُۥ ثُمَّ يُرَدُّ إِلَىٰ رَبِّهِۦ فَيُعَذِّبُهُۥ عَذَابًا نُّكْرًا ﴿٨٧﴾ وَأَمَّا
مَنْ ءَامَنَ وَعَمِلَ صَٰلِحًا فَلَهُۥ جَزَآءً ٱلْحُسْنَىٰ ۖ وَسَنَقُولُ
لَهُۥ مِنْ أَمْرِنَا يُسْرًا ﴿٨٨﴾ ثُمَّ أَتْبَعَ سَبَبًا ﴿٨٩﴾ حَتَّىٰٓ إِذَا
بَلَغَ مَطْلِعَ ٱلشَّمْسِ وَجَدَهَا تَطْلُعُ عَلَىٰ قَوْمٍ لَّمْ نَجْعَل
لَّهُم مِّن دُونِهَا سِتْرًا ﴿٩٠﴾ كَذَٰلِكَ وَقَدْ أَحَطْنَا بِمَا
لَدَيْهِ خُبْرًا ﴿٩١﴾ ثُمَّ أَتْبَعَ سَبَبًا ﴿٩٢﴾ حَتَّىٰٓ إِذَا بَلَغَ بَيْنَ
ٱلسَّدَّيْنِ وَجَدَ مِن دُونِهِمَا قَوْمًا لَّا يَكَادُونَ يَفْقَهُونَ
قَوْلًا ﴿٩٣﴾ قَالُوا۟ يَٰذَا ٱلْقَرْنَيْنِ إِنَّ يَأْجُوجَ وَمَأْجُوجَ
مُفْسِدُونَ فِى ٱلْأَرْضِ فَهَلْ نَجْعَلُ لَكَ خَرْجًا عَلَىٰٓ أَن تَجْعَلَ
بَيْنَنَا وَبَيْنَهُمْ سَدًّا ﴿٩٤﴾ قَالَ مَا مَكَّنِّى فِيهِ رَبِّى خَيْرٌ

87. *Il dit : « Celui qui a commis des injustices, nous le châtierons puis il retournera à son Seigneur qui le châtiera et lui infligera un châtiment [plus] cruel.*

88. *« Quant à celui qui aura cru et fait œuvre pie, il aura comme rétribution la plus belle récompense et nous lui donnerons des ordres faciles. »*

89. *Puis il suivit une [autre] voie.*

90. *Lorsqu'il fut parvenu à l'endroit où le soleil se lève, il s'aperçut que celui-ci apparaissait au-dessus d'une peuplade à laquelle nous n'avions pas donné de voile pour se protéger.*

91. *Il en fut ainsi. Nous avions déjà embrassé de notre science tout ce qu'il détenait.*

92. *Puis il suivit une [nouvelle] route.*

93. *Arrivé entre les Deux Barrières il trouva, en deçà d'elles, une peuplade qui ne comprenait presque aucun langage.*

94. *« O Żûl Qarnayn, lui signifièrent-ils, Gog et Magog commettent des ravages sur terre. [Veux-tu accepter] un tribut que nous te verserons en échange de quoi tu construiras pour nous une digue qui nous séparera d'eux ?*

95. *— Ce que Dieu, mon Seigneur, a mis à ma disposition est meilleur [que votre tribut], dit Żûl Qarnayn. Aidez-moi [seulement] à établir un rempart entre vous et eux.*

V. 87 : *Il.* Râz. qui paraphrase ces versets obscurs, comme les autres commentateurs d'ailleurs et pour cause, pense que ce pronom personnel remplace Żûl Qarnayn (XXI, 167).

V. 88 : *La plus belle récompense :* le paradis (Ṭab., XVI, 13).
Nous lui donnerons des ordres faciles : interprétation de Jalâl.

V. 90 : *Nous n'avions pas donné de voile...,* autre sens : sans vêtement ou encore dans un pays sans végétation et sans demeure habitable, cherchant refuge dans l'eau quand le soleil est levé (Raz., XXI, 168).

V. 91 : *Nous avions déjà embrassé...* Plusieurs interprétations sont proposées : « nous connaissions déjà tout ce que Żûl Qarnayn possédait : moyens dont il disposait, armée, richesses, etc. » (Zam., II, 401). « Nous savions déjà, quant à nous, que la situation était telle » (Raz., XXI, 169).

V. 93 : *Les Deux Barrières,* autre sens : « digue ».

V. 94 : Yajûj wa Majûj (*Gog et Magog).* Deux noms toujours associés et désignant les mêmes entités aussi bien dans la Bible (Gen., X, 2 ; Éz., XXXIII et XXXIV) que dans le Coran (en plus de ce verset, *cf.* S. XXI, 96) et dans le hadîth. Dans la tradition musulmane il s'agit de deux peuples ennemis du genre humain, cannibales, de formes différentes, les uns pas plus grands que les pygmées, les autres aussi grands que des cèdres. La tradition, fortement influencée ici par les légendes juives, les situe derrière les monts d'Arménie et d'Ażarbayjân. Ils sont empêchés de se précipiter sur l'humanité par une digue construite par Alexandre le Grand qu'ils essaient de saper. Mais Dieu répare leur destruction jusqu'à l'approche de la fin du monde. Ils parviendront alors à faire écrouler la digue et se jetteront sur les hommes qu'ils détruiront ; après quoi, Dieu les anéantira. (Voir Wensinck à la fin de l'article « Adjûdj wa Madjûj », dans l'*Encycl. Islâm.*)

V. 95 : *Rempart, radim,* de *radama,* « combler, obstruer, faire vibrer la corde d'un arc ».

(الجزء السادس عشر)

فَأَعِينُونِي بِقُوَّةٍ أَجْعَلْ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُمْ رَدْمًا ﴿٩٥﴾ ءَاتُونِي
زُبَرَ ٱلْحَدِيدِ حَتَّىٰٓ إِذَا سَاوَىٰ بَيْنَ ٱلصَّدَفَيْنِ قَالَ ٱنفُخُوا۟
حَتَّىٰٓ إِذَا جَعَلَهُۥ نَارًا قَالَ ءَاتُونِيٓ أُفْرِغْ عَلَيْهِ قِطْرًا ﴿٩٦﴾
فَمَا ٱسْطَٰعُوٓا۟ أَن يَظْهَرُوهُ وَمَا ٱسْتَطَٰعُوا۟ لَهُۥ نَقْبًا ﴿٩٧﴾
قَالَ هَٰذَا رَحْمَةٌ مِّن رَّبِّى فَإِذَا جَآءَ وَعْدُ رَبِّى جَعَلَهُۥ دَكَّآءَ
وَكَانَ وَعْدُ رَبِّى حَقًّا ﴿٩٨﴾ * وَتَرَكْنَا بَعْضَهُمْ يَوْمَئِذٍ
يَمُوجُ فِى بَعْضٍ وَنُفِخَ فِى ٱلصُّورِ فَجَمَعْنَٰهُمْ جَمْعًا ﴿٩٩﴾
وَعَرَضْنَا جَهَنَّمَ يَوْمَئِذٍ لِّلْكَٰفِرِينَ عَرْضًا ﴿١٠٠﴾ ٱلَّذِينَ
كَانَتْ أَعْيُنُهُمْ فِى غِطَآءٍ عَن ذِكْرِى وَكَانُوا۟ لَا يَسْتَطِيعُونَ
سَمْعًا ﴿١٠١﴾ أَفَحَسِبَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَن يَتَّخِذُوا۟ عِبَادِى
مِن دُونِىٓ أَوْلِيَآءَ إِنَّآ أَعْتَدْنَا جَهَنَّمَ لِلْكَٰفِرِينَ
نُزُلًا ﴿١٠٢﴾ قُلْ هَلْ نُنَبِّئُكُم بِٱلْأَخْسَرِينَ أَعْمَٰلًا ﴿١٠٣﴾

96. *« Apportez-moi donc des blocs de fer. » Quand il eut comblé les deux extrémités des monts il leur dit : « Soufflez ! » Lorsqu'il eut fait [du fer] une fournaise, il dit : « Apportez-moi du cuivre [en fusion] que je verserai sur ce fer. »*

97. *Aussi [Gog et Magog] ne purent-ils ni escalader [un tel rempart], ni le percer.*

98. *« Voilà, dit-il, une miséricorde émanant de mon Seigneur ! Lorsque le moment de l'accomplissement de la promesse de mon Seigneur sera venu, celui-ci nivellera ce rempart, car ce que mon Seigneur promet est vrai. »*

99. *[Le jour où notre promesse se réalisera], nous laisserons [nos serviteurs] s'entremêler les uns aux autres. Il sera soufflé dans la trompe et ils seront tous rassemblés.*

100. *Nous présenterons de près la géhenne aux impies*

101. *dont les yeux et les oreilles auront été fermés à ma remémoration.*

102. *Les impies s'imaginent-ils qu'ils peuvent prendre comme maîtres mes serviteurs en dehors de moi ? Nous avons préparé la géhenne comme résidence pour les infidèles.*

103. *Dis : « Vous ferons-nous connaître les plus perdants en œuvres,*

104. *ceux dont le zèle sera vain en la vie d'ici-bas, alors qu'ils s'imaginent faire le bien ? »*

V. 96 : *Soufflez :* sur le feu, allumer pour faire fondre le fer (Ṭab. *ibid.,* 25).

V. 97 : *[Gog et Magog]*, restitution de Ṭab. (XVI, 26) ; text. : « ils ».

V. 99 : *Nous laisserons [nos serviteurs] :* Ṭab. (XVI, 28) ; text. : « nous les laisserons ».
S'entremêler, text. : « onduler ».

V. 101 : Texte. : « dont les yeux étaient couverts d'un bandeau contre ma remémoration et qui ne pouvaient entendre ».

V. 103 : Le verset semble viser les anachorètes et les cénobites. Selon d'autres opinions, il s'agit des juifs et des chrétiens (Ṭab., XVI, 32-33). D'après le verset suivant, il s'agirait des idolâtres de La Mekke.

(سورة الكهف)

ٱلَّذِينَ ضَلَّ سَعْيُهُمْ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَهُمْ يَحْسَبُونَ أَنَّهُمْ
يُحْسِنُونَ صُنْعًا ﴿١٠٤﴾ أُو۟لَـٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِـَٔايَـٰتِ رَبِّهِمْ
وَلِقَآئِهِۦ فَحَبِطَتْ أَعْمَـٰلُهُمْ فَلَا نُقِيمُ لَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ
وَزْنًا ﴿١٠٥﴾ ذَٰلِكَ جَزَآؤُهُمْ جَهَنَّمُ بِمَا كَفَرُوا۟ وَٱتَّخَذُوٓا۟
ءَايَـٰتِى وَرُسُلِى هُزُوًا ﴿١٠٦﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟
ٱلصَّـٰلِحَـٰتِ كَانَتْ لَهُمْ جَنَّـٰتُ ٱلْفِرْدَوْسِ نُزُلًا ﴿١٠٧﴾
خَـٰلِدِينَ فِيهَا لَا يَبْغُونَ عَنْهَا حِوَلًا ﴿١٠٨﴾ قُل لَّوْ كَانَ
ٱلْبَحْرُ مِدَادًا لِّكَلِمَـٰتِ رَبِّى لَنَفِدَ ٱلْبَحْرُ قَبْلَ أَن تَنفَدَ
كَلِمَـٰتُ رَبِّى وَلَوْ جِئْنَا بِمِثْلِهِۦ مَدَدًا ﴿١٠٩﴾ قُلْ إِنَّمَآ أَنَا۠
بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰٓ إِلَىَّ أَنَّمَآ إِلَـٰهُكُمْ إِلَـٰهٌ وَٰحِدٌ ۖ فَمَن
كَانَ يَرْجُوا۟ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَـٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ
بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا ﴿١١٠﴾

105. *Ce sont ceux qui nient les signes de leur Seigneur ainsi que sa rencontre ! Leurs œuvres auront été stériles et ils ne pèseront pas lourd le jour de la résurrection.*

106. *Voici leur rétribution : la gehenne comme prix de leur infidélité et de leurs railleries à l'égard de mes versets et de mes prophètes.*

107. *Ceux qui auront cru et fait œuvre pie auront les jardins du paradis comme lieu de séjour.*

108. *Ils y demeureront éternellement et ne chercheront d'autres résidences.*

109. *Dis : « Si la mer était une encre pour écrire les paroles de mon Seigneur, la mer, même augmentée d'une autre mer d'encre, serait tarie avant que les paroles de mon Seigneur ne soient épuisées. ».*

110. *Dis : « Je ne suis qu'un être humain comme vous. Il m'est révélé que votre Dieu est un Dieu unique. Que celui qui espère rencontrer mon Seigneur, fasse donc œuvre pie et qu'en adorant son Seigneur il ne lui associe personne. »*

V. 105 : *Ils ne pèseront,* text. : « nous ne leur dresserons pas de pesée ».

V. 107 : *Paradis, firdaws :* on serait tenté, en souvenir du poète Firdûsi, de croire que ce mot est emprunté au persan. En réalité, il existait dans la langue arabe bien avant l'Islâm et semble en connexion étymologique avec le grec *paradêsos* (le *p* se transforme volontiers en *f* en passant du grec à l'arabe). Plus tard, le mot a acquis le sens de « zone supérieure du paradis » (Ṭab., XVI, 38).

Sourate XIX

Marie (Maryam)

Quarante-quatrième dans l'ordre chronologique, quatre-vingt-dix-huit versets, révélés à La Mekke, sauf les versets 58 et 71 qui sont d'inspiration médinoise. Elle tire son titre du nom de la Sainte Vierge, mentionnée au verset 16.

Maryam, en hébreu et en araméen Miryam. Grammaticalement la terminaison de ce nom indique en araméen une ethnicité.

En langue arabe, la tradition lui donne le sens de dévote, pieuse *(ʿabîda)*. Ce sens, qui s'inspire moins de la stricte étymologie que de la vénération que le monde musulman porte à la Vierge, explique l'emploi fréquent de Maryam comme prénom de femme. Vénération profonde, séculaire et combien justifiée, qu'il importe de souligner. Un musulman qui a tant soit peu médité le mystère de la Vierge n'évoque jamais son nom sans être ému, sans éprouver un tendre respect pour celle que Dieu *a choisie, purifiée et élue entre toutes les femmes* (S. III, 42) et sans être saisi d'une révolte intérieure quand il pense à « l'atroce calomnie » portée blasphématoirement contre la première femme du monde. C'est que Marie et trois autres femmes illustres : Fâṭima (fille du Prophète), Khadîja (première épouse du Prophète), Asiya (épouse de Pharaon et protectrice de Moïse) sont pour les musulmans des signes de Dieu *(ʿaya)*, des êtres prédestinés qui par leur foi et leur souffrance ont profondément marqué les trois grandes religions révélées : judaïsme, christianisme, Islâm. La Vierge apparaît cependant plus intégrée dans le mystère de l'œuvre de Dieu et plus liée. Son destin, dans le cadre de la volonté divine, est d'être un vecteur entre Dieu et l'humanité, un lien entre la spiritualité chrétienne (compte tenu des réticences protestantes) et la spiritualité musulmane. Pour les musulmans, pour les catholiques et les orthodoxes, elle sera toujours un phare au milieu de la nuit vers lequel se tournent les regards des croyants.

N'est-elle pas placée entre deux religions qui la vénèrent avec la même ferveur, et entre les limites extrêmes de deux essences spécifiquement différentes par leur nature et leurs possibilités : une essence infinie, sublime, incompréhensible que les hommes sont impuissants, à la lumière de la seule raison, de louer et de glorifier comme il convient – l'essence divine –, et l'essence humaine limitée, imparfaite, corrompue, instable, pétrie d'ingratitude, d'hypocrisie, d'orgueil et portée à la violence et à la perfidie ?

Placée ainsi entre le divin et l'humain, elle demeurera l'éternel support de l'espérance et des déceptions de l'humanité, radieuse au-dessus de tout horizon de vérité, d'amour et d'ultime salut. Sa totale confiance en Dieu et son abandon à sa souveraine volonté ne sont-ils pas précisément le symbole même de ce *Tawakkul* dont l'Islâm a fait le fondement primordial de sa doctrine, fondement sans lequel la dévotion serait vidée de son contenu et deviendrait une grossière entreprise de « bons placements » pour la vie future.

Aussi est-elle chère aux deux plus grandes religions inspirées du monde : le christianisme et l'Islâm. Chacune d'elles la vénère avec respect et ferveur, à sa manière. L'Islâm d'aujourd'hui voit en elle l'emblème d'un éternel appel à la réconciliation de tous les croyants autour d'un monothéisme pur, tel qu'Abraham l'a enseigné aux hommes et tel que Muḥammad l'a rappelé et défendu, pour qu'à l'unisson chacun puisse dire : *Tu solus Dominus, qui tollis peccata mundi miserere nobis,* et *Gloria Deo in saecula saeculorum*. Réconciliation qui suppose l'intercompréhension amicale, le renoncement à l'iconophilie et le respect des données de l'histoire et de la raison.

D'innombrables ouvrages chrétiens, en toute langue, ont été consacrés à la Vierge. Il ne peut en être fait mention ici sans dépasser le cadre de cette note. Renvoyons le lecteur aux sources

fondamentales, notamment à ce qui correspond chez les musulmans aux ḥadîths, c'est-à-dire aux Évangiles (Mtt., I, II, XIII ; Lc, I, II, VIII ; Jn, II, XIX) sans oublier les Apocryphes.

La version musulmane concernant la Vierge mérite, même sous une forme très succincte, d'être connue.

Elle est née d'une mère nommée Ḥanna (Anne) et d'un père du nom de 'Imran (en hébreu 'Imrâm). Mais là une remarque est à faire, car elle a souvent créé des discussions stériles et des incompréhensions graves entre chrétiens et musulmans. Les mots n'ont pas la même portée dans les langues sémitiques et les langues indo-européennes. En arabe, en hébreu, en araméen, etc., des mots comme 'ab (père), 'umm (mère), 'ukht (sœur), ibn (fils), bint (fille), ʿamm (oncle paternel), n'ont pas une signification limitée aux liens de parenté. Quand on dit de la Vierge « Bint 'Imrân », cela ne veut point dire qu'elle était la fille d'Amrâm, père de Moïse, mais qu'elle était de sa lignée. L'exégèse dit bien qu'entre Marie et celui-ci, il y avait mille huit cents ans ! Les commentateurs et les théologiens musulmans affirment d'après le Coran qu'il s'agit en l'occurrence, non d'un lien direct de parenté, mais d'une lignée généalogique et d'une communauté de pensées religieuses. Un auteur comme Ibn Khaldûn qui s'étend longuement sur la généalogie de la Vierge dit : « Il est dit dans la révélation coranique : "Marie, fille d'Imrân". Mais qu'on sache que le mot 'Imrân a comme sens en hébreu Ẓûʿaquim » (Joachim) (KHAI, II, pp. 143m144), ou encore Joachim l'Imranite.

En fait, sur la généalogie de la Vierge, les auteurs musulmans sont mieux informés que les auteurs chrétiens qui tirent leurs renseignements non des Évangiles officiels, mais des Apocryphes. Du moins, les auteurs musulmans fournissent plus de détails sur la question. Des orientalistes de renom ont pu en toute bonne foi le reconnaître. C'est ainsi que ni le *Protevangelium Jacobi,* ni le *De nativitate Mariae* ne donnent la généalogie de sainte Anne, mère de la Vierge, alors que la tradition musulmane en donne une liste édifiante. Selon la même tradition ʿImrân (Joachim) et Ḥanna (sainte Anne) vivaient modestement dans le paisible village de Nâṣira (Nazareth). Ils étaient déjà avancés en âge quand un jour, à la vue d'un oiseau qui donnait la becquée à son petit, sur un arbre, Ḥanna éprouva une tendresse telle qu'elle pria Dieu de lui donner un enfant, promettant de vouer au service du Temple le fruit de ses entrailles, si son vœu était exaucé (S. III, 35). Peu après la mort de son mari, elle donna, par la grâce de Dieu, naissance à une fille dont elle ne pouvait, comme elle l'avait espéré, faire une servante du Temple en vertu de la loi juive réservant le service des offices aux seuls hommes. Malgré les réserves des rabbins et après un signe manifeste de Dieu, son oncle Zakariyyâ put la prendre en charge et exercer sur elle des droits paternels en tant que tel.

L'enfant put ainsi grandir dans une dépendance du Temple (S. III, 35-37). Devenu trop vieux et ne pouvant s'en occuper, Zakariyyâ demanda à son neveu Joseph, modeste menuisier *(najjâr)* et cousin de la Vierge de l'aider de son mieux. En ce même Joseph, chacun voyait son futur fiancé *(khaṭîb)* (*cf.* KHAI, p. 144). Marie demeura cependant dans le Temple qu'elle ne quittait, suivant les prescriptions du Talmud, qu'au moment de ses règles.

Elle y recevait miraculeusement sa nourriture (S. III, 37). Joseph n'est pas mentionné dans le Coran. Où a-t-elle vécu exactement ? A Bethléem, à Jérusalem, à Nazareth ? La tradition musulmane est vague à cet égard et les avis sont assez partagés. *Nous fîmes du fils de Maryam, ainsi que de sa mère, un signe. Nous leur donnâmes un asile sur une colline paisible et ruisselante d'eau* (S. XXIII, 50). Ce trait semble indiquer l'antique Nazareth, aujourd'hui en contrebas d'une hauteur, alors qu'autrefois Nazareth surgissait dans sa blancheur sur une élévation nettement dessinée du côté de l'orient, mais peu détachée de la colline de l'ouest et allant du sud au nord jusqu'à la source appelée actuellement source de la Vierge. C'est dans cette attachante cité, toute parfumée de sainteté, même de nos jours, qu'eut lieu l'Annonciation. La tradition de l'Islâm la rapporte ainsi : l'archange Jibril – surnommé Esprit de Sainteté – apparut sous la forme d'un jeune homme à la Sainte Vierge, alors qu'elle priait en particulier et lui annonça la naissance d'un fils.

Elle éprouva un vif étonnement, étonnement bien naturel qui milite en faveur de la thèse musulmane sur le rejet de son mariage avec Joseph, car il paraîtrait invraisemblable, humainement parlant, que vivant sous le toit de son fiancé, ou mari, elle ait pu dire : « Comment pourrai-je avoir un enfant mâle puisque aucun parmi les hommes ne m'a touchée ? » (S. XIX, 20).

Une telle annonce fut faite près du puits de Salwân (consolation) où elle se rendait pour puiser de l'eau, à l'instar des femmes du village. L'archange la rassura et lui dit avant de se retirer : « Dieu t'a vraiment choisie, purifiée, élue entre toutes les femmes des mondes. O Marie, dévoue-toi à ton Seigneur, prosterne-toi et incline-toi avec tous ceux qui s'inclinent [devant la volonté souveraine de Dieu] ! (S. XIX, 42-43). Et c'est ainsi que Marie qui avait préservé son corps de tout contact humain, conçut miraculeusement Jésus. Miracle moins inadmissible que la création d'Adam à partir d'une terre argileuse (S. III, 59). Elle avait gardé son corps pur et Dieu révèle : « Nous insufflâmes en elle de notre esprit. Elle tint pour vrais les paroles de son Seigneur et ses livres, car elle était du nombre des orantes » (S. LXVI, 12).

L'esprit de Dieu pénétra en la Vierge, selon l'exégèse coranique, par « la fente de sa chemise » *(min jaybi dirʿihâ)*. Il n'est nullement question dans Ṭabari, au commentaire de la S. LXVI, 12, contrairement à ce qu'écrit Wensinck, dans l'*Encycl. islâm.*, « d'esprit insufflé par la bouche », soit dit en passant (*cf.* Ṭab., XXVIII, 172). C'est Râz. (XXI, 201) qui envisage cette possibilité parmi d'autres hypothèses. Qui a insufflé ainsi en elle ? Certains commentateurs pensent que c'est l'archange qui en est l'auteur suivant la volonté de Dieu. Mais dans leur grande majorité, ils attribuent cet acte à Dieu (Ṭab., XVI, 62-63 ; Râz. XXI, 201).

Après cette annonce, elle se rendit chez une cousine plus âgée, Élisabeth, alors enceinte du futur Jean Baptiste. Trois mois après, elle était de retour en son foyer et Joseph ne tarda pas à s'apercevoir de sa grossesse anormale. Mais un ange l'avertit, au cours d'un rêve, du mystère de cette grossesse.

Elle donna naissance, selon la volonté de Dieu, à Jésus (Yashu') qui était un messager de Dieu, que d'autres messagers avaient précédé et Muḥammad devait suivre pour clore la liste des envoyés de Dieu.

Le Coran exhorte les chrétiens à renoncer à l'élever jusqu'au niveau de l'essence incréée et créatrice, à le considérer comme un prophète porteur d'un grand message, à adorer un seul Dieu dans une soumission absolue à sa volonté (Islâm) et à reconnaître la mission de Muḥammad porteur lui aussi d'un grand et dernier message divin confirmant les précédents et marquant la fin de toute révélation. Déifier Jésus apparaît, au regard de l'Islâm, comme une trahison de son message et une chute dans les exagérations les plus dangereuses : « O vous qui avez reçu les Écritures, gardez-vous de toute exagération dans votre religion et ne dites sur Dieu que la vérité. Jésus, fils de Marie, est seulement l'Apôtre de Dieu, son verbe *(kalîma)* qu'il transmit à Maryam et un esprit émanant de lui. Croyez donc en Dieu et en ses apôtres et ne dites pas "trois" [hypostases]. Cessez de le dire ! Ce sera mieux pour vous. Dieu est seul et unique » (S. IV, 171).

A l'âge de douze ans, Jésus quitta la maison familiale et se rendit à Jérusalem. Sa mère devait le revoir dans le Temple discutant avec les docteurs de la loi, aux noces de Cana, et lors de son apparente crucifixion, sur le Calvaire. Avant d'être rappelé à Dieu, Jésus la confia à son ami et disciple préféré Jean. Elle suivit l'Apôtre Jean à Ephèse où, à un âge avancé, elle mourut (selon d'autres sources, elle mourut à Jérusalem).

Marie, pour les chrétiens, les catholiques en particulier, doit être appelée Mère de Dieu, en raison de l'union hypostatique en Jésus-Christ, son fils, des deux natures, divine et humaine (concile d'Éphèse, 431). Mais Marie, en vertu même de cette maternité, ne pouvait être entachée du péché originel, point capital de la théologie chrétienne. Elle en a été miraculeusement préservée par Dieu, de même qu'elle est demeurée vierge. C'est ainsi que le pape Pie IX, en 1854, a proclamé le dogme de l'Immaculée Conception. A ce dogme, Pie XII ajouta celui de l'Assomption ou élévation de la Sainte Vierge au ciel (1952). Si les protestants, plus influencés par l'Ancien Testament que par le Nouveau, rejettent le culte de Marie, l'Église catholique et l'Église orthodoxe vouent à la Sainte Vierge (Parragia chez les Grecs) un véritable culte que la naïveté populaire – en Italie et en Espagne surtout – a entouré de grossières superstitions, mais qui, durant des siècles, a inspiré aux peintres et aux sculpteurs d'admirables chefs-d'œuvre. Selon les données chrétiennes, la Sainte Vierge en tant que mère de Jésus a sur le cœur de son Fils un pouvoir exceptionnel. Son intercession en faveur des humains a donc une vertu exceptionnelle. Marie se trouve ainsi associée à l'œuvre de rédemption et mérite à ce titre un culte véritable (hyperdulie). Cela explique les innombrables chapelles, églises et cathédrales – dont Notre-Dame de Paris – qui lui sont dédiées.

Dans la liturgie catholique, cette dévotion se traduit par le chapelet, le scapulaire, la célébration du mois du Rosaire.

Nous nous sommes étendu sur cette présentation à l'intention de nos lecteurs musulmans qui doivent se sentir fiers de reconnaître dogmatiquement la sainteté de la Vierge Marie *(Sayyidatunâ Maryam)* et de son glorieux fils ʿIsâ *(ʿalayhumâ-s-salâm)* non pas suivant les données chrétiennes, mais selon les données du Coran et de la tradition de l'Islâm.

A cet égard on doit en tout premier lieu souligner que dans l'Islâm, il n'y a pas de place pour la Vierge dans la liturgie. L'exégèse et la tradition affirment métaphoriquement que tous les enfants poussent des cris à leur naissance étant « piqués » par Satan. Seuls, Maryam et son fils ʿIsâ n'ont pas eu à souffrir de l'ennemi du genre humain. Mais on ne peut vraiment pas dire que, dans notre dogme, Marie occupe une place particulière. Avant l'Islâm, selon toute vraisemblance, les femmes de l'Arabie vouaient un certain culte à Maryam et la considéraient comme une divinité. C'est du moins ce qu'affirme l'ancien traducteur et commentateur en latin du Coran, Maracci, qui cite Épiphane (Hæreses), référence que nous n'avons pas pu vérifier, mais qui est citée par Wellhausen (*cf.* WELR, pp. 4 à 36) et qui semble trouver sa confirmation dans une allusion assez vague, il est vrai, du poète huẓaylite 'Abû Khirâsh (*cf. Neue Hudailiten Diwâne,* Leipzig, 1933, VII, 1 et suiv.). Marie et Jésus figurent sur la liste des divinités représentées à la Kaʿba, à l'époque où le célèbre temple servait de « Panthéon » à l'idolâtrie arabe. Mais

avec l'Islâm tout a changé. Le Coran condamne formellement les cultes païens et place la Vierge sur un tout autre plan. Mais il n'est pas honnête de prétendre que l'Islâm voue un quelconque culte liturgique à Marie, ou de supposer, sans fausser la vérité, que la Vulgate de l'Islâm confond Marie, mère de Jésus, avec Marie, sœur de Moïse, ou encore fait de Marie la troisième personne de la Trinité.

C'est ainsi que des savants comme A.J. Wensinck ont pu affirmer à la légère que l'intégration de la Sainte Vierge dans la Trinité est une donnée dogmatique coranique (*Encyl. Isl.* s. v. Maryam, par référence aux versets 75 et 116 de la sourate V). Mais, que disent ces versets : « *L'Oint fils de Marie était seulement un envoyé [de Dieu] que d'autres envoyés avaient précédé. Et sa mère était une [femme] véridique. Et tous deux prenaient de la nourriture [à l'instar des humains]. Regarde comment nous exposons les signes [aux chrétiens] et regarde comment ils s'en écartent !* (S. V, 75).

Et quand Dieu dira : « O Jésus, fils de Marie ! est-ce toi qui as dit aux hommes de te prendre ainsi que ta mère pour deux divinités, en dehors de Dieu ? » Jésus répondra : « Gloire à toi ! Comment puis-je affirmer une chose à laquelle je n'ai pas droit ? Si je l'avais dit, tu l'aurais certes su, car tu sais ce qui est en moi et j'ignore ce qui est en toi. En vérité, tu connais parfaitement le mystère du monde » (S. V, 116). *Wensinck a donc menti.*

Le Coran, dans l'un comme dans l'autre verset, n'inclut nullement la Sainte Vierge en la Trinité. Il dénonce au contraire les erreurs et les exagérations de certaines sectes chrétiennes, notamment les collyridiens et les marianites, adorateurs d'une trinité dans laquelle ils faisaient entrer Dieu, Jésus et Marie. Le Coran, dans son intransigeance monothéiste, s'attaque à tout culte rapprochant la créature du créateur quant à leur essence ou associant le créé au Créateur (hyperdulie mariale).

La sobre version coranique de la conception miraculeuse de Jésus est donc assez différente sur bien des points de la version chrétienne. Il n'y est nullement question du voyage de la Vierge à Bethléem et d'autres détails incorporés dans les Évangiles.

On se reportera, pour la bibliographie de la Vierge selon l'Islâm, à l'excellente liste que donne l'*Encyclopédie islamique,* S. V Maryam (voir aussi LEDM).

Nous nous sommes étendu sur une telle question, qui ne peut être traitée sous forme de note. Notre but est avant tout de faire connaître aux musulmans le point de vue chrétien et aux chrétiens le point de vue musulman. Nous voulons également saisir cette occasion pour affirmer une vérité élémentaire mais utile : la Sainte Vierge et son fils Jésus intéressent à des titres divers et pour des raisons profondes les chrétiens et les musulmans. Les chrétiens auraient tort de vouloir « monopoliser » pour la seule chrétienté ces élus de Dieu dont la lumière devait et doit toujours éclairer les hommes et nous sommes, nous musulmans, à l'instar de la Vierge, « de ceux qui se prosternent et s'inclinent avec ceux qui s'inclinent » devant la volonté de Dieu omniscient et omnipotent, notre Créateur à tous (*cf.* notre *Traité de théologie islamique,* chap. Jésus.)

CANEVAS

Dieu : lui attribuer une quelconque paternité est odieux ; lui donner un enfant est un blasphème qui ébranle ciel et terre ; tout lui appartient ; Il est par excellence le tout miséricordieux, qui fortifie sans cesse la foi de ceux qui le craignent et inonde de Son amour le cœur des croyants : 35, 64-65, 67, 76, 88-93, 96.
Mystère du monde : 62, 78.
Les anges : n'agissent que sur ordre de Dieu : 64.
Les démons : 68, 83.
Le Coran : annonce et avertissement émanant de Dieu : 97.
Zacharie : annonce qui lui fut faite : 1, 11.
Jean Baptiste : 13-15.
La Vierge Marie : annonce qui lui fut faite : 16-21.
Jésus : nativité, dialogue, enseignement, sa mission de prophète et non de fils de Dieu : 22-40.
Autres prophètes : Abraham, Moïse, Ismaël : 41-59.
Les croyants : 60, 63-72, 75, 85, 96.
Les œuvres impérissables : 76.
Les impies : leur insolence, leur incrédulité, leur refus de concevoir une vie future : 66, 69, 73, 77-84, 94, 98.
Les générations anéanties à cause de leur impiété : 74, 98.
Les idoles : 81-82.
La résurrection : 68, 75, 85-87, 95-96.
Le paradis : 62-63.
L'enfer : 68-70.

(سورة مريم)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

كٓهيعٓصٓ ﴿١﴾ ذِكْرُ رَحْمَتِ رَبِّكَ عَبْدَهُۥ زَكَرِيَّآ ﴿٢﴾
إِذْ نَادَىٰ رَبَّهُۥ نِدَآءً خَفِيًّا ﴿٣﴾ قَالَ رَبِّ إِنِّى وَهَنَ
ٱلْعَظْمُ مِنِّى وَٱشْتَعَلَ ٱلرَّأْسُ شَيْبًا وَلَمْ أَكُنۢ بِدُعَآئِكَ
رَبِّ شَقِيًّا ﴿٤﴾ وَإِنِّى خِفْتُ ٱلْمَوَٰلِىَ مِن وَرَآءِى وَكَانَتِ
ٱمْرَأَتِى عَاقِرًا فَهَبْ لِى مِن لَّدُنكَ وَلِيًّا ﴿٥﴾ يَرِثُنِى وَيَرِثُ
مِنْ ءَالِ يَعْقُوبَ ۖ وَٱجْعَلْهُ رَبِّ رَضِيًّا ﴿٦﴾ يَٰزَكَرِيَّآ إِنَّا
نُبَشِّرُكَ بِغُلَٰمٍ ٱسْمُهُۥ يَحْيَىٰ لَمْ نَجْعَل لَّهُۥ مِن قَبْلُ سَمِيًّا ﴿٧﴾
قَالَ رَبِّ أَنَّىٰ يَكُونُ لِى غُلَٰمٌ وَكَانَتِ ٱمْرَأَتِى عَاقِرًا

De par le nom de Dieu, tout-miséricordieux, tout-compatissant

1. *Kâ-Hâ-Yâ-ʿAyn-Ṣâd (K.H.Y.ʿ.Ṣ.).*
2. *Mémoration de la grâce de ton Seigneur envers son serviteur Zacharie :*
3. *Lorsque [celui-ci], adressant un appel intérieur à son Seigneur,*
4. *eut dit : « Seigneur, mes forces ont décliné et mes cheveux ont blanchi. Jamais je n'ai été déçu en t'invoquant.*
5. *« Je crains [les agissements] de mes proches parents après ma mort. Ma femme est stérile. Donne-moi [par une faveur] émanant de toi un successible*
6. *qui hérite de moi et de la famille de Jacob, et fais qu'il [te] soit agréable. »*
7. *[Il lui fut répondu] : « O Zacharie ! [comme bonne nouvelle] nous t'annonçons [la naissance] d'un garçon ; son nom sera Jean. Nous ne lui avons pas auparavant donné d'homonyme.*
8. *— Comment, Seigneur, puis-je avoir un garçon, alors que ma femme est stérile et que je suis un vieillard cassé ? »*

V. 1 : *K.H.Y.ʿ. Ṣ.*, *cf.* S. II, 1. Selon diverses opinions rapportées par Ṭab. (XVI, 43-44) *K*, serait l'abréviation de *kâbir* (grand) ou *karîm* (généreux) ; *H*, celle de *hâdî* (bon guide) ; *Y*, assimilé à *î* de *ḥakîm* (sage) ; ʿ, de *ʿadl* (juste) ; *Ṣ*, de *ṣâdiq* (vrai, parfait). Autant d'attributs de Dieu. Les mêmes lettres formeraient, selon d'autres traditionnistes, un des multiples noms du Coran.

V. 3 : *Intérieur*, text. : « secret ou secrètement ».

V. 4 : Nous avons traduit ces arabismes d'après leur sens. Text. : « s'est affaibli les os de moi » et « s'est allumé ma tête de canitie ». Zacharie, sacrificateur et futur père de saint Jean Baptiste, avait alors soixante-dix ans (Ṭab., XVI, 46). Cette prière intérieure est postérieure à la naissance de la Vierge qui servait déjà, semble-t-il, dans la synagogue.

Déçu (Ṭab., XVI, 56), text. : « malheureux, misérable ».

V. 5 : *Mawâli : proches parents*, ou encore ses collègues assurant comme lui le service du temple. *Un successible* (Ṭab., XVI, 47), text. : « un proche ».

V. 6 : *Qui hérite* la qualité d'appartenir à une lignée de prophètes (Ṭab., XVI, 48).

V. 7 : L'annonce est faite par l'intermédiaire de l'ange Gabriel (Ṭab., XVI, 52 ; Lc, I, 19).

Le huitième jour, jour de la circoncision et du choix du nom (prénom) à lui donner, Élizabeth, sa mère, exigea qu'on l'appelât Jean, Yaḥyâ (il vivra), bien que, dans sa parenté, personne ne fût appelé de ce nom (Lc, I, 60-61).

(سورة مريم)

وَقَدْ بَلَغْتُ مِنَ ٱلْكِبَرِ عِتِيًّا ﴿٨﴾ قَالَ كَذَٰلِكَ قَالَ رَبُّكَ
هُوَ عَلَيَّ هَيِّنٌ وَقَدْ خَلَقْتُكَ مِن قَبْلُ وَلَمْ تَكُ شَيْـًٔا ﴿٩﴾
قَالَ رَبِّ ٱجْعَل لِّيٓ ءَايَةً ۚ قَالَ ءَايَتُكَ أَلَّا تُكَلِّمَ ٱلنَّاسَ
ثَلَٰثَ لَيَالٍ سَوِيًّا ﴿١٠﴾ فَخَرَجَ عَلَىٰ قَوْمِهِۦ مِنَ ٱلْمِحْرَابِ
فَأَوْحَىٰٓ إِلَيْهِمْ أَن سَبِّحُوا۟ بُكْرَةً وَعَشِيًّا ﴿١١﴾ يَٰيَحْيَىٰ خُذِ
ٱلْكِتَٰبَ بِقُوَّةٍ ۖ وَءَاتَيْنَٰهُ ٱلْحُكْمَ صَبِيًّا ﴿١٢﴾ وَحَنَانًا مِّن
لَّدُنَّا وَزَكَوٰةً ۖ وَكَانَ تَقِيًّا ﴿١٣﴾ وَبَرًّۢا بِوَٰلِدَيْهِ وَلَمْ يَكُن
جَبَّارًا عَصِيًّا ﴿١٤﴾ وَسَلَٰمٌ عَلَيْهِ يَوْمَ وُلِدَ وَيَوْمَ يَمُوتُ وَيَوْمَ
يُبْعَثُ حَيًّا ﴿١٥﴾ وَٱذْكُرْ فِى ٱلْكِتَٰبِ مَرْيَمَ إِذِ ٱنتَبَذَتْ
مِنْ أَهْلِهَا مَكَانًا شَرْقِيًّا ﴿١٦﴾ فَٱتَّخَذَتْ مِن دُونِهِمْ
حِجَابًا فَأَرْسَلْنَآ إِلَيْهَا رُوحَنَا فَتَمَثَّلَ لَهَا بَشَرًا سَوِيًّا ﴿١٧﴾
قَالَتْ إِنِّىٓ أَعُوذُ بِٱلرَّحْمَٰنِ مِنكَ إِن كُنتَ تَقِيًّا ﴿١٨﴾

9. *[L'ange] répondit : « Ton Seigneur a dit : "Il en sera ainsi ! Cela est facile pour moi, puisque je t'ai créé déjà, alors que tu n'étais rien."*

10. *— Seigneur, reprit Zacharie, édifie-moi par un signe !*
— Comme signe pour toi, tu ne pourras, quoique bien portant, parler aux gens durant trois jours [consécutifs]. »

11. *Il sortit du Saint des Saints vers son peuple. Il leur fit signe d'exalter Dieu matin et soir.*

12. *... « O Jean ! Tiens l'Écriture d'une main ferme ! » [lui dîmes-nous] et nous lui donnâmes la sagesse, alors qu'il était encore enfant,*

13. *ainsi que la tendresse et la pureté [par une grâce] émanant de nous. Il était pieux,*

14. *bon envers ses père et mère. Il n'était ni violent ni désobéissant.*

15. *Paix avec lui le jour de sa naissance, le jour de sa mort et le jour de sa résurrection !*

16. *Rappelle dans le Coran Marie, quand elle s'isola de sa famille, en un lieu situé à l'orient.*

17. *Elle mit un rideau entre eux et elle. Nous lui envoyâmes notre esprit. Il lui apparut sous la forme d'un être humain parfait.*

18. *« Je me réfugie auprès du Miséricordieux, contre toi, si tu crains Dieu ! [dit Marie].*

V. 10 : *Édifie-moi,* text. : « donne-moi ».

Bien portant (Ṭab., XVI, 52), *sawiyyan* (complément d'état, *ḥâl) ;* syn. *ṣaḥiḥ,* et l'exégèse explique : *bilâ maraḍ* (sans maladie).

Trois jours, text. : « trois nuits ». Chez les Sémites on emploie la nuit au lieu du jour pour mesurer le temps. La nuit précède le jour chez eux, puisque les ténèbres ont précédé la lumière. Lorsque le nombre de nuits (ou de jours) est indiqué, il marque en même temps une suite. Ce signe est en même temps une punition infligée à Zacharie pour avoir exigé des preuves tangibles. Selon Lc (I, 20), il resta muet jusqu'à la naissance de Jean.

V. 11 : *Saint des Saints, Miḥrâb,* syn. *Muṣallâ* (oratoire). Nous traduisons d'après le contexte, s'agissant d'une synagogue. L'expression, à l'origine, désigne le lieu le plus sacré de la synagogue de Jérusalem.

Il : ce n'est pas Dieu, mais Zacharie qui est sujet de *'awḥâ* (révéler) qui a ici le sens de *'ashâra* (indiquer, faire signe, conseiller, etc.) (Ṭab., XVI, 53 ; Jalâl, p. 403).

V. 12 : Jean était né. Au bout d'un certain temps, il arriva à l'âge de raison ; sa naissance et sa maturité sont marquées par la suspension qui caractérise bien le style narratif du Coran. Pas de détails inutiles. On saute tout ce que tout le monde sait, pour mettre l'accent sur les points essentiels. L'auditoire écoute donc un fait qu'il connaît déjà par tradition orale.

L'Écriture : la Thora.

V. 15 : Selon une tradition (Ṭab., XVI, 58) le Prophète disait : « Tout être humain sera rappelé à la vie avec un péché sur la conscience, sauf Jean, fils de Zacharie. »

Le jour de sa résurrection, text. : « le jour où il sera ressuscité vivant ».

V. 16 : *Rappelle :* l'impératif concerne le Prophète.

Le Coran (Ṭab., XVI, 59), text. : « l'Écriture, le Livre ».

Elle s'isola. Plusieurs raisons sont envisagées par l'exégèse coranique. Elle voulait faire une retraite selon certains, avait ses règles selon d'autres (Râz., XXI, 196 ; Zam., II, 407).

Sa famille : Zacharie et son épouse Élizabeth alors enceinte de six mois de Jean *(ibid.).*

A l'orient. A l'est de la synagogue ? Dans un lieu situé du côté de la maison de Zacharie ? En un oratoire privé construit par Zacharie et attenant à sa demeure du côté est ? Ce sont les questions que les commentateurs se posent en se demandant si ce n'est pas là la raison profonde qui explique l'orientation traditionnelle des églises chrétiennes vers le levant (Zam., II, 407 ; Ṭab., XVI, 59 , Râz., XXI, 196).

V. 17 : Pour se purifier après son indisposition (Râz., XXI, 196).

Notre esprit : l'ange Gabriel (Ṭab., XVI, 60).

V. 18 : *« Je me réfugie... »,* formule d'un usage fréquent en langue arabe, sœur de l'araméen, langue de la Vierge. Les femmes l'employaient volontiers pour échapper à un « poursuivant » ou éconduire un homme voulant abuser d'elles. La Vierge, loin d'être tentée par la beauté de l'ange sous sa forme humaine, use d'une formule propitiatoire par laquelle elle affirme sa chasteté et rappelle à l'inconnu, dans la mesure où il craint Dieu, que celui-ci condamne tout ce qui est illicite *(ḥarâm).*

(الجزء السادس عشر)

قَالَ إِنَّمَآ أَنَا۠ رَسُولُ رَبِّكِ لِأَهَبَ لَكِ غُلَٰمًا زَكِيًّا ﴿١٩﴾
قَالَتْ أَنَّىٰ يَكُونُ لِي غُلَٰمٌ وَلَمْ يَمْسَسْنِي بَشَرٌ وَلَمْ أَكُ
بَغِيًّا ﴿٢٠﴾ قَالَ كَذَٰلِكِ قَالَ رَبُّكِ هُوَ عَلَيَّ هَيِّنٌ وَلِنَجْعَلَهُۥٓ
ءَايَةً لِّلنَّاسِ وَرَحْمَةً مِّنَّا وَكَانَ أَمْرًا مَّقْضِيًّا ﴿٢١﴾
* فَحَمَلَتْهُ فَٱنتَبَذَتْ بِهِۦ مَكَانًا قَصِيًّا ﴿٢٢﴾ فَأَجَآءَهَا
ٱلْمَخَاضُ إِلَىٰ جِذْعِ ٱلنَّخْلَةِ قَالَتْ يَٰلَيْتَنِي مِتُّ قَبْلَ هَٰذَا
وَكُنتُ نَسْيًا مَّنسِيًّا ﴿٢٣﴾ فَنَادَىٰهَا مِن تَحْتِهَآ أَلَّا تَحْزَنِي
قَدْ جَعَلَ رَبُّكِ تَحْتَكِ سَرِيًّا ﴿٢٤﴾ وَهُزِّيٓ إِلَيْكِ بِجِذْعِ
ٱلنَّخْلَةِ تُسَٰقِطْ عَلَيْكِ رُطَبًا جَنِيًّا ﴿٢٥﴾ فَكُلِي وَٱشْرَبِي
وَقَرِّي عَيْنًا فَإِمَّا تَرَيِنَّ مِنَ ٱلْبَشَرِ أَحَدًا فَقُولِيٓ إِنِّي نَذَرْتُ
لِلرَّحْمَٰنِ صَوْمًا فَلَنْ أُكَلِّمَ ٱلْيَوْمَ إِنسِيًّا ﴿٢٦﴾ فَأَتَتْ بِهِۦ
قَوْمَهَا تَحْمِلُهُۥ قَالُوا۟ يَٰمَرْيَمُ لَقَدْ جِئْتِ شَيْـًٔا فَرِيًّا ﴿٢٧﴾

19. — *Mais je ne suis, dit l'ange, qu'un messager de ton Seigneur, venu t'offrir un garçon pur.*

20. — *Comment, demanda-t-elle, pourrais-je avoir un garçon alors qu'aucun homme ne m'a touchée et que je ne suis point une prostituée ? »*

21. *[L'ange] répondit : « Ton Seigneur a dit : "Il en sera ainsi ! Cela sera facile pour moi ! Nous ferons, certes, de ce [garçon] un signe pour les hommes et une grâce [émanant] de nous." L'affaire est déjà décidée. »*

22. *Elle devint enceinte de l'enfant et se retira en cet état dans un lieu éloigné.*

23. *Les douleurs la poussèrent [vers] le tronc d'un palmier-dattier. « Plût à Dieu, dit-elle, que je fusse morte et à jamais oubliée ! »*

24. *Il l'appela, [alors qu'il était encore] dans son giron, [et lui dit] : « Ne t'afflige pas ! Ton Seigneur a mis à tes pieds une source.*

25. *« Secoue le tronc du palmier vers toi : il en tombera pour toi des dattes toutes fraîches prêtes à être cueillies.*

26. *« Mange, bois et réjouis-toi ! Si tu vois quelqu'un dis-lui : "J'ai fait vœu d'un jeûne au Miséricordieux ; je ne puis parler aujourd'hui à aucun être humain."*

27. *Elle retourna en portant l'enfant auprès des gens [de son village] qui s'écrièrent : « O Marie, tu t'es rendue coupable d'une infamie !*

V. 20 : Il y a là une profonde divergence entre l'Islâm et le christianisme. Pour l'Islâm, cette affirmation prouve que Marie n'était pas mariée à Joseph. Selon le christianisme, elle l'était, mais celui-ci ne l'avait pas touchée.

V. 21 : *Décidée,* text. : « jugée », décidée par prédestination et inscrite sur la Table bien gardée (Zam., II, 408).

V. 22 : *En cet état,* text. : « avec lui ».

Le texte coranique est très laconique. Les commentateurs se sont interrogés sur ce *lieu éloigné.* Égypte, montagne de Juda ? Aïlat ? (Ṭab., XVI, 63-65 ; Zam., II, 408 ; Râz., XXI, 201-203).

Ce qui nous paraît encore plus obscur, c'est le renseignement donné par Lc (I, 39-40) : « Marie se leva et alla en toute hâte vers les montagnes dans une ville de Juda. Elle entra dans la maison de Zacharie et salua Élizabeth. »

V. 23 : De quel palmier s'agit-il ? Et en quel lieu était ce palmier ? Il y a une suspension à laquelle la tradition musulmane s'est efforcée de suppléer : ayant convaincu son fiancé, d'abord soupçonneux, de sa miraculeuse grossesse, Marie se rendit avec lui en Égypte pour échapper aux commentaires malveillants et à la sanction que la Vierge pouvait subir, après un court séjour chez Zacharie (Ṭab., XVI, 65). Mais cette interprétation n'est pas satisfaisante bien que saint Matthieu y fasse allusion (II, 19).

A cet égard, la version chrétienne, selon saint Luc, fournit des données moins satisfaisantes encore parce que les précisions qu'elle donne plaident contre elles :

Joseph et Marie avaient quitté Nazareth, la cité galiléenne, pour se rendre vers la vieille cité de David (leur ancêtre), Bethléem, en raison d'un « édit de César Auguste », ordonnant un recensement de toute la terre. Ce premier recensement eut lieu pendant que Quirinius était gouverneur de Syrie. Tous allaient se faire inscrire, chacun dans sa ville (Lc, II, 1-5). « Pendant qu'ils étaient là, le temps où Marie devait accoucher arriva, et elle enfanta son premier-né. Elle l'emmaillota et le coucha dans une crèche... » (*id.,* II, 6-7).

Mais ce passage est encore plus troublant que le laconisme de la tradition musulmane. Selon toute vraisemblance, « la famille de Joseph » ne pouvait entreprendre tout un long voyage pour un simple recensement qui pouvait se faire sur place. En outre – et la critique historique n'a pas manqué de le souligner – selon le même Apôtre (I, 5) et aussi selon saint Matthieu (II, 1), Jésus serait né sous le roi Hérode et ce n'est qu'après la mort de celui-ci qu'un ange apparut à Joseph pour l'inviter à se rendre en Israël avec la mère et l'enfant. Or, il est établi sans contestation possible, que c'est dix ans après la mort d'Hérode (donc après la naissance de Jésus) que le recensement auquel procéda Quirinius eut lieu. Le voyage de la famille de Joseph vers Bethléem est historiquement infondé.

Qu'il est donc difficile de connaître la vérité sur celle en qui fut insufflé l'esprit de la sublime vérité !

V.24 : Que remplace ce *il* ? L'ange Gabriel, selon certains traditionnistes. Mais la plupart des commentateurs y voient Jésus (Ṭab., XVI, 67-69). La traduction serait alors : « L'enfant qui était dans son giron, c'est-à-dire dont elle venait d'accoucher, l'appela. » Selon les écoles de Kûfa et de Baṣra, on doit lire, non *min taḥtihâ* (de dessous elle), mais *man taḥtaha* (celui qui, c'est-à-dire Jésus qui était dans son giron).

(سورة مريم)

يَٰٓأُخْتَ هَٰرُونَ مَا كَانَ أَبُوكِ ٱمْرَأَ سَوْءٍ وَمَا كَانَتْ أُمُّكِ
بَغِيًّا ﴿٢٨﴾ فَأَشَارَتْ إِلَيْهِ قَالُوا۟ كَيْفَ نُكَلِّمُ مَن كَانَ
فِى ٱلْمَهْدِ صَبِيًّا ﴿٢٩﴾ قَالَ إِنِّى عَبْدُ ٱللَّهِ ءَاتَىٰنِىَ ٱلْكِتَٰبَ
وَجَعَلَنِى نَبِيًّا ﴿٣٠﴾ وَجَعَلَنِى مُبَارَكًا أَيْنَ مَا كُنتُ وَأَوْصَٰنِى
بِٱلصَّلَوٰةِ وَٱلزَّكَوٰةِ مَا دُمْتُ حَيًّا ﴿٣١﴾ وَبَرًّۢا بِوَٰلِدَتِى وَلَمْ
يَجْعَلْنِى جَبَّارًا شَقِيًّا ﴿٣٢﴾ وَٱلسَّلَٰمُ عَلَىَّ يَوْمَ وُلِدتُّ وَيَوْمَ
أَمُوتُ وَيَوْمَ أُبْعَثُ حَيًّا ﴿٣٣﴾ ذَٰلِكَ عِيسَى ٱبْنُ مَرْيَمَ قَوْلَ
ٱلْحَقِّ ٱلَّذِى فِيهِ يَمْتَرُونَ ﴿٣٤﴾ مَا كَانَ لِلَّهِ أَن يَتَّخِذَ مِن وَلَدٍ
سُبْحَٰنَهُۥٓ إِذَا قَضَىٰٓ أَمْرًا فَإِنَّمَا يَقُولُ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٣٥﴾
وَإِنَّ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبُّكُمْ فَٱعْبُدُوهُ هَٰذَا صِرَٰطٌ مُّسْتَقِيمٌ ﴿٣٦﴾
فَٱخْتَلَفَ ٱلْأَحْزَابُ مِنۢ بَيْنِهِمْ فَوَيْلٌ لِّلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن
مَّشْهَدِ يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿٣٧﴾ أَسْمِعْ بِهِمْ وَأَبْصِرْ يَوْمَ يَأْتُونَنَا

28. *« O fille de la tribu d'Aaron ! ton père n'était point vicieux et ta mère n'était point une prostituée ! »*

29. *Marie fit un signe vers l'enfant : « Comment, dirent-ils, parlerions-nous à un bébé encore dans son berceau ?*

30. *— Je suis, dit l'enfant, serviteur de Dieu. Il m'a donné l'Écriture et a fait de moi un envoyé !*

31. *« Il a fait de moi [un être] béni où que je sois, m'a recommandé la prière, la pureté durant toute ma vie,*

32. *ainsi que la bonté envers ma mère. Il n'a pas fait de moi un [être] violent, voué au malheur !*

33. *« Que la Paix soit avec moi, le jour de ma naissance, le jour de ma mort, le jour de ma résurrection ! »*

34. *Tel est Jésus, fils de Marie. Parole de vérité dont ils doutent.*

35. *Il ne seyait pas à Dieu d'avoir un fils. Gloire à lui ! Quand il juge qu'une chose doit être, il lui suffit de dire : « Sois ! » et elle est.*

36. *En vérité, Dieu est mon Seigneur et le vôtre. Adorez-le ! Voilà une voie droite !*

37. *Des sectes [se sont formées] parmi eux et se sont opposées [au sujet de Jésus].*
Malheur aux impies, lors de leur comparution en un jour terrible !

38. *Comme ils entendront et verront bien, le jour où ils se présenteront [devant nous] !*
Mais les injustes sont aujourd'hui dans un égarement évident.

V. 31 : *La pureté.* Nous traduisons littéralement. Sur les différents sens du mot *zakât* (pureté, aumône, accroissement, impôt), *cf.* S. II, 7, 43 ; S. VI, 136, etc.

L'interprétation de ce verset présente quelques divergences dans l'exégèse coranique. Sens proposés : « il m'a rendu bénéfique », « il m'a ordonné de proclamer partout le bien et de désavouer le mal ». Par *zakât*, on doit entendre dons à offrir aux pauvres et aussi l'horreur du péché (Ṭab., XVI, 81).

V. 32 : Cette dernière partie du verset fait songer à une anecdocte rapportée par la tradition musulmane à propos de Jésus : une femme l'ayant vu guérir des infirmes et ressusciter les morts s'était écriée : « Heureuses les entrailles qui t'ont porté ! Heureux le sein qui t'a nourri ! » Jésus lui dit : « Heureux celui qui récite l'Écriture de Dieu, se conforme à son enseignement ! Heureux celui qui n'est ni violent, ni voué au malheur ! » (Ṭab., XVI, 82.)

V. 33 : Le sens du verset est mi-optatif, mi-indicatif. Ṭab. (XVI, 82) l'interprète ainsi : par faveur divine, Jésus était inaccessible aux maléfices de Satan, le jour de sa naissance et sa vie durant. Il sera préservé également, par prédestination, de l'épouvante *(fazʿ)* qui s'emparera des hommes à l'annonce de la résurrection. Cette affirmation, ajoute Zam. (II, 410), est une malédiction jetée sur ceux qui doutent de lui ou refusent de croire à la résurrection.

V. 34 : *Parole.* Nous traduisons littéralement. Ce terme *(qawl)* pose de sérieux problèmes de construction et donc d'interprétation que l'exégèse, par respect de la Vulgate telle qu'elle a été transmise, même avec ses anomalies grammaticales, ne dissipe pas d'une manière certaine.

V. 37 : *Des sectes [se sont formées]*, allusion aux controverses qui opposèrent les chrétiens, depuis l'édit de Milan (343) rendu par Constantin et Licinius jusqu'au début du VIIe siècle, sur la nature de Jésus, l'Incarnation, la Trinité, etc., et dont les résonances n'avaient pas disparu en Arabie, à l'époque de la révélation coranique. On connaît l'effort déployé par les cinq premiers conciles œcuméniques pour examiner le problème et juguler les principales hérésies (étym., « choix ») : Nicée (condamnation de l'arianisme, 325) ; Constantinople (celle de Macedonius, 381) ; Éphèse (celle de Nestorius, 431) ; Chalcédoine (celle du monophysisme, 451) ; Constantinople (celle des nestoriens, 553).

Comparution, autre sens : « vue, spectacle ».

Ici, la révélation transmise par Muḥammad reprend. Ce n'est plus Jésus qui parle.

V. 38 : Trois interprétations sont proposées par Râz. (XXI, 221) et Ṭab. (XVI, 87) :

a. taʿajjub (étonnement), comme nous avons traduit.

b. « Fais-leur entendre et fais-leur voir la situation des gens qui se présenteront... »

c. « Écoute-les [aujourd'hui] et vois [ce qu'ils feront le jour où ils se présenteront]... »

(الجزء السادس عشر)

لَٰكِنِ ٱلظَّٰلِمُونَ ٱلْيَوْمَ فِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٣٨﴾ وَأَنذِرْهُمْ
يَوْمَ ٱلْحَسْرَةِ إِذْ قُضِىَ ٱلْأَمْرُ ۘ وَهُمْ فِى غَفْلَةٍ وَهُمْ
لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٣٩﴾ إِنَّا نَحْنُ نَرِثُ ٱلْأَرْضَ وَمَنْ عَلَيْهَا
وَإِلَيْنَا يُرْجَعُونَ ﴿٤٠﴾ وَٱذْكُرْ فِى ٱلْكِتَٰبِ إِبْرَٰهِيمَ ۚ
إِنَّهُۥ كَانَ صِدِّيقًا نَّبِيًّا ﴿٤١﴾ إِذْ قَالَ لِأَبِيهِ يَٰٓأَبَتِ لِمَ تَعْبُدُ
مَا لَا يَسْمَعُ وَلَا يُبْصِرُ وَلَا يُغْنِى عَنكَ شَيْـًٔا ﴿٤٢﴾ يَٰٓأَبَتِ
إِنِّى قَدْ جَآءَنِى مِنَ ٱلْعِلْمِ مَا لَمْ يَأْتِكَ فَٱتَّبِعْنِىٓ أَهْدِكَ صِرَٰطًا
سَوِيًّا ﴿٤٣﴾ يَٰٓأَبَتِ لَا تَعْبُدِ ٱلشَّيْطَٰنَ ۖ إِنَّ ٱلشَّيْطَٰنَ
كَانَ لِلرَّحْمَٰنِ عَصِيًّا ﴿٤٤﴾ يَٰٓأَبَتِ إِنِّىٓ أَخَافُ أَن يَمَسَّكَ
عَذَابٌ مِّنَ ٱلرَّحْمَٰنِ فَتَكُونَ لِلشَّيْطَٰنِ وَلِيًّا ﴿٤٥﴾ قَالَ
أَرَاغِبٌ أَنتَ عَنْ ءَالِهَتِى يَٰٓإِبْرَٰهِيمُ ۖ لَئِن لَّمْ تَنتَهِ لَأَرْجُمَنَّكَ ۖ
وَٱهْجُرْنِى مَلِيًّا ﴿٤٦﴾ قَالَ سَلَٰمٌ عَلَيْكَ ۖ سَأَسْتَغْفِرُ لَكَ رَبِّىٓ

39. *Avertis-les du jour des gémissements, lorsque l'ordre sera décrété, alors qu'ils sont insouciants et mécréants.*

40. *En vérité, nous hériterons de la terre et de ceux qui y sont et c'est à nous qu'ils seront ramenés.*

41. *Et rappelle dans le Coran Abraham qui était un véridique, un prophète,*

42. *quand il dit à son père : « Cher père, pourquoi adores-tu ce qui n'entend pas, ne voit pas et ne sert à rien ?*

43. *« Cher père, j'ai reçu de la science [une part] que tu n'as pas reçue. Suis-moi ! Je te guiderai vers une voie aplanie.*

44. *« Cher père ! N'adore pas Satan ! Satan, en vérité, a désobéi au Miséricordieux.*

45. *« Cher père ! je crains qu'un châtiment ne te soit infligé par le Miséricordieux et que tu ne deviennes un client de Satan.*

46. *– O Abraham, sous-estimes-tu mes divinités ? Je te lapiderai si tu ne t'abstiens pas [de les dénigrer]. « Ne reparais plus devant moi, avant longtemps !*

47. *– Que la paix soit avec toi, dit Abraham, j'implorerai mon Seigneur de te pardonner. Il est bienveillant envers moi.*

V. 39 : *Gémissements*, au singulier dans le texte ; autres sens : « soupir », « dire : hélas ! »

V. 43 : *Une voie aplanie* : la voie de Dieu (Ṭab., XVI, 90).

V. 46 : *Lapider*, le mot doit être entendu dans un sens métaphorique, « accabler d'injures » (Ṭab., XVI, 91).

Ne reparais plus, text. : « fuis-moi longtemps ».

(سورة مريم)

إِنَّهُۥ كَانَ بِى حَفِيًّا ﴿٤٧﴾ وَأَعْتَزِلُكُمْ وَمَا تَدْعُونَ مِن دُونِ
ٱللَّهِ وَأَدْعُوا۟ رَبِّى عَسَىٰٓ أَلَّآ أَكُونَ بِدُعَآءِ رَبِّى شَقِيًّا ﴿٤٨﴾
فَلَمَّا ٱعْتَزَلَهُمْ وَمَا يَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَهَبْنَا لَهُۥٓ إِسْحَٰقَ
وَيَعْقُوبَ ۖ وَكُلًّا جَعَلْنَا نَبِيًّا ﴿٤٩﴾ وَوَهَبْنَا لَهُم مِّن رَّحْمَتِنَا
وَجَعَلْنَا لَهُمْ لِسَانَ صِدْقٍ عَلِيًّا ﴿٥٠﴾ وَٱذْكُرْ فِى ٱلْكِتَٰبِ
مُوسَىٰٓ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ مُخْلَصًا وَكَانَ رَسُولًا نَّبِيًّا ﴿٥١﴾ وَنَٰدَيْنَٰهُ
مِن جَانِبِ ٱلطُّورِ ٱلْأَيْمَنِ وَقَرَّبْنَٰهُ نَجِيًّا ﴿٥٢﴾ وَوَهَبْنَا لَهُۥ مِن
رَّحْمَتِنَآ أَخَاهُ هَٰرُونَ نَبِيًّا ﴿٥٣﴾ وَٱذْكُرْ فِى ٱلْكِتَٰبِ إِسْمَٰعِيلَ ۚ
إِنَّهُۥ كَانَ صَادِقَ ٱلْوَعْدِ وَكَانَ رَسُولًا نَّبِيًّا ﴿٥٤﴾ وَكَانَ يَأْمُرُ
أَهْلَهُۥ بِٱلصَّلَوٰةِ وَٱلزَّكَوٰةِ وَكَانَ عِندَ رَبِّهِۦ مَرْضِيًّا ﴿٥٥﴾
وَٱذْكُرْ فِى ٱلْكِتَٰبِ إِدْرِيسَ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ صِدِّيقًا نَّبِيًّا ﴿٥٦﴾
وَرَفَعْنَٰهُ مَكَانًا عَلِيًّا ﴿٥٧﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ أَنْعَمَ ٱللَّهُ

48. *« Je me sépare de vous et des [divinités] que vous invoquez en dehors de Dieu. J'invoquerai mon Seigneur. Il se peut que je ne fasse pas appel en vain à lui ! »*

49. *Quand il se fut séparé d'eux et de ce qu'ils adoraient en dehors de Dieu, nous lui accordâmes Isaac et Jacob et fîmes de chacun d'eux un prophète.*

50. *Nous les gratifiâmes de par notre miséricorde d'un langage sublime de vérité.*

51. *Rappelle aussi dans le Coran Moïse : il était sincère. C'était un envoyé [de Dieu] et un prophète.*

52. *Nous l'appelâmes du côté droit du mont [Sinaï], l'approchâmes [de nous] comme confident.*

53. *Par [l'effet] de notre miséricorde, nous lui donnâmes Aaron, son frère, comme prophète.*

54. *Rappelle Ismaël dans le livre ! Il était sincère dans sa promesse, messager [de Dieu] et prophète.*

55. *Il imposait la prière et l'aumône à sa famille et était agréé auprès de son Seigneur.*

56. *Rappelle, dans le livre, Énoch qui était véridique et prophète.*

57. *Nous l'élevâmes à un haut rang.*

58. *Voilà ceux que Dieu a comblés de ses bienfaits parmi les prophètes issus d'Adam et de ceux que nous fîmes monter avec Noé [dans l'arche]. Ainsi que la descendance d'Abraham et d'Ismaël et de ceux que nous avons mis dans la bonne voie et élus.*
Quand les versets du Tout-Miséricordieux leur sont récités, ils se jettent à terre, se prosternent et pleurent.

V. 49 : *Prophète, nabi*, à ne pas confondre avec *rasûl*, envoyé de Dieu porteur d'un message *(risâla)* ou d'une Écriture *(Kitâb)* à transmettre aux hommes et d'une mission à accomplir parmi eux. Nous n'usons pas du terme apôtre, en raison de sa nuance particulière chez les chrétiens (Zam., II, 414).

Dieu donna à Abraham Isaac (issu de Sarah) père de Jacob et d'Ésaü, pour le consoler de la séparation de son père et de ceux qu'il avait quittés.

V. 50 : *De par, min* (de) a ici le sens de *min 'ajli* (à cause, de par, par effet de) (Zam., II, 414).

Text. : « Nous leur donnâmes une langue sublime de vérité. » Le mot langue *(lisân)* signifie selon la lexicographie arabe et la poésie ancienne, comme d'ailleurs en langue arabe moderne, « langue » et « langage » (Ṭab., XVI, 93 ; Zam., II, 414).

V. 54 : *Il était sincère dans sa promesse* : la tradition musulmane rapporte qu'ayant donné rendez-vous à un homme de sa connaissance et celui-ci l'ayant oublié, il fut quant à lui « fidèle à sa promesse » et demeura au lieu fixé jusqu'au lendemain (Ṭab., XVI, 95).

V. 56 : *Énoch* : patriarche mentionné dans la Bible, arrière-grand-père de Noé, connu en arabe sous le nom d'Idris. Ce dernier nom dérouta longtemps les islamisants qui ne surent pas, malgré les indications fournies par la tradition musulmane, identifier ce prophète qui est cité aussi à la S. XXI, 85. Quelques orientalistes ont cru voir dans ce nom – sans l'expliquer d'ailleurs – un vieux mythe solaire !

Selon la Bible, il était le fils de Jared qui aurait vécu neuf cent soixante-deux ans. Lui-même aurait vécu trois cent soixante-cinq ans et son fils Mathusalem neuf cent soixante-neuf ans. Énoch marcha avec Dieu trois cents ans et il fut admis au ciel sans connaître la mort sur terre (Gen., V, 18-24).

V. 57 : Le rang élevé dont il s'agit ici, est une allusion à sa légendaire ascension au quatrième ou sixième ciel et son refus de sortir du paradis (*cf.* Wensinck dans *Encycl. Isl.*, s. v. « Énoch »).

Pour l'Islâm, il symbolise la persévérance dans la foi. Selon une opinion qui remonte à Ibn-s-Sikkit, opinion combattue par Zam. (II, 414), Idris (en hébreu Akhanûth) signifierait « docte ». La tradition musulmane lui attribue l'usage, pour la première fois, du calame (plume de roseau) et l'origine de la couture. Il occupe une place importante dans la vie des corporations musulmanes qui en font le patron des tailleurs. On lui attribue également des connaissances approfondies en astronomie et en médecine et il passe pour être le premier à s'être servi d'un cheval comme monture.

V. 58 : *Sont.* On serait tenté de mettre ce verbe à l'imparfait (étaient). Mais l'emploi de la particule *'iẓâ* qui le précède ne l'autorise pas. De ce fait, cette partie acquiert une portée générale : à la vue des signes de Dieu ou en entendant la psalmodie de ses versets, les hommes qui ont la foi se prosternent...

Dans la lecture ou la psalmodie coranique, à ce passage, le musulman doit se prosterner un court moment.

(الجزء السادس عشر)

عَلَيْهِم مِّنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ مِن ذُرِّيَّةِ ءَادَمَ وَمِمَّنْ حَمَلْنَا مَعَ نُوحٍ
وَمِن ذُرِّيَّةِ إِبْرَٰهِيمَ وَإِسْرَٰٓءِيلَ وَمِمَّنْ هَدَيْنَا وَٱجْتَبَيْنَآ
إِذَا تُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتُ ٱلرَّحْمَٰنِ خَرُّوا۟ سُجَّدًا وَبُكِيًّا ﴿٥٨﴾ ۩
* فَخَلَفَ مِنۢ بَعْدِهِمْ خَلْفٌ أَضَاعُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَٱتَّبَعُوا۟
ٱلشَّهَوَٰتِ فَسَوْفَ يَلْقَوْنَ غَيًّا ﴿٥٩﴾ إِلَّا مَن تَابَ وَءَامَنَ
وَعَمِلَ صَٰلِحًا فَأُو۟لَٰٓئِكَ يَدْخُلُونَ ٱلْجَنَّةَ وَلَا يُظْلَمُونَ
شَيْـًٔا ﴿٦٠﴾ جَنَّٰتِ عَدْنٍ ٱلَّتِى وَعَدَ ٱلرَّحْمَٰنُ عِبَادَهُۥ بِٱلْغَيْبِ
إِنَّهُۥ كَانَ وَعْدُهُۥ مَأْتِيًّا ﴿٦١﴾ لَّا يَسْمَعُونَ فِيهَا لَغْوًا إِلَّا سَلَٰمًا
وَلَهُمْ رِزْقُهُمْ فِيهَا بُكْرَةً وَعَشِيًّا ﴿٦٢﴾ تِلْكَ ٱلْجَنَّةُ ٱلَّتِى
نُورِثُ مِنْ عِبَادِنَا مَن كَانَ تَقِيًّا ﴿٦٣﴾ وَمَا نَتَنَزَّلُ إِلَّا
بِأَمْرِ رَبِّكَ لَهُۥ مَا بَيْنَ أَيْدِينَا وَمَا خَلْفَنَا وَمَا بَيْنَ ذَٰلِكَ
وَمَا كَانَ رَبُّكَ نَسِيًّا ﴿٦٤﴾ رَّبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ

59. *Ceux qui vinrent à leur suite renoncèrent à la prière pour suivre leurs passions : ils se trouveront en face de Ghayy,*

60. *excepté ceux qui se repentent, croient et font une œuvre méritoire. Ceux-là auront accès au paradis — ils ne seront lésés en rien —,*

61. *[aux] jardins d'Éden promis par Dieu à ses serviteurs, [dans l'ordre] du mystère. En vérité, sa promesse se réalisera.*

62. *Ils n'y entendront aucune vaine parole, mais : « Paix ! » Ils y recevront leur nourriture, matin et soir.*

63. *Voilà le jardin dont nous ferons hériter ceux de nos serviteurs qui auront été pieux.*

64. *Nous ne descendons que sur ordre de ton Seigneur à qui appartient ce qui est devant nous, derrière nous et ce qui est entre les deux. Ton Seigneur n'est pas oublieux.*

65. *[Il est] le Seigneur des cieux et de la terre et de ce qui est compris entre eux. Adore-le ! Persévère dans le culte que tu lui voues ! Lui connais-tu un homonyme ?*

V. 59 : *Renoncèrent* (Ṭab., XVI, 99), text. : « perdirent ». Selon plusieurs traditions ce passage vise les dernières générations humaines avant la fin du monde : Ils se comporteront sexuellement comme des animaux, sans crainte de Dieu, ni respect pour leurs semblables. » Leur bestialité, leur mépris de la pudeur et leur impiété marqueront l'approche de l'heure (Ṭab., XVI, 99).

Ghayy : nom d'une vallée de l'enfer (Ṭab., XVI, 100), étym. : « fausse route ».

V. 61 : *Jardins d'Éden*, étym. : « lieu de séjour, séjour fixe, éternel » L'équivalent hébreu signifie, étym., « lieu de délices, campagne où la vie est agréable ».

V. 62 : *Nourriture matin et soir*. Ces mots sont employés métaphoriquement : termes pour rendre accessible aux masses, généralement faméliques, l'idée du parfait bonheur.

La même raison explique l'emploi des termes *matin et soir*, car au paradis et dans l'éternité il n'y a ni matin ni soir. La notion de temps dans l'au-delà a posé pour les théologiens de l'Islâm un problème que la philosophie dogmatique *(kalâm)* a examiné. Elle en a souligné la signification toute relative (*cf.* Râz., XXI, 237). « Ils seront dans une éternelle lumière, car il n'y a ni nuit, ni jour dans le paradis » (Ṭab., XVI, 103).

V. 64 : Le verset a été inspiré à la suite d'un désir exprimé par Muḥammad qui, ayant une fois trop longtemps attendu le retour de l'ange Gabriel, demanda à celui-ci, quand il reparut, s'il ne pouvait pas rendre ses visites plus fréquentes, pour une révélation plus rapide. Gabriel lui enseigne par ce verset qu'il ne peut se déplacer que sur ordre et selon la volonté de Dieu.

On interprète *devant nous* par « l'au-delà » ou « résurrection des hommes » ; *derrière nous* par « le passé du monde », et *entre les deux* par « le temps compris entre le commencement et la fin du monde » (Zam., II, 416 ; Jalâl, p. 409 ; Ṭab., XVI, 104).

V. 65 : *Lui connais-tu un homonyme ?* Connais-tu quelqu'un d'autre qui puisse être, comme lui, appelé « Dieu » ? (Ṭab., XVI, 106).

(سورة مريم)

وَمَا بَيْنَهُمَا فَٱعْبُدْهُ وَٱصْطَبِرْ لِعِبَٰدَتِهِۦ ۚ هَلْ تَعْلَمُ لَهُۥ
سَمِيًّا ﴿٦٥﴾ وَيَقُولُ ٱلْإِنسَٰنُ أَءِذَا مَا مِتُّ لَسَوْفَ أُخْرَجُ
حَيًّا ﴿٦٦﴾ أَوَلَا يَذْكُرُ ٱلْإِنسَٰنُ أَنَّا خَلَقْنَٰهُ مِن قَبْلُ
وَلَمْ يَكُ شَيْـًٔا ﴿٦٧﴾ فَوَرَبِّكَ لَنَحْشُرَنَّهُمْ وَٱلشَّيَٰطِينَ ثُمَّ
لَنُحْضِرَنَّهُمْ حَوْلَ جَهَنَّمَ جِثِيًّا ﴿٦٨﴾ ثُمَّ لَنَنزِعَنَّ مِن كُلِّ
شِيعَةٍ أَيُّهُمْ أَشَدُّ عَلَى ٱلرَّحْمَٰنِ عِتِيًّا ﴿٦٩﴾ ثُمَّ لَنَحْنُ أَعْلَمُ
بِٱلَّذِينَ هُمْ أَوْلَىٰ بِهَا صِلِيًّا ﴿٧٠﴾ وَإِن مِّنكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا ۚ كَانَ
عَلَىٰ رَبِّكَ حَتْمًا مَّقْضِيًّا ﴿٧١﴾ ثُمَّ نُنَجِّى ٱلَّذِينَ ٱتَّقَوا۟ وَّنَذَرُ
ٱلظَّٰلِمِينَ فِيهَا جِثِيًّا ﴿٧٢﴾ وَإِذَا تُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتُنَا بَيِّنَٰتٍ
قَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لِلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَىُّ ٱلْفَرِيقَيْنِ خَيْرٌ مَّقَامًا
وَأَحْسَنُ نَدِيًّا ﴿٧٣﴾ وَكَمْ أَهْلَكْنَا قَبْلَهُم مِّن قَرْنٍ هُمْ
أَحْسَنُ أَثَٰثًا وَرِءْيًا ﴿٧٤﴾ قُلْ مَن كَانَ فِى ٱلضَّلَٰلَةِ فَلْيَمْدُدْ

66. *L'homme dit [volontiers] : « Quand je serai mort, me fera-t-on sortir vivant [de ma tombe] ? »*

67. *Or ça, l'homme ne se souvient donc plus qu'avant [sa mort] nous l'avons tiré du néant ?*

68. *Par ton Seigneur, nous les rassemblerons, [eux] et les démons, pour les présenter ensuite, agenouillés autour de la géhenne ;*

69. *puis, de chaque groupe, nous séparerons ceux qui auront été plus hautains envers leur Seigneur*

70. *et nous connaissons bien ceux d'entre eux qui méritent d'y être précipités.*

71. *Il n'est aucun d'entre vous, qui n'y arrive, car [il s'agit là] pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable.*

72. *Nous sauverons, ensuite, ceux qui auront vécu dans la piété, et y abandonnerons, agenouillés, les injustes.*

73. *Lorsque nos versets leur sont récités, comme preuves, les mécréants disent à ceux qui ont la foi : «Lequel de nos deux groupes a [ici-bas] le meilleur séjour et la meilleure société ? »*

74. *Pourtant, que de générations nous avons, avant eux, fait périr, qui les surpassaient par leur confort et leur aspect.*

75. *Dis : « Que le Miséricordieux prolonge [la vie] de ceux qui sont dans l'égarement jusqu'à ce qu'ils voient ce qui leur est promis, soit le châtiment, soit l'heure [de la résurrection] ! »*
Ils sauront alors qui [des croyants ou des incroyants] a la position la plus mauvaise et la troupe la plus faible.

V. 67 : *[Sa mort]*, Ṭab., XVI, 106.
Nous l'avons tiré du néant, text. : « nous l'avons créé et il n'était rien ».

V. 68 : *Les :* ceux qui doutent de la vie future, signalés au verset précédent.

V. 69 : *Groupe* (Ṭab., XVI, 107-108), text. : « secte, ligue ou parti » (dans un sens péjoratif).
Séparerons, text. : « ôterons, retirerons ».
Ceux, au singulier dans le texte (lequel d'entre eux).

V. 70 : *Y :* dans la géhenne.

V. 71 : *Y :* sur le lieu du rassemblement (*cf.* S. v, 68) et non « il n'est personne d'entre eux qui n'y soit précipité » (y = dans l'enfer) (Ṭab., XVI, 112 ; Râz., XXI, 243 ; Zam., II, 420).

V. 73 : *Les mécréants disent :* allusion aux invectives et aux moqueries des qurayshites qui disaient aux premiers partisans du Prophète (des pauvres pour la plupart) : « Qui de vous ou de nous mène ici-bas une vie plus large ? » (Ṭab., XVI, 115.)

V. 74 : *Leur confort* (Ṭab., XVI, 117), text. : « leurs meubles, leurs richesses ».

V. 75 : *Prolonge,* text. : « prolonge d'un prolongement ».
A la position, dans le sens d'assistance : sera le plus mal placé et le moins assisté.

(الجزء السادس عشر)

لَهُ ٱلرَّحْمَٰنُ مَدًّا ۚ حَتَّىٰٓ إِذَا رَأَوْا۟ مَا يُوعَدُونَ إِمَّا ٱلْعَذَابَ
وَإِمَّا ٱلسَّاعَةَ فَسَيَعْلَمُونَ مَنْ هُوَ شَرٌّ مَّكَانًا وَأَضْعَفُ
جُندًا ﴿٧٥﴾ وَيَزِيدُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ٱهْتَدَوْا۟ هُدًى ۗ وَٱلْبَٰقِيَٰتُ
ٱلصَّٰلِحَٰتُ خَيْرٌ عِندَ رَبِّكَ ثَوَابًا وَخَيْرٌ مَّرَدًّا ﴿٧٦﴾
أَفَرَءَيْتَ ٱلَّذِى كَفَرَ بِـَٔايَٰتِنَا وَقَالَ لَأُوتَيَنَّ مَالًا وَوَلَدًا ﴿٧٧﴾
أَطَّلَعَ ٱلْغَيْبَ أَمِ ٱتَّخَذَ عِندَ ٱلرَّحْمَٰنِ عَهْدًا ﴿٧٨﴾ كَلَّا ۚ
سَنَكْتُبُ مَا يَقُولُ وَنَمُدُّ لَهُۥ مِنَ ٱلْعَذَابِ مَدًّا ﴿٧٩﴾
وَنَرِثُهُۥ مَا يَقُولُ وَيَأْتِينَا فَرْدًا ﴿٨٠﴾ وَٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ
ءَالِهَةً لِّيَكُونُوا۟ لَهُمْ عِزًّا ﴿٨١﴾ كَلَّا ۚ سَيَكْفُرُونَ بِعِبَادَتِهِمْ
وَيَكُونُونَ عَلَيْهِمْ ضِدًّا ﴿٨٢﴾ أَلَمْ تَرَ أَنَّآ أَرْسَلْنَا ٱلشَّيَٰطِينَ
عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ تَؤُزُّهُمْ أَزًّا ﴿٨٣﴾ فَلَا تَعْجَلْ عَلَيْهِمْ ۖ إِنَّمَا
نَعُدُّ لَهُمْ عَدًّا ﴿٨٤﴾ يَوْمَ نَحْشُرُ ٱلْمُتَّقِينَ إِلَى ٱلرَّحْمَٰنِ

76. *Dieu maintient toujours davantage dans la bonne voie ceux qui y sont déjà. Les œuvres bonnes et durables méritent auprès de ton Seigneur une meilleure récompense et [conduisent] à une meilleure destination.*

77. *As-tu vu celui qui nie nos signes et affirme : « Certes, j'aurai des biens et des enfants ! »*

78. *A-t-il pénétré le mystère [du monde] ? A-t-il reçu une promesse auprès du Tout-Miséricordieux ?*

79. *Non pas ! Nous inscrirons ce qu'il dit et prolongerons longtemps son supplice.*

80. *Nous hériterons de ce dont il parle et il viendra seul vers nous.*

81. *Ils ont adopté, en dehors de Dieu, des divinités [dans le vain espoir] d'accroître leur puissance.*

82. *Non pas ! Elles renieront le culte qu'ils lui vouent et seront pour eux des adversaires.*

83. *Ne vois-tu pas que nous avons envoyé contre les mécréants des démons pour les inciter furieusement [à faire le mal] ?*

84. *Ne te hâte pas [de demander leur punition]. Nous [ne retardons leur châtiment] que pour tenir un compte exact [de leurs méfaits].*

85. *Le jour où nous rassemblerons devant nous ceux qui sont pieux, telle une députation,*

V. 76 : *Maintient...,* text. : « accroît la bonne voie de ceux qui suivent la bonne voie ». Jalâl (p. 410) interprète ainsi ce passage : « augmente la foi de ceux qui sont dans la bonne voie ».

On peut aussi l'interpréter comme une gradation dans l'évolution religieuse : d'abord l'observance des prescriptions obligatoires *(farâ'iḍ),* ensuite l'accomplissement de nouvelles prescriptions qui conduisent à l'ascèse.

Ṭab. (XVI, 120) propose une autre interprétation : « augmente pour les croyants la bonne direction en abrogeant certains versets d'abord applicables *(mansûkh)* par des versets modificatifs *(nâsîkh)* qui placent le croyant dans une voie encore meilleure ».

Destination, maradd, « lieu de retour » (de *radda,* « retourner, renvoyer, rendre ») ; ici, « fin ultime, paradis ».

V. 77 : Ce verset paraît obscur si l'on ne pense pas aux circonstances de sa révélation : un des premiers musulmans, Ibn Khubâb, alla trouver un notable qurayshite, très hostile à l'Islâm, Al 'As b. Wâ'il -sh-Shaḥmi, pour lui réclamer le remboursement d'un prêt. Celui-ci dit : « Je ne te rembourserai que si tu désavoues Muḥammad.

– Par Dieu, répondit le créancier, je ne désavouerai jamais Muḥammad, dusses-tu en mourir.

– Eh bien, répondit ironiquement le débiteur, puisque tu parles de mort et que Muḥammad annonce une résurrection, attends que je ressuscite : j'aurai alors sûrement des biens et des enfants et je te réglerai ta dette » (Ṭab., XVI, 120-121).

V. 78 : *A-t-il,* text. : « puis ».

V. 80 : *Ce dont il parle :* les biens et les enfants qu'il possède sur terre.

Seul : dépouillé de tout.

V. 84 : *[De demander leur punition]* (Ṭab., XVI, 126), text. : « ne te hâte pas contre eux ».

Pour tenir un compte exact...(id.), text. : « nous comptons seulement pour eux un compte ». Sens : nous comptons seulement d'une manière exacte, en retardant un châtiment, les méfaits dont il sont coupables.

V. 85 : *Le jour où nous rassemblerons...,* text. : « le jour où nous rassemblerons vers le Tout-Miséricordieux ». La traduction littérale créerait une confusion. On serait tenté de comprendre que « nous » et « le Tout-Miséricordieux » ne sont pas la même personne. La construction, correcte en arabe, serait équivoque en français.

(سورة مريم)

وَفْدًا ﴿٨٥﴾ وَنَسُوقُ ٱلْمُجْرِمِينَ إِلَىٰ جَهَنَّمَ وِرْدًا ﴿٨٦﴾
لَّا يَمْلِكُونَ ٱلشَّفَٰعَةَ إِلَّا مَنِ ٱتَّخَذَ عِندَ ٱلرَّحْمَٰنِ عَهْدًا ﴿٨٧﴾
وَقَالُوا۟ ٱتَّخَذَ ٱلرَّحْمَٰنُ وَلَدًا ﴿٨٨﴾ لَّقَدْ جِئْتُمْ شَيْـًٔا إِدًّا ﴿٨٩﴾
تَكَادُ ٱلسَّمَٰوَٰتُ يَتَفَطَّرْنَ مِنْهُ وَتَنشَقُّ ٱلْأَرْضُ وَتَخِرُّ
ٱلْجِبَالُ هَدًّا ﴿٩٠﴾ أَن دَعَوْا۟ لِلرَّحْمَٰنِ وَلَدًا ﴿٩١﴾ وَمَا يَنۢبَغِى
لِلرَّحْمَٰنِ أَن يَتَّخِذَ وَلَدًا ﴿٩٢﴾ إِن كُلُّ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ إِلَّآ ءَاتِى ٱلرَّحْمَٰنِ عَبْدًا ﴿٩٣﴾ لَّقَدْ أَحْصَىٰهُمْ
وَعَدَّهُمْ عَدًّا ﴿٩٤﴾ وَكُلُّهُمْ ءَاتِيهِ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ فَرْدًا ﴿٩٥﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ سَيَجْعَلُ لَهُمُ ٱلرَّحْمَٰنُ
وُدًّا ﴿٩٦﴾ فَإِنَّمَا يَسَّرْنَٰهُ بِلِسَانِكَ لِتُبَشِّرَ بِهِ ٱلْمُتَّقِينَ وَتُنذِرَ
بِهِۦ قَوْمًا لُّدًّا ﴿٩٧﴾ وَكَمْ أَهْلَكْنَا قَبْلَهُم مِّن قَرْنٍ هَلْ تُحِسُّ
مِنْهُم مِّنْ أَحَدٍ أَوْ تَسْمَعُ لَهُمْ رِكْزًۢا ﴿٩٨﴾

86. *et où nous pousserons les criminels vers la géhenne, tel [un troupeau] allant à l'abreuvoir,*
87. *[ces derniers] ne disposeront d'aucune intercession, à l'exception de ceux qui auront reçu auprès du Tout-Miséricordieux une promesse.*
88. *Ils ont dit que le Tout-Miséricordieux s'est donné un enfant !*
89. *Vous [affirmez là] une chose abominable !*
90. *Peu s'en est fallu que les cieux et la terre n'en fussent fendus, la terre entrouverte et les montagnes affaissées.*
91. *Ils attribuent au Tout-Miséricordieux un enfant,*
92. *alors qu'il ne sied nullement au Tout-Miséricordieux d'en avoir !*
93. *En vérité, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre viennent vers le Tout-Miséricordieux en serviteurs.*
94. *Il les a dénombrés et bel et bien comptés.*
95. *Chacun d'eux viendra seul vers lui, le jour de la résurrection.*
96. *Le Tout-Miséricordieux mettra de l'amour [dans le cœur] de ceux qui croient et font le bien*
97. *Nous n'avons rendu le Coran facile [à comprendre, en le révélant] en ta langue, que pour que tu annonces la bonne nouvelle à ceux qui craignent Dieu et pour que tu t'en serves pour avertir un peuple querelleur.*
98. *Que de générations nous avons fait périr avant eux ! En retrouves-tu un seul individu d'entre elles ou en entends-tu le murmure ?*

V. 88 : *Enfant, walad* (masculin et féminin, singulier et pluriel). Il est donc difficile de dire s'il s'agit d'un ou de plusieurs enfants. Le fait est que les pluriels en langue arabe sont aussi nombreux que les confédérations tribales. Chez les qurayshites, *walad* a pour pluriel *wald* (Ṭab., XVI, 119-120). Le singulier et le pluriel de ce mot étaient également d'un usage fréquent chez les qurayshites, La Mekke étant un carrefour pour des pèlerins venant de tous les horizons.

V. 90 : *Affaissées,* text. : « ne tombent de démolition ».

V. 91 : *Ils attribuent,* Ṭab. (XVI, 131).

V. 93 : *Tout-Miséricordieux.* L'emploi fréquent du mot *Raḥmân* (Tout-Miséricordieux) a amené les qurayshites – et même certains orientalistes – à dire que Muḥammad proposait l'adoration d'une divinité de même nom adorée dans le Yamâma (*cf.* S. XVII, 110).

V. 94 : *Les :* les êtres qu'ils a crées (Ṭab., XVI, 132).

V. 96 : *Amour,* syn. *ḥubb* (Ṭab., XVI, 132). Autre sens : « amitié réciproque ».
[Dans le cœur], id. Zam. (II, 425) ajoute : « Ils aiment Dieu et Dieu les aime. »

V. 97 : *Le Coran,* Ṭab., XVI, 133.
Un peuple querelleur, Ṭab., XVI, 134.

V. 98 : *En retrouves-tu,* Zam., II, 426 ; Ṭab., XVI, 134. Text. : « en sais-tu ».

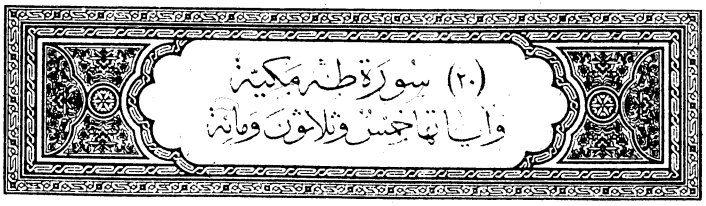

Sourate XX

Ṭâ-Hâ

Quarante-cinquième dans l'ordre chronologique, révélée après la sourate de Marie, à La Mekke ; cent trente-cinq versets dont les v. 130 et 131 sont d'inspiration médinoise.

CANEVAS

Dieu : Ses attributs : 5-8, 14, 98, 110-111.
Les anges : 116.
Satan : séducteur d'Eve et d'Adam : 116-220.
Le Coran : révélation claire destinée aux hommes doués de raison ; le Prophète doit le réciter sans se hâter : 3-4, 99-100, 113-114.
Muḥammad doit accepter sa mission, se détourner des biens de ce monde, prier et faire prier autour de lui : 2, 130, 132.
Moïse et Aaron : Moïse sauvé des eaux ; commet un meurtre ; se réfugie à Madyan ; retourne en Égypte. Dieu lui parle dans la vallée sacrée ; Pharaon et les prêtres d'Égypte en conflit avec lui ; l'exode des juifs ; passage de la mer Rouge ; le rendez-vous avec Dieu, le Samaritain ; le veau d'or : 9-88 ; irritation de Moïse.
Les générations passées : l'exemple de leur châtiment n'a servi à rien : 128.
Les biens de ce monde : éphémères et illusoires : 131.
Les impies : 128-130, 133-134.
Les croyants : 112, 123.
La prière : 14, 130, 132.
L'intercession : 109.
Le succès final est à ceux qui patientent, croient et font le bien : 112, 135.
L'heure : son imminence : 15-16.
La résurrection et le jugement dernier : 101-104, 124-127.
Le paradis : 75.
L'enfer : 74.

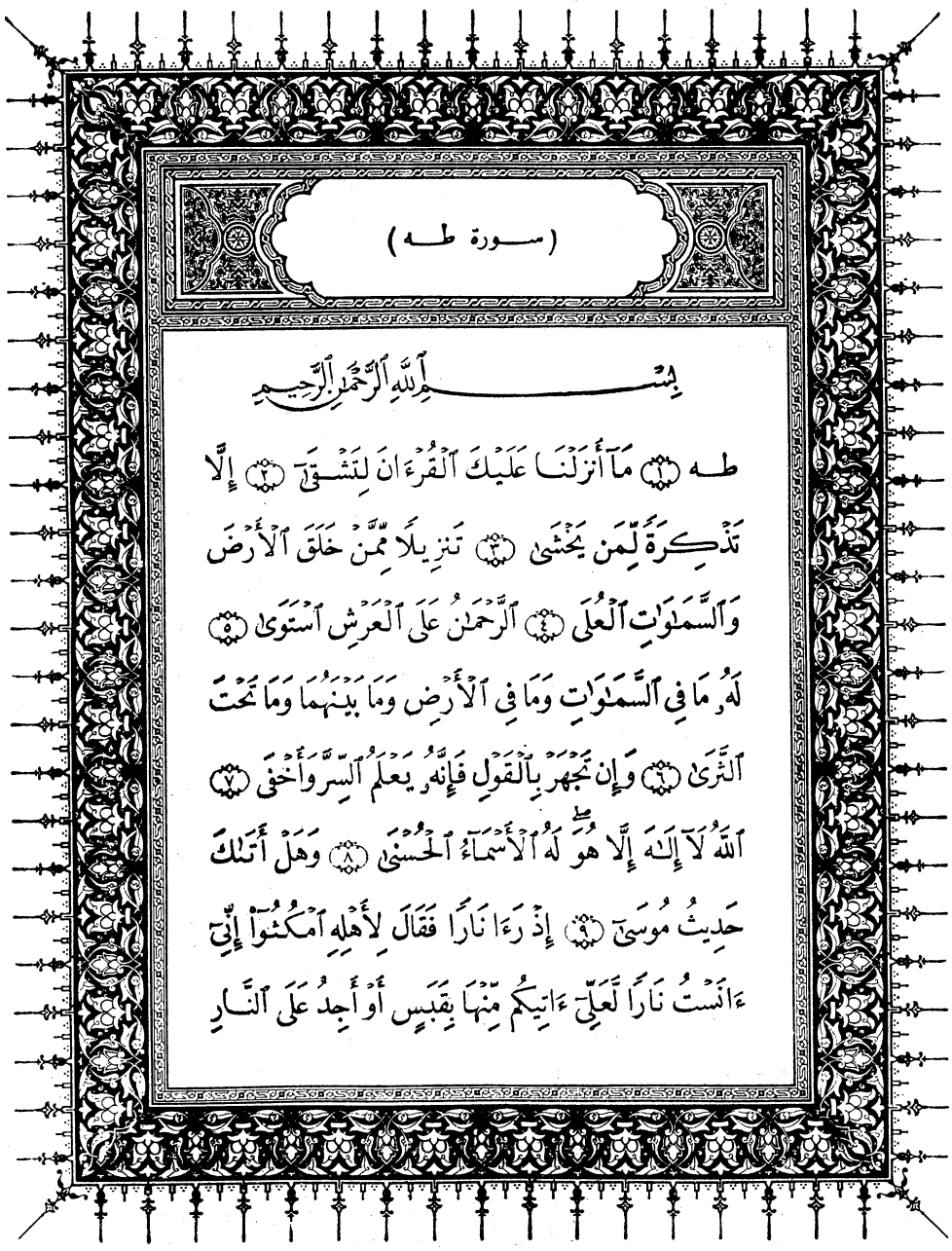

(سورة طه)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

طه ﴿١﴾ مَآ أَنزَلْنَا عَلَيْكَ ٱلْقُرْءَانَ لِتَشْقَىٰٓ ﴿٢﴾ إِلَّا
تَذْكِرَةً لِّمَن يَخْشَىٰ ﴿٣﴾ تَنزِيلًا مِّمَّنْ خَلَقَ ٱلْأَرْضَ
وَٱلسَّمَٰوَٰتِ ٱلْعُلَى ﴿٤﴾ ٱلرَّحْمَٰنُ عَلَى ٱلْعَرْشِ ٱسْتَوَىٰ ﴿٥﴾
لَهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ وَمَا بَيْنَهُمَا وَمَا تَحْتَ
ٱلثَّرَىٰ ﴿٦﴾ وَإِن تَجْهَرْ بِٱلْقَوْلِ فَإِنَّهُۥ يَعْلَمُ ٱلسِّرَّ وَأَخْفَى ﴿٧﴾
ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ لَهُ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ ﴿٨﴾ وَهَلْ أَتَىٰكَ
حَدِيثُ مُوسَىٰٓ ﴿٩﴾ إِذْ رَءَا نَارًا فَقَالَ لِأَهْلِهِ ٱمْكُثُوٓا۟ إِنِّىٓ
ءَانَسْتُ نَارًا لَّعَلِّىٓ ءَاتِيكُم مِّنْهَا بِقَبَسٍ أَوْ أَجِدُ عَلَى ٱلنَّارِ

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *Ṭâ-Hâ* (Ṭ.H.).
2. *Nous ne t'avons pas révélé le Coran pour que tu te surmènes inutilement,*
3. *mais plutôt comme rappel pour celui qui craint [Dieu]*
4. *[et comme une révélation] émanant de celui qui a créé la terre et les cieux sublimes.*
5. *Le Tout-Miséricordieux siège sur le trône.*
6. *A lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre, ainsi que ce qui est entre eux et ce qui est sous le sol humide.*
7. *T'exprimeras-tu à haute voix... [Dieu] sait tout ce qui est secret et ce qui est plus intime [que le secret].*
8. *Dieu ! Nul dieu en dehors de lui ! A lui appartiennent les plus beaux noms.*
9. *L'histoire de Moïse t'est-elle parvenue ?*
10. *Il dit à sa famille, à la vue d'un feu : « Restez ici ! j'aperçois au loin un feu. [J'y vais] ! Peut-être vous en rapporterai-je un brandon et [obtiendrai-je quelques renseignements] pour retrouver notre route.*

V. 1 : *Ṭ. H.* Sur ces sigles, voir S. II, 1.

Ṭâhâ est en outre cité parmi les cent un noms du Prophète.

Autres lectures admises : *Ṭâhî, Ṭêhê* (Médine), *Ṭihâ, Ṭâh,* etc. (*cf.* Raz., XXII, 2). A noter que le mot *ṭâhâ* dans la langue du Yémen et chez les anciens Nabatéens signifie « ô homme ! ». Le sens serait alors : « O homme, nous t'avons... » Ṭab. (XVI, 139 et suiv.) et Râz. (XXII, 3) rejettent cette interprétation. Pareillement est rejetée l'interprétation numérique (Ṭ + H = 9 + 5 = 14). Quatorzième nuit du mois ou nuit de pleine lune. Zam. y voit (II, 426), entre autres possibilités de sens, un serment *(qasam).*

V. 2 : *Tashqâ,* de *shaqiya,* « se fatiguer inutilement », être misérable, déployer, par ignorance ou par crainte, des efforts inutiles. On traduit habituellement ce mot par « être » ou « rendre malheureux, pâtir », etc. *Shaqiya* n'est pas synonyme de *ba'isâ.*

L'emploi de ce verbe permet d'ailleurs de comprendre les circonstances dans lesquelles cette sourate fut révélée : les ennemis du Prophète, notamment 'Abu Jahl et Al-Walîd b.-l-l-Mughîra dont nous avons souvent parlé, se moquaient de lui en lui disant : « Certes, tu es un *shâqî* » (un homme qui perd bêtement son temps ou déploie par ignorance des efforts stériles). C'est en arabe une insulte grave pour un homme honorable. Aussi les reprenait-il vivement en disant : «Je ne suis pas un *shâqî,* mais un envoyé, une miséricorde pour les hommes. » La révélation exprime cette réaction.

Selon une autre version, au début de son apostolat, le Prophète et ses premiers compagnons se livraient à des excès de dévotion. C'est ainsi qu'il s'attachaient à des cordes fixées au plafond à la hauteur de la poitrine pour se maintenir debout, rester réveillés et prier toute la nuit.

Le verset, si cette version est exacte, invite le Prophète et les premiers musulmans à se livrer à une dévotion moins exténuante. C'est à propos de ces excès que l'ange Gabriel lui annonça la fameuse sentence, si souvent invoquée en théologie : « Ménage ton corps ! Il a sur toi un droit ! »

Le sens de surmenage en pure perte est confirmé par Jalâl (p. 412) qui interprète *tashqâ* par « tu te fatigues ».

Pour tous ces détails, on se reportera aux commentaires classiques : Ṭab. (XVI, 135) ; Zam. (II, 426 et suiv.) ; Râz. (XXII, 3-4) etc.

V. 4 : *[... une révélation] émanant,* text. : « descente ».

V. 5 : *Siège, cf.* Râz., XXII, 5 et suiv.

V. 6 : *Tharâ :* « terre humide » ou simplement « le sol ».

V. 7 : *Ce qui est plus intime..., 'akhfâ :* ce qui existe dans les cœurs, mais qu'on ne soupçonne même pas ou dont on n'a même pas conscience. Traduction libre, mais avec le sens voulu : « Que tu t'exprimes à haute voix ou non, Dieu connaît tes secrets conscients ou inconscients » (Ṭab., XVI, 139-140). Selon Zam. (II, 428), ce verset recommande indirectement au croyant d'invoquer Dieu intérieurement, sans démonstration spectaculaire car Dieu n'a pas besoin d'entendre ce qu'on dit ou ce qu'on pense. Il connaît tout aussi bien ce qui est exprimé que ce qui est inexprimé, ce qui est conscient que ce qui est inconscient (*cf.* S. VII, v. 55).

V. 8 : Les quatre-vingt-dix-neuf beaux noms (ou *al'asmâ-l-l-ḥusnâ*) que la tradition attribue à Dieu. La théologie musulmane enseigne que ces noms sont au nombre de quatre mille. Mille d'entre eux ne sont connus que de Dieu, mille sont connus de Dieu et des anges, mille sont connus de Dieu, des anges et des prophètes et mille sont connus de Dieu, des anges, des prophètes et des croyants. Parmi ces derniers, trois cents sont mentionnés dans la Thora, trois cents dans les Psaumes, trois cents dans l'Évangile ; cent dans le Coran. Parmi les cent noms mentionnés dans le Coran, quatre-vingt-dix-neuf seulement sont apparents *(dhâhira)* et donc connus des fidèles. Leur connaissance intellectuelle et vécue conduit au paradis. Le centième est *Maktûm* (celé, caché). C'est le nom par excellence *(Ismu-l-Lahi al 'Aʿdham)* le nom sublime, ineffable de Dieu, grâce auquel « le croyant devient inaccessible à la douleur sur terre et dans le ciel » (*cf.* SHAH dans SHAL, II, 51, en marge, et Râz., XXII, 12-13).

Les versets 9 à 47 relatent le retour de Moïse en Égypte, qui est mentionné dans Ex. (IV, 19-20) : « L'Éternel dit à Moïse : « Va, retourne en Égypte, car tous ceux qui en voulaient à ta vie sont morts. » Moïse prit sa femme et ses fils, les fit monter sur des ânes et retourna dans le pays d'Égypte. »

Sur ce retour, les commentateurs musulmans donnent la version suivante : voulant revoir sa mère demeurée en Égypte, Moïse prit congé de son beau-père et quitta Madyan, accompagné de sa femme Saphora et de ses enfants. Surpris, au cours de leur voyage, par une tempête de neige, ils perdirent leur

route et connurent de graves difficultés. Les ânes cheminaient péniblement. Saphora et ses enfants étaient transis de froid. Ils campèrent la nuit venue. Moïse ramassa un peu de bois et voulut faire du feu. Mais son briquet *(zand)* mouillé ne donna aucune étincelle. Il éprouva quelques inquiétudes sur le sort des siens sans toutefois désespérer. Il ne tarda pas à apercevoir des lueurs lointaines qu'il prit pour les flammes d'un feu allumé par quelques caravaniers ou bergers. Il laissa femme, enfants et montures et se dirigea vers ce feu dans l'espoir de s'informer sur la route qu'il devait suivre et demander du feu (Zam., II, 426 ; Ṭab., XVI, 142 ; Râz., XXII, 15).

Le même récit sera repris plus loin S. XXVIII, 29 et suiv.

(سورة طه)

هُدًى ﴿١٠﴾ فَلَمَّآ أَتَىٰهَا نُودِىَ يَٰمُوسَىٰٓ ﴿١١﴾ إِنِّىٓ أَنَا۠
رَبُّكَ فَٱخْلَعْ نَعْلَيْكَ ۖ إِنَّكَ بِٱلْوَادِ ٱلْمُقَدَّسِ طُوًى ﴿١٢﴾
وَأَنَا ٱخْتَرْتُكَ فَٱسْتَمِعْ لِمَا يُوحَىٰٓ ﴿١٣﴾ إِنَّنِىٓ أَنَا ٱللَّهُ
لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعْبُدْنِى وَأَقِمِ ٱلصَّلَوٰةَ لِذِكْرِىٓ ﴿١٤﴾
إِنَّ ٱلسَّاعَةَ ءَاتِيَةٌ أَكَادُ أُخْفِيهَا لِتُجْزَىٰ كُلُّ نَفْسٍۭ بِمَا
تَسْعَىٰ ﴿١٥﴾ فَلَا يَصُدَّنَّكَ عَنْهَا مَن لَّا يُؤْمِنُ بِهَا وَٱتَّبَعَ
هَوَىٰهُ فَتَرْدَىٰ ﴿١٦﴾ وَمَا تِلْكَ بِيَمِينِكَ يَٰمُوسَىٰ ﴿١٧﴾ قَالَ هِىَ
عَصَاىَ أَتَوَكَّؤُا۟ عَلَيْهَا وَأَهُشُّ بِهَا عَلَىٰ غَنَمِى وَلِىَ فِيهَا
مَـَٔارِبُ أُخْرَىٰ ﴿١٨﴾ قَالَ أَلْقِهَا يَٰمُوسَىٰ ﴿١٩﴾ فَأَلْقَىٰهَا فَإِذَا
هِىَ حَيَّةٌ تَسْعَىٰ ﴿٢٠﴾ قَالَ خُذْهَا وَلَا تَخَفْ ۖ سَنُعِيدُهَا
سِيرَتَهَا ٱلْأُولَىٰ ﴿٢١﴾ وَٱضْمُمْ يَدَكَ إِلَىٰ جَنَاحِكَ تَخْرُجْ
بَيْضَآءَ مِنْ غَيْرِ سُوٓءٍ ءَايَةً أُخْرَىٰ ﴿٢٢﴾ لِنُرِيَكَ مِنْ

11. *Lorsqu'il fut arrivé [près] du feu, il lui fut crié : « O Moïse !*
12. *« Je suis ton Seigneur ! Enlève tes sandales, car tu es dans la vallée sacrée de Ṭuwâ.*
13. *« Je t'ai choisi. Écoute donc ce qui [te] sera révélé.*
14. *« En vérité, je suis Dieu. Il n'y a pas de divinité, hormis moi ! Accomplis la prière, pour te souvenir de moi !*
15. *« L'heure est proche, en vérité, et je tiens [son arrivée] absolument secrète, afin que chaque âme puisse être rétribuée selon ses œuvres.*
16. *« Que celui qui ne croit pas [à son arrivée] et suit sa passion ne te détourne pas [de cette certitude], sinon tu périras.*
17. *« Et qu'est-ce donc, Moïse, que tu as dans ta main droite ?*
18. *— C'est ma verge sur laquelle je m'appuie, qui me sert à effeuiller [les arbres] pour mes moutons et à d'autres usages encore », répondit Moïse.*
19. *Dieu dit : « Jette-là, ô Moïse ! »*
20. *Il la jeta et voici qu'elle [se transforma] en serpent rampant.*
21. *« Prends-le, dit Dieu, ne crains rien. Nous allons le remettre en son premier état.*
22. *« Porte ta main à ton flanc : elle en sortira blanche sans aucun mal, autre prodige*
23. *pour te montrer [quelques-uns] de nos plus grands signes.*

V. 12 : *Enlève tes sandales, (cf.* Ex., III, 5). Pour les sunnites, ce geste est une marque de respect pour le lieu sacré. Pour les mystiques, ce même geste symbolise le renoncement à tout ce qui n'est pas Dieu. Les vanités du monde et son lustre sont ainsi assimilés à de vieilles chaussures. Se déchausser au seuil du divin c'est se débarrasser de ce qui est méprisable et oublier tout, à l'exemple de Moïse, même les êtres les plus chers. L'ordre donné à Moïse de se déchausser, qui restera un usage traditionnel chez les musulmans, est en lui-même une invitation à délaisser un monde plein d'illusions pour entrer dans un monde de certitude et de lumière (Râz., XXII, 17).

Ṭuwa. Nous suivons l'interprétation retenue par Ṭab. (XVI, 145).

V. 14 : *Pour te souvenir de moi,* autre sens admis : « quand tu t'en souviens » (*ibid.* 148).

V. 15 : *Je tiens... secrète, akhfâ,* verbe à double sens : « cacher et divulguer ». Nous suivons l'interprétation proposée par Ṭab. (XVI, 149 et suiv.) : « Je la tiens secrète presque pour moi-même, à plus forte raison pour les autres. »

V. 17 : Dieu savait qu'il avait un bâton à la main. Il voulait attirer l'attention de Moïse sur ce bâton qu'il allait transformer en serpent. La phrase est donc « préventive » sous une forme interrogative (Ṭab., XVI, 154). Pour la signification mystique et magique du bâton, *cf.* notre *Traité de théologie islamique,* chapitre Moïse.

V. 21 : *Nous allons le remettre...* (Ṭab., XVI, 157), text. : « Nous allons lui rendre son premier comportement. »

V. 22 : *Sans aucun mal.* Selon la Bible « sa main était couverte de lèpre, blanche comme la neige » (Ex., IV, 6-7). Le Coran rejette toute idée de maladie. Les commentateurs font remarquer que « Moïse était brun *('udm).* Sa main sortit toute blanche miraculeusement, non par suite d'une maladie ». Il convient de remarquer à ce sujet que la lèpre ne présente pas, médicalement parlant, comme signe extérieur, un aspect « blanc comme neige ». Sous sa forme tuberculeuse ou nerveuse, ses nodules apparaissent rougeâtres, rosés, cuivrés ou brunâtres, comme il nous a été donné de l'observer chez les lépreux de Bénarès. S'agit-il plutôt du vitiligo (en arabe *baraṣ),* maladie d'origine incertaine et dont les signes extérieurs se manifestent par des plaques d'une blancheur nacrée et de surface variable sur l'épiderme ?

Autre prodige, text. : « autre signe ».

(الجزء السادس عشر)

ءَايَٰتِنَا ٱلْكُبْرَىٰ ﴿٢٣﴾ ٱذْهَبْ إِلَىٰ فِرْعَوْنَ إِنَّهُۥ طَغَىٰ ﴿٢٤﴾
قَالَ رَبِّ ٱشْرَحْ لِى صَدْرِى ﴿٢٥﴾ وَيَسِّرْ لِىٓ أَمْرِى ﴿٢٦﴾
وَٱحْلُلْ عُقْدَةً مِّن لِّسَانِى ﴿٢٧﴾ يَفْقَهُوا۟ قَوْلِى ﴿٢٨﴾
وَٱجْعَل لِّى وَزِيرًا مِّنْ أَهْلِى ﴿٢٩﴾ هَٰرُونَ أَخِى ﴿٣٠﴾ ٱشْدُدْ
بِهِۦٓ أَزْرِى ﴿٣١﴾ وَأَشْرِكْهُ فِىٓ أَمْرِى ﴿٣٢﴾ كَىْ نُسَبِّحَكَ
كَثِيرًا ﴿٣٣﴾ وَنَذْكُرَكَ كَثِيرًا ﴿٣٤﴾ إِنَّكَ كُنتَ بِنَا بَصِيرًا ﴿٣٥﴾
قَالَ قَدْ أُوتِيتَ سُؤْلَكَ يَٰمُوسَىٰ ﴿٣٦﴾ وَلَقَدْ مَنَنَّا عَلَيْكَ
مَرَّةً أُخْرَىٰٓ ﴿٣٧﴾ إِذْ أَوْحَيْنَآ إِلَىٰٓ أُمِّكَ مَا يُوحَىٰٓ ﴿٣٨﴾
أَنِ ٱقْذِفِيهِ فِى ٱلتَّابُوتِ فَٱقْذِفِيهِ فِى ٱلْيَمِّ فَلْيُلْقِهِ ٱلْيَمُّ
بِٱلسَّاحِلِ يَأْخُذْهُ عَدُوٌّ لِّى وَعَدُوٌّ لَّهُۥ ۚ وَأَلْقَيْتُ عَلَيْكَ مَحَبَّةً
مِّنِّى وَلِتُصْنَعَ عَلَىٰ عَيْنِىٓ ﴿٣٩﴾ إِذْ تَمْشِىٓ أُخْتُكَ فَتَقُولُ
هَلْ أَدُلُّكُمْ عَلَىٰ مَن يَكْفُلُهُۥ ۖ فَرَجَعْنَٰكَ إِلَىٰٓ أُمِّكَ

24. *« Rends-toi auprès de Pharaon : il agit en impie.*
25. *— Seigneur, dit Moïse, rends mon cœur apte à recevoir [ta révélation].*
26. *« Facilite-moi ma mission !*
27. *« Délie ma langue,*
28. *pour qu'on comprenne ce que je dis !*
29. *« Donne-moi un ministre [choisi] parmi les miens.*
30. *[comme] mon frère Aaron !*
31. *« Augmente, par lui, mes forces*
32. *et associe-le à ma mission*
33. *afin que nous te glorifiions beaucoup*
34. *et que sans cesse nous t'évoquions.*
35. *« En vérité, tu nous vois bien.»*
36. *[Dieu] dit : « Ta demande est exaucée, ô Moïse !*
37. *« Nous t'avons déjà favorisé une première fois,*
38. *lorsque nous révélâmes à ta mère ce qui [lui] a été révélé,*
39. *[à savoir] : "Mets-le dans le coffre et lance celui-ci dans les eaux qui le rejetteront sur le rivage. Un de nos ennemis à moi et à lui le recueillera." [En effet], j'avais mis [dans les cœurs] de l'amitié pour toi afin que tu sois élevé, sous mes yeux.*
40. *« Ta sœur [venant] à passer dit : "Puis-je vous indiquer [une nourrice] qui se chargera de lui ?" Et c'est ainsi que nous te rendîmes à ta mère pour qu'elle se réjouît à ta vue et ne s'affligeât plus.*
Tu as tué un homme. Nous te tirâmes d'affaire et te soumîmes à des tentations.
Tu vécus durant des années parmi les habitants de Madyan.
Puis, en vertu d'une prédestination, tu vins ici, ô Moïse !

V. 25 : *Rends mon cœur apte...,* (Ṭab., XVI, 159 ; Râz., XXII, 31), text. : « élargis mon cœur ».

V. 27 : Moïse avait, dès son jeune âge, un défaut de langue (Ṭab., XVI, 159 ; Ex., IV, 10).

V. 29 : *Ministre,* text. : « vizir ». Autre sens : « assistant ».

V. 30 : Aaron était plus âgé que Moïse.

V. 31 : *Mes forces,* au singulier dans le texte.

V. 32 : *Ma mission,* text. : « ma situation ». Aaron est considéré comme prophète dans l'Islâm, en raison de cette participation à la mission de Moïse.

V. 39 : *Les eaux,* du Nil (Ṭab., XVI, 161). *Yamm :* « côté, mer, flot » etc. Sur le *ṭâbût* (mot hébreu : « caisse faite de jonc enduit de bitume et de poix ») *cf.* Ex., II, 3.

De l'amitié pour toi (Ṭab., XVI, 162) : « Je t'ai fait aimer... d'Asiya, épouse de Pharaon. » Asiya était la fille de Pharaon, selon la Bible (Ex., II, 5). *cf.* S. XXVIII, 9.

Sous mes yeux, au singulier dans le texte : « selon ma volonté» (Ṭab., XVI, 162).

V. 40 : *Ta sœur* (Ex., II, 7-8). Il s'agit de Maryam, sœur de Moïse, partie pour s'enquérir des nouvelles du bébé et qui s'adresse aux gens qui l'avaient recueilli (Zam., II, 434).

Tu as tué un homme : un Égyptien dont il cacha le cadavre sous le sable. La nouvelle du meurtre fut ébruitée par un juif. Pharaon fit rechercher Moïse qui s'enfuit vers le pays de Madyan (Ex., II, 11-15).

Tu vins ici. « Il mena le troupeau derrière le désert et vint à la montagne de Dieu à Horêb » (Ex., III, 1).

(سورة طه)

كَيْ تَقَرَّ عَيْنُهَا وَلَا تَحْزَنَ ۚ وَقَتَلْتَ نَفْسًا فَنَجَّيْنَاكَ مِنَ
الْغَمِّ وَفَتَنَّاكَ فُتُونًا ۚ فَلَبِثْتَ سِنِينَ فِي أَهْلِ مَدْيَنَ ثُمَّ
جِئْتَ عَلَىٰ قَدَرٍ يَا مُوسَىٰ ﴿٤٠﴾ وَاصْطَنَعْتُكَ لِنَفْسِي ﴿٤١﴾
اذْهَبْ أَنْتَ وَأَخُوكَ بِآيَاتِي وَلَا تَنِيَا فِي ذِكْرِي ﴿٤٢﴾
اذْهَبَا إِلَىٰ فِرْعَوْنَ إِنَّهُ طَغَىٰ ﴿٤٣﴾ فَقُولَا لَهُ قَوْلًا لَيِّنًا
لَعَلَّهُ يَتَذَكَّرُ أَوْ يَخْشَىٰ ﴿٤٤﴾ قَالَا رَبَّنَا إِنَّنَا نَخَافُ أَنْ
يَفْرُطَ عَلَيْنَا أَوْ أَنْ يَطْغَىٰ ﴿٤٥﴾ قَالَ لَا تَخَافَا ۖ إِنَّنِي مَعَكُمَا
أَسْمَعُ وَأَرَىٰ ﴿٤٦﴾ فَأْتِيَاهُ فَقُولَا إِنَّا رَسُولَا رَبِّكَ فَأَرْسِلْ
مَعَنَا بَنِي إِسْرَائِيلَ وَلَا تُعَذِّبْهُمْ ۖ قَدْ جِئْنَاكَ بِآيَةٍ مِنْ
رَبِّكَ ۖ وَالسَّلَامُ عَلَىٰ مَنِ اتَّبَعَ الْهُدَىٰ ﴿٤٧﴾ إِنَّا قَدْ أُوحِيَ
إِلَيْنَا أَنَّ الْعَذَابَ عَلَىٰ مَنْ كَذَّبَ وَتَوَلَّىٰ ﴿٤٨﴾ قَالَ فَمَنْ
رَبُّكُمَا يَا مُوسَىٰ ﴿٤٩﴾ قَالَ رَبُّنَا الَّذِي أَعْطَىٰ كُلَّ شَيْءٍ

41. *« Je t'ai choisi pour moi-[même].*

42. *« Pars en compagnie de ton frère, [nantis] de mes signes et ne négligez point ma remémoration.*

43. *« Allez trouver Pharaon, car il agit en impie.*

44. *« Tenez-lui un langage affable. Peut-être se souviendra-t-il de moi ou [me] craindra-t-il ?*

45. *— Seigneur, dirent Moïse et Aaron, nous craignons qu'il ne s'emporte contre nous et n'agisse en impie [à notre égard].*

46. *— Ne craignez rien, dit Dieu, car je suis avec vous pour voir et entendre.*

47. *« Allez auprès de lui et dites-lui : "Nous sommes deux envoyés de ton Seigneur. Laisse partir avec nous les enfants d'Israël. Ne les tourmente plus. Nous t'apportons un signe venu de ton Seigneur, et paix avec quiconque suit la bonne direction." »*

48. *« Il nous a été révélé que le châtiment [de Dieu pèse] sur quiconque nie [ses signes] ou s'en détourne.*

49. *— Mais qui est votre Seigneur, ô Moïse ? demanda Pharaon.*

50. *— Notre Seigneur est celui qui a donné forme à toute chose et l'a dirigée ensuite, répondit [Moïse].*

V. 41 : *Pour moi-[même]* : pour transmettre mon message (Ṭab., XVI, 168).

V. 47 : *Laisse partir,* text. : « envoie avec nous ».

(الجزء السادس عشر)

خَلْقَهُۥ ثُمَّ هَدَىٰ ﴿٥٠﴾ قَالَ فَمَا بَالُ ٱلْقُرُونِ ٱلْأُولَىٰ ﴿٥١﴾ قَالَ
عِلْمُهَا عِندَ رَبِّى فِى كِتَٰبٍ ۖ لَّا يَضِلُّ رَبِّى وَلَا يَنسَى ﴿٥٢﴾
ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ ٱلْأَرْضَ مَهْدًا وَسَلَكَ لَكُمْ فِيهَا
سُبُلًا وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَخْرَجْنَا بِهِۦٓ أَزْوَٰجًا مِّن
نَّبَاتٍ شَتَّىٰ ﴿٥٣﴾ كُلُوا۟ وَٱرْعَوْا۟ أَنْعَٰمَكُمْ ۗ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ
لَءَايَٰتٍ لِّأُو۟لِى ٱلنُّهَىٰ ﴿٥٤﴾ * مِنْهَا خَلَقْنَٰكُمْ وَفِيهَا
نُعِيدُكُمْ وَمِنْهَا نُخْرِجُكُمْ تَارَةً أُخْرَىٰ ﴿٥٥﴾ وَلَقَدْ أَرَيْنَٰهُ
ءَايَٰتِنَا كُلَّهَا فَكَذَّبَ وَأَبَىٰ ﴿٥٦﴾ قَالَ أَجِئْتَنَا لِتُخْرِجَنَا مِنْ
أَرْضِنَا بِسِحْرِكَ يَٰمُوسَىٰ ﴿٥٧﴾ فَلَنَأْتِيَنَّكَ بِسِحْرٍ مِّثْلِهِۦ
فَٱجْعَلْ بَيْنَنَا وَبَيْنَكَ مَوْعِدًا لَّا نُخْلِفُهُۥ نَحْنُ وَلَآ أَنتَ
مَكَانًا سُوًى ﴿٥٨﴾ قَالَ مَوْعِدُكُمْ يَوْمُ ٱلزِّينَةِ وَأَن يُحْشَرَ
ٱلنَّاسُ ضُحًى ﴿٥٩﴾ فَتَوَلَّىٰ فِرْعَوْنُ فَجَمَعَ كَيْدَهُۥ ثُمَّ أَتَىٰ ﴿٦٠﴾

51. — *Quel a été le sort des générations passées ? demanda Pharaon.*

52. — *La connaissance [de leur sort], reprit Moïse, est [enregistrée] en un livre, auprès de mon Seigneur qui ne [saurait] s'égarer, ni oublier,*

53. *qui a fait de la terre un berceau pour vous, y a tracé des chemins à votre intention, fait descendre une eau du ciel. »*
Par elle, nous faisons [en effet] germer des couples de diverses plantes

54. *[en disant aux gens] : « Mangez et faites paître vos troupeaux ! » Il y a en cela des signes pour ceux qui sont doués de raison.*

55. *De [la terre] nous vous avons créés. En elle, nous vous ramènerons. D'elle, nous vous ferons sortir une fois encore.*

56. *Nous montrâmes à [Pharaon] tous ces signes. Il les tint pour mensongers et opposa un refus [à Moïse et à Aaron].*

57. *« Viens-tu, Moïse, pour nous faire sortir de notre pays par ta magie ? dit-il.*

58. *« Certes, nous t'opposerons une magie semblable [à la tienne]. Fixe pour toi et pour nous un rendez-vous auquel ni toi ni nous ne saurions manquer, sur un terrain nivelé.*

59. — *Ce rendez-vous, dit Moïse, sera le jour du pavoisement. Que la foule soit rassemblée à l'aurore. »*

60. *Pharaon se retira, prépara ses artifices et arriva [au jour fixé].*

V. 51 : *Des générations passées :* qui n'ont pas professé la croyance dont vous faites état.

V. 53 : *Par elle, nous faisons :* au moyen de cette eau (Râz., XXII, 68). Nous avons déjà fait remarquer les brusques changements de sujet dans le style narratif du Coran, que nous essayons de rendre moins insolites, par une ponctuation appropriée.

V. 54 : *[En disant aux gens],* restitution de Ṭab. (XVI, 175).

V. 56 : *Ces*, text. : « nos ».

V. 58 : *Nivelé*, text. : « égal ». Autres sens admis : « qui te convienne, qui sera visible pour la foule » (Ṭab., XVI, 176).

V. 59 : *Le jour du pavoisement* : sans doute la fête du Nil, qui comportait entre autres manifestations extérieures le pavoisement de la ville.

V. 60 : *Prépara ses artifices,* text. : « réunit sa ruse ».

(سورة طه)

قَالَ لَهُم مُّوسَىٰ وَيْلَكُمْ لَا تَفْتَرُوا عَلَى اللَّهِ كَذِبًا فَيُسْحِتَكُم
بِعَذَابٍ ۖ وَقَدْ خَابَ مَنِ افْتَرَىٰ ﴿٦١﴾ فَتَنَازَعُوا أَمْرَهُم
بَيْنَهُمْ وَأَسَرُّوا النَّجْوَىٰ ﴿٦٢﴾ قَالُوا إِنْ هَٰذَانِ لَسَاحِرَانِ
يُرِيدَانِ أَن يُخْرِجَاكُم مِّنْ أَرْضِكُم بِسِحْرِهِمَا وَيَذْهَبَا
بِطَرِيقَتِكُمُ الْمُثْلَىٰ ﴿٦٣﴾ فَأَجْمِعُوا كَيْدَكُمْ ثُمَّ ائْتُوا صَفًّا ۚ
وَقَدْ أَفْلَحَ الْيَوْمَ مَنِ اسْتَعْلَىٰ ﴿٦٤﴾ قَالُوا يَا مُوسَىٰ إِمَّا أَن
تُلْقِيَ وَإِمَّا أَن نَّكُونَ أَوَّلَ مَنْ أَلْقَىٰ ﴿٦٥﴾ قَالَ بَلْ أَلْقُوا ۖ
فَإِذَا حِبَالُهُمْ وَعِصِيُّهُمْ يُخَيَّلُ إِلَيْهِ مِن سِحْرِهِمْ أَنَّهَا
تَسْعَىٰ ﴿٦٦﴾ فَأَوْجَسَ فِي نَفْسِهِ خِيفَةً مُّوسَىٰ ﴿٦٧﴾
قُلْنَا لَا تَخَفْ إِنَّكَ أَنتَ الْأَعْلَىٰ ﴿٦٨﴾ وَأَلْقِ مَا فِي يَمِينِكَ
تَلْقَفْ مَا صَنَعُوا ۖ إِنَّمَا صَنَعُوا كَيْدُ سَاحِرٍ ۖ وَلَا يُفْلِحُ
السَّاحِرُ حَيْثُ أَتَىٰ ﴿٦٩﴾ فَأُلْقِيَ السَّحَرَةُ سُجَّدًا قَالُوا آمَنَّا

61. *« Malheur à vous ! leur dit Moïse, n'inventez point de mensonge contre Dieu, sinon il vous [infligera] un châtiment qui vous fera disparaître. Déçu sera celui qui invente des mensonges. »*

62. *[En entendant cela] les magiciens discutèrent de l'affaire et tinrent leur concertation secrète.*

63. *Ils déclarèrent : « Certes, ces deux individus sont deux magiciens qui veulent, par leur magie, vous chasser de votre pays et réduire à néant votre doctrine exemplaire.*

64. *« Réunissez vos subterfuges et venez en rangs ! Heureux sera celui qui aura le dessus aujourd'hui ! »*

65. *[Puis] s'adressant à Moïse : « Ou tu jettes le premier [ton bâton] ou nous commençons.*

66. *— Non pas, dit Moïse, à vous de le jeter [les premiers]. » Et voici qu'il sembla à Moïse que les cordes et les bâtons [qu'ils avaient jetés] rampaient par l'effet de leur magie.*

67. *Moïse éprouva une peur secrète.*

68. *« Ne crains rien, lui dîmes-nous, tu triompheras d'eux.*

69. *« Jette ce que tu as dans ta main droite. Cela dévorera ce qu'ils ont fabriqué et qui n'est qu'un artifice de magicien. Le magicien ne prospère pas, où qu'il aille. »*

70. *Les magiciens, [à la vue de ce miracle], se prosternèrent en disant : « Nous croyons au Seigneur de Moïse et d'Aaron ! »*

V. 64 : *Vos subterfuges*, text : « votre ruse, votre perfidie ».

V. 68 : *Tu triompheras d'eux,* text. : « tu es le plus au-dessus » ; arabisme signifiant « tu les vaincras » (Ṭab., XVI, 186).

V. 69 : Moïse jeta son bâton qui se transforma en serpent, lequel dévora ce qu'ils avaient fabriqué (Ṭab., XVI, 187). Ici la version musulmane diffère quelque peu de la version biblique. Selon Ex. (VII, 10), c'est Aaron qui « jeta sa verge devant Pharaon et devant ses serviteurs et elle devint un serpent... ». A remarquer que dans l'ancienne religion égyptienne, le bâton ou la crosse avait une signification mystique et constituait un insigne de la royauté.

(الجزء السادس عشر)

بِرَبِّ هَٰرُونَ وَمُوسَىٰ ﴿٧٠﴾ قَالَ ءَامَنتُمْ لَهُۥ قَبْلَ أَنْ ءَاذَنَ
لَكُمْ ۖ إِنَّهُۥ لَكَبِيرُكُمُ ٱلَّذِى عَلَّمَكُمُ ٱلسِّحْرَ ۖ فَلَأُقَطِّعَنَّ
أَيْدِيَكُمْ وَأَرْجُلَكُم مِّنْ خِلَٰفٍ وَلَأُصَلِّبَنَّكُمْ فِى جُذُوعِ
ٱلنَّخْلِ وَلَتَعْلَمُنَّ أَيُّنَآ أَشَدُّ عَذَابًا وَأَبْقَىٰ ﴿٧١﴾ قَالُوا۟ لَن
نُّؤْثِرَكَ عَلَىٰ مَا جَآءَنَا مِنَ ٱلْبَيِّنَٰتِ وَٱلَّذِى فَطَرَنَا ۖ فَٱقْضِ
مَآ أَنتَ قَاضٍ ۖ إِنَّمَا تَقْضِى هَٰذِهِ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَآ ﴿٧٢﴾
إِنَّآ ءَامَنَّا بِرَبِّنَا لِيَغْفِرَ لَنَا خَطَٰيَٰنَا وَمَآ أَكْرَهْتَنَا عَلَيْهِ
مِنَ ٱلسِّحْرِ ۗ وَٱللَّهُ خَيْرٌ وَأَبْقَىٰٓ ﴿٧٣﴾ إِنَّهُۥ مَن يَأْتِ رَبَّهُۥ
مُجْرِمًا فَإِنَّ لَهُۥ جَهَنَّمَ لَا يَمُوتُ فِيهَا وَلَا يَحْيَىٰ ﴿٧٤﴾
وَمَن يَأْتِهِۦ مُؤْمِنًا قَدْ عَمِلَ ٱلصَّٰلِحَٰتِ فَأُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ
ٱلدَّرَجَٰتُ ٱلْعُلَىٰ ﴿٧٥﴾ جَنَّٰتُ عَدْنٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا
ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ وَذَٰلِكَ جَزَآءُ مَن تَزَكَّىٰ ﴿٧٦﴾

71. *Pharaon dit : « Vous avez cru en lui avant que je ne vous y autorise ? Moïse est assurément votre chef, il vous a enseigné la magie. Je vous ferai couper main droite et pied gauche, puis main gauche et pied droit et vous ferai pendre aux troncs des palmiers-dattiers. Certes, vous saurez que nous disposons du châtiment le plus cruel et le plus permanent.*

72. *— Par celui qui nous a créés, répliquèrent les magiciens, jamais nous ne te préférerons aux preuves qui nous ont été données ! Décrète ce que tu as à décréter ! Tu ne peux juger qu'en ce bas monde.*

73. *« Certes, nous croyons en notre Seigneur afin qu'il nous pardonne nos fautes ainsi que la magie que, malgré nous, tu nous as contraints [de pratiquer].*
« Dieu est meilleur et immuable. »

74. *En vérité, quiconque se présentera en criminel devant son Seigneur, aura [pour séjour] la géhenne où il ne meurt ni ne vit.*

75. *Quiconque se présentera devant son Seigneur, en croyant qui a fait œuvre pie, accédera — lui et ses semblables — aux plus hauts degrés [du paradis],*

76. *[aux] jardins d'Éden sous [les arbres desquels] couleront des ruisseaux. Ils y séjourneront éternellement. Telle sera la rétribution de ceux qui auront recherché la pureté.*

V. 71 : *Pendre*, text. : « crucifier ».

V. 72 : Il s'agit d'un serment (Ṭab. XVI, 189). Autre sens proposé : « Jamais nous ne te préférerons aux preuves qui nous sont parvenues, ni à celui qui nous a créés. »

(سورة طه)

وَلَقَدْ أَوْحَيْنَآ إِلَىٰ مُوسَىٰٓ أَنْ أَسْرِ بِعِبَادِى فَٱضْرِبْ لَهُمْ
طَرِيقًا فِى ٱلْبَحْرِ يَبَسًا لَّا تَخَٰفُ دَرَكًا وَلَا تَخْشَىٰ ﴿٧٧﴾
فَأَتْبَعَهُمْ فِرْعَوْنُ بِجُنُودِهِۦ فَغَشِيَهُم مِّنَ ٱلْيَمِّ مَا غَشِيَهُمْ ﴿٧٨﴾
وَأَضَلَّ فِرْعَوْنُ قَوْمَهُۥ وَمَا هَدَىٰ ﴿٧٩﴾ يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ
قَدْ أَنجَيْنَٰكُم مِّنْ عَدُوِّكُمْ وَوَٰعَدْنَٰكُمْ جَانِبَ ٱلطُّورِ ٱلْأَيْمَنَ
وَنَزَّلْنَا عَلَيْكُمُ ٱلْمَنَّ وَٱلسَّلْوَىٰ ﴿٨٠﴾ كُلُوا۟ مِن طَيِّبَٰتِ
مَا رَزَقْنَٰكُمْ وَلَا تَطْغَوْا۟ فِيهِ فَيَحِلَّ عَلَيْكُمْ غَضَبِى وَمَن
يَحْلِلْ عَلَيْهِ غَضَبِى فَقَدْ هَوَىٰ ﴿٨١﴾ وَإِنِّى لَغَفَّارٌ لِّمَن تَابَ
وَءَامَنَ وَعَمِلَ صَٰلِحًا ثُمَّ ٱهْتَدَىٰ ﴿٨٢﴾ * وَمَآ أَعْجَلَكَ عَن
قَوْمِكَ يَٰمُوسَىٰ ﴿٨٣﴾ قَالَ هُمْ أُو۟لَآءِ عَلَىٰٓ أَثَرِى وَعَجِلْتُ
إِلَيْكَ رَبِّ لِتَرْضَىٰ ﴿٨٤﴾ قَالَ فَإِنَّا قَدْ فَتَنَّا قَوْمَكَ مِنۢ
بَعْدِكَ وَأَضَلَّهُمُ ٱلسَّامِرِىُّ ﴿٨٥﴾ فَرَجَعَ مُوسَىٰٓ إِلَىٰ قَوْمِهِۦ

نصف الحزب

77. *Nous révélâmes à Moïse de partir la nuit avec mes serviteurs, de leur frayer un passage à sec dans la mer sans craindre d'être rattrapés [par leurs ennemis] et sans s'effrayer.*
78. *Pharaon les poursuivit à la tête de ses armées. Les flots les submergèrent.*
79. *Pharaon égara [ainsi] son peuple au lieu de le mettre sur la bonne direction.*
80. *O fils d'Israël ! Nous vous avons délivrés de votre ennemi, donné rendez-vous sur le flanc droit du mont [Sinaï] et fait descendre sur vous la manne et la caille,*
81. *[en vous disant] : « Mangez des [nourritures] agréables que nous avons mises à votre disposition ! Ne vous livrez à aucun excès, car ma colère s'abattrait sur vous et quiconque encourt ma colère va vers l'abîme. »*
82. *En vérité, je pardonne volontiers à quiconque se repent, croit, pratique le bien et se met sur la bonne direction.*
83. *Dieu dit : « Pourquoi, Moïse, t'es-tu hâté de t'éloigner de ton peuple ?*
84. *— Ils sont sur mes traces, répondit [Moïse] ; je me suis dépêché vers toi, Seigneur, pour que tu sois satisfait. »*
85. *Dieu dit : « Nous avons soumis ton peuple à des tentations et le Samaritain l'a perdu. »*
86. *Moïse rebroussa chemin, courroucé et peiné, vers son peuple.*
« O mon peuple, dit-il, votre Seigneur ne vous a-t-il pas fait une belle promesse ?
« A-t-elle été pour vous trop longue [à se réaliser] ou avez-vous [plutôt] voulu que la colère de votre Seigneur s'abatte sur vous, pour que vous ayez manqué à votre engagement envers moi ?

V. 77 : *De partir...* Ce verbe et les suivants sont, dans le texte, à l'impératif : « Pars la nuit... ».

V. 78 : *Les flots*, au singulier dans le texte ; mot à mot : « les couvrit du flot ce qui les couvrit ».

V. 79 : *Au lieu de le mettre...*, text. : « il n'a pas bien guidé ». Nous traduisons cette phrase pour éviter un pléonasme admissible en langue arabe, mais qui serait une redondance en français.

V. 85 : *Le Samaritain, Samari :* originaire de l'ancienne cité juive de Samarie (Shamrôn) édifiée au nord-ouest de Sichem, plusieurs fois détruite, rebâtie par Hérode qui lui donna, en l'honneur d'Auguste, le nom de Sébasté, connue aujourd'hui sous le nom de Sébastiyyeh, modeste village non loin de l'actuelle Naplouse. Véritable carrefour entre la Galilée, le Jourdain, la Judée et la Méditerranée, elle connut, dans l'Antiquité, un certain lustre commercial et politique, devint même, sous Omri, une capitale florissante dotée d'un somptueux palais et d'un temple érigé à Yahvé sur le mont Garizim, où ce souverain avait fait installer un veau d'or. La doctrine des samaritains, secte juive, était un mélange de monothéisme et de démonologie. Dans sa traduction du Coran, Ḥamidullah (HAMC, p. 301) pense que ce samaritain pouvait appartenir à la caste des intouchables de l'Inde. Son hypothèse qui ne repose malheureusement que sur les analogies linguistiques aurait dû être étayée d'arguments historiques ou doctrinaux plus décisifs. En fait, si le culte de la Vache sacrée est chose connue en Inde, le culte du Veau d'or était, selon la Bible, assez répandu parmi les juifs, avant et après Moïse, notamment à Béthel et à Dan (*cf.* I Rois, XII, 28-33 ; II rois, X, 29). Fort répandu dans le monde antique, ce culte paraît avoir été introduit dans le Proche-Orient par les envahisseurs venus du Moyen-Orient : « Ils ont fait des idoles avec leur argent et leur or. C'est pourquoi ils seront anéantis. L'Éternel a rejeté ton veau, Samarie ! » (Os., VIII, 4-5).

V. 86 : *A-t-elle :* text. : « la promesse ».

(الجزء السادس عشر)

غَضْبَانَ أَسِفًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ أَلَمْ يَعِدْكُمْ رَبُّكُمْ وَعْدًا حَسَنًا ۚ
أَفَطَالَ عَلَيْكُمُ ٱلْعَهْدُ أَمْ أَرَدتُّمْ أَن يَحِلَّ عَلَيْكُمْ غَضَبٌ
مِّن رَّبِّكُمْ فَأَخْلَفْتُم مَّوْعِدِى ﴿٨٦﴾ قَالُوا۟ مَآ أَخْلَفْنَا مَوْعِدَكَ
بِمَلْكِنَا وَلَٰكِنَّا حُمِّلْنَآ أَوْزَارًا مِّن زِينَةِ ٱلْقَوْمِ فَقَذَفْنَٰهَا
فَكَذَٰلِكَ أَلْقَى ٱلسَّامِرِىُّ ﴿٨٧﴾ فَأَخْرَجَ لَهُمْ عِجْلًا جَسَدًا
لَّهُۥ خُوَارٌ فَقَالُوا۟ هَٰذَآ إِلَٰهُكُمْ وَإِلَٰهُ مُوسَىٰ فَنَسِىَ ﴿٨٨﴾
أَفَلَا يَرَوْنَ أَلَّا يَرْجِعُ إِلَيْهِمْ قَوْلًا وَلَا يَمْلِكُ لَهُمْ ضَرًّا
وَلَا نَفْعًا ﴿٨٩﴾ وَلَقَدْ قَالَ لَهُمْ هَٰرُونُ مِن قَبْلُ يَٰقَوْمِ
إِنَّمَا فُتِنتُم بِهِۦ ۖ وَإِنَّ رَبَّكُمُ ٱلرَّحْمَٰنُ فَٱتَّبِعُونِى وَأَطِيعُوٓا۟
أَمْرِى ﴿٩٠﴾ قَالُوا۟ لَن نَّبْرَحَ عَلَيْهِ عَٰكِفِينَ حَتَّىٰ يَرْجِعَ إِلَيْنَا
مُوسَىٰ ﴿٩١﴾ قَالَ يَٰهَٰرُونُ مَا مَنَعَكَ إِذْ رَأَيْتَهُمْ ضَلُّوٓا۟ ﴿٩٢﴾
أَلَّا تَتَّبِعَنِ ۖ أَفَعَصَيْتَ أَمْرِى ﴿٩٣﴾ قَالَ يَبْنَؤُمَّ لَا تَأْخُذْ

87. — *Nous n'avons pas violé de notre plein gré notre engagement envers toi, dirent-ils, mais nous portions des charges de bijoux [ayant appartenu] aux Égyptiens. Nous les avons jetées et le Samaritain en a fait de même. »*

88. *Ce dernier leur avait fait sortir [du feu] un veau, [du moins] un corps doué de la faculté de mugir et tout le monde de dire : « Voilà votre Dieu et le Dieu de Moïse. Il a oublié. »*

89. *Eh quoi ! ne voyaient-ils pas que [ce veau] ne leur répondait pas et qu'il ne pouvait ni leur nuire, ni leur être utile ?*

90. *Aaron leur avait bien dit auparavant : « O mon peuple, [c'est là] une simple tentation à laquelle vous êtes soumis, car votre Seigneur est le Tout-Miséricordieux. Suivez-moi et obtempérez à mes ordres !*

91. — *Jamais, dirent-ils, nous ne cesserons de l'adorer tant que Moïse n'est pas de retour parmi nous ! »*

92. *[A son retour] Moïse s'écria : « Aaron, qu'est-ce qui t'a empêché, quand tu t'es rendu compte de leur égarement,*

93. *de me rejoindre ? As-tu [osé] enfreindre mon ordre ?*

94. — *Fils de ma mère ! répliqua Aaron, ne me saisis ni par la barbe, ni par la tête ! Je craignais que tu ne me dises : "Tu as divisé les fils d'Israël ! Tu n'as pas observé mes instructions !"*

V. 87 : *Nous portions.* Nous lisons ce verbe à la forme primitive, *ḥamalnâ* (au lieu de *ḥumilnâ*) d'après la lecture de Baṣra, Kûfa et La Mekke (*cf.* Ṭab., XVI, 199).

Bijoux, zîna : « parure, ornement ». Il s'agit des bijoux que les juifs avaient réalisés en troquant, avant de partir, leurs biens contre des objets portatifs de valeur (Ṭab., *ibid.).*

Aux Égyptiens, text. : « à ce peuple ».

Le Samaritain en a fait de même : il lança les bijoux, dont les juifs s'étaient dépouillés, dans un brasier.

V. 88 : *Il a oublié.* Plusieurs interprétations sont proposées par les commentateurs : le Samaritain avait oublié la religion de Dieu ; Moïse avait oublié, prétendait le Samaritain, que le vrai Dieu était le Veau d'or (Ṭab., XVI, 200 et suiv. ; Jalâl p. 420).

V. 94 : Ce verset suppose que, dans son emportement, Moïse avait saisi Aaron par la tête, l'avait jeté à terre et traîné par la barbe (Ṭab., XVI, 203 ; Râz., XXII, 109-109). Ces détails ne sont pas fournis par la narration biblique (*cf.* Ex., XXXII, 21-24).

Mes instructions, text. : « mon dire ».

(سورة طه)

بِلِحْيَتِي وَلَا بِرَأْسِيٓ ۖ إِنِّي خَشِيتُ أَن تَقُولَ فَرَّقْتَ بَيْنَ
بَنِيٓ إِسْرَٰٓءِيلَ وَلَمْ تَرْقُبْ قَوْلِي ﴿٩٤﴾ قَالَ فَمَا خَطْبُكَ
يَٰسَٰمِرِيُّ ﴿٩٥﴾ قَالَ بَصُرْتُ بِمَا لَمْ يَبْصُرُوا۟ بِهِۦ فَقَبَضْتُ
قَبْضَةً مِّنْ أَثَرِ ٱلرَّسُولِ فَنَبَذْتُهَا وَكَذَٰلِكَ سَوَّلَتْ لِي
نَفْسِي ﴿٩٦﴾ قَالَ فَٱذْهَبْ فَإِنَّ لَكَ فِى ٱلْحَيَوٰةِ أَن تَقُولَ
لَا مِسَاسَ ۖ وَإِنَّ لَكَ مَوْعِدًا لَّن تُخْلَفَهُۥ ۖ وَٱنظُرْ إِلَىٰٓ إِلَٰهِكَ
ٱلَّذِى ظَلْتَ عَلَيْهِ عَاكِفًا ۖ لَّنُحَرِّقَنَّهُۥ ثُمَّ لَنَنسِفَنَّهُۥ فِى ٱلْيَمِّ
نَسْفًا ﴿٩٧﴾ إِنَّمَآ إِلَٰهُكُمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِى لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ وَسِعَ
كُلَّ شَىْءٍ عِلْمًا ﴿٩٨﴾ كَذَٰلِكَ نَقُصُّ عَلَيْكَ مِنْ أَنۢبَآءِ مَا قَدْ
سَبَقَ ۚ وَقَدْ ءَاتَيْنَٰكَ مِن لَّدُنَّا ذِكْرًا ﴿٩٩﴾ مَّنْ أَعْرَضَ
عَنْهُ فَإِنَّهُۥ يَحْمِلُ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ وِزْرًا ﴿١٠٠﴾ خَٰلِدِينَ فِيهِ ۖ
وَسَآءَ لَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ حِمْلًا ﴿١٠١﴾ يَوْمَ يُنفَخُ فِى ٱلصُّورِ

95. *— Qu'as-tu à répondre, ô Samaritain ? demanda Moïse.*

96. *— J'ai, dit-il, vu ce qu'ils ne voyaient pas. J'ai pris une poignée [de la terre foulée par la monture] de l'envoyé et l'ai jetée selon ce que mon âme m'a suggéré.*

97. *— Va-t'en ! dit Moïse. En ce monde, il t'échoit de crier : "Pas de contact !" et certes, un rendez-vous est fixé pour toi, auquel tu ne saurais manquer. Regarde ton dieu que tu adores durant tout le jour. Nous allons l'incinérer et disperser d'un souffle [sa cendre] dans la mer.*

98. *« Votre seul Dieu est Dieu en dehors de qui il n'y a point de divinité. Il embrasse tout de sa science. »*

99. *Ainsi nous te contons des récits [des temps] écoulés et te fournissons une mémoration émanant de nous.*

100. *Quiconque s'en détourne portera, le jour de la résurrection, un fardeau*

101. *[qui pèsera] sur lui éternellement, et quel poids abject ce sera le jour de la résurrection,*

102. *[lorsqu'] il sera soufflé dans la trompe ! Ce jour-là, nous rassemblerons les criminels, les yeux éteints.*

V. 95 : *Qu'as-tu à répondre ? ʿAlâ khatbuka = mâ sha'nuka* : « quelle est ta situation, quel est ton rôle, ton comportement », etc. (Ṭab., XVI, 204 ; Râz, XXII, 110).

V. 96 : *L'envoyé* : Gabriel (Ṭab., *ibid.*).

Le Samaritain avait vu Gabriel sur une cavale *(faras)*. Ayant pris une poignée de terre sur laquelle s'était posé le sabot de la monture de l'ange, il la jeta dans le brasier pour obtenir la fusion du métal destiné à fabriquer le veau d'or ou sur le veau lui-même pour le faire mugir (*cf.* Ṭab., XVI, 199 ; Râz., XXXII, 110).

V. 97 : *« Pas de contact ! », Lâ misâsa* : formule de bannissement social, d'intouchabilité rituelle. Râz. (XXII, 112) rapporte une opinion selon laquelle le terme employé, *misâsa,* de la racine *massa* (toucher, avoir des rapports avec une femme), donne à cette excommunication une nuance aggravante : sa condamnation au célibat. Il est certain que cette mise à l'index du Samaritain idolâtre cache une réalité sociologique analogue aux anathèmes d'interdiction, d'impureté, d'intouchabilité ou de répudiation en usage chez les juifs (*ḥêrem, ṭarôf, ṭarâd,* etc.).

V. 99 : *Une mémoration :* le Coran (Ṭab., XVI, 209).

V. 100 : *Un fardeau :* un grave péché, une grande responsabilité (Ṭab., *ibid.*).

V. 102 : *Il sera soufflé dans la trompe* : l'ange Isrâfaël sonnera de la trompe pour annoncer la résurrection (Ṭab., *ibid.*).

Éteints, zurq, plur. d'*azraq* : « bleu ». Les anciens arabes tiraient mauvais augure des yeux bleus. Plusieurs interprétations sont proposées par Râz. (XXII, 114-115) : des yeux bleus qui louchent d'envie ; regarder avec frayeur, avec des yeux contrastant avec la couleur de la peau, des yeux éteints, atteints de cécité. Ce dernier sens (aveugle) est étayé par le verset 170 de la S. XVII et le verset 124 ci-dessous.

(الجزء السادس عشر)

وَنَحْشُرُ ٱلْمُجْرِمِينَ يَوْمَئِذٍ زُرْقًا ﴿١٠٢﴾ يَتَخَٰفَتُونَ بَيْنَهُمْ إِن
لَّبِثْتُمْ إِلَّا عَشْرًا ﴿١٠٣﴾ نَّحْنُ أَعْلَمُ بِمَا يَقُولُونَ إِذْ يَقُولُ
أَمْثَلُهُمْ طَرِيقَةً إِن لَّبِثْتُمْ إِلَّا يَوْمًا ﴿١٠٤﴾ وَيَسْـَٔلُونَكَ
عَنِ ٱلْجِبَالِ فَقُلْ يَنسِفُهَا رَبِّى نَسْفًا ﴿١٠٥﴾ فَيَذَرُهَا
قَاعًا صَفْصَفًا ﴿١٠٦﴾ لَّا تَرَىٰ فِيهَا عِوَجًا وَلَآ أَمْتًا ﴿١٠٧﴾
يَوْمَئِذٍ يَتَّبِعُونَ ٱلدَّاعِىَ لَا عِوَجَ لَهُۥ ۖ وَخَشَعَتِ ٱلْأَصْوَاتُ
لِلرَّحْمَٰنِ فَلَا تَسْمَعُ إِلَّا هَمْسًا ﴿١٠٨﴾ يَوْمَئِذٍ لَّا تَنفَعُ
ٱلشَّفَٰعَةُ إِلَّا مَنْ أَذِنَ لَهُ ٱلرَّحْمَٰنُ وَرَضِىَ لَهُۥ قَوْلًا ﴿١٠٩﴾
يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ
بِهِۦ عِلْمًا ﴿١١٠﴾ * وَعَنَتِ ٱلْوُجُوهُ لِلْحَىِّ ٱلْقَيُّومِ ۖ
وَقَدْ خَابَ مَنْ حَمَلَ ظُلْمًا ﴿١١١﴾ وَمَن يَعْمَلْ مِنَ
ٱلصَّٰلِحَٰتِ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَا يَخَافُ ظُلْمًا وَلَا هَضْمًا ﴿١١٢﴾

103. *Ils chuchoteront entre eux : « Vous n'êtes restés sur terre que dix nuits ! »*

104. *Nous savons parfaitement ce qu'ils disent, lorsque celui d'entre eux dont la conduite aura été exemplaire affirmera : « En vérité, vous n'y êtes restés qu'un jour ! »*

105. *On t'interrogera sur les montagnes. Réponds : « Mon Seigneur les anéantira d'un souffle.*

106. *« Il réduira leur emplacement en un bas-fond nivelé*

107. *sur lequel on ne verra ni sinuosité, ni vallonnement. »*

108. *Ce jour-là, ils suivront sans détour celui qui les appellera. Les voix se feront basses devant le Tout-Miséricordieux. On n'entendra que le bruit sourd [des pas].*

109. *Ce jour-là l'intercession ne sera utile qu'à celui en faveur de qui le Tout-Miséricordieux le permettra et dont il agréera la parole.*

110. *Il sait ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors que [ses créatures] ne l'embrassent pas de leur science.*

111. *Les visages s'humilieront devant le Vivant, l'Immuable. Malheureux sera celui [qui se présentera devant lui] chargé d'une iniquité.*

112. *Quiconque accomplit dans la foi une bonne action n'aura à craindre ni injustice ni frustration.*

V. 105 : *Les anéantira*, text. : « les soufflera ».

V. 106 : *Il réduira*, text. : « il laissera ».

V. 107 : *On*, text. : « tu ». De même S. V., 108.

V. 109 : *Parole* : profession de foi (Jalâl, p. 422).

V. 110 : *[Ses créatures]* : tous les êtres, y compris les anges (Ṭab., XVI, 215).
Ne l'embrassent pas..., elles n'ont pas, de Dieu, une connaissance absolue.

V. 111 : Ṭab. (XVI, 217) y voit les différents gestes de la prière musulmane, notamment l'inclination, la génuflexion et la prosternation face contre terre.

V. 112 : *Frustration, haḍm* : « digestion, brisure, oppression, grignotage sur un dû », etc.

(سورة طه)

وَكَذَٰلِكَ أَنزَلْنَٰهُ قُرْءَانًا عَرَبِيًّا وَصَرَّفْنَا فِيهِ مِنَ ٱلْوَعِيدِ
لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ أَوْ يُحْدِثُ لَهُمْ ذِكْرًا ﴿١١٣﴾ فَتَعَٰلَى
ٱللَّهُ ٱلْمَلِكُ ٱلْحَقُّ ۗ وَلَا تَعْجَلْ بِٱلْقُرْءَانِ مِن قَبْلِ أَن
يُقْضَىٰٓ إِلَيْكَ وَحْيُهُۥ ۖ وَقُل رَّبِّ زِدْنِى عِلْمًا ﴿١١٤﴾
وَلَقَدْ عَهِدْنَآ إِلَىٰٓ ءَادَمَ مِن قَبْلُ فَنَسِىَ وَلَمْ نَجِدْ لَهُۥ
عَزْمًا ﴿١١٥﴾ وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِءَادَمَ فَسَجَدُوٓا۟
إِلَّآ إِبْلِيسَ أَبَىٰ ﴿١١٦﴾ فَقُلْنَا يَٰٓـَٔادَمُ إِنَّ هَٰذَا عَدُوٌّ لَّكَ
وَلِزَوْجِكَ فَلَا يُخْرِجَنَّكُمَا مِنَ ٱلْجَنَّةِ فَتَشْقَىٰٓ ﴿١١٧﴾ إِنَّ
لَكَ أَلَّا تَجُوعَ فِيهَا وَلَا تَعْرَىٰ ﴿١١٨﴾ وَأَنَّكَ لَا تَظْمَؤُا۟ فِيهَا
وَلَا تَضْحَىٰ ﴿١١٩﴾ فَوَسْوَسَ إِلَيْهِ ٱلشَّيْطَٰنُ قَالَ يَٰٓـَٔادَمُ
هَلْ أَدُلُّكَ عَلَىٰ شَجَرَةِ ٱلْخُلْدِ وَمُلْكٍ لَّا يَبْلَىٰ ﴿١٢٠﴾ فَأَكَلَا
مِنْهَا فَبَدَتْ لَهُمَا سَوْءَٰتُهُمَا وَطَفِقَا يَخْصِفَانِ عَلَيْهِمَا

113. *Ainsi nous l'avons révélé [en] une lecture en langue arabe. Nous y avons proféré des menaces [à l'égard des hommes] afin qu'ils [nous] craignent et afin qu'il suscite chez eux une remémoration.*

114. *Gloire à Dieu, le véritable souverain !*
Ne te hâte pas de réciter le Coran avant que ne soit achevé pour toi sa révélation. Dis : « Seigneur, augmente mon savoir. »

115. *Nous avions recommandé à Adam avant [sa chute, de se méfier de Satan]. Mais, il oublia et nous ne trouvâmes chez lui aucune résolution.*

116. *Lorsque nous dîmes aux anges de se prosterner devant Adam, tous se prosternèrent sauf Satan qui refusa.*

117. *« O Adam, dîmes-nous, Satan est en vérité un ennemi pour toi et ton épouse. Qu'il ne vous fasse pas sortir du paradis, car tu serais misérable.*

118. *« [Au paradis] tu n'auras pas faim et tu n'y seras point nu.*

119. *« Tu n'y auras ni à souffrir de la soif, ni [de l'ardeur] du soleil. »*

120. *Satan lui inspira de mauvaises pensées : « Adam, lui dit-il, je vais t'indiquer l'arbre de l'immortalité et un royaume impérissable. »*

121. *Adam et Ève en mangèrent et aussitôt leur nudité leur apparut. Ils se mirent, pour se couvrir, à confectionner [des vêtements] avec des feuilles du paradis.*
Adam désobéit à son Seigneur et s'égara.

V. 113 : *L'* : le Coran (Jalâl, p. 423).

(الجزء السادس عشر)

مِن وَرَقِ ٱلْجَنَّةِ ۚ وَعَصَىٰٓ ءَادَمُ رَبَّهُۥ فَغَوَىٰ ﴿١٢١﴾ ثُمَّ ٱجْتَبَٰهُ
رَبُّهُۥ فَتَابَ عَلَيْهِ وَهَدَىٰ ﴿١٢٢﴾ قَالَ ٱهْبِطَا مِنْهَا جَمِيعًۢا ۖ
بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ ۖ فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُم مِّنِّى هُدًى فَمَنِ
ٱتَّبَعَ هُدَاىَ فَلَا يَضِلُّ وَلَا يَشْقَىٰ ﴿١٢٣﴾ وَمَنْ أَعْرَضَ
عَن ذِكْرِى فَإِنَّ لَهُۥ مَعِيشَةً ضَنكًا وَنَحْشُرُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ
أَعْمَىٰ ﴿١٢٤﴾ قَالَ رَبِّ لِمَ حَشَرْتَنِىٓ أَعْمَىٰ وَقَدْ كُنتُ
بَصِيرًا ﴿١٢٥﴾ قَالَ كَذَٰلِكَ أَتَتْكَ ءَايَٰتُنَا فَنَسِيتَهَا ۖ وَكَذَٰلِكَ
ٱلْيَوْمَ تُنسَىٰ ﴿١٢٦﴾ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى مَنْ أَسْرَفَ وَلَمْ
يُؤْمِنۢ بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِۦ ۚ وَلَعَذَابُ ٱلْءَاخِرَةِ أَشَدُّ وَأَبْقَىٰٓ ﴿١٢٧﴾
أَفَلَمْ يَهْدِ لَهُمْ كَمْ أَهْلَكْنَا قَبْلَهُم مِّنَ ٱلْقُرُونِ يَمْشُونَ
فِى مَسَٰكِنِهِمْ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَٰتٍ لِّأُو۟لِى ٱلنُّهَىٰ ﴿١٢٨﴾
وَلَوْلَا كَلِمَةٌ سَبَقَتْ مِن رَّبِّكَ لَكَانَ لِزَامًا وَأَجَلٌ

122. *Puis son Seigneur le recueillit, agréa son repentir et le mit sur la bonne voie.*

123. *Dieu dit : « Descendez tous du [paradis] : vous serez ennemis les uns des autres. Si néanmoins vous recevez de moi une bonne direction..., quiconque la suivra ne [connaîtra] ni égarement ni misère.*

124. *« Par contre, quiconque se détournera de ma mémoration vivra dans la gêne et nous le ressusciterons atteint de cécité. »*

125. *Il dira [alors] : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle tandis [que sur terre] je voyais ? »*

126. *Dieu dira : « Tu es oublié aujourd'hui comme tu as [toi-même] oublié les versets qui te sont parvenus de nous. »*

127. *Ainsi nous rétribuerons celui qui aura commis des excès, qui n'aura pas cru aux versets de son Seigneur ; certes, le châtiment de l'au-delà est plus cruel et plus durable.*

128. *N'ont-ils pas été édifiés par les nombreuses générations que nous avons fait périr avant eux sur [les ruines] des demeures de qui ils marchent [présentement] ? Il y a en vérité en cela des signes pour ceux qui sont doués de raison.*

129. *Sans un arrêt déjà pris et un terme fixé antérieurement par ton Seigneur, [leur supplice] leur eût été déjà infligé.*

V. 123 : *Tous* : Adam, Ève et, par extension, leur postérité (Jalâl, p. 424).

Néanmoins, 'immâ : *'in*, particule du conditionnel, + *mâ* explétif (Jalâl, p. 424). Autre sens admis : « certainement ».

V. 124 : Ce même verset confirme notre traduction du verset 102. Mais le mot *'aʿmâ* (aveugle) peut être pris dans un sens métaphorique, « privé d'argument » (Ṭab., XVI, 229).

V. 128 : *Sur [les ruines] des demeures...*, allusion aux ruines des cités de ʿAd et de Thamûd sur lesquelles passaient les caravanes mekkoises qui se rendaient en Arabie du Sud et en Syrie (Ṭab., XVI, 231).

V. 129 : *Leur eût été infligé*, text. : « se serait attaché à eux ». Nous traduisons d'après Ṭab. (XVI, 232), Jalâl (p. 424).

(سورة طه)

مُّسَمًّى ﴿١٢٩﴾ فَٱصْبِرْ عَلَىٰ مَا يَقُولُونَ وَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ
قَبْلَ طُلُوعِ ٱلشَّمْسِ وَقَبْلَ غُرُوبِهَا ۖ وَمِنْ ءَانَآيِٕ ٱلَّيْلِ
فَسَبِّحْ وَأَطْرَافَ ٱلنَّهَارِ لَعَلَّكَ تَرْضَىٰ ﴿١٣٠﴾ وَلَا تَمُدَّنَّ
عَيْنَيْكَ إِلَىٰ مَا مَتَّعْنَا بِهِۦٓ أَزْوَٰجًا مِّنْهُمْ زَهْرَةَ ٱلْحَيَوٰةِ
ٱلدُّنْيَا لِنَفْتِنَهُمْ فِيهِ ۚ وَرِزْقُ رَبِّكَ خَيْرٌ وَأَبْقَىٰ ﴿١٣١﴾
وَأْمُرْ أَهْلَكَ بِٱلصَّلَوٰةِ وَٱصْطَبِرْ عَلَيْهَا ۖ لَا نَسْـَٔلُكَ رِزْقًا ۖ
نَّحْنُ نَرْزُقُكَ ۗ وَٱلْعَٰقِبَةُ لِلتَّقْوَىٰ ﴿١٣٢﴾ وَقَالُوا۟ لَوْلَا يَأْتِينَا بِـَٔايَةٍ
مِّن رَّبِّهِۦٓ ۚ أَوَلَمْ تَأْتِهِم بَيِّنَةُ مَا فِى ٱلصُّحُفِ ٱلْأُولَىٰ ﴿١٣٣﴾
وَلَوْ أَنَّآ أَهْلَكْنَٰهُم بِعَذَابٍ مِّن قَبْلِهِۦ لَقَالُوا۟ رَبَّنَا لَوْلَآ
أَرْسَلْتَ إِلَيْنَا رَسُولًا فَنَتَّبِعَ ءَايَٰتِكَ مِن قَبْلِ أَن نَّذِلَّ
وَنَخْزَىٰ ﴿١٣٤﴾ قُلْ كُلٌّ مُّتَرَبِّصٌ فَتَرَبَّصُوا۟ ۖ فَسَتَعْلَمُونَ مَنْ
أَصْحَٰبُ ٱلصِّرَٰطِ ٱلسَّوِىِّ وَمَنِ ٱهْتَدَىٰ ﴿١٣٥﴾

130. *Supporte patiemment ce qu'ils disent, célèbre les louanges de ton Seigneur avant le lever et le coucher du soleil.*
Glorifie-[le] aux heures de la nuit ainsi qu'aux extrémités du jour afin que tu sois satisfait [de ce que Dieu t'accordera].

131. *Ne porte pas tes regards vers les jouissances que nous avons accordées, clinquant éphémère du monde d'ici-bas, à certains d'entre eux pour les mettre à l'épreuve. Ce que ton Seigneur attribue [de vrai] est meilleur et plus durable.*

132. *Ordonne à ta famille de prier et prie patiemment toi-même ! Nous ne te demandons aucune nourriture. C'est à nous de pourvoir à la tienne. La [bonne] fin est réservée à la piété.*

133. *« Que n'a-t-il apporté un signe de son Seigneur ! » disent les [impies]. La preuve de ce qui est contenu dans les Écritures anciennes ne leur a-t-elle pas déjà été administrée ?*

134. *Si nous les avions fait périr par un châtiment avant [la révélation du Coran] ils auraient certainement objecté : « Seigneur, que ne nous as-tu envoyé un messager ! Nous aurions suivi tes versets au lieu de [sombrer] dans l'humiliation et l'opprobre. »*

135. *Réponds-[leur] : « Chacun attend ! Attendez donc et vous connaîtrez ceux qui suivent la voie unique et ceux qui sont dans la bonne direction ! »*

V. 131 : Interprétation de Ṭab. XVI, 235-236.

Le verset est en rapport avec une peine ressentie par le Prophète à Médine. Ayant demandé un prêt à un commerçant juif de cette ville, celui-ci refusa, sauf contre un gage. Le Prophète lui envoya à ce titre sa cotte de mailles *(dir')*, en disant au comble de la tristesse : « Je suis pourtant l'homme le plus fidèle à ses engagements qui soit sur terre ! » (Ṭab., XVI, 235).

De nombreux versets et de nombreuses traditions rappellent la vanité des biens de ce monde et la supériorité du monde futur. Selon une tradition rapportée par Râz. (XXII, 136), Jésus disait : « Ne prenez pas ce bas monde pour maître ! Il fera de vous ses esclaves ! »

V. 132 : *Nous ne te demandons...* Autre interprétation proposée par Râz. (XXII, 137) : « Nous ne te demandons pas de t'inquiéter outre mesure de ta nourriture et de celle des tiens. C'est à nous d'y pourvoir. Mais préoccupe-toi plutôt de la vie future. » Il nous semble pourtant que la traduction littérale est plus près du sens. Les idolâtres, pour se concilier les faveurs de leurs divinités, leur offraient des mets. Dieu rappelle à son prophète qu'il ne lui impose aucune obligation de ce genre.

Sourate XXI

Les prophètes (Al'anbiyâ')

Soixante-treizième dans l'ordre chronologique ; cent douze versets révélés à La Mekke.

Le terme *'anbiyâ',* plur. de *nabiy,* « prophète » (autre pluriel parallèle *nabiyyûna ;* synonyme *mursalûn* et *rusul,* plur. de *rasûl*) a déjà fait l'objet d'indications sommaires. Il importe de le préciser ici dans son acception générale, à la lumière de l'Ancien Testament, de la tradition, du Coran et de l'histoire des Sémites, et de mettre en relief les étapes importantes de l'évolution religieuse de ces derniers, évolution inséparable de l'histoire de la prophétie, notion essentiellement sémitique.

Il est vrai que l'histoire religieuse des peuples sémitiques est encore tributaire des légendes nébuleuses rapportées par la tradition orale, légendes où le fait historique apparaît hypothéqué par le surnaturel, enserré dans un réseau de prodiges, et émerge fort mal d'une narration où les hommes et les événements sont présentés sous le signe du miracle et la volonté d'une puissance invisible.

Des hypothèses nombreuses, les unes hasardeuses fondées sur la philologie, les autres séduisantes fondées sur l'ethnographie, mais en contradiction avec des faits sérieusement établis, ont été échafaudées pour rendre saisissable l'incohérence de leur passé (*cf.* GUID, III, pp. 566-615 ; CAES, pp. 5-288).

L'origine des Sémites et leur premier habitat demeurent, malgré de nombreux travaux, un sujet de controverse. Si la région où ils ont développé leur individualité ethnique avant de se diversifier et de se manifester doit être recherchée dans la presqu'île arabique (*cf.* DELL, pp. 33 et suiv.), il est certain qu'en prenant place parmi les communautés proto-historiques, ils ont vécu avant tout en nomades convaincus de la supériorité de la vie errante sur la vie sédentaire, épris d'une liberté qui s'identifie quelque peu avec une anarchie chronique. L'idéal religieux des peuples sémitiques qu'il serait naturellement absurde de ramener à leurs seuls représentants actuels (Juifs, Ethiopiens, Arabes) est à l'origine des plus simples, et présente sous des apparences multiples un fond commun : le couple terre-ciel. La terre appartient à des divinités qui permettent à l'homme d'en profiter ; ces divinités ont une résidence sur terre et exigent, pour être favorables à l'homme, des demeures ou sanctuaires, des hommages rituels, dont les manifestations sont organisées par un personnel initié, et des oblations. D'où les trois éléments de la religion primitive des premiers Sémites : temples, sacerdoce régulier, licéité et illicéité impliquant des lois qui ordonnent et prohibent. Aussi apparaît-il nettement que leur sentiment religieux se soit cristallisé en deux formes : la terre avec ses pâturages et ses richesses nourricières épouse d'un ciel dont dépendent la vie et la mort, dispensateur de pluies fécondantes indispensables aux hommes et à leur cheptel, et dans lequel roulent des astres ayant une influence déterminante sur le destin des êtres. C'est ce que symbolise le couple Baal et Astarté. Mais, si cet idéal religieux de couple divin est la forme la plus ancienne et la plus commune, malgré ses diverses conceptions, aux clans et tribus sémitiques, il n'a pas pour autant créé chez eux une unité communautaire solidement charpentée, ni imprimé à leur histoire un effort créateur continu. Leurs idiomes, leur folklore, leur poésie et ce que l'archéologie nous fournit, bien que ses conclusions soient encore incertaines, montrent bien que chez eux l'ambition, le désir de mieux-être, le goût de la liberté sans ordre, le mépris de l'ordre sans liberté, des rivalités ataviques, des querelles de clans ont donné à son ethnicité grégaire une homogénéité et une stabilité précaires.

Durant cette première étape de la vie religieuse des Sémites et à travers le vaste espace qui s'offrait à leurs communautés tribales, les uns se sont efforcés de se fixer en un habitat favorable, les autres moins ingénieux ou plus inquiets ont continué leur existence nomade (*cf.* MORC, pp. 217-246).

Les variations de climat, de faune et de flore de la péninsule arabique aujourd'hui admises (*Encyclopedia Italiana,* III, 1929, pp. 820-839) ne suffisent pourtant pas à expliquer leurs mouvements migratoires. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le fil conducteur de leurs tribulations historiques ne semble obéir à aucune idée religieuse. Grâce à l'archéologie (*cf.* SPEM ; MEYS), à la philologie (COHR, pp. 17-31) et à des études approfondies de préhistoire (*cf.* MORP), nous connaissons un peu mieux les générations assyriennes, akkadiennes, chaldéennes, phéniciennes, cananéennes, etc.

On a pu ainsi établir que tous les groupements sémitiques entrés dans la zone d'influence sumérobabylonienne furent fortement marqués par la mythologie de Sumer et l'astrolâtrie d'Ur. L'idéal religieux implique alors chez eux la substitution à la croyance en un couple divin, de la foi en des puissances supérieures et invisibles gouvernant le monde et présidant aux destinées humaines. La volonté de ces puissances érigées au rang de divinités et objets d'un culte, se manifeste à travers des hommes initiés qui se déclarent expressément chargés par ces divinités de servir d'intermédiaires entre elles et leur groupe.

Cette entreprise qui consiste à recevoir des divinités des annonces (*'anbâ'*) destinées aux hommes a varié au cours de cette seconde étape de leur évolution religieuse, dans son contenu et dans sa portée, chez les différents peuples sémitiques au cours des millénaires, sans revêtir toutefois le caractère d'une véritable prophétie. L'annonciateur religieux sémite est, tour à tour, magicien, devin, oracle et finalement prêtre.

Une exception est peut-être à faire. De tous les peuples sémitiques primitifs, seul le peuple juif semble avoir de bonne heure obéi à des traditions religieuses constantes et autour desquelles il s'est particularisé : la conception d'un dieu omnipotent et omniscient, créateur et unique, maître, gardien, guide et vengeur.

Loin de sombrer dans une idolâtrie hétérogène, le peuple juif n'a jamais complètement ou définitivement renoncé à une telle tradition malgré l'influence ou la contrainte, voire les persécutions de ses voisins ou de ses dominateurs. Cette tradition apparaît commune à tous les Hébreux dont Israël n'est qu'une modeste branche car, selon les données mêmes de l'Ancien Testament, les Hébreux formaient un grand ensemble de tribus dont Israël était seulement un élément et dont la mouvance est signalée par des documents rares, mais sérieux, en Babylonie, en Syrie-Palestine, en pays hittite, en Égypte, entre 1450 et 1100 avant Jésus-Christ. Les deux groupements de Juda et d'Israël ne sont d'ailleurs pas à confondre. Ils firent leur entrée en Palestine par deux frontières différentes et à deux époques différentes. Dans le poème de Déborah, il n'est question ni de Juda, ni de Siméon, ni de Lévi. Selon Ed. Meyer (MEYG, t. II, pp. 214 et suiv.) « l'appartenance de Juda à Israël est une fiction ». Juda, selon toute probabilité, a dû envahir la Palestine en venant du sud, en liaison avec Édom, Qanaz et Kalab d'Hébron, et s'emparer, après la Transjordanie, de Jérusalem à une date postérieure à 1350 avant Jésus-Christ (*cf.* WEIL).

Mais quoi qu'il en soit, il est établi que le peuple juif n'a pris son individualité religieuse qu'après une rupture avec l'idolâtrie grâce à la prophétie et à un abandon graduel et non sans rétivité des croyances ambiantes et des rites empruntés à leur propre folklore ou à celui des peuples autour ou parmi lesquels il a dû vivre et se maintenir en une communauté qui s'est lentement forgée. A la lumière des données éparses du livre des Juges, du livre des Nombres et du livre de Josué, on peut suivre les étapes de cette transformation à la suite de la seconde invasion de la Palestine par les tribus issues ou apparentées à Joseph (Éphraïm, Manassé, Benjamin) et après la prise par eux de Béthel (XIIIe s. av. J.-C.).

C'est donc en Palestine que les deux groupes de tribus, issues de Rachel et de Léa, ont fusionné à l'époque des rois et formé douze tribus. C'est en Palestine qu'ils firent leur jonction et amalgamèrent leurs traditions religieuses, traditions dans lesquelles l'idée monothéiste serait, sans les prophètes, restée diffuse. C'est qu'en effet, les croyances et les pratiques religieuses d'Israël à son entrée en Palestine apparaissent fortement marquées par celles des autres peuples sémitiques.

L'Ancien Testament nous donne évidemment une idée tout à fait incomplète de l'élaboration du judaïsme qui a évolué de l'animisme sémitique le plus primitif vers une idéal religieux élevé. Sa lecture laisse supposer le culte d'un seul dieu, Yahvé, dieu d'Israël adoré par Israël, peuple de Dieu, et ce monothéisme aurait existé depuis la création d'Adam jusqu'à Moïse, en passant par Noé et Abraham. Or, nous savons qu'il n'en est rien, que le tableau original de la vie religieuse d'Israël d'après la Bible dans son état actuel, est une illusion, un « mirage » selon l'expression de C. Toussaint (*cf.* TOUO, pp. 315, I). La Bible retouchée, expurgée et glosée par ses rédacteurs successifs, les derniers surtout, est en désaccord sur bien des points avec la matérialité des faits. Elle ne représente l'histoire canonique d'Israël qu'après la captivité de Babylone. Au temps des juges et même des rois d'Israël, l'idée monothéiste n'était pas encore purifiée, parmi les masses populaires, des mythologies environnantes. C'est seulement après le retour de captivité et sous l'impulsion des prophètes inspirés et intraitables en matière de dogme que Yahvé, conçu dans un cadre unitaire, rigoureux, se dégage du tronc sémitique religieux et se

distingue nettement et pour toujours de Comos, de Milkom, de Baal et même de Sîn, tout en conservant les traits essentiels d'une divinité tribale : le dieu d'Israël.

C'est alors, et seulement alors, que le monothéisme s'impose comme religion en dehors de laquelle toutes les autres croyances deviennent « des fables remontant aux Anciens », et que commence la véritable histoire d'Israël. Et cette histoire qui débute avec l'Exode est inséparable de celle de la prophétie et du messianisme qu'elle implique. Il ne s'agit pas d'une histoire ordinaire, mais d'une histoire sainte qui relate les tribulations d'une ethnie choisie. Choisie pour adorer le vrai Dieu transcendant, unique, éternel, créateur, nourrir une immense espérance, annoncer aux générations issues d'elle une sainte alliance, un habitat fertile et stable et un salut ultime. Chaque fois qu'il lui est arrivé de dévier vers le paganisme, elle fut remise sur la voie du monothéisme le plus pur par les prophètes, hommes sages, moralistes inspirés, fidèles à l'héritage spirituel ancestral autant qu'à la vie nomade, et enclins de ce fait à considérer toute civilisation étrangère comme une source de corruption, d'abominations et d'idolâtrie (*cf.* GUIP, p. 124). C'est grâce à leur action millénaire qu'Israël a pu conserver son dogme unitaire, son visage de peuple élu et sa survie. Sans l'action soutenue, le courage et le verbe enflammé des prophètes, jamais les idées morales de pureté, de perfection, de patience, de dévouement et de sainteté n'auraient pu se substituer, chez les fils d'Israël, aux superstitions grossières et aux pratiques horrifiantes de l'idolâtrie proche-orientale : prostitution sacrée (Deut. XXIII, 18), sacrifices humains (Jug. XI, 35-39), fêtes orgiatiques (Jug. IX, 27, Is. XXVIII, 7), ordalies (Ex. IV, 24-26), vendetta (Is. XLI, 14), extermination sanglante (Jos., VII, 1-26), magie et divination (II Sam. XXI, 6), etc.

Et ces mêmes prophètes se présentaient à leur peuple comme de simples mortels, n'ayant par eux-mêmes aucun pouvoir surnaturel. Ils se déclarent simplement des guides religieux, avertisseurs et annonciateurs de leur communauté et à ce titre dénoncent avec véhémence tout ce qui ne situe pas le devenir de l'homme dans le cadre de la volonté de Dieu. Ils affirment qu'au-delà de la mort, il y a une résurrection, que la perfection et le bonheur exigent des membres de la communauté d'Israël l'obéissance absolue aux prescriptions divines, lesquelles prescriptions se ramènent à la réalisation en soi des attributs même de Dieu : justice, vérité, amour, pureté, etc. Chaque fois que la communauté d'Israël dévie, des prophètes surgissent pour la ramener au culte voulu par Dieu et jeter l'anathème sur toute imitation des mœurs païennes (Is. XLIII, 11, XLIV, 6, XLVIII, 12), livrer une lutte acharnée pour le triomphe d'un monothéisme purifié, dépouillé de toute trace de magie ou d'idolâtrie (Os., V, 11, VIII, 6), s'évertuer de faire abandonner aux juifs le culte d'un Yahvé « baalisé » sous forme de taureau (Am., V, 21-26) et (Jér., XLIV, 16-17) dénoncer avec leur intransigeance habituelle les offrandes d'encens aux idoles païennes et les libations obscènes (Josias, II Rois, XXIII, 10), condamner avec la même rigueur les sacrifices humains (Jéroboam, I Rois, XI, 9-13, 19), réagir avec la même indignation contre le syncrétisme de Salomon et imposer un retour au monothéisme le plus strict.

Il faudrait des pages et des pages pour placer par ordre chronologique, par rapport à la Thora, tous les Ézéchiel, tous les Joël, tous les Zacharie et mettre en relief leur contribution respective au triomphe de la foi en un seul Dieu avec ses lois, ses rites et sa liturgie.

L'Islâm fait siens tous ces porteurs du flambeau monothéiste, tous ces hommes de Dieu qui ont, fidèlement, courageusement et souvent au péril de leur vie, rempli la mission que Dieu leur avait confiée. Il se réclame d'eux et proclame qu'il ne fait entre eux aucune différence (S. II, 285). Il ne récuse aucun prophète, mais dénonce les infidélités à leur message.

La prophétie au regard de l'Islâm n'est pas un fait accidentel, mais une prédication continue, véhiculée par une lignée d'hommes marqués par le destin, des privilégiés sur lesquels Dieu avait fixé son choix. Ils ont été en général pris parmi le peuple d'Israël, mais ce choix n'implique ni exclusivité, ni engagement de Dieu de faire d'Israël le monopolisateur attitré de la prophétie (S. III, 179 ; XIV, 4 ; XL, 15, etc.). Il y a donc, à travers les générations, une chaîne de prophètes qui enseignent les mêmes principes, en témoins de Dieu, interprètes de ses ordres et de ses prohibitions. A ce titre, ils dénoncent, chaque fois que besoin est, les abus et les transgressions, et arbitrent non en rois, mais en juges, les conflits qui opposent les membres de leur communauté. C'est le cas d'Amos, c'est le cas de Jérémie et de tant d'autres.

Si Abraham demeure le champion du monothéisme, si Joseph fournit par ses tribulations la preuve de la promesse tenue de Dieu, c'est avec Moïse seulement que les lois voulues par Dieu sont solennellement proclamées, clairement énoncées et fixées par écrit. Mais, alors que les prescriptions ordonnées par Dieu sont communiquées indirectement à tous les prophètes, Moïse se déclare un interlocuteur de Dieu. Entre lui et Dieu qu'il entend et qu'il voit en une lumière ineffable, il y a un dialogue exceptionnel, alors que pour tous les prophètes, Jésus et Muḥammad compris, les prescriptions divines sont transmises par des anges intermédiaires, des signes ou des songes. A l'audition des anges, aux songes et aux signes, il faut ajouter certains phénomènes irrationnels tels que la voyance, les prémonitions et les états d'extase qui n'ont aucun rapport avec l'art divinatoire des Suméro-babyloniens ou la mantique naturelle ou artificielle des Grecs.

Le prophète biblique n'est ni un prêtre sorcier, ni un prêcheur fantasque. Michée connaissait par pressentiment la dispersion d'Israël et Daniel donne un sens aux songes et interprète les signes de Dieu. Dans la Bible, les prophètes ont une formule presque invariable : « Ainsi a dit Yahvé. » Mais le dire de Dieu relève du mystère, de l'exceptionnel, du perceptif et de l'émotif, non du rationnel et du général.

Ces prophètes ne forment pas une corporation ou une caste sacerdotale dont les privilèges sont transmissibles ou cessibles. Dieu leur prescrit d'être circonspects, adroits, résolus, affables et persuasifs. Ils doivent exhorter en censeurs des mœurs leur peuple, dénoncer « toute prostitution aux divinités païennes », mais laisser à Dieu, éternel vengeur, le soin de châtier lui-même les impies (S. VI, 48 ; XVI, 43 ; XVII, 54 ; XXIV, 54 ; LXXXVIII, 21-22).

Si Jésus offre l'exemple parfait du prédicateur non violent, l'apôtre qui enseigne par la parole et l'exemple de sa vie, qui entend réformer avec douceur et dans le respect de l'ordre établi, le Prophète de l'Islâm occupe, dans la lignée des prophètes de Dieu, une place bien à lui.

Alors que les prophètes d'Israël avaient mission de rappeler les juifs à l'ordre, jusqu'à leur entrée en Terre promise et à l'arrivée indéterminée du Messie, de « ramener au bercail les brebis égarées » – métaphore qui atteste leur passé nomade –, leur apostolat s'adressait à un milieu traditionnellement monothéiste. La prédication autour du « déjà vu ou entendu » eût été facile pour eux sans la versatilité impénitente de leur peuple si difficile à diriger, si oublieux des faveurs divines, si épris des jouissances terrestres et de commerce.

La mission de Muḥammad devait s'accomplir dans un milieu historique et sociologique tout différent du milieu juif, un milieu plus ingrat, plus difficile. La société arabe qu'il entend réformer est païenne, très attachée à ses coutumes. La doctrine d'un monothéisme exclusif qu'il apporte s'adresse d'abord à des idolâtres endurcis, très fidèles à leurs divinités tribales et foncièrement hostiles à toute idée de résurrection, à toute conception d'un dieu unique et universel.

Si la doctrine d'un dieu unique que le Prophète prêche demeure, quant au fond, invariable du début jusqu'à la fin de la prophétie, sa mission et son action accusent une notable évolution.

D'abord, il exhorte avec douceur, avertit, annonce et enseigne. Il résiste aux persécutions et finit par fuir son milieu devenu hostile. Puis, il use, en désespoir de cause et malgré ses faibles moyens, de la manière forte pour réformer et endoctriner. Il est, dans son apostolat, désigné par quatre mots : *bashîr* (porteur de bonne nouvelle), *nadhîr* (avertisseur), *nabiy* (prophète) et *rasûl* (messager).

On a rattaché les trois premiers termes à une étymologie judéo-araméenne. Certes, le vocabulaire religieux arabe est riche en emprunts à des idiomes sémitiques anciens. Mais il n'y a là aucune règle absolue. L'hébreu, l'araméen, l'éthiopien appartiennent, comme l'arabe, à une même souche linguistique : le sémitique. En fait, les mots en cause sont d'un usage courant en langue arabe ancienne, avec des sens précis, et c'est avec l'Islâm que leur signification s'est enrichie de nuances caractéristiques. Les ouvrages de lexicographie sont là pour affirmer, sans exception, que le vocable *nabiy* est en rapport étroit avec la vieille racine arabe *naba'a* (double *nabâ*) signifiant « émerger du sol, servir de point de repère, chemin », et par extension, « annoncer quelque chose ». Le *nabiy* est donc un tertre, un monticule et, par métaphore, celui qui annonce une nouvelle et indique la bonne route, d'où le sens de guide, de prophète.

Le mot étant parfaitement arabe, le problème est de savoir s'il y a une différence appréciable entre *nabiy* et *rasûl*. Le fait est que dès le début de la prédication de l'Islâm, les deux mots sont employés dans le Coran avec le même sens. Au cours de la prophétie et notamment après la fuite de Muḥammad *(hijra)*, il semble qu'une légère nuance ait affecté le mot *nabiy*, nuance qui résulte de son application à certains personnages bibliques plutôt qu'à d'autres. C'est ainsi qu'Aaron, un *nabiy*, joue le rôle d'un auxiliaire de Moïse, lui-même *nabiy* et *rasûl* (S. XX, 19-20). Mais d'une façon générale, les deux mots sont employés indifféremment dans le Coran. Cette synonymie est évidente également chez les auteurs postérieurs, traditionnistes, commentateurs et historiens (*cf.* ABUF, p. 4 ; GAUM, pp. 82-83).

Sur ces termes, le Coran revient fréquemment pour affirmer le rôle dévolu au Prophète de l'Islâm, annonciateur d'une bonne nouvelle aux justes, avertisseur mettant en garde les impies contre le châtiment de Dieu. Prophète choisi et envoyé par Dieu pour accomplir ses desseins parmi les hommes, sa mission lui est ordonnée impérativement : « Lève-toi et avertis » (S. LXXXVIII, 21). Il précise pour ceux qui, pour être édifiés, exigent des miracles ou qui s'étonnent que Dieu leur envoie non un ange, mais un homme qui « mange, boit et se promène dans les marchés comme eux » (*cf.* Râz., XXII, 144 et S. XXI, 3, 7-8, S. VI, 41). Sa position et son pouvoir ne diffèrent pas de ceux des autres prophètes, Noé, Abraham, Moïse, Jésus. En parlant d'eux, il se réclame de la même famille spirituelle. Ils sont pour lui des prédécesseurs, des références, des missionnaires au service d'une même cause : « Je ne vous demande pas d'argent pour cela ! Mon salaire n'incombe qu'à Dieu » (S. XI, 29). Cette mission d'envoyé de Dieu *(Rasûl-l-l-Lâh)* est érigée en article de foi par le Coran (S. VII, 158).

Aussi bien, la profession de foi islamique s'exprime-t-elle par une double formule : « Il n'y a qu'un Dieu, Muḥammad est un envoyé de Dieu. » Cette formule est ainsi précisée par le verset 285 de la sourate II : « L'envoyé croit en ce qui lui a été révélé de la part de son Seigneur et les croyants y ajoutent foi également ; chacun d'eux croit en Dieu, en ses anges, en ses écritures et en ses envoyés. Nous ne faisons aucune différence entre les envoyés de Dieu. »

La tradition islamique donne, dans cet ordre d'idées, la précellence à Muḥammad, mais le Coran est formel : il n'y a ni hiérarchie prophétique, ni supériorité des uns par rapport aux autres. A la différence du *nabiy*, le *rasûl* est porteur d'une Écriture *(kitâb)* ou d'un message verbal *(risâla)*. Il est à ce titre un prophète *(nabiy)* qui prêche le bon ordre et rappelle *(yudhakkir)* les révélations déjà reçues. Il entend assumer le rôle de réformateur *(muṣliḥ)* chargé de conduire ou de mettre son peuple dans le droit chemin *(hudâ)*.

Le *nabiy* s'adresse à son propre peuple *(qawm)*. Le *rasûl* est, quant à lui, envoyé à tous les hommes *(nâs)* ; ceux qui refusent de répondre à son appel et d'accepter la doctrine qu'il prêche sont des impies, des infidèles *(kâfirûn)*. A la notion de communauté ethnique des anciens prophètes juifs se substitue avec Jésus et Muḥammad la notion de communauté universelle, de communauté de Dieu, *Ummat-ul-Lah*. Ceux qui suivent le prophète universaliste ne sont plus des contribules, mais des frères spirituels unis par un lien solide et plus durable : la foi en un même Dieu.

De cette communauté spirituelle unie fraternellement par l'esprit et non par le sang, la couleur, la géographie ou l'histoire, il est le guide *(hâdi)* et le témoin *(shahîd)* (S. XXXIII, 45). Témoin ici-bas et dans l'autre monde. D'ou l'étroit rapport entre Dieu et son *Rasûl*, transmetteur de sa parole *(kalima)* et exécuteur de sa volonté *(mashi'a)* d'une part, et d'autre part entre le *Rasûl* et sa communauté parmi laquelle il demeure vivant, même après sa mort. Sa mission parmi sa communauté et parmi les hommes de tout temps et de tout pays est donc double : terrestre et extra-terrestre. C'est, selon le Coran et selon la tradition musulmane, le cas de Muḥammad, de Jésus, d'Abraham. Les autres prophètes (*'an'biya'* et *rusul*) dont le nombre n'est pas précisé par le Coran, mais à propos duquel la tradition islamique varie entre cent vingt mille et cent vingt-quatre mille, dont trois cent treize à trois cent quinze étaient à la fois *nabiy* et *rasûl* (Ibn Sa'd donne la liste de ces derniers, *cf.* SADT, I, pp. 54-55) ont eu un rôle messianique plus limité. Moïse est le conducteur d'un peuple, non de l'humanité entière. Pour lui, celle-ci apparaît formée de juifs et de non-juifs. Cette distinction ne diminue en rien d'ailleurs ses mérites, puisqu'en agissant ainsi il ne faisait que se conformer à l'ordre *('amr)* de Dieu et non à ses propres impulsions.

Il demeure, en tout état de cause, un des pôles *(quṭb)* de la prophétie en général, car son message ne contredit en rien les messages reçus avant ou après lui. Seulement, l'humanité dans son ensemble ne semblait pas prête alors à l'accueillir. Seuls, les juifs pouvaient, à son époque, servir au culte unitaire de substratum restreint. Ainsi donc, le triomphe du monothéisme en milieu juif, grâce à l'apôtre Moïse, apparaît comme un prélude de son rayonnement universel ultérieur, grâce à Jésus et à Muḥammad.

Le messianisme de Jésus et de Muḥammad est, en effet, universel dans le temps et dans l'espace. Il s'adresse à tous les hommes, aux idolâtres *(mushrikûn)* et aux mécréants *(kâfirûn)*, aux égarés *(ḍâllûn)* comme aux croyants *(mu'minûn)*.

Cette mission terrestre et extra-terrestre comporte un autre aspect. Ces prophètes conducteurs de foules et témoins de Dieu ne se désintéressent pas de leur communauté, ni en la vie présente, ni en la vie future, car il leur est dévolu de plaider auprès de Dieu par la prière, la faiblesse et l'ignorance des hommes, de faire appel à sa miséricorde *(raḥma)* en faveur des pécheurs. Dieu leur a accordé, en effet, le privilège de l'intercession *(shafâ'a)*. Ils seront de ceux à qui Dieu permettra d'intervenir (S. II, 255, X, 3, XX, 109, XXXIV, 23, etc.) même en faveur de ceux qui auront commis les plus grands crimes *(ahlu-l-kabâ'ir)*, le polythéisme *('ishrâk)* excepté.

La croyance en l'impeccabilité *('iṣma)* des envoyés de Dieu est un article de foi en Islâm. Le croyant doit admettre que les prophètes sont à l'abri du péché et ne peuvent, en matière de fidélité et de foi, faillir ou trahir. La Sunna fait de tout prophète un *ma'ṣûm*, c'est-à-dire nanti par Dieu du privilège d'être à l'abri du péché et de l'erreur. Dieu leur fait rémission de leurs péchés quand il leur arrive d'en commettre en raison de leur nature humaine.

En ce qui concerne Muḥammad par exemple, ce large pardon embrasse tous ses actes avant et après sa mission (S. XL, 2). Il est vrai que l'exégèse et la théologie font des péchés que le Coran mentionne au sujet du Prophète, les péchés mêmes de sa communauté.

L'impeccabilité des prophètes est conçue comme inhérente à leur mission (HAZK, IV, 1-3). On consultera les nombreux recueils de hadîth et les commentaires, notamment celui de Râz. (XXVIII, 78) sur cette impeccabilité que les théologiens shi'ites étendent aux « imâms cachés » et à laquelle al-Ghazâli donne un sens mystique (GHAZ, p. 16).

Du point de vue de l'Islâm, la révélation *(waḥy)* que les prophètes reçoivent et transmettent aux hommes relève des choses nécessaires *(ḍarûra)*, car si la raison humaine *('aql)* était apte à pénétrer

l'absolu, à connaître par elle-même Dieu, à découvrir une doctrine valable pour l'équilibre des hommes ici-bas et pouvant assurer leur salut dans l'au-delà, la prophétie eût été inutile. En tant qu'inspiration surnaturelle, celle-ci vient au secours de l'homme pour suppléer à ses déficiences, éclairer sa conscience, l'édifier et le ramener à Dieu. Elle n'est pas en opposition avec la raison, mais l'une complète l'autre. Toutefois, elle n'est pas ininterrompue. Son terme est précisément le message reçu de Dieu et transmis par Muḥammad (Coran) qui clôt la prophétie *(Khâtamul 'Anbiyâ')*. Sur cette clôture de la prophétie et la formule qui l'exprime : *La nabiya baʿdi* (Il n'y aura pas de prophète après moi), on lira avec intérêt le développement que lui consacre Ibn Hazm (HAZK, I, 109).

CANEVAS

Dieu : Ses attributs. Son unicité est absolue ; Il a créé la terre et les cieux, les astres, l'ombre et la lumière ; pas de divinités en dehors de Lui ; n'a pas enfanté ; détient le mystère du monde ; est seul à connaître l'Heure du rendez-vous *(waʿd)* promis aux hommes par l'entremise de Ses prophètes : 3, 4, 19, 22-23, 25-26, 28, 108, 112.

La création : à l'origine était une nuée ; l'eau est à l'origine de tout ce qui est vivant ; les êtres créés seront après leur anéantissement recréés ; la création n'a pas été pour Dieu un amusement, mais procède de la vérité : 16-18, 30-32, 104.

Les anges : adorateurs et auxiliaires de Dieu : 20, 26-27.

L'homme créé impatient, violent, instable dans son comportement ; impuissant contre les arrêts de Dieu ; n'est pas immortel : 8, 37, 40, 97.

La vie : épreuve et tentation : 44, 111.

Les prophètes : mission essentielle : proclamer l'unicité de Dieu ; Noé, Abraham, Ismaël, Enoch, Isaac, Jacob, Loth, David, Salomon, Moïse, Aaron, Job, Jonas, Zacharie, Jésus fils de Marie, Jean, Zûl-Kilf : 7-8, 25, 48-92.

Marie, la Mère Virginale et son fils, signes de Dieu pour les mondes ; 91.

Les saints : 105.

Muḥammad : objet de moqueries, comme tous les prophètes, traités d'homme ordinaire, de sorcier, de poète alors qu'il est une miséricorde pour les hommes qui craignent Dieu, ordre lui est donné de dire : « Il n'y a qu'un Dieu » : 3, 5, 36, 41, 107-108.

Le Coran : révélation de Dieu pour annoncer et avertir ; message pour les hommes qui craignent Dieu : 10, 45, 50, 106, 109.

La communauté musulmane : 12.

Les cités anéanties : 6, 11-14, 95.

Les croyants : 94.

Les détenteurs des Écritures : 7.

Polythéistes, idolâtres et mécréants : 2, 21-22, 26, 29, 42-43, 99-100, 109.

Gog et Magog : 96.

L'Heure approche ; le rendez-vous fixé par Dieu aux hommes et annoncé par les prophètes sera tenu. Que les hommes n'éprouvent à cet égard aucune impatience ; l'épouvante se produira brusquement et inéluctablement au terme fixé. Le ciel sera alors « ployé », tel un parchemin qu'on plie, et les hommes seront figés de stupeur : 1, 37-40, 46, 97, 103-104.

La résurrection: chaque homme sera jugé selon ses mérites : 46-47, 104.

L'intercession : 28.

Le paradis : 101-103.

L'enfer : 39, 98, 100.

(سورة الأنبياء)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

ٱقْتَرَبَ لِلنَّاسِ حِسَابُهُمْ وَهُمْ فِى غَفْلَةٍ مُّعْرِضُونَ ﴿١﴾
مَا يَأْتِيهِم مِّن ذِكْرٍ مِّن رَّبِّهِم مُّحْدَثٍ إِلَّا ٱسْتَمَعُوهُ وَهُمْ
يَلْعَبُونَ ﴿٢﴾ لَاهِيَةً قُلُوبُهُمْ ۗ وَأَسَرُّوا۟ ٱلنَّجْوَى ٱلَّذِينَ
ظَلَمُوا۟ هَلْ هَٰذَآ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ ۖ أَفَتَأْتُونَ ٱلسِّحْرَ وَأَنتُمْ
تُبْصِرُونَ ﴿٣﴾ قَالَ رَبِّى يَعْلَمُ ٱلْقَوْلَ فِى ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ ۖ
وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٤﴾ بَلْ قَالُوٓا۟ أَضْغَٰثُ أَحْلَٰمٍۭ بَلِ
ٱفْتَرَىٰهُ بَلْ هُوَ شَاعِرٌ فَلْيَأْتِنَا بِـَٔايَةٍ كَمَآ أُرْسِلَ ٱلْأَوَّلُونَ ﴿٥﴾
مَآ ءَامَنَتْ قَبْلَهُم مِّن قَرْيَةٍ أَهْلَكْنَٰهَآ ۖ أَفَهُمْ يُؤْمِنُونَ ﴿٦﴾

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *[L'échéance] du règlement de compte approche pour les hommes, alors que dans [leur] inattention ils s'en détournent.*

2. *Il n'est de rappel nouveau que leur adresse leur Seigneur, qu'ils [n'accueillent] en auditeurs amusés,*

3. *le cœur insouciant. Les injustes se disent confidentiellement entre eux : « Qu'est [cet individu] sinon un homme comme vous ? Allez-vous donner dans la magie, en pleine connaissance de cause ? »*

4. *[Le Prophète] dit : « Mon Seigneur sait ce qui se dit dans le ciel et sur la terre. Il est celui qui entend et sait [tout]. »*

5. *Et les [impies] de rétorquer : « Un tas de rêveries [que tout cela] ! C'est lui plutôt qui l'a forgé ! C'est plutôt un poète ! Qu'il fasse donc état [devant nous] d'un signe miraculeux, comme [ceux] dont furent [pourvus] les premiers [envoyés]. »*

6. *Nous avons fait périr avant eux toute cité qui n'avait pas cru. Croiront-ils, quant à eux, [aux miracles] ?*

V. 2 : *En auditeurs amusés,* trad. litt. : « c'est fort amusés qu'ils entendent les versets coraniques nouveaux qui leur sont adressés par Dieu » (Ṭab., XVII, 2).

V. 3 : *[Cet individu]* : Muḥammad.

En pleine connaissance de cause, text. : « alors que vous voyez clairement ».

V. 4 : *[Le Prophète] dit,* autre lecture (Médine, Baṣra et quelques lecteurs de Kûfa) : « Dis : "mon Seigneur..." » (Ṭab., XVII, 3).

V. 5 : *Qu'il fasse donc état...,* text. : « qu'il nous apporte un signe comme furent envoyés les premiers ».

V. 6 : Nous avons détruit toute cité qui avait demandé des miracles et refusé ensuite d'y croire quand ils se produisirent.

(سورة الأنبياء)

وَمَآ أَرْسَلْنَا قَبْلَكَ إِلَّا رِجَالًا نُّوحِىٓ إِلَيْهِمْ ۖ فَسْـَٔلُوٓا۟ أَهْلَ
ٱلذِّكْرِ إِن كُنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٧﴾ وَمَا جَعَلْنَـٰهُمْ جَسَدًا
لَّا يَأْكُلُونَ ٱلطَّعَامَ وَمَا كَانُوا۟ خَـٰلِدِينَ ﴿٨﴾ ثُمَّ صَدَقْنَـٰهُمُ
ٱلْوَعْدَ فَأَنجَيْنَـٰهُمْ وَمَن نَّشَآءُ وَأَهْلَكْنَا ٱلْمُسْرِفِينَ ﴿٩﴾
لَقَدْ أَنزَلْنَآ إِلَيْكُمْ كِتَـٰبًا فِيهِ ذِكْرُكُمْ ۖ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿١٠﴾
وَكَمْ قَصَمْنَا مِن قَرْيَةٍ كَانَتْ ظَالِمَةً وَأَنشَأْنَا بَعْدَهَا
قَوْمًا ءَاخَرِينَ ﴿١١﴾ فَلَمَّآ أَحَسُّوا۟ بَأْسَنَآ إِذَا هُم مِّنْهَا
يَرْكُضُونَ ﴿١٢﴾ لَا تَرْكُضُوا۟ وَٱرْجِعُوٓا۟ إِلَىٰ مَآ أُتْرِفْتُمْ فِيهِ
وَمَسَـٰكِنِكُمْ لَعَلَّكُمْ تُسْـَٔلُونَ ﴿١٣﴾ قَالُوا۟ يَـٰوَيْلَنَآ إِنَّا كُنَّا
ظَـٰلِمِينَ ﴿١٤﴾ فَمَا زَالَت تِّلْكَ دَعْوَىٰهُمْ حَتَّىٰ جَعَلْنَـٰهُمْ
حَصِيدًا خَـٰمِدِينَ ﴿١٥﴾ وَمَا خَلَقْنَا ٱلسَّمَآءَ وَٱلْأَرْضَ
وَمَا بَيْنَهُمَا لَـٰعِبِينَ ﴿١٦﴾ لَوْ أَرَدْنَآ أَن نَّتَّخِذَ لَهْوًا لَّٱتَّخَذْنَـٰهُ

7. *Nous avons envoyé avant toi uniquement des hommes auxquels nous faisions des révélations. Interrogez donc les détenteurs de l'Écriture, si vous n'êtes pas au courant !*
8. *Nous n'avions jamais fait de ces hommes des corps se passant de nourriture ou [des êtres] immortels.*
9. *Nous tînmes notre promesse envers eux. Nous les sauvâmes ainsi que ce que nous voulûmes et fîmes périr les [impies] outranciers.*
10. *Nous avons fait descendre sur vous un livre constituant un rappel pour vous. Or ça, ne comprendrez-vous point ?*
11. *Que de cités injustes nous avons brisées pour créer, après [leur destruction], des peuples autres [que ceux qui y avaient vécu].*
12. *Dès qu'ils ressentirent la rigueur [de nos coups], ils [se mirent] à galoper hors d'elles.*
13. *« Ne fuyez pas et retournez à votre luxe, dans vos demeures ! Peut-être [y recevrez-vous encore] des doléances !*
14. *— Malheur à nous, dirent-ils, nous avons été injustes ! »*
15. *Telles furent leurs lamentations jusqu'à ce que nous eussions fait d'eux une moisson et [les eussions rendus] inertes.*
16. *Ce n'est pas pour nous amuser que nous avons créé le ciel, la terre et ce qui est entre eux.*
17. *Si nous avions, [en les créant], voulu nous procurer un divertissement, [un tel divertissement] aurait été [autrement] à notre portée si, [toutefois], nous y avions songé.*

V. 7 : *Toi :* Muḥammad.

Uniquement des hommes. Objection à ceux qui réclamaient des anges chargés d'une prédication.

Interrogez : l'impératif concerne les idolâtres.

Les détenteurs de l'Écriture (Ṭab., XVII, 5), text. : « de la mémoration ». Les chrétiens et les juifs sont désignés dans les « versets conciliants » du Coran par *'Ahl-l-l-Kitâb* (gens du Livre ou scripturaires) et *Ahl-ż-Żikr* (les gens de la mémoration). La première expression est plus fréquente dans les sourates médinoises. Le sens est : « Interrogez les juifs et les chrétiens si Dieu leur a envoyé non des hommes, mais des anges pour les prêcher ! »

V. 10 : Autres interprétations : « un livre contenant [les prémices de] votre renommée » (Zam., III, 4 ; Ṭab., XVII, 3) ; ou encore : « un livre contenant votre édification, où mention est faite des prescriptions de votre religion... » (Râz., XXII, 145).

V. 11 : *Des peuples,* text. : « un autre peuple ».

V. 13 : La plupart des traducteurs se sont mépris sur le sens de cette fin de phrase qui ne marque ni doute, ni conséquence, mais une ironie. Tous les commentateurs sont d'accord sur cette nuance *(istihzâ)* (Ṭab., XVII, 8 ; *Tahakkum,* Zam., III, 5 ; *Tawbîkh,* Râz., XXII, 146, etc.) : « Vos serviteurs viendront chercher vos ordres et les solliciteurs votre aide. »

V. 15 : *Lamentations,* text. : « prétention, litige, réclamation », etc.

V. 16 : La création a donc un but : ce n'est ni l'effet d'un hasard ou d'un accident, ni un divertissement pour Dieu. Ce but mystérieux relève de lui. Dans d'autres versets, le terme *lâᶜib* (racine jouer, se divertir) est remplacé par *bâṭil* (par erreur, injustement, etc.), (S. XXXVIII, 27). Cette affirmation d'une création ayant un sens et un but, qu'on retrouve fréquemment exprimée dans le Coran, et notamment dans la S. XLIV, 38, est assortie d'une autre précision : *Nous n'avons créé les cieux et la terre et ce qui existe entre eux que par* (ou avec) *la vérité,* également maintes fois répétée (S. XV, 85 , S. XLVI, 3).

Ce qui est entre eux, expression coordonnée presque invariablement. Elle désigne sous une forme vague tout ce qui échappe à nos sens habituels, astres disparus, météorites, météores, « pluie d'étoiles », gaz, rayonnements divers, etc. Elle fait allusion à un mystère impénétrable pour les contemporains du Prophète.

V. 17 : *Songé,* text. : « fait ».

(الجـــزء السابع عشر)

مِن لَّدُنَّآ إِن كُنَّا فَٰعِلِينَ ﴿١٧﴾ بَلْ نَقْذِفُ بِٱلْحَقِّ عَلَى
ٱلْبَٰطِلِ فَيَدْمَغُهُۥ فَإِذَا هُوَ زَاهِقٌ ۚ وَلَكُمُ ٱلْوَيْلُ مِمَّا
تَصِفُونَ ﴿١٨﴾ وَلَهُۥ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ وَمَنْ
عِندَهُۥ لَا يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِهِۦ وَلَا يَسْتَحْسِرُونَ ﴿١٩﴾
يُسَبِّحُونَ ٱلَّيْلَ وَٱلنَّهَارَ لَا يَفْتُرُونَ ﴿٢٠﴾ أَمِ ٱتَّخَذُوٓا۟ ءَالِهَةً
مِّنَ ٱلْأَرْضِ هُمْ يُنشِرُونَ ﴿٢١﴾ لَوْ كَانَ فِيهِمَآ ءَالِهَةٌ إِلَّا ٱللَّهُ
لَفَسَدَتَا ۚ فَسُبْحَٰنَ ٱللَّهِ رَبِّ ٱلْعَرْشِ عَمَّا يَصِفُونَ ﴿٢٢﴾
لَا يُسْـَٔلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْـَٔلُونَ ﴿٢٣﴾ أَمِ ٱتَّخَذُوا۟ مِن
دُونِهِۦٓ ءَالِهَةً ۖ قُلْ هَاتُوا۟ بُرْهَٰنَكُمْ ۖ هَٰذَا ذِكْرُ مَن
مَّعِىَ وَذِكْرُ مَن قَبْلِى ۗ بَلْ أَكْثَرُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ٱلْحَقَّ ۖ
فَهُم مُّعْرِضُونَ ﴿٢٤﴾ وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ
إِلَّا نُوحِىٓ إِلَيْهِ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعْبُدُونِ ﴿٢٥﴾ وَقَالُوا۟

18. *Au contraire, nous lançons, pour l'écraser, la vérité contre l'erreur. [Dès qu'elle est atteinte], celle-ci disparaît. Malheur à vous, pour les attributs que vous donnez [à Dieu] !*

19. *A lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. Ceux qui sont auprès de lui n'éprouvent en l'adorant ni orgueil ni lassitude.*

20. *Ils l'exaltent nuit et jour, sans relâche.*

21. *[Les idolâtres] ont-ils pris des divinités terrestres [capables] de ressusciter [les morts] ?*

22. *S'il y avait d'autres divinités que Dieu dans [le ciel et sur la terre], ces derniers eussent été dans le chaos. Gloire à Dieu, maître du Trône, [il est au-dessus] de ce qu'ils décrivent !*

23. *Il n'est pas interrogé sur ce qu'il fait ; mais eux [lui] rendront compte [de leurs actes].*

24. *Ont-ils pris des divinités en dehors de lui ? Dis-[leur] : « Apportez votre preuve ! Voici une édification pour ceux qui sont avec moi et aussi pour ceux qui furent [édifiés par une Ecriture révélée] avant moi. » Mais la plupart d'entre eux ne connaissent pas la vérité. [Délibérément] ils s'en écartent.*

25. *Nous n'avons envoyé avant toi aucun messager sans lui révéler [ceci] : « Il n'y a pas de divinité excepté moi ! Adorez-moi donc ! »*

26. *« Le Miséricordieux s'est donné des enfants ! » affirment [les polythéistes]. Gloire à lui ! Au contraire, [les anges] sont [pour lui] des serviteurs honorés*

V. 18 : Text. : Nous lançons le vrai contre le faux. Il lui fracasse la tête et voici qu'il s'évanouit. En d'autres termes, nous opposons le Coran à l'idolâtrie qui finira, grâce à lui, par s'évanouir.

Pour les attributs que vous donnez [à Dieu] (Ṭab., XVII, 11), text. : « à cause de ce que vous décrivez ».

V. 19 : *Ceux :* les anges (Ṭab., XVII, 3).

V. 23 : *Eux :* les mécréants et les idolâtres (Jalâl, p. 428).

V. 24 : *Apportez une preuve,* à l'appui des attributs que vous donnez à vos fausses divinités.

Voici une édification : le Coran qui permet de distinguer la vérité de l'erreur, le licite de l'illicite et rappelle ce que les autres Écritures ont enseigné (Ṭab., XVII, 15).

Ceux qui sont avec moi : la communauté musulmane. Text. : « ceux qui sont avec moi et aussi ceux qui furent avant moi ».

Nous avons traduit d'après l'idée, non littéralement, car le Coran ne pouvait servir d'édification pour ceux qui étaient morts avant le Prophète.

V. 26 : *Des enfants, walad :* sur ce mot qui signifie enfant et enfants, *cf.* S. X, 61. Nous traduisons ici par le pluriel, car à La Mekke, le Prophète s'adresse aux qurayshites qui prétendaient que les anges étaient des filles de Dieu et non aux chrétiens qui soutiennent que Jésus est fils de Dieu.

(سورة الأنبياء)

ٱتَّخَذَ ٱلرَّحْمَٰنُ وَلَدًا ۗ سُبْحَٰنَهُۥ ۚ بَلْ عِبَادٌ مُّكْرَمُونَ ﴿٢٦﴾
لَا يَسْبِقُونَهُۥ بِٱلْقَوْلِ وَهُم بِأَمْرِهِۦ يَعْمَلُونَ ﴿٢٧﴾ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ
أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرْتَضَىٰ وَهُم مِّنْ
خَشْيَتِهِۦ مُشْفِقُونَ ﴿٢٨﴾ * وَمَن يَقُلْ مِنْهُمْ إِنِّىٓ إِلَٰهٌ مِّن
دُونِهِۦ فَذَٰلِكَ نَجْزِيهِ جَهَنَّمَ ۚ كَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٢٩﴾
أَوَلَمْ يَرَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَنَّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ كَانَتَا
رَتْقًا فَفَتَقْنَٰهُمَا ۖ وَجَعَلْنَا مِنَ ٱلْمَآءِ كُلَّ شَىْءٍ حَىٍّ ۚ
أَفَلَا يُؤْمِنُونَ ﴿٣٠﴾ وَجَعَلْنَا فِى ٱلْأَرْضِ رَوَٰسِىَ أَن تَمِيدَ
بِهِمْ وَجَعَلْنَا فِيهَا فِجَاجًا سُبُلًا لَّعَلَّهُمْ يَهْتَدُونَ ﴿٣١﴾
وَجَعَلْنَا ٱلسَّمَآءَ سَقْفًا مَّحْفُوظًا ۖ وَهُمْ عَنْ ءَايَٰتِهَا
مُعْرِضُونَ ﴿٣٢﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلَّيْلَ وَٱلنَّهَارَ وَٱلشَّمْسَ
وَٱلْقَمَرَ ۖ كُلٌّ فِى فَلَكٍ يَسْبَحُونَ ﴿٣٣﴾ وَمَا جَعَلْنَا لِبَشَرٍ مِّن

27. *qui ne prennent pas la parole avant lui et [n'] agissent [que] sur ses ordres.*

28. *Il sait ce qui est devant et derrière eux ; ils n'intercéderont qu'en faveur de celui qui lui plaira [tout en] étant pénétrés de sa crainte.*

29. *Quiconque d'entre eux dirait : « Je suis dieu, en dehors de lui », aurait, comme rétribution de notre part, la géhenne, car c'est ainsi que nous rétribuons les injustes.*

30. *Eh quoi ! les mécréants ne savent-ils donc pas que les cieux et la terre formaient un chaos, que nous les avons dissociés et que, de l'eau, nous avons fait tout ce qui est vivant ? Eh quoi ! ne croiront-ils donc pas*

31. *que nous avons formé sur la terre des [montagnes] immobiles sans lesquelles elle branlerait avec [les hommes] et à travers lesquelles nous avons frayé des défilés [servant] de chemin, par où ils puissent passer ?*

32. *Du ciel, nous avons fait une voûte protégée et pourtant [les impies] sont indifférents à ces signes.*

33. *C'est [Dieu] qui a créé la nuit et le jour, le soleil et la lune. Chacun [de ces derniers] navigue dans une sphère.*

34. *Nous n'avons accordé à nul homme avant toi [le privilège] de l'immortalité. Si tu meurs, [se croiront-ils] immortels [quant à eux] ?*

V. 28 : *Ils n'intercéderont :* lors de la résurrection (Ṭab., XVII, 17).

V. 29 : Aucun ange n'ayant émis une telle prétention, l'allusion vise Satan (Ṭab., XVII, 17).

V. 30 : *Ne savent-ils donc pas ?* (Ṭab., XVII, 18), text. : « n'ont-ils pas vu ? »

Un chaos, ratq. Selon le Lisân, ce terme s'explique par son opposé : déchirure, fissure. Il désigne tout ce qui forme un tout homogène, tel un tissu non cousu ou un ensemble dont les éléments sont comme soudés les uns aux autres. Il signifie (entre autres acceptions) nuage compact, épaisse obscurité, etc. Cette conception coranique de l'univers quant à son origine n'est nullement en contradiction avec l'hypothèse toute récente d'un univers procédant d'un milieu initial simple et homogène (hydrogène), préstellaire, hyperdense, soumis, avant son expansion, à des températures et à des pressions extraordinairement élevées.

Et que, de l'eau, nous avons fait tout ce qui est vivant. Cette conception coranique qui ramène à l'eau l'origine de la vie n'est pas non plus en contradiction avec les théories modernes.

V. 31 : (*cf.* S. XVI, 15). Le mot *montagne* n'est pas dans le texte, mais l'épithète *rawâsiya* (stables, immobiles) accompagne ordinairement montagnes (*cf.* Lisân). *Rawâsiya* dérive d'une racine *(rasâ)* signifiant être immobile, jeter l'ancre, mouiller (navire). Le mot que nous avons traduit par montagnes signifie littéralement « les immobiles ». De quels immobiles ou de quels éléments stabilisateurs s'agit-il ? Tout laisse à supposer qu'il s'agit bien de massifs montagneux, puisqu'il est question dans le même verset de défilés et de chemins. Les mystiques donnent à tous ces termes un sens symbolique : « stabilité » signifierait « fermeté dans la foi » et « chemin », « voie qui mène vers Dieu ».

Par où ils puissent passer, text. : « afin qu'ils se dirigent ». Nous rappelons que *la ʿalla* n'a pas ici, comme en d'autres versets, le sens de « peut-être » mais « pour que, afin que ».

V. 32 : *Protégée :* contre les démons (Ṭab., XVII, 21).

Par *signes* du ciel, il faut entendre « astres » (Jalâl, p. 429).

V. 33 : *Navigue,* text. : « nage ».

Sphère. Le mot *falaq* est diversement interprété : « une sorte d'axe comme la tige de fer autour de laquelle tourne un moulin ; sphère céleste, orbite, signe du zodiaque, vitesse, onde... » « Il est de notre devoir de nous taire quand nous ne savons pas », ajoute l'honnête Ṭab. (XVII, 23).

(الجـــزء السابع عشر)

قَبْلِكَ ٱلْخُلْدَ أَفَإِيْن مِّتَّ فَهُمُ ٱلْخَـٰلِدُونَ ﴿٣٤﴾ كُلُّ نَفْسٍ
ذَآئِقَةُ ٱلْمَوْتِ وَنَبْلُوكُم بِٱلشَّرِّ وَٱلْخَيْرِ فِتْنَةً وَإِلَيْنَا
تُرْجَعُونَ ﴿٣٥﴾ وَإِذَا رَءَاكَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ إِن يَتَّخِذُونَكَ
إِلَّا هُزُوًا أَهَـٰذَا ٱلَّذِى يَذْكُرُ ءَالِهَتَكُمْ وَهُم بِذِكْرِ ٱلرَّحْمَـٰنِ
هُمْ كَـٰفِرُونَ ﴿٣٦﴾ خُلِقَ ٱلْإِنسَـٰنُ مِنْ عَجَلٍ سَأُو۟رِيكُمْ
ءَايَـٰتِى فَلَا تَسْتَعْجِلُونِ ﴿٣٧﴾ وَيَقُولُونَ مَتَىٰ هَـٰذَا ٱلْوَعْدُ
إِن كُنتُمْ صَـٰدِقِينَ ﴿٣٨﴾ لَوْ يَعْلَمُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ حِينَ
لَا يَكُفُّونَ عَن وُجُوهِهِمُ ٱلنَّارَ وَلَا عَن ظُهُورِهِمْ
وَلَا هُمْ يُنصَرُونَ ﴿٣٩﴾ بَلْ تَأْتِيهِم بَغْتَةً فَتَبْهَتُهُمْ فَلَا
يَسْتَطِيعُونَ رَدَّهَا وَلَا هُمْ يُنظَرُونَ ﴿٤٠﴾ وَلَقَدِ ٱسْتُهْزِئَ
بِرُسُلٍ مِّن قَبْلِكَ فَحَاقَ بِٱلَّذِينَ سَخِرُوا۟ مِنْهُم مَّا كَانُوا۟ بِهِۦ
يَسْتَهْزِءُونَ ﴿٤١﴾ قُلْ مَن يَكْلَؤُكُم بِٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ مِنَ ٱلرَّحْمَـٰنِ

35. *Toute âme goûtera la mort. Nous vous éprouverons par le mal et par le bien à titre de tentation et vous serez ramenés à nous.*

36. *Lorsque les mécréants te voient, ils [s'empressent] de te tourner en dérision : « Est-ce donc cet [individu] qui vilipende vos divinités ? » disent-ils et ils nient [tout] rappel du Miséricordieux.*

37. *L'homme a été créé prompt dans sa nature. Je vous ferai voir mes signes ! Ne me demandez pas de me presser !*

38. *Ils disent : « A quand cette menace, si ce que vous dites est vrai ? »*

39. *Si [seulement] ils savaient le moment où ils ne [pourront] plus détourner le feu de leurs visages, ni de leurs dos, et où ils ne [disposeront d'aucun] secours !*

40. *[Un tel moment] les plongera à l'improviste dans la stupeur : ils ne pourront alors ni le repousser, ni [bénéficier] d'un délai d'attente.*

41. *Avant toi, on s'est déjà moqué des envoyés [de Dieu] et ceux qui les raillaient furent cernés par [le châtiment] dont ils se gaussaient.*

42. *Dis-leur : « Qui vous protégera, de nuit ou de jour, contre le Tout-Miséricordieux ? » Néanmoins, ils se détourneront de la mémoration de leur Seigneur.*

V. 36 : *De te tourner en dérision, in,* valeur négative *(mâ),* text. : « ils ne te prennent qu'en raillerie ».

Vilipende, żakara, en arabe ancien : « louer quelqu'un » et aussi « le diffamer ».

[Tout] rappel, autre sens possible : « le Coran ». Selon une opinion rapportée par Zam. (III, 11), lorque le Prophète demandait aux qurayshites de croire en Dieu tout-miséricordieux *(Raḥmân)* ils rétorquaient pour le railler : « Nous ne connaissons d'autre *Raḥmân* que *Musaylima !* » Nous avons déjà signalé que le faux prophète du Yamâma s'était attribué ce surnom.

V. 37 : *Prompt dans sa nature,* text. : « de précipitation ». La tradition rapporte que l'homme fut créé par Dieu un vendredi peu avant le coucher du soleil.

V. 38 : *Ils :* les ennemis du Prophète, parmi les qurayshites et notamment un des notables que nous avons déjà mentionné, Ibn al-Ḥârith.

Menace, waʿd, text. : « promesse ». Il s'agit du châtiment annoncé aux mécréants par Muḥammad (Ṭab., XVII, 28). Le mot est à l'accusatif, comme circonstanciel de temps. Le sens est : « quel jour se produira le châtiment annoncé ». Défi maintes fois lancé au Prophète par les idolâtres.

(سورة الأنبياء)

بَلْ هُمْ عَن ذِكْرِ رَبِّهِم مُّعْرِضُونَ ﴿٤٢﴾ أَمْ لَهُمْ ءَالِهَةٌ
تَمْنَعُهُم مِّن دُونِنَا لَا يَسْتَطِيعُونَ نَصْرَ أَنفُسِهِمْ وَلَا هُم مِّنَّا
يُصْحَبُونَ ﴿٤٣﴾ بَلْ مَتَّعْنَا هَٰٓؤُلَآءِ وَءَابَآءَهُمْ حَتَّىٰ طَالَ
عَلَيْهِمُ ٱلْعُمُرُ أَفَلَا يَرَوْنَ أَنَّا نَأْتِى ٱلْأَرْضَ نَنقُصُهَا مِنْ
أَطْرَافِهَآ أَفَهُمُ ٱلْغَٰلِبُونَ ﴿٤٤﴾ قُلْ إِنَّمَآ أُنذِرُكُم بِٱلْوَحْىِ
وَلَا يَسْمَعُ ٱلصُّمُّ ٱلدُّعَآءَ إِذَا مَا يُنذَرُونَ ﴿٤٥﴾ وَلَئِن مَّسَّتْهُمْ
نَفْحَةٌ مِّنْ عَذَابِ رَبِّكَ لَيَقُولُنَّ يَٰوَيْلَنَآ إِنَّا كُنَّا ظَٰلِمِينَ ﴿٤٦﴾
وَنَضَعُ ٱلْمَوَٰزِينَ ٱلْقِسْطَ لِيَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ فَلَا تُظْلَمُ نَفْسٌ
شَيْـًٔا وَإِن كَانَ مِثْقَالَ حَبَّةٍ مِّنْ خَرْدَلٍ أَتَيْنَا بِهَا وَكَفَىٰ
بِنَا حَٰسِبِينَ ﴿٤٧﴾ وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا مُوسَىٰ وَهَٰرُونَ ٱلْفُرْقَانَ
وَضِيَآءً وَذِكْرًا لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٤٨﴾ ٱلَّذِينَ يَخْشَوْنَ رَبَّهُم بِٱلْغَيْبِ
وَهُم مِّنَ ٱلسَّاعَةِ مُشْفِقُونَ ﴿٤٩﴾ وَهَٰذَا ذِكْرٌ مُّبَارَكٌ أَنزَلْنَٰهُ

43. *Ont-ils donc, en dehors de nous, des divinités [capables] de les défendre, alors que celles-ci ne peuvent ni porter secours à elles-mêmes, ni être assistées contre nous ?*

44. *Nous leur [permettrons], au contraire, de jouir, eux et leurs ancêtres, [des biens de ce monde] jusqu'au terme d'une longue vie.*
Or ça, ne voient-ils pas que, portant notre action sur la terre, nous la réduisons de tous côtés ? Or ça, sont-ils, eux, les vainqueurs ?

45. *Dis-leur : « Je ne [fais] que vous avertir par révélation. [Mais] les sourds n'entendent point d'appel quand on les met en garde. »*

46. *L'approche du châtiment de ton Seigneur leur paraît-elle imminente, ils s'écrient aussitôt : « Malheur à nous ! Nous avons été injustes, en vérité ! »*

47. *Au jour de la résurrection, nous placerons des balances justes. Aucune âme ne sera lésée, fût-ce du poids d'un grain de sénevé. Nous l'apporterons. Il suffira de nous, comme comptable.*

48. *Et certes, nous avons donné à Moïse et à Aaron [le livre du] discernement comme clarté et mémoration à l'intention des hommes pieux*

49. *qui redoutent leur Seigneur en secret et qui se tourmentent au sujet de l'heure.*

50. *Ceci est aussi une mémoration bénie que nous avons fait descendre. Refuserez-vous de la reconnaître [comme telle] ?*

V. 43 : *Des divinités [capables]...*, autre sens admis : « d'autres divinités [capables] de les défendre contre nous » (Ṭab., XVII, 30).

Ni être assistées, text. : « ni être accompagnées ». *Muṣḥab,* syn. *mujâr* (Jalâl, p. 431), « être voisin » et en conséquence bénéficier d'un droit de voisinage qui comporte, entre autres avantages, une protection ou une alliance contre tout ennemi. Selon Ṭab. (XVII, 30), ces fausses divinités ne sont « accompagnées » d'aucun bien, de par la volonté de Dieu. Elles sont dépourvues de tout avantage accordé par Dieu.

V. 46 : *L'approche du châtiment...,* text. : « que si un souffle du châtiment de ton Seigneur les touche »...

V. 47 : *Des balances justes :* symbole de la justice (Ṭab., XVII, 33).

Nous l'apporterons. Sens : Nous apporterons ce grain, pour montrer à chacun le moindre de ses actes, bon ou mauvais, même s'il s'agit d'un fait insignifiant. L'expression « grain de sénevé » est un cliché d'un usage très fréquent dans la langue ancienne, les parlers arabes modernes, ainsi que dans les Évangiles (Lc, XVII, 6).

V. 48 : *[Le livre du] discernement :* la Thora. Cet appellatif s'emploie plus fréquemment pour le Coran. Il désigne tout livre révélé permettant de discerner la vérité de l'erreur, le bien du mal, le licite de l'illicite.

La coordination dans le texte est explétive, car les deux termes qui suivent *discernement* doivent être entendus comme des spécificatifs *(tamyîz)* (Ṭab., XVII, 34-35).

V. 50 : Comme la Thora, le Coran est aussi, etc. (Ṭab., XVII, 35).

(الجـــزء السابع عشر)

أَفَأَنتُمْ لَهُۥ مُنكِرُونَ ﴿٥٠﴾ * وَلَقَدْ ءَاتَيْنَآ إِبْرَٰهِيمَ رُشْدَهُۥ
مِن قَبْلُ وَكُنَّا بِهِۦ عَٰلِمِينَ ﴿٥١﴾ إِذْ قَالَ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦ
مَا هَٰذِهِ ٱلتَّمَاثِيلُ ٱلَّتِىٓ أَنتُمْ لَهَا عَٰكِفُونَ ﴿٥٢﴾ قَالُوا۟ وَجَدْنَآ
ءَابَآءَنَا لَهَا عَٰبِدِينَ ﴿٥٣﴾ قَالَ لَقَدْ كُنتُمْ أَنتُمْ وَءَابَآؤُكُمْ
فِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٥٤﴾ قَالُوٓا۟ أَجِئْتَنَا بِٱلْحَقِّ أَمْ أَنتَ مِنَ
ٱللَّٰعِبِينَ ﴿٥٥﴾ قَالَ بَل رَّبُّكُمْ رَبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ
ٱلَّذِى فَطَرَهُنَّ وَأَنَا۠ عَلَىٰ ذَٰلِكُم مِّنَ ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿٥٦﴾
وَتَٱللَّهِ لَأَكِيدَنَّ أَصْنَٰمَكُم بَعْدَ أَن تُوَلُّوا۟ مُدْبِرِينَ ﴿٥٧﴾
فَجَعَلَهُمْ جُذَٰذًا إِلَّا كَبِيرًا لَّهُمْ لَعَلَّهُمْ إِلَيْهِ يَرْجِعُونَ ﴿٥٨﴾
قَالُوا۟ مَن فَعَلَ هَٰذَا بِـَٔالِهَتِنَآ إِنَّهُۥ لَمِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٥٩﴾
قَالُوا۟ سَمِعْنَا فَتًى يَذْكُرُهُمْ يُقَالُ لَهُۥٓ إِبْرَٰهِيمُ ﴿٦٠﴾ قَالُوا۟ فَأْتُوا۟
بِهِۦ عَلَىٰٓ أَعْيُنِ ٱلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَشْهَدُونَ ﴿٦١﴾ قَالُوٓا۟ ءَأَنتَ

51. *Nous avions déjà, auparavant, mis sur le droit chemin Abraham que nous connaissions.*
52. *Lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « Que sont ces statues auxquelles vous êtes [si] attachés ? »*
53. *ceux-ci répondirent : « Nous avons trouvé nos ancêtres attachés à leur culte.*
54. *— Certes, vous étiez, vous et vos ancêtres, dans un égarement évident, leur dit-il.*
55. *— Parles-tu sérieusement ou plutôt plaisantes-tu ? demandèrent-ils.*
56. *— Pas du tout, répondit Abraham, votre Seigneur est le Seigneur des cieux et de la terre ! [C'est lui] qui les a créés et je suis de ceux qui peuvent en témoigner !*
57. *« Par Dieu, je jouerai un mauvais tour à vos idôles, dès que vous aurez rebroussé chemin ! »*
58. *[Et en effet] il les réduisit en miettes, hormis [la statue] de leur grande idole, persuadé qu'ils ne manqueraient pas de revenir vers elle.*
59. *« Qui a commis ce [sacrilège] à l'encontre de nos divinités ? C'est vraiment un criminel ! » dirent-ils.*
60. *[Quelques-uns d'entre eux] déclarèrent : « Nous avons entendu un jeune homme, nommé Abraham, médire d'elles.*
61. *— Amenez-le et présentez-le à la foule, cria-t-on, pour qu'elle puisse attester [éventuellement son forfait] !*
62. *— Est-ce toi, Abraham, qui as mis nos divinités dans cet état ? demandèrent-ils [à Abraham quand on l'eut amené].*

V. 51 : *Nous connaissions* sa foi et sa sincérité (Ṭab., XVII, 36).

V. 55 : *Parles-tu sérieusement...,* text. : « es-tu venu avec la vérité ou es-tu du nombre des joueurs ». La plupart des traducteurs ont rendu ce verset presque littéralement, ce qui ne signifie rien en français. Pourtant, les commentateurs indiquent bien le sens réel de l'expression, très fréquente en langue arabe, quand le terme *ḥaqq* est opposé à *la'ib.* Le premier acquiert le sens de *jidd* (tout ce qui est sérieux) et le second celui de *hazl* (plaisanterie, badinage, bouffonnerie).

V. 58 : L'exégèse et la tradition fournissent d'abondants détails qui éclairent le sens général de ce verset. L'événement est à placer à l'époque du fameux roi babylonien Nemrod, fondateur de la tour de Babel, réputé pour sa passion pour la chasse. Ses sujets organisaient sous son égide un pèlerinage annuel vers les statues de divinités et un sanctuaire érigés dans le désert. Ce pèlerinage donnait lieu à de grandes démonstrations de piété et d'allégresse. Le culte comportait une procession entre deux rangées de statues de divinités, alignées par ordre de taille de part et d'autre du chemin que le cortège devait suivre, avant d'atteindre le temple principal. Devant le temple était dressée une statue, la plus grande de toutes, juste à l'entrée de celui-ci. C'était une statue d'or représentant probablement Mardouk ou Ea et « dont les yeux étaient figurés par deux pierres précieuses rouges qui scintillaient dans la nuit » (Zam., III, 14 ; Ṭab., XVII, 37-38 ; Râz., XXII, 182-183). Devant ces statues, les pèlerins déposaient les mets qu'ils apportaient en offrande, avant d'entrer dans le temple. La cérémonie terminée, ils sortaient, faisaient le tour des statues pour les invoquer une à une et se retrouvaient tous autour de leur plus grande idole, la principale, ou du moins celle qui leur était commune à tous. Ils lui adressaient des prières, puis rentraient chez eux. A ces cérémonies, tout le monde devait participer, sauf les malades et les impotents.

Abraham avait dix-sept ans, quand il dut participer à l'un de ces pèlerinages. Il lui répugnait de pratiquer l'idolâtrie à l'instar de ses concitoyens. Prétextant avoir mal au pied, il s'arrêta aux approches du lieu sacré, jurant de faire un mauvais sort à une telle débauche de statues qui constituaient à ses yeux autant de blasphèmes contre le vrai et unique Dieu. Ces menaces proférées à part soi furent néanmoins entendues par quelques pèlerins retardataires qui s'empressèrent d'en faire état, lorsque à leur sortie et au comble de l'ahurissement, les Babyloniens constatèrent la destruction de leurs idoles. Abraham avait épargné la grande statue d'or érigée devant le temple, s'étant contenté de lui attacher sa cognée au cou.

V. 59 : *C'est vraiment un criminel,* text. : « il est, certes, en vérité, parmi les injustes ».

V. 61 : Nous traduisons d'après le contexte et la première interprétation de Ṭab. (XVII, 40).

(سورة الأنبياء)

فَعَلْتَ هَٰذَا بِـَٔالِهَتِنَا يَٰٓإِبْرَٰهِيمُ ﴿٦٢﴾ قَالَ بَلْ فَعَلَهُۥ
كَبِيرُهُمْ هَٰذَا فَسْـَٔلُوهُمْ إِن كَانُوا۟ يَنطِقُونَ ﴿٦٣﴾
فَرَجَعُوٓا۟ إِلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ فَقَالُوٓا۟ إِنَّكُمْ أَنتُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٦٤﴾ ثُمَّ
نُكِسُوا۟ عَلَىٰ رُءُوسِهِمْ لَقَدْ عَلِمْتَ مَا هَٰٓؤُلَآءِ يَنطِقُونَ ﴿٦٥﴾
قَالَ أَفَتَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكُمْ شَيْـًٔا وَلَا
يَضُرُّكُمْ ﴿٦٦﴾ أُفٍّ لَّكُمْ وَلِمَا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ ۖ أَفَلَا
تَعْقِلُونَ ﴿٦٧﴾ قَالُوا۟ حَرِّقُوهُ وَٱنصُرُوٓا۟ ءَالِهَتَكُمْ إِن كُنتُمْ
فَٰعِلِينَ ﴿٦٨﴾ قُلْنَا يَٰنَارُ كُونِى بَرْدًا وَسَلَٰمًا عَلَىٰٓ إِبْرَٰهِيمَ ﴿٦٩﴾
وَأَرَادُوا۟ بِهِۦ كَيْدًا فَجَعَلْنَٰهُمُ ٱلْأَخْسَرِينَ ﴿٧٠﴾ وَنَجَّيْنَٰهُ
وَلُوطًا إِلَى ٱلْأَرْضِ ٱلَّتِى بَٰرَكْنَا فِيهَا لِلْعَٰلَمِينَ ﴿٧١﴾ وَوَهَبْنَا
لَهُۥٓ إِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ نَافِلَةً ۖ وَكُلًّا جَعَلْنَا صَٰلِحِينَ ﴿٧٢﴾
وَجَعَلْنَٰهُمْ أَئِمَّةً يَهْدُونَ بِأَمْرِنَا وَأَوْحَيْنَآ إِلَيْهِمْ فِعْلَ

63. *— Non, affirma-t-il, c'est plutôt la grande idole que voici qui a fait cela ! Questionnez donc [ces statues] si toutefois elles peuvent parler ! »*
64. *Reprenant conscience, les idolâtres crièrent : « C'est nous qui sommes injustes ! »*
65. *Puis faisant volte-face : « Tu sais bien que ces [idoles] ne parlent pas ! »*
66. *Et Abraham de répartir : « Eh quoi ! Adorez-vous, en dehors de Dieu, ce qui ne saurait en rien vous être utile, ni vous nuire non plus ?*
67. *« Fi donc de vous et de ce que, en dehors de Dieu, vous adorez ! Ne raisonnerez-vous donc point ?*
68. *— Brûlez-le, s'écrièrent les [idolâtres], pour venger vos divinités, si vous voulez agir. »*
69. *O feu, dîmes-nous cependant, sois pour Abraham un froid salutaire !*
70. *Ils voulurent user de perfidie contre Abraham, mais nous fîmes d'eux les plus grands perdants.*
71. *Nous le sauvâmes ainsi que Loth [en les dirigeant] vers une terre que nous avions bénie pour les mondes.*
72. *Nous lui donnâmes, comme faveur supplémentaire, Isaac et Jacob et de chacun d'eux nous fîmes un saint.*
73. *Nous fîmes d'eux des dirigeants pour mettre [les hommes] dans la bonne voie, d'après notre ordre. Nous leur révélâmes de pratiquer le bien, d'accomplir la prière et de s'acquitter de l'aumône légale. Ils furent envers nous des adorateurs.*

V. 64 : *C'est nous qui sommes injustes,* text. : « c'est vous qui êtes... ». Les polythéistes avaient sans doute supposé tout d'abord que la destruction de leurs idoles était une punition de leurs injustices, une manifestation de la colère de leurs divinités. Puis, ils se ravisèrent et s'en prirent à Abraham.

V. 65 : *Faisant volte-face* (Ṭab., XVII, 42), deuxième interprétation.

V. 68 : L'exégèse attribue ces paroles à un Kurde contemporain d'Abraham.
Pour venger, text. : « secourez ».

V. 69 : *Un froid salutaire,* text. : « froidure et salut ». Nous traduisons ainsi, car l'exégèse islamique enseigne que si le mot *salâm* (salut) n'avait pas été prononcé, Abraham serait mort de froid, au milieu du feu, celui-ci ayant reçu l'ordre, par l'entremise de l'ange Gabriel, d'être absolument froid (Ṭab., XVII, 44).

Sur la condamnation d'Abraham par Nemrod et ses sujets, la tradition fournit quelques détails. Dès que la sentence fut prononcée, ils ramassèrent du bois et firent un immense bûcher près d'un édifice où l'on avait enfermé Abraham, dans l'attente de l'exécution. Lorsque le feu eut atteint son maximum d'intensité, on fit monter Abraham sur le toit de l'édifice pour l'y précipiter. Abraham en levant la tête dit alors : « Seigneur, tu es l'unique au ciel et je suis seul à t'adorer sur terre. Personne ne t'adore en dehors de moi. Tu me suffis, et quel excellent protecteur tu es. » On le jeta alors dans le feu, il en sortit indemne.

V. 71 : *[En les dirigeant],* de la Babylonie vers la Terre Sainte (Ṭab., XVII, 45-46).

(الجـــزء السابع عشر)

ٱلْخَيْرَٰتِ وَإِقَامَ ٱلصَّلَوٰةِ وَإِيتَآءَ ٱلزَّكَوٰةِ ۖ وَكَانُوا۟ لَنَا
عَٰبِدِينَ ﴿٧٣﴾ وَلُوطًا ءَاتَيْنَٰهُ حُكْمًا وَعِلْمًا وَنَجَّيْنَٰهُ مِنَ
ٱلْقَرْيَةِ ٱلَّتِى كَانَت تَّعْمَلُ ٱلْخَبَٰٓئِثَ ۗ إِنَّهُمْ كَانُوا۟ قَوْمَ
سَوْءٍ فَٰسِقِينَ ﴿٧٤﴾ وَأَدْخَلْنَٰهُ فِى رَحْمَتِنَآ ۖ إِنَّهُۥ مِنَ
ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٧٥﴾ وَنُوحًا إِذْ نَادَىٰ مِن قَبْلُ فَٱسْتَجَبْنَا لَهُۥ
فَنَجَّيْنَٰهُ وَأَهْلَهُۥ مِنَ ٱلْكَرْبِ ٱلْعَظِيمِ ﴿٧٦﴾ وَنَصَرْنَٰهُ مِنَ
ٱلْقَوْمِ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَآ ۚ إِنَّهُمْ كَانُوا۟ قَوْمَ سَوْءٍ
فَأَغْرَقْنَٰهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٧٧﴾ وَدَاوُۥدَ وَسُلَيْمَٰنَ إِذْ يَحْكُمَانِ
فِى ٱلْحَرْثِ إِذْ نَفَشَتْ فِيهِ غَنَمُ ٱلْقَوْمِ وَكُنَّا لِحُكْمِهِمْ
شَٰهِدِينَ ﴿٧٨﴾ فَفَهَّمْنَٰهَا سُلَيْمَٰنَ ۚ وَكُلًّا ءَاتَيْنَا
حُكْمًا وَعِلْمًا ۚ وَسَخَّرْنَا مَعَ دَاوُۥدَ ٱلْجِبَالَ يُسَبِّحْنَ وَٱلطَّيْرَ ۚ
وَكُنَّا فَٰعِلِينَ ﴿٧٩﴾ وَعَلَّمْنَٰهُ صَنْعَةَ لَبُوسٍ لَّكُمْ لِتُحْصِنَكُم

74. *A Loth nous donnâmes le pouvoir, la capacité de juger, le savoir et nous le sauvâmes de la cité qui se livrait au vice, parce qu'en vérité ses [habitants] étaient des gens malfaisants et pervers.*

75. *Nous le fîmes entrer en notre miséricorde, car il était du nombre des saints.*

76. *[Souviens-toi aussi] de Noé quand, autrefois, il lança un appel. Nous l'exauçâmes et le sauvâmes ainsi que sa famille de l'immense détresse.*

77. *Nous lui prêtâmes secours contre le peuple qui traitait nos signes de mensonges. C'étaient des gens malfaisants que nous noyâmes tous.*

78. *[Souviens-toi aussi de] David et de Salomon lorsqu'ils eurent à juger [à propos] d'un champ emblavé qu'un troupeau de moutons avait dévasté une nuit. Nous étions témoin de leur sentence.*

79. *Nous fîmes comprendre à Salomon [le fond du litige]. A chacun nous donnâmes la capacité de juger et le savoir. Nous contraignîmes les montagnes et les oiseaux à nous exalter en compagnie de David. Nous avons agi ainsi.*

80. *Nous apprîmes à David à fabriquer des cottes de mailles [dont vous deviez, par la suite, vous servir] pour vous protéger contre votre propre violence. [Nous] en êtes-vous reconnaissants [pour autant] ?*

V. 74 : *Juger* dans les litiges opposant les hommes et la connaissance des sciences religieuses (Ṭab., XVII, 49). L'accusatif laisse supposer un sous-entendu : « Souviens-toi de Loth. »

La cité : Sodome.

V. 76 : *[Souviens-toi aussi] :* même observation que pour le verset 74, à propos de cet accusatif (Jalâl, p. 434).

Détresse, karb : shiddatu-l-ghamm, « comble de l'affliction » ; ici, « Déluge ».

V. 78 : *Dévasté, nafasha,* terme technique d'élevage, syn. *nashira.* Le premier signifie, en parlant d'un troupeau, « paître la nuit librement à l'insu du gardien », le second marque une nuance, « paître la nuit sous la conduite et la surveillance d'un berger ».

Le verset fait allusion à un jugement bien connu chez les Arabes, rendu par Salomon, modèle à leurs yeux de sagesse et d'équité. Un troupeau s'échappant la nuit de son bercail dévasta un champ couvert de cultures. David jugea qu'il fallait, en compensation du préjudice subi, attribuer en toute propriété le troupeau au cultivateur. Salomon, âgé à peine de onze ans, fut d'un autre avis. Il conseilla à David, selon le sens de l'équité que Dieu lui avait accordé, d'évaluer d'abord le dommage et d'attribuer, non le troupeau en entier, mais, sur son produit (laine, lait, agneaux), le montant des dégâts subis, le cultivateur devant garder le troupeau jusqu'à amortissement de ce que le pasteur lui devait. Il en fut ainsi décidé (Ṭab., XVII, 51-54).

Ce verset mentionnant une sentence équitable devait servir de référence juridique en droit musulman : la responsabilité financière incombant au propriétaire d'un cheptel pour tout préjudice causé par celui-ci à un tiers. Les juristes de l'Islâm enseignent cette formule : *ʿalâ 'aṣḥâbi-l-Mâshiyati ḥifdhuha,* « incombe à tout propriétaire de bétail la garde de celui-ci ».

V. 79 : *Nous fîmes comprendre,* Ṭab. (XVII, 51) : « Nous la fîmes comprendre. »

A chacun : David, Salomon et les autres prophètes énumérés *(id.).*

Nous avons agi ainsi, interprétation de Ṭab. (XVII, 54). Text. : « et nous étions faiseurs ». Khâz. (IV, 247) fait remarquer que les montagnes et les oiseaux « faisaient écho aux cantiques de David ». Selon Jalâl (p. 434) ce passage peut être ainsi compris : même si de tels faits vous paraissent des prodiges, sachez que c'est nous qui en sommes l'auteur ; ou encore : et nous eûmes fait bien d'autres choses mémorables.

Autre sens de *sabbaḥa :* « prier ».

V. 80 : *Des cottes de mailles, labûs,* en arabe ancien, désigne au masculin tout vêtement et toute arme (lances, sabres, cuirasses). Au féminin, il désigne plus spécialement les cottes de mailles. On sait que la tradition attribue à David l'invention de la cotte de mailles, Dieu lui ayant assujetti le fer. A ce titre, dans le symbolisme corporatif, David est le patron des forgerons.

Nous traduisons tout ce verset d'après l'idée, non à la lettre. Text. : « Nous lui apprîmes la fabrication pour vous des cottes de mailles puisqu'elles vous protègent contre votre mal » (c'est-à-dire la guerre).

(سورة الأنبياء)

مِّنۢ بَأۡسِكُمۡۖ فَهَلۡ أَنتُمۡ شَٰكِرُونَ ﴿٨٠﴾ وَلِسُلَيۡمَٰنَ ٱلرِّيحَ
عَاصِفَةٗ تَجۡرِي بِأَمۡرِهِۦٓ إِلَى ٱلۡأَرۡضِ ٱلَّتِي بَٰرَكۡنَا فِيهَاۚ
وَكُنَّا بِكُلِّ شَيۡءٍ عَٰلِمِينَ ﴿٨١﴾ وَمِنَ ٱلشَّيَٰطِينِ مَن
يَغُوصُونَ لَهُۥ وَيَعۡمَلُونَ عَمَلٗا دُونَ ذَٰلِكَۖ وَكُنَّا لَهُمۡ
حَٰفِظِينَ ﴿٨٢﴾ * وَأَيُّوبَ إِذۡ نَادَىٰ رَبَّهُۥٓ أَنِّي مَسَّنِيَ
ٱلضُّرُّ وَأَنتَ أَرۡحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿٨٣﴾ فَٱسۡتَجَبۡنَا لَهُۥ فَكَشَفۡنَا
مَا بِهِۦ مِن ضُرّٖۖ وَءَاتَيۡنَٰهُ أَهۡلَهُۥ وَمِثۡلَهُم مَّعَهُمۡ رَحۡمَةٗ مِّنۡ
عِندِنَا وَذِكۡرَىٰ لِلۡعَٰبِدِينَ ﴿٨٤﴾ وَإِسۡمَٰعِيلَ وَإِدۡرِيسَ
وَذَا ٱلۡكِفۡلِۖ كُلّٞ مِّنَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿٨٥﴾ وَأَدۡخَلۡنَٰهُمۡ فِي
رَحۡمَتِنَآۖ إِنَّهُم مِّنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٨٦﴾ وَذَا ٱلنُّونِ إِذ ذَّهَبَ
مُغَٰضِبٗا فَظَنَّ أَن لَّن نَّقۡدِرَ عَلَيۡهِ فَنَادَىٰ فِي ٱلظُّلُمَٰتِ أَن
لَّآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنتَ سُبۡحَٰنَكَ إِنِّي كُنتُ مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٨٧﴾

81. *[Nous avons pareillement soumis] à Salomon le vent soufflant en ouragan : sur son ordre, il prit la direction d'une terre que nous avions bénie. Nous sommes à même de tout savoir.*

82. *Parmi les démons, certains plongeaient pour lui [au fond des mers] ou accomplissaient d'autres travaux. Nous étions pour eux des protecteurs.*

83. *[Souviens-toi] de Job quand il lança un appel à son Seigneur [disant] : « Je souffre ! En vérité ; tu es le miséricordieux suprême ! »*

84. *Nous l'exauçâmes en écartant de lui le mal dont il se plaignait. Nous lui rendîmes les siens et, avec eux, autant qu'eux à titre de miséricorde de notre part et d'exemple mémorable pour ceux qui [nous] adorent.*

85. *[Souviens-toi] d'Ismaël, d'Énoch et de Żûl-Kilf dont chacun fut du nombre de ceux qui patientent.*

86. *Nous les fîmes entrer en notre miséricorde et ils comptent ainsi parmi les saints.*

87. *[Souviens-toi] de Jonas quand il s'en fut irrité, persuadé que nous ne pouvions rien contre lui. Mais il nous implora dans les ténèbres, [disant] : « Il n'y a pas de divinité en dehors de toi ! Gloire à toi ! J'étais du nombre des injustes ! »*

V. 81 : *Une terre :* la Terre Sainte. Selon la légende, un ouragan permettait à Salomon et à son armée de se déplacer de la Terre Sainte vers tout autre lieu et d'y revenir, selon sa volonté (Ṭab., XVII, 55).

V. 82 : *Plongeaient :* pour lui apporter des perles (Jalâl, p. 435).

Salomon exerçait, selon la tradition, un pouvoir sur les esprits et les forces invisibles. Par *autres travaux* il faut entendre, selon Ṭab. (XVII, 56), soit des statues *(tamâthîl),* soit des sanctuaires *(maḥârib)* ou simplement des synagogues. L'expression *ʿamalan dûna żalika* ne doit pas être comprise dans le sens de travaux de moindre importance, mais *ghayra żalika* (et autres travaux) (Jalâl, *ibid.*).

V. 84 : Dieu rendit à Job, au terme de terribles épreuves qui n'avaient pas duré moins de sept ans, sa famille et ses biens. Job, dans la tradition de l'Islâm, est l'exemple même de l'homme juste, inébranlable dans ses convictions, inaccessible aux tentations de Satan. Sa fidélité et sa foi, malgré le malheur et les souffrances physiques, en font un modèle pour les soufis. Selon l'exégèse coranique, il était d'origine byzantine *(rûmi).* Il nous semble inutile d'indiquer toutes les sources musulmanes intéressant Job, car celles-ci sont à peu près toutes résumées dans le commentaire de Ṭab. (XVII, 57 à 73).

Avec eux, autant qu'eux : nous l'avons rendue deux fois plus nombreuse.

V. 85 : *Żûl-Kilf.* Sur ce personnage mentionné aussi à la S. XXXVIII, 48, les sources musulmanes sont discordantes.

Selon Ṭab. (XVII, 73-76) il s'agit du fils de Job, homme pieux et persévérant dans la voie tracée par Dieu et qui s'était de lui-même engagé à remplir parmi ses concitoyens la mission d'un *nabiy,* priant la nuit, jeûnant et rendant la justice le jour. Cette interprétation fondée sur l'étymologie (*kilf* signifiant « mandat, caution », etc.) n'éclaire pas le mystère qui entoure ce sage. (Voir WASA, p. 137 ; Waj., I, p. 429 ; *Encl. Isl.,* s. v. Dhû-l-Kilf.)

V. 87 : *Jonas,* text. : « l'homme au poisson », surnom coranique de Jonas.

Pour tous ces détails, *cf.* S. X.

(الجـــزء السابع عشر)

فَٱسْتَجَبْنَا لَهُۥ وَنَجَّيْنَٰهُ مِنَ ٱلْغَمِّ ۚ وَكَذَٰلِكَ نُـۨجِى ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٨٨﴾
وَزَكَرِيَّآ إِذْ نَادَىٰ رَبَّهُۥ رَبِّ لَا تَذَرْنِى فَرْدًا وَأَنتَ
خَيْرُ ٱلْوَٰرِثِينَ ﴿٨٩﴾ فَٱسْتَجَبْنَا لَهُۥ وَوَهَبْنَا لَهُۥ يَحْيَىٰ
وَأَصْلَحْنَا لَهُۥ زَوْجَهُۥٓ ۚ إِنَّهُمْ كَانُوا۟ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْخَيْرَٰتِ
وَيَدْعُونَنَا رَغَبًا وَرَهَبًا ۖ وَكَانُوا۟ لَنَا خَٰشِعِينَ ﴿٩٠﴾ وَٱلَّتِىٓ
أَحْصَنَتْ فَرْجَهَا فَنَفَخْنَا فِيهَا مِن رُّوحِنَا وَجَعَلْنَٰهَا
وَٱبْنَهَآ ءَايَةً لِّلْعَٰلَمِينَ ﴿٩١﴾ إِنَّ هَٰذِهِۦٓ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً
وَٰحِدَةً وَأَنَا۠ رَبُّكُمْ فَٱعْبُدُونِ ﴿٩٢﴾ وَتَقَطَّعُوٓا۟ أَمْرَهُم بَيْنَهُمْ ۖ
كُلٌّ إِلَيْنَا رَٰجِعُونَ ﴿٩٣﴾ فَمَن يَعْمَلْ مِنَ ٱلصَّٰلِحَٰتِ
وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَا كُفْرَانَ لِسَعْيِهِۦ ۖ وَإِنَّا لَهُۥ كَٰتِبُونَ ﴿٩٤﴾
وَحَرَٰمٌ عَلَىٰ قَرْيَةٍ أَهْلَكْنَٰهَآ أَنَّهُمْ لَا يَرْجِعُونَ ﴿٩٥﴾ حَتَّىٰٓ إِذَا
فُتِحَتْ يَأْجُوجُ وَمَأْجُوجُ وَهُم مِّن كُلِّ حَدَبٍ يَنسِلُونَ ﴿٩٦﴾

88. *Nous l'exauçâmes en dissipant son angoisse et c'est ainsi que nous sauvons les croyants.*

89. *[Souviens-toi] de Zacharie quand il fit appel à son Seigneur, [disant] : « Seigneur, ne me laisse point seul, toi qui es le meilleur successible. »*

90. *Nous l'exauçâmes, lui accordâmes Jean et rendîmes son épouse meilleure. Ils s'empressaient de faire le bien, nous invoquaient par amour et par crainte, et se montraient humbles devant nous.*

91. *[Et souviens-toi] de celle qui préserva son sexe [de tout contact], en qui nous insufflâmes de notre esprit et dont nous avons fait, ainsi que de son fils, un signe pour les mondes.*

92. *Certes, cette communauté-ci — qui [doit être] une seule communauté — est la vôtre et je suis votre Seigneur. Adorez-moi !*

93. *Les hommes se sont divisés [dans leurs convictions religieuses], mais chacun reviendra à nous.*

94. *L'effort de tout croyant qui pratique le bien ne sera point méconnu, car nous l'inscrivons [à son actif].*

95. *Interdiction est faite aux habitants d'une cité que nous avons fait périr de revenir,*

96. *avant que Gog et Magog ne soient lâchés et dévalent de tout monticule.*

V. 89 : Zacharie avait demandé à Dieu de lui donner un héritier mâle, puis se ravisant, il confessa : « Mais tu es le meilleur des héritiers. »

V. 90 : *Nous... rendîmes son épouse meilleure.* Selon certains, l'épouse de Zacharie était stérile et Dieu la rendit féconde. Selon d'autres, elle était acariâtre et Dieu améliora son caractère. Ṭab. (XVII, 83) admet que le verbe *'aṣlaḥa* (étym. « amender, améliorer, réformer », etc.) implique aussi une amélioration physique et donc la rendit plus belle.

V. 91 : *Celle :* Marie, la Mère Virginale.
[De tout contact] (Ṭab., XVII, 84) : de tout commerce charnel.

V. 92 : Nous traduisons d'après l'interprétation de Jalâl (p. 436).
Selon la lecture de 'Ubay, le terme *'umma,* dans son second emploi, doit être lu *'ummatun* (communauté, nation) et a un sens complexe. Ici, il signifie : « religion, doctrine spirituelle » (Zam., III, 20).
Selon Ṭab. (XVII, 84), on doit comprendre la phrase comme si elle était ainsi construite : « Certes, celle-ci est votre communauté, cette communauté unique... »
Autre sens possible : « Certes, votre communauté – et vous devez former une seule communauté – est bien la vôtre... »

V. 93 : *[Dans leurs convictions religieuses]*, Ṭab., XVII, 85.

V. 95 : *Interdiction,* text. : « illicite ».
De revenir, c'est-à-dire de se convertir à la religion de Dieu (Ṭab., XVII, 86-87).

V. 96 : *Gog et Magog.* Il nous a été donné (S. XVIII, 94) d'indiquer le rôle que jouent dans l'eschatologie islamique et biblique ces deux peuplades qui envahiront la terre, détruiront tout avant d'être détruites à leur tour par Jésus et dont l'irruption précédera de peu la fin du monde (Ṭab., XVII, pp. 87-91 ; Zam., III, pp. 20-21 ; *Encl. Isl.,* s. v. Yadjudj wa Madjûdj ; Gen., X, 3 ; Éz., XXVIII, XXIX).
Ne soient lâchés, text. : « avant que ne leur soit ouvert [le passage] ».
Monticule, ḥadab : inégalité du relief, bosselure, convexité. Se dit plus spécialement d'une élévation de terrain.

(سورة الأنبياء)

وَٱقْتَرَبَ ٱلْوَعْدُ ٱلْحَقُّ فَإِذَا هِىَ شَٰخِصَةٌ أَبْصَٰرُ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ يَٰوَيْلَنَا قَدْ كُنَّا فِى غَفْلَةٍ مِّنْ هَٰذَا بَلْ كُنَّا ظَٰلِمِينَ ﴿٩٧﴾
إِنَّكُمْ وَمَا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ حَصَبُ جَهَنَّمَ أَنتُمْ لَهَا
وَٰرِدُونَ ﴿٩٨﴾ لَوْ كَانَ هَٰٓؤُلَآءِ ءَالِهَةً مَّا وَرَدُوهَا ۖ وَكُلٌّ فِيهَا
خَٰلِدُونَ ﴿٩٩﴾ لَهُمْ فِيهَا زَفِيرٌ وَهُمْ فِيهَا لَا يَسْمَعُونَ ﴿١٠٠﴾ إِنَّ
ٱلَّذِينَ سَبَقَتْ لَهُم مِّنَّا ٱلْحُسْنَىٰٓ أُو۟لَٰٓئِكَ عَنْهَا مُبْعَدُونَ ﴿١٠١﴾
لَا يَسْمَعُونَ حَسِيسَهَا ۖ وَهُمْ فِى مَا ٱشْتَهَتْ أَنفُسُهُمْ
خَٰلِدُونَ ﴿١٠٢﴾ لَا يَحْزُنُهُمُ ٱلْفَزَعُ ٱلْأَكْبَرُ وَتَتَلَقَّىٰهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ
هَٰذَا يَوْمُكُمُ ٱلَّذِى كُنتُمْ تُوعَدُونَ ﴿١٠٣﴾ يَوْمَ نَطْوِى
ٱلسَّمَآءَ كَطَىِّ ٱلسِّجِلِّ لِلْكُتُبِ ۚ كَمَا بَدَأْنَآ أَوَّلَ خَلْقٍ نُّعِيدُهُۥ ۚ
وَعْدًا عَلَيْنَآ ۚ إِنَّا كُنَّا فَٰعِلِينَ ﴿١٠٤﴾ وَلَقَدْ كَتَبْنَا فِى ٱلزَّبُورِ مِنۢ
بَعْدِ ٱلذِّكْرِ أَنَّ ٱلْأَرْضَ يَرِثُهَا عِبَادِىَ ٱلصَّٰلِحُونَ ﴿١٠٥﴾

97. *Alors la vraie promesse sera sur le point de s'accomplir, tandis que les regards des impies se figeront soudain : « Malheur à nous, diront-ils, nous n'avons nullement songé à ce qui [arrive]. Bien plus, nous avons été injustes ! »*

98. *Vous et ce que vous adoriez en dehors de Dieu servirez de combustible à la géhenne. Vous y arrivez !*

99. *Si ces [idoles] étaient des divinités, elles ne seraient pas conduites [à la géhenne]. [En fait], chacune d'elles y sera pour l'éternité.*

100. *Ils y pousseront des gémissements sans qu'ils puissent entendre.*

101. *Certes, ceux à qui nous aurons, par antériorité, accordé la plus belle [récompense], ceux-là en seront écartés.*

102. *Ils n'entendront pas les clameurs [de la géhenne] et jouiront éternellement de ce que leur âme désire.*

103. *La grande épouvante ne les affligera point. Les anges les accueilleront [en disant] : « Voici le jour qui vous a été promis ! »*

104. *Jour où nous ploierons le ciel comme on plie un parchemin portant un écrit ou un rouleau. De même que nous avons procédé à la première création, de même nous recommencerons. C'est une promesse qui nous incombe. Ainsi nous agirons !*

105. *Nous avons écrit dans les Psaumes, après [l'avoir mentionné] dans l'archétype céleste, que mes saints serviteurs hériteront de la terre.*

V. 97 : Interprétation de Ṭab. (XVII, 97).

V. 100 : Ils gémiront, mais les uns n'entendront pas les gémissements des autres (Ṭab., XVII, 95).

V. 101 : *La plus belle [récompense] :* le bonheur, le paradis (Ṭab., XVII, 98).

V. 104 : *Rouleau, sijjil :* les commentateurs voient à tort dans ce mot le nom d'un secrétaire du Prophète, ou celui d'un ange (*cf.* Ṭab., XVII, 99-100 ; Zam., III, 22). Il s'agit d'un mot d'origine grecque *(sigillon)* qui ne s'emploie guère de nos jours et qui, à l'époque du Prophète, avait le sens de lettre, registre, rouleau, parchemin sur lequel on écrit et aussi sceau en argile.

La première création. Il s'agit d'un nom d'action *(maṣdar).* Le mot *khalq* peut être pris aussi dans le sens de créature. Le passage signifierait alors : « Nous referons toute créature comme nous l'avons créée la première fois » (Râz., XXII, 228).

(الجـــزء السابع عشر)

إِنَّ فِي هَٰذَا لَبَلَٰغًا لِّقَوْمٍ عَٰبِدِينَ ﴿١٠٦﴾ وَمَآ أَرْسَلْنَٰكَ إِلَّا
رَحْمَةً لِّلْعَٰلَمِينَ ﴿١٠٧﴾ قُلْ إِنَّمَا يُوحَىٰٓ إِلَيَّ أَنَّمَآ إِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ
وَٰحِدٌ ۖ فَهَلْ أَنتُم مُّسْلِمُونَ ﴿١٠٨﴾ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَقُلْ ءَاذَنتُكُمْ
عَلَىٰ سَوَآءٍ ۖ وَإِنْ أَدْرِىٓ أَقَرِيبٌ أَم بَعِيدٌ مَّا تُوعَدُونَ ﴿١٠٩﴾
إِنَّهُۥ يَعْلَمُ ٱلْجَهْرَ مِنَ ٱلْقَوْلِ وَيَعْلَمُ مَا تَكْتُمُونَ ﴿١١٠﴾ وَإِنْ
أَدْرِى لَعَلَّهُۥ فِتْنَةٌ لَّكُمْ وَمَتَٰعٌ إِلَىٰ حِينٍ ﴿١١١﴾ قَٰلَ رَبِّ ٱحْكُم
بِٱلْحَقِّ ۗ وَرَبُّنَا ٱلرَّحْمَٰنُ ٱلْمُسْتَعَانُ عَلَىٰ مَا تَصِفُونَ ﴿١١٢﴾

106. *C'est là une communication pour des gens qui se livrent à la dévotion.*

107. *Nous ne t'avons envoyé qu'à titre de miséricorde pour les mondes.*

108. *Dis : « Il m'est seulement révélé que votre Dieu est un Dieu unique. Êtes-vous musulmans ? »*

109. *S'ils se détournent, dis-[leur] : « Je vous ai avertis, sans discrimination, et j'ignore si ce qui vous est annoncé est proche ou lointain.*

110. *« [Dieu] sait ce que vous dites à haute voix et ce que vous dissimulez. »*

111. *« Je ne sais pas, [le retard de l'arrivée de ce que je vous annonce] est peut-être une tentation pour vous ou encore [une occasion] de jouir [de la vie] un laps de temps. »*

112. *Dis : « Mon Seigneur juge selon la vérité ! Notre Seigneur est le Miséricordieux, celui dont on implore l'assistance contre vos assertions. »*

Sourate XXII

Le pèlerinage (Al-Ḥajj)

Cent troisième dans l'ordre chronologique, soixante-dix-huit versets révélés à La Mekke, sauf les versets 52 à 55, révélés entre Médine et La Mekke, cette sourate doit son titre au verset 27, où il est question de pèlerinage.

Canevas

Dieu : Ses attributs ; Ses sanctions ; tout dépend de Sa volonté ; tout se prosterne devant Lui, les animaux, les plantes, les astres ; donne la mort et la vie. A Lui tout retourne : maître du devenir ; tout Lui appartient, juge souverain. « Il ne s'est point reposé » après avoir parachevé Son œuvre ; défend ceux qui ont la foi ; n'impose aucune gêne en matière religieuse : 1-2, 18-19, 38-41, 48, 56, 60-66, 68, 70, 74, 76, 78.
La création : procède de Dieu : 5.
Les anges : 75-76.
Satan : 3-4, 52-53.
Les prophètes : 42.
Muḥammad : persécuté comme les prophètes qui l'ont précédé ; sujet aux suggestions de Satan, mais Dieu le remet sur la voie droite ; avertisseur ; Dieu le soutient : 15, 42, 47, 52-53, 67.
Le Coran : message divin qui irrite les mécréants : 54, 72.
Les hommes : ingrats et discutailleurs ; seront jugés selon leurs œuvres ; Dieu assigne à chaque communauté humaine une loi religieuse : 2, 8, 11-12, 50-51, 56, 66-67, 73, 75-76.
Les musulmans : sont ainsi nommés par Dieu ; doivent faire preuve de patience et se soumettre entièrement à Dieu ; rispoter à l'agression ; ils sont les témoins de Dieu contre les infidèles ; leur père spirituel est Abraham : 14, 17, 23-24, 39, 50, 77-78.
Juifs, chrétiens, zoroastriens : 17.
Les mécréants : 19-20, 46, 51, 55, 57, 74.
Les idolâtres de La Mekke persécuteurs des musulmans : 11-12, 17, 25-26.
Le temple de la Kaʿba ou mosquée sacrée : son emplacement a été indiqué par Dieu à Abraham : 26.
Le pèlerinage annuel et ses rites principaux : 26-27.
L'heure : cataclysme, séisme, épouvante qui l'accompagnent ; les femelles avorteront et les mères oublieront leurs petits : 1-2, 5, 7, 9, 17, 47, 69.
Le paradis : 23.
L'enfer : 4, 20-22.

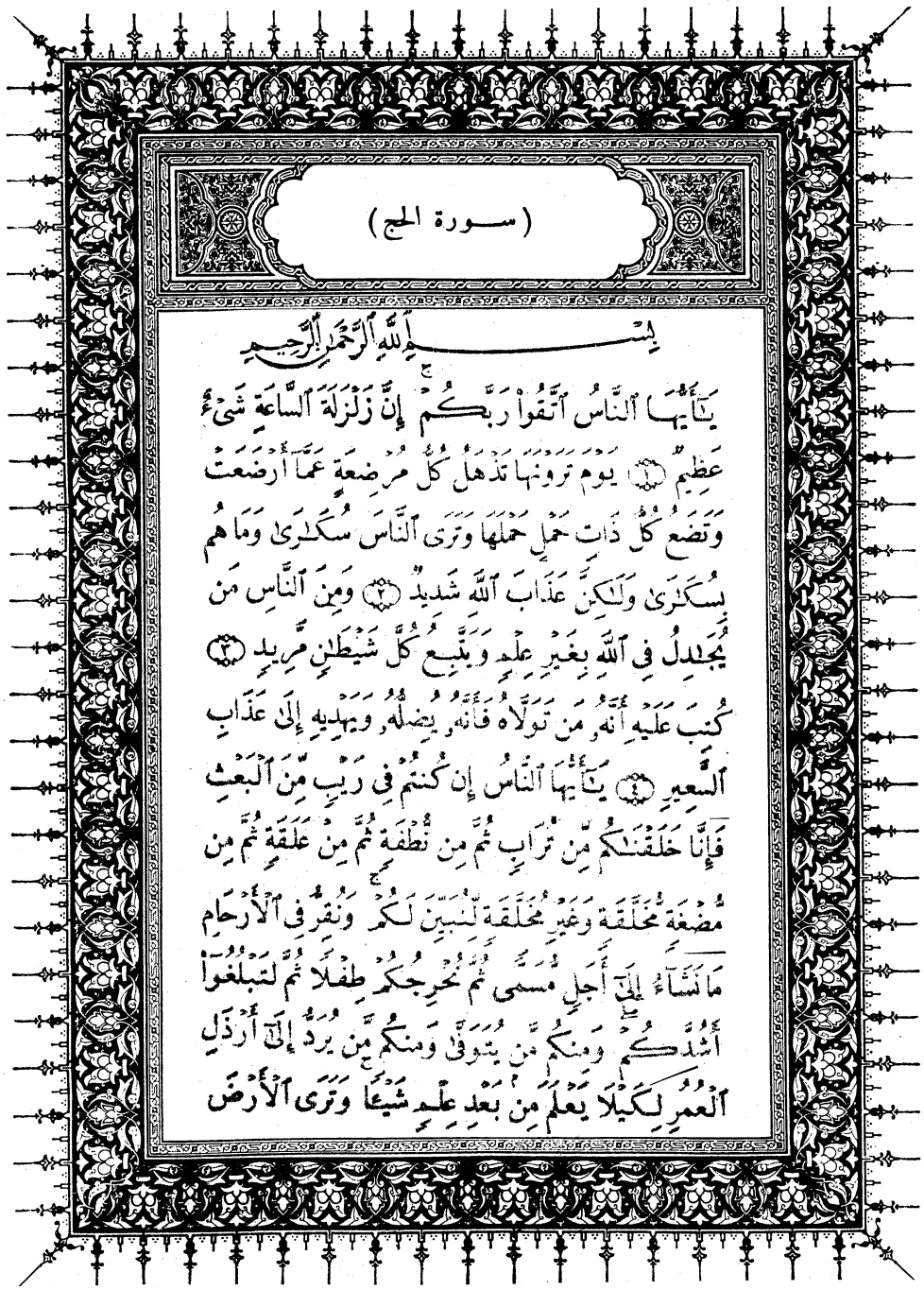

(سورة الحج)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱتَّقُوا۟ رَبَّكُمْ ۚ إِنَّ زَلْزَلَةَ ٱلسَّاعَةِ شَىْءٌ
عَظِيمٌ ﴿١﴾ يَوْمَ تَرَوْنَهَا تَذْهَلُ كُلُّ مُرْضِعَةٍ عَمَّآ أَرْضَعَتْ
وَتَضَعُ كُلُّ ذَاتِ حَمْلٍ حَمْلَهَا وَتَرَى ٱلنَّاسَ سُكَٰرَىٰ وَمَا هُم
بِسُكَٰرَىٰ وَلَٰكِنَّ عَذَابَ ٱللَّهِ شَدِيدٌ ﴿٢﴾ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن
يُجَٰدِلُ فِى ٱللَّهِ بِغَيْرِ عِلْمٍ وَيَتَّبِعُ كُلَّ شَيْطَٰنٍ مَّرِيدٍ ﴿٣﴾
كُتِبَ عَلَيْهِ أَنَّهُۥ مَن تَوَلَّاهُ فَأَنَّهُۥ يُضِلُّهُۥ وَيَهْدِيهِ إِلَىٰ عَذَابِ
ٱلسَّعِيرِ ﴿٤﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِن كُنتُمْ فِى رَيْبٍ مِّنَ ٱلْبَعْثِ
فَإِنَّا خَلَقْنَٰكُم مِّن تُرَابٍ ثُمَّ مِن نُّطْفَةٍ ثُمَّ مِنْ عَلَقَةٍ ثُمَّ مِن
مُّضْغَةٍ مُّخَلَّقَةٍ وَغَيْرِ مُخَلَّقَةٍ لِّنُبَيِّنَ لَكُمْ ۚ وَنُقِرُّ فِى ٱلْأَرْحَامِ
مَا نَشَآءُ إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى ثُمَّ نُخْرِجُكُمْ طِفْلًا ثُمَّ لِتَبْلُغُوٓا۟
أَشُدَّكُمْ ۖ وَمِنكُم مَّن يُتَوَفَّىٰ وَمِنكُم مَّن يُرَدُّ إِلَىٰٓ أَرْذَلِ
ٱلْعُمُرِ لِكَيْلَا يَعْلَمَ مِنۢ بَعْدِ عِلْمٍ شَيْـًٔا ۚ وَتَرَى ٱلْأَرْضَ

De par le nom de Dieu, tout-miséricordieux, tout compatissant.

1. *O hommes ! Craignez votre Seigneur, car le tremblement [qui précédera] l'Heure sera épouvantable.*
2. *Le jour où il se produira, toute nourrice oubliera ce qu'elle allaite, toute femelle avortera, les hommes te paraîtront ivres bien qu'ils ne le soient point en [réalité]. Le châtiment de Dieu sera terrible.*
3. *Il est des hommes qui discutent au sujet de Dieu, sans connaissance de cause, et qui suivent n'importe quel démon rebelle.*
4. *Il a été prescrit à l'égard de ce dernier, qu'il égarera et conduira vers le supplice de la flamme quiconque le prendra pour maître.*
5. *O hommes ! Si vous êtes dans le doute au sujet de la résurrection, [rendez-vous compte que] nous vous avons créés de poussière, puis d'une goutte de sperme, puis d'un jointif puis d'un embryon [normalement] formé ou difforme, pour vous éclairer [sur notre omnipotence]. Nous déposons dans les matrices ce que nous voulons pour un terme fixé, ensuite nous vous en expulsons [à l'état de] bébé pour que vous atteigniez, ensuite, votre maturité. Il en est parmi vous qui meurent [encore jeunes], tandis que d'autres vivent jusqu'à la décrépitude, si bien qu'ils ne savent plus rien de ce qu'ils savaient. Ainsi tu vois une terre [naguère] desséchée reprendre vie, gonfler dès que nous l'arrosons de pluie, [puis] donner naissance à de splendides couples de végétaux de toute espèce.*

V. 1 : *[Qui précédera]*, Ṭab., XVII, 109.

Épouvantable, text. : « chose immense ».

V. 2 : *Où il se produira,* text. : « où vous le verrez ».

Murḍiʿat, toute femme ou toute femelle qui allaite un petit, mère ou simple nourrice. La forme habituelle *murḍiʿ* désigne une mère qui allaite.

La tradition islamique, se référant à certains versets coraniques et aux entretiens du Prophète avec ses compagnons, rapporte sur le moment qui précède l'heure de la résurrection et la fin du monde des descriptions bouleversantes (Ṭab., XVII, 110). Ce « prélude » comporte trois phases ou souffles *(nafḫa) :* l'épouvante *(fazaʿ),* le grondement céleste *(saʿqa)* et la levée en masse de tous les êtres pour se présenter devant Dieu *(qiyâm)* (I. Kath., III, 203-204). Le soleil et la lune subiront une éclipse totale. Le ciel sera d'abord rougeoyant comme un métal en fusion avant de s'obscurcir et de devenir noir ; les étoiles y paraîtront dispersées. La terre sera alors soumise à de violentes secousses *(zalzal, rajj)* et tourbillonnera dans l'espace comme un bateau en perdition *(safîna mubâqa)* ballotté par des vagues déchaînées. Les femmes enceintes avorteront et les enfants, de terreur, deviendront comme des vieillards chenus. Les saints et les martyrs ne connaîtront pas ces bouleversements apocalyptiques. Mais les témoins du spectacle affolant offert par un univers en écroulement, tendu, contracté, en rupture avec ses lois habituelles, se pliant sur lui-même comme pour se briser, auront à supporter un immense vertige : « ils paraîtront ivres, alors qu'ils ne seront pas ivres ». L'épouvante aura sur eux le même effet que le vin (Ṭab., XVII, 115). Leur étourdissement sera, au surplus, aggravé par l'instabilité d'une terre devenue brusquement chaotique (S. XCIX, 1-2).

Dans l'impossibilité de s'y maintenir en équilibre, les derniers hommes se mettront à plat ventre et s'efforceront désespérément de s'accrocher à un sol soumis à des convulsions jamais égalées. Ils se diront dans leur frayeur, agrippés à une terre naguère hospitalière, devenue soudain méconnaissable : « Qu'a-t-elle ? » C'est alors que l'heure de la résurrection sonnera : « un atome de bien aura sa récompense, de même qu'un atome de mal sera sanctionné ». Ce dernier passage s'inspire de la S. XCIX. D'autres versets coraniques font brièvement allusion à cette extinction du monde, notamment, S. XXI, 103 ; S. XXVII, 12, 14 ; S. XXXVI, 29, 49, 53 ; S. XXXVIII, 15 ; S. XL, 32 ; S. L, 42 ; S. LIV, 31 ; S. LXIX, 14 ; S. LXX, 8-9, etc.

V. 5 : Votre père Adam a été créé de poussière. Sa descendance a été créée suivant un autre processus.

'Alaq : text. suspension, attache, ici lien attachant l'embryon à la matrice.

Un embryon, text. : « une bouchée [*de ʿchair*] ». Nous traduisons ainsi faute de terme français approprié ; le terme fœtus *(janîn)* ne correspond pas au stade visé.

Formé ou difforme, autre sens : « complet ou incomplet, viable ou non viable, parfait ou imparfait, normal ou handicapé ».

Pour un terme fixé. Nous faisons séjourner le fœtus viable mâle ou femelle, dans le sein de sa mère, un temps correspondant à son développement avant sa naissance (Râz., XXIII, 9).

Jusqu'à la décrépitude; text. : « reconduit, repoussé jusqu'au plus vil de l'âge ».

Tu : Muḥammad.

Reprendre vie, text. : « s'agiter, bouger ».

Splendides, bahîj, « riant (jardin), élégant, beau ».

(الجـــزء السابع عشر)

هَامِدَةً فَإِذَآ أَنزَلْنَا عَلَيْهَا ٱلْمَآءَ ٱهْتَزَّتْ وَرَبَتْ وَأَنۢبَتَتْ
مِن كُلِّ زَوْجٍۭ بَهِيجٍ ﴿٥﴾ ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْحَقُّ وَأَنَّهُۥ
يُحْىِ ٱلْمَوْتَىٰ وَأَنَّهُۥ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٦﴾ وَأَنَّ ٱلسَّاعَةَ
ءَاتِيَةٌ لَّا رَيْبَ فِيهَا وَأَنَّ ٱللَّهَ يَبْعَثُ مَن فِى ٱلْقُبُورِ ﴿٧﴾
وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يُجَٰدِلُ فِى ٱللَّهِ بِغَيْرِ عِلْمٍ وَلَا هُدًى
وَلَا كِتَٰبٍ مُّنِيرٍ ﴿٨﴾ ثَانِىَ عِطْفِهِۦ لِيُضِلَّ عَن سَبِيلِ
ٱللَّهِ ۖ لَهُۥ فِى ٱلدُّنْيَا خِزْىٌ ۖ وَنُذِيقُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ عَذَابَ
ٱلْحَرِيقِ ﴿٩﴾ ذَٰلِكَ بِمَا قَدَّمَتْ يَدَاكَ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَيْسَ
بِظَلَّٰمٍ لِّلْعَبِيدِ ﴿١٠﴾ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَعْبُدُ ٱللَّهَ عَلَىٰ حَرْفٍ ۖ
فَإِنْ أَصَابَهُۥ خَيْرٌ ٱطْمَأَنَّ بِهِۦ ۖ وَإِنْ أَصَابَتْهُ فِتْنَةٌ ٱنقَلَبَ
عَلَىٰ وَجْهِهِۦ خَسِرَ ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةَ ۚ ذَٰلِكَ هُوَ ٱلْخُسْرَانُ
ٱلْمُبِينُ ﴿١١﴾ يَدْعُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُۥ وَمَا لَا يَنفَعُهُۥ ۚ
ذَٰلِكَ هُوَ ٱلضَّلَٰلُ ٱلْبَعِيدُ ﴿١٢﴾ يَدْعُوا۟ لَمَن ضَرُّهُۥٓ أَقْرَبُ

6. *Il en est ainsi, parce que Dieu est la vérité, qu'il redonne la vie aux morts, qu'il a pouvoir sur tout,*

7. *que l'heure viendra – nul doute à cet égard – et que Dieu ressuscitera ceux qui sont dans les tombes.*

8. *Il est des hommes qui discutent au sujet de Dieu sans connaissance de cause, sans direction et sans [se référer à] un livre lumineux,*

9. *en affichant une attitude hautaine pour éloigner [leurs semblables] du chemin de Dieu. A de tels [individus] échoit l'opprobre en cette vie. Le jour de la résurrection nous leur ferons goûter le supplice de l'incendie*

10. *en prix de leurs actes sur terre. Certes, Dieu n'est point inique envers ses serviteurs.*

11. *Il est des hommes qui adorent Dieu conditionnellement : un bien leur est-il échu, ils en profitent tout à fait rassurés. Mais dès qu'une épreuve les atteint, ils se détournent [de la religion] perdant ainsi [tout mérite] en ce bas monde et dans l'au-delà. C'est là une perte patente !*

12. *Ils invoquent, en dehors de Dieu, [des divinités] qui ne sauraient leur nuire, ni leur être utiles. Voilà bien le comble de l'égarement !*

13. *Ils invoquent, certes, celui qui fait plus de mal que de bien. Quel détestable patron [que celui qu'ils se donnent], quel détestable client !*

V. 9 : *Affichant une attitude hautaine,* text. : « ployant le cou, le flanc ». Vieille expression arabe signifiant avoir une démarche insolente, se déplacer en se balançant, se dandiner orgueilleusement *(tabakhtara).*

L'incendie : surnom de l'enfer.

V. 10 : *En prix de leurs actes sur terre,* text. : [en leur disant] : « cela, en prix de ce que tes deux mains ont avancé ». Cette menace semble viser un des adversaires du Prophète, l'influent Naḍr b.-l-l-Ḥârith (Ṭab., XVII, 120).

V. 11 : *Conditionnellement,* text. : « au bord [d'un précipice] ». Vieille expression arabe exprimant la versatilité, l'hésitation, la limite ou la condition mise pour faire ou ne pas faire une chose. Le verset vise ceux parmi les Arabes, en particulier les Bédouins, qui pratiquaient l'Islâm tant qu'il leur permettait de tirer profit de leur qualité de musulmans ou encore tant que, dans leur foi, ils se sentaient heureux, mais qui, au moindre revers, redevenaient idolâtres. Sur un plan général, le verset condamne la tendance religieuse qui consiste à lier la foi à l'intérêt, l'opportunisme.

V. 12 : *[Des divinités],* text. : « celui ».

Le comble de l'égarement, text. : « l'égarement éloigné ».

V. 13 : Tous les verbes sont au singulier dans le texte. Nous les traduisons au pluriel, le sujet étant « des hommes » (*cf.* verset 11).

Celui qui fait plus de mal que de bien, text. : « dont la nuisance est plus proche que l'utilité ».

Les philologues se sont penchés sur la construction *laman ḍarrahu.* Les grammairiens de Baṣra recommandent de lire *liman* (ils invoquent en faveur), bien que *yaḍʿû* soit un transitif. Les grammairiens de Kûfa, se référant à certaines anomalies du langage bédouin, y voient un corroboratif et maintiennent la lecture *laman.* Selon Jalâl (p. 441), la particule *la* a ici une valeur purement explétive.

Client, ʿashir : « compagnon, acolyte », celui qu'on fréquente, celui au voisinage de qui on vit ou encore un parent du côté paternel, un contribule. Le terme peut donc se rapporter à « celui qu'on invoque » avec l'idée de protecteur, comme il peut se rapporter à celui qui invoque avec le sens de client, dans l'acception étymologique du terme, c'est-à-dire plébéien se mettant sous la protection d'un patricien.

(سورة الحج)

مِن نَّفْعِهِۦ ۚ لَبِئْسَ ٱلْمَوْلَىٰ وَلَبِئْسَ ٱلْعَشِيرُ ﴿١٣﴾ إِنَّ ٱللَّهَ
يُدْخِلُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن
تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يَفْعَلُ مَا يُرِيدُ ﴿١٤﴾ مَن كَانَ يَظُنُّ
أَن لَّن يَنصُرَهُ ٱللَّهُ فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ فَلْيَمْدُدْ بِسَبَبٍ إِلَى
ٱلسَّمَآءِ ثُمَّ لْيَقْطَعْ فَلْيَنظُرْ هَلْ يُذْهِبَنَّ كَيْدُهُۥ مَا يَغِيظُ ﴿١٥﴾
وَكَذَٰلِكَ أَنزَلْنَٰهُ ءَايَٰتٍۭ بَيِّنَٰتٍ وَأَنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن
يُرِيدُ ﴿١٦﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَٱلَّذِينَ هَادُوا۟ وَٱلصَّٰبِـِٔينَ
وَٱلنَّصَٰرَىٰ وَٱلْمَجُوسَ وَٱلَّذِينَ أَشْرَكُوٓا۟ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ يَفْصِلُ
بَيْنَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ شَهِيدٌ ﴿١٧﴾
أَلَمْ تَرَ أَنَّ ٱللَّهَ يَسْجُدُ لَهُۥ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَن فِى ٱلْأَرْضِ
وَٱلشَّمْسُ وَٱلْقَمَرُ وَٱلنُّجُومُ وَٱلْجِبَالُ وَٱلشَّجَرُ وَٱلدَّوَآبُّ
وَكَثِيرٌ مِّنَ ٱلنَّاسِ ۖ وَكَثِيرٌ حَقَّ عَلَيْهِ ٱلْعَذَابُ ۗ وَمَن يُهِنِ

14. *Certes, Dieu fera entrer ceux qui croient et pratiquent le bien dans des jardins arrosés par des ruisseaux. Dieu fait ce qu'il veut.*

15. *Que celui qui pense que Dieu ne le secourra ni en ce monde, ni dans le monde futur, tende une corde vers le ciel et la coupe ensuite, et qu'il se rende compte si son stratagème mettra fin à ce qui l'irrite.*

16. *Nous l'avons ainsi révélé en versets clairs et Dieu dirige qui il veut.*

17. *Certes, ceux qui croient, ceux qui pratiquent le judaïsme, les chrétiens, les sabéens, les zoroastriens, ceux qui donnent à Dieu des associés, Dieu les départagera, certes, le jour de la résurrection. Certes, Dieu est témoin de toute chose.*

18. *Ne sais-tu pas que devant Dieu se prosternent tous ceux qui sont dans les cieux, tous ceux qui sont sur la terre, ainsi que le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les arbres, les animaux et beaucoup d'hommes ? Le châtiment sera mérité par beaucoup [de ces derniers]. Celui que Dieu avilit n'aura personne pour l'honorer. Dieu est libre dans ses actes.*

V. 15 : Nous traduisons littéralement ce verset sans prétendre en avoir saisi absolument le sens. C'est que, sous sa forme textuelle, il présente des ambiguïtés et des incertitudes que l'exégèse classique n'a pas dissipées malgré l'effort louable déployé par les grands commentateurs (Ṭab., XVII, 127 ; Zam., III, 27-28 ; I. Kath., III, 210 ; Râz., XXII, 15-17, etc.).

Plusieurs interprétations sont proposées. La première difficulté réside dans le pronom affixe personnel *h* dans *yanṣurahu :* de qui s'agit-il ? de celui qui pense ? du Prophète ? La seconde difficulté est dans le sens à attribuer au terme *samâ* (ciel). S'agit-il du ciel (plur. cieux) ou d'un ciel (plafond) ? La corde dont il est question indique-t-elle un moyen de monter vers le ciel ou de... se pendre ? En quoi cette ascension ou cette pendaison constituerait-elle un stratagème ou une ruse ? S'agit-il d'une image, d'une expression ironique ?

Quel sens donner au mot *sabab* que nous avons eu à traduire déjà dans ce qui précède (S. XVIII, 85) et que nous retrouverons plus loin (S. XXXVIII, 10 ; S. XL, 36) ? Étymologiquement le mot désigne une petite corde attachant la tente à un piquet planté dans le sol. Par extension, il désigne une syllabe (prosodie) et métaphoriquement, « savoir, routes, stations » (*cf.* Ṭab., 9-10). R. Blachère entend ce mot dans le sens de cordes célestes, de moyens magiques, sans autre explication. Mlle Masson y voit (MASC, p. 889) le « rope-strike » des fakirs indiens et les cordes servant à l'ascension céleste du chaman, mais n'explique pas en quoi les *sabâb* coraniques « rappellent les cordes magiques de l'Inde ou du Tibet » qui relèvent d'un ordre tout à fait différent (*cf.* RUFS, 114).

Les éléments historiques qui pourraient jeter un peu de clarté sur le sens de ce verset ne sont ni nombreux, ni sûrs. C'est un fait que beaucoup de musulmans s'impatientaient, s'irritaient au milieu des persécutions infligées par les qurayshites (la sourate est mekkoise) et désespéraient de l'arrivée du secours divin annoncé par le Prophète. L'idée serait alors, selon plusieurs sources, la suivante : que celui qui doute... que Dieu puisse accorder son secours au Prophète, aille se pendre à une corde fixée au plafond de sa tente pour voir s'il sera plus avancé en procédant ainsi. On nous dit, en effet, que le verset vise les hésitations des tribus d'Asad et de Ghaṭafân qui, avant de s'islamiser, attendaient qu'un secours éclatant du ciel vînt marquer l'assistance céleste dont le Prophète se réclamait avant de se décider.

Mais Asad et Ghaṭafân nomadisaient autour de Médine et Muḥammad ne pouvait alors faire appel à eux et compromettre leurs relations avec les juifs de la célèbre cité. On nous dit que le verset est d'inspiration mekkoise et postérieur à la fuite (hégire) du Prophète vers Médine. Comment expliquer alors un tel anachronisme ? R. Blachère, qui a senti la difficulté, pense que « le verset n'est pas à sa place, car il est sans lien avec ce qui précède ». Cependant il n'indique pas à quel endroit de la Vulgate on doit l'insérer. Autant résoudre une difficulté par une difficulté plus grande et gratuite car, comme l'indique Ṭab. (XVII, 128), le verset est en rapport étroit avec le verset 11, où il est question de croyants à la foi incertaine et trop liée à leurs intérêts.

Une interprétation proposée par certains commentateurs indique qu'il s'agit d'une boutade ironique : « que ceux qui s'imaginent que Dieu n'accordera jamais de secours à son Prophète et s'irritent de l'entendre dire que la révélation lui vient du ciel, essaient donc de tendre vers le ciel une corde grâce à laquelle ils pourraient y monter pour s'informer ou encore briser tout lien d'assistance ou d'inspiration entre lui et Dieu. Ils verraient si, en agissant ainsi, ils arriveraient à leurs fins et calmeraient leur indignation » (Zam., III, 28). C'est possible, quoique le sens nous semble dépendre étroitement de la vieille expression arabe bien connue *madda sababan 'ilâ-s-samâ'* (tendre une corde vers le ciel [pour y monter]) et dont le sens métaphorique est « tenter l'impossible ».

La même image se retrouve dans les parlers régionaux modernes sous des formes diverses : *tashabat las-smâ* (s'agripper au ciel) ; *tala ʿlas-smâ* (grimper au ciel), pour dire perdre son temps en tentant l'impossible, ou encore afficher un orgueil excessif (Afrique du Nord, héritière du parler des Banû Hilâl, Jordanie, Ḥadramawt, etc.).

Nous pensons que c'est à la lumière du sens à la fois imagé et ironique de ce vieux cliché que le verset doit être compris, car l'idée qu'il exprime est simple : l'Islâm se développera et le Prophète poursuivra sa mission avec une rigoureuse fidélité, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse pour l'en empêcher, dût-on tenter l'impossible (tendre des cordes vers le ciel) pour le faire dévier ou couper tout lien entre Dieu et lui.

Ajoutons enfin que le terme *ḥabl* (corde) est d'un emploi métaphorique très fréquent. Dans son commentaire de la Burda d'Al Bûsin (vers 38) Ibn ʿAshûr lui donne le sens de lien attachant à Dieu, c'est-à-dire le Coran.

V. 16 : *L' :* le Coran.

V. 17 : *Départagera,* autre sens : « distinguera, jugera » (Ṭab., XVII, 129).

Les grammairiens n'ont pas manqué de relever l'emploi insolite du corroboratif *'inna* au début d'un énonciatif *(khabar)* alors qu'il sert déjà de début à l'inchoatif *(mubtadâ)* dans une proposition nominale *(ismiyya)* (*cf.* Zam., III, 28). Cette double corroboration les a d'autant plus intrigués que cette énumération diffère de celle de la S. II, 62, où les zoroastriens ne sont pas mentionnés.

V. 18 : *Ne sais-tu pas,* Jalâl (p. 441) ; Zam. (III, 28), text. : « ne vois-tu pas... ».

(الجـــزء السابع عشر)

ٱللَّهُ فَمَا لَهُۥ مِن مُّكۡرِمٍۚ إِنَّ ٱللَّهَ يَفۡعَلُ مَا يَشَآءُ ﴿١٨﴾ ۞
* هَٰذَانِ خَصۡمَانِ ٱخۡتَصَمُواْ فِي رَبِّهِمۡۖ فَٱلَّذِينَ كَفَرُواْ
قُطِّعَتۡ لَهُمۡ ثِيَابٞ مِّن نَّارٖ يُصَبُّ مِن فَوۡقِ رُءُوسِهِمُ
ٱلۡحَمِيمُ ﴿١٩﴾ يُصۡهَرُ بِهِۦ مَا فِي بُطُونِهِمۡ وَٱلۡجُلُودُ ﴿٢٠﴾
وَلَهُم مَّقَٰمِعُ مِنۡ حَدِيدٖ ﴿٢١﴾ كُلَّمَآ أَرَادُوٓاْ أَن يَخۡرُجُواْ
مِنۡهَا مِنۡ غَمٍّ أُعِيدُواْ فِيهَا وَذُوقُواْ عَذَابَ ٱلۡحَرِيقِ ﴿٢٢﴾
إِنَّ ٱللَّهَ يُدۡخِلُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ جَنَّٰتٖ
تَجۡرِي مِن تَحۡتِهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ يُحَلَّوۡنَ فِيهَا مِنۡ أَسَاوِرَ مِن ذَهَبٖ
وَلُؤۡلُؤٗاۖ وَلِبَاسُهُمۡ فِيهَا حَرِيرٞ ﴿٢٣﴾ وَهُدُوٓاْ إِلَى ٱلطَّيِّبِ مِنَ
ٱلۡقَوۡلِ وَهُدُوٓاْ إِلَىٰ صِرَٰطِ ٱلۡحَمِيدِ ﴿٢٤﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ
وَيَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلۡمَسۡجِدِ ٱلۡحَرَامِ ٱلَّذِي جَعَلۡنَٰهُ
لِلنَّاسِ سَوَآءً ٱلۡعَٰكِفُ فِيهِ وَٱلۡبَادِۚ وَمَن يُرِدۡ فِيهِ بِإِلۡحَادِۭ

19. *Voici deux [groupes d']adversaires disputant au sujet de leur Seigneur. Aux mécréants seront taillés des vêtements de feu ; sur leurs têtes sera versée de l'eau bouillante [dans l'enfer] ;*

20. *leurs entrailles et leur peau y seront consumées.*

21. *Des massues de fer [y] leur seront destinées.*

22. *Toutes les fois qu'ils voudront en sortir [pour échapper] à l'étouffement, ils y seront ramenés [au cri] : « Goûtez le supplice de l'incendie ! »*

23. *Dieu fera rentrer ceux qui croient et font des œuvres pies dans les jardins arrosés par des ruisseaux. Ils y seront parés de bracelets d'or, de perles et vêtus de soie.*

24. *Ils auront [ainsi] été dirigés vers l'agréable parole et vers la voie du Digne de louanges.*

25. *Certes, aux mécréants qui écartent [les gens] du chemin de Dieu et de la Mosquée Sacrée dont nous avons fait [un sanctuaire à titre] égal pour celui qui réside [près d'elle] et pour celui qui habite ailleurs, et à quiconque voudrait y commettre insolemment un acte sacrilège nous ferons goûter un châtiment douloureux.*

V. 19 : *Deux [groupes d']adversaires,* text. : « deux adversaires ». Nous traduisons au pluriel d'après le sens général du verset : les deux adversaires aux prises sont les croyants et les infidèles, ou encore les musulmans et les Ahl-l-l-Kitâb (juifs et chrétiens). Selon une autre interprétation, le verset fait allusion au combat de Badr et en particulier au duel qui opposa ʿAli, Ḥamza et ʾUbayda, premiers héros de l'Islâm, aux héros qurayshites ʿUtba b. Rabîʿa, son frère Shayba et son fils Al Walîd (Ṭab., XVII, 131-134).

V. 21 : *Massues, miqmaʿa,* plur. *maqâmiʿ* : « bâton ferré », cravache de fer dont se servent les cornacs pour dompter les éléphants.

V. 24 : *L'agréable parole :* la formule : « il n'y a qu'un Dieu » (Ṭab., XVII, 136).
La voie : l'Islâm *(id.).*
Digne de louanges : Dieu.

V. 25 : *Mécréants :* les qurayshites.
[Un sanctuaire], Jalâl, p. 442.
[Près d'elle] : à La Mekke (Ṭab., XVII, 137).
A quiconque... La particule *bi* est purement explétive dans *bi ilḥâdin* (Jalâl, p. 442 ; Ṭab., XVII, 138).

R. Blachère écrit (BLAC, p. 360) : « Le développement qui suit ne peut faire allusion qu'au refus des Mekkois de laisser les croyants de Médine faire le pèlerinage à La Mekke. » Il aurait dû indiquer sa source d'information et non pas présenter comme siennes les interprétations et opinions des commentateurs et des traditionnistes. Cette opinion remonte en fait à Ibn ʿAbbas et est déjà rapportée par des commentateurs comme Râz. (XXIII, 23).

Cependant, rien n'est moins sûr, car l'attitude des idolâtres de La Mekke envers les premiers musulmans dénoncée ici s'est manifestée plus d'une fois et bien avant la convention de Ḥudaybiyya.

(سورة الحج)

بِظُلْمٍ نُّذِقْهُ مِنْ عَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٢٥﴾ وَإِذْ بَوَّأْنَا لِإِبْرَٰهِيمَ
مَكَانَ ٱلْبَيْتِ أَن لَّا تُشْرِكْ بِى شَيْـًٔا وَطَهِّرْ بَيْتِىَ لِلطَّآئِفِينَ
وَٱلْقَآئِمِينَ وَٱلرُّكَّعِ ٱلسُّجُودِ ﴿٢٦﴾ وَأَذِّن فِى ٱلنَّاسِ بِٱلْحَجِّ
يَأْتُوكَ رِجَالًا وَعَلَىٰ كُلِّ ضَامِرٍ يَأْتِينَ مِن كُلِّ فَجٍّ عَمِيقٍ ﴿٢٧﴾
لِّيَشْهَدُوا۟ مَنَٰفِعَ لَهُمْ وَيَذْكُرُوا۟ ٱسْمَ ٱللَّهِ فِىٓ أَيَّامٍ مَّعْلُومَٰتٍ
عَلَىٰ مَا رَزَقَهُم مِّنۢ بَهِيمَةِ ٱلْأَنْعَٰمِ ۖ فَكُلُوا۟ مِنْهَا وَأَطْعِمُوا۟
ٱلْبَآئِسَ ٱلْفَقِيرَ ﴿٢٨﴾ ثُمَّ لْيَقْضُوا۟ تَفَثَهُمْ وَلْيُوفُوا۟ نُذُورَهُمْ
وَلْيَطَّوَّفُوا۟ بِٱلْبَيْتِ ٱلْعَتِيقِ ﴿٢٩﴾ ذَٰلِكَ وَمَن يُعَظِّمْ حُرُمَٰتِ
ٱللَّهِ فَهُوَ خَيْرٌ لَّهُۥ عِندَ رَبِّهِۦ ۗ وَأُحِلَّتْ لَكُمُ ٱلْأَنْعَٰمُ
إِلَّا مَا يُتْلَىٰ عَلَيْكُمْ ۖ فَٱجْتَنِبُوا۟ ٱلرِّجْسَ مِنَ ٱلْأَوْثَٰنِ
وَٱجْتَنِبُوا۟ قَوْلَ ٱلزُّورِ ﴿٣٠﴾ حُنَفَآءَ لِلَّهِ غَيْرَ مُشْرِكِينَ بِهِۦ
وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَتَخْطَفُهُ ٱلطَّيْرُ

26. *[Rappelle] lorsque nous préparâmes pour Abraham l'emplacement du temple [en lui prescrivant] : « Ne m'associe rien ! Purifie mon temple pour ceux qui accomplissent la circumambulation, pour ceux qui se tiennent debout, s'inclinent et se prosternent [en priant].*

27. *« Appelle au pèlerinage, parmi les hommes ! Ils viendront à pied ou montés sur des chameaux efflanqués, [accourant] de tout lieu éloigné*

28. *pour témoigner des avantages [qu'ils recueillent] et prononcer, [en les immolant] durant des jours connus, le nom de Dieu sur les bêtes [prises sur] les troupeaux qu'il leur a accordés et pour en manger, eux et les misereux dénués de tout.*

29. *« Puis, qu'ils mettent fin à leurs interdits rituels, remplissent leurs vœux et accomplissent autour du temple antique la circumambulation. »*

30. *Voilà [ce qui doit être observé] et quiconque tient pour respectables les [institutions] sacrées de Dieu [se crée] un bien auprès de son Seigneur. Les camelins, les bovins, les ovins et les caprins sont licites pour vous, à l'exclusion des animaux [prohibés], par prescription coranique. Évitez la souillure des idoles ! Évitez de dire des mensonges !*

31. *[Soyez] des monothéistes sincères, non des polythéistes ! Quiconque associe [une divinité] à Dieu est comme s'il déchoyait du ciel, [comme] si les oiseaux l'enlevaient ou que le vent le précipitait en un lieu perdu.*

V. 26 : *Nous préparâmes, bawwa'* : « préparer un logis pour quelqu'un ». Autre sens : « Nous montrâmes » (Jalâl, p. 443).

[En priant], Ṭab., XVII, 143.

V. 27 : *Chameaux,* trad. litt. ; sens : « sur toute monture efflanquée ».

De tout lieu éloigné, text. : « de tout défilé profond ». L'expression ne doit pas être prise à la lettre ; elle s'emploie pour dire tout endroit lointain (Ṭab., XVII, 146).

V. 28 : *Des jours connus :* les dix premiers jours du mois de pèlerinage (*Ẕul ḥijja*, 10e mois de l'année musulmane). Selon une autre interprétation, il s'agit du jour du grand sacrifice *(naḥr)* à Minâ, au lendemain même de la « station » *(waqfa)* au mont ʿArafa. Mais l'emploi du mot *yawm* au pluriel a amené certains commentateurs à comprendre par « jours connus », le jour du sacrifice et les trois jours suivants, appelés « jours de dessiccation des viandes provenant des bêtes immolées au soleil » (Ṭab., XVII, 147).

Les troupeaux, text. : « les bêtes des troupeaux ». La précision est utile, car il ne saurait s'agir d'un poisson, d'un animal pris à la chasse ou appartenant à une espèce autre que celles des camelins, des bovins, des caprins, des ovins (Zam., III, 30).

Nous avons traduit assez librement ce passage pour rendre le texte intelligible en français. Mot à mot : « et ils citent le nom de Dieu en des jours connus pour ce qu'il leur a accordé de bêtes des troupeaux. Mangez et nourrissez le miséreux besogneux ».

V. 29 : Il nous a déjà été donné d'indiquer les rites importants du pèlerinage collectif *(ḥajj)* : sacralisation du pèlerin *(iḥrâm)* ; visite des lieux saints de La Mekke *(ʿumra)* ; circumambulation ou tournées rituelles autour de la Kaʿba *(ṭawaf)*, avec récitation de formules sacramentelles *(talbiyya)*, baiser de la pierre noire *(taqbîl)* ; course entre les monticules de Ṣafa et Marwa *(saʿy)* ; pèlerinage proprement dit *(ḥajj)* avec son déroulement (départ de La Mekke vers la plaine que domine le mont ʿArafa) ; l'approvisionnement en eau *(tarwiyya)* ; halte *(waqf* ou *waqfa)* près du mont de la Miséricorde *(Jabal-r-Raḥma)* ; le prône qui y est prononcé *(ḫuṭba)* ; le départ en fin de journée vers Minâ *(nafr, daf', 'ifâda)* par Muzdalifa où ont lieu les prières *(maghrib* et *ʿishâ).* Les cérémonies et les rites de Minâ marquent pratiquement la fin du pèlerinage.

Ce sont ces rites qu'il convient de mentionner ici puisque le verset en ordonne la fin. Les trois principaux sont le jet de pierres pour éloigner symboliquement Satan le tentateur ; le sacrifice d'une ou plusieurs bêtes ; le rasage symbolique. Leur accomplissement met le pèlerin en état de désacralisation mineure et lève les interdictions qu'il observe depuis qu'il a revêtu le costume de sacralisation (interdiction de se couper les cheveux ou les ongles, de tuer même un insecte, etc.), à l'exception des rapports sexuels et de l'usage des parfums qui ne sont autorisés qu'après le *ṭawâf* final autour du temple, dès le retour à La Mekke et la dernière course entre Ṣafâ et Marwa. Les rites du pèlerinage varient d'une école juridico-théologique *(maẕhab)* à l'autre (BATR ; GAUP, pp. 256-310 ; HALL). Autres ouvrages à consulter : BATR ; GAUP, surtout les pp. 256-310 ; HALL et sa bibliographie.

Antique. L'exégèse hésite sur le sens à donner à l'épithète *ʿatîq*, qui signifie « antique » et « affranchi ». Et ce terme nous incite à ouvrir ici une parenthèse pour quelques remarques utiles. A la lecture des traditions relatives au pèlerinage au vieux *(ʿatîq)* temple de Dieu, on éprouve quelque gêne devant les exagérations imputables, certes, à la ferveur religieuse, mais encore et surtout à la propagande intéressée des Mekkois pour qui le pèlerinage, avant et après l'Islâm, demeure une source de revenus inégalables. Ils le disent d'ailleurs aux pèlerins surpris de leur cupidité : « Mais le pèlerinage est notre unique récolte annuelle ! »

Nous avons noté, à propos de certains passages de la Bible jusqu'où l'esprit des Sémites peut aller dans le domaine de l'exagération. Une véritable surenchère s'instaure chez eux dès qu'il s'agit de marquer l'importance, la valeur ou la sainteté d'un événement ou d'un lieu. Les fables les plus incroyables, les prodiges les plus déroutants sont avancés avec une tranquillité désarmante.

Que le temple de la Kaʿba soit un symbole vénérable, une mosquée sacrée pour le culte du vrai Dieu, aucun musulman ne saurait le contester. Que ce même temple soit, à l'origine, l'œuvre d'Abraham et un point de ralliement pour les monothéistes sincères, honni soit qui mal y pense. Que Dieu ait inspiré à Abraham et à Muḥammad, que le temple en question doive être visité, honoré, révéré comme le sanctuaire le plus beau, le plus symbolique du monothéisme dans sa forme la plus pure, c'est pour le musulman un article de foi. Mais au-delà d'une telle conception conforme au Coran, certains traditionnistes, certains théologiens et aussi des auteurs intéressés ont élaboré toute une théorie pré-cosmique de la Kaʿba qui cause à l'Islâm un tort dont ces fabulistes ridicules n'ont pas mesuré la gravité. C'est ainsi qu'un traditionniste de renom, le fameux Kaʿbal Aḥbâr (juif médinois converti à l'Islâm), a enseigné — et son opinion est partagée par Mujâhid et par Ibn ʿAbbâs (*cf.* AZRA, pp. 31-42) — que la Kaʿba aurait existé avant la création même des cieux et de la terre, qu'elle aurait gravité autour du

trône divin dans le ciel et que Dieu aurait chargé les anges d'en bâtir une réplique sur terre pour qu'elle servît de maison *(bayt)* de Dieu. Adam aurait reçu de Dieu, après son expulsion du paradis, l'ordre de s'y rendre en pèlerin repentant. Il se serait exécuté et aurait eu la joie de rencontrer à quelques lieues de l'emplacement de la Kaʿba, Ève, égarée après la chute. Ils se seraient reconnus au mont ʿArafa (racine *ʿarafa,* « connaître, reconnaître ») et se seraient rendus ensemble vers la maison de Dieu où les anges les auraient accueillis. Dieu aurait enlevé la Kaʿba, lors du déluge, à l'époque de Noé, etc. Ces traditions qui ne trouvent leurs références ni dans le Coran, ni dans le ḥadîth sont qualifiées par certains auteurs d'*isrâ'iliyyât* (de provenance israélite). Nous ne les citons que pour la curiosité du lecteur, persuadé qu'aucun érudit musulman ne saurait, sans se déconsidérer, accorder le moindre crédit à des fables d'une naïveté aussi prodigieuse. Ce que le Coran et le ḥadîth enseignent au sujet de la Kaʿba' c'est que sa construction remonte au patriarche Abraham qui, aidé de son fils Ismaël, l'édifia pour le culte du vrai Dieu, en plein milieu païen.

L'opinion rapportée par Ṭab. (XVII, 151), selon laquelle la Kaʿba aurait été qualifiée de *ʿatîq* dans le sens d'affranchie – Dieu ayant affranchi son temple de la domination des tyrans *(jabâbira)* –, n'est pas valable puisque la Kaʿba, La Mekke, Médine et tout le Ḥijaz n'ont pas été préservés, au cours de leur histoire, de toute domination.

V. 30 : *Les [institutions] sacrées, ḥurumât* : « ce qui est sacré », étant entendu que ce qui est sacré est aussi interdit. Selon une opinion rapportée par Ṭab. (XVII, 153), il s'agirait du temple de la Kaʿba surnommé Mosquée Sacrée. Text. : « quiconque vénère les interdits de Dieu c'est mieux pour lui » (Jalâl, p. 443).

Les camelins..., 'anʿam. C'est un pluriel qui s'applique aux espèces que nous avons préféré énumérer plutôt que de traduire par l'expression vague et peu française « les bêtes des troupeaux ».

A l'exclusion..., text. : « à l'exception de ce qu'on vous a récité ». Il s'agit des prohibitions édictées par S. V, 3.

La souillure : l'adoration. S'agissant du pèlerinage, on ne peut s'empêcher de supposer que ce passage vise les sept idoles, correspondant aux sept planètes, importées de Mésopotamie (pays de l'astrolâtrie) par un personnage que les historiens (AZRÂ, pp. 402-404) tiennent pour l'introducteur de l'idolâtrie au Ḥijâz, le nommé ʿAmr b. Luḥay, idoles qui s'échelonnaient le long de la vallée de Minâ, depuis Muzdalifa jusqu'à ʿAqaba et entre lesquelles étaient organisées des processions avant l'Islâm.

Évitez de dire des mensonges. L'interdiction vise tout mensonge et en particulier le faux témoignage assimilé en gravité au polythéisme (Ṭab., XVII, 154).

V. 31 : *Perdu, saḥîq* : « éloigné » (Ṭab., XVII, 155).

(الجـــزء السابع عشر)

أَوْ تَهْوِى بِهِ ٱلرِّيحُ فِى مَكَانٍ سَحِيقٍ ﴿٣١﴾ ذَٰلِكَ وَمَن يُعَظِّمْ
شَعَـٰٓئِرَ ٱللَّهِ فَإِنَّهَا مِن تَقْوَى ٱلْقُلُوبِ ﴿٣٢﴾ لَكُمْ فِيهَا
مَنَـٰفِعُ إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى ثُمَّ مَحِلُّهَآ إِلَى ٱلْبَيْتِ ٱلْعَتِيقِ ﴿٣٣﴾
وَلِكُلِّ أُمَّةٍ جَعَلْنَا مَنسَكًا لِّيَذْكُرُوا۟ ٱسْمَ ٱللَّهِ عَلَىٰ مَا رَزَقَهُم
مِّنۢ بَهِيمَةِ ٱلْأَنْعَـٰمِ ۗ فَإِلَـٰهُكُمْ إِلَـٰهٌ وَٰحِدٌ فَلَهُۥٓ أَسْلِمُوا۟ ۗ
وَبَشِّرِ ٱلْمُخْبِتِينَ ﴿٣٤﴾ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ
وَٱلصَّـٰبِرِينَ عَلَىٰ مَآ أَصَابَهُمْ وَٱلْمُقِيمِى ٱلصَّلَوٰةِ وَمِمَّا
رَزَقْنَـٰهُمْ يُنفِقُونَ ﴿٣٥﴾ وَٱلْبُدْنَ جَعَلْنَـٰهَا لَكُم مِّن شَعَـٰٓئِرِ
ٱللَّهِ لَكُمْ فِيهَا خَيْرٌ ۖ فَٱذْكُرُوا۟ ٱسْمَ ٱللَّهِ عَلَيْهَا صَوَآفَّ ۖ
فَإِذَا وَجَبَتْ جُنُوبُهَا فَكُلُوا۟ مِنْهَا وَأَطْعِمُوا۟ ٱلْقَانِعَ
وَٱلْمُعْتَرَّ ۚ كَذَٰلِكَ سَخَّرْنَـٰهَا لَكُمْ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٣٦﴾ لَن
يَنَالَ ٱللَّهَ لُحُومُهَا وَلَا دِمَآؤُهَا وَلَـٰكِن يَنَالُهُ ٱلتَّقْوَىٰ مِنكُمْ ۚ

32. *Ainsi en est-il ! quiconque se montre généreux dans ce qu'il sacrifie, [Dieu lui en tiendra compte] car [les oblations] s'inspirent de la piété du cœur.*

33. *Vous en profiterez jusqu'au terme fixé. Ensuite [aura lieu] leur immolation au temple antique.*

34. *Pour chaque communauté, nous avons institué un rite sacrificiel pour que [ses membres] prononcent le nom de Dieu sur les bêtes [prélevées sur les troupeaux] qu'il leur a attribuées. Votre Dieu est un Dieu unique. Soumettez-vous à lui ! [Prophète] ! annonce une bonne nouvelle aux humbles,*

35. *[à ceux] dont les cœurs sont saisis de crainte, quand on prononce le nom de Dieu, à ceux qui supportent patiemment ce qui les atteint, à ceux qui accomplissent la prière et prélèvent l'aumône sur ce que nous leur avons accordé.*

36. *A votre intention, nous avons compris les [chameaux] de belle prestance parmi les rites [édictés par] Dieu. En eux, il y a un bien pour vous. Tandis qu'ils sont rangés [et prêts à être immolés], prononcez le nom de Dieu. Lorsqu'ils gisent [sans vie] sur leur flanc, mangez-en, nourrissez-en le besogneux discret et le mendiant. Nous vous les avons ainsi soumis pour qu'[envers nous] vous soyez reconnaissants.*

37. *Dieu [n'accorde d'importance] ni à leur chair, ni à leur sang. Ce qui lui importe, c'est votre piété. Il vous les a ainsi assujettis pour que vous proclamiez sa grandeur de vous avoir guidés. [Prophète] ! annonce une bonne nouvelle à ceux qui font le bien !*

V. 32 : Nous traduisons d'après l'interprétation des grands commentateurs, notamment Zam. (III, 33). Text. : « Voilà ! et quiconque magnifie les offrandes destinées à Dieu..., car elles résultent de la crainte du cœur ».

Un sens retenu à peu près par tous les traducteurs est à écarter : *ʿadhdhama* ne signifie nullement ici, « respecter ou vénérer », mais « agrandir, magnifier, regarder comme considérable ». Le terme *shaʿâʿir* mérite aussi d'être précisé. C'est le pluriel d'un mot *(shaʿîra)* à sens complexe. S'agissant du pèlerinage, il désigne à la fois les lieux, les rites, les offrandes et les cérémonies elles-mêmes (Ṭab., XVII, 157). Seul le contexte permet de lui attribuer tel sens plutôt que tel autre. Il ne s'agit point ici de rites ou de « choses sacrées » (ce qui est inconsistant), mais des bêtes choisies pour être immolées. Tous les commentateurs sont formels sur ce sens et font mention des oblations célèbres, notamment du troupeau de chameaux (cent bêtes) offert par le Prophète, parmi lequel on comptait un magnifique dromadaire ayant appartenu à son ennemi, 'Abû Lahâb, et portant aux naseaux un anneau d'or. ʿUmar immola, au cours d'un pèlerinage, une chamelle valant trois cents dinars. Les grands commentateurs interprètent ainsi ce passage ; le pèlerin montre « en offrant à Dieu des bêtes grasses, belles, de grand prix » qu'il consent les plus grands sacrifices pour se rapprocher de lui (Râz., XXIII, 32).

Nous ne suivons pas l'interprétation selon laquelle le mot *shaʿâʿ'ir* désignerait les Lieux Sacrés de la Kaʿba, Ṣafâ, Marwa, le Sanctuaire Sacré où les bêtes à immoler sont marquées à Muzdalifa (appelé aussi *jamʿ*, « lieu où Adam retrouva Ève », Minâ, etc. (Ṭab., XVII, 156).

V. 33 : *En :* des bêtes « marquées » (choisies), *muqallada,* c'est-à-dire « portant des colliers », souvenir du vieux rite consistant à suspendre des guirlandes de fleurs au cou des bêtes destinées à être immolées.

Profiterez : de leur lait, de leurs petits, de leurs poils et servez-vous-en comme montures.

Jusqu'au terme fixé : vous aurez la pleine jouissance des bêtes devant être sacrifiées jusqu'au moment où, ayant fixé votre choix sur elles et les ayant marquées, elles sont réputées sacrées. Selon d'autres opinions jusqu'à leur immolation *(naḥr)* ou à leur arrivée à La Mekke (Ṭab., XVII, 159-160). Cette indication est valable pour les habitants de l'Arabie. Mais de nos jours, c'est sur place que les pèlerins venant des contrées éloignées achètent les bêtes qu'ils doivent sacrifier.

Au temple antique. C'était du moins la coutume, au début de l'Islâm, de sacrifier comme au temps du paganisme dans l'enceinte de la Kaʿba. De nos jours, l'immolation a lieu dans le val de Minâ, situé à cinq kilomètres environ de La Mekke, village qui s'anime d'une façon extraordinaire le jour du sacrifice. Ce transfert annuel d'abattoir est dicté par des raisons d'hygiène. Actuellement, les Bédouins et les nécessiteux viennent se ravitailler sur place, le jour du sacrifice. Mais il reste cependant une énorme quantité de viande qu'on s'empresse d'enterrer pour rendre l'air moins pestilentiel. Le gâchis inévitable qui s'ensuit et l'odeur épouvantable qui se dégage de cet abattage, dès l'après-midi du sacrifice, n'ont pas manqué d'impressionner et d'inciter à réfléchir des auteurs musulmans comme Al-Batanûni (BATR, p. 198), qui souhaitait que les bêtes égorgées, à Minâ et autour de La Mekke, fussent vendues à une compagnie habilitée, leur prix devant être consacré à des œuvres d'utilité publique. Il faut ajouter que le sacrifice d'une bête, le jour de la fête, n'est pas une obligation, sauf si le pèlerin a fait un vœu ou tient à réparer un rite non rempli ou veut faire preuve d'une pieuse libéralité. Il est néanmoins recommandé *(sunna)* de faire ce sacrifice à l'imitation du Prophète et en souvenir du geste d'Abraham. Aussi, cette fête, surnommée la grande fête (*ʿId Kabîr* ou *Bayram*) revêt-elle pour chaque musulman, qu'il fasse le pèlerinage ou non, pour chaque foyer et chaque agglomération, le caractère d'une solennité collective exceptionnelle célébrée dans tout le monde musulman, le 10 du mois de Żul Ḥijja, avec des prières spéciales dans les mosquées, le matin. A l'issue de la prière et du sermon circonstancié *(khuṭba)* on s'empresse de s'embrasser, qu'on se connaisse ou non, en disant : « Bonne fête ! Puissiez-vous chaque année être heureux ! » C'est le jour béni des réconciliations : les gens fâchés, les ennemis, se congratulent et pardonnent à ceux qui les ont désobligés ou offensés. Dès la fin de la prière, les gens portant leurs costumes des grands jours déferlent dans les rues qui regorgent déjà de monde et où les enfants, habillés de neuf, se bousculent en criant et en riant autour des marchands de pâtisseries et de sucreries. Des réjouissances particulières se déroulent tout au long de cette journée.

V. 34 : *Les bêtes* destinées à être sacrifiées, au moment où on les égorge.

Nous avons dit plus haut qu'il s'agit de camelins, des bovins, des ovins et de caprins, à l'exclusion des équidés (chevaux, mulets, ânes) et des prises de chasse, illicites pour le sacrifice rituel du pèlerinage.

Humbles, autres sens admis : « tranquilles, confiants, ceux qui ne rendent pas le mal pour le mal qu'on leur inflige » (Ṭab., XVII, 161).

V. 36 : *De belle prestance, budn* (pluriel de *badana*), litt. : « les gros et gras », désigne les chameaux d'aspect imposant ; la tradition, par référence au Prophète, étend ce qualificatif aux bovins.

[Édictés par], Ṭab., XVII, 163.

Ils sont rangés : les camelins et les bovins sont alignés sur le lieu d'immolation avant d'être égorgés debout (Râz., XXIII, 35). D'ordinaire, la bête est debout sur trois pattes, la quatrième étant entravée *(maʿqûla).*

Prononcez le nom de Dieu. La formule sacramentelle est : « Au nom de Dieu ! Dieu est très grand ! Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu ! Seigneur [j'immole] grâce à toi et pour toi ! »

Mangez-en. Ce n'est pas une obligation, mais une tolérance (Ṭab. XVII, 164).

V. 37 : *Dieu [n'accorde d'importance]*..., text. : « Dieu n'acquiert ni leur chair,... »

(سورة الحج)

كَذَٰلِكَ سَخَّرَهَا لَكُمْ لِتُكَبِّرُوا۟ ٱللَّهَ عَلَىٰ مَا هَدَىٰكُمْ ۗ وَبَشِّرِ
ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٣٧﴾ * إِنَّ ٱللَّهَ يُدَٰفِعُ عَنِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ ۗ
إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ خَوَّانٍ كَفُورٍ ﴿٣٨﴾ أُذِنَ لِلَّذِينَ يُقَٰتَلُونَ
بِأَنَّهُمْ ظُلِمُوا۟ ۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ نَصْرِهِمْ لَقَدِيرٌ ﴿٣٩﴾ ٱلَّذِينَ
أُخْرِجُوا۟ مِن دِيَٰرِهِم بِغَيْرِ حَقٍّ إِلَّآ أَن يَقُولُوا۟ رَبُّنَا ٱللَّهُ ۗ
وَلَوْلَا دَفْعُ ٱللَّهِ ٱلنَّاسَ بَعْضَهُم بِبَعْضٍ لَّهُدِّمَتْ صَوَٰمِعُ
وَبِيَعٌ وَصَلَوَٰتٌ وَمَسَٰجِدُ يُذْكَرُ فِيهَا ٱسْمُ ٱللَّهِ كَثِيرًا ۗ
وَلَيَنصُرَنَّ ٱللَّهُ مَن يَنصُرُهُۥٓ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَقَوِىٌّ عَزِيزٌ ﴿٤٠﴾
ٱلَّذِينَ إِن مَّكَّنَّٰهُمْ فِى ٱلْأَرْضِ أَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُا۟
ٱلزَّكَوٰةَ وَأَمَرُوا۟ بِٱلْمَعْرُوفِ وَنَهَوْا۟ عَنِ ٱلْمُنكَرِ ۗ وَلِلَّهِ عَٰقِبَةُ
ٱلْأُمُورِ ﴿٤١﴾ وَإِن يُكَذِّبُوكَ فَقَدْ كَذَّبَتْ قَبْلَهُمْ قَوْمُ
نُوحٍ وَعَادٌ وَثَمُودُ ﴿٤٢﴾ وَقَوْمُ إِبْرَٰهِيمَ وَقَوْمُ لُوطٍ ﴿٤٣﴾

38. *Dieu prend, certes, la défense de ceux qui croient. Dieu, certes, n'aime aucun traître infidèle.*

39. *Autorisation est donnée aux victimes d'agression [de se défendre], car elles sont vraiment lésées et Dieu est omnipotent pour les secourir.*

40. *[Elle est donnée à] ceux qui ont été expulsés injustement de leurs foyers pour avoir [seulement] dit : « Notre Seigneur est Dieu ! » Si Dieu ne repoussait point certains hommes par d'autres, les ermitages seraient démolis ainsi que les synagogues, les oratoires et les mosquées où le nom de Dieu est fréquemment invoqué. Dieu secourra assurément ceux qui aident au triomphe de sa cause, car Dieu est, en vérité, fort et puissant.*

41. *[Elle est accordée à] ceux qui, si nous consolidions leur position sur terre, accompliraient la prière, s'acquitteraient de l'aumône légale, ordonneraient toute bonne action et dénonceraient toute action répréhensible. A Dieu appartient, en dernier, l'issue de toute chose.*

42. *Si les [idolâtres] te traitent d'imposteur, la même [accusation a déjà été proférée] par le peuple de Noé, par les ʿAdites, les Thamûdites,*

43. *par le peuple d'Abraham, celui de Loth,*

V. 39 : La révélation de ce verset marque le commencement des actions de représailles organisées par le Prophète contre les polythéistes ; elle doit dater de peu de temps après l'hégire (juillet 622).

Nous traduisons d'après la lecture de Médine. Autre lecture : *yuqâtilûna.* Le sens serait alors : « la permission [de combattre] est accordée à ceux qui combattent, étant trop lésés,... » (Ṭab., XVII, 172).

V. 40 : *Les oratoires, ṣalawât,* arabisation de l'araméen *ṣalûtâ* (lieu où l'on prie) (Ṭab., XVII, 178). A ne pas confondre avec le terme arabe *ṣalawât* (prières).

V. 42 : *Les [idolâtres]*, de La Mekke.

(الجزء السابع عشر)

وَأَصْحَٰبُ مَدْيَنَ وَكُذِّبَ مُوسَىٰ فَأَمْلَيْتُ لِلْكَٰفِرِينَ
ثُمَّ أَخَذْتُهُمْ فَكَيْفَ كَانَ نَكِيرِ ﴿٤٤﴾ فَكَأَيِّن مِّن
قَرْيَةٍ أَهْلَكْنَٰهَا وَهِىَ ظَالِمَةٌ فَهِىَ خَاوِيَةٌ عَلَىٰ عُرُوشِهَا
وَبِئْرٍ مُّعَطَّلَةٍ وَقَصْرٍ مَّشِيدٍ ﴿٤٥﴾ أَفَلَمْ يَسِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ
فَتَكُونَ لَهُمْ قُلُوبٌ يَعْقِلُونَ بِهَآ أَوْ ءَاذَانٌ يَسْمَعُونَ بِهَا
فَإِنَّهَا لَا تَعْمَى ٱلْأَبْصَٰرُ وَلَٰكِن تَعْمَى ٱلْقُلُوبُ ٱلَّتِى
فِى ٱلصُّدُورِ ﴿٤٦﴾ وَيَسْتَعْجِلُونَكَ بِٱلْعَذَابِ وَلَن يُخْلِفَ ٱللَّهُ
وَعْدَهُۥ وَإِنَّ يَوْمًا عِندَ رَبِّكَ كَأَلْفِ سَنَةٍ مِّمَّا تَعُدُّونَ ﴿٤٧﴾
وَكَأَيِّن مِّن قَرْيَةٍ أَمْلَيْتُ لَهَا وَهِىَ ظَالِمَةٌ ثُمَّ أَخَذْتُهَا
وَإِلَىَّ ٱلْمَصِيرُ ﴿٤٨﴾ قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِنَّمَآ أَنَا۠ لَكُمْ
نَذِيرٌ مُّبِينٌ ﴿٤٩﴾ فَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ لَهُم
مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ ﴿٥٠﴾ وَٱلَّذِينَ سَعَوْا۟ فِىٓ ءَايَٰتِنَا مُعَٰجِزِينَ

44. *par les Madyanites [contre leurs prophètes]. Moïse a été aussi traité d'imposteur. Nous leur avons accordé un délai, puis nous les avons saisis. Et quelle réprobation fut la mienne !*

45. *Que de cités nous avons fait périr – pour leur injustice – [et qui subsistent encore] affaissées sur elles-mêmes ; que de puits comblés, que de palais [puissamment] édifiés [sont maintenant déserts] !*

46. *Ne voyagent-ils pas sur terre pour avoir des cœurs aptes à comprendre et des oreilles aptes à entendre. Ce ne sont pas les yeux qui sont atteints de cécité, mais les cœurs.*

47. *Ils te demanderont de hâter [l'arrivée] du châtiment. Or, Dieu ne manque jamais à sa promesse et un jour, auprès de ton Seigneur, équivaut à mille ans selon vos comptes.*

48. *Que de cités auxquelles j'ai accordé un délai, quoiqu'elles fussent injustes et que j'ai saisies ensuite ! Vers moi est le devenir !*

49. *Dis-[leur] : « O hommes ! Je ne suis pour vous qu'un avertisseur explicite. »*

50. *Ceux qui croient et pratiquent le bien obtiendront le pardon [de leurs péchés] et une attribution généreuse,*

51. *tandis que ceux qui se démènent pour rendre nos signes inopérants, ceux-là seront les hôtes de l'enfer.*

V. 44 : *Moïse a été aussi traité d'imposteur,* non par les juifs, mais par le Pharaon (Ṭab., XVII, 179).

V. 45 : *Édifiés,* autres sens admis : « élevés », « crépis » (Ṭab., XVII, 181-182).

V. 46 : *Ils :* les incrédules de La Mekke.
Les cœurs, text. : « les cœurs qui sont dans les poitrines ».

V. 50 : *Une attribution généreuse :* le paradis (Ṭab., XVII, 185).

V. 51 : *Hôtes,* text. : « compagnons ».

(سورة الحج)

أُولَٰٓئِكَ أَصۡحَٰبُ ٱلۡجَحِيمِ ﴿٥١﴾ وَمَآ أَرۡسَلۡنَا مِن قَبۡلِكَ مِن
رَّسُولٖ وَلَا نَبِيٍّ إِلَّآ إِذَا تَمَنَّىٰٓ أَلۡقَى ٱلشَّيۡطَٰنُ فِيٓ أُمۡنِيَّتِهِۦۖ
فَيَنسَخُ ٱللَّهُ مَا يُلۡقِي ٱلشَّيۡطَٰنُ ثُمَّ يُحۡكِمُ ٱللَّهُ ءَايَٰتِهِۦۗ وَٱللَّهُ
عَلِيمٌ حَكِيمٞ ﴿٥٢﴾ لِّيَجۡعَلَ مَا يُلۡقِي ٱلشَّيۡطَٰنُ فِتۡنَةٗ لِّلَّذِينَ
فِي قُلُوبِهِم مَّرَضٞ وَٱلۡقَاسِيَةِ قُلُوبُهُمۡۗ وَإِنَّ ٱلظَّٰلِمِينَ
لَفِي شِقَاقِۭ بَعِيدٖ ﴿٥٣﴾ وَلِيَعۡلَمَ ٱلَّذِينَ أُوتُواْ ٱلۡعِلۡمَ أَنَّهُ ٱلۡحَقُّ
مِن رَّبِّكَ فَيُؤۡمِنُواْ بِهِۦ فَتُخۡبِتَ لَهُۥ قُلُوبُهُمۡۗ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَهَادِ
ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسۡتَقِيمٖ ﴿٥٤﴾ وَلَا يَزَالُ ٱلَّذِينَ
كَفَرُواْ فِي مِرۡيَةٖ مِّنۡهُ حَتَّىٰ تَأۡتِيَهُمُ ٱلسَّاعَةُ بَغۡتَةً أَوۡ يَأۡتِيَهُمۡ
عَذَابُ يَوۡمٍ عَقِيمٍ ﴿٥٥﴾ ٱلۡمُلۡكُ يَوۡمَئِذٖ لِّلَّهِ يَحۡكُمُ بَيۡنَهُمۡۚ
فَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ فِي جَنَّٰتِ ٱلنَّعِيمِ ﴿٥٦﴾
وَٱلَّذِينَ كَفَرُواْ وَكَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِنَا فَأُوْلَٰٓئِكَ لَهُمۡ عَذَابٞ

52. *Nous n'avons envoyé avant toi aucun messager, aucun prophète sans que Satan entachât de suggestions coupables les vœux qu'il leur arrivait de former. Mais Dieu abroge les suggestions de Satan, puis rétablit ses versets. Il est omniscient et sage.*

53. *Il fait ainsi des interpolations de Satan un sujet de désarroi pour ceux dont les cœurs [sont minés] par une maladie, ceux dont les cœurs sont endurcis — en vérité, les injustes sont dans une profonde divergence —*

54. *et aussi pour que ceux qui ont reçu la science sachent que [ces versets expriment] la vérité émanant de ton Seigneur, qu'ils y croient et que leurs cœurs s'humilient devant elle. Certes, Dieu guide ceux qui croient vers une voie droite.*

55. *Les mécréants ne cesseront d'en douter jusqu'à ce que l'Heure les surprenne à l'improviste ou que leur soit infligé le châtiment d'un jour néfaste.*

56. *La royauté, ce jour-là, appartiendra à Dieu qui sera leur juge. Ceux qui auront cru et fait des œuvres pies seront dans les jardins du délice.*

57. *Quant à ceux qui n'auront pas eu la foi et auront traité nos versets de mensonges, ceux-là subiront un châtiment avilissant.*

V. 52 : *Sans que Satan entachât...,* text. : « sans que, lorsqu'ils souhaitaient, Satan jetât dans leur souhait ».

L'exégèse et la tradition rattachent la révélation de ce verset à celle du verset 19 de la S. LIII.

Les idolâtres de La Mekke, après avoir tourné en dérision Muḥammad, le mirent au ban de la société. Le Prophète souffrait terriblement de cette situation, des sarcasmes et du persiflage de ses concitoyens. Les polythéistes lui avaient plus d'une fois proposé un compromis entre leur religion et la sienne. De guerre lasse, il y songea lui aussi, mais aucune révélation ne vint combler ses vœux.

Pourtant un jour que les notables de La Mekke, assis selon leur habitude à l'ombre du temple, devisaient, le Prophète arriva et se mit à réciter la sourate LIII. Parvenu au verset 19, il en donna une version inexacte, plus conforme à son désir intime *(tamniyya)* qu'à la réalité de la révélation.

Cette version habilitait les divinités qurayshites et leur reconnaissait le pouvoir d'intercéder. Il se prosterna et tout le monde en fit autant. La nouvelle religion semblait avaliser l'idolâtrie à la satisfaction de tout le monde. Cependant, le Prophète ne tarda pas à s'apercevoir de sa méprise. Il se rétracta, en rétablissant le verset sous sa véritable forme, et se tourmenta d'avoir attribué des mensonges à Dieu *(iftirâ').* La révélation de ce verset – logiquement postérieure à celle de S. LIII, 19 – met l'erreur en cause sur le compte de Satan, console et rassure le Prophète (Ṭab., XVII, 186 et suiv.).

Rétablit, text. : « renforcera ».

V. 53 : *Interpolations,* text. : « ce qu'il lance ».

Désarroi, autre sens : « épreuve, tentation ».

Ceux dont les cœurs... : les sceptiques, la maladie dont il s'agit étant le doute (Zam., III, 37).

...endurcis : les idolâtres, au cœur réfractaire au monothéisme, et les négateurs (*id.).*

Les injustes. L'injustice a ordinairement dans le Coran le sens d'impiété.

Profonde divergence, text. : « un schisme éloigné ».

V. 54 : *[Ces versets expriment]*, Ṭab., XVII, 191.

V. 55 : *En,* c'est-à-dire des versets « renforcés » ou « rétablis » (Ṭab., XVII, 192).

ʿAqîm : néfaste en parlant du temps. Certains commentateurs lui donnent le sens de « non suivi de nuit ». Par ailleurs, c'est à tort que ce terme est traduit par « stérile, exterminateur, dévastateur ». Il s'agit du jour de la résurrection (Zam., III, 37).

V. 56 : *Les jardins du délice :* nom d'une région du paradis.

(الجـــزء السابع عشر)

مُّهِينٌ ﴿٥٧﴾ وَٱلَّذِينَ هَاجَرُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ثُمَّ قُتِلُوٓا۟ أَوْ مَاتُوا۟
لَيَرْزُقَنَّهُمُ ٱللَّهُ رِزْقًا حَسَنًا ۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَهُوَ خَيْرُ ٱلرَّٰزِقِينَ ﴿٥٨﴾
لَيُدْخِلَنَّهُم مُّدْخَلًا يَرْضَوْنَهُۥ ۗ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَعَلِيمٌ حَلِيمٌ ﴿٥٩﴾
* ذَٰلِكَ وَمَنْ عَاقَبَ بِمِثْلِ مَا عُوقِبَ بِهِۦ ثُمَّ بُغِىَ عَلَيْهِ
لَيَنصُرَنَّهُ ٱللَّهُ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَعَفُوٌّ غَفُورٌ ﴿٦٠﴾ ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ
يُولِجُ ٱلَّيْلَ فِى ٱلنَّهَارِ وَيُولِجُ ٱلنَّهَارَ فِى ٱلَّيْلِ وَأَنَّ ٱللَّهَ
سَمِيعٌۢ بَصِيرٌ ﴿٦١﴾ ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ
مِن دُونِهِۦ هُوَ ٱلْبَٰطِلُ وَأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ ﴿٦٢﴾
أَلَمْ تَرَ أَنَّ ٱللَّهَ أَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَتُصْبِحُ ٱلْأَرْضُ
مُخْضَرَّةً ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَطِيفٌ خَبِيرٌ ﴿٦٣﴾ لَّهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَهُوَ ٱلْغَنِىُّ ٱلْحَمِيدُ ﴿٦٤﴾ أَلَمْ
تَرَ أَنَّ ٱللَّهَ سَخَّرَ لَكُم مَّا فِى ٱلْأَرْضِ وَٱلْفُلْكَ تَجْرِى

58. *Ceux qui auront, pour la cause de Dieu, émigré et auront été tués ou seront morts, Dieu leur accordera une belle attribution, car Dieu est bien le meilleur attributeur.*

59. *Il les introduira, certes, en un lieu qui leur plaira, car Dieu est omniscient et magnanime.*

60. *Ainsi en est-il : Dieu prêtera sûrement son secours à quiconque, usant de représailles proportionnées au tort qu'il aura subi, est à nouveau victime d'un outrage [pour avoir riposté]. Dieu absout et pardonne.*

61. *C'est que Dieu insère la nuit dans le jour et le jour dans la nuit. Il voit et entend tout.*

62. *C'est que Dieu est la vérité, que ce qu'ils invoquent en dehors de lui est faux, que Dieu est, certes, le Sublime, le Grand.*

63. *Ne vois-tu pas que Dieu fait descendre une eau du ciel [grâce à laquelle] la terre devient verdoyante ? Dieu est plein de mansuétude et est au courant [de tout].*

64. *A lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. Dieu se suffit à lui-même et est digne de louanges.*

65. *Ne vois-tu pas que Dieu vous a soumis ce qui est sur la terre ainsi que le vaisseau qui, sur son ordre, vogue sur mer et qu'il empêche le ciel de s'affaisser — sauf par sa permission — sur terre ? Dieu est plein de bienveillance envers les hommes.*

V. 58 : *Seront morts,* de mort naturelle.
Une belle attribution : le paradis.

V. 59 : *En un lieu,* autre sens : « d'une manière ».

V. 61 : Si Dieu est assez puissant pour *insérer la nuit dans le jour* et inversement, il peut aussi rétablir une victime d'injustice dans ses droits (Ṭab., XVII, 195). L'expression est fréquente dans le Coran pour souligner la toute-puissance de Dieu (S. XXXI, 29 ; S. XXXV, 13 ; S. LVII, 6).

V. 62 : *ils :* les idolâtres.

V. 63 : *Fait descendre,* text. : « il retient ».

V. 65 : *Ne vois-tu pas.* Nous avons déjà signalé que par cette expression *('a lam tara)* il faut entendre « ne sais-tu pas » (Jalâl, p. 448).

(سورة الحج)

فِي ٱلْبَحْرِ بِأَمْرِهِۦ ۚ وَيُمْسِكُ ٱلسَّمَآءَ أَن تَقَعَ عَلَى ٱلْأَرْضِ
إِلَّا بِإِذْنِهِۦٓ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ بِٱلنَّاسِ لَرَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿٦٥﴾ وَهُوَ
ٱلَّذِىٓ أَحْيَاكُمْ ۖ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ ۗ إِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ
لَكَفُورٌ ﴿٦٦﴾ لِّكُلِّ أُمَّةٍ جَعَلْنَا مَنسَكًا هُمْ نَاسِكُوهُ ۖ
فَلَا يُنَٰزِعُنَّكَ فِى ٱلْأَمْرِ وَٱدْعُ إِلَىٰ رَبِّكَ ۖ إِنَّكَ لَعَلَىٰ
هُدًى مُّسْتَقِيمٍ ﴿٦٧﴾ وَإِن جَٰدَلُوكَ فَقُلِ ٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا
تَعْمَلُونَ ﴿٦٨﴾ ٱللَّهُ يَحْكُمُ بَيْنَكُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ فِيمَا كُنتُمْ
فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿٦٩﴾ أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِى ٱلسَّمَآءِ
وَٱلْأَرْضِ ۗ إِنَّ ذَٰلِكَ فِى كِتَٰبٍ ۚ إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ ﴿٧٠﴾
وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَمْ يُنَزِّلْ بِهِۦ سُلْطَٰنًا وَمَا لَيْسَ
لَهُم بِهِۦ عِلْمٌ ۗ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِن نَّصِيرٍ ﴿٧١﴾ وَإِذَا تُتْلَىٰ
عَلَيْهِمْ ءَايَٰتُنَا بَيِّنَٰتٍ تَعْرِفُ فِى وُجُوهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟
ٱلْمُنكَرَ ۖ يَكَادُونَ يَسْطُونَ بِٱلَّذِينَ يَتْلُونَ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتِنَا

66. *C'est lui qui vous a donné la vie, puis vous fera mourir, puis vous fera revivre. L'homme est vraiment ingrat.*

67. *A chaque communauté nous avons assigné un rite sacré auquel elle se conforme. Qu'ils ne disputent donc point au sujet de l'ordre avec toi ! Invoque ton Seigneur, car tu es, en vérité, dans une voie droite.*

68. *S'ils discutent avec toi, réponds-[leur] : « Dieu sait bien ce que vous faites !*

69. *« Dieu arbitrera vos différends le jour de la résurrection ! »*

70. *Ignores-tu que Dieu sait ce qui est dans le ciel et la terre ? Cela se trouve dans un livre. Cela est, pour Dieu, facile.*

71. *Ils adorent en dehors de Dieu [des divinités] au sujet desquelles [Dieu] n'a fait descendre aucune preuve et sur lesquelles ils n'ont [eux-mêmes] aucune science. Les injustes n'auront aucun auxiliaire.*

72. *Lorsque nos versets leur sont récités, on voit la réprobation [se peindre] sur les visages de ceux qui ne croient pas. Peu s'en faut qu'ils ne se jettent sur ceux qui les leur récitent. Dis-leur : « Vous annoncerai-je quelque chose de pire ? Le feu ! Dieu l'a promis à ceux qui ne croient pas ! Et quel affreux devenir [pour vous] ! »*

V. 67 : Ṭab., XVII, 198. Le passage vise les sacrifices rituels qui ont lieu à Minâ. Le mot *mansak* (de la racine *nasaka*, « se consacrer à la vie dévote ») a divers sens : « loi, lieu où l'on immole une victime en l'honneur d'une divinité, ermitage, sacrifices eux-mêmes ».

L'ordre interdisant la consommation de la viande d'une bête non égorgée selon les rites (Jalâl, p. 450 ; Ṭab., XVII, 199).

V. 70 : *Un livre :* l'archétype où tout est consigné *('Ummul Kitâb).* Cette référence primordiale n'est, selon une opinion rapportée par Ṭabari, que la science divine transformée en livre sur l'ordre de Dieu (Ṭab., XVII, 200).

V. 71 : *Ils :* les idolâtres de La Mekke.

Aucune preuve : le culte que les idolâtres vouent à leurs divinités ne s'appuie sur aucune révélation (Ṭab., XVII, 201).

(سورة المؤمنون)

قُلْ أَفَأُنَبِّئُكُم بِشَرٍّ مِّن ذَٰلِكُمُ ۚ ٱلنَّارُ وَعَدَهَا ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ ﴿٧٢﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٌ
فَٱسْتَمِعُوا۟ لَهُۥٓ ۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ لَن
يَخْلُقُوا۟ ذُبَابًا وَلَوِ ٱجْتَمَعُوا۟ لَهُۥ ۖ وَإِن يَسْلُبْهُمُ ٱلذُّبَابُ شَيْـًٔا
لَّا يَسْتَنقِذُوهُ مِنْهُ ۚ ضَعُفَ ٱلطَّالِبُ وَٱلْمَطْلُوبُ ﴿٧٣﴾
مَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦٓ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَقَوِىٌّ عَزِيزٌ ﴿٧٤﴾ ٱللَّهُ
يَصْطَفِى مِنَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ رُسُلًا وَمِنَ ٱلنَّاسِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ سَمِيعٌۢ
بَصِيرٌ ﴿٧٥﴾ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ ۗ وَإِلَى ٱللَّهِ
تُرْجَعُ ٱلْأُمُورُ ﴿٧٦﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱرْكَعُوا۟ وَٱسْجُدُوا۟
وَٱعْبُدُوا۟ رَبَّكُمْ وَٱفْعَلُوا۟ ٱلْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٧٧﴾ ۩
وَجَٰهِدُوا۟ فِى ٱللَّهِ حَقَّ جِهَادِهِۦ ۚ هُوَ ٱجْتَبَىٰكُمْ وَمَا جَعَلَ
عَلَيْكُمْ فِى ٱلدِّينِ مِنْ حَرَجٍ ۚ مِّلَّةَ أَبِيكُمْ إِبْرَٰهِيمَ ۚ هُوَ سَمَّىٰكُمُ
ٱلْمُسْلِمِينَ مِن قَبْلُ وَفِى هَٰذَا لِيَكُونَ ٱلرَّسُولُ شَهِيدًا
عَلَيْكُمْ وَتَكُونُوا۟ شُهَدَآءَ عَلَى ٱلنَّاسِ ۚ فَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ
وَءَاتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ وَٱعْتَصِمُوا۟ بِٱللَّهِ هُوَ مَوْلَىٰكُمْ ۖ فَنِعْمَ ٱلْمَوْلَىٰ
وَنِعْمَ ٱلنَّصِيرُ ﴿٧٨﴾

73. *O hommes ! Une parabole vous est proposée ! Ecoutez-la : les idoles que vous adorez en dehors de Dieu ne sauraient [même pas] créer une mouche, dussent-elles, pour ce faire, s'unir. Si une mouche leur ravissait quelque chose, [ces idoles] seraient incapables de le lui arracher. [En fait], le solliciteur et le sollicité sont [également] faibles.*

74. *Ils n'ont pas estimé Dieu selon sa vraie valeur. Dieu est fort et puissant !*

75. *Il choisit des messagers parmi les anges et parmi les hommes, il entend et voit tout.*

76. *Il sait ce qui est devant et derrière eux et c'est à lui que toutes les choses retourneront.*

77. *O vous qui croyez ! Inclinez-vous, prosternez-vous et adorez votre Seigneur ! Faites du bien et vous serez heureux !*

78. *Luttez pour Dieu [avec tout l'effort] qu'il mérite ! Il vous a choisis et ne vous a imposé aucune gene dans la religion, la religion de votre père Abraham qui vous a donné le nom de musulmans avant et en cette révélation, afin que l'envoyé [de Dieu] soit témoin contre vous et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les hommes ! Accomplissez la prière, acquittez-vous de l'aumône légale, attachez-vous à Dieu ! C'est lui votre patron ! Quel excellent patron et quel excellent soutien !*

V. 73 : *Une mouche, żubâb* (sing.) Le pluriel de ce mot, qui n'est nullement un collectif (sa forme est analogue à celle du *ghurâb)*, est *'ażibba* (petit nombre) et *żibbân* (grand nombre) (Ṭab., XVII, 203).

Le solliciteur et le sollicité, text. : « le chercheur et le cherché », l'idolâtre qui demande quelque chose à l'idole et l'idole à laquelle il adresse sa demande (Ṭab., XVII, 303). La parabole fait elle-même allusion à un aspect du culte des idoles : les polythéistes enduisaient de miel au safran la tête de celles-ci. Les mouches s'abattaient aussitôt sur l'idole et suçaient l'enduit. Le verset ironise sur l'incapacité des statues adorées de se défendre et de défendre leur miel contre de faibles insectes (Zam., III, 40).

V. 74 : Ce passage réfute le passage biblique (Gen., II, 2) que nous avons déjà noté : on se méprend sur le compte de Dieu et on ne le vénère pas comme il se doit si l'on prétend qu'il éprouve, à l'instar des hommes, le besoin de se reposer, après s'être fatigué à l'ouvrage. « Or, Dieu est fort et puissant » (Râz., XXIII, 69).

V. 76 : *Il sait...* Les êtres qu'il a créés, en particulier les anges et les prophètes porteurs de ses messages. Il connaît ce qui fut avant leur création et il sait ce qui sera après leur anéantissement.

V. 78 : *Luttez.* Cette lutte *(jihâd)* dans laquelle on ne voit tendancieusement que la « guerre sainte » et dont on a si souvent fait grief à l'Islâm, consiste, selon les opinions les plus autorisées et notamment un ḥadîth connu du Prophète, à ne rien se reprocher dans son comportement envers Dieu, envers ses sembables et en particulier envers les siens. Il s'agit de faire du bien – et le verset précédent l'ordonne –, de faire triompher la justice, de pratiquer la vertu et d'exécrer le mal (*cf.* Ṭab., XVII, 205). C'est un effort à déployer collectivement pour faire triompher la vérité et la justice. Mais même dans ce cas, le *jihâd* est qualifié de « lutte mineure » *(jihâd asghar).* Sous son acception la plus haute, il est essentiellement individuel (efforts et sacrifices qu'on s'impose personnellement en faveur de son prochain) et il est qualifié de « lutte majeure » *(jihâd akbar)* (Zam., III, 41). L'expression « guerre sainte » n'est pas la traduction d'une expression arabe correspondante mais une simple interprétation mise en avant par les adversaires de l'Islâm, car, à la lumière du Coran et du hadîth, aucune guerre n'est sainte.

Dîn : religion. Milla, « confession, religion, rite, culte » *(cf. Encycl. Isl.,* s. v. « Dîn » et « Milla »).

Père spirituel (Zam., III, 41).

Musulmans : soumis à Dieu, s'abandonnant en toute confiance à sa volonté, se livrant à lui. *Sammâkum :* « ils vous a nommés ». L'opinion selon laquelle le pronom remplace Abraham par référence à S. II, 128 et au verset 78 de cette sourate est réfutée par les grands commentateurs, notamment Ṭab. (XVII, 208), Râz. (XXII, 74).

Avant (cette révélation) *et en cette révélation* (Ṭab., XVII, 208).

Soit témoin : pour attester que le message de Dieu leur a été transmis fidèlement (Ṭab., XVII, 208).

Que vous soyez... : qu'ils ont reçu les messages transmis par leurs prophètes.

Sourate XXIII

Les croyants (Al-mu'minûna)

Soixante-quatorzième dans l'ordre chronologique, révélée à La Mekke ; cent dix-huit versets ; tire son nom du premier verset.

Les croyants sont définis au verset 285 de la S. II. La foi dans l'Islâm implique la croyance en Dieu, aux anges, aux Livres révélés, aux prophètes sans distinction, à la vie future, au jour du Jugement dernier, au paradis, à l'enfer et au prédéterminisme *(qadar)*.

D'autres versets, notamment S. II, 3, font de la croyance aux mystères du monde, à l'omniscience et à l'omnipotence d'un Dieu unique, vivant, absolu, parfait, libre, sage, miséricordieux, juste, maître des univers, autant d'articles de foi.

CANEVAS

Dieu : Son unicité absolue ; Ses signes ; Il est au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer ou décrire ; détient la science de ce dont l'homme peut témoigner et la clef du mystère du monde : 12-22, 78-80, 91, 95, 116-117.
La création : signe de Dieu ; n'est pas sans but : 13-22, 71, 115.
L'homme : mystère de sa création ; obsédé par les démons ; son errance religieuse ; son incrédulité foncière ; son impertinence ; il ne songe à Dieu que lorsqu'il est terrifié : 13-15, 52-67, 78-80, 97-100.
L'idolâtrie : un non-sens ; comportement et objections des idolâtres, ennemis de la vérité : 68-77, 81-91, 102.
Muḥammad : porteur d'un message de vérité, de paix ; ses difficultés avec les polythéistes : 51-67.
Les autres prophètes : Noé, Moïse, Jésus, etc. : 23-51.
Les croyants : leur foi, leur comportement ; ils doivent repousser la mal par le bien, chercher en toute circonstance refuge auprès de Dieu et faire appel à Sa miséricorde : 1-11, 57-62, 96-98, 109, 111, 118.
La mort : inutilité du repentir tardif : 99, 112-114.
Le jugement dernier : 101.
Le paradis : 11, 111.
L'enfer : 104-107.

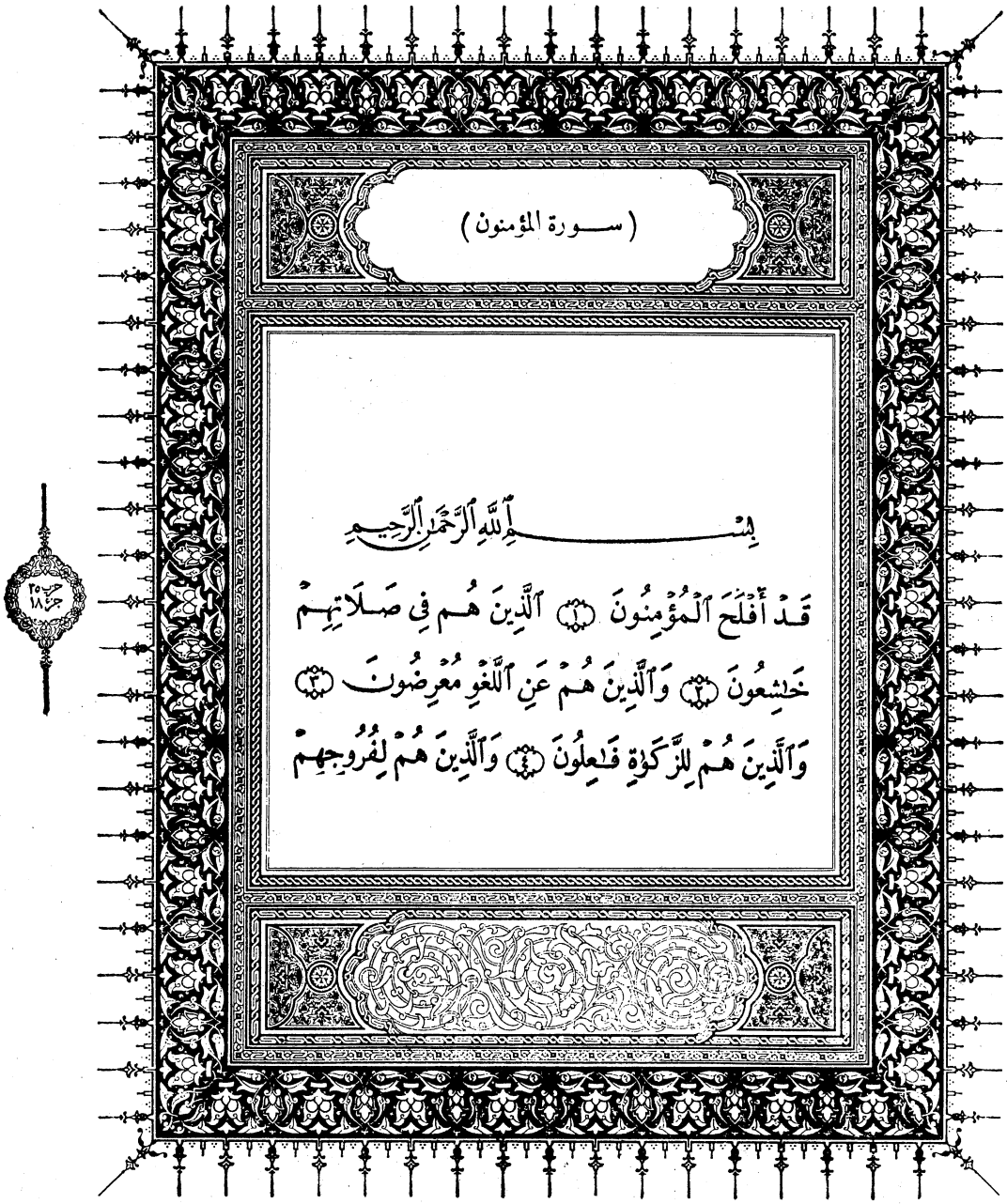

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *Heureux sont, certes, les croyants*
2. *qui prient humblement,*
3. *se détournent de [toute] futilité,*
4. *s'acquittent de l'aumône légale,*
5. *préservent leurs sexes [de tout rapport]*

V. 1 : *Heureux, 'aflaḥa* : « prospérer, être dans le bonheur, avoir du succès, réussir triompher », etc. Text. : « Certes, les croyants ont atteint le bonheur » (ou le succès).

Certes, qad : cette particule a ici une valeur corroborative *(taḥqîq)* (Jalâl, p. 401).

V. 2 : text. : « qui sont dans leurs prières canoniques, humbles ».

Par cet adjectif, nous traduisons le terme arabe *khâshiʿûna* de la racine *khashaʿa* signifiant primitivement « s'incliner, être sur le point de se coucher », en parlant du soleil et, par extension, « se montrer humble, soumis à Dieu ». La théologie de l'Islâm lui confère une double portée : l'humilité du cœur *(khushûʿul qulûb)* qui se manifeste par la piété, la crainte, le scrupule, la soumission totale à Dieu ; et l'humilité physique *(khushu ʿul jawâriḥ)*, qui se traduit par une sereine décontraction *(iṭmi'nân)*, le silence *(sukûn)*, une attitude modeste, la tête légèrement baissée, l'interdiction de se tourner à droite ou à gauche *('iltifât)*, de regarder le ciel, d'avoir le regard fixé ailleurs que sur l'endroit où l'on se prosterne, de se gratter, de bavarder, de saluer un arrivant, de sourire, de badiner durant l'office de la prière (Raz., XXIII, 77 ; Ṭab., XVIII, 2).

V. 3 : *Futilité, laghw*, de *laghâ*, « dire ou faire des choses futiles, oiseuses ou peu compréhensibles, prononcer mal ». Le mot signifie donc « badinage, acte sans intérêt, baragouinage » et non « jactance » (Zam., III, 42).

V. 5 : *Préservent*, text. : « conservent ». Sens : imposent la continence à leurs sexes, fuient la luxure.

(الجـــزء الثامن عشر)

حَٰفِظُونَ ۝٥ إِلَّا عَلَىٰٓ أَزْوَٰجِهِمْ أَوْ مَا مَلَكَتْ
أَيْمَٰنُهُمْ فَإِنَّهُمْ غَيْرُ مَلُومِينَ ۝٦ فَمَنِ ٱبْتَغَىٰ وَرَآءَ ذَٰلِكَ
فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْعَادُونَ ۝٧ وَٱلَّذِينَ هُمْ لِأَمَٰنَٰتِهِمْ وَعَهْدِهِمْ
رَٰعُونَ ۝٨ وَٱلَّذِينَ هُمْ عَلَىٰ صَلَوَٰتِهِمْ يُحَافِظُونَ ۝٩
أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْوَٰرِثُونَ ۝١٠ ٱلَّذِينَ يَرِثُونَ ٱلْفِرْدَوْسَ هُمْ
فِيهَا خَٰلِدُونَ ۝١١ وَلَقَدْ خَلَقْنَا ٱلْإِنسَٰنَ مِن سُلَٰلَةٍ
مِّن طِينٍ ۝١٢ ثُمَّ جَعَلْنَٰهُ نُطْفَةً فِى قَرَارٍ مَّكِينٍ ۝١٣ ثُمَّ
خَلَقْنَا ٱلنُّطْفَةَ عَلَقَةً فَخَلَقْنَا ٱلْعَلَقَةَ مُضْغَةً فَخَلَقْنَا
ٱلْمُضْغَةَ عِظَٰمًا فَكَسَوْنَا ٱلْعِظَٰمَ لَحْمًا ثُمَّ أَنشَأْنَٰهُ خَلْقًا
ءَاخَرَ فَتَبَارَكَ ٱللَّهُ أَحْسَنُ ٱلْخَٰلِقِينَ ۝١٤ ثُمَّ إِنَّكُم بَعْدَ
ذَٰلِكَ لَمَيِّتُونَ ۝١٥ ثُمَّ إِنَّكُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ تُبْعَثُونَ ۝١٦
وَلَقَدْ خَلَقْنَا فَوْقَكُمْ سَبْعَ طَرَآئِقَ وَمَا كُنَّا عَنِ ٱلْخَلْقِ

6. *si ce n'est avec leurs épouses ou avec leurs concubines — en ce cas ils n'encourent pas de blâme,*

7. *les transgresseurs étant ceux qui désirent d'autres femmes.*

8. *[Heureux les croyants] qui ont le respect des dépôts [qu'on leur confie] et sont fidèles à leurs engagements,*

9. *qui prient aux heures fixées [pour l'office] !*

10. *Ce sont eux les héritiers*

11. *du paradis ; ils y demeureront éternellement.*

12. *Nous avons créé l'homme d'un extrait d'argile ;*

13. *puis nous en fîmes une goutte de sperme déposée en un réceptacle sûr.*

14. *Nous avons métamorphosé la goutte de sperme en jointif, celui-ci en un embryon dont nous avons fait une ossature que nous avons revêtue de chair. Nous l'avons ensuite transformée en une tout autre création. Béni soit Dieu, le meilleur des créateurs !*

15. *Et, en vérité, vous mourrez ensuite*

16. *pour être ressuscités, le jour de la résurrection.*

17. *Au-dessus de vous nous avons créé sept voies et nous ne nous désintéressons pas de la création.*

V. 7 : *D'autres femmes*, text. : « ce que leurs mains droites possèdent », c'est-à-dire les captives réduites à l'état d'esclaves.

V. 9 : *[Pour l'office]*, Ṭab., XVIII, 5.

V. 12 : *Extrait, sulâla* : « quintessence d'une chose » ; racine *salla* : « extraire, tirer ».

V. 14 : *Cf.* S. XXII, 5 ; XCVI, 2.

Nous l'avons... transformée, en lui insufflant une âme (Ṭab., XVII, 9). Autre sens admis : « formé », « créature ». « Nous l'avons transformée, après une seconde phase, en un être tout différent. »

Créateurs, dans le sens de « fabricant, artisan » *(ṣânʿ).*

V. 17 : *Sept* : ce chiffre, comme on sait, indique moins un nombre précis qu'une pluralité.

Tarâ'iq : *voies* (Zam., III, 44 ; Râz., XXVIII, 87). Tout en mentionnant l'interprétation trop sollicitée de « sept cieux », ces deux commentateurs font état d'autres interprétations qui nous semblent plus près du sens : « orbites planétaires » *(ṭarâ'iq-l-kawâkib)* ou « sphères célestes » *(aflâk).*

Nous ne nous désintéressons pas..., text. : « nous demeurons attentifs à la création ».

(سورة المؤمنون)

غَٰفِلِينَ ﴿١٧﴾ وَأَنزَلْنَا مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءًۢ بِقَدَرٍ فَأَسْكَنَّٰهُ
فِى ٱلْأَرْضِ ۖ وَإِنَّا عَلَىٰ ذَهَابٍۭ بِهِۦ لَقَٰدِرُونَ ﴿١٨﴾
فَأَنشَأْنَا لَكُم بِهِۦ جَنَّٰتٍ مِّن نَّخِيلٍ وَأَعْنَٰبٍ لَّكُمْ فِيهَا
فَوَٰكِهُ كَثِيرَةٌ وَمِنْهَا تَأْكُلُونَ ﴿١٩﴾ وَشَجَرَةً تَخْرُجُ مِن طُورِ
سَيْنَآءَ تَنۢبُتُ بِٱلدُّهْنِ وَصِبْغٍ لِّلْءَاكِلِينَ ﴿٢٠﴾ وَإِنَّ لَكُمْ
فِى ٱلْأَنْعَٰمِ لَعِبْرَةً ۖ نُّسْقِيكُم مِّمَّا فِى بُطُونِهَا وَلَكُمْ فِيهَا
مَنَٰفِعُ كَثِيرَةٌ وَمِنْهَا تَأْكُلُونَ ﴿٢١﴾ وَعَلَيْهَا وَعَلَى ٱلْفُلْكِ
تُحْمَلُونَ ﴿٢٢﴾ وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِۦ فَقَالَ يَٰقَوْمِ
ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ ۖ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٢٣﴾
فَقَالَ ٱلْمَلَؤُا۟ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦ مَا هَٰذَآ إِلَّا بَشَرٌ
مِّثْلُكُمْ يُرِيدُ أَن يَتَفَضَّلَ عَلَيْكُمْ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَأَنزَلَ
مَلَٰٓئِكَةً مَّا سَمِعْنَا بِهَٰذَا فِىٓ ءَابَآئِنَا ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٢٤﴾ إِنْ هُوَ إِلَّا

18. *Nous avons fait descendre du ciel une eau en quantité déterminée que nous avons maintenue sur la terre, bien qu'il soit en notre pouvoir de l'emporter.*

19. *Par [cette eau], nous avons créé pour vous des palmeraies et des vignobles où vous trouvez des fruits en abondance, dont vous mangez,*

20. *[ainsi] que cet arbre qui pousse au mont Sinaï et produit huile et condiment pour les consommateurs.*

21. *Certes, dans les bestiaux vous avez un sujet de méditation. Nous vous faisons boire du lait contenu] dans leurs entrailles. Vous y trouvez de nombreux avantages. Vous vous nourrissez [de leur chair].*

22. *Sur eux, ainsi que sur des vaisseaux, vous êtes transportés.*

23. *Nous envoyâmes, certes, Noé à son peuple auquel il dit : « O mon peuple ! adorez Dieu. Vous n'avez pas de divinité en dehors de lui. Ne [le] craignez-vous pas ? »*

24. *Le conseil [formé] de notabilités mécréantes parmi le peuple de Noé déclara : « Cet individu n'est qu'un homme, semblable à vous, qui cherche à vous surpasser. Si Dieu avait voulu [nous enseigner] il [nous] aurait envoyé des anges. Nous n'avons rien entendu de ce [qu'il raconte] du temps de nos premiers ancêtres.*

25. *« Oui, ce n'est qu'un homme possédé par les djinns ! Observez-le quelque temps ! »*

V. 20 : *Cet arbre* : l'olivier (Ṭab., XVIII, 13).

Rappelons que *ṭûr* signifie « montagne » et Sinaï *(sîna')* « belle, élevée », en nabathéen.

V. 22 : *Eux.* Il s'agit du chameau, appelé aussi métaphoriquement vaisseau des continents (Zam., III, 45). *Fulk* : valable pour le singulier et pour le pluriel, le masculin et le féminin.

(الجـــزء الثامن عشر)

رَجُلٌۢ بِهِۦ جِنَّةٌ فَتَرَبَّصُوا۟ بِهِۦ حَتَّىٰ حِينٍ ﴿٢٥﴾ قَالَ رَبِّ
ٱنصُرْنِى بِمَا كَذَّبُونِ ﴿٢٦﴾ فَأَوْحَيْنَآ إِلَيْهِ أَنِ ٱصْنَعِ ٱلْفُلْكَ
بِأَعْيُنِنَا وَوَحْيِنَا فَإِذَا جَآءَ أَمْرُنَا وَفَارَ ٱلتَّنُّورُ فَٱسْلُكْ فِيهَا
مِن كُلٍّ زَوْجَيْنِ ٱثْنَيْنِ وَأَهْلَكَ إِلَّا مَن سَبَقَ عَلَيْهِ ٱلْقَوْلُ
مِنْهُمْ ۖ وَلَا تُخَٰطِبْنِى فِى ٱلَّذِينَ ظَلَمُوٓا۟ ۖ إِنَّهُم مُّغْرَقُونَ ﴿٢٧﴾
فَإِذَا ٱسْتَوَيْتَ أَنتَ وَمَن مَّعَكَ عَلَى ٱلْفُلْكِ فَقُلِ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ
ٱلَّذِى نَجَّىٰنَا مِنَ ٱلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٢٨﴾ وَقُل رَّبِّ أَنزِلْنِى
مُنزَلًا مُّبَارَكًا وَأَنتَ خَيْرُ ٱلْمُنزِلِينَ ﴿٢٩﴾ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ
لَءَايَٰتٍ وَإِن كُنَّا لَمُبْتَلِينَ ﴿٣٠﴾ ثُمَّ أَنشَأْنَا مِنۢ بَعْدِهِمْ
قَرْنًا ءَاخَرِينَ ﴿٣١﴾ فَأَرْسَلْنَا فِيهِمْ رَسُولًا مِّنْهُمْ أَنِ ٱعْبُدُوا۟
ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ ۖ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣٢﴾ وَقَالَ ٱلْمَلَأُ
مِن قَوْمِهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَكَذَّبُوا۟ بِلِقَآءِ ٱلْءَاخِرَةِ وَأَتْرَفْنَٰهُمْ

26. *« Seigneur ! dit Noé, ils me traitent d'imposteur ! Secours-moi ! »*

27. *Aussi lui révélâmes-nous : « Construis une arche sous notre sauvegarde et selon notre révélation. Lorsque notre ordre sera donné et que le four bouillonnera, embarque dans l'arche un couple de chaque espèce ainsi que les tiens, excepté ceux contre lesquels un arrêt aura été édicté et ne me tiens aucun discours en faveur des prévaricateurs. Ils seront noyés !*

28. *« Lorsque tu seras installé dans l'arche, toi et ceux qui seront avec toi, dis : "Louange à Dieu qui nous a délivrés des injustes."*

29. *« Dis [encore] : "Seigneur, fais-moi débarquer en un lieu béni ! Tu es celui qui assure le meilleur débarquement."*

30. *Il y a, certes, des signes en cela. Nous mettons, en vérité, [les hommes] à l'épreuve.*

31. *Nous créâmes, après la génération de Noé, d'autres générations.*

32. *Nous envoyâmes parmi elles un messager [issu] d'elles pour leur dire : « Adorez Dieu ! Vous n'avez d'autre divinité que lui ! N'éprouvez-vous donc aucune crainte ? »*

33. *Le conseil des notables — [gens] infidèles, niant la vie future et que nous avions [pourtant] enrichis — déclara : « Cet [individu] n'est qu'un homme semblable à vous, mangeant de ce que vous mangez et buvant de ce que vous buvez.*

V. 27 : *Sous notre sauvegarde,* text. : « sous nos yeux ». Simple métaphore, cependant avec le sens de regard ou contrôle (Ṭab., XVIII, 17 ; Jalâl, p. 453). Zam. (III, 46) lui donne un sens de *kilâ'a* (garde) et *ḥifdh* (protection). Nous avons traduit ainsi ce mot, car l'Islâm orthodoxe rejette toute conception anthropomorphique de Dieu *(tajassum)* (Râz., XXIII, 93).

Sera donné, text. : « arrivera ».

Le four. Nous avons commenté (*cf.* S. XI, 40) ce mot sur lequel l'exégèse n'est pas très claire. Ce « jaillissement d'eau bouillante », d'une source ou d'un cratère non précisé par les commentateurs (Zam., III, 46), n'est pas plus clair dans la Bible où il est question de « sources du grand abîme [qui] jaillirent » (Gen. VII, 10).

V. 29 : *Tu es celui...,* text. : « le meilleur débarqueur ».

V. 30 : Le récit du déluge. Ce développement et ce qui suit sont une « édification » à l'intention des idolâtres de La Mekke (Ṭab., XVIII, 18).

V. 31 : *Après la génération de Noé,* text. : « après eux ».

Le mot *génération* (*qarn*, plur. *qurûn*) est un collectif à forme singulière dans le texte et son épithète est au pluriel. On doit comprendre aussi : « une génération [comprenant] d'autres [hommes] ». L'allusion vise sans doute les ʿAdites et leur prophète Hûd (Zam., III, 46) ou les Thamûdites et leur prophète Ṣâliḥ (Râz., XXIII, 97).

V. 33 : *Cet [individu] n'est qu'un homme...* Ce sont là les objections mêmes que les qurayshites opposaient au Prophète.

(سـورة المؤمنون)

فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا مَا هَٰذَآ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يَأْكُلُ مِمَّا
تَأْكُلُونَ مِنْهُ وَيَشْرَبُ مِمَّا تَشْرَبُونَ ﴿٣٣﴾ وَلَئِنْ أَطَعْتُم
بَشَرًا مِّثْلَكُمْ إِنَّكُمْ إِذًا لَّخَٰسِرُونَ ﴿٣٤﴾ أَيَعِدُكُمْ أَنَّكُمْ
إِذَا مِتُّمْ وَكُنتُمْ تُرَابًا وَعِظَٰمًا أَنَّكُم مُّخْرَجُونَ ﴿٣٥﴾
* هَيْهَاتَ هَيْهَاتَ لِمَا تُوعَدُونَ ﴿٣٦﴾ إِنْ هِىَ إِلَّا حَيَاتُنَا
ٱلدُّنْيَا نَمُوتُ وَنَحْيَا وَمَا نَحْنُ بِمَبْعُوثِينَ ﴿٣٧﴾ إِنْ هُوَ إِلَّا
رَجُلٌ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا وَمَا نَحْنُ لَهُۥ بِمُؤْمِنِينَ ﴿٣٨﴾
قَالَ رَبِّ ٱنصُرْنِى بِمَا كَذَّبُونِ ﴿٣٩﴾ قَالَ عَمَّا قَلِيلٍ لَّيُصْبِحُنَّ
نَٰدِمِينَ ﴿٤٠﴾ فَأَخَذَتْهُمُ ٱلصَّيْحَةُ بِٱلْحَقِّ فَجَعَلْنَٰهُمْ غُثَآءً
فَبُعْدًا لِّلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤١﴾ ثُمَّ أَنشَأْنَا مِنۢ بَعْدِهِمْ قُرُونًا
ءَاخَرِينَ ﴿٤٢﴾ مَا تَسْبِقُ مِنْ أُمَّةٍ أَجَلَهَا وَمَا يَسْتَـْٔخِرُونَ ﴿٤٣﴾
ثُمَّ أَرْسَلْنَا رُسُلَنَا تَتْرَا كُلَّ مَا جَآءَ أُمَّةً رَّسُولُهَا كَذَّبُوهُ

34. *« Si vous obéissez à un homme semblable à vous, vous compterez certainement parmi les perdants.*

35. *« Vous promet-il qu'une fois réduits en poussière et en os vous serez ramenés à la vie ?*

36. *« Chimère ! chimère que ce qui vous est promis !*

37. *« Il n'est de vie que la nôtre présente ! Nous vivons et nous mourrons [mais] nous ne serons pas ressuscités.*

38. *« Ce n'est qu'un homme qui débite des mensonges sur Dieu ! Nous n'ajoutons pas foi à ce qu'il raconte ! »*

39. *« Seigneur, s'écria-t-il, prête-moi ton secours, puisqu'ils me traitent d'imposteur ! »*

40. *Dieu dit : « Encore un peu de temps et ils en seront aux regrets ! »*

41. *La vocifération les saisit [au nom] de la vérité et nous en fîmes des déchets. Arrière, les injustes !*

42. *Nous créâmes, après eux, d'autres générations.*

43. *Aucune communauté ne [peut] avancer ou retarder son terme.*

44. *Nous envoyâmes ensuite nos messagers, les uns après les autres. Chaque fois qu'un envoyé se présentait à sa communauté, celle-ci le traitait d'imposteur. Nous fîmes ainsi succéder [ces générations] les unes aux autres. Nous en fîmes des [thèmes] de récits [légendaires]. Arrière, les mécréants !*

V. 35 : *Vous serez ramenés à la vie*, text. : « vous serez sortis [de vos tombes] ».

V. 36 : *Chimère, hayhata* : ni la langue, ni l'interprétation exégétique, ni le contexte n'autorisent la traduction de ce nom de verbe par : « misère ! misère ! » ou encore par : « malheur, malheur ! ». Étymologiquement : « loin ! loin ! » L'expression s'emploie pour souligner l'invraisemblance d'une chose ou dissiper toute idée exprimée dans le mot qui suit le terme bissé. Elle correspond au français « impossible ! » ou encore « allons donc ! jamais, au grand jamais ! Loin de vous toute idée », etc. Tenant compte du sens voulu, nous avons traduit par *chimère* plutôt que littéralement par « loin » (Ṭab., XVIII, 21 ; Râz., XXIII, 98).

V. 37 : *Nous vivons...*, text. : « nous mourrons et nous vivons ».

V. 38 : *Raconte,* text. : « dit ». A remarquer que nous retrouvons ici plutôt les opinions religieuses des qurayshites : ils croyaient en Dieu parmi d'autres divinités, mais rejetaient toute idée de résurrection.

V. 39 : *Il :* le prophète Ṣâliḥ, envoyé aux Thamûdites.

V. 40 : *Un peu, ʿammâ* pour *ʿan mâ* (*mâ* étant explétif).

V. 41 : *La vocifération : cf.* S. II, 78 ; S. XI, 67 ; S. XV, 73. Text. : « le cri ». Il s'agissait du cri de l'ange exterminateur.

Déchets, ghuthâ' : tout ce que charrie un cours d'eau ou un torrent (Zam., *ibid.* ; Ṭab., XVIII, 22).

Arrière, les injustes ! Nous avons donné à cette expression une valeur interjective, compte tenu du contexte. Autre sens : « [Dieu] élimine complètement les gens injustes » (Ṭab., XVIII, 23).

(الجـــزء الثامن عشر)

فَأَتْبَعْنَا بَعْضَهُم بَعْضًا وَجَعَلْنَـٰهُمْ أَحَادِيثَ ۚ فَبُعْدًا لِّقَوْمٍ
لَّا يُؤْمِنُونَ ﴿٤٤﴾ ثُمَّ أَرْسَلْنَا مُوسَىٰ وَأَخَاهُ هَـٰرُونَ بِـَٔايَـٰتِنَا
وَسُلْطَـٰنٍ مُّبِينٍ ﴿٤٥﴾ إِلَىٰ فِرْعَوْنَ وَمَلَإِيْهِۦ فَٱسْتَكْبَرُوا۟ وَكَانُوا۟
قَوْمًا عَالِينَ ﴿٤٦﴾ فَقَالُوٓا۟ أَنُؤْمِنُ لِبَشَرَيْنِ مِثْلِنَا وَقَوْمُهُمَا
لَنَا عَـٰبِدُونَ ﴿٤٧﴾ فَكَذَّبُوهُمَا فَكَانُوا۟ مِنَ ٱلْمُهْلَكِينَ ﴿٤٨﴾
وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَـٰبَ لَعَلَّهُمْ يَهْتَدُونَ ﴿٤٩﴾ وَجَعَلْنَا
ٱبْنَ مَرْيَمَ وَأُمَّهُۥٓ ءَايَةً وَءَاوَيْنَـٰهُمَآ إِلَىٰ رَبْوَةٍ ذَاتِ قَرَارٍ
وَمَعِينٍ ﴿٥٠﴾ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلرُّسُلُ كُلُوا۟ مِنَ ٱلطَّيِّبَـٰتِ وَٱعْمَلُوا۟ صَـٰلِحًا ۖ
إِنِّى بِمَا تَعْمَلُونَ عَلِيمٌ ﴿٥١﴾ وَإِنَّ هَـٰذِهِۦٓ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً
وَٰحِدَةً وَأَنَا۠ رَبُّكُمْ فَٱتَّقُونِ ﴿٥٢﴾ فَتَقَطَّعُوٓا۟ أَمْرَهُم بَيْنَهُمْ
زُبُرًا ۖ كُلُّ حِزْبٍۭ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ ﴿٥٣﴾ فَذَرْهُمْ فِى غَمْرَتِهِمْ
حَتَّىٰ حِينٍ ﴿٥٤﴾ أَيَحْسَبُونَ أَنَّمَا نُمِدُّهُم بِهِۦ مِن مَّالٍ

45. *Nous envoyâmes ensuite Moïse et son frère Aaron, pourvus de nos signes et d'un pouvoir manifeste*

46. *à Pharaon et à son conseil de notables qui se montrèrent orgueilleux. C'étaient des gens hautains.*

47. *« Croirons-nous, s'écrièrent-ils, en deux individus semblables à nous et dont les congénères sont nos esclaves ? »*

48. *[Aussi] les traitèrent-ils d'imposteurs et furent-ils anéantis.*

49. *Nous donnâmes l'Écriture à Moïse pour que [son peuple] suivît la bonne direction.*

50. *Nous fîmes un signe de Jésus, fils de Marie, et de sa mère. Nous leur donnâmes un refuge sur une colline tranquille et arrosée.*

51. *« O messagers ! mangez de ce qui est permis et agréable, et faites du bien ! Je suis au courant de vos actes.*

52. *« Cette [communauté] — c'est votre communauté, une communauté unique et je suis votre Seigneur. Craignez-moi ! »*

53. *Mais ils s'entre-déchirèrent, transformant leur religion en sectes, exultant chacune de sa doctrine.*

54. *Laisse-les un laps de temps [persister] dans leur égarement !*

55. *S'imaginent-ils que ce que nous leur accordons, en richesses et en enfants,*

V. 47 : *Les congénères,* text. : « leurs gens ».

V. 49 : *[Son peuple]*, Ṭab., XVIII, 25.

V. 50 : *Une colline.* L'exégèse n'est pas unanime quant à la précision qu'appelle ce lieu : Ramla ? Jérusalem ? localité située en Egypte ? Eïlat ? Mais Bethléem n'est pas citée (Ṭab., XVIII, 26-27 ; Zam., III, 49).

V. 51 : *O messagers,* Ṭab., XVIII, 28.

V. 52 : *Communauté.* Sur la vocalisation de ce mot et son rôle, *cf.* S. XXI, 92.

V. 53 : *Leur religion,* Ṭab., XVIII, 29. Text : « leur affaire ».
Sectes, lecture de Médine, Kûfa, Baṣra : « Livres, sectes ».
Sa doctrine, Ṭab., XVIII, 30. Text. : « de ce qu'elle avait devant elle ».

V. 54 : *Leur égarement,* autre sens : « erreur, abîme, masse d'eau profonde ». Le pronom *les* se rapporte aux idolâtres de La Mekke.

(سورة المؤمنون)

وَبَنِينَ ﴿٥٥﴾ نُسَارِعُ لَهُمْ فِي الْخَيْرَاتِ ۚ بَل لَّا يَشْعُرُونَ ﴿٥٦﴾
إِنَّ الَّذِينَ هُم مِّنْ خَشْيَةِ رَبِّهِم مُّشْفِقُونَ ﴿٥٧﴾ وَالَّذِينَ
هُم بِآيَاتِ رَبِّهِمْ يُؤْمِنُونَ ﴿٥٨﴾ وَالَّذِينَ هُم بِرَبِّهِمْ
لَا يُشْرِكُونَ ﴿٥٩﴾ وَالَّذِينَ يُؤْتُونَ مَا آتَوا وَّقُلُوبُهُمْ وَجِلَةٌ
أَنَّهُمْ إِلَىٰ رَبِّهِمْ رَاجِعُونَ ﴿٦٠﴾ أُولَٰئِكَ يُسَارِعُونَ
فِي الْخَيْرَاتِ وَهُمْ لَهَا سَابِقُونَ ﴿٦١﴾ وَلَا نُكَلِّفُ نَفْسًا إِلَّا
وُسْعَهَا ۖ وَلَدَيْنَا كِتَابٌ يَنطِقُ بِالْحَقِّ ۖ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٦٢﴾
بَلْ قُلُوبُهُمْ فِي غَمْرَةٍ مِّنْ هَٰذَا وَلَهُمْ أَعْمَالٌ مِّن دُونِ
ذَٰلِكَ هُمْ لَهَا عَامِلُونَ ﴿٦٣﴾ حَتَّىٰ إِذَا أَخَذْنَا مُتْرَفِيهِم
بِالْعَذَابِ إِذَا هُمْ يَجْأَرُونَ ﴿٦٤﴾ لَا تَجْأَرُوا الْيَوْمَ ۖ إِنَّكُم
مِّنَّا لَا تُنصَرُونَ ﴿٦٥﴾ قَدْ كَانَتْ آيَاتِي تُتْلَىٰ عَلَيْكُمْ فَكُنتُمْ
عَلَىٰ أَعْقَابِكُمْ تَنكِصُونَ ﴿٦٦﴾ مُسْتَكْبِرِينَ بِهِ سَامِرًا

56. *[soit une avance] que nous nous empressons de leur faire sur les biens [de la vie future] ? Non pas ! Ils sont inconscients !*
57. *[Au contraire] ceux que la crainte de leur Seigneur rend plus vigilants,*
58. *ceux qui croient aux signes de leur Seigneur,*
59. *ceux qui n'associent rien à leur Seigneur,*
60. *ceux qui donnent ce qu'ils peuvent et dont les cœurs sont inquiets [à l'idée] qu'ils retourneront à leur Seigneur,*
61. *ceux-là s'empressent à qui mieux mieux de faire des œuvres pies et sont les premiers à les réaliser.*
62. *Nous n'imposons à une âme que ce dont elle est capable. Devant nous est un livre d'où émane la vérité. Ils ne seront pas lésés.*
63. *Mais leurs cœurs sont dans l'erreur au sujet de ce [Coran]. En dehors de cela, ils auront d'autres actes à commettre.*
64. *Lorsque enfin nous infligerons aux riches parmi eux un châtiment, ils pousseront des cris.*
65. *[Il leur sera dit] : « Ne criez pas aujourd'hui, vous ne serez pas secourus contre nous !*
66. *« Mes versets vous étaient récités : vous tourniez le dos*
67. *« dédaigneusement et [les dénigriez] à haute voix au cours de vos veillées. »*

V. 56 : *[Soit une avance]*, Ṭab., XVIII, 31 ; Zam., III, 50 ; Râz., XXIII, 105. Le sens de ce verset, en liaison étroite avec le précédent, a échappé à la plupart des traducteurs (BLAC, p. 371 ; MASC, p. 424 ; PESC, p. 221).

V. 57 : *Vigilants,* autre sens : « zélés, appliqués, attentifs, humbles ». Autre interprétation : ceux qui s'acquittent de leurs obligations religieuses, de leurs obligations envers leurs semblables, pratiquent le bien et ne sont pas sûrs pour autant de plaire à Dieu et de mériter sa grâce (Ṭab., XVIII, 34).

V. 60 : *Ceux qui donnent ce qu'ils peuvent,* c'est-à-dire donnent ce qu'ils doivent donner, font l'aumône, remboursent leurs dettes, s'acquittent de leurs impôts, etc. (Râz., XXIII, 107).

V. 61 : Le passage n'est pas très clair. Text. : « et eux pour elles sont devanciers ». Nous traduisons d'après l'interprétation de Zam. (III, 50), reprise par Râz. (XXIII, 108). Autres interprétations : ils réalisent les bonnes œuvres par prédestination, par prescience divine (Jalâl, p. 457) ; « Dieu leur a prédestiné le bonheur » (Ṭab., XVIII, 34).

V. 62 : *Un livre...* text. « un livre qui dit la vérité ». Par livre, il faut entendre le registre des actes humains (Ṭab., XVIII, 35).

Ils : les hommes en général et en particulier ceux qui, tout en faisant le bien, ne sont pas sûrs de leur salut (Râz., XXIII, 109).

V. 63 : *Commettre,* Ṭab., XVIII, 35.

V. 64 : *Ils pousseront des cris,* text. : « ils mugiront ».

V. 67 : Le sens de ce verset n'est pas très clair. Les qurayshites avaient l'habitude de se réunir, la nuit, autour du temple de la Kaʿba, pour parler, entendre des vers, des récits légendaires, commenter les nouvelles (Ṭab., XVIII, 40). Le Prophète se rendait lui aussi, au cours de sa prédication à La Mekké, au temple et, adossé à l'un de ses murs, récitait le Coran. Or, il est difficile de savoir ce que le pronom *hi* rappelle dans *bihi* (avec ou de lui) : le Coran ? le Prophète ? le temple ? Par ailleurs, le mot *sâmir* (celui qui veille) est invariable en nombre. D'où la difficulté de savoir s'il s'agit des Mekkois ou du Prophète. Les différentes hypothèses auxquelles donne lieu cette ambiguïté sont énumérées par Râz. (XXIII, 111). Selon Ṭab., par *sâmir*, il faut entendre non pas un « veilleur » mais le moment où l'on veille et donc « nuit » ou « veillée ». C'est en tenant compte de son interprétation que nous avons rendu cette phrase et aussi de l'explication donnée par Râz. (même réf.) et Zam. (III, 51) : « Au cours de leur veillée, ils critiquaient le Coran et injuriaient le Prophète ».

(الجـــزء الثامن عشر)

تَهْجُرُونَ ﴿٦٧﴾ أَفَلَمْ يَدَّبَّرُوا الْقَوْلَ أَمْ جَاءَهُم مَّا لَمْ يَأْتِ
آبَاءَهُمُ الْأَوَّلِينَ ﴿٦٨﴾ أَمْ لَمْ يَعْرِفُوا رَسُولَهُمْ فَهُمْ لَهُ
مُنكِرُونَ ﴿٦٩﴾ أَمْ يَقُولُونَ بِهِ جِنَّةٌ ۚ بَلْ جَاءَهُم بِالْحَقِّ
وَأَكْثَرُهُمْ لِلْحَقِّ كَارِهُونَ ﴿٧٠﴾ وَلَوِ اتَّبَعَ الْحَقُّ أَهْوَاءَهُمْ
لَفَسَدَتِ السَّمَاوَاتُ وَالْأَرْضُ وَمَن فِيهِنَّ ۚ بَلْ أَتَيْنَاهُم
بِذِكْرِهِمْ فَهُمْ عَن ذِكْرِهِم مُّعْرِضُونَ ﴿٧١﴾ أَمْ تَسْأَلُهُمْ
خَرْجًا فَخَرَاجُ رَبِّكَ خَيْرٌ ۖ وَهُوَ خَيْرُ الرَّازِقِينَ ﴿٧٢﴾ وَإِنَّكَ
لَتَدْعُوهُمْ إِلَىٰ صِرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٧٣﴾ وَإِنَّ الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ
بِالْآخِرَةِ عَنِ الصِّرَاطِ لَنَاكِبُونَ ﴿٧٤﴾ * وَلَوْ رَحِمْنَاهُمْ
وَكَشَفْنَا مَا بِهِم مِّن ضُرٍّ لَّلَجُّوا فِي طُغْيَانِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿٧٥﴾ وَلَقَدْ
أَخَذْنَاهُم بِالْعَذَابِ فَمَا اسْتَكَانُوا لِرَبِّهِمْ وَمَا يَتَضَرَّعُونَ ﴿٧٦﴾
حَتَّىٰ إِذَا فَتَحْنَا عَلَيْهِم بَابًا ذَا عَذَابٍ شَدِيدٍ إِذَا هُمْ فِيهِ

نصف الحزب

68. *Eh quoi ! Ne méditent-ils pas ce qui leur est dit ou ont-ils reçu ce qui n'est pas parvenu à leurs premiers ancêtres ?*

69. *N'ont-ils pas connu leur envoyé pour le renier [maintenant] ?*

70. *Prétendent-ils qu'il est possédé par les djinns ? Non ! il s'est présenté à eux [comme] porteur de vérité, mais la plupart d'entre eux exècrent celle-ci.*

71. *Si la vérité était conforme à leurs passions, les cieux et la terre et ceux qui y sont seraient, certes, corrompus. Nous leur avons, au contraire, transmis [un message] de rappel, mais ils s'en détournent.*

72. *Leur réclames-tu un tribut ? Or, l'attribution de ton Seigneur est meilleure car il est le meilleur des dispensateurs.*

73. *Et en vérité, tu les appelles vers une voie droite.*

74. *[Mais] ceux qui ne croient pas à la vie future s'en écartent.*

75. *Si nous les prenions en pitié, en éloignant d'eux le mal qui les accable, ils n'en persévéreraient pas moins dans leur aveugle insolence.*

76. *Nous leur avons infligé un châtiment : ils n'ont pas changé d'attitude pour autant, envers leur Seigneur, pas plus qu'ils ne [l']ont supplié,*

77. *[et ce] jusqu'à ce que nous déclenchions contre eux un cruel châtiment. Et c'est alors [seulement] qu'ils seront désespérés.*

V. 68 : *Ce qui leur est dit,* dans le Coran. *Qawl* : « parole, dire, propos ».

Autre interprétation admise, en donnant à la particule *'am* le sens de *bal* : « pourtant , il leur est parvenu (Coran) ce qui n'est point parvenu à leurs ancêtres » (Ṭab., XVIII, 41).

V. 69 : Ne savent-ils pas que Muḥammad, qu'ils connaissent bien, a toujours été intègre et sincère ? (Ṭab., XVIII, 42).

V. 71 : *La vérité* : Dieu (Ṭab., XVIII, 42).

[Un message] de rappel : le Coran (*id.,* 43).

V. 72 : L'affirmation d'une prédication gratuite, désintéressée, constituant en elle-même un appel adressé aux hommes de se mettre dans la voie tracée par Dieu, dans leur propre intérêt, est exprimée dans de nombreux versets, notamment S. XLII, 23.

V. 73 : *Une voie droite :* l'Islâm.

V. 75 : *Le mal*, allusion à une famine qui ravageait La Mekke (Ṭab., XVIII, 44).

V. 76 : *Changé d'attitude, istakâna :* « passer d'un état à un autre » (Zam., III, 52).

Ce verset précise le précédent et le suivant. La famine régnait à La Mekke. Le Prophète, alors à Médine – le verset est postérieur à l'année 622 –, chargeait l'un de ses agents, Ibn 'Uthâl, de couper tout ravitaillement qui pouvait parvenir du Yamâma aux Mekkois. Ils furent ainsi réduits à se nourrir de charogne, de peaux et de *'ilḥiz* (mélange de sang et de poil de chameau). C'est alors que le chef de la cité, 'Abû Sufyân, se rendit auprès du Prophète et lui dit : « Tu prétends que Dieu a fait de toi une miséricorde pour les hommes ; en fait, tu massacres les nôtres par le sabre et tu fais crever leurs enfants de faim ! » (Ṭab., XVIII, 45 ; Râz., XXIII, 113).

V. 77 : *Nous déclenchions...,* text. : « ouvert les portes d'un terrible supplice ».

(سورة المؤمنون)

مُبْلِسُونَ ﴿٧٧﴾ وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَنشَأَ لَكُمُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَٰرَ
وَٱلْأَفْـِٔدَةَ ۚ قَلِيلًا مَّا تَشْكُرُونَ ﴿٧٨﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى ذَرَأَكُمْ
فِى ٱلْأَرْضِ وَإِلَيْهِ تُحْشَرُونَ ﴿٧٩﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى يُحْىِۦ
وَيُمِيتُ وَلَهُ ٱخْتِلَٰفُ ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ ۚ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٨٠﴾
بَلْ قَالُوا۟ مِثْلَ مَا قَالَ ٱلْأَوَّلُونَ ﴿٨١﴾ قَالُوٓا۟ أَءِذَا مِتْنَا وَكُنَّا تُرَابًا
وَعِظَٰمًا أَءِنَّا لَمَبْعُوثُونَ ﴿٨٢﴾ لَقَدْ وُعِدْنَا نَحْنُ وَءَابَآؤُنَا
هَٰذَا مِن قَبْلُ إِنْ هَٰذَآ إِلَّآ أَسَٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٨٣﴾ قُل لِّمَنِ
ٱلْأَرْضُ وَمَن فِيهَآ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٨٤﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ
قُلْ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٨٥﴾ قُلْ مَن رَّبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ ٱلسَّبْعِ وَرَبُّ
ٱلْعَرْشِ ٱلْعَظِيمِ ﴿٨٦﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ قُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٨٧﴾
قُلْ مَنۢ بِيَدِهِۦ مَلَكُوتُ كُلِّ شَىْءٍ وَهُوَ يُجِيرُ وَلَا يُجَارُ
عَلَيْهِ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٨٨﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ قُلْ فَأَنَّىٰ

78. *C'est lui qui a créé pour vous l'ouïe, les yeux, les cœurs. Rarement, cependant, vous [l'en] remerciez.*
79. *C'est lui qui vous a disséminés sur la terre et devant lui vous serez rassemblés.*
80. *C'est lui qui donne la vie et la mort et c'est de lui que dépend l'alternance de la nuit et du jour. Eh quoi ! ne raisonnerez-vous pas ?*
81. *Ils tiennent au contraire les mêmes propos que les anciens.*
82. *« Lorsque nous serons morts, disent-ils, que nous ne serons plus que poussière et os, est-ce que nous serons ressuscités ?*
83. *« En vérité, une telle promesse nous a été déjà faite, auparavant, à nouy à nos ancêtres. Ce ne sont là, certes, que fables des anciens. »*
84. *Demande-[lecf/p : « A qui appartiennent la terre et ceux qui y sont ? [Dites-le] si vous savez !*
85. *— [Ils appartiennent] à Dieu », répondront-ils. Dis-[leur] : « Eh bien, alors, pourquoi ne vous en souvenez-vous pas ? »*
86. *Dis-[leur] : « Qui est le Seigneur des sept cieux et du trône sublime ? »*
87. *Ils répondront : « [Ils sont] à Dieu ! » Demande-[leur, alors] : « Eh quoi ! n'avez-vous aucune crainte ? »*
88. *Dis-[leur] : « Dites, si vous [le savez] : qui détient la royauté suprême sur toute chose, protège sans avoir [besoin] d'être protégé ? »*
89. *Ils répondront : « Dieu ! » Dis-[leur] : « Comment pouvez-vous alors être ensorcelés [au point de ne pas croire en lui] ? »*

V. 79 : *Devant,* text. : « vers ».

V. 83 : *Auparavant :* avant la prédication du Prophète.

V. 85 : *Pourquoi ne vous en souvenez-vous pas ?* « Vous ne vous souvenez pas que Dieu peut vous ressusciter » (Ṭab., XVIII, 48). Autre sens : « pourquoi ne réfléchissez-vous pas » (Jalâl, p. 459).

V. 88 : *La royauté suprême, malakût :* de *mulk,* « royauté, royaume ». La terminaison *ût* marque l'intensité (Jalâl, p. 459).

V. 89 : *[Au point de ne pas croire en lui]*, Ṭab., XVIII, 49 ; Zam., III, 54.

(الجـــزء الثامن عشر)

تُسْحَرُونَ ﴿٨٩﴾ بَلْ أَتَيْنَٰهُم بِٱلْحَقِّ وَإِنَّهُمْ لَكَٰذِبُونَ ﴿٩٠﴾
مَا ٱتَّخَذَ ٱللَّهُ مِن وَلَدٍ وَمَا كَانَ مَعَهُۥ مِنْ إِلَٰهٍ ۚ إِذًا لَّذَهَبَ
كُلُّ إِلَٰهٍۭ بِمَا خَلَقَ وَلَعَلَا بَعْضُهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ۚ سُبْحَٰنَ
ٱللَّهِ عَمَّا يَصِفُونَ ﴿٩١﴾ عَٰلِمِ ٱلْغَيْبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ فَتَعَٰلَىٰ
عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٩٢﴾ قُل رَّبِّ إِمَّا تُرِيَنِّى مَا يُوعَدُونَ ﴿٩٣﴾
رَبِّ فَلَا تَجْعَلْنِى فِى ٱلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٩٤﴾ وَإِنَّا عَلَىٰٓ أَن
نُّرِيَكَ مَا نَعِدُهُمْ لَقَٰدِرُونَ ﴿٩٥﴾ ٱدْفَعْ بِٱلَّتِى هِىَ أَحْسَنُ
ٱلسَّيِّئَةَ ۚ نَحْنُ أَعْلَمُ بِمَا يَصِفُونَ ﴿٩٦﴾ وَقُل رَّبِّ أَعُوذُ بِكَ مِنْ
هَمَزَٰتِ ٱلشَّيَٰطِينِ ﴿٩٧﴾ وَأَعُوذُ بِكَ رَبِّ أَن يَحْضُرُونِ ﴿٩٨﴾
حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَ أَحَدَهُمُ ٱلْمَوْتُ قَالَ رَبِّ ٱرْجِعُونِ ﴿٩٩﴾
لَعَلِّىٓ أَعْمَلُ صَٰلِحًا فِيمَا تَرَكْتُ ۚ كَلَّآ ۚ إِنَّهَا كَلِمَةٌ هُوَ قَآئِلُهَا ۖ
وَمِن وَرَآئِهِم بَرْزَخٌ إِلَىٰ يَوْمِ يُبْعَثُونَ ﴿١٠٠﴾ فَإِذَا نُفِخَ

90. *Certes, nous leur avons apporté la vérité, mais ce sont assurément des menteurs.*
91. *Dieu ne s'est donné aucun enfant et il n'y a avec lui aucune [autre] divinité, sans quoi chaque divinité s'en irait avec ce qu'elle aurait créé et certaines [d'entre elles] en domineraient d'autres. Gloire à Dieu ! [Il est au-dessus de ce que les idolâtres] décrivent.*
92. *Il connaît ce qui est inaccessible [à l'entendement et à la sensibilité des hommes] et ce dont ils peuvent témoigner. Il est au-dessus de ce qu'ils [lui] associent.*
93. *Dis : « Seigneur, si tu [devais] me montrer [le châtiment] que tu leur as promis,*
94. *[du moins], Seigneur, fais que je ne sois pas du nombre des coupables. »*
95. *Nous avons le pouvoir, en effet, de te montrer [le châtiment] que nous leur promettons.*
96. *Repousse la mauvaise action, par [une action] plus belle, car nous savons bien ce qu'ils décrivent,*
97. *et dis : « Seigneur, je me réfugie en toi, pour [échapper] aux tentations des démons ;*
98. *je me réfugie en toi, Seigneur, contre leur présence. »*
99. *... Quand la mort se présente à l'un d'eux il s'écrie : « Seigneur, fais-moi revenir [sur terre] !*
100. *« Peut-être y accomplirai-je quelque œuvre méritoire, parmi ce que j'ai laissé. » Non ! Non ! C'est là une parole qu'il exprime [inutilement]. Derrière eux un obstacle est dressé jusqu'au jour de leur résurrection.*
101. *Quand il sera soufflé dans la trompe, il n'y aura plus de [lien] généalogique entre eux et ils ne se poseront plus de questions, ce jour-là.*

V. 90 : *La vérité :* l'Islâm (Ṭab., XVIII, 49).

Ce sont... des menteurs, en affirmant que les anges sont des filles de Dieu et que les idoles sont des divinités existant en dehors de Dieu (Ṭab., XVIII, 49).

V. 91 : *S'en irait...* (Ṭab., XVIII, 49), text. : « s'élèveraient au-dessus des autres ».

V. 92 : Nous traduisons d'après la lecture de Médine *(ʿalimu* au lieu de *ʿalimi),* lecture plus conforme à la langue arabe et recommandée par Ṭab. (XVIII, 50) et d'après le contexte (ce que les idolâtres décrivent). Nous avons rendu, dans ce qui précède, ce terme qui signifie étymologiquement absence, tantôt par « irrévélation » tantôt par « mystère du monde ».

V. 96 : *[Une action] plus belle :* le pardon, la compréhension, l'indulgence pour l'ignorance (Ṭab., XVIII, 51).

V. 97 : Autres sens : « pressions, étouffements, harcèlements, séductions ».

V. 98 : *Leur présence, ḥaḍara.* Entre autres sens : suivre partout quelqu'un, être toujours présent en son esprit (chagrin), obséder quelqu'un (diable).

V. 99 : *Eux :* les polythéistes (Ṭab., XIII, 52).

Fais-moi revenir [sur terre], traduction textuelle. Le sujet de *rajaʿa* à l'impératif est au singulier (Dieu) et pourtant le verbe est au pluriel ; le sens est : en expirant chacun d'eux supplie : « Seigneur, ordonne aux anges de la mort de prolonger ma vie » (Ṭab., XVIII, 52).

V. 100 : *Quelque œuvre méritoire,* qui comptera, à côté de celles que j'ai négligé de faire.

La *parole* en question, c'est la demande de revenir sur terre. Or, un tel vœu exprimé trop tard est devenu inutile (Jalâl, p. 460).

Obstacle, barzakh, mot d'origine persane, signifiant digue, séparation, et c'est dans ce sens que les commentateurs l'interprètent : barrière *(ḥâjiz).*

Il est mentionné dans d'autres versets (S. XXV, 53 et S. LV, 20). Cet « obstacle » n'a pas reçu dans les commentaires classiques un sens stable, car il est pris aussi bien dans le sens d'empêchement que de ligne de séparation (*cf.* S. XXVI, note introductive). Il est souvent entendu dans le sens de « période comprise entre l'heure de la mort et l'heure de la résurrection ». Que deviennent les âmes et où seront-elles pendant ce temps ? C'est à propos de cette question que la notion de *barzakh* (dans un sens temporel et aussi local) est évoquée chez certains mystiques. Le même terme désigne la nature physique de l'être, le corps compact et obscur par opposition à l'âme *(rûḥ)* illuminescente et motrice.

V. 101 : Chacun se préoccupera de son propre sort (Ṭab., XVIII, 55).

(سورة المؤمنون)

فِي ٱلصُّورِ فَلَآ أَنسَابَ بَيْنَهُمْ يَوْمَئِذٍ وَلَا يَتَسَآءَلُونَ ﴿١٠١﴾
فَمَن ثَقُلَتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿١٠٢﴾
وَمَنْ خَفَّتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ
فِى جَهَنَّمَ خَٰلِدُونَ ﴿١٠٣﴾ تَلْفَحُ وُجُوهَهُمُ ٱلنَّارُ وَهُمْ فِيهَا
كَٰلِحُونَ ﴿١٠٤﴾ أَلَمْ تَكُنْ ءَايَٰتِى تُتْلَىٰ عَلَيْكُمْ فَكُنتُم بِهَا
تُكَذِّبُونَ ﴿١٠٥﴾ قَالُوا۟ رَبَّنَا غَلَبَتْ عَلَيْنَا شِقْوَتُنَا وَكُنَّا قَوْمًا
ضَآلِّينَ ﴿١٠٦﴾ رَبَّنَآ أَخْرِجْنَا مِنْهَا فَإِنْ عُدْنَا فَإِنَّا ظَٰلِمُونَ ﴿١٠٧﴾
قَالَ ٱخْسَـُٔوا۟ فِيهَا وَلَا تُكَلِّمُونِ ﴿١٠٨﴾ إِنَّهُۥ كَانَ فَرِيقٌ مِّنْ
عِبَادِى يَقُولُونَ رَبَّنَآ ءَامَنَّا فَٱغْفِرْ لَنَا وَٱرْحَمْنَا وَأَنتَ خَيْرُ
ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿١٠٩﴾ فَٱتَّخَذْتُمُوهُمْ سِخْرِيًّا حَتَّىٰٓ أَنسَوْكُمْ ذِكْرِى وَكُنتُم
مِّنْهُمْ تَضْحَكُونَ ﴿١١٠﴾ إِنِّى جَزَيْتُهُمُ ٱلْيَوْمَ بِمَا صَبَرُوٓا۟ أَنَّهُمْ
هُمُ ٱلْفَآئِزُونَ ﴿١١١﴾ قَٰلَ كَمْ لَبِثْتُمْ فِى ٱلْأَرْضِ عَدَدَ سِنِينَ ﴿١١٢﴾

102. *Ceux dont les bonnes actions pèseront lourd, ceux-là seront les bienheureux.*

103. *Ceux dont les bonnes actions seront légères, ceux-là seront d'eux-mêmes les perdants et [séjourneront] éternellement dans la géhenne.*

104. *Le feu brûlera leurs visages et leurs lèvres seront grimaçantes.*

105. *[Il leur sera dit] : « Mes versets ne vous étaient-ils pas récités et ne les traitiez-vous pas de mensonges ?*

106. *— Seigneur, diront-ils, notre mauvais sort a prévalu contre nous et nous étions dans l'égarement.*

107. *« Seigneur, retire-nous de [la géhenne] et si nous récidivions nous serions inexcusables. »*

108. *[Mais, Dieu] dira : « Demeurez-y et ne me parlez plus ! »*

109. *Il y avait parmi mes serviteurs une fraction qui disait : « Seigneur, nous croyons. Pardonne-nous et fais-nous miséricorde, car tu es le meilleur des miséricordieux ! »*

110. *Vous avez fait d'eux des sujets de moquerie au point d'oublier de vous souvenir de moi. Ils étaient votre risée !*

111. *Je les récompense aujourd'hui pour leur patience. Aussi triomphent-ils.*

112. *[Dieu dira] : « Combien d'année êtes-vous restés sur terre ?*

V. 102 : *Dont les bonnes actions...,* text. : « dont les balances seront lourdes ». Ceux dont les actes placés sur les deux plateaux d'une balance verront les bons peser plus lourd que les mauvais et feront ainsi pencher la balance en leur faveur.

V. 104 : *Grimaçantes,* autre sens : maussades, sombres, avoir les lèvres tordues ou entrouvertes au point de laisser les dents découvertes (Ṭab., XVIII, 155).

V. 106 : *Notre mauvais sort...,* text. : « le malheur nous a vaincus et nous étions des gens égarés ».

V. 111 : Deux lectures possibles : *'innahum* (Kûfa). C'est d'après cette lecture qui a la préférence de Ṭab. (XVII, 60) et est plus conforme au contexte, que nous avons traduit. Autre lecture : *'annahum* (Médine, Baṣra) : « Nous les récompenserons parce qu'ils ont emporté le succès. » Par triomphe, il faut entendre la ténacité et la victoire sur tous les obstacles et en particulier les moqueries et les persécutions de leur concitoyens.

(الجـــزء الثامن عشر)

قَالُوا۟ لَبِثْنَا يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ فَسْـَٔلِ ٱلْعَآدِّينَ ﴿١١٣﴾ قَٰلَ إِن
لَّبِثْتُمْ إِلَّا قَلِيلًا ۖ لَّوْ أَنَّكُمْ كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿١١٤﴾ أَفَحَسِبْتُمْ أَنَّمَا
خَلَقْنَٰكُمْ عَبَثًا وَأَنَّكُمْ إِلَيْنَا لَا تُرْجَعُونَ ﴿١١٥﴾ فَتَعَٰلَى ٱللَّهُ
ٱلْمَلِكُ ٱلْحَقُّ ۖ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ رَبُّ ٱلْعَرْشِ ٱلْكَرِيمِ ﴿١١٦﴾
وَمَن يَدْعُ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ لَا بُرْهَٰنَ لَهُۥ بِهِۦ فَإِنَّمَا
حِسَابُهُۥ عِندَ رَبِّهِۦٓ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿١١٧﴾
وَقُل رَّبِّ ٱغْفِرْ وَٱرْحَمْ وَأَنتَ خَيْرُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿١١٨﴾

113. — *Un jour, ou une fraction de jour ! Interroge ceux qui [savent] compter ! » répondront-ils.*

114. *Dieu dira : « Vous n'[y] êtes restés que peu de temps. Si seulement vous saviez !*

115. *« Aviez-vous supposé que nous vous avions créés sans but et que vous ne reviendriez pas à nous ?*

116. *Exalté soit Dieu, le vrai roi ! Il n'y a d'autre divinité que lui, le Seigneur du trône sublime !*

117. *Quiconque invoque, à côté de Dieu, une autre divinité sans avoir la preuve de [son existence] aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les impies ne prospéreront pas.*

118. *Dis : « Seigneur, pardonne-moi [mes péchés] et fais-moi miséricorde, car tu es le meilleur des miséricordieux ! »*

V. 113 : *Un jour...,* c'est l'image ou la valeur même de la vie : sa durée est illusoire, éphémère par rapport à l'éternité.

Sourate XXIV

La lumière (An-nûr)

Cent deuxième dans l'ordre chronologique ; soixante-quatre versets révélés à Médine (an 5 de l'hégire) ; tire son nom du verset 35 où il est question de lumière *(nûr).*

Nûr : thème amplement traité par les théologiens, les mathématiciens, les philosophes et les mystiques de l'Islâm, sans qu'on puisse dégager d'une manière certaine une unité doctrinale. Aussi est-ce délicat d'exposer, en une brève note destinée à éclairer le texte, une question aussi complexe.Le sens originel du mot *nûr* a été étendu, métamorphosé, surchargé de symboles au cours des siècles, sous des influences intérieures et extérieures liées, les unes à des conceptions purement islamiques (kalâm, avicénisme, sûfisme, farabisme, ghazâlisme, muʿtazilisme, etc.), les autres à une résurgence de théories hétérogènes, anté- ou para-islamiques (néo-platonisme, aristotélisme, zoroastrisme, plotinisme, judaïsme, manichéisme, etc.) (voir GHAA ; GHAM ; AVIS ; GOIL ; GOID ; AAHR ; FARR ; QAZA ; AVTH ; MAKQ ; SARK ; HALM ; QUSR ; JAWK ; SHUM ; HORP ; KALK ; RUMD ; RUMK ; GOLV ; WENT ; MASH ; MAST ; MASO ; *Encycl. Isl.,* s. v. « Tasawwuf », « Karmates », « Nûr » ; CLEL, pp. 213-259 ; Gen., I, 3 ; És., LX, I ; Zach., IV, 267 ; Jn, I, 4-9, III, 19 ; Apoc., XXI, 23 et suiv.).

Les références bibliographiques seraient innombrables. Une remarque préalable s'impose : nous avons négligé à dessein les nuances et les subtilités philosophiques ou théologiques, malgré leur importance, pour rendre la présente note plus claire et plus brève. Le mot *nûr* (de la racine *nâra,* « luire, briller ») a, dans la langue arabe, le même sens que *ḍaw'* et son doublet *ḍiyâ* (lumière). Cette synonymie est attestée par la vieille poésie arabe et aussi par le Coran à la S. X, 5. L'hypothèse selon laquelle le mot *ḍiyâ'* ou *ḍaw'* désigne la lumière directe et le mot *nûr* la lumière réfléchie est pure conjecture.

L'évolution sémantique de ces trois termes révèle, dès le IIe siècle de l'hégire (VIIIe s.), une certaine spécialisation quant à leur emploi respectif. Le mot *ḍaw'* est utilisé pour désigner la lumière ordinaire, tandis que *nûr* est orienté vers une signification métaphorique. A compter du siècle suivant, et jusqu'au Xe siècle de l'hégire (XVIe s.), cette différenciation de sens s'accentue de plus en plus. *Ḍaw'* prend une valeur technique chez les mathématiciens et les physiciens (lumière naturelle, dans le sens scientifique du mot) tandis que *nûr* acquiert une signification métaphorique, non sans analogie, *largo sensu,* avec le *noûs* d'Aristote : « lumière spirituelle, lumière rationnelle, lumière mystérieuse » rayonnée par Dieu.

Par référence au Coran et au ḥadîth, les théologiens et les philosophes dogmatistes de l'Islâm, appliquent le môt *nûr* tantôt à la connaissance de la vérité religieuse émanant de Dieu (S. XXIII, 40 et S. LXI, 8-9), tantôt à la révélation *(waḥy)* et à la bonne direction *(hûda)* indiquée aux hommes par l'intermédiaire de son Prophète, lui-même qualifié de « lampe éclairante » (*sirâj munîr,* S. XXX, 45).

Les querelles dogmatiques qui opposèrent les milieux traditionnistes (Ahlu-l-Ḥadîth), les maîtres de la théologie spéculative sunnite (al Mutakallimûn) d'une part, et, d'autre part, les partisans du libre arbitre ou muʿtazilites (Ahlu-l-Ḥaqq Ahlu-l-ʿAdl ou encore Ahlu-t-Tawḥîd) et les philosophes *(falâsifa)* devaient faire prévaloir davantage encore cette acception de lumière émanant de Dieu. Mais ce sont les mystiques qui, sans rompre pour autant avec le Coran et la Sunna, devaient assigner au terme une signification plus caractérisée. Cette évolution sémantique se fit chez eux non sans prudence. Dans les premiers écrits mystiques et dans certaines doctrines hérétiques (qarmates) le mot *nûr* est accompagné d'un néologisme qualificatif qui, quoique anodin, n'a pas manqué de retenir l'attention inquiète des théologiens littéralistes : *shaʿshâni* (éblouissant) (*cf.* TANN, p. 86).

Le même vocable devait servir de substrat à d'autres nuances qui, introduites graduellement et habilement, devaient conduire à la théorie de l'illuminescence *('ishrâq)* qu'on ne peut mentionner sans penser à celui qui devait la formuler avec une maîtrise inégalée dans l'ordre mystique : Shihâbu-d-Dîn as-Suhrawardi (mort en 587/1191) surnommé « al-Maqtûl » (le tué). Pour ce dernier, dans la S. XXIV, 35, la définition métaphorique de Dieu (lumière sur lumière) doit être entendue dans le sens de « lumière de lumière ». Dieu est la lumière absolue en son éclat, infinie en sa portée, une lumière originelle dont procèdent l'essence et l'existence, qui anime, maintient, anéantit ou transforme ; une lumière sans fin, ni commencement, une force qui crée à l'infini d'autres lumières : lumières angéliques, lumières régulatrices des sphères célestes, de toute chose et de tout être, etc.

Ces lumières différant les unes des autres par leur degré d'intensité et leur vocation se heurtent à des zones d'ombre, à des écrans ténébreux : *barzakh* (terme que nous avons déjà vu dans la sourate précédente au v. 100). Ainsi était née, dans la culture religieuse islamique, « la métaphysique de la lumière » dans laquelle le nom, le symbole et l'essence sont étroitement liés, aussi bien chez les théologiens et les philosophes que chez les mystiques. Métaphysique nettement influencée par l'aristotélisme et surtout le néo-platonisme.

Les mystiques de l'Islâm lui ont imprimé un caractère nettement moniste. Les moins extrémistes d'entre eux se sont évertués, par fidélité à la Sunna, à distinguer le monisme du panthéisme, à rendre compatibles leurs théories de l'illuminescence avec la transcendance divine, qui implique une séparation absolue entre créateur et créé. Aussi, se sont-il appliqués à poser le problème sur des bases nouvelles. Selon eux, le problème du dualisme entre créateur et créé, entre lumière *(nûr)* et obscurité *(dhulma)* est mal posé. Il ne s'agit pas d'une opposition entre la lumière et les ténèbres, mais entre le monde supérieur de l'intellect *(rûḥ, ʿaql)* et le monde matériel des corps qui lui est inférieur et dont il est la reproduction. Dieu est *Nûr,* une lumière d'éclat absolu, parce qu'il symbolise au suprême degré l'idée de vérité, de sagesse et du bien. Il est la cause première de tout et la lumière n'est pas une qualité *(ṣifa),* mais est en lui et participe de son existence, essence, énergie *(quwa),* substance primordiale *(maḥiyya, žât).* Dieu est lumière et communique *(yushriqu)* au monde *(ʿalâm)*, à l'homme *(insân)* par acte d'intellection *(fayḍ)* son rayonnement lumineux *(tajallî)* lequel donne aux êtres et aux choses la forme par laquelle ils existent et par laquelle ils sont intelligibles.

Mais l'homme lui-même est multiple en son essence : il est âme *(nafs)* et corps *(jism).* Si la communication de la lumière à l'âme du monde et de l'âme du monde à ce qui est périssable *(fâni)* est en elle-même une descente *(nuzûl)* l'âme humaine (celle des sages) peut s'élever vers l'univers de la lumière divine pour la contempler dans sa beauté et sa pureté *(ḥusn, bahâ).* Et c'est dans ce sens, selon bon nombre de théologiens orthodoxes et de mystiques fidèles à l'orthodoxie, que doit être entendue l'expression « lumière sur lumière » devenue « lumière de lumière » que nous aurons à commenter plus loin (v. 35). (Voir JILF ; JILG ; JILR ; JILS ; SHAH ; SHAL ; SHAB ; WENP.)

CANEVAS

Dieu : Ses attributs ; Sa transcendance : Il est distinct de Sa création. Parabole de la lumière. Il est glorifié par Sa création qui est en elle-même un enseignement pour les hommes intelligents : 4, 10, 18, 20, 35-36, 41-44, 64.
La création : la vie est d'origine aquatique : 45.
Le Coran et ses versets destinés à éclairer les hommes : 1, 18, 34, 46.
Mission du Prophète : il avertit, mais n'est pas responsable du comportement des hommes : 54.
La foi : parabole de la lumière, du mirage et des ténèbres ; promesses et recommandations faites aux croyants : 35-38, 51-52, 54-56, 62.
La mécréance : parabole de l'obscurité absolue : 39-40.
La fornication : 2-3, 26.
La délation calomnieuse : 4-10.
Fausse accusation portée contre ʿAysha, épouse du Prophète : 11-12.
Politesse à observer dans les rapports sociaux : 37-41, 58-63.
Recommandations aux femmes et au sujet des femmes : 31-32, 60.
Les adversaires médinois du Prophète : 48-49, 53.

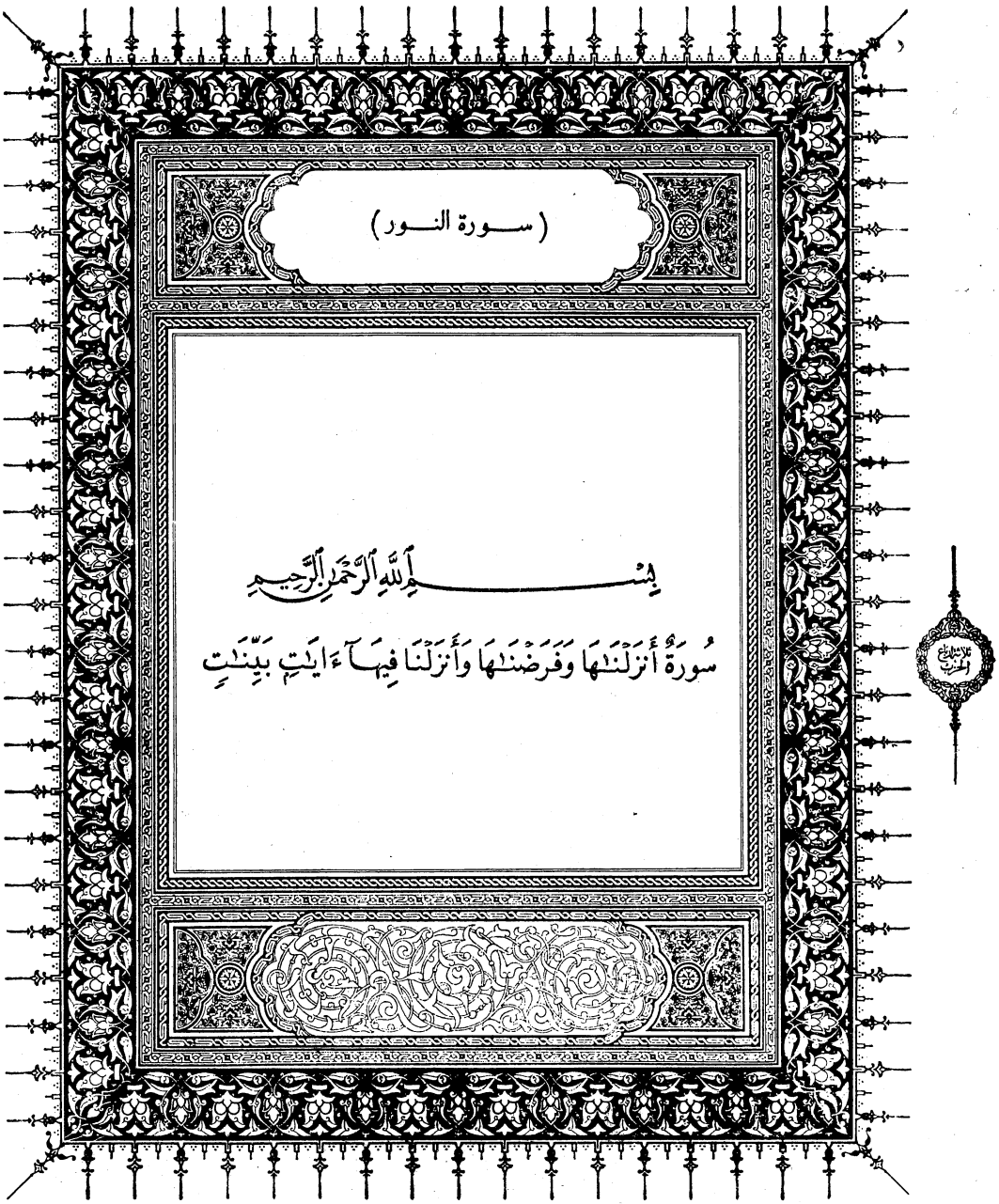

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *[Voici] une sourate que nous révélons et prescrivons. Nous y révélons des versets clairs pour que vous vous remémoriez.*

V. 1 : *[Voici] une sourate.* L'indicatif est sous-entendu (Zam., III, 59). Le sens est : celle-ci est une sourate (Râz., XXIII, 129).

Nous révélons. Nous avons déjà dit que nous traduisons le verbe *anzala* (faire descendre) par *'awḥa* (révéler).

(سورة النور)

لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ﴿٢﴾ ٱلزَّانِيَةُ وَٱلزَّانِي فَٱجْلِدُوا۟ كُلَّ وَٰحِدٍ
مِّنْهُمَا مِا۟ئَةَ جَلْدَةٍ ۖ وَلَا تَأْخُذْكُم بِهِمَا رَأْفَةٌ فِي دِينِ ٱللَّهِ إِن
كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۖ وَلْيَشْهَدْ عَذَابَهُمَا طَآئِفَةٌ
مِّنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٣﴾ ٱلزَّانِي لَا يَنكِحُ إِلَّا زَانِيَةً أَوْ مُشْرِكَةً
وَٱلزَّانِيَةُ لَا يَنكِحُهَآ إِلَّا زَانٍ أَوْ مُشْرِكٌ ۚ وَحُرِّمَ ذَٰلِكَ عَلَى
ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٤﴾ وَٱلَّذِينَ يَرْمُونَ ٱلْمُحْصَنَٰتِ ثُمَّ لَمْ يَأْتُوا۟
بِأَرْبَعَةِ شُهَدَآءَ فَٱجْلِدُوهُمْ ثَمَٰنِينَ جَلْدَةً وَلَا تَقْبَلُوا۟ لَهُمْ
شَهَٰدَةً أَبَدًا ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٥﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ
تَابُوا۟ مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ وَأَصْلَحُوا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٦﴾
وَٱلَّذِينَ يَرْمُونَ أَزْوَٰجَهُمْ وَلَمْ يَكُن لَّهُمْ شُهَدَآءُ إِلَّآ
أَنفُسُهُمْ فَشَهَٰدَةُ أَحَدِهِمْ أَرْبَعُ شَهَٰدَٰتٍۭ بِٱللَّهِ ۙ إِنَّهُۥ لَمِنَ
ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿٧﴾ وَٱلْخَٰمِسَةُ أَنَّ لَعْنَتَ ٱللَّهِ عَلَيْهِ إِن كَانَ

2. *Fustigez la fornicatrice et le fornicateur de cent coups de fouet [administrés] à chacun d'eux. Eu égard à la religion, n'ayez aucune pitié pour eux, si vous croyez en Dieu et au jour dernier, et qu'un groupe de fidèles soit témoin de leur supplice.*

3. *Le fornicateur n'épousera qu'une fornicatrice ou une païenne et celle-ci n'épousera qu'un fornicateur ou un païen, et cela est interdit aux croyants.*

4. *Ceux qui lancent une accusation contre [l'honneur] des femmes chastes, sans pouvoir produire ensuite [à l'appui de leur délation] quatre témoins, flagellez-les de quatre-vingts coups de fouet et récusez à jamais leur témoignage — de tels délateurs sont des pervers —,*

5. *exception faite de ceux qui se repentent par la suite et s'amendent car Dieu absout et fait [volontiers] miséricorde.*

6. *Chacun de ceux qui accusent [d'adultère] leurs épouses, sans pouvoir produire de témoins, et n'ont d'autres témoignages que le leur, devra attester par Dieu, à quatre reprises, qu'il dit la vérité.*

7. *[et, en cas de dénégation de l'accusée, appeler] à la cinquième reprise la malédiction de Dieu sur lui s'il ment.*

V. 2 : Du verbe *zanâ* (forniquer) auquel la tradition donne un sens très large par référence à un ḥadith selon lequel le Prophète disait : « La main fornique et les yeux forniquent » (Râz., XXIII, 132 ; *cf.* S. XVII, 32). Ce verset rend caduque *(mansûkh)* la peine prévue aux versets 15-16 de la S. IV. La fornication est citée parmi les actes répréhensibles et les péchés les plus graves *(min al-kabâ'ir)*. Malgré l'adoucissement apporté par ce verset modificatif *(nâsikh)* aux rigueurs qu'elle entraîne, la tradition reste quelque peu divisée sur la sanction que la fornication *(zinâ)* mérite.

La fornication englobe, d'après tous les auteurs, non seulement l'adultère, mais toutes les formes de perversion sexuelle (homosexualité, onanisme, bestialité, etc.) qui deviennent délit lorsque celui qui s'y livre est libre, pubère et en possession de la plénitude de ses capacités juridiques.

Les kharijites, s'appuyant sur ce verset, excluent la mort et la prison comme sanction de la fornication et ne retiennent que les cent coups de bâton prévus ici.

Les écoles juridico-théologiques de l'Islâm *(Maẕâhib)* se référant surtout au ḥadîth, préconisent, comme peine, la mort par lapidation *(rajm)*. Leur opinion n'est cependant pas unanime sur les cas et les formes de la fornication. On se reportera à la discussion sur cette question et aux positions des grands imâms de l'Islâm, en particulier Abû Ḥanîfa, Mâlik et Shâfi'i dans Raz. (XXIII, 131-148). Ce qu'il faut noter ici, c'est que le Coran par cette sanction corporelle exclut toute peine capitale ou privative (Ṭab., XVIII, 67).

Les juristes et les théologiens musulmans classiques, sunnites aussi bien que shi'ites, ont toujours fait une distinction très nette entre l'infraction *(taʿaddî)* qui intéresse autant l'individu que la société, et c'est le cas de l'adultère, et l'infraction de luxure qui n'intéresse que l'individu *(ithm)*.

La première comprend toute une série d'actes répréhensibles, punissables ici-bas et dans l'autre monde (vol, meurtre, ivrognerie, etc.) (*cf.* BERL). La sanction des actes qui découlent de la seconde catégorie (*qimar* ou jeux, *ribâ* ou usure, etc.) relève de Dieu et de Dieu seul.

La fornication est, par définition, un acte sexuel *(wat')* accompli en dehors du cadre conjugal, sans titre et sans droit. (Il n'y a plus lieu d'envisager ici les rapports sexuels pouvant exister entre maîtres et esclaves, l'esclavage ayant pratiquement disparu.) Les docteurs de l'Islâm citent parmi ses conséquences l'impiété, s'agissant d'une violation de la loi divine, la dissociation conjugale, les rixes qu'elle peut entraîner, le tort qu'elle risque de porter au bien-être de la famille, la création de faux liens de parenté, l'avilissement de l'individu dans ses sentiments et son comportement, la transmission de maladies, etc. Ces incidences sur la vie de l'individu et celle du groupe expliquent l'inclusion du *zinâ* parmi les interdictions formelles *(ḥarâm)*, punissables par Dieu, et les actes répréhensibles *(munkar)* qui doivent être sanctionnés par le pouvoir judiciaire établi.

Mais cette position traditionnelle de l'Islâm à l'égard de la fornication n'est pas restée figée, tant en ce qui concerne la conception du délit lui-même qu'en ce qui concerne la peine dont il est passible.

On note par exemple, en lisant les écrits des juristes et des théologiens modernes d'Égypte, de Syrie, de Turquie, d'Iraq et d'Iran des tendances nouvelles. Tendances imposées d'abord par les faits. Si la fornication demeure, sur le plan religieux, un péché irrémissible, le « pouvoir judiciaire établi » ne lui applique guère la sanction prévue par la loi coranique et la tradition, car il faudrait alors punir presque tout le monde, l'infraction étant devenue dans les mœurs une banalité courante. Tendances dues aussi à l'influence exercée sur ces auteurs par les écoles juridiques de France et d'Italie qui, depuis le XVIIIe siècle, se sont graduellement orientées vers la séparation du délit de droit pur et du délit religieux (*cf.* GART, V, 483).

Ces auteurs – fort informés d'ailleurs de la casuistique juridico-théologique islamique des siècles héroïques – ont introduit dans l'appréciation du délit la notion européenne de circonstances atténuantes et de généralisation de l'instinct sexuel *(gharîza jinsiyya)*, pour distinguer le délit de fornication en tant que tel de l'attentat à la pudeur ou à la liberté sexuelle par violence ou contrainte morale. Compte tenu de ces considérations, ils en arrivent à atténuer les rigueurs édictées, surtout en ce qui concerne certaines formes de déviation sexuelle (*cf.* QARH, pp 108-119 ; MUWM).

Groupe de fidèles, ṭâ'ifa : groupe comprenant plus de deux personnes (Ṭab., XVIII, 68).

V. 3 : *Épousera, nâkaha :* « contracter mariage ». C'est à tort que Ṭab. (XVIII, 75) donne à ce verbe le sens d'avoir des rapports sexuels *(waṭi'a)*, car, dans le Coran, il signifie habituellement se marier (Zam., III, 61 ; Râz., XXIII, 151).

Il existait à l'époque du Prophète plusieurs formes de prostitution. Nous avons mentionné, déjà, les prostituées qui signalaient leur profession par des drapeaux placés sur le faîte de leurs tentes, sur les terrasses ou à l'entrée de leurs boutiques. D'autres prostituées se comportaient en mondaines *(jawârî)* et réservaient leurs charmes, chacune à quelque notable particulier, à charge pour celui-ci de l'entretenir. On disait alors la *jâriya* de la famille d'un tel. On comptait, en plus des tenancières et des accrocheuses de rue ou de route, pour la seule ville de Médine, à l'arrivée du Prophète, plus de neuf professionnelles très

riches (Ṭab., XVIII, 73), dont les maisons étaient très fréquentées et parmi lesquelles se trouvaient des femmes coptes et des Byzantines. Des croyants désirèrent épouser quelques-unes d'entre elles pour vivre « confortablement » à leur charge. Ce verset le leur interdit et la tradition étend cette interdiction aux maris complaisants, aux entremetteurs, aux souteneurs, etc.

V. 4 : *Femmes chastes, muḥṣanât.* Nous avons déjà vu (S. IV, 24-25), et nous verrons au verset 23 de cette sourate, ce terme sur lequel les traducteurs ne semblent pas avoir une idée précise au point de le reproduire, sous sa forme arabe, dans leur texte, quitte à l'expliquer avec plus ou moins de bonheur. La racine de ce nom d'agent passif, *ḥaṣuna*, signifie être fortifié, d'où le terme *ḥiṣan* désignant un cheval de race qui constitue une forteresse, un moyen de protection pour le cavalier. *Muḥṣana* signifie donc protégée par une citadelle ou par la nature *(ḥiṣn)* et métaphoriquement une femme dont la vertu et l'honneur sont à l'abri de tout reproche, une « forteresse imprenable » moralement parlant. Le terme s'applique aussi bien aux musulmanes qu'aux juives et aux chrétiennes (S. V, 5), qu'elles soient mariées ou non. L'exégèse lui donne comme synonyme *ʿafifa* (plur. *ʿifaf*) « vertueuse », « chaste » (Râz., XXIII, 152).

Nous aurons plus loin (v. 23) l'occasion de préciser historiquement cette prescription. Mais notons dès maintenant que la délation calomnieuse visant l'honneur d'une femme chaste compte parmi les péchés irrémissibles *(min al kabâ'ir)*.

La Bible n'est pas moins sévère à l'égard de la fornication et de la délation calomnieuse. Elle édicte des peines allant de l'amende et du mariage forcé jusqu'à la mort par lapidation (Deut., XX, 14-30).

V. 5 : *S'amendent* : ils ne sont plus réputés *fâsiq* (dépravé, pervers), ni *khalîʿ* (dépouillé, rejeté, renié, récusé) termes injurieux particulièrement graves qui entraînent pour celui qui en est qualifié la condition de paria au sein de la société.

Pour l'imâm Malik, cette réhabilitation morale restitue la qualité de témoin au faux témoin repentant. Selon d'autres opinions, le témoignage de celui-ci demeure récusable malgré son repentir, en raison du tort causé à la victime par sa délation mensongère (Ṭab., XVIII, 78 et suiv.).

V. 7 : Le divorce doit être prononcé entre eux ; un enfant né après dissociation judiciaire, en dehors des délais normaux, est réputé sans père et ne peut hériter que de sa mère.

La lecture des ouvrages d'exégèse (*cf.* en particulier I. Kath., III, 261 et suiv.) surprend par le nombre de cas d'adultères discutés lors de la révélation de ce verset, ce qui semble indiquer que la dissolution des mœurs était frappante à Médine, à l'arrivée du Prophète et après.

Ce verset et le précédent interdisent au mari trompé de se venger lui-même de l'auteur de son infortune et de son épouse infidèle. Par ailleurs, la preuve testimoniale administrée par quatre personnes dignes de foi était difficile à fournir. « Vous plaisantez, disait-on ; avant de réunir les quatre témoins exigés pour constater le délit d'adultère, les fornicateurs auront déjà "fini leur besogne" (*sic*). »

Des maris trahis disaient en pleine mosquée, indignés et exaspérés : « Eh quoi ! si quelqu'un surprend sa femme en flagrant délit d'adultère et qu'il tue son amant, vous le punissez de mort ! S'il dénonce publiquement le scandale, vous lui infligez, faute de preuves suffisantes, quatre-vingts coups de fouet ! Autant légaliser l'infidélité conjugale ! » (Ṭab., XVIII, 84-85).

A La Mekke, les mœurs ne semblent pas avoir été meilleures. Au lendemain de la conquête de la vieille cité, le Prophète, recevant une délégation de femmes de l'aristocratie qurayshite, leur signifia entre autres perscriptions islamiques l'interdiction de l'adultère. Leur porte-parole était l'épouse du chef de La Mekke, la terrible Hind b. ʿUtba qui avait tant à se reprocher vis-à-vis du Prophète (campagne implacable contre lui, mutilation de son oncle Ḥamza lors de la bataille d'Uḥud). Lorsque le Prophète eut dit : « Vous ne forniquerez pas ! » Hind lui dit, non sans vivacité : « Est-ce qu'une femme de noble condition *(ḥurra)* fornique ? » Ceux qui étaient présents regardèrent malicieusement ʿOmar. Tout le monde savait, en effet, qu'avant sa conversion, ʿOmar était l'amant de Hind.

On peut ajouter d'autres exemples montrant le relâchement certain des mœurs sexuelles, à tous les niveaux sociaux, que l'Islâm s'est efforcé de réformer.

Dans les cités, et à Médine en particulier, les jeunes femmes manquaient rarement, quand elles sortaient, d'être importunées par des obsédés sexuels, jeunes ou vieux, de toute condition. Pour pouvoir circuler sans ennui, elles se voyaient obligées de se faire accompagner et de supprimer tout ce qui, dans leur extérieur, pouvait constituer un attrait. Elles s'habillaient pauvrement pour échapper à l'impudence des solliciteurs et sortaient accompagnées d'une proche parente ou plus souvent, pour éviter les rixes, de vieilles femmes qui, à l'occasion, « remettaient vertement en place » les importuns.

Il est vrai que ces précautions vestimentaires n'étaient pas observées par toutes. Souvent même, l'exhibitionnisme féminin devenait provocant. Bien des élégantes portaient aux chevilles des bracelets *(khalkhâl)* pourvus de clochettes dont le tintement éveillait l'attention des passants (*cf.* v. 31).

Néanmoins, les femmes d'un certain rang usaient de tout subterfuge pour traverser, inaperçues, les rues et les ruelles. Souvent même, « les vêtements trop modestes » servaient d'indice aux « coureurs » (Ṭab., XVIII, 166). Cette lubricité apparaît d'ailleurs, chez les Sémites en général, comme un trait dominant, un caractère spécifique. La sévérité de la Thora, des Évangiles, du Coran semble bien indiquer, indirectement, l'emprise obsessionnelle qu'exerce d'une manière chronique sur le plan moral et social, l'instinct sexuel, sur les juifs et sur les arabes. Emprise dénoncée souvent avec véhémence, mais contre laquelle la sévérité des lois religieuses s'avérait inopérante, tant il est vrai que ce n'est pas toujours par des lois qu'on peut supprimer les instincts ou perfectionner les mœurs. (*Cf.* v. 32 de cette sourate, sur l'attitude de l'Islâm, comparé au christianisme, à l'égard de la vie sexuelle.)

(الجـــزء الثامن عشر)

مِنَ ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٧﴾ وَيَدْرَؤُا۟ عَنْهَا ٱلْعَذَابَ أَن تَشْهَدَ
أَرْبَعَ شَهَٰدَٰتٍۭ بِٱللَّهِ ۙ إِنَّهُۥ لَمِنَ ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٨﴾ وَٱلْخَٰمِسَةَ
أَنَّ غَضَبَ ٱللَّهِ عَلَيْهَآ إِن كَانَ مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿٩﴾
وَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُۥ وَأَنَّ ٱللَّهَ تَوَّابٌ
حَكِيمٌ ﴿١٠﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ جَآءُو بِٱلْإِفْكِ عُصْبَةٌ مِّنكُمْ ۚ
لَا تَحْسَبُوهُ شَرًّا لَّكُم ۖ بَلْ هُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ لِكُلِّ ٱمْرِئٍ مِّنْهُم
مَّا ٱكْتَسَبَ مِنَ ٱلْإِثْمِ ۚ وَٱلَّذِى تَوَلَّىٰ كِبْرَهُۥ مِنْهُمْ لَهُۥ عَذَابٌ
عَظِيمٌ ﴿١١﴾ لَّوْلَآ إِذْ سَمِعْتُمُوهُ ظَنَّ ٱلْمُؤْمِنُونَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتُ
بِأَنفُسِهِمْ خَيْرًا وَقَالُوا۟ هَٰذَآ إِفْكٌ مُّبِينٌ ﴿١٢﴾ لَّوْلَا جَآءُو
عَلَيْهِ بِأَرْبَعَةِ شُهَدَآءَ ۚ فَإِذْ لَمْ يَأْتُوا۟ بِٱلشُّهَدَآءِ فَأُو۟لَٰٓئِكَ
عِندَ ٱللَّهِ هُمُ ٱلْكَٰذِبُونَ ﴿١٣﴾ وَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ
وَرَحْمَتُهُۥ فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ لَمَسَّكُمْ فِى مَآ أَفَضْتُمْ فِيهِ

8. *[Toute] sanction [à appliquer] à l'épouse [accusée] est levée par le quadruple serment : « Par Dieu, il ment »,*

9. *[suivi d'une cinquième formule appelant] sur elle le couroux de Dieu si son mari dit la vérité.*

10. *En vérité, sans sa grâce et sa miséricorde envers vous, [sans] l'accueil bienveillant qu'il réserve volontiers au repentir et [sans] sa sagesse, Dieu [vous aurait promptement châtiés pour vos péchés].*

11. *Ceux d'entre vous qui colportent l'imposture forment une bande. Ne croyez pas que cela vous nuise ; au contraire, c'est un bien pour vous car chacun d'eux aura à répondre du péché qu'il commet. A celui d'entre eux qui s'est chargé de la part la plus grande est réservé un terrible châtiment.*

12. *Que n'ont-ils eu spontanément, croyants et croyantes, de bonnes pensées en [cette affaire] quand ils en eurent entendu [parler] et que n'ont-ils dit : « C'est une calomnie manifeste ! »*

13. *Que les [calomniateurs] n'ont-ils produit quatre témoins [à l'appui de leurs accusations] ? Ne l'ayant pas fait, ils sont menteurs devant Dieu.*

14. *N'eussent été la grâce de Dieu envers eux et sa miséricorde en ce monde et dans l'au-delà, vous auriez subi un terrible châtiment en punition de vos commérages,*

V. 8 : *Il* : son mari.

V. 10 : *[Vous aurait...]*, proposition sous-entendue que nous restituons d'après Ṭab. (XVIII, 86), et Zam. (III, 65).

V. 11 : *Imposture, 'ifk* (calomnie, mensonge), terme devenu d'un emploi rare.

Ce verset fait allusion à un fait survenu dans la vie privée du Prophète. Il s'agit de ce que, dans les annales de l'Islâm, on appelle communément *'aṣḥâbu-l-'ifk* (les auteurs de la calomnie). L'événement se place en l'année 5 (fin 626), au retour d'une expédition dirigée contre une fraction de la confédération tribale de Khuzâ'a, les Banû Muṣṭaliqa qui nomadisaient habituellement entre Médine et la mer Rouge.

'Aysha, épouse du Prophète, et fille d'Abû Bakr, faisait partie du convoi. Elle avait à peine quinze ans. Au retour de l'expédition – qui fut victorieuse – elle s'éloigna une nuit du campement pour rechercher un collier de perles qu'elle avait oublié sur le sable et ce, au moment où l'ordre fut donné de reprendre la marche vers Médine. Le camp fut levé. On la croyait dans son palanquin *(ḥawdaj)*. A son retour, elle retrouva le campement vide. Elle resta sur place, assurée qu'on reviendrait la reprendre dès qu'on s'apercevrait qu'on l'avait abandonnée par mégarde. Au matin, un jeune homme monté sur un chameau, nommé Sufyân b. Mu'aṭṭil aż-Żakwâni, la retrouva et, l'ayant reconnue, la ramena à Médine. Ce fut, pour l'ennemi inlassable du Prophète, le Médinois 'Abdullah b. 'Ubayy, une aubaine. Il déclencha aussitôt une campagne outrancière contre 'Aysha qu'il accusa d'adultère. Une coterie *('aṣaba)* dont les plus passionnés étaient, outre Ibn 'Ubayy, Ḥamna bint-ul-Jaḥsh, cousine du Prophète par sa mère, 'Ali b. 'Abî Ṭalib, son cousin et gendre, le poète médinois Ḥassân b. Thâbit, se forma et amplifia encore les propos diffamatoires contre 'Aysha qui, d'abord, ignorait tout des calomnies qu'on colportait sur son honnêteté. Malade, elle remarqua que le Prophète lui témoignait une certaine froideur. Elle lui demanda de l'autoriser à partir dans sa famille et c'est là qu'une amie lui apprit incidemment tout ce qu'on racontait sur elle. Son désespoir fut à son comble. La révélation de ces dix versets vint heureusement l'innocenter et elle réintégra quelques jours plus tard le foyer conjugal.

Cette « affaire du collier de perles » – car l'Islâm a aussi la sienne – provoqua, du vivant même du Prophète, un trouble particulièrement grave au sein de la communauté musulmane encore naissante. Elle faillit réveiller le vieil antagonisme qui avait, pendant des siècles, opposé deux clans importants de Médine, 'Aws et Khazraj. Elle devait avoir une autre conséquence, beaucoup plus grave : jamais 'Aysha ne devait pardonner, même après la mort du Prophète, à 'Ali d'avoir pris parti contre elle et conseillé au Prophète de la répudier en disant : « Dieu n'a point limité le choix des femmes. » Ils auront l'un pour l'autre un ressentiment implacable et la suite des événements (assassinat du calife 'Uthmân, bataille du Chameau) montrera que « l'affaire du collier » a largement contribué à la brisure de l'Islâm en deux (Ṭab., XVIII, 90 et suiv. ; Râz., XXIII, 172 et suiv.).

V. 14 : *Commérages, 'afaḍa fî* : « s'engager dans un entretien ou un discours, parler clairement, faire déborder ».

(سورة النور)

عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١٤﴾ إِذْ تَلَقَّوْنَهُۥ بِأَلْسِنَتِكُمْ وَتَقُولُونَ
بِأَفْوَاهِكُم مَّا لَيْسَ لَكُم بِهِۦ عِلْمٌ وَتَحْسَبُونَهُۥ هَيِّنًا وَهُوَ عِندَ
ٱللَّهِ عَظِيمٌ ﴿١٥﴾ وَلَوْلَآ إِذْ سَمِعْتُمُوهُ قُلْتُم مَّا يَكُونُ لَنَآ أَن
نَّتَكَلَّمَ بِهَٰذَا سُبْحَٰنَكَ هَٰذَا بُهْتَٰنٌ عَظِيمٌ ﴿١٦﴾ يَعِظُكُمُ
ٱللَّهُ أَن تَعُودُوا۟ لِمِثْلِهِۦٓ أَبَدًا إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧﴾ وَيُبَيِّنُ
ٱللَّهُ لَكُمُ ٱلْءَايَٰتِ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٨﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ
يُحِبُّونَ أَن تَشِيعَ ٱلْفَٰحِشَةُ فِى ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَهُمْ عَذَابٌ
أَلِيمٌ فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿١٩﴾
وَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُۥ وَأَنَّ ٱللَّهَ رَءُوفٌ
رَّحِيمٌ ﴿٢٠﴾ * يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّبِعُوا۟ خُطُوَٰتِ
ٱلشَّيْطَٰنِ وَمَن يَتَّبِعْ خُطُوَٰتِ ٱلشَّيْطَٰنِ فَإِنَّهُۥ يَأْمُرُ
بِٱلْفَحْشَآءِ وَٱلْمُنكَرِ وَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُۥ

حزب ٣٦

15. *de votre colportage de bouche en bouche de ce dont vous n'avez aucune connaissance et en tenant [cela] pour négligeable, alors que c'est énorme auprès de Dieu.*

16. *Que n'avez-vous dit, en entendant [cette calomnie] : « Nous n'avons pas à parler de cela. Gloire à toi, [Seigneur] ! C'est une délation stupéfiante et atroce ! »*

17. *Dieu vous exhorte à ne plus récidiver si nous êtes [sincèrement] croyants.*

18. *Dieu vous expose [ses] versets. Dieu est omniscient et sage.*

19. *Ceux qui aiment que la turpitude se répande parmi les croyants subiront un douloureux châtiment ici-bas et dans l'au-delà. Dieu sait, et vous, vous ne savez pas.*

20. *N'eussent été la grâce de Dieu envers vous et sa miséricorde et [n'eût été] que Dieu est bon et miséricordieux...*

21. *O vous qui croyez ! ne suivez pas les traces de Satan ! Quiconque suit les traces de Satan [ne doit pas ignorer] que celui-ci ordonne le vice et ce qui est répréhensible. Or, n'eussent été la grâce de Dieu envers vous et sa miséricorde, aucun d'entre vous n'aurait été pur, à jamais. Mais Dieu met en état de pureté qui il veut, car il entend et sait tout.*

V. 15 : Text. : « ... vous aurait touchés dans ce en quoi vous vous êtes engagés un châtiment immense, lorsque vous le receviez avec vos langues, et que vous dites avec vos bouches ce dont vous n'avez pas le savoir, comptant cela facile et qui est auprès de Dieu immense ».

V. 16 : *Atroce, ʿadhîm,* text. : « immense, énorme ». Nous traduisons ce qualificatif à sens imprécis suivant le contexte.

V. 19 : Ce verset vise la coterie dont il a été question ci-dessus (v. 11).

Par *turpitude* il faut entendre ici « diffamation » (Ṭab., XVIII, 100). Le Coran et le ḥadîth sont extrêmement sévères contre les diffamateurs, les colporteurs d'infamies et les semeurs de nouvelles malveillantes. Il a été dit dans ce qui précède que le Coran assimile la diffamation aux péchés irrémissibles : idolâtrie, meurtre, faux témoignage, sorcellerie, etc. Le ḥadîth est catégorique : porter atteinte à l'honneur de son semblable c'est se condamner soi-même et opter délibérément pour l'enfer. Les auteurs (traditionnistes et théologiens) sont unanimes à cet égard. Pour beaucoup d'entre eux, la diffamation est en elle-même un péché, que le fait colporté soit vrai ou faux, qu'il y ait malveillance ou non. L'élément fondamental de la diffamation c'est la publicité, la matérialité des faits répandus n'étant en aucune manière une circonstance justificative ni même atténuante : diffamer quelqu'un c'est porter contre sa réputation, son honneur *(ʿirḍ)* une accusation vraie ou fausse, médire de lui, le discréditer, faire rire à ses dépens ou simplement dire du mal de lui sans aucune intention de lui nuire. La sanction de la diffamation est l'enfer. Le Prophète disait en des ḥadîths bien connus : « Le vrai musulman est celui de la langue duquel aucun musulman n'a souffert » ; « Quiconque couvre la nudité d'autrui (cache ses vices, tait ses défauts et le défend contre les médisants), Dieu couvrira la sienne (lui fera miséricorde) le jour de la résurrection » ; « Aucun homme n'est réputé croyant s'il n'aime pas pour son prochain ce qu'il aime pour lui-même » (Râz., XXIII, 183 ; I. Kath., III, 265).

V. 21 : Ṭab. (XVIII, 101) fait observer que dans ce verset le terme vice ou turpitude doit s'entendre dans le sens de fornication et l'expression état de pureté dans celui d'Islâm.

(الجـــزء الثامن عشر)

مَا زَكَىٰ مِنكُم مِّنْ أَحَدٍ أَبَدًا وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يُزَكِّى مَن يَشَآءُ ۗ
وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢١﴾ وَلَا يَأْتَلِ أُو۟لُوا۟ ٱلْفَضْلِ مِنكُمْ
وَٱلسَّعَةِ أَن يُؤْتُوٓا۟ أُو۟لِى ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينَ وَٱلْمُهَٰجِرِينَ
فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۖ وَلْيَعْفُوا۟ وَلْيَصْفَحُوٓا۟ ۗ أَلَا تُحِبُّونَ أَن يَغْفِرَ
ٱللَّهُ لَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٢٢﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَرْمُونَ
ٱلْمُحْصَنَٰتِ ٱلْغَٰفِلَٰتِ ٱلْمُؤْمِنَٰتِ لُعِنُوا۟ فِى ٱلدُّنْيَا
وَٱلْءَاخِرَةِ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٢٣﴾ يَوْمَ تَشْهَدُ عَلَيْهِمْ
أَلْسِنَتُهُمْ وَأَيْدِيهِمْ وَأَرْجُلُهُم بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٢٤﴾
يَوْمَئِذٍ يُوَفِّيهِمُ ٱللَّهُ دِينَهُمُ ٱلْحَقَّ وَيَعْلَمُونَ أَنَّ ٱللَّهَ هُوَ
ٱلْحَقُّ ٱلْمُبِينُ ﴿٢٥﴾ ٱلْخَبِيثَٰتُ لِلْخَبِيثِينَ وَٱلْخَبِيثُونَ
لِلْخَبِيثَٰتِ ۖ وَٱلطَّيِّبَٰتُ لِلطَّيِّبِينَ وَٱلطَّيِّبُونَ لِلطَّيِّبَٰتِ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ
مُبَرَّءُونَ مِمَّا يَقُولُونَ ۖ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ ﴿٢٦﴾

22. *Que ceux qui parmi vous bénéficient de la grâce divine et vivent dans l'aisance évitent de jurer, de cesser d'être charitables envers leurs proches, les indigents et ceux qui se sont expatriés pour la cause de Dieu. Qu'ils se montrent, au contraire, cléments et absolvent ! Or ça, n'aimeriez-vous pas que Dieu vous pardonne ! Dieu absout et compatit.*

23. *Maudits soient, ici-bas et dans l'au-delà, ceux qui attentent [par leurs calomnies, à l'honneur] des femmes chastes, insoucieuses, croyantes ! Leur châtiment sera terrible*

24. *le jour où, contre eux, témoigneront de leurs actions leurs langues, leurs mains, leurs pieds.*

25. *Ce jour-là, Dieu leur accordera leur juste rétribution et ils sauront que c'est lui la vérité édifiante.*

26. *Les mauvaises aux mauvais et les mauvais aux mauvaises. Les excellentes aux excellents et les excellents aux excellentes. Ceux-ci sont [déclarés] innocents de ce qu'on dit. Ils [trouveront auprès de leur Seigneur] la rémission [de leurs péchés] et une généreuse récompense.*

V. 22 : L'allusion vise 'Abû Bakr-ṣ-ṣ-Ṣiddîq. Il avait pris à sa charge un pauvre hère nommé Misṭâḥ, qu'il logeait et nourrissait et auquel il était lié par un faible lien de parenté. (Il était le cousin, par sa mère, d''Abû-Bakr.) Or, ce même Misṭâḥ se montra, au cours de « l'affaire du collier », un des plus déchaînés contre ʿAysha, la fille de son bienfaiteur. Aussi, 'Abû Bakr jura-t-il de lui couper les vivres. Le Prophète intervint et en vertu de ce verset, 'Abû Bakr continua à pourvoir aux besoins de l'individu. Ce verset est souvent invoqué comme argument décisif par les sunnites, pour faire prévaloir les mérites d''Abû-Bakr sur les hommes, en particulier sur ʿAli, parangon des shiʿites.

Cette attitude du Prophète fait écrire au père Georghiu (GHEV, p. 253) : « Personne dans l'histoire n'a pardonné davantage, plus vite et plus totalement que Muḥammad. Le Prophète de l'Islâm a toujours ignoré la vengeance. »

Jurer. A ce propos les juristes soulèvent le problème du serment non respecté. 'Abû-Bakr, sous contrainte morale, dut entretenir son protégé ingrat, mais ne fut contraint à aucune expiation *(kaffâra)* pour se dégager de son serment. Leur opinion est que, si l'on se voit obligé de rompre son serment pour une action plus utile, plus méritoire ou plus valable, on accomplit cette action, puis on fait, pour se délier de son serment, un sacrifice (aumône ou jeûne). Il semble que cette manière de voir des jurisconsultes de l'Islâm soit excessive, car le Prophète disait : « Celui qui viole son serment pour faire quelque chose de mieux, qu'il le fasse, l'accomplissement de ce qui est meilleur [que l'objet du serment] étant en lui-même une expiation. »

V. 24 : *Le jour* de la résurrection.

V. 25 : *Rétribution, din* (religion, coutume) à ne pas confondre avec *dayn* (créance, dû).

V. 26 : Nous avons à dessein traduit littéralement ce verset en raison de sa double interprétation. Premier sens possible : « Les mauvaises paroles sont dites par les hommes mauvais et les hommes mauvais tiennent des propos mauvais. Les bonnes paroles sont dites par les hommes bons et les hommes bons tiennent de bons propos. »

Deuxième sens : « Les femmes mauvaises conviennent aux hommes mauvais et les hommes mauvais conviennent... »

Le participe passif est au masculin pluriel. D'où deux sens possibles : « Les hommes et les femmes bons sont innocentés de ce qu'on dit », ou encore : « Sont déclarés innocents ceux et celles contre qui sont tenus des propos calomnieux. »

Le sens voulu est mis en relief par les commentateurs : c'est la déclaration de l'innocence de ʿAysha, épouse vertueuse d'un prophète vertueux. L'homme déclaré mauvais est ʿAbd. b. 'Ubayy (Ṭab., XVIII, 106-109).

(سورة النور)

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَدۡخُلُواْ بُيُوتًا غَيۡرَ بُيُوتِكُمۡ حَتَّىٰ
تَسۡتَأۡنِسُواْ وَتُسَلِّمُواْ عَلَىٰٓ أَهۡلِهَاۚ ذَٰلِكُمۡ خَيۡرٞ لَّكُمۡ لَعَلَّكُمۡ
تَذَكَّرُونَ ٢٧ فَإِن لَّمۡ تَجِدُواْ فِيهَآ أَحَدٗا فَلَا تَدۡخُلُوهَا حَتَّىٰ
يُؤۡذَنَ لَكُمۡۖ وَإِن قِيلَ لَكُمُ ٱرۡجِعُواْ فَٱرۡجِعُواْۖ هُوَ أَزۡكَىٰ
لَكُمۡۚ وَٱللَّهُ بِمَا تَعۡمَلُونَ عَلِيمٞ ٢٨ لَّيۡسَ عَلَيۡكُمۡ جُنَاحٌ
أَن تَدۡخُلُواْ بُيُوتًا غَيۡرَ مَسۡكُونَةٖ فِيهَا مَتَٰعٞ لَّكُمۡۚ وَٱللَّهُ يَعۡلَمُ
مَا تُبۡدُونَ وَمَا تَكۡتُمُونَ ٢٩ قُل لِّلۡمُؤۡمِنِينَ يَغُضُّواْ مِنۡ
أَبۡصَٰرِهِمۡ وَيَحۡفَظُواْ فُرُوجَهُمۡۚ ذَٰلِكَ أَزۡكَىٰ لَهُمۡۚ إِنَّ ٱللَّهَ
خَبِيرُۢ بِمَا يَصۡنَعُونَ ٣٠ وَقُل لِّلۡمُؤۡمِنَٰتِ يَغۡضُضۡنَ
مِنۡ أَبۡصَٰرِهِنَّ وَيَحۡفَظۡنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبۡدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا
مَا ظَهَرَ مِنۡهَاۖ وَلۡيَضۡرِبۡنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّۖ وَلَا يُبۡدِينَ
زِينَتَهُنَّ إِلَّا لِبُعُولَتِهِنَّ أَوۡ ءَابَآئِهِنَّ أَوۡ ءَابَآءِ بُعُولَتِهِنَّ

27. *O vous qui croyez ! n'entrez dans des demeures autres que les vôtres qu'en sollicitant la permission et en saluant ceux qui y habitent. C'est préférable pour vous. Peut-être vous souviendrez-vous [de ce que Dieu vous prescrit].*

28. *Si vous n'y trouvez personne, n'y entrez point sans permission. Si on vous dit : « Allez-vous-en ! » retirez-vous aussitôt, car [en agissant] ainsi vous vous montrez plus corrects et Dieu connaît bien vos agissements.*

29. *Ce n'est pas un péché que d'entrer en des demeures inhabitées où se trouve un objet vous appartenant. Dieu sait ce que vous divulguez et ce que vous dissimulez.*

30. *[Prophète], dis aux croyants de baisser les yeux [devant ce qu'il ne leur est pas permis de regarder] et de préserver leurs sexes [de tout rapport illicite]. Ils en seront plus purs et Dieu est bien informé de ce qu'ils font.*

31. *Dis aux croyantes de baisser les yeux [devant ce qu'il leur est interdit de regarder], de sauvegarder leurs sexes [de tout rapport illicite], de ne pas exhiber leurs atours hormis ce qui est visible. Qu'elles rabattent leurs voiles sur leurs poitrines. Qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs époux, à leurs pères, à leurs beaux-pères, à leurs fils, à leurs beaux-fils, à leurs frères, à leurs neveux [fils de leurs frères et sœurs], à leurs compagnes, à leurs esclaves, aux domestiques mâles impuissants, aux garçons qui ignorent tout des parties cachées de la femme. Qu'elles ne fassent pas tinter [en marchant] les anneaux de leurs pieds pour qu'on sache ce qu'elles portent comme bijoux cachés.*
Croyants, repentez-vous tous à Dieu pour que vous soyez heureux.

V. 27 : *Permission, tasta'nisû* : lire *tasta'zinû.* Erreur commise par le premier copiste, maintenue et transmise par les copistes et les imprimeurs jusqu'à nos jours, par respect pour la forme du texte sacré (Ṭab., XVIII, 109 et suiv.).

C'est préférable... : vous risquez, dans le cas contraire, de violer l'intimité des gens, de voir ce que vous ne devez pas voir ou de vous faire mettre à la porte.

[De ce que Dieu vous prescrit], Ṭab., XVIII, 112.

V. 28 : *Vous vous montrez plus corrects,* text. : « c'est plus pur pour vous ».

V. 31 : *Atours,* text. : « parures, bijoux ». Sont visés les anneaux des pieds *(khalâkhîl),* les bracelets *(ṣiwârûn),* les boucles d'oreilles *(qurûṭ),* les colliers *(qalâ'id).*

Ce qui est visible : les vêtements proprement dits : robe, voiles, foulards. Selon certains auteurs, l'expression désigne les bagues *(khawâtim),* les bracelets. On cite aussi parmi les « choses décemment visibles » le visage et les mains (Ṭab., XVIII, 117-118).

Rappelons à ce propos que l'Islâm interdit au croyant de porter longtemps ou à plusieurs reprises un regard concupiscent sur une femme. Le médecin seul peut licitement examiner une femme, mais en se cantonnant dans les exigences de son art. L'Islâm interdit aux femmes le nudisme. Interdiction est faite à l'homme de découvrir la partie de son corps comprise entre les genoux et le nombril. Par ailleurs, l'Islâm recommande tout particulièrement de voir la femme que l'on se propose d'épouser (Râz., XXIII, 303 et suiv.).

Domestiques mâles impuissants, Ṭab., XVIII, 123.

Qu'elles ne fassent pas tinter, text. : « qu'elles ne frappent avec leurs pieds pour que soit su ».

Avant l'Islâm, les femmes arabes portaient des clochettes aux pieds (Ṭab., XVIII, 124).

(الجـــزء الثامن عشر)

أَوْ أَبْنَآئِهِنَّ أَوْ أَبْنَآءِ بُعُولَتِهِنَّ أَوْ إِخْوَٰنِهِنَّ أَوْ بَنِىٓ إِخْوَٰنِهِنَّ
أَوْ بَنِىٓ أَخَوَٰتِهِنَّ أَوْ نِسَآئِهِنَّ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُهُنَّ أَوِ
ٱلتَّٰبِعِينَ غَيْرِ أُو۟لِى ٱلْإِرْبَةِ مِنَ ٱلرِّجَالِ أَوِ ٱلطِّفْلِ ٱلَّذِينَ
لَمْ يَظْهَرُوا۟ عَلَىٰ عَوْرَٰتِ ٱلنِّسَآءِ ۖ وَلَا يَضْرِبْنَ بِأَرْجُلِهِنَّ
لِيُعْلَمَ مَا يُخْفِينَ مِن زِينَتِهِنَّ ۚ وَتُوبُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَ
ٱلْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٣١﴾ وَأَنكِحُوا۟ ٱلْأَيَٰمَىٰ مِنكُمْ
وَٱلصَّٰلِحِينَ مِنْ عِبَادِكُمْ وَإِمَآئِكُمْ ۚ إِن يَكُونُوا۟ فُقَرَآءَ
يُغْنِهِمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٣٢﴾ وَلْيَسْتَعْفِفِ
ٱلَّذِينَ لَا يَجِدُونَ نِكَاحًا حَتَّىٰ يُغْنِيَهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ ۗ
وَٱلَّذِينَ يَبْتَغُونَ ٱلْكِتَٰبَ مِمَّا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُكُمْ فَكَاتِبُوهُمْ
إِنْ عَلِمْتُمْ فِيهِمْ خَيْرًا ۖ وَءَاتُوهُم مِّن مَّالِ ٱللَّهِ ٱلَّذِىٓ
ءَاتَىٰكُمْ ۚ وَلَا تُكْرِهُوا۟ فَتَيَٰتِكُمْ عَلَى ٱلْبِغَآءِ إِنْ أَرَدْنَ

32. *Mariez les célibataires qui sont parmi vous, ainsi que ceux de vos serviteurs des deux sexes qui pratiquent la vertu. S'ils sont dans le dénuement, Dieu pourvoira par sa grâce à leurs besoins, car il est large [dans sa générosité] et omniscient.*

33. *Que ceux qui [faute de moyens] ne peuvent se marier pratiquent la chasteté jusqu'à ce que Dieu les enrichisse par sa grâce.*
Établissez un contrat écrit d'affranchissement à l'intention de ceux de vos esclaves qui le désirent, si vous les en jugez dignes ! Donnez-leur des biens dont Dieu vous a gratifiés. Ne contraignez pas, par intérêt en la présente vie, vos jeunes esclaves à se livrer à la prostitution si elles préfèrent vivre chastement. Quiconque les contraint [sera seul tenu pour pervers. Quant à elles], Dieu leur accordera son pardon et sa miséricorde, attendu qu'elles ont été forcées [de se prostituer].

V. 32 : *Célibataires, 'ayamâ*, plur. de *'ayyim*. Terme s'appliquant aux hommes et aux femmes libres *(ḥarâ'ir)*, vierges, veuves ou divorcées (Ṭab., XVIII, 125).

Ce verset appelle d'autres remarques plus importantes. L'Islâm, comme le judaïsme, est hostile au célibat *(tabattul, 'uzûba)*. Sans l'interdire expressément, il y voit une source de dépravation, un comportement contraire à la nature, une attitude égoïste, une lutte inutile contre un instinct placé en chaque être par Dieu pour la permanence de son espèce, un refoulement qui ne peut que dégrader l'individu ou compromettre son équilibre. L'Islâm recommande le mariage dans l'intérêt et de l'individu et de la société, et ne fait aucune réserve sur les plaisirs voluptueux *(tamattu')* que l'acte sexuel licite procure. Tout autre est l'attitude du christianisme, si hostile aux plaisirs charnels et favorable au renoncement au mariage. L'Évangile ne fait-il pas du célibat un idéal supérieur qui dépasse les hommes (Mtt., XIX, 10-12) ? Saint Paul fait du mariage une concession sinon un pis-aller : « J'estime qu'il est bon pour un homme de ne point prendre femme ; cependant, afin d'éviter l'impudicité, que chaque mari ait sa femme et que chaque femme ait son mari... » (I. Cor., VII, 1 et suiv.). Le concile de Trente a proclamé, en son canon X : « Si quelqu'un dit... que ce n'est pas quelque chose de meilleur et de plus heureux de demeurer dans la virginité et le célibat que de se marier, qu'il soit anathème. »

Si le catholicisme exalte le célibat et la virginité, et observe à l'égard de la vie sexuelle une attitude faite de méfiance et d'hostilité, le puritanisme protestant n'est pas plus indulgent à l'égard des jouissances charnelles et de l'infraction sexuelle hors mariage.

L'Islâm en son éthique sexuelle ne condamne pas les plaisirs charnels, mais exige qu'ils soient licites dans l'intérêt de l'individu et dans celui de la société. Le célibat, sans être condamné, est réprouvé. La tradition enseigne : « Celui qui satisfait illicitement son instinct sexuel se charge de péché. Celui qui le satisfait licitement aura sa rétribution » (NAWA, 25).

Les autres recueils de ḥadîths (*cf.* BMIS ; MURM) recommandent le mariage, la procréation, la bonne entente entre conjoints, et enseignent : « Quand les époux se regardent mutuellement [avec tendresse], Dieu pose sur eux un regard plein de miséricorde. » Une telle position explique – comme les ethnographes et les sociologues l'ont déjà remarqué – que, dans la société musulmane, il n'y a pratiquement ni vieilles filles ni vieux garçons, et aussi que l'ascétisme sexuel est considéré comme une aberration.

V. 33 : *Établissez un contrat...* Nous avons eu l'occasion de signaler la condition faite à l'esclave par l'Islâm et montré qu'aucune législation ancienne n'est aussi favorable et aussi humaine vis-à-vis de lui : droits reconnus, protection publique, possibilité pour lui de se libérer, affranchissement par piété, etc.

Rappelons à propos de ce « contrat écrit » qu'un esclave peut racheter sa liberté dès qu'il réunit la somme correspondant à sa valeur d'achat. Pour la réaliser, il peut obtenir de son maître l'autorisation d'aller travailler à son compte, en dehors de ses obligations, chez une tierce personne, moyennant salaire.

Ne contraignez pas... Cette interdiction est significative, par la lumière même qu'elle jette sur la vie arabe d'alors. Elle s'inscrit en faux contre une légende entretenue par des auteurs tels que E. Renan, depuis le XIXe siècle jusqu'à nos jours, légende selon laquelle les Arabes connaissaient, avant leur islamisation, une vie d'une grande pureté morale. En fait, si l'Arabie offre, avant et au début de l'Islâm, de remarquables exemples de fidélité à la parole donnée, de générosité, de fière éloquence, de bravoure et de loyauté, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle fournit aussi, en dehors même de l'infanticide, de l'asservissement de la femme, de la perfidie dans le pillage et les agressions, l'image d'une grande dépravation. Il est vrai que la véritable histoire de l'antique Arabie reste encore à faire et nous ne sommes pas encore fixés sur le sens profond des mouvements migratoires des tribus et de leurs conflits, sur les différents niveaux moraux et intellectuels de ces cités dans leur ensemble.

Le Coran demeure, par ses directives juridiques et sociales, par ses lois, par les faits et gestes qu'il dénonce ou interdit, une source de première importance pour la connaissance de la vie sociale des Arabes au début du VIIe siècle. Les rites, les mœurs et les coutumes qu'il réforme ou qu'il prohibe sont des indices sérieux. Ses données, les renseignements fournis par l'exégèse et la tradition, directement ou indirectement, les témoignages d'auteurs anciens comme Strabon nous révèlent une indéniable déchéance morale des Arabes d'alors, à en juger d'après notre éthique. Le désert, les villes et les villages pullulaient de chevaliers d'industrie, d'entremetteurs, de proxénètes. D'autres peuples et d'autres civilisations ont connu eux aussi et parfois idéalisé l'homosexualité et la prostitution. Mais les Arabes païens sont à citer parmi les rares peuples qui aient érigé le proxénétisme en une activité de « classe » et fait du métier de proxénète un métier honorable, car il est à remarquer qu'un tel métier ne fut pas l'apanage des gens de moyenne ou de basse condition. Ce sont les notables « honorablement connus » qui en faisaient une profession lucrative. Assurément, il fallait avoir, à défaut d'épouse ou de fille, des esclaves à livrer à la prostitution. Pour avoir de belles esclaves aux charmes exploitables, il fallait les acheter au prix fort et donc appartenir à la bourgeoisie. Un des personnages les plus influents de Médine – qui devait, sans l'arrivée du Prophète, être proclamé roi de cette ville –, le fameux 'Abdallah b.

'Ubayy, faisait « travailler » six jeunes esclaves dont les annales de l'Islâm nous ont conservé les noms et dont quelques-unes étaient musulmanes. Les plus recherchées de ces malheureuses étaient Musayka (Parcelle de Musc) et Mu'âża (Préservée).

Elles étaient largement payées (argent, denrées, vêtements de prix). Quand elles refusaient, par dégoût de la clientèle ou « surmenage », de « terminer » leur journée ou de partager le soir le lit de ses hôtes payants, leur patron les battait sauvagement. Ayant fait part de leur misère à 'Abû Bakr, celui-ci en parla au Prophète qui les délivra du répugnant personnage, malgré ses protestations. Tous les commentateurs s'accordent à voir dans cet incident la cause de la révélation de ce verset (Ṭab., XVIII, 132-133 ; Râz., XXIII, 220 ; I. Kath, III, 288-289 ; Khâz., IV, 162).

Est-ce à dire que l'Islâm ait réussi à supprimer la prostitution ? Assurément non, car la civilisation musulmane l'a connue, comme d'ailleurs toutes les civilisations d'autrefois et d'aujourd'hui, en tout temps et partout.

Les juristes de l'Islâm ne se sont pas penchés sur cet aspect de la vie sociale. Pouvaient-ils légiférer en une matière interdite par la loi divine, même si son existence était patente ? Un tel scrupule n'a pas empêché les auteurs d'anecdotes historiques et les auteurs anonymes des *Mille et Une Nuits* de faire état du commerce de la chair dans les pays musulmans. Commerce fort bien organisé et de gros rapport. D'après leurs témoignages, proxénètes, entremetteurs, tenanciers et tenancières de maison de tolérance pullulaient, à la belle époque, à Baghdad, à Damas, à Alep, au Vieux et Nouveau Caire, ainsi que dans les grandes villes d'Afrique du Nord et d'Espagne. A l'analyse de la morphologie sociale de l'époque, d'autres tares s'ajoutent à la prostitution des femmes : homosexualité, paradis artificiels divers, alcoolisme, vénalité, etc. Si bien qu'on est en droit de penser que la corruption des mœurs doit être retenue parmi les facteurs déterminants de la chute du khalifat abbasside de Baghdad, comme d'ailleurs, celle du khalifat omeyyade de Cordoue. Les témoignages rapportés par Tanûkhi (TANN) et Al Maqqari (MAQN) sur l'immense décomposition morale et sociale qui caractérise leur éclipse, les faits édifiants relevés consciencieusement par Mez (MEZR, p. 341) autorisent à le penser. En tout état de cause la prostitution avait de bonne heure acquis droit de cité dans le monde musulman pour s'amplifier extraordinairement et devenir un commerce lucratif qui fleurit un peu partout grâce au nombre croissant de femmes exploitables vendues dans les grands marchés par des « importateurs » familiers des princes et des vizirs. Le pouvoir finit d'ailleurs par s'en préoccuper, non pas pour l'interdire ou lui appliquer les mesures prévues ; mais... pour la réglementer et en faire une source de revenus *(maks)* pour l'État. Les souverains qui héritèrent du khalifat abbasside (Buwayhides, Fatimides, 'Ayyubides) frappèrent d'un impôt spécial les prostituées et les danseuses, dont le métier rappelle un peu celui des hétaïres de la Grèce antique.

Les réactions que provoquait la dissolution des mœurs chez les « ultra-musulmans » (les ḥanbalites) n'eurent aucun effet sur la prospérité et l'extension de la prostitution (*cf.* ATKH, t. VIII, p. 230 ; *Encyl. Isl.*, s. v. Zina).

Dieu leur accordera son pardon... Selon une autre interprétation (Râz., XXIII, 221), Dieu accorde son pardon et sa miséricorde à ceux qui, s'étant livrés à une pareille exploitation, y renoncent après la révélation de ce verset. Celui qui pèche par contrainte n'est pas responsable. Le responsable c'est le contraignant, lequel peut être pardonné s'il se repent et renonce à ce trafic.

(سورة النور)

تَحَصُّنًا لِّتَبْتَغُوا۟ عَرَضَ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۚ وَمَن يُكْرِههُّنَّ
فَإِنَّ ٱللَّهَ مِنۢ بَعْدِ إِكْرَٰهِهِنَّ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣٣﴾ وَلَقَدْ أَنزَلْنَآ
إِلَيْكُمْ ءَايَٰتٍ مُّبَيِّنَٰتٍ وَمَثَلًا مِّنَ ٱلَّذِينَ خَلَوْا۟ مِن قَبْلِكُمْ
وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٣٤﴾ * ٱللَّهُ نُورُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ
مَثَلُ نُورِهِۦ كَمِشْكَوٰةٍ فِيهَا مِصْبَاحٌ ۖ ٱلْمِصْبَاحُ فِى زُجَاجَةٍ ۖ
ٱلزُّجَاجَةُ كَأَنَّهَا كَوْكَبٌ دُرِّىٌّ يُوقَدُ مِن شَجَرَةٍ مُّبَٰرَكَةٍ
زَيْتُونَةٍ لَّا شَرْقِيَّةٍ وَلَا غَرْبِيَّةٍ يَكَادُ زَيْتُهَا يُضِىٓءُ وَلَوْ لَمْ
تَمْسَسْهُ نَارٌ ۚ نُّورٌ عَلَىٰ نُورٍ ۗ يَهْدِى ٱللَّهُ لِنُورِهِۦ مَن يَشَآءُ ۚ
وَيَضْرِبُ ٱللَّهُ ٱلْأَمْثَٰلَ لِلنَّاسِ ۗ وَٱللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿٣٥﴾
فِى بُيُوتٍ أَذِنَ ٱللَّهُ أَن تُرْفَعَ وَيُذْكَرَ فِيهَا ٱسْمُهُۥ يُسَبِّحُ
لَهُۥ فِيهَا بِٱلْغُدُوِّ وَٱلْءَاصَالِ ﴿٣٦﴾ رِجَالٌ لَّا تُلْهِيهِمْ تِجَٰرَةٌ
وَلَا بَيْعٌ عَن ذِكْرِ ٱللَّهِ وَإِقَامِ ٱلصَّلَوٰةِ وَإِيتَآءِ ٱلزَّكَوٰةِ

34. *Nous avons révélé des versets clairs, une parabole [tirée de la vie] de ceux qui vécurent avant vous et une exhortation pour ceux qui sont pieux.*

35. *Dieu est la lumière des cieux et de la terre. Sa lumière est semblable à une niche où se trouve une lampe. La lampe est dans un verre pareil à un astre étincelant qui s'allume grâce à un arbre béni : un olivier qui n'est ni de l'orient ni de l'occident et dont l'huile brillerait sans qu'un feu la touche ou peu s'en faut. Lumière sur lumière.*
Dieu dirige vers sa lumière qui il veut. Il propose aux hommes des paraboles. Dieu connaît parfaitement toute chose.

36. *[Lumière pareille à une lampe dans une niche] en des temples que Dieu a permis d'élever, où son nom est invoqué et où, à l'aube et au crépuscule, [des hommes] le glorifient,*

37. *des hommes qu'aucun commerce, aucune transaction ne distraient de la mémoration de Dieu, de l'accomplissement de la prière, de l'acquittement de l'aumône, qui redoutent le jour où les cœurs seront bouleversés et les yeux révulsés,*

V. 34 : Autre sens : admis : « qui éclairent ».

V. 35 : Verset dont il est superflu de souligner la beauté et la valeur symbolique et qui, pour cette raison même, a inspiré de multiples développements. Il a été de bonne heure appliqué au cœur de Muḥammad et a donné naissance à toute une partie de la théologie musulmane, les clartés muḥammadiennes. Les mystiques s'en sont également emparés – comme on le verra plus loin – pour lui donner une signification toute spirituelle (*cf.* MASH, pp. 831-832).

Des orientalistes (Clermont Ganneau, Horovitz) y ont vu un emprunt biblique, par référence à II Sam., XXII, 29 et à Zach., IV, 22-24. R. Blachère, si objectif habituellement, a cru y voir lui-même (BLAC, p. 380, n. 2) une évocation des *lychanaria* byzantines. Conjectures hasardeuses, car dans la langue courante comme dans l'ancienne poésie arabe, l'emploi des mots *nûr* (lumière), *miṣbâḥ* (lampe), *zaytûna* (olivier) est très fréquent au sens propre, comme au sens figuré. Mais ce qui est intéressant dans le commentaire de ce verset, c'est l'interprétation que les commentateurs et les penseurs de l'Islâm lui ont donnée. Pour des auteurs comme Ṭab. (XVIII, 135-142), Ibn Kath. (III, 289-291), Râz. (XXIII, 222-238), Khâz. (V, 63-66), le verset doit être interprété avec prudence, en tenant compte de la langue et de la tradition. Après un examen très serré du sens étymologique des mots employés, ils lui confèrent une signification métaphorique. Compte tenu de quelques nuances et de quelques variantes interprétatives, on peut dire que, selon ces commentateurs, le mot *nûr* (lumière) désigne Dieu et aussi la foi qu'il met dans la poitrine du croyant symbolisée par la niche *(mishkat)* que son cœur idéalisé par la transparence et la pureté du réceptacle cristallin *(zujâja)* accueille.

Le Coran rayonne la vérité divine telle une lampe *(miṣbâḥ)* alimentée par une huile merveilleuse, limpide et sanctifiante (arguments et signes de Dieu) provenant d'un arbre céleste qui n'est situé ni à l'est, ni à l'ouest, arbre mystérieux, inconnu sur terre et sans rapport avec la rotation de celle-ci autour du soleil (Ṭab., XVIII, 142).

L'expression « lumière sur lumière » désignerait la succession des messages divins, le Coran venu confirmer les révélations antérieures, Pentateuque, Évangiles (Ṭab., XVIII, 143). La révélation est une lumière grâce à laquelle les hommes peuvent être guidés vers Dieu, lui-même lumière absolue. Mais cette conception n'est pas admise par les muʿtazilites. Pour eux, la lumière n'est pas Dieu, mais une lumière émanant de Dieu. Dieu est doué de lumière *(ẕû)*. « Il est maître, ou de lui dépend *(Ṣâḥib)* la lumière des cieux et de la terre. » Le mot *nûr* est l'image de la vérité en son éclat sur l'univers et en son rayonnement. Chaque terme, dans ce verset, doit être pris dans un sens métaphorique, mais jamais moniste. L'expression « lumière sur lumière » signifie lumière double, donc très intense (Zam., III, 76-77). La même expression « lumière sur lumière » transposée en « lumière de la lumière » a reçu des mystiques de l'Islâm, en particulier de Suhrawardi, comme nous l'avons indiqué, une interprétation spirituelle fondée sur la vision intérieure et l'expérience mystique, faisant de Dieu un flamboiement primordial, source de toutes les splendeurs, foyer de tout rayonnement, énergie de l'univers et de son équilibre et dont procèdent la hiérarchie de celui-ci et ses multiples dimensions intelligibles (*Cf.* CORH, pp. 284-304, chapitre condensé appelant des réserves, car l'auteur, dont l'information est sérieuse, voit la plupart des questions qu'il traite sous un angle shiʿite. Sa sympathie pour les Iraniens – sympathie méritée du reste – l'amène volontiers à tyranniser les expressions et à forcer les mots de la manière la plus discutable pour faire de la philosophie de l'illuminescence, une philosophie « orientale » (c'est-à-dire persane) en rapport d'origine et de similitude étroite avec les doctrines de Zoroastre et d'Hermès !)

Les philosophes de l'Islâm de leur côté n'ont pas manqué d'examiner de près ce verset pour en dégager la signification allégorique. Avicenne a cité et commenté ce verset (AVIS, pp. 126-127). Forget, qui en est l'éditeur, a donné une traduction du chapitre où il est question de ce verset (FORC, pp. 27-28). L'illustre philosophe a également cité et commenté ce verset mot par mot (AVIT, pp. 127-128). La partie contenant ce verset et son sens allégorique a été traduite *in extenso*, avec sa maîtrise habituelle, par A. M. Goichon (GOID, pp. 323-324).

Pour Avicenne, Dieu est « lumière » dans le sens de « cause de tout » ; la « niche » désigne l'intelligence ; par « olivier », il faut entendre la réflexion et par « huile » l'éclair spontané de l'intuition. Les expressions « l'orient », « l'occident » visent d'une part les facultés qui procèdent de la raison et d'autre part les instincts animaux, les tendances bestiales où s'éteint la lumière de l'intelligence comme la lumière qui apparaît à l'orient et disparaît à l'occident. Le verre indique la pureté et la transparence de l'intelligence agissante, rendue, par sa pureté, comparable à un astre étincelant, car dans son acception la plus haute, cette intelligence est une faculté apte à briller d'elle-même.

V. 36 : Ce verset est en liaison avec la phrase mise entre crochets (*cf.* Ṭab., XVIII, 144).

Temples, text. : « demeures ». Les commentateurs l'interprètent dans le sens de *masjid* (lieu où l'on prie, oratoire) (Ṭab., *ibid.*).

V. 37 : *Des hommes...* : les croyants pratiquant l'ascèse.

Le jour de la résurrection.

(الجـــزء الثامن عشر)

يَخَافُونَ يَوْمًا تَتَقَلَّبُ فِيهِ ٱلْقُلُوبُ وَٱلْأَبْصَٰرُ ﴿٣٧﴾ لِيَجْزِيَهُمُ
ٱللَّهُ أَحْسَنَ مَا عَمِلُوا۟ وَيَزِيدَهُم مِّن فَضْلِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ يَرْزُقُ
مَن يَشَآءُ بِغَيْرِ حِسَابٍ ﴿٣٨﴾ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَعْمَٰلُهُمْ
كَسَرَابٍۭ بِقِيعَةٍ يَحْسَبُهُ ٱلظَّمْـَٔانُ مَآءً حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَهُۥ لَمْ
يَجِدْهُ شَيْـًٔا وَوَجَدَ ٱللَّهَ عِندَهُۥ فَوَفَّىٰهُ حِسَابَهُۥ ۗ وَٱللَّهُ سَرِيعُ
ٱلْحِسَابِ ﴿٣٩﴾ أَوْ كَظُلُمَٰتٍ فِى بَحْرٍ لُّجِّىٍّ يَغْشَىٰهُ مَوْجٌ
مِّن فَوْقِهِۦ مَوْجٌ مِّن فَوْقِهِۦ سَحَابٌ ۚ ظُلُمَٰتٌۢ بَعْضُهَا فَوْقَ
بَعْضٍ إِذَآ أَخْرَجَ يَدَهُۥ لَمْ يَكَدْ يَرَىٰهَا ۗ وَمَن لَّمْ يَجْعَلِ ٱللَّهُ
لَهُۥ نُورًا فَمَا لَهُۥ مِن نُّورٍ ﴿٤٠﴾ أَلَمْ تَرَ أَنَّ ٱللَّهَ يُسَبِّحُ لَهُۥ مَن
فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَٱلطَّيْرُ صَٰٓفَّٰتٍ ۖ كُلٌّ قَدْ عَلِمَ
صَلَاتَهُۥ وَتَسْبِيحَهُۥ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِمَا يَفْعَلُونَ ﴿٤١﴾
وَلِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ وَإِلَى ٱللَّهِ ٱلْمَصِيرُ ﴿٤٢﴾

38. *[dans l'espoir] que Dieu les récompensera de leurs œuvres les plus belles et augmentera en leur faveur sa grâce. Dieu accorde sans compter [ses bienfaits] à qui il veut.*

39. *[Quant] aux mécréants, leurs actions sont comme un mirage dans une plaine : l'homme brûlant de soif le prend pour [une étendue] d'eau, mais quand il y arrive, il s'aperçoit que ce n'était rien. Et non loin, il trouvera Dieu qui lui réglera [d'une manière exacte] son compte. Dieu est rapide dans ses comptes.*

40. *[Les actions des mécréants] sont encore semblables à des ténèbres sur une mer profonde : des vagues la recouvrent, [vagues] au-dessus desquelles s'élèvent [d'autres] vagues sous un [épais] nuage. Ténèbres [entassées] les unes au-dessus des autres. Quand quelqu'un étend la main, il ne la distingue presque pas. Celui que Dieu prive de lumière n'a aucune lumière.*

41. *T'es-tu rendu compte que ceux qui sont dans les cieux et sur la terre chantent la gloire de Dieu, de même que les oiseaux qui s'éploient ? Chacun d'eux sait [comment le] prier et [l'] exalter, et Dieu sait parfaitement ce qu'ils font.*

42. *A Dieu appartient la royauté des cieux et de la terre, et vers lui est le devenir [de tout].*

43. *T'es-tu rendu compte que Dieu pousse les nuages, les amoncelle, en fait un amas, qu'ensuite l'ondée sort de leurs profondeurs, que Dieu fait descendre du ciel des montagnes de grêle, qu'il en atteint ou en préserve qui il veut et que l'éclair [qui l'accompagne] ravit presque la vue ?*

V. 39 : *Il s'aperçoit,* text. : « il trouve ».

Il s'agit d'une parabole. Le sens est : l'infidèle se retrouvera en fin de compte, au jour du Jugement dernier, devant Dieu.

Réglera..., sans aucune nuance figurée. Régler un compte signifie, dans le Coran, régler une quittance, payer ce qui est dû.

V. 40 : *[Les actions des mécréants],* Ṭab., XVIII, 150.

La parabole de l'obscurité absolue succède aux paraboles de la lumière absolue et du mirage. Les ténèbres symbolisent le clinquant séduisant de la vie, les illusions qu'offre le monde d'ici-bas ; la mer profonde, le cœur de l'infidèle ; les vagues tumultueuses, l'égarement et l'inquiétude ; les montagnes, l'ignorance. L'ignorant fait la connaissance des ténèbres (de l'esprit) de cinq manières et sous cinq formes : « par ses paroles, par ses actes, par sa vie, par sa mort, par son devenir » (Ṭab., XVIII, 151).

Quand quelqu'un étend la main... Nous traduisons littéralement, en faisant remarquer que des commentateurs comprennent autrement ce passage : « quand il étend la main, il est absolument incapable de la voir ». C'est que le verbe *kâda* ne marque pas toujours l'incertitude, le risque, l'improbabilité de l'action du verbe qui le suit, mais aussi une négation corroborée ; Zam. (III, 78), dont la maîtrise en langue arabe est connue, rappelle, à propos de cette phrase, une donnée grammaticale *kâda mubâlagha fi lam.* C'est une exagération, un renforcement de la négation *lam ;* non seulement l'homme ne voit pas sa main, mais il est loin de pouvoir la voir. Cette nuance réelle est donc à retenir (*cf.* également Ṭab., XVIII, 151 ; Jalâl, p. 470 ; Râz., XXIV, 9 ; SHAF, t. IV, p. 38).

V. 41 : *T'es-tu rendu compte,* text. : « n'as-tu point vu ». Ṭab. (XVIII, 152) ajoute « avec ton cœur ».

Dieu sait parfaitement... Ṭab., XVIII, 152. Autre sens admis, mais peu plausible en raison du contexte : « Dieu sait la prière... de chacun. »

V. 43 : *Profondeurs, khidâl :* « intervalle, milieu d'une chose ».

Des montagnes de grêle, Ṭab., XVIII, 154 : en quantité aussi grosse que des montagnes.

L'éclair, text. : « la fulgurance de l'éclair ».

[L'] : la grêle.

(سورة النور)

أَلَمْ تَرَ أَنَّ ٱللَّهَ يُزْجِى سَحَابًا ثُمَّ يُؤَلِّفُ بَيْنَهُۥ ثُمَّ يَجْعَلُهُۥ رُكَامًا
فَتَرَى ٱلْوَدْقَ يَخْرُجُ مِنْ خِلَٰلِهِۦ وَيُنَزِّلُ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مِن
جِبَالٍ فِيهَا مِنۢ بَرَدٍ فَيُصِيبُ بِهِۦ مَن يَشَآءُ وَيَصْرِفُهُۥ عَن
مَّن يَشَآءُ ۖ يَكَادُ سَنَا بَرْقِهِۦ يَذْهَبُ بِٱلْأَبْصَٰرِ ﴿٤٣﴾ يُقَلِّبُ
ٱللَّهُ ٱلَّيْلَ وَٱلنَّهَارَ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَعِبْرَةً لِّأُو۟لِى ٱلْأَبْصَٰرِ ﴿٤٤﴾
وَٱللَّهُ خَلَقَ كُلَّ دَآبَّةٍ مِّن مَّآءٍ ۖ فَمِنْهُم مَّن يَمْشِى عَلَىٰ
بَطْنِهِۦ وَمِنْهُم مَّن يَمْشِى عَلَىٰ رِجْلَيْنِ وَمِنْهُم مَّن يَمْشِى عَلَىٰٓ
أَرْبَعٍ ۚ يَخْلُقُ ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٤٥﴾
لَّقَدْ أَنزَلْنَآ ءَايَٰتٍ مُّبَيِّنَٰتٍ ۚ وَٱللَّهُ يَهْدِى مَن يَشَآءُ
إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٤٦﴾ وَيَقُولُونَ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَبِٱلرَّسُولِ
وَأَطَعْنَا ثُمَّ يَتَوَلَّىٰ فَرِيقٌ مِّنْهُم مِّنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ ۚ وَمَآ أُو۟لَٰٓئِكَ
بِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٤٧﴾ وَإِذَا دُعُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ لِيَحْكُمَ

44. *Dieu fait alterner la nuit et le jour. En cela, il y a vraiment un enseignement pour ceux qui ont des yeux.*

45. *Dieu a créé tout animal [à partir] de l'eau. Parmi [les êtres vivants] les uns se déplacent en rampant, certains sur deux pattes, d'autres sur quatre. Dieu crée ce qu'il veut, car Dieu est omnipotent.*

46. *Nous avons révélé des versets explicites et Dieu dirige qui il veut vers une voie droite.*

47. *Ils disent qu'ils croient en Dieu et en [son] Prophète et qu'ils obéissent. [Néanmoins] un groupe d'entre eux s'en détourne après cette déclaration. Ces gens-là ne sont pas des croyants.*

48. *Lorsqu'on les cite devant [le tribunal] de Dieu et de son Prophète pour que celui-ci arbitre [leurs litiges], une partie d'entre eux le récuse aussitôt.*

V. 45 : *Dieu a créé.* Le sujet coordonné est placé inhabituellement avant le verbe *khablaqa,* lecture de Médine, de Baṣra et de 'Aṣim.

Autre lecture (Kûfa) : *khâliqu,* « Dieu est créateur ».

[A partir] de l'eau. On remarquera cette insistance du Coran sur la création des êtres vivants à partir de l'eau. Conception en accord avec la théorie de l'origine aquatique de la vie. Contrairement à la genèse biblique de la création, le Coran enseigne ainsi, sinon une création en deux étapes, du moins une création directe, à partir d'un amas de « fumée céleste » ou de gaz, opérée par Dieu, suivie d'une création indirecte ou du moins, en ce qui concerne les êtres, au moyen ou à partir de l'eau.

Yakhluqu : crée ou créera.

V. 47 : *Ils :* les hypocrites de Médine qui ne voulaient pas se soumettre à la juridiction du Prophète (Ṭab., XVIII, 156). On sait que l'une des prérogatives reconnues au Prophète par les Médinois, lors de la négociation de son départ vers leur cité, était l'arbitrage des conflits en qualité de juge suprême.

(الجـــزء الثامن عشر)

بَيْنَهُمْ إِذَا فَرِيقٌ مِّنْهُم مُّعْرِضُونَ ﴿٤٨﴾ وَإِن يَكُن لَّهُمُ
ٱلْحَقُّ يَأْتُوٓا۟ إِلَيْهِ مُذْعِنِينَ ﴿٤٩﴾ أَفِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ أَمِ
ٱرْتَابُوٓا۟ أَمْ يَخَافُونَ أَن يَحِيفَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ وَرَسُولُهُۥ ۚ بَلْ
أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٥٠﴾ إِنَّمَا كَانَ قَوْلَ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذَا
دُعُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ أَن يَقُولُوا۟ سَمِعْنَا
وَأَطَعْنَا ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٥١﴾ وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ
وَرَسُولَهُۥ وَيَخْشَ ٱللَّهَ وَيَتَّقْهِ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَآئِزُونَ ﴿٥٢﴾
* وَأَقْسَمُوا۟ بِٱللَّهِ جَهْدَ أَيْمَٰنِهِمْ لَئِنْ أَمَرْتَهُمْ لَيَخْرُجُنَّ ۖ قُل
لَّا تُقْسِمُوا۟ ۖ طَاعَةٌ مَّعْرُوفَةٌ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ خَبِيرٌۢ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿٥٣﴾ قُلْ
أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ ۖ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنَّمَا عَلَيْهِ مَا حُمِّلَ
وَعَلَيْكُم مَّا حُمِّلْتُمْ ۖ وَإِن تُطِيعُوهُ تَهْتَدُوا۟ ۚ وَمَا عَلَى ٱلرَّسُولِ
إِلَّا ٱلْبَلَٰغُ ٱلْمُبِينُ ﴿٥٤﴾ وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مِنكُمْ

نصف الحزب

49. *Mais s'ils ont le droit pour eux, ils viennent à lui [fort] soumis.*

50. *Ont-ils un mal dans le cœur ? Doutent-ils [de son impartialité] ? Craignent-ils que Dieu et son Prophète les briment ? Non ! [mais] ces gens-là sont des injustes.*

51. *La seule réponse des [vrais] croyants, lorsqu'ils sont cités devant [le tribunal] de Dieu et de son Prophète pour que celui-ci arbitre [leurs litiges], est : « Nous avons entendu et nous obéissons ! » Voilà les bienheureux !*

52. *Ceux qui obéissent à Dieu et à son Prophète, qui redoutent et craignent Dieu... voilà ceux qui réussissent.*

53. *Ils jurent par Dieu, avec toute la force de leurs convictions, que si tu le leur ordonnais, ils se mettraient en campagne.*
Dis-[leur] : « Ne jurez point ! [Votre] obéissance est connue ! Dieu est bien au courant de ce que vous faites ! »

54. *Dis-[leur] : « Obéissez à Dieu ! Obéissez à son Prophète ! Si vous refusez, [le Prophète] n'est responsable que de ce dont il est chargé, et vous, vous êtes responsables de ce dont vous êtes chargés. Si vous obéissez, vous serez bien guidés. Or seule [la transmission] du message explicite incombe à l'envoyé [de Dieu].*

55. *A ceux d'entre vous qui croient et font œuvres pies, Dieu a promis de faire d'eux des vicaires sur terre – comme il l'avait fait de ceux qui étaient avant vous –, d'affermir la religion qu'il lui a plu de leur faire professer, de transformer leur crainte en sécurité. Ils m'adoreront sans me rien associer. Ceux qui deviendront infidèles, après cela, seront des [pervers].*

V. 53 : *Ils :* les hypocrites.

Ne jurez point. « On sait ce qu'en vaut l'aune », dirait-on en français.

« En votre obéissance il y a le mensonge » (Ṭab., XVIII, 157). Il est curieux de noter que le Coran n'accorde aucune valeur aux serments prêtés par les Arabes d'alors : « Ils jurent, mais mentent », « N'obéis point au jureur », « Ils prêtent sciemment de faux serments », etc., si bien que le serment passe volontiers pour un test : « Ne jure que celui qui ment » (*cf.* S. IV, 62 ; S. V, 89 ; S. IX, 42, 56, 62, 74, 96 ; S. LVIII, 14, 18 ; S. LXVIII, 10).

V. 55 : *Vicaires,* autre sens : « héritiers, lieutenants » (Ṭab., XVIII, 158) ; *cf.* S. II, 30.

Ceux qui étaient avant vous : les juifs *(id.).*

La religion, text. : « leur religion », l'Islâm.

Ce verset est une réponse à ceux des croyants qui se plaignaient de vivre à Médine, comme à La Mekke, toujours sur le qui-vive (Ṭab., XVIII, 159). Le verset est important : il est considéré comme une prédiction du règne des quatre premiers khalifes de l'Islâm (*Ar-Rachîdûna,* orthodoxes) : 'Abû Bakr, ʿOmar, ʿUthmân et ʿAli. Râ. (XXIII, 25-26) expose les raisons qui ont amené les sunnites à donner à ce verset une telle interprétation et à rejeter ainsi les thèses shiʿites. Par ailleurs, le verbe *istakhlafa,* prendre quelqu'un comme lieutenant ou pour successeur, de la racine *khalafa* (remplacer quelqu'un), servira de référence ultérieurement au titre que prendront les chefs ou imâms de la communauté musulmane après la mort du Prophète : *khalifa* (successeur) qui a donné en français calife.

(سورة النور)

وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ لَيَسْتَخْلِفَنَّهُمْ فِي الْأَرْضِ كَمَا اسْتَخْلَفَ
الَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ وَلَيُمَكِّنَنَّ لَهُمْ دِينَهُمُ الَّذِي ارْتَضَىٰ لَهُمْ
وَلَيُبَدِّلَنَّهُم مِّن بَعْدِ خَوْفِهِمْ أَمْنًا يَعْبُدُونَنِي لَا يُشْرِكُونَ بِي
شَيْئًا وَمَن كَفَرَ بَعْدَ ذَٰلِكَ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْفَاسِقُونَ ﴿٥٥﴾
وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ
تُرْحَمُونَ ﴿٥٦﴾ لَا تَحْسَبَنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا مُعْجِزِينَ فِي الْأَرْضِ
وَمَأْوَاهُمُ النَّارُ وَلَبِئْسَ الْمَصِيرُ ﴿٥٧﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا
لِيَسْتَأْذِنكُمُ الَّذِينَ مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ وَالَّذِينَ لَمْ يَبْلُغُوا
الْحُلُمَ مِنكُمْ ثَلَاثَ مَرَّاتٍ مِّن قَبْلِ صَلَاةِ الْفَجْرِ وَحِينَ
تَضَعُونَ ثِيَابَكُم مِّنَ الظَّهِيرَةِ وَمِن بَعْدِ صَلَاةِ الْعِشَاءِ
ثَلَاثُ عَوْرَاتٍ لَّكُمْ لَيْسَ عَلَيْكُمْ وَلَا عَلَيْهِمْ جُنَاحٌ بَعْدَهُنَّ
طَوَّافُونَ عَلَيْكُم بَعْضُكُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمُ

56. *Acquittez-vous de la prière ! Faites l'aumône ! Obéissez au Prophète pour que la miséricorde [de Dieu] s'étende sur vous !*

57. *Ne pensez pas que les mécréants puissent réduire [Dieu] à l'impuissance sur terre ! Leur refuge sera le feu, et quel affreux devenir [pour eux] !*

58. *O vous qui croyez ! Que vos serviteurs et ceux d'entre vous qui n'ont pas atteint la puberté vous demandent la permission [avant d'entrer auprès de vous] à trois moments : avant la prière de l'aube, à midi lorsque vous déposez vos vêtement et après la prière de la nuit. Ce sont trois moments d'intimité pour vous, en dehors desquels vous n'encourez aucun reproche et eux non plus, en circulant sans permission pour vous rendre les uns chez les autres. Dieu vous expose ainsi ses versets et il est omniscient et sage.*

V. 58 : *Vos serviteurs :* ceux que vos mains droites possèdent, vos esclaves.

Ceux d'entre vous, hommes et femmes (Ṭab., XVIII, 161).

D'intimité, text. : « de nudité ».

En circulant sans permission... On ne tient guère compte de cette prescription dans la vie quotidienne et déjà à l'époque de Ṭabari (mort au début du IIIe/IXe siècle) on la considérait comme négligeable (Ṭab., XVIII, 163).

(الجـــزء الثامن عشر)

ٱلْـَٔايَٰتِ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٥٨﴾ وَإِذَا بَلَغَ ٱلْأَطْفَٰلُ مِنكُمُ
ٱلْحُلُمَ فَلْيَسْتَـْٔذِنُوا۟ كَمَا ٱسْتَـْٔذَنَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۚ كَذَٰلِكَ
يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمْ ءَايَٰتِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٥٩﴾ وَٱلْقَوَٰعِدُ
مِنَ ٱلنِّسَآءِ ٱلَّٰتِى لَا يَرْجُونَ نِكَاحًا فَلَيْسَ عَلَيْهِنَّ جُنَاحٌ
أَن يَضَعْنَ ثِيَابَهُنَّ غَيْرَ مُتَبَرِّجَٰتٍۭ بِزِينَةٍ ۖ وَأَن يَسْتَعْفِفْنَ
خَيْرٌ لَّهُنَّ ۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٦٠﴾ لَّيْسَ عَلَى ٱلْأَعْمَىٰ حَرَجٌ
وَلَا عَلَى ٱلْأَعْرَجِ حَرَجٌ وَلَا عَلَى ٱلْمَرِيضِ حَرَجٌ وَلَا عَلَىٰٓ
أَنفُسِكُمْ أَن تَأْكُلُوا۟ مِنۢ بُيُوتِكُمْ أَوْ بُيُوتِ ءَابَآئِكُمْ
أَوْ بُيُوتِ أُمَّهَٰتِكُمْ أَوْ بُيُوتِ إِخْوَٰنِكُمْ أَوْ بُيُوتِ أَخَوَٰتِكُمْ
أَوْ بُيُوتِ أَعْمَٰمِكُمْ أَوْ بُيُوتِ عَمَّٰتِكُمْ أَوْ بُيُوتِ أَخْوَٰلِكُمْ
أَوْ بُيُوتِ خَٰلَٰتِكُمْ أَوْ مَا مَلَكْتُم مَّفَاتِحَهُۥٓ أَوْ صَدِيقِكُمْ ۚ
لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَأْكُلُوا۟ جَمِيعًا أَوْ أَشْتَاتًا ۚ فَإِذَا دَخَلْتُم

59. *Lorsque vos enfants parviennent à la puberté, qu'ils demandent [avant d'entrer auprès de vous] la permission, à l'instar de leurs aînés. Dieu vous expose ainsi ses versets, car il est omniscient et sage.*

60. *Les femmes atteintes par la ménopause et n'espérant plus se marier peuvent, sans [qu'on puisse en faire une transgression], renoncer à porter leurs vêtements [de sortie], sans exhiber [toutefois] leurs atours. Mais mieux vaut pour elles s'en abstenir. Dieu entend et sait tout.*

61. *Aucun grief n'est à faire à l'aveugle, au boiteux, au malade ou à vous-mêmes, si vous mangez dans vos demeures, dans celles de vos pères, de vos frères, de vos sœurs, de vos tantes paternelles, de vos oncles maternels, de vos tantes maternelles, dans une demeure dont vous détenez les clefs ou chez l'un de vos amis. Aucun grief ne saurait vous être fait, si vous mangez ensemble ou séparément.*
En entrant dans une demeure, adressez-vous mutuellement une salutation [au nom] de Dieu, bénie et agréable.
Dieu vous expose ainsi [ses] versets pour que vous raisonniez.

V. 60 : *Atteintes par la ménopause,* autre sens admis : « qui n'éprouvent aucun désir pour les hommes et ne leur en inspire aucun » (Ṭab., XVIII, 166).

Renoncer à porter, text. : « déposer ».

Thiyâb, plur. de *thawb :* habits, vêtements.

Ḥamidullah traduit à tort ce mot par « étoffes » (HAMC, 342) et R. Blachère le rend aussi inexactement par « voiles » (BLAC, 384). Mlle Masson, sans doute par esprit de conciliation, traduit aussi ce mot, pourtant d'un usage courant, par « voiles » (MASC, p. 439) et explique, en note p. 895, « étoffes ». Malgré ces compromis amusants, la traduction de Mlle Masson est à notre avis la plus honorable qui soit faite jusqu'ici en langue française.

Certains qu'il s'agit bien de vêtements de sortie, les commentateurs citent l'ample robe de dessus *(jibâb),* le voile dont les femmes se couvrent la tête *(khimâr),* le voile ou la voilette couvrant le visage *(qinâ'),* le manteau *(ridâ'),* le pagne (*milḥafa),* le grand voile couvrant tout le corps (*mulâ'a,* vulg. *mlâya),* etc. *(cf.* Ṭab., XVIII, 165-167 ; Râz., XXIV, 33-34 ; DOZD).

V. 61 : Ce verset fait certainement allusion à une réalité sociologique complexe sur laquelle l'exégèse est diffuse et prolixe. Pour des motifs d'hygiène et aussi en raison de certaines superstitions, les Médinois se gardaient de manger avec les aveugles, les boiteux et les malades. Dans certaines tribus de la confédération de Kinâna, on tirait mauvais augure du fait de prendre son repas seul. Par ailleurs, la révélation du verset 29 de la S. IV avait jeté une confusion dans les esprits : les musulmans scrupuleux n'osaient plus manger les uns chez les autres, même quand il s'agissait de proches parents ou d'amis (Ṭab., XVIII, 168-175 ; Râz., XXIV, 34-37).

(سورة النور)

بُيُوتًا فَسَلِّمُوا عَلَىٰٓ أَنفُسِكُمْ تَحِيَّةً مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ مُبَٰرَكَةً طَيِّبَةً
كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمُ ٱلْءَايَٰتِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٦١﴾
إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَإِذَا كَانُوا۟
مَعَهُۥ عَلَىٰٓ أَمْرٍ جَامِعٍ لَّمْ يَذْهَبُوا۟ حَتَّىٰ يَسْتَـْٔذِنُوهُ إِنَّ ٱلَّذِينَ
يَسْتَـْٔذِنُونَكَ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ فَإِذَا
ٱسْتَـْٔذَنُوكَ لِبَعْضِ شَأْنِهِمْ فَأْذَن لِّمَن شِئْتَ مِنْهُمْ وَٱسْتَغْفِرْ
لَهُمُ ٱللَّهَ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٦٢﴾ لَّا تَجْعَلُوا۟ دُعَآءَ ٱلرَّسُولِ
بَيْنَكُمْ كَدُعَآءِ بَعْضِكُم بَعْضًا قَدْ يَعْلَمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ يَتَسَلَّلُونَ
مِنكُمْ لِوَاذًا فَلْيَحْذَرِ ٱلَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِۦٓ أَن تُصِيبَهُمْ
فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٦٣﴾ أَلَآ إِنَّ لِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ قَدْ يَعْلَمُ مَآ أَنتُمْ عَلَيْهِ وَيَوْمَ يُرْجَعُونَ إِلَيْهِ
فَيُنَبِّئُهُم بِمَا عَمِلُوا۟ وَٱللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌۢ ﴿٦٤﴾

62. *Seuls ont la foi, ceux qui croient en Dieu, en son Prophète et qui ne se retirent pas lorsqu'ils se concertent avec celui-ci sur une question [d'intérêt général], sans lui avoir demandé la permission. Ceux qui sollicitent de toi l'autorisation [de partir ou de venir], voilà ceux qui croient en Dieu et en son Prophète. S'ils te demandent congé pour convenance personnelle, accorde-le à qui tu voudras parmi eux et prie Dieu de leur pardonner, car Dieu absout et fait miséricorde.*

63. *Ne confondez pas l'appel du Prophète avec celui que vous vous adressez les uns aux autres. Dieu connaît bien ceux d'entre vous qui s'esquivent subrepticement. Que ceux qui contrecarrent ses décisions prennent garde d'être jetés dans la confusion ou accablés d'un cruel châtiment.*

64. *Or ça ! ce qui est dans les cieux et sur la terre n'appartient-il pas à Dieu ? Il sait en quelle [situation] vous serez le jour où [les hommes] seront ramenés à lui et [où] il les avisera de ce qu'ils ont fait [sur terre]. Dieu est omniscient.*

V. 62 : *Une question [d'intérêt général] :* une affaire municipale ou une expédition militaire.

V. 63 : *L'appel du Prophète :* ou encore la manière d'interpeller le Prophète quand vous vous adressez à lui (Ṭab., XVIII, 177 et suiv.).

Sourate XXV

La distinction (Al furqân)

Quarante-deuxième dans l'ordre chronologique, soixante-dix-sept versets révélés à La Mekke, excepté les versets 68, 69 70 révélés à Médine. Selon Râz. (XXIV, 44), elle aurait été révélée entièrement à La Mekke.

Furqân (maṣdar de *faraqa,* « séparer, fendre, diviser, distinguer »), surnom métaphorique du Coran, livre sacré qui sépare la vérité de l'erreur, le licite de l'illicite (Ṭab., XVIII, 45), ou encore révélé progressivement, fragment par fragment, par sourates séparées les unes des autres (Zam., III, 87).

CANEVAS

Dieu : Son unicité ; ses attributs ; à Lui appartiennent les constellations, les cieux, la terre et ce qui est entre eux ; leur mystère relève de Lui ; Il est le maître des éléments, de la nuit, de la lumière et de l'ombre : 1-2, 6, 26, 45-51, 61-62.
La création : 54, 59.
Les anges : 21-22, 25.
Satan : trompe et abandonne ses partisans : 29.
Les fausses divinités : 17-19.
Les hommes : les différences qui les séparent ; leur ingratitude : 20, 50.
Le bien sera récompensé et le mal puni : 19, 27.
Peuples anéantis pour leur impiété et leur ingratitude : 36-37, 40.
Le Coran : livre révélé par Dieu à Son prophète pour distinguer *(furqân)* le bien du mal et la vérité de l'erreur. Les idolâtres s'en moquent et le considèrent comme un tissu de légendes remontant aux peuples antiques. Il est révélé graduellement, compte tenu des événements et de l'évolution des esprits ; il est pris en aversion par les idolâtres : 5, 30-32.
Mission de Muḥammad : annonciateur et avertisseur, irresponsable de l'impiété et de l'ingratitude des hommes ; accusé d'être enseigné par des judéo-chrétiens ; moqueries dont il est l'objet : « il mange comme tout le monde et se promène dans les marchés » ; doit s'appuyer sur Dieu en tout : 1, 5, 6, 10, 30, 33, 41-43, 56.
Les autres prophètes : Moïse, Aaron, Noé : 35-37.
Les croyants : 15-16, 24, 63-76.
Interdiction de la confession : 50.
Idolâtres, impies et mécréants : 3-9, 11-14, 17, 21-23, 26-29, 40-44, 55, 60, 69, 77.
Avertissement aux polythéistes de La Mekke : 77.
Le Jugement dernier : 12, 22, 25.
Le paradis : 10, 24, 76.
L'enfer : 12-14, 34, 65, 69.

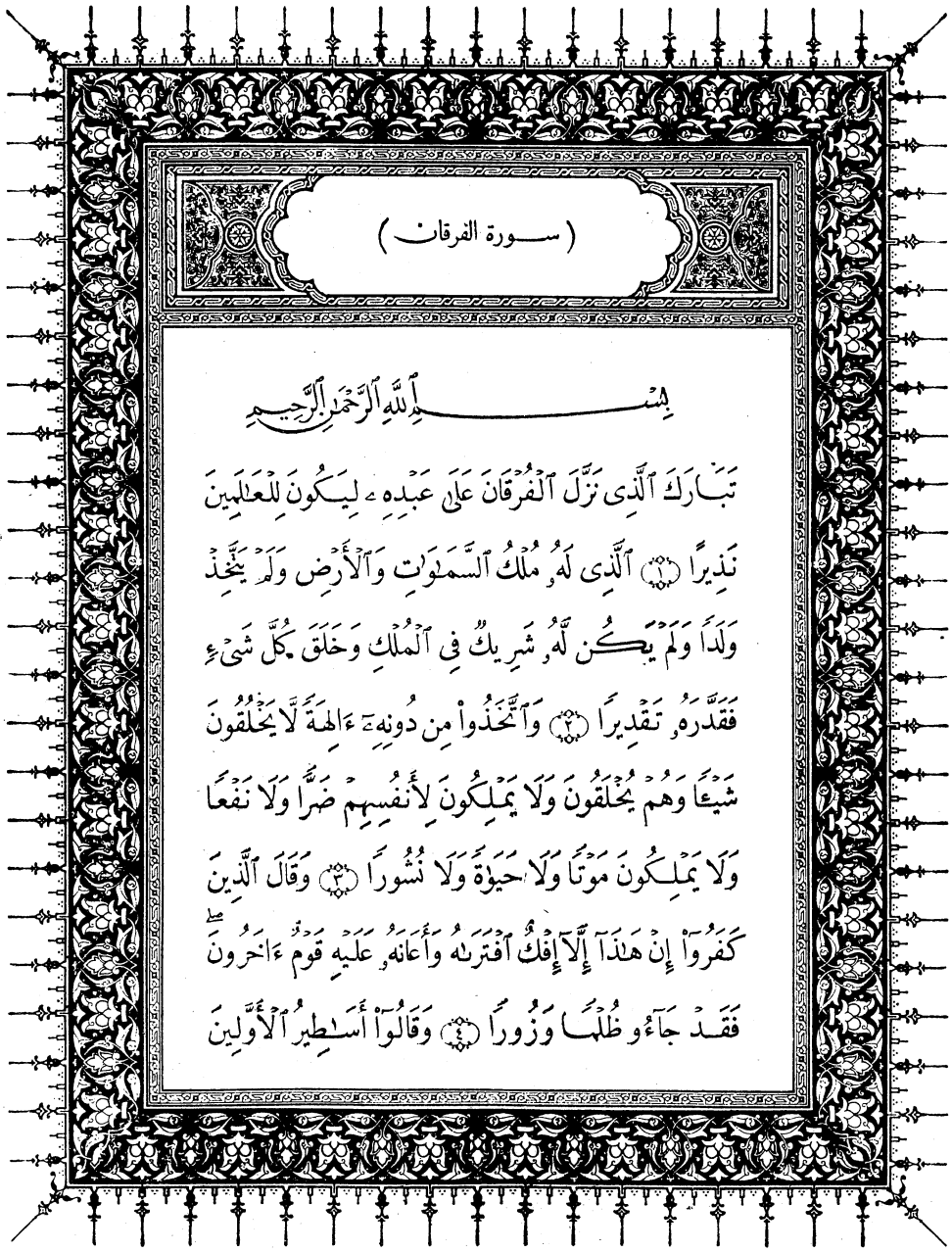

(سورة الفرقان)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

تَبَارَكَ ٱلَّذِى نَزَّلَ ٱلْفُرْقَانَ عَلَىٰ عَبْدِهِۦ لِيَكُونَ لِلْعَٰلَمِينَ
نَذِيرًا ﴿١﴾ ٱلَّذِى لَهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَلَمْ يَتَّخِذْ
وَلَدًا وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ شَرِيكٌ فِى ٱلْمُلْكِ وَخَلَقَ كُلَّ شَىْءٍ
فَقَدَّرَهُۥ تَقْدِيرًا ﴿٢﴾ وَٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِهِۦٓ ءَالِهَةً لَّا يَخْلُقُونَ
شَيْـًٔا وَهُمْ يُخْلَقُونَ وَلَا يَمْلِكُونَ لِأَنفُسِهِمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا
وَلَا يَمْلِكُونَ مَوْتًا وَلَا حَيَوٰةً وَلَا نُشُورًا ﴿٣﴾ وَقَالَ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوٓا۟ إِنْ هَٰذَآ إِلَّآ إِفْكٌ ٱفْتَرَىٰهُ وَأَعَانَهُۥ عَلَيْهِ قَوْمٌ ءَاخَرُونَ
فَقَدْ جَآءُو ظُلْمًا وَزُورًا ﴿٤﴾ وَقَالُوٓا۟ أَسَٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ

De par le nom de Dieu tout-miséricordieux, tout-compatissant.

1. *Béni soit celui qui a révélé [graduellement le livre de] la distinction à son serviteur pour faire de lui l'avertisseur des mondes !*

2. *[Béni soit] celui qui détient la royauté des cieux et de la terre, qui ne s'est donné aucun enfant, qui n'a, en sa royauté, aucun associé et qui a créé toute chose en lui donnant les proportions [qui lui convenaient] !*

3. *[Les polythéistes] se sont donné, en dehors de lui, des divinités qui ne créent rien, étant elles-mêmes créées, qui ne disposent pour elles-mêmes, ni de ce qui est utile, ni de ce qui est nuisible, ni de la mort, ni de la vie, ni de la résurrection.*

4. *« Ceci, disent les mécréants, n'est qu'une imposture [qu'il a forgée] en s'aidant d'autres personnes. » [En disant cela] ils commettent une injustice et un faux.*

5. *« Ce sont des fables [remontant] aux anciens qu'il recueille par écrit, disent-ils, et qu'on lui dicte matin et soir. »*

V. 1 : *[Graduellement].* Cet adverbe est voulu par l'emploi du verbe à la 2e forme, au lieu de la 4e (Râz, XXIV, 45).

V. 2 : *En lui donnant...,* Ṭab. (XVIII, 180) ; Zam. (III, 88), text. : « l'a mesuré soigneusement ». Autre sens : « et en a fixé le destin, en l'adaptant à sa vocation ou à sa fonction » (Râz., XXIV, 47).

V. 3 : *Étant elles-mêmes créées,* par l'imagination et les superstitions des idolâtres.

V. 4 : *Ceci :* le Coran.

Il : le prophète Muḥammad.

D'autres personnes : des juifs et des chrétiens (*cf.* S. XVI, 103). Cette accusation sans fondement, que l'exégèse n'a nullement dissimulée, a été reprise et amplifiée par Hanna Zakarias qui a soutenu que Muḥammad était un rabbin et « l'Islâm, une entreprise juive » *(sic).*

V. 5 : *Des fables [remontant] aux anciens,* expression qui revient souvent dans le Coran. Le terme *'aṣâṭîr* (singulier *'ustûra, 'iṣṭâr, 'uṣṭar,* etc., en rapport d'origine sans doute avec le latin *historia*) signifie « récits, histoires fabuleuses, légendes » ou fables.

Il s'agit des idolâtres de La Mekke qui ne faisaient d'ailleurs que répéter l'opinion exprimée par l'un des leurs, Naḍr b. Ḥârith b. Kalâda, réputé pour sa connaissance des récits et des légendes de la Perse et du Proche-Orient, dont on recherchait la compagnie pour écouter les histoires merveilleuses qu'il savait raconter avec un art consommé. Il lui arrivait très souvent de prendre le Prophète à partie et de dire à son sujet : « Tout ce qu'il dit n'est que légendes remontant aux anciens ! » Selon Ṭab. (XVIII, 182), les versets où l'on retrouve cette expression visent le même personnage (*cf.* également Zam., III, 89 ; Râz., XXIV, 50).

On : des juifs et des esclaves chrétiens vivant à La Mekke (*cf.* S. XVI, 103).

Dicte, iktataba (mettre par écrit, inscrire), *tumlâ* (être dicté). Ces termes indiquent que le Prophète, du moins aux yeux de ses adversaires, savait écrire et donc lire. Si l'on pense aussi que sur le point de mourir, il demanda de quoi écrire (demande d'ailleurs que le calife 'Omar refusa de satisfaire, craignant selon la thèse shi'ite qu'il ne désignât par écrit son successeur), on ne peut qu'être perplexe à propos de l'opinion traditionnelle selon laquelle le Prophète ne savait ni lire ni écrire. Cependant, tous les exégètes, notamment Zam. (III, 88), Jalâl (p. 476), Râz. (XXIV, 51) soutiennent que le Prophète était *'ummi* (illettré), se faisait écrire et copier, priait quelqu'un d'écrire pour lui ou encore qu'il avait recours à un secrétaire. Or, prendre un secrétaire, faire écrire par quelqu'un se dit non pas *iktataba,* mais *istaktaba.*

(سورة الفرقان)

ٱكْتَتَبَهَا فَهِىَ تُمْلَىٰ عَلَيْهِ بُكْرَةً وَأَصِيلًا ﴿٥﴾ قُلْ أَنزَلَهُ
ٱلَّذِى يَعْلَمُ ٱلسِّرَّ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ غَفُورًا
رَّحِيمًا ﴿٦﴾ وَقَالُوا۟ مَالِ هَٰذَا ٱلرَّسُولِ يَأْكُلُ ٱلطَّعَامَ
وَيَمْشِى فِى ٱلْأَسْوَاقِ ۙ لَوْلَآ أُنزِلَ إِلَيْهِ مَلَكٌ فَيَكُونَ مَعَهُۥ
نَذِيرًا ﴿٧﴾ أَوْ يُلْقَىٰٓ إِلَيْهِ كَنزٌ أَوْ تَكُونُ لَهُۥ جَنَّةٌ يَأْكُلُ
مِنْهَا ۚ وَقَالَ ٱلظَّٰلِمُونَ إِن تَتَّبِعُونَ إِلَّا رَجُلًا مَّسْحُورًا ﴿٨﴾
ٱنظُرْ كَيْفَ ضَرَبُوا۟ لَكَ ٱلْأَمْثَٰلَ فَضَلُّوا۟ فَلَا يَسْتَطِيعُونَ
سَبِيلًا ﴿٩﴾ تَبَارَكَ ٱلَّذِىٓ إِن شَآءَ جَعَلَ لَكَ خَيْرًا مِّن ذَٰلِكَ
جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ وَيَجْعَل لَّكَ قُصُورًۢا ﴿١٠﴾
بَلْ كَذَّبُوا۟ بِٱلسَّاعَةِ ۖ وَأَعْتَدْنَا لِمَن كَذَّبَ بِٱلسَّاعَةِ سَعِيرًا ﴿١١﴾
إِذَا رَأَتْهُم مِّن مَّكَانٍۭ بَعِيدٍ سَمِعُوا۟ لَهَا تَغَيُّظًا وَزَفِيرًا ﴿١٢﴾
وَإِذَآ أُلْقُوا۟ مِنْهَا مَكَانًا ضَيِّقًا مُّقَرَّنِينَ دَعَوْا۟ هُنَالِكَ ثُبُورًا ﴿١٣﴾

6. *Réponds-[leur] : « C'est celui qui connaît le secret dans les cieux et sur la terre [qui l'a révélé] et, en vérité, il absout et fait miséricorde. »*

7. *Ils disent encore : « Qu'est-ce donc que ce Prophète qui se nourrit [comme nous] et se promène dans les marchés ? Ah ! si seulement un ange était descendu [du ciel] pour prêcher en sa compagnie !*

8. *« [Si seulement] un trésor lui avait été octroyé ou s'il avait été pourvu d'un jardin dont il mangerait [les fruits] ! » Et les injustes d'ajouter : « Vous ne suivez qu'un homme ensorcelé ! »*

9. *Considère les comparaisons dont ils usent à ton égard ! Ils s'égarent et ne pourront [retrouver] le bon chemin.*

10. *Béni soit celui qui, s'il le veut, t'accordera mieux que cela : des jardins [arrosés par] des ruisseaux où il édifiera des palais pour toi !*

11. *Pis encore ! Ils nient [l'arrivée] de l'heure. Or, nous avons préparé, pour les négateurs de l'heure, un brasier*

12. *dont ils entendront, de loin, la fureur et le mugissement.*

13. *Lorsqu'ils seront précipités, en un espace étroit de ce brasier, les mains liées derrière le cou ils s'écrieront : « O péril ! »*

V. 6 : *Sirr, secret* ou mystère. Ṭab. donne (XVIII, 183) comme interprétation « le secret de tout ce qui est dans les cieux et sur terre ».

V. 7 : Nous rendons librement ce passage pour ne pas trahir l'idée qu'il exprime. Text. : « Qu'a ce Prophète à manger de la nourriture et à marcher dans les marchés. Si seulement fût descendu vers lui un ange pour être avec lui un avertisseur. »

Pour les idolâtres, la prophétie ne pouvait être confiée qu'à un être céleste : un ange, qui n'éprouve aucun des besoins que les hommes éprouvent. C'est en vain que le Prophète leur rétorquait que les prophètes qui l'avaient précédé (Noé, Abraham, Moïse, Jésus) se nourrissaient à l'instar des hommes.

V. 8 : *Octroyé,* text. : « lancé ».

(الجـــزء الثـامن عشر)

لَّا تَدْعُوا۟ ٱلْيَوْمَ ثُبُورًا وَٰحِدًا وَٱدْعُوا۟ ثُبُورًا كَثِيرًا ﴿١٤﴾
قُلْ أَذَٰلِكَ خَيْرٌ أَمْ جَنَّةُ ٱلْخُلْدِ ٱلَّتِى وُعِدَ ٱلْمُتَّقُونَ ۚ كَانَتْ
لَهُمْ جَزَآءً وَمَصِيرًا ﴿١٥﴾ لَّهُمْ فِيهَا مَا يَشَآءُونَ خَٰلِدِينَ ۚ كَانَ
عَلَىٰ رَبِّكَ وَعْدًا مَّسْـُٔولًا ﴿١٦﴾ وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ وَمَا يَعْبُدُونَ
مِن دُونِ ٱللَّهِ فَيَقُولُ ءَأَنتُمْ أَضْلَلْتُمْ عِبَادِى هَٰٓؤُلَآءِ أَمْ هُمْ
ضَلُّوا۟ ٱلسَّبِيلَ ﴿١٧﴾ قَالُوا۟ سُبْحَٰنَكَ مَا كَانَ يَنۢبَغِى لَنَآ أَن
نَّتَّخِذَ مِن دُونِكَ مِنْ أَوْلِيَآءَ وَلَٰكِن مَّتَّعْتَهُمْ وَءَابَآءَهُمْ حَتَّىٰ
نَسُوا۟ ٱلذِّكْرَ وَكَانُوا۟ قَوْمًۢا بُورًا ﴿١٨﴾ فَقَدْ كَذَّبُوكُم بِمَا
تَقُولُونَ فَمَا تَسْتَطِيعُونَ صَرْفًا وَلَا نَصْرًا ۚ وَمَن يَظْلِم مِّنكُمْ
نُذِقْهُ عَذَابًا كَبِيرًا ﴿١٩﴾ وَمَآ أَرْسَلْنَا قَبْلَكَ مِنَ ٱلْمُرْسَلِينَ
إِلَّآ إِنَّهُمْ لَيَأْكُلُونَ ٱلطَّعَامَ وَيَمْشُونَ فِى ٱلْأَسْوَاقِ ۗ وَجَعَلْنَا
بَعْضَكُمْ لِبَعْضٍ فِتْنَةً أَتَصْبِرُونَ ۗ وَكَانَ رَبُّكَ بَصِيرًا ﴿٢٠﴾

14. *[il leur sera dit] : « N'appelez pas, en ce jour un seul, mais plusieurs périls ! »*

15. *Dis : « [Ce brasier] vaut-il mieux que l'éternel paradis, promis comme rétribution et [ultime] devenir à ceux qui craignent [Dieu] ?*

16. *Ils auront là tout ce qu'ils désireront. [Ils y] seront pour l'éternité. Promesse due [dont l'accomplissement] incombe à ton Seigneur.*

17. *Le jour où il les rassemblera eux et ce qu'ils ont adoré, Dieu dira : « Est-ce vous qui avez égaré mes serviteurs que voici ou bien sont-ce eux-mêmes qui ont perdu le chemin ? »*

18. *Ils répondront : « Gloire à toi ! Il ne pouvait être convenable pour nous de prendre des maîtres en dehors de toi. Mais tu les as plongés dans le bien-être, eux et leurs ancêtres, au point qu'ils ont oublié de se souvenir de toi et qu'ils se sont perdus. »*

19. *[Ceux que vous aurez adorés] opposeront ainsi un démenti à vos déclarations et vous ne pourrez échapper [au châtiment], ni [trouver] un secours.*
Nous ferons goûter un grand châtiment à quiconque aura commis une injustice.

20. *Nous n'avons envoyé avant toi que des messagers qui s'alimentaient et allaient dans les marchés [comme les autres hommes]. Nous faisons de certains d'entre vous une épreuve pour les autres. Patienterez-vous ? Ton Seigneur voit tout.*

V. 16 : *Promesse due,* text. : « promesse demandée », c'est-à-dire comme un dû (Ṭab., XVIII, 189). La promesse dont l'accomplissement sera demandé équivaut à une obligation *(istiḥqâq)* selon les muʿtazilites en vertu de leur théorie sur les mérites humains et la justice de Dieu (Zam. III, 90). Comme tout doit être ramené à la prédestination et à la grâce de Dieu, les sunnites rejettent la thèse de « l'obligation incombant à Dieu de récompenser le bien par le paradis et de sanctionner le mal par l'enfer » (Râz., XXIV, 57-58).

V. 17 : *mâ : ce que,* pour « ceux qui sont devenus pervers ».

Il s'agit, selon Ṭab. (XVIII, 198), des anges que les Arabes païns adoraient et aussi de ʿUzayr pour les juifs, et de Jésus pour les chrétiens.

V. 18 : *Gloire à toi.* Nous avons déjà signalé que cette formule exprime un étonnement précédant une négation *(taʿajjub)* (Zam., III, 92).

Il y a des divergences au sujet de la lecture du verbe *'ittakhaża* et une pluralité d'interprétations forcées ou subtiles. Nous traduisons d'après celle de Râz. (XXIV, 63, 1er sens).

Sont perdus, bûr, invariable en genre et en nombre : « être en péril, être vide, pervers, stérile (sol), sans valeur (marchandise) » (Râz., XXIV, 63 ; Ṭab., XVIII, 191).

V. 20 : *Nous faisons de certains d'entre vous...,* en vous assignant des sorts différents, en faisant des uns des prophètes et des autres des croyants ou des infidèles, en gratifiant les uns de richesses et en en privant d'autres, en accablant les uns d'infirmités et en donnant une bonne constitution aux autres (Ṭab., XVIII, 194 ; Râz., XXIV, 65-66).

Patienterez-vous ? Interrogation à valeur impérative : « Patientez donc ! » (Jalâl, p. 478).

Ton Seigneur voit tout : aussi bien celui qui est content de son sort que celui qui ne l'est pas (Ṭab., XVIII, 195).

(سورة الفرقان)

حزب ٢٧ جزء ١٩

* وَقَالَ ٱلَّذِينَ لَا يَرْجُونَ لِقَآءَنَا لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْنَا ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ
أَوْ نَرَىٰ رَبَّنَا ۗ لَقَدِ ٱسْتَكْبَرُوا۟ فِىٓ أَنفُسِهِمْ وَعَتَوْ عُتُوًّا
كَبِيرًا ﴿٢١﴾ يَوْمَ يَرَوْنَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةَ لَا بُشْرَىٰ يَوْمَئِذٍ لِّلْمُجْرِمِينَ
وَيَقُولُونَ حِجْرًا مَّحْجُورًا ﴿٢٢﴾ وَقَدِمْنَآ إِلَىٰ مَا عَمِلُوا۟ مِنْ عَمَلٍ
فَجَعَلْنَٰهُ هَبَآءً مَّنثُورًا ﴿٢٣﴾ أَصْحَٰبُ ٱلْجَنَّةِ يَوْمَئِذٍ خَيْرٌ
مُّسْتَقَرًّا وَأَحْسَنُ مَقِيلًا ﴿٢٤﴾ وَيَوْمَ تَشَقَّقُ ٱلسَّمَآءُ بِٱلْغَمَٰمِ
وَنُزِّلَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ تَنزِيلًا ﴿٢٥﴾ ٱلْمُلْكُ يَوْمَئِذٍ ٱلْحَقُّ لِلرَّحْمَٰنِ
وَكَانَ يَوْمًا عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ عَسِيرًا ﴿٢٦﴾ وَيَوْمَ يَعَضُّ ٱلظَّالِمُ
عَلَىٰ يَدَيْهِ يَقُولُ يَٰلَيْتَنِى ٱتَّخَذْتُ مَعَ ٱلرَّسُولِ سَبِيلًا ﴿٢٧﴾
يَٰوَيْلَتَىٰ لَيْتَنِى لَمْ أَتَّخِذْ فُلَانًا خَلِيلًا ﴿٢٨﴾ لَّقَدْ أَضَلَّنِى
عَنِ ٱلذِّكْرِ بَعْدَ إِذْ جَآءَنِى ۗ وَكَانَ ٱلشَّيْطَٰنُ لِلْإِنسَٰنِ
خَذُولًا ﴿٢٩﴾ وَقَالَ ٱلرَّسُولُ يَٰرَبِّ إِنَّ قَوْمِى ٱتَّخَذُوا۟ هَٰذَا

21. *Ceux qui n'espèrent pas nous rencontrer disent : « Si seulement des anges nous étaient envoyés ou [si encore] nous voyions notre Seigneur ! » Certes, ils sont enflés d'orgueil et ont dépassé les limites de l'insolence.*

22. *Le jour où ils verront les anges, malheur aux criminels, ce jour-là ! Ils diront : « Refuge inaccessible ! »*

23. *Considérant les œuvres accomplies par [les mécréants], nous en avons fait une poussière éparpillée.*

24. *Ce jour-là, les hôtes du paradis [accéderont] au meilleur séjour et au plus beau lieu de repos.*

25. *Le jour où le ciel sera fendu par les nuées et où les anges seront descendus rapidement,*

26. *ce jour-là la vraie royauté appartiendra au Miséricordieux. Ce sera pour les impies un jour difficile.*

27. *Ce jour-là l'[homme] injuste se mordra les deux mains en disant : « Plût à Dieu que j'eusse fait route avec le messager [de Dieu] !*

28. *« Malheur à moi ! Plût à Dieu que je n'eusse pris un tel pour ami !*

29. *« Il m'a égaré [en me détournant] de la mémoration après qu'elle me fut parvenue. » Satan tente l'homme et le délaisse.*

30. *Le messager a dit : « Seigneur ! mon peuple a pris ce Coran en aversion ! »*

V. 21 : *Nous étaient envoyés*, text. : « étaient descendus sur nous ».

Ils sont enflés d'orgueil..., (Ṭab., XIX, 1 ; Zam., III, 93), text. : « Ils se sont montrés insolents d'une grande insolence. »

V. 22 : *Malheur...*, text. : « aucune bonne nouvelle pour »...

Ils. Les commentaires sont incertains quant à ce pronom sujet. Le texte permet aussi bien de le rapporter aux anges qui parleront aux criminels qu'à ces derniers (Ṭab., XIX, 2-3 ; Râz., XXIV, 71).

Refuge inaccessible (*cf.* SIBK). Il s'agit d'une vieille expression invocatrice arabe employée comme cri de guerre et exprimant un souhait de protection ou de refuge *(istiʿâża).* Le participe passif qui suit le mot *ḥijr* (interdit, illicite, giron, repaire, etc.) renforce l'idée qu'il exprime. Autres sens voisins : « Arrière ! » ; « Asile interdit ! ». Si le sujet du verbe « diront » est « les anges », le sens est : « Arrière ! » Interdiction formelle. Si ce sont les criminels, le sens est : « Puissions-nous en être préservés grâce à un refuge bien gardé » (Râz., XXIV, 71).

V. 24 : *Lieu de repos*, text. : « lieu où l'on fait la sieste ».

V. 25 : *Descendus rapidement* (Râz., XXIV, 75), text. : « descendus d'une descente ».

V. 26 : *Ce jour-là la vraie royauté appartiendra au Miséricordieux.* Le sens est qu'il n'y aura d'autres rois que Dieu. Il n'y aura pas comme en ce monde des maîtres et des sujets, mais tout sera soumis au Dieu unique, vrai roi (Râz., XXIV, 75).

V. 27 : Le verset fait allusion à un fait connu, survenu à La Mekke au début de l'apostolat. Un noble qurayshite du nom de ʿUtba b. 'Abî Ma'it s'était converti à l'Islâm. L'un de ses amis, désigné dans le verset suivant par *un tel* et qui s'appelait 'Ubayy b. Khalaf, ayant appris cette conversion, lui fit de vifs reproches et exigea de lui d'insulter Muḥammad et de lui cracher sur le visage. Le verset dénonce son apostasie. Le même personnage devait trouver la mort à la bataille d'Uḥud.

V. 29 : *La mémoration* : le Coran (Ṭab., XIX, 9).

V. 30 : *Le messager* : Muḥammad.

(الجزء التاسع عشر)

ٱلْقُرْءَانَ مَهْجُورًا ﴿٣٠﴾ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَا لِكُلِّ نَبِيٍّ عَدُوًّا مِّنَ
ٱلْمُجْرِمِينَ ۗ وَكَفَىٰ بِرَبِّكَ هَادِيًا وَنَصِيرًا ﴿٣١﴾ وَقَالَ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ لَوْلَا نُزِّلَ عَلَيْهِ ٱلْقُرْءَانُ جُمْلَةً وَٰحِدَةً ۚ كَذَٰلِكَ
لِنُثَبِّتَ بِهِۦ فُؤَادَكَ ۖ وَرَتَّلْنَٰهُ تَرْتِيلًا ﴿٣٢﴾ وَلَا يَأْتُونَكَ
بِمَثَلٍ إِلَّا جِئْنَٰكَ بِٱلْحَقِّ وَأَحْسَنَ تَفْسِيرًا ﴿٣٣﴾ ٱلَّذِينَ
يُحْشَرُونَ عَلَىٰ وُجُوهِهِمْ إِلَىٰ جَهَنَّمَ أُو۟لَٰٓئِكَ شَرٌّ مَّكَانًا
وَأَضَلُّ سَبِيلًا ﴿٣٤﴾ وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ وَجَعَلْنَا
مَعَهُۥٓ أَخَاهُ هَٰرُونَ وَزِيرًا ﴿٣٥﴾ فَقُلْنَا ٱذْهَبَآ إِلَى ٱلْقَوْمِ
ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا ۚ فَدَمَّرْنَٰهُمْ تَدْمِيرًا ﴿٣٦﴾ وَقَوْمَ نُوحٍ
لَّمَّا كَذَّبُوا۟ ٱلرُّسُلَ أَغْرَقْنَٰهُمْ وَجَعَلْنَٰهُمْ لِلنَّاسِ ءَايَةً ۖ
وَأَعْتَدْنَا لِلظَّٰلِمِينَ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿٣٧﴾ وَعَادًا وَثَمُودَا۟ وَأَصْحَٰبَ
ٱلرَّسِّ وَقُرُونًۢا بَيْنَ ذَٰلِكَ كَثِيرًا ﴿٣٨﴾ وَكُلًّا ضَرَبْنَا لَهُ

31. *Nous suscitons ainsi à chaque prophète un ennemi parmi les criminels. Que ton Seigneur te suffise comme guide et comme soutien !*

32. *Les impies disent encore : « Que ne lui a-t-on révélé le Coran en bloc ? » [Nous te le révélons graduellement] pour en affermir ton cœur et nous le psalmodions soigneusement.*

33. *Les impies ne te proposent aucune parabole sans que nous ne te fournissions la vraie [réponse] et le meilleur commentaire [qu'elle appelle].*

34. *Ceux qui seront rassemblés, la face contre terre [le jour du Jugement dernier], et [conduits] vers la géhenne, ceux-là seront les plus mal placés et les plus éloignés du [bon] chemin.*

35. *Nous avons donné l'Écriture à Moïse et fait de son frère Aaron son lieutenant.*

36. *« Allez, [leur avons-nous dit], vers un peuple qui a traité nos signes de mensonges ! »... Nous l'avons [ensuite] complètement anéanti.*

37. *Et le peuple de Noé, lorsqu'il eut traité nos envoyés d'imposteurs, nous l'engloutîmes et en fîmes un signe [à méditer] pour les hommes. Nous avons préparé pour les injustes un douloureux supplice.*

38. *Et les ʿAdites et les Thamûdites et les gens du Rass et de nombreuses générations intermédiaires,*

39. *à tous, nous avons proposé des exemples et nous les avons détruits.*

V. 32 : *En bloc*, comme la Thora à Moïse.
La révélation graduelle du Coran se fit durant plus de vingt ans.
Nous le psalmodions, text. : « nous le psalmodions d'une psalmodie ».

V. 36 : *Un peuple* : Pharaon et son peuple.

V. 38 : *Rass* : « vieux puits, mine, fossé, citerne, tombe » et aussi nom d'un domaine situé non loin de La Mekke. Sur les gens du Rass, les sources musulmanes ne fournissent aucun renseignement précis. Le Rass dont il est question ici est placé en Arabie centrale (Yamâma) par les uns, à Antioche ou en Azerbeyjân, par d'autres. Ce que les commentateurs et la tradition fournissent n'est qu'un tissu de légendes disparates brodées autour du thème « Dieu châtie toujours les peuples qui persécutent ses envoyés ». A la sourate LXXXV, il est également question des gens du Fossé (Aṣḥâbu-l-'Ukhdûd) dont nous aurons à parler plus loin et que les recherches historiques modernes ont pu identifier avec la communauté chrétienne de Najrân, suppliciée en 523 par un monarque yéménite de religion judaïque (Rass est synonyme de 'Ukhdûd). Nous sommes plutôt enclin à penser qu'il s'agit d'une évocation de Shadrac, Meshac et Abdel Nego, intendants du roi Nabuchodonosor, qui refusèrent d'adorer les divinités babyloniennes, optèrent pour le monothéisme, furent précipités dans une fournaise et en sortirent sains et saufs (*cf.*, Dan., XX, 8-26).

(سورة الفرقان)

ٱلْأَمْثَٰلَ وَكُلًّا تَبَّرْنَا تَتْبِيرًا ﴿٣٩﴾ وَلَقَدْ أَتَوْا۟ عَلَى ٱلْقَرْيَةِ
ٱلَّتِىٓ أُمْطِرَتْ مَطَرَ ٱلسَّوْءِ ۚ أَفَلَمْ يَكُونُوا۟ يَرَوْنَهَا ۚ بَلْ كَانُوا۟
لَا يَرْجُونَ نُشُورًا ﴿٤٠﴾ وَإِذَا رَأَوْكَ إِن يَتَّخِذُونَكَ إِلَّا هُزُوًا
أَهَٰذَا ٱلَّذِى بَعَثَ ٱللَّهُ رَسُولًا ﴿٤١﴾ إِن كَادَ لَيُضِلُّنَا عَنْ
ءَالِهَتِنَا لَوْلَآ أَن صَبَرْنَا عَلَيْهَا ۚ وَسَوْفَ يَعْلَمُونَ حِينَ يَرَوْنَ
ٱلْعَذَابَ مَنْ أَضَلُّ سَبِيلًا ﴿٤٢﴾ أَرَءَيْتَ مَنِ ٱتَّخَذَ إِلَٰهَهُۥ
هَوَىٰهُ أَفَأَنتَ تَكُونُ عَلَيْهِ وَكِيلًا ﴿٤٣﴾ أَمْ تَحْسَبُ أَنَّ
أَكْثَرَهُمْ يَسْمَعُونَ أَوْ يَعْقِلُونَ ۚ إِنْ هُمْ إِلَّا كَٱلْأَنْعَٰمِ ۖ بَلْ
هُمْ أَضَلُّ سَبِيلًا ﴿٤٤﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَىٰ رَبِّكَ كَيْفَ مَدَّ ٱلظِّلَّ وَلَوْ
شَآءَ لَجَعَلَهُۥ سَاكِنًا ثُمَّ جَعَلْنَا ٱلشَّمْسَ عَلَيْهِ دَلِيلًا ﴿٤٥﴾
ثُمَّ قَبَضْنَٰهُ إِلَيْنَا قَبْضًا يَسِيرًا ﴿٤٦﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ
ٱلَّيْلَ لِبَاسًا وَٱلنَّوْمَ سُبَاتًا وَجَعَلَ ٱلنَّهَارَ نُشُورًا ﴿٤٧﴾ وَهُوَ

40. *[Ceux qui ont pris le Coran en aversion] sont pourtant passés par [les ruines] de la cité qui fut arrosée par une pluie funeste. Eh quoi ! n'étaient-ils pas à même de la voir ? Non, car en fait, ils ne s'attendent nullement à la résurrection.*

41. *Lorsqu'ils te voient, ils ne font que te tourner en dérision : « Est-ce celui-ci que Dieu aurait dépêché comme messager ? [disent-ils].*

42. *« Il a failli nous détourner de nos divinités, si nous ne leur étions pas demeurés attachés. » Mais, à la vue du châtiment, ils verront bien lequel en [son] chemin est le plus égaré.*

43. *Te crois-tu l'avocat de celui qui fait de sa passion une divinité ?*

44. *T'imagines-tu que la plupart d'entre eux entendent et comprennent ? Ils ne sont comparables qu'à des bestiaux. Ils sont, en [leur chemin], plus égarés encore.*

45. *N'as-tu point vu comment ton Seigneur étend l'ombre ? Il l'aurait assurément rendue permanente s'il l'avait voulu. Nous avons fait du soleil l'indice de l'ombre,*

46. *que nous saisissons facilement [pour la ramener] vers nous.*

47. *Et c'est [ton Seigneur] qui a fait pour vous de la nuit un vêtement, du sommeil un repos et du jour un réveil.*

48. *Et c'est lui qui envoie les vents, comme annonce devançant sa miséricorde. Du ciel, nous faisons descendre une eau pure,*

V. 40 : *[Ceux qui ont pris le Coran en aversion],* Ṭab., XIX, 16.

Sont... passés, text. : « ils sont venus ».

La cité : Sodome, près de la mer Morte, dont les ruines étaient sans doute encore visibles à l'époque du Prophète et pouvaient être remarquées par les caravaniers mekkois qui se rendaient en Syrie-Palestine pour leur négoce. Ṭab. (XIX, 16) rappelle que le terme « Sadûm » englobe en réalité cinq cités qui étaient proches les unes des autres, dont quatre furent anéanties et Sa'wa épargnée.

V. 46 : Selon les commentateurs, il s'agirait de l'ombre projetée par les corps, qui n'existe plus lorsque le soleil disparaît et que l'ombre de la nuit enveloppe tout (Ṭab., XIX, 20). Selon Jalâl (p. 481) c'est tout le contraire. Lorsque le soleil se lève, l'ombre disparaît et est ainsi comme « saisie » par Dieu. Selon Zam. (III, 99), il s'agit de la disparition de l'ombre, à l'heure du Jugement dernier. Râzi fait état, dans son commentaire (XXIV, 88-89), de toutes ces interprétations et d'autres encore.

V. 47 : *Réveil*, text. : « résurrection ».

V. 48 : *Annonce, bushrân* : *bonne nouvelle.* Autre lecture admise : *nushrân*, « vie (vents chargés de pollen pour la fécondation des végétaux) avant sa miséricorde » (la pluie) (Ṭab., XIX, 21 ; Zam., III, 99).

(الجزء التاسع عشر)

ٱلَّذِىٓ أَرْسَلَ ٱلرِّيَٰحَ بُشْرًۢا بَيْنَ يَدَىْ رَحْمَتِهِۦ ۚ وَأَنزَلْنَا مِنَ
ٱلسَّمَآءِ مَآءً طَهُورًا ﴿٤٨﴾ لِّنُحْـِۧىَ بِهِۦ بَلْدَةً مَّيْتًا وَنُسْقِيَهُۥ
مِمَّا خَلَقْنَآ أَنْعَٰمًا وَأَنَاسِىَّ كَثِيرًا ﴿٤٩﴾ وَلَقَدْ صَرَّفْنَٰهُ
بَيْنَهُمْ لِيَذَّكَّرُوا۟ فَأَبَىٰٓ أَكْثَرُ ٱلنَّاسِ إِلَّا كُفُورًا ﴿٥٠﴾ وَلَوْ
شِئْنَا لَبَعَثْنَا فِى كُلِّ قَرْيَةٍ نَّذِيرًا ﴿٥١﴾ فَلَا تُطِعِ ٱلْكَٰفِرِينَ
وَجَٰهِدْهُم بِهِۦ جِهَادًا كَبِيرًا ﴿٥٢﴾ * وَهُوَ ٱلَّذِى مَرَجَ
ٱلْبَحْرَيْنِ هَٰذَا عَذْبٌ فُرَاتٌ وَهَٰذَا مِلْحٌ أُجَاجٌ وَجَعَلَ
بَيْنَهُمَا بَرْزَخًا وَحِجْرًا مَّحْجُورًا ﴿٥٣﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى خَلَقَ مِنَ
ٱلْمَآءِ بَشَرًا فَجَعَلَهُۥ نَسَبًا وَصِهْرًا ۗ وَكَانَ رَبُّكَ قَدِيرًا ﴿٥٤﴾
وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُهُمْ وَلَا يَضُرُّهُمْ ۗ وَكَانَ
ٱلْكَافِرُ عَلَىٰ رَبِّهِۦ ظَهِيرًا ﴿٥٥﴾ وَمَآ أَرْسَلْنَٰكَ إِلَّا مُبَشِّرًا
وَنَذِيرًا ﴿٥٦﴾ قُلْ مَآ أَسْـَٔلُكُمْ عَلَيْهِ مِنْ أَجْرٍ إِلَّا مَن شَآءَ

49. *pour faire revivre par elle une contrée morte et en abreuver, parmi ceux que nous avons créés, la multitude des bêtes et des êtres humains.*

50. *Nous l'avons répartie entre eux pour qu'ils se souviennent de nous, mais la plupart des hommes se refusent à tout, sauf à être ingrats.*

51. *Si nous l'avions voulu, nous aurions envoyé en chaque cité un messager.*

52. *N'obéis point aux infidèles et lutte à l'aide [du Coran] vigoureusement contre eux.*

53. *C'est [Dieu] qui a fait confluer les deux mers. L'une est agréable et très douce, l'autre est salée et amère. Il a placé entre elles un intervalle et une barrière infranchissable.*

54. *C'est lui qui, de l'eau, a créé l'homme [de qui il a tiré] la parenté [par les mâles] et l'alliance [par les femmes]. Ton Seigneur est omnipotent.*

55. *Ils adorent en dehors de Dieu ce qui ne peut ni leur profiter ni leur nuire. L'impie est l'auxiliaire [du diable dans sa révolte] contre son Seigneur.*

56. *Nous ne t'avons envoyé qu'à titre de porteur de bonnes nouvelles et d'avertisseur.*

57. * *Dis [aux idolâtres] : « Je ne vous réclame pour [ce que je vous apporte] aucun salaire. Toutefois celui qui veut suivre un chemin conduisant vers son Seigneur [est libre]. »*

V. 50 : *Nous l'avons répartie* (Ṭab., XIX, 22), en faisant pleuvoir dans le temps et l'espace et en faisant des sources, des étangs, des fleuves et des mers (Râz., XXIV, 98). L'allusion vise, sans doute, un phénomène qui intriguait les Arabes : les eaux du Tigre et de l'Euphrate, en se jetant dans le golfe Persique, n'étaient pas altérées par la salinité de l'eau de mer et restaient douces sur plusieurs kilomètres du rivage. Ce phénomène bien connu des géographes est retenu par Ṭab. (XIX, 25) comme interprétation de ce verset.

V. 53 : Par *deux mers,* il faut entendre les fleuves et les mers, les uns ont une eau douce, les autres une eau saumâtre.

Barrière infranchissable. Nous avons vu au verset 22 cette expression que nous avons traduite d'après le contexte. Nous la traduisons ici différemment, compte tenu du nouveau contexte.

V. 54 : *Parenté... alliance*, text. : « Il l'a fait généalogie et alliance par le mariage. »

V. 55 : *L'impie.* Cet appellatif vise un personnage resté célèbre par son opposition irréductible à l'Islâm et par la haine implacable qu'il vouait au Prophète, Abû Jahl (le père de l'ignorance), de son vrai nom Abûl Ḥakam, dont nous avons déjà parlé (*cf.* Ṭab., XIX, 27).

V. 57 : *[Ce que je vous apporte] :* le Coran, l'Islâm.

Je ne réclame... aucun salaire pour moi, mais celui qui veut supporter les dépenses pour la cause de Dieu (et en œuvres de charité) est libre de le faire (Jalâl, p. 482). C'est la réponse à ceux qui accusaient Muḥammad de les prêcher par intérêt (Ṭab., XIX, 2).

(سورة الفرقان)

أَن يَتَّخِذَ إِلَىٰ رَبِّهِۦ سَبِيلًا ﴿٥٧﴾ وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱلْحَىِّ ٱلَّذِى
لَا يَمُوتُ وَسَبِّحْ بِحَمْدِهِۦ ۚ وَكَفَىٰ بِهِۦ بِذُنُوبِ عِبَادِهِۦ
خَبِيرًا ﴿٥٨﴾ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا
فِى سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ ۚ ٱلرَّحْمَٰنُ فَسْـَٔلْ بِهِۦ
خَبِيرًا ﴿٥٩﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ ٱسْجُدُوا۟ لِلرَّحْمَٰنِ قَالُوا۟ وَمَا ٱلرَّحْمَٰنُ
أَنَسْجُدُ لِمَا تَأْمُرُنَا وَزَادَهُمْ نُفُورًا ﴿٦٠﴾ ۩ تَبَارَكَ ٱلَّذِى جَعَلَ
فِى ٱلسَّمَآءِ بُرُوجًا وَجَعَلَ فِيهَا سِرَٰجًا وَقَمَرًا مُّنِيرًا ﴿٦١﴾
وَهُوَ ٱلَّذِى جَعَلَ ٱلَّيْلَ وَٱلنَّهَارَ خِلْفَةً لِّمَنْ أَرَادَ أَن يَذَّكَّرَ
أَوْ أَرَادَ شُكُورًا ﴿٦٢﴾ وَعِبَادُ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلَّذِينَ يَمْشُونَ عَلَى
ٱلْأَرْضِ هَوْنًا وَإِذَا خَاطَبَهُمُ ٱلْجَٰهِلُونَ قَالُوا۟ سَلَٰمًا ﴿٦٣﴾
وَٱلَّذِينَ يَبِيتُونَ لِرَبِّهِمْ سُجَّدًا وَقِيَٰمًا ﴿٦٤﴾ وَٱلَّذِينَ يَقُولُونَ
رَبَّنَا ٱصْرِفْ عَنَّا عَذَابَ جَهَنَّمَ ۖ إِنَّ عَذَابَهَا كَانَ غَرَامًا ﴿٦٥﴾

58. *Mets ta confiance dans le Vivant, l'Immortel ! Célèbre sa louange. Il suffit qu'il soit seul à connaître les péchés de ses serviteurs.*

59. *Celui qui, en six jours, a créé les cieux et la terre et ce qui est entre eux, et s'est établi ensuite sur le trône est le Miséricordieux. Interroge quelqu'un de bien informé à son sujet.*

60. *Quand on leur dit : « Prosternez-vous devant le Tout-Miséricordieux », ils rétorquent : « Qu'est-ce qu'ar-Raḥmân ? Nous prosternerons-nous selon tes ordres ? » Et leur répulsion s'en trouve accrue.*

61. *Béni soit celui qui a mis dans le ciel des constellations, y a placé un flambeau et une lune brillante !*

62. *C'est lui qui assigne une alternance à la nuit et au jour [comme signe à méditer] pour quiconque veut réfléchir ou [se montrer] profondément reconnaissant.*

63. *Les serviteurs du Tout-Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur la terre et qui répondent aux ignorants qui les interpellent : « Paix ! »,*

64. *qui passent leur nuit prosternés ou debout devant leur Seigneur,*

65. *qui disent : « Écarte de nous, Seigneur, le châtiment de la géhenne ! » En vérité, le châtiment de la géhenne est un supplice permanent.*

V. 58 : Par ce verset, le Coran exclut du dogme islamique la confession orale faite à un prêtre habilité ou devant une assemblée en vue d'une absolution.

On sait que dans l'Église catholique, le confiteor (mot par lequel débute la formule) est l'aveu des péchés fait en secret à un prêtre habilité pour en obtenir la rémission. Elle doit précéder la communion ou participation au sacrement de l'Eucharistie par laquelle le fidèle chrétien reçoit symboliquement le sang et le corps de Jésus, au cours de la messe. Elle est recommandée également avant le sacrement de leur mariage. Le 4e concile de Latran (1215) en a fait une obligation pour tout chrétien, de l'un ou de l'autre sexe, ayant atteint l'âge de raison, au moins une fois par an. En fait, l'Église romaine recommande aux croyants de se confesser aussi souvent que possible.

Le protestantisme condamne la théorie de la confession. Si Luther ne l'autorise que pour les enfants, Calvin l'interdit formellement. Cependant, l'interdiction de la confession jugée contraire à l'enseignement de Jésus par les docteurs protestants, apparaît aussi paradoxale que leur point de vue sur l'Immaculée Conception et sur les anges. Car Calvin comme Luther, si pointilleux sur les références aux textes sacrés, ne pouvait ignorer ce passage de l'Évangile selon saint Jean (XX, 21-23) : « Jésus leur dit... ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés, et ceux à qui vous les retiendrez ils leur seront retenus .»

Dans d'autres religions, la confession n'est pas inconnue. Elle est faite sous des formes variées, avec ou sans absolution, aux prêtres seulement ou devant les adeptes. On trouve dans la Venaya bouddhique tout un formulaire de confession publique devant l'assemblée des prêtres. Manu en a fait une obligation dans certains cas.

Seuls l'Islâm et le judaïsme, dans leur intransigeance monothéiste, leur hostilité aux intermédiaires, interdisent toute confession à un homme en vue d'obtenir de lui l'absolution des péchés avoués. Cette notion est en opposition formelle avec leur doctrine et leur théologie respectives. Ni l'une ni l'autre de ces deux religions n'admet cette sorte de délégation de la miséricorde divine qui fait d'un prêtre, donc d'un homme, le gérant ou l'administrateur du pardon et de l'indulgence de Dieu.

V. 59 : *Six jours* . Nous avons déjà commenté cette expression qui suppose l'antériorité du temps par rapport à la création et ce qu'il faut penser de la durée ainsi déterminée (six jours). Nous ajouterons que la mystique des nombres a intéressé bon nombre d'auteurs musulmans plus ou moins influencés par la pensée pythagoricienne. Le nombre de six ou hexade joue, à leurs yeux, un rôle primordial dans les équipartitions et les symétries cristallographiques. Il symbolise la stabilité, l'harmonie et l'équilibre de l'univers. Il est, aux yeux des alchimistes musulmans, le nombre parfait par excellence et le seul à être la somme de ses fractions :

$$6 = (1 \times 2 \times 3) = (1 + 2 + 3).$$

Cette remarque est étrangère à la théologie de l'Islâm et nous ne lui accordons aucune valeur interprétative (*cf.* GHYM).

V. 60 : A la lecture de ce passage, le musulman doit marquer un temps d'arrêt et se prosterner.

(الجزء التاسع عشر)

إِنَّهَا سَآءَتْ مُسْتَقَرًّا وَمُقَامًا ﴿٦٦﴾ وَٱلَّذِينَ إِذَآ أَنفَقُوا۟ لَمْ
يُسْرِفُوا۟ وَلَمْ يَقْتُرُوا۟ وَكَانَ بَيْنَ ذَٰلِكَ قَوَامًا ﴿٦٧﴾ وَٱلَّذِينَ
لَا يَدْعُونَ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ وَلَا يَقْتُلُونَ ٱلنَّفْسَ ٱلَّتِى
حَرَّمَ ٱللَّهُ إِلَّا بِٱلْحَقِّ وَلَا يَزْنُونَ ۚ وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ يَلْقَ
أَثَامًا ﴿٦٨﴾ يُضَٰعَفْ لَهُ ٱلْعَذَابُ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ وَيَخْلُدْ فِيهِۦ
مُهَانًا ﴿٦٩﴾ إِلَّا مَن تَابَ وَءَامَنَ وَعَمِلَ عَمَلًا صَٰلِحًا
فَأُو۟لَٰٓئِكَ يُبَدِّلُ ٱللَّهُ سَيِّـَٔاتِهِمْ حَسَنَٰتٍ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا
رَّحِيمًا ﴿٧٠﴾ وَمَن تَابَ وَعَمِلَ صَٰلِحًا فَإِنَّهُۥ يَتُوبُ إِلَى ٱللَّهِ
مَتَابًا ﴿٧١﴾ وَٱلَّذِينَ لَا يَشْهَدُونَ ٱلزُّورَ وَإِذَا مَرُّوا۟ بِٱللَّغْوِ
مَرُّوا۟ كِرَامًا ﴿٧٢﴾ وَٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِّرُوا۟ بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِمْ لَمْ يَخِرُّوا۟
عَلَيْهَا صُمًّا وَعُمْيَانًا ﴿٧٣﴾ وَٱلَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَا هَبْ لَنَا مِنْ
أَزْوَٰجِنَا وَذُرِّيَّٰتِنَا قُرَّةَ أَعْيُنٍ وَٱجْعَلْنَا لِلْمُتَّقِينَ إِمَامًا ﴿٧٤﴾

66. *Certes, la gehenne est affreuse comme asile et comme séjour.*

67. *[Les serviteurs du Tout-Miséricordieux sont ceux] qui ne se montrent ni prodigues ni avares lorsqu'il dépensent, car entre [la prodigalité et l'avarice] il y a un juste milieu ;*

68. *qui n'invoquent aucune autre divinité à côté de Dieu, qui ne tuent pas [leur semblable] sauf à bon droit — l'âme ayant été déclarée sacrée par Dieu — et ne forniquent pas. Quiconque transgresse [ces trois interdictions] encourt une sanction.*

69. *Le jour de la résurrection, son châtiment sera doublé ; il l'endurera éternellement, couvert d'ignominie,*

70. *exception faite de ceux qui se repentent, croient et font de bonnes œuvres : [Pour] ceux-là, Dieu changera leurs mauvaises actions en actions méritoires, [car] Dieu absout et fait miséricorde.*

71. *[Les serviteurs de Dieu sont ceux] qui ne portent pas de faux témoignages et qui, passant devant ce qui est frivole, s'en éloignent fièrement ;*

73. *qui ne deviennent ni sourds ni aveugles lorsqu'on leur rappelle les signes de leur Seigneur ;*

74. *qui disent : « Seigneur, accorde-nous la joie des yeux en nos épouses et en nos descendants, et fais de nous des dirigeants pour ceux qui s'adonnent à la piété. »*

(سورة الفرقان)

أُولَٰٓئِكَ يُجۡزَوۡنَ ٱلۡغُرۡفَةَ بِمَا صَبَرُواْ وَيُلَقَّوۡنَ فِيهَا تَحِيَّةٗ
وَسَلَٰمًا ﴿٧٥﴾ خَٰلِدِينَ فِيهَاۚ حَسُنَتۡ مُسۡتَقَرّٗا وَمُقَامٗا ﴿٧٦﴾
قُلۡ مَا يَعۡبَؤُاْ بِكُمۡ رَبِّي لَوۡلَا دُعَآؤُكُمۡۖ فَقَدۡ كَذَّبۡتُمۡ
فَسَوۡفَ يَكُونُ لِزَامَۢا ﴿٧٧﴾

75. *Voilà ceux qui auront en rétribution les salles de l'étage supérieur [dans le paradis] pour leur endurance. Ils y seront accueillis [par des paroles] de salut et de paix.*

76. *Ils y séjourneront éternellement. Quel bel asile et quel beau séjour !*

77. *[Prophète,] dis [aux idolâtres de La Mekke] : « Mon Seigneur ne prêtera aucune attention à vous, sans votre prière. Vous avez traité [sa révélation] de mensonge. [Un châtiment] inévitable est pour bientôt ».*

libislam.fr

Cet ouvrage a été composé en garamont
par Nord Compo à Wattignies.
Achevé d'imprimer le 20 mai 1979
sur les presses de l'imprimerie Maury
à Malesherbes
relié par les Etablissements Brun
à Malesherbes
pour le compte de
la librairie Arthème Fayard
75, rue des Saints-Pères à Paris
N° d'éditeur : 5878
N° d'imprimeur : E79/7024
ISBN 2-213-00704-7

H/35-6477-0